10. 3. 138

Digitized by Google

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE
DES SIX PREMIERS SIECLES.
JUSTIFIEZ PAR LES CITATIONS
des Auteurs originaux.
AVEC DES NOTES POUR ECLAIRCIR
les difficultez des faits & de la chronologie.

TOME QUINZIEME,

Qui comprend les hiſtoires de Saint Germain d'Auxerre, de Saint Hilaire d'Arles, de Theodoret, de Saint Leon Pape, & de quelques autres Saints ou grands hommes qui ſont morts depuis 448 juſques en 461.

Par M. LENAIN DE TILLEMONT.

A PARIS,
Chez CHARLES ROBUSTEL, ruë Saint Jacques,
au Palmier.

MDCCXI.

AVEC APPROBATIONS, ET PRIVILEGE DU ROY.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES TITRES
CONTENUS EN CE VOLUME.

TAble des citations. *page* iv
Table des Articles & des Notes. xij

S. Germain Eveſque d'Auxerre. 1
S. Petrone Eveſque de Boulogne en Italie. 30
S. Hilaire Archeveſque d'Arles. 36
S. Iſidore de Peluſe, Preſtre, & Abbé. 97
S. Eucher, Archeveſque de Lion, & Docteur de l'Egliſe. 120
Marius Mercator, Défenſeur des Myſteres de la Grace & de l'Incarnation. 136
Vincent, Preſtre & moine à Lerins. 143
S. Pemen, Abbé en Egypte. 147
Sainte Pulquerie, Vierge & Imperatrice. 171
S. Pierre Chryſologue, premier Archeveſque de Ravenne. 184
Juvenal, Eveſque & premier Patriarche de Jeruſalem. 196
Le Bienheureux Theodoret, Eveſque de Cyr, Docteur de l'Egliſe, & Confeſſeur. 207
Baſile, Archeveſque de Seleucie en Iſaurie. 340
S. Symeon Stylite, anacorete en Syrie pres d'Antioche. 347
S. Maxime, Eveſque de Riés. 392
S. Ruſtique, Archeveſque de Narbone. 401
S. Namace, & S. Eparce, Eveſques de Clermont en Auvergne. 409
S. Leon, Pape, ſurnommé le Grand, Docteur de l'Egliſe. 414
Notes ſur S. Germain Eveſque d'Auxerre. 833
Notes ſur S. Petrone. 841
Notes ſur S. Hilaire d'Arles. 842
Notes ſur S. Iſidore de Peluſe. 847
Notes ſur S. Eucher. 848
Notes ſur M. Mercator. 857
Notes ſur Vincent de Lerins. 859
Notes ſur S. Pemen. 862
Notes ſur Sainte Pulquerie. 863
Notes ſur S. Pierre Chryſologue. 864
Note ſur Juvenal de Jeruſalem. 867
Notes ſur Theodoret. 868
Notes ſur S. Symeon Stylite. 879
Notes ſur S. Maxime de Riés. 885
Notes ſur S. Ruſtique de Narbone. 887
Notes ſur S. Leon. 889

Digitized by Google

TABLE DES CITATIONS.

A

Acac.h. ACACII historiæ breviculus per Sirmondum cum Theodosiani Codicis appendice editus: Parisiis anno 1631.

Ado,an.163. Adonis chronicon in anno Christi 163: Bibliothecæ Patrum tomo 7°: Parisiis editæ an. 1644.

chr.p. ... idem chronicon Basileæ editum an. 1568, cum Gregorio Turonensi.

10.jun.n. Heriberti Rosweidi notæ in Adonis martyrologium Baroniano additum: Antuerpæ an. 1643.

All.de sym. Leonis Allatii diatriba de Symeonibus: Parisiis an. 1664.

Amb.ep.46. Ambrosii epistola 46, tomo 5, edit. Parisiensis anno 1603.

Anal.g. Analecta græca per Benedictinos edita: Lutetiæ an 1688.

Anal.t.4. Joannis Mabillon Analectorum, tomus 4: Lutetiæ an. 1685.

Anas.c.97. Anastasius Bibliothecarius in vita Adriani quem 97 pontificem numerat: Parisiis an. 1649.

Ante.op.L. Josephi Antelmii de veris operibus Leonis & Prosperi: Lutetiæ an. 1689.

sym. ... nova de Symbolo Athanasiano disquisitio: Parisiis an. 1693.

Ap.de J. Apologie de Cornelius Jansenius, Evesque d'Ypres.

Aring.l.3. Pauli Aringhi Roma subterranea: Coloniæ anno 1659.

Ath.ap.1 p.696. Athanasii apologia prima quæ est ad Constantium, to. 1, editionis Parisiensis an. 1627.

oct. Athanasii & aliorum nomine quædam edita per Arnoldum, in octavo: Lutetiæ an. 1685.

Auct.1. Auctuarium primum ad bibliothecam Patrum, per Combefisium: Parisiis anno 1648.

Aug.ad Dul.c.6. Augustini de octo Dulcitii quæstionibus capite, seu quæstione 6, Lovanienſium editionis, tomo 4, p. 285: Parisis anno 1586. Benedictinorum verò, tomo 6.

B1 Hæc littera novissimam Augustini editionem notat per Benedictinos curatam: si absit, est Lovanienſium anno 1586.

de temp. ep. ... epistolæ: Lov. & Ben. t. 2.

gest.P. ... de gestis Pelagii, Benedictinorum, tom. 10.

ind. Index operum Augustini, per Possidium: inter Lovanienſium prolegomena. Benedictinorum tomi 10, appendice.

in Jo.h.5. ... tractatus 5, in Evangelium Joannis: Lov. t. 9. Ben. to. 3, parte 2.

ps. ... enarrationes in psalmos: Lov. t. 8. Ben. t. 4.

Avit.ep.70.p.125. Alcimi Aviti epistolæ cum aliis ejusdem operibus: Parisiis an. 1643.

Aum. Tradition de l'Eglise sur l'aumosne chrétienne & ecclesiastique: à Paris en 1651.

Aut.chr. Chronicon ab Adamo ad annum Christi 1200, per anonymum monachum S. Mariani Autissiodorensis: Trecis an. 1606.

Aut.ep.p.414. Autissiodorensium Episcoporum historia in nova Labbei bibliotheca: Paris. anno 1657.

B

Bal.con. NOVA collectio Conciliorum per Stephanum Baluzium: Parisiis anno 1683.

Bals.can. Theodori Balsamonis scholia in canones: Lutetiæ an. 1620.

Bar.app.§ 19. Baronii apparatus ad Annales, articulo 19.

34.§ 314. ... Annales in anno Christi 34, paragrapho 314: Antuerpiæ an. 1612.

3.aug.c. ... in martyrologium Romanum ad 3

Digitized by Google

Auguſti diem notâ c, ſeu 3, Antuerpiæ anno 1613.

Baſ.S.v.Th.l.1.p. 230. Baſilius Seleucienſis in vita Sanctæ Theclæ : Pariſiis editus an. 1622, cum Gregorio Thaumaturgo.

Baſn. Samuelis Baſnagii exercitationes de rebus ſacris: Ultrajecti an. 1692.

Baud. Le Dictionnaire geographique de Ferrarius augmenté par Baudran : à Paris en 1670.

Bed.l.4. Venerabilis Bedæ hiſtoriæ Anglicæ, lib. 4: Lugduni an. 1585.

Bib.P. Bibliotheca Patrum : Pariſiis edita an. 1634, quâ ſemper utimur.

Blond.p.159. De la primauté en l'Egliſe par David Blondel : à Geneve en 1641.

Boll.20.jan. Boliandus ſeu ejus continuatores ad diem januarii 20,& ſic in reliquis menſibus.

pont.p.15. ... Conatus in catalogum Romanorum pontificum, parte primâ, p. 15: in propylæo ad menſem maium.

ſup. ... in ſupplemento ad extremum maium addito.

Bona, *ſeu* Bon.lit. Cardinalis Bonæ rerum liturgicarum lib. Romæ 1672.

Boſc,t.2. Joannis à Boſco Cæleſtini Bibliotheca Floriacenſis, tomo ſeu parte 2: Lugduni anno 1605.

Branc. Vies des Saints d'Auvergne par le P. Jacque Branche : au Puy en 1652.

Buch.p. *ſeu* cycl.p. Ægidii Bucherii de cyclo Victorii, & aliis cyclis paſcalibus : Antuerpiæ an. 1633.

Bult.occ. Hiſtoire de l'Ordre de S. Benoiſt, oudes moines d'Occident par Mr Bulteau : à Paris en 1684.

C

Cang.de C. URBIS Conſtantinopolitanæ deſcriptio una cum familiis Byzantinis edita, autore Carolo du Cange: Lutetiæ an. 1680.

gr.K. ... gloſſarium mediæ & infimæ græcitatis, littera K: Lugduni an. 1688.

lat.S. ... gloſſarium mediæ & infimæ latinitatis, littera S: Lutetiæ an. 1678.

Caniſ.t.2. Caniſii antiquæ lectiones : Ingolſtadii an. 1602.

Caſſiodori Senatoris de inſtitutione ſcripturarum, ſeu de divinis lectionibus. Caſſ.inſ.

... in pſalmum 21, verſu 18 tomo 2, noviſſimæ per Benedictinos editionis. pſ.21.v.18.

Caſſiani collatio 1: Pariſiis anno 1642. Caſn.col.1.

... de Incarnatione contra Neſtorium. de inc.

... Inſtitutionum, ſeu de inſtitutis cœnobiorum. inſt.

Guillelmi Cave ſcriptores eccleſiaſtici : Genevæ an 1693. Cave.

Cedreni hiſtoriarum tomus 1: Pariſiis an. 1647. Cedr.

Traité du chef de S. Jean Batiſte par Mr du Cange : à Paris en 1665. Chef.S.J.

Chronicon Alexandrinum à Radero edituni : Munachii an. 1615. Chr.Al.

Chronicon orientale ab Ecchellenſi verſum : Pariſiis an. 1651. ori.

La vie de S. Jean Chryſoſtome en François par Mr Hermant : à Paris en 1664. Chry.vie,t.1.

Mamerti Claudiani preſbyteri de ſtatu animæ : Bibliothecæ Patrum, tomi quarti parte primâ. Cl.M.an.p.630

Codicis Juſtinianæi, lib. 9, titulo 8, lege 7: Lugduni an. 1650. Cod.J.9.t.8.l.7.

Georgii Codini origines, ſeu antiquitates Conſtantinopolitanæ : Lutetiæ an. 1655. Cod.ori.C.

Codicis regularum par Benedictum Anianenſem collectarum, pars ſecunda: Pariſiis an. 1663. Cod.reg.t.2.

Codicis Theodoſiani, lib. 9, titulo 40, lege 13, ex editione Gothofredi : Lugduni an. 1665. Cod.Th.9.t.40.l. 13.

... chronologia ex legibus confecta per Gothofredum, tomo 1, præfixa. chr.

Theodoſii & aliorum novellæ leges, quæ codicis Theodoſiani, tomo 6, adjectæ ſunt. nov.

Gothofredi commentarii ad hunc codicem, t. 6, & ſic de cæteris tomis. t.6.

Caroli le Cointe annales eccleſiaſtici Francorum, ad annum Chriſti 276: Pariſ. an. 1665. Coint.279.§2.

Digitized by Google

Veterum Romanæ Eccleſiæ monumentorum collectio ab Holſtenio edita : Romæ an. 1662.

Chryſoſtomi & aliorum opuſcula à Franciſco Combefis edita : Pariſ. an. 1656.

Conciliorum appendix per Baluzium : Pariſiis an. 1683.

Conciliorum poſtrema editio per Labbeum : Pariſiis an 1671.

Monumenta Eccleſiæ græcæ pet Cotelerium : Pariſiis an. 1686.

Cyrilli Alexandrini epiſtolæ, editionis Pariſienſis anno 1638.

D

DE s jugemens canoniques des Eveſques par Mr David : à Paris en 1671.

Hiſtoriæ Francicæ ſcriptores collecti per Andream du Cheſne : Pariſiis an. 1638.

Bibliotheque des auteurs eccleſiaſtiques par Mr du Pin : à Paris en 1686. On ne s'eſt pas mis d'ordinaire en peine d'en marquer le tome : les endroits ſur leſquels on le cite en font aſſez juger. On ſuit toujours la premiere edition.

E

GALLORUM antiſtitum homiliæ Euſebii Emiſeni nomine editæ: Luteciæ an 1547.

Ennodii Ticinenſis epiſcopi epigramma 8: Pariſiis anno 1611.

... dictio ſexta in dedicatione Eccleſiæ.

Erici, ſeu Herici Autiſſiodorenſis monachi de miraculis S. Germani in Bibliotheca nova Labbei : Pariſiis an. 1657.

Evagrii ſcholaſtici hiſtoria eccleſiaſtica à Valeſio edita : Pariſiis anno 1673.

Valeſii notæ in Evagrium.

Eucherii Lugdunenſis epiſcopi epiſtola ad Hilarium de laude eremi : Antuerpiæ anno 1621.

... ad Salonium filium : Ib.

... ad Valerianum de contemtu mundi : Ibid. — ad Val.

... ad Veranum filium : Ib. — ad Ver.

... homiliæ. — h.13.p.783.

... quæſtiones in Actus Apoſtolorum inſtructionum ſuarum lib. 1: Romæ an. 1654. — q.in Act.

Euſebii Cæſarienſis hiſtoria eccleſiaſtica ex editione Valeſii : Pariſiis an. 1659. — Euſ.l.2. *ſeu* h.l.2.

... de vita Conſtantini : Antuerpiæ an. 1548. — v.Con.l.3.

Eutychii Alexandrini Annales eccleſiaſtici : Oxoniæ an. 1659. — Euty.p.328.

F

FACUNDI Hermianenſis pro defenſione trium Capitulorum : Pariſiis an. 1629. — Fac.l.1.c.3.

Ferrarii dictionarium geographicum à Baudrando auctum: Pariſiis anno 1670. Quandoque adduntur litteræ ſ. t. &c. ut ſub qua litera quærendum ſit diſtinguas. — Ferr.p.

... martyrologium univerſale ad diem 18 maii, & ita de ſingulis menſibus : Venetiis an 1625. — 18.may.

... de Sanctis Italicis : Mediolani anno 1613. — it.

Florentinii notæ in vetus martyrologium Hieronymi nomine editum : Lucæ anno 1668. — Flor.p.336.

Fulgentii Epiſcopi epiſtola 9. — Ful.ep.9.p 211.

Petri Diaconi epiſtola ad Afros, Fulgentii reſponſioni præfixa. — ex P.p 279.

Fulgentii Ferrandi breviatio canonum : Divione an. 1649. — Ful.F.§ 55.

G

GALLIA Chriſtiana San-Marthanorum t.3. Luteciæ an. 1656. — Gall.chr.t.3.

Gennadii de ſcriptoribus eccleſiaſticis liber, tum alibi editus, tum in Bibliothecâ Miræi : Antuerpiæ anno 1639. — Genn.c.46.

Geographia ſacra, ſeu notitia antiquorum epiſcopatuum, per Carolum à S. Paulo Fulienſem : Pariſ. an. 1641. — Geo.ſac.

Notitiæ quæ Geographiæ ſacræ ſubjectæ ſunt. — ſac.n.

Digitized by Google

Glyc.l.3.p.231. Michaelis Glycæ Annales, typographia regia editi anno 1660.

God.l.4.c.67. Hiſtoire eccleſiaſtique de Mr GodeauEveſque deVence:à Paris en 1663.

an.446. ... ſur l'an 446.

Godui. Franciſci Godwini de præſulibus Angliæ: Londini anno 1616.

Greg.l.9.ep.4. Gregorii Magni lib. 7. epiſtolarum, epiſtola 4. to. 2. edit. Pariſ. an. 1675.

in Job. ... Moralium in librum Job.

Gr.T.gl.C. Gregorii Turonenſis de gloriâ Confeſſorum: Pariſiis anno 1640.

gl.M. ... lib. 1. de gloriâ Martyrum.

de Jul. ... de gloriâ Martyrum lib. 2. qui eſt de S. Juliano.

h.Fr. ... Hiſtoria Francorum: Baſileæ an. 1568.

Grut.p.434.1. Gruteri inſcriptiones Romanæ, p. 434, inſcriptione 1: Typis Commelianis anno 1616.

Gyl.con. *ſeu* de C. Petri Gyllii de Conſtantinopoleos topographia: Lugduni Batavorum an. 1632.

H

Hagi. VOCABULAIRE hagiologique par Mr Chaſtelain: à Paris en 1694.

Hier.ad Ct.p.253. Hieronymi epiſtola ad Cteſiphontem contra Pelagianos, tomo 2. editionis Baſileenſis an. 1565, per Eraſmum, quâ ſemper utimur.

ep.150.q.4. ... epiſtola 150 ad Hedibiam quæſtione 4, tomo 3.

in Gal. ... in epiſtolam ad Galatas, tomo 9.

v.Hil. ... de vita Hilarionis, tomo 1.

Hiſp.ill. Hiſpania illuſtrata, ſeu rerum Hiſpanicarum ſcriptores: Francofurti an. 1603.

Holſ.ad St. Lucæ Holſtenii notæ & caſtigationes in Stephani Byzantii opus de urbibus: Lugduni Batavorum an. 1684.

geo. ... notæ in geographiam ſacram cum aliis ejus geographicis: Romæ anno 1666.

mar. ... notæ in martyrologiumRomanum editæ cumactis Sanctæ Perpetuæ: Pariſiis anno 1674.

I

Idat. *ſeu* Idat.faſt. IDATIANI faſti integri, Bibliothecæ Labbeanæ, t. 1, Pariſ. an. 1657.

chr. *ſeu* an. Idatii chronicon, tum alibi, tum à Sirmondo editum: Luteciæ an. 1619.

Jo.D.im.l.2. Joannis Damaſceni de imaginibus, lib. 2, ex editione græca: Baſileæ an. 1575.

orth fid. ... de fide orthodoxa, Ib.

triſ. ... de Triſagio, Ibid.

Jo.M.ad Leg.p. 433. Joannis Maxentii ep. ad Legatos: Bibliot. Patrum Pariſienſis, tomo 4. part. 1.

If.H.ſcr.c.4. Iſidori Hiſpalenſis de ſcriptoribus eccleſiaſticis, p. 161, item apud Miræum, p. 80.

If.P.l.4.ep.69. Iſidori Peluſiotæ epiſtolarum, lib. 4. epiſt. 69: Pariſ. an. 1638.

It.Ant. Itinerarium quod Antonini vocant, inter addita ad Ptolomæi geographiam: Antuerpiæ an. 1618.

Juſt.l. Bibliotheca juris canonici perChriſtophorum Juſtellum: Luteciæ anno 1661.

L

Lab.bib. PHILIPPI Labbei Bibliotheca nova manuſcriptorum: Pariſ. an. 1657.

chr. ... Abregé chronologique: à Paris en 1665.

ſcr. ... de ſcriptoribus eccleſiaſticis: Pariſiis anno 1660.

Laun.ep 7. Joannis Launoii, epiſtola 7.

Lauſ.c.67.p.999. Palladii hiſtoria Lauſiaca: Bibl. Pat. to. 13. Pariſ. an. 1644.

Leo,dif.4. Diſſertatio 4. in Leonis Magni opera per Paſchaſium Queſnel.

ep. ... Leonis Magni epiſtolæ. Ib. t. 1.

n. *ſeu* Q.t.2. ... In Leonis opera diſſertationes, & notæ per eundem P. Queſnel. Ib. t. 2.

ſ.80. ... Leonis ſermo 80. Ib. t. 1.

voc.G. ... Incerti autoris de vocatione gentium. Ibid.

t.1. Diverſa ab operibus Leonis opera, tomo primo Leonis contenta.

Leon.act.4. Leontii Byzantini de ſectis, actione 4. Bibl. Pat. to. 11.

in Eut. *ſeu* in N. & Eu. ... in Neſtorium & Eutychen. Bibl. Pat. to. 4, parte 2.

Lep. Leporii Preſbyteri libellus emendationis, à Sirmondo cum aliis dogmaticis datus, Pariſiis anno 1630.

Digitized by Google

Chronologia Lerinenſium per Vincentium Barralem: Lugduni an. 1613. — *c. ſeu* Lir.

Liberati Diaconi breviarum cauſæ Eutychianæ: Pariſ. an. 1675. — *cer.c.20.*

Garnerii præfatio in Liberati breviarium. Ib. — *præf.§ 22.*

Dictionarium hiſtoricum per Nicolaum Lloyd auctum: Oxoniæ an. 1671. — *yd ou* Lloyd.

Chriſtiani Lupi notæ & ſcholia in canones: Bruxellis anno 1673. — *ap.can.*

Diverſæ epiſtolæ anno ferè 432, ſcriptæ, per eundem Lupum editæ: Lovanii anno 1682. — *ep.*

... tomus primus notarum in canones, ut ſup. — *t.1.p.210.*

M

DOM JOANNIS Mabillon iter italicum quod Muſæi Italici tomo primo præmittitur: Pariſ. an. 1687. — *Iab.it.It.*

... de liturgia Gallicana: Ib. an. 1685. — *lit.*

... Muſæum Italicum: Ib. an. 1687. — *muſ.*

Conſtantini Manaſſis breviarium hiſtoricum. Pariſ. an. 1655. — *lan.*

Petri de Marca de concordiâ ſacerdotii & imperii: Pariſiis an. 1669. — *lar.con.*

... Diſſertatio de Primatibus: Pariſiis anno 1669. — *pri.*

Marcellini Comitis chronicon à Sirmondo editum: Pariſ. an. 1619, ad annum Chriſti 398. — *larc.an.398. ſeu chr.*

Provinciæ Maſſilienſis Annales per Joannem Bapt. Gueſnay: Lugduni an. 1657. — *Iaſſ.*

Mamerti Claudiani Preſbyteri de ſtatu animæ: Bibl. Pat. tomi 4, parte 1. — *M.Cl.an.*

Menæa magna Græcorum die in textu notato, pagina ſeu columna ejuſdem menſis octogeſima: Venetiis anno 1528. — *Men.p.80.*

... eadem die prima januarii, & ſic de ſingulis menſibus. — *Menæa,1.jan.*

Marii Mercatoris opera ex editione Stephani Baluzii: Pariſiis anno 1684. — *Merc.b.*

In Neſtorium Mercatoris opera, ſeu alia iiſdem adjuncta tomo 2. editionis Garnerii: Pariſiis anno 1673. — *in N. ſeu t.2.*

Itidem in Pelagium tomo 1. — *in P. ſeu t.1.*

Notæ Garnerii in Mercatorem to. 1. — *n t.1.*

Ejuſdem editio per Rigberium, ſeu D. Gabrielem Gerberon; Bruxelliis anno 1672. — *R.*

... præfatio in Mercatorem. — *pr.*

Notæ Sirmondi in librum Rufini de fide à ſe editum an. 1650. — *Sir.n.*

Auberti Miræi de ſcriptoribus eccleſiaſticis auctuarium cap. 390. Antuerpiæ anno 1639. — *Mir.c.c.390.*

... notæ in librum Gennadii de ſcriptoribus eccleſiaſticis in ſuo de ſcript. eccl. auct. ut ſuprà. — *n.Gen.41.*

... notæ ad Hieronymi caput 24. de viris illuſtribus. Ib. an. 1639. — *n.Hier.14.*

Stephani Baluzii Miſcellaneorum, tomus 2. Pariſ. anno 1679. — *Miſc.t.2.*

Joannis Molani natales Sanctorum Belgii: Duaci anno 1616. — *Mol.nat.B. ſeu S.B.*

Joannis Moſchi, ſeu Sophronii Pratum ſpiritale: Bibliothecæ Patrum, tomo 13. — *Moſc,c.1.p.1018.*

Diverſes pieces copiées ſur des manuſcrits. — *Mſ.*

N

HENRICI Cardinalis de Noris de epochis Syromacedonum: Florentiæ anno 1689. — *Nor.epo.*

... hiſtoria Pelagiana: Patavii anno 1673. — *h.P.*

Notitia Galliæ per Adriamum Valeſium: Pariſiis anno. 1675. — *Notit.G.*

Notitia Dignitatum Imperii Romani, cap. ſeu ſect. 1. Pariſiis an. 1651. — *Notit.c.1.*

Nicephori Patriarchæ Conſtantinopolitani chronicon editum cum Euſebii chronicis, cum Syncello &c. — *Nphr.chr.*

Nicephori Calliſti hiſtoria eccleſiaſtica: Pariſiis anno 1630. — *Nphr.l.2.c.36.*

O

SUPPLEMENTUM de ſcriptoribus eccleſiaſticis per Caſimirum Oudin Præmonſtratenſem: Pariſiis anno 1686. — *Oudin.*

P

ANTONII Pagi Franciſcani critica in Annales Baronii ad annum Chriſti 20: Pariſiis anno 1689. — *Pagi,no.§ 2.*

Palladii dialogus de vita Joannis Chryſoſtomi — *Pall.dial. ſeu V. Chry.*

Digitized by Google

Chryſoſtomi à Bigotio editus: Luteciæ anno 1682.

Paul. ill. — Paulinus illuſtratus per P. Chiffletium: Divione anno 1662.

n. — Roſweidi notæ in Paulinum, Antuerpiæ editum anno 1622.

P. Chry. ſ. 28. — Petri Chryſologi ſermones: Rotomagi anno 1640.

P. Dam. 554. — Petri Damiani homiliæ, ſeu ſermones ejus operum tomo 2: Pariſiis anno 1642.

P. de N. l. 2. — Petri de Natalibus lib. 2: Lugduni anno 1543.

Pet. dog. t. 5. — Dyonilii Petavii dogmatum theologicorum tomo 5. Pariſiis anno 1650.

Phiſg. l. 2. c. 13. — Philoſtorgii hiſtoria eccleſiaſtica ex editione Jacobi Gothofredi: Genevæ anno 1643.

Phot. c. 8. — Photii bibliothecæ caput ſeu codex 8: Genevæ anno 1612.

Pomer. l. 2. — Juliani Pomerii de vita contemplativa, inter operà S. Proſperi edita: anno 1630.

Poſſ. c. 2 ap. *ſeu* Poſſev. — Poſſevini apparatus: Coloniæ anno 1608. Paginas in tres partes diſtinguimus appoſitis littetis a. b. c.

Poſſ. aſc. 2. — Theſauri aſcetici per Petrum Poſſinum editi opuſculum 2: Toloſæ anno 1684.

Priſc. — Excerpta de legationibus ex hiſtoria Gothica Priſci rhetoris; in corpore hiſtoriæ Byzantinæ: Pariſiis an. 1648.

Proc. æd. — Procopii de ædificiis Juſtiniani, tomo 2: Pariſiis anno 1662.

Proc. h. *ſeu* or. 22. — Procli Conſtantinopolitani homilia ſeu oratio 22: Romæ an. 1630.

Proſ. ad Aug. — Proſperi Aquitani epiſtola ad Auguſtinum.

chr. — ... chronicon ad annum Chriſti 422, Hieronymiano ferè ſubjectum.

in col. — Proſperi contra collatorem.

L. *ſeu* lab. — ... chronicon ut à Labbeo editum eſt, Bibliothecæ ſuæ novæ tomo 1: Pariſiis anno 1657.

n. P. n. 769. — Pontaci notæ in chronicon Proſperi ex ſua editione: Burdegalæ anno 1604.

pro. p. 510. — De providentia carmen, apud Proſperum.

Alterius Proſperi cum Aquitano editi De promiſſionibus liber 4, ſeu dimidium temporis. — Proſ. pro. l. 4.

Tironis Proſperi chronicon cum Hieronymiano à Scaligero editum in theſauro temporum: Amſtelodami anno 1658. — Proſ. T. *ſeu* ti. p. 10.

Claudii Ptolemei geographicorum lib. 3: Antuerpiæ anno 1618. — Ptol. l. 3.

R

THOMÆ Reineſii inſcriptiones, Lipſiæ & Francofurti an. 1682. — Rein.

Marii Mercatoris opera per Rigberium, ſeu D. Gabrielem Gerberon edita: Bruxellis anno 1672. — Rigber.

Andreæ Riveti criticus ſacer: Genevæ anno 1660. — Riv. l. 1.

S

SACRAMENTARIUM Gregorii ab Hugone Menardo editum: Pariſiis anno 1642. — Sacr. p. 39.

Salviani Maſſilienſis Preſbyteri de gubernatione Dei, lib. 7: Pariſiis anno 1663. — Salv. l. 7. *ſeu* gub. l. 7.

... epiſtolæ: Ib. — ep. 9.

Les origines de Clermont en Auvergne, par le Preſident Savaron: à Paris en 1662. — Savar.

Andreæ du Sauſſay martyrologium Gallicanum. — Sauſſ.

Apollinaris Sidonii carmen 9. verſu 5. ex editione Sirmondi: Pariſiis anno 1652. — Sid. car. 9. v. 5.

... epiſtolarum lib. 1. epiſtola 7. — l. 1. ep. 7.

Sirmondi notæ in Sidonium. — n.

Joannis Savaronis notæ in ejuſdem carmina: Pariſiis anno 1609. — Sav. 2.

Sigeberti Gemblacenſis chronicon. — Sig. chr.

Sixti Sinenſis bibliotheca ſancta: Coloniæ anno 1626. — Six. S. *ſeu* Sixt. l. 4.

Socratis hiſtoria eccleſiaſtica, ex editione Valeſii: Pariſiis an. 1668. — Socr. l. 5. c. 22. p. 285.

Valeſii notæ in Socratis hiſtoriam. — n.

Sozomenis hiſtoria eccleſiaſtica, ex editione Valeſii: Pariſiis an 1668. — Soz. l. 4. c. 6.

Valeſii notæ & prolegomena in hanc hiſtoriam. — n. prol.

Caſauboni vel Salmaſii notæ in Spar- — Spart. n. C. *ſeu* S.

Digitized by Google

tianum & alios Augustæ historiæ scriptores : Parisiis anno 1620.

Spond. 451. Baronii epitome per Henricum de Sponde, anno 451.

Steph. Stephani de urbibus ; Amstelodami anno 1678.

n.Hol.p.180. Holstenii notæ in Stephanum,

Suid.α.β. Suidæ lexicon in littera α. β, & sic de cæteris : Genevæ anno 1619.

Sulp.dial.1.c.1. Sulpicii Severi dialogus primus.

Sur.1.nov. Surius prima die novembris, & sic de singulis mensibus : Coloniæ anno 1618.

T

Thdr.L.l.2. THEODORI Lectoris lib. 2, ex editione Valesii cum Evagrio &c. Parisiis anno 1673.

Thdrt.cant. Theodoreti Cyrensis Episcopi in Cantica Canticorum, tomo 1, editionis Sirmondi : Parisiis anno 1642.

ad Jo.p.703. ... epistola ad Joannem Germaniciæ Episcopum, tomo 4.

C. ſon cou. Preface de Mr Cousin sur sa traduction de Theodoret : à Paris en 1676.

de car. Theodoreti oratio de caritate, to. 4.

dial.1. ... dialogus primus contra Eutychianos : tomo 4.

ep. ... epistolæ, tomo 3.

G. Addita ad Theodoretum per Joannem Garnerium : Lutetiæ anno 1684.

gr.aff.l.8. Theodoreti de curandis græcorum affectibus ; tomo 4.

h.l.1. ... hæreticarum fabularum liber 1. tomo 4.

hi.l.3. ... historiæ ecclesiasticæ lib. 3, tomo 3, si addatur V. designatur editio Valesii : Parisiis anno 1673.

in Col.2. ... in epistolæ Pauli ad Colossenses caput 2. tomo 3.

in Cyr. ... reprehensio 12. capitum Cyrilli : tomo 4.

in Dan. ... in Danielem Prophetam.

in Ez.48. ... in Ezechielis caput 48.

in G.q.20. ... in Genesin interrogatio 20, to. 1.

in Heb. ... in epistolam ad Hebræos.

in Phil.2. ... in epistolæ ad Philippenses cap. 2.

in Rom. ... in epistolam ad Romanos ; & sic de cæteris Pauli epistolis.

... historiæ ecclesiasticæ lib.3, ut suprà. l.3.c.b.

Henrici Valesii notæ in ejus historiam ecclesiasticam : Paris. an. 1673. n.

Theodoreti in selectas de Octateucho quæstiones præfatio, tomo 1. oct.pr.p.2.

... præfatio ad epistolas Pauli, tom. 3. pr.Pau.

... in psalmi 67. versum 28, tomo 1. ps.67.v.28.

... demonstrationes per syllogismos quod immutabilis sit Deus Verbum, tomo 4. syl.

Addita ad Theodoretum per Joannem Garnerium : Lutetiæ anno 1684. l.5.

Theodoreti in primam ad Timotheum epistolam. 1.Tim.

... religiosa historia, seu de vitis Patrum, tomo 3. v.P.

Josephi Thomasii codices sacramentorum : Romæ anno 1680. Thom.p.151.

Ancienne & nouvelle discipline de l'Eglise, par le P. Thomassin de l'Oratoire : à Paris en 1688, Premiere partie, livre 2. Thom.disc.1.l.2.

Theophanis chronographia : Parisiis anno 1665. Thphn.

Theophili Rainaudi tomus 1 : Lugduni anno 1665. Th.R.t.1.

Historia Ecclesiæ tripartita ex Theodoreto, Socrate, & Sozomeno ab Epiphanio versis, per Cassiodorum digesta ; Parisiis anno 1562. Trip.pr.

Dissertatio de Trisagii origine, autore Petro A. V. D. M. Rotomagi anno 1674. Tryſag.

Joannes à Trittenhem Abbas Spanhemensis de scriptoribus ecclesiasticis ; Coloniæ an. 1531. Trit.

V

VALESII Adriani Valesii rerum Francicarum : Lutetiæ anno. 1646. Val.r.Fr.

S. Valeriani Cemelienſis epistola ad monachos cum Leone Magno edita : Parisiis anno 1639. Valer.ep.p.19.

In eum Sirmondi prolegomena ; Parisiis anno 1612. pr.

In eundem vindiciæ per Theophilum Rainaudum, ejus homiliis cum Leone editis subjunctæ. vind.

Vandalicæ persecutionis historia Vand.

Digitized by Google

per Theodoricum Ruinart : Parisiis anno 1694.

V.des P. Vies des Peres des deserts, traduites par Mr d'Andilly : à Paris en 1647.

Vesl.t.1. Joannis Jacobi Chiffletii medici Vesontio, parte 1: Lugduni an. 1650.

Ugh.p.1140. Basilii menologium ab Ughello editum in sua Italia sacra, tom. 6: Romæ anno 1653.

t.1.2.p. ... Italiæ sacræ tomi 1. parte 2.

Vict.T. Victoris Episcopi Tununensis chronicon, thesauri temporum à Scaligero editi parte 2: Amstelodami an. 1658.

Vig.in Eut.l.4. Vigilii Tapsensis in Eutychianos lib. 4, cum Victore Vitensi : Divione anno 1665.

n. Petri Chiffletii notæ in Vigilium.

Vinc.L. Vincentii Lerinensis commonitorium, cum Salviano editum : Parisiis anno 1667.

Vit.P. Vitæ Patrum per Roswcidum editæ : Antuerpiæ anno 1615.

ap.p.994. Appendix ad vitas Patrum. Ib.

prol. In vitas Patrum prolegomena. Ib.

Voss.h.gr. *vel* lat. Vossii de historicis græcis, vel latinis: Lugduni Batavorum anno 1651.

h.P. ... historia Pelagiana.

Uss.r.Br. Jacobi Usserii Britannicarum Ecclesiarum antiquitates : Dublinii anno 1639.

Z

Zon.p.15. ZONARÆ Annalium tomus 2, in illius principis vita, de quo sermo est : Basileæ anno 1557.

Zosl.2.p.686. Zosimi Comitis historiarum lib. 2 in historia Augusta : Francofurti anno 1590.

Digitized by Google

TABLE DES ARTICLES
ET DES NOTES.

SAINT GERMAIN EVESQUE D'AUXERRE.

ARTICLE I. *De Saint Valerien & S. Hellade Eveſques d'Auxerre: Commencement de l'hiſtoire de S. Amateur.* page 1

II. *Suite de l'hiſtoire de S. Amateur.* 2

III. *Eſtime qu'on a faite de S. Germain: De Conſtance, & des autres qui ont écrit ſon hiſtoire.* 6

IV. *Jeuneſſe de S. Germain peu Chrétienne: S. Amateur ne laiſſe pas de le deſigner ſon ſucceſſeur, & de le faire Preſtre.* 7

V. *Mort de S. Amateur, Saint Germain luy ſuccede.* 10

VI. *Conduite de Saint Germain dans l'epiſcopat.* 13

VII. *Il va en Angleterre contre les Pelagiens: De Faſtide Eveſque d'Angleterre.* 15

VIII. *Saint Germain défait les Saxons par l'*Alleluia*; revient en France; retourne en Angleterre.* 18

IX. *Saint Germain va à Ravenne, & y meurt: Son corps eſt raporté en France.* 20

X. *Enterrement, miracles, & tranſlations de S. Germain.* 23

XI. *De S. Alode & S. Fraterne ſucceſſeurs du Saint: De Saint Mamertin, & S. Marien.* 25

XII. *De quelques diſciples de Saint Germain.* 28

SAINT PETRONE, EVESQUE DE BOULOGNE EN ITALIE. 30

SAINT HILAIRE, ARCHEVESQUE D'ARLES.

ART. I. *NAISSANCE & qualitez naturelles de S. Hilaire.* 36

II. *Dieu oſte à S. Hilaire l'amour du monde par les prieres de S. Honorat.* 38

III. *S. Hilaire donne ſon bien aux pauvres, & ſe retire à Lerins.* 40

IV. *S. Hilaire ſuit S. Honorat à Arles, retourne à Lerins; aſſiſte à la mort de S. Honorat.* 42

V. *S. Hilaire eſt fait Eveſque d'Arles; ſa vertu, & particulierement ſon humilité & ſa generoſité.* 43

Digitized by Google

VI. *Son amour pour la priere & pour la penitence : Ses voyages : Son application à preſcher, & à ſes autres fonctions.* 46

VII. *Sa charité envers le prochain : Il vend les vaſes ſacrez pour racheter les captifs ; fait quelques miracles.* 49

VIII. *Diviſion de l'ancienne Narbonoiſe en cinq provinces civiles, & deux eccleſiaſtiques.* 52

IX. *Differend entre Vienne & Arles pour la juriſdiction eccleſiaſtique : Arles l'emporte par le moyen de Zoſime, & ſe ſoumet trois ou quatre provinces.* 54

X. *Etat du meſme differend depuis Zoſime juſqu'à S. Leon & à Saint Hilaire : Du Vicariat d'Arles.* 56

XI. *Premiere année de l'epiſcopat de S. Hilaire : Ses ſentimens ſur la grace.* 61

XII. *Union de Saint Hilaire avec Saint Germain d'Auxerre : Il tient le Concile de Riés, & depoſe Armentaire d'Embrun* 64

XIII. *Des Conciles d'Orange & de Vaiſon ; & du ſecond d'Arles.* 68

XIV. *S. Hilaire depoſe Quelidoine Eveſque de Beſançon ; ordonne Saint Romain Preſtre.* 70

XV. *Quelidoine appelle à S. Leon, qui le rétablit malgré les raiſons de S. Hilaire qui va à Rome pour ce ſujet.* 72

XVI. *Diverſes fautes attribuées à Saint Hilaire.* 75

XVII. *De la plainte de Projecl contre S. Hilaire.* 78

XVIII. *S. Leon donne à Vienne le droit de metropole : Ecrit contre Saint Hilaire.* 80

XIX. *De la lettre de S. Leon à la province de Vienne : Loy contre Saint Hilaire.* 82

XX. *S. Hilaire taſche d'adoucir le Pape : Ses dernieres actions.* 84

XXI. *Mort de Saint Hilaire.* 87

XXII. *Honorat de Marſeille écrit la vie de S. Hilaire : Ce qu'on ſçait de luy : Des écrits du Saint.* 90

XXIII. *L'Egliſe d'Arles ſe maintient dans le droit de metropole : Les Eveſques prient S. Leon de l'y rétablir.* 92

XXIV. *S. Leon partage la Viennoiſe entre Arles & Vienne.* 95

SAINT ISIDORE DE PELUSE, PRESTRE ET ABBE'.

ART. I. *Il eſt reveré de ſon vivant & aprés ſa mort : Ce qu'on dit de ſa naiſſance.* 97

II. *Il embraſſe la vie monaſtique auprés de Peluſe, & y eſt peut-eſtre Abbé.* 99

III. *Il eſt fait Preſtre ; reprend les pecheurs avec force & charité.* 101

Digitized by Google

IV. *Il eſt perſecuté pour avoir dit la verité : Sa diſpoſition à l'égard de ſes ennemis.* 103
V. *Il s'eleve contre Euſebe Eveſque de Peluſe, & contre pluſieurs de ſes Eccleſiaſtiques.* 106
VI. *Hermogene & d'autres animent le Zele du Saint : Pluſieurs profitent de ſes avis.* 108
VII. *Il écrit à Rufin contre un Gouverneur ; honore S. Chryſoſtome ; écrit fortement à S. Cyrille ; combat les Neſtoriens.* 110
VIII. *Il travaille pour la paix de l'Egliſe ; condanne l'hereſie d'Eutyche.* 112
IX. *Il aime & défend Eutone ; condanne un ſerment fait par les officiers de l'Empire.* 114
X. *Mort de Saint Iſidore : Ses écrits.* 116

SAINT EUCHER, ARCHEVESQUE DE LION, ET DOCTEUR DE L'EGLISE.

ART. I. *COMMENCEMENT de la vie de S. Eucher : Il quitte le monde avec ſa femme, & ſes enfans.* 120
II. *Il s'unit par lettres avec S. Honorat, S. Paulin, & Saint Hilaire d'Arles.* 122
III. *Il travaille à convertir Valerien : De S. Valerien de Cemele.* 124
IV. *S. Eucher eſt fait Eveſque de Lion.* 126
V. *Il adreſſe quelques écrits à ſes enfans.* 129
VI. *De l'hiſtoire de S. Maurice, & de quelques autres écrits de Saint Eucher : De ceux qu'on luy a attribuez : Silvius luy en adreſſe un.* 131
VII. *De S. Salone, & S. Veran fils de S. Eucher.* 134

MARIUS MERCATOR DEFENSEUR DES MYSTERES DE LA GRACE, ET DE L'INCARNATION. 136

VINCENT, PRESTRE ET MOINE A LERINS. 143

SAINT PEMEN, ABBE' EN EGYPTE.

ART. I. *SAINT Pemen ſe retire en Sceté avec ſes freres ; viſite & conſulte Joſeph de Panepho.* 147
II. *Saint Pemen apprend de divers ſolitaires la douceur, & d'autres vertus : Sa conduite dans les fautes de ſes freres.* 149
III. *S. Pemen eſt chaſſé de Sceté par les barbares : Son reſpect pour Anub ſon aîné.* 152
IV. *Union de S. Pemen & d'Anub ; Vertu de Neſteros.* 153

Digitized by Google

V. *De ce qui arriva à S. Pemen vers Diolque: Sa douceur gagne un ſolitaire envieux.* 155
VI. *Detachement de Saint Pemen pour ſes proches.* 157
VII. *Exemples de la douceur de Saint Pemen.* 160
VIII. *Suite du meſme ſujet.* 162
IX. *Deſintereſſement genereux du Saint: Son humble reſpect pour la priere, & pour l'Ecriture.* 164
X. *Humilité de S. Pemen: Il eſt conſulté de tout le monde: Sa mort.* 167

SAINTE PULQUERIE VIERGE ET IMPERATRICE. 171

SAINT PIERRE CHRYSOLOGUE, PREMIER ARCHEVESQUE DE RAVENNE. 184

JUVENAL, EVESQUE ET PREMIER PATRIARCHE DE JERUSALEM. 199

LE BIENHEUREUX THEODORET, EVESQUE DE CYR, DOCTEUR DE L'EGLISE, ET CONFESSEUR.

ART. I. *ELOGE de Theodoret: De ſon pere: Converſion de ſa mere, & ſa vertu.* 207
II. *Dieu accorde la naiſſance de Theodoret aux prieres de Saint Macedone.* 211
III. *Education de Theodoret: Il eſt fait Lecteur.* 212
IV. *Theodoret étudie les lettres humaines, & la ſcience de l'Egliſe: Il ſe retire en un monaſtere.* 215
V. *Il eſt fait Eveſque de Cyr.* 217
VI. *Amour de Theodoret pour la ſolitude, pour la pauvreté, & pour les pauvres.* 219
VII. *Generoſité de Theodoret; ſa bonté; ſon ſoin pour ſon peuple.* 221
VIII. *Il fait baſtir une egliſe, ramaſſe des reliques, embellit la ville de Cyr: Ses maladies.* 223
IX. *De Saint Maron, S. Jacque, & pluſieurs ſolitaires du dioceſe de Cyr.* 225
X. *De quelques autres Saints & Saintes du dioceſe de Cyr.* 228
XI. *Amour de Theodoret pour les ſolitaires de ſon dioceſe, & leur reſpect pour luy: Il offre ſur les mains des Diacres.* 231
XII. *Union de Theodoret avec S. Jacque de Cyr: Il prend ſoin de luy dans ſes maladies.* 232
XIII. *Theodoret convertit tous les heretiques de ſon dioceſe.* 236
XIV. *Theodoret preſche avec eclat dans Antioche.* 240

Digitized by Google

XV. De quelques illuſtres ſolitaires de Syrie connus de Theodoret. 241
XVI. Theodoret encourage les Fideles de Perſe durant la perſecution. 244
XVII. Theodoret défend Neſtorius contre Saint Cyrille, & contre le Concile d'Epheſe. 246
XVIII. Theodoret & les Orientaux ſe réunissent avec S. Cyrille. 248
XIX. Que Theodoret ne s'eſt jamais eloigné de la foy de l'Egliſe. 251
XX. Sur les fautes que Theodoret a pu faire dans cette diſpute: Si on luy a ſuppoſé les lettres qui en parlent. 253
XXI. Theodoret écrit contre S. Cyrille pour Theodore de Mopſueſte. 256
XXII. Quelques actions de Theodoret depuis l'an 440. juſques en 445. 258
XXIII. Theodoret travaille à empeſcher qu'on n'augmente les impoſts à Cyr. 260
XXIV. D'Irenée Eveſque de Tyr. 263
XXV. L'Empereur fait depoſer Irenée: Theodoret travaille inutilement pour luy. 266
XXVI. Theodoret irrite Dioſcore, & s'attire beaucoup d'autres ennemis en combatant l'hereſie d'Eutyche. 268
XXVII. Theodoret écrit ſes dialogues contre l'hereſie d'Eutyche. 270
XXVIII. L'Empereur défend à Theodoret de ſortir de ſon dioceſe. 273
XXIX. Theodoret écrit diverſes lettres pour ſa juſtification. 275
XXX. Les Orientaux ſont accuſez d'eſtre Neſtoriens: Theodoret a recours à Dioſcore d'Alexandrie. 277
XXXI. Theodoret ſe plaint de Dioſcore à S. Flavien, & à Baſile de Seleucie: Il écrit aux Eveſques de Cilicie, & fait une apologie. 280
XXXII. Theodoret écrit à Anatole, à Euſebe d'Ancyre, & à d'autres ſur les calomnies qu'on publioit contre luy. 282
XXXIII. Les Orientaux deputent à Conſtantinople; Theodoret y écrit diverſes lettres: Ses ſentimens dans ſa perſecution. 285
XXXVI. Du faux Concile d'Epheſe: Theodoret en eſt exclus, & y eſt depoſé. 289
XXXV. Theodoret depute & écrit à Rome pour demander juſtice. 292
XXXVI. Il écrit à Jean de Germanicie, eſt relegué dans ſon monaſtere d'Apamée. 295
XXXVII. Il eſt entretenu & conſolé par les ſerviteurs de Dieu. 297
XXXVIII. Il conſole & encourage luy meſme les autres dans ſon affliction. 299
XXXIX. Marcien rend la liberté à l'Egliſe & à Theodoret, qui ne veut pas neanmoins quitter ſon monaſtere: Il ſigne la lettre de S. Leon. 301

Digitized by Google

XL. *Theodoret écrit de ſa retraite pour défendre la foy.* 304
XLI. *Theodoret obtient ſon rétabliſſement de S. Leon, & le demande au Concile de Calcedoine.* 306
XLII. *Le Concile de Calcedoine rétablit Theodoret dans ſon eveſché.* 308
XLIII. *S. Leon écrit à Theodoret : Sa mort.* 311
XLIV. *Des ouvrages de Theodoret : Il entreprend d'expliquer l'Ecriture ſainte.* 314
XLV. *Il explique les Cantiques, les Prophetes, les Pſeaumes, Saint Paul.* 318
XLVI. *Il écrit contre les payens, & ſur la Providence.* 322
XLVII. *Il écrit contre les heretiques, contre les anathematiſmes, contre les Juifs, ſur la virginité, ſur S. Paul, & ſur les Myſteres.* 324
XLVIII. *De l'hiſtoire des ſolitaires, & du diſcours ſur la charité.* 327
XLIX. *De ſon hiſtoire eccleſiaſtique.* 330
L. *De ſon ouvrage ſur les hereſies.* 333
LI. *De l'Octateuque, & des autres derniers écrits de Theodoret, de ceux qu'on luy attribue.* 336

BASILE, ARCHEVESQUE DE SELEUCIE EN ISAURIE. 340

SAINT SYMEON STYLITE, ANACORETE EN SYRIE PRES D'ANTIOCHE.

ART. I. *CELEBRITE' de S. Symeon : Que ſon hiſtoire eſt auſſi aſſurée, qu'elle eſt extraordinaire.* 347
II. *De pluſieurs ſaints ſolitaires qui ont porté le nom de Symeon.* 349
III. *S. Symeon eſtant berger, ſe retire au monaſtere de Timothée.* 350
IV. *Saint Symeon ſe retire chez l'Abbé Heliodore ; ſe ceint d'une corde qu'on a bien de la peine à retirer.* 353
V. *Heliodore renvoie le Saint de ſon monaſtere, & l'y rapelle.* 355
VI. *S. Symeon ſe retire à Telaniſſe, s'accoutume à paſſer quarante jours ſans manger.* 357
VII. *Saint Symeon monte ſur la montagne de Telaniſſe, & s'enchaine : Son nom devient celebre partout.* 359
VIII. *S. Symeon demeure ſur une colonne, eſt pres d'en deſcendre : Deſſein de Dieu en cela.* 361
IX. *De quelle maniere le Saint vivoit ſur ſa colonne : D'un ulcere qu'il avoit au pié.* 364
X. *Reſpect des Perſes & des barbares pour le Saint : Il convertit un grand nombre de Sarrazins.* 367
XI. *Converſion & mort d'Aganote chef de voleurs.* 369
XII. *Miracles & propheties du Saint.* 370

Digitized by Google

XIII. *S. Symeon inſtruit les peuples & toute l'Egliſe : Il fait revoquer un ordre donné en faveur des Juifs.* 374
XIV. *La mere du Saint le vient voir, & meurt ſans le voir : On baſtit un monaſtere auprés de ſa colonne : Theodoſe luy écrit pour la paix de l'Egliſe : Il obtient un fils à une Reine des Sarraſins : Domnus d'Antioche le viſite.* 375
XV. *S. Symeon inſtruit S. Theodoſe, S. Daniel, & l'Imperatrice Eudoxie ; punit Ardabure : Marcien le viſite : Leon le conſole.* 379
XVI. *Le demon veut tromper le Saint : Il luy cauſe un ulcere : le Saint demeure debout ſur un pié durant un an : Sa mort bienheureuſe.* 381
XVII. *Le corps de Saint Symeon eſt porté à Antioche.* 384
XVIII. *Quelques remarques ſur les reliques de S. Symeon : Egliſe baſtie à ſa colonne.* 387
XIX. *Eloges donnez au Saint : De ceux qui ont écrit ſa vie.* 389

SAINT MAXIME, ARCHEVESQUE DE RIE'S. 392

SAINT RUSTIQUE, ARCHEVESQUE DE NARBONE. 401

SAINT NAMACE, ET SAINT EPARCE, EVESQUES DE CLERMONT EN AUVERGNE. 409

SAINT LEON, PAPE, SURNOMME' LE GRAND, DOCTEUR DE L'EGLISE.

ART. I. *De ce qu'on trouve de S. Leon juſqu'à ſon epiſcopat.* 414
II. *S. Leon eſt fait Pape : Il preſche : Quelques particularitez de ſon eſprit & de ſa conduite.* 419
III. *S. Leon fait regler la feſte de Paſque pour l'an 441.* 420
IV. *S. Leon écrit aux Eveſques de Mauritanie & de Sicile, pour maintenir la diſcipline de l'Egliſe.* 421
V. *Des Manichéens & leur hypocriſie : S. Leon decouvre & publie leurs abominations.* 424
VI. *Les Manichéens ſont chaſſez de Rome : S. Leon preſche & écrit contre eux.* 427
VII. *Saint Leon agit contre Julien & les Pelagiens.* 429
VIII. *De Flore impoſteur : S. Leon fait Anaſtaſe de Theſſalonique ſon Vicaire en Illyrie.* 432
IX. *Dioſcore eſt fait Eveſque d'Alexandrie : Son hypocriſie : Ses violences.* 434
X. *Suite des violences & des autres crimes de Dioſcore.* 436

Digitized by Google

XI. *De Nomus & Chryſaphe miniſtres de Theodoſe II : S. Leon écrit à Dioſcore.* 438
XII. *S. Leon traite mal Saint Hilaire d'Arles ; maintient l'autorité d'Anaſtaſe de Theſſalonique.* 440
XIII. *Anaſtaſe abuſe de ſon pouvoir ; maltraite Attique de Nicopole.* 443
XIV. *Saint Leon fait une reprimende à Anaſtaſe.* 444
XV. *De S. Flavien de Conſtantinople : Sa vertu le fait haïr de Chryſaphe & de Dioſcore.* 446
XVI. *De l'hereſie des Priſcillianiſtes : Elle ſe fortifie en Eſpagne durant les ravages des barbares.* 448
XVII. *Saint Turibe Eveſque d'Aſtorga.* 449
XVIII. *Saint Turibe écrit contre les Priſcillianiſtes.* 452
XIX. *S. Leon écrit à Turibe & à toute l'Eſpagne contre les Priſcillianiſtes : Concile de Tolede contre eux.* 454
XX. *Les Priſcillianiſtes ſont enfin condannez par le Concile de la Galice.* 456
XXI. *S. Leon maintient l'ordre & la diſcipline de l'Egliſe en Sicile, à Aquilée, & à Benevent.* 458
XXII. *Baſſien ordonné par force pour Evazes, s'inthronize irregulierement à Epheſe, & eſt maintenu par Theodoſe & par Saint Proclo.* 460
XXIII. *Eſtienne ſe ſouleve contre Baſſien, ſe fait ordonner à ſa place.* 462
XXIV. *D'Ibas Eveſque d'Edeſſe : On le ſoupçonne de ſuivre l'erreur de Neſtorius.* 465
XXV. *Ibas eſt accuſé de blaſphemes, & de pluſieurs crimes devant Domnus d'Antioche.* 467
XXVI. *Le Concile d'Antioche juge en faveur d'Ibas.* 469
XXVII. *Les accuſateurs d'Ibas ont recours à l'Empereur & à S. Flavien de Conſtantinople, qui leur donnent des Commiſſaires.* 472
XXVIII. *Les Commiſſaires examinent à Beryte les blaſphemes imputez à Ibas.* 474
XXIX. *Ibas eſt renvoyé abſous, & ſe reconcilie avec ſes accuſateurs.* 477
XXX. *Troubles en Orient ſur le Myſtere de l'Incarnation : De Domnus Eveſque d'Antioche.* 479
XXXI. *Eutyche, Dioſcore, & Barſumas principaux auteurs du trouble.* 481
XXXII. *Theodoſe II. perſecute Theodoret & d'autres Eveſques de Syrie, comme Neſtoriens.* 484
XXXIII. *De l'hereſiarque Eutyche ; ſes bonnes & mauvaiſes qualitez.* 486
XXXIV. *Quelle eſtoit l'hereſie d'Eutyche.* 488
XXXV. *De qui Eutyche a tiré ſon hereſie : Son orgueil : Domnus d'Antioche, & d'autres écrivent contre luy.* 490

Digitized by Google

XXXVI. *Euſebe de Dorylée taſche en vain de corriger Eutyche : Il porte Saint Flavien à le juger.* 493
XXXVII. *Saint Flavien aſſemble un Concile : Eutyche y eſt cité.* 495
XXXVIII. *Declaration de Saint Flavien & de ſon Concile pour la foy des deux natures: Eutyche refuſe de comparoiſtre.* 498
XXXIX. *Eutyche veut faire ſigner un écrit par divers Abbez.* 500
XL. *Eutyche cité pour la ſeconde fois, refuſe encore de comparoiſtre.* 502
XLI. *Eutyche depute au Concile, promet d'y venir : Euſebe de Dorylée continue à le pourſuivre.* 504
XLII. *Eutyche vient au Concile, accompagné d'officiers & de ſoldats: Le Patrice Florent y vient de la part de l'Empereur.* 506
XLIII. *On examine la foy d'Eutyche : Il ſemble avouer que J. C. nous eſt conſubſtantiel, mais refuſe d'anathematizer l'erreur contraire.* 508
XLIV. *Eutyche refuſe avec opiniatreté de reconnoiſtre deux natures en J.C. aprés l'Incarnation.* 512
XLV. *Sentence du Concile, qui excommunie & depoſe Eutyche: Charité de Saint Flavien pour luy : Eutyche appelle au Concile œcumenique.* 515
XLVI. *Les moines d'Eutyche rejettent ſa condannation : Elle eſt ſignée par les Abbez de Conſtantinople, & par les Eveſques de l'Orient.* 517
XLVII. *Theodoſe ſurpris par Eutyche, luy accorde un Concile œcumenique ; le veut reconcilier avec Flavien, à qui il demande une declaration de ſa foy.* 520
XLVIII. *Eutyche écrit partout contre S. Flavien : Chryſaphe & Dioſcore ſe liguent pour depoſer ce ſaint Eveſque.* 522
XLIX. *Saint Leon s'informe du fait d'Eutyche : Saint Flavien l'en inſtruit.* 525
L. *Theodoſe convoque le Concile œcumenique à Epheſe : Saint Leon & beaucoup d'autres en craignent les ſuites.* 527
LI. *Theodoret encourage Domnus d'Antioche : Violences commiſes contre Ibas d'Edeſſe.* 529
LII. *Ordres donnez par Theodoſe pour le Concile d'Epheſe : Il en rend Dioſcore le maiſtre abſolu.* 531
LIII. *Aſſemblée pour verifier les actes de la condannation d'Eutyche: Il y comparoiſt par ſes deleguez.* 533
LIV. *On ne peut prouver aucune fauſſeté contre les actes de la condannation d'Eutyche.* 536
LV. *S. Leon envoie ſes Legats au Concile d'Epheſe.* 538

Digitized by Google

LVI. De la lettre celebre de S. Leon à S. Flavien ſur l'Incarnation. 539.
LVII. S. Leon écrit au Concile d'Epheſe, & à diverſes perſonnes ſur Eutyche : De Julien de Cos. 543
LVIII. Diverſes lettres de Saint Leon, S. Pierre Chryſologue répond à Eutyche. 545
LIX. S. Leon ſe rejouit de l'ordination de Ravenne Eveſque d'Arles : Il écrit à Saint Ruſtique de Narbone. 547
LX. Des Eveſques qui ſe trouverent au Concile d'Epheſe : Flavien traité tout d'abord d'ennemi de l'Empereur. 549
LXI. Dioſcore preſide au Concile : Des violences qu'on y exerça. 551
LXII. Ordre des ſeances : Les juges d'Eutyches declarez parties : Les Notaires ſuſpects à Dioſcore, chaſſez. 553
LXIII. Dioſcore fait lire les lettres de l'Empereur, & non celles de Saint Leon : On laiſſe la foy pour faire entrer Eutyche, & ecouter ſa requeſte. 555
LXIV. On ne veut point ecouter Euſebe de Dorylée : Les Legats de S. Leon recuſez ; ſes lettres eludées de nouveau. 557
LXV. Lecture des actes de la condamnation d'Eutyche : On s'eleve contre les deux natures. 559
LXVI. Foibleſſe de Baſile de Seleuque, & de pluſieurs autres Eveſques : S. Flavien ſans liberté. 561
LXVII. Eutyche eſt abſous, meſme par Domnus d'Antioche. 563
LXVIII. Requeſte des moines d'Eutyche, & leur abſolution : On lit le decret du premier Concile d'Epheſe pour le ſymbole de Nicée. 565
LXIX. Dioſcore prononce contre S. Flavien, qui appelle, & eſt ſoutenu par les Legats de S. Leon. 567
LXX. Dioſcore oblige tous les Eveſques de condamner S. Flavien. 569
LXXI. Dioſcore contraint tous les Eveſques de ſigner en blanc, & puis ſe raille de leur foibleſſe. 570
LXXII. Martyre de Saint Flavien. 572
LXXIII. Honneurs rendus à la vertu & à la memoire de S. Flavien. 574
LXXIV. Les Legats du Pape s'enfuient : Dioſcore condamne pluſieurs bons Eveſques ; laiſſe ou rétablit les méchans. 577
LXXV. Theodoret & Ibas ſont depoſez. 579
LXXVI. Domnus d'Antioche eſt depoſé, & retourne dans la ſolitude. 581
LXXVII. Concluſion du faux Concile d'Epheſe : Mepris & horreur que toute l'Egliſe en a eu. 583
LXXVIII. Loy de Theodoſe pour le faux Concile d'Epheſe, & contre Saint Flavien. 585
LXXIX. Anatole eſt fait Eveſque de Conſtantinople par Dioſcore, & Maxime d'Antioche par Anatole. 587

Digitized by Google

LXXX. *Trouble & confuſion de l'Orient : Dioſcore regne partout.* 589
LXXXI. *Theodoret a recours à S. Leon : De ceux qui ſoutenoient la vraie foy dans l'Orient.* 592
LXXXII. *S. Leon affligé, mais non abatu, caſſe tout ce qui s'eſt fait à Epheſe ; s'unit à S. Flavien, ſe ſepare de ſes juges ; demande à Theodoſe un Concile general en Italie.* 594
LXXXIII. *S. Leon écrit à Pulquerie, à l'Egliſe de Conſtantinople, & à Anaſtaſe : Pulquerie l'encourage elle meſme.* 597
LXXXIV. *Valentien III, Placidie & Eudoxie demandent à Theodoſe le Concile general en Italie, & n'obtiennent rien.* 600
LXXXV. *Dioſcore entreprend d'excommunier S. Leon : Ce Saint écrit de nouveau à Conſtantinople.* 603
LXXXVI. *Saint Leon juge entre Vienne & Arles ; envoie en France ſa lettre à S. Flavien : Elle y eſt receue avec une eſtime extraordinaire.* 604
LXXXVII. *Anatole demande la communion de Rome : S. Leon la luy promet à certaines conditions : Il écrit à Theodoſe par Saint Abonde & Saint Senateur.* 606
LXXXVIII. *S. Leon écrit à quelques Abbez de Conſtantinople : Marcien ſucceſſeur de Theodoſe ſonge à rétablir la paix de l'Egliſe, & à aſſembler un Concile general.* 609
LXXXIX. *Le Concile de Conſtantinople, & pluſieurs Eveſques ſignent la lettre de S. Leon, & anathematizent Eutyche, qui eſt banni : Marcien rapelle les exilez, & écrit à Saint Leon pour Anatole.* 612
XC. *La lettre de Saint Leon ſignée en Syrie, & partout l'Empire d'Orient : Changement merveilleux dans les affaires de l'Egliſe.* 615
XCI. *S. Leon accorde ſa communion à Anatole, & peuteſtre le ſecond rang : Il écrit à Marcien, & à divers autres.* 617
XCII. *Saint Leon ne veut point de nouvel examen ſur la foy ; veut differer le Concile general ; depute à Conſtantinople Lucenſe d'Aſcoli.* 619
XCIII. *Inſtructions données à Lucenſe ſur les Eveſques du Concile d'Epheſe.* 620
XCIV. *S. Leon tolere Maxime d'Antioche ; écrit à Marcien, & à d'autres.* 623
XCV. *Le Concile de Milan, & les Eveſques de France, approuvent la lettre de Saint Leon à Flavien.* 624
XCVI. *Marcien indique le Concile œcumenique à Nicée, & promet de s'y trouver.* 628

Digitized by Google

XCVII. *S. Leon depute Paſcaſin & Boniface pour aſſiſter au Concile general, avec les deux Legats qui eſtoient en Orient: Il leur joint Julien de Cos.* 631

XCVIII. *Inſtruction de S. Leon à ſes Legats: Il veut qu'ils preſident au Concile.* 633

XCIX. *S. Leon écrit pluſieurs lettres ſur le Concile, & au Concile meſme; reçoit Theodoret à ſa communion.* 634

C. *Les Neſtoriens, & quelques Abbez Eutychiens brouillent à Conſtantinople: Marcien travaille à y maintenir la paix.* 636

CI. *Le Concile eſt differé d'un mois, & transferé à Calcedoine: Nombre des Eveſques.* 639

CII. *On regle diverſes choſes avant le Concile, touchant Maxime d'Antioche, Euſebe de Dorylée & Theodoret: Marcien y envoie ſes officiers en ſa place.* 642

CIII. *La preſidence du Concile donnée aux Legats de S. Leon: Rang de Julien de Cos.* 643

CIV. *Pouvoir des officiers de l'Empereur dans le Concile: Ordre des ſeances: Dioſcore eſt obligé de paroiſtre comme accuſé.* 646

CV. *On lit les actes d'Epheſe: Theodoret eſt receu dans le Concile, mais comme accuſateur.* 648

CVI. *S. Flavien eſt juſtifié, & Dioſcore abandonné de preſque tous les Eveſques: Inſolence de luy & de ſes Egyptiens.* 651

CVII. *Le Concile ſe ſouleve contre Euſtathe, anathematize Dioſcore pour avoir depoſé Saint Flavien: On parle de le depoſer avec Juvenal, & quatre autres.* 653

CVIII. *Le Concile refuſe de faire aucune nouvelle deciſion ſur la foy; approuve la lettre de S. Leon, qui eſt enfin ſignée par ceux de l'Illyrie & de Paleſtine.* 655

CIX. *Euſebe de Dorylee & d'autres demandent juſtice au Concile contre Dioſcore: Il eſt cité, & refuſe de venir.* 658

CX. *Dioſcore eſt condanné, & depoſé.* 661

CXI. *La lettre de S. Leon à Flavien eſt approuvée ſolennellement par tout le Concile: Juvenal & les quatre autres obtiennent leur grace.* 665

CXII. *Requeſte de treize Eveſques d'Egypte à Marcien: Le Concile les diſpenſe de ſigner pour lors la lettre de Saint Leon.* 667

CXIII. *Requeſtes inſolentes de quelques Abbez Eutychiens: Ils ſont condannez s'ils ne ſe ſoumettent dans un mois au Concile.* 669

CXIV. *Beryte erigée en metropole honoraire: Euſtathe qui en eſtoit Eveſque, s'attribue juriſdiction ſur les villes voiſines, & eſt ſoutenu par Anatole.* 672

Digitized by Google

CXV. *Le Concile de Calcedoine examine l'affaire de Beryte ; condanne Euſtathe.* 674
CXVI. *Decret ſur la foy preſenté au Concile, & accepté : Les Legats de Saint Leon s'y oppoſent.* 677
CXVII. *Les officiers de l'Empereur obtiennent avec beaucoup de peine qu'on delibere de nouveau ſur le decret de la foy.* 678
CXVIII. *Le decret eſt reformé, & approuvé de tous : Il ne parle point des anathematiſmes : Ce n'eſt point un ſymbole.* 681
CXIX. *Marcien vient au Concile : Tous les Eveſques ſignent le decret de la foy ; acceptent divers reglemens propoſez par Marcien.* 683
CXX. *Le Concile autoriſe le nouveau patriarcat de Jeruſalem, reçoit Theodoret, examine l'affaire d'Ibas, demande l'abolition de tout ce qu'avoit fait le faux Concile d'Epheſe.* 686
CXXI. *Ibas d'Edeſſe eſt rétabli : Penſion accordée à Dommus.* 688
CXXII. *Baſſien demande à eſtre rétabli en la place d'Eſtienne d'Epheſe : Le Concile les depoſe tous deux.* 690
CXXIII. *Baſilinople eſt ſoumiſe à Nicomedie, & non à Nicée : Sabinien de Perrhe rétabli.* 692
CXXIV. *Des dix premiers Canons du Concile de Calcedoine.* 693
CXXV. *Des vingt derniers Canons du Concile.* 697
CXXVI. *Preſeance de l'Eveſque de Conſtantinople ſur tous ceux de l'Orient.* 700
CXXVII. *Les Eveſques de Conſtantinople s'attribuent la juriſdiction ſur tout l'Orient.* 702
CXXVIII. *Le 28e Canon de Calcedoine ſoumet à l'Eveſque de Conſtantiple la Thrace, l'Aſie, & le Pont.* 706
CXXIX. *Divers defauts remarquez dans le vingt-huittieme Canon de Calcedoine : Raiſons que les Eveſques peuvent avoir eues de le faire, ou d'y conſentir.* 709
CXXX. *Les Legats en s'oppoſant au Canon, le font confirmer : Des ſeances du Concile.* 711
CXXXI. *Relation du Concile à Marcien pour la lettre de Saint Leon : Le Concile écrit auſſi à Saint Leon.* 713
CXXXII. *Concluſion du Concile : Grand reſpect que toute l'Egliſe a eu pour luy : Il ſe reconnoiſt redevable à l'interceſſion de Sainte Euphemie.* 716
CXXXIII. *En quoy S. Leon a confirmé le Concile : Il en a fait traduire les actes : Du titre de Patriarche qui luy fut offert : De la condannation d'Eutyche par le Concile.* 719
CXXXIV. *Loix de Marcien pour faire obſerver le Concile, empeſcher les diſputes,*

Digitized by Google

diſputes, punir les Eutychiens, & rétablir la memoire de Saint Flavien. 723

CXXXV. *Marcien, Pulquerie, Anatole, Julien de Cos, écrivent a S. Leon ſur le Concile de Calcedoine, & pour le 28e Canon: S. Leon mande en France la depoſition de Dioſcore.* 725

CXXXVI. *Saint Leon refuſe abſolument de confirmer le 28e Canon, & ceſſe meſme d'écrire à Anatole.* 727

CXXXVII. *S. Leon à la priere de Marcien ſe ſatisfait des ſoumiſſions d'Anatole, mais ne peut empeſcher que le vingt-huittieme Canon n'ait lieu.* 729

CXXXVIII. *George moine trouble la Cappadoce, & Theodoſe la Paleſtine, où il ſe fait ordonner Eveſque de Jeruſalem.* 731

CXXXIX. *Violences & tyrannies de Theodoſe dans Jeruſalem, & toute la Paleſtine: Il maſſacre S. Severien de Scythople, & S. Athanaſe Diacre: Juvenal echape à peine.* 734

CXL. *S. Euthyme ſe retire plutoſt que de ceder à Theodoſe: Hiſtoire de l'Abbé Gelaſe.* 737

CXLI. *Les moines ſchiſmatiques de Paleſtine adreſſent une requeſte à Pulquerie, qui leur répond.* 740

CXLII. *S. Protere eſt fait Eveſque d'Alexandrie au lieu de Dioſcore: Les Eutychiens ſe ſoulevent contre luy.* 744

CXLIII. *Elure & Mongus font ſchiſme contre S. Protere, avec quelques Eveſques & quelques moines: Quel eſtoit Elure: S. Protere écrit au Pape.* 746

CXLIV. *S. Leon répond à Theodore de Frejus; arreſte Attila.* 749

CXLV. *Saint Leon loue les lettres de Marcien & de Pulquerie aux moines ſchiſmatiques de Jeruſalem, & leur écrit luy meſme: Il travaille à retirer Eudocie du meſme ſchiſme.* 752

CXLVI. *Marcien chaſſe Theodoſe de Jeruſalem: Juvenal y revient, & tient un Concile* 754

CXLVII. *Anatole eleve à la preſtriſe Acce ſon Archidiacre, & fait André Archidiacre au lieu de luy: Saint Leon l'en blaſme.* 757

CXLVIII. *S. Leon fait Julien de Cos ſon Nonce à Conſtantinople; confirme le Concile de Calcedoine par une lettre circulaire.* 760

CXLIX. *Il répond à Maxime d'Antioche, & à d'autres; écrit pour regler la feſte de Paſque en 455.* 764

CL. *S. Protere ſoutient contre S. Leon le cycle de Theophile: Saint Leon ſe rend: De Victorius & de ſon cycle.* 768

CLI. *S. Leon ſe rejouit de la paix de la Paleſtine: Sa réunion avec Anatole.* 770

Digitized by Google

CLII. *Il écrit à S. Protere : Travaille pour maintenir la foy & la discipline à Alexandrie & à Constantinople.* 771
CLIII. *Il écrit à Juvenal, Dioscore meurt : Marcien travaille inutilement pour ramener ses partisans à l'Eglise.* 775
CLIV. *De l'Abbé Carose : Maxime d'Antioche est deposé, & Basile mis en sa place.* 777
CLV. *Saint Leon empesche Genseric de bruler Rome : L'Imperatrice Eudocie & S. Auxent se soumettent au Concile de Calcedoine.* 779
CLVI. *Mort de Marcien : Elure cabale à Alexandrie, & s'en fait Evesque.* 782
CLVII. *Saint Protere est massacré dans le battistere par la faction d'Elure.* 784
CLVIII. *Violences que commet Elure dans toute l'Egypte pour y établir l'Eutychianisme.* 787
CLIX. *Les Catholiques d'Egypte ont recours à l'Empereur Leon : Le Pape luy écrit en leur faveur : Loy de ce prince pour l'Eglise, & pour le Concile.* 789
CLX. *S. Leon écrit partout contre Elure.* 791
CLXI. *Les Catholiques d'Egypte viennent à Constantinople : Leurs requestes à l'Empereur & à Anatole.* 793
CLXII. *Elure écrit à l'Empereur, & luy envoie des deputez : Leur profession de foy.* 795
CLXIII. *L'Empereur & Anatole demandent les avis de tous les Evesques sur le Concile de Calcedoine, & sur Elure : Les seditieux d'Alexandrie sont punis.* 797
CLXIV. *Anatole & Agapet de Rode soutiennent le Concile de Calcedoine contre Elure : S. Leon console les Catholiques d'Egypte.* 800
CLXV. *Saint Leon demande qu'Attique Prestre de Constantinople se retracte, ou soit banni : Il instruit l'Empereur sur la foy, mais ne veut point qu'on la mette en question, & qu'on l'examine comme douteuse.* 802
CLXVI. *Tous les Evesques de l'Orient s'accordent à défendre le Concile de Calcedoine, & à condanner Elure : Ils ne veulent point de nouveau Concile.* 804
CLXVII. *Sentiment des Evesques de Pamphylie : Du recueil des circulaires : Les solitaires écrivent aussi pour le Concile : De Saint Baradate.* 806
CLXVIII. *L'Empereur souhaite une conference : S. Leon n'y peut consentir, & envoie neanmoins des Legats en Orient : Il traite rudement Anatole à cause d'Attique & d'André.* 819

Digitized by Google

CLXIX. *Mort des Evesques de Constantinople, d'Antioche, & de Jerusalem: De S. Daniel Stylite.* 813
CLXX. *S. Leon écrit à Nicetas d'Aquilée, & à Neon sur la discipline: Il tient un Concile à Rome: La consecration des vierges differée à l'age de 40 ans.* 816
CLXXI. *S. Leon se reserve le battesme à Pasque & à la Pentecoste; ne veut point que la confession soit publique; unit les eveschez de Cemele & de Nice.* 818
CLXXII. *Elure est chassé d'Alexandrie, & relegué dans la Quersonese: Salofacial tres Catholique est mis en sa place.* 821
CLXXIII. *Mort de S. Leon: Translations de ses reliques: Eglises qu'il a basties ou ornées.* 825
CLXXIV. *Quelques remarques sur Saint Leon: Ses ordinations.* 827
CLXXV. *De Saint Valentin Evesque de Passau.* 829

****

NOTES SUR SAINT GERMAIN D'AUXERRE.

NOTE I. *QUE Saint Valere & S. Valerien ne sont apparemment qu'un seul Evesque d'Auxerre.* 833
II. *Sur la chronologie des premiers Evesques d'Auxerre: Epoque de la mort de S. Germain.* 833
III. *Sur la vie de Saint Amateur.* 835
IV. *Sur Fastide.* 837
V. *Si l'eglise de S. Germain d'Auxerre a toujours esté une abbaye.* 838
VI. *Diverses fautes dans la chronologie des Evesques d'Auxerre aprés Saint Germain.* 838
VII. *L'Evesque Alode distingué de l'Abbé Aloge.* 839
VIII. *Sur la vie de S. Marien.* 839
IX. *Sur l'abbaye de Saint Marien.* 840

NOTES SUR SAINT PETRONE.

NOTE I. *SUR son pere.* 841
II. *Si l'Abbé Isidore estoit Origeniste.* 841
III. *Sur divers monumens nouveaux qui parlent de Saint Petrone.* 841

NOTES SUR SAINT HILAIRE D'ARLES.

NOTE I. *D'OU la seconde Narbonoise a esté tirée.* 842
II. *Sur quelques ordonnances attribuées au Concile de Riés.* 843
III. *Sur Saint Augustal.* 843
IV. *Temps du second Concile d'Arles.* 843
V. *Si Quelidoine estoit Evesque de Besançon.* 844
VI. *Quel est l'auteur de la vie de Saint Hilaire.* 845

NOTES SUR SAINT ISIDORE DE PELUSE.

NOTE I. *SI Damiette est l'ancienne ville de Peluse.* 847
II. *Quand Eusebe a esté fait Evesque de Peluse.* 847

Digitized by Google

III. *Sur les lettres de Saint Iſidore.* 847

NOTES SUR SAINT EUCHER.

NOTE I. *En quelle année il eſt mort.* 848
II. *Quel a eſté ſon ſucceſſeur.* 848
III. *Sur le traité des Formules.* 850
IV. *Temps des livres de Saint Eucher à ſes enfans.* 850
V. *S'il y a eu deux Euchers Eveſques de Lion : Qu'on ne le peut prouver par la vie de Sainte Conſorcie.* 851
VI. *Que Salone peut avoir eſté Eveſque de Geneve.* 855

NOTES SUR M. MERCATOR.

NOTE I. *S'IL a eſté Eveſque.* 857
II. *Sur un endroit de ſon memoire.* 857
III. *Sur ce qu'il a traduit contre Neſtorius.* 858
IV. *Divers ouvrages traduits par Mercator.* 858

NOTES SUR VINCENT DE LERINS.

NOTE I. *POURQUOI on ne le fait pas frere de Saint Loup.* 859
II. *En quel lieu il a compoſé ſon memoire.* 860
III. *Si cet ouvrage eſt contre Saint Auguſtin.* 860

NOTES SUR SAINT PEMEN.

NOTE I. *QU'IL faut diſtinguer deux ſolitaires de ce nom.* 862
II. *Si S. Pemen retourna en Sceté aprés en avoir eſté chaſſé par les barbares vers 395 ou 400.* 863

NOTES SUR SAINTE PULQUERIE.

NOTE I. *Quel age elle a commencé de gouverner.* 863
II. *Méchantes hiſtoires ſur l'egliſe des Guides.* 864

NOTES SUR SAINT PIERRE CHRYSOLOGUE.

NOTE I. *QU'IL vivoit en 449, & non en 500.* 864
II. *Que le ſermon 107 n'eſt pas de luy, mais ſur luy.* 865
III. *Que Corneille qui l'a elevé n'eſtoit point Eveſque d'Imola.* 865
IV. *Fauſſe hiſtoire ſur ſon election à l'epiſcopat.* 865
V. *Sur Saint Jean ſon predeceſſeur.* 866
VI. *Quelques ſermons mélez dans ceux de Saint Chryſologue.* 866
VII. *Sur ce que Rubeus dit de Saint Barbatien.* 866

NOTE SUR JUVENAL DE JERUSALEM.

QUAND a commencé & fini ſon epiſcopat. 867

NOTES SUR THEODORET.

NOTE I. *QUELQUES faits avant ſon epiſcopat incertains ou faux.* 868
II. *Temps de ſa naiſſance, & de ſon epiſcopat.* 869
III. *Qui fut celui qui le conſacra Eveſque.* 870
IV. *A quel Jacque l'Empereur Leon a écrit.* 871

Digitized by Google

V. *Que c'eſt Domnus qui a ordonné Irenée de Tyr, & non pas Theodoret.* 871
VI. *Temps de la lettre 110 de Theodoret.* 872
VII. *Que ſes dialogues ne ſont point après le Concile de Calcedoine.* 872
VIII. *Si les dialogues ſont faits contre Saint Cyrille.* 872
IX. *Que Theodoret a eſté relegué en ſon dioceſe ſur la fin de 447.* 873
X. *En quel temps les Orientaux ont envoyé à Conſtantinople pour Theodoret.* 873
XI. *Que ſon epiſtre 146 peut regarder l'Egliſe de Cyr.* 874
XII. *De ce que S. Leon a fait pour ſon rétabliſſement.* 875
XIII. *Temps de la mort de Theodoret.* 875
XIV. *Quand il a écrit ſur Daniel.* 876
XV. *S'il a écrit contre les payens en 327.* 876
XVI. *En quel temps il a écrit les vies des Peres.* 877
XVII. *Que ce qui eſt dit de Neſtorius dans le traité des hereſies, eſt de Theodoret.* 877

NOTES SUR SAINT SYMEON STYLITE.

NOTE I. *QUELLE eſt ſa vie écrite par Antoine.* 880
II. *Sur ſa converſion.* 872
III. *Qu'il s'eſt retiré chez Timothée, & puis chez Heliodore.* 880
IV. *Temps de ſes differentes retraites.* 880
V. *A quel age il s'eſt retiré.* 881
VI. *S'il y avoit 15 lieues de la colonne du Saint à Antioche.* 882
VII. *De ſes differentes colonnes, & du temps qu'il a paſſé ſur chacune.* 882
VIII. *Sur un miracle du Saint.* 883
IX. *Si ce fut un fils ou une fille qu'il obtint à la Princeſſe des Sarrazins.* 883
X. *Que le Saint a eu deux ulceres, l'un au pié, l'autre à la cuiſſe.* 883
XI. *Qu'on peut mettre ſa mort le premier janvier 460.* 884
XII. *En quel jour on s'apperceut de ſa mort.* 885

NOTES SUR SAINT MAXIME DE RIE'S.

NOTE I. *CORRECTION dans l'homelie de Fauſte ſur ce Saint.* 885
II. *Sur le lieu de la naiſſance de S. Maxime.* 885
III. *Que c'eſt de Frejus qu'on a voulu faire S. Maxime Eveſque en 432.* 886
IV. *Sur un endroit obſcur de Fauſte.* 887

NOTES SUR SAINT RUSTIQUE DE NARBONE.

NOTE I. *SI c'eſt celui à qui Saint Jerome a écrit.* 887
II. *S'il avoit quitté ſon bien.* 887
III. *Temps de l'ordination du Saint.* 887
IV. *Endroit du III. Concile d'Arles corrigé.* 888

NOTES SUR SAINT LEON.

NOTE I. *FABLES ſur ſon union avec Caſſien.* 889
II. *Temps de ſon election & de ſon ordination.* 889
III. *S'il faut rejetter l'epiſtre 7, ou la 14.* 890

Digitized by Google

IV. *Que l'epiſtre 12 n'eſt écrite apparemment qu'aprés la 13, & aprés l'an 445.* 892
V. *Sur l'eloignement de Pulquerie.* 892
VI. *Sur les voyages de Saint Turibe.* 893
VII. *Qu'Idace & Cepone n'eſtoient point Eveſques de Lugo & de Braque.* 893
VIII. *Sur le Concile de la Galice ſous Saint Leon.* 893
IX. *S'il faut dire que l'epiſtre 17 n'eſt point de S. Leon.* 894
X. *Que Baſſien d'Epheſe a eſté inthroniſé en 444, & depoſé en 448.* 895
XI. *Sur Daniel Eveſque de Carrhes neveu d'Ibas.* 896
XII. *Que dans le reſcrit contre Ibas, il faut Daniel de Carrhes & Jean de Theodoſiople.* 896
XIII. *Temps des aſſemblées de Beryte & de Tyr ſur l'affaire d'Ibas.* 897
XIV. *Si l'affaire d'Ibas a commencé à Tyr.* 898
XV. *Que Baſile de Seleucie raporte mal luy meſme ce qu'il avoit dit dans le Concile de Conſtantinople.* 898
XVI. *Sur la premiere lettre de S. Flavien à S. Leon contre Eutyche.* 899
XVII. *Qu'eſt-ce que S. Flavien envoya d'abord à S. Leon.* 899
XVIII. *Endroit obſcur de Saint Pierre Chryſologue.* 900
XIX. *Date de deux lettres de S. Leon ſur Eutyche.* 900
XX. *Sur l'aſſemblée du 13 avril 449.* 900
XXI. *Que Jule envoyé par S. Leon au Concile eſtoit Eveſque de Pouzoles; qu'il a aſſiſté à ce Concile, que René n'y a point aſſiſté, mais eſtoit mort à Delos.* 901
XXII. *Si Hilaire eſtoit Archidiacre de Rome en 449.* 903
XXIII. *En quel temps S. Pierre Chryſologue a écrit à Eutyche.* 903
XXIV. *Que l'epiſtre 36 eſt du 26 d'aouſt.* 903
XXV. *Si Euſebe de Doryle eſtoit logé chez l'Eveſque d'Epheſe.* 904
XXVI. *Si les Legats du Pape ont voulu preſider au faux Concile d'Epheſe.* 904
XXVII. *Que ces Legats ont aſſiſté au Concile, & y ont pris place.* 904
XXVIII. *Sur le temps & le lieu de la mort de Saint Flavien.* 905
XXIX. *Sur S. Domnus d'Antioche honoré le 2 janvier.* 906
XXX. *Qu'Anatole n'a eſté fait Eveſque de Conſtantinople qu'aprés la mort de Saint Flavien.* 907
XXXI. *Que l'epiſtre 39 de S. Leon ne peut paſſer pour ſuppoſée.* 907
XXXII. *Que Valentinien eſt venu à Rome en 450 à la Chaire de S. Pierre.* 907
XXXIII. *Quand Dioſcore a pretendu excommunier Saint Leon.* 909
XXXIV. *Que S. Abonde de Come eſt le Legat de Saint Leon.* 910
XXXV. *Sur Saint Senator de Milan.* 911
XXXVI. *D'où Lucence eſtoit Eveſque.* 911
XXXVII. *Difficulté ſur l'envoi de Lucence.* 912
XXXVIII. *Temps de la mort de S. Euſebe de Milan: S'il a aſſiſté en 465 au Concile de Rome.* 912
XXXIX. *Sur la lettre de Marcien pour aſſembler le Concile œcumenique.* 913
XL. *Que S. Leon avoit receu cette lettre le 24 de juin.* 913
XLI. *Sur les epiſtres 69 & 73 de Saint Leon.* 914
XLII. *Nombre des Eveſques dans le Concile de Calcedoine.* 914

Digitized by Google

XLIII. *Que Julien de Cos n'a point ſigné avant Jean de Rhoſon metropolitain qui n'eſtoit point au Concile.* 915
XLIV. *Que le Concile s'eſt tenu dans la nef de l'egliſe, plutoſt que dans le chœur.* 916
XLV. *Que la ſeance contée pour la ſeconde l'eſt veritablement.* 916
XLVI. *Sur la ſeconde citation de Dioſcore.* 917
XLVII. *Difficultez ſur la ſeance du 20 octobre.* 917
XLVIII. *Sur le jugement rendu contre la metropole de Beryte.* 918
XLIX. *Sur* ex duabus naturis *qu'on lit dans le decret du Concile ſur la foy.* 919
L. *Que le 25 d'octobre n'eſtoit point la feſte de Saint Callinique, ni de Sainte Euphemie.* 919
LI. *Que Pulqueriе n'a point aſſiſté au Concile de Calcedoine.* 920
LII. *Sur la ſignature d'Eſtienne & Jean Eveſques de Paleſtine.* 921
LIII. *Epoque des actions 9 & 10 ſur Ibas.* 921
LIV. *Sur l'action qui regarde Domnus: Qu'on n'a point de preuve qu'elle ſoit fauſſe.* 922
LV. *Sur le mot de* Salgamarii. 924
LVI. *Pourquoi on met la 12e ſeance de Calcedoine le 1er de novembre.* 925
LVII. *Si Theodoſe a receu l'ordination epiſcopale.* 925
LVIII. *Qu'il n'a eſté chaſſé de Jeruſalem que vers la fin de 453.* 925
LIX. *Si Saint Protere a aſſiſté au Concile de Calcedoine, & s'il y a eſté fait Eveſque.* 927
LX. *Sur le nom d'Elure.* 927
LXI. *Si le ſermon 81 de Saint Leon regarde Attila ou Genſeric.* 928
LXII. *Faute dans une lettre d'Anatole.* 928
LXIII. *Faute de la chronique Orientale ſur la mort de Dioſcore.* 928
LXIV. *Deux lettres de Marcien confondues en une.* 928
LXV. *Si Genſeric n'a point pillé les egliſes de Latran, de S. Pierre & de S. Paul.* 929
LXVI. *Qu'Eudoxie ne s'eſt réunie à l'Egliſe qu'en 456, après Paſque.* 929
LXVII. *Que Saint Protere a eſté tué le jeudi ſaint.* 930
LXVIII. *Date des lettres 115, 116, 117 de S. Leon.* 930
LXIX. *Sur un endroit de Theophane.* 931
LXX. *Sur la date de la lettre 134.* 931
LXXI. *L'indiction mal marquée dans la lettre de S. Baradate.* 931
LXXII. *Epoque de l'epiſtre 135.* 932
LXXIII. *Pourquoi on met ſa mort le 10 de novembre.* 932
LXXIV. *Sur l'inſcription de l'egliſe de Saint Laurent.* 933

APPROBATION.

J'Ay lu par ordre de Monſeigneur le Chancelier, le quinzieme Tome des *Memoires pour ſervir à l'hiſtoire eccleſiaſtique*, de feu Monſieur l'Abbé Lenain de Tillemont; contenant les vies de Saint Germain d'Auxerre, de S. Hilaire d'Arles, de Theodoret, de Saint Leon le Grand, & de quelques autres Saints ou grands hommes, dans lequel je n'ay rien trouvé de contraire à la pureté de la foy & des mœurs. Fait à Paris le vingt-cinq juillet mil ſept cens dix.

ANQUETIL.

Digitized by Google

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARR : A nos amez & feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maiſtres des Requeſtes ordinaires de noſtre Hoſtel, Grand Conſeil, Baillifs, Seneſchaux, Prevoſts, leurs Lieutenans, & tous autres nos Juſticiers & Officiers qu'il appartiendra, SALUT. Noſtre bien amé le ſieur TILLET, nous a fait remontrer qu'il a compoſé un livre intitulé, *Memoires pour ſervir à l'hiſtoire eccleſiaſtique des ſix premiers ſiecles, juſtifiez par les citations des auteurs originaux, avec une chronologie, où l'on fait un abregé de l'hiſtoire eccleſiaſtique & profane; & des notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la chronologie :* lequel il deſireroit faire imprimer, s'il nous plaiſoit luy accorder nos lettres de Privilege ſur ce neceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous luy avons permis & permettons par ces preſentes, de faire imprimer ledit livre par tel Libraire ou Imprimeur qu'il voudra choiſir, en tels volumes, marges, caracteres, & autant de fois que bon luy ſemblera, pendant le temps de vingt années entieres & conſecutives, à commencer du jour qu'il ſera achevé d'imprimer pour la premiere fois. Faiſons tres expreſſes défenſes à toutes perſonnes de quelque qualité & conditions qu'elles ſoient, d'imprimer, faire imprimer, vendre & debiter ledit livre ſans le conſentement dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de confiſcation des exemplaires contrefaits, trois mille livres d'amende, & de tous dépens, dommages & intereſts, à la charge d'en mettre deux exemplaires en noſtre bibliotheque publique, un en celle du cabinet des livres de noſtre chaſteau du Louvre, & un en celle de noſtre tres cher & feal Chevalier, Commandeur de nos Ordres, le Sieur Boucherat Chancelier de France, avant que de l'expoſer en vente; & que l'impreſſion en ſera faite dans noſtre Royaume, & non ailleurs, ſur de bon papier & en beaux caracteres, ſuivant les derniers Reglemens de la Librairie & Imprimerie, & de faire enregiſtrer ces preſentes és Regiſtres de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, à peine de nullité des preſentes; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons faire jouir & uſer ledit Expoſant, ou ceux qui auront droit de luy, pleinement & paiſiblement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empeſchemens au contraire. Voulons qu'en mettant au commencement dudit livre l'extrait des preſentes, elles ſoient tenues pour bien & duement ſignifiées, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers Secretaires, foy ſoit ajoutée comme au preſent original. Commandons au premier noſtre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, faire pour l'execution des preſentes tous exploits, ſignifications, & autres actes requis & neceſſaires, ſans pour ce demander autre permiſſion : CAR tel eſt noſtre plaiſir. DONNE' à Paris le douzieme jour de mars, l'an de grace mil ſix cens quatre-vingt-douze; & de noſtre regne le quarante-neuvieme.

Signé, Par le Roy en ſon Conſeil, BOUCHER, *avec paraphe.*

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 12 avril 1692. *Signé*, P. AUBOUYN, *Syndic.*

Et ledit Sieur a cedé & tranſporté le preſent Privilege à CHARLES ROBUSTEL, Libraire à Paris, ſuivant l'accord fait entre eux.

SAINT GERMAIN,

Digitized by Google

Alleluia: salus, et gloria, et virtus Deo nostro est: Et iterum dixerunt: Alleluia. Apoc. 19. 1.

SAINT GERMAIN, EVESQUE D'AUXERRE.

ARTICLE PREMIER.

De S. Valerien & S. Hellade Eveſques d'Auxerre: Commencement de l'hiſtoire de S. Amateur.

DIEU a fait voir qu'il ſçait repandre ſes graces ſur qui il luy plaiſt, lorſqu'il a choiſi la ville d'Auxerre, qu'on ne voit point avoir eſté relevée dans le monde par aucun eclat extraordinaire, pour luy faire une des plus grandes graces dont il puiſſe favoriſer un peuple, qui eſt de luy donner un grand nombre de ſaints Eveſques, & des hommes d'une pieté rare meſme entre les Saints.]

[Saint Peregrin fut le fondateur de cette Egliſe [vers l'an 257,] & il couronna ſon apoſtolat par le martyre. [Nous avons parlé ailleurs de luy & de ſes diſciples.] Outre ce Saint, Dieu meſme nous a voulu aſſurer par une revelation extraordinaire, mais tres averée, de la gloire des Saints Marcellien, Valerien, Hellade, & Amateur qui ont ſuccedé à S. Peregrin dans l'epiſcopat. Sur. 31. jul. p. 361, 363. § 16. V. S. Denys de Paris § 16.

[La ſainteté de S. Germain qui eſt venu aprés eux, eſt encore

Digitized by Google

plus certaine, puiſque nous en ſommes aſſurez par les regles que les Prophetes, les Apoſtres, & J.C. meſme nous ont données pour en juger; & les treize Eveſques ſuivans qui ont gouverné cette Egliſe juſqu'à la fin du ſixieme ſiecle, ſont tous honorez comme des Saints.]

Sur.31.jul.p.361. 'La vie de Saint Germain nous repreſente Valerien & Hellade comme deux Eveſques unis à l'Egliſe du ciel, & honorez par celle de la terre. 'Un auteur du ſixieme ſiecle dit de Valerien que ſes mœurs eſtoient tres ſaintes, & que ce fut luy qui par ſes inſtructions porta S. Amateur encore tout enfant à renoncer à toutes les penſées du ſiecle. 'Sa feſte qui ſe fait encore à Auxerre le 6 de may, 'y eſt marquée dans tous les anciens martyrologes qui portent le nom de Saint Jerome, dans celui de Notker, & dans beaucoup d'autres, "quelquefois ſous le nom le plus abregé de Valere. 'On trouve un Valerin entre les Eveſques des Gaules qui ont ſouſcrit au Concile de Sardique en l'an 347. [Et c'eſt le Valerien d'Auxerre, ſi nous voulons avoir quelque égard aux actes du Concile de Cologne datez de l'an 346.] 'Car on pretend qu'il y a aſſiſté, & qu'il y a eu beaucoup de part. [a] On dit encore diverſes choſes de ce Saint; [mais on ne les tire que de monumens ſur leſquels nous ne voyons pas qu'il y ait lieu de ſe fonder. C'eſt pourquoi nous n'oſons pas nous aſſurer] 'de ce qu'on dit qu'il a gouverné 30 ans, [quoique cela s'accorde aſſez bien avec l'hiſtoire.] 'Car ſi S. Hellade qu'on fait ſon ſucceſſeur, [b] a gouverné 23 ans, comme porte l'hiſtoire des Eveſques d'Auxerre, [il faut, ſelon ce que nous dirons dans la ſuite, qu'il ait commencé en 364, & S. Valerien en 334.]

Boll.1.may,p.50.b.c. 'Le nom de S. Hellade eſt auſſi fort celebre dans les plus anciens martyrologes, & dans tous les autres au 8 de may, 'auquel l'Egliſe d'Auxerre l'honore encore: '& la vie de S. Germain nous aſſure que ç'a eſté, comme S. Valerien, un tres ſaint Eveſque. 'Celle de S. Amateur, qu'on croit écrite ſur la fin du VI. ſiecle, [c] l'appelle un homme apoſtolique. 'Elle raporte comment "il eleva S. Amateur &c. au diaconat. 'On luy donne 23 ans d'epiſcopat, [d] qui doivent finir "avant le 27 mars 388, auquel nous avons lieu de croire que Saint Amateur fut elu pour luy ſucceder. Que s'il eſt mort le 8 de may, 'il faudra dire que ç'a eſté des l'an 387. ["Mais nous ne pretendons point qu'il y ait en tout cela rien de bien certain.

1.may,p.50.f S. Amateur eſt beaucoup plus celebre que ces deux Saints.] 'Il eſt appellé un homme "tres illuſtre par un auteur du VI. ſiecle. S. Aunaire [ou Anacaire] qui gouverna l'Egliſe d'Auxerre durant

Sur.31.jul.p.361.a. Ath.ap.2.p.767.d. Conc.t.2.p.615.616.b.c. Boll.6.may,p.105.106. p.105.e. p.106.a. 8.may,p.300.a. 1.may,p.51.e. 8.may,p.300.d.e. p.55.d. p.53.d.e. 8.may,p.300.a. Notes 1. 2. opiniaſſimus

les trente dernieres années du meſme ſiecle, pria Eſtienne Preſtre Africain d'en écrire la vie,'& Eſtienne promit d'y tra- p.51.a.
vailler.'Ainſi c'eſt de luy apparemment que vient une longue b.
hiſtoire que Bollandus nous a donnée.[Mais deux ſiecles ſont capables d'alterer extremement la verité des choſes, & l'auteur en qui il paroiſt aſſez peu de jugement,& beaucoup d'affectation
NOTE 3. pour une eloquence tres fauſſe, a bien pu ajouter"de nouvelles fautes à celles de la tradition du peuple. Ainſi nous nous contenterons de faire un petit abregé de cette hiſtoire.]

'Elle fait le Saint le fils unique de Proclide bourgeois d'Auxerre p.52.c.d.e.
& d'Urſiciole qui eſtoit d'Autun. Il fut obligé par ſon pere d'epouſer une fille de Langres nommée Marthe, pour laiſſer des heritiers de leurs biens qui eſtoient extrememement grands.'L'Eveſ- f.
que S. Valerien fut prié, ſelon la coutume des perſonnes de pieté, de venir chez eux faire la benediction nuptiale.'Amateur inſtruit d.e.
par ce ſaint Prelat n'avoit déja plus de penſées que pour l'eternité.'Il s'en ouvrit à ſon epouſe des qu'il put luy parler ſeul. Elle p.53.a.b.
entra dans la meſme reſolution : & ainſi ils vécurent enſemble dans une parfaite virginité.

[Quelque temps aprés, lorſqu'apparemment Proclide eſtoit
une odeur excellente. mort,]'Amateur & ſa femme animez par"de ſecrets attraits que b.
Dieu leur avoit fait ſentir,'reſolurent de faire une profeſſion d.e.
publique de la vertu qu'ils pratiquoient en ſecret. Ils s'adreſſerent pour cela à Hellade ſucceſſeur de Valerien, qui coupa les cheveux
caſtimonialium, d'Amateur,& le fit Diacre,& mit Marthe au nombre"des femmes qui ſe conſacroient à Dieu.'Ils continuerent neanmoins à demeu- e.
rer enſemble,[comme Saint Paulin & Theraſie :]'de ſorte que p.55.56.
lorſque le Saint eſtoit déja Eveſque, Licin ſon Archidiacre & quelques autres voulurent chercher du crime dans leur innocence. Mais Dieu ſe declara contre les calomniateurs.'Marthe p.56.f.
mourut quelque temps aprés : & Saint Amateur l'enterra ſur le mont Autrique'au midi de la ville d'Auxerre :[& il paroiſt que p.59.e.f.
c'eſtoit le cimetiere ordinaire de la ville.]'Quelques nouveaux p.57.c.
mettent Marthe au nombre des Saintes le premier ou le 22 de may.

ARTICLE II.

Suite de l'hiſtoire de Saint Amateur.

'IL y avoit peu de temps que Saint Amateur eſtoit Diacre, lorſ- Boll. 1 may, p.53.
qu'une dame de qualité nommée Palladie[a] vint à l'egliſe le f.
[a] p.54.a.

Digitized by Google

jour de Paſque, habillée tres ſuperbement, & aprés avoir receu l'Eucariſtie, dit l'hiſtorien, elle voulut la confirmer par le ſang du Seigneur que le ſaint Diacre diſtribuoit au peuple. Mais il luy declara qu'il ne le luy donneroit point tant qu'il la verroit dans cet habit: [& Dieu luy ayant revelé] qu'elle ne s'eſtoit pas abſtenue de ſon mari cette nuit là meſme, il luy declara qu'elle eſtoit obligé de ſe purifier par les larmes avant que de s'approcher du feſtin du ciel. 'Palladie prit cette remontrance pour un affront: & ſon mari nommé Heracle qui eſtoit payen, ne ſongeoit qu'à s'en venger par la mort de S. Amateur. 'Mais eſtant tombez, le mari ſous la poſſeſſion du demon, & la femme dans une maladie tres violente, ils reconnurent leur faute, '& eurent recours au Saint meſme, Heracle luy demanda le batteſme 'que le Saint luy fit donner par un Preſtre; & il les guerit enſuite avec de l'huile qu'il avoit benie.

b.c. c.d. d.e. f.

'Ce fut là le premier de ſes miracles, auquel il en ajouta bientoſt aprés un autre plus eclatant, 'en chaſſant des demons qui obſedoient le mont Autrique.

f. p.55.a.b.

'Hellade mourut quelque temps aprés. Le peuple demanda tout d'une voix S. Amateur pour Eveſque. ["Il fut ordonné en 388, le lundi 27 mars, s'il eſt vray] 'qu'il ait gouverné 30 ans, un mois & cinq jours, comme on le lit dans l'hiſtoire des Eveſques d'Auxerre. 'Il releva ſon epiſcopat par un grand nombre de miracles. Car il rendit la vue aux aveugles, l'uſage des membres aux paralytiques, '& meſme la vie aux morts, [a] arreſta un embraſement preſt à reduire toute la ville en cendres.

d.e. Lab.bib.t.1.p. 413. Sur.1.may,p.8. Boll.ib.p.56.57. a p.57.a.b.

'Ses miracles & ſes predications continuelles convertirent beaucoup de payens: '& l'ancienne egliſe qui eſtoit petite, placée à une porte de la ville, appellée la porte des bains, & depuis la porte du Temple, du coſté de la riviere d'Yonne, 'ne pouvoit plus ſuffire à un ſi grand nombre de Fideles. Le Saint voulant en faire une nouvelle, demanda à un habitant nommé [1] Ruptile, une grande maiſon qu'il avoit dans la ville. Ruptile la refuſa d'abord; mais une grande maladie l'obligea enfin de l'accorder. S. Amateur en fit une egliſe qu'il dedia 'le 3 d'octobre. [b] Elle a depuis eſté celebre ſous le nom de S. Eſtienne, [que S. Amateur pourroit luy avoir donné,] 's'il eſt vray qu'il y euſt mis des reliques de ce ſaint Martyr, comme quelques uns le diſent. [Mais ces reliques ne furent trouvées qu'à la fin de 415, & il eſt bien difficile qu'il y en ait eu en France avant la mort de S. Amateur.] 'Saint Didier fait Eveſque d'Auxerre [vers l'an 600,] augmenta cette egliſe, & en fit une nouvelle dedicace le 19 d'avril. 'Guillaume [d'Auvergne] Eveſque

p.56.a. a Aut.ep.c.6.p. 414. Boll.p.56.b. Aut.ep.p.414. b Boll.p.51.a. Lab.bib.t.1.p. 531.a. a 423.a. Boll.1.may,p.51. a. a Lab.bib.t.1.p.531.a.

1. [a] On l'appelle quelquefois Rutile.

Digitized by Google

d'Auxerre, & enſuite de Paris, la fit abatre pour la faire rebaſtir plus magnifique en 1215. [C'eſt encore aujourd'hui l'egliſe cathedrale.] 'S. Amateur la fit baſtir en la troiſieme année de ſon epiſcopat, [de J.C. 390 ou 391.] 'Lorſqu'il y faiſoit travailler, l'on y trouva une quantité conſiderable d'argent, qu'il envoya auſſitoſt à Ruptile, comme une choſe qui luy appartenoit. Mais Ruptile ne voulant pas avoir moins de generoſité que luy, la luy renvoya. p.55.c|56.a. p.56.d.e.

'On voit dans la vie de S. Germain, [dont l'autorité eſt reconnue de tout le monde,] que Saint Amateur eſtoit fort reſpecté par les ſaints Eveſques, & meſme par les magiſtrats les plus conſiderables de l'Empire, 'qu'il avoit aſſez de generoſité pour s'expoſer meſme à la mort, plutoſt que de manquer aux obligations de ſa charge; que Dieu luy reveloit les ſecrets de l'avenir les plus incroyables, '& rendoit d'autres témoignages miraculeux à ſa ſainteté, '& que les malades venoient des autres provinces obtenir leur gueriſon par ſes prieres. [C'eſt ce qu'on pourra voir plus amplement dans l'hiſtoire de S. Germain, dont le commencement fait la plus conſiderable partie de celle de S. Amateur. Sur.31.jul.p.359. § 8. § 2. § 5. § 6.p.359.

Ce fut durant ſon epiſcopat que Dieu commença à punir les pechez des Gaulois par les ravages des barbares, "qui paſſerent le Rhein le dernier jour de l'an 406.] 'Et ce fut ce ſemble durant ces ravages qu'arriva le martyre celebre de S. Juſt ou Juſtin enfant d'Auxerre. Car ſes actes portent que ſon chef ayant eſté raporté à ſa mere qui eſtoit demeurée à Auxerre, la maiſon où on l'avoit mis parut éclairée d'une lumiere qui ſe repandoit partout; Que le ſaint Eveſque Amateur qui eſtoit un homme de Dieu, enrichi des dons & des graces du ciel, s'eſtant apperceu de cette lumiere en ſe levant des les neuf heures du ſoir pour dire l'office de la nuit, & ayant ſceu quelle en eſtoit la cauſe, rendit graces à Dieu d'avoir honoré le temps de ſon epiſcopat par un ſi illuſtre martyre, fit enſuite conduire ſolennellement le chef du Saint à l'egliſe, & le fit mettre dans le lieu qu'il avoit deſtiné pour ſa ſepulture. [Quelques manuſcrits diſent que c'eſtoit dans la grande egliſe, qui ſelon ce que nous avons dit, eſtoit dans la ville. On ſçait neanmoins que la coutume des Romains eſtoit de n'enterrer pas dans les villes.] 'Auſſi la vie de S. Germain marque que le corps de S. Amateur eſtoit dans le cimetiere [a] hors la ville.

V. Honoré § 25.

18.oct.§ 9.p.296| Mſ.p.14.

Sur.31.jul.p.361. § 16. [a] p.359.§ 6.

'On pretend que S. Patrice celebre Apoſtre de l'Hibernie paſſa quatre ans ſous la diſcipline de S. Amateur, depuis 414 juſqu'en 418, [ce que nous pourrons examiner en ſon lieu.] Boll.17.mars,p. 528.

'Un auteur inconnu nommé Tetere, dit que S. Amateur fit un 1.may,p.51.52.

Digitized by Google

voyage en Orient ; qu'en paſſant vers Antioche, il en remporta les corps de S. Cyr & de Ste Julitte ſa mere ; & qu'il les enterra avec honneur dans l'egliſe d'Auxerre, qui porta enſuite ſon nom.

ARTICLE III.

Eſtime qu'on a faite de S. Germain : De Conſtance & des autres qui ont écrit ſon hiſtoire.

[QUELQUE grande qu'ait eſté la vertu & la gloire de Saint Amateur & des autres qui ont gouverné l'Egliſe d'Auxerre avant & aprés S. Germain, perſonne ne doute que ce Saint n'ait paru extremement relevé audeſſus de tous les autres par le merite de ſa vie & par la gloire de ſes miracles, & que Dieu ne l'ait comblé des dons de ſa grace, avant que de l'en rendre le défenſeur. Il ne ſe peut rien ajouter aux reſpects qu'il a receus durant ſa vie & aprés ſa mort des peuples, des grands du monde, & des plus ſaints Prelats, & meſme des Rois Chrétiens & barbares. Pour ce qui eſt des eloges qu'on luy a donnez, il ſuffit de remarquer que j'S. Sidoine voulant relever Saint Agnan, dit qu'il eſtoit egal à S. Loup, & non inferieur à S. Germain :[ce qui eſt le relever audeſſus de S. Loup, que S. Sidoine releve partout audeſſus de tous les autres.]

Sid.l.8.ep.15.p. 245.

Mabi.lit.p.319-330.

'L'on a encore la Meſſe que l'on diſoit autrefois le jour de ſa feſte ſelon la liturgie Gallicane. Elle eſtoit toute pleine des eloges de ſes vertus, & des travaux apoſtoliques que ſon amour pour la foy & la charité luy a fait entreprendre durant 30 ans en divers endroits de la terre.[S. Martin & luy ſe peuvent dire les Saints les plus reverez de la France, où l'on trouve partout des egliſes de leur nom. Et quoique Paris ait un Saint Germain illuſtre par ſes vertus & par ſes miracles, celui d'Auxerre ne laiſſe pas d'eſtre encore aurant & plus celebre, ſoit dans la ville meſme de Paris, ſoit dans le reſte du dioceſe, & dans tout le royaume.

Il a encore cet avantage aſſez particulier que ſa vie a eſté écrite par le celebre Preſtre Conſtance auteur contemporain,]'dont la pieté, la ſcience, & l'eloquence "ont receu de grands eloges, & qui ne l'a entrepriſe qu'à la priere que Saint Patient Archeveſque de Lion luy en avoit faite pluſieurs fois.[Il eſt viſible que l'ancien auteur de la vie de Sainte Genevieve, Eſtienne qui a fait celle de Saint Amateur, Bede & d'autres écrivains, en ont tiré diverſes choſes preſque mot à mot. Auſſi elle eſt eſtimée de

Sid.l.3.ep.2.p.64 l.9.ep.16.p.283. &c.

Sur.31.jul.p.358.

v.S.Sidoine

Digitized by Google

tout le monde, & les plus habiles s'y arreſtent, comme à une autorité inconteſtable, quoiqu'elle n'ait eſté écrite que quelque temps aprés le Saint, lorſque la memoire de ſes miracles commençoit déja à s'effacer, c'eſt à dire 40 ans au moins aprés ſa mort, ſelon Eric moine d'Auxerre, [ce qui reviendroit, comme nous verrons, à l'an 488. Mais il eſt difficile que S. Patient ait vécu juſqu'à ce temps là.] Elle eſt marquée par S. Iſidore de Seville. [On la diviſe aujourd'hui en deux livres, à quoy onne voit point de neceſſité.] Eric l'appelle un livre[1]. Ibid. Lab.bib.t.1.p.532. Is.H.ſcr.c.4. Eric.l.1.c.1.p. 532.

[a]Conſtance y reconnoiſt qu'il a omis beaucoup de choſes qu'il pouvoit dire du Saint, depeur que ſon ouvrage ne paruſt trop long. [Et neanmoins c'eſt preſque l'unique piece que nous puiſſions employer pour l'hiſtoire de Saint Germain.] Car pour le moine[2] Eric qui a mis en vers en ſix livres l'ouvrage de Conſtance, & qui a ramaſſé en proſe diverſes choſes de la vie du Saint qui ne ſe trouvent point dans cet auteur, [b]il ne vivoit que ſous Charle le Gros vers l'an 880, [& ainſi il ne peut pas faire une autorité conſiderable.] Saint Aunaire en priant le Preſtre Eſtienne de faire la vie de Saint Amateur, le prioit auſſi de mettre celle de S. Germain en vers. [Mais s'il la fait, ſon ouvrage n'a point encore paru.] On remarque qu'il ne ſe trouvoit point au IX. ſiecle, & que ce fut pour cela que Lothaire Abbé de Saint Germain preſſa Eric moine du meſme monaſtere, de faire le ſien ſous Charle le Chauve. [La chronique d'Auxerre par Robert moine de S. Marien eſt encore plus nouvelle qu'Eric.] Et l'hiſtoire des Eveſques d'Auxerre donnée par le P. Labbe [n'eſt pas aſſurément une piece fort authentique.] On voit par Uſſerius que les hiſtoriens d'Angleterre ont écrit beaucoup de choſes de S. Germain, [mais qui ne valent pas la peine d'eſtre lues, ayant ſouvent auſſi peu de vraiſemblance que d'autorité.] Il s'en trouve quelques particularitez dans une vie que le P. Labbe condanne en la donnant au public.

a Sur.31.jul.p. 366.§ 33|369.§ 25. Voſſ.h.lat.c.38. p.332. Eric.l.1.c.1.p.532. 533. b c.11.p.562| Voſſ.p.332. Boll.1.may.p.50. c. Bult.occ.t.2.p. 587.588. Lab.bib.t.1.p. 411. Uſſ.r.B.p.382. Lab.bib.t.1.p. 716.717.

ARTICLE IV.

Jeuneſſe de Saint Germain peu Chrétienne : Saint Amateur ne laiſſe pas de le deſigner ſon ſucceſſeur, & de le faire Preſtre.

POUR commencer l'hiſtoire de Saint Germain, il naquit à Auxerre d'une famille tres conſiderable. [c]Un auteur du IX. Sur.31.jul.p.358. § 1. c Eric.l.1.c.11.p. 536.

1. Ce qui eſt à la fin depuis ces mots, *fulgida fulgentem &c.* manque dans un manuſcrit, & il y a aſſez lieu de croire que cela a eſté ajouté par quelque autre.

2. [d]Mr Bulteau dit qu'il s'appelloit Steri du nom d'un village à deux lieues d'Auxerre d'où il eſtoit. Bult.occ.t.2.p.587.

[d]Le P. Mabillon ramaſſe ce qu'on ſçait de ce moine. Anal.t.1.p.415.

Digitized by Google

ſiecle dit que Ruſtique ſon pere & Germanille ſa mere furent enterrez dans une egliſe de S. Pierre, en une terre qu'ils poſſe-
Sur.5 1. doient, nommée Epponiac. 'Il fut elevé dans l'étude des lettres, & y fit paroiſtre beaucoup de genie. Au ſortir des ecoles des Gaules, il alla étudier le Droit à Rome. Il plaida avec ſuccés devant les Prefets du Pretoire, & epouſa durant ce temps là une perſonne conſiderable par ſa nobleſſe, par ſon bien, & par ſes mœurs.
Aut.ep.c.7.p. 414. 'Quelques uns l'appellent Euſtache. [a]Le merite de S. Germain
a Sur.p.358.5 1. luy donna entrée dans les charges, & il fut établi Duc ou Gene-
Notit.p.113.114. ral des troupes de diverſes provinces, & entre autres de celles
5 2. [de Sens] dont il eſtoit. [Ainſi il fut fait apparemment] 'ce qu'on appelloit alors Duc de la marche Armorique & Nervicane, qui comprenoit la premiere & ſeconde Aquitaine, la Senonoiſe, la ſeconde & troiſieme Lionnoiſe.

Sur.p.358.5 2. 'Il vint paſſer quelque temps à Auxerre, où il vivoit plutoſt en jeune homme qu'en vray Chrétien, quoiqu'il euſt déja receu les graces & 'les ſacremens de l'Egliſe. Il eſtoit ſans ceſſe à la chaſſe; *rieus* & quand il avoit pris quelque beſte, il en venoit pendre la teſte à un grand poirier qui eſtoit au milieu de la ville. Il ne le faiſoit que pour faire montre de ſon adreſſe. [Mais comme les payens faiſoient par ſuperſtition quelque choſe de ſemblable,] ce qu'ils appelloient *Oſcilla*, S. Amateur crut que cela bleſſoit la religion Chrétienne. C'eſt pourquoi il pria pluſieurs fois Germain de ne plus faire une choſe qui offenſoit les Chrétiens, & de faire meſme abatre le poirier.

5 2. 'Germain ne ſe mit pas en peine de ſes avis, & continua toujours à ſon ordinaire. Mais un jour qu'il eſtoit allé à quelques terres qu'il avoit hors de la ville, Saint Amateur fit promtement couper & bruler le poirier, & jetter bien loin de la ville tous ces trophées de chaſſe qui y eſtoient attachez. Germain en fut auſſitoſt averti, & tout tranſporté de colere, oubliant ſa religion, il s'en vint en haſte à la ville avec tous ſes gents, menaçant de tuer le ſaint Eveſque. On le dit à S. Amateur, qui répondit qu'il ne ſe croyoit pas digne de la couronne du martyre, & de rendre témoignage à J. C. par l'effuſion de ſon ſang.

5 2. 'Il ſortit neanmoins hors de la ville, [ou lorſqu'on l'avertit des menaces de Germain, ou quelque temps aprés: mais ce fut pour
5 3. le ſujet dont on ſe ſeroit le moins douté.] 'Dieu luy avoit revelé que le temps de ſa mort eſtoit proche, & que ce meſme Germain
5 5. [qui ſembloit ſi peu diſpoſé à l'epiſcopat,] luy ſuccederoit, '&
5 2.3. rempliroit ſa charge encore plus dignement que luy. 'Mais comme

Digitized by Google

me Germain eſtoit officier de l'Empire,[& qu'ainſi il ne luy eſtoit pas permis ſelon les loix civiles de quitter ſon emploi pour entrer dans l'état Eccleſiaſtique,]S. Amateur s'en alla trouver Jule Prefet des Gaules qui eſtoit alors à Autun, pour avoir la permiſſion de le faire Clerc, & de le tonſurer: Car c'eſt le terme de
&c. Conſtance. 'Sa vie raporte qu'en chemin "ayant logé chez des payſans, il rendit en leur preſence la vue à un aveugle, [a]& qu'il fit retrouver à un Suffrone de la vaiſſelle d'argent qu'on luy avoit volée, mais en l'obligeant à pardonner au voleur, & de luy faire ſeulement jurer[à Saulieu]ſur le tombeau des SS. Andoche & Thyrſe, qu'il changeroit ſa vie criminelle. Ce Suffrone eſtoit d'Aliſe, qui paſſoit encore alors pour une ville,[& qui eſt aujourd'hui toute ruinée.]

Boll.1.may,p.57. 58. [a] p.58.a.b.c.

V. ſon titre. 'Quand il arriva à Autun, "S. Simplice qui en eſtoit Eveſque, & le Prefet Jule, vinrent au devant de luy juſque hors de la ville: & le lendemain Jule ſachant qu'il le venoit voir, ſortit encore pour le recevoir, le mena chez luy avec un grand reſpect, & luy demanda ſa benediction. Aprés la priere, le Saint dit au Prefet le ſujet de ſa venue; & le Prefet luy répondit que l'Etat avoit aſſez beſoin du ſervice de Germain, mais que neanmoins il ne pouvoit pas s'oppoſer à la volonté de Dieu. 'Dans le peu de temps qu'il fut à Autun, il dedia à la priere de Saint Simplice une chapelle baſtie aſſez longtemps auparavant ſur le tombeau de S. Symphorien, mais qui n'avoit point encore eſté conſacrée à Dieu ſelon l'ordre canonique par la main & par la priere des Eveſques. 'Au re-
&c. tour de cette ceremonie "il guerit trois lepreux qui eurent recours à la force de ſes prieres.

Sur.31.jul.p.359. § 3. Boll.1.may,p.58. d. d.e.

'Quand il fut revenu à Auxerre, il fit aſſembler le peuple chez luy, & leur dit: Je vous prie, mes tres chers enfans, ecoutez moy » avec attention. Car j'ay à vous parler d'une affaire de conſequence. Je ſçay tres certainement le jour que je dois ſortir du monde, » Dieu ayant voulu me le decouvrir. C'eſt pourquoi je vous exhorte de chercher parmi vous autres quelqu'un qui ait une force » aſſez grande pour pouvoir eſtre la ſentinelle de la maiſon du » Seigneur. Perſonne ne répondit à cette propoſition, & tous demeurerent dans un triſte & profond ſilence. Le Saint voyant cela s'en alla à l'egliſe, & tous l'y ſuivirent. Germain y eſtoit avec les autres[apparemment avec ſes officiers en armes.]Mais Saint Amateur entrant dans l'egliſe avec le peuple, dit tout haut: Que ceux qui avoient des armes devoient les quitter avant que d'entrer dans un lieu entierement deſtiné à la priere. Il fut auſſitoſt

Sur.31.jul.p.359. § 4.

Digitized by Google

obeï : Et alors voyant Germain deſarmé, il commanda aux portiers de fermer l'egliſe, & en meſme temps accompagné de tout ſon Clergé & des perſonnes les plus qualifiées, il s'en va droit à Germain, ſe ſaiſit de luy, & en invoquant le nom du Seigneur, luy coupe les cheveux, luy oſte ſes ornemens militaires, & luy donne l'habit & l'ordination eccleſiaſtique, en luy diſant pour l'encourager : Travaillez, mon cher & venerable frere, à conſerver pur & ſans tache l'honneur que vous venez de recevoir. « Car Dieu veut qu'aprés ma mort, vous ſuccediez à la charge de « paſteur de cette Egliſe. [Conſtance n'exprime point quel degré « de la clericature S. Germain receut alors.] Mais on voit auſſitoſt aprés qu'il eſtoit Preſtre.

§ 6.

[Il n'y a rien de plus ſurprenant que cette vocation de Germain, ni qui paroiſſe plus contraire aux regles de l'Egliſe. Mais quand celui qui eſt le maiſtre des regles parle, c'eſt à nous à l'adorer, & à recevoir ſes ordres avec une humble ſoumiſſion. On peut dire que S. Brice, qui en ce temps là gouvernoit l'Egliſe de Tours, auroit encore eſté plus indigne de l'epiſcopat que S. Germain. Et neanmoins Dieu ne laiſſa pas de l'y appeller par la bouche de Saint Martin qu'il avoit plus offenſé eſtant Diacre & Preſtre, que S. Germain n'avoit fait Saint Amateur. Dieu purgea S. Brice par des perſecutions effroyables, & S. Germain par des auſteritez que nous ne pourrions croire dans un Gaulois, ſi nous pouvions douter de la puiſſance de la grace, ou de la ſincerité de Conſtance.]

ARTICLE V.

Mort de Saint Amateur, Saint Germain luy ſuccede.

Sur. 31. jul. p. 359. § 1.

SAINT Amateur [ayant accompli ce que Dieu demandoit de luy,] tomba dans la maladie qui devoit finir ſon pelerinage. Son incommodité ne l'empeſcha pas de continuer à inſtruire ſes chers enfans. Et il leur recommandoit particulierement de travailler à faire établir ſon frere Germain en ſa place. Tout le peuple le luy promit en diſant *Amen*, quoiqu'avec un regret extreme de perdre un ſi ſaint paſteur. Le mécredi premier jour de may, [" & ainſi en l'an 418,] ſes douleurs augmenterent. Il ne laiſſa pas de continuer à inſtruire ſon peuple & à le conſoler, en l'aſſurant que ſon ſucceſſeur ſurpaſſeroit encore le bien qu'ils avoient pu trouver en luy. Il ſe fit enſuite porter à l'egliſe accompagné

V. la note a.

Digitized by Google

de tout ſon peuple, & eſtant monté ſur ſon throne epiſcopal, il y rendit l'eſprit ſur les neuf heures du matin. Beaucoup de perſonnes aſſurerent qu'ils avoient vu en meſme temps une troupe de Saints qui en chantant les louanges de Dieu, portoient ſon ame au ciel ſous la figure d'une colombe. 'On le dit particulierement d'une jeune fille nommée Helene qui eclatoit alors par *fueratiſſima.* toutes ſortes de vertus, & meſme par beaucoup de miracles. 'Il paroiſt qu'elle eſtoit vierge, '& c'eſt le titre que luy donne le martyrologe de S. Jerome, Uſuard, Notker, & beaucoup d'autres qui mettent ſa feſte à Auxerre le 22 de may. Quelques uns marquent que c'eſt tout enſemble le jour de ſa mort & celui de la tranſlation de ſon corps.

Boll.1.may,p.59. d. 22.may,p.152.

'Le corps de Saint Amateur ayant eſté lavé, fut conduit à la ſepulture par tout le peuple, & porté au lieu nommé Autrique, où il fut enterré auprés de ſa femme 'dans le cimetiere, [mais apparemment dans une chapelle particuliere.] 'Car des le temps de Saint Germain, il y avoit en cet endroit une baſilique qui portoit ſon nom, '& qui eſtoit celebre à la fin du VI. ſiecle. [a]C'eſt encore aujourd'hui une egliſe paroiciale. [b]Il paroiſt que juſqu'à la fin du VI. ſiecle il ſe faiſoit encore divers miracles à ſon tombeau. [c]Les autres Eveſques d'Auxerre, [hors S. Peregrin,] avoient auſſi eſté enterrez ſur le mont Autrique.

1.may,p.59.d| Sur.31.jul.p.359. §6. Sur.§16.p.361. p.362. Aut.ep.c.19.20. p.421.425. a Coint.t.2.p. 315.§39. b Boll.1.may,p. 59.f. c Aut.ep.p.414.

'On pretend que lorſqu'on y portoit le corps de S. Amateur, comme le convoi paſſoit devant la priſon, les portes s'entrouvrirent miraculeuſement, & que les priſonniers ſe trouvant libres, vinrent aider à porter le corps du Saint, ſans que perſonne oſaſt ſonger à les remettre en priſon. [Mais ce qui eſt encore mieux atteſté,] 'c'eſt lorſqu'on revenoit de ſon enterrement, on rencontra un homme paralytique depuis 30 ans, qui ſe faiſoit apporter du Berri à Auxerre, attiré par la reputation de Saint Amateur. Ceux qui le portoient, demanderent d'abord des nouvelles du Saint; & comme on leur eut dit que c'eſtoit luy qu'on venoit d'enterrer, le malade pria qu'on luy donnaſt au moins de l'eau dont on avoit lavé ſon corps, S. Germain ſe rencontra là, & admirant la foy de ces perſonnes, il fit laver de cette eau les membres du paralytique, qui reprirent auſſitoſt leur force & leur vigueur naturelle; & le malade ſe trouva entierement gueri. 'Les martyrologes de S. Jerome, Uſuard & preſque tous les autres latins marquent la feſte de S. Amateur le premier de may, 'auquel vers l'an 870 on fit une tranſlation ſolennelle de ſon corps. On donna alors les doits de ſa main droite à l'abbaye de

Sur.p.359.§6.

Boll.1.may,p.50. b.

Eric.l.2.c.11.p. 562.

Digitized by Google

Saint Germain à Auxerre, où ayant eſté apportez & mis auprés du tombeau de S. Romain l'un de ſes ſucceſſeurs, une femme qui ne pouvoit marcher, fut guerie en meſme temps. Comme l'Egliſe eſt occupée le premier jour de may à honorer S. Jacque & Saint Philippe, les anciens breviaires d'Auxerre joignent la memoire de S. Amateur à l'office de ces Apoſtres, & continuent la meſme memoire toute l'octave. L'Egliſe de Troies honore auſſi un S. Amateur Eveſque le premier de may. Quelques uns en font le premier Eveſque de Troies. Il y a bien de l'apparence que c'eſt celui meſme d'Auxerre.

Boll. 1. may, p. 50. c.

p. 52 b.

Quand il fallut nommer un Eveſque à la place de S. Amateur, tout le Clergé, la nobleſſe, le peuple de la ville, & celui de la campagne ſe trouverent réunis en un meſme ſentiment, conforme au decret que Dieu avoit fait de l'election de Saint Germain. Luy ſeul s'y oppoſoit, & il avoit meſme amené du monde pour empeſcher ſon election. Mais ces perſonnes ſe declarerent auſſi contre luy. Ainſi il fut contraint de ſe rendre: & il receut enfin malgré luy la dignité du Sacerdoce. Il changea deſlors entierement de vie: Il quitta le ſervice de l'Empereur pour ne s'occuper qu'à celui de Dieu. Il foula aux piez les pompes du ſiecle. Sa femme devint ſa ſœur. Il enrichit les pauvres de ſes richeſſes, pour s'enrichir de leur pauvreté. [Les termes de Conſtance que nous ſuivons porteroient à croire qu'il ne commença tout ceci que depuis qu'il fut Eveſque. Mais il y eut peuteſtre ſi peu de temps entre ſa preſtriſe & ſon epiſcopat, qu'il ne faut pas s'étonner qu'on n'ait pas tant diſtingué les choſes: outre que ſon changement qui avoit ſans doute commencé des ſa preſtriſe, parut peuteſtre particulierement depuis ſon epiſcopat. Mais pour ſa charge, il ſemble qu'il l'ait conſervée juſqu'à ſon epiſcopat, puiſque Conſtance parlant de la peine qu'on eut à le luy faire accepter, dit qu'on declara une guerre civile" au Magiſtrat. Je ne ſçay ſi on pourroit dire que ſa charge n'eſtant pas encore remplie, il eſtoit conſideré comme s'il ne l'euſt point quittée, & eſtoit obligé d'en faire encore quelques fonctions. Il fut fait Eveſque en 418," le dimanche 7e de juillet, puiſqu'il mourut le 31 juillet 448,] aprés avoir gouverné 30 ans & 25 jours.

Sur. p. 359. 57.

poteſtati.

V. la note 2.

p. 369. 525.

Digitized by Google

ARTICLE VI.

Conduite de Saint Germain dans l'epiſcopat.

[NOUS ne nous arreſterons point à raporter en particulier] ce que Conſtance dit des auſteritez de S. Germain, [de ſes miracles, & de pluſieurs autres choſes qu'on peut trouver de ſuite dans ſon hiſtoire.] Dieu fit la grace au Saint de marcher avec tant de fidelité dans la voie de la verité, que non ſeulement il effaça les fautes qu'il pouvoit avoir commiſes dans ſa vie paſſée, mais qu'il acquit meſme le merite d'une ſainteté eminente [qui paroiſſoit aux yeux des hommes par un grand nombre de prodiges.] 'Un auteur dit que ſa vie eſtoit ſi extraordinaire, qu'elle euſt paru incroyable ſans ſes miracles, [qui faiſoient voir quelle abondance de graces il avoit receue;] & que ſes miracles eſtoient ſi grands, qu'on les euſt pris pour des illuſions ſans l'eminence de ſa vertu. 'L'auteur de la vie de Saint Loup de Troies ſon ami, l'appelle un homme plein de vertu, & d'une perfection conſommée. 'La chronique de Tiro Proſper remarque qu'il ſe rendit celebre par l'auſterité de ſa vie, & par ſes miracles.

Sur. 31. jul. p. 359. § 8. 9. 10. § 10. Aut. chr. p. 60. 2. Sur. 29. jul. p. 348. § 3. Pros. T. p. 52.

'Son jeûne continuel ne l'empeſchoit pas d'exercer l'hoſpitalité envers toutes ſortes de perſonnes ſans exception. Il leur lavoit les piez & les traitoit fort bien: mais il ne mangeoit pas avec eux. 'Il portoit toujours ſur luy une petite boete pleine de reliques 'de tous les Apoſtres, dit Conſtance; [ce qui n'eſt pas aiſé à comprendre,] & de pluſieurs Martyrs, qu'il avoit ramaſſées de divers endroits. 'Ordinairement il paſſoit les nuits en priere ou à ſe faire lire, meſme dans ſes voyages. 'Il aimoit à loger chez les pauvres. 'Autant qu'il pouvoit il taſchoit de n'eſtre pas connu par les chemins.

Sur. 31. jul. p. 350. § 11. p. 367. § 10. p. 364. § 25. p. 363. § 17. 18. § 18. p. 367. § 8.

'S. Hilaire qui fut fait Archeveſque d'Arles [en 428 ou 429,] avoit une union particuliere avec luy, & luy communiquoit les defauts ou les progrés des Eccleſiaſtiques qu'il avoit à gouverner; & il ſemble qu'il le menoit avec luy lorſqu'il alloit viſiter les egliſes de ſon archeveſché.

5. mars, p. 80. 510.

'S. Germain fonda un monaſtere de l'autre coſté de l'Yonne [ſur laquelle eſt Auxerre,] '& il s'y retiroit ſouvent, 'trouvant ainſi le deſert au milieu des peuples, & la ſolitude parmi le tumulte des affaires qu'apporte l'epiſcopat. 'Quelques uns donnent à ce monaſtere le nom de S. Coſme & Saint Damien. [b]On l'appelloit

31. jul. p. 360. § 12. § 15. 16. p. 360 361. a § 12. Aut. ep. c. 7. p. 415. b c. 8. 19. 20. p. 417. 421. 425.

Digitized by Google

des le VI. ſiecle,[" & on l'appelle encore aujourd'hui]l'abbaye de S. Marien, à cauſe d'un ſaint moine[dont nous parlerons dans la ſuite.] Il eſt aujourd'hui à l'Ordre de Premontré. V. la note 9.

Gall.chr.t.4.p. 606. " Eric.l.1.c.13.p. 537. 'On montroit en ce lieu au IX. ſiecle une chapelle qu'on diſoit avoir eſté la cellule de S. Germain, dont la porte eſtoit ſi baſſe qu'il falloit ſe coucher pour y entrer.

c.11.p.536|Aut. ep.c.7.p.415. 'On pretend que S. Germain donna à ſon Egliſe "tout le bien qu'il poſſedoit, qui conſiſtoit en un grand nombre de belles terres bien ſituées & de grand raport: & ainſi il rendit ſon Egliſe riche de pauvre qu'elle eſtoit auparavant. &c.

Eric.l.1.c.12.p. 537. [Les hiſtoriens d'Hibernie]' & d'autres pretendent que Saint Patrice paſſa pluſieurs années ſous la conduite de S. Germain avant de commencer ſon apoſtolat.

c.9.p.536. 'On dit que Dieu luy revela les reliques de S. Priſque & de

Gr.T.de Jul.c. 29.p.300.301| Sur. 31.jul.p.366. §35. divers autres martyrs. 'Eſtant un jour allé à Brioude en Auvergne, lieu celebre par les reliques & les miracles de Saint Julien, il demanda à ceux du lieu en quel jour ils faiſoient la feſte de ce martyr. Ils n'avoient point de jour pour cela, parcequ'ils ne ſavoient point quel eſtoit celui de ſa mort. Saint Germain leur ordonna de ſe mettre en priere, pria avec eux; & le lendemain au matin il leur declara qu'il falloit faire ſa feſte le 28 d'aouſt, qui eſtoit le jour de ſon martyre, & auquel on l'a toujours faite depuis.

[Nous ne trouvons rien juſqu'à ſon voyage d'Angleterre, dont

Sur.31.jul.p.362. §16. nous ſoyons obligez de parler ici,]' ſi ce n'eſt la converſion de Mamertin dont on peut lire l'hiſtoire toute miraculeuſe dans Conſtance. L'on y voit le ſoin que S. Germain avoit, [auſſi bien que S. Auguſtin,] de rendre publiques les merveilles que Dieu

§15. operoit. [Ce fut peuteſtre par ſon ordre]' que Mamertin en dreſſa la relation. Conſtance nous l'a conſervée, l'ayant voulu inſerer en ſes propres termes dans ſon ouvrage de la vie de S. Germain. C'eſt une viſion aſſurément extraordinaire. Mais elle a operé une converſion tres ſincere jointe à un miracle fait à la vue de tout le monde. Saint Germain en a ecouté plus d'une fois le recit avec reſpect; & il a voulu que les autres la ſceuſſent pour en louer Dieu: Elle eſt raportée par celui meſme qui l'a eue. Conſtance, [dont S. Sidoine releve particulierement la gravité & la ſageſſe,] l'a jugée digne de paſſer à la poſterité. On peut s'étonner de voir que Mamertin qui n'avoit encore aucune connoiſſance du Chriſtianiſme, s'y exprime par des paſſages de l'Ecriture. [Mais on peut dire ou que Dieu luy mettoit alors ces termes dans la bouche,

Digitized by Google

ou qu'il a exprimé ce qu'il avoit dit alors par les termes qui luy eſtoient les plus familiers lorſqu'il en faiſoit la relation.]

'Ce Mamertin demeura toujours dans le monaſtere de Saint Germain, & il merita meſme par ſa pieté d'en devenir Abbé, [comme nous le verrons" dans la ſuite.] V.511. p.363-516.

ARTICLE VII.

Il va en Angleterre contre les Pelagiens: De Faſtide Eveſque d'Angleterre.

V.S. Auguſtin § 280-287.

[L'An 418, auquel Dieu avoit elu S. Germain à l'epiſcopat, fut encore heureux à l'Egliſe" par la condannation des Pelagiens. Mais ces heretiques ne ſe rendirent pas au jugement de l'Egliſe. Quelques uns d'eux allerent inutilement chercher des protecteurs dans l'Orient,]' & d'autres retournant en Angleterre dont ils eſtoient originaires, [ou par eux meſmes, ou par Pelage leur chef,]' y corrompirent les peuples par leur malheureuſe doctrine, ª y enſeignant, dit un auteur qui écrivoit environ cent ans aprés, que les enfans nez de deux battizez pouvoient eſtre ſauvez ſans batteſme. [Ainſi ils tomboient du pur Pelagianiſme, qui accordoit l'innocence & le ſalut à tous les enfans, dans les erreurs du Calviniſme.]' Le chef de ces Pelagiens eſtoit un Agricola fils de Severien l'un de leurs Eveſques.

Prof. in col. c. 41. p. 410. chr. Sur. 31. jul. p. 363. § 19. ª Boll. 1. jan. p. 138. § 2. Prof. chr.

'L'erreur infecta bientoſt preſque toute cette grande iſle; ᵇ de ſorte que les Catholiques envoyerent des deputez aux Eveſques de France, pour leur repreſenter l'état où ils eſtoient, & la neceſſité qu'il y avoit de ſecourir promtement la foy Catholique. Les Eveſques de France tinrent ſur cela une grande aſſemblée, où d'un commun avis on pria S. Germain & S. Loup de Troies de vouloir aller pour ce ſujet en Angleterre, 'comme ayant tous deux la vertu & la grace des Apoſtres, dit un ancien chronologiſte. 'Le Pape Celeſtin y joignit ſon autorité, & par l'avis de Saint Pallade encore alors Diacre, & depuis premier Eveſque d'Hibernie, il donna charge à Saint Germain d'aller de ſa part
1. ſoutenir la foy Catholique de la grace de J.C. S. Proſper met' ceci en 429. 'Et la vie de S. Loup ne permet pas de le mettre pluſtard.

Sur. 29. jul. p. 348. § 3. ᵇ 31. jul. p. 363. § 19. Vand. p. 114. Prof. chr. Uſſ. r. B. p. 325.

'Plus cette commiſſion eſtoit penible, plus ces deux ſaints heros l'accepterent avec joie, & ils s'en acquiterent avec la diligence que demandoit d'eux l'ardeur de leur foy. 'En paſſant par Sur. 31. jul. p. 363. § 19. § 20. 21.

1. 'Le P. Garnier veut que le Concile des Gaules ait eſté tenu des 418. [Mais il n'en a point de preuve.] 'Il n'a auſſi que de foibles conjectures pour pretendre qu'il a eſté tenu à Arles par S. Honorat. Mere. t. 2. p. 231. d. p. 234.

Digitized by Google

le dioceſe de Paris, ils allerent coucher à Nanterre, où ils furent receus par tout le peuple, qui vint audevant d'eux leur rendre ſes reſpects, & recevoir leur benediction. S. Germain leur donna diverſes inſtructions, & alla enſuite à l'egliſe où il demeura long-

Boll.3.jan.p.138. § 4. temps en priere, '& où l'on chanta beaucoup de pſeaumes pour l'office de la neuvieme & de la douzieme heure, [c'eſt à dire de

p.148.§ 2.3.4| Sur.31 jul.p.363. § 20.21. None & de Veſpres.] 'Ce fut là qu'il reconnut par une lumiere divine les grands dons de graces que Dieu devoit mettre dans Sainte Genevieve, qui luy promit deſlors de conſacrer ſa vir-

Boll.p.138.§ 6. ginité à J.C. 'Mais elle n'en fit ſolennellement profeſſion que quelque temps aprés entre les mains de l'Eveſque de Paris.

Sur.29.jul.p.348. § 3. 'Les deux Saints continuant leur voyage, ſe mirent en mer durant l'hiver, [c'eſt à dire apparemment vers la fin de 429.] Les demons exciterent alors une furieuſe tempeſte, que les Saints

31.jul.p.364.§ 21. § 22-24. appaiſerent par leurs prieres, '& par quelques gouttes d'huile que S. Germain jetta dans la mer. 'Conſtance raporte amplement ce qui ſe paſſa dans le combat que les deux Saints eurent avec

29.jul.p.348| Boll.3.jan.p.138. § 2. les heretiques, '& comment ils rappellerent à la confeſſion de la verité, tant par l'eclat de leurs miracles que par la force des paroles de l'Ecriture, tous ceux qui avoient eſté engagez dans

Uſſer.B.p.328. l'erreur. 'Quelques uns taſchent par de foibles conjectures de trouver le lieu où ſe fit la conference entre les Saints & les Pelagiens. [Nous aurions plus de lumiere ſur toute cette hiſtoire ſi importante, ſi nous en avions les actes, qu'on dit eſtre entre les

Merc.t.1.n.p. 231.1. mains d'une perſonne celebre,] 'avec les actes du Concile des Gaules qui avoit deputé les deux ſaints Eveſques.

Sur.29.jul.p.348. § 3. [Il eſtoit difficile] 'que l'erreur infectaſt preſque toute l'Angleterre, [ſi quelques uns des Eveſques ne l'euſſent favoriſée.]

Nor.h.P.l.1.c.19. p.124. 'C'eſt ce qu'on croit de Faſtide Eveſque de cette iſle [qui vivoit vers ce temps-ci,] [a]puiſque Gennade le place dans ſon catalogue

a Gen.c.56| Aug.B.t.6.ap.p. 383. entre le Pape Celeſtin & S. Cyrille d'Alexandrie. Il luy attribue deux ouvrages, l'un 'à [une veuve nommée] Fatale, ſur la foy Chrétienne, ou plutoſt ſur la vie Chrétienne, comme on le cite des meilleurs manuſcrits; & l'autre ſur les moyens de conſerver la viduité; l'un & l'autre, dit-il, pleins d'une doctrine pure & digne de Dieu. Le premier de ces deux ouvrages eſt apparemment le traité De la vie Chrétienne, qui eſt dans l'appendix du IX. tome de S. Auguſtin ſelon l'edition de Louvain, [ou du VI. ſelon

Nor.p.124. les Benedictins,] 'puiſque Holſtenius l'a trouvé dans un tres ancien

Aug.B.t.6.p.191. d. manuſcrit avec le nom de l'Eveſque Faſtide. 'L'auteur l'adreſſe

b p.192.c. à une veuve qu'il appelle ſa ſœur [en J.C,] [b]& une femme tres

NOTE 4.

ſainte

ſainte & tres prudente, 'à laquelle il paroiſt qu'il avoit déja écrit plusieurs autres traitez, pour luy donner les inſtructions qu'elle luy demandoit avec inſtance. 'Il luy marque à la fin quels ſont les devoirs particuliers d'une veuve; 'mais tout le corps de l'écrit eſt employé à marquer en general quels ſont les devoirs d'un Chrétien. p.183.d. p.192. p.184.b/191.d.

'Cet Eveſque parle de luy meſme d'une maniere tres humble. 'Cependant il paroiſt avoir eſté infecté du venin & de l'orgueil de Pelage, 'puiſqu'il propoſe à celle qu'il inſtruit, cette priere ſuperbe: '*Vous ſavez, Seigneur, combien ces mains que j'eleve vers vous, ſont ſaintes &c.*' C'eſt en propres termes la priere que Saint Jerome reproche ſi fort à Pelage, & dont on luy fit un crime dans le Concile de Dioſpolis. [a]Parlant auſſi du peché d'Adam & de ſes effets, il ſe contente de dire [comme les Pelagiens,] que ſon exemple a ſervi à condanner tous les hommes. 'Il dit que c'eſt la foy de tous [les Chrétiens] que le batteſme remet les pechez: [mais on ne ſauroit dire s'il étend cela juſques aux enfans.] 'Il ſemble dans tout ſon écrit ne vouloir point reconnoiſtre de vraie vertu que celle qui eſt entierement pure & exemte de tout defaut. p.183.b.c. p.416.1.b.c. Nor.p.124. Aug.p.189.e.f. Hier.dial.3. Aug.geſt.P.c.5. B.p.200.c.d. a t.6.B.p.190.b.c. a. p.188.1.&c.

'Il remarque qu'on voyoit de ſon temps beaucoup de méchans dont Dieu puniſſoit viſiblement les crimes, particulierement de ceux qui avoient abuſé du pouvoir que leurs charges leur donnoient ſur le bien & ſur la vie des hommes. [Mais il combat & l'Ecriture, & l'experience de tous les ſiecles,] 'lorſqu'il pretend qu'on ne luy ſauroit montrer de perſonnes coupables de rapine, d'adultere, ou d'autres crimes ſemblables, que Dieu ait laiſſé vivre longtemps ſur la terre. 'Il dit qu'il connoiſt des perſonnes aſſez deraiſonnables pour croire que leur foy leur ſervira devant Dieu, ſans qu'ils faſſent de bonnes œuvres, pretendant qu'il ne condanne que ce qui eſt contre la foy, & non ce qui viole les regles des mœurs. p.185.e.f.g. c. p.190.a.

[Cet auteur n'écrit pas mal, quoiqu'il ait quelques termes tout à fait barbares. Il eſt clair, mais trop diffus: & il s'étend quelquefois ſur des choſes qui ne ſont guere de ſon ſujet.] 'Uſſerius en parle vers l'an 420, où le place Tritheme. Il raporte diverſes choſes que les hiſtoriens Anglois diſent de luy, & s'en moque. [Il ne faut pas non plus faire fond ſur les grands eloges qu'en fait Tritheme, non plus que ſur la maniere avantageuſe dont Gennade parle de ſa doctrine,] ſurtout dans les imprimez. [Car on ſçait que Gennade eſt trop favorable aux ennemis de la Uſſ.r.B.p.317. 318.

Digitized by Google

grace.'Son epiſcopat meſme quoiqu'aſſez bien fondé, n'eſt pas neanmoins tout à fait certain.] V. la note 4.

ARTICLE VIII.

*Saint Germain défait les Saxons par l'*Alleluia; *revient en France, retourne en Angleterre.*

Sur.31.jul.p.364. § 25. [POUR retourner à S. Germain & à S. Loup,]'aprés qu'ils eurent remporté un ſi illuſtre triomphe ſur l'hereſie Pelagienne, ils allerent au tombeau de Saint Alban[le plus celebre de tous les Martyrs d'Angleterre,]pour y rendre à Dieu leurs actions de graces. S. Germain y mit les reliques des Apoſtres & des Martyrs qu'il avoit ramaſſées de divers endroits, & prit en la place de la terre du lieu où S. Alban avoit conſommé ſon martyre, & qui paroiſſoit encore teinte de ſon ſang.'Il y a auprés de S. Alban une chapelle qui porte le nom de S. Germain en un lieu où l'on pretend qu'il a preſché.

Boll.2.may,p. 263.d.

Sur.§ 26. 'Au retour de S. Alban, S. Germain ſe bleſſa tellement au pié, qu'il fut obligé de garder quelque temps le lit. Le feu prit durant ce temps là à une maiſon voiſine, & s'étendit extremement tout autour de celle où il demeuroit, ſans qu'elle en receuſt le moindre dommage.'Il fit alors quantité de miracles, & Dieu le guerit enfin miraculeuſement luy meſme. Car il ne voulut jamais faire aucun remede.

§ 27.

§ 28. 'Sur la fin du Careſme[de l'an 430,]les Pictes & les Saxons vinrent conjointement attaquer les Bretons, qui ne ſe ſentant pas aſſez forts, eurent recours aux deux Saints. Ils vinrent au camp, & inſtruiſirent tellement les ſoldats, dont beaucoup n'eſtoient pas encore Chrétiens, qu'ils demanderent le batteſme. Ainſi la feſte de Paſque,[qui en 430 eſtoit le 30 de mars,]eſtant arrivée, on dreſſa une egliſe avec des branches d'arbres, où ils receurent les ſacremens de l'Egliſe. Quand la ſolennité de Paſque fut paſſée, comme on ſceut que les ennemis approchoient, S. Germain fit mettre l'armée dans une vallée environnée de pluſieurs montagnes, commença avec S. Loup à chanter Alleluia, & fit répondre toute l'armée aprés eux. Les ennemis furent ſi ſurpris & ſi effrayez de ce bruit, qu'ils s'enfuirent tous en quittant leurs armes, & pluſieurs ſe noyerent en paſſant une petite riviere.'La tradition des Anglois eſt que ceci arriva auprés de la ville de Mold dans le Comté de Flint[au Nord-eſt de la principauté de

Uſſ.r.B.p.333.

Digitized by Google

Galles,]en un lieu qu'on appelle encore le champ de Germain, & que les ſoldats furent battizez dans la riviere d'Alban[qui paſſe auprés de Mold.]'Uſſerius pretend que S. Gregoire Pape peut avoir fait alluſion à cette victoire, lorſqu'il dit que la"langue barbare des Bretons avoit commencé depuis longtemps à chanter l'Alleluia des Hebreux.

'Enfin S. Germain & S. Loup quitterent l'Angleterre, & revinrent en France ſans danger.ªLa ville d'Auxerre eſtoit alors dans l'affliction, à cauſe des impoſts dont elle eſtoit ſurchargée; ce qui obligea Saint Germain d'entreprendre un nouveau voyage à Arles pour parler au Prefet des Gaules'nommé Auxiliaire. 'Conſtance raporte diverſes particularitez de ſon voyage, comment il fut receu à Lion par tout le peuple, & à Arles par Saint Hilaire qui l'honoroit comme ſon pere, & comme un homme apoſtolique.'Le Prefet n'avoit garde de luy refuſer le ſoulagement qu'il demandoit pour ſa ville. Car il avoit luy meſme beſoin de luy pour guerir ſa femme.

'Il fit encore divers voyages, & entre autres celui de Brioude en Auvergne, où il apprit au peuple, comme nous avons dit, le jour du martyre de Saint Julien.[Il eut part en l'an 444, à la condannation de Quelidoine, qui excita tant de troubles entre S. Hilaire d'Arles & Saint Leon.]'Au moins il eſt viſible qu'il receut conjointement avec S. Hilaire les plaintes ſur leſquelles Quelidoine fut depoſé.

'L'an 447, il fit un ſecond voyage en Angleterre avec S. Severe Eveſque de Treves.ᵇIl paſſa encore en y allant par Paris, où il viſita Sainte Genevieve, & rendit témoignage à ſa vertu contre toutes les calomnies dont on s'efforçoit de la noircir.ᶜIl fit ce ſecond voyage auſſibien que le premier, à cauſe de l'hereſie Pelagienne,qu'un petit nombre de perſonnes taſchoient de repandre dans l'iſle.Ils furent bientoſt condannez,"& on les amena meſme aux deux Saints, afin qu'ils les conduiſiſſent en France, pour travailler à leur converſion, ſans qu'ils puſſent jamais revenir en Angleterre, & que l'iſle conſervaſt la foy dans ſa pureté, comme elle le fit effectivement.[Mais on ne dit point ſi les heretiques furent convertis. Outre ce que Conſtance dit de ce voyage,] 'Uſſerius en marque diverſes choſes tirées des auteurs Anglois, qu'il rejette avec raiſon comme des fables.ᵈIl faut ſans doute mettre au meſme rang ce que dit Eric,ᵉqu'il depoſa un Roy & mit ſon porcher ſur ſon throne, parcequ'il luy avoit donné le couvert que ce Roy luy avoit refuſé.ᶠQue ſi tout ce que les An-

&c.

p.333|Gr.in Job. l.27.c.6.p.688.c.

Sur.31.jul.p.365. §.28. a §.29.

§.34.

§.30-33.

§.34.

§.35|Gr.T.de Jul. 29.p.300.301.

Sur.5.may,p.80. §.10.

31.jul.p.366.§.1-4|Nor.h.P.l.2.c.12.p.260.

b Sur.§.2|Boll.3.jan.p.138.§.9.

c Sur.p.366.§.1.3.4.

Uſſ.r.B.p.385.386.1001.1002.

d Eric.l.1.c.55.p.555.

e Laun.imm.S.G.p.638.

f Eric.p.554.555.

Digitized by Google

glois avoient écrit de S. Germain au raport d'Eric, [eſtoit de ce genre, nous n'en devons pas regreter la perte. Mais cela n'empeſche pas la verité] de ce que dit cet auteur, que cette iſle avoit un reſpect tout particulier pour le Saint, & le conſideroit comme ſon Apoſtre.

ARTICLE IX.

Saint Germain va à Ravenne, & y meurt: Son corps eſt raporté en France.

Sur.31.jul.p.366. § 4. a Notit.G.p.43. 44.

APeine S. Germain eſtoit-il revenu à Auxerre, que les deputez des Armoriques le vinrent trouver [en 448.] [a]Cette nation qui comprenoit ce ſemble la ſeconde & troiſieme Lionnoiſe, ["s'eſtoit revoltée en 409,] durant les troubles de l'Empire, pour ſe mettre en liberté, [b]& elle avoit toujours depuis fait paroiſtre un eſprit turbulent, inquiet, & porté à la revolte, [c]ce qui ſe remarquoit encore au IX. ſiecle. [c]A ece qui gouvernoit en ce temps-ci l'Empire d'Occident [ſous Valentinien III,] offenſé de leur inſolence, avoit envoyé contre eux Eocaric Roy des Allemans ou plutoſt de quelques Alains qui eſtoient entrez en France [en 406,] & n'eſtoient pas paſſez en Eſpagne avec les autres de leur nation. [d]On pretend que Virrique [ou Jutrique] que S. Proſper ſur l'an 439, dit s'eſtre rendu celebre par ſes exploits, & par ſa fidelité envers la Republique Romaine, eſt le meſme que cet Eocaric. [e]Eric corrompant ſon nom d'une autre maniere, l'appelle Requaire.

V. Honoré § 38.

Sur.31.jul.p.369. § 18. b Eric.l.1.c.15. p.538. c Sur.p.366.55. Val.r.Fr.l.4.p. 172.173. p.173. Eric.l.1.c.15.p. 538.

Sur.31.jul.§ 4. § 5.

[f]Ce prince qui eſtoit payen & extremement barbare, eſtoit déja en marche avec ſes troupes. C'eſt pourquoi Saint Germain ſe preſſa de partir, & d'aller à ſa rencontre pour l'arreſter; & il le fit avec [g]une liberté qui donna du reſpect à ce barbare. Eocaric &c. promit de ne point pourſuivre ſon deſſein, & d'accorder la paix aux Armoriques, pourvu qu'on la puſt obtenir de l'Empereur & d'Aece. Et ce fut pour ce ſujet que Saint Germain entreprit le voyage de Ravenne où eſtoit la Cour. [h]Paſſant par Aliſe il logea chez le Preſtre Senateur ſon ancien ami. Il y donna la parole à une fille muette agée de 20 ans. Le Saint prenant congé de Senateur, l'embraſſa tendrement, & luy dit adieu juſqu'à l'eternité, où il ſouhaita qu'ils ſe reviſſent dans la gloire: ce qui marquoit aſſez clairement qu'il n'eſperoit pas revenir d'Italie.

p.367.§ 5|365. § 32. p.367.§ 6.

[i]Il avoit entrepris ce voyage ſeul avec ſon Diacre; mais on

Digitized by Google

alloit audevant de luy des villes de ſon paſſage ; & on ne le quittoit guere que pour faire place à d'autres à meſure qu'il avançoit. Lorſqu'il eſtoit paſſé, les peuples plantoient des croix, ou baſtiſſoient des chapelles aux endroits où il s'eſtoit arreſté pour les preſcher, ou pour y faire la priere. Eric dit que ces croix & ces chapelles ſubſiſtoient encore de ſon temps. Eric.l.1.c.13.p. 537.

Dans le paſſage des Alpes il ſe joignit à une troupe d'ouvriers chargez de leurs fardeaux. Il prit luy meſme celui d'un vieux boiteux pour paſſer un torrent entre deux precipices, dont ce pauvre homme ne pouvoit pas ſe tirer. L'ayant paſſé à l'autre bord, il revint prendre cet homme meſme ſur ſon dos & le paſſa comme ſon fardeau. Sur.p.367.§ 8.

Il arriva à Milan le jour d'une grande ſolennité pour laquelle pluſieurs Eveſques eſtoient aſſemblez. [Ce pouvoit eſtre la feſte de S. Gervais & de S. Protais qu'on celebre le 19 de juin.] Un poſſedé le fit reconnoiſtre en l'appellant hautement par ſon nom ; & il en obtint la gueriſon : ce qui luy fit rendre de grands honneurs & par ces Prelats, & par les peuples. § 9.

Aprés avoir fait en chemin diverſes autres gueriſons miraculeuſes, enfin il arriva à Ravenne. Il voulut y entrer de nuit pour eviter les honneurs qu'on luy rendit malgré ſa precaution. Saint Pierre Chryſologue qui en eſtoit alors Eveſque, l'Imperatrice Placidie, les ſeigneurs de la Cour le receurent avec tout l'honneur & toute la joie poſſible. Placidie luy envoya un baſſin d'argent plein de mets tres delicats. Il les diſtribua à ceux de ſa compagnie, & donna le baſſin d'argent aux pauvres, & envoya à l'Imperatrice par reconnoiſſance un pain d'orge ſur une aſſiette de bois. Elle receut ce preſent avec une extreme joie, fit enchaſſer l'aſſiette de bois dans de l'or, & employa le pain d'orge à guerir pluſieurs maladies. p.368.§ 11.12. § 13.14.

Durant ſon ſejour à Ravenne, il fut toujours accompagné de ſix Eveſques, qui n'admiroient pas moins ſon abſtinence continuelle, que les miracles qu'il operoit ſans ceſſe. En traverſant un jour la place publique, il entendit s'elever un grand cri. Il s'informa de ce que ce pouvoit eſtre, & apprit que c'eſtoit un grand nombre de priſonniers qui imploroient ſon aſſiſtance. Touché de compaſſion pour leur état, il s'approcha de la priſon pour y entrer. Les geoliers & les gardes [craignant ſans doute ce qui devoit arriver] ne voulurent point paroiſtre. Le Saint eut recours à Dieu par la priere. Auſſitoſt les portes de la priſon s'ouvrirent, & il mena à l'egliſe comme en triomphe cette troupe de priſonniers à qui il obtint la liberté & la vie. § 15.

Il delivra un poſſedé, § 17.

Digitized by Google

§ 16. 'guerit des malades, & reſſuſcita meſme un mort.

p.369.§ 19. 'Un matin aprés les prieres de Laudes s'entretenant de choſes ſaintes avec ces Eveſques, il leur predit qu'il mourroit bientoſt, & leur raconta comment Dieu le luy avoit revelé la nuit. Quelques jours aprés il tomba malade [le 25 de juillet.] Des qu'on le

§ 20. ſceut, toute la Cour & la ville en furent troublées. 'L'Imperatrice ne craignit pas de ſe rabaiſſer trop en l'allant viſiter. Elle luy accorda volontiers toutes les graces qu'il luy demanda. Mais elle eut peine à conſentir à la priere qu'il luy fit avec inſtance de faire tranſporter à Auxerre ſon corps aprés ſa mort. C'eſtoit une ſi grande affluence de monde qui le venoit voir, qu'à peine pouvoit-on approcher de ſa maiſon. On y recitoit continuelle-

§ 20.25. ment des pſeaumes. 'Enfin il mourut le 7e jour de ſa maladie, qui eſtoit le 31 de juillet, aprés avoir gouverné ſon Egliſe durant 30 années & 25 jours.

[Quelque grande que fuſt ſa pauvreté, l'Empire & l'Egliſe voulurent avoir part à ſa ſucceſſion. Placidie à qui le Saint n'avoit laiſſé que ſa benediction, prit ſon reliquaire pour ſon partage. Saint Pierre Chryſologue eut ſon camail & ſon cilice. Un des ſix Eveſques prit ſon manteau : Deux autres partagerent entre eux ſa robe, & deux autres ſa tunique. Le ſixieme eut ſa ceinture.

Le Saint ſe ſouvint ſans doute de Sainte Genevieve en ces

Boll.3.jan.p.139. § 11. derniers momens de ſa vie.] 'Car durant le bruit de la guerre d'Attila, [c'eſt à dire en 451,] ſon Archidiacre apporta encore des Eulogies de ſa part à cette Sainte. [Et Dieu permit que ce témoignage qu'il luy rendit en mourant, eut plus d'effet que toutes les louanges qu'il luy avoit données publiquement de ſa bouche.] Car il paroiſt que cela arreſta entierement l'envie qui l'avoit perſecutée juſques alors, & qui alloit juſqu'à luy vouloir oſter la vie.

Sur.p.367.§ 20. § 22-24. 'Le corps du Saint, ſelon la permiſſion qu'il en avoit demandée à l'Imperatrice, 'fut raporté dans ſon Egliſe avec la ſolennité que décrit Conſtance. Il eſtoit environné d'un grand nombre de flam-

Eric.l.1.c.20.p. 531.a§40. beaux qui bruloient le jour comme la nuit. 'Eric dit que de ſon temps on voyoit un vieux marbre, dont les caracteres tres anciens portoient que la meſme nuit que Saint Germain mourut à Ravenne, un ſaint Preſtre ſon diſciple nommé Saturne qu'il avoit laiſſé à Auxerre, en ſceut la nouvelle par un Ange, & qu'il le dit au peuple, qui ſur cette aſſurance alla recevoir le corps de ſon ſaint paſteur juſques aux Alpes.

Ado,chr.p.163. 'Adon dit qu'il y avoit en ce temps-ci à Vienne un ſaint Preſtre

Digitized by Google

nommé Severe, Indien de nation, & tres celebre par ſes miracles, qui ayant beaucoup de zele pour la foy, avoit quitté ſon pays & entrepris des voyages tres longs & tres laborieux, pour porter l'Evangile en divers endroits. Il eſtoit venu juſqu'à Vienne, où il avoit converti un grand nombre de payens par la force de ſes predications & de ſes miracles. Il y avoit détruit un temple conſacré à cent idoles, & avoit baſti à la porte de la ville une egliſe de Saint Eſtienne, qui eſtoit preſte d'eſtre dediée lorſque S. Germain paſſa par là en allant en Italie. Il promit à S. Severe qu'il viendroit aſſiſter à cette dedicace, de ſorte que Saint Severe attendit quelque temps à la faire dedier. Il le fit enfin, [ſoit qu'il ne puſt differer davantage, ſoit qu'il euſt ſceu que Saint Germain eſtoit mort.] Et on pretend que le jour meſme qu'il la dedia, avant que l'on commençaſt la ceremonie, le corps du Saint paſſa par Vienne, & fut porté dans cette nouvelle egliſe pour y repoſer. Ainſi la mort meſme ne put l'empeſcher de s'acquiter de ſa promeſſe. S. Severe ſe repoſa auſſi en paix quelque temps depuis, & fut enterré dans l'egliſe de S. Eſtienne, où ſes grands miracles le firent honorer par les Fideles avec une veneration toute particuliere. Le martyrologe Romain a mis ſa feſte le 8 d'aouſt, aprés Uſuard & Adon qui citent les actes de ſa vie. Mais Uſuard ne dit point qu'il fuſt Indien. Il ne fut jamais Eveſque, quoique quelques uns l'aient écrit, trompez par l'ambiguité de la chronique d'Adon. ["On a une epitaphe de luy, qu'on pretend eſtre aſſez ancienne. Mais elle marque ſa mort par l'année de J.C, & en 430.]

8.aug. chr.p.163. 8.aug. Bar.8.aug. Mr le Brun.

ARTICLE X.

Enterrement, miracles, & tranſlations de Saint Germain.

LE corps de S. Germain arriva à Auxerre, ſelon S. Gregoire de Tours, au bout de 60 jours, [c'eſt à dire deux mois aprés qu'il fut mort:] & il fut inhumé le premier d'octobre, auquel l'Egliſe d'Auxerre faiſoit principalement ſa feſte au IX. ſiecle. [Eric qui diſtingue davantage les choſes,] dit que le corps du Saint arriva à Auxerre [le 22 de ſeptembre,] qu'il demeura expoſé durant ſix jours dans l'egliſe cathedrale, pour ſatisfaire la devotion de ceux qui y vinrent de toutes parts, & que [le dixieme jour, qui eſtoit] le premier d'octobre, il fut mis dans le tombeau. Beaucoup de martyrologes marquent la feſte de Saint Germain le premier

Gr.T.gl.C.c.41. p.419. Sur.31.jul.p.359. § 25. a Eric.l.1.c.2.p. 544. b c.22.p.541. c.2.p.542. Florent.p.691. 891.

Digitized by Google

d'octobre auſſibien que le 31 de juillet :[& diverſes Egliſes en
p.850. font l'office ou la memoire en l'un & en l'autre jour.]'Il y a auſſi quelques martyrologes tres anciens qui mettent le 22 de ſeptembre à Auxerre l'avenement & la reception du corps de S. Germain apporté d'Italie.

Eric.l.1.c.25.p. 542. 'Il fut enterré dans''une petite chapelle de S. Maurice que le &c.
Saint meſme avoit fait baſtir dans une de ſes terres[auprés de la
Boll.1.may,p.59. f. ville]'du coſté de l'Occident ;[a]& ſes ſucceſſeurs y furent auſſi enterrez. Sainte Clotilde changea depuis cette chapelle en une
a Eric.l.2.c.15.p. 565. egliſe magnifique.[b]Elle vint pour cela à Auxerre accompagnée
b p.565.567|l.1.c. 26.p.542.531.2. d'un Eveſque de la haute Bourgogne nommé Loup, qui eſtant mort fut enterré dans cette egliſe le 6 de juin, comme on l'apprenoit de ſon epitaphe:'Le Pere le Cointe met tout cela en 522,
Coint.522.58. ſans en raporter de preuve.'Clotaire[Second]& la Reine ſa femme enrichirent encore cette egliſe du temps de l'Eveſque Di-
Eric.l.1.c.27.p. 542. dier,'c'eſt à dire vers l'an 620,quoiqu'Eric le mette ſous Clotaire
Coint.623.512. I, & Didier meſme y donna pluſieurs terres par ſon teſtament. ['']Nous ne voyons pas ſi cette egliſe eſtoit alors un monaſtere. Il Notes.
eſt certain que ç'a eſté dans la ſuite du temps une celebre & riche abbaye de Benedictins.]

Sur.31.jul.§ 25.p. 369. 'Dieu continua à glorifier Saint Germain par les miracles qu'il faiſoit aprés ſa mort, auſſibien que durant ſa vie.[c]Saint Gregoire
c Gr.T.gl.C.c. 41.p.419-421. de Tours en raporte quelques uns.[d]Saint Nicet Eveſque de Treves écrivant à Clodoſuinde femme d'Alboin Roy des Lombars,
d Conc.t.5.p. 835.d. aſſure qu'on ne peut dire combien il s'en faiſoit au tombeau de S.Germain, de Saint Hilaire, & de S. Loup, particulierement à l'égard des poſſedez ; & il s'en ſert comme d'une preuve de la
Eric.l.1.c.55.p. 554. verité Catholique contre l'hereſie des Ariens.'Eric qui eſtoit allé en divers endroits pour s'inſtruire des miracles que Dieu faiſoit dans les lieux où il y avoit de ſes reliques, ou des egliſes conſacrées ſous ſon nom, en a fait un écrit dans lequel il y en a qui paroiſſent aſſez averez.

l.2.c.7.p.559.560. 'Le corps de S. Germain demeura au lieu où il avoit eſté mis d'abord, juſqu'à l'an 841, que l'Eveſque Heribaud le tranſporta [apparemment en quelque autre endroit de la meſme egliſe :] ce qui fut accompagné de quelques miracles. Le corps avec tous les habits dont il eſtoit revétu, fut trouvé ſans aucune corrup-
c.4-10.p.557-561. tion.'Il fut levé une ſeconde fois le 6 de janvier 859 par le Roy Charle[le Chauve,]& tranſporté dans la nouvelle egliſe du meſme monaſtere qu'un ſeigneur nommé Conrad avoit fait
c.11.p.561.562. baſtir ;'ce qu'Eric décrit amplement avec les miracles qui ſe firent

rent depuis par l'invocation du Saint. 'Cette nouvelle egliſe fut dediée par Chrétien alors Eveſque d'Auxerre, en meſme temps qu'Archenraüs Eveſque de Chalons dedioit à ſa priere l'egliſe baſſe, [où l'on mit le corps de S. Germain.] Lab.bib.t.1.p. 531.b.

'Les Calviniſtes n'ont pas eu horreur de reduire en cendres ce corps ſacré [qui eſtoit un temple ſi precieux du S. Eſprit:] de ſorte qu'il ne reſte plus dans ce monaſtere que ſon tombeau, & le drap de ſoie donné par Placidie pour l'enſevelir. 'On pretend que du temps de Charlemagne, on porta un de ſes bras avec une dent de Saint Amateur dans un monaſtere du dioceſe d'Elne en Catalogne. Mabil.it.1t.p. 231. Boll.1.may,p.52. a.

'Eric écrit que S. Germain fit baſtir une egliſe à quatre mille d'Auxerre pour y mettre le chef de S. Priſque, 'une autre dans la ville meſme ſous le nom de S. Alban, dont nous avons vu qu'il avoit apporté des reliques, 'une de Saint Pierre dans une de ſes terres, où ſon pere & ſa mere eſtoient enterrez, 'un monaſtere au lieu où S. Priſque avoit ſouffert, détruit depuis par les Huns. 'Il eſt parlé d'une baſilique de S. Pierre ſous l'Eveſque Aunaire [vers l'an 600.] 'S. Didier laiſſe quelques terres en 623 par teſtament à la baſilique de S. Urſicin qu'il ſurnomme Bicricinſencis, & diſciple de Saint Germain. [Je ne trouve rien davantage ni du lieu ni du Saint:] '& le Pere le Cointe qui copie cet endroit, ne l'explique pas. Eric.l.1.c.9.p.536. c.10.p.537. c.11.p.537. Aut.ep.c.7.p. 416. c.19.p.421. c.20.p.426. Coint.t.2.p.727.

ARTICLE XI.

De Saint Alode & S. Fraterne ſucceſſeurs du Saint: De S. Mamertin & S. Marien.

'QUELQUES uns pretendent que l'Egliſe d'Auxerre fut quatre ans ſans Eveſque aprés S. Germain; ["ce qui a auſſi peu d'apparence que d'autorité.] 'On luy donna pour ſucceſſeur "Alode, qu'on dit avoir eſté l'imitateur de ſes vertus. On pretend qu'il mourut le 28 de ſeptembre aprés avoir gouverné environ 30 ans, ou 30 ans, un mois, & 12 jours. [Mais "il faut ſans doute retrancher une grande partie de ce temps, ſurtout s'il eſt vray] 'que ſon ſiege ait vaqué durant dix ans à cauſe des ravages des barbares, comme divers auteurs le pretendent. Il paroiſt aſſez que ſa memoire eſtoit en veneration dans ſon Egliſe au IX. ſiecle. 'Et Ferrarius l'a mis dans ſon martyrologe au 28 de ſeptembre, ſans rien citer neanmoins. 'Il fut enterré dans la baſilique de Saint Aut.ep.c.7.p. 417. Note 6. &c. V. la note 6. Ib. Aut.chr.p. 64.1. Ferr.p.382. Aut.ep.c.8.p. 417. c.8. Eric.l.1.p. 532. 2.c.15.p.565.

Digitized by Google

Eric.l.2.c.15.p. 565. Germain, & transferé de là vers l'an 860, pour ſuivre encore ce Saint, & eſtre mis à ſes piez.

p.565|l.c.1.p.532| 417|Ant.chr.p. 64.1. [Soit auſſitoſt aprés la mort d'Alode, ſoit] aprés une vacance de dix ans, Fraterne fut elu le 29 de ſeptembre pour remplir le ſiege d'Auxerre. Mais on aſſure qu'il fut tué par les barbares le

Bar.29.ſept. jour meſme de ſon ſacre. Le martyrologe Romain marque ſa feſte le 29 de ſeptembre avec le titre de Martyr; ce que Baronius

Eric.p.532.563. n'appuie "que ſur une tradition peu certaine. Eric luy donne auſſi *traduit.* le meſme titre. [Uſuard ſe contente neanmoins de celui de Confeſſeur. Les additions d'Adon] & de Bede n'ajoutent rien à celui

Boll.mars,t.2.p. 33.4|Bed.t.3.p. d'Eveſque. [Ainſi il ſemble que ce qu'on dit de ſa mort, n'a pas paſſé pour fort certain, ou n'a pas eſté conſideré comme un martyre.]

Val.r.Fr.l.4.p. 159. Mr Valois qui ſuppoſe le fait, le raporte au temps d'Attila, c'eſt à dire à l'an 451. [C'eſt trop peu aprés la mort de S. Germain.]

Lab.bib.t.1.p. 417.565. Le corps de S. Fraterne enterré dans l'egliſe de S. Germain, en fut levé vers 860, avec celui de S. Alode, & mis dans la nouvelle egliſe au coſté gauche de S. Germain.

Aut.ep.c.9.p. 417.418. On pretend que Cenſurius fut elu ſix jours aprés la mort de S. Fraterne. [Il eſtoit Eveſque des l'an 474 au pluſtard. Nous en pourrons parler plus amplement dans l'hiſtoire de S. Sidoine.]

p.418.532.565. C'eſt ce Cenſurius qui pria Conſtance de publier la vie de Saint Germain.

Sur.31.jul.p.363. § 18. ["Il ne faut pas confondre l'Eveſque Alode] avec Aloge qui *Not. z.* gouvernoit le monaſtere de S. Germain du vivant de ce Saint meſme, [& ſans doute par ſon choix;] ce qui ſuffit pour nous donner

Eric.l.2.c.15.p. 565. une grande idée de ſon merite. [a]Ce fut luy qui receut dans ce

a Sur.§ 16. monaſtere Saint Mamertin, [dont nous avons marqué ci-deſſus la converſion.] Mamertin s'y conſacra à Dieu de tout ſon cœur, en ſorte qu'il n'en ſortoit jamais que pour ſuivre S. Germain, ou pour aller où il l'envoyoit. Auſſi il s'y avança tellement & dans la vertu & dans la ſcience ſpirituelle, qu'aprés la mort d'Aloge, on l'obligea d'eſtre auſſibien le ſucceſſeur de ſon emploi, comme il

Boll.20.apr.p. 758.§ 1. l'eſtoit de ſa pieté. Son nom ſe trouve marqué au 20 d'avril dans les plus anciens martyrologes qui luy donnent le titre de Preſtre.

§ 2.3. Beaucoup de nouveaux le mettent le 30 de mars. [b]Bollandus en

b p.759.c. donne une vie, [qui n'eſt qu'un abregé de ce qu'en dit Conſ-

f. tance.] Et tout ce qu'elle y ajoute, c'eſt qu'ayant dit la Meſſe le jour des Rameaux, il tomba malade le ſoir, & mourut le ven-

c. dredi ſaint, qui eſtoit, dit-on, le 30 de mars; ce qui ſe rencontre en 462, [& en 484. Mais s'il eſt mort le 20 d'avril, ce jour ne ſe rencontre point au vendredi ſaint juſqu'en 501, ce qui eſt trop tard.]

Digitized by Google

'Selon la chronique d'Auxerre, il gouvernoit le monaſtere de S.Germain du temps de l'Eveſque Alode ; & y receut alors Saint Marien, 'qui quitta le Berri pour s'y retirer, attiré par l'odeur de la pieté que S. Germain y avoit établie, & qui continuoit à y fleurir. 'La chronique d'Auxerre cite un livre de ſon hiſtoire & de ſes actions, qui faiſoit voir combien ſa vie avoit eſté ſainte, & ſa memoire precieuſe. 'Bollandus nous a en effet donné une vie de ce Saint, de laquelle Pierre des Noels a tiré ce qu'il en a dit.

Aut.chr.p.63.1.
1.ſep.c.8.p 417.
chr.p.63.1.
Boll.20.apr.p. 760 | P.de N.l.4. c.103.p.74.2.

NOTE 8. [Elle eſt d'un ſtyle fort ſimple :"& c'eſt peuteſtre ce qui peut excuſer divers miracles aſſez extraordinaires qu'on y lit.] 'Elle porte que S. Marien ayant quitté le Berri ſon pays à cauſe des Gots Ariens [qui le pilloient, fut receu à la vie monaſtique aprés bien des rebuts par S. Mamertin, du temps qu'Alode ſucceſſeur de S.Germain eſtoit Eveſque d'Auxerre. 'Aprés qu'il eut paſſé du temps dans la maiſon, Mamertin voulant eprouver [& exercer] ſon humilité, luy donna le ſoin des vaches & des autres animaux que l'on nourriſſoit pour le monaſtere, en une ferme nommée

Boll.p.760.a.
b.

V. la note 8. "Mezielés, 'que S. Germain avoit donnée pour cela meſme à ſon monaſtere, avec une autre terre nommée Fontenay, pour le fournir de blé. 'Marien accepta cette charge, & s'en acquita avec humilité juſques à la mort. 'Il avoit avec luy d'autres moines en ce lieu qu'il gouvernoit. Il ſemble qu'il n'alloit de là à la Meſſe en un village voiſin que tous les dimanches. On ajoute à cela divers miracles que l'on peut voir dans ſa vie. 'Il mourut au monaſtere de Fontenay qui n'eſtoit pas eloigné de luy, le mécredi d'aprés Paſque ; les freres de Fontenay l'ayant prié d'aller paſſer cette grande feſte avec eux. [C'eſtoit peuteſtre en l'an 488.] 'Car le 20 d'avril, auquel preſque tous les martyrologes, meſme les plus anciens marquent ſa feſte, & auquel l'Egliſe d'Auxerre la fait encore aujourd'hui, [eſtoit cette année là le mécredi d'aprés Paſque.]

Aut.ep.c.7.p. 415.c.
c|Boll.p.760.b.
Boll.p.760.d.e.
e.f.
p.758.5 12.

'Son corps fut raporté à Auxerre, où il fut enterré dans le lieu que l'Eveſque luy avoit fait preparer dans l'egliſe de S. Germain, 'c'eſt à dire du monaſtere que S. Germain avoit fait baſtir ſur le bord de l'Yonne, [a]& dont S. Marien eſtoit religieux, comme l'a entendu Pierre des Noels. [b]Car c'eſt en ce monaſtere qu'eſtoit ſon corps ſous l'Eveſque Didier [vers l'an 600,] [c]& ſous S. Aunaire predeceſſeur de Didier. On l'appelloit meſme deſlors le monaſtere de S. Marien ; [ce qui juſtifie] 'ce que dit ſa vie, Que Dieu rendit ſon tombeau illuſtre par un grand nombre de miracles.

p.760.f
Lab.bib.t.1.p. 425.
a P.de N.l.4.c. 103.p.74.2.
b Lab.bib.t.1.p. 425.c.
c p.421.
Boll.20.apr.p.61. f.

NOTE 9. ["Ce monaſtere porte encore aujourd'hui ſon nom.] 'S.Gregoire

Gr.T.gl.C.c.81. p.489-493 | Lab. bib.t.2.p.432.

Digitized by Google

de Tours parle d'un S. Marien de Berri. Mais il vécut & mourut
Coint.512.§6. Ermite en Berri, aprés Tetrade Eveſque de Bourges qui vivoit encore en l'an 512. [Et il eſt bien difficile que S. Marien d'Auxerre ne ſoit pas mort avant ce temps là. Cela eſt certain s'il eſt mort
Buch.cycl. le 20 d'avril,] qui ne ſe rencontre point au mécredi d'aprés Paſque depuis 488 juſques en 550.

ARTICLE XII.

De quelques diſciples de Saint Germain.

Boll.2.may,p.260. IL faut donner pour diſciple à S. Germain un autre Saint de meſme nom, ſi l'on peut rien fonder ſur une longue, mais tres
Lab.bib.t.1.p.716-723. méchante hiſtoire, qui porte : Que Saint Germain paſſant par l'Ecoſſe pour viſiter les reliques des Saints, y batiza un nommé Audin avec toute ſa famille, & entre autres un petit enfant à qui le Saint donna ſon nom au batteſme. Ce petit Germain eſtant devenu grand, & meſme Preſtre, paſſa en France pour voir le Saint, & s'en alla preſcher l'Evangile par toutes ſortes de pays.
Boll.2.may,p.266.2. Saint Severin de Cologne, mort apparemment avant que Saint
a Lab. Germain fuſt Eveſque d'Auxerre, a l'ordonna, dit-on, Eveſque, afin qu'il puſt former des Egliſes. Enfin il fut tué le deuxieme de may par un payen nommé Hubald, à l'entrée de la Picardie
Boll.2.may,p.259.2. entre le vieil Rouen & Senerpont. C'eſt ſans doute le meſme
p.260.261. S. Germain Eveſque & Martyr que Ferrarius met en Angleterre le 2 de may. Il y a pluſieurs Egliſes en France, en Picardie, & en Normandie qui l'honorent comme leur patron ſous le titre de
p.260.f. S. Germain l'Ecoſſois, & une entre autres à une lieue & demie de Senerpont, & à trois d'Aumale, où l'on croit qu'il a eſté mar-
p.269. tyrizé, & l'on y montre encore ſon tombeau. Mais on croit que durant les ravages des Normans ſes reliques en furent tirées, & portées dans l'egliſe paroiciale de S. Pierre à Ribemont au dio-
ſup.p.550. ceſe de Lân : Et on aſſure qu'en 1650, les Eſpagnols qui eſtoient entrez dans Ribemont, ayant briſé ſa chaſſe, furent ſaiſis d'une telle frayeur, lorſqu'ils virent ſes reliques, qu'ils s'enfuirent auſſitoſt, ſans rien emporter, meſme de l'argent & des pierreries de la chaſſe. Les reliques furent emportées alors partie à Fere, partie
p.551.f. à S. Quentin, d'où elles ont eſté depuis raportées à Ribemont,
c. hors quelques os qui ont eſté portez en 1659, à une paroice de
2.may,p.260.d.e. ſon nom qui eſt dans Amiens. [Bollandus s'étend beaucoup ſur
a]259.f. ce Saint, & n'en a pu trouver rien de certain.] Il y en a qui le

Digitized by Google

mettent aſſez longtemps aprés Saint Germain d'Auxerre. 'Pour l'hiſtoire de ſa vie, & luy, [& le Pere Labbe qui l'a donnée le premier,] 'ne la regardent que comme une tres méchante hiſtoire. Il eſt certain qu'elle eſt écrite lorſque la Normandie avoit déja receu ſon nom des Normans, & eſtoit encore diſtinguée de la France ; c'eſt à dire dans le X. ſiecle au pluſtoſt. p.260.b|261.b. p.260.c.

2. 'Eric dit que Saint Germain avoit emmené [d'Angleterre] 'un Hibernois nommé Micomer, qui aprés avoir paſſé du temps ſous luy dans la vie monaſtique, tomba malade à Tonnerre en le ſuivant dans un voyage, & y mourut. L'on y baſtit une chapelle ſur ſon tombeau, où Dieu accordoit beaucoup de graces à ceux qui y venoient honorer ſon ſerviteur. Il ajoute à cela diverſes circonſtances, [d'autant plus ſuſpectes, qu'elles ſont plus dignes de n'avoir pas eſté oubliées par Conſtance.] 'Ce que d'autres y ont ajouté depuis, eſt encore moins recevable. [a]Un auteur de ce temps nous donne lieu de gemir d'une part de la profanation qu'on a faite de l'autel & des reliques de ce Saint, '& de l'autre de ſon emportement propre contre des innocens & des perſonnes illuſtres. Eric.l.1.c.1.p. 533. Boll.30.apr.p. 776.§ 7. a § 3. § 8.9.

'On donne auſſi à S. Germain pluſieurs ſaintes filles pour diſciples : Et Sainte Genevieve faiſoit gloire aſſurément de l'avoir pour maiſtre [& pour protecteur.] On le dit encore des Saintes Magnence, Palladie, Camille, Maxime, & Porcaire. 'Mais dans tout ce qu'on dit de ces Saintes, [nous ne voyons point qu'il y ait rien de fondé & de certain, ni meſme qu'il y ait rien de probable. Car le moyen de croire] 'avec Eric, que ce ſoient cinq ſœurs de Ravenne, qui aient voulu ſuivre le corps du Saint ? Il les fait toutes vierges ; & pretend que les trois premieres moururent dans le voyage [au mois d'aouſt ou de ſeptembre ;] qu'elles furent enterrées le long du chemin, chacune où elle eſtoit morte ; qu'on baſtit des egliſes de leur nom ſur leurs tombeaux, où il ſe faiſoit de ſon temps divers miracles ; que les deux autres arriverent à Auxerre, & que quand elles furent mortes, Maxime fut enterrée auprés de l'egliſe de S. Germain, Porcaire à trois ou quatre lieues d'Auxerre, dans une egliſe que ſes merites rendoient celebre. 3.mars,p.242.f. p.243. Eric l.1.c.11.p. 540.

'On cite une vie de Ste Magnence, ſelon laquelle il eſt faux qu'elles fuſſent ſœurs : [b]& ſi elles ſont mortes aux jours que l'on en fait la feſte, ce n'a point eſté en ſuivant le corps de S. Germain. Boll.3.mars,p. 243.a. b c.

x. 'Bollandus le nie, & veut qu'il fuſt de Nivernois, parceque le nom de Micomer n'eſt point Hibernois ; [c'eſt une foible raiſon.] Boll.30.apr.p.776. § 1.6.

Digitized by Google

Car on honore Ste Magnence le 26 de novembre dans le Morvan, [qui eſt un canton du Nivernois;] Ste Palladie le 8 d'octobre, & Ste Camille le 3 de mars. Pour les deux autres, on ne ſçait quand on fait la feſte de Ste Maxime. Celle de Ste Porcaire ſe fait le 8 d'octobre. Le corps de Ste Camille eſtoit dans un village de l'Auxerrois nommé Ecoulives, dont l'egliſe celebre par les miracles qui s'y faiſoient porte ſon nom, & celui de Ste Palladie dans un autre village nommé à cauſe d'elle Ste Palaie. Mais les Calviniſtes ont brulé leurs corps. Ste Magnence eſt honorée à Lagni.

Hagi.p.25.

S. PETRONE, EVESQUE DE BOULOGNE EN ITALIE.

Ugh.t.2.p.9.a.

SAINT Petrone que l'Egliſe de Boulogne regarde aujourd'hui comme ſon patron & ſon protecteur, fut fils d'un autre Petrone Prefet du Pretoire, qui eſtoit un homme tres eloquent, & d'une grande erudition pour toutes les ſciences humaines. On luy attribuoit un livre ſur l'ordination des Eveſques, où l'on voyoit, dit Gennade, beaucoup de ſens & de delicateſſe. Baronius l'a pris pour Anice Probe Conſul en 406, [qui pouvoit auſſi s'appeller Petrone. *Mais cela ne paroiſt pas fondé.] On peut croire avec plus de vraiſemblance que c'eſt ce Petrone qu'on trouve avoir eſté Vicaire d'Eſpagne en 395, 396, & 397, & Prefet des Gaules avant les tyrans, [c'eſt à dire avant 408.

Genn.c.41.

Bar.4.oct.g.

Blond.p.709.

Cod.Th.t.6.p. 377.2.

a Sid.n.p.148.

*ratione & humanitate. *Note 1.

&c.

V. Honoré note 2.

Il paroiſt que S. Petrone ſon fils ne fut pas elevé dans l'étude des lettres, puiſque Gennade dit que le traité de l'ordination des Eveſques n'eſtoit pas de luy, parcequ'il eſtoit trop bien écrit. [Comme ſa nobleſſe & l'erudition de ſon pere le portoient neanmoins naturellement à cette étude, il ne peut guere l'avoir negligée, que parcequ'il aimoit quelque choſe de plus ſolide & de plus ſaint. Et Gennade ſemble le marquer, en diſant qu'il s'eſtoit appliqué dès ſa premiere jeuneſſe aux exercices de la vie

Genn.c.41.

c.41.

Digitized by Google

des moines. [C'eſt ce qui fait que nous avons peine à croire,] 'qu'il ait eſté Prefet du Pretoire, comme veut Baronius: [& ſi c'eſt à luy qu'il faut raporter] ce que S. Eucher dit d'un Petrone ["vers l'an 427,] qu'il eſtoit paſſé depuis peu en Italie 'du throne le plus eminent de la puiſſance ſeculiere à la dignité [ſi humble] de l'epiſcopat, [nous aimons mieux l'entendre de l'elevation où eſtoit ſa famille, par les grandes charges que ſon pere avoit exercées.] Bar. 4. oct. 9. Euch. ad Val. p. 20.

V. Saint Honorat. 1.

'On tient, dit Gennade, que Saint Petrone a écrit les vies des Peres & des ſolitaires d'Egypte, que les moines eſtiment & honorent comme la regle & le miroir de leur ſainte profeſſion. 'Roſweide reconnoiſt que Gennade marque par là le ſecond livre des vies des Peres, que S. Jerome nous aſſure eſtre de Rufin. [Mais il eſt clair que Rufin les a compoſées pour un autre, dont il raporte le voyage, & au nom duquel il écrit, comme nous croyons l'avoir prouvé ſuffiſamment "en un autre endroit. Ainſi il eſt conſtant par S. Jerome que ce livre eſt de Rufin; & il eſt au moins tres probable par Gennade qu'il eſt fait au nom de S. Petrone, & que c'eſt luy qui a vu & entendu les choſes qui y ſont marquées.] Genn. c. 41. Vit. P. pro l. 57. p. 19.

V. S. Jerome note 80.

'Il vint de Jeruſalem pour eſtre témoin des merveilles qu'on luy avoit raportées des ſolitaires de l'Egypte. [a] Il eſtoit avec Saint Jean de Lycople le jour qu'on apporta à Alexandrie la nouvelle de la victoire que le grand Theodoſe avoit remportée ſur Eugene, [le 6 ſeptembre de l'an 394; ce que nous marquons pour fixer le temps de ce voyage. Il ſemble qu'il l'ait commencé des l'an 387, s'il n'y a faute dans ce qu'il dit de S. Apollon," à quoy il y a bien de l'apparence.] 'Il décrit pluſieurs dangers qu'il y courut, & où il penſa juſqu'à huit fois perdre la vie. 'Il ſe depeint partout comme faiſant luy meſme profeſſion de la vie & de l'état monaſtique. 'Il fit en effet ce voyage nus piez, ſans cheval ni autre monture, 'n'ayant quelquefois que deux moines avec luy. l. 2. c. 1. 7. p. 457. 2] 464. 1. [a] c. 1. p. 457. 2. Ibid. c. 34. p. 485. c. 5. 7. p. 459. 1] 464. &c. c. 34. p. 485. 1. c. 7. p. 464. 1.

'Ils eſtoient ſept lorſqu'ils allerent voir en Thebaïde S. Jean de Lycople, & ces ſept eſtoient tous laïques, hors le plus jeune qui eſtoit Diacre, mais qui vouloit auſſi paſſer pour laïque, afin d'eſtre regardé comme le dernier de tous. Saint Jean le reconnut neanmoins, & l'avertit qu'il n'eſtoit jamais permis de mentir pour quelque bonne raiſon que ce fuſt. 'Il guerit l'un de la compagnie de Petrone fort incommodé d'une fievre tierce, en luy diſant neanmoins que ſa maladie luy eſtoit neceſſaire pour la purification de ſon ame. 'Il leur donna durant trois jours diverſes inſtructions de pieté. c. 1. p. 451. 1. 2. p. 457. 1.

1. *ex illâ plenissimâ, ut aiunt, potestatis sede.... in sacerdotii nomen ascendit.*

c.23.4.p.457. 'Petrone viſita encore dans la Thebaïde "Hor Abbé de plu- V. Hor de Nitrie.
ſieurs monaſteres, *Amon Superieur de la congregation de Ta- *V. Saint
c.5.p.459. benne, 'la ville d'Oxyrinque preſque toute peuplée de ſaints Theodore de Tabenne
'moines qui vinrent audevant de luy & de ceux de ſa compagnie, § 14.
c.6.p.459. & les receurent †comme des anges. Il y entretint l'Eveſque. 'Il † &c.
viſita auſſi "Theonas qui demeuroit pres de la ville.
V. Saint
c.4.p.458|Soz.l. 'Ce fut dans le meſme quartier, [& apparemment entre Ta- Paphnuce.
6.c.28.p.678.a.b. benne & Oxyrinque,] qu'il vit 'Bene, dont il loue beaucoup ¶ la 1.
douceur & l'humilité: & il eut peine à en tirer quelques paroles ¶ &c.
d'inſtruction. Il raporte qu'il avoit chaſſé du pays par ſa parole un hippopotame & un crocodile qui y faiſoient de grands ravages. Sozomene ajoute qu'il gouvernoit une compagnie de moines, & que Dieu l'avoit rempli de l'eſprit de prophetie pour connoiſtre l'avenir.

Vit.P.l.2.c.7.p. 'Saint Petrone alla voir S. Apollon Abbé de 500 ſolitaires pres
460.1|463.2. de[la grande]Hermopole,& il apprit ſes miracles non ſeulement
p.464.5 1. de ſes diſciples, mais de ce qu'il en vit de ſes yeux. 'Lorſqu'il y
arriva avec deux autres, ils trouverent les religieux qui eſtoient ſortis audevant d'eux, ayant eſté avertis de leur venue trois jours auparavant par le Saint: & il voulut luy meſme leur laver
p.465.c. les piez. 'Il les entretint durant une ſemaine qu'ils demeurerent avec luy, les reconduiſit quand ils partirent, & leur donna trois freres pour les mener chez tous les ſolitaires qu'ils voudroient
c.8.p.465.1.2. voir. 'Ils s'avancerent donc tous enſemble dans le deſert du coſté du midi, où ils virent la trace d'un dragon prodigieux. Les diſciples d'Apollon "vouloient le ſuivre pour le tuer; mais les autres &c.
n'en eurent pas la hardieſſe.

2. 'Ils allerent chez un anacorete qui leur parla d'Ammon ſon maiſtre avec qui il avoit habité le meſme endroit: car il eſtoit mort alors. Cet Ammon voyant que des voleurs venoient ſouvent emporter le pain & les plus petites proviſions qu'il avoit pour vivre, il mit deux grands dragons à ſa porte pour la garder. Quand les voleurs vinrent, cette vue les fit tomber preſque
p.466.1. morts d'effroi. 'Le Saint les fit revenir à eux, & leur parla d'une telle maniere, qu'ils embraſſerent la penitence, ſurpaſſerent bientoſt pluſieurs de ceux qui eſtoient entrez avant eux dans la voie de Dieu, & devinrent en état de faire eux meſmes des miracles. Ammon fit crever en une autre occaſion un dragon "qui &c.
avoit tué pluſieurs perſonnes: mais il ne le voulut pas faire en preſence du peuple qui l'en eſtoit venu ſupplier.

1. appellé Bé dans Palla de, *Lauſ.c.49.p.975.d.*

Ils

Digitized by Google

V. Mucc. 'Ils trouverent dans le meſme deſert le ſaint Preſtre "Coprés à qui ils virent faire divers miracles, '& qui leur raporta pour leur edification non ſeulement ſon hiſtoire, mais encore celle de quelques autres qu'il avoit connus. 'Ils viſiterent vers Antinople en Thebaïde un "Elie qui eſtoit agé de 110 ans. [Ils virent apparemment tous ces ſolitaires avant que d'arriver chez S. Jean de Lycople qui fut le terme de leur voyage.] 'Car la crainte des barbares qui couroient ſouvent ce qui eſt audelà, les empeſcha d'aller voir ceux qui eſtoient dans la haute Thebaïde vers Syene, quoiqu'ils euſſent la reputation d'eſtre les plus parfaits de tous.

c.9.p.466.1. 2|471.2. c.11.p.471.472. &c. c.34.p.487.1.

'En s'en revenant donc de la Thebaïde [vers Alexandrie,] ils virent "Pityrion diſciple de S. Antoine, '& le Preſtre Euloge [qui demeuroit apparemment vers le meſme canton.] Cet Euloge avoit receu de Dieu le don de connoiſtre l'état de ceux qui ſe preſentoient pour recevoir la communion; & quand il en voyoit qui s'eſtoient ſouillez par quelque faute & par des mauvaiſes penſées, il leur refuſoit la communion du ſacrement, leur en marquoit la raiſon, & leur diſoit de ſe retirer pour quelque temps, & de ſe purifier par la penitence & par les larmes pour ſe rendre dignes de s'approcher de J. C. 'Ils trouverent là auprés un autre Preſtre nommé "Apelle, qui les entretint de la vertu de Jean [d'Acoris.]

c.13.p.472. V. S. Antoine §. 17. c.14|Soz.l.6.c.28.p.679.c.d. V. Jean le Nain §. 9. Vit.P.l.2.c.15.p.472.473.

'Ils viſiterent à l'extremité du dioceſe d'Heraclée le monaſtere de Saint Paphnuce qui eſtoit mort ["12 ou 15 ans auparavant,] '& celui *d'Iſidore qui eſtoit auſſi dans la Thebaïde, compoſé de 'mille moines †qui ne ſortoient jamais, hors deux celeriers. Mais Iſidore avoit ſoin qu'ils y euſſent tout le neceſſaire, & meſme avec abondance. Ceux qui comme Petrone, n'y venoient pas pour s'y enfermer, eſtoient receus audehors avec charité; mais ils n'avoient pas la liberté d'y entrer. 'Sozomene ſuppoſe que cet Iſidore vivoit encore. 'Petrone & ſes compagnons virent dans le dioceſe d'Arſinoé le Preſtre "Serapion Superieur de pluſieurs monaſteres où l'on contoit juſqu'à dix mille moines.

c.16.p.473. V. Saint Paphnuce. *NOTE 2. 1. † &c. c.17.p.475. Soz.p.679.a. Vit.P.c.18.p.476. V. Saint Paphnuce.

'Avant que de quitter la Thebaïde, ils viſiterent Dioſcore qui eſtoit auſſi Preſtre & Abbé d'un monaſtere où il y avoit environ cent Religieux. Ce qu'on en remarque de particulier, c'eſt qu'il avoit un extreme ſoin que ſes diſciples n'approchaſſent de l'Eucariſtie que dans une fort grande pureté de cœur, & meſme "de corps. 'On parle d'un Dioſcore de Namiſias ou de Naquiaſte;

c.20.p.477|Soz.p.676.b. &c. Vit.P.l.5.c.4.5 13.p.564|Cotlr.g.t.1.p.424.

2. ſelon la traduction greque qui eſt dans Pallade, *Lauſ.c.71.p.1001.d.*

Digitized by Google

& on dit qu'il n'avoit que du pain d'orge ou de lentille, & que outre cela il ſe preſcrivoit au commencement de chaque année une abſtinence particuliere, qu'il obſervoit avec beaucoup de
Coslr.p.425. rigueur. 'S. Pemen raportoit de l'Abbé Dioſcore, que ſon diſciple l'ayant trouvé qui pleuroit, il luy en demanda la cauſe. Dioſcore luy répondit qu'il pleuroit ſes pechez. Son diſciple luy dit qu'il n'avoit point de pechez à pleurer; Dioſcore luy répondit : Si « Dieu]me les laiſſoit voir[tels qu'ils ſont,]trois ou quatre per- «
p.425.426. ſonnes avec moy ne ſuffiroient pas pour les pleurer. 'Il exhortoit « encore ſes freres "avec beaucoup de zele à conſerver ſoigneuſe- &c.
ment la robe celeſte & nuptiale[de la charité.

Vit.P.l.2.c.18. 19.p.476. S. Petrone]'trouva un grand nombre "de ſolitaires vers Mem- &c.
phis & Babylone[d'Egypte,]qui luy apprirent l'hiſtoire de Saint Apollone & de quelques autres Saints martyrizez du temps[de
c.21.22.p.477. 478. Diocletien.]'Il n'avoit garde de manquer à viſiter les celebres deſerts de Nitrie, des Cellules,[& de Sceté.]Il y fut receu avec le chant des pſeaumes, conduit à l'egliſe, & "traité enſuite avec &c.
c.23. toute la charité poſſible. 'Il y vit Ammone & ſes freres, ſi celebres
c.24.26.p.479. par les perſecutions de Theophile; 'il y vit Crone & Origene tous deux diſciples de Saint Antoine, Evagre & pluſieurs autres.
c.27. a c.24. 'Mais les deux grands Macaires eſtoient déja morts. [a]Il eſtima beaucoup la vertu de Didyme en qui la grace de Dieu paroiſſoit juſque ſur ſon viſage, & pour qui les "ſerpens les plus envenimez &c.
Soz.l.6.c.30.p. 681.b. n'eſtoient pas plus dangereux que des vers de terre. 'Sozomene parle de ce Didyme entre les principaux ſolitaires de Sceté : [b]&
b Socr.l.4.c.23.p. 233.b. Socrate dit que ce Didyme de Nitrie ayant vécu juſqu'à 90 ans, eſtoit toujours demeuré ſeul ſans avoir perſonne avec luy pour l'aſſiſter.

Vit.P.l.2.c.32. 33.p.484. [Petrone]'alla auſſi viſiter la ſolitude de Diolque ſur le bord de la mer Mediterranée["entre Alexandrie & Peluſe;]& il y vit V. Caſſien.
encore deux illuſtres ſolitaires "Piammon* & Jean. V. ſon titre.

præf.p.448. [Il retourna apparemment d'Egypte à Jeruſalem,]'puiſque ce * V. Jean le Nain 59.
fut à la priere des ſolitaires de la montagne des Olives, qu'il écrivit[par la plume de Rufin]ce qu'il avoit vu, dans l'eſperance que les autres profiteroient de ces grands exemples de vertus, & que leur profit luy ſeroit avantageux à luy meſme auprés de Dieu.
["Il ne le fit neanmoins au pluſtoſt que vers l'an 401, lorſque Rufin V. S. Jerome note 79.
eſtoit revenu en Italie. Et Saint Petrone qui l'engagea à faire ce travail pour luy, y eſtoit auſſi ſans doute: ce qui n'empeſchoit pas qu'il n'entretinſt commerce par lettres avec les ſolitaires qu'il avoit connus ſur la montagne des Olives.

Digitized by Google

Nous ignorons ce que fit S. Petrone depuis ce temps là juſqu'à ſon epiſcopat, qu'il faut commencer, comme nous avons dit, vers l'an 427, ou peu devant, ſi c'eſt de luy que S. Eucher parle.] 'Ce fut l'Egliſe de Boulogne en Italie, à qui Dieu fit la grace de le donner pour Eveſque, 'aprés avoir appellé à luy S. Felix qui avoit autrefois eſté diſciple de Saint Ambroiſe. Genn.c.41. Ugh.t.2.p.9.a.

[Nous aurions encore bien des choſes à dire de S. Petrone,] NOTE 3. 'ſi l'hiſtoire aſſez ample que nous en avons dans Surius "n'eſtoit une piece toute nouvelle. [Ainſi il faut nous contenter pour l'hiſtoire de ſon epiſcopat, de ſavoir qu'il a honoré l'Egliſe,] 'comme on le peut juger de ce qu'en dit S. Eucher, 'a& qu'il y a mené une vie ſainte, dit Gennade: ce qui n'eſt pas peu de choſe, ſi nous conſiderons qu'entre tant de grands hommes dont il parle, & dont beaucoup ſont honorez par l'Egliſe, il y en a peu à qui il donne cette louange. [Je ne ſçay ſi l'on y peut ajouter] 'ce que dit Tritheme, qu'il eſtoit tres habile dans les Ecritures, qu'il ne s'eſt pas rendu moins venerable par ſa ſainteté que par ſa ſcience, & qu'il a eſté illuſtre par un grand nombre de miracles durant ſa vie & aprés ſa mort, comme on le voit, dit-il, par ſon hiſtoire. Pour ce qu'il dit de ſon eloquence, [il ne l'a pas aſſurément tiré de Gennade.] Sur.4.oct.p.29. Euch.ad Val.p. 20. a Genn.c.41. Trit.p.19.2.

'Nous liſons auſſi dans la chronique de Saint Proſper, qu'il s'eſt rendu celebre "par ſa ſcience & ſa ſainteté. [b]Mais cet endroit qui manque dans divers manuſcrits, ne peut eſtre de Saint Proſper. Car il n'auroit point mis la mort de S. Petrone ſous les Conſuls Merobaud & Saturnin, [c'eſt à dire en 383,] 'puiſque Gennade nous aſſure qu'il eſt mort ſous Theodoſe le jeune & Valentinien [III. Tritheme a ſuivi cette erreur, confondant les deux Theodoſes, & les deux Valentiniens, puiſqu'il met auſſi la mort de S. Petrone en 385.] 'Pierre des Noels cite de Gennade qu'il a fait pluſieurs homelies ſur les Evangiles. [Cela n'eſt point dans les deux editions que j'en ay.] 'Adon dans ſa chronique copie une partie de ce que Gennade en dit. Proſ.chr.n.P.p. 765.c.d. b ed.Bar.4.oct. g. Genn.c.41. P.de Nat.l.9.c. 20.p.177.1. Ado,an.425.p. 159.

ſtudiis.

'L'Egliſe de Boulogne celebre ſolennellement ſa feſte [le 4 d'octobre, auquel on l'a miſe dans le martyrologe Romain. Si c'eſt le jour qu'il eſt mort, ç'a eſté au pluſtard en 449.] 'On marque qu'il fut enterré dans l'egliſe de S. Eſtienne, 'qu'il avoit fait baſtir, [c]& où ſon corps fut trouvé ſous Innocent II. vers l'an 1141. 'La ville de Boulogne luy a [depuis] fait baſtir une egliſe magnifique. Sur.4.oct.p.30. § 11. § 12. § 8.Boll.7.f.b.p. 48.§ 2. c Sur.§ 12. Ugh.t.2.p.10.c.

'Les plus habiles diſent qu'il eut pour ſucceſſeur S. Paternien, d|Bar.11.jul.ii.

Digitized by Google

honoré publiquement le 12 de juillet.[a]On tient[11]qu'il gouverna 20 ans, depuis 450 juſques en 470;[2]& on luy donne pour ſucceſſeur S. Tertullien, dont le martyrologe Romain marque la feſte le 27 d'avril.[b]On dit peu de choſes de ſon epiſcopat, & on n'en prouve aucune.[b]Ce qu'on dit qu'il envoya des reliques de Saint Vital & S. Agricole à S. Namace Eveſque de Clermont en[11]Auvergne,[c]convient mieux au temps de ſon predeceſſeur,[ou de S. Petrone.]'Aprés Saint Tertullien on met S. Juconde, honoré auſſi dans le martyrologe Romain le 14 de novembre.[c]On croit qu'il gouvernoit vers 485, ou un peu pluſtard. On ne ſçait que tres peu de choſes,[ou plutoſt rien dutout de ce qu'il a fait.]'On marque que ce Saint & ſes predeceſſeurs ſont enterrez dans l'egliſe qui porte le nom de S. Felix predeceſſeur de S. Petrone.

&c.

Ferr.12.jul.p. 450.
a 27.apr.p.219.
p.219|Boll.27. apr.p.494.
b Ibid.
Ubg.t.2.p.10.d. p.11.a.
Ferr.14.nov.p. 709.
Ubg.t.2.p.10.11.

v. Saint Namace.

SAINT HILAIRE, ARCHEVESQUE D'ARLES.

ARTICLE PREMIER.

Naiſſance & qualitez naturelles de Saint Hilaire.

L'ESPRIT & l'eloquence que Saint Hilaire avoit receus de la nature, la nobleſſe & les richeſſes dont il avoit herité de ſes anceſtres, l'ont rendu pour quelque temps conſiderable dans le monde. Mais l'humilité par laquelle il s'eſt elevé audeſſus de tous ces avantages exterieurs, ſa charité, ſa generoſité, & les autres vertus que Dieu avoit repandues dans ſon ame, le rendent à jamais illuſtre dans l'Egliſe du ciel & de la terre.[11]Il naquit vers l'an 401.]'Il eſtoit du meſme pays que S. Honorat d'Arles,[c'eſt à dire des Gaules,[11]& apparemment de la Lorraine ou de la Bourgogne.]'Il eſtoit parent de cet illuſtre Prelat,[c]qui eſtoit ſorti d'une famille tres conſiderable, honorée de la dignité eminente du Conſulat:[d]Et il eſtoit en effet luy meſme d'une race illuſtre.'Il avoit un frere, à qui il

Leo,t.1.p.732.c.2.

v.§ 21.

p.731.c.1|Boll. 16.jan.p.23.§36.
c Boll.p.17.§4.
d Genn.c.89.
Leo,p.731.c.4.

v. Saint Honoratſ4.

Digitized by Google

vendit ſon bien en quittant le monde, [f]& une ſœur nommée Pimeniole, qui epouſa Saint Loup Eveſque de Troies, né d'une illuſtre famille dans la ville de Toul. [f] Sur.29.jul.p.347. [s] 1.

[f]Il avoit un viſage tres agreable, les yeux vifs & pleins de feu, le marcher modeſte, un bon naturel, & un genie excellent. [f]Il fut elevé conformément à ſa naiſſance, [f]dans l'étude de l'eloquence & des belles lettres: & il acquit une parfaite connoiſſance de tout ce que les anciens philoſophes ont eu de plus elevé & de plus ſolide. Ainſi par l'étude jointe à ſes talens naturels, il acquit une eloquence [douce & agreable,] mais ſi feconde que rien ne la pouvoit epuiſer. [f] Leo,p.733.c.1. Genn.c.69. [f] Leo,p.733.c.3.

[f]Les ouvrages qu'il a laiſſez à la poſterité font voir la verité de tout ce que nous diſons. [f]Un excellent juge des belles pieces, dit qu'il n'y a peuteſtre point dans toute l'antiquité eccleſiaſtique, d'oraiſon funebre qui egale en eſprit & en eloquence celle qu'il a faite en l'honneur de S. Honorat. [f]S. Iſidore de Seville y loue la douceur & l'elegance de ſon ſtyle. [f]Saint Eucher a auſſi beaucoup eſtimé la beauté de ſon eſprit & de ſes diſcours. Et les perſonnes les plus habiles de ſon temps en ont témoigné une eſtime extraordinaire, juſqu'à l'egaler à S. Auguſtin [pour l'eſprit: Car pour l'elocution, celle de S. Hilaire eſt meſme plus belle; S. Auguſtin n'ayant travaillé que pour rendre la ſienne plus ſimple & plus claire.] [f]Ce genie immortel, dit Gennade, nous a laiſſé peu d'écrits, mais qui ſuffiſent pour nous faire connoiſtre ſon erudition & ſon eloquence Chrétienne. [s] 1. [f] Aum.p.462. [f] Iſid.ſer.c.16. [f] Leo,p.740.c.11. [f] Genn.c.69.

[f]Il ne faut pas cependant faire grand cas de tous ces avantages dans une perſonne qui en a eu tant d'autres plus grands & plus eſtimables. [f]Il nous a appris luy meſme par ſon exemple, que la grandeur de la naiſſance n'entre point dans les eloges des Saints: Nous ſommes tous, dit-il, une meſme choſe en J.C, & le plus haut degré de noſtre nobleſſe eſt d'eſtre du nombre des ſerviteurs de Dieu. Pour la gloire d'une naiſſance illuſtre ſelon le monde, [f]elle ne peut relever noſtre dignité que par le mepris que nous en faiſons. [f]Sa [f]grandeur a eſté l'humilité, ſa ſageſſe le mepris du monde, ſa juſtice l'amour de ſon Createur, ſa prudence la mortification de la chair, ſa force l'acquiſition des recompenſes eternelles. [f] Leo,p.731.c.1. [f] Boll.16.jan.p. 17.54. [f] Leo,c.1.

[Mais avant que d'eprouver en luy cette force toute de Dieu, il eprouva ſa propre foibleſſe.] [f]Il devint ami du ſiecle, & rebelle à Dieu. [a]Il s'eleva ce ſemble [t]dans les premieres dignitez. [b]En un [f] Boll.16.jan.p.21. 23. [a] Euch.ad Val. p.20. [b] Leo,c.1.

[s] 1. [t] 2. ex illâ pleniſſimâ mundana ſedis poteſtate.

Digitized by Google

mot, il ſe mit en danger de faire naufrage parmi les tempeſtes du monde.

ARTICLE II.

Dieu oſte à S. Hilaire l'amour du monde par les prieres de S. Honorat.

Leo,t.1.p.732.c.2. DIEU voulant retirer Hilaire du danger où le mettoit l'amour & la proſperité du ſiecle, inſpira à Saint Honorat le deſir de faire renaiſtre en J.C. pour l'immortalité par une vie toute nouvelle, celui que la naiſſance humaine luy avoit donné pour parent, & il paroiſt que le S. Eſprit l'aſſura deſlors interieurement, non ſeulement de ſa converſion, [a]mais auſſi du merite extraordinaire auquel il l'avoit deſtiné. [S. Honorat avoit quitté ſon pays pour chercher J.C. dans la ſolitude. Aprés avoir eſté en divers endroits, [b]il s'eſtoit enfin retiré vers l'an 400 au pluſtoſt, dans la petite iſle de Lerins ſur les coſtes de la Provence, & il y avoit fondé le monaſtere qui a depuis eſté ſi celebre.] [c.2]Il crut devoir quitter pour un temps cette ſainte ſolitude, & ceux qu'il y avoit conſacrez à Dieu, & retourner meſme en ſon pays aprés l'avoir abandonné. Sans conſiderer ni la longueur de ce voyage, ni la foibleſſe que ſes infirmitez luy cauſoient, il entreprit de venir ſauver Hilaire, pour ſatisfaire non à une affection humaine, mais au deſir que Dieu luy inſpiroit de le gagner à J.C.

Boll.16.jan.p.21. §. 23. [c.2]Il taſcha de le toucher par les paroles les plus tendres, par les exhortations les plus vives, & par les conſiderations puiſſantes dont il s'eſtoit ſervi autrefois pour s'animer à renoncer luy meſme au monde, [& pour y faire renoncer tant d'autres.] [c.3]Il luy repreſenta la baſſeſſe & l'inſtabilité de tout ce qu'on peut aimer dans le monde, [c.2]la certitude & la grandeur des biens que J.C. nous promet. [c.3]Hilaire convaincu du bonheur qu'il y a à ſervir Dieu, n'oſoit neanmoins l'entreprendre encore. [c.2]Il avoit un eſprit aſſez grand, & aſſez éclairé pour voir que toute la felicité du monde n'eſtoit qu'illuſion & que menſonge. Cependant la douceur preſente de ſes faux biens le flatoit, & l'empeſchoit de gouſter la ſolidité de ceux que nous eſperons dans le ciel. [c.3]L'eloquence ſainte d'Honorat ne pouvoit l'emporter ſur ce torrent d'une eloquence humaine & ſeculiere: & comme il excelloit dans la vivacité de l'eſprit, il ne manquoit point de paroles pour répondre à des paroles.

Boll.16.jan.p.21. §. 23. [c.3]Mais comme les paroles ſaintes d'Honorat faiſoient peu d'impreſſion ſur l'eſprit d'Hilaire, Honorat eut recours à la priere

Leo,p.733.c.2. V. ſon titre. &c.

» qui eſtoit ſon refuge ordinaire : & le cry de ſa charité, dit Saint
» Hilaire meſme, qui n'avoit pu penetrer la dureté de mon cœur,
» fut aſſez fort pour ſe faire entendre de monDieu,& aſſez puiſſant
» pour flechir ſa miſericorde. Il me l'avoit bien dit comme par un
» eſprit de prophetie. Car comme je ne voulois point ceder à ſes
» inſtances, & que ſelon la malheureuſe coutume du ſiecle, je luy
» proteſtois meſme avec ſerment que je ne me rendrois jamais à ce
» qu'il deſiroit. Et bien, me dit-il, j'obtiendrai de Dieu ce que
» vous ne voulez pas m'accorder. Combien de temps verſa-t-il des
» torrens de larmes pour taſcher d'amollir ma dureté? Combien
» de fois m'a-t-il embraſſé, & baiſé avec l'affection la plus tendre
» & la plus vive, pour obtenir de moy que je vouluſſe me ſauver?
» Cependant je l'emportai alors par une malheureuſe victoire.

'Ils ſe ſeparerent de la ſorte; mais Honorat en le laiſſant ne 513.
l'abandonna pas. Il le laiſſa entre les mains de J.C. Il ne ceſſa de
luy parler qu'afin de parler à Dieu pour luy.'Il ſe proſterna con- Leo,p.733.c.3.
tre terre devant ſa face, pour le conjurer d'elever[au ciel celui
qu'il voyoit ſi attaché à la terre.]Il fit de ſes yeux deux ſources
de larmes pour delivrer ſon ami des larmes eternelles de l'enfer.
Ainſi il gagna enfin par la violence de ſes prieres, celui qu'il
n'avoit pu toucher par la douceur de ſes exhortations.[Hilaire
avoit pu reſiſter à Honorat, mais non pas]' à la droite du Tout- Boll.16.jan.p.21.
puiſſant quand elle entreprit de le dompter. 513.

'Il commença à eſtre agité par un grand nombre de penſées, Leo,p.733.c.4.
que ſa vie décrit aſſez amplement.'Mais voici ce que le Saint en Boll.16.jan.p.
» dit luy meſme. Quelles agitations, & quelles tempeſtes n'excita 21.513.
» point en moy le combat de mes volontez oppoſées? Combien de
» fois voulois-je & ne voulois-je plus une meſme choſe! Mais enfin
» J.C. agit en moy pour Honorat; & trois jours aprés qu'il m'eut
» quitté, la miſericorde de Dieu ſollicitée par ſes prieres ſubjugua
» mon ame rebelle. Le trouble de mes penſées avoit banni le ſom-
» meil de mes yeux. Je voyois d'uncoſté leSeigneur qui m'appelloit
» à luy avec bonté, d'un autre le monde qui me preſentoit de loin
» tous ſes plaiſirs & tous ſes charmes. Mon eſprit comparoit en luy
» meſme l'un & l'autre parti, & flotoit ſur le choix de celui qu'il
» devoit ſuivre. Mais, graces à voſtre miſericorde, ô divin JESUS,
» flechi par les ferventes prieres de voſtre ſerviteur Honorat, vous
» avez rompu les liens[qui me tenoient attaché au monde,]pour
» m'attacher[à vous]par les liens de voſtre amour. Aſſujetti à cette
» heureuſe captivité, je ne retomberai point ſous la ſervitude du
» peché. Je reviens donc humilié & ſoumis à vous,[mon Dieu,]

Digitized by Google

dont je m'eſtois eloigné par mon orgueil. Il s'en alla alors cher- «
cher luy meſme Honorat, auſſi humilié que le Saint l'avoit laiſſé
fier & ſuperbe: il l'aborda non en contradicteur, mais en ſup-
pliant. C'eſt ainſi que la priere d'un Saint eſt capable de ramener
des fugitifs, de flechir des opiniatres, & de dompter des rebelles.

Leo, p. 735. c. 4. 'On vit auſſitoſt dans Hilaire l'admirable changement que la
grace de Dieu qui previent le libre arbitre de l'homme, opere
dans une ame qu'elle convertit veritablement. Son regard devint
doux, ſon eſprit tranquille, ſon langage humble. Enfin tout ſon
exterieur & ſon interieur faiſoient voir un homme qui alloit
mettre la main à la charrue de l'Evangile pour ne plus regarder
derriere luy, & ne ſonger pas meſme à ce qu'il laiſſoit. [On peut
Boll. 16. jan. p. 21. 524. juger quelle joie ce changement donna à Saint Honorat.] Quelle «
abondance de larmes, dit encore S. Hilaire, verſa-t-il alors ſur «
moy, pour arroſer ma ſechereſſe? Quelles pleurs ne me fit-il pas «
repandre à moy meſme, en le voyant ainſi pleurer avec tant d'af- «
fection & de charité? Il me receut avec autant d'humilité & de «
ſaintes careſſes que j'aurois dû le recevoir. «

ARTICLE III.

Saint Hilaire donne ſon bien aux pauvres, & ſe retire à Lerins.

Euch. ad Val. p. 20. [CETTE converſion fut la gloire de l'Egliſe,]' & S. Eucher
la met entre les plus illuſtres triomphes que la grace de
J.C. peut ſurmonter ſur toute la grandeur & la vanité du ſiecle.
ad Hil. p. 15. 17. 'Elle arriva" aſſez longtemps avant l'an 427. [L'on en vit auſſitoſt *jam dudum.*
Pomer. l. 2. c. 9. p. 218. la ſolidité.]' Car S. Hilaire [aſpirant déja à la perfection,] ſe défit
a Leo, p. 735. c. 4. Pomer. p. 218. de tous ſes biens,' & les ayant vendus à ſon frere, [d'où vient
peuteſtre]' ce qu'on a dit qu'il en avoit laiſſé quelque choſe à ſes
Euch. ad Hil. p. 17. parens,' il en repandit tout l'argent ſur les pauvres de J. C, pour
b Leo, c. 4. p. 751. eſtre riche en J.C.[b] Il le diſtribua partie à ceux qui portent le nom
de pauvres, partie aux moines qui eſtoient dans le beſoin.' Il me-
priſa ainſi ſes richeſſes pour en acquerir d'autres, donna des biens
periſſables pour en avoir d'eternels, acheta le ciel pour des
choſes auſſi viles que ſont celles de la terre.

[Aprés avoir accompli une partie du conſeil de J.C, il l'accom-
plit tout entier en le ſuivant dans la ſolitude. Il quitta ſon pays
p. 735. c. 4. comme Abraham.]' Et afin que les attraits des plaiſirs n'euſſent
aucune force ſur luy, il ſe haſta avec joie de s'aller renfermer
c. 5. dans le deſert de Lerins.' Il rompit donc toutes les chaines & tou-
tes

Digitized by Google

tes les occupations qui pouvoient le retenir, & renonça genereuſement à ſon pays, à ſa maiſon, à ſa famille, pour ſuivre celui que Dieu luy avoit donné pour maiſtre dans la milice ſpirituelle, pour guide dans le chemin du ciel, & pour pere dans la nouvelle vie qu'il vouloit mener. Il dit ſur cela en parlant de S. Honorat: Euch.ad H.p.15. 16. Boll.16.jan.p.22. 524.

parentes.

» Il m'emmena avec luy comme ſa proie, triomphant, ravi, & tout » tranſporté de joie. Et comme j'avois déja appris par ſon exemple » à aimer la retraite, il ſe haſta de me renfermer dans le deſert. » D'abord il m'y nourrit de lait, & dans la ſuite de viandes plus ſolides. Il deſalteroit ma ſoif par les eaux de cette ſageſſe celeſte qui » rejailliſſoient en luy. Et pluſt à Dieu que mon eſprit trop reſerré » euſt eſté capable d'en recevoir autant qu'il travailloit à y en re- » pandre. Il avoit une charité extreme pour tout le monde: mais » on voudra bien que je diſe qu'il en avoit une toute particuliere » pour moy. Je ne puis exprimer les ſecours que je trouvai dans » cette charité ſi abondante, & combien les attraits de ſon amitié » adoucirent pour moy le doux joug de J. C. Quel empreſſement eut-il toujours pour me voir, tout indigne que j'eſtois, d'une bonté ſi ſignalée! Quelle peine ne ſouffroit-il pas quand quelque accident l'en empeſchoit?

Saint Hilaire ainſi touché de Dieu, [& animé par S. Honorat,] entra dans la voie de l'Evangile avec un ſi grand zele & une telle ferveur, que non ſeulement il atteignit bientoſt, mais qu'il devança meſme tous les autres ſolitaires de ce deſert. Il fit paroiſtre une ardeur plus conſtante, une plus étroite obſervance des veilles, une abſtinence plus rigoureuſe, une humilité plus profonde, une plus grande application à la priere. Il merita le don des larmes & d'une vive componction, & raſſembla en luy ſeul toutes les graces particulieres des autres. On peut juger avec quelle componction [& quelle ferveur] il pratiqua les regles de la vie eremitique dans le monaſtere, puiſqu'il les fit obſerver au milieu d'une ville deſlors qu'il fut Eveſque. [Il s'enflamma auſſi de plus en plus dans l'amour des pauvres] par l'exemple de ce qu'il vit de ſes yeux dans S. Honorat, & qu'il raportoit luy meſme depuis, avec de ſi grands ſentimens d'eſtime & d'admiration. Leo,t.1.p.735.c. 5. Boll.16.jan.p.20. 521.

1. Il ſemble qu'il n'ait receu le batteſme qu'aprés ſa converſion & ſa retraite. [Ainſi il aura apporté à l'epiſcopat une pureté & une innocence toute entiere.] Dans le commencement qu'il fut à Lerins, il eut la charité & l'humilité de prendre ſoin de l'education de Salone fils du grand Eucher; & il le forma dans toutes les ſciences ſpirituelles. Euch.ad H.p.42. inſt.p.345.

1. *Ab Ægyptiis ſæculi tenebris dudum expeditus, ſalutiferas aquas ſubmerſo hoſte tranſgreſſus.*

Digitized by Google

ARTICLE IV.

Saint Hilaire ſuit Saint Honorat à Arles, retourne à Lerins; aſſiſte à la mort de Saint Honorat.

Prosp.chr. Euch.ad H.p.16| Leo,p.735.c.5.

[NOus ne trouvons plus rien de Saint Hilaire, juſqu'à l'an 426, ſ'auquel Patrocle Eveſque d'Arles ayant eſté tué, S. Honorat fut établi en ſa place. S. Hilaire crut le devoir ſuivre à Arles. Mais des qu'il vit Saint Honorat établi dans ſa dignité,

Euch.ad H.p.15. 16|Leo,p.735.c. 5.

"l'amour de la ſolitude le fit retourner à Lerins. Les Saints ont admiré cette action, & ont jugé que S. Hilaire avoit témoigné plus de courage & de vertu en quittant S. Honorat pour retourner dans le deſert, qu'en y venant la premiere fois avec luy. Cet attrait pour la ſolitude, luy dit S. Eucher, que vous avez fait paroiſtre en cette occaſion, me ravit plus que la diſtribution que vous avez faite de tous vos biens aux pauvres, & que toutes les autres grandes qualitez qui vous relevent devant Dieu & devant les hommes. Tous les ſaints habitans de l'iſle eurent la meſme joie de le recevoir de nouveau en leur compagnie, qu'il en avoit de ſe venir rejoindre à eux. S. Sidoine entre les merveilles de l'iſle de Lerins, met la venue de S. Eucher, & le retour de S. Hilaire. [Cette iſle eſtoit alors gouvernée par "Saint Maxime, qui avoit ſuccedé à S. Honorat, & qui peu d'années aprés fut fait Eveſque de Riés.

V. Saint Honorat § 2.

Euch.p.17.

Sid.car.16.p.385.

V. ſon titre.

Saint Eucher devoit eſtre tres particulierement uni avec Saint Hilaire, puiſqu'il luy avoit confié, comme nous avons dit, l'education de ſon fils. "Il ne demeuroit pas dans l'iſle de Lerins, mais dans celle de Lero qui en eſt tout proche.] S. Hilaire luy écrivoit des lettres fort longues & fort eloquentes, & le preſſoit ſouvent de luy répondre auſſi par de longues lettres. S. Eucher [plein de joie de le voir revenu à Lerins,] ſe reſolut de le ſatisfaire, & prit occaſion ſur ſon retour de luy écrire une longue & excellente lettre, où il fait l'eloge de la ſolitude, & particulierement de celle de Lerins. Il la finit en ces termes. Vous eſtes à preſent le vray Iſrael qui voyez Dieu dans voſtre cœur, aprés eſtre ſorti du ſiecle il y a longtemps, comme des tenebres de l'Egypte, aprés avoir paſſé par les eaux ſalutaires où vous avez noyé voſtre ennemi, aprés avoir ſuivi dans le deſert [comme voſtre colonne,] le feu & la lumiere de la foy. Ce qui vous paroiſſoit autrefois aimer, vous

V. S. Eucher.

Euch.ad H.p.17.

p. 42.

Digitized by Google

» eſt devenu doux par le[ſacré]bois de la croix. Vous tirez de J.C.
» des eaux rejailliſſantes juſque dans la vie eternelle. Vous nour-
» riſſez voſtre homme interieur du pain deſcendu du ciel. Vous
» entendez dans l'Evangile le tonnerre de la parole de Dieu. Puiſ-
» que vous demeurez donc ainſi dans le deſert avec Iſrael, aſſurez
» vous que vous entrerez avec JESUS dans la terre qui nous eſt
» promiſe.

[Saint Hilaire n'eut guere le loiſir de jouir des douceurs qu'il trouvoit dans ſa ſolitude.] S. Honorat qui ſavoit peuteſtre qu'il devoit eſtre ſon ſucceſſeur, le rappel'a[bientoſt]auprés de luy. Il ne ſe contenta pas de luy écrire pour cela; il fit meſme un voyage exprés:[de ſorte"que S. Hilaire fut obligé de ceder aux inſtances de ſa charité. Il eſtoit retourné à Arles des le 25 aouſt 427 ou 428, s'il fut témoin*d'un miracle qui arriva ce jour là, & dont on croit qu'il a eſté l'hiſtorien. Boll. 16. jan. p. 23. § 36.

V. Saint Honorat note 8. * Ib. § 9.

S. Honorat tomba malade peu de mois aprés:]'Et S. Hilaire demeura auprés de luy pour luy rendre tous les devoirs dont il eſtoit capable.'Et comme S. Honorat vit une fois qu'il ne pouvoit reprimer l'abondance des larmes, que la douleur de ſa mort & des douleurs qu'il ſouffroit faiſoient verſer à Hilaire, il le reprit doucement de ce qu'il eſtoit moins preparé à la mort d'un autre, que luy ne l'eſtoit à la ſienne propre.'Il le chargea encore en cette extremité de faire ſes excuſes à un particulier qui luy avoit demandé une choſe qu'il ne pouvoit faire.'Les perſonnes les plus qualifiées de la ville vinrent voir S. Honorat dans ſa maladie:'& comme ils le prioient de leur dire qui il jugeoit le plus capable de luy ſucceder, il leur marqua par un ſigne que c'eſtoit Hilaire. ["Il mourut enfin le 16 de janvier en l'an 428, ou l'année ſuivante au pluſtard: Et c'eſt l'opinion la plus commune.]'Tout le peuple aſſiſta en foule à ſes funerailles, & conſola par l'amour & le reſpect qu'il témoignoit pour ſon paſteur la douleur qu'Hilaire avoit de ſa mort.

§ 29. 30. 33. § 31. § 33. § 32. Leo, p. 736. c. 6. Ibid. note 9. Boll. 16. jan. p. 23. § 35.

ARTICLE V.

S. Hilaire eſt fait Eveſque d'Arles; ſa vertu, & particulierement ſon humilité & ſa generoſité.

AUSSITOST qu'on eut rendu les derniers devoirs à Saint Honorat, S. Hilaire ſe haſta de s'en retourner à ſon deſert. 'Mais c'eſtoit inutilement qu'il fuyoit une ville dont Dieu vouloit

Leo, p. 736. c. 6. c. 5.

Digitized by Google

qu'il fuſt le pere.[Il n'y avoit point encore d'election formelle
p.737.c.6. lorſqu'il ſe retira,]puiſque les hommes ne l'avoient point encore declaré digne de l'epiſcopat par des acclamations publiques.
p.736. 'Mais il paroiſt que c'eſtoit une choſe déja reſolue. Car quand on ſceut qu'il s'en eſtoit allé, Callius'qui commandoit les troupes 1.
Romaines, quoiqu'il ne le connuſt point par luy meſme, envoya pluſieurs ſoldats avec beaucoup de bourgeois pour courir aprés luy, & le ramener par force. On l'atteignit en un lieu, dont apparemment il chaſſa depuis le demon pour en faire une maiſon
p.737. de pieté,'audelà de ce qu'on appelle le chaſteau Alleman,[dont
Boll.ſup.p.599.c. Mr Valois ne parle point dans ſa Notice.] Bollandus croit que ce peut eſtre Lamanon village qui eſt environ à neuf lieues d'Arles.

Leo,p.736. 'Ceux qui le cherchoient ne le connoiſſoient point: mais d'au-
p.736.737. tres le leur montrerent.'Se voyant donc pris, il ne ſe mit en peine que de ſavoir quelle eſtoit la volonté de Dieu. Et il la connut
Euſ.l.6.c.29.p. 229.b bientoſt par une colombe"qui vint ſe placer ſur ſa teſte,'comme &c.
a Leo,p.737.c.7. cela eſtoit arrivé dans l'election du Pape S. Fabien.[a]Ce miracle augmenta encore l'amour & l'eſtime qu'on avoit pour luy. Toute la ville vint le recevoir avec une extreme joie; & ſon exterieur avantageux, qui ſembloit meſme eſtre digne de l'eminence du ſacerdoce, & qui donnoit quelque indice de la beauté interieure de ſon ame, contribua beaucoup à le faire reverer & aimer du peuple.

[Il fut ainſi ordonné Eveſque de l'Egliſe la plus conſiderable qui fuſt alors dans les Gaules,'quoiqu'il n'euſt alors que 28 ou 29 ans, comme nous le dirons dans la ſuite. Mais s'il fut honoré par cette dignité, il ne l'honora pas moins par ſes actions & par ſa ſageſſe.

Leo,p.737.c.7.8. 23.24. Sa vie décrit amplement toute ſa conduite epiſcopale,]'ornée
b Proſp.ad Aug. p.886. de toutes ſortes de vertus.[b]Saint Proſper ſe plaignant meſme en quelque ſorte de luy, comme nous le dirons dans la ſuite, l'appelle des l'entrée de ſon epiſcopat un homme d'un merite ſingu-
Sur.31.jul.p.366. §.23. lier,& tout appliqué à la vie ſpirituelle.'Le ſaint Preſtre Conſtance auteur de la vie de Saint Germain d'Auxerre, dit de luy qu'il eſtoit eminent en toutes ſortes de vertus, & tout brulant du feu de la foy.

p.737.c.7.9. 'Autant qu'il eſtoit elevé audeſſus des autres[par ſa vertu auſſi-
bien que]par ſa dignité, autant ſon humilité le rebaiſſoit au-
c.9.p.739. deſſous d'eux dans ſon cœur:'Et il le marquoit meſme par

Boll.ſup.p.599.c. 1. *qui præerat militibus.*'Papebrok veut qu'on liſe ſeulement *qui præerat.*[Mais cela ne fait pas de ſens.]
5.may.p.28.c. 'Callius envoie des ſoldats chercher le Saint.

Digitized by Google

l'humiliation de ſon corps à l'égard des perſonnes de pieté, [à qui cela ne pouvoit nuire;] apprenant aux autres par ſon exemple comment il faut honorer les Saints. Saint Eucher aprés avoir Leo,t.1.p.776.
compoſé ſes livres des inſtructions pour S. Veran & S. Salone
1. ſes enfans, les envoya auſſitoſt à S. Hilaire. [Ce Saint qui apparemment vouloit aller à Lion,] luy manda qu'il les luy raporte- p.776.
roit luy meſme. Mais l'homme de S. Eucher le preſſa tellement de les luy rendre, [peuteſtre pour les aller porter à Salvien,] qu'il ne put que les lire une fois en courant. Mais il manda à S. Eucher qu'il le prioit de luy en envoyer une copie le plutoſt qu'il pourroit, afin qu'il puſt profiter des inſtructions qu'il donnoit à ſes enfans, au nombre deſquels il le prioit de le conter; & d'autant plus inſtamment, diſoit-il, qu'il ſe ſentoit plus engagé dans les filets & dans les pieges de la jeuneſſe. Il marquoit de meſme Leo,p.737.c.7.
partout ſon exterieur le mepris qu'il faiſoit du monde, & de luy meſme. [Ce qui eſt encore une plus grande humilité,] il employoit c.13.24.p.741.
tout le credit qu'il avoit auprés de Dieu plutoſt à cacher ſes 750.
miracles, qu'à en faire, comme il le dit de S. Honorat. Boll.16.jan.p.23.
§ 37.
[a] Il s'humilioit avec joie devant les Saints, jamais au contraire a c.9.p.739.
il ne flechiſſoit devant les ſuperbes: Comme il avoit autant d'amour pour la juſtice que de mepris pour le ſiecle, il ſe rendoit ter- c.7.p.737.
rible à ceux qui eſtoient enflez par les grandeurs & par la vanité du monde. Ainſi il preſchoit la verité à tout le monde dans toute Genn.c.69.
ſa pureté, ſans faire acception de perſonne, [b] & ſans flater les Leo,p.739.c.10.
puiſſans, ni leur diſſimuler ce qu'il penſoit. On voit dans ſa vie b p.745.c.17.
comment il traita un Prefet du Pretoire, qui n'obſervoit pas les regles de la juſtice dans ſes jugemens, & comment aprés l'avoir repris pluſieurs fois en ſecret, enfin le voyant un jour entrer dans
2. l'egliſe [2] avec ſes officiers durant qu'il preſchoit, il proteſta qu'il ne continueroit point, qu'une perſonne ſi indigne d'entendre la parole de Dieu ne fuſt ſortie: & le Prefet fut obligé de ſe retirer. Mais dans cette grande fermeté, jamais on ne voyoit rien en luy c.17.
qui marquaſt de l'arrogance. On louoit ſa modeſtie & ſon humi- p.740.c.11.
lité entre toutes ſes autres vertus.

1. *necdum ſcripta.* Eſt-ce qu'ils eſtoient encore en cire ſur des tablettes?
2. appellée *Conſtantia.* Conſtant l'avoit peuteſtre fait baſtir, ou Conſtance pour Saturnin.

Digitized by Google

ARTICLE VI.

Son amour pour la priere, & pour la penitence: Ses voyages: Son application à preſcher; & à ſes autres fonctions.

Leo, p. 745. c. 17. 'CE Saint eſtoit toujours egal à luy meſme, ſachant ſe poſſeder parfaitement, ſans ſe laiſſer ni emporter par la moindre emotion de colere, ni enfler par la douceur de la joie.

p. 738. c. 8. 'Il s'appliquoit ſans ceſſe à la meditation [de l'Ecriture,] à la
p. 742. c. 14. 24. predication de la parole de Dieu, 'à la priere, aux veilles, à la lecture, & aux jeûnes. Il joignoit à l'oraiſon de profonds gemiſſemens, & repandoit beaucoup de larmes quand il entendoit chanter les pſeaumes, ſurtout lorſqu'on les chantoit avec harmonie.

p. 746. c. 20. 'Il travailloit à ſurmonter tous les vices, & en implorant le ſecours du ciel, & en affligeant ſon corps par la rigueur de l'abſti-
c. 14. nence, & par la laſſitude que les veilles luy cauſoient. 'Quand il eſtoit une fois eveillé, jamais il ne ſe rendormoit. Il ſe levoit auſſitoſt: & s'il n'avoit pas de lumiere, il occupoit ſon eſprit à mediter ce qu'il ſavoit par cœur, & ſes mains" à tricoter, voulant que *nectendi-*
p. 746. c. 20. le demon le trouvaſt toujours armé & occupé, 'il evitoit par ſes
p. 738. c. 8. meditations ſaintes les pieges des mauvaiſes penſées. 'Il donnoit à cet exercice, & à la lecture des livres ſacrez, tout ce qu'il pou-
c. 12. p. 741. voit derober [à ſes occupations.] 'On faiſoit toujours la lecture à ſa table: Et il en introduiſit la coutume en diverſes villes chez les
Genn. c. 69. Eveſques. 'Il acquit [par ſes lectures & ſes meditations] la connoiſſance des Ecritures qu'on loue en luy.

Leo, p. 738. c. 7. 'Il ſe reduiſoit pour les beſoins de ſon corps à tout ce qui ſe pouvoit de moins: & on écrit qu'ils ne luy coutoient rien dutout.

p. 747. c. 20. 'Il cherchoit l'étofe la plus groſſiere, le pain "le plus bis, & tout *groſſior-*
p. 741. c. 12. "ce qu'il y avoit de plus vil dans le reſte de ſa nourriture. 'Sa table *durior.* eſtoit ſi frugale, qu'il n'y invitoit preſque jamais aucun ſeculier.

p. 738. c. 8. 'Il ſupportoit "avec la meſme & ſeule tunique & le chaud de *urius.*
p. 742. c. 14. l'été, & les plus grands froids de l'hiver, 'durant leſquels il ne vouloit pas meſme ſe couvrir les piez. [Ainſi il paroiſt qu'il les avoit nus,] & qu'il ne ſe ſervoit jamais ni de linge, ni d'habits de laine pour les couvrir.

c. 2. 'Avec cela, il travailloit ſans ceſſe des mains, & pour abatre
Genn. c. 69. ſon corps, '& pour n'eſtre à charge à perſonne, ſelon l'exemple de S. Paul, & pour pouvoir aſſiſter les pauvres. Il travailloit au-deſſus meſme de ſes forces, luy qui par ſa naiſſance & ſon edu-

Digitized by Google

cation ne paroiſſoit point dutout deſtiné à travailler. Il ſemble Leo,p.740.c.11.
retia nectere. qu'il s'occupoit particulierement à tricoter, ce qu'il faiſoit durant qu'il liſoit, & qu'il dictoit : car il s'occupoit à ces trois choſes en meſme temps. Nous avons vu qu'il tricotoit meſme durant la p.742.c.14.
1. nuit. On parle[1] d'une machine de mecanique, & aſſez difficile p.741.c.12.
qu'il fit à Salon entre Aix & Arles. Gennade remarque ce ſoin Genn.c.69.
qu'il avoit de travailler des mains, & qu'il s'employoit meſme à l'agriculture, ce qu'on voit auſſi dans ſon epitaphe: [2]Car ſa vie ne Leo,t.1.p.751.
marque qu'obſcurément qu'il cultivoit la terre, qu'il la ſemoit, a p.738.c.8.
& qu'il plantoit des vignes.

Il fatiguoit encore ſon corps par ſes voyages, qu'il faiſoit à c.8.
pié, s'y accoutumant hors de la neceſſité, afin de ſe trouver aſſez p.748.c.20.
fort pour le faire, ſi la neceſſité le demandoit, & afin de ſe re- p.744.c.16.
duire à une ſi grande pauvreté, qu'il n'euſt pas meſme de quoy avoir un cheval, comme cela arriva effectivement. Nous le verrons aller ainſi à pié juſques à Rome en traverſant les Alpes en plein hiver. [Ainſi c'eſt ſans doute de la meſme maniere,] qu'il p.743.
alloit à Auxerre viſiter Saint Germain, [& qu'il faiſoit ſes autres voyages.] Il parcouroit ainſi les provinces les plus eloignées, & ep.10.c.5.p.431.
avec une celerité qui euſt pu paroiſtre peu digne de la gravité epiſcopale, [ſi un Eveſque pouvoit avoir trop d'empreſſement d'eſtre avec ſon peuple.] Il arrivoit avant qu'on l'attendiſt, & ſe retiroit auſſitoſt [qu'il avoit fait ſon œuvre,] avant preſque qu'on ſceuſt qu'il eſtoit venu. Lorſqu'il alla, comme nous venons de p.741.c.12.
dire, à Salon, aprés y avoir travaillé la ſemaine, lorſque le dimanche fut venu, il ſe leva des minuit, fit à pié [dix ou] douze lieues, 30 milles.
[qu'il y a de là à Arles;] & quand il y fut arrivé, il aſſiſta à l'office, & y preſcha juſqu'à une heure aprés midi, [ſans avoir apparemment ni bu, ni mangé.]

Comme ſi tout cela ne luy euſt pas encore ſuffi, pour vaincre p.742.746.c.14.
les éguillons de la chair, il affligeoit ſon corps ſi affoibli par un 20.
cilice fort rude, comme un ennemi à qui il ne ſe pouvoit fier. Ses p.737.c.7.
extremes auſteritez, & ſes fatigues continuelles ruinerent bien- p.745.c.18.
toſt ſa ſanté, le rendirent ſujet à diverſes maladies, & terminerent enfin ſa vie à l'age de 48 ans.

[Mais rien ne diminuoit] ſon application infatigable aux fonc- Sur.31.jul.p.366.
tions de ſon miniſtere, & [ſurtout] à la diſpenſation de la parole §.23.
de Dieu, pour laquelle il avoit un don & une grace particuliere. Genn.c.69.
Auſſi il ne ceſſoit point de la repandre, & elle ne tariſſoit jamais Leo,p.738.c.8.10.

1. *automate*, qu'on explique differemment. Quelques uns veulent que ce fuſt un moulin pour tirer l'eau des ſalines.

Digitized by Google

dans ſa bouche. 'Il falloit qu'on l'avertiſt qu'il eſtoit temps de ceſſer les jours de jeûne, [qu'on ne mangeoit qu'au ſoir;] il preſchoit depuis midi juſques à quatre heures ſans ſe laſſer, & ſans laſſer ceux que ſes diſcours rendoient plus affamez de la parole de Dieu. 'Mais il faiſoit mettre des ſieges, [pour ſoutenir la foibleſſe des corps: Car dans l'ordinaire le peuple eſtoit debout au ſermon.] 'On eſtimoit extremement l'eloquence & la beauté de ſes diſcours. [Mais aſſurément ce qui les faiſoit tant gouſter du peuple,] c'eſt ce feu, & cette ardeur de charité dont toutes ſes exhortations eſtoient remplies. 'Quand il n'avoit pour auditeurs que le ſimple peuple, il ſavoit ſe rabaiſſer juſqu'à la portée des payſans. Mais s'il avoit à parler devant les ſavans du ſiecle, ſon air, ſon ton, ſon diſcours, ſe relevoient d'une telle maniere, que les plus habiles avouoient qu'il eſtoit inimitable, & reconnoiſſoient en luy non de la doctrine, non de l'eloquence, mais quelque choſe audeſſus de l'homme. 'Il employoit auſſi quelquefois ſon eloquence à combatre les erreurs des heretiques.

p.739. p.739.740. p.738.c.7. p.740.c.11. p.739.

'Il ne faut pas s'étonner que tous ne gouſtaſſent pas ou la longueur [ou la force] de ſes ſermons. 'Il en vit une fois pluſieurs qui ſortoient aprés la lecture de l'Evangile, [lorſqu'il eſtoit preſt de preſcher:] & il les fit rentrer en leur diſant: Allez, allez, vous ne ſortirez pas ſi aiſément de l'enfer. "

p.748 c.21. p.742.c.14.

'Il n'epargnoit de meſme aucun travail pour toutes ſes autres fonctions, & aucun danger ne l'arreſtoit. 'Quelque part qu'il fuſt, il demandoit ce qu'il y avoit à faire [pour l'avancement des ames:] il l'entreprenoit auſſitoſt, & y travailloit avec tant de ſoin & tant d'adreſſe, qu'il ne manquoit guere d'en venir à bout. 'Durant un Careſme[1] il fit la viſite dans un quartier tout rempli de pierres, [qu'on appelle le pays de Crau entre Arles & la mer, qui n'eſtoit ce ſemble habité que par des bergers, & il les toucha tellement par ſes exhortations,] qu'ils voulurent tous recevoir le batteſme de ſa main [à la feſte de Paſque:] & il ne manqua pas de leur apprendre comment ils devoient conſerver cette grande grace. 'Se ſentant un jour vivement preſſé du deſir de retirer de l'hereſie Arienne une dame de qualité, il s'en alla la trouver [auſſitoſt, luy parla, l'éclaira, la perſuada, & ne ſortit point de chez elle, qu'il ne l'euſt conſacrée [à Dieu par la profeſſion de la vraie foy, & par le ſacrement de la Confirmation.]

p.738.c.8. p.741.c.12. p.750.c.24. *peragraſſi.* p.741.c.15.

1. *niſi diceudi pauſa deſuper advenisſet.*

ART. VII.

Digitized by Google

ARTICLE VII.

Sa charité envers le prochain : Il vend les vaſes ſacrez pour racheter les captifs ; fait quelques miracles.

[CETTE activité du Saint, ne venoit que de la chaleur de l'eſprit de Dieu, puiſqu'au lieu de l'éteindre & de la ſecher, elle l'enflammoit de plus en plus.]'Car il ſemble que cet eſprit de ferveur & de componction, ait eſté ſon don particulier. Son ardeur ſe renouvelloit & s'embraſoit ſans ceſſe, entretenue par l'amour du ſecret, [où il ſe retiroit des que ſes fonctions le luy permettoient,]'pour prier & pour mediter, & nourrie par les myſteres de la ſageſſe celeſte [qui ſe conſacrent à l'autel, &] dont il s'engraiſſoit ſans ceſſe. Ainſi tout ardent du zele de Dieu, 'il travailloit à en embraſer les autres & par ſes exhortations, & par ſes prieres.

Leo, p. 737. c. 8. 23. p. 750. c. 24. c. 8. c. 7.

[Ses auſteritez venant de la meſme ſource, ne le rendoient point dur & chagrin envers les autres,]'mais tendre & plein de compaſſion 'pour tous leurs maux. Il ne pouvoit voir mourir le moindre Lecteur qu'il n'en fuſt touché "juſqu'à fondre en larmes. 'Cyrille ſon Diacre ayant eu le pié briſé d'une groſſe pierre, "S. Hilaire ne ſentit pas moins ce coup que luy meſme. Il eut recours à la priere, où s'eſtant un peu aſſoupi, il vit une perſonne qui luy demanda s'il vouloit donner ſon pié à couper au lieu de celui de ſon Diacre, afin qu'il fuſt gueri. Auſſitoſt il donne ſon pié, & y ſent en meſme temps une violente douleur comme ſi on le luy euſt coupé : & la douleur l'ayant reveillé, il envoie ſavoir des nouvelles du Diacre, dont la chambre eſtoit tout auprés de la ſienne, ne doutant pas qu'il ne fuſt gueri, & il apprit avec joie qu'il l'eſtoit effectivement.

c. 8. c. 15. p. 742. 743. &c. p. 743. &c.

[Les Eveſques ont toujours eſté les peres naturels des pauvres.]'Gennade n'a pas oublié l'amour que S. Hilaire avoit pour eux, & pour la pauvreté meſme, qui le reduiſit à ne pouvoir pas meſme avoir un cheval. C'eſtoit pour ſecourir les pauvres qu'il vouloit travailler des mains : 'Et tout ce qu'il pouvoit menager par ce moyen ſur ſa depenſe ſi frugale, eſtoit employé 'pour eux. Une de ſes occupations eſtoit de ſe rendre le protecteur des orfelins. 'En ſecourant les pauvres, il leur donnoit par ſes larmes des marques de ſon extreme compaſſion pour leurs maux. Mais ſa charité compatiſſante pour toutes les perſonnes affligées, alla

Genn. c. 69. Leo, p. 738. c. 8. c. 8. p. 745. c. 18.

Digitized by Google

juſqu'à luy faire employer toute l'argenterie des egliſes, & meſme les vaſes ſacrez, pour le rachat des captifs; de ſorte qu'il ſe reduiſoit à n'avoir que des calices & des patenes de verre pour offrir le ſaint Sacrifice, ravi d'avoir envoyé au ciel les vœux & les offrandes des Fideles. C'eſt ce qu'avoit fait un peu avant luy Saint Exupere de Toulouſe, qui avoit merité par là les eloges de S. Jerome. [L'un & l'autre s'eſtant rencontrez dans un temps de grandes miſeres, crurent ne devoir rien epargner pour les membres de J.C. S. Ambroiſe & S. Auguſtin avoient auſſi employé les vaſes ſacrez à racheter les captifs.]

Hier.ep.4.

Leo,p.738.c.8.

[1]Cet uſage que faiſoit S. Hilaire des richeſſes que l'on offroit à l'Egliſe, au lieu de refroidir la devotion des Fideles pour ces ſortes d'oblations, l'enflamma encore davantage. Il fit d'abord difficulté de recevoir ce qu'on offroit à la place de ce qu'il avoit vendu; mais ce n'eſtoit qu'afin qu'on l'offriſt avec plus de devotion & d'ardeur, [à condition qu'il pourroit l'employer de meſme.] Sa ſainte adreſſe luy réuſſit: Et les peuples eſtoient ravis que leurs preſens aprés avoir ſervi aux myſteres de J.C, ſerviſſent de plus à ſoulager ceux en qui il reçoit tout ce que nous leur donnons pour luy. S. Hilaire les y animoit par ſes exhortations, non qu'il ſouhaitaſt leurs richeſſes, luy qui avoit ſi fort mepriſé les ſiennes, [mais parcequ'il ſouhaitoit leur ſalut.] Ainſi ſon amour pour la pauvreté, s'accordant parfaitement avec une ſage adminiſtration des biens de ſon Egliſe, non ſeulement il conſerva les revenus qu'elle poſſedoit; mais il les augmenta meſme, [nonobſtant les extremes miſeres de ſon temps,] par un grand nombre de ſucceſſions que la pieté des Fideles luy laiſſa. [Les exhortations vehementes de [11]Salvien Preſtre de Marſeille, y contribuoient ſans doute beaucoup.

Pomer.l.2.c.9.p.228.

[11] V. ſon titre.

S'il avoit tant de compaſſion pour les maux des corps, on peut juger combien il en avoit pour ceux des ames.] Il ſupportoit les foibles avec une extreme bonté. [2]Quand [11]il mettoit quelqu'un en penitence, il eſtoit tout baigné de larmes, effrayé luy meſme par la crainte des jugemens de Dieu, qu'il s'efforçoit de luy faire concevoir, avec la confiance en ſes promeſſes. C'eſtoit ſouvent le dimanche; de ſorte qu'il s'y trouvoit un grand nombre de perſonnes, qui tous pleuroient & gemiſſoient avec luy, s'animant à mepriſer la vie preſente juſqu'à en avoir horreur, tant il avoit de force [11]pour imprimer la crainte du dernier jour, & mettre devant les yeux des pecheurs les plaies de leurs conſciences. Aprés l'exhortation, il commençoit à prier, & toujours avec

Leo,p.737.c.7. p.741.c.13.

[11] *pœnitentiam dabat*, &c.

Digitized by Google

ut orando firmaret. larmes,"pour obtenir les fruits de la penitence à celui en qui il en avoit jetté les semences par son discours.

V.S 12. 'Il avoit divers Evesques à consacrer:[&"les accusations qu'on forma contre luy nous apprendrons]'qu'il choisissoit ceux qu'il falloit trainer à l'episcopat,'c'est à dire ceux qui en estoient vraiement dignes.'Il forma ainsi à la pieté non la seule ville d'Arles, mais encore plusieurs autres, en mettant sur le chandelier des lampes qui les éclairoient & les échaufoient par le feu de leur charité. Il les visitoit & eux[& les autres Evesques de sa province,]'les animoit par ses vives exhortations aussibien que par son exemple,'leur donnoit divers avis, les reprenoit de leurs fautes, &c. "tantost avec douceur, tantost avec force,'toujours sage & prudent dans ses corrections, aussibien qu'en tout le reste,'& il ne manquoit point avec cela de les soutenir par ses prieres. Aussi on a dit qu'il revivoit dans ces Evesques qu'il avoit donnez à l'Egliſe, dont les merites qui avoient esté le fruit des siens, & l'estoient encore de son interceſſion, ajoutoient encore quelque chose à sa joie & à sa couronne.

p.738.c.8. ep.10.c.6.p.432. p.738.c.8. p.749.c.23. c.8. c.23. c7.p.737. c.23.

'Il établit divers monasteres, où il envoyoit ceux à qui ses instructions avoient fait mepriser le siecle, & il prenoit un grand soin de les confirmer[dans la pieté.] Il bastit aussi quelques egliſes:'& pour les orner, il prenoit avec la permiſſion[du Prefet]les marbres, & d'autres embelliſſemens du theatre, ravi de depouiller un lieu"de desordre [& de crime,]pour enrichir le temple de Dieu. *luxuria.*

c.8. p.743.c.15.

[Il plut à Dieu de glorifier une vertu si eminente, qui estoit un vray miracle de sa grace, par quelques miracles exterieurs,] 'que l'humilité du Saint ne put ni empescher ni cacher entierement aux hommes.[Nous avons déja parlé]'de la gueriſon de Cyrille son Diacre.'Il rendit la vue à une femme aveugle en luy imposant les mains pour la benir, & ce semble pour la mettre en penitence, ou pour l'absoudre, sans penser à la guerir. Il eut la joie de voir que ce miracle demeura presque inconnu. Un dimanche durant que l'on faisoit les lectures ordinaires, un possedé » s'écria: S. Hilaire pourquoi me tourmentez vous? Le Saint pria pour luy avec toute l'ardeur de sa pieté. Et quand il eut connu » [interieurement]que Dieu l'avoit exaucé, il dit au demon: Jesus » te commande de ne jamais parler de ce nom. Aussitost le demon sortit, & sans dire un seul mot; ce qui fut tres agreable à l'humilité du Saint. Une femme se mélant de deviner dans la ville par l'esprit impur, il la fit prendre; & aprés qu'on eut lu les leçons de

p.741-750. p.743.c.15. p.741.c.13.

Digitized by Google

l'ancien Teſtament, il la fit mettre dans l'egliſe en un lieu où elle *in cancellis.*
pouvoit eſtre vue de tout le monde. Il fit enſuite un diſcours pour
montrer le ſacrilege de ceux qui conſultent ces ſortes de per- &c.
ſonnes, & puis ordonna au demon de ſortir de cette femme, à &c.
quoy il fut contraint d'obeïr.

ARTICLE VIII.

Diviſion de l'ancienne Narbonoiſe en cinq provinces civiles, & deux eccleſiaſtiques.

[AVANT que d'entrer dans l'hiſtoire de l'epiſcopat de Saint Hilaire, il faut pour l'entendre repreſenter l'état où eſtoit alors l'Egliſe d'Arles que Dieu luy avoit donnée à gouverner, & celles des environs dont il prenoit ſoin.

Toute l'ancienne Gaule Narbonoiſe que les Romains appelloient particulierement leur province, ne faiſoit effectivement autrefois qu'une province, & un ſeul gouvernement. On en fit depuis cinq provinces, la premiere Narbonoiſe, où ſont aujourd'hui les Archeveſchez de Narbone & de Toulouſe, la ſeconde Narbonoiſe qui eſt l'Archeveſché d'Aix, la Viennoiſe diviſée entre Vienne, Arles, & Avignon, les Alpes Maritimes qui ſont l'Archeveſché d'Embrun, & les Alpes Greques ou Pennines qui ſont l'Archeveſché de Tarentaiſe.]

Notit.p.299.2. 'On ne ſçait pas bien quand cette diviſion s'eſt faite. [a]Euſebe en parlant des Martyrs de Lion ſous Marc Aurele, donne à Vienne le titre de metropole, [b]ce qui prouve au moins qu'elle l'eſtoit de ſon temps, c'eſt à dire au commencement du IV. ſiecle, & nous en avons une preuve conſiderable dans le Concile d'Arles en 314, où Arles, Marſeille, Vienne, Vaiſon & Orange ſont appellées des villes de la Viennoiſe. 'Car ceux qui ont voulu dire que cela avoit eſté ajouté depuis, n'en ont point de preuve.

a Euſ.l.5.c.1.p. 154.c.

b Not.p.299.2.

Leo,t.2.p.505. 506.

[En quelque temps que la Viennoiſe ait eſté erigée, il eſt indubitable ce me ſemble que Vienne en a eſté établie la capitale & la metropole civile, puiſqu'elle a donné le nom à la province. Et nous en pouvons encore tirer une preuve, pour montrer que cette erection s'eſt faite au pluſtard dans les premieres années de Conſtantin,] 'puiſqu'on marque que ce prince a beaucoup favoriſé la ville d'Arles. [Ainſi ſi la province n'avoit eſté erigée que depuis, Arles en auroit eſté la metropole, & luy auroit donné le nom.]

Not.G.p.38.39.

Digitized by Google

'On ne trouve rien de la ſeconde Narbonoiſe avant le Concile d'Aquilée en 381. 'Et meſme Feſte dans ſon abregé adreſſé à Valens, faiſant le denombrement des 14 provinces qui compoſoient de ſon temps toutes les Gaules, ne la marque point. 'C'eſt ce qui a fait croire à Mr Valois qu'elle n'avoit eſté erigée que par Valentinien I. ["vers l'an 371.] 'Le P. Queſnel croit auſſi qu'elle a eſté erigée aſſez tard, & qu'on l'a tirée de la Viennoiſe; [*ce qui paroiſt le plus probable.]

p.300.2. 1. 2. V. Honoré note 4. *NOTE 1. Leo,t.2.p.504. 505.

'Feſte marque les Alpes Greques & Maritimes. [a]On pretend que les Alpes Greques ſont quelquefois compriſes dans le corps de l'ancienne Narbonoiſe, '& quelquefois en ſont ſeparées; ce que le Pere Queſnel croit eſtre faux.

Not.G.p.300.1. [a] p.301.2. 1|Leo,p.504.513. c.4.

[Pour ce qui eſt de la police eccleſiaſtique, ſi elle eſtoit reglée avant la diviſion de la Narbonoiſe, l'Eveſque de Narbone devoit ce ſemble la gouverner toute entiere comme metropolitain. Mais il ne nous reſte ſur cela aucun monument qui ait precedé cette diviſion, depuis laquelle il ne paroiſt point que l'Eveſque de Narbone ait rien pretendu audelà de la premiere Narbonoiſe.

Les quatre autres provinces formées par la diviſion, devoient auſſi avoir chacune leur metropolitain ſelon le Concile de Nicée. Cependant on ne voit pas que cela ait eu lieu d'abord dans la ſeconde Narbonoiſe, ni dans les Alpes Maritimes & Greques, ſoit qu'elles fuſſent trop petites comme les Alpes Greques, ſoit qu'elles n'euſſent pas de villes conſiderables qui puſſent donner d'autorité à leur Eveſque.] 'Le Pere Queſnel croit que les Alpes Greques & Maritimes paſſoient dans l'état eccleſiaſtique pour membres de la Viennoiſe, & n'avoient point d'autre metropolitain que celui de cette province.

Leo,t.2.p.518. 525.

'La ſeconde Narbonoiſe demanda dans le Concile de Turin, [vers l'an 400,] de n'eſtre point gouvernée par un Eveſque d'une autre province. 'Neanmoins comme Procule de Marſeille repreſenta que toutes les Egliſes de cette province eſtoient des demembremens de la ſienne, ou[fondées par luy &]gouvernées par ſes diſciples qu'il y avoit ordonnez Eveſques; le Concile ordonna que tant qu'il vivroit, il auroit la conduite de cette province, mais que cela ne paſſeroit point à ſes ſucceſſeurs, ſuppoſant ce ſemble qu'aprés luy la ſeconde Narbonoiſe ſeroit gouvernée par un Eveſque de la province meſme, comme elle l'avoit demandé.

Conc.t.2.p.1155 d. p.1155.1156.

Digitized by Google

ARTICLE IX.

Differend entre Vienne & Arles pour la juriſdiction eccleſiaſtique : Arles l'emporte par le moyen de Zoſime, & ſe ſoumet trois ou quatre provinces.

[POUR ce qui eſt donc de la Viennoiſe, je ne croy pas qu'il y ait lieu de douter que Vienne n'en duſt eſtre la metropole dans l'état eccleſiaſtique auſſibien que dans le civil.] Saint Leon le dit nettement, ſi l'epiſtre 9e eſt de luy.[a] Mais ſans cela meſme, en oſtant à Arles, comme nous verrons, la dignité de metropole pour la donner à Vienne, il dit qu'il rétablit l'ordre de l'antiquité. Et en un autre endroit, il aſſure aprés avoir examiné toutes choſes, que Vienne avoit quelquefois eſté audeſſus d'Arles dans l'ordre eccleſiaſtique.

Leo, ep. 9. p. 427. 428.
[a] ep. 50. p. 541.
ep. 10. c. 7. p. 432.
ep. 50. p. 541.

[Mais dans la ſuite les Empereurs donnerent auſſi à Arles le titre de metropole, ſans neanmoins diviſer la province de Vienne, & l'eleverent tellement, qu'ils la rendirent comme la capitale de toute l'ancienne Narbonoiſe, & meſme encore de toute l'Aquitaine; ce qui compoſoit un corps appellé les ſept provinces.] L'Eveſque d'Arles [voulut s'elever avec ſa ville, &] pretendoit devoir eſtre metropolitain de ſa province. Car il ne demandoit pas encore autre choſe vers l'an 400. L'Eveſque de Vienne ne voulut pas ceder ſon ancien droit, de ſorte que ce differend fut porté au Concile de Turin, qui ordonna que celui des deux qui prouveroit que ſa ville eſtoit metropole auroit l'intendance; & les exhorta neanmoins à s'accorder plutoſt entre eux, en partageant la province, pour gouverner chacun les Egliſes plus proches de luy. Cela ſe fit de la ſorte, ſi nous en croyons la lettre du Pape Zoſime à Simplice de Vienne, qui n'eſt pas ſans difficulté.

p. 539. c. 3.
Conc. t. 2. p. 1156. b.
b. c.
Boll. 3. feb. p. 354. 5 4. 5.
V. Zoſime.

[Auſſitoſt aprés le Concile de Turin, le Prefet des Gaules obligé par les ravages des barbares d'abandonner Treves,] établit ſon ſiege à Arles. Les autres officiers firent la meſme choſe. [Arles ſe trouva ainſi comme la capitale de toutes les Gaules. Patrocle ſon Eveſque homme ambitieux, ne manqua pas cette occaſion. Lorſque Zoſime eut eſté elevé au pontificat en 417, Patrocle, ou fondé ſur quelques opinions peu aſſurées, ou par un pur menſonge, (car ce n'eſt pas luy faire tort de le croire un impoſteur,) luy perſuada que de tout temps & depuis Saint Trophime, l'Egliſe d'Arles avoit toujours eu la juriſdiction ſur la

Leo, t. 1. p. 539. c. 3.
Conc. t. 2. p. 1567. c. 1570. c. d. e.

Digitized by Google

Viennoiſe, & ſur les deux Narbonoiſes. Zoſime écrivit pluſieurs lettres pour la maintenir, ou pour la rétablir dans ce droit que Simplice de Vienne s'eſtoit efforcé de troubler dans le Concile de Turin. Hilaire de Narbone luy remontra en vain que c'eſtoit une choſe contraire au Concile de Nicée, & que le ſaint Siege meſme avoit declaré que l'ordination des Eveſques de ſa province luy appartenoit. Zoſime le traita de preſomptueux, & le menaça de le ſeparer de ſa communion, s'il n'obeïſſoit : de ſorte qu'Hilaire ſouffrit que Patrocle ordonnaſt un Eveſque à Lodeve. p.1570.1571. p.1585.e.

Cependant Saint Leon nous aſſure que l'Egliſe d'Arles n'avoit jamais eu avant Patrocle les droits que cet Eveſque pretendoit, & que le ſiege Apoſtolique avoit depuis retranché par un jugement plus ſage, ce qu'il luy avoit accordé pour un temps. Nous trouvons en effet que Boniface ſucceſſeur de Zoſime condanna fortement en 422, la temerité de Patrocle, qui avoit ordonné un Eveſque à Lodeve, exhorta Hilaire de Narbone de ſe maintenir dans ſes droits, & declara que generalement chaque province devoit avoir ſon metropolitain, & qu'un ſeul ne pouvoit pas en gouverner deux, ſans violer les Canons que le Saint Eſprit avoit inſpirez au Concile de Nicée. Celeſtin ſucceſſeur de Boniface confirma cette lettre par celle qu'il écrivit le 23 juillet 428, aux provinces de Vienne & de Narbone, & ordonna de nouveau qu'aucun Eveſque ne paſſeroit les limites de ſa province ; mais que chaque province auroit ſon metropolitain. Leo, ep. 10. c. 4. p. 431. Conc. t. 2. p. 1585. p.1620.e.

L'Egliſe de Narbone qui eſtoit conſiderable, ſe prevalut ſans doute de ces declarations des Papes en ſa faveur. Il eſt viſible au moins qu'en 470, le Pape Hilaire ſuppoſoit qu'elle eſtoit dans la poſſeſſion paiſible d'ordonner les Eveſques de ſa province ; & meſme le premier article de la conſultation de Saint Ruſtique de Narbone à Saint Leon, [vers 443, ſelon le P. Queſnel,] montre ce me ſemble que cet Eveſque eſtoit chargé du ſoin d'une province, & de l'ordination des Eveſques. Leo, t. 2. p. 780. 2. Conc. t. 4. p. 1042. b. c. t. 3. p. 1045. d. e.

[Mais pour la ſeconde Narbonoiſe, & les Alpes Maritimes, ſoit parceque leurs metropoles eſtoient des villes peu conſiderables, ſoit qu'elles trouvaſſent plus d'avantage à ſe ſoumettre aux Eveſques d'Arles, à cauſe du credit qu'ils avoient auprés des Prefets, il paroiſt qu'elles leur eſtoient demeurées ſoumiſes juſqu'à ce temps-ci.] Car S. Leon marque aſſez que Saint Hilaire agiſſoit non ſeulement comme metropolitain de la Viennoiſe, mais auſſi comme chef de pluſieurs provinces, dont il aſſembloit les Conciles, & y preſidoit. Leo, ep. 10. c. 7. p. 432.

Digitized by Google

[Il y a bien de l'apparence que le Concile de Riés en 439, eſtoit
t.3 p. 1188.d.e. un Concile provincial,] puiſqu'il renouvelle l'ancienne Conſtitution [du Concile de Nicée,] de tenir des Conciles deux fois l'année, [ce qui ne peut regarder que les Conciles provinciaux. Or ce Concile où preſidoit S. Hilaire, ſe tenoit dans la ſeconde Narbonoiſe où eſt Riés, & jugea avec autorité, comme nous verrons, l'état de l'Egliſe d'Embrun metropole civile des Alpes Mari-
p.1185.b. times.] Il depoſa Armentaire ordonné Eveſque d'Embrun, parcequ'il l'avoit eſté ſans l'autorité du metropolitain, [ce qui montre bien qu'Armentaire ne pretendoit pas ſeulement eſtre metropolitain.]

p.1451.c.d.e|Leo, t.2.p.520. Il eſt encore plus clair que celui d'Orange en 441, n'eſtoit qu'un Concile provincial. [a]Et neanmoins il eſtoit compoſé de pluſieurs provinces [civiles.] [b]Et S. Leon reproche à Saint Hilaire d'en avoir convoqué de cette ſorte. [c]Il s'y trouva 16 Eveſques outre Saint Eucher qui y ſigne d'une maniere particuliere, comme n'eſtant point membre de ce Concile. Il y en avoit encore d'autres qui avoient envoyé leur conſentement, & d'autres qui n'y avoient point envoyé dutout, quoiqu'ils le duſſent. Cependant la province de Vienne ne contenoit en tout que 13 ou 14 dioceſes. On croit que Maxime & Ingenuus nommez dans ce Concile, eſtoient ceux de Riés & d'Embrun. On confirma encore la juriſdiction de l'Eveſque d'Arles ſur la ſeconde Narbonoiſe par une lettre du Pape Symmaque.

a Conc.t.3.p. 1452.a.b.c.
b Leo,ep.10.c.7. p.432.
c Conc.p.1451.c.
Leo,t.2.p.523. 524.
p.517.

p.522.524. Nous ne trouvons rien de poſitif pour les Alpes Greques, à moins qu'on ne veuille avoir egard à la vie de Saint Jacque de Tarentaiſe, qui dit que ce Saint fut ordonné, & envoyé en ce
p.522. pays là par S. Honorat d'Arles. Mais il nous ſuffit de croire que les deux Eveſques de ce pays n'eſtoient pas pour compoſer une
p.522. province eccleſiaſtique. Et nous verrons que celui de Tarentaiſe eſtoit conſideré comme membre de la Viennoiſe.

ARTICLE X.

Etat du meſme differend depuis Zoſime juſqu'à Saint Leon, & à Saint Hilaire : Du Vicariat d'Arles.

[Nous voudrions avoir quelque monument clair & certain de l'état où ſe trouvoit alors l'Egliſe de Vienne, qui ſe pretendoit metropole de la Viennoiſe, ou avec celle d'Arles,
Leo,ep.10.c.4.p. 431. ou meſme au prejudice d'Arles.] Ce que dit Saint Leon, que les droits

Digitized by Google

droits accordez à Patrocle avoient eſté revoquez, [ne la regarde pas apparemment.] Car Boniface défend bien à Patrocle de s'étendre audelà de ſa province; [mais il ne touche point à ſa juriſdiction ſur la Viennoiſe.] Au contraire il le reconnoiſt au moins comme metropolitain, puiſqu'il le met à la teſte des Eveſques des Gaules, & des ſept provinces, à qui il écrit en 419 touchant Maxime de Valence. Conc.t.3.p.1585. p.1584.a.b.

[Si nous recevions la lettre de Zoſime à Simplice de Vienne, nous y trouverions que cet Eveſque partagea la province avec celui d'Arles, ſuivant le conſeil du Concile de Turin. Zoſime nonobſtant tout ce qu'il avoit accordé à Patrocle, maintint Simplice dans la juriſdiction qui luy demeuroit par ce partage. La lettre 9e de Saint Leon s'y accorde aſſez.] Elle rend à l'Egliſe de Vienne ſes anciens droits, que le ſaint Siege avoit transferez en partie à celle d'Arles. Mais cela s'accorde-t-il bien avec la 50e du meſme Pape plus aſſurée que les deux autres,] où il laiſſe quatre Suffragans à l'Eveſque de Vienne comme par grace, à cauſe qu'il luy avoit auparavant attribué la province entiere. [Parleroit-il de la ſorte, ſi l'Eveſque de Vienne euſt toujours eſté en poſſeſſion d'une partie de la province, qui ne pouvoit pas eſtre moindre que celle que le Pape luy aſſignoit alors?] Saint Leon dit dans la meſme lettre, que Vienne & Arles avoient eu alternativement l'avantage dans l'état eccleſiaſtique, & une autorité commune dans le civil; [mais il ne dit point qu'elles aient jamais eu cette autorité commune dans l'Egliſe. Leo,ep.9.p.421. 428. ep.50.p.541. p.541.

Ainſi il ſemble plus probable que l'Eveſque de Vienne conſervoit toujours ſes pretentions, & ne ſe ſoumettoit point à l'Eveſque d'Arles; d'où vient que nous ne le trouvons jamais dans les Conciles aſſemblez par celui-ci: Du reſte il paroiſt qu'il n'avoit point de juriſdiction paiſible ſur aucune Egliſe, demeurant ainſi, comme ceux que les Grecs ont appellez Autocephales. On peut demander dans cette ſuppoſition, de qui il recevoit l'ordination, & je ne voy pas bien ce qu'on peut répondre.

Il paroiſt ce me ſemble par ce que nous avons dit, que l'Eveſque d'Arles jouiſſoit du droit de metropolitain, non ſeulement ſur la Viennoiſe, mais encore ſur la ſeconde Narbonoiſe, & ſur les Alpes Greques & Maritimes.] Les Eveſques des metropoles de ces provinces ne luy diſputoient point ce droit qui pouvoit leur appartenir ſelon le Concile de Nicée, mais ils le luy cedoient volontairement, comme S. Leon s'en plaint. [a] On le voit nommément d'Ingenuus d'Embrun. [a] De ſorte que ſi le Pape Hilaire dit Leo,ep.10.c.6.p. 432. Conc.t.4.p.1038. d. a b.

Digitized by Google

que cet Ingenuus avoit toujours eu l'honneur de metropolitain dans ſa province,[cela ne s'entend que du droit qui luy eſtoit acquis par le Concile de Nicée, & par les lettres de Boniface & de Celeſtin, mais non de la poſſeſſion actuelle.

Si les Eveſques d'Aix & d'Embrun ſe ſoumettoient volontairement à celui d'Arles, non pour exercer ſous luy la fonction de metropolitains, mais pour la luy ceder entierement; il eſt aiſé de juger que les autres des meſmes provinces ne s'y ſoumettoient pas moins qu'eux.]'Les 19 Eveſques qui ſoutiennent en 450, que l'Egliſe d'Arles a toujours eu le ſoin de trois provinces, qui atteſtent que leurs predeceſſeurs en avoient receu auſſibien qu'eux l'ordination epiſcopale, & qui prient Saint Leon de luy conſerver les meſmes droits,[n'eſtoient pas tous aſſurément de la province de Vienne. On trouve entre ces Eveſques Valerien, Maxime, Theodore, & Ingenuus,[qui ſont apparemment les Eveſques de Cimiez, de Riés, de Frejus, & d'Embrun, dans les Alpes Maritimes, ou dans la ſeconde Narbonoiſe.

Leo,t.1.p.539. 540.

Je ne ſçay s'il faut dire abſolument que ces deux provinces avec la Viennoiſe, ſont les trois que ces Eveſques diſent avoir toujours eſté ſoumiſes à l'autorité de l'Egliſe d'Arles; ou s'il faut l'entendre comme le Pape Zoſime dont ils citent les lettres de la Viennoiſe, & des deux Narbonoiſes. Car quoique l'Eveſque de Narbone ſe fuſt apparemment rétabli, comme nous avons dit, dans la juriſdiction de la premiere Narbonoiſe; cela n'empeſchoit pas que ceux d'Arles n'euſſent eſté bien aiſes de ſe la ſoumettre encore. Et le Pape Hilaire avant meſme]'que d'avoir donné à Leonce Eveſque d'Arles le pouvoir d'aſſembler les provinces voiſines, ſuppoſe que Narbone eſtoit de ſa monarchie, comme il dit, & de ſa juriſdiction.[Neanmoins les 19 Eveſques parleroient de quatre provinces, s'ils y comprenoient la premiere Narbonoiſe. Car il n'y a pas moyen de douter que les Alpes Maritimes ne reconnuſſent l'Eveſque d'Arles. Ce qu'on pourroit peuteſtre dire, c'eſt qu'ils parlent effectivement de quatre provinces,'en ne comprenant point la Viennoiſe dans les trois. Et en ce cas ces trois peuvent comprendre la Narbonoiſe.]

Conc.t.4.p. 1040.c.

'Ces Eveſques ajoutent que ceux d'Arles, outre leur juriſdiction propre ſur ces trois provinces, en avoient encore une autre ſur toutes les Gaules, comme Vicaires du ſaint Siege, pour y faire obſerver toutes les regles des Canons.[Je ne ſçay s'ils fondoient ce Vicariat]'ſur ce que Zoſime avoit declaré qu'il ne re-

Leo,t.1.p.539. c.3ſt,2.p.858.

Conc.t.2.p.1567. a.c.

2. *non ſolum provinciæ Viennenſis, ſed etiam trium provinciarum.*

Digitized by Google

cevroit à ſa communion aucun Eveſque, ni aucun Eccleſiaſtique des Gaules, s'il n'apportoit une lettre formée de Patrocle d'Arles. Mais il ſemble reſtreindre cela à la perſonne de Patrocle, [& je ne voy pas qu'on en ait parlé depuis.

Les 19 Eveſques fondoient peuteſtre encore ce Vicariat ſur ce que les Papes s'adreſſoient ordinairement à l'Eveſque d'Arles, quand ils avoient des lettres ou quelque autre choſe à envoyer dans les Gaules.]'C'eſt ce que fit Boniface en l'an 419; p.1584. [quoique cet exemple ſoit moins fort, puiſque c'eſtoit pour une affaire de la province meſme de Vienne.]'Peu aprés que Ravenne Leo,ep.38,51. eut ſuccedé à S. Hilaire, S. Leon ſe ſervit de luy dans quelques commiſſions qui regardoient toutes les Gaules. [Mais je ne voy pas que ces ſortes de commiſſions rendiſſent l'Eveſque d'Arles Vicaire du ſaint Siege, ni luy donnaſſent aucune autorité approchante de celle que les Papes attribuoient à l'Eveſque de Theſſalonique en qualité de leur Vicaire.

Ce qui marqueroit davantage ce Vicariat dans les lettres de Zoſime,]'c'eſt qu'il dit que s'il arrivoit là quelque affaire, ſon Conc.t.1.p.1567. avis eſtoit qu'on la raportaſt à la connoiſſance de l'Egliſe d'Arles, &c à moins que l'affaire ne fuſt aſſez importante pour eſtre renvoyée à Rome. [Et neanmoins ſi le Vicariat d'Arles n'a point d'autre fondement que celui là, j'ay bien peur qu'il n'en ait point dutout. Lorſque les Papes ont voulu établir celui de Theſſalonique, ils ne ſe ſont pas contentez de deux lignes gliſſées au bout d'une lettre ſans aucune liaiſon, ni aucun raport avec tout le reſte de
1. la lettre,'& dont on ne ſauroit preſque comprendre le ſens.

Je ne trouve rien de ce Vicariat d'Arles dans les lettres des Papes juſques à Symmaque,]'ſinon qu'en l'an 470, le Pape Hilaire t.4.p.1042.1043. attribua quelque autorité particuliere à Leonce d'Arles, pour &c aſſembler tous les ans des Conciles nationaux,"& pour juger des lettres formées.'Mais en 514, Symmaque chargea Saint Ceſaire p.1310.e. d'Arles de veiller ſur toutes les affaires qui regardoient la religion dans les provinces des Gaules & d'Eſpagne, d'en aſſembler les Conciles quand il le jugeroit à propos,'& de faire en ſorte p.1311. qu'aucun Eccleſiaſtique des Gaules & d'Eſpagne ne vinſt à Rome ſans qu'il le ſceuſt, & en informaſt le Pape; [ce qui revient aux lettres formées que Zoſime vouloit qu'on priſt de Patrocle.] Symmaque ne marque point que l'Eveſque d'Arles euſt eu juſqu'alors ce pouvoir, hormis pour aſſembler les Conciles,'ce qu'il p.1310.e. dit eſtre la coutume.'Quelques uns reſtreignent ce qui eſt dit de Geo,ſac.p.132.

1. Il eſt aſſez difficile de deviner à quoy ſe raporte *ad cujus notitiam &c.* & *ſiquid illic negotii orum &c.*

Digitized by Google

l'Eſpagne aux provinces que les Gots qui dominoient alors dans l'Eſpagne, tenoient dans les Gaules. [Mais cette explication paroiſt peu naturelle.]

Thom.diſc.l.1.c. 6.§ 7.p.18. 'Le Pape Vigile donna en termes formels ſon Vicariat ſur les Gaules à Auxane, & enſuite à Aurelien. Pelage I. le donna de meſme à Sabaudus. Greg.l.4.ep.50. p.635.c|636.d. 'Saint Gregoire le Grand accordant à Virgile d'Arles le pouvoir d'agir en ſon nom dans les Etats de Childebert, dit qu'il ſuit l'ancienne coutume. p.636.e. 'Il marque plus en particulier quelques unes des fonctions de ce Vicariat. [Tous ces Papes ne manquent jamais à recommander que s'il y a quelques affaires difficiles, on les leur renvoie.] Thom.§ 7. 'On ne voit pas que ce Vicariat ait eu d'autres ſuites. Les lettres de Nicolas I. font voir que le Vicariat & la Primacie d'Arles (s'il y en a jamais eu une) eſtoient entierement éteintes au IX. ſiecle; on juge meſme que elles l'eſtoient des le VIII. lorſque les Papes donnerent les meſmes pouvoirs à Saint Boniface de Mayence.

Leo,ep.50. t.1.p.459. 'S. Leon dans la réponſe qu'il fit aux Eveſques qui luy avoient écrit pour l'Egliſe d'Arles, paroiſt n'avoir eu aucun egard à ce qu'ils luy diſent ſur ce Vicariat, & ſur quelques autres points. 'Il y en a qui fondent ſur ce pretendu Vicariat, l'autorité que prit Saint Hilaire de preſider, comme nous verrons, au Concile qui condanna Quelidoine. [Mais outre les autres raiſons qu'on peut alleguer contre ce ſentiment, ſi S. Hilaire euſt jugé Quelidoine comme Vicaire du Pape, il n'euſt pu trouver mauvais que cet Eveſque appellaſt à Rome, ni refuſer de reconnoiſtre le Pape pour juge ſuperieur en ce point.

Nous voyons donc que S. Hilaire en prenant la conduite de l'Egliſe d'Arles, la trouva dans la poſſeſſion de gouverner comme metropole, la Viennoiſe, la ſeconde Narbonoiſe, les Alpes Maritimes, & peuteſtre encore les Alpes Greques. Cette autorité peut avoir eu dans ſon origine des fondemens aſſez foibles. Mais ce fut dans la ſuite un effet naturel de l'aggrandiſſement civil de la ville: & on peut dire que le conſentement des Eveſques qui s'y ſoumettoient par inclination, en fut le plus ſolide & le plus legitime appui. Les ambitieux ſe prevaloient avec plaiſir de cette autorité pour dominer ſur leurs confreres, & les Saints ſe croyoient en droit, & meſme dans l'obligation d'en uſer pour l'avantage de l'Egliſe.]

Digitized by Google

ARTICLE XI.

Premiere année de l'epiſcopat de S. Hilaire : Ses ſentimens ſur la grace.

[NOus avons vu que l'extreme miſere du temps où Saint Hilaire a eſté Eveſque, l'avoit engagé à vendre juſqu'aux vaiſſeaux ſacrez, pour ſoulager les pauvres & racheter les captifs. Cette miſere ſe juſtifie aſſez par l'hiſtoire de Valentinien III, où l'on voit que les parties les plus meridionales des Gaules eſtoient alors partagées entre les Romains, à qui Arles appartenoit encore, les Gots qui tenoient le Languedoc avec preſque toute l'Aquitaine, & les Bourguignons qui eſtoient maiſtres du haut du Rhein, ſans parler des François, des Bretons, des Alains, & de pluſieurs autres barbares qui ravageoiens le reſte des Gaules.] 'Arles avoit eſté aſſiegée en 425 par les Gots, [a] & ils en pillerent encore les environs en l'an 430. ["Les Bourguignons s'eſtant revoltez des l'an 435, Aece General des Romains fut obligé de les aller combatre, & les défit. Il y eut encore de grandes guerres entre cette nation & celle des Huns. "Les Romains & les Gots s'en firent auſſi une longue & fort rude depuis l'an 436 juſqu'en 439. 'Vers l'an 438, les Romains cederent aux Bourguignons une partie de la Savoie, dans laquelle Embrun eſtoit alors compriſe. Et deux ans aprés ils donnerent de meſme le Valentinois à une troupe d'Alains, qui en chaſſerent les habitans. [Nous ne trouvons pas depuis cela qu'il y ait eu de guerre ni de changement aux environs d'Arles juſques en l'an 450.]

Prof.chr. a Idat.chr.

V. Valentinien III. 512.

Ibid. 513.

Prof. T.

'Au milieu de tant de troubles & de guerres qui agitoient alors les Gaules, Saint Hilaire qui avoit toujours eſté nourri dans le repos de la ſolitude, trouva moyen d'établir des l'entrée de ſon epiſcopat une congregation de perſonnes, qui n'aimoient que le ſecret & la penitence. [Je ne voy rien qui marque bien poſitivement ſi c'eſtoient des Clercs, comme l'a cru le Pere Queſnel, ou ſi ce n'eſtoient point des moines. [Il me ſemble neanmoins que tout porte à croire que c'eſtoient plutoſt des Clercs,] qui pouvoient eſtre tout enſemble & le Clergé, & le ſeminaire du Saint. 'Il travailla à les former autant par ſon exemple que par ſes vives exhortations, les animant par l'un & par l'autre à mepriſer le monde, à renoncer à leur propre corps, à ne vouloir s'entretenir que de ce qu'ils auroient cultivé eux meſmes, en un mot à faire

Leo, t. 1. p. 737. c. 7.

Ibid. Boll. ſup. p. 599. d.

Leo, p. 737. c. 7. 8.

Digitized by Google

p.739.c.9. tout ce qu'il faiſoit. 'Il leur apprenoit meſme l'humilité en s'hu-
p.748.c.11. miliant devant eux. 'Il paroiſt qu'ils demeuroient avec luy dans
p.735.c.1. la maiſon epiſcopale. 'Ainſi S. Hilaire fit fleurir au milieu d'une ville les vertus & la diſcipline des deſerts. [Il eſt viſible par toute l'hiſtoire de ſa vie qu'il vécut luy meſme avec autant d'auſterité dans l'epiſcopat, qu'il avoit pu faire dans ſa ſolitude. Il ſemble meſme que luy & Saint Honorat aient conſervé l'habit & l'exterieur d'un religieux.

Car le 25 juillet 428, lorſqu'il eſtoit peuteſtre déja Eveſque,] Conc.t.1.p.1618. 1621. 'le Pape Celeſtin écrivit "une grande lettre aux Eveſques de la Viennoiſe & de la Narbonoiſe, où il ſe plaint beaucoup de ce qu'au lieu de tirer les Eveſques du corps du Clergé de chaque Egliſe, on alloit chercher des étrangers, & ſouvent des laïques elevez non dans les fonctions eccleſiaſtiques, mais dans une profeſſion toute differente; en ſorte qu'il ſemble qu'au lieu du Clergé, on vouluſt eriger un nouveau ſeminaire d'Eveſques. Il marque que ces Eveſques gardant leur ancien inſtitut, portoient des manteaux, des ceintures, & des baſtons, croyant ſe rendre par là plus conformes à l'Evangile, ce qu'il condanne neanmoins, comme une ſuperſtition qui faiſoit tort à leur dignité; & il veut qu'eſtant Eveſques, ils ſuivent la coutume des autres Eveſques. [Cela ſe raporte trop clairement à Saint Honorat, à S. Loup de Troies, à S. Hilaire s'il eſtoit déja Eveſque, & aux autres que l'on avoit tirez du monaſtere de Lerins, & elevez malgré eux ſur le throne epiſcopal, pour ne pas juger que quelques Eccleſiaſtiques ambitieux avoient taſché de noircir dans l'eſprit de ce Pape les plus ſaints Prelats qui fuſſent alors dans les Gaules. v. ſon titre.

Des que Saint Hilaire entra dans l'adminiſtration de l'Egliſe Boll.16.jan.p.22. 23.533. d'Arles,] 'il prit un ſoin particulier de pluſieurs parens de Saint Honorat, qui eſtoient venus demeurer à Arles à cauſe de luy. Car ce Saint ne leur ayant rien laiſſé, S. Hilaire conſerva auprés de luy tous ceux qui vouloient y demeurer.

[S. Hilaire fut fait Eveſque dans le temps que les queſtions de la grace & de la predeſtination commençoient à faire du bruit dans les Gaules. Caſſien Preſtre de Marſeille, eſtoit le principal auteur de ce trouble. Et comme il avoit une grande reputation de ſcience & de pieté, & quelque liaiſon avec S. Honorat, il ne faut pas s'étonner ſi S. Hilaire entroit un peu dans ſes ſentimens.] Proſp.ad Aug.p. 886. 'Car S. Proſper écrivant à S. Auguſtin, [auſſitoſt] aprés qu'il eut eſté fait Eveſque d'Arles, luy mande que ce Prelat auſſi illuſtre par ſes merites que par ſon rang, n'eſtoit pas aſſez éclairé ſur la

Digitized by Google

predeſtination, quoiqu'il admiraſt & qu'il ſuiviſt la doctrine de S. Auguſtin dans tout le reſte. Saint Hilaire avoit meſme depuis longtemps envie d'écrire à Saint Auguſtin ſur ce point, & de le conſulter ſur les difficultez qu'il y trouvoit. [Mais nous n'avons aucune marque qu'il l'ait fait. Cependant cette diſpoſition ſi humble & ſi chrétienne où il eſtoit, nous donne lieu de croire qu'il profita de la réponſe que S. Auguſtin fit à S. Proſper par ſes deux livres Du don de la perſeverance, & De la predeſtination des Saints, & que cet ouvrage plein de lumiere diſſipa les tenebres qu'il trouvoit dans cette verité,] comme l'avoit eſperé Saint Proſper. p.816. p.816.

[Au moins nous ne trouvons rien qui empeſche d'entrer dans ce ſentiment.] Et meſme on ne peut guere voir de preuve plus forte, ni d'expreſſion plus formelle de la puiſſance par laquelle la grace previent la volonté, & ſurmonte ſa reſiſtance, que la maniere dont il dit luy meſme que Dieu l'avoit converti, non par les exhortations, mais par les prieres de S. Honorat. Il dit en un autre endroit que c'eſt J.C. qui eſt la ſource de toutes les vertus, qui les avoit repandues ſur S. Honorat, & ſur les autres par luy, & à qui S. Honorat raportoit toutes ſes bonnes actions, ſe diſant ſans ceſſe à luy meſme: Qu'avez vous que vous n'ayez pas receu? Dans le diſcours qu'il fit à la mort, il dit que pour arriver à la beatitude, il faut que la grace du ciel previenne, & que noſtre[a] cooperation la ſuive. L'auteur de ſa vie dit qu'aprés que Dieu l'eut touché, il fit voir dans toute ſa conduite comment la grace divine prevenant le libre arbitre de l'homme, le change en mieux par une converſion ſincere. Le Pape Celeſtin ne le met point entre les Eveſques à qui il adreſſe ſa lettre ſur la grace, & qu'il reprend de ce qu'ils donnoient la liberté à des Preſtres d'enſeigner des nouveautez contraires à la doctrine de l'Egliſe. On lit meſme dans les martyrologes de Raban & de Notker, qu'il travailla à decouvrir & à corriger l'hereſie Pelagienne [enſeignée] dans les conferences [de Caſſien. Nous voudrions qu'un fait de cette importance fuſt atteſté par des auteurs plus anciens.] Henſchenius a fait imprimer une apologie de ce Saint faite par un nommé Neuſſer, pour montrer qu'on ne le peut accuſer de Semipelagianiſme.

induſtria.

a.

Boll.16.jan.p.11. § 23.24. p.23.§ 37. Leo, p.747. p.735.c.4. Proſ.p.887.888. Boll.5.may,p.15. § 6. p.34-41.

[Nous ne nous arreſtons point à prouver] que noſtre Saint eſt different d'Hilaire diſciple de Saint Auguſtin, & qui luy écrivit avec S. Proſper contre les Semipelagiens. [C'eſt une choſe dont

p.15.b[41-43.

a. Je ne l'ay pas examinée pour voir s'il l'en juſtifie en la maniere qu'il faut.

Digitized by Google

je croy qu'aucune perſonne habile ne doute aujourd'hui ; & nous en avons dit quelque choſe"dans l'hiſtoire de S. Auguſtin. V. S. Aug. § 343 note 91.

Ce fut apparemment des la premiere année d'aprés la mort de de S. Honorat, que Saint Hilaire prononça en ſon honneur ce celebre panegyrique]'qui a eſté conſideré comme ſon chef-d'œuvre. Il fit cette piece ſi eloquente,[non pour faire paroiſtre ſon eſprit,]mais pour l'utilité, & pour le profit des autres.'Il eſt certain qu'il la prononça le jour de la mort de S. Honorat,ª en preſence du peuple d'Arles,'avant la mort de Leonce de Frejus, ["& ainſi avant l'an 433.]

Gen.c.69.

Boll.21.jan.p.17. § 1.

ª § 2.3.&c. p.19.§ 15.

V. S. Maxime de Riés.

ARTICLE XII.

Union de S. Hilaire avec S. Germain d'Auxerre : Il tient le Concile de Riés, & depoſe Armentaire d'Embrun.

'ON ne doute pas que S. Hilaire n'ait tenu un des premiers rangs dans"le grand Concile des Gaules aſſemblé en l'an 429, qui deputa en Angleterre S. Germain d'Auxerre, & Saint Loup de Troies, pour y aller défendre la grace contre les Pelagiens.[On n'en trouve neanmoins rien de poſitif.]'S. Germain à ſon retour d'Angleterre, vint à Arles trouver Auxiliaire Prefet des Gaules.'Saint Hilaire le receut avec autant d'affection que ſi c'euſt eſté ſon pere, & avec le meſme reſpect que ſi c'euſt eſté un Apoſtre. Il lia avec luy une amitié[tres étroite,]'& il l'alloit ſouvent voir à Auxerre. Il conferoit avec luy de ce qui regardoit le gouvernement & la vie ſoit des Prelats, ſoit des autres miniſtres de l'Egliſe, & des autres moyens de les animer à la vertu, ou de corriger leurs defauts.

Nor.h.Pel.l.2.c. 5.p.192.

V. S. Germain d'Auxerre § 7.

Sur.31.jul.p.366. § 33.34.

§ 33.

Leo,t.1.p.743.c. 16.

[Ce fut luy apparemment qui tira de la ſolitude Theodore"en 432, & S. Maxime en 433, pour les faire Eveſques l'un de Frejus, & le ſecond de Riés.]'Il aſſiſta avec ces deux Eveſques à la mort de S. Caprais le pere ſpirituel de S. Honorat, & qui menoit dans l'iſle[de Lerins]une vie d'Ange, ſelon l'expreſſion ordinaire de S. Hilaire. Car ce Saint eſtant tombé malade, Saint Hilaire alla promtement le viſiter. Il ſe tenoit à ſes piez, & le prioit avec une humilité profonde qu'il ſe ſouvinſt de luy[devant Dieu.]En s'abaiſſant ainſi devant un Saint, il fortifioit ſes vertus, augmentoit ſes merites, & trouvoit un nouveau moyen de relever la dignité de ſon ſacerdoce. Il donna auſſi alors ſujet de croire que Dieu luy reveloit l'avenir. Car il fit beaucoup d'honneur à Fauſte, alors ſimple

V. S. Maxime de Riés.

Leo,p.739.c.9| Sur.1.jun.p.6.§ 7.

Digitized by Google

ſimple Preſtre & Abbé de Lerins, & l'obligea de prendre place entre luy & les ſaints Eveſques Theodore & Maxime, [comme ſachant qu'il devoit auſſi un jour eſtre Eveſque. Car il ſucceda à S. Maxime dans la qualité d'Eveſque de Riés, comme il luy avoit ſuccedé dans celle d'Abbé de Lerins.] 'On met la mort de Saint Caprais le premier de juin, auquel on fait encore ſa feſte. Sur.t.jun.p.6.58.

'Nous trouvons Saint Hilaire le 29 novembre 439, à la teſte du Concile de Riés, [dans la province d'Aix, ou ſeconde Narbonoiſe.] Il y fut accompagné par Jule ou Julien de Cavaillon, 'à qui S. Leon écrit en 452', par Arcade de Vence predeceſſeur de Saint Veran, *par Auſpice de Vaiſon, [b]par S. Valerien "de Cemelle & de Nice, [c]par Nectaire de Digne, [dont nous aurons encore occaſion de parler, par "Theodore de Frejus, par S. Maxime de Riés, [d]par Vincent Preſtre deputé de Conſtantin ou Conſtantien, [e]qui peut eſtre celui de Die, & par quelques autres Eveſques au nombre de 13 en tout.

Conc.t.3.p.1289.a. Leo,t.2.p.866.2. Gall.chr.t.3.p.1149.1.b.c.

V.S.Eucher § 3. V. S. Maxime de Riés.

a p.1135.1.b. *b* p.786.2.c. *c* p.558. *d* Conc.t.3.p.1289.c. *e* p.1289.c/Gall.chr.t.2.p.554.2.c.

'Ce Concile fut aſſemblé pour remedier au deſordre de l'Egliſe d'Embrun, [ville metropolitaine ſelon le civil de la province des Alpes Maritimes.] 'Mais "elle ne jouiſſoit point encore du droit de metropole dans l'état eccleſiaſtique, & avoit un autre metropolitain. 'On ne doute point que ce ne fuſt l'Eveſque d'Arles, [quoiqu'il y ait peuteſtre "quelque raiſon, mais foible, de dire que c'eſtoit celui d'Aix.] 'Cette Egliſe avoit perdu ſon Eveſque vers le mois de mars de l'an 438. [Je ne ſçay ſi ce ſeroit Saint Jacque] 'qu'on marque avoir vécu en l'an 400, & eſtre honoré comme Saint dans cette Egliſe. [Ferrarius n'en parle point.]

Conc.t.3.p.1285.a.b. V. S. Leon § 172. b. Ibid.§ 171. p.1491.d. p.1285.e. Gall.chr.t.1.p.271.1.c.

'L'Egliſe d'Embrun eſtant donc ſans Eveſque, & le Clergé voulant qu'on en eluſt un ſuivant l'ordre des Canons, il s'y forma une faction par l'inſolence de quelques laïques, qui alla juſqu'à faire violence, & meſme à fraper les Prelats, & les miniſtres de l'Egliſe. 'Ces factieux firent donc nommer pour Eveſque Armentaire jeune homme elevé dans la crainte de Dieu, mais qui ſe laiſſa un peu aller en cette occaſion à l'ambition, & à la vanité de la jeuneſſe. 'On ne ſe ſoucia point d'avoir le conſentement du metropolitain: & quoique les Canons demandent trois Eveſques [au moins] pour une ordination, 'deux ſeulement, ou ignorant les Canons, ou ſurpris & intimidez par les factieux, entreprirent de l'ordonner, ſans demander meſme que les autres Eveſques de la province les autoriſaſſent, [comme les Canons le preſcrivent.]

Conc.t.3.p.1285.e. p.1285.d. b. p.1285.b d. c. p.1286.c.

'Mais des le jour meſme qu'ils eurent fait cette faute, ils s'en repentirent, & en demanderent pluſieurs fois pardon. 'Armentaire

Digitized by Google

meſme ſans attendre qu'on l'avertiſt du defaut de ſon ordination, quitta [Embrun,] & écrivit au Clergé de cette Egliſe pour proteſter qu'il connoiſſoit que ſon ordination eſtoit nulle & illegitime, qu'il ne ſouhaitoit point une dignité qui ne luy appartenoit pas, & qu'il prioit que l'on effaçaſt ſon nom [des diptyques.] Cependant il ne laiſſa pas de retourner à Embrun, pouſſé par les
d. flateries des factieux, '& il y prit part à des fautes qui ne luy laiſſoient plus d'excuſe. [Je ne ſçay ſi ce ne fut point en cette occa-
p.1187.d. ſion]'qu'il ordonna quelques perſonnes, entre leſquelles on pretendoit qu'il y avoit meſme des excommuniez.

p.1185.a.b. 'Ce fut donc ſur cette affaire que le Concile s'aſſembla à Riés, & non à Embrun meſme, [ſoit à cauſe de l'eloignement des lieux,
p.1186.a. &. de la difficulté des chemins,]'ſoit à cauſe que la tyrannie des
p.1185.b. factieux y duroit encore. 'Tous les Eveſques furent touchez de douleur, & du trouble que ſouffroit l'Egliſe d'Embrun, & du
e. malheur de ceux qui avoient cauſé ce trouble. 'Ainſi ils ſe trouverent unis dans le deſſein, non de punir les fautes qui avoient eſté faites, mais d'y remedier, & de le faire avec une charitable condeſcendance, plutoſt qu'avec une juſte ſeverité. On conſulta les regles des Canons, & aprés avoir bien peſé toutes choſes, on ordonna qu'encore que les deux Eveſques qui avoient ordonné Armentaire meritaſſent d'eſtre depoſez, on leur pardonneroit
d. neanmoins, '& on les recevroit à la communion [comme Eveſ-
c.d[t.2.p.1156.e. ques,] 'mais qu'il ne leur ſeroit point permis d'aſſiſter à aucune ordination [epiſcopale,] ni à aucun Concile provincial, comme le [3e Canon du] Concile de Turin l'avoit ordonné pour les fautes de cette nature.

t.3.p.1186.a.b. 'A l'égard d'Armentaire, la reſolution du Concile fut qu'il ne
p.1185.e. pourroit eſtre Eveſque d'Embrun, '& qu'ainſi il falloit pourvoir
p.1186.c.d. au pluſtoſt à cette Egliſe, [& luy en ordonner un autre;] 'Qu'on oublieroit la derniere faute qu'avoit faite Armentaire de re-
d. tourner à Embrun, '& qu'on le traiteroit comme le Concile de Nicée avoit fait les Novatiens; c'eſt à dire qu'il ſeroit permis aux Eveſques qui en auroient la charité, de luy donner une paroice, ou pour la gouverner en qualité de Coreveſque, ou pour y aſſiſter au ſervice, & y participer aux ſaints Myſteres comme un Eveſque
p.1187.a. étranger, 'pourvu que l'Egliſe qu'il gouverneroit ne fuſt ni dans
b.c. la province des Alpes Maritimes, ni dans aucune ville; 'Qu'il ne pourroit jamais ni gouverner plus d'une paroice, ni ordonner le
p.1491.d. moindre Clerc, 'quoique l'un & l'autre ſe fiſt ſouvent par les
p.1187.b.c. Coreveſques, 'ni exercer aucune fonction epiſcopale hors la

Digitized by Google

Confirmation,'& la conſecration des vierges, l'un & l'autre dans ſon Egliſe ſeulement;'Qu'il pourroit neanmoins donner la benediction dans les egliſes de la campagne;'Qu'ainſi il ſeroit toujours audeſſus des Preſtres, & offriroit devant eux, mais toujours audeſſous de quelque Eveſque que ce fuſt;'Que s'il entreprenoit rien audelà de ce qui luy eſtoit accordé par grace, il ſeroit excommunié luy & tous ceux qui communiqueroient avec luy; 'Que s'il ſe trouvoit qu'il euſt ordonné des perſonnes excommuniées, ces perſonnes ſeroient depoſées abſolument; Que pour ceux en qui il n'y auroit rien à reprendre, l'Eveſque qui ſeroit ordonné à Embrun pourroit s'en ſervir s'il le jugeoit à propos, ou les renvoyer à leur ordinateur.

p.1188.a. a|1187.e. b.c|1188.a. p.1187.a. d.

'Pour empeſcher que de pareils deſordres n'arrivaſſent à l'avenir, le Concile ordonna qu'aprés la mort d'un Eveſque, le plus proche ſeulement viendroit faire ſes funerailles, & donner les ordres neceſſaires pour la paix, & le gouvernement de l'Egliſe, & qu'il ſe retireroit au bout de ſept jours, ſans que ni luy, ni aucun autre Eveſque euſt la liberté d'y venir, juſqu'à ce qu'ils fuſſent tous mandez par le metropolitain, [pour elire & ſacrer un nouvel Eveſque.]'Le Concile de Valence en Eſpagne de l'an 524, cite ce decret, & en renouvelle une partie.

p.1188.1.c.d. t.4.p.1618.b.

'Le Concile de Riés accorda encore aux Preſtres la permiſſion de donner partout la benediction quand on la demanderoit, excepté dans les egliſes,'ce qui leur fut auſſi expreſſément défendu par le Concile d'Agde en 506, quoique les Preſtres le fiſſent dans l'Orient.'Il ordonna auſſi"qu'on tiendroit deux fois l'année des Conciles [provinciaux,] ſelon l'ancienne Conſtitution [du Concile de Nicée,]quand les temps ſeroient aſſez calmes pour cela. La ſuite eſt obſcure. Je croy pourtant qu'elle veut dire que quelque difficulté qu'il y ait, il faut taſcher de tenir un Concile tous les ans.'Baronius dit qu'on traita dans le Concile de Riés de la maniere dont il faut recevoir les Eveſques qui reviennent de l'hereſie ou du ſchiſme,'& particulierement qu'on y oſta aux Pelagiens toute eſperance de rentrer dans leurs eveſchez.'Cependant le Concile ne dit rien qui en approche.

t.3.p.1187.c. p.1192.d.

NOTE 2. p.1188.d.e. Bar.439.§ 43. § 44. Nor.h.P.l.1.c.12. p.254.

'Ingenuus d'Embrun dont il eſt parlé dans une lettre du Pape Hilaire, & en pluſieurs autres endroits,[fut apparemment elu canoniquement à la place d'Armentaire.]'Et nous allons voir un Ingenuus des 441.'On croit qu'il a vécu juſqu'en 475.ªOn trouve deux Armentaires entre les Eveſques des Gaules, à qui S. Leon écrivit en 452:ᵇ& l'un des deux au moins eſtoit Eveſque vers le

Conc.t.4.p.1038. b|1060.b. t.3.p.1452.b. Gall.chr.t.1.p. 272.2.e. ª Leo,ep.77.p. 582. ᵇep.50.p.540.

Digitized by Google

Dauphiné ou la Provence.[Mais je ne croy pas qu'on puiſſe dire que ce fuſt celui qu'on avoit ordonné pour Embrun, puiſqu'il n'avoit point de dioceſe, & n'eſtoit point regardé comme Eveſque.]

ARTICLE XIII.

Des Conciles d'Orange & de Vaiſon; & du ſecond d'Arles.

Conc.t.3.p.1446.e. [DEUX ans aprés le Concile de Riés,]c'eſt à dire le 8 novembre 441, ſe tint le premier d'Orange dans une egliſe
p.1453.e. de ce dioceſe appellée Juſtinienne,'ou Juſtienne,dont ce Concile
p.1452. a quelquefois pris''le nom.'Il s'y trouva dixſept Eveſques, dont S.Hilaire eſtoit le chef.Avec luy eſtoient entre autres,Conſtantin [1]de Die,] Jule [de Cavaillon,]Auſpice[de Vaiſon,]Theodore [de Frejus,]S. Maxime[de Riés,] S. Eucher[de Lion,]Nectaire [de Digne,]Ingenuus[d'Embrun,]Cerece nommé dans les lettres de S. Leon, & S. Salone[de Geneve]fils de S. Eucher. On ne voit point d'occaſion particuliere qui ait fait aſſembler ce Concile. Ainſi ce pouvoit eſtre une ſuite de la reſolution priſe dans celui de Riés, d'en tenir un, ou meſme deux tous les ans. *Synodus Juſtinianenſis.* 1.

p.1451.c.d. 'Auſſi ce Concile blaſme les Eveſques qui avoient violé le Canon établi ſur ce ſujet par les Peres,en refuſant d'y venir avec les autres, & il les oblige à obſerver ce qui y avoit eſté reſolu. Il témoigne que les temps ne permettoient pas qu'on s'aſſemblaſt deux fois l'année. Et pour faciliter meſme la convocation de ceux qui ſe pouvoient tenir, il ordonne que chaque Concile
d.e. marquera le jour & le lieu du ſuivant.'Ainſi celui-ci avertit que l'année d'aprés on s'aſſemblera le 18 octobre en un autre lieu du meſme dioceſe d'Orange appellé Lucien, laiſſant à S. Hilaire le ſoin de le faire ſavoir à ceux qui n'eſtoient pas alors à l'aſſemblée.

p.1447.1452. 'Nous avons 30 Canons de ce Concile où il y a des choſes im-
p.1452. portantes pour la diſcipline de l'Egliſe.'Il s'y rencontre auſſi des difficultez conſiderables,[mais qui ſont moins de noſtre ſujet.]
p.1452.1453. 'On y ajoute encore quelques decrets citez par Gratien, & par d'autres, qui apparemment ne ſont aucune autorité.[S. Eucher
p.1452.b. ne s'y trouva que par occaſion.]'C'eſt pourquoi en ſignant il ajoute qu'il attend le conſentement desEveſques de ſa province. [Je ne ſçay pourquoi il n'eſt nommé que le dixieme. Mais je ne

1. On marque leurs eveſchez quelquefois ſur des preuves certaines, quelquefois ſur de ſimples conjectures, de quoy on rend raiſon en d'autres endroits.

Digitized by Google

croy pas qu'il faille faire grand fond ſur l'ordre des ſouſcriptions des Conciles.] [a]Baronius croit qu'Auguſtal qui eſt nommé le 15[e], eſt celui que l'Egliſe honore le ſettieme de ſeptembre[& d'octobre. Et c'eſt ſans doute auſſi celui] [b]à qui S. Leon écrit en 449 & 450.[[c]Mais on ne ſçait point d'où il a eſté Eveſque.

a Bar.441.§14[7]. sept.
b Leo,ep.36.ſc.p. 505.540.

NOTE 3.

Quelques raiſons firent apparemment changer le lieu marqué pour le Concile de l'an 442.] [a]Car nous en avons un du 13 de novembre de cette année là, tenu,[non dans le dioceſe d'Orange, mais]à Vaiſon chez Auſpice Eveſque de l'Egliſe Catholique de cette ville,[b]comme on le voit par cet endroit meſme. On ne ſçait point les autres Eveſques qui y aſſiſtoient,[c]ſinon qu'Adon écrit que[Nectaire]Eveſque de Vienne aſſiſta, & meſme le premier, au venerable Synode de Vaiſon, où il preſcha & enſeigna publiquement dans l'Egliſe, que le Pere, le Fils, & le S. Eſprit n'ont qu'une nature, une puiſſance, une divinité, & une vertu.[[d]Il eſt aſſez difficile de croire que l'Eveſque de Vienne ſe ſoit trouvé à un Concile tenu aſſurément par celui d'Arles: mais il eſt certain au moins qu'il n'y eſtoit pas le premier.]

a Conc.t.3.p.1456.
b p.1459.c.d.
c Ado,an.337.p. 141.

V. S. Irenée note 4.

[a]Ce Concile fit divers Canons pour la diſcipline eccleſiaſtique, diviſez tantoſt en neuf & tantoſt en dix. [b]Le premier commence [c]d'une maniere qui marque que c'eſt une ſuite de quelques diſcours que nous n'avons pas. [d]Le 4[e] cite une parole d'un des Peres, [e]c'eſt à dire de S. Jerome dans ſa lettre à Nepotien. [f]Le 6[e] cite avec beaucoup de reſpect la lettre[ſuppoſée]de Saint Clement Pape [g]à S. Jacque. [h]Le 8[e] qui permet à un Eveſque de ſe ſeparer ſeul de la communion d'une perſonne dont il pretend ſavoir la faute, quoiqu'il la ſache ſeul, & qu'il n'en puiſſe donner de preuve,[paroiſt moins equitable, & moins propre pour entretenir l'union,] [i]que celui de l'Egliſe d'Afrique, qui avoit ordonné 24 ans auparavant qu'un Eveſque qui agiroit de la ſorte, ſeroit ſeparé luy meſme de la communion de ſes confreres. [k]Le Concile d'Agde cite le 9e Canon du Concile de Vaiſon ſans neanmoins le nommer.

a Conc.t.3.p.1457. 1459.
b p.1457.a.
c Placuit ergò.
d p.1458.a.b.
e p.1500.c.
f p.1458.a.b.
g p.1500.d.
h p.1458.c.
i t.2.p.1604.d.
k t.4.p.1387.b.

NOTE 4.

[[l]Ce fut peuteſtre en l'an 443, que ſe tint le ſecond Concile d'Arles,] ſ'il s'eſt tenu du temps de S. Hilaire, comme le croit le P. Queſnel.[Ce ne fut pas comme les trois precedens, un Concile ordinaire des Eveſques ſoumis à l'Egliſe d'Arles, mais une aſſemblée de pluſieurs provinces eccleſiaſtiques,] [m]puiſqu'il ordonne avec autorité que les metropolitains ſeront obligez d'obſerver ſes decrets. [n]C'eſt pourquoi il ſe donne à luy meſme le titre de grand Concile.[Il fut aſſemblé par l'Eveſque d'Arles, autant qu'on en peut juger par le lieu où il ſe tint, & par l'ordonnance

l Leo,t.2.p.458.
m Conc.t.4.p.1017. d.
n d[1817.a.
p.1013.b.c.

Digitized by Google

qu'il fit que cet Evesque auroit droit d'assembler le Concile quand il le jugeroit à propos, ajoutant que ceux qui refuseroient de s'y trouver, seroient separez de la communion de leurs confreres. [Il le faut sans doute entendre des Conciles semblables à celui-ci.]

p.1017.1018. 'Nous avons dans les dernieres editions 56 Canons de ce Concile, quoique les precedentes, & divers manuscrits en aient beaucoup p.1018.b|1815.e. moins. 'Le 45e est cité dans les plus anciennes collections, comme estant veritablement le 45e Canon du second Concile d'Arles.

p.1811.c|1815.c.d. 'Ces 56 Canons sont presque tous tirez du premier Concile tenu l'an 413 dans la mesme ville, & de ceux de Nicée, d'Orange, & p.1016.d. de Vaison. 'Ce dernier y est cité nommément: [de sorte qu'on ne peut mettre celui d'Arles plustost qu'en 443. On ne peut pas aussi le mettre plustard, s'il a esté tenu sous Saint Hilaire, n'y ayant pas d'apparence que ce Saint ait tenu en 444 d'autre Concile que celui qu'il assembla" vers Besançon; & pour les années suivantes, V.s 14. le different qu'il eut avec S. Leon l'empescha selon toutes les apparences de tenir mesme des Conciles provinciaux.]

t.3.p.1451.2. 'Au lieu que le Concile d'Orange n'avoit défendu d'elever au-dessus du Soudiaconat que ceux qui auroient eu deux femmes, t.4.p.1016.c. 'celui-ci y ajouta" ceux qui auroient epousé une veuve, [a] conformément au Concile de Valence en 474. [b] Il voulut mesme que si quelqu'un de cette sorte avoit esté ordonné, on le deposast. [C'est ce qui peut porter à mettre ce Concile avant l'affaire de Quelidoine] 'que S. Hilaire deposa en 444, comme nous allons voir, Leo, t.1.p.743.c. 16. sur ce qu'il avoit epousé une veuve.

interrupta matrimonia.

a t.2.p.905.2.
b t.4.p.1016.c.

ARTICLE XIV.

S. Hilaire depose Quelidoine Evesque de Besançon; ordonne S. Romain Prestre.

[IL faut mettre en 444 la deposition de Quelidoine ou Celidoine, puisque la loy de Valentinien qui en fut la suite, est du 6 juin 445.] 'Baronius a cru que Quelidoine estoit un Evesque de la Bar.445.§ 11. Viennoise; 'Leo, t.2.p.437| Bollan.p.596. e.f & le Pere Quesnel pour qui Papebrok s'est declaré, soutient ce sentiment avec beaucoup de force & d'étendue. [Mais nonobstant toutes ses raisons, "je ne voy rien qui nous empesche NOTES. de suivre] le sentiment des plus habiles de ce temps, qui est que Leo, t.2.p.437. 438. Quelidoine estoit Evesque de Besançon, [c] & mesme metropolitain, comme le soutient Mr de Marca.

c Mar.prim.§ 78. p.177.178.

Digitized by Google

'Saint Hilaire eſtant donc allé voir Saint Germain d'Auxerre, comme il faiſoit aſſez ſouvent, des qu'on ſceut qu'il y eſtoit arrivé, diverſes perſonnes illuſtres, & d'autres moins qualifiées, vinrent faire à ces deux Saints de grandes plaintes contre Quelidoine, de ce qu'il avoit [autrefois] epouſe une veuve, & de ce qu'ayant eu quelque charge de judicature, il avoit condanné des perſonnes à mort. Il eſtoit contre l'uſage de faire Eveſques des perſonnes tombées dans ces irregularitez. Les Papes avoient [ſouvent] inſiſté ſur le premier point, 'depuis que Sirice l'avoit marqué dans ſa lettre à Himere. [a]Les Canons preſcrivoient la meſme choſe, [b]comme cela ſe voit de celui de Valence en 374. Peuteſtre l'avoit-on ordonné tout de nouveau l'année precedente dans le ſecond Concile d'Arles. [c]Auſſi Saint Leon dit qu'un Eveſque convaincu de cette faute, meritoit la depoſition.

[d]Quelidoine en eſtant donc accuſé, Saint Hilaire & S. Germain ordonnerent que l'on produiſiſt les témoins. Pluſieurs excellens Eveſques s'aſſemblerent pour le jugement de cette affaire. [Mais nous ne ſavons point qui ils eſtoient, parcequ'il ne nous eſt rien reſté des actes de ce Concile: Il eſt ſeulement viſible que Saint Hilaire y preſida. On ne ſçait pas bien par quelle raiſon. Car ſi Beſançon n'eſtoit point encore une metropole eccleſiaſtique, elle eſtoit apparemment ſous Lion; & ainſi il ſemble que S. Eucher devoit preſider. Mais il pouvoit bien avoir cedé cet honneur à S. Hilaire, qui apparemment eſtoit plus ancien Eveſque que luy. Que ſi Beſançon eſtoit metropole, le droit de juger ſon Eveſque pouvoit appartenir à Saint Hilaire, ſoit comme plus ancien des metropolitains, ſoit à cauſe que le Prefet du Pretoire reſidant à Arles, l'Eveſque de cette ville avoit quelque eminence audeſſus des autres par leur déference unanime.] 'Quoique Saint Leon ſe plaigne en general de ce que S. Hilaire aſſembloit des Conciles, & de ce qu'il troubloit les jugemens des Prelats en s'en mélant plus qu'il ne devoit, 'neanmoins ce n'eſt point ſur cela qu'il ſe fonde pour caſſer le jugement que ce Concile prononça ſur Quelidoine.

'On croit que ce Concile ſe tint à Beſançon meſme, parcequ'il paroiſt que S. Hilaire vint vers ce meſme temps en ces quartiers là. 'On y examina l'affaire de Quelidoine avec tout le ſoin & toute la prudence poſſible. [e]Et quoique S. Leon ait écrit qu'on n'avoit point prouvé que Quelidoine euſt epouſé une veuve, [f]cela n'a pas empeſché que d'autres n'aient ſoutenu depuis, que l'accuſation formée contre luy avoit eſté confirmée, & verifiée par les té-

Léo, t.1 p.743.c. 16.

t.1.p.811.814

Juſtel, t.1.p.193. § 10.

a Leo, t.1.p.743. c.16.

b t.2.p.811.2 Conc.t.2.p.505. a.

c Leo, ep.10.c.3. p.430.

d t.1.p.743.

ep.10.c.7.p.432.

c.3.p.430.

Conc.t.3.p.1453. b.

Leo, t.1.p.744.c. 16.

e ep.10.c.2.p.430.

f p.744.c.16.

Digitized by Google

Ep.10.c.3.p.430. p.744.c.16. moins. 'Il eſt certain que le Concile declare que Quelidoine ayant eſté mari d'une veuve, ne pouvoit pas conſerver l'epiſcopat, '& qu'il devoit quitter volontairement une dignité que les regles de

Veſt.t.1.p.116. l'Ecriture ne luy permettoient pas de tenir. 'On croit qu'en ſa place, on elut pour Eveſque un nommé Importun qui fut receu.

Boll.18.feb.p.74:. 56. 'On pretend que Saint Hilaire fut ſoutenu dans cette action par l'autorité du Patrice, & du Prefet. [Ce Patrice eſtoit apparemment Aece alors toutpuiſſant dans l'Empire:] '& le Prefet en

Leo,t.1.p.445.5. 444, eſtoit Marcel qualifié un ſerviteur de Dieu. [Ainſi l'on voit que la ville de Beſançon appartenoit encore alors aux Romains.]

Boll.18.feb.p. 74:.56. 'Aprés la depoſition de Quelidoine, S. Hilaire qui eſtoit alors vers Beſançon ayant entendu parler de la grande vertu de Saint Romain, & de Saint Lupicin ſon frere, [qui fondoient alors les premiers monaſteres du mont Jura,] il envoya querir S. Romain par quelques Eccleſiaſtiques, & l'ordonna Preſtre; S. Eucher de Lion & Importun, s'il eſtoit déja elu, luy en ayant ſans doute donné avec joie le pouvoir qui appartenoit à l'un des deux.

ARTICLE XV.

Quelidoine appelle à Saint Leon, qui le rétablit, malgré les raiſons de Saint Hilaire qui va à Rome pour ce ſujet.

Leo,t.1.p.754.c. 16. 'QUELIDOINE ſe voyant depoſé, eut recours à Rome, où il ſe plaignit qu'on l'avoit condanné injuſtement. Il ſemble que S. Leon ſans autre examen, l'admit d'abord à ſa communion; [en quoy il pourra avoir ſuivi ce que Zoſime "& Celeſtin firent à l'égard du miſerable Apiarius Preſtre d'Afrique.] V.S.Auguſtin 5.292.

t.2.p.497. 'Mais je ne ſçay pas quel Canon, ni quelle regle de l'Egliſe autoriſe cette conduite.

t.1.p.744.c.16. 'S. Hilaire apprit cette nouvelle durant la plus grande rigueur de l'hiver. Cependant toutes les incommoditez & tous les dangers de cette ſaiſon cederent à l'ardeur de ſon zele, & de ſa foy. Il entreprit de paſſer les Alpes, & d'aller à pié juſques à Rome; & il le fit effectivement, ſans avoir ſeulement un cheval ni pour

c.17. monter, ni pour porter aucun bagage. 'Eſtant arrivé à Rome, il viſita d'abord les reliques des Apoſtres, & des Martyrs. Il alla enſuite trouver S. Leon; & aprés luy avoir fait toutes les civilitez les plus reſpectueuſes, il le pria tres humblement de vouloir regler ce qui regardoit l'état des Egliſes ſelon ce qui s'eſtoit toujours pratiqué; Qu'on voyoit aſſiſter à Rome au ſaint Autel des perſonnes

Digitized by Google

perſonnes qui avoient eſté juridiquement & juſtement depoſées dans les Gaules : Qu'il eſtoit obligé de luy en faire ſes plaintes ; & que s'il les trouvoit juſtes, il le ſuppliоit de faire au moins ceſſer par un ordre ſecret [ce violement des Canons ;] ſinon qu'il ne l'importuneroit pas davantage, n'eſtant pas venu à Rome pour entreprendre un procés, & intenter des accuſations, mais pour luy rendre ſes devoirs, luy declarer l'état des choſes, & *profeſſandi ordine.* [11]le prier de maintenir les regles de la diſcipline.

[1]Il y a ſujet de croire que S. Hilaire pretendoit que S. Leon ne devoit point dutout connoiſtre de cette cauſe comme juge, voulant ſans doute que l'Egliſe de France fuſt dans le meſme état que celle d'Afrique, & dans le meſme pouvoir de terminer les cauſes qui y naiſſoient, ſans qu'on en puſt appeller autre-part. S. Leon meſme témoigne aſſez que c'eſtoit là la penſée de Saint Hilaire, [2]& il en prend ſujet de l'accuſer de ne vouloir pas eſtre ſoumis à S. Pierre, ni reconnoiſtre la primauté de l'Egliſe Romaine ; [ce qui prouveroit que tous les ſaints Eveſques d'Afrique ne la reconnoiſſoient pas, & donneroit un grand avantage aux heretiques.] t.2.p.485. ep.10.c.2.p.429.

[1]S. Leon ſoutenoit au contraire, non ſeulement que les Egliſes des Gaules avoient ſouvent conſulté celle de Rome ſur diverſes difficultez, [1]ce qui ne fait rien à l'affaire dont il s'agiſſoit ; [2]mais auſſi qu'elles avoient ſouvent appellé au ſaint Siege, qui avoit ou changé, ou confirmé les jugemens qu'elles avoient prononcez. [1]S'il nous eſt permis de regarder les témoignages de S. Leon & de S. Hilaire comme les pretentions des parties, & d'examiner le fond de la choſe, ſelon les lumieres que l'hiſtoire nous fournit, nous pouvons dire que nous ne trouvons point que l'Egliſe Gallicane euſt encore admis juſqu'à ce temps là aucun appel au ſaint Siege ; [1]& que Zoſime ayant voulu s'attribuer le jugement de Procule Eveſque de Marſeille, [11]Procule ſe maintint toujours malgré tous les efforts de ce Pape. p.429. t.2.p.496. [2] ep.10.c.2.p. 429. t.2.p.485-498 Blond.p.328. Leo,t.2.p.493. 495.

V. Zoſime 57-93

[Cependant comme Saint Leon aſſez jaloux de la grandeur de ſon Siege, ſe voyoit choqué par S. Hilaire dans un point de cette importance, il ne faut pas s'étonner qu'il ait eſté ſuſceptible des mauvaiſes impreſſions qu'on luy donna de la conduite de ce grand Saint, comme nous le verrons dans la ſuite.] [1]Je n'oſe pas examiner, dit l'hiſtorien de S. Hilaire, les jugemens, & la conduite de deux ſi grands hommes, ſurtout à preſent que Dieu les *ad ſuperam gratiam.* a appellez [11]à la poſſeſſion de ſa gloire. Je me contente de dire qu'Hilaire s'oppoſa ſeul à ce grand nombre d'adverſaires, qu'il t.1.p.744.c.17.

Digitized by Google

ne fut point ebranlé par leurs menaces, qu'il inſtruiſit de la verité ceux qui voulurent l'apprendre, qu'il vainquit ceux qui voulurent entrer en diſpute, qu'il ne ceda point aux puiſſans; qu'il aima mieux enfin s'expoſer au danger de perdre la vie, que d'admettre à ſa communion celui qu'il avoit depoſé conjointement avec tant de grands Eveſques.

[Si S. Leon avoit ſeulement demandé de faire revoir l'affaire dans les Gaules, conformément aux Canons de Sardique, les ſeuls que l'Egliſe euſt encore faits en faveur des appels au Pape, S. Hilaire y auroit peuteſtre conſenti; pourvu qu'il euſt mieux connu ce Concile, qu'on ne le connoiſſoit en Afrique. Mais on ne voit pas qu'on ait parlé de cette reviſion. Et pour laiſſer juger l'affaire à Rome, S. Hilaire outre les autres raiſons qu'il pouvoit avoir, conſideroit ſans doute avec S. Cyprien, qu'on n'y peut pas tranſporter les preuves des faits ſur leſquels il faut juger. Auſſi l'Egliſe Gallicane ſe maintient toujours dans la poſſeſſion que les appels faits à Rome, ſoient renvoyez ſur les lieux.]

c.17. ep.10.c.3.p.430. 'Quoique S. Hilaire euſt proteſté qu'il n'eſtoit point venu pour s'engager en aucune diſpute, 'il ne refuſa pas neanmoins d'entrer en une conference, où S. Leon l'entendit avec Quelidoine en preſence l'un de l'autre. Il s'y trouva pluſieurs Eveſques. L'on écrivit, & l'on tint acte de ce qui y fut dit. S. Leon dit que Saint Hilaire n'ayant rien de raiſonnable à répondre, ſa paſſion l'emporta à dire des choſes qu'un laïque n'auroit pas oſé proferer, & que les Eveſques ne pouvoient entendre. Il ajoute que "cette ſuperbe audace le toucha vivement, & qu'il n'y apporta neanmoins point d'autre remede que ſa patience, ne voulant pas aigrir & augmenter les plaies que ces diſcours inſolens cauſoient dans l'ame de celui qui les tenoit; que d'ailleurs l'ayant receu d'abord comme ſon frere, il ne ſongeoit qu'à l'adoucir plutoſt qu'à le chagriner, & à luy faire de la peine; & qu'en effet il s'en faiſoit aſſez à luy meſme par l'embaras où le jettoit [la foibleſſe de] ſes réponſes. *mentis tumor.*

[Il eſt viſible que Saint Hilaire ne vouloit point répondre ſur le fond de l'affaire de Quelidoine, parcequ'il ſoutenoit que Saint Leon ne pouvoit pas en eſtre juge: Et il ne faut pas s'étonner que les Romains trouvaſſent beaucoup d'inſolence dans la fermeté inflexible avec laquelle il le ſoutenoit. Ce fut ſans doute t.1.p.744.c.17. cette inſolence pretenduë qui fit] 'qu'on luy donna meſme des gardes; [ce qui peut ſurprendre à l'égard d'un Eveſque, & dans ep.10.c.7.p.432. une affaire purement eccleſiaſtique.] 'Entre les paroles inſolen-

Digitized by Google

tes & temeraires dont S. Leon ſe plaint en general, il marque en particulier qu'il avoit ſouvent demandé qu'on le condannaſt, [s'il avoit condanné Quelidoine contre les regles des Canons. Il a donc voulu que nous jugeaſſions des autres par celle là qui juſtifie pleinement Saint Hilaire.]

'Ce Saint voyant qu'on n'ecoutoit point ſes raiſons, ne voulut point attendre que S. Leon prononçaſt. 'Il aima mieux ſe retirer ſecrettement durant qu'on examinoit encore cette affaire. "Ainſi il ſe ſauva de ſes gardes, & quoique l'on fuſt encore dans l'hiver, il ſortit de Rome, & s'en retourna à Arles[peuteſtre au mois de fevrier:]'de ſorte que quand on le chercha pour parler encore de cette affaire, il ſe trouva qu'il eſtoit parti :[S. Leon ne laiſſa pas de paſſer outre,]'caſſa le jugement rendu contre Quelidoine, le declara abſous,& dechargé de ce qu'on l'accuſoit d'avoir epouſé une veuve, & le rétablit dans l'epiſcopat,[ce qu'il avoit déja fait tout d'abord avant que d'examiner l'affaire.]

t.1.p.744.c.17.
ep.10.c.7.p.432.
433.
" t.1.p.744.c.17.
ep.10.c.7.p.432.
c.3.p.430.

ARTICLE XVI.

Diverſes fautes attribuées à Saint Hilaire.

[LORSQU'ON ſceut en France le mécontentement où le Pape eſtoit de la fermeté de Saint Hilaire, ceux que cette meſme vertu y avoit offenſez, crurent pouvoir tirer avantage de la diſpoſition du Pape à ſon égard. Car ce Saint avoit trop de zele, & trop de deſir de ne ſervir que J. C. ſeul, pour pouvoir plaire à tout le monde.]'On voit que le peuple d'Arles qui d'ailleurs luy eſtoit tres ſoumis, eſtant pouſſé & trompé par quelque perſonne[puiſſante,]ſe ſoulevaune fois contre luy, par une ſedition toute ouverte, & l'obligea d'invoquer contre les ſeditieux le ſecours du ciel. Dieu punit leur ſoulevement par un feu qui conſuma une partie de la ville, & qui força les ſeditieux de luy venir demander pardon.'La vigueur avec laquelle il avoit repris les injuſtices du Prefet des Gaules, & l'avoit chaſſé de l'egliſe, [meritoit bien ſelon les regles de Dieu & ſelon celles des hommes, qu'il eprouvaſt ce que pouvoit la colere & la vengeance du premier Officier de l'Empire : & c'eſtoit peuteſtre luy qui avoit excité la ſedition.

Leo,t.1.p.742.c.14.
p.739.c.10.

Ce furent là apparemment les veritables ſources des crimes, dont on fit croire à S. Leon que ce grand Saint eſtoit coupable.]

'Comme[ſa vertu eſtoit reverée en ce temps-ci]par le Patrice

Boll.17.feb.p.741.d.

Digitized by Google

[Acce]& par[Marcel]Prefet du Pretoire qui l'appuyoient de
Leo,ep.10.c.6.p. leur autorité ;'on l'accuſa de mener avec luy[1] des troupes de sol- 1.
432. dats dans les provinces, & d'employer la force des armes pour
ſe rendre maiſtre par des tumultes & des violences des Egliſes
p.434. deſtituées de paſteurs,'pour y établir ceux qu'il y avoit intrus
contre la volonté des peuples.

p.432. 'On luy reprocha d'avoir fait trainer des perſonnes pour les faire Eveſques en des lieux où on ne les demandoit point, & où on ne les connoiſſoit meſme pas.[Mais je ne ſçay ſi ce reproche n'eſt point ſa juſtification. Car il eſt vray qu'un Theophile & un Dioſcore auroient pu faire violence à des peuples pour favoriſer l'ambition ſacrilege de leurs amis, & de ceux qui pouvoient entrer dans leurs paſſions. Mais il eſt difficile de comprendre qu'il faille faire en meſme temps violence & à un homme pour le faire Eveſque, & aux peuples pour le recevoir. Ainſi cette accuſation nous donne ſujet de croire que le Saint cherchoit pour l'epiſcopat, non ceux qui ſe preſentoient à cette dignité, mais ceux qui la fuyoient, & qu'il y falloit elever par une eſpece de
Aug.ep.B.173. violence, comme il y avoit eſté elevé luy meſme,]'& comme on
p.613.b. y avoit elevé peu auparavant beaucoup d'Eveſques d'Afrique, qu'il avoit fallu tenir en priſon pour les y faire conſentir :[Comme ces perſonnes ne ſont pas d'ordinaire les plus connues des peuples, il ſe peut bien faire que S. Hilaire qui devoit preſider aux elections, non ſeulement pour y recevoir, mais auſſi pour y conduire les ſuffrages des peuples, ne s'arreſtaſt pas toujours à ceux que l'on demandoit d'abord, & uſaſt non de violence, mais de quelques ſages menagemens pour en faire agréer d'autres dont il connoiſſoit davantage la capacité & la vertu, C'eſt la maniere dont ſe conduiſit S. Gregoire Thaumaturge dans l'election de Saint Alexandre de Comane : & S. Hilaire eſtoit digne de l'imiter.]

Leo,ep.10.c.8.p. 'On l'accuſa d'avoir pris plaiſir à condanner des Eveſques ;
433. [comme Saint Leon ſe rejouit de la depoſition de Dioſcore. Ainſi c'eſt une preuve non ſeulement du zele qu'il avoit pour la beauté de la maiſon du Seigneur ; mais encore de la vigilance infatigable avec laquelle il s'appliquoit à en oſter les mauvais miniſtres.]

p.433. 'On pretendit qu'il eſtoit trop facile à ſeparer les laïques de la communion pour des fautes peu conſiderables.[C'eſt le point où il eſt le plus aiſé de faire condanner à des perſonnes prevenues,

Boll.ſup.p.197.b. 1.'Papebrok croit que c'eſtoit quelque eſcorte qu'il prenoit à cauſe des barbares qui pilloient.

Digitized by Googl

ceux que Dieu approuve davantage. Au reſte, nous avons aſſez vu ['combien il eſtoit rempli de cette compaſſion pour les pe- t.1.p.741.c.13.
cheurs, 'que Saint Leon dit fort bien devoir toujours eſtre jointe ep.10.c.8.p.433.
avec le zele contre les pechez. Il ſemble qu'on l'accuſoit auſſi d'avoir ſeparé de la communion des perſonnes innocentes, à cauſe des fautes des autres, [comme Saint Auguſtin en reprend l'Eveſque Auxilius, & comme cela eſt depuis devenu ſi commun quand on interdiſoit des villes & des provinces entieres.] 'Mais Boll.ſup.p.599.
S. Hilaire n'avouoit pas ſans doute une choſe ſi contraire à la d.c.
vraie diſcipline de l'Egliſe, & on euſt eu apparemment bien de la peine à l'en convaincre. Au moins ne l'en euſt-on pas jugé coupable ſans l'entendre, ſi l'on n'euſt pas eſté aigri contre luy.

'On luy a fait un crime de la diligence avec laquelle il faiſoit Leo,p.431.c.5.
ſes voyages, [quoiqu'il ne les fiſt qu'à pié,] arrivant en des lieux ſans qu'on l'y attendiſt, & s'en retournant auſſitoſt [que l'affaire pour laquelle il venoit, eſtoit terminée,] comme ſi c'euſt eſté par vanité, & par une legereté indigne de la gravité epiſcopale. [D'autres trouveront peuteſtre qu'il y a autant ſujet de louer en cela S. Hilaire, que de le blaſmer. Rien n'eſt plus digne d'un paſteur, que de quitter ſon troupeau le pluſtard qu'il peut, & ſe haſter de le revenir aſſiſter; de faire promtement l'œuvre dont Dieu l'a chargé, & retourner auſſitoſt] chercher le ſecret qu'il aimoit ſi fort, pour y ranimer par la priere le feu de la pieté, [qui ſe diſſipe aiſément dans les œuvres exterieures les plus excellentes.]

'On l'accuſa de s'eſtre fait une habitude de mentir: [Mais on ep.10.c.4.p.433.
ne donne pas de preuve qu'il ſoit tombé une ſeule fois dans cette faute.] 'Leonce l'un de ſes ſucceſſeurs ſe plaignit au Pape Hilaire Conc.t.4.p.
qu'il avoit cedé à d'autres quelques paroices dependantes de ſon 1043.c.
Egliſe. Le Pape renvoya cette affaire aux Eveſques des Gaules. Leonce pretendoit que S. Hilaire avoit fait en cela une choſe qui n'eſtoit pas permiſe. [Cependant s'il l'a fait parcequ'il a jugé que ces paroices peuteſtre trop eloignées d'Arles, ſeroient mieux gouvernées par quelque autre Eveſque plus proche; il a fait voir qu'il cherchoit les intereſts de J. C, & non les ſiens; & qu'il n'aimoit dans l'epiſcopat que le ſalut des ames, & non une vaine oſtentation d'avoir beaucoup de peuples ſous luy. C'eſt ainſi que Saint Auguſtin procura l'erection de l'eveſché de Fuſſale. S'il a trouvé que ces paroices appartenoient à d'autres, ſur qui Patrocle les avoit peuteſtre uſurpées, comme cela n'eſt pas difficile à croire; il n'a fait en les reſtituant que ce que la juſtice & la cha-

Digitized by Google

t.2.p.1567.d.e. rité demandoient de luy.]'Zoſime dit que Patrocle pretendoit poſſeder d'antiquité des paroices qui eſtoient hors de ſon territoire : & il le confirme dans cette poſſeſſion, en vertu de ce que S. Trophime avoit eſté la ſource de la religion dans les Gaules. [S. Hilaire qui ſavoit peuteſtre mieux l'hiſtoire, & qui certainement avoit une conſcience fort differente de Patrocle, a pu voir que tout cela ne valoit rien. Mais de quelque maniere qu'il ait cedé ces paroices, cette ceſſion nous apprend, que quand il a reſiſté ſi fortement à Saint Leon, c'eſtoit par des principes tout differens de la vanité & de l'intereſt.]

ARTICLE XVII.

De la plainte de Projecte contre Saint Hilaire.

[IL nous reſte encore à parler de l'accuſation la plus importante, & la plus difficile qu'on ait fait contre S. Hilaire, c'eſt
Leo,ep.10.c.4.p.430. à dire l'affaire de l'Eveſque Projecte,]'dont les plaintes furent portées à Rome peu aprés la concluſion de l'affaire de Quelidoine.'Ce Projecte n'eſtoit pas Eveſque de la Viennoiſe,
p.431. [a] Boll.ſup.p.597.f. 'mais apparemment [de la ſeconde Narbonoiſe,]ou de la province des Alpes, qui reconnoiſſoient l'une & l'autre l'Egliſe d'Arles. Ainſi ce n'eſt point Projecte de Die dans la Viennoiſe, qui eſt le ſeul Eveſque de ce nom marqué dans le Gallia Chriſtiana.

Leo,p.430. 'S. Leon dit que cet Eveſque, & beaucoup de laïques de ſon dioceſe, luy avoient écrit pour ſe plaindre de ce que Projecte
c.5.p.431. eſtant malade,'S. Hilaire eſtoit tout d'un coup arrivé en ce lieu,
c.4.p.430. lorſqu'on l'attendoit le moins,'avoit ordonné un nouvel Eveſque
p.431. à l'inſceu de Projecte,'& meſme ce ſemble ſans en avoir eu le con-
c.5.p.431. ſentement du Clergé, ni du peuple,'& s'en eſtoit retourné enſui-
p.431. te auſſi viſte qu'il eſtoit venu.'S. Leon ſur ces lettres caſſa l'ordination du nouvel Eveſque, & rétablit Projecte dans ſa dignité.

[Nous voudrions que la vie de S. Hilaire euſt éclairci ce fait important. Mais elle n'en dit rien dutout. Cependant nous pouvons conſiderer que S. Leon ne dit point qu'il euſt entendu ſur cela ni S. Hilaire, ni perſonne de ſa part, mais ſeulement qu'il avoit receu des lettres des accuſateurs : & la maniere odieuſe dont il repreſente cette action, fait voir plus que toute autre choſe combien il eſtoit prevenu contre ce Saint, & qu'il eſtoit moins ſon juge que ſa partie. Il n'accuſe pas neanmoins S. Hilaire d'avoir ordonné cet Eveſque, ſans avoir eſté accompagné au

Digitized by Google

moins de deux autres, & ſans avoir eu le conſentement de ceux de la province qui eſtoient abſens.]'Saint Hilaire qui avoit caſſé l'ordination d'Armentaire en partie ſur ce que ces deux choſes y manquoient, n'avoit garde de tomber dans les meſmes fautes. On ne croira pas non plus ſans doute qu'il ait ordonné un Eveſque, ſans qu'il euſt eſté ou elu, ou au moins agreé par la plus grande partie du Clergé & du peuple. Conc.t.3.p.1186. a.

'Il ſe peut donc faire que Projecte eſtant tombé malade, & le bruit ayant couru qu'il eſtoit mort, [dans le temps que S. Hilaire tenoit ſon Concile,] ce Saint ſoit venu avec la diligence que ſon zele & ſa charité demandoient de luy, [accompagné des autres Eveſques,] pour luy rendre les derniers devoirs, & luy donner un ſucceſſeur : Il ſe trouva vivant, mais dans un état ſans doute qu'on ne croyoit pas qu'il puſt rechaper. [S. Hilaire pouvoit eſtre preſſé alors de s'eloigner, ou pour aller à Rome, ou pour quelque autre affaire importante, en ſorte qu'il n'euſt pas pu revenir pour l'election, ſi Projecte fuſt mort huit ou quinze jours aprés, & il pouvoit juger cependant qu'il eſtoit neceſſaire qu'il s'y trouvaſt, afin d'empeſcher qu'on n'eluſt quelque perſonne incapable ſur qui il voyoit qu'on jettoit les yeux. Boll.ſup.p.598. § 10.

Dans ces circonſtances, il n'aura pu faire autre choſe que conſulter les Eveſques qui l'accompagnoient : & il n'eſt pas difficile qu'ils aient cru que le ſalut des ames, qui eſt la loy ſouveraine, & le but de toutes les autres, demandoit qu'on ſe diſpenſaſt en cette occaſion de la loy qui défend d'ordonner deux Eveſques en une meſme Egliſe. On pourroit alleguer pluſieurs exemples de cette diſpenſe & dans des occaſions bien moins neceſſaires. Il eſt aiſé de croire qu'on ajouta que ſi Projecte revenoit en ſanté, celui qu'on auroit ordonné ne pourroit rien faire de ſon vivant que ſous ſon autorité : & on ne manqua pas ſans doute d'obtenir le conſentement de Projecte, s'il eſtoit en état de le donner. Sur cela Saint Hilaire aura propoſé au Clergé & au peuple quelque perſonne digne de l'epiſcopat, l'aura fait agréer de tous, hors
1. de quelques laïques intereſſez pour quelque ambitieux, & l'aura ainſi ordonné avec les autres Eveſques. S'il y a en cela quelque faute, elle eſt du nombre de celles dont les plus grands Saints ſont capables.

Cependant tout cela eſt poſſible, & meſme aiſé.]'Peuteſtre encore que Projecte eſtant revenu de ſa maladie, ſurpris & indigné de voir un ſecond Eveſque dans ſon ſiege, [n'ayant pas meſme Ibid.

1 'Bollandus aime mieux croire qu'il l'avoit amené tout ordonné, [ce qui eſt moins canonique.] Boll.ſup.p.598.a.

Digitized by Google

aſſez de force pour juger des raiſons que l'on avoit eues, & deſavouant le conſentement qu'il y avoit donné, s'il l'avoit fait, comme il eſt ordinaire que l'on ne ſe ſouvienne point dutout de ce qu'on a fait durant une grande maladie, irrité d'ailleurs par ceux qui ne s'accommodoient pas du nouvel Eveſque; il eſt aiſé, dis-je, dans ces circonſtances qu'il ait écrit ce que Saint Leon dit qu'il luy avoit mandé, & que S. Leon déja prevenu, au lieu de s'informer du detail de ce qui s'eſtoit paſſé, ſe ſoit contenté de cette apparence odieuſe d'avoir ordonné un Eveſque dans une Egliſe legitimement remplie par un autre, pour parler comme il fait contre une perſonne dont il n'eſtoit pas content. Enfin le parti qui nous paroiſt le plus equitable dans cette affaire, c'eſt que n'ayant point eſté diſcutée juridiquement & dans les formes Canoniques, nous devons en ſuſpendre noſtre jugement, & ne nous en pas raporter à celui de perſonnes trop prevenues contre un ſi grand Saint.]

ARTICLE XVIII.

Saint Leon donne à Vienne le droit de metropole : Ecrit contre Saint Hilaire.

Conc.t.3.p.1401. d. [IL eſt difficile de dire comment S. Leon ſi animé contre S. Hilaire, & croyant voir]tant de fautes conſiderables dans ſa conduite, qui le rendoïent indigne de l'epiſcopat, comme il le fait dire à Valentinien, [n'entreprit point de le depoſer. Je ne ſçay s'il craignoit de n'eſtre pas ſuivi en cela par les Egliſes des Gaules, ou ſi c'eſt qu'au milieu meſme du feu de cette conteſtation, il voyoit dans S. Hilaire tant de marques d'une vertu extraordinaire, qu'il ne pouvoit s'empeſcher d'avoir quelque reſpect pour ſa perſonne. Au moins il n'ignoroit pas ſans doute l'eſtime qu'en faiſoient les autres.

p.1400.a. Par quelque raiſon qu'il l'ait fait,]'il ſe contenta de le declarer p.1399.c. ſeparé de ſa communion,'de luy oſter la juriſdiction non ſeulement ſur les autres provinces, mais ſur la Viennoiſe meſme, de luy défendre d'ordonner aucun[Eveſque,]& de ſe trouver meſc.1444.d|Leo, ep.9.p.427. me à aucune ordination.'Il rendit à l'Eveſque de Vienne ſon ancienne juriſdiction ſur la Viennoiſe,[a]& ordonna que les autres a Leo,ep.10.c.5. p.431|c.7.p.432. provinces ſeroient gouvernées chacune par ſon metropolitain, c.6.p.432. ſans qu'un ſeul en gouvernaſt pluſieurs;'& que ſi un metropolitain au lieu d'uſer de ſon droit, le vouloit ceder à un autre, ce droit

Digitized by Google

droit paſſeroit non à celui à qui il l'auroit cedé,[ni à aucun autre metropolitain,]mais au plus ancien Eveſque de la province. 'Il ajouta à cela que quand il faudroit aſſembler un Concile de pluſieurs provinces,on ne le feroit point qu'avec le conſentement de l'Eveſque Leonce, à qui il défere cet honneur à cauſe de ſon antiquité,voulant que chacun euſt un reſpect particulier pour ſon age & ſa probité, ſans prejudice neanmoins de la dignité des metropolitains.[Nous ne ſavons pas d'où ce Leonce eſtoit Eveſque.Car celui"de Frejus eſtoit mort en 432. Quel qu'il fuſt nous croyons ſans peine ſur le témoignage que luy rend S. Leon, qu'il eſtoit digne de l'honneur que ce Pape luy faiſoit.Mais avec cela il eſt difficile de ne pas dire qu'en elevant en ce point un ſimple Eveſque audeſſus des metropolitains, on faiſoit une plaie conſiderable à la diſcipline, & à la paix de l'Egliſe. L'une & l'autre ne ſe peut conſerver que par la ſubordination des inferieurs aux ſuperieurs: Et je ne croy pas que cette ordonnance ſe puiſſe autoriſer par aucun Canon ; comme on ne voit pas auſſi qu'elle ait eu de lieu.]

c.9.p.433.

V. Saint Honorat §3.

'Pour faire ſavoir toutes ces choſes à l'Egliſe des Gaules, Saint Leon écrivit une grande lettre pleine de feu & d'invectives contre S. Hilaire, qu'il y traite d'une maniere peu digne de l'un & de l'autre. Il s'y étend beaucoup ſur la depoſition de Quelidoine, & plus encore ſur l'ordination du ſecond Eveſque dans l'Egliſe de Projecte.'Il ne fait que paſſer ſur les autres crimes pretendus de S. Hilaire.[Mais outre ce que les autres diſoient contre luy,]'il l'accuſe de ſe ſoulever contre S. Pierre, & de ne vouloir pas reconnoiſtre ſa principauté ;[comme ſi tous ceux qui croient qu'un ſucceſſeur de Saint Pierre paſſe les bornes des Canons, eſtoient ennemis de la primauté du ſaint Siege. Ce ſeroit armer contre les Papes en faveur des heretiques un grand nombre de Peres, de Saints, & de Conciles.]Il dit encore que Saint Hilaire vouloit"ſe ſoumettre tous les Eveſques des Gaules, & s'en rendre le maiſtre & l'arbitre.'Et il ſe défend fort du ſoupçon qu'on pouvoit avoir qu'il vouloit s'attirer ce pouvoir à luy meſme ; craignant comme il dit que S. Hilaire ne repandiſt ce bruit dans les Gaules.[Mais il euſt taſché inutilement de l'y repandre, s'il euſt eſté démenti par la conduite du Pape.]'Il recommande qu'on ne faſſe point d'ordination que le ſamedi au ſoir, ou le dimanche,'ſelon la pratique de l'Egliſe Romaine,[qu'on voit par là n'avoir pas eſté juſqu'alors fort exactement obſervée dans l'Egliſe des Gaules, non plus que dans celle de l'Orient.]

c.9.p.433. c.2.p.429. p.429.c.2. &c. c.9.p.433. c.6.p.432. ep.11.p.436.

Digitized by Google

ep.10.p.428. t.1.p.444|Conc. t.3.p.1463.c. 'Cette lettre s'adreſſe dans les editions ordinaires aux Eveſques de la Viennoiſe. 'Le P. Sirmond aſſure avoir vu un manuſcrit où elle eſt adreſſée aux Eveſques de la province des Sequanois, (qui eſt celle de Beſançon,) & de la Viennoiſe. [Elle regarde en effet beaucoup la province de Beſançon, ſi c'eſtoit le ſiege de Quelidoine. Elle regarde encore les provinces dont eſtoient Projecte & Leonce, & generalement toutes celles qui eſtoient ſoumiſes à l'Egliſe d'Arles. Il eſt viſible encore par l'article de Leonce qu'elle regarde pluſieurs provinces. Ainſi c'eſtoit apparemment une lettre circulaire pour toutes ces provinces, & peuteſtre meſme pour toutes les Gaules, où l'on mettoit differentes inſcriptions, ſelon les lieux où l'on en envoyoit des copies. Elle n'eſt point datée : Mais je croirois aiſément que S. Leon ne l'envoya qu'avec la loy de Valentinien qui en ordonnoit l'execution : Et cette loy eſt datée du 6 juin 445.]

ARTICLE XIX.

De la lettre de S. Leon à la province de Vienne : Loy contre S. Hilaire.

Leo, ep.9.p.427. 428. 'NOUS avons encore une lettre de Saint Leon adreſſée aux Eveſques des Gaules & de la Viennoiſe, où aprés quelques plaintes de la conduite de S. Hilaire, il declare qu'il a rendu à l'Egliſe de Vienne ſes droits & ſes privileges anciens, que le ſaint Conc.t.3.p.1503. c. Siege avoit transferez en partie à Arles. 'Le Pere Sirmond a tenu cette piece pour fort ſuſpecte, auſſibien que toutes les autres lettres des Papes aux Eveſques de Vienne, qui viennent de la Leo, t.2.p.808. meſme ſource, c'eſt à dire de la bibliotheque de Fleuri. 'Le Pere Queſnel marque quelques raiſons particulieres qui font douter de celle-ci, [auſquelles je croy qu'on peut ajouter ce qu'elle porte, que les droits de l'Egliſe de Vienne avoient eſté transferez en partie à Arles. Il faut neanmoins que S. Leon ait écrit quelque lettre ſemblable à celle-ci : Car dans ſa grande lettre il ne dit point à qui il donne le droit de metropolitain qu'il oſte à l'Egliſe d'Arles.

Si la petite lettre eſt veritable, je croy que dans la date au lieu 'du 6 de janvier, il faudroit lire le 6 de juin, comme dans la loy ep.9.p.427. de Valentinien.]'Car la lettre ſuppoſe que l'on ſavoit déja dans les Gaules & à Vienne ce qui s'eſtoit paſſé entre S. Hilaire & S.

s. VIII. idus jun. au lieu de *VIII. idus jan.*

Digitized Google

Leon, & comment S. Hilaire eſtoit ſorti de Rome, [où il n'eſtoit venu que cet hiver meſme.]

'S. Leon craignit apparemment que les Eveſques des Gaules ne fuſſent pas aſſez ſoumis à ce qu'il avoit ordonné. 'Et quoiqu'il euſt fait un crime à S. Hilaire d'avoir employé la force des armes dans les affaires de l'Egliſe, 'il ne laiſſa pas de recourir contre luy à la puiſſance imperiale. 'Il le repreſenta à l'Empereur Valentinien III. comme un homme rebelle & à l'autorité du ſiege Apoſtolique, & à la majeſté de l'Empire, & obtint de ce prince qui eſtoit alors à Rome un reſcrit celebre adreſſé au Patrice 'Aece General des armées de l'Empire, par lequel ſous pretexte de maintenir la paix de l'Egliſe, il défend d'entreprendre quoy que ce ſoit ſans l'autorité du ſiege Apoſtolique, 'ni de reſiſter à ſes ordres; 'ce qui avoit eſté, dit-il, obſervé toujours inviolablement juſqu'à Hilaire. 'Il ordonne à tous les Eveſques de tenir pour loy tout ce que l'autorité du Pape auroit établi; & à tous les magiſtrats de contraindre par la force à comparoiſtre devant le tribunal de l'Eveſque de Rome tous ceux qui y auroient eſté citez, s'ils refuſoient d'y venir. 'On voit "par ce qui arriva vers ce temps-ci à Attique metropolitain de Nicople en Epire, combien ces contraintes eſtoient ſcandaleuſes & oppoſées, ſelon S. Leon meſme, à la douceur de l'Egliſe.

V. S. Leon §. 13.

t.2.p.461. ep.10.c.6.p.432. Bar.445.§ 11. Conc.t.3.p.1401. b.d. a|1402.a. c. b. c. Leo,ep.12.p.439. 440.

'Valentinien ajoute que la ſentence rendue par S. Leon contre S. Hilaire, n'avoit beſoin de perſonne pour eſtre executée dans les Gaules, [1]'puiſque l'autorité d'un ſi grand Pontife a droit de tout ordonner aux Egliſes. 'Il va juſqu'à faire un crime à Saint Hilaire d'avoir depoſé & ordonné des Eveſques ſans conſulter le Pape. 'Il le traite meſme de criminel d'Etat ſur ce qu'on pretendoit qu'il avoit employé la force des armes pour établir des Eveſques, & les faire monter "ſur un throne, où ils ne devoient preſcher que la paix. 'Cette loy eſt datée du 6 juin 445: [& c'eſt l'epoque qui fixe toute cette hiſtoire.] 'Elle eſt aſſurément tres propre, comme dit Baronius, pour faire voir que les Empereurs ont beaucoup ſervi à établir la grandeur & l'autorité des Papes. [Ce n'eſt pas ici le lieu] 'd'y faire d'autres reflexions: mais nous ne pouvons pas nous empeſcher de dire, que dans l'eſprit de ceux qui auront quelque amour pour la liberté de l'Egliſe, & quelque connoiſſance de ſa diſcipline, elle fera toujours auſſi peu d'honneur à celui qu'elle loue, que de tort à celui qu'elle

1. *Quid enim tanti Pontificis auctoritati in Eccleſias non liceret?*

ad ſedem quietis.

Conc.t.3.p.1401. d. c. c.d. p.1402.a. Bar.445.58. Blond.p.330.

Digitized by Google

Conc.t.4.p. 1046.c.d. condanne. Le Pape Hilaire cite cette loy, & se sert de l'autorité qu'elle attribue aux decisions de Rome.

****

ARTICLE XX.

S. Hilaire tasche d'adoucir le Pape: Ses dernieres actions.

Leo,t.1.p.744. c.17. [DURANT que l'on formoit à Rome tant d'accusations, & de condannations contre Saint Hilaire,] ce Saint estoit malade à Arles, où il estoit revenu nonobstant la rigueur de l'hiver, [c'est à dire apparemment vers le mois de fevrier ou de mars 445,] puisque l'hiver estoit déja commencé lorsqu'il y estoit allé c.16. à pié. c.17. Mais l'infirmité de son corps n'affoiblit point la vigueur de son ame, & ne diminua point l'ardeur de sa pieté: Il n'omit rien aussi de tout ce qui estoit en son pouvoir pour appaiser S. Leon, "& fit pour cela toutes les soumissions, & toutes les avances que son humilité luy fit juger legitimes. *inclinata humilitate.*

c.17 Il luy deputa d'abord Ravenne alors Prestre, depuis son successeur, & ensuite Nectaire & Constance, deux Prelats saints & illustres. [On croit, comme nous avons dit, que Nectaire estoit Evesque de Digne, & Constance ou Constantin de Die. Neanmoins dans la lettre 50 de S. Leon, Constantin qui doit estre celui de Die, est nommé devant Nectaire; & aprés Nectaire il y a un Constance dont on ignore le siege, qui est apparemment celui-ci: [Outre ce que ces deputez avoient charge de representer de vive voix,] Saint Hilaire fit encore beaucoup d'écrits pour la défense de sa cause, [dont neanmoins aucun n'est venu jusques à nous. On ne sçait point non plus ce que ses deputez firent à Rome.] Ravenne y acquit l'estime de S. Leon, [a]par la douceur & la saintetè de ses mœurs. ep.36.37.p.505. 506. *a* p.538.

b p.744.c.17. [b]Les Evesques Nectaire & Constance furent fort bien receus à Rome par Auxiliaire, qui avoit autrefois esté Prefet des Gaules, & l'estoit alors [d'Italie. Ainsi c'estoit avant le 19 juin 446, auquel Albin avoit cette charge. Auxiliaire s'entretint souvent avec ces deux Evesques, du courage & de la constance du Saint, & de son mepris pour toutes les choses humaines, qui le rendoit toujours ferme, & toujours heureux parmi l'incertitude & la fragilité de tout ce qui est sur la terre.

c.17. Il parla aussi à Saint Leon de l'affaire de S. Hilaire. [Mais il paroist qu'il n'en obtint rien, parceque le Saint se rabaissoit au-

Digitized by Google

tant qu'il croyoit le pouvoir, mais non pas autant que les Romains le ſouhaitoient.] Car voici ce qu'Auxiliaire luy manda ſur cet entretien qu'il avoit eu avec le Pape. Comme vous eſtes toujours » ferme & conſtant dans vos [ſaintes] reſolutions, & toujours egal » à vous meſme, ſans vous laiſſer emporter ni au trouble du cha- » grin, ni à la douceur de la joie, [je vous puis tout dire ſans crain- » dre de vous faire peine.] Je ne voy pas la moindre ombre d'arro- » gance dans voſtre ſainteté: mais les hommes ne peuvent ſouffrir » que nous leur parlions franchement ſelon nos penſées. D'ailleurs, 1. » il faut une certaine complaiſance pour ſe concilier les Romains. » Si vous vouliez bien vous rabaiſſer juſque là, vous n'y perdriez » rien, & vous y gagneriez beaucoup. Je vous demande donc cela » en grace. Un peu de condeſcendance diſſipera les petites nuées » qui ſe ſont elevées, & rétablira le calme.

[Il n'eſt point dit que S. Hilaire ait ſuivi le conſeil de ce Prefet, ni qu'il ait fait aucun nouvel effort pour appaiſer S. Leon.] On croit meſme avec aſſez d'apparence qu'il fut toujours ferme à ne rien faire au prejudice des droits qu'il croyoit appartenir à ſon Egliſe, mais que voyant les deux plus grandes puiſſances de l'Egliſe & de l'Etat unies contre luy, il demeura dans le repos & dans le ſilence, ſans ſonger à autre choſe qu'à ſon ſalut, & à celui de ſon peuple. Car ſa vie ajoute qu'ayant receu la lettre d'Auxiliaire, il ſe donna tout entier à la priere, à la predication, & à la pratique des bonnes œuvres, comme s'il n'euſt fait que commencer; qu'il [redoubla] ſes auſteritez, qu'il s'employa à ſoulager les pauvres avec une compaſſion, & une charité [toute nouvelle,] ſoit dans les aſſiſtances qu'il leur rendoit, ſoit dans la conſolation qu'il leur donnoit par les larmes abondantes qu'il repandoit [à la vue de leur miſere. Et c'eſt ainſi qu'il paſſa le peu de temps qu'il vécut depuis.

t.2.p.461. p.745.c.18.

Pour ce qui regarde l'execution de la ſentence de Saint Leon appuyée par Valentinien, elle peut avoir eu ſon effet à l'égard de Quelidoine.] Car la tradition de l'Egliſe de Beſançon eſt qu'il y mourut dans ſa dignité, & que ſon corps y eſt encore à preſent, & qu'Importun qui avoit eſté mis à ſa place fut chaſſé aprés avoir gouverné quelque temps cette Egliſe. Chifflet traite meſme Quelidoine de Saint. [Mais il faudroit que ſon autorité fuſt ſoutenue par de puiſſantes raiſons.]

Vefl.2.p.115. p.116. p.98.

A l'égard de la juriſdiction oſtée à l'Egliſe d'Arles, il paroiſt par l'election de Ravenne ſucceſſeur de S. Hilaire, & par ce qui

Leo,t.2.p.462-466.

1. *quadam temeritudine plus trahuntur.*

Digitized by Google

ſe paſſa enſuite, [comme nous le verrons bientoſt, que les Eveſques de la Viennoiſe demeurerent toujours unis & ſoumis à l'Egliſe d'Arles, ſans vouloir neanmoins reconnoiſtre Vienne. Il faut auſſi qu'Ingenuus d'Embrun ne ſe ſoit pas mis fort en peine d'exercer ſes droits de metropolitain ſur les Alpes Maritimes,] 'puiſque Saint Leon fut obligé de luy faire des reproches, de ce qu'il les negligeoit, & les cedoit à un autre. [a]On croit que l'Egliſe d'Aix eſtoit encore ſoumiſe àcelle d'Arles comme à ſa metropole du temps de Symmaque. [Ainſi je ne ſçay ſi l'on a raiſon] [b]de ſoutenir que depuis que S. Leon eut diviſé en l'an 450 la Viennoiſe entre les Eveſques d'Arles & de Vienne, ceux d'Arles ne pretendirent plus avoir droit d'ordonner les Eveſques dans d'autres provinces.

Leon. t.4.p.1038. d.

a p.1310.c|1311. a| Leo,t.2.p.517| Geo,fac.p.144.

b Leo,t.2.p.855. c.3.

[Voilà ce que nous trouvons de cette diſpute celebre, entre deux grands Eveſques, tous deux illuſtres par leur ſcience & leur pieté.] 'Si Saint Honorat auteur de la vie de noſtre Saint, n'a pas oſé entreprendre "d'examiner la conduite que ces deux grands Eveſques y tinrent, [il nous appartient encore bien moins de le faire. Mais nous pouvons remarquer[1] ce que dit ſur ce ſujet le Cardinal Baronius, ſi zelé non ſeulement pour la primauté des Papes, mais meſme pour la ſplendeur de la Cour Romaine.

t.1.p.744.c.17.

judicia ventilare.

1.

Bar.464.53. 'Aprés avoir raporté la lettre du Pape Hilaire ſucceſſeur de Saint Leon contre S. Mamert de Vienne, Que l'on ne s'étonne pas, « dit-il, ſi ce Pape s'eleve avec tant de vehemence contre un Eveſ- « que dont la ſainteté eſt ſi illuſtre. Dans ces choſes[2] qui depen- « dent du témoignage des hommes, il eſt aiſé que toutes ſortes de « perſonnes ſoient trompées. Et c'eſt ce qui arriva auſſi à S. Leon « "lorſqu'il parla avec tant d'aigreur contre S. Hilaire. Qui ne ſçait « que les oreilles des Papes ſont ſouvent remplies du bruit que « font de fauſſes accuſations par leſquelles on les ſurprend : en- « ſuite de quoy ils maltraitent un innocent, & croient neanmoins « ne rien faire que de juſte. 'Si tous les Eveſques, dit S. Leon meſ- « me, ſont ſujets à faire des fautes, combien y devons nous eſtre « plus ſujets, nous à qui la grandeur meſme du poids dont nous « nous trouvons chargez, preſente ſans ceſſe des ſujets de chute. «

2.

acerrimè invectus.

Leo,t.4.p.111.

t.2.p.432. 'Divers auteurs Eſpagnols ont jugé comme Baronius, que tous les reproches faits à S. Hilaire ne ſont que des calomnies, que la malice des ennemis du Saint avoit fait regarder à S. Leon comme des faits conſtans & certains. [Et veritablement il ſeroit difficile

Boll.5.may.p.56.58.

1. 'Ce paſſage eſt adopté par Neuſſer auteur de ce temps.

2. *quæ contentioſi fori ſunt.*

Digitized by Google

d'excuſer ce ſaint Pape dans les fautes, ou plutoſt dans les crimes qu'il reproche à un Eveſque, dont la ſainteté eſt ſi reconnue, ſi nous ne reſſentions tous les jours en nous meſmes les effets de cette foibleſſe malheureuſe, qui nous fait regarder nos ſoupçons comme des choſes conſtantes, & nous fait recevoir avec trop de facilité le mal qu'on nous raporte des autres : ſurtout quand ils nous ont bleſſez dans des pretentions que nous croyons juſtes & certaines. Binius meſme ſe declare pour l'innocence de S. Hilaire. Conc.t.4.p. 1047.c.

Papebrok qui veut quelquefois qu'on s'en raporte à S. Leon, & que ſur ſon témoignage on reconnoiſſe S. Hilaire pour coupable, au moins, dit-il, ſelon le jugement des hommes, ajoute qu'au jugement de Dieu, il pouvoit bien ne l'eſtre pas tant. Il paroiſt meſme reduire toute la faute de S. Hilaire, à ce qu'il ſoutenoit qu'on ne pouvoit point appeller des Conciles des Gaules au Pape. Car il croit qu'il eſt permis de douter de tous les excés, comme il dit, dont on le voulut noircir devant S. Leon, qu'ils furent crus trop facilement dans la chaleur de la diſpute, & qu'il n'eſt point improbable que Quelidoine avoit acheté de faux témoins pour ſe faire abſoudre par le Pape. [Ce Jeſuite ſemble meſme n'avoir pas oſé dire tout ce qu'il penſoit ſur cela en faveur de S. Hilaire,] par la crainte des cenſures de l'Index. Boll.ſup.p.595. 596.b. p.596.b.c.d. e. d. b|594.f|598.c.

» Car il paroiſt craindre beaucoup d'y tomber, comme a fait mal-
» heureuſement, dit-il, le P. Queſnel, dont l'ouvrage eſt d'ailleurs
» ſi plein d'erudition, pour ne s'eſtre pas abſtenu de toucher un
» point auſſi delicat qu'eſt celui des appellations. [Pour ceux qui ne cherchent que la verité, preſts à ſoutenir l'Egliſe Romaine dans les juſtes prerogatives qui luy appartiennent, preſts à abandonner les entrepriſes de ſes miniſtres, s'ils pretendent des choſes qui ne luy appartiennent pas; ils attendent avec paix tout ce qu'il plaira à la verité ou d'ordonner, ou de permettre; heureux pourvu qu'ils puiſſent la ſuivre partout, & l'avoir toujours pour eux, & dans ſa gloire, & dans ſon ignominie.]

ARTICLE XXI.

Mort de Saint Hilaire.

SAINT Hilaire ſurvéquit peu aux peines de corps & d'eſprit que l'affaire de Quelidoine luy avoit cauſées.] Car S. Leon répondit le 26 d'aouſt 449, aux Eveſques qui luy avoient Leo, ep.36.p.505.

Digitized by Google

t.2.p.461|Nor.b. mandé l'election de Ravenne ſon ſucceſſeur, ce qui fait juger qu'il
l'.l.2.c.11.p.243. eſtoit mort le 5 de may precedent. C'eſt le jour auquel Uſuard,
Boll.mars,t.2.p. Adon, & d'autres anciens martyrologes marquent ſa feſte. [Tiro
18.d|Flor.p.501. Proſper met auſſi ſa mort l'année de devant celle de Theodoſe
II; & ainſi en 449. Nous ne pouvons donc pas nous arreſter à
Genn.c.69. Gennade,] qui dit qu'il mourut ſous Marcien, [en l'an 451 au
pluſtoſt.]

Leo,t.1.p.745.c. 18. Il avoit à peine achevé ſa 48e année. [Ainſi il peut eſtre né au
a c.18. commencement de l'an 401.] a Mais il s'eſtoit entierement con-
b c.19. ſumé "par ſes auſteritez, & ſes travaux. b Dans ſa derniere mala- &c.
die il continua encore à inſtruire, & à animer à la pieté tous ceux
[qui le viſitoient.] En approchant de la mort il eut une viſion "où &c.
il ſe vit revétu des ornemens ſacerdotaux d'Aaron, & apprit que
Ravenne devoit eſtre ſon ſucceſſeur. [Aſſuré de ſa mort par cette
c.20. viſion,] & rempli d'une extreme joie, il fit "une aſſez longue ex- &c.
c.7. hortation à la Communauté qu'il avoit établie au commence-
c.21. ment de ſon epiſcopat, & entre les bras de laquelle il paroiſt
c.10.p.746.747. qu'il voulut mourir. On peut remarquer dans ce diſcours la
ſainte confiance que ſa vie penitente "luy donnoit, de ne ſortir &c.
p.747. de ce monde que pour aller jouir de Dieu. Il y dit qu'il prevoyoit
que la ville d'Arles alloit tomber dans une grande affliction &
un grand malheur, afin que l'on ſe tinſt preſt à tout ſouffrir. [Sa
vie n'explique point ce qu'il vouloit dire, ni ſi cela ſe verifia par
l'evenement. Je ne ſçay s'il le faudroit raporter à la priſe d'Ar-
les, "qui tomba quelques années aprés au pouvoir des Gots.] V. § 11.

c.21. Le Saint mourut le meſme jour "ſur les cinq heures du ſoir, *hora undecima.*
aprés que ſa Communauté eut fait l'office des Veſpres, [qu'on
c.21.22. avoit avancé,] & qu'elle eut ſoupé. Son corps fut porté "avec un &c.
grand nombre de cierges dans l'egliſe de S. Eſtienne, [qui pou-
voit eſtre la cathedrale.] Le peuple s'écria alors: Voici un jour «
qui fait ceſſer pour jamais les injuſtes reproches qu'on a faits à ce «
ſaint Eveſque. Le lendemain on le porta devant l'autel de Saint «
Genés. Il y fut preſque dechiré par la foule du peuple qui s'efor-
çoit de le toucher. Il fut enterré dans l'egliſe qui portoit le nom
de ce ſaint Martyr qui y eſtoit enterré. Cette egliſe a depuis porté
le nom de S. Honorat, "dont le corps y repoſe auſſi: Tout le peuple V. Saint Honorat § 10.
accourut à l'enterrement du Saint: Les Juifs meſmes s'y trouve-
rent & chantoient en hebreu des pſeaumes pour honorer ſes fu-
nerailles. Chacun enfin témoignoit une eſtime extraordinaire de
ſa vertu, & une extreme douleur de ſa mort. Pour le pouvoir en-
terrer, il fallut dechirer le drap qui couvroit ſon corps, & en
donner

Digitized by Google

donner une partie à partager au peuple en un lieu aſſez eloigné, durant qu'on le mit ſecrettement dans le tombeau.

'Sa mort fit revivre dans les eſprits[& dans les cœurs]les grandes inſtructions qu'il avoit données, ſoit par ſes paroles, ſoit par ſon exemple, & ſes actions. Il eſt marqué qu'on publioit la gloire de ſon nom dans les ſermons. On ne croyoit trouver jamais perſonne qui l'egalaſt.'Dieu juſtifioit l'eſtime qu'on faiſoit de ſa ſainteté, par les miracles continuels qui ſe faiſoient à ſon tombeau. 'Mais ce qui luy fut glorieux devant les hommes, & le plus avantageux devant Dieu,fut la pieté de ſes ſucceſſeurs,& d'un grand nombre de perſonnes qu'il avoit elevez à l'epiſcopat, leſquels repandant partout ce qu'ils avoient appris de ſes inſtructions & de ſon exemple, multiplierent ſa couronne en multipliant les veritables ſerviteurs de J.C.

c.23.p.749.

c.24.p.750.

p.749.c.23.

'Son tombeau ſe voit encore aujourd'hui dans l'egliſe de S. Honorat en une chapelle ſous terre audeſſous du grand autel. 'Il eſt couvert d'une grande pierre de marbre, ſur laquelle on lit cette inſcription,[qui peut y avoir eſté miſe auſſitoſt aprés ſa mort,]*Hilaire Pontife de la loy ſacrée* [de J.C,]*repoſe en ce lieu.* Et ſur une autre table de marbre miſe contre la muraille, il y a une 'epitaphe en vers, qui donne en abregé une fort belle idée de ſa vertu.'On croit qu'elle peut eſtre du meſme auteur qui a écrit ſa vie :[Et elle eſt digne aſſurément d'un ſiecle encore plus poli que celui là.

Bar.al.p.117.

Bar.445.§ 13. in-app.

Aum.p.623.

Nous avons raporté la maniere avantageuſe dont parlent de luy S. Eucher, Julien Pomere, Conſtance auteur de la vie de S. Germain, Gennade, S. Iſidore de Seville.]'S. Leon meſme, quoique toujours perſuadé que c'eſtoit un eſprit preſomptueux, 'l'appelle neanmoins de ſainte memoire.[Et cependant nous n'avons ni preuve, ni apparence qu'il l'euſt rétabli dans ſa communion]'dont il l'avoit ſeparé.[a]Tiro Proſper dit de Saint Eucher & de luy, qu'ils conſommerent par une[heureuſe]mort leur vie admirable.'Adon quoiqu'Eveſque de Vienne, copie dans ſa chronique une partie de l'eloge qu'en fait Gennade,[b]ce qu'il fait encore plus amplement dans ſon martyrologe, où il l'appelle un grand homme, un homme docte & excellent.'Un ancien Eveſque d'Arles nommé Cavilan releve beaucoup ſon eloquence.'On marque encore pluſieurs auteurs qui ont donné des eloges à ſa vertu. Son nom eſt celebre, comme nous avons

Leo,ep.50.p.540.

ep.36.p.505.

ep.10.c.7.p.432.

[a] Prof.T.

Bib.P.t.7.p.358.d.

[b] Ado,5.may.

Boll.16.jan.p.25.51.

Gall.chr.t.1.p.36.1.b.

1. le 10e vers, *ſervile obſequium non dedignatus adire*, eſt oublié dans Baronius, & dans quelques autres copies.

Digitized by Google

dit, au 5 de may dans le martyrologe Romain, auſſibien que dans tous les autres. Quelques manuſcrits marquent ſa feſte le 7 du meſme mois de may.

ARTICLE XXII.

Honorat de Marſeille écrit la vie de S. Hilaire: Ce qu'on ſçait de luy: Des écrits du Saint.

[TOUS les eloges que l'on a donnez à Saint Hilaire, ne nous pourroient former qu'une idée fort imparfaite de ſa vertu,] ſi Dieu ne nous avoit conſervé l'hiſtoire de ſa vie écrite avec pieté, & avec quelque elegance. L'auteur s'eſtoit trouvé à la ſolennité de ſon enterrement. Il écrivoit lorſque Baſile Preſtre ſous S. Hilaire eſtoit Eveſque. Il parle des actions les plus ſecrettes du Saint, comme témoin oculaire, & il l'appelle ſon pere particulier, & ſon ſaint maiſtre. [Ainſi l'on ne peut douter que ce ne ſoit une hiſtoire originale écrite peu d'années aprés la mort du Saint par un de ſes diſciples, tres bien inſtruit par luy meſme de ce qu'il raporte.] On voit d'ailleurs qu'il eſtoit Preſtre ou Eveſque. [Et tout nous perſuade que c'eſt S. Honorat Eveſque de Marſeille, vers l'an 480, ou 490,] qu'on ſçait avoir eſté elevé des l'enfance dans la crainte du Seigneur par Saint Hilaire, & avoir écrit ſa vie. [Mais il la compoſa apparemment lorſqu'il eſtoit encore Preſtre à Arles,] & membre de la Communauté du Saint, pour laquelle il paroiſt particulierement l'avoir entrepriſe. Il l'écrivit auſſi pour obeïr à pluſieurs Eveſques qui le luy avoient ordonné, aprés leur avoir reſiſté longtemps; & il ſemble la prononcer en leur preſence. C'eſtoit aprés la mort de Saint Leon, [arrivée en 461,] & meſme quelque temps aprés celle de Ravenne ſucceſſeur du Saint, qu'on met en 462.

Du Pin, t. 4. p. 529. a Leo, t. 1. p. 748. c. 12. p. 741. c. 15. p. 731. c. 1. p. 751. Genn. c. 99. Leo, t. 1. p. 751. p. 737. c. 7. b p. 731. p. 744. c. 17. p. 749. Boll. ſup. p. 594. d. memini pii inſtitutoris. NOTE 6. V. la note 6. V. la note 6. huic me profiteor. *&c.

[Comme on parle peu de ce S. Honorat, nous croyons pouvoir marquer ici le peu que nous en trouvons dans Gennade, dont quelques uns croient que cet article n'eſt pas. Mais il eſt toujours d'un auteur auſſi ancien,] puiſque tout ce qu'il dit ſuppoſe qu'Honorat vivoit encore. Il nous apprend donc que ce Saint avoit eſté elevé des l'enfance par S. Hilaire dans la crainte de Dieu, & dans l'exercice [des fonctions &] des affaires eccleſiaſtiques. Il s'acquit par ce moyen une fort grande facilité de parler, en ſorte qu'il preſchoit ſans peine ſur le champ, & meſme avec une eloquence qui le faiſoit ecouter avec plaiſir. Auſſi quelque-

Genn. c. 99.

Digitized by Google

part qu'il allaſt, les Eveſques l'obligeoient toujours d'annoncer la parole de Dieu au peuple. Il compoſa auſſi divers écrits en forme d'homelies, particulierement pour établir la foy, & refuter les heretiques. Le Pape Gelaſe qui avoit vu ſes ouvrages, luy écrivit pour l'aſſurer qu'il approuvoit la pureté de ſa foy. Honorat écrivit encore les vies de divers Saints, outre celle de Saint Hilaire [qui nous reſte ſeule aujourd'hui de tous ſes ouvrages. Tout ce qu'on dit du reſte de ſa conduite,] c'eſt qu'il celebroit *pro viribus.* "autant qu'il pouvoit les Litanies avec ſon peuple pour obtenir de Dieu les effets de ſa bonté.

[Il ne peut pas avoir eſté fait Eveſque avant l'an 475, auquel il paroiſt que Grec gouvernoit encore l'Egliſe de Marſeille:] & on Maſſ. p. 189. V. la note 6. met un Sabinien entre luy & Honorat; ["mais je ne ſçay pas ſi l'on en a de bonnes preuves. Il eſt certain, comme nous avons vu, qu'il a vécu juſque ſous le pontificat de Gelaſe qui a commencé en 492.] Gueſnay étend ſa vie & ſon epiſcopat juſques en p. 199. 526. 517, ſur la foy d'un acte fait pour fonder à Pignans en Provence *des Chanoines reguliers de S. Auguſtin ſous le titre de Noſtre Dame de Conſolation.* [Cela ſuffit pour juger de cette piece, ſans parler de la venue de Ste Madeleine, & des autres choſes que l'on y peut lire.] Baronius & tous les autres donnent à Honorat le titre de p. 189. 190. Saint, & Gueſnay aſſure qu'il eſt dans le calendrier de l'Egliſe p. 190. 5 1. de Marſeille pour en faire tous les ans la feſte. [Je voudrois qu'il en euſt marqué le jour. Car je ne le trouve ni dans Ferrarius, ni dans Mr du Sauſſay.

Pour revenir à S. Hilaire, il nous reſte peu d'ouvrages de luy: V. 5 11. mais nous avons au moins ſon chef-d'œuvre, qui eſt "l'eloge de Saint Honorat.] Ses autres ouvrages eſtoient en petit nombre & Genn. c. 69. aſſez courts, quoiqu'ils portaſſent tous les marques de ſon admirable genie, de ſa profonde ſcience, & de ſon ardente foy. Il a Leo, t. 1. p. 740. a. fait une explication du Symbole tres digne d'eſtre recherchée, 11. [mais que l'on n'a pu encore trouver.] Il a fait des homelies pour toutes les feſtes de l'année, dont il y en peut avoir quelques unes p. 730. parmi celles qui portent le nom d'Euſebe d'Emeſe; mais il ne 1. ſeroit pas aiſé de les diſcerner. Il a encore écrit un fort grand p. 740. c. 11. nombre de lettres, au nombre deſquelles il faut [peuteſtre mettre] les écrits qu'il fit pour la défenſe de ſa cauſe contre S. Leon. p. 744. c. 17. V. 5 5. [De tant de lettres il ne nous en reſte] que celle "qu'il écrivit à p. 776. S. Eucher ſur ſes Inſtitutions.

1. M. Du Pin ſemble dire que nous avons tous ces ouvrages de S. Hilaire: "mais c'eſt qu'il traduit ſa vie, comme on le voit par la ſuite. Du Pin, t. 4. p. 394. " p. 397.

Digitized by Google

p.744.c.11. p.771. Il fit auſſi quelques vers, qui marquoient l'abondance & le feu de l'eſprit dont ils partoient. Nous avons un poeme ſur la Geneſe adreſſé au Pape Leon, & qui porte le nom de S. Hilaire d'Arles, dont neanmoins il ne paroiſt pas digne. Du Pin, t.4.p. 397.401 Cav.p. 232.2. Mr du Pin & Cave les luy attribuent, [ſans en donner d'autres raiſons que l'inſcription. Ce n'eſt pas la premiere mauvaiſe piece attribuée à un excellent auteur.] Boſc,t.2.p.198. Du Boſc a donné un poeme ſur le martyre des Macabées, qu'il croit eſtre de S. Hilaire d'Arles, ou de celui de Poitiers. Nor.de P.l.2.c. 13.p.263. [Mr du Pin ni Cave n'en parlent pas.] Le Cardinal Noris croit que le poeme de la Providence attribué à S. Proſper peut eſtre de noſtre Saint, parce, dit-il, que ce poeme eſt viſiblement Semipelagien. [Cette raiſon eſt bien foible, & bien injurieuſe à S. Hilaire. Mais outre cela] Proſ.prov.p.520. l'auteur de ce poeme décrit quelques particularitez de ſa vie [qui ne paroiſſent pas convenir à S. Hilaire, & dont en effet Honorat ne parle point.] Il le compoſa dix ans aprés l'entrée des barbares dans les Gaules, [c'eſt à dire en 416, lorſque Saint Hilaire n'avoit que quinze ou ſeize ans.]

Not.G.p.382. Mr Valois croit que l'hiſtoire du martyre de S. Genés d'Arles, eſt de S. Hilaire, plutoſt que d'aucun des autres à qui on l'attribue. Il le cite auſſi comme auteur de la relation d'un miracle arrivé le jour de la feſte du meſme Saint du temps de S. Honorat.

Sur.25.aug.p. 264. Elle porte ſon nom dans Surius, [a] & elle luy eſt attribuée aſſez generalement, comme une choſe ſans difficulté. [b] Cependant le P. Queſnel croit qu'elle n'a pas l'eloquence de Saint Hilaire, & qu'elle approche plus du ſtyle d'Honorat de Marſeille. Sur.p.264.54. Mais d'autre part l'auteur de cette relation eſtoit preſent à cet accident, [qui arriva en 427, ou 428. Et il y a bien loin de là juſques en l'an 494, auquel Honorat vivoit encore. Il n'y a rien ce me ſemble dans cette relation, ni dans l'hiſtoire du martyre de S. Genés, qui ſoit indigne de Saint Hilaire.]

[a] Paul.n.p.834.
[b] Leo,p.730.

ARTICLE XXIII.

L'Egliſe d'Arles ſe maintient dans le droit de Metropole: Les Eveſques prient Saint Leon de l'y rétablir.

[PUISQUE l'hiſtoire de Saint Hilaire nous a obligez d'examiner le differend entre les Egliſes d'Arles & de Vienne pour la juriſdiction, nous pouvons ajouter ici ce qui s'eſt paſſé ſur le meſme ſujet depuis la mort de ce Saint.] Leo,t.1.p.746.c. 19. Le Preſtre Ra-

Digitized by Google

venne que Dieu luy avoit revelé devoir eſtre ſon ſucceſſeur, fut ep.36.p.505.
elu en effet par le commun conſentement du Clergé & du peuple, & conſacré par douze Eveſques, entre leſquels eſtoient [apparemment] Conſtantin [de Die,] Auſpice [de Vaiſon,] Nectaire [de Digne,] Aſclepe [d'Apt.] L'Eveſque de Vienne a dû t.2.p.462.
preſider à cette ordination comme metropolitain, ſi l'on s'eſt ſoumis à la ſentence de S. Leon. Et il ne faut pas douter qu'il n'ait fait tous les efforts poſſibles pour s'y trouver. Cependant il eſt viſible qu'il n'y aſſiſta pas, puiſque Conſtantin qui eſt nommé le ep.36.p.505.
premier des douze, eſt encore le premier de ceux qui écrivirent ep.50.p.540.
peu aprés à Saint Leon contre l'Egliſe de Vienne.

[Il eſt difficile de croire que S. Leon à qui les douze Eveſques manderent l'ordination de Ravenne, n'ait pas remarqué que celui de Vienne n'y eſtoit pas.] Cependant il approuva cette or- ep.36.p.505.
dination, comme un effet de l'inſpiration de Dieu, comme utile à l'Egliſe, comme conforme aux Canons, & aux regles apoſtoliques: [& ni dans ſa lettre aux ordinateurs, ni dans celle qu'il écrivit à Ravenne meſme, il ne demande point pourquoi l'Eveſque de Vienne n'y eſtoit pas, ne témoigne pas qu'on luy euſt rendu raiſon de ſon abſence, ce qu'il auroit dû affecter de marquer; enfin ne dit pas un mot de luy.]

Le meſme jour il écrivit encore à Ravenne pour le prier ep.38.p.507.
d'avertir d'une choſe les Eveſques de toute la province; [ce qui eſtoit l'en reconnoiſtre metropolitain.] Ainſi il ſemble avoir t.2.p.463.464.
abandonné luy meſme ce qu'il avoit ordonné au prejudice de l'Egliſe d'Arles, ſoit que les Eveſques des Gaules fuſſent abſolument reſolus à s'y oppoſer malgré la loy de Valentinien, ſoit que dans la conjoncture où eſtoient les affaires dans l'Orient, il ne jugeaſt pas à propos de les preſſer d'une choſe qui au moins eſtoit certainement contre leur inclination. [Fort peu aprés, Auſpice] Eveſque de Vaiſon eſtant mort, Ravenne d'Arles ordonna en ſa ep.50.p.540.541.
place Fontée, loué par S. Sidoine en 472, ou aprés. L'Eveſque t.2.p.366.1|Gall.
de Vienne [qu'on ne voit pas s'eſtre plaint de l'ordination de Ra- chr.t.3.p.1135.1.
venne,] écrivit à Saint Leon, & luy envoya quelques Eccleſiaſti- b.c.
ques, pour ſe plaindre de celle de l'Eveſque de Vaiſon, comme a Leo, ep.50.p.
d'une uſurpation faite ſur ſes droits. Mais peu aprés que ces de- 540.541.
putez furent arrivez à Rome, il y en vint d'autres envoyez par p.540.
19 Eveſques de ces quartiers là, & entre autres par Conſtantin [de Die,] par Saint Armentaire d'Antibe, par Saint Valerien [de p.540|t.2.p.864.
Cemelle,] par Urſe de Senés, Nectaire [de Digne,] Conſtance 865.
[deputé en 445 à S. Leon,] S. Maxime [de Riés,] Aſclepe [d'Apt,]

Digitized by Google

Theodore de Frejus, Ingenuus[d'Embrun,]Fontée[de Vaiſon.]

Gall.chr.t.2.p. 601.1.b. 'Nous pouvons remarquer en paſſant, que S. Armentaire eſt regardé comme le premier Eveſque d'Antibe, dont le ſiege eſt aujourd'hui à Graſſe. Il eſt honoré dans une chapelle de ſon nom, auprés de Draguignan[au dioceſe de Frejus. On ne dit point en

Leo,t.1.p.579. quel jour on fait ſa feſte,& Ferrarius n'en parle pas.]'Nous le verrons entre ceux qui écrivirent à S. Leon en 451, pour approuver

p.582. ſa lettre à Flavien,'& à qui Saint Leon répondit l'année ſuivante.

ep.50.p.538. 'Entre ces dixneuf Eveſques eſtoient[preſque tous]ceux qui avoient écrit à S. Leon ſur l'ordination de Ravenne,[& eux & les autres eſtoient, comme on le peut juger, des trois provinces qui vouloient reconnoiſtre l'Egliſe d'Arles pour leur metropole.]'Ces Eveſques s'eſtant aſſemblez, écrivirent une grande let-

p.538. tre à Saint Leon pour le prier de rétablir l'Egliſe d'Arles dans ſes anciens droits, qu'elle avoit perdus par le peu de ſatisfaction que

p.539.c.2. luy avoit donné S. Hilaire.'Ils pretendent qu'eux & leurs pre-

c.3. deceſſeurs avoient tous receu l'ordination de cette Egliſe;'& ils prennent à témoin le Pape [Zoſime inſtruit par Patrocle,] qu'elle avoit toujours eu la juriſdiction ſur la Viennoiſe, & meſme ſur trois provinces. Ils fondent cela ſur la grandeur, & l'autorité civile de la ville d'Arles, & plus encore ſur la pretention que toutes les Gaules avoient receu la foy de S. Trophime ſon premier Eveſque;[ce qu'une tradition"mélée de vray & de faux, fort repanduë par Patrocle, & appuyée par l'autorité de Zoſime, pouvoit leur avoir perſuadé d'autant plus aiſément, que cela eſtoit plus favorable à leur deſſein.]

V.S.Denys de Paris note 11.

c.5. 'Ils alleguent encore que les Eveſques d'Arles avoient meſme

c.2. gouverné toutes les Gaules comme Vicaires du ſaint Siege.'Ils ne craignent point de dire que l'Egliſe de Vienne en demandant la primauté, demandoit par une impudence criminelle une cho-

p.540. ſe qui ne luy eſtoit pas duë.'Ils s'excuſent à Saint Leon de ne luy envoyer pas cette lettre par des Eveſques, ſur ce que les uns eſtoient retenus par leurs infirmitez, & les autres par la miſere

ep.50.p.540. & la diſette qui eſtoit grande cette année là.'Ce furent Petrone

t.2.p.854-860. Preſtre, & Regule Diacre qui la porterent.'Quelques perſonnes habiles ont douté ſi ce n'eſtoit point une piece ſuppoſée: Mais il ne paroiſt pas que leurs raiſons ſoient aſſez fortes pour la rejet-

p.464.465. ter.'Le P. Queſnel croit que les Eveſques des Gaules ſe faiſoient quelque tort en ne ſuivant pas la vigueur de S. Hilaire, & en ſe ſoumettant au jugement des Papes, qui n'avoient jamais eu une ſi belle occaſion d'étendre leur autorité ſur leurs Egliſes; mais

Digitized by Google

que c'eſtoit à quoy ils ſe voyoient reduits par la loy de Valentinien.[Nous expoſons le fait, & nous en laiſſons les conſequences aux autres.]

ARTICLE XXIV.

Saint Leon partage la Viennoiſe entre Arles & Vienne.

[QUELQUE honorable que cette lettre fuſt à Saint Leon, il ne paroiſt pas y avoir eu beaucoup d'égard, ni s'eſtre beaucoup mis en peine ni de l'apoſtolat de S. Trophime, ni des lettres de Zoſime, ni du Vicariat pretendu, mais ſeulement de la poſſeſſion & de l'uſage.]Il examina avec les deputez des deux parties, laquelle des deux villes avoit eu juſqu'alors la preference. Il trouva que dans le civil elles avoient eu à peu pres un egal pouvoir, & que pour la juriſdiction eccleſiaſtique tantoſt l'une l'avoit emporté, tantoſt l'autre. Ainſi il jugea,[auſſibien que le Concile de Turin,]qu'il valoit mieux qu'elles partageaſſent la province entre elles. Il y eſtoit d'autant plus porté en faveur de Vienne, qu'aprés l'avoir fait metropole de toute la province, il luy euſt eſté honteux de la reduire au rang d'un ſimple eveſché. [Mais comme Arles eſtoit alors beaucoup plus puiſſante, & ſes pretentions appuyées par l'inclination des Eveſques du pays,]il ne donna à Vienne que la moindre part, ſavoir les eveſchez de Valence, de Tarentaiſe, de Geneve, & de Grenoble. Il laiſſa à Arles tous les autres,qui eſtoient au nombre de dix dans la ſeule Viennoiſe,en faiſant excuſe non à l'Eveſque de Vienne, mais à celui d'Arles, de ce qu'il ne luy laiſſoit pas tout;[par où il reconnoiſt aſſez ſa poſſeſſion.] Leo,ep.50.p. 541. Geo,ſac.p.1011. Leo,p.541.

Il manda cette deciſion aux 19 Eveſques qui luy avoient écrit pour Arles. Sa lettre eſt datée du 5 de may 450. Il y nomme les quatre Egliſes qu'il attribuoit à Vienne, mais non celles qui demeuroient à Arles;[ce qui n'eſtoit peuteſtre pas ſans deſſein. Car l'Eveſque d'Arles pretendoit non ſeulement toute la Viennoiſe, mais encore deux ou trois autres provinces: Surquoi S. Leon ne decide rien, quoique la lettre des 19 Eveſques le marque bien nettement. Il ſe contente de regler ce qui regardoit la Viennoiſe, & ſans marquer, comme on a dit, le nombre des eveſchez que l'Eveſque d'Arles y devoit gouverner, comme s'il euſt voulu tacitement le laiſſer jouir de tout ce qu'il pretendoit, hors des quatre qu'il attribuoit nommément à Vienne.]Il luy fait meſme une p.541.

Digitized by Google

excuſe, comme on vient de voir, de ce qu'il luy oſtoit ce qu'il donnoit à Vienne, & le prie en quelque ſorte de l'agréer.

[Ainſi l'on voit qu'il conſideroit bien plus l'Egliſe d'Arles, à cauſe ſans doute que cette ville eſtoit alors tres puiſſante, eſtant la demeure du Prefet des Gaules, & qu'il luy eſtoit important dans la conjoncture où eſtoient les affaires de l'Orient, de menager les Eveſques de ces quartiers là, bien plus portez pour Arles que pour Vienne.]'Il dit en effet qu'il a pris ce milieu pour conſerver d'une part les droits des Egliſes, & de l'autre la paix de la province, & l'affection des Eveſques. p.541.

'Ravenne paroiſt avoir agreé ce partage,[& je ne voy pas que ni luy ni ſes ſucceſſeurs s'en ſoient jamais plaints. Je penſe que c'eſt en cela que]'le Pape Hilaire loue la moderation & la retenue de Leonce qui ſucceda à Ravenne.ᵃIl loue la meſme vertu dans l'Eveſque de Vienne predeceſſeur de S. Mamert,[ſoit qu'il euſt conſenti à l'ordonnance de S. Leon, ſoit qu'il n'euſt pas eu occaſion de s'y oppoſer.] t.2.p.466. Conc.t.4.p.1045. d. ᵃd.

'Il eſt certain qu'en 463, Saint Mamert de Vienne ordonna un Eveſque à Die: en quoy le Pape Hilaire trouva fort mauvais qu'il euſt violé les ordres de S. Leon ſon predeceſſeur.'Le Pape Anaſtaſe II. fit quelque choſe en faveur de l'Egliſe de Vienne; 'par où on pretendoit qu'il avoit mis la confuſion dans la province.'Eone d'Arles s'en eſtant plaint à Symmaque ſucceſſeur d'Anaſtaſe, Symmaque declara en 499, qu'Anaſtaſe n'avoit pu rien ordonner contre les decrets de ſes predeceſſeurs. Mais pour s'aſſurer du fait, il manda à Eone de luy envoyer une perſonne pour défendre ſon droit, & de ſignifier à l'Eveſque de Vienne qu'il luy en envoyaſt auſſi une de ſa part. Conc.t.4.p. 1043.c]1044.d] 1045.c. p.1192.a.b. p.1312.a. p.1192.b.c.

'S. Avite qui eſtoit alors Eveſque de Vienne écrivit à Symmaque, & ſe plaignit qu'il le condannoit ſans l'entendre:'Surquoi Symmaque luy répond en 501, que s'il avoit parlé contre l'innovation faite par Anaſtaſe, il avoit neanmoins declaré qu'il ne vouloit point juger cette affaire qu'aprés avoir entendu les deux parties; qu'ainſi il attendoit qu'il luy envoyaſt les éclairciſſemens neceſſaires, & qu'il ſeroit tres aiſé qu'en juſtifiant les droits de ſon ſiege, il juſtifiaſt encore l'action d'Anaſtaſe.[Je ne voy pas ce que fit ſur cela S. Avite.] p.1311.e.]1312.

'L'année ſuivante S. Ceſaire ſucceſſeur d'Eone eſtant venu à Rome, obtint de Symmaque une lettre à tous les Eveſques des Gaules, par laquelle ſans parler dutout d'Anaſtaſe, il renouvelle le decret de Saint Leon, défendant à l'Eveſque de Vienne de rien p.1309.

Digitized by Google

rien pretendre, hors les quatre eveſchez qu'on luy avoit, dit-il, accordé par indulgence.

'La diſpute duroit encore entre ces deux Egliſes l'an 794, auquel le Concile de Francfort ordonna par ſon 8e Canon que l'on ſuivroit ſur ce point les decrets de S. Leon & de Symmaque. [Neanmoins les choſes ont eſté changées depuis :]'& preſentement l'Egliſe de Tarentaiſe fait ſon archeveſché particulier. [Mais au lieu de cela,]'l'Egliſe de Maurienne & celle de Viviers reconnoiſſent Vienne.'On le dit meſme de celle de Die,[ſoumiſe à Arles par S. Leon & les autres Papes. Je ne ſçay ſi c'eſt ſeulement à cauſe]'qu'elle a eſté unie à celle de Valence durant environ 400 ans, depuis l'an 1276.[Elle en eſt maintenant ſeparée.]

t.7.p.1059.d.

Gall.chr.t.1.p. 663.

p.791.2.

t.2.p.553.4.c.

p.556.1.c.d.

SAINT ISIDORE DE PELUSE, PRESTRE, ET ABBÉ.

ARTICLE PREMIER.

Il eſt reveré de ſon vivant & aprés ſa mort : Ce qu'on dit de ſa naiſſance.

[LE nom de Saint Iſidore eſt egalement illuſtre parmi les Latins & parmi les Grecs.]'Ils l'honorent aujourd'hui les uns & les autres le 4e de fevrier.'Des ſon vivant S.Cyrille eſtant Patriarche d'Alexandrie, l'a conſideré & l'a honoré comme ſon pere,'titre que la ſainteté de ſa vie & l'eminence de ſa ſageſſe luy avoit acquis à ſon égard.'Il eſtoit reveré[generalement]des Prelats,[a]dont on voit par ſes lettres que beaucoup s'adreſſoient à luy, & le conſultoient dans leurs doutes ;'& il ſemble que Saint Gregoire de Nyſſe ait eſté de ce nombre.[b]On le voit écrire de meſme aux moines de Tabenne

Boll.4.feb.p.468. § 2.3.

If.P.l.1.ep.370. p.96.c.

Fac.l.2.c.4.p.79.

Phot.c.228.p. 777.

a Boll.4.feb.§ 15. p.481.

If.P.l.1.ep.125.p. 38.d.

b ep.93.p.29.c.

Digitized by Google

[au fond de la Thebaide,]avec une autorité temperée par ſon humilité, aux Magiſtrats,[aux Gouverneurs, aux Prefets du Pretoire,]enfin aux Empereurs & aux Imperatrices, qui luy écrivoient auſſi de leur coſté.[a] Il paroiſt meſme que l'on s'adreſſoit à luy pour obtenir de Dieu des graces extraordinaires,[b] & qu'on gardoit ce qui luy avoit ſervi, comme l'on faiſoit aux Saints, quelque peine que ſon humilité en puſt reſſentir.

ep.35.311|l.4.ep. 143.
a ep.217 p.63.c.
b ep.216.p.63.e.

[Du temps de Juſtinien, c'eſt à dire environ cent ans depuis ſa mort,]S. Ephrem Patriarche d'Antioche citoit ſon autorité pour appuyer la foy de l'Egliſe, publiée par S. Leon, l'appellant un homme illuſtre entre les ſolitaires, reveré meſme des Prelats: & Facundus dans l'Occident le qualifioit un homme tres ſaint, dont le nom eſtoit glorieux dans l'Egliſe de J.C,& qui eſtoit dans l'eſtime & l'approbation de tout le monde.Leonce de Byzance qui défendoit l'Egliſe au commencement du VII. ſiecle, allegue ſon témoignage contre les Neſtoriens & les Eutychiens parmi ceux des plus illuſtres Peres, & des plus brillantes lumieres de l'univers.[Evagre qui s'eſt rendu conſiderable par l'hiſtoire de l'Egliſe qu'il a publiée à la fin du VI. ſiecle, ou au commencement du ſuivant,]dit que la gloire de ſes actions & de ſes paroles eſt repandue partout:[& l'on verra par la ſuite que ce n'eſt que la moindre partie de l'eloge qu'il fait de ceSaint.]Nicephore a tranſcrit ce qu'en dit Evagre.[c] Suidas le qualifie un homme tres eloquent, philoſophe, & orateur.

Phot.c.218.p. 777.
Fac.l.2.c.4.p.79. p.81.
Leon.in N.& E. l.1.t.4.2.p.979.c.
p.970.d.
Eva.l.1.c.15.p. 273.b.
Nphr.l.14.c.53. p.566.b.c.
c Suid.i.p.1274.

[Les ennemis meſme de l'Egliſe, comme]Eſtienne Gobar le Tritheïte, l'ont reconnu pour un homme ſaint, & digne de toute ſorte de reſpect: Et ceux qui pour diminuer l'autorité du témoignage qu'il avoit rendu contre leur hereſie, euſſent bien voulu trouver en luy quelque choſe de reprehenſible, ont reconnu que les efforts qu'ils faiſoient pour cela eſtoient vains & inutiles.

Phot.c.232.p. 901.

Il a fleuri dans l'Egliſe ſelon Evagre, du temps de Theodoſe le jeune & de S. Cyrille d'Alexandrie,[qui fut fait Eveſque en 412. Mais puiſque ce Saint eſtant Eveſque l'honoroit du titre de pere, il faut dire qu'il eſtoit notablement plus agé que luy; & nous verrons en effet qu'il eſtoit déja conſiderable des l'an 396.]

Eva.l.1.c.15.p. 273.b.

Il eſtoit originaire d'Alexandrie;[& ainſi il y a apparence qu'il en eſtoit auſſi natif; & que ç'a eſté ſeulement à cauſe qu'il avoit choiſi Peluſe pour ſa demeure, qu'on luy en a donné le ſurnom. Il a eu ce ſurnom non ſeulement depuis quelques ſiecles, mais meſme des le temps de Juſtinien, comme on le voit par Facun-

Phot.c.218.p.777.

Digitized by Google

dus, ſuivi d'Eſtienne Gobar qu'on croit avoir écrit vers 580, & de Leonce de Byzance au commencement du VII. ſiecle, ſans parler de Suidas & des autres poſterieurs.]

'Le menologe des Grecs dit que ſa famille eſtoit fort illuſtre, que la pieté d'une part, & les richeſſes de l'autre, avec tout ce qui fait la felicité du monde, la rendoient conſiderable, & meſme qu'il eſtoit parent de Theophile & de S. Cyrille. [Si ces choſes ſont veritables, elles relevent beaucoup la generoſité avec laquelle le Saint a repris ce qu'il a trouvé à redire dans ces deux Patriarches, le courage avec lequel il a abandonné des avantages qui paroiſſent ſi grands à ceux qui n'ont pas les yeux de la foy, & l'humilité qui luy a fait tellement oublier toute cette grandeur humaine, qu'il n'en paroiſt rien dans ſes écrits, hors cette eminence de genie & cette magnanimité veritablement digne de la naiſſance illuſtre qu'on luy attribue. Les ouvrages qui nous reſtent de luy, confirment tout à fait]'ce qu'ajoute le menologe, qu'il acquit en perfection toutes les ſciences divines & humaines. Boll. 4. feb. p. 468. §. 2.

ARTICLE II.

Il embraſſe la vie monaſtique auprés de Peluſe; & y eſt peut-eſtre Abbé.

[SI Saint Iſidore eſtoit conſiderable par ſa nobleſſe, par ſes grands biens, & par ſa ſcience, il ſe rendit encore plus illuſtre]'en abandonnant tout pour ſe retirer ſur la montagne [proche] de Peluſe. 'La ville de Peluſe, ſituée ſur l'embouchure la plus orientale du Nil, eſtoit depuis longtemps l'une des plus illuſtres de l'Egypte; & on dit meſme qu'elle eſtoit alors metropole de la province erigée avant l'an 383, ſous le nom d'Auguſtamnique, & demembrée de l'ancienne Egypte. 'Et en effet, on voit par noſtre Saint meſme que c'eſtoit la reſidence d'un Gouverneur; '& il parle de l'Egypte comme d'une province differente de celle où il eſtoit. [Mais je ne ſçay ſi l'on voit que Peluſe jouiſt auſſi du droit de metropole eccleſiaſtique. On croit aſſez communément que cette ville eſt celle qu'on appelle aujourd'hui Damiette; & c'eſt pourquoi noſtre Saint eſt ſouvent appellé Iſidore de Damiette. Nous nous conformerions à cet uſage, "ſi nous voyions que le fondement en fuſt certain.]'Saint Jerome dit que quand S. Hilarion quitta la Paleſtine [en 356,] pour aller au tombeau de Saint Antoine, il vint à Peluſe, où il viſita les freres qui

Boll. 4. feb. p. 468. §. 2. & §. 1. If. P. I. r. ep. 225. 226. p. 65. ep. 152. p. 47. c. Hier. v. Hil. t. 1. p. 258. d.

NOTE 1.

Digitized by Google

habitoient dans le deſert proche de là, en un lieu appellé Lychnos. [Ce fut apparemment parmi eux que S. Iſidore ſe retira: au moins il eſt viſible qu'il ne demeuroit pas à Peluſe,] puiſqu'il parle ſur le raport des autres des choſes qui y eſtoient les plus publiques, comme du baſtiment d'une egliſe. Il ſe donne à luy meſme le titre de moine, & du dernier des moines; & il dit qu'il demeuroit "en une extremité [du deſert] a où il s'eſtoit retiré pour fuir les troubles des villes, b pour renoncer à luy meſme, & porter ſa croix.

If.P.l.1.ep.37.p. 12.a.

ep.93.p.29.e.

ep.142.318.p.44. b|85.b.

a ep.191.p.56.l.

b ep.260.p.73.a.

ἐν τῇ ἐρημίᾳ.

Il ſe rendit illuſtre entre les ſaints ſolitaires. c Il deſſecha tellement ſa chair par les travaux, & il engraiſſa tellement ſon ame par la meditation des choſes du ciel, qu'il mena ſur la terre la vie d'un Ange, & parut en toutes choſes comme une regle vivante tant des exercices monaſtiques, que de la maniere dont il falloit contempler la verité. Il ſe propoſoit l'exemple de Saint Jean Battiſte comme le modele de la vie qu'un ſolitaire devoit mener, croyant qu'il falloit taſcher de ſe contenter d'un vétement de poil pour ſe couvrir, & de ſe nourrir ſeulement de feuilles & d'herbes. On voit en effet qu'il n'avoit ſur luy qu'un vétement de poil, & Zenon luy en ayant envoyé un neuf, en luy demandant ſon vieux, il le remercie de luy avoir donné d'une part de quoy ſe garantir du froid, & de luy avoir fait pratiquer de l'autre la défenſe que fait Saint Jean d'avoir deux habits. [On voit en céla non ſeulement l'auſterité de ſa vie, mais encore que s'il avoit eu autrefois de grands biens, il s'eſtoit reduit juſqu'à avoir beſoin de recevoir des autres les choſes les plus neceſſaires.]

Phot.c.228.p.777.

c Eva.l.1.c.15.p 273.b.

If.P.l.1.ep.5.p.2. c.

ep.216.p.36.b.c.

Un de ſes amis nommé Simon ayant beſoin d'une tunique, il l'adreſſa au Diacre Paul, qui en avoit en abondance: & il eſt viſible que pour luy s'il en euſt eu deux, il luy en auroit donné une. C'eſt à ſa retraite qu'il attribue la connoiſſance mediocre, dit-il, qu'il avoit des choſes de Dieu. [Il ſeroit aiſé de recueillir de ſes lettres une idée excellente de ſa vertu; mais nous laiſſons cela à des perſonnes qui ſeront plus capables & plus dignes de ce travail.]

ep.475.p.120.

ep.402.p.104.b.

Leon.in N.& E. l.3.p.1026.b.

d If.P.p.104.b.

Phot.c.228.p.777.

Eva.l.1.c.15.p. 273.b.

e Nphr.l.14.c. 53.p.478.d.

Leonce de Byzance cite une lettre de ce Saint ſous le nom de S. Iſidore ermite; d & veritablement "le terme par lequel il explique luy meſme ſa retraite, [donne quelque lieu de croire qu'il s'eſtoit entierement ſeparé de tous les hommes.] Saint Ephrem d'Antioche ſe contente auſſi de le mettre au nombre des ſaints moines, & Evagre ne luy attribue rien davantage. e Neanmoins Nicephore dit qu'il fut conducteur [& Abbé] de la montagne de

ἀναχώρησις.

Digitized by Google

Peluſe.[Son témoignage ſeroit aſſez peu conſiderable, s'il eſtoit ſeul.]'Mais un auteur du VI. ſiecle l'appelle Abbé de Peluſe, & du monaſtere d'auprés de Peluſe :[& cela ſemble eſtre confirmé par Saint Iſidore meſme,]'qui écrit à un moine que s'il eſt Manichéen,aucun de ſon''troupeau ne ſe joindra à luy.[Il ſemble donc qu'il fuſt le conducteur de ce troupeau.]'Il témoigne autrepart qu'il demeuroit dans un lieu où il y avoit un portier, & où il avoit accoutumé de recevoir volontiers dans la maiſon, d'entretenir avec douceur, & de bien traiter tous ceux qui y venoient.'Il donnoit ſouvent des avis aux moines du monaſtere de Peluſe, & il leur parle avec autorité.[Mais je ne voy pas qu'on en puiſſe tirer qu'il en euſt davantage ſur eux, que ſur tous ceux à qui il écrit, à qui il parle preſque toujours avec autorité :]'& meſme il ſemble dire que le monaſtere de Peluſe avoit un autre Superieur que luy.[Que ſi le Superieur avoit le ſoin de recevoir les hoſtes,] 'il eſt certain qu'il n'en avoit pas le ſoin dans ce monaſtere.[a]Il ſortoit quelquefois pour aller viſiter les ſerviteurs de Dieu, avec qui il eſtoit particulierement uni.

τὸ ἰμπ'ερς πο ὐδ'ερς.

Lup.ep.6.p.22.

If.P.l.1.ep.52.p. 16.a.b.

ep.142.p.44.b.

ep.154.p.48.b.

ep.150.p.47.b.

a l.5.ep.216.p. 622.c.

ARTICLE III.

Il eſt fait Preſtre ; reprend les pecheurs avec force & charité.

'FACUNDUS & Suidas nous aſſurent que Saint Iſidore a eſté Preſtre.[On ne voit point s'il avoit eu cette dignité à Alexandrie avant que de ſe retirer, ou s'il la receut à Peluſe depuis qu'il eut embraſſé la vie ſolitaire : du moins n'y a-t-il aucune apparence qu'il l'ait receue d'Euſebe, des dereglemens duquel il ſe plaint continuellement.]'Il loue Ammone predeceſſeur d'Euſebe.[Mais s'il a receu de luy le ſacerdoce, il n'a pas neanmoins eu de part à l'election de ſon ſucceſſeur,]'puiſqu'il ſe plaint de ceux qui l'avoient faite :[Et peuteſtre que les Preſtres qui eſtoient dans les monaſteres, n'eſtoient pas conſiderez comme du corps du Clergé, & n'avoient pas d'ordinaire de part aux elections des Eveſques.]'Il ſe rejouit de ce que Simplice avoit eſté choiſi pour gouverner la ville de Peluſe.[Si c'eſtoit en qualité d'Eveſque, il eſt viſible que c'eſtoit aprés Euſebe, & par conſequent aprés le Concile d'Epheſe, auquel Euſebe aſſiſta en 431. Mais il y a toute apparence que c'eſtoit un magiſtrat civil, & le gouverneur de l'Auguſtamnique.

Fac.l.2.c.4.p.79| Suid.l.p.1274| Lup.ep.6.p.22.

If.P.l.2.ep.127.p. 179.d.e.&c.

l.1.ep.39.p.12.d.

ep.225.226.p.65. b.c.

Quelques uns ont donné en ce temps-ci à Saint Iſidore le titre

Digitized by Google

d'Eveſque de Damiette : mais il ſuffit pour les refuter, que les anciens ne luy aient jamais attribué de qualité plus eminente que celle de Preſtre.

Entre les fonctions de ſon ſacerdoce, il y en a eu une aſſez
ep.389.p.101.d. ſinguliere.]'Car il ne dit pas ſeulement que Dieu l'a établi doc-
ep.175.p.53.a. teur de l'Egliſe pour la défendre contre ſes ennemis;'mais encore
ep.389.p.101.d. qu'il eſt choiſi pour reprendre les méchans.'Je mepriſe, dit-il, « toutes ſortes de dangers pour m'acquiter de ce devoir, & je « manquerai plutoſt à toute autre choſe, qu'à pourſuivre autant « Nphr.l.14.c.53. p.478.d.e. qu'il me ſera poſſible ceux qui combatent l'Egliſe.'Ses lettres, « comme Nicephore l'a remarqué, font voir en effet combien il a eu de zele pour proteger la vertu, pour ſoutenir l'Egliſe, pour aſſiſter ceux qui eſtoient injuſtement opprimez, pour reprendre ceux qui par leur mauvaiſe vie deshonoroient la dignité de l'epiſcopat & du ſacerdoce.

If.P.l.1.ep.345. p.y..a. 'Il luy euſt eſté auſſi aiſé qu'aux autres de louer les pecheurs dans les deſirs de leur cœur, & de les tromper par des flateries. Mais il redoutoit les menaces que Dieu fait par la bouche de David à celui qui court avec le voleur, & qui ſe met du coſté des adulteres. Il avoit horreur d'egarer ceux qu'il aimoit, & de les entretenir dans le repos & la negligence, lorſqu'ils avoient beſoin de faire de grands efforts pour ſe ſauver, & de flechir la
l.3.ep.23.p.266. miſericorde de Dieu par leurs prieres & par leurs larmes.'Un ſophiſte nommé Aſclepe luy ayant conſeillé de ſe moderer un peu[pour ne ſe pas faire des ennemis,]il luy répond en un mot : Ne vous imaginez pas me pouvoir changer, & me faire devenir « un flateur. Ceſſez de me donner de tels conſeils : ſinon, je vous « retranche du nombre de mes amis. «

[Il ne craignoit point que ſon zele fiſt tort à ſa pieté ; & c'eſt ſur ce ſujet qu'il écrit cette excellente lettre à un Eveſque nommé Theon, qui y trouvoit peuteſtre quelque choſe de trop fort.]
l.5.ep.227.p.629. 'Nous pechons egalement, dit-il, ou lorſque nous voulons-venger les injures que l'on nous fait, ou lorſque nous negligeons « celles que l'on fait à Dieu. Si c'eſt nous qui ſommes offenſez, il « eſt bon d'uſer de douceur & d'indulgence. Mais quand c'eſt « Dieu qui eſt offenſé, il eſt plus juſte d'en marquer de l'indigna- « tion, que de le ſouffrir[par une laſche complaiſance.]Par une « conduite toute oppoſée nous ne voulons point pardonner à nos « ennemis; & nous n'avons que de la douceur & de la bonté pour « ceux qui arment leurs langues contre Dieu, ou qui l'offenſent en « d'autres manieres. Moyſe le plus doux des hommes, ſe mit en «

Digitized by Googl

» colere contre les Iſraelites, lorſqu'ils firent le veau d'or: & ſa
» colere dans cette occaſion eſtoit plus ſainte que toute la douceur
» qu'il auroit pu faire paroiſtre. Elie ſe faſcha contre les idolatres,
» Jean Battiſte contre Herode, Saint Paul contre Elymas; mais
» c'eſtoit pour venger l'injure faite à Dieu, au lieu qu'ils negli-
» geoient entierement celles qu'on leur faiſoit à eux meſmes. Car
» encore que Dieu ſoit aſſez puiſſant pour ſe faire juſtice, il veut
» neanmoins que les gents de bien conçoivent de la haine contre
» le peché. C'eſt dans cette conduite que ces Saints faiſoient con-
» ſiſter la vertu, & la veritable philoſophie.

[Cette lettre fait voir combien ſon zele eſtoit pur; en voici une
» autre qui montre qu'il eſtoit ſage & judicieux.] Avec les gents ep.251.p.635.d.e.
» de bien, il faut, dit-il, ſe montrer doux & humble: mais avec
» des gents fiers & orgueilleux, il faut prendre un air elevé. Ceux
» là regardent la douceur comme une vertu; c'eſt pourquoi il faut
» en uſer à leur égard pour les conſoler. Mais comme ceux-ci
» n'eſtimant que la force & le courage, il faut leur marquer de la
» fermeté pour rabatre leur orgueil. Par cette conduite ſage &
» prudente on ſoutient les uns, & on humilie les autres. On ne
» gagne pas tout le monde par les meſmes moyens: Les meſmes
» remedes ne gueriſſent pas toutes ſortes de malades. Autant
» qu'il y a de differentes maladies, autant y a-t-il de differens re-
» medes. [Il traite la meſme matiere en beaucoup d'autres lettres,
dont il ſeroit aiſé de tirer des inſtructions fort conſiderables.]

ARTICLE IV.

Il eſt perſecuté pour avoir dit la verité: Sa diſpoſition à l'égard de ſes ennemis.

[ON euſt pu croire que cette averſion du Saint pour le vice euſt plutoſt eſté l'effet d'une chaleur humaine, que d'une vertu divine, ſi elle n'euſt eſté jointe à la ſuite inſeparable de la ſolide pieté, qui eſt la perſecution & la patience.] Il ſouffrit donc If.P.I.5.ep.131. p.592.c.
beaucoup pour avoir annoncé la verité aux pecheurs, & fut ce ſemble banni pour ce ſujet: Surquoi il répondit à celui qui eſtoit
» l'auteur de ſa perſecution; Vous m'avez couronné malgré vous,
» & je puis dire maintenant que Dieu m'a fait la grace non ſeule-
» ment de croire en luy, mais encore de ſouffrir pour luy. Aprés
cela, il continua à publier la verité avec autant de force qu'auparavant.

[Ainſi on voit que c'eſt avec ſincerité & ſans hyperbole,] qu'il ep.223.p.627.c.d.

Digitized by Google

écrit ces excellentes paroles à un de ſes amis : J'aime beaucoup « mieux ſouffrir perſecution en faiſant le bien, que d'eſtre applaudi « pour avoir fait le mal. Car ſans parler des recompenſes reſervées « à la vertu dans l'autre vie, & des ſupplices deſtinez à l'iniquité « & au vice [des ce monde-ci,] la vertu me ſemble porter avec elle « ſa recompenſe, & le peché ſon ſupplice : Quelques calomnies « que l'on publie contre la vertu ; quelques louanges que l'on « donne au vice, elles ne ſeront point capables de me faire aban- « donner l'une pour ſuivre l'autre. J'aimerai toujours la vertu, « quoique couverte d'opprobres : & je deteſterai de meſme le « ep.569.p.722.a. &c. vice, fuſt-il couronné de gloire.' Il proteſte pluſieurs fois à ceux « à qui il écrit le plus fortement, qu'il le fait par l'amour qu'il a pour eux, & qu'il verſe plus de larmes pour eux devant Dieu, qu'il ne leur écrit de paroles.

[Cependant il avoue qu'il ne ſe trouvoit pas encore en état de prier pour eux avec toute la pureté & l'étendue de cœur qu'il euſt ſouhaité. Mais il le dit d'une maniere ſi ſainte & ſi belle, que nous croyons devoir traduire ici toute ſa lettre.]

ep.398.p.678. 'Je ſçay parfaitement, dit-il, qu'il m'eſt glorieux des ce mon- « de, & qu'il me ſera encore plus glorieux en l'autre, d'avoir « ſouffert les injures & les injuſtices. Pour ce qui eſt de me tenir « obligé à ceux qui me maltraitent, lors meſme qu'ils en font une « coutume, & qu'avec cela ils s'en glorifient, [& de les aimer] « comme des perſonnes qui nous procurent un nouvel accroiſſe- « ment de vertu, [& de merites ;] je ne m'en excuſe pas ſur ce que « je n'aime point à me faire des couronnes du malheur des autres, « mais j'avoue que c'eſt une choſe trop grande pour moy, & qui « ſurpaſſe mes forces. Je puis ſouffrir avec patience tout ce qu'ils « me font : mais je ne ſuis pas encore arrivé juſqu'à leur en ſavoir « p.679.a. gré, 'et à prier "avec une charité pure & ardente pour ceux qui ne « κ. τ. λ. ceſſent point de me faire tout le tort qu'ils peuvent, ſurtout « quand ils ne ſongent point dutout à s'en repentir, & qu'ils ſe « rient meſme de ce que l'on prie pour eux. Voilà ma diſpoſition, « je veux bien que vous la ſachiez. Pour vous, ſi vous faites ce « que je ne puis pas faire, je loue & j'eſtime extremement cette « grandeur d'ame. Mais je vous avoue ma foibleſſe. J'ay ſouvent « prié avec une cordialité toute entiere pour ceux qui s'eſtoient « declarez mes ennemis en quelques rencontres. 'Pour ceux qui le « faiſoient à deſſein, "& par une malice affectée, lorſque j'ay voulu « τ. προσεύξασθαι auſſi prier pour eux, j'ay bien vu que c'eſtoient les levres qui « prioient plutoſt que le cœur. Cela ne m'empeſche pas de croire « que

Digitized by Google

» que d'autres ſont arrivez à ce degré; j'en ſens [non pas de l'envie,
» mais] de la joie; & je ſouhaite de les pouvoir ſuivre. Car au
» moins je ne ſuis pas comme beaucoup d'autres, qui ne peuvent
» croire que perſonne ſoit arrivé à une vertu dont ils ſe trouvent
» incapables, jugeant des autres par eux meſmes, ou qui pour ne
» pas rougir de leur laſcheté, ſe vantent de faire ce qu'ils ne font
» pas, ou qui allegorizent les commandemens de l'Evangile, pour
» ne ſe pas croire obligez à des choſes qu'ils n'ont pas le courage
» d'entreprendre, comme je ſçay que quelques uns le font à l'égard
» de la défenſe d'avoir deux tuniques, parcequ'ils ne peuvent
» pas la pratiquer à la lettre. Ils feroient mieux ſans tant ſpirituali-
» ſer, d'honorer la vertu de ceux qui le peuvent, & confeſſer leur
» foibleſſe qui les empeſche de les imiter. Pour moy, ceux que
» j'eſtime le plus, ſont ceux qui font ce que je ne puis encore
» faire.

[Pour donner quelques exemples de la liberté genereuſe avec laquelle Saint Iſidore avertiſſoit toutes ſortes de perſonnes de ce qu'il trouvoit en eux de reprehenſible, nous verrons dans la ſuite en quels termes il a écrit à S. Cyrille.] 'Il reprend fortement un Gouverneur qui défendoit à ceux qui eſtoient pourſuivis, de ſe refugier dans les egliſes; ce qu'il traite de cruauté & d'impieté: '& ce Gouverneur s'eſtant plaint de ſa liberté, il luy répond par une lettre fort pleine d'eſprit, que c'eſtoit ſes actions qu'il devoit condanner, & non pas les termes par leſquels on les exprimoit ſeulement telles qu'elles eſtoient. 'Baronius croit que c'eſt le celebre Pallade Eveſque d'Helenople en Bithynie, à qui il donne de fort belles inſtructions ſur la maniere dont il devoit ſe conduire pour parler aux femmes. [Mais cela n'a point d'autre fondement que la conformité du nom.] 'Il raporte encore à Jean Caſſien la lettre que le Saint écrit à un Caſſien qui avoit embraſſé depuis peu la vie ſolitaire, mais qui ne pouvoit retenir ſa langue.

l.1.ep.174.p.52. 53.
ep.175.p.53.a.b.
l.2.ep.284.p.250| Bar.415.§ 26.27.
If.P.l.1.ep.309.p. 82.d.e|Bar404.§ 74.

'Theon Eveſque d'Heraclée dans le pays de Sethros en Egypte, [a]ne ſe conduiſoit point comme il devoit, & meſme il ſe declaroit ennemi de tous ceux dont l'exemple le condannoit. [b]Le Saint delibera avec ſes amis s'il luy donneroit les avis dont il voyoit qu'il avoit beſoin. 'Il s'y croyoit d'autant plus obligé, que Theon témoignoit pour luy un fort grand reſpect; ce qui l'engageoit à luy témoigner une vraie amitié. 'Les uns eſperoient qu'il les recevroit fort bien, & luy en auroit obligation. Les autres craignoient au contraire qu'en luy parlant ſincerement, il ne s'en fiſt un ennemi irreconciliable. 'Pour luy, il crut que Theon s'irriteroit

Conc.t.3.p.543. a.
a If.P.l.5.ep.92. p.581.b.c.
b p.580.
ep.196.p.617.
ep.92.p.580.
p.581.

Digitized by Google

d'abord de ſes paroles, mais qu'il en profiteroit enfin. Et dans cette confiance, il luy écrivit une lettre où il luy marqua en peu de mots ce qu'il penſoit de ſon état, reſolu de ſouffrir tout avec
ep.160.161.217.p. 620.629. joie pour défendre le parti de la vertu. On peut juger que Theon ne receut pas bien ſes remontrances. [Mais on ne voit pas ce qui en arriva depuis.]

ARTICLE V.

Il s'eleve contre Euſebe Eveſque de Peluſe, & contre pluſieurs de ſes Eccleſiaſtiques.

[ON trouve dans les lettres de S. Iſidore beaucoup d'autres exemples de ſon zele contre les méchans: car il en fait une des matieres les plus ordinaires. Mais il ne l'exerce ni plus ſouvent ni plus fortement qu'à l'égard d'Euſebe Eveſque de Pe-
Is.P.l.1.ep.117. p.179.d.e. luſe, & de ſes Eccleſiaſtiques.] Euſebe avoit ſuccedé à Ammone, que le Saint loue comme un Prelat rempli d'une ſageſſe divine, qui avoit les yeux de l'ame tres purs & tres perçans, & une grande lumiere pour diſcerner ceux qui meritoient d'eſtre elevez à l'état eccleſiaſtique, de ceux qui ſe couvroient d'une fauſſe
l.3.ep.178.245. p.328.a|353.c. apparence de pieté, comme un homme que [ſa vertu] rendoit celebre, & qui eſtoit un vray Eveſque. &c.

NOTE. [Il y a quelque raiſon de croire qu'Euſebe luy avoit ſuccedé des devant l'an 395. Mais il y en a encore davantage de ne le pas faire commencer ſitoſt, non pas tant] parcequ'il a aſſiſté au Con-
Conc.t.3.p.450. d|451.d|543.b. cile d'Epheſe en l'an 431, [que parce] qu'on voit qu'en l'an 457, Euſebe de Peluſe impoſa les mains à Timothée Elure pour le faire
a Eva.l.2.c.8.p. 299.d. non pas l'Eveſque, mais le tyran d'Alexandrie. [Car cette action convient à un ancien Eveſque, & elle eſtoit ſurtout digne de
Is.P.l.1.ep.39.p. 12.c. celui dont nous parlons.] S. Iſidore ſe plaint que ceux de Peluſe euſſent elu indiſcrettement une perſonne ſi indigne, & euſſent deshonoré la vertu en choiſiſſant un homme dont les vices
l.5.ep.564.p.719. e. eſtoient ſi viſibles. Il ne voulut point faire comme beaucoup d'autres, qui haïſſant cet ennemi de la vertu & ce cooperateur du diable, & ne manquant point de le traiter [devant les autres] comme il le meritoit, ne laiſſoient pas de le flater, [& de l'autoriſer] par les civilitez qu'ils luy rendoient. Il declare hautement qu'il ne peut pas ſe reſoudre meſme à le voir, quand il le menaceroit de mille morts. [Nous ne nous arreſterons point à raporter ce qu'il en dit dans un grand nombre de lettres, particulierement
l.5.ep.245.270.p. 353.354.366. en écrivant à Theodoſe & à Lampece Eveſques,] où il oppoſe la

Digitized by Google

conduite de ce Prelat à celle d'Ammone ſon predeceſſeur,[1] & en écrivant à Euſebe meſme ſur une egliſe[2] qu'il faiſoit baſtir magnifiquement. [Nous remarquons ſeulement][a] ce que le Saint dit eſtre la ſource de tous les maux que l'Egliſe de Peluſe ſouffroit de luy, qu'il excluoit les gents de bien du ſacerdoce, & qu'il y elevoit des perſonnes criminelles.

[1] l.1.ep.37.113.p. 12.a.b[3]4.35[1].2. ep.246.p.236. &c.

[a] l.3.ep.245.p. 354.b.c.

[Ce ſont ces perſonnes dont les noms ſont ſi ſouvent repetez dans les epiſtres de S. Iſidore; Zoſime, Maron, Martinien, Panſophe, Luce, Queremon, Euſtathe, Pallade.[1] Maron avoit la qualité d'œconome [des biens de l'Egliſe,][2] & Panſophe le titre d'Archidiacre.[3] Le Saint parle fort ſouvent de Maron, & encore plus de Zoſime, qui eſtoit entré le premier dans la preſtriſe: mais tous deux l'avoient achetée d'Euſebe pour de l'argent;[4] quoiqu'il ſemble qu'Euſebe meſme euſt eu d'abord horreur de l'ambition de Zoſime, & en euſt écrit à S. Iſidore.[5] Le Saint décrit ce Zoſime comme le pire de tous ces mauvais Eccleſiaſtiques.

[1] l.1.ep.177.p.53.c.

[2] ep.185.p.55.c.d.

[3] ep.119.p.37.a. &c.

[4] ep.28.p.9.d.

[5] l.3.ep.153.p.315. d.

[6] Il blaſme Luce qui a eſté auſſi Archidiacre de Peluſe, de deſhonorer ſa dignité par ſa vie, par ſon avarice, & en tirant de l'argent des ordinations.[7] Il joint aſſez ſouvent Euſtathe, Pallade & Queremon avec Zoſime, Maron & les autres.[b] Il met les deux premiers entre ceux à qui Euſebe avoit vendu le ſacerdoce, [c'eſt à dire le miniſtere eccleſiaſtique:][c] car ce miſerable Euſtathe n'eſtoit que Diacre.[d] Queremon avoit eſté depoſé [du lectorat] par Ammone pour trois grands crimes, pour leſquels il meritoit meſme d'eſtre puni ſelon les loix civiles; & neanmoins Euſebe le receut comme Lecteur, & puis l'eleva au diaconat.

[6] l.1.ep.19.p.9.10.

[7] l.3.ep.36.p.271.c[1] l.2.ep.121.p.176. c.d.

[b] l.2.ep.121.p. 176.c.d.

[c] l.3.ep.331.p. 384.c.

[d] ep.178.p.318.a.

[8] Pour Martinien, S. Iſidore mande amplement à S. Cyrille de quelle maniere il avoit eſté fait Preſtre par Euſebe, aprés avoir eſté rejetté par Ammone & par un autre Eveſque,[9] comment il avoit obtenu de luy la charge d'œconome,[10] & comment il avoit diſſipé tout le bien de cette Egliſe,[11] employant meſme pour cela, à ce qu'on pretendoit, le ſortilege & la magie.[12] Mais non content de ces crimes, il envoya de l'argent à Alexandrie dans l'eſperance d'y obtenir un eveſché.[13] S. Cyrille dont l'honneur eſtoit tout à fait bleſſé par ce deſſein, le menaça par une lettre que s'il continuoit ſon entrepriſe, il le declareroit excommunié dans toute l'Egypte. Martinien ſe moqua de ſes menaces, & ne laiſſa pas de s'en aller à Alexandrie, pour taſcher d'y faire réuſſir ſon ambition ſacrilege. Ce fut ſur cela que S. Iſidore écrivit à S. Cyrille: Il dit qu'il devoit avoir excommunié Martinien des la premiere fois; mais il le ſupplie de ne luy pas pardonner aprés

[8] l.2.ep.127.p.179.

[9] p.180.a.

[10] p.180.181.

[11] p.181.a. c.

[12] p.182.

Digitized by Google

cette rechute, de le renvoyer à Peluſe avec des Eveſques dont il fuſt aſſuré, qui puſſent revoir les contes de l'Egliſe, pour obliger Martinien de payer ce qu'il luy devoit; & de depoſer l'Eveſque [Euſebe,] ou au moins de luy donner un curateur qui
l.5.ep.79.p.577. b.c. le puſt empeſcher de faire des fautes notables. Il luy écrit encore une autre lettre, pour le prier d'arreſter l'avarice de ceux qui avoient le maniement des revenus de l'Egliſe de Peluſe.

[La vie ſcandaleuſe de ces Eccleſiaſtiques produiſoit un autre
l.2.ep.37.p.137.c. ſcandale d'une conſequence tres dangereuſe.] Car beaucoup de perſonnes s'imaginoient qu'on ne pouvoit recevoir d'eux le
ep.38.p.138.e. batteſme, ni les autres ſacremens, & aimoient mieux ne les
a l.5.ep.569.p. 723.a. point recevoir du tout, quelques remontrances que S. Iſidore meſme leur puſt faire ſur cela.

ARTICLE VI.

Hermogene & d'autres animent le Zele du Saint : Pluſieurs profitent de ſes avis.

If.P.l.3.ep.270. p.366.d. DE ſi grands maux touchoient vivement le Saint. Il écrivoit ſans ceſſe des lettres à ces malheureux Eccleſiaſtiques, tantoſt douces, tantoſt fortes. Il demeuroit quelquefois dans le ſilence, [& puis leur faiſoit de ſeveres reprimendes: Enfin il faiſoit tout ce qu'il croyoit capable de les toucher. Mais bien loin qu'on puiſſe dire que ſon zele l'ait emporté contre eux en aucun excés, on voit au contraire que ſes meilleurs amis & les plus ſaints Eveſques de ce temps là trouvoient encore qu'il n'en
l.2.ep.21.p.133.a. faiſoit point aſſez.] L'un de ceux là eſtoit l'Eveſque Hermogene,
l.5 ep.358.p.666. e|378.p.673.a.b| 466.p.676.c. dont le Saint loue extremement la vertu, & particulierement l'humilité; & il dit qu'il n'oſe entreprendre d'en faire l'eloge, par-
b ep.448.p.691. b. cequ'il n'eſt pas ſeulement capable de repreſenter une partie de ſes vertus. On croit que c'eſt Hermogene de Rhinocorure qui
V.S.Cyrille d'Alexandrie 598. c l.3.ep.132.p. 309.b.c. aſſiſta au Concile d'Epheſe. Sozomene qui écrivoit alors, loue
d Boll.4.feb.p. 471.c. beaucoup l'Egliſe de Rhinocorure qui juſques à ſon temps avoit
e Soz.l.6.c.31.p. 687.688. toujours porté de grands hommes, & ſe gouvernoit par de tres ſaintes loix. Il remarque entre autres que l'Eveſque y vivoit en commun avec ſon Clergé.

[Hermogene n'eſtoit pas le ſeul qui trouvoit que le zele de S. Iſidore n'eſtoit pas encore aſſez animé: Et il a bien de la peine en beaucoup de lettres de ſe défendre contre les reproches qu'il
If.P.l.2.ep.94.p. 165.b.c. en recevoit de diverſes perſonnes.] Ainſi les ſollicitations des

Digitized by Google

gents de bien avec qui il eſtoit uni d'amitié, & l'aſſurance qu'il avoit qu'on ne doit jamais deſeſperer du ſalut d'un pecheur, quelque endurci qu'il puiſſe eſtre, ſont la cauſe de ces lettres ſi frequentes & ſi vehementes qu'il écrit & à Euſebe, & à Zoſime, & aux autres Eccleſiaſtiques de Peluſe. ep.16.p.131.d.e. &c.

Ce qui eſt encore admirable, c'eſt que luy, qui ſemble n'eſtre pour eux que feu & que zele, reprend neanmoins un Officier nommé Leonce de ce qu'il avoit parlé de Zoſime avec beaucoup de liberté, [craignant peuteſtre qu'il ne le fiſt pas d'une maniere » aſſez ſainte.] Vous n'avez rien dit, luy écrit-il, qui ne ſoit trop » vray, & perſonne ne vous accuſera de menſonge. Mais il ne faut » pas que voſtre langue, qui eſt l'organe de la verité, ſe ſouille par » ces ſortes de diſcours. Il eſt juſte qu'un homme d'honneur tel » que vous eſtes, & orné de beaucoup de vertus, ajoute encore » à ſa couronne la gloire de la patience. [Rien ne fait mieux voir que toute la vehemence du Saint venoit de ſa charité, comme dans Saint Eſtienne, & non de paſſion ni d'emportement. *Magiſtrianum.* l.3.ep.229.p.348. *κόσμιον.*

Il y a aſſez d'apparence qu'il ne tira pas d'autre fruit de tous les efforts qu'il fit pour convertir Zoſime & les autres, que la ſatisfaction de ſa propre conſcience, & la gloire d'endurer les maux que ces mauvais Eccleſiaſtiques luy firent ſouffrir. [Mais il fut plus heureux en d'autres rencontres;] & ſes avis eurent aſſez de force pour perſuader à beaucoup de perſonnes, meſme à de fort illuſtres, d'embraſſer la vertu & d'abandonner le vice, [c'eſtoit ce qui faiſoit toute ſa joie.] Car dans les travaux qu'il entreprenoit pour le ſalut des ames, il conſideroit moins la recompenſe qu'il tireroit de ſon travail, que le ſalut de ceux pour » qui il travailloit; Et ſi quelqu'un, dit-il, ne croit pas ce que je » dis, il ne ſçait pas ce que c'eſt qu'aimer. Il montre enſuite que c'eſtoit la diſpoſition de Moyſe & de S. Paul: Et ſe demandant aprés s'il pretendoit ſe comparer à deux perſonnes d'une vertu & d'une charité ſi eminente, il répond qu'en tout le reſte il ſe reconnoiſt inferieur preſque à tous les hommes; mais qu'il avoue volontiers qu'il a un extreme deſir de contribuer de tout ſon pouvoir au ſalut de tout le monde. ep.122.p.177.l.[1. 5.ep.219.p.625.a. l.3.ep.282.p.370. d.[l.4.ep.205.p. 535.b.c. l.3.ep.366.p.399. c.d.

[Il n'y a rien qui exprime davantage ſes ſentimens ſur ce ſujet, qu'une lettre de rejouiſſance qu'il écrit à un Eveſque de ſes amis ſur une ame que Dieu avoit retirée par ſon moyen du dan- » ger où elle eſtoit de ſe perdre:] Pluſt à Dieu, dit-il, que vous » euſſiez eſté ici, pour avoir part à nos travaux & à noſtre couron- » ne, aux louanges & aux benedictions que l'on nous donne. La ep.273.p.367.c.d.

Digitized by Google

tiedeur & la pareſſe avoient relaſché noſtre ami & affoibli ſon « amour pour la celeſte philoſophie. Nous l'avons remis dans le « bon chemin par nos conſeils & par nos exhortations, & encore « plus par le ſecours de la grace de Dieu. Nous en faiſons à preſent « une feſte où nous chantons des cantiques de joie pour cette « victoire, & où nous regalons nos amis par des banquets tout « ſpirituels. Venez donc pour nous congratuler, pour vous rejouir « avec nous & avec nos amis, & pour concevoir de l'indignation « contre la malice de certaines gents dont l'impudence eſt ſi gran- « de, qu'elle inſulte à ceux meſmes qui fuient leur corruption & « leur iniquité. «

ARTICLE VII.

Il écrit à Rufin contre un Gouverneur; honore Saint Chryſoſtome; écrit fortement à Saint Cyrille; combat les Neſtoriens.

[SAINT Iſidore, comme nous avons dit d'abord, fleuriſſoit ſelon Evagre, en meſme temps que S. Cyrille d'Alexandrie, ou plutoſt quelque temps auparavant, puiſque ce Saint le qualifioit ſon pere.] Et en effet il écrivoit à Rufin Prefet du Pretoire, [tué en 395,] pour empeſcher que Gigance ne fuſt fait gouverneur, & pour le prier d'oſter le gouvernement de Peluſe à Cyrene, le menaçant s'il ne le faiſoit pas, qu'il porteroit luy meſme la peine due aux crimes de ce gouverneur. [Ainſi l'on voit que des l'an 395, il s'eſtoit déja retiré à Peluſe, & eſtoit aſſez conſiderable pour écrire aux premieres perſonnes de l'Empire, & meſme pour les menacer.

Ce fut apparemment vers ce temps là] qu'il receut une lettre d'un Eveſque nommé Gregoire, qui luy écrivoit de fort loin pour le conſulter ſur un paſſage de l'Ecriture. Il dit que cette conſultation luy avoit donné tout enſemble de la confuſion & de la vanité: & neanmoins il y ſatisfait, parce, dit-il, que les « peres ſe rejouiſſent de voir leurs enfans s'exercer à quelque cho- « ſe, quoique ce ne ſoient encore que des jeux & des choſes fort « imparfaites. [Il faut ſans doute que ce Gregoire fuſt quelque « Prelat fort conſiderable: Et je ne ſçay ſi ce ne pourroit point eſtre S. Gregoire de Nyſſe, à qui toutes ces choſes conviennent, & que l'on croit avoir vécu au moins juſque vers l'an 400.]

Nicephore écrit que S. Iſidore a eſté diſciple de S. Chryſoſtome, & a appris de luy l'une & l'autre philoſophie. [Cela eſt aſſez

Ef.l.1.ep.489. p.123.a.

ep.178.p.53.d.e.

ep.125.p.38.d.

Nphr.l.14.c.30. 32.p.503.b[566.b.

Digitized by Google

difficile; ſi ce n'eſt qu'avant que de ſe retirer à Peluſe, il peut l'avoir ecouté à Antioche.]'Mais il eſt certain qu'il a eu un reſpect & une eſtime extraordinaire pour ce grand Eveſque.[a]Il l'appelle"l'œil de toute l'Egliſe.[b]Il releve ſon eloquence audeſſus de tout ce que le paganiſme avoit eu de plus illuſtre,[c]& raporte pour cela le témoignage du ſophiſte Libanius, dont il nous a conſervé une lettre tres glorieuſe à S. Chryſoſtome.'Il dit que tous les hommes de ſon temps ſe doivent eſtimer heureux de pouvoir jouir des ouvrages de ce grand homme, qui eſtoient déja celebres dans toutes les extremitez de la mer & de la terre. 'Il donne des eloges extraordinaires à ſon livre du Sacerdoce. [d]Il aſſure qu'il y a un threſor de ſcience renfermé dans ſon commentaire ſur l'epiſtre aux Romains; & il croit que ſi S. Paul euſt voulu s'expliquer luy meſme avec quelque elegance exterieure, il euſt choiſi pour cela la langue de cette bouche d'or.

Phot.c.232.p. 901.
[a] If.P.l.1.ep.156. p.49.a.
&c.
[b] l.2.ep.42.p. 139.c.
[c] b.
l.4.ep.224.p.548.
l.1.ep.156.p.48. 49.
[d] l.5.ep.32.p.563. c.

'Il défend avec la meſme liberté la reputation de ce Saint déja mort, & traite ſelon leur merite & Theophile & ſes quatre complices, lorſqu'apparemment leur faction eſtoit encore en ſa vigueur.'Et enfin ce fut luy principalement qui par ſes exhortations & par ſes reprimendes, porta S. Cyrille d'Alexandrie à ſe reconcilier avec la memoire de ce Saint, qu'il traitoit auparavant d'une maniere tres injurieuſe,en ſuivant la paſſion de Theophile ſon predeceſſeur & ſon oncle.'Il ne fit pas meſme difficulté d'écrire depuis à Saint Cyrille, qu'on l'accuſoit d'imiter[contre Neſtorius]l'animoſité de Theophile ſon oncle, qui s'eſtoit emporté par une folie toute pure contre Jean cet homme cheri de Dieu qu'il portoit toujours[dans ſon cœur.]'Cette lettre a eſté raportée par Facundus.

l.1.ep.152.p.47. 48.
Nphr.l.14.c.28. p.499.b.
If.P.l.1.ep.310. p.83.a.b.
Fac.l.2.c.4.p.80.

» 'Le Saint l'écrivit[en 431,]du temps du Concile d'Epheſe; & il
» y raporte, dit-il, le ſentiment qu'avoient de S. Cyrille beaucoup
» de ceux qui eſtoient à ce Concile.'Baronius croit qu'il s'eſtoit laiſſé ſurprendre aux faux bruits que les ennemis de S. Cyrille avoient repandus.[Ils pretendoient que ce Saint en combatant Neſtorius, tomboit dans l'hereſie d'Apollinaire, qui tenoit, comme Eutyche fit peu aprés, que J. C. n'avoit qu'une ſeule nature, compoſée de la divinité & de l'humanité.]'Et il ſemble que cela ait obligé[e]S. Iſidore de l'aſſurer que ſelon l'Ecriture & ſelon S. Athanaſe, J.C. eſtoit veritablement Dieu & veritablement homme, & de deux natures, quoique ce fuſt un ſeul fils, la divinité n'ayant point eſté changée,"mais ayant pris l'humanité.'Leonce de Byzance cite la lettre,

If.P.l.1.ep.310.p. 83.a.
Bar.431.§ 84.
Du Pin,t.4.p. 27.
[e] If.P.l.1.ep.323. p.86.c.d.
&c.
Leon.in N.& E. l.1.p.980.b.

Digitized by Google

[Mais quoique ce Saint ait pu avoir quelque mauvaiſe impreſſion de S. Cyrille, ou plutoſt quelque crainte qu'il ne tombaſt dans des fautes dont tous les hommes ſont capables, il n'en a pas eſté moins ferme & moins éclairé à défendre auſſibien que luy la foy de l'Egliſe.] Car dans la lettre meſme où il craint qu'il n'agiſſe par animoſité, il met une grande difference entre Saint Jean Chryſoſtome & ceux dont Saint Cyrille pourſuivoit la condannation, ce que Facundus explique de Neſtorius, & non pas de Jean d'Antioche: [Et dans ce temps là meſme, comme les miniſtres de l'Empereur s'efforçoient d'étoufer la verité en opprimant ceux qui la défendoient,] il écrivit à ce prince, qui eſtoit Theodoſe le jeune, pour le ſupplier ou de vouloir luy meſme eſtre preſent au Concile, ou d'empeſcher que ſes officiers ne ſe mélaſſent de ce qui regardoit la foy.

If.P.l.1.ep.310.p. 83.b.

Fac.l.12.c.4.p.81.

If.P.l.1.ep.311.p. 83.b.c.

[Pour ce qui eſt de la doctrine, nous avons encore pluſieurs lettres de luy, où il paroiſt combatre les Neſtoriens,] comme celle où il ſoutient, que toutes les nations de la terre ont reconnu cette verité, que la Vierge eſt mere de Dieu. Leonce de Byzance cite la lettre à Arquibe comme écrite contre Neſtorius, [a] que le Saint y combat par la grandeur & la dignité de l'Eucariſtie. Le meſme Leonce en cite encore d'autres ſur ce ſujet.

ep.54.p.16.17.

Leon.l.3.p.1026. b.

[a] If.P.l.4.ep.166. p.503.a.b.

Leon.l.1.p.972. 979.

ARTICLE VIII.

Il travaille pour la paix de l'Egliſe; condamne l'hereſie d'Eutyche.

[LA condannation de Neſtorius par le Concile d'Epheſe fut ſuivie d'un grand different entre S. Cyrille & Jean d'Antioche. Ce fut, comme nous croyons, ſur ce ſujet] que S. Iſidore écrivit au premier la lettre raportée par Facundus; [b] où il declare d'abord qu'il eſt obligé de luy dire la verité, ſoit comme ſon pere, puiſqu'il luy donnoit cette qualité; ſoit comme ſon fils, qui eſt le nom qu'il prenoit luy meſme, à l'égard d'un Eveſque qui repreſentoit Saint Marc; pour ne pas tomber dans la condannation du grand Preſtre Heli, ou dans celle de Jonathas, qui n'ayant pas empeſché Saül de conſulter la Pythoniſſe, porta le premier la peine de ce crime. Il le conjure enſuite de mettre fin aux diſputes, de ne les pas rendre eternelles ſous pretexte de défendre la religion, & de ne pas faire payer à l'Egliſe ſes dettes particulieres, & les injures qu'il avoit receues. [Il y en a qui raportent cette lettre à l'affaire de S. Chryſoſtome; ce qui paroiſt moins naturel.

Fac.l.12.c.4.p.79. 80.

[b] If.P.l.1.ep.370. p.96.97.

Il

Il ſemble encore qu'on puiſſe entendre de Neſtorius auſſi-bien que du demon,] ce qu'il écrit à l'Eveſque Hermogene: Que la victoire que J.C. avoit remportée, eſtoit en danger de ſe perdre par noſtre negligence; que l'ennemi abatu & terraſſé par la force eſtoit en état de ſe fortifier, de ſe relever, & de demeurer victorieux, parcequ'au lieu de s'unir contre luy, on s'armoit les uns contre les autres, on ne cherchoit que ſes propres intereſts, & on laiſſoit perdre un don auſſi rare & auſſi precieux que celui de la charité. l.2.ep.139.p.187. a.b.

[S. Cyrille profita ſans doute des avis de S. Iſidore. Car pour rétablir la paix dans l'Egliſe, il uſa de toute la douceur & de toute la condeſcendance poſſible. On remarque meſme qu'il parut avoir affoibli la foy qu'il avoit ſi glorieuſement ſoutenue, & qu'il fut obligé de s'en juſtifier publiquement,] à cauſe d'un grand nombre de perſonnes qui en avoient eſté ſcandalizées. Bar.433.52.3. 53.

S. Iſidore ſemble avoir eſté de ce nombre; & je ne voy rien à quoy on puiſſe mieux raporter cette lettre citée auſſi par Facundus qu'il écrit à S. Cyrille avec ſa liberté ordinaire: » Il faut, luy » dit-il, demeurer ferme & conſtant, & que la crainte ne vous » faſſe pas trahir les intereſts de Dieu, & vous contredire vous » meſme. Neanmoins ſi vous comparez ce que vous venez d'écrire » avec ce que vous aviez écrit autrefois, il ſera difficile qu'on ne » vous accuſe ou de flaterie ou de legereté, de ceder à la vaine » gloire, plutoſt que d'imiter les combats de ces ſaints athletes, » qui ont mieux aimé paſſer toute leur vie dans un pays étranger, » dans l'oppreſſion & dans les ſouffrances, plutoſt que d'entendre » ſeulement des diſcours de l'erreur & du menſonge. Fac.l.2.c.4.p.81. If.P.l.1.ep.324.p. 86.87. τὸ ἐναγώνιον.

L'accord de Jean d'Antioche & de S. Cyrille ſe fit à la fin de l'an 432. Mais l'Egliſe ne jouit pas longtemps de la paix qu'on avoit taſché de luy procurer, puiſqu'en l'an 448, Eutyche y excita une tempeſte qui eut des ſuites bien plus funeſtes que la precedente, particulierement en Egypte, où Dioſcore ſucceſſeur de S. Cyrille ayant embraſſé cette hereſie, en infecta entierement cette province. Il y a bien de l'apparence que Saint Iſidore vit le commencement de ce malheur.] Car il ſe plaint à Hermogene Eveſque [de Rhinocorure, à ce qu'on croit,] que l'Egypte imite Pharaon, & exige de tout le monde le tribut de l'hereſie. [Auroit-il parlé de la ſorte de S. Cyrille?] Et pour expliquer ce que » c'eſtoit que cette hereſie. » Prenez garde, dit-il, de vous laiſſer ſeduire: Demeurez fermes comme établis ſur un fondement ſolide. » Dieu enprenant l'humanité n'a receu ni changement, ni confu- Bar.433.51. If.P.l.1.ep.419. p.108.a. a.

Digitized by Google

sion, ni partage. C'est toujours le fils unique sans commencement « & sans fin. 'Il combat encore expressément l'heresie d'une seule « nature en J.C, par diverses lettres citées contre Eutyche par Leonce de Byzance. [a] Il y en a encore d'autres qui marquent la mesme chose.

ep.102.313.405| Leon.l.1.p.979.980. a Il.P.l.1.ep.496. p.114.d.e.

ARTICLE IX.

Il aime & défend Eutone; condamne un serment fait par les Officiers de l'Empire.

[ON trouve dans les lettres de Saint Isidore divers points d'histoire, dont nous ne voyons pas moyen de fixer le temps.] Il écrit au Prestre Calliope qu'il ne faut point s'étonner que Dieu étende les effets de sa colere jusque sur ses temples, & mesme sur les saints Mysteres, comme cela estoit arrivé alors [dans quelque tremblement, ou dans une incursion de barbares;] qu'il le fait pour epouventer les pecheurs veritablement dignes d'eprouver les rigueurs de sa justice, [& les porter à embrasser la penitence.]

If.P.l.1.ep.73.p.23.24.

'Il dit qu'il avoit appris d'un homme qui aimoit la verité, qu'un jeune & miserable fou ayant conceu une passion criminelle pour une vierge tres sage & tres chaste, celle-ci qui n'avoit garde d'adherer le moins du monde à sa passion, crut devoir travailler encore à la guerir. Ainsi elle se fit couper ou plutost raser les cheveux, se couvrit le visage avec une paste de cendres; & en cet état elle le fit entrer dans sa chambre. Cette vue le frapa d'une telle maniere qu'il rentra aussitost en luy mesme; & non seulement sa passion qui alloit jusqu'à la fureur, se trouva tout à fait éteinte, mais il devint un ardent amateur de la chasteté.

l.2.ep.53.p.145.d.e.

[Il est difficile de dire à quels heretiques il faut raporter] ce que le Saint écrit à l'Evesque Leonce, Qu'il s'estoit uni de plus en plus à Eutone, parcequ'ils avoient combatu ensemble quelques personnes, qui armez d'une vaine eloquence, & faisant grand bruit avec leurs syllogismes, pretendoient renverser les dogmes de la vraie foy. Mais luy & Eutone s'opposerent à eux avec vigueur, & ne cesserent point de les combatre, qu'ils ne les eussent entierement mis en fuite, & n'eussent remporté sur eux une parfaite victoire. 'Il avoit commencé d'abord à aimer Eutone, parcequ'il avoit trouvé en luy une grande haine contre les méchans, & un grand zele pour s'exposer à tout avec joie, non seu-

l.3.ep.87.p.189.

c.

Digitized by Google

lement pour la vertu, mais encore pour tous ceux qui l'aimoient auſſi bien que luy. Cela luy fit juger qu'il avoit encore d'autres grandes qualitez : il les chercha, il les trouva : & ſur cela il lia avec luy une amitié auſſi inebranlable qu'étroite, parcequ'elle eſtoit fondée ſur Dieu meſme. c.

'Nous avons un grand nombre de lettres du Saint à Eutone qualifié Diacre. 'Il eſtoit de l'Egliſe de Peluſe, où il eut à ſouffrir la perſecution de tous les Eccleſiaſtiques, les uns le faiſant d'eux meſmes, les autres pour ſuivre la paſſion de [l'Eveſque] Euſebe chef de la guerre qu'on luy faiſoit. Auſſi on ne voyoit pas d'autre cauſe de cette guerre que ſa vertu meſme, 'qui eſtoit la joie de ſes amis, & faiſoit ſecher d'envie ſes ennemis. 'S. Iſidore qui euſt cru commettre une laſcheté impie de l'abandonner parcequ'il eſtoit perſecuté, écrivit en ſa faveur à un Tribun nommé Serene. 'Il employa cet homme excellent pour travailler de ſa part à pacifier les differends que les enfans d'Arconce avoient entre eux.

l.1.ep.95.105.&c.
l.5.ep.564.p.719.
l.4.ep.50.p.437.c.
l.5.ep.564.p.719.
ep.425.p.685.

'L'epiſtre 143 du 4e livre, nous apprend que le Saint avoit receu une lettre de l'Empereur, & apparemment encore de la perſonne à qui il l'écrit. Cette perſonne n'eſt point nommée : [mais autant que nous en pouvons juger, c'eſt la ſainte Imperatrice Pulquerie, qui regnoit avec le jeune Theodoſe ſon frere.] 'Le ſujet de ces lettres eſtoit ce ſemble quelque traité qu'on avoit fait avec les Sarrazins, ou d'autres barbares voiſins de l'Empire, & que le Saint avoit témoigné deſapprouver, à cauſe d'un ſerment capable d'allumer la colere de Dieu, où l'on avoit, dit-il, laiſſé toucher aux payens ce que nous avons de plus ſaint & de plus ſacré, & où des Chrétiens avoient pris part aux abominations ſacrileges des idolatres ; ce qui ne s'eſtoit jamais encore vu, & ne pouvoit eſtre qu'une temerité de gents ſans foy, ou au moins qui ignoroient les principes de la religion.

p.493.a.b.
c.d.

[Si les Romains n'avoient fait autre choſe que jurer le traité en preſence des barbares par ce que nous avons de plus ſacré, & recevoir le ſerment que les barbares faiſoient par leurs faux dieux, ils n'auroient fait] 'que ce que S. Louis tres religieux obſervateur du reſpect dû à nos Myſteres, a cru pouvoir faire legitimement, '& ce que S. Auguſtin n'a point voulu condamner, remarquant que c'eſtoit une choſe toute ordinaire, ſans laquelle la ſocieté civile n'auroit pas pu ſubſiſter tant qu'il y a eu des payens. [Il y a donc apparence que les Romains avoient fait jurer les barbares par la Croix, ou d'autres Myſteres de la religion, & avoient juré

Joinv.p.72.
Aug.B.ep.47.§2. p.110.111.

Digitized by Google

eux meſmes par les faux dieux de ces barbares. Car il ne faudra point s'étonner que cela ait animé le zele de S. Iſidore, & qu'il en ait fait entendre ſes plaintes juſques à la Cour. La lettre que l'Empereur luy en écrivit eſtoit ſans doute pour remedier à ce mal, ou au moins pour luy en demander ſon avis, & s'y ſoumettre.] Car il en fut extremement rejoui, il en rendit à Dieu de grandes actions de graces, & la joie qu'il en receut, le guerit d'une maladie qui le travailloit beaucoup.

Iſ.P.l.4.ep.143. p.493.b.

ep.49.p.437.c. On voit dans une autre lettre que les maladies les plus violentes, & qu'il regardoit comme mortelles, ne le troubloient & ne l'inquietoient point, & qu'elles ne l'empeſchoient pas de ſatisfaire à ce que ſes amis demandoient de luy.

[Ce ſeroit une choſe infinie de vouloir remarquer tous les faits qui ſe trouvent dans les lettres de noſtre Saint : Nous nous contenterons d'en ajouter un qui ne regarde ni ſon hiſtoire, ni meſme celle de ſon temps, mais qui eſt important pour l'Egliſe, & pour la honte du paganiſme.] Car voulant montrer la fauſſeté de ce qu'on diſoit de la Diane d'Epheſe, & de quelques autres idoles, qu'elles n'avoient point eſté faites par des hommes, il avance que les payens pour donner cours à ces contes, banniſſoient, ou tuoient meſmes les ouvriers qui les avoient faites. Il raporte que Ptolomée [l'un des Rois d'Egypte,] ayant eu la meſme folie pour une Diane qu'il avoit fait faire à Alexandrie "ſous un nom qui ſignifioit qu'elle n'avoit point eſté ſouillée par la main d'aucun ouvrier ; lorſqu'elle fut achevée, il fit un feſtin à tous ceux qui y avoient travaillé ſur un endroit creuſé exprés, où il les fit tous abyſmer. Mais la choſe fut ſceue, & Ptolomée [pour diminuer un peu l'horreur d'un crime qu'il ne pouvoit cacher, mais qu'il rejettoit ſans doute ſur d'autres,] "leur faiſoit rendre tous les ans des honneurs funebres.

ep.207.p.536.537.

« χαλκῆν. »

« θεσμὸν ἀμύητον. »

ARTICLE X.

Mort de Saint Iſidore : Ses écrits.

[S'Il eſt vray que Saint Iſidore ait vu, comme nous avons cru, l'Egypte infectée de l'Eutychianiſme, il y a apparence qu'il n'eſt pas mort avant le 4 de fevrier de l'an 449, ou meſme 450, puiſque l'hereſie ne pouvoit pas avoir encore fait un grand progrés en ſi peu de temps,] & qu'Hermogene à qui S. Iſidore ſe plaint que l'Egypte embraſſoit l'hereſie, eſtoit mort quelque temps

Iſ.P.l.5.ep.378.p.673.a|466.p.696.d.

Digitized by Google

avant luy, autant qu'on en peut juger par quelques unes de ſes lettres. Il y a auſſi quelque ſujet de croire qu'il n'a pas vécu plus longtemps, puiſqu'on ne voit rien dans ſes lettres qui ait raport au faux Concile d'Epheſe en 449, ſi ce n'eſt la lettre dont nous venons de parler, ni à celui de Calcedoine en 451:]'& Facundus aſſure qu'il n'a eu aucune part au dernier. Fac.l.2.c.4.p.51d

[Il receut ſans doute la mort avec beaucoup de joie,]'puiſqu'il avoit une fois mandé à un ſolitaire, qu'il avoit eſté fort ſatisfait dans une maladie qu'il avoit eue, parcequ'elle ſembloit le retirer peu à peu de la tempeſte; mais que Dieu avoit voulu qu'il demeuraſt encore au milieu des flots. If.P.l.1.ep.224.p.65.a.

'Il a compoſé divers écrits tres utiles,[a]comme celui qu'il fit contre les Gentils, où il montroit par quelle conduite de Dieu les méchans ſont ordinairement heureux en ce monde, & les bons au contraire dans l'affliction & l'adverſité. 'Il avoit auſſi montré dans le[meſme]diſcours contre les payens la vanité des divinations dont ils ſe ſervoient.[Je ne ſçay ſi c'eſt le meſme ouvrage]'qu'il appelle autrepart un livre, ou plutoſt un petit livre contre le deſtin. Il avoue que cet ouvrage avoit eſté fort eſtimé, & meſme qu'il y en avoit qui le preferoient à tout ce qui avoit eſté écrit ſur cette matiere. Eva.l.1.c.15.p.273.b. [a] If.P.l.1.ep.137.p.185.d.e. ep.228.p.226.c. l.3.ep.253.p.358.c.

'Il s'eſt encore rendu celebre par ſes lettres. Car on ſçait, dit Facundus, qu'il en a écrit deux mille pour l'edification de l'Egliſe. 'Le menologe & Nicephore diſent qu'on les faiſoit monter juſques à dix mille.[b]Suidas, ſelon les imprimez, en conte trois, ou plutoſt trois mille, ſur l'explication des Ecritures.[c]Le Pere Sirmond ſoutient qu'il faut lire ſelon les bons manuſcrits, trois mille ſur l'Ecriture, & ſept mille autres. Il dit auſſi que les moines du monaſtere des Acemetes à Conſtantinople en avoient Note 3. recueilli"deux mille, en quatre volumes de 500 chacun; & que c'eſt peuteſtre pour ce ſujet que Facundus marque ce meſme nombre.[Je ne trouve pas] celle que le meſme Leonce cite comme écrite à Theon.[d]On trouve quelques endroits tirez de ſes lettres parmi les ſentences des Peres des deſerts. Fac.l.2.c.4.p.79. Boll.4.feb.p.468. Nphr.l.14.c.53.p.566.c. [b] Suid.t.p.1275] Boll.§ 13. [c] Fac.p.79.n] Lup ep.6.p.22. Leon.l.1.p.972.e. [d] Cotelr.g.t.1.p.488.

'Nicephore qui met les lettres de S. Iſidore comme la principale partie de ſes ouvrages, dit qu'elles ſont remplies de tout ce que la ſcience ſacrée & profane a d'agreable & de beau; qu'il y explique clairement toute l'Ecriture; qu'il y donne à toutes ſortes de perſonnes toutes les regles qu'ils peuvent deſirer pour leur conduite; & qu'il y avoit trouvé le moyen le plus propre pour inſtruire. On y voit auſſi partout ſon zele pour l'Egliſe, pour la Nphr.l.14.c.53.p.566.d.

Digitized by Google

pureté de ſa diſcipline, pour la défenſe de ceux qui ſouffroient quelque injuſtice. Il parle auſſi tres ſouvent contre les Eveſques & les Preſtres qui s'acquitoient mal des fonctions & des devoirs de leur miniſtere. [Cela regarde particulierement Euſebe & Zoſime.] Nous ne devons pas auſſi omettre le jugement qu'en porte le ſavant Abbé de Billi. Ces lettres de Saint Iſidore ſont, dit-il, preſque toutes tres courtes & d'un ſtyle laconique, & contiennent beaucoup de choſes tres ſavantes & tres utiles en peu de paroles. On y trouve un fort grand nombre de paſſages & d'exemples tirez de l'Ecriture ſainte qu'il y repand partout. Quelquefois il y refute en peu de mots & comme en paſſant certaines hereſies. Comme un veritable diſciple & un fidele imitateur de S. Jean Chryſoſtome, il eſt tout appliqué à former les mœurs. D'un coſté il releve la vertu & en fait de magnifiques eloges : & de l'autre il s'eleve avec zele contre le vice. Il tire peu de choſes des livres des payens, & ſe contente d'employer les ſaintes Ecritures comme beaucoup plus utiles & plus dignes d'un Docteur & d'un lecteur Chrétien. Il finit ordinairement ſes lettres par quelque belle ſentence ou quelque excellente exhortation, qui remue toujours & anime le lecteur. Poſſevin a ſouhaité qu'on les enſeignaſt dans les ecoles publiques, pour former en meſme temps les enfans à la pieté & à l'eloquence.

Boll. 4. feb. p. 481. § 14.

§ 15. p. 481.

Du Pin, t. 4. p. 8-31.

M^r Du Pin en parle avec plus d'étendue que les autres, & ne leur donne pas moins d'eloges. Il marque une partie de ce qu'elles contiennent de plus conſiderable, ſoit pour l'explication de l'Ecriture ſainte, qui en eſt le ſujet le plus ordinaire, ſoit pour les dogmes de la foy, ſoit pour la diſcipline de l'Egliſe, ſoit pour les avis, les remontrances, & les inſtructions de pieté, ſoit en particulier touchant la vie & la diſcipline monaſtique. Ce ſont les claſſes dans leſquelles il diſtribue ces epiſtres, [& ſelon leſquelles on les pourroit ranger en quelque ordre; au lieu que nous ne voyons point qu'elles en aient preſentement aucun.]

Bar. 4. feb. Boll. p. 483. § 20.

On cite de noſtre Saint cette parole, Qu'on ne doit point faire cas d'un temple qui n'eſt orné d'aucune ſtatue; & on pretend qu'elle eſt citée par S. Jean de Damas dans ſon troiſieme livre des Images, & dans la premiere action du ſecond Concile de Nicée. [Neanmoins je l'ay cherchée dans l'un & dans l'autre, ſans l'y avoir encore pu trouver : & je ne ſçay meſme ſi elle convient fort au temps de Saint Iſidore.

ἄγαλμα.

Phot. c. 232. p. 901.

C'eſt apparemment de ce Saint qu'il faut entendre] ce que

Digitized by Google

Photius raporte d'Eſtienne Gobar, Que Severe avoit taſché de décrier S. Iſidore, & que n'en trouvant point d'autre pretexte, il l'avoit accuſé d'Origeniſme; mais que ne pouvant reſiſter à la verité, il s'eſtoit enfin retracté luy meſme. [Ce Severe eſt ſans doute celui qui uſurpa le ſiege d'Antioche en 513, ſelon Baronius; lequel eſtant ſectateur d'Eutyche, ne pouvoit manquer de haïr un Saint qui ſe declare tres fortement en beaucoup d'endroits contre cette erreur.]

'Bollandus remarque que le 4e de fevrier auquel les Grecs & les Latins font la feſte de S. Iſidore, les Cophtes d'Egypte honorent un André dont ils diſent beaucoup de choſes qui ont raport à ce Saint. 'Mais comme ils diſent que le lieu de ſa retraite fut la montagne de Pharma'ou Phermé qui ſepare l'Egypte du deſert de Sceté, [ce qui eſt bien eloigné de Peluſe, & que nous ne voyons point d'apparence à dire qu'il ſe ſoit retiré à cauſe qu'on le vouloit faire Eveſque d'Alexandrie, comme on le dit de cet André, ce qu'il faudroit mettre avant l'election de Theophile, c'eſt à dire en 385, nous avons mieux aimé nous abſtenir abſolument de cette piece.] 'Rittershuſe dans ſes notes, pretend que noſtre Saint eſt cet Iſidore dont parle Suidas, ami particulier & unique d'un certain Serapion, qui luy laiſſa en mourant tout ce qu'il avoit, c'eſt à dire deux ou trois livres. [Mais il paroiſt que ce Serapion eſtoit un payen:] Car l'auteur qui en parle, aprés en avoir fait un grand eloge, & avoir dit qu'ayant un grand amour pour le raiſonnement & pour la contemplation, il ne s'adonnoit qu'aux choſes les plus divines, il ajoute que c'eſtoit pour cela qu'il ne liſoit preſque pas d'autre livre qu'Orphée: Et enſuite il dit qu'il n'auroit point dutout eſté connu, ſi quelqu'un des dieux n'euſt voulu faire voir en luy l'idée de la vie qu'on menoit du temps de Saturne & de Jupiter. [Ainſi c'eſt un payen qui parle d'un payen; & cela fait juger qu'Iſidore intime de ce Serapion, eſtoit auſſi un payen. Le demon ſemble avoir voulu juſtifier par cet exemple, qu'il eſtoit veritablement le ſinge de Dieu. Car il y a peu de ſolitaires dont la retraite ait eſté auſſi exacte que celle qu'on attribue à ce Serapion.]

Boll. 4. feb. § 12. p. 483.

§ 12.

§ 23.

If. P. l. 3. ep. 44. n.

Suid. v. p. 715.

SAINT EUCHER,
ARCHEVESQUE DE LION,
ET DOCTEUR DE L'EGLISE.

ARTICLE PREMIER.

Commencement de la vie de S. Eucher : Il quitte le monde avec ſa femme & ſes enfans.

[L'EGLISE de Lion n'a point eu depuis Saint Irenée d'Eveſque plus celebre en ſcience & en pieté que S. Eucher. Il a eſté honoré de l'amitié & des eloges de tous les grands hommes de ſon temps, de S. Paulin, de S. Honorat, de Saint Hilaire d'Arles, de Salvien, de Mamert Claudien, de Saint Sidoine, ſans parler de Caſſien, de Gennade, de S. Iſidore, d'Adon, & des autres dont le témoignage peut eſtre moins conſiderable.]

Emiſ.h.49.p. 126.1. — 'Il s'attribue la meſme origine que celle des Martyrs de Lion, 'comme leur eſtant uni par la naiſſance.[a] Il naquit illuſtre dans le monde, pour devenir plus illuſtre en J. C.[b] Valerien qui eſtoit ſon parent,[c] avoit un pere & un beaupere elevez aux plus eminentes dignitez du ſiecle.[d] Et il y en a qui croient que ce peut eſtre le meſme que Priſque Valerien,[e] qui eſtant d'une famille Patricienne, devint Prefet des Gaules,[f] & qui eſtoit parent de l'Empereur Avite.

a Boll.16.jan.p. 20.§ 22. b Euch.ad Val.p. 1. c p.2. d n.p.186. e Sid.l.5.ep.10.p. 140. f car.8.p.350.

Cl.M.an.l.2.c.10. p.637.b. — 'Ce Saint avoit un eſprit ſubtil [& elevé,] une ſcience eminente, & beaucoup d'eloquence, [comme cela paroiſt aſſez par les ouvrages que nous avons de luy.] 'S. Sidoine luy attribue particulierement une eloquence vive "& preſſante.

Sid.l.4.ep.3.p.90. *ſollicitat.*

Paul.ill.p.62. Genn.c.63. — 'Il epouſa une femme nommée Galla, dont il eut pluſieurs enfans, '& deux fils au moins, Salone & Veran qui furent depuis

Salv.ep.8.p.214. 'Eveſques du vivant meſme de Saint Eucher. [Salone le fut "des

v. Salvien.

1. *Eorum per unius parentis gremium jure naſcendi cognati ſumus.*

l'an

Digitized by Google

l'an 441 au pluſtard.]'Quelques uns luy donnent auſſi deux filles, Conſorcie & Tullie; & ils diſent qu'elles moururent toutes deux vierges, Tullie avant l'epiſcopat de ſon pere, & Conſorcie aſſez longtemps aprés ſa mort. [Mais cela n'eſt fondé que ſur une V. la note 4. hiſtoire" que nous ne croyons pas capable de faire aucune autorité.] Paul.ill.p.70.

'S. Eucher eſtoit encore dans la fleur de ſon age, mais dans la maturité & la force de l'eſprit, lorſqu'il conceut un genereux mepris pour le monde, & un ardent deſir pour le ciel. [Sa retraite fit ſans doute beaucoup d'eclat, & fut un grand ſujet de joie pour l'Egliſe.]'Car S. Sidoine marque l'arrivée de Saint Eucher à Lerins entre les choſes qu'on pouvoit repreſenter aux moines de cette iſle pour les conſoler, & pour les edifier. [Cet endroit ſemble pouvoir encore marquer qu'il ſe retira d'abord à Lerins, où S. Honorat avoit fondé quelque temps auparavant ſon celebre monaſtere.]'Il dit dans une lettre qu'il doit honorer tous les deſerts qui ſervent de retraite aux Saints; mais qu'il a un reſpect 1. tout particulier pour ſon iſle de Lerins, qui 'avoit tendu ſes bras charitables pour retirer des naufrages du ſiecle ceux qui s'eſtoient refugiez ſur ſes bords, où elle temperoit par ſes rafraichiſſemens doux & ſalutaires les ardeurs mortelles que l'amour du monde avoit allumées en eux. 'Quand il vint en cette iſle, [ce qu'il fit ſans doute plus d'une fois,] il y admira ces troupes & ces aſſemblées de Saints qui y repandoient partout l'odeur de leur pieté, & qui en cherchant la beatitude, la poſſedoient déja par avance. Cl.M.l.2.c.10.p. 637.b. Sid.ep.16.p.384. 385. Euch.ad Hil.p. 39. p.40.41.

'Il eut la penſée d'aller juſques en Egypte viſiter les ſolitaires & les anacoretes qui rendoient cette province ſi celebre, & de quitter le froid & la tiedeur des Gaules pour chercher dans l'Orient non une terre, mais une vertu plus ardente. [La conſideration de ſa femme & de ſes enfans l'empeſcha peuteſtre ab eremo. d'executer ce deſſein.]'Ce qui eſt certain, c'eſt" qu'aprés avoir paſſé quelque temps dans le deſert, (ce qu'il faut apparemment entendre de celui de Lerins,) 'il chercha une retraite contre le bruit du monde dans une iſle proche de celle de Lerins, c'eſt à dire dans celle qu'on appelloit alors Lero, [& aujourd'hui Sainte Marguerite,] qui n'eſt ſeparée de l'autre que par un fort petit trajet de mer, de ſix cens pas ou environ, & de la terre par un &c. autre de deux mille pas. Elle eſt entre la terre & Lerins," beau- Caſſ.col.11.pr.p. 519. Boll.16.jan.p. 20.522. Paul.ill.p.51.62. Lerin.pr.p.6.

2. *receperat.* 'Mais d'autres liſent *receptat*, qui paroiſt meſme le meilleur. Et ſelon cette leçon, l'endroit ne prouve point que S. Eucher ait demeuré à Lerins. Th.R.t.8.p.49.

Digitized by Google

coup plus grande que celle-ci, ayant 'pres de deux lieues de tour. 4 milles.

[Nous ne voyons point en quel temps Saint Eucher s'y retira.]
Paul.ill.p.61. 'C'eſtoit certainement un an au moins avant que Saint Honorat fuſt fait Eveſque [en 426.] Et meſme S. Paulin apprit en meſme temps ["vers l'an 412, comme nous croyons,] que S. Honorat demeuroit à Lerins, & S. Eucher à Leto. [Salone qui eſtoit Eveſque en 441,] 'entra dans le deſert à dix ans. "Galla femme de S. Eucher, l'accompagna dans cette retraite. V. Saint Paulin 6 50.

Euch.ad Sal.l.1. p.345. " Paul.ill.p.61. 62.

[Il prit le ſoin qu'il devoit du ſalut de ſes enfans, ſans avoir la diſtraction que leur preſence luy euſt pu cauſer, en les faiſant elever à Lerins.] 'Car Salone [que Gennade nomme le premier,] fut inſtruit tout enfant, ou plutoſt nourri dans le deſert par S. Honorat, formé dans toutes les ſciences ſpirituelles par Saint Hilaire, qui s'eſtoit retiré depuis peu à Lerins, & perfectionné par les celebres Salvien & Vincent qui excelloient en eloquence
Euch.ad Sal.l.1. p.345.
Salv.ep.9.p.215. & en ſageſſe. 'Auſſi Salvien écrivant depuis à Salone, le qualifie ſon diſciple par l'inſtruction qu'il luy avoit donnée, ſon fils par l'amour qu'il luy portoit, & ſon pere par l'honneur de l'epiſcopat. 'Il avoit eu Veran ſon cadet pour diſciple auſſi bien que l'aiſné.
ep.8.p.215.
[Pour ce qui eſt des filles, s'il faut s'arreſter à l'hiſtoire qu'on en
Paul.ill.p.70.71. raporte,] 'il ſemble que Saint Eucher les laiſſa maiſtreſſes d'elles meſmes & du tiers de ſon bien qu'il leur avoit cedé, ayant donné le reſte, partie à ſes ſerviteurs, & partie aux pauvres.

ARTICLE II.

Il s'unit par lettres avec Saint Honorat, Saint Paulin, & Saint Hilaire d'Arles.

Boll.16.jan.p.20. § 22. 'COMME S. Eucher eſtoit voiſin de S. Honorat, il travailloit auſſi à imiter la vertu de ce Saint, "pour lequel il avoit une tres grande eſtime. 'Ils s'écrivoient l'un à l'autre; "& Saint Hilaire entroit auſſi dans ce commerce. "Auſſi il eclata dans le monde par la perfection de ſa vertu, comme un aſtre d'une admirable ſplendeur, & l'exemple de ſa vie ſervoit de modele à ces ſaints ſolitaires [de Lerins] que Saint Honorat conduiſoit.

' § 22. 26. " § 22. " Euch.ad Hil.p. 17. " Caſſ.coll.11.pr. p.519.

[Il eſt difficile qu'il euſt connu S. Paulin dans le monde, dont ce Saint s'eſtoit retiré des l'an 390 ou environ.] 'Mais la charité de J.C. ayant formé entre eux une union qui eſtoit plutoſt l'effet de la grace, que d'une amitié humaine, 'S. Eucher envoya [vers

Paul.ill.p.62. ' p.61.

Digitized by Google

l'an 412,]quelques perſonnes viſiter Saint Paulin qui eſtoit alors Eveſque[de Nole depuis l'an 409.]S. Paulin appelle ces perſonnes ſes enfans. Ce fut d'eux qu'il apprit le lieu & la demeure de Saint Eucher, & celle de Saint Honorat.

'L'année d'aprés, S. Honorat à l'imitation de S. Eucher, envoya viſiter S. Paulin par trois perſonnes de ſa congregation. S. Eucher qui ne fut pas averti de leur depart, ne put pas écrire par eux. Mais S. Paulin s'informa fort de ſa ſanté & de celle de ſa femme; & il fut bien aiſe d'apprendre qu'ils s'occupoient ſans ceſſe dans les actions de pieté & dans les exercices convenables 'à l'état monaſtique, & qu'ils ſe haſtoient d'aller au ciel dans la meſme union de cœurs & de deſirs avec laquelle ils avoient quitté les choſes de la terre.'Lorſque les moines de S. Honorat s'en retournerent, il leur écrivit une lettre que nous avons encore, toute pleine de ſon amour & de ſon eſtime pour eux. Il leur ſouhaite la benediction de Dieu à eux & à leurs enfans.'Le titre de fils qu'il donne à Saint Eucher auſſibien qu'à ſa femme, [marque qu'il n'eſtoit point dans les ordres de la clericature.

venerandi propoſiti. p.61. p.62. p.61.63.

V. Caſſien §. 10. "L'an 425 ou 426,]'Caſſien pour ſatisfaire en quelque ſorte le deſir que S. Honorat & S. Eucher avoient de connoiſtre la vertu des anacoretes de l'Egypte,[ou peuteſtre pour rendre ces Saints favorables à ſa mauvaiſe doctrine,]leur adreſſa ſept de ſes conferences. Caſn.coll.11.pr. p.519.

[La meſme année 426, S. Honorat fut fait Archeveſque d'Arles. Saint Hilaire le ſuivit d'abord dans ce changement: mais il retourna bientoſt à ſa ſolitude de Lerins.]'Ce fut ſur ce retour que S. Eucher luy écrivit une grande lettre, où l'amour de Saint Hilaire pour le deſert luy donne occaſion de s'étendre ſur les louanges de la ſolitude, & particulierement de celle de Lerins. 'Il dit que S. Hilaire ſouffrira bien la longueur de ſa lettre, ce qu'il appelle une folie, puiſqu'il l'avoit ſouvent preſſé de répondre par de longues lettres à celles qu'il luy écrivoit, qui eſtoient longues, mais ſi agreables,[que leur longueur n'ennuyoit point. Et il en eſt de meſme de celle-ci.]'Car quelque longue qu'elle ſoit, on n'a pas laiſſé de la trouver courte, à cauſe des belles choſes qu'elle contient, de l'elegance des penſées, de l'ornement des paroles, & du ſtyle doux & eloquent qui la rendent agreable.'Elle eſt citée avec eloge dans la vie de S. Hilaire. Euch.ad Hil.p. 15. p.17. Iſi.H.ſer.e.15. Sur.5.may,p.78. §. 2.

Digitized by Google

ARTICLE III.

Il travaille à convertir Valerien: De Saint Valerien de Cemele.

Euch.ad Val.p.1. [QUELQUE temps aprés,]'Saint Eucher écrivit une autre lettre,[qui eſt encore fort celebre,] à Valerien ſon parent.[Nous avons déja remarqué quelle eſtoit la nobleſſe de ce Valerien.]'Il avoit du genie & de l'eloquence:[a]Et ſi c'eſt le meſme que Priſque Valerien, il aimoit tellement l'eloquence, qu'il maria ſa fille à Pragmace, particulierement à cauſe qu'il eſtoit eloquent & habile.'S. Sidoine releve auſſi l'erudition de ce Priſque, & la ſolidité du jugement qu'il portoit des ouvrages

p.35. a Sid.l.5.ep.3.p. 40.

car.8.p.350.

Euch.ad Val.p.1. 'Celui à qui S. Eucher écrit, avoit un naturel ſi favorable, qu'il pratiquoit de luy meſme preſque tout ce que la religion nous enſeigne pour les mœurs.'Mais il paroiſt qu'il n'eſtoit pas Chrétien.'Il s'amuſoit à lire les philoſophes,[b]& à faire des recueils de leurs maximes.

p.2.35.

p.35.

b p.36.

p.2. 'S. Eucher qui l'aimoit comme luy meſme, & qui luy ſouhaitoit comme à luy meſme la poſſeſſion du ſouverain bien, crut que l'amitié l'obligeoit de luy écrire pour luy recommander les intereſts de ſon ame, & luy faire voir que toute noſtre occupation doit tendre à la beatitude, & à acquerir les biens eternels;

p.11. 'au lieu de nous charger de cette chaine d'affaires temporelles qui finiſſent toujours ſans finir jamais, qui rendent la vie d'un homme une miſere compoſée de pluſieurs miſeres, & qui emploient à des peines inutiles qui ne produiſent que d'autres peines, le temps ſi precieux & meſme ſi court qui nous eſt donné pour nous ſauver.'Il luy repreſente d'un coſté divers exemples

p.19. de perſonnes de naiſſance, riches, & habiles qui avoient tout

p.30. abandonné pour J.C,'& de l'autre les malheurs dont le monde eſtoit alors accablé; en ſorte que n'ayant jamais eu de biens ſolides, il avoit meſme perdu les biens apparens, & ne pouvoit preſque plus tromper que ceux qui vouloient bien l'eſtre.

Genn.c.63. 'Gennade entre les ouvrages de S. Eucher marque particulierement cette lettre, qu'il intitule Du mepris du monde, & de la

Th.R.t.8.p.53.1.4. philoſophie ſeculiere.'Il eſt viſible que le Saint l'écrivit de ſa retraite[de Lero. Deux perſonnes des plus celebres de noſtre temps pour la traduction auſſibien que pour la pieté, ont cru qu'elle meritoit qu'ils employaſſent leur temps & leur travail à

God.an.441.p. 253. la mettre en noſtre langue.]'Et en effet, toutes les beautez de

Digitized by Google

l'eloquence, dit Mr Godeau, toutes les forces de l'esprit & du raisonnement y sont mélées à un air de pieté si affectif, qu'il est impossible de lire cet ouvrage sans estre touché du desir de quitter la conversation des hommes, pour venir jouir de celle de Dieu & des Anges dans la retraite. Erasme en fait aussi un grand eloge, & soutient qu'on y rencontre toutes les graces & les ornemens de l'eloquence. [Il faut avouer neanmoins qu'il y a quelque chose de trop abondant, & qu'on pourroit l'accourcir sans en rien oster.] Elle a esté écrite un peu avant que S. Hilaire fust Evesque d'Arles; ["& ainsi en 427 ou 428. Euch.ad Val.p. 20.29.

V. S. Augustin note 91.

Si Valerien dont nous venons de parler, est le mesme que Prisque Valerien, Saint Eucher n'eut pas la consolation qu'il souhaitoit, de luy voir quitter le monde,] dans lequel ce Prisque estoit sans doute engagé lorsque S. Sidoine luy adressoit son panegyrique de l'Empereur Avite, [fait seulement en 456 aprés la mort de Saint Eucher.] Mais nous avons un autre Valerien plus digne d'avoir esté parent de Saint Eucher. C'est l'Evesque de Cemele pres de Nice en Savoie, dont le P. Sirmond a donné quelques homelies avec une lettre, & qu'on pourroit croire aisement estre le mesme que S. Valere moine de Lerins, & honoré à Nice comme Evesque le 24 de juillet. [a] On voit par une lettre que nous avons de luy, qu'il fut elu Abbé d'un monastere en son absence; & avant que de pouvoir y aller, il écrivit aux Religieux une exhortation generale à la pieté, tirée de toutes les epistres de S. Paul. Il y a un Valerien Evesque dans le Concile de Riés en 439; entre les Evesques de la province d'Arles à qui Saint Leon écrit en 450; entre ceux des Gaules qui approuvent la lettre à Flavien en 451; & à qui S. Leon répond sur ce sujet en 452. [b] Il y avoit aussi un Valerien mélé dans le differend entre Theodore Evesque de Frejus, & Fauste Abbé de Lerins; ce qu'on met vers 455. Et il y pouvoit prendre interest pour l'abbaye de Lerins, comme S. Maxime de Riés qui en avoit esté tiré. [On raporte tout cela à celui dont nous parlons.

Sid.car.8.p.350. God.p.253. Valer.pr.p.5.9. vind.c.1.p.3.1.c] 2.a.b] Lerin.p. 203. a Valer.ep.p.291 Conc.t.3.p.1289. Leo,ep.50.p.540. p.581. p.582. b Conc.t.4 p. 1023.c. Du Pin,t.4.p. 425.

Il gouverna peutestre le premier les deux Eglises de Cemele & de Nice:] car ["elles furent unies ensemble par S. Leon, peutestre à cause de leur proximité: & quand on leur voulut donner un peu aprés deux Evesques, le Pape Hilaire s'y opposa & confirma leur union. La ville de Cemele qui estoit autrefois considerable, ayant depuis esté entierement détruite, le titre episcopal est demeuré tout entier à Nice, qui reconnoist encore Embrun pour sa metropole, quoiqu'elle soit sujette au Duc de Savoie,

V. S. Leon s 171.

Conc.p.1038] Valer.vind.p.2. Gall.chr.t.3.p. 785.786.

Digitized by Google

Valer.pr.p.5. 'Les vingt homelies qui portent le nom de S. Valerien, nous ont eſté données hors la premiere par le P. Sirmond en 1612, ſur un manuſcrit de Corbie fort ancien, mais fort peu correct. On n'y voit point d'où Valerien eſtoit Eveſque. Le P. Sirmond en a jugé par la conformité du ſtyle qu'ont ces homelies avec la premiere 'attribuée dans divers manuſcrits à S. Valerien Eveſque de Cemele.[Et tous les autres ont ſuivi ſon ſentiment.]Cette premiere homelie a eu longtemps place dans le 9e tome de S. Auguſtin, où on l'appelloit le ſermon Du bien de la diſcipline: mais il y a longtemps auſſi que le ſtyle a fait juger qu'elle n'eſtoit pas de ce Pere.'Le P. Sirmond trouve dans cette homelie & dans les dixneuf autres, une eloquence grave & lumineuſe, pleine de ſuc & de majeſté.'M^r^ Du Pin juge que le ſtyle en eſt ſimple, ſans elevation & ſans ornement, mais clair & familier, 'ſans jeux de mots & ſans figures forcées. Ce ſont, dit-il, des entretiens moraux, où l'on trouve des inſtructions fort edifiantes & des maximes tres profitables.'On y rencontre quelques endroits aſſez favorables aux Semipelagiens qui faiſoient alors bien du bruit en France.[Il n'y a neanmoins que le paſſage de l'homelie onzieme, auquel je ne voy pas que l'on puiſſe donner un bon ſens, quoique puiſſe dire Theophile Rainaud ſur ce ſujet.]

vind.c.2.p.5.r.d| 10.2.e|Aug.B.t. 6.ap.p.295.c.

Valer.pr.p.8.

Du Pin,t.4.p. 426.

a p.427.

Valer.vind.c.2. p.5-8.

ARTICLE IV.

Saint Eucher eſt fait Eveſque de Lion.

[POUR retourner à S. Eucher, Caſſien achevant ſes conferences"vers l'an 427,]'ne luy donne point d'autre titre que de ſaint ſerviteur de J.C;[ce qui marque qu'il n'eſtoit alors que moine & laïque.]'Il fut depuis Eveſque de Lion[avant l'an 441,] [b]auquel le premier Concile d'Orange eſt ſigné par un Eucher.Et cet Eucher ajoute à ſa ſignature, qu'il attendra le conſentement des Eveſques ſes Comprovinciaux:[ce qui marque au moins qu'il n'eſtoit pas de la province d'Arles.]'La maniere tres reſpectueuſe dont Saint Hilaire luy écrit en une rencontre, en luy donnant le titre de Pape, peut donner la penſée qu'il a eſté Eveſque avant ce Saint, & ainſi avant l'an 429.["Mais cela ne ſe peut ſoutenir. Ainſi il faut dire que S. Hilaire reſpectoit en luy l'eminence de ſa vertu, & non une dignité ſuperieure à la ſienne. Cette lettre donne lieu de croire, qu'il luy écrivoit, & meſme qu'il le viſitoit aſſez ſouvent.]'Saint Eucher eſt mis le 19e dans la

Caſn.col.13.pr. p.677.

V. Caſſien § 10.

Genn.c.63|Sur.5. may,p.79.§ 6.

b Conc.t.3.p. 1452.b.

Ierin.p.126.

V. la note 4.

Paul.ill.p.82.

Digitized by Google

liſte des Eveſques de Lion, & ſucceſſeur d'un Senator. 'Il y a des editions de Gennade qui l'appellent Preſtre de Lion; & c'eſt ce qui a fait dire à Baronius, qu'il eſtoit Preſtre avant que d'eſtre Eveſque. [Mais il eſt viſible que Gennade a voulu marquer ce qu'il eſtoit à ſa mort, & non lorſqu'il écrivit à Valerien. Ainſi à moins que de dire qu'il a ignoré ſon epiſcopat, ce qui n'a point d'apparence,]'il faut ſuivre les editions où Gennade l'appelle Eveſque. Nous avons une ancienne & celebre hiſtoire, [mais peu aſſurée, comme on le verra"en un autre endroit,]'qui porte que lorſqu'il fut fait Eveſque, il eſtoit retiré dans une caverne murée auprés de la Durance, où Galla ſa femme luy portoit tous les ſoirs à manger par une feneſtre. 'On pretend que cette caverne aprés avoir eſté bouchée durant pluſieurs ſiecles, a depuis eſté decouverte au pié d'une montagne vers Manoſque au dioceſe de Siſteron. 'Lorſqu'il eſtoit là, continue l'hiſtoire, l'Eveſque de Lion eſtant venu à mourir, & cette Egliſe qui avoit toujours accoutumé d'attendre une revelation de Dieu pour elire ſes Eveſques, ayant ordonné un jeûne de trois jours, un Ange s'apparut à un enfant, & luy dit qu'il falloit aller chercher le Senateur Eucher dans ſa retraite, & le faire Eveſque. 'L'Archidiacre fut envoyé pour cela, & ayant trouvé la caverne, il dit le ſujet de ſa venue au Saint, 'qui avoit ſceu des auparavant par une apparition de ſa fille Tullie, que Dieu le deſtinoit à cette charge. 'Il ne laiſſa pas neanmoins de proteſter avec ſerment qu'il ne ſortiroit point volontairement de ſa caverne, & qu'il n'iroit point à Lion qu'on ne l'y trainaſt par force. Il fallut en effet l'y mener de cette ſorte; & quand il y fut arrivé, il fut proclamé Eveſque d'un conſentement general, & inthroniſé ſolennellement. Sa femme prit ſa place dans la caverne, & y acheva ſaintement ſes jours, nourrie par ſa fille Conſorcie.

Mir.ſcr.p.61|Tho R.t,8.p.48.2.

Poſſev.t.1.p.514 b.

V. la note 5.

Paul.ill.p.71.

p.68.

p.73.

p.74.

p.71.

p.74.

[Nous ne ſavons point de particularitez de l'epiſcopat de Saint Eucher.]'Mais Mamert Claudien celebre par les eloges de S. Sidoine, & frere de S. Mamert de Vienne, dit aprés ſa mort qu'il a ſurpaſſé de beaucoup les grands Eveſques de ſon temps. Et il l'avoit connu non par le raport des autres, ou par ſes écrits, mais par les entretiens qu'il avoit eus avec luy. [Nous avons diverſes marques du ſoin qu'il prenoit d'inſtruire ſon peuple par les ſermons qui nous reſtent encore de luy, & dont nous allons bientoſt parler.]'On luy attribue la fondation de quelques egliſes de Lion, & quelques établiſſemens de pieté.

Cl.Man.l.2.c.10| p.637.1.b.

Paul.ill.p.82| Lerin.p.387.388| Gall.chr.p.293. 2.d.

'Il avoit accoutumé d'écrire à Salvien: de ſorte que ce ſaint

a Salv.ep.1.p. 200.

Digitized by Google

Preſtre fut ſurpris de ce qu'Urſicin, qui eſtoit à S. Eucher, le vint un jour ſaluer de la part du Saint qui eſtoit Eveſque depuis peu, ſans luy apporter de lettre. Il écrivit ſur cela à S. Eucher, que ſi ce compliment venoit d'Urſicin, il eſtimoit ſon eſprit, quoiqu'il n'approuvaſt pas ſon menſonge. Que s'il venoit du Saint, il vouloit qu'il corrigeaſt cette faute, ſoit de negligence, ſoit de hauteur, & qu'il ne luy donnaſt point occaſion en changeant de conduite de changer l'eſtime qu'il avoit toujours eue pour luy, ni de l'accuſer de ſe laiſſer aller à la vanité qui ſuit ordinairement les dignitez, Quoique l'excellence toute ſinguliere, luy « dit-il, de voſtre vertu & de voſtre humilité, faſſe qu'on ne vous «benignitate» doit pas ſoupçonner des defauts & des foibleſſes les plus uni- « verſelles. «

Not. G. p. 253. Il y avoit alors dans une iſle que la Sône fait auprés de Lion, appellée l'Iſle-Barbe, un monaſtere [celebre pour la pieté qui y
Th. R. t. 8. p. 56. a. fleuriſſoit.] Mais les malheurs du temps diminuant les aumoſnes que les peuples avoient accoutumé d'y faire, Maxime qui le
Gall. chr. t. 4. p. 521. 1. d. gouvernoit alors, & qu'on pretend en avoir eſté le huittieme
a Th. R. p. 56. 2. Abbé, [a] penſoit à ſe retirer, & à abandonner ſes freres. S. Eucher qui eſtoit alors en quelque voyage, & apparemment aſſez eloigné de Lion, ſceut neanmoins le deſſein où il eſtoit; & auſſitoſt il en écrivit à un ſaint Preſtre nommé Philon, [b] qui avoit appa- b. la note 4.
remment le principal ſoin de ſon dioceſe en ſon abſence,] & qui auſſi eſtoit un homme d'une charité parfaite; de ſorte que le Saint avoit pour luy beaucoup de reſpect. Il le pria donc d'aller parler à Maxime, de l'encourager à perſiſter dans ſa fonction, & de l'aſſurer que tant qu'il vivroit, il ne ſouffriroit point que ni luy, ni ſes moines manquaſſent de rien. Il ordonne par la lettre meſme de leur fournir une quantité conſiderable [1] de blé, de vin, de 1.
fromage, & d'huile. Il prie auſſi Maxime de luy preparer [2] un 2.
poile & du velin, parcequ'il vouloit aller paſſer le Careſme chez luy, & y achever un ouvrage qu'ils avoient commencé enſemble.

Prof. T. Genn. c. 63. [Voilà tout ce que l'antiquité nous fournit pour les actions de S. Eucher.] Il finit une vie excellente [par une mort ſainte,] ou en 449 ſelon un chronologiſte de ce temps là, ou un peu aprés ſelon Gennade, [b] & apparemment en 450, le 16e jour de novem- Not. b.
Florent. p. 970. 971. bre, [b] auquel Uſuard, Adon, Raban, & d'autres martyrologes marquent ſa feſte, en luy donnant de grands eloges; & elle y eſt

1. 300 modios frumenti, 200 modios vini, 200 libras caſei, 100 libras olei.
Carg. Ist. C. p. 679. etc. 2. Lomum p. ſilem, ſub femina penſa tractabant, quæque vicino igne calebat.

marquée

Digitized by Google

marquée par d'autres qui ſont encore plus anciens. Les anciens catalogues des Eveſques de Lion mettent aprés luy Salone & Veran. [a]Ce ſont apparemment ſes enfans que l'Egliſe de Lion aura mis par honneur dans ſes diptyques. Et ainſi ſon veritable ſucceſſeur aura eſté Saint Patient celebre par les eloges de Saint Sidoine.] Paul.ill.p.82.

NOTE a.

ARTICLE V.

Il adreſſe quelques écrits à ſes enfans.

SAINT Eucher s'eſt rendu celebre par divers ouvrages qu'il a écrits pour l'edification de la foy,[a] & dont la lecture eſt neceſſaire aux Eccleſiaſtiques & aux moines. [Nous avons déja parlé des deux lettres à S. Hilaire & à Valerien.] Cl.M.l.2.c.10. p.637.1.b. a Genn.c.63. Mart.chr.p.33.

Il adreſſa à Salone & à Veran ſes enfans des explications de ce qu'il y a d'obſcur dans l'Ecriture. Car ayant pris tant de ſoin de former leurs mœurs, il voulut auſſi former leur eſprit, & les rendre eminens en ſcience auſſibien qu'en pieté, pour mettre le comble & le dernier ornement au temple de Dieu qu'il avoit elevé dans leur cœur. Aprés leur avoir donné tant d'excellens maiſtres, il ne put pas refuſer de leur faire part auſſi des lumieres qu'il avoit receues. Ainſi comme ſon fils Salone luy avoit ſouvent propoſé diverſes difficultez ſur l'Ecriture, il les ramaſſa enſemble en un livre, & leur donna les explications qu'il jugeoit les meilleures. Il y ajouta dans un ſecond livre pluſieurs autres choſes dont il crut que ſon fils pourroit encore avoir beſoin. Genn.c.63. Salv.ep.8.p.214. Euch.ad Sal.pr. p.345. p.345.372.

Il chercha dans ſes deux livres, non l'eloquence, mais la breveté: Il tira les explications qu'il donnoit, non de ſon eſprit, & comme il dit, de ſa temerité propre, mais de l'autorité & du ſentiment des perſonnes celebres pour leur ſcience, preſt à recevoir avec joie les lumieres de ceux qui trouvoient quelque choſe de meilleur, & non pas à le rejetter avec cette opiniatreté ſi ordinaire qu'il condannoit dans les autres. Il cite en divers endroits l'hebreu en ſes propres termes. [De ſorte qu'il ſemble avoir étudié cette langue.] Il cite la nouvelle verſion de l'Ecriture, [c'eſt à dire celle de S. Jerome,] [b] & les queſtions hebraïques [du meſme Pere, ſans le nommer neanmoins.] [c] Il confond Jeruſalem avec Salem, dont Melchiſedech eſtoit Roy. Il remarque qu'on voyoit encore de ſon temps quelques veſtiges de l'arche de Noé ſur les montagnes d'Armenie. Il loue un docteur qui avoit p.345. p.371. l.1.p.346.d|l.2.p.374.d|377.d. l.1.p.346.d|l.2.p.375.376. b l.2.p.379.c. c p.376.c. p.377.a. l.1.p.369.370.

Digitized

dit que J.C. avoit donné le S. Eſprit deux fois pour marquer la double charité. 'C'eſt apparemment S. Auguſtin.[a] Il traite dans cet ouvrage de beaucoup de choſes fort importantes, & ſouvent aſſez bien, quoiqu'il ſe trompe auſſi quelquefois.

Aug.in Joh.64. 5 2.p.691.
a Du Pin,t.4.p. 414.

'Ce ſont ſans doute ces deux livres où il reſoud beaucoup de difficultez de l'un & de l'autre Teſtament, qu'un nommé Ruſtique emprunta pour les copier. En les renvoyant au Saint, il luy manda qu'il ne ſauroit aſſez admirer la doctrine incomparable dont ils ſont remplis, & qu'il croit que ni luy ni aucun autre n'en peut faire un eloge qui en ſoit digne, excepté celui meſme qui en eſt auteur. Il l'appelle ſon venerable Pape, veritablement ſaint & ami de Dieu. 'Le Pere Sirmond qui nous a donné cette lettre, dit qu'elle eſtoit jointe dans le manuſcrit à une de Saint Hilaire au Saint. [C'eſt ſans doute] 'celle que Barrali nous a donnée, où S. Hilaire remercie S. Eucher de luy avoir fait voir ſes livres des Inſtructions, ou Inſtitutions: car il leur donne l'un & l'autre nom. Il le prie de les luy renvoyer pour les lire à loiſir, & en profiter davantage.

Sid.n.p.34.
p.33.
Lerin.p.126.

'Il marque que S. Eucher les avoit écrits pour l'inſtruction de ſes [deux] fils. [Ainſi il peut bien comprendre dans cet ouvrage des Inſtructions, non ſeulement les deux livres à Salone qui portent ce titre, mais encore' un troiſieme] 'que S. Eucher adreſſa à Veran ſon autre fils. "C'eſt une explication de divers termes ou façons de parler de l'Ecriture, ce qu'il appelle "les principes de l'intelligence ſpirituelle. [C'eſt apparemment à cauſe de ces trois livres,] 'que Caſſiodore met S. Eucher au nombre de ceux "qui nous ont donné des regles & des lumieres generales pour entendre l'Ecriture, & dont il avoit mis les écrits dans ſa bibliotheque.

p.126.
Euch.ad Ver.p. 312.
1.
Notes formulas.
introductive
Caſd.inſc.10.p. 233.1.

'Saint Eucher envoya à Salvien les livres qu'il avoit faits pour l'inſtruction de ſes enfans: & Salvien commence par ces paroles le remerciement qu'il luy en fait: « J'ay lu les livres que vous « m'avez envoyez. Ils ſont petits, ſi on n'en conſidere que les pa- « roles; mais ils ſont grands, ſi on a égard aux veritez qu'ils ren- « ferment. Si leur breveté les rend faciles à lire, l'erudition dont « ils ſont pleins, fait qu'on y trouve abondamment de quoy s'inſ- « truire. Enfin je puis dire de cet excellent & important ouvrage, « qu'il eſt digne de voſtre lumiere & de voſtre pieté. [On ne voit « dans l'ouvrage aucun caractere que ni S. Eucher, ni ſes enfans fuſſent Eveſques.] 'On y voit ſeulement que Saint Hilaire l'eſtoit

Salv.ep.8.p.214.
Euch.ad Sal.p. 345.

Aug.t.4 p.504.1.a.

1. 'Les deux premiers chapitres ſont l'ouvrage intitulé *De Eſſentia Trinitatis*, attribuez fauſſement à S. Auguſtin.

alors. Mais par les remerciemens [de S. Hilaire &] de Salvien, on voit que S. Eucher l'eſtoit auſſi : [*Il y a toute apparence que ſes enfans meſme eſtoient déja elevez à l'epiſcopat : & au moins on ne peut douter qu'ils ne fuſſent tous deux Preſtres.*] Salv.ep.8.p.214.

NOTE 4.

ARTICLE VI.

De l'hiſtoire de S. Maurice, & de quelques autres écrits de S. Eucher : De ceux qu'on luy a attribuez : Silvius luy en adreſſe un.

L'OUVRAGE le mieux écrit que nous ayons de Saint Eucher, eſt l'hiſtoire de S. Maurice & des autres Martyrs de la legion Thebéenne, *que le P. Chifflet nous a donnée.* Il voulut l'écrire depeur que le temps n'effaçaſt de la memoire des hommes un evenement ſi glorieux [à l'Egliſe.] Il l'avoit appris de ceux qui diſoient l'avoir ſceu de S. Iſaac Eveſque de Geneve, qui pouvoit l'avoir appris de S. Theodore, [ſans doute de celui d'Octodure, qui aſſiſta au Concile d'Aquilée en 381, & qui ainſi pouvoit avoir vu des témoins oculaires de ce martyre arrivé dans ſon dioceſe. S. Eucher les appelle ſes Martyrs, [ſoit que ſa famille fuſt originaire de ce pays là, ſoit qu'il en euſt des reliques.] Il adreſſa ſon écrit par une lettre particuliere à l'Eveſque Salvius ou Silvius qui eſtoit toujours appliqué au ſervice de ces Saints. [Ainſi il paroiſt qu'il eſtoit Eveſque d'Octodure, d'où le ſiege a eſté depuis transferé à Sion en Valais. On ne peut douter que S. Eucher ne fuſt alors Eveſque,] puiſqu'il traite Silvius de frere. [Quelques uns veulent que cette hiſtoire ſoit d'un ſecond Eucher Eveſque de Lion, environ cent ans aprés l'autre. Mais quoique des perſonnes tres habiles aient eſté perſuadées de cette diſtinction de deux Euchers Eveſques de Lion,] d'autres neanmoins n'ont pu entrer dans les raiſons ſur leſquelles on pretendoit la fonder. [*Elles ſont en effet bien foibles, pour les oppoſer à toute l'antiquité, qui n'a jamais connu qu'un Eucher dans l'Egliſe de Lion.*]

Paul.ill.p.86.

V. Saint Maurice. p.92.

Boll.16.jan.p.20. § 22.25.

Mir.ſcr.c.89.p. 196.

NOTE 5.

S. Hilaire d'Arles cite quelques paroles de S. Eucher ſur Saint Honorat. On en cite une autre, qui eſt un eloge de Saint Hilaire meſme, ſur quelque ouvrage qu'il avoit envoyé à S. Eucher. Il a fait un abregé de Caſſien, [*qui a peuteſtre meſme eſté traduit en grec : mais nous ne l'avons pas aujourd'hui. On ne peut donc douter que Saint Eucher n'aimaſt la perſonne & les écrits de ce chef des Semipelagiens.*] Mais pour ſes erreurs, ſes écrits &

Sur.5.may,p.79. § 6.

Genn.c.63.

V. Caſſien 59.

Nor.h.P.L.2.c.13. p.265.a|Euch ad Sal.p.351.c.

Digitized by Google

ceux de ſes enfans nous donnent lieu de juger qu'ils en eſtoient
Th.R.t.8.p.53.2. c. tous fort eloignez. 'Le Pere Theophile Rainaud ſoutient meſme qu'en abregeant Caſſien, il l'avoit purgé & corrigé. Il ſemble que Pierre Damien euſt cet abregé.

Genn.c.63. 'Gennade aprés avoir marqué cet ouvrage de S. Eucher, ſes inſtructions à ſes enfans, & ſa lettre à Valerien, dit qu'il a encore fait d'autres écrits, dont la lecture eſt neceſſaire aux Eccleſiaſtiques & aux moines.

Cl.M.an.l.2.c. 10.p.637.b.c. a Bar.441.§ 7. 'Claudien Mamert cite un paſſage d'un de ſes ſermons ſur l'Incarnation. [a]Et il ne faut pas douter qu'il n'en ait fait un grand nombre dignes de paſſer à la poſterité : Mais ils ſont ou perdus

§ 5,6. ou brouillez avec d'autres. 'Baronius paroiſt croire que des 56 homelies publiées en 1547, ſous le faux nom d'Euſebe d'Emeſe,

Lab.ſcr.t.1.p. 310.311. la pluſpart ſont de Saint Eucher. 'Il eſt difficile au moins de ne pas croire qu'il y en ait quelques unes de luy, auſſibien que de di-

Du Pin,t.4.p. 418|Th.R.t.8.p. 54,2. vers autres Eveſques de France du meſme temps ; 'La 11e ſur Ste Blandine, & la 49e ſur S. Epipode & S. Alexandre, ſont certainement d'un homme de Lion, [& dignes auſſibien de l'eloquen-

Lerin.p.387. ce que de la pieté de Saint Eucher:] 'On en marque encore pluſieurs autres comme eſtant de luy ; [mais on n'en allegue pas de preuve,]

Bib.P.t.2.p.765. 'Il y a quelques homelies ſous le nom de S. Eucher dans la bibliotheque des Peres. [Mais c'eſt peu de choſe pour la pluſpart ; &

Th.R.p.54.2. ce ne ſont ſouvent que des fragmens ;] 'ce qui n'empeſche pas

Bib.P.p.770.a.b. qu'il n'y en puiſſe avoir quelqu'une de luy. 'Il ſemble par la troiſieme, que le paganiſme duraſt encore. [La 4e eſt dans Saint Maxime de Turin. La 5e eſt attribuée à S. Fauſtin Eveſque. C'eſt apparemment Fauſte de Riés ; & le panegyrique de S. Honorat,

p.776. qui eſt la 13e, [1]peut encore eſtre de luy.] 'La 5e eſt belle : Elle paroiſt faite au milieu des barbares qui ravageoient ou qui occupoient

V. Saint Honorat note 1.

Emiſ.p.115.2. les Gaules dans le V. ſiecle. 'On en trouve une partie dans la 43e de celles qui portent le nom d'Euſebe d'Emeſe.

Cod.reg.t.4.p. 55. 'Dans le recueil des regles fait par S. Benoiſt d'Aniane au IX. ſiecle, nous avons trois ſermons ſous le nom de Saint Eucher. [Le premier a tout à fait ſon air noble, elegant & un peu trop diffus.] C'eſt une exhortation à des moines, particulierement ſur l'humilité & l'obeïſſance : & l'auteur y témoigne luy meſme beaucoup d'humilité dans le commencement. [Si Saint Eucher a eſté à Lerins depuis ſon epiſcopat, comme il eſt aiſé de le preſumer,

p.56.57. il peut y avoir fait ce ſermon.] 'Mais la derniere partie, eſt un au-

1. depuis ces paroles, *Salvator noſter ſequitur.*

Digitized by Google

tre diſcours qui s'adreſſe à un Eveſque, elevé du monaſtere & de la ſolitude à l'epiſcopat. [Il eſt court, & n'a rien d'indigne de S. Eucher.] [a]Le ſecond n'a rien au contraire qui en ſoit digne. [a]Il paroiſt eſtre d'un Abbé à ſes Religieux. Il y manque quelque choſe au commencement. Il ſemble par la fin que ce ſoit un extrait de la vie de quelque Saint. [b]Le troiſieme qui eſt une exhortation à des Religieuſes, eſt beau pour la doctrine, [mais le ſtyle en eſt bien inferieur à celui de Saint Eucher.]

a p.57.
a p.57-59.
b p.60.62.

[c]Le Pere Labbe a donné dans ſa nouvelle Bibliotheque une lettre d'un Eucher Eveſque, à Fauſtin Preſtre de l'iſle, qui contient une petite deſcription de la Paleſtine, tirée en partie de Joſeph, & de S. Jerome qui y ſont nommez, & en partie ſur ce que diverſes perſonnes luy en avoient raporté. [On voit aſſez par les autres ouvrages de Saint Eucher, que ſa pieté le portoit à remarquer les plus petites choſes qui pouvoient ſervir à l'intelligence de l'Ecriture; & on ſçait trop que Fauſte eſtoit alors Preſtre & Abbé de l'iſle de Lerins. Il peut meſme en avoir eſté Preſtre avant qu'il en fuſt Abbé. Mais cette piece eſt fort obſcure, par les fautes ou de l'auteur ou des copiſtes; & d'ailleurs elle n'a rien de bien conſiderable: de ſorte qu'il importe peu de ſavoir de qui elle eſt.

c Lab.bib.t.1.p.665.

Nous avons ſous le nom de S. Eucher de grands commentaires ſur la Geneſe & ſur les livres des Rois, adreſſez ſelon le titre aux Eveſques Veran & Salone.] [d]Ils ont de l'erudition, & meritent d'eſtre lus. [e]Mais ſelon Sixte de Sienne & divers autres, ils ſont d'un auteur poſterieur à Caſſiodore, à S. Gregoire le Grand, & à Saint Auguſtin d'Angleterre: ce qui fait que quelques uns les attribuent à Bede. [Je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point un centon ou un recueil tiré de pluſieurs auteurs, entre leſquels le titre peut donner lieu de croire qu'il y a beaucoup de choſes de S. Eucher.

Sixt.l.4.p.284.a.b.
d c.d[Lab.ſer.t.1.p.296[Du Pin,t.4.p.414.

Le commentaire ſur la Geneſe paroiſt aſſurément preſque partout tres digne de luy. Il eſt noble, grand, elevé, naturel, & aiſé, ſuit beaucoup S. Auguſtin ſans le citer.] [f]On voit en pluſieurs endroits que l'auteur ſavoit l'hebreu. Mais on y trouve divers paſſages qui paroiſſent pris non ſeulement de S. Ambroiſe, que S. Eucher auroit apparemment tourné en ſa maniere, puiſqu'il ne le cite pas; mais meſme de S. Gregoire le Grand. [g]On y voit auſſi des paſſages lus & expliquez de deux manieres differentes. [Ainſi quand meſme le fond de l'ouvrage ſeroit de Saint Eucher, il faudroit au moins avouer qu'il eſt alteré. C'eſt pourquoi nous n'avons oſé en rien tirer pour ſon hiſtoire. Je ne ſçay ſi l'on ne

Euch.in Gen.l.2. p.76.77.
f p.137.b.
g p.82.108.133.
g p.75.76.101. 103.112.115.

Digitized by Google

pourroit poſer croire que les endroits qui s'attachent particulierement à expliquer le ſens litteral ſont de S. Eucher ; car ce
Aug.B.t.3.2f.p.31.a. ſont ordinairement les plus beaux.]'Ce qui y eſt dit dans le troiſieme livre ſur les benedictions des Patriarches, & qu'on attribue tantoſt à S. Jerome, tantoſt à S. Auguſtin, appartient, ſelon les Benedictins, à Alcuin, qui en a tiré une partie de S. Gregoire.

Boll.jan.t.1.p.43. 44. 'Bollandus nous a donné l'extrait d'un auteur qui écrivoit en 448, & au commencement de 449, ſur le calendrier ſur les ſupputations de Paſque, & ſur diverſes choſes de cette nature. Il
p.44.1. ſe nommoit Polemeus Silvius, ou P. Anneus Silvius.'Il adreſſe ſon ouvrage à l'Eveſque Eucher, qui avoit, dit-il, accoutumé d'approuver tout ce qu'il faiſoit, à cauſe de l'amitié qui eſtoit entre eux.[Nous avons vu ci-deſſus que Saint Eucher adreſſa l'hiſtoire de Saint Maurice à Salvius ou Silvius, apparemment
Sur.5 may,p.79. 5 6. Eveſque de Sion.]'La vie de S. Hilaire d'Arles met un Silvius entre les docteurs de ce temps là qui ſe ſont rendu celebres par leurs excellens écrits.[Tiro Proſper parle apparemment du meſme auteur, mais moins avantageuſement ſur la 15e année de Va-
Prof.T. lentinien III, qui doit eſtre la 439e de J.C.]'Silvius, dit-il, homme dont l'eſprit eſtoit tout à fait troublé, aprés avoir paſſé par diverſes charges de la Cour, écrit quelque choſe ſur la religion. [Il le faut apparemment diſtinguer de l'Eveſque.]

ARTICLE VII.

De S. Salone & S. Veran fils de S. Eucher.

[IL faut joindre les enfans au pere, & recueillir ce que nous trouvons de S. Salone & de S. Veran. Nous avons vu comment ils avoient eſté elevez enſemble à Lerins ſous S. Honorat, S. Hilaire, Salvien, & Vincent ; & comment Saint Eucher avoit travaillé à les inſtruire par les ouvrages qu'il leur avoit adreſſez. Nous avons des écrits qui furent peuteſtre le fruit de leurs études communes, quoiqu'ils ſoient particulierement attribuez à
Bib.P.t.1.p.131. Salone.]'Ce ſont des dialogues ſur les Proverbes, & ſur l'Eccleſiaſte, où ils expliquent ces deux livres en s'entretenant enſemble. Mais c'eſt Veran qui propoſe les difficultez, & Salone qui les reſoud ;[ce qui marque que Salone eſtoit l'aiſné, comme
Leo,t.1.p.578. Gennade le nomme le premier.]'Il ſigne auſſi le premier dans la lettre à S. Leon,[comme le plus ancien dans l'epiſcopat.]

Salv.ep.9.p.215. 'Il eſtoit déja Eveſque lorſqu'il écrivit à Salvien ſon maiſtre ſur

Digitized by Google

quelque difficulté qu'il trouvoit dans un de ſes ouvrages, publié
V. Salvien. depuis peu,["vers l'an 440 au pluſtard :]&nous avons encore la
Ibid. réponſe que Salvien luy fit ſur cela.'On pretend"que Salvien luy de gub.l.1.p.10.
adreſſa vers ce temps là ſon grand ouvrage ſur la Providence ,'& Genn.c.67.
une apologie de cet ouvrage.'Nous trouvons un Salone Eveſ- Conc.t.3.p.1452.
que dans le premier Concile d'Orange en 441,[a]& dans le titre du c.
Concile d'Arles tenu ſur l'abbaye de Lerins, vers[450 ou 451. a t.4.p.1014.b.
V. S. Leon § 87. Nous venons de dire"qu'en 450 ou 451,]'Salone ou Veran écrivi- Leo,t.1.p.577.
rent enſemble à S. Leon ſur ſa lettre à Flavien.

[Les auteurs ne marquent point d'où ils ont eſté Eveſques.
Note 6. "Mais il y a bien de l'apparence que le premier eſt Saint Salone
Eveſque de Geneve, celebre dans les martyrologes du IX. ſiecle,
& dans de plus anciens encore , au 28 de ſeptembre.]

'Nous pouvons parler avec plus de certitude du ſiege & de la Leo,n.p 863.
veneration de S. Veran,[b]puiſque l'Egliſe de Vence tient que S. Ve- 864|Th.R.p.85.
ran ſon Eveſque,qu'elle honore le 9 ou le 10[c] de ſeptembre, eſtoit c. b Lerin.p.362.
d'une race illuſtre,& avoit eſté moine de Lerins, & diſciple de S.
Hilaire d'Arles. Un ancien catalogue des Saints qui ſont ſortis de
l'abbaye de Lerins, y met S. Veran Eveſque de Vence.

[Outre ce qui luy eſt commun avec ſon frere , nous trouvons
V. S. Leon § 95. "que]'l'Eveſque Veran écrivit à Saint Leon, & en receut réponſe Conc.t.4.p.1038.
comme chef du Concile[de la province d'Embrun où eſt Ven- b.c.
ce ,]qui ordonna l'union des Egliſes de Cemele & de Nice[dans
la meſme province.]'Il y a un Veran entre les Eveſques de Fran- p.1045.b.
ce , à qui le Pape Hilaire écrit en 463,'& Hilaire marque qu'il p.1046.c.
avoit écrit à l'Eveſque Veran pour ſommer de ſa part S. Mamert
de Vienne , de ne plus entreprendre ſur l'Egliſe de Die. Le meſ-
me Pape commit encore à Leonce d'Arles,'& aux Eveſques p.1038.c.
Veran & Victure, le jugement de quelques affaires qui regar-
doient Ingenuus d'Embrun,metropolitain[de Vence,]& l'Egliſe
de Nice.'Il y a un Verien nommé entre les Eveſques à qui Lucide p.1044.a.c.
écrit vers 475;[ce que nous examinerons autrepart.]

'L'Egliſe cathedrale de Vence conſerve le corps de Saint Veran Lerin.p.362.
dans un tombeau de marbre , & luy attribue pluſieurs miracles.
Son chef eſt enchaſſé dans un buſte d'argent ; & tout le peuple
celebre ſa feſte le 10 ſeptembre ſelon Barrali.'Mais Mr Godeau God.an.441.p.
Eveſque de Vence meſme dit que c'eſt le neuvieme, & que 254.
l'ancien martyrologe de cette Egliſe aſſure qu'il a eſté illuſtre en
vertu & en miracles, ſans nous en apprendre rien davantage.
'Baronius parle de ce Saint par occaſion, ſur le 19 d'octobre , & Bar.19.o&.£.
dit auſſi qu'on l'honore le 10 de ſeptembre.[Je ne ſçay donc pour-

Digitized by Google

quoi il ne l'a pas mis dans ſon martyrologe. Ferrarius le met auſſi le meſme jour : Il ajoute qu'on en fait à Lerins l'onzieme de novembre; ce que je ne trouve point dans Barrali.]Mais beaucoup de martyrologes tres anciens marquent ce jour là à Lion, S. Veran Eveſque & Confeſſeur, dont la vie a eſté illuſtre par les merites de ſa foy & de ſes vertus, ſelon les termes d'Uſuard & d'Adon.["C'eſt apparemment l'Eveſque de Vence fils de Saint Eucher, ſous le nom duquel on aura dedié ce jour là une ancienne egliſe à Lion. Nous avons vu que l'Egliſe de Lion avoit comme adopté les deux fils de S. Eucher,]'en les mettant dans ſes diptyques, où l'on ne trouve point d'autre Eveſque de meſme nom. V. la note a.

Paul.ill.p.82.

Lerin.p.363. 'On fonda vers l'an 1010 une celebre abbaye de S. Veran pres de Cagne au dioceſe de Vence, où il y avoit des auparavant une chapelle de ce Saint.[Nous avons encore hors de la province diverſes Egliſes qui portent le nom de Saint Veran, Verain, ou Vrain.]'Mais il y a pluſieurs Saints de ce nom.

Bar.19.oct.

MARIUS MERCATOR,

DÉFENSEUR DES MYSTERES DE LA GRACE, ET DE L'INCARNATION.

[DIEU avoit tenu juſques ici dans le ſecret de ſes threſors l'un des plus ardens défenſeurs de la grace,& de la ſource de la grace qui eſt le myſtere de l'Incarnation: Et tout ce qu'on en ſavoit,] c'eſt qu'un nommé Mercator avoit conſulté S. Auguſtin ſur les Pelagiens, & en avoit receu une réponſe, dont S. Auguſtin raporte un tres bel endroit.[Ce n'eſt que depuis peu d'années qu'on a oui parler de ſes ouvrages,]'où l'on apprend qu'il a eſté l'un des plus ardens adverſaires des heretiques de ſon temps,[ayant combatu le dernier contre les Pelagiens, & l'un des premiers contre les Neſtoriens.

Aug.ad Dulc.c.3. t.4.p.284..85] ind.c.4.

Du Pin,t.4.p. 114.

Rigber.p.97. 'Il ſe donne le nom de Marius Mercator à la teſte de ſes ouvrages.[Il eſtoit Latin & d'Occident,]'puiſqu'il a traduit en latin diverſes pieces greques, afin qu'elles fuſſent connues de ceux de ſa

Merc.t.1.p.3.

Digitized by Google

ſa langue. D. Gabriel Gerberon qui a donné le premier recueil
&c. d'une partie de ſes ouvrages, 'juge par la dureté" de ſon ſtyle qu'il Rigb.p.98.
pouvoit eſtre Africain. 'Le P. Garnier qui en a donné le recueil Merc.pr.p.5.
entier, croit qu'il eſtoit de la Campanie ou d'auprés, à cauſe qu'il
avoit une connoiſſance fort particuliere de ce qui regardoit
Julien & Celeſte, tous deux, à ce qu'il croit, de ces quartiers là.
[La lettre que S. Auguſtin luy écrivit en 418, fait voir auſſi qu'il
eſtoit alors à Rome, ou aux environs.] 'Il peut neanmoins avoir bal.pr.p.10,11.
eſté d'Afrique, comme Mr Baluze le ſoutient toujours ſur ſon
ſtyle, [& avoir paſſé un temps conſiderable en Italie.

Il ſe rendit habile non ſeulement dans la langue Latine, mais
auſſi dans la Greque.] 'Car il fit des écrits importans en grec: [Et t.1.p.5.
preſque tout ce que nous avons de luy ſont des pieces greques
qu'il a traduites en latin.] 'On trouve que ſa traduction eſt fidele Du Pin, t.4.p.
& nette, & que ſon ſtyle n'eſt point embaraſſé. [Il a avec cela 132.
beaucoup de feu.] Il n'a pas cependant de grandeur ni de no-
bleſſe, & quelquefois meſme il eſt bas & puerile. [On voit nean-
moins qu'il poſſedoit aſſez les auteurs profanes.] 'Son ſtyle tient Merc.pr.p.7.
beaucoup du bareau; ce qui fait juger qu'il l'avoit frequenté
durant quelque temps: [& c'eſt peuteſtre à cela, auſſibien qu'au
naturel plein de feu qu'il paroiſt avoir eu, qu'il faut raporter ſa
maniere d'écrire,] 'qui eſt quelquefois moins douce & moins t.1.p.59.60.a.
modeſte, [auſſibien que moins ſolide.]

'Il ne prend jamais d'autre qualité dans ſes écrits que celle de t.2.p.3.17.
ſerviteur de J.C, adreſſant auſſi quelquefois ce qu'il faiſoit aux
Note 1. lecteurs ſes conſerviteurs. Ce titre ſi ſimple fait juger" qu'il
n'avoit aucun rang dans le Clergé. [Il pourroit marquer auſſi
qu'il faiſoit profeſſion d'une vie retirée & degagée du monde.]
'Il parle à un Preſtre comme eſtant dans un rang inferieur. t.1.pr.p.6.7.

'Il eſtoit à Rome, [comme nous avons dit, ou pres de Rome, en t.1.p.50.2.
417 & 418,] lorſque Julien & les autres chefs du Pelagianiſme y
eſtoient encore, & y diſputoient contre la grace. 'Il devoit déja præf.p.3.
eſtre dans un age meur, & dans quelque conſideration, puiſqu'en
l'an 418, 'il envoya à S. Auguſtin un ouvrage qu'il avoit fait, ap- Aug.B.ep.193.
paremment contre les Pelagiens, en le priant de le revoir. Saint P.711.a.c.
Auguſtin lut ſes lettres [& ſon ouvrage] avec une extreme joie.
'Mais les affaires dont il eſtoit accablé l'ayant empeſché [durant b.
quelques mois] de luy répondre, 'Mercator luy écrivit une ſe- a.c.
conde fois pour ſe plaindre de ce delai, & luy envoya en meſme
temps un ſecond livre qu'il avoit fait contre les Pelagiens plein
de paſſages de l'Ecriture.

Digitized by Google

c. 'S. Auguſtin receut avec plaiſir ſes plaintes meſmes comme des
d. marques de ſa ſincerité, & de ſon amitié; '& fut encore plus aiſe
de voir qu'il combatoit l'erreur "avec ſolidité, auſſibien qu'avec *fideliter.*
c. beaucoup de zele & d'ardeur. 'Ainſi il le regarda comme un hom-
me qu'il devoit non ſeulement aimer, mais animer encore à
s'avancer de plus en plus, & à cultiver avec grand ſoin les talens
d. qu'il avoit receus de Dieu. 'Il avoue qu'il ne l'avoit pas cru en état
de faire ce qu'il avoit fait: [ce qui marque qu'il le connoiſ-
ſoit des auparavant, & donne aſſez lieu de croire qu'il eſtoit
d'Afrique.

Outre les deux livres que Mercator avoit envoyez à Saint
ad Dulc.c.3.t.4. p.264.2.a. Auguſtin,]'il luy avoit encore propoſé quelques difficultez tou-
chant l'opinion des Pelagiens, qui ne vouloient pas que la mort
t.2.B.p.711. fuſt un effet du peché d'Adam. 'Saint Auguſtin le ſatisfit donc ſur
cela "par une longue lettre, qui eſt la 193e de la derniere edition. V.S.Auguſ-
Aprés que S. Auguſtin y a examiné ce que dit S. Paul de ceux tin § 290.
p.715.a.b. qui ſeront enlevez dans les nuées au dernier jour, 'il prie Merca-
tor que s'il a lu, ou entendu quelque choſe de plus clair ſur cet
endroit, ou s'il en peut trouver luy meſme, il veuille bien le luy
mander. [On croit "que l'on a eu autrefois pluſieurs autres lettres Ibid.
de S. Auguſtin à Mercator.]

Du Pin,t.4.p. 'Pour les deux livres que Mercator luy envoya en l'an 418, nous
224|t.3.p.816.817| Aug.t.10.B.ap. p.4. ne les avons point, à moins que ce ne ſoit "*l'Hypognoſticon*, dit V.Sixte III.
Mr du Pin, qui penche beaucoup à croire avec les Benedictins,
que cet ouvrage eſt veritablement de Mercator. [J'aurois peine
neanmoins à croire qu'il ait eſté fait avant les derniers livres de
Julien & de S. Auguſtin, c'eſt à dire avant l'an 430. Il eſt diviſé
en ſix livres. S'il eſt de Mercator, il pourroit avoir eſté fait aprés
l'an 418.]

Merc.t.1.p.5. 'L'an 420, Mercator ſe trouva à Conſtantinople pour s'oppo-
ſer aux Pelagiens, qui eſtant appuyez par Neſtorius alors tout-
puiſſant à la Cour de Theodoſe le jeune, travailloient à brouil-
ler l'Egliſe. Mais il preſenta contre eux "un Memoire écrit en NOTE 2.
grec, tant à Theodoſe, qu'à l'Egliſe de Conſtantinople; & mon-
tra tellement qui ils eſtoient, "que Theodoſe les fit chaſſer de V.S.Cyrille
Du Pin,t.4.p. 125-127. Conſtantinople. 'Ce memoire eſt un abregé de l'hiſtoire* & de la d'Al.) 16. *&c.
condannation de l'hereſie Pelagienne, [dont il nous apprend di-
Merc.t.1.p.5. verſes choſes que nous ne trouvons point ailleurs.] 'Mercator le
traduiſit depuis en latin auſſitoſt aprés le Concile d'Epheſe, ou
meſme durant le Concile.

p.305 7. [S. Auguſtin eſtoit mortle 28 aouſt 430,] 'lorſque Mercator fit

Digitized by Google

une eſpece de réponſe aux deux ouvrages que Julien avoit écrits contre ce Saint, mais particulierement au dernier. Ce ne ſont que de petites notes qu'il avoit faites en liſant les ouvrages de Julien, & dont il fit enſuite un corps à la priere d'un Preſtre nommé Pience, ſans y donner meſme aucun ordre. Auſſi il ne veut pas qu'on l'appelle un livre. Il ne s'y attache qu'à prouver que la mort eſt l'effet du peché d'Adam, qui eſt ſur quoy il avoit conſulté S. Auguſtin en 418. [Et il paroiſt s'eſtre toujours arreſté à défendre cette verité, ſans parler des autres que les Pelagiens combatoient,] croyant qu'elle ſuffiſoit ſeule pour renverſer toutes leurs erreurs. C'eſt pourquoi en combatant le dernier ouvrage de Julien, il en attaque ſeulement les deux premiers livres, où cette matiere eſtoit traitée.

p.31.§ 11. § 12. § 13. p.60.§ 14. § 14. p.36.1.

Il adreſſa ſon ouvrage au Preſtre Pience par l'ordre duquel il l'avoit entrepris. Il reconnoiſt humblement la foibleſſe de ſon eſprit. Mais comme elle eſtoit établie ſur la ſolidité de la foy Chrétienne, & tres eloignée de la ſageſſe du monde, il croit pouvoir la preferer à toute la vaine eloquence de Julien. Il declare qu'il eſt diſpoſé à recevoir avec patience toutes les injures dont il plaira à cet heretique de le charger, auſſibien que les ſaints Peres ſes maiſtres. Et ſans avoir recours à l'art des ſophiſtes, il ne veut employer que les paroles de l'Ecriture pour convaincre, & pour refuter toutes les erreurs par leſquelles cet eſprit ſuperbe s'egarera de la verité Catholique. Sa charité le porte à deplorer cet heretique qui luy paroiſſoit un objet plus digne de larmes que d'averſion.

p.31.§ 11. § 14. p.95.§ 14.

Il met à chaque article les paroles de Julien, & les refute.

p.37.

A quoy le P. Garnier ajoute un paſſage de Saint Auguſtin pour éclaircir la réponſe que fait Mercator. Mercator fait eſperer un ſecond écrit contre Julien, ſurtout s'il pretend répondre à celui-ci. Il ne paroiſt point qu'il l'ait fait.

p.29.c. p.51.54. p.58.51. p.52.52.

&c. Pour confondre davantage les Pelagiens, il traduiſit quelques endroits de Neſtorius, afin de montrer que cet hereſiarque qui s'eſtoit declaré pour eux, avoit ſoutenu contre eux, & en leur preſence meſme, le dogme du peché orignel. Il le fit aprés le Concile d'Epheſe. Le Pere Garnier dit qu'il eſt certain que c'eſt Mercator qui a traduit la lettre de Neſtorius à Celeſte, qui ſe trouve dans ſes manuſcrits, aprés les extraits precedens, & qui prouve que Neſtorius s'eſtoit uni non ſeulement d'amitié, mais auſſi de communion avec les Pelagiens.

p.73 [Du Pin, p. 129. Merc. p.66. bal. p.131.

Ce fut auſſi en partie pour confondre la vanité que Julien

p.95.106 [t.2.p. 250-264.

Digitized by Google

tiroit d'avoir Theodore de Mopſueſte pour compagnon de ſes ſentimens, & en partie pour faire connoiſtre aux Latins quel eſtoit cet homme celebre, de l'autorité duquel les Neſtoriens taſchoient de ſe couvrir, que Mercator traduiſit quelques endroits de ſes ouvrages, où il paroiſt le plus oppoſé au myſtere de l'Incarnation, & où il combat ouvertement la doctrine de l'Egli-
t.1.p.95.51. ſe ſur le peché originel. 'Theodore eſtoit mort [des l'an 428,] & Neſtorius eſtoit auſſi depoſé de l'epiſcopat de Conſtantinople [par le Concile d'Epheſe.

Mercator qui avoit combatu Neſtorius comme fauteur des Pelagiens, le combatit auſſi comme ennemi de la divinité de J.C.]
t.2.p.117.57. 'On voit qu'on le mettoit publiquement au nombre des ennemis & des accuſateurs de cet hereſiarque; de ſorte que ceux qui ne penetroient pas encore les ſentimens de Neſtorius, le traitoient d'envieux & de calomniateur. [Il ſe declaroit en effet hautement contre luy :"& dans les premiers mois de l'an 431, avant que Nef- V.S.Cyrille
p.116. torius euſt eſté condanné par le Concile d'Epheſe,] 'il traduiſit en 544.
latin ſes douze anathematiſmes, en leur oppoſant ceux de Saint
p.116. Cyrille, & les refutant meſme par de petits diſcours. 'A quoy il ajouta encore une refutation de quelques uns des ſermons de Neſtorius.
p.18.1. 'Le Pere Garnier veut auſſi que Neſtorius ne fuſt encore condanné que par l'horreur que les peuples témoignoient pour ſa
p.17. doctrine, 'lorſque Mercator fit un petit écrit, pour montrer en quoy ſon hereſie eſtoit conforme à celle de Photin, & en quoy elle en eſtoit differente. Il y mit ſon nom.
p.36 'Aprés que Neſtorius eut eſté depoſé de l'epiſcopat, l'ardeur qu'avoit Mercator pour la foy Catholique, le porta à traduire en latin "quelques unes des homelies de cet hereſiarque, pour en Note 3.
faire connoiſtre & eviter les blaſphemes à ceux qui n'entendoient pas la langue greque. Il y joignit quelques lettres de luy & de S. Cyrille, un extrait que S. Cyrille avoit fait de ſes écrits
bal.p.119. & de ſes ſermons, '& apparemment encore les ſermons de Neſtorius contre l'hereſie Pelagienne dont nous avons déja parlé. On croit qu'il fit ce recueil fort peu aprés le Concile d'Epheſe, pour faire voir aux Occidentaux combien on avoit eu raiſon d'y condanner Neſtorius.

[C'eſt ſans doute encore de Mercator que nous viennent "les Note 4.
traductions latines qui ſe trouvent enſuite dans les manuſcrits dont on a tiré ſes ouvrages. Mais il n'eſt point neceſſaire d'en
p.273-355. faire ici le detail: 'Nous remarquerons ſeulement le nouveau

Digitized by Google

recueil qu'il fit en 449, ou pluſtoſt, de quelques pieces, & d'un grand nombre de paſſages contre Theodoret, Theodore de Mopſueſte, Diodore de Tarſe, Ibas d'Edeſſe, & Euthere de Tyanes, [tous accuſez d'avoir trop aimé ou les erreurs, ou la perſonne de Neſtorius. On ſouhaiteroit aſſurément qu'il euſt au moins epargné un peu Theodoret.] Pour l'anatheme qu'il prononce contre Theodore de Mopſueſte, [cela n'eſt pas ſi ſurprenant, ſurtout s'il eſtoit vray,] comme le dit Mercator, que preſque tous les Catholiques le reconnuſſent pour heretique. Il y en avoit beaucoup dans l'Orient qui le défendoient; & à cauſe de cela S. Cyrille ne jugeoit pas qu'il fuſt à propos de l'anathematizer publiquement, mais il le jugeoit neanmoins tres digne de l'eſtre. p.339. t.2.p.253.14 p.270.24

[La maniere ſi vehemente dont Mercator parle contre luy, & contre Theodoret, peut donner quelque lieu de craindre que Mercator ne ſe ſoit laiſſé emporter au torrent de l'erreur & de la faction d'Eutyche, qui en 449 dominoit dans l'Orient.] On l'a effectivement accuſé d'eſtre Eutychien, parcequ'il eſtoit difficile en ce temps là de faire paroiſtre quelque zele contre les Neſtoriens ſans paſſer pour Eutychien, ou contre les Eutychiens ſans paſſer pour Neſtorien. [Ce qui pourroit encore faire douter de ſa foy,] c'eſt qu'on voit qu'il rejette en J.C. avec les Eutychiens, l'expreſſion de deux natures & de deux ſubſtances, voulant que le Verbe, l'ame, & le corps, ne fiſſent en luy qu'une ſubſtance, comme elles n'y font qu'une perſonne. [Mais on peut l'expliquer comme on explique S. Cyrille & d'autres Peres, qui ſe ſont quelquefois ſervi d'expreſſions ſemblables avant le Concile de Calcedoine. Il reconnoiſt au meſme endroit que le Verbe n'a point receu de changement en ſe faiſant chair.] bal.p.354. t.2.p.254.24

Il eſt certain qu'il a condanné la folie d'Eutyche, comme il l'appelle luy meſme, auſſibien que celle de Neſtorius, quoique la crainte de paſſer pour Eutychien, ne l'ait pas empeſché de combatre les Neſtoriens de toutes ſes forces. Et afin qu'on n'euſt pas ſujet de l'accuſer d'eſtre Eutychien, il mit à la fin de ſon dernier recueil un diſcours de Jean Eveſque de Tomes en Scythie, qu'il appelle un heureux Pere, contre les hereſies de Neſtorius & d'Eutyche, qui ſe repandoient beaucoup, parcequ'on ne les connoiſſoit pas aſſez. [Ce Jean avoit ſans doute gouverné l'Egliſe de Tomes, entre Timothée qui aſſiſta au Concile d'Ephe- bal.p.355.

1. Je ne trouve point cet endroit important dans l'edition du P. Garnier, quoiqu'il en ait mis la fin dans ſa preface, p. 6. c.

Digitized by Google

Conc.t.4.p.234. b|450.2.C. a p.891.d. ſe,]'& Alexandre dont le nom ſe lit dans le Concile de Conſtantinople en 449,& dans celui de Calcedoine,[a]& dont le ſiege eſtoit rempli par Theotime en 458.[Ainſi Jean doit avoir combatu Eutyche avant meſme qu'il euſt eſté condanné en 448 par Saint Flavien, ou auſſitoſt aprés.]'Mais ce que Mercator nous en avoit voulu conſerver, manque dans ſes manuſcrits.

Merc.t.1.pr.p.12. §. 40.

t.1.p.27.2|117.2. 'Le Pere Garnier accuſe Mercator d'une erreur tres conſiderable, en voulant qu'il ait cru que les Chrétiens, quelques crimes qu'ils commiſſent, ſeroient enfin purgez & ſauvez.[Mais je ne voy point que]'l'endroit ſur lequel il fonde cette accuſation, ſignifie autre choſe, ſinon qu'il accuſe Pelage d'avoir dit que pour eſtre ſauvé, il faut obſerver tous les commandemens de l'Evangile ſans commettre aucune faute.

p.25.§ 4.5.

bal.p.339. 'Mercator vivoit, & écrivoit encore en l'an 449, comme nous l'avons remarqué.[Nous ne voyons pas qu'il ait écrit, ni meſme vécu aprés ce temps là.]'Il traduiſoit autant qu'il pouvoit mot à mot, ſongeant plus à la fidelité qu'à l'elegance : Et il aimoit mieux qu'on le repriſt d'avoir mis quelque mot barbare & peu latin, que d'avoir alteré le ſens des pieces qu'il traduiſoit. Il en fait neanmoins quelque excuſe, pour ſe défendre des reproches que luy pourroient faire ceux qui faiſoient trop d'état de la politeſſe du ſtyle.'Le P.Garnier croit que cela peut regarder Julien, & Annien celebres Pelagiens.

t.2.p.3.

p.4.12.

Du Pin,t.4.p. 133. [Voilà ce que nous trouvons des combats, & des écrits de Marius Mercator contre les Pelagiens & les Neſtoriens.]'Le P. Gerberon Benedictin, ſous le nom de Rigberius, en a fait imprimer en Flandre une partie.[Le Pere Garnier a donné au public tout ce qu'il en a pu trouver dans un manuſcrit du Vatican, & dans un autre du Chapitre de Beauvais, qu'il eſtime beaucoup plus que l'autre : & il les a mis dans l'ordre qu'il luy a paru le meilleur. Il y a joint quelques autres pieces qui ſe ſont trouvées dans les meſmes manuſcrits : & y a ajouté un grand nombre de notes & de diſſertations, parmi leſquelles on a ſouvent peine à trouver le texte de ſon auteur. Il luy a eſté libre de placer comme il vouloit les ouvrages de Mercator. Mais il me ſemble qu'il a meſme ſeparé les differens membres d'un meſme écrit.]'Auſſi on eſtime davantage l'edition que Mr Baluze en a donnée, où il ſuit l'ordre des manuſcrits.'Il pretend meſme y ſuppléer diverſes choſes omiſes par les autres, & rétablir pluſieurs endroits changez ſur de ſimples conjectures.'Il prefere le manuſcrit du Vatican à celui de Beauvais.

p.133.

Merc.bal.pr.p.8.

p.9.10.

Digitized by Google

'On croit que le Pape Pelage II. s'eſt ſervi dans ſa lettre aux Eveſques d'Iſtrie, des traductions qu'il avoit trouvées dans Mercator.'On remarque la meſme choſe de Facundus ; & que nous n'avons que par luy les Scolies entieres de Saint Cyrille. Que ſi Gennade ne l'a point mis au rang des auteurs Eccleſiaſtiques, le P. Garnier croit que c'eſt parcequ'il n'a fait que des traductions, & de petits ouvrages,[qui ont pu n'eſtre pas connus en Occident ;]ou à cauſe de l'eloignement que Gennade témoigne pour les défenſeurs de la grace. t.1.pr.p.33.1. bal.pr.p.13.

VINCENT, PRESTRE, ET MOINE A LERINS.

NOTE 1.

VINCENT ſi celebre par l'avertiſſement ou le memoire que nous avons de luy contre les nouveautez profanes des heretiques,[& qu'on diſtingue"de ceux qui ont porté le meſme nom, en l'appellant Vincent de Lerins,]eſtoit Gaulois, [c'eſt à dire apparemment de la Celtique, ou de la Belgique.]Il avoit roulé quelque temps, comme il dit luy meſme, parmi les triſtes tourbillons de differens emplois du ſiecle : ſurquoi Baronius a cru que c'eſtoit ce Vincent Prefet des Gaules loué par Sulpice Severe,*qui fut Prefet"depuis 397 au moins juſques en 400, & Conſul en 401.[Mais cette conjecture ne paroiſt pas avoir de fondement, & Gennade auroit dû marquer ce changement d'un Conſul & d'un Prefet en un moine, qui auroit eſté encore plus grand que celui de S. Paulin.] Genn.c.64. Vinc.L.pr.p. 324. Bar.400.§ 18. Sulp.dial.1.c.17. p 176. & Cod.Th.t.6.p. 391.

V. Honoré § 17.

'Vincent ayant enfin quitté le ſiecle ſe retira, ou ſe cacha, comme il dit, dans le port de la religion, afin que ſe trouvant à couvert des vents de la vanité & des tourbillons de l'orgueil, il puſt appaiſer Dieu par le ſacrifice de l'humilité Chrétienne, & pratiquer ce que Dieu ordonne dans le pſeaume, lorſqu'il dit: Faites » toute voſtre occupation de contempler que je ſuis Dieu.'Ainſi il devint le moindre des ſerviteurs de Dieu,[qui eſt le nom que Vinc.L.pr.p. 324. p.323.

Digitized by Google

Genn.c.64. l'on donnoit alors particulierement aux moines.] Gennade nous donne ſujet de croire "qu'il ne faut point chercher le monaſtere où il ſe retira, hors de celui de Lerins, où il fut enſuite elevé à la dignité de Preſtre. NOTE 2.

Euch.ad Sal.p. 345. [Tout le monde croit que c'eſt le meſme] 'Vincent qui acheva de perfectionner dans toutes les choſes ſpirituelles Salone fils de S. Eucher, ["& ſans doute auſſi S. Veran frere de Salone.] Saint Eucher qualifie ce Vincent un homme ſaint, eminent en eloquence & en ſageſſe. [L'eloquence de Vincent de Lerins paroiſt Genn.c.64. aſſez dans ſon memoire,] 'dont le ſtyle eſt net, agreable, [coulant, & plein de douceur.] A cette eloquence qu'il avoit acquiſe dans c.64. le monde, 'il joignit [depuis] l'étude des Ecritures, & une aſſez grande connoiſſance de la doctrine de l'Egliſe. V.S.Eucher §7.

Nor.h.P.l.2.c. 11.p.250. 'Le Cardinal Noris & d'autres pretendent qu'il fut auteur "d'un écrit plein de calomnies fait l'an 430 en faveur des Semi-pelagiens, *contre S. Auguſtin & les défenſeurs de la grace; & que S. Proſper fut obligé de refuter. [Nous ne voyons rien qui nous oblige abſolument de l'accuſer de ce crime, ni rien auſſi pour l'en défendre, comme nous l'allons bientoſt voir.] V. Saint Proſper §6. *NOTE 3.

Vinc.L.c.42.p. 374. 'Pour venir à ſon memoire, il le compoſa environ trois ans aprés le grand Concile d'Epheſe, & ainſi en 434, lorſque "Fauſte c.43.p.378. commençoit à eſtre Abbé de Lerins. 'Il y cite la lettre que le Pape Sixte III. qui gouvernoit alors, avoit écrite à Jean d'Antioche ["le 17 ſeptembre 433.] 'Il fit cet ouvrage contre les heretiques, *pour montrer, comme porte le titre, que la foy ancienne & univerſelle, eſt la veritable & la Catholique, qu'il faut ſoutenir contre p.323.324. les nouveautez profanes de toutes les hereſies. 'Car voyant, dit-il, que l'adreſſe artificieuſe des nouveaux heretiques demandoit qu'on défendiſt la verité avec une vigilance toute nouvelle, il crut qu'il rendroit un ſervice conſiderable à l'Egliſe de faire un recueil fidele de ce qu'il avoit appris des Peres, [pour diſtinguer l'erreur de la veritable foy,] ou qu'au moins il s'edifieroit luy meſme, en ſoulageant ſouvent la foibleſſe de ſa memoire par la lecture de ce recueil. C'eſt pourquoi il ſe contente de l'appeller "un memoire; [& c'eſt le nom qu'on luy donne ordinairement.] commentarium. V. ſon titre §6. V.S.Cyrille d'Al.§13.

p.314. 'Son deſſein eſtoit de le corriger toujours en le reliſant: C'eſt pourquoi il prie que ſi on y trouve quelque faute, on ne s'en étonne point, puiſque c'eſtoit un ouvrage qui n'eſtoit point encore achevé.

Ibid. 'Il dit qu'il l'a voulu écrire d'un ſtyle facile & commun, ſans le vouloir orner & polir; [& je voudrois que les ouvrages qu'on a pris

Digitized by Google

pris le plus de peine à polir dans ce ſiecle & dans le ſuivant, reſſemblaſſent à celui-ci.] Il ne le fit pas ſous ſon nom ; mais il y prit celui de Peregrin ou Pelerin meſme dans le corps de l'ouvrage. [Quoiqu'il euſt particulierement en vue l'hereſie de Neſtorius qui venoit d'eſtre condannée,] il ne laiſſe pas d'y combatre fortement celle d'Eutyche en la perſonne d'Apollinaire, & d'y établir en termes exprés la croyance des deux natures. Il y fait eſperer un traité plus ample ſur le myſtere de l'Incarnation, & peuteſtre auſſi ſur celui de la Trinité. [Mais nous n'avons point de marque qu'il ait ſatisfait à cette promeſſe.] Car ſi quelques uns pretendent qu'il l'a fait par le ſymbole, *Quicunque vult ſalvus eſſe &c.* dont ils veulent qu'il ſoit auteur, [c'eſt une opinion qui au moins a aſſez peu de fondement.]

Genn.c.64.

c.17-19.p.941-945.

c.22.p.350.

Ante.ſym.p.42.

Il avoit diviſé ſon ouvrage en deux parties, ou deux memoires, [a]qu'il finiſſoit par un abregé, & une recapitulation de tout ce qu'il y avoit traité plus amplement. [b]Mais il perdit luy meſme la plus grande partie du ſecond memoire, qui luy fut volée par quelques perſonnes. Il ſe contenta de l'abregé qu'il en avoit fait, & n'en fit qu'un livre avec le premier, [étendant apparemment un peu l'abregé du ſecond livre,] & y ajoutant les remarques qu'il y fait ſur la lettre de Celeſtin contre les Semipelagiens, & ſur celle de Sixte à Jean d'Antioche. Ce ſecond memoire traitoit du Concile d'Epheſe, [ſur lequel il nous donneroit ſans doute de grands éclairciſſemens, & de belles reflexions, ſi Dieu avoit permis que ce livre fuſt venu juſques à nous.]

Vinc.L.c.40.41.43.p.373 380.
a c.41.p.373.
b Genn.c.64.

Vinc.L.c.43.p.377.380.

c.40.41.p.373.374.

Baronius & d'autres diſent que non ſeulement il n'a pas combatu les défenſeurs de S. Auguſtin, mais qu'il les a meſme louez, en ſe ſervant de l'autorité de la lettre que le Pape Celeſtin a écrite en leur faveur. Mais ni l'eſtime qu'il témoigne avoir pour cette lettre, [c]ni l'horreur qu'il fait paroiſtre pour Pelage, Celeſte, & Julien, n'ont pas empeſché Voſſius de ſoutenir qu'il eſtoit luy meſme Semipelagien, que ſon principal deſſein dans ſon ouvrage eſtoit de combatre S. Auguſtin, & ſa doctrine, & qu'il n'a parlé de la lettre de S. Celeſtin que pour ruiner, s'il euſt pu, l'avantage qu'en tiroient les défenſeurs de la grace. Il ſemble que d'autres heretiques ſoient entrez dans le meſme ſentiment. Et le Cardinal Noris a cru que l'amour de la verité, & de la ſincerité que la grace inſpire toujours à ſes veritables défenſeurs, l'obligeoient à l'embraſſer. Il a eſté ſuivi de pluſieurs autres, [d]& de ceux meſme qui auroient eu le plus de joie de le pouvoir juſtifier ; [e]en ſorte que l'opinion qui le condanne, & qui

Bar.14.mayl
Nor.h.Pel.l.2.c.11.p.250.

Vinc.L.c.43.p.378.379.
c c.14.34.40.p.336.337.364.373.

Lab.ſcr.t.2.p.389.

Nor.l.2.c.11.p.244.250.

Du Pin,t.4.p.209.
d Lea,n.p.110,113.
e Ante.op.l.p.419.420.

Digitized by Google

l'abandonne aux Semipelagiens, paſſe aujourd'hui pour la plus commune parmi les ſavans.

[Ce que nous pouvons dire ſur cela, c'eſt que s'il a eu effectivement en vue de combatre la grace & ſes défenſeurs, il a neanmoins caché ce deſſein : & s'eſt contenté d'établir des principes generaux & tres veritables, en laiſſant aux autres à en tirer des concluſions contre la doctrine de la grace. Ainſi il ſe ſera rendu coupable d'un grand crime en faiſant]'un livre tres utile qui a merité les eloges des Catholiques :[Il ne faut donc point ſe mettre beaucoup en peine des intentions & des deſſeins de ſon auteur.]'Il eſt viſible que c'eſt la verité qui a parlé par ſa bouche, [ou pour le couronner avec les Peres, ſi elle a eſté dans ſon cœur; ou pour le condanner avec Caïphe & Balaam, ſi elle n'a eſté que ſur ſes levres.

Bar.434.§20| 431.§ 185.

Nor.l.2.c.11.p. 250.

S'il a eſté ennemi de Saint Auguſtin & de ſa doctrine, il n'y a nulle difficulté à croire qu'il eſt auteur des objections de Vincent refutées par Saint Proſper.]

'Baronius a mis ſon nom dans le martyrologe Romain au 24 de may.[Ce n'eſt pas à nous à juger de cet honneur qu'on luy a fait, ni des concluſions qu'on en peut tirer. Il ſemble neanmoins qu'on euſt pu ſe diſpenſer de faire cet honneur à un auteur qui ne l'avoit point receu juſqu'alors. Car pour Molanus qui eſt le ſeul dont Baronius cite l'autorité, & que Ferrarius cite aprés luy, cela eſt effectivement dans l'edition de 1568. Mais il ſemble que Molanus meſme l'ait regardé comme une faute. Car il n'en dit quoy que ce ſoit dans l'edition d'Anvers en 1583.]'Baronius euſt pu citer Pierre des Noels qui le met le premier de juin, & le fait mourir à Rome.[Mais il n'a pas jugé ſans doute que cette autorité fuſt fort conſiderable. Nous ne craignons point de dire qu'il ne l'euſt jamais ajouté dans ſon martyrologe, s'il l'euſt cru capable d'accuſer Saint Auguſtin d'erreur & d'innovation.]'L'on n'en faiſoit aucune memoire à Lerins meſme avant l'an 1600. C'eſt Barrali qui y en a fait faire une feſte double.[On y a apparemment ajouté depuis,]'l'expoſition de ſes reliques, qu'on dit eſtre placées aujourd'hui en un lieu eminent de cette egliſe.

Bar.24.may,l.

P.de N.l.5.c.72.

Lerin.p.139.

Nor.l.2.c.11.p. 252.

'Il mourut ſous les Empereurs Theodoſe & Valentinien III, [c'eſt à dire en 450 au pluſtard. Adam, Honoré d'Autun, & Tritheme abregent ce qu'en dit Gennade.]

Genn.c.64.

Digitized by Google

SAINT PEMEN,
ABBÉ EN EGYPTE.

ARTICLE PREMIER.

Saint Pemen ſe retire en Sceté avec ſes freres ; viſite & conſulte Joſeph de Panepho.

NOTE I. [IL n'y a point de nom plus celebre dans l'hiſtoire des Peres des deſerts, que celui de Pemen ou Paſteur : car on donne ces deux noms à la meſme perſonne, [a]quoiqu'il faille diſtinguer deux ſolitaires de ce nom.] [b]Celui dont nous écrivons ici l'hiſtoire, avoit un frere nommé Anub, [c]Nuph ou Nub, qui eſtoit plus agé que luy, [d]& cinq autres freres entre leſquels il y avoit un Payſe ou Paeſe. [e]Ils embraſſerent tous ſept la profeſſion monaſtique à Sceté. [Il y a bien de l'apparence que c'eſtoit avant que S. Arſene s'y retiraſt, vers l'an 390 ou 391, s'il eſt vray, comme l'a dit Metaphraſte,] [f]que Saint Arſene ayant retenu du monde une mauvaiſe poſture, Pemen cet homme incomparable en prudence & en vertu, le guerit de ce defaut, en ſe mettant luy meſme en cette poſture, & en ſe faiſant reprendre par d'autres. [V. Saint Pambon note 1.][g]C'eſtoit meſme avant la mort de Saint Pambon Preſtre des Cellules, qui n'a guere paſſé l'an 385,] [h]puiſque Saint Pemen l'avoit vu, [i]& qu'il en raportoit quelques paroles.

[k]Pemen dans ces commencemens de ſa retraite, paſſoit des deux & trois jours & meſme des ſemaines entieres ſans manger. Neanmoins lorſqu'on le conſultoit depuis ſur ce ſujet, il conſeilloit de manger tous les jours, mais peu, en ſorte qu'on ne ſe raſſaſiaſt point, & que l'on euſt faim tous les jours : & il ajoutoit que les anciens ayant examiné toutes ces choſes avec beaucoup de maturité, avoient jugé que cette maniere de jeûner eſtoit non ſeulement la plus aiſée pour toutes ſortes de perſonnes, mais auſſi la

a Vit. P. l. 5. c. 4. § 33. p. 570. l.
b l. 3. c. 154. p. 523. l.
c c. 199. p. 529.
d l. 5. c. 15. § 11. p. 622.
e c. 16. § 8. p. 631.
f Sur. 19. jul. p. 239. § 19.
g Coteler. g. t. 1. p. 628. c.
h p. 602. 610.
i p. 599. 600.
k

Digitized by Google

plus ſure, & la voie royale; au lieu que ces jeûnes de pluſieurs jours ne ſe faiſoient ſouvent que par vanité.

p.636. 'Il ne faiſoit pas auſſi difficulte dans ſa vieilleſſe de ſe laver quelquefois les piez: & comme on témoignoit s'en étonner, & trouver que cela ne répondoit pas à la vie auſtere des anciens, il ſe juſtifioit par ces paroles: Nous avons appris à tuer, non pas « noſtre corps, mais nos paſſions. «

p.595.a. 'Lorſque quelqu'un le prioit à manger, il y alloit pour ne luy pas faire de peine, mais ſi à contre-cœur, que les larmes luy en tomboient des yeux.

p.596.a. 'Comme on luy demandoit ſon ſentiment ſur un moine qui ne buvoit point de vin, il répondit ſimplement: Le vin n'eſt point « dutout pour les moines. [En un mot, pour juger de ſon abſtinen- «

p.631.b. ce, il ſuffit de conſiderer] 'qu'il avoit pour maxime, que tout repos [& toute ſatisfaction non neceſſaire] du corps, eſt en abomi-

p.605.a. nation au Seigneur; 'qu'elle chaſſe du cœur la crainte de Dieu, comme la fumée fait fuir les abeilles, & qu'elle ruine tous les travaux d'un ſolitaire.

Vit.P.l.5.c.11.§ 19.p.610. 'Eſtant encore jeune, il alla un jour viſiter un ancien qui demeuroit fort loin de luy, pour le conſulter ſur trois choſes. Lorſqu'il fut arrivé chez ce ſolitaire, il en oublia une des trois. Quand il fut revenu à ſa cellule, comme il avoit déja la main à la clef pour l'ouvrir, il ſe reſſouvint de ce qu'il avoit oublié; & auſſitoſt laiſſant là ſa clef ſans entrer ſeulement dans ſa cellule, il retourna chez le vieillard, qui luy dit: Vous revenez bien viſte, mon « frere. Il luy en rendit la raiſon; & le vieillard [admirant l'ardeur « qu'il avoit pour s'avancer,] luy dit: Voilà un veritable paſteur du « troupeau [de J. C.] Voſtre nom ſera celebre dans tout le pays « d'Egypte.

c.10.§ 30.p.599. 'Il paſſa quelque temps vers Heraclée la baſſe avec Joſeph [de Panepho,] qui luy dit un vendredi des le matin d'aller ramaſſer quelques fruits & de les manger. Il eut de la peine à ne pas obeïr à ce commandement, quelque deraiſonnable qu'il luy paruſt. Neanmoins il aima mieux obſerver le jeûne; & Joſeph luy dit depuis, qu'il ne luy avoit fait ce commandement que pour eprouver ſon obeïſſance, comme on avoit accoutumé de

c.9.§ 5.p.595. &c. faire aux nouveaux ſolitaires. 'Il luy dit encore, que s'il vouloit eſtre vraiment moine, & avoir du repos en quelque lieu qu'il fuſt, il falloit qu'il ne jugeaſt perſonne, & qu'il conſideraſt ſans ceſſe qui il eſtoit; [c'eſt à dire qu'il n'eſtoit rien.]

§ 29.p.599.c. 'Comme il demandoit au meſme Joſeph s'il devoit reſiſter aux

Digitized by Google

tentations des qu'elles commençoient, il luy dit de les laiſſer venir, & de les combatre enſuite. Pemen s'en retourna ſur cela jouir du repos de la ſolitude de Sceté. Mais quelque temps aprés il vint de Thebaïde un ſolitaire, qui dit que Joſeph luy avoit donné ſur le meſme ſujet une reſolution toute contraire. Cela ſurprit Pemen, qui retourna une ſeconde fois à Panepho["ou Panephyſe proche la mer Mediterranée,]où s'adreſſant à l'Abbé Joſeph : Mon Pere, luy dit-il, je vous ay ouvert mes penſées, » afin de recevoir de vous un bon conſeil ; & cependant vous me » répondez d'une façon, & vous dites toute autre choſe à un tel » ſolitaire de Thebaïde. Joſeph l'aſſura qu'il luy avoit conſeillé en cela ce qu'il pratiquoit luy meſme, & qu'il luy avoit donné cet avis comme à ſon ami, & pour le faire avancer davantage dans la vertu : mais qu'il y en avoit d'autres à qui la meſme conduite euſt eſté prejudiciable.

V. Joſeph de Panepho.

ARTICLE II.

Saint Pemen apprend de divers ſolitaires la douceur, & d'autres vertus : Sa conduite dans les fautes de ſes freres.

'PEMEN s'entretenant une fois avec un ſolitaire nommé Pierre, il luy dit : Lorſque je ſuis ſeul dans ma cellule, mon » ame eſt en paix ; mais lorſque quelque frere me vient trouver & » me raporte des nouvelles de dehors, mon ame tombe dans le » trouble. C'eſt ſur cela, répondit Pierre, que l'Abbé Lot dont j'ay » eſté diſciple, diſoit quelquefois : Voſtre clef a ouvert ma porte. » Et que veut dire cela, demanda S. Pemen ? C'eſt que ſi quelqu'un » vous vient voir, vous luy demandez : Comment vous portez-» vous ? D'où venez-vous ? Que font tels & tels ? Vous a-t-on bien » receu ? & d'autres choſes ſemblables, qui ouvrent la bouche à » ce frere, & luy donnent occaſion de vous dire bien des choſes » que vous ne voudriez pas entendre. Cela eſt vray, dit Pemen ; » mais que faire quand on vous vient voir ? Alors Pierre luy dit : La » douleur[de nos fautes]nous apprend bien des choſes ; mais où » cette douleur n'eſt pas, il eſt impoſſible de conſerver l'eſprit[en » paix.]Pemen ajouta : Je ſens cette douleur lorſque je ſuis dans » ma cellule ; mais quand j'en ſors, ou que quelqu'un me vient » voir, je ne la ſaurois entretenir : '& Pierre répondit : C'eſt qu'elle &c. » n'eſt"pas encore aſſez enracinée dans voſtre ame.

Vit. P. l. 5. c. 11. § 26. p. 610. a.

Cotelr. g. t. 1. p. 647. a. b.

'L'Abbé Moyſe, (c'eſt ſans doute celui qui avoit eſté voleur,)

Vit. P. app. § 109. p. 1031.

Digitized by Google

donnoit à Pemen ſept maximes, par le moyen deſquelles on ſe peut ſauver & dans le cloiſtre, & dans la ſolitude, & meſme dans le monde. 1, D'aimer Dieu de tout ſon cœur, & de toute ſon ame: 2, D'aimer ſon prochain comme ſoy meſme: 3, De ſe mortifier, & de s'abſtenir de toute ſorte de mal: 4, De ne juger ſon frere en quoy que ce ſoit: 5, De ne faire mal à perſonne: 6, De ſe purifier avant que de ſortir du monde, de toutes les impuretez que nous pouvons avoir, ſoit dans le corps, ſoit dans l'eſprit: 7, D'avoir toujours le cœur briſé [de douleur,] & humilié; ce qui ne ſe peut accomplir que par celui qui conſidere toujours ſes pechez, & non ceux de ſon prochain, & qui eſt aſſiſté de la grace de J.C. Nous avons encore une fort belle inſtruction que S. Moyſe donna à S. Pemen, diviſée auſſi en ſept titres, qui comprennent une grande partie des ſept precedens. Le point ſur lequel cette inſtruction s'étend davantage, c'eſt qu'il faut toujours arreſter ſes yeux ſur ſes pechez, & ne pas conſiderer ceux des autres; mourir au prochain, c'eſt à dire ne point penſer ſi celui là eſt bon, & ſi celui-ci eſt méchant, ne penſer, & ne parler mal de qui que ce ſoit, en laiſſant à Dieu le jugement & la connoiſſance; ne mepriſer pas meſme celui qui fait mal, ne point conſentir, & ne ſe point rejouir quand on fait du mal à d'autres.

l.6.c.4.§1-7.p.657.658.

§3.p.657.2.

§7.p.658.1.

Paeſe ſon frere ayant pris quelque liaiſon avec un moine qui demeuroit dans une autre cellule, Pemen qui ne pouvoit approuver cette liaiſon, taſcha de la rompre, & ne le pouvant, il alla trouver un ſolitaire nommé Ammonas, pour luy témoigner la peine que cela luy faiſoit. Ammonas au lieu de le conſoler, luy dit; Quoy Pemen, vous vivez encore? Allez, retournez dans voſtre cellule, & perſuadez-vous qu'il y a un an que vous eſtes enterré. Il ſe ſouvint beaucoup de cette regle, & la pluſpart des paroles qui nous reſtent de luy, ſont pour exhorter à ne point condanner les autres, & à ne ſe point troubler dans les fautes qu'on leur voit commettre.

l.5.c.16.§8.p.631. 1.app.§18.p.997. 2.

xiem.

l.5.c.9.§5.6.8.p.595.1.

[Mais il a quelquefois porté cette maxime juſqu'à un point où il eſt difficile de ne pas trouver de l'excés.] Car le meſme Paeſe eſtant entré en une diſpute fort échaufée avec un autre de ſes freres, Pemen les laiſſa faire ſans leur dire un ſeul mot pour les arreſter. L'Abbé Paphnuce, ou [plutoſt] Anub [leur frere aiſné,] entra ſur cela, & les voyant tout à fait animez l'un contre l'autre, il dit à Pemen: Comment les laiſſez-vous faire, & ne taſchez-vous pas de les mettre d'accord? Ce ſont des freres, dit Pemen, & ils vont s'accorder. Comment, repartit Anub, vous voyez

app.§19.p.997. Cotelr.g.t.1.p.633.b.

Digitized by

» qu'ils en ſont venus juſqu'au ſang, & vous dites qu'ils vont s'ac-
» corder? Alors Pemen luy dit: Vous devez, mon frere, me con-
» ſiderer comme ſi je n'eſtois pas ici. C'eſt ainſi qu'il ſe taiſoit, &
qu'il demeuroit en repos avec tout le monde; [ou ſi les autres ne
vouloient pas demeurer en paix avec luy, il ſe retiroit, comme
on le va voir par cette hiſtoire.]

'Il demeuroit en Sceté [non avec tous ſes ſix freres, mais] avec deux, dont le plus jeune leur donnoit ſouvent des ſujets de peine » & d'affliction. Pemen dit enfin à l'autre: Noſtre frere ne nous » peut laiſſer en paix: quittons-le, & allons-nous-en. Le dernier voyant qu'ils eſtoient ſortis, & qu'ils ne revenoient point, regarda où ils eſtoient, & les ayant apperceus déja bien loin de là, il courut aprés eux, en leur criant de s'arreſter. Pemen qui l'enten- » dit, dit auſſitoſt: Attendons noſtre frere, & ne le laſſons pas à » courir aprés nous. Eſtant arrivé à eux, il ſe jetta à terre pour leur » demander pardon, & leur dit: Où allez-vous? me laiſſez-vous » ainſi tout ſeul? Pemen luy avoua qu'ils ſe retiroient à cauſe des » peines qu'il leur cauſoit. Mais il leur dit: Non, je vous prie, » allons où il vous plaira, mais que j'y aille auſſi avec vous. Alors Pemen voyant qu'il parloit dans la ſimplicité de ſon cœur, dit à » l'autre: Retournons-nous-en, mon frere; car ce qu'il a fait, ne » venoit pas de luy, mais de la tentation du demon; & ils s'en re- tournerent ainſi enſemble. Coteler. g. t. 1. p. 635.

[Paeſe, dont nous venons de voir d'aſſez grandes fautes, s'eleva neanmoins enfin à une vertu aſſez eminente pour inſtruire meſme les autres, ſi c'eſt ce]'Paeſe dont Saint Pemen raportoit qu'un frere eut recours à luy pour ſavoir ce qu'il devoit faire, parceque ſon ame eſtoit dans l'inſenſibilité, & ſans crainte de Dieu. Paeſe luy dit de ſe mettre avec quelqu'un qui fuſt dans la diſpoſition où il ſouhaitoit d'eſtre, & qu'il apprendroit de luy à y entrer enfin luy meſme: & cette parole a eſté remarquée par Dorothée dans ſa quatrieme inſtruction. p. 507. a.

[Pemen eſtoit auſſi conſulté par les autres des devant l'an 395,] 'comme on le voit par l'exemple de Zacarie de Sceté. [Mais com- me il eſtoit encore jeune,] il le renvoya à un autre, quoiqu'il n'ignoraſt pas ce qu'il luy falloit répondre. p. 444. a. b.

ARTICLE III.

S. Pemen eſt chaſſé de Sceté par les barbares: Son reſpect pour Anub ſon aiſné.

Cotelr.g.t.1.p. 393.b|Vit.P.l.3.c. 199.p.525|l.5.c. 15.511.p.622.

PEMEN & ſes freres ne purent pas demeurer toujours en Sceté, & ils furent contraints d'en ſortir par les ravages des Maziques, [peuples barbares de ces quartiers là,] qui coururent tout ce deſert, & y maſſacrerent pluſieurs ſaints Peres qui l'habitoient. Cela arriva au moins deux fois, [a] l'une vers l'an 395, lorſque S. Moyſe fut tué, & l'autre en 430, ou peu aprés, quand S. Arſene fut obligé de quitter Sceté.] Mais ce fut des la premiere fois que S. Pemen, Anub, & leurs freres, ſe virent obligez d'abandonner cette ſainte ſolitude. Ils paſſerent d'abord quelques jours en un lieu appellé Terenuthi, dans un vieux temple qu'ils y trouverent. Durant qu'ils eſtoient là à deliberer en quel endroit de l'Egypte ils ſe retireroient, Anub qui eſtoit le plus agé, dit à Pemen: Je vous demande cette charité à vous & à « vos freres, que nous puiſſions paſſer cette ſemaine chacun en « particulier ſans nous viſiter, & ſans nous parler. Pemen promit « qu'ils le feroient, & cela s'executa fidelement par un conſentement mutuel. Durant ce temps Anub jettoit tous les matins des pierres à la teſte d'une ſtatue de pierre qui eſtoit dans ce temple; & tous les ſoirs il luy diſoit: J'ay eu tort, pardonnez moy.

[a] V. Saint Moyſe & S. Arſene.

Cotelr.g.t.1.p. 393.b.

b|Vit.P.l.3.c.195. p.529|l.5.c.15.5 11.p.623|l.7.c.42. 5 4.p.683.

Ibid.

S'eſtant raſſemblez le ſamedi, l'Abbé Pemen luy dit: D'où « vient, mon Pere, que durant toute cette ſemaine, un homme « auſſi fidele que vous, a dit à cette idole: Pardonnez moy. Anub « luy répondit: C'eſt pour l'amour de vous tous que j'ay fait cela. « Car dites moy, je vous prie, lorſque j'ay jetté des pierres à cette « ſtatue, a-t-elle proferé une ſeule parole, ou s'eſt-elle miſe en « colere? Et lorſque je luy ay demandé pardon, s'en eſt-elle glo- « rifiée, & en a-t-elle tiré vanité, ou a-t-elle dit qu'elle ne vouloit « pas pardonner? Non certes, luy repartit Pemen. Mes freres, « continua ce ſaint homme, nous voici ſept freres: Si vous deſirez « que nous demeurions enſemble, il faut qu'à l'exemple de cette « ſtatue, nul de nous ne ſe faſche, quelque traitement qu'on luy « puiſſe faire, ni ne ſe laiſſe emporter à la vanité quand on luy de- « mandera pardon. Que ſi vous n'eſtes pas en cette diſpoſition, « voilà quatre portes à ce temple, chacun peut choiſir celle qu'il « voudra pour ſortir, & s'en aller où il luy plaira. Enſuite de ces « paroles,

Digitized by Google

paroles, ils se jetterent tous à terre devant Anub, & luy promirent d'observer cette regle, & d'obeïr à tout ce qu'il leur ordonneroit.

'Ainsi ils demeurerent ensemble durant plusieurs années, c'est Ibid.
à dire tant qu'ils vécurent, dans une grande humilité & une grande patience, avec beaucoup de tranquillité & de paix, travaillant des mains, & pratiquant la regle qu'Anub leur avoit donnée. Des douze heures de la nuit, ils en employoient quatre à dormir, quatre à travailler, & quatre à chanter des pseaumes. Durant le jour, ils travailloient jusques à l'heure de Sexte, lisoient jusques à None, & puis ramassoient quelques herbes pour leur nourriture. Il y en avoit un d'entre eux qu'Anub avoit établi pour œconome. Tout ce qu'il faisoit mettre sur table, ils le mangeoient sans discernement, & l'on n'en voyoit point qui dist: Apportez moy autre chose; ou, Je ne saurois manger de ceci.

'Anub & Pemen[qui estoient les chefs des autres,]vivoient Cotelr.g.t.1.p. 618.b.
dans une déference mutuelle, & se renvoyoient l'un à l'autre ceux qui s'adressoient à eux, Pemen respectant Anub comme plus agé, & Anub honorant Pemen parcequ'il avoit receu un don particulier pour parler; & neanmoins il ne parloit jamais lorsqu'Anub estoit present. 'Anub de son costé le consultoit p.595.b|633.a.
quelquefois[avec tant d'humilité, que]Pemen ne pouvoit se dispenser de luy répondre.

ARTICLE IV.

Union de S. Pemen & d'Anub: Vertu de Nesteros.

» UN solitaire vint une fois trouver Pemen, & luy dit: Je cul- Cotelr.g.t.1.p.
» tive ma terre, & j'en fais la charité. Pemen voyant qu'il 596.c|Vit.P.l.5.
» n'estoit pas en état de faire davantage, luy répondit: Ce que c.10.§ 6.p.601.a.
» vous faites est bon; & ainsi ce frere s'en alla plein de joie & de courage, & augmenta encore les aumosnes qu'il faisoit. Anub sachant le conseil qu'il luy avoit donné, & n'en penetrant pas la
» raison, s'en étonna, & dit à Pemen: Ne craignez vous point
» que Dieu ne vous punisse d'avoir donné un tel conseil à ce frere? Pemen ne dit mot; mais deux jours aprés il renvoya querir ce
» frere, & luy dit en la presence d'Anub. Qu'est-ce que vous me
» demandastes il y a trois jours? Car je songeois à autre chose. Le
» solitaire le luy ayant dit, Pemen ajouta. Je pensois que vous me
» parliez de vostre frere qui est laïque; mais pour vous, ce n'est

Digitized by Google

pas la vie d'un moine de cultiver une terre. Cela l'attriſta beau- «
coup, & il répondit: Je ne fais & je ne ſaurois faire autre choſe: «
Et quel mal y a-t-il que je cultive une terre qui eſt à moy? Anub «
vit bien alors qu'il avoit eu tort de trouver à redire au conſeil
que Pemen avoit donné à ce ſolitaire; & des que le frere fut
parti, il luy en demanda pardon. Surquoi Pemen luy dit: Je ſa- «
vois bien que ce qu'il faiſoit n'eſtoit pas la vie d'un moine; mais «
je luy répondis ſelon la diſpoſition de ſon eſprit, & cela l'avoit «
encouragé à augmenter ſes charitez; au lieu que maintenant il «
s'en eſt allé tout triſte & tout abatu, & ſi il n'en fera pas moins «
ce qu'il faiſoit. «

Cotelr.g.t.1.p. 615.b. 'Pemen dit un jour à un frere, que quand on eſt arrivé à cette
pureté à laquelle toutes choſes ſont pures, ſelon S. Paul, alors
on ſe voit audeſſous de toutes les creatures. Mais comment, re- «
partit l'autre, puis-je me croire audeſſous d'un homicide? C'eſt, «
répondit Pemen, qu'un homme vraiment pur ſe dit à luy meſme: «
e. 'Ce meurtrier a tué un homme, & moy j'en tue tous les jours «
[dans la corruption de mon cœur, que Dieu ſeul arreſte.] Le
frere raporta cette parole à Anub qui l'appuya encore, en diſant
que la juſtice que l'homme parfait ſe rend en ſe condannant en
tout[ce qui vient de luy,]couvre & abſorbe, s'il faut ainſi dire,
Vit.P.l.3.c.131. p.519. toutes les fautes des autres. 'Car l'homme n'eſt juſte que lorſqu'il
condanne ſes pechez. [a]On raporte encore ces paroles de Pemen:
[a] Cotelr.g.p. 624.c. Que la faim & [b]la componction nous empeſchent de voir les pe- [b] Voyez
tites fautes des autres, [qui paroiſſent des monſtres à ceux qui
p.615.a. penſent peu à eux meſmes:]' & que celui qui ſe condanne luy
meſme, peut vivre partout.

p.624.b. 'Comme quelques uns ſe plaignoient à Pemen que l'Abbé
Niſtheros ſouffroit trop de ſon diſciple. Et moy, repartit Pemen, «
je luy aurois encore mis un oreiller ſous ſa teſte. Anub fut ſurpris «
de cette parole, [à laquelle il n'eſt pas aiſé de trouver un bon
ſens,] & luy demanda comment il pourroit la juſtifier devant
Dieu? A quoy il répondit. Je luy dirois: C'eſt vous meſme, Sei- «
gneur, qui m'avez commandé d'oſter la poutre de mon œil, «
avant que de ſonger à oſter la paille de celui d'un autre. «

Vit.P.l.5.c.15.§ 30.p.624. [Ce Niſtheros ou]'Nefteros eſtoit Religieux dans un monaſte-
re, où ſa vertu l'avoit fait connoiſtre à S. Pemen, [lorſqu'il eſtoit
ſans doute encore aſſez jeune,]puiſque ſon Abbé ne le vouloit
pas laiſſer aller ſeul. On remarque particulierement en luy cette
vertu, que quand il arrivoit quelque trouble dans le monaſtere,
il ne parloit à perſonne, & ne ſe méloit de rien; & Saint Pemen

Digitized by Google

pria ſon Abbé de le luy envoyer pour luy demander comment il eſtoit parvenu à cet état. Ce Religieux fit beaucoup de difficulté
» de le luy dire. Mais enfin le Saint le preſſant, il luy dit : Au com-
» mencement que je ſuis entré dans la congregation, je me ſuis dit
» à moy meſme, Il faut qu'un aſne & toy ſoient la meſme choſe :
» un aſne ne dit mot quand on le bat ; quelque injure qu'on luy
» diſe, il ne répond point. Il faut que tu faſſe de meſme. Pemen le comparoit au ſerpent d'airain dreſſé par Moyſe, parcequ'il eſtoit ſi rempli de toutes ſortes de vertus, que ſans rien dire il gueriſſoit les plaies de tous ſes freres. [Il le faut ſans doute diſtinguer de Neſteros anacorete pres de Panephyſe, & ſurnommé l'ancien.] On raporte diverſes regles de pieté que donnoit l'Abbé Niſtheros. [Elles ſont ſans doute du jeune,] quoiqu'on les mette ſous le titre de l'ancien, puiſqu'il en cite une partie de Saint Arſene, qui meſme eſtoit déja mort.

Cotelr.g.t.1.p. 577.a.

V. Joſeph de Panepho.

p.576.b.c.

Un jour les Preſtres du pays eſtant venus dans ſes monaſteres du quartier où Saint Pemen & ſes freres demeuroient, Anub
» vint trouver Pemen, & luy dit : Prions ces Preſtres de venir
» prendre part aujourd'hui à ce que Dieu nous a donné. Il demeura longtemps à attendre la réponſe, ſans que Pemen luy diſt un ſeul mot ; de ſorte qu'il s'en retourna tout triſte. Ceux qui eſtoient auprés de Pemen, luy demanderent d'où venoit qu'il n'avoit
» point répondu, & il leur dit : C'eſt que cela ne me regarde pas :
» Car je ſuis déja mort ; & un mort ne parle point. Vous devez
» donc ne me conſiderer non plus que ſi je n'eſtois point ici.

p.586.c|Vit.P.L. 5.c.10.536.p. 600.

ARTICLE V.

De ce qui arriva à Saint Pemen vers Diolque : Sa douceur gagne un ſolitaire envieux.

[Nous avons voulu mettre de ſuite ces hiſtoires qui regardent la conduite que Saint Pemen & Anub ont tenue entre eux, ſans pretendre que tout cela ſoit arrivé à Terenuthi] où ils eſtoient venus au ſortir de Sceté, puiſqu'il ſemble au contraire qu'ils ne ſoient venus en ce lieu qu'en attendant qu'ils euſſent vu où ils pourroient ſe retirer, & qu'ils ne s'y ſoient arreſtez que peu de jours. [Nous ne voyons point poſitivement s'ils retournerent en Sceté, quoiqu'on le puiſſe peuteſtre tirer avec aſſez de probabilité de quelques endroits, & croire que Saint Pemen fut obligé d'en ſortir de nouveau vers l'an 430, avec S.

Cotelr.g.t.1.p. 393.b.c.

Note 1.

V. S. Arſene.

Arſene par les ravages que les Maziques y firent encore en ce
p.587.a.&c. temps là.]'Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il a vécu quelque temps en Egypte aprés avoir quitté Sceté.

[On ne voit pas en quel endroit de l'Egypte il ſe retira; ſi l'on ne veut dire que ce fut à Diolque, qui eſtoit une vaſte ſolitude pres
p.609.b.c. d'une ville du meſme nom, vers l'une des bouches du Nil.]'Nous trouvons au moins qu'il paſſa une fois vers Diolque avec Anub. Là eſtant auprés de quelques tombeaux, ils virent une femme qui ſe dechiroit par un excés de douleur. Ils s'arreſterent quelque temps à la regarder; & un peu plus avant ils rencontrerent un homme à qui Pemen demanda ce qu'avoit cette femme pour pleurer & pour s'affliger ſi fort. Il luy dit que ſon mari, ſon fils, & ſon frere eſtoient morts[depuis peu de temps:]& alors Pemen s'adreſſant à Anub, il luy dit: Cette femme qui pleure ſans ceſſe « & qui ne penſe à autre choſe, eſt noſtre modele: Car aſſurément « ſi un homme ne mortifie toutes les volontez de ſa chair, & s'il ne « poſſede le don de cette triſteſſe continuelle, il ne peut pas eſtre « moine. «

Caſſ.coll.18.c.1. p.678. « inſt.l.5.c.36.p. 126. 'Comme la ville de Diolque placée ſur l'une des bouches du Nil, «eſtoit des premieres qu'on rencontroit en venant de la Paleſtine, comme on le peut juger par Caſſien, [& qu'ainſi elle n'eſtoit pas bien eloignée de Peluſe; Saint Pemen pouvoit eſtre encore en ces quartiers là, lorſqu'il arriva une hiſtoire que l'on
Cotelr.p.594. raporte en ces termes.]'Le Preſtre de Peluſe[chargé du ſoin des ſolitaires du dioceſe,]ayant appris que quelques uns d'eux venoient ſouvent à la ville, prenoient le bain, & témoignoient peu de ſoin de leur ame, vint à l'aſſemblée des ſolitaires, & oſta l'habit à onze de ces moines negligens. [Il vit peuteſtre enſuite qu'il ne s'eſtoit pas conduit dans cette action avec toute la ſageſſe neceſſaire;]car il en eut du remords, & vint conſulter ſur cela S. Pemen. Le Saint luy demanda s'il eſtoit entierement depouillé du vieil homme. Il luy avoua que non; & ſur cela le Saint luy dit: Vous-eſtes donc comme eux, & ſujet comme eux au peché, quoi- «
que ce ne ſoit peuteſtre que fort peu. [Le Preſtre n'en demanda « pas davantage.]Il fit aſſembler les freres qu'il gouvernoit, demanda pardon à ceux à qui il avoit oſté l'habit monaſtique, & le leur rendit.

p.629.c. 'Les freres de Pemen ſe trouvoient incommodez au lieu où ils eſtoient, parce, diſoient-ils, que les moines de ce quartier là ne leur donnoient pas toute l'edification qu'ils ſouhaitoient; & ils ſe trouvoient importunez des cris & des pleurs des enfans[qu'on

Digitized by Google

entendoit des villages voiſins, & qu'on elevoit peuteſtre dans les monaſteres.]Ils témoignerent donc à Pemen qu'il eſtoit à propos d'aller chercher un autre lieu.'Pemen avoit accoutumé p.618.2. de ne s'oppoſer jamais au ſentiment des autres, & d'approuver [autant qu'il ſe pouvoit]leurs avis.[Neanmoins comme il ne faut pas faire de changement ſans une grande neceſſité, il eut peine à entrer dans celui-ci : & comme ſes freres ſe plaignoient des » pleurs des enfans;]'C'eſt donc, leur dit-il, à cauſe des voix des p.619.c. » Anges que vous voulez quitter ce lieu-ci.

'Il y avoit en Egypte un vieillard fort celebre, pour qui tout le p.587.619.d. monde avoit eu beaucoup de reſpect durant que Pemen eſtoit à Sceté. Mais ce Saint & ſes freres eſtant venus de Sceté en Egypte, beaucoup de perſonnes quittoient le vieillard, & s'adreſſoient à Pemen. Cela excita quelque jalouſie dans l'eſprit de ce vieillard, & il commençoit à parler mal de Pemen; qui l'ayant » appris, en fut fort attriſté, & dit à ſes freres : Que ferons nous ? » Ces gents-ci nous donnent bien de la peine. Ils quittent ce vieil- » lard ſi ſaint, & viennent nous chercher, nous qui ne ſommes » rien dutout. Il faut trouver moyen de ſatisfaire l'eſprit de cet » homme de Dieu. Appreſtons donc quelque choſe, & portons le » chez luy avec un peu de vin;& nous irons manger chez luy. Aſſu- » rément nous luy oſterons le mecontentement qu'il a. Ils s'en allerent donc ainſi, & fraperent à ſa porte. Son diſciple demanda qui c'eſtoit; & ils répondirent que c'eſtoit Pemen qui venoit pour recevoir la benediction de ſon Abbé. Il leur fit dire de s'en aller, & qu'il n'avoit pas le loiſir de leur parler. Cette parole les attriſta, mais ne les fit pas retourner, & quelque chaleur qu'il fiſt, ils répondirent qu'ils demeureroient juſqu'à ce qu'ils euſſent merité l'honneur de le ſaluer, & de recevoir ſa benediction. Leur humilité & leur patience le toucha : Il leur ouvrit; ils s'embraſſerent; ils mangerent enſemble; & meſme le vieillard leur » dit: Je vous aſſure que je trouve voſtre vertu incomparablement » plus grande que tout ce qu'on m'en avoit dit: & depuis cela, il devint intime ami de Pemen.

ARTICLE VI.

Détachement de Saint Pemen pour ſes proches.

'LORSQUE le Saint demeuroit en Egypte avec ſes freres, leur mere qui avoit un extreme deſir de les voir, venoit Cotelr.g.t.1.p. 610|Vit. P.l.3.c. 154.p.523.

Digitized by Google

ſouvent au lieu où ils eſtoient, ſans pouvoir jamais avoir cette ſatisfaction. Une fois enfin elle prit ſi bien ſon temps, qu'elle les rencontra qui alloient à l'Egliſe; mais des qu'ils la virent, ils s'en retournerent en haſte dans leur cellule, & fermerent la porte ſur eux. Elle les ſuivit, & trouvant la porte fermée, elle les appelloit avec des larmes & des cris capables de les toucher de compaſſion. Anub qui l'entendoit alla trouver Pemen, pour luy dire: Que ferons nous à cette bonne vieille noſtre mere qui pleure à la porte? Pemen ſe leva & s'y en alla; & l'entendant pleurer, il luy dit, tenant toujours la porte fermée: Pourquoi vous laſſez vous inutilement à pleurer & à crier? N'eſtes vous pas déja aſſez abatue par la vieilleſſe? Elle reconnut la voix de Pemen, & s'efforçant encore davantage, elle s'écria: Hé mes enfans, c'eſt que je voudrois bien vous voir: Et quel mal y a-t-il que je vous voie? Ne ſuis-je pas voſtre mere, & ne vous ay-je pas nourri du lait de mes mammelles? Je ſuis déja toute pleine de rides, & lorſque je vous ay entendu, l'extreme envie que j'ay de vous voir, m'a tellement emue, [que je ſuis preſque tombée en défaillance.] Qu'aimez vous mieux, repartit Pemen, de nous voir ici, ou de nous voir en l'autre vie? Elle répondit: Mais ſi je ne vous vois point en cette vie, ſuis-je aſſurée de vous voir en l'autre? Alors le ſaint vieillard luy dit: Oui, ſi vous pouvez étoufer ce deſir que vous avez de nous voir preſentement, je vous promets que vous nous verrez ſans ceſſe en l'autre monde. Elle s'en alla ſur cela, en diſant avec joie: Puiſque je ſuis aſſurée de vous voir dans le ciel, je veux bien ne vous pas voir ſur la terre.

Vit. P. l. 3. c. 168. p. 525 [l. 6. c. 2. § 10. p. 630. l. 2 [c. 14. § 1. p. 671. l.

Pemen traitoit de la meſme maniere tous ſes parens, & ne les vouloit point voir. Il arriva une fois que divers ſolitaires l'eſtant venu viſiter, un de ſes parens prit cette occaſion pour luy amener un enfant qu'il avoit, à qui le diable avoit tellement contrefait le viſage qu'il l'avoit tourné derriere le dos. Le pere n'oſa pas neanmoins le luy preſenter; mais il ſe tint à la porte en pleurant. Un des Peres ſortit pour voir ce que c'eſtoit. Cet homme luy dit: Je ſuis parent de l'Abbé Pemen, & je luy amene l'enfant que vous voyez, afin qu'il le gueriſſe. Mais juſqu'à preſent je n'ay oſé le luy preſenter; car il ne veut point nous voir, & s'il ſavoit ſeulement que je fuſſe ici, il envoyeroit auſſitoſt me chaſſer. Je vous prie, mon Pere, ayez pitié de moy. Prenez cet enfant, & le luy menez, afin qu'il prie pour ſa gueriſon. Ce Pere amena donc l'enfant en la cellule de Pemen, & il eut l'adreſſe de ne le luy pas preſenter d'abord: mais il pria tous les Peres l'un aprés l'autre, en

Digitized by Google

commençant par les plus jeunes, de demander à Dieu la gueriſon de cet enfant, & de faire le ſigne de la Croix ſur luy. Quand tous les autres l'eurent fait, il le preſenta auſſi à Pemen. Il ne vouloit point le toucher, ni ſeulement le regarder; mais enfin vaincu par les inſtances de tous les autres, il ſe leva en ſoupirant, » & dit ces paroles: Seigneur, gueriſſez voſtre creature, & deli- » vrez la de la domination de l'ennemi. Il fit enſuite le ſigne de la Croix ſur luy, & auſſitoſt l'enfant ſe trouva gueri, & fut remis entre les mains de ſon pere.

'Le Gouverneur de la province ayant ſceu en quelle reputation eſtoit S. Pemen, ſouhaita de le voir, & l'envoya prier de le recevoir. Pemen fut fort affligé de cette priere, & diſoit en luy meſ- » me: Si des perſonnes de cette qualité viennent me voir, & me » rendre de l'honneur, il ne faut pas douter que beaucoup de per- » ſonnes du peuple ne faſſent la meſme choſe. Il faudra donc per- » dre le ſecret & le repos de ma ſolitude, & peut-eſtre meſme que » par l'artifice du diable je tomberai dans les filets de la vaine gloi- » re, & je perdrai la grace de l'humilité que j'ay taſché de conſer- » ver depuis mon enfance par le ſecours de Dieu, & avec un grand » travail. Ces raiſons le firent reſoudre à s'excuſer, & à répondre qu'il ne le pouvoit pas voir. Le Gouverneur en eut de la peine; & il dit à ſes gents que ſes pechez eſtoient cauſe de ce qu'il n'avoit pu voir l'homme de Dieu. Il n'en perdit pas neanmoins l'envie, & pour la faire réuſſir à quelque prix que ce fuſt, il fit mettre en priſon un fils unique de la ſœur du Saint, s'imaginant que cette occaſion l'obligeroit ou à le recevoir chez luy, ou au moins à le venir voir: Et en effet, il luy fit mander que la faute de ſon neveu eſtoit trop grande pour la laiſſer impunie, & que neanmoins il ne pourroit pas luy refuſer ſon elargiſſement s'il le venoit demander. Sa ſœur ſur cette nouvelle coure au deſert où il eſtoit, frapa à ſa porte, & avec les cris & les hurlemens qu'on peut croire d'une mere affligée, elle le conjure de venir trouver le juge, & d'interceder pour ſon neveu. Pemen ne luy répondit pas un ſeul mot, & ne voulut pas ſeulement ouvrir la porte pour l'aller trouver. Alors ſa douleur la tranſportant, elle s'écria: » Cruel, impitoyable, qui as des entrailles de fer, quoy tu ne ſeras » point touché de mes pleurs, & de l'extreme douleur d'une ſœur » qui n'a qu'un fils unique, & qui le voit en danger de mourir mi- » ſerablement! Le Saint luy fit dire par le frere qui le ſervoit: » Pemen n'a point d'enfans, ni d'affliction; & il la renvoya de la ſorte. Le juge ayant ſceu qu'il ne vouloit point venir, luy fit dire

1.3.c.10.p.498. 499.l.1.c.3.§ 13. p.593.2.

Digitized by Google

qu'au moins il luy écrivist pour luy donner occasion de delivrer le prisonnier ; ce que beaucoup de personnes luy ayant conseillé de faire, il luy écrivit en ces termes : Je prie vostre grandeur de « faire examiner soigneusement la cause de mon neveu. S'il a « commis un crime qui merite la mort, qu'il souffre ce supplice, « afin qu'en estant puni en ce monde, il evite les peines eternelles « de l'enfer. Que s'il n'a pas merité la mort, ordonnez de luy ce qui « est conforme à l'autorité des loix. Quelques uns ajoutent que « le juge admira cette conduite du Saint, & relascha le prisonnier.

Menæa, aug. p. 292.

ARTICLE VII.

Exemples de la douceur de Saint Pemen.

[CETTE rigueur dont le Saint usoit envers ses plus proches, paroist difficile à accorder avec la douceur qu'il témoignoit à tous les autres, & qui semblоit estre son caractere particulier. Mais cette diversité s'accorde fort bien dans les Saints par la puissance de l'Esprit de Dieu, qui estant parfaitement simple dans son essence, se divertifie en une infinité de manieres dans ses effets. Les contrarietez qui paroissent dans leurs actions, concourent mesme ensemble pour faire glorifier Dieu dans eux, en nous montrant que leur douceur ne vient point d'une molesse basse & foible, ni leur rigueur d'une humeur dure & insensible, mais que l'une & l'autre est un veritable effet de sa grace & de leur vertu.

On trouve encore plusieurs autres exemples de la douceur & de l'indulgence de S. Pemen.] Un solitaire ayant fait une faute dans un monastere, l'Abbé alla trouver un anacorete qui demeuroit là auprés depuis plusieurs années sans sortir de sa cellule, & luy demanda ce qu'il falloit faire de ce solitaire. Il luy dit de le mettre dehors. Ce qui ayant esté fait, le solitaire se mit dans un fossé à pleurer sans cesse. Il arriva que quelques freres passerent par là pour aller voir Pemen ; & l'entendant qui pleuroit, ils descendirent dans le fossé, où ils le trouverent dans une profonde tristesse. Ils voulurent luy persuader d'aller trouver l'anacorete qui l'avoit fait chasser ; mais il dit qu'il n'iroit pas, & qu'il vouloit mourir là. Les solitaires arrivez chez Pemen, luy parlerent de ce frere. Il les pria de retourner pour luy dire de sa part

Vit. P. l. 5. c. 9. 57. p. 595. 1.

Cotel. g. t. 1. p. 589. 8.

1. *ou* de venir avec eux trouver S. Pemen.

de

de le venir trouver, & il y vint auſſitoſt. Des que Pemen le vit affligé comme il eſtoit, il ſe leva, l'embraſſa, taſcha de le conſoler & de le rejouir, & le pria de manger. Il envoya en meſme » temps chez l'anacorete, luy dire ces paroles: Il y a bien des » années que j'ay oui parler de vous, & que je ſouhaite de vous » voir; mais ma pareſſe auſſibien que la voſtre a empeſché que ce- » la ne ſe ſoit fait. Maintenant, puiſque par la volonté de Dieu » il s'en preſente une occaſion favorable, prenez, je vous prie, la » peine de venir juſques ici. L'anacorete, [qui ſans doute eſtoit un grand Saint,] crut que S. Pemen ne luy faiſoit pas cette priere, ſans en avoir eu une inſpiration particuliere de Dieu: ainſi il quitta ſa cellule, & le vint trouver. Pemen le receut avec joie, » & aprés qu'ils ſe furent ſaluez & aſſis, il luy dit: Il y avoit deux » perſonnes qui avoient chacun un mort chez eux; & neanmoins » l'un d'eux quitta le ſien pour aller pleurer celui qui eſtoit chez » ſon voiſin. L'anacorete fut fort touché de ce diſcours. Il ſe reſſouvint de l'avis trop rigoureux qu'il avoit donné, & il dit tout » haut: Pemen eſt en haut dans le ciel, & moy je ſuis en bas ſur la » terre.

[1]Un frere dit un jour à S. Pemen qu'il vouloit quitter le lieu où il demeuroit, à cauſe d'un autre ſolitaire dont on luy avoit dit des » choſes qui ne l'edifioient pas. S. Pemen luy répondit: On ne vous » a pas raporté la verité. L'autre ſoutint que ſi, & qu'il l'avoit ap- » pris d'une perſonne fort fidele. Il ne peut eſtre fidele, repartit le » Saint; car s'il l'eſtoit, il ne vous auroit pas dit ces choſes. Vous » ſavez que Dieu ne s'arreſta pas au bruit des crimes de Sodome: » il voulut deſcendre, & voir de ſes propres yeux. Hé bien, dit » l'autre, j'ay vu de mes yeux ce que je vous dis. Alors le Saint luy » dit: Vous voyez la difference qu'il y a entre une paille & une » poutre. Croyez que vos pechez ſont une poutre, & que ceux du » frere dont vous parlez ne ſont qu'une paille en comparaiſon. Siſoi [qui eſtoit alors celebre entre les Peres du deſert,] admira » cette parole, & dit: Je ne ſçay, Pemen, comment relever aſſez » voſtre gloire: vos paroles ne ſont pas moins agreables & moins » eclatantes qu'une pierre precieuſe. c. 10. § 37. p. 600. 1.

[1]Quelques anciens luy demanderent une fois, ſi lorſqu'ils voyoient un frere tomber dans une faute, ils devoient le repren- » dre. Il leur répondit: Pour moy, ſi je ſuis contraint de paſſer par » l'endroit où il eſt, & que je le voie pecher, je paſſe outre, & je » ne le reprens pas. Mais au moins il faut ſe ſouvenir de ce qui eſt » écrit: Rendez témoignage de ce que vos yeux ont vu: & ainſi l. 6. c. 4. § 36. p. 661. 2.

vous ne devez point vous rendre témoins d'une choſe que vous « ne l'ayez, s'il faut ainſi dire, touchée de vos mains. Je ſçay un « frere qui s'imaginant voir un homme & une femme, il ne put « ſe detromper, que lorſque les ayant eſté pouſſer du pié pour « les faire en aller, il vit que c'eſtoient deux gerbes de blé. «

ARTICLE VIII.

Suite du meſme ſujet.

Vit.P.l.5.c.10.§ 40.p.600.2.

'UN ſolitaire vint un jour trouver le Saint, & luy dit: Mon « Pere, j'ay fait une grande faute: Je ſuis reſolu d'en faire « penitence durant trois ans. Pemen luy dit: C'eſt beaucoup. L'au- « tre répondit: Voulez vous que je la faſſe un an durant? C'eſt « beaucoup, dit Pemen. Ceux qui eſtoient preſens luy dirent: « Combien donc? Durant 40 jours? Il répondit encore: C'eſt « beaucoup; & puis il ajouta: Pour moy je croy que ſi un homme « ſe repent de tout ſon cœur, & qu'il ne commette plus de faute « dont il ait ſujet de ſe repentir, Dieu ſe contentera meſme d'une « penitence de trois jours. [Il diſoit cela par raport à la diſpoſition « particuliere où il voyoit ce pecheur] converti de cette maniere parfaite, mais rare, qui trouve Dieu tout preſt à le guerir. [a] Auſſi un autre ſolitaire luy ayant dit qu'il ſouffroit une grande tentation, il luy dit de quitter le lieu où il demeuroit, & de s'en eloigner d'autant de chemin qu'il en pourroit faire en trois jours & trois nuits, & de jeûner une année entiere juſques à la nuit. Ce frere luy dit: Mais ſi je viens à mourir avant que l'année ſoit finie, « que deviendrai-je? Pemen luy répondit: J'eſpere en Dieu que « ſi vous mourez dans la reſolution d'accomplir cette penitence, « ou quelque autre que ce ſoit, vous ſerez ſauvé. «

Aug.in pſ.6.p. 14.1.2.

[a] Vit.P.app.§ 2. p.994.

l.5.c.10.§ 42.p. 601.2.

'La raiſon pour laquelle il traitoit les pecheurs avec tant de douceur, c'eſt, diſoit-il, que quand vous reprenez aigrement « un homme qui avoue ſa faute, vous l'abatez entierement; au « lieu qu'en luy diſant: Ne vous affligez pas, mon frere, mais pre- « nez garde de ne plus pecher; vous fortifiez ſon eſprit, & vous « luy donnez courage de faire penitence. [Et Dieu pour arreſter « la temerité de nos jugemens, autoriſoit cette conduite par des miracles de ſa grace, dans les occaſions meſmes où elle paroiſt la plus eloignée de ſes regles.] Car entre ceux qui demeuroient en Egypte avec Pemen, il y en avoit un qui avoit une femme avec luy. Le Saint qui le ſavoit, ne l'en reprenoit jamais. Enfin cette

app.§ 3.p.994.1.

Digitized by Google

femme vint à accoucher durant la nuit, & le Saint l'ayant appris, » dit à ſon frere plus jeune que luy : Prenez un peu une bouteille » de vin, & portez la ici auprés à un tel frere: il en a beſoin aujour- » d'hui. Il la luy porta, ſans que ni luy, ni aucun autre en ſceuſt la raiſon. Mais celui à qui on la porta fut ſi edifié de cette douceur, que peu de jours aprés il renvoya cette femme, & vint trouver Saint Pemen pour faire penitence de ſon peché.

» Un frere luy dit une fois : Mon Pere, je voy bien que je me 4ll.5.c.1c.5 61.p. » fais tort pour mon ſalut de demeurer avec mon Abbé. Que 602.1. » m'ordonnez vous donc ? Demeurerai-je davantage avec luy ? Pemen ſavoit bien qu'en effet la compagnie de ſon Abbé luy eſtoit prejudiciable, & il s'étonnoit ſeulement de ce qu'aprés cela il doutoit encore s'il devoit s'en ſeparer. Neanmoins il luy » dit : Demeurez-y ſi vous voulez. Ainſi ce ſolitaire demeura encore quelque temps avec cet Abbé. Il revint bientoſt pour luy dire qu'aſſurément il ſe perdoit avec luy : & neanmoins le Saint ne voulut point encore luy dire de le quitter. Enfin revenant » pour la troiſieme fois, il dit à Pemen : Je vous aſſure que je ne » demeurerai plus avec luy. Alors le Saint luy dit : Allez, vous » voilà ſauvé ; Ne demeurez plus avec ce Pere. Et il ajouta, on » doit decouvrir ſes penſées aux anciens, afin qu'ils jugent ſi elles » ſont bonnes ou mauvaiſes. Mais dans les choſes où l'on voit ma- » nifeſtement qu'il y a du peché, & que nous perdons noſtre ame, » il ne faut pas demander conſeil à d'autres, mais rompre auſſitoſt.

Il y avoit un ermite celebre ſur la montagne d'Athribi[dans 1.3.c.83.p.513.2ll. la baſſe Egypte,]qui ayant une fois eſté attaqué par des voleurs, 7.c.8.52.p.668.2. cria au ſecours. Auſſitoſt les freres qui demeuroient là autour, y accoururent, prirent les voleurs, qui enſuite furent menez à la ville, où le juge les fit mettre en priſon. Ces ſolitaires furent affligez d'avoir eſté cauſe de leur empriſonnement, & allerent ſur cela trouver Saint Pemen, qui écrivit en ces termes à l'ermi- » te : Examinez par quelle raiſon ces voleurs ont eſté livrez au » juge, & vous verrez que c'eſt parceque voſtre cœur vous a li- » vré vous meſme[à la tentation.]Ce frere rentrant alors dans luy meſme, ſortit de ſa cellule, ce qu'il n'avoit point fait depuis longtemps, vint à la ville, où[par ſon autorité auprés des magiſtrats,]il fit ſortir publiquement ces voleurs de la priſon, & les delivra des ſupplices[qu'ils eſtoient pres de ſouffrir.]

Un ſolitaire vint trouver Saint Pemen la ſeconde ſemaine c.13.55.p.615.1; de Careſme, pour luy decouvrir le fond de ſon cœur. Aprés que les réponſes du Saint luy eurent mis l'eſprit en repos, il luy

Digitized by Google

dit : Il ne s'en eſt guere fallu, mon Pere, que je ne vous ſois pas « venu voir aujourd'hui. Et pourquoi ? luy répondit le ſaint vieil- « lard. Parceque je craignois, luy répondit-il, qu'à cauſe du temps « de Careſme vous ne vouluſſiez pas m'ouvrir voſtre porte. Je ne « ſçay point, repliqua ce grand ſerviteur de Dieu, fermer cette « porte de bois ; mais je fais ce que je puis pour tenir fermée celle « de ma langue. «

c.10.§ 51.p.601.2. Il mettoit de meſme ſon ſilence non pas à ne point ouvrir la bouche pendant que le cœur condannoit les autres, mais à ne rien dire qui ne fuſt utile à ſes freres, croyant qu'en parlant de cette ſorte depuis le matin juſqu'au ſoir, il obſervoit la veritable regle du ſilence. [C'eſt donc de ſes paroles de ſilence que viennent tant d'excellentes maximes qui ſont repandues de tous coſtez dans les livres des Vies des Peres. On en pourroit faire un fort beau recueil, où l'on verroit mieux qu'en tout le reſte ſa ſageſſe, ſa lumiere, ſa diſcretion, & toutes ſes autres vertus. Mais comme cela ſeroit fort long, nous nous contenterons de ce qui touche davantage l'hiſtoire de ſes actions.]

ARTICLE IX.

Deſintereſſement genereux du Saint : Son humble reſpect pour la priere & pour l'Ecriture.

Vit.P.app.§ 5.p. 996.1. UN ſolitaire allant au marché vendre les ouvrages qu'il avoit faits, demanda à Pemen comment il ſe devoit conduire. Pemen luy dit : Ne ſouhaitez point de les vendre plus qu'ils « ne valent. Que ſi meſme quelqu'un vous oblige de les luy laiſſer « à moins, aimez celui qui vous fait cette violence, & vendez les « ſans vous troubler & vous attriſter. Pour moy lorſque j'ay eſté au « marché, je n'ay jamais voulu y gagner, & y faire perdre les au- « tres, & j'ay cru au contraire que je profitois du gain que les « autres pouvoient faire. «

Cotelr.g.t.1.p. 593. [On voit encore mieux ſon deſintereſſement dans cette hiſtoire que l'on en raporte.] Luy & ſes freres s'occupoient à faire des corbeilles, mais ſans en pouvoir tirer aucun argent, parcequ'ils n'avoient point de cordes pour les achever, ni de quoy en acheter : & Pemen ne vouloit jamais rien recevoir de perſonne, de- peur d'eſtre à charge à d'autres. Une perſonne de leurs amis, [qui eſtoit apparemment quelque ſolitaire de là auprés,] ſachant le beſoin où ils eſtoient, en avertit un marchand Chrétien, qui

Digitized by Google

vint auſſitoſt acheter leurs corbeilles, comme s'il en euſt eu beſoin pour ſon trafic. Quelque temps aprés cet ami de Pemen le vint voir, & ayant ſceu de luy ce que le marchand avoit fait, » il ajouta pour le louer : Et ſi je vous aſſure, mon Pere, qu'il ne l'a » fait que pour vous faire plaiſir; car il n'en avoit nul beſoin. Pemen [fut tres faſché qu'on euſt ſurpris ſon deſintereſſement ;] & luy » répondit auſſitoſt : Je vous prie, mon Pere, allez louer un cha- » meau, & raportez-nous nos corbeilles ; car je ne puis faire in- » juſtice à perſonne, & recevoir un plaiſir aux depens d'un autre. » Autrement il faut que je me retire d'auprés de vous. Il fallut abſolument luy raporter ſes corbeilles, & il les receut comme un homme qui auroit trouvé un threſor.

'On diſoit de luy que lorſqu'il avoit à aller à l'egliſe & à l'aſſemblée, il eſtoit auparavant une heure à examiner ſes penſées, & puis ſe mettoit en chemin. p.600.2|Poſſi. aſcet.l.9.p.231.

'Saint Arſene voulant conſoler une perſonne, qui trouvoit peu de gouſt à mediter la parole de Dieu, parcequ'il n'en penetroit pas aſſez le ſens, citoit de S. Pemen & de pluſieurs Peres cette parole: Qu'encore que ceux qui conjurent les ſerpens n'entendent pas les mots dont ils ſe ſervent pour les conjurer, les ſerpens neanmoins n'ignorent pas quelle en eſt la force & la vertu ; & ainſi demeurent ſans aucun pouvoir de nuire, & leur obeïſſent : & que de meſme encore que nous n'entendions pas le ſens de l'Ecriture ſainte, les demons ne laiſſent pas de l'entendre; & eſtant epouventez par la puiſſance de ces divines paroles, ils nous quittent & s'enfuient, dautant qu'ils ne ſauroient reſiſter à ces mots ſacrez que le S. Eſprit a proferez par la bouche de ſes ſerviteurs les Prophetes & les Apoſtres. Vit.P.l.3.c.40.p. 107|l.5.c.5.§ 32. p.578.

[Saint Pemen n'aimoit pas neanmoins que l'Ecriture ſerviſt de ſujet aux entretiens ordinaires.] 'L'Abbé Ammon qui eſtoit encore jeune, mais celebre par ſon abſtinence, le vint une fois » trouver, & luy dit : Lorſque je vas chez mon voiſin, ou qu'il eſt » obligé de venir me voir pour quelque affaire, nous craignons » l'un & l'autre qu'il ne ſe méle dans noſtre entretien quelque » diſcours mal à propos, & peu ſeant à l'état d'un moine. Vous » avez raiſon de craindre cela, dit le vieillard ; car la jeuneſſe a » beſoin de veiller beaucoup ſur elle meſme. Mais, mon Pere, dit » Ammon, comment faiſoient donc les anciens ? Les anciens ? ré- » pondit Pemen. Ceux qui eſtoient veritablement avancez & » établis [dans la vertu,] n'avoient rien de ſeculier dans l'eſprit » dont ils puſſent s'entretenir. S'il faut donc, ajouta Ammon, que Cotelr.g.t.1.p. 392.

Digitized by Google

je m'entretienne quelquefois avec d'autres, trouvez-vous à pro- « pos que nous nous entretenions des ſaintes Ecritures, ou bien « des paroles & des ſentences des anciens. Alors Pemen luy dit : « Si vous ne pouvez pas demeurer dans le ſilence, il vaut mieux « que vous parliez de ce qu'ont dit les anciens, que des Ecritures ; « car il n'y a pas peu de danger [à parler d'une matiere ſi relevée.]

p. 591. Un ſolitaire du quartier de S. Pemen eſtant allé dans un autre pays où il y avoit un ſolitaire fort celebre, & qui recevoit tout le monde avec beaucoup de charité, luy parla des vertus du Saint, ce qui fit ſouhaiter à l'autre de le connoiſtre. En effet, lorſque ce Religieux s'en fut retourné en Egypte, le ſolitaire l'y ſuivit quelque temps aprés, & l'eſtant allé trouver au lieu où il luy avoit dit qu'il demeuroit, il le pria, s'il avoit quelque charité pour luy, de le mener à Pemen. Le Religieux ſurpris & ravi de le voir, le mena auſſitoſt au Saint en luy diſant qui il eſtoit. Pemen le receut donc avec grande joie. Ils s'embraſſerent, & ils s'aſſirent pour s'entretenir. Ce ſolitaire étranger commença alors à parler des Ecritures & de ce qu'il y a de plus relevé & de plus ſpirituel; mais il fut bien étonné de voir que Pemen au lieu de luy répondre, tournoit la teſte d'un autre coſté, [ayant peuteſtre reconnu quelque enflure dans ce ſolitaire qui avoit beſoin de cette humiliation.] Il s'en alla donc tout triſte, & dit en ſortant au Religieux qui l'avoit amené : C'eſt bien inutilement que j'ay pris la peine « de faire un ſi long chemin pour voir un homme qui ne veut pas « ſeulement me parler. Ce Religieux alla enſuite trouver Pemen « pour luy dire le mecontentement où eſtoit ce ſolitaire ; ſurquoi le Saint luy répondit : Ce ſolitaire eſt un homme tout celeſte, & « qui ne parle que de matieres ſublimes ; & moy je ſuis tout ter- « reſtre, & je ne ſaurois parler que de ce qui regarde la terre. Ainſi « s'il m'euſt parlé des peines & des tentations des moines, je luy « euſſe répondu ; mais pour ce qui eſt des choſes ſpirituelles, « j'avoue que je les ignore. Le Religieux alla raporter cela à l'au- « tre, & luy dit : Le Pere ne s'entretient pas volontiers des ſaintes « Ecritures ; mais quand on luy parle des tentations de l'ame, il « répond auſſitoſt. Cette humilité toucha le ſolitaire. Il alla re- « trouver le Saint, & luy dit : Que ferai-je, mon Pere, pour com- « battre les paſſions qui dominent dans mon ame ? Alors Pemen « ſatisfait de ce diſcours, luy dit : C'eſt à cette heure, mon Pere, « que je ſuis ravi de vous voir. J'ouvrirai ma bouche pour la rem- « plir des biens que vous y voudrez verſer. Cette conduite edifia « fort le ſolitaire, qui dit enſuite : Aſſurément cette voie eſt la «

Digitized by Google

» bonne & la veritable ; c'eſt celle de la charité. Il s'en retourna ainſi chez luy en remerciant le Saint, & en beniſſant Dieu de luy avoir accordé la grace de voir un homme ſi parfait.

ARTICLE X.

Humilité de Saint Pemen : Il eſt conſulté de tout le monde : Sa mort.

'LE Saint ne cherchoit qu'à cacher ce qu'il faiſoit : & un jour que Daniel [diſciple de Saint Arſene] l'eſtoit venu voir avec d'autres, lorſqu'aprés le repas il les eut priez de s'aller un peu repoſer, Daniel qui vouloit luy parler en particulier, attendit [que les autres fuſſent couchez] pour le venir trouver en ſa cellule : & il remarqua que le Saint le voyant approcher, ſe jetta viſtement ſur ſa natte, afin que Daniel cruſt l'avoir trouvé couché. Cotelr. g.t.1.p. 626.a.

'Il obligea une fois un ſeculier, tres homme de bien, de parler au lieu de luy, à pluſieurs ſolitaires qui luy venoient demander quelque inſtruction, & tous furent fort edifiez du diſcours de ce laique. p.618.c[818. p.619.c.

'L'Abbé Iſaac eſtant un jour auprés de luy, remarqua qu'il eſtoit [comme] en extaſe, [& ravi hors de luy meſme. Lorſqu'il fut revenu,] Iſaac qui eſtoit ſon intime ami, le preſſa de luy dire où il avoit eſté. Il eut bien de la peine à l'obtenir : mais enfin Pemen luy dit : J'eſtois en eſprit avec la ſainte Mere de Dieu, 'qui » pleuroit au pié de la Croix : & je voudrois pleurer toujours en » cette maniere. p.627.a.

[On peut juger combien il faiſoit eſtime des hommes par cette hiſtoire edifiante.] 'Le Gouverneur de la province eſtant venu au lieu où il demeuroit, & les habitans l'ayant conjuré d'aller trouver ce magiſtrat pour luy demander la grace d'une perſonne qui eſtoit, dit-on, du village du Saint. Il les pria de luy donner trois jours de temps, durant leſquels il s'adreſſa à Dieu en ces » termes : Seigneur, faites que ce juge ne m'accorde point la grace » que je luy demanderai, puiſque ſi je l'obtenois, ces gents-ci vien- » droient ſans ceſſe troubler le repos de ma ſolitude. Il alla enſuite parler au Gouverneur, qui luy répondit : Savez vous bien, mon Pere, que celui pour qui vous vous employez eſt un voleur? Surquoi le Saint au lieu de s'affliger de ce refus, s'en retourna dans ſa cellule avec joie de l'avoir receu. p.592.

[On peut raporter à ſon humilité ce qu'on dit de luy,] 'que p.611.a.b.

f. » ἐκλαιον, *f.* ἐκλαιον, & je pleurois &c.

quelque, heretiques eſtant venus le trouver, & s'eſtant mis à parler contre l'Archeveſque d'Alexandrie, parcequ'il n'avoit, diſoient-ils, eſté ordonné que par des Preſtres, il ne leur répondit pas un ſeul mot; mais il dit à un frere de leur ſervir à manger, puis de les renvoyer en paix. [Nous ne voyons que Saint Cyrille & Dioſcore elus dans le temps que l'on conſultoit Saint Pemen: & quoiqu'ils n'aient pas manqué d'ennemis, on ne trouve point qu'on leur ait jamais reproché de n'avoir eſté ordonnez que par des Preſtres.

S'il avoit eu grand ſoin de cacher ſa vertu, il n'en avoit pas
p.632.c. moins de ne rien faire qui puſt ſcandalizer les autres.] Il ſe rencontra avec pluſieurs ſolitaires chez un [laïque] vray amateur de J.C, qui les retint à manger. On ſervit quelques viandes, dont les autres mangerent, mais Pemen ſeul n'en mangea pas. On s'en étonna, parcequ'on ſavoit qu'il avoit trop de diſcernement [pour ignorer que tout eſt pur en J.C,] & quand on fut levé de table, on luy en demanda la raiſon: Surquoi il fit cette réponſe:
p.633.a. 'Perſonne ne s'eſt ſcandalizé de vous voir manger de la viande. « Mais comme beaucoup de perſonnes s'adreſſent à moy, ils pour- « roient trouver étrange qu'aprés en avoir mangé, je leur conſeil- « laſſe de n'en manger pas, & cela leur feroit tort. Tout le monde « admira en cela ſon diſcernement & ſa ſageſſe.

p.636.b. 'Entre ceux qui le conſultoient, on marque qu'un nommé Jean vint exprés de Syrie. Mais il n'entendoit pas l'Egyptien, ni le Saint le Grec, & il ne ſe recontra pour lors aucun interprete auprés de luy: de ſorte qu'on fut dans un aſſez grand embaras, juſqu'à ce que Pemen commença à dire en grec, que comme l'eau perce peu à peu les plus dures pierres, auſſi la parole de Dieu, quand on l'entend ſouvent, [amollit enfin & jouvre le cœur pour y faire entrer la crainte: & c'eſtoit ſur l'endurciſſement du cœur que Jean le venoit conſulter.

p.636. 'Eſtant conſulté par les Abbez Iſaïe & Joſeph ſur les mauvaiſes penſées, il répondit que pourvu qu'on les tinſt comme enfermées ſans les ecouter & ſans leur obeïr, elles s'evanouiſſoient d'elles meſmes, comme des animaux ſe meurent quand on ne
Poſſi. aſcet. l. 9. p. 247. leur donne point d'air. 'Quelques uns écrivent que Saint Arſene meſme le conſulta ſur la maniere dont il devoit conduire un de ſes diſciples. [On pourroit encore nommer pluſieurs autres perſonnes qui ont ſouhaité d'avoir ſes avis.

Comme les loix civiles ne mettoient point alors de difference entre les moines & les autres laïques, & que l'Egliſe ſe raportoit

à

à leur conſcience, pour diſpoſer ſelon les devoirs de la pieté & de leur état, des biens qui pouvoient leur appartenir.] Un moine p.660.b.
à qui il eſtoit échu une ſucceſſion, vint demander à Saint Pemen comment il en devoit uſer. Pemen luy demanda trois jours pour y répondre: & quand il fut revenu au bout des trois jours, il luy
» dit: Mon frere, je ne ſçay que vous dire. Car ſi je vous conſeille
» de la donner à l'Egliſe, les Eccleſiaſtiques en feront des feſtins.
» Que ſi je vous conſeille de la donner à quelqu'un de vos parens,
» vous n'en recevrez point de recompenſe devant Dieu: Et ſi je
1. » vous conſeille de la donner aux pauvres, voſtre ame demeurera
» en paix. Faites donc ce qu'il vous plaira; car je ne pretens pas en
» répondre.

Un frere tourmenté par des penſées de blaſphemie, avoit p.614.
honte de s'en ouvrir à perſonne. Il alloit trouver tous les ſolitaires illuſtres par leur pieté pour les leur dire, & quand il eſtoit avec eux, la honte le retenoit. Il vint ſouvent auſſi voir Saint Pemen, qui voyoit bien que ce frere eſtoit tourmenté par quelques mauvaiſes penſées, & il avoit de la douleur de ce qu'il ne les luy diſoit pas. Enfin ce frere eſtant encore venu un jour, & s'en retournant ſans rien dire, Pemen en le reconduiſant le prevint par ces paroles: Il y a longtemps, mon fils, que vous venez
» ici, & je voy bien que c'eſt pour me dire vos penſées. Cependant
» vous vous en retournez toujours avec vos peines ſans me rien
» dire. Dites moy donc je vous prie ce que c'eſt. Le frere luy avoua alors tout ce qui ſe paſſoit dans ſon eſprit, & auſſitoſt il ſe ſentit ſoulagé. Le Saint le conſola enſuite, & luy dit que quand
» ces penſées reviendroient, il diſt hardiment au demon: Que ton
» blaſphemie retombe ſur toy. Pour moy je n'en ſuis point coupa-
» ble; car mon ame le deteſte.

V. S. Antoine §. 17. L'Abbé Sarmate [different du diſciple de S. Antoine, tué des p.684.b.
l'an 357,] prenoit ſouvent 40 jours par l'avis de S. Pemen, [pour les paſſer dans une retraite & une penitence particuliere:] & c.
tout ce temps luy paſſoit auſſi viſte qu'un ſeul jour. S. Pemen le pria un jour de luy dire ce qu'il avoit gagné par un ſi grand travail: & Sarmate aprés en avoir eſté beaucoup preſſé, dit qu'il ne voyoit rien, ſinon que le ſommeil venoit, & s'en alloit quand il luy diſoit de venir ou de s'en aller. On raporte quelques autres p.685.
paroles de ce Sarmate, & entre autres; Qu'il preferoit un hom- p.684.b.
me qui eſtoit tombé dans le peché, mais qui le reconnoiſſoit &

1. " ἀμεριμνῆσε *ſecurus eris* ſelon Pelage, ou *facere negligas* ſelon M. Cotelier. Le premier ſens vient mieux au mot grec: mais l'autre paroiſt s'accorder mieux à toute la ſuite. Vit. P. l. 4. c. 10. § 96. p. 601.

en faiſoit penitence, à un homme qui ne faiſoit point de fautes, & qui ſe regardoit comme juſte & innocent.

p.[illegible]. [1]Timothee Preſtre[& ſans doute auſſi anacorete, venoit aſſez ſouvent voir Saint Pemen.]Il luy parla un jour d'une femme qui vivoit en Egypte dans de tres grands dereglemens, mais qui donnoit aux pauvres ce qu'elle gagnoit par ſes pechez. Pemen luy dit ſur cela: Elle ne demeurera pas dans ſes deſordres; car il « paroiſt en elle un fruit de la foy. La mere de Timothée vint en- « ſuite le voir: & Timothée luy demanda des nouvelles de cette femme. Ayant appris qu'elle continuoit ſes dereglemens & ſes aumoſnes, il le dit à Pemen, qui aſſura encore qu'elle changeroit. Au bout de quelque temps, la mere de Timothée eſtant revenue, dit à ſon fils que cette malheureuſe avoit voulu le venir voir avec elle pour luy demander ſes prieres. Il en avertit Pemen qui luy conſeilla d'aller luy meſme la trouver. Il y alla, l'entretint, & la changea tellement par la parole de Dieu, que touchée de componction & fondante en larmes, elle luy proteſta qu'elle eſtoit reſolue de changer de vie des ce jour là meſme. En effet, elle entra auſſitoſt dans un monaſtere, & mena depuis une vie ſainte & agreable à Dieu.

l.3.c.163.p.514.1. [1]Il ſemble que S. Pemen ait eſté preſent à la mort de S. Arſene,
l.5.c.15.§ 9.p. 621.2. [qui arriva vers l'an 445, ou un peu aprés.]Mais on convient que l'ayant ou vue ou appriſe, il s'écria en pleurant: Que vous « eſtes heureux, Arſene, de vous eſtre tant pleuré en ce monde! « [Theodoſe le jeune regnoit alors, & il vécut juſqu'en l'an 450.]

l.3.c.19.p.498.l. 5.c.15.§ 66.p.627. 628. [1]Ce fut ce prince qui alla viſiter inconnu un ſolitaire Egyptien qui demeuroit auprés de Conſtantinople, mais qui ſe retira en
l.3.c.19.p.498.1. Egypte à cauſe de cette viſite. [2]Pemen raportoit cette hiſtoire à ſes freres, comme une choſe arrivée, diſoit-il, un peu auparavant, du temps de l'Empereur Theodoſe. [Cette maniere de parler marque que c'eſtoit aprés la mort de ce prince; & qu'ainſi S. Pemen ne peut eſtre mort que quelque temps aprés luy, & au pluſtoſt en 451; d'où nous pouvons tirer qu'il avoit paſſé au moins pres de 70 ans dans la ſolitude.]

Menæa, p.288-292. [1]Les Grecs en font leur grand office le 27 d'aouſt, où ils l'appellent le flambeau de l'univers, le modele des moines, & luy
p.292. donnent d'autres eloges magnifiques. [1]Ils diſent qu'aprés avoir pratiqué toutes les vertus, il devint le pere de tous les ſolitaires
p.288. d'Egypte & de Thebaïde, qu'il conduiſoit & inſtruiſoit tous. [1]Ils luy attribuent le don de la gueriſon des maladies. Baronius l'a inſeré auſſi dans le martyrologe Romain le 27 d'aouſt; mais je ne

Digitized by Google

ſçay pourquoi il l'a mis dans la Thebaïde ; [car on ne voit point qu'il ait jamais eſté autrepart qu'en Sceté & dans l'Egypte. Son nom, comme nous avons dit, eſt tres celebre dans les recueils des actions & des paroles remarquables des Peres des deſerts; & il n'y en a peuteſtre aucun qu'on y rencontre ſi ſouvent. S. Arſene alleguoit ſon autorité auſſibien que divers autres, & on le trouve ſouvent cité dans les inſtructions de Dorothée.]

STE PULQUERIE, VIERGE, ET IMPERATRICE.

[SAINTE PULQUERIE eſt moins celebre par ſa qualité d'Imperatrice, que par ſa pieté, & par ſon zele pour l'Egliſe. C'eſt ſur cela qu'elle a receu de grands eloges non ſeulement de tous les hiſtoriens eccleſiaſtiques, mais encore de S. Leon, & meſme du Concile œcumenique de Calcedoine.] 'Car ce Concile l'a qualifiée, la tres pieuſe Imperatrice, pleine d'amour pour Dieu, & tres cherie de Dieu, la gardienne & la conſervatrice de la foy Catholique & Orthodoxe. 'La lumiere de voſtre pieté, luy dit-il, eſt repandue de toutes parts : L'eclat de voſtre merite brille aux yeux de tous les hommes, qui voyant vos bonnes œuvres glorifient noſtre Pere qui eſt dans les cieux. 'C'eſt par voſtre moyen que l'on preſche partout la doctrine Apoſtolique. L'ardeur de voſtre amour pour Dieu a banni les tenebres de l'ignorance, & a réuni tous les Chrétiens dans la connoiſſance & la profeſſion de la vraie foy. Voſtre zele nous a delivrez de la zizanie & de la peſte des hereſies. Le Concile s'étend encore davantage pour montrer que l'Egliſe luy eſtoit redevable de tous les avantages dont elle jouiſſoit alors.

Conc. t. 4. p. 464. c.
d.
e.

'S. Leon luy écrit auſſi qu'il ſçait par beaucoup d'experiences, que Dieu l'a établie dans l'Egliſe pour luy ſervir d'une puiſſante

p. 29. c.

Digitized by Google

protection; Qu'elle a eu la principale part à tout ce que les Evesques ont fait de son temps contre les ennemis de la verité Catholique; Qu'elle a toujours appuyé de sa protection la foy de l'Eglise; Qu'il espere qu'elle en soutiendra encore la liberté; Qu'il a une extreme confiance dans son[ardente]pieté, & dans sa foy tres sincere; Qu'elle a toujours assisté l'Eglise dans ses travaux & dans ses peines. Et a-t-on jamais vu, luy dit-il, que vous « ayez manqué à soutenir ou la religion & la foy Chrétienne, ou « l'innocence des bons Prelats? Il dit encore qu'il sçait, parcequ'il « l'a eprouvé souvent, combien l'Eglise se pouvoit promettre de la fermeté & de l'ardeur de sa foy, dautant qu'elle avoit appris du S. Esprit à soumettre en toutes choses sa puissance à celui par la volonté & sous la protection duquel elle regnoit. L'Eglise, « dit-il, doit particulierement à Vostre Majesté la consolation « qu'elle a de voir l'extinction des scandales que l'ennemi avoit « excitez contre la foy Catholique, & toute la terre réunie dans « une seule & une mesme confession de la verité. Il dit que par « l'inspiration de Dieu elle prenoit soin de ce qui regardoit l'Eglise universelle, & mesme de tout le monde.

Il exhorte Anatole de Constantinople à entreprendre sans crainte tout ce qu'il jugeroit utile à l'Eglise, parceque la foy des « Princes, luy dit-il, en parlant de Marcien & de Pulquerie, est si « sainte, & leur pieté si religieuse, que nous voyons en eux des « sentimens, non seulement convenables à de veritables Fideles, « mais mesme dignes des plus saints Prelats. Comme ils trouvent « leur gloire à estre les serviteurs de Dieu, ils recevront favorablement « tous les conseils que vous leur donnerez pour l'avantage « de la verité & de la foy Catholique. «

Sozomene dit aussi que ce fut elle principalement, qui par ses soins & par sa sagesse empescha que les nouvelles heresies[de Nestorius & d'Eutyche,]qui parurent de son temps, ne l'emportassent sur la verité de la foy. [Ainsi elle ne faisoit que confesser la verité,]lorsqu'elle écrivoit que personne ne doutoit de son amour & de son zele pour la foy pure & orthodoxe, & combien elle desiroit d'en procurer en toute maniere le progrés & l'accroissement. [Nous verrons dans la suite les eloges que Saint Procle & d'autres luy ont encore donnez.] L'Eglise latine aussi-bien que la greque, canonizant ces eloges, rendent aujourd'hui des honneurs publics à sa pieté, & reverent son nom & sa memoire le 10 de septembre. Les Grecs en font encore une memoire le 17 de fevrier.

p.31.b.
p.46.c.
p.45.d.
p.276.
Leo,ep.54.p.546.
ep.64.75.p.562.575.
ep.65.c.3.p.564.
Soz.l.9.c.1.p.800.c.
Conc.t.4.p.871.c.
Bar.10.sept.ll Procln.p.389.394.397.
Men.p.185.

[Elle fut fille de l'Empereur Arcade, & de la celebre Eudo-
V. Theodoſe II. xie; & ſœur du jeune Theodoſe, "qui avoit encore trois autres ſœurs, Flaccille, Arcadie, & Marine.] 'Elle s'appelloit Ælia Pulcheria. 'On met ſa naiſſance le 19 de janvier 399. 'Car pour ce qu'on pretend qu'elle naquit le meſme jour que l'on trouva les reliques de Saint Eſtienne, [c'eſt à dire au mois de decembre 415,] & que ce fut pour cela qu'elle eut une devotion particuliere pour ce Saint; [c'eſt un conte digne de Nicephore, & entierement inſoutenable.

Conc.t.4.p.55.e| Bar.453.§ 25. a Chr.Al.p.713| Marc. b Nphr.l.14.c.9. p.455.a.b.

L'inclination à la pieté luy eſtoit commune avec ſon frere & ſes ſœurs: Mais elle ſeule témoigna avoir herité du courage du grand Theodoſe ſon ayeul.] 'On remarqua en elle dés ſa premiere jeuneſſe une prudence qui paſſoit ſon age, & ſi extraordinaire, qu'elle paroiſſoit comme divine. 'Elle eſtoit excellente pour le conſeil, & promte pour l'execution. 'Auſſi des le 4 juillet de l'an 414, elle fut declarée Auguſte & Imperatrice, 'pour prendre le ſoin de tout l'Empire, & de ſon frere Theodoſe, [qui n'avoit que deux ans moins qu'elle.] Et quelques uns veulent meſme
NOTE I. "qu'elle ait eut ce ſoin des l'année de devant. 'Elle s'acquita tres bien de l'une & de l'autre charge.

Soz.l.9.c.1.p.799. b. p.800.a. Chr.Al.p.716| Marc. c Soz.l.9.c.1.p. 799.b. Suid.v.p.577.d.

αἱέρωσε. 'Elle "conſacra d'abord ſa virginité à J.C; & porta ſes ſœurs à la luy conſacrer auſſi, 'comme elles firent effectivement, 'depeur que les maris qu'elles epouſeroient ne formaſſent des brouilleries dans l'Etat, ou ne donnaſſent de la jalouſie à l'Empereur. Mais pour ſe confirmer de plus en plus dans la reſolution qu'elle avoit faite de garder ſa virginité, elle en prit Dieu à témoin avec les Eveſques, & tous ſes ſujets, 'par un preſent qu'elle fit à l'egliſe de Conſtantinople, comme un gage de ſa virginité, &
ἱερὸν τρά- πεζαν. pour la proſperité du regne de ſon frere. C'eſtoit "une table pour ſervir d'autel, d'un ouvrage admirable, & enrichie d'or & de pierreries, ſur laquelle elle fit écrire le ſujet pour lequel elle l'avoit offerte; afin que tout le monde en euſt connoiſſance. 'Marcellin marque ſur l'an 416, qu'Attique alors Eveſque de Conſtantinople, adreſſa aux Princeſſes filles d'Arcade un excellent écrit ſur la foy & ſur la virginité, où il détruiſoit meſme par avance l'hereſie de Neſtorius.

b. Thdrt.l.5.c.36. p.740.a. d Soz.p.799.b. p.800.a. Marc|Genn.c.52.

[La ſuite de la vie de Pulquerie fit voir que la reſolution qu'elle avoit priſe de conſacrer ſa virginité à J.C, ne venoit pas ſeulement d'une ſage politique, mais auſſi d'une veritable pieté.] 'Car tous les ſoins [& toute la grandeur] de la dignité imperiale ne l'empeſcherent point de vivre dans une priere continuelle, &

Conc.t.4.p.466. a*

Digitized by Google

de s'occuper à chanter des pſeaumes : Elle témoignoit un reſpect particulier pour ceux qui s'eſtoient rabaiſſez pour J.C.

Soz.l.9.c.1.p.804.c.d. 'Sozomene dit d'elle & de ſes ſœurs, qui vivoient comme elle dans une grande pieté, qu'elles avoient un grand reſpect pour les Eveſques, qu'elles frequentoient beaucoup les egliſes, qu'elles eſtoient fort liberales envers les pauvres & les étrangers, qu'elles ne mangeoient ni ne ſortoient pour l'ordinaire qu'enſemble, qu'elles chantoient enſemble les louanges de Dieu la nuit & le jour, qu'elles travailloient à des ouvrages de tapiſſerie ou d'autres ſemblables, ſelon la coutume des dames de vertu. Car, dit-il, « quoiqu'elles ſoient nées Princeſſes, & qu'elles aient eſté elevées « au milieu de la grandeur & du faſte de la Cour, elles renoncent « entierement" à l'oiſiveté & à la pareſſe comme à des choſes indi- « gnes[d'elles & tout à fait contraires]à la virginité ſainte dont el- « les font profeſſion.'Leur joie & leurs delices eſtoient de chanter « les louanges de Dieu, & d'en mediter les oracles ; & leur threſor inepuiſable eſtoit les beſoins des pauvres.'Leur virginité eſtoit la gloire de toute la terre, & de toutes les Egliſes qui ſe rejouiſſoient de voir des Reines epouſes de J.C.

Thdrt.V.l.5.c.36.p.242.c.

Conc.t.3.p.105.c.d.

Proc.or.12.p.384. 'Pulquerie, comme le temple de J.C. crucifié, mortifia ſa chair par les ſouffrances qu'elle enduroit[volontairement :]Elle epuiſa ſes threſors, & conſuma toutes ſes richeſſes en actions de pieté.'Elle avoit tous les avantages du corps & de l'ame, un zele ardent pour toutes les bonnes œuvres, & un ſi grand amour pour la pureté & la modeſtie, que meſme s'il en faut croire un auteur Grec aſſez moderne, elle n'avoit jamais d'entretien avec les hommes.

Manaſſ.p.53.a.b.

Soz.l.9.c.1.p.800.801. 'Ce ſeroit une choſe trop longue, dit Sozomene, de décrire combien cette pieuſe Princeſſe a erigé d'egliſes de tous coſtez, avec une magnificence royale, combien elle a fondé d'hoſpitaux en faveur des pauvres & des étrangers, combien elle a baſti de monaſteres auſquels elle a laiſſé des rentes & des revenus pour l'entretien des perſonnes qui s'y retiroient. Que ſi quelqu'un, ajoute cet hiſtorien, veut s'inſtruire par luy meſme de la verité, plutoſt que de m'en croire, qu'il prenne la peine de voir les regiſtres des Threſoriers de cette Princeſſe, & il reconnoiſtra que je n'uſe point d'exageration.'Saint Cyrille joint en cela ſes ſœurs avec elle, & dit qu'elles offroient leurs preſens à J.C, aprés avoir receu de luy la grace de les luy offrir.[Nous marquerons dans la ſuite ce que nous trouvons des egliſes & des ſaints établiſſemens que Pulquerie fit faire.]'Pour ſes ſœurs, outre quel-

Conc.t.3.p.107.b.

Chr.Al.p.710.

Digitized by Google

ques baſtimens publics, on lit qu'Arcadie fit baſtir une egliſe de Saint André qui porta ſon nom.

Dieu avoit elevé Pulquerie, comme nous avons dit, à la qualité d'Auguſte, pour eſtre la gouvernante de ſon frere Theodoſe, & de tout l'Empire. Et elle s'acquita de cette charge avec beaucoup de ſoin & de ſuccés. Elle vouloit que tout le monde la puſt aborder aiſément; & elle en faiſoit un point de ſa pieté. Le Saint Eſprit qui l'inſtruiſoit [interieurement,] luy apprit à ſoumettre entierement ſa puiſſance à celui par la grace & par la protection duquel elle regnoit. Et elle avoit un tres grand zele de faire regner la verité dans tous ceux qui eſtoient ſoumis à ſon pouvoir. C'eſt pourquoi elle défendit avec une ardeur & une ſageſſe extreme la veritable doctrine, lorſqu'elle la vit en danger d'eſtre alterée par des nouveautez pernicieuſes: Elle s'appliquoit beaucoup à maintenir les intereſts des Eveſques Catholiques.

Soz.p.799.b. p.800.a. Conc.t.4.p.466. a. p.29.c. p.466.b. Soz.l.9.c.1.p. 800.c. Leo,ep.59.c.3.p. 514.

[Mais ſa plus grande occupation eſtoit l'education de ſon frere,] que Dieu avoit mis entre ſes mains par une faveur toute particuliere de ſa miſericorde ſur ce jeune Prince. Elle eut ſoin de luy faire faire les exercices convenables à ſon age & à la dignité imperiale. Elle luy fit apprendre à monter à cheval, & à faire des armes. Elle luy donna les plus habiles maiſtres qu'elle put trouver pour luy enſeigner les lettres humaines. Mais elle luy apprit elle meſme à avoir un port grave & majeſtueux, à porter ſes habits, à marcher, à s'aſſeoir d'un air digne d'un prince, à eſtre maiſtre de ſon ris, à paroiſtre, & à eſtre doux ou ſevere ſelon les occaſions, à s'inſtruire [a] ſoigneuſement de ce que demandoient ceux qui luy adreſſoient leurs requeſtes. Elle luy inſpira particulierement la pieté, l'amour de la priere, le zele de ſe rendre aſſidu à l'egliſe, d'embellir les temples de Dieu, & de les enrichir par ſes preſens, d'avoir un grand reſpect pour les Eveſques, les perſonnes de pieté, & les ſolitaires.

Soz.p.799.b. p.800.b. a ἐπιμελῶς. c.

Comme elle avoit fort bien appris à parler & à écrire, ſoit en latin, ſoit en grec, elle dreſſoit elle meſme toutes les ordonnances, & puis les faiſoit ſigner à ſon frere, [a] à qui elle avoit ſoin de laiſſer la gloire & l'honneur de toutes les affaires. [b] Elle le corrigea [c] de la facilité avec laquelle il ſignoit tout ce qu'on luy preſentoit, en dreſſant un acte par lequel il luy abandonnoit ſa femme pour eſtre ſon eſclave: ce qu'il ſigna comme le reſte ſans y regarder.

a. Philg.l.12.c.7.p. 166. a Soz.p.800.b. b Suid.t.2.p.577. 578. c. V. Theodoſe l.1.§ 8.

[On voit quel fut le ſuccés des ſoins que Pulquerie prit pour l'education de Theodoſe, par [a] les louanges que les hiſtoriens

a. l.5.

donnent à ce prince : Et il en auroit encore merité de plus grandes, s'il euſt eu plus de force pour ſuivre les avis de ſa ſœur. Mais lorſqu'il fut en age de gouverner, il ſe laiſſa gouverner luy meſme par ſes eunuques, à qui tous les hiſtoriens attribuent les fautes qu'il fit, & les malheurs de ſon regne, ſans que qui que ce ſoit en accuſe Pulquerie. Ainſi on peut juger qu'elle ne gouverna proprement l'Empire que depuis l'an 414, juſqu'à ce que Theodoſe fuſt arrivé à un age un peu avancé : & que depuis cela elle conſerva ſeulement le pouvoir que ſa naiſſance & ſa ſageſſe luy donnoient ſur l'eſprit de ſon frere gouverné par ſes eunuques. Si elle euſt eu beaucoup de pouvoir en 431, les choſes ne ſe ſeroient pas ſans doute paſſées comme elles le furent au Concile d'Epheſe. Ib. 58.

Pour raporter dans l'ordre du temps ce que l'hiſtoire nous apprend d'elle, elle fit epouſer à Theodoſe le 7 juin 421, la celebre Athenaïs qui prit le nom d'Eudocie. On marque ſur l'an 428, que Theodoſe à l'imitation de Pulquerie, envoya de riches preſens à Juvenal de Jeruſalem, & de grandes ſommes d'argent pour diſtribuer aux pauvres. Ib. 5 Theophan. p. 74. d.

[L'an 430, Saint Cyrille ayant à combatre l'hereſie naiſſante de Neſtorius, il adreſſa ſur cela un écrit à Theodoſe, & deux autres à Pulquerie & à ſes ſœurs. Mais Theodoſe témoigna trouver mauvais qu'il euſt écrit ſeparément à luy & à Pulquerie, comme s'il euſt preſumé qu'il y euſt eu entre eux de la diviſion, ou qu'il euſt eu deſſein d'y en faire naiſtre. Et il ſemble qu'un ſoupçon ſi mal fondé ne ſeroit pas venu dans l'eſprit de Theodoſe, s'il n'y euſt eu quelque petite meſintelligence entre luy & Pulquerie. V. S. Cyrille § 31.

Theodoſe ſoutint en effet quelque temps Neſtorius, au lieu qu'on marque que Pulquerie en avoit une grande averſion. Et c'eſt à elle qu'on attribue la depoſition de cet hereſiarque, avec l'heureux ſuccés qu'eut le Concile d'Epheſe. Les Neſtoriens pour rendre odieuſe l'averſion qu'elle avoit eue pour [leur hereſie &] pour leur chef, pretendoient qu'elle venoit de ce que Neſtorius l'avoit repriſe des crimes les plus abominables [& qu'on n'oſe pas ſeulement exprimer. Mais la vertu reconnue de l'accuſée, & la qualité des accuſateurs, détruiſent abſolument cette calomnie.] Pulquerie aſſiſta avec Theodoſe à la tranſlation ſolennelle des reliques de S. Chryſoſtome, qui ſe fit le 27 ou 28 de janvier 438, lorſqu'aprés avoir eſté raportées de Comane, elles furent miſes dans l'egliſe des Apoſtres. Leo, ep. 59. p. 553. Conc. t. 4. p. 101. d. Ib. § 32. Suid. v. p. 578. a. Suid. v. p. 578. a. Theophan. p. 80. a. b. V. S. Chryſoſtome § 134.

[Ce

Digitized by Google

[Ce fut apparemment en 439, que l'Imperatrice Eudocie revenant de Jeruſalem, [a]en apporta le bras de Saint Eſtienne, au-
V. Theodoſe II. 533. devant duquel on écrit que Pulquerie alla, ſur une revelation qu'elle en avoit eue. On mit cette ſainte relique avec quelques autres de Saint Laurent & de Sainte Agnés dans l'egliſe de Saint Laurent,] [b]que Pulquerie avoit fait baſtir. [c]On dit auſſi qu'elle fit
Ibid. baſtir une egliſe magnifique de Saint Eſtienne, [a]de quoy il y a quelque lieu de douter.

Thphn. p. 91. d.
a p. 75. a. Cedr. p. 338. a.

Saint Procle qui fut Eveſque de Conſtantinople depuis l'an 434 juſqu'en 446, [d]gouvernoit cette Egliſe, lorſque Pulquerie trouva quelques reliques des Quarante Martyrs de Sebaſte, cachées en terre dans une egliſe de S. Thyrſe auprés de Conſtantinople. [e]Ce fut enſuite de pluſieurs apparitions de Saint Thyrſe, & de ces meſmes Martyrs à Pulquerie. Sozomene qui fut preſent à la ſolennité qui ſe fit, lorſque Pulquerie aprés avoir fait mettre ces reliques dans une chaſſe tres riche, les fit tranſporter auprés de celles de S. Thyrſe, [f]raconte amplement cette hiſtoire. [g]Ceſaire dont il y eſt parlé, [h]eſt ſans doute celui qui fut Conſul avec Attique l'an 397.

Soz. l. 9. c. 2. p. 804. b.
d p. 802. b. c.
e p. 804. a. b.
f p. 801–804.
g p. 801. d.

J'aimerois mieux la mettre au commencement de Procle, qu'à la fin.] [i]Car Sozomene en parle comme d'une choſe déja ancien-
Ib. 539. ne, qui avoit beſoin de témoins: [k]& il commença apparemment ſon hiſtoire vers l'an 444. Je ne ſçay neanmoins s'il la faut mettre avant 440, puiſque Socrate qui finit en 439, n'en parle point. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'on ne la peut pas [l]raporter à l'an 451, comme fait la chronique d'Alexandrie. Elle dit que l'egliſe des Quarante Martyrs, [m]ou plutoſt celle de Saint Thyrſe, [n]eſtoit hors des murs de Troade, [o]peuteſtre parcequ'elle eſtoit proche des galeries qui portoient ce nom.

i p. 804. b.
k p. 804. a.
Chr. Al. p. 738.
Cang. de C. l. 4. p. 191. [2]. p. 110.

[p]Le meſme Saint Procle fit un eloge de Pulquerie le propre jour de Paſque, à l'occaſion de quelque embelliſſement qu'elle avoit fait à l'egliſe, [q]apparemment à celle de Sainte Sophie.

Procl. or. 12. p. 384.
n. p. 396.

Ib. 533. [Pour ce que quelques nouveaux Grecs veulent [r]que Pulquerie ait formé ou fomenté la meſintelligence qui eclata vers l'an 440, entre Theodoſe & ſa femme, afin de regner plus paiſiblement; c'eſt une fiction qui n'a aucun fondement. Nous ne par-
V. S. Leon 5 11, 48. lons point non plus [s]des intrigues qu'on dit que fit l'eunuque Chryſaphe avec Eudocie dans les dernieres années de Theodoſe, pour oſter à Pulquerie la conduite de l'Etat. Ce ſont des choſes qui n'ont aucun fondement dans l'antiquité, & où l'on méle des circonſtances certainement fauſſes.]

Digitized by Google

Thdrt.ep.43.p. 917.918. 'Vers l'an 445, Theodoret écrivit à Pulquerie contre un Eveſque "qui vouloit faire mettre de plus grands impoſts ſur la ville & le dioceſe de Cyr, qui n'en eſtoient déja que trop chargez. V. Theodoret 513.

Conc.t.4.p.650. b. 'L'an 447 ou 448, les Eveſques d'Aſie & le Clergé d'Epheſe écrivirent à Pulquerie auſſibien qu'à Theodoſe, "en faveur de Baſſien d'Epheſe: & elle leur récrivit. V. S. Leon. 5

Leo,ep.30.p. 495. 'L'an 449, S. Leon écrivit à Pulquerie "pour la prier de ſervir l'Egliſe dans les troubles qu'Eutyche y cauſoit, comme elle avoit fait dans toutes les autres rencontres. 'Les partiſans d'Eutyche empeſcherent que cette lettre ne fuſt rendue: Et ſi elle l'euſt eſté, Saint Leon croit que Pulquerie euſt pu prevenir & arreſter les maux que produiſit le faux Concile d'Epheſe. 'Aprés la malheureuſe fin de ce Concile, S. Leon "écrivit encore à Pulquerie pour la conjurer d'employer toute ſon autorité pour empeſcher le progrés des maux de l'Egliſe, "& pour obtenir un Concile œcumenique en Italie. 'Hilaire Diacre de Rome, qui avoit aſſiſté au nom de S. Leon au meſme Concile, ſouhaita au ſortir d'Epheſe d'aller trouver Pulquerie: mais ne l'ayant pu, "il luy écrivit de Rome, pour la ſupplier d'appuyer les genereuſes reſolutions que Saint Leon avoit priſes pour défendre la verité. [Saint Leon témoigne dans ces lettres ſe tenir entierement aſſuré de la pureté de la foy de Pulquerie, & de ſon zele pour la défendre,] & Hilaire témoigne qu'elle avoit commencé à agir pour cela [avant le faux Concile d'Epheſe.

ep.41.c.1.p.512. p.513. p.530. Ibid. Ib.5 &c. V. S. Leon 5

Mais aprés qu'elle eut vu le malheureux ſuccés de ce Concile,] l'Eſprit de Dieu qui l'animoit, luy fit chercher les moyens de remedier à de ſi grands maux: [& avant que d'avoir receu aucune des lettres de Saint Leon,] elle luy en écrivit une, qui eſtoit une preuve de ſon amour ardent pour la veritable foy, & de ſon extreme horreur pour l'hereſie. De ſorte que Saint Leon luy en témoigna ſa joie par la réponſe qu'il luy fit l'année ſuivante. 'Placidie ſa tante luy écrivit auſſi au commencement de 450, pour la prier de conſpirer avec elle en faveur de la foy, comme elle avoit toujours fait, & de ſe joindre "aux ſollicitations que Valentinien III. ſon fils & elle faiſoient à Theodoſe en faveur de la foy.

ep.48.p.536. Conc.t.4.p.55-58. Ib.5

[Il n'y a pas lieu de douter que Pulquerie n'ait fait en cette occaſion tout ce qui dependoit d'elle:] Et il paroiſt qu'elle aſſura S. Leon par une nouvelle lettre écrite en 450, qu'elle s'employoit de tout ſon pouvoir à remettre la paix dans l'Egliſe. [Mais ſi elle pouvoit quelque choſe ſur l'eſprit de Theodoſe, elle ne

Leo,ep.54.p. 546.

Digitized by Google

pouvoit rien ſans doute ſur celui de Chryſaphe, qui eſtoit plus Empereur que Theodoſe.]

'Anatole fut ordonné Eveſque de Conſtantinople[ſur la fin de 449, aprés la mort de S. Flavien:]Pulquerie en écrivit apparemment à S. Leon, & le pria d'accorder ſa communion à Anatole, [quoiqu'il euſt eſté ordonné par Dioſcore d'Alexandrie,]parceque cela pouvoit contribuer à la paix. Saint Leon luy rendit raiſon de ce qu'il ne pouvoit encore recevoir Anatole dans ſa com- p.546.
Ib.§ munion,'& la pria d'aſſiſter Saint Abonde[de Come]"& les au- p.547.
tres Legats qu'il envoyoit pour cette affaire;'ce qu'elle fit avec ep.59.c.2.p.553.
beaucoup d'affection.

[Cependant Theodoſe eſtant mort le 20 de juin, ou le 28 de juillet 450, & Pulquerie ne pouvant pas gouverner par elle
V. Marcien § 1. meſme l'Empire Romain,"elle jetta les yeux ſur Marcien, qui eſtoit le ſujet le plus digne qu'elle puſt choiſir. Elle luy offrit de luy donner l'Empire en l'epouſant, pourvu qu'il l'aſſuraſt de luy conſerver ſa virginité pure & entiere. Marcien le luy promit, & s'acquita fidelement de ſa promeſſe: de ſorte que le 24 ou 25 d'aouſt, elle le fit declarer Empereur, & enſuite elle l'epouſa. L'un des premiers effets de ſa nouvelle puiſſance, & qui peut
Ib.§ meſme avoir precedé l'election de Marcien,"fut la punition de Chryſaphe qu'elle fit executer à la porte de Conſtantinople.
V. S. Leon § Elle eut"une part entiere à ce que Marcien fit auſſitoſt pour rétablir la paix dans l'Egliſe, en banniſſant Eutyche, rappellant les Eveſques Catholiques qu'on avoit bannis, faiſant raporter à Conſtantinople le corps de S. Flavien,]'& aſſemblant le Con- Procl.n.p.397.
cile œcumenique de Calcedoine; ce que les Grecs dans leur menologe attribuent particulierement à Pulquerie.'Nous avons Leo,t.1.p.552.
encore la lettre qu'elle écrivit ſur cela à S. Leon, elle y parle en 553.
faveur d'Anatole:'& ce fut en partie ſur ſon témoignage que ep.78.c.2.p.594.
S. Leon autoriſa l'ordination de cet Eveſque, en luy accordant ſa communion.'S. Leon luy répondit le 13 avril 451, l'aſſura de la ep.59.c.2.p.554.
joie que toute l'Egliſe Romaine avoit des ſervices qu'elle rendoit à la verité,'& luy proteſta qu'il avoit toujours eſperé que c.1.p.553.
Dieu accorderoit à ſes travaux la paix de l'Egliſe, & la gloire d'étoufer l'hereſie d'Eutyche, comme elle avoit éteint celle de Neſtorius.[Je ne ſçay ſi ce ſont là]'les deux palmes & les deux p.554.
couronnes qu'il dit que Dieu luy avoit accordées à la vue de toutes les nations où l'Evangile eſtoit connu.

'Le 7 juin ſuivant, il luy écrivit encore pour luy recommander ep.64.c.3.p.563.
de nouveaux Legats qu'il envoyoit en Orient; la prier d'eloigner

Digitized by Google

davantage Eutyche, & de faire mettre un Abbé Catholique
c.1.2.p.562. dans ſon monaſtere, & l'exhorter à éteindre les reſtes de cette
hereſie. J'offre en cela, luy dit-il, à voſtre pieté une matiere di-
gne d'elle, digne d'exercer les ſoins d'un cœur auſſi ſaint que le
voſtre d'une maniere agreable à Dieu, & où vous aurez moyen
de multiplier les couronnes que vos merites precedens vous ont
ep.75.p.575.576. acquiſes. Elle écrivit à S. Leon ſur la convocation du Concile
œcumenique, & ſur quelques autres affaires de l'Egliſe : Et S. ib.s
Leon luy répondit le 20 de juillet.

Conc.t.4.p.69. Nous avons une lettre où elle donne quelques ordres au ib.s
Gouverneur de Bithynie, pour empeſcher qu'il n'arrivaſt du
trouble dans le Concile qui s'aſſembloit. [Elle l'écrivit apparem-
p.574.d. ment au nom de Marcien qui eſtoit abſent.] Le texte latin du
Concile de Calcedoine porte qu'elle ſe trouva avec Marcien à la
ſeance du 25 d'octobre. ["Mais il y a grand ſujet de croire que ib.s
p.464-466. c'eſt une faute.] Aprés la condannation de Dioſcore, le Concile
luy écrivit une lettre pleine d'eloges, que nous avons déja ra-
p.464.c. portez. Elle marque entre autres que l'Egliſe devoit à cette
Thdr.L.Li.p. Princeſſe tous les avantages dont Dieu la combloit alors. Aprés
552.b. que le Concile fut achevé, Marcien & Pulquerie rendirent
toutes ſortes d'honneurs & de marques d'amitié aux Prelats qui
s'y eſtoient trouvez.

[Il y a apparence que Pulquerie écrivit enſuite à Saint Leon ib.s
auſſi bien que Marcien, pour le prier d'agréer ce que le Concile
avoit fait en faveur de l'Egliſe de Conſtantinople : de quoy le
Pape s'excuſa par les lettres qu'il leur écrivit le 22 may de l'an-
née ſuivante. Il leur écrivit encore le 11 mars 453, pour leur faire ib.s
des plaintes de la conduite d'Anatole, & les prier de trouver bon
que Julien Eveſque de Cos demeuraſt auprés d'eux comme ſon
Nonce.]

Conc.p.874- L'an 452, les moines de la Paleſtine revoltez contre le Con- ib.s
878. cile de Calcedoine, & contre Juvenal de Jeruſalem, adreſſerent
une requeſte inſolente à Pulquerie, qui leur fit une réponſe, où
d'un coſté ſon zele pour la foy, & de l'autre ſa bonté extreme
paroiſſent beaucoup. S. Leon en fut extremement rejoui, & en
remercia Pulquerie le 21 de mars 453, quoiqu'elle ne luy euſt
p.871.874. pas écrit. Elle écrivit quelque temps aprés en l'an 453, une autre ib.s
lettre à Baſſa Abbeſſe dans Jeruſalem, pour détromper par ſon
moyen les femmes de pieté des calomnies que l'on avoit oſé re-
pandre contre la pureté de ſa foy. C'eſt pourquoi elle y fait une
proteſtation, & comme une expoſition de ce qu'elle croyoit ſur
le myſtere de l'Incarnation, & rejette les impietez Neſtoriennes

Digitized

que les moines Eutychiens l'avoient accuſée de tenir; c'eſt ce qu'elle avoit déja fait dans ſa réponſe à la requeſte de ces moines. On écrit que ce fut elle auſſi qui porta les freres & les filles d'Eudocie ſa belleſœur à écrire pluſieurs fois à cette Princeſſe, pour l'exhorter à quitter l'hereſie Eutychienne, dans laquelle elle s'eſtoit malheureuſement engagée. p.875. Nphr.l.15.c.13.p. 606.a. Ib.5

[Ce fut par ces actions ſaintes, où l'humilité eclate encore plus que la charité & le zele, que cette illuſtre Imperatrice couronna ſa vie.] Car elle mourut en l'an 453, [au commencement de la quatrieme année de Marcien, ſi elle eſt morte le 10 de ſeptembre, auquel on en fait la feſte.] Mais Idace dit qu'elle mourut au mois de juillet, [& ainſi] dans la 3e année de Marcien. Son corps fut mis dans l'egliſe des Apoſtres. Aprés tant d'actions excellentes qu'elle avoit faites durant ſa vie, elle voulut encore en mourant laiſſer aux pauvres tous ſes biens qui eſtoient fort grands. Marcien executa avec joie ſa volonté en ce point, & employa ce qu'elle avoit laiſſé à ſoulager tous ceux qui eſtoient dans le beſoin. Marc|Chr.Al.p. 740. Idat.chr. Nphr.l.15.c.15.p. 610.c. a Thdr.L.l.1,p. 552.b. b Thphn.p.91.d. Thdr.L.p.552.d.

Nous avons déja dit qu'elle avoit fait baſtir un ſi grand nombre d'egliſes, d'hoſpitaux & de monaſteres, que Sozomene dit qu'il eſtoit difficile d'en ſavoir le nombre; & elle leur avoit aſſigné des revenus à perpetuité. Theophane y ajoute des cimetieres pour les étrangers. Theodore le Lecteur marque en particulier les egliſes de Blaquernes, de Calcopratées, d'Hodeges [ou des Guides,] toutes trois fort grandes, & dediées ſous le nom de la Sainte Vierge, ſelon Nicephore, & celle de Saint Laurent qui eſtoit apparemment baſtie des l'an 439. Mais il ſemble que Pulquerie n'ait achevé *un parvis magnifique qu'elle y fit faire, que fort peu avant ſa mort. Soz.l.9.c.1.p. 8.c.d. Nphr.l.15.c.14. p.607.c|Thphn. p.91.d. c Thdr.L.p.552. b. d n.p.161.b| Nphr.l.15.c.14. p.607.c. e Thdr.L.p.552. f p.568.c. g Marc.chr. Nota 1. V. Theodoſe II.5 * atrium.

h L'egliſe des Guides eſtoit auprés de la mer, & ſervoit à un monaſtere d'hommes. i Nicephore dit que Pulquerie mit en cette egliſe, dans ce qu'on appelloit le Tribunal, un tableau de la Sainte Vierge que Saint Luc avoit fait ſur elle meſme de ſon vivant, & qu'on luy avoit envoyé d'Antioche. Theodore le Lecteur parle de ce tableau de la Vierge par S. Luc: mais il dit que ce fut Eudocie qui l'envoya de Jeruſalem à Pulquerie, & ce ſemble aprés la mort de Theodoſe. On en peut voir bien des choſes dans Mr du Cange; & il y en a de remarquables. Nicephore attribue divers miracles à ce tableau: & il ajoute que ces miracles porterent Pulquerie à y fonder l'office de la nuit & du jour pour tous les h Cang.de C.l.4. p.88.c. i Nphr.p.607. 608. Thdr.L.l.1.p. 551.b.c. Cang.p.89-92. Nphr.p.608.a. 1.

1. τὴν παννύχιδα καὶ τὴν ἡμέραν.

Digitized by Google

l.14.c.2.p.440. b.c. mardis de l'année : ce qui ſe pratiquoit encore de ſon temps. 'Il ajoute qu'elle mit dans la meſme egliſe diverſes reliques qu'Eudocie luy avoit envoyées de Jeruſalem, ſavoir du lait de la Vierge, ſa quenouille, & les langes qui avoient ſervi à J.C. [J'en voudrois de meilleurs garants.]

Thphn.p.88.b. n.p.174.i. 1|Glycas,p.260. c|Joel.p.150.d. 'L'egliſe de Calcopratées eſtoit auparavant une ſynagogue de Juifs, 'qui faiſoient en cet endroit un trafic de cuivre, ſelon la ſignification greque du mot de Calcopratées. 'Quelques Grecs modernes diſent "que ce fut Theodoſe II. qui les en chaſſa, & qui en fit une egliſe de la Sainte Vierge. 'Et comme la place de Calcopratées ſemble avoir eſté aſſez pres de Sainte Sophie, [a]Mr du Cange croit que ce peut eſtre l'egliſe de la Vierge 'que Juſtinien dit avoir eſté baſtie par Verine [femme de Leon I,] auprés de Ste Sophie, & eſtre ſervie par les meſmes Clercs. [Mais Theodore le Lecteur, & aprés luy 'Theophane & Nicephore, aſſurent que ce fut Pulquerie qui baſtit l'egliſe de Calcopratées.] 'La chronique d'Alexandrie le dit d'elle & de Marcien. 'Theophane le met vers le temps de la mort de Theodoſe II. 'Cette egliſe s'appelloit auſſi la ſainte "boete, [b]ſans doute à cauſe d'une boete, où l'on gardoit, dit-on, une ceinture de la Sainte Vierge. [c]On y gardoit auſſi dans le VIII. ſiecle une image de N. S. "que l'on diſoit faire bien des miracles. 'Les Grecs celebrent la dedicace de cette egliſe le 18 de decembre. 'Codin dit que Juſtin II. "la rebaſtit. [d]On pretend que ce fut Pulquerie qui y mit la ceinture de la Sainte Vierge; qu'elle y inſtitua l'office de la nuit & du jour pour tous les mécredis, & qu'elle y venoit à pié [la nuit] ſans autre lumiere que celle d'une lampe. 'Cette egliſe portoit le nom de la Sainte Vierge à la fin du meſme ſiecle. [e]Gyllius parle aſſez de la place de Calcopratées, & peu de l'egliſe. [Je voudrois que ce qu'il dit, que Theodoſe I. oſta cette ſynagogue aux Juifs à la priere de Saint Ambroiſe, fuſt fondé ſur quelque auteur plus ancien & plus aſſuré que Zonare.]

Cang.de C.l.4. p.86.a. a c|85.c. Cod.J.nov.j.c.1. p.18.19. Chr.Al.p.442. Thphn.p.88.b. Nphr.l.15.c.14. p.607.c|l.14.c.2. p.440. b Cang.p.86.b. c a. Men.p.289. Cang.p.86.a|b. d Nphr p.607.d. Thdr.L.p.563. b. e Gyll.conſ.l.2.c. 21.p.175.

1. v. ſon titre §

1. Aimoin. &c.

Nphr.p.607.c. l.14.c.2.p.440.c. f b|15.c.14.p.608. a. g Thphn.p.90.c. d. h Gyll.conſ.l.4. c.15.p.294.297. i Proc.ædif.l.1.c. 3.p.11.d. k Gyll.l.4.c.15. p.296. l Thphn.p.269.d.

'Ces deux egliſes des Guides & de Calcopratées eſtoient fort grandes, 'fort belles, & fort magnifiques. [f]Mais celle de Blaquernes eſtoit encore "audeſſus des autres; [g]& on en parle comme du chef-d'œuvre de Pulquerie. [h]Blaquernes ou les Blaquernes eſtoit l'ancien nom d'une place qui eſtoit hors de Conſtantinople 'pres de la mer. [k]Les Empereurs y firent depuis baſtir un palais; [ce qui fait que ce nom ſe trouve ſouvent dans l'hiſtoire.

1. Theophane le dit autrepart de Juſtin II. [Eſt-ce qu'il y a eu deux egliſes de ce nom, ou que Theophane ſe contredit?]

Digitized by Google

Procope fait Juſtinien ou Juſtin ſon oncle fondateur de l'egliſe de Blaquernes. Il peut l'avoir embellie & augmentée. Mais l'autorité de Theodore le Lecteur ſuivi de pluſieurs autres, nous oblige de donner à Pulquerie l'honneur de ſa fondation. Theophane dit qu'elle la fit baſtir ſous le nom de la Sainte Vierge, au commencement du regne de Marcien, qu'on dit en effet avoir eu part à cet edifice. Les Grecs en font la dedicace le 31 de juillet.

Elle a eſté rebaſtie pluſieurs fois, meſme depuis Juſtinien: Et elle eſtoit ou ſi belle ou ſi honorée des peuples, qu'elle paſſoit pour la premiere de beaucoup d'egliſes de la Vierge baſties à Conſtantinople, & qu'on en donnoit ſouvent le nom à celles que l'on baſtiſſoit ſous ſon invocation en d'autres endroits. Cependant elle eſt aujourd'hui tellement ruinée, qu'on n'en voit pas meſme de veſtiges. On tenoit qu'il s'y faiſoit de grands miracles: & on en marque un entre autres, qu'on pretend eſtre l'origine de ce qu'on fait l'office de la Vierge le ſamedi.

Nicephore écrit que Marcien & Pulquerie ſouhaitoient extremement d'y faire tranſporter le corps de la Sainte Vierge; & que comme Juvenal leur dit qu'il eſtoit dans le ciel, ils firent tranſporter de Jeruſalem ſon tombeau avec les linceuls dont elle avoit eſté enſevelie, & le mirent dans l'egliſe de Blaquernes auprés de l'autel. [On a vu en un autre endroit combien il y a de difficultez à faire ſur ce recit, dont on ne trouve rien dans aucun auteur capable de faire foy: & il y a meſme aſſez d'apparence que la Vierge eſt plutoſt morte à Epheſe qu'à Jeruſalem. Je ne ſçay ſi c'eſt pour cela que Mr du Cange ne dit rien de ſon tombeau, lorſqu'il parle aſſez amplement de l'egliſe de Blaquernes.] Il dit en un autre endroit, qu'on y gardoit le voile de la Vierge dans une chaſſe. Baronius dit que l'exemple de Pulquerie qui avoit dedié l'egliſe de Blaquernes ſous le nom de la Sainte Vierge, porta les Fidéles à faire la meſme choſe en beaucoup d'autres endroits.

On cite un diſcours de Saint Procle prononcé [avant l'an 447,] dans l'egliſe de Pulquerie; [c'eſt à dire apparemment dans quelqu'une de celles qu'elle avoit déja baſties.]

Codin dit que Marcien & Pulquerie acheverent l'egliſe de S. Menne à Conſtantinople, qui eſtoit un ancien temple d'idoles, conſacré depuis à Dieu par le grand Conſtantin; qu'ils y ajoute-

Proc.p.11.12. Cang.de C.l.4.p. 83.c. Thphn.p.90.d. Chr.Al.p.442. Cang.p.83.c. c.84. p.85.b. &c. p.84.b. c.85. Nphr.l.15.c.14. p.608.609.l.2.c. 23.p.171. a p.610.a.b. V. la Vierge note 13. &c. ἐπιφάνια. 1. Cang.p.86.b. Bar.431.§177. &c. Phot.c.218.p. 818. ἐν Πυλχεριαναῖς. Col.ori.C.p.37. d.

1. ἐν ἁγίᾳ σορῷ. σορὸς ſignifie aſſez cõmunément un cercueil. Seroit-ce ſur cette equivoque qu'on y auroit mis le tombeau de la Vierge?

Digitized by Google

rent tous les dehors, & l'enrichirent de tous les vaiſſeaux ſacrez qui y eſtoient neceſſaires. [p.47.b.] Il leur attribue encore la fondation [p.48.] d'un hoſpital pour les vieillars, & une egliſe du Prophete Iſaïe, baſtie pour mettre ſon corps que l'on avoit alors apporté de Jeruſalem. [Cang.de C.l.4. p.100.a.] Elle eſtoit pres de celle de S. Laurent.

[a Cod.p.97.a.] a Ce meſme auteur dit que Leon qui regna aprés Marcien [en 457,] avoit un fort grand reſpect pour Pulquerie, & pour toutes ſes actions, leſquelles il avoit ce ſemble fait peindre dans le palais, qu'il celebroit le jour de ſa mort, & qu'il avoit fait mettre ſa ſtatue ſur le tombeau où elle eſtoit enterrée. ἱκανῶς τιμᾷ.

[Boll.14.jan.p. 781.§ 61.] Eleuthere qui eſtoit d'une illuſtre naiſſance, mais plus illuſtre pour avoir eſté au ſervice de Ste Pulquerie, fut la premiere Religieuſe du monaſtere de Gyrete pres de Calcedoine, ſous la conduite de S. Auxent qui luy avoit donné l'habit. cubicularia.

SAINT PIERRE CHRYSOLOGUE, PREMIER ARCHEVESQUE DE RAVENNE.

[Ugh.t.2.p.333.a.] LA lettre écrite en l'an 449 à Eutyche par Saint Pierre Eveſque de Ravenne, à qui l'on donne le ſurnom de Chryſologue, nous apprend en quel temps il a vécu. Le moine Eric qui écrivoit en France ſur la fin du IX. ſiecle, luy attribue une nobleſſe fort illuſtre, & fort ancienne. [Si le ſermon 107 ſur l'Eveſque Pierre, & comme porte le titre ſur Saint Pierre, eſt fait non par luy, mais ſur luy, comme il y a bien de l'apparence;] nous y apprenons qu'il avoit eſté elevé dans la diſcipline d'un monaſtere, dont il garda toujours depuis les ſaints exercices. [Mais ce monaſtere peut bien n'eſtre autre choſe que la maiſon & le ſeminaire] de l'Eveſque Corneille, dont Saint Chryſologue dit qu'il avoit eſté ſon pere; que ce Corneille [renverſant, dit-il, l'ordre du premier,] avoit engendré Pierre

NOTE.

[P.Chryſ.ſ.107.p. 377.] NOTE.

[ſ.165.p.558.]

Pierre par l'Evangile, & l'avoit nourri dans toute la pieté qu'il pratiquoit excellemment; que comme Saint il luy avoit appris comment il faut ſervir Dieu d'une maniere toute ſainte, & que comme Pontife il l'avoit preſenté aux ſaints Autels, & l'avoit conſacré pour y ſervir. Il qualifie ce Corneille, un homme illuſtre par ſa vie, en qui brilloient toutes les vertus, & qui s'eſtoit fait

NOTE 3. connoiſtre de tout le monde par ſes grandes actions.["Les modernes le font Eveſque d'Imola dans la Romagne; ce qui ne paroiſt pas ſe pouvoir ſoutenir. Ils diſent qu'il eleva le Saint juſques au diaconat.

NOTE 4. "Nous ne ſavons point comment S. Chryſologue fut elevé à l'epiſcopat. Ce fut apparemment aſſez longtemps avant l'an 431.]'On croit qu'il eut pour predeceſſeur un S. Jean[a] honoré le 21 Ugh.t.2.p.331.

NOTE 5. de novembre,[dont on dit"aſſez de choſes, & dont dans la verité on ne ſçait rien. 332. a Ferr.it.p.721.

Si l'eloge de l'Eveſque Pierre dont nous venons de parler, eſt celui de Saint Chryſologue,]'nous y apprenons qu'il vécut dans P.Chryſ.f.107. l'epiſcopat, comme il avoit fait dans le monaſtere; Qu'il avoit P.379. dans le cœur la vertu dont les autres s'efforçoient d'avoir l'image pour s'acquerir l'eſtime des hommes; 'Que ſon viſage eſtoit paſle, P.377. & ſon corps tout attenué par les jeûnes; Qu'il offroit à Dieu pour les pechez[de ſon peuple,]& ſes aumoſnes,& ſes larmes, n'eſtant pas étonnant que Pierre pleure quand JESUS CHRIST le regarde; 'Qu'on venoit de toutes parts voir[ce miracle du monde;][a]Que P.377.378. ceux qui habitoient les ſolitudes les plus affreuſes, & les deſerts a P.378. les plus reculez, venoient[à Ravenne]pour y admirer non les [pompes]du ſiecle, mais [l'humilité de]Pierre; Qu'ils apprenoient en luy qu'il eſt plus difficile, mais qu'il eſt auſſi plus glo-

preſente. rieux de combatre"de front contre le monde, & d'oppoſer une armée ſainte[de toutes ſortes de vertus]à ces armées de vices & de pechez qui ſont dans les grandes villes.

'Le ſaint Preſtre Conſtance qui a écrit la vie de Saint Germain Sur.31.jul.p.378.

1. d'Auxerre, dit'qu'il conſervoit ſon Egliſe ſelon les regles des §13. Apoſtres.'Le moine Eric dit qu'il avoit auſſibien le merite que Ugh.t.2.p.333.a. le nom du Prince des Apoſtres, qu'il conſervoit avec ſoin ſon troupeau, & qu'il eclatoit par une probité & une vertu eminente.'Il enſeignoit toutes les regles de la vertu par ſon exemple P.Chryſ.f.107. auſſibien que par ſes paroles. p.378.

'Il apprenoit aux autres qu'il faut demander à Dieu avec f.39.p.135.136. inſtance les graces dont on a beſoin, qu'il faut fraper par des

1. *apoſtolicâ inſtitutione retinebat.*

Digitized by Google

prieres reïterées, en attendant que Dieu juge qu'il ſoit temps de nous donner, & en ſouffrant avec une humble patience qu'il retarde tant qu'il luy plaira. Car celui, diſoit-il, qui ſe faſche de « n'eſtre pas exaucé des qu'il a frapé [& prié] une fois, celui là « n'eſt point un ſuppliant qui demande une grace, mais un [ſuper- «
p.136. be] qui exige avec empire [ce qu'il croit luy eſtre dû.] Ainſi il « avoit ſoin de demander, de chercher, de fraper, d'importuner par une priere ſans relaſche, [celui qui veut & qui peut nous donner toutes ſortes de biens, pour obtenir de luy ce qui luy eſtoit neceſſaire, & pour ſa conduite propre, &] pour l'inſtruction de ſon peuple. Il exhortoit ſon peuple à veiller pour prier, & pour trou-
p.135. a f.43.p.149. ver des forces contre les perils qui nous attaquent le long du
f.24.p.80. jour, & à ne prendre du ſommeil que ce qui peut reparer les forces du corps, & non en relaſcher la vigueur; parceque plus on
f.39.p.135. veille, plus on vit. Pour luy il eſtoit des le point du jour à l'egliſe pour s'y preſenter à Dieu.

f.107.p.377. Il meritoit ainſi d'eſtre regardé comme le gardien de la foy, comme la pierre [& l'appui] de ſon Egliſe, a qui il ouvroit la *janitor.* porte des cieux. Il faiſoit revivre en ſa perſonne l'Apoſtre dont il portoit le nom, invitant au ſalut par l'exemple de ſa ſainteté ceux qui eſtoient ſubmergez par les flots de l'erreur [& des vices,] & enfermant dans les filets de ſa doctrine un grand nombre d'hommes, [non pour leur oſter la vie, mais] pour leur donner celle de la foy.

p.377. Il expliquoit au peuple d'une maniere fort claire les difficultez myſterieuſes des livres ſacrez: [mais il n'avoit pas moins ſoin] de ſemer dans les cœurs les preceptes de la juſtice: & il s'acquitoit ſi parfaitement du miniſtere de la parole, que ceux qui quittoient leurs pechez, luy eſtoient redevables de leur converſion, & que ceux qui ne les quittoient pas, ne pouvoient en accuſer
f.115.116.p.402. 406. que leur propre endurciſſement. Il preſchoit ſouvent trois fois le jour, & expliquoit les Pſeaumes ou les Prophetes, l'Evangile,
f.120.p.422. & Saint Paul. Quelquefois il expliquoit Saint Paul avant l'Evangile.

p.422. Il vouloit toujours que ſes ſermons fuſſent courts, depeur
f.36.p.112. d'ennuyer, & de charger a plutoſt ſes auditeurs que de les inſtrui- *recreaster.*
f.122.p.427. re. C'eſt pourquoi il ſe preſcrivoit meſme un temps pour parler,
p.427.f.86.122. 222.275.428. & aimoit mieux faire pluſieurs petits ſermons d'une meſme hiſtoire en divers jours, comme nous en avons pluſieurs exemples,
f.51.p.175. que de paſſer ſa regle ordinaire. Il marque en un ſermon qu'il avoit eſté quelque temps ſans preſcher, à cauſe que l'été avoit

Digitized by Google

eſté extremement chaud, depeur que le peuple qui ſe preſſoit pour l'entendre, n'en fuſt trop incommode. 'Le travail des veilles, & l'epuiſement du jeûne le contraignirent une autre fois de demeurer quelque temps dans le ſilence, & apparemment meſme le jour de Paſque. 'En preſchant une autre année le jour de cette ſolennité, il s'excuſe de ce qu'il n'avoit point parlé le vendredi ſaint, ſa parole eſtant demeurée morte & enſevelie avec celui de qui il l'avoit receue. 'Il marque dans un autre ſermon du meſme jour, qu'il avoit eſté abſent pour quelque voyage. [a]Il ſemble qu'il n'avoit pas accoutumé de preſcher le jour de Noel.

f.74.p.159.

f.77.p.169.170.

f.75.p.162.163.

p.166.

a f.146.p.500.

[Ses ſermons ſont trop étudiez, pour ne pas croire qu'il les compoſoit auparavant, & qu'il les apprenoit par cœur. C'eſt pourquoi il ſe faut moins étonner] de ce qu'il avoue en un endroit qu'il eſtoit une fois demeuré court en parlant de l'Hemorrhoiſſe. [Il marque apparemment ſon 35e ſermon, qui eſt ſur ce ſujet. Et en effet il eſt plus court que les autres, & ne paroiſt pas achevé.]

f.86.p.301.304.

'Il reconnut en cette occaſion l'amour que ſon peuple avoit pour luy, par la paſleur qui parut ſur les viſages, par les cris [de douleur,] par les larmes, par les prieres que l'on fit. 'Et dans un ſermon qu'il fit enſuite, parlant de ſon ſilence qui avoit attriſté

p.304.

p.301.

» ſon peuple, il dit ces paroles: Les diſcours ordinaires, ayant la
» raiſon humaine pour principe, obeïſſent à cette raiſon, & l'eſprit
» en eſt le maiſtre: mais les diſcours de pieté ſont en la main de
» Dieu qui les donne, & non de celui qui les prononce. La parole
» divine commande, & n'obeït pas; parceque c'eſt Dieu meſme.
» Ainſi celui qui fait parler, fait auſſi taire: & ſes miniſtres l'ont
» dans la bouche, non quand il leur plaiſt, mais quand il leur veut
» faire cette grace. 'Recevez la donc, mes freres, quand elle ſe
» donne: Quand elle ſe refuſe, attendez & priez, parceque celui
» qui parle reçoit à proportion [du beſoin ou] du merite de ceux
» qui ecoutent. Zacarie ne dedaigne point de recouvrer par ſon
» fils la parole qu'il avoit perduë: Et vous, mes enfans, priez auſſi
» que je reçoive la grace de la parole. Du reſte, ne ſoyons point
» ingrats envers Dieu, [& ne nous plaignons pas] s'il a voulu que
» nous nous ſoyons tus une fois, aprés nous avoir toujours fourni
» une ſource abondante de ſa parole.

p.301.

'Voulant parler un jour de ce que Saint Jean ordonne à ceux qui ont deux habits d'en donner un, il commence par dire, qu'il ne ſçait s'il doit taire cette verité ou la preſcher; craignant d'une part que s'il la preſche, elle ne rende plus criminels ceux qui l'auront mepriſée, & ne pouvant de l'autre la taire, depeur de ſe

f.137.p.475.

rendre coupable [du peché] de ceux qui auroient eſté en état de la pratiquer s'il la leur euſt annoncée.

f.45.p.157.20.p.69. 'Il ſe plaint en d'autres endroits de ce qu'au milieu des maux dont Dieu affligeoit les hommes, ils ne faiſoient point penitence,

f.103.p.365.366. & ne quittoient point leurs vices. 'Dans un temps de guerre & de famine, il exhorte ſon peuple à honorer par l'aumoſne la feſte de Noel qui eſtoit proche. Car eſt-ce, dit-il, qu'un Chrétien ne « fera pas ce qu'a fait un Mage? Eſt-ce qu'il faudra que dans la joie « de la naiſſance du Sauveur, les pauvres pleurent, les captifs ge- « miſſent, les étrangers ſoient dans les larmes? Je vous prie, mes « freres, que perſonne ne prenne ce que je dis comme une decla- « mation. C'eſt une vraie douleur qui parle. Oui je ſuis touché, je « ſuis percé de douleur, quand je voy que les Mages[r] ont repandu « l'or dans le berceau de J.C, & que les Chrétiens oublient l'autel « [où repoſe] le corps de J.C. ſans y faire aucun preſent; & cela en « un temps où les pauvres ſouffrent une famine cruelle, où nous « ſommes environnez d'une foule de miſerables captifs [echapez « à la fureur des barbares.] Que perſonne ne diſe qu'il n'a pas de « quoy donner. 'Eſt-ce qu'on n'a pas autant que cette veuve ſi louée « par J.C. meſme? Donnez luy ſelon ce que vous avez; & il en ſera « content. "Donnons avec largeſſe à noſtre createur, afin que ſa « creature nous donne de meſme. Enrichiſſons ſon autel, afin que « nos greniers ſoient riches. Que ſi nous ne donnons rien, ne nous « plaignons pas de ce que nous ne recevons rien. [On voit par ce « paſſage qu'à Ravenne toutes les oblations des Fideles ſe met- toient ſur l'autel, comme un ſacrifice que la charité offroit à Dieu, afin que ſa benediction les ſanctifiaſt; & qu'elles eſtoient auſſi deſtinées pour l'uſage de la charité.]

[r] largeſſe

p.366,

f.56.58.61.p.190. 191.197.209. 'Il explique en quelques ſermons le Symbole à des perſonnes qui ſe preſſoient de recevoir le batteſme hors le temps de Paſ- que. Il ne marque point quelle raiſon les obligeoit de ſe preſſer.

f.56.p.191. 'Il ſemble que quelques uns d'eux, entre leſquels eſtoit un des principaux de la Cour, fuſſent dans quelque diſgrace. [Com- me il y avoit beaucoup de Gots & d'autres barbares Ariens, à la ſuite & au ſervice de Valentinien, S. Chryſologue avoit ſoin de

f.60.98.145.p. 206.346.498.499. fortifier ſouvent ſon peuple contre le venin de leur hereſie.] 'Il combat auſſi fort clairement en divers endroits l'hereſie de Neſtorius. [Mais il ſemble meſme quelquefois aller trop loin ſur

f.60.p.206. ce ſujet,] comme quand il dit: Ne penſez plus que J.C. a eſté

f.59.p.201. homme. 'La diverſité des ſubſtances a ceſſé en luy, depuis que la

z. quos triſtes accepimus.

» chair a commencé à y eſtre ce qu'eſt l'eſprit, l'homme ce qu'eſt
» Dieu, la divinité & noſtre corps une meſme majeſté. [Il ne connoiſſoit pas ſans doute alors l'hereſie d'Eutyche, qui l'auroit obligé à prendre des expreſſions plus exactes.] Il le fait dans un autre ſermon, où il paroiſt avoir eu en vue cette hereſie. f.144.p.493.

Il combat en d'autres endroits la dureté des Novatiens, qui ne laiſſoient plus d'eſperance à ceux qui avoient une fois perdu la grace, & qui pretendoient que les pechez ne peuvent point f.84.p.297.
» eſtre remis par les hommes. Ne vous deſeſperez point, dit-il au
» pecheur: vous avez encore de quoy ſatisfaire à celui à qui vous
» eſtes redevable de tant de dettes, mais qui eſt plein de bonté. f.94.p.332.
» Voulez vous eſtre abſous? aimez. Aimez Dieu, mais aimez le p.333.
tous. » "de tout ce que vous eſtes: & vous pouvez ſans peine remporter
ferrea, deli- » la victoire ſur tous les crimes. C'eſt une guerre "bien douce &
cata. » bien facile, quand pour vaincre il ne faut qu'aimer.

Il prouve [contre les Pelagiens] la verité du peché originel, & la corruption qu'il a apporté dans la nature humaine, ſi grande qu'elle ne peut plus ſe ſecourir elle meſme, puiſque ſi elle le pouvoit, Dieu ne ſe ſeroit pas fait homme. f.111.p.388-391.

Il fit le ſermon 138 hors de ſon dioceſe, à la priere d'un autre Eveſque qu'il appelle le pere & le maiſtre commun [de luy & de ſes auditeurs. Je ne voy point qui ce pouvoit eſtre, hors le Pape ou l'Eveſque de Milan.] Si le ſermon 107 eſt ſon eloge, il peut f.138.p.475.
1. eſtre fait[1] au commencement de ſon epiſcopat. Celui qui y eſt loué avoit exhorté & obligé l'auteur à parler, [mais non pas à faire ſon panegyrique.] f.107.p.377. p.376.377.

Le ſermon 136, eſt fait en preſence de l'Eveſque Adelphe, qui devoit parler aprés luy. Le Saint le releve beaucoup, & marque f.136.p.469.470. p.470.
loco primus. en particulier que cet Eveſque "le precedoit pour le rang. [Depuis que Ravenne fut metropole, ſon Eveſque n'avoit devant
V. Saint Chromace. luy dans toute l'Italie que ceux de Rome, de Milan, "& peut eſtre d'Aquilée. Nous ne trouvons point en ce temps-ci d'Adelphe dans tous ces ſieges. Ainſi il y a bien de l'apparence que cet Adelphe eſtoit un ſimple Eveſque plus ancien que S. Chryſologue, qui par conſequent n'eſtoit auſſi alors qu'un ſimple Eveſque.] Il eſt vray qu'on pretend que Ravenne avoit eſté erigée en metropole des le temps de Saint Jean predeceſſeur de S. Chryſologue: mais on le pretend ſur des pieces abſolument fauſſes. [Ainſi nous avons tout ſujet de croire que ce fut ſous Saint Chryſologue, tant par la raiſon que nous venons de marquer,] que parce- Bar.432.§ 91.96. P.Chryſ.f.175.p. 590.

1. Nunc adeptus & meritum.

Digitized by Google

que le premier fruit de cette nouvelle autorité de l'Egliſe de Ravenne, fut l'ordination qu'il fit de l'Eveſque Marcellin.

Zoſ.l.5.p.803.c. 'La ville de Ravenne eſtoit dés l'an 408 au moins metropole de la province appellée Flaminie où elle eſt ſituée. [Mais elle

Ceo.ſac.chr.p. 41.42. n'avoit cette dignité que pour le civil.] 'Son Eveſque avoit reconnu juſqu'en ce temps-ci celui de Milan pour ſon metropolitain, de meſme que les autres de la Flaminie; cette province eſtant compriſe dans la Gaule Ciſalpine, que l'on appelloit alors le Vicariat d'Italie. [On ne marque point les raiſons particulieres qui luy firent donner la dignité de metropolitain. Mais il n'en faut point apparemment chercher d'autres que la grandeur

Cod.Th.chr.p. 146. meſme de la ville de Ravenne,]' & l'honneur qu'elle avoit depuis 402, d'eſtre le ſejour ordinaire des Empereurs.

Conc.t.4.p.1107. a. 'Il eſt vray que le Pape Gelaſe ſe moque de ce que les Eveſques de Conſtantinople pretendoient tirer avantage de ce qu'ils eſtoient Eveſques de la ville imperiale: & il leur demande ſur cela ſi les Eveſques de Ravenne, de Milan, de Sirmich, & de Treves s'eſtoient elevez audeſſus de leur premiere dignité, parceque les Empereurs avoient eſté longtemps dans ces villes. [Cependant il eſt certain que ſi le ſejour de l'Empereur dans une ville ne changeoit point la dignité de ſon Eveſque, il augmentoit neanmoins ſon autorité; ce qui luy donnoit moyen d'obtenir dans la ſuite des droits qu'il n'avoit pas auparavant. Si Gelaſe s'en moque, des Conciles œcumeniques ne s'en ſont point moquez; & il a fallu enfin que les Papes s'y ſoient rendus. Milan & Sirmich ne ſont pas bien propres à prouver ce qu'il veut, puiſqu'elles ont eu une tres grande autorité dans l'Egliſe. On peut dire la meſme choſe de Treves: Et la grandeur d'Arles pour laquelle les Papes ſe ſont ſi fort declarez, n'eſtoit guerre fondée que ſur ce que les Prefets des Gaules y avoient transferé leur tribunal en quittant Treves. Si donc il eſt vray en un ſens que le ſejour d'Honoré & de Valentinien à Ravenne n'a pas donné à cette Egliſe la dignité de metropole, puiſqu'elle ne l'a pas eu d'abord; on ne peut guere douter neanmoins qu'il n'ait contribué à la luy faire obtenir dans la ſuite.]

P.Chryſ.ſ.175.p. 585. a Greg.l.2.ep.55. p.514.b. b P.Chryſ.ſ.175. p.589. 'Elle l'obtint par un decret de Rome & de l'Empereur; [d'où vient] [a]que les Eveſques de Ravenne reconnoiſſoient avoir receu divers privileges des predeceſſeurs de S. Gregoire. [b]Ils n'obtinrent cet honneur qu'avec beaucoup de peines & de douleurs. On s'oppoſa aux decrets du Pape & de l'Empereur: [& ce fut ſans doute l'Eveſque de Milan qui s'y oppoſa, ſe fondant ſur les

Digitized by Google

Canons de l'Egliſe contraires à ces innovations, qui ne ſe peuvent guere faire ſans troubler la paix & la charité. Mais ayant contre luy les deux premieres puiſſances de l'Egliſe & de l'Etat, il eſtoit difficile que ſon oppoſition euſt beaucoup de lieu.

L'Egliſe de Ravenne devoit ce ſemble eſtre metropole en l'an 431,[1] lorſque[2] les Orientaux écrivirent à ſon Eveſque, auſſibien qu'à ceux de Milan & d'Aquilée contre les anathematiſmes de S. Cyrille.[Il eſt encore plus neceſſaire de le dire,] ſi Project Legat au Concile d'Epheſe eſt celui d'Imola, comme Baronius eſt aſſez porté à le croire,[3] puiſque ce fut Saint Chryſologue qui conſacra l'Eveſque d'Imola en qualité de ſon metropolitain.[4] Il paroiſt que du temps du Pape Simplice, l'Egliſe de Ravenne avoit la juriſdiction ſur Modene, & les autres Egliſes de l'Emilie, qui fait aujourd'hui l'Archeveſché de Boulogne.[5] Et elle l'avoit ſans doute lorſque la fauſſe ordonnance de Valentinien a eſté faite.[Mais il ſemble qu'elle ne l'euſt pas encore en l'an 453,] auquel les Eveſques de Rhege, de Plaiſance, & de Berſello aſſiſterent au Concile de Milan.

V.S.Cyrille d'Alexandrie § 86.

Thdrt.ep.112.p. 903.d.

Bar.431.§ 22.

P.Chryſ.f.165.p. 558.

Conc.t.4.p.1059. b.c.

Bar.432.§ 92.

Leo,t.1.p.586.

[1] Le premier Eveſque ordonné par l'Egliſe de Ravenne,[a] & par S. Pierre meſme,[b] fut un nommé Marcellin. Il paroiſt qu'il fut ordonné à Ravenne,[c] peuteſtre le jour de Noel.[d] Ceux de Ravenne eurent une grande joie de ſon ordination. S. Chryſologue dans le ſermon qu'il fit alors, n'en dit rien de particulier,[e] ſinon que ſon emploi juſqu'alors avoit eſté de peſcher.[Il avoit apparemment quelque office ſur la peſche.][f] Il eſt qualifié Eveſque[g] de Vicovenza, d'où le ſiege epiſcopal a eſté transferé à Ferrare ſous le Pape Vitalien,[h] l'an 657. Il paroiſt que ce n'eſt plus aujourd'hui qu'un village, avec une egliſe de[i] S. Lée ou Leon,[k] qu'on pretend avoir eſté Eveſque de Vicovenza avant Marcellin. Ughellus ne dit rien ni de ce Saint, ni de Marcellin qu'il met enſuite.[l] Il ne marque point non plus les Eveſques qui ont ſuccedé à Marcellin, juſqu'à S. Maurelle qu'il met vers l'an 634.

P.Chryſ.f.175.p. 589.590.

[a] p.591.
[b] p.590.
[c] p.590|Ugh.t.2. p.545.
[d] P.Chryſ.f.175. p.590.
[e] p.591.
[f] p.589|Geo.ſac. p.64.
[g] Ugh.t.2.p.540. c.
[h] p.544.545.
[i] p.545.c.d.

Vico haventinus.

V. les Ariens note 70.

[1] Project qui ayant eſté elu Eveſque par l'Egliſe d'Imola, fut conſacré par S. Chryſologue, avoit oublié ſa maiſon des l'enfance, pour n'en avoir plus d'autre que celle de Dieu. Ainſi ayant toujours eſté elevé dans l'Egliſe, il paſſa par tous les degrez & tous les emplois de la clericature, juſques à l'epiſcopat,[qu'il receut avant l'an 431, ſi c'eſt luy que le Pape Celeſtin deputa cette année là pour aſſiſter en ſon nom au Concile œcumenique d'Epheſe,[2] où l'on trouvera ce qu'il fit en une occaſion ſi importante.

P.Chryſ.f.165.p. 558.

V.S.Cyrille § 46.

Conc.t.4.p. 1069.a. Que ſi cela eſt, il faut diſtinguer ce Projećt]de l'Eveſque de meſme nom, par qui le Pape Simplice fit ſavoir ſa volonté à

Ugh.t.2.p.674. a.]Fer.23.ſept. p.610. Jean de Ravenne["l'an 470,ou meſme peuteſtre en 482.]'L'Egliſe d'Imola honore ſolennellement Projećt ſon Eveſque le 23 de ſeptembre. On en dit aſſez de choſes ; mais on les fonde en general ſur les monumens de cette Egliſe :[ce qui n'eſt pas une grande autorité."On fait ſucceder ce Saint à Corneille qui avoit elevé S. Chryſologue ; ce qui eſt au moins fort douteux. On ne connoiſt point non plus ſes ſucceſſeurs juſques en 532.]

V. Acace de C'. note 1.

V. la note 3.

Thdrt.ep.112.p. 983.d. 'Les Orientaux écrivirent, comme nous avons dit, à Saint Chryſologue l'an 431, s'il eſtoit deſlors Eveſque.[On ne dit rien de ſa réponſe ; & c'eſt une marque qu'elle ne leur fut pas bien favorable.

P.Chryſ.ſ.10.p. 68.69. Il ſemble qu'il faille raporter le ſermon 20 de S. Chryſologue aux ravages]'que les Vandales faiſoient, & à la guerre qu'ils declaroient à l'Empire, & à la religion des Romains,[ſoit lorſqu'ils ſe rendoient maiſtres de l'Afrique vers l'an 430, ſoit aprés qu'ils ſe furent emparez de Carthage"à la fin de 439. On voit dans ce ſermon la charité de S. Chryſologue pour tous ſes freres en J.C, quelque ſeparez qu'ils fuſſent de luy par les provinces & par les

V. S. Eugene.

p.68. mers.]'Car aprés avoir parlé avec douleur de ce debordement de barbares, qui eſtant ſortis des pays du Nord, avoient inondé non ſeulement les provinces les plus proches d'eux, mais encore

p.69. celles du Midi, de l'Orient, & de l'Occident ;'il ajoute ces paroles : Et veritablement, mes freres, ſi nous n'eſtions tous qu'un « corps, mais"un corps vivant & ſenſible ; ſi nous eſtions perſuadez « *humanum.* que tant de perſonnes qui meurent de miſere ſont nos"membres, « *miſera.* nous crierions ſans ceſſe à Dieu: *Seigneur, nous periſſons, ſauvez nous ;* « & nous le crierions encore moins de la bouche, que par l'affliction « du jeûne, par le gemiſſement qui accompagneroit nos prieres, « par l'abondance de nos larmes. Nous travaillerions pour nous « meſmes en ſecourant nos freres, & nous obtiendrions de la mi- « ſericorde de Dieu de ne pas voir la terre inondée de noſtre ſang, « & nous ne pleurerions pas tant d'ames qui periſſent avec les «

p.69. corps dans ces malheurs.'Reveillons donc au moins preſentement J.C. qui dort en nous[par l'aſſoupiſſement de noſtre foy:] « & pour le reveiller, crions vers luy avec les Apoſtres, mais par « le cri de la foy, mais avec des larmes Chrétiennes, mais avec des « pleurs qui viennent du fond du cœur, mais avec des gemiſſemens « pouſſez par tout ce que nos entrailles ont de forces. «

f.21.p.72. 'Je penſe qu'on peut raporter encore le ſermon ſuivant, aux ravages

ravages que les meſmes Vandales firent en 440, & depuis en Italie & en Sicile.

'Lorſque S. Germain d'Auxerre fut obligé de venir à Ravenne [l'an 448,] il y trouva l'Eveſque Pierre, qui diſputa avec l'Imperatrice Placidie à qui recevroit ce grand Saint avec plus d'affection & de reſpect. [S. Pierre eſtoit ſans doute l'un de ces Eveſques] 'qui s'entretenoient avec ce Saint ſur des choſes de pieté, lorſqu'il les affligea en leur predisant qu'il mourroit bientoſt. 'Quand il fut mort, S. Pierre & les autres Eveſques rendirent à ſon corps tous les honneurs religieux qu'il leur fut poſſible. 'Et S. Pierre eut la principale part dans ſa ſucceſſion, ayant herité de ſa "coulle & de ſon cilice.

Sur.31.jul.p.368. § 13.14. § 19. § 21. § 21.

cuculla.

V. Saint Leon § 48.

["Ce fut vers le commencement de l'année ſuivante,] 'que S. Chryſologue receut une lettre de l'hereſiarque Eutyche, qui s'adreſſoit à luy comme aux autres principaux Eveſques de l'Egliſe, pour ſe plaindre du jugement par lequel Saint Flavien de Conſtantinople l'avoit condanné. 'S. Chryſologue luy répondit vers le mois de juin, Qu'il avoit beaucoup de douleur de voir qu'on diſputoit encore dans l'Egliſe d'une matiere qui y devoit eſtre auſſi éclaircie & auſſi ſacrée que le myſtere de l'Incarnation; Que du reſte il ne pouvoit ni condanner le procedé de S. Flavien ſans l'avoir entendu, ni ſe rendre ſeul juge d'une affaire de la foy, ſans violer la paix de l'Egliſe Catholique, & le reſpect dû à l'Egliſe Romaine; 'Que tout ce qu'il pouvoit, c'eſtoit de luy conſeiller de conſiderer avec ſoin ce que S. Leon avoit écrit ſur cela [à S. Flavien,] & de s'y ſoumettre.

Conc.t.4.p.35. p.35.38 Leo,t.2. p.840.

[Cette lettre ne nous permet pas de dire,] 'que S. Chryſologue ſoit mort des l'an 440, comme veut Rubeus. [a] Baronius croit qu'il mourut à la fin de 449, ou 450, parceque l'Egliſe fait ſa feſte le 2 de decembre, & qu'au mois d'octobre 451, S. Leon écrivoit à Neon ſon ſucceſſeur. 'Mais le Pere Queſnel ſoutient "que cette lettre à Neon n'eſt écrite qu'en 458. [Ainſi il n'y a pas de preuve que S. Chryſologue ſoit mort avant 457, comme il n'y en a pas auſſi qu'il ait paſſé l'an 449, ſinon qu'il peut avoir voulu marquer les ravages qu'Attila fit en Italie l'an 452,] 'lorſqu'il ſe plaint de ce qu'on n'avoit point recours à Dieu, & de ce qu'on ne pouvoit quitter les vices "au milieu meſme des épées des ennemis. [Mais quoiqu'il n'y ait pas eu de guerre en Italie depuis 425 juſqu'en 452, il y en avoit neanmoins preſque toujours dans les pays voi-

Sur.2.dec.p.110. 17. [a] Bar.449.§ 72.

Ibid. note 71. Leo,t.2.p.909. P.Chryſ.f.45.p. 157.

nos ſub hoſtili gladio ſubjacentes.

1. 'Quelques uns croient que ceci a eſté ajouté. Du Pin,t.4.p.413.

ſins :[a]& l'Italie meſme ne fut pas exemte dans ce temps là des pilleries des Vandales. V. Valentinien III. 5 17.

[On croit, comme nous avons dit, que Saint Chryſologue mourut le 2 de decembre, auquel l'Egliſe de Ravenne & le martyrologe Romain celebrent ſa memoire.[b]On pretend qu'il mourut à Imola, où quelques affaires de l'Egliſe l'avoient appellé,[c]plutoſt que la ſimple devotion d'y mourir, comme le veut Rubeus;[d]qu'il y fut enterré dans l'egliſe cathedrale de S.Caſſien, & que ſon corps s'y conſerve encore aujourd'hui,[e]hormis un de ſes bras qui eſt à Ravenne.

Ugh.t.2.p.331.d.
Sur.2.dec.p.120. § 7.
a § 7|Ugh.p.332. d|672.d.
b Sur.p.120.§ 7.

[Ce qui rend particulierement celebre le nom de ce Saint, ce ſont les 176 ſermons que nous avons encore ſous ſon nom,[a]quoiqu'ils puiſſent n'eſtre pas tous de luy.]Ils ont eſté recueillis, & mis dans le meſme ordre que nous les avons vers l'an 708, par Felix l'un de ſes ſucceſſeurs, comme on pretend que cela ſe verifie par pluſieurs manuſcrits. L'on y trouve auſſi un petit prologue du meſme Felix, qui loue beaucoup les ſermons, & encore plus S. Pierre Eveſque de Ravenne leur auteur.[Il faut que ces ſermons aient eu une eſtime extraordinaire, puiſqu'on donne à leur auteur le ſurnom de Chryſologue, ou *Qui dit d'or*; de quoy je ne trouve point le commencement.]On y voit aſſurément de l'eſprit[b]& de la vivacité.[c]L'Eveſque Felix en loue particulierement l'ornement & la douceur.[d]Mais avec cela l'on n'y trouve rien d'extraordinaire;[& l'on avouera ſans doute que leur eloquence eſt beaucoup audeſſous de celle du Chryſoſtome des Grecs. On peut l'avoir pris en ſon temps pour un modele, mais ce ne ſeroit pas celui qu'on ſe propoſeroit aujourd'hui. Il eſt ſerré juſqu'à eſtre ordinairement embaraſſé & aſſez obſcur; & neanmoins il eſt encore trop diffus: Car les petits membres tous coupez qu'il entaſſe ordinairement l'un ſur l'autre, ne ſignifient aſſez ſouvent que la meſme choſe: ſes penſées ſont quelquefois belles, mais elles ont auſſi quelquefois moins de ſolidité que de brillant.Il y a quelques ſermons qui ſont beaux pour l'inſtruction, mais peu. En general tout y eſt aſſez commun. Je ne voy pas bien en quoy conſiſte]la facilité, & la fluidité que luy attribue Sixte de Sienne.

Oudin,p.89.90.
Nota c &c.
Du Pin,t.4.p. 420.
c Oudin,p.90.
d Du Pin,p.421.
Sixt.l.4.p.361.a. c.

[a]Ughellus cite ſon teſtament.[Je ne penſe pas qu'il l'euſt vu.] [b]Baronius dit qu'il avoit un manuſcrit de ſes actes dans ſa bibliotheque.[Il faut que ce fuſt peu de choſe, puiſqu'il n'en cite jamais rien.][c]Rubeus dit bien des choſes de ce Saint dans ſon hiſtoire de Ravenne.[Mais comme il y méle ſon election par le

Ugh.t.2.p.332.d.
Bar.2.dec.f.
Sur.2.dec.p.119. 120.

Digitized by Google

Pape Sixte III, & que nous ne voyons point ſur quoy il fonde le reſte, nous n'avons pas cru nous y devoir arreſter.]

[a]Baronius & le P. Labbe diſent que Saint Pierre Damien parle de Saint Chryſologue dans ſon ſermon ſur S. Barbatien. [Cependant je n'y en trouve pas un ſeul mot, quoiqu'il euſt occaſion d'en parler,] puiſqu'il nous apprend luy meſme que S. Barbatien vivoit à Ravenne[b] du temps de l'Imperatrice Placidie, [c'eſt à dire dans le meſme temps que S. Chryſologue.] [c]Et on pretend que lorſque ce Saint fut pres de mourir, S. Chryſologue envoya en avertir Placidie à Rimini, qu'il lava enſuite ſon corps, l'embauma, & l'enterra pres du grand autel de l'egliſe de Saint Jean Batiſte, [d]qu'il avoit conſacree aprés que Placidie l'eut fait baſtir à la priere de S. Barbatien. [e]Il y avoit un livre de la vie de Saint Barbatien du temps de Pierre Damien, [il y a plus de 600 ans: ainſi on peut ajouter quelque foy à ce qu'en dit ce ſaint Cardinal. Mais je croy auſſi [f]qu'il faut ſe contenter de cela.]

Bar.1.dec.f. Lab. p.191.

Petr.D.f.55.t.2. p.160.t.2. a b.

b Sur.31.dec.p. 377.§ 8.

§ 6.8.

Petr.D.f.65.p. 158.2.d. 159.1.a.

Note 7.

[a]L'Egliſe de Ravenne fait la feſte de Saint Barbatien le 31 de decembre. [b]Et on la faiſoit un peu aprés Noel il y a plus de 600 ans. [c]Il mourut ſelon Rubeus lorſque Placidie vivoit encore, & faiſoit ſon ſejour à Ravenne, [c'eſt à dire en 449 au pluſtard; [d]puiſqu'elle vint à Rome au commencement de 450, & y mourut le 27 novembre de la meſme année.] [e]Le corps de S. Barbatien a eſté transferé de l'egliſe de S. Jean Batiſte en une chapelle qu'on baſtit depuis ſous ſon nom : Et cette chapelle eſtant tombée, on l'a encore transferé [f]en un autre lieu. [g]Ce Saint eſtoit elevé au ſacerdoce, [c'eſt à dire à la preſtriſe, comme tous les nouveaux en tombent d'accord.]

Bar.31.dec.h.

Petr.D.f.65.p. 158.

c Sur.31.dec.p. 376.§ 2.

V. Valentinien III. § 23.

d § 8.

in eadem Urſianam.

Petr.D.f.65.p. 158.1.b.

Digitized by Google

JUVENAL, EVESQUE, ET PREMIER PATRIARCHE DE JERUSALEM.

[NOUS ne ſavons rien de la naiſſance de Juvenal, ni de tout ce qu'il a fait, juſqu'à ce qu'il ait eſté elevé ſur le ſiege de Jeruſalem aprés la mort de Prayle. Il paroiſt ſeulement qu'il avoit étudié le latin,]puiſque dans le Concile d'Epheſe il approuva la lettre de Celeſtin auſſitoſt qu'on l'eut lue en cette langue.

Conc.t.3.p.612. d.

[a]Le temps auquel il eſt entré dans l'epiſcopat, eſt fort incertain. On ſçait ſeulement que Prayle ſon predeceſſeur ne fut fait Eveſque qu'en 417. Mais Idace écrit qu'il dura peu.]Ainſi Juvenal peut luy avoir ſuccedé vers 420.[a]Quelques uns croient que ce ne fut qu'en 424.[Et il y a au moins tout ſujet de croire que ce ne fut pas pluſtard.]Car le 7 may 428 ou 429, il dedia l'egliſe baſtie dans la Laure de Saint Euthyme:& quelque temps auparavant il avoit conſacré Pierre premier Eveſque des Sarrazins de Paremboles dans la Paleſtine.[Le droit d'eriger ce nouveau ſiege, & d'en conſacrer l'Eveſque, appartenoit à l'Eveſque de Ceſarée metropolitain de la Paleſtine. Ainſi il faut dire que Juvenal commençoit déja à s'attribuer les droits de Patriarche, ce qui donne lieu de croire qu'il y avoit du temps qu'il eſtoit Eveſque.]Aprés avoir dedié l'egliſe de Saint Euthyme, il ordonna Diacre Domnus, neveu[& depuis ſucceſſeur]de Jean d'Antioche, & Domitien ſi celebre entre les diſciples de ce Saint.

NOTE.

Boll.may.t.2.p. 22.b.c.
a 20.jan.p.318. n.k.
Anal.g.p.31.32.
p.29.
p.31.32.

Il fut accompagné dans cette dedicace par le Preſtre Heſyque,[dont nous ferons une hiſtoire à part,]& par Paſſarion Coreveſque,[a]Superieur des moines de ſon dioceſe,[b]& Abbé d'un monaſtere qui paroiſt avoir eſté dans Jeruſalem.[c]Luy & Heſy-

p.31.
p.31.Cotelr.g.t. 3.p.260.
a Cotelr.p.227.b.
c Anal.p.32.

Digitized by Google

que eſtoient alors celebres[par leur pieté,]& éclairoient toute l'Egliſe comme deux vives lumieres: c'eſtpourquoi S. Euthyme eut une joie particuliere de les voir venir viſiter ſon monaſtere avec Juvenal.MaisPaſſarion mourut au bout de ſix ou ſept mois, ſur la fin de novembre.]"On le compare à Abraham,[& peut-eſtre]'qu'il eſtoit venerable par ſa vieilleſſe auſſibien que par ſa vertu.ª'On l'appelle"le Saint"& le grand Paſſarion. Je ne trouve pas neanmoins qu'aucune Egliſe l'honore aujourd'hui.

ἐπιφανέστατον. ὁ ἐν ἁγίοις.

Coteler.g.t.2.p. 234.b. ª Anal.p.31.45. ᵇ Boll.20.jan.p. 338.n.p.

'Anaſtaſe fait Eveſque de Jeruſalem[en 458,]eſtoit ſon imitateur & ſon diſciple.ᵈElpide gouverna aprés luy ſon monaſtere, '& ce ſemble auſſi tous les moines des environs de Jeruſalem. ᵉCe fut luy qui receut d'abord Saint Sabas lorſqu'il vint en Paleſtine l'an 457,& qui l'envoya enſuite à S. Euthyme.'Mais il eut le malheur de s'engager dans"le ſchiſme de Theodoſe'où il demeura aſſez longtemps:'& ſon monaſtere ſe deregla tout à fait ſous ſes ſucceſſeurs: de ſorte que Saluſte Eveſque de Jeruſalem fit S. Sabas & S. Theodoſe Superieurs des moines de ſon dioceſe.

V. S. Leon §

Coteler.g.t.3.p. 160. ᶜ p.227.228. Anal.p.56. p.66.67. Coteler.g.t.3.p. 261.

[L'an 430, le Pape Celeſtin"écrivit à Juvenal contre les nouvelles hereſies deNeſtorius.*S.Cyrille d'Alexandrie luy en écrivitauſſi peu de temps aprés.]'Il ordonna vers ce temps là Eſtienne & Coſme diſciples de Saint Euthyme, Diacres de l'egliſe de la Reſurrection,[cathedrale deJeruſalem.]Il ſe trouva l'année ſuivante au Concile œcumenique d'Epheſe,["& y agit beaucoup contre Neſtorius."Il y tint le ſecond rang,†& quelquefois meſme le premier.] Il fut l'un¶des huit deputez envoyez par ce Concile à l'Empereur,[& qui enſuite"ordonnerent Maximien Eveſque de Conſtantinople.]

V.S.Cyrille d'Al. 37. *Ib.§ 88. Anal.p.41. Ib.§ 47. Ib.§ 53. †Ib.§ 54. ¶Ib.§ 82. Ib.§ 89,90. Conc.t.3.p.780.

'Peu aprés le Concile d'Epheſe, il conſacra Eſtienne dont nous venons de parler, Eveſque de Jamnia,& donna à Coſme la dignité de la preſtriſe avec la garde de la[vraie]Croix.[On marque"qu'il envoya des reliques de Saint Eſtienne & d'autres à Conſtantinople, ſoit en 428 par Saint Paſſarion, ſoit en 439 lorſque l'Imperatrice Eudocie vint à Jeruſalem.]

Anal.g.p.42.44. V. Theodoſe II.§ 23.

'L'an 449, il fut appellé au faux Concile d'Epheſe.["Il fut meſme un de ceux qui y eurent le plus de pouvoir,& par conſequent le plus de part aux crimes que Dioſcore d'Alexandrie y commit contre la foy de l'Egliſe,& contre les Prelats qui la défendoient.]

V. S. Leon §52,53. Conc.t.4.p.113.2.

'C'eſt pourquoi Saint Leon voulut que Dioſcore, Juvenal, & un autre Eveſque"demeuraſſent ſeparez de la communion de toute l'Egliſe.'Neanmoins Juvenal ayant ſigné la lettre de Saint Leon à Flavien,'& ayant abandonné dans le Concile de Calcedoine le

Leo,ep.60.75.p. 556.576. Ib.§ Conc.t.4.p.508. c]509.2. f p.177.d.e.

Digitized by Google

parti de Dioſcore, pour prendre celui des Catholiques, & reconnoiſtre l'innocence de S. Flavien qu'il avoit condanné dans le faux Concile d'Epheſe, [il obtint enfin de ce Concile le pardon de ſes fautes, & la confirmation de ſa dignité. Il fut meſme deputé avec d'autres par le Concile pour dreſſer le decret de la foy, qui y fut ſouſcrit de tout le monde. Il y ſigna la condannation de Dioſcore,]& le Canon qui y fut fait en faveur de l'Egliſe de Conſtantinople. lb. lb. p.798.b. lb.

[Il obtint auſſi de ce Concile la confirmation du nouveau patriarcat de Jeruſalem, dont il avoit eſté le fondateur & le pere. Chacun ſçait que l'Egliſe de Jeruſalem a eſté veritablement la mere, l'origine, & la fondatrice de toutes les autres.] Et Saint Epiphane pretend que juſqu'à Adrien c'eſtoit d'elle qu'elles devoient toutes apprendre le jour de Paſque. [La ruine de la ville ſous Veſpaſien, & enſuite ſous Adrien, ne devoit pas ce ſemble luy faire perdre le rang que ſa dignité luy acqueroit parmi les Chrétiens.] Ce qu'on allegue qu'Adrien la fit rebaſtir ſous le nom d'Elie, & dans une place differente de celle où elle eſtoit auparavant, [n'eſt pas une raiſon conſiderable, y ayant bien d'autres villes qui ont changé de nom & de lieu ſans perdre leur dignité & leurs privileges, parcequ'on les conſidere toujours comme les meſmes villes. C'eſtoit une difference plus conſiderable à l'égard de l'Egliſe, de ce qu'au lieu que c'eſtoit d'abord une Egliſe de Juifs, & gouvernée par des Juifs, ceux de cette nation furent entierement exclus de la ville par Adrien, & ainſi cette Egliſe ne fut plus compoſée que de Gentils convertis. Epi.70.c.10.p. 822.C. Thomaſſ.l.1.c.7. §.2.p.27.

Mais je penſe que ce qui rabaiſſa davantage l'Egliſe de Jeruſalem, fut l'inclination que les Chrétiens avoient de ſe conformer autant qu'ils pouvoient à la police civile des Romains. Ainſi Jeruſalem n'eſtant conſiderée dans l'état civil que comme une ville particuliere, & Ceſarée ayant eſté établie la metropole de toute la Paleſtine, l'Egliſe crut devoir ſuivre le meſme ordre. Et Dieu l'ordonna peuteſtre ainſi, depeur que ſi l'Eveſque de Jeruſalem ſe trouvoit en poſſeſſion d'un des premiers rangs dans l'Egliſe, il ne ſe cruſt aſſez bien fondé pour y vouloir avoir le premier de tous: ce que l'ordre de la providence reſervoit à l'Egliſe Romaine.

L'Eveſque de Ceſarée eſtoit donc le metropolitain de la Paleſtine, comme on le voit par toute l'hiſtoire de l'Egliſe, & particulierement par le ſettieme Canon de Nicée. Mais neanmoins on ne laiſſoit pas d'avoir un reſpect tres particulier pour l'Egliſe

Digitized by Google

deJeruſalem;]'car on continua à la conſiderer comme la mere de toutes les Egliſes,[a]& comme un throne Apoſtolique. [b]Euſebe meſme luy donne ce titre,[c]quoiqu'eſtant Eveſque de Ceſarée, l'intereſt de ſon ſiege ne le portaſt pas à relever uneEgliſe qui luy pouvoit donner de la jalouſie.[d]Il raporte une lettre deConſtantin adreſſée *à Macaire*[de Jeruſalem,]*& aux autres Eveſques de la Paleſtine*:[e]& il reconnoiſt luy meſme qu'il eſtoit compris parmi ces *autres* qui ne ſont marquez qu'en general.[f]L'Empereur Juſtin declare au Pape, qu'on avoit un ſi grand reſpect pour cette mere du nom Chrétien, que perſonne n'oſoit s'en ſeparer.[Les pelerinages que l'on y faiſoit du temps meſme des perſecutions de l'Egliſe, la rendoient venerable à tous les Fideles.

Conc.t.2.p.466.
b]t.4.p.1542.c.
a Soz.l.4.c.25.p. 583.b]Ruf.l.2.c. 21.p.
b Euſ.l.7.c.32.p. 289.c.
c Thomaſſ.l.1.c. 7.§ 4.p.282.
d Euſ.Conſ.l.3.c. 52.p.509.a.
e c.51.p.508.d.
f Conc.t.4.p. 1542.c.

Auſſi Euſebe, & les autres aprés luy, ont eu ſoin de nous conſerver la ſuite & la ſucceſſion des Eveſques de Jeruſalem, auſſibien que de ceux de Rome, d'Alexandrie,& d'Antioche.]'S. Denys d'Alexandrie parlant des principaux Eveſques de l'Orient, y met Mazabane deJeruſalem.'Le Concile deNicée meſme nous aſſure que la coutume & la tradition ancienne avoit attribué un honneur particulier à ces Eveſques. Il les confirme dans cet honneur, & ordonne ſeulement que ce ſera ſans prejudice de la dignité du metropolitain[de Ceſarée.

Euſ.l.7.c.5.p.251.d.
Conc.t.2.p.32.e.

Cette reſtriction oſte viſiblement à l'Eveſque de Jeruſalem toute juriſdiction ſur les Eveſques de la Paleſtine.]'Auſſi il paroiſt qu'environ 130 ans avant le Concile deNicée,Theophile de Ceſarée preſida au Concile de la Paleſtine ſur la Paſque.'Et 90 ans aprés, Euloge de Ceſarée preſida l'an 415" à celui de Dioſpolis, quoique les Eveſques de Jeruſalem aſſiſtaſſent à ces[deux] Conciles.'Ce fut à Jean de Ceſarée que ceux de Gaza s'adreſſerent en 395, pour luy demander un Eveſque.[Il eſt vray que"S. Maxime de Jeruſalem tint un Concile pour S. Athanaſe: mais Acace de Ceſarée n'y eſtoit pas, & avoit embraſſé le parti des Ariens; ce qui mettoit toute la Paleſtine en trouble.

Euſ.l.5.c.23.p. 190.d.
Conc.t.2.p.1532. d.
Boll.26.feb.p. 647.§ 11.12.

V. S. Auguſtin § 159.

V. Saint Athanaſe § 59.

On ne peut pas douter que l'honneur acquis par la tradition à l'Eveſque de Jeruſalem, ne luy donnaſt au moins le premier rang entre les Eveſques de la Paleſtine, aprés le metropolitain.]

'C'eſt pourquoi il eſt nommé immediatement aprés Euloge dans le Concile de Dioſpolis en l'an 415.[g]Euſebe ſemble meſme dire que S. Narciſſe de Jeruſalem preſida au Concile de Paleſtine ſur la Paſque avec Theophile de Ceſarée.

Conc.t.2.p.1532. d.
g Euſ.l.5.c.23.p. 190.d.

'Baronius croit de plus qu'il avoit ſeance entre les ſieges Apoſtoliques,[& ainſi avant ſon metropolitain. On ne le peut pas dire

Bar.325.§ 140.

Digitized by Google

des aſſemblées provinciales, comme les deux exemples que nous venons d'alleguer le juſtifient.] Basn.p.327. 'Mais cela pourroit bien eſtre vray des grands Conciles, où l'Eveſque de Ceſarée ne preſidoit pas. Euſ.l.7.c.30.p. 279.c. 'Dans le Concile d'Antioche contre Paul de Samoſates, Helene de Tarſe eſt nommé le premier, & enſuite Hymenée de Jeruſalem, un Theophile, & Theoteene de Ceſarée, [qui neanmoins eſtoit apparemment Eveſque avant Hymenée. Juvenal tint toujours un des premiers rangs dans les deux Conciles d'Epheſe, & dans celui de Calcedoine, où les Eveſques de Ceſarée n'eſtoient pas. Nous avons vu que S. Celeſtin & S. Cyrille luy avoient écrit contre Neſtorius, comme à un des principaux Eveſques de l'Orient. V. Paul de Samoſates § 4.

Ce rang eminent que tenoit l'Eveſque de Jeruſalem, ſemble donner un grand lieu de croire qu'il eſtoit exemt de la juriſdiction de celui de Ceſarée.] Blond.prim.p. 544-547. 'Blondel taſche de le prouver par un grand nombre de raiſons: [& il paroiſt que les Eveſques de Jeruſalem pretendoient cette exemption dans le IV. ſiecle,] Thdrt.v.l.2.c.26. p.110.a. 'puiſqu'ils diſputoient de la primauté, dit Theodoret, contre ceux de Ceſarée, ou meſme des droits de metropolitain, s'il en faut croire Sozomene. Soz.l.4.c.25.p. 583.b.

'Mais s'ils pretendoient eſtre exemts, le paſſage de S. Jerome marque aſſez que d'autres pretendoient le contraire. Hier.ep.61.p. 178.c.d. a p.174.a [Blond. p.550.551. Car pour ce que Blondel veut que ce ſoit l'Eveſque d'Antioche que Saint Jerome appelle le metropolitain de Jeruſalem, [toutes ſes raiſons paroiſſent foibles. J'aimerois mieux m'en tenir] à ce qu'il dit, que Saint Jerome eſtant tout à fait partie en ceci, ne peut ſervir qu'à montrer que l'exemption pretendue par les Eveſques de Jeruſalem n'eſtoit pas une choſe reconnue de tout le monde. Blond.p.549. 550.

[S'il faut donner lieu au raiſonnement dans des choſes qui ne ſe peuvent bien decider que par des faits, & par des autoritez poſitives, c'eſt une choſe aſſez oppoſée à la beauté, à l'eſprit, & à la diſcipline de l'Egliſe, de voir un Eveſque Autocephale, & ſans chef, qui n'eſt lié à aucun Concile pour rendre raiſon de ſa conduite. Il eſt vray que c'eſt l'état où le ſecond Concile general mit Conſtantinople. Mais c'eſt un exemple unique en faveur de la ville imperiale, ſi l'on n'y joint l'Eveſque de Tomes, qui n'avoit non plus ni metropolitain audeſſus de luy, ni ſuffragans audeſſous. Mais c'eſt qu'il ſe trouvoit unique Eveſque dans ſa province. Et il paroiſt de plus, que Jeruſalem n'eſtoit pas dans le meſme état que ces deux Egliſes, puiſque ſi ſon Eveſque tenoit un ſi grand rang dans les Conciles generaux, il ſe contentoit neanmoins

moins de la ſeconde place dans les provinciaux; ce qu'on ne trouvera point des Eveſques de Conſtantinople à l'égard d'Heraclée metropole de la Thrace. Eſtant donc membre du Concile de Paleſtine, il eſt bien naturel de croire qu'il luy eſtoit ſoumis, & par conſequent à l'Eveſque de Ceſarée qui en eſtoit chef.]

'La liberté que prit Jean de Ceſarée en 395, d'ordonner Eveſque S. Porphyre alors Preſtre de Jeruſalem, ſans demander le conſentement de ſon Eveſque, [eſt une choſe aſſez hardie, ſuppoſé meſme que Jeruſalem fuſt de ſa juriſdiction. Mais c'eſt une uſurpation abſolument criminelle, ſi elle n'en eſtoit pas: Et Saint Porphyre qui ſe ſoumit avec tant de peine à cette ordination, avoit droit, ou plutoſt eſtoit obligé par les Canons de la refuſer abſolument.] 'Blondel conteſte la verité de cette hiſtoire de S. Porphyre, [& elle reçoit en effet de tres grandes difficultez. Mais outre le reſte de ce qu'on peut dire pour la défendre, cet endroit meſme eſt un de ceux qui l'autoriſent le plus, n'y ayant point d'apparence qu'on l'ait inventé depuis que les Eveſques de Jeruſalem eurent eſté reconnus pour Patriarches, & eurent uſurpé le droit d'ordonner les Eveſques de la Paleſtine.

Boll. 26. feb. p. 647.

Blond. p. 552.

Pour toutes les raiſons de Blondel, elles vont ou à marquer le reſpect qu'on avoit pour les Eveſques de Jeruſalem, ce qui ne prouve rien; ou à leur attribuer une juriſdiction contre le decret de Nicée, ce qui prouve trop.] 'Auſſi ces ordinations d'Eveſques à Dioſpolis par Saint Macaire, ne ſont fondées que ſur un *on dit*, non de Saint Epiphane, mais de Sozomene, [dont l'autorité eſt toujours aſſez mediocre, & eſt combatue en ce point par des difficultez conſiderables.] 'C'eſtoit ſelon Sozomene, depuis que S. Macaire eut ſeparé de la communion Euſebe de Ceſarée & Patrophile de Scythople. [Ainſi ne pouvant pas reconnoiſtre alors la juriſdiction d'Euſebe, il pouvoit pretendre agir comme chef de la province par la ſeule qualité de premier ſuffragant. Pour cette excommunication d'Euſebe & de Patrophile, cela peut ne ſignifier autre choſe, ſinon que Saint Macaire avoit renoncé à leur communion; ce qu'un inferieur peut faire: Auſſi ſon excommunication ne fit jamais regarder ces deux Ariens comme excommuniez par un ſuperieur legitime. Il ne faut donc pas s'étonner] 'ſi toutes les raiſons de Blondel n'ont point empeſché le Pere Thomaſſin de dire aprés Baronius, que le Concile de Nicée a laiſſé Jeruſalem ſous la juriſdiction de la metropole de Ceſarée; 'ce que Baſnage a encore ſoutenu depuis contre Blondel.

Soz. l. 2. c. 20. p. 470. c. d.

V. les Ariens note 14.

p. 471. a. b.

Thomaſ. l. 3. c. 7. §. 5. p. 28.

Baſn. p. 323.

[Mais je croy au moins qu'il eſt conſtant que juſqu'au Concile

Digitized by Google

de Dioſpolis, & en l'an 415, les Eveſques de Ceſarée jouiſſoient de tous les droits de metropolitains ſur les autres Eveſques de la Paleſtine. Prayle qui ſucceda l'an 417 à Jean de Jeruſalem, ne pretendit pas ſans doute plus que ſes predeceſſeurs, [puiſqu'on loue particulierement ſa moderation & ſa douceur :] & il n'en eut guere le loiſir. [Que ſi l'on trouve qu'il a ordonné Domnin Eveſque de Ceſarée, [c'eſt une action qui convient fort bien au premier ſuffragant de la province.]

Theod.t.v.l.5.c. 38.p.244.c.

ep.100.p.980.c.

Cyr.Al.ep.48.p. 891.c.

'Il eſt donc vray, comme le dit Saint Cyrille d'Alexandrie, que les loix de l'Egliſe ne reconnoiſſoient point l'Eveſque de Jeruſalem pour chef des Egliſes de la Paleſtine. Cette pretention ne fut l'effet que de l'ambition de Juvenal, & d'une ambition auſſi ardente que vaine & injuſte, qui ne pouvoit avoir que des ſuites funeſtes [& pour luy & pour les autres. Il ne ſe contentoit pas encore de la Paleſtine, & nous verrons qu'il vouloit auſſi étendre ſon autorité ſur la Phenicie & l'Arabie.

Il paroiſt que c'eſt le ſens d'un endroit aſſez obſcur, & ſans doute mal traduit & mal copié, [d'une requeſte que les Orientaux venus au Concile d'Epheſe adreſſerent à Theodoſe II. Car entre les plaintes qu'ils forment contre le Concile œcumenique, ils diſent qu'ils auroient eu ſujet de ſe plaindre de ce que Juvenal en avoit ordonné quelques uns d'eux, & que leurs plaintes auroient eſté juſtes, puiſqu'il faut s'oppoſer au violement des Canons ; mais qu'ils avoient mieux aimé demeurer dans le ſilence, depeur qu'on ne creuſt qu'ils combatoient pour leur intereſt particulier, & pour l'honneur du ſiege d'Antioche bleſſé par ces uſurpations, plutoſt que pour la foy de l'Egliſe : Qu'ils n'ignoroient pas non plus les efforts que Juvenal faiſoit encore alors pour s'aſſujettir ſous de faux pretextes la ſeconde Phenicie & l'Arabie ; qu'ils n'en parloient pas neanmoins, parcequ'ils ne ſongeoient uniquement qu'à la conſervation de la foy, pour laquelle ils eſtoient preſts de perdre non ſeulement une partie de leur juriſdiction, mais l'epiſcopat, & la vie meſme ; Qu'ils eſperoient neanmoins faire un jour ce qu'ils ne vouloient pas faire alors, & oppoſer l'autorité de Dieu & du Prince à ces entrepriſes illegitimes.] Je ne voy point pourquoi Blondel méle ici les Apollinariſtes, & d'autres choſes que je n'y trouve point.

Conc.t.3.p.728. b.c.

Blond.paim.p. 546.

[L'ambition qu'inſpiroit à Juvenal ſa vanité propre, & la gloire de ſon Egliſe fondée ſur l'humilité de J.C, alloit ſans doute encore beaucoup plus loin, [puiſqu'il ne craignit pas de dire dans le Concile d'Epheſe, que Jean d'Antioche devoit obeïr au

Conc.t.3.p.411. c.

Digitized by Google

throne Apoſtolique de Jeruſalem, lequel ſelon l'ordre, & la tradition Apoſtolique, avoit accoutumé de regler & de juger celui d'Antioche. On a pretendu que cela ſe devoit raporter à Rome, dont il eſt auſſi parlé en cet endroit, & non à Jeruſalem. Mais le P. Thomaſſin meſme le raporte à Jeruſalem. [a] Auſſi Juvenal ne rougit pas de prendre rang dans le faux Concile d'Epheſe avant Domnus d'Antioche. Blond.prim.p.554. Thomaſ.l.1.c.79.p.29.30. [a] Conc.t.4.p.116.c.

[Juvenal avoit donc conceu, comme nous avons dit, ſon nouveau patriarcat avant le Concile d'Epheſe: & nous avons vu] que des l'an 428, il avoit ordonné Pierre premier Eveſque des Sarrazins. [b] Dans le Concile meſme, Saïde Eveſque de Pheno en Paleſtine l'appelle ſon Eveſque, & approuve ce que S. Cyrille & luy avoient dit; au lieu que les autres ne parlent que de Saint Cyrille. Ce Concile paroiſſoit une occaſion favorable à Juvenal, puiſque l'Eveſque de Ceſarée n'y eſtoit point, & que Jean d'Antioche qui embraſſoit la protection de Neſtorius, ſe declaroit ennemi de tout le Concile.] Boll.10.jan.p.307.§ 39. [b] Conc.t.3.p.482.c.d.

V.S.Cyrille 575. Il ne manqua pas auſſi de travailler à y établir ſa vaine principauté ſur la Paleſtine, & meſme ſur l'Arabie & la ſeconde Phenicie: Et il y employa les armes les plus naturelles à une entrepriſe inſolente comme eſtoit la ſienne, (ce ſont les termes de S. Leon,) ſavoir des pieces fauſſes & ſuppoſées. Mais Saint Cyrille, [quelque beſoin qu'il euſt de ſa faveur & de ſon appui,] eut horreur d'un deſſein ſi plein de cupidité. [Il ne s'en trouve rien dans les actes du Concile; & ce fut Saint Cyrille ſans doute qui empeſcha qu'on n'y miſt rien de ce qui s'eſtoit paſſé ſur ce ſujet.] Il en écrivit à Rome à S. Leon, demandant avec inſtance que le Pape ne donnaſt aucun conſentement à une entrepriſe ſi illicite. t.4.p.884.d. t.3.p.728.b. Leo,ep.92.c.4.p.622. p.622.

Cependant il ſe contenta de ne prendre point de part à cette ambition de Juvenal; croyant que le temps ne permettoit pas qu'on l'arreſtaſt par des remedes plus forts, & qu'on ſe ſeparaſt de la communion de Juvenal. Saint Procle eſtant devenu Archeveſque de Conſtantinople [en 434,] ſuivit la meſme conduite, & ne refuſa point d'entrer dans la communion de Juvenal. Gennade Preſtre & Abbé s'en ſcandaliza, juſqu'à ne vouloir pas communiquer avec ce Saint: Surquoi S. Cyrille luy écrivit une lettre où il loue ſon zele, & condanne tres fortement Juvenal; mais neanmoins il l'aſſure que la condeſcendance de Procle eſtoit neceſſaire, qu'il la ſuivoit luy meſme, & qu'elle n'eſtoit deſapprouvée par aucune perſonne ſage & intelligente. Cyr.Al.ep.48.p.191.192.

Ni l'horreur que les gents de bien avoient pour l'entrepriſe p.191.b.

de Juvenal, ni aucune autre conſideration ne fut capable de l'arreſter. Boll. 20. jan. p. 311. 'Au retour du Concile d'Epheſe il ordonna Eſtienne Eveſque de Jamnia. a Conc. t. 4. p. 268. a. d. c. [a]Dans le faux Concile d'Epheſe Alype de Baſtres [ville inconnue, mais apparemment dans la Paleſtine,] declare qu'Eutyche eſt Catholique, ſuivant, dit-il, le juſte decret de p. 618. b. Juvenal *noſtre ſaint Archeveſque*. 'Il paroiſt qu'il obtint des reſcrits imperiaux en ſa faveur : [ce qui ne luy eſtoit pas difficile ſur la fin du regne de Theodoſe ;] & que l'Eveſque d'Antioche en obtint auſſi de contraires.

p. 614. b. 'Enfin Maxime alors Eveſque d'Antioche, & Juvenal, s'eſtant rencontrez tous deux l'an 451, au Concile de Calcedoine, l'Empereur Marcien ordonna à leur priere aux Officiers qui aſſiſtoient de ſa part au Concile, de prendre connoiſſance de leur differend. [Ce fut donc apparemment par le moyen de ces officiers, que] b. c. ces deux Eveſques ayant conferé enſemble, convinrent aprés beaucoup de diſputes que les deux Phenicies & l'Arabie demeureroient à l'Egliſe d'Antioche, & que la Paleſtine ſeroit ſoumiſe à celle de Jeruſalem. Les officiers trouverent cet accord fort juſte : mais ils jugerent qu'il eſtoit neceſſaire de le faire confirmer par le Concile. Ils en parlerent dans la ſeance du 26 c. d. novembre, 'où Maxime & Juvenal ayant aſſuré eux meſmes le d. e. [615.] Concile qu'ils eſtoient convenus de ces conditions, 'les Eveſques témoignerent qu'ils eſtoient fort aiſes de les voir d'accord, & en remercierent Dieu. Ainſi les Legats de Saint Leon, Anatole de Conſtantinople, & quelques autres des principaux en particulier, & puis tous les autres Eveſques enſemble, dirent qu'ils ap- p. 618. a. b. prouvoient & ratifioient leur tranſaction. 'Les officiers y joignirent auſſi leur ſuffrage, & declarerent nuls au nom de l'Empereur tous les reſcrits obtenus de part & d'autre.

[Je m'étonne de ce que perſonne ne dit pas ſeulement un mot du droit de l'Eveſque de Ceſarée, ſi clairement établi par le Concile de Nicée, & ſi clairement violé par cet accord. Eſt-ce que Juvenal avoit déja forcé cet Eveſque à ſe ſoumettre à ſon p. 389. ambition ?] 'Il eſt certain que deux ou trois ans aprés, Irenée de Ceſarée ſe trouva au Concile tenu par Juvenal, & ſigna la lettre écrite au nom de ce Patriarche aux Abbez & aux moines de la Paleſtine.

[Saint Leon [f] excepta tacitement cet accord de Maxime & de v. s. Leo Juvenal, lorſqu'il confirma ce qui avoit eſté fait au Concile de § Calcedoine, declarant qu'il ne pretendoit nullement autoriſer, & qu'il caſſoit meſme abſolument, ce que l'ambition de quel-

Digitized by Google

ques uns pouvoit y avoir obtenu au prejudice de l'ordre ancien de l'Egliſe, & des decrets de Nicée. Il confirma la meſme choſe Leo, ep. 92. p. 512.
Ib. 5 "en répondant en 453 à Maxime d'Antioche, qui ſelon quelques 623.
uns, s'eſtoit plaint ouvertement de la tranſaction qu'il avoit eſté obligé de faire avec Juvenal, & dont il euſt eſté bien aiſe de ſe relever. Le Pape luy offre tout ce qui ſera en ſon pouvoir pour maintenir l'ancienne dignité de ſon Egliſe, des qu'il luy aura dit nettement en quoy elle a eſté bleſſée: & par avance il ſe declare nettement contre le pretendu patriarcat de Juvenal, ſans témoigner neanmoins qu'il ſceuſt rien de ce qui s'eſtoit paſſé ſur ce ſujet dans le Concile de Calcedoine.

[Nous ne voyons pas cependant que ni Maxime, ni S. Leon, ni leurs ſucceſſeurs, aient rien entrepris contre cette elevation de l'Egliſe de Jeruſalem: & ſes Eveſques ont toujours depuis joui paiſiblement de la dignité patriarcale que Juvenal luy avoit acquiſe. L'Eveſque de Ceſarée conſerva le titre & le rang de metropolitain, mais avec peu d'exercice,] puiſqu'on voit que Geo. ſac. p. 311.
celui de Jeruſalem ordonnoit les Eveſques de ſa province. Et en p. 312.
effet, celui-ci n'ayant point de province particuliere, ne pouvoit guere faire d'actes de juriſdiction hors de ſon dioceſe, qu'en entreprenant ſur celle des autres. Il avoit ſous luy les trois Paleſti- Conc. t. 4. p. 614.
nes, ſelon le Concile de Calcedoine, parceque la Paleſtine qui Cod. Th. 16. t. 9. l.
ne faiſoit d'abord qu'une province, avoit eſté diviſée en trois 19. p. 246. 2.
des devant l'an 394, ſelon Godefroy. Ces trois provinces avoient Geo. ſac. p. 311.
chacune leur metropole, ſçavoir Ceſarée, Scythople, & Petra. [Ainſi l'Eveſque de Jeruſalem avoit droit ſelon les Canons, comme Patriarche, d'ordonner les Eveſques de ces trois villes, & de les aſſembler eux & leurs ſuffragans quand il avoit à tenir un Concile. Mais il ne ſe renfermoit pas dans ces bornes.

Juvenal ſembloit n'avoir plus qu'à jouir en paix de la nouvelle dignité qu'il venoit de s'acquerir par tant de peines & tant de
V. S. Leon § ſcandales. Mais à ſon retour dans la Paleſtine, "il trouva tout le pays ſoulevé par les moines Eutychiens, qui avoient fait un Theodoſe Eveſque de Jeruſalem au lieu de luy. Il ſe ſauva avec peine des mains de ceux qui le cherchoient pour le tuer, & ſe retira à Conſtantinople. Mais Theodoſe ayant eſté chaſſé l'an 453, & le trouble appaiſé, Juvenal revint à Jeruſalem, tint un Concile des trois Paleſtines, & écrivit à S. Leon, qui luy fit réponſe par une lettre
Ib. 5 que nous avons encore aujourd'hui. L'an 457, Saint Leon "luy écrivit de nouveau pour l'animer à défendre la foy contre les Eutychiens, & à ne point ſouffrir qu'on miſt en queſtion les ve-

Digitized by Google

ritez decidées par le Concile de Calcedoine. Sur la fin de la meſme année l'Empereur Leon "luy écrivit auſſi ſur l'uſurpation d'Elure à Alexandrie.] 'Il mourut "l'année ſuivante, aprés avoir gouverné [40 ans, ou un peu moins,] " & Anaſtaſe fut ordonné en ſa place au commencement de juillet.

Anal.g.p.72. — Ib.§ v. la note. — V. Leon I. § 3.

'Baſile de Seleucie dit que ce fut Juvenal qui commença à celebrer la naiſſance du Sauveur, [c'eſt à dire peuteſtre qu'il en fit faire une feſte propre le 25 de decembre, au lieu qu'avant luy l'Egliſe de Jeruſalem la faiſoit conjointement avec celle de l'Epiphanie le 6 de janvier.] 'Le meſme Baſile luy attribue encore le baſtiment de l'egliſe de S. Eſtienne, fondée au lieu où ce Saint avoit ſouffert le martyre, [c'eſt à dire qu'il prit le ſoin de la faire baſtir, mais de l'argent de l'Imperatrice Eudocie, " à qui les autres auteurs attribuent la fondation de cette egliſe.]

Conc.t.4.p.109. c. — Comb.f.de Chry. p.3.2. — p.301.302. — V.S. Eſtienne § 10.

'L'Empereur Theodoſe II. met Juvenal au nombre des défenſeurs ardens & zelez de la pureté de la foy, mais c'eſt pour le rendre le défenſeur d'Eutyche, & le miniſtre de Dioſcore. [La vie de S. Euthyme qui en parle ſouvent, n'en fait point d'eloges.] 'Celle de S. Sabas dans Surius loue ſa religion & ſa pieté: [a]mais dans le manuſcrit de Bollandus ces mots n'y ſont point, [b]non plus que dans le grec original. [Ainſi tout ce qu'on trouve en ſon honneur dans l'antiquité,] [c]c'eſt ce que Baſile de Seleucie, [homme aſſez peu ferme dans la verité,] dit de luy de ſon vivant, & peuteſtre en ſa preſence. Ses mœurs, dit-il, ſa conduite, ſa langue, nous repreſentent la pureté ſans tache, la gloire, & la charité de S. Jacque, dont il honore aujourd'hui le throne: & c'eſt un parfait imitateur de l'amour que cet [Apoſtre] a eu pour Dieu. 'On y peut neanmoins ajouter ce que dit Marcien, que la fermeté de ſa foy le ſauva des mains de ceux que le moine Theodoſe avoit envoyez pour le tuer. 'Nous ne contons pas Nicephore, qui l'appelle un grand Eveſque, & un homme rempli de Dieu.

Sur.5.dec.p.159. § 7. — a Boll.ac.jan.p. 318.n.i. — b Cotelr.g.t.3.p. 217.b. — c Comb.f.p.302. — Conc.t.4.p.851. c/879.a. — Nphr.l.2.c.23.p. 171.a.

'Ces eloges n'ont pas empeſché Baronius de dire, qu'on ne voyoit rien dans Juvenal qui ſoit digne d'un veritable Eveſque, mais qu'il a toujours paru un lion dans la paix, & un cerf dans le combat. [Nous avons vu de quelle maniere S. Leon & S. Cyrille en ont parlé au ſujet de ſon nouveau patriarcat. Ce qui ſe paſſa dans le faux Concile d'Epheſe, le rendit encore extremement odieux.] 'S. Leon dit que Dioſcore y fit paroiſtre ſa malignité, & Juvenal ſon ignorance, [& c'eſt le moins qu'il en pouvoit dire.] 'Auſſi dans un autre endroit il le met entre les auteurs "du trou-

Bar.454.§ 12. — Leo,ep.65.c.1.p. 564. — ep.73.c.4.p.576/ 60.c.3.p.556. — *faviſſimarum turbarum.*

Digitized by Google

ble & des cruautez qui s'y commirent, leſquels n'abandonnoient point encore leur impieté, lorſqu'elle eſtoit condannée de tout le monde. [Lors meſme qu'il luy récrivit aprés le ſoulevement des moines Eutychiens, au lieu de le relever comme un Confeſſeur qui avoit ſouffert pour la foy, ou de le plaindre au moins dans le danger qu'il avoit couru,] il luy dit nettement qu'il ne doit accuſer que luy meſme de ce qu'il a ſouffert, & qu'il ne faut pas s'étonner qu'ayant ſoutenu l'hereſie, il n'ait pas eu aſſez d'autorité pour l'éteindre dans les autres. [Ainſi je ne ſçay pas ſurquoi Bollandus a pu ſe fonder] pour luy donner le titre de Saint.

&c. ep.110.c.5.p.650. 661. Boll.20.jan.p. 318.n.i.k.

V. Sainte Pulquerie.

[Nous ne parlons point] de ce que Nicephore pretend qu'il debita à Marcien & à Pulquerie touchant la mort & la reſurrection de la Sainte Vierge. [Si l'autorité de Nicephore eſtoit aſſez grande pour nous perſuader que Juvenal a fait ces ſortes de contes, cela ne pourroit ſervir qu'à luy confirmer le titre de fauſſaire que S. Leon luy donne aſſez nettement.]

Nphr.l.2.c.13.p. 171. l.15.c.14.p. 608-610.

LE BIENHEUREUX THEODORET, EVESQUE DE CYR, DOCTEUR DE L'EGLISE, ET CONFESSEUR.

ARTICLE PREMIER.

Eloge de Theodoret: De ſon pere: Converſion de ſa mere, & ſa vertu.

[SI Theodoret n'avoit point eu le malheur de ſe trouver engagé durant quelque temps avec les Eveſques de l'Orient, à défendre la perſonne de Neſtorius, & à combatre un écrit de S. Cyrille d'Alexandrie, ſon nom ne ſeroit peut-eſtre pas moins illuſtre aujourd'hui, & moins reſpecté dans l'Egliſe, que celui des Baſiles & des Chryſoſtomes.

Digitized by Google

Sa naiſſance a eſté ſemblable à celle d'Iſaac, de Samuël, de S. Jean Batiſte, & de Saint Gregoire de Nazianze; & il a eſté veritablement un enfant donné de Dieu, ſelon la ſignification de ſon nom. Son education, & toute la ſuite de ſa vie particuliere, a eſté ſainte & edifiante. Il a honoré ſon epiſcopat par des travaux veritablement Apoſtoliques, qui ont eu le ſuccés que Dieu donne d'ordinaire aux paſteurs prudens & fideles. Il n'y a rien de plus ſaint, de plus humble, & de plus genereux, que les ſentimens qu'il a fait paroiſtre dans ſes afflictions.

Son eloquence & ſa ſcience l'ont fait eſtimer & aimer de toute la Syrie, dont il a eſté comme l'oracle. Les perſecutions qui ont couronné ſa vieilleſſe, l'ont fait connoiſtre dans tout l'Empire d'Orient, & juſque dans l'Occident meſme: & ſes écrits le rendent aujourd'hui celebre par toute la terre. Il paroiſt avoir eu un eſprit doux & agreable, plein de tendreſſe & de charité, & neanmoins vif, ardent, & aſſez chaud dans les diſputes.

Ceux qui écrivent en grec & en latin, l'appellent aſſez indifferemment Theodoret ou Theodorit: & depuis quelques années les plus habiles ſe ſervent du dernier, comme plus autoriſé par les manuſcrits; quoique celui de Theodoret auquel noſtre langue eſt plus accoutumée, convienne mieux auſſi à la pureté de la langue originale.

Thdrt.v.P.c.9. p.822.a. Il paroiſt aſſez que ſa famille eſtoit d'Antioche.] Ce que nous dirons de ſa mere, fait voir qu'elle avoit des biens conſiderables.

p.824.a. Il parle de ſon ayeule maternelle, à l'occaſion d'un payſan de ſes terres poſſedé du demon, qu'elle amena à S. Pierre de Galacie c. ſolitaire auprés d'Antioche: & ce Saint luy rendit ce payſan, p.825.c. aprés l'avoir delivré du demon. Elle obtint encore du meſme Saint la gueriſon de ſa fille extremement malade. [Nous ne trouvons rien de ſon pere,] ſinon qu'ayant eſté marié pluſieurs années ſans avoir d'enfans, & ſouhaitant beaucoup d'en avoir, il alloit de toutes parts, ſupplier les ſerviteurs de Dieu de luy obtenir c.9 p.826.b. cette grace. Il fut gueri pluſieurs fois par une ceinture que Saint Pierre de Galacie avoit donnée à ſon fils.

p.823.b/13.p.839.d. La mere de Theodoret fut mariée à l'age de 17 ans, [vers l'an 380.] a Elle vécut juſqu'à 23 ans, dans le luxe & la magnificence a c.9.p.823.b. des habits, ſans faire profeſſion particuliere de pieté, b & ſans b c. craindre meſme de corrompre la beauté naturelle que Dieu luy avoit donnée, par les diverſes couleurs du fard. Mais à cet age, p.821.d. [& vers l'an 386,] il luy vint un ſi grand mal à un œil, que tous les remedes enſeignez par les medecins anciens & nouveaux, y ayant

V. ſon titre. &c. &c.

ayant eſté employez, elle n'en receut aucun ſoulagement. Toute la ſcience de la medecine eſtant ainſi epuiſée, une femme de ſes amies luy parla du ſaint ſolitaire Pierre de Galacie, & luy raporta comment il avoit gueri d'un ſemblable mal par ſes prieres, & par le ſigne de la Croix, la femme de Pergame qui gouvernoit alors l'Orient. Elle ſe reſolut auſſitoſt d'aller trouver ce divin homme: & comme elle eſtoit encore fort jeune, & aimoit à ſe parer, elle y alla avec des pendans d'oreilles, des colliers, & d'autres ornemens d'or, vétue d'un brocard de ſoie tres magnifique, le viſage tout couvert de fard. p. 822. a.

Le Saint la voyant en un état [ſi peu digne d'une Chrétienne,] a. commença par la guerir de cet amour qu'elle avoit pour la magnificence, & pour le luxe, en luy parlant en cette ſorte; car je veux, dit Theodoret, raporter ſes propres paroles, ſans y rien changer: » Dites moy, ma fille, je vous prie, ſi quelque peintre ib. » excellent ayant fait un portrait ſelon toutes les regles de l'art, » & l'ayant expoſé à la vue de tous ceux qui voudroient le regarder, il arrivoit que quelqu'un qui ne connoiſtroit rien à la peinture, vouluſt ſelon ſa fantaiſie porter jugement de celle là, & » qu'en y trouvant à redire, il allongeaſt les traits des ſourcils & » des paupieres, blanchiſt le viſage, & miſt du rouge ſur les joues; » croyez vous que ce peintre ne ſe miſt point en colere de voir c. » gaſter par une main ignorante, ce qu'il auroit fait avec tant » d'art. Ne doutez donc point que le Createur de toutes choſes, » cet admirable ouvrier qui nous a formez, ne s'offenſe avec ſujet » de ce que vous accuſez d'ignorance ſon incomparable ſageſſe. » Car vous ne mettriez pas du noir, du blanc, & du rouge ſur » voſtre viſage, ſi vous ne croyiez en avoir beſoin, & vous ne ſauriez croire en avoir beſoin, ſans accuſer de quelque impuiſſance » celui qui vous a donné l'eſtre. Or ſachez, ma fille, que ſon pouvoir eſt egal à ſa volonté, puiſque, comme dit David, il fait tout » ce qu'il luy plaiſt. Mais le ſoin qu'il a de chacun de nous, l'empeſche de nous donner ce qui nous ſeroit dommageable. C'eſt d. » pourquoi gardez vous bien de rien changer à ce portrait qui eſt » l'image vivante de Dieu, ni de taſcher à vous donner à vous » meſme ce que ſa ſageſſe n'a pas voulu vous donner, en vous » efforçant d'acquerir contre ſon deſſein une beauté fauſſe & non » naturelle, qui rend coupables les plus chaſtes femmes, parce- » qu'elle tend des pieges à ceux qui les voient.

Cette dame dont les inclinations eſtoient excellentes, n'eut d. pas pluſtoſt entendu ces paroles, qu'elle ſe trouva priſe dans les

Hiſt. Eccl. Tome XV. Dd

filets que ce ſecond Pierre tendoit aux ames auſſibien que l'autre, [pour les ſauver.] Mais toujours preſſée par la douleur que luy faiſoit ſon œil, elle ſe jetta aux piez du Saint, & le ſupplia inſtamment de la guerir. Il répondit qu'eſtant homme, comme
p.823.a. elle, & ſe trouvant outre cela accablé du poids de ſes pechez, il n'oſoit pas demander à Dieu une telle grace. Alors redoublant ſes prieres, & luy diſant, toute eplourée, qu'elle ne le quitteroit point qu'il ne l'euſt guerie; il luy repartit que c'eſtoit à Dieu qu'elle ſe devoit adreſſer, & qu'il ne refuſoit point les demandes de ceux qui l'invoquent avec foy. Car ſans doute, diſoit-il, il « conſiderera la voſtre; & ce ſera à vous, & non pas à moy, qu'il « accordera cette grace. Si donc voſtre foy eſt ſincere, ferme, & « pleine de confiance, donnez congé aux medecins, renoncez à « tous leurs remedes, & recevez celui-ci au nom du Seigneur. « Enſuite de ces paroles il mit la main ſur ſon œil, & en faiſant le ſigne de la Croix, il la guerit entierement.

b. [Quand elle fut retournée en ſa maiſon, elle lava tout le fard qu'elle avoit ſur le viſage, & elle quitta tous ſes ornemens, s'habillant depuis ce jour avec la ſimplicité qui luy avoit eſté ordonnée par cet excellent medecin des ames, ſans porter ni d'étofes
c.13.p.835.a.b. "à fleurs, ni aucun ornement d'or. Elle embraſſa meſme une vie μάλιστα. "auſtere & penitente, dont elle ne vouloit pas ſeulement ſe re- ἀνειμένης. laſcher dans ſes maladies, pour prendre la nourriture neceſſaire à ſa ſanté: & il fallut en une occaſion que S. Macedone, celebre entre les ſolitaires d'auprés d'Antioche, qui l'eſtoit venu viſiter, l'obligeaſt & par ſes paroles, & par ſon exemple, à moderer un peu cette rigueur.

a. [C'eſtoit elle meſme qui prenoit ſoin de l'entretien de ce Saint, & qui luy fourniſſoit l'orge dont il fit toute ſa nourriture durant
b. 40 ans, jusqu'à ce qu'une maladie qu'il eut, l'obligea de la prier
c.6.p.810.d. de luy envoyer du pain au lieu d'orge. Cette heureuſe & tres heureuſe femme, alloit encore quelquefois recevoir la benediction de Symeon l'ancien, ſolitaire auprés d'Antioche, & elle
c.8.p.819.c. entretenoit depuis ſon fils des grandes actions de ce Saint. Elle
c.9.p.823.824. alloit auſſi viſiter avec ſon fils le celebre S. Aphraate. Ce fut elle qui amena à S. Pierre de Galacie un cuiſinier devenu poſſedé, "en &c. faiſant ſemblant pour ſe divertir de chaſſer les demons comme les ſolitaires: & elle obtint de ce Saint par ſes prieres qu'il le delivraſt.

Digitized by Google

ARTICLE II.

Dieu accorde la naiſſance de Theodoret aux prieres de S. Macedone.

'CETTE ſainte femme avoit l'affliction de voir que la nature l'avoit rendu ſterile : ce qui ne luy eſtoit pas neanmoins ſi ſenſible, parceque ſa pieté luy faiſoit juger que Dieu le permettoit ainſi pour ſon bien. 'Mais ſon mari en reſſentoit un extreme deplaiſir, & il alloit de tous coſtez, comme on a dit, conjurer les ſerviteurs de Dieu, de luy obtenir des enfans par leurs prieres. Les autres promettoient ſeulement de demander à Dieu cette grace, & l'exhortoient en meſme temps à ſe ſoumettre à ce qu'il luy plairoit d'en ordonner. Il n'y eut que S. Macedone, 'qui [aprés] avoir paſſé pluſieurs nuits à demander à Dieu cette ſeule grace, 'l'aſſura enfin avec une confiance entiere que Dieu luy donneroit un fils. Thdrt. v. P. c. 13. p. 839. d. p. 840. a. p. 841. a.

'Trois années s'eſtant paſſées ſans que cette promeſſe s'accompliſt, il retourna trouver le Saint pour luy en demander l'effet. Alors il luy ordonna de faire venir ſa femme ; '& quand elle fut arrivée, il luy dit qu'il demanderoit pour elle un fils à Dieu, & que Dieu le luy donneroit : mais à condition qu'elle le luy rendroit en meſme temps, 'en le conſacrant à ſon ſervice. Elle accepta [avec joie] cette condition, 'en proteſtant neanmoins qu'elle ne ſouhaitoit autre choſe que le ſalut de ſon ame, & d'eſtre delivrée des peines que meritoient ſes pechez ; & il luy repartit : a. b. d. b.

» Dieu qui fait ſes liberalitez avec tant de magnificence & de
» largeſſe en vous accordant cela, vous donnera auſſi un fils, par-
» ceque ſes bienfaits ſurpaſſent toujours les deſirs de ceux qui
» l'invoquent du fond du cœur. S'en eſtant allée avec une promeſſe ſi favorable, elle devint groſſe quatre ans aprés la premiere promeſſe du Saint, & retourna en cet état vers l'homme de Dieu, pour luy faire voir l'effet de ſa benediction, & de ſa priere.

'Le cinquieme mois de ſa groſſeſſe elle tomba en peril d'accoucher avant terme, & ne pouvant aller vers ſon nouvel Elizée, elle envoya luy repreſenter qu'elle n'avoit point deſiré d'eſtre mere, & le faire ſouvenir de ſes promeſſes. Le Saint voyant de loin celui qui venoit de ſa part, le reconnut, & luy dit quel eſtoit le ſujet qui l'amenoit : car Dieu luy avoit revelé la nuit la maladie de cette dame, & qu'elle en gueriroit bientoſt. Il prit enſuite ſon c.

Digitized by Google

baſton, & l'alla trouver. Lorſqu'il fut entré, & que ſelon ſa coutume il luy eut ſouhaité la paix, il luy dit : Ma fille ne craignez « point, mais prenez courage, celui qui vous a fait un tel don, ne le « revoquera pas, ſi vous ne manquez pas la premiere à ce que vous « luy avez promis, de conſacrer à ſon ſervice le fils qu'il vous don- « neroit. Je ne ſouhaite point, répondit-elle, d'avoir un fils à une « autre condition que celle là ; & j'aimerois mieux que l'enfant « dont je ſuis groſſe mouruſt avant ſa naiſſance, que s'il eſtoit « nourri & elevé d'une autre ſorte. Buvez donc de cette eau, luy « dit alors ce ſaint homme, & vous eprouverez le ſecours de Dieu. « Elle obeit, & fut guerie à l'heure meſme.

c 9.p.823.b. 'C'eſt ainſi qu'elle accoucha de ſon premier & de ſon unique
c.13.p.839.d. enfant, eſtant agée d'environ 30 ans, & 13 ans aprés qu'elle eut eſté mariée. [C'eſtoit vers l'an 393 de J. C, puiſque "Theodoret v. la note.
fut fait Eveſque vers l'an 423, eſtant encore jeune. Ainſi il approep.113.p.987.c. choit de 60 ans, lorſqu'en l'an 449,] il prioit S. Leon de ne pas ſouffrir les injures que l'on faiſoit à ſes cheveux blancs. [On pourroit marquer ici plus particulierement quelle eſtoit la vertu de S. Macedone, aux prieres duquel Dieu accorda la naiſſance de
v.P.c.13.p.834-841. Theodoret.] 'Mais Theodoret a pris luy meſme ce ſoin dans l'hiſtoire qu'il a faite des plus illuſtres ſolitaires de l'Orient : [& nous avons fait un titre particulier de ce Saint, où l'on a pu voir tant ce que Theodoret en dit en ce lieu, que ce que nous en avons pu trouver ailleurs.]

c.9.p.825.826. 'Theodoret penſa perdre ſa mere [auſſitoſt] aprés qu'elle luy eut donné la naiſſance. Car elle tomba dans une fievre ſi violente, qu'elle avoit perdu toute connoiſſance, & que l'on n'attendoit plus que ſa mort. "Mais elle fut guerie par les prieres de &c.
S. Pierre de Galacie que ſa mere luy amena, & qui voulut que
ep.88.p.965.c. tous les aſſiſtans joigniſſent leurs prieres aux ſiennes. 'Il paroiſt que cette ſainte mere voulut nourrir elle meſme ſon fils de ſon lait.

ARTICLE III.

Education de Theodoret : Il eſt fait Lecteur.

Thdrt.ep.81.p. 954.a.b.c.5.p.111. a.c. 'LE pere de Theodoret avoit promis auſſi bien que ſa femme, de conſacrer ſon fils à Dieu avant meſme qu'il euſt eſté conceu, & ils executerent leur promeſſe en l'offrant "des qu'il de cette
fut hors du berceau à celui qui le leur avoit donné, afin qu'il le ſorte.

Digitized by Google

ſerviſt ou dans la profeſſion monaſtique, lorſqu'il ſeroit en état de l'embraſſer, [ou plutoſt dans le miniſtere de l'Egliſe,] puiſque ſon pere & ſa mere ne pretendoient point qu'il les quittaſt. [Ainſi il fut peuteſtre mis des l'enfance au rang des Lecteurs, comme cela n'eſtoit pas alors extraordinaire dans l'Orient & dans l'Occident.] 'Il eſt certain qu'eſtant encore tout jeune, il liſoit au peuple les livres ſacrez. 'Des qu'il eut quitté le lait, il fut nourri dans la doctrine des Apoſtres, & inſtruit dans la foy pure du ſaint Concile de Nicée.

v. P.c.12.p.831.c. ep.88.p.965.c.

'Son pere & ſa mere avoient pour luy toute la tendreſſe [qu'une naiſſance ſi miraculeuſe, & ſi longtemps deſirée, pouvoit inſpirer. Mais cette tendreſſe n'empeſchoit pas] qu'ils n'euſſent ſoin de luy donner une education conforme à l'etat ſaint auquel ils l'avoient deſtiné. 'Sa mere qui avoit eprouvé [tant de fois] combien la grace du S. Eſprit eſtoit abondante dans Saint Pierre de Galacie, l'envoyoit une fois toutes les ſemaines recevoir ſa benediction. Ce Saint le mettoit ſouvent ſur ſes genoux, & luy donnoit à manger du pain & du raiſin. Il avoit alors auprés de luy un nommé Daniel qu'il avoit delivré de la poſſeſſion du demon, & qui pour reconnoiſſance de cette grace avoit obtenu la permiſſion de le ſervir. Il diſoit au Saint qu'il eſperoit que cet enfant auroit un jour part au bonheur de le ſervir, comme il faiſoit: à quoy le Saint répondit, que cela ne ſeroit pas, parceque ſon pere & ſa mere l'aimoient trop pour le luy permettre. C'eſt ce que Theodoret leur avoit luy meſme entendu dire. 'Ce meſme Saint ayant une ceinture fort large & fort longue faite de gros lin, il la coupa par la moitié, en garda une partie pour luy, & donna l'autre à Theodoret. La mere de Theodoret guerit ſouvent & ſon fils, & ſon mari, & elle meſme par le moyen de cette ceinture; ce que leurs amis ayant ſceu, ils l'envoyerent ſouvent emprunter pour en guerir des malades, & jamais inutilement. Mais quelqu'un l'ayant eue en cette maniere, il fut ſi meconnoiſſant de la grace qu'il avoit receue, qu'il deroba ce riche threſor: & ainſi Theodoret le perdit.

v. P.c.9.p.821.c. ep.81.p.954.a. v.P.c.9.p.821.b. c. p.816.b.c.

[Pour S. Macedone à qui il devoit la vie, & la conſervation de celle de ſa mere,] 'comme il avoit tant de ſujets de le viſiter, & de le reſpecter, 'il alloit auſſi fort ſouvent recevoir ſa benediction, & ſes inſtructions: 'Et ce Saint pour l'exhorter à bien faire, luy repreſentoit ſouvent avec combien de prieres on avoit obtenu ſa

c.13.p.834.c. p.840.d. p.841.a.

» naiſſance. Répondez donc, mon fils, par vos actions, luy diſoit » ce ſaint vieillard, à tant de peines, & à tant de graces. Vous

n'aviez pas encore vu le jour, que voſtre mere vous avoit con- «
ſacré à Dieu. Or les choſes qui luy ſont offertes doivent eſtre «
reſpectées de tout le monde, & chacun n'a pas la liberté d'y «
toucher. Ainſi vous devez fermer l'entrée de voſtre ame à tous «
les mouvemens dereglez, & ne penſer, ne dire, & ne faire que «
ce qui eſt agreable à celui qui nous ordonne de pratiquer la ver- «
tu. Ce ſaint homme ne ſe laſſoit jamais de luy parler de la ſorte : «
& ſes paroles luy demeurerent gravées dans l'eſprit juſques à la
fin de ſa vie.

c.6.p.810.d. 'Sa mere l'entretenoit auſſi des actions de "S. Symeon l'ancien, v.S.Symeon
c.8.p.819.c. '& le menoit avec elle voir *Saint Aphraate renfermé dans une Stylite. § 2.
cellule, où il ne parloit aux femmes qu'à la porte. Mais pour *V. ſon titre.
Theodoret il le faiſoit entrer, luy donnoit ſa benediction, &
prioit pour luy.

c.11.p.831.a.b. 'Il paroiſt que Theodoret demeuroit encore à Antioche, ou
aux environs, lorſqu'il viſita pour la premiere fois "Saint Zenon v. ſon titre.
p.831.c. ſolitaire 'qui demeuroit ſur la montagne pres de cette ville. *Il
a p.832. raporte ainſi ce qui ſe paſſa entre eux. Je le rencontrai, dit-il, «
qui portoit deux cruches d'eau en ſes deux mains, & comme «
je luy demandai où demeuroit l'admirable Zenon, luy [qui ne ſe «
reconnoiſſoit point ſous ce titre,] me répondit qu'il ne ſavoit «
point de ſolitaire qu'on nommaſt ainſi. Cette réponſe ſi modeſte «
m'ayant fait juger que c'eſtoit luy meſme, je le ſuivis, & entrai «
dans ſa cellule, où je m'entretins avec luy de pluſieurs diſcours «
de pieté, ſur le ſujet deſquels je luy faiſois des demandes, & il «
éclaircilloit mes doutes. Lorſque l'heure de m'en retourner fut «
venue, je le priai de me donner ſa benediction pour me ſervir «
de viatique à mon retour ; ce qu'il refuſa, en diſant que c'eſtoit «
plutoſt à luy à me demander la mienne, puiſqu'il n'eſtoit qu'un «
ſimple particulier, & que j'eſtois du nombre des ſoldats enrollez «
dans la milice de J.C ; car j'eſtois alors Lecteur. Je luy repreſen- «
tai que j'eſtois encore ſi jeune que la barbe ne faiſoit que com- «
mencer à me venir : & ayant fait ſerment de ne le plus voir, s'il «
me contraignoit d'en uſer ainſi, il ſe laiſſa enfin flechir avec «
beaucoup de peine à ma priere, & offrit les ſiennes à Dieu, mais «
avec de grandes excuſes, & en luy proteſtant que la ſeule charité «
& l'obeiſſance le luy faiſoient faire : ce que j'entendis, parceque «
j'eſtois aſſez pres de luy. ["Nous ne ſaurions guere mettre ceci «v.S.Inno-
8.5.p.102.1.d. pluſtard qu'en l'an 416.] 'Le P. Garnier le met des 408, mais ſes cent Pape
preuves [ne le montrent pas.] note 6.

Digitized by Google

ARTICLE IV.

Theodoret étudie les lettres humaines, & la ſcience de l'Egliſe: Il ſe retire en un monaſtere.

[LEs ouvrages qui nous reſtent de Theodoret, nous ſont une preuve qu'il s'appliqua beaucoup & à l'eloquence, & à la connoiſſance des Ecritures.] Et S. Cyrille en écrivant meſme contre luy, reconnoiſt qu'il avoit la reputation d'eſtre habile dans les lettres humaines, & dans les livres ſacrez. Ses écrits contre les payens font voir combien il eſtoit habile meſme dans les ſciences profanes, & qu'il n'y avoit point de poete, point d'orateur, point d'hiſtorien, point de philoſophe qu'il n'euſt lu. Il avoit eſté nourri dès l'enfance dans l'étude des livres ſaints. Il a auſſi beaucoup lu les ſaints Peres qui les ont interpretez. Il en nomme pluſieurs dans la preface de ſon commentaire ſur les Cantiques, & encore davantage dans ſes dialogues. [Il cite les Hexaples, les differentes verſions de l'Ecriture, la ſyriaque, & meſme le texte hebreu.] Il ſavoit aſſurément le ſyriaque, [plus commun dans ſon pays que toute autre langue, au moins hors d'Antioche & à la campagne.] Il paroiſt avouer qu'il ne ſavoit pas le latin.

Conc.t.3.p.890. a. Bar.423.§ 12. Thdrt.t.4.p. 460. in Dan.pr.l.2.p. 542.a. a in Cant.t.1.p. 985.d. V.§ 22. t.4.p.33-45|86-111|154.174. v.P.c.21.p.861.a. L5.p.557.c.

Il qualifie Diodore de Tarſe & Theodore de Mopſueſte ſes maiſtres, [& il témoigne partout une eſtime & une veneration particuliere pour ces deux Prelats, dont la foy eſt neanmoins aſſez ſuſpecte, ſurtout le dernier. Il n'eſt pas difficile qu'il ait receu les inſtructions de Theodore, qui n'eſt mort qu'en 428, ou 429. Mais pour Diodore qui eſtoit déja mort en 394, il n'a pu rien apprendre de luy que par ſes livres. Il qualifie Acace de Berée ſon pere. Il alloit quelquefois le viſiter. [Et il n'en parle jamais qu'avec de grands eloges, que cet Eveſque ne meritoit peuteſtre guere.

ep.16.p.910.d. ep.75.p.943.a. v.P.c.21.p.858. a.b. V.ſon titre.

Il témoigne partout une eſtime & un reſpect tout particulier pour S. Chryſoſtome; & nous parlerons en ſon lieu de pluſieurs panegyriques qu'il a prononcez en ſon honneur. Il n'avoit pas neanmoins connu ce Saint, qui fut enlevé d'Antioche dès l'an 398, lorſque Theodoret n'avoit qu'environ cinq ans.] Ainſi s'il a eſté ſon diſciple, comme le dit Nicephore, [ce n'a eſté que par l'étude & la pratique des veritez que ce Saint a enſeignées à toute l'Egliſe dans ſes actions, & dans ſes écrits: Et nous verrons

V.§ 59. *Quatrieme.* Nphr.l.14.c.54. p.570.a.

Digitized by Google

en effet que Theodoret a imité parfaitement ſon zele, ſon deſintereſſement, & ſon courage.

On marque qu'il a meſme fort bien imité ſon eloquence, ayant eu comme luy un ſtyle coulant, plein de penſées, net, & facile, & ſoutenu par cette delicateſſe, & cette vivacité agreable que l'on attribue particulierement aux Atheniens.] Photius le loue auſſi d'avoir dans tous ſes écrits un ſtyle clair & net, des termes purs & bien choiſis, aſſez d'agrément, une abondance de penſées proportionnées à ſon ſujet, rien de ſuperflu, beaucoup d'elevation. Il le reprend ſeulement de s'eſtre quelquefois ſervi de metaphores un peu trop hardies. Nous verrons ailleurs combien il eſtime ſa maniere de faire des commentaires. Il releve auſſi beaucoup les eloges qu'il a faits de Saint Chryſoſtome. Le Pere Sirmond dit que ſon ſtyle a une beauté & une elegance qui attire ſon lecteur, ſans le laiſſer ennuyer, & une breveté qui n'empeſche point qu'il ne ſoit tres clair.

Phot.c.46.p.33. c.56.p.45|31.p.20. a c.31.p.20. c.203.p.515. c.273.p.1514-1519. b Thdrt.prol. v.§ 44. lepot.

Des que Dieu eut tiré du monde le pere & la mere de Theodoret, il diſtribua [aux pauvres] les biens qu'ils luy avoient laiſſez; de quoy il prend à témoin tout l'Orient; choiſiſſant pour ſon partage la pauvreté volontaire: Et depuis cela il ne voulut acquerir ni maiſon ni terre; en ſorte qu'aprés avoir eſté longtemps Eveſque, il ne poſſedoit pas une ſeule obole, & non pas meſme un ſepulcre. Il n'avoit pour toutes choſes que les habits fort mediocres qu'il portoit ſur luy.

ep.113.p.958.a. p.957.d. ibid.

[Ce fut peuteſtre alors] qu'il ſe retira dans un monaſtere, où il paroiſt qu'il demeura juſqu'à ſon epiſcopat, [& qui eſt ſans doute le meſme monaſtere,] où il demandoit longtemps depuis qu'il luy fuſt permis de demeurer, puiſqu'il l'appelle ſon monaſtere. Il eſtoit à pres de 50 lieuës de Cyr, *à trente d'Antioche, & à une bonne lieue d'Apamée. Agapet dont Theodoret a écrit l'hiſtoire, avoit fondé & gouverné deux grands monaſtéres dans le territoire d'Apamée, avant qu'il fuſt fait Eveſque de la meſme ville vers l'an 390. [Theodoret eſtoit apparemment ſolitaire,] lorſque le deſir de s'edifier le porta luy, & quelques autres qui faiſoient profeſſion de la meſme vie que luy, à aller viſiter le monaſtere de Saint Euſebe [pres de Teledan au dioceſe d'Antioche.] Ils y paſſerent une ſemaine entiere avec David qui en eſtoit alors Abbé; [ce qu'il ne peut guere avoir eſté avant 420.] Ils furent témoins de ſon incroyable douceur. Ils y virent encore beaucoup d'autres ſolitaires, particulierement Abbas Sarrazin de nation, qui en eſtoit Abbé lorſque Theodoret en écrivoit l'hiſtoire.

NOTE I. 120 milles. *75 milles. Thdrt.l.4.c.25. p.700.a|l.5.c.17. p.741.d|v.P.c.3. p.785.d. v.P.c.4.p.799.b.c. v. ſon titre. c.d|800. e p.800.801.

ART. V.

Digitized by Google

ARTICLE V.

Il eſt fait Eveſque de Cyr.

NOTE 2.

THEODORET fut enfin tiré de ſon monaſtere pour recevoir malgré luy l'ordination de l'epiſcopat[a] en l'an 423. [b]Le lieu dont la divine providence le chargea, fut la ville de Cyr, [a]ou Cyrrhe: [b]car on luy donne aſſez indifferemment ces deux noms. [c]Des perſonnes habiles ſoutiennent que le dernier eſt le veritable, [quoique noſtre uſage ſoit pour le premier.] [d]Cette ville eſtoit dans la province de Comagene en Syrie appellée auſſi Euphrateſienne, ou Auguſto-Euphrateſienne, à cauſe que l'Euphrate la bordoit du coſté de l'Orient, & la ſeparoit de la Meſopotamie. [Hieraple eſtoit la metropole de cette province, quoique Samoſates ſoit encore plus celebre dans l'hiſtoire eccleſiaſtique & profane.]

[e]Pour celle de Cyr, quoiqu'on en remarque diverſes antiquitez, [rien ne la rend ſi connue, que d'avoir eu Theodoret pour Eveſque.] [f]Elle eſtoit à deux[11] journées d'Antioche. [La table de Peutinger y conte[11] 32 lieues, &*plus de 45 de Cyr à Samoſates.] [g]Elle eſtoit†environ à dix-ſept lieues de Berée en Syrie, & à ¶48 [e]d'Apamée [metropole de la ſeconde Syrie.] [f]Procope dit qu'elle a eſté fondée par les Juifs en memoire de Cyrus leur liberateur, [ce qui n'eſt pas aiſé à croire.] [g]D'autres diſent que ce fut Cyrus qui la fit baſtir: [mais je ne ſçay s'ils ne la confondent point,] [h]avec une autre Cyr, Cyreſcate, ou Coreſcarthe, qu'on dit avoir eſté la derniere ville baſtie par Cyrus dans la Sogdiane ou dans la Mede.

[i]Ptolemée nous donne lieu de croire que celle de la Comagene, qu'il appelle Cyrrhe, a eſté autrefois fort conſiderable, puiſqu'il donne ſon nom à un grand pays, qui comprenoit Hieraple, Berée, & pluſieurs autres villes. [k]Mais elle fut longtemps fort negligée. [l]C'eſt pourquoi S. Cyrille d'Alexandrie en parle comme d'une petite ville peu connue. [m]Theodoret meſme l'appelle une ſolitude, [n]& une petite ville deſerte, fort deſagreable, où il y avoit peu d'habitans, & tous pauvres, [o]de ſorte qu'elle n'avoit rien qui puſt flater l'ambition de ceux qui aiment les grandeurs du monde. [p]Il n'y trouvoit pas meſme le moyen d'entretenir aucun commerce de lettres avec ceux des autres pays, parcequ'elle eſtoit fort eloignée de la route des chevaux, [& de

σταθμοῖς. 80 milles. * 117 milles † 42 ou 44 milles. ¶ 120 milles

a Thdrt.ep.81.p. 954.a. b l.5.c.4.p.706. b. c ep.113.115.p. 987.988.d. d Steph.n.Holſ. p.180. e Fac.p.197.n. d Spart.u.c.p.77. 1.d.e. e Steph.p.403.n. Holſ.p.180. f Thdrt.v.P.c.2. p.788.b. g c.21.p.858.a[It. Ant.p.11.2. e Thdrt.ep.119. p.992.993. f Proc.æd.l.2.c. 11.p.49.b.c. g Genn.c.89. h Steph.p.402.n. Holſ.p.180.1. i Ptol.l.5.c.15.p. 159. k Proc.æd.l.2.c. 11.p.49.b. l Conc.t.5.p. 89c.a. m Merc.t.2.p.273. 1. n Thdrt.ep.32.p. 921.d[138.p. 1012.d. o Merc.ut ſup. p Lup.ep.71.p. 156.

Digitized by Google

Thdrt.ep.79.81. la poſte.] Il y fit [n] divers edifices pour l'ornement & la commodité v.58.
p.1144.b. du lieu, [a] & y fit venir beaucoup de perſonnes de diverſes pro-
a ep.115.p.988.d. feſſions. [b] Neanmoins cette ville eſtoit encore toute negligée du
b Proc.2.d.b.c. 11.p.49. temps de Juſtinien, ſans aucune muraille, & meſme ſans eau,
Thdrt.ep.81.p. 968.c. dit Procope, [ce qui eſt ſurprenant,] puiſque Theodoret parle
d'une riviere qui paſſoit auprés de la ville, & qui l'incommodoit
Band.p.236.c. meſme lorſqu'elle ſe debordoit. [c] On appelle cette riviere Mar-
Proc.p.49.50. ſias. [d] Juſtinien la fortifia & l'embellit extremement, & en fit une
ville riche & conſiderable, comme on le voit amplement écrit
par Procope.

p.49.c] Conc.ap. p.835.b. [e] Il le fit tant pour le bien de l'Etat, que pour honorer S. Coſme
& Saint Damien, dont les corps repoſoient tout auprés de cette
Thdrt.ep.144. p.1020.b. ville, [f] & Theodoret nomme quelquefois Saint Coſme entre les
illuſtres Martyrs. [Je ne ſçay ſi cela auroit fait donner à cette ville
Geo.ſac.n.p.59. le nom de [o] ville] ſainte ou du Saint, qui luy eſt attribué dans la ἁγία πόλις.
Notice d'Hierocle. Cette Notice donne le meſme nom à toute
p.31.59. la province Euphrateſienne, [g] où elle met Cyr la premiere de
Mir.not.p.142. 310. toutes aprés Hieraple, avant celle de Samoſates. [h] On marque en
effet qu'on luy a accordé l'honneur & le titre de metropole ho-
p.142.312] Geo. ſac.p.302.& alii. noraire. [i] On luy donne aujourd'hui le nom de Kars ou Carin.

r Thdrt.ep.42. p.927.a. [k] Le territoire de la ville de Cyr avoit [p] ſeize lieues de long, & 40 milles.
autant de large; ce que Theodoret repreſente comme peu de
choſe. Il y avoit beaucoup de grandes montagnes couvertes de
bois, ou qui ne raportoient rien. [Mais il faut dire que le reſte
ep.113.p.986.987. du pays eſtoit tres fertile,] puiſque Theodoret conte 800 egliſes
ou [q] paroices dont il ſe trouvoit chargé. [Auſſi il faut dire que ſon μεγάλη.
dioceſe avoit plus de 16 lieues du coſté de l'Euphrate, ſi le villa-
ge de Caperſane ſitué ſur le fleuve en eſtoit encore, [r] comme il v.59.
y a bien de l'apparence.

Il y avoit dans ce dioceſe un grand nombre d'heretiques lorſ-
t.1.p.113.1.d. que Theodoret en fut fait Eveſque, [s] de quoy quelques uns ac-
cuſent la vieilleſſe & la negligence d'Iſidore ſon predeceſſeur.
[Mais Theodoret qui ſans doute le connoiſſoit mieux que nous,]
l.1.c.4.p.705.b] v.p.c.3.p.789.b. aſſure au contraire que cet Iſidore avoit beaucoup de pieté & de
zele. Il avoit eſté fait Eveſque de Cyr vers l'an 379, par Saint
Euſebe de Samoſates. [Ainſi l'on ne peut pas aſſurer que Theo-
doret luy ait ſuccedé immediatement. [t] Theodoret fut ſans dou- Notes 3.
te ordonné par l'Eveſque d'Hieraple ſon metropolitain: [u] & ce v.S.Cyrille d'Al.5.132.
pouvoit eſtre alors Alexandre, pour qui Theodoret n'eut que
trop de déference & de reſpect.]

Digitized by Google

ARTICLE VI.

Amour de Theodoret pour la ſolitude, pour la pauvreté, & pour les pauvres.

[L'UNION que Theodoret a toujours conſervée avec les ſolitaires, fait juger qu'il garda autant qu'il put, eſtant Eveſque, la maniere de vie qu'il avoit pratiquée parmi eux.]
'Aprés avoir loué S. Abraham de Carrhes d'avoir fait la meſme choſe, & d'avoir meſme augmenté durant ſon epiſcopat les auſteritez qu'il avoit pratiquées eſtant ſolitaire, il dit que c'eſt une benediction [& un bonheur,] auquel il ſouhaitoit d'avoir auſſi part. [Tout ce que nous trouvons de ſes exercices particuliers,] c'eſt qu'outre les prieres de la Liturgie qui ſe faiſoient dans l'egliſe, il prioit & glorifioit la Trinité ſacrée au commencement & à la fin du jour, & encore dans les heures qui diviſoient le jour en trois parties. 'Il y avoit d'autres perſonnes qui couchoient avec luy dans ſa chambre.

Thdrt.v.P.c.17. p.850.c. ep.145.p.1023.a. b. v.P.c.21.p.861.a.

[Comme il n'avoit quitté que malgré luy le ſilence & la ſolitude du monaſtere,] 'il en "conſerva toujours l'amour dans ſon cœur, quoique ſes ennemis pretendiſſent qu'il ne pouvoit vivre ſans action. 'Dans la perſecution qu'il ſouffroit en 449, la grace qu'il demanda, fut qu'on luy permiſt de demeurer dans ſon monaſtere: '& aprés que cette tempeſte fut appaiſée, il témoigne qu'il n'avoit deſſein que de juſtifier ſa foy, & rétablir ſa reputation, pour retourner au repos & à la retraite, 'qui eſtoit toute l'inclination de ſon cœur. 'Il dit agreablement qu'il avoit plus d'amour pour la ſolitude & pour le repos, que ceux qui ſous un habit de moine vouloient gouverner les Egliſes. 'Il eſtimoit beaucoup cette ſentence d'un ſage payen, "Vivez inconnu; & "ſans conſiderer la bouche corrompue qui l'avoit dite, il en admiroit & en aimoit la verité.

V.ſ20. Lup.ep.81.p.177. Thdrt.ep.119.p. 992.993. ep.133.p.1006.b. c. ep.62.p.936.b. ep.81.p.953.c. ep.62.p.936.a.b. Ἀεὶ βιώσας. &c.

'Auſſi il euſt eu une grande joie de la pouvoir pratiquer; [a]& il n'euſt pas attendu les violences de ſes adverſaires pour quitter ſon eveſché, s'il n'euſt eſté retenu par la crainte des jugemens de Dieu. 'Ni les commoditez de la vie, ni la dignité de l'epiſcopat, n'eſtoient pas des choſes qui le retinſſent. 'Les converſations des villes, ni les honneurs & les reſpects qu'on luy rendoit, n'avoient point d'attrait pour luy. 'Il gemiſſoit ſous le poids des ſoins & des inquietudes qui accompagnoient ſon epiſcopat. [b]Il ne deſiroit

[a] ep.16.p.911.c. [b] Merc.t.1.p.272. 273. p.273.1 Thdrt. ep.16.p.911.b.c. 6 Thdrt.v.P.c.21. p.868.c.

Digitized by Google

ep.13.p.906.a.b. que la mort. Et un de ſes amis luy ayant envoyé du vin de Leſbos, en luy mandant que c'eſtoit un vin fort ſain, & qui faiſoit vivre longtemps; il luy répond que ce preſent luy eſtoit fort inutile, puiſqu'il ne ſouhaitoit nullement une longue vie, voyant les troubles & les tempeſtes dont cette vie eſt agitée.

ep.113.p.987.d. [Il n'aima pas moins la pauvreté que la retraite.] Nous avons déja vu qu'aprés 25 ans d'epiſcopat, il n'avoit pas acquis pour un &c.

ep.81.p.954.b. ſou de bien, & n'avoit à luy que les habits tres pauvres dont il eſtoit couvert. Il ne receut jamais de perſonne ni un habit, ni la

ep.79.p.950.d. moindre ſomme d'argent. Jamais il ne demanda aucune faveur pour luy ni à l'Empereur, ni à ſes miniſtres; & quoiqu'il euſt beaucoup de perſonnes dans ſon dioceſe qui y poſſedoient de

ep.123.p.995. 996. grands biens, jamais il ne leur fut à charge. Dans ſa perſecution pluſieurs Eveſques de ſes amis luy ayant envoyé divers ſecours, ἐυλογίας.

il s'excuſa de les accepter, non par aucun mepris pour eux, mais parcequ'il ſe contentoit de recevoir ce qui luy eſtoit neceſſaire de celui qui nourrit avec tant d'abondance les corbeaux meſmes.

p.996.a. Neanmoins il ne voulut pas refuſer ce qu'Urane Eveſque d'Emeſe luy envoyoit, à cauſe de l'extreme charité de ce Prelat ſon ami particulier.

[Sa pauvreté eſtoit accompagnée d'une grande compaſſion pour les pauvres, & aſſez riche pour les ſoulager dans leurs beſoins, ſoit des biens de ſon Egliſe, ſoit par ſes ſollicitations à l'égard des autres, comme nous le verrons à l'égard de Celeſtiaque.]

ep.13.p.917.b. Il écrivit une lettre courte au Patrice Areovinde, pour le porter à faire quelque remiſe aux fermiers des terres qu'il avoit dans ſon dioceſe. Celui qui a fait toutes choſes, luy dit-il, & qui les gouverne [par ſa ſageſſe,] diſtribue [diverſement] à chacun de nous « la pauvreté & les richeſſes, mais par la meſme juſtice, afin que « les riches trouvent dans les beſoins des pauvres de quoy ſubvenir « à leurs beſoins [ſpirituels.] Il fait de meſme ſentir ſes chaſtimens « aux hommes, non ſeulement pour les punir de leurs pechez, mais « encore afin que ceux qui en ont le moyen, aient occaſion de faire «

c. voir leur compaſſion & leur bonté [pour leurs freres.] Que la di- « ſette de cette année vous ſoit donc un moyen d'enrichir voſtre « ame: Faites une vendange abondante, & attirez ſur vous la « miſericorde de Dieu par celle que vous exercerez envers les « receveurs & les payſans de vos terres.

Digitized by Google

ARTICLE VII.

Generosité de Theodoret ; sa bonté ; son soin pour son peuple.

COMME Theodoret n'estoit entré, & ne demeuroit dans l'episcopat que par la crainte de Dieu, & non par ambition, ni par interest, aussi il estoit bien eloigné de rien faire pour se conserver cette dignité qui pust blesser sa conscience. Il n'estoit nullement dans la pensée qu'il dust toujours parler & agir conformément aux desirs des personnes puissantes ; mais son unique but estoit d'edifier l'Eglise de Dieu, & de plaire à son divin Epoux & à son Seigneur. C'est pourquoi la crainte des plus puissans ennemis & des mauvais offices qu'on luy pouvoit rendre, ne luy pouvoit point faire taire ce qu'il croyoit devoir dire, ni l'empescher de faire & pour la verité, & pour ses amis, tout ce que sa conscience demandoit de luy. Et lorsque sa liberté genereuse luy avoit attiré la persecution des hommes, au lieu de s'en inquieter, il s'en rejouissoit, il louoit la bonté de celui qui luy faisoit la grace de souffrir pour la verité ; & il exhortoit les autres à prendre part avec luy à un combat si glorieux. Cette foy ferme & intrepide luy paroissoit moins une vertu particuliere, que l'ame de toutes les vertus, puisque sans elle, elles sont comme mortes, & incapables d'exercer les actions qui leur sont propres.

Thdrt. p. 16. p. 911. b. c. Merc. t. 2. p. 273. 1.

Thdrt. p. 16. p. 911. b.

ep. 79. p. 951. a. b.

ep. 112. p. 994. c. d.

p. 995. d.

[Mais hors ces occasions où son devoir l'obligeoit de preferer Dieu à l'amitié des hommes, il paroist avoir esté plus porté à la douceur & à la complaisance, & peutestre mesme jusqu'à l'excés. Car je ne sçay si on le peut excuser de ce qu'ayant avec justice tant d'estime & tant de respect pour S. Chrysostome, comme on le voit par son histoire, & estant pleinement persuadé de son innocence, il ne laisse pas de donner partout de grands eloges à Acace de Berée, l'un de ses principaux persecuteurs. En faisant l'eloge de S. Chrysostome, il le prie de pardonner tout ce qui s'estoit fait durant le trouble d'une tempeste, parceque Dieu luy voulant donner la couronne du martyre, pour finir sa vie sainte par une mort glorieuse, il avoit fallu que les hommes servissent à l'execution de ses desseins, & que les mariniers le jettassent, quoique malgré eux, dans la mer, comme Jonas ; qu'ils n'avoient pas esté ses ennemis, mais les instrumens de ses victoires. Les amis de Job ont esté, dit-il, ses adversaires : mais Dieu leur donne ensuite un moyen pour expier cette faute, & il les reconcilie luy mesme

Phot. c. 73. p. 1517.

avec Job. C'eſt ce qui eſt arrivé en cette rencontre : Car il me « ſemble que je voy le Seigneur réunir les Peres, [& ces grands « Eveſques ſi oppoſez durant quelque temps les uns aux autres,] & « joindre leurs mains [dans le ciel par l'union d'une meſme charité, «
Par.408.531. & d'une gloire commune.] Porphyre d'Antioche ne meritoit pas aſſurément le peu meſme que Theodoret dit à ſon avantage. [Et il ſemble aſſez difficile de croire qu'il parlaſt ſelon ſa lumiere, &
Theodrt.ep.50.p. 935. le ſentiment de ſa conſcience,] lorſqu'il relevoit ſi fort l'humilité & la moderation de Dioſcore d'Alexandrie.

[C'eſt à ce ſoin qu'il avoit de maintenir autant qu'il pouvoit la paix & la charité avec tous les hommes, qu'on peut raporter ce
ep.80.p.952.b. qu'il dit ;] Que depuis 25 ans qu'il eſtoit Eveſque, il n'avoit jamais formé de plainte en juſtice contre perſonne, & que perſonne n'en avoit formé contre luy ; qu'on ne l'avoit point vu importuner les magiſtrats, ni aucun de ſes eccleſiaſtiques aſſieger les tribunaux des juges. [Il ne pretendoit pas neanmoins entretenir l'ami-
ep.122.p.994.d. tié des hommes aux depens de la verité.] Si mes amis, dit-il, me « ſont témoins que j'ay toujours marché par le chemin royal de la « doctrine de l'Evangile, je les exhorte à témoigner en ma faveur « ce courage que S. Paul demande aux veritables Chrétiens. Que « s'ils ſavent que je m'écarte en quelque choſe de la regle de la « foy, je conſens qu'ils me haïſſent, qu'ils prennent le parti de mes « ennemis, & qu'ils s'uniſſent avec ceux qui me font la guerre. «

[Son humilité paroiſt partout dans ſes écrits. Quelque inno-
ep.79.p.950.b] 83.p.958.c. a in Cant.t.1.p. 983. cente que ſa vie euſt toujours eſté,] il parle de luy en divers endroits comme d'un grand pecheur ; a ce qui luy faiſoit craindre d'entreprendre l'explication des Ecritures.

[Il travailla à inſpirer aux autres les vertus qu'il pratiquoit luy
ep.81.p.954.a.b. meſme.] Nous avons vu que ſes Eccleſiaſtiques ne paroiſſoient
b. jamais, non plus que luy, dans les tribunaux des juges. Il proteſte
ep.32.p.921.c.d. qu'aucun de ceux qui demeuroient avec luy, n'avoit jamais receu ni un pain, ni un œuf de qui que ce fuſt. Il croyoit que les Eveſques, & ceux qui gouvernent les peuples ſous eux, doivent extremement leur recommander les œuvres de charité : & nous ſavons que les habitans de Cyr, quoique pauvres & en petit nombre, avoient grand ſoin de ſecourir ceux qui recouroient à leur
v.P.c.30.p.894. c.d. aſſiſtance. Il paroiſt que meſme dans les paroices de la campagne les hommes & les femmes s'aſſembloient des le point du jour à l'egliſe pour y offrir à Dieu leurs prieres & leurs cantiques, &
hær.l.1.c.20.p. 208.c. qu'on faiſoit encore la meſme choſe à la fin du jour. Ayant trouvé dans les egliſes dont il eſtoit chargé plus de 200 exemplaires de

Digitized by Google

la Concorde que l'hereſiarque Tatien avoit faite autrefois ſur l'Evangile, & où il avoit oſté tous les endroits contraires à ſon dogme; il prit toutes ces concordes, & mit à la place le texte ordinaire des quatre Evangeliſtes. [Que ſi nous ne trouvons pas plus de choſes ſur l'application que Theodoret avoit pour le bien ſpirituel de la ville de Cyr, nous pouvons neanmoins juger qu'elle n'eſtoit pas petite, par le ſoin qu'il prit ſoit de l'embellir, ſoit de ſoutenir les intereſts temporels, & par ce qu'il fit pour les paroices de la campagne, comme on le verra bientoſt.]

ARTICLE VIII.

Il fait baſtir une egliſe, ramaſſe des reliques, embellit la ville de Cyr: Ses maladies.

'THEODORET avoit fait, ce ſemble, baſtir une egliſe, où il vouloit mettre des reliques des Apoſtres & des Prophetes. Lorſqu'elle fut achevée avec tous ſes ornemens, il écrivit à un ſophiſte nommé Aere, [qui apparemment eſtoit de Cyr meſme,] pour l'inviter à la ſolennité de la dedicace de cette egliſe, & de la tranſlation des reliques qu'on y vouloit mettre. 'On voit qu'on envoya à Theodoret de Paleſtine & de Phenicie dans une chaſſe, des reliques de divers Prophetes & Apoſtres, qu'il receut ſolennellement avec le chant des pſeaumes, accompagné de tout le peuple de la ville & de la campagne. 'Entre ces reliques, il y en avoit de S. Jean Battiſte & du Patriarche Joſeph, 'comme Dieu le revela à un ſaint ſolitaire qui doutoit des premieres: & ce ſolitaire aſſura Theodoret que S. Jean eſtoit ſon protecteur auprés de Dieu. 'On voit qu'il y avoit à Cyr une egliſe dediée ſous le nom d'un Prophete, & une ſous le nom des Apoſtres. 'Theodoret eut auſſi des reliques des Martyrs de Perſe, qu'il mit dans l'egliſe de Citte bourg de ſon dioceſe.

Thdrt.ep.66.p. 938.c.
v.P.c.21.p.862. 863.
p.861.d.
p.863.c.
p.861.863.
p.863.
p.858.a.
p.866.b.
c.24.p.871.c.

'Il travailla à faire venir à Cyr des medecins, & d'autres perſonnes de diverſes profeſſions neceſſaires. 'Il y attira entre autres un Preſtre nommé Pierre, qui ſe rendoit agreable à tout le monde par la ſageſſe de ſa conduite, & de plus il eſtoit habile dans la medecine, qu'il avoit exercée dans Alexandrie. La maniere dont il la pratiquoit eſt exprimée 'en des termes, [qui peuvent marquer qu'il la faiſoit par raiſonnement, & par ſcience, non par une ſimple pratique, ni par la ſeule experience; ou

ep.115.p.988.d.
ep.114.115.p. 988.c.d.

1. κατεμίσγετο τῇ τῶν σωμάτων λύσει θεραπείᾳ· λόγοις μετεχειρίζετο τὸν πόνον.

bien qu'il ne faiſoit qu'ordonner, comme font aujourd'hui les medecins, ſans faire ni les remedes, ni les inciſions. Car la qualité de medecin comprenoit alors pour l'ordinaire celle d'apothicaire & de chirurgien.]

p.1212.d. Theodoret travailla auſſi à rendre la ſolitude de ſa ville moins deſagreable, en l'embelliſſant par beaucoup de baſtimens puplics, qui ſans doute eſtoient encore plus pour la neceſſité que p.955. pour la beauté,]puiſqu'il y employoit meſme les revenus de l'Egliſe. Il fit elever des galeries, il baſtit des bains publics, il fit faire deux fort grands ponts. Il prit ſoin auſſi des autres choſes "qui regardoient le bien public. Il remplit la ville d'eau, de quoy τῶν κοινῶν. elle manquoit auparavant: & il fit faire un canal à la riviere [de Marſias,] depeur qu'elle ne ſe debordaſt dans la ville, comme p.1[illegible]904.a.b. elle faiſoit auparavant. Un nommé Abram, aprés avoir demeuré longtemps dans une terre de l'Egliſe, s'eſtoit aſſocié quelques gents auſſi méchans que luy, avec leſquels il avoit commis beaucoup de violences, & pillé diverſes perſonnes. Theodoret fit verifier ces choſes, & Abram meſme les reconnut publiquement: aprés quoy Theodoret envoya & Abram, & les perſonnes qu'il avoit pillées, & les actes de tout ce qui s'eſtoit paſſé, à un Avocat nommé Elie, non pour mettre ce miſerable entre les mains des juges; mais afin qu'Elie aprés s'eſtre inſtruit de toute l'affaire, l'obligeaſt à rendre tout ce qu'il avoit pillé. [Il ſemble donc qu'il euſt fait prendre cet Abram priſonnier. Et les Eveſques avoient alors ce droit, au moins en quelques occaſions, comme on le voit par la maniere "dont Neſtorius traita le Diacre Baſile. Saint Auguſtin *fit auſſi mettre en priſon deux Preſtres Donatiſtes. Nous verrons †dans la ſuite comment Theodoret travailla pour faire décharger ſon peuple des impoſitions exceſſives dont il eſtoit accablé.

V.S.Cyrille d'Alexandrie § 20.
*V.S.Auguſtin § 226.
†V.523.

Son application à ſes devoirs contribua ſans doute beaucoup
[illegible]up.p.60.72. à ſes frequentes maladies.]Car nous le trouvons dans ſes lettres
[illegible]710.170.p. cinq fois malade en cinq ans de temps, tantoſt "d'un mal de teſte τεταρταῖον.
[illegible]196.232. 341. tres violent, tantoſt d'un mal de pié qui l'obligeoit à garder le
[illegible]p.232. lit, tantoſt de divers autres maux qu'il n'exprime pas. Mais il
[illegible]p.341. recevoit tout cela comme des effets de la providence divine, qui ne pouvoient luy eſtre que ſalutaires: & les maux de ſon corps les plus violens luy eſtoient moins ſenſibles que ceux de l'Egliſe.

ART. IX.

Digitized by Google

ARTICLE IX.

De S. Maron, S. Jacque, & pluſieurs autres ſolitaires du dioceſe de Cyr.

[LE dioceſe de Cyr eſtoit compoſé, comme nous avons dit, de 800 paroices,]'que Theodoret avoit ſoin de viſiter,[a]& il y trouvoit de grands ſujets de conſolation dans la vertu de pluſieurs ſaints ſolitaires,"qui l'habitoient.[b]Saint Acepſime & Zeumace s'eſtoient rendu celebres dans ce pays"des le regne de Valens,[vers 370.][c]S.*Maiſyme que l'on avoit fait Curé d'un village, eſtoit auſſi plus ancien que Theodoret,[d]qui avoit ſeulement vu la mere d'un enfant qu'il avoit gueri.[e]Saint"Zebin qui vécut dans les travaux de la vie ſolitaire depuis la jeuneſſe juſqu'à une vieilleſſe extreme, & fut enterré dans le village de Citte, eſtoit mort avant l'an 423, de ſorte que Theodoret qui en raporte l'hiſtoire ne l'avoit pas vu.'L'Egliſe greque l'honore avec S. Polychrone ſon diſciple le 23 de fevrier.[Il ne paroiſt point non plus que Theodoret ait vu S. Maron,]'qu'il appelle le pere, & le divin jardinier de tous les ſolitaires qui fleuriſſoient de ſon temps dans ſon dioceſe.'Il parle encore avec de grands eloges d'Abraham, qui ayant eſté quelque temps ſolitaire dans le pays de Cyr, avoit enſuite eſté fait Eveſque de Carrhes dans la Meſopotamie.

V. S. Maron.
V. les Ariens § 163.
* V. S. Maron.
Ibid.

Thdrt. v. P. c. 30. p. 895. c.
a c. 23. 25. p. 871. c. 876. b.
b l. 4. c. 25. p. 700. a. b.
c v. P. c. 14. p. 842. a.
d. l.
e c. 24. p. 871. 872.
Boll. 23. feb. p. 377. c.
Thdrt. v. P. c. 16. p. 846. c.
c. 17. p. 847-850.

'Mais il fut luy meſme témoin de la vertu de S. Euſebe qui vécut longtemps reclus & expoſé à l'air pres du village d'Aſique, & enſuite dans un monaſtere voiſin, où il acheva ſa courſe'peu de temps avant que Theodoret en écriviſt l'hiſtoire; ce qu'il fit, comme nous croyons,"vers l'an 440.'Il s'eſtoit retiré dans ce monaſtere à l'age d'environ 90 ans, pour eviter la foule de ceux qui venoient luy demander ſa benediction,'ſans pouvoir neanmoins le voir, ni parler à luy: car il s'eſtoit retranché peu à peu toutes ſortes d'entretiens, en ſorte qu'à la fin il ne parloit plus qu'au ſeul Theodoret ſon Eveſque.'Quinze figues luy ſuffiſoient pour paſſer les ſept ſemaines du Careſme.'Les Grecs en font la feſte le 15 de fevrier.

V. S 44 [note 16.

c. 18. p. 850-852.
p. 850. d.
p. 851. a.
p. 851.
p. 851. a.
Boll. 15. feb. p. 814. c.

'Theodoret met aprés luy S. Salaman natif d'un village ſur la rive occidentale de l'Euphrate, &"reclus ſans toit ſur l'autre bord du fleuve dans la Meſopotamie, où il gardoit un entier ſilence. Il fit voir par une conduite fort extraordinaire, qu'il eſtoit veritablement mort à toutes les choſes du monde. Car l'Eveſque du

&c.

Thdrt. v. P. c. 14. p. 841. d. 15. p. 852. 853.

Digitized by Google

lieu l'ordonna Preſtre ſans en pouvoir tirer un ſeul mot, & on le tranſporta deux fois d'un bord du fleuve à l'autre, ſans qu'il diſt non plus aucune parole, ni qu'il témoignaſt agréer ou deſagréer ce qu'on faiſoit. Les Grecs l'honorent le 23 de janvier & le 17 de fevrier, & ils aſſurent qu'il ſe faiſoit beaucoup de miracles à ſon tombeau. Theodoret le met parmi les ſolitaires du territoire de Cyr, de ſorte qu'il ſemble que ſon dioceſe s'étendoit juſqu'à l'Euphrate, & au bourg dont le Saint eſtoit natif. Il appelle ce bourg Caperſane, & les Grecs dans leurs Ménées, Perſane. [Ainſi ce pourroit eſtre] la ville de Perſa placée par Eſtienne ſur l'Euphrate pres de Samoſates.

Boll.p.490.2.

Steph.p.544.

Theodoret dit que S. Thalaſſe, qu'il avoit viſité pluſieurs fois auprés du village de Tillime, ſurpaſſoit tous ceux de ſon temps en ſimplicité, en douceur, & en humilité. Il paroiſt qu'il eſtoit mort alors. L'Egliſe greque en honore la memoire le 22 de fevrier.

Thdrt.v.P.c.22. p.868.869.

Boll.22.feb.p. 291.

Il releve auſſi beaucoup la ſimplicité & la patience de Saint Maris, qui ayant la voix fort belle dans ſa jeuneſſe, ſe trouvoit d'ordinaire aux lieux où l'on faiſoit quelques feſtes des Martyrs; & pratiquoit en meſme temps tous les exercices de la vertu, en ſorte qu'il conſerva ſon corps & ſon ame dans une entiere pureté. Depuis il ſe retira auprés d'un village du dioceſe de Cyr nommé Homere, dans un petit baſtiment extremement humide & mal ſain qu'il fit murer de toutes parts. Il y paſſa les 37 dernieres années des 90 qu'il vécut, "ſans autre nourriture que du pain & du ſel: & ce fut là que Theodoret le viſita pluſieurs fois. [Nous en parlerons encore "dans la ſuite.] Il eſtoit mort auſſi avant que Theodoret en fiſt l'hiſtoire. [Les Grecs qui ont mis dans leurs menologes preſque tous les ſolitaires dont Theodoret a fait l'eloge,] y ont mis auſſi celui-ci le 25 de janvier. [a] S. Chryſoſtome écrivit de ſon exil "une lettre conſiderable à Maris Preſtre & moine dans le dioceſe d'Apamée. [Mais outre qu'Apamée eſtoit loin de Cyr, il n'y a point d'apparence que celui dont parle Theodoret fuſt Preſtre.]

Thdrt.v.P.c.20. p.853.854.

p.854.b.

Boll. 25 jan.p. 0.2.

a Chryſ.p.55.p. 711.

v.S.Chryſoſtome 5 114.

Theodoret en faiſoit l'hiſtoire, le plus conſiderable & pour l'age & pour l'auſterité de la vie eſtoit Saint Jacque; & il y avoit alors 38 ans qu'il vivoit ſans couvert, ſur une montagne "à "une lieue & demie de la ville de Cyr. [C'eſt là ſans doute où il eſtoit déja] lorſque les Iſaures "couroient la Syrie, [en 404 ou 405.] Il avoit vécu auparavant dans une petite cellule. [b] Il eſtoit

Thdrt.phil.c. 20.p.854.d.

c.22.p.870.d.

c.21.p.855.b.d.

30 ſtades. &c.

p.861.b.c.

p.851.d.

b Ibid.c.22.p.846.

b p.849.b.

Digitized by Google

diſciple de S. Maron ; & il ſurpaſſoit encore les auſteritez de ce Saint. 'S. Zebin luy avoit donné ſon premier cilice. Ayant receu c.24.p.871.c.d.
variat. "une tunique de peau dont on luy avoit fait preſent, il l'envoya à S. p.875.c
Polychrone le compagnon de ſes travaux : Polychrone la trouva trop chaude & trop belle pour luy, & ne voulut pas la recevoir.

'Theodoret l'obligea de luy raporter quelques viſions qu'il avoit c.21.p.863.c.
eues : mais S. Jacque le pria enſuite avec toutes les inſtances poſſibles de n'en parler à perſonne. Neanmoins Theodoret croyant qu'il eſtoit avantageux qu'on les ſceuſt, ne fit pas de ſcrupule de les dire à pluſieurs perſonnes, & les inſera meſme dans ſon hiſtoire des ſolitaires. [Nous ne nous étendons pas] 'ſur beaucoup c.21.p.854-858.
d'autres choſes qu'il raporte de ce grand Saint, & nous en pourrons toucher une partie dans la ſuite. 'Theodoret voulant obte- cp.42.44.p.917.
nir une grace des premieres perſonnes de l'Empire pour la ville d|929.b.
de Cyr, il la leur demande de la part des ſaints [ſolitaires] de cette Egliſe, & principalement de l'homme de Dieu le tres ſaint
» & tres ſacré Jacque, qui vous prie, dit-il à ces officiers, d'accor-
» der cette grace à une ville que ſon voiſinage rend illuſtre, &
» que ſes prieres protegent : & il vous en auroit écrit luy meſme,
» ſi l'amour extreme qu'il a pour le repos & pour le ſilence, luy
» permettoit d'écrire à quelqu'un.

'Theodoret luy fit preparer un tombeau, où il fut mis effecti- Thdr.L.l.2.p.
vement, mais non par Theodoret qui eſtoit mort avant luy. [a]Les 553.c.
Grecs font ſa feſte le 26 de novembre. [b]Theodore le Lecteur le [a] v.P.p.854.2| Boll.14.feb.p.
qualifie Jacque le Grand. [Nous pouvons l'appeller Jacque de 766.c.
Cyr, pour le diſtinguer des autres Saints du même nom.] [c]M^r [b] Thdr.L.l.2.p.
Valois croit que c'eſt le même nom que Jacque Preſtre & moi- 553.c.
ne à qui Theodoret écrit ſa lettre 28. [Mais le nom de Jacque eſt [c] Eva.n.p.71.2.
ſi ordinaire, qu'il ne peut ſervir de preuve. Que ſi celui dont Theodoret parle avec tant d'étendue, euſt eſté Preſtre, il n'auroit pas ſans doute manqué de le dire.] 'Il ſemble meſme que Thdrt.ep.28.p.
celui à qui il écrit, ſe laſſoit un peu des incommoditez de ſa vieil- 919.b.
leſſe.

NOTE 4. 'On ne doute point "que celui dont Theodoret fait l'hiſtoire, Bar.458.c17|
ne ſoit cet illuſtre ſolitaire [d]appellé Jacque de Syrie, [e]ou le Thau- Eva.n.p.71.2| Nphr.l.15.c.22.
V. S. Leon 5 maturge [f] à qui l'Empereur Leon "écrivit en particulier l'an 457, p.623.a.
de meſme qu'à S. Symeon Stylite & à S. Baradate, pour ſavoir [d] Eva.l.2.c.9.p.
leur ſentiment ſur le Concile de Calcedoine, & ſur Timothée 302.d.
Elure uſurpateur du ſiege d'Alexandrie. [g]Ces trois Saints luy ré- [e] Thphn.p.96.
pondirent [en l'an 458,] & témoignerent autant d'horreur pour b.
l'uſurpation de Timothée, que de reſpect pour le Concile. [h]Ils [f] b|Eva.p.302.
303|Conc.t.4.p.
891.d.

[g] Thphn.p.96.b|Nphr.p.620.d|Phot.c.229.p.801.a|Thdr.L.l.1.p.553.b. [h] Phot.c.229.p.832.

Digitized by Google

écrivirent auſſi tous trois ſur le meſme ſujet à Baſile Eveſque d'Antioche. Ces lettres eſtoient d'un ſtyle fort ſimple, "mais pleines du S. Eſprit, & de la ſageſſe de Dieu. r. &c.

ARTICLE X.

De quelques autres Saints & Saintes du dioceſe de Cyr.

Thdrt.v.P.c.23. p.871.c. 'SAINT Jacque eut beaucoup d'imitateurs de ſa maniere de vivre, entre leſquels Theodoret nomme particulierement 'Saint Limnée qui avoit eſté avec luy diſciple de S. Maron, c.22.p.869.b. '& qui vivoit auſſi bien que luy depuis 38 ans ſans aucun couvert, p.869.b. c. 'auprés du village de Targalan, enfermé dans un petit enclos, [a] où il inſtruiſoit par une feneſtre ceux qui recouroient à luy, & faiſoit un grand nombre de miracles. p.869.870. 'Theodoret loue particulierement "ſa patience dans les douleurs d'une effroyable colique, & dans celles que luy cauſa une vipere, qui l'avoit mordu en &c. dix endroits, Dieu l'ayant permis afin que l'on connuſt ſon courage. p.870.d. Il ſe guerit par le ſigne de la Croix. 'Il forma un monaſtere des pauvres & des aveugles qui avoient recours à ſon aſſiſtance. Boll.22.feb.p.1191. 'Les Grecs honorent ſa memoire le 22 de fevrier, avec celle de S. Thalaſſe, qui l'avoit formé d'abord dans la pieté dés ſa premiere jeuneſſe, & ſous lequel il apprit à garder longtemps un entier ſilence.

c.23.p.871.a.b. 'Entre les autres imitateurs de Jacque de Cyr, Theodoret nomme Jean, qui avoit déja paſſé 25 ans à l'air ſur une roche fort rude, & fort froide. Il ſe ſignaloit principalement par ſa douceur, & par ſon amour pour la mortification, qui le porta à faire couper un amandier, parceque ſa vue & ſon ombre luy b.c. donnoient quelque plaiſir. 'Theodoret joint avec luy "Moyſe qui demeuroit auprés du village de Rama, *Antioque, & Antonin. V. S. Chryſoſtome 5 130. * &c. Boll.23.feb.p.379. 'Les Grecs les honorent tous quatre le 23 de fevrier. Ils font les trois autres diſciples de Jean, & Jean diſciple de S. Limnée; Ils ajoutent auſſi quelques particularitez à ce que Theodoret nous apprend de Saint Jean.

Thdrt.v.P.c.24. p.871.875. 'Theodoret donne encore "de plus grands eloges à Polychrone &c. diſciple de Saint Zebin. [b] Il loue "ſon humilité qui l'empeſcha de &c. ſe charger de chaines [comme la pluſpart des ſolitaires de ces b p.874.875. quartiers là.] Mais au lieu de chaines il affligeoit ſon corps "par &c.

r. s'il faut laiſſer Βασιλειον dans le texte: car il y a Βασιλιω à la marge, ſelon quoy S. Jacque auroit écrit ſeulement à l'Empereur: Et je ne ſçay ſi cette leçon n'eſt point la meilleure.

d'autres mortifications moins viſibles, & non moins rudes. Il
&c. aimoit tellement la pauvreté, "qu'il ne vouloit rien recevoir de qui que ce fuſt, non pas meſme de S. Jacque de Cyr, [hors ce qui luy eſtoit abſolument neceſſaire,] quoiqu'il fuſt accablé de vieilleſſe & de maladies. Il ne demeuroit pas loin de la ville de Niare marquée par Ptolemée entre les villes du pays de Cyr. b 873.b. p.873.c.d. Ptol.p.159.

Dieu recompenſa ſa vertu par divers miracles: mais il falloit
&c. "comme les derober à ſon humilité. Il ne mangeoit ſouvent que de ſept jours l'un. Cependant eſtant venu voir Saint Jacque de Cyr qui eſtoit fort malade, & voulant luy perſuader avec Theodoret, de prendre une tiſane qu'on croyoit luy eſtre neceſſaire, il s'offrit d'en prendre le premier, quoique ce fuſt dans les premieres heures du jour. Thdrt.p.874.b. c. a c.21.p.858.d.

Theodoret le voyant fort vieux, l'obligea de prendre avec
&c. luy deux ſolitaires nommez "Moyſe & Damien, dont le premier eſtoit encore avec luy pour le ſervir vers l'an 440, & l'autre vivoit d'une maniere admirable tout auprés de Niare. Les Grecs honorent tous ces trois Saints le 23 de fevrier avec S. Zebin. c.24.p.873.874. Boll.23.feb.p. 377.

Aſclepe qui ne demeuroit qu'à une demie lieue de Saint Poly-
&c. chrone, eſtoit auſſi "un parfait imitateur de ſa vertu; & pratiquoit excellemment la vie des anacoretes, aprés s'eſtre exercé dans celle des cœnobites avec les freres qui demeuroient dans le village prochain. Thdrt.v.P.c.25. p.876.a.b.

Le dernier des ſolitaires du dioceſe de Cyr dont parle Theo-
&c. doret, eſt un autre Jacque, qui s'eſtoit renfermé auprés du village de Nimuzan dans une petite cellule "où il ne voyoit perſonne. Il avoit plus de 90 ans. On ne trouve point le nom de ces deux derniers dans le menologe des Grecs. [Tous ces Saints qui fleuriſſoient au dioceſe de Cyr du temps de Theodoret, vivoient en anacoretes d'une maniere fort extraordinaire, & la pluſpart eſtoient toujours à l'air ſans aucun couvert, chargez de chaines peſantes; & n'avoient point d'autres exercices que de dompter leur chair par toutes ſortes d'auſteritez, de mortifier leurs ſens en ſe privant de tout ce qui les pouvoit ſatisfaire, & de s'occuper à une priere continuelle. Pour le travail des mains, il paroiſt avoir eſté moins pratiqué par les moines de Syrie, que par ceux d'Egypte: en quoy ceux ci ont eſté preferez aux premiers par les SS. Peres.] Et Theodoret meſme le marque comme un eloge pour ceux de l'Egypte. b.c. Vit.P.p.854.1. Thdrt.v.P.c.30. p.896.b.c.

[Les femmes prenoient part à ces illuſtres combats des hommes.] Car il y avoit un grand nombre de vierges dans le dioceſe p.895.d.

Digitized by Google

de Cyr, dont les unes vivoient en leur particulier, & les autres dans des monasteres, où elles estoient quelquefois jusqu'à 250 & plus, usant toutes d'une mesme nourriture, couchant sur des nattes, employant leurs mains à travailler en laine, & leurs
p.856.b. langues à chanter des hymnes à la louange de Dieu. Il y avoit un grand nombre de ces assemblées saintes, soit de filles, soit d'hommes, dans les environs de Cyr, aussibien que dans le reste de l'Orient, & dans l'Egypte.

p.857.c. Theodoret entre toutes les saintes vierges de son dioceſe, ne
p.894. parle en particulier que de Sainte Domnine, qui y demeuroit en
p.894.c. un village du costé du midi, où elle s'estoit fait une petite cabane couverte de feuilles ou de paille, dans le jardin de sa mere avec
d. laquelle elle vivoit. Cette Sainte portoit un habit de poil, & ne mangeoit que des lentilles trempées dans l'eau, mais en si petite quantité, que tout son corps estoit presque sec. Elle estoit toute courbée, & avec cela couverte d'un grand voile: de sorte que tout le monde la voyoit sans qu'elle vist personne. Ainsi rien ne l'empeschoit de se trouver avec tout le peuple à l'egliſe, qui n'estoit pas loin. Elle y alloit tous les jours offrir ses prieres à Dieu dés le grand matin, & au soir; & elle avoit pour ce lieu, au cha
consacré à J.C, un respect extreme qu'elle s'efforçoit d'inspirer du coq aux autres. C'est pourquoi elle en prenoit un fort grand soin, & elle porta sa mere, & des freres qu'elle avoit, à depenſer [une partie de] leur bien pour [l'embellir ou pour l'augmenter.]

e. Elle travailloit à imiter particulierement S. Maron; mais elle rendoit à tous les saints serviteurs de Dieu, tous les services & toutes les assistances qu'elle pouvoit. Quand quelques uns la venoient voir, elle les envoyoit loger chez le Curé, où elle leur envoyoit de quoy les défrayer, c'est à dire du pain, du fruit, & de ses lentilles. Sa mere & ses freres luy fournissoient avec joie tout ce qu'elle avoit besoin pour ses charitez, afin d'avoir part à
a.b. sa benediction. Dans une vertu si grande, elle ne laissoit pas de verser sans cesse des larmes, [qui ne venoient pas neanmoins de sa seule humilité,] mais encore de son amour pour Dieu & du desir ardent qu'elle avoit de voir cette beauté infinie. Il est visible qu'elle vivoit encore lorsque Theodoret faisoit son eloge [vers l'an 440.] Les Grecs en font la memoire le 5 de janvier & le premier de mars, en quoy ils ont esté suivis par quelques nouveaux Latins.

Digitized by Google

ARTICLE XI.

Amour de Theodoret pour les ſolitaires de ſon dioceſe; & leur reſpect pour luy: Il offre ſur les mains des Diacres.

'ALYPE avoit l'honneur d'eſtre[ſous Theodoret]le chef de tant de ſaints ſolitaires qui ſanctifioient ſon dioceſe.[On ne peut douter neanmoins qu'il n'en fuſt luy meſme le pere par ſes ſoins & par ſon affection, auſſibien que par ſon rang & ſa dignité. C'eſt luy qui nous les a fait connoiſtre par l'hiſtoire qu'il en a écrite, & l'on y voit partout l'amour & l'eſtime qu'il avoit pour ces ames ſaintes, auſſibien que le reſpect qu'elles avoient pour luy.] Thdrt.ep.116. 117.p.990.b.c.

'Il les alloit ſouvent viſiter, & il conduiſit chez eux l'un aprés l'autre, 'un homme de bien, 'qui eſtoit gouverneur de la province [Euphrateſienne,]& qui ſouhaitoit de les voir. 'Saint Euſebe d'Aſique à qui le deſir de converſer avec Dieu rendoit la converſation ennuyeuſe, exceptoit, comme on a dit, le ſeul Theodoret de la regle qu'il s'eſtoit faite de ne voir & de n'entretenir perſonne. Il eſtoit bien aiſe de parler longtemps avec luy des choſes du ciel, & meſme lorſqu'il ſe vouloit retirer, il le prioit de vouloir demeurer encore. v.P.c.22.p.869.a. &c. c.24.p.874.875. c.18.p.851.d.

'Maris qui avoit fait murer la porte de la petite maiſon où il s'eſtoit renfermé, ne la faiſoit ouvrir que pour Theodoret ſeul; & quand il y eſtoit entré, il l'embraſſoit, & avoit avec luy de longs entretiens ſur la divine philoſophie, 'témoignant ainſi l'amour extreme qu'il avoit pour luy. Ce ſaint homme n'ayant point vu depuis fort longtemps celebrer le ſaint Sacrifice, & ſouhaitant beaucoup cette grace, pria ce Prelat de vouloir dire la Meſſe dans ſa cellule. Theodoret le luy accorda tres volontiers: & ainſi ayant envoyé querir dans l'egliſe, qui n'eſtoit pas loin, des vaſes ſacrez; & ſe ſervant au lieu d'autel des mains des Diacres, il offrit le divin & ſalutaire Sacrifice, durant lequel ce ſaint homme eſtoit rempli d'une telle joie ſpirituelle, qu'il s'imaginoit eſtre dans le ciel; & il diſoit depuis, que jamais de toute ſa vie il n'avoit eu une telle conſolation. c.20.p.854.a b.

'Theodoret alla ſouvent viſiter S. Thalaſſe tant qu'il vécut: & Limnée diſciple de ce Saint, ne faiſoit non plus démurer que pour luy ſeul la porte du lieu où il demeuroit: de ſorte que quand on ſavoit qu'il l'alloit viſiter, un grand nombre de perſonnes s'aſſembloient de toutes parts pour y entrer avec luy. 'Il conte c.12.p.869.a. c.25.p.876.c.

Digitized by Google

comme une grande faveur que Jacque de Nimuzan luy avoit faite, de ce que pour témoigner le reſpect & l'affection extreme qu'il avoit pour luy, il luy avoit ouvert deux fois ſa porte, qu'il tenoit fermée pour tous les autres.

c.12 p.875.d. 'Il alloit auſſi fort ſouvent voir S. Polychrone, & luy demandoit, comme il dit, ſa benediction. c. 'Comme ce Saint eſtoit fort infirme, Theodoret obtint enfin de luy aprés beaucoup de prieres, qu'il permiſt qu'on luy baſtit une petite cabane. Le voyant accablé tout enſemble de vieilleſſe & de foibleſſe, ſans recevoir ni ſervice ni ſoulagement de qui que ce fuſt, il luy fit trouver bon, aprés l'en avoir extremement conjuré, de ſouffrir que deux perſonnes vinſſent loger avec luy pour luy rendre quelque aſſiſtance: & parcequ'il deſiroit qu'elles fuſſent d'une grande vertu, Theodoret perſuada à deux hommes excellens, qui demeuroient ſeparément en des cellules proche de là, de preferer à toute autre choſe le ſervice qu'ils pourroient rendre à ce grand b.c. ſerviteur de Dieu. 'C'eſtoient, comme on a vu, les SS. Moyſe & Damien, à qui la compagnie de Polychrone, que Theodoret leur avoit procurée, ſervit extremement pour les avancer dans la p.874 b. vertu. 'Ayant ſceu que le meſme Polychrone pour ſe mortifier d'une maniere toute nouvelle, ſe chargeoit ſouvent les epaules d'une racine de cheſne fort peſante, il la prit pour voir ce qu'elle peſoit, & à peine la put-il ſoulever avec les deux mains. Le Saint qui le vit, le pria de ne point toucher à cette racine: Theodoret au contraire pour le ſoulager d'un ſi grand travail, vouloit l'emporter: Mais Polychrone ne put jamais s'y reſoudre. Et ainſi voyant que cela luy faiſoit trop de peine, il ceſſa de l'en preſſer.

c.30.p.895.a. 'Il viſitoit auſſi Sainte Domnine, & ſouffroit qu'elle luy priſt la main, & la miſt ſur ſes yeux, d'où il ne la retiroit point qu'elle ne fuſt trempée des larmes que cette Sainte verſoit ſans ceſſe.

ib. 'Lorſqu'il venoit en ces quartiers là, elle luy envoyoit du pain, [comme aux autres,] des fruits, & des lentilles trempées dans l'eau.

ARTICLE XII.

Union de Theodoret avec Saint Jacque de Cyr: Il prend ſoin de luy dans ſes maladies.

Thdrt.v.P.c.21. p.856.b.c. [COMME Jacque eſtoit fort proche de la ville de Cyr, auſſi Theodoret avoit une union particuliere avec luy.] 'Il y avoit

avoit encore peu de temps qu'il eſtoit Eveſque, lorſque ce Saint tomba dans une fort grande maladie, qui eſtoit un debordement de bile, & une dyſenterie accompagnée d'une fievre. Et ce mal luy eſtoit d'autant plus incommode, qu'eſtant expoſé à la vue de tout le monde, & n'ayant quoy que ce ſoit qui le couvriſt, la pudeur naturelle augmentée encore par ſa pieté, ne luy permettoit pas de ſe decharger de cette humeur maligne & piquante qui luy dechiroit les entrailles. Theodoret qui eſtoit preſent, s'eſtant apperceu de la peine où il eſtoit, dit tout ce qu'il put à ce peuple pour l'obliger de ſe retirer. Il y employa les prieres, les menaces, & meſme la crainte de l'excommunication; & enfin il fit tant qu'ils ſe retirerent ſur le ſoir. Ce ſaint homme ne ceda pas neanmoins encore à la violence de la nature, & il attendit que la nuit toute noire eſtant venue, il ne reſtaſt plus perſonne auprés de luy.

'Theodoret le vint trouver le lendemain, & ayant remarqué d. que la chaleur de l'air qui eſtoit extreme, augmentoit encore celle de ſa fievre. ('Car on eſtoit alors au fort de l'été, ſans qu'il y b. euſt aucun vent qui temperaſt l'ardeur du ſoleil,) 'il commença à d. 837. ſe plaindre qu'il avoit mal à la teſte, [comme cela pouvoit eſtre effectivement,] & qu'il ne pouvoit ſupporter la force des rayons du ſoleil: Ainſi il le pria de luy procurer un peu d'ombre. Le Saint fit auſſitoſt enfoncer trois roſeaux dans terre, & mettre deſſus deux habits de peaux. Il me pria donc, dit Theodoret, » de me mettre à l'ombre deſſous ce petit couvert. Je devrois avoir » grande honte, mon Pere, luy répondis-je, eſtant jeune & fort » comme je ſuis, de recevoir ce ſoulagement, tandis que dans le » beſoin que vous en avez, eſtant travaillé d'une fievre ſi violente, » vous demeurez expoſé à ce grand ſoleil. C'eſt pourquoi ſi vous » deſirez que je ſois à l'ombre, prenez-en s'il vous plaiſt voſtre » part, en vous mettant auſſi à couvert, puiſque cette extreme » chaleur ne me permet pas de demeurer où vous eſtes, & que je » ne veux point dutout vous quitter.

'Le Saint par conſideration pour Theodoret, ceda à ſon deſir; c. & lorſqu'ils eurent receu enſemble quelque ſoulagement de cette ombre, Theodoret luy dit qu'il ne pouvoit demeurer toujours aſſis ſans en reſſentir de la douleur, & qu'il avoit beſoin de ſe coucher contre terre. Le Saint le pria de le faire: mais cet Eveſque luy répondit encore qu'il ne pouvoit ſe reſoudre d'eſtre couché lorſqu'il ne le ſeroit pas; & qu'ainſi s'il deſiroit de luy donner ce ſoulagement, il falloit qu'il ſe couchaſt auſſi luy

meſme, afin qu'il ne rougiſt pas d'eſtre ſeul à le prendre. Theodoret ayant ainſi ſurpris, & comme trompé par ſes paroles ſon incroyable patience dans les douleurs, luy procura ce peu de repos.

c. 'Lorſqu'ils furent tous deux couchez par terre, Theodoret commença à l'entretenir de choſes agreables pour rejouir un peu ſon eſprit; & ayant mis ſa main ſous ſa robe pour taſcher d'adoucir ſa douleur en luy frotant un peu le dos, il ſentit de grandes chaines de fer "à l'entour de ſes reins & de ſon cou. Le &c. voyant accablé d'un ſi grand poids, il le pria de vouloir donner quelque ſoulagement à ſon corps, qui ne pouvoit ſupporter tout enſemble & cette charge volontaire, & une maladie non volontaire. Mon Pere, luy diſoit-il, la fievre fait maintenant le « meſme effet que ces chaines: oſtez les donc, je vous ſupplie, « d. 'pour les reprendre quand elle ſera paſſée. Ce ſaint homme ne « put non plus en cela qu'au reſte reſiſter à l'inſtance que ſon Eveſque luy faiſoit, n'y ayant point de charmes plus doux que les prieres d'un ami; & ayant receu ce ſoulagement, il guerit peu de jours aprés.

d. 'Il tomba depuis dans une autre maladie beaucoup plus grande, & ſur la croyance qu'il n'en releveroit pas, quantité de payſans des environs accoururent pour enlever ſon corps. Mais tous les ſoldats & les habitans de la ville vinrent en armes, & tirerent quantité de traits, non pas pour bleſſer ces payſans, mais p.853.a. ſeulement pour leur faire peur: '& les ayant ainſi chaſſez, ils mirent ſur un lit ce glorieux ſoldat de J.C, le porterent dans la ville, & le mirent dans un monaſtere proche de l'egliſe d'un Prophete. Il n'avoit alors aucune connoiſſance: & meſme les payſans qui eſtoient venus l'enlever, luy tirant les cheveux, [peut-eſtre pour les garder comme des reliques,] il n'en avoit rien ſenti.

a.b. 'Theodoret eſtoit alors à Berée avec Acace qui en eſtoit Eveſque. Un homme vint l'avertir de ce qui ſe paſſoit, & luy parla du Saint comme d'une perſonne morte. Il partit à l'heure meſme, & ayant marché toute la nuit, il ſe rendit au point du jour auprés de luy. Il le trouva ſans parole & ſans connoiſſance. Mais auſſitoſt qu'il l'eut ſalué, & luy eut dit, qu'Acace, "qu'il eſtimoit τὸν μέγαν. tant, ſe recommandoit à luy, il ouvrit les yeux, luy demanda comment il ſe portoit, & quand il eſtoit arrivé. A quoy Theodoret ayant répondu, ſes yeux ſe refermerent comme auparavant. Trois jours aprés il demanda où il eſtoit, & l'ayant ſceu, il en témoigna un grand deplaiſir, & pria que ſans differer on le repor-

Digitized by Google

taſt ſur la montagne : ce que Theodoret commanda auſſitoſt de faire, voulant le ſatisfaire en toutes choſes.

&c. 'Le lendemain il luy perſuada, "quoiqu'avec beaucoup de c.d.
peine, de prendre un peu de tiſane, & de regarder le degouſt
&c. qu'il en pouvoit avoir, "comme une penitence propre au temps
de ſa maladie. 'Un de ceux qui l'aſſiſtoient alors, voulut couvrir p.859.a.
d'un panier le vaiſſeau où eſtoit cette tiſane. Le Saint luy demanda pourquoi il le couvroit ainſi, & ayant ſceu que c'eſtoit pour empeſcher que ceux qui le viendroient viſiter ne la viſſent:
» Mon fils, luy dit-il, gardez vous bien de cacher aux hommes ce
» qui eſt connu de Dieu createur de toutes choſes, puiſque ne
» voulant vivre que pour luy ſeul, je me mets peu en peine de la
» gloire & de l'eſtime des hommes. 'Car quel avantage recevrois- b.
» je que ceux qui viennent ici, cruſſent mes auſteritez plus grandes que Dieu ne voit qu'elles ſont, puiſque c'eſt luy, & non pas
» eux, qui recompenſe les travaux qu'on entreprend pour ſon
» ſervice? Qui peut aſſez admirer ces paroles, dit Theodoret, & l'eſprit avec lequel il les proferoit, elevé audeſſus de toutes les louanges humaines?

'Theodoret obtint encore de luy qu'on luy lavaſt les piez avec a.
de l'eau, pour les ſoulager de leur extreme foibleſſe; car elle eſtoit telle qu'il ne pouvoit plus marcher.

'Entre les miracles du Saint, Theodoret raconte en particulier p.860.c.
la reſurrection d'un enfant de quatre ans, comme il l'avoit appriſe du pere : & il avoit vu l'enfant meſme. Il racontoit à beaucoup de perſonnes ce miracle digne d'un Apoſtre, comme une choſe qui leur pouvoit eſtre tres utile. 'Il avoit eſté luy meſme c.
ſouvent aſſiſté par ce Saint, '& il en marque diverſes particulari- d.863.d.
tez [que nous raporterons dans la ſuite.] 'Ce Saint luy raportoit p.863.d.
les aſſauts par leſquels le demon l'avoit attaqué en pluſieurs occaſions. 'On fit baſtir à ce ſaint homme dans le bourg le plus p.866.b.
proche de la montagne, une tres grande chapelle [pour mettre ſon corps quand il ſeroit mort;] & Theodoret de ſon coſté luy fit faire à Cyr un tombeau de pierre dans l'egliſe des Apoſtres. Le Saint l'apprit [avec douleur,] & il conjura diverſes fois Theodoret qu'il puſt eſtre enterré ſur ſa montagne. 'Theodoret luy c.
répondoit toujours, qu'ayant ſi fort mepriſé tout ce qui regardoit cette vie, il ne devoit point ſe mettre en peine de ſa ſepulture. Enfin neanmoins voyant qu'il le deſiroit avec tant de paſſion, il ne put luy reſiſter davantage; il fit porter ſur la montagne le tombeau qu'il avoit fait faire dans l'egliſe, & comme

Digitized by Google

l'air en gaſtoit la pierre, il le fit environner d'un petit baſtiment pour le couvrir. Quand le Saint vit ce baſtiment achevé, il proteſta qu'il ne ſouffriroit jamais qu'on l'appellaſt le tombeau de Jacque; qu'il vouloit que ce fuſt une chapelle des ſaints Martyrs, [d] & qu'on le miſt auprés d'eux dans un autre cercueil, comme un pauvre à qui ils feroient la grace de le recevoir chez eux. Il executa ce qu'il avoit dit. Car ayant raſſemblé de tous coſtez des reliques de plusieurs Prophetes, de divers Apoſtres, & d'un tres grand nombre de Martyrs, il les mit dans le tombeau que Theodoret avoit fait faire, & où l'on aſſure neanmoins qu'il fut mis auſſi.

d. Thdr. L. 1. r. p. 553. c.

Comme il renvoyoit quelquefois aſſez rudement les perſonnes qui venoient l'interrompre dans ſa priere, Theodoret ſe crut obligé de luy en parler: & le Saint luy en rendit des raiſons qui luy parurent ſi juſtes, qu'il ne ſongea plus enſuite qu'à les faire approuver par les autres qui ſe ſcandalizoient de cette conduite. &c.

Thdrt. p. 867. 868.

ARTICLE XIII.

Theodoret convertit tous les heretiques de ſon dioceſe.

[TANT de ſaints ſolitaires donnoient ſans doute beaucoup de conſolation à Theodoret leur paſteur. Mais il trouvoit des ſujets d'affliction qui n'eſtoient guere moins grands dans beaucoup d'autres perſonnes de ſon dioceſe.]

Car il y avoit un tres grand nombre d'heretiques Ariens, de Macedoniens, [a] & particulierement de Marcionites: [b] ce qui luy cauſoit une violente douleur. [Mais tant d'ennemis ne firent qu'anoblir ſon triomphe.] [c] Car il les convertit tous. Et en l'an 449, lorſque ſans l'entendre on le depoſoit comme un ennemi de l'Egliſe, il ne reſtoit pas un ſeul heretique dans ſon dioceſe. [d] Il changea ainſi en brebis de J.C. une infinité de loups.

Thdrt. ep. 81. 113. p. 954. c] 986. d.
a p. 954. b] 1026. c] v. P. c. 21. p. 860. d.
b v. P. c. 21. p. 852. b.
c ep. 81. 113. p. 954 c] 987. a.
d ep. 81. 116. p. 956. 985. b. c.

Il marque en particulier qu'il avoit fait rentrer dans le chemin de la verité un bourg plein d'Ariens, un autre d'Eunomiens, & huit de Marcionites, avec les [villages] d'alentour. L'un de ces huit bourgs où il fit regner la verité ſur les ruines de l'hereſie de Marcion, eſtoit celui de Tillime. Il dit quelquefois qu'il a converti juſqu'à mille Marcionites; ce que Baronius croit eſtre une faute, parcequ'il dit autrepart, qu'il en avoit battizé plus de dix mille. C'eſt avec ſujet qu'il raporte ces grands ſuccés à la

e ep. 81. p. 954. b. v. P. c. 21. p. 848. d.
ep. 113. p. 986. d.
Bar. 424. § 19.
Thdrt. ep. 145. p. 1026. c.
f] ep. 81. p. 954. f.

Digitized by Google

grace de Dieu, & aux prieres que les Saints, & meſme ceux des pays les plus eloignez, offroient à Dieu pour toute l'Egliſe. ep.113 p.587.a.

'Mais il n'offrit à Dieu cette moiſſon ſi feconde qu'aprés l'avoir ſemée avec beaucoup de larmes, de peines, & de travaux, & aprés l'avoir meſme arroſée ſouvent de ſon ſang. Il avoit ſouvent eſté lapidé par ceux dont il s'efforçoit d'amollir la dureté; & pour leur procurer la vie de l'ame, il s'eſtoit vu pres de perdre celle du corps. [Ainſi on ne peut luy refuſer avec juſtice le glorieux titre de Confeſſeur de J.C. Dans l'hiſtoire de Saint Jacque de Cyr, il raporte quelques particularitez de ce qu'il fit pour la converſion des Marcionites.] 'Il s'efforçoit de tout ſon pouvoir, comme il dit luy meſme, d'arracher les racines que l'hereſie de Marcion avoit jettées en beaucoup d'endroits de ſon dioceſe. Il employoit pour cela tous ſes efforts, & il ſe ſervoit de tous les moyens qui luy pouvoient venir en l'eſprit. Mais ſelon les paroles de David, ceux pour le ſalut deſquels il travailloit avec tant de ſoin, au lieu de luy en ſavoir gré, mediſoient de luy, luy rendoient le mal pour le bien, & payoient de haine ſon affection & ſon zele pour leur ſalut. a181.p.954.c. v.P.c.21.p.8.b.

'Ils employoient meſme les charmes & la magie, & appelloient les plus méchans des demons à leurs ſecours pour le combatre, & luy faire la guerre inviſiblement. L'un de ces eſprits de tenebres luy dit une nuit : De quoy t'aviſe-tu donc de combatre contre Marcion? Pourquoi luy fais-tu la guerre? Quel deplaiſir t'a-t-il jamais fait? ceſſe de le perſecuter : ceſſe d'avoir pour luy de la haine; où l'experience te fera connoiſtre l'avantage qu'il y a de ſe ſavoir tenir en repos. Car je veux bien que tu ſaches qu'il y a longtemps que je t'euſſe mis en pieces ſans une troupe de Martyrs, & ſans Jacque, que j'ay vu qui te gardoient. J'entendis diſtinctement ces paroles, dit Theodoret, & ayant demandé à un de mes amis qui couchoit auprés de moy, s'il les avoit auſſi entendues, il me répondit je n'en ay pas perdu un ſeul mot, & j'avois grande envie de me lever pour voir, & pour reconnoiſtre qui eſtoit celui qui parloit ainſi : mais croyant que vous dormiez, je ne l'ay oſé, depeur de vous eveiller. Nous nous levaſmes tous deux enſuite, & ayant regardé de tous coſtez, nous n'entendiſmes remuer ni parler perſonne. Ils ne furent pas les ſeuls qui ouirent ces paroles : & tous les ſerviteurs qui eſtoient dans la chambre les entendirent auſſi. p.861.a. b.

'Theodoret aprés y avoir penſé, comprit que ce que le demon avoit dit d'une troupe de Martyrs, eſtoit à cauſe d'un petit vaſe b.

pendu à ſon lit, dans lequel il y avoit de l'huile ſainte, dit-il, recueillie des tombeaux de pluſieurs Martyrs; & que ce qu'il avoit ajouté de Jacque ce grand ſerviteur de Dieu, eſtoit à cauſe d'un vieux manteau qui venoit de luy, lequel eſtoit ſous ſa teſte, & luy tenoit lieu d'un rempart, & d'une défenſe invincible. [Cette huile ſainte eſtoit peuteſtre de ces huiles miraculeuſes qui couloient des tombeaux de quelques Martyrs, ou ſeulement de celles qui bruloient dans les lampes qu'on allumoit devant leurs tombeaux. Car on regardoit cette huile comme ſainte, & Dieu s'en ſervoit meſme quelquefois pour operer des miracles.]

'Lorſque Theodoret eut pris la reſolution d'aller dans les plus grands de tous les bourgs infectez de cette hereſie, comme pluſieurs difficultez l'empeſchoient d'executer ce deſſein, il envoya vers Jacque ſon Iſaïe pour obtenir par ſon moyen le ſecours & l'aſſiſtance de Dieu: Surquoi Jacque luy répondit: Ne craignez rien, Dieu m'a fait voir cette nuit, non par un ſonge vain, mais par une viſion claire & veritable, que tous ces obſtacles ſe diſſiperont comme des toilles d'araignées. Car lorſque je commençois à chanter à Dieu des cantiques, j'ay aperceu du coſté [de l'Occident,] où ces bourgs ſont ſituez, un ſerpent qui paroiſſoit eſtre tout de feu, lequel eſtoit porté au milieu de l'air de l'Occident vers l'Orient. Aprés avoir fait trois prieres, j'ay revu le meſme ſerpent plié en luy meſme, en forme de cercle, ſa teſte touchant à ſa queue, [qui la couvroit,] & aprés avoir achevé huit prieres, je l'ay vu coupé en deux morceaux, & puis reduit en fumée.

'Voilà quelle fut la prediction du Saint; & elle s'accomplit à la lettre. Car lorſque Theodoret voulut entrer le matin dans ce bourg, les habitans qui avoient alors pour chef l'ancien ſerpent, & qui n'eſtoient pas moins attachez à l'hereſie de Marcion, qu'ils le furent depuis à la doctrine des Apoſtres, vinrent du coſté de l'Occident contre luy l'épée nue à la main pour l'empeſcher d'y entrer. 'Environ "la troiſieme heure du jour ils ſe mirent tous en rond, & en forme de cercle, comme pour penſer à leur propre ſureté, de meſme que le ſerpent avoit fait dans la viſion du Saint pour cacher ſa teſte: & la huittieme heure du jour eſtant venue, ils ſe diſperſerent tous deçà & delà, & laiſſerent ainſi toute libre l'entrée de leur bourg. Theodoret y trouva un ſerpent d'airain qu'ils adoroient. [Ce qui les empeſcha de s'oppoſer davantage à Theodoret, peut bien avoir eſté la crainte

vers 9 heures du matin.

d'irriter l'Empereur Theodoſe II, qui ne manquoit point d'appuyer de ſon autorité le zele des ſaints Eveſques.

V. ſ. 'Peu aprés que Theodoret eut receu "les reliques de S. Jean b.
Battiſte, & les autres dont nous avons parlé ci-deſſus, il alla
voir le meſme Jacque, & le conjura d'obtenir de Dieu qu'il viſt
ſon dioceſe entierement net de l'ivraie de l'hereſie. Ce Saint
luy répondit qu'il n'avoit que faire pour cela ni de ſon interceſ-
ſion, ni de celle d'aucun autre, 'puiſque S. Jean Battiſte offroit c.
ſans ceſſe ſes prieres à Dieu pour luy demander cette grace.
Theodoret luy répondit que la confiance qu'il avoit à l'interceſ-
ſion de S. Jean Battiſte, & des autres Saints dont il avoit les re-
liques, ne l'empeſchoit pas de recourir encore à luy : Mais il luy
&c. repeta la meſme choſe; '& enfin "en eſtant fort preſſé, il luy dit d.863.
&c. que Dieu "l'avoit aſſuré dans une viſion de la verité des reliques
du Saint Precurſeur, '& dans une autre, que ce Saint prioit pour p.863.b.
luy. 'Il le pria auſſi de luy apporter les reliques de S. Jean Battiſte, p.861.c.d.
afin qu'il les puſt baiſer, & Theodoret les luy apporta le lende-
main.

'Jacque avoit eu cette ſeconde viſion peu aprés la premiere, d.863.
lorſque Theodoret alla la nuit dans le premier bourg, comme
il y dit, pour y arreſter une ſedition, & porter les habitans à leur
devoir. [Je ne ſçay ſi par ce premier bourg, il entend celui qui
eſtoit le plus proche de la ville de Cyr, où le peuple pouvoit
s'eſtre ſoulevé ſoit ſur la levée des impoſts, ſoit ſur quelque au-
tre ſujet; ou ſi cela ſe raporte au premier & au plus conſiderable
bourg des Marcionites, qui n'ayant d'abord oſé empeſcher
Theodoret d'entrer, peuvent avoir fait enſuite quelque ſedi-
t. tion contre luy, & luy avoir jetté des pierres pour le tuer. 'Les
termes dont il ſe ſert peuvent meſme marquer qu'il y alloit
avec quelques troupes qui devoient punir les ſeditieux.] 'Il eſt b.c.
certain qu'on craignoit qu'il n'y euſt du carnage en cette ren-
contre; c'eſt pourquoi il avoit recommandé à Saint Jacque de
prier avec plus de ferveur que jamais. Ce Saint paſſa donc toute
la nuit en oraiſon. Et ce fut alors qu'il entendit une voix qui luy
» dit : Jacque, ne crains rien : car le grand Saint Jean Battiſte n'a
» point ceſſé durant toute cette nuit de prier pour ce ſujet le
» Createur de l'univers; & ſi ſon interceſſion n'euſt reprimé l'au-
» dace du demon, il y auroit eu un tres grand carnage.

t. *τινὲς δὲ τοῦτον εἰς τοσοῦτον.*

ARTICLE XIV.

Theodoret preſche avec eclat dans Antioche.

[THEODORET ne renfermoit pas les graces que Dieu luy avoit données dans les ſeules bornes de ſon dioceſe.]

Thdrt.ep.113. 145.p.987.a] 1022.1023. graec.t.4.p.461. 462. 'Il dit qu'il avoit combatu dans la pluſpart des villes de l'Orient contre les payens, contre les Juifs, & contre toutes ſortes d'heretiques. 'Il eut pluſieurs entretiens avec des payens qui le venoient voir; & il y refuta les railleries qu'ils faiſoient de la religion Chrétienne. 'Ce fut ſa charité generale pour tous les Fideles qui l'engagea à prendre part aux maux que ſouffroient les Egliſes de Phenicie.

ep.80.p.951.c. ep.75.p.943.b. 'Il preſchoit quelquefois la parole de Dieu à Berée, & donnoit avec joie à ce peuple ce qu'il avoit receu de Dieu, comme ce peuple recevoit avec plaiſir la verité de ſa bouche. 'Il paroiſt ep.81.p.953.d. qu'il exerçoit quelquefois la meſme fonction dans Antioche. 'Et ep.83.p.958.a. il dit que Jean qui fut treize ans Eveſque de cette ville, témoignoit meſme par des marques exterieures combien il approuvoit & eſtimoit ſes diſcours. b. 'Il écrit à Dioſcore que les Syriens qui alloient à Alexandrie, & les Alexandrins qui venoient en Syrie, luy pourroient témoigner avec quelle joie les peuples ad Joan.t.4.p. 703.c.d. ecoutoient ſes diſcours. 'Il dit que ceux qui le condannerent [en 449,] comme heretique dans le faux Concile d'Epheſe, eſtoient ceux meſmes qui eſtant ſimples fideles, & enſuite Lecteurs, Diacres, Preſtres, & Eveſques, donnoient de grands eloges aux diſcours qu'il faiſoit dans Antioche; & qui le venoient embraſſer au ſortir de ſes ſermons, luy baiſoient la teſte, la poitrine, les mains, & quelques uns meſme les genoux; qui diſoient que ſa doctrine eſtoit celle des Apoſtres, & qu'il eſtoit le flambeau non ſeulement de l'Orient, mais meſme de tout l'univers.

ep.83.p.957. 958. 'De tant de ſermons qu'il a faits, [ſoit dans ſon dioceſe, ſoit dehors,] durant 25 ans [& plus] qu'il a eſté Eveſque, [il ne nous en reſte aucun.] Il allegue ſes predications comme une preuve p.957.958[145. p.1021.c. de la pureté de ſa foy, 'parceque d'un nombre infini de perſonnes qu'il avoit eus pour auditeurs, il ne s'eſtoit jamais trouvé ni aucun Eveſque, ni aucun Eccleſiaſtique qui y euſt remarqué la moindre erreur.

[Il ſemble que lorſqu'il venoit à Antioche, on luy confioit non ſeulement le miniſtere de la parole, mais encore les autres fonctions

Digitized by Google

fonctions les plus importantes de l'epiſcopat.]'Car parlant de ce qu'on luy avoit défendu de venir à Antioche, il demande en quoy il avoit donc offenſé Dieu lorſqu'il y eſtoit venu : ſi c'eſtoit parcequ'il avoit oſté tels & tels du nombre des Fideles ou des Eccleſiaſtiques pour des crimes que l'on n'oſoit pas meſme exprimer, ou parcequ'il avoit elevé à la dignité du ſacerdoce des perſonnes d'une vie ſainte, & qui eſtoient dans l'eſtime[de tout le monde. ep.81.p.953.d.

Quoiqu'il euſt donc aſſez de ſujet d'aimer le ſejour d'Antioche, s'il euſt eu de l'ambition, & du deſir de paroiſtre ;]'& quoiqu'il y trouvaſt la facilité de s'entretenir par lettres avec ſes amis les plus eloignez, ce qu'il n'avoit pas à Cyr ;neanmoins il n'y vint jamais de luy meſme depuis qu'il fut Eveſque ; ou plutoſt il n'y venoit que lorſqu'on l'y contraignoit, & aprés qu'on l'avoit mandé cinq ou ſix fois pour ſe trouver à des Conciles : les Canons ne luy permettant pas en ces rencontres de ſe diſpenſer d'y venir, ſans ſe mettre en danger d'eſtre depoſé.'Avec cela il ne laiſſoit pas d'eſtre ſouvent[obligé]d'y venir, & d'y demeurer aſſez longtemps.'Mais il en ſortoit quelquefois ſans prendre congé de perſonne, à cauſe du deſir qu'on avoit de l'y retenir.[a]Il n'y avoit point de ville, quelque belle & quelque agreable qu'elle fuſt, dont il preferaſt le ſejour à ſa ſolitude de Cyr, parceque c'eſtoit le partage que Dieu luy avoit confié. Lup.ep.71.p.156. Thdrt.p.953.c.d. Lup.ep.71.p.156. Thdrt.ep.80.p.951.a. a ep.79.p.950.b.c.

[La grande eſtime que l'on faiſoit partout de Theodoret, eſtoit cauſe ſans doute de ce grand nombre d'affaires dont il ſe trouvoit chargé.]'Car il dit qu'il eſtoit accablé d'une infinité de ſoins pour les affaires de la ville & de la campagne, pour celles de la police & de la Cour, pour celles du monde & pour celles de l'Egliſe ;[ce qui ne l'empeſcha pas de faire pluſieurs grands ouvrages pour l'utilité & l'edification de tous les Fideles.] in Cant.t.1.p.984.a]988.d.

ARTICLE XV.

De quelques illuſtres ſolitaires de Syrie connus de Theodoret.

COMME Theodoret aimoit les ſolitaires de ſon dioceſe, il aimoit auſſi ceux qui eſtoient repandus dans toutes les autres parties de l'Egliſe, & il n'en parle jamais qu'avec eſtime. Il avoit neanmoins une union plus particuliere avec ceux de la Syrie ; & ce n'eſt que de leurs actions qu'il a rempli ſon *hiſtoire ſainte*. Outre ce que nous en avons dit en parlant de ſa naiſſance, V.s 42.

Digitized by Google

Thdrt.v.P.c.28. p.890.d. & de ſa premiere education,]'il viſita S. Thalelée qui vivoit ſur une montagne à une lieue de Gabales, ville petite, mais agreable [dans la Syrie.]Il raporte l'hiſtoire de ce Saint, qu'il avoit appriſe partie de luy meſme,'partie de ceux qui habitoient ſur la meſme montagne, & qui eſtant payens avoient eſté acquis à J.C.par''ſes inſtructions & par ſes miracles,'aprés qu'il eut chaſſé &c. les demons''qui pretendoient eſtre maiſtres de ce lieu.'Il vivoit &c. encore lorſque Theodoret en parloit[vers l'an 440.]'Et il y avoit alors dix ans qu'il pratiquoit une auſterité toute nouvelle dans ''une machine qui l'obligeoit à avoir toujours la teſte courbée &c. juſque ſur ſes genoux.Il l'avoit inventée pour eviter par quelque peine volontaire les peines involontaires de l'autre vie.'Car ce fut la raiſon qu'il en rendit à Theodoret meſme lorſqu'il le vint voir.'Les Grecs font la feſte de ce Saint le 27 de fevrier.

p.891.b|892.b. p.890.c.d. p.891.892. p.893.d. Boll.27.feb.p. 680.

[a] Thdrt.p.891-892. [b] Vit.p.854.a| Moſc.c.59.p. 103.b. *Comme il eſtoit de Cilicie, & qu'il avoit un grand ſentiment de ſes fautes, & beaucoup d'amour pour la penitence, [b]il ſemble que ce pouvoit eſtre l'Abbé Thalelée de Cilicie, dont Jean Moſc raporte qu'aprés avoir paſſé 60 ans dans la vie monaſtique, il ne ceſſoit point de pleurer, & diſoit toujours: Dieu nous donne cette vie pour faire penitence, & ſi nous negligeons de la faire, il nous en fera rendre un conte tres rigoureux.'Bollandus croit que cet Abbé eſt plutoſt le Preſtre Thalelée qui vivoit encore dans la Laure de S. Sabas vers l'an 557,'& qui eſtoit peut-eſtre le compagnon des travaux de S. Jean le Silentieux vers l'an 505.[Neanmoins Moſc en parlant de l'Abbé, ne luy donne pas le titre de Preſtre qu'il marque avec ſoin dans d'autres occaſions.]

« « « Boll.27.feb.p. 682.§ 3. 20.jan.p.313.§ 70.104. 27.feb.p.681.§ 4. p.680.§ 4. 'Pour Thalelée qui avoit eſté matelot, dont Moſc raporte auſſi l'hiſtoire, il eſt viſible que ce n'eſt ni l'Abbé, ni celui dont parle Theodoret.'Il y a auſſi''un Martyr de ce nom, qu'on met ſous Numerien.

V. Saint Caius Pape.

Thdrt.v.P.c.26. p.878.c.d. 'Theodoret viſita ſouvent''Heliodore Abbé d'un grand monaſtere auprés de Teledan,[dans le dioceſe d'Antioche,]où il eſtoit entré à l'age de trois ans, & n'en eſtoit jamais ſorti. Theodoret admiroit la ſimplicité de ſes mœurs, & eſtimoit beaucoup la pureté de ſon ame.'Il apprit de ſa bouche quelques particularitez de l'hiſtoire de S. Symeon Stylite,'qui avoit paſſé dix ans dans cette maiſon.

V. Saint Symeon Stylite 34.

p.879.a. p.878.c.d. c.29.p.892-894. p.882.d. p.893.a.b. 'Il raporte au long les auſteritez incroyables des SaintesMarane & Cyre,'qui s'eſtoient renfermées dans un ſimple enclos de murailles auprés de la ville de Berée en Syrie,'d'où Marane ſeule parloit par une feneſtre dans le temps de Paſque aux femmes

Digitized by Google

qui la venoient voir. Elles ſortirent neanmoins de cet enclos pour aller voir les ſaints lieux de Jeruſalem, & pour viſiter à Seleucie en Iſaurie le tombeau de Sainte Thecle. Elles firent le dernier voyage ſans manger : & au premier elles mangerent ſeulement à Jeruſalem, quoique l'on conte 20 giſtes de Berée à Jeruſalem. Il peut y avoir 500 milles ſelon l'Itineraire d'Antonin, ce qui feroit 200 lieues. Neanmoins ſelon la carte de Sanſon, il n'y a qu'environ 120 lieues, & preſque autant de Berée à Seleucie.

'Ces deux Saintes faiſoient encore ouvrir leur cloſture pour y recevoir Theodoret, par le reſpect qu'elles avoient en general pour l'epiſcopat, [& ſans doute auſſi par la conſideration particuliere de ſa perſonne.]' Comme Berée n'eſtoit qu'à 17 lieues de Cyr, il les viſitoit aſſez ſouvent.' Et il avoit le credit de leur faire quitter les chaines tres peſantes qu'elles portoient. Mais quand il eſtoit parti, elles s'en chargeoient de nouveau. Elles vivoient depuis 42 ans dans ces ſaints exercices lorſque Theodoret écrivoit leur vie.' L'Egliſe greque honore ces deux Saintes le 28 de fevrier. On les a miſes dans le martyrologe Romain le 3 d'aouſt. [Je ne croy pas qu'on doive faire difficulté de leur donner le titre de vierges.

p.893.c. It. Ant. Thdrt.p.893.c. Boll.28.feb.p. 718.c.

Entre les ſolitaires auſquels Theodoret a eſté particulierement uni, & dont il a fait l'hiſtoire, nous avons reſervé pour le dernier le celebre Saint Symeon Stylite, parceque nous aurons plus de choſes à en dire, quoique nous voulions nous renfermer dans celles où Theodoret a eu part.]' Theodoret apprit de luy meſme la maniere dont il s'eſtoit converti, en entendant ſeulement lire un endroit de l'Evangile. Il fut auſſi le témoin non ſeulement de ce courage avec lequel il ſe contentoit pour toute demeure de la largeur d'une colonne, mais auſſi de ce grand nombre de Sarrazins qui embraſſoient la foy & la morale de l'Evangile à la vue de ce miracle de l'univers. Et comme ce Saint les luy envoyoit pour recevoir de luy la benediction epiſcopale, jugeant qu'elle leur pouvoit eſtre fort utile, ils y venoient en ſi grande foule, qu'il en penſa une fois eſtre étouffé.' Il vit encore deux nations de Sarrazins preſtes à s'entrebatre, chacune voulant obtenir la benediction du Saint pour ſon prince : & il euſt eu de la peine à les ſeparer, ſi le Saint n'y euſt employé ſon autorité.' Il vit auſſi la converſion & la gueriſon d'un Sarrazin paralytique.

Thdrt.v.P.c.26. p.877.c. d.884.a. p.884.a.b. c.d.

'Il fut témoin de ſes propheties auſſi bien que de ſes miracles, particulierement à l'égard d'une ſechereſſe qui cauſa la peſte & la famine, & touchant une grande quantité de ſauterelles qui

p.884.d.

Digitized by Google

p.886.a. gasterent les foins & les avoines. Le Saint luy predit que Dieu le delivreroit d'une personne qui luy faisoit beaucoup de peines:
p.887.a. & au bout de quinze jours il vit l'effet de cette prediction. Il parle d'un homme de sa compagnie qui avoit conté jusqu'à 1400
d. inclinations du Saint, & d'un Diacre qui estant monté sur sa colonne, pour s'asseurer que c'estoit un homme, & non un Ange, luy estoit ensuite venu raporter ce qu'il avoit vu.

ARTICLE XVI.

Theodoret encourage les Fideles de Perse durant la persecution.

Thdrt.l.5.c.38. p.751-754.gr aff. l.5.p.614.b.c. THEODORET parle dans ses ouvrages de la persecution que l'Eglise de Perse souffrit de son temps, [depuis l'an 420;] mais il en parle comme d'une chose glorieuse & avantageuse a la religion Chrétienne, parceque l'experience nous fait
p.754.b. voir que la guerre nous est plus utile que la paix. Car la paix nous rend mous, lasches, timides, au lieu que la guerre nous anime le courage, & nous porte à mepriser tout ce qui regarde cette
v.P.c.14.p.871.c. vie comme des choses qui passent. Il eut soin de recueillir des reliques des Martyrs qui souffrirent dans cette persecution, & il les mit dans une eglise de son dioceſe, où il en celebroit tous les ans la feste. V. cette persecution.

[Mais voulant honorer & servir les Fideles de Perse d'une maniere encore plus digne d'un Evesque, & d'un docteur de l'Eglise,]
ep.77.78.p.944. 947. il écrivit deux lettres à Eulale & à Eusebe Evesques de la partie de l'Armenie soumise aux Perses, [depuis l'an 440 ou environ.] V. Theodose II.5.16.
ep.78.p.947.948. La seconde de ces lettres est plus particuliere pour Eusebe. Il l'y exhorte comme le second Evesque de cette province à remplir les devoirs, & à faire les fonctions du premier, qui estoit hors d'état de servir les Fideles, soit qu'il fust mort, ou qu'il eust renoncé à la foy, ou pour quelque autre raison que nous ignorons.]
p.948. Il luy represente donc en peu de mots, quels sont les devoirs des pasteurs, par l'exemple des soins & de la vigilance avec laquelle Jacob conduisoit, non des hommes rachetez du sang de J.C, & dont il faudra rendre conte à Dieu, mais les troupeaux
p.949.b.c. de son beaupere. Il l'exhorte particulierement luy & les autres Evesques à avoir beaucoup de compassion & de charité pour ceux qui estoient tombez durant la persecution, à travailler

Thdrt.n.p.49.1.d. 1. *Impies.* Mais M. Valois lit *impures*, sur l'autorité d'un manuscrit, ce qui fait un sens fort clair.

Digitized by Google

pour guerir leurs plaies, & à les faire rentrer dans le combat, n'y ayant rien de plus ſenſible au demon, que de ſe voir vaincu par ceux qu'il a une fois terraſſez.

[La lettre à Eulale ſemble eſtre plus generale pour les Eveſques du meſme pays. Il y traite la meſme matiere que dans l'autre, mais avec encore plus de force.] Il y témoigne la part qu'il prenoit à leurs ſouffrances, & particulierement au danger que couroient les foibles dans une ſi forte tentation. Il les exhorte à témoigner dans cette occaſion le courage qu'on attendoit d'eux: » Un Eveſque, dit-il, n'eſt pas Eveſque pour recevoir les reſpects » des peuples durant la paix; mais pour combatre à leur teſte durant la guerre. Les animaux meſme les plus foibles & les plus » farouches, nous apprennent comment les peres doivent s'expoſer pour leurs enfans: Il ajoute, qu'on verroit dans cette epreuve qui eſtoient les mercenaires, & qui eſtoient les veritables paſteurs.

Il les exhorte à prendre plus de ſoin des plus foibles, [a] à s'appliquer extremement à relever ceux qui ſont tombez, & à guerir leurs plaies. Il leur raporte ſur cela les paroles les plus tendres de la charité de S. Paul, & leur repreſente que J.C. avoit permis la chute du [premier des Apoſtres,] dont il vouloit que la confeſſion fuſt le fondement de l'Egliſe, pour nous apprendre d'une part à ne nous point confier en nous meſmes, & de l'autre à affermir avec charité ceux qui ſont ebranlez par la violence de l'ennemi. Mais il veut que cette compaſſion pour les pecheurs ſoit ſage & judicieuſe, & conforme aux Canons des Peres; Qu'on les admette à prier, & à recevoir les inſtructions de l'Egliſe avec les catecumenes; mais qu'on les ſepare pour un temps de la participation des Myſteres, juſques à ce qu'ils reconnoiſſent leur maladie, qu'ils deſirent la ſanté, & qu'ils ſentent combien ils ſont malheureux d'avoir quitté J.C. pour s'abandonner au demon.

[Il parle dans ces deux lettres avec beaucoup d'autorité.] Mais il y méle tant de marques d'humilité, [b] ſe comparant meſme à Jethro, dont Moyſe receut le conſeil, quoique ce fuſt un idolatre, [qu'on voit bien que c'eſt la charité qui parle, & non un eſprit d'empire & de domination.] Il les ſupplie de prier pour luy, le pouvant faire avec d'autant plus de confiance qu'ils ſouffroient davantage pour J.C.

ep.77.p.944. 945.
p.945.
p.945.946.
p.945.a.b|946.a. b.
p.946.b. a.b.c.d.
p.947.a.
b.c.
c|78.p.949.c. d|78.p.949.d. d.

ARTICLE XVII.

Theodoret défend Neſtorius contre S. Cyrille, & contre le Concile d'Epheſe.

[NOUS ne ſavons rien de particulier des ſept premieres années de l'epiſcopat de Theodoret, hors ce que nous avons dit] ſur la premiere maladie de Saint Jacque de Cyr.[a] Il ſe trouva preſent avec d'autres Eveſques ſur la fin de l'an 430, lorſqu'on rendit à Jean d'Antioche les lettres que le Pape Celeſtin & S. Cyrille d'Alexandrie luy écrivoient contre Neſtorius: & ce fut[b] de l'avis de ces Eveſques que Jean écrivit au meſme Neſtorius, une lettre tres belle & tres Catholique, que quelques uns croient avoir eſté dreſſée par Theodoret, pour le porter à aſſoupir le trouble qui s'eſtoit excité ſur ſon ſujet. Jean dit que tous ces Eveſques eſtoient & fort habiles dans les dogmes de l'Egliſe, & tres affectionnez à Neſtorius. [En effet, Theodoret a eſté un peu trop attaché à la perſonne de cet hereſiarque: Et ils pouvoient avoir eu enſemble quelque liaiſon particuliere, lorſqu'ils demeuroient l'un & l'autre à Antioche. Ils ſe trouverent depuis encore plus unis, parcequ'ils eſtoient tous deux animez contre Saint Cyrille. Car ce Saint ayant écrit en meſme temps ſa troiſieme lettre à Neſtorius, avec ſes douze anathematiſmes, dans leſquels il y avoit quelque choſe de difficile & d'obſcur, Jean d'Antioche en fut choqué, croyant que ces anathematiſmes favoriſoient l'hereſie d'Apollinaire: & il engagea auſſitoſt Theodoret à les refuter; ce qu'il fit par un écrit aſſez aigre que S. Cyrille refuta depuis par un autre écrit.

[On aſſembla enſuite en 431, le Concile œcumenique à Epheſe,] où Theodoret arriva, auſſibien qu'Alexandre d'Hieraple ſon metropolitain, avant Jean d'Antioche, & une partie des Orientaux. C'eſt pourquoi ils ſignerent tous deux la requeſte par laquelle beaucoup d'Eveſques demanderent qu'on attendiſt Jean & les autres qui n'eſtoient pas encore arrivez, & la plainte que Neſtorius adreſſa à l'Empereur de ce qu'on ne les avoit pas attendus. On ſçait ce qui ſe paſſa en cette rencontre ſi faſcheuſe pour la reputation de Theodoret & des autres Orientaux. Car Jean & ceux qui l'accompagnoient eſtant arrivez à Epheſe le 27 de juin, & apprenant que ſans les attendre, S. Cyrille avoit fait depoſer Neſtorius le 21 du meſme mois; ils furent ſi choquez de la precipitation avec laquelle on avoit agi, & de ce que le

Th. lr. v. P. c. 11. p. 516. 17
a Conc. t. 3. p. 354. &c.

v. S. Cyrille d'Al. 58.

Th. lr. G. p. 119. l. c.
b Conc. p. 374.

Ib. 540.

Liber. C. 4. p. 16.

Ib. 545.

Conc. ap. p. 697. 699.

p. 701.

Ib. 557.

Ib. 559, 60.

Digitized by Google

Concile avoit paru approuver les anathematiſmes de S. Cyrille, que le jour meſme, & eux & divers autres qu'ils trouverent à Epheſe, & Theodoret avec eux, depoſerent S. Cyrille ſans citation & ſans aucune autre formalité canonique, declarerent les anathematiſmes heretiques, ſeparerent de la communion les 200 Eveſques du Concile œcumenique, & caſſerent tout ce qu'ils avoient fait.

Ce jugement peu regulier fut ſuivi de beaucoup d'autres procedures qu'il ſeroit difficile de juſtifier. Mais il n'eſt point neceſſaire de raporter ici tout ce detail, ne voyant pas que Theodoret y ait eu plus de part que les autres.]'Car ſi un auteur moderne veut qu'on le regarde comme l'ame des Orientaux, qu'il gouvernoit tous, en remuant comme il vouloit Jean d'Antioche leur chef,[c'eſt une pure penſée de cet auteur, dont l'unique fondement eſt le reſpect extreme que Jean & tous les autres avoient pour les grands dons que Dieu avoit mis en luy.] Thdrt.G.p.122. 2.a.b.

Ib.565. 'Nous avons ſeulement"deux lettres qu'il écrivit en ce temps là, où l'on voit qu'il eſtoit pleinement perſuadé que la doctrine des anathematiſmes eſtoit contraire à la verité; ce qui fait qu'il traite meſme Saint Cyrille d'impie, & luy attribue tous les maux que l'Egliſe ſouffroit alors. Mais on y voit en meſme temps qu'il gemiſſoit de ces maux, & qu'il en eſtoit ſenſiblement touché, pour l'amour qu'il avoit pour l'unité & pour l'honneur de l'Egliſe.'Ces deux lettres ſont adreſſées l'une à André de Samoſates, [qui avoit écrit auſſibien que luy contre Saint Cyrille,]'& l'autre aux monaſteres, apparemment à ceux de ſon dioceſe. Conc.t.5.p.504. 506. p.506. p.504.e.

'Le P. Garnier veut qu'il ait écrit celle-ci en meſme temps qu'il envoya à Jean d'Antioche ſon écrit contre les anathematiſmes, [& ainſi avant le Concile d'Epheſe. Je ne voy pas que cela ſe puiſſe ſoutenir.]'Theodoret"dreſſa alors au nom des Orientaux une declaration de leur foy fort oppoſée aux anathematiſmes, mais tres pure pour la doctrine de l'Incarnation. Quelques uns d'eux s'y oppoſerent.[Ainſi elle ne paſſa pas: mais elle ſervit depuis à pacifier les troubles, & fut receue de toute l'Egliſe. Thdrt.G.p.126. 2.a.b. Ib.578.106. Conc.ap.p.711. 712.804.b.

La diviſion qui eſtoit à Epheſe entre le Concile & les Orientaux, porta l'Empereur Theodoſe le jeune à ordonner ſur la fin d'aouſt, que chacun des deux partis luy envoyaſt huit deputez à Calcedoine."Theodoret fut un de ceux que les Orientaux choiſirent.]'Et il eſt marqué qu'il parloit auſſi pour Alexandre d'Hieraple ſon metropolitain.'Nous avons"une relation de Theodoret à cet Alexandre ſur ce qui s'eſtoit paſſé dans leur legation,'& Ib.583. t.3.p.725.a. Ib.586. p.732.733. p.533-535[t.5.p. 505.506.

Digitized by Google

des fragmens de quelques discours qu'il fit à beaucoup de personnes de Constantinople, pour les exhorter à défendre la foy qu'il croyoit blessée par S. Cyrille, & à ne point abandonner la cause de Nestorius qu'il regardoit encore comme leur Evesque.

t Ep.733.a.b.c. 'Il travailla aussi, "mais inutilement à obtenir de l'Empereur que Ib.c 85. ceux de son parti pussent tenir des assemblées publiques dans Nicomedie.["La conclusion de cette legation & de tout le Con- Ib.5 87. cile d'Ephese, fut que Theodose nonobstant toutes les sollicitations que firent les Orientaux en faveur de Nestorius, voulut qu'il demeurast deposé, & qu'il se retirast à Antioche, appella les deputez du Concile pour mettre un nouvel Evesque à Constantinople, qui fut Maximien; & ordonna à tous les Evesques de s'en retourner chacun à son Eglise, ajoutant que jamais il ne se resoudroit à condanner les Orientaux, parcequ'on ne les avoit convaincus de rien en sa presence, & que personne n'avoit voulu accepter la conference qu'ils avoient offerte.]

ARTICLE XVIII.

Theodoret & les Orientaux se réunissent avec Saint Cyrille.

["THEODORET s'en retourna donc vers la fin d'octobre, V.S.Cyrille de Calcedoine en Syrie, avec Jean d'Antioche & les autres S 92. que les Orientaux avoient deputez à l'Empereur.] Merc.t.2.p.357. 'Ils avoient promis à Ephese & à Calcedoine de n'abandonner jamais Nestorius, & de ne point consentir à sa deposition, & ils renouvellerent la mesme promesse à Tarse, &"dans le Concile qu'ils tinrent à Ibid. Antioche aussitost qu'ils y furent arrivez. Ils renouvellerent dans le mesme Concile la sentence de deposition qu'il avoient rendue contre S. Cyrille.[De sorte que"toute l'Eglise d'Orient Ib.594. se trouva dechirée par un schisme tres fascheux.

Durant ce schisme Theodoret composa l'an 432, un nouvel écrit contre les anathematismes de S. Cyrille, & contre le Concile d'Ephese. Cet écrit a esté intitulé Pentalogue, parcequ'il estoit divisé en cinq livres, dont il ne nous reste plus que quelques fragmens.

Phot.c.46.p.32. 33. 'Photius luy attribue 27 petits discours[que nous avons,]faits aussi vers le mesme temps. a Merc.t.2.p.277. 278. "Mais l'autorité de Mercator nous assure"qu'ils sont d'Euthere Evesque de Tyanes,[en- Ibid. Conc.ap.p.745. 746. core plus animé que Theodoret contre S. Cyrille;]'Theodoret fit encore durant ce schisme un discours sur les causes qui l'avoient produit, & un autre où il traitoit du dogme, & de ce qui

qui s'eſtoit paſſé dans les Conciles, [& les aſſemblées tenues à Epheſe.] Il adreſſa celui-ci aux moines; & il fit l'autre à la priere des Eveſques. [Nous n'avons ni l'un ni l'autre:] mais nous avons p.741.&c.
Ib.§ 91. une longue lettre par laquelle il les envoie à ceux de Conſtantinople qui ſoutenoient Neſtorius. Il travaille à les affermir dans ce parti: mais on ne laiſſe pas d'y voir avec joie la pureté de ſa p.745.
doctrine nullement Neſtorienne, auſſi bien que ſon amour pour p.742-744.
la paix, & pour l'unité de l'Egliſe.

Ib.§ 92. [Il alla d'Antioche à Berée, avec Jean & quelques autres viſiter Acace, d'où il ſe retira enfin dans ſon dioceſe, & y aſſembla divers Eveſques, pour faire quelque feſte. Mais Jean l'en rappella bientoſt pour avoir ſon conſeil
Ib.§ 101. ſur les inſtances que l'Empereur Theodoſe faiſoit pour les obliger de s'accorder avec S.
&c. Cyrille. On tint ſur cela un Concile à Berée où Theodoret ſe trouva. On y dreſſa quelques articles qu'on envoya à S. Cyrille,
V. S. Cyrille § 102. & ce Saint y répondit par une longue lettre à Acace, où il marquoit à quelles conditions il conſentoit à l'accord. *Cette lettre
*Ib.§ 103. fut fort bien receue par Jean, par Acace, & par beaucoup d'autres.
Ibid.§ 103, 104. Et nous ſommes contraints d'avouer que Theodoret fut au contraire l'un des plus oppoſez à la paix, & des plus difficiles à ſe rendre. Il ne pouvoit ſe reſoudre, non plus qu'Alexandre ſon metropolitain, & quelques autres, ni à ſigner la depoſition de Neſtorius, qu'il regardoit comme injuſtement condanné; ni à anathematizer ſes dogmes, dont il ne voyoit pas encore l'impieté, quelque lumiere qu'il euſt d'ailleurs, ni à abandonner quatre metropolitains de ſon parti, qu'un Concile de Conſtantinople avoit depoſez. L'autorité de Jean d'Antioche n'eſtoit pas aſſez forte ſur ſon eſprit pour le faire relaſcher ſur ces trois points; & il proteſtoit qu'on luy couperoit plutoſt la main que de l'y faire reſoudre.]

Cependant S. Cyrille ayant fait dans ſa lettre une expoſition Merc.t.2.p.173.
de ſa foy, pour lever les doutes que ſes anathematiſmes en 271.
avoient fait concevoir, Theodoret la lut, l'examina avec ſoin, & jugea enfin qu'elle eſtoit entierement Catholique. Il n'eut garde de combatre cette verité, aprés l'avoir connue. Il luy ren-
&c. dit avec joie un témoignage public, en écrivant & à ſon metropolitain qui y eſtoit entierement oppoſé, & à quelques autres, & à Neſtorius meſme.

[On ne peut guere deſirer une plus grande preuve de la ſincerité & de la droiture de ſon ame; & que s'il a fait quelque choſe contre la verité, ce n'a jamais eſté par une corruption de volon-

te & de cœur, mais par un ſimple obſcurciſſement d'eſprit, qui luy faiſoit croire qu'il y avoit des hereſies dans les anathematiſmes, "de quoy il eſt toujours demeuré perſuadé, au moins jusqu'a la fin de l'an 449. v.S.Cyrille §116.

"L'accord fut conclu, & la communion rétablie vers le mois d'avril de l'an 438, entre S. Cyrille & Jean d'Antioche, ſuivi par la pluſpart des Orientaux. Et par cet accord, les Orientaux conſentirent aux trois articles que Theodoret & divers autres ne ſe pouvoient reſoudre d'accepter.]' Auſſi Jean d'Antioche manda a S. Cyrille qu'il y avoit encore quelques Eveſques qui n'avoient pas receu l'accord. [Theodoret fut de ce nombre, perſiſtant toujours à reconnoiſtre que Saint Cyrille s'exprimoit alors d'une maniere orthodoxe, mais ne pouvant ſe reſoudre à abandonner Neſtorius. Il n'alla pas neanmoins auſſi loin qu'Alexandre d'Hieraple, qui ſe ſepara deſlors pour ce ſujet de la communion de Jean d'Antioche. Mais Jean ayant ordonné en 434 quelques Eveſques dans l'Euphrateſienne contre l'uſage & les regles des Canons, preſque tous les Eveſques de la province proteſterent qu'ils ne pouvoient ſouffrir cette infraction des loix, ni communiquer avec Jean juſqu'à ce qu'il l'euſt reparée. Et toute la Cilicie entra dans le meſme ſentiment. Cyr. Al. ep. 41. p. 114. Ibs 110.

L'Empereur envoya des ordres pour chaſſer de leurs Egliſes ceux qui perſiſteroient en ce ſchiſme; & ce n'eſtoit pas là ce qui effrayoit Theodoret, toujours preſt à rentrer dans la ſolitude qu'il aimoit bien plus que les troubles de l'epiſcopat.]' Les perſecutions "que luy fit le Comte Denys ne l'ebranlerent pas non plus. Mais S. Jacque de Cyr, & les autres moines les plus ſaints qui craignoient d'eſtre privez d'un Eveſque tel que celui là, l'ayant obligé par leurs inſtances à conferer avec Jean, pour voir s'il ne ſe pourroit pas réunir ſans rien faire qui bleſſaſt ſa conſcience, Jean le receut avec toute ſorte d'amitié, le diſpenſa de rien faire contre Neſtorius; & ainſi il rentra avec joie dans ſa communion, & dans celle de S. Cyrille, malgré tout ce qu'Alexandre luy put mander au contraire. Jean le fit meſme auſſitoſt ſon entremetteur pour taſcher de faire revenir les autres, & il y réuſſit heureuſement à l'égard de preſque tous. Mais quelque effort que ſa charité puſt faire auprés d'Alexandre, il ne put jamais vaincre ſon opiniatreté, & eut la douleur de le voir bannir. Conc. ap. p. 834-836. Ibs 113.

'Le trouble ainſi appaiſé en 433 & 434, fut preſt de ſe renouveller deux ans aprés, ſur les nouvelles inſtances qu'on fit pour faire ſigner la condamnation de Neſtorius. La pluſpart la ſigne- Ibid.

Digitized by Google

rent. Mais Theodoret ne put encore s'y reſoudre. S. Cyrille qui luy avoit déja écrit une lettre de communion, témoigna qu'il le trouvoit fort mauvais; ſurquoi nous ne voyons point ce qui ſe fit. Mais il eſt certain que ces deux Eveſques ſe donnerent depuis diverſes marques d'amitié: & Theodoret ayant enfin reconnu que Neſtorius eſtoit dans une doctrine toute oppoſée à celle qu'il avoit toujours jugé Catholique, il declara publiquement l'horreur qu'il avoit de ſon hereſie. Ibas 138.

[Nous n'avons pu nous diſpenſer de faire ici cet abregé de ce qu'on a vu traité bien plus amplement ſur Saint Cyrille, où l'on a marqué meſme beaucoup d'autres particularitez qui regardent perſonnellement Theodoret, que nous n'avons pas cru neanmoins devoir repeter ici. On y voit partout l'eſtime extraordinaire que tout l'Orient faiſoit de ſon merite, l'amour qu'il avoit pour l'Egliſe, ſa douleur dans les maux que cauſoit le ſchiſme, ſa ſincerité à chercher la verité lors meſme qu'il ne la connoiſſoit pas, ſon zele à la faire embraſſer lorſqu'il l'avoit connuë.]

ARTICLE XIX.

Que Theodoret ne s'eſt jamais eloigné de la foy de l'Egliſe.

LEs plus grands adverſaires de Theodoret reconnoiſſent, que dans le temps du Concile de Calcedoine il eſtoit dans les ſentimens de l'Egliſe Catholique. Thdrt. G. p. 474. 2. b.

Mais le V. Concile, & quelques autres ont condamné les écrits qu'il a faits contre S. Cyrille, comme eſtant infectez des erreurs de Neſtorius. p. 462-466.

[On trouve en effet, que les expreſſions de ſon premier écrit contre S. Cyrille ſont dures, & peu exactes.] Mercator a donné quelques extraits du ſecond pour en faire voir les erreurs. Merc. t. 2. p. 267-272.

[Je ne voy point quelle explication on peut donner au 6e extrait, où il admet tout enſemble, & deux perſonnes en J.C, ce qui paroiſt Neſtorien, & une ſeule, ce qui paroiſt Eutychien, dans le principe qu'il poſe, Que la perſonne n'eſt point ſans la ſubſtance.] p. 271. 1.

Cet endroit a eſté remarqué par le Pape Pelage II. lorſqu'il a écrit contre Theodoret, & Theodoret l'avoit tiré mot à mot de Theodore de Mopſueſte. Conc. t. 5. p. 539. a. Merc. t. 2. p. 271. 2.

[Cependant ni ces deux écrits, ni tout le reſte de ce que Theodoret a pu écrire durant la chaleur de la conteſtation, n'a pas empeſché que le Pape Sixte III. & Saint Cyrille meſme, V. S. Cyrille §. 111.

n'aient écrit en general que les Orientaux ne s'eſtoient point
Conc.t.3.p.598. écartez de la veritable foy.]'Saint Cyrille rend en particulier ce
témoignage a Theodoret, en refutant meſme le premier écrit
qu'il avoit fait contre luy.'En effet, c'eſtoit de ſon avis,[& peut-
p.743.d.e. eſtre par ſa plume,]que Jean d'Antioche avoit écrit peu aupa-
ravant a Neſtorius,'cette lettre [ſi ſage & ſi orthodoxe dont ib.533.
Thdrt.t.5.p.119. nous avons parlé.''On a quelque ſujet de croire qu'il la ſigna:]'Et ibid.
r.c.[469.r.c.d] le P. Garnier ſon plus grand ennemi, veut que ce ſoit luy qui l'ait
474.r.b. compoſée. Car de dire qu'il eſtoit orthodoxe en ce temps là, &
que trois mois apres, lorſqu'il combatit S. Cyrille, il eſtoit tom-
bé dans l'erreur;[c'eſt porter un jugement trop deſavantageux
Conc.ap.p.742. de ſa perſonne.]'La lettre qu'il écrivit pour Neſtorius à ceux de
Conſtantinople durant le plus grand feu des diſputes, eſt citée
pour montrer qu'en ce temps la meſme il n'avoit point d'autre
croyance que celle de l'Egliſe Catholique.

Thdrt.ep.82.p. 'En écrivant l'an 448, à Euſebe d'Ancyre, il proteſte qu'il
avoit toujours eſté dans la foy dont il faiſoit alors profeſſion; &
que ſi l'on veut examiner les écrits qu'il avoit faits avant le
Concile d'Epheſe, & auſſitoſt aprés, on n'y trouvera partout
que la croyance de l'Egliſe.[S'il euſt cru avoir eſté autrefois enga-
ge dans quelque erreur, dont Dieu l'auroit delivré, ſa ſincerité
ep.83.p.958.c. ne luy auroit pas permis]'de dire dans une autre lettre, qu'il ſe
reconnoiſſoit tres redevable à la juſtice de Dieu, à cauſe du
grand nombre de ſes pechez;''Qu'il n'y a que ſa foy qui luy fait &c.
eſperer miſericorde lorſque le grand juge paroiſtra,

[Quand nous n'aurions aucune autre preuve de la pureté de
ſa foy, elle ſe juſtifieroit aſſez par la ſimplicité, & la joie meſme
avec laquelle nous avons vu qu'il reconnut ſans difficulté en
432 & en 433, les expoſitions que S. Cyrille fit de ſa foy pour cer-
tainement Catholiques, juſqu'à les défendre hautement ſur ce
point contre ſon propre metropolitain, en meſme temps qu'il les
combatoit ſur d'autres. L'opiniatreté meſme qui luy faiſoit re-
Merc.t.2.p.273. fuſer de conſentir à la depoſition de Neſtorius, fait voir]'que ce
c. n'eſtoit, comme il le dit, ni le deſir de conſerver ſon eveſché, ni
aucune autre conſideration humaine qui luy faiſoit approuver
la foy de S. Cyrille; mais le ſeul témoignage de ſa conſcience,
auquel il n'oſoit pas reſiſter.

[Maxime fait Eveſque d'Antioche aprés la depoſition de
Thdrt.G.p.470. Domnus,]'& qui ne devoit pas eſtre bien favorable à Theodo-
r.b. ret,[a]declara neanmoins devant tout le Concile de Calcedoine,
a Conc.t.4.p. qu'il l'avoit toujours reconnu orthodoxe, ayant[ſouvent]en-
701.c[623.b.

tendu les inſtructions qu'il faiſoit publiquement dans l'egliſe. [Nous avons depuis peu un Synodique ou recueil de differentes pieces qui regardent les diſputes des Orientaux contre S. Cyrille, où il y a environ 30 ou 35 lettres de Theodoret que nous n'avions point auparavant :]'& l'auteur de ce recueil ſoutient partout que Theodoret n'a jamais eſté dans les ſentimens de Neſtorius. Conc.ap.p.742. &c.

'Le P. Sirmond dans les eloges qu'il a mis au commencement des œuvres de Theodoret, raporte des paſſages d'un Theodoſe Abbé, & de Jean Eucaïte, dont le premier écrit qu'il ne paroiſt point que Theodoret ait jamais défendu les erreurs de Neſtorius, mais qu'il a ſeulement combatu S.Cyrille, dans la croyance que ce Saint ſuivoit l'opinion d'une ſeule nature ;'& l'autre dit que dans cette diſpute il y avoit plus de chaleur que de mauvais ſentimens de la part de Theodoret ; qui en tout le reſte a paru un homme divin, un grand docteur, une colonne inebranlable de la verité, & un paſteur à qui il ne manquoit rien de ce qui fait les plus grands paſteurs, mais qui eſtoit homme, & ſujet comme les autres hommes à faire quelquefois des fautes.[Je ne trouve rien de ces deux auteurs dans Voſſius.]'On met Jean Eucaïte ſous Conſtantin Monomaque [vers l'an 1030.] Thdrt.pr.p.12. p.12. t.5.p.148.a.d.

ARTICLE XX.

Sur les fautes que Theodoret a pu faire dans cette diſpute : Si on luy a ſuppoſé les lettres qui en parlent.

'Dans les dialogues que Theodoret a écrits aprés la reconciliation des Orientaux, [& ſans doute aprés la mort de S. Cyrille,]'il ne veut point qu'on diſe que le Verbe à ſouffert dans ſa chair, pretendant que c'eſt une expreſſion obſcure & embaraſſée, ſujette à de tres mauvais ſens, & qui n'eſt pas autoriſée par les Ecritures.'Mais il en avoue en meſme temps le ſens Catholique d'une maniere tres claire & tres nette, & il ne rejette que celui que tous les Orthodoxes rejettoient.[Il eſt neanmoins étrange qu'il n'ait pas approuvé une expreſſion qu'il eſt aiſé de trouver dans l'Ecriture, qui eſtoit commune dans l'uſage de l'Egliſe,& qui eſtoit fondée]'ſur la maxime qu'il établit luy meſme dans ſes dialogues ; Que l'union des deux natures rend les noms communs.'Dans la lettre à Sporace, ſi elle eſt de luy, il emploie aſſez clairement la meſme expreſſion, & raporte les Thdrt.dial.1.p. 110.b. dial.3.p.177. 120.121.ſyll.p. 184.185. dial.3.p.125.a] 126.d.ſyll.p.184. 185.186.c. dial.3.p.151.c.d. ad Spo.t.4.p.698. 699.

Digitized by Google

paſſages de l'Ecriture qui l'autoriſent.

Lup.ep.n.p.361. 'Le Pere Lupus dit qu'encore qu'il ait rejetté le terme d'union hypoſtatique,& quelques autres dont S. Cyrille avoit eſté obligé de ſe ſervir pour combatre Neſtorius, il eſt neanmoins''evident *exploratum.* à tout le monde qu'il a toujours eu des ſentimens orthodoxes

Bar.436.5 10. ſur le myſtere de l'Incarnation.'Baronius marque pluſieurs lettres de Theodoret, par leſquelles on peut s'aſſurer de la pureté de ſa foy depuis qu'il ſe fut degagé du parti de Neſtorius.

[Nous ne nions donc point que Theodoret n'ait fait des fautes en ſoutenant Neſtorius, & en combatant Saint Cyrille, ſoit par la ſimple chaleur du parti où il ſe trouvoit engagé, ſoit qu'il n'ait pas eu aſſez de lumiere ſur le ſens des expreſſions, & ſur les ſuites & les conſequences du myſtere de l'Incarnation; mais nous ne croyons pas qu'on puiſſe l'accuſer d'erreur ſur le fond du myſtere, ni d'avoir défendu les mauvais dogmes de Neſtorius. Nous ne pretendons pas ſoutenir non plus qu'il ait pu legitimement ſe ſeparer de la communion de Jean ſon Patriarche. Cependant il ne le fit que pour ſe joindre à ſon metropolitain qui s'en eſtoit déja ſeparé un an auparavant, & au corps des Eveſques de ſa province. Et Jean leur en avoit aſſurément donné occaſion, en entreprenant d'ordonner des Eveſques dans leur province contre les regles des Canons, & d'ordonner des perſonnes que Theodoret ſavoit eſtre certainement criminelles. Aprés tout, il fut le premier à ſortir du ſchiſme, & travailla enſuite autant qu'il put à en retirer les autres, & on peut juger qu'ayant agi en cela par un pur zele de la diſcipline, quoiqu'un peu trop inconſidere, ſans preſomption & ſans haine contre perſonne, il obtint de Dieu auſſi aiſément le pardon de cette faute, qu'il l'obtint des hommes. Il eſt remarquable qu'ayant toujours beaucoup aimé les ſaints ſolitaires, il en fut recompenſé en cette occaſion, puiſque ce fut par leurs preſſantes ſollicitations, & ſans doute auſſi par leurs prieres, que Dieu le tira d'un engagement ſi faſcheux.

Les fautes qu'il a pu commettre en tout cela, auront ſans doute eſté couvertes par la charité qui paroiſt avoir eſté fort ardente dans ſon cœur, & effacées par les perſecutions injuſtes

ad Joan.t.4.p. 704.biep.c.82.p. 903.c.d]955.c. qu'il ſouffrit depuis, ſelon ce qu'il dit luy meſme;]'Qu'il eſpere que le traitement que luy faiſoient les ennemis de la verité, luy obtiendroit de Dieu le pardon d'une grande partie de ſes fautes.

Bar.424.5 14. 'Baronius veut que nous croyions que le ſervice qu'il rendit à l'Egliſe par la converſion des Marcionites de ſon dioceſe, a pu

Digitized by Google

encore attirer beaucoup ſur luy la miſericorde de Dieu.

[Il y auroit un moyen bien facile de juſtifier Theodoret, de la trop grande attache qu'il paroiſt avoir eue pour Neſtorius, qui ſeroit de s'inſcrire en faux contre toutes les lettres qu'on luy attribue ſur ce ſujet.]'L'auteur du Synodique donné par le Pere Lupus où elles ſont toutes, les a conteſtées[il y a onze cents ans; & cela ſe pourroit autoriſer]'par ce que dit Leonce de Byzance, qu'on produiſoit quelques lettres de Theodoret & de Neſtorius, où ils témoignoient s'unir dans les meſmes ſentimens; mais ces lettres ſont fauſſes, dit Leonce; & ce ſont les heretiques [Eutychiens]qui les ont ſuppoſées pour combatre le Concile de Calcedoine, & faire voir qu'il n'avoit pas dû rétablir Theodoret dans l'epiſcopat. Les Neſtoriens à qui elles ſont encore plus favorables, les auroient auſſi pu inventer, comme ils en ont inventé d'autres.

Conc.ap.p.774. 792.801.85c.

Leont.ſect.4.p. 509.c.

[La lettre à Neſtorius produite dans le V. Concile, eſt ſans doute de celles que marque Leonce: & ſi elle eſt ſuppoſée, il faut dire que les autres que Mercator raporte avec celle-ci, le ſont de meſme. Le témoignage de Mercator montre ſeulement qu'on produiſoit ces lettres de ſon temps: ce qui n'empeſche pas qu'elles n'aient pu eſtre ſuppoſées, ſans qu'il le ſceuſt, par les ennemis de Theodoret, avec lequel il eſtoit aſſez uni.

Neanmoins l'autorité de Mercator, qui paroiſt avoir écrit avant le Concile de Calcedoine, nous montre que ces lettres n'ont point eſté ſuppoſées aprés ce Concile, comme le dit Leonce. Elles viennent preſque toutes du Comte Irenée, depuis Eveſque de Tyr, homme tout à fait paſſionné pour Neſtorius, mais d'une qualité à n'eſtre point preſumé fauſſaire, ſi l'on n'en a de tres fortes preuves; & on ne peut pas pretendre non plus qu'il ait eſté trompé par les fauſſetez des autres, luy qui ſavoit toutes choſes d'original. Ce qui nous paroiſt encore plus fort, c'eſt que ces lettres ont un ſi grand caractere de verité, & ſe raportent ſi bien aux circonſtances du temps, qu'il eſt plus aiſé de dire que Leonce a pris pour fauſſes des lettres tres veritables, que de croire qu'elles ſoient fauſſes. Et l'auteur du Synodique non ſeulement n'allegue aucune raiſon conſiderable pour douter de ces lettres, mais ne s'arreſte pas luy meſme à ſon doute, & raiſonne toujours en les ſuppoſant veritables.

On pourroit dire encore que les lettres marquées par Leonce, ne ſont pas celles que nous avons, mais d'autres qui ne ſont point venues juſques à nous; comme en effet nous n'avons pas celles

Digitized by Google

de Neſtorius dont il parle. Neanmoins pourquoi auroit-on ſuppoſé des pieces pour prouver une choſe qui eſtoit clairement dans les veritables ? Si l'on ne veut dire que ces lettres ſuppoſées entroient dans le dogme, & l'expliquoient d'une maniere Neſtorienne & heretique.]

Lup.ep.71 p. 15.

ep.70.p.154.

ep.60.72.88.110. 170.p.142.159. 196.233.341.

a ep.60.p.142.

b ep.81.p.177.

c ep.66.p.149.

'Durant ces temps de troubles, il ſe renfermoit autant qu'il pouvoit dans la ſolitude & le repos de la ville de Cyr, d'où il luy eſtoit difficile d'avoir commerce avec les autres :'& il eſtoit ravi de pouvoir demeurer dans le ſilence, hors les occaſions neceſſaires. 'Ses maladies l'empeſchoient meſme d'en ſortir. [a]Il s'occupoit à viſiter les montagnes, [& les autres endroits de ſon dioceſe.] [b]Il euſt meſme ſouhaité, ſi l'ordre de Dieu le luy euſt permis, "d'embraſſer un entier repos, [c]& de ſe retirer en ſon monaſtere &c. [d'Apamée.]Il pria en effet l'Abbé en 433, de luy faire baſtir une cellule.

ARTICLE XXI.

Theodoret écrit contre S. Cyrille pour Theodore de Mopſueſte.

[L'Accord fait l'an 433, entre S. Cyrille & les Orientaux, ne termina pas encore les troubles de l'Orient. "Ils recommencerent peu aprés au ſujet de Theodore de Mopſueſte, dont pluſieurs moines demandoient hautement l'anatheme, pretendant que c'eſtoit le maiſtre de Neſtorius, & la ſource dont il avoit tiré ſon erreur. Les Orientaux au contraire proteſtoient de ſouffrir plutoſt toutes ſortes de violences, que de conſentir jamais à cet anatheme. S. Procle qui avoit eſté fait Eveſque de Conſtantinople le 12 ou 13 avril de l'an 434, ayant écrit aux Armeniens "à la fin de 436 au pluſtoſt, une lettre tres belle ſur l'Incarnation, qui combatoit entierement les erreurs de Neſtorius, il l'envoya aux Orientaux en les priant de la ſigner: Et il les prioit en meſme temps de condanner diverſes propoſitions qu'il leur envoyoit auſſi, ſans marquer de qui elles eſtoient. Les Orientaux s'eſtant aſſemblez à Antioche, ſouſcrivirent ſans difficulté à ſa lettre: Mais pour les propoſitions qu'on leur avoit preſentées ſous le nom de Theodore, contre l'intention de S. Procle, ils refuſerent abſolument de les condanner. Il y eut pluſieurs lettres écrites de part & d'autre ſur ce ſujet. Saint Cyrille en écrivit ſouvent aux Orientaux, & il les preſſoit d'autant plus de condanner Theodore, qu'il les croyoit trop attachez à cet Eveſque, & qu'on ſe plaignoit

V.S.Cyrill. § 139.145.

Ib.n.146.

Digitized by Google

plaignoit que quelques uns d'eux vouloient rétablir ſous le nom de Theodore, les meſmes erreurs qu'ils condannoient ſous le nom de Neſtorius. Cependant comme il vit qu'il eſtoit impoſſible de tirer d'eux cette condannation, il aima mieux ceder que de renouveller la diviſion & le ſchiſme : Et par cette ſage condeſcendance, il rétablit la paix dans l'Egliſe, & l'y conſerva juſqu'en l'an 444 qu'il mourut.

Durant que cette conteſtation duroit encore, il fit vers l'an
Ib. § 146. 438 [a]un écrit, pour montrer que Diodore de Tarſe eſtoit coupable de pluſieurs erreurs, & que Theodore eſtoit un impie.] [b]Comme Theodoret avoit une eſtime particuliere pour ces deux Eveſques, [qui avoient paru de leur temps comme les plus illuſtres, & les plus habiles de tout le patriarcat d'Antioche,] [c]il fit un ouvrage où il entreprit de faire voir la fauſſeté des crimes qu'on leur reprochoit, ſans craindre la puiſſance de [deux Patriarches] & d'un grand nombre [de moines] leurs accuſateurs, ni tous les mauvais deſſeins qu'on formoit, ou qu'on pouvoit former contre luy. [d]Il y répondoit à tous les paſſages que Saint Cyrille citoit des Peres contre Theodore. [e]Il ſemble que cet ouvrage fuſt diviſé en pluſieurs livres.

Thdrt. ep. 16. p. 911. 11. &c.
p. 911. b.
Leon. act. 8. p. 527. d.
a Conc. t. 5. p. 611. a.

[f]Le V. Concile nous en a conſervé quelques fragmens, [g]où l'on voit que Theodoret refutoit S. Cyrille nommément, [h]& en raportant les propres termes de ſon écrit. [i]Il le refutoit meſme d'une maniere aſſez choquante. [Et neanmoins je ne voy pas que ni ce Concile, ni aucun écrivain en ait rien produit pour noircir la memoire de Theodoret. Je voudrois qu'on puſt dire que Theodoret ne s'eſtoit pas encore alors reconcilié avec Saint Cyrille, mais je n'y voy point d'apparence. Ainſi il faut dire que c'eſtoit une derniere étincelle qui reſtoit encore du premier embraſement, & que S. Cyrille l'étouſa auſſitoſt par ſa douceur & par ſa ſageſſe.] [j]Le V. Concile raporte encore l'endroit de l'epiſtre 16 à Irenée, où Theodoret parle de cette apologie de Diodore & de Theodore : [Mais on en a oſté le nom de Diodore, de quoy je ne voy pas la raiſon.

f p. 473. 474.
g p. 472. e.
h c. 487. c. d.
i p. 474. c.
p. 474. 475.

Quelque eſtime que Theodoret fiſt de Theodore, il ne le regardoit pas neanmoins comme une regle infaillible, ſoit dans la doctrine de la foy, ſoit dans l'explication des Ecritures ; [k]& il ne craignoit pas de ſoutenir la verité contre luy lorſqu'il jugeoit
V. ſon titre. qu'il s'en eloignoit. [l]Car Theodore ayant parlé d'une maniere tres baſſe du livre ſacré des Cantiques, Theodoret maintint la veneration qu'on doit à ce livre, & aux ſens ſpirituels que le S.

p. 633. d.
e.
l Thdrt. in Cant. præf. p. 984. b. c.

Digitized by Google

Esprit y a enfermez ; & quoiqu'il ne nomme point Theodore, il refute neanmoins le sens qu'il donnoit à ce livre, comme des fables encore plus basses que les contes dont les vieilles femmes entretiennent les enfans. On croit aussi qu'il parle de Theodore, lorsqu'il blasme ceux qui avoient voulu raporter tous les pseaumes aux histoires du temps où ils ont esté faits, & en avoient fait ainsi une explication plus propre à des Juifs qu'à des Chrétiens.

ARTICLE XXII.

Quelques actions de Theodoret depuis l'an 440, jusques en 445.

[LA prise de Carthage, [a]qui tomba l'an 439 sous la puissance de Genseric Roy des Vandales,] donna moyen à Theodoret d'exercer l'ardente charité dont son cœur bruloit, par les assistances qu'il rendit, & qu'il procura à Celestiaque Senateur, & fugitif de cette grande ville, & à une dame nommée Marie, que ce malheur avoit reduite en servitude. Nous avons plusieurs lettres de Theodoret sur ce sujet, où l'on voit les sentimens de pieté, d'humilité, & de compassion dont Dieu l'avoit rempli. [On ne peut mettre ces lettres que vers 442, la 31e estant écrite à Domnus d'Antioche, [b]qui ne succeda à Jean son oncle qu'en 441, ou 442.] v. Saint Eugene § 4. v. S. Cyrille d'Al. § 147.

Theodoret. ep. 29-36. 70.

ep. 52. p. 932-933. [c]Nous avons une fort belle lettre que Theodoret écrit à Ibas d'Edesse, en faveur de l'Evesque Cyprien chassé de l'Afrique, qui luy avoit esté recommandé par Eusebe d'Ancyre. [d]Il écrivit encore pour cet Evesque à Sophrone de Constantine, [e]qui assista au Concile d'Antioche en 445, & à celui de Calcedoine en l'an 451, comme Evesque de Syrie. [f]Ainsi il pouvoit estre Evesque de Constantine en Phenicie, à qui Constantin avoit donné son nom, à cause de son zele pour la foy Chrétienne. [g]Il y avoit une autre ville de ce nom en Arabie, dont l'Evesque se trouva aussi au Concile de Calcedoine : mais il y est nommé Soleme. [h]Pour Constancie capitale de l'isle de Cypre, [outre la difference du nom,] elle avoit Olympe pour Evesque en 451, [i]& non Sophrone : Et les Evesques de Cypre ne se trouvoient pas aux Conciles de Syrie.

ep. 53. p. 933. b.
Conc. t. 4. p. 750. c.
Eva. n. p. 58. 2. b.
Soz. l. 2. c. 5. p. 451. c.
n Conc. t. 4. p. 660. c.
p. 80. dj 603. d.

S. Cyrille mourut au mois de juin de [k]l'an 444, selon l'opinion presque universelle des plus habiles. Toute l'Eglise eut sujet de Ibid. § 151.

Digitized by Google

pleurer ſa mort: mais l'Egypte & l'Orient en eurent un ſujet tout particulier. Les Egliſes d'Egypte perdoient leur pere, & trouverent en la perſonne de Dioſcore ſon ſucceſſeur, non un paſteur, mais un tyran & un loup qui opprimoit les particuliers par ſes violences, & qui y fit incomparablement plus de mal en y introduiſant l'hereſie Eutychienne, que tant de ſiecles n'en ont encore pu bannir. Pour les Orientaux, il eſt vray qu'ils s'eſtoient trouvez plus d'une fois dans des ſentimens oppoſez à ceux de Saint Cyrille. Mais il avoit aſſoupi ces differends avec tant de moderation & de ſageſſe, qu'il avoit toujours maintenu la paix aprés l'avoir rétablie. Au contraire Dioſcore ſe declara bientoſt l'ennemi irreconciliable des Orientaux, particulierement de Theodoret, & leur fit ſouffrir de tres grandes perſecutions: Ainſi Theodoret n'avoit pas aſſurément ſujet d'inſulter à
Ib. note 80. la mort de Saint Cyrille, "comme on pretend qu'il a fait par une lettre tout à fait extravagante, & par un ſermon viſiblement Neſtorien, qu'il preſcha, dit-on, dans Antioche en preſence de Domnus. Mais c'eſt peuteſtre ſe faire autant de tort à ſoy meſme qu'à Theodoret, de le faire auteur de deux pieces tout à fait indignes d'un ſi grand homme.

On n'euſt pas ſans doute choiſi Dioſcore pour ſucceder à Saint Cyrille, ſi on l'euſt connu pour tel qu'il eſtoit. Ainſi Theodoret peut avoir auſſibien voulu exprimer ce qu'il croyoit effectivement de luy, que luy apprendre ce qu'il devoit eſtre, "lorſqu'il luy donne tant d'eloges dans une lettre qu'il luy écrivit par un Preſtre nommé Euſebe qui s'en alloit en Egypte. [Mais l'experience fit bientoſt voir combien Dioſcore eſtoit eloigné particulierement de l'humilité & de la moderation que Theodoret luy attribue. Il écrivit ſans doute cette lettre dans les premiers
V. S 26. mois de l'epiſcopat de Dioſcore. "Ils ſe brouillerent bientoſt au ſujet d'un voyage que Theodoret fit ce ſemble peu aprés ceci à Conſtantinople.

Thdrt. ep. 60. p. 955.

V.S. Cyrille note 93. L'Egliſe de Syrie eſtoit troublée l'an 445, "par Athanaſe
Ibid. S 148-150. Eveſque de Perrhe ville de la province Euphrateſienne, dont eſtoit Theodoret. "Cet Athanaſe eſtant accuſé en 443, de diverſes choſes devant Panolbe d'Hieraple ſon metropolitain & ſon ami, aima mieux renoncer à ſon eveſché que de ſe défendre. Neanmoins il s'en alla depuis mandier des lettres de S. Procle de Conſtantinople, & de S. Cyrille d'Alexandrie pour obtenir ſon rétabliſſement. Domnus d'Antioche, & Jean d'Hieraple qui avoit ſuccedé à Panolbe, tinrent pour cela divers Conciles: mais

Digitized by Google

Athanaſe refuſa de s'y preſenter. Enfin Domnus aſſembla l'an 445 le Concile de toute la Syrie, où Athanaſe n'ayant point encore voulu comparoiſtre, il fut ordonné qu'il demeureroit depoſé, & qu'on mettroit un autre Eveſque à ſa place; ce qui fut executé: Car Eſtienne ſucceſſeur de Jean d'Hieraple s'en alla avec les Eveſques de ſa province prendre Sabinien dans un monaſtere où il demeuroit, & l'obligea d'accepter le ſoin de l'Egliſe de Perrhe.

Theodoret eſtoit ſans doute fort mêlé dans cette affaire née dans ſa province, & il eſtoit apparemment] l'un des Eveſques d'Orient qu'Athanaſe diſoit eſtre ſes ennemis, & qu'il accuſoit de ne chercher qu'à brouiller. Car Athanaſe apporta un ordre de l'Empereur qui défendoit à Jean d'Hieraple & à luy d'aſſiſter à ſon jugement. Ils ſe trouverent neanmoins à Antioche, & entrerent meſme d'abord au Concile [general de l'Orient tenu en 445.] Mais il y a apparence qu'ils en ſortirent auſſitoſt. Theodoret parle du rétabliſſement d'Athanaſe par le faux Concile d'Epheſe, comme d'une choſe inſoutenable. Nous verrons ce qu'il écrivit alors à Sabinien.

Conc.t.4.p.757.b.

p.711.c.d.

Thdrt.ad Joan. t.4.p.763.b.

ep.116.p.998.

Conc.t.4.p.658.b.

Domnus vint à Hieraple pour l'ordination d'Eſtienne ſucceſſeur de Jean. [Theodoret s'y trouva ſans doute avec les autres Eveſques de la province: Et je ne voy rien qui nous empeſche de raporter à ce temps là] ſa lettre 37, où il dit qu'il avoit eſté contraint de paſſer pluſieurs jours à Hieraple, d'où il eſtoit revenu à Cyr à cauſe de la feſte [de Paſque] qui eſtoit proche. Il donne dans cette lettre de grands eloges à Saluſte, qui commençoit alors à gouverner pour la ſeconde fois l'Euphrateſienne. Il luy en témoigne ſa joie, & luy envoie un Diacre habile pour les eaux, que Saluſte luy avoit demandé. Il luy recommande les intereſts de la ville de Cyr, dont ce Diacre devoit apparemment luy parler.

Thdrt.ep.37.p.924.a.

a b.

id. ep. 111.

ARTICLE XXIII.

Theodoret travaille à empeſcher qu'on n'augmente les impoſts à Cyr.

[IL faut ſelon toutes les apparences raporter à Athanaſe de Perrhe diverſes lettres de Theodoret écrites aprés l'an 441, & apparemment meſme aprés l'onze de decembre 444,] auquel Hermocrate eſtoit Prefet du Pretoire, [mais du vivant de Saint Procle,] qui mourut l'an 446, vers le milieu de juillet. Voici le ſujet de ces lettres.

Cod.Th.nov. 33.p.45.

v. S. Leon §15.

Digitized by Google

[g]La ville de Cyr avoit toujours eſté extremement chargée des impoſitions publiques, qu'elle eſtoit obligée de lever ſur les habitans, & ſur tout ſon territoire :[a]& lorſqu'on avoit accordé des remiſes à toutes les autres de la province, on ne luy avoit jamais donné de part à cette grace. [g]Tout ce qu'elle avoit enfin obtenu, [c]c'eſt que le Prefet du Pretoire avoit envoyé des perſonnes pour s'informer de l'état des choſes, douze ans avant que Theodoret écriviſt ſur cela, [& ainſi vers 433.] [d]Senator qui fut elevé à la dignité de Patrice, eſtoit alors dans la province. [[e]C'eſt celui qui fut Conſul l'an 436 avec Iſidore.]

V. Theodoſe II. §21. γραῦς.

[g]Ces viſiteurs avoient fait [e]un reglement qui fut autoriſé premierement par Iſidore [Prefet d'Orient en 435 & 436,] [g]& enſuite par Florent [qui eut la meſme dignité en 436.] [g]Conſtance ou Conſtantin qui la tenoit en ce temps-ci, [g]& qui la poſſedoit encore en 447, [g]autoriſa de meſme ce reglement au nom de l'Empereur, apres avoir examiné la choſe avec grand ſoin. [b]Ce reglement meſme eſtoit fort onereux à la ville de Cyr, [c]& la ſurchargeoit tellement, que beaucoup de laboureurs & de proprietaires avoient abandonné le pays, & laiſſé quantité de terres en friche. [d]Les officiers de la ville qui eſtoient obligez de lever les deniers publics, eſtoient reduits les uns à s'enfuir, & les autres à mandier leur pain; & il n'y reſtoit plus qu'une ſeule perſonne, qui la ſoutinſt encore un peu, [apparemment le meſme Philippe dont nous parlerons bientoſt.] [g]L'on avoit meſme eſté obligé de changer
1. un article du reglement en faveur [g]de quelques particuliers.

[g]Cependant il ſe trouva un homme qui portant le nom d'Eveſque, & faiſant la fonction de delateur, [c]indigne non pas d'un Eveſque, mais des perſonnes de la derniere condition, [g]& meſme d'un eſclave qui auroit eu quelque ſentiment d'honneur; [f]alla dire à la Cour, & à Conſtance Prefet du Pretoire [d'Orient,] que le reglement que l'on avoit fait pour la ville de Cyr, n'eſtoit pas juſte, [& que cette ville devoit payer plus qu'elle ne faiſoit.]

[g]Il entreprenoit cette accuſation par la haine qu'il avoit contre
2. un particulier [g]nommé Philippe, [g]qui eſtoit [2]le premier de la ville. [b]Mais elle alloit à ruiner la ville & tout le pays, [i]tant les officiers du corps de la ville, chargez de lever les impoſts, que ceux qui eſtoient ſeulement obligez de les payer, [k]& elle accabloit une infinité de pauvres.

[Nous n'oſons pas dire abſolument, que cet Eveſque delateur

[a] ep.43.47.p.928. c|931.a.
[g] ep.47.p.931.a.
[c] ep.930.d.
[d] ep.44.93.p.928. 929.968.
[e] ep.47.p.931.a. a|44.p.929.a. ep.42.p.926.a. Marc.chr. Thdrt.ep.44. 47.p.929.a|931. a.
[b] ep.42.43.45.p. 926.d|928.c|930. a.
[c] ep.42.45.p.926. 927.930.a.
[d] ep.43.p.928.c.
[e] ep.42.p.927.b.c.
[g] ep.43.45.p.928. b|929.d.
[c] ep.42.p.926.c.
[g] ep.42.47.p.928. b|930.d.
[f] ep.42.47.p.926. c|930.d.
[g] ep.43.p.928.b.
[g] ep.42.47.p.926.c| 931.b.
[c] ep.47.p.930.c.
[b] ep.42.44.45.p. 926.b|928.d|929. d.
[i] ep.42.p.926.d.
[k] ep.43.47.p.928. b|931.b|ep.45.p. 930.a.

1. τῶν γραμματεῖ. Je ne ſçay ce que c'eſt.
2. Il eſt qualifié *Spectabilis*, περίβλεπτος. C'eſtoient les premiers aprés les Illuſtres.

ſoit Athanaſe de Perrhe, puiſque Theodoret ne le nomme pas,
ep.42.43.45.p. 926.d|928.b|929.d. mais au moins il luy reſſembloit beaucoup.[j]Car Theodoret qui euſt cru ſe faire tort de dire quelle eſtoit ſa vie & ſa conduite,
a ep.44.p.929.a. [a]dit neanmoins qu'il faiſoit des choſes indignes de ceux meſmes
a|42.43.45.p. 928.b|929.c| 933.a. qui montent ſur le theatre.[b]On l'accuſoit de pluſieurs fautes, & Domnus d'Antioche avoit eſté obligé de le ſeparer de la communion, à quoy il n'avoit point déferé, ne ſe mettant point en peine des loix de l'Egliſe. Domnus eſtoit preſt d'aſſembler un Concile pour examiner ſa cauſe. Mais au lieu d'attendre ce Concile pour y faire voir ſon innocence, il s'en eſtoit allé à Conſtantinople, où il montroit aſſez quel il eſtoit par ce faux
ep.43.p.928.b. avis qu'il avoit donné,[c]& qui eſtoit d'autant plus odieux dans ſa bouche, qu'il eſtoit originaire du pays de Cyr. [Je penſe que c'eſt
ep.45.p.929.d. pour cela]que Theodoret l'appelle noſtre Eveſque. [b]L'amour
b ep.44.p.928.d. que Theodoret avoit pour tout ſon peuple,[c]& particulierec ep.42.p.926.c. ement pour les pauvres,[d]l'obligea d'écrire à diverſes perſonnes,
d ep.42.47. pour faire voir l'injuſtice qu'on vouloit faire au pays de Cyr, & demander avec inſtance, que Conſtance Prefet d'Orient ne changeaſt rien au reglement confirmé par ſes predeceſſeurs, & par luy meſme, puiſqu'à peine pouvoit-on fournir à ce qui eſtoit
ep.42.p.926.b. porté par ce reglement.[d]Il en écrivit à Conſtance meſme, à qui il
ep.44.p.928.d. fait de grandes excuſes de la liberté qu'il prend de luy écrire,[d]& à Senator qui avoit eſté elevé à la dignité de Patrice apparem-
d. ment depuis peu.[d]Il paroiſt que Theodoret qui l'avoit vu douze ans auparavant en Syrie, entretenoit avec luy quelque commerce d'amitié & de lettres.

p.929.b|42.p. 927.c.d. [d]Il joignit aux lettres qu'il écrivit à Conſtance & à Senator la recommandation des ſaints[ſolitaires]de ſon dioceſe, & nom-
ep.47.p.930. 931. mément de Saint Jacque de Cyr.[d]Il pria encore Saint Procle de Conſtantinople de ſe declarer en cette rencontre le défenſeur
p.930.c.d. de la verité & de la juſtice,[d]& de conſerver en particulier à Philippe les effets de la protection qu'il luy avoit donnée l'année precedente en une affaire importante.

ep.45.p.929.c.d. [d]Le Patrice Anatole["Conſul en 440,]avoit quitté peu auparavant l'Orient, où il eſtoit[1]General des armées Romaines, & 1.
où il s'eſtoit fait aimer & eſtimer de tout le monde, particulierement des Catholiques. Theodoret qu'il aimoit, & qu'il reſpec-
ep.121.p.994.b. toit beaucoup,[d]& dont il avoit ſouvent entendu les predications,
ep.45.p.929.c. [d]luy écrivit pour luy témoigner l'affliction où eſtoit toute la province, & la douleur particuliere qu'il reſſentoit de ſon eloigne-

1. τῶν ὑπατικῶν στρατηγίων.

Digitized by Google

ment; & le pria en meſme temps d'empeſcher par ſon autorité la ruine de ſon dioceſe, dont un Eveſque qu'il ne connoiſſoit que trop, vouloit ſe rendre l'auteur. Il luy recommande auſſi la province de Cilicie affligée par quelque injuſtice ſemblable. Theodoret paroiſt avoir toujours une union particuliere avec Anatole; c'eſt pourquoi nous en parlerons dans la ſuite. d.930.a. p.930.a.

Un avocat nommé Pierre, ayant témoigné dans l'affaire dont nous parlons quelque zele pour la juſtice, & pour les pauvres, Theodoret ne manqua point de luy en écrire, & de l'en remercier. Il crut cette affaire aſſez importante pour en écrire meſme à l'Imperatrice Pulquerie, depeur qu'elle ne ſe laiſſaſt eblouir par la dignité ſacrée dont le delateur portoit le titre: Il luy repreſente avec ſimplicité la verité de la choſe, luy faiſant voir que la ville de Cyr eſtoit plus en état d'avoir beſoin de recourir à ſa bonté pour en obtenir quelque ſoulagement, que de porter une charge plus peſante que celle qu'elle avoit déja. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine & de regret, que Theodoret s'engagea à écrire contre un homme qui, quoiqu'indigne, portoit neanmoins le nom d'Eveſque, & il euſt eſté bien plus porté à couvrir & à excuſer ſes fautes. Mais il ne put ſe diſpenſer de prendre la défenſe des pauvres. ep.46.p.930. ep.43.p.927.928. ep.41.p.926.b.c.

[Nous ne voyons point ce qui arriva de cette affaire.] Baronius y raporte la 33e Novelle de Theodoſe II. donnée le 11 decembre 444, qui caſſe toutes les exemptions accordées depuis un certain temps, confirme les precedentes, & oſte quelques impoſitions miſes au prejudice de ces exemptions. La meſme loy défend de rien impoſer ſur les terres ſteriles données par l'Empereur pour un certain cens, outre les cens dont on ſera convenu. [Je ne voy point que tout cela ait rien de commun avec l'affaire de Cyr: & la Novelle eſt adreſſée à Hermocrate Prefet du Pretoire, & non à Conſtance, qui l'eſtoit durant la pourſuite de cette affaire, & juſques en 447.] Bar.444.535. V. Theodoſe II.531.

ARTICLE XXIV.

D'Irenée Eveſque de Tyr.

NOus avons pluſieurs lettres de Theodoret ſur la feſte de Paſque, où il témoigne qu'il prenoit peu de part à la joie de cette feſte, à cauſe des marques que Dieu donnoit de ſa colere; ce qui ne luy permettoit pas de penſer à autre choſe qu'à Thdrt.ep.38-41. p.924-926.

Digitized by Google

ſes pechez, & aux ſupplices dont il craignoit que Dieu ne les
ep.41.p.926.d. puniſt en cette vie & en l'autre. Il marque dans une de ces let-
tres que c'eſtoient des tremblemens de terre, & des incurſions
Bar.446.§ 24. de barbares. C'eſt pourquoi il ſemble qu'on peut mettre ces
25. lettres en l'année [447,] où l'hiſtoire nous apprend que preſque V. S. Leon
Marc.chr. toute la terre fut agitée par de tres grands tremblemens, & § 16.
qu'Attila Roy des Huns courut & ravagea pluſieurs provinces de
l'Empire. [Ces agitations de la terre & de l'Etat, pouvoient bien
marquer dans l'ordre de Dieu les mouvemens terribles que
l'hereſie d'Eutyche, appuyée par le credit de quelques miniſtres
de la Cour, & par Dioſcore d'Alexandrie, alloit cauſer dans
l'Egliſe.

L'un des premiers qui en reſſentit les violens effets, fut Irenée
Bar.431.§ 177. Conc.ap p.860.a. Eveſque de Tyr.] On croit avec beaucoup d'apparence que
161. c'eſt le meſme Irenée, qui eſtant ſeculier & Comte, avoit favo- V.S.Cyrille
riſé Neſtorius dont il eſtoit ami particulier, tant dans le Concile § 135.
d'Epheſe [que depuis, & dont nous avons encore une lettre ſur Ib.§ 65.
ce qu'il avoit fait à la Cour en faveur des Orientaux. Nous avons
encore divers endroits de l'hiſtoire qu'il avoit fait des troubles Ib.§ 132.135.
de ce temps là, ſous le titre de tragedie, & où il ſe declare tel-
lement pour la perſonne de Neſtorius, qu'il declame avec beau-
coup de chaleur contre Theodoret, & les autres qui avoient
abandonné ſa défenſe pour ſe réunir avec S. Cyrille. Il peut bien
avoir écrit cette hiſtoire vers l'an 440, à Petra en Arabie, où Ib.§ 133.
Theodoſe l'avoit relegué vers l'an 435, aprés avoir confiſqué ſes
biens à cauſe de ſon attache pour Neſtorius: d'où vient que]
Conc.t.3.p.1215. a.b. Theodoret dit, que l'averſion de ce prince pour Neſtorius l'avoit
autrefois obligé à priver de ſes bonnes graces Irenée que l'on
avoit fait depuis Eveſque de Tyr.

Thdrt.ep.110.p. 980.a.b. [Mais quelque zelé qu'il fuſt pour Neſtorius,] Theodoret ſou-
tient [en 448,] que ſa foy avoit toujours eſté tres pure, & qu'on
ne connoiſſoit point qu'il euſt jamais eu aucune croyance con-
traire à la verité, ni qu'il euſt jamais refuſé de donner à la Vierge
ep.16.p.910.c.d. le titre de Mere de Dieu. Il marque qu'il avoit deux ou trois
traitez de luy, & qu'il luy avoit envoyez luy meſme, où il em-
ployoit ce terme, & n'y ajoutoit pas meſme celui de mere de
l'homme, comme il l'euſt pu faire ſans bleſſer la foy de l'Egliſe.
Conc.ap.p.860. § 151. Il ſe réunit meſme enfin à la communion Catholique, [par où il
a Thdrt.ep.110. p.980.a.c. peut avoir obtenu de Theodoſe ſon rappel & ſa liberté.] Pour
ſes mœurs, on luy attribue beaucoup de vertus, & toutes ſortes
d'avantages, un grand zele, un cœur genereux, un grand amour

pour

Digitized by Google

pour les pauvres, beaucoup de bonté, un extreme mepris des richeſſes, & une main toujours ouverte pour les repandre abondamment ſur ceux qui en avoient beſoin, particulierement ſur ceux qui d'une fortune elevée eſtoient tombez dans la neceſſité & dans la miſere. ep.35.p.923.a.

'C'eſt pourquoi ayant eſté nommé Eveſque de Tyr, [metropole de la premiere Phenicie,] par le ſuffrage ["de cette Egliſe, &] des Eveſques de la province, [aprés la mort de "Beronicien,] Domnus d'Antioche ne fit point difficulté de l'ordonner. 'Il eſt vray neanmoins qu'il avoit eſté marié deux fois. Mais comme Alexandre d'Antioche, Acace de Berée, & Prayle de Jeruſalem avoient paſſé quelquefois par deſſus cette irregularité, Domnus ne crut pas s'y devoir arreſter. 'S. Procle ayant ſceu comme cette ordination s'eſtoit faite, l'approuva, & témoigna meſme par écrit qu'il en eſtoit fort aiſe. 'Les principaux Eveſques du dioceſe de Pont, & tous ceux de la Paleſtine, [les uns & les autres fort oppoſez aux Orientaux,] l'approuverent auſſi; & perſonne n'y trouva aucune difficulté [durant pluſieurs années. ep.119.p.980.a. Notes 5. V.S.Cyrille 5 135. b] Conc.t.3.p. 1275.b. b.c. c.

Nous avons diverſes lettres de Theodoret à ce Prelat, d'où l'on tire qu'ils eſtoient fort grands amis, nonobſtant les injures qu'Irenée avoit dites à l'autre dans ſa Tragedie.]'Et ils eſtoient tres unis dans le zele pour la défenſe de Diodore & de Theodore. 'Un gendre d'Irenée eſtant mort, Theodoret qui eſtoit l'ami particulier de cette perſonne, luy en écrivit une lettre de conſolation à Irenée, où il ſemble dire que cet Eveſque avoit déja eu pluſieurs afflictions. 'Il recommanda à Irenée Celeſtiaque Senateur de Carthage, chaſſé de l'Afrique par les Vandales, afin qu'il l'aſſiſtaſt dans ſa neceſſité, & le fiſt aſſiſter par les perſonnes riches de la ville [de Tyr.] ep.16.p.910.d. ep.12.p.905. ep.35.p.923.

'Irenée luy demanda une fois ce qu'il falloit dire de deux perſonnes, à qui un juge payen donnant le choix de ſacrifier aux demons, ou de ſe jetter dans la mer, l'un s'y ſeroit auſſitoſt precipité, & l'autre ſe contentant de declarer qu'il ne pouvoit ſacrifier aux demons, auroit attendu que le tyran meſme luy oſtaſt la vie. 'Theodoret dit que le premier peut meriter quelque louange pour ſon courage; que ſelon toutes les regles ordinaires, le ſecond en merite beaucoup plus, ayant eu autant de courage que le premier, & plus de ſageſſe & de prudence, 'puiſqu'il nous eſt défendu de nous donner la mort à nous meſmes; 'mais que le plus ſeur eſt d'attendre l'arreſt que prononcera au dernier jour l'arbitre ſouverain des actions & des penſées des hommes, 'qui ep.3.p.900.a. p.901.c. p.900.901. p.901.c. p.899.c.d.

juge moins par l'apparence exterieure des choſes, que par la
b. diſpoſition interieure de la volonté que luy ſeul connoiſt. C'eſt pourquoi, dit-il, S. Paul nous interdit ces ſortes de comparaiſons & de jugemens. [Je penſe qu'Irenée propoſoit un cas arrivé effectivement, & les tyrans pouvoient bien avoir voulu obliger les Chrétiens à ſe noyer, puiſqu'ils les ont quelquefois condannez à ſe battre en gladiateurs, quoiqu'ils n'aient pas pu les y obliger.]

ARTICLE XXV.

L'Empereur fait depoſer Irenée: Theodoret travaille inutilement pour luy.

[QUOIQUE l'epiſcopat d'Irenée ſemblaſt eſtre ſi affermi, & le fuſt effectivement ſelon les regles de l'Egliſe, il ne laiſſa pas d'eſtre attaqué par diverſes perſonnes. Et je croy que c'eſt à
Theodr. ep. 79-81. p. 950-952-954. d. cela qu'il faut raporter] ce que Theodoret écrivoit ſur la fin de l'an 447; Que les Egliſes de la Phenicie eſtoient ruinées; que les Juifs y levoient la teſte, & que les Chrétiens y eſtoient dans
ep. 80. p. 951. c. l'affliction & dans les larmes. Les Eveſques de cette province mandoient leur affliction à leurs freres: [& Theodoret travailla apparemment autant qu'il put à leur procurer quelque ſecours. Mais il ne fit qu'attirer ſur luy meſme cette tempeſte, ſans pouvoir ſauver ſon ami.]

Conc. t. 3. p. 1215. 1216. 'Car il vint un ordre de Theodoſe, que nous avons encore, par lequel aprés avoir fait des défenſes tres rigoureuſes de retenir aucun écrit qui ne fuſt exactement conforme à la doctrine
p. 1216. b. du Concile d'Epheſe & de Saint Cyrille, ce prince ordonnoit qu'Irenée ſeroit chaſſé de l'Egliſe de Tyr, privé de toutes les marques, & du nom meſme d'Eveſque, & obligé de vivre dans ſon pays ſans en ſortir, & ſans ſe méler d'aucune affaire. [Il ne vouloit pas aſſurément le laiſſer demeurer à Tyr.] Ainſi ce n'eſtoit
V. S. Cyrill. § 135. a. b. pas ſon pays.] L'Empereur blaſme dans cet edit ceux qui l'avoient fait Eveſque aprés avoir eſté marié deux fois, mais la principale raiſon qu'il rend de ſon expulſion, c'eſt qu'il veut donner un exemple de l'averſion qu'il a pour l'hereſie de Neſtorius, [ſans qu'on voie qu'il ait eu aucune preuve qu'Irenée euſt
Cod. Juſt. l. 1. t. 2. l. 3. p. 2. eſté dans cette hereſie, au moins depuis ſon ordination.] Le Prefet du Pretoire qui eſt nommé Hormiſdas dans le Code de Juſti-
Conc. t. 3. p. 1215. c. d. nien, fit publier l'edit en grec, & y ajouta ſon ordonnance pour en enjoindre l'obſervation,

Digitized by Google

'On croit que ce fut un effet des ſollicitations & de la faction de Dioſcore, de l'hereſiarque Eutyche, & de l'eunuque Chryſaphe,[qui leur eſtoit vendu pour faire le mal;]& ce fut ſans doute par ordre de Dioſcore,'que des qu'il fut fait, on le porta meſme dans les deſerts, on le lut dans une egliſe de moines le 23 de Pharmouthi, l'an 164 de Diocletien, indiction 1, c'eſt à dire le 18 d'avril de l'an 448, qui eſtoit le dimanche de l'octave de Paſque : d'où l'on peut tirer que l'edit avoit eſté donné vers le commencement de l'année.'Il eſt en effet daté du 17 de fevrier. Lup.ep.n.p.90. Conc.p.1215.d. Cod. Juſt.l.1.t.1.l. 3.p.4.

[L'Empereur qui par cet edit ſe rendoit le juge de la foy des Eveſques, & l'arbitre de la rigueur ou de la condeſcendance avec laquelle il faut obſerver les regles de l'Egliſe, voulut"encore obliger les autres Eveſques à prendre part à ſon injuſtice.]'Car des Eccleſiaſtiques écrivirent de Conſtantinople,[à Domnus d'Antioche,]'que l'Empereur vouloit qu'on miſt un Eveſque à la place d'Irenée.'Domnus manda cette triſte nouvelle à Theodoret, qui luy répondit nettement qu'il falloit choiſir en cette occaſion qui on vouloit pour ennemi, de Dieu ou des hommes. 'Il ajouta neanmoins qu'il y avoit grand lieu de douter ſi tout cela ſe faiſoit par ordre de l'Empereur, puiſqu'il n'avoit pas écrit luy meſme :'Qu'il avoit receu des nouvelles de Conſtantinople, qui portoient que[Chryſaphe]Capitaine des gardes, & l'ancien Maiſtre des offices, peuteſtre Nomus, promettoient par des lettres qu'ils avoient écrites à un ſaint moine, qu'on changeroit ce qui regardoit Irenée.'Qu'il falloit meſme craindre que leurs ennemis ne vouluſſent malicieuſement les engager par une fauſſe crainte à faire quelque demarche contre les Canons, pour avoir ſujet de les condanner enſuite ; & il marque que cela eſtoit arrivé dans l'affaire de Principe, où meſme l'Empereur avoit écrit formellement ;[de quoy je voudrois que nous euſſions plus de connoiſſance.] Thdrt.ep.110.p. 980.a. p.979.c. b.c. c. d. c.d.

NOTE 6.

'Ainſi le conſeil qu'il donne à Domnus, c'eſt de répondre à ceux qui luy avoient écrit, que l'ordination d'Irenée eſtoit trop canonique pour le pouvoir depoſer.'Il dit que Domnus peut attendre qu'il ait eu réponſe de la Paleſtine,'qui avoit part elle meſme à la perſecution.[Cela marque apparemment que Domnus avoit écrit de cette affaire à Juvenal, pour taſcher de s'appuyer de ſon autorité contre la cabale de Dioſcore. Mais Juvenal avoit trop d'ambition pour avoir du courage, & pour reſiſter à ce qui venoit de la Cour : & Domnus meſme n'avoit pas, ce ſemble, toute la force qui euſt eſté à deſirer en un Eveſque p.980.a.b.c. d. ep.80.p.951.c

Digitized by Google

d'Antioche. Ainſi ſoit qu'il ait cedé à la volonté de l'Empereur, ſoit que les Eveſques de la Phenicie aient agi ſans luy,]'il eſt certain que des le commencement de l'an 449, & meſme des le mois d'octobre 448, Photius eſtoit reconnu de tout le monde pour Eveſque de Tyr,'ce qui n'empeſcha pas que Theodoret n'écriviſt encore en 449, à Irenée comme à un Eveſque, immediatement avant le faux Concile d'Epheſe.'Evagre dit qu'Irenée fut depoſé dans ce Concile,c'eſt à dire qu'on y confirma ſa depoſition.[On ne parle point de luy dans le Concile de Calcedoine, & peuteſtre qu'il eſtoit déja mort.]

Conc.t.4.p.62.b.c.[30.c.

Thdrt.ep.116.p.

Evag.l.1.c.10.p.

ARTICLE XXVI.

Theodoret irrite Dioſcore, & s'attire beaucoup d'autres ennemis en combatant l'hereſie d'Eutyche.

Thdrt.ep.110.p. 980.c.

LORSQUE Theodoret exhortoit Domnus à ſoutenir Irenée, il eſtoit luy meſme dans la perſecution, & dans les ſouffrances.[Outre les raiſons generales'qui animoient Dioſcore V.S.Leo §31,46,51. d'Alexandrie contre les Orientaux,]'il eſtoit particulierement ennemi de Theodoret;'parcequ'il avoit ſigné une epiſtre ſynodique de S. Procle, conforme aux Canons des Peres,[qui autoriſoit apparemment la preſéance des Eveſques de Conſtantinople ſur tous ceux de l'Orient,]'puiſqu'on pretendoit que Theodoret en la ſignant, trahiſſoit les droits des Egliſes d'Antioche & d'Alexandrie.'Dioſcore ſous l'epiſcopat duquel on peut juger que cela s'eſtoit paſſé, luy en fit par deux fois des reproches; & Theodoret pretend que ce fut le ſujet de la perſecution qu'il luy fit, lorſqu'il en eut trouvé l'occaſion.

ep.80.p.964.b. b.c. b. t.

[Si ce fut à Conſtantinople que Theodoret ſigna la lettre ſynodique de Procle, comme il y a aſſez d'apparence, on peut raporter à ce temps là ce qu'il dit,]'qu'il avoit entretenu Nomus alors toutpuiſſant dans l'Empire, durant une petite partie du jour,'mais qu'il avoit eſté privé auſſitoſt de cet avantage par une violente neceſſité,'c'eſt à dire par la maladie & la mort d'une perſonne,[qui appartenoit ſans doute de pres à Nomus.]Cela l'obligea d'écrire alors un petit compliment à ce miniſtre.

ep.58.81.p.934.c[.62.c. ep.82.p.962.c.d. ep.58.p.934.c.

[Ce qui irrita ſans doute davantage Dioſcore contre Theodoret, fut le zele avec lequel Theodoret combatoit l'hereſie d'Eutyche.]'Car ce furent'les Eveſques de Syrie qui ſe declare- V.S.Leo §46.

Facd.8.c.5.p. 338[12.c.5.p.559. a.

1.*M. Du Pin étend beaucoup ce fait.[Mais ſur quelle autorité?]

*Du Pin,t.4.p.786.

Digitized by Google

rent les premiers contre cet hereſiarque.[Et il ne faut pas douter que Theodoret ne fuſt des plus ardens à le combatre.]'On ſe ſouleva donc contre luy, & on l'accuſa de dire qu'il y avoit deux fils, [a]parcequ'il ne ceſſoit point de ſe plaindre hautement qu'on renouvelloit les anciennes hereſies[de Valentin & d'Apollinaire.]Il le diſoit en effet & en public & en particulier, ſoit dans les viſites qu'on luy rendoit, ſoit dans les diſcours qu'il faiſoit dans les aſſemblées de l'Egliſe. Il parloit toujours des entrepriſes que l'on formoit contre la foy.'Il marque aſſez clairement qu'Eutyche eſtoit l'auteur de tout ce qui ſe faiſoit & ſe diſoit contre luy.[Ce fut apparemment ſur ce ſujet, comme nous allons voir,]"qu'il compoſa ſes dialogues.

Thdrt.ep.83. 145.p.917.c|1022.a. [a] ep.82.145.p.955.a|1022.a. ep.82.p.955.d. V.527.

Eſtant donc l'ennemi declaré de l'Eutychianiſme, dont Dioſcore ſe declara peu aprés le protecteur, il ne faut pas s'étonner ſi ce Prelat altier & violent luy fit ſentir les effets de ſon animoſité.]'Il paroiſt que ſon zele pour la verité luy ſuſcita auſſi des ennemis dans Conſtantinople;'&"ceux-ci armerent contre luy les langues de quelques Eccleſiaſtiques d'Edeſſe,'à qui il n'avoit jamais fait aucun mal,"leur ayant au contraire fait tout le bien qu'il avoit pu.[On ne ſçait point comment l'eſprit de l'Empereur ſe trouva aigri contre luy.]'On voit ſeulement que des gents qui renouvelloient les anciennes hereſies de Valentin, & des autres qui n'avoient pas cru que J.C. euſt un veritable corps, & qui ne pouvoient ſouffrir qu'il s'oppoſaſt ſi ouvertement à leur hereſie,'s'efforcerent de tromper ce prince, & de luy perſuader que c'eſtoit un heretique Neſtorien;'qu'il aſſembloit ſans ceſſe des Conciles à Antioche, & qu'il troubloit les Orthodoxes par ces aſſemblées.

ep.81.p.953.b. ep.79-80.82.p.950.a|951.d|955.b.c. ep.81.p.953.c. ep.82.p.955.d. ep.113.p.986.c. ep.82.p.955.d.

'Il paroiſt que ſes accuſateurs eſtoient des gents qui ſous un habit de moines, vouloient gouverner l'Egliſe.'C'eſtoient eux meſmes qui armerent contre luy[Dioſcore]d'Alexandrie,'c'eſt à dire particulierement deux perſonnes engagées dans l'hereſie d'Apollinaire,'comme l'evenement le fit encore mieux connoiſtre, & apparemment Eutyche ſur tous les autres.[Ces moines & par eux meſmes,]& par leurs emiſſaires, diſoient partout que Theodoret croyoit deux fils.

[Pour le trouble qu'on l'accuſoit de cauſer dans l'Egliſe, on en prenoit apparemment le pretexte de ce]'qu'il n'eſtoit pas inſenſible aux maux des Egliſes de Phenicie[b]& de Paleſtine.[L'affliction de la Phenicie regardoit apparemment l'affaire d'Irenée de Tyr, qu'on pouvoit bien perſecuter déja,]'quoiqu'on n'euſt

ep.79-80.81.p.950.d|951.a.c|952.b|954.d. [b] ep.80.p.952.c. ep.110.p.980.c.

Digitized by Google

pas encore donné l'edit de sa deposition. [Pour ce qui regarde la Palestine, nous n'en avons point d'autre connoissance, sinon
ep.80.p.951.c. que] les Eglises y estoient dans les larmes, aussibien que celles de la Phenicie, comme on l'apprenoit tant par le raport de tout le monde, que par les lettres que les Evesques de ces provinces en écrivoient.

ARTICLE XXVII.

Theodoret ecrit ses dialogues contre l'heresie d'Eutyche.

["CE fut donc apparemment dans ces premiers troubles Note.
dont l'Eglise commença à estre agitée par l'heresie d'Eutyche, & vers l'an 447, que Theodoret composa ses dialogues.
Thdrt.dial.2.p. 110.111. Car il ne les fit sans doute qu'aprés la mort de S. Cyrille,] puisqu'il cite les ouvrages de ce Saint, à la suite [a] des saints docteurs
a p.86.a. qui avoient autrefois fleuri dans l'Eglise: [b] & il le conte entre les
b p.111.c. grands astres qui éclairoient tout l'univers, ["quoiqu'un nouvel Note.
auteur pretende qu'il écrivoit ses dialogues contre ce Saint mesme.]

ep.131.p.1004.b. 'Il les cite clairement dans une lettre [c] qui paroist écrite [en 449,]
c p.1000.c.d. aussitost aprés le faux Concile d'Ephese. [Il semble aussi qu'on
t.5.p.238.a.b[ep. 10.p.959.960. peut croire] que c'est l'écrit dont il parle en 449, comme d'une piece qu'il avoit faite depuis assez peu de temps. [Et il y a encore plus de fondement de dire que c'est celui où il dit en 447, ou
ep.83.p.959.960. 448,] qu'il avoit employé l'autorité de Theophile & de Saint Cyrille, pour refuter l'impieté de ceux qui nioient en J.C. la distinction de la chair, & de la divinité, & qui disoient ou que la nature divine avoit esté changée en chair, ou que la chair avoit esté changée en la nature divine.

dial.pr.p.3. 'Car il prouve dans le premier de ces dialogues que la divinité est immuable, dans le troisieme qu'elle est impassible, & dans le second qu'elle a esté unie en J.C. avec la nature humaine,
dial.pr.t.4.p.2. b.c. sans qu'il y ait eu aucune confusion de l'une dans l'autre. 'Il y combat ceux qui ne vouloient donner à J.C. que le nom de Dieu, qui vouloient que le Verbe eust plutost passé par la Ste Vierge, que non pas qu'il fust né d'elle, & qu'il eust pris quelque chose de sa substance; qui ne faisoient qu'une seule nature de l'humanité & de la divinité, & qui attribuoient les souffrances de J.C.
p.1.2. à sa nature divine. 'Il ne nomme point ceux qu'il combat; mais il les represente comme des personnes qui n'ayant rien qui les ren-

Digitized by Google

diſt conſiderables dans le monde, ne ſe ſignaloient que par leur impieté : [ce qui convient aſſez bien à Eutyche.] Et c'eſt de luy qu'on l'entend communément. [Mais il n'eſtoit pas ſeul à ſoutenir ſes erreurs.] Merc.t.2.p.277. 2.

'Comme ces perſonnes n'inventoient pas tant de nouveaux dogmes, qu'ils faiſoient un nouveau ramas de pluſieurs anciennes hereſies ; il donne à ſon écrit, & à celui qui y ſoutient le parti des Eutychiens, le nom d'Eraniſte, comme qui diroit un queſteur, qui ramaſſe de divers endroits, & de la liberalité de diverſes perſonnes, ce qui luy eſt neceſſaire. C'eſt pour la meſme raiſon qu'il y donne encore à ſon écrit le titre de Polymorphe, c'eſt à dire qui a pluſieurs formes. Thdrt.dial.p.14 3.

'Il voulut que ſon ouvrage puſt eſtre entendu des perſonnes les moins inſtruites, afin qu'il puſt ſervir à tout le monde, & il aima mieux pour cela ne le pas faire ſi conforme aux dialogues de Platon, & des autres anciens. A la fin de chaque dialogue il cite un grand nombre de paſſages des Peres anciens & nouveaux, Grecs & Latins : & il y joint quelquefois des extraits d'Apollinaire, & de ſes ſectateurs, pour faire voir aux Eutychiens que leur doctrine eſtoit encore pire que celle de ces heretiques, ou qu'ils la tiroient d'auteurs qui ſe détruiſoient eux meſmes. Il y a pluſieurs de ces paſſages qui ne ſe trouvent que là. p.1.d.

'Il joignit encore à ſes dialogues divers raiſonnemens plus ſerrez, & preſque dans les formes de l'ecole, pour prouver d'une maniere plus courte la meſme choſe qu'il traitoit avec plus d'étenduë dans le corps de ſon ouvrage. 'C'eſt ce qui eſt intitulé, Demonſtrations par ſyllogiſmes. 'Photius parle de ces ſyllogiſmes, auſſi bien que des trois dialogues. pr.p.31 p.176. Phot.c.46.p.33.

'Theodoret fit cet ouvrage pour ſe juſtifier luy meſme contre ceux qui condannoient ſes ſentimens, auſſi bien que pour faire voir la fauſſeté de la doctrine de ſes adverſaires. 'Il y reconnoiſt en effet tres fortement l'unité de la perſonne en J.C, [a] & y exprime ſi nettement la foy Catholique, qu'il n'y avoit plus aucun ſujet raiſonnable de douter de la pureté de ſa doctrine. 'Ce n'eſt pas qu'un nouvel auteur qui ſe declare partout ſon ennemi, ne pretende que cet ouvrage n'eſt propre qu'à le faire condanner, que ſous pretexte d'enſeigner la foy Catholique, il y enſeigne effectivement le Neſtorianiſme, qu'il l'inſinue adroitement, ou le prouve meſme [à decouvert. Cependant d'autres perſonnes, qui ne manquent point,] de ces yeux ſavans & curieux qu'il demande, ſoutiennent qu'on fait en cela une grande injuſtice Thdrt.ep.16.p. 911.a. dial.1.3.p.15.d. 136.a. [a] Leo,n.p.847.t. Thdrt.t.5.p.243. b. p.240.241. p.240.a.b. Du Pin,t.4.p. 241.a.

Digitized by Google

à Theodoret, que la doctrine qu'il établit dans ſes dialogues, "eſt auſſi orthodoxe, que celle qu'il y combat eſt contraire à la croyance de l'Egliſe. Il y rejette neanmoins l'expreſſion, Que Dieu a ſouffert dans ſa chair, [a]comme une expreſſion obſcure & embaraſſée, qui pourroit faire croire que Dieu avoit ſouffert meſme dans ſa nature divine, & qui n'eſtoit pas autoriſée de l'Ecriture. Mais pour le ſens Catholique de cette expreſſion, il l'avoue d'une maniere tres claire & tres forte. [b]Il demeure d'accord dans un endroit, que l'union des deux natures rend les noms communs. [On ſçait qu'il y a quelques paroles ſur l'Eucariſtie qui ſont obſcures. Mais les Catholiques n'ont pas manqué de montrer que les Calviniſtes n'en ſauroient tirer aucun avantage.] Il y parle fort avantageuſement de Diodore & de Theodore, & il ne veut pas neanmoins citer leurs paſſages avec ceux des Peres, parceque ſes adverſaires avoient une extreme averſion pour eux. Ainſi il n'eſtoit pas de la prudence de citer comme témoins des perſonnes que l'on traitoit d'ennemis, & de coupables, [dans le point meſme dont il s'agiſſoit.] Irenée de Tyr, & quelques autres ne laiſſerent pas de l'en blaſmer, ſi c'eſt à cet ouvrage que ſe raporte l'epiſtre 16. Mais il fit voir qu'il auroit eu tort d'en uſer d'une autre maniere; & qu'il avoit aſſez montré en d'autres occaſions, que ce n'eſtoit point la crainte d'eſtre maltraité des hommes qui l'avoit empeſché de citer ces deux Eveſques. Que ceux donc, dit-il, qui ont une ſi grande envie « de cauſer, [& de critiquer,] cherchent une autre matiere "pour « amuſer ceux qui les ecoutent. Pour moy, mon but n'eſt pas de « plaire à un tel, ou à un tel, ſoit dans mes actions, ſoit dans mes « paroles; mais d'edifier l'Egliſe de Dieu, & de me rendre agreable à celui qui en eſt le maiſtre & l'epoux. «

[Je ne ſçay ſi c'eſt à ces dialogues qu'il faut raporter] ce que nous trouvons dans la meſme lettre, que des perſonnes blaſmoient Theodoret de n'avoir pas appellé la Sainte Vierge mere de Dieu, & mere de l'homme. Il avoit evité cette expreſſion qui pouvoit exciter des conteſtations, & dont beaucoup de monde eſtoit bleſſé: & il avoit mieux aimé dire qu'elle eſt la mere & la ſervante de ſon fils; eſtant ſa mere, parcequ'il eſt homme, & ſa ſervante, parcequ'il eſt Dieu. Il prie Irenée d'arreſter ces perſonnes qui ne cherchoient qu'à cenſurer les travaux des autres, & de leur faire concevoir qu'il ne faut pas que ceux qui ſont hors de la portée du trait, entreprennent de "condanner ceux qui ſont dans la mélée, occupez à ſoutenir &

à

Thdrt.dial.3.p. 110.120.122.
a Sylli.p.184.185.
p.184.185.186.c| dial.3.p.125.a| 126.d| Du Pin,p. 142.
b Thdrt.dial.3. p.151.c.
dial.1.p.32.33.
ep.16.p.911.a.
p.910.911.
p.911.b.
p.910.b.c.
a.
« τῆς ἐκ.
« ἐκάστου.

à attaquer les ennemis. Il marque apparemment cet ouvrage entre les autres, lorſqu'il dit qu'il a combatu par des écrits les hereſies qui ſubſiſtoient encore de ſon temps, & qu'il avoit ſouvent écrit beaucoup de choſes contre Eutyche. hær.pr.p.189.b. l.4.c.13.p.247.c.

Pour l'écrit que Gennade luy attribue contre Eutyche & Dioſcore, & qu'il loue comme tres fort, [ſes termes donnent quelque lieu de juger qu'il parle d'un autre ouvrage qui ne fut fait, ſelon la chronique de Marcellin, qu'en 466.] Le P. Garnier ſuppoſe neanmoins que Gennade parle de ſes dialogues. Mais il eſt obligé de ſoutenir qu'il a eu grand tort de pretendre que Theodoret avoit écrit contre Dioſcore un ouvrage qu'il allegue à Dioſcore meſme pour juſtifier ſon innocence. [On pourroit dire neanmoins que les dialogues eſtant contre Eutyche, ſont dans le fond contre Dioſcore, quoique Theodoret ne l'euſt pas en vue.] Genn.c.80. Thdrt.t.5.p.239. l.b.

ARTICLE XXVIII.

L'Empereur défend à Theodoret de ſortir de ſon dioceſe.

[Les calomnies qu'Eutyche & ſes partiſans repandoient contre Theodoret, furent portées, comme nous avons dit, juſques à l'Empereur Theodoſe II. Ce prince qui témoignoit tant de reſpect pour l'epiſcopat,] ne rendit pas en cette occaſion à l'un des plus illuſtres Eveſques de l'Egliſe, la juſtice qu'un magiſtrat payen reconnoiſſoit ſe devoir aux moindres perſonnes. Non ſeulement il ne luy garda point une oreille, ſelon la regle d'un philoſophe; mais ſans l'avoir entendu, ſans l'avoir confronté avec ſon accuſateur, ſans qu'il y euſt meſme d'accuſateur declaré, ſelon les formes de la juſtice, & ſans qu'il y euſt aucune action contre luy, il le crut, & le declara coupable. Thdrt.ep.81.p. 953.a. a.b.952.d.

On ne luy put pas neanmoins perſuader qu'il fuſt heretique, mais ſeulement qu'il troubloit la province par les aſſemblées qu'il tenoit à Antioche: & ſur cela il écrivit de ſa main un billet au General des armées Romaines [dans la Syrie,] qui portoit, que puiſque l'Eveſque de Cyr aſſembloit ſans ceſſe des Synodes, & que cela troubloit les Orthodoxes, cet officier auroit ſoin qu'il demeuraſt à Cyr, ſans aller en d'autres villes, & qu'il le feroit avec ſageſſe & precaution, [afin que cela ne cauſaſt point de bruit dans la province.] Ce General eſtoit Conſul en 448. ep.82.p.955.b. ep.79.p.950.a. a.82.p.951.b. a ep.80.p.951.d. ep.82.p.955.b.

Digitized by Google

ep.65.p.937.938. [Ainſi c'eſt ſans doute] 'le "General 'Zenon à qui Theodoret écrit v. Theodoſe II.153.
ep.71.p.940.941. pour le conſoler ſur la mort de quelque perſonne, & à qui il 1.
écrit encore [au commencement de 448,] pour le feliciter de ce qu'il avoit eſté elevé à la dignité du Conſulat. [Cela ſeul donneroit lieu de croire qu'il eſtoit alors en Orient.] 'Et Priſque nous
Priſc.p.69.b[n.p. 207.
a n.p.207.208. apprend qu'il y a commandé les armées Romaines. [a]Non ſeulement il n'eſtoit pas battizé, mais c'eſtoit un ennemi outré du Chriſtianiſme; [& ainſi digne de perſecuter les Pontifes du Seigneur.]

Conc.t.4.p.100.c. 'Theodoſe avoua & confirma le 30 mars 449, l'ordre qu'il avoit
b p.209.c. donné à Theodoret de ne point ſortir de Cyr. [b]Et il declara depuis qu'il avoit de l'averſion pour luy, à cauſe de ce qu'il avoit écrit contre S. Cyrille. [Ainſi en le perſecutant il violoit ouvertement l'accord fait par S. Cyrille en 433, que ce prince avoit luy
Cotelr.g.t.1.p. 41.c. meſme deſiré ſi ardemment. Il violoit encore] 'la declaration qu'il avoit faite, que tant qu'il vivroit, il luy ſeroit impoſſible de condanner les Orientaux [pour ce qui s'eſtoit paſſé à Epheſe.

Priſc.p.69.b. Le General ayant receu l'ordre de l'Empereur, l'envoya au
c Thdrt.ep.79.p. 950.a. Comte Rufe, 'ami particulier de Zenon. [c]Et Rufe le montra à
d p.949.950. Theodoret, [qui promit d'y obeïr.] [d]Theodoret manda auſſitoſt
p.950.a. cette nouvelle au Patrice Anatole ſon ami particulier, par une
a.b. lettre [que nous n'avons pas.] 'Il ſemble qu'il ne fuſt pas alors à Cyr. 'Six ou ſept jours aprés, [Zenon & Rufe] luy envoyerent un officier de l'armée, nommé Euphrone, avec une lettre, pour luy demander un acte par lequel il reconnuſt qu'on luy avoit montré l'ordre de l'Empereur. Il envoya cet acte, & promit de ne point quitter la ville & le dioceſe de Cyr, ni le ſoin des affaires du peuple qui luy avoit eſté commis.

2. 'Il ſe retira donc à Cyr pour obeïr à l'Empereur, [c]& il accepta
c ep.80.82.p.950. d.955.c. cette eſpece d'exil avec joie, parcequ'il luy procuroit le repos
p.955.c.9.p.903. qu'il aimoit tant. 'Il eſperoit que le traitement injuſte que luy fai-
d.ad Joan.t.4.p. 704.c. ſoient les ennemis de la verité, luy obtiendroit le pardon d'une
ep.81.p.954.d. partie de ſes fautes. 'Il regardoit la honte de ſon exil comme un honneur, & comme la verification de ce que dit S. Paul, Que tous ceux qui veulent vivre avec pieté ſouffriront perſecution.
ep.80.p.952.b. 'Ainſi quelque tort que luy fiſſent ſes ennemis, il ne croyoit pour luy ſouffrir aucun tort.

Todrt.t.4.p.250.2. Cod.Th.nov.p.14. 1. 'Le P. Garnier veut que ce ſoit Nomus Conſul en 441, & en meſme temps, dit. , Maiſtre de la milice en Orient. 'Nomus a effectivement eſté Maiſtre; mais des offices: [& je ne croy as qu'on puiſſe montrer qu'il ait eſté Maiſtre de la milice, ſoit en Orient, ſoit ailleurs.]

Digitized by Google

'Cependant ſa relegation eſtoit la terreur & l'affliction commune de tout l'Orient. Perſonne n'oſoit parler contre une injuſtice ſi viſible, & perſonne ne pouvoit s'empeſcher [de la condanner, &] de la pleurer. 'Tous les Saints & tous les ſolitaires eſtoient dans les larmes ; [a]& dans toutes les aſſemblées des perſonnes de pieté, on entendoit plus de ſoupirs que de paroles. [b]On ſe plaignoit qu'on n'avoit point encore vu ces violences ; meſme dans les plus grandes chaleurs des troubles [d'entre les Orientaux & Saint Cyrille.] 'Et on en eſtoit d'autant plus ſurpris, qu'on avoit eſperé de voir finir les maux de l'Egliſe par la ſageſſe & la pieté d'Eutreque, qui avoit eſté appellé depuis peu à Conſtantinople, & avoit eſté fait Prefet de la ville, ou plutoſt du Pretoire d'Orient, à la place de Conſtantin, [ſur la fin de 447,] 'aprés avoir témoigné non par des paroles, mais par des effets une affection particuliere pour Theodoret. 'Cet Eveſque luy avoit écrit comme ſon ami particulier ſur ſon elevation à la Prefecture. ["Le temps de ſa promotion nous oblige de ne mettre la relegation de Theodoret qu'à la fin de 447, ou en 448, avant Paſque.

ep. 82. p. 955. d.

ep. 80. 81. p. 951. c] 954. d.

a p. 951. e.

b c] 954. d.

p. 951. c.

ep. 91. p. 967. b.

ep. 57. p. 934. a. b.

NOTE 9.

ARTICLE XXIX.

Theodoret écrit diverſes lettres pour ſa juſtification.

[THEODORET ne pouvoit pas eſtre inſenſible à la douleur de ſes freres, & au tort que la verité recevoit autant de ſon deshonneur, que de l'impuiſſance où on le mettoit d'agir comme il faiſoit auparavant pour ſa défenſe.] 'Il en avoit auſſi moins d'autorité pour la conduite de ſon dioceſe, & les méchans prenoient d'autant plus aiſément la hardieſſe de reſiſter à ſes remontrances, [qu'ils le voyoient plus maltraité par la Cour.] 'Il avoue luy meſme que quoiqu'il aimaſt fort à eſtre dans ſon dioceſe, il avoit neanmoins de la peine à y eſtre par neceſſité & par contrainte. [Ainſi il crut devoir écrire quelques lettres pour faire connoiſtre ſon innocence à l'Empereur, & à ſes miniſtres.] 'Il écrivit une ſeconde fois à Anatole, & le pria de l'aſſurer ſi le brevet de ſa relegation eſtoit effectivement de la volonté & de la main de l'Empereur, (car il pouvoit ne pas connoiſtre l'écriture de [Theodoſe ;) '& en ce cas, de faire voir à ce prince qu'il eſtoit de ſa juſtice de ne le pas condanner ſans l'entendre, & ſur la ſimple depoſition de ſes ennemis.

Thdrt. ep. 79. p. 950. c.

b. c.

c.

c. d.

'Il repreſenta de meſme au Prefet Eutreque, & plus ample-

ep. 80. 81. p. 951. 954.

Digitized by Google

ment à Nomus, quelle injuſtice c'eſtoit de le traiter plus mal, que ni les payens, ni les Juifs, ni les plus deteſtables de tous les
[illegible] heretiques, ſans qu'on l'euſt convaincu de quoy que ce fuſt, & apres les grands ſervices qu'il avoit rendus depuis 25 ans à l'Egliſe, & meſme à l'Etat par les embelliſſemens qu'il avoit faits à la
p. 953.b.c. ville de Cyr. Que ſi c'eſtoit qu'on l'accuſaſt d'avoir des ſentimens contraires à ceux de l'Egliſe, il falloit donc aſſembler un Concile, y faire venir des Eveſques propres pour en juger avec les magiſtrats & les officiers inſtruits des choſes de Dieu, ſouffrir qu'il y expoſaſt ſes ſentimens, & que les juges prononçaſſent
ep.80.p.951.c. s'ils eſtoient conformes à la doctrine des Apoſtres. Il exhorte Eutreque à entreprendre avec courage la défenſe de la verité
ep.81.p.954.955. contre le menſonge, & Nomus à ſe faire inſtruire des maux de l'Egliſe pour en arreſter le cours.

ep.79.80.p.951. a.b.952.b. [Ces plaintes de Theodoret n'ont rien de bas ni de foible.] Il declare que quand on le banniroit aux extremitez du monde, il ne faut pas qu'on pretende l'empeſcher de gemir des violences qu'on fait à l'Egliſe, & de défendre la doctrine des Apoſtres; Que tout eſt ſupportable à celui qui craint le jugement terrible du dernier jour, & qui ſe conſole dans l'eſperance des biens du
ep.80.p.952.b. ciel: Qu'il eſt preſt à ſouffrir tout ce qu'on voudra, mais non
b. pas à trahir ſa conſcience, qu'il prie Dieu de pardonner à ſes en-
c. nemis, & qu'il les prie eux meſmes de s'aſſurer que quelques maux qu'ils luy faſſent endurer, jamais leur mauvaiſe doctrine ne s'établira, parceque Dieu d'un clin d'œil les renverſera & eux & toutes leurs entrepriſes.

[Nomus à qui il écrit l'une de ces lettres eſtoit apparemment luy meſme une des principales cauſes de ce qu'il ſouffroit. Car il
ep.81.p.952.d. eſtoit tres puiſſant à la Cour, & fort uni à Dioſcore.] Theodo- v. S. Leon 5
ep.96.p.970.a. ret luy avoit déja écrit deux fois ſans en recevoir de réponſe; &
ep.91.p.967. Nomus ne répondit point non plus à [cette] troiſieme lettre. Eutreque luy répondit apparemment par des proteſtations d'amitié: Surquoi Theodoret luy répond qu'il n'a pas beſoin de paroles pour en eſtre perſuadé, aprés les preuves effectives qu'il en a receues. Mais il le prie de taſcher de decouvrir la veritable cauſe de la perſecution qu'on luy faiſoit à luy & à Irenée de Tyr; & luy repreſente avec quelle injuſtice on condanne des perſonnes ſans les avoir entendues, & ſans leur donner le moyen de ſe défendre.

ep.110.p.980.c. Lorſque Theodoret écrivit à Domnus ſur l'affaire d'Irenée, v. 512.
il ſouffroit, dit-il, la premiere punition, ſelon la penſée des en-

Digitized by Google

nemis,[c'eſt à dire ſans doute, qu'il eſtoit déja confiné en ſon dioceſe.]'Il ajoute qu'il eſtoit preſt encore à ſouffrir une ſeconde punition, une troiſieme, & une quatrieme, ſans ceſſer de louer Dieu, pourvu qu'il luy pluſt de ſoutenir ſa foibleſſe par la force de ſa grace. c.d.

[Il demeura ſans ſortir de ſon dioceſe juſques aprés le faux Concile d'Epheſe, c'eſt à dire juſque ſur la fin de l'an 449. C'eſt pourquoi]'il ne ſe trouva, ni[a]au Concile tenu à Antioche l'an 448 aprés Paſque ſur le ſujet d'Ibas, [a]ni meſme au ſacre de deux Eveſques qui furent ordonnez vers ce temps là dans ſa province.'Les accuſateurs d'Ibas témoignoient aimer Theodoret. Ils demanderent pluſieurs fois à l'entretenir, & il les receut toujours avec bonté, en leur diſant ce qu'il jugeoit leur eſtre neceſſaire.'Ce fut meſme par ſon avis[a]que Domnus obtint d'Ibas leur Eveſque,]qu'ils puſſent eſtre receus pour la feſte de Paſque à la communion,[dont Ibas les avoit privez.]'Auſſi ils marquoient avoir regret de ce qu'il ne ſe pouvoit pas trouver au jugement de leur affaire.'Cependant eſtant allez enſuite à Conſtantinople, ils le dechirerent par toutes ſortes de calomnies:'ce qui luy fut moins ſenſible pour luy meſme, que pour l'amour d'eux.[Mais comme ils accuſoient leur Eveſque d'eſtre Neſtorien, il falloit ſe declarer contre ceux qui n'eſtoient pas Eutychiens, afin de s'acquerir la faveur de ce parti.]'Car ce fut apparemment à Conſtantinople meſme qu'ils apprirent des Eutychiens les crimes dont ils l'accuſoient.

V. S. Leon § 24.

ep.87.111.p.965. a|981.a. a p.981.d. b. Ibid. § b|965.a. p.981.a. a|965.a. p.981.a. p.981.a.

ARTICLE XXX.

Les Orientaux ſont accuſez d'eſtre Neſtoriens: Theodoret a recours à Dioſcore d'Alexandrie.

[CE n'eſtoit pas ſeulement Ibas & Irenée que l'on accuſoit d'eſtre Neſtoriens. Nous avons vu que c'eſtoit ſous ce pretexte qu'on avoit obtenu un ordre de l'Empereur pour renfermer Theodoret dans ſon dioceſe.]'C'eſtoit un reproche qu'on faiſoit generalement à tous ceux du patriarcat d'Antioche:[b]& on pretendoit qu'il eſtoit fondé ſur l'ignorance, ou l'obſtination d'un petit nombre de perſonnes qui eſtoient effectivement dans cette erreur.'Theodoret doute meſme beaucoup s'il y en avoit qui en fuſſent veritablement coupables;'mais au moins ce n'eſtoient pas ceux là qu'on perſecutoit.[Et cependant ſous ce

Thdrt.ep.84.p. 101.103.p.960.d| 969.d|970.a|973. a,974. [a] ep.84.p.961.a. b.c. c.

Digitized by Google

ep.111.p.981.c.d. pretexte,]'on tourmentoit & on calomnioit les[plus illuſtres] Eveſques de l'Orient, durant que tout le reſte de l'Egliſe eſtoit dans la paix.

[Comme Saint Cyrille avoit maintenu avec grand ſoin la tranquillité qu'il avoit rétablie dans l'Egliſe, Theodoret crut ſans doute trouver la meſme diſpoſition dans Dioſcore ſon ſucceſſeur,

ep.60.p.935. 'dont il avoit loué autrefois[plus qu'il ne devoit]la moderation,&

ep.86.p.962.d. l'humilité.'Il eſpera meſme trouver en ſon autorité un puiſſant ſecours, dans la reſolution qu'il avoit priſe de défendre la vraie foy contre les efforts[d'Eutyche; ce qui eſtoit, comme

p.993.a. nous avons vu, la veritable cauſe de ſa perſecution.]'Il luy écrivit donc,[peuteſtre vers le milieu de l'an 447,]avec les autres Eveſques[de l'Orient, ou au moins avec ceux de ſa province,] pour l'aſſurer que luy & les autres ne vouloient rien changer à l'accord fait par Saint Cyrille; qu'ils recevoient'la lettre de ce &c. Saint aux Orientaux,& celle de S. Athanaſe à Epictete,& pour le prier d'oppoſer ſon autorité à ceux qui vouloient troubler cet

ep.86.d. accord.'Il envoya cette lettre par un Preſtre fort ſage qu'il ne nomme pas.

p.963.a.b. 'Mais il arriva en meſme temps, qu'un homme du nombre de ceux qui excitoient tous ces troubles pour ſoutenir les erreurs que Theodoret combatoit, s'en alla à Alexandrie,& y repandit

ep.113 p.986.c. ſes calomnies ordinaires.'Theodoret en quelques endroits attri-

ep.83.85.p.957. c.d.962.c. bue la meſme choſe à deux Apollinariſtes,'ou à quelques perſonnes en general.[Et il ſe peut faire ou que le premier ait eſté ſuivi par d'autres, ou qu'il y en euſt un plus conſiderable, dont les autres n'eſtoient que les miniſtres.]

ep.86.p.963.b. 'Ces calomniateurs tromperent tellement diverſes perſonnes, que l'on commença à crier publiquement contre Theodoret. Dioſcore meſme ſe laiſſa entierement prevenir, & ſe perſuada auſſi fortement du crime de ſon confrere ſur la depoſition d'un ennemi, que s'il euſt verifié la choſe avec tout le ſoin poſſible.

ep.83.p.957.c. 'Il en écrivit à Domnus, & luy manda que quelques perſonnes qui eſtoient venues à Alexandrie, accuſoient Theodoret de ſeparer noſtre unique Seigneur J.C. en deux Fils,& d'avoir preſché cette impieté dans Antioche;[ce qui paroiſt avoir raport'au v.S.Cyrill. ſermon qu'on produiſit contre Domnus dans le faux Concile 5

d. d'Epheſe.]'Il mandoit cela d'une maniere qui faiſoit aſſez voir qu'il en eſtoit perſuadé.

e. 'Theodoret vit cette lettre,[que Domnus ne pouvoit pas manquer de luy montrer, ou de luy envoyer s'il eſtoit déja rele-

Digitized by Google

gué à Cyr.]'Il écrivit ſur cela à Dioſcore ſa lettre 83, où il con- c.d.
damne aſſez fortement la legereté avec laquelle il s'eſtoit laiſſé
perſuader par des calomniateurs;'& il ajoute que l'eclat avec d|958.
lequel il avoit preſché depuis 25 ou 26 ans[qu'il eſtoit Eveſque,]
ſans que perſonne euſt jamais rien blaſmé dans ſes diſcours,
eſtoit une aſſez grande preuve de la pureté de ſa foy.'Il le fait voir p.958.959.
d'une maniere encore plus forte, en expoſant quelle eſtoit ſa
croyance ſur l'Incarnation,'telle qu'il l'avoit, dit-il,appriſe des p.959.
divines Ecritures & des SS. Peres, nommément de Theophile
& de S. Cyrille, dont il avoit employé l'autorité[dans ſes dialo-
gues,]contre ceux qui ne vouloient pas reconnoiſtre la differen-
ce des deux natures.'Il ajoute à cela l'union qu'il avoit eue avec p.960.b.
S. Cyrille.'Il prie Dioſcore de conſerver la paix de l'Egliſe, de c.
rejetter ceux qui le calomnioient, de ne pas ſouffrir luy meſme
qu'on alteraſt les dogmes de l'Egliſe, de faire revenir à la pureté
de la foy ceux qui les alteroient: ou ſi cela ne ſe pouvoit, de les
chaſſer de l'Egliſe, depeur qu'ils n'infectaſſent les autres.'Il finit d.
par un anatheme qu'il prononce contre les dogmes qui avoient
fait condanner Neſtorius.'Il écrivoit cette lettre dans la 7e an- p.958.a.
née de l'epiſcopat de Domnus,[commencée peuteſtre vers le
milieu de l'an 447. Il ſemble que c'eſtoit avant que d'eſtre re-
legué à Cyr, puiſqu'il ne parle point de cette relegation. Ce qu'il
dit que perſonne n'avoit jamais rien repris dans ſes ſermons,
ſemble auſſi marquer la meſme choſe.

Dioſcore ne ſe contenta pas de ce qu'il avoit écrit à Domnus
contre Theodoret.]'Il luy écrivit[quelque temps aprés]à luy ep.86.p.963.b.
meſme une lettre tout à fait indigne du rang qu'il tenoit,'& la luy e.
envoya par quelques Eccleſiaſtiques. Theodoret perſuada ces en-
voyez de la fauſſeté de ces calomnies par leur propre experience,
[c'eſt à dire apparemment,en preſchant devant eux le contraire
des erreurs qu'on luy imputoit.]'Il taſcha de perſuader la meſme b.c.
choſe à Dioſcore meſme par une lettre reſpectueuſe & moderée
qu'il luy écrivit,'luy declara[de nouveau]la verité de ſa croyan- ep.85 113.p.962.
ce,^a& luy proteſta qu'aucun Eveſque de l'Orient n'enſeignoit c|986.c.
rien de contraire à la pureté de la foy. a ep.86.p.963.c.

'Dioſcore n'eut aucun égard à tout ce que Theodoret luy avoit c.
écrit, & continua à donner une entiere croyance à ſes calomnia-
teurs; de ſorte que[ceux-ci]prirent la hardieſſe de prononcer
anatheme à Theodoret en preſence de toute l'Egliſe[d'Alexan-
drie.]Dioſcore ſe leva ſur cela, parla[non pour condanner com-
me il devoit un ſi grand excés; mais au contraire]pour l'appuyer,

ep.113.p.986.c. 'Et il dit luy meſme anatheme[à un Eveſque plus Catholique que
ep.86.p.963.964. luy,]'qui n'eſtoit en aucune maniere ſoumis à ſa juriſdiction,[& qui n'eſtoit pas meſme accuſé juridiquement ni devant luy, ni
t 5.p.132.1.b.c. devant qui que ce fuſt:]'de ſorte qu'on a tout ſujet de croire que c'eſtoit luy qui avoit porté les autres à le faire les premiers.
ep.113.p.986.c. 'Cela arriva l'année de devant le faux Concile d'Epheſe,[& ainſi en 448.]

ARTICLE XXXI.

Theodoret ſe plaint de Dioſcore à S. Flavien & à Baſile de Seleucie: Il écrit aux Eveſques de Cilicie, & fait une apologie.

[COMME l'injuſtice ne ſe ſoutient d'ordinaire que par la violence,]'Dioſcore envoya un ou pluſieurs Eveſques à la
Thdrt.ep.85.p. 962.c|86.p.963. c. Cour,[a]pour y exciter encore de nouveaux troubles contre Theo-
a ep.86.p.963.d. doret,[& obtenir ſans doute qu'il fuſt depoſé & banni. Ce fut
ep.104.p.974. c.d. apparemment]'ce qui obligea Theodoret d'écrire à Saint Flavien de Conſtantinople, pour l'avertir de la fauſſeté des calomnies
ep.86.p.964.b. qu'on repandoit contre luy,'& le conjurer de vouloir défendre
p.963.964. les Canons violez en ſa perſonne,'particulierement celui du Concile[œcumenique]de Conſtantinople, qui défendoit aux Eveſ-
p.964.b.c. ques d'un Departement de prendre autorité ſur un autre.'Il l'exhorte auſſi à entreprendre avec courage la défenſe de la foy & de la verité, qui demeure toujours victorieuſe, quelque petit nombre d'hommes qu'elle ait pour elle. C'eſt en elle, dit-il, que « je mets toute l'eſperance de mon ſalut, & c'eſt par elle que j'ay «
b.c. quelque confiance de recevoir miſericorde.'Il ajoute à cela la « premiere origine de l'averſion que Dioſcore avoit pour luy: & c'eſtoit ce ſemble qu'il avoit reconnu la preſeance de l'Egliſe de Conſtantinople ſur toutes celles de l'Orient;[ce qui eſtoit capable de toucher un Eveſque de Conſtantinople.]

ep.85.p.962.c. 'Ce fut en ce temps là meſme qu'il écrivit la lettre 85 à l'Eveſ-
Bar.448.§ 15. que Baſile,'que Baronius croit eſtre celui qui eſtoit alors Eveſque
Thdrt.ep.85.p. 962.c. de Seleucie, & metropolitain de l'Iſaurie.'Theodoret luy parle en effet comme à un Eveſque qui avoit du credit & de l'autorité,
ep.102.p.973.974. '& qui eſtoit capable d'appuyer la verité s'il l'entreprenoit.[b]Il
b p.974.a. avoit eſté nourri dans les veritez divines, dont il nourriſſoit alors
p.973.c. les autres,[comme Eveſque.]'Il avoit ſouvent entendu preſcher Theodoret. Il l'avoit entendu parler ſur les dogmes de la foy en beaucoup d'autres rencontres, & bien loin d'avoir trouvé quelque

que choſe à condanner dans ſa doctrine, il s'eſtoit lié avec luy d'une amitié particuliere.

[a]Theodoret luy avoit ce ſemble écrit auparavant ſur un de leurs amis communs, qu'on accuſoit[b] de dire que la divinité & l'humanité ne ſont qu'une nature en J.C; ce qui luy cauſoit beaucoup de douleur. Mais il n'eut pas moins de joie d'apprendre par la réponſe de Baſile, que cet ami ſuivoit avec purete la veritable foy de l'Egliſe. [c]Baſile donnoit auſſi par cette réponſe quelque avis à Theodoret, [apparemment pour diſſiper la mauvaiſe impreſſion qu'on avoit de luy & des autres Orientaux.] [d]Theodoret le remercia donc de cet avis par ſa lettre, comme d'un effet de ſa charité, [e]luy proteſta de ſon amour pour la paix, [f]& l'aſſura qu'il avoit écrit aux Eveſques des deux Cilicies, comme il ſemble que Baſile le luy conſeilloit, pour les prier de rechercher avec ſoin, s'il n'y avoit perſonne dans ces provinces qui diviſaſt J.C. en deux Fils, & s'il s'en trouvoit, de les faire rentrer dans la verité par leurs inſtructions, ou de les ſeparer de l'Egliſe, s'ils eſtoient opiniatres dans leur erreur. [La Cilicie pouvoit encore eſtre plus ſoupçonnée de Neſtorianiſme que les autres provinces de l'Orient, à cauſe de Theodore de Mopſueſte qui y avoit eſté 36 ans Eveſque. Et ce pays avoit eſté le plus oppoſé à la paix de 433, à cauſe de l'attachement qu'on y avoit pour Neſtorius.]

[g]Theodoret dans ſa lettre 85, parlant auſſi à Baſile de la perſecution que Dioſcore luy ſuſcitoit, le prie de luy donner en cette occaſion des marques de ſon affection, comme il avoit fait en diverſes rencontres, & d'oppoſer la verité au menſonge. [h]Baſile ne fit pas en cela tout ce que demandoit de luy & l'amour de la verité, & la conſideration d'un ami dont il connoiſſoit l'innocence. [i]Theodoret luy en fit des reproches par ſa lettre 102, où il marque qu'il ne faut pas preferer l'amitié à la verité, mais qu'il faut faire quelque choſe de plus qu'à l'ordinaire, quand l'amitié & la verité ſont jointes enſemble. [k]Theodoret luy fait voir qu'il ne faut ni mepriſer les plus petits, ni redouter les plus puiſſans. [Mais il eſt bien difficile d'échaufer un cœur ſaiſi par la crainte des perſecutions. Auſſi nous verrons que ni les remontrances de Theodoret, ni les grandes qualitez que Baſile poſſedoit d'ailleurs, n'empeſcherent pas qu'il ne ſe condannaſt luy meſme, & ne condannaſt ſon ami dans le faux Concile d'Epheſe.]

[l]Nous avons encore la lettre que Theodoret écrivit aux Eveſques de la Cilicie, toute conforme à ce qu'il en mande à Baſile.

[m]Theodoret voyant que l'on attaquoit ſa foy par des calomnies

[a] ep.85.p.961.962. &c.
[b] p.561.c.d.
[c] c.
[d] p.962.b.
[e] a 2.b.
[f] c.
[g] ep.102.p.973.c. d.
[h] d|974.a.
[i] ep.84.p.960. 961.
[k] ep.109.p.978.d.
[l] c.
[m]

si outrageuses, [& que l'on en prenoit pretexte pour troubler toute l'Eglise, ne se contenta pas de se justifier par les écrits qu'il avoit faits jusques alors,] mais il ramassa pour cela un abregé de ce qu'il avoit appris sur l'Incarnation du Fils unique de Dieu, afin que personne ne pust douter de sa veritable croyance sur ce
c.d. point. Il semble qu'il eust mis plusieurs passages des Peres dans cet écrit: [de sorte qu'on pouvoit croire que ce seroit ses dialogues mesmes,] s'il n'en parloit comme d'un écrit assez court.
d]979.a. Il l'envoya à Eusebe d'Ancyre pour l'examiner. [On pourroit
ep.130.p.1004.b. peutestre raporter aussi à cet ouvrage l'epistre 16 à Irenée,]& la 130e a l'Evesque Timothée, à qui il envoie un écrit qui contenoit une instruction abregée sur la foy de l'Incarnation, & qu'il avoit composé quelque temps auparavant à la priere d'un homme de Dieu. V.517.

ARTICLE XXXII.

Theodoret écrit à Anatole, à Eusebe d'Ancyre, & à d'autres sur les calomnies qu'on publioit contre luy.

[VERS le milieu de la mesme année 448, la calomnie fit à Constantinople un nouvel effet contre Theodoret, par le moyen des Prestres d'Edesse soulevez contre Ibas leur Evesque,
Thdrt.ep.111.p.981.b. comme nous l'avons marqué ci-dessus.] Ils attaquoient de mes- V.519.
a ep.87.p.965.a. me Domnus d'Antioche, a & tous les Orientaux. b Ces calomnies
b ep.111.p.981.d. p.980.d. excitérent un grand soulevement contre Theodoret en particulier. Le Patrice Anatole luy en écrivit;
p.581.a. de quoy Theodoret témoigna qu'il luy estoit fort obligé. Il luy répondit qu'il estoit si accoutumé aux calomnies, qu'il ne les ressentoit presque plus, quoiqu'il plaignist beaucoup le malheur de ceux qui le calom-
d]982.a. nioient avec autli peu de sujet que de verité. Il dit qu'il estoit si las de se voir attaqué de tous costez, que sans l'ordre de l'Empe-
ep.16.p.911.e. reur qui luy défendoit de sortir de son diocese, ou plutost sans
ep.111.p 981.982. l'ordre de Dieu, comme il dit en un autre endroit, il se seroit
p.982.a]ep.87.p. 965.a.b. retiré dans un desert pour y passer le reste de ses jours. Il se rejouissoit neanmoins en mesme temps en Dieu, qui luy donnoit part au bonheur de ceux qui souffrent une injuste persecution
ep 111.p.982.a. pour l'amour de luy; ce qui luy ayant déja fait recevoir avec joie l'ordre de ne point sortir de son diocese, luy faisoit attendre dans la mesme disposition & l'exil, & toutes les autres peines
p.981.c.d. qu'on luy voudroit faire souffrir. Il dit que hors l'Orient, toutes

Digitized by Google

les autres parties de l'Egliſe eſtoient en paix. [Ainſi c'eſtoit ſans doute avant la condamnation d'Eutyche, qui ſe fit au mois de novembre.] Il écrivit vers le meſme temps à Domnus Eveſque d'Apamée, pour luy faire reproche de ce qu'il ne luy avoit pas écrit par le Preſtre Elie, & par quelques moines qui l'eſtoient venu viſiter, quoique dans l'état où il eſtoit, la loy de l'amitié obligeaſt ſes amis de le conſoler ſouvent par leurs lettres. ep.87.p.964.965.

[Ce fut peuteſtre encore vers ce temps là,] qu'on répandit un bruit qu'on croyoit luy devoir cauſer beaucoup de peine & d'inquietude. [C'eſtoit peuteſtre qu'on le devoit depoſer & le bannir, comme il ne faut pas douter que Dioſcore ne le demandaſt.] Theodoret écrivit ſur cela à un avocat nommé Euſebe, luy mandant que par la grace de Dieu il recevoit ce bruit avec joie, & en recevroit avec joie l'execution. ep.21.p.913.d.

Car quand Dieu ne promettroit, dit-il, aucune recompenſe à ceux qui combatent pour la verité, la verité toute ſeule eſt aſſez belle pour obliger ceux qui l'aiment à ſouffrir toutes ſortes de peines & de travaux pour ſon amour. p.914.a.

Comme il écrivoit à un homme de lettres, il luy raporte quelques ſentimens & quelques paroles genereuſes des payens, ajoutant qu'il ſeroit honteux à des Chretiens qui ont les Prophetes & les Apoſtres pour maiſtres, qui adorent J.C. mort en croix, qui attendent la reſurrection du corps, ſon incorruptibilité, ſon immortalité, & le royaume des cieux; qu'il leur ſeroit, dis-je, bien honteux d'avoir moins de courage que des payens, qui n'eſtoient diſciples que de la nature. Conſolez donc, ajoute Theodoret, ceux qui s'affligent des menaces que l'on me fait: & s'il y en a d'aſſez laſches pour s'en rejouir, qu'ils ſachent que je m'en rejouis encore plus qu'eux. Il fait encore dans cette lettre une declaration de ſa doctrine ſur la foy. p.914.915. p.915.c.

[La fin de l'année 448 ſembla faire changer de face aux affaires. Car dans le Concile que Saint Flavien tint à Conſtantinople au mois de novembre, les Eveſques ſe declarerent pour le dogme des deux natures, & depoſerent Eutyche qui le combatoit, & qui eſtoit le perſecuteur des Orientaux. Les actes de cette condamnation furent envoyez en Orient, où Domnus & les autres Eveſques les ſignerent, eſtant bien aiſes de rendre à l'Egliſe ce témoignage de la pureté de leur foy, comme Sabbas de Palte l'avoit promis de leur part. Theodoret eut la conſolation de voir le Lecteur Hypace, [qui eſtoit apparemment le porteur de cette agreable nouvelle.] Et il témoigna auſſitoſt ſa joie à S. Flavien

v. S. Leon §. 45.

Ib. §. 46.

Conc. t. 4. p. 188. d.

Theodrt. ep. 11. p. 904. d.

Ib. §. 46.

b. c. d.

par une lettre pleine des eloges de sa foy & de son courage.

[Ce fut vers le mesme temps, avant la fin de 448, que Theodoret écrivit à Eusebe Evesque d'Ancyre en Galacie, successeur de Theodote, l'un des grands ennemis de Nestorius* qui vivoit encore l'an 436.] Eusebe fut ordonné à Constantinople par Saint Procle. [On ne voit pas s'il avoit accepté avec joie l'episcopat, mais on voit qu'il eut depuis regret d'y estre engagé: [Et il en avoit sujet,] puisqu'il avoit eu le malheur de se trouver en 449 au faux Concile d'Ephese, & d'y absoudre Eutyche, aprés l'avoir condamné avec S. Flavien en 448, pour le condanner de nouveau dans le Concile de Calcedoine. D'ailleurs il n'aimoit point à se faire des affaires. C'est pourquoi ceux de Gangres [metropole de la Paphlagonie,] luy ayant amené Callinique qu'ils avoient elu pour Evesque, en l'assurant que plusieurs de leurs Evesques avoient déja esté ordonnez par ceux d'Ancyre, il leur declara qu'il n'aimoit point à ordonner [hors de sa province;] & que quoy qu'ils luy pussent dire, il ne vouloit point s'engager à un procés [contre les Evesques de Constantinople, qui aimoient davantage cette fonction:] de sorte qu'il renvoya Callinique à S. Procle à qui il en écrivit. Mais S. Procle le luy renvoya; & ainsi il l'ordonna enfin, & alla à Gangres l'inthroniser. Callinique mourut fort peu aprés: & Pierre ayant esté elu à sa place, tout le peuple vint encore prier Eusebe de l'ordonner, & il leur fit la mesme réponse que pour l'autre: de sorte que ceux de Gangres amenerent Pierre à Constantinople, où S. Procle l'ordonna. [Ce n'estoit pas neanmoins qu'Eusebe jugeast les pretentions des Evesques de Constantinople fort bien établies, & fort legitimes.] Car il ne voulut pas mesme signer le Canon que l'on fit pour eux dans le Concile de Calcedoine; & il y ouvrit un avis fort sage, qui estoit que les Evesques fussent elus par les villes qu'ils devoient gouverner, & ensuite examinez & ordonnez dans la ville mesme par le Concile de la province; sans quoy il protesta que les Eglises se ruinoient & se consumoient en frais. Il estoit mort en 448, auquel Anastase estoit Evesque d'Ancyre.

Conc.t.4.p.818. a.

Thdrt.G.p.120. 1.c.

Conc.p.815.c.d.

d.e.

d|814.d.

p.815-818.

Thdrt.G.p.120. 1.c.

a ep.52.p.933.a.

ep.52.p.955.a.

ep.109.p.978. 979.

*Theodoret rend ce témoignage qu'il gouvernoit avec sagesse la province de Galacie. [Ils avoient sans doute entré eux une union particuliere;] car Eusebe écrivit à Theodoret en faveur de l'Evesque Cyprien, chassé d'Afrique par les Vandales. Et Theodoret témoigne qu'il avoit esperé de recevoir souvent des lettres d'Eusebe, pour le consoler dans la persecution qu'il souffroit. [Il falloit qu'il eust la reputation d'estre habile,] puis-

v.s d'A * Ib

Digitized by Google

que Theodoret le fait juge d'un de ſes ouvrages, & le prie de l'inſtruire s'il trouvoit qu'il s'écartaſt en quelque choſe de la verité.

'Dans la lettre dont nous parlons, il luy fait le recit de la perſecution qu'il ſouffroit [depuis un an,] & ſe plaint de ce qu'il n'avoit point receu de ſes lettres dans un temps où il avoit un ſi grand beſoin de la conſolation de ſes amis. Il luy proteſte que les bruits que ſes ennemis faiſoient courir contre ſa foy, eſtoient une pure calomnie; qu'on n'avoit qu'à voir ce qu'il avoit écrit il y avoit déja pluſieurs années, pour s'aſſurer de la pureté de ſa croyance; qu'enfin Dieu l'avoit juſtifié, ſans que ni luy ni ſes amis y euſſent contribué, en faiſant voir [par la condannation d'Eutyche,] que c'eſtoient ſes ennemis qui eſtoient eux meſmes dans l'erreur. 'ep.82.p.955.956.

ARTICLE XXXIII.

Les Orientaux deputent à Conſtantinople; Theodoret y écrit diverſes lettres: Ses ſentimens dans ſa perſecution.

[LA condannation d'Eutyche donnant lieu aux Orientaux, de croire que le credit de leurs ennemis eſtoit diminué à la Cour, & qu'ainſi ils en pouvoient eſperer quelque juſtice; ce fut apparemment ſur cela qu'ils ſe reſolurent d'y envoyer une deputation ſolennelle,] 'ſ'il faut mettre cette deputation au commencement de l'an 449, comme l'a cru Baronius. 'Les Eveſques de Syrie conſideroient trop Theodoret, [qui eſtoit l'honneur de l'Orient, & ſe voyoient trop clairement anathematizez en ſa perſonne, pour ne pas prendre ſon intereſt.] Comme donc Dioſcore avoit envoyé des Eveſques à la Cour, pour demander ſans doute ſa depoſition à l'Empereur, 'Domnus y en envoya d'autres pour refuter les calomnies dont on attaquoit les Orientaux, 'pour défendre la verité des dogmes de la foy, [a] & pour travailler à appaiſer les tempeſtes dont leurs Egliſes eſtoient agitées. 'Il y avoit de ces Eveſques qui eſtoient vieux. [b] Dans les Conciles tenus à Conſtantinople ſur Eutyche, je ne voy point d'Eveſque de Syrie que Sabbas de Palte, qui y eſt toujours nommé. Ils entreprirent un voyage ſi long & ſi penible durant l'hiver.

NOTE 10.

Bar.449.§.1.2.
'Thdrt.ep.82.p.955.d.
ep.92.93.p.968.a.c.
ep.109.p.979.a. a 2.b.
ep.95.p.969.d.
b Conc.t.4.p.231.d|234.c|238.c.

'Theodoret prit cette occaſion pour écrire encore une fois à Saint Flavien, luy expoſer ſes ſentimens ſur la foy, & contre Neſtorius, '& contre Eutyche, [c] ſans les nommer, [d] & luy proteſter

Thdrt.ep.94.101.109.p.969.a|973.b|979.a.
ep.104.p.974.c.d.
c p.971.976.
d p.975.a.

Digitized by Google

que jamais perſonne ne luy avoit oui dire qu'il y euſt deux Fils.

ep.88.p.965.b. c. [f]Il écrivit [en meſme temps] aux principaux officiers de la Cour, comme à ceux qui avoient le plus d'obligation de défendre ceux qu'on opprimoit, puiſqu'ils en avoient le plus de pouvoir. [f]Nous avons encore les lettres qu'il écrivit par les Eveſques

ep.92.93.94.95.96.99.100. au Patrice Anatole, au Patrice Senator, à Protogene, à Antioque, qui avoient eſté Prefets, ou qui l'eſtoient encore, à Nomus Conſul & Patrice, au Comte Apollone, à Claudien qualifié

ep.99.p.972.b. p.971.d. [n]Copiſte, mais qui eſtoit aſſurément une perſonne de qualité. [f]Il n'eſtoit pas encore uni à l'Egliſe, [a]& pouvoit bien eſtre Arien. Il avoit ſouvent entendu preſcher Theodoret, [b]& luy avoit promis de ſe faire Catholique. Theodoret le fait ſouvenir de cette promeſſe, & le prie de l'executer. Car ſa perſecution ne l'empeſchoit point non plus que les Apoſtres, de travailler à la converſion des ames, & à acquerir des enfans à J.C. [f]Protogene venoit d'eſtre elevé à une nouvelle dignité, [c'eſt à dire ſans doute

a p.972.a. b b. ep.94.p.968.a. ep.106.p.976.977. à celle du Conſulat, qu'il eut en 440.] [f]Il écrivit par la meſme voie à Abraham œconome [peuteſtre de l'Egliſe de Conſtantinople,] [f]& meſme à quelques dames, comme à Alexandra, & à Celerine Diaconiſſes. [c]Il ſemble qu'on peut encore raporter à ce

ep.100.101.p.972.973.a. c ep.88.89.90.91. temps-ci, les lettres qu'il écrit aux Patrices Taurus & Florent, à Lupicin Maiſtre [des offices,] au Prefet Eutreque, [f]au Comte Sphorace, à un officier nommé Pancaire, à Euloge œconome, aux Preſtres Theodote & Acace.

ep.97.98.105.107.108. [Il emploie preſque toutes ces lettres à proteſter de la pureté de ſa foy, mais il ne rejette pas avec moins de force l'erreur d'une ſeule nature qu'il reprochoit à ſes adverſaires, que celle de deux perſonnes & de deux Fils qu'on luy imputoit, afin que d'une part ſes ennemis n'euſſent point de juſte ſujet de le perſecuter, & que de l'autre on ne puſt pas l'accuſer de preferer ſes intereſts au témoignage qu'un Eveſque doit à la verité, ſurtout quand elle eſt odieuſe & perſecutée, comme l'eſtoit alors le dogme des

ep.88.p.965.c. deux natures.] [f]Auſſi ce n'eſtoit point le deplaiſir des maux qu'il ſouffroit, ni la crainte de ceux qu'on y pouvoit ajouter, qui le faiſoit agir & écrire tant de lettres. Il ſavoit que quiconque veut ſervir Dieu avec pieté, ne peut manquer d'eſtre expoſé à la perſecution des hommes. Ce n'eſtoit que la juſte obligation de défendre ſon innocence, [f]que le deſir de procurer à l'Egliſe le repos & la paix qu'on luy oſtoit, [d]que l'amour de la verité attaquée en ſa perſonne. [e]C'eſtoit là le ſujet de ſa peine & de ſa douleur.

ep.93.94.97.p.968.c.d.969.a.b.971.b. d ep.92.107.108.p.968.b.977.b.d. e ep.97.p.977.a. f ep.82.p.956.d. [f]S'il ne ſe fuſt agi que de luy ſeul, il euſt eſté ravi de s'expoſer à

» toutes choſes pour la foy, afin que ne voyant rien, dit-il, dans d|89.p.966.a.
» mes actions qui me donne de la confiance, ce que je ſouffrirai
» pour ne point violer la pureté de la foy, me faſſe troüver grace &
» miſericorde, lorſque le maiſtre [des Rois] viendra à paroiſtre. Il ep.87.p.964.
n'avoit point beſoin de toutes les conſolations exterieures, par- 965.
» ceque Dieu le conſoloit interieurement. Quand j'aurois, dit-il,
» mille bouches pour le louer, je ne le pourrois pas louer autant
» que le merite l'honneur qu'il me fait de ſouffrir pour la confeſ-
» ſion de ſa verité une ignominie apparente, que je trouve plus
» glorieuſe que tous les honneurs du monde. Que ſi je ſuis con-
» damné à m'aller cacher dans le dernier coin de la terre, je le
» louerai encore davantage, puiſque je luy ſerai redevable d'une
» plus grande faveur.

Un des principaux argumens qu'il raporte d'ordinaire pour ep.87.p.964.965.
prouver ſon innocence, eſt le grand nombre de ſes ſermons &
de ſes écrits; n'eſtant pas croyable en effet qu'un homme qui
avoit tant paru, & qui avoit ſi ſouvent écrit & parlé de la foy,
euſt toujours caché ſes veritables ſentimens. Ainſi on ne pou-
voit avec aucune juſtice le ſoupçonner d'erreur, s'il ne s'en trou-
voit point dans ſes ſermons & dans ſes livres. Et c'eſt pourquoi il ep.82.p.956.b.c.
» défie ſi hautement ſes adverſaires. Mais enfin, dit-il, ſi l'on croit ep.88.89.94.p.
» que je ſuis dans l'erreur, qu'on me juge, qu'on m'entende; mais 965.d|966.c|
» qu'on ne me condanne pas ſans examiner ſi je ſuis coupable. C'eſt 969.b.
» ce que les loix de Dieu & celles des hommes ordonnent egale-
» ment. Que ſi neanmoins on veut me condanner ſans que je voie ep.90.92.102.p.
» ſeulement ni mes juges, ni mes accuſateurs, j'accepte de bon 967.a|968.b|974.
» cœur cet arreſt injuſte, en attendant le jour du ſouverain Juge, b.
» qui [ſeul] n'a point beſoin ni d'accuſateurs, ni de témoins; & j'eſ- ep.91.p.967.d.
» pere que l'injuſtice des hommes [en me banniſſant de la terre,]
» m'ouvrira le ciel.

Il ſe conſoloit parmi ces tempeſtes dans la vue de la ſageſſe ep.93.p.968.d.
de Dieu, qui eſtant toutpuiſſant pour les appaiſer, ne differoit
de le faire que pour exercer le courage de ſes ſoldats, & leur fai-
re tirer de grands avantages de ces maux meſmes. Ayant appris ep.98.p.971.c.d.
[des Ecritures] à mepriſer toutes les choſes preſentes, pour n'at-
tendre que les biens à venir, il regardoit les evenemens les plus
faſcheux que la providence divine pourroit permettre, comme
des effets de ſa bonté, [auſſibien que les plus favorables,] n'y ep.103.p.974.c.
ayant rien de faſcheux pour un philoſophe Chrétien, que ce qui
bleſſe ſon ame & ſa conſcience. Il ſe ſouvenoit alors que J.C. ne ep.109.p.977.
nous a point promis des proſperitez & des plaiſirs ſur la terre, 978.

mais des travaux, des peines, & des afflictions.

[On voit par les lettres qu'il écrivit en ce temps-ci, qu'il y avoit quelques perſonnes à Conſtantinople, qui travailloient
ep.97.p.971. pour defendre ſon innocence.] Le Comte Sphorace eſtoit de ce nombre. Il le conſola par ſes lettres, & le Preſtre Iamblique, [qui en pouvoit eſtre le porteur,] augmenta encore ſa joie, en luy raportant combien le zele de ce ſeigneur eſtoit ardent, combien il avoit d'affection pour les choſes de Dieu, & combien il l'aimoit luy meſme. [Nous en pourrons dire encore quelque choſe, en
a. parlant] du traité des hereſies que Theodoret luy adreſſa.] Theo- v. t. 7.
doret parle auſſi d'un Patrice, qui travailloit beaucoup pour luy. [Je penſe que c'eſt Anatole, avec lequel il paroiſt avoir eſté plus
ep.92.p.973.a. uni qu'avec aucun autre de la Cour de Theodoſe.] Ce ſeigneur avoit une foy tres pure, beaucoup de zele pour la verité, beaucoup de prudence & de ſageſſe, & beaucoup de pouvoir pour
ep.97.init.p. executer ſes bons deſſeins. Les Preſtres Theodote & Acace,
977. dont le dernier prenoit ſoin des orfelins, ſe rendoient auſſi fort conſiderables par le zele avec lequel ils combatoient pour la
ep.100.p.972.c.d. doctrine des Apoſtres. Theodoret avoit auſſi receu des lettres d'Alexandra, & avoit appris le ſoin & l'affection qu'elle témoignoit pour luy. Il l'en remercia, & luy promit ſes prieres, dans la confiance que Dieu n'exauce pas moins les exilez que les autres; ſurtout quand ils ne ſouffrent cette injure devant les hommes, que pour avoir ſoutenu la verité de ſa doctrine. Il la prie de prendre ſoin des Eveſques qui luy devoient rendre ſa lettre, leſquels n'avoient entrepris ce voyage que pour défendre la foy, & travailler à pacifier les troubles de l'Egliſe.

ep.109.p.979.a. b. Ces Eveſques eſtoient partis ou preſts à partir, lorſque Theo-
doret écrivit ſa lettre 109, à Euſebe Eveſque d'Ancyre, ſur les
p.978.b. calomnies que l'on repandoit contre luy. Il le prie de n'y point
p.979.a.b. ajouter foy, l'exhorte à défendre les veritables dogmes du Chriſtianiſme, & l'anime à travailler pour la paix de l'Egliſe, ce qui eſtoit le ſujet du voyage que les Eveſques d'Orient faiſoient
p.978.979. à Conſtantinople. Pour l'aſſurer davantage de la pureté de ſa croyance, il luy en fait une petite declaration, & luy envoie avec ſa lettre un écrit qu'il avoit fait pour ſe juſtifier contre ſes accuſateurs, le priant de luy en mander ſon jugement, afin d'appuyer par ſon autorité ce qu'il trouveroit conforme aux dogmes Apoſtoliques; & que s'il y reconnoiſſoit quelque choſe de contraire à la doctrine que Dieu nous a appriſe, il luy fiſt la grace de l'en avertir. Car quoique j'aie employé, dit-il, bien du temps

à

Digitized by Google

à inſtruire les autres, j'ay encore beſoin que l'on m'inſtruiſe.

ARTICLE XXXIV.

Du faux Concile d'Epheſe : Theodoret en eſt exclus, & y eſt depoſé.

[NOUS ne ſavons point quel effet eut la deputation des Orientaux. Mais nous pouvons preſque aſſurer qu'elle n'en eut point de favorable. La condannation d'Eutyche n'avoit point diminué l'oppoſition qu'avoit la Cour pour les Orientaux, & pour le dogme des deux natures. Elle l'avoit meſme plutoſt augmentée, parceque Chryſaphe qui eſtoit plus maiſtre de cette Cour que Theodoſe meſme, eſtoit l'ennemi de S. Flavien, & le protecteur d'Eutyche. Cet eunuque jugeant donc qu'il eſtoit de ſa grandeur de faire condanner Saint Flavien, & abſoudre Eutyche par un Concile œcumenique, il en fit convoquer un par
V. S. Leon §. 52. Theodoſe dans Epheſe,] "& voulut que Dioſcore digne miniſtre de ſa paſſion en fuſt le chef, ou plutoſt le maiſtre & le tyran.]

'Les lettres de cette convocation datées du 30 mars 449, eſtoient particulierement injurieuſes à Theodoret. Car l'Empereur luy défendoit de ſortir de ſon dioceſe, ſi tout le Concile en corps ne demandoit tout d'une voix qu'il y aſſiſtaſt. 'Et depeur que ſes amis n'obtinſſent par leurs efforts qu'il euſt la liberté d'y venir, Theodoſe remit tout ce qui le concernoit entre les mains de Dioſcore, [ſon plus cruel & plus injuſte ennemi.]

Conc. t. 4. p. 100. 101.

p. 109. d.

'Des qu'il eut appris par les lettres de Domnus qu'on parloit de convoquer ce Concile, "il jugea du ſuccés qu'il devoit avoir, & il avertit Domnus des precautions qu'il devoit prendre pour s'empeſcher d'y eſtre opprimé par la faction de Dioſcore, & pour ne point ſouffrir qu'on obligeaſt les Eveſques à approuver les anathematiſmes de S. Cyrille, dont il croyoit encore que l'obſcurité eſtoit dangereuſe à l'Egliſe. 'La lecture des lettres par leſquelles on mandoit les Eveſques au Concile, ne fit que luy augmenter la crainte des maux qu'il devoit produire : '& il ſe conſoloit neanmoins dans l'eſperance que cette tempeſte le jetteroit dans le port de la ſolitude. 'Ce fut dans cette diſpoſition qu'il écrivit ſon epiſtre 16 à Irenée Eveſque [de Tyr,] en luy envoyant une copie des lettres de la convocation du Concile. [Nous ne nous arreſtons pas ſur ces lettres, parceque nous en avons raporté le contenu en divers endroits.

Thdrt. ep. 112. p. 982-984.

Ib. §. 51.

ep. 16. p. 909. d.

p. 911. b. c.

p. 909-911.

L'averſion que Theodoſe avoit pour Theodoret, luy procura

au moins l'avantage de ne pas voir de ſes yeux les injuſtices & les violences qui ſe commirent à Epheſe le 8 aouſt 449, & les deux ou trois jours ſuivans. Il luy fut glorieux d'eſtre condanné par cette aſſemblée d'iniquité, avec Domnus d'Antioche, S. Flavien, & pluſieurs autres. "Le titre d'hereſiarque qu'on luy donna, les anathemes qu'on prononça contre ceux qui luy rendroient les moindres aſſiſtances,]'& les termes injurieux dont Theodoſe parla "de luy peu aprés dans une loy, [n'eſtoient que des marques illuſtres de la vigueur extraordinaire avec laquelle il avoit défendu les veritez de la foy contre les erreurs d'Eutyche & de Dioſcore.

Pour luy il entroit dans des penſées plus conformes à ſon humilité.]'Il ſe reconnoiſſoit coupable, non d'avoir jamais erré dans la foy, comme on le luy reprochoit, mais de pluſieurs autres fautes qui n'eſtoient point connues des hommes. Il avouoit donc que Dieu le puniſſoit juſtement par l'injuſtice meſme de ſes ennemis, comme il avoit puni David par la revolte d'Abſalom; '& il eſperoit en meſme temps que l'injuſtice avec laquelle les hommes le condamnoient, luy ſerviroit pour ſatisfaire à la juſtice de Dieu, & luy obtenir le pardon d'une grande partie de ſes pechez. 'Voici ce qu'il mande ſur ce ſujet à un de ſes amis. Voſtre « pieté ſe faſche & s'attriſte, de ce qu'on m'a condanné injuſte- « ment, ſans obſerver aucune forme. Pour moy, cette injuſtice « meſme eſt ma conſolation. Car ſi j'avois eſté condanné avec juſti- « ce, j'aurois de la douleur d'avoir merité cette peine. Mais comme « je trouve ma conſcience nette ſur ce point, j'en ſens meſme de « la joie, &"une vraie joie; '& j'eſpere que cette injuſtice m'ob- « tiendra le pardon de mes veritables fautes. Qui a rendu Naboth « ſi celebre, ſi ce n'eſt ſa mort injuſte? Je vous prie donc de de- « mander à Dieu qu'il ne m'abandonne point: & aprés cela qu'on « me faſſe la guerre tant qu'on voudra. Car la miſericorde de « mon Dieu me ſuffit pour avoir le cœur dans la joie. Qu'il luy « plaiſe donc de demeurer avec moy, & tout ce qu'il y a de plus « affligeant ne ſera pour moy qu'un jeu & un divertiſſement. Il « rendoit graces à Dieu de ce qu'il ſouffroit, & de ce qu'il le mettoit au nombre de ceux que l'on perſecutoit injuſtement [à cauſe de luy,] ſans neanmoins en avoir obligation à la mauvaiſe volonté de ſes ennemis. 'Il eſperoit toujours que Dieu appaiſeroit cette tempeſte; [ce qui arriva bientoſt.] Mais il eſperoit encore plus que s'il ne l'appaiſoit pas, il l'aſſiſteroit de ſa protection au milieu de la tempeſte, & luy feroit connoiſtre par expe-

rience que ſa force paroiſt avec plus d'eclat dans la foibleſſe de l'homme. Il ſe voyoit avec joie dechargé du fardeau de l'epiſcopat, qui luy ſembloit ſi peſant, & en état de vivre hors des troubles, dans la paix & dans le repos d'un monaſtere. ep.114.116.p. 996.b.p.999.a.

Il ſe rejouiſſoit encore de ce que ſa depoſition le ſeparoit des autres Eveſques, [a]tous capables ou de ſoutenir l'hereſie, ou de ne s'y pas oppoſer avec la vigueur qu'ils devoient. [Car le faux Concile d'Epheſe ayant condanné le dogme des deux natures,] & établi viſiblement l'hereſie oppoſée par la depoſition de Saint Flavien, & l'abſolution d'Eutyche, [& s'eſtant d'ailleurs rendu coupable par la condannation injuſte & violente de divers Eveſques,] Theodoret croyoit que pour ceux meſmes qui n'avoient pris part à ces crimes que malgré eux & par foibleſſe, il ne ſuffiſoit pas qu'ils témoignaſſent avoir regret de leur laſcheté, ce que ceux de l'Orient faiſoient aſſez; mais qu'ils devoient retracter le conſentement qu'ils avoient donné à la violence des autres; & que s'ils refuſoient de le faire aprés qu'on les en auroit ſommez, il falloit ſe ſeparer de leur communion. Cependant c'eſt ce qui ne ſe faiſoit point. Comme Chryſaphe & Dioſcore dominoient encore, les coupables n'avoient pas aſſez de force pour ſe retracter, ni les autres pour les en preſſer, ou pour abandonner leur communion. Ainſi chacun eſtant coupable, Theodoret croyoit qu'on eſtoit heureux de pouvoir fuir les engagemens de l'epiſcopat, pour n'avoir plus de commerce avec perſonne. ep.119.116.p.991. c.p.999.a. a ep.116.p.998.d. Leo,ep.41. Thdrt.ad Joan. l.702-704.p. 116.133.p.958. 999.1000.a. ep.116.p.998. 999.

Il paroiſt que de ſa part il evitoit toute communion avec ceux qui avoient eſté à Epheſe, croyant que le commandement d'aimer Dieu, l'obligeoit non ſeulement à garder ſa foy pure & ſans tache, mais encore à deteſter ceux qui la combatoient, comme des ennemis de la verité, & à les haïr d'autant plus, qu'il aimoit davantage Dieu meſme qu'ils haïſſoient. [Il ne rompoit pas de meſme la communion avec ceux qui conſervant les ſentimens de la vraie foy, & l'amour de ceux que l'on opprimoit, n'avoient pas aſſez de courage pour ſe ſeparer des auteurs des troubles.] Car écrivant à Romule Eveſque, apparemment de Calcide [en Syrie,] qu'il croyoit eſtre l'un de ces foibles, il dit que pour luy il veut bien luy écrire, & recevoir de ſes lettres, parcequ'il croit devoir excuſer ſa crainte; mais qu'il n'écrit à aucun des autres. [Jean de Germanicie, Timothée de Dolique, & Urane, avec qui nous verrons qu'il conſerva auſſi toujours un commerce d'amitié & de lettres, ne ſe ſeparoient pas non plus ſans doute de la communion des autres.] ep.135.p.1008. ep.134.p.1007.a. b. ep.135.p.1008.c. d.

ARTICLE XXXV.

Theodoret depute & écrit à Rome pour demander juſtice.

Thdrt.ep.116. 119.p.989.c|993.a. 'ON ne ſe contentoit pas d'avoir depoſé Theodoret, on vouloit encore le chaſſer de ſon dioceſe. [Et en effet, l'exil eſtoit une ſuite ordinaire de la depoſition des Eveſques, ſurtout de ceux qui en demeurant pres des lieux qu'ils avoient gouver-

p.993.a|ad Joan. p.704.a. nez, y pouvoient encore conſerver quelque pouvoir.] 'Theodo-

a ad Joan.p.704. a. ret s'attendoit donc à cette derniere peine, 'a & ſe preparoit à en ſouffrir avec joie toutes les rigueurs, plutoſt que de violer en quoy que ce fuſt les veritez de la foy, mettant toute ſa conſola-

ep.119.p.991. tion dans l'attente du grand juge. 'Il crut neanmoins devoir écri-

p.991.992. re ſur cela au Patrice Anatole ſon ami. 'Il luy repreſenta en peu de mots l'injuſtice que l'on avoit commiſe à Epheſe contre luy, &

p.992.d. contre les autres, '& le pria d'obtenir de l'Empereur qu'il puſt aller en Occident y faire juger ſa cauſe par les Eveſques, conſen-

d|993.a. tant que ſi l'on trouvoit qu'il ſe fuſt écarté en la moindre choſe de la regle de la foy, on le jettaſt au milieu de la mer. 'Que ſi cela ne ſe pouvoit obtenir, il demande qu'au moins l'Empereur trouve bon qu'il demeure dans ſon monaſtere pres d'Apamée, qui eſtoit à pres de 50 lieues de Cyr, & à 30 d'Antioche.

[C'eſt apparemment auſſitoſt aprés cette lettre qu'il en faut

ep.121.p.993.d. mettre une autre au meſme Anatole,] 'écrite lorſqu'il ſavoit déja la mort de S. Flavien, ['qui ne ſe publia ce ſemble que ſur la fin v.S.Leo §

du mois de novembre. 'Il avoit vu les lettres de S. Leon à Flavien & au Concile d'Epheſe, & avoit eu une extreme joie de voir que ce qu'il avoit écrit & preſché s'accordoit ſi bien avec la doctrine de ce Pape. Il remercia Dieu d'avoir donné à ſon Egliſe

p.994.a. une ſi brillante lumiere pour la défenſe de ſa verité. 'Il ſe haſta d'envoyer à Anatole l'une de ces lettres, [c'eſt à dire ſans doute celle à Flavien,] & luy proteſta qu'il en vouloit ſuivre la doctrine, rejettant comme des impietez tout ce qui y eſtoit contraire. [Ce n'eſtoit pas par le deſir de ſe conſerver des richeſſes & de l'honneur, que Theodoret ſouhaitoit d'aller faire juger ſa cauſe dans

ep.113.p.987.d. l'Occident.] 'Il prend Dieu meſme à témoin qu'il n'avoit aucune attache au rang ni à l'honneur de l'epiſcopat. Il en regardoit au

ep.119.126.p.991. c|993. contraire les fonctions comme une charge tres peſante. 'Et dans un temps ſi miſerable, où l'on ne voyoit que des Eveſques qui combatoient la verité, ou qui la trahiſſoient par le ſilence, il

Digitized by Google

croyoit qu'on eſtoit heureux de n'eſtre point Eveſque, & de n'eſtre point obligé d'avoir de communion avec les Eveſques. 'Ainſi il ne demandoit pour luy que le repos qu'il avoit toujours aimé. 'Mais ayant eſté depoſé comme heretique, [a]c'euſt eſté donner lieu de croire qu'il l'eſtoit effectivement, s'il euſt acquieſcé à cette injuſtice ſans défendre ſa reputation: [b]c'euſt eſté faire un grand tort aux veritez qu'il avoit défendues, & à cauſe deſquelles on l'avoit depoſé: 'c'euſt eſté cauſer un grand trouble & un grand ſcandale aux ſimples, qui ne pouvoient par eux meſmes diſtinguer la verité de l'erreur, & ſurtout à ce grand nombre de perſonnes qu'il avoit retirées de diverſes hereſies, & ramenées à l'Egliſe Catholique.

p.991.c.
ad Joan.p.703.a
a ep.113.119.p. 987.d/992.c.d.
b ep.117.p.990.d.
ep.113.p.987.d.

[Il eſperoit ſe pouvoir juſtifier en Occident, où les eſprits au moins n'eſtoient point prevenus contre luy: Et il avoit ſceu ſans doute que les Legats de S. Leon n'avoient voulu prendre aucune part à ce qui s'eſtoit fait dans le faux Concile d'Epheſe.] 'Mais il ſe confirma dans cette penſée, lorſqu'il eut lu la lettre de Saint Leon à S. Flavien, '& qu'il y eut vu clairement que ce Pape eſtoit dans les meſmes ſentimens qu'il ſoutenoit. [c]Il avoit connu d'ailleurs le zele de ce Saint dans l'affaire des Manichéens: [d]& il eſtoit perſuadé de l'eminence qu'a l'Egliſe de Rome audeſſus de toutes les autres, tant par la grandeur de la ville où elle reſide, que parceque c'eſt le ſiege de Saint Pierre, '& par l'honneur qu'elle avoit eu juſques alors, qu'aucun de ſes Eveſques n'avoit eu des ſentimens contraires à la foy. [Car Libere meſme eſtoit entré dans les ſentimens des Ariens plutoſt par foibleſſe que par croyance, & s'en eſtoit bientoſt retiré.] 'Il crut donc devoir appeller au jugement de ce Pape, '& ſe pouvoir remettre abſolument à ce que l'Egliſe Romaine jugeroit de ſon affaire. 'Il luy deputa pour cela deux de ſes Preſtres & de ſes Coreveſques Hypace & Abraham, avec Alype Superieur des moines [e]de ſon dioceſe, 'tous tres conſiderables par leur pieté, & tres capables de l'inſtruire par eux meſmes de toutes choſes.

p.990.b.
p.984.985/116. p.989.c.
ep.116.p.989.c.d.
ep.113.p.987.b.
c/116.p.989.d.
p.990.b/113.p. 988.a.
τῶν παρ' ἐμοῦ
p.990.b.

'Il écrivit par eux une grande lettre à S. Leon, où aprés luy avoir témoigné qu'il approuvoit generalement ſa lettre à Flavien, & en particulier divers points qu'il ſpecifie, 'il repreſente la maniere injuſte dont on l'avoit depoſé, 'nonobſtant les grands ſervices qu'il avoit rendus à l'Egliſe. 'Il ſupplie enſuite le Pape de vouloir prendre connoiſſance de ſon affaire, 'de declarer ſa foy orthodoxe, comme il eſtoit aiſé de s'en aſſurer par les ouvrages qu'il avoit faits, '& de luy mander avant toutes choſes s'il eſtoit

ep.113.p.985. 986.
p.986.
p 986.987.
p 987.a.b.
b.c.
c.d.

Digitized by Google

a propos qu'il acquiesçast à sa deposition, estant resolu, sic'estoit le sentiment du Pape, d'attendre en paix le jugement de Dieu, p.988.b. sans importuner plus personne pour son rétablissement. Il le conjure surtout d'employer toutes ses forces pour la conservation de la foy qu'on vouloit ruiner. p.988.b. Il le prie aussi de luy vouloir p.988.a. ordonner d'aller à Rome; ce qu'il ne pouvoit faire à cause des ordres de l'Empereur. [Mais il esperoit peutestre d'en obtenir la permission, si le Pape temoignoit le souhaiter.]

ep.116.p.988.b. En écrivant à Saint Leon, il écrivit en mesme temps au Prestre René, deputé par le Pape au faux Concile d'Ephese, [soit qu'il eust quelque union particuliere avec luy, soit qu'ayant écrit de mesme aux autres Legats venus à Ephese, il n'y ait que la lettre à p.989.c. René qui soit venue jusques à nous.] Il le prie de solliciter aupres du Pape qu'on l'appelle à Rome, & les autres choses qu'il d. demande dans sa lettre à S. Leon. d.989.a. Il demande qu'on juge de sa p.990.a.b. foy par ses écrits, & il en fait en mesme temps une petite exposition, protestant qu'il est dans les sentimens que Saint Leon sou- ep.118.p.991. tenoit dans sa lettre à Iavien. Il écrivit pour le mesme sujet à l'Archidiacre de Rome, qui n'est point nommé, afin qu'il animast de plus en plus le zele du Pape pour soutenir les veritez de la foy, & pour faire cesser l'injustice avec laquelle on opprimoit les Evesques.

[Quoique Theodoret en écrivant au Pape, parle comme s'il ep.119.p.991.d. ne se fust adressé qu'à luy seul,] on voit neanmoins que c'estoit en general des Evesques d'Occident qu'il attendoit le jugement ep.117.p.990.c. de sa cause. Ecrivant en effet par ses deputez, Hypace, Abraham, d. & Alype, à un Evesque d'Occident nommé Florent, il dit qu'il luy envoie ces personnes, pour le prier de dissiper les malheurs qui affligent les Eglises d'Orient, de confirmer la foy que les Apostres nous ont laissée, de condanner l'heresie qui s'eleve contre l'Eglise, & de se declarer hautement contre ceux qui osent corrompre la veritable croyance du Mystere de l'Incarnation. Il ajoute qu'aprés qu'il se sera acquité de ce premier de tous les devoirs, on espere qu'il voudra bien encore donner sa protection à ceux que l'on ne combatoit, & qu'on ne chassoit de leurs Eglises, que parcequ'ils ne vouloient pas abandonner la vraie foy & la doctrine de l'Evangile; qu'il voudra bien arrester l'injustice, en appuyant la justice, & donner des bornes à la violence de ceux qui croient qu'il leur est permis de faire tout ce qui leur plaist. [Nous ne voyons point qui estoit ce Florent. Il n'estoit Evesque ni de Thessalonique, ni de Milan, ni de Ravenne: ces sieges estoient

Digitized by Google

alors remplis par Anaſtaſe, par Euſebe, & par S. Pierre Chryſologue. Et neanmoins il y a apparence que c'eſtoit quelqu'un des principaux Eveſques de l'Occident. Mais comme cette lettre s'adreſſe viſiblement à pluſieurs Eveſques, le Pere Garnier croit avec beaucoup d'apparence, que c'eſt une lettre circulaire pour les Eveſques d'Occident, [à laquelle on mettoit le nom de ceux à qui on en envoyoit des copies.] Il eſt en effet à preſumer que Theodoret qui demandoit à eſtre jugé par les Eveſques de l'Occident, leur écrivit à tous, [au moins à ceux qui eſtoient plus capables de défendre les veritez de la foy, & l'innocence de ceux qu'on perſecutoit.]

ARTICLE XXXVI.

Il écrit à Jean de Germanicie; eſt relegué dans ſon monaſtere d'Apamée.

[LORSQUE Theodoret écrivit à Saint Leon, & au Preſtre René, il n'avoit pas ſans doute encore vu les actes du faux Concile d'Epheſe, puiſqu'il croyoit que René y avoit aſſiſté; quoiqu'il ne ſoit jamais nommé dans les actes,] & que meſme ſelon toutes les apparences, il ſoit mort avant que de pouvoir arriver à Epheſe.] Il eut enfin les actes de ce qui s'eſtoit paſſé dans cette aſſemblée, & il y vit que tous les deſſeins de ceux qui y dominoient, n'alloient qu'à renverſer la foy de l'Egliſe. Ce fut ce qui luy fit dire] qu'il falloit ſe ſeparer de la communion de ceux, qui meſme par foibleſſe avoient contribué à leurs deſſeins, s'ils ne ſe vouloient retracter. Il en écrivit à Jean Eveſque de Germanicie, ville aſſez celebre dans l'Euphrateſienne. Ce Jean ne paroiſt point avoir aſſiſté au Concile d'Epheſe,] & il avoit eſté des premiers à embraſſer la paix de 433, avec André de Samoſates, lorſque Theodoret & tout le reſte de la province la rejettoit. Cela ne l'empeſcha pas de demeurer toujours fort uni à Theodoret, comme on le voit par diverſes lettres du dernier, ni apparemment auſſi d'eſtre accuſé comme luy de favoriſer le Neſtorianiſme. Car on voulut dans le Concile de Calcedoine qu'il diſt anatheme à Neſtorius. [a] Il ſouſcrivit encore à une lettre de Gennade Eveſque de Conſtantinople, [l'an 458.] [b] Il avoit écrit à Theodoret, & l'avoit peutestre voulu conſoler, dans l'eſperance que les Eveſques de Syrie ne ſouffriroient point qu'on l'opprimaſt. Mais Theodoret luy répond qu'il ne voit rien à attendre dans une laſcheté ſi generale de tous les Eveſques,

V. S. Leon §55.

Thdrt. ad Joan. p. 703. a.

p. 702-704.

V. §34.

V. S. Cyrille §116.

Conc. t. 4. p. 623. d.

a ap. p. 1455.

b Thdrt. ad Joan. p. 702. b. c.

p.704.b. 'Qu'il ne veut pas le blaſmer d'avoir attendu juſques alors à rompre la communion avec les prevaricateurs, dans l'eſperance qu'il arriveroit quelque changement; mais que pour l'avenir, s'ils ne veulent retracter ce qu'ils ont fait, il luy conſeille de les eviter, comme des gents qui ont trahi la foy, & de ne prendre
b. point de part à leur impieté.'Il ajoute qu'aprés l'ordination d'un Eveſque d'Antioche, on verroit bien les ſentimens de chacun, [puiſqu'il faudroit ſe declarer nettement ou pour luy, ou contre luy. Il paroiſt donc que Maxime n'eſtoit pas encore ordonné au
ep.133.p.1006. c.d. a.a. lieu de Domnus, & il le fut peuteſtre des la fin de 449.]'Jean écrivit diverſes lettres à Theodoret,[a]& luy proteſta qu'il n'oublieroit jamais ſon amitié:[mais il ne ſe ſepara pas neanmoins de ceux qui avoient trahi la verité,] puiſque Theodoret l'en preſſoit encore aprés la mort de Theodoſe.

ad Joan.p.704.a. 'Lorſqu'il luy écrivit la lettre dont nous venons de parler, il ne ſavoit pas encore ce que l'Empereur auroit reſolu ſur ſon ſujet.[Il n'obtint pas aſſurément la permiſſion d'aller à Rome.]
Liber.c.12.p.77. n.p.83. 'Car quoique Liberat diſe qu'il y ſuivit les Legats du Pape,[c'eſt à dire qu'il y vint ou avec eux, ou quelque temps aprés,]'il n'y a point d'apparence qu'il y ſoit venu autrement que par ſes lettres & ſes deputez. Il y en a davantage à dire, qu'on luy permit de ſe
Thdrt.ep.114. 115.p.988.c.d. retirer en ſon monaſtere pres d'Apamée;'car il eſt certain qu'il ſortit de Cyr.[b]Et par une lettre qui peut avoir eſté écrite vers le
b ep.146.p.1031. a.b. commencement de 451,[c]on voit qu'il eſtoit alors dans un mo-
c p.1030.b.c. naſtere.[d]Quelquepart qu'il fuſt, il y eſtoit comme dans un lieu
d ep.123.131.p. 995.d|1004.d. d'exil, & une priſon,[e]dont les ordres de l'Empereur ne luy per-
e ep.117.133.p. 999.c|1006.d. mettoient pas de ſortir.[f]Il paroiſt qu'on l'avoit privé des revenus
f ep.123.p.995. 996. de ſon eveſché.[Son exil n'arriva pas ce ſemble avant l'an 450.]
g Liber.c.12.p. 76. [g]Liberat dit qu'on ne mit point d'Eveſque à ſa place.[En effet, lorſqu'on le rétablit, on ne delibera point de ce que deviendroit ſon ſucceſſeur,comme on en delibera à l'égard d'Ibas d'Edeſſe.]
Thdrt.ep.146.p. 1031.b. 'Et ſi la lettre 146 eſt écrite entre ſa relegation & le Concile de Calcedoine, comme cela nous paroiſt aſſez probable, il y parle comme gouvernant encore alors ſon Egliſe.[Il ne faut pas aſſurément s'étonner que le peuple de Cyr, & les Eveſques de la province, ne ſe ſoient pas preſſez de chercher un autre Eveſque durant le peu de mois qui ſe paſſerent juſques à la mort de Theodoſe.]

ep.115.p.988.d. d|114.p.988.c. 'Comme il avoit attiré à Cyr diverſes perſonnes de toutes ſortes de profeſſions,'auſſi ſa ſortie fit que beaucoup de perſonnes voulurent quitter la ville avec luy. Pierre qui eſtoit tout enſemble

Digitized by Google

ſemble Preſtre & medecin, qui y demeuroit depuis longtemps à cauſe de Theodoret, eſtoit un de ceux qui en vouloient ſortir alors. Theodoret en écrivit à deux de ſes amis nommez Andibere & Apelle, pour les prier de prendre ſoin de luy. [Je penſe que c'eſtoient des habitans de Cyr, à qui Theodoret recommandoit ce Preſtre, afin que la neceſſité ne l'obligeaſt point de quitter la ville; d'où l'on peut juger qu'il exerçoit la medecine gratuitement.]

ARTICLE XXXVII.

Il eſt entretenu & conſolé par les ſerviteurs de Dieu.

[1]THEODORET jouiſſoit avec plaiſir du repos de ſa ſolitude, & ne ſongeoit qu'à recueillir en paix les fruits de ſa retraite, [2]pour menager l'occaſion que Dieu luy donnoit de tirer un grand avantage de l'injuſtice qu'on luy faiſoit. [b]Ne ſe contentant pas encore de la ſolitude ordinaire de ſon monaſtere, il y fit faire [de nouveaux murs &]de nouvelles portes pour y eſtre plus en repos. [c]Il y evitoit [autant qu'il pouvoit les viſites &]les entretiens de ſes amis.

Thdrt.ep.124. 138.146.p.996. b]1011.b]1030.b. c.

a ep.139.p.1013. b.

b ep.146.p.1030. b.c.

c.

[d]On l'avoit privé, comme nous avons vu, des revenus de ſon Egliſe. [e]On avoit défendu à toutes perſonnes [f]de luy donner ni retraite, ni vivre, ni quoy que ce fuſt. [g]Enfin on avoit fait tout ce qu'on avoit pu pour le reduire à manquer meſme de pain & d'eau. [h]Neanmoins celui qui nourrit abondamment juſques aux petits corbeaux, le pourvut de toutes les choſes neceſſaires, [i]par le moyen de quelques uns de ſes ſerviteurs qui avoient mepriſé toutes les choſes de la terre. [Je penſe que c'eſtoient des moines.] Il accepta d'autant plus volontiers la charité qu'ils luy faiſoient, qu'elle n'avoit que Dieu pour objet. [k]Divers Eveſques luy envoyerent auſſi [l]des ſommes d'argent: & il eut aſſez de generoſité pour ne les vouloir pas recevoir, non qu'il n'eſtimaſt ces Eveſques, mais parceque la providence de Dieu le pourvoyoit ſuffiſamment d'ailleurs, [& qu'il vouloit ſelon le deſir que Dieu luy en avoit donné, ſe reduire à ce qui luy ſuffiſoit abſolument pour ſubſiſter. Car on voit qu'il manquoit de bien des commoditez, qu'un autre qui auroit moins aimé la pauvreté, auroit appellé des neceſſitez, [m]puiſqu'il n'avoit pas de copiſtes pour envoyer à ſes amis les écrits qui pouvoient ſervir à la défenſe de la foy.

d ep.123.p.995. 996.

V. S. Leon 534.

e ep.140.p.1014. c.d.

f ad Joan.p.703. d.

g ep.123.p.996.a.

h ep.134.p.1007.d.

i ep.113.p.996.a.

ἐυλογίαν.

k ep.130.p.1004.b.

ep.37.74.134.p. 921|943.a|1007. b. Theoctiſte Eveſque de Berée aprés Acace, qui faiſoit ce ſemble profeſſion d'eſtre ſon ami, ne luy en donna aucune marque en cette occaſion, preferant ſa ſureté au zele que la charité luy euſt dû inſpirer & pour les veritez de la foy, & pour un ami.

a.b.

ep.123.p.995.d. Mais Dieu le conſola en luy donnant pluſieurs autres amis plus genereux, qui ne rougirent point de ſes chaines, & qui voulurent bien prendre part aux maux qu'il enduroit pour J.C. Un

ep.124.p.996.b. avocat nommé Marane luy écrivit pour luy témoigner ſa douleur de voir l'Egliſe dans l'oppreſſion, & l'injuſtice triomphante.

b.c. Theodoret luy répondit avec une aſſurance qui a quelque choſe de la prophetie, que les auteurs de ces injuſtices ne demeureroient pas longtemps impunis, parceque Dieu n'uſe point de ſa patience ordinaire dans des deſordres extraordinaires. Il l'exhorte par ſon exemple à prier meſme pour eux, afin qu'ils ceſſaſſent de commettre tant de violences, depeur, dit-il, « qu'aprés avoir pleuré leurs crimes, nous ne ſoyons bientoſt obligez de pleurer leur chaſtiment. «

ep.131.p.1004.c. d. Longin Abbé de Dolique, [ville de Syrie,] luy témoigna auſſi ſa charité, & ſon zele pour la foy, en le conſolant dans ſes ſouffrances & dans ſa captivité par les lettres qu'il luy écrivit, & en luy envoyant les Diacres Matthieu & Iſaac, [qui apparemment luy avoient apporté quelques ſecours de la part de cet Abbé.]

d|1005. Il l'en remercia, & luy demanda ſes prieres par une lettre tres

Conc.t.4.p.84.c. humble & tres genereuſe. Timothée Eveſque apparemment de

p.163.c. la meſme ville de Dolique, [plutoſt que] celui de Balanée, qui

Thdrt.ep.130.p. 1001.a. eſtoit tombé à Epheſe, luy écrivit auſſi par deux fois, ſans ſe mettre en peine des fauſſes craintes qu'on luy vouloit donner: & ne ſe contentant pas de luy témoigner ainſi ſon affection, il voulut meſme avoir une inſtruction de luy ſur les myſteres que

ep.133.p.1006.a. c.d. l'on combatoit alors. Quoique Jean de Germanicie ne ſuiviſt pas tout à fait les conſeils que luy donnoit Theodoret, il ne laiſſoit pas, comme on a vu, d'entretenir toujours avec luy un commerce d'amitié & de lettres.

ep.122.p.994.b. Urane d'Emeſe, qui apparemment luy avoit conſeillé autrefois de ſe menager plus qu'il ne faiſoit, depeur de tomber dans la perſecution, ne laiſſoit pas auſſi de s'unir avec luy par ſes lettres.

e. Il ſembla neanmoins luy vouloir faire un reproche de ce qu'il n'avoit pas eu aſſez d'égard pour ſes avis. Mais Theodoret luy répond qu'il eſt tres aiſe de ne les avoir pas ſuivis, & d'avoir plutoſt ſuivi les Apoſtres & les Prophetes, qui luy avoient conſeillé de parler avec force & avec conſtance en toutes rencon-

Digitized by Google

» tres pour la verité. [c]C'eſt pourquoi, ajoute-t-il, bien loin d'avoir c.d.
» du regret de ce que j'ay parlé avec quelque liberté, je m'en
» rejouis meſme, je m'en glorifie : je benis la bonté de celui qui
» m'a rendu digne de ſouffrir pour luy, j'exhorte mes amis à en-
» trer avec moy dans le combat, & à témoigner la generoſité qu'ils
» doivent pour la défenſe de l'Evangile.

[d]Urane ne voulut pas ſouffrir ce reproche. Il luy écrivit une ep.113.p.995.b.
longue lettre pour ſe juſtifier, & pour l'aſſurer que ſes paroles n'avoient point eu le ſens auquel il les avoit priſes. Surquoi
» Theodoret luy répondit en ces termes : Voſtre derniere ne m'a
» pas eſté moins agreable qu'elle eſtoit longue, parceque j'y ay
» vu la ſincerité & l'ardeur de voſtre charité. Ainſi je ne me re-
» pens point dutout d'avoir mal pris le commencement de voſtre
» autre lettre. Car mon erreur vous a donné occaſion de nous fai-
» re paroiſtre cette amitié fraternelle, qui eſt dans voſtre cœur,
» cette pureté de voſtre foy, & le zele que vous avez pour la ve-
» rité. [e]Pour témoigner meſme plus d'amitié à Urane, il receut les d]996.a.
preſens qu'il luy envoyoit, quoiqu'il euſt accoutumé de refuſer ceux des autres. Mais l'ardeur de la charité qu'il voyoit en cet ami, [ou peuteſtre le deſir de menager ſa foibleſſe,] l'obligea de paſſer pardeſſus ſa regle ordinaire. [f]Ce fut cet Urane qui leva Chef S. Jean, p.
V. ſon titre de terre en 453, le chef de [g]S. Jean Batiſte, & le mit enſuite dans 243-246.
§ 10. une egliſe qu'il fit baſtir. [h]Il avoit ſuccedé à Pompeien aprés l'an Conc.t.4.p.717.
445. d.

ARTICLE XXXVIII.

Il conſole & encourage luy meſme les autres dans ſon affliction.

[a]CE que dit Theodoret, qu'au milieu de ſes ſouffrances il Thdrt.ep.121.p.
travailloit à animer le courage de ſes amis, [paroiſt encore 994.d.
par le peu qui nous reſte de ſes lettres.] [b]Il exhorta Ibas d'Edeſſe ep.116.p.998]
& Sabinien de Perrhe, depoſez comme luy à Epheſe, l'un à 132.p.1005.
V. S. Leon ſouffrir conſtamment tous les maux de cette vie; l'autre [c]à n'eſtre
pas aſſez laſche pour aller demander ſon rétabliſſement à ceux p.1005.1006.
qui l'avoient condanné. [d]Il eut peine à trouver une perſonne pour
porter cette lettre. Il l'envoya enfin par un Preſtre nommé ep.110.p.993.
Ozée, qu'il appelle un genereux défenſeur de la verité. [e]Il exhorte Lupice, qui eſtoit apparemment quelque perſonne de credit à Conſtantinople, & affectionnée à l'Egliſe, de travailler avec application pour faire caſſer ce qui avoit eſté fait contre la juſti-

Digitized by Google

ce, & de regarder ce temps ſi malheureux pour les autres, comme un temps de trafic ſpirituel, où en donnant à Dieu ſes ſoins & ſes peines, il pouvoit gagner beaucoup pour ſon ame. [Je penſe que c'eſt le meſme] que Lupicin Maiſtre des offices à qui il avoit écrit peu de temps auparavant.

ep.10.p.966.

ep.127.p.999.b. c. 'Il témoigne à Jobe [ou Jove] Preſtre & Abbé, qu'il a une extreme joie d'apprendre qu'il combat genereuſement dans ſa grande vieilleſſe pour la doctrine de l'Evangile. 'Il l'exhorte à prier pour l'Egliſe dans les tempeſtes qui l'agitoient, & à luy obtenir à luy meſme le ſecours d'enhaut, dont il avoit beſoin dans la guerre qu'on luy faiſoit. [Je ne ſçay ſi Jobe ne ſeroit point]

Conc.t.4.p.212.a.p.312.a. 'Job Preſtre & Abbé à Conſtantinople, qui ſigna la condannation d'Eutyche.

Theodrt.ep.129.p.1000.a.b. 'Il écrit une lettre ſemblable à Magnus Antoninus Preſtre & Abbé, & qui employoit [comme Jobe] tout ce qu'il avoit de force à combatre pour la foy. Theodoret ſe rejouit donc de ce que celui qui eſt l'auteur de tous les dons excellens, luy avoit donné ce zele; & il l'exhorte à mepriſer toute la puiſſance de leurs adverſaires, parcequ'il n'y a rien de plus foible que ceux qui n'ont pas pour eux la verité. 'Saint Leon écrit à un Magnus Preſtre, & Abbé à Conſtantinople.

γενέσθαι.

Leo, ep.47.p.521.

Theodrt.ep.128.p.999.d. 'Theodoret écrit encore à Candide Preſtre & Abbé, pour l'exhorter à prier avec ferveur pour luy & pour toute l'Egliſe, qui ſe trouvoit ſeule dans le trouble, lorſqu'on laiſſoit en repos les payens & les heretiques.

ep.141.p.1015.b. 'S. Marcel Abbé des Acemetes [pres de Conſtantinople,] ſe ſignaloit beaucoup par le courage & le zele avec lequel il défendoit l'ancienne foy des Peres, ſans craindre la puiſſance d'un Empereur, & ſans s'arreſter au conſentement que tant d'Eveſques avoient donné à l'établiſſement de l'hereſie. 'Theodoret ne luy écrivit pas pour lors, parcequ'il ne ſe preſenta pas d'occaſion de le faire; mais il n'en avoit pas moins d'eſtime & d'amitié pour ce Saint.

v. ſon titre.

ep.142.p.1016.b.

ep.141.p.1015.d.

ep.125.p.998.b. p.996.c.d. 'Mecimas Preſtre & Abbé eſtant venu exprés trouver Theodoret, pour luy apprendre les combats que ſoutenoient pour la foy Aphthone, & quelques autres des principaux de la ville de Zeugma, [ville de l'Euphrateſienne, ſur l'Euphrate meſme,] & ce Preſtre l'ayant prié de leur écrire, afin d'enflammer encore davantage le zele qu'ils avoient pour la foy; il leur donna une inſtruction conſiderable pour ſuivre la veritable foy de l'Egliſe, ſans tomber dans les deux hereſies oppoſées [de Neſtorius & d'Eutyche.]

p.998.b.

p.997.

Digitized by Google

'L'Eveſque Timothée ſuy avoit demandé, comme nous avons dit, une inſtruction ſur l'Incarnation, pour l'aider à défendre ce' myſtere avec plus de lumiere, comme il le défendoit déja avec beaucoup de zele & de chaleur.' Theodoret luy écrivit ſur cela une lettre fort ample, 'où il ne veut pas non plus que dans ſes dialogues qu'on diſe que Dieu a ſouffert, quoiqu'il demeure d'accord de tous les principes ſur leſquels cette expreſſion eſt V. 531. fondée.' Il envoya en meſme temps à cet Eveſque "un écrit aſſez court qu'il avoit fait ſur la meſme matiere, 'avec quelques paſſages des Peres :' & il luy promet que s'il peut trouver un copiſte, il luy envoiera auſſi ſes dialogues. [Nous mettons toutes ces lettres aprés ſa depoſition, & avant la mort de Theodoſe II, ſuivant l'ordre que le Pere Sirmond leur a donné dans ſon edition, quoiqu'il y en ait peuteſtre que l'on pourroit raporter à quelque autre temps.]

ep.130.p.1001.a. p.1000-1004. p.1001.a. p.1004.b. c. b.

ARTICLE XXXIX.

Marcien rend la liberté à l'Egliſe, & à Theodoret, qui ne veut pas neanmoins quitter ſon monaſtere : Il ſigne la lettre de S. Leon.

'LE promt changement que Theodoret avoit promis ſi poſitivement à Marane, [arriva encore pluſtoſt ſans doute qu'il ne l'avoit eſperé. Car au mois de juin ou de juillet de l'an 450, Theodoſe II. mourut tout d'un coup d'une chute de cheval. Par cette mort Sainte Pulquerie ſa ſœur ſe trouva maiſtreſſe de l'Empire, & luy donna pour maiſtre l'Empereur Marcien qui n'avoit pas moins de zele que Theodoſe II. pour l'Egliſe, mais beaucoup plus de diſcernement & de lumiere. Les premiers effets de ce changement furent la mort honteuſe de Chryſaphe, V. S. Leon 5 "& le rappel des Eveſques bannis enſuite du faux Concile d'Epheſe ; ce qui ſe fit au pluſtard au commencement de l'an 451.] 'Il paroiſt que Theodoret eſtoit compris nommément dans ce rappel : [Et les premieres perſonnes de l'Empire s'eſtoient employées à le ſervir en cette rencontre.] 'Car le Patrice Aſpar, [quoiqu'Arien,] parla à Marcien, pour luy faire voir l'excés de l'injuſtice commiſe contre ce grand Eveſque. 'Vincomale Maiſtre [des offices,] qui n'avoit aucune liaiſon particuliere avec luy, fit auſſi tous ſes efforts pour faire caſſer la loy faite contre luy [& les autres.]

Thdrt.ep.124.p. 956.b. ep.138.p.1011.c. ep.139.p.1013.a. b. ep.140.p.1014.a.

'Ces agreables nouvelles eſtoient déja arrivées en Orient, ep.132.p.1006. d.

Digitized by Google

quoiqu'on n'y euſt pas encore receu l'edit de Marcien, lorſque Jean de Germanicie écrivant à Theodoret, luy propoſa un voyage. b. Theodoret ſe rejouit avec luy de la victoire & du repos que Dieu luy donnoit, "ſans qu'il euſt rien fait pour ſe le procurer. &c. d. Pour le voyage dont il luy parloit, il luy répondit qu'il ne luy pouvoit rien mander ſur cela, juſques à ce que l'edit fuſt arrivé, & qu'on euſt ſceu ce qu'il portoit à ſon égard.

[L'edit luy donnoit ſans doute une liberté entiere d'aller où il luy plairoit. Mais comme ce n'eſtoit pas à l'Empereur à caſſer le jugement du faux Concile d'Epheſe qui l'avoit depoſé,]' & qu'il paroiſt que cette depoſition ſubſiſtoit encore, [a] parceque l'Empereur reſervoit au Concile qu'il vouloit aſſembler, à rétablir les Eveſques dans leurs ſieges, 'il demeura dans ſon monaſtere, & y garda la ſolitude & le ſilence autant que l'état des affaires de l'Egliſe le luy permettoit. 'Il n'écrivoit meſme des lettres que le moins qu'il luy eſtoit poſſible, [b] voulant recueillir le plus qu'il pouvoit les fruits du repos & de la tranquillité qu'il aimoit ſi fort. 'Il n'avoit aucun deſir de retourner en ſon dioceſe, & de ſe charger de nouveau des ſoins de l'epiſcopat qui luy avoient toujours eſté ſi penibles.

'Tout ce qu'il ſouhaitoit, eſtoit de voir la verité triompher entierement de l'erreur, [c] & de pouvoir faire connoiſtre la pureté de ſes ſentimens, en ſe juſtifiant ſur les calomnies qu'on avoit repandues contre ſa doctrine. [d] Il voyoit ce deſir déja en quelque ſorte accompli, & il le voyoit avec une extreme joie. [e] Mais pour l'accomplir entierement, il falloit un Concile œcumenique; à quoy il ne manqua pas auſſi de travailler avec ardeur. [f] Et ſon deſſein eſtoit, lorſqu'il verroit l'Egliſe en paix, & ſa foy juſtifiée, de retourner dans le repos de la ſolitude, [g] pour achever avec joie le reſte de ſes jours en quelque endroit qu'il pluſt à Dieu de le conduire.

[Comme il avoit eu recours au Patrice Anatole durant ſa perſecution,]' il luy écrivit auſſi en cette occaſion, pour le prier de remercier de ſa part l'Empereur & l'Imperatrice [Pulquerie] du preſent qu'ils offroient à Dieu, en commençant leur regne par la delivrance de l'Egliſe. 'Il le prie encore de ſolliciter puiſſamment que l'on aſſemble un Concile general pour donner une entiere paix à l'Egliſe, & que l'Empereur veuille bien s'y trouver luy meſme. [Quoiqu'Aſpar & Vincomale n'euſſent apparemment parlé en ſa faveur à Marcien, que parcequ'ils voyoient l'inclination que Marcien meſme avoit pour luy,]' il ne laiſſa pas

ep.137.138.p. 1011.a|1012.d.
a Conc.t.4.p. 66.c.
Thdrt.ep.146.p. 1030.b.c.
ep.144.p.1018.b. c.
b ep.138.141.p. 1011.b|1015.d.
ep.137.138.p. 1011.a|1012.d|
Conc.t.4.p.622. a.
Thdrt.ep.134. 137.p.1006.b.c| 1011.a.
c ep.134.138.p. 1006.b.c|1012.d.
d ep.137.p.1010. 1011.
e ep.138-140.p. 1012.c|1013.d| 1015.a.
f ep.133.p.1006. c.
g ep.138.p.1012. a.
ep.138.p.1012.b.
p.1012.1013.
ep.139.140.p. 1013-1015.

Digitized by Google

de leur écrire pour les en remercier; & il les pria auſſi de remercier de ſa part l'Empereur & l'Imperatrice. Il les pria meſme de ſolliciter le Concile: [ce qui peut ſurprendre à l'egard d'Aſpar qui eſtoit un Arien. Pour Vincomale, il eſtoit Catholique,] puiſqu'il aſſiſta au Concile de Calcedoine. Conc.t.4.p.77. b.

[Theodoret fit part à pluſieurs de ſes amis de la joie que luy donnoit un changement ſi avantageux à l'Egliſe.] Il en écrivit à un Abbé nomme Jean, afin qu'il l'aidaſt à en rendre graces à Dieu, & à obtenir de luy par des prieres ferventes, que ceux qui embraſſoient alors la verité, parcequ'elle avoit pour elle la puiſſance des hommes, fuſſent affermis dans cet amour par la puiſſance du ciel, & fuſſent aſſez genereux pour l'aimer par elle meſme, & la preferer à toutes choſes. Thdrt.ep.137.p. 1011.a.

Il en écrivit à un moine de Conſtantinople nommé André, qu'il n'avoit jamais vu, & à qui il n'avoit jamais écrit, [& qui ainſi eſt different d'André auſſi moine de Conſtantinople,] à qui il écrivoit en 432 ſur l'affaire de Neſtorius, qu'ils ſoutenoient alors tous deux.] On avoit fait un fort grand eloge à Theodoret de la vertu de ce jeune André. C'eſt pourquoi il ſouhaita d'eſtre uni d'amitié avec luy, & luy écrivit le premier, le priant beaucoup de luy répondre. Il luy proteſte qu'il eſt dans les meſmes ſentimens que luy, & que ce que l'on a publié contre la pureté de ſa doctrine, eſt une inſigne calomnie. Il condanne ceux qui ſeparoient J.C. en deux, s'il y en avoit qui le fiſſent, ce qu'il ne croyoit pas. André eſt le premier qui ſigne la condannation d'Eutyche aprés les Eveſques; mais il eſtoit Abbé & Preſtre. ep.143.p.1016.d. V.S.Cyrille d'Al.p.114. p.1017. p.1017.b. Conc.t.4.p.130. d.

Il écrivit auſſi à Theoctiſte de Berée ſur la paix de l'Egliſe, mais ce fut pour luy faire des reproches de ſa foibleſſe, & du peu de ſoin qu'il avoit eu de luy dans ſes beſoins. L'Eveſque Romule [de Calcide] luy ayant écrit ſur l'indulgence dont il falloit uſer envers ceux qui eſtoient tombez durant la tyrannie de Dioſcore, il luy répondit que l'indulgence eſtoit bonne en des occaſions, & la juſtice en d'autres, & que comme les fautes avoient eſté inegales, il ne falloit pas auſſi traiter tout le monde egalement. Thdrt.ep.134.p. 1007. ep.135.p.1008.

Il n'avoit point encore écrit à S. Marcel Abbé des Acemetes, parcequ'il n'en avoit pas eu d'occaſion. Mais ce Saint ayant envoyé quelquesuns de ſes moines [en Syrie] pour d'autres ſujets; il luy écrivit [par eux] une lettre pleine des eloges de ſa vertu & de ſa generoſité. Il luy écrivit quelque temps aprés une ſeconde lettre, où il luy explique ſa foy ſur l'Incarnation, loue la conſtance avec laquelle S. Marcel avoit défendu cette foy, & le prie ep.141.p.1015. ep.142.p.1016.

Digitized by Google

de luy obtenir de Dieu d'eſtre plutoſt du nombre de ceux qui ſouffrent perſecution pour la verité, que de ceux qui la font ſouffrir aux autres.

[Saint Abonde Eveſque de Come eſtoit alors à Conſtantinople "avec quelques autres Legats, que S. Leon y avoit envoyez pour travailler au rétabliſſement de l'Egliſe.] Ils avoient fait recevoir & ſigner dans un Concile tenu à Conſtantinople la lettre celebre de S. Leon à Flavien; & ce Concile l'avoit enſuite envoyée à tous les metropolitains pour la ſigner. [a] Theodoret voulant auſſi donner à l'Egliſe ce nouveau témoignage de ſa foy, en envoya à Abonde une copie ſignée de ſa main, avec une lettre où il fait un petit abregé de ſa croyance ſur l'Incarnation, & il l'aſſure que les autres Eveſques que l'on avoit perſecutez avec luy, n'avoient point d'autre doctrine, nommément Ibas [d'Edeſſe,] & "Aquilin [de Byblos, ou de Barbaliſſe.] Il loue Dieu dans cette lettre de ce qu'il faiſoit luire en Orient le ſoleil de la verité par le moyen des Occidentaux; remercie Abonde & ſes collegues de ce qu'ils conſervoient la veritable foy, & travailloient à la faire revivre dans les autres; & les exhorte à ne ſe point laſſer de procurer la paix à l'Egliſe, & l'entiere extinction de l'hereſie.

Boll. 2. apr. p. 93. § 11.

Conc. t. 4. p. 546. c.

a Boll. § 5. Bar. 450. § 22. 24.

V. S. Leon

V. S. Cyrille § 128.

ARTICLE XL.

Theodoret écrit de ſa retraite pour défendre la foy.

Thdrt. ep. 144. p. 1018. b.

THEODORET eſtoit encore dans le temps où il ne ſongeoit qu'à demeurer dans le ſilence, [c'eſt à dire apparemment dans la retraite de ſon monaſtere, & peuteſtre durant le Careſme de l'an 451,] lorſque des perſonnes le prierent de leur éclaircir cette difficulté, s'il n'y a rien d'impoſſible à Dieu. [1] Il paroiſt qu'ils avoient eu quelque diſpute avec des Eutychiens, qui condamnoient cette parole de Theodoret, Que Dieu peut tout ce qu'il veut, mais qu'il ne veut & ne peut rien de ce qui ne convient pas à ſa nature. [2] Ces Eutychiens vouloient donc que rien n'eſtant impoſſible à Dieu, il avoit auſſi pu ſouffrir & mourir dans ſa nature divine. [3] Theodoret ne pouvant garder entierement ſon ſilence en cette rencontre, parcequ'il ſe croyoit obligé de donner inſtruction à ceux qui la luy demandoient, taſcha au moins que ſa réponſe fuſt courte. [4] Il montre donc qu'il y a des choſes impoſſibles à Dieu, par une impoſſibilité qui ne vient pas de foibleſſe, ou de defaut, mais de la perfection de ſa nature; comme

p. 1021. a.

p. 1019.

p. 1018. b. c.

p. 1018-1020.

Digitized by Google

comme c'eſt une perfection à l'ame de ne pouvoir pas mourir, & que Dieu a pris un corps, parceque voulant mourir pour ſauver les hommes, il ne le pouvoit pas dans ſa nature divine. 'Il prouve p.1020. cette verité par l'Ecriture, & par des paſſages de S. Athanaſe, du Pape Damaſe, & de la lettre de S. Leon a Flavien. 'Il paroiſt p.1018.c. qu'il écrivoit cette lettre à des perſonnes qui vivoient enſemble, & que ceux meſmes contre qui ils diſputoient vivoient avec eux. 'Theodoret leur recommande de ne s'entretenir plus avec p.1021.b. eux ſur les dogmes, s'ils ne cedent pas aux raiſons & aux autorités qu'il leur allegue, & de les chaſſer meſme de leur "communauté, p.1018.c. s'ils ſont aſſez impies pour dire que le menſonge eſt poſſible à Dieu. [Cela marque d'une part que l'Egliſe ne gemiſſoit plus ſous la tyrannie de Dioſcore; & de l'autre que cette lettre ne s'adreſſe point à des ſoldats, comme porte le titre, puiſqu'il n'appartient pas à des ſoldats d'en chaſſer d'autres de leur compagnie; & ces ſortes de diſputes ne ſont guere ordinaires parmi eux.] 'Theodoret eſtoit encore auſſi dans la retraite ep.146.p.1030.b. de ſon monaſtere, [a]quoique Dieu euſt déja appaiſé la tempeſte par ſa parole, [b]lorſqu'il apprit un ſcandale arrivé dans la ville, [c]

NOTE II. ["c'eſt à dire apparemment dans celle de Cyr.] Car quelques Preſtres aprés avoir fait la priere, l'ayant finie à l'ordinaire par le nom de J.C, l'Archidiacre y trouva à redire, pretendant qu'il ne falloit point nommer J.C. dans la glorification, mais le Fils unique du Pere, 'comme s'il euſt voulu ſeparer J.C. du Fils de p.1031.a.b. Dieu [avec les Neſtoriens,] ou ne reconnoiſtre en luy que la nature divine, & nier [avec les Eutychiens] la verité de ſon Incarnation.

'Theodoret ayant donc appris cette injure que l'on faiſoit à p.1030.c.d. ſon Sauveur, & qui faiſoit beaucoup de bruit dans la ville, ne crut pas qu'il luy fuſt permis de demeurer dans le ſilence. C'eſt pourquoi il en écrivit à l'œconome de l'Egliſe, nommé Jean, une grande lettre, 'où il montre que le Fils de Dieu n'eſtant qu'un, p.1031-1035. l'Ecriture luy donne l'un & l'autre nom indifferemment, & ſans diſtinction; 'qu'il ne faut pas s'arreſter à ce que la qualité de Chriſt p.1036.d. eſt donnée à pluſieurs autres, puiſqu'on peut dire la meſme choſe du nom de Dieu. 'Que nous ne devons pas rougir du nom de p.1037. Chriſt, puiſque c'eſt celui qui nous fait Chrétiens: 'Qu'il ne faut p.1038.c. point dire que le Fils n'eſt plus Chriſt depuis ſon Aſcenſion: 'Que p.1039.1040. ce que dit S. Paul, que nous ne connoiſſons plus maintenant J.C. ſelon la chair, n'empeſche pas qu'il n'ait encore un corps humain, mais tout divin, & révetu de la gloire de la divinité. 'On p.1041.

marque que cette lettre n'eſt point achevée, & cela paroiſt en effet. Je ne ſçay comment on peut expliquer ce qui y eſt dit, Que les Anges meſmes ne peuvent pas voir la nature divine. p.1035.c.

[Comme Theodoret ne deſiroit rien avec plus de paſſion que de juſtifier ſa foy,] il adreſſa pour cela un écrit, ou une lettre aux moines de Conſtantinople, où il montre que ceux qui l'accuſoient de croire deux Fils en J.C, n'avoient aucune preuve pour fonder cette calomnie, & qu'ils n'avoient point d'autre raiſon de l'avancer, que le ſoin qu'il avoit eu de combatre les erreurs qu'ils ſoutenoient viſiblement. Auſſi il emploie la plus grande partie de cet écrit à prouver la verité de la chair de J.C, en gemiſſant de ce qu'il eſtoit obligé d'employer contre ceux qui ſe pretendoient enfans de l'Egliſe, les meſmes preuves qu'il employoit autrefois pour combatre & pour convertir tant de Marcionites. Il fit cette apologie aprés ſa depoſition : [mais ce ne fut apparemment que lorſque le changement des affaires luy eut donné une plus grande liberté de parler pour ſa défenſe. Et comme il n'y dit rien de ſon rétabliſſement par le Concile de Calcedoine, on peut juger que c'eſtoit avant ce Concile, aprés lequel il n'avoit plus guere de beſoin de parler, & d'écrire contre les calomniateurs de ſa doctrine.] ep.145.p.1021. p.1026.c. p.1021.1022.

****

ARTICLE XLI.

Theodoret obtient ſon rétabliſſement de S. Leon, & le demande au Concile de Calcedoine.

[Le changement des affaires faiſant changer ou de diſpoſition, ou de conduite à la pluſpart des Eveſques, Maxime que l'on avoit intrus à la place de Domnus d'Antioche, mais que l'on jugea à propos de tolerer,] envoya des lettres à toutes les provinces de ſa juriſdiction; & en ayant fait aſſembler les Eveſques, ils donnerent tous leur approbation à la lettre de S. Leon à Flavien, & ſignerent d'un commun conſentement la condannation de Neſtorius & d'Eutyche. [Theodoret le fit ſans doute avec les autres, s'il s'eſtoit déja reſolu à reconnoiſtre Maxime; ſurquoi nous n'avons point d'autre lumiere.] Maxime appuya ſon rétabliſſement dans le Concile de Calcedoine.[a] Nous avons vu auſſi que des devant ce Concile, Theodoret avoit ſigné la lettre de S. Leon. V. S. Leon § Leo,ep.68.c.3.p. 568. Conc.t.4.p.101. c.1023.a.b. a Boll.1.apr.p. 935.9.

[Il avoit appellé, comme nous avons dit, des le commencement

de l'an 450, ou meſme des la fin de 449, au jugement de ce Pape, & des autres Eveſques de l'Occident. On ne voit point nettement ce qui ſe fit ſur cela. S. Leon donna neanmoins tout d'abord un grand prejugé en faveur de Theodoret,]lorſqu'il declara qu'il ne falloit avoir aucun égard à tout ce que la violence de Dioſcore avoit fait faire à Epheſe.[Leo,ep.41.47.p. 5.6.c.

NOTE II.

Mais il paroiſt qu'il fit encore quelque choſe de plus formel pour ſon innocence, & ce fut peuteſtre aprés avoir vu la lettre & la ſignature qu'il avoit envoyée à Saint Abonde ſon Legat.] Car on trouve qu'avant le Concile de Calcedoine, S. Leon luy avoit rendu l'epiſcopat, & le rang qui luy appartenoit, & l'avoit admis à ſa communion[en qualité d'Eveſque,]comme il le témoigne luy meſme par les lettres qu'il en écrivit à ſes Legats. Le Concile de Calcedoine dit que ce jugement du Pape eſtoit le jugement de Dieu. Auſſi la verité invincible de Dieu fit voir enſuite l'equité du jugement du ſiege Apoſtolique, & que Theodoret eſtoit entierement pur de la tache de l'hereſie,[lorſqu il fut receu par le Concile de Calcedoine. Conc.p.101.b.d. p.622.c.e. d. L.o,7.p.93.c 5.p.

Il vint à ce Concile, qui ſe tint l'an 451, au mois d'octobre,] & preſenta une requeſte à l'Empereur ſur les injuſtices & les violences qu'il avoit ſoufferres,[demandant ſans doute que ſa cauſe fuſt renvoyée au Concile pour eſtre examinée.] Il preſenta auſſi une requeſte aux Eveſques[Paſcaſin & Lucence,] Legats du Pape, où apparemment il diſoit anatheme à Neſtorius & à Eutyche. Marcien ordonna qu'il aſſiſteroit au Concile.[Neanmoins il n'y entra pas d'abord avec les autres.] Mais comme on eut lu la maniere injurieuſe dont Theodoſe II. en parloit dans la convocation du faux Concile d'Epheſe, les officiers de l'Empereur qui avoient à leur teſte le Patrice Anatole,[ami particulier de Theodoret,] ordonnerent qu'il entraſt pour prendre part au Concile, ſelon la volonté de l'Empereur, qui eſtoit auſſi celle du Pape, puiſqu'il l'avoit rétabli dans l'epiſcopat. Conc.p.101 d. p.619.a.b. p.623.a. p.101.b. p.100.101. p.77.b. p.101.b.

Il s'éleva ſur cela une grande conteſtation entre les Eveſques. Les uns ne pouvoient ſouffrir que Theodoret aſſiſtaſt au Concile, & les autres qui eſtoient en beaucoup plus grand nombre vouloient le ſoutenir, & demandoient au contraire que l'on chaſſaſt Dioſcore comme un homicide. Theodoret fit inſtance qu'on l'ecoutaſt, & qu'on examinaſt la requeſte qu'il avoit preſentée à l'Empereur. Mais comme cela euſt pu interrompre l'examen qu'on avoit commencé du faux Concile d'Epheſe, les officiers ſe contenterent qu'il demeuraſt dans le Concile, non comme b.c.d. d. d.e.

juge, mais comme accuſateur, [& comme demandant juſtice contre Dioſcore,] ſans que ſa preſence puſt eſtre un prejugé en ſa faveur, reſervant en un temps plus favorable à examiner ce qui le regardoit. c. Les Orientaux ne purent neanmoins s'empeſcher de temoigner la joie qu'ils avoient de voir Theodoret avec eux, quoiqu'il fuſt aſſis en un rang particulier; p.134. ce qui donna occaſion aux autres de redoubler leurs cris contre luy, & de recommencer la diſpute. Mais les officiers obligerent enfin les uns & les autres à demeurer dans le ſilence. p.141.c. Theodoret meſme conſentit à prendre la qualité d'accuſateur. p.330.c. Il aſſiſta enſuite aux autres ſeances, p.330.e|571.b| & il eſt meſme quelquefois nommé dans la liſte de ceux qui les compoſoient, Fac.l.5.c.3 p.156.a. [mais ſans donner ſa voix ni pour la condannation de Dioſcore, ni dans les autres affaires qui ſe traiterent, hors les occaſions qui regardoient ſa juſtification propre,] comme pour approuver la lettre de S. Leon, Conc.p.481.d. [a] & pour ſigner la profeſſion de foy; ce qu'il fit comme les autres. [b] a p.590.a. b p.172.c. Il parla auſſi en une occaſion qu'il trouva, pour dire anatheme à qui conque croyoit deux Fils, & proteſter que pour luy il n'adoroit qu'un ſeul Fils, J.C. noſtre Sauveur.

[Nous ne voyons pas neanmoins qu'il ait fait aucune action comme accuſateur de Dioſcore. Mais il en fit une de docteur de l'Egliſe, & de défenſeur de la foy,] qui a eſté remarquée par Facundus. [c] Fac.l.2 c.1.p.57.b. Car les Eveſques d'Illyrie & de Paleſtine trouvant quelque difficulté en un endroit de la lettre de S. Leon, il cita un paſſage de S. Cyrille pour l'autoriſer; de ſorte qu'aprés cela elle fut receue de tout le monde ſans exception. c Conc.t.4.p.370.a.b. Leo,ep.93.c.4.p.636. Saint Leon ne manqua point de luy témoigner depuis qu'il ſavoit ce qu'il avoit fait en cette occaſion.

ARTICLE XLII.

Le Concile de Calcedoine rétablit Theodoret dans ſon eveſché.

[L'AFFAIRE de Theodoret fut enfin terminée par le Concile,] dans la 7e ſeance, tenue le 26 d'octobre, [ſoit que quelqu'un en euſt parlé, ſoit par quelque autre raiſon qui n'eſt pas marquée.] Les actes portent que les Peres ayant pris ſeance, les Eveſques s'écrierent, Que Theodoret anathematize [Neſtorius. Theodoret, comme nous avons vu partout, avoit un extreme deſir de juſtifier ſa foy, & de faire voir qu'il avoit toujours eſté veritablement orthodoxe. C'eſt pourquoi au lieu de ſe con-

Conc.t.4.p.518.c. p.619.a.

Digitized by Google

tenter d'anathematizer en un mot Neſtorius, ce qui ſuffiſoit pour le faire rétablir dans ſon Egliſe, il euſt eſté bien aiſe d'examiner ſon affaire plus à fond.]'Il demanda donc qu'on luſt les a.b.
requeſtes qu'il avoit preſentées à l'Empereur & aux Legats du Pape, afin que l'on connuſt mieux ſes ſentimens.'Mais il en fut p.1775.d.
empeſché par les Eveſques, dont quelques uns,[comme ceux d'Egypte & leurs partiſans,]eſtoient prevenus contre luy, à cauſe de ce qui s'eſtoit paſſé[dans les troubles precedens, & qui craignoient peuteſtre qu'il ne vouluſt embaraſſer l'affaire, pour eviter de dire anatheme à un homme qu'il avoit autrefois défendu avec trop de chaleur.]'Ainſi ils répondirent qu'ils ne vou- p.616.b.
louloient point qu'on luſt rien, & qu'il falloit qu'il anathematizaſt Neſtorius.

'Il voulut cependant commencer à parler;'& il avoit déja b.
declaré qu'il n'avoit que de l'horreur pour Neſtorius & pour a p.522.a.
&c. Eutyche, lorſqu'on l'interrompit''pour le preſſer de dire anatheme à Neſtorius, à ſes dogmes, & à ceux qui l'aimoient[dans ſon erreur.]'Il voulut encore parler pour declarer plus amplement a.b.
ſes ſentimens ſur la foy, & convaincre ceux qui l'avoient accuſé d'erreur, qu'il n'eſtoit venu que pour cela, & que ce n'eſtoit pas l'epiſcopat, ni les honneurs de ce monde qu'il cherchoit. Mais on l'interrompit toujours: & meſme comme il voulut declarer quelle eſtoit ſa croyance ſur l'Incarnation, au lieu de l'ecouter, on ſe mit à crier que c'eſtoit un Neſtorien & un heretique, &
&c. qu'il le falloit chaſſer.[Voyant donc qu'il ne pouvoit avoir audience,]'il dit anatheme''à Neſtorius, & ajouta[avec quelque b.c.
indignation,]qu'il avoit déja ſigné la confeſſion de foy du Concile, & la lettre de Saint Leon, & qu'il croyoit qu'ils eſtoient
n.17.a.b. contens. Car je penſe que c'eſt le ſens de''l'adieu qu'il ſemble leur dire.

[Les Eveſques qui eſtoient contre luy n'ayant donc plus rien à luy demander,]'les officiers prirent la parole, pour declarer c.d.
qu'aprés tant d'aſſurances que Theodoret avoit données de ſa foy, ils ne croyoient pas que le Concile trouvaſt aucune difficulté à ordonner qu'il fuſt rétabli dans ſon Egliſe, comme le Pape l'avoit déja jugé.'Auſſitoſt les Eveſques s'écrierent tous, d.
que le jugement du Pape venoit de Dieu, que Theodoret eſtoit orthodoxe, & un docteur Catholique, digne du throne epiſcopal, digne de reprendre la conduite de ſon Egliſe.'Les Legats e.f.613.a.
du Pape opinerent enſuite pour ſon rétabliſſement:'Anatole de p.613.a.b.c.
Conſtantinople, Maxime d'Antioche, Juvenal de Jeruſalem,

Thalaſſe de Ceſarée, Photius de Tyr, Conſtantin de Boſtres en Arabie, conclurent de meſme, & Maxime avec des témoignages particuliers d'eſtime pour luy. Enfin tout le Concile ſuivit d'une commune voix, & declara que c'eſtoit un jugement rendu par J.C. meſme. d. Ainſi les officiers terminerent cette affaire, en promettant que puiſque c'eſtoit le ſentiment du Concile, Theodoret ſeroit retabli dans l'Egliſe de Cyr, [& que l'Empereur luy laiſſeroit une liberté entiere de la gouverner.]

p.1771.c. Les ennemis du Concile de Calcedoine pretendoient qu'il n'avoit anathematizé Neſtorius que de bouche, & alleguoient pour le prouver, l'adieu qu'il ſembloit avoir dit, comme s'il euſt e. voulu dire par là qu'il ſe moquoit du Concile. Mais il eſt viſible que le Concile ne le prit point dutout en cette maniere injurieuſe, [quoiqu'apparemment il vouluſt marquer par là quelque indignation de la maniere ſi peu raiſonnable dont ſes adverſaires agiſſoient.]

d.e. Quelques uns ſemblent croire qu'il vouloit dire qu'il renonçoit à l'epiſcopat, & à toutes les affaires publiques, pour ſe retirer p.807.c. dans la ſolitude. [Mais ce ſens paroiſt peu naturel;] & peu de jours aprés, Theodoret opina comme Eveſque avec les autres Thdrt.ep.133.p. 10.6.c.&c. en faveur de l'Egliſe de Conſtantinople. Il eſt vray qu'avant le Concile de Calcedoine, il avoit témoigné qu'il ne deſiroit v.639. autre choſe, que de juſtifier ſa foy & ſa reputation, contre les calomnies dont ſes ennemis l'avoient noirci, pour rentrer enſuite dans la ſolitude & le repos dont il avoit joui durant ſa perſecution, ſans s'engager de nouveau dans les ſoins de l'epiſcopat. [Et nous avons ſi peu de connoiſſance de ce qu'il a fait depuis le Concile de Calcedoine, que cela ſemble donner ſujet de croire t.5 p.144.2.b] 145.a. qu'il avoit effectivement renoncé à l'epiſcopat.] Un auteur moderne le ſoutient, & veut qu'il ſe ſoit retiré en un monaſtere pres de Cyr, pour ne s'occuper qu'à écrire, & qu'aux exercices de pieté. Il appuie cela de diverſes conjectures, [mais toutes fort foibles: & outre qu'aucun auteur ne nous aſſure qu'il ait renoncé Conc.t.4.p.866. à l'epiſcopat,] Marcien luy donne la qualité d'Eveſque dans ſa Leo,ep.93.p.624. loy du 6 juillet 452. S. Leon fait la meſme choſe dans la lettre p.625.627. qu'il luy écrivit le 11 juin de l'année ſuivante, & luy parle comme à un Eveſque qui demeuroit dans toutes les fonctions de l'epiſcopat. Thdrt.h.t.4.p. 217. Dans la preface du traité des Hereſies, [que Theodoret fit aprés le Concile de Calcedoine,] il ſe qualifie Eveſque de Cyr. [Le Comte Marcellin luy donne le meſme titre en parlant de luy ſur l'an 466.]

Digitized by Google

[Pour ce qu'on pretend qu'il peut s'eſtre retiré dans un monaſtere, & avoir en meſme temps gouverné ſon dioceſe par ſes Coreveſques, [qui n'eſtoient neanmoins que pour la campagne & non pour les villes,] en ſe reſervant les principales affaires; [c'eſt une conduite aſſez extraordinaire, & aſſez peu conforme aux regles de l'Egliſe, pour ne la pas attribuer à un homme tel que Theodoret, ſans en avoir de grandes preuves, & il n'y en a aucune.] t.1.p.1452.a.b.

ARTICLE XLIII.

Saint Leon écrit à Theodoret : Sa mort.

[Comme la reputation de Theodoret avoit eſté flétrie non ſeulement par ſa condannation dans le faux Concile d'Epheſe, mais par une loy tres injurieuſe que Theodoſe avoit publiée contre luy, & contre S. Flavien; auſſi aprés que le Concile de Calcedoine l'eut rétabli dans ſa dignité,] Marcien le rétablit encore dans ſon honneur par une loy qu'il publia le 6 juillet 452, le joignant à S. Flavien que cette loy regarde particulierement, & ne voulant point que ce qu'avoit dit Theodoſe puſt faire aucun prejudice à des Eveſques que le Concile de Calcedoine avoit receus avec honneur, comme de fideles depoſitaires de la veritable foy. Conc.t.4.p.366. c.

[Quoiqu'il euſt opiné & ſigné, comme nous avons dit, en faveur de Conſtantinople; ce qui eſtoit entierement oppoſé aux ſentimens des Legats de Saint Leon, ils ne laiſſerent pas de conſerver pour luy des ſentimens avantageux. [Il les pria d'avertir le Pape de l'inſolence de quelques moines de l'Orient, qui entreprenoient de preſcher, & troubloient ainſi l'Egliſe. [Je penſe que cela regarde proprement les inſolences commiſes quelque temps auparavant par Barſumas & ſes moines.] Il y avoit auſſi alors un certain George qui ſous le nom de moine *avoit fait bien des choſes indignes de ce nom & de cette profeſſion ſainte, & qui entreprenoit neanmoins de preſcher & d'écrire [ſur la foy,] avec la permiſſion de Thalaſſe Eveſque de Ceſarée en Cappadoce. p.807.e. Leo,ep.93.c.1.p. 624. c.6.p.627. ep.91.p.620. t.2.p.892.

V. S. Leon § *præſumendo illicita.

[Les Legats eſtant retournez à Rome [en l'an 452, vers la fin d'avril,] communiquerent au Pape les bons ſentimens qu'ils avoient de Theodoret, & l'avis qu'il leur avoit donné touchant les moines. Saint Leon écrivit contre George à Julien de Cos ſon ep.93 c.1.p.624. c.6.p.627. ep.91.p.620.

ep.91.c.1.p.613. Nonce à Conſtantinople, le 2 avril 453. ¶ Le 10 juin ſuivant il
ep.93.c.6.p.627. écrivit à Maxime d'Antioche ſur l'avis qu'il avoit receu de
ep.92.c.6.p.623. Theodoret, le priant de ne ſouffrir point qu'aucun moine, ni aucun laïque, quelque ſcience qu'il puſt avoir, ſe mélaſt d'inſtruire & de preſcher, parcequ'il faut qu'il y ait un ordre dans l'Egliſe, & que chaque membre faſſe la fonction qui luy eſt propre.

ep.93.p.624-628. ¶ Il écrivit en meſme temps à Theodoret meſme une longue lettre, où il fait paroiſtre une eſtime toute particuliere de ce grand
Bar.453.§ 32. Prelat, qu'il ſavoit exceller entre tous ceux de l'Orient. [a] Il s'y re-
a Leo,ep.93.c.1. p.627. jouit d'avoir appris de ſes Legats qu'il s'eſtoit rendu victorieux par ſa foy de l'hereſie de Neſtorius, [dont on l'avoit ſoupçonné,] auſſibien que de celle d'Eutyche [qu'il avoit toujours combatue;] ¶ & de ce que le jugement que le ſiege Apoſtolique avoit rendu en ſa faveur, avoit eſté autoriſé par celui de tout le Concile. ¶ Il
p.624[c.1.p.617. c.2.3.4.p.624-626. s'y rejouit encore de la victoire que toute l'Egliſe avoit remportée avec luy ſur Eutyche & ſur Dioſcore, ſur les crimes duquel
c.4.5.p.626.627. il s'étend un peu. ¶ Mais il prie Theodoret que dans les inſtructions qu'il feroit pour le batteſme [& dans les autres rencontres,] il ait ſoin de ne s'eloigner pas moins des erreurs de Neſtorius que de celle d'Eutyche, & de ne témoigner pas moins d'horreur pour l'un de ces hereſiarques que pour l'autre, pour ne donner encore aucun lieu de douter de ſa foy; depeur que s'il condannoit une hereſie avec plus d'obſcurité, [b] ou plus de difficulté que *b tardius.* l'autre, on ne cruſt qu'il ne la condannoit pas du fond du cœur.

c.5.p.627. ¶ Il dit que la reconnoiſſance que l'Egliſe Romaine luy demande pour ſon rétabliſſement, c'eſt de continuer à défendre toute l'Egliſe avec la meſme pureté, & le meſme courage qu'on
c.6.p.627. avoit eſtimé, & qu'on eſtimoit encore ſi fort en luy. ¶ Il l'exhorte auſſi à travailler avec luy pour extirper ce qui reſtoit en Orient des hereſies de Neſtorius & d'Eutyche, de l'aider en cela par ſa ſollicitude & ſa vigilance, & de luy mander ſouvent le progrés que la verité faiſoit en ces provinces, afin qu'il y puſt aſſiſter les Eveſques ſelon les beſoins qu'ils auroient de ſon ſecours. [On ne peut guere donner une plus grande marque d'eſtime & de confiance. Nous ne voyons point de quelle maniere Theodoret uſa d'une commiſſion qui luy pouvoit donner tant d'autorité dans l'Orient. Car les lettres & preſque tous les ouvrages qui
Bar.453.§ 33. nous reſtent de luy, ont precedé le Concile de Calcedoine.] ¶ Ba-
Genn.c.89. ronius croit meſme qu'il n'a point paſſé l'an 453. ¶ Neanmoins Gennade aſſure qu'il eſt mort ſous l'Empereur Leon, [& ainſi en

a Si talem te, qualem probavimus ac probamus, ſervaveris.

l'an

Note 13. l'an 457 au pluſtoſt.'Mais auſſi il y a apparence qu'il n'a pas eſté beaucoup audelà.

Les meſmes diſputes ſur l'Incarnation qui l'avoient tant agité durant ſa vie, agiterent encore s'il faut ainſi dire, ſa memoire aprés ſa mort.]'Les Eutychiens & ceux qui les favoriſoient luy eſtoient entierement oppoſez ; & ils le firent anathematizer ſous Anaſtaſe par un Concile de Conſtantinople en 499,'& par celui de Sidon en 512;'ſe faiſant un degré de cet anatheme pour faire auſſi condanner le Concile de Calcedoine.'Ils le faiſoient auteur de la traduction greque de la lettre de Saint Leon lue dans ce Concile, & l'accuſoient d'y avoir mis des erreurs Neſtoriennes, pretendant ſur cela le rendre coupable de tous les troubles de &c. l'Egliſe.'Mais c'eſt un crime''dont aſſurément Saint Leon ne l'a jamais ſoupçonné.

Thdrt.G.p.152. t.b. 2.b. p.153.t.b.d. Conc.t.4.p. 1283.d.e. Leo,n.p.847.t.

'La mort d'Anaſtaſe[en 517,]ayant beaucoup diminué le pouvoir des Eutychiens, il arriva vers le commencement de 520, que quelques Eccleſiaſtiques de Cyr, voulant peuteſtre leur inſulter,'mirent ſur un char l'image de Theodoret, & la firent ainſi entrer dans leur ville en chantant des cantiques à ſa louange.'Quelque temps aprés Sergius Eveſque de Cyr'y celebra une feſte en l'honneur de Theodoret, de Theodore[de Mopſueſte,] & de Diodore[de Tarſe:]Et on pretendoit que c'eſtoit encore en l'honneur d'un Neſtorius martyr, quoiqu'on n'en connuſt point de ce nom dans la province :'mais Sergius nia cet article. Cette action fit un grand bruit,'& Juſtin qui regnoit alors manda à Hypace General de la milice d'en faire une exacte information.'Le P. Garnier dit qu'on ne ſçait point ce qui fut verifié par cette information, ni ce que toute cette affaire devint.[a]Neanmoins on aſſura dans le V. Concile que la choſe ayant eſté trouvée veritable, Sergius fut depoſé de l'epiſcopat.'Baronius croit qu'on euſt pu ne rien trouver à redire dans ce qui ſe fit pour l'honneur de Theodoret, ſi cela ne ſe fuſt pas fait par des Neſtoriens. 'Mais Juſtin meſme dans l'ordre qu'il adreſſe à Hypace, dit que Theodoret eſtoit blaſmé de tout le monde, comme ayant erré dans la foy.[Ainſi il faut avouer que les calomnies des Eutychiens avoient fait impreſſion ſur l'eſprit meſme de quelques Catholiques.]'Cela n'empeſchoit pas neanmoins que ſon nom ne ſe recitaſt à l'autel dans l'Egliſe Catholique, comme d'un Eveſque dont la foy avoit eſté pure ; car c'eſt de quoy les Eutychiens meſmes nous aſſurent dans la conference de 533.'Ces Eu-

Bar.520.§ 67. Conc.t.5.p.560. c§561.a. 1. p.560.c.d. c. p.550.a. Thdrt.t.5.p.154. c.d. a Conc.t.5.p. 550.b.c. Bar.520.§ 68. Conc.p.560.e. t.4.p.1775.b. p.1763.e.

1. *Collectionem celebravit ipſius Theodoreti &c.*

Digitized by Google

tychiens ou Severiens y avoient pour chef Sergius Eveſque de Cyr, [peu propre par conſequent à rendre des honneurs exceſſifs à Theodoret. Je ne ſçay ſi ce ſeroit pour cela, que le Pere Garnier a pretendu qu'on ne ſavoit point ce qui eſtoit arrivé de l'affaire de Cyr, ne ſe fiant pas à ce qui en eſt dit dans le V. Concile.] Il croit au moins que Sergius peut avoir eſté chaſſé de Cyr à cauſe de ſon hereſie.

Thdrt.G.p.155. 2.a.

[Nous n'entrons point ici dans la grande queſtion des trois Chapitres, dont l'un regardoit les écrits de Theodoret contre S. Cyrille. Il nous ſuffit de dire que cette difficulté troubla & diviſa toute l'Egliſe; & la deciſion du V. Concile qui condanne les trois Chapitres, n'empeſcha pas que le trouble ne continuaſt encore longtemps.] Mais en condannant quelques écrits de Theodoret, on ne toucha point à ſa perſonne; & Saint Gregoire lorſqu'il écrit ſur ce ſujet meſme, declare qu'il l'honore avec le Concile de Calcedoine, puiſque s'il avoit eu autrefois de mauvais ſentimens, il avoit fait enſuite profeſſion des veritables.

p.1711.

[Pluſieurs autres Papes qui appuyoient auſſi le plus la condannation des trois Chapitres, en ont parlé comme d'un Eveſque orthodoxe & digne de leurs reſpects.] Nous avons vu ci-deſſus le grand eloge qu'en fait Jean Eucaïte poete grec vers l'an 1030, juſques à l'appeller la colonne immobile de la foy. [L'Egliſe ne l'honore pas neanmoins au nombre des Saints: Les Grecs] comme Photius ſe contentent d'ordinaire de luy donner la qualité de Bienheureux: & c'eſt celle qu'on a accoutumé de luy donner.[a] Theodore le Lecteur le qualifie neanmoins *de ſainte memoire.* [b] Photius l'appelle auſſi quelquefois un homme divin.

p.148.a.c.

d.

V. §. 16.

Phot.c.23.p.525.

Thdrt.v.pr.p.1. 2.

a p.20.

b Phot.c.204.p. 528.

Hermias.

ARTICLE XLIV.

Des ouvrages de Theodoret: Il entreprend d'expliquer l'Ecriture ſainte.

[QUOIQU'ON ait pu dire de Theodoret avant & aprés ſa mort, il s'eſt toujours fait eſtimer & aimer par ſes écrits, où il a laiſſé une grande marque de ſa pieté auſſibien que de ſon eloquence & de ſon erudition. Nous les marquerons tous dans l'ordre du temps, autant qu'il nous ſera poſſible, tant ceux que nous avons encore, que ceux meſmes qui ſont perdus, hors ſes lettres dont nous avons parlé, ſelon les occaſions que la ſuite de ſon hiſtoire nous a fournies. Mais nous ſommes obligez de regretter pour ſon hiſtoire particuliere, & meſme pour celle de

Digitized by Google

toute l'Egliſe, la perte de la plus grande partie de celles qu'il avoit écrites, & meſme de celles qu'on avoit eu ſoin de conſerver. Car nous n'en avons que 147 en grec dans le corps de ſes ouvrages, avec 30 ou 40 en latin dans le Synodique du P. Lupus: [a] & Nicephore dit qu'il en avoit lu plus de 500, toutes fort bien écrites. a Nphr.l.14.c.54. p.170.c.

[1] Theodoret fait luy meſme pluſieurs fois l'enumeration d'une partie de ſes ouvrages, en demandant que l'on jugeaſt par ſes écrits, ſi ſa doctrine eſtoit orthodoxe ou non. C'eſt pourquoi il ne comprend point dans cette enumeration ceux qu'il avoit faits durant les conteſtations, [où la chaleur de la diſpute l'avoit pu porter à quelques expreſſions moins exactes, qui avoient eſté couvertes par ſa réunion avec Saint Cyrille, & avec l'Egliſe. Et neanmoins on ne laiſſe pas de trouver dans ſes ouvrages meſmes des preuves tres fortes de la pureté de ſes ſentimens: Mais il ne vouloit point renouveller la memoire de ces temps faſcheux.] 1 Thdrt.G.p.177. 178.

[2] Sa lettre 82 à Euſebe d'Ancyre, [que nous croyons écrite l'an 448,] eſt une de celles où il marque ainſi pluſieurs de ſes ouvrages faits avant & aprés le Concile d'Epheſe, mais dont les moins anciens eſtoient écrits il y avoit bien douze ans, [& ainſi avant la fin de 436.] Il dit donc que dans ce temps là, il avoit expliqué tous les Prophetes, les Pſeaumes, & Saint Paul; [b] & qu'il avoit combatu les Ariens, les Macedoniens, les Apollinariſtes, & les ſectateurs de Marcion: Il ajoute qu'il avoit encore écrit un livre myſtique, un ouvrage ſur la Providence, un autre ſur les queſtions des Mages, la vie des Saints, & beaucoup [c] d'autres traitez. [Mais il ne marque pas ſi preciſément que ces derniers ouvrages euſſent eſté écrits douze ans auparavant. Et nous verrons en effet qu'il n'a pu écrire les vies des Saints, c'eſt à dire ſans doute l'hiſtoire des ſolitaires, qu'en l'an 437, ou depuis.] 2 t.3.p.956.a. b c Imp.

[3] Dans la lettre à S. Leon écrite en 449, il dit qu'il a écrit contre les Ariens & les Eunomiens, contre les payens & les Juifs, contre les Mages de Perſe, ſur la Providence, ſur la Divinité & l'Incarnation, qu'il a expliqué les Apoſtres & les Prophetes; & qu'il a fait tous ces ouvrages, les uns 20 ans, les autres 18, les autres 15, les autres 12 ans avant cette lettre. [Ainſi il n'a commencé à compoſer des écrits que vers l'an 429, à l'age de plus de 35 ans. 3 ep.113.p.987.b.c.

Un de ſes principaux emplois dans ſon epiſcopat, fut ſans doute l'explication des livres ſacrez; & ſelon l'ordre qu'il tient dans ſa lettre à Euſebe, ce fut le premier qui luy fit prendre la plume.] [4] Il avoit étudié l'Ecriture ſainte dés l'enfance, & il en avoit acquis l'intelligence par la lecture d'un grand nombre de ſaints 4 in Dan.pr.t.2.p. 142.a.

t.1 p.985.d. interpretes. [f]Dans ſa preface ſur les Cantiques, il cite nommément le ſentiment d'Euſebe de Ceſarée, d'Origene, de Saint Cyprien, de S. Baſile, de S. Gregoire de Nazianze, & de celui de Nyſſe, de Diodore de Tarſe, & de S. Jean Chryſoſtome: [f]Il cite encore en divers endroits le texte hebreu, [a]les verſions d'Aquila, de Symmaque, [b] de Theodotion, la ſyriaque, [c] les Hexaples d'Origene. [Je ne ſçay s'il auroit viſité la Paleſtine dans le deſſein d'entendre mieux l'Ecriture comme S. Jerome.] [d]Il eſt certain qu'il a vu Jeruſalem: [e]& en expliquant Jeremie, il parle des environs de Bethléem comme ayant eſté ſur les lieux.

in Jer.31.p.226.
a ps.40.p.553.d.
a ps.74.p.695.d.
b ps.40.p.553.d| 73.p.694.a|in Jer.31.p.226.
c ps.26.28.p.493. c|50.b.
d gr.affl.11.p. 659.b.
e in Jer.31.p.227. b.c.

[Ayant donc de ſi grands avantages pour l'intelligence des livres ſaints,] [f]il crut que Dieu qui diſtribue à chacun les dons qu'il luy plaiſt pour l'utilité de ſon Egliſe, [g]l'engageoit à apprendre avec joie aux autres ce qu'il avoit appris des Peres, [h]afin que les Fideles n'oubliaſſent point ſes œuvres, qu'ils recherchaſſent ſes commandemens, & qu'ils miſſent en luy leur confiance. [f]Son humilité l'arreſtoit quelquefois, lorſqu'il conſideroit que pour expliquer ces divins oracles, il faut une ame ſainte degagée de toute ſorte de ſouillure, un eſprit elevé, capable de comprendre les choſes divines, & de penetrer dans les ſecrets du S. Eſprit, & meſme une langue qui ſuive l'intelligence de l'eſprit, & qui puiſſe expliquer ce qu'il a compris d'une maniere qui y ſoit proportionnée: Il trouvoit au contraire que ſon ame eſtoit chargée de pluſieurs pechez qui la ſouilloient; que ſon eſprit accablé par les ſoins de ſon miniſtere eſtoit tout bas & rampant, incapable de contempler fixement les choſes celeſtes; & qu'avec cela ſa langue eſtoit encore trop lente & trop foible pour exprimer le peu qu'il voyoit. [f]Neanmoins il cedoit aux inſtances de ſes illuſtres amis qui le preſſoient par des conjurations ardentes d'entrer avec confiance dans cette carriere.

f p.542.a.c. b.c.
cant.p.983.a.b.
f in Dan.pr.p. 541.
g p.542.a.c.
h c.
b in Dan.pr.p. 542.c.

oſt.pr.t.1.p.1. [f]Il s'y engagea donc, ſe confiant non en ſa foibleſſe, mais en la toutepuiſſance de celui qui luy commandoit d'écrire; lequel ayant caché ſes myſteres ſous les voiles des Ecritures, les y faiſoit pſ.pr.p.394.b.c. auſſi decouvrir. [f]Il eſperoit que la grace de Dieu qui conduit les aveugles, & qui fait parler les muets, le conduiroit dans ce in Oſt.2.p.760. travail, & luy feroit dire ce qui ſeroit utile à ſes freres. [f]Il croyoit 761. que comme Dieu n'a point retiré de nous ſon ſoleil viſible, il n'en a point non plus retiré le ſoleil inviſible de ſa ſageſſe; que la magnificence de ſa grace n'eſt pas moins grande aujourd'hui, qu'elle eſtoit autrefois, & qu'il a encore aſſez de bonté pour combler de ſes faveurs ceux meſmes qui n'en ſont pas dignes,

Digitized by Google

lorſqu'ils jettent les yeux ſur luy pour luy demander ſon ſecours. [a]C'eſt pourquoi il s'adreſſoit à luy par la priere. C'eſtoit là la principale ſource où il puiſoit ſes lumieres, perſuadé que c'eſt à Dieu qu'il faut recourir pour avoir l'intelligence de ſa parole. [b]Il vouloit par la meſme raiſon que ſi l'on trouvoit quelque choſe d'utile dans ſes explications, on en rendiſt gloire à celui, qui pour l'avantage [de l'Egliſe] luy avoit decouvert ſes veritez; [c]ou que ſi l'on n'en eſtoit pas ſatisfait, & qu'on ne trouvaſt pas ſes explications aſſez juſtes, on excuſaſt ſa foibleſſe, puiſqu'il eſtoit homme comme les autres; qu'on agreaſt l'effort qu'il avoit fait pour ſervir ſes freres, & que ceux qui ſeroient plus habiles qu'il n'eſtoit, luy appriſſent ce qu'il ignoroit encore.

[d]Dans d'autres ouvrages, il prie que ce qu'il y a de défectueux dans ſes écrits, ne faſſe pas condanner & negliger ce qu'il peut y avoir d'utile. [e]Il demandoit encore à ceux qui jouiſſoient ſans peine de ce qui luy avoit tant couſté, de reconnoiſtre ſes travaux, en priant pour luy, afin qu'il puſt obtenir le pardon de ſes fautes, [f]& qu'il puſt achever le reſte de ſes jours, en ſervant Dieu par ſes actions, par ſes paroles, & par les ſentimens de ſon cœur, ſans que rien le puſt détourner de le glorifier dans ſon corps & dans ſon ame, comme il demandoit luy meſme à Dieu la meſme grace pour ſes lecteurs.

[g]Il recherchoit ce que les Peres avoient dit avant luy ſur les livres qu'il expliquoit, [h]& abregeoit, & étendoit leurs penſées ſelon qu'il le jugeoit à propos, y ajoutant auſſi pluſieurs choſes qu'ils n'avoient pas dites. Il vouloit bien que l'on ſceuſt qu'il tiroit beaucoup de choſes des Peres, perſuadé que ce n'eſtoit pas leur derober ce qui leur appartenoit, mais jouir de la ſucceſſion qu'ils nous ont laiſſée comme à leurs enfans. [i]C'eſt pourquoi il ſe compare aux femmes des Juifs, qui n'ayant point d'or & de pierreries à donner à Dieu pour la conſtruction du tabernacle, ramaſſoient les poils, les laines, & le lin que les autres avoient donné, les filoient, & les uniſſoient enſemble, pour en faire des étofes & des couvertures.

[k]Il s'étudioit toujours à eſtre court dans les choſes meſmes qu'il vouloit traiter avec plus d'étendue, [l]ſachant que la briveté porte à lire ceux meſmes qui negligent ces ſortes de choſes.

[m]Le jugement que la poſterité a fait de ſes commentaires, c'eſt que pour entendre & pour developer les difficultez, il a ſurpaſſé pluſieurs de ceux qui avoient eſté les plus celebres avant luy, & que pour la maniere d'écrire & de traiter les choſes, il n'y en a

[a] cant.pr.p.984.a. [b] in Ez.pr.p.302. b.c. [c] in Ez.48.p.539. 540. [d] p.540 cant.pr.p. 995.d in Mal.4. p.946.c. [e] gr.aff.pr.p.474. b. [f] cant.pr.p.995. d. [g] in Ez.48.p.540. [h] in Jer.12.p.299 in Mal.4.p.946. c. [i] cant.præf.p.995. c in Of.pr.p.700. c.d in Par.pr.p. 3.c. [k] in cant.pr.p. 995.c. [l] in Of.pr.p.700. c.d. [m] in Is.pr.p.2.b. in Paul.pr.p.2.c. d. [m] Phot.c.203.p. 525.

Digitized by Google

aucun qui le ſurpaſſe. Il a autant qu'aucun autre, dit Photius, le ſtyle qui convient à des commentaires; car il explique par des termes propres & ſignificatifs ce qu'il y a d'obſcur & de difficile dans le texte, & rend l'eſprit porté à le lire par la douceur & par l'agrément de ſon diſcours. Comme il ne s'écarte jamais de ſon ſujet par aucune digreſſion, il ne fatigue point ſon lecteur[par des diſcours inutiles;]mais il l'inſtruit d'une maniere claire & aiſée, qui ne l'embrouille & ne le diſſipe point par des idées differentes. Ses termes & ſa compoſition ne s'éloignent point de la nobleſſe & de l'elegance Attique; mais il evite tout ce qu'elle a de trop curieux & de trop affecté, qui ne ſeroit pas entendu de tout le monde, parcequ'en effet cela ne ſeroit pas propre à un commentaire. Ainſi il a tout ce qui peut exceller en ce genre: mais il s'applique ſurtout à eſtre court, ſans eſtre obſcur, & ſans rien omettre de neceſſaire, retranchant pour cela toutes les digreſſions, non ſeulement celles qui n'auroient ſervi qu'à faire paroiſtre ſa ſcience; mais meſme celles qui pouvant eſtre utiles, auroient neanmoins détourné l'eſprit du ſujet qu'il devoit avoir en vue.

ARTICLE XLV.

Il explique les Cantiques, les Prophetes, les Pſeaumes, S. Paul.

Thdrt.pſ.pr.p. 303.304.

THEODORET euſt ſouhaité de commencer à expliquer l'Ecriture par les Pſeaumes, qui ſont generalement en la bouche de tous les Chrétiens. Mais les prieres de ſes amis qui luy demandoient l'explication de quelques autres livres de l'Ecriture, l'obligerent de travailler auparavant ſur le Cantique des Cantiques, ſur Daniel, ſur Ezechiel, & ſur les douze petits Prophetes. Il paroiſt donc que ſon commentaire ſur les Cantiques eſt le plus ancien de tous. [a]Il le fit à la priere de l'Eveſque Jean, qu'il qualifie tres aimé de Dieu, [b]& ſon cher ami;[ce qui paroiſt trop familier pour croire que ce ſoit Jean d'Antioche.] Jean metropolitain de Damas eſtoit à Epheſe en l'an 431 avec Theodoret. Mais il vaut mieux l'entendre de Jean de Germanicie qui vivoit dans la meſme province que luy, & avec qui nous avons vu qu'il avoit une union particuliere.

p.304.a.

Du Pin,t.4.p. 213.
a Thdrt.cant.pr. p.983.a.
b.

Conc.t.3.p 597. d.

Il fait une aſſez longue preface ſur ce commentaire, & c'eſt particulierement pour refuter Theodore de Mopſueſte, comme S. Gregoire nous aſſure, quoique ſans le nommer, & quel-

in cant.pr.p.984 t.5.p.184.a.c.d.

Digitized by Google

ques autres qui regardoient avec luy les Cantiques comme un livre tout humain, pour ne rien dire de plus. Il fait voir que c'eſt un livre divin & tout ſpirituel, où l'epoux & l'epouſe ſont J.C. meſme & ſon Egliſe. Il cite pour cela le témoignage des Peres, & entre autres de S. Cyprien. p.993. p.985.d.

Il ne parle point de ce commentaire dans ſon epiſtre 82, s'il ne le comprend dans les ouvrages qu'il dit avoir faits ſur les Prophetes, comme le Pere Garnier dit que cela peut eſtre: Et cette omiſſion eſt neanmoins une des raiſons que le P. Garnier allegue pour douter ſi ce commentaire eſt veritablement de Theodoret. Mais il eſt obligé de reconnoiſtre que Theodoret avoit expliqué les Cantiques avant que d'écrire ſur les pſeaumes: & neanmoins il ne trouve point non plus cet écrit dans l'epiſtre 82. Les autres raiſons qu'il allegue pour conteſter cet ouvrage, contre l'autorité formelle de Saint Gregoire, & pour decider meſme qu'il eſt ſuppoſé, ne ſont pas plus fortes, comme l'a fait voir Mr du Pin. Le Pere Garnier n'oſeroit luy meſmes arreſter à ſes objections, & il eſt obligé de ceder malgré ſon inclination au conſentement de tous les habiles, qui donnent ce commentaire à Theodoret. Il voudroit bien au lieu de cela, le faire auteur d'un autre commentaire plus court ſur les Cantiques qu'il a trouvé écrit de la main du Pere Sirmond, & qui ne porte point de nom d'auteur; mais il avoue que le ſtyle n'a pas l'elegance de celui de Theodoret. t.5.p.178.2.a|185.2.a. a p.181.1.d. b p.178.2.a|185.2.a. p.184.2.a. p.185. p.117.2.a. Du Pin,p.214. 215. c Thdrt.t.5.p.187.1.c. a.b.c. b.c.

1. Daniel fut le premier des Prophetes qu'il expliqua, parceque ſes amis le luy demanderent le premier: & neanmoins il y conte par deux fois plus de 440 ans depuis la mort de N. S. [Ainſi il ſavoit peu la chronologie.] Il emploie la plus grande partie de ſa preface à ſoutenir contre les Juifs, qu'on ne peut refuſer à Daniel l'honneur & le titre de Prophete. Il paroiſt ſuppoſer que les Juifs l'excluoient du rang non ſeulement des Prophetes, mais encore des auteurs ſacrez qui ont parlé par l'Eſprit de Dieu, & à qui l'on doit une croyance toute entiere. [Et ils pouvoient bien porter alors juſque là] leur folie & leur impudence, comme parle Theodoret, plutoſt que de ceder aux propheties ſi claires, par leſquelles Daniel leur montroit que le Meſſie eſtoit venu. [J'ay vu quelquepart que les Rabins avoient deliberé pour ce ſujet, s'ils n'oſteroient point du Canon des Ecritures. in Dan.pr.t.2.p.542.d. d d|543.a. p.543.545|l.9.p.658.c|666.c. pr.p.542.a.b. 2.

Theodoret diviſe ce commentaire en dix tomes. Je ne voy

1. Outre ce que M. Du Pin dit ſur la premiere objection, il pouvoit y avoir des ſoldats en quartier dans le dioceſe de Cyr: ce qui obligeoit Theodoret à ſe mesler des affaires militaires.

Digitized by Google

point qu'il y parle de Suſanne, ni de l'hiſtoire de Bel, & des
h l.1.c.1.p. 2 0.1.3.p. 4.b. autres qui ſont le 13 & le 14e chapitre dans la Vulgate. h Dans ſon ouvrage ſur les hereſies, il renvoie ceux qui voudront s'inſtruire de ce qui regarde l'Antechriſt, à ce qu'il en avoit écrit ſur
Phot.c.203.p. 525-526. Daniel. C'eſt particulierement de ce commentaire que Photius parle ſi avantageuſement. a S. Hippolyte celebre Eveſque & Martyr [dans le troiſieme ſiecle, avoit expliqué le meſme livre.]
c 203.p.528. p.525. b Theodoret l'a ſuivi en pluſieurs endroits, & l'a abandonné en beaucoup d'autres. c Mais Photius juge qu'il a beaucoup ſurpaſſé & ce ſaint Martyr, & un grand nombre d'autres interpretes, par la maniere dont il develope & dont il éclaircit les paroles du Prophete.

pſ.pr.p.304.a. in Of.pr.p.701. b. Phot.c.205.p. 528. Jo.D.im.l.3.p. 792. d Aprés l'explication de Daniel, Theodoret marque celle d'Ezechiel, & celle des petits Prophetes. Il adreſſe cette derniere à quelques particuliers qui la luy avoient demandée, & qui l'avoient excité à entreprendre ce travail. Photius y remarque la meſme beauté d'expreſſions & de penſées que dans ſes autres ouvrages. Le commentaire ſur Ezechiel eſt cité par Saint Jean de Damas.

Thdrt.pſ.pr.p. 303-304. 2.Reg.q.43.p. 291.b.c.p.81.p. 956.a. e Aprés que Theodoret eut ſatisfait par ces commentaires à la devotion des autres, il ſatisfit à la ſienne propre par l'explication des pſeaumes, qu'il cite en quelques endroits. b Beaucoup d'autres avoient expliqué les pſeaumes avant luy. Mais il trouvoit
b pſ.pr.p.304.c. d. que les uns ſe donnoient trop de liberté pour allegorizer toutes choſes; & que les autres s'attachant trop à l'hiſtoire, détruiſoient les propheties qui marquent J.C. & ſon Egliſe. C'eſt ce qu'il reproche aux Juifs: & l'on a auſſi accuſé Theodore de Mopſueſte, qu'on croit en effet qu'il veut marquer. Il ſe reſolut donc de tenir le milieu; d'expliquer à la lettre les choſes qui paroiſſent ſe raporter aux hiſtoires anciennes, & d'appliquer à J.C, à l'Egliſe des Gentils, & à la morale apoſtolique, les endroits où l'evenement nous fait voir que ces choſes ont eſté prophetizées. Il ſe tient à l'opinion commune que tous les pſeaumes ſont de David, ſans en vouloir neanmoins rien aſſurer; ne croyant pas qu'il ſoit fort neceſſaire d'examiner, ſi c'eſt par David ou par d'autres Prophetes qu'ils ont eſté écrits, puiſqu'il eſt certain que c'eſt le S. Eſprit qui les a inſpirez à tous ceux qui les ont écrits.

t.f.p.186.a.b. pſ.pr.p.304.305. p.396.a. p.395.d. p.397.b. a. Il ne veut rien aſſurer non plus ſur le mot de *diapſalma*, qui ſe rencontre pluſieurs fois dans les verſions greques des pſeaumes. Il aime mieux croire neanmoins qu'il marque un ſimple changement d'air & de muſique, que d'accorder que le mot

v. ſon titre.

hebreu

hebreu qui y répond ſignifie *toujours*, comme l'a mis, dit-il, un ſeul [interprete,] en ſe ſervant de la verſion d'Aquila. [Cela ſe trouve dans la verſion de Saint Jerome,] lequel dans une lettre qu'il fait ſur ce mot, l'autoriſe particulierement de la verſion d'Aquila. La verſion des pſeaumes que ce Saint avoit faite ſur l'hebreu, fut auſſitoſt traduite en grec par Sophrone avec quelques autres de ſes ouvrages. [Seroit-ce luy que Theodoret marque en cet endroit, & lorſqu'il cite le texte hebreu?] Le P. Garnier nous a donné ſous le nom de Theodoret divers extraits ſur les pſeaumes, avec une preface fort differente de l'ordinaire. Mais on trouve dans cette preface des choſes qui ne s'accordent point avec les ſentimens de Theodoret; & on juge que les extraits ſont de quelque auteur plus nouveau qui raporte les paroles de Theodoret, & y ajoute les ſentimens des autres, ou les ſiens propres.

p.396.d. Hier.ep.138.t.3. p.907. v.ill.c.234.p. 303.d. Thdrt t.5.p.1.7. Du Pin,t.4.p. 111.

Aprés les pſeaumes, Theodoret expliqua Iſaïe[a] avant que de travailler ſur Jeremie:[b] & il cite ce commentaire dans quelques uns de ſes ouvrages.[c] Mais nous n'en avons aujourd'hui que ce que le P. Sirmond en a ramaſſé des Chaines greques;[d] d'où vient qu'on n'y trouve pas ce que Theodoret en cite.[e] On ne peut pas meſme s'aſſurer que tout ce que le P. Sirmond nous en a donné, ſoit de Theodoret, l'autorité des Chaines greques n'eſtant pas fort conſiderable, & eſtant fort aiſé ſurtout, qu'on y ait confondu les noms de Theodoret, & de Theodore, dont les ſentimens ſont ſouvent aſſez conformes, [quoique leur ſtyle ne le ſoit pas.]

Thdrt.pſ.pr.p. 304.a. a in Jer.22.p. 207.a. b 4.Reg.q.52. p.357.a. c t.2.p.1. d t.5.p.189.1.a. e p.188.189 Du Pin,p.220.

De tous les Prophetes il ne reſtoit donc plus que Jeremie, que Theodoret n'euſt pas encore expliqué.[f] Il le trouvoit aſſez clair ſans commentaire. Neanmoins beaucoup de perſonnes de pieté luy repreſenterent que la pluſpart ne comprenoient pas le ſens de ce Prophete, & le prierent de le vouloir expliquer, [auſſibien que les autres.] Ainſi il entreprit cet ouvrage dans l'eſperance que Dieu luy donneroit le ſecours qu'il luy demandoit. [Il comprit Baruc & les Lamentations dans ce commentaire, comme une partie, ou une ſuite de Jeremie; & il en fit ainſi douze livres,] par leſquels il acheva l'explication de tous les Prophetes. Il cite quelquefois ce commentaire ſur Jeremie.[g]

Thdrt.in Jer.l. 11.p.198 d. f pr.p.145. p.198.d ſ ep.82.p. 956.a. g 4.Reg.q.17.p. 561.b 2.Par.p. 392.c.

ARTICLE XLVI.

Il écrit contre les payens, & ſur la Providence.

[NOus n'avons pas voulu interrompre la ſuite des commentaires de Theodoret ſur l'ancien Teſtament, pour parler]'de ſon ouvrage ſur la Providence qu'il cite dans ſon commentaire ſur les pſeaumes,[& de celui qu'il fit contre les payens, qui comme nous verrons, paroiſt avoir precedé celui de la Providence.]'Au moins il met luy meſme l'un & l'autre entre ceux qui ont eſté faits"en 437 au pluſtard.'Quelques uns mettent des 427 celui qui eſt contre les payens:["mais ils n'en ont pas de preuve.]

Thdrt.pſ.67.p. 657.d|prov.l.10. p.447.
ep.113.p.987.b.
t.5.p.247.248.
v.544.
Note 15.

'Cet ouvrage où il marque qu'il parloit des ſacrifices de l'ancienne loy,[a]eſt celui qu'il a intitulé luy meſme La gueriſon des maladies des payens, ou La connoiſſance de la verité de l'Evangile par la philoſophie des Grecs.[b]Rivet dit que quelques uns en ont voulu douter, parceque Nicephore ne le marque pas.[c]Et il y a ſujet de s'étonner de ce que ni luy, ni Photius ne parlent point d'un ouvrage ſi conſiderable. Mais il pouvoit n'eſtre pas commun.'Auſſi Rivet ne veut pas autoriſer un doute[ſi peu fondé,] & il aime mieux croire qu'on a ajouté quelque choſe au texte. [Mais quand il aura donné des preuves de cette alteration pretendue, on verra ſi on y doit avoir quelque égard.]

in Lev.q.1.p. 214.c|gr.aff.l.7. p.581.
a gr.aff.pr.p. 464.a|c.5.p.246. 247.
b Riv.crit.l.4.c. 21.p.454.
c Thdrt.G.p. 247.1.2.
Riv.p.454.

'Cet écrit fut le fruit de divers entretiens que Theodoret avoit eus avec pluſieurs payens, où il avoit eſté obligé d'entendre les railleries qu'ils faiſoient de la religion Chrétienne.'Car ne ſe contentant pas d'avoir refuté dans ces entretiens leurs vaines objections, il ſe crut obligé en faveur des ſimples d'en faire voir la foibleſſe par des écrits,'qui puſſent guerir les plaies de ceux que ces langues empoiſonnées avoient déja bleſſez, & qui puſſent garantir les autres des meſmes bleſſures.'On croit qu'il a eu deſſein dans cet ouvrage de refuter celui de Julien l'apoſtat contre les Chrétiens, qui avoit pu fournir des armes aux railleries des payens; & on juge qu'il le refute avec plus d'art que S. Cyrille. Il y prit un ſtyle"plus étendu, comme plus propre pour inſtruire, & comme ayant plus de raport au ſtyle de Platon, & des autres philoſophes, dont il eſtoit obligé de raporter ſouvent les paſſages.'Il diviſa ſon ouvrage en douze livres, & il marque dans la preface"ce qu'il traite dans chaque livre en particulier.

Thdrt.gr.aff.pr. p.461.
p.463.a.
p.464.a.b.
t.5.p.248.
ainſi.
p.462-464|Du Pin,p.255-257.
&c.
Du Pin,t.4.p. 257.

'Ils ſont écrits avec beaucoup d'art & d'eloquence, & on juge

Digitized by Google

qu'ils ne cedent en rien à tous les ouvrages de l'antiquité compoſez pour la défenſe de la religion. Mais il y a encore moins d'eloquence que d'erudition, & on y admire la connoiſſance que Theodoret y fait paroiſtre de toutes ſortes d'auteurs payens. On pretend que ceux qui ſont les plus habiles dans cette ſcience, y trouveront beaucoup de choſes qu'ils ne ſavoient pas. Theodoret a pu vouloir montrer par là, que les Chrétiens n'eſtoient pas auſſi ignorans que les payens le pretendoient, & que s'ils ne faiſoient pas une vaine oſtentation d'eloquence & de ſcience, ce n'eſtoit point par foibleſſe, mais parcequ'ils mepriſoient ces avantages exterieurs, peu neceſſaires pour chercher & pour trouver la verité, comme il le leur montre dans ſon premier livre. Acciaolus qui a traduit cet ouvrage en latin, le juge tres propre pour empeſcher qu'on n'abuſaſt de l'eſtime qu'on faiſoit de ſon temps, du genie & de l'eloquence des auteurs payens, comme Marſile Ficin luy avoit avoué pluſieurs fois, qu'il euſt eſté en danger de ſuivre toutes les réveries de Platon, ſi S. Antonin de Florence dont il eſtoit Clerc, ne l'euſt obligé de lire les livres de S. Thomas contre les Gentils, avant que de s'appliquer à la lecture de ce philoſophe, pour lequel il voyoit qu'il avoit trop d'inclination.

p.254. Thdrt.t.4.p. 450. t.1.p.248.2.b. Du Pin,p.255. Thdrt.t.4.p. 460.

V. la perſecution d'Iſdegerde.

Theodoret dans ſon ouvrage contre les payens, parle de la perſecution que l'Egliſe ſouffroit dans la Perſe, [a depuis l'an 420, & qui continua 30 ans aprés au moins.] Il y avoit encore des perſonnes qui ſe ſouvenoient de la perſecution de Julien l'apoſtat [en 362.] Il y parle du voyage qu'il avoit fait à Jeruſalem, où il vit de ſes yeux cette ruine entiere du temple, qu'il avoit lue dans les propheties, & qu'il avoit appriſe par le raport des autres; ce qui luy donna ſujet de louer & d'adorer la verité [des oracles de l'Ecriture.]

gr.aff.l.9.p.614. b. p.612. l.11.p.659.b.

Le ſixieme livre de cet écrit eſt tout entier ſur la Providence, [ce qui marque aſſez qu'il n'avoit pas encore fait] le grand ouvrage qu'il compoſa ſur ce ſujet, [a] diviſé en dix diſcours, [b] que nous avons encore. [c] M[r] du Pin en a fait un abregé. [d] On croit que ce ſont autant de ſermons qu'il peut avoir preſchez à Antioche. [e] Mais on juge que cet ouvrage fait paroiſtre plus qu'aucun autre juſqu'où alloit l'eloquence de Theodoret: & le P. Garnier ne craint pas de dire que l'on ne trouve rien de plus eloquent, ni de plus admirable ſur ce ſujet dans les plus habiles des Grecs. [Nous ne voyons pas qu'il ait eu d'autre occaſion de faire cet écrit,] que le deſir de témoigner à Dieu ſon amour, en employant

l.6.p.560. ep.82.113.p.956. b]987.b. a l.5.c.11.p.178. a. b t.4.p.319. c Du Pin,p.254. d Thdrt.t.5.p. 246.2.b.c. e 1.2.b. prov.p.310.321.

Digitized by Google

pour luy ce qu'il avoit receu de luy, & en défendant ſes veritez
p.319.320. contre ceux qui les combatoient, perſuadé que ſi un fils doit prendre en toutes rencontres les intereſts de ſon pere, & ſi un ſoldat expoſe avec joie ſa vie pour ſon prince, un homme creé de Dieu & racheté de ſon ſang, doit non ſeulement combatre pour luy par ſes paroles, mais eſtre preſt meſme de ſouffrir tou-
p.447[pſ 67 p. 657.658. tes ſortes de morts. Il cite, comme on a dit, cet ouvrage dans ſon commentaire ſur les pſeaumes.

ARTICLE XLVII.

Il écrit contre les heretiques, contre les anathematiſmes, contre les Juifs, ſur la virginité, ſur S. Paul, ſur les Myſteres.

Thdrt ep.82.p. 956.a.b. QUOIQUE Theodoret joigne immediatement ſes commentaires ſur S. Paul, avec ce qu'il avoit fait ſur les Prophetes, avant que de parler de ſes écrits contre les Ariens, on
1 Cor.15.p.201. a[t.5.p.189.a.c. voit neanmoins que ceux-ci ont eſté faits les premiers. [Nous en parlerons donc ici, & nous y joindrons] les autres ouvrages de meſme genre faits avant l'an 437, contre les Macedoniens, les Apollinariſtes, & les ſectateurs de Marcion.

l5.c.2.p.257.c. Il dit luy meſme qu'il avoit écrit douze livres contre les heretiques, avant ceux où il traite de leurs fables; & il ſemble que ce fuſt proprement contre ceux qui combatoient la divinité du
p.254.d[1.Cor.p. 201. fils de Dieu, [c'eſt à dire les Eunomiens & les Ariens.] Il marque en particulier ſes diſcours contre ces deux ſectes, où il traitoit fort au long de ce que dit S. Paul, que le Fils ſera ſoumis à celui qui luy a ſoumis toutes choſes, pour montrer que ces heretiques
e.3.p.260.a. n'en pouvoient tirer aucun avantage. Il a auſſi écrit trois livres
ep.116.p.989.d. contre les Macedoniens. Dans des lettres écrites en 449 ou 450, il conte tantoſt 30 ouvrages & plus contre les Ariens, les Eunomiens, les Marcionites, les Macedoniens, les payens, & les
ep.145.p.1022.c' a[t.5.p.259.1.a. Juifs, tantoſt 35 ſur l'Ecriture, & contre les heretiques. [Il faut que tous ces ouvrages aient eſté perdus.] Photius, ni Nicephore, ni aucun autre ne paroiſſent point les avoir vus. Le Pere Garnier veut que ce ſoient les ſept dialogues ſur la Trinité que nous
Du Pin, t.2.p. 122.172.173. avons parmi les œuvres de S. Athanaſe. Mais il n'a pu perſuader ſon ſentiment à Mr du Pin, qui trouve que ſes conjectures ſont legeres, & que les raiſons du Pere Combefis qui attribue ces dialogues à S. Maxime, ſont plus ſolides.

Thdrt.ep.145.p. 1022.d. L'ouvrage contre les Juifs, où il montroit que J.C. eſt celui

Digitized by Google

que les Prophetes avoient predit, [doit aſſurément eſtre diſtingué]'du commentaire ſur Daniel, & des autres où il peut combatre les Juifs par occaſion, quoique quelques uns en doutent. t.5.p.257.1.c.d.

'Ce n'eſt pas non plus la demonſtration contre les Juifs qu'on lit parmi les œuvres de Baſile de Seleucie, puiſqu'on n'y trouve ni le ſtyle, ni les ſentimens de Theodoret. d[1.a.

'L'ouvrage contre les Juifs eſt un de ceux que Theodoret avoit faits en l'an 437 au pluſtard, de meſme que celui qu'il avoit écrit contre les Mages de Perſe, pour répondre à leurs interrogations. ep.113.p.987.b. c.

[Il ſeroit inutile de vouloir deviner le ſujet & l'occaſion de ce dernier ouvrage, puiſqu'il ne nous en reſte rien;]& nous ne trouvons pas non plus qu'il ait eſté connu de perſonne. On voit ſeulement que Theodoret y parloit des ſacrifices de l'ancienne loy, & y expliquoit les fables de la theologie des Mages. ep.82.p.956.a.

'Theodoret joint à cet ouvrage ce qu'il avoit écrit, dit-il, ſur la Theologie, & ſur la divine Incarnation. ep.113.p.987.b.

[Il eſt difficile de dire s'il parle de deux ouvrages differens,]'ou d'un ſeul, quoique ſes termes portent plutoſt au dernier ſens. t.5.p.256.1.a.b.

[Je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point la meſme choſe que ſon écrit contre les Apollinariſtes. Car pour ſes dialogues, qui regardent auſſi le Myſtere
V.S 44. de l'Incarnation, "nous croyons qu'ils n'ont eſté faits qu'aprés l'an 444, & aprés la mort de Saint Cyrille. Nous ne voyons point d'apparence non plus]'que ces écrits auſquels il renvoie Saint Leon, pour s'aſſurer de la pureté de ſa foy, 'ſoient celui qu'il avoit écrit contre les anathematiſmes de S. Cyrille, & que nous avons encore; [ou les autres qu'il fit durant ces diſputes en 432,
V.S 18. ou 433; comme "ſon Pentalogue dont il ne nous reſte que quelques fragmens, un diſcours ſur les cauſes du ſchiſme, & un autre où il traite davantage du dogme. Je ne ſçay ſi c'eſt à ce dernier qu'il
Me'lece de Mopſueſte. faut raporter]'ce que dit "un des Eveſques qui refuſoit de ſe réunir [en 444,] que ſi l'on vouloit appaiſer les troubles de l'Egliſe, il falloit perſuader à S. Cyrille de ſe contenter de l'expoſi-
1. tion des Peres de Nicée, en la maniere que le grand Theodoret l'avoit expliquée, puiſque c'en eſtoit le ſens veritable. ep.113.p.987.b. Conc.ap.p.844. b. Thdrt.t.5.p.34-36.

'Dans le temps qu'il eſtoit à Calcedoine en 431, deputé d'Epheſe par les
V.S.Cyrille § 84. Orientaux, "il fit divers ſermons dont il nous reſte encore quelques fragmens.

[Nous n'avons plus rien]'des diſcours touchant la virginité que Theodoret cite luy meſme ſur Saint Paul. Il y exhortoit tous ceux qui veulent eſtre heureux, à chercher le threſor de la vir- 1.Cor.7.v.33.p.155.b.

1. *beatus ille Theodoretus dominus noſter.*

ginité, & il y repreſentoit avec plus d'étendue que S. Paul, les peines & les embaras du mariage.

ep.81.p.956.a. [a]Ce fut avant l'an 437, qu'il écrivit ſur S. Paul, [b]mais on croit
b t.5.p.190.c.d. que ce ne fut que quelque temps aprés le Concile d'Epheſe: [& cela eſt certain s'il eſt vray] qu'il y renvoie à ſon ouvrage contre
pr.in ep.Paul.t. 3.p.1. les anathematiſmes, comme le pretend un auteur moderne. [c]Il ne crut pas devoir s'arreſter à ceux qui le pourroient blaſmer d'avoir entrepris d'expliquer S. Paul, aprés que tant de perſon-
p.2.c. nes l'avoient déja fait. [d]Et en effet, quoiqu'il ne ſongeaſt proprement qu'à mettre en peu de mots ce qu'il avoit recueilli des SS.
Du Pin,t.4.p. 221. Peres, [e]& qu'il ne faſſe le plus ſouvent qu'abreger S. Chryſoſtome, dont il ſuit exactement les explications, on ne laiſſe pas de juger que ce commentaire ſurpaſſe tous les autres qu'il a faits,
Thdrt.h.l.5.c.23. p.301.a|304.b. pour ſa ſolidité & ſa netteté. [f]Il le cite en parlant de l'Antechriſt. Ayant envoyé ce commentaire à un de ſes amis, afin qu'il luy en diſt ſon ſentiment, & qu'il luy marquaſt ce qu'il y trouveroit à corriger; cet ami le lut, & le luy renvoya ſans luy en rien dire. Il luy écrivit ſur cela qu'il prenoit ſon ſilence pour une marque qu'il n'approuvoit pas ſon ouvrage, mais qu'il ne le luy vouloit pas dire, depeur de le bleſſer; & qu'il demeureroit dans la meſme penſée, s'il ne luy mandoit plus particulierement la ſienne.
ep.1.p.899.a.b. [g]La meſme perſonne, ou un autre de ſes amis, luy ayant fait de grands eloges de ſes ouvrages, il luy récrit que c'eſt moins ſon jugement qui luy donne ces eloges que ſon amitié, laquelle fait qu'on ne voit pas les defauts de ceux qu'on aime, & il le prie de demander à Dieu qu'il le rende effectivement tel qu'il le
Riv.crit.l.4.c. 21.p.456.457. décrit. La lettre eſt pleine d'eſprit. [h]Quelques uns citent un endroit de Theodoret ſur Saint Paul pour le Purgatoire: mais cet endroit ne ſe trouve point dans le texte.

Thdrt.ep.81.p. 956.b. [i]Il met un livre myſtique entre les ouvrages qu'il avoit faits ce ſemble avant l'an 447. [k]On ne ſçait ce que c'eſtoit: car aucun
k t.5.p.255.a. auteur n'en a parlé; & nous n'avons aucun de ſes ouvrages auquel
h.l.5.c.18.p.292. d. ce titre convienne. Nous ſavons donc ſeulement [l]qu'il eſtoit diviſé en douze diſcours, & qu'il y traitoit du Batteſme. [Ainſi ſi nous l'avions, nous y trouverions peuteſtre l'éclairciſſement]
b.c. [m]d'un paſſage, où il ſemble dire que les enfans n'ont point de peché, & que ce n'eſt point pour aucun peché qu'on les batize.

[n]On peut mettre vers 438, les livres que fit Theodoret pour Theodore de Mopſueſte & Diodore de Tarſe. Ils ſont perdus, & ce ne ſont pas ceux qu'on regrette le plus.] v.5 21.

ARTICLE XLVIII.

De l'hiſtoire des ſolitaires, & du diſcours ſur la charité.

[DE tous les écrits que Theodoret marque en particulier dans ſa lettre à Euſebe d'Ancyre, il ne nous reſte plus à parler]ᵃque de celui qu'il appelle la Vie des Saints.[Je ne penſe pas que perſonne faſſe difficulté]ᵃde croire avec Roſweide & d'autres, que c'eſt ſon hiſtoire des ſolitaires, ou des Peres des deſerts,[perſonne ne luy ayant attribué aucune autre vie de Saints.]ᵇIl veut bien qu'on l'appelle la vie ſolitaire, ou hiſtoire Philothée,[c'eſt à dire l'hiſtoire des amis de Dieu.]ᵇIl la cite luy meſme ſous le nom de Philothée.ᶜC'eſt auſſi ſous ce nom qu'elle eſt citée par S. Jean de Damas,[par le VII. Concile,]ᵈ& par Nicephore.ᵉIl peut l'avoir écrite vers l'an 440.[Ç'a toujours eſté aprés l'an 437.]ᶜIl ſemble en un endroit s'y adreſſer à quelques perſonnes.

Note 1ᵉ.

ᵃ Thdrt.ep.81.p. 959.b.
ᵃ t.5.p.196.2.c] Vit.P.pr.p.33.
ᵇ Thdrt.v.P.pr.p. 763.a.
ᵇ hiſt.l.3.c.19.p. 657.a]l.4.c.22.14. p.697.b]699.b.
ᶜ Jo.D.im.l.3.p. 785.803.
ᵈ Nphr.l.14.c. 54.p.570.b.
ᵉ Thdrt.v.P.c.2. p.780.d.

ᶠSon deſſein dans cet ouvrage ne fut pas ſeulement de faire paſſer à la poſterité les grandes actions de ces hommes divins, qui paroiſſoient impaſſibles dans un corps paſſible & mortel, & vivoient en Anges plutoſt qu'en hommes; & d'empeſcher que le temps n'effaçaſt le ſouvenir d'une vertu ſi extraordinaire : ᵍmais il voulut auſſi donner divers modeles d'une pieté parfaite & accomplie, que chacun ſe puſt propoſer ſelon ſon état, ou ſelon ſa diſpoſition particuliere. Dans cette vue il choiſit ceux qui avoient fait paroiſtre leur pieté en des manieres differentes, & il y mit auſſi quelques Saintes.

ᶠ *f* vit.P.pr.p.757. 758.
ᵍ c.30.p.896.897.

ʰIl ne pretendit pas y raporter toutes les actions de tous les ſolitaires; ce qui n'euſt eſté qu'une vanité inutile, quand il n'euſt pas eſté impoſſible de l'executer.ⁱIl ſe renferma dans les ſolitaires [du Comté]d'Orient,[dont il pouvoit parler avec plus d'aſſurance que des autres.]ᵏDepuis le chapitre 14 juſqu'au 25, il parle des ſolitaires de ſon dioceſe, de ceux qui eſtoient morts dans les ſept premiers chapitres,ˡ& de ceux qui vivoient encore dans les cinq ſuivans.ᵐIl y joint enſuite S. Symeon Stylite, & quelques autres qui n'eſtoient pas de ſon dioceſe, & qui eſtoient auſſi encore en vie.ⁿIl ſe contente de marquer quelques particularitez de la vie & des actions de chacun d'eux, afin de faire connoiſtre le caractere de leur eſprit, & de leur vertu.ᵒIl raporte ſouvent leurs miracles, comme il ſe plaiſoit à les raconter de vive voix,

ʰ p.896.c.
ⁱ pr.p.762.d.
ᵏ p.841.d.
ˡ p.854.c.
ᵐ p.876.a.
ⁿ p.862.c.d.
ᵒ c.21.p.860.c.

Digitized by Google

croyant que cela pouvoit eſtre fort utile. Il finit preſque toutes les vies de ces Saints, en les priant d'interceder pour luy auprés de Dieu. [La pluſpart des choſes qu'il y raporte ſont ſi extraordinaires, qu'elles ont aſſurément beſoin d'eſtre atteſtées par un auteur auſſi conſiderable pour ſa dignité, pour ſa ſincerité, & pour
pr.p.763.a. la gravité de ſon eſprit, qu'eſt Theodoret.] Il a luy meſme pre-
c.21.p.866.b. vu cette difficulté, & elle luy a fait ſupprimer divers evenemens miraculeux, qui ne pouvoient guere eſtre crus que par ceux, qui voyant de leurs yeux l'eminente vertu de ces Saints, ne pou-
pr.p.763.b.c. voient eſtre ſurpris de tout ce que Dieu operoit par eux. Cependant l'Ecriture nous doit avoir appris comment Dieu ſe plaiſt à ſignaler quelquefois ſa puiſſance par les evenemens les plus incroyables; & nous ſerions bien injuſtes de vouloir meſurer la
b. vertu des Saints par la noſtre. Ceux qui ſont inſtruits des ſecrets de l'Eſprit de Dieu, ſavent qu'il ſe plaiſt à repandre ſes dons ſur quelques perſonnes, comme avec une magnificence divine, & à faire voir aux hommes par des hommes les miracles les plus prodigieux, ſoit pour attirer les infideles à la connoiſſance de la
c. verité, comme on le voit dans l'hiſtoire de S. Symeon Stylite, [ſoit pour ſervir aux autres effets de ſa providence.

Il ne faut donc pas regarder ſi les choſes que l'on nous raporte ſont extraordinaires, mais ſi elles ſont ſuffiſamment atteſtées. Or il n'y a guere de partie dans l'hiſtoire eccleſiaſtique ou profane, qui ſoit auſſi atteſtée que celle-ci. Car la gravité & la ſincerité de Theodoret eſt ſi reconnue de tout le monde, que perſonne n'oſeroit dire, ni croire qu'il ait voulu nous tromper par des hiſtoires fabuleuſes: & il ſe ſeroit fait un tres grand tort à luy meſme, puiſque la pluſpart de ceux dont il parle eſtant encore vivans, il avoit preſque autant de témoins de la fauſſeté ou de la verité qu'il diſoit, qu'il y avoit d'hommes dans la Syrie.
c. 764.a. Il n'y a pas plus d'apparence à dire qu'il ait eſté trompé,] puiſqu'il proteſte qu'il n'écrit que ce qu'il a vu de ſes yeux, ou ce qu'il a appris de perſonnes qui en avoient eſté témoins oculaires, & qui eſtant eux meſmes les imitateurs de la pieté de ces Saints, [n'avoient garde de le vouloir tromper par des menſonges.

Cela n'eſt pas difficile à croire, puiſqu'une grande partie de ceux dont il parle eſtoient des perſonnes vivantes, la pluſpart de ſon dioceſe. Preſque tous les autres eſtoient auprés d'Antio-
c.2.p.734.a. che, & il en avoit encore vu une partie.] Il marque qu'il a appris
c.4.p.797.d. d'Acace de Berée l'hiſtoire de S. Julien Sabas, & celle de Saint
c.6.p.810.d. Euſebe, & que ſa mere luy avoit appris celle de Symeon l'ancien.

Celle

V. ſon titre. [Celle de] Saint Symeon Stylite qui eſt la plus extraordinaire, eſt atteſtée par pluſieurs autres hiſtoriens. Quoique Theodoret ait eu beaucoup d'ennemis, nous ne trouvons point qu'on luy ait jamais fait aucun reproche ſur cet ouvrage. Au contraire nous avons vu qu'il eſtoit cité par divers auteurs.] Evagre dit qu'il a écrit avec eloquence les miracles de S. Symeon Stylite.[a] Quelques uns trouvent meſme trop d'eloquence dans cette hiſtoire. Eva.l.1.c.13.p. 170.a. [a] Du Pin,p.238.

Theodoret y parle d'une grande ſechereſſe arrivée quelque temps auparavant, qui avoit brulé tous les biens de la terre, & cette ſterilité fut ſuivie non ſeulement de la famine, mais encore de la peſte. Saint Symeon Stylite avoit predit ce fleau deux ans avant qu'il arrivaſt, ayant vu une verge par laquelle Dieu menaçoit les hommes de ſa colere. Durant cette ſechereſſe qui obligeoit tout le monde de recourir à la priere, pluſieurs Prelats, & un Coreveſque du dioceſe d'Antioche vinrent trouver Saint Polychrone, pour obtenir le ſecours de Dieu par ſes prieres. Thdrt.v.P.c.24. 26.p.874.c[885. d. c.26.p.885.d. c.24.p.874.c.

On trouve beaucoup d'autres choſes conſiderables dans cette hiſtoire, outre ce qui touche les Saints dont elle parle, ſurtout pour la diſcipline de ce temps là. C'eſt pourquoi les heretiques qui n'oſent en conteſter ni l'autorité ni la verité, voudroient faire croire qu'on y a ajouté divers endroits. Mais toute la preuve qu'ils en ont, c'eſt qu'il y a bien des choſes qui ne leur plaiſent pas, & qu'à la fin du 26e chapitre, on a ajouté dans un manuſcrit la mort de S. Symeon, qui peut s'y eſtre gliſſée d'une note miſe à la marge, & qui en effet ne ſe trouve point dans les autres manuſcrits, comme on le voit par l'edition du Pere Sirmond. t.5.p.199.c[Du Pin,p.237. Riv.l.4.q.21.p. 453.454. Thdrt.t.5.p.199. 1.a.b.

Aprés que Theodoret eut raporté une partie des combats des [ſolitaires, ces] illuſtres athletes de Dieu, il fit un diſcours pour examiner quelle eſtoit la force qui les rendoit invincibles: & il trouva que cette force n'eſtoit autre que l'amour de Dieu qui bruloit dans leurs cœurs, & qui leur faiſoit faire & ſouffrir avec joie, les choſes les plus oppoſées aux ſentimens de la nature. C'eſt pourquoi ce diſcours eſt intitulé De la ſainte & divine charité, & eſt joint dans divers manuſcrits aux vies des Peres. d.e[ca.t.4.p. 620. p.683.&c. t.5.p.204.1.d.

Quelques uns croient que Theodoret avoit auſſi deſſein dans cet ouvrage de s'animer luy meſme à la conſtance, [& à la patience, dont un Eveſque qui veut faire ſon devoir a toujours beſoin;] & on pretend montrer par quelques indices qu'il l'a écrit vers l'an 449, dans le fort de ſes perſecutions. [Mais ces indices ſont tres legers: & ainſi il vaut mieux le joindre aux vies des Peres, puiſque c'en eſt une ſuite.] On trouve que cette piece 1.a. b.d. c.

Digitized by Google

eſt un modele d'eloquence. Elle n'apprend rien pour l'hiſtoire, mais elle anime partout la pieté.

ARTICLE XLIX.

De ſon hiſtoire eccleſiaſtique.

[NOUS n'ajouterons rien ici des trois dialogues que Theodoret écrivit contre les Eutychiens vers[1] l'an 447, & des demonſtrations qu'il y joignit. Ainſi nous paſſerons à ſon hiſtoire eccleſiaſtique qu'il peut avoir écrite un peu aprés, dans le temps que Theodoſe l'obligeoit de demeurer dans ſon dioceſe, & qu'il avoit ainſi plus de loiſir pour s'appliquer à écrire.] [2]Car il l'acheva durant le regne de Theodoſe II, [qui mourut l'an 450 au mois de juin ou de juillet;] [3]mais aprés avoir écrit ſon hiſtoire des ſolitaires, [4]aprés que le corps de S. Chryſoſtome eut eſté raporté à Conſtantinople [l'an 438,] [5]& lorſque l'hereſie d'Eutyche commençoit déja à paroiſtre. [6]Il y avoit alors 30 ans que la perſecution duroit dans la Perſe, ["& elle y avoit commencé un peu avant l'an 420.] Ainſi tout s'accorde à croire qu'il fit cette hiſtoire vers l'an 448, ou 449. [7]Quoiqu'il ſemble difficile de voir comment il y peut dire, que le jeune Theodoſe conſervoit toute entiere la pieté du grand Theodoſe ſon ayeul. [8]Il ſemble meſme qu'il ne l'ait faite qu'aprés ſa depoſition, & en l'an 450, puiſque voulant montrer [immediatement avant le faux Concile d'Epheſe,] que la crainte des hommes ne l'empeſchoit point de témoigner de l'eſtime pour Diodore & pour Theodore, [il ne renvoie point à ce qu'il dit d'eux dans ſon hiſtoire; & il peut bien ne l'avoir achevée que dans ce temps là. Mais je ne ſçay ſi l'on peut croire qu'il l'ait faite aprés ce Concile, dans le trouble où le mit neceſſairement ſa depoſition, & dans le monaſtere d'Apamée où il fut obligé de ſe retirer, & où apparemment il ne trouvoit pas beaucoup de livres. Que s'il ne la cite point pour ſa juſtification dans les lettres qu'il écrivit en ce temps là, c'eſt qu'il n'y cite que des ouvrages bien plus anciens.]

[9]Il entreprit cette hiſtoire à la priere de quelques uns de ſes amis, qui l'en avoient ſouvent preſſé. [10]Il la commença où Euſebe avoit fini la ſienne; [c'eſt à dire] à l'hereſie d'Arius, [lorſqu'elle commença à faire plus de bruit aprés que Licinius eut eſté défait, à la fin de 323,] & il la continua durant 105 ans, juſqu'à la mort de Theodore de Mopſueſte, & de Theodote d'Antioche, c'eſt à

[1] Theodrt. l. 5. c. 36. p. 748. d.
[2] l. 4. c. 22. p. 697. b. &c.
[3] a l. 5. c. 36. p. 748. c.
[4] b c. 3. p. 707. b. pr. v. p. 4.
[5] c c. 38. p. 751. d.
[6] l. 5. c. 36. p. 748. d.
[7] t. 5. p. 191. 2. a.
[8] ep. 16. p. 911. b.
[9] hiſt. pr. p. 521. 522.
[10] p. 522. a. l. 4. c. 39. p. 735. a.
t. 5. p. 192. 1. a.

V. 527.

V. La perſecution d'Idegerde.

dire depuis l'an [324,] auquel Conſtantin devenu maiſtre de l'Orient, commença a travailler pour détruire l'Arianiſme né quelques années auparavant, [juſques à l'an 429.] Comme Euſebe n'avoit pas voulu entrer dans l'hiſtoire de l'Arianiſme à cauſe de l'engagement qu'il y avoit pris, auſſi il eſt aſſez viſible que Theodoret n'a point voulu paſſer l'an 429, pour ne pas entrer dans les troubles de l'hereſie de Neſtorius, & dans la diviſion des Orientaux contre S. Cyrille. hiſt.pr.v.p.1.

Il dit qu'il veut écrire les choſes que l'on avoit omiſes, [a] par où l'on croit qu'il marque avoir vu les hiſtoires du meſme temps que Socrate & Sozomene avoient écrites avant luy, & qu'il veut s'attacher principalement aux choſes que ces auteurs n'avoient pas dites, ou qu'ils avoient mal dites. On trouve en effet qu'il fait plus exactement qu'eux l'hiſtoire des Ariens, & il nous apprend pluſieurs choſes que l'on ne trouve point ailleurs. Il donne meſme pluſieurs pieces originales. Il n'eſt pas neanmoins ſans fautes, [non plus que tous les autres hommes;] & on en marque quelques unes, [que nous n'examinons pas ici.] pr.p.521. [a] pr.v.p.3. Du Pin, p.221. Du Pin, t.4.p. 223. p.223.224.

Ce que l'on blaſme le plus, c'eſt qu'il ne marque point les dates, & les années des evenemens qu'il raconte: [& l'on voit encore ailleurs qu'il n'avoit pas étudié la chronologie.] Il ſeroit bien plus blaſmable, s'il n'avoit compoſé ſon hiſtoire que pour juſtifier Neſtorius, & calomnier les Catholiques qui ſuivoient Saint Cyrille, comme un nouvel auteur l'en accuſe. Mais un autre plus equitable, luy ſoutient qu'il ne paroiſt rien dans cette hiſtoire qu'une grande averſion contre toutes les hereſies, un grand zele pour la religion, un grand amour de l'Egliſe, un grand reſpect pour les ſaints Eveſques qui ont défendu la foy, & une grande eſtime pour tous ceux qui ont bien vécu. p.223.224. Thdrt.v. pr p.6. Du Pin, p.224. Thdrt.G.p.192-196. Du Pin, p.254.

[Cette hiſtoire eſt diviſée en cinq livres.] Theodoret la cite luy meſme. [b] Caſſiodore la fit traduire en latin par Epiphane, & la fit joindre par le meſme Epiphane avec celle de Socrate & de Sozomene pour faire des trois un ſeul corps d'hiſtoire, depeur, dit-il, que l'eloquente Grece ne ſe vante de poſſeder des choſes neceſſaires dont les Latins ſoient privez. Theodore le Lecteur avoit auſſi ramaſſé en un corps d'hiſtoire ces trois auteurs. Gennade parle de l'hiſtoire de Theodoret. Liberat en raporte un endroit. On marque que Juſtinien la cite auſſi bien [c] qu'Evagre. [d] Photius en prefere le ſtyle clair, net, & elevé aux hiſtoires d'Euſebe, de Socrate, d'Evagre, & de Sozomene, quoiqu'il y blaſme quelques metaphores trop hardies. [S. Gregoire le Grand con- Thdrt.hær.l.4. c.1.p.234.c. 235.a. [b] Trip.præf.p.4. Caſſ.inc.c.17.p. 239.a. Thdrt.pr.v.p.10. Genn.c.89. Liber.c.3.p.9. Thdrt pr.v.p.15. Conc.t.5.p.721. a. [c] Eva.pr.p.255.b. [d] Phot.c.31.p.17. 20.

fond apparemment cette hiſtoire avec celle de Sozomene, lorſ-
Greg.l.6.ep.31.p. qu'il dit]'que l'Egliſe Romaine ne reçoit point cette derniere, à
733.c. cauſe des grandes louanges qu'elle donne à Theodore de Mop-
ſueſte.[Car cela ne ſe trouve point dans Sozomene; & c'eſt par
où finit Theodoret, qui ne craignit point de faire un grand
eloge de cet Eveſque dans le temps meſme qu'il eſtoit perſecuté
en partie à cauſe qu'il défendoit ſa reputation.

Outre les cinq livres que nous avons aujourd'hui de l'hiſtoire
Genn.c.89. de Theodoret,]'il faut dire ſelon Gennade qu'il y en ajouta cinq
autres, pour la continuer juſqu'à l'empire de Leon, c'eſt à dire juſ-
ques à l'an 457.[Et il n'eſt pas difficile de croire, qu'ayant plus de
liberté de parler de S. Cyrille aprés le Concile de Calcedoine, &
s'eſtant défait luy meſme par le temps de l'inclination qu'il avoit
pour Neſtorius, il ſe ſoit trouvé en état de faire l'hiſtoire des Con-
Thdrt.G.p.249. ciles d'Epheſe & de Calcedoine.]'Mais il peut paroiſtre étrange
250. qu'un ouvrage ſi important n'ait eſté connu que du ſeul Genna-
de, qui vivoit dans les Gaules, bien eloigné de l'Orient, & qui
paroiſt avoir eſté fort peu inſtruit ſur les écrits de Theodoret. Il
eſt aſſez clair que Caſſiodore n'a connu que les cinq livres qu'il a
fait inſerer dans le corps de ſon hiſtoire Tripartite. Il eſt viſible
Nphr.l.1.c.1.p. qu'Evagre, Photius & Nicephore n'ont point connu d'autre
35.b. hiſtoire de Theodoret, que celle que nous avons aujourd'hui.

Thdr.L.1.a.p. 'Ce qui pourroit favoriſer Gennade, c'eſt que Theodore le
566.a.b. Lecteur cite de l'hiſtoire de Theodoret un evenement ou deux
que nous ne trouvons point aujourd'hui,[& qui ſont en effet
beaucoup poſterieurs à l'an 429, auquel Theodoret finit ſon
Jo.D.im.l.3.p. hiſtoire.]'Saint Jean de Damas cite de meſme du 4e livre de
798. l'hiſtoire eccleſiaſtique de Theodoret un miracle qui ne s'y trou-
Thdrt.h.n.v.p. ve point.'Mais ces evenemens ſont arrivez, les uns vers l'an 482,
168.1.c. [a]& le dernier en 498,[''ou 499. Ainſi ils paſſent de beaucoup non V.Anal.
a Thdr.L.p.585. 1. ſeulement l'an 457, auquel Gennade termine les dix livres de
Theodoret, mais auſſi l'empire de Leon, ſous lequel le meſme
Gennade dit que Theodoret eſt mort, l'an 474 au pluſtard, &
il auroit eu plus de cent ans en 498.]

Bar.494.c55. 'C'eſt pourquoi Baronius a mieux aimé croire qu'il y avoit un
ſecond Theodoret qui avoit auſſi écrit l'hiſtoire, & que c'eſt luy
qui eſt cité par Theodore le Lecteur, & par S. Jean de Damas.
Thdrt.n.p.168. 2.c[109.1.c. 'Mr Valois le ſuit quelquefois, [b]quoiqu'il diſe en un endroit que
b Thdr.L.p.585. 1. Theodoret cité par S. Jean de Damas eſt Theodore le Lecteur.
c Thdrt.G.p. 250.2.a. [c]Le P. Garnier dit de meſme l'un & l'autre. [d]Il croit que le jeune
d c.d. Theodoret eſt l'Eveſque d'Alindes en Carie, qui aſſiſta au Con-

Digitized by Google

cile de Conſtantinople en 536. [Quoy qu'il en ſoit de ce ſecond Theodoret, ce n'eſt point celui qui finiſſoit ſon hiſtoire en 457, ſelon Gennade, ſurtout s'il écrivoit encore en 498, & moins encore s'il vivoit en 536, l'écrit de Gennade ayant eſté fait avant 498. Ce qu'on pourroit dire, c'eſt que ce jeune Theodoret ayant d'abord fait cinq livres depuis l'an 429 juſqu'en 457, il continua depuis, & y en ajouta d'autres. Mais comment eſt-ce qu'une hiſtoire arrivée en 498, eſt citée du 4e livre? c'eſt ce que d'autres demeleront s'ils veulent, ou s'ils peuvent.]

ARTICLE L.

De ſon ouvrage ſur les hereſies.

[THEODORET peut avoir voulu executer dans ſon traité des hereſies, le conſeil que Saint Leon luy avoit donné, de témoigner une egale horreur pour Neſtorius & pour Eutyche, ſi ce traité n'a eſté fait qu'aprés l'an 453.] Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il l'écrivit aprés que Dieu eut deraciné tout d'un coup la derniere hereſie, qui eſtoit celle d'Eutyche, [c'eſt à dire aprés le Concile de Calcedoine.] Il fit cet ouvrage à la priere du Comte Sporace, qu'on croit eſtre celui qui fut Conſul en 452, & comme Theodoret ne luy donne point cette qualité en luy adreſſant ſon écrit, on en tire qu'il ne le fit qu'aprés l'an 452. [Mais je ne ſçay ſi cette raiſon eſt bien forte,] puiſque Theodoret ſe contente de donner à Sporace pluſieurs titres d'honneur, [ſans aucune dignité ni aucune charge, quoiqu'apparemment un homme qui avoit eſté Conſul n'en manquaſt pas.] Ce Comte au milieu des engagemens qu'il avoit à la Cour, faiſoit ſes delices de la loy de Dieu, & de la connoiſſance de la verité. C'eſt pourquoi il pria Theodoret de luy faire un abregé des diverſes erreurs par leſquelles on avoit combatu la verité : non qu'il priſt aucun plaiſir à connoiſtre tant de folies, mais pour apprendre aux autres quels eſtoient les egaremens qu'il falloit eviter, pour ne pas tomber dans la mort où ils conduiſent, & quel eſt le chemin royal de la verité qui mene au royaume des cieux.

I. Thdrt.h.pr.p. 188.d. l.4.c.13.p.246. pr.p.187.189.d. t.5.p.244.2.d. t.4.p.187. p.189.d. p.187.

Theodoret eut quelque peine à s'engager dans ce travail, à cauſe des blaſphemes & des infamies horribles des premieres p.189.a.b.

1. Le P. Garnier croit que ce ſont les ouvrages contre les hereſies que Theodoret cite ſur le Leviti- Thdrt.G.p.224.1.b.
que, 7.1.p.114. [Mais il en avoit fait bien d'autres: Et où parle-t-il dans ceux-ci des ſacrifices ordonnez aux Juifs?]

Digitized by Google

hereſies que Dieu avoit meſme déja éteintes pour la pluſpart. Neanmoins il crut qu'il eſtoit utile de donner quelque connoiſſance legere de ces choſes, ſans entrer beaucoup dans le detail, afin qu'on euſt plus d'horreur de l'egarement & de l'impieté de ceux qui avoient inventé ou qui avoient ſuivi ces folies. [Et rien ne peut nous humilier davantage, & nous faire mieux reconnoiſtre la miſericorde de Dieu ſur nous, que quand nous voyons de combien de precipices il nous a preſervez, quoiqu'il y ait ſouvent laiſſé tomber les plus grands eſprits.]

p.189.a.b. 'Il recueillit donc & abregea ce qu'il trouvoit dans S. Juſtin, "& les autres Peres ou auteurs eccleſiaſtiques qui avoient ecrit &c.

t.5.p.245.1.d. contre les heretiques, entre leſquels il ne nomme point Saint Epiphane, de quoy je m'étonne. [Mais aſſurément ce n'eſtoit point] à cauſe des differends que ce Saint avoit eus avec Saint

t.4.p.188.c.d|Du Pin,p.244. Chryſoſtome. 'Il fit ainſi trois livres des hereſies qui avoient paru juſqu'à Conſtantin, & il les diſpoſa plutoſt ſelon l'ordre de la matiere, que ſelon l'ordre du temps. Il mit dans le quatrieme l'hereſie d'Arius, & les autres qui avoient paru depuis, [finiſſant

Thdrt.t.5.p.245.2. par Neſtorius & Eutyche.] Il ne dit rien ni des Origeniſtes, ni des Pelagiens, quoiqu'il ne puſt pas ignorer les troubles arrivez de ſon temps meſme dans l'Orient : & les Orientaux dont il eſtoit des premiers, avoient reproché à S. Cyrille, quoique ſans ſujet, d'avoir favoriſé les Pelagiens. [Mais ni les uns ni les autres ne faiſoient point alors de corps de ſecte, & de communion.] Il

t.4.p.189.b. pouvoit bien meſme n'eſtre pas fort inſtruit de ce qui regardoit ou l'hiſtoire, ou les ſentimens des Pelagiens. 'Il ſe contentoit d'expoſer les dogmes des heretiques, comme on le luy avoit demandé, ſans en faire de refutation. [Mais à la fin de chaque hereſie il marque aſſez ſouvent ceux qui l'ont combatue par leurs écrits.]

a.c|Du Pin,p.250.253. 'Il y ajouta un cinquieme livre, où il fit un abregé de la doctrine de l'Egliſe ſur les principaux articles de la foy, & de la morale; afin que cette oppoſition fiſt mieux voir la beauté de la verité, & l'infamie de l'erreur. [C'eſt dans ce livre qu'il y a un endroit

Thdrt.p.189.c. difficile ſur le peché originel.] 'Il intitula ce dernier livre l'abregé des Dogmes divins, & les quatre autres l'abregé des folies, [ou des fables] des heretiques; & tout le corps de l'ouvrage, pour diſcerner la verité du menſonge. [a] Photius parle de ces cinq livres contre les hereſies: (car il ne les intitule point autrement.) Il en loue le ſtyle net, & qui n'a rien de ſuperflu.

c|Nphr.l.14.c.54.p.572.b. a Phot.c.56.p.48.

Thdrt.l.4.c.12.p.244-246. 'Theodoret ayant donc à parler de Neſtorius dans cet écrit,

Digitized by Google

il le fait d'une maniere ſi forte & ſi vehemente, qu'il ſemble y avoir meſme quelque excés. [Et c'eſt peuteſtre ce qui a porté] 'un auteur moderne à ſoutenir que tout ce chapitre n'eſtoit point de Theodoret, mais avoit eſté ajouté depuis par quelque autre. t.5.p.251-254.

Note 17. 'Il n'a pu neanmoins donner "aucune preuve conſiderable de cette alteration. [a]Au contraire il eſt certain, comme on vient de voir, que Theodoret conduiſoit ſon 4[e] livre juſqu'à Eutyche; [b]& on avoue que l'article qui en traite, ne peut point eſtre conteſté. [Il ne pouvoit donc pas ne point parler de Neſtorius, ſans ſe faire traiter de Neſtorien. Il euſt mieux aimé ne point entreprendre ſon ouvrage, ou le finir avant Neſtorius, comme il avoit fini ſon hiſtoire.] 'Photius reconnoiſt qu'il alloit juſques à Neſtorius & à Eutyche, & qu'il parloit avec beaucoup de force contre Neſtorius. 'Un Abbé Theodore cité par le Pere Sirmond renvoie à ce meſme endroit de Theodoret; '& Leonce de Byzance qui écrivoit vers l'an 600, dit que ſi on veut voir combien Theodoret haiſſoit Neſtorius, on n'a qu'à lire ſon livre ſur les hereſies. Du Pin, p.247-249. a Thdrt.hær.pr. p.188.d. b t.5.p.244.c. Phot.c.56.p.48. Thdrt.pr.p.12. Leont.act.4.p. 509.c.

'Ce que Theodoret dit ſur ce ſujet, ſe trouve en meſmes termes au commencement d'un autre écrit intitulé contre Neſtorius, & adreſſé auſſi à Sporace. 'Baronius dit qu'on en faiſoit la premiere lettre de Theodoret. [Le reſte de cet écrit eſt une refutation de Neſtorius, où l'auteur s'adreſſe ſouvent à Neſtorius meſme, & jamais à Sporace. La doctrine en eſt plus nette ſur l'Incarnation que dans ſes dialogues, ce qui ne ſeroit pas une raiſon d'en douter ſans le reſte.] 'Le P. Garnier ſoutient que c'eſt une piece ſuppoſée: [& M[r] du Pin l'avoue,] [c]en diſant que ce peut eſtre un extrait du traité de Theodoret ſur les hereſies adreſſé à Sporace, auquel on a joint un raiſonnement tiré de quelque autre ouvrage du meſme auteur. Thdrt.t.5.p.251-254. Bar.449.§118. Thdrt.t.4.p.696-698. c Du Pin, p.249.

'Sporace eſtoit, comme nous avons dit, un ſeculier engagé dans les charges, & dans des emplois qui l'obligeoient d'eſtre toujours auprés de la perſonne du prince. Mais parmi ces occupations, il conſervoit un grand amour pour la loy de Dieu, il preferoit à toutes choſes la connoiſſance & l'étude de la verité; '& il travailloit à la connoiſtre non ſeulement pour s'en edifier, mais encore pour en inſtruire les autres. [C'eſt ſans doute] 'le V.§33. Comte "Sphorace qui avoit témoigné une affection particuliere pour Theodoret, au milieu de ſa perſecution, & un grand zele 1. pour l'Egliſe. 'Theodoſe le jeune en 435, met un Sperance 'entre Thdrt.hær.pr.p. 189[c.p.97.p.971. a. hær.pr.p.187. ep.97.p.971.a.b. Cod.Th.nov.p. 4.

1. Il le qualifie *virum ſpectabilem comitemque ſacri Conſiſtorii.*

Digitized by Google

les perſonnes de qualité qui avoient travaillé à la collection de ſon Code. [a] Nous trouvons en 443, un Storace Prefet de la ville, & Patrice, mais c'eſtoit à Rome: [ce qui ne paroiſt pas convenir à l'ami de Theodoret, qui apparemment demeura toujours en Orient, & à la Cour de Conſtantinople.] [b] Entre les officiers qui aſſiſterent à diverſes ſeances du Concile de Calcedoine, il y a un Sporace Comte des domeſtiques, qui eſtoit une des premieres charges de la Cour.

[a] p.192.

[b] Conc.t.4.p.77. b|174.c.&c.

[c] Il y eut un Sporace ou Aſporace Conſul en 452, & c'eſtoit le Conſul d'Orient: [d] On croit, comme on a dit, que c'eſt celui à qui Theodoret écrit, & le Comte des domeſtiques. [e] Saint Leon parle d'un [f] Sporace qui pouvoit eſtre à Conſtantinople en 457; mais qui ne paroiſt pas eſtre de la qualité de celui-ci. [g] La vie de Sainte Matrone, ſi elle ſe peut citer, parle d'un Sporace Patrice ſous Leon, & de ſa femme nommée ce ſemble Severe, qui ayant eſté guerie par Sainte Matrone, luy baſtit un monaſtere.

[c] p.843.d|867.a| 871.b|chr.

[d] Thdrt.t.5.p. 245.c.d.

[e] Leo,ſp.121.c.2. p.674.

[f] Sur.8.nov.p. 205.206.§ 30.31.

[g] V. S. Leon 5

ARTICLE LI.

De l'Octateuque & des autres derniers écrits de Theodoret, de ceux qu'on luy attribue.

[a] THEODORET dit dans ſon traité des hereſies, qu'il avoit montré depuis peu quel eſt le but de la Theologie morale, & de l'inſtruction. [Je ne trouve rien pour éclaircir cet endroit, qui me paroiſt fort obſcur.]

[a] Thdrt.hær.l.5.c. 2.p.257.c.

[b] Dans ce meſme traité parlant contre les Audiens Anthropomorphites, il promet d'expliquer quelle eſt l'image de Dieu dans l'homme, lorſqu'il parlera de la formation de l'homme. [c] Il dit quelque petite choſe dans le 5e livre, en parlant de l'homme, qui peut revenir à ce ſujet. [Mais il s'y étend ſi peu, que j'ay peine à croire que ce ſoit ce qu'il avoit promis: & il ſemble plus probable qu'il avoit deſſein de compoſer quelque ouvrage ſur cette matiere. Nous ne voyons pas s'il l'a fait, à moins qu'on ne diſe que ç'a eſté dans ſes Queſtions ſur l'Octateuque,] [d] où il y en a deux ſur ce ſujet, la 19e & la 20e. [e] On croit en effet que ces Queſtions ſur l'Ecriture ſont le dernier ouvrage de Theodoret; puiſqu'il ne les cite point dans aucun autre. [Il n'en parle point dans ſes lettres à Euſebe d'Ancyre & à S. Leon, écrites en 448 & 449, où il juſtifie ſa foy par ſes écrits,] [f] à quoy celui-ci eſt auſſi propre qu'aucun de ceux qu'il y cite. Il eſt certain au moins qu'il

[b] l.4.c.10.p.241.

[c] l.5.c.9.p.271.

[d] t.1.p.15.16.

[e] t.5.p.182.1.b|2.a. b.

[f] 2.Reg.q.43.p. 291.b.c.

Digitized by Google

qu'il ne le fit qu'aprés avoir expliqué les Pſeaumes, [a]Iſaïe, [a]Jeremie, [b]& les autres Prophetes, avec les epiſtres de Saint Paul, & aprés avoir encore écrit [d'autres ouvrages. [c]Quelques uns luy font dire qu'il avoit auſſi écrit ſes cinq livres contre les hereſies dont nous venons de parler. [d]Mais au moins il ne le dit pas clairement.

[a] 4.Reg.c.52.p. 357.a.
[b] & 9.17.p.500.d
[c] 2.Par.p.392.c.
[d] in Lev.q.1.p. 114.c.
[c] ct.5.p.182.1.d.

[1]Il entreprit ce travail à la priere d'Hypace, qu'il appelle le plus cher de ſes enfans. [2]Il parle avantageuſement dans une lettre d'un Lecteur de ce nom: mais il ſemble qu'il fuſt de l'Egliſe de Conſtantinople: [3]Et on aime mieux croire que celui qui oſa luy demander un ouvrage ſi important, eſt [4]Hypace Coreveſque de ſon dioceſe, qu'il envoya à Rome en 449. [5]Il l'auroit ce ſemble dû traiter de frere, & non de fils, mais l'age, [& l'autorité d'un Eveſque tel que Theodoret,] luy pouvoit donner ce droit à l'égard d'un de ſes diſciples. [Et tout eſt bon entre ceux qui s'aiment par une charité ſolide.] [6]Il eſtoit incommodé, lorſqu'Hypace luy demanda ce travail. Mais cette incommodité ne l'arreſta point, dans la confiance qu'il avoit au pouvoir du maiſtre ſouverain de noſtre vie, auquel il croyoit obeir en l'entreprenant.

[1] t.1.p.1229.
ep.11.p.904.d.
[3] t.5.p.181.1.a.
ep.113.p.988.a.
[5] t.5.p.182.1.a.
[6] in Oſ.p.1.2.

[1]Il ſe reſolut donc ainſi à expliquer les difficultez qui ſe rencontroient dans l'Ecriture, autant qu'il plairoit à Dieu de luy donner de lumiere, [2]à en developer les obſcuritez, à faire voir que ces livres ſaints n'enſeignent rien qui ſe contrediſe, & rien qui ne ſoit juſte & ſaint, afin d'inſtruire d'un coſté les Fideles qui cherchent la verité, & de fermer de l'autre la bouche aux ennemis de l'Egliſe, qui voudroient ruiner l'autorité ſacrée de l'Ecriture. [Il ne le fait pas par un commentaire continu,] mais en forme de queſtions & de réponſes. [3]Ce que Photius approuve fort. [C'eſt pourquoi on l'intitule Queſtions, ou diverſes difficultez de l'Ecriture.

[1] p.1.2.
[2] p.2.
[3] Phot.c.204.p. 528.

Theodoret y ſuit l'ordre des livres ſacrez.] [1]Ainſi il fit d'abord l'Octateuque, c'eſt à dire les cinq livres de Moyſe, Joſué, les Juges, & Ruth. Il y ajouta enſuite les livres des Rois, pour ne pas laiſſer, dit-il, imparfait l'ouvrage que luy avoit demandé ſon tres cher fils Hypace, à qui il adreſſe cette partie, [2]auſſibien que l'Octateuque. [3]Il y joignit encore depuis les deux livres des Paralipomenes. [4]On croit qu'il falloit beaucoup de temps pour un ouvrage qui demande tant de meditation & de travail, & qui contient ce qu'il y a de plus important pour l'intelligence des Ecritures. [5]Quelques uns croient qu'on y a ajouté les paſſages de Diodore, de Theodore, & d'Origene, qui y ſont raportez en un ſeul endroit. Neanmoins il les cite encore en d'autres endroits,

Thdrt.in.Reg. pr.p.229.
[1] p.1.
[2] p.367.a.
[3] t.5.p.181.1.b.
[5] p.183.1.a.b.

quoiqu'il ne raporte pas leurs paroles.

Phot.c.104.p. 308. 'Photius avoit lu ces Queſtions ſur l'Octateuque, ſur les Rois, & ſur les Paralipomenes. Il dit que c'eſt un ouvrage qui marque bien clairement le genie de ſon auteur, & qui eſtoit extremement utile, Thdrt.in Oct.p. 1. comme Hypace l'avoit fait eſperer à Theodoret en le luy demandant. a Phot.p.308. Photius ajoute qu'il a le caractere & la beauté ordinaire des écrits de Theodoret, & qu'il a meſme quelque Thdrt.p.1.2. choſe de plus clair, & de plus intelligible que les autres. Il ſemble que le deſſein de Theodoret, eſtoit de continuer ce travail Nphr.l.14.c.54. p.570.a. ſur toute l'Ecriture, & Nicephore parle comme s'il l'euſt fait ſur tout l'ancien Teſtament. [Nous ne voyons pas neanmoins qu'il en ait fait plus que ce que nous avons dit : & Photius ne marque rien davantage.

Si Theodoret a parlé nommément contre Eutyche, & contre Dioſcore dans quelque écrit, ce n'a pu eſtre que depuis le Concile de Calcedoine. Nous n'en avons point aujourd'hui où cela ſe trouve. Photius, ou Nicephore ne paroiſſent point en avoir Genn.c.89. vu aucun.] Mais Gennade marque aſſez clairement, qu'il en v.527. avoit vu un de cette ſorte. Il l'appelle des écrits, [c'eſt à dire un ouvrage compoſé de pluſieurs livres] pleins de force, ou Theodoret faiſoit voir & par la raiſon & par l'autorité des Ecritures, que J.C. avoit auſſi veritablement une nature & une chair conſubſtantielle à ſa mere, par la naiſſance qu'il avoit receue de la ſainte Vierge, qu'il avoit veritablement la nature divine par la naiſſance eternelle, qu'il avoit receue de Dieu ſon pere. [Ainſi cet écrit combatoit egalement Neſtorius & Eutyche. C'eſt celui dont Marcellin parle ſur l'an 466.]

Thdrt.t.5.p.21. Le P. Garnier nous a donné ſous le nom de Theodoret, un ſermon ſur la naiſſance de S. Jean Batiſte, [ſans que nous voyions d'où il l'a tiré, ni ſur quelle autorité il l'attribue à Theodoret.

Du Pin,p.261. On trouve neanmoins qu'il eſt aſſez de ſon ſtyle.

Miſc.t.4.p.1-8. Nous avons dans les mélanges de Mr Baluze deux paſſages latins ſur la Trinité, dont le dernier eſt aſſez long, attribuez à Cotelr.g.t.3.p. 560.561. Theodoret dans deux manuſcrits. Mr Cotelier s'eſt donné la peine d'y corriger quelques endroits, comme les croyant veritablement de luy. [Je ne les trouve point dans l'appendix du Pere Garnier, imprimé l'année d'aprés.] en 1684.

Phot.c.175.p. 1515-1520. Photius nous a conſervé quelques paſſages de cinq diſcours &c. que Theodoret avoit faits, dit-il, à la louange de S. Chryſoſtome, p.1516.f. apparemment depuis que ſon corps avoit eſté raporté à Conſtantinople [en 438. On voit que c'eſtoient des eloges & des

Digitized by Google

panegyriques prononcez dans des aſſemblées publiques.] Le cinquieme fut prononcé dans l'egliſe des Apoſtres, après que pluſieurs autres eurent parlé ſur le meſme ſujet. [Ainſi c'eſtoit apparemment à Conſtantinople, où le corps de S. Chryſoſtome eſtoit dans l'egliſe des Apoſtres. Mr du Pin trouve que ces diſcours &c. n'ont point "le ſtyle & la gravité de Theodoret. p.1517.1520.

'Hebed-Jeſu Eveſque d'Orient, qui vint à Rome ſous Jule III, marque quelques ouvrages de Theodoret traduits en ſyriaque, & entre autres un livre contre Origene, & un autre ſur la maniere de bien vivre. Le P. Garnier croit que le premier eſt ſon explication, [& ſes queſtions] ſur la Geneſe, & l'autre ſes dicours ſur la Providence. [J'aimerois mieux dire que ce ſont] des ouvrages inconnus d'ailleurs, attribuez peuteſtre fauſſement à Theodoret, comme Mr du Pin le croit du premier. Thdrt.G.p.180. a. p.257.2|Du Pin, P.263.

ou un moyen. 'On a imprimé pluſieurs fois un dialogue "ſur la vie ſolitaire qui eſt attribuée à Theodoret dans un manuſcrit. Mais pluſieurs autres l'attribuent à S. Maxime Abbé, & ſont appuyez par Photius. [a]On doute ſi Theodoret n'eſt point le veritable auteur d'un autre dialogue ſur les Manichéens, qui eſt parmi les ouvrages de S. Jean de Damas, auſſibien que des 146 queſtions qu'on avoue n'eſtre point de S. Juſtin, & où quelques uns croient trouver le ſtyle & les expreſſions de Theodoret. 'Les Orientaux ont une Liturgie qu'ils pretendent tenir de luy. Du Pin,p.261| Thdrt.G.p.254. a. Phot.c.193.p. 50.b. a Thdrt.G.p. 257.1. Du Pin,t.1.p. 158. Bona,lit.l.1.c.9. p.64.

'Mr de Marca dit qu'on trouve dans la bibliotheque du Roy, une collection de Canons qui porte le nom de Theodoret, compoſée des Canons de Nicée, d'Ancyre, & de Neocesarée, de Sardique, de Conſtantinople, d'Epheſe, des 27 de Calcedoine, de ceux de S. Baſile, & des 85 qui portent le nom des Apoſtres. [Neanmoins on n'a point mis cette collection dans la nouvelle edition de M^r Juſtel; & je ne voy pas meſme qu'on en parle dans les prefaces.] Mar.conc.l.7.c. 8.56.p.327.

'Sixte de Sienne dit, qu'il y a à Vienne en Autriche un manuſcrit grec d'un ouvrage de Theodoret, intitulé, Introduction des inſtitutions myſtiques ſur toute l'Ecriture; & il dit que c'eſt une explication myſtique & ſpirituelle de tous les mots de la bible. 'Mais on croit que c'eſt un ſimple recueil de ce qu'il en a dit par occaſion en divers endroits. Sixt.l.4.p.381.1. d. Thdrt.G.p.255. 1.

'Le P. Garnier promet de mettre dans ſon appendix de Theodoret, un commentaire myſtique ſur les Cantiques. [Je ne l'y trouve point cependant, & je ne voy pas que Mr du Pin en parle.] p.158.2.b.

'Ce Pere nous a donné un cinquieme tome des œuvres de Du Pin,t.4.p. 279.280.

Digitized by Google

Theodoret composé de cet appendix, [où il y a peu de choses nouvelles,] de quelques autres pieces qu'il a ramassées de divers endroits, [& de plusieurs grandes dissertations qu'il y a faites sur
p.225. la vie, sur la doctrine, & sur les écrits de Theodoret :] Mais il semble n'avoir travaillé sur cet illustre auteur que pour le décrier, pour tourner en mal ses plus innocentes actions, & pour interpreter en mauvaise part ce qu'il dit de plus Catholique. Sa
p.277.278 Cotel.g.p.561. c. passion est visible, [& ses preuves foibles.] Aussi son ouvrage n'a pas empesché que Theodoret n'ait encore trouvé des défenseurs, & qu'on n'ait témoigné la mesme veneration & la mesme estime pour ce grand homme, que l'on en avoit auparavant.

BASILE, ARCHEVESQUE DE SELEUCIE EN ISAURIE.

[NOUS ne faisons un titre de Basile de Seleucie, que pour parler de ses écrits, & pour donner quelque idée de son esprit. Car pour son histoire, nous l'avons assez traitée sur S. Leon.]
Bas.Sel.n.p 316. 317, Blond.p. 1256.c. Phot.c.168.p. 377. 'Il faut seulement examiner ce que quelques uns ont cru, que c'estoit le mesme Basile dont S. Chrysostome parle dans son livre du Sacerdoce : & Photius mesme ne s'eloigne pas de ce sentiment. [Cependant c'est une chose absolument insoutenable. Car il est certain que l'ami de S. Chrysostome estoit Evesque longtemps avant l'an 400;]
Chry.vie,l.1.c. 12.p.50. a Blond.p.1256. a. b Conct.3 p.597. d. 'on dit mesme des l'an 372. [a] Et celui de Seleucie ne l'estoit pas encore en 431, [b] auquel Dexien metropolitain de Seleucie en Isaurie vint avec Jean d'Antioche au Concile d'Ephese. [Car tout le monde sçait que Basile en estoit Evesque en 448, 451, & 458.]

Bar.381.s.68. Blond.p.1256.a. c Theodr.v.P.c.3. p.793.c. 'Baronius allegue encore que Basile de Seleucie a esté disciple de S. Marcien, [c] c'est à dire que c'est celui que Theodoret dit

avoir basti un monastere pres de Seleucobele en Syrie, & dont il parle fort avantageusement. [Cela ne se peut regarder que comme une simple conjecture toute fondée sur la ressemblance d'un nom fort commun dans l'Orient. Mais cette conjecture seroit favorable, parcequ'elle seroit fort honorable à Basile de Seleucie; & il n'est pas impossible qu'on ait pris un Abbé de Seleucobele en Syrie pour le faire Evesque dans l'Isaurie qui depe.doit d'Antioche. Que si Theodoret ne dit point que cet Abbé ait esté fait Evesque, nous n'avons point de preuve que Basile de Seleucie l'ait esté avant l'an 440, vers lequel Theodoret écrivoit ceci.] 'Il dit dans la suite que ceux dont il avoit parlé jusqu'alors, estoient déja morts. [Mais cela peut ne pas regarder Basile & les autres, dont il n'avoit parlé que par occasion.] c.20.21.p.854.b. c.

'Il faut avouer neanmoins que de la maniere dont il parle de Basile, & mesme de Sabin son disciple, [nous avons tout sujet de croire qu'ils ne vivoient plus. Outre cela il paroist que Basile de Seleucie vivoit non à Seleucobele, mais à Seleucie mesme des avant que d'en estre Evesque; & qu'au lieu d'estre dans un monastere, il faisoit profession d'estre & de paroistre eloquent.] c.3.p.793.c.d.

'Car il parle d'un discours qu'il avoit entrepris de faire à la louange de Sainte Thecle le jour de sa feste. Il luy prit la veille un mal d'oreille tres violent qui le mettoit hors d'état de prononcer son discours: ce qui me faisoit rougir, dit-il, dans la pensée qu'on auroit, qu'aprés avoir entrepris de parler, j'aurois manqué de courage à l'execution. Il ajoute que Sainte Thecle le guerit la nuit, & qu'ainsi il parut sur la tribune, & fit son discours: Car je n'estois pas encore, dit-il, de ceux qui parlent dans l'Eglise, [c'est à dire qu'il n'estoit pas encore Prestre:] '& aussitost aprés il parle de son ordination. Bas.Sel.v.Th.l.2. c.27.p.310. p.310.d.

[Il succeda apparemment à Dexien, qui comme nous venons de dire, estoit Evesque en 431,] '& estoit Prestre de l'Eglise de Sainte Thecle durant que les Isaures ravageoient le pays, [au commencement du V. siecle.] 'Basile nous apprend quelques particularitez de sa vie. [Je ne sçay si c'est le mesme] [a]Dexien dont il loue la pieté, & qui vivant, dit-il, au milieu du monde, "& d'une maniere commune & ordinaire, egaloit neanmoins la vertu des solitaires. [Cet eloge semble plutost convenir à un laique qu'à un Evesque.] c.17.p.299. p.299/13.p.295. 296. a c.30.p.313.c. μηδὲν κοινὸν μηδὲ ἐπιπολαίως ἔχων.

'Basile dit de luy mesme que quand il eut esté mis au rang des Docteurs & des Sacrificateurs, (je ne sçay s'il entend la prestrise ou l'episcopat,) Sainte Thecle luy apparut plusieurs fois durant la c.27.p.310,311.

Digitized by Google

nuit avec un livre ou un papier à la main.[Theodoret"luy écrivit vers l'an 448. Au mois de novembre de la meſme année,*Baſile ſe trouva au Concile de Conſtantinople, & y condanna la doctrine & la perſonne d'Eutyche."Il aſſiſta encore le 13 avril 449, à l'examen qu'on fit des actes du Concile precedent.]'Mais il eut le malheur"de ſe trouver peu aprés au faux Concile d'Epheſe,[& d'y abandonner, ou plutoſt d'y condanner la verité par une retractation laſche & honteuſe.]

V. Theodoret. 131. *V. S. Leon 544. Ib. 553. Conc. t. 4. p. 1079. d. Ib. 555, 56.

'Lorſque Dieu eut rendu la liberté à l'Egliſe l'an 450, en donnant l'Empire à Marcien, Baſile"ligna la lettre de Saint Leon.'Il vint en 451 au Concile de Calcedoine, &"avouant la faute qu'il avoit faite à Epheſe, il en obtint le pardon.[L'an 458,]'il récrivit "avec les autres Eveſques d'Iſaurie à l'Empereur Leon, pour maintenir le Concile de Calcedoine, & condanner l'intruſion d'Elure dans le ſiege d'Alexandrie.

p. 508. 509. p. 140. Ib. 5 Ib. 5 p. 923-926. Ib. 5

[Voilà tout ce que l'hiſtoire nous fournit pour les actions de cet Eveſque.Il ne paſſa guere l'an 458, ſi Geronce de Seleucie qui ſigna la lettre du Concile de Conſtantinople ſous Gennade, a eſté ſon ſucceſſeur :"car il y a bien de l'apparence que ce Concile a eſté tenu avant la fin de 460.]'Il a vécu juſqu'à un age avancé & à la vieilleſſe.*Il témoigne que de ſon temps l'Iſaurie eſtoit extremement affligée & ruinée, & il ſemble que ce fuſt en partie par les courſes des Iſaures,[qu'on ne marque pas neanmoins avoir fait des ravages en ce temps là,"hormis en 441.†Il ſemble auſſi que Baſile ait vu ſa ville ruinée par un tremblement de terre.]

V. Saint Gennade. Baſ. Sel. or. 37. p. 188. d. a V. Th. l. 2. c. 12. p. 294. b. c. V. Theodoſe II. 126. †V. Leon I. 56.

'Il eſt appellé Bienheureux dans la Conference de l'an 533.bPhotius luy donne le meſme titre.[On luy donne meſme ordinairement celui de Saint. Cependant ni l'Egliſe greque ni la latine ne l'honorent point en cette qualité :]'Et ceux qui le luy attribuent ſont reduits à s'autoriſer de l'endroit de Photius que nous venons de marquer, & d'un autre de Metaphraſte.[Il faut avouer auſſi que tout ce que nous ſavons de ſes actions ne marque aucune pieté extraordinaire,mais au contraire beaucoup de foibleſſe & de laſcheté. Il connoiſſoit aſſurément la verité, & il ſavoit fort bien la dire,comme il s'en vante luy meſme; mais c'eſt quand il n'y avoit rien à craindre."Les circonſtances de ſa chute dans le faux Concile d'Epheſe ſont tout à fait faſcheuſes.]'L'aveu meſqu'il en fit dans le Concile de Calcedoine eſt accompagné d'excuſes impertinentes qui le condannent, & l'on y voit plus de vanité que d'humilité.

Conc. t. 4. p. 1769. a. b Phot. c. 168. p. 376. Baſ. Sel. n. p. 316. 1. b. V. S. Leon 555, 56. Conc. t. 4. p. 140.

Digitized by Google

[Les écrits que nous avons de luy, ne luy ſont pas non plus avantageux. Il paroiſt avoir plus ſonge dans ſes ſermons à faire montre de ſon eloquence pretendue, qu'à inſtruire & à edifier ſes auditeurs. Ses exhortations ſont communes, courtes, & meſme ſeches & peu animées. Je ne ſçay ſi l'on peut excuſer]l'air de vanité qui paroiſt dans la maniere dont il parle du diſcours qu'il fit ſur Sainte Thecle avant que d'eſtre Preſtre,'& dans ce qu'il ajoute que Sainte Thecle luy apparoiſſoit avec un livre à la main: ce qui ſembloit eſtre, dit-il, & eſtoit effectivement une marque que je n'aurois pas une reputation mediocre. Baſ.Sel.v.Th.l. 2.c.17.p.310. p.311.a.

[Quoiqu'il vécuſt en un temps où l'on connoiſſoit plus que jamais la doctrine & l'eſprit du Chriſtianiſme, il y fait neanmoins des fautes tres conſiderables. Ce qu'il dit du ſalut de Falconille morte dans l'idolatrie, eſt connu de tout le monde, & ſi indigne d'un Eveſque qui avoit quelque erudition,]que Voſſius en a pris ſujet de ſoutenir que la vie de Sainte Thecle, où cela ſe trouve, n'eſtoit pas de luy.[Il y a pluſieurs endroits dans ſes ſermons, qui eſtant pris à la rigueur ſeroient de tres grands blaſphemes.]'La maniere dont il parle de la mort de Marien Eveſque de Tarſe, & de quelques autres punitions divines,[eſt fort differente de celle dont Saint Athanaſe raporte la mort d'Arius. Voſſ.hiſ.g.l.2.c. 24.p.282.283. Baſ.Sel.v.Th.l. 2.c.13.14.p.296.

La pluſpart des miracles & des apparitions qu'il raporte de Ste Thecle, ſont d'un air peu edifiant & peu Chrétien.]Et ſi J.C. fit ſecher vers ce temps là la main d'un peintre qui le vouloit repreſenter ſous la figure de Jupiter;[je ne croy pas]'que Ste Thecle ait fort agreé, comme il le pretend,[qu'il nous la depeigne de la meſme maniere que les payens auroient pu repreſenter leur Diane.]'Il pretend qu'on la voyoit aller tous les ans de Seleucie en un certain endroit veritablement digne d'elle, & qu'elle aimoit extremement, parcequ'il eſtoit planté de beaux arbres, arroſé de fontaines, tres propre pour la promenade & le divertiſſement, tres commode pour faire des feſtins''& pour danſer.'Il dit qu'elle demeuroit d'ordinaire dans une grote fort agreable, parcequ'elle aimoit le repos & la ſolitude.[Sont-ce là les penſées des Saints,& à l'égard des Saints qui jouiſſent du repos de Dieu, aprés nous avoir appris à mepriſer de ce monde tous les plaiſirs de cette nature? Thdr.L.p.554. a. Baſ.Sel.v.Th.l. 2.c.16.p.298. c.10.p.290.291. &c. c.21.p.305.c.

Voilà pour ce qui regarde le titre de Saint que quelques uns luy attribuent. Pour ſes autres qualitez, je croy qu'il avoit du genie & de l'elevation d'eſprit, & qu'il euſt eſté eloquent, s'il euſt moins affecté de l'eſtre.]C'eſt le jugement qu'en porte Pho- Phot.c.168.p. 377.

Digitized by Google

tius. Son diſcours, dit-il, eſt figuré, plein de feu, & d'une cadence plus egale que celle d'aucun autre auteur. Neanmoins il eſt clair, doux, & coulant. Mais comme ſes tropes & ſes figures ſont trop frequentes ou plutoſt continuelles, il ennuie, il laſſe, il indiſpoſe ſon lecteur contre luy : & il n'eſt pas poſſible de ne le point condanner comme un homme qui ne ſçait pas aſſez accorder la nature avec l'art, ni moderer cet excés de figures & les renfermer dans de juſtes bornes. Cependant ce defaut ne rend ſon diſcours ni bas ni obſcur, & on le voit rarement tomber dans ces froides alluſions, [ordinaires à ceux qui affectent ce ſtyle.] Pour luy, ſi quelque figure laiſſe de l'obſcurité dans un membre d'une periode, il l'éclaircit dans l'autre. Mais il eſt vray que le grand nombre de ſes figures oſte toute la grace de ſon diſcours. [Photius ne parle que de ſon ſtyle & non de ſes penſées, qui ſont preſque toujours peu naturelles, & tres ſouvent fauſſes. Son ſtyle eſt ſerré dans ſes ſermons. Il eſt plus étendu & plus net dans l'hiſtoire de Sainte Theele, & encore plus étendu dans les choſes qu'il ne premeditoit pas, comme quand il parle dans les Conciles, où l'on voit auſſi qu'il avoit une grande facilité de parler, 'mais non pas toute la juſteſſe & la netteté d'eſprit, ni toute V.S. Leo note
Conc.t.4.p.140. l'exactitude neceſſaire.] 'Il avoue luy meſme qu'il ſe troubloit quelquefois.

[Dauſqueius Jeſuite nous a donné 40 ſermons ſous ſon nom en
Du Pin,t.4.p. 490.495. grec & en latin :] & M^r Du Pin en fait l'abregé. [a] De ces 40 ſer-
a Phot.c.168.p. 377.377. mons il y en a quinze qui luy ſont attribuez par Photius. [b] Les
b Du Pin,p.490. autres ont ce me ſemble le meſme air & le meſme ſtyle, & ainſi doivent paſſer pour eſtre de luy, [excepté le 38 & le 39, qui ſont beaucoup plus longs que les autres, & d'un ſtyle bien plus ſimple
Thdrt.G.p.256. 257. & bien moins ſerré.] 'Le P. Garnier croit en effet que le 38 n'eſt point de luy; mais il ne croit pas pour cela qu'on puiſſe l'attribuer
Auct.t.p.569. 599. à Theodoret, comme il y en a qui le font. 'Le Pere Combefis a donné de nouveau le 39, pretendant y avoir corrigé beaucoup d'endroits. [Le dixieme eſt étrangement confus & brouille. L'onzieme qui eſt ſur Elie, ſe peut dire tres pitoyable, & tres indigne d'un Chrétien. Cependant Photius le reconnoiſt pour eſtre de Baſile de Seleucie.]

Baſ.Sel.or.3.9.p. 16.c[55.56. 'Il y a quelques endroits dans ces ſermons qui paroiſſent Neſtoriens, comme quand il blaſme Apollinaire d'avoir cru que
f.7.22.p.43.c.d[124.a. Dieu s'eſt fait homme. 'Il craint fort qu'on diſe que Dieu a ſouf-
s f.7.p.43.d. fert ou a dormi, [s] ſe contentant de dire que c'eſt le temple habité

1. le 1.2.4.7.8.9.11.12.19.21.24.25.29.34.35.

de

de Dieu. Il ſoutient qu'il ne faut point attribuer les ſouffrances de la chair à Dieu qui portoit la chair, ni dire que Dieu a eſté paſſible par ſa chair, parcequ'il eſt toujours demeuré incapable de ſouffrir, ſoit en luy meſme, ſoit, dit-il, en quelque choſe que ce puiſſe eſtre. Je croy neanmoins qu'il s'explique aſſez en d'autres endroits, & meſme dans un de ceux où il y a quelque difficulté. Il dit en un autre que le Verbe Dieu, ſans ceſſer d'eſtre impaſſible, ſe rendoit propre tout ce que ſa chair ſouffroit. f.54.p.180.c. f.9.p.56.a. f.25.p.139.c.

[Il faut mettre au rang de ſes ouvrages] la lettre qu'il écrivit à l'Empereur Leon en 458. Mais nous ne l'avons qu'en latin. [a] Allatius luy attribue un diſcours ſur Job, [qui, comme je croy, n'eſt pas imprimé.] Il paroiſt que quelques uns l'ont fait auteur de cinq diſcours, qui ſont partie du commentaire de S. Chryſoſtome ſur S. Jean. Le Pere Combefis a fait imprimer en 1656, avec quelques diſcours de S. Chryſoſtome, un eloge de S. Eſtienne, où il eſt parlé de la revelation des reliques de ce Saint; & il l'attribue à Baſile de Seleucie. L'auteur de ce diſcours vivoit du temps que ces reliques furent trouvées, [en 415,] & il parle de Juvenal de Jeruſalem comme vivant. [Ainſi le temps convient fort bien à Baſile de Seleucie. Mais il me ſemble qu'il y a tres peu de genie & d'eſprit dans cette piece. Le ſtyle en eſt auſſi trop long, & le grec trop barbare, pour croire qu'elle ſoit de luy.] Conc.t.4.p.423. 4.6. [a] All.de Sym.p. 115. Baſ.Sel.p.1. Combf.de Chry. p.285. p.298. p.301.

Photius dit que Baſile a fait pluſieurs autres écrits outre les 15 oraiſons qu'il marque; & qu'il a meſme écrit en vers les actions, les combats, & les victoires de Ste Thecle, [dont le corps eſtoit à Seleucie dans une egliſe hors de la ville. Nous n'avons point aujourd'hui ce poeme; mais nous avons ſous le nom du meſme auteur une vie de Ste Thecle en proſe, dont le ſecond livre contient divers miracles de cette Sainte, arrivez du temps de l'auteur, ou aſſez peu auparavant.] Ces deux livres ſe citent l'un l'autre, [& ainſi ſont du meſme auteur; de quoy je ne croy pas que perſonne doute.] Phot.c.168.p. 377. Baſ.Sel.v.Th.l. 1.p.276.d.l.2.p. 278.a.

Mais Voſſius ne peut ſe perſuader qu'ils ſoient d'un auteur auſſi ancien & auſſi conſiderable, dit-il, qu'eſt Baſile de Seleucie. [Cependant le peu d'apparence de quelques unes des choſes qui y ſont raportées, eſt une raiſon bien foible pour en douter, auſſibien que ce qu'on dit que perſonne n'en a parlé juſques à S. Jean de Damas.] Ce que dit Photius, que Baſile avoit traité ce ſujet, mais en vers, eſt plus conſiderable. On avoue neanmoins que des auteurs ont quelquefois écrit ſur la meſme matiere en vers & en proſe. Et l'auteur dont nous parlons, dit qu'outre cet Voſſ.h.g.l.2.c. 24.p.282. Baſ.Sel.v.Th.l. 2.2.l.p.178.a.

ouvrage, il avoit déja beaucoup écrit sur Ste Thecle. [C'est apparemment pour distinguer sa prose de ses vers, que] le titre de cet ouvrage porte qu'il est écrit en style historique.

c.27.p.310.d. [Mais ce qui doit mettre la chose hors de doute,] c'est que cette histoire est assurément d'un Evesque, ou au moins d'un Prestre de Seleucie, qui écrivoit aprés la mort de Dexien, [a] & avant que Isocase sophiste eust fait profession du Christianisme, [c'est à dire aprés 431, & avant 467.] La femme du General Bytien qui avoit remporté des victoires sur les Perses, estoit encore vivante. Et Socrate nomme un Bytien entre les Generaux de Theodose II. contre les Perses, nous assurant que dans cette guerre il remporta divers avantages sur les Sarrazins. [Je pense qu'aprés cela on ne dira pas] que rien ne prouve que cette histoire soit de Basile de Seleucie, [mais qu'au contraire on ne doutera pas qu'elle ne soit faite par un homme du mesme temps & de la mesme qualité,] quand cette opinion ne seroit pas appuyée comme elle l'est, sur l'autorité des manuscrits.

c.12.p.296.d. a c.15.p.308.c. c.4.p.285.a.c. Socr.l.7.c.18.p.357.c. Du Pin,t.4.p.497. Bas.Sel.n.p.379.1.a. V. Leon I. 14.

Basile donc entreprit cet ouvrage pour suivre le conseil d'une personne de pieté nommé Achée, [b] & pour satisfaire au desir qu'il en avoit luy mesme depuis longtemps, [c] y ayant esté souvent excité, s'il l'en faut croire, par des inspirations & des ordres qui venoient du ciel. Il suivit, dit-il, tres exactement l'ancienne histoire de cette Sainte sans y ajouter quoy que ce soit, hors les harangues. [Il est étonnant qu'un Evesque de Seleucie n'ait pas sceu ce que c'estoit que cette ancienne histoire.] Elle estoit écrite par un Prestre du temps mesme des Apostres, mais que Saint Jean depos̀a pour l'avoir faite, parcequ'elle estoit pleine de fausletez, & supposée à Saint Paul.]

l.1.p.230.b. p.231.c. b d|230.b. c p.231.c. p.230.a. p.231.a. V. Sainte Thecle.

Aprés avoir décrit la vie de la Sainte sur de si mauvais memoires, il y ajouta un recueil de divers miracles ou choses extraordinaires arrivées la pluspart de son temps: & il nomme les personnes par lesquelles on pouvoit s'assurer de la verité. Il écrit comme parlant devant des auditeurs. [d] Le dernier miracle est imparfait; [e] & il manque aussi quelque chose à la conclusion de tout l'ouvrage. Il pretend que comme il se lassoit de la longueur du travail, & de la peine qu'il y avoit à recueillir ces miracles, Sainte Thecle luy apparut un jour assise auprés de luy dans son cabinet, & que prenant le papier où il avoit commencé à écrire, elle sembloit le lire avec plaisir & en souriant, comme pour dire qu'elle estoit contente de ce qu'il avoit déja fait, & l'exhorter à l'achever. [On voit assez ce qu'on peut juger de ces for-

p.276.d|279.a|281.d. l.2.c.4.n.11.p.255.c|314.a. d c.30.p.312.c. e c.31.p.314.c. c.16.p.298.

Digitized by Google

tes de viſions, & quelle croyance il faut avoir à celui qui les raporte. Il eſt certain qu'il y a beaucoup de choſes dans cet écrit que Saint Baſile & Saint Auguſtin n'auroient pas dites.

Il ne paroiſt pas que cette hiſtoire ni les autres écrits de Baſile aient eu beaucoup de reputation, puiſque Gennade n'en a point parlé.]

SAINT SYMEON STYLITE, ANACORETE EN SYRIE PRES D'ANTIOCHE.

ARTICLE PREMIER.

Celebrité du nom de Saint Symeon: Que ſon hiſtoire eſt auſſi aſſurée, qu'elle eſt extraordinaire.

[IL n'y a guere de Saints dans l'Egliſe dont le nom ſoit auſſi celebre qu'eſt celui de Saint "Symeon Stylite. Cependant l'honneur que nous luy rendons aujourd'hui, n'eſt qu'un reſte de celui que les Fideles luy ont rendu de ſon vivant meſme.]ᶠCe miracle de l'univers, *cet aſtre eclatant qui brilloit dans toute la terre, comme l'appelle l'auteur de la vie de S. Euthyme, ᵍencore plus elevé audeſſus des autres hommes par l'eminence de ſa vertu, que par la hauteur de ſa colonne, [eſtoit comme un ſpectacle que Dieu avoit propoſé aux yeux de tous les hommes, pour les rendre témoins de la toutepuiſſance de ſa grace.

ou Simeon.

Thdrt.v.P.c.26. p.876.d.
ᵍ Anal.g.p.64. Boll.10.jan.p. 315.583.

On accouroit de tous coſtez pour voir cette merveille: & ceux qui en avoient eſté témoins, ſe haſtoient de l'apprendre aux autres.]ᶠSymeon ſe trouva ainſi connu non ſeulement de tout ce

Thdrt.p.876. 881.d.

Digitized by Google

qu'il y avoit d'hommes dans l'étendue de l'Empire Romain, mais encore des Perſes & des Medes, des Sarrazins, des Ethiopiens, des Homerites, des Iberiens, & des Scythes ſauvages, qui n'ont point de villes ni de demeures aſſurées. [a] Il eſtoit ſi connu dans Rome, avant meſme que de demeurer ſur une colonne, qu'on dit que tous les artiſans y avoient de petites [b] ſtatues de luy, qu'ils regardoient comme la ſureté de leur maiſon. [Il eſtoit reveré juſque dans les Cours des plus grands Princes. Les Empereurs Romains luy écrivoient avec reſpect ſur les affaires les plus importantes, & on dit qu'ils ſe deguiſoient meſme pour le venir viſiter. Les Rois & les Reines de Perſe s'informoient avec ſoin de ſes actions & de ſes miracles, & ſe tenoient honorez d'avoir quelque part à ſa benediction.]

[a] p.877.a.b. [b] imag.

[a] Cependant ſa vie eſtoit ſi extraordinaire, & ſa vertu ſi fort audeſſus des bornes communes de la nature, qu'ayant autant de témoins, s'il faut ainſi dire, qu'il y avoit d'hommes ſur la terre, neanmoins le grand Theodoret qui en eſtoit témoin oculaire craignoit d'en entreprendre l'hiſtoire, depeur qu'elle ne paſſaſt pour une fable dans la ſuite des temps, lorſqu'elle ne ſeroit plus ſoutenue par le témoignage des yeux. Il l'entreprit neanmoins dans l'eſperance qu'il y auroit toujours dans l'Egliſe un grand nombre de perſonnes aſſez inſtruites de la grandeur de Dieu, & de ce que peut la grace du S. Eſprit, pour ne pas douter de ce qu'il leur diroit, [pour y trouver de grandes inſtructions, & pour y adorer les deſſeins de la Providence,] qui par les merveilles d'une vie ſi nouvelle & ſi ſurprenante, voulut toucher les eſprits, & enſuite les cœurs d'un tres grand nombre d'infideles.

p.883.

[Mais comme Dieu vouloit que l'exemple de ce Saint fuſt utile à la poſterité auſſibien qu'à ceux qui vivoient de ſon temps, il a eu ſoin de faire écrire ſon hiſtoire d'une maniere auſſi authentique qu'elle eſtoit & importante & difficile à perſuader. Il n'eſt pas neceſſaire de relever ici le merite du grand Theodoret,]

[a] Theodt. p.877.c.

[a] qui l'a écrite avec beaucoup d'eloquence [ſur ce qu'il en avoit vu de ſes yeux,] [a] ou appris de la bouche du Saint meſme. [Il ſuffit de dire que ſi l'on peut douter du recit de cet Eveſque ſi grave & ſi ſincere, il n'y a point d'hiſtorien dont nous ne devions conteſter le témoignage.]

Eva. l. 1. c. 13. p. 270. a.

[a] La vie de S. Symeon a encore eſté écrite par un autre témoin oculaire de ſes merveilles, [b] c'eſt à dire par Antoine ſon diſciple, [c] dont l'ouvrage s'eſt conſervé juſques à nous. [On peut ajouter à cela le témoignage des vies de S. Euthyme, S. Theodoſe, Saint

[b] Boil. 5. jan. p. 263. [c] All. de Sym. p. 8.

Notes

Auxent,& S. Daniel Stylite ; de Theodore le Lecteur, d'Evagre, & de pluſieurs hiſtoriens qui les ont ſuivis.[C'eſt de tous ces auteurs que nous avons ramaſſé ce que nous allons dire, nous attachant particulierement à Theodoret & à Antoine, comme aux auteurs originaux de ſon hiſtoire.]

V. Theodoret § 15.

'Mais il faut remarquer que Theodoret a écrit lorſque le Saint vivoit encore,[& apparemment" vers l'an 440, c'eſt à dire 20 ans avant qu'il mouruſt.]'Et il ne fait pas profeſſion d'écrire tout ce qu'il ſavoit de luy, mais de donner ſeulement par quelques exemples l'idée & le caractere de ſa vertu.[Ainſi il ne faudra pas s'étonner ſi l'on trouve ici pluſieurs choſes dont ce ſaint Eveſque n'a point parlé.]

Thdrt.p.888.d.

c.d.

ARTICLE II.

De pluſieurs ſaints ſolitaires qui ont porté le nom de Symeon.

[OUTRE Saint Symeon Stylite, l'Egliſe honore pluſieurs Saints qui ont porté le nom de Symeon. On peut voir dans une diſſertation que Leo Allatius a faite exprés, l'hiſtoire de tous ceux dont il nous reſte des écrits.]'Il y met celui dont nous parlons à cauſe de quelques lettres,"& deux autres qui ont vécu comme luy' ſur des colonnes, ce qui leur a fait auſſi donner le ſurnom de Stylites. Mais il eſt aiſé de les diſtinguer de noſtre Saint, parcequ'ils ſont plus nouveaux de plus d'un ſiecle.

All. de Sym. p. 6-16.

" p. 17-23 | Boll. 5 jan. p. 161, § 1.

[Theodoret parle encore de quelques ſolitaires du meſme nom, & qui ont fleuri comme luy dans la Syrie.]'Il en met deux celebres des le temps de Valens, l'un dans le territoire d'Apamée, l'autre dans celui d'Antioche.'Celui"d'Apamée eſtoit diſciple de S. Marcien avec Agapet[depuis Eveſque d'Apamée.]

V. Saint Marcien.

'Agapet ayant baſti deux grands monaſteres auprés du bourg de Nicertes dans le dioceſe d'Apamée, donna à l'un des deux le nom de Symeon,[& luy en laiſſa la conduite.]'Ainſi aprés avoir appris de Marcien les regles de la vie ſpirituelle, il en devint depuis le maiſtre & le docteur, & ſon monaſtere en produiſit un grand nombre d'autres.

Thdrt. l. 4. c. 25. p. 702. a. b.

v. p. c. 3. p. 786. a.

p. 785. 786.

p. 786. a.

'Il paſſa 50 ans dans les exercices de la ſolitude:[Et il vivoit encore à la fin de l'an 404, ayant eſté elevé à la dignité de la preſtriſe.]'Car nous avons une lettre que S. Chryſoſtome écrivit de ſon exil à Symeon & à Maris Preſtres & moines dans le territoire d'Apamée. Il parle d'eux avec de grands eloges, les prie de

a.

Chry. ep. 55. t. 4. p. 711.

Digitized by Google

luy écrire ſouvent, les exhorte de prier & de faire prier les autres pour obtenir de Dieu la fin des maux de l'Egliſe, & leur recommande d'exciter ceux qu'ils pourront à aller travailler dans la Phenicie à la converſion des infideles.

Thdrt.l.4.c.25. p.760.b.

L'autre Symeon qui demeuroit vers Antioche, & dont Theodoret dit luy meſme qu'il a écrit l'hiſtoire, doit eſtre celui dont il fait la vie dans ſa Philothée; & dont les Grecs honorent la memoire le 26 de janvier. [a] Il demeura d'abord fort longtemps en une caverne [b] dans le pays des Iſmaelites & des Sarrazins, dont il en convertit un grand nombre: [c] Et ce fut en ce temps là qu'il donna deux lions pour guides à des Juifs, comme on le peut voir dans Theodoret, qui proteſte que c'eſt une choſe ſi averée qu'il n'y a pas moyen de la conteſter. Il eſtoit alors fort loin d'Antioche, & apparemment aſſez pres des limites de l'Empire. [Ainſi je ne voy rien qui nous empeſche] de croire avec Mr Valois, que c'eſt le meſme Symeon que Sozomene dit avoir eſté celebre ſous Conſtance dans les deſerts de la Meſopotamie. Les frequentes viſites que ſes miracles luy attiroient, luy firent quitter cette premiere demeure pour ſe venir établir ſur le mont Amanus, aſſez pres d'Antioche, [d] & il y eſtoit, comme nous avons dit, des le temps de Valens. [e] Il fit un voyage au mont Sinaï, [f] mais il revint de là au mont Amanus, où il établit deux monaſteres. [Theodoret né vers l'an 393, ne témoigne point l'avoir vu,] [g] mais avoir ſeulement appris [h] ſon hiſtoire de ſa mere, qui avoit quelquefois receu ſa benediction. Ainſi il peut eſtre mort vers 390. Theodoret l'appelle le vieillard & l'ancien, [peuteſtre pour le diſtinguer de S. Symeon Stylite.] On peut voir dans ſa Philothée le détail de l'hiſtoire de ce Saint. Luy & Saint Pallade ſolitaire auprés du bourg d'Immai [dans le territoire d'Antioche,] ſe viſitoient fort ſouvent.

a p.807.c.
b p.807.c.
c p.807.808.
Sozom.l.3.c.14.p. 510.c.in p.511.a.
Thdrt.p.807.c.
p.808.b.
d hiſt.l.4.c.25.p. 760.b.
e v.l.c.6.p.808-810.
f p.810.c.
g d.
p.806.b.
v. Theodoret 53.
p.808-810.
c.7.p.811.a.b.

ARTICLE III.

Saint Symeon eſtant berger, ſe retire au monaſtere de Timothée.

Boll.5.jan.p.263. § 13.15.
p.269.§ 1.
Thdrt.v.P.c.26. p.877.b; Thdr. L.1.p.553.c.
b Eva.l.1.c.13.p. 271.a.
c Boll.p.269.n.a.b.

[POUR venir enfin au grand Symeon Stylite,] il doit eſtre né ſelon Bollandus vers l'an 391. [Mais nous croyons [1] qu'il vaut mieux dire que ce fut des l'an 388.] Une vie de ce Saint nomme ſon pere [a] Heſyque, & ſa mere Mathane. Il naquit à Siſan bourg ſitué ſur les confins [2] de l'Euphrateſienne & de la Cilicie. [b] Il

v. la note 1.

1. [a] On leur donne encore bien d'autres noms.

2. τῶν ὁρίων ἐχόντων, dit Theodoret, τῆς τε Κιλικίας καὶ τῆς Εὐφρατησίας.

Digitized by Google

paroiſt qu'il eſtoit ſelon le corps meſme d'une grandeur extraordinaire. Son pere & ſa mere l'eleverent avec grand ſoin. [a]Ils l'occuperent des ſon enfance à conduire des troupeaux de brebis qui eſtoient à eux, comme les anciens Patriarches. Il alloit tous les Dimanches à l'egliſe, & y ecoutoit les divines Ecritures. [a] Boll. p. 269. § 1. [a] Thdrt. p. 877. b. Boll. p. 264. § 2.

XI. [b]Lorſqu'il fut devenu grand, il ſe rencontra un jour qu'une grande neige l'obligea de laiſſer ſes brebis dans l'étable, & luy donna ainſi le loiſir d'aller à l'egliſe avec ſon pere & ſa mere. Il y entra extremement touché & penetré de la crainte de Dieu: [c]Et » j'ay appris, dit Theodoret, de ſa propre bouche ſi veritable & ſi [d] » ſainte, que là ayant entendu lire dans l'Evangile, qu'heureux ſont » ceux qui pleurent, & malheureux ceux qui rient; qu'heureux » ſont ceux qui ont le cœur pur, & le reſte de cet endroit; il de- » manda à l'un de ceux qui eſtoient preſens ce qu'il falloit faire » pour vivre ſelon ces inſtructions, & arriver au bonheur qu'elles » nous promettent: ſurquoi l'autre luy parla de la vie ſolitaire, & » luy fit la deſcription de cette divine & parfaite philoſophie. [b] § 2. [c] Thdrt. p. 877. c. [d].

[Comme on ne manquoit point auſſi de lire dans l'egliſe quelque endroit de Saint Paul,] aprés qu'on eut fait cette lecture, Symeon demanda à un vieillard ce que c'eſtoit qu'on avoit lu. » C'eſt, mon fils, dit le veillard, un endroit [de S. Paul] qui parle » de la continence [& du reglement] de l'ame. Et qu'eſt-ce que ce » reglement de l'ame, reprit Symeon? Pourquoi, répondit le vieil- » lard, me tentez-vous en me faiſant de pareilles queſtions? Il » faut que vous ſoyez bien jeune d'age, & bien ignorant. Ce n'eſt » point, dit Symeon, pour vous tenter, que je vous fais ces deman- » des: ce que vous venez de me dire y a donné lieu. Alors le vieil- » lard luy dit: Ce reglement eſt le ſalut de l'ame, la voie de la lu- » miere, & la porte du royaume des cieux. Mon pere, dit Symeon, » expliquez moy ce que vous dites; car je ſuis fort groſſier & point » inſtruit. Le reglement de l'ame, mon fils, répondit le vieillard, » s'acquiert en jeûnant, en purifiant ſon cœur, en offrant à Dieu » ſes prieres avec toute la crainte & le reſpect poſſible, aux heures » de Prime, de Tierce, de Sexte, de None, & de Veſpres, & de » meſme la nuit & le matin. C'eſt ce que l'on pratique religieuſe- » ment dans les monaſteres. Entendez-vous, mon fils? Examinez » & peſez bien tout cela en vous meſme. Il faut ſupporter la faim » & la ſoif, la nudité, les injures, les opprobres: il faut gemir, pleu- » rer, veiller, & prendre à peine un peu de ſommeil; uſer de la

NOTE 2. Boll. p. 264. § 2.

1. *cum adoleſceſſet*, ce qui peut s'entendre d'un grand enfant. Car il ſemble qu'il n'avoit pas plus de 13 ans. *V. La note 3.*

Digitized by Google

maladie comme de la ſanté, renoncer à ce qu'on aime le plus, « eſtre humilié, perſecuté, frapé, pourſuivi, empriſonné; ſouffrir « enfin toutes ſortes de mauvais traitemens de la part des hom- « mes, ſans eſperer de conſolation, non pas meſme des Anges du « Seigneur. Entendez-vous, mon fils, tout ce que je vous dis? Dieu « vous donne par ſa miſericorde le deſir de bien faire. «

Theod.p.877.d. 'Symeon ne ſe laiſſa pas enlever cette divine ſemence, mais la cacha dans le plus profond de ſon ame. Au ſortir de l'egliſe il
Ibid. s'en alla en un lieu à l'écart, proche de là, où il y avoit une egliſe de Martyrs. Là s'eſtant mis les genoux & le viſage contre terre, il pria celui qui veut que tous les hommes ſoient ſauvez, de le conduire dans la voie d'une parfaite pieté. Il y demeura long-
Boll.§ 3. temps en cet état, & Antoine ſon diſciple & ſon hiſtorien, dit qu'il paſſa ſept jours priant & pleurant ſans ceſſe, ſans ſe relever
Theod. p.877. pour prendre aucune nourriture. 'Enfin il tomba dans un doux & agreable ſommeil, durant lequel il eut cette viſion. Il me « ſembloit, diſoit-il, que je creuſois le fondement d'une maiſon, « & que j'entendois un homme qui me diſoit de le creuſer encore « davantage: ce qu'ayant fait, & me voulant repoſer, il me com- « manda de nouveau de le creuſer. Et la meſme choſe eſtant arri- « vée quatre fois de ſuite, il me dit enfin que ce fondement eſtoit « aſſez creux, & que je n'avois deſormais qu'à baſtir tout à mon « aiſe, comme ſi je n'euſſe plus dû avoir aucune peine dans tout le « reſte de l'ouvrage. «

p.878.a. 'En ſe levant de ce lieu, il s'en alla en un monaſtere voiſin, ha-
Boll.5.jan.p.269. § 2. bité par quelques perſonnes qui y vivoient dans la retraite, '& gouverné par S. Timothée homme celebre par ſa pieté, [a] que Note 3.
a 1.feb.p.944. quelques uns croient eſtre celui que les Grecs honorent le pre-
5.jan.p.269.§ 4. mier jour de fevrier, ſans en rien dire de particulier. 'Il ſe jetta contre terre à la porte de ce monaſtere, & demeura trois jours en cet état ſans manger ni boire. Le quatrieme jour Timothée
p.264.§ 3. en ſortant le trouva ainſi couché. 'Symeon ſe proſterna à ſes piez, & le conjurant avec larmes; Ayez pitié, dit-il, d'un pauvre « & miſerable pecheur: Sauvez une ame qui periſſoit, & qui de- « ſire de ſervir Dieu. L'Abbé luy demanda qui il eſtoit, d'où il « eſtoit, ſon nom, & le ſujet qui l'amenoit là. Je ſuis né libre, ré- « pondit le Saint, & je m'appelle Symeon. Pour ce qui eſt de mes « parens & de ma patrie, faites moy la grace de ne me les point « demander, mais plutoſt de ſauver une ame qui perit. Si c'eſt « Dieu qui vous envoie, reprit l'Abbé en le relevant de terre, il « vous gardera, & vous preſervera de tout mal, vous delivrera «

des

Digitized by Google

» des pieges[du demon,]des dangers[de cette vie mortelle,]& des » tentations[auſquelles on y eſt expoſé.]Vous rendrez ſervice à » tous les freres, d'une maniere qui vous faſſe aimer de tous.

'Alors Timothée le prit par la main, le fit entrer dans le monaſtere, & le recommanda aux freres, afin qu'ils luy appriſſent la regle de la maiſon.'Ainſi il demeura avec eux, les ſervant tous avec humilité, ſe faiſant aimer d'eux, obſervant exactement toutes les regles qu'ils pratiquoient, & les ſurpaſſant meſme de beaucoup.'Il apprit parfaitement le Pſeautier en peu de temps. p.165.55.

Note 4. [Il peut s'eſtre retiré dans cette maiſon"vers l'an 401, lorſqu'il n'avoit pas ce ſemble plus de treize ans.Et c'eſt ſur cela que nous

Note 5. avons dit"qu'il pouvoit eſtre né vers 388.'Il paſſa deux ans de la ſorte dans cette maiſon,[a]& durant ces deux ans, ſon pere & ſa mere ne ceſſerent point de le pleurer & de le chercher,[ſans en pouvoir avoir de nouvelles.]

p.164.55. Thdrt.p.878.a. b. a Boll.p.164.53.

ARTICLE IV.

Saint Symeon ſe retire chez l'Abbé Heliodore ; ſe ceint d'une corde qu'on a bien de la peine à retirer.

'AU bout de deux ans, Symeon cherchant à s'avancer davantage dans la vertu, vint au bourg de Teledan[b]entre Antioche & Berée[c]dans le territoire d'Antioche.[d]Il y entra dans un monaſtere gouverné par l'Abbé"Heliodore, dont Theodoret parle avec eloge, & il y demeura dix ans,[e]ou neuf ſelon Evagre. [f]Il y avoit 80 Religieux dans cette maiſon : mais Symeon les ſurpaſſoit tous infiniment.[g]Au lieu que tous les autres mangeoient tous les jours,[h]ou de deux jours l'un [au plus,][i]il ne mangeoit que le Dimanche aprés un jeûne de ſept jours, diſtribuant en ſecret aux pauvres le pain & les legumes qu'on luy donnoit les autres jours pour ſa nourriture.[k]Ses ſuperieurs blaſmerent ce grand jeûne[quand ils s'en apperceurent ;]& ils l'en reprirent ſouvent comme d'un excés contraire à l'ordre & à la diſcretion ; mais ils ne purent retenir ſa ferveur, ni le faire reſoudre à moderer ſes auſteritez.[La ſuite de ſa vie fit voir que c'eſtoit l'Eſprit de Dieu qu'il ſuivoit en n'obeïſſant pas aux hommes, & non le dereglement de ſon propre eſprit.]

V. Theodoret § 15.

Thdrt.v.P.c.26. p.878.b. b Ge.4.p.794. 795. c hiſt.l.4.c.25.p. 700.d. d v.P.c.26.p. 878.c.d. e Eva.l.1.c.13.p. 271.a. f Thdrt.c.26.p. 878.d. g Boll.t.jan.p. 165.n.5. h Thdrt.p.878. d. i Boll.p.165.55. k Thdrt.p.878. d.

'Ce fut dans ce monaſtere qu'il donna un exemple celebre de patience, que Theodoret dit avoir appris de celui qui eſtoit Abbé de cette maiſon lorſqu'il écrivoit, & ce ſemble encore du p.879.a.

Digitized by Google

Saint meſme. Eſtant un jour allé tirer de l'eau au puits, [a]il prit la corde du ſeau, qui eſtoit de palmier, & ainſi tres rude à manier, & il s'en ceignit le corps ſur ſa chair nue, la ſerrant autant qu'il put. Il rentra ainſi dans le monaſtere, & comme il n'apportoit point d'eau, il dit qu'il n'avoit point trouvé de corde au puits, [ou plutoſt qu'il n'y en avoit point.] On luy dit de n'en point parler, afin que l'Abbé ne le ſceuſt pas, [& on en alla chercher une autre.] Il demeura avec cette corde durant plus de dix jours, [b]& meſme durant environ un an, ſelon Antoine, [c]en ſorte que tout l'endroit où eſtoit la corde jettoit quantité de ſang, & ſe pourrit. Un des freres s'eſtant apperceu de ce ſang, luy en demanda la cauſe, ſurquoi il répondit ſeulement, qu'il ne ſentoit aucune incommodité. Antoine ajoute que la corde entra ſi avant dans ſon corps, qu'elle penetra juſques aux os, & ne paroiſſoit preſque plus. Il s'y forma quantité de vers, dont ſon lit meſme eſtoit tout plein; & il en ſortoit une ſi puante odeur, que perſonne ne pouvoit demeurer auprés de luy. Il ſe rencontra en meſme temps qu'un des religieux eſtant ſorti, l'apperceut qui donnoit ſon ſoupe à un pauvre. Il le dit à l'Abbé, ſe plaignit en meſme temps des jeûnes extraordinaires du Saint, de la puanteur & des vers qui ſortoient de ſon corps, & ajouta qu'il falloit le renvoyer, ou que les autres quittaſſent le maiſon. L'Abbé ayant ſceu cela, alla à ſon lit, & fut fort ſurpris de le voir ſi plein de vers & ſi infecté, qu'on n'en pouvoit ſupporter la puanteur. Voila, s'écria-t-il, un autre Job: Il le fit venir, & luy demanda d'où venoient ces vers, & cette puanteur que l'on ſentoit auprés de luy? pourquoi il ne ſe contentoit pas auſſi de jeûner comme les autres. A ce diſcours Symeon baiſſa les yeux, demeura dans le ſilence, & ne répondit que par les larmes qu'il répandit alors en abondance. L'Abbé paroiſſant comme en colere ordonna qu'on le depouillaſt pour voir la cauſe de cette mauvaiſe odeur: mais on ne le put, parceque ſes habits eſtoient colez à ſa chair toute pourrie. [Ce fut peuteſtre en cette occaſion] qu'un des freres ayant porté la main ſous ſon habit nonobſtant toute ſa reſiſtance, & ayant reconnu ce que c'eſtoit, le dit à l'Abbé, qui condamnant une auſterité ſi cruelle, & joignant ſes prieres à ſes reprehenſions, luy perſuada enfin avec bien de la peine de conſentir qu'on luy oſtaſt cette corde. Durant trois jours on détrempa ſes habits avec de l'eau tiede & de l'huile; & on eut encore bien de la peine

[a] Boll. p. 263. § 4. Theod. p. 878. a. [b] Boll. p. 263. § 4. [c] Theod. p. 879. a. Boll. p. 263. § 5. § 7. p. 264. § 8. p. 265. § 9. Theod. p. 879. b. Boll. p. 265. § 6.

1. Antoine luy fait faire ici au Saint une reprimende fort dure, & qui ne s'accorde pas avec l'éloge que Theodoret en avoit témoigné en l'appellant un ſecond Job.

Digitized by Google

aprés cela à les detacher de ſon corps & à les luy oſter. On trouva la corde ſi enfoncée dans ſa chair, qu'on ne la voyoit preſque plus. C'eſtoit une choſe effroyable de voir la quantité de vers qui ſortoit de ſes plaies. Les moines en furent dans un étonnement étrange, & ſe trouverent fort embaraſſez pour luy oſter cette corde. Symeon de ſon coſté les prioit de le laiſſer mourir en cet état pour expier tous les pechez dont il eſtoit coupable. » Et quels pechez avez-vous donc commis, luy dit l'Abbé? David, » répondit Symeon, ne dit-il pas qu'il a eſté conceu dans le peché? » C'eſt un malheur qui m'eſt commun avec luy. L'Abbé admira la ſageſſe de ce jeune payſan, & cette crainte de Dieu dont il eſtoit penetré. Il fit venir des medecins pour luy oſter ſa corde, qu'on eut toutes les peines imaginables d'arracher de ſon corps: & les douleurs qu'on luy cauſa furent ſi vives, que tout le monde le regardoit comme mort.

ARTICLE V.

Heliodore renvoie le Saint de ſon monaſtere, & l'y rappelle.

THEODORET dit qu'on ne put jamais obtenir du Saint qu'il fiſt aucun remede pour guerir l'ulcere que la corde qu'il s'eſtoit liée ſur le corps luy avoit cauſé. [Mais il marque plus ce qu'il demandoit que ce qui ſe fit.] Car Antoine aſſure qu'on le panſa avec un fort grand ſoin: Et avec cela il ne put eſtre gueri qu'au bout de 50 jours, aprés quoy l'Abbé luy dit de ſe retirer où il luy plairoit, [a] depeur que ſon zele ne nuiſiſt à ceux qui n'ayant pas le corps auſſi fort que luy, voudroient neanmoins l'imiter, & entreprendroient des choſes qui leur ſeroient impoſſibles. Il ſortit donc du monaſtere, & s'en alla dans les endroits les plus écartez de la montagne. Il y trouva un puits ſans eau, & qui n'eſtoit pas extremement creux. Mais on pretend qu'il y avoit pluſieurs demons, & meſme un grand nombre d'aſpics, de viperes, & d'autres ſerpens; de ſorte que beaucoup de perſonnes n'oſoient ſeulement paſſer en cet endroit. Symeon, ſans s'arreſter à tout cela deſcendit dans ce puits, & commença à y chanter les louanges de Dieu.

Thdrt. v. P. c. 26. p. 879. b.

Boll. 5. jan p. 265. § 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17.

p. 265. § 17. Thdrt. p. 879. b.

[a] Thdrt. p. 879. b.

Boll. p. 265. § 7.

Cinq jours aprés, [b] l'Abbé vit en ſonge une grande multitude d'hommes, qui tous revétus d'habits blancs, & portant des flambeaux allumez dans leurs mains, le menaçoient de le bruler s'il » ne leur rendoit Symeon le ſerviteur de Dieu. Pourquoi, luy di-

Thdrt. p. 879. c.

[b] Boll. p. 265. § 8.

Digitized by Google

rent-ils, l'avez-vous chaſſé? Qu'a-t-il fait? Ignorez-vous qu'il « eſt plus grand que vous devant Dieu, & qu'il deviendra encore « plus grand? L'Abbé ſe réveilla alors tout tremblant, [& ayant « aſſemblé ſes Religieux, il leur dit: Je voy, mes freres, que cet « homme eſt un veritable ſerviteur de Dieu; & j'ay eſté fort tour- « menté cette nuit a cauſe de luy. Ainſi je vous prie d'aller de tous « coſtez pour le chercher, & de ne point revenir que vous ne « l'ayez retrouvé.] La vie latine raporte ceci plus amplement, & « parle de deux viſions qu'eut l'Abbé.

Surius p. 168. 58. Tous les freres ſortirent donc, ſelon Antoine, pour aller chercher Symeon. Theodoret dit ſeulement que les principaux du monaſtere ayant regret de l'avoir chaſſé, envoyerent deux freres pour le chercher & le ramener. Ils firent tout le tour de la montagne ſans le trouver, & revinrent dire à l'Abbé qu'ils l'avoient cherché partout, hors dans ce puits, où perſonne n'oſoit deſcendre [a cauſe des ſerpens.] L'Abbé leur dit d'y aller, & d'y deſcendre avec des flambeaux, en invoquant le nom du Seigneur.

Theodor. p. 870. c. Boll. p. 265. 57. 58. Les freres eſtant donc retournez à la montagne, apprirent de quelques bergers que le Saint eſtoit effectivement dans le puits. Ils y allerent, & l'appellerent a haute voix. [Il leur répondit ſans doute. Et alors] apres qu'ils eurent fait des prieres au bord du puits, cinq y deſcendirent ſoutenus avec des cordes par les autres, [ayant des flambeaux à la main:] & les ſerpens des qu'ils virent le feu ſe cacherent dans leurs trous. Le Saint les voyant leur dit: Laiſſez-moy encore un peu ici, juſqu'à ce que je rende « l'eſprit: ma douleur eſt extreme de ne voir pas encore accompli « ce que je recherchois en me jettant dans ce puits. Mais les moi- « nes le reprirent de ce deſſein comme d'un mal. Ils eurent beau- coup de peine a le tirer avec une corde 'aprés qu'il y eut paſſé ſept jours. Ils le menerent à l'Abbé, qui voyant Symeon, ſe jetta à ſes piez, & luy dit: Pardonnez-moy, ſerviteur de Dieu, l'in- « jure que mon imprudence m'a fait commettre contre vous. « Soyez, je vous en conjure, mon directeur, & m'apprenez ce que « vous ſavez. Symeon de ſon coſté ne pouvoit arreſter ſes larmes, « ni aſſez marquer ſa peine. Tous les freres ſe jetterent auſſi à ſes piez, & luy demanderent pardon en pleurant. Pourquoi, leur dit- « il avec de grands ſoupirs, pourquoi, mes freres, accablez-vous « ainſi un miſerable & pauvre pecheur? Vous eſtes des ſerviteurs « de Dieu & mes Peres. Antoine dit qu'il demeura encore trois ans «

Surius p. 169. 59.

1. La vie latine dit que l'Abbé y alla luy meſme avec cinq Religieux.

Digitized by Google

dans ce monaſtere, & qu'il en ſortit enſuite ſans que perſonne le ſceuſt. [Je ne croy pas que ces trois ans ſoient contraires]' à ce que dit Theodoret, qu'il y demeura peu de temps aprés y eſtre rentré, [ſurtout eſtant aiſé qu'ils ne fuſſent que commencez.] 'Neanmoins une autre vie dit qu'il y demeura ſeulement un an. Thdrt.p.879.c. Boll.p.270.§ 9.

ARTICLE VI.

Saint Symeon ſe retire à Telaniſſe, s'accoutume à paſſer quarante jours ſans manger.

'LE Saint aprés avoir quitté le monaſtere[d'Heliodore,]ſe retira aſſez pres de là[a]en un lieu deſert, tout auprés d'un village nommé Thalampſin[b]ou Telaniſſe, ſitué au pié de la meſme montagne, ſur le haut de laquelle le Saint acheva depuis ſa courſe. [Je croy que c'eſt le meſme village]'que la vie de Saint Daniel appelle Telada. [c]S. Symeon ſe mit ſur cette montagne meſme, [mais tout au bas, & comme][d]dans le village. [C'eſtoit apparemment vers l'an 412 ou 413,][e]28 ans au moins avant que Theodoret fiſt ſon hiſtoire[vers 440,][f]&"47 ans avant ſa mort. [g]Ayant trouvé en ce lieu une petite maiſon, il y demeura enfermé pendant trois[h]ou quatre ans. Boll.t.jan.p.270. § 10. *a* p.265.§ 9. *b* Thdrt.p.879.c. Sur.11.dec.p.222. § 6. *c* Boll.p.270.§ 10. *d* Thdrt.p.879. c. *e* p.880.c. *f* Eva.l.1.c.13.p. 271.2. *g* Thdrt.p.879. d.880.d. *h* Boll.t.jan.p. 265.§ 9. *i* Thdrt.p.879.d. *k* p.880.b.c. V. la note 4.

'Il paroiſt que celui qui prit le plus de ſoin de luy durant ces trois ans, fut un nommé Baſſe, Viſiteur & Coreveſque de ces quartiers là, [k]& Superieur d'un monaſtere de 200 Religieux, à qui il ne permettoit d'avoir ni chevaux, ni moulin, ni de recevoir de l'argent de qui que ce ſoit, ni de ſortir meſme pour acheter ce qui leur eſtoit neceſſaire, ou pour viſiter leurs amis: mais il leur ordonnoit de demeurer toujours dans la maiſon pour y recevoir la nourriture qu'il plairoit à Dieu de leur envoyer: ce qu'ils obſervent encore aujourd'hui, dit Theodoret, quoique leur nombre ſoit plus grand qu'il n'eſtoit alors. 'Theodoret l'appelle le grand Baſſe, 'un homme admirable, un homme de Dieu. b. a.

'Comme Symeon travailloit ſans ceſſe à s'enrichir de plus en plus des vertus celeſtes, il ſouhaita[vers l'an 413,]'de paſſer 40 jours ſans manger; comme avoient fait autrefois Moyſe & Elie; & pour cela il pria Baſſe, dont nous venons de parler, de ne laiſſer quoy que ce fuſt dans ſa cellule, & d'en murer la porte avec de la terre. Surquoi Baſſe luy ayant repreſenté que c'eſtoit une entrepriſe trop difficile, & qu'il ne devoit pas ſe perſuader qu'il y euſt de la vertu à ſe donner la mort à ſoy meſme, puiſqu'au p.879.d.

p. 870.a. contraire c'eſtoit le plus grand de tous les crimes : 'Mon Pere, « laiſſez-moy donc, s'il vous plaiſt, dix pains & une cruche pleine « d'eau pour m'en ſervir ſi j'en ay beſoin. Baſſe le fit & boucha en- « ſuite la porte, comme Symeon l'avoit deſiré. Lorſque les qua-
rante jours furent paſſez, Baſſe la deboucha, & entra dans ſa cellule où il trouva tous les pains & toute l'eau qu'il y avoit miſe, & le Saint couché par terre ſans parole & ſans mouvement, comme s'il euſt eſté privé de vie. Ayant demandé une éponge,
b. '& l'ayant trempée dans l'eau, il luy en arroſa & lava la bouche, & puis luy donna le Corps & le Sang de JESUS CHRIST: Ce pain du ciel l'ayant fortifié, il ſe leva, & prit un peu de nourriture en ſuçant des laituës, de la chicorée, & quelques autres legumes. Baſſe rempli d'un extreme étonnement, s'en retourna vers les ſiens, & leur raconta ce grand miracle.

c. 'Il y a déja 28 ans qu'il paſſe ainſi les 40 jours ſans manger, dit Theodoret, dont les expreſſions portent d'elles meſmes à croire que c'eſtoit la pratique ordinaire du Saint durant toute
Boll.ſ.jan.p.[illegible] 'l'année. 'Metaphraſte l'a pris en ce ſens, & dit nettement que le
s.11. meſme jour que le Saint finiſſoit un jeûne de 40 jours, il en
p.161.§ 3. recommençoit un autre d'une auſſi longue durée. 'Bollandus a
Thdrt.p.537.a. cru la meſme choſe. 'Cependant Theodoret meſme dit dans la ſuite qu'il mangeoit une fois la ſemaine. [Ainſi ce jeûne de 40
Boll.p.176.n.g. jours n'eſtoit pas ſon ordinaire,]'& il pouvoit bien ne le faire qu'une fois l'année, comme quelques uns l'ont cru, [durant le ſaint temps du Careſme.]

Thdrt.p.880.c. 'Le temps & l'habitude luy rendirent plus facile une auſterité ſi incroyable. Car dans le commencement il paſſoit les premiers jours tout de bout à louer Dieu : les jours ſuivans, comme ſon corps affoibli par le jeûne n'avoit plus la force de ſe tenir en cet
d. état, il demeuroit aſſis, & diſoit ainſi ſon office : les derniers jours il ſe tenoit couché, '& enfin ſes forces eſtant entierement abatues, il eſtoit contraint de demeurer étendu par terre, comme à demi mort : Lorſqu'il commença à demeurer de bout ſur une colonne, ne pouvant ſe reſoudre à deſcendre pour ſe coucher, il s'aviſa pour ſe pouvoir tenir debout lorſqu'il venoit à manquer de forces, de ſe faire attacher à une poutre qu'on lia à la colonne : & il achevoit en cet état le reſte des quarante jours. Enfin, Dieu ayant repandu du ciel dans ſon ame une grace encore plus abondante, il n'eut pas meſme beſoin de ce ſecours : mais eſtant fortifié par la puiſſance de ſa grace, il paſſoit debout tous ces quarante jours avec une gayeté nompareille, ſans man-

Digitized by Google

ger quoy que ce puſt eſtre.[Je ne ſçay neanmoins s'il ne fut point obligé de moderer cette abſtinence ſur la fin de ſa vie : puiſqu'Antoine ſon diſciple ne dit rien d'une choſe ſi extraordinaire.] 'Si l'epiſtre de S. Auguſtin à Caſulan, qu'on ne met des l'an 396, que ſur une raiſon aſſez foible ,[a eſté écrite dans les dernieres années de ſa vie, il peut bien y parler de S. Symeon,]'lorſqu'il dit que des perſonnes tres dignes de foy luy avoient aſſuré qu'un homme avoit paſſé quarante jours dans un jeûne entier ſans rien manger.

Aug.t.2.B.pr.p. 13.b. ep.36.p.78.g.

ARTICLE VII.

Saint Symeon monte ſur la montagne de Telaniſſe, & s'enchaine: Son nom devient celebre partout.

APRE'S que le Saint eut paſſé trois ans dans ſa petite maiſon de Telaniſſe,[a]il monta ſur le haut de la montagne, que ſon nom a depuis rendu ſi celebre.[b]Elle eſtoit à 300 ſtades[ou 15 lieues]d'Antioche, ſelon Evagre,["ce qui paroiſt neanmoins difficile à croire;]& ſon penchant eſtoit d'une lieue.[c]L'endroit qu'il choiſit pour y demeurer eſt appellé Mandra par les auteurs qui parlent de luy.[d]C'eſtoit un lieu fort rude.[e]On croit que ce fut la demeure du Saint qui fit donner à ce lieu le nom de Mandra ,[f]particulierement depuis qu'il s'y fut formé un monaſtere à cauſe de luy : le nom de Mandra qui ſignifie une bergerie, ſe donnant ſouvent aux monaſteres.

Thdrt.vit.P.c. 26.p.880.d. a p.881.a. b Eva.l.1.c.14.p. 272.b. c. c.13.p.271.a.n. p.59.2.2. d Sur.11.dec.p. 222.5 6. e Eva.c.14.p.272. b.c. f n.p.59.2.

Note 6.

'Le Saint s'y enferma dans un enclos de pierres ſeches, qu'il y fit faire.[g]Je croy que c'eſt"ce lieu étroit où Evagre dit qu'il paſſa dix ans,"en y comprenant les trois ou quatre ans qu'il avoit eſté enfermé à Telaniſſe.[h]Antoine dit que dans cette petite maiſon qu'il s'eſtoit baſtie de pierres ſeches, il mortifia ſon corps non ſeulement par les jeûnes, mais encore par les incommoditez que les pluies & le ſoleil luy cauſoient;[ce qui marque que cette maiſon n'eſtoit qu'un enclos ſans toit, comme les termes de Theodoret portent auſſi à le croire.]'Toute ſa nourriture en ce lieu eſtoit des lentilles"bouillies, & de l'eau.'Ayant fait faire une chaine de vingt coudées de longueur, il s'en fit attacher un bout au pié droit, & l'autre à une groſſe pierre, afin de ne pouvoir meſme quand il le voudroit, ſortir hors de ces limites. Et là ſans que la chaine dont il eſtoit ainſi attaché puſt empeſcher ſon eſprit de s'envoler dans le ciel, il s'occupoit ſans ceſſe à contempler des yeux de la foy les choſes qui ſont au deſſus du ciel.

πανσ. V. la note 4. πανσ-αια.

Thdrt.v.P.c.26. p.881.a|Boll.5. jan.p.270.5 10. g Eva.l.1.c.13.p. 271.a. h Boll.p.265.5 9.

Thdrt.p.881. a.

Digitized by Google

a. 'Melece alors Coreveſque d'Antioche, qui eſtoit un homme admirable, tres celebre par ſa prudence, ſon eſprit, & ſon
b. adreſſe, [le vint viſiter lorſqu'il eſtoit en cet état,]' & luy repreſenta que la volonté conduite par la raiſon eſtant aſſez forte par elle meſme pour tenir le corps dans ſes liens, cette chaine eſtoit inutile. Symeon luy obeït ſans conteſter, & envoya querir un ferrurier pour la rompre. Or dautant que pour empeſcher qu'elle n'entraſt dans ſa chair on avoit mis un morceau de cuir entre deux, il fallut auſſi le dechirer : & en l'oſtant on trouva plus de vingt groſſes punaiſes qui eſtoient cachées deſſous ; ce que Me- Mel.
lece aſſuroit avoir vu de ſes propres yeux : & j'ay cru le devoir raporter ici, dit Theodoret, pour faire connoiſtre l'extreme patience du Saint, qui pouvant facilement écraſer ces inſectes, enduroit ſi conſtamment leurs faſcheuſes & importunes piquures, afin de s'accoutumer par ces petites ſouffrances à en ſupporter de plus grandes.

Boll. 5 jan. p. 262. s. 6. 11. 'Pluſieurs ont cru que ce Melece eſtoit le grand Saint Melece Eveſque d'Antioche, mort en 381, avant que noſtre Saint fuſt né. 'Mais Theodoret marque aſſez clairement qu'il eſtoit Eveſque de la campagne, c'eſt à dire Coreveſque, pour ne luy point chercher d'autre titre, & ne nous engager pas dans les difficultez inſurmontables, où s'embaraſſent ceux qui le confondent avec l'Eveſque d'Antioche. [Il pouvoit avoir ſuccedé à Baſile, dont nous venons de parler.]' Le P. Garnier croit que c'eſt ce Melece, qui en 430 & depuis eſtoit Eveſque de Neoceſarée [dans l'Euphrateſienne. Il n'y a point de fondement particulier pour le dire.]

s 12. Thdrt. G. p. 198.

Thdrt. G. p. 198. s. 17.

v. T. p. 881. c. 'La reputation du Saint ſe repandoit deſlors partout. Non ſeulement les habitans des environs, mais ceux qui en eſtoient eloignez de pluſieurs journées, venoient de tous coſtez vers luy. Les uns luy amenoient des paralytiques, les autres le prioient de guerir des malades affligez de diverſes infirmitez, les autres le conjuroient de demander pour eux des enfans à Dieu, & d'obtenir de ſa bonté par ſes prieres ce que la nature leur refuſoit. Ceux d'entre eux dont les deſirs eſtoient exaucez, s'en retournoient avec joie en publiant les graces qu'ils avoient receues, & eſtoient cauſe que d'autres en plus grand nombre venoient pour en recevoir de ſemblables. Ainſi comme chacun y abordoit de toutes parts, on voyoit en ce lieu une ſi grande
d. multitude de perſonnes, 'qu'il ſemble, dit Theodoret, que ce « ſoit une mer qui reçoit par tant de divers chemins, comme par « autant

Digitized by Google

» autant de fleuves, ce nombre infini de peuples qui y vient de tous
» coſtez. Car on n'y voit pas ſeulement des habitans des provinces
» [ſujettes à l'Empire d'Orient,] mais auſſi des Iſmaelites, des Per-
» ſes, des Armeniens, des Iberiens, des Ethiopiens, & d'autres
» peuples plus eloignez encore que ceux là. Il y en vient auſſi des
» endroits d'Occident les plus reculez, comme de l'Eſpagne, de
» l'Angleterre, des Gaules, & des autres provinces qui leur ſont
» voiſines. 'Quant à l'Italie il ſeroit inutile d'en parler, puiſqu'on p.882.a.
1. » aſſure que ce Saint eſt ſi celebre dans Rome, 'que les artiſans y
» mettent tous de petites images de luy à l'entrée de leurs bouti-
» ques, comme pour chercher de l'aſſurance & de l'appui dans ſa
» protection, & dans ſon ſecours.

ARTICLE VIII.

S. Symeon demeure ſur une colonne, eſt pres d'en deſcendre : Deſſein de Dieu en cela.

'CE nombre infini de perſonnes qui venoient pour voir le Saint, vouloient tous approcher de luy, & s'efforçoient tous de le toucher, dans la croyance que ces peaux ſi chetives dont il eſtoit revétu portoient quelque benediction. Au contraire ces extremes honneurs ſembloient non ſeulement exceſſifs, mais extravagans; & il ne pouvoit non plus ſouffrir une choſe qui luy eſtoit ſi importune. Ce fut ce qui luy donna la penſée de demeurer ſur une colonne, '& il en fit faire d'abord une de ſix coudées de haut, enſuite une de douze, puis une de vingt-deux; & celle ſur laquelle il eſtoit vers l'an 440, eſtoit de trente-ſix coudées: le deſir qu'il avoit de s'envoler dans le ciel, faiſant, dit Theodoret, qu'il s'eloignoit toujours de plus en plus de la terre. 'Les peuples luy en eleverent encore depuis une de 40 coudées, où il acheva ſa courſe. [a]Au pié de ſa colonne il y avoit un autel. [b]Il paſſa "quatre ans ſur la premiere colonne, trois ſur la ſeconde, dix ſur la troiſieme, 'quatre ſur la quatrieme, [c]& 15 ou 16 ſur la derniere; [d]ce qui fait en tout 37 ans. [e]Sa colonne avoit à peine deux coudées [ou trois piez] [2]de circonference, s'il n'y a point de faute dans Evagre, comme il y a bien de l'apparence qu'il a plutoſt voulu en marquer le diametre. [f]Le Saint n'y avoit rien

Thdrt.v.P.c.26. p.882.a.b.

b.

Boll.f.jan.p.265. §.10.

V. la note 4. ["Il commença apparemment cette ſorte de vie l'an 423.]

NOTE 7.

2.

§ 11.

[a] p.274.§ 35.
[b] p.270.§ 10.
[c] p.265.§ 10[271. § 15.
[d] Eva.l.1.c.13.p. 271.a.
[e] p.269.c.d.
[f] Sur.11.dec.p. 212.§ 6.

1. ἀναγλύφους, qui ſemble marquer des images en relief plutoſt qu'en peinture.
2. τὸ περίμετρον. Ne faudroit-il point τὸ διάμετρον?

Digitized by Google

qui le défendiſt ni des rigueurs de l'hiver, ni de la chaleur de l'eté, ni de la violence des pluies & des vents, ni de toutes les injures de l'air. [c]Nul autre avant luy n'avoit eu la penſée de vivre d'une maniere [ſi fort audeſſus de l'homme.] [a]Ainſi les deux lettres à Nicandre Stylite, qui portent le nom de S. Nil, [ne ſont pas apparemment de S. Nil qui eſtoit celebre des l'an 400.] [b]Que ſi l'on trouve un Stylite dans les ouvrages de S. Ephrem, [mort des l'an 378, c'eſt dans ceux qu'on peut croire avec fondement n'eſtre pas de luy.]

c Thdr. L. p. 553. c [illegible] d, l. 12. p. 260. c.
a Nil. l. 2. ep. 114. 115. p. 170.
b Ephr. op. 100. c. 30. p. 305. 1. e.
V. ſon titre

[d]Cette nouveauté ſurprit en effet d'abord tout le monde. [e]On en fit des railleries, [d]& pluſieurs le condannerent. [e]On accuſoit le Saint de mener par vanité une vie ſi extraordinaire. [Et veritablement on auroit eu lieu de craindre ce defaut dans une vertu moins humble, & moins uniforme que la ſienne,] [f]comme l'auteur dont nous venons de parler, en accuſe Nicandre. [g]Glycas dit meſme qu'il demeura longtemps ſeparé de la communion pour ce ſujet; [ce qui vient apparemment] [h]de ce que dit Theodore le Lecteur, Que les ſolitaires d'Egypte ne pouvant approuver un genre de vie ſi nouveau & ſi ſurprenant, luy envoyerent declarer qu'ils ſe ſeparoient de ſa communion: mais que depuis ayant eſté mieux informez de ſa conduite & de ſon merite, ils ſe réunirent avec luy. [Ce fut peuteſtre aprés qu'ils eurent eprouvé quelle eſtoit ſon obeïſſance & ſon humilité, en la maniere que raporte Evagre.]

Thdr. L. p. 565. d.
c Thdr. t. p. 884. a.
d p. 882. b. Boll. p. 268. § 24.
e Sur. 11. dec. p. 220. § 6.
f Nil. l. 2. ep. 114. 115. p. 170.
g Glyc. l. 4. p. 263. d.
h Thdr. L. p. 565. d. Suid. c. p. 827. c.

[d]Les habitans de cette ſainte ſolitude, dit cet auteur, luy deputerent un d'entre eux, pour luy demander la raiſon d'un genre de vie ſi extraordinaire, & pourquoi abandonnant la vie des Saints & des anciens Peres, il en entreprenoit une toute nouvelle & entierement inouie; & en meſme temps luy ordonner de deſcendre, & de rentrer dans la voie commune. Ils donnerent ordre que s'il ſe diſpoſoit à deſcendre, on le laiſſaſt ſur ſa colonne, comme marquant aſſez par ſon obeïſſance que c'eſtoit Dieu qui luy avoit inſpiré de mener ce genre de vie, & qui le conduiſoit dans une route nouvelle: mais que s'il refuſoit de deſcendre, qu'il aimaſt mieux ſuivre ſa propre volonté, & qu'il n'obeïſt pas auſſitoſt à ce qu'ils luy mandoient, on le priſt de force pour le faire deſcendre. Des que ce deputé eut declaré à Symeon l'ordre que les Peres luy avoient donné, ce Saint ſe mit dans le moment en devoir de leur obeïr, & commença à deſcendre. Mais ce deputé l'arreſta, & luy dit qu'il pouvoit demeurer, & continuer la vie qu'il avoit commencée; & il ajouta;

Eva. l. 1. c. 13. p. 270. b. c.

Digitized by Google

» Prenez courage, & armez vous de force ; voſtre deſſein vient » de Dieu.

'Evagre dit qu'il avoit appris ce fait des ſolitaires, qui en con- a.
ſervoient avec ſoin le ſouvenir ;'& il ſe plaint avec raiſon de ce a.d.
qu'une action ſi memorable avoit eſté oubliée par les auteurs originaux de ſa vie. [Il eſt vray qu'une ſi grande humilité, eſt la preuve la plus aſſurée que nous puiſſions avoir, que les actions extraordinaires du Saint eſtoient les effets d'une grace extraordinaire. Mais Dieu s'eſt encore rendu luy meſme ſon défenſeur, en operant par luy tant de miracles, & la converſion de tant d'infideles, comme nous le verrons dans la ſuite.]

'Une choſe ſi extraordinaire, dit Theodoret, n'eſt point arri- Thdrt.v.P.c.26.
vée ſans une conduite particuliere de Dieu ; & je prie ceux qui p.802.b.
prennent plaiſir de trouver à redire à tout, de donner un frein à leur langue, en conſiderant que Dieu fait ſouvent des choſes ſemblables, pour reveiller, & pour exciter ceux qui s'endorment dans la negligence & dans la pareſſe.'Et aprés avoir raporté les b.c.
exemples d'Iſaie, d'Oſée, & de quelques autres Prophetes, à qui Dieu a fait faire des choſes qui ſont tout à fait hors de l'ordre commun qu'il preſcrit aux autres, il ajoute : Ce ſouverain arbitre de l'univers a voulu que cela ſe fiſt de la ſorte, afin que ceux qui refuſoient d'obeir à ſa parole, & d'ecouter les propheties qu'il leur faiſoit annoncer, fuſſent portez à les entendre par l'étonnement que leur donneroit un ſpectacle ſi nouveau & ſi extraordinaire. Car qui pourroit n'eſtre point ſurpris de voir un homme auſſi ſaint qu'Iſaïe marcher tout nud, & ne point s'enquerir des raiſons qui auroient pu obliger un Prophete à prendre pour femme une perſonne de mauvaiſe vie. Ainſi comme Dieu a commandé autrefois toutes ces choſes'pour l'utilité de ceux qui p.883.
vivoient''dans l'inſenſibilité & dans l'indifference, il a de meſme eſté l'auteur d'une action ſi admirable & ſi extraordinaire, afin que chacun pouſſé du deſir de voir un miracle ſi nouveau, vinſt pour en eſtre ſpectateur, & fuſt porté par là à ajouter foy aux avis que le Saint leur donneroit pour leur ſalut. Car des prodiges ſi inouis ſont comme une preparation qui nous engage à recevoir les inſtructions que l'on nous donne. Et comme les Rois changent de temps en temps les figures de leurs monnoies, en y faiſant mettre tantoſt l'image d'un lion, tantoſt celle d'une étoile, & tantoſt celle d'un ange,'pour ajouter encore quelque
choſe au prix de l'or par ce changement : ainſi le Roy de tout l'univers ajoutant à la pieté ordinaire de ſes Saints des manieres

Digitized by Google

de vie ſi nouvelles, il excite non ſeulement les Fideles, mais les incredules meſmes à celebrer ſes louanges.

ARTICLE IX.

De quelle maniere le Saint vivoit ſur ſa colonne : ***D'un ulcere qu'il avoit au pie.***

Eva.l.1.c.13.p. 269.c.d. [TOUT le reſte de la vie de Saint Symeon répondoit au lieu qu'il avoit choiſi pour ſa demeure.] 'Sa colonne n'avoit, comme nous avons dit, que trois piez [de diametre, ou meſme] de circonference. 'Ainſi il ne s'y pouvoit coucher. Ne pouvant pas auſſi s'y tenir toujours debout dans les premieres années, à cauſe de ſon jeûne de 40 jours, il y fit attacher un poteau, où il ſe tenoit lié avec des cordes. 'Mais depuis il demeura toujours debout, auſſi bien la nuit que le jour, ſans autre appui que celui de ſa foy, & de la grace de Dieu.

Thdrt.v.P.c.26. p.886.d. p.886.d. p.887.a. [Durant ſa priere,] 'il ſe courboit fort ſouvent pour adorer Dieu. 'Et toutes les fois qu'il s'inclinoit ainſi, il touchoit preſque les doits de ſes piez avec le front. Beaucoup de perſonnes vouloient conter combien il faiſoit [par jour] de ces adorations. Mais Theodoret dit qu'un de ceux qui eſtoient avec luy, l'ayant voulu faire, en conta juſqu'à 1244, & ſe laſſa enfin de conter.

Boll.5.jan.p.273. § 32. " p.268.§ 5. Thdrt p.887.c. d. 'Il demeuroit quelquefois aſſez longtemps incliné [&courbé] pour prier : [a] & il ſemble que c'eſtoit auſſi la poſture où il ſe mettoit pour dormir. Car il paroiſt qu'il dormoit quelquefois, 'quoique la renommée publiaſt qu'il ne dormoit point. 'Mais il eſt vray que les veilles des grandes feſtes, ſa ferveur redoubloit, & ajoutant encore quelque choſe à ſes auſteritez ordinaires, il paſſoit les nuits entieres debout, & les mains étendues vers le ciel, ſans que ni le ſommeil, ni une ſi grande fatigue le fiſt changer de poſture depuis le coucher du ſoleil juſqu'à ſon lever.

p.886.b. 'Dans ſon ordinaire meſme il eſtoit continuellement en prieres durant toute la nuit, [hors le peu de temps qu'il donnoit au ſommeil :] & il faiſoit la meſme choſe tout le jour juſques à l'heure de None, [ou trois heures aprés midi.]

b. 'Aprés None, il faiſoit à ceux qui ſe rencontroient des exhortations toutes divines, ecoutoit leurs demandes, gueriſſoit

a.b. pluſieurs malades, & accordoit les differends; 'car il faiſoit quelquefois la fonction de juge, & rendoit des jugemens tres juſtes & tres equitables. [On ne voit pas quelle eſtoit l'autre

Digitized by Google

heure en laquelle il parloit encore au peuple.]'Mais Theodoret a. assure qu'il faisoit deux fois le jour des exhortations, repandant d'une maniere tres agreable dans l'esprit de ses auditeurs les instructions du Saint Esprit, pour les porter à ne regarder que le ciel, à y voler[par leurs saints desirs,]à renoncer à la terre, à se representer incessamment le royaume que nous esperons de posseder, à trembler au bruit des menaces des supplices eternels, à mepriser les choses presentes, & à esperer les futures. 'Lorsque le soleil se couchoit,[il disoit adieu aux hommes,]pour b. ne parler plus qu'à Dieu seul.'En renvoyant le peuple il luy donnoit sa benediction,que l'on recevoit avec un fort grand respect. On luy apportoit pour cela l'encensoir.'Le peuple se mettoit à genoux pour recevoir sa benediction.

Boll.5.jan p.267. 5 21|273.5 29. p.268.5 25.

[Il demeuroit le reste du temps en silence,]'quoiqu'il fust exposé jour & nuit à la vue de tout le monde, ayant mesme fait oster les portes, & abatre une grande partie de la muraille qui l'environnoit; de sorte que tout le monde pouvoit voir à toute heure un spectacle si nouveau & si merveilleux.'Les femmes neanmoins ne le voyoient pas,[a]& n'entroient point où il estoit.[b]Il y avoit un endroit où celles qui luy venoient demander quelque grace, avoient accoutumé de s'arrester.[Nous verrons"qu'il n'excepta pas sa propre mere de cette regle. Ainsi il evitoit]'le reproche 1. 'que l'on faisoit à Nicandre Stylite, & qui faisoit juger que sa vie extraordinaire n'estoit l'effet que de son extraordinaire vanité. 'On observoit encore aprés sa mort de ne laisser entrer aucune femme dans son eglise.[c]Saint Gregoire de Tours cite une vie du Saint, qui portoit que depuis sa conversion il n'avoit jamais regardé fixement aucune femme.'Florus dit la mesme chose dans son martyrologe.

Thdrt.p.886.d. Boll.5.jan.p.266. 5 11. a Thdrt.p.886. c. V.5 b Boll.p.267.5 12. Nil.l.2.ep.115.p. 170. Eva.l.1.c.14.p. 273.a. c Gr.T.gl.C.c. 26.p.395. Boll.mart,t.2.p. 9.a.

'Il ne mangeoit qu'une fois la semaine, & fort peu à chaque fois,[sans parler des temps où il estoit quarante jours sans manger.]'Mais la renommée publioit mesme qu'il ne mangeoit point dutout.'Il ne paroist point avoir eu d'autre habit qu'un vetement de peaux, qui le couvroit ce semble jusques aux piez.'Il couvroit sa teste d'une thiare,[d]que d'autres appellent"une coulle; & il paroist que c'estoit une peau de brebi.[e]Il portoit une longue barbe,[f]& un collier de fer au cou.[g]Son visage paroissoit quelquefois tout resplendissant de lumiere.

Thdrt.p.887.a. c. c|882.a. Eva.l.1.c.14.p. 273.a. cucullam. d Sur.11.dec.p. 222.5 14|Boll.5. jan.p.288.n.e. e Eva.p.273.a. f p.272.a.

[h]Il supportoit avec un courage & une gayeté non pareille, & les travaux qu'il s'imposoit à luy mesme, & ceux encore qui luy

g Boll.5.jan.p. 268.5 25. h Thdrt.p.887.b.

x. d'aimer à parler aux femmes.

Digitized by Google

a b c. arrivoient sans qu'il les eust recherchez. C'est ce que Theodoret remarque à l'égard d'un ulcere tres grand & tres douloureux qui luy estoit venu au pié depuis fort longtemps, & qui
a. jettoit continuellement beaucoup de sang corrompu. Theodoret n'a point sceu que cet ulcere eust d'autre cause que la violence qu'il se faisoit en demeurant toujours debout. [Et cette raison jointe à d'autres encore plus fortes, nous fait juger qu'il est different de celui dont nous parlerons aprés sur la derniere année de sa vie.]

b. Theodoret semble dire qu'on n'avoit decouvert cette partie si considerable de ses souffrances, que par l'histoire qu'il raporte ensuite. Un homme d'honneur eleve à la dignité de Diacre, estant venu de Ravenne [en Italie,] comme porte nettement le texte de Metaphraste, sur la montagne du Saint, luy dit: Je vous conjure par la verité mesme qui a converti les hommes [à Dieu,] de me dire si vous estes comme nous revétu d'un corps, ou si vous n'estes qu'un pur esprit. Ceux qui se trouverent presens supportoient avec peine une semblable demande: mais le Saint les pria tous de se taire, & s'adressant à cet homme, il luy demanda pourquoi il luy faisoit cette question: L'autre répondit, que c'estoit à cause qu'il avoit entendu dire à plusieurs qu'il ne mangeoit & ne dormoit point, quoique ces deux choses soient si propres & si naturelles aux hommes, qu'ils ne sauroient vivre sans l'une & sans l'autre. Alors le Saint commanda qu'on apportast une échelle, & ayant fait monter le Diacre auprés de luy, il luy montra ses deux mains, & puis luy dit de mettre les siennes sous sa robbe qui estoit de cuir, & de regarder non seulement ses piez, mais aussi cet étrange ulcere, dont la grandeur ayant étonné cet homme, & ayant sceu du Saint qu'il prenoit de temps en temps de la nourriture, il descendit, & raconta ensuite tout cela à Theodoret, qu'il alla aussi visiter.

Boll. 5 jun. p. 283. § 45. n. c. a Thdrt. p. 887. b. c. d. 888. a.

d. 888. a. Au milieu de tant d'austeritez, ajoute Theodoret, de tant d'actions si extraordinaires & si eclatantes, & d'une telle multitude de miracles, il demeure toujours dans une aussi grande moderation d'esprit, que s'il estoit le moindre de tous les hommes. Mais si sa modestie est extreme, sa douceur & son affabilité ne le sont pas moins; & il ne se peut rien ajouter à la bonté avec laquelle il répond aux pauvres, aux artisans, aux paysans, & generalement à tous ceux qui vont luy parler.

Digitized by Google

ARTICLE X.

Reſpect des Perſes & des barbares pour le Saint: Il convertit un grand nombre de Sarrazins.

'CETTE lampe ſi eclatante expoſée de la ſorte comme ſur un chandelier fort elevé, jettoit ainſi qu'un ſoleil des rayons de toutes parts. 'On voyoit accourir à ſa colonne des Iberiens, des Armeniens, & des Perſes, qui[touchez de ſes diſcours,] demandoient le ſaint batteſme; 'mais ſurtout des Iſmaelites[ou Sarrazins:] [a]Car le ſejour du Saint ſur ſa colonne porta la lumiere de la verité dans l'ame d'un tres grand nombre de ceux de cette nation, qui eſtoient demeurez enſevelis dans les tenebres du paganiſme. 'Ils venoient par grandes troupes de deux cents, de de trois cents, & quelquefois de mille. Ils abjuroient en criant à haute voix l'idolatrie de leur pays: ils fouloient aux piez à la vue de cette brillante lumiere du Chriſtianiſme les idoles qu'ils avoient auparavant adorées: ils deteſtoient avec horreur les ceremonies qu'ils faiſoient en l'honneur de leur Venus: ils recevoient avec reſpect les divins myſteres de noſtre foy, & ils renonçoient aux coutumes & aux mœurs de leur pays, pour recevoir de la bouche ſacrée de ce grand Saint les loix qu'ils devoient obſerver à l'avenir, 'entre leſquelles Theodoret marque celle de s'abſtenir de manger des aſnes ſauvages, & des chameaux.

Thdrt.v.P.c.26. p.883.b. c. [a]Boll.5.jan.p. 266.§ 14. [a] Thdrt.p.883. b. d.

'Theodoret[qui alloit aſſez ſouvent viſiter le Saint,]avoit eſté d. le ſpectateur de ces merveilles qu'il nous raporte. J'ay vu, dit-il, & entendu moy meſme ces barbares renoncer à l'impieté qu'ils avoient appriſe de leurs peres, & embraſſer la doctrine de l'Evangile: Et je l'ay vu une fois entre autres avec un extreme peril. Car le Saint leur ayant commandé de venir à moy pour recevoir la benediction epiſcopale, en les aſſurant qu'elle leur ſeroit tres utile, ils ſe jetterent en foule ſur moy avec une impetuoſité de barbares, les uns me tirant par devant, les autres par derriere, & les autres par les coſtez. Ceux qui eſtoient plus loin montoient ſur les autres, & me tendoient les mains; 'ils p.884. m'arrachoient la barbe, & dechiroient mes habits: en ſorte que je croy en verité qu'ils m'auroient étoufé, ſi le Saint ne leur euſt crié de ſe retirer; à quoy ils obeïrent tous à l'heure meſme, tant cette colonne dont les railleurs font gloire de ſe moquer, pro-

Digitized by Google

duiſoit d'effets admirables, & tant eſtoient vifs & puiſſans les « rayons de la connoiſſance de Dieu qu'elle lançoit dans les eſprits « de ces barbares. «

a. 'Voici encore, ajoute-il, une autre particularité que j'ay vue de « la meſme nation. [Les Sarrazins eſtoient partagez en pluſieurs « peuples ou tribus, qui avoient chacune leur chef & leur Prince.]

b. 'Une de ces tribus priant donc un jour le Saint d'envoyer ſa benediction à leur Prince, ceux d'une autre tribu s'y oppoſoient, & diſoient qu'il devoit plutoſt l'envoyer au leur, dautant qu'il aimoit la juſtice, & que l'autre eſtoit tres injuſte. 'Aprés une longue conteſtation ils s'échauferent ſi fort, qu'enfin ils en vinrent aux mains. Theodoret qui eſtoit preſent leur dit tout ce qu'il put pour les appaiſer, & leur repreſenta que le Saint pouvoit envoyer ſa benediction à l'un & à l'autre de ces Princes. Mais les uns ſoutenoient toujours que le premier ne meritoit pas de la recevoir, & les autres s'efforçoient d'empeſcher que l'autre ne l'euſt auſſi. Le Saint fut contraint de les menacer, & de leur parler rudement, juſqu'à les appeller des chiens, pour appaiſer cette diſpute, comme il fit enfin, mais non ſans peine. [Theodoret raporte ceci

c. pour faire voir l'eſtime que ces peuples faiſoient du Saint,] 'puiſqu'ils ne ſe fuſſent pas ainſi emportez les uns contre les autres, s'ils n'euſſent eſté perſuadez que ſa benediction eſtoit tres puiſſante & tres efficace.

Boll. p. 170. § 11. 'Sa foy humilia encore ſous le joug de J.C. pluſieurs autres nations barbares, comme les Lazes [dans la Colchide,] & ceux

§ 11. de l'Adiabene [dans l'Aſſyrie.] 'On marque auſſi que d'autres barbares accoutumez à courir les terres de l'Empire, ayant entendu parler de ſa vie & de ſes miracles, venoient ſe proſterner devant luy, & s'en retournoient avec un eſprit ſi different de leur humeur barbare, & ſi adouci, qu'ils ne faiſoient plus jamais de tort à leurs voiſins.

Thdrt. p. 886. a. 'Il eſtoit meſme en grande conſideration dans l'eſprit du Roy de Perſe [Vararane V,] quoiqu'ennemi & perſecuteur des Chré- V. la perſecution.

b. tiens. 'Car les ambaſſadeurs envoyez à ce prince, raportoient qu'il s'informoit tres particulierement de ſa maniere de vie & de ſes miracles, & que la Reine ſa femme avoit demandé & receu comme un fort grand preſent de l'huile qu'il avoit benie. Ils aſſuroient auſſi que nonobſtant les calomnies de leurs Mages contre le Saint, toutes les perſonnes de la Cour de ce prince s'informoient avec grand ſoin de ſes actions, & diſoient aprés les avoir entendues, que c'eſtoit un homme tout divin. Le ſimple

Digitized by Google

ple peuple s'adreſſoit aux ſoldats, & aux autres de la ſuite [des ambaſſadeurs,] pour avoir auſſi un peu d'huile benie par le Saint; & ils leur offroient meſme de l'argent pour en obtenir.

ARTICLE XI.

Converſion & mort d'Agonate chef de voleurs.

[ON peut raporter à ce ſujet des barbares que le Saint a convertis, une hiſtoire memorable qu'Antoine raporte en ces termes.] Les Iſaures avoient parmi eux un chef de voleurs nommé Antiochus Agonatus. Tout le monde parloit de ſes brigandages. On envoya quelquefois contre luy des troupes conſiderables de ſoldats, & meſme pluſieurs Patrices pour le prendre & l'amener à Antioche; mais ils n'en purent jamais venir à bout à cauſe de ſa force extraordinaire. Enfin toute la ville ſe ſouleva, & il fallut envoyer un nombre ſuffiſant de ſoldats. Cent cinquante-ſix hommes choiſis & bien armez ſe mirent en campagne pour le chercher. On le trouva dans un cabaret où il eſtoit à boire. Voyant le danger où il eſtoit, il s'aviſa d'un ſtratageme pour s'en tirer. Il ſe leva, & mit ſes habits ſur une cavale, à qui il dit d'aller l'attendre au bord d'une riviere qui eſtoit proche. La cavale s'y en alla en mordant & ſautant, & elle attendit là ſon homme. Ce voleur ſortit enſuite l'épée à la main, & cria qu'on luy fiſt place pour paſſer, ou qu'il tueroit tout ce qui ſe trouveroit en ſon chemin. Perſonne n'oſa mettre la main ſur luy. Il monta ſur ſa cavale, & s'enfuit à toute bride vers Saint Symeon. Lorſqu'il y fut arrivé, il embraſſa ſa colonne, & cria » à haute voix: Serviteur de Dieu, ſauvez une ame qui ſe perd. » Que voulez-vous, luy dit le Saint? Je ſuis, répondit cet homme, » ce fameux chef de voleurs, & j'accours ici pour y trouver mon » ſalut. Pouvez-vous, luy dit le Saint, concevoir de la douleur de » vos pechez? C'eſt dans ce deſſein, répondit le voleur, que je ſuis » venu ici. Il n'avoit pas encore achevé ces paroles, que les ſoldats qui le pourſuivoient arriverent, & le trouverent qui parloit » avec le Saint. Alors s'adreſſant à S. Symeon: Tres ſaint Pere, luy » dirent-ils, il n'eſt pas juſte que vous retiriez ce ſcelerat chez » vous. Renvoyez le, afin qu'il ſoit puni comme il le merite. Mes » enfans, leur répondit le Saint, ce n'eſt pas moy qui l'ait fait venir » ici: mais celui qui connoiſt ſes crimes & le changement [qu'il a » operé] en luy, luy fera miſericorde. Pour moy, je ne puis pas le

Coll. p. 266. § 16. 17.

Digitized by Google

chaſſer, parceque le royaume des cieux eſt pour les [veritables] « penitens. De deux voleurs qui furent crucifiez avec noſtre « Seigneur J.C, il y en eut un qui entra en poſſeſſion du royaume « des cieux, & l'autre receut la punition dont il eſtoit digne. Si « quelqu'un d'entre vous peut s'oppoſer à celui qui l'a envoyé ici, « il peut entrer & enlever cet homme. Les ſoldats aprés le diſ- « cours du Saint qui les renvoya, ſe retirerent. Alors le voleur luy dit : Mon Seigneur, je m'en vas. Quoy, luy dit le Saint, vous « retournez à vos crimes. Non, mon Pere, répondit le voleur; « mais le Seigneur Jeſus m'appelle. Elevant en meſme temps les « mains vers le ciel, il dit ce peu de paroles : Seigneur Jeſus- « Chriſt Fils de Dieu, recevez mon eſprit. Il pleura durant deux « heures d'une maniere ſi touchante, qu'il tira les larmes des yeux & du Saint, & de tous les aſſiſtans. Enſuite penchant la teſte vers la colonne, il rendit ſon eſprit à Dieu. On enſevelit ſon corps, & on l'enterra devant le monaſtere. Peu aprés il vint des ſoldats pour le prendre, qui dirent au Saint de leur livrer ce ſcelerat pour le punir comme il le meritoit. Mes Freres, répon- « dit le Saint, celui qui l'a envoyé ici, eſt plus puiſſant que vous « & que moy. Il en a eu beſoin comme d'un homme utile à ſes « deſſeins. C'eſt pourquoi il l'a envoyé prendre par deux terribles « officiers bien armez, capables de renverſer toute la ville avec « ſes habitans. Et moy qui ſuis le plus mepriſable de tous les hom- « mes, epouventé à leur aſpect, je n'ay oſé m'oppoſer à eux, de « crainte qu'ils ne me fiſſent mourir auſſi moy meſme. Ces gents « ayant appris ce qui eſtoit arrivé à cet homme, & la fin heureuſe « qui avoit terminé ſa vie, en louerent Dieu, & s'en retournerent « à Antioche. La vie latine du Saint, qui appelle cet homme Go- « nathe ou Jonathas, dit qu'il paſſa ſept jours auprés du Saint, tenant toujours ſa colonne embraſſée. Metaphraſte amplifie cette hiſtoire à ſa mode.

p.272.§ 21.

p.280.§ 32-34.

ARTICLE XII.

Miracles & propheties du Saint.

Thdrt.r P.c.26. p.823 a b.

C'ESTOIT particulierement la vie ſi extraordinaire de S. Symeon qui attiroit à luy un ſi grand nombre de perſonnes. [Ses miracles neanmoins y contribuoient encore beaucoup.]

p.881.c.

Nous avons vu qu'il avoit eu ce don avant meſme que de monter ſur ſa colonne. Mais depuis qu'il y fut monté, ſes miracles ſe

Boll.5.jan.p.265. § 10.

Digitized by Google

multiplierent beaucoup : Il rendoit la vue aux aveugles, le marcher aux boiteux, l'ouie aux ſourds, la parole aux muets, le mouvement aux paralytiques ; & les maladies les plus inveterées cedoient à la force de ſes prieres. [a]Il chaſſoit auſſi les demons. p.270.§ 11.

NOTE 8. [b]Les hiſtoriens ont décrit en particulier pluſieurs de ſes [c]miracles. Mais nous croyons qu'il nous ſuffit d'en marquer les endroits, & d'y renvoyer les lecteurs. [Ce qui eſtoit encore plus grand que ſes miracles,] c'eſt que quand il avoit gueri une perſonne, il luy recommandoit, ou plutoſt il luy ordonnoit, que ſi quelqu'un luy demandoit qui l'avoit gueri, il répondiſt que » c'eſtoit Dieu. Car ſi vous répondez, leur diſoit-il, que c'eſt » Symeon, je vous declare que vous retomberez dans le meſme » mal. p.266.§ 13.18. 19.22|271.§ 16. 20|Thdrt.p.884. c|885.b. Boll.p.265.§10| 271.§ 21.

[Outre le don des miracles, Dieu avoit encore accordé au Saint celui de la prophetie.] [d]J'ay eſté témoin de l'un comme de » l'autre, dit Theodoret, particulierement à l'égard d'une extreme ſechereſſe qui produiſit une tres grande ſterilité, laquelle » fut ſuivie de la famine, & la famine de la peſte. Car deux ans » avant que tous ces maux arrivaſſent, il me les avoit predits, » m'aſſurant qu'il avoit vu un baſton dont Dieu menaçoit les » hommes, & qui ſignifioit les maux par leſquels il les vouloit » chaſtier. Thdrt.p.885.c. d.

[e]Une autre fois il predit qu'il viendroit une grande multitude de ſauterelles ; mais qu'elles ne feroient pas beaucoup de mal, dautant que Dieu par ſa bonté feroit bientoſt ceſſer ce chaſtiment. Trente jours aprés on vit venir tant de ſauterelles que l'air en eſtoit tout obſcurci ; [f]mais elles ne toucherent ni aux grains, ni à rien de ce qui peut ſervir à la nourriture des hommes, & ravagerent ſeulement toute celle des animaux. e. p.886.a.

[a]Un certain homme perſecutoit Theodoret. Le Saint luy predit que dans quinze jours cet homme le laiſſeroit en repos : & » l'effet confirma ſa prediction. Je pourrois raporter, dit le meſme » Eveſque, pluſieurs exemples ſemblables, que la crainte d'eſtre » trop long me fait omettre, puiſque ceux-ci me ſuffiſent aſſez » pour faire connoiſtre combien ſon eſprit eſtoit clairvoyant dans » les choſes ſpirituelles. a.

[b]Dans une traduction latine de Theodoret, on trouve une choſe qui n'eſt pas dans le grec. [a]Elle eſt auſſi raportée par Metaphraſte dans la ſuite de ce qu'il tire de Theodoret. [Et on peut dire meſme qu'elle a tout ſon air.] [b]Il vit un jour deux baſtons tomber du ciel ſur l'Orient & ſur l'Occident, qui ſigni- Vit.P.l.9.p.846. 2. a Boll.5.jan.p. 281.§ 37. Vit.P.p.846.2.

fioient les courſes & les ravages que les Perſes & les Scythes devoient faire ſur les terres des Romains. Il raporta ſa viſion à ceux qui eſtoient là preſens. Mais par l'abondance de ſes larmes & par ſes prieres continuelles, il détourna ces chaſtimens de l'Empire. Dieu permit que les Perſes déja armez & preſts à y entrer, furent
Boll.p.281.§ 37. arreſtez par des troubles qui s'eleverent dans leurs Etats, c'eſt à dire par une guerre civile, ſelon Metaphraſte, qui ajoute que les Scythes voyant que les Perſes laiſſoient les Romains en paix, y demeurerent auſſi de leur coſté, & n'entreprirent point la guerre. [Ces Scythes ſont ſans doute les Huns, qui eſtoient alors maiſtres de tout le Septentrion.]

Cotelr.g.t.1.p. 412. 'Un nommé Bacate qui eſtoit le premier & le plus puiſſant de la ville de Nicople [ou Emmaüs] dans la Paleſtine, mais violent & chicaneur, voulant enlever une terre qui appartenoit à un ſaint Abbé nommé "Gelaſe, entreprit d'aller pour cela à Conſ- v.s. Leon tantinople, où il avoit encore d'autres affaires. Eſtant arrivé à §140. Antioche, il y entendit parler de S. Symeon: & comme il faiſoit profeſſion d'eſtre Chrétien, il reſolut de l'aller voir. Le Saint l'apperceut du haut de ſa colonne qui entroit dans le monaſtere,
P.413. '& luy demanda auſſitoſt où il alloit. Il luy répondit "avec reſpect &c. qu'il alloit à Conſtantinople pour quelques affaires. Mais le Saint luy dit [d'un ton ſevere:] Vous ne voulez pas avouer, miſerable, « que vous allez ſolliciter contre l'homme de Dieu; vous n'y réuſ- « ſirez pas, & vous ne reverrez pas non plus voſtre maiſon. Si vous « voulez me croire, retournez de ce pas trouver le ſerviteur de « Dieu, & demandez luy pardon, pourvu encore que vous puiſ- « ſiez vivre juſque là. En meſme temps la fievre prit à Bacate: on « le mit dans une littiere, & on ſe haſta de le mener à Gelaſe: mais il ne put pas paſſer Beryte, & il y mourut. C'eſt ce que l'on avoit ſceu de ſon propre fils.

Boll.p.267.§ 20. 21.28.29|277.§ 22. 'La vie du Saint raporte auſſi quelques hiſtoires, où l'on voit que l'Eſprit de Dieu luy faiſoit connoiſtre des choſes que des hommes ne peuvent point connoiſtre, ſelon les bornes ordinaires de la nature. [Il ſuffit de marquer les autres en general: Mais
p.267.§ 23|273. § 30. nous nous croyons obligez de raporter celle-ci.] 'Dieu fit eclater ſa colere dans tous les environs d'Antioche. La mort enleva une multitude preſque innombrable d'hommes. Beaucoup de maiſons furent renverſées de fond en comble. De frequens tremblemens agitoient la terre, & la colonne meſme du Saint en eſtoit fort ebranlée. Tous les habitans d'Antioche accoururent au Saint pour implorer le ſecours de ſes prieres. Pleurant donc avec

Digitized by Google

» tout ce peuple, il leur dit : [La cauſe de tous ces malheurs, c'eſt
» que] tous ſe ſont détournez du droit chemin : ils ſont tous deve-
» nus inutiles. il n'y en a point qui faſſe le bien ; il n'y en a pas
» un ſeul. Vous n'avez pas voulu m'ecouter. Vous vous livrez à
» l'avarice comme à l'envi les uns des autres. Vos impudicitez &
» vos injuſtices ſont montées à leur comble. Il m'eſt plus convena-
» ble de parler à mon Seigneur, qu'à vous autres infideles. En meſ-
» me temps il fit ceſſer les prieres, & commença luy meſme à prier.
» La tempeſte revint plus furieuſe, & le danger redoubla. Il leur
» ordonna de crier vers Dieu : Seigneur, ayez pitié de nous. Quel-
» que temps enſuite il leur donna la paix, & fit des prieres ; aprés
» quoy il dit au peuple : Mes freres, il n'y a qu'un homme parmi
» vous dont les prieres ayent merité d'eſtre exaucées ; & pour
» vous en aſſurer, je vais le faire paroiſtre au milieu de vous. Ayant
» dit à cet homme de s'avancer, il luy dit : Croyez-moy, mon fre-
» re, vous ſeul avez eſté exaucé : mais dites-moy ce que vous avez
» fait de bien [pour meriter cette grace.] Pardonnez-moy, mon
» Pere, répondit cet homme ; je ne ſuis qu'un miſerable pecheur.
» Mais une voix du ciel [trahit ſon humilité, &] fit entendre à tout
» le monde ces paroles [adreſſées au Saint :] Voſtre priere a eſté
» exaucée auſſi bien que celle de ce payſan qui eſt au milieu de tout
» ce peuple. Preſſé par le Saint il fut donc obligé de luy avouer
qu'il avoit toujours obſervé de partager en trois le prix de tout ce
qu'il vendoit : qu'il donnoit la premiere aux pauvres : que de la
ſeconde il en payoit le tribut & les impoſts dûs à la Republique ;
& que la troiſieme ſervoit à ſa ſubſiſtance. Tout le monde [enten-
dant cela] s'empreſſa ou de voir ou d'embraſſer un tel homme,
ayant un profond reſpect pour une ſi grande vertu.

'On raporte encore de luy cette hiſtoire utile & edifiante. Il y p.171.§ 23.
avoit à Antioche un homme fort riche, dont la maiſon fut telle-
ment brulée, que cet homme ne put en ſauver que ſon corps. Il
» s'en alla tout nud trouver S. Symeon en criant, & il luy dit : Mon
» Seigneur, ma maiſon eſt entierement brulée, & tout mon bien y
» eſt peri. Combien y aviez-vous d'écus, luy dit le Saint ? J'en avois
» trois mille, répondit cet homme. Ce n'eſt pas tout, luy repartit
» le Saint. J'en avois, dit cet homme, plein un demi boiſſeau.
» Pourquoi, repliqua le Saint, ne dites vous pas la verité. Malheu-
» reux, vous en aviez ſept boiſſeaux, & vous n'en avez jamais rien
» fait de bien : Vous ne vous en eſtes point ſervi pour ſecourir vos
» freres, pour vétir ceux qui n'avoient pas d'habits, pour prendre
» ſoin des orfelins, pour ſecourir les veuves, pour faire des obla-

Digitized by Google

tions à l'Egliſe. Que cherchez-vous donc? Seigneur, dit cet « homme, je cherche les écus que j'ay perdus. Elevez les yeux en « haut, luy dit le Saint. Il le fit. Et bien que voyez-vous, continua « le Saint. Je vois le ciel, dit cet homme. Autant que le ciel eſt ele- « vé, dit le Saint, autant vos écus ſe ſont-ils enfoncez dans la terre, « parceque vous n'en avez rien fait de bien. «

[Il ne faut pas oublier ce que nous liſons dans l'ancienne vie
3. jan. p. 140. 5 26. de Sainte Genevieve.] Il y avoit, dit-elle, en Orient un Saint nommé Symeon, qui paſſa pres de 40 ans ſur une colonne à quelques lieues d'Antioche en Syrie. Ce Saint, dit-on, demandoit avec ſoin des nouvelles de Sainte Genevieve aux marchands qu'il voyoit; leur marquoit une profonde veneration pour elle; & les prioit inſtamment de l'engager à ſe ſouvenir de luy dans ſes prieres.

ARTICLE XIII.

Saint Symeon inſtruit les peuples & toute l'Egliſe: Il fait revoquer un ordre donné en faveur des Juifs.

Theodrt. v. P. c. 26. p. 888. a. DIEU qui eſt ſi magnifique dans ſes liberalitez, avoit encore accordé à Symeon le don de la parole pour inſtruire les autres; & il faiſoit profiter ce talent par les inſtructions qu'il faiſoit, comme nous avons dit, deux fois le jour à ceux qui le venoient
Boll. 5. jan. p. 266. § 10. 272. § 21. viſiter. On marque qu'il exhortoit particulierement les peuples à fuir abſolument tout menſonge: & que pour les détourner de jurer par le nom de Dieu, il leur diſoit de jurer par le ſien propre;
p. 272. § 21. de ſorte que la coutume s'en établit dans l'Orient parmi les Ro-
p. 263. § 18. mains & les barbares. Heſſels a trouvé avec raiſon que cet endroit avoit quelque choſe de faſcheux, [J.C. nous défendant generalement de jurer, ſoit par le nom de Dieu, ſoit par aucune des choſes qui luy appartiennent, & dont nous ne pouvons pas diſpoſer abſolument; ce qui comprend generalement tout ce qui eſt dans le monde. Je ne voy pas neanmoins qu'on puiſſe condanner la conduite du Saint, ſi voyant la difficulté qu'il y avoit de reduire les peuples à la ſimplicité que l'Evangile nous ordonne, il leur a propoſé de jurer par ſon nom, non comme une choſe innocente, mais comme un mal moindre que celui de profaner le nom de Dieu par un grand nombre de juremens faits ſouvent ſans y penſer. Ce qu'il ne faut point craindre d'aſſurer, c'eſt qu'il n'avoit en cela nulle penſée de vanité, ni aucune

2. *in Syriâ Ciliciæ.* Il faut apparemment *in Syriâ Cœle.*

Digitized by Google

vue de rendre ſon nom celebre parmi les hommes.]

'Il ne s'occupoit pas tellement du ſoin de luy meſme, & des particuliers qui s'adreſſoient à luy, qu'il n'étendiſt auſſi ſa charité ſur toute l'Egliſe, tantoſt en combatant l'impieté des idolatres, tantoſt en terraſſant la reſiſtance opiniatre des Juifs, & tantoſt en diſſipant les factions des heretiques. Il écrivoit quelquefois à l'Empereur ſur ces ſortes de ſujets; il réveilloit quelquefois le zele des magiſtrats en ce qui regardoit le ſervice de Dieu; & quelquefois il exhortoit meſme les Prelats d'avoir davantage de ſoin des ames qui leur eſtoient confiées. Thdrt.t.888.b. c.

V. Theodoſe II. § 15. 'Les Chrétiens d'Antioche avoient"oſté aux Juifs quelques ſynagogues que Theodoſe II. ordonna de leur rendre. Mais S. Symeon qui ne craignoit que Dieu ſon veritable ſouverain, l'en reprit avec tant de liberté, & luy écrivit d'une maniere ſi forte, que l'Empereur revoqua ſes ordres, & en donna d'autres favorables aux Chrétiens. Il alla meſme juſqu'à depoſer le Prefet du Pretoire qui luy avoit donné ce conſeil. Il écrivit enſuite au Saint pour luy demander ſes prieres & ſa benediction.[Le Saint ſuivit en cette occaſion"les lumieres & la generoſité de Saint Ambroiſe.] Eva.l.1.c.13.p. 270.271.

V. Saint Ambroiſe § 63-65.

ARTICLE XIV.

La mere du Saint le vient voir, & meurt ſans le voir: On baſtit un monaſtere auprés de ſa colonne: Theodoſe luy écrit pour la paix de l'Egliſe: Il obtient un fils à une Reine des Sarrazins: Domnus d'Antioche le viſite.

[NOUS ajouterons ici ce qui nous reſte à dire de l'hiſtoire du Saint ſelon l'ordre du temps.]'Aprés qu'il eut vécu quatre ans, comme nous avons dit, ſur ſa premiere colonne, les peuples luy en firent une autre de douze coudées,["ſur laquelle il demeura environ trois ans, depuis 427 juſqu'en 430. Boll.5.jan.p.270. § 10.

y. la note 7.

On peut auſſi mettre ſur l'année 427, ce qu'Antoine raporte en ces termes.]'Vingt-ſept ans aprés la retraite du Saint, ſa mere apprit enfin où il eſtoit. Elle y vint preſſée par le deſir de le voir. Mais comme il n'entroit point de femme dans l'enceinte de ſa demeure, elle ne put pas obtenir la ſatisfaction de le voir, quoiqu'elle le demandaſt en repandant une abondance de larmes. Elle voulut meſme monter pardeſſus la muraille; mais elle tomba de l'échelle en terre. Le bienheureux Symeon luy fit dire p.256.511[Vit.P. l.1.p.172.2.

Digitized by Google

qu'il la prioit de l'excuſer pour le temps preſent, & que ſi Dieu leur faiſoit miſericorde, ils ſe verroient en l'autre monde dans le repos eternel. Cette reponſe [au lieu de la ſatisfaire,] ne fit qu'augmenter le deſir qu'elle avoit de le voir. Elle le conjura au nom de J.C. qui l'avoit formé dans ſon ſein, de ne luy pas refuſer une conſolation qu'elle n'avoit point eue depuis tant d'années: que s'il ne vouloit pas qu'elle le vît, du moins elle le puſt entendre parler; aprés quoy elle ne ſe mettoit plus en peine de mourir à l'heure meſme, comme ſon pere eſtoit mort d'affliction à cauſe de ſon abſence; mais qu'il ne luy cauſaſt pas la mort par le meſme deplaiſir. Le Saint luy envoya dire de s'aſſeoir & de ſe repoſer, & que dans peu il la verroit. Elle s'aſſit donc à l'entrée de ſon enceinte, où accablée de triſteſſe, & laſſe de pleurer, (car il y avoit trois jours & trois nuits qu'elle le conjuroit ſans ceſſe de luy permettre de le voir,) elle s'endormit, & rendit auſſitoſt l'eſprit. On la porta devant la colonne du Saint comme il l'avoit ordonné. L'ayant regardée, & s'adreſſant à Dieu, il commença à dire: Seigneur Dieu des vertus, qui reglez les Cherubins, qui redreſſez ceux qui ſont dans l'egarement, qui avez conduit Joſeph comme une brebi, qui avez donné au prophete David un courage & une force admirable, qui avez reſſuſcité Lazare le quatrieme jour aprés ſa mort, recevez en paix l'ame de voſtre ſervante. Aprés cette priere, ce corps ſe remua: elle fit un ſouri. Tous ceux qui eſtoient preſens en furent témoins, & en louerent Dieu. On luy fit des funerailles, & on luy rendit tous les devoirs de la pieté Chrétienne: aprés quoy on l'enterra au pié de ſa colonne. 'La vie latine du Saint & Metaphraſte décrivent ceci plus amplement, & d'une maniere plus lugubre.

Boll.p.271.§ 14. 15|278.§ 24.25.

P.270.§ 10.

'Vers l'an 430, les peuples luy baſtirent une troiſieme colonne de 20 [ou 22] coudées de hauteur, [ſur laquelle il demeura juſqu'à l'an 440.] 'Les habitans des environs s'aſſemblerent auſſi pour luy baſtir auprés de ſa colonne deux baſiliques, 'ou deux "logemens de pierres ſeches, dit Antoine. [C'eſtoit apparemment pour recevoir ceux qui venoient implorer le ſecours du Saint, & meſme pour loger ceux qui venoient ſervir Dieu ſous ſa conduite.] 'Car la vie de S. Daniel nous apprend qu'au pié de la colonne il y avoit un monaſtere, où ce Saint paſſa 14 jours, & S. Symeon taſcha meſme de l'y retenir tout à fait. 'D'autres parlent auſſi de ce monaſtere. 'On croit que c'eſt ce que Theodore le Lecteur appelle la Mandre de Symeon. [Ces baſtimens de pierres ſeches n'eſtoient peuteſtre que des enclos de murailles ſans

§ 11.

P.265.§ 10.

*mandra.

Sur.11.dec.p.221. § 7.

Cotelr.g.t.1.p. 413.a.

a Thdr.L.p.554. b|u.p.59.2.c.

Digitized by Google

ſans couverture.]'Car on aſſure que Saint Symeon n'a jamais eu d'edifice baſti, ni pour luy, ni pour ſes diſciples. Sur.11.dec.p. 226.§ 34.

[L'an 432, l'Egliſe ſe trouva dechirée par le ſchiſme qui ſeparoit les Orientaux des autres Eveſques, & particulierement de S. Cyrille d'Alexandrie.]'L'Empereur Theodoſe II. écrivit ſur cela deux lettres à S. Symeon, le joignant dans l'une à tous les Eveſques de l'Orient,'& dans l'autre à Acace de Berée,[le plus conſideré d'entre eux pour ſon age, & pour l'eſtime qu'on avoit de ſa pieté.]'Theodoſe prie le Saint dans la premiere de demander à Dieu la paix de l'Egliſe.'Il commence l'autre par ces termes: Comme nous ſavons tres bien que toute voſtre vie"eſt uniquement conſacrée à Dieu,'& que vous vivez d'une maniere qui vous donne aſſez de confiance auprés de luy pour attirer juſque ſur nous les effets de ſa bonté, nous avons cru eſtre obligez de vous écrire cette lettre, afin que vous faſſiez réuſſir l'affaire qui ſe traite maintenant, & qui ne peut eſtre l'ouvrage que de la providence de Dieu.[Tout le reſte de la lettre eſt tres reſpectueux.]'Il attribue à ſes prieres la condannation & l'extinction de l'erreur de Neſtorius,'& l'aſſure qu'il attend la paix de l'Egliſe tant de ſes oraiſons, que du ſoin qu'il aura d'y porter ceux qui en pouvoient terminer la diviſion.'Il le prie d'attirer les benedictions de Dieu & ſur luy, & ſur ſon Empire, & ſur tous ſes ſujets.

Conc.t.3.p.1087. a. p.1086. p.1087.b. p.1086.a. ἐπεγράφησαν τοῖς τῶν θεῶν. b. a. b. ap.p.755.

V.S.Cyrille §. 117. ["Theodoret fut des derniers à entrer dans la réunion, qui ſe fit au commencement de l'an 433; de ſorte que l'année ſuivante] l'Empereur envoya des ordres pour le faire chaſſer de ſon dioceſe. Le Comte Tite commis pour les executer, en écrivit auparavant à S. Symeon, & aux autres moines les plus ſaints de la Syrie, leſquels procurerent en effet la paix, en preſſant d'une part Theodoret d'aller conferer avec Jean d'Antioche, & en écrivant & deputant de l'autre en ſa faveur tant au meſme Eveſque, qu'au Comte Tite. ap.p.847.

[Il faut mettre un peu avant l'an 440]'ce que raporte Theodoret, Qu'une Reine des Sarrazins eſtant ſterile,[a]vint trouver le Saint:[b]& comme les femmes n'entroient point où il eſtoit, elle envoya ſes principaux officiers le prier de luy obtenir de Dieu des enfans.[c]Le Saint pria fort longtemps pour elle, durant qu'elle faiſoit la meſme choſe de ſon coſté: Et enfin il luy envoya dire qu'elle pouvoit s'en retourner chez elle, & que Dieu l'avoit exaucée. Elle vit bientoſt aprés l'effet de cette promeſſe,'& eſtant accouchée"d'un fils, elle mena ce petit Prince à l'homme

Thdrt.v.P.c.26. p.886.c.
a Boll.5.jan.p. 267.§ 19.
b p.272.§ 27. Thdrt.p.886.c.
c Boll.p.267.§ 19.
Thdrt.p.886.c.

NOTE 9.

Digitized by Google

qui offrent auſſi le ſacrifice en leur maniere, quand ils y aſſiſtent comme ils doivent.]

'L'an 444, les peuples dreſſerent au Saint une nouvelle colonne de 40 coudées de haut, ſur laquelle il acheva, comme nous avons dit, les 15 ou 16 dernieres années de ſa vie. Boll.p.265.§ 10. 14|271.§ 16.

ARTICLE XV.

Saint Symeon inſtruit S. Theodoſe, S. Daniel, & l'Imperatrice Eudocie; punit Ardabure: Marcien le viſite: Leon le conſulte.

'SAINT Theodoſe dont le nom a depuis eſté ſi celebre entre les ſolitaires de la Paleſtine, ayant reſolu de quitter le monde vers le temps qu'on aſſembloit le Concile de Calcedoine, [c'eſt à dire vers l'an 451,]'& eſtant venu à Antioche pour paſſer dans la Paleſtine,'voulut aller auparavant viſiter l'illuſtre Symeon, pour ſe fortifier dans ſon deſſein par la vue de ce grand modele de ſainteté, par ſes inſtructions, par ſes prieres & ſa benediction, afin qu'il luy levaſt les difficultez qui ſe trouvent dans le chemin de la vertu à laquelle il aſpiroit, & que ſon exemple luy montroit. A ſon arrivée il eut une grande preuve de la communication intime & particuliere que ce Saint avoit avec Dieu. Il n'eſtoit pas encore arrivé à ſa colonne, & n'avoit pas encore » parlé, que Symeon luy cria: Theodoſe ſerviteur de Dieu, ſoyez » le bien venu. Theodoſe ſurpris de ſe voir ainſi nommé ſe mit à genoux & ſe proſterna le viſage contre terre, & ne répondit à une ſalutation ſi glorieuſe que par cette profonde humiliation. Symeon luy dit de monter ſur ſa colonne, & Theodoſe eut la conſolation de l'y embraſſer, & de toucher à ſes membres venerables; ce qu'il regarda comme une faveur ſignalée que Dieu luy accordoit. Noſtre Saint luy predit tout ce qui luy devoit arriver, la fin glorieuſe de la carriere où il s'engageoit, le troupeau qu'il auroit à gouverner, & le grand nombre de perſonnes qu'il delivreroit de la tyrannie du demon: ce que l'evenement verifia. Boll.11.jan.p. 685.§ 4. § 4.5. § 5.

'Ce fut vers ce meſme temps là que S.Daniel, qui imita depuis à Conſtantinople l'exemple de S. Symeon, le vint voir ſur ſa colonne, eſtant encore tout jeune. Le Saint le fit auſſi monter auprés de luy,'l'anima à la perfection de la vertu, luy donna les inſtructions neceſſaires pour y arriver, & luy en inſpira un ardent deſir. Il luy donna ſa benediction en luy impoſant les mains, & » luy predit combien il auroit à ſouffrir pour J.C. Mais prenez cou- Sur.11.dec.p.110. § 6. § 7.

Digitized by Google

rage, mon fils, luy dit-il, J. C. vous ſera luy meſme une conſola- «
tion abondante dans vos peines, & vous donnera la force de les «
ſupporter genereuſement. «

57. [1]Daniel revint encore quelque temps aprés voir le Saint, & demeura 14 jours dans le monaſtere qui eſtoit au pié de la colonne : S. Symeon taſcha de le retenir encore plus longtemps ; mais
58. il ne le put, parceque Daniel ſe haſtoit d'aller à Jeruſalem. Il partit en effet pour y aller ; mais il rencontra en chemin un vieillard tout ſemblable à S. Symeon, qui luy parla en ſyriaque, & luy dit que ſon deſſein n'eſtoit point dans l'ordre de Dieu, & qu'il valoit mieux qu'il allaſt à Conſtantinople. La nuit ſuivante il vit en ſonge le meſme vieillard qui luy repetoit les meſmes choſes : De ſorte qu'eſtant perſuadé que c'eſtoit Saint Symeon meſme qui luy eſtoit apparu, il partit auſſitoſt pour aller à Conſtantinople, où il devint depuis fort illuſtre par ſa vertu.

[Ardabure celebre Arien [a]avoit eſté fait General de l'Orient V. Marcien
Boll. 5. jan. p. 268. des l'an 451,] & il le fut au moins juſqu'à la mort de noſtre Saint. § 5, 7.
§ 27.
a § 24-31. [a]Un de ſes officiers nommé Julien, emporté par une fureur inſenſée, preſſoit continuellement Ardabure de luy permettre de monter ſur la colonne de noſtre Saint, pour en arracher cet impoſteur, diſoit-il, & le traiter comme il le meritoit pour avoir ainſi trompé les hommes. Ils s'en allerent donc à cette colonne ; & Julien prit une échelle, & voulut monter pour en jetter le Saint. Mais à peine eſtoit-il monté au troiſieme échelon, que l'échelle ſe trouva enlevée en l'air d'environ quatre coudées ; ce qui remplit d'étonnement & de crainte tous ceux qui en furent les ſpectateurs. Ardabure irrité par ce miracle, tendit ſon arc, & voulut en percer le Saint ; mais ſa main devint auſſitoſt immobile, & ne put laſcher ſa fleche ; & non ſeulement il eut la main percluſe, mais les piez entrepris de la goutte, dont il fut incommodé juſqu'à la fin de ſa vie.

Anal. g. t. 1, p. 54. [1]La mort de Valentinien III. arrivée en 455, & les autres malheurs de ſa famille, ayant enfin touché le cœur d'Eudocie ſa bellemere veuve de Theodoſe II, laquelle avoit longtemps ſuivi le ſchiſme du moine Theodoſe-Eutychien & uſurpateur du ſiege de Jeruſalem, elle envoya Anaſtaſe Coreveſque, & peu aprés Patriarche de Jeruſalem, conſulter l'illuſtre Saint Symeon. Elle luy écrivit en meſme temps pour luy marquer la diſpoſition de ſon cœur, & le prier de luy donner le conſeil qui ſeroit le plus agreable à Dieu. Il luy declara par ſa réponſe, que
p. 61. Theodoſe n'eſtoit qu'un inſtrument du demon, & la conſola en

Digitized by Google

meſme temps en luy parlant de ſa faute comme d'une tentation paſſagere, qui n'avoit pas meſme éteint ſa foy, [parcequ'au moins Dieu qui ne regarde proprement les choſes que dans l'ordre de ſa predeſtination, avoit déja commencé à la réveiller, pour la conſerver entiere juſques à la fin.] Il luy conſeilla enſuite de s'adreſſer à S. Euthyme, qui eſtoit dans la Paleſtine une ſource de la meſme eau [celeſte] dont il buvoit; car ce fut ainſi qu'il luy en parla. Eudocie s'adreſſa donc à S. Euthyme; & par ſon conſeil elle renonça en 456 au parti de Theodoſe, pour ſe réunir à l'Egliſe Catholique. p.65.67. v. S. Leon § 155.

[Marcien, dont tous les hiſtoriens louent le merite, la ſageſſe & la pieté, gouvernoit alors l'Empire en Orient.] Un tres ancien auteur nous aſſure qu'il ſe deguiſa une fois, & prit un habit de particulier pour venir ſecrettement voir noſtre Saint: & il s'en retourna rempli d'admiration pour ſa vertu. Thdr. L. p. 565. d.

[Leon ſucceſſeur de Marcien eſtant bien aiſe d'avoir le ſentiment de toute l'Egliſe d'Orient touchant le Concile de Calcedoine, & touchant Timothée Elure qui s'eſtoit intrus dans le ſiege d'Alexandrie par la mort de S. Protere, il en écrivit ſur la fin de l'an 457, à tous les Metropolitains de ſon Empire, & encore à S. Symeon, & à quelques autres illuſtres ſolitaires. Saint Symeon à qui Baſile d'Antioche en avoit écrit, fit réponſe & à Baſile, & à l'Empereur meſme l'an 458, ſoutint avec force les dogmes de l'Egliſe, & du Concile de Calcedoine, & ſe declara abſolument contre l'intruſion d'Elure.] Evagre nous a conſervé une partie de ſa réponſe à Baſile: [Et c'eſt l'unique écrit que nous ayons de ce grand Saint.] lb. § 163. lb. § 167. Eva. l. 2. c. 10. p. 304. 305.

ARTICLE XVI.

Le demon veut tromper le Saint: Il luy cauſe un ulcere: Le Saint demeure debout ſur un pié durant un an: Sa mort bienheureuſe.

[LE demon tenta S. Symeon d'une maniere fort dangereuſe, & le ſurprit meſme pour un moment, l'un an avant ſa mort, [& ainſi au commencement de l'an 459. Dieu le permit, afin qu'il couronnaſt tant de travaux par de nouveaux travaux encore plus penibles que les autres, & d'autant plus utiles pour achever de le purifier, qu'ils eſtoient plus humilians, qu'ils luy repreſentoient ſans ceſſe l'image de la ſurpriſe où il eſtoit preſque tombé, & qu'ils luy eſtoient impoſez en partie, non par ſon Boll. 5. jun. p. 270. § 12. v. la note 11.

Digitized by Google

choix & par ſa volonté, mais par la juſtice de Dieu.]

p.266.§ 14. 'Le demon ennemi juré des hommes, accoutumé à tenter les ſerviteurs de Dieu, & à leur inſulter, prit la figure de noſtre Seigneur, & paroiſſant aſſis ſur un char porté par les Cherubins, dit ces paroles au Saint: Ton temps eſt arrivé; monte ſur ce « char, & reçois la couronne que tu t'es acquiſe. Le Saint ne « croyant pas que ce fuſt une illuſion, leva le pié pour monter ſur
p.270.n.k. ce char; mais ayant en meſme temps levé la main pour faire le ſigne de la Croix, le diable s'enfuit auſſitoſt, & toute ſa machine diſparut en un moment.

p.266.§ 14. 'Il laiſſa neanmoins à la cuiſſe du Saint "un ulcere & un charbon NOTE 10. qui jettoit quantité de vers, & qui ayant entierement [ſeché &] "deboité cette cuiſſe hors de ſa place, reduiſit le Saint à ne *convulſum* ſe pouvoir plus ſoutenir que ſur ſon autre pié; ce qui continua
p.270.§ 12|271. n.k. longtemps, & juſques à ſa mort, 'c'eſt à dire une année entiere.
a p.271.n.k. [a]Sa vie latine ajoute, que le Saint ayant encore ſon pié en l'air pour monter dans le chariot lorſque cette illuſion ſe diſſipa, il luy dit que pour punition de s'eſtre trop avancé, il demeureroit en cet
b. état juſques à ſa mort. 'Le demon ſe ſervit du froid [de l'hiver où
p.266.§ 14|270. § 12. l'on eſtoit alors,] pour luy faire venir cet ulcere. 'Antoine meſme qui écrit ceci, & qui demeuroit alors auprés de luy, dit que toute ſon occupation à luy eſtoit de ramaſſer les vers qui tomboient en grande quantité de cet ulcere, & de les rendre au Saint, qui les remettoit ſur ſa cuiſſe toute ouverte, en leur diſant: Mangez ce que Dieu vous a donné.

p.268.§ 15|Vit. P.L.t.p.272.1.c. 'Dieu permit que Baſilic Roy des Sarrazins le vinſt trouver. S'approchant de ſa colonne il luy demanda ſa benediction. Dans le temps que le Saint luy parloit pour luy donner des avis, il tomba un ver de ſa cuiſſe. Ce prince vit quelque choſe tomber ſans ſavoir ce que c'eſtoit. Auſſitoſt il courut, & prenant ce ver il le mit ſur ſes yeux & ſur ſon cœur, & voulut ſortir de l'enceinte ayant ce ver dans ſa main. Revenez, luy dit le Saint, jettez par « terre ce qui eſt tombé du corps d'un pecheur. C'eſt un ver puant « qui ſort d'une chair puante: pourquoi, ô Prince, ſouillez vous vos « mains en y touchant? Ce roy ſe retourna vers le Saint, & luy dit « qu'il le vouloit garder comme une choſe benie qui pouvoit luy ſervir à obtenir la remiſſion de ſes pechez. Et ouvrant ſa main, il trouva que ce ver eſtoit changé en une pierre precieuſe, de quoy il gloriſia Dieu. S'adreſſant donc au Saint; Ce n'eſt point un ver, « luy dit-il, mais une pierre de tres grand prix. Ne l'attribuez « point à mon merite, répondit le Saint, elle vous eſt donnée en « recompenſe de voſtre foy, & elle ſera benie entre vos mains «

Digitized by Google

» tous les jours de voſtre vie. Ce prince s'en retourna ainſi plein de foy & de joie.

[Le temps auquel Dieu vouloit couronner une ſi longue & ſi incroyable patience, arriva enfin. Sa mort fut tout à fait ſubite pour les autres; mais il paroiſt que Dieu la luy avoit revelée,] puiſqu'il avoit ordonné à Serge ſon diſciple de porter à l'Empereur Leon "la coulle dont il avoit accoutumé de couvrir ſa teſte. 'Antoine ſon diſciple dit que cinq jours avant ſa mort, ayant jetté les yeux ſur luy [durant qu'il eſtoit courbé pour prier ou pour dormir,] il vit ſon viſage qui brilloit comme un ſoleil, & "plein d'une majeſté qui ne ſe peut dire; & il en fut ſi effrayé, qu'il demeura tout hors de luy meſme, ſans pouvoir dire une parole. Le Saint "s'eſtant relevé, Antoine crut le voir manger quelque choſe, ſans ſavoir ce que c'eſtoit. Il l'entendit auſſi chanter un cantique, dont il ne put [rien entendre ni] rien retenir que l'Amen par lequel il finiſſoit. Il ſemble que ſon viſage conſerva quelque temps la meſme clarté, '& meſme que cela luy eſtoit ordinaire lorſqu'il parloit à Antoine.

cucullam. Sur. 11. dec. p. 222. § 14.

terribili. Boll. 5. jan. p. 268. § 29.

expergefactus. § 25.

NOTE 11. 'Le vendredi [ſuivant, "qui eſtoit, comme nous croyons, le premier jour de l'année 460,] 'le Saint s'eſtant baiſſé pour faire oraiſon ſelon ſa coutume, il rendit ſon ame au Seigneur, ſans que ſon corps changeaſt de poſture: & il demeura trois jours en cet état, depuis le vendredi juſques au dimanche [aprés None.] 'La nuit du ſamedi ſuivant au dimanche, il s'apparut à S. Auxent celebre ſolitaire de la Bithynie, qui declara auſſitoſt ſa mort à ceux qui prioient avec luy. Il ne le put faire qu'en ſoupirant, & avec beaucoup de larmes, & neanmoins en beniſſant Dieu, [qui l'avoit ſoutenu par ſa grace, juſques à l'entiere conſommation de ſes combats.

§ 25. p. 273. § 32. 14. feb. p. 780. § 56.

Ceux qui eſtoient auprés de Saint Symeon ne ſe douterent

NOTE 12. apparemment de rien pour le premier jour, "ni apparemment pour le ſecond;] 'car on l'avoit vu d'autres fois paſſer en prieres le temps qu'il avoit accoutumé de parler au peuple. 'Enfin le troiſieme qui eſtoit le dimanche, Antoine tout étonné [de ce que le Saint ne branloit point, & ne parloit point au peuple,] monta en haut, & vit ſon viſage tout eclatant de lumiere. Il crut d'abord qu'il dormoit; & le reſpect qu'il avoit pour luy l'empeſchoit de s'en aſſurer, [en luy parlant ou en le touchant pour » l'eveiller.] Enfin il prit la hardieſſe de luy dire: D'où vient, mon » Pere, que vous ne me dites rien? Voilà tout le peuple qui attend » voſtre benediction depuis trois jours qu'il ne l'a point receue.

5. jan. p. 267. § 21. p. 268. § 25 | 273. § 32.

Digitized by Google

[C'eſtoit donc ſans doute aprés l'heure de None, à laquelle il avoit accoutumé de parler au peuple.]

p.272.§25.26. 'Comme le Saint ne répondoit point, Antoine aprés avoir encore attendu une heure, luy dit de nouveau: Mon Pere, vous « ne me parlez point? En meſme temps il étendit la main pour luy « toucher "au viſage,& il reconnut alors qu'il eſtoit mort. Il releva *barbam.* ſa robe pour luy baiſer les piez, & il fut tout embaumé par une excellente odeur que ſon corps jettoit. Surpris de cette merveille, il s'arreſta un peu de temps[à le conſiderer.]Il vit ſon corps ſe remuer avec ſa colonne, & entendit une voix qui luy diſoit: Amen, Amen. Dans la frayeur qu'Antoine reſſentit, il « s'écria au Saint: Mon Pere, donnez moy voſtre benediction; « ſouvenez vous de moy; & dans le ſaint repos où vous eſtes, ob- « p.273.§32-34. tenez moy la grace de me ſanctifier. 'La vie latine ajoute à ceci « diverſes particularitez, [que nous n'avons pas jugé neceſſaire de raporter, ne les trouvant point dans celle qui paroiſt plus originale: Et c'eſt ce que nous ferons encore dans l'hiſtoire des funerailles du Saint.]

ARTICLE XVII.

Le corps de Saint Symeon eſt porté à Antioche.

Boll.5.jan.p.168. § 27. 'ANTOINE eſtant deſcendu de la colonne, ne dit à perſonne que le Saint fuſt mort, depeur qu'il n'arrivaſt quelque deſordre; ſurtout parceque les habitans des lieux voiſins avoient reſolu d'enlever ſon corps quand il auroit fini ſa vie. Mais il envoya ſecrettement un homme fidele à Antioche pour en avertir Eva.l.1.c.13.p. 271.b. l'Eveſque, & Ardabure General des troupes. 'Cet Eveſque d'Antioche eſtoit Martyre, ["qui avoit ſuccedé à Acace ſur la v.S.Leon fin de 459.] 'Il vint auſſitoſt, [a]accompagné de ſix Eveſques; & § 16. Boll.p.274.§35. a p.268.§27[Eva. p.271.b. Ardabure[quoiqu'Arien,]y vint auſſi avec ſix mille hommes de ſes gardes, & des autres troupes[qu'il commandoit,]de crainte 1. Chr.Al.p.742. que ceux du pays n'entrepriſſent d'enlever ſon corps. 'On pre- Boll.p.268.§27. tend que ces ſoldats eſtoient des Gots. 'On entoura toute la colonne de tapiſſeries de fils d'argent, & trois Eveſques y eſtant p.274.§35. montez, 'délierent "ſes habits, [qu'Antoine avoit peuteſtre] liez *deſcenſ.* p.268.§27. ſur ſon corps, depeur que le vent ne les emportaſt, 'les luy oſterent pour luy en mettre d'autres;]& aprés avoir dit trois pſeau- p.274.§35. mes deſcendirent ſon corps, '& le mirent devant l'autel qui eſtoit au pié de la colonne.

1. ιν. αμφιασεις, ou plutoit αὐτὸν.

Ce

Digitized by Google

'Ce fut ſeulement alors, dit Antoine, que le peuple appri[t] la mort ;[ce qu'il faut apparemment raporter à l'arrivée d'Ardabure & de ſes troupes.] Des qu'on la ſceut, il vint un concours & une affluence de peuple qui couvroit toute la montagne. La fumée des parfums & des flambeaux formoit comme une nuée qui la tenoit dans une triſte obſcurité, à laquelle les pleurs & les cris de tout le monde répondoient. On aſſure qu'il s'aſſembla un nombre infini d'oiſeaux de tout le deſert autour du monaſtere du Saint, 'qui voloient ſur la colonne avec des voix triſtes & plaintives. 'Les arbres & toute la campagne ſembloient auſſi prendre part à la douleur des hommes, [la ſaiſon de l'hiver les ayant depouillez de leurs ornemens, & de leur beauté ; s'il eſt vray qu'on fuſt alors au mois de janvier.] 'La vie latine du Saint ajoute ici quelques apparitions d'Anges, [dont Antoine ne parle point.]

p.268.§ 27. p.274.§ 35. § 35. § 36.

'A voir le Saint, on euſt dit qu'il euſt eſté ſeulement endormi. Son viſage eſtoit auſſi beau qu'une roſe vermeille, ſes cheveux & ſa barbe auſſi éclatans qu'une neige tres blanche. L'Eveſque d'Antioche voulut prendre quelques poils de ſa barbe pour les garder par devotion : mais ſa main ſe ſecha auſſitoſt. 'Il eut recours au Saint meſme. 'Tous ceux qui eſtoient preſens implorerent auſſi pour luy la miſericorde de Dieu, qui exauça leurs prieres. 'Ayant ainſi recouvré l'uſage de ſa main, il l'employa auſſitoſt à mettre le corps du Saint dans le cercueil, 'en proteſtant avec ſerment qu'il ne ſepareroit aucune partie de ſon corps pour en donner à perſonne, '& qu'il ne ſouffriroit point que perſonne euſt la hardieſſe d'y toucher. 'Cela arriva des le 4e jour d'aprés la mort du Saint, [le lundi 4 de janvier.]

1. p.268.§ 28. p.274.§ 37. p.268.§ 28. § 31[274 n.o. p.274.§ 37. p.268.§ 28.

'On mit donc le corps dans la biere, & la biere ſur un chariot pour le porter à Antioche, en chantant des pſeaumes & des hymnes, pendant que les peuples de ce quartier là chantoient "des airs lugubres, & verſoient des larmes de ce qu'on leur enlevoit leur threſor. 'Une infinité de peuple faiſoit la meſme choſe à Antioche, [& chantoit des pſeaumes & des hymnes dans les egliſes.] 'Il demandoit avec de grands cris qu'on apportaſt dans leur ville le corps du Juſte.

§ 30[274.§ 37. *leſſum.* p.268.§ 30. Chr.Al.p.742.

'Evagre dit qu'il ſe fit de tres grands miracles ſur le chemin. [a]Antoine & la vie latine ne parlent que de celui-ci. Lorſque le corps fut arrivé à cinq mille [ou deux lieues] d'Antioche, au lieu appellé Mero, 'ou Meroé, qui eſt à l'Orient de la ville, [b]les

Eva.l.1.c.13.p. 271.c. [a] Boll.p.268.§ 30[274.§ 38. [b] p.285.n.E. [6] p.268.§ 30 Vit. P.P.174.175.

1. Je n'entens point le ſens des paroles qu'Antoine luy fait dire.

Digitized by Google

mulets qui portoient le Saint s'arreſterent, & ne purent plus avancer. On fut ſurpris de cet accident, & on n'en pouvoit ſavoir la cauſe, mais on l'apprit bientoſt. A la droite de ce chemin eſtoit un ſepulcre qui ſervoit de retraite à un homme. C'eſtoit un malheureux, qui durant 20 années entieres avoit aimé paſſionnément une dame mariée ſans pouvoir ſatisfaire ſa paſſion. La dame mourut enfin, & fut miſe dans ce ſepulcre. Cet homme eut l'impieté de l'ouvrir, & d'aſſouvir ſa brutalité ſur ſon corps mort. Dans le moment il ſe trouva comme lié, & obligé de demeurer là, privé de la parole & de l'ouie. Il ſe tenoit aſſis ſur les degrez du ſepulcre où tous les paſſans le voyoient. Là on luy apportoit les choſes dont il avoit beſoin, les uns des habits, les autres de la nourriture, qu'il leur payoit. Dieu permit donc que le chariot qui portoit le corps de Saint Symeon s'arreſtaſt en cet endroit. L'homme courut auſſitoſt à ce chariot, & en l'embraſſant, il s'écria: Saint Symeon, ayez pitié de moy. En meſme « temps les mulets avancerent; & il s'eleva un ſi grand cri que tout ce lieu en retentiſſoit. On entendoit pardeſſus tous les autres la voix de cet homme, qui diſoit: C'eſt par vous, ſerviteur de « Dieu, que j'ay receu aujourd'hui la delivrance de mes peines. Il « ſe retira enſuite dans la ſolitude, & y perſevera juſques à la mort.

§ 31. p.274.c 38. 'La vie latine dit qu'il avoit eſté onze ans enfermé dans ce tombeau,' & que ce fut au tombeau du Saint qu'il ſe retira; [mais il n'y euſt pas eſté ſolitaire.

§ 40. Le corps du Saint arriva apparemment à Antioche le mardi 5. de janvier, auquel l'Egliſe Latine celebre ſa feſte depuis bien des ſiecles.]' Toute la ville alla audevant de luy. Ils eſtoient tous vétus d'habits blancs, portoient des flambeaux, chantoient des hymnes pour rendre gloire à Dieu, & diſoient: Voici noſtre Pere « qui vient, lequel nous apporte un threſor celeſte. On le porta « d'abord dans l'egliſe de Caſſien. Trente jours aprés Ardabure le fit tranſporter dans la grande egliſe. [Elle eſtoit ſans doute dans la ville, & celle de Caſſien dans le fobourg.] Là on luy fit baſtir un oratoire convenable à ſes glorieuſes & ſaintes reliques, où on

p.268.§ 31. p.274.§ 39. les mit au chant des hymnes & des cantiques.' La vie latine dit que l'egliſe, [ou plutoſt la chapelle] dans laquelle le Saint fut

n.p.12. Boll.mars,t.2.p.9.a. mis, s'appelloit la Concorde de la Penitence,' ou la Concorde & la Penitence.' Florus l'appelle auſſi l'egliſe de la Penitence. [Et rien ne convenoit mieux à un Saint, qui avoit merité la paix de

Chr.Al.p.742. Dieu par une ſi illuſtre penitence.]' Ce lieu eſtoit fort grand, & il eſt appellé le' Martyre du Saint, [dont la vie avoit eſté effecti-

1. C'eſt le nom qu'on donnoit proprement aux tombeaux & aux chapelles des Martyrs.

itized by Google

vement un vray martyre.]La meſme vie parlant de cette tranſla- Boll.5.jan.p.174.
tion, ajoute qu'il parut un homme vétu d'habits de lin, qui §39.
tenoit à la main une baguette d'or, & qui demeura là juſqu'à ce que ſon tombeau fuſt fermé avec tout le ſoin poſſible : enſuite de quoy on ne le vit plus.'Beaucoup de perſonnes offrirent de §39.268.531.
grandes ſommes d'argent à l'Eveſque [Martyre] pour obtenir quelque relique du Saint. Mais il les refuſa tous, & voulut obſerver le ſerment qu'il avoit fait.

ARTICLE XVIII.

Quelques remarques ſur les reliques de S. Symeon : Egliſe baſtie à ſa coloſſe.

'VERS l'an 468, l'Empereur Leon à la priere de S. Daniel, Sur.11.dec.p.226.
envoya à Antioche demander les reliques *& le corps du §34.
Saint, pour le faire apporter à Conſtantinople. Mais les habitans * Eva.l.1.c.13.p.
deputerent vers luy pour le conjurer de ne les pas depouiller de 271.c.
leur threſor. Ils luy repreſenterent que la ville d'Antioche aprés le renverſement de ſes murailles par les tremblemens de terre, n'avoit point d'autre fortification, ni d'autre défenſe que ces precieuſes reliques. Ce prince touché de leurs raiſons & de leurs prieres, les laiſſa paiſibles poſſeſſeurs de ce corps ſaint.'On Sur.11.dec.p.226.
luy envoya neanmoins des reliques du Saint, peuteſtre ſon habit, §34.
ou quelque choſe de ſemblable.]Et ces reliques furent receues à Conſtantinople avec grande ſolennité par l'Eveſque [Gennade.]On les mit dans une chapelle de ſon nom, que Leon avoit fait baſtir auprés de la colonne de S. Daniel.'Ce Saint renvoyoit §49.50.
à cette chapelle de S. Symeon ceux qui luy demandoient quelque grace extraordinaire.

'Le corps de S. Symeon ne demeura pas neanmoins toujours en- Eva.l.1.c.13.p.
tier, & on en emporta diverſes parties. Mais les plus conſidera- 271.d]Boll.5.jan.
bles ſe conſervoient encore à Antioche du temps d'Evagre,[120 p.280.
ans aprés la mort du Saint.]Cet hiſtorien aſſure qu'il vit le chef de ce Saint en preſence de beaucoup d'Eveſques & du Patriarche Gregoire qui gouvernoit alors cette Egliſe, lorſqu'on l'envoya à Philippique General de l'armée d'Orient, qui avoit demandé diverſes reliques pour défendre l'Empire contre les Perſes. Evagre remarque que les cheveux n'eſtoient point tombez de la teſte de ce Saint, & qu'ils paroiſſoient encore dans le meſme état où ils eſtoient de ſon vivant ; que la peau de ſon front

Digitized by Google

eſtoit à la verité ridée, mais ferme & ſans aucune corruption; qu'hors quelques dents que l'on avoit arrachées par force pour ſatisfaire la pieté de quelques particuliers, toutes les autres eſtoient encore demeurées, & marquoient par leur grandeur que Saint Symeon avoit eſté des plus grands hommes de ſon temps pour la taille: qu'il y avoit vu auſſi la chaine de fer que le Saint avoit portée au cou toute ſa vie, & qu'on n'avoit oſé detacher aprés ſa mort par le reſpect qu'on avoit pour cet inſtrument de ſa penitence. Nicephore dit qu'il a ſceu que ſon corps eſtoit encore de ſon temps à Antioche.[a] Il ſe faiſoit un grand nombre de miracles au tombeau du Saint, & plus meſme qu'il n'en avoit fait durant ſa vie.

Nphr.l.14.c.51. p.562.b.

a Boll.p.274.§ 40.

On baſtit auſſi une egliſe autour de ſa colonne: Et Evagre qui l'avoit vue en parle en ces termes. Elle eſt baſtie en forme de croix & embellie de galeries tout autour. Des colonnes de pierre fort belles & fort bien travaillées ſoutiennent la couverture des galeries. Au milieu eſt un eſpace decouvert où eſt la colonne de 40 coudées, ſur laquelle cet Ange terreſtre a mené une vie toute celeſte. Sur toutes ces galeries il y a une eſpece de terraſſe bordée de deux baluſtrades, l'une en dehors, & l'autre du coſté de la colonne. Comme le peuple eſtoit aſſemblé, & que quantité de payſans danſoient autour de la colonne, je vis une étoile d'une grandeur extraordinaire qui brilloit avec un grand eclat à une feneſtre du coſté gauche, où elle s'agitoit & faiſoit pluſieurs tours & retours, diſparoiſſant quelquefois & ſe remontrant de nouveau. Cela n'arrive que les jours où l'on ſolennize la memoire du Saint. Quelques uns aſſurent, & le merite de leurs perſonnes joint à ce que j'ay vu moy meſme, m'oblige d'ajouter foy à ce qu'ils diſent, qu'ils ont vu le Saint meſme voltigeant de coſté & d'autre avec ſa longue barbe, & un bonnet ſur la teſte, comme il avoit accoutumé d'eſtre durant ſa vie. Les hommes qui vont en ce lieu là, ont la liberté d'y entrer, & de faire ou à pié ou à cheval tant de fois qu'il leur plaiſt le tour de la colonne. Mais on ne permet point que les femmes entrent dans l'egliſe: je n'en ſçay point la raiſon. Elles demeurent à l'entrée, & voient le miracle d'une des portes qui eſt oppoſée à l'endroit où l'étoile paroiſt. Il ſe faiſoit auſſi beaucoup de miracles en ce lieu.

Eva.c.14.p.272. b.

Vit.P.l.9.p.898.

[Pour ce qu'Evagre dit qu'il ne ſçait pas pourquoi on empeſchoit les femmes d'entrer dans l'egliſe du Saint,] Saint Gregoire de Tours remarque avec raiſon que c'eſtoit une ſuite de la pure-

[Gr.T.gl.C.c. 26.p.394.395.

Gr.T.p.395.

Digitized by Google

V.S 90. té"que le Saint avoit obſervée ſur ce point durant ſa vie. C'eſt pourquoi il dit que c'eſtoit le Saint qui leur défendoit l'entrée de ſon egliſe : Et il nous apprend que Dieu autoriſoit meſme cette diſcipline par des miracles, & qu'une femme s'eſtant traveſtie en homme pour y entrer, comme ſi elle euſt pu tromper Dieu par ce deguiſement, tomba à la renverſe lorſqu'elle voulut y mettre le pié, & mourut auſſitoſt : ce qui jetta une ſi grande frayeur dans l'eſprit des peuples, qu'aucune femme n'eut plus la hardieſſe de tenter une pareille entrepriſe.

'Le Saint avoit ordonné, comme nous avons dit, avant ſa mort à Serge ſon diſciple, de porter à l'Empereur Leon la coulle & la peau dont il ſe couvroit la teſte. Serge fit donc le voyage de Conſtantinople, & y apporta avec cette coulle, la nouvelle de la mort du Saint. Mais voyant, dit la vie de S. Daniel, que Leon ſongeoit à autre choſe, & eſtoit tout occupé des affaires de l'Etat, il porta cette coulle à S. Daniel, & la luy donna. 'Peu de temps aprés, & enſuite d'une viſion qu'eut le meſme Serge, S. Daniel entreprit d'imiter S. Symeon, & de paſſer le reſte de ſa vie ſur une colonne auprés de Conſtantinople ; ce qu'il executa avec la benediction de Dieu.

Sur.11.dec.p.222. § 14.

§ 25.

ARTICLE XIX.

Eloges donnez au Saint : De ceux qui ont écrit ſa vie.

[VOILA quelles ont eſté les actions, les combats, & la fin d'un des plus illuſtres martyrs de la penitence, & d'un des plus grands chefs-d'œuvres de la grace que le monde ait jamais vu. Certes ce n'eſt pas ſans raiſon]'qu'on l'a appellé le miracle de l'univers, [a]un homme admirable, [b]& un martyr non de la terre, mais de l'air, [c]titre qu'on croit luy avoir eſté donné par la plume meſme de l'Empereur Theodoſe. [d]Imitant dans un corps mortel la vie des Anges, il parut comme un homme entierement détaché de ce monde ; & forçant la nature qui nous fait toujours pencher vers la terre, il s'eleva vers les choſes celeſtes. Se tenant ainſi entre le ciel & la terre, il converſa avec Dieu & le glorifia avec les Anges. Il envoyoit de la terre au ciel les prieres qu'il offroit à Dieu pour les hommes ; & il attiroit du ciel ſur les hommes les benedictions & les graces de Dieu. 'C'eſtoit un Ange ſur la terre, & un citoyen de la celeſte Jeruſalem revétu d'une chair mortelle. 'On a dit que ſa vie eſtoit un myſtere admirable & tout

Boll.20.jan.p. 315.§ 63. Theodrt. v.P.c.26.p.876. d.
a Suid.v.p.817.c.
b Eva.l.1.c.13.p. 271.a.
c n.p.59.1.c.
d c.13.p.269.270.
p.270.b.
Boll.5.jan.p. 264.§ 1.

Digitized by Google

nouveau, tres propre à faire entrer l'eſprit de componction dans
14.feb.p.780.§ 56. les cœurs. 'Saint Auxent l'a appellé la lumiere de l'Orient, la colonne & l'appui de la verité, une ame pure, qui eſtoit ſortie du
20 jun.p.315.§ 83. monde ſans aucune tache. 'On écrit qu'il eſtoit encore plus elevé audeſſus des autres hommes par l'eminence de ſa vertu, que par
All.de Sym.p.7. la hauteur de ſa colonne; 'que du haut de cette colonne il éclairoit toute la terre comme un ſoleil par l'eclat de ſes vertus.

Cedr.p.341.a. 'Cedrene écrit que J.C. a verifié en ce Saint ce qu'il a dit, Que ceux qui croiront en luy feront de plus grands miracles que luy meſme. Il luy applique encore ce que dit S. Baſile, Que comme les corps extremement polis font rejaillir ſur les autres la lumie-
b. re qu'ils reçoivent [du ſoleil,] 'de meſme les ames ſaintes à qui le S. Eſprit communique [ſon feu &] ſa ſplendeur, non ſeulement deviennent elles meſmes toutes ſpirituelles, mais repandent en-
Bar.460.§ 18. core ſur les autres cette lumiere de grace. 'Baronius dit que Dieu l'avoit elevé au milieu de la Syrie comme ſur un throne eminent, pour le rendre le docteur de l'univers, & le défenſeur de la foy Catholique, au milieu des difficultez & des tenebres dont tant d'hereſies travailloient à l'obſcurcir; voulant ſauver par ſon moyen particulierement les ſimples & les ignorans, [incapables de diſcerner la verité par eux meſmes,] mais capables de connoiſtre que la vraie foy eſtoit celle que cet Ange de la terre leur apprenoit, & qu'il confirmoit par tant de miracles, ne ſe pouvant pas faire que la doctrine qu'il leur enſeignoit fuſt fauſſe, puiſque Dieu ſouſcrivoit en quelque ſorte à ſes paroles d'une maniere ſi authentique.

Thdr.L.p.553.c. 'Ce que l'on a écrit de luy, fait voir quelle a eſté la grandeur [de ſa vertu. Son principal hiſtorien a eſté, comme nous avons dit, le grand Theodoret, qu'on peut dire en quelque ſorte avoir eſté entre les Eveſques de l'Orient, ce que Symeon eſtoit entre les ſolitaires. Mais il n'a pas conduit ſon hiſtoire juſques à la mort du Saint, parcequ'il l'écrivoit environ 20 ans auparavant.]

Vit.P.l.9.p.847. 848. a p.874 [n.p.78. & alii. 'Ainſi ce qu'on trouve de ſa mort dans quelques editions latines de cet ouvrage, a eſté ajouté par d'autres, [ſi l'on ne veut dire que Theodoret meſme ayant ſurvécu le Saint, comme cela peut eſtre, auroit fait cette addition. Car elle eſt aſſez de ſon ſtyle.]

Eva.l.1.c.13.p. 271.a. 'Evagre dit qu'il ſe fuſt étendu davantage ſur l'hiſtoire de Saint Symeon, & pour ſon utilité particuliere, & pour celle de ſes lecteurs, ſi Theodoret ne l'euſt déja fait avant luy.

Boll.5.jan.p.264. § 1. b § 14.25-27.29. 'Aprés Theodoret, Antoine diſciple du Saint en écrivit la vie. [b]Il paroiſt qu'il avoit accoutumé de luy rendre les ſervices dont

Digitized by Google

il avoit beſoin pour ſa perſonne.[Evagre marque ſans doute cet ouvrage,]'lorſqu'il dit qu'outre Theodoret, la vie du Saint avoit encore eſté écrite par un autre témoin oculaire.[a]Il n'a écrit qu'aprés la mort de celui qui fut delivré lorſque le corps du Saint fut porté à Antioche.'Il adreſſe ſon diſcours à ſes freres,[peuteſtre à tous les ſolitaires en general.]

Eva.l.1.c.13.p. 272.a.
a Boll.p.268.§ 31.
§ 29.

V. la note I. 'On croit que cette vie peut avoir eſté[I]amplifiée par quelque Latin, & que c'eſt là celle que Rofwcide nous a donnée dans les vies des Peres.'Nous voyons qu'il y avoit en France un livre de la vie de S. Symeon des le temps de Saint Gregoire de Tours.[Mais je ne trouve pas ce que ce Saint en cite dans celles que nous avons aujourd'hui.]'S. Jean de Damas cite une vie de S. Symeon le Thaumaturge, écrite par Arcade Archeveſque de Cypre.'On croit que c'eſt d'un autre Stylite de meſme nom, qui vivoit ſous Juſtin le jeune.

p.262.§ 16.
Gr.T.gl.C.c.26. P.395.
Jo.D.im.l.3.p. 801.
All.de Sym.p.18.

'Metaphraſte a auſſi écrit la vie du premier, & tres bien, dit Nicephore.[b]Bollandus nous l'a donnée,[& elle nous peut ſervir de regle pour juger des autres pieces du meſme auteur. Car on voit qu'il a recueilli avec aſſez de ſoin ce que Theodoret & les autres ont écrit de S. Symeon. Je ne voy pas qu'il y ajoute aucun fait important. Mais il en retranche & y met des circonſtances, comme il luy plaiſt, amplifie les choſes, y feint des diſcours, enfin orne toutes choſes en une maniere que nous croirions tres propre pour les gaſter. Ainſi dans les hiſtoires dont nous n'avons point d'autre auteur que luy, nous pouvons quelquefois nous aſſurer par les circonſtances que le fond en eſt veritable, mais pour tout le reſte il ſeroit dangereux de s'y fier.]

p.7]Nphr.l.14. c.51.p.561.b.c.
b Boll.p.263.§ 15]274.

'Bollandus marque pluſieurs auteurs qui ont parlé de luy, outre ceux qui ont écrit ſa vie, & remarque les fautes que pluſieurs d'entre eux ont commiſes. Les plus anciens d'entre les Latins, ſont l'auteur de la vie de Ste Genevieve & S. Gregoire de Tours.

p.264.§ 21-26.

'La feſte de S. Symeon eſt marquée dans tous les martyrologes latins depuis Uſuard, le 5 de janvier. Les Grecs en font le premier de ſeptembre,[II]quoiqu'apparemment ni l'un ni l'autre jour ne ſoit celui de ſa mort.]

p.261.§ 1.2.
V. la note II.

SAINT MAXIME, EVESQUE DE RIÉS.

Emes.h.34.p. 89. L'HOMELIE 34 de celles qui portent le faux nom d'Euſebe d'Emeſe, nous repreſente en la perſonne de S. Maxime l'idée d'un parfait ſolitaire, & d'un veritable Eveſque. Elle eſt d'une perſonne qui avoit eſté le compagnon de la ſolitude du Saint dans l'iſle de Lerins, & qui avoit paſſé comme luy de ce monaſtere à l'Egliſe de Riés. [Cela convient tout à fait à Fauſte,] qui fut le ſucceſſeur de S. Maxime, & dans la conduite du monaſtere de Lerins, & dans l'epiſcopat de Riés. C'eſt pourquoi on ne doute pas que cette homelie ne ſoit de luy. a Elle eſt prononcée devant le peuple de Riés.

NOTE.

p.92.1.c.

p.90.f.

Sid.car.16.p. 384.

n.p.150|Nor.de P.l.1.c.11.p.245.

a Emel.p.90.d. &c.

b Leri.t.2.p.110.

c Gall.chr.t.3.p. 936.c.

d Voſſ.h.lat.t.2. c.18.p.239.

b Nous avons outre cela une hiſtoire de S. Maxime, compoſée du temps d'Urbique Eveſque de Riés, c c'eſt à dire vers l'an 585, d quoique Voſſius la mette des le temps de l'Empereur Anaſtate. Cette vie eſt pleine de grands miracles, [quoique Fauſte dans l'homelie que nous en avons ne marque point que Saint Maxime en ait fait aucun.] Il y a une expreſſion touchant S. Honorat, [qui aſſurément eſt trop forte.

Sur.27.nov.p. 612.§ 4.

Gall.chr.t.3.p. 936.d.

Il faut neanmoins conſiderer] que cette vie eſt écrite par Dyname elevé à la qualité d'Illuſtre & de Patrice, [c'eſt à dire à la premiere d'aprés les Souverains,] connu & eſtimé par Saint Gregoire le Grand. e On peut juger qu'il eſtoit de Provence, puiſqu'il a encore écrit la vie de S. Marius Abbé dans le dioceſe de

Boll.27.jan.p. 773.§ 4. e § 3.

Gall.chr.p.936. d. Siſteron. f Il avoit d'abord écrit une petite vie de Saint Maxime d'une maniere aſſez ſimple. Mais depuis l'Eveſque Urbique luy perſuada d'y ajouter diverſes choſes qu'il avoit ramaſſées avec beaucoup de ſoin, & recueillies des relations les plus fideles. g Il avoit ſurtout examiné dans ce deſſein, dit-il, ce qu'en avoit écrit le B. Fauſte ſon predeceſſeur, dont neanmoins il n'avoit pu tirer beaucoup de choſes, parceque les papiers en eſtoient preſque effacez par le temps; [ce qui marque que ce Fauſte n'eſt pas] h le ſecond qui deputa en l'an 549 au Concile d'Orleans, [mais le premier

f p.937.a.

g p.936.2.c.

Digitized by Google

premier qui ſucceda immediatement à Saint Maxime.

'Dyname ſuivit ce conſeil, & ajouta à la vie du Saint les memoires qu'Urbique luy avoit envoyez, 'omettant neanmoins beaucoup de choſes qu'il euſt pu dire de ce Saint. [a]Il fait cette hiſtoire en forme d'un eloge prononcé le jour de la feſte de Saint Maxime, '& il proteſte d'abord que ſon deſſein eſt de conſerver
1. à la poſterité avec toute ſorte de ſincerité, ce qu'il a ſceu [1]par des relations certaines & inconteſtables, afin d'empeſcher que des traditions populaires ne mélaſſent dans la vie du Saint quelque choſe de fabuleux, & qui paruſt moins conforme à la verité. [Ainſi on peut dire qu'aprés les vies écrites par des auteurs contemporains, il n'y en a guere qui meritent plus de croyance que celle-ci. Les miracles qu'elle raporte ſont grands & extraordinaires; mais ils ont en meſme temps quelque choſe de naturel & de ſaint, qui attire la croyance & le reſpect: de ſorte qu'il eſt difficile de ne pas croire que le fond en eſt veritable, quand meſme le temps auroit alteré quelque choſe dans les circonſtances. Que ſi Fauſte n'en parle pas, il eſt aiſé de croire qu'il n'a pas fait pour une fois l'eloge de ſon predeceſſeur, & qu'ainſi il a pu omettre à deſſein pluſieurs choſes dans celui qui nous eſt reſté, pour les dire en d'autres rencontres, ou parcequ'il les avoit déja dites. Il y touche en effet fort peu de faits & d'actions particulieres. J'ay meſme de la peine à croire que cette homelie ſoit celle que Dyname dit avoir vue. Il en auroit tiré plus de choſes.

Nous ne pretendons que marquer en peu de mots ce que ces deux autres diſent plus au long, & y ajouter ce qui ſe trouve autrepart de S. Maxime.] 'On marque qu'un nommé Frugoni a écrit en italien une grande vie de ce Saint, avec aſſez d'elegance, & peu de fidelité.

'S. Maxime naquit dans un village qui luy appartenoit, nom-
NOTES. mé Decomec 'ou Decomer, que Barrali dit eſtre un lieu "pres de Digne, nommé aujourd'hui Chaſteau-Redon. 'Ce qui eſt certain, c'eſt que la ville de Riés en Provence eſtoit ſa patrie. [On ne dit point ce qu'eſtoient ſes parens,] 'ſinon qu'ils eſtoient Chrétiens. Ainſi des qu'il fut né, il fut auſſitoſt fait Chrétien, [& battizé,] & elevé des l'enfance dans la pieté Chrétienne. 'Il avoit le corps grand & robuſte, 'le viſage majeſtueux, & meſme auſtere, & quelque choſe de terrible dans ſa demarche; mais tout cela temperé par un regard doux, & un cœur plein de bonté. Tout
&c. "ſon exterieur marquoit & ſon courage & ſa pieté. 'Il avoit beau-

p. 937. 1. a.
Sur. 27. nov. p. 611. § 1. 4. & § 1.
§ 1.
Nor. h. Pel. l. 2. c. 11. p. 244.
Sur. § 2.
Leri. t. 2. p. 121.
Emeſ. p. 90. 2. a. &c.
Sur. 27. nov. p. 611. § 2.
Emeſ. 93. 1. b.
p. 91. 1. a. b | Sur. § 12.
Sur. § 2.

a. *perſpicuâ & minimè dubiâ relatione.*

Digitized by Google

coup de genie, & aimoit extremement la lecture. Ainſi il fit un grand progrés dans l'étude des lettres, dont la connoiſſance luy ſervit à nourrir ſon ame par la lecture des regles divines, [& à en nourrir enſuite les autres.]

§ 2. 'Il commença des l'enfance à pratiquer la vertu, dompta par le jeûne & par l'auſterité de ſa vie tous les mouvemens de la jeuneſſe, & voua ce ſemble deſlors une continence & une pureté
Emeſ.p.89.90. toute entiere. 'Ainſi quoiqu'il portaſt encore l'habit du ſiecle, & qu'il vécuſt en ſon pays au milieu de ſes parens & de ſa famille, il avoit déja neanmoins abandonné de cœur & d'affection, & ſa
p.89.1.b. terre, & ſa parenté, & la maiſon de ſon pere. 'Il vécut longtemps
p.90. en cet état. Mais enfin il declara ce qu'il eſtoit, '& quittant tout d'un coup ſon pere, ſes freres, ſes biens, & toutes choſes pour poſſeder celui en qui tout ſe trouve, il ſe retira au monaſtere de Lerins, pour s'immoler à Dieu tout vivant en holocauſte, ſur
p.91.1.b. cet autel où tant d'ames ſaintes ont conſommé leur ſacrifice. 'Il y fut receu entre les bras de S. Honorat, fondateur de cette ſainte maiſon; dont la pieté repandoit alors une ſi agreable odeur.

p.90.2. 'Ce fut là qu'il acquit les lumieres & les richeſſes de grace qu'il repandit depuis dans ſa patrie, lorſque Dieu l'y rappella, & il s'y prepara ſans le ſavoir à exercer un jour les fonctions de l'epiſcopat. 'Il y aimoit tout le monde, & tout le monde l'y aimoit. [a]Je
Sur. § 3. [a] Emeſ.p.91.1.a. « vous rends graces, Seigneur, s'écrie Fauſte, d'avoir allumé des « flambeaux ſi brillans pour nous éclairer parmi les tenebres de ce « ſiecle, & nous apprendre à vous chercher, afin que ceux qui « veulent entrer dans la voie du ſalut, la puiſſent trouver, & que « ceux qui ne s'en mettent pas en peine ne puiſſent avoir d'excuſe, « [ni devant vous, ni devant eux meſmes.]

Nor.h.Pel.l.2.c. 11.p.244. 'Nous ne ſavons point combien Saint Maxime paſſa de temps dans l'obeiſſance, & dans l'état d'un ſimple Religieux. Mais l'an 426, "S. Honorat ſe voyant obligé de quitter ſon monaſtere pour
v. ſon titre § 9. Emeſ.p.91.b.c. aller gouverner l'Egliſe d'Arles, 'il choiſit Maxime, dont il avoit connu & eprouvé la vertu, pour le mettre à ſa place, luy donna les regles qu'il falloit obſerver dans la conduite d'une armée ſpirituelle, qu'il devoit mener en la terre promiſe, & luy confia comme à un autre Joſué la charge & le ſoin du peuple de Dieu.

Euch.ad Hil.p. 40. 'L'honneur qu'eut S. Maxime d'eſtre choiſi pour remplir la place d'Honorat, ſuffit pour nous faire juger du merite qu'il avoit acquis des ce temps là. 'S. Sidoine le releve comme l'une des plus
Sid.car.16.p. 384. [b] Emeſ.p.90.1.a. [c] p.91.c. brillantes lumieres de Lerins. [b]Il fut Abbé ſept ans entiers, [c]& durant ce temps là, ſa foy & ſes bonnes œuvres formoient com-

Digitized by Google

me une colonne de feu & de lumiere qui paroiſſoit ſans ceſſe à la teſte de ſa Communauté, pour la conduire non dans la Pa-
&c. leſtine, mais au ciel. 'Il fit ſpirituellement pour ſes Religieux "tout &c. ce que Moyſe & Joſué avoient fait viſiblement pour le peuple d'Iſrael. 'Auſſi le monaſtere brilloit ſous luy par un grand nombre de vertus, qui eſtant [en un ſens] l'effet de ſes merites, leur donnoient un nouvel eclat. p. 91. 1. a.

'Il y receut beaucoup de perſonnes à qui il apprit à combatre non contre des hommes, mais contre les demons, & à ſe vaincre eux meſmes en ſurmontant leurs paſſions. 'La nuit, durant que les autres prenoient quelque repos, il alloit tout autour de ſon monaſtere pour voir ſi tout eſtoit dans l'état qu'il deſiroit, craignant
&c. toujours qu'il n'y arrivaſt quelque accident. Le demon prit "pluſieurs fois cette occaſion pour le tenter, tantoſt par la crainte, tantoſt par la vanité : mais le Saint ſortit toujours victorieux de ſes attaques. Un jeune moine qui le voulut ſuivre une nuit par curioſité, fut ſi effrayé d'une de ces apparitions du demon, que la fievre le prit auſſitoſt. Et le Saint aprés avoir achevé ſon tour le guerit par ſes prieres. 'On peut juger de l'état où eſtoit Lerins ſous la conduite de Saint Maxime par les eloges que luy donna alors S. Eucher, en ſe rejouiſſant avec tous les habitans de cette ſainte ſolitude, de ce que S. Hilaire y eſtoit revenu aprés avoir eſté quelque temps à Arles auprés de S. Honorat. [Ainſi ce fut ſous S. Maxime que S. Hilaire acheva d'acquerir cette parfaite vertu, qui le rendit digne de ſucceder à Saint Honorat dans l'eveſché d'Arles en 428, ou 429.] Sur. 27. nov. p. 611. § 3. 4. Euch. ad Hil. p. 39. &c.

'Car Saint Maxime ne forma pas ſeulement des ſoldats à J.C; mais encore des Generaux, des Pontifes, & des Patriarches. 'Saint Sidoine releve l'Eveſque Antiole de ce qu'il avoit eſté à Lerins le compagnon de S. Loup & de S. Maxime. [La lettre du
V. ſon titre. Pape Celeſtin du 25 juillet 428, "fait aſſez juger que Lerins eſtoit alors le ſeminaire ordinaire dont on prenoit les Eveſques. Et noſtre Saint en eſt luy meſme une preuve.] Emeſ. p. 90. 2. a. Sid. l. 8. ep. 14. p. 243.

'Comme ſa vertu eclatoit de toutes parts, quelque ſoin qu'il priſt de la cacher pour la faire croiſtre, pluſieurs villes le demanderent pour Eveſque. 'Et il ne put eviter qu'avec beaucoup de
Note 3. peine d'eſtre chargé [vers l'an 432,] de la conduite de celle ["de Frejus,] dont dependoit le monaſtere de Lerins. Car cette Egliſe le voulut avoir pour Eveſque [aprés la mort de S. Leonce :] & il paroiſt qu'il fut elu canoniquement, en ſorte qu'il ne reſtoit plus qu'à l'ordonner. Quand le Saint ſceut ce qui ſe paſſoit, il en fut Emeſ. p. 91. a. b. b.

Digitized by Google

extremement affligé, & ſe reſolut à ſe retirer bien loin de là. Mais avant qu'il le puſt faire, on vit tout d'un coup arriver les Eveſques [qui venoient pour l'ordonner, & qui ne manquerent pas ſans doute de donner ordre qu'il ne puſt ſortir de l'iſle.]

c. 'Le Saint dans cette extremité ne put faire autre choſe que de ſe retirer dans les bois [de l'iſle:] & il y paſſa trois jours & trois nuits à l'air expoſé à une pluie continuelle; de quoy Fauſte [qui apparemment l'accompagnoit,] dit qu'il fut luy meſme témoin. Grand nombre de perſonnes, [qui pouvoient eſtre venues avec les Eveſques pour forcer ſon humilité,] le chercherent cependant partout; & il paroiſt que les Religieux meſmes le cherchoient auſſi, craignant beaucoup qu'on ne le leur enlevaſt, mais craignant encore plus qu'il ne mouruſt par la faim, & par les
2.a. injures du temps. 'Cependant comme Dieu le reſervoit pour le donner peu de temps aprés à l'Egliſe de Riés, "on ne le put de- Note 4.
couvrir. [Ainſi l'on fut contraint d'elire & d'ordonner un autre Eveſque.]

a. 'Ce ne fut pas pour longtemps que S. Maxime evita la dignité de l'epiſcopat. L'Egliſe de Riés ſa patrie ſe trouva bientoſt vacante par la mort de ſon ſaint paſteur, [dont nous ignorons entierement les actions, & le nom meſme. Car on ne met aucun Eveſque de Riés avant S. Maxime, hors Saint Proſper l'illuſtre défenſeur de la grace, qui n'en fut jamais Eveſque. Cette Egliſe eſtant donc ſans paſteur, crut ne pouvoir mieux faire que de redemander au monaſtere de Lerins le depoſt qu'elle luy avoit
Sur. 17. nov. p. 612. § 5. confié. '[Tous les Eveſques ſe trouverent unis en ce choix avec le peuple. [Et S. Hilaire d'Arles de qui il dependoit principalement n'avoit garde de ne le pas approuver.]
Emeſ. p. 92. 2.a. 'L'Egliſe de Riés deputa donc au Saint pour le ſupplier de la venir gouverner. Mais des qu'il en eut eu la nouvelle, il ſe mit ſur mer, & s'en alla hors des Gaules pour ſe cacher. Sa fuite ne ſervit qu'à faire connoiſtre de plus en plus combien il eſtoit
p. 93. 1. c. digne de l'epiſcopat, '& à redoubler l'ardeur que ſon peuple
Sur. § 5. avoit pour luy. On le chercha, & on le trouva enfin. 'On ſe ſaiſit de luy, & quelque reſiſtance qu'il y fiſt, on le conſacra auſſitoſt
Nor. h. Pel. l. 2. c. 11. p. 244. Eveſque. 'Cela ſe fit l'an 433, [ou 434,] [a]puiſqu'il fut Abbé de
a Emeſ. p. 90. 2. 2. Lerins ſept ans entiers. [b]Toutes "les vertus monterent avec luy ſur &c.
b p. 93. 1. 2 (Sur. § 5. le throne epiſcopal. [c]Et la vue de ſes actions le fit connoiſtre de
c Emeſ. p. 93. 2. pres encore plus grand que la renommée ne l'avoit fait paroiſtre
d p. 92-94. de loin. [d]Fauſte emploie toute la fin de ſon diſcours à décrire
e Sur. § 10. quelle fut [e]la vertu du Saint durant ſon epiſcopat. [c]Dyname mar- 3.

1. On peut voir particulierement p. 93. 1. a | 94. 2.

Digitized by Google

que auſſi qu'il ne voulut jamais quitter le cilice, ni uſer du bain, depeur de laiſſer amollir la force & la vigueur de ſon ame, qui trouvoit[avec joie]une eſpece de martyre à mepriſer tous les plaiſirs & tous les attraits de ſa chair. Il viſitoit la nuit les egliſes, accompagné de Ruſtique Soudiacre qu'il avoit d'ordinaire auprés de luy. 'Il ſemble qu'il portoit d'ordinaire un baſton[pour ſoutenir ſon corps affoibli par ſes auſteritez. Et "le Pape Celeſtin ſe plaint que cela eſtoit ordinaire aux Eveſques de ces quartiers là.] §9.

V. ſon titre.

'Dyname raporte de luy pluſieurs miracles. [a]Et il proteſte qu'il en omet un grand nombre d'autres. [b]Ce luy eſtoit une choſe ordinaire de guerir les malades & les boiteux, de rendre la vue aux aveugles; on dit meſme de reſſuſciter les morts. 'On en marque trois expreſſément, un enfant qui s'eſtoit tué en tombant de deſſus les murailles de la ville, une fille unique d'une veuve, & un jeune homme mort enragé. 'Le Diacre Anſane oncle du premier, & qui s'eſtoit chargé de ſon education, vouloit d'abord le preſenter au Saint devant tout le monde. Mais ſachant combien il haïſſoit la vanité, il mit l'enfant dans le lit du Saint, & puis il l'alla trouver dans l'egliſe où l'on chantoit l'office de la nuit. Le Saint fit ceſſer le chant, non pour ſavoir ce qu'il vouloit dire; car Dieu le luy avoit revelé, mais pour le reprendre "& meſme rudement de ce qu'il avoit fait. Anſane ſans s'ebranler luy embraſſant les genoux, proteſta avec une ferme foy qu'il ne le quitteroit point qu'il ne reſſuſcitaſt l'enfant. La bonté du Saint ſe laiſſa vaincre. Il vouloit aller ſeul à ſa chambre: mais il fut ſuivi malgré luy par le peuple qui ſouhaitoit eſtre témoin du miracle, "& qui le fut en effet: de ſorte que l'on eut bien de la peine à tirer le Saint de cette foule pour retourner à l'Office.

§1.2.3.4.5.6.7.8.9.

[a] § 11. [b] § 7.

§ 11.

§ 7.8.9.

§ 7.

acriter.

&c.

&c. 'Il eut auſſi malgré luy beaucoup de témoins "dans la reſurrection de la jeune fille; & il voulut ſe retirer des qu'il eut fait ce miracle. Le peuple[en taſchant peuteſtre de le retenir,]luy dechira une grande partie de ſon manteau, dont chacun voulut avoir un morceau pour le garder comme des reliques. Et ce qui en reſta ſur le Saint ſe conſervoit encore avec beaucoup de devotion plus d'un ſiecle aprés. §8.

'Ce fut tout le peuple qui luy demanda la reſurrection de celui qui eſtoit mort enragé; "& il eut d'autant plus de peine à s'y reſoudre: mais il ne put reſiſter aux larmes de ceux qui l'en conjuroient. Il tua enſuite de ſon ſouffle le chien qui avoit mordu ce jeune homme, & guerit encore par ſes prieres & par le ſigne §9.

&c.

Digitized by Google

de la Croix tous ceux à qui ce chien avoit fait quelque bleſſure.

§ 10. 'Il s'excuſa quelque temps de guerir un homme aveugle depuis quinze ans, parcequ'il craignoit de s'aveugler luy meſme par l'orgueil. "Mais cet homme s'eſtant mis la nuit à la porte &c. d'une egliſe où il eſtoit, le Saint qui le rencontra en ſortant ſans y penſer, ne put enfin refuſer de prier pour luy : & des qu'il luy eut fait le ſigne de la Croix ſur les yeux, ils furent ouverts. Il l'embraſſa en le conjurant de ne point faire connoiſtre ce miracle : mais il ne l'euſt pas pu quand il l'euſt voulu.

§ 10. 'Dyname n'a pas cru devoir omettre la gueriſon d'un homme à qui un bœuf avoit fait ſortir les entrailles d'un coup de corne. Le Saint qui ne cherchoit qu'à cacher la vertu qu'il avoit receue de Dieu, luy remit les entrailles dans le ventre, y fit quelque ligament, & luy dit qu'il vouloit l'oſter luy meſme quand il ſeroit temps. Il le fit au bout de ſept jours, & à peine y vit-on quelque cicatrice.

§ 13. 'Dieu voulut le glorifier encore d'une autre maniere. Cariatton ſon Soudiacre, qui eſtoit un homme tres ſaint, le vit "une nuit &c. qui prioit dans une egliſe avec S. André dont on devoit faire la feſte le lendemain, & avec S. Pierre : Et ces deux Apoſtres l'obligerent meſme de conclure la priere, [quoique cela appartinſt à celui qui eſtoit le premier.] Cariatton s'eſtant approché pour s'aſſurer mieux de ce qu'il voyoit, ne trouva plus que Maxime, qui avoit tout le corps proſterné en terre. Le Saint le reprit de ſa curioſité, luy défendit de dire à perſonne ce qu'il avoit vu, & luy declara que s'il le faiſoit, il mourroit des le jour meſme. Cariatton crut neanmoins devoir rendre "publiquement témoignage à &c. la verité & à la gloire du Saint, qui eſtoit mort quelque temps auparavant, voulant bien meſme autoriſer ſon témoignage par ſa mort, qui arriva en effet le jour meſme, comme le Saint l'avoit predit.

Emeſ. p. 91. a. c. 'Quoique le principal ſoin de S. Maxime fuſt d'elever à Dieu des temples ſpirituels dans le cœur des hommes, il ne negligea pas neanmoins de luy en elever auſſi de materiels. Fauſte ſemble en mettre deux, l'un ſous le titre des Apoſtres, & l'autre ſur le haut de la montagne, qui fut baſti avec des peines incroyables.

Sur. § 15. 'Ce dernier eſt apparemment l'egliſe que la vie du Saint marque qu'il fit baſtir "dans le chaſteau de Riés en l'honneur de S. Albin, *in Rhegiensi caſtello.* [qui pouvoit eſtre quelque Martyr de ce lieu, demeuré inconnu

§ 13. avec tant d'autres. L'egliſe des Apoſtres eſt apparemment]'celle de S. Pierre, qu'il avoit auſſi fait baſtir, ſelon Dyname, & où il

Digitized by Google

fut enterré. Durant qu'on baſtiſſoit celle de Saint Albin, il arriva 55.
&c. une fois que le Saint eſtant abſent, ce qui luy arrivoit peu, "les bœufs qui trainoient quelques colonnes que l'on y devoit mettre, ſe trouverent immobiles, ſans qu'on puſt en aucune maniere les faire avancer. On l'en alla promtement avertir, & quand il fut venu, il vit le demon ſous la figure d'un Ethiopien, qui eſtoit à la teſte des bœufs, & les arreſtoit. Il ſe mit à genoux pour prier, & le demon ceda bientoſt, en laiſſant une odeur tres puante; aprés quoy les bœufs marcherent ſans aucune difficulté.
&c. Quand l'egliſe fut achevée, le Saint y "apporta de la ville quel- 56.
ques reliques, en chantant des pſeaumes, & avec beaucoup de ſolennité.

[Noſtre Saint eſt ſans doute] l'Eveſque Maxime qui aſſiſta Leo,t.1.p.739.c.
V.S.Honorat.§ 2. avec S. Hilaire d'Arles à la mort de "S. Caprais [le pere ſpirituel 9.
*V.S.Hilaire d'Arles § 11. de S. Honorat & de tous les ſolitaires de Lerins. *Saint Hilaire
†Ib.§ 13. vint tenir chez luy un Concile le 29 novembre 439. †Il ſe trouva
¶Ib.§ 23. encore deux ans aprés à celui d'Orange. Il y a auſſi un Maxime ep.50.p.540.
marqué entre ceux ¶ qui écrivirent à S. Leon en 449 ou 450, en faveur de l'Egliſe d'Arles; & il y en a trois entre les 44 Eveſques ep.77.p.581.
V. S. Leon § III. de France "qui approuverent ſolennellement la lettre de S. Leon à Flavien [ſur la fin de l'an 451. C'eſt luy meſme ſans doute qui
V. S. Ruſtique. prit part "dans le different que Fauſte, qui luy avoit ſuccedé dans l'abbaye de Lerins, eut avec Theodore de Frejus, & qui ſe trouva au Concile d'Arles tenu ſur ce ſujet vers l'an 454.

C'eſt la derniere occaſion où nous trouvions le nom de Saint Maxime: & il ne vécut peuteſtre pas longtemps depuis.] Car Conc.t.4.p.
nous trouvons en 462, un Fauſte Eveſque dans les Gaules; [a] & on 1042.a.
croit que c'eſt celui qui a eſté le ſucceſſeur de Saint Maxime. [a] Nor.h.Pel.l.2.
[b] Dieu revela à S. Maxime le jour qu'il le devoit appeller à luy. Il c.14.p.269.
demanda publiquement à ſon peuple avec beaucoup d'humilité 270.
la permiſſion d'aller auparavant viſiter ſes parens, & le lieu dont [b] Sur.27.nov.p.
il tiroit la naiſſance, [qui ne pouvoit pas eſtre bien eloigné de là. 613.§ 11.
Et nous pouvons peuteſtre tirer de ce qu'il fit en cette occaſion, que lorſqu'il s'eſtoit eloigné davantage, & qu'il eſtoit ſorti de ſon dioceſe, il en avoit auſſi demandé la permiſſion.] Son peuple, [qui apparemment ſavoit que ſa mort eſtoit proche,] témoigna beaucoup de douleur de ſon eloignement. Et en effet, le Saint
&c. eſtant allé en ſon pays, "il y mourut le 27 de novembre, auquel Florent.p.1010.
ſa feſte eſt marquée [dans Uſuard & Adon, dans le martyrologe Romain, & dans beaucoup d'autres,] meſme dans un exem- 2.
&c. plaire de celui qu'on attribue à S. Jerome. Il mourut "en ſe met- Sur.§ 11.

Digitized by Google

tant au lit comme pour dormir ;[de ſorte qu'il ſemble n'avoir pas eſté malade :]& le lieu où il mourut fut rempli en meſme temps d'une tres agreable odeur.

§ 11. 'La nouvelle de ſa mort fut auſſitoſt portée à la ville[de Riés,] dont le peuple ſortit en foule"pour aller querir le corps de ſon &c.
§ 12. ſaint paſteur.'L'attouchement de ſon cercueil accompagné des prieres de tout le peuple,"reſſuſcita'en chemin une fille qu'on &c.
§ 13. alloit porter en terre.'Son corps fut mis dans l'egliſe de S. Pierre 1.
§ 6.13|Gr T.gl. C.c.83.p.496. qu'il avoit fait baſtir ;'& Dieu y fit encore un grand nombre de miracles en faveur de ceux qui avoient recours à l'interceſſion
Sur.§ 13. du Saint :'de ſorte que des le temps deDyname cette egliſe avoit
Gall.chr.t.3.p. 935.t.a. pris le nom de Saint Maxime.[C'eſt aujourd'hui]'la cathedrale
a p.934.t.b. dont il eſt patron[a]avec la Sainte Vierge.[b]Dyname attribue à la
b Sur.§ 6. protection de ce Saint, la conſervation de la ville de Riés, qui depuis ſa mort n'avoit point reſſenti les miſeres des guerres, [quoique la Provence ait eprouvé durant ce temps là pluſieurs
Gr T.p.496-498. revolutions.]'Entre lesdivers miracles qui ſe faiſoient à ſon tombeau, S. Gregoire de Tours raporte la gueriſon d'un enfant, qu'il avoit appriſe quelque temps aprés de la bouche de cet enfant meſme.

Emeſ.h.15.p.42. 'La 15e homelie de celles qui portent le nom d'Euſebe d'Emeſe, eſt attribuée par le titre au Bienheureux Eveſque Maxime. [C'eſt peu de choſe, le ſtyle en eſt mediocre, & meſme affecté.]
Du Pin,t.4.p. 418. 'On croit que quelques autres de ces homelies peuvent encore
c Sid.ſav.2.p.83. Cave,p.237. eſtre de luy.[Mais on n'en a point de preuve particuliere.]'Savaron cite la 13[e]ſous ſon nom :'Et il ſemble qu'il y ait des editions qui portent que la 12e & les trois ſuivantes ſont d'un meſme au-
Du Pin,p.417. teur.[Mais cela n'eſt point dans l'edition de Paris en 1547.] Mr du Pin attribue la premiere & la 3e de ces homelies à S. Ceſaire, & la 2 à Fauſte.

Leri.t.2.p.128. 'Barrali raporte quelques hymnes ſur Saint Maxime tirées du breviaire de Lerins.[Elles ſont priſes de ſa vie par Dyname, auſſibien que ce qu'en dit Pierre des Noels.]
J.Marie.p.717. 'On parle d'un bras de ce Saint, tranſporté l'an 1180 à Vernon en Normandie, qui depuis cela a pris Saint Maxime pour ſon patron, ſous le nom de S. Maure ;"& on cite pour cela un Letar- &c.
Hagi.p.26. dus.[Il faudroit avoir vu les pieces.]'Il y a à Vernon une petite egliſe de Saint Maxime qu'on y appelle Saint Moſſe. Mais Mr Chaſtellain[qui a fort examiné ces ſortes de choſes,]dit que c'eſt d'un Martyr d'Aquigni auprés d'Evreux. Il met un autre

1. On chanta ſept fois le Kyrie eleeſon &c.

S. Maxime

Digitized by Google

S. Maxime patron de Boulogne en Picardie, où on l'appelle S. Maſſe. Il n'en dit rien, ſinon qu'on fait ſa feſte le 27 de novembre, [qui eſt le jour de S. Maxime de Riés.] On pretend avoir aujourd'hui ſon corps à Ipres en Flandre : mais le breviaire de Terouenne raporte une hiſtoire de ſa vie toute differente de la veritable. De ſorte que ſi cette hiſtoire a quelque choſe de vray, Molanus a raiſon de croire que c'eſt un S. Maxime different de celui de Riés. Mol. ſ. Belg. p. 254. 255.

S. RUSTIQUE, ARCHEVESQUE DE NARBONE.

NOTE 1. MONSIEUR BALUZE & le Pere Queſnel ne trouvent point de difficulté à croire, que S. Ruſtique de Narbone eſt le meſme que celui à qui Saint Jerome écrit [vers l'an 411] ſon epiſtre quatrieme : ["Il y en a neanmoins une, mais qui n'eſt pas aſſez forte pour nous faire abandonner le ſentiment de deux perſonnes ſi habiles.] Celui à qui S. Jerome écrit, eſtoit un jeune homme des Gaules, [a]elevé dans l'étude des lettres humaines, [b]qui fleuriſſoient en ce temps là dans ſon pays. [c]Sa mere qui eſtoit une perſonne de pieté, & veuve depuis beaucoup d'années, ne s'eſtant pas contentée de le nourrir, & de l'elever dans ſon enfance, & enſuite de le faire étudier dans les ecoles des Gaules ; l'envoya au ſortir de là à Rome, pour moderer par la gravité Romaine ce que les Gaulois ont naturellement de trop abondant, ou de trop diffus, dans l'eſperance que le profit qu'il tireroit de ce voyage, la recompenſeroit aſſez des grandes depenſes auſquelles il l'obligeoit, & de la peine qu'elle avoit à ſe priver de ſon fils. Il ſemble qu'il n'euſt receu le batteſme que depuis peu lorſque S. Jerome luy écrivit. Mais il eſt certain qu'il s'eſtoit déja ſoumis au joug de J. C, & qu'il commençoit à embraſſer la vie monaſtique, dans laquelle il ſemble

Salv. n. p. 410. Leo, t. 2. p. 781. a.

Hier. ep. 4. p. 43. b.

a p. 45. a.
b p. 43. b in Gal. pr. 2.
c ep. 4. p. 43. b.

NOTE 2.

d p. 43. d.
p. 43. a | 45. a.
e p. 44. c.

Digitized by Google

d. qu'il eſtoit entré en renonçant à ſon bien. 'Il demeuroit alors en ſon pays.

p.45.a. 'Saint Jerome voulant donc l'aider dans ce commencement [a] à
a p.43.d. conſerver ſans tache la chaſteté du corps & de l'eſprit, [b] & à
b p.43.a. achever heureuſement la navigation qu'il avoit entrepriſe; 'il
p.42.43. luy en repreſente d'abord & la difficulté & l'importance. 'Il luy
f.43.a.b. fait une deſcription de la navigation de la mer rouge, & du voyage des Indes, pour l'appliquer au voyage ſpirituel auquel
a. il s'eſtoit engagé. 'Mais il témoigne avoir deſſein de l'inſtruire particulierement ſur les moyens de conſerver ſa chaſteté, de fuir l'avarice, & d'eviter la mediſance.

p.44.c. 'Il luy conſeille d'abord de reſpecter ſa mere comme mere, de l'aimer comme ſa nourrice, & de l'honorer comme une Sainte.
c.d|45.b|48.d. 'Il le porte neanmoins à demeurer dans le deſert plutoſt qu'avec
p.44.c. elle; 'mais il le détourne bien davantage encore de s'unir avec
d. aucune autre perſonne du meſme ſexe. 'C'eſt ſur cela qu'il dit cette parole: Pour moy une ville m'eſt une priſon, & la ſolitude «
c.d. m'eſt un paradis. 'Il méle à cela diverſes regles pour le conduire «
p.45 a|46.d|47. dans ſes jeûnes, & dans les autres pratiques exterieures. 'Il luy
a.b. conſeille de ſe mettre plutoſt dans un monaſtere, que d'entreprendre de vivre ſeul; cela n'appartenant qu'aux perſonnes déja
p.46.d. avancées dans la vertu, 'au lieu que la vie des monaſteres a d'une
p.47.a. part de grands avantages, '& de l'autre fait eviter de grands
b|46.c. defauts. 'Il luy recommande fort le travail des mains, & la fuite de l'oiſiveté, pour eviter les tentations de la chair.

p.47.b. 'Il l'exhorte à vivre de telle ſorte dans le monaſtere, que ce luy ſoit une preparation à la clericature, ſi l'Egliſe l'y appelle
b. lorſqu'il ſera plus avancé en age. 'Il luy marque par avance une
p.45.a. partie de ce qu'il devra obſerver dans cet état, 'le renvoyant
p.47.b|48.a. pour le reſte à ſon epiſtre à Nepotien: 'mais il l'avertit ſurtout
p.48.d. de ne ſe pas laiſſer aller à la mediſance. 'Il l'exhorte à imiter la vertu de S. Exupere de Toulouſe, [1] 'dont il n'eſtoit pas loin, & de ſuivre les avis que le ſaint Eveſque Procule luy pourroit donner tous les jours de vive voix; [ce qui marque qu'il demeuroit à
d|Du Pin, p.336. 337. Marſeille, dont Procule eſtoit Eveſque.] 'Il finit, en diſant que s'il vouloit faire ce qui eſtoit de plus parfait, il falloit qu'il quittaſt ſa patrie & ſa famille comme Abraham, & qu'il s'en allaſt en des pays qu'il ne connoiſſoit point, en ſuivant nud & dechargé de toutes choſes, J.C. nud ſur la Croix.

[Si cette lettre regarde S. Ruſtique de Narbone, elle nous

1. Je croy que c'eſt ce que veut dire *ex vicino*,

Digitized by Google

apprend quels furent les commencemens de ſa pieté ; & elle luy eſt d'autant plus honorable, qu'il faudra dire qu'en écrivant à S. Jerome, il luy avoit caché par une humilité aſſez extraordinaire ce qui pouvoit le relever davantage devant les hommes de pieté. Car Saint Jerome ne dit rien ſur ſa famille, que ce que nous en avons raporté touchant ſa mere.]'Et nous ſavons que S. Ruſtique de Narbone eſtoit fils d'un Eveſque nommé Bonoſe, & ſa mere ſœur d'un autre Eveſque nommé Arator. [Nous ignorons le ſiege de l'un & de l'autre. Il vécut dans un monaſtere avec Venere, qui fut depuis Eveſque[de Marſeille, où nous ſavons que celui à qui Saint Jerome écrit demeuroit auſſi.]Il fut enſuite elevé à la preſtriſe,'comme Saint Jerome ſembloit le luy avoir predit;[a]& ce fut encore dans l'Egliſe de Marſeille.[b]Il fut fait enfin Eveſque de Narbone, & ordonné le 9 octobre[de''l'an 427, ou]de l'an 430.'Ainſi il ſucceda à Hilaire connu par l'hiſtoire des Papes Zoſime & Boniface.[c]Il parut dans ſa charge comme un excellent medecin des ames.[Mais ſon epiſcopat ſe rencontra en des temps tres fafcheux. Car les Gots Ariens de religion, tenoient tout le pays de Languedoc, & faiſoient ſouvent la guerre aux Romains, qui gardoient encore Narbone, & peut-eſtre auſſi toutes les autres villes.''Les Gots leur en enleverent neanmoins pluſieurs en 436, & tinrent longtemps celle de Narbone aſſiegée : mais elle fut enfin delivrée en 437,]'& ne tomba entre leurs mains que quelques années aprés la mort de Saint Ruſtique.

Salv.n.p.408.

Hier.ep.4.p.47. b.

Notes 3. a Salv.n.p.408. b p.409.410.

Gall.chr.t.1.p. 365.1.

c Conc.t.4.p. 1024.b.

V.Valentinien III.5

Idat.p.28.

[Il paroiſt neanmoins que la barbarie des Gots, & les malheurs des guerres, affligeoient encore moins Saint Ruſtique,]'que les ſcandales qu'il voyoit naiſtre de tous coſtez, que le peu de ſoumiſſion qu'il voyoit dans les peuples, que le peu''de correſpondance & d'union qu'il trouvoit dans ceux qui devoient l'aider, & que les traits envenimez des langues malignes. Il eſtoit tellement penetré de ces derniers maux, qu'il vouloit renoncer à l'epiſcopat, aimant beaucoup mieux paſſer ſa vie dans le repos & dans le ſilence, que dans une dignité ſi pleine de travaux & de dangers. Il en écrivit meſme à S. Leon.'Mais ce ſaint Pape qui connoiſſoit ſans doute ſa vertu, & qui le voyoit capable de ſoutenir ſans ſe perdre le poids d'une charge ſi peſante,]l'exhorta à perſeverer avec courage dans l'état auquel Dieu l'avoit appellé, en ſe confiant non en ſes propres forces, ce qui eſt la ſource de la foibleſſe, mais en J.C. noſtre force & noſtre conſeil, ſans lequel nous ne pouvons rien, & par lequel nous pouvons

Leo,ep.2.p.405.

diſſimilitudines morum.

p.405.406.

Digitized by

tout : Qu'il ne falloit pas eſperer d'avoir du repos en ce monde en quelque état que l'on fuſt, & qu'il eſtoit meſme dangereux d'abandonner ceux dont Dieu nous avoit confié la conduite, pour nous procurer du repos : Que Dieu promettoit le ſalut à la perſeverance & à la patience, qui n'avoit pas moins pour objet les ſcandales & les afflictions de la paix, que le fer & le feu de la guerre, & de la perſecution ouverte. Il faut, luy dit-il, nous « attacher immuablement à la juſtice, & exercer en meſme temps « la clemence & la bonté. Haïſſons les pechez, mais non les hom- « mes. Reprenons avec force les ſuperbes, tolerons les infirmes: & « s'il eſt neceſſaire de punir quelques pechez avec une juſte ſe- « verité, qu'il paroiſſe que nous n'aimons pas à faire ſouffrir les « *ſævientis* autres, mais à les guerir. Que s'il arrive quelque tribulation « *& iimo.* plus violente, ne nous en effrayons point, comme ſi nous la de- « vions ſoutenir par nos propres forces. Confions nous en J.C. qui » a vaincu le monde, & qui a promis d'eſtre toujours avec nous. «

p.403 'Ruſtique en écrivant à S. Leon ſur ce ſujet, luy parloit encore de deux Preſtres de ſon Egliſe nommez Sabinien & Leon, qui voulant pourſuivre la punition d'un adultere, avoient eſté trop loin. [On ne dit point en quoy. Je penſe que c'eſtoit en ce que n'ayant pas en main les preuves neceſſaires pour convaincre les coupables, quoique le crime fuſt certain, ils entreprirent de ſe declarer accuſateurs dans les formes ; ce qui les engageoit à eſtre condannez eux meſmes, s'ils ne prouvoient juridiquement le crime de ceux qu'ils accuſoient.]Il eſt certain que cette affaire fut portée devant une aſſemblée d'Eveſques, & de laïques qualifiez, où Sabinien & Leon ayant comparu d'abord, ils avoient enſuite fait defaut, 'n'oſant ſoutenir ce qu'ils avoient entrepris. Ils furent condannez ſur cela par l'aſſemblée. Cependant comme ils avoient raiſon dans le fond, S. Ruſtique en écrivit à Saint Leon, & luy envoya les actes de l'aſſemblée tenue ſur ce ſujet. Saint Leon luy répondit que les deux Preſtres n'avoient aucun droit de ſe plaindre de leur condannation ; qu'il les pouvoit neanmoins traiter comme il le jugeroit à propos, & qu'il luy conſeilloit d'employer la douceur de la charité, plutoſt que la rigueur de la juſtice envers des perſonnes qui paroiſſoient n'avoir peché que par trop de zele.

p.406. 'A cette lettre Ruſtique avoit joint un memoire de 19 difficultez ſur divers points de la diſcipline, qu'il prioit S. Leon de

Leo, t.2 p.716.§ 3. 1.'*actionis ſuæ fiduciam deſiſſe*; comme on lit ordinairement. Car pour *actionis ſuæ* qu'on a mis dans la derniere edition ſans l'expliquer, je ne voy point quel en peut eſtre le ſens.

Digitized by Google

luy reſoudre. 'Il l'envoya par Herme ſon Archidiacre [& depuis ſon ſucceſſeur :] S. Leon le ſatisfit ſur toutes en peu de mots : & luy manda que pour le ſatisfaire plus pleinement, & avec plus d'aſſurance, il euſt ſouhaité de le voir luy meſme, & de luy parler. [Denys le Petit a mis cette lettre de S. Leon dans ſa collection des Decretales.] 'On ne ſçait pas bien quand elle a eſté écrite. Le P. Queſnel l'a miſe dans les premieres années de S. Leon ſur des raiſons qui paroiſſent aſſez foibles. 'Le P. Sirmond l'avoit miſe pluſtard vers l'an 452, quoique ſans en donner de raiſon : ["& il y a meſme quelque ſujet de la differer juſqu'aprés l'an 458. Mais je croy au moins qu'il vaut mieux la mettre aprés 448 que devant, puiſqu'Herme eſtoit alors Archidiacre,] 'au lieu qu'il n'eſt qualifié que Diacre dans une inſcription [qui eſt" apparemment de 448 ou de 445 au pluſtoſt.]

p.405.406. p.406. t.2.p.779-781. p.779.2. V. S. Leon note 71. p.784. V. la note 3.

'Cette inſcription regarde l'Egliſe de Narbone qui ayant eſté brulée il y avoit aſſez longtemps, Marcel Prefet des Gaules preſſa S. Ruſtique de la faire rebaſtir, luy promettant l'argent neceſſaire. Saint Ruſtique l'entreprit donc avec [le conſeil] d'Urſe Preſtre, d'Herme Diacre, & des autres [de ſon Clergé.] Il commença le 13 octobre 444, à demolir ce qui reſtoit de l'ancienne egliſe, & 37 jours aprés, c'eſt à dire le 18 de novembre, on mit la premiere pierre à la nouvelle. Le 9 octobre de l'année ſuivante Montan Soudiacre en fit commencer" la voute : & enfin on l'acheva en y mettant le ſueil de la porte le 29 novembre 448. Marcel fournit à la depenſe durant les deux années qu'il fut encore en charge : & diverſes perſonnes voulurent auſſi prendre part à cet ouvrage de pieté, comme Venere Eveſque [de Marſeille,] qui avoit eſté ſi longtemps compagnon de Saint Ruſtique, Dyname Eveſque 'peut-eſtre de Beziers, [a] & Agrece [b] que l'on croit eſtre celui qui eſtoit Eveſque d'Antibe en 506.

p.784. "apſid m pon. p.784. p.866.2. a p.784. b Salv.n.p.407.

'Le P. Sirmond a cru que S. Ruſtique de Narbone eſtoit ce Ruſtique nommé le troiſieme entre ceux qui avoient ordonné Ravenne d'Arles en 449. 'Mais l'Eveſque de Narbone n'avoit pas droit de ſe méler des ordinations de la Viennoiſe, où il y euſt tenu le premier rang & non le troiſieme. [Je croirois plus aiſément que noſtre Saint eſt ce] 'Ruſtique qui avoit demandé à S. Eucher ſes deux livres ſur l'Ecriture pour en prendre une copie, & qui en les luy renvoyant, luy en fait un eloge par une lettre que le P. Sirmond nous a donnée. Neanmoins il ſemble que ce Ruſtique n'eſtoit pas Eveſque, quoique S. Eucher le fuſt alors : [& je douterois que S. Eucher l'euſt eſté avant Saint Ruſtique de Narbone.]

Conc.t.3.p.1503. 2. Leo,t.1.p.852.1. Sid.l.2.ep.11.n.p. 34.

Digitized by Google

Leo,t.1.p.579[t. 2.p.864.2. 'Mais nous n'avons aucune peine à croire que noſtre Saint eſt ce Ruſtique qui ſigne le premier aprés Ravenne d'Arles dans l'aſſemblée des 44 Eveſques des Gaules qui approuverent la

t.2.p.866.a. lettre de S. Leon à Flavien "ſur la fin de l'an 451, & on croit que tous les Eveſques de ſa province eſtoient avec luy à cette aſſem- blée. 'S. Leon leur répondit l'année ſuivante :

v. S. Leon § 111.

ep.77.p.582. a ep.82.p.603. [a]Et ſes Legats qu'il avoit envoyez au Concile de Calcedoine eſtant revenus peu aprés, il manda promtement la condannation de Dioſcore à S. Ruſtique, à Ravenne [d'Arles,] à Venere de Marſeille, & aux autres Eveſques des Gaules.

[Si l'aſſemblée des 44 Eveſques de l'an 451, eſt le ſecond Concile d'Arles, "comme cela n'eſt pas ſans apparence,] 'Ruſtique y avoit conſenti que l'Eveſque d'Arles aſſemblaſt quand il le jugeroit neceſſaire, le Concile [des provinces voiſines,] & que les Eveſques qu'il manderoit fuſſent obligez de s'y trouver.

Conc.t.4.p. 1013.b.c.

v. S. Hilaire d'Arles § 13.

p.1013.1014. 'Nous trouvons en effet que peu de temps aprés, Ravenne le pria de ſe trouver à un nouveau Concile dans la ville d'Arles.

p.1025.a. 'On ne ſçait pas preciſément en quelle année ſe tint ce Concile, mais ſeulement que ce fut du temps de Ravenne, & ainſi entre 449 & 461. C'eſt pourquoi le Pere Sirmond l'a mis vers l'an 455. [Et je ne ſçay meſme ſi les troubles qui ſuivirent la mort de Valentinien III, tué le 17 mars 455, permettent de la mettre ni cette année là, ni les ſuivantes.] Il ſe tint ſur une affaire de l'abbaye de Lerins [fondée par Saint Honorat, "qui s'y eſtoit retiré pour eſtre

v. S. Honorat § 3.

p.1024.d.e. plus pres de S. Leonce de Frejus.] 'Cette abbaye dependoit en effet de l'eveſché de Frejus, & S. Leonce en cette qualité avoit toujours eu autorité ſur tous les Eccleſiaſtiques qui y demeuroient : nul d'eux n'eſtoit ordonné que par luy, ou par ceux à qui il en donnoit la commiſſion. S'il en venoit quelqu'un d'un autre dioceſe, il n'eſtoit admis à la communion, & aux fonctions de ſon ordre qu'avec ſon conſentement. On n'envoyoit demander le ſaint Chreſme qu'à luy ſeul. C'eſtoit luy qui confirmoit les neophytes quand il y en avoit : Mais pour tous les laïques du monaſtere, il les laiſſoit à la conduite de celui que la maiſon avoit elu pour Abbé, ſans prendre aucune autorité ſur eux ; & meſme il n'en ordonnoit aucun que l'Abbé ne l'en priaſt.

c.d. 'Ce Saint eſtant mort ["vers l'an 432,] on mit à ſa place Theodore qui eſtoit Abbé depuis longtemps. [Ainſi ce peut bien eſtre] 'ce Theodore qui avoit établi la vie cœnobitique avec toute la pureté & la perfection des anciens [b] dans les iſles Stocades, [c] & à qui Caſſien adreſſe [vers l'an 427,] ſes ſept dernieres conferences,

v. S. Maxime de Rieз.

Caſſn.coll.18.p. 677.
b coll.11.p.519.
c p.519.677.
Conc.t.4.p.1819.b.

Digitized by Google

de meſme qu'à Jovinien, Minerve, & Leonce qui demeuroient dans les meſmes iſles. [On prend ordinairement les Stocades pour les iſles d'Hyeres:] Neanmoins Mr Valois veut que ce ſoient celles d'If, & les deux autres qui ſont devant Marſeille. [L'Eveſque Theodore" qui ſe trouva à Lerins avec S. Hilaire à la mort de S. Caprais, & encore aux Conciles de Riés & d'Orange, eſt apparemment celui de Frejus.]

Not. G. p. 532.

V. S Hilaire d'Arles § 13.

'Il pretendit des Religieux de Lerins plus que n'avoit fait Leonce ſon predeceſſeur: à quoy Fauſte Preſtre, qui eſtoit alors Abbé de ce monaſtere, n'ayant pas voulu conſentir, il en arriva un tres grand ſcandale. 'Theodore ſe plaignoit de la maniere dont Fauſte agiſſoit à ſon égard. 'Et il ſemble qu'il l'ait ſeparé de ſa paix [& de la communion de l'Egliſe.] 'Les ſaints Eveſques Valerien [de Cemele, comme nous croyons,] & Maxime [de Riés,] prirent part dans ce differend, & apparemment pour le monaſtere de Lerins, dont on croit que" S. Valerien avoit eſté tiré, comme il eſt certain que S. *Maxime en avoit eſté Abbé avant Fauſte.

Conc. t. 4. p. 1014. cd.

d.

e.

p. 1023. a | 1818. e.

V. S. Eucher. 53.

* V. ſon titre.

'Le ſcandale fut ſi grand, que Theodore meſme en témoignoit de la douleur. 'Mais comme la longueur du temps au lieu de le diminuer, ne faiſoit que l'augmenter de plus en plus, 'Ravenne d'Arles crut qu'il y falloit remedier au pluſtoſt, & aſſembler pour cela un Concile. On reſolut donc d'en tenir un à Arles le 30 de decembre: '& Ravenne écrivit aux Eveſques pour les conjurer par la charité que les membres d'un meſme corps ſe doivent les uns aux autres, de s'y trouver au jour marqué. 'Il pria particulierement S. Ruſtique d'y venir, ajoutant qu'une maladie auſſi grande que celle là demandoit les medecins les plus habiles, [ce qui marque la reputation où eſtoit alors ce Saint parmi tant d'illuſtres & de ſaints Eveſques.] 'Il convoqua particulierement à cette aſſemblée" les Eveſques qui avoient auparavant eſté moines à Lerins.

p. 1024. c.

a. c.

a.

p. 1023. 1024.

p. 1024. b.

a.

Note 4.

'S. Ruſtique vint au Concile, & ſe contenta d'y avoir la premiere place aprés Ravenne, [quoiqu'il fuſt beaucoup plus ancien metropolitain.] Aprés eux il y avoit encore onze Eveſques, ſavoir Nectaire [de Digne,] Flore 'peuteſtre de Lodeve, Aſclepe [d'Apt,] Maxime [de Riés,] Salone [de Geneve fils de S. Eucher,] Ingenuus [d'Embrun,] Conſtance, Juſte, Ynance, qui écrivirent à S. Leon en 449 & en 451, [mais dont on ignore les ſieges; Zotique & Chryſanthe qu'on ne connoiſt que par cet endroit. [Je ne ſçay pourquoi S. Valerien n'eſt pas nommé avec les autres. Peut-

b.

Gall. chr. t. 2. p. 771. 4. b.

Digitized by Google

eſtre que luy & Saint Maxime de Riés y eſtoient comme parties auſſibien que Theodore, & non comme juges : Ainſi Maxime nommé entre les juges]'pourra eſtre celui d'Avignon.

t.2.p.865.1. 'Ces 13 Eveſques s'eſtant aſſemblez"dans le chœur de l'egliſe *in ferretario.*
Conc.t.4.p. d'Arles, ſans y admettre perſonne[hors les parties,]commencerent par adreſſer à Dieu leurs prieres, & puis s'eſtant aſſis, ils chercherent les moyens d'appaiſer le ſcandale né dans le monaſtere de Lerins. Ils examinerent avec ſoin tout ce qui s'eſtoit paſſé ; & enfin ils prierent Theodore de vouloir agréer la ſatiſfaction & les excuſes de Fauſte, de luy pardonner s'il avoit fait quelque faute, de le recevoir de toute l'étenduë de ſa charité
d. en la paix,[& en ſa communion,]'de le renvoyer avec les gages de ſon amitié au monaſtere dont Dieu luy avoit confié la conduite, ſans ſe ſouvenir jamais des ſujets de plaintes qu'il croyoit en avoir receus, de luy donner au contraire en toutes rencontres la conſolation[& l'appui]dont il avoit beſoin, & meſme les ſecours, &[les aumoſnes]que divers accidens pourroient luy rendre neceſſaires, comme il l'avoit déja promis, ſans rien pretendre de luy audelà de ce qui s'eſtoit pratiqué du temps de Leonce,[comme nous l'avons marqué ci-deſſus.

Voilà quelle fut la concluſion de ce Concile, formée, comme ces ſaints Eveſques le crurent, par l'inſpiration du S. Eſprit. Elle paroiſt plus favorable aux pretentions de Fauſte, qu'à Theodo-
Boll.1.jan.p.43. §6. re. Il ſemble qu'on euſt pu donner à cet Eveſque le pouvoir]'de prendre les moines qu'il jugeroit propres pour les mettre dans ſon Clergé, comme faiſoit S. Fulgence, quoiqu'il favoriſaſt le repos, & la liberté des monaſteres[autant que la diſcipline de
Conc.t.4.p. 1024.c. l'Egliſe le pouvoit permettre : & peuteſtre que quand]'le Concile d'Arles preſcrit que Theodore n'ordonnera aucun laïque que ſur la demande de l'Abbé,[cela ne s'entend que de ceux
p.1648.1649. qui ſeront ordonnez pour demeurer dans le monaſtere.]'L'Abbé Pierre d'Afrique qui ne vouloit point dutout reconnoiſtre ſon Eveſque, produiſit ce Concile comme une autorité qui luy eſtoit favorable ; & Boniface de Carthage qui ſoutenoit Pierre, le fit lire dans ſon Concile de Carthage en 525.[Il y a meſme apparence que ce Concile ſuivit une partie des concluſions de celui d'Arles.

Nous ne trouvons rien davantage pour l'hiſtoire de S. Ruſtique. Uſuard marque ſa feſte le 26 d'octobre, en quoy il a eſté ſuivi par le martyrologe Romain. Ainſi il peut eſtre mort ce jour là
p.1041.a. en 461.]'Car des le trois novembre 462, le Pape Hilaire ſe plaint qu'Herme

Digitized by Google

qu'Herme s'eſtoit emparé de l'epiſcopat de Narbone. d. Il avoit eſté ordonné Eveſque de Beziers: mais ceux de Beziers ne l'ayant pas voulu recevoir, il crut ſe pouvoir faire recevoir legitimement par l'Egliſe de Narbone. a. Un endroit de la lettre d'Hilaire, qui eſt aſſez obſcur, donne quelque lieu de croire qu'aprés que Herme eut eſté ordonné Eveſque de Beziers par S. Ruſtique, comme il ne pouvoit ſe faire recevoir par ſon peuple, S. Ruſtique avoit ſouhaité de l'avoir pour ſucceſſeur, & en avoit écrit à S. Leon, pour en avoir ſon approbation, que S. Leon refuſa de luy donner. [Nous parlerons plus amplement de cette affaire dans l'hiſtoire du Pape Hilaire.]

SAINT NAMACE, ET SAINT EPARCE, EVESQUES DE CLERMONT EN AUVERGNE.

SAINT NAMACE eſt conté pour le neuvieme Eveſque de Clermont, & il le doit eſtre ainſi, ſelon le catalogue que fait S. Gregoire de Tours des Eveſques de cette Egliſe, en commençant par S. Auſtremoine. Neanmoins ce Saint ne le conte que pour le huitieme; parcequ'encore qu'il reconnoiſſe que Saint Auſtremoine eſtoit Eveſque, [il ne commence à conter les Eveſques de Clermont que par Urbique ſon ſucceſſeur; de meſme qu'Euſebe ne comprend point Saint Pierre, ni S. Jacque, ni meſme S. Marc au nombre des Eveſques de Rome, de Jeruſalem, & d'Alexandrie.] Cependant le meſme S. Gregoire conte les Eveſques de Tours depuis Saint Gatien, & non depuis S. Lidoire ſon ſucceſſeur.

Gall.chr.t.2.p. 543.

Gr.T.h.Fr.l.2.c. 1.p.71.

a l.1.c.30.44.p. 23.

l.10.c.31.p.590.

S. Namace ſucceda à S. Ruſtique, [dont l'election fut tout à fait miraculeuſe.] Car aprés la mort de S. Venerand arrivée le

l.1.c.16.p 71.

c.13.p.69.70.

a. olim urbium præſides prædictarum.

Digitized by Google

24 decembre["vers l'an 410,]le peuple ſe trouva fort partagé entre pluſieurs perſonnes que l'on propoſoit. Enfin un dimanche les Eveſques eſtant aſſemblez[dans l'egliſe pour conclure l'election,'une ſainte vierge leur declara que Dieu*ne vouloit aucun de ceux qu'on avoit nommez, mais qu'il leur envoieroit ce jour là meſme celui qu'il avoit choiſi. Durant que tout le monde demeuroit ſurpris de cette parole, Ruſtique entra, & auſſitoſt elle dit: Voilà celui que Dieu nous a deſtiné pour Pontife; il faut « l'ordonner. Il eſtoit Preſtre, mais dans le dioceſe,[& non dans « la ville. Cependant le peuple vit tellement le doit de Dieu en cette occaſion,] que tout le monde s'écria"qu'il eſtoit digne d'eſtre Eveſque. Ainſi il fut[conſacré &]inthronizé avec la joie de toute la ville.'Savaron appelle Aulnat le lieu dont il avoit eſté Curé, & dit que ſon corps fut raporté aprés ſa mort en ce lieu où il eſt encore. Le martyrologe Romain & divers autres marquent ſa feſte le 24 de ſeptembre. Le peuple l'appelle S. Rotiri.

V. Saint Paulin § 47.

*§ 4 *&c.

dignum ac juſtum eſſe.

Savar.p.194[Bran.p.554.

Gr.T.c.14-16.p. 71. 'S. Gregoire dit que S. Namace vivoit vers le meſme temps que Saint Perpetue eſtoit Eveſque de Tours[en 461, ou pluſtoſt,]& lorſqu'Euphrone n'eſtoit encore que Preſtre:'Et il eſtoit Eveſque d'Autun en 453.'Namace fut au moins douze ans Eveſque. Ainſi il peut avoir ſuccedé vers l'an 440 à Ruſtique, & avoir gouverné juſque vers 462, pour laiſſer environ dix ans à Eparce ſon ſucceſſeur,"qui doit eſtre mort des l'an 471.

Idat.chr.

Gr.T.p.72.

V. Saint Sidoine.

[On ne ſçait rien de la vie de S. Namace avant ſon epiſcopat,] 'ſinon qu'il avoit eſté marié à une femme, dont Gregoire de Tours raporte une action[qui marque une grande humilité.] Car un homme aſſez pauvre la trouvant dans une egliſe, où il eſtoit venu pour prier, & voyant une vieille femme avec une robe noire, la prit pour une mendiante, luy mit un quartier de pain dans ſa robe, & puis s'en alla. Au lieu de rebuter ce pauvre, elle receut ſon preſent, l'en remercia,& tant que ce morceau de pain dura, elle en prenoit tous les jours une bouchée à l'entrée de ſon repas comme une benediction[que Dieu luy avoit envoyée. Elle eſtoit aſſurément digne d'elever des temples à Dieu;]& elle fit en effet baſtir dans le fobourg une egliſe de S. Eſtienne, où elle fit peindre diverſes anciennes hiſtoires, marquant elle meſme aux peintres ce qu'ils devoient mettre.'Divers ſaints Eveſques de Clermont y ont eſté enterrez. Elle gardoit encore le titre de S. Eſtienne il n'y a pas 400 ans. Elle porte aujourd'hui celui de S. Eutrope, & eſt une petite paroice.

c.17.p.72.

Savar.p.353.

1. mulier quadam velata atque devota D. o.

Digitized by Google

'Saint Namace fit auſſi baſtir une fort grande egliſe, mais dans la ville. Elle avoit 150 piez de long, 60 de large, & 50 de haut. Elle eſtoit"en forme de croix. Du temps de Saint Gregoire c'eſtoit la plus ancienne de toutes celles qui eſtoient dans la ville; [ce qui donne ſujet de croire que toutes les autres avoient eſté baſties auparavant hors de l'enceinte des murailles. Et en effet, comme la diſcipline des Romains ne ſouffroit pas qu'on enterraſt dans les villes, & qu'on baſtiſſoit ordinairement les egliſes ſur les tombeaux des Martyrs, il ne faut pas s'étonner que les plus anciennes fuſſent ſouvent hors des villes.]'S. Gregoire de Tours dit qu'il paroiſſoit comme ſenſiblement que Dieu y habitoit. Namace l'acheva dans la douzieme année, [ou de ſon epiſcopat,]'ou du temps qu'il avoit employé à la baſtir. Gr.T.c.16.p.71. &c. p.72 Savar.p.48.

'Quand il l'eut achevée, il envoya à Boulogne en Italie pluſieurs Preſtres, ou un ſeulement avec d'autres perſonnes pour demander des reliques de S. Vital & S. Agricole.[a]On luy en apporta, & il alla les recevoir avec la croix & les cierges. Il ne voulut point les voir de ſes yeux: & Dieu, dit S. Gregoire, favoriſa ſa foy par un miracle, en empeſchant qu'une groſſe pluie qui tomba alors, ne mouillaſt ceux qui portoient les reliques. Il les mit dans ſa nouvelle egliſe qu'il dedia alors ſolennellement.'La tranſlation des reliques de S. Vital & S. Agricole à Clermont eſt marquée dans un martyrologe manuſcrit de cette Egliſe le 27 novembre, auquel on en faiſoit autrefois un office ſolennel. 'Ils ſont encore aujourd'hui les patrons de la Cathedrale de Clermont qui porte le nom de Noſtre Dame. Le ſecond autel eſt dedié ſous leur nom;'& elle eſt appellée dans divers titres l'egliſe de Noſtre Dame, & des SS. Agricole & Vital:'Cela fait juger que cette egliſe eſt la meſme que celle que S. Namace avoit baſtie;[ou plutoſt qu'elle luy a ſuccedé: Car ce n'eſt pas ſans doute le meſme baſtiment.]'On pretend qu'elle eſtoit meſme plus ancienne que S. Namace, [qui l'auroit ainſi ſeulement rebaſtie & augmentée: mais on ne le prouve pas.] Gr.T.p.72/gl. M.l.1.c.44.p. 103. a gl.M.l.1.c.44. p.103.104. Savar.p.343. 344. p.344. p.14.344. p.14. p.13.

'Un ancien livre des egliſes de Clermont, met S. Namace à la teſte des Saints, dont les corps repoſoient[vers l'an 950,]dans l'egliſe de S. Eſtienne[baſtie par ſa femme.]'Savaron dit qu'il y eſt encore;'& Branche aſſure qu'il a eſté transferé de là à celle de S. Venerand.[Quoique ce livre des egliſes de Clermont donne à Namace, aprés S. Gregoire de Tours, le titre de Saint, & que cela puiſſe ſuffire pour nous aſſurer que ſon Egliſe l'a honoré autrefois en cette qualité; neanmoins ni Savaron, ni Branche, ni Savar.p.353. p.48. Bran.p.637.

Digitized by Google

Ferrarius, ne marquent point qu'elle luy rende aujourd'hui aucun honneur.] [1]Branche & Mr du Sauſſay le mettent le 4 novembre, qui eſt le jour de S. Vital & S. Agricole: [Et c'eſt aſſurément par la ſeule occaſion de leur feſte, comme cela eſt viſible dans Mr du Sauſſay.]

p. 534 [Sauſſ. p. 2191.

Gr. T. h. Fr. l. 2. c. 21. p.

[1]Saint EPARCE [2]comme on l'appelle à Clermont,] ſucceda à S. Namace. Il [3]ſe levoit la nuit pour aller rendre graces à Dieu dans l'egliſe de la ville, où ayant une fois vu le demon aſſis dans la chaire epiſcopale, il l'en chaſſa en le traitant [4]de la maniere qu'il meritoit. Le demon pour s'en venger [5]le menaça de l'attaquer par les tentations les plus ſenſibles à ſa pudeur. Il le fit effectivement: mais le Saint fortifié par le ſigne de la Croix, ſe moqua de tous ſes efforts. On dit qu'il avoit établi un monaſtere [1]ſur une montagne [proche de la ville,] où il s'enfermoit durant le ſaint temps de Careſme: & le jour de la Cene il retournoit à l'egliſe accompagné du Clergé & des habitans, qui le conduiſoient en chantant [des pſeaumes.]

Eparchius. &c. *& meretrix.* &c. 13

Savar. p. 48. p. 358. a Gr. T. p. 7.

[1]Le monaſtere qu'il établit eſt appellé par Savaron tantoſt Chantourgues, [1]tantoſt Saint Pierre de Chantoin. [2]Il ſemble qu'il n'y avoit qu'une chapelle en ce lieu du temps de Saint Gregoire de Tours: [& peuteſtre prend-il en cet endroit le mot de monaſtere, comme on le fait ſouvent parmi les Grecs, pour une cellule, ou une petite maiſon où le Saint vivoit dans la retraite.]

Savar. p. 358. 359. Gall. chr. t. 2. p. 529. t. d.

[1]Un nommé Aldefroy y a fondé depuis une abbaye de Chanoines reguliers avant l'an 1199, commencée, à ce qu'on croit, par ceux de la Cathedrale, qui ne voulurent point renoncer à la regularité ſuivant le decret des Papes; ce qui faiſoit que les Chanoines de la Cathedrale avoient droit de s'y retirer, & d'y vivre regulierement comme leurs predeceſſeurs, en conſervant leurs prebendes entieres. [1]Cette abbaye a depuis eſté donnée aux Carmes deſchauſſez. [1]Avant les Chanoines reguliers, il y avoit à Chantoin un monaſtere de filles, qu'on croit avoir eſté fondé par S. Genés Eveſque de Clermont [vers l'an 650,] [1]& qui ſubſiſtoit encore 300 ans aprés.

Savar. p. 125. Gall. chr. t. 4. p. 213. 2. c. Savar. p. 358.

[Ce que Saint Gregoire de Tours nous a appris d'Eparce, nous donne tout ſujet de croire que l'Egliſe de Clermont le regardoit alors comme un Saint:] [1]& auſſi il l'appelle un homme tres ſaint, & [1]plein de religion. [1]Branche met ſa feſte le 23 d'aouſt, [l'ayant ſans doute pris de Mr du Sauſſay,] [1]qui le marque auſſi ce jour là; mais c'eſt ſeulement pour le joindre à S. Sidoine ſon ſucceſſeur,

Gr. T. p. 7. Bran. p. 503. Sauſſ. p. 1236. *religioſiſſimo*

1. *in arce Cantobennici montis.*

Digitized by Google

& d'une maniere[qu'on peut juger que l'Egliſe de Clermont n'en fait aujourd'hui aucune memoire; ce que Branche ne dit point auſſi. Je ne trouve point non plus le lieu de ſa ſepulture dans le livre des egliſes de Clermont: de ſorte qu'il ſemble que ſa memoire ſe ſoit entierement perdue.]

'On pretend que ce fut luy qui fit Curé de Riom en Auvergne S. Amable, dont parle Saint Gregoire de Tours.'Ce Saint nous apprend non ſeulement qu'il eſtoit Preſtre[ou Curé de Riom, mais encore que c'eſtoit un homme d'une ſainteté admirable, & qu'on tenoit qu'il avoit ſouvent commandé aux ſerpens durant ſa vie. Il raporte quelques miracles arrivez à ſon tombeau, de deux deſquels il avoit luy meſme eſté témoin.'Il dit que ce Saint avoit eſté à Clermont. [Ainſi il ſemble y avoir paſſé une partie de ſa vie.]'Il eſtoit déja mort lorſque Victorius gouvernoit l'Auvergne;['ce qui a commencé en 475, mais a duré juſques en 484.]'Molanus & Ferrarius mettent la feſte de Saint Amable le premier de decembre.D'autres la mettent le premier de novembre,'comme fait Mr du Sauſſay, qui ajoute qu'on la fait principalement à Riom & à Clermont le 18 d'octobre, à cauſe d'une tranſlation de ſon corps.'Le breviaire de Clermont la met le 19. 'Branche dit qu'il eſt mort le premier de novembre, & qu'on celebre neanmoins ſa feſte le 11 de juin.

Bran.p.395. Gr.T.gl.C.c.33. p.404.405. p.404. p.405. V.S.Sidoine §. 28. Ferr.p.464. Sauſſ.p.812.813. Bran.p.403. p.398.

'On en a une vie manuſcrite imprimée à Riom en 1595; mais on y a changé quelques endroits.'Et l'original meſme n'eſt qu'un tiſſu de diverſes pieces, auſquelles l'auteur a encore ajouté pluſieurs choſes de luy meſme. De ſorte que c'eſt une piece qui n'a guere d'autorité au jugement meſme de ceux du pays. 'Auſſi on en raporte des miracles[qui ne peuvent que deshonorer la religion.]'Elle ſemble dire tantoſt que S. Amable fut enterré à Clermont, tantoſt que ce fut à Riom.'Mais elle dit clairement que Saint Prix Eveſque de Clermont[à la fin du VII. ſiecle,]luy donna en benefice l'abbaye de Riom.'On pretend auſſi qu'eſtant Preſtre il fut fait Chantre de la Cathedrale de Clermont;[ce qui ne convient pas à la diſcipline du V. ſiecle. Ainſi je ne ſçay s'il n'y auroit point eu deux Saints Amables en Auvergne, l'un dont parle S. Gregoire de Tours, & l'autre qui vivoit du temps de S. Prix.]'Il eſt certain que[vers l'an 950,]on croyoit avoir à Clermont le corps de S. Amable ſous l'autel de l'egliſe de Saint Hilaire.'Je penſe qu'on ne l'honore aujourd'hui qu'à Riom dans une egliſe qui porte ſon nom.'On le regarde comme le patron de la ville.'Branche raporte encore diverſes choſes qui regardent

Savar.p.352. p.353. Bran.p.396. Savar.p.352.353. p.353. Bran.p.394.395. Savar.p.352. p.353. p.352. Bran.p.402. 403.

Digitized by Google

414 p.403.

les temps posterieurs. Il assure qu'il ne se trouve aucun serpent &c. dans la paroice de S. Amable de Riom.

SAINT LEON, PAPE, SURNOMMÉ LE GRAND, DOCTEUR DE L'EGLISE.

ARTICLE PREMIER.

De ce qu'on trouve de Saint Leon jusqu'à son episcopat.

Boll.11.apr.p.18. c.

LE titre de Grand que tout le monde donne aujourd'hui à Saint Leon, suffit pour faire son eloge, [puisqu'il nous remet devant les yeux les importans services qu'il a rendus à l'Eglise contre l'heresie d'Eutyche. Et comme ç'a esté la matiere de tant d'eloges qu'il a receus de l'antiquité, nous ne nous eloignerons point de son histoire, en y joignant tout ce qui regarde Eutyche, c'est à dire le faux Concile d'Ephese, le grand Concile de Calcedoine, & presque tout ce qui s'est passé dans l'Orient depuis l'an 448 jusqu'en 461.]

Pros.chr. a Leo,ep.27.c. 4.p.491. b Boll.11.apr.p. 36.§ 12. c Bar.440.§ 1.

[a]S. Prosper appelle Rome sa patrie, [a]& il en parle luy mesme de cette sorte. [b]Ceux de Volterre en [1]Toscane font solennellement sa feste, & veulent qu'il fust de leur ville: mais ils ne le prouvent pas. [c]On pretend que son pere se nommoit Quintien: [& l'on ne dit rien davantage de sa famille. 1.

On ne peut douter qu'il n'eust beaucoup de genie, mais surtout une force de courage, & une grandeur d'ame extraordinaire. Les ouvrages qui nous restent de luy, font assez juger avec

Leo,n.p.141.

1. [1]Quelques editions d'Anastase disent qu'il estoit de Toscane. Mais il y a des manuscrits qui portent qu'il estoit de Rome.

Digitized by Google

quel ſoin il étudia les belles lettres, l'eloquence, & encore plus la ſcience de l'Egliſe.] 'Dieu qui le deſtinoit, dit un Concile œcumenique, à remporter de grandes victoires [ſur l'erreur,] & à ſoumettre à la vraie foy toutes les penſées des hommes, l'avoit, s'il faut ainſi dire, entierement couvert des armes & de la ſcience [de la verité.] 'Il paroiſt neanmoins qu'il ne ſavoit pas écrire en grec, [a] & meſme qu'il entendoit peu ou point cette langue. [b] Quelques nouveaux marquent qu'il fut mis d'abord dans le Clergé de la baſilique de Latran, [qui eſtoit la cathedrale de Rome;] 'car pour celle de S. Pierre, les Papes demeuroient bien loin de là. [c] On croit que c'eſt le meſme que l'Acolythe Leon, qui vers le milieu de l'an 418, [d] apporta à Aurele de Carthage une petite lettre du [Pape] Sixte, alors Preſtre de Rome, par laquelle il ſe declaroit fortement contre les Pelagiens: ce qui cauſa une extreme joie à tous les Eveſques d'Afrique. 'Il paroiſt meſme "qu'il apportoit en meſme temps la lettre importante du Pape Zoſime pour la condannation de ces heretiques. 'S. Leon a en effet toujours eſté fort ennemi des Pelagiens.

Conc.t.4.p.820. c.

Leo,ep.104.c.3. p.651.

a ep.86.c.4.p. 612.

b t.2.p.246.

Aug.B.ep.29.p. 52.c.

c Leo,n.p.246. 247.

d Aug.ep.104.p. 174.t.d.

V. S. Aug. § 282, 323.

ep.105.p.174.2. c.

Leo,n.p.247.

'Nous trouvons un Leon envoyé en Afrique par le Pape Celeſtin ſur l'affaire d'Apiarius [vers l'an 425.] Mais il eſtoit Preſtre. 'Et noſtre Saint eſtoit ſeulement "Diacre de Rome [en 430,] [e] ou Archidiacre, ſelon les anciennes editions de Gennade, lorſqu'il porta "Caſſien à écrire ſur le myſtere de l'Incarnation contre la nouvelle hereſie de Neſtorius. ["Il avoit pu voir Caſſien à Rome en l'an 404, & peuteſtre encore en 414: *& Caſſien paroiſſoit plus propre qu'aucun autre de l'Occident à écrire contre Neſtorius. Ce fut peuteſtre en l'an 431, & durant le Concile d'Epheſe,] 'que S. Cyrille écrivit à Saint Leon, pour empeſcher que l'Egliſe Romaine ne ſe laiſſaſt ſurprendre par l'ambition de Juvenal de Jeruſalem, qui fondoit alors ſon nouveau patriarcat ſur des impoſtures & des pieces fauſſes. 'C'eſt une preuve que Saint Leon avoit deſlors beaucoup de part au gouvernement des affaires. C'eſtoit ſous le pontificat de Celeſtin.

divini miniſterii decus.

Caſn.de inc.pr. p.895.

e Genn.c.61|Bar. 430.§ 94.

NOTE 1.

V. Caſſien §7.

* Ibid.§ 13.

Leo,ep.92.c.24. p.622.

n.p.248.

'Le Pere Queſnel prend de là ſujet de croire, que c'eſt S. Leon qui a fait par ordre de Celeſtin "le recueil de divers paſſages ſur la grace, qui eſt joint à la lettre celebre que ce Pape écrivit en l'an 431, ou 432, pour défendre la memoire & l'autorité de Saint Auguſtin contre les calomnies des Semipelagiens. 'Il croit encore que Saint Leon inſtruit de la doctrine des Semipelagiens par S. Proſper qui eſtoit venu alors à Rome, écrivit peu aprés contre eux les livres celebres De la vocation des Gentils. 'Enfin il croit

p.248.249.

V. Saint Proſper §7.

p.249.

p.250.

Digitized by Google

auſſi que c'eſt luy qui a fait avant ſon epiſcopat la celebre epiſtre à Demetriade, que d'autres attribuent à Saint Ambroiſe, de qui
p.358.394.418. elle ne peut eſtre, ou à S. Proſper. 'Et il a fait trois diſſertations entieres pour prouver que ces trois ouvrages ſont de S. Leon.["Il ſemble neanmoins qu'il y prouve mieux la foibleſſe des conjectures des autres, que la ſolidité des ſiennes.] V. Saint Proſper §

P.252. 'On donne quelque part à S. Leon"dans la procedure de la juſtification de Sixte III, qu'on met en 432,[mais qui apparemment eſt abſolument fauſſe.]'Mais c'eſt S. Proſper meſme qui raporte à ſes exhortations la vigueur avec laquelle le meſme Pape rejetta l'an 439, la fauſſe penitence de Julien le Pelagien; en quoy il rendit à l'Egliſe un ſervice tres important. V. Sixte III.

Proſ.chr.

ARTICLE II.

S. Leon eſt fait Pape: Il preſche: Quelques particularitez de ſon eſprit & de ſa conduite.

L'AN DE JESUS CHRIST 440, DE S. LEON I.

[L'EMPIRE d'Occident eſtoit alors dans la derniere foibleſſe, gouverné par une femme & par un enfant, ſavoir par Placidie fille du grand Theodoſe, ſœur d'Arcade & d'Honoré, & veuve de Conſtance, qui avoit porté durant ſix mois le titre d'Auguſte, & par Valentinien III. fils de Placidie & de Conſtance. Valentinien n'avoit que 21 an, & avoit encore moins de courage & de capacité que d'age. Toute la force de l'Empire conſiſtoit dans le General Aece, qui poſſedoit toutes les qualitez neceſſaires à former un grand Capitaine.]'Il eſtoit en ce temps-ci dans les Gaules, occupé à y regler toutes choſes,[pour y conſerver le peu que les Gots, les Bourguignons, les François, & les Huns y laiſſoient encore aux Romains.]

Proſ.an.440. 441.

an.441. 'Il y avoit alors quelque different entre luy & un autre ſeigneur nommé Albin. Saint Leon les alla trouver dans les Gaules pour les reconcilier,'& ſe trouva[ainſi]obligé à s'eloigner beaucoup de Rome.[a]Cet eloignement ſervit à faire voir l'eſtime que le peuple Romain faiſoit de luy. Durant qu'il eſtoit abſent, le Pape Sixte III. mourut en l'an 440,["vers le milieu du mois d'aouſt, & apparemment le 18.]L'Egliſe Romaine choiſit[auſſitoſt]cet illuſtre Diacre pour Eveſque, quoiqu'abſent,'en rendant un illuſtre témoignage à['a ſainteté de]ſa vie.[b]Elle fit voir par ce choix, dit Saint Proſper, avec quelle ſageſſe elle ſavoit diſcerner

Leo,ſ.1.c.1.p. 102. a Proſ.an.441.

Leo,ſ.1.c.1.p. 102. b Proſ.an.441.

NOTE 2.

Digitized by Google

plus de 40 jours.

diſcerner le merite des grands hommes. Elle aima mieux eſtre "ſix ſemaines ſans Eveſque, que d'en nommer un autre : & ce qui parut encore admirable, c'eſt que durant un ſi longtemps, il ne ſe forma aucun trouble dans la ville. On luy envoya une deputation publique pour le prier de venir prendre le ſoin de ſa patrie ; & lorſqu'il fut arrivé on le receut avec une extreme joie,

V. la note 2. & on l'ordonna Eveſque, ["apparemment le dimanche 29 de ſeptembre.]

'Le P. Queſnel a recueilli ce qu'on trouve des ſentimens d'humilité & de confiance en Dieu, avec leſquels il receut une charge ſi elevée & ſi peſante. 'L'affection que ſon peuple avoit témoignée pour luy à ſon entrée, luy fit eſperer qu'il auroit plus de facilité à le conduire, & à le porter au bien.

Leo,n.p.254. 255. f.1.c.1.p.102.

[On voit par S. Auguſtin que c'eſtoit une choſe ordinaire aux Eveſques, de faire tous les ans la memoire du jour de leur ordination.] Il paroiſt que les Papes en faiſoient une des principales ſolennitez de l'annee : '& l'on trouve encore dans les anciens livres les Evangiles qu'on liſoit ce jour là. 'Ils y invitoient les Eveſques voiſins, & le Pape Anaſtaſe y invita auſſi Saint Paulin, qui n'eſtoit encore que Preſtre. 'Sixte III. parle fort de cette ſolennité, & du Concile qu'il tint alors, dans les lettres qu'il écrivit l'an 433. 'On marque la meſme choſe d'Hilaire [ſucceſſeur de Saint Leon.] 'Nous avons encore [1]quatre ſermons que Saint Leon fit à l'anniverſaire de ſa promotion. [a]Il y marque qu'un grand nombre d'Eveſques eſtoient venus aſſiſter à cette feſte.

Front.cal.p.159. p.152.161. Paul.ep.16.p. 175. Conc.t.3.p.1176. 1178. Paul.n.p.801. Leo,ſ.1-4.p.101. &c. a ſ.1.p.103|2.c.4. p.105.

[Ces ſermons & les autres qui nous reſtent de luy, font voir le ſoin qu'il prenoit du peuple que Dieu luy avoit confié,] '& la fauſſeté du paradoxe qu'avance Sozomene, lorſqu'il dit que ni les Preſtres ni les Eveſques ne preſchoient jamais à Rome. 'Outre le peu qu'on peut trouver des ſermons des autres Papes, [on ne voit point que S. Leon parle jamais des ſiens comme d'une choſe nouvelle & extraordinaire.] 'Au contraire il regarde la predication comme un devoir attaché au miniſtere des Papes, de meſme qu'à celui des autres Eveſques.

n.p.257. p.257.258. p.257.

'Il ſe loue de la ſoumiſſion que ſon peuple luy rendoit, [b]& il reconnoiſſoit par les effets que l'on recevoit avec joie les avis qu'il avoit donnez ; ce qui l'encourageoit de plus en plus à dire les choſes qu'il jugeoit neceſſaires pour faire avancer les ames dans

ſ.1.p.103. b ſ.14.p.127.

1. Le premier paroiſt dans le commencement fait le propre jour de ſon ſacre, mais non dans ſa fin, depuis *Recurrente igitur die &c.* c.2. Ne ſont-ce point deux ſermons joints en un par l'addition d'*igitur* ?

Digitized by Google

f.14.p.157. la pieté. Dieu beniſſoit encore ſes ſoins en faiſant qu'un grand nombre d'infideles embraſſoient la foy: Et il ſe croyoit tellement obligé d'inſtruire ces perſonnes des premieres veritez de la religion, qu'il aimoit mieux ennuyer ceux qui eſtoient plus avancez, en preſchant des choſes qu'ils ſavoient déja.

f.12.14.p.126. 128. 'Il portoit beaucoup les Fideles au jeûne & à l'aumoſne, voulant que l'un fuſt toujours ſoutenu par l'autre. [C'eſt luy particulierement qui nous fait connoiſtre le jeûne des Quatre-temps,

f.14.p.128. dont il parle en pluſieurs de ſes ſermons.] 'Il en tire l'origine de l'ancienne loy, pretendant [nonobſtant l'ordonnance des Apoſtres dans le Concile de Jeruſalem,] que tout ce que Moyſe a ordonné aux Juifs ſur le ſujet des jeûnes, oblige indiſpenſablement

f.16.p.133;19.p. 140. les Chrétiens. 'Il ſemble meſme étendre generalement cette regle à tout ce qui regarde le reglement des mœurs ou le culte de

ep.1.c.3.p.401. Dieu, & qui ſe peut accorder avec l'Evangile. 'C'eſt ſur le meſme fondement qu'il ne veut point qu'on ordonne ceux qui au-

f.19 p.140. ront epouſé des veuves. 'Il excepte neanmoins en particulier pluſieurs choſes qui pourroient eſtre compriſes ſous cette regle generale.

f.18.p.136. 'Il ſemble dire que le jeûne des Quatre-temps de decembre, eſtoit pratiqué par toute l'Egliſe; [de quoy il ſeroit peuteſtre difficile de trouver d'autre autorité, ſurtout parmi ceux qui jeûnoient toujours le mécredi & le vendredi, & ne jeûnoient

f.11.74.p.125. 325. jamais le ſamedi.] 'Il en parle comme d'une tradition Apoſtoli-

a f.77.p.331. que; [ce qui ſeroit plus fort,] [a]s'il ne pretendoit que toutes les pratiques de pieté receues dans l'Egliſe, viennent non ſeulement du S. Eſprit, mais auſſi de la tradition des Apoſtres, [de quoy on

n.p.789.2. ſçait qu'il faut faire un grand nombre d'exceptions.] 'Mais on remarque que tout ce qu'il trouvoit établi par la coutume de ſon Egliſe, & par les decrets de Sirice & des autres Papes poſterieurs, il le regardoit comme des choſes établies par Saint Pierre; & qui eſtoient par conſequent de tradition Apoſtolique. [C'eſt peut-

ap.11.p.435. eſtre pour cette raiſon que] 'comme l'Egliſe d'Alexandrie avoit eſté fondée par S. Marc diſciple de S. Pierre, il vouloit qu'elle fuſt obligée de ſuivre toutes les pratiques de celle de Rome.

[Nous verrons en ſon lieu le ſoin qu'il eut de purger la ville de Rome de l'hereſie des Manichéens, & combien il combatit contre les Pelagiens, les Priſcillianiſtes, & particulierement les Eutychiens.

Quoiqu'il euſt beaucoup de ſcience & d'eloquence, "il voulut V. Saint Proſper,

Digitized by Google

neanmoins avoir auprés de luy S. Proſper, & s'en ſervir dans les lettres les plus importantes qu'il eut à écrire;]'ce qui nous marque le ſoin qu'il avoit d'attirer auprés de luy des perſonnes veritablement dignes de l'aider. n.p.256.

'Il paroiſt témoigner que ſon naturel le portoit à la moderation & à la paix.[Toutes ſes actions nous apprendront encore mieux quelle eſtoit ſa vigueur & ſa force; & peuteſtre qu'on trouvera meſme qu'il alloit quelquefois de ce coſté là un peu plus loin qu'il ne devoit. Perſonne ne doute qu'il n'ait eu toute la vigilance poſſible pour maintenir les droits acquis ou attribuez à ſon Egliſe;]'& il ſemble meſme qu'il ait quelquefois taſché de les augmenter.'Caſaubon, quoique Calviniſte, ne doute point qu'il ne le fiſt par un bon principe, & dans la vue du bien de l'Egliſe, à laquelle la puiſſance des Papes eſtoit alors fort utile, &'l'a encore eſté longtemps depuis pour la conſervation de la foy. ep.11.c.1.p.440. n.p.778.1,2. Caſ.ex.15.§ 15. p.434.435. &c.

[Il avoit pour maxime une regle qui eſt de la derniere conſequence, ſurtout pour des perſonnes elevées à une dignité auſſi eminente qu'eſtoit la ſienne,]'ſavoir que les jugemens des Prelats ſe doivent faire avec une entiere maturité: & il prenoit fort garde à ne rien définir au prejudice de perſonne, qu'il ne fuſt pleinement informé de tout ce qui regardoit l'affaire dont on luy demandoit la deciſion. C'eſt ce qu'il pratiqua dans l'affaire d'Eutyche,[avec un grand avantage pour luy & pour toute l'Egliſe.] ep.10.p.471.

1. 'On voit qu'il tenoit tous les ans un Concile'le 29 de ſeptembre, auquel il obligeoit les Eveſques de Sicile d'envoyer toujours trois d'entr'eux,'parcequ'ils recevoient de l'Egliſe Romaine l'honneur de leur conſecration,'& parceque les Peres ont ordonné de tenir tous les ans deux Conciles.'Il marque ſans doute le 5e Canon de Nicée;[& ainſi l'on voit que c'eſtoit un Concile provincial où il appelloit les Eveſques ſoumis particulierement à Rome comme à leur metropole.]'Car dans tous ces premiers ſiecles on ne voit point qu'il y ait eu aucune autre metropole eccleſiaſtique dans tout ce qui eſtoit depuis Rome juſqu'au bas de l'Italie,[ni meſme dans la Sardaigne & dans la Sicile. Ainſi la metropole des Papes avoit la meſme étendue que la juriſdiction des Vicaires de Rome.]'Comme il loue les Peres d'avoir ordonné deux Conciles par an,[on a quelque lieu de croire qu'outre celui du 29 de ſeptembre, qui eſtoit le jour de ſon ordination, il ep.16.c.7.p.466. c.1 p.462. c.7.p.466. n.p.834.1. p.833-836. ep.16.c.7.p.460.

1.'Deux manuſcrits ont le 19, *XIII. calendas* au lieu de *III.*[Mais puiſque le 29 eſtoit le jour de ſon ordination, il ne faut point changer la leçon ordinaire.] Leo,t.1.p.466.

Digitized by Google

Conct.4.p.454. c. en tenoit encore un autre.] L'on voit qu'en 450, il avoit aſſemblé beaucoup d'Eveſques d'Italie à la Chaire de S. Pierre, [au 22 de fevrier.

Leo,ep.1.c.1.p. 40. Il ſe croyoit obligé par ſa charge de veiller [non ſeulement ſur ſa metropole, mais encore] ſur toute l'Egliſe, & de remedier aux maux qu'elle ſouffroit dans tous les endroits du monde: [Et c'eſt ce qui a fait extremement eclater ſon pontificat.]

ARTICLE III.

Saint Leon fait regler la feſte de Paſque pour l'an 444.

L'AN DE JESUS CHRIST 442, DE S. LEONI & 2.

Leo,n.p.258. p.258.777.779. ON ne ſçait rien de ce qu'a fait S. Leon dans les années 441 & 442. Le P. Queſnel y met ſes deux premieres lettres, l'une aux Eveſques de la Mauritanie Ceſarienne, l'autre à Ruſtique de Narbone, parcequ'il croit qu'elles ſont des premieres années de S. Leon. ["Mais il y a apparemment plus de raiſon de ne mettre cette derniere qu'aprés l'an 448.] Et pour l'autre dont il ne veut rien aſſurer, ſinon qu'elle eſt de 455 au pluſtard, [il nous paroiſt difficile de la mettre avant l'an 443;] la guerre ayant recommencé en 439 entre Genſeric & les Romains, & n'ayant fini qu'en 442. v. Saint Ruſtique. p.777.2. Proſ.chr.

[Il vaut donc mieux nous contenter pour l'an 442, de marquer le ſoin que prit S. Leon pour empeſcher qu'il n'arrivaſt du trouble & de la diverſité dans l'Egliſe ſur la feſte de Paſque. Toute l'Egliſe convenoit qu'il falloit faire cette feſte le dimanche d'aprés la pleine lune du premier mois du primtemps. Mais pour trouver ce premier mois il y avoit ſouvent de la difficulté. Rome & Alexandrie avoient chacune leurs ſupputations & leurs cycles. Tout l'Orient ſuivoit Alexandrie; & Rome n'avoit pas toujours le credit de ſe faire ſuivre de l'Occident, parcequ'en effet le calcul des Alexandrins eſtoit plus juſte: de ſorte que Rome meſme s'eſt vu obligée enfin à le ſuivre, & à abandonner le ſien.]

Leo,t.1.p.413.51. §1.648.§4. p.413.51. Il ſe rencontra donc que le cycle de Rome marquoit Paſque pour l'an 444, le 26 de mars, & que celui d'Alexandrie compoſé par Theophile le marquoit le 23 d'avril. Sur cette difficulté, S. Leon en écrivit à [S. Cyrille] alors Eveſque d'Alexandrie, qui luy répondit qu'il falloit le faire le 23 d'avril. S. Leon ne ſe contentant pas encore de cela, en écrivit à Paſcaſin Eveſque [de

Digitized by Google

Lilybée en Sicile,]& le pria d'examiner ce point avec ſoin.

'Paſcaſin eſtoit habile en ces ſortes de ſupputations,[& il avoit encore des qualitez bien plus eminentes, comme on le peut juger par les emplois importans que S. Leon luy donna depuis.] ep.68.§ 1.4.p. 568.

V. S. Eugene de Carthage, &c.

'Il avoit extremement ſouffert[par les ravages"que Genſeric avoit faits en Sicile l'an 440.]Il avoit perdu tout ce qu'il avoit, & avoit meſme eſté reduit à une tres dure captivité : de ſorte que S. Leon en le conſultant, le conſola de ce qu'il avoit ſouffert,[& apparemment luy envoya quelque billet pour recevoir de l'argent,]puiſque ſa lettre fut non ſeulement la conſolation, mais auſſi le remede"de la nudité de ce Prelat. [*Les Papes eſtoient bien moins riches que S. Leon, lorſqu'ils envoyoient des aumoſnes juſque dans la Grece & dans l'Aſie.] t.1.p.412.§ 1.

*V. S. Soter & S. Denys Papes.

L'AN DE JESUS CHRIST 443, DE S. LEON 2 & 3.

'Ce fut Silan ou Silvain Diacre de Palerme, qui apporta à Paſcaſin la lettre de S.Leon.'Paſcaſin n'y répondit qu'en l'an 443. p.412. p.413.§ 1.

'Il ſoutint par diverſes raiſons qu'il ne falloit faire Paſque que le 23 d'avril,'& particulierement par un miracle arrivé l'an 417, où les Latins ayant fait Paſque le 25 de mars, des Fonts qui avoient accoutumé de ſe remplir miraculeuſement d'eux meſmes la nuit de Paſque, ne ſe trouverent remplis que la nuit du 22 d'avril, auquel les Alexandrins l'avoient marqué.'Il montre que de faire Paſque le 23 d'avril ce n'eſtoit point une choſe contraire aux principes des Latins, qui s'attachoient à ne point paſſer le 21 d'avril, parceque le jour de la Paſſion, qu'il pretend eſtre marqué particulierement par celui de Paſque, tomboit ce jour là. §1. §2. §3.

'Cette derniere raiſon fit beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit de S. Leon.[Et en effet il ſuivit le ſentiment de Paſcaſin,]'& l'on fit Paſque en 444 le 23 d'avril, ſans erreur, dit S. Proſper, parceque le jour de la Paſſion eſtoit le 21.'La lettre de Paſcaſin fut miſe & conſervée dans les archives de l'Egliſe Romaine ; & elle eſt ſouvent citée par les anciens, ep.94.c.2.p.629. Prof.chr.Labb. Leo,n.p.797.1.

ARTICLE IV.

S. Leon écrit aux Eveſques de Mauritanie & de Sicile, pour maintenir la diſcipline de l'Egliſe.

[NOUS ne pouvons mettre, comme nous avons dit, avant l'an 443, la lettre que S. Leon écrivit aux Eveſques de Mauritanie, à cauſe de la guerre qui avoit eſté juſqu'alors entre

Digitized by Google

Valentinien III. & Genſeric Roy des Vandales.* Par la paix que ces deux princes avoient faite en 435, les trois Mauritanies eſtoient demeurées aux Romains. Ainſi l'exercice de la religion eſtoit libre dans ces provinces. Mais comme la guerre y avoit eſté durant pluſieurs années, & que la paix pouvoit meſme n'y eſtre pas encore bien rétablie,] ces temps de troubles donnerent occaſion à divers deſordres, ſurtout pour l'election des Eveſques. [S. Leon en ayant entendu parler par diverſes perſonnes, en écrivit une lettre [qui eſt perdue] aux Eveſques de la Mauritanie Ceſarienne par l'Eveſque Potentius, qui eſtoit alors à Rome, & qui s'en alloit [en cette province,] dont il y a apparence qu'il eſtoit Eveſque.

443 de S. Leon 2 & 3.

*V. Valentinien III. 5 11.

Leo, ep. 1. c. 1. p. 400.

p. 400.

n. p. 259.

[S. Leon le chargea en meſme temps de s'informer de ſa part, ſi ce que l'on diſoit, que quelques Eveſques avoient eſté elus contre les Canons, eſtoit veritable, & de luy faire ſavoir ce qu'il en auroit decouvert. Potentius s'acquita de cette commiſſion, & trouva que ſoit par brigue, ſoit par des emotions populaires, on avoit elevé à l'epiſcopat de ſimples laïques, meſme des bigames, & ce qui eſt encore plus, des perſonnes qui avoient deux femmes vivantes. Il manda toutes ces choſes à S. Leon par une relation qu'il luy envoya.

ep. 1. c. 1. p. 400.

c. 5. p. 402.

c. 8. p. 403.

&c.

[S. Leon en fut touché d'une vive douleur, & il écrivit une ſeconde lettre aux Eveſques de la Mauritanie Ceſarienne, où il leur repreſente d'abord, combien il eſt important pour toute l'Egliſe d'avoir de bons Eveſques, qui ſoient bien entrez dans leur charge, parcequ'il eſt bien difficile que ce qu'on a mal commencé ait un bon ſuccés, & qui ſe ſoient inſtruits auparavant de l'eſprit & de la ſcience de l'Egliſe dans les miniſteres inferieurs, comme les Canons l'ordonnent. Il s'étend auſſi ſur les bigames: & il met au meſme rang ceux qui ont epouſé des veuves, croyant que la loy obligeoit d'ajouter cela à S. Paul, [en quoy il ſuivoit quelques uns de ſes predeceſſeurs, quoiqu'il ne le marque pas.]

c. 1. 2. p. 400. 401.

c. 1. p. 400.

c. 4. p. 401. 402.

c. 3. p. 401.

[Il dit que ceux qui avoient ordonné ces Eveſques, meritoient bien d'eſtre punis ſeverement eux meſmes, auſſi bien que ceux qu'ils avoient ordonnez contre les regles de l'Egliſe: mais qu'il juge plus à propos de méler la douceur avec la ſeverité. Il veut donc que l'on depoſe abſolument les bigames, & ceux meſmes qui ont epouſé des veuves; mais encore plus celui qui eſtoit accuſé d'avoir deux femmes à la fois, de quoy il charge les Eveſques de la province de s'informer; & un autre, qui aprés avoir repudié ſa femme, ou en avoir eſté repudié, en avoit epouſé une

c. 4. p. 402.

c. 5. p. 402.

Digitized by Google

seconde. 'Il charge auſſi les Eveſques d'examiner s'il eſtoit vray que l'ordination d'Aggare & de Tiberien, qui de laïques avoient eſté faits Eveſques, euſt cauſé de grands troubles & des ſeditions dangereuſes; & de luy mander ce qu'ils en auroient verifié, afin qu'il viſt ce qu'il en faudroit ordonner. 'Pour les autres laïques qui avoient eſté elevez à l'epiſcopat, il conſent qu'ils demeurent dans leur dignité, 'meſme un Maxime qui avoit eſté Donatiſte. Il y joint Donat de Salice Eveſque Novatien, qui s'eſtoit réuni à l'Egliſe avec tout ſon peuple: mais il veut que l'un & l'autre luy envoie ſa confeſſion de foy. 'Il declare auſſi qu'il ne ſouffrira plus à l'avenir qu'on ordonne des laïques Eveſques, ni meſme Preſtres ou Diacres, parceque cela eſtoit contraire aux ſtatuts de ſes predeceſſeurs, & à ceux qu'il avoit déja faits luy meſme ſur ce ſujet. 'Si cela ſe raporte [au chapitre 3] de ſon epiſtre 12, "celle ci ne doit pas ſe mettre avant l'an 445. Mais rien n'y oblige; & meſme l'epiſtre 12 ne parle que des Eveſques.

c.7.p.403. c.5.p.403. c.6. c.5. Du Pin, t.4.p. 291. V. la note 4.

'Il y avoit eu quelques vierges violées par la violence des barbares. Elles eſtoient innocentes, ſi leur volonté n'avoit point eu de part à ce que leur corps avoit ſouffert. S. Leon leur conſeille neanmoins de ne ſe point mettre au rang de celles qui n'eſtoient point tombées dans le meſme malheur, afin de reparer leur perte par l'augmentation de leur modeſtie & de leur humilité. 'Il envoya cette lettre par un Eveſque nommé David, à la pieté duquel il rend témoignage.

Leo, ep.1.c.8.p. 403. c.8.

'Quelques uns croient que S. Leon fut bien aiſe d'avoir cette occaſion d'étendre ſon pouvoir dans l'Afrique, contre les efforts que les Africains avoient faits ſous Celeſtin pour l'empeſcher; l'accablement où eſtoit cette belle province eſtant aſſez favorable pour cela. [Il eſtoit louable de veiller pour faire obſerver partout la diſcipline des Canons: mais il n'y avoit point de Canons qui luy donnaſſent le droit de ſe reſerver le jugement des fautes qui devoient eſtre punies par les Conciles provinciaux. Nous ne trouvons point ce que les Eveſques de Mauritanie firent ſur ſa lettre.] 'Nous ne citons cette lettre que ſelon l'edition du P. Queſnel, & non ſelon les additions que l'on y a faites, quoiqu'on la trouve avec ces additions dans le recueil de Denys le Petit. Mais le Pere Queſnel ſoutient qu'elle y a eſté ajoutée vers l'an 720.

n.p.777.778. p.771.777 Du Pin, p.294.295.

V. S. 2. 'S. Leon avoit accoutumé, comme "nous avons dit, de tenir tous les ans un Concile le 29 de ſeptembre. 'On croit donc que ce fut dans ce Concile que ſe firent les decrets que nous liſons dans

ep.16.c.7.p.466. n.p.799.s 6.

Digitized by Google

ep.3.p.414. la lettre que Saint Leon écrivit le 10 octobre de cette année aux Eveſques de la Campanie, de la Marche d'Ancone, de la Toſcane, & de toutes les autres provinces ſuburbicaires, ſoumiſes immediatement à l'Egliſe Romaine. Il s'y plaint fort de ce qu'on negligeoit les regles de la diſcipline, particulierement dans l'ordination des miniſtres de l'Egliſe, où l'on admettoit les bigames, les maris des veuves, des perſonnes qui n'avoient pas mené une vie aſſez reglée, & d'autres que leur naiſſance aſſujettiſſoit aux autres, ſans avoir le conſentement de ceux à qui ils appartenoient. Il trouve qu'on faiſoit honte au ſacerdoce d'y admettre des eſclaves: [quoique S. Oneſime l'ait eſté.]

n.p.799.§ 6.
ep.3.p.415.

p.416. Il défend encore ſeverement l'uſure, particulierement aux
c.5.p.416. Eccleſiaſtiques. Il renouvelle tous les decrets faits par Innocent I. & les autres Papes, proteſtant qu'il ne pardonnera plus à ceux
c.2.p.415. qui les auront violez. Il ordonne meſme abſolument que ceux qui avoient eſté ordonnez contre les regles de l'Egliſe, ſoient depoſez: ajoutant que s'il s'y rencontroit quelque difficulté, il s'en
p.415.416. reſervoit la diſcuſſion [& le jugement.] Il commit trois Eveſques, Innocent, Legitime, & Segece pour aller porter ces decrets dans les provinces, & les faire executer. [Nous ne les connoiſſons point.]

ARTICLE V.

Des Manichéens & de leur hypocriſie: Saint Leon decouvre & publie leurs abominations.

[SAINT Leon n'avertit point les Eveſques par la lettre du 10 octobre, de prendre garde que les Manichéens n'infectaſſent les peuples de leurs dioceſes. Ce peut eſtre une marque
Proſ.chr. Leo, ſ.15.c.4.p. 131. qu'il n'avoit point encore decouvert leurs abominations,] comme il fit cette année meſme avant le 12 de decembre. [On voit par les Confeſſions de S. Auguſtin, que ce n'eſtoit pas une choſe
c.5.p.137. nouvelle de voir des Manichéens à Rome.] Le trouble & la miſere des autres provinces y en amena encore un plus grand nom-
n p.260. bre, particulierement depuis que Genſeric eut pris & ruiné
ſ.33.p.191. Carthage en 439. On les voyoit avec un viſage paſle, des habits
p.191.23.c.6.p. 156. tres pauvres. Ils ne mangeoient que de certaines choſes, jeûnoient ſouvent, [a] faiſoient exterieurement profeſſion d'une grande chaſteté.
a ſ.23.c.6.p.156.

[Ils n'avoient garde de decouvrir d'abord leurs impietez.]

Au

Digitized by Google

'Au contraire ils faiſoient profeſſion d'eſtre Catholiques, [a]venoient à l'egliſe avec les Catholiques, [b]y aſſiſtoient aux Myſteres, & avoient meſme l'impudence d'y recevoir quelquefois le corps de J. C. Mais pour le ſang de noſtre redemption, ils ne le recevoient jamais, [parcequ'ils regardoient le vin comme l'ouvrage du mauvais principe & des tenebres.] Ils taſchoient ainſi de ſe cacher, en partie pour eviter la rigueur des loix faites par les Empereurs Chrétiens, & par les payens meſmes, [c]en partie pour ſe faire des diſciples, [d]& tromper les perſonnes ſimples & credules. [e]Ils s'inſinuent dans les eſprits, dit S. Leon, par un exterieur humble, ils les ſurprennent par leur fauſſe douceur; ils les enchainent par leurs careſſes, & les tuent ainſi avant qu'ils aient pu s'en appercevoir.

a ep.15.c.16.p.456. b p.456. b l.41.c.4.p.217. ep.15.c.16.p.456. p.426. c ep.15.c.16.p.456. d l.33.p.191. e l.15 c.3.p.130.

'Ils avoient quantité de livres ſuppoſez ſous le nom des Apoſtres & de J.C. meſme, remplis du venin de leurs erreurs: '& en divertiſſant par ces narrations fabuleuſes ceux qui les ecoutoient, ils les faiſoient tomber dans les filets du diable, & dans leurs horribles impietez.

f.33.p.190. f.15.c.5.p.132.

[Nous avons parlé autrepart des dogmes de cette ſecte.] Il ſuffit de dire ici avec S. Leon, que dans la folie de ces malheureux, le diable s'eſtoit comme baſti un fort & un ſpacieux palais, où il étaloit avec plaiſir toute la pompe [de ſa corruption,] les ayant trouvé ſuſceptibles, non d'un ſeul dereglement, mais de toutes les erreurs & les impietez qu'il avoit voulu leur inſpirer. Car la ſuperſtition des payens, l'aveuglement des Juifs charnels, ce qu'il y avoit de plus deteſtable dans la magie, & de plus horrible dans les blaſphemes des autres hereſies, ſe trouvoit raſſemblé dans celle-ci, qui eſtoit comme un cloaque de toutes les ordures & de toutes les abominations. 'Il n'y avoit parmi eux rien de ſaint, rien de pur, rien de veritable.

v. leur titre M.44. c.4.p.131. f.8.p.118.

'Ils ruinoient generalement tous les articles du ſymbole, ne reconnoiſſoient point le Myſtere de l'Incarnation, faiſoient adorer J.C. dans le ſoleil & dans la lune, & Manichée l'auteur de leur ſecte ſous le nom du S. Eſprit. 'Ils jeûnoient encore moins par hypocriſie, que par ſuperſtition, & par l'horreur impie qu'ils avoient pour le Createur. 'Ils jeûnoient particulierement le dimanche & le lundi pour honorer le ſoleil & la lune. 'Pour ce qui eſt de leurs myſteres deteſtables, on n'en ſauroit rien dire de trop, & on n'oſeroit neanmoins en [rien] dire, depeur de ſe ſouiller ſoy meſme, & de bleſſer la pieté des autres par des choſes ſi infa-

f.33.p.190. f.41.c.4.p.216. c.5.p.216. f.5.c.4.p.131.

s. *Humiliter irrepunt, blandè capiunt, molliter ligant, latenter occidunt.*

ep.15.c.16.p.457. mes. 'Auſſi ils avoient un ſoin tout particulier de les cacher.

f.15.c.3.p.130. 'Cependant la vigilance paſtorale de S. Leon fut plus forte que toutes leurs precautions. Comme il avoit un extreme ſoin

Prof.chr. de ne rien perdre du troupeau qui luy avoit eſté confié, 'il ſceut

Leo,ep.15.c.16. p.457. qu'il y avoit beaucoup de Manichéens cachez dans Rome. 'Il en

a ep.8.p.425. p.426. fit une recherche tres exacte, [a]& en trouva un grand nombre, tant de leurs diſciples que de leurs docteurs. 'Celui meſme qu'ils appelloient leur Eveſque, fut pris avec les autres. Il ſceut de luy

ep.15.c.16.p.457. '& des autres qui avoient eſté arreſtez, tous les infames ſecrets de leur ſecte.

ep.8.p.425|f.33. p.191. 'Mais jugeant qu'il eſtoit de l'utilité publique de l'Egliſe qu'on euſt horreur de cette ſecte, afin qu'on ne s'y laiſſaſt point ſurprendre, '& qu'on ne puſt pas l'accuſer de parler contre eux ſur

f.15.c.4.p.131. Prof.chr. des bruits vagues & incertains; 'il ſe reſolut de rendre publics aux yeux de toute l'Egliſe ces crimes qu'il avoit tirez de leurs

Leo,ep.15.c.16. p.457. tenebres. 'Il fit donc aſſembler beaucoup d'Eveſques [b]& de

b f.15.c.4.p.131. c ep.15.c.16.p. 457. Preſtres, [c]avec ceux qui tenoient les premieres[11]dignitez dans l'Empire, & une grande partie du Senat, & du peuple meſme. [d]Baronius donne à cette aſſemblée le nom de Concile. [e]L'Empe-

les Illuſtres. d Bar.444.§ 1.3. e Leo,t.1.p.426| ep.15.c.16.p.457. reur l'appelle[11]l'audience de S. Leon.

in judicio.

f f.15.c.4.p.131. [f]Toutes ces perſonnes eſtant aſſemblées, Saint Leon ordonna qu'on amenaſt les Elus des Manichéens. [Ces Elus eſtoient comme leurs Fideles & leurs battizez, & participoient à leurs myſteres.]Aprés avoir confeſſé pluſieurs impietez de leurs dogmes, & diverſes ſuperſtitious de leurs feſtes, ils decouvrirent un crime que la pudeur ne permet pas de nommer. Mais il fut verifié avec tant de ſoin, que les plus incredules & les plus opiniatres n'en pouvoient douter. Car tous ceux qui avoient eu part dans cette action deteſtable eſtoient là preſens, ſavoir une jeune fille qui n'avoit au plus que dix ans, deux femmes qui l'avoient nourrie, & qui l'avoient preparée pour ce crime,[11]le jeune garçon cor-

adoleſcentulus. rupteur de cette fille, & leur Eveſque qui preſidoit à cette infamie execrable, & qui en preſcrivoit l'ordre. Ils l'avouerent tous uniformément. Mais la choſe eſtoit ſi horrible, dit Saint Leon, qu'à peine puſmes nous l'entendre. Nous ne voulons pas, ajoute-t-il, en parler plus ouvertement pour ne pas bleſſer les oreilles chaſtes: & les actes qu'on en dreſſa alors ſuffiſent pour montrer qu'il n'y a nulle pudeur, nulle honneſteté, nulle chaſteté dans cette ſecte, qui a le menſonge pour loy, le diable pour objet de ſa religion, & l'infamie pour ſacrifice.

ep.8.p.426. 'Leur Eveſque confeſſa de ſa propre bouche toutes ces abomi-

Digitized by Google

nations,'& il ſemble qu'il en ait meſme donné un aveu par écrit. t.1.p.426.
'Ils les commettoient ſurtout dans leur principale feſte.[a]On fit f.13.c.4.p.155.
voir de leurs yeux à tous ceux qui eſtoient dans cette aſſemblée, [a] ep.8.p.425.
tout ce que ces heretiques avoient de profane & de honteux, ſoit
dans leurs livres, ſoit dans leurs traditions ſecrettes.'On brula Proſ.chr.
[enſuite]leurs livres, dont on avoit ſaiſi une tres grande quanti-
té.'On fit, comme nous avons dit, des actes, & des procés ver- Leo,ep.8.p.426
baux de ce qui s'eſtoit paſſé dans l'aſſemblée, que Saint Leon eut 15.c.16 p.457
ſoin d'envoyer de tous coſtez. Idat.chr.

ARTICLE VI.

Les Manichéens ſont chaſſez de Rome : Saint Leon preſche & écrit contre eux.

'QUELQUES uns des Manichéens[qu'on avoit arreſtez, en- Leo,ep.8.p.425
trant dans une confuſion ſalutaire de leurs infamies,]té- f.15.c.6.p.132.
moignerent ſe vouloir repentir de leur erreur. On eut ſoin de les
aider à ſe corriger. Mais pour cela S. Leon voulut qu'ils condan-
naſſent publiquement à la face de toute l'Egliſe Manichée, ſa
doctrine, & ſa diſcipline, & qu'ils ſignaſſent la declaration qu'ils
en faiſoient. Aprés cela il leur accorda la penitence, & les retira
ainſi de l'abyſme de leur impieté.'Ce ſont ceux pour leſquels il f.33.p.191.
exhorte ſon peuple de prier & de gemir, comme il gemiſſoit &
pleuroit luy meſme pour eux, eſperant que Dieu auroit égard à
leur penitence, & à leurs larmes continuelles.

'Ceux qui demeurerent obſtinez, furent bannis à perpetuité ep.8.p.425.
par les Magiſtrats, ſelon que les loix imperiales l'ordonnoient;
[& l'on ſe contenta de cette punition pour les gents les plus di-
gnes du feu qui furent jamais.]'Mais une peine plus ſevere euſt Aug.ad.ep.133.
refugit. deshonoré la douceur qui fait la gloire de l'Egliſe;[b]& elle[n]a hor- [b] l.4.139.p.396. &c.
reur du ſang, meſme à l'égard des heretiques les plus deteſtables. [n] Leo,ep.15.p.
'Quelques uns[de ceux qui n'avoient pas eſté pris,]s'enfuirent 449.
auſſi de Rome,[d]entre autres un nommé Paſcence qui ſe retira à ep.8.p.426.
Aſtorga en Eſpagne; d'où ayant encore eſté obligé de s'enfuir, [d] Idat.chr.p.26.
Antonin metropolitain de Merida le fit arreſter, l'interrogea,
& l'ayant convaincu d'eſtre Manichéen, le fit chaſſer de la Luſi-
tanie vers l'an 447.

'Un auteur qui eſtoit alors dans la Campanie, parle de cette Proſ.prom.l.4.
ſubverteret & conteteret. recherche que faiſoit S. Leon pour les[n]diſſiper & les extermi- c.6.p.162.
ner.'S. Proſper l'attribue à une inſpiration particuliere de Dieu. chr.

Digitized by Google

[Elle rendit le nom de S. Leon celebre juſques dans l'Orient.]

Thdrt.ep.113.t. 3.p.985.c. 'Car Theodoret écrit en l'an 449, qu'une des plus illuſtres preuves que S. Leon euſt données de ſa pieté & de ſon amour pour Dieu, eſtoit le zele avec lequel il avoit agi contre les Manichéens.

Proſ.chr. 'Ce zele fut avantageux non ſeulement à l'Egliſe Romaine, mais encore à toutes les autres. Car les Manichéens qui furent pris à Rome, declarerent qui eſtoient les docteurs, les Eveſques, & les Preſtres qu'ils avoient dans les autres villes & dans les provinces.

Leo,ſ.15.c.4.p. 131. 'Il y avoit apparemment peu de jours que cette affaire s'eſtoit paſſée, lorſque S. Leon en parla au peuple[le dimanche 12 de

c.5.p.131.132. decembre,]en luy annonçant le jeûne du meſme mois.'Il y exhorte particulierement les femmes à eviter le commerce de ces

c.6.p.132. hommes pernicieux;'& il recommande fort que l'on continue la

c.5. recherche qu'on avoit accoutumé d'en faire.'Il prie qu'on le vienne avertir de ceux que l'on connoiſtra, où ils ſont, où ils enſeignent, qui ils frequentent, de qui ils attendent quelque pro-

c.5.6. tection:'montrant qu'un Chrétien ne doit pas ſe contenter d'eſtre luy meſme exemt d'hereſie, mais qu'il doit encore employer ſon zele & ſa vigilance à en preſerver ou à en retirer les autres.

ſ.23.c.4.p.155. 'Il parla encore des abominations de cette ſecte qu'on venoit

c.6.p.156. de decouvrir dans le ſermon qu'il fit le jour de Noel,'& exhorta les Fideles à ne ſe point laiſſer ſurprendre par leurs jeûnes, & par leur pieté apparente.

L'AN DE JESUS CHRIST 444, DE S. LEON 3 & 4.

ſ.33.c.4.5.p.191. 192. 'Dans le ſermon du jour de l'Epiphanie, il exhorta encore le peuple''à profiter de ce qu'on avoit decouvert de leurs ſacrileges. &c.

ſ.41.c.1.p.212. 'Lorſqu'il annonça enſuite le jeûne ſacré du Careſme, (c'eſt à dire apparemment le dimanche precedent, qui eſtoit le 5 de

c.6.p.217. mars,)'ne ſe contentant pas d'avoir déja parlé pluſieurs fois con-

c.4.5.p.216.217. tre une erreur ſi execrable,'il exhorte encore les Chrétiens''à ne &c. pas imiter les jeûnes impies des Manichéens,'& les avertit que

c.5.p.217. ces heretiques ne reçoivent jamais le ſang de J. C, afin qu'on les puſt diſcerner par cette marque, & les faire ſeparer[nommément]de la communion des Saints par l'autorité epiſcopale.

ep.8.p.416. 'Comme pluſieurs Manichéens s'eſtoient enfuis de Rome, &

Proſ.chr. 'que par la confeſſion de ceux qu'on avoit arreſtez, on avoit

Leo,ep.8.p.415 n.p.808. ſceu ceux qui eſtoient des auparavant dans les provinces.'Saint Leon écrivit le 30 janvier de cette année une lettre adreſſée tantoſt aux Eveſques d'Italie, tantoſt à ceux de divers pays,[par-

Digitized by Google

1. ce qu'en effet c'eſtoit une lettre circulaire qui devoit eſtre envoyée de tous coſtez,]'par' divers Acolythes,[ou d'autres Eccleſiaſtiques,]avec les actes de ce qui s'eſtoit paſſé à Rome ſur ce ſujet.'S. Leon fait par cette lettre un petit abregé de l'affaire des Manichéens, marque que pluſieurs eſtoient ſortis de Rome, & avertit les Eveſques de veiller ſoigneuſement ſur leur troupeau, pour empeſcher qu'il ne ſoit infecté de cette peſte, depeur d'eſtre obligez de rendre conte à Dieu de leur negligence.[Il ne parle point de ceux que l'on ſavoit eſtre dans les provinces, parceque les actes les marquoient.]'Idace dit que vers l'an 444, le Pape envoyoit[encore]par les provinces les actes de ce qui regardoit les Manichéens.'S. Leon les envoya particulierement en Eſpagne l'an 447.[Cette vigilance de S. Leon produiſit l'effet qu'il ſouhaitoit.]'Car dans l'Orient meſme beaucoup d'Eveſques imiterent ſon zele.'Dans la ville d'Aſtorga en Eſpagne, on en decouvrit pluſieurs vers l'an 444, qui y demeuroient cachez depuis quelques années. Ils furent pourſuivis devant les Eveſques Idace & Turibe,[dont nous parlerons aſſez dans la ſuite:]Et ces Eveſques les ayant examinez & convaincus, en envoyerent les procés verbaux à Antonin Eveſque de Merida.[Ils furent apparemment chaſſez & bannis,]'comme nous l'avons dit de Paſcence.

ep.3.p.426. p.425.426. Idat.chr.p.241 ep.15.c.16.p.457. Proſ.chr. Idat.p.241 p.26.

'Le 19 juin 445, l'Empereur Valentinien eſtant à Rome, & y ayant eſté informé de ce qu'on avoit decouvert des infamies de ces heretiques, renouvella toutes les loix faites contre eux par les Empereurs payens & Chrétiens, ordonna de les traiter comme des ſacrileges, défendit de les ſouffrir dans les villes, & de les admettre à aucun" emploi, les declara incapables de recevoir ou de donner par teſtament, & meſme d'avoir aucune action en juſtice, & de faire aucun contract, obligea tout le monde à les deceler, meſme ſans les formalitez juridiques.

Leo,t.1.p.426. 427.

militia.

ARTICLE VII.

Saint Leon agit contre Julien & les Pelagiens.

'EN meſme temps que S. Leon diſſipoit les Manichéens, il renverſoit encore les Pelagiens,& particulierement Julien. [Nous ne ſavons rien neanmoins de ce qui ſe fit en ce temps-ci contre Julien en particulier. S. Leon eſtant encore Diacre, avoit

Proſ.prom.l.4. c.6.p.162.

1. *per illum Acolythum.*

Digitized by Google

empeſché en 439, comme nous avons vu, que le Pape Sixte ne luy laiſſaſt aucune eſperance d'eſtre rétabli dans ſon eveſché. Ainſi je ne ſçay pas ce qu'il pouvoit pretendre & eſperer ſous le pontificat d'un homme ſi vigilant & ſi vigoureux.]

Leo,n.p.264. 804. 'Pour les Pelagiens en general, nous pouvons raporter à ce temps-ci ce que dit Photius, *que quelques uns d'eux ayant eſté receus dans l'Egliſe parcequ'ils témoignoient qu'ils abandonnoient leur erreur, commencerent à y repandre de nouveau leur fauſſe doctrine. Mais ce mal n'alla pas loin, & il fut bientoſt arreſté par le moyen de l'Eveſque Septime, qui en donna promtement avis à S. Leon: Et ce ſaint Pape tout enflammé de zele prit en meſme temps les armes contre leur impieté. 'Quelques uns qualifient Septime Eveſque d'Altino.

* Phot.c.54.p. 45.

Leo,ep.7.p.424.

Phot.p.45. 'Photius dit que ces Pelagiens avoient anathematizé leur hereſie. 'Cependant Saint Leon parlant viſiblement des meſmes perſonnes, ſe plaint qu'on les euſt receus ſans la condanner. C'eſtoient divers Preſtres, Diacres, & autres Eccleſiaſtiques de la province d'Aquilée, qui avoient eſté receus à la communion, & meſme rétablis dans leurs degrez, ſans avoir eſté aſſez examinez. Ils prenoient meſme la liberté de paſſer contre les Canons d'une Egliſe en une autre: ce qui leur donnoit moyen d'infecter plus de perſonnes. 'Il paroiſt qu'ils ne prenoient pas encore la hardieſſe d'enſeigner ouvertement leur hereſie.

Leo,ep.6.c.1.p. 422.

c.2.p.423.

c.1.p.422. 'Septime ayant donc mandé tout cela à Saint Leon, ce Saint n.p.804. envoya ſa relation à l'Eveſque d'Aquilée, 'qu'on croit avoir eſté Janvier, '& luy écrivit en meſme temps une lettre, où il ſe plaint fort de la maniere dont on avoit receu ces Pelagiens. 'Et pour empeſcher que le mal n'aille plus loin, il luy ordonne d'aſſembler les Eveſques de ſa province, devant leſquels tous les Eccleſiaſtiques Pelagiens qui n'auront point abjuré leur erreur, ſeront obligez de condanner par un acte ſigné d'eux les auteurs de leur dogme ſuperbe, & tout ce que l'Egliſe univerſelle a condanné dans eux, d'embraſſer tous les decrets des Conciles faits contre leur doctrine, & approuvez du S. Siege, & de faire tout cela en des termes clairs, & ſans equivoque. 'Car pourvu, dit S. Leon, qu'un Pelagien conſerve quelque petite partie de ſon dogme, il croit l'avoir conſervé tout entier. Et ſi l'on n'y prend bien garde, il ſe conſerve toujours la liberté de dire contre l'autorité de S. Paul, que la grace eſt donnée ſelon les merites de l'homme.

ep.6.c.1.p.422.

c.2.

c.3.

c.3.4. 'Il s'étend particulierement ſur cet article, [b] & puis il ajoute, que
b c.4. ſi quelqu'un de ceux qui pretendent avoir abandonné le Pela-

Digitized by Google

gianiſme, refuſe de ſe ſoumettre à ces conditions, il le faut bannir de la communion de l'Egliſe, quel qu'il ſoit, Eccleſiaſtique, ou laïque; [ce qui montre qu'il y avoit auſſi des laïques mélez dans cette affaire.] Il recommande auſſi beaucoup qu'on ne ep.5. ſouffre point que les Eccleſiaſtiques quittent les Egliſes où ils auront eſté ordonnez, & que ceux qui en prendront d'autres, ſoient ſeparez de la communion, s'ils refuſent de retourner à la premiere. Il finit en menaçant de ſon indignation les Eveſques qui n'auront pas aſſez de zele pour la foy & la diſcipline de l'Egliſe.

On croit que Photius marque encore cette lettre, lorſqu'il n.p.265.55|Phot. dit que S. Leon a écrit pour marquer comment il falloit recevoir c.53.p.44. les Pelagiens qui revenoient à l'Egliſe, & qu'il falloit leur faire anathematizer leur hereſie par écrit. Le P. Queſnel a retranché Leo,n.p.805. pluſieurs choſes de cette lettre qui y avoient eſté ajoutées, tirées 806. preſque toutes du Manuel de S. Auguſtin, mais qui ne ſe trouvent point dans la pluſpart des manuſcrits.

S. Leon répondit en meſme temps à l'Eveſque Septime, loua ep.7.p.424.425. la vigueur de ſa foy, qu'il connoiſſoit depuis longtemps, luy manda en abregé ce qu'il avoit écrit au metropolitain, & le pria de joindre ſes ſoins aux ſiens pour faire executer promtement & fidelement ſes intentions. [Ces deux lettres ne ſont
Note 3. point datées, & peuteſtre qu'elles n'ont eſté écrites qu'en 447,]
V. 521. où nous trouvons une ſeconde lettre à Janvier datée du 30 de- ep.14.p.446. cembre. Car quoique cette derniere parle en general des heretiques, neanmoins le Cardinal Noris croit qu'elle regarde Nor.h.P.l.2.c. proprement les Pelagiens, & que S. Leon l'écrivit à Janvier, ſur 12.p.258.259. ce que Janvier l'avoit aſſuré qu'il eſtoit preſt d'executer ce qu'il
V. la note 3. luy avoit mandé par ſa lettre precedente. [Quelques uns rejettent cette ſeconde lettre à Janvier, d'autres celle à Septime. Que s'il y a quelque ſujet de douter de l'une ou de l'autre, nous ne voyons pas neanmoins qu'il y ait des raiſons aſſez fortes pour rejetter aucune des deux.

Pour mettre ici tout de ſuite ce que Saint Leon a fait contre l'hereſie Pelagienne, cette racine amere commença encore Phot.c.54.p.45. quelque temps aprés à repouſſer, & il y eut des gents aſſez hardis pour la ſoutenir dans Rome meſme. Mais Proſper qui eſtoit veritablement un homme de Dieu, dit Photius, preſenta des requeſtes contre eux, [ſoit à] S. Leon qui vivoit encore alors, [ſoit aux magiſtrats:] & par ce moyen il les diſſipa, & les obligea de rentrer dans leurs tenebres.

Digitized by Google

ARTICLE VIII.

De Flore impoſteur: S. Leon fait Anaſtaſe de Theſſalonique ſon Vicaire en Illyrie.

Prof.prom.l.4. c.6.p.162.

DURANT que S. Leon pourſuivoit ainſi les Manichéens & les Pelagiens, un impoſteur nommé Flore s'attribuant, dit un auteur du meſme temps, la vertu & le merite de [a]Saint Soſie, qui avoit ſouffert le martyre [du temps de Diocletien, & dont le corps eſtoit alors à Miſene dans la Campanie,] trompoit les peuples, & ſeduiſoit les ames auprés de Naple par les fauſſes merveilles qu'il faiſoit, ou qu'il ſe vantoit de faire. Mais il fut arreſté par le frere de Noſtrien Eveſque de Naple, & par quelques autres Eccleſiaſtiques de la meſme Egliſe; & ayant eſté [b]chaſtié [par les magiſtrats,] il fut chaſſé de la province. [c]L'Egliſe de Naple honore Noſtrien comme un Saint le 16 d'aouſt. [d]Mais il ſemble que ce ſoit ſeulement depuis l'an 1612, auquel on trouva ſes reliques. On ne dit rien de ſa vie, ſinon qu'il a fait quelques baſtimens, qui portoient encore ſon nom pluſieurs ſiecles aprés, & il ſemble qu'il y ait encore aujourd'hui un quartier de Naple appellé la Noſtrienne. On marque qu'il a gouverné 17 ans.

a V. Saint Janvier.

Ugh.t.6.p.63.a. p.62.d.

b coercitus.

Prof.p.53.

[e]Paſque ſe fit cette année le 23 d'avril, [comme nous avons dit ci-deſſus.] Ainſi le vendredi ſaint eſtoit le 21, auquel tomboit le jour de la fondation de Rome. [On avoit accoutumé de celebrer ce jour là par des jeux du cirque.] Mais le reſpect de la Paſſion du Sauveur l'emporta ſur la folie des peuples, & on ne fit point de jeux.

Leo,ep.4.c.2.p. 418.

[f]C'eſtoit une pratique ordinaire aux Papes depuis Sirice, [& meſme depuis [a]Damaſe,] de commettre les Eveſques de Theſſalonique, pour prendre ſoin en leur nom, & comme leurs Vicaires, de toutes les Egliſes de l'Illyrie [Orientale. Anaſtaſe qui eſtoit en ce temps-ci Eveſque de Theſſalonique, avoit receu ce pouvoir du Pape [a]Sixte III. des l'an 435 au pluſtard.] [g]Cependant il l'envoya encore demander à Saint Leon par un Preſtre nommé Nicolas. [Et cela eſt bien favorable] [h]pour ceux qui croient que ce Vicariat n'eſtoit pas attaché à l'Egliſe de Theſſalonique, [i]comme quelques uns le ſoutiennent; [a]mais eſtoit perſonnel pour chaque Eveſque, [& meſme ne ſubſiſtoit que durant la vie du Pape qui l'avoit donné; ou qu'au moins les Papes le pretendoient ainſi, & que les Eveſques de Theſſalonique trouvoient qu'il leur eſtoit

f V. ſon titre § 13.

p.417.

a V. ſon titre.

Col.t.1.p.294.

g Mar.conc.l.5.c. 22.p.60.

h Col. ut ſup.

Digitized by Google

eſtoit plus avantageux d'en convenir.]

'S. Leon n'eut pas de peine à accorder ce pouvoir à Anaſtaſe, [auſſi ample,& plus encore que Sixte le luy avoit donné.]ª Car il menace abſolument de la depoſition les Eveſques qui auront eſté ordonnez, ſans qu'on l'en ait conſulté.'Il luy attribue l'ordination des metropolitains,'& pretend que l'autorité de l'Egliſe Romaine luy donnoit autant de pouvoir ſur eux,qu'ils en avoient eux meſmes[par tous les Canons]ſur leurs ſuffragans.'Il ſe reſerve la connoiſſance des appellations;[ce que je ne voy pas avoir eſté marqué ſi expreſſément par Sixte III. & les autres Papes.]

Leo,ep.4.c.2.p. 417.418.
ª c.4.p.418|11.p. 81.§ 5.
ep.4.c.4.p.419.
ep.5.c.4.p.421.
c.6.p.421|ep.4.c. 5.p.419.

'Il luy écrivit ſur cela le 12 de janvier ª par le Preſtre Nicolas, ᵇl'exhortant beaucoup à s'acquiter dignement du pouvoir qu'il luy donnoit pour faire obſerver, dit-il, les regles de l'Egliſe, [quoique ce pouvoir meſme ſoit aſſez difficile à accorder avec les Canons.]'Il luy recommande extremement le choix des miniſtres de l'Egliſe, ſurtout qu'on n'en priſt point qui euſſent eſté mariez deux fois, ſoit aprés le batteſme, ſoit devant, ni qui euſſent epouſé des veuves,'& qu'on obſervaſt pour les Preſtres & les Diacres de ne les ordonner que les dimanches, comme on l'obſervoit déja pour les Eveſques.'Il l'avertit auſſi de luy écrire de temps en temps, pour luy faire ſavoir l'état des egliſes.[Mais je ne voy pas que cela ſoit nettement dans la lettre qu'il luy écrit.]

ep.4.c.6.p.419.
ª ep.5.c.6.p.422.
ᵇ ep 4.c.2.p.417.
c.3.p.418.
c.5.p.419.
ep.5.c.5.p.421.

'Le meſme jour 12 janvier il écrivit auſſi par Nicolas à tous les metropolitains d'Illyrie, pour les avertir"de luy obeïr en obeïſſant à Anaſtaſe;'& les prie neanmoins de croire qu'il ne diminue rien de leurs droits.'Il leur demande une réponſe afin d'eſtre aſſuré qu'ils avoient receu ſa lettre.'On croit que pluſieurs d'entre eux luy répondirent l'année ſuivante, & l'aſſurerent meſme qu'ils agreoient ce qu'il leur avoit écrit.

c.2.p.421|4.c.6. p.419.
&c
ep.5.c.1.p.420.
c.6.p.422.
ep.13.c.1.p.444| n.p.264-52.

'Il écrivit pluſieurs fois à Anaſtaſe pour luy donner divers avis, & l'inſtruire de la moderation qu'il devoit garder en toutes choſes, pour porter par des exhortations pleines de charité les Egliſes de J. C, dont on luy avoit confié le ſoin, à luy rendre une obeïſſance qui leur ſeroit ſalutaire.[Nous verrons dans la ſuite,] 'que S. Leon fut obligé de le reprendre fortement de ce qu'il abuſoit du pouvoir qu'il luy avoit accordé.

ep.12.c.1.p.438. 439.
p.440.

Digitized by Google

ARTICLE IX.

Dioſcore eſt fait Eveſque d'Alexandrie : Son hypocriſie : Ses violences.

[L'ORIENT fit cette année une grande perte par la mort de S. Cyrille d'Alexandrie,"arrivée le 9 ou plutoſt le 27 de juin. Mais ce qu'il y eut de plus faſcheux pour l'Egliſe, fut] 'qu'on luy donna pour ſucceſſeur[Dioſcore]ſon Archidiacre. [Je ne ſçay pourquoi]'Liberat marque qu'il n'avoit ni femme ni enfans.'Il avoit eſté nourri dans l'étude des loix de Dieu.[Mais il ne luy ſervoit de rien de les avoir dans l'eſprit & dans la memoire, ne les ayant pas dans le cœur.]'On marque qu'il avoit aſſiſté au Concile d'Epheſe avec Saint Cyrille. V. ſon titre note 94.

Liber.c.10.p.50. p.50. Thdrt.ep.113.p. 936.c. Chr.ori.p.118.

[Ce Saint ne l'euſt pas choiſi pour ſon Archidiacre, & toute l'Egliſe d'Alexandrie pour ſon Archeveſque, s'il euſt paru deſlors tel que les hiſtoriens & ſes actions meſmes nous le décrivent.]'Au contraire il paſſoit pour un Prelat orné de beaucoup de vertus,[a]& enrichi des dons & des graces du S. Eſprit.[b]La renommée luy attribuoit particulierement un eſprit humble & moderé, qui ne s'enfloit point du grand nombre de ceux qui luy eſtoient ſoumis, ni de l'elevation de ſon throne ; mais qui conſideroit tous les hommes comme ſes freres, qui voyoit les plus grandes dignitez ſujettes aux plus grands renverſemens, & qui n'avoit point de plus grand deſir que de s'acquerir une place dans le royaume du ciel par l'obſervation exacte des loix de Dieu.'Voilà l'idée que Theodoret nous donne de Dioſcore dans une lettre qu'il luy écrivit au commencement de ſon epiſcopat.

Thdrt.ep.60.p. 935.a. a Leo,ep.11.c.1. p.435. b Thdrt.ep.60. p.935.a.b. a.c.

[Mais Dioſcore meſme nous en donne une bien contraire par ſes actions. Les violences qu'il exerça le firent paroiſtre un tyran plutoſt qu'un Eveſque. Il ſervit d'inſtrument au demon pour troubler toute l'Egliſe, en ſe rendant ou l'auteur, ou le principal appui d'une nouvelle impieté qui y a produit des maux infinis : Il priva l'Egypte de la gloire qu'elle poſſedoit depuis les travaux du grand Athanaſe, d'eſtre la colonne de la verité, & le modele de la pieté. Car l'hereſie d'Eutyche qu'il y fit entrer, y prit de telles racines, que ni les Saints qui y ſont venus depuis, ni la cruauté des barbares qui ſe ſont emparez du pays, ne l'en ont encore pu arracher depuis plus de douze ſiecles. Elle a rendu cette province, qui juſqu'alors avoit eſté la plus unie & la plus paiſible de tout l'Orient, le theatre des troubles, des ſchiſmes,

Digitized by Google

& des ſeditions. Elle a corrompu la pieté des ſolitaires, qui juſqu'alors en avoient eſté le principal ornement. Et au lieu que les Saints y accouroient autrefois de toutes parts pour y acquerir la perfection de la vertu,]ils ſe trouvoient enſuite obligez de s'en eloigner depeur de corrompre leur foy, & de ſe trouver ſeparez de l'unité de l'Egliſe.[De tous les ſolitaires d'Egypte dont on a recueilli les actions ou les paroles dans les vies des Peres, je penſe qu'il n'y en a point qu'on voie avoir paſſé l'an 450, vers lequel mourut Saint Arſene. Boll.t.jan.p.37.§ 25.

Tout nous doit paroiſtre croyable de celui que le demon a rendu le miniſtre de tant de maux. Quelques autres crimes, & quelques mauvaiſes qualitez que l'hiſtoire luy attribue, rien ne doit ſurprendre dans Dioſcore.]'Theophane remarque qu'il n'eſtoit nullement capable d'inſtruire; mais que c'eſtoit un homme 1. 'ſuperbe & imperieux, cruel[à l'égard de tout le monde,]ſurtout envers les parens[& les amis]de ſon predeceſſeur,'qui avoit cependant laiſſé beaucoup de choſes par ſon teſtament à celui qui luy ſuccederoit, en le conjurant de ne point inquieter ceux qui luy appartenoient.[Nous avons marqué''autrepart ce que Dioſcore fit contre eux,]'& comment il ſe ſervoit des biens qu'il leur oſtoit pour gagner l'affection du peuple d'Alexandrie.'Il faudroit copier les requeſtes qu'on preſenta au Concile de Calcedoine, pour marquer en détail les violences barbares dont ils l'accuſoient, & dont ils s'offroient de le convaincre juridiquement. Thphn.p.84.b. Conc.t.4.p.406. c. V.S.Cyrille § 151. Liber.c.10.p.50. Conc.t.4.p.395-415.

[Nous n'avons point encore parlé de la requeſte de Sophrone, parcequ'il n'y a rien qui regarde S. Cyrille.]'Ce Sophrone eſtoit un Chrétien,[& apparemment un ſimple laïque,]'qui ne pouvant ſouffrir l'affront que luy avoit fait un Senateur d'Alexandrie nommé Macaire, de luy enlever ſa femme, avoit obtenu des ordres de l'Empereur & du Prefet du Pretoire, pour obliger Macaire de venir comparoiſtre en juſtice: & il avoit amené un officier de l'Empereur nommé Theodore, pour faire executer ces ordres.'Cependant rien ne fut executé, parceque Dioſcore s'y oppoſa; & il envoya meſme le Diacre Iſidore l'un de ſes miniſtres, avec une troupe de payſans, & d'autres gents qui dependoient de luy, pour tuer Sophrone, & chaſſer Theodore. Sophrone ſe ſauva par la fuite, & Iſidore pilla tout ce qu'il avoit pour s'entretenir luy & ſa famille; de ſorte qu'il fut reduit à une entiere pauvreté. p.415.b. p.414.a.b.c. c.d. p.417.a.

1.[Je ne voy point d'autre ſens à ἀχρεῖος, & c'eſt le vray caractere de Dioſcore.]'Deux manuſcrits ont ἀχρεῖος [qui eſt plus grec, & alors il faut mettre qu'il n'eſtoit capable ni d'inſtruire, ni de quelque autre bien que ce fuſt.] Thphn.p.110.6.

Digitized by Google

ARTICLE X.

Suite des violences & des autres crimes de Dioſcore.

Conc.t.4.p.395. b|399.c|415.a. a p.398.a|399.d|402.e. b p.395.e. c p.402.b. d p.415.a.

'IL y eut un grand nombre d'autres perſonnes que Dioſcore traita avec la meſme violence que Sophrone, [a]coupant les arbres, "brulant & demoliſſant les maiſons, [b]commettant meſme &c des meurtres, [c]ou eſtant cauſe que d'autres en commettoient. [d]Et on écrit que ſans la ſageſſe de Theodore gouverneur d'Egypte, qui maintenoit les loix avec beaucoup de generoſité, il auroit bientoſt deſerté toute la ville d'Alexandrie. 'Nous avons quelques lettres de Saint Iſidore de Peluſe à Theodore Prefet d'Egypte. [Mais je ne ſçay ſi c'eſt le meſme.] Car au lieu de le louer, il le blaſme avec ſa liberté ordinaire. Il le taxe d'orgueil, de faſte, & d'arrogance, & de n'acquerir des louanges qu'en les achetant par l'argent, au lieu de meriter l'eſtime & l'amour par ſa bonne conduite & par ſa douceur. 'Godefroy raporte ces lettres à Theodote ou Theodore Comte d'Egypte en 435. [Mais le Theodore de Saint Iſidore eſtoit Prefet d'Egypte, & non pas Comte.

J.l.1.ep.50.p. 275.l.5.ep.372. 462.p.671.695.

Cod.Th.t.6.p. 389.1.

Ce que Dioſcore fit à Epheſe, juſtifie ce que l'on a dit de ſa conduite violente & emportée.] 'Ainſi ce n'eſt pas ſans ſujet que on luy a donné le nom de tyran. [Mais il le meritoit encore par l'uſurpation qu'il faiſoit de l'autorité ſeculiere. 'Car la maniere dont il ſe conduiſit envers divers Gouverneurs, fit voir le peu de reſpect qu'il avoit pour la majeſté du Prince. 'Il mettoit à l'amende, chaſſoit & banniſſoit d'Alexandrie, comme s'il euſt eſté le maiſtre & le ſeigneur de cette ville, 'diſant meſme que le pays eſtoit plus à luy qu'aux Empereurs, '& agiſſant comme s'il euſt eſté effectivement le Roy de toute l'Egypte. 'Lorſqu'on apporta à Alexandrie "l'image de Marcien nouvellement elu à l'Empire, [l'an 450,] il fit donner de l'argent à diverſes perſonnes, pour faire chaſſer de la ville ceux qui avoient l'inſolence d'y publier la promotion d'un autre Empereur que luy. [Et il pouvoit juger que Marcien ne luy ſeroit pas favorable.] 'La maniere outrageuſe "dont il traita le moine Theodoſe, parcequ'il n'approuvoit pas ſa conduite, [fait voir quel eſtoit tout enſemble ſon emportement, & ſon pouvoir.

Conc.t.4.p.414.d.

p.395.b|399.c.d|415.a.

p.399.c.

p.414.c.

p.415.a.

p.414.c.

Aug. Eva.l.2.c.5.p. 296.c.

V.5138.

Il eſt aiſé de juger qu'il n'agiſſoit pas avec plus de moderation & d'equité dans le gouvernement de ſon Egliſe.] 'Le Preſtre

Conc.t.4.p.395.d.c|402.d|407.c.

Digitized by Google

Athanaſe, & les Diacres Theodore & Iſquyrion l'accuſerent de les avoir depoſez de leurs degrez des l'entrée de ſon epiſcopat, ſans aucune forme, & ſans qu'il y euſt contre eux ni accuſation, ni plainte. 'Il en elevoit d'autres à ces dignitez ſacrées, parcequ'ils avoient eſté les miniſtres de ſes cruautez. [Car eſtant riche & puiſſant, il ne manquoit pas de perſonnes qui le ſecondoient dans ſes violences.] 'Les principaux d'entre eux eſtoient Menas Preſtre, Pierre Diacre, Agoraite ſon "Camerier, Jean Notaire, Harpocration, Dorothée, Euſebe, Didion, dont les qualitez ne ſont pas exprimées, & Gaien laïque, "qui avoit la charge de fournir l'eau aux bains de l'eveſché.

p.406.b. p 398.c|403.a.e|414.c.

οὐρεσιάρης. μαγείρης.

'Une dame de la premiere qualité nommée Periſterie, ayant laiſſé par teſtament une grande ſomme d'or aux monaſteres, aux hoſpitaux, aux Hoſtels-Dieu, & aux autres pauvres d'Egypte, ſans parler de mettre cet or entre les mains de Dioſcore; il ſe le fit neanmoins donner, & le diſtribua à des farceurs & à des comediens, ſans en rien donner aux pauvres.

p.402.a.

'Les Empereurs faiſoient donner une certaine quantité de blé aux Egliſes de Libye, tant pour l'aſſiſtance des étrangers & des pauvres, que pour offrir le ſaint Sacrifice; le pays eſtant ſi ſec qu'il ne produit point de blé. Dioſcore ne voulut point qu'on donnaſt ce blé aux Eveſques du pays, mais ſe le fit livrer à luy-meſme, ayant donné pour cela de grandes ſommes d'argent; & il le revendit enſuite bien cher dans un temps qu'on manquoit de blé; ſans en rien donner aux Egliſes pour leſquelles il eſtoit deſtiné.

p.399.a.

'On l'a accuſé d'avoir toujours eſté tres dereglé dans ſa vie particuliere, 'juſqu'à s'eſtre ſouillé par des adulteres: [a] & le ſcandale "en eſtoit ſi grand dans Alexandrie & dans le pays d'alentour, que le peuple en parloit tout publiquement. 'Ainſi les excés que nous luy verrons commettre à Epheſe, ne furent que la confirmation & la ſuite de ceux dont il s'eſtoit rendu coupable des auparavant. 'Il y avoit déja longtemps qu'il avoit fait voir par ſes actions, que ſous l'apparence d'un Eveſque & d'un paſteur, il avoit la rage & la cruauté des loups.

p.414.c. [a] p.402.b. &c. p.834.c. p.835.c.

[Il ne faut pas s'étonner ſi ſa foy n'eſtoit pas plus pure que ſa vie. Nous le verrons depoſé dans le Concile œcumenique de Calcedoine, pour s'eſtre rendu le protecteur de l'hereſiarque Eutyche, & autant de ſa doctrine que de ſa perſonne. Outre l'Eutychianiſme,] 'on luy a reproché d'avoir toujours eſté dans les ſentimens dont on accuſoit Origene. 'Mais on s'eſt offert de

p.395.c|399.d|414.a.

Digitized by Google

le convaincre par le témoignage de toute la ville d'Alexandrie, du Clergé, & des ſaints moines, d'avoir ſouvent proferé des blaſphemes contre la ſainte Trinité. [Voilà l'idée generale que l'hiſtoire nous donne de Dioſcore, & qui ne ſera que trop confirmée par ce que nous verrons du détail de ſes actions.]

ARTICLE XI.

De Nomus & Chryſaphe miniſtres de Theodoſe II: Saint Leon écrit à Dioſcore.

[LA confiance de Dioſcore eſtoit ſans doute non ſeulement dans le pouvoir qu'avoient alors les Eveſques d'Alexandrie, mais encore dans] l'intelligence qu'il avoit avec Nomus, & avec l'eunuque Chryſaphe. [a]Nomus avoit alors entre les mains toutes les affaires de l'Empire. Theodoret luy attribue un eſprit capable de beaucoup de choſes: [b]& il dit qu'il eſtoit inſtruit dans les ſciences humaines & divines. Il en parle comme d'un Chrétien. [Il fut Conſul l'an 445.] [c]Il eut auſſi la dignité de Patrice en 449 au moins, [d]& encore en 443 celle de maiſtre des Offices, aprés avoir paſſé par toutes ſortes de charges. On marque qu'il eſtoit magnifique, & n'epargnoit point l'argent pour venir à bout d'un deſſein. [e]Mais les violences qu'il exerça à l'égard d'Athanaſe neveu de S. Cyrille, par le moyen d'un officier nommé Severe, nous apprennent [que c'eſtoit ſouvent ſon injuſtice qui fourniſſoit de matiere à ſa liberalité.]

[f]Il paroiſt aſſez par Theodoret qu'il eut part à ce que ſouffrit l'Egliſe dans les dernieres années de Theodoſe le jeune. [g]Auſſi il eſtoit ami particulier de Chryſaphe. [h]La maniere dont en parle Athanaſe, donne lieu de croire que ſon credit eſtoit extrémement diminué du temps de Marcien. [i]Il eſtoit neanmoins encore conſideré comme un des principaux officiers de l'Empire, & il aſſiſta à pluſieurs ſeances du Concile de Calcedoine. [k]Suidas parle d'un Nomus, dont il loue plus l'eſprit & la ſcience que les mœurs. Mais il paroiſt que c'eſtoit quelque officier d'une ville particuliere.

[l]Pour Chryſaphe nommé auſſi Zummas, [m]Taiumas, ou plutoſt Tzumas comme il eſt appellé par Theodore le Lecteur, [n]il eſtoit eunuque, [o]& apparemment barbare de naiſſance. [p]Aprés que Cyrus eut eſté diſgracié ["vers l'an 442,] il ſe trouva jouir ſeul de la ſouveraine puiſſance, [q]& le maiſtre de l'Empereur auſſibien V. Theodoſe II. note 20.

Conc. t. 4. p. 407. b.
a b| Thdrt. ep. 58. p. 934. c.
ep. 96. p. 970. c.
ep. 96. p. 970. a| Priſc. p. 71. c. d.
b Priſc. b| Cod. Th. nov. p. 14. 1. Conc. t. 4. p. 407. b| 410. b. c.
Thdrt. ep. 81. 96. p. 952. 970.
c Priſc. p. 71. d. Conc. t. 4. p. 407. 410.
p. 77. c| 326. c.
Suid. γ. t. 2. p.
3. p. 1300| Cedr. p. [illegible]. a.
d Thph. p. 86.
c| 173. Thdr. L. p. 551. b.
e Priſc. p. 38; Marc.
f Conc. t. 4. p. 410. b.
g Suid. 3. p. 1300. f.
h Thph. p. 84. c.

Digitized by Google

que de ſa Cour.[Victor de Tunne &]'Nicephore diſent qu'il avoit la charge de grand Chambellan,[preſque affectée à des
1. eunuques barbares.]'D'autres luy donnent[des titres qui ſemblent plutoſt marquer un officier des Gardes qui portoit l'épée imperiale.'Et neanmoins il pouvoit avoir l'une & l'autre charge en meſme temps, comme Narſe ſous Juſtinien, & pluſieurs autres.

Nicph.l.14.c.47. p.547.a. Cang gr.7.p. 1415.1416.

'Un hiſtorien l'appelle un deſtructeur, un méchant eſprit, un impie, un homme porté au meurtre, & dont les mœurs eſtoient toutes corrompues.'Theophane le qualifie auſſi un impie, & un ennemi du bien & de la paix de l'Egliſe.'Il paroiſt qu'il ſe ſignala ſurtout par ſon avarice.'On dit qu'en l'an 441, auquel il avoit déja beaucoup de pouvoir,''il fit aſſaſſiner Jean le Vandale General des armées Romaines.'Il*corrompit un officier d'Attila pour tuer ſon maiſtre.'Mais la trahiſon fut decouverte, & ne ſervit qu'à couvrir de confuſion Chryſaphe, & Theodoſe meſme qui y avoit conſenti.'On demanda la teſte de Chryſaphe; & il ſe maintint neanmoins,[parcequ'il eſtoit encore neceſſaire aux deſſeins de Dieu.

Manaſſ.p.56.d. Thphn.p.84.89. Marc.an.450. Thphn.p.84.a| 89.b. Priſc.p.38. p.39.a. b|71.c.d.

V. Theodoſe II.§ 26. *Ib.§ 34.

C'eſt particulierement dans les monumens de l'Egliſe que le nom de cet eunuque eſt celebre,à cauſe des maux qu'il luy a faits en ſoutenant l'hereſiarque Eutyche,]'des ſentimens duquel il approchoit beaucoup.[a]Liberat dit qu'il[2]avoit eſté tenu par luy
2. ſur les Fonts.[b]Il paroiſt qu'il eut part à la perſecution & aux depouilles des parens de Saint Cyrille.[La ſuite nous apprendra le reſte de ſes actions.

Eva.l.2.c.2.p. 285.d. a Liber.c.11.p. 63. b Conc.t.4.p. 407.b.c.

Sa punition fut l'un des premiers effets du changement que cauſa la mort de Theodoſe en 450, & elle eſt remarquée preſque par tous les hiſtoriens & tous les chronologiſtes.] Pluſieurs l'attribuent nommément à Pulquerie.[Victor de Tunne, & Saint Proſper encore plus clairement, la font preceder l'election de Marcien.]'L'auteur de l'hiſtoire d'Acace ſuit le meſme ordre.[Et c'eſt peuteſtre pour cela qu'Evagre dont l'hiſtoire commence proprement à Marcien, n'en parle point.]'Il fut puni du dernier ſupplice à la porte de[Conſtantinople qui mene à]Melantiade,
'& ſon avarice perit avec luy,[au moins à l'égard des autres.]
'C'eſt le malheur qu'il s'attira par le mauvais uſage qu'il fit de la faveur de ſon maiſtre.'Theophane dit que Pulquerie le livra entre les mains de Jourdain fils du General Jean le Vandale; &

Thdr.L.p.551.a| Marc.chr. Acac h.p.115. Chr.Al.p.738. Marc.chr. Vict.Tun;Prof. Thphn.p.89.c.

1. ὑπασπίσης. Priſc. de legat.p.37.d|Evag.l.2.c.2 p.283.c. σπαθαρίος. Chr. Alex. p.738|Acac. hiſt. p.112.

2. quem Eutyches ſuſceperat de ſacro baptiſmate.

Digitized by Google

que Jourdain vengea la mort de ſon pere par le ſang de celui qui en avoit eſté l'auteur. Conc p.408.b. Il eſt qualifié publiquement *d'infame memoire.*

L'AN DE JESUS CHRIST 445, DE S. LEON 4 & 5.

[Les vices & les crimes de Dioſcore n'eclaterent pas ſi fort dans le commencement de ſon epiſcopat. C'eſt pourquoi il vivoit dans l'union & la ſocieté des plus ſaints Eveſques.] Leo, ep.11.c.1.p. 435. Peu de temps aprés qu'il eut eſté fait Eveſque, [a] il envoya à Rome le Preſtre Poſidoine, qui y avoit déja eſté envoyé pluſieurs fois [par S. Cyrille,] pour porter ſans doute à S. Leon la nouvelle de ſon ordination, & les lettres qu'il luy en écrivoit. Quand Poſidoine fut pres de s'en retourner, le Pape luy donna une lettre pour Dioſcore datée du 21 juin de l'an 445. [b] Il y pretend que l'Egliſe d'Alexandrie doit ſuivre toutes les pratiques de celle de Rome, [c] dont il ſeroit aiſé à Poſidoine d'inſtruire les Alexandrins. Il marque particulierement qu'il ne faut point ordonner les Preſtres ni les Diacres que le dimanche au matin, ou le ſamedi au ſoir; ce qui paſſoit pour le commencement du dimanche; & qu'il faut que l'Eveſque qui ordonne, & celui qui eſt ordonné, ſoient à jeun depuis le vendredi. Il veut encore que dans les grandes feſtes, où tout le peuple ne peut pas tenir enſemble dans l'egliſe, on ne s'arreſte pas à la coutume de ne celebrer qu'une fois la Meſſe, mais qu'on la recommence autant de fois que l'egliſe ſe trouvera pleine d'un nouveau peuple, de peur qu'une partie des Fideles ne ſoit privée de la conſolation d'offrir le Sacrifice. [Il ſemble parler dans cette lettre avec beaucoup d'autorité. Mais je penſe que ce n'eſt pas ce qui faiſoit impreſſion ſur Dioſcore,] & on croit que l'Egliſe d'Egypte a conſervé auſſi bien que tout le reſte de l'Orient, l'ancienne coutume de ne celebrer qu'une fois en un meſme jour. Il paroiſt qu'en Afrique on celebroit deux fois dans des occaſions extraordinaires. [Je croy qu'on le voit dans S. Auguſtin pour les morts, & le jeudi ſaint.]

a p.437. n.p.813.1. ep.11.p.437. n.p.813.1. b ep.11.p.435. 437. c p.437. p.436. p.437. n.p.816.2. p.815.1.

ARTICLE XII.

S. Leon traite mal S. Hilaire d'Arles; maintient l'autorité d'Anaſtaſe de Theſſalonique.

[SAINT Leon fut occupé dans le commencement de cette année par l'affaire celebre de l'Eveſque Quelidoine, qui ayant eſté depoſé par un Concile de France où preſidoit Saint Hilaire

Hilaire d'Arles, avoit appellé à luy. Il le rétablit tout d'abord dans les fonctions de l'epiſcopat : Et Saint Hilaire eſtant enſuite venu à Rome à pié nonobſtant la rigueur de l'hiver, pour ſoutenir que Quelidoine n'avoit point eu droit d'appeller, cette propoſition choqua le Pape : de ſorte qu'il receut fort mal un ſi grand Saint, luy fit meſme donner des gardes, & le traita de telle ſorte, que ce Saint crut s'en devoir retourner à Arles, ſans attendre meſme la fin de l'hiver.

Le Pape ſurpris & indigné de ſon depart, caſſa dans un Concile la depoſition de Quelidoine, oſta à l'Egliſe d'Arles le droit de metropole pour le donner à Vienne, qui le pretendoit avec aſſez de fondement, & écrivit en France contre S. Hilaire une lettre pleine de feu, & remplie de faits tres injurieux à ce Saint, mais apparemment inventez ou mal tournez par ceux qui n'aimoient pas ſa fermeté Apoſtolique. Il obtint meſme de Valentinien qui eſtoit alors à Rome, une loy celebre datée du ſixieme de juin, trop favorable à la puiſſance de ſon ſiege, mais peu honorable à ſa pieté. Nous ne marquons cette hiſtoire importante qu'en un mot, parcequ'elle eſt traitée plus amplement ſur Saint Hilaire.]

'S. Leon qui avoit écrit l'année precedente aux metropolitains d'Illyrie, pour les obliger de ſe ſoumettre à Anaſtaſe de Theſſalonique, '& qui les avoit priez de luy récrire, [a]receut réponſe de ſix d'entre eux, qui luy témoignerent avoir receu avec joie la lettre qu'il leur avoit écrite. [b]Ces ſix metropolitains ſont Senecion, Caroſe, Theodule, Luc, Antioque & Vigilance. Ils ſont appellez metropolitains de la province d'Acaïe ; [ce qui n'a point de ſens. Car l'Acaïe n'eſtoit qu'une province particuliere, & qui n'avoit qu'un metropolitain, ſavoir celui de Corinthe.] 'Et il paroiſt meſme par la réponſe de S. Leon, qu'il n'avoit pas écrit avec les autres. 'C'eſtoit alors non pas Pierre, comme le dit Holſtenius, [mais plutoſt Eraſiſtrate ſon predeceſſeur,] 'qui aſſiſta en 449 au faux Concile d'Epheſe.

'Senecion à qui le Pape Celeſtin avoit déja écrit, [c]aſſiſta l'an 431 au Concile d'Epheſe en qualité d'Eveſque de Codres, [d]ou plutoſt de Scodres, metropole de la Prevalitaine. [e]Luc eſtoit metropolitain de Duras dans la nouvelle Epire, & aſſiſta tant au faux Concile d Epheſe, qu'au Concile de Calcedoine. [f]Vigilance l'eſtoit de Lariſſe en Theſſalie, & aſſiſta aux meſmes Conciles ou par luy meſme, ou par Conſtantin de Demetriade ſon deputé.

'Comme l'Illyrie Orientale comprenoit alors dix provinces

Leo, ep. 5. p. 420.

a p. 422.

b ep. 13. c. 1. p. 444.

b p. 444.

c 3. p. 444.

Col. r. t. 2. p 296.

Conc. t. 4. p. 116. c.

Col. r t. 1. p. 85.

c Conc. t. 3. p. 447. b.

d Col. r. n. p. 85.

e Conc. t. 4 p. 117. c] 82. b.

f p. 82. b] 117. c.

Col. r. t. 1. p. 48] Not. p. 6.

Digitized by Google

ſans la Macedoine,[il faut dire qu'il y eut quatre metropolitains qui n'écrivirent pas au Pape avec les autres. C'eſtoient apparemment Eraſiſtrate de Corinthe dont nous venons de parler, Attique de Nicople dans la premiere Epire, qui paroiſt ne s'eſtre ſoumis que depuis par force à l'autorité d'Anaſtaſe,]'Martyre de Gortyne en Candie qui vivoit en 449 & 451,[a]& peuteſtre Urſicin de Scupi[dans la Dardanie,]ou Zoſime de Sardique[dans la Dace]qui vivoient en 458.[Ces quatre metropolitains pouvoient bien reſiſter encore à l'autorité d'Anaſtaſe.]'Car S. Leon dans la réponſe aux ſix autres, recommande fort qu'on ſe trouve aux Conciles qu'Anaſtaſe aſſemblera, & menace de proceder contre ceux qui le refuſeront, afin de corriger, dit-il, la deſobeïſſance de quelques uns.[Eraſiſtrate]de Corinthe ne conſultoit pas non plus Anaſtaſe pour les ordinations[des Eveſques.]'Car Anaſtaſe manda cette année meſme à Saint Leon, que cet Eveſque en ordonnoit pluſieurs contre les decrets des Canons, & les conſtitutions des Papes. Il marqua particulierement qu'il en avoit ordonné un à Theſpie malgré la reſiſtance & l'oppoſition du peuple, qui ne l'avoit jamais vu.

Conc.t 4.p.322.d;891.d. [a] p.891.d.

Leo,ep.13.c.2.p.445.

c.3.p.445.

L'AN DE JESUS CHRIST 446, DE S. LEON 5 & 6.

'Saint Leon répondit le 6 janvier 446, aux ſix metropolitains d'Illyrie qui luy avoient écrit, leur recommanda tout de nouveau de s'unir & de ſe ſoumettre à Anaſtaſe, & de ſe trouver à ſon Concile, les exhorta à l'union, à la charité, & à la vigilance paſtorale, blaſma l'Eveſque de Corinthe des fautes dont on l'accuſoit, & défendit de recevoir un Eccleſiaſtique d'un autre dioceſe, ſans avoir par écrit le conſentement de ſon Eveſque.'Il écrivit en meſme temps à Anaſtaſe, & luy marqua diverſes choſes auſquelles il ſouhaitoit que les Eveſques priſſent garde. C'eſt pourquoi il luy manda d'en écrire aux Eveſques d'Illyrie. [Nous ne ſavons point ce que c'eſtoit, parceque cette lettre eſt perdue.]'Il luy recommanda auſſi de n'aſſembler point de Conciles generaux que rarement, & pour des affaires importantes, & de ſe contenter qu'il y euſt deux ou trois Eveſques de chaque province.

p.444-446.

c.4.p.446.

c.2.p.445.

ARTICLE XIII.

Anaſtaſe abuſe de ſon pouvoir ; maltraite Attique de Nicople.

[ANASTASE ne contribuoit pas de ſa part à établir par ſa ſageſſe & par ſa douceur, la juriſdiction que Saint Leon s'efforçoit de luy attribuer ſur toutes les Egliſes de l'Illyrie.] Il uſa de ſon pouvoir en pluſieurs occaſions d'une maniere qui donna à S. Leon de la conſolation & de la joie : mais il luy cauſa auſſi-bien de la douleur par l'abus qu'il en fit en d'autres. Il paroiſſoit aimer plus à dominer, qu'à procurer le bien de ceux qui luy eſtoient ſoumis, chercher plus ſes intereſts que ceux de J.C, avoir eſté enflé par ſon elevation, & rendre pernicieux aux autres & à luy meſme le pouvoir qu'on ne luy avoit donné que pour procurer le bien & la concorde des Egliſes. Leo,ep.12.c.1.p. 440. p.439.

Divers Eveſques ſe plaignoient de luy, quoique peuteſtre ils n'euſſent pas tous raiſon de s'en plaindre ; & témoignoient eſtre offenſez de ſa conduite. Il ſemble qu'on l'accuſoit de vouloir que dans les Conciles ſon ſentiment l'emportaſt ſur tous les autres, [a] & d'en tenir ſouvent pour faire oſtentation de ſon pouvoir, ſous pretexte de maintenir la diſcipline, ſans ſe mettre en peine de fatiguer les autres Eveſques. c.11.p.443. p.443|Mar. conc.l.5.c.7.§ 6. 7.p.82. a Leo,ep.12.c. 10.p.443.

Mais il y eut ſurtout une affaire qui eclata extrémement, & cauſa beaucoup de douleur à S. Leon. Ce fut celle d'Attique [de Nicople] metropolitain de l'ancienne Epire, [que nous verrons aſſiſter au faux Concile d'Epheſe en 449, & à celui de Calcedoine en 451.] Anaſtaſe luy avoit mandé de venir à Theſſalonique, apparemment pour ſe trouver à ſon Concile. [b] Il differa d'y venir, s'excuſant ſur ce qu'il eſtoit malade : [c] & peuteſtre meſme qu'il ne croyoit point devoir cette ſoumiſſion à Anaſtaſe, nonobſtant les commandemens reiterez des Papes. Il paroiſt qu'Anaſtaſe le prit de la ſorte. Il ſe contenta neanmoins de mander à S. Leon qu'il s'eſtoit excuſé de venir ſur ſa maladie. Mais ſans attendre la réponſe du Pape, & ſe doutant peuteſtre qu'elle l'obligeroit à agir avec plus de moderation qu'il ne vouloit, il obtint un ordre du Prefet d'Illyrie, [dont le ſiege eſtoit à Theſſalonique,] pour ſe faire amener Attique de force ; ce que S. Leon fit ordonner l'an 445, en faveur de Rome par Valentinien. Mais ni luy, ni ſes predeceſſeurs n'avoient jamais ordonné aux Eveſques de Theſſalonique d'uſer de cette procedure. c.1.p.449. p.440. n.p.818.§ 5. b ep.12.p.440. c n.p.818.§ 5. ep.12.p.440. p.439.440. p.434. p.439.

Digitized by Google

p.442. L'ordre du Prefet ayant donc armé toutes les milices contre un Eveſque innocent, on l'arracha des lieux les plus ſacrez de l'Egliſe, & ſans conſiderer ni ſa maladie, ni la rigueur de l'hiver où l'on eſtoit alors, on le contraignit d'aller à Theſſalonique au milieu des neiges, par un chemin tres rude & tres dangereux; de ſorte qu'on diſoit meſme que quelques uns de ceux qui l'avoient
p.439. accompagné en eſtoient morts de fatigue. Quand il fut arrivé à Theſſalonique, on le contraignit de donner un acte, par lequel il s'obligeoit d'obeïr [à Anaſtaſe; ce qui fait voir que c'eſtoit là l'unique but d'un traitement ſi extraordinaire fait à un metropolitain. On ne ſçait point quand cela arriva. Quelques uns le mettent des l'an 445. Mais j'ay peine à croire que ce n'ait pas eſté pluſtard.] NOTE 4.

Ibid. Anaſtaſe envoya enſuite des Diacres à S. Leon, & luy manda qu'Attique eſtoit venu à Theſſalonique, & avoit conſenti par
Ibid. écrit à [luy] obeir, ſans luy dire aucune autre choſe. Mais Attique [ſe trouvant en liberté,] vint à Rome avec quelques Eveſques de ſa province, & fit de grandes plaintes du traitement qu'il avoit ſouffert. Il en parla en preſence meſme des Diacres d'Anaſtaſe, & ils n'oſerent luy rien répondre.

ARTICLE XIV.

Saint Leon fait une reprimende à Anaſtaſe.

Leo, ep 12. p.439. SAINT Leon vit bien que cette faute d'Anaſtaſe retomboit ſur luy, [& que puiſqu'il prenoit tant de peine pour établir l'Eveſque de Theſſalonique audeſſus des autres metropolitains de l'Illyrie,] on croiroit que c'eſtoit par ſon ordre qu'il employoit
p.438. ces voies violentes pour appuyer ſon autorité, quoiqu'il l'euſt toujours porté, comme nous avons dit, à la moderation & à la
p.440 [c.10.11.p. douceur. Il paroiſt de plus qu'il avoit déja receu diverſes plain-
443. & c.1.p.440. tes de luy ſur d'autres ſujets, & que diverſes experiences luy avoient fait connoiſtre que la grandeur de l'Egliſe de Theſſalonique n'eſtoit pas la voie la plus ſure, pour empeſcher qu'il n'arrivaſt des ſcandales dans l'Illyrie, & pour faire que tout s'y gouvernaſt par un eſprit de paix & de charité.

p.440. Il ne voulut pas oſter la primauté à l'Eveſque de Theſſalonique, [& peuteſtre qu'il ne l'euſt pas pu.] Mais il taſcha d'empeſ-
p.438-440. cher qu'il n'en abuſaſt. Ainſi il luy écrivit une grande lettre, où aprés avoir blaſmé avec force la maniere dont il avoit traité

Digitized by Google

Attique, il declare qu'il veut maintenir en leur entier les droits attribuez par les Canons aux metropolitains, voulant neanmoins qu'avant que de sacrer un Evesque, ils avertissent de son election & de ses qualitez celui de Thessalonique, afin qu'il confirmast l'election. Il ne luy attribue que la mesme chose touchant les metropolitains, laissant leur ordination aux Evesques de la province, quoique par sa lettre du 12 janvier 444, il la luy eust reservée: Et il luy recommande de confirmer promtement les elections, lorsqu'elles seroient faites comme il faut. c.2 p.440. c.6.p.441. p.442. ep.4.c.4.p.419. ep.12.c.6.p.442.

Il ordonne que les metropolitains tiendront deux fois l'an des Conciles provinciaux, & ne renvoieront à Thessalonique que ce qu'ils n'auront pu terminer dans leur Concile: Pour les Conciles generaux, il veut qu'ils ne se tiennent que dans la necessité, & qu'il n'y vienne que deux Evesques de chaque province, choisis par le metropolitain, [ce qui est bien different de ce que d'autres Papes avoient ordonné, que l'Evesque de Thessalonique prendroit tels Evesques qu'il trouveroit à propos pour juger avec luy les causes des autres Evesques.] Il ajoute qu'Anastase ne pourra retenir les Evesques plus de quinze jours aprés le terme marqué pour le Concile, & que si dans le Concile son avis se trouve different de celui des autres Evesques, on renvoiera l'affaire à Rome. c.7.p.442. c.10.p.443. c.11.p.443.

Il ordonne que les Evesques qui auront quitté un evesché pour en prendre un autre, les perdront tous deux; & que si un Ecclesiastique quitte sa province sans le consentement de son Evesque, celui de Thessalonique prendra le soin de le faire retourner à son Eglise. Il finit cette lettre en exhortant Anastase & ceux qui se plaignoient de luy à vivre dans l'union & dans la paix, pour procurer à l'Eglise la mesme union, en sorte que les Evesques soient soumis à leurs metropolitains, les metropolitains aux Evesques des grandes villes, & ceux-ci au Pape. Il parle dans cette lettre de la continence des Soudiacres comme d'une chose receue sans difficulté. Et neanmoins elle n'estoit pas encore bien établie dans la Sicile mesme du temps de S. Gregoire le Grand. c.8.p.442. c.9.p.442. c.11.p.443.444. c.4.p.441. n.p.819.511.

On trouve de la difficulté à accorder quelques endroits de cette lettre, qui parlent de la maniere de juger les Evesques, & si Saint Leon pretendoit qu'on ne le pust faire sans le consulter. [Ce n'est pas ici le lieu d'examiner ces sortes de choses.] David, p.828. 830.

Digitized by Google

ARTICLE XV.

De Saint Flavien de Conſtantinople : Sa vertu le fait haïr de Chryſaphe & de Dioſcore.

Bar.446.§17. Thphn p.84.a.b. 'IL faut mettre ["vers le 12 juillet de] cette année 446, la mort de S. Procle Archeveſque de Conſtantinople. 'On mit à ſa place Flavien Preſtre, & threſorier des vaſes ſacrez de la meſme Egliſe, [dont toutes les actions que nous raporterons dans la ſuite, ſeront preſque autant d'eloges. Dieu l'a egalé à Saint Chryſoſtome, en ce que ſa pieté luy a attiré la haine & la perſecution des méchans ; & l'a meſme relevé audeſſus de luy, en ce qu'il luy a fait la grace de ſouffrir la mort pour la défenſe de la foy, & de terminer ſa vie par le martyre.] 'On peut voir "les eloges que Theodoret luy donne ſur ce qu'il avoit entrepris avec beaucoup de courage la défenſe des veritez de la foy. Il le compare à un flambeau que Dieu avoit donné à ſon Egliſe, pour changer les tenebres qui couvroient tout l'univers, en une tres vive lumiere. 'Theophane l'appelle un homme plein de vertu, & "dans qui tout honoroit le miniſtere ſacré où il eſtoit elevé. 'Saint Leon dit que ce fut ſa modeſtie & ſon humilité qui l'eleverent juſqu'à la gloire de la confeſſion [& du martyre.]

V.S.Procle. Thdrt.ep.11.p. 904. &c. Thphn.p.84.b. Leo,ep.79.c.3.p. 597. ὑφέσεως.

Boll.18.feb.p.71. §1. 'Les Grecs dans leurs Ménées diſent qu'il fut porté ſur le throne epiſcopal par la volonté de Dieu, par le ſuffrage de l'Empereur & du Senat, & par le ſentiment du ſaint Concile [des Eveſques qui ſe trouvoient alors à Conſtantinople.] 'On marque que Chryſaphe en eut de la peine & de la jalouſie, & que ce fut pour cela qu'il porta Theodoſe, qui eſtoit alors à Calcedoine, à envoyer dire à Flavien qu'il luy envoyaſt des eulogies, [& un preſent de benediction] pour ſon ordination. Flavien luy envoya pour cela quelques pains. Chryſaphe les refuſa avec mepris, & fit dire à Flavien que c'eſtoit de l'or que l'Empereur demandoit pour eulogies, & non pas du pain. L'Eveſque répondit à cela qu'il n'avoit point d'or que celui des vaſes ſacrez. 'Car pour les biens « de l'Egliſe, vous ſavez tres bien, ajouta-t-il, qu'ils ſont conſa- « crez à Dieu & aux pauvres. 'Evagre qui ne parle point du reſte, « dit que comme il luy demandoit de l'argent pour ſon ordination, il luy envoya effectivement les vaiſſeaux ſacrez, afin de faire rougir [ſon avarice ſacrilege.] 'Cette action piqua vivement Chryſaphe, juſqu'à le faire reſoudre à procurer par toutes ſortes

Thphn.p.84.c. Nphr.l.14.c.47. p.547.b. b[Eva.l.2.c.2.p. 285.c.d. c[Thphn.p.84.c. p.85.a[Eva.p. 285.c.d.

Digitized by Google

de voies la depoſition d'un homme[ſi ferme & ſi independant de ſon credit,] pour faire mettre Eutyche à ſa place, ſi nous en croyons Theophane.

'On ajoute que comme cela ne ſe pouvoit pas eſperer tant que Pulquerie gouverneroit les affaires, Chryſaphe entreprit de l'eloigner;[ce qu'il pouvoit ſouhaiter d'ailleurs pour augmenter ſon credit :]'Qu'ayant tenté quelques autres voies qui ne luy réuſſirent pas, enfin il perſuada à Theodoſe par ſes importunitez, que ſa ſœur vouloit faire une profeſſion[plus publique]de virginité, & qu'ainſi il falloit que Flavien l'ordonnaſt Diaconiſſe. [Et il ne faut pas douter qu'il ne travaillaſt à luy faire ſouhaiter que ſa ſœur luy laiſſaſt toute la conduite des affaires, ſans y prendre part, comme s'il n'euſt pas eſté capable de gouverner ſans elle.] Thphn.p.85.a. b.

'L'Empereur donna donc cet ordre à Flavien, qui promit, dit-on, de l'executer, quoiqu'il luy fuſt tres deſagreable. Mais comme il prevoyoit les maux & les ſcandales qui en pouvoient naiſtre, il fit dire ſecrettement à Pulquerie, qu'il la prioit de ne ſe point trouver avec luy, depeur qu'il ne fuſt contraint de faire quelque choſe qui pourroit ne luy eſtre pas agreable. Pulquerie comprit ce qu'il vouloit dire : Elle quitta Conſtantinople & le maniement des affaires, & ſe retira[à ſept milles de la ville]au palais d'Hebdomon, pour y vivre comme une perſonne privée. L'Empereur [& Chryſaphe] crurent que Flavien avoit revelé leur ſecret, & ils en furent tres mecontens. b.c

[Voilà ce que raporte Theophane,]'qui eſt ſuivi par d'autres auteurs encore plus nouveaux,[& moins croyables que luy : & nous n'en trouvons rien dans ceux qui l'ont precedé. Mais c'eſt une hiſtoire trop celebre pour n'en rien dire dutout. On y peut Nphr.L14.c.47. p.547.548.

Note 5. remarquer"diverſes circonſtances aſſez peu probables, & on y en joint encore d'autres que nous n'avons pas raportées, parce-qu'il n'y a aucun moyen de les ſoutenir. Aſſurément le fait eſt au moins mal raporté : & il y a meſme ſujet de craindre qu'il ne ſoit auſſi faux dans le fond que dans les circonſtances. Au moins nous verrons qu'en 447, en 449, & en 450, on écrivoit encore à Pulquerie, comme à une perſonne qui avoit part dans les affaires, quoiqu'elle n'y en euſt pas autant qu'il euſt eſté à ſouhaiter pour l'avantage de l'Egliſe. Il n'y a pas la meſme difficulté à croire]'ce que dit encore Theophane, Que S. Flavien s'attira auſſi l'averſion de Dioſcore, en donnant quelque protection aux parens de S. Cyrille qu'il perſecutoit, Thphn.p.84.d.

Digitized by Google

ARTICLE XVI.

De l'hereſie des Priſcillianiſtes: Elle ſe fortifie en Eſpagne durant les ravages des barbares.

L'AN DE JESUS CHRIST 447, DE S. LEON 6 & 7.

SAINT Leon ſe vit engagé en l'an 447, à une nouvelle guerre, qui ne luy fut pas moins glorieuſe, ni moins avantageuſe à l'Egliſe, que celle qu'il avoit faite aux Manichéens & aux Pelagiens. Ce fut contre les Priſcillianiſtes, dont les erreurs n'eſtoient pas moins ridicules, & les ſacrileges moins infames & moins déteſtables, que ceux des Manichéens. Leur hereſie commença en Eſpagne ſur la fin du IV. ſiecle, & je ne voy pas qu'elle ſe ſoit étendue beaucoup audelà de ce pays. Les Eveſques d'Eſpagne s'y oppoſerent avec beaucoup de zele, mais avec trop de chaleur: & en employant l'épée imperiale pour exterminer les Priſcillianiſtes, ils formerent eux meſmes la ſecte des Ithaciens. V. leur titre. V. les Priſcillianiſtes.

La douceur du Concile de Tolede en l'an 400, approuvée par le Pape Innocent I, & autoriſée par la loy qu'Honoré publia l'an 407, auroit peuteſtre eu plus d'effet, ſi les barbares eſtant entrez dans l'Eſpagne l'an 409, n'en euſſent fait durant pluſieurs années le theatre de toutes ſortes de miſeres & de deſordres. Car la puiſſance des barbares empeſchant l'execution des loix imperiales, & les guerres continuelles qu'ils faiſoient [& aux Romains, & entre eux meſmes,] ne permettant preſque pas que les Prelats s'aſſemblaſſent pour tenir des Conciles, ni qu'ils euſſent de commerce enſemble, ils commencerent à agir l'un d'une maniere, l'autre d'une autre. *Leo, ep. 15. p. 449. p. 449. 459. § 2. p. 449. Conc. t. 2. p. 1223. b. c.*

Cela produiſit de grands ſcandales, qui allerent meſme juſqu'au ſchiſme: & par un malheur [tout oppoſé au ſchiſme, mais] qui n'eſtoit guere moins deplorable, on avoit l'impieté de participer à un meſme autel, avec des ſentimens ſur la foy tous differens les uns des autres. Car les Priſcillianiſtes trouvant leur avantage dans la liberté que cette confuſion leur donnoit, trompoient un grand nombre de perſonnes, & pour en tromper davantage, ils venoient à l'egliſe avec les Catholiques; la fourberie & le menſonge en matiere de religion, faiſant un des principaux dogmes de leur ſecte. *c. Leo, t. 1. p. 459. § 2. § 2. ep. 15. p. 449. ep. 15. c. 16. p. 456. 1. 1b. § 5.*

Les uns demeuroient dans les anciennes erreurs de leur parti. *p. 459. § 2.*

1. impiiſſimè ad unum altare diverſis fidei ſenſibus convenitur.

D'autres

Digitized by Google

D'autres y en ajoutoient de nouvelles, chacun ayant alors la liberté de ſe former telle croyance qu'il luy plaiſoit : & ceux meſmes à qui la lumiere de la verité en avoit fait abandonner une partie, en retenoient encore aſſez pour eſtre coupables de tout le reſte. 'On enſeignoit preſque publiquement des hereſies de- p.460.§ 4.
teſtables ; & lorſque quelqu'un les vouloit combatre par la force de la verité, on les deſavouoit, & l'on cachoit une perfidie par une autre perfidie. 'On ne faiſoit pas difficulté d'avoir & de lire § 7.
leurs hiſtoires apocryphes, pleines d'erreurs & de blaſphemes; & on les liſoit, diſoit-on, avec ſimplicité, ſans s'appercevoir qu'elles euſſent rien de mauvais. 'On peut juger combien les peuples ep.15.p.449.
eſtoient infectez de cette erreur, puiſque les Eveſques meſmes n'en eſtoient pas exemts. 'Au moins ils témoignoient fort peu de c.16.p.457.
zele pour l'étoufer.

ARTICLE XVII.

De Saint Turibe Eveſque d'Aſtorga.

'IL paroiſt que les Priſcillianiſtes infectoient particulierement Leo,ep.15.c.16.
la Galice, [qui eſtoit alors beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui : & Dieu leur oppoſa dans ce pays là meſme l'Eveſque Turibe, dont l'Egliſe honore publiquement la ſainteté le 16 d'avril.] 'Bollandus nous en a donné une vie, que les Eſpagnols Boll.16.apr.p.
croient fort bonne & fort pure. [Il eſt viſible que ce n'eſt pas une 421.§ 2.
1. piece originale ; '& elle dit peu de choſes.] Bollandus remarque que la preface eſt compoſée des anciennes de ſon office. 'Vaſæus Hiſp.ill.t.1.p.
par le peu qu'il en dit, paroiſt en avoir eu une autre hiſtoire, mais 333.
peuteſtre pire. [Je ne ſçay ſi ce Saint avoit commis quelques fautes conſiderables dans ſa jeuneſſe, & ſans doute avant que d'eſtre battizé.] 'Car il dit qu'il eſtoit plein de toutes ſortes de Leo,t.1.p.459.§
pechez, & coupable de grands crimes. 3.

'Vaſæus dit qu'eſtant jeune, il paſſa cinq ans à Jeruſalem dans Hiſp.ut ſup.
une vie admirable : mais il dit que ce fut un Ange qui luy vint ordonner de retourner en Eſpagne. 'Il eſt vray neanmoins qu'il Leo,t.1.p.459.§
paſſa pluſieurs années hors de ſon pays, à voyager dans diverſes 1.2.
2. provinces. Il le fit avec beaucoup de fatigues, [2] & moins ce ſemble par ſon propre choix, que par la neceſſité de quelques affaires. [Je ne voy pas bien ſi ce fut avant qu'il fuſt fait Eveſque,

1. 'On y lit le mot de *rocherus* pour un rochet. Boll.16.apr.p.423.§ 6.
2. *lacrymabiles neceſſitatum curæ.*

Digitized by Google

ou depuis; ni ſi ce fut ſeulement *en Eſpagne qu'il voyagea, ou dans des pays plus eloignez; ce qui ſemble neanmoins plus probable, puiſque ſes voyages durerent pluſieurs années.] Idace le chronologiſte eſtant déja Eveſque, fut obligé vers 431 de venir dans les Gaules demander quelque ſecours pour ſon pays au General Aece, & n'en revint que l'année ſuivante. *Notes 6.

Idat.

Leo,t.1.p.459.§ 2.

'Turibe tira de ſes voyages l'avantage de connoiſtre pluſieurs choſes qu'il ignoroit auparavant, & d'apprendre par ce qu'il voyoit autrepart, & par les raiſons qu'on luy en rendoit, que pluſieurs choſes qui paſſoient pour bonnes dans ſon pays, eſtoient en effet tres mauvaiſes & tres condannables. Il eut encore cette conſolation parmi ſes inquietudes & ſes fatigues, de trouver dans toutes les Egliſes Catholiques une meſme foy & une meſme doctrine venue de la ſource meſme de la verité; & que ceux qui s'écartoient de cette foy, ou ſe corrigeoient de leur erreur, & venoient apprendre la verité dans le ſein de l'Egliſe, qui les recevoit avec ſa charité maternelle, ou en eſtoient retranchez
52. par une juſte ſeverité, s'ils demeuroient incorrigibles. 'Cette conſolation fut la cauſe d'une plus grande douleur lorſqu'il fut revenu en ſon pays, '& qu'il y vit que les impietez des Priſcillianiſtes n'eſtoient point encore étoufées, comme il l'avoit eſperé, ni meſme diminuées; & que ceux qui en faiſoient profeſſion, ne laiſſoient pas d'eſtre receus dans les Egliſes. [Je ne ſçay
Boll.16.apr.p. 422.§ 1.f. ſi l'on peut raporter à ſes voyages ce que dit ſa vie,] 'Qu'il a éclairé l'Egliſe par la lumiere de ſes predications apoſtoliques, & par les eaux ſalutaires de ſa doctrine. 2.

Leo,t.1.p.447. 448. 'Il eſt qualifié Eveſque d'Aſtorga, [& tout le monde le met
a Boll.p.421.§ 1. comme une choſe indubitable.] [a]L'Egliſe d'Aſtorga l'honore encore aujourd'hui comme ſon Eveſque, & meſme comme ſon patron. [Cette ville eſtoit alors dans la Galice, & elle eſt aujourd'hui dans le royaume de Leon. Il paroiſt qu'elle avoit un meſme Eveſque avec celle de Leon du temps de S. Cyprien: & elle con-
p.423.§ 6. ſerve encore aujourd'hui l'honneur de l'epiſcopat.] 'La vie de S. Turibe porte qu'il en fut fait Eveſque aprés la mort de Dictine,
Leo,n.p.831.1. [c'eſt à dire ſans doute de] celui qui avoit eſté Priſcillianiſte.] 'On V. les Priſcillianiſtes §§ 14, 15.
Boll.p.421.§ 3. cite un endroit d'Idace qui le dit expreſſément. [J'ay beaucoup cherché cet endroit, & je ne l'ay pu trouver.] 'On raporte une epitaphe de Dictine, qui met ſa mort le 24 juillet de l'an 420; mais on marque en meſme temps que ſouvent ces epitaphes produites par les Eſpagnols, ſont ſuppoſées. [Et en effet, il ſem-

1. Il me ſemble que cet endroit marque aſſez que ſes voyages s'étendirent audelà de l'Eſpagne.

Digitized by Google

ble que S. Turibe n'a pas eſté fait Eveſque avant l'an 428, puiſqu'Idace qui ne le fut que vers ce temps là, ſe nomme avant luy. Idat.chr.pr. an.445.

'On lit dans ſa vie qu'il ne put ſe reſoudre d'abord à accepter cette dignité : De ſorte qu'un Diacre nommé Rogat qui l'avoit briguée, eut le loiſir de s'en emparer. Mais il fut enfin obligé de la ceder à celui qui avoit eſté elu legitimement. Il conſerva toujours depuis une grande haine contre le Saint, qu'il témoignoit en toutes ſortes d'occaſions : & il l'accuſa enfin d'un crime enorme. Le Saint eut recours à Dieu, & afin que tout le monde fuſt aſſuré de ſon innocence, il prit de ſes propres mains des charbons tout allumez, les mit dans ſon rochet, & fit en cet état le tour de l'egliſe en prononçant tout haut le pſeaume *Exurgat Deus* tout entier, ſans que ſon rochet en euſt ſeulement la moindre marque de brulure. Tout le monde fut ſurpris d'un ſi grand miracle : Rogat meſme avoua ſon impoſture. [Mais le temps de la vengeance de Dieu eſtant arrivé,] il creva ſur le champ comme Judas. Saint Turibe rendit graces à Dieu [d'avoir protegé ſon innocence,] & ne ſongea plus qu'à s'appliquer toutes ſortes de bonnes œuvres, particulierement à celles de charité, en attendant avec confiance le jour auquel il devoit voir les biens aprés leſquels il ſoupiroit. Boll.16.apr.p. 423.56.

'C'eſtoit un veritable ſerviteur de Dieu, un ardent amateur de la religion, un puiſſant défenſeur de la verité Catholique, un grand ennemi de l'idolatrie, & un terrible adverſaire de toutes ſortes d'erreurs : Et il avoit autant de mepris pour luy meſme, [que de zele pour Dieu & pour ſon Egliſe.] Vos écrits, luy dit » S. Leon, nous ſont de fideles témoins du zele dont vous brulez » pour la foy Catholique, & du ſoin avec lequel vous veillez ſur » le troupeau dont le Seigneur vous a donné la conduite. 'Une lettre que nous avons de luy, témoigne beaucoup d'humilité, & en meſme temps beaucoup de zelé pour la foy. 'Nous avons déja vu que vers l'an 445, il decouvrit à Aſtorga divers Manichéens qui y demeuroient cachez depuis quelques années, ou qui eſtoient venus de Rome. Il les examina avec Idace Eveſque [de Chiaves,] & les envoya à Antonin Archeveſque de Merida. p.422.23. Leo,ep.15.p. 448. p.459.460. Idat.chr.

Digitized by Google

ARTICLE XVIII.

Saint Turibe écrit contre les Priſcillianiſtes.

Boll.15.apr.p. 422.§ 2. MAIS ſi Saint Turibe parut avoir une plenitude de ſcience ſpirituelle contre toutes les erreurs, ce fut particulierement contre celles des Priſcillianiſtes, dont les infamies laſſoient, s'il faut ainſi dire, la patience invincible de ce cœur plein d'amour pour J. C. Il fit tous ſes efforts pour les faire condanner, & en purger ſon pays. Ce fut pour cela qu'il dreſſa des extraits des blaſphemes qui eſtoient dans leurs livres, afin que perſonne ne puſt plus pretendre qu'il les liſoit ſans ſavoir qu'il y euſt du mal: & ayant reduit ces erreurs ſous 16 titres ou chapitres, il en compoſa une refutation. [C'eſt apparemment ce que] Montan Eveſque de Tolede en 531, appelle les livres du tres heureux & tres religieux Eveſque Theoribe, dans leſquels, dit-il, il a expliqué ce que c'eſtoit que cette hereſie infame, en la tirant de ſes tenebres pour l'expoſer à la lumiere. Le lecteur y trouvoit auſſi les moyens de ſe donner de garde de ces ſacrileges, & de quelle maniere il falloit les refuter. Montan renvoie à ces livres les peuples de l'Egliſe de Palence, qui honoroient Priſcillien comme un Saint.

Leo,t.1.p.460.§ 6.7. Conc.t.4.p.1757. e. c.d.

[Turibe envoya apparemment cet ouvrage aux Eveſques Idace & Cepone,] avec une lettre qu'il leur écrivit, & que nous avons encore. [Idace eſt ſans doute celui dont nous avons la chronique, & qui eſtoit Eveſque d'Aquæ-Flaviæ dans la Galice, aujourd'hui Chiaves dans le Portugal. Pour Cepone on ne ſçait point d'où il eſtoit Eveſque. Mais il y a bien de l'apparence que luy & Idace eſtoient les premiers de la Galice pour la pieté & le zele de la veritable foy.] Turibe leur fait beaucoup d'excuſes de ce qu'il oſe leur parler & leur écrire de ces choſes; qu'il ne le fait point par temerité & par preſomption, mais par l'amour qu'il a pour ſa patrie; qu'il ſçait que ce n'eſt point à un pecheur comme luy à défendre la juſtice & le teſtament de Dieu, mais que d'autre part il craint le reproche fait à celui qui voit le voleur, & court avec luy. Ainſi je ne ſçay donc, dit-il, ſi je dois « parler ou me taire, parceque je voy du peril dans l'un & dans « l'autre. Mais il ſemble que ce ſeroit me rendre coupable d'un « plus grand crime ſi je gardois le ſilence. Si j'entreprens donc de « vous écrire, ce n'eſt pas pour vous exhorter comme un docteur «

Leo,t.1.p.459. p.459.§ 3.

V. Valentinien III. § 33. Note 7.

Digitized by Google

» à vous acquiter de voſtre devoir. Ce n'eſt que pour vous repre-
» ſenter l'état des choſes, afin que vous jugiez vous meſme ce que
» vous avez à faire.

[Il ſemble par ces manieres de parler que Turibe ne fuſt pas encore Eveſque. Cependant il eſt difficile de ſe le perſuader, cette lettre n'ayant pas apparemment precedé de beaucoup celle qu'il écrivit à Saint Leon,] lorſqu'aſſurément il eſtoit Eveſque [a]depuis deux ou trois ans au moins.[b] Il ſemble qu'il n'y euſt pas longtemps qu'il fuſt revenu de ſes voyages, lorſqu'il écrivit à Idace & à Cepone.[c] Il les prie à la fin de ſa lettre d'examiner avec ſoin ce qu'il leur envoyoit, & de défendre la lecture des livres des Priſcillianiſtes, eux & les autres Eveſques que le zele de la religion & l'amour divin joindroit avec eux.

ep.15.p.448| Idat|Bar.447.5 11.
a Idat.
b Leo,t.1.p.459.
c p.460.57.

[Il ne faut pas douter qu'Idace & Cepone n'aient fait en cela tout ce qui dependoit d'eux, particulierement Idace, qui dans ſa chronique ſe declare fortement partout contre les Priſcillianiſtes.] Mais quelques autres Eveſques témoignoient beaucoup de froideur à reſiſter aux heretiques. Ils refuſoient de ſe joindre à ceux qui les combatoient avec plus d'ardeur, & ils trouvoient de la difficulté à anathematizer par leur ſouſcription des impietez condannées il y avoit longtemps par toute la terre, ſe rendant ainſi indignes du nom meſme de Catholiques, puiſque ceux qui pouvoient voir & entendre ſans indignation des impietez ſi deteſtables, pouvoient bien auſſi les croire.

ep.15.c.16.p.457.
c.17.p.458.

[Ce fut ſans doute ce qui obligea S. Turibe à avoir recours à S. Leon.] Il luy envoya les écrits qu'il avoit faits contre les heretiques, [& c'eſt apparemment] [d]ce que S. Leon appelle ſon petit livre.[e] Il luy envoya de meſme les ſeize chapitres, dans leſquels il avoit renfermé avec tout le ſoin qu'il avoit pu les opinions déja condannées de cette ſecte. Le 15[e] article regardoit leurs livres apocryphes, & le 16[e] ceux de Dictine. [S. Leon ne dit point qu'il luy euſt rien envoyé de plus ample que ces 16 chapitres.]

Conc.t.4.p. 1737.c.
d Leo,ep.15.p. 448.457.
e p.449.
p.456.

V. les Priſcillianiſtes § 14.

Il y avoit encore un Memorial qui diſoit les meſmes choſes [en abregé,] & une lettre qu'il écrivoit au Pape, où il témoignoit que quelques Catholiques doutoient ſi la chair de J.C. eſtoit veritablement demeurée dans le tombeau. Il ſe plaignoit auſſi de la negligence, ou plutoſt de la perfidie de pluſieurs Eveſques. Il envoya toutes ces choſes à Saint Leon par un de ſes Diacres, nommé Pervinque.

p.448.457.
p.457.
p.449.457.
p.448.
Idat.an.44.

Digitized by Google

ARTICLE XIX.

Saint Leon écrit à Turibe & à toute l'Eſpagne contre les Priſcillianiſtes: Concile de Tolede contre eux.

Leo, ep. 15. p. 448. SAINT Leon ayant receu la lettre & les écrits de S. Turibe, luy récrivit ſur cela une grande lettre, datée du 21 juillet 447, où aprés avoir loué le zele & la vigilance paſtorale de cet p. 449. 457. Eveſque, & condanné ceux qui combatoient la verité en tolerant, ou meſme en ſuivant l'erreur, il répond à tous les ſeize p. 449. chapitres de Turibe l'un aprés aprés l'autre, afin qu'on ne cruſt pas qu'il y euſt rien de tolerable ou de douteux dans tout ce que p. 457. 458. cet Eveſque avoit accuſé d'erreur. Il montre auſſi qu'on ne peut pas douter que le corps de J.C. n'ait eſté veritablement dans le ſepulcre, ſans nier avec Priſcillien & Manichée la verité de ſa mort & de ſa reſurrection.

p. 458. Il conclut qu'il faut travailler à faire tenir un Concile de tous les Eveſques d'Eſpagne au lieu que l'on jugera le plus commode, & y examiner s'il y a des Eveſques coupables des erreurs qu'il condannoit aprés Turibe par cette meſme lettre, pour les ſeparer de la communion, à moins qu'ils ne rejettaſſent toutes ces erreurs. Il écrivit meſme pour cela aux Eveſques de la Tarragonoiſe, de la Carthaginoiſe, de la Luſitanie, & de la Galice; [ce qui comprenoit toute l'Eſpagne, hors la Betique: & je ne ſçay pourquoi celle-ci n'eſt pas nommée avec les autres.] Il charge Turibe de faire tenir à ces Eveſques la lettre qu'il leur écrivoit. Il ajoute que ſi quelque raiſon empeſchoit qu'on ne tinſt un Concile general, il falloit toujours en tenir un provincial des Eveſques de la Galice: & il commet les Eveſques Idace & Cepone avec Turibe meſme pour en preſſer la convocation, afin qu'on remediaſt au pluſtoſt à des maux ſi dangereux par un Concile ou general, ou au moins provincial. p. 457. Il envoya auſſi alors à Turibe les actes de ce qui s'eſtoit fait à Rome [en 443,] contre les Manichéens.

Idat. an. 446. Idace appelle la lettre de S. Leon à Turibe, une diſſertation ample & complette ſur ce qu'il faut croire pour ſuivre la foy Catholique, & ſur les blaſphemes des hereſies. Il parle auſſi des écrits qu'il envoya aux Eveſques d'Eſpagne contre les Priſcillianiſtes. Ce fut Pervinque Diacre de Turibe qui apporta toutes ces choſes.

Digitized by Google

L'an de J.C. 447, de S. Leon 6 & 7.

'On croit que la diverſité des Princes qui dominoient en Eſpagne, empeſcha les Eveſques de former tous enſemble un meſme Concile. Car les Sueves tenoient la Galice, 'avec une partie au moins de la Luſitanie ſous leur Roy Rechila, qui mourut l'année ſuivante, '& le reſte appartenoit [partie] aux Gots, [partie aux Romains. Je ne ſçay ſi cette obſervation eſt aſſez certaine. Quoy qu'il en ſoit,] 'nous trouvons dans un Concile de l'an 563, que les Eveſques de la Tarragonoiſe, de la Carthaginoiſe, de la Luſitanie, & de la Betique, s'aſſemblerent par ordre de Saint Leon, & dreſſerent une regle de la foy, avec quelques articles, qu'ils envoyerent à Balcone alors Eveſque de Brague, [premier] 'Eveſque de la Galice. 'Et il l'eſtoit des l'an 416, auquel "le Preſtre Avite qui eſtoit de Brague, luy envoya par Oroſe des reliques de Saint Eſtienne, [ou voulut au moins luy en envoyer. Car Oroſe les laiſſa dans l'iſle de Minorque, n'ayant pu paſſer en Eſpagne.]

V. S. Eſtienne § 6.

Bar. 447. § 17.
Idat.
Bar. 447. § 17.
Conc. t. 5. p. 837. a.
t. 2. p. 1227. c.
Aug. t. 10. app. p. 630.

'Le Concile dont nous parlons fut tenu à Tolede. "Il s'y trouva 19 Eveſques, dont nous avons ſeulement les noms, hormis d'Exuperance le dernier, [b]qui eſt qualifié Eveſque de Celenes en Galice, dans l'Audience de Lugo. [Cette qualification ſi particuliere ſemble aſſez marquer qu'il n'eſtoit pas du corps des autres qui compoſoient le Concile, & peuteſtre qu'il y aſſiſtoit comme deputé des Eveſques de la Galice.] 'Ortige eſtoit Eveſque de Celenes en l'an 400, "lorſqu'on tint le premier Concile de Tolede. [Je ne ſçay ſi ce n'eſt point ce que Sanſon appelle *Aquæ calidæ Cilinorum*, dans l'Audience de Lugo, & aujourd'hui Bayonne en Galice ſur la coſte Occidentale.]

V. les Priſcillianiſtes § 15, 16.

Conc. t. 2. p. 1227. c.
a a. b. 1223. b.
b p. 1223. b.
Idat.

'Ces 19 Eveſques rendirent par écrit une ſentence contre l'hereſie & les ſectateurs de Priſcillien, [appellée auſſi] [c]la regle de la foy, qu'ils dreſſerent contre toutes les hereſies, particulierement contre les Priſcillianiſtes. 'Nous avons encore cet acte, [d]qui eſt une profeſſion de foy, avec [dixhuit] articles [ou anathemes] qui y ſont joints. 'Le P. Queſnel remarque que cet acte eſt quelquefois attribué à S. Auguſtin, avec quelques differences, [e]& on le trouve en effet entre ſes ſermons. [f]Il croit qu'il peut eſtre originairement de Saint Auguſtin, tel qu'on le lit dans le Code Romain qu'il a donné au public, & que ce Saint l'a fait ou pour Oroſe, ou pour quelque autre de ceux qui l'ont conſulté ſur les Priſcillianiſtes. Il ajoute que cet acte ſe trouvant entre les mains des Eveſques d'Eſpagne, ſoit qu'ils l'euſſent receu de S. Auguſtin meſme, ſoit que S. Leon le leur euſt envoyé avec la lettre qu'il leur écrivit, ils s'en ſervirent en cette occaſion, en y changeant,

Conc. t. 2. p. 1223. d.
c p. 1227. b.
p. 1227. 1228.
d t. 5. p. 837. a. b.
Leo, t. 2. p. 722. &c.
e Aug. de temp. p. 129.
f Leo, n. p. 722-725 | cod. p. 140.

Digitized by Google

& y ajoutant ce qu'ils jugerent neceſſaire, ſelon l'état preſent de leurs égliſes. Les Benedictins aiment mieux croire qu'il ne vient point de S. Auguſtin. Les Peres du Concile de Tolede y confeſſent que le S. Eſprit procede du Pere & du Fils, & Baronius croit qu'ils l'avoient pris de S. Leon, qui le dit dans le premier article de ſa lettre à Turibe. Car cet acte tel qu'il eſt attribué à Saint Auguſtin dans le Code Romain, porte ſeulement qu'il procede du Pere.

Aug. ſupp. 253. p. 3e 2. a Conc. t. 2. p. 1227. d. b Bar. 447. § 19. Leo, cod. c. 40. p. 140.

Il paroiſt que le Concile examina ce qui s'eſtoit fait autrefois touchant les Priſcillianiſtes, particulierement dans l'autre Concile de Tolede tenu l'an 400, des actes duquel il fit tirer divers extraits.

Conc. t. 2. p. 1229. a.

Les 19 Eveſques de ce Concile firent encore 20 Canons c ſur la diſcipline, pour remedier aux diviſions, & aux abus qui s'eſtoient gliſſez, depuis que [les malheurs du temps empeſchant les Eveſques de s'aſſembler,] chacun avoit commencé d'agir en ſa maniere. Nous avons encore ces 20 Canons, d que quelques uns attribuent au Concile de l'an 400, [e ſans en avoir aucun fondement, & contre les termes exprés des actes.]

p. 1227. e. c p. 1223. b. c. p. 1223-1226. d Bar. 447. § 17.

V. les Priſcillianiſtes note 15.

Les Preſtres, les Diacres, & pluſieurs autres perſonnes aſſiſterent à cette ſeance, les Preſtres ſeuls aſſis avec les Eveſques. Cela n'eſt pas marqué de la ſeance où l'on fit la profeſſion de foy : mais nous n'en avons pas le titre entier & original.

Conc. t. 2. p. 1223. b. p. 1227. b.

ARTICLE XX.

Les Priſcillianiſtes ſont enfin condannez par le Concile de la Galice.

LE Concile de Tolede envoya ce qu'il avoit fait contre les Priſcillianiſtes à Balcone de Brague Eveſque [metropolitain] de la Galice. Il le luy envoya par ordre de S. Leon, comme Lucrece Eveſque de la meſme ville en 563, le dit aſſez nettement; & avec l'ordre de ce Pape, [qui pouvoit avoir écrit de nouveau pour preſſer les Eveſques de travailler à la condannation des Priſcillianiſtes.] Balcone & les autres Eveſques de la Galice ne s'eſtoient pas trouvez au Concile de Tolede avec ceux des autres provinces d'Eſpagne, ſoit qu'ils n'en euſſent pu avoir la permiſſion de leur Prince, comme le croit Baronius; [ſoit parcequ'eſtant les plus infectez des erreurs de Priſcillien,

Conc. t. 2. p. 1227. c ſt. 5. p. 837. a. t. 5. p. 837. a. t. 2. p. 1227. b. c. Bar. 447. § 17. Leo, n. p. 826. 1.

1. *praecepto.*

1. Il peut neanmoins vouloir dire que le Concile de Tolede aſſemblé par ordre de S. Leon, envoya à Balcone le decret qu'il avoit fait.

ils

ils avoient en meſme temps plus d'oppoſition aux remedes par leſquels on taſchoit de les guerir.] 'Et en effet, on croit qu'outre la lettre generale de S. Leon aux Eveſques d'Eſpagne, apportée par Pervinque Diacre de S. Turibe, 'S. Leon écrivit[encore en particulier]au Concile,(c'eſt à dire aux Eveſques)de la Galice, contre les impietez de Priſcillien : Et cette lettre fut apportée par[un autre]Turibe Notaire de l'Egliſe Romaine.[C'eſt peut-eſtre l'ordre de ce Pape dont nous venons de parler. Ce fut donc apparemment par la meſme voie que S. Leon manda aux Eveſques du Concile de Tolede d'envoyer à Balcone le decret qu'ils feroient, ou qu'ils avoient peuteſtre déja fait contre les Priſcillianiſtes.] Leo,n.p.825.826. Ib|Conc.t.5.p. 837.a.

NOTE 8. 'Idace nous donne lieu de juger que ceux de la Galice "s'aſſemblerent[enfin,]& approuverent la lettre de S. Leon à Saint Turibe : mais quelques uns ne l'approuverent "qu'en apparence, & ſans changer leurs mauvais ſentimens.[On voit en effet par la ſuite de l'hiſtoire, que l'hereſie de Priſcillien ne fut pas encore tout à fait détruite en ce temps-ci dans la Galice,]'quoique S. Turibe, appuyé de l'autorité de S. Leon, ne manquaſt point de faire tous ſes efforts pour cela. *ſubdolo arbitrio.* Idat.an.446. Boll.16.apr.p. 422.522.

'Le decret du Concile de Tolede ſur la foy & les anathemes, furent lus & confirmez l'an 563, dans le Concile de Brague. 'Neanmoins les Eveſques ayant demandé quelque choſe qui fuſt encore plus net & plus ſimple, 'on dreſſa 17 autres anathemes, 'tous tirez de la lettre de S. Leon à Turibe, qui condannent tout ce que cette lettre condanne, hormis le 9e article que les Priſcillianiſtes ne ſoutenoient peuteſtre plus alors. Conc.t.5.p.837. b.c. c. p.837-839. Leo,n.p.829.2.

[Nous avons cru devoir mettre ici tout de ſuite ce qui regardoit les Priſcillianiſtes, quoique les Conciles de Tolede & de la Galice puiſſent bien n'avoir eſté tenus qu'en 448;ſurtout s'il faut que S. Leon ait écrit une ſeconde fois pour faire tenir celui de la Galice.

Pour S. Turibe, l'hiſtoire ne nous apprend rien de la ſuite de ſa vie,]'mais ſeulement qu'il mourut le 16 d'avril, & fit beaucoup de miracles aprés ſa mort, comme il en avoit fait beaucoup durant ſa vie.'Son corps eſt aujourd'hui en une abbaye qui porte ſon nom.'L'Egliſe d'Aſtorga & toute l'Aſturie l'honore comme ſon patron le 16 d'avril.'Les Egliſes voiſines celebrent auſſi ſa memoire : & on a mis ſon nom dans le martyrologe Romain & dans quelques autres nouveaux, qui marquent ſa feſte à Palence,'ſoit que ſon corps ait eſté quelque temps en cette ville, Boll.p.423.57. p.421.53. 51.3. 51. 53.

Digitized by Google

§ 1. soit qu'on l'ait confondu avec quelque autre Saint de meſme nom.

ARTICLE XXI.

S. Leon maintient l'ordre & la diſcipline de l'Egliſe en Sicile, à Aquilée, & à Benevent.

Leo, ep. 16. p. 461. &c. POUR retourner à la ſuite de l'hiſtoire de S. Leon, il écrivit le 21 octobre de cette année à tous les Eveſques de Sicile, pour les reprendre comme d'une grande faute de ce qu'ils donnoient le batteſme ſolennel à la feſte de l'Epiphanie, & ne ſuivoient point la pratique de Rome, où on ne le donnoit qu'à p. 466. Paſque & à la Pentecoſte, hors le cas de neceſſité. Il ordonne auſſi que trois d'entre eux viendront tous les ans à Rome au V. S. Concile qu'il avoit accoutumé de tenir le 29 de ſeptembre, ſelon l'ordonnance des Peres [de Nicée. Il commit les Eveſques Bacille & Paſcaſin [de Lilybée,] pour faire tenir ſa lettre à leurs confreres, & luy mander de quelle maniere ils l'auroient receue.

[Cette lettre auſſi bien que celle du 10 octobre 443, doit eſtre conſiderée comme le decret d'un Concile, ſi nous admettons Notes. ep. 17. p. 467. pour veritable celle qui eſt datée du lendemain 22 octobre.] Car celle-ci fut la ſuite d'un Concile où le Pape avoit preſidé. Elle eſt adreſſée comme l'autre à tous les Eveſques de la Sicile, & leur défend de rien échanger, ou aliener des biens de leurs Egliſes, que pour l'utilité de leurs Egliſes meſmes, & avec le conſentement de tout le Clergé. Il fit cette ordonnance generale à l'occaſion des plaintes qu'il avoit receues ſur ce ſujet contre les Eveſques de Tadormine & de Palerme, dont le dernier eſtoit mort depuis peu. L'affaire avoit eſté traitée devant le Pape & ſon Concile, où pour rétablir ces deux Egliſes, l'on avoit fait un reglement particulier, [qui n'eſt pas venu juſques à nous.]

ep. 14. p. 446. 447. Le 30 decembre de cette année Saint Leon écrivit à Janvier 1. Eveſque d'Aquilée pour luy recommander tres fortement de ne recevoir dans l'Egliſe aucun de ceux qui l'auront abandonnée *à nobis.* pour ſe ſouiller par les erreurs ou la communion des heretiques, ſi auparavant ils ne condannent nettement leurs erreurs & ceux qui les ont inventées. Il permet que les Eccleſiaſtiques ſoient receus dans leur degré, pourvu qu'ils n'aient point eſté rebattizez, [comme cela eſtoit ordinaire parmi les Ariens, & quelques au-

Leo, n. p. 814. 2. 1. Quelques manuſcrits ont le 30 de juin ou le premier de juillet.

Digitized by Google

tres;]mais il défend abſolument de les elever à un degré ſuperieur. Ughellus ne dit rien de conſiderable de ce Janvier. Il pretend qu'on l'appelloit auſſi Julien. Et la lettre dont nous venons de parler, eſt quelquefois adreſſée à Julien. [Mais Ughellus doit en avoir encore eu d'autres preuves.] Car il n'avoit pas vu cette lettre. Ugh.t.5.p.32.c. Leo,n.p.813.1. Ugh.p.32.c.d.

V.57. V. la note 3. Quelques uns croient, comme nous avons dit, que cette lettre [à Janvier regarde les Pelagiens, ſans s'arreſter à quelques endroits qui ne leur conviennent pas; & qu'il y faut joindre les lettres 6 & 7 qui n'ont point de dates, comme l'ayant precedée de peu. Il n'eſt pas difficile en effet que S. Leon ait eſté obligé d'agir contre les Pelagiens & en 443 [ou 444,] comme on l'apprend du livre des Promeſſes, & encore en 447. Nor.h.p.1.2.c. 12.p.258,259. p.255. p.258.

L'AN DE JESUS CHRIST 448, DE S. LEON 7 & 8.

[Le 8 mars de cette année, Saint Leon fit voir que ſa vigilance s'étendoit juſqu'aux moindres choſes de l'Egliſe.] Dorus alors Eveſque de Benevent avoit fait Preſtre un nommé Epicarpe, [qui avoit apparemment quelques avantages exterieurs capables de le rendre l'objet de la flaterie des autres.] Car quoique ſelon l'ordre de la diſcipline, il duſt avoir le dernier rang entre les Preſtres, ayant eſté ordonné le dernier; cependant les deux premiers Preſtres par une baſſe complaiſance le voulurent mettre audeſſus d'eux. Il paroiſt qu'il ne refuſa point un honneur qui ne pouvoit que le deshonorer aux yeux de Dieu, & le rendre plus ſuperbe. Dorus meſme plus obligé que perſonne à faire obſerver les regles & les Canons de l'Egliſe, conſentit à ce deſordre. Les autres Preſtres s'y oppoſerent, [a] particulierement un nommé Paul, qui vint meſme à Rome, & preſenta ſur cela une requeſte à S. Leon. Leo,ep.18.c.1.p. 469. p.468. p.469. [a] p.468.

Le Saint crut cette affaire tres importante, parcequ'outre qu'elle troubloit l'ordre de la diſcipline, [elle mettoit la deſunion dans une Egliſe.] C'eſt pourquoi il en écrivit à Dorus une lettre tres forte, le menaçant meſme d'un traitement plus ſevere s'il ne reparoit cette faute. Il dit que les deux Preſtres qui avoient cedé le rang à Epicarpe meritoient bien d'eſtre depoſez; mais que pour les punir avec miſericorde, ils ſeront mis les derniers des Preſtres, audeſſous meſme d'Epicarpe, puiſqu'ils l'avoient voulu mettre audeſſus d'eux. Il commet pour executer cet ordre l'Eveſque Jule, [peuteſtre celui de Pouzolles qu'il envoya l'année d'aprés au faux Concile d'Epheſe. p.468. c.2.p.469. p.469.

Il ſemble qu'il euſt luy meſme tiré Dorus du Clergé de Rome.

Digitized by Google

c.1.p.463. pour le faire Eveſque,]puiſqu'il dit qu'il avoit beaucoup eſperé de luy, & qu'il eſtoit plus obligé que perſonne à garder les ordres & la diſcipline du ſaint Siege.[Il le condanne bien rudement ſans qu'il paroiſſe l'avoir appellé & entendu, ni avoir eu d'autre Ugh.t.8.p.15. preuve contre luy que la ſeule accuſation de Paul.]L'Egliſe de Benevent honore le 20 de novembre ſon Eveſque Dorus comme un Saint. Mais on pretend que c'en eſt un autre plus ancien, qui vivoit, dit-on, vers l'an 310.[J'en voudrois avoir de bonnes Ferr.it.p.719. preuves.]Ferrarius n'en a point vu, & veut que celui qu'on honore le 20 de novembre, ſoit celui à qui S. Leon a écrit. Et luy[& Ughellus]louent ſa pieté en general, mais n'en diſent rien de particulier.

ARTICLE XXII.

Baſſien ordonné par force pour Evazes, s'inthronize irregulierement à Epheſe, & eſt maintenu par Theodoſe, & par S. Procle.

Conc.t.4.p.838. a.b. [L'Egliſe d'Epheſe eſtoit en ce temps-ci dans un grand trouble,]au ſujet duquel S. Leon fut ſouvent importuné. [a]Aprés la mort de Memnon[qui en eſtoit Eveſque l'an 431,"& qui eut tant de part au Concile d'Epheſe,]Baſile en fut ordonné Eveſque[en 434, ou depuis,]par S. Procle de Conſtantinople; ce qui cauſa beaucoup de bruit, & meſme des meurtres.

a p.687.d[699.c, d. V.S.Cyrille 12, 66. &c.

p.687.e[690.a.c] 691.a. 'Baſile eſtant mort["en l'an 444,]ce ſiege fut occupé durant quatre ans par Baſſien,[qui y eſtoit entré d'une maniere fort peu reguliere.]Il pretend qu'il s'eſtoit conſacré des ſa jeuneſſe au ſervice des pauvres, qu'il leur avoit baſti un hoſpital, où il avoit mis 70 lits, & où il recevoit les malades & les bleſſez; que comme il eſtoit aimé de tout le monde, Memnon d'Epheſe en eut de la jalouſie, fit tout ce qu'il put pour le chaſſer de la ville; & que ce fut dans ce deſſein qu'il luy impoſa meſme les mains pour le faire Eveſque d'Evazes,'ville de la province d'Aſie.[C'eſtoit aprés le Concile d'Epheſe,]'auquel Eutrope d'Evazes aſſiſta. [b]Il declare que Memnon le tint à l'autel depuis neuf heures juſques à midi, ſans qu'il le puſt faire conſentir à cette ordination, & qu'il y eut meſme du ſang repandu ſur l'autel, & ſur le ſaint Evangile. Il proteſte qu'aprés cette ordination, jamais il n'avoit eſté à Evazes, & ne l'avoit jamais vue: mais que Baſile ſucceſſeur de Memnon ayant aſſemblé le Concile de ſa province, & ſceu comment la choſe s'eſtoit paſſée, [l'avoit dechargé de l'Egliſe

p.587.c.

Holſ.geo.p.135.

Conc.t.3.p.475. a.

b t.4.p.587.d.

Nota 10.

Digitized by Google

d'Evazes,]en y mettant un autre Eveſque, & luy avoit neanmoins accordé la communion & la ſeance comme à un Eveſque. 'Olympe d'Evazes aſſiſta en 449 au faux Concile d'Epheſe. p.117.c.&c.

'Baſile eſtant donc mort, le Clergé d'Epheſe écrivit à Olympe p.691.e. de Theodoſiople[en Aſie,]pour le prier de venir, & de leur donner un Eveſque.'Il vint en effet, & attendit trois jours à Epheſe, p.694.a.b. ſans qu'il y vinſt aucun autre Eveſque, ſoit qu'on fuſt alors dans la ſolennité de Paſque,[ſoit pour quelque autre raiſon que nous ignorons.]Et comme les Eccleſiaſtiques luy vinrent demander aprés ces trois jours ce qu'il y avoit à faire, il declara qu'il ne pouvoit rien faire ſeul,[& qu'il falloit attendre un plus grand nombre d'Eveſques.]'Mais durant qu'il ne ſongeoit qu'à les at- b. tendre, il vit ſa maiſon toute environnée de monde, & un nommé Holoſerique l'épée à la main. En un mot, on l'enleve, on le mene, ou plutoſt on l'emporte à l'egliſe, & environ deux ou trois cents perſonnes le font aſſeoir avec Baſſien dans le throne epiſcopal. Voilà comment il declara avec ſerment dans le Concile de Calcedoine que s'eſtoit faite l'inthronization de Baſſien; [& cela a bien du raport avec ce qu'on pretendoit,]'que Baſſien p.687.b|690.c. s'eſtoit intrus par violence, & qu'on avoit vu à ſon inthronization des épées, & des choſes de cette nature.

'Pour Baſſien il pretendoit au contraire, que c'eſtoit le peuple, p.687.c. le Clergé, & les Eveſques,qui luy avoient fait violence à luy meſme pour le porter ſur le throne.'C'eſt pourquoi aprés qu'Olympe p.694.c. eut fait ſon raport, il ſoutint qu'il mentoit.'Mais il l'avoit luy p.687.c. meſme pris pour témoin,'& avouoit que de tous les Eveſques p.691.d. qu'il pretendoit l'avoir inthronizé, il ne ſe ſouvenoit que de luy. 'Auſſi on voit que les faits qu'Olympe avoit atteſtez paſſerent p.598.b.d. pour conſtans.[Il y en a qui croient, que comme les Eveſques de Conſtantinople s'attribuoient l'ordination des Eveſques d'Epheſe, ce fut la crainte de les offenſer qui empeſcha les autres Eveſques de venir à Epheſe; & qu'au contraire le peuple ſe preſſa de faire inthronizer Baſſien, depeur de donner lieu à cette uſurpation.]

'Baſſien reconnoiſſoit que Saint Procle n'avoit pas approuvé p.690.a|691.d. d'abord ſon inthronization.'Mais il eut l'Empereur Theodoſe p.687.e. pour luy,'& eſtant allé à Conſtantinople, ce prince le rendit ami p.690.a. de Procle,'qui le receut à ſa communion, mit ſon nom dans les a|694.c.d. diptyques, & le renvoya à Epheſe avec des lettres qu'il écrivit en ſa faveur, tant à la ville & au Clergé d'Epheſe, qu'aux Eveſques[de la province, qui ſelon l'ordre des Canons en au-

Digitized by Google

p.694.c d. roient dû eſtre les juges.]'Ce point fut verifié avec ſoin dans le Concile de Calcedoine, comme le plus important pour la deciſion de l'affaire. c. l. 'Les lettres de Procle ſont qualifiées ſynodiques; [ce qui fait juger qu'il n'agit qu'avec le conſeil des Eveſques qui ſe trouvoient à Conſtantinople.] p.697.c. 'L'Empereur envoya auſſi "un brevet à Epheſe, pour confirmer l'election de Baſſien, & enſuite il y envoya "un edit public par un de ſes officiers. *imperatoriæ. sacram.*

ARTICLE XXIII.

Eſtienne ſe ſouleve contre Baſſien, ſe fait ordonner à ſa place.

[BASSIEN aprés avoir obtenu de S. Procle & de l'Empereur la confirmation de ſon inthronization, revint à Epheſe,] Conc.t.4.p.690. a|695.d. où il gouverna ſon Egliſe ſans aucune oppoſition durant quatre ans, ordonna pluſieurs perſonnes, ſacra juſqu'à dix Eveſques: p.695.d. 'Et tous les Eccleſiaſtiques de cette Egliſe communiquerent avec a.d. luy, comme avec leur Eveſque legitime, 'ſans en excepter Eſtienne alors Preſtre, qu'on mit depuis en ſa place. [Ainſi on peut dire que ſon epiſcopat, contraire dans ſon origine à toutes les regles de l'Egliſe, ne ſe pouvoit plus conteſter ſans violer ces meſmes regles.

c. Il paroiſt neanmoins qu'au bout de ces quatre ans,]'&["pres de] quatre ans auſſi avant le Concile de Calcedoine, [c'eſt à dire en 448, il s'eleva quelque bruit contre luy durant le Careſme, qui p.690.b. obligea]'les Eveſques & le Clergé d'écrire à Theodoſe, & à l'Imperatrice [Pulqueric,] pour rendre témoignage de la poſſeſſion paiſible où eſtoit Baſſien. L'un & l'autre receut fort bien ces lettres, & ils en écrivirent d'autres auſſitoſt, tant aux Eveſques & au Clergé, qu'à Baſſien meſme, pour les aſſurer du deſir qu'ils avoient de conſerver la paix des Egliſes. Quand on eut receu ces p.691.c. lettres, on en rendit graces à Dieu, & le lendemain 'qui eſtoit le p.590.b. jeudi de Paſque [15 d'avril,] 'Baſſien offrit ſolennellement le Sacrifice. V. la note 10.

p.695.b. [Environ huit jours auparavant,]'& au milieu de la ſemaine ['ſainte, qui finiſſoit le 10 d'avril,] le Preſtre Eſtienne, & un nommé Meone, enfermerent par force dans le battiſtere Caſſien Preſtre d'Epheſe, & luy preſenterent l'Evangile, pour luy faire 1.

1. Le texte ne marque point quelle ſemaine. Il ſemble donc que ce ſoit la ſemaine ſainte, la plus ſolennelle de toutes; ou celle qui precedа la violence faite le jeudi de Paſque à Baſſien & à Caſſien meſme. Ainſi c'eſt encore la ſemaine ſainte.

Digitized by Google

jurer qu'il ne quitteroit, & ne trahiroit jamais Baſſien, mais qu'il vivroit & mourroit avec luy. [On ne marque point ſi c'eſtoit qu'ils vouluſſent cacher par cette apparence de zele la conjuration qu'ils avoient formée contre leur Eveſque, ou pour quelque autre deſſein.] Caſſien leur repreſenta qu'il ne pouvoit pas faire b.c. un ſerment eſtant Preſtre, puiſqu'il n'en avoit jamais fait durant 25 ans" qu'il avoit eſté ſimple fidele, & qu'il trafiquoit à Conſtantinople. Neanmoins comme ils le preſſerent, il fit le ſerment qu'ils demandoient, & l'obſerva fort exactement.

V. la note 10.

[Le jeudi ſuivant] Baſſien qui avoit receu la veille des lettres p.690.b. de l'Empereur & de Pulquerie en ſa faveur, offrit, comme on a dit, le Sacrifice" avec tout ſon peuple & tout ſon Clergé: Et il p.696.a. paroiſt particulierement que le Preſtre Eſtienne y eſtoit. Mais p.686.b|690.b. des qu'il eut achevé le Sacrifice, ceux qui avoient accoutumé de recevoir de ſa main les ſaints Myſteres, ſe ſaiſirent de luy, l'arracherent de la ſainte egliſe, [qui ſervoit d'aſyle aux plus criminels,] le maltraiterent, juſqu'à luy donner pluſieurs coups, le trainerent par la place publique; & enfin ils l'enfermerent, & luy preſenterent meſme l'épée, comme pour le menacer de la mort. On le traita avec tant de cruauté, qu'ayant demandé de p.695.a. l'eau à boire, on luy en refuſa. On pilla, & on ſaiſit tout ce qu'il p.686.c|690.b. avoit en fonds & en meubles.

μείσης ἐμοῦ.

On maltraita de meſme extremement beaucoup de perſonnes p.686.d. qui luy appartenoient. Il y en eut qui furent accablez de coups, quelques uns meſmes qui furent tuez, & dont les corps demeurerent expoſez à la porte de l'egliſe. On enferma auſſi le Preſtre p.695.c. Caſſien, on le battit à coups de piez, & on luy meurtrit tout le corps. On arreſta encore trois Soudiacres. Sur le ſoir on reporta le Preſtre Caſſien à demi mort en ſa maiſon, où il fallut le ſaigner.

Mais pour Baſſien, on le retint trois mois en priſon, [a] & durant a. ces trois mois, Euſtathe premier Silentiaire de l'Empereur, en- a 2|690.d. voyé pour cet effet par la Cour, examinoit ſon affaire. De la p.690.d|695.a. maniere dont on parle, il ſemble qu'il y avoit eu quelques differens entre luy & ſon Clergé, & qu'on l'accuſoit d'avoir fait in- p.690.d. juſtice aux pauvres. Neanmoins il paroiſt qu'il n'y avoit point p.695.e. d'accuſation formée juridiquement contre luy, & que tout ce qu'on luy pouvoit reprocher eſtoit le defaut de ſon entrée.

[Theodoſe crut que cette affaire eſtoit digne de ſon application. Non ſeulement il envoya Euſtathe ſur les lieux,] mais il en p.694.e. écrivit à [Dioſcore] d'Alexandrie, [& peuteſtre meſme aux autres premiers Eveſques de l'Egliſe.] Ce qui eſt certain, c'eſt que d.e|690.c.d.e.

Digitized by Google

p.690.d.e. le Pape Saint Leon, l'Eveſque d'Alexandrie, Saint Flavien de Conſtantinople, & [Domnus d'Antioche, écrivirent ſur cette
e.d.e|694.d.e. affaire. On pretend qu'ils concluoient tous à depoſer Baſſien, [de quoy il ne faut pas s'étonner, ſi on ne leur avoit expoſé que le defaut de ſon entrée, & non la jouiſſance paiſible où il avoit eſté
p.691.d. depuis quatre ans, autoriſée par S. Procle.] On attribue particulierement ſon expulſion en un endroit à S. Flavien, & en un
p.698.a. autre à S. Leon. On ajoute que l'Empereur jugea auſſi pour ſa
p.510.d. depoſition. [L'ordre de l'Egliſe euſt eſté que l'on aſſemblaſt un Concile de la province ou du Departement pour juger de cette
p.695.e. affaire. Ainſi c'eſt avec raiſon que] les Eveſques d'Aſie ſe plaignirent qu'on l'avoit depoſé ſans le juger.

p.686.c|690.b. On luy arracha par force l'habit ſacerdotal dont il eſtoit en-
p.686.c|690.c. core revétu, & on prit le Preſtre Eſtienne, l'un de ceux qui avoient exercé tant de violences ſur ſa perſonne, pour le faire
p 695 a. Eveſque en ſa place, durant qu'il demeuroit toujours priſonnier. Ceux meſmes qu'il avoit fait Eveſques, ordonnerent cet Eſtien-
p.687.b.c. ne, qui dit qu'il avoit eſté ordonné par 40 Eveſques d'Aſie, aprés avoir eſté choiſi par les perſonnes les plus qualifiées de la ville, par tout le Clergé, & par tout le peuple. [On vit bien neanmoins dans le Concile de Calcedoine, que l'inclination des Eveſques d'Aſie eſtoit plus pour Baſſien que pour Eſtienne. Ainſi il faut qu'ils aient eſté pouſſez à ordonner Eſtienne par quelque puiſſan-
p.698.c.d. ce ſuperieure.] Tout le Concile de Calcedoine jugea meſme qu'Eſtienne s'eſtoit intrus par des factions, & par des cabales,
p.687.c. & qu'il eſtoit indigne de l'epiſcopat. Il eſtoit dans le Clergé
p.690.e. d'Epheſe depuis le commencement du ſiecle. Euſtathe le Silentiaire, aprés avoir examiné durant trois mois l'affaire de Baſſien, rendit quelque jugement, auquel on pretend que Baſſien conſentit. [Mais ſi cela eſt, on n'eut pas d'égard à ce conſentement, parceque la violence eſtoit trop viſible. Ce fut ainſi qu'Eſtienne demeura Eveſque d'Epheſe: & nous en parlerons encore dans
Lup.can.t.1.p. 821. la ſuite.] Quelques uns le font auteur du Code des Canons de l'Egliſe greque.

[Pour Baſſien, on ne voit pas ce qu'il devint aprés les trois mois de ſa priſon. Il en faut peuteſtre juger par le Preſtre Caſſien,]
Conc.t.4.p.695. e. qui pour obſerver, dit-il, inviolablement le ſerment qu'on luy avoit fait faire de ne l'abandonner jamais, paſſa quatre ans à aller de coſté & d'autre, & à y mendier ſa vie dans Conſtantinople. [Les choſes demeurerent donc en cet état juſqu'en l'an 451, auquel Baſſien demanda ſon rétabliſſement au Concile de Cal- V.s 112.
cedoine.

Digitized by Google

cedoine. Le Concile jugea qu'il meritoit bien de demeurer depoſé, mais qu'Eſtienne ne meritoit pas d'eſtre Eveſque ; & qu'ainſi l'on en eliroit un autre. C'eſt ce qu'on verra plus amplement en ſon lieu.]

ARTICLE XXIV.

D'Ibas Eveſque d'Edeſſe : On le ſoupçonne de ſuivre l'erreur de Neſtorius.

[A L'HISTOIRE tragique de Baſſien d'Epheſe, il faut joindre celle d'Ibas Eveſque d'Edeſſe, où l'on ne verra pas de ſi grandes violences,]'mais qui eut des ſuites encore plus longues,[& plus funeſtes]pour l'Egliſe, ce qui nous oblige de l'examiner avec ſoin, & de nous étendre[plus que nous ne ſouhaiterions dans une choſe qu'on peut regarder ici comme une digreſſion.]'La lettre qu'Ibas écrivit l'an 433 à Maris, montre aſſez qu'il eſtoit alors dans le Clergé de la ville d'Edeſſe,[celebre metropole de l'Oſrhoene.]'S. Procle le qualifie un homme prudent,[& éclairé,]nourri des l'enfance dans l'étude des ſaintes Ecritures, '& il les poſſedoit parfaitement.[a]Il avoit un frere à qui il donna eſtant Eveſque, la recette des revenus de ſon Egliſe,[b]& pluſieurs neveux,[c]l'un"deſquels nommé Daniel, il fit Eveſque de Carrhes.

Bar.448.§57. Conc.t.4.p.663.d. t.5.p.513.a. Thdrt.ep.132.p.1005.b. a Conc.t.4.p.647.a.c,650.a. b p.647.c,650.a. c p.647.d. d p.663.b.

Note 11.

[d]Il ſe met fort clairement au nombre de ceux qui vinrent en 431 au Concile d'Epheſe, ou avec Jean d'Antioche,["ou meſme deux ou trois jours avant luy,'quoique Rabula ſon Eveſque ſemble n'y eſtre venu"que quelques jours aprés Jean.'Il y eſtoit joint avec les Orientaux, dont on voit qu'il embraſſoit tous les ſentimens avec ardeur.'Il n'eſtoit pas neanmoins fort attaché à Neſtorius :'Mais il avoit un grand zele pour Theodore de Mopſueſte. 'Juſqu'à la réunion[qui ſe fit en 433,]il regardoit Saint Cyrille comme un heretique :'& depuis la réunion, il continua à croire que les écrits de ce Saint contre Neſtorius n'eſtoient pas exemts d'erreur, & qu'il n'avoit pas gardé dans la depoſition de cet hereſiarque, toutes les regles des Canons & de la juſtice.

V.S.Cyrille note 43. Ib.§95. ap.p.705.715. t.4.p.663.b. p.562.c.d. p.663.666. p.659.a. p.562.663.

'Rabula s'eſtoit auſſi uni à Epheſe avec les Orientaux.[e]Mais "des le Careſme ſuivant il ſe declara contre eux pour S. Cyrille, & meſme il dit publiquement'anatheme à Theodore de Mopſueſte, & à ceux qui liſoient ſes ouvrages.'Beaucoup de perſonnes d'Edeſſe, entre leſquels on ne peut douter qu'Ibas ne fuſt, ſe

Ib.§96. e p.748.&c. p.663.666. p.748.749.t.4. p.563.656.

Digitized by Google

plaignirent de cette conduite aux Orientaux, accuſant meſme leur Eveſque de preſcher qu'il n'y a en J.C. qu'une nature. Les Orientaux les animerent à ſe ſeparer de ſa communion :[& il eſt bien à preſumer qu'ils le firent ; mais il y a auſſi toute apparence qu'ils y rentrerent "lorſque les Orientaux ſe furent reconciliez avec S.Cyrille en 433.]'Car dans la lettre celebre d'Ibas à Maris, [dont nous avons aſſez parlé ſur S.Cyrille,]il dit qu'il n'y avoit plus de ſchiſme,& que la paix eſtoit rétablie comme auparavant.'On y voit bien neanmoins que ſes ſentimens ne s'accordoient pas avec ceux de ſon Eveſque :[& il pouvoit avoir raiſon de ne pas approuver la conduite qu'il avoit tenue.]Neanmoins la maniere dont il en parle, juſqu'à luy donner le titre de tyran, n'eſt pas excuſable.'Il y reconnoiſt que Saint Cyrille eſtoit dans la vraie foy; 'mais il paroiſt fort perſuadé qu'il n'y avoit pas toujours eſté, [a]& que l'hereſie impie d'une ſeule nature, eſtoit dans ſes anathematiſmes :[& ce fut la cauſe du grand bruit que l'on excita ſur cette lettre.

V.S.Cyrille §118.

t.4.p.666.c.

p.663.666.

p.666.b.

p.562.d.

a d.e|663.

"Rabula mourut apparemment à la fin de 430, & Ibas fut fait Eveſque d'Edeſſe au lieu de luy.]'Il entra dans la communion de S. Cyrille, luy écrivit pluſieurs lettres, & en receut pluſieurs de luy.[Comme il n'avoit pas rendu à ſon Eveſque tout le reſpect qu'il luy devoit ; auſſi il ne trouva pas dans ſon Egliſe,lorſqu'il fut Eveſque, tout le reſpect & toute la ſoumiſſion que ſon caractere pouvoit meriter.Car des l'entrée de ſon epiſcopat]'quelques Eccleſiaſtiques & quelques moines d'Edeſſe,& meſme quelques uns des plus conſiderables & des plus zelez d'entre les laïques,ſe plaignirent hautement qu'il ſuivoit les folies de Neſtorius;que c'eſtoit pour en infecter les autres qu'il avoit traduit en ſyriaque, & qu'il repandoit partout les écrits de Theodore de Mopſueſte, & qu'il engageoit beaucoup de perſonnes ſimples & peu inſtruites dans des dogmes que l'Egliſe avoit condamnez.'Ce bruit ſe repandit juſque dans Conſtantinople.'Tous les accuſateurs le porterent aux oreilles de Theodoſe, & de S. Procle qui en eſtoit alors Eveſque.'Il y attriſta & y ſcandaliza beaucoup de perſonnes,[b]qui commençoient à douter de la foy de cet Eveſque : & les plus ſaints ne pouvoient ſe conſoler de voir ou que des Eveſques eſtoient capables de tomber dans de ſi grandes erreurs, ou que d'autres fuſſent aſſez malheureux pour les en accuſer injuſtement.

Ib.§ 140.

t 5.p.512.c.d.

p.513.b.

p.514.a.

p.513.b.

& d.

p 511.

'Ce fut ce qui obligea Saint Procle[vers la fin de l'an 437,]d'écrire une grande lettre à Jean d'Antioche,'pour le prier que ſi Ibas eſtoit innocent des erreurs dont il eſtoit accuſé, comme il ſe le perſuadoit,'il vouluſt bien lever ce ſcandale en condannant

p.512.c.

d.

Digitized by Google

de vive voix, & par ſa ſignature *quelques propoſitions heretiques qu'il envoyoit à Jean, & en ſouſcrivant à une lettre importante qu'il écrivoit aux Armeniens contre les erreurs de Neſtorius. 'Qu'Ibas eſtoit obligé à cela, & par la charité qu'il devoit à ſes freres, & encore plus par celle qu'il ſe devoit à luy meſme, & par le ſoin de ſa propre reputation; tout le monde eſtant diſpoſé à l'aimer & à l'eſtimer, pourvu qu'on fuſt aſſuré de la pureté de ſa foy.

*V.S.Cyrille 142.

p.513.

[Nous ne voyons point ce qui arriva ſur cela, ni ſi Ibas fit quelque choſe de plus que les Orientaux. Car Procle leur demandoit à tous en general ce qu'il demandoit en particulier à Ibas. "Ils ne firent aucune difficulté de ſouſcrire la lettre aux Armeniens, & écrivirent à S. Procle par des lettres qui condannoient tres nettement l'erreur de Neſtorius. Mais pour les propoſitions qu'il leur envoyoit, & qui la pluſpart eſtoient de Theodore, toutes les inſtances que luy & Saint Cyrille leur firent ſur cela, ne purent jamais les obliger à les condanner. 'Ainſi il n'y a pas d'apparence qu'Ibas l'ait fait. [Et c'eſt peuteſtre ſur cela,] qu'on a dit dans le V. Concile, qu'Ibas ne s'eſtoit point corrigé pour tout ce que S. Procle luy avoit écrit. L'on ajoute que comme il ne ſe corrigeoit point, ſes accuſateurs s'adreſſerent depuis à Domnus. [Mais dans ce qui ſe paſſa ſous Domnus nous ne voyons point qu'il ſe ſoit jamais agi des écrits de Theodore.]

Ibid.5143. 145.

t.5.p.514.b.

'Theodoret recommanda vers l'an 443 à Ibas, l'Eveſque Cyprien chaſſé de l'Afrique. *Il fut appellé par Domnus "au Concile d'Antioche de l'an 445; mais il ne put y venir, & écrivit [à Domnus] pour s'en excuſer.

Thdrt.ep.52.p. 932.933.

Ib.149.

a Conc.t.4.p. 739.c.

ARTICLE XXV.

Ibas eſt accuſé de blaſphemes, & de pluſieurs crimes devant Domnus d'Antioche.

[Nous ne voyons point que l'accuſation formée contre Ibas dans le commencement de ſon epiſcopat, ait eu pour lors d'autre ſuite que celle que nous avons marquée. Mais on la renouvella au bout de quelques années.] 'Ses propres Eccleſiaſtiques ſe ſouleverent contre luy, & par les troubles qu'ils exciterent, bannirent la paix de l'Egliſe. 'Les principaux d'entre eux eſtoient les Preſtres Samuel, Cyr, Euloge, & Maras, [b] auſquels on joint encore Ablave, Jean, Anatole, Caiume & Abibe.

Thdrt.ep.87.p. 965.c.

Conc.t.4.p.643. d.

b p.638.d|639.b.

Digitized by Google

p.516.c. 'Ibas pretend que toute cette affaire luy fut ſuſcitée par Urane Eveſque d'Himeres, l'un des plus fideles miniſtres de la cabale
p.117.d. de [l'hereſiarque] Eutyche. [Il eſtoit ſuffragant d'Ibas.] 'Car Himeres eſt dans l'Oſrhoene.

p.654.655. ["Des l'an 435 apparemment,] 'Samuel ayant dit dans un ſermon, Que la vie a ſouffert la mort, Ibas luy demanda comment il entendoit cette expreſſion, parceque ſi par cette vie il entendoit J.C. qui eſt noſtre vie, & ſa chair vivifiante, il avoit raiſon; mais que s'il l'entendoit de la divinité meſme, il ne le ſouffriroit
p.654.a. pas. [Samuel le ſatisfit ſans doute ſur cela,] 'puiſqu'il demeura encore dans ſa communion durant dix ans, [ou à peu pres.] Il ſe plaint neanmoins que [1]depuis cela Ibas ne luy avoit jamais permis de preſcher. 1.

V.S.Cyrille note 86.

[Voici ce qu'on pretend avoir donné occaſion au renouvellement de la diviſion,] 'C'eſtoit la coutume de l'Egliſe d'Edeſſe,
p.651.e|655.b. que le jour de Paſque, ou le jour de devant, tous les Eccleſiaſtiques s'aſſembloient dans une ſale de l'eveſché, où l'Eveſque leur faiſoit un diſcours, & enſuite donnoit de ſa main à chacun
p.654.a. quelque petit preſent pour la feſte. 'On pretendoit donc qu'en
p.651.d.e. l'an 445, 'Ibas s'acquitant de ce devoir, avoit dit en preſence de tout ſon Clergé ces paroles impies, [egalement Neſtoriennes, & Pelagiennes:] Je ne porte point envie à J.C, de ce qu'il eſt deve- «
nu Dieu: Car puiſqu'il eſt devenu Dieu, je puis le devenir auſſi; «
p.667.b|Liber.c. 12.p.74. 'ou bien, Je le ſerai moy meſme auſſibien que luy, ſi je le veux. «
a Conc p.654.a. Liber.c.12.p.72. [a]On diſoit qu'il avoit ajouté à cela pluſieurs autres [blaſphemes,] 'comme d'avoir dit: C'eſt aujourd'hui que J.C. a eſté fait Dieu. «

Conc.p.647.a.e|650.a.d|651.a. 'On l'accuſoit encore de pluſieurs autres crimes, comme d'abuſer des biens de ſon Egliſe, qui eſtoient grands, ou pour ſon
p.647.b. profit particulier, ou pour ſes parens, 'de prendre de l'argent des
b c.d. ordinations, '& d'elever aux dignitez de l'Egliſe, & meſme à l'epiſcopat des perſonnes diffamées publiquement pour leurs
d. crimes. 'On luy reprochoit ſurtout l'ordination [11]de Daniel ſon neveu, qu'il avoit fait Eveſque de Carrhes, [peuteſtre aprés la mort] 'de S. Abraham, dont parle Theodoret: [b]& Daniel deſ-
Thdrt.v.P.c. 17.p.848.b. b Conc.p.647.d.e|650.c.d.e|651.a. honoroit, diſoit-on, cette dignité ſacrée par les deſordres les plus ſcandaleux. V. la note 11.

c p.647.d|655.d. 'On pretend auſſi qu'Ibas traitoit avec beaucoup de violence & d'emportement ceux qui ne ſe ſoumettoient pas à ſes volon-
p.655.e.a. tez, 'afin d'empeſcher par la cruauté qu'on ne le puſt convaincre
p.635.a. de ſes autres fautes. 'Le Diacre Theophile qui parla contre luy à

1. Comment donc ſemble-t-il vouloir nier qu'Ibas luy euſt rien dit ſur cela?

Digitized by Google

Calcedoine, ſe plaignit de la violence qu'il avoit fait ſouffrir à
k. la ville [d'Edeſſe.] Voilà les principaux crimes dont on l'accuſoit, Bar. 448. §. 70.
que Baronius croit eſtre autant de calomnies, à cauſe de la qualité des accuſateurs, qui ne craignoient point d'attaquer auſſi l'innocence de Theodoret leur bienfacteur. [Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il n'y eut rien de prouvé.]

Aprés le Concile d'Antioche [de l'an 445,] Domnus d'Antio- Conc. t. 4. p. 638.
che vint à Hieraple, pour inthroniser Eſtienne elu Eveſque de b.
cette ville, [qui n'eſt pas eloignée d'Edeſſe.] Les deux Preſtres d.
Cyr & Euloge l'y eſtoient venu attendre avec des memoires & des requeſtes contre Ibas leur Eveſque, qu'ils avoient dreſſées avec la participation de Samuel & de Maras. On diſoit qu'il y avoit bien environ 30 Eccleſiaſtiques d'Edeſſe qui adheroient à
c. cette accuſation, & environ 17 qui avoient meſme ſigné la re-
e. queſte. Maras pretend qu'ils n'eſtoient qu'eux quatre.

Ibas ayant appris cette nouvelle lorſqu'il eſtoit ſur le point de b.
partir d'Edeſſe, pour aller à Hieraple rendre ſes civilitez à
c.d. Domnus, fit aſſembler tout ſon Clergé, & leur dit qu'il avoit
ſceu que Cyr & Euloge eſtoient allé l'accuſer, qu'il les avoit pour cela ſeparez de la communion; & que s'il y avoit quelqu'un
μὴ κοινω- qui euſt conſenti par écrit à cette accuſation, il les avertiſſoit
νοῦντας de ne ſe point preſenter à faire ſes fonctions, & à la communion,
juſqu'à ce qu'on viſt la fin de cette affaire. Qu'il laiſſoit cela à e.
leur conſcience. Ibas pretendit depuis qu'il y en avoit eu envi- e.
ron 15 qui s'eſtoient deſlors ſeparez de la communion, ſans qu'il les en euſt ſeparez [d'une autre maniere, & qui s'eſtoient ainſi
declarez ſes accuſateurs.] Maras ſoutint au contraire que luy & d.e.
Samuel eſtoient ſeuls ſortis de cette aſſemblée, & que tous les autres y eſtoient demeurez, & avoient continué à communiquer avec Ibas.

ARTICLE XXVI.

Le Concile d'Antioche juge en faveur d'Ibas.

[ON ne voit point ſi Ibas alla à Hieraple ſur l'accuſation formée contre luy, ni ce que fit Domnus ſur ce ſujet. On travailla apparemment durant quelque temps à appaiſer ce differend par la douceur.] Les accuſateurs demanderent pluſieurs Thdrt. ep. 91. p. 981, b.
fois à parler à Theodoret, qui les receut toujours avec beau-

k. ἐκδὸς τῆς διὰ τῆς πόλεως.

Digitized by Google

coup de douceur, & leur dit en meſme temps ce qu'il devoit.

Conc.t.4.p.659.b.c.d. 'On parle d'un[a]examen fait ce ſemble au commencement de 448, ou peu devant, dans le cabinet[de Domnus,]ſans doute, où on pretendoit qu'Ibas avoit dit qu'il avoit tenu Saint Cyrille pour heretique, juſqu'à ce qu'il eut anathematizé ſes douze articles.

p.639.e. 'Enfin le Careſme[de l'an 448]eſtant venu, Samuel & les trois
p.643.e. autres preſenterent leurs requeſtes à Domnus, '& au Concile
Lib.c.10.p.50. d'Orient, 'accuſant Ibas d'eſtre Neſtorien, & d'avoir dit qu'il
Conc.p.639.e. pouvoit eſtre Dieu auſſibien que J.C, s'il le vouloit. 'Domnus manda à Ibas de ſe venir preſenter aprés Paſque, [qui en 448 eſtoit l'onzieme d'avril.]Il luy parloit auſſi pour lever[a]l'excommunication[ou l'interdiction,]dont les accuſateurs eſtoient liez; [a]excommunie

Thdrt.ep.111.p.981.b|87.p.965.a. a Conc.p.642.a|643.a|Lib.c.10.p.51. '& c'eſtoit par l'avis de Theodoret, qui jugeoit à propos qu'on leur permiſt la communion 'à Paſque. [a]Ibas s'en remit abſolument à la diſcretion de Domnus, qui leva leur excommunication en faveur de la feſte, à la charge qu'ils ne ſortiroient point d'Antioche que l'affaire ne fuſt terminée, & que ceux qui en ſortiroient auparavant, ſeroient non ſeulement ſeparez de la communion, mais meſme depoſez. 1.

Conc.p.658.a. 'En attendant le temps du Concile, Ibas fit dreſſer un acte en ſa faveur, & le fit porter à tous ſes Eccleſiaſtiques, afin qu'ils le
p.654.b. ſignaſſent. 'Il eſtoit adreſſé à Domnus, & eſtoit pour juſtifier Ibas de l'hereſie Neſtorienne, & de la paroſe impie dont on l'accuſoit. [Ainſi il eſtoit apparemment fort ſemblable à celui dont nous parlerons ci-deſſous.]Tous les Eccleſiaſtiques d'Edeſſe le
p.658.a. ſignerent, 'à la reſerve de 17 ou 18, [b]qui ſelon que le pretend Ibas,
b c. s'eſtoient des le commencement declarez contre luy, &[c]ſeparez
a. de ſa communion. 'Ses accuſateurs ſoutiennent au contraire, que comme ils refuſoient de ſigner, parcequ'ils ne vouloient pas mentir, ni faire une ſignature dont ils ne pourroient pas rendre de bonnes raiſons, il les avoit amenez par force à l'egliſe, avoit fait crier[par ſes confidens]qu'il les falloit chaſſer, puiſqu'ils ne
p.654.c. vouloient pas ſigner, & que ſur cela Ibas les avoit excommuniez, & fait mettre hors de l'egliſe; ce qui les avoit obligez de venir à Antioche ſe preſenter au Concile. 'Les Diacres David & Maras qu'on voulut produire pour témoins contre Ibas, eſtoient
d. viſiblement de ce nombre. 'Ibas dit que Maras n'avoit point eſté excommunié par luy, mais par l'Archidiacre dont il dependoit, à cauſe qu'il avoit dit des injures à un Preſtre, & que ſon depit l'avoit fait joindre à ſes ennemis. v.525.

Lib.c.10.p.51. 1. '& non à l'Aſcenſion comme l'écrit Liberat.

Digitized by Google

[Aprés Paſque] 'Domnus tint à Antioche ſon Concile, 'qui eſt appellé pluſieurs fois le grand & ſaint Concile : & il eſt marqué qu'il y avoit beaucoup d'Eveſques. 'Neanmoins les ſignatures qui nous en reſtent, & qu'on a voulu mettre toutes, ne portent les noms que de Domnus d'Antioche, de deux metropolitains, Symeon d'Amide & Conſtantin de Boſtres, & de ſix autres Eveſques. 'Le latin y ajoute Eſtienne d'Hieraple metropolitain. 'Il ſemble qu'Urane Eveſque d'Himeres fuſt alors à Antioche. [Neanmoins il n'eſt pas nommé entre ceux qui compoſoient le Concile, ſoit qu'Ibas l'euſt recuſé, ſoit pour quelque autre raiſon.] 'Theodoret ne s'y trouva pas non plus, à cauſe "de l'ordre qu'il avoit receu de ne point ſortir de ſon dioceſe, [b] & les accuſateurs d'Ibas eſtoient faſchez de ce qu'il n'y eſtoit pas.

a p.642.a.-. a p.659.c.e. p.643.b.c. p.644.b. p.646.c. V. Theodoret § 28. Thdrt.ep.87. III.p.965.a|981.a. b ep.91.p.981.a.b.

'Ibas vint ſe preſenter au Concile. Mais avant qu'il fuſt arrivé à Antioche, Samuel & Cyr en eſtoient partis pour aller à Conſtantinople. [L'on voit par là, & encore mieux par la ſuite, comment il faut juger] 'de ce que Theodore de Ceſarée dit dans le V. Concile, Que les adverſaires d'Ibas s'adreſſerent à Theodoſe & à Flavien, parceque Domnus ne les avoit pas "ecoutez. 'Lors donc que le Concile fut aſſemblé, & qu'on eut lu les requeſtes ſignées des quatre accuſateurs, comme on vit qu'il n'en comparoiſſoit que deux, ſavoir Maras & Euloge, 'le Concile leur demanda où eſtoient les deux autres. Ils répondirent qu'ils ne le ſavoient pas preciſément, n'en ayant point receu de lettres ; mais qu'ils croyoient qu'ils eſtoient allez à Conſtantinople, '& qu'ils s'eſtoient retirez ayant ſceu les mauvais deſſeins d'Ibas. 'Domnus leur demanda ce qu'ils pretendoient donc avoir eu à craindre, leur reprocha que c'eſtoit violer la condition qu'on leur avoit accordée, & leur declara que Samuel & Cyr eſtoient non ſeulement retombez dans leur interdiction, mais auſſi dans la depoſition. [Ce ſont donc ſans doute] 'les deux Preſtres que Theodoret dit avoir eſté depoſez par la ſentence d'un Concile.

ſuſcepiſſet. t.5.p.514.b. t.4.p.642.a.b. b.c. e. p.543.a. Thdrt.ep.111.p. 981.d.

[On ne voit pas le reſte de ce qui ſe fit dans le Concile d'Antioche, ſinon que] 'le Diacre Maras qui eſtoit venu ſe joindre aux autres accuſateurs d'Ibas, y preſenta avec eux une nouvelle requeſte contre luy. 'Il paroiſt ſeulement qu'il fut plus favorable à Ibas qu'aux accuſateurs, 'qui pretendoient "qu'on les y avoit opprimez, & qu'on n'y avoit pas eu d'égard à leurs raiſons. 'Il ſemble qu'on les ait meſme privez de la communion, [qu'on leur avoit rendue à Paſque,] à cauſe de la maniere turbulente & ſeditieuſe dont ils ſe conduiſoient dans le Concile. [Il y a neanmoins

Conc.p.654.d. b. *querentes eſſe opreſſ.* p.658.a. p.646.c.

Digitized by Google

apparence qu'on remit à une autrefois l'entiere decision de cette affaire, parcequ'elle dependoit de beaucoup de faits, & qu'il falloit entendre beaucoup de témoins.]Thdrt.ep.111.p. 5 Car il paroist que quelque temps aprés, Domnus travailloit encore pour la regler. 5 1.c.

ARTICLE XXVII.

Les accusateurs d'Ibas ont recours à l'Empereur & à Saint Flavien de Constantinople, qui leur donnent des Commissaires.

Conc.t.4 p.638. b. LE Prestre Samuel pretend que comme on vit le succés du Concile d'Antioche, & qu'Ibas s'en retournoit victorieux à Edesse; les 17 Ecclesiastiques qui n'avoient pas voulu signer en sa faveur avec les autres, n'oserent y retourner depeur de ressentir les effets de sa vengeance; de sorte que les quatre accusateurs furent obligez de les garder avec eux, & de les nourrir, à cause du témoignage[qu'ils avoient rendu, ou qu'ils pouvoient rendre en leur faveur. Il faut neanmoins que quelques uns d'eux p.655.d.e. soient revenus à Edesse.]Car on pretend qu'Ibas aprés son retour fit faire un procés par ses œconomes à un Prestre agé de 50 ans, & d'une vie tres exemplaire, parcequ'il n'avoit pas voulu signer à sa decharge: Que ce Prestre fut mis en prison; mais qu'on ne put rien prouver contre luy: Que le Gouverneur devant qui cette affaire se poursuivoit, ne voulut point la juger, quelque instance que l'accusé en fist, depeur de faire voir la violence de l'Evesque: Qu'il elargit neanmoins le Prestre, & que toute la ville le receut au sortir de la prison avec des cierges & des flambeaux.

p.642.a. Samuel & Cyr qui avoient d'abord quitté Antioche pour aller à Constantinople, y furent[bientost]suivis par les Prestres p.639.b. Euloge & Maras leurs compagnons, & encore par Ablave, Jean, p.654.d. Anatole, Caiume, & Abibe Ecclesiastiques d'Edesse. Le Diacre p.646.b. Maras y alla aussi avec eux. Urane d'Himeres s'y trouva encore a.639.a. vers ce temps là. Les quatre accusateurs & les cinq autres p.643.c|637.b| 639.a.c. s'adresserent donc à l'Empereur, & luy firent des plaintes, non seulement contre Ibas, mais encore contre Daniel de Carrhes, NOTE 11. p.537.b. & contre Jean de Theodosiople ville peu eloignée d'Edesse, b & a Thdrt.l.5.c. 36.p 750.a. apparemment de l'Osrhoene mesme. c Procope qui en parle assez b Conc.p.639 a. souvent, la place sur la riviere d'Aborra.

c Procæd.l.2.c. 5 p.37. d Conc.p.639.b. e p.543.646. d Ils s'adresserent mesme contre ces trois Evesques à S. Flavien de Constantinople, [& à son synode: car je pense que c'est] ce qu'ils

Digitized by Google

L'an de J.C. 448, de S. Leon 7 & 8.

qu'ils appellent *le Concile d'Occident*. [1]Ils publierent encore diverſes calomnies contre Theodoret, qu'ils avoient peuteſtre appriſes à Conſtantinople meſme, plutoſt qu'en Syrie. [a]Et ils exciterent par là un grand ſoulevement contre luy dans cette ville. [t]Theodoſe & S. Flavien receurent [trop favorablement] leurs requeſtes, [& les plaintes qu'ils firent ſans doute contre leurs juges.] [t]Il y a meſme apparence que S. Flavien fit alors quelque choſe contre le Canon du ſecond Concile œcumenique, qui défend aux Eveſques d'un Departement, de ſe rendre juges des affaires nées dans un autre. Car ſi c'eſt de cette affaire que parle Theodoret, je ne voy pas moyen de l'expliquer, qu'en diſant que Theodoſe en renvoya le jugement à cet Eveſque, qui leva la ſentence de depoſition que le Concile d'Antioche avoit prononcée contre Samuel & Cyr; ce qui cauſa un grand ſcandale. [S. Chryſoſtome n'avoit pas cru pouvoir caſſer de meſme la ſentence de Theophile contre les Grands-Freres. Mais S. Flavien lava cette faute dans ſon ſang.]

Theodoret. ep. 87. 111. p. 965. a] 981. a] 981. a.

a p. 981. d.

t. 5. p. 514. c.

t. 4. p. 981. b.

[b]Domnus d'Antioche voyant qu'on l'attaquoit ſi ouvertement [& en cette rencontre, & par la perſecution qu'on faiſoit en meſme temps à Theodoret, & à Irenée de Cyr;] [c]il ſe reſolut de ſe decharger entierement de ce qui reſtoit à vider de l'affaire d'Ibas, & la renvoya à Ibas meſme, & à Symeon metropolitain d'Amide [en Meſopotamie,] c'eſt à dire au Concile des Eveſques de la Meſopotamie, & de l'Oſrhoene. [On ne voit point qu'ils aient fait aucune procedure ſur cela.] [d]Il écrivit auſſi à S. Flavien ſur cette affaire, luy marquant apparemment pourquoi il avoit eſté obligé de depoſer Samuel & Cyr, [e]& de ſeparer de la communion les autres accuſateurs d'Ibas. [e]Cette lettre fut lue devant les Patrices, [c'eſt à dire dans le conſeil de l'Empereur.

b. V. Theodoret 5. 29, 34.

c.

Conc. p. 639. d] 646. b.

c.

c.

Soit que S. Flavien fuſt bien aiſe de ne ſe pas méler davantage d'une affaire qui eſtoit du Departement d'Orient, ſoit qu'on viſt qu'il n'y avoit pas moyen de s'aſſurer de la verité des faits, dans un lieu dont les témoins eſtoient ſi eloignez, [f]l'Empereur jugea à propos de commettre cette affaire à trois Eveſques d'Orient, qui la jugeroient dans la Phenicie. [f]Cela ſe fit du conſentement de Flavien, [qui n'avoit peuteſtre pas aſſez examiné ſi cette commiſſion n'eſtoit point contraire aux Canons, & ſi elle ne ruinoit pas la liberté eccleſiaſtique.] [f]Nous en avons encore l'acte de l'Empereur, daté du 26 octobre [448,] adreſſé à Damaſce [1] Secretaire d'Etat, par lequel Theodoſe ordonne à cet officier de ſe-

p. 638. 639.

p. 639. d 646. a.

p. 638.

1. Tribuno & Notario Prætoriano.

Digitized by Google

transporter en Orient, & de se faire prester main forte par les magistrats des lieux, pour amener en Phenicie les Evesques Ibas, 'Daniel, & Jean, pour faire examiner par les trois Evesques nommez pour commissaires ce que les Ecclesiastiques des trois accusez voudront objecter contre eux, & pour faire executer ce qui aura esté resolu. 'L'Empereur en écrivit aussi aux commissaires, 'leur donnant pouvoir de regler cette affaire en la maniere qui leur sembleroit la plus juste. 'Flavien leur en écrivit encore par Euloge Diacre de son Eglise, chargé de presser le jugement de sa part, & qui y assista aussi. 'Les trois commissaires estoient Photius de Tyr, Eustathe de Beryte [en Phenicie,] & Urane d'Himeres [dans l'Osrhoene] 'qui estoit encore alors à Constantinople. [On les choisit sans doute comme plus favorables aux accusateurs qu'aux accusez. Car Photius "substitué à la place d'Irenée deposé par l'autorité de la Cour, comme Nestorien, n'entroit pas sans doute beaucoup dans les sentimens des Orientaux. Eustathe se signala mesme entre les plus emportez dans le faux Concile d'Ephese.] 'Pour Urane, Ibas proteste que c'est son ennemi declaré, & l'auteur mesme de tout ce que ses Ecclesiastiques faisoient contre luy. Il dit mesme que c'estoit luy qui avoit procuré cette nomination de commissaires, & qui s'y estoit fait mettre avec les autres. 'On voit en effet que les accusateurs le prenoient volontiers pour témoin, & avoient grand soin qu'on luy expliquast en syriaque ce qui se disoit en grec; [d'où l'on peut juger qu'il n'entendoit pas d'autre langue que la syriaque. Je ne sçay] 'si le *reverendissime Maras*, qu'on luy donna pour interprete, [seroit l'un des accusateurs.] 'Ce fut le Prestre Euloge d'Edesse qui le servit en cette qualité dans le faux Concile d'Ephese.

p.639.a. p.627.d. p.638.c|639.c|t.5.p.514.b.c. t.4.p.638.c. b. p.626.c. p.639|646.b. p.646.e. p.649.a.

V. la note 12.

V. Theodoret 525.

ARTICLE XXVIII.

Les commissaires examinent à Beryte les blasphemes imputez à Ibas.

'DAMASCE ayant receu l'ordre de l'Empereur pour faire juger l'affaire d'Ibas par Photius, Eustathe & Urane, s'en vint en Phenicie [avec Urane,] & rendit à Photius & à Eustathe les lettres que l'Empereur leur écrivoit sur cela. 'Euloge leur rendit de mesme celle de Flavien. 'Damasce fit aussi venir les accusateurs & les accusez, '& ils se trouverent tous à Beryte le premier ["fevrier] de l'année 449, dans la nouvelle maison episcopale NOTE 15.

Conc.t.4.p.627.c.d. p.634.c. p.627.d. p.638.d.e.

Digitized by Google

auprés d'une eglise bastie aussi depuis peu. Damasce mesme & le Diacre Eulogе se trouverent aussi à l'examen de l'affaire.

'Les accusateurs avoient presenté leur requeste des la veille. p.643.e.
'Aprés qu'on eut fait la lecture de l'ordre de l'Empereur, [a]on exa- p.617.d.e|629.b.
mina la qualité des accusateurs, & on verifia par la lecture des [a] p.639-646.
actes du Concile d'Antioche, que Samuel & Cyr y avoient esté deposez de la prestrise; [ce qui leur ostoit peutestre le pouvoir d'agir contre les accusez.] 'Dans cette discussion on pria Urane p.646.c.d.
de declarer ce qu'il savoit s'estre passé: mais il s'en excusa, disant qu'estant juge, il ne pouvoit pas parler comme témoin: [Et c'est l'unique chose qui soit marquée de luy dans cette procedure. Quoique Samuel & Cyr fussent deposez,] les autres accusateurs estoient au plus separez de la communion; ce que l'on ne voulut pas mesme examiner. 'Ainsi l'on fit lire deux fois la requeste qu'ils d|643.c.
avoient presentée la veille, 'adressée aux trois commissaires par p.643.d.
les quatre Prestres anciens accusateurs d'Ibas. 'Ils ne s'y declarent accusateurs que d'Ibas & de Daniel: [& peutestre qu'Ablave, Jean, Anatole, Caiume, & Abibe estoient les accusateurs de Jean de Theodosiople.] 'Car l'ordre de l'Empereur porte que p.638.c.
les accusateurs estoient des Ecclesiastiques d'Edesse, de Carrhes, & de Theodosiople.

'Aprés qu'on eut lu la requeste donnée contre Ibas & Daniel, p.627.c|646.c.
les accusateurs presenterent les articles & les chefs dont ils pretendoient les convaincre, & declarerent ensuite qu'ils persistoient dans leur accusation; [ce qui les engageoit à souffrir les peines portées par les loix contre les faux accusateurs, s'ils ne prouV.525. voient ce qu'ils avoient avancé. Nous avons déja marqué [a] les principaux chefs de cette accusation.] 'Aprés qu'on en eut fait la p.617.c|651.a.b.c.
lecture, les commissaires jugerent à propos de commencer par ce qui regardoit la foy, & ce que l'on disoit qu'Ibas estoit Nestorien.

'On allegua aussitost la parole celebre: Je ne porte point envie p.651.d.e.
à J.C. de ce qu'il est devenu Dieu &c. Ibas la nia, & prononça anatheme contre quiconque la disoit, & contre quiconque l'attribuoit faussement à un autre. 'Il fallut donc venir aux témoins. p.654.
Les accusateurs promirent d'en faire venir d'Edesse tant que l'on voudroit, & en presenterent trois, les Diacres David, & Maras, & un autre qui n'est pas nommé. 'Ibas dit que tous les trois p.654.b.c.
avoient suivi ses accusateurs à Constantinople, pour l'y accuser aussi, qu'ils estoient toujours avec eux: 'Que David avoit presen- d.
té une requeste contre luy à Antioche: Que Maras avoit esté

Digitized by Google

p.658. privé de la communion par ſon Archidiacre; 'Que des le commencement de l'affaire, ils s'eſtoient ſeparez de ſa communion, p.657.c|635.e. comme eſtant ſes accuſateurs & ſes parties, 'ce qui les rendoit ſuſpects & incapables d'eſtre ecoutez comme témoins.

p.658. 'Les accuſateurs nioient le dernier fait, [a]mais ils avouoient a p.658.b. qu'ils avoient les témoins avec eux depuis quelques mois, & p.635.e,655.bc.e. qu'ils les entretenoient; [& ils ne diſoient rien ſur le reſte;]' de ſorte que les commiſſaires declarerent que trois témoins ſuſpects à l'accuſé n'eſtoient point recevables, [ſurtout] en une choſe p.655.c. qu'on pretendoit avoir eſté entendue de tout le Clergé. 'Cela ſemblòit aller à faire une information ſur les lieux: Mais les accuſateurs témoignerent aſſez qu'ils ne le ſouhaitoient pas, ſous pretexte que les violences d'Ibas, oſtoient à tout le monde la liberté de rien dire contre luy.

p.654.b. [Outre ce defaut de preuve,] 'Ibas produiſoit encore pour ſa decharge, une atteſtation ſignée de tout ſon Clergé, [qui n'avoit pas eſté faite en ſa preſence, comme celle qu'on avoit envoyée à a. Domnus;] 'mais qu'il avoit ſeulement envoyé demander de Be- p.667-671. ryte par un Diacre. 'Elle eſt ſignée de 14 Preſtres, 38 Diacres, 11 Soudiacres, & un Lecteur, dont beaucoup ſignent en ſyriaque. p.654.b. [Ces 64 n'approchent pas encore des 200 Eccleſiaſtiques,] 'dont p.667.a. Ibas meſme dit que ſon Clergé eſtoit compoſé. 'Ils parlent neanmoins au nom de tout le Clergé. 'Ils expoſent qu'ils ont appris de a.b.c|Liber.c.10. p.51. beaucoup de perſonnes venues de la Phenicie, que l'on accuſoit leur Eveſque d'avoir proferé devant eux tous, cette parole impie, *Je ne porte point envie &c.* Mais qu'ils proteſtent devant Dieu, qu'ils n'ont jamais rien oui dire de ſemblable, ni à Ibas, ni à qui que ce fuſt; qu'ils veulent eſtre anathemes, & qu'ils meritent le feu de l'enfer, s'ils ont jamais entendu dire cette parole à Ibas, ni aucune autre qui fuſt contraire à la veritable foy. Car ſi aprés « une parole telle que celle là, diſent-ils, nous avions eſté aſſez laſ- « ches pour communiquer avec luy, & pour celebrer avec luy les « Myſteres; nous nous ſerions rendu participans d'un ſi grand cri- « me, & dignes des punitions les plus rigoureuſes. 'Ils adreſſerent « Conc.p.617.a| 614.b|667. cet acte à Photius & à Euſtathe, ſans parler d'Urane. [b]Ils les prient b p.667.c.d. de l'inſerer dans les actes de leur procedure, afin que tout le c. monde en ait connoiſſance, '& de perſuader à Ibas, (c'eſt à dire de luy laiſſer la liberté,) de revenir promtement à ſon troupeau, à cauſe qu'il falloit bientoſt diſpoſer les catecumenes pour Paſque.

p.674.a. 'Le Diacre Theophile qui parla contre Ibas dans le Concile

Digitized by Google

de Calcedoine, y avança qu'aprés qu'Ibas eut eſté [condanné par le faux Concile d'Epheſe, &] chaſſé d'Edeſſe, le Diacre qui avoit porté cet acte avoit avoué depuis en preſence de tout le Clergé de la ville, qu'il l'avoit alteré pour faire plaiſir à Ibas, & qu'il avoit changé la propoſition [qu'on luy imputoit.] Le Concile ne s'arreſta point à cela; [& je ne voy pas comment on auroit pu changer la propoſition principale.] 'Ce fut ſans doute en partie pour infirmer ce témoignage [de l'Egliſe d'Edeſſe,] que ſes accuſateurs repreſenterent Ibas devant les commiſſaires, comme un homme violent qui s'aſſujettiſſoit tout le monde par la crainte. Mais les commiſſaires leur répondirent qu'ils ne croyoient pas que tant d'Eccleſiaſtiques fuſſent capables de preferer la crainte d'un homme à la crainte de Dieu, & à leur propre conſcience. p.655.d.e.

'Les accuſateurs inſiſterent fort enſuite ſur ce qu'ils pretendoient que depuis l'accord de l'an 433, & meſme un an devant ceci, Ibas avoit traité Saint Cyrille d'heretique. 'Ce fut ſur cela qu'ils produiſirent la lettre celebre à Maris. 'Ibas ſoutint toujours qu'il n'avoit jamais dit autre choſe, ſinon[1] qu'avant la reconciliation, il avoit effectivement cru S. Cyrille heretique, comme tous les Orientaux le croyoient: mais que depuis la reconciliation il avoit toujours communiqué avec luy, 'à quoy les commiſſaires témoignerent aſſez qu'ils ne trouvoient rien à redire. p.659.662. p.662. p.659.662. p.656.a.

[Voila tout ce que nous trouvons de ce qui ſe paſſa à Beryte: Et il ſemble qu'il ne s'y ſoit rien paſſé de plus au ſujet d'Ibas,] 'puiſqu'il paroiſt qu'on voulut lire dans le Concile de Calcedoine tout ce qui s'y eſtoit fait ſur cette affaire. 'Il eſt certain que par tout ce qui s'y fit, on ne put jamais juſtifier qu'Ibas fuſt coupable. p.638.a|634.e. p.635.e|Liber.c. 10.p.51.

ARTICLE XXIX.

Ibas eſt renvoyé abſous, & ſe reconcilie avec ſes accuſateurs.

'LEs parties vinrent [enſuite de Beryte] à Tyr avec Photius & Euſtathe, & peuteſtre encore avec le Diacre Eulogе. [Il n'eſt point parlé d'Urane, & de Damaſce.] 'Facundus dit qu'Urane n'y eſtoit pas. [a]Outre les Preſtres qui accuſoient Ibas, il s'y trouva divers moines de la Meſopotamie, [qui comprend ſou- Conc.t.4.p.635.d. Fac.l.7.c.5.p.285.b. a Conc.p.635.d.

1. 'Theodore de Ceſarée tourne cela d'une autre maniere, mais moins veritable, pour faire trouver Ibas menteur, & condanner ſa lettre à Maris. [C'eſt ce qui peut avoir trompé S. Gregoire,] 'qui paroiſt auſſi n'avoir pas bien pris la lettre d'Ibas, [a]ſi neanmoins cet endroit eſt de luy. Conc.t.5.p.514.d.e. Greg.l.7.ep.54.p.823.b. a p.822.b.

Digitized by Google

vent l'Osrhoene.]Ils continuoient toujours à accuser Ibas de la parole impie,[Je ne porte point envie &c.]& luy à la nier avec
a. ferment.'Le peuple de la ville murmuroit d'entendre toujours parler d'une impieté si grande & si inouie : les commissaires en estoient blessez, & se lassoient de souffrir l'importunité de ces moines, & de ces Prestres : de sorte que"pour les renvoyer au Note 14.
p.630.a. plustost, ils se resolurent de terminer l'affaire par un accord,'& de quitter la qualité de juges pour prendre celle de mediateurs, croyant que cela seroit plus utile pour le bien public des Eglises, [& pour leur repos particulier.]Ils exhorterent donc beaucoup les deux parties à s'accorder ensemble, & ils l'obtinrent enfin.

a.b. 'Comme il falloit veiller avant toutes choses à la conservation de la foy, ils prierent Ibas de leur donner par écrit un acte de sa
b.c.d. croyance,'ce qu'il fit aussitost, & avec joie, dans le desir de satisfaire ceux qui disoient avoir esté scandalizez[de ses discours.Cet
b.c. acte n'est pas venu jusques à nous.]'Outre cela, Ibas promit"de ὁμολογοῦσαι luy mesme, que quand il seroit à Edesse, il anathematizeroit publiquement dans l'eglise Nestorius, & tous ceux qui se servoient de ses discours, & de ses livres, & qu'il y promettroit de suivre la doctrine dont Jean d'Antioche & S. Cyrille estoient convenus par leur accord, d'embrasser tout ce qui venoit d'estre fait[le mois de novembre precedent contre Eutyche]dans le Concile de Constantinople ; de respecter le Concile d'Ephese autant que celui de Nicée, & d'en regarder les decisions, comme les decisions d'un Concile conduit par le S. Esprit ;[par où il retractoit la maniere fort differente dont il en avoit parlé dans sa lettre à Maris.]

d.e. 'Cet article qui estoit le capital estant reglé, Ibas & ses accusateurs se promirent reciproquement, à la priere des commissaires, d'oublier tout le passé,"de s'aimer comme pere & comme &c.
p.631.a.b. enfans ;'& que si à l'avenir Ibas avoit quelque nouveau sujet d'agir contre les quatre Prestres ses principaux accusateurs, il
a. ne le feroit que de l'avis de Domnus d'Antioche.'Comme on avoit accusé Ibas, d'user fort mal des biens & des revenus de son Eglise, il promit de luy mesme qu'à l'avenir, il les dispenseroit par des œconomes qu'il prendroit du Clergé, comme cela se
b. pratiquoit à Antioche.'On examina encore quelques autres points[de l'accusation d'Ibas]sans rien écrire, & on les regla.

p.617.b.c. 'Les Evesques Photius & Eustathe dresserent un acte de cet
p.632.b.c. accord qui est daté du 25 fevrier 449.'Il est signé d'eux deux, & des quatre Prestres,[& non d'Ibas que les copistes ont aparem-

Digitized by Google

ment oublié.]'Luy & ſes Preſtres participerent enſuite enſemble aux dons ſacrez"dans la maiſon de l'Eveſque[de Tyr.]²Photius dans le Concile de Calcedoine, avoua qu'il avoit rendu ce jugement, qui declaroit Ibas innocent de tout ce qu'on avoit dit contre luy: Et Euſtathe ſemble ſe vouloir faire honneur d'en avoir luy meſme dreſſé l'acte.'Photius dit qu'il croyoit que le Diacre Euloge y avoit eſté preſent.

εν τῷ ἱπποδρομίῳ.

p.638.a|Liber.c. 10.p.51. ² Conc.p.631.d.

p.635.d.e.

[Cet accord ſervit peu alors à Ibas, & n'empeſcha pas qu'il ne
V.575. fuſt"depoſé quelques mois aprés par le faux Concile d'Epheſe. Mais il contribua à le faire rétablir par le Concile de Calcedoine.]'Ibas vivoit encore lorſque l'Empereur Leon écrivit à tous les Eveſques[l'an 457:]'mais il eſtoit mort lorſqu'ils luy répondirent, & Nonnus avoit déja repris ſa place.

p.841.a. p.917.a.e.

[Pour Daniel de Carrhes, & Jean de Theodoſiople accuſez avec Ibas, nous ne voyons point ce qui en arriva. Il faut dire neanmoins que Daniel ne fut pas depoſé alors, puiſqu'il le fut par le faux Concile d'Epheſe: ce qui n'eſt pas une preuve abſolue, mais un prejugé favorable de ſon innocence.

ARTICLE XXX.

Troubles en Orient ſur le Myſtere de l'Incarnation: De Domnus Eveſque d'Antioche.

V. Theodoſe 11.§ 32. [LEs renverſemens que"le tremblement de terre avoit causez en l'année 447 dans les provinces de l'Empire, ne furent que la figure des troubles & des agitations, qui commencerent la meſme année à ebranler les Egliſes de l'Orient, & qui eclaterent particulierement en celle-ci. Ces troubles ſemblent
V.S.Cyrille §145,146. avoir eſté une ſuite"de ceux que quelques moines avoient excitez vers les années 437 & 438, ſur le ſujet de Theodore de Mopſueſte. Car ces moines vouloient qu'on regadaſt cet Eveſque comme l'auteur des hereſies de Neſtorius, & qu'on anathematizaſt ſon nom & ſa memoire. Les Orientaux qui avoient un reſpect tout particulier pour luy, ne vouloient point ſe perſuader qu'il fuſt coupable: De ſorte qu'on eſtoit pres de voir le ſchiſme ſe former tout de nouveau dans l'Egliſe, ſi S. Cyrille & S. Procle ne s'y fuſſent oppoſez, en conſentant qu'on ne parlaſt point d'anathematizer Theodore, & en le faiſant meſme ordonner par l'Empereur.]'Cependant les Orientaux ne ceſſoient point de donner des eloges à Theodore, ni les autres de le regarder com-

Thdrt.l.5.c.39. p.354.355|ep.16. p.909.910.

Digitized by Google

me un heretique: C'eſt ce qu'on voit par divers endroits de Theodoret, & par une epiſtre ſynodique de Domnus d'Antioche, qui nous apprend que les ennemis de Theodore alloient meſme encore juſqu'à luy dire anatheme.

Fac.l.8.c.5.p. 339.a.

a. 'Il eſtoit impoſſible que les eſprits ne s'aigriſſent dans ces conteſtations: 'On traitoit les Orientaux en general de Neſtoriens, [comme s'ils euſſent ſoutenu les erreurs de cet heretique, parcequ'ils avoient autrefois défendu ſa perſonne. "Les Orientaux au contraire, ſoutenoient que ceux qui les attaquoient, tomboient dans les hereſies d'Apollinaire, & qu'ils croyoient que l'humanité & la divinité ne faiſoient qu'une ſeule nature en J.C, & qu'ils tenoient que le Fils de Dieu avoit ſouffert la mort non ſeulement en ſa chair, mais en ſa divinité meſme.]' C'eſt ce que l'evenement ne verifia que trop de quelques uns.

V. Theodoret §. 30.

Ibid.

Thdrt.ep.81.p. 915.d.

[Les principaux des Orientaux, au moins ceux que l'on perſecutoit le plus, eſtoient Irenée de Tyr, Ibas d'Edeſſe, & ſurtout le grand Theodoret de Cyr, "qui ne ceſſoit point de combatre l'erreur d'une ſeule nature, & de bouche & par écrit. "Ce fut apparemment en l'an 446 ou 447, qu'il compoſa ſur ce ſujet ſes trois celebres dialogues. Il eſt difficile de dire ſi parmi les Orientaux, il n'y avoit point quelques veritables Neſtoriens.]' Theodoret écrivit aux Eveſques de Cilicie par l'avis de Baſile de Seleucie, afin qu'on cherchaſt s'il n'y en avoit point; & que s'il y en avoit, on les chaſſaſt de l'Egliſe. 'Il eſtoit fort douteux s'il y en avoit: mais au moins ce n'eſtoient pas ceux qui eſtoient le plus expoſez à la perſecution. 'Et Theodoret ne craint point d'aſſurer à Dioſcore, qu'il n'y avoit aucun des Eveſques de l'Orient, qui enſeignaſt rien de contraire aux dogmes apoſtoliques.

Ib.§ 16.

Ib.§ 17.

ep.84.85.p.961. 962.

ep.84.p.961.c.

ep.86.p.963.c.

[Les Orientaux avoient alors pour chef Domnus neveu de Jean d'Antioche, "à qui il avoit ſuccedé en l'an 441. 'Il eſtoit luy meſme d'Antioche. 'C'eſtoit l'un des premiers qui euſt embraſſé la vie ſolitaire ſous la conduite de S. Euthyme, [dont la pieté eſtoit déja celebre dans la Paleſtine.]' Juvenal de Jeruſalem en dediant l'egliſe de ce Saint l'an 429, le fit Diacre.

Boll.20.jan.p. 308.§ 41. a § 41.

§ 42.

V.S.Cyrille § 147.

p.310.311.§ 57. 'Lorſqu'il eut appris aprés le Concile d'Epheſe, que ſon oncle s'engageoit dans la défenſe de l'erreur [ou de la perſonne] de Neſtorius, il en fut extremement touché, & pria S. Euthyme de luy permettre d'aller à Antioche pour le retirer de l'engagement où il eſtoit. Saint Euthyme luy promit que Dieu auroit ſoin de ſon oncle ſans qu'il s'en mélaſt, & que pour luy il pouvoit s'aſſurer d'arriver à la gloire que Dieu promet à ſes amis, s'il ne quittoit

L'an de J.C. 448, de S. Leon 7 & 8.

quittoit point ſa ſolitude, & s'il perſeveroit dans les travaux de la penitence : mais que s'il mepriſoit ſon conſeil, & qu'il vouluſt s'en aller à Antioche, ce voyage ne luy ſeroit pas avantageux ; qu'il ſuccederoit à la dignité de ſon oncle, mais qu'il ſe laiſſeroit tromper par des fourbes, qui le depoſeroient aprés avoir abuſé de ſa ſimplicité. [1]Domnus ne ſuivit point ce ſage conſeil, partit ſans dire adieu à Saint Euthyme, & ſans l'avertir de ſon depart, & s'en vint à Antioche, où tout ce que le Saint luy avoit predit, ne manqua pas d'arriver, [comme nous le verrons dans la ſuite.]

[1] p. 311. § 57.

[1]On louoit la douceur de cet Eveſque, ſa patience, ſon amour pour la juſtice. [a]Saint Procle luy écrit que Dieu l'a elevé à l'epiſcopat pour arreſter l'injuſtice, pour reprimer les entrepriſes temeraires, pour empeſcher la ruine de l'epiſcopat, pour rejetter tout ce qui pouvoit faire tort à ſa reputation, & pour diſcerner par une exacte diſcuſſion, ceux qui ſouffroient la calomnie de ceux qui la faiſoient, afin de ſoutenir l'innocence des uns, & punir rigoureuſement la temerité des autres. [Mais quelques bonnes qualitez qu'il euſt d'ailleurs, je ne ſçay s'il avoit aſſez de lumiere & de prudence : Et les effets firent voir qu'il n'avoit pas toute la grandeur d'ame & tout le courage neceſſaire à un Eveſque d'un ſi grand Siege.

[1] Conc. t. 4. p. 717. b.
[a] a. b.

La perſonne de Domnus ne pouvoit donc pas eſtre ſuſpecte aux ennemis de Neſtorius, puiſqu'il avoit eſté nourri ſous Saint Euthyme dans l'averſion de cet hereſiarque, & dans l'eſtime de Saint Cyrille. Mais auſſi il ne ſe ſeparoit pas des intereſts des Orientaux. Theodoret luy parle avec beaucoup de liberté, comme à une perſonne qui avoit croyance en luy. Et il paroiſt avoir ſuivi en beaucoup de rencontres les ſentimens de ce grand homme.]

ARTICLE XXXI.

Eutyche, Dioſcore, & Barſumas principaux auteurs du trouble.

[1]LEs adverſaires des Orientaux eſtoient proprement quelques perſonnes, qui ſous un habit de ſolitaires, aimoient mieux gouverner les Egliſes, que demeurer dans le repos ſi naturel à leur profeſſion. [Theodoret ne dit pas ſeulement en pluſieurs endroits que c'eſtoient ceux qui croyoient une ſeule nature, & la divinité paſſible :] mais il marque que ceux qui pretendoient à Conſtantinople eſtre de grands amateurs de la verité,

[1] Thdrt. ep. 81. p. 953. c.
ep. 111. p. 982. a.

Digitized by Google

ep.82.p.955.d. eſtoient les auteurs des calomnies que les Preſtres d'Edeſſe ſemoient contre luy, & que Dieu avoit enfin fait voir luy meſme la malice de ſes calomniateurs, & decouvert les ſentimens impies de ceux qui avoient armé l'Egypte contre luy, & qui par des miniſtres dignes d'eux, publioient partout qu'il ſuivoit le dogme de Neſtorius.

[Ces paſſages conviennent fort bien à Eutyche; & je ne voy pas que le dernier ſe puiſſe raporter à aucun autre. Eutyche en effet n'avoit garde de n'eſtre pas ennemi des Orientaux,] puiſqu'il prononçoit des anathemes contre Diodore & Theodore.

Fac.l.&c.5.p. 339.a. Conc.t.4.p.626. e. a Thdrt.ep.87. p.965.a. b Conc.p.626.e. f. 34.b| Liber. c.14.p.73. Conc.p.10.d. Bar.448.§ 15| Leo,t.1.p.470. Leo,ep.19.p. 470.

Urane Eveſque d'Himeres qui eut une grande part à ce qui ſe fit contre Ibas [ſon metropolitain,] a ce qui contribua beaucoup à troubler toute l'Egliſe, b paſſoit pour eſtre entierement dans la dependance d'Eutyche: c Et Eutyche meſme eſt regardé comme l'auteur des plus grandes violences que l'on fit ſouffrir à cet Eveſque. Enfin nous ſavons qu'Eutyche écrivit à Saint Leon pour ſe plaindre que l'hereſie Neſtorienne ſe renouvelloit par l'appui qu'elle recevoit de quelques perſonnes, c'eſt à dire, comme le remarque Baronius, de Domnus, de Theodoret, & des autres Catholiques de l'Orient. Leo,ep.19.p. 470. S. Leon luy répondit le premier juin de l'an 448, avec beaucoup de moderation & de ſageſſe, qu'il louoit l'ardeur de ſon zele; & que quand il ſeroit plus informé qui eſtoient ces perſonnes aſſez méchantes pour renouveller l'hereſie de Neſtorius, il travailleroit à faire en ſorte par le ſecours de Dieu, que cette hereſie fuſt entierement détruite.

Fac.l.12.c.5.p. 559.a. Thdrt.ep.82.p. 955.d.

[Ainſi il paroiſt qu'Eutyche fut le premier auteur de la perſecution qu'on fit à l'Egliſe d'Orient,] comme cette Egliſe fut auſſi la premiere qui ſe declara contre ſon hereſie. [Dioſcore n'eut pas ſans doute de peine] à ſe rendre aux ſollicitations qu'Eutyche luy fit faire, de prendre les armes contre les Orientaux, & particulierement contre Theodoret; [par qui d Dioſcore croyoit avoir eſté offenſé. L'ancienne oppoſition d'entre l'Orient & l'Egypte y pouvoit encore beaucoup contribuer dans un eſprit bien eloigné de la moderation de S. Cyrille.]

d V. Theodoret 526.

ep.112.p.983. Dioſcore travailloit auſſi de tout ſon pouvoir à établir & à faire recevoir de tout le monde les anathematiſmes de Saint Cyrille: & il ſemble qu'il euſt meſme prononcé des anathemes p.981.a. contre ceux qui ne les recevroient pas. Liber.c.12.p.75. Or pluſieurs Orientaux eſtoient extremement oppoſez à ces anathematiſmes. Domnus écrivit meſme à Dioſcore contre ces articles, qu'il diſoit eſtre Conc.p.97.a. obſcurs. On pretend de plus, que des devant la condannation

Digitized by Google

d'Eutyche, Dioſcore ſuivoit les erreurs de cet hereſiarque, quoiqu'il ne s'en ouvriſt qu'à peu de perſonnes.

'Il ſe trouva auſſi dans l'Orient des perſonnes diſpoſées à ſeconder, ou meſme à exciter la paſſion de Dioſcore contre les Orientaux, [y en ayant pluſieurs des le temps de "S. Cyrille, à qui leur zele contre Neſtorius, faiſoit blaſmer la conduite de leurs Eveſques.] 'S'il en faut croire ce que l'on fit écrire à Theodoſe l'an 449, pluſieurs Abbez, & un grand nombre de laïques ſe ſouleverent en Orient contre les Eveſques qu'on pretendoit eſtre Neſtoriens, "ſe ſeparerent de leur communion, & leur declarerent une guerre ouverte.

V. ſon titre § 72.

ἀποστάσιον.

Thdrt.ep.86.p. 963.a.b.

Conc.p.104.d] 105.a.b.

'Celui qui s'y ſignala le plus, fut l'Abbé Barſumas, [a]qui eſtoit Preſtre. [b]Il vint pour ce ſujet à Conſtantinople, [c]& merita à la Cour d'eſtre qualifié un moine celebre pour la ſainteté de ſa vie, & la pureté de ſa foy. [Il donna d'étranges preuves de l'un & de l'autre dans le faux Concile d'Epheſe.] 'Car la peine qu'il avoit priſe de venir à la Cour, obligea Theodoſe à ordonner qu'il auroit ſeance dans ce Concile avec les Eveſques, & qu'il y aſſiſteroit aux deliberations au nom de tous les Abbez de l'Orient, 'qui accuſoient leurs Eveſques [d'eſtre Neſtoriens.] 'Il y aſſiſta en effet, y opina avec les Eveſques, [& s'y conduiſit de telle ſorte, qu'au lieu des eloges qu'il avoit receus d'un Empereur abuſé,] 'un Concile œcumenique l'accuſa d'avoir tué le grand Flavien, 'luy prononça anatheme, & demanda ſon exil. 'On l'accuſa d'avoir ruiné toute la Syrie, & d'avoir conduit contre les Eveſques une armée de mille moines. [Je ne ſçay ſi c'eſtoit avant le faux Concile d'Epheſe ou aprés.] 'Il ne ſavoit pas le grec, & ne parloit que ſyriaque. 'Leonce accuſe un Barſumas d'avoir corrompu la Perſe par les plus grandes impietez contre la foy & contre les mœurs. Mais il en fait un diſciple de Theodore, c'eſt à dire un Neſtorien, & ce ſemble meſme un Eveſque. [Ainſi ce n'eſt pas celui dont nous parlons.]

[a] p.105.b.
[b] p.104.d.
[c] p.105.b.

Conc.p.275.a] 318.c.
p.523.c.
p.526.a.
p.523.c.
p.275.a]530.b.
Leont.in Eut.l. 3.p.1037.b.

'S. Flavien meſme, [qui aſſurément aimoit la verité,] ſemble avoir eſté d'abord peu favorable aux Orientaux, & n'avoir pas meſme gardé à leur égard toutes les regles des Canons & de la juſtice, comme nous l'avons vu dans l'affaire d'Ibas. [Mais le plus grand appui de ce parti, eſtoit ſans doute l'eunuque Chryſaphe & les autres grands de la Cour liez d'amitié ou de cabale avec Eutyche & Dioſcore.]

Thdrt.ep.113.p. 981.b.c.

Digitized by Google

ARTICLE XXXII.

Theodoſe II. perſecute Theodoret & d'autres Eveſques de Syrie comme Neſtoriens.

[LORSQUE les Orientaux virent que l'on commençoit à les attaquer, "ils eurent recours, peuteſtre vers le milieu de l'an 447, à Dioſcore meſme, qu'ils ne connoiſſoient pas encore aſſez. Mais au lieu de trouver en ſa perſonne un ſucceſſeur de la ſageſſe de S. Athanaſe & de S. Cyrille, ils y trouverent un eſprit entierement prevenu, plein de dureté pour eux, & plus preſt à exciter qu'à arreſter l'orage qui ſe formoit. On vit auſſitoſt eclater cette tempeſte: "Sur la fin de la meſme année, Theodoret receut un ordre de la main meſme de l'Empereur, pour ſe renfermer dans ſon dioceſe ſans en ſortir, & cela non parcequ'il avoit de mauvais ſentimens, comme on s'eſtoit efforcé de le perſuader à l'Empereur, mais parcequ'il troubloit, diſoit-on, les Orthodoxes, par les frequents Conciles qu'il faiſoit tenir. Dioſcore au lieu de ſe plaindre de cette plaie qu'on faiſoit à l'honneur & à la liberté de l'epiſcopat, y ajouta encore une nouvelle bleſſure, "en prononçant publiquement des anathemes contre cet Eveſque, ſur qui il n'avoit aucune juriſdiction, & qui n'avoit eſté ni condanné, ni meſme appellé en juſtice par qui que ce fuſt. Cela ſe fit peuteſtre des le commencement de l'an 448.] Theodoret s'en plaignit à Saint Flavien par une lettre que nous avons encore, [eſtant obligé de s'adreſſer à ce Prelat & aux autres perſonnes qui pouvoient l'aſſiſter à Conſtantinople, à cauſe que Dioſcore y avoit envoyé des Eveſques pour obtenir de la Cour de nouveaux ordres contre luy.]

V. Theodoret §. 30.

Ibid. §. 28.

Ibid. §. 28.

Thdrt. ep. 86. p. 962.

Conc. t. 3. p. 1114. &c.

'Dans les premiers mois de l'an 448, on vit paroiſtre un edit de l'Empereur avec l'affiche des Prefets du Pretoire, par lequel aprés avoir défendu les écrits de Porphyre contre la religion Chrétienne, (ce qui ne paroiſt pas avoir eſté alors fort neceſſaire,) l'Empereur ordonnoit que tous ceux qui ſe trouveroient ſuivre les ſentimens impies de Neſtorius, ſeroient chaſſez de leurs Egliſes, s'ils eſtoient Eveſques ou Clercs, & anathematizez s'ils eſtoient laïques: & que tous les Fideles de l'Egliſe Catholique auroient droit de les denoncer & de les accuſer en juſtice. [Juſque là cette loy n'avoit rien d'injuſte, ni qui puſt troubler l'Egliſe, pourvu qu'on laiſſaſt aux Eveſques le droit qui leur appartient

Digitized by Google

selon les Canons, de juger de ceux qui suivoient ou ne suivoient pas l'erreur de Nestorius.]

'Mais l'Empereur ajoutoit qu'il avoit appris que quelques ejusd. a.
ἀμφιβόλως. personnes avoient fait des écrits "equivoques & obscurs, qui n'estoient pas exactement conformes à l'explication de la foy faite par les Conciles de Nicée & d'Ephese, & par S. Cyrille; & il ordonnoit que tous ces écrits faits depuis longtemps ou depuis peu, seroient brulez & entierement abolis; & que quiconque les liroit ou les garderoit, seroit declaré digne du dernier supplice. [Cela attaquoit visiblement les écrits de Theodoret & d'André de Samosates faits contre S. Cyrille durant la chaleur des disputes: & ainsi c'estoit violer l'accord de 433, où l'on n'avoit non plus flétri ces écrits, que ceux de S. Cyrille contre les Orientaux.

La conclusion de cet edit estoit encore plus sanglante.]'Car p.1215.a.b.
afin que l'on vist par des effets sensibles combien Theodose estoit animé contre les Nestoriens, [& contre ceux qu'on luy depeignoit comme tels,] il ordonne "qu'Irenée Evesque de Tyr, qui V. Theodoret 5 25.
avant son episcopat avoit esté ami de Nestorius, sera chassé de l'Eglise & de la ville de Tyr, & privé du nom & de toutes les marques de l'episcopat; [s'attribuant ainsi les droits les plus sacrez du Sacerdoce & des Conciles.]'Cet edit fut lu le 18 d'avril, e.
[qui estoit le dimanche d'aprés Pasque,] dans l'eglise des moines du desert. Le mois de Pharmouthi & l'ere de Diocletien qui y sont marquez, [font assez voir que cela s'entend de l'Egypte. Et l'on ne peut douter que cet edit n'y ait esté receu avec beaucoup de joie par ceux qui suivoient les sentimens de Dioscore.]

'La Phenicie au contraire, [dont Tyr estoit la premiere metro- Thdrt.ep.79.81.
le,] se trouva plongée dans l'affliction & dans les larmes, [a]comme p.951c-952.b.954.
toute la Syrie gemissoit de la persecution de Theodoret, [hors le d.
[a] ep.82.p.955.d.
Ib.§ 38. seul Theodoret, "qui trouvoit sa consolation & sa joie dans ce que l'injustice des hommes luy faisoit souffrir pour la défense de la foy.] Il travailla mesme à animer le courage de Domnus, & à ep.110.p.979.
luy persuader de maintenir l'ordination qu'il avoit faite d'Irenée. 980.
'Mais ses souffrances intimidoient plus les autres, que son courage ne les échaufoit. [Ainsi Irenée fut deposé, & Photius, comme ep.82.p.955.d.
nous avons vu, tenoit déja sa place à la fin d'octobre.]'La Palestine ep.80.p.951.c.
gemissoit aussi alors [pour quelque violence semblable, dont nous n'avons pas de connoissance. La Mesopotamie estoit en mesme temps dans l'affliction au sujet d'Ibas d'Edesse, dont nous venons de voir l'histoire.]'C'est ainsi que le diocese d'Orient se ep.111.p.981.c.d.

Digitized by Google

trouvoit dans une guerre & une perſecution ouverte, durant que les autres jouiſſoient encore de la paix.

[Les Orientaux ſe voyant donc attaquez & maltraitez les uns aprés les autres, reſolurent de s'unir pour leur défenſe, & envoyerent quelques uns d'entre eux à Conſtantinople, pour maintenir tout enſemble la paix de leurs Egliſes, & la pureté de la foy que leurs adverſaires violoient ſans doute aſſez ouvertement. Il faut mettre cette deputation dans les trois premiers mois de l'an 448, ſi ce furent ces deputez qui porterent]'la lettre ſynodique, par laquelle Domnus accuſoit ouvertement Eutyche de renouveller l'hereſie d'Apollinaire, de faire la divinité paſſible, & de ne reconnoiſtre qu'une ſeule nature dans J.C.[''Il y a neanmoins d'autres raiſons qui peuvent ne faire mettre cette deputation qu'un an pluſtard, enſuite de la condannation d'Eutyche: & ainſi elle aura ſuivi la denonciation faite contre cet hereſiarque.]'Car Facundus nous aſſure que ce fut Domnus qui s'oppoſa le premier à luy par cette lettre qu'il adreſſa à l'Empereur meſme.[Il faut donc paſſer maintenant à l'hiſtoire de ce celebre hereſiarque.]

Fac.l.8.c.5.p. 338.339.

V. Theodoret note 10.

l.12.c.5.p.559.a.

ARTICLE XXXIII.

De l'hereſiarque Eutyche: Ses bonnes & mauvaiſes qualitez.

Leo,ep.51.c.1.p. 486.&c.

'EUTYCHE eſtoit déja fort agé[a] & tout caſſé de vieilleſſe, lorſqu'il commença vers ce temps-ci à paſſer pour heretique.[b] Il avoit eſté conſacré à Dieu auſſitoſt aprés ſa naiſſance.[c] Il prit des ſa premiere jeuneſſe la reſolution ſainte de paſſer toute ſa vie dans le repos d'une vie tranquille, exemte de toutes ſortes de ſoins & d'affaires,[c'eſt à dire dans la vie monaſtique]'Il ſe glorifie en 448 ou 449, qu'il vivoit depuis 70 ans dans une continence & une chaſteté toute entiere.[Ainſi il ſemble qu'il eſtoit moine des l'an 380 au pluſtard.]'Il y a un Maxime Abbé qui eſt appellé ſon maiſtre:[mais je penſe que c'eſt plutoſt pour l'hereſie que pour l'état religieux.]'Il vivoit dans un monaſtere hors de la ville de Conſtantinople,[& neanmoins aſſez pres,]'puiſque durant qu'on l'envoyoit citer, le Concile tenoit toujours ſa ſeance. 'Il pretendoit avoir fait une reſolution abſolue de ne ſortir jamais de ce monaſtere que par la mort,'& d'y demeurer toujours enfermé, comme dans ſon tombeau:'ce fut apparemment des avant l'an 431;'& il diſoit que c'eſtoit meſme des le commencement[de ſa retraite.]

a Conc.t.4.p. 201.a.
b p.136.a.
c p.133.b.c.
ap.p.934.a.
t.4.p.517.c.
p.141.b.
p.197.b.c.
b 201.a.c.
p.192.c.
p.205.b.
p.192.c.

Digitized by Google

'Il fut fait Abbé de ce monaſtere, & elevé à la dignité du Sacerdoce. 'Son monaſtere eſtoit tres conſiderable. [a]Il y avoit bien 300 moines ſous luy, dont quelques uns eſtoient entrez dans ce monaſtere des l'an 419. Et il ſemble meſme qu'Eutyche en fuſt Abbé des ce temps là. 'Entre ces 300 moines, il paroiſt qu'en 449, il n'y avoit qu'un Preſtre nommé Narſe, pluſieurs Diacres & Soudiacres, & les autres ſimples moines.

p.101.c.&c. Liber.c.11 p.511 Prof.chr. [a]Conc.t.4 p. 275.d. c.

'Cette profeſſion d'humilité qu'il faiſoit, luy acquit beaucoup d'eſtime dans l'Egliſe, 'auſſibien que les ſervices qu'il luy avoit rendus, en s'oppoſant avec le Concile d'Epheſe à l'hereſie de Neſtorius. 'Il eſtoit meſme ſorti pour cela de ſon monaſtere, [peuteſtre pour aller rendre témoignage à la verité devant l'Empereur "avec l'Abbé S. Dalmace.] 'Il ſe vante d'avoir blanchi dans les combats contre les heretiques, & dans la confeſſion de la vraie foy. 'Dans l'inſtruction qu'Epiphane Archidiacre d'Alexandrie envoya à Maximien de Conſtantinople [en 432 ou 433,] il l'avertit de prier le ſaint & reverendiſſime Eutyche de combatre pour les défenſeurs de la verité & pour S. Cyrille, & de le faire écrire au Tribun Ariſtolaüs, pour l'animer à travailler à la pacification des troubles. 'Theopempte de Cabaſes en Egypte, ["qui avoit eſté longtemps à Conſtantinople comme deputé de Saint Cyrille contre Neſtorius,] luy rendit dans le faux Concile d'Epheſe un témoignage fort avantageux, comme le connoiſſant de longue main. [Il paroiſt qu'il eſtoit connu & aimé de Saint Cyrille meſme, 'puiſque ce Saint luy envoya une copie des actes du Concile d'Epheſe. [Il ne faut pas neanmoins le confondre "avec le Diacre Eutyche dont S. Cyrille ſe ſervit dans ce Concile. On peut juger auſſi par la lettre que S. Leon luy écrivit le premier juin de cette année, qu'il eſtoit connu aſſez particulierement de luy.

p.117.d. p.133.a;171.b; 273.a. p.105.b. v.S.Cyrille §64. p.144.a. ap.p.909. §65. t.4.p.271.b. p.136.a. §67.

Tel eſtoit celui qui dans l'ordre de la Providence devoit former une nouvelle hereſie, & cauſer à l'Egliſe des maux infinis. Les ſimples arbriſſeaux doivent beaucoup trembler lorſqu'ils voient tomber ces grands cedres.] 'Saint Leon a cru qu'Eutyche s'eſtoit jetté dans ce malheur plus par ignorance que par malice; [b]& il l'appelle quelquefois un vieillard egalement imprudent & ignorant, [c]qui ne comprenoit pas meſme le commencement du ſymbole. [d]Le Pere Petau l'appelle auſſi un eſprit ſtupide & "egaré. [e]Il n'avoit non plus aucune erudition, ni aucun talent pour couvrir ſes menſonges par une apparence plauſible & ſpecieuſe, [differents en cela de preſque tous les hereſiarques.]

Leo,ep.16.17. 10.p.488-490. 495. [b]ep.24.c.1.p. 478|25.c.1.p. 486|43.p.514. [c]ep.24.c.1.p. 479. [d]Pet.dog.t.4.l. 1.c.14.§4.&.p.67. 68. [e]Avit.ep.2.p.7. vaſtum.

Digitized by Google

Leo,ep 24.c.1.p. 478. 'Mais ſon ignorance eſtoit accompagnée d'orgueil,[comme l'eſprit & la ſcience des autres.]Car ce qui le fit tomber dans l'erreur, fut que dans les obſcuritez[du myſtere de l'Incarnation,]il aima mieux ſe ſuivre luy meſme,que recourir aux ſources de la doctrine de l'Egliſe. Ainſi ne voulant pas eſtre diſciple de la
Genn.c.76|Avit. ep.2.p.7. verité, il devint un maiſtre &un docteur du menſonge.'On marque que ce fut meſme l'ambition d'eſtre Eveſque, qui le porta à troubler l'Egliſe par ſes nouveautez, dans l'eſperance de s'ac-
Thphn.p.85.a. querir une malheureuſe reputation.'Et nous avons vu en effet que ſelon Theophane, Chryſaphe vouloit faire depoſer Saint
Liber.c.11.p.63. Flavien & mettre en ſa place Eutyche,'qu'il aimoit & honoroit comme ſon parrein.

ARTICLE XXXIV.

Quelle eſtoit l'hereſie d'Eutyche.

Leo,ep.25.c.1.p. 486. 'L'Heresie de Neſtorius ſervit tout enſemble d'occaſion & de pretexte à celle d'Eutyche. Car voulant combatre cet heretique,qui vouloit que le Fils de la Vierge ne fuſt qu'homme, & non pas Dieu, il ſoutenoit tellement qu'il eſtoit Dieu, qu'il
p.486|Acac.h. 1.p.112. alloit juſqu'à dire qu'il n'eſtoit pas veritablement homme,'& n'avoit que l'apparence & non la verité du corps humain.[Au lieu que Neſtorius ne vouloit pas que le Verbe ſe fuſt fait homme, en uniſſant la nature humaine à ſa nature divine en une ſeule
Leo,ep.27.c.1.p. 490. perſonne;]'il vouloit qu'il ſe fuſt fait homme, en ne faiſant de la nature divine & de la nature humaine qu'une ſubſtance & qu'une
Conc.t.4.p.193. c|225 b.c. nature.'Il avoua luy meſme devant S.Flavien qu'il n'avoit jamais dit juſqu'alors que le corps de J.C. fuſt de la meſme ſubſtanee que les noſtres. Il conſentit neanmoins à le dire, puiſque le Con-
p.228.c.d. cile le jugeoit à propos.'Mais quand le Concile voulut l'obliger d'anathematizer l'erreur qu'il témoignoit quitter, il le refuſa abſolument;'ce qui faiſoit voir qu'il y perſiſtoit encore.[a]Auſſi Fla-
Leo,ep.24.c.6. p.485. [a] Conc.t.4.p. 20.a. vien continua à la luy attribuer.

[b]p.193.b. [b]On l'accuſoit d'avoir dit que le Verbe avoit apporté du ciel ſa chair[& ſon corps:]mais il ſoutenoit que c'eſtoit une ſalomnie.
Pet.dog.t.4.l.1. c.14.§ 3.p.66. 'Il y en a qui pretendent qu'il avoit tenu cette erreur, & qu'il l'anathematiza enſuite. On a encore continué depuis à luy attri-
§ 9.10.11.p.69. 70. buer la meſme opinion,'qui oſte à la Sainte Vierge, auſſibien que celle de Neſtorius, la qualité de Mere de Dieu.[Il la luy oſtoit
Thdrt.l.4.c.13. p.246.d|Emiſ.h. 27.p 75.76. encore d'une autre maniere.]'Car Theodoret cite comme ſes propres

Digitized by Google

propres paroles, Que le Verbe n'a rien pris de la Sainte Vierge, & qu'il n'a fait que paſſer par elle; mais qu'il s'eſt luy meſme fait chair par un changement ſans changement.

'Le principal point de l'hereſie d'Eutyche, qui en fait comme le caractere, [& qui a eſté embraſſé par toutes les branches ſorties de ce malheureux tronc,] c'eſt qu'il croyoit qu'il n'y a qu'une ſeule nature en J.C, & qu'on ne peut point dire qu'il y en ait deux. 'C'eſt ce qu'il ſoutint hautement, ou plutoſt impudemment dans le Concile de Conſtantinople, ſans le vouloir changer. 'Il pretendoit ſuivre en cela S. Cyrille & Saint Athanaſe, [a] à cauſe de l'expreſſion embaraſſée d'une ſeule nature incarnée du Verbe, dont S. Cyrille s'eſt quelquefois ſervi, [& qu'on attribue auſſi à S. Athanaſe.] 'Le P. Petau marque trois ſens dans leſquels on a pu entendre cette propoſition; 'mais il croit qu'Eutyche n'eſtoit pas aſſez ſubtil pour deméler tous ces ſens.

Pet.dog.l.1.c.14. § 6.7.8.p.67.68.
Conc.p.225.ej 228.e.
p.228.e.
[a] Pet.dog.t.4.l. 1.c.15.§ 7.p.73.
c.14.§ 6.p.67.
58.

'Cette opinion engageoit neceſſairement à admettre la confuſion des deux natures, quelque ſoin que les Eutychiens priſſent de deſavouer cette conſequence. 'Et il ne pouvoit ſe défendre de l'impieté dont on l'accuſoit, que c'eſtoit la divinité meſme qui avoit ſouffert la croix & la mort: ce qu'on luy attribue non comme une conſequence de ſon opinion, mais comme ſon opinion meſme.

59.
Fac.l.8.c.5.p.339.
a] Thdrt.ut ſup.

[Eutyche penſoit ſans doute rendre ſon erreur moins odieuſe,] 'en ajoutant que J.C. eſtoit de deux natures avant l'union; [ce qui fait qu'au lieu que les Catholiques diſoient que le Verbe incarné eſt en deux natures, parcequ'il les a toutes deux, les Eutychiens diſoient qu'il eſt de deux natures, qui aprés l'union n'en faiſoient qu'une.] 'Mais c'eſtoit encore une expreſſion inſoutenable de dire, que le Fils de Dieu euſt deux natures avant l'Incarnation. 'Saint Leon croyoit que ſon ſens pouvoit eſtre que l'ame de J. C. avoit eſté créée, & eſtoit demeurée dans le ciel avant que d'eſtre unie au Verbe dans le ſein de la Sainte Vierge: '& on pretend qu'Origene a cru qu'elle avoit meſme eſté unie au Verbe des le commencement du monde. [b] D'autres ont remarqué que cette expreſſion engageoit les Eutychiens à dire, comme Neſtorius, que J.C. avoit eſté durant quelque temps un pur homme, qui avoit enſuite eſté uni à la nature du Verbe, 'à quoy l'Eraniſte dans les dialogues de Theodoret ſemble donner lieu. [Je ne ſçay s'il ne faudroit point dire plus ſimplement, que comme la nature divine du Verbe ſubſiſtoit avant l'Incarnation, Eutyche ſe figuroit auſſi la nature humaine en elle meſme, com-

Conc.t.4.p.225. e.
Leo,ep.24.c.6. p.484.
ep.25.c.3.p.487.
Pet.dog.t.4.l.1. c.15.p.72.
[b] l.1.c.14.§ 5.p. 67.
§ 7.p.68.

Digitized by Google

me quelque choſe de réel & de ſubſiſtant : & qu'ainſi le Verbe incarné eſtoit ſelon luy une ſeule nature compoſée de deux qui exiſtoient ſeparément avant leur uuion, l'une dans la verité, & l'autre dans ſon imagination.]

Leo,ep.25.c.1.p. 486. 'Eutyche en oſtant à J.C. la verité de la nature humaine, luy oſtoit par conſequent la qualité de mediateur, [a]& détruiſoit la verité des ſouffrances, de la mort, & de la reſurrection du Sauveur, puiſque toutes ces choſes appartiennent à la nature humaine, [& à la verité, non à l'apparence d'un corps paſſible & mortel.] 'Si le Verbe n'a point pris noſtre nature, toutes les victoires qu'il a pu remporter ſur la mort & ſur l'enfer, ne ſont point pour nous, & ne nous degagent point de la ſervitude du demon. 'En un mot, ſelon Eutyche, J.C. eſtoit un homme faux, & un Dieu paſſible.

a p.486|ep.24.c. 1.p.486.

ep.27.c.2.p.490| 24.c.2.p.479| Thdrt.p.247.a| Emiſ.p.761.

Leo,ep.77.c.3. p.584.

ARTICLE XXXV.

De qui Eutyche a tiré ſon hereſie : Son orgueil : Dommus d'Antioche & d'autres écrivent contre luy.

Leo,ep.59.c.1.p. 554|68.c.2.p. 567|77.c.3.p. 584. 'C'EST ainſi que par une ignorance malheureuſe, Eutyche faiſoit revivre les impietez tant de fois condannées & détruites par les Peres ; [b]celles de Marcion, de Valentin, & de tant d'autres, qui ne donnoient à J.C. que l'apparence de la nature humaine ; celle d'Apollinaire qui avoit fait une ſeule nature de Dieu & de l'homme ; celle d'Arius & d'Eunome qui vouloient que la divinité fuſt paſſible. 'Et il ne ſe pouvoit meſme défendre d'approcher des Manichéens [les plus hardis de tous les heretiques,] puiſqu'il ne vouloit point reconnoiſtre non plus qu'eux que le corps de J.C. fuſt de meſme nature que le noſtre.

b Thdrt.dial.pr. p.2.b.c| Pet.dog. t.4.l.1.c.15.p.71.

Leo,ep.46.c.1.p. 518.

[Mais c'eſt particulierement des Apollinariſtes, que l'hereſie Eutychienne a tiré ſon origine.] 'Car ces heretiques ſe voyant reduits à un tres petit nombre, demanderent preſque tous à ſe réunir à l'Egliſe. On les y receut ; mais on n'eut pas aſſez ſoin de leur faire embraſſer auſſibien la foy que la communion de l'Egliſe. Ainſi ils demeurerent dans leurs anciennes erreurs ; & leur réunion ne ſervit qu'à leur donner moyen d'en infecter pluſieurs autres. [Il ſemble donc que l'Eutychianiſme a tiré ſa premiere origine d'Antioche, où l'hereſie d'Apollinaire s'eſtoit principalement établie. C'eſt pourquoi je ne ſçay ſi] 'l'Abbé Maxime, qualifié le maiſtre & le docteur d'Eutyche, [ne ſeroit point le

Thdrt.l.5.c.3.p. 707.b.

Conc.t.4.p.517. c.

Digitized by Google

*V.S.Cyrille § 145.

mesme que*l'Abbé Maxime Diacre d'Antioche, qui témoignoit tant de chaleur contre les Nestoriens, que Saint Cyrille fut obligé de le moderer.

Il y auroit beaucoup de difficultez à deméler sur le dogme d'Eutyche: mais cela regarde plus la theologie. Il suffit pour l'histoire d'en savoir les points capitaux, & les principales consequences qui s'en tirent. Nous ne pretendons pas mesme qu'Eutyche visť ces consequences; peutestre qu'il en eust eu de l'horreur. Peutestre aussi qu'on pourroit croire, que comme il avoit peu de genie & peu de science, il erroit plutost dans les termes que dans le sens, si nous ne le voyions obstiné à soutenir ses mauvaises expressions,]'hardi à condanner comme Nestoriens tous ceux qui s'y opposoient, [& superbe dans le mepris qu'il faisoit des Peres.] 'Car il disoit que quand on luy montreroit l'expression des deux natures dans leurs écrits, il ne la recevroit pas neanmoins, parceque les divines Ecritures sont meilleures que les instructions des Peres, '& qu'ainsi il se contentoit d'étudier les Ecritures. 'On l'accusa mesme de traiter les saints Peres d'heretiques.

Leo, ep. 19. p. 470.
Conc. t. 4. p. 193. b. c.
a. p. 152. d.

[Nous verrons dans la suite les cabales & les intrigues qu'il employa pour établir son dogme,]'& qu'il menaçoit ses adversaires de relegations & d'exils. On marque mesme que [dans une profession toute d'humilité & de pauvreté,]il estoit assez riche pour opprimer des Evesques. 'Son principal appui à la Cour estoit l'eunuque Chrysaphe qu'il avoit levé des Fonts sacrez. 'C'est pourquoi Chrysaphe est appellé son fils.

p. 211. d.
Acac. h. p. 112 | Liber. c. 11. p. 63.
Liber. c. 11. p. 73.

'Saint Leon dit que Dieu avoit peutestre permis cette heresie, pour faire connoistre les sentimens cachez dans le fond du cœur de plusieurs personnes qui estoient dans l'Eglise. [Je ne sçay s'il veut dire que beaucoup de ceux qui persecutoient les Orientaux comme heretiques, faisoient voir en prenant le parti d'Eutyche qu'ils estoient eux mesmes dans l'erreur.] 'Dieu permit encore sa chute & son aveuglement, pour faire eclater davantage sa verité, pour tirer diverses personnes des tenebres de l'erreur, & pour affermir ceux qui branloient, comme il avoit affermi la foy de la resurrection du Sauveur par le doute mesme de Saint Thomas.

Leo, ep. 27. c. 3. p. 491.
ep. 28. c. 1. p. 594.

[Nous ne voyons point en quel temps Eutyche tomba dans l'erreur.] 'Il paroist qu'il la nourrit longtemps en secret avant qu'on en fist du bruit. [Il s'y engagea apparemment peu à peu par son aversion pour ceux qu'il s'imaginoit estre Nestoriens, & par sa passion contre Diodore de Tarse, & Theodore de Mopsueste,]

p. 180. c. 4 | Conc. t. 4. p. 867. b.

Digitized by Google

Fac.l.12.c.5.p.339.a. contre lesquels il prenoit la liberté de prononcer des anathemes.

[Aprés estre tombé luy mesme, il travailla à faire tomber les autres,] non par des écrits, de quoy il n'estoit pas capable, mais par divers secrets. Il repandit premierement son venim dans les esprits de ce grand nombre de moines qu'il gouvernoit, sous pretexte de leur donner des instructions pour leur salut comme leur superieur; & [ensuite] parmi ceux de dehors qui le venoient visiter, par les mauvais discours dont il les entretenoit. Il fut assez malheureux pour réussir dans ce dessein, & pour tromper beaucoup de personnes simples & peu instruites dans la foy, les faisant tomber dans les impietez de Valentin & d'Apollinaire, sous le specieux pretexte de combatre celles de Nestorius, & de défendre la doctrine des Peres, qu'il entendoit aussi peu que celle de l'Ecriture, abusant de tout selon la corruption de son esprit.

Avit.ep.2.p.7. p.8; Conc.t.4.p.156.d.e.

Conc.p.156.d. 208.c. 221.b.

p.14.a. 153.e.

p.14.c. 17.c.

p.17.d.e.

c.

p.215.a. Basile de Seleucie assure avec tout son Concile, que l'heresie d'Eutyche commençoit à se former des le temps que Saint Cyrille estoit occupé à combatre celle de Nestorius, ou mesme des le temps du Concile d'Ephese, quoiqu'elle ne parust pas encore ouvertement. On cite d'Anastase Sinaïte, qu'Eutyche commença environ dix ans aprés ce Concile, à dire que J.C. n'est qu'une seule nature. [Il falloit que cette heresie nouvelle fist déja beaucoup de bruit en l'an 447, puisque Theodoret la combatoit alors & par ses discours, & par ses trois grands dialogues.] Il parle d'un de ses amis qu'il avoit cru en estre infecté. Il en écrivit à Basile de Seleucie pour s'en informer. Mais Basile l'assura que cette personne n'avoit que des sentimens orthodoxes: & Theodoret se rejouit d'avoir esté trompé. [La mesme heresie se repandit aussitost dans l'Egypte, comme on le voit par les plaintes qu'en fit S. Isidore de Peluse, "que Dieu laissoit encore sur la terre pour rendre ce dernier témoignage à la verité.] Il dit que l'Egypte imite Pharaon, & exige de tous le monde le tribut de cette heresie. Il condanne le faux zele d'un Constance, qui vouloit que le Verbe de Dieu se fust changé en chair, ou eust pris une fausse chair; & qui chassoit de l'Eglise ceux qui ne suivoient pas son impieté. Pour luy il declare que J.C. est un seul Fils de Dieu en l'une & en l'autre nature.

Lup.ep.11.p.256.

Thdrt.ep.85.p. 961.962.

Is.P.l.1.ep.419. p.108.a.

ep.496.p.124.d.e.

ep.405.p.104.e.

V. fontium 527.

V. fontium 58.

Fac.l.12.c.5.p. 339.a. [Domnus d'Antioche fut le premier qui s'opposa publiquement] à Eutyche par une lettre qu'il en écrivit à l'Empereur mesme. Nous avons seulement un fragment de cette lettre, que

l.8.c.5.p.338-340.

Digitized by Google

Facundus raporte à cauſe qu'il défend l'honneur de Diodore & de Theodore contre les anathemes d'Eutyche. Mais Domnus y marque d'abord les erreurs que ce Preſtre repandoit déja : [& ce ſont celles pour leſquelles il fut condanné depuis.] L'importance du ſujet, & le titre de Synodique que Facundus donne à cette lettre, nous font juger qu'elle fut le reſultat d'un Concile de l'Orient. Et Facundus dit en effet que Domnus y parloit avec beaucoup de Peres. [Elle fut écrite au pluſtard au commencement de l'an 448. Mais elle peut l'avoir eſté pluſtoſt :] & quelques uns meſme veulent que ç'ait eſté des que Domnus eut eſté fait Eveſque en 441. [Ainſi elle aura pu eſtre la cauſe de la perſecution d'Irenée de Tyr & de Theodoret ; ce qui rendroit leurs ſouffrances encore plus glorieuſes. Mais nous ne voyons point qu'il y ait lieu de rien aſſurer ſur tout cela.]

p.338.339.

p.338. cf Leo, n.p. 570.

Fac.p.341.b.

Lup.ep.n.p.156.

Nous apprenons de Marius Mercator, qui ſe rendoit celebre en ce temps-ci par ſon zele contre les Neſtoriens, que le Bienheureux Pere Jean Eveſque de Tomes en Scythie avoit fait quelques diſcours contre les deux hereſies oppoſées, la Neſtorienne & l'Eutychienne : [& il faut que ç'ait eſté en 448 au pluſtard.] Mais nous avons perdu quelques extraits de ces diſcours que Mercator avoit eu deſſein de nous conſerver.

Merc.bal.p.355.

V. Mercator.

ARTICLE XXXVI.

Euſebe de Dorylée taſche en vain de corriger Eutyche : Il porte Saint Flavien à le juger.

[L'AVERSION que l'on avoit pour Neſtorius, fut cauſe ſans doute que S. Flavien fut longtemps ſans ſe pouvoir perſuader qu'Eutyche faſt dans l'erreur oppoſée. La denonciation des Orientaux ne faiſoit pas auſſi beaucoup d'impreſſion, parcequ'on les accuſoit eux meſmes de favoriſer Neſtorius.] Mais Dieu voulut qu'Euſebe Eveſque de Dorylée qui s'eſtoit elevé l'un des premiers contre Neſtorius, fuſt encore la principale cauſe de la condannation d'Eutyche. [a] On marque que lorſque [b] le Preſtre Anaſtaſe commença le premier dans les derniers jours de l'an 428, à diſputer à la Sainte Vierge en preſence de Neſtorius le titre de Mere de Dieu, Euſebe fut le premier de ceux qui ſe ſouleverent contre cette impieté. [b] Il ſe leva peu aprés au milieu de l'Egliſe, quoiqu'il ne fuſt alors que laïque, pour ſoutenir hautement la verité contre Neſtorius meſme,

Leont. in Eut. l. 3. p. 1023. a. b] Acac. h. p. 112. a Thphn. p. 76. a. c.

V. S. Cyrille § 19, 20.

Ib. § 21.

Digitized by Google

Leont.ut ſup. qui preſchoit actuellement ſes erreurs. On le croit auteur de *ce placard celebre, par lequel on faiſoit voir la conformité de Neſtorius avec Paul de Samoſates. [Ainſi c'eſt avec raiſon] que dans dans le Concile de Calcedoine on luy attribue la gloire d'avoir depoſé & fait tomber Neſtorius. Pour luy il ſe contente de dire qu'on ne l'avoit jamais ſoupçonné d'hereſie, mais qu'il avoit toujours combatu les heretiques, & défendu de tout ſon pouvoir la foy orthodoxe.

*V.S.Cyrille § 26.

Conc.t.4p.172.c. p.152.d.

Cyr.t.6.p.10.c. Il paroiſt qu'il eſtoit déja dans le Clergé lorſque S. Cyrille fit ſes cinq livres pour refuter Neſtorius; ["c'eſt à dire avant le Concile d'Epheſe.] Il eſt certain qu'il eſtoit en ce temps-ci Eveſque de Dorylée[a] ville de la Phrygie ſalutaire[b] dont Synnade eſtoit la metropole.[c] Son epiſcopat ne l'empeſchoit pas d'eſtre pauvre.[d] L'hiſtoire loue beaucoup ſon zele pour la foy.[e] Il eſtoit connu de tout le monde, & d'une ardeur extreme pour la verité.

Ib.531.

Conc.t.4.p.152.c.&c.
a p.234.d|Liber. c.11.p.61.
b Geo.ſac.
c Conc.p.221.d.
d Acac.h.p.112|Leont.ut ſup.
e Conc.p.205.c.
f p.158.d.
g Liber.c.11.p. 61.d.
h p.61|Conc.p. 153.d|208.c.

[Comme il avoit toujours eſté fort oppoſé à Neſtorius,] [f]il eſtoit ami d'Eutyche, [g]mais un ami ſincere, [& non un flateur.] [h]De ſorte qu'apprenant qu'il eſtoit tombé dans l'erreur, il le fut voir pluſieurs fois, luy parla pour ſavoir quels eſtoient ſes ſentimens; & voyant qu'ils eſtoient contraires à ceux de l'Egliſe, il l'inſtruiſit, luy fit voir quelle eſtoit la veritable doctrine, l'exhorta à la ſuivre, & à renoncer à ſon erreur. Mais il ne put rien gagner ſur cet eſprit opiniatre, qui s'efforçoit de combatre la verité & de ſoutenir ſes blaſphemes. Pluſieurs perſonnes ſe trouverent preſentes à ces entretiens, [i]particulierement les Eveſques Meliphthongue de Juliople, Jovin de Debelte, & Julien de Cos, ou celui de Moſtene. Eutyche [au lieu de profiter des avis d'Euſebe,] le regarda comme ſon ennemi, & le traita d'heretique, auſſibien que les Peres dont il défendoit la doctrine.

Conc.p.153.d|208.c.
i p.221.e|231.
p.193.a.
p.153.d.

e|152.d. Euſebe voyant donc que les remontrances ne pouvoient arreſter cette langue qui s'emportoit ſans bornes & contre luy, & contre les ſaints Peres, & contre Dieu meſme; [il crut ſelon le commandement de l'Evangile, le devoir dire à l'Egliſe,] & il avertit S. Flavien de tout ce qui ſe paſſoit. [k]Il eſtoit fort uni à ce Prelat, s'il en faut croire Eutyche, qui le dit pour décrier le jugement de Flavien, [& pretendre peuteſtre] que c'eſtoit luy qui faiſoit agir Euſebe. [l]Mais Flavien prend Dieu meſme à témoin, qu'il l'avoit prié & exhorté de ne point entreprendre cette affaire. Et nous verrons qu'il l'en preſſa encore aprés qu'elle fut commencée. Cependant rien ne fut capable d'arreſter le zele d'Euſebe: de ſorte que Flavien ne put pas ſe diſpenſer de luy

Liber.c.11.p.61|Thphn.p.86.a.
k Conc.p.141.b.
Du Pin,t.4.p. 750.
l Conc.p.205.c.
p.153.d.e.
p.205.c.d.

Digitized by Google

accorder l'audience & les voies de la juſtice. [On ne ſçait point le reſte de ce qui ſe paſſa entre eux, ni s'ils convinrent de la maniere qu'il falloit agir dans cette affaire.

Il ne faut pas s'étonner que Flavien ne ſe ſoit engagé qu'avec peine dans cette affaire.] Car il y avoit fort longtemps qu'il connoiſſoit Eutyche : il eſtoit meſme ſon ami, & il n'y avoit que ſix mois qu'il avoit consacré l'Autel de ſon monaſtere. Il voyoit que ſa condannation ſeroit la ruine de ſa communauté : Et cette ruine eſtoit bien ſenſible à un pere qui aimoit comme luy beaucoup mieux l'union, que la diſperſion de ſon troupeau. Il prevoyoit encore que cette affaire pourroit avoir beaucoup d'autres ſuites, & cauſer de grands troubles dans l'Egliſe, [par le credit d'Eutyche & de Dioſcore, & par l'eloignement que la Cour témoignoit alors pour les moindres ombres du Neſtorianiſme. En ſe declarant contre Eutyche, il ſe declaroit en quelque ſorte pour les Orientaux que l'on s'efforçoit d'accabler, & contre leſquels il s'eſtoit comme declaré luy meſme dans le meſme temps, par la maniere dont il avoit agi à l'égard d'Ibas : Car la commiſſion donnée de ſon conſentement contre cet Eveſque, eſt datée du 26 d'octobre, c'eſt à dire quelques jours ſeulement avant le Concile tenu contre Eutyche. Que s'il eſtoit déja mal dans l'eſprit de l'Empereur & de Chryſaphe meſme, toutes les regles de la prudence humaine devoient l'eloigner d'entreprendre une affaire où il pouvoit juger que des ennemis puiſſans trouveroient aiſément des pretextes pour le depoſer, comme cela arriva effectivement.

p.205.a.c. p.278.a. p.205.d. p.153.a.

Mais un Saint prefere ſa conſcience à toutes choſes. Il avoit appris de l'exemple de S. Paul, de S. Gregoire, & de S. Chryſoſtome ſes predeceſſeurs, qu'il n'eſt pas neceſſaire qu'un Eveſque meure dans ſon Siege & dans ſa dignité, mais que tant qu'il eſt Eveſque, il eſt neceſſaire qu'il rempliſſe les devoirs de ſa charge, & ne trahiſſe point les intereſts de l'Egliſe & de la foy.] Ainſi il ne ſe declara le protecteur de la foy des Apoſtres, qu'en s'engageant à prendre part à leurs combats, & en foulant aux piez la crainte des hommes par celle de Dieu.

Thdrt.ep.11.p. 904.c.

ARTICLE XXXVII.

Saint Flavien aſſemble un Concile : Eutyche y eſt cité.

[VOICI donc l'hiſtoire de la condannation d'Eutyche.] Il y avoit alors quelque differend entre Florent de Sardes

Conc.t.4.p.151. a] Liber.c.11.p. 62.

Digitized by Google

metropolitain[de la Lydie,]& deux de ſes ſuffragans, Coſſine & Jean, qu'on croit eſtre les Eveſques d'Hierocesarée en Lydie, & d'Hyrcanes[a] dans la meſme province,[b] où les geographes marquent le champ des Hyrcaniens.[c] Florent[1] & les deux Eveſques envoyerent[e] leurs raiſons à Conſtantinople[à Flavien]par quelques Eccleſiaſtiques.[d] Jean & Coſſine y vinrent auſſi eux meſmes. *ἀναφορὰς.*

Libe r.n.p.62| Conc.p.87|189. d.c.
a Holſ.geo.p. 145.
b Boll.18.feb.p. 72.§ 4.
c Conc.p.152.a. b.
d p.182.d.e.
e p.152.a|Liber. c.11.p.62.

'Ce different donna occaſion à Flavien d'aſſembler le Concile [f]de la ville, c'eſt à dire des Eveſques qui ſe rencontroient à Conſtantinople pour differentes affaires.[g] Ils ne s'y trouverent meſme pas tous d'abord, les uns eſtant malades, les autres n'ayant pas ſceu la convocation du Concile;[ce qui donne lieu de croire que Flavien ne ſongeoit pas à y traiter l'affaire d'Eutyche.]'Les principaux de ceux qui ſe trouverent à la derniere ſeſſion furent[h] Saturnin de Marcianople[dans la Meſie,] *Baſile de Seleucie en Iſaurie, Seleuque d'Amaſée dans l'Helenopont, [tous metropolitains,]& Julien de Cos[i] l'une des iſles Cyclades dans l'Archipelage.[C'eſt ce Julien ſi celebre par l'eſtime que S. Leon en faiſoit, & par les commiſſions qu'il luy a données, comme on le verra dans la ſuite. *τὸν ἐπίσκοπον.*

f.ἐκ τῶν ἔνδον. Le traducteur ἐξ τῶν. Mais on voit qu'il y avoit eu pluſieurs relations envoyées: Ce qui n'empeſche pas que Jean & Coſſine ne ſoient enſuite venus eux meſmes.

p.229.231.
h V.S.Cyrille §3.
*V. ſon titre.
Geo.ſac.p.246.
i

Nous aurons ſouvent auſſi à parler de Seleuque d'Amaſée. C'eſt pourquoi il n'eſt pas inutile de dire ici,]'qu'à la fin du VI. ſiecle l'Egliſe d'Amaſée honoroit un de ſes Eveſques du meſme nom, au tombeau duquel il ſe faiſoit pluſieurs miracles.'On en raporte un qu'il fit de ſon vivant, où l'on voit quelle eſtoit non ſeulement ſa foy, mais encore ſa charité & ſon ſoin pour nourrir les pauvres durant la famine. Il avoit auſſi baſti un monaſtere dans Amaſée.'Le P. Lupus ſuppoſe comme une choſe ſans difficulté que c'eſt celui meſme dont nous parlons.[Il paroiſt en effet par ce que nous en dirons, qu'il avoit de la lumiere & meſme du zele pour les veritez de la foy. Mais ſa retractation dans le faux Concile d'Epheſe eſt bien foible, bien laſche, & bien indigne du courage qui doit eſtre dans un cœur plein de charité. Ainſi ſi c'eſt le meſme Seleuque, il ne faut pas beaucoup s'étonner de ce que]'ſon nom ne ſe trouve dans aucun catalogue des Saints.[Mais aprés tout, rien n'empeſche qu'il n'y ait eu deux Seleuques dans l'Egliſe d'Amaſée.]

Boll.6.apr.p. 553. § 16.
§ 17.
Lup.t.1.p.820.
Boll.6.apr.p. 554.a.

'Pour retourner au Concile de Conſtantinople, il paroiſt qu'on écrivoit en notes ce qui s'y diſoit; & qu'à la fin de chaque ſeance, avant que de ſortir, on reliſoit ce qui avoit eſté écrit, & l'on

Conc.p.261.b.d.

dreſſoit

Digitized by Google

dreſſoit les actes qu'il falloit copier, où ſans doute on ne mettoit que les choſes qui pouvoient eſtre de quelque conſequence. [1]On n'écrivoit pas meſme dans les notes tout ce qui ſe diſoit, [2]y ayant pluſieurs choſes que les Eveſques diſoient comme par entretien, ſans vouloir qu'on les écriviſt. [3]C'eſtoit une choſe ordinaire dans ce Concile & dans les autres, d'attribuer à toute l'aſſemblée ce qui n'eſtoit dit que par un ou deux.

[1] p.239.a.c.
[2] c.
[3] p.234.a.d.

[1]Le Concile s'aſſembla donc ſur l'affaire de Florent [a]le [lundi] 8 de novembre, dans le cabinet de l'eveſché, [aſſez petit ſans doute,] [b]puiſque les Eveſques y eſtoient les uns derriere les autres. [2]Il eſt qualifié le ſaint & grand Concile. [c]Aprés qu'on eut lu les pieces de Florent & de ſes deux ſuffragans, & reglé leur different, [3]Euſebe de Dorylée qui eſtoit preſent, ſe leva, preſenta une requeſte contre Eutyche, & preſſa tant qu'elle fuſt lue & enregiſtrée, que Flavien fut obligé de l'ordonner. [4]Elle eſtoit ſignée de ſa main. [5]Par cette requeſte il accuſoit Eutyche d'hereſie, ſans ſpecifier en quoy, [d]s'engageoit à ſoutenir ſon accuſation, & demandoit à Flavien & au Concile par les conjurations les plus preſſantes, qu'on ne negligeaſt point cette affaire, & qu'on fiſt revenir Eutyche devant le Concile. [6]Pour luy il proteſtoit de ſuivre tous les ſentimens du Concile d'Epheſe, de S. Cyrille, [7]de Saint Athanaſe, d'Attique, de Procle, & des trois Gregoires [de Neocesarée, de Nazianze, & de Nyſſe.]

[a] Liber.c.11.p.62. Conc.t.4.p.151.a.
[b] p.143.a.a.
[c] a.
[1] c.a.
[2] b.
[3] p.153.c.
[4] p.152.c.d[153.b]
[5] 141.a.b.
[d] p.153.a.b.c.
[6] p.152.e.
[7] p.153.a.

[1]Aprés qu'on eut lu cette requeſte, Flavien pria par deux fois Euſebe de ne s'engager pas ſi aiſément à une accuſation de cette importance, & qui pouvoit renouveller les troubles de l'Egliſe; mais d'aller auparavant parler à Eutyche; promettant que ſi cet Abbé ne ſe rendoit point, on le citeroit devant le Concile. Euſebe dit qu'il n'y avoit rien à eſperer par cette voie; & qu'ainſi il perſiſtoit à demander qu'on le fiſt venir. [2]Le Concile [aprés en avoir deliberé,] deputa Jean Preſtre & défenſeur [de l'Egliſe de Conſtantinople,] avec le Diacre André, pour aller montrer à Eutyche la requeſte preſentée contre luy, & luy dire de ſe venir juſtifier devant le Concile [à la prochaine ſeance.]

[1] d.e.
[2] p.156.a.b.

Digitized by Google

ARTICLE XXXVIII.

Declaration de Saint Flavien & de ſon Concile pour la foy des deux natures : Eutyche refuſe de comparoiſtre.

Conc.t.4.p.156. c.d. a p.176-189. p.157. LE Concile ſe raſſembla encore dans le cabinet de l'eveſché le[vendredi]12 de novembre.a Il s'y trouva 18 Eveſques. 'Euſebe demanda qu'on y luſt, & qu'on enregiſtraſt comme la regle de la foy de l'Egliſe, la ſeconde lettre de S. Cyrille à Neſtorius, confirmée par tout le Concile d'Epheſe, & celle

p.176.b. par laquelle il s'eſtoit réuni[en 433]avec les Orientaux. 'Aprés qu'on eut lu ces deux lettres, Euſebe declara qu'elles contenoient ſa foy, & que c'eſtoit par elles qu'il pretendoit combatre

b.c. ceux qui violoient la doctrine de l'Egliſe; '& il pria les Eveſques de les vouloir autoriſer par leurs ſuffrages.

c. 'Sur cela Flavien declara qu'il recevoit ces deux lettres, comme des paroles du Saint Eſprit, & comme une explication fidele

d.e. de la foy de Nicée. 'Et expoſant plus particulierement ce qu'il croyoit ſur le myſtere de l'Incarnation, il dit "que J.C. eſt Dieu &c. parfait & homme parfait, conſubſtantiel à ſon Pere ſelon ſa divinité, & à ſa mere ſelon ſon humanité; de deux natures aprés ſon Incarnation, "en une ſeule hypoſtaſe & une ſeule perſonne. Que &c. ſi quelqu'un, ajouta-t-il, eſt dans une croyance contraire, nous le ſeparons de l'aſſemblée des miniſtres de l'Autel, & du corps

p.177.180. ſacré de l'Egliſe. 'Tout le Concile de Calcedoine approuva ex-

p.177.d|181.a. trement cette profeſſion que Flavien avoit faite de ſa foy. 'Dioſcore meſme ne la deſaprouva pas, pretendant que Flavien n'y reconnoiſſoit pas deux natures aprés l'Incarnation, comme il faiſoit, dit-il, en d'autres endroits; [ce qui ne ſe trouve point.]

p.181-189. 'Tous les autres Eveſques opinerent aprés Flavien, confirmerent les ſentimens de ce Saint & ceux de S. Cyrille, & declarerent que ceux qui ne les ſuivoient pas devoient eſtre ſeparez de

p.181.c.e. l'Egliſe. [Euſebe n'opina point avec les autres.] 'Baſile "de Seleucie Nota b. & Seleuque d'Amaſée dirent que J.C. eſtoit *en deux natures*: '&

p.182.b. c|185.d. Julien de Cos dit *deux natures en une ſeule perſonne*, 'ce que Dioſcore

p.181.c|188.e. trouva bien plus criminel que de dire *de deux natures*. 'C'eſt pour-

p.184.a. quoi il s'eleva à Epheſe contre Seleuque & Julien: '& on pretendoit que c'eſtoit faire une nouvelle profeſſion de foy contre les decrets du Concile d'Epheſe. Cela fut dit à l'occaſion de Seleuque; mais on l'étendoit à tous les autres; [ſuppoſant qu'on ne

Digitized by Google

peut declarer ce qu'on croit, & expliquer la foy de l'Egliſe ſans faire autant de nouveaux ſymboles.] 'Tous les Egyptiens & tous les moines s'eleverent auſſi avec fureur contre ce qu'avoit dit Baſile. p.140.a.

'Euſtathe de Beryte reprit encore à Epheſe ce qu'Eudoxe de Boſphore dit ici, *Que le Verbe a pris l'homme parfait.* Il pretend qu'il faut dire, *Qu'il s'eſt fait homme, & qu'il a pris la chair*: comme ſi la chair marquoit autre choſe en cette occaſion que l'homme entier, & que ce ne fuſt pas S. Jean qui dit que le Verbe s'eſt fait chair. 'Etheric de Smyrne pretendit à Epheſe n'avoir pas dit ce qui eſt porté de luy dans les actes de cette ſeance. [Mais il y a apparence qu'il ſe brouilloit luy meſme. p.189.b. p.184.b.c.d.

On ne parle point davantage dans cette ſeance de l'affaire d'Eutyche, ſans doute parce qu'il y avoit encore quelques Eveſques dans Conſtantinople qui ne s'y eſtoient pas trouvez. Euſebe demanda ſeulement qu'on leur allaſt porter ce qui s'eſtoit fait, & qu'on les priaſt de donner auſſi leur avis par écrit; "ce que Flavien agrea. [Nous ne voyons pas ſi cela fut executé.] p.189.192.

'Cependant Jean Preſtre & André Diacre chargez le 8 de novembre d'aller citer Eutyche, s'acquiterent de leur commiſſion, le furent trouver dans ſon monaſtere, luy lurent la requeſte qu'Euſebe avoit preſentée contre luy, & luy en laiſſerent une copie. Eutyche répondit à cela, qu'il ne pouvoit ſe preſenter au Concile, parceque des le commencement [de ſa retraite] il avoit fait une reſolution abſolue de ne ſortir jamais de ſon monaſtere; 'Qu'il ne falloit point qu'on euſt égard à l'accuſation d'Euſebe, qui eſtoit depuis longtemps ſon ennemi; 'Qu'il eſtoit preſt de ſouſcrire les expoſitions de foy des Peres de Nicée & d'Epheſe: mais que ſi ces Peres avoient fait des fautes en d'autres occaſions, il ne pretendoit point ni les en accuſer, ni auſſi approuver ces fautes, mais ſe contenter d'étudier les Ecritures. Il leur fit auſſi une declaration de ſa croyance ſur l'Incarnation, ſelon ce que nous en avons marqué ci-deſſus, & il leur proteſta que quand on luy montreroit dans les Peres, que J.C. eſt de deux natures unies hypoſtatiquement, il ne le recevroit point. 'Il s'appuyoit beaucoup ſur un livre qu'il leur lut. [On ne dit point ce que c'eſtoit.] p.192.a. a.b.c. b.

'Il y avoit avec eux un nommé Athanaſe Diacre de Baſile de Seleucie, qui fut témoin de tout ce qu'il dit. 'Jean fit un memoire de ce qui s'eſtoit paſſé en cette occaſion, '& le garda avec ſoin. Nous l'avons encore. 'L'on n'y trouve point qu'Eutyche luy euſt dit que la chair de J.C. n'eſt pas conſubſtantielle à la noſtre. 'Mais c.196.a.b. p.154.c.d. p.155. p.258.b.d.e. c.d.

Digitized by Google

Jean proteſta depuis qu'il eſtoit preſt d'affirmer avec ſerment, qu'Eutyche luy parlant en particulier ſans eſtre entendu des autres, luy avoit dit que J.C. a une chair conſubſtantielle à ſa
p.159.b.c.e]162.a. mere, mais non à nous. Il luy avoit demandé s'il croyoit J.C. conſubſtantiel à ſon Pere ſelon ſa divinité, & à nous ſelon ſon humanité: Surquoi Eutyche luy avoit demandé à luy meſme ce que portoit le ſymbole: Et comme Jean eut répondu qu'il eſt conſubſtantiel au Pere; Eutyche avoit ajouté: C'eſt à quoy je me tiens, & vous ferez bien de n'aller pas auſſi plus loin.

ARTICLE XXXIX.

Eutyche veut faire ſigner un écrit par divers Abbez.

Conc.t.4.p.192.b. LE Concile ſe raſſembla encore au meſme lieu le lundi 15 de novembre; & Euſebe de Dorylée faiſant inſtance qu'on
p.192-196. pourſuiviſt l'affaire d'Eutyche, le Preſtre Jean & les Diacres André & Athanaſe firent leur raport de ce qu'Eutyche leur
p.196.d. avoit dit: Et ce raport augmenta la mauvaiſe opinion que la requeſte d'Euſebe avoit donnée d'Eutyche, faiſant non ſeulement
c. voir qu'il eſtoit dans l'erreur, mais meſme qu'il y perſiſtoit. Cependant Euſebe meſme pria qu'on ne ſe contentaſt pas de cela,
d. mais qu'on envoyaſt une ſeconde fois citer Eutyche. Flavien
p.197.a.b. nomma pour cela les Preſtres Mamas & Theophile, à qui on donna un billet adreſſé à Eutyche par le Concile, pour luy dire que la reſolution qu'il avoit priſe de ne point ſortir de ſon monaſtere, n'eſtoit pas une raiſon à alleguer dans une affaire auſſi
p.195.e. importante qu'eſtoit celle-ci. Le billet fut lu dans le Concile, & enregiſtré à la priere d'Euſebe.

e. Flavien ſe reſſouvenant de ce bon paſteur qui va luy meſme chercher la brebi egarée, témoigna ſouhaiter extremement qu'il vinſt pour reconnoiſtre ſa faute, abandonner ſon erreur, &
p.197.c. jouir du pardon que l'on eſt preſt d'accorder à ceux qui ſe repentent du mal qu'ils ont fait. En attendant le retour de Mamas & de Theophile, les Eveſques ſe firent lire les expoſitions que les ſaints Peres avoient faites de la foy.

p.197.200. On parla auſſi d'un Tome ou écrit qu'Eutyche envoyoit ſi-
p.209.b. gner dans les monaſteres; ſoit qu'il l'euſt compoſé luy meſme,
p.197.d.e. ſoit qu'il l'euſt receu de quelque autre. On verifia donc qu'il avoit envoyé cet écrit au monaſtere de l'Abbé Manuel, priant cet Abbé de le ſigner. Manuel en avoit fait avertir le Preſtre

Digitized by Google

Aſtere, afin qu'il le diſt à S. Flavien. [On ne dit pas ce qu'Aſtere fit ſur cela.] Mais Abraham Preſtre de l'Egliſe [de Saint Jean] au fobourg d'Hebdomon, qui luy en avoit eſté parler de la part de Manuel, qui fit luy meſme cette declaration devant le Concile. 'On vit par là qu'Eutyche travailloit à ſoulever les moines en ſa faveur, par une temerité inſupportable, & qui pouvoit avoir de faſcheuſes ſuites. 'S. Flavien ordonna donc à quelques Eccleſiaſtiques d'aller ſavoir dans tous les monaſteres de Conſtantinople, de Pera, & de Calcedoine, ſi Eutyche y avoit envoyé ce Tome, & s'il avoit demandé qu'on le ſouſcriviſt. c.d. p.200.a.b.

'Pierre Preſtre, & Patrice Diacre, qui avoient eu ordre d'aller faire cette information dans la ville, allerent chez Martin Preſtre, & Abbé 'du monaſtere [f]de Saint Die. [a]Cet Abbé leur dit que le vendredi precedent, 12 de novembre, Conſtantin Diacre 'du monaſtere d'Eutyche, [b]luy avoit apporté un écrit, & l'avoit prié de le ſigner: ce qu'il avoit refuſé, en diſant que ce n'eſtoit qu'aux ſeuls Eveſques à ſigner [des écrits ſur la foy,] & non pas à luy. 'Conſtantin diſoit que cet écrit eſtoit de S. Cyrille & des Peres du Concile d'Epheſe; mais il ne le liſoit pas: & il cachoit meſme une ſignature qui eſtoit au bas. 'Pour preſſer plus fortement l'Abbé Martin, il luy diſoit que s'il ne ſe joignoit à Eutyche, & s'il ſouffroit que l'Eveſque l'opprimaſt, il ſe verroit bientoſt attaqué luy meſme. 'Conſtantin pretendit depuis n'avoir point dit ces paroles. Mais luy & Eleuſine ſon compagnon demanderent qu'on paſſaſt outre ſans examiner ce fait. p.131.e. [a] p.109.d. p.204.c. [b] p.109.d. e. d. p.263.b.c.

'De ce monaſtere, Pierre & Patrice allerent à celui du Preſtre Fauſte, 'qui leur dit que Conſtantin & Eleuſine [c]qui eſtoit auſſi Diacre du monaſtere d'Eutyche, [d]luy avoient de meſme apporté un Tome afin qu'il le ſignaſt. Il leur avoit demandé ce que c'eſtoit que ce Tome; & ils luy avoient dit que c'eſtoit l'expoſition de la foy des Peres de Nicée & d'Epheſe: 'Surquoi Fauſte ayant demandé à le voir & à le collationner ſur les copies qu'il avoit chez luy [du ſymbole de Nicée, & des actes du Concile d'Epheſe,] pour voir s'il n'y avoit rien d'ajouté; ils n'avoient point voulu le luy donner, & s'en eſtoient allez. [Fauſte en rapportant ceci à Pierre & à Patrice,]y ajouta ces paroles: Pour » nous, nous ſommes enfans de l'Egliſe, & nous n'avons pour pere » aprés Dieu, que noſtre Archeveſque. p.109.d. e. [c] p.100.d/104.c. [d] p.109.d. p.212.a.

'Job Preſtre & Abbé, [chez qui ils furent enſuite,] [e]leur dit qu'Eutyche ne luy avoit point envoyé de Tome, mais qu'il luy avoit fait dire que l'Archeveſque luy en devoit bientoſt envoyer p.231.a. [e] p.212.a.

V. S. Marcel Acemete.

Digitized by Google

a.b. un, & qu'il ne falloit pas qu'il le ſignaſt.]'Ils furent auſſi chez les Abbez Manuel & Abraham, qui dirent qu'on ne leur avoit point envoyé de Tome; [ce qui eſt ſurprenant de Manuel, ſi c'eſt le
p.209.212. meſme que celui dont nous venons de parler.]'Pierre & Patrice firent le raport de tout ceci au Concile le 17 de novembre. [On ne voit point ce que firent ceux qui devoient aller à Pera & à
Leo, ep.53.p.545. Calcedoine.]'S. Leon écrit à tous ces cinq Abbez, comme les ſuppoſant fermes dans la foy, meſme aprés la mort de S. Flavien. [Mais on voit par pluſieurs lettres qu'il avoit une union plus particuliere avec Fauſte & avec Martin.]

ARTICLE XL.

Eutyche cité pour la ſeconde fois, refuſe encore de comparoiſtre.

Conc.t.4.p.100. c.d. 'MAMAS & Theophile qui avoient eu ordre de faire la ſeconde citation à Eutyche, le furent donc trouver en ſon monaſtere. Il fit d'abord difficulté de leur parler, pretendant qu'il eſtoit malade, & voulant qu'ils diſſent à ſes moines ce qu'ils avoient à luy dire. Ils le refuſerent, & dirent neanmoins qu'ils apportoient un billet de la part du Concile pour luy mander une
p.214.a.b. ſeconde fois de comparoiſtre. Sur cela, il les fit entrer. 'Il avoit
p.517.e. avec luy l'Abbé Maxime ſon ami, '& que l'on qualifioit ſon
p.214.e. maiſtre; 'le Preſtre Narſe, & quelques autres moines de ſon
p.202.203. monaſtere. 'Les deputez luy lurent le billet du Concile, & l'exhorterent à y obeir. Mais il perſiſta à dire qu'il ne pouvoit pas violer la reſolution qu'il avoit priſe de ne point ſortir; pria Mamas & Theophile d'en aſſurer les Eveſques; qu'il n'eſtoit pas beſoin de le citer une troiſieme fois; mais que s'ils avoient quelque choſe à faire, ils le pouvoient faire ſans differer davantage. [Et il euſt eſté fort aiſe qu'ils l'euſſent fait, pour les pouvoir ac-
p.207.b. cuſer d'avoir violé les formes.]'Il ſigna enſuite un papier, afin que les deputez le portaſſent au Concile. Mais ils refuſerent de s'en charger, & meſme d'en entendre la lecture, en luy diſant que s'il avoit quelque choſe à dire au Concile, c'eſtoit à luy à le venir dire luy meſme. Il dit qu'il l'envoieroit donc [par d'autres.]
p.213.e|216.e| 266.a. 'Il voulut auſſi entrer en diſpute avec eux ſur la foy; & quoiqu'ils s'excuſaſſent de l'ecouter, parceque cela n'eſtoit pas de
p.216.e. leur commiſſion, il fallut le laiſſer parler. 'Il expoſa donc ce qu'il croyoit, & dit que le Verbe s'eſtoit fait chair pour relever la nature humaine tombée [dans le peché.] Mamas luy demanda par

Digitized by Google

quelle nature il avoit voulu relever la nature humaine, [voulant luy faire avouer qu'il avoit donc pris luy meſme la nature humaine, ſelon ce qu'ont dit les Peres, qu'il n'a gueri & relevé que ce qu'il a pris.] 'Pour s'echaper il demanda qu'on luy montraſt les deux natures dans l'Ecriture ſainte. 'Mamas luy répondit qu'elles y eſtoient comme la Conſubſtantialité, & que c'eſtoient les Peres qui y avoient trouvé le ſens de l'un & de l'autre. c/213.c. p.216.a/217.a.

'Ayant enſuite avoué que J.C. eſtoit Dieu parfait, & homme parfait, Theophile luy fit voir que puiſque deux choſes parfaites "formoient un ſeul Fils [& un ſeul J.C,] rien n'empeſchoit de dire qu'il ne fuſt de deux natures. 'Mais il proteſta que jamais il ne conſentiroit à ce terme; "qu'il n'entroit point dans la diſcuſſion de la nature de ſon Dieu; qu'on le depoſaſt, qu'on le traitaſt comme on voudroit, qu'il le ſouffriroit avec joie; mais qu'il ne changeroit jamais de croyance; qu'il ne ſortiroit point non plus, & que ſon monaſtere ſeroit ſon tombeau. 'Il dit auſſi qu'il eſtoit preſt de ſuivre l'expoſition des Peres, [de Nicée ſans doute.] p.216.a.b. ἀπαπλῶσι. b/217.a. εἰ φυσιολογῶ. p.166.b.

'Mamas & Theophile vinrent faire leur raport aux Evеſques, 'ſans parler neanmoins de ce qui s'eſtoit paſſé ſur la foy, croyant que comme ils n'avoient eu charge que de citer Eutyche, ils n'avoient à rendre conte que de cela. 'Aprés qu'ils eurent parlé, Euſebe repreſenta que le pretexte que prenoit Eutyche eſtoit tout à fait deraiſonnable, & demanda que le Concile le fiſt amener, meſme malgré luy. 'Le Concile ordonna qu'on le citeroit pour la troiſieme & derniere fois: & l'on envoya pour cela Memnon Preſtre & "Threſorier, Epiphane Preſtre, & Germain Diacre. 'Le billet qu'on leur donna portoit, que ſi Eutyche n'obeïſſoit à cette citation, & ne ſe rendoit au Concile le matin du mécredi 17 de novembre, il ſeroit traité [comme rebelle à l'Egliſe,] ſelon la rigueur des Canons. p.201.d. p.216.c/217.a.b. p.201.d. d.e/208.e. σκευοφύλαξ. p.204.a.b.

'Lorſqu'à [la fin de] cette troiſieme ſeance on reliſoit dans le meſme lieu ce qui s'y eſtoit paſſé, peuteſtre pour en dreſſer les actes, Athanaſe Diacre de Seleucie remarqua que Jean Preſtre faiſoit dire à Eutyche, Que J. C. n'avoit point de chair conſubſtantielle à la noſtre. Cette parole le ſurprit, parcequ'il ne l'avoit point entendu dire à Eutyche. Il en fit du bruit: Mais Jean le ſatisfit, en luy diſant qu'Eutyche le luy avoit dit en particulier, p.262.b.d.e.

Digitized by Google

ARTICLE XLI.

Eutyche depute au Concile, promet d'y venir: Euſebe de Dorylée continue à le pourſuivre.

Conc.t.4.p.208. a. a p.104.e. d|208.d.

'EUTYCHE n'attendit pas qu'on luy fiſt la derniere citation. [a]Des le ſoir[du lundi,]il envoya querir l'Abbé Abraham qui eſtoit Preſtre;'& parceque la maladie l'empeſchoit, diſoit-il, d'aller ſe preſenter au Concile, il le pria d'y aller le lendemain, 'pour faire ſes excuſes,[b]& pour declarer de ſa part qu'il conſentoit à tout''ce qui avoit eſté decidé par les Peres des Conciles de Nicée & d'Epheſe, & à tout ce qu'avoit[écrit]Saint Cyrille. [C'eſtoit apparemment ce que contenoit le papier qu'il avoit promis d'envoyer au Concile, & dont Mamas" & Theophile n'avoient pas voulu s'en charger.]'Il paſſa toute la nuit" à ſe plaindre ſans dormir.

p.204.d.e. b p.208.a.b. *απαντήσειν.* p.204.e. *μέχρι.*

b.c. 'Le lendemain qui eſtoit le mardi 16, Abraham vint trouver Saint Flavien, accompagné d'Eleuſine, Conſtantin & Conſtance
c. Diacres du monaſtere d'Eutyche.'Le Concile eſtoit encore aſ-
e. ſemblé ce jour là, ſans qu'on en marque le ſujet, ſinon que Flavien y parloit aux Eveſques ſur la doctrine de la foy.'Des qu'Abraham fut entré avec les moines d'Eutyche, & qu'il eut dit qu'Eutyche l'envoyoit parcequ'il eſtoit malade, Flavien dit qu'on ne le preſſeroit point, & qu'on attendroit qu'il fuſt gueri. Car nous ne cherchons point, dit-il, à couper, mais à fortifier: « nous ne ſommes point des miniſtres d'inhumanité, mais les en- « fans de la miſericorde divine. Il ajouta encore quelques autres « choſes pleines de charité & de tendreſſe.'Et tout ce qu'il dit en cette ſeance meriteroit d'eſtre raporté mot à mot.[c]Auſſi ſes ennemis meſmes reconnoiſſent qu'il avoit donné à Eutyche avant qu'il ſe preſentaſt de grandes marques de bonté. Il ſuppoſe toujours neanmoins qu'Eutyche eſtoit ſuffiſamment convaincu d'eſtre dans l'erreur, & qu'il ne luy reſtoit que d'eſperer le pardon en avouant ſa faute, & en l'anathematizant.

p.205|Du Pin,t. 4.p.794. c Conc.p.224.d. p.205.b.

a.b. 'Abraham demanda permiſſion de dire encore quelques autres choſes dont il eſtoit chargé de la part d'Eutyche. Mais Flavien répondit, que puiſque c'eſtoit Eutyche que l'on accuſoit, c'eſtoit à luy à ſe venir juſtifier luy meſme; qu'il pouvoit bien ſortir pour cela de ſon monaſtere, puiſqu'il en eſtoit ſorti pour combatre Neſtorius, & qu'on attendroit que ſa ſanté le luy permiſt.[Tout cela

Digitized by Google

cela juſtifie la fauſſeté de ce qu'avançoit Eutyche,]'que Flavien luy avoit ordonné de venir au Concile, dans l'eſperance qu'eſtant accoutumé à ne point quitter ſon monaſtere, il n'y viendroit point, & qu'ainſi on le condanneroit par contumace. p.141.b.

'Durant qu'Abraham venoit au Concile, Memnon, Epiphane, & Germain allerent porter à Eutyche l'acte de la troiſieme citation, & le luy firent lire à luy meſme. Il pretendit y avoir ſatisfait en quelque ſorte en envoyant Abraham, qui n'eſtoit pas encore revenu.'Neanmoins comme Memnon le preſſoit de venir luy meſme, enfin il dit que ſi on vouloit luy accorder le reſte de la ſemaine, il viendroit le lundi ſuivant[22 de novembre,] ſe juſtifier devant le Concile.'Les deputez vinrent le lendemain 17 faire leur raportt au Concile.'Il eſtoit bien à craindre qu'Eutyche ne demandaſt ce delai que pour differer ſa condannation, ou meſme pour former quelque intrigue & quelque cabale. 'Neanmoins Flavien crut qu'il falloit le luy accorder. p.208.a. d. p.205.208. p.212.d. e.

'Comme Eutyche ſembloit ceder un peu, & qu'on croyoit qu'il pourroit peuteſtre ſe rendre, & conſentir à faire profeſſion de la veritable foy; Euſebe ſon accuſateur eut peur de paſſer pour un calomniateur, ſi l'accuſé eſtoit renvoyé abſous,'& qu'on n'en priſt meſme un pretexte pour[le depoſer &]le bannir. Car Eutyche eſtoit aſſez puiſſant pour le faire, & aſſez inſolent pour le menacer de l'Oaſis.'Il avoua ſa crainte au Concile en cette rencontre,'& le fit encore pluſieurs fois depuis,'repreſentant qu'il n'avoit pas accuſé Eutyche d'eſtre attaché pour toujours à l'hereſie, mais de l'avoir ſoutenue par le paſſé.'Que c'eſt ce qui paroiſſoit aſſez par ce que les deputez avoient entendu de ſa bouche;'Qu'il eſtoit preſt d'en fournir encore pluſieurs témoins, & qu'ainſi on ne pouvoit pas l'accuſer de ne pas juſtifier ce qu'il avoit avancé;'Qu'il n'y avoit point de criminel dans les cachots qui ne fuſt preſt de promettre de ne plus tomber dans ſes crimes:'Et qu'ainſi ſi Eutyche[ou par une veritable converſion, ou] pour ceder au temps, recevoit une profeſſion de foy Catholique, il demandoit que cela ne luy puſt faire de prejudice. p.208.b. p.221.d. p.208.b. p.221.c. a p.208.b. p.221.c. c]208.c. p.208.c. b.

'Flavien luy répondit qu'il n'eſtoit que trop juſtifié par les preuves que l'on avoit des mauvais ſentimens d'Eutyche, & qu'il n'avoit rien à craindre,'pourvu qu'il pourſuiviſt ſon inſtance, ne luy eſtant plus permis de l'abandonner: Que ſi on jugeoit à propos d'accorder le pardon à Eutyche, ce ne ſeroit qu'aprés qu'il auroit avoué ſa faute paſſée, & qu'il en auroit demandé pardon,'comme on l'avoit declaré à l'Abbé Abraham. p.212.d]221.e. p.208.b.c.d]221.c. p.205.b.

Digitized by Google

p.209.211. 'Euſebe continua donc ſon inſtance, & fit entendre Pierre Preſtre & Patrice Diacre"ſur ce qu'ils avoient appris du Tome V.539.
p.212.b.c.d. qu'Eutyche envoyoit ſigner dans les monaſteres.'Comme leur raport faiſoit voir qu'il travailloit à ſoulever tous les moines contre ſon Eveſque, Euſebe repreſenta qu'un homme convaincu d'une part de troubler l'Egliſe, & de l'autre d'enſeigner des hereſies, eſtoit trop indigne de porter le nom de Preſtre, & de gouverner un monaſtere; & qu'ainſi il meritoit qu'on le traitaſt ſelon la rigueur des Canons, ſans avoir égard au delai qu'il de-
d.e. mandoit pour faire quelque nouvelle intrigue.'Flavien reconnut qu'il meritoit cette rigueur. Il voulut neanmoins qu'on attendiſt juſques au lundi 22 du mois, tant pour faire les choſes avec plus d'exactitude, que parceque s'il venoit, on auroit la ſatisfaction de l'avoir convaincu en ſa preſence,[ſi l'on ne pouvoit le faire rentrer dans la verité.]Mais il promit que s'il ne ſe preſentoit pas le 22, on le condanneroit abſolument ſans differer.[Cette conviction que Flavien témoignoit avoir des fautes d'Eutyche, a peuteſtre ſervi de pretexte à ce que cet heretique a dit depuis,]
p.141.c[147.2.e. que Flavien ſachant qu'il venoit ſe preſenter, avoit dit que cela n'eſtoit point neceſſaire, parcequ'il eſtoit déja depoſé.[Mais on peut aſſurer que Flavien n'a jamais dit cette parole.]
p.213.ab. 'Le ſamedi 20, le Concile s'aſſembla encore dans le cabinet de l'eveſché: & Euſebe repreſenta qu'il auroit beſoin le lundi pour convaincre Eutyche, du Preſtre Narſe"ſon Camerier, de ευνούχου.
l'Abbé Maxime ſon ami, du Diacre Conſtantin"ſon Secretaire, ὑπογραφέως
b. & d'Eleuſine auſſi Diacre de ſon monaſtere.'Flavien ordonna que toutes ces perſonnes ſeroient citées, pour ſe preſenter au
p.213-217. Concile le lundi ſuivant.'Euſebe dans cette ſeance obligea les Preſtres Mamas & Theophile de raporter ce qu'ils avoient omis auparavant,"de l'entretien qu'ils avoient eu avec Eutyche. V.§ 40.

ARTICLE XLII.

Eutyche vient au Concile, accompagné d'officiers & de ſoldats: Le Patrice Florent y vient de la part de l'Empereur.

Conc.t.4.p.212.d. [CE n'eſtoit pas ſans fondement]'qu'Euſebe croyoit qu'Eutyche n'avoit demandé un delai de ſix jours que pour faire quelque cabale.[Car en effet voyant qu'il ne pouvoit ſe
Acac.h.p.112[Liber.c.11.p.63.a Conc.p.141.c[147.b[Liber.p.64. diſpenſer de comparoiſtre,]'il eut recours à la puiſſance imperiale par le moyen de Chryſaphe:'& ſous le pretexte[ridicule]

Digitized by Google

qu'il ne pouvoit pas ſe preſenter à Flavien ſans eſtre en danger de ſa vie, il obtint qu'on luy donnaſt pour ſa ſureté un officier nommé Magnus, du nombre de ceux qu'on appelloit Silentiaires. 'On luy donna encore un grand nombre de ſoldats & d'officiers du Prefet du Pretoire, pour l'accompagner au Concile. Conc.p.217.d.

'Ne ſe contentant pas de tout cela, il voulut encore avoir un des principaux officiers de l'Empire pour aſſiſter au jugement. Liber.p.63.64.

'L'Empereur nomma pour cela le Patrice Florent, conſiderable ['pour ſa pieté, &] pour la pureté de ſa foy. Ce fut ce qui le fit choiſir par Theodoſe pour aſſiſter à un jugement où il s'agiſſoit de la foy. [Et je doute fort qu'Eutyche l'ait demandé. Cependant comme il eſtoit nouveau & aſſez étrange de voir un officier de la Cour aſſiſter à une affaire de cette nature, ou plutoſt y preſider, puiſqu'un homme de cette qualité eſt toujours le maiſtre en quelque lieu qu'il ſe trouve;] 'Flavien fit beaucoup de difficulté de conſentir qu'il ſe trouvaſt au Concile: & Magnus le vint trouver pluſieurs fois pour cela de la part de l'Empereur [avant que de l'obtenir.] Flavien repreſentoit qu'il eſtoit d'autant moins beſoin de donner cette peine à Florent, que la cauſe d'Eutyche eſtoit déja [comme] jugée, [eſtant certain qu'il eſtoit dans l'erreur, & qu'il meritoit la depoſition, & ne reſtant qu'à voir s'il luy falloit accorder le pardon de ſa faute en cas qu'il le demandaſt.] Acac.h.p.112. Conc.p.220,b.c. p.247.a.c.

V. Theodoſe 11.

'Le lundi 22 de novembre eſtant donc arrivé, les Eveſques s'aſſemblerent au lieu ordinaire, 'au nombre de 29 Eveſques ſelon le grec, ou de 32 ſelon le latin, 'quoique Theophane en conte 40. 'On apporta les ſaints Evangiles. [a] Euſebe de Dorylée demanda enſuite à entrer & fut receu. [b] On envoya deux Diacres pour voir ſi Eutyche eſtoit venu: On le chercha dans l'eveſché & dans l'egliſe, & on ne le trouva point. On renvoya deux autres Diacres avec ordre de ſavoir où il eſtoit, & de l'avertir de venir: Et ils revinrent dire qu'ils ne l'avoient point trouvé, mais qu'on diſoit qu'il venoit accompagné d'un grand nombre de moines, de ſoldats, & d'officiers. 'Il arriva peu aprés avec cette eſcorte, qui diſoit qu'on ne le laiſſeroit point entrer au Concile, qu'on ne leur euſt répondu de ſa perſonne. [Il n'eſt point marqué que le Concile ait donné cette parole dont on n'avoit nul beſoin. Il eſt aiſé de croire que cette arrivée eclatante d'Eutyche au Concile, & l'importance de l'affaire qu'on y traitoit,] 'fit aſſembler un grand nombre de perſonnes à la porte de l'eveſché, & dans la place [voiſine: ce qui aura donné lieu à la calomnie ridicule Thphn.p.86.a. Conc.p.217.b. [a] c. [b] c.d. d.e. p.144.b.

Digitized by Google

d'Eutyche,]qui pretend que Flavien avoit fait assembler tout ce monde pour le mettre en pieces, comme un heretique, un blasphemateur, un Manichéen.

p.217.e. p.220.a.b. 'Eutyche entra avec le Silentiaire, qui se disoit envoyé par l'Empereur.'Et cet officier presenta aussitost une lettre de l'Empereur, qui n'estoit que pour témoigner au Concile, que dans le desir de conserver la paix & la foy établie par les Conciles de Nicée & d'Ephese, il envoyoit Florent pour assister à ce qui se passeroit dans leur assemblée.'Des que Magnus eut lu cette lettre,'on fit de grandes acclamations à l'Empereur.[a]Et on luy donna le titre de Prince Pontife;[ce qui n'estoit que trop vray pour son salut, & pour le repos de l'Eglise.]

a. b.c. a c. c.d. 'Flavien dit ensuite que tout le monde connoissant la foy de Florent,"on consentoit qu'il assistast au Concile, si Eutyche le vouloit: Et Eutyche répondit avec la modestie d'un hypocrite, Je consens à ce que Dieu & vostre saintetè jugera à propos de « faire: Je m'abandonne à vous.'Flavien dit donc à Magnus qu'il « pouvoit aller querir Florent.Magnus vouloit qu'il envoyast avec luy quelque Ecclesiastique: mais il dit que cela n'estoit pas necessaire, puisque l'Empereur ne l'ordonnoit pas.[Il estoit sans doute bien aise de montrer qu'il n'autorisoit nullement la venue de Florent, & qu'il cedoit seulement à la puissance absolue.]

Liber.c.11.p.64. b Conc.p.138.a. c. c p.219.e. d p.220.c. 'Quand Florent fut arrivé, il s'assit[b]auprés de Seleuque[c]metropolitain d'Amasée, qui est nommé le quatrieme entre les Evesques presens à cette seance.[d]Ensuite Flavien fit mettre l'accusateur & l'accusé au milieu de l'assemblée.

ARTICLE XLIII.

On examine la foy d'Eutyche: Il semble avouer que J. C. nous est consubstantiel, mais refuse d'anathematizer l'erreur contraire.

Conc.t.4.p.220. c. 'CHACUN estant placé, Flavien fit lire les actes des seances precedentes, afin qu'on visst plus aisément ce qu'il y avoit à faire en celle-ci. On lut seulement jusqu'à l'endroit[de la seconde seance]où l'on raportoit la lettre de Saint Cyrille aux

p.221.a.b. Orientaux.'Car comme on eut lu ce que Saint Cyrille y dit de l'union des deux natures, qui fait que J.C. est consubstantiel au Pere selon sa divinité, & à nous selon son humanité; Eusebe fit remarquer que c'estoit le point dont il s'agissoit, & qu'il

b.d. soutenoit estre nié par Eutyche.'Sur cela Florent au lieu de

Digitized by Google

laiſſer continuer la lecture des actes, comme Euſebe le demandoit, voulut qu'on ſceuſt d'Eutyche s'il ſuivoit en ce point la doctrine de S. Cyrille, 'ajoutant que [s'il promettoit de la ſuivre à l'avenir,] on luy demanderoit pourquoi il en avoit ſuivi auparavant une contraire; 'comme Euſebe ſoutenoit qu'il en eſtoit déja convaincu. a. c.

'Lorſqu'on examina le 13 d'avril de l'année ſuivante la verité des actes de ce Concile, qu'Eutyche ſoutenoit avoir eſté alterez, p.232.c.

'Florent meſme pretendit n'avoir dit que la premiere partie de cet endroit, & non la ſeconde qu'il diſoit meſme n'avoir point de ſens. Aece Diacre l'un des Notaires, témoigna qu'il pouvoit juſtifier cet endroit ſi on vouloit l'examiner. Mais Florent fit paſſer à d'autres choſes, [s'eſtant peuteſtre alors reſſouvenu qu'il avoit dit cette partie comme l'autre, & qu'elle avoit un fort bon ſens.] p.267.b.c.

'On demanda donc à Eutyche s'il croyoit l'union des deux natures: & il répondit qu'il la croyoit [ſelon ſon imagination des deux natures avant l'union.] 'Auſſi Euſebe ne s'arreſta pas là, & il le preſſa de dire s'il croyoit qu'il y euſt deux natures aprés l'Incarnation, & que J.C. fuſt conſubſtantiel aux hommes ſelon la chair. 'On ajoute qu'il luy demanda s'il anathematizoit ceux qui diſoient le contraire, & que Flavien le preſſa de reconnoiſtre les meſmes veritez. [Comme il n'y avoit plus de diſtinction qui puſt couvrir ſon menſonge,] 'il dit qu'il n'eſtoit pas venu pour diſputer, mais pour rendre conte de ſa foy, & qu'on verroit ſa croyance dans un papier qu'il preſenta afin qu'on le luſt. 'Ce fut ſur cela que Dioſcore & ſon faux Concile d'Epheſe s'écria qu'il falloit bruler Euſebe tout vif, & anathematizer quiconque admettoit deux natures aprés l'Incarnation. p.111.114. p.114.a. p.141.a.c. p.124.c. a.b.

'Eutyche ayant preſenté ſon papier, Flavien luy dit de le lire luy meſme; ce qu'il refuſa, diſant meſme qu'il ne le pouvoit pas, [de quoy il eſt aſſez difficile de voir la raiſon: car on ne dit point que l'age l'euſt rendu incapable de lire. Ce fut peuteſtre pour cela] 'qu'on douta ſi cet acte n'eſtoit point quelque autre choſe qu'une profeſſion de foy. 'Et on crut depuis qu'il pouvoit contenir un appel au Pape, [& aux autres Patriarches:] Car Eutyche écrivant à S. Leon, pretendoit avoir preſenté à ſes juges un acte d'appel, que l'on n'avoit point voulu recevoir, de quoy nous parlerons" en ſon lieu. 'Neanmoins tant à Conſtantinople qu'à Epheſe, Eutyche & les ſiens ne diſoient point qu'il continſt autre choſe que le ſymbole de Nicée confirmé à Epheſe, '& qu'Eu- c. p.267.d. p.130.a.b. [Leo, ep.10.p.471. Conc.p.267.c.d. p.141.c.

V. § 48.

Digitized by Google

p.224.c. tyche avoit signé : c'est pourquoi il l'appelloit l'exposition de sa foy.

ap.p.934. 'Si c'est l'acte joint à la lettre qu'il écrivit un peu aprés à Saint Leon, comme il y a toute apparence, il contenoit seulement une protestation de suivre tout ce qui avoit esté fait à Nicée & à Ephese; d'honorer comme ses peres & ses maistres Saint Cyrille, S. Gregoire [l'ancien ou de Nazianze,] l'autre Saint Gregoire [de Nysse,] S. Basile, S. Athanase, Attique, & S. Proche; d'anathematizer Nestorius, Apollinaire, & tous les autres heretiques, avec ceux qui disent que la chair de J.C. est descendue du ciel; de croire que le Verbe a esté fait chair de la chair mesme de la Sainte Vierge, sans souffrir aucun changement, celui qui est Dieu parfait avant tous les siecles, estant devenu homme parfait à la fin des temps pour nous sauver. *major.*

t.4.p.267.d. 'On pretend que Florent conseilla à Flavien de recevoir le papier : Neanmoins il ne jugea pas à propos de le faire. 'Et comme

p.224.d. Eutyche ne le vouloit pas lire, il luy dit de dire luy mesme ce qu'il contenoit, puisqu'on n'a pas besoin de papier [pour rendre raison de sa foy.] 'Eutyche ne manqua pas depuis de se plaindre

p.141.d. qu'on n'avoit voulu ni recevoir sa confession de foy, ni permettre

p.224.d. qu'on la lust. 'Et on pretendoit que c'estoit le traiter avec la derniere inhumanité. [Mais on n'avoit garde d'ajouter qu'il n'avoit tenu qu'à luy de la lire.]

d.e. 'Il voulut donc rendre raison de sa foy, & dit qu'il confessoit que J.C. incarné estoit venu de la Sainte Vierge, & s'estoit rendu

p.230.2.c. homme parfait pour nostre salut. 'On pretendit dans l'assemblée du 13 avril 449, qu'Eutyche avoit declaré qu'il suivoit tous

p.141.d. les sentimens des Peres de Nicée & d'Ephese : '& Eutyche le

p.231.2. pretend encore dans sa requeste. 'Mais les Evesques deposerent l'un aprés l'autre que cela n'estoit point, & qu'il n'avoit dit que

ap.p.934.b. ce qui est porté dans les actes. 'Cela estoit seulement dans son

t.4.p.224.c. acte, [qu'il n'avoit pas voulu lire.] 'Cependant cette declaration supposée, [qui mesme n'éclaircit & ne decide rien,] fut admirée par Dioscore, & par le faux Concile d'Ephese.

p.225.a.b. 'Mais Flavien qui vouloit quelque chose de plus precis, luy demanda s'il croyoit que J.C. fust consubstantiel à sa mere &

b. à nous selon son humanité, & qu'il fust de deux natures. 'Eutyche avoua que jusqu'alors il n'avoit point dit que le corps de J.C. fust de la mesme substance que les nostres, quoiqu'il crust "qu'il *imprim.* avoit pris sa chair de la Sainte Vierge, & que la Ste Vierge est de

c. la mesme substance que nous. 'Basile de Seleucie le pressa sur ce-

Digitized by Google

la, & luy dit que ſi la Sainte Vierge eſt de meſme ſubſtance que nous, J.C. qui s'appelle le Fils de l'homme, nous eſt donc auſſi conſubſtantiel en tant qu'homme. Florent confirma le meſme raiſonnement: 'Et enfin Eutyche alla juſqu'à dire qu'il eſtoit c.d. preſt d'avouer que J.C. eſt conſubſtantiel aux hommes ſelon ſa chair, puiſqu'on jugeoit à propos qu'il le diſt, quoique juſques alors il n'euſt pas oſé ſe ſervir de cette expreſſion. 'Flavien luy dit c. que le Concile ne pretendoit point luy faire rien dire par force, ni rien innover dans la doctrine de l'Egliſe; qu'il ſuivoit, & qu'il vouloit que tout le monde ſuiviſt ce que les Peres nous ont appris ſur la foy.

'Florent demanda enſuite à Eutyche s'il croyoit que noſtre c. Sauveur [né] de la Ste Vierge, fuſt conſubſtantiel [aux hommes,] & de deux natures aprés l'Incarnation. Eutyche répondit qu'il avoit eſté de deux natures avant l'union; mais qu'aprés l'union il ne reconnoiſſoit qu'une nature. 'Dioſcore reconnut que c'eſtoit p.228.a. là ſa foy; & ſon faux Concile l'embraſſa de meſme. Au contraire dans le Concile de Calcedoine les Eveſques d'Orient dirent anatheme à quiconque parloit de la ſorte. 'Pour le Concile de Leo, ep.24.c.6. Conſtantinople, on ne voit point qu'on y ait relevé ni les deux p.484 [25.c.3.p. natures avant l'union, de quoy Saint Leon témoigne avoir eſté 487. ſurpris, [ni la ſeule nature aprés l'union. Les Eveſques ne ſongeoient peuteſtre qu'à finir le point de la conſubſtantialité.]

'C'eſt pourquoi aprés l'avoir fait avouer en quelque ſorte à Conc.p.228.c. Eutyche, on luy dit qu'il falloit qu'il anathematizaſt tout ce qui eſtoit contraire à ce qu'on venoit de lire [de S. Cyrille.] Mais il le refuſa abſolument, diſant que s'il eſtoit aſſez malheureux pour le faire, il anathematizoit ſes peres. 'Les actes portent que ſur c. cette parole le Concile ſe leva, & s'écria qu'Eutyche meſme eſtoit anatheme. 'On pretendit depuis que ce fait important p.234.2.b,c. eſtoit faux, & pluſieurs Eveſques meſmes des plus fermes pour la verité, comme Seleuque d'Amaſée & Julien de Cos, le deſavouerent. 'Mais Sabbas de Palte avoua, quoiqu'en termes obc. ſcurs, qu'il luy avoit dit anatheme. 'Tryphon [de Chio] declara d. que tous les Eccleſiaſtiques qui eſtoient preſens l'avoient fait. 'Et d.e. le Diacre Aece Notaire ſoutint que dans la maniere ordinaire de dreſſer les actes, cela ſuffiſoit pour mettre que le Concile l'avoit dit. 'Paul [d'Apollonie] dit auſſi quelque choſe qui favoriſoit les actes. 'Meliphthongue [de Juliople] pretend qu'il demanda tout haut qu'on ne ſe haſtaſt pas ſi fort, & que ſur cela il y eut des gents qui le maltraiterent comme un homme indigne d'eſtre

Liber.c.12.p.65. dans cette assemblée. Liberat met cet anatheme, & dans les propres termes des actes.

[De quelque maniere qu'il ait esté prononcé, Flavien ne s'y
Conc.p.118.c.d. arresta pas:] Mais il demanda aux Evesques de quelle maniere il falloit traiter Eutyche. Seleuque [d'Amasée] répondit qu'il meritoit la deposition; mais que cela dependoit de la misericorde qu'il luy voudroit faire. [Flavien crut sans doute que ce sentiment qui alloit à l'indulgence, n'estoit pas utile à l'Eglise. C'est
d pourquoi avant que de continuer les avis,] il dit que si Eutyche avouoit sa faute, consentoit à anathematizer son erreur, & embrassoit les sentimens des Peres que le Concile luy representoit, on pourroit user envers luy de misericorde: mais que persistant comme il faisoit dans son erreur [d'une seule nature,]
c. n'avouant point nettement la verité [de la consubstantialité du
d. corps,] & refusant mesme d'anathematizer l'erreur contraire, il
p.210.a. ne voyoit pas moyen de l'exemter de la rigueur des Canons. En écrivant à S. Leon, il parle d'Eutyche comme persistant à nier la
p.256.e. consubstantialité de J.C, aussibien que ses deux natures. Saint Leon trouva depuis que ce sentiment estoit juste, & qu'Eutyche en refusant d'anathematizer l'erreur, donnoit assez sujet de
p.218.d.e. croire qu'il y persistoit, pour meriter d'estre condanné. Aussi ces paroles terribles de Flavien n'ebranlerent point l'heretique; & il persista à dire qu'il ne pouvoit faire plus que ce qu'il avoit fait.
p.231.2.e. Sabbas [de Palte] s'efforça encore de luy faire avouer [nettement,] que J.C. est de la mesme substance que nous: & ce fut encore en vain.

ARTICLE XLIV.

Eutyche refuse avec opiniatreté de reconnoistre deux natures en J.C. aprés l'Incarnation.

[IL ne restoit plus qu'à prononcer la sentence qu'Eutyche avoit meritée.] Mais on pretend qu'immediatement avant
Conc.t.4.p.238. 2.c. que de le faire, Florent & le Concile demanderent encore à
a p.239.2.a. Eutyche s'il reconnoissoit deux natures en J.C, celle de l'humanité & celle de la divinité. Le Concile luy proposa de reconp.243.2.c. noistre les deux natures [unies] en un unique Seigneur, sans divip.242.2.b.c. sion & sans confusion, mesme aprés l'union. Eusebe luy demanda aussi s'il confessoit les deux natures aprés l'union, & que J.C. nous soit consubstantiel selon sa chair; & s'il anathematizoit

ceux

Digitized by Google

ceux qui tenoient le contraire. Flavien meſme prenant la parole, confirma la demande d'Euſebe, & demanda à Eutyche s'il confeſſoit les deux natures aprés l'union, & s'il anathematizoit ceux qui ne les confeſſoient pas. Sabbas [de Palte] luy dit que s'il ne les confeſſoit pas, il falloit qu'il niaſt ou la divinité de J.C, ou ſon Incarnation, [c'eſt à dire ſon humanité. c] 143.1.a. p.242.1.a-c. a. p.243.2.b.

Toutes ces choſes ne ſont point marquées dans les actes, ſoit par quelque raiſon particuliere,] ſoit ſimplement à cauſe que ſur cette fin du Concile il ſe fit beaucoup de bruit & de tumulte, comme Eutyche s'en plaint, [a] en ſorte que pluſieurs, meſme des Eveſques, qui eſtoient derriere les autres, ne ſavoient pas ce que faiſoient ceux de devant. Ainſi nous ne trouvons dans les actes que ce que Florent dit par deux fois à Eutyche, pour le preſſer de confeſſer nettement s'il croyoit les deux natures, & que J.C. nous fuſt conſubſtantiel. p.242.1.a.d. p.141.d. [a] p.243.2.a. p.228.e.

Tout ce que tant d'inſtances purent tirer d'Eutyche, fut qu'il avoit lu dans S. Cyrille, dans S. Athanaſe, & dans d'autres Peres, que J.C. eſt de deux natures avant l'union; mais que depuis l'union ou l'Incarnation, ils ne parloient plus que d'une nature & non de deux, qu'ainſi il n'oſoit pas dire ce qu'ils n'avoient pas dit, ni rien ajouter au ſymbole de Nicée contre la défenſe du Concile [d'Epheſe;] & qu'il pouvoit encore bien moins anathematizer les ſaints Peres, qui avoient rejetté, diſoit-il, l'expreſſion de deux natures; mais qu'il diſoit deux natures avant l'union, & une ſeule aprés l'union; [b] qu'il diroit neanmoins les deux natures, meſme aprés l'union, ſi les Peres [& les Eveſques] de Rome & d'Alexandrie le luy ordonnoient. [Et il eſtoit ſans doute aſſuré que le dernier ne le luy ordonneroit pas. c] 142.2.c. p.142.2.c. ap.p.933.b. t.4.p.238.2.d. ap.p.933.b. t.4.p.238.2.d[239.2. [b] p.243.1.c.

Sur cela] tous les Eveſques s'eleverent contre luy: & Florent meſme l'exhorta à confeſſer les deux natures, [1] parceque ſans cela il ne pouvoit eviter d'eſtre depoſé. Il ajouta peu aprés ſelon les actes, Celui qui ne dit point *de deux natures*, & *deux natures*, n'eſt pas Orthodoxe. Dans l'action du 13 avril 449, il ſoutint que c'eſtoit Flavien qui avoit dit cette parole, & non luy, à qui il n'appartenoit pas de decider ainſi des dogmes de l'Egliſe. Il menaça meſme les Notaires qu'on examineroit cela plus amplement, & qu'ils en répondroient. Aece au contraire le pria de le faire examiner à l'heure meſme, puiſque tous ceux qui avoient entendu cette parole, & qui pouvoient ſavoir qui l'avoit dite, p.335.2.d. p.129.b.c. p.238.2.2.

1. Je n'entens point le τὸ εἰπεῖν... οὐχ οὕτως ἀληθὲς εἶναι. Veut-il dire qu'il ne l'avoit pas dit pour eſtre écrit?

Digitized by Google

Liber.c.11.p.67. p.65. eſtoient preſens. Mais on paſſa outre. Liberat qui avoit vu les actes du 13 avril 449, ne laiſſe pas d'attribuer cette parole à Florent, nonobſtant ſon deſaveu. [Et l'on peut remarquer encore en d'autres endroits qu'il ſuit les actes, ſans avoir égard à l'action du 13 avril.]

Conc.t.4.p.229. a. Toute la réponſe qu'Eutyche fit ſelon les actes aux inſtances de Florent [& des Eveſques] ſur les deux natures, fut qu'on luſt les écrits de S. Athanaſe, [marquant ſans doute quelques ouvrages attribuez à ce Saint, "que l'on pretend eſtre d'Apollinaire.] V. S. Athan. n. f: notes 102, 103. Baſile de Seleucie prit la parole, & dit à Eutyche ſelon les actes, « Si vous n'admettez pas deux natures en J.C. aprés l'union, vous « y admettez donc une confuſion & un mélange. «

b|139.2.b|140.c. Depuis cela, & lorſque Baſile avouoit ne ſe pas ſouvenir preciſément de ſes termes, il pretendit avoir dit: Si vous admettez « ſimplement une ſeule nature en J.C. aprés l'union ſans vous ex- « pliquer, on a lieu de croire que vous y admettez, ou comme il « s'exprima à Calcedoine, vous y admettez une confuſion & un « mélange. Que ſi vous reconnoiſſez, ajouta-t-il, une ſeule nature « du Verbe, incarnée & faite homme, vous parlez comme nous, & « p.238.2.d. comme les Peres: & on attribua cette expreſſion à S. Athanaſe. « p.229.b|239.2.b. c|140.c. Mais il faut toujours reconnoiſtre, ajouta-t-il, que la divinité « que le Fils a receue du Pere, & la chair qu'il a priſe de ſa mere, « p.239.2.e. ne ſont point la meſme choſe. Baſile dit qu'il fit ce diſcours « [obſcur & embaraſſé, non comme pour decider, mais par k entretien, pour adoucir Flavien d'une part, & pour attirer de l'autre inſenſiblement Eutyche à la verité, & qu'il eſtoit tourné, [mais il ne dit pas vers qui.]

e. Aece pretendit que ſi Baſile avoit dit tout cela, on ne l'avoit point écrit, non plus que pluſieurs autres choſes qui ſe diſoient e. comme par entretien. Au contraire Longin [de Querſoneſe,] ſoutint à Aece que cela avoit eſté écrit, lu & relu; [de ſorte qu'il faudroit qu'on l'euſt oſté exprés en dreſſant les actes ſur la minute. Neanmoins on ne s'arreſta pas ſur ce point, qui euſt fait voir que les actes avoient eſté alterez, comme Eutyche le pre- e. tendoit.] Baſile ajoutoit encore qu'Euſebe de Dorylée voyant qu'il ſembloit vouloir favoriſer Eutyche, ſe faſcha contre luy, p.134.1.a. & en fit du bruit, juſqu'à dire en ſe levant, qu'il avoit une requeſte à preſenter contre luy.

Digitized by Google

ARTICLE XLV.

Sentence du Concile, qui excommunie & depoſe Eutyche : Charité de S. Flavien pour luy : Eutyche appelle au Concile œcumenique.

COMME on vit qu'Eutyche ne ſe rendoit point, tout le Concile ſe leva, en diſant tout haut qu'il ne falloit plus ſonger à perſuader cet obſtiné, qu'on n'y gagneroit rien, & qu'on ne fait pas croire un homme par force. On voulut depuis accuſer ceci de faux : Mais deux Eveſques en ayant ſoutenu la verité, autant qu'on le peut juger de l'obſcurité de leurs paroles; celui qui avoit formé cette accuſation paſſa à d'autres choſes. Conc.t.4.p.229.c. p.238.2.c.

Durant le bruit & le tumulte, [a]Seleuque d'Amaſée dit qu'il falloit relire les expoſitions que les Eveſques avoient faites de leur foy, [en approuvant dans la ſeconde ſeance les lettres de S. Cyrille,] pour voir [encore une fois] ſi Eutyche y conſentiroit : Florent auprés duquel Seleuque eſtoit aſſis, approuva cet avis, & en parla à S. Flavien, qui ordonna qu'on fiſt la lecture de cet endroit. [Et c'eſtoit celui meſme où l'on eſtoit demeuré lorſqu'on avoit fait lire les actes des ſeances precedentes au commencement de celle-ci.] Cependant le bruit eſtoit ſi grand, qu'on n'écrivit ni la demande de Seleuque, [ni la réponſe de Flavien. Et peuteſtre meſme qu'on n'entendit ni l'une ni l'autre.] Car on ne fit point ce qu'avoit dit Flavien : Mais au lieu de cela, le Preſtre Aſtere ſe leva [a] en meſme temps, & lut la ſentence de depoſition. p.241.2.a. [a] p.238.2.d.e. p.242.2.a. p.238.2.e|239.2.a. [a] ἀμέσως.

Eutyche & Conſtantin ſon agent pretendirent depuis qu'elle eſtoit toute dreſſée des devant qu'Eutyche fuſt entré au Concile. Lorſque Conſtantin avança ce fait dans l'action du 13 avril 449, Aece demanda qu'il fuſt obligé de le prouver. Mais comme il ne s'agiſſoit alors que de ſavoir ſi les actes avoient eſté falſifiez, les Eveſques meſmes qui eſtoient intereſſez dans cette plainte, jugerent à propos d'en remettre l'examen à une autrefois. Eutyche produiſoit une declaration de Magnus le Silentiaire du 27 avril 449, faite devant Martial Maiſtre des offices, par laquelle il atteſtoit qu'avant la ſeance Flavien luy avoit dit qu'Eutyche eſtoit déja depoſé, [ce que nous avons expliqué ci-deſſus,] & qu'on luy avoit montré la ſentence de ſa depoſition toute dreſſée. [Il ne diſoit pas qui c'eſtoit qui la luy avoit montrée : Et Eutyche pouvoit eſtre aſſez méchant pour en avoit fait dreſſer une p.239.2.c|141.e. p.239.2.c.d. p.246.2.c. p.247.2.e. e|250.2.a.

Digitized by Google

luy meſme, afin de donner lieu à cette accuſation. Quoy qu'il en ſoit, Magnus eſt un témoin unique, engagé à ſervir Eutyche, & qui n'a point eſté confronté.] p.255.2.a. Et Flavien ſoutint meſme dans le faux Concile d'Epheſe, qu'une autre partie de la depoſition de Magnus eſtoit fauſſe. [Flavien pouvoit avoir fait dreſſer la ſentence lorſqu'il vit qu'Eutyche refuſoit d'admettre les deux natures, & d'anathematizer ceux qui ne reconnoiſſent pas J.C. conſubſtantiel aux hommes ſelon ſa chair. Mais je voudrois qu'il euſt pris auparavant les avis des Eveſques en particulier. Ce defaut n'empeſcha pas neanmoins S. Leon d'approuver la condannation d'Eutyche.]

p.238.2.e. a p.229.c.d. 'La ſentence fut donc lue par le Preſtre Aſtere. [a]Elle eſtoit au nom de Flavien, & portoit qu'Eutyche ayant eſté pleinement convaincu de ſuivre les erreurs de Valentin & d'Apollinaire, eſtoit entierement privé de la dignité Eccleſiaſtique, de la communion de l'Egliſe, & de la conduite de ſon monaſtere; & que toute perſonne qui ne ſe ſepareroit pas de ſon entretien, & de ſa converſation, ſeroit ſeparé luy meſme de la communion de l'Egliſe; [ce qui ne s'entendoit ſans doute que pour les choſes de l'Egliſe, & non pour le commerce civil.] p.238.239. 'Car lorſqu'Eutyche eut obtenu que l'on examinaſt les actes de ſa depoſition, les Eveſques meſmes demanderent qu'il y fuſt preſent.

p.229.c.d. 'Flavien témoigne dans cette ſentence qu'il ne l'a pu rendre qu'avec gemiſſement & avec douleur, par la compaſſion que luy donnoit l'entiere perte de ce malheureux. [Ce ne fut pas ſeulement en dictant la condannation d'Eutyche qu'il verſa des larmes ſur ſon malheur,] p.14.d. 'pour témoigner la profonde douleur p.18.b. que luy cauſoit ſa ruine. 'Il ne ceſſa point depuis cela de gemir & de pleurer, parcequ'il voyoit entre les dens du lion infernal une de ſes brebis & un de ſes Eccleſiaſtiques, ſans l'avoir pu ſauver ni l'arracher à cette beſte cruelle, quoiqu'il fuſt preſt de donner ſon ame pour luy.

p.229.232. p.232.233. p.144.c. p.230.2.c|234.2.c. 'La condannation d'Eutyche fut ſignée par les 29 ou 32 Eveſques [qui compoſoient le Concile,] & par 23 Abbez, dont 18 eſtoient Preſtres, & un Diacre. 'Mais pour les Abbez, ils ne ſignerent apparemment qu'aprés le Concile. 'La ſignature des Eveſques eſtoit auſſi pour confirmer tous les actes du Concile.

Conc.t.4.p.243.2.b. b ap.p.933.c. 'Le Concile ſe ſepara enſuite avec le trouble & le bruit [qu'on ſe peut imaginer.] [b]Eutyche pretend qu'il fut en danger de ſa vie, & qu'il fallut que les ſoldats le tiraſſent des mains de ſes ennemis. 'Mais ce qui eſt vray, c'eſt qu'il dit alors tout bas à Florent, t.4.p.242.2.b.

Digitized by Google

qu'il en appelloit au Concile de l'Eveſque de Rome, d'Alexandrie, & de Jeruſalem: on y ajoute quelquefois de Theſſalonique: [c'eſt à dire qu'il en appelloit au Concile œcumenique. Il ne nomma point Antioche qui s'eſtoit declarée la premiere contre luy, & qu'on regardoit alors comme ſuſpecte de l'hereſie oppoſée. Theſſalonique preſidoit au moins à toute l'Illyrie Orientale, & luy eſtoit aſſez favorable.] Florent crut cette parole d'Eutyche aſſez conſiderable pour en avertir Flavien. Il le joignit qui montoit déja à ſa chambre, & luy dit cet appel d'Eutyche. c. d.

Eutyche pretendit dans le faux Concile d'Epheſe avoir appellé au Concile œcumenique avant qu'on prononçaſt la ſentence, ou durant qu'on la liſoit, comme le dit ſon Conſtantin. p.141.c. p.143.a.b.

Il pretendit meſme avoir donné durant le Concile un acte par écrit de cet appel, qu'on n'avoit point voulu recevoir. Mais lorſqu'on voulut verifier ce point le 13 avril 449, Flavien, Florent, & tous les Eveſques, declarerent qu'ils n'avoient pas entendu un ſeul mot de cet appel tant que le Concile avoit tenu. p.11.a.230.2.c. p.243.2.c.d.e.

C'eſt pourquoi Flavien ne craignit point d'aſſurer à Saint Leon que c'eſtoit un pur menſonge. p.14.c.

Cependant Eutyche ſous pretexte qu'on n'avoit pas voulu recevoir ſon appel dans le Concile, en fit des proteſtations publiques, qu'il fit afficher dans Conſtantinople, pleines d'injures & de calomnies, où il declaroit à tout le peuple l'injuſtice pretendue qu'on luy avoit faite. Il ſe plaint qu'on avoit oſté ces affiches, [comme ſi on euſt eſté obligé de le laiſſer exciter des ſeditions.] Il donna auſſi à Florent aprés le Concile une copie de la requeſte d'appel qu'il diſoit y avoir preſentée. p.11.b. p.14.c. Libel.c.11.p.66. Conc.2p.p.933. c. t.4.p.230.2.b.c.

ARTICLE XLVI.

Les moines d'Eutyche rejettent ſa condannation: Elle eſt ſignée par les Abbez de Conſtantinople, & par les Eveſques de l'Orient.

[Comme l'appel d'Eutyche qui avoit ſuivi la ſentence, n'en empeſchoit pas l'execution,] Flavien envoya le Preſtre Theodoſe & quelques autres Eccleſiaſtiques, ordonner aux moines d'Eutyche de ſe ſeparer de leur Abbé, & meſme de ne luy parler plus, & de reſerver pour les pauvres les biens de leur monaſtere: leur declarant que ceux qui n'obeïroient pas à cet ordre, ſeroient ſeparez de la communion des divins Myſteres. Conc.t.4.p.178. a.

Digitized by Google

Ils ne voulurent point se separer d'Eutyche : c'est pourquoi ils demeurerent privez des Sacremens durant pres de neuf mois.

a.b.c. 'On n'offrit point le Sacrifice sur leur autel, ni à Noel, ni à l'Epi-
b. phanie, ni à Pasque. 'Quelques uns d'eux moururent dans cette excommunication.

d. 'Ces moines en firent de grandes plaintes au faux Concile d'Ephese. [Et c'eust esté assurément une dureté bien criminelle à Flavien de les traiter de cette sorte, s'il eust pu se relascher du premier Canon de l'Eglise, qui ordonne de se separer de la communion de ceux qui ont esté excommuniez par leur Evesque selon les formes ordonnées. Mais c'estoit une obstination bien malheureuse à ces moines de ne se vouloir pas separer d'un homme condanné tres regulierement comme heretique partout un Concile, en attendant au moins que cette condannation eust esté levée par un autre Concile. Car on ne les obligeoit point à elire un autre Abbé.]

p.144.c. 'Flavien fit aussi lire & publier la condannation d'Eutyche dans les Eglises de Constantinople, & l'envoya de mesme dans les monasteres pour l'y faire signer. [Ainsi ce fut apparemment en cette maniere] 'qu'elle fut signée par les 32 Abbez dont nous
p.232.233. avons encore les souscriptions. 'Eutyche remarque qu'on n'avoit
p.144.c|ap.p. 933.c. point accoutumé de faire signer dans les monasteres, mesme contre les heretiques. [Mais on n'avoit pas encore vu d'Abbez qui fussent devenus heresiarques, & qui eussent tasché de soulever les monasteres contre leur Evesque.

Flavien ne manqua pas sans doute d'écrire sur la condannation
t.4.p.144.c. d'Eutyche aux principaux Evesques de l'Eglise,] quoiqu'Eutyche semble pretendre qu'il ne l'avoit pas fait. [Il y estoit obligé non seulement par l'importance de cette affaire, mais aussi parcequ'Eutyche ayant appellé aprés la sentence, il estoit de son interest de faire voir à tous les Evesques la nullité de cet appel, ou de les instruire du fond de la contestation en cas que l'appel eust quelque lieu, comme il arriva.] Et c'est à quoy Eutyche ne man-
c. quoit pas de son costé. 'Nous savons en effet que Flavien envoya
"les actes mesmes en Orient & en divers autres endroits. "Ες χώρους.

p.17.20. 'Nous avons encore "la lettre qu'il écrivit à S. Leon sur la con- Note 16.
dannation d'Eutyche, qui est toute pleine de sa charité & de sa compassion pour ce malheureux. [Le grec en est peu correct,
Ibid. peutestre par la faute des copistes.] 'Il y marque les principaux points de l'heresie d'Eutyche, & ce que portoit la sentence de sa
p.10.b. condannation. 'Et il prie le Pape de la faire savoir aux Evesques

Digitized by Google

de ſon reſſort, depeur que quelqu'un, faute de connoiſtre ſon impieté, n'euſt commerce avec luy ou par lettres ou autrement, comme s'il euſt eſté dans la foy de l'Egliſe Catholique. Il envoya en meſme temps au Pape, ou une copie des actes du Concile, ou au moins une relation de ce qui s'y eſtoit paſſé. Il n'écrivit cette lettre qu'aſſez longtemps aprés le Concile, [c'eſt à dire peuteſtre un mois aprés, & ſur la fin de decembre.] S. Leon ne l'avoit pas encore receue le premier mars 449. [Et je ne voy pas de preuve qu'il l'ait receue depuis.]

NOTE 17. a. Leo, ep. 21. p. 473.

Flavien, comme nous avons dit, envoya les actes de la condannation d'Eutyche en Orient, & en divers autres endroits, tant aux Eveſques qu'aux moines, les priant meſme de les ſigner. Des la deuxieme ſeance où l'on opina ſur la foy, Sabbas de Palte [en Syrie,] avoit demandé qu'on envoyaſt ces actes aux Orientaux, pour effacer les mauvais bruits qu'on faiſoit courir contre eux, declarant que s'il s'y trouvoit quelqu'un qui ne les vouluſt pas ſouſcrire, il ſe ſepareroit de luy. Auſſi nous trouvons poſitivement que Domnus d'Antioche ayant receu ces actes, ſigna la depoſition d'Eutyche. [Ce fut ſans doute pour cela] que Flavien envoya en Orient le Lecteur Hypace, qui s'acquita avec ſoin de la commiſſion qu'il luy avoit donnée. Il vit Theodoret, & ainſi il paſſa par le dioceſe de Cyr.]

Conc. p. 144. c. p. 188. d. p. 255. e. Thdrt. ep. 11. p. 904. d.

Il paroiſt que generalement les Eveſques d'Orient depoſerent Eutyche, [en ſignant ſa depoſition,] & declarerent qu'il ſuivoit les erreurs d'Apollinaire & de Valentin. [Dans l'accommodement que Photius de Tyr, & Euſtathe de Beryte, tous deux aſſez favorables à Eutyche, firent le 25 fevrier 449, entre Ibas d'Edeſſe & ſes accuſateurs,] Ibas promit de ſuivre tout ce qui avoit eſté fait depuis peu dans le Concile tenu à Conſtantinople. [Je ne voy point qu'on puiſſe raporter à d'autre choſe qu'à la condannation d'Eutyche,] ce que dit Theodoret, Que la maniere dont on le traitoit ayant jetté la terreur auſſibien que la triſteſſe dans tout l'Orient, Dieu avoit parlé luy meſme pour ſa juſtification durant que les hommes ſe taiſoient, ayant fait voir la fauſſeté des calomnies qu'on repandoit contre ſa reputation, & ayant decouvert les ſentimens impies de ceux qui par leurs emiſſaires armoient l'Egypte, & ſoulevoient tout le monde contre luy.

V. 528, 29, 51 note 13. ad Jo. t. 4. p. 703. d. Conc. p. 630. c. Thdrt. ep. 82. p. 955. d.

[Je penſe qu'on ne doutera pas auſſi qu'il ne faille raporter à la meſme choſe la lettre d'eloges que Theodoret écrit à Saint Flavien.] Il l'appelle le brillant flambeau de l'univers, qui avoit

ep. 11. p. 904. b. c. d.

Digitized by Google

changé en un clair midi la nuit tenebreuſe[dont l'Orient avoit eſté couvert.]Il dit que les rayons de ſa ſainteté ſont comme un phare qui apprend aux ignorans par où il faut marcher pour entrer dans le port de la verité, & pour eviter les écueils de l'hereſie; Que ſa conſtance eſt la conſolation de ceux qui combatent pour la veritable foy; Que toute la terre eſt remplie de ſes louanges; Que ceux qui aiment la verité, admirent la pureté de ſa doctrine; & que ceux meſmes qui la combatent, eſtiment neanmoins la vigueur de ſon courage; Que pour luy, il ne peut aſſez relever cette grandeur d'ame, par laquelle faiſant ceder la crainte des hommes à celle de Dieu, & mepriſant tous les dangers, il ſe mettoit à la teſte de ceux qui défendoient la veritable foy, & vouloit eſtre l'imitateur des combats des Apoſtres, auſſi-bien que le diſciple de leur doctrine.

ARTICLE XLVII.

Theodoſe ſurpris par Eutyche luy accorde un Concile œcumenique; le veut reconcilier avec Flavien, à qui il demande une declaration de ſa foy.

[DURANT que S. Flavien travailloit ainſi à faire triompher partout la foy de l'Egliſe, Eutyche travailloit à la ruiner, ſi la puiſſance des hommes euſt eſté capable de prevaloir contre Dieu.]'Au lieu de reparer ſes fautes paſſées par une penitence parfaite, au lieu d'appaiſer Dieu par l'abondance de ſes larmes, au lieu de guerir par une humble ſatisfaction les plaies que ſa chute avoit faites dans le cœur de ſon paſteur; il ſe haſta d'ajouter de nouvelles fautes aux premieres, de troubler toute l'Egliſe, & d'en violer toutes les regles.'Ne ſe contentant pas des proteſtations ſcandaleuſes qu'il avoit fait afficher,'il adreſſa à l'Empereur une requeſte pleine de faſte & d'inſolence,[& luy décrivit d'une telle maniere ce qui s'eſtoit paſſé dans ſa condannation,]'que Theodoſe en fut offenſé.[Et ce fut ſans doute le ſujet]'du mecontentement qu'il témoigna de l'Eveſque[Saint Flavien; ou ſi ce mecontentement venoit de quelque autre cauſe,"comme le pretendent les nouveaux Grecs, Eutyche ne manqua point de s'en ſervir avantageuſement pour ſes interreſts.

Conc.t.4.p.144 d.c.

e.

e]144.d.

Acac.h.p.112.

Thdrt.ep.112.p. 982.b.

v.515.

Conc.p.144.d.

Prenant donc pretexte ſur ſon appel pretendu,]'il demanda à l'Empereur la convocation du Concile, qui ſe tint quelques mois aprés à Epheſe; voulant, diſoit-il, que ce qui avoit eſté jugé

Digitized by Google

jugé, fuſt jugé de nouveau par des perſonnes ſaintes, qui euſſent de l'amour pour Dieu, & de l'horreur pour l'injuſtice & pour la cabale. Ce n'eſtoit pas neanmoins l'aſſurance de ſon innocence qui luy faiſoit demander le Concile general, mais la confiance au credit qu'il avoit auprés de l'Empereur & de ſes miniſtres [par le moyen de Chryſaphe.] Il importuna ſi ſouvent Theodoſe des plaintes qu'il luy faiſoit contre l'injuſtice de Flavien, qu'enfin ce prince luy accorda le Concile d'Epheſe, comme nous verrons dans la ſuite. Sa lettre pour la convocation du Concile n'a eſté écrite que le 30 mars de l'an 449, où nous parlerons des conditions qu'il y mit. Il paroiſt neanmoins que le bruit de cette convocation couroit des auparavant, au grand deplaiſir de Flavien & des Orientaux, qui voyoient déja que l'on n'avoit rien de bon à en eſperer.

Prof.chr. Leont.act.4.p. 510.c.d. Conc.p.100.101. p.15.a] Thdrt. ep.112.p.982.b.

[Ce fut ſans doute à la ſollicitation d'Eutyche,] que ce prince qui avoit autant de zele pour empeſcher les troubles & les ſcandales de l'Egliſe, [qu'il avoit peu de lumiere pour connoiſtre les veritables auteurs des ſcandales,] écrivit à Saint Leon ſur cette affaire, & ſur le trouble qu'elle cauſoit dans Conſtantinople, le priant beaucoup d'empeſcher les diviſions qui en pouvoient naiſtre, & troubler la paix de toute l'Egliſe. [Nous ne voyons point s'il en écrivit de meſme aux autres principaux Eveſques.

Conc.p.11.a] 13.a. p.11.c.

Ce fut ſans doute cet amour pour la paix & pour le repos de l'Egliſe, qui le porta encore à taſcher de reconcilier Eutyche avec S. Flavien.] Il envoya ſouvent vers le Saint pour trouver quelque moyen d'appaiſer le trouble, & le pria meſme inſtamment de conſentir à ce qu'il ſouhaitoit de luy pour cela. Mais il paroiſt qu'il ſouhaitoit qu'il ſe contentaſt du ſymbole de Nicée, ſans entrer dans un plus grand examen du myſtere de l'Incarnation, [& qu'il accordaſt le pardon à Eutyche ſur la proteſtation qu'il avoit toujours faite de recevoir ce ſymbole. Ainſi il ne faut pas s'étonner de la fermeté avec laquelle] Flavien refuſa de conſentir à l'accord, [mais du peu de lumiere de Theodoſe,] qui ſe plaint de cette reſiſtance, & qui veut qu'on croie ſur cela que c'eſt ce Saint qui eſt cauſe de tout le trouble.

p.109.a. p.109.a. p.108.e.

[Ce fut apparemment dans] ces negociations qui precederent la convocation du Concile d'Epheſe, [plutoſt] aprés ce qui ſe paſſa au mois d'avril, comme le veut Liberat, que Theodoſe demanda à Flavien une confeſſion de ſa foy, écrite & ſignée de ſa main. [Il eſt aſſez étrange que ce prince ſe rendiſt ainſi le juge de la foy de ſon Archeveſque.] Mais Flavien ne s'arreſta pas à

Liber.c.11.p.87. p.87] Conc.p.16.a. Conc.p.16.a.

Digitized by Google

cela, parcequ'il ne rougiſſoit pas de l'Evangile, & qu'il ſavoit que rien ne convient tant à un Eveſque, que d'eſtre preſt à rendre raiſon de ſa foy & de ſon eſperance à tout le monde. Il declara donc à l'Empereur par un écrit de ſa main, qu'il reconnoiſſoit un ſeul J.C. en une ſeule hypoſtaſe, & en deux natures aprés ſon Incarnation, conſubſtantiel au Pere ſelon ſa divinité, & à ſa mere ſelon ſon humanité; Qu'il ne refuſoit point de dire une ſeule nature incarnée du Verbe divin, à cauſe que les deux natures ne font qu'un ſeul J.C, & qu'il anathematizoit l'impie Neſtorius, & quiconque tenoit deux hypoſtaſes. Il ajouta à la fin, comme ſa ſignature, *Seigneur* [JESUS,] *noſtre Dieu, ſecourez nous*: & conclut en diſant à l'Empereur, Qu'il avoit écrit cet acte de ſa main pour ſatisfaire ſa Majeſté, & pour confondre ceux qui dreſſoient des pieges à la pieté pure & ſincere avec laquelle il taſchoit de ſervir à J.C. Cet écrit fut cité dans le Concile de Calcedoine pour la juſtification de Flavien, par ceux meſmes qui l'avoient condanné dans celui d'Epheſe. Les Catholiques le citent auſſi dans la Conference de 533. Mais au lieu que nous liſons en deux natures, ils liſoient de deux natures, ce qu'on trouve auſſi dans le paſſage qu'en cite S. Euloge d'Alexandrie.

p. 16. 1769.

p. 16. c] Liber. p. 59.

&c.

Conc. t. 4. p. 176. a.

p. 1769. e.

Phot. c. 230. p. 844.

[Il eſt aiſé de croire que Theodoſe, qui de ſa part agiſſoit avec beaucoup de ſimplicité, fut d'abord ſatisfait de cette profeſſion de foy ſi claire & ſi nette: & que ce fut ce qui donna lieu] au bruit qui courut en Orient, qu'il n'y avoit plus de meſintelligence entre luy & l'Eveſque [Flavien;] qu'ils s'eſtoient reconciliez, qu'on ne ſongeoit plus à aſſembler le Concile [œcumenique,] & que les Egliſes alloient enfin jouir de la paix. Mais ce bruit s'evanouit bientoſt, [la ſimplicité de Theodoſe n'eſtant pas pour reſiſter à la malignité des perſonnes qui l'environnoient.] Ne pouvant donc vaincre Flavien [pour l'obliger à abſoudre Eutyche,] & ne jugeant pas qu'une affaire où il s'agiſſoit de la foy, ſe duſt decider autrement que par un Concile œcumenique, il ſe reſolut enfin à le convoquer par ſa lettre du 30 mars de l'année ſuivante, [comme nous le verrons en ſon lieu.]

Theodr. ep. 112. p. 982. c.

Conc. p. 105. a. b.

ARTICLE XLVIII.

Eutyche écrit partout contre S. Flavien: Chryſaphe & Dioſcore ſe liguent pour depoſer ce ſaint Eveſque.

Cont. 4. p. 144. d.

[EUTYCHE ne ſe contentant pas d'avoir fait ſes plaintes à l'Empereur contre le jugement prononcé contre luy,] il les

Digitized by Google

fit encore aux principaux Eveſques de l'Egliſe, par des requeſtes qu'il leur adreſſa. [Il leur mandoit ſans doute à tous,] ce qu'il mandoit au Pape, Que Flavien l'avoit depoſé du ſacerdoce ſur l'accuſation d'Euſebe, quoiqu'il ſuiviſt avec exactitude les définitions du Concile de Nicée, [& de celui d'Epheſe,] quoiqu'il n'euſt point refuſé de comparoiſtre, & quoiqu'il euſt appellé à
1. Rome, & qu'il euſt preſenté dans l'aſſemblée ſon acte d'appel tant à Flavien, qu'au Concile, que l'on n'avoit point voulu recevoir. Il avouoit neanmoins qu'il n'avoit point voulu confeſſer les deux natures, ni anathematizer ceux qui les nioient. Mais ils pretendoient que c'eſtoit pour ne pas violer la défenſe qu'avoit faite le Concile d'Epheſe, de rien ajouter au ſymbole de Nicée, auſſibien que pour ſuivre [les Papes] Jule & Felix, S. Athanaſe & Saint Gregoire, qui avoient, diſoit-il, rejetté les deux natures. Il proteſtoit auſſi qu'il eſtoit preſt de ſe corriger en toutes les choſes où l'on jugeroit qu'il le devroit faire, & de ſuivre en tout le ſentiment du Pape & des autres.

p.11.a|13.b.c|14.c.
ap.p.933.
t.4.p.11.c|26.27.34.c.
p.34.c.

Nous avons depuis peu cette lettre d'une ancienne verſion latine, avec un acte d'Eutyche, [celui meſme ſans doute qu'il avoit voulu faire lire dans le Concile, & un grand paſſage d'une lettre attribuée au Pape Jule, qui reconnoiſt ce me ſemble la verité des deux natures, quoiqu'elle en rejette le terme, en prenant le mot de nature pour perſonne. C'eſtoit Eutyche qui avoit joint ce paſſage, "apparemment ſuppoſé, à ſa lettre à Saint Leon, avec quelques autres ſemblables qu'il attribuoit aux Peres, pour [ſe fortifier &] ſe conſoler dans ſa perfidie. [On ne trouve point dans toutes ces pieces,] qu'il ſe plaigniſt que l'hereſie Neſtorienne prenoit de nouvelles forces, comme Saint Leon dit qu'il faiſoit. [Ainſi ce Saint l'a pu tirer] de la lettre qu'Eutyche luy avoit écrite avant ſa condannation, où il le diſoit [à deſſein ſans doute de décrier ceux qui ſoutenoient la vraie foy contre ſes erreurs.] Il envoya en meſme temps au Pape [& aux autres Patriarches,] des copies de la requeſte qu'Euſebe de Dorylée avoit preſentée contre luy, [parce] qu'elle ne marquoit pas meſme en quoy on l'accuſoit d'hereſie.

ap.p.932-934.
p.934.
p.935.
p.934.a|937.b.
V. les Apollinariſtes note 11.
Leo, ep.31.c.1.p.497.
Conc.t.4.p.10.d.
p.13.c.

Il témoignoit particulierement à Dioſcore qu'il ſeroit ravi de l'avoir pour juge. Il le pria de vouloir examiner tout ce qu'on avoit fait contre luy, [& de taſcher d'obtenir pour cela le Concile general,] comme il y travailloit de ſa part auprés de l'Empereur.

Liber.c.12.p.72.

[Quoique l'Egliſe de Ravenne ne fuſt pas une des grandes auſ-

1. Je n'en trouve rien dans ſa lettre à Saint Leon. Auroit-il écrit deux fois ? Conc.ap.p.931.

Digitized by Google

quelles on avoit accoutumé de s'adreſſer ; neanmoins comme c'eſtoit le lieu où Placidie & Valentinien III. faiſoient alors leur
Conc.t.4.p.35.b. reſidence ordinaire ,]'Eutyche ne manqua point d'écrire auſſi à
c. Saint Pierre[Chryſologue]qui en eſtoit encore Eveſque ,[''& qui V. ſon titre.
e. peut eſtre mort vers l'an 455.]'Il pretendoit dans cette lettre qu'on l'avoit condanné''ſans luy laiſſer la liberté de ſe défendre. Note 18.
Thphn.p.85.b. 'Chryſaphe alors le maiſtre de la Cour de Theodoſe ,[& qui eſtoit des auparavant ennemi de S. Flavien , & diſciple d'Eutyche ,]s'enflamma de colere lorſqu'il ſceut la condannation du dernier. Il entreprit auſſitoſt de le rétablir , & de faire condan-
b.c. ner S. Flavien avec Euſebe de Dorylée.'On marque que ce fut luy qui obtint de Theodoſe la convocation du faux Concile
Eva.l.1.c.10.p. d'Epheſe ,'& qui pour ſatisfaire ſa paſſion contre S. Flavien , fit
266.c|n.p.57.2.b. ordonner que Dioſcore y preſideroit , comme nous le dirons en
Thphn.p.86.b. ſon lieu.'On pretend encore que ce fut luy qui engagea l'Imperatrice Eudocie dans le parti d'Eutyche , [qu'elle ſoutint avec beaucoup de chaleur , meſme aprés le Concile de Calcedoine.] Il écrivit auſſi à Dioſcore qu'il avoit beſoin de luy dans cette occaſion , & qu'il falloit qu'il le ſerviſt en ami.

[C'eſtoit trop d'honneur à Dioſcore d'eſtre l'inſtrument des paſſions d'un premier miniſtre. Mais en ceci on a lieu de croire qu'il ſuivoit meſme autant ſa paſſion propre , que celle de Chryſaphe. Car outre l'engagement qu'il avoit déja & avec Eutyche, & contre les Orientaux, dont la condannation d'Eutyche eſtoit
p.84.d. la juſtification ;]'Flavien l'avoit offenſé[ſenſiblement ,] en donnant quelque peu de protection aux parens de Saint Cyrille qu'il perſecutoit.[Il y avoit peuteſtre encore d'autres choſes qui ren-
Leo,ep.43.c.1. p.814. doient Dioſcore ennemi de S. Flavien.]'Car Saint Leon dit que tout le trouble de l'Egliſe vint de Dioſcore, qui avoit voulu contenter ſon ancienne jalouſie , & ſon inimitié particuliere dans
ep.40.c.1.p.810. les cruautez qu'il avoit exercées ſur Saint Flavien ,'vengeant ſes querelles perſonnelles ſous le pretexte de la cauſe publique de la foy.Les Imperatrices Eudocie & Placidie inſtruites par ce Pa-
p.827. pe,'écrivent que Flavien n'avoit eſté chaſſé, que parcequ'il avoit
p.825. pour ennemi Dioſcore ,'qui avoit plus ſongé à Epheſe à ſatisfaire ſa haine & ſon animoſité ,[qu'à ſuivre les regles de la juſtice.

Il y en a qui croient que cette vieille jalouſie dont parle Saint Leon , eſtoit le regret que les Eveſques d'Alexandrie avoient de voir ceux de Conſtantinople s'elever au deſſus d'eux. Mais une jalouſie de cette ſorte auroit-elle produit des effets ſi violens ? Il y avoit longtemps''que les Eveſques d'Alexandrie avoient cedé V. S. Gregoire de Nazianze § 76.

Digitized by Google

ſur cela : Et ſi S. Flavien uſoit de ſa preſeance, de quoy nous ne voyons pas qu'il ait eu occaſion,] c'eſtoit au moins avec tant de modeſtie, qu'il ſembleroit meſme ſelon Saint Leon qu'il y euſt renoncé. [D'autres croient que la haine qui cauſa la perſecution de Flavien, eſtoit moins celle de Dioſcore que celle de Chryſaphe. Et en effet, Saint Leon doute quelquefois ſi Dioſcore avoit eſté l'auteur ou l'executeur des crimes commis à Epheſe. [Mais ſoit qu'il ait ſuivi ſa paſſion propre, ſoit qu'il ait eſté le miniſtre de celle de Chryſaphe, on a écrit qu'il n'a cauſé tous les troubles que nous allons voir, que pour ravir à un grand Saint ou l'epiſcopat, ou meſme la vie.

ep. 79. c. 3. p. 597.

ep. 43. p. 514.

p. 528.

[Pour commencer donc une entrepriſe, qui devoit eſtre auſſi funeſte pour luy, que glorieuſe à celui qu'il pretendoit accabler, il ne manqua point lorſqu'il eut receu l'ordre de Chryſaphe,] d'écrire à l'Empereur qu'il eſtoit neceſſaire d'aſſembler le Concile general; & ſans attendre meſme le jugement de ce Concile, il receut de ſon autorité Eutyche dans la communion, [a] & le rétablit tant dans la dignité du ſacerdoce, que dans le gouvernement de ſon monaſtere. Auſſi un des chefs pour leſquels il fut condanné, fut qu'il avoit receu dans ſa communion & Eutyche, & quelques autres perſonnes condannées canoniquement par les Conciles, ſans conſiderer les regles ſaintes, qui ne ſouffrent pas que ceux qui ont eſté privez de la communion par les uns, y ſoient admis par les autres. [Ainſi ſi l'on euſt voulu avoir quelque reſpect pour les Canons, on n'euſt jamais dû ſouffrir qu'il preſidaſt au faux Concile d'Epheſe.]

Liber. c. 11. p. 72. Conc. t. 4. p. 423. c.

[a] p. 463. c. [835. a.

p. 453. d.

ARTICLE XLIX.

S. Leon s'informe du fait d'Eutyche : S. Flavien l'en inſtruit.

L'AN DE JESUS CHRIST 449, DE S. LEON 8 & 9.

LE Pape receut les lettres de l'Empereur en faveur d'Eutyche, & celles d'Eutyche meſme, avant que de recevoir celles de Saint Flavien. Il en fut ſurpris, & trouva mauvais que Flavien ne luy euſt pas écrit au moins auſſitoſt que les autres, luy qui euſt dû l'inſtruire tout le premier d'une affaire de cette importance. [Cependant ni cette peine, ni la conſideration de l'Empereur, ni l'inclination qu'ont ſouvent les juges ſuperieurs à favoriſer les appellans, ne le porterent point à faire aucune demarche en faveur d'Eutyche.] Comme il vouloit que tous

Conc. t. 4. p. 13. b. d] 11. a. p. 13. d. p. 11. a. b.

Digitized by Google

les Prelats agiſſent dans leurs jugemens avec une extreme maturité, il ne crut point pouvoir rien faire au prejudice de l'une ou de l'autre partie, qu'il ne fuſt pleinement informé de tout.

y.13.c. 'Le deſir meſme que Theodoſe témoignoit avoir d'empeſcher le trouble de l'Egliſe, & l'importance d'une affaire où il s'agiſſoit de la foy, l'obligerent à prendre encore plus garde à ne ſe point laiſſer ſurprendre.

Leo,ep.20.p. 472|n.p.839.2. a Conc.p.11.b.d. 'Il écrivit donc à Flavien[a] le 18 de fevrier, [a]& luy manda qu'il luy envoyaſt le pluſtoſt qu'il ſe pourroit, par une perſonne ſure & capable[de l'inſtruire,] une relation ample & exacte de tout ce qui regardoit la condannation d'Eutyche, 'témoignant eſtre faſché qu'il ne l'euſt pas fait pluſtoſt. 'Il dit qu'il ne voit pas comment il a pu condanner Eutyche; mais qu'il attend les memoires qu'il luy demande. 'Et il fut longtemps ſans ſavoir ſeulement pourquoi on l'avoit condanné. [b]Il témoigne que parlant en general, ſa penſée eſtoit que ces ſortes de diſputes ſe devoient vider ſans bruit & ſans eclat, en ſorte que la charité & la verité ne receuſſent aucune atteinte; 'qu'il ſouhaite que celle-ci ſe puiſſe terminer de la ſorte, & qu'il l'eſpere, puiſqu'Eutyche proteſtoit qu'il eſtoit preſt de corriger tout ce qu'on condanneroit dans ſes ſentimens: 'mais qu'il ne ſouffrira point que perſonne viole la foy qui a eſté établie par les Peres, '& qu'il appuiera de toute ſon autorité ceux dont il approuvera la doctrine.

Leo,ep.21.p. 473|n.p.839.2. c Conc.p.13.a.b. b.c.d. 'Il répondit à Theodoſe le premier de mars, 'loua comme il fait preſque toujours l'amour que ce prince avoit pour la foy & pour la paix de l'Egliſe, '& luy manda que n'eſtant pas aſſez inſtruit ſur l'affaire d'Eutyche, il attendoit les memoires qu'il avoit demandez à Flavien. 'Ces lettres furent portées par le Comte Panſophe, & rendues par luy[à l'Empereur &]à Flavien[d] peu de jours avant l'aſſemblée du 13 avril. [Nous ne voyons point s'il répondit à Eutyche.

Leo,ep.23.p. 476. Peu aprés que S. Leon eut écrit,]'le Tribun Epiphane envoyé pour cette affaire meſme, & ſans doute par l'Empereur, arriva à Rome. [On ne voit point s'il apporta au Pape la premiere lettre de S. Flavien.]Mais on voit que S. Leon eſtant deſlors plus inſtruit de

ep.22.p.475. l'affaire d'Eutyche, 'quoiqu'il ne le fuſt pas encore pleinement,

ep.23.p.476. ''écrivit par Epiphane à l'Empereur une lettre[qui eſt perdue,] où il marquoit aſſez amplement & aſſez clairement quelle eſtoit la veritable foy que luy & tous les Prelats Catholiques défendoient; & que comme il anathematizoit l'erreur de Neſtorius, auſſi il condannoit l'impieté de ceux qui ne vouloient pas que

Digitized by Google

J.C. euſt pris la verité de noſtre chair. Theodoſe devoit avoir receu cette lettre longtemps avant le 25 de may. [Ainſi elle peut avoir eſté écrite ſur la fin de mars.]

'Flavien ayant receu par Panſophe la lettre de Saint Leon, il y répondit [ſans doute le pluſtoſt qu'il put,]' & rendit raiſon au Pape de la neceſſité qui l'avoit obligé de condanner Eutyche, 'le renvoyant pour en ſavoir le detail aux actes de ſa condanna- tion, qu'il luy envoyoit avec cette lettre, ["s'il ne l'avoit fait des auparavant.]' Il luy proteſte de la fauſſeté des faits qu'Eutyche avoit avancez en luy écrivant; & le prie de concevoir une juſte indignation contre ce fourbe. 'Il l'exhorte auſſi à entreprendre » avec ſa generoſité ordinaire la défenſe de l'Egliſe. Montrez en » cette occaſion, luy dit-il, ce courage qui convient ſi bien à un » Eveſque. Faites voſtre propre cauſe de cette cauſe commune, » & de tout ce qui regarde l'état des ſaintes Egliſes. Appuyez par » vos lettres la condannation de cet heretique, qui a eſté faite » dans toutes les formes. Fortifiez [ſur ce point] la foy de noſtre » tres pieux & tres religieux Empereur. Car cette affaire n'a be- » ſoin que de voſtre protection: & en vous declarant [pour la » juſtice,] vous remettrez toutes choſes dans le calme & dans la » paix. Vos lettres éteindront ſans peine, avec le ſecours de Dieu, » & la nouvelle hereſie & les troubles qu'elle a excitez. Elles » arreſteront le Concile dont on fait déja bien du bruit, ſans qu'on » mette partout le trouble dans les Egliſes.

V. la note 17.

Conc. p. 14. c. p. 13. 14. p. 14. d. e. p. 15. 16.

'Nous avons depuis peu le texte grec de cette lettre. [a] Il ſemble qu'elle ait eſté écrite avant l'indiction du Concile d'Epheſe, c'eſt à dire avant le 30 de mars, puiſqu'elle en parle ſeulement [a] comme d'une choſe qu'on diſoit ſe devoir faire. 'Saint Leon parle de celui qui la luy avoit apportée; mais il ne le nomme pas. [b] Elle luy fit reconnoiſtre que toutes les plaintes d'Eutyche n'eſtoient que des fauſſetez, dont ce fourbe avoit taſché de couvrir ſon hereſie deteſtable: '& il s'étonna ſeulement que S. Flavien euſt differé ſi longtemps à luy envoyer une inſtruction ſi importante.

Cotelr. p. 50. a p. 14. a.

ἐν ἐνεστῶτι χρόνῳ ποιεῖσθαι.

Leo, ep. 22. p. 475. b ep. 31. c. 1. p. 497.

ep. 24. c. 1. p. 473.

ARTICLE L.

Theodoſe convoque le Concile œcumenique à Epheſe: S. Leon & beaucoup d'autres en craignent les ſuites.

[L'EVENEMENT montra aſſez que ce n'eſtoit pas ſans ſujet que Flavien apprehendoit les effets d'un Concile deman-

Digitized by Google

Eva.l.1.c.10.p. 266. dé par Eutyche, ſollicité par Dioſcore & par Chryſaphe,]'& dont on vouloit que Dioſcore fuſt chef, parcequ'il eſtoit capable

Thdrt.ep.16.112. p.909.d]982.b.c. de condanner SaintFlavien.'Les Orientaux ne l'apprehenderent pas moins que Flavien,& crurent toujours qu'il ne produiroit que des malheurs, ſi Dieu par une bonté[extraordinaire]n'arreſtoit la puiſſance & les mauvais deſſeins des demons. Auſſi il paroiſt qu'on aſſembloit ce Concile, non ſeulement pour abſoudre Eutyche,'mais auſſi pour ſoutenir les moines de l'Orient

Conc.t.4.p.104. d. revoltez contre de pretendus Eveſques Neſtoriens,[c'eſt à dire pour achever d'accabler ceux qui s'oppoſoient avec plus de force à la nouvelle heretie d'Eutyche.]'Theodoſe ne parloit que

p.105.c]109.b.c] 112.a. d'exterminer par ce Concile tous les reſtes du Neſtorianiſme, [& il ne paroiſt pas ſeulement ſonger qu'on pouvoit eſtre ennemi de Neſtorius, & eſtre auſſi heretique que luy.

S. Leon meſme, qui n'eſtant pas de la juriſdiction de Theodoſe,

Leo,ep.27.p. 476. n'avoit rien à craindre pour ſa perſonne,]'demanda d'abord que

a ep.32.p.497. le Concile ſe tinſt en Italie;[& ne pouvant l'obtenir,]'il témoigna ouvertement que ce Concile ne luy paroiſſoit point neceſſaire.'Il manda meſme à Theodoſe qu'il euſt eſté plus à propos de

ep.33.p.498. ne le point aſſembler, la queſtion qui y ſervoit de pretexte eſtant

Thpha.p.85.c. aſſez claire ſans cela.'Mais Chryſaphe vouloit qu'on le tinſt.

Conc.p.101.a. 'Ainſi donc le 30 mars,[qui eſtoit le mécredi d'aprés Paſque,]

p.100.c.d. 'Theodoſe écrivit à Dioſcore de ſe rendre à Epheſe pour le premier d'aouſt ſans aucun delai, avec dix metropolitains de ſon Departement,& autant d'Eveſques[d'Egypte,]luy recommandant de choiſir ceux qui eclatoient audeſſus des autres par leurs mœurs & par leur ſcience, par la connoiſſance qu'ils avoient de

p.101. la vraie foy,& par le ſoin qu'ils prenoient de l'enſeigner.'Il écrivit en meſmes termes aux autres Eveſques[chefs des dioceſes,]

p.113.a. 'nommément à Juvenal de Jeruſalem,& à Thalaſſe de Ceſarée [en Cappadoce. Et il fixoit ſans doute par tout ce nombre de dix metropolitains & de dix Eveſques, puiſqu'on ne marque que huit metropolitains dans tout le dioceſe d'Egypte. Ainſi le Concile devoit eſtre compoſé d'environ 120 Eveſques des ſix dioceſes qui eſtoient ſoumis à l'Empire d'Orient, ſavoir l'Egypte, l'Orient, l'Aſie, le Pont, la Thrace, & l'Illyrie.]

Thdrt.ep.16.p. 909.d. 'On apporta neanmoins en Orient les lettres de convocation

b Conc.p.120.c. du Concile à chaque metropolitain en particulier.[b]On aſſure qu'on les avoit envoyées de meſme à tous les[autres]metropolitains,'& qu'on avoit mandé beaucoup d'Eveſques pour le Con-

P.239.a.b. cile.[Mais Saint Proſper ſe trompe ſans doute,]'lorſqu'il dit que

Du Ch.t.1.p. 207.c. Theodoſe

Digitized by Google

L'an de J.C. 449, de S. Leon 8 & 9.

Theodoſe avoit ordonné à tous les Eveſques de ſe trouver à Epheſe. Theodoſe défendoit à aucune autre perſonne de venir troubler l'ordre du Concile ; & ordonnoit que quand tous ceux qu'il mandoit ſeroient arrivez à Epheſe, ils examineroient avec grand ſoin la difficulté qui s'eſtoit elevée depuis peu ſur la foy, (car il ne s'exprime point davantage,) laquelle partageoit les eſprits ; qu'ils la decideroient ſelon leur prudence, & que ce qu'ils auroient ordonné, demeureroit ferme & immuable. Conc.t.4.p.100. d. a b.c.e. e.

[Il fit voir par cette lettre meſme combien il eſtoit prevenu contre les Orientaux.] Car elle porte que Theodoret, à qui il avoit défendu de ſortir de ſon dioceſe, ne pourroit venir au Concile, à moins que les Eveſques quand ils ſeroient aſſemblez, ne s'accordaſſent tous à le demander. Et il voulut qu'en attendant il continuaſt toujours à ſe renfermer dans ſon dioceſe. [Il falloit que ce grand homme ſe fuſt rendu par ſon eſprit & par ſa ſcience bien redoutable aux ennemis de la verité, & bien conſiderable à ſes défenſeurs.] Car cet ordre ſi precis n'empeſcha pas que les [pretendus] Neſtoriens, (c'eſt à dire les Orientaux & leurs amis,) ne fiſſent tout leur poſſible pour faire qu'il puſt eſtre preſent au Concile. Theodoſe pour l'empeſcher prit le moyen le plus ſeur, qui fut de rendre Dioſcore maiſtre abſolu de ce point, & de tout ce qui regardoit l'aſſemblée. e|101.a|Liber.c. 12.p.73. Liber.c.12.p.73. Conc.p.109.e.d.

ARTICLE LI.

Theodoret encourage Domnus d'Antioche : Violences commiſes contre Ibas d'Edeſſe.

Domnus d'Antioche ayant receu les nouvelles [de la convocation] du Concile, les manda à Theodoret, qui vit bien d'abord ce que pouvoit produire cette aſſemblée, & jugea qu'elle exciteroit des troubles & des diviſions auſſi faſcheuſes que celles qui eſtoient nées de l'Arianiſme, [en quoy il ne ſe trompa pas.] Cependant il n'en jugeoit encore que parceque Dioſcore y devoit preſider. [Car le premier Eveſque de l'Orient, qui eſtoit Flavien, ſe trouvant comme partie, Dioſcore qui eſtoit le ſecond, ne pouvoit manquer de preſider, quand il n'euſt pas eu pour luy toute la faveur de la Cour.] Theodoret croyoit donc qu'il ne manqueroit pas d'y faire confirmer les anathematiſmes de S. Cyrille : Et pour luy il eſtoit reſolu de ne les approuver jamais, eſtant encore perſuadé qu'ils enfermoient l'hereſie [d'Apol- Thdrt.ep.112.p. 982. p.943.a.

Digitized by Google

d.944.a. linaire. Il y en avoit d'autres dans la meſme reſolution ;]'& ils croyoient que l'accord meſme que l'on avoit fait avec Saint Cyrille leur permettoit de ne les pas approuver.

p.942.943. 'Il manda ſa peine à Domnus dans la réponſe qu'il luy fit, luy repreſenta avec quelle force les Orientaux s'eſtoient oppoſez à

p.944.a.b. ces anathematiſmes,'luy envoya les copies de ce qui s'eſtoit paſſé pour l'accord, & luy conſeilla de les faire porter au Concile, pour faire voir que cet accord ne les obligeoit en aucune ma-

b.c. niere à recevoir les anathematiſmes.'Il l'exhorta à avoir recours à Dieu, & à ne point craindre de tout faire & de tout ſouffrir, puiſqu'il s'agiſſoit de la foy, qui fait toute l'eſperance de noſtre ſalut. Il luy donna auſſi un avis fort ſage, qui eſtoit de bien choiſir les Eveſques & les Eccleſiaſtiques qu'il meneroit avec luy au Concile ; & de ne prendre que ceux qui eſtoient les plus fermes dans ſes ſentimens, & qui avoient le plus de zele pour la verité ; depeur qu'il ne fuſt trahi par les ſiens meſmes, & ne fuſt reduit à faire quelque choſe contre ſa conſcience, ou à ſe voir expoſé à la violence de ſes ennemis.[Domnus n'eut pas aſſez de ſoin de ſuivre cet avis,"ou plutoſt on luy en oſta le moyen. V.S 67.

ep.16.p.909.d. 'Ceux qui eſtoient chargez des lettres[de l'Empereur]pour la convocation du Concile, eſtant arrivez en Orient, les preſenterent à[Eſtienne]d'Hieraple, & à d'autres metropolitains des en-

e.d. virons.'Theodoret en envoya une copie à Irenée Eveſque[de Tyr,]pour luy faire voir que les maux de l'Egliſe augmentoient de plus en plus. Dieu ſeul, dit-il, peut appaiſer cette tempeſte ; « & il luy eſt facile de le faire : Mais nous ne ſommes pas dignes « de cette grace. C'eſt aſſez neanmoins qu'il nous accorde celle « de ſouffrir avec patience ; & avec cela nous ſerons toujours plus «

p.911.c. forts que nos ennemis.'Il ſe conſoloit encore dans l'eſperance « que cette tempeſte le dechargeroit du peſant fardeau de l'epiſcopat.

[Ibas eprouvoit déja tout ce que Theodoret pouvoit craindre de plus rude.]"Car quoique ſes accuſateurs n'euſſent pu rien V.S 28,29. prouver contre luy, meſme devant des juges qui leur eſtoient tres favorables, & que par l'accord que ces juges avoient le 25 fevrier de cette année, il fuſt demeuré dechargé de toutes les

Conc.p.634.b. choſes dont on l'avoit accuſé,'neanmoins Eutyche, qui le haïſſoit, dit-on, à cauſe de la pureté de ſa foy, ne ceſſa pas de le

Liber.c.12.p.73. perſecuter ;'& par le moyen de Chryſaphe, il le fit mener en

Conc.p.634.b. exil,'tantoſt en un lieu, tantoſt en un autre, toujours gardé par les officiers de differens magiſtrats : de ſorte qu'il changea de gardes plus de vingt fois.

Digitized by Google

'Ce qu'Ibas meſme dit de ſa perſecution dans le Concile de Calcedoine, pourroit porter à croire qu'il fut libre juſqu'au conciliabule d'Epheſe; mais qu'eſtant venu à ce Concile, Eutyche l'avoit empeſché d'y aſſiſter, & l'avoit fait conduire à Antioche par les gardes des Gouverneurs des provinces. [Mais comme ce qu'il dit ſur cela n'eſt pas bien clair, nous avons cru devoir ſuivre Liberat,] 'qui dit nettement que l'on avoit banni Ibas avant meſme qu'on défendiſt à Theodoret de ſe trouver au Concile. 'On parle d'une relation de toute la ville d'Edeſſe contre Ibas, envoyée lorſqu'il en eut eſté chaſſé, [& c'eſt ſans doute] 'celle qui fut lue contre luy à Epheſe. [Ainſi il y a apparence que s'en eſtant allé à Edeſſe aprés le jugement rendu à Tyr en ſa faveur, il en fut auſſitoſt chaſſé par ordre de l'Empereur, & mis entre les mains des gardes.]

b. Liber. p. 71. Conc. p. 674. a. p. 635. a. b.

ARTICLE LII.

Ordres donnez par Theodoſe pour le Concile d'Epheſe: Il en rend Dioſcore le maiſtre abſolu.

[SI la ſeule convocation du Concile d'Epheſe fit voir à Theodoret les malheurs qui le devoient ſuivre, cela parut encore bien plus clairement par les ordres que Theodoſe donna depuis.] 'Car le 14 de may il ordonna à l'Abbé Barſumas de ſe trouver au Concile au nom de tous les Abbez de l'Orient, & d'y decider toutes choſes avec les Eveſques, parceque ne ſe contentant pas de s'eſtre revolté avec d'autres moines contre les Eveſques de l'Orient, il eſtoit venu cabaler contre eux à la Cour. 'Le lendemain il écrivit à Dioſcore, [a]& à Juvenal de Jeruſalem, [b]afin qu'ils fiſſent executer cet ordre, [& ils n'y manquerent pas.] 'Ainſi Barſumas fut le premier moine à qui on donna le rang de juge dans un Concile general, où ce droit n'appartient qu'aux ſeuls Eveſques.

Conc. t. 4. p. 105. a. b. c. p. 104. d. a p. 105. a. b p. 104. d. e. Lup. can. t. 1. p. 865.

[Comme il falloit d'autres armes que celles de l'Evangile & de S. Paul, pour executer les deſſeins d'Eutyche & de Dioſcore,]

Comitem ſacri conſiſtorii.

'Theodoſe envoya à Epheſe Elpide [c]Conſeiller, & Euloge Secretaire d'Etat, 'avec pouvoir de prendre les archers du Proconſul d'Aſie, 'nommé Procle, [c]à qui il écrivit pour cela d'une maniere aſſez rude, [d]& d'y ajouter encore d'autres milices [e]qui eſtoient les meilleures troupes de l'Empire, [f]afin qu'ils fuſſent en état d'executer les ordres qu'il leur donnoit. [g]Ces ordres eſtoient

p. 105. c. d. p. 108. a. b. c. d. a. e Liber. c. 12. p. 739. f Conc. p. 108. g p. 105. e.

Digitized by Google

d'aſſiſter au jugement du Concile, de prendre garde que les choſes s'examinaſſent avec ſoin & avec promtitude, de luy mander la verité de ce qui ſe paſſeroit; d'empeſcher qu'il ne ſe fiſt aucun trouble; & s'ils voyoient quelqu'un qui excitaſt du tumulte au prejudice de la vraie foy, de luy donner des gardes, & de le faire ſavoir à la Cour. [p.108.a.] Il ordonne encore qu'on ne traitera dans le Concile aucune [τὰς αἰτίας καθολικὰς.] accuſation perſonnelle, juſqu'à ce que l'affaire de la foy ſoit decidée. [p.105.e|Eva.l.1.c.10.p.266.d.] Il voulut auſſi que ceux qui avoient eſté juges d'Eutyche, fuſſent preſens au Concile, mais non comme juges, parcequ'il s'agiſſoit d'examiner le jugement qu'ils avoient rendu, [quoiqu'on ne voie point que S. Alexandre ait eſté traité de cette maniere dans le Concile de Nicée, pour avoir eſté juge d'Arius. Mais ce qu'il écrivit au Concile meſme eſtoit bien plus injurieux à S. Flavien:] [Conc.p.108.e.] Car il l'accuſoit d'avoir [p.109.a.] excité la conteſtation, d'eſtre le premier auteur des maux, & de n'avoir jamais voulu ceder aux frequentes inſtances qu'il luy avoit faites pour finir ce trouble par quelque voie raiſonnable. [C'eſt ainſi qu'il condannoit ſeul ſon Eveſque, dont il euſt peut-eſtre eu honte de ſe rendre juge dans un Concile œcumenique.

[c.c.] Enfin, pour ne rien laiſſer à deſirer à Dioſcore, [il luy écrivit, que pour ſuivre l'ordre des Canons, il luy donnoit [τὴν ἀνθυπατείαν καὶ τὴν πρωτείαν.] l'intendance & la primauté dans toutes les affaires qui regardoient le Concile, s'aſſurant, dit-il, que Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſe [de Ceſarée en Cappadoce,] & tous les autres qui avoient de l'amour & du zele pour la foy, ſuivroient les ſentimens d'un Prelat ſi illuſtre par la ſainteté de ſa vie, & la pureté de ſa doctrine. [Voilà comment on avoit perſuadé à Theodoſe de traiter Saint Flavien & Dioſcore. Il ne parle que de Juvenal & de Thalaſſe, ſans dire un mot de Domnus d'Antioche, qui eſtoit beaucoup au deſſus [e.] d'eux. Mais il le mettoit ſans doute au nombre] de ceux qu'il ſoumettoit au jugement de Dioſcore, & à qui il défend de prendre abſolument la liberté de parler dans le Concile, pretendant qu'ils avoient ajouté ou diminué quelque choſe aux decrets [p.112.a.] des Conciles de Nicée & d'Epheſe. Il écrivit dans les meſmes termes à Juvenal de Jeruſalem.

[p.111.ab.] Ce fut ſur cette lettre que Dioſcore pretendit que Juvenal & Thalaſſe avoient eſté établis les chefs du Concile avec luy; & qu'ainſi ils devoient répondre comme luy de tout ce qui s'y eſtoit fait, [& eſtre abſous ou condannez avec luy. Mais il ſemble qu'on doive plutoſt conclure tout le contraire de cette lettre.] [p.113.a. a.a.] Thalaſſe dit qu'il ne ſçait comment ſon nom y a eſté mis. [a] Il pre-

Digitized by Google

tend que dans quelques rencontres il s'eſtoit oppoſé [aux violences de Dioſcore,] & avoit taſché d'empeſcher qu'on n'allaſt ſi viſte. [Il avoit d'autant plus de lieu de témoigner quelque generoſité, qu'outre la dignité de ſon ſiege, il eſtoit meſme conſiderable pour ſa perſonne.] 'Car il eſtoit Intendant du domaine privé l'an 430, [a]lorſqu'il fut fait Eveſque il eſtoit Prefet d'Illyrie, [b]& nous avons encore une loy que Theodoſe luy adreſſe en cette qualité, le 11 aouſt 439.

Cod. Th. t. 6. p. 388. 2.
a Socr. l. 7. c. 48. p. 391. b.
b Cod. Th. nov. p. 3.

[c]On tenoit que l'Empereur vouloit le faire Prefet d'Orient. 'Mais dans ce temps là meſme Firme Eveſque de Ceſarée en Cappadoce eſtant venu à mourir, & ceux de la ville ayant deputé à S. Procle de Conſtantinople pour luy demander un Eveſque, il arriva un ſamedi que tous les Senateurs vinrent à l'egliſe ſaluer Saint Procle : & Thalaſſe y eſtoit avec les autres. Procle qui cherchoit alors quelque perſonne capable de gouverner l'Egliſe de Ceſarée, jetta les yeux ſur Thalaſſe, mit la main ſur luy, & l'ordonna Eveſque. 'Cela arriva en la meſme année 439. [Cependant Thalaſſe ne témoigna pas dans le Concile d'Epheſe la prudence & le courage qu'on pouvoit attendre d'une perſonne qui avoit tenu un ſi grand rang dans le monde, & qui tenoit un des principaux ſieges de l'Egliſe.] 'Alype rempliſſoit ce ſiege en 457.

c Socr. p. 391. b. a. b.
c. 48. p. 391. b.
Conc. p. 952. c.

'Outre Juvenal & Thalaſſe, il paroiſt que l'Empereur avoit encore écrit à quelques Eveſques, & leur avoit donné quelque autorité particuliere dans le Concile. 'Il paroiſt que c'eſtoient Euſebe d'Ancyre, Euſtathe de Beryte, & Baſile de Seleucie.

p. 113. a. b.
p. 1079. d.

ARTICLE LIII.

Aſſemblée pour verifier les actes de la condamnation d'Eutyche : Il y comparoiſt par ſes deleguez.

Notes 10. ['']DEs que le Concile œcumenique fut indiqué, Eutyche dans le deſſein ſans doute de faciliter ſon abſolution, & de donner atteinte à la reputation de Saint Flavien,]'pretendit qu'aprés ſa condamnation on en avoit falſifié les actes, en y changeant diverſes réponſes tant de luy que des autres, & oſtant ce qui faiſoit voir la pureté de ſa foy : '& c'eſtoit S. Flavien meſme qu'il chargeoit de cette falſification. [d]Il paroiſt qu'on les avoit communiquez aſſez aiſément. [e]Eutyche en eut meſme une copie. [f]Neanmoins le Patrice Florent ſe plaint qu'ayant voulu les lire, on ne les luy avoit pas donnez. [g]Eutyche preſenta donc une re-

Conc. t. 4. p. 141. 144.
Eva. l. 1. c. 9. p. 266. b.
d Conc. p. 246. 2. b. 238. 2. 2. b.
e p. 246. d. e.
f p. 238. 1. b.
g p. 242. 2. b.

Digitized by Google

queſte à l'Empereur, où il pretendoit qu'ayant lu ces actes la veille, il y avoit trouvé des choſes toutes contraires à la verité : & il demandoit que tant les Eveſques, & les témoins qui avoient eu part à ſa condannation, que les Notaires qui en avoient écrit les actes, fuſſent appellez pour reconnoiſtre la verité devant Thalaſſe [de Ceſarée.]

e.d. 'Il obtint ce qu'il demandoit, [a]& l'Empereur ordonna au Tribun Macedone de faire ſavoir cet ordre aux Eveſques. [b]Il luy dit auſſi que puiſqu'Eutyche eſtoit depoſé [& excommunié,] il vouloit qu'on receuſt ceux qu'il envoieroit pour eſtre preſens au lieu de luy à l'examen des actes. 'Macedone eſt qualifié Tribun & Referendaire. [Je ne ſçay ce que c'eſtoit alors que cette qualité.] 'Il eſt auſſi quelquefois appellé Notaire, [c]& Tribun des Notaires. [d]Il receut cet ordre de l'Empereur le 8 d'avril, ou commandement de l'executer ce jour là. 'Il eſt certain que le 8, Thalaſſe & 27 autres Eveſques s'aſſemblerent par ordre de l'Empereur dans le battiſtere de la grande egliſe. 'Macedone s'y trouva, & leur parla de la requeſte qu'Eutyche avoit preſentée à l'Empereur. [C'eſt tout ce que nous en ſavons : & peuteſtre que Macedone n'avoit autre choſe à faire qu'à leur ſignifier l'ordre de l'Empereur, & leur marquer le jour que ſe devoit faire l'examen des actes.]

a p.235.b.c. b p.239.b. b.&c. b p.246.a. c p.250.a.b. d p.235.b.c. d. p.238.d.

'Il ſe fit le [mécredi] 13 du meſme mois, [e]dans la grande galerie de l'egliſe, où les Eveſques s'aſſemblerent par ordre de l'Empereur. 'Flavien s'y trouva avec Thalaſſe de Ceſarée, Euſebe d'Ancyre, Seleuque d'Amaſée, Baſile de Seleucie, Alexandre de Tomes en Scythie, Marinien de Synnade [en Phrygie, tous metropolitains,] Sabbas de Palte, Euſebe de Dorylée, Julien de Cos, & pluſieurs autres au nombre de 34, [dont il n'y en avoit que 15 qui euſſent aſſiſté à la condannation d'Eutyche : ce qui marque qu'on s'eſtoit contenté d'aſſembler les Eveſques qui ſe trouvoient à Conſtantinople,] 'ou au plus ceux des environs. [Je ne ſçay pourquoi,] [f]Conſtantin de Melitene, Saturnin de Marcianople, & Patrice de Thyanes, metropolitains, qui avoient aſſiſté à l'aſſemblée du 8 avril, [ne s'y trouverent pas, ſurtout Saturnin,] 'qui avoit eſté preſent à la condannation d'Eutyche. [g]Liberat qui donne à cette aſſemblée le nom de Concile, dit qu'Eutyche avoit demandé que le Patrice Florent y aſſiſtaſt avec Flavien. 'Florent y vint en effet par ordre de l'Empereur : [& on peut dire meſme qu'il y preſida,] 'quoiqu'il ne ſoit nommé qu'aprés Flavien. [h]Le Comte Mamas, & Macedone le Referendaire y eſtoient auſſi.

p.231.c. e p.234.a. p.234.235. Eva.l.1.c.9.p. 266.b. f Conc.p.235.d. p.229.d. g Liber.c.11.p. 66. Conc.p.250.a.c. p.234.a. h p.235.a.

Digitized by Google

'S. Flavien dit depuis, que Magnus le Silentiaire y eſtoit encore. p.255.a.e.
[J'ay peur qu'il ne ſe brouille.]

'Conſtantin, Eleuſine, & Conſtance[Diacres &]moines d'Eu- p.239.a.
tyche, 'ſe preſenterent pour entrer, & pour répondre au nom de p.238.d.
leur Abbé. 'Florent ayant demandé ſur cela le ſentiment du d.e.
Concile, 'Euſebe de Dorylée dit que ſi on permettoit à l'accuſé e.
de ſe défendre par procureur, il eſtoit juſte qu'il l'accuſaſt de
meſme. 'Meliphthongue de Juliople repreſenta que ce qu'on de- p.239.a.b.
mandoit eſtoit d'une dangereuſe conſequence, & meritoit bien
qu'on repreſentaſt la verité à l'Empereur. Il ſemble neanmoins
conclure que puiſqu'on n'avoit pas alors à traiter du fond de
l'affaire, il falloit obeïr à la volonté du Prince. 'Mais dans la ſuite p.250.b.c.
il inſiſta encore pour ne point ſouffrir une choſe ſi contraire aux
loix, & ſujette à de tres grands inconveniens, ſans en parler au
moins à l'Empereur. Florent coupa tous ces diſcours, en faiſant p.239.b.c.
declarer par Macedone, que l'Empereur vouloit abſolument
que cela ſe fiſt.

'Il eſt marqué dans la ſuite que ces moines d'Eutyche avoient p.247.d.
promis que leur Abbé tiendroit tout ce qu'ils auroient dit. 'Ils p.250.b.
ſoutinrent qu'ils ne l'avoient pas promis. [Je ne trouve point en
effet cette promeſſe dans les actes,]' & il ſemble qu'on l'inferaſt b.c.
de la ſimple qualité qu'ils avoient priſe de procureurs d'Euty-
che, qu'on exprimoit meſme en des termes que je ne trouve
point dans les actes. [Conſtantin qui eſt celui de ces moines qui
porte preſque toujours la parole,]' ayant demandé qu'une parole a.247.c.
qu'il avoit dite, ne portaſt point de prejudice à Eutyche; Tha-
laſſe & Euſebe d'Ancyre, que Florent pria de decider ce point,
declarerent qu'ils ne pouvoient point faire d'exception, & qu'il
falloit que tout ce qu'ils diroient fuſt cenſé eſtre dit par Eutyche.

'Aprés que ces moines furent entrez, Macedone declara que p.239.d.e.
l'Empereur vouloit que les Eveſques s'obligeaſſent par ſerment
à dire la verité: Surquoi Baſile de Seleucie dit que jamais on
n'avoit exigé le ſerment des Eveſques; J. C. nous défendant
» meſme tout ſerment. Chacun de nous, ajouta-t-il, ayant la crain-
» te de Dieu devant les yeux, ſe regardera comme preſent devant
» un autel, travaillera à conſerver ſa conſcience pure aux yeux de
» Dieu, & ne manquera point à dire toutes choſes ſelon qu'il s'en
» ſouviendra. 'On pretend que meſme les loix imperiales exem- Lup.can.t.2. 838.
toient les Eccleſiaſtiques de la neceſſité du ſerment.

Digitized by Google

ARTICLE LIV.

On ne peut prouver aucune fauſſeté contre les actes de la condamnation d'Eutyche.

Conc.t.4.p.242. d. 'FLAVIEN [qui parle trop peu dans tout cet examen des actes du jugement d'Eutyche,] ayant fait venir Aſtere, Acce, d.246. & les autres Notaires qui les avoient écrits. 'Florent leur demanda la copie originale & authentique de ces actes, où eſtoient les ſignatures des Eveſques, & ne put les obliger de la produire, p.243.e. qu'aprés bien des chicanes que fit Acce; 'de ſorte que Florent fut obligé de luy dire qu'il donnoit lieu par ſes fuites de croire qu'il eſtoit coupable. Et aprés que Flavien meſme eut dit aux Notaires de les donner, 'Acce voulut encore ſe le faire ordonner par p.246.b.c. p.242.d.e. tous les autres Eveſques. 'Il pretendit d'abord qu'il ne ſavoit ce p.243.c. qu'on luy demandoit, ni pourquoi: '& il avoua enſuite qu'il ſavoit fort bien qu'on avoit dit à l'Empereur que les actes avoient eſté p.243.c|246.a| 267.c. falſifiez. 'Flavien recommanda aux Notaires que s'ils reconnoiſſoient quelque choſe de faux, ils l'avouaſſent avec ſimplicité, comme eſtant devant le tribunal de J.C, & qu'ils ne craigniſſent p.246.a. pas non plus de dire de qui venoit la fauſſeté. 'Il fit voir par là, comme le remarqua Florent, que quelque fauſſeté qu'il puſt y avoir dans les actes, ce n'eſtoit point luy qui en eſtoit coupable.

a|247.a. 'Les moines d'Eutyche avoient auſſi une copie des actes; & on les donna l'une & l'autre chacune à un Greffier, afin que durant que l'un liroit la copie authentique, l'autre luſt celle des moines, [& avertiſt s'il s'y trouvoit quelque difference. [Je ne voy pas qu'on y en ait remarqué aucune: & toute la difficulté tomba ſur les endroits où les moines pretendoient qu'on n'avoit pas écrit fidelement ce qui s'eſtoit dit. Nous avons marqué ſur l'hiſtoire de la condannation d'Eutyche, quels eſtoient ces endroits, & de quelle maniere Acce répondoit aux objections des moines, & à celle que Florent & d'autres firent quelquefois. Car il ſe trouva effectivement pluſieurs choſes qui avoient eſté dites, & qui neanp.144.a. moins n'eſtoient pas dans les actes;] 'ce qui ſuffit à Eutyche pour pretendre qu'on en avoit verifié la falſification dans cette aſſemblée.

[Mais Acce ſe défendit ſi bien ſur toutes les objections que Eva.l.1.c.9.p.166. b. l'on fit,] 'qu'Evagre & Liberat n'ont point craint d'écrire que les a Liber.c.11.p. 87. actes avoient eſté reconnus pour ſinceres, [a] & qu'on n'y avoit pu prouver

Digitized by Google

prouver aucune fauſſeté, quoiqu'il y euſt quelques perſonnes, qui ſuivant l'inclination de la Cour, vouloient favoriſer Eutyche, [ce qui ſemble ſe pouvoir raporter à Florent, & peuteſtre encore à Baſile de Seleucie, & Liberat ſuit toujours les actes, meſme dans les points où l'on en avoit conteſté la verité.] Le P. Petau & le Pere Queſnel diſent auſſi qu'on ne peut rien prouver contre la verité des actes. Leo, n. p. 276. 57 | Pet. dog. t. 4. l. 1. 9.

[S'il y avoit quelque choſe qu'on puſt ſoupçonner avoir eſté omis à deſſein, ce ſeroit les endroits où Flavien preſſoit Eutyche de reconnoiſtre les deux natures aprés l'Incarnation; & l'on pourroit peuteſtre croire qu'ayant fait plus de reflexion ſur l'expreſſion d'une ſeule nature incarnée qu'on n'oſoit pas condanner à cauſe de S. Cyrille, il fut bien aiſe que ce qu'il avoit dit ſur cela ne fuſt pas mis dans les actes, pour ne pas donner de priſe à ſes adverſaires. Mais cette conjecture meſme eſt peu appuyée, & apparemment n'eſt point recevable,] puiſque Flavien dans la confeſſion de foy qu'il donna à Theodoſe, confeſſa nettement les deux natures. Conc. p. 16. d.

'Comme il ne s'agiſſoit dans cette aſſemblée que de verifier ſi les actes avoient eſté alterez, & non d'examiner canoniquement l'affaire d'Eutyche, on n'y voulut point approfondir ce que pretendoit le moine Conſtantin, que la condannation d'Eutyche eſtoit toute dreſſée avant la ſeance où il comparut. 'On reſervoit ces ſortes de choſes au Concile œcumenique, où Euſebe de Dorylée s'engageoit de montrer qu'Eutyche continuoit toujours dans les mauvais ſentimens pour leſquels on l'avoit condanné. p. 239. 2. d. p. 267. d. e.

'Cette action finit par une declaration que fit Aece, qu'il ne répondoit plus de la ſincerité des actes pour l'avenir, parceque le Preſtre Aſtere qui eſtoit auſſi Notaire, avoit enlevé tous les papiers depuis deux ou trois mois. [Je ne ſçay ce que cela veut dire,] 'Aſtere qui eſtoit preſent, [ne répondit rien.] [a]Mais on pretend qu'au ſortir de l'aſſemblée, il joignit Macedone, & luy dit que pour ſa decharge il eſtoit obligé de luy declarer que le reverendiſſime Abraham & les Notaires avoient changé malgré luy quelques articles dans les actes: Macedone depoſa cela en juſtice le 27 du meſme mois. 'Liberat a vu cette depoſition, & ne paroiſt pas y avoir eu aucun égard. p. 246. 2. b. b] 242. d. [a] p. 250. 2. c. d. Liber. c. 11. p. 67.

'Florent en concluant l'aſſemblée, declara qu'il porteroit à l'Empereur les actes de ce qui s'y eſtoit paſſé. 'Comme on n'y avoit point voulu examiner ce que pretendoit Eutyche, que ſa ſentence avoit eſté dreſſée des devant qu'il comparuſt, il de- Conc. p. 246. 2. c. p. 239. 2. c. d. p. 247. 2. c. d.

Digitized by Google

manda à l'Empereur par une requeſte, que Magnus le Silentiaire fuſt entendu ſur ce fait. L'Empereur commit pour l'entendre le
a p.246.2.c. Maiſtre des offices, [a]Arcovinde Martial, devant qui Magnus ayant comparu le 27 d'avril, accompagné du moine Conſtantin,
p.247.2|250.2. & p.255.2.a. [b]il depoſa [c]tout ce qu'il luy plut de dire. [d]Il paroiſt qu'il depoſa auſſi quelque choſe [en une autre occaſion] ſur la pretendue falſification des actes. Mais Flavien ſoutint hautement à Epheſe que
Marc.chr. ce qu'il avoit dit eſtoit faux. [e]On lit dans Marcellin que le Patrice Arcobinde mourut cette année; [mais ce n'eſt pas le meſme : car
Conc.p.78.b|82.b. Martial n'eſt point qualifié Patrice,] & il aſſiſta au Concile de Calcedoine.

ARTICLE LV.

S. Leon envoie ſes Legats au Concile d'Epheſe.

[Flavien avoit écrit, comme nous avons dit, à Saint Leon vers la fin de mars, & luy avoit envoyé les actes de la con-
Leo,ep.27.c.4.p.491. damnation d'Eutyche.] [a]L'Empereur luy avoit écrit [vers le meſme temps,] pour l'avertir de la convocation du Concile qu'il
Conc.t.4.p.121.b. vouloit faire tenir à Epheſe le premier jour d'aouſt, [b]luy ayant adreſſé la meſme lettre qui eſt adreſſée à Dioſcore du 30 de mars,
Leo,ep.27.33.p.491.498. [c]& il le prioit de ſe trouver au Concile, où il l'exigeoit meſme.
b ep.29.p.493. [d]Il reſpectoit trop les ordres de Dieu pour entreprendre une choſe de cette importance, ſans y faire intervenir l'autorité du ſiege apoſtolique, [& des autres principales Egliſes.]
ep.27.c.4.p.491. [a]S. Leon receut cette lettre le 13 de may, lorſqu'il y avoit à peine
p.491|33.p.498. aſſez de temps pour envoyer des Legats au Concile. [b]Car pour luy l'état des affaires de l'Empire ne luy permettoit pas de quitter ſon ſiege & ſa patrie : & de plus, [ſes predeceſſeurs ne s'eſtant point trouvez aux autres Conciles tenus hors de Rome,] il ne vouloit pas faire une choſe dont il n'avoit point d'exemple. [Je
Caniſ.t.1.p.161. ne ſçay s'il faut raporter à ce temps-ci] ce que le Saint Proſper de Caniſius met aprés le faux Concile d'Epheſe, Que S. Leon voulant aller en Orient où Theodoſe le demandoit, il en fut empeſché par le peuple.
Leo,ep.27.c.4. p.491|33.p.498. [a]Pour obeïr donc en quelque ſorte aux ordres de l'Empereur, il ſe reſolut d'envoyer au Concile des Legats qui y aſſiſteroient
ep.24.c.6.p.485. en ſon nom. [b]Il choiſit pour cela Jule Eveſque [c]de Pouzolles [dans
&c|Eva.l.1.c.10. p.265.d. la Campanie,] [d]René Preſtre du titre de S. Clement, [c]qui [e]mourut Notes 12
c Conc.p.1079. en chemin dans l'iſle de Delos, & Hilaire Diacre, ou meſme
d Prol. L.

a Leo,p.485|n.p.846,1. b Conc.p.1079.d|Leo,ep.24.p.485.

Digitized by Google

Archidiacre, ſelon quelques uns, [*quoiqu'il y ait ſujet de douter s'il l'eſtoit des ce temps-ci.] [1]Mais on croit avec beaucoup de fondement, que c'eſt [2]celui qui ſucceda depuis à S. Leon. [3]Il eſt quelquefois appellé Hilarion. [Il ne ſavoit pas de grec,] [a]puiſque meſme aprés cette legation, il liſoit les livres grecs dans des traductions latines. [4]Jule avoit apparemment ſuccedé à Theodore de Pouzolles, mort ſelon ſon epitaphe le 13 may 435. [5]A ces trois Legats, Saint Leon joignit encore Dulcice ſon Notaire, dont il avoit eprouvé la foy.

*Nota 22. V. ſon titre.

Bar.461.§ 12.
Cotel.g.t.1.p. 60.
a Buch.cycl.p.1.
Ugh.t.6.p.518.
Leo,ep.29.c.2. p.494|42-p.485.

[1]Il dit qu'il les a envoyez *de latere ſuo*, [b]c'eſt à dire qu'ils eſtoient tirez de l'Egliſe Romaine, ou de celles qui luy eſtoient immediatement ſoumiſes. [2]Ils portoient en eux meſmes un eſprit de juſtice pour faire condanner l'erreur, & de douceur pour faire accorder le pardon au coupable s'il s'en rendoit digne. [3]Comme il falloit du temps pour regler ce qui regardoit un voyage de cette importance, [ils ne partirent [4]que vers la fin de juin.]

ep.28.p.492|31.c.2.p.497.
b 11.p.851.1.
ep.26.p.488.489.
ep.27.c.4.p.492.
V. 537.

[1]Cependant Saint Leon ayant trouvé l'occaſion d'un nommé Rodane, qui s'en alloit à Conſtantinople pour quelque affaire, il écrivit à Flavien le 21 de may, ſeulement pour luy donner avis qu'il avoit receu les lettres par leſquelles il l'avoit informé de toute l'affaire; differant à luy écrire plus amplement par celui qui les luy avoit apportées. Il témoignoit neanmoins par avance eſtre pleinement convaincu de l'hereſie d'Eutyche, & du zele de Flavien pour la foy; & il luy promet qu'il ne ſouffrira pas qu'il ſoit longtemps troublé par les efforts de ſes adverſaires. [2]Le 25 du meſme mois, il répondit à Theodoſe, loua ſa ſollicitude pour la foy; mais l'avertit de prendre garde à ne ſe pas laiſſer tromper par les artifices de quelques perſonnes. Pour le Concile que l'Empereur avoit indiqué, il luy répond en un mot, que s'il veut ordonner qu'il s'aſſemble en Italie, il luy promet qu'il verra bientoſt tous les ſcandales appaiſez, & la foy auſſibien que la paix regner par tous ſes Etats.

ep.11.p.473.
ep.15.p.476.

ARTICLE LVI.

De la lettre celebre de Saint Leon à Saint Flavien ſur l'Incarnation.

[SAINT Leon ſatisfit par ſa lettre datée du 13 juin, à ce qu'il avoit promis à Flavien de luy écrire plus amplement.] [1]Car il traita avec étendue dans cette lettre importante toute la queſtion de l'Incarnation, y ruinant egalement les deux er-

Leo,ep.14.p. 478-484|Libel. c.11.p.661.

Digitized by Google

Leo,ep.24.p. 470.479. a p.485. reurs oppoſées de Neſtorius & d'Eutyche. 'Il y maltraite fort ce dernier, [a]& conſent neanmoins qu'on luy pardonne entierement ſa faute, s'il en reconnoiſt la grandeur, s'il en gemit, & ſi pour ſatisfaire l'Egliſe, il condanne tous ſes mauvais ſentimens, & de

ep.31.p.497. vive voix & par écrit. 'Il marque autrepart qu'il conſent qu'on

ep.27.p.492. luy relaſche la ſentence dont il eſt lié, '& qu'on ne luy refuſe point la communion de ſon degré, [c'eſt à dire qu'on le réta-

ep.30.p.496. bliſſe meſme dans la dignité du ſacerdoce.] 'Ce fut un des ordres

p.496. qu'il donna à ſes Legats. 'Il aimoit mieux que cela ſe fiſt à Conſtantinople, [que dans le Concile d'Epheſe.]

ep.120.p.673. 'S. Leon travailla à faire que cette lettre fuſt entierement tirée de la doctrine de l'Evangile & des Apoſtres. C'eſt pourquoi il ne croyoit point qu'on y puſt rien changer, ni pour le ſens, ni

ep.25.31.p.485. 497. pour les expreſſions. 'Il l'envoya par les Legats qui alloient au Concile d'Epheſe. [b]On trouve quelquefois aprés cette lettre

b Conc.t.4.p.357-368. divers paſſages des Peres Grecs & Latins, pour prouver la foy

Leo,n.p.847. 848. des deux natures, 'ce fut S. Leon meſme "qui les y ajouta aprés le

V.§ 83, 85, 88.

c Genn.c.84 Marc.an.464. faux Concile d'Epheſe. [c]On croit, diſent Gennade & Marcellin, que ce fut S. Proſper qui dicta les lettres que Saint Leon écrivit à diverſes perſonnes contre Eutyche ſur la verité de l'Incarna-

Vig.n.p.84. tion. 'Et il peut y avoir eu "quelque part, quoique S. Leon y en ait toujours eu la principale,

V. Saint Proſper §

[Cette lettre à Flavien eſt un des plus illuſtres monumens de

Leo,ep.28.p.493. l'antiquité.] 'S. Leon y renvoie d'ordinaire ceux qui voudront

ep.16.54.p.489. 546. ſavoir ſa doctrine ſur l'Incarnation, '& meſme ce que l'Egliſe

d ep.25.p.483. croit & enſeigne ſur ce myſtere; [d]la jugeant aſſez forte pour con-

ep.97.c.1.p.633. firmer les Prelats, & aſſez claire pour inſtruire les laiques, 'ſans

ep.52.p.544. avoir beſoin ni d'explication, ni de défenſe, '& s'aſſurant qu'on

ep.103.c.2,p.545. n'y trouveroit rien qui ne fuſt conforme aux Peres, 'rien qui fuſt nouveau, rien qui s'écartaſt de la foy ancienne, & de la doctrine

ep.93.c.4 p.626. défendue avant luy par les Eveſques. 'C'eſt pourquoi il ſoutient qu'on ne pouvoit conteſter la doctrine de cette lettre confirmée par l'approbation du Concile general, & appuyée par les témoignages & l'autorité divine [de l'Ecriture & des Peres,] ſi l'on ne cherche à s'engager volontairement dans les tenebres de l'erreur.

["Nous verrons de quelle maniere elle fut receue en France, V.§ 86, 95. & par le Concile de Milan, & enſuite encore plus ſolennellement par celui de Calcedoine. Le faux Concile d'Epheſe pour lequel elle eſtoit particulierement deſtinée, "ne la voulut pas ecouter, V.§ 63,64. parceque Dioſcore y trouvoit la condannation de la perſonne

Digitized by Google

V. §

d'Eutyche, & des erreurs qu'il s'efforçoit d'établir. Mais auſſitoſt que la verité eut recouvré quelque liberté, "tous les Prelats d'Orient qui vouloient paſſer pour Catholiques la ſouſcrivirent.] 'Saint Leon ne craint pas de dire des le mois de juin 451, qu'elle eſtoit embraſſée par l'Egliſe univerſelle. 'Il dit encore depuis qu'elle avoit plu à toute la terre: [& depuis le Concile de Calcedoine elle a toujours paſſé dans l'Orient & dans l'Occident comme une regle aſſurée de la foy de l'Egliſe ſur l'Incarnation.] 'Ceux qui ont combatu cette foy, s'en ſont declaré les ennemis, comme ceux qui ont défendu l'une ſe ſont auſſi rendu défenſeurs de l'autre. 'Elle a ſuffi à Gennade pour mettre S. Leon au nombre des auteurs Eccleſiaſtiques. 'Le Concile de Rome ſous Gelaſe prononce anatheme à quiconque ne la recevra pas toute entiere avec reſpect, & qui en rejettera la moindre parole: [& c'eſt peuteſtre ſur cela] 'que S. Gregoire prononce auſſi anatheme à quiconque oſera parler contre la foy des quatre Conciles, ou contre la définition & le Tome de Saint Leon: 'car c'eſt le nom qu'on donne aſſez ſouvent à ſa lettre, auſſibien qu'à pluſieurs autres écrits [dogmatiques. Je penſe que rien n'a rendu S. Leon ſi celebre, & n'a tant contribué à luy attirer la veneration de toute l'Egliſe.]

ep.48.c.1.p.568. ep.120.p.673. Eva.l.3.c.3.p.358.c. Genn.c.70. Conc.t.4.p.1263.a. Greg.l.5.ep.2.p.647.d. Phot.c.219.p.824.825.

'Les Grecs dans leurs Ménées diſent qu'avant que de la compoſer, il travailla à obtenir la lumiere du Saint Eſprit, en paſſant pluſieurs jours dans les jeûnes, dans les veilles, & dans les prieres continuelles: ce qui fit que le Concile de Calcedoine la receut depuis comme une regle de la foy, dictée par le S. Eſprit meſme. [Cela eſt pris ſans doute] 'd'une hiſtoire celebre raportée par Jean Moſc, qui l'avoit ſceue de Mene Abbé d'un monaſtere 'pres d'Alexandrie, [a] & ce Moſc diſoit l'avoir appriſe de Saint Euloge d'Alexandrie. [b] Eſtant allé à Conſtantinople, diſoit Saint Euloge, j'eus l'avantage de loger avec l'Archidiacre de Rome le ſeigneur Gregoire, (c'eſt S. Gregoire le Grand,) qui eſt un homme d'un merite ſingulier. Il me raconta une action du tres ſaint & tres heureux Leon Eveſque de Rome, qu'il me dit "eſtre raportée dans les memoires de ſon Egliſe. Ce Pape ayant écrit à Saint Flavien Eveſque de Conſtantinople contre les heretiques impies Eutyche & Neſtorius, porta ſa lettre ſur le tombeau de S. Pierre le premier des Apoſtres, 'à qui il dit: Si j'ay fait des fautes parce- que je ſuis homme, corrigez les, vous à qui J. C. a confié ſon throne & ſon Egliſe. Il ne ſe contenta pas de prier: il jeûna, il coucha ſur la terre: Et au bout de quarante jours, Saint Pierre

Men.18.f b.p.193.194. Moſc.c.147.p.1120. a c.145.p.1119. b c.147.p.1120. Cotel.g.t.2.p.416. ἀμφίστιμι ἀξιόχρεως. p.417.

Digitized by Google

luy apparut lorſqu'il eſtoit en priere, & luy dit : Je l'ay lue, & je l'ay corrigée. Saint Leon prit ſa lettre de deſſus le tombeau de l'Apoſtre, & la trouva en effet corrigée de la main meſme de S. Pierre. « 449, de S. Leon 8 & 9.

p.417. 'Moſe aſſure enſuite avoir appris de Theodore Eveſque de Darnis en Libye, que S. Leon s'eſtoit apparu à luy par trois fois durant qu'il eſtoit "Camerier du meſme Saint Euloge, pour *remercier ce Patriarche de ce qu'il avoit défendu ſa lettre, 'comme on le voit encore "par les extraits de ſes écrits que Photius nous a conſervez. 'Quelque croyance qu'on veuille donner à ces viſions, les apparitions de Saint Pierre ſont moins conſiderables que la maxime de S. Pierre, qui nous apprend qu'il vaut encore mieux s'appuyer ſur les Prophetes, que ſur les viſions les plus indubitables. Ainſi la plus grande autorité de cette lettre, vient [de ce que l'approbation que l'Egliſe luy a donnée, nous aſſure qu'elle ſuit exactement la doctrine] des divines Ecritures, de la tradition de l'Egliſe, & du ſentiment commun des Peres, 'qui eſt l'eloge veritable que luy donne le Concile de Calcedoine.

Phot.cd.225.p.1644. *civitatem &c. &c.

Bar.449.5 29.31.

531.

Thdrt.ep.121.p.994.a. [Avant meſme ce Concile,] 'Theodoret des qu'il l'eut vue, ſe réjouit d'y avoir trouvé ce caractere Apoſtolique, & les meſmes veritez qu'il avoit appriſes de l'Ecriture & des Peres. 'Il benit Dieu d'avoir conſervé à ſon Egliſe une étincelle de la foy orthodoxe, ou plutoſt une grande flamme capable d'embraſer & d'allumer tout l'univers. 'Il y admira l'exactitude avec laquelle la verité y eſtoit expoſée, 'la ſageſſe ſpirituelle que Dieu avoit repandue dans le tres ſaint Eveſque qui l'avoit écrit, & la grace de l'Eſprit ſaint qui avoit parlé par ſa bouche. 'Vigile de Tapſe ſur la fin du V. ſiecle, a fait un livre entier par le conſeil de ſes ſaints freres, comme il dit, pour la défendre contre les objections & les calomnies d'un Eutychien, qui faiſoient neanmoins impreſſion ſur quelques perſonnes foibles. 'Le Pape Hormiſda dit qu'il eſt obligé de ſavoir & de défendre le Concile de Calcedoine, & "les deciſions de Saint Leon ſorties du cœur meſme des Apoſtres. C'eſt là, dit-il, qu'on trouve l'étendar de la foy, "le boulevar de la verité &c.

p.993.d.

ep.113.p.985.c.

p.986.a|144.p.1020.d.

Vig.in Eut.l.4. p.34.

Conc.t.5.p.147.e.

propugnaculum

Bib.P.t.4.1.p.438.e|439.a. 'Jean Maxence la cite dans ſa profeſſion de foy. [C'eſt proprement à cette lettre qu'il faut raporter] [a]ce que Pierre Diacre dit à S. Fulgence, qu'il reçoit les lettres de S. Leon. [b]Saint Fulgence meſme en raporte pluſieurs endroits, où ce glorieux Pontife, dit-il, avoit détruit l'impieté de toutes ſortes d'hereſies, en ex-

a Ful.ex P.5 13. p.281.

b ep.14.c.2.p.241.243.

s. profata de ipſis Apoſtolorum præcordiis inſitum.

itized by Google

primant d'une maniere admirable la vraie foy ſur l'Incarnation. [1]Le Concile d'Apamée[vers l'an 535,]embraſſa avec les quatre Conciles, cette epiſtre digne de toute ſorte de reſpect, comme une vraie colonne de la foy orthodoxe. [2]S. Ephrem d'Antioche en raporte divers endroits, & la défend contre les chicanes des Eutychiens, [3]montrant qu'on n'y trouve rien qui ne ſoit tout à fait conforme aux Peres. [b]Facundus la cite auſſi. [c]Caſſiodore qui le fait pluſieurs fois, dit que les paroles en brillent comme des éclairs. [4]Un ſaint Abbé de Luxeuil nommé Amat ſe la fit lire en approchant de la mort, pour unir à chaque article ſa foy avec celle de S. Leon, & faire voir, dit l'auteur de ſa vie, qu'il eſtoit entierement Orthodoxe.

[1] Conc.t.5.p.101. c.
[2] Phot.c.229.p.808.809.817.821-829.
[3] c.128.p.773-777.
[b] Fac.l.2.c.6.p.91.2.
[c] Caſſ.pſ.65.71. p.214.2|241.2.
[4] Vig.n.p.83.

[1]Baronius remarque qu'on la liſoit autrefois durant l'Avent, tant à Rome que dans toutes les autres Egliſes de l'Occident. [1]On le trouve en particulier de celles de France.

[1] Bar.449.§ 32.
[1] Leo,n.p.275.56.

ARTICLE LVII.

S. Leon écrit au Concile d'Epheſe, & à diverſes perſonnes ſur Eutyche: De Julien de Cos.

[1]NOUS avons pluſieurs lettres de S. Leon datées du meſme jour que celle de Saint Flavien, c'eſt à dire du 13 juin 449. Dans toutes ces lettres il renvoie pour le dogme à celle qu'il adreſſoit à S. Flavien: Il y parle auſſi des Legats qu'il envoyoit au Concile d'Epheſe, [& c'eſtoient eux ſans doute qui en devoient eſtre les porteurs.] [1]Il écrivit donc de nouveau à Theodoſe, pour l'aſſurer qu'il envoyoit ſes Legats au Concile d'Epheſe, ſans demander qu'on le tinſt en Italie. [1]Il y parle d'Eutyche plus fortement que dans les autres qu'il avoit écrites à ce prince, parcequ'il avoit vu les actes de ſa condannation.

[1] Leo,ep.25-31.p.449-485.a
[1] ep.26.p.485.489.
[1] p.488.

[1]En écrivant à l'Imperatrice Pulquerie dans ſon epiſtre 30, il s'étend un peu davantage ſur le dogme combatu par l'hereſiarque, & il prie cette ſainte Princeſſe de rendre à l'Egliſe en cette occaſion les meſmes ſervices qu'elle luy avoit rendus en d'autres, & de travailler à éteindre ce feu né de l'ignorance d'Eutyche, avant qu'il ſe ſoit fortifié. [1]Les violences de Dioſcore empeſcherent que les Legats de S. Leon ne rendiſſent cette lettre à Pulquerie: [1]Que ſi elle euſt eſté rendue, S. Leon croit qu'elle euſt pu empeſcher les maux que produiſit l'aſſemblée d'Epheſe. S. Leon luy en renvoya une copie le 15 d'octobre. [1]Mais le P. Queſnel croit

[1] ep.30.p.492.
[1] Conc.t.4.p.511.b
[1] Leo,ep.41.c.2. p.512.
[1] n.p.850.2.&c.

Digitized by Google

qu'il y ajouta diverſes choſes, & en retrancha quelques autres, & que c'eſt celle qu'il a miſe la 27e dans ſon edition. Cette 27e contient preſque tout ce qui eſt dans la 30e, & ſouvent en meſmes termes; mais elle eſt beaucoup plus ample, ſurtout pour la refutation du dogme d'Eutyche. Elle eſt datée dans les imprimez du meſme jour 13 de juin 449: & dans les meilleurs manuſcrits elle eſt ſans date, n'ayant plus eſté neceſſaire de la dater en la renvoyant, ni d'y parler des Legats, qui eſt ce qu'elle a de moins que l'autre.

ep.29.c.2.p.494. 'S. Leon écrivit auſſi le 13 de juin au Concile d'Epheſe, en y envoyant les Legats qui y devoient aſſiſter en ſon nom, & y établir d'un commun accord avec les autres ce qui ſeroit le plus c.1.p.493.494. agreable à Dieu.'Il y ſuppoſe Eutyche certainement coupable c.2.p.494. d'une erreur viſible & groſſiere; 'à quoy il ajoute, que puiſque l'Empereur par un ſentiment de pieté & de religion avoit neanmoins voulu aſſembler les Eveſques, afin de condanner toutes ler erreurs par un jugement plus authentique, il falloit commencer par ce point, & enſuite parler du rétabliſſement d'Eutyche, p.494. en cas qu'il renonçaſt à ſes mauvais ſentimens.'Il marque auſſi qu'il a écrit plus amplement ſur cette matiere à S. Flavien.

[Comme il eſt aſſez naturel que les moines prennent le parti des moines, & comme Eutyche avoit particulierement travaillé à inſpirer l'erreur & la rebellion aux monaſteres de Conſtantinople,] ep.28.p.492.493. 'S. Leon jugea à propos d'écrire par ſes Legats aux Abbez de ces monaſteres, dont il ne nomme que Fauſte & Martin, pour les exhorter à deteſter avec luy l'erreur d'Eutyche, & leur apprendre la verité des inſtructions de leur Eveſque, à qui il en avoit écrit amplement.

[Nous avons parlé''ci-deſſus de Julien Eveſque de l'iſle de Cos dans l'Archipelage, qui avoit aſſiſté au mois de novembre 448 au jugement d'Eutyche, & au mois d'avril 449, à l'examen qu'on ep.61.71.p.557. 570. avoit fait des actes de ce meſme jugement.'Ainſi il avoit une connoiſſance particuliere de tout ce qui s'eſtoit paſſé dans cette affaire.'Il eſtoit d'Italie,'& avoit eſté nourri dans l'Egliſe Romaine. p.557. [a] ep.86.c.2.p. 611. [b] c.4.p.612.102. p.643. 'C'eſt pourquoi il ſavoit la langue latine, auſſi bien que celle des Grecs,[parmi leſquels il vivoit; & il conſerva toujours beaucoup d'union avec S. Leon.] [c] Ce Saint de ſon coſté fait profeſſion d'eſtre [c] ep.66.81.p.565. 602. ſon ami particulier,[d] & de le regarder comme une partie de luy [d] ep.98.p.638. meſme.[e] Il avoit beaucoup de confiance en luy, ayant connu par [e] ep.71.p.570. beaucoup d'experiences de quoy il eſtoit capable: & il luy donna auſſi fort ſouvent des marques de l'eſtime qu'il en faiſoit.'Il ep.25.p.488. trouvoit

trouvoit en luy beaucoup d'erudition. [1]Il avoit ſouvent eprouvé ſa foy, [2]& s'en tenoit entierement aſſuré. [3]Il y voyoit meſme un grand zele pour la pureté de la foy, le meſme Eſprit ſaint leur ayant appris à tous deux la meſme doctrine & la meſme verité. [4]Les maux de l'Egliſe leur cauſoient à l'un & à l'autre une ſenſible douleur. [5]Auſſi Saint Leon ne craignit point de luy donner de grands emplois pour la défenſe de la foy; & il reconnoiſt qu'il s'en eſtoit acquité avec beaucoup de vigilance, [6]de pieté, & d'exactitude.

devoit.

[1] ep.70.p.570.
[2] ep.84.p.608.
[3] ep.25.31.p.486. 496.
[4] ep.91.p.619.
[5] ep.88.p.614.
[6]

[1]Son zele pour la foy l'ayant donc porté à écrire à S. Leon par un Diacre nommé Baſile, [2]S. Leon qui receut cette lettre peu de temps avant le 13 de juin, [3]fut ravi de le trouver uni avec luy dans les meſmes ſentimens. [4]Il luy écrivit une lettre aſſez courte, qui apparemment luy devoit eſtre rendue par ſes Legats, où il ſe declare neanmoins tres fortement contre Eutyche. [5]Mais il luy en écrivit une autre datée du meſme jour 13 de juin, [6]& qui devoit eſtre portée par Baſile, [7]où il fait une refutation aſſez ample de l'erreur d'Eutyche, [a]en priant Julien de ſe joindre à luy ou à ſes Legats, pour reſiſter courageuſement au progrés de cette erreur. [8]Il demandoit en 453 des nouvelles de cette lettre à Julien, ne ſachant ſi elle luy avoit eſté rendue. [Et les brouilleries du faux Concile d'Epheſe purent bien empeſcher ou qu'il ne la receuſt, ou qu'il ne mandaſt à S. Leon qu'il l'avoit receue.

[1] ep.25.p.485.485.
[2] ep.31.p.495.
[3] p.496/25.p.486.
[4] ep.31.p.496. 497.
[5] ep.25.p.488.
[6] ep.86.c.4.p.612.
[7] ep.25.p.486-488.
[a] p.486.
[8] ep.86.c.4.p.612.

Voilà les lettres que S. Leon écrivit, ou plutoſt qu'il ſigna, le 13 de juin. Il s'y declare hautement pour S. Flavien, & ſuppoſe qu'Eutyche eſtoit legitimement depoſé, & ne pouvoit eſtre rétabli qu'en demandant pardon. C'eſt ſans doute pour ce ſujet que] le Concile de Calcedoine dit que S. Leon luy avoit oſté ſa dignité.

Conc.t.4.p.835. a.

ARTICLE LVIII.

Diverſes lettres de S. Leon : S. Pierre Chryſologue répond à Eutyche.

[1]COMME les Legats furent encore quelqués jours avant que de partir, Saint Leon [ayant trouvé quelque voie plus promte,] écrivit encore le 17 un billet à S. Flavien, où il ne faiſoit que luy confirmer ce qu'il luy avoit déja mandé par ſa lettre du 21 de may, craignant peuteſtre que cette lettre ne luy euſt pas eſté rendue. [2]Et l'inquietude qu'il avoit pour la foy, faiſoit qu'il menageoit toutes les occaſions qu'il rencontroit d'écrire à

[1] Leo, ep.32.p.497.
[2] ep.31.p.504.

Digitized by Google

ce Saint, pour l'aider par la conſolation que ſes exhortations luy donnoient, & par la part qu'il prenoit à ſes travaux, à ſoutenir ſans ceder tout ce que les ennemis de la verité luy pouvoient faire ſouffrir, à cauſe qu'il ſe declaroit le défenſeur de la foy. 449. de S. Leon 8 & 9. *ſtimulis*

ep.33.p.498. Le 20 de juin Saint Leon écrivit auſſi une nouvelle lettre à Theodoſe, où il s'excuſe de ce qu'il n'alloit pas luy meſme au Concile.

[Nous n'avons point parlé juſqu'ici de la réponſe que fit Saint Pierre Eveſque de Ravenne à la lettre qu'Eutyche luy avoit écrite,] parceque cette réponſe ſemble n'avoir eſté envoyée qu'aprés la grande lettre de Saint Leon à Flavien;[a] & ainſi elle peut avoir eſté portée par les Legats.[b] Ce Saint y témoigne d'abord beaucoup de douleur, de voir que l'on diſputoit encore d'une choſe qui devoit eſtre auſſi certaine dans l'Egliſe, que la foy de l'Incarnation. Mais pour ſavoir qui avoit tort d'Eutyche ou de Flavien, il dit que c'eſt une choſe dont il ne peut pas eſtre juge, puiſqu'il n'avoit entendu qu'une partie, Flavien ne luy ayant point écrit ſur ce ſujet; & que s'il y avoit quelque choſe à decider ſur la foy, l'amour de cette meſme foy, & le ſoin de garder la paix & l'unité, ne luy permettoient pas de ſe faire conjointement avec l'Eveſque de Rome: & qu'ainſi tout ce qu'il luy pouvoit conſeiller, c'eſtoit d'ecouter avec ſoumiſſion ce que cet Eveſque avoit écrit. V.542. p.477.c.2|n.p. 840.2. a n.p.840.2. b t.1.p.477.c.1. NOTE 23. *extra conſenſum.*

[Il ne pretendoit pas ſans doute, qu'il ne luy fuſt pas permis de juger un de ſes dioceſains qui euſt publié des erreurs contre la foy; car il euſt dû ſur cela condanner S. Flavien. Mais la cauſe d'Eutyche eſtant née bien loin de luy, & ne le regardant point en particulier, ni autrement, que comme elle regardoit tous les Eveſques à qui Eutyche pretendoit avoir appellé, c'euſt eſté une temerité contraire à l'union qui doit eſtre entre les Eveſques, de s'en vouloir rendre le juge, ſans agir de concert avec le premier de tous les Eveſques, en eſtant ſi proche, & ayant tant de facilité de ſe joindre à luy. Et il avoit encore une obligation particuliere de s'unir aux Papes, ſi c'eſtoit d'eux, comme on le pretend, que l'Egliſe de Ravenne avoit obtenu dans ce temps là meſme l'honneur & la juriſdiction de metropole. Il eſt certain auſſi que Saint Pierre n'avoit pas droit de connoiſtre d'une choſe jugée par le Concile de Conſtantinople, à moins qu'il ne fuſt joint au Pape, & aux autres qui avoient droit d'en juger enſemble.]

ep.34.p.503. Les Legats eſtant partis de Rome [vers la fin de juin,] Saint

Digitized by Google

Leon receut une lettre que S. Flavien luy écrivoit par un Diacre nommé Basile, comme celui par qui Julien de Cos luy avoit écrit. [On ne voit pas que cette lettre continst rien de considerable.] Flavien le prioit de luy renvoyer Basile, il le fit, [& ce fut sans doute par luy] qu'il luy répondit le 23 de juillet. Il l'encourage par cette lettre à combatre genereusement pour la verité. Il l'exhorte aussi à employer les remedes de la patience, & les remontrances paternelles, pour tascher de vaincre la folie & l'obstination de ceux qui ayant pour le corps l'age des vieillars, n'avoient pour l'esprit que l'imprudence des enfans. ep.25.p.455.

Il se servit de l'occasion d'une personne de qualité nommée Eupsyque, pour luy écrire encore le 11 d'aoust. Le sujet de cette lettre est pour luy reprocher comme son ami de ce qu'il ne luy répondoit pas; & le prier de luy écrire le plus promtement & le plus souvent qu'il pourroit, afin de luy apprendre des nouvelles de ce qui le regardoit luy & ses Legats, & des affaires de l'Eglise, lesquelles luy donnoient alors beaucoup d'inquietude, [& certes avec sujet.] ep.35.p.504. ep.34.p.503. ep.35.p.504.

ARTICLE LIX.

Saint Leon se réjouit de l'ordination de Ravenne Evesque d'Arles: Il écrit à Saint Rustique de Narbone.

SAINT Leon en attendant qu'il sceust ce qui se passoit à Ephese, récrivit le 26 d'aoust aux Evesques de France. Car Saint Hilaire Evesque d'Arles estant mort [le 5 may de cette année,] Ravenne [Prestre de la mesme Eglise,] fut elu pour luy succeder, comme Dieu l'avoit revelé à S. Hilaire le jour mesme de sa mort. S. Hilaire l'avoit envoyé à Rome [en 445,] pour se justifier envers le Pape, mal satisfait, comme nous avons dit, de sa generosité. Ainsi Saint Leon l'avoit connu des ce temps là, & en avoit conceu & témoigné de l'estime, particulierement à cause de la douceur & de la saintеté de ses mœurs. Leo, ep.36.p.505. p.744.c.17. ep.36.37.p.505. 506. a p.538.

Mais s'il se faisoit aimer par une moderation tranquille, il ne se faisoit pas moins estimer par la vigueur avec laquelle il soutenoit l'autorité de son ministere. Il estoit d'ailleurs fort instruit des regles de la discipline, capable d'assister un grand nombre de personnes par le secours [de ses lumieres,] & de les animer à la vertu par son exemple; de sorte qu'il se trouvoit tres propre à estre l'ornement & le soutien de toute l'Eglise. C'est ce qui fit ep.36.p.505. ep.37.p.505. ep.36.p.505.

NOTE 24. V. S. Hilaire d'Arles 520.

Digitized by Google

que le Clergé, les perſonnes de qualité, & le peuple de la ville d'Arles, ayant tous deſiré d'avoir pour Eveſque une perſonne dont les mœurs eſtoient ſi dignes de l'epiſcopat, il fut elu d'un commun conſentement & ſans aucun trouble, & conſacré par douze Eveſques, dont le chef eſtoit Conſtantin, que l'on croit avoir eſté Eveſque de Die. [a]Ces Prelats manderent auſſitoſt ſon ordination à S. Leon, & luy rendirent un témoignage avantageux de ſa vertu. Ravenne luy écrivit auſſi ſans doute ſur ſa promotion, par quelques Eccleſiaſtiques de ſon Egliſe qu'il luy deputa.

Gall.chr.t.2.p. 554.2.c.
a Leo,ep.36.p. 505.538.51.
ep.37.p.506.
ep.38.p.507.

S. Leon apprit cette nouvelle avec joie, non ſeulement à cauſe de l'elevation de Ravenne qu'il aimoit, mais auſſi à cauſe de l'avantage que l'Egliſe d'Arles en pouvoit tirer. Il manda aux Eveſques qu'il appuyoit par ſon jugement ce qu'ils avoient fait, le trouvant conforme aux regles des Canons, & aux inſtitutions Apoſtoliques, [quoiqu'apparemment il euſt ſouhaité que l'ordination ſe fuſt faite par l'Eveſque de Vienne, "qu'il avoit établi metropolitain au prejudice de celui d'Arles. Mais il avoit d'autres affaires plus importantes à ſolliciter.] Il exhorta Ravenne à répondre à ce que luy & les autres attendoient de ſa vertu & de ſa capacité, à obſerver exactement les regles de l'Egliſe, [b]à s'acquiter de ſon devoir avec vigilance, & en meſme temps "avec une ſage moderation. Mais que cette moderation, luy dit-il, ſoit accompagnée d'autorité: Car il faut que la bonté faſſe aimer la force de la conſtance, que la douceur tempere la rigueur de la juſtice, que la patience arreſte l'ardeur du zele. Il faut fuir le faſte & l'orgueil qui eſt bien proche de ſa ruine, & aimer l'humilité qui merite toujours de croiſtre & de s'elever. [Je ne ſçay s'il ne craignoit point que Ravenne n'euſt autant de vigueur que Saint Hilaire.]

ep.36.p.505.
V. S. Hilaire d'Arles 518.
p.505|ep.37.p. 506.
ep.37.p.506.
b p.36.p.504.
ep.37.p.506.
temperans.

Le meſme jour 26 d'aouſt il luy écrivit une autre lettre, ſur ce que ſes deputez l'avoient averti, qu'un certain coureur nommé Petronien, ſe vantoit dans les Gaules d'eſtre Diacre de l'Egliſe Romaine, & en cette qualité, alloit d'Egliſe en Egliſe. Saint Leon aſſure Ravenne qu'il ne l'eſtoit point, le prie de le faire ſavoir à tous les Eveſques de la province, & de faire refuſer la communion à cet impoſteur, & l'avertit de veiller pour ne ſe pas laiſſer ſurprendre à des fourberies ſemblables qui peuvent avoir de faſcheuſes ſuites. L'approbation que S. Leon donna à l'ordination & à la perſonne de Ravenne, fut receue avec beaucoup de joie par les Eveſques de France; & ils l'en remercierent

ep.38.p.507.
p.533.

Digitized by Google

*dans une lettre qu'ils luy écrivirent peu de temps aprés.

*V. S 86, 95. [Nous pouvons mettre, ſi nous voulons, en ce temps-ci]'la lettre de S. Leon à S. Ruſtique de Narbone, par laquelle il éclaircit divers doutes que Ruſtique luy avoit propoſez ſur la diſcipline,'& rendit encore un grand ſervice à l'Egliſe, en encourageant ce ſage medecin des ames à continuer de travailler à leur gueriſon, ſans s'abatre,"comme il faiſoit, par les ſcandales, & par les oppoſitions qu'il trouvoit à ſes bons deſſeins. ep.1.p.405-412. p.405.406.

V. S. Ruſtique.

[Il faut paſſer de l'Occident à l'Orient, où S. Leon trouva des ſujets de douleur capables de l'abatre luy meſme, quelque force & quelque courage qu'il euſt,]'ſi J.C, comme il le mande à S. Ruſtique, n'eſtoit la force & le conſeil des Eveſques, ſans lequel ils ne peuvent rien, & avec lequel ils peuvent tout. p.406.

ARTICLE LX.

Des Eveſques qui ſe trouverent au Concile d'Epheſe: Flavien traité tout d'abord d'ennemi de l'Empereur.

[LEs Legats que S. Leon avoit envoyez au Concile general convoqué à Epheſe, furent droit à Epheſe ſans paſſer à Conſtantinople,]'puiſqu'ils vouloient y aller aprés le Concile pour rendre à Pulquerie la lettre que le Pape leur avoit donnée pour elle.'Ils paſſerent à Delos, & ils y perdirent"le Preſtre René.'On eſperoit qu'ils ſeroient le remede des maux dont l'Egliſe eſtoit affligée dans l'Orient. Mais ils ne venoient que pour eſtre témoins de l'augmentation de ces meſmes maux. Conc.t.4.p.51.b.

V. la note 21. p.1079.d. Thdrt.ep.123.p. 986.a.b.

[Eſtant donc arrivez à Epheſe,]'ils furent chez Saint Flavien, qui les receut avec la joie & tout le bon traitement qu'on ſe peut imaginer. Il leur donna à diſner, &"les logea chez luy, [peuteſtre la premiere nuit, & juſqu'à ce qu'ils euſſent trouvé une maiſon.]'Cela parut ſuffiſant à Eutyche pour declarer qu'ils luy eſtoient ſuſpects, & les recuſer.[Ils euſſent peuteſtre mieux fait d'aller d'abord chez Eſtienne Eveſque d'Epheſe,]'qui[ſelon l'obligation de ſa charge]faiſoit profeſſion d'hoſpitalité.'Il receut en effet"chez luy Euſebe Eveſque[de Dorylée,]Elpide Preſtre de Saint Flavien, ſes Diacres,'& tous les Eccleſiaſtiques qui l'avoient accompagné. Il les admit ſans difficulté à ſa communion, & leur témoigna toute ſorte d'affection: En un mot, il les receut comme un Eveſque eſtoit obligé de les recevoir. Conc.p.145.c. c. p.111.et d.e. p.111.d.

Note 25.

'On vit deſlors ce qu'on devoit attendre de ce Concile; & p.111.e.

Digitized by Google

comment on avoit deſſein d'y traiter toutes choſes par la vio-
p.112.c. lence & par la force. [Car [le Comte] Elpide & [le Tribun [Eulo-
ge, accompagnez d'environ 300 perſonnes, partie de leurs ſol-
dats, partie des moines d'Eutyche, s'en vinrent à l'eveſché me-
nacer Eſtienne de le traiter comme un criminel d'Etat, & de luy
faire meſme perdre la vie, parcequ'il avoit receu chez luy des
ennemis de l'Empereur. Eſtienne leur répondit, à ce qu'il pre-
tend, que ſi ces Eccleſiaſtiques avoient fait des fautes, il n'y pre-
noit point de part; mais que n'eſtant point condannez, il n'avoit
pu eſtant Eveſque leur refuſer ni l'hoſpitalité, ni la communion.
[Eſtienne ne dit point ce qu'il fit enſuite. Mais il y a apparence
qu'il attira ſur luy la colere de Dieu & des hommes par la ma-
p.698.a. niere dont il traita Saint Flavien.] Car lorſqu'il fut depoſé par le
Concile de Calcedoine au ſujet de ſa diſpute contre Baſilien,
tout le Concile s'écria que c'eſtoit un effet de la puiſſance de ce
ſaint Martyr, dont Dieu vengeoit les injures.

[Flavien s'eſtoit donc rendu à Epheſe avec pluſieurs de ſes
p.251.2.b. Eccleſiaſtiques.] Dioſcore n'avoit pas manqué de s'y rendre
auſſi avec les Parabolans [d'Alexandrie, qui eſtoient l'appui le V.S.Cyrille
p.1079.d. plus ferme de la puiſſance ſeculiere de ſon ſiege.] Aprés eux les §4.
principaux du Concile [eſtoient Domnus d'Antioche,] Juvenal
de Jeruſalem, Thalaſſe de Ceſarée [en Cappadoce,] Euſtathe
de Beryte, Euſebe d'Ancyre, & Baſile de Seleucie en Iſaurie.
p.116.e. On y peut remarquer encore Eſtienne d'Epheſe, Cyr d'Aphro- Ib.§47.
p.117. diſiade en Carie, Diogene de Cyzic, Photius de Tyr, Eſtienne
d'Hieraple, Attique de Nicople en Epire, Olympe de Conſtan-
cie en Cypre, Symeon d'Amide, Seleuque d'Amaſée, Urane
d'Himeres, Etheric de Smyrne, Auxilaüs des Sarrazins [de
p.120. Parembole,] & Meliphthongue de Juliople. [a] Anaſtaſe de Theſ-
a Leo, ep.43.p. 514. ſalonique [qui avoit ſuccedé à Rufe en 435 au pluſtard,] fut V.Sixte H.
preſt d'y venir. Mais la main favorable de Dieu le retint par di-
vers obſtacles qu'il luy envoya, depeur qu'il n'euſt pas aſſez de
force pour arreſter la fureur impie de Dioſcore, ſoutenue par
les armes & les ſoldats de l'Empereur; ou que s'il euſt eu le cou-
rage de ne prendre point de part aux crimes qui s'y commirent,
Conc p.116.117. il n'y receuſt un traitement indigne de luy. Quintille d'Heraclée
p.80.b. tenoit ſa place dans le Concile. Cette Heraclée eſtoit dans la
[premiere] Macedoine.

[Il devoit y avoir environ 120 Eveſques dans cette aſſemblée,
p.140.d. ſelon ce que nous avons dit ci-deſſus.] On marque en effet, qu'il V.S 50.
p.113.d. y en avoit 120 ou 130, ou en tout 135. [b] Le commencement des
b p.116-120.

Digitized by Google

actes en nomme 125, ſelon le grec, ou 126, ſelon le latin, qui eſt d'ordinaire plus correct, avec quatre Preſtres deputez de Dorothée de Neoceſarée, de Patrice de Tyanes, d'Eunome de Nicomedie, & de Calogere de Claudiople dans le Pont, [tous metropolitains.] Il y en a de plus 13 de nommez dans la derniere ſignature, [qui ne le ſont pas à la teſte du Concile; comme auſſi il y en a neuf marquez en cet endroit qui ne ſe trouvent point dans l'autre. On peut mettre encore entre les Eveſques du Concile,] S. Leon, Anaſtaſe de Theſſalonique, Cyriaque d'Heraclée en Thrace, Domnus d'Apamée en Syrie, Theoctiſte de Peſſinonte, Conſtantin de Melitine, qui y avoient envoyé des Eveſques: [De ſorte qu'on y peut conter 149 Eveſques, dont dix n'y eſtoient que par leurs deputez. Ainſi il y a faute] dans un auteur qui dit qu'ils eſtoient environ 360. p.321. p.117.321. p.1079.d.

[Eutyche & Barſumas ne manquerent pas auſſi de ſe rendre à Epheſe,] chacun bien accompagné de ſes moines, [a] qui ſeconderent fort bien les ſoldats, [b] nommément ceux de Barſumas. [Domnus d'Antioche n'avoit pas eu aſſez de ſoin, ou peuteſtre aſſez de credit pour ſuivre le conſeil que Theodoret luy avoit donné, de n'amener avec luy que des Eveſques qu'il ſauroit eſtre amis de la verité, pour n'eſtre pas trahi par les ſiens, & d'en amener le plus grand nombre qu'il pourroit, pour n'eſtre pas opprimé par ſes adverſaires.] Je ne trouve dans le Concile qu'environ 15 Eveſques du patriarcat d'Antioche, & entre ceux là il y en a pluſieurs que Theodoret ne luy avoit pas conſeillé ſans doute de mener, comme Photius de Tyr, Euſtathe de Beryte, & Urane d'Himeres. [Mais l'Empereur pouvoit les avoir mandez nommément,] & cela paroiſt particulierement d'Euſtathe de Beryte. a p.111.e|Liber.c. 12.p.73. b Conc.p.129.c. 6 p.140.a. p.117. p.113.a|469.a.

ARTICLE LXI.

Dioſcore preſide au Concile: Des violences qu'on y exerça.

IL eſt indubitable que Dioſcore preſidoit à ce Concile, [c] comme Theodoret l'avoit prevu. Il y preſidoit, [ſoit par la dignité de ſon ſiege, l'Eveſque de Rome eſtant abſent, & celui de Conſtantinople regardé comme partie, & non comme juge; ſoit en vertu du pouvoir que l'Empereur luy en avoit donné; ſoit par l'un & l'autre enſemble;] Theodoſe ayant fondé ſur les Canons le pouvoir qu'il luy avoit donné de preſider. Liberat dit c Conc.t.4.p.423.b. c Thdrt.ep.112. p.983.a. Conc.p.109.d.e. Liber.c.12.p.73.

Digitized by Google

que les Legats du Pape voulurent luy diſputer ce droit, & pretendirent qu'il leur appartenoit.[''Mais il eſt à craindre qu'il ne ſe trompe ſur ce point, auſſibien que ſur un autre qu'il avance en meſme temps.] Note 26.

Conc.p.113.a|124.a.b|323.a.b|468.469.1079.d. 'Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſe de Ceſarée, Euſebe d'Ancyre, Euſtathe de Beryte, & Baſile de Seleucie, avoient encore receu de l'Empereur quelque pouvoir particulier pour ce Concile;[ce qui eſt aſſez ſurprenant du dernier, qui avoit eſté des juges d'Eutyche;]'& il ſe met luy meſme du nombre de ceux qui devoient plutoſt eſtre jugez que juges dans l'aſſemblée d'Epheſe. [Dioſcore pour ſe decharger d'une partie de ſa faute, ou pour avoir des compagnons de ſa condannation,]'pretendit à Calcedoine que Juvenal & Thalaſſe avoient meſme receu de l'Empereur autant de pouvoir que luy dans le Concile:[mais aſſurément il n'euſt pas ſouffert qu'ils l'euſſent pretendu à Epheſe.]'Et en effet, la lettre de l'Empereur luy donnoit à luy tout le pouvoir, & ne laiſſoit aux deux autres que l'honneur d'appuyer ſes ſentimens. Auſſi c'eſt toujours luy que S. Leon blaſme de tout le mal qui ſe fit dans le Concile: en quoy il a eſté ſuivi de toute la poſterité.]'Cela n'empeſche pas qu'on n'en ait auſſi beaucoup blaſmé Juvenal,[a]qui y ſignala ſon ignorance, dit Saint Leon, comme Dioſcore ſa malignité.[b]Quelques uns y joignent Thalaſſe, & en general ceux à qui l'Empereur avoit donné un pouvoir particulier.'Au lieu de Thalaſſe, S. Leon met Euſtathe de Beryte,[c]de quoy on ne voit pas bien la raiſon.

p.140.b.c.

p.111.112.a.

p.109.

p.113.a.c.d|Leo, ep.60.c.3.p.556.

a Leo,ep.65.c.1. p.564.

b Conc.p.113.a.

Leo,ep.60.c.3.p. 556.

c n.p.861.a.

[Quoique S. Leon n'ait jamais cru que ce Concile fuſt neceſſaire,]'il n'euſt pas neanmoins laiſſé d'eſtre utile à l'Egliſe, ſi Dioſcore y euſt agi avec la moderation digne d'un Eveſque, & s'il euſt laiſſé à chaque Eveſque ſelon la coutume, la liberté de dire ſon ſentiment;[mais au contraire on n'y vit regner que le trouble & la violence.]'Les ſoldats, & des moines[que l'on craignoit autant que les ſoldats,]en formerent les deciſions:'mais les paroles[menaçantes]de Dioſcore n'eſtoient pas moins terribles que les ſoldats & les moines.'Des intereſts particuliers qu'on couvroit du pretexte de la religion, y firent recevoir à toute l'Egliſe, par l'impieté de quelques uns, de profondes plaies, & en ſes Prelats, & en ſa diſcipline, & meſme en ſa foy.'Aucun Eveſque n'y garda l'ordre &''la gravité digne de ſon rang. Tout s'y fit ſans aucune vue ni aucun reſpect pour Dieu. On ne ſongea qu'à ſatisfaire la temerité & l'injuſtice de ceux qui vouloient condanner des perſonnes qu'ils n'aimoient pas.'Celui qui y tenoit la premiere place,

ep.40.c.1.p.510.

Vict.T.chr. Conc.p.251.b.

Leo,ep.40.c.1.p. 510.

p.529.

mensuram.

ep.41 c.2.p.512.

Digitized by Google

place, y faiſoit paroiſtre non l'equité de ſon jugement, mais ſon emportement & ſa fureur. Le Pharaon d'Egypte y parut digne d'eſtre le predicateur d'une erreur ſortie de l'enfer : Car agiſſant [non en paſteur, mais] en cruel tyran de l'Egliſe, il employoit des troupes ſeditieuſes, & les mains ſanguinaires des ſoldats pour faire violence à ceux qu'il devoit honorer comme ſes freres, & les contraindre de [ſouſcrire] à ſes blaſphemes abominables, comme s'il euſt voulu confirmer ce que le Sauveur nous apprend, que l'homicide & le menſonge n'ont qu'un meſme pere. On peut juger de ce que faiſoit Dioſcore dans une aſſemblée où il eſtoit le maiſtre, par la maniere haute & imperieuſe dont il agit dans le Concile de Calcedoine, où tout le monde ſe declaroit contre luy.

vaſtator.

Conc.p.251.2.c.

Outre les moines & les ſoldats qui y entrerent ſur la fin, il y avoit un grand nombre de perſonnes, Parabolans, & autres, que Dioſcore avoit ramaſſez, employant les richeſſes de ſon Egliſe à ſe rendre le maiſtre & le dominateur de ſes confreres. Ces troupes confuſes luy ſervoient à jetter l'epouvente dans l'eſprit des Eveſques, par le bruit & le tumulte qu'elles faiſoient. Theodoret dit que des gents infectez de l'erreur de Valentin, avoient donné bien de l'argent pour faire condanner ceux qui eſtoient ennemis de cette erreur. [Il paroiſt auſſi que Dioſcore avoit taſché de prevenir les Eveſques en leur parlant en particulier en faveur d'Eutyche.] Car on voit qu'il en uſa ainſi à l'égard d'Etheric de Smyrne.

p.251.2.b.
p.382.a.
p.113.d|140.a.
Thdrt.ep.145. p.1021.d.
Conc.t.4.p.184. e.

ARTICLE LXII.

Ordre des ſeances : Les juges d'Eutyche declarez parties : Les Notaires ſuſpects à Dioſcore, chaſſez.

LE Concile avoit eſté indiqué, comme nous avons dit, pour le premier d'aouſt, & on le tint le [lundi] 8 du meſme mois dans l'egliſe de la Sainte Vierge, [où l'on avoit tenu le Concile œcumenique 18 ans auparavant.] Dioſcore prit la premiere place, aſſis un throne elevé, où il avoit un marchepié. Jule Eveſque [de Pouzolles] qui repreſentoit le Pape, eſt nommé aprés luy dans les actes. Domnus d'Antioche ne fut placé qu'aprés Juvenal [par un renverſement viſible de l'ordre.] Flavien ne tint que le cinquieme rang : ce qui faiſoit voir qu'on le regardoit [non ſeulement comme partie, mais meſme] comme un coupable déja con-

Conc.t.4.p.115. b.
p.115.b.
p.251.2.d|254.2. a.
c.
NOTA 27.

Digitized by Google

p.1:c.b. c. damné. 'Aprés les Evesques on donna rang à Barsumas audessus des autres Prestres deputez des metropolitains absens. 'Le Diacre Hilaire Legat du Pape, fut mis le dernier avec le Notaire Dulcice. p.125.a. 'Le Comte Elpide & Eulogе y estoient aussi.

[Eusebe de Dorylée n'est point nommé entre les Evesques du Concile,] p.112.d. 'quoiqu'il fust venu à Ephese: a p.145.a.b. & lorsque Flavien demanda qu'on le fist venir, on dit que l'Empereur l'avoit defendu. p.115.116. 'Une partie au moins de ceux qui avoient assisté au jugement d'Eutyche, estoient en rang avec les autres, aussibien que Saint Flavien. Mais l'Empereur avoit ordonné qu'ils n'auroient point de voix non plus que ce Saint, & ne tiendroient point lieu de juges. Mar.conc.l.5.c. 5.§ 2.p.17. 'Surquoi Mr de Marca tres habile en ces matieres, dit que c'estoit une violence ouverte, toute contraire aux Canons & aux regles des jugemens ecclesiastiques: & il le dit de Saint Flavien comme des autres. [On ne voit point en effet que ni S. Alexandre, ni les autres Evesques d'Egypte qui avoient condanné Arius, aient esté ostez du nombre de ses juges dans le Concile de Nicée. S. Cyrille qu'on peut dire avoir condanné Nestorius dans le Concile d'Egypte, le condanna encore dans celui d'Ephese.] Conc.p.145. 'Cependant pour ceux qui avoient condanné Eutyche, non seulement ils n'eurent point de voix dans le Concile, mais on voulut qu'ils fussent regardez comme des accusez, parceque le Comte Elpide declaroit que l'Empereur comme auteur des loix le vouloit ainsi: p.148.a. '& Dioscore trouva que cela estoit fort juste. [Ainsi ils p.113.d. estoient du nombre] 'des 42 Evesques qui eurent ordre de demeurer dans le silence.

[Le reste de ces 42 estoient sans doute Domnus, & les autres Orientaux, accusez par Barsumas d'avoir alteré la foy de Nicée p.109.e. & d'Ephese.] 'Car l'Empereur ne vouloit pas que ces personnes p.148. eussent aucune liberté d'agir, & de parler dans le Concile. 'Aussi nous voyons que dans des occasions où Dioscore prend les avis, p.39.b c. Domnus ne parle point. 'S. Leon dit que tous ceux qui estoient venus à Ephese, n'assisterent pas pour cela au jugement de Flavien; qu'on en refusa une partie, & qu'on ne fit entrer que ceux qui avoient plus de peur de perdre leur dignité en desobeïssant à Dioscore, que de perdre leur ame par une signature impie. [Ne confondroit-il point ceux qu'il dit avoir esté exclus de l'assemblée, avec ceux à qui on ne permettoit pas d'y parler?]

p.113.d. 'Theodore de Claûdiople en Isaurie, dit qu'outre les 42 qui n'avoient point de voix, ils estoient quinze qui avoient quelque affection pour la verité, mais qui manquoient de courage pour la

Digitized by Google

défendre; & que le reſte, c'eſtoit Dioſcore, Juvenal, & une troupe de gents ſans regle & ſans ordre.

'Chaque Eveſque, ou au moins beaucoup d'entre eux, avoit p.129.a.
ſon Notaire pour écrire ce qui ſe diſoit; [& il ſemble que l'ordinaire des Conciles eſtoit, que ou dans l'aſſemblée meſme, comme cela ſe fit à la Conference de Carthage, ou peu aprés,] 'on p.128.c.
devoit relire à chaque Eveſque ce qu'il avoit dit, & il le ſignoit: mais cela ne ſe fit pas en celui-ci. 'Il arriva meſme qu'Eſtienne p.129.b.c.
d'Epheſe ayant deux Notaires qui ecrivoient, ceux de Dioſcore vinrent avec violence effacer ce qu'ils avoient écrit, & leur rompirent preſque les doits pour leur arracher leurs ſtylets. On ne ſouffrit point qu'ils écriviſſent davantage, & on ne leur donna pas meſme de copie des actes. 'Dioſcore chaſſa encore tous les p.128.c|Thphn. p.86.d.
autres Notaires, & voulut qu'il n'y euſt que les ſiens qui écriviſſent, 'avec quelques autres, [dont il eſtoit apparemment aſſuré,] comme ceux de Juvenal, de Thalaſſe, & de l'Eveſque de Corinthe nommé Eraſiſtrate, [a] de la conduite duquel nous avons p.116.e.
vu que S. Leon n'eſtoit pas content. Leo, ep.13.c.3. p.445.

ARTICLE LXIII.

Dioſcore fait lire les lettres de l'Empereur, & non celles de S. Leon: On laiſſe la foy pour faire entrer Eutyche, & ecouter ſa requeſte.

'LEs Eveſques eſtant aſſis, [b] Jean Preſtre, & le premier Notaire [de Dioſcore ſans doute,] lit la propoſition du Concile, & dit que les Empereurs l'avoient fait aſſembler pour examiner Conc.t.4.p.116. b. p.120.c.d.
&c. "les queſtions qui s'eſtoient elevées depuis peu ſur la foy. 'Il lut c.
enſuite la lettre de l'Empereur pour la convocation du Concile; '& comme elle demandoit la preſence du Pape, auſſibien que p.121.b.c.d.
des autres, les Legats firent ſes excuſes de ce qu'il n'eſtoit pas venu, comme il euſt eſté à ſouhaiter: mais que ſes predeceſſeurs ne s'eſtant point trouvez aux Conciles precedens, il avoit cru qu'il luy ſuffiſoit d'écrire au Concile, & d'y eſtre preſent en la perſonne de ſes Legats. 'Ils parlerent [en latin:] & Florent de b|128.b|149.b| 153.a|302.d.
[Sardes en] Lydie leur ſervoit d'interprete. [c] Hilaire preſenta la c p.121.d.
lettre du Pape au Concile, & Dioſcore ordonna qu'on la priſt, & qu'on la luſt. 'Euſebe de Dorylée dit qu'on la receut, comme le d.e.
portent les actes, & qu'on la garda ſans la lire. Acce Diacre de Conſtantinople ſoutient que meſme on ne la receut pas. Ce qui eſt indubitable, c'eſt qu'on ne la lut point, 'quoique Dioſcore p.124.b.c.

Digitized by Google

c. l'euſt dit par deux fois, à ce qu'il pretendoit; car on luy ſoutint 449, de S. Leon 8 & 9.
d|12|d. que cela eſtoit faux. Jean [ſon] Notaire au lieu de la lire, dit
qu'il avoit entre les mains une ſeconde lettre de l'Empereur, que
p.124.e. Juvenal luy ordonna de lire, & aprés cela on ne parla plus de
celle du Pape.
p.125.a. La lettre de l'Empereur qu'on lut, eſtoit l'ordre de donner
place à Barſumas dans le Concile; ce que Juvenal trouva parfai-
a. tement raiſonnable. Dioſcore demanda enſuite au Comte Elpide
p.125. & à Euloge quels ordres ils avoient: & Elpide aprés un grand
p.128.a. diſcours aſſez beau, mais qui n'eſt guere de ſa profeſſion, preſenta la lettre que l'Empereur écrivoit au Concile contre Fla- V.S 52.
vien.
b.e. Quand elle eut eſté lue, Thalaſſe propoſa qu'il falloit com-
mencer par examiner la foy. Jule [de Pouzolles] appuya cet avis,
p.97.e. & meſme Elpide jugea que c'eſtoit le meilleur. Mais Dioſcore
qui fit inſtance dans le Concile de Calcedoine, afin qu'on ſuiviſt
p.128.c.d. le meſme ordre, dit ici que la foy des Peres n'eſtoit pas une cho-
ſe qu'il falluſt mettre en queſtion, & qu'on n'avoit autre choſe à
faire qu'à voir ſi on l'avoit ſuivie dans le jugement rendu contre
d.e. Eutyche. Sur cela les Eveſques s'écrierent qu'il ne falloit rien
e. innover dans la foy de l'Egliſe. Mais les Orientaux & pluſieurs
autres ſoutinrent à Calcedoine qu'ils n'avoient eu aucune part
à ces cris, [qui alloient à faire examiner l'affaire d'Eutyche, avant
p.131.b.e. que d'avoir établi ce qui regardoit la foy.] Dioſcore ajouta enco-
re diverſes choſes pour condanner non ſeulement tout ce qui
eſtoit contraire aux Conciles de Nicée & d'Epheſe, mais auſſi
tout ce qu'on y pouvoit ajouter pour les éclaircir, & s'attira par
d. ce moyen de grands applaudiſſemens [de ceux de ſon parti,] dont
on luy conteſta neanmoins la verité.
d.e. Elpide ſe rendit ſans peine au ſentiment de Dioſcore, & dit
qu'il falloit donc faire entrer Eutyche. Juvenal, & tout le Con-
p.133.a.b. cile y conſentit. Ainſi Eutyche entra, & preſenta au Concile ſa
b.e. requeſte, que le Notaire Jean lut auſſitoſt. Il y dit d'abord qu'il ſe
a tient heureux de voir le jour auquel la veritable foy recouvre ſa
liberté, & auquel il peut eſperer quelque ſoulagement dans les
perſecutions extremes qu'il a ſouffertes, pour ne vouloir point
d.e. avoir d'autres ſentimens que ceux du ſymbole de Nicée. Il inſe-
p.136.a.b. re enſuite ce ſymbole tout entier, proteſtant qu'il ne peut ni en
oſter, ni y ajouter quoy que ce ſoit, conformément au decret du V.S. Cyrille
e. precedent Concile d'Epheſe. Il ajoute à cela quelque choſe de 572.
ſon reſpect pour les Peres, & anathematize ceux qui diſoient que

Digitized by Google

la chair de J.C. eſtoit deſcendue du ciel. 'Diogene de Cyzic, & Baſile de Seleucie luy demanderent d'où venoit donc la chair de J.C, puiſqu'elle ne venoit pas du ciel, & comment il croyoit que J.C. eſtoit incarné? Mais il ne voulut point répondre ſur cela; [& les chefs du Concile, au lieu de le preſſer,]dirent qu'il ne falloit point entrer dans cette diſcuſſion. p.137.a.

'On continua donc à lire la requeſte d'Eutyche, où il raporte comme il luy plaiſt le jugement rendu contre luy, & l'appel qu'il diſoit avoir interjetté, parlant meſme de Saint Flavien d'une maniere tres inſolente. 'Il conclut en demandant que ceux qui avoient eſté les auteurs de ſa perſecution & des maux qui l'avoient ſuivie, fuſſent punis ſuivant la rigueur des Canons. [Il ne demanda point ſon abſolution & ſon rétabliſſement, parceque, comme nous avons dit,]'Dioſcore le luy avoit déja accordé de ſon autorité privée. [Je ne ſçay pourquoi] dans le titre & dans la ſouſcription de cette requeſte, il ne prend que la qualité d'Abbé, & non celle de Preſtre. [Il avoit autant de droit à l'une qu'à l'autre.] p.141.144. p.144.d.e. p.463.d. p.133.b|144.e.

ARTICLE LXIV.

On ne veut point ecouter Euſebe de Dorylée: Les Legats de Saint Leon recuſez, & ſes lettres eludées de nouveau.

'APRES qu'on eut lu la requeſte d'Eutyche, Flavien qui juſqu'alors eſtoit demeuré dans le ſilence, dit qu'Eutyche avoit Euſebe [de Dorylée] pour accuſateur, & qu'il le falloit faire entrer. 'C'eſtoit ce que la raiſon & les Canons demandoient. 'Et Dioſcore avouoit qu'il n'euſt pas pu l'empeſcher. 'Mais Elpide parlant au nom de l'Empereur, qui eſtoit, diſoit-il, l'auteur & le conſervateur des loix, ſembla vouloir faire un crime à Flavien d'avoir oſé dire un mot ſans le commandement du Concile; & ajouta: Que l'accuſateur s'eſtoit acquité de ſa fonction, & avoit fait tout ce qu'il pouvoit pretendre, en faiſant condanner Eutyche; Que le reſte ne le regardoit plus; Que c'eſtoit au juge à répondre de ſon jugement ſelon les loix civiles; & que recevoir encore un accuſateur, c'eſtoit donner lieu à de nouveaux troubles. [C'eſt ainſi qu'il dechargeoit Euſebe pour charger Flavien, afin de les condamner tous deux l'un avec l'autre.] Conc.t.4.p.145. a. a|156.b.c. p.145.b. d.e.

'Dioſcore pretendit qu'il n'avoit pu faire entrer Euſebe, b.

Digitized by Google

parcequ'Elpide avoit *un memoire en main, & assuroit que l'Em-
d. pereur ne vouloit point qu'Eusebe entrast dans le Concile. Cependant Elpide ne parla point de memoire, & n'allegua la volonté de l'Empereur, que pour dire que les juges d'Eutyche de-
p.125.c. voient assister au Concile comme parties. Le rescrit de l'Empereur n'exclut point en effet Eusebe du Concile. [Et je ne voy pas
p.145.c. mesme que ce rescrit eust esté lu.] Dioscore & Juvenal s'estant excusez sur Elpide dans le Concile de Calcedoine, de ce qu'on n'avoit point fait entrer Eusebe, les officiers mesmes de l'Empereur leur dirent nettement, que dans une affaire où il s'agissoit de la foy, ce n'estoit point là une raison, ni une excuse. [C'est ce qu'aucun Evesque n'osa dire dans l'assemblée d'Ephese.]

p.381.a.b. Eusebe accusa depuis Dioscore mesme de l'avoir empesché de se trouver au Concile pour y soutenir ses interests, & de n'avoir point non plus voulu permettre à Flavien de defendre
p.148.a. la justice de sa cause. Dioscore declara en effet qu'il trouvoit le
p.148.149. sentiment d'Elpide fort raisonnable, & ayant demandé aux Evesques s'ils ne jugeoient pas à propos qu'on lust les actes du Concile de Constantinople; Juvenal, Estienne d'Ephese, & tous les autres en furent d'avis. [Mais on ne demanda point le sentiment de Domnus, de Basile de Seleucie, ni de beaucoup d'au-
p.148.c. tres.] On prit neanmoins celui de Theodore de Tarse, [quoiqu'il fust du diocese d'Orient.]

b.c. Comme les Legats du Pape ne parloient point sur cela, Dioscore les pria d'en dire aussi leur avis. Ils répondirent qu'ils vouloient bien qu'on lust les actes, pourvu qu'on lust auparavant les lettres du Pape, & d'autant plus qu'il ne les avoit écrites
c.d. qu'aprés avoir vu les actes dont on parloit. Ce fut sur cela qu'Eu-
d. tyche declara qu'ils luy estoient suspects. Dioscore dit qu'il V. 560.
estoit raisonnable de lire les lettres du Pape; mais qu'il valoit mieux commencer par les actes du Concile de Constantinople.
p.114.a. On luy soutint depuis qu'il avoit promis jusqu'à sept fois en presence de tout le monde, & mesme avec ferment, de faire lire
p.46.c. la lettre du Pape: Et cependant il ne le fit point, quoique les
p.416.a|463.c. Evesques le demandassent, comme l'assure S. Leon. Aussi ce fut le premier crime sur lequel on fonda sa deposition.

p.121.d. Il ne paroist point par les actes, que les Legats presentassent
p.416.a|463.c. d'autre lettre à lire, que celle qui s'adressoit au Concile. Cependant dans la condannation de Dioscore on ne parle que de
Thphn.p.86.d. la grande lettre à Flavien. Theophane dit que Dioscore ne souf-
Leo, p.40.c.1.p. 509. frit point qu'on lust ni l'une ni l'autre. Il paroist que le dessein

Digitized by Google

449. de S. Leon 8 & 9.

de Saint Leon eſtoit qu'on les luſt toutes deux.[Les Legats les avoient ſans doute preſentées toutes deux enſemble, & pretendoient les faire lire toutes deux, dautant que celle au Concile renvoie à l'autre.]S. Leon ne craignit point de mandor depuis à Theodoſe, que ſi Dioſcore euſt permis qu'on les euſt lues devant les Eveſques, la foy tres pure que nous avons receue de Dieu y eſt tellement éclaircie, qu'elles auroient appaiſé tout le trouble des diſputes, qu'elles auroient diſſipé toutes les tenebres de l'ignorance, & qu'elles auroient oſté tout pretexte à la malignité pour perſecuter[Saint Flavien. Il ne faut pas douter que Dioſcore ne le ſceuſt bien.]Car il n'empeſchoit la lecture de ces lettres, que pour ruiner le myſtere de l'Incarnation, & renverſer la foy qui a couronné les Patriarches, les Apoſtres, & les Martyrs. C'eſt pourquoi en empeſchant qu'on la luſt, il ſe rendit cauſe de tous les maux & de tous les ſcandales qu'on vit enſuite dans l'Egliſe.

p.510. ep.41.c.2.p.512. 513. Conc.p.416.a.

ARTICLE LXV.

Lecture des actes de la condamnation d'Eutyche: On s'eleve contre les deux natures.

ON commença donc la lecture du Concile de Conſtantinople, [a]durant laquelle on donna[d'abord]des louanges à Flavien.[Mais il n'en paroiſt rien dans les actes.][b]Aprés qu'on eut lu dans le Concile de Conſtantinople les deux lettres de Saint Cyrille qu'on avoit priſes pour regle de la foy, Euſtathe de Beryte,[pour empeſcher l'impreſſion qu'elles pouvoient faire en faveur de Flavien, dit qu'il les falloit expliquer par quelques autres lettres que ce Saint avoit écrites depuis,[leſquelles effectivement ſont plus embaraſſantes, quoiqu'il ne ſoit pas difficile de les expliquer; mais qui n'ont jamais eſté autoriſées de l'Egliſe, comme les deux autres. Je ne me ſouviens pas d'y avoir vu]ce qu'Euſtathe en cite, Qu'il ne faut pas s'imaginer deux natures. [Et S. Cyrille ayant approuvé cette expreſſion dans les Orientaux, comment pourroit-il la rejetter purement & ſimplement?]

Conc.t.4.p.149.c. a p.113.b. b p.173.

p.173.d.e.

On continua donc à lire le Concile de Conſtantinople, & on ne trouva rien à condanner dans ce que Flavien y avoit dit pour l'expoſition de ſa foy, & qui fut relevé avec tant d'eloges dans le Concile de Calcedoine. Les actes d'Epheſe ne marquent point non plus qu'on ſe ſoit elevé contre Baſile de Seleucie, qui

p.176. p.176-180. p.181.e.

Digitized by Google

p.140.a. avoit dit qu'il faut adorer J.C. en deux natures. 'Mais il dit luy meſme qu'un certain ſe leva auſſitoſt pour dire que c'eſtoit là la parole qui avoit troublé toute l'Egliſe ; & qu'en meſme temps tous les Egyptiens, les moines qui ſuivoient Barſumas, & toute la foule s'eſtoit écriée : Déchirez en deux celui qui admet deux « natures. C'eſt un ſecond Neſtorius. Il avoue que le trouble qui « ſaiſit ſon eſprit & ſes yeux, l'empeſcha de remarquer qui eſtoit
p.181.e. celui qui s'eſtoit elevé le premier contre luy. 'On s'eleva de meſme contre Seleuque d'Amaſée qui s'eſtoit ſervi de la meſme expreſſion que Baſile : Et Dioſcore en parla comme d'un blaſ-
p.134.a. & a. pheme, 'ajoutant qu'il y avoit bien des Neſtoriens. 'Jean [ſon] Notaire pretendit auſſi que ces expreſſions faiſoient une nouvelle expoſition de foy, [ce qui eſtoit un crime digne d'anatheme dans l'eſprit de Dioſcore.

p.181.e. Je ne ſçay pourquoi] on pretendit à Epheſe que Seleuque
p.219.e. n'eſtoit pas Eveſque d'Amaſée, mais de Sinope. 'Il eſt toujours
p.117.c. appellé Eveſque d'Amaſée, 'meſme dans ce Concile : car il y
p.80.e. eſtoit preſent, '& il eſtoit encore dans celui de Calcedoine, [b]où
b p.131.a. c Lup.can.t.1.p. 874. Antioque de Sinope aſſiſtoit auſſi. [c]Il y en a qui pretendent que c'eſtoit une raillerie froide, & meſme infame, ſur le nom d'une fameuſe courtiſane nommée Sinope. [Je ne voy point ce qu'ils euſſent voulu dire avec cette raillerie : Et je ne ſçaurois me perſuader qu'ils ſongeaſſent à des folies de cette nature, ou qu'ils fuſſent aſſez effrontez pour le dire publiquement.]

Conc.p.184.b. 'Etheric de Smyrne, dont l'avis donné à Conſtantinople porte ſimplement au conſentement general à ce qu'avoient dit les au-
b.c.d. tres avant luy, 'pretendit à Epheſe qu'on avoit alteré ſes paroles :
c]185.a. de quoy Dioſcore ne manqua pas de tirer avantage. 'Il ſembla vouloir s'excuſer à Calcedoine. [Je ne comprens pas bien ce qu'il veut dire. Mais je croy que la verité eſt qu'il ſe brouilloit, &
p.229.e. qu'il confondoit ce qu'il] 'avoit dit dans la ſeance du 12 de novembre 448, avec la ſignature qu'il fit dans celle du 22 du meſme
c]184.c.e. mois, aprés la condannation d'Eutyche. 'Car cette ſignature ne
p.184.c. contient que ce qu'il pretend avoir dit, & meſme moins. 'Et il paroiſt ſuppoſer qu'Eutyche eſtoit preſent à la ſeance, [ce qui eſt faux de celle du 12 de novembre.]

p.188.b.c. 'Dioſcore ne put ſouffrir non plus que Julien de Cos euſt dit à Conſtantinople, Qu'il confeſſoit deux natures en une ſeule perſonne : & il ſoutint nettement qu'aprés l'Incarnation il n'y avoit
p.189.b. point deux natures. 'Euſtathe de Beryte declara qu'il ne vouloit pas qu'on diſt que le Verbe a pris l'homme. On ne voit point qu'on

Digitized by Google

qu'on ait rien dit ſur le reſte des actes, juſqu'à l'endroit de la ſettieme ſeance où Euſebe de Dorylée preſſoit Eutyche de reconnoiſtre les deux natures aprés l'Incarnation. Car alors le Concile s'écria qu'il falloit bruler Euſebe tout vif, & le mettre en pieces, puiſqu'il dechiroit J.C. Dioſcore ne ſe contentant pas de ces cris, demanda que ceux qui ne pouvoient pas faire entendre leur voix, levaſſent leur main pour faire voir qu'ils conſentoient à l'anatheme des deux natures: Et auſſitoſt chacun [levant ſa main] s'écria, Quiconque met deux natures [en J.C,] qu'il ſoit anatheme. Qu'on chaſſe, qu'on dechire, qu'on maſſacre ceux qui veulent deux natures. p.214.a.b. &c. p.113.b.

ARTICLE LXVI.

Foibleſſe de Baſile, de Seleuque, & de pluſieurs autres Eveſques: Saint Flavien ſans liberté.

C'EST par ces cris que Dioſcore abatit le courage de quelques Eveſques, qui abandonnerent la verité depeur de paſſer pour heretiques, & d'eſtre condannez comme Neſtoriens. Theodore de Claudiople avoue qu'il fut du nombre de ces laſches. Les Orientaux & quelques autres proteſterent à Calcedoine qu'ils n'avoient point eu de part à ces cris: mais les Eveſques d'Egypte les avouerent hautement. Conc.t.4.p.113.b.c. p.114.b.

Quand on eut lu la declaration qu'Eutyche avoit faite de ſa foy devant S. Flavien, laquelle n'exprime ni la verité, ni l'hereſie, Dioſcore & les autres aprés luy, proteſterent que c'eſtoit là ce qu'ils croyoient, & qu'ils rejettoient la foy de l'impie Euſebe. c. Ils declarerent encore enſuite, qu'ils ne croyoient qu'une nature avec Eutyche; ce que le Concile de Calcedoine jugea ſuffire pour condanner Dioſcore: & les hiſtoriens ont remarqué cette parole. p.228.a. a. Thphn.p.86.d. Quand on eut lu ce que Baſile de Seleucie diſoit à Eutyche, Que s'il ne confeſſoit deux natures aprés l'union, il admettoit un mélange & une confuſion; il ſe fit un ſi grand bruit, que Baſile avoua qu'il en fut tout troublé. Conc.p.140.b.c. Il taſcha de biaiſer, comme il avoit déja fait à l'action du 13 avril, & ſe reduiſit à l'expreſſion d'une ſeule nature incarnée, ajoutant ſeulement que la divinité & la chair de J.C. ne ſont pas la meſme choſe. c.129.a.b. a p.139.a.b.c. Il dit que par ce moyen il appaiſa ceux qui s'eſtoient elevez contre luy. [Mais il eſt bien à craindre qu'en appaiſant la colere des hommes, il n'ait irrité contre luy celle de la verité.] p.140.c.

Digitized by Google

p.232.d.e. 'Aprés qu'ont eut achevé la lecture des actes du Concile de Constantinople, Eutyche voulant montrer qu'on y avoit falsifié diverses choses, obtint qu'on lust ce qui s'estoit fait "dans l'assem- V.543. p.246.2;250.2. blée du 13 avril.'On lut encore "les depositions de Macedone & V.554. de Magnus faites le 27 du mesme mois.

[Aprés cela, Basile de Seleucie ne croyant pas avoir encore p.251.2.a. assez fait pour satisfaire Dioscore,]'il se retracta positivement de ce qu'il avoit dit des deux natures dans le Concile de Constantinople, declara qu'il anathematizoit quiconque divisoit J.C. en deux natures, & en deux personnes, & protesta qu'il adoroit la a.b. seule nature incarnée du Verbe.'Il semble qu'il ait eu honte de faire luy mesme une retractation si honteuse, & qu'il l'ait fait faire par la bouche d'un Evesque nommé Jean, "qui estoit mort Nouveau. avant le Concile de Calcedoine. Ce fut ce que tirerent de luy, comme il l'avoua depuis, les menaces de Dioscore, & la vue des c. soldats, des moines, de Barsumas, & des Parabolans:'car du reste Dioscore luy soutint à Calcedoine qu'on ne luy avoit fait d. aucune violence pour l'obliger de se retracter,'& s'offrit de justifier que Basile avoit sollicité secrettement Demetrien son Notaire, afin qu'il effaçast des actes ce qu'il avoit dit [pour la croyance des deux natures.]

p.254.2.e. 'Seleuque d'Amasée n'eut pas plus de courage que Basile, & retracta dans les mesmes termes ce qu'il avoit dit à Constantinople. [Il ne parla pas neanmoins d'adorer la seule nature incarnée du Verbe incarné.]

e. 'Eutyche voulut inferer de ces retractations, que les actes du p.255.1.a. Concile de Constantinople avoient esté falsifiez,'& produisit encore pour le prouver une deposition de Magnus le Silentiaire, b.c. qui n'est point inserée dans les actes.'Flavien soutint qu'elle estoit fausse, & montra fort bien qu'on ne pouvoit surtout accuser de faux la seconde seance, [où estoient les suffrages des Evesques a. touchant la foy.]'Mais il fit cela en fort peu de mots, témoignant assez que l'injustice avec laquelle on le traitoit l'empeschoit d'en a.b.c.d. dire davantage.'Dioscore, Juvenal, & d'autres Evesques s'efforcerent de luy persuader de paroles, qu'on luy laissoit toute liberté pour parler. [Mais comme les effets estoient bien contraires d. aux paroles,]'il se contenta de dire que quoy qu'on fist, il s'en mettoit peu en peine, parcequ'il mettoit sa confiance en Dieu; qu'il n'avoit jamais eu d'autres pensées ni d'autres sentimens [que ceux des Peres,]& qu'il n'en auroit jamais d'autres.

ARTICLE LXVII.

Eutyche eſt abſous, meſme par Domnus d'Antioche.

[APRES cela Dioſcore ne ſongea plus qu'à faire promtement ce qu'il avoit à faire.]'Il demanda les avis des Eveſques ſur la croyance d'Eutyche, & de quelle maniere il le falloit traiter.'Juvenal opinant le premier, le declara parfaitement orthodoxe, digne de gouverner ſon monaſtere, & de tenir le rang de Preſtre dans l'Egliſe.'Tout le Concile s'écria que ce jugement eſtoit juſte.[Mais Dioſcore voulut que chacun en particulier priſt part à cette abomination: & comme il voyoit que la crainte qui luy avoit ſoumis tout le monde le rendoit aſſuré de tous les ſuffrages, il n'en exemta pas meſme ceux qui n'avoient droit d'opiner qu'autant qu'il luy plaiſoit de le leur donner.] Conc.t.4.p.255. a.d. d.e. e.

'Domnus d'Antioche parla donc aprés Juvenal, reconnut qu'il avoit ſigné luy meſme la condannation d'Eutyche,& neanmoins conſentit qu'il fuſt rétabli dans la dignité de Preſtre, & dans la charge d'Abbé, parcequ'il avoit declaré en general qu'il ſuivoit la foy des Peres de Nicée & d'Epheſe,[ſans retracter, ni meſme deſavouer les erreurs dont il avoit eſté convaincu. Il accomplit ainſi]'ce que Saint Euthyme luy avoit predit, que des méchans & des fourbes abuſeroient de ſon ignorance pour le tromper;[a]& trois jours aprés, il vit l'entier accompliſſement de cette prophetie par ſa depoſition. Ce furent les fruits de la temerité avec laquelle, contre le conſeil de ce Saint, & ſous un pretexte ſpecieux de procurer l'avantage de l'Egliſe, & le ſalut de ſon oncle, il eſtoit ſorti de la ſolitude,& de l'état humble & penitent où Dieu le vouloit ſanctifier. Conc.p.258.2.a. Boll.20.jan.p. 311.§ 56. a § 56.57.

'Domnus ayant donc cedé, perſonne ne fit plus difficulté de croire, ou de dire qu'Eutyche eſtoit orthodoxe, digne d'eſtre rétabli ou confirmé dans le ſacerdoce, & dans la conduite de ſon monaſtere.'Barſumas proteſta qu'il voyoit avec joie ce conſentement de ſes Peres en faveur d'un homme, à la foy pure & ſincere duquel il vouloit rendre témoignage. Et enfin Dioſcore conclut qu'il ſe joignoit au ſentiment des autres, & le confirma par le ſien.[Les Eveſques d'Orient furent admis à abſoudre Eutyche.] Conc.p.258.2.-274. p.275.2.

'Eſtienne d'Hieraple & Rufin de Samoſates de la province de Theodoret, le firent comme les autres.[b]De ceux qui avoient aſſiſté au Concile de Conſtantinople, je n'y trouve que Baſile de p.261.2.c|263.2.b. b p.259.2.c|264.2.b|268.2.b.

Digitized by Google

Seleucie, Seleuque d'Amaſée, & Etheric de Smyrne, qui aient
p.112.c.2. parlé en cette occaſion, 'quoiqu'il y en euſt encore d'autres preſens au Concile. [Mais ces trois avoient deſavoué ce qu'ils avoient fait alors.

Il n'eſt point marqué que ni S. Flavien, ni les Legats du Pape,
p.160.2.c. aient rien fait pour s'oppoſer à l'abſolution d'Eutyche:]'& meſme Florent de Sardes, [l'interprete ordinaire des Legats,] opina pour
c. luy comme les autres. 'Photius de Tyr conclut ſon avis, en diſant qu'il eſtoit juſte que celui qui eſtoit orné d'une foy pure, & d'une vie ſainte, jouiſt de tous les honneurs que la grace de Dieu luy
p.161.2.c. avoit donnez. 'Euſtathe de Beryte dit qu'il avoit expoſé ſa foy d'une maniere ſi exacte, & ſi conforme à la pieté, qu'il avoit obligé tout le Concile à la relever unanimement par ſes eloges,
p.170.c. comme la veritable foy des Peres. [Je ne ſçay pourquoi] 'Olympe d'Evazes [en Aſie] appelle Dioſcore Archeveſque univerſel, [ſi ce n'eſt parceque la flaterie a toujours eſté le caractere des Grecs.

Les Eveſques d'Egypte entrerent encore plus avant que les
p.171.d. autres dans le ſentiment de leur chef.]'Caloſire Eveſque d'Arſinoé dit qu'il avoit toujours conſervé Eutyche dans ſa communion, [ſans conſiderer qu'il ſe declaroit par là violateur des Ca-
p.173.a.b. nons.]'Theophile de Cleopatride dit que la vie d'Eutyche, ſes mœurs, & la conduite qu'il avoit toujours gardée, rendoient témoignage à la pureté de ſa foy; & qu'ainſi il eſtoit d'avis [non qu'on luy rendiſt, mais] qu'on luy conſervaſt les honneurs qu'il
p.171.b.c. n'avoit jamais perdus. 'Theopempte de Cabaſes, [qui avoit demeuré en 431 à Conſtantinople par ordre de S. Cyrille,] dit qu'il avoit toujours reconnu Eutyche, non ſeulement pour un diſciple, mais encore pour défenſeur zelé de la veritable foy, & qu'il voyoit bien qu'on l'avoit perſecuté injuſtement, & contre les loix. Il traita ceux qui l'avoient condanné, de gents qui judaïzoient, qui s'egaroient, & qui egaroient les autres, parcequ'ils
d. ignoroient la verité de nos Myſteres. 'Jean d'Hepheſte, [qui avoit aſſiſté au premier Concile d'Epheſe,] ſoutint auſſi qu'il avoit eſté condanné contre les loix; & donnant des eloges à ſon obſtination, il dit de luy, qu'il ne s'eſtoit laiſſé vaincre ni par les menaces d'un juge ſon ennemi declaré, ni "par les inſtances preſſantes & *varietate.* reiterées de ſon accuſateur; mais qu'il avoit conſervé ſon ame immobile au milieu des flots & des tempeſtes dont il s'eſtoit vu
p.172.b. attaqué de toutes parts. 'Enfin Gemellin d'Erythres dit que les pieces qu'on avoit lues, faiſoient voir qu'il avoit toujours ſuivi la foy de l'Egliſe; & qu'au contraire ceux qui s'eſtoient imaginez

Digitized by Google

l'avoir depoſé, eſtoient dans des ſentimens contraires à ceux des Conciles de Nicée & d'Epheſe. [C'eſt ainſi que Dioſcore s'ouvroit le chemin à la condannation de S. Flavien.]

ARTICLE LXVIII.

Requeſte des moines d'Eutyche, & leur abſolution : On lit le decret du premier Concile d'Epheſe pour le ſymbole de Nicée.

[LEs moines d'Eutyche furent plus inſolens que tous les autres contre leur propre Archeveſque.] Ils avoient eſté Conc. t. 4. p. 178. a.
V. 546. "ſeparez des ſacremens, parcequ'ils n'avoient pas voulu ſe ſoumettre à la ſentence prononcée contre leur Abbé. Ils preſenterent donc une requeſte au Concile pour demander que cette interdiction fuſt levée. Mais dans cette requeſte ils expoſoient p. 178. d. que leur Eveſque leur faiſoit ſouffrir injuſtement une ſi grande peine, à cauſe de l'amour qu'ils avoient pour la verité, comme il p. 175. c. n'avoit perſecuté Eutyche que parcequ'il ne vouloit pas blaſphemer avec luy. Ils dirent qu'il meritoit d'eſtre traité par le p. 178. d. Concile comme il les avoit traitez, & ils conclurent en demand. e. dant qu'il receuſt la juſte punition du jugement injuſte qu'il avoit prononcé contre eux.

[Cette inſolence eſt d'autant plus grande, que la requeſte avoit eſté dreſſée avant l'abſolution d'Eutyche, puiſqu'elle n'en parle point.] Et en effet elle fut preſentée & lue dans le Concile p. 175. b. auſſitoſt aprés. [Ainſi on ne peut pas dire que le Concile euſt encore autoriſé la maniere injurieuſe dont ils parloient de leur Eveſque.] Cette requeſte fut ſignée de 30 ou 35 moines, entre p. 178. 179. leſquels on peut remarquer le Preſtre Narſe, & les Diacres Conſtantin, Eleuſine, & Conſtance, dont nous avons parlé pluſieurs fois.

Dioſcore au lieu de prier Flavien de rendre raiſon de la ma- p. 179. 282. niere dont il s'eſtoit conduit à l'égard de ces moines, ſe contenta de leur demander s'ils ſuivoient la meſme foy que les Conciles de Nicée & d'Epheſe, & qu'Eutyche leur Abbé. Ils n'eurent pas de peine à l'avouer : Et ils y ajouterent d'eux meſmes qu'ils croyoient tout ce que croyoit le Concile qui eſtoit alors aſſemblé. Sur cela Juvenal conclut ſans autre examen, qu'il les falloit rétablir dans la communion : & tout le Concile le ſuivit.

Aprés cela Dioſcore propoſa de lire ce qui avoit eſté fait ſur p. 282. d. la foy dans le premier Concile d'Epheſe. Domnus ne voulant d. e.

Digitized by Google

pas approuver cette propoſition, & n'oſant pas s'y oppoſer, dit que ſi on jugeoit à propos de le lire, qu'on le luſt. Thalaſſe de Ceſarée, Euſebe d'Ancyre, & Eſtienne d'Epheſe demanderent poſitivement qu'on le luſt: Et tout le Concile ſe joignit à eux. 449, de S. Leon 8 & 9.

p.283. On lut donc la ſixieme ſeance du premier Concile d'Epheſe, tenue le 22 juillet, "avec toute la brouillerie qui y eſt, [& que nous ne pouvons pas deméler.] On avoit lu & confirmé le ſymbole de Nicée dans cette 6e ſeance. [Mais ce qui eſtoit de plus important pour Dioſcore,] c'eſt qu'à l'occaſion d'une profeſſion de foy toute Neſtorienne, que l'on avoit entrepris de faire ſigner dans l'Egliſe de Philadelphie en Lydie à ceux qui embraſſoient la foy, le Concile avoit défendu ſur peine de depoſition & d'anatheme, de compoſer ou d'employer aucun autre ſymbole que celui de Nicée. V.S.Cyrille § 72.

p.285.286.

t.3.p.689.a.

[Il eſtoit aſſez viſible que le Concile ne ſongeoit en cela qu'à arreſter la temerité des particuliers, ou défendoit au plus de faire de nouveaux ſymboles pour ſervir dans l'uſage ordinaire de l'Egliſe, & pour faire ſigner generalement à tous ceux qu'on recevoit dans l'Egliſe, comme la regle de la foy Catholique. Mais il ne pretendoit point aſſurément que quand on voudroit éclaircir des points de la foy qui ne ſont pas exprimez nettement dans le ſymbole de Nicée, il fuſt défendu de prendre d'autres termes qui continſſent clairement ces veritez.] C'eſt ce que répondit S. Cyrille meſme, ſur ce que nonobſtant ce decret, il n'avoit pas laiſſé de recevoir la profeſſion de foy des Orientaux; & il ſe moqua de cette objection comme d'une folie. [Flavien avoit moins fait que cela. Car ſans faire aucun formulaire de foy, il s'eſtoit contenté d'exprimer la doctrine de l'Egliſe en des termes plus precis que ceux du ſymbole.] Cependant des que Dioſcore eut fait lire ce decret, Oneſiphore d'Icone dit aux Eveſques qui eſtoient aſſis auprés de luy, On ne nous « lit ceci que pour depoſer Flavien. Epiphane de Perge qui l'entendit, luy répondit, Ah! On n'a garde. S'il y a à craindre « pour quelqu'un, c'eſt pour Euſebe [de Dorylée.] Perſonne ne « ſera aſſez fou pour aller juſqu'à Flavien. Mais on vit bientoſt « qu'Oneſiphore avoit raiſon.

p.1118.

t.4.p.251.254.

p.254.a.

Digitized by Google

ARTICLE LXIX.

Dioſcore prononce contre Saint Flavien ; qui appelle, & eſt ſoutenu par les Legats de Saint Leon.

LORSQU'ON eut achevé l'extrait du premier Concile d'Epheſe, Dioſcore reprit en deux mots la défenſe que ce Concile avoit faite de ſe ſervir d'aucune autre profeſſion de foy que de celle de Nicée, & expoſa ce decret comme ſi le Concile euſt défendu en termes exprés de rien dire, de rien penſer, de μηδὲ ἀνακινεῖν rien "diſcuter, de rien rechercher hors des termes de ce ſymbole, [ce qui eſt une fauſſeté viſible ;]' & il pria les Eveſques de dire chacun en particulier, ſi celui qui avoit "recherché quelque choſe audelà, n'eſtoit pas ſujet à la punition ordonnée par le Concile. Conc.t.4.p.299. 302.303.d. p.301.a. ἐζήτησε.

[Perſonne ne s'eleva contre une propoſition ſi injurieuſe au Concile d'Epheſe, & à toute l'Egliſe, & qui envelopoit Saint Cyrille dans la condannation qu'on vouloit prononcer contre S. Flavien.]' Urane d'Himeres anathematiza nettement quiconque oſeroit dire ou rechercher quelque choſe hors du ſymbole de Nicée.' Jean de Sebaſte en Armenie dit qu'il abhorroit toute hereſie & toute nouveauté.' Thalaſſe de Ceſarée ſembla auſſi vouloir condanner egalement ceux qui oſtoient, & ceux qui ajoutoient quelque choſe dans le ſymbole. Eſtienne d'Epheſe dit qu'il anathematizoit ceux qui diſoient quelque choſe "outre ce qui avoit eſté défini. c. p.301.c. p.301.a.b. praeter.

'Baſile d'Ancyre, Eſtienne d'Hieraple, & le peu d'autres dont nous avons lu les ſuffrages, ſe contenterent de témoigner en termes plus generaux leur reſpect pour les Conciles de Nicée & d'Epheſe. Jule[de Pouzolles]' & le Diacre Hilaire témoignerent auſſi que l'Egliſe Romaine recevoit ce qu'on venoit de lire de ces deux Conciles.' Hilaire ajouta qu'on trouveroit la meſme doctrine dans les lettres que le Pape écrivoit à cette aſſemblée, ſi on vouloit permettre qu'on les luſt.[Mais ce n'eſtoit pas là la penſée de Dioſcore.] p.301-304. p.302.d/303.b. p.303.b.c.

'Il fit auſſitoſt venir les Notaires, qui apporterent & lurent tout haut une ſentence de depoſition contre Saint Flavien,' & Euſebe de Dorylée.' Dioſcore au nom duquel elle eſtoit, la fondoit uniquement ſur la pretendue défenſe de rien dire & de rien rechercher ſur la foy hors des termes du ſymbole de Nicée ; p.154.a. p.303.306. p.303.d.e.

Digitized by Google

pretendant que Flavien & Eusebe avoient violé cette défense, & qu'ils avoient rempli toutes les Eglises de troubles & de scandales. p.300.b. 'Le Concile de Calcedoine ne put entendre la lecture de cette sentence sans prononcer des anathemes contre Dioscore, & demander qu'il fust deposé à l'heure mesme.

a 'Dioscore aprés qu'elle eut esté lue, pria les Evesques de dire chacun leur sentiment sur ce point. Mais il les avertit en mesme temps que l'Empereur seroit informé de tout. Flavien declara alors qu'il recusoit Dioscore. [Je ne sçay pourquoi il ne l'avoit pas fait plustost.] p.305.a. 'Le latin porte, *J'appelle de vous*; [& il estoit assurément bien tard de recuser un juge lorsqu'il prononçoit la sentence.] Liber.c.12.p.76. 'Il est certain que S. Flavien appella de Dioscore au siege Apostolique, Conc.p.53.d. '& aux autres Evesques de ces quartiers là, d|42.b|51.e. '& donna un acte d'appel aux Legats du Pape. a p.42.b. a Ce fut sur cet appel que S. Leon demanda le Concile general, [ce qui marque que ce n'estoit pas à luy seul que Flavien avoit appellé.]

p.47.b|306.a| Prof.L. b Conc.p.39.c. 'Le Diacre Hilaire declara aussi qu'il s'opposoit à la sentence de Dioscore, b qui en la seule personne de Flavien attaquoit toute l'Eglise. S. Leon dit en general de ses Legats, que nulle violence ne les avoit pu obliger de consentir à une chose qu'ils voyoient estre si impie & si contraire à la foy de l'Eglise; & qu'ils protesterent hautement dans le Concile, que jamais le siege Apostolique ne recevroit ce qu'on pretendoit établir, p.40.b|45.e. 'qu'ils reclamerent, comme leur devoir les y obligeoit, contre le jugement, ou plutost contre la fureur d'un seul homme; p.46.c. '& qu'ils protesterent que ce que la violence & la crainte faisoient faire, ne pouvoit pas prejudicier aux sacremens de l'Eglise, au symbole des Apostres, & à l'exposition de la foy qu'ils avoient apportée de la part du Pape.

[Victor de Tunes dit aussi que les Legats du saint Siege s'opposerent à ce que faisoit Dioscore par une autorité impie, & par sedition.] Thdrt.ep.116.p. 989.a.b. 'Theodoret dit que toute la terre avoit sceu & admiré le zele saint que les Legats avoient fait paroistre en cette rencontre, la liberté genereuse avec laquelle ils avoient parlé pour défendre les loix & la justice, & la force avec laquelle ils avoient condanné le violement qu'on y avoit fait des regles de l'Eglise, jusqu'à menacer [Dioscore de la colere de Dieu, & de la severité des Canons. Les actes ne parlent que de l'opposition du Diacre Hilaire.] Prof.L. 'S. Prosper ne parle aussi que de luy, & en parle avec beaucoup d'eloges: [De sorte que comme il n'y a pas lieu d'accuser l'Evesque Jule d'avoir manqué à son devoir dans

Digitized by Google

dans une occaſion ſi importante, auſſi il y a toute apparence qu'Hilaire s'y ſignala plus que luy.]

ARTICLE LXX.

Dioſcore oblige tous les Eveſques de condamner S. Flavien.

'DIOSCORE ne ſe mit guere en peine ni de l'oppoſition des Legats, [ni des prieres des Evelques.] [a]Car des qu'on eut lu la ſentence contre Flavien, Oneſiphore d'Icone, Marinien de Synnade, Nunecque de Laodicee [en Phrygie,] & pluſieurs autres, ſe leverent, & s'allerent jetter à ſes genoux, [le conjurant de prendre garde à ce qu'il faiſoit; 'Que Flavien n'avoit rien fait qui meritaſt la depoſition; 'Qu'il n'eſtoit pas coupable pour avoir condamné un de ſes Preſtres; Que luy meſme avoit des Preſtres, [& qu'il pouvoit eſtre obligé de les condamner.] 'Baſile de Seleucie le conjura de ne point condamner le ſentiment de toute la » terre. 'Il répondit à tout cela: Quand on me devroit couper la » langue, je ne dirai pas autre choſe que ce que j'ay dit.

Conc.t.4.p.47. b. [a] p.254.2.a.b.c.

'Mais comme il vit que ces Eveſques demeuroient toujours à ſes genoux, & que les autres y accouroient auſſi, 'il ſe leva, & eſtant debout ſur le marchepié de ſon throne, (car c'eſt le terme » des actes,) il commença à dire: Quoy, vous me venez faire ici » une ſedition? 'Où ſont les Comtes? [Le Comte Elpide & Euloge n'eſtoient pas apparemment ſortis: mais il les appelloit à ſon ſecours.] 'Les Comtes vinrent donc, & firent entrer [dans l'egliſe] le Proconſul [Procle,] avec des chaines, & un grand nombre de perſonnes 'armées de baſtons & d'épées. [a]Et la crainte des ſoldats & des moines obligea bientoſt ceux qui eſtoient à genoux devant Dioſcore, de ſe lever.

p.254.2.b.c. p.254.2.c. c. b. c. p.112.b.c.[129.c. [a] Liber.c.12.p. 75.

'Ainſi tout eſtoit plein d'effroi & de tumulte. Les ſoldats entroient en courant dans l'egliſe; d'autre part les moines qui environnoient Barſumas, les Parabolans de Dioſcore, & un grand nombre d'autres perſonnes, ne donnoient pas moins de terreur: 'on ne parloit que de depoſer, & d'exiler ceux qui refuſeroient d'obeir à Dioſcore. 'Dans cette conſternation, les uns s'enfuyoient dans les endroits [les plus reculez de l'egliſe,] 'ou ſe cachoient ſous les ſieges; 'car on ne laiſſoit ſortir aucun Eveſque, 'les autres n'oſoient ſeulement ouvrir la bouche.

Conc.p.129.e[251.2.b. p.112.b. p.251.2.b. p.939.c. p.129.d. p.251.2.d.

[Mais comme cela ne ſatisfaiſoit pas Dioſcore, qui pour paroiſtre moins criminel vouloit que chacun priſt part à ſon crime,]

Digitized by Google

d. 'il ſe leva ſur ſon throne, & faiſant ſigne[de la main,]il dit ces paroles: Si quelqu'un ne veut pas ſigner, c'eſt à moy qu'il a affaire: « prenez y garde. 'La vue des ſoldats & des moines avoit tellement « b|254.2 b.d. p.306.308. intimidé tout le monde, que perſonne ne reſiſta. 'Chacun témoigna conſentir à la depoſition de Flavien & d'Euſebe: & nous avons encore les paroles par leſquelles ces Eveſques exprimerent leur foibleſſe & leur laſcheté.

p.308.b.c. 'Juvenal commença le premier: Domnus d'Antioche ſuivit Liber.c.12.p.75| Thphn. aprés, 'comme tous les hiſtoriens le remarquent. [a]Euſebe[d'Ancyre]heſita un peu, [b]& oſa meſme témoigner qu'il euſt ſouhaité qu'on euſt agi avec plus de douceur: [c]mais auſſi il ſe vit pour cela en danger d'eſtre depoſé. [d]Urane d'Himeres decida que Flavien & Euſebe eſtoient dignes non ſeulement de la depoſition, mais encore de mille maux, '& il les condanna fort nettement à perdre la teſte. 'Theopempte de Cabaſes eut la hardieſſe de les accuſer d'avoir voulu renouveller les impietez de Neſtorius.

a Conc.p.251.a. e.
b p.306.d.e.
c p.251.a.c.
d p.311.a.
p.310.e.
p.315.a.

ARTICLE LXXI.

Dioſcore contraint tous les Eveſques de ſigner en blanc, & puis ſe raille de leur foibleſſe.

[CE conſentement que les Eveſques avoient donné à la depoſition de S. Flavien & d'Euſebe, n'eſtoit pas encore une ſignature formelle. Je croy que l'ordre eſtoit que l'on faiſoit une copie au net de ce qui avoit eſté écrit en notes; & que les Eveſques devoient ſigner cette copie, qui paſſoit pour l'authentique. Conc.t.4.p.113. c. Comme il euſt fallu du temps pour faire cette copie,]'Dioſcore aſſembla pluſieurs fois autour de luy ceux de ſa faction,[pour voir ce qu'il y avoit à faire.]On n'écrivit rien, on ne ſigna rien de tout ce qu'ils dirent entre eux: On n'en dit pas un mot aux autres Eveſques.

[Mais la concluſion de toutes ces deliberations ayant ſans doute eſté, qu'il falloit s'aſſurer promtement de la concluſion de c.d. cette affaire,]'Dioſcore & Juvenal bien accompagnez de gens inconnus, qui avec de grands cris jettoient partout le trouble & la crainte, preſenterent aux Eveſques un papier blanc, '& les c|101.b|104.b| 124.c.d. [e]obligerent de ſigner ce papier. [e]des le jour meſme, ou plutoſt à e p.112.c.d. p.113 d. l'heure meſme. 'Si quelqu'un en fit quelque difficulté, on crioit auſſitoſt que c'eſtoit un heretique, & qu'il le falloit depoſer. p.939.c. 'Ceux qui montroient ſeulement du doit les[ſoldats]qui eſtoient

Digitized by Google

à la porte, [comme pour ſe plaindre de la violence qu'on leur faiſoit,] eſtoient battus par les autres.

[Je penſe que ces ſignatures ſont celles] qui ſont toutes dans les meſmes termes: "*J'ay jugé & ſouſcrit.*" Les quatre Preſtres deputez d'autant de metropolitains, ſe ſervent auſſi de ces termes, & meſme Barſumas qui ne parloit pour aucun Eveſque. [Ces ſignatures ſont les plus amples de toutes: Elles marquent 130 Eveſques avec les cinq Preſtres. Mais il y a au moins deux Eveſques qui y ſont deux fois, Urane d'Himeres, & Eraſiſtrate de Corinthe.] Il y en a deux qui ſignent par les mains des autres, parcequ'ils ne ſavoient pas écrire. [On n'y trouve point Meliphthongue, & quatre autres Eveſques qui avoient eſté des juges d'Eutyche,] & qu'on marque neanmoins avoir eſté preſens à cette aſſemblee. [Il y a auſſi un ou deux Eveſques d'Egypte qui y manquent, avec Oneſiphore d'Icone & Jean de Rhode. Ce ne peut eſtre que par des fautes de copiſtes.] Car Jean de Rhode avoit déja conſenti à la depoſition de Flavien. Et Oneſiphore ſe met luy meſme parmi ceux qui avoient ſigné.

definiens ſubſcripſi.

p.318-322. p.322.d.e. p.320.a.e. p.119.a. p.309.b.c. p.254.a.b.

On uſa des dernieres violences pour tirer cette ſignature des Eveſques, & on alla juſqu'à les battre. Car on ſe jouoit de leur ſang. On leur fit ſouffrir toutes ſortes de maux, de ſorte qu'on pouvoit dire avec verité que c'eſtoient moins les Eveſques que les ſoldats qui depoſoient Flavien. Les Eveſques d'Egypte qui ſignoient fort volontairement, ne le firent qu'aprés qu'on eut fait ſigner les autres: & ils ſe ſervirent de ce pretexte pour dire que ce n'eſtoient point eux qui les avoient fait ſigner. [Ils ſont toujours nommez les derniers dans les deux Conciles d'Epheſe. Je n'en voy point la raiſon.] Eſtienne d'Epheſe dit qu'on ne luy permit point de ſortir de la ſacriſtie de l'egliſe, "qu'il n'euſt ſigné comme vouloient Dioſcore & les autres principaux. On tint tous les Eveſques enfermez dans l'egliſe juſques au ſoir: & on ne permettoit pas meſme à ceux qui ſe trouvoient mal de ſortir pour reſpirer un peu, & pour prendre quelque ſoulagement.

p.101.b[112.b. p.113.d. p.119.d. [a] p.111.c. p.112.c. p.113.a. *πῦ σιωπήσω.* p.119.d.e.

[Ces violences eſtoient la condannation de ceux qui en eſtoient les auteurs, mais n'excuſoient pas des Eveſques, qui trahiſſoient & la verité de la foy, & l'innocence de leurs confreres. Ils meritoient certes les railleries que Dioſcore meſme & les Eveſques d'Egypte leur en firent depuis,] à l'imitation des demons, qui reprochent avec inſulte à leurs eſclaves les crimes où ils les ont fait tomber. Car comme ils ſe plaignoient à Calcedoine des violences qu'ils avoient ſouffertes, on leur répondit qu'un Chrétien

Baſ.S.or.3.p.17. a. Conc.p.113.e.

Digitized by Google

ne craint perſonne ; Qu'il eſt à l'epreuve meſme des feux ; Qu'il eſt honteux à un Evesque de ſigner ſans ſavoir ce qu'il ſigne ; & que ſi les Martyrs avoient eu comme eux plus de crainte des
p.140.d. hommes que de Dieu, ils n'auroient pas eſté Martyrs ; Qu'ils ſe condannoient par leur propre bouche, en avouant qu'ils avoient agi contre la raiſon & la verité, par [la crainte &] la conſideration des hommes. [C'eſt ainſi que Dioſcore ſera puni de ſes crimes dans l'eternité, par les meſmes demons qui les luy ont fait commettre.]

p.140.e. 'Baſile de Seleucie dit pour excuſer ſa foibleſſe, Qu'il avoit aſſez fait voir à Conſtantinople comment il ſavoit parler pour la verité, [lorſqu'il n'y avoit rien à craindre ;] Qu'il euſt volontiers ſouffert le martyre, s'il euſt eſté devant des magiſtrats ; mais qu'un fils n'a rien à dire devant ſon pere, & ſe rend coupable s'il
d. pretend alleguer des raiſons contre ſon autorité, & que ſe trouvant au milieu de ſix-vingt ou 130 Eveſques qu'il avoit pour juges, il n'avoit pas pu ne point ſuivre leurs ſentimens ; [c'eſt à dire qu'il euſt condanné Saint Athanaſe dans les Conciles de Tyr & d'Antioche, & J.C. meſme dans l'aſſemblée des Pontifes.]

p.39.c. 'Il n'y eut donc que les Legats du Pape, que nulle violence ne put obliger à conſentir à l'injuſtice, les autres ſe laiſſerent lier les mains par des ſignatures impies, depeur de perdre leur dignip.129.c. té. 'Il y en eut quelques uns qui ne ſignerent pas le jour meſme, [peuteſtre parcequ'il eſtoit trop tard.] Eſtienne d'Epheſe répon-
Lup.can.t.1.p. 884. dit pour eux, & promit de ne les point laiſſer aller juſqu'au len-
a Conc.p.129.c. demain. a Et ils ſignerent en effet le lendemain comme les autres,
Thphn.p.87.a. 'la violence des ſoldats, & la crainte des épées ne leur ayant pas permis d'eſtre plus genereux que leurs confreres.

ARTICLE LXXII.

Martyre de Saint Flavien.

Conc.t.4.p.423.a. 'DIOSCORE ne ſe contenta pas d'avoir depoſé S. Flavien, ſans obſerver aucune forme reguliere. b Il le maltraita encore, luy donna meſme [à ce qu'on pretend] des coups de piez
b Eva.l.2.c.1.p. 285.d. 'dans l'eſtomac, & des coups de poing dans le viſage, & le chaſſa
Zonar.p.36.c. ainſi de l'aſſemblée. 'Nicephore dit qu'il luy marcha meſme ſur
Nphr.l.14.c. 47.p.550. le ventre. c S. Leon reproche en effet à Dioſcore, qu'aprés avoir
c Leo,ep.93.c.3. p.625. autoriſé l'erreur, & condanné la verité, 'il rougit ſes mains dans *intinxit,* le ſang d'un Prelat innocent, & vraiement Orthodoxe, pour

Digitized by Google

ajouter ce comble de crimes à tant d'autres dont il s'eſtoit déja ſouillé, & eſtre homicide non ſeulement dans le cœur par la haine qu'il avoit contre ſon frere, mais encore par des effets exterieurs. p.616.

[Si Dioſcore agiſſoit avec cet emportement, il n'avoit garde d'empeſcher que les autres ne l'imitaſſent.] Il eſt marqué que ce qui s'eſtoit fait à Epheſe contre S. Flavien, faiſoit voir que les Diacres Harpocration & Pierre avoient toujours eſté les miniſtres de la fureur de Dioſcore, & que Pierre Mongus qui ſe fit depuis Eveſque d'Alexandrie, avoit eſté avec Dioſcore à Epheſe la cauſe & l'inſtrument de la mort de Flavien. Pour Barſumas il ſe tenoit debout afin de mieux exhorter les autres à le maltraiter, & meſme à le tuer : & on l'accuſe luy meſme de l'avoir tué. Conc.p.403.b. p.1302.a. p.523.e.

Car ce grand Saint fut tellement battu, & tellement outragé, que la douleur de ſes bleſſures l'emporta [a] trois jours aprés, ſelon Theophane, qui dit que Dioſcore l'avoit maltraité de cette ſorte avant meſme que de le condanner, [quoiqu'il y ait bien autant d'apparence] que ce fut en haine de ſon appel, comme le dit l'Imperatrice Placidie. [C'eſt donc avec ſujet] qu'on a accuſé Dioſcore de luy avoir oſté la vie : Et on luy donna pluſieurs fois dans le Concile de Calcedoine le titre de meurtrier. Il y fut auſſi appellé un nouveau Caïn, comme S. Flavien eſt appellé par un Eveſque un ſecond Abel, parcequ'il avoit eſté tué par ſon frere & ſon collegue dans le ſacerdoce. On accuſe encore Eutyche de l'avoir tué, parceque par ſon obſtination il eſtoit la cauſe de tout le trouble. Liber.c.12.p.76 Eva.l.2.c.2.p. 285.d. [a] Thphn.p.87.a Zonar.p.36.c. Conc.p.54.d. p.96.c. p.101.c|104.a. p.439.e. p.911.a. ap.p.936.b.

[S. Flavien ne mourut pas neanmoins entre les mains de Dioſcore, d'Eutyche & de Barſumas.] Il ſortit vivant du Concile, mais pour eſtre enfermé dans une priſon. [De là] il fut conduit en exil: & eſtant arrivé à Epipe dans la Lydie, il y mourut entre les mains de ſes gardes, par une mort ou violente, ou naturelle ; [b] mais cauſée, comme on a dit, par la douleur des coups qu'on luy avoit donnez dans le Concile. [Il faut dire qu'il mourut le 11 d'aouſt,] ſi ce fut trois jours aprés ſa depoſition, comme nous l'avons dit aprés Theophane. [c] Et nous ne voyons rien qui nous empeſche de le croire, pourvu qu'on puiſſe ne mettre Epipe qu'à deux journées d'Epheſe. S. Leon le croyoit encore vivant le 15 d'octobre, & meſme ce ſemble le 17 mars 450. [d] Il ſemble auſſi qu'on ignoraſt encore ſa mort à Conſtantinople à la fin de novembre 449: [ce qui donne lieu de croire qu'on la tint longtemps cachée pour n'en pas rougir ſitoſt devant les hommes. Liber.c.12.p.76. Prof.L|Conc.p. 1080.1.b. *ingeſtâ:* Liber.p.76|Eva. p.285.d. Thphn.p.87.a. Note 28. Leo,ep.45.p.516. p.526. [d] ep.49.c.1.p. 537.

Digitized by Google

Conc.ap.p.936. b. Voilà quelle fut la fin du grand Flavien, [qui au milieu de la paix de l'Egliſe, & lorſque toute la perſecution ſembloit éteinte, merita par ſa fidelité à garder la foy, de recevoir la couronne du martyre. [Il luy eſtoit facile de jouir en la terre de toutes les ſatisfactions qu'y peuvent donner de grandes richeſſes & les plus hautes dignitez, s'il euſt voulu tromper ſa conſcience par une condeſcendance humaine, & par le ſpecieux pretexte de la tranquillité & de la paix. Mais il aima mieux irriter un miniſtre avare, que de l'enrichir des biens des pauvres; & il ne craignit pas de ſe declarer le défenſeur d'une verité odieuſe à la Cour, combatue par des moines & des Eveſques puiſſans dans le monde. Cette conduite ſi peu prudente, ſelon les hommes, luy attira tout ce qu'on peut eprouver d'afflictions & de maux. Mais Dieu changea ſes ſouffrances en un comble de felicité, & ſes afflictions en une joie, que ni les Chryſaphes, ni les Dioſcores ne luy oſteront jamais.

Il eſt difficile de dire ſi Epipe où il mourut, eſtoit le lieu deſtiné pour ſon exil, comme l'a cru Marcellin, ou ſi ſe rencontrant ſur ſon chemin, Dieu y voulut finir ſes travaux, comme il avoit fini ceux de S. Chryſoſtome à Comane.] Quelques uns croient que ce lieu peut eſtre le meſme qu'Hypepe, [a] dont l'Eveſque nommé Julien aſſiſtoit au faux Concile d'Epheſe. [b] Mais on met Hypepe dans l'Aſie, [c] & Epipe dans la Lydie, [qui faiſoient alors deux provinces differentes.]

Boll.18.feb.p.76. a. a Conc.t.4.p. 118.e. b Geo.ſac.p.236. c Conc.p.1030. 2b.

Liber.c.12.p.76. Acac.h.p.115. Leo,ep.60.c.4. p.556. d p.556|59.c.3.p. 554. Conc.p.379.d.

Euſebe de Dorylée fut mis en priſon à Epheſe auſſibien que Saint Flavien, & fut auſſi envoyé enſuite en exil. Mais il trouva moyen de ſe ſauver, & aprés avoir couru beaucoup de dangers pour la foy, & ſouffert beaucoup de fatigues, [d] il trouva ſon repos dans la ville de Rome, où S. Leon le receut à ſa communion. Il y eſtoit encore le 13 avril 451. Il ſe plaint que Dioſcore luy avoit fait ſouffrir beaucoup de maux.

ARTICLE LXXIII.

Honneurs rendus à la vertu & à la memoire de S. Flavien.

Leo,ep.43.p. 514. ep.47.p.522. [Nous verrons dans la ſuite ce que S. Leon fit pour défendre la memoire & l'innocence de S. Flavien.] Il n'avoit encore appris que ſa depoſition lorſqu'il relevoit par des eloges l'innocence de cet excellent Prelat, de ce predicateur, de ce *probatiſſimi ſacerdotis* défenſeur de la foy ancienne, qu'on ne maltraitoit que parce-

Digitized by Google

qu'il n'avoit pu ſouffrir des blaſphemes condannez par les ſaints Peres, 'que Dieu abandonnoit pour un temps à la faction des impies, comme un homme "affermi dans la vertu, pour le rendre plus illuſtre par le merite de ſa patience. 'Il le loue d'avoir bien voulu ſouffrir toutes ſortes de maux pour J.C; & il exhorte ceux de Conſtantinople à l'imiter en toutes choſes, pour avoir part comme luy aux recompenſes que Dieu promet à la foy.

probatum ſibi.

ep.47.p.512.

ep.45.c.2.p.517.

'Lorſqu'il ſceut ſa mort, il l'honora du titre de Saint, [a]ne doutant point qu'il ne fuſt vivant en Dieu par le merite de ſa foy. [b]Il dit que c'eſt ſa modeſtie & ſon humilité qui l'ont elevé juſqu'à la gloire de confeſſer J.C. [Il pouvoit dire la meſme choſe de ſa charité, qui paroiſt extremement "dans la maniere dont nous avons vu qu'il parloit d'Eutyche, '& dont il avoit invité cet hereſiarque à ſe preſenter au Concile. [c]Saint Leon ne pouvoit rien ſouffrir qui puſt faire aucun prejudice à l'honneur qu'on devoit à ſa memoire, '& il ne parloit qu'avec horreur de ceux qui avoient pris part à ſa perſecution, 'voulant au contraire que l'on honoraſt les Eccleſiaſtiques de Conſtantinople, & les autres qui eſtoient demeurez conſtans dans la défenſe de ſon innocence, comme Julien Eveſque de Cos, [& Acce Archidiacre de Conſtantinople.]

ep.60.c.2.p.556.
a c.4.
b ep.79.c.3.p.597.

V. §. 45.

Conc.t.4.p.204.205.
c Leo, ep.60.c.3.p.556.
p.556.
ep.60.c.4.p.556.

'Tout le Concile de Calcedoine s'écria, que la depoſition d'Eſtienne d'Epheſe eſtoit un effet de la puiſſance que ce ſaint Eveſque d'eternelle memoire avoit encore aprés ſa mort, parcequ'il vivoit toujours: Que Dieu vengeoit ſes ſouffrances: Que cet Eveſque Orthodoxe, que ce Martyr eſtoit avec eux, prioit pour eux, jugeoit avec eux, expliquoit la foy avec eux. 'Il faut voir la loy que fit Marcien le 6 juillet 452, pour le rétabliſſement de ſa memoire. Elle eſt toute pleine des eloges de ſa vie, de ſa mort, & de ſa foy. 'Il y eſt dit que c'eſtoit à ſes merites que Dieu avoit accordé l'aſſemblée, & l'heureux ſuccés du Concile de Calcedoine. 'Car les ſouffrances de ce veritable adorateur de J.C, & de ce fidele predicateur de la foy, [au lieu d'intimider les ſinceres amis de la verité, ne fit qu'animer leur courage.] Durant que Flavien, dit un auteur de ce temps là, "jouit de la gloire du Seigneur avec tous les Saints, il faut que nous autres nous conſervions de toutes les forces de noſtre pieté, & que nous défendions juſqu'à la mort, la doctrine des deux natures en une ſeule perſonne, ſi nous voulons meriter de ſuivre ſes veſtiges, & de vivre dans la foy par laquelle il a merité une mort ſi glorieuſe.

in Domino gloriante.

Conc.p.698.a.b.

p.866.

p.866.d.

ap.p.936.c.

'On écrit que le Pape Hilaire, qui n'eſtant que Diacre avoit

Bar.449.589.

Digitized by Google

eſté témoin de ſes ſouffrances, les avoit fait repreſenter à la voute d'une chapelle, & où le Cardinal Baronius dit que juſques au Pape Sixte V, ſous qui cette chapelle fut abatue, on l'y voyoit encore depeint au milieu du Concile, & Dioſcore avec ſes ſatellites, qui le tuoient à coups de piez.

Conc.p.866.d. p.66.c.d. Leo,ep.59.c.2.p.554. a Acac.h.p.115. b Ennod.dict.6. p.482. c Thphn.p.88.b. d b.Conc.p.66.d. Leo,ep.59.c.2.p.554. e ep.63.p.560. Thphn.p.88.b.

'La ville de Conſtantinople demanda d'avoir ſes reliques. 'Ainſi par ordre de l'Empereur Marcien, on raporta ſon corps du lieu où il eſtoit à Conſtantinople, 'avec l'honneur qui luy eſtoit dû, [a]&[1]avec beaucoup de ſolennité. [b]Il fut receu avec une extreme joie par le peuple de Conſtantinople. [c]On le fit paſſer bien accompagné, par le milieu de la ville, [d]& on le mit dans l'egliſe des Apoſtres, qui eſtoit le lieu ordinaire de la ſepulture de ſes predeceſſeurs. 'Ainſi on rendit à cette Egliſe un Eveſque qui l'avoit ſi bien gouvernée; [e]& les honneurs ſi juſtes avec leſquels on le receut, furent un témoignage public de l'impieté de celui qui avoit oſé le condanner. 'Quelques uns attribuent cette tranſlation à Pulqueric, [qui ſans doute la faiſoit faire par ſon mari. "Elle ſe fit pour le pluſtard au commencement de l'an 451. officioſiſſimè. V.589.

Conc.p.177.c] 323.c]698.a. f Boll. 8.feb.p.71.75.b. g Bar.449.586. h Leo,ep.79.c.3.p.597]806.c.1.p.610. i Boll.p.78.528.

Ce Saint meriteroit bien qu'on l'honoraſt ſous le titre de Martyr,]'comme tous les Eveſques le luy donnerent dans le Concile de Calcedoine. [f]Bollandus le luy attribue, [g]aprés Baronius. [h]Neanmoins Saint Leon ne luy donne que celui de Confeſſeur. [Ceux qui l'ont mis dans le martyrologe Romain, ſemblent n'avoir rien voulu determiner ſur cela: car il n'y eſt appellé ni Confeſſeur, ni Martyr.] 'Il ne paroiſt pas non plus que les Grecs l'honorent comme Martyr. [Pulqueric auroit peuteſtre eu de la peine qu'en le traitant de Martyr, on traitaſt ſon frere de tyran.] Les Grecs l'honorent le 16 ou le 18 de fevrier: & on a pris le 18 pour le mettre dans le martyrologe Romain.

p.78.b]79.d]Bar. 18.feb.

'On croit que c'eſt en memoire de ſa tranſlation à Conſtantinople.

Boll.p.78.f. p.79.a.d. 531.p.79.

'On pretend avoir un de ſes bras dans la cathedrale de Recanati en la Marche d'Ancone, '& le reſte de ſon corps à Joulianova ville de l'Abruzze [Ulterieure] pres de la mer: Et l'on en fait la feſte dans ces deux Egliſes le 24 de novembre. Mais quoique les leçons nouvelles de ces Egliſes parlent de Saint Flavien de Conſtantinople, [neanmoins il y a bien de l'apparence que c'eſt quelque Saint de ces quartiers là: ſurtout, s'il eſt vray] 'que ſa veneration y ſoit tres ancienne, comme on le pretend. Un manuſcrit de plus de 400 ans marque le meſme jour 24 novembre un S. Flavien Eveſque & Confeſſeur dans l'Abruzze.

[Quoiqu'il ne paroiſſe point qu'on ait fait aucune accuſation en forme

Digitized by Google

forme contre S. Flavien,]'Saint Leon dit neanmoins qu'André & Eufratas, tous deux apparemment Diacres de Conſtantinople, furent aſſez malheureux pour ſe rendre ſes accuſateurs. Leo,ep.85.c.1.p. 609|86.c.1.p. 610|106.c.2.p. 655.

ARTICLE LXXIV.

Les Legats du Pape s'enfuient : Dioſcore condanne pluſieurs bons Eveſques ; laiſſe ou rétablit les méchans.

[LEs Legats du Pape n'avoient point voulu, comme nous avons dit, prendre aucune part à la depoſition de Saint Flavien.]'Liberat dit meſme en general qu'ils s'oppoſerent à tout ce qui avoit eſté fait.'Dioſcore fit tout ce qu'il put &"par adreſſe, *inſidiis.* & par menaces, pour porter Hilaire à ſe trouver à une ſeconde ſeance, dans le deſſein ou de l'obliger à conſentir à la condannation de S. Flavien, ou s'il le refuſoit abſolument, de le retenir par force, & de l'empeſcher d'aller ni à Conſtantinople, ni à Rome.'Hilaire voyant donc qu'il avoit à craindre les dernieres violences,'laiſſa tout ce qu'il avoit, s'echapa ſecrettement, & prenant des chemins inconnus & detournez, enfin il arriva à Rome, avec la conſolation de ne ſe point trouver coupable de la depoſition de S. Flavien, & de pouvoir raporter au Pape & aux Eveſques d'Italie des nouvelles aſſurées de ce qui s'eſtoit paſſé en Orient.'Ce fut ce qui luy oſta le moyen d'aller à Conſtantinople, comme il le vouloit, pour ſaluer l'Empereur, & y rendre [tant à luy]qu'à Pulquerie, les lettres dont le Pape l'avoit chargé.[On peut juger par les lettres que S. Leon écrivit aprés ſon retour, qu'il n'arriva à Rome qu'au commencement d'octobre.

Liber.c.12.p.76. Conc.t.4.p.512.a. Prof.L. Ib;Conc.p.512.a. Conc.p.511.b.

Perſonne ne dit ce que devint Jule Eveſque de Pouzolles ; & on ne trouve aucun éclairciſſement pour ſon hiſtoire dans le 6e tome d'Ughellus.]'Une edition de Saint Proſper, mais qui paroiſt alterée, dit generalement des trois Legats envoyez à Epheſe, qu'aprés avoir eſté maltraitez, ils revinrent raporter au Pape la depoſition injuſte, & la mort cruelle de S. Flavien.'Il eſt certain que le 15 d'octobre Hilaire ſeul eſtoit revenu,[& que René eſtoit mort avant le Concile.Il ſeroit aiſé de croire que Jule ayant auſſi pris le parti de s'enfuir, il ne ſeroit arrivé que quelques jours aprés Hilaire. Mais pourquoi S. Proſper ne parle-t-il que d'Hilaire? Eſt-ce qu'il écrivoit lorſqu'Hilaire eſtoit Pape, & qu'il eſtoit bien aiſe de relever ſon courage?]

Canif.t.1.p.160. Conc.p.45.d.

'On marque qu'Hilaire eſtant devenu Pape, baſtit deux cha- Bar.449.§99. 100.

Digitized by Google

pelles auprés du battiſtere de S. Jean de Latran, l'une ſous le nom de S. Jean Battiſte, l'autre ſous le nom de S. Jean l'Evangeliſte, qu'il qualifie dans l'inſcription *ſon liberateur*; ce qui donne ſujet de croire, que comme ce Saint eſt le patron de la ville d'Epheſe, il l'avoit particulierement invoqué dans le danger où il s'eſtoit vu en ce lieu pour ſa conſcience & pour ſa vie, & qu'il ſe croyoit redevable à ſon interceſſion de ſon heureuſe arrivée à Rome.

Thdrt.ep.116.p. 989.b. 'Les Legats ne furent donc témoins que de la ſeule condannation [de Flavien, à laquelle celle d'Euſebe de Dorylée fut jointe.] Mais ils euſſent eu le regret d'en voir encore pluſieurs autres, particulierement celle de Theodoret, s'ils fuſſent demeurez Liber.c.12.p.74. p.76. [ſeulement deux jours de plus] à Epheſe. 'Ces Eveſques que l'on condanna alors avec Theodoret, furent Ibas d'Edeſſe, 'Sabinien Eva.l.1.c.10.p. 267.a. de Perrhe, & Domnus d'Antioche. 'Evagre y ajoute Daniel de Carrhes, Irenée de Tyr, & Aquilin de Byblos [en Phenicie.] [a]Ce a Lup.can.t.1.p. 510. ſont ſans doute ces Eveſques que marque S. Leon, [b]lorſqu'il ſe b Leo,ep.72.c.3. p.174. plaint en écrivant au Concile de Calcedoine, que des jalouſies criminelles avoient troublé l'état de beaucoup d'Egliſes; que pluſieurs Eveſques avoient eſté chaſſez de leurs ſieges, & envoyez en exil, parcequ'ils ne vouloient pas recevoir l'hereſie, & qu'on leur avoit donné des ſucceſſeurs de leur vivant.

Boll.2.apr.p.93. b. [Nous ne trouvons rien de l'affaire d'Aquilin de Byblos.] 'Theodoret nomme Aquilin avec Ibas entre ceux contre qui les inventeurs de la nouvelle hereſie avoient armé la puiſſance imperiale, & qu'il aſſure n'avoir point d'autre croyance que luy, & que l'Egliſe Catholique. 'Benece gouvernoit l'Egliſe de Byblos en 445, Conc.p.717.e. p.81.d. & Rufin en 451. [Cela favoriſe] [c]la conjecture de M[r] Baluze, qui c ap.p.886. croit que cet Aquilin n'eſtoit point Eveſque de Byblos, mais que c'eſt l'Eveſque de Barbaliſſe dans l'Euphrateſienne, [d]qui d V.S.Cyrille §128. s'eſtoit laiſſé beaucoup perſecuter en 434, avant que de rentrer dans la communion de Saint Cyrille, & y eſtoit rentré ſans condanner Neſtorius. [d]Sabinien avoit eſté fait tres canoniquement Ib.§149, 150. Eveſque de Perrhe dans l'Euphrateſienne, à la place d'Athanaſe qui avoit renoncé à cet eveſché, & qui avoit eſté depoſé par un t.4.p.719.d|722.b. Concile de l'Orient en 445.] 'Cependant Dioſcore voulut qu'Athanaſe fuſt rétabli, & Sabinien depoſſedé, [d]ſans avoir eſté ni d p.754.a.b. oui, ni meſme appellé pour faire connoiſtre ſon droit.

Th.lrt.adJo.t.4. p.703.a.b. 'Theodoret ſe ſert de cet exemple, & de celui d'un Athene depoſé auſſi par le Concile d'Orient, & rétabli par celui d'Epheſe, pour faire voir que Dioſcore ſe ſoucioit auſſi peu de la ſainteté des mœurs, que ſi J.C. n'euſt rien ordonné ſur cela, ou que les

Digitized by Google

regles ſacrées qu'il en a faites, n'euſſent eſté que *pour les Hyperboréens & pour les Sarmates. 'Il raporte ſur cela que comme on eut preſenté des requeſtes contre Candidien metropolitain d'Antioche en Piſidie, qui aſſiſtoit à ce Concile meſme, & qu'on accuſoit de beaucoup d'adulteres, & de pluſieurs autres crimes; » Dioſcore avoit dit, à ce qu'on tenoit; Si vous avez quelque cho- » ſe à luy reprocher touchant la foy, nous recevrons vos requeſtes: » mais nous ne ſommes pas venus ici pour juger des adulteres.

*mis ainsi. Bin.

a] Conc. p. 262. e. &c.

'Evagre dit que Dioſcore fit quelque choſe touchant Sophrone de Conſtantine ["dans la Phenicie. Il eſtoit apparemment accuſé de Neſtorianiſme.] 'Car le Concile de Calcedoine voulut qu'il anathematizaſt Neſtorius. [Evagre ne dit pas neanmoins qu'il ait eſté depoſé.] 'Et en effet il prit d'abord ſeance dans le Concile de Calcedoine, [ſans qu'on voie que les Egyptiens s'y ſoient oppoſez comme ils firent à Theodoret.]

Eva. l. 1. c. 10. p. 267. b.

V. Theodoret § 22.

Conc. p. 623. b.

p. 81. e.

'Theophane dit que Dioſcore depoſa André avec Theodoret, Ibas, Domnus, & tous les Eveſques [du dioceſe] d'Orient. [Cet André eſt ſans doute celui de Samoſates. Il eſtoit mort en ce temps-ci:] '& Rufin ſon ſucceſſeur aſſiſtoit à ce Concile meſme. [Mais comme il avoit écrit contre S. Cyrille, il n'eſt pas difficile de croire qu'on ait condanné ſa memoire, & qu'on ait meſme fait quelque decret general contre l'honneur de tous ceux qui s'eſtoient oppoſez d'abord au premier Concile d'Epheſe & à S. Cyrille; ce qui comprenoit tous les Eveſques de l'Orient. On peut auſſi avoir confirmé la depoſition d'Irenée de Tyr, "qui avoit eſté depouillé de ſon eveſché par autorité de l'Empereur des le commencement de l'an 448.]

Thphn. p. 87. b.

Conc. p. 163. b.

Ibid. § 15.

ARTICLE LXXV.

Theodoret & Ibas ſont depoſez.

'POUR Theodoret, on le condanna meſme comme un hereſiarque. 'On anathematiza ſa doctrine, & on défendit encore ſur peine d'anatheme de luy parler, comme ſi on euſt voulu le reduire à n'avoir pas ſeulement de pain. 'On défendit à toutes perſonnes de luy donner ni retraite, ni vivres, ni quoy que ce fuſt. 'Voilà comment des Eveſques traiterent un Eveſque illuſtre qui avoit rendu tant de ſervices à l'Egliſe depuis 26 ans qu'il eſtoit Eveſque. Et ce qui eſt encore plus étrange, ils le condannerent ſans qu'il fuſt preſent, ſans l'avoir appellé, ſans luy avoir

Thdrt. ad Jo. t. 4. p. 703. a. d.

ep. 140. p. 1014. c. d.

ep. 113. 116. 119. 140. p. 986. c] 988. d] 992. b. c] 1014.

Digitized by Google

demandé quels eſtoient ſes ſentimens, & lorſque les ordres de l'Empereur le retenoient comme priſonnier à 35 journées de là, ep.119.p.992.c. [avec une défenſe expreſſe de le laiſſer venir à Epheſe.]' Auſſi on ne vouloit pas le juger, mais accorder ſa condannation au pouad Jo.p.703.c.d| ep.138.p.1012.a. voir des ennemis de la verité.' Les Eveſques de Syrie qui avoient avec raiſon tant d'eſtime de ſa doctrine, & qui le regardoient comme la gloire de leur pays, furent aſſez malheureux & aſſez laſches, pour ſe voir contraints de le condanner avec les autres, ep.138.p.1011.a. [& ainſi de ſe condanner eux meſmes,]' puiſqu'ils n'avoient point d'autres ſentimens & d'autre doctrine que luy.

Liber.c.12.p.74. 75. 'On le condanna, dit Liberat, à cauſe" de ce qu'il avoit écrit contre les anathematiſmes de S. Cyrille, & à cauſe*d'une lettre qu'il avoit envoyée à ſon dioceſe contre le premier Concile d'Epheſe, durant les diſputes.' Theodoret meſme dit qu'on proThdrt.ep.138.p. 1011.1012. duiſit contre luy quelques uns de ſes écrits; qu'au lieu d'y remarquer aucune hereſie, on leur donna de grands eloges: & que cependant on ne laiſſa pas de le condanner, parceque Dioſcore l'ordonnoit ainſi, ſans ſe mettre en peine de la juſtice & de la verité, pour flater la puiſſance ſi courte de ceux qui dominoient Conc.p.101.b.c| Lup.can.t.1.p. 895. alors, [c'eſt à dire de Chryſaphe.]' Il ſemble qu'on ait auſſi fait ſigner en blanc ſa condannation par les Eveſques, aprés les y avoir contraints à force de coups, & par les dernieres violences.

V.S.Cyrille §40,44,45. * Ib.§78. V.551.

['"On avoit auſſi empeſché Ibas d'Edeſſe de ſe trouver au Con- Conc.p.626.d. cile, en l'arreſtant priſonnier,]' & il eſtoit alors à quarante jour- p.634.b. nées d'Epheſe,' priſonnier dans Antioche. Cela n'empeſcha point p.635.a.b. qu'on n'entrepriſt de le juger.' On preſenta une grande relation contre luy au nom de la ville d'Edeſſe, qui contenoit les depoſitions de beaucoup de perſonnes. On diſoit qu'elle avoit eſté miſe entre les mains d'Euſebe d'Ancyre; mais il le nia. On lut cette e. relation dans le Concile.' On fit entrer trois, ſix, &[juſqu'à] douze témoins, ſur ce qu'on l'accuſoit d'avoir dit, Qu'il ne por- p.674.a. toit point envie à J. C. de ce qu'il avoit eſté fait Dieu,' de quoy Liber.c.12.p.74. cette relation l'accuſoit encore.' On luy reprochoit encore quelques autres blaſphemes contre leſquels on s'elevoit avec de grands cris. On luy faiſoit auſſi un grand crime de ſa lettre à Maris.

p.74. 'On l'appella par trois fois: Et comme il n'avoit garde de répondre; on le condanna par defaut, & comme rebelle au Concile, parceque Dioſcore le voulut ainſi; ſans qu'une grande parConc.p.634.b. tie des Eveſques ſceuſt ſeulement ce qu'on avoit fait.' Ibas apprit p.674.a. à Antioche, dans ſa captivité, qu'on l'avoit depoſé.' On voulut re-

Digitized by Google

449, de S. Leon 8 & 9. lire à Calcedoine les actes de ce qui s'estoit fait à Ephese contre luy. 'Mais les Legats du Pape representerent que cela n'estoit b. point necessaire, & qu'il ne falloit plus parler de cette assemblée qui ne s'estoit rendue celebre que par des crimes.

V. S 28,29. [Puisque "Daniel de Carrhes avoit esté accusé avec Ibas son oncle, il n'est pas difficile de croire qu'il ait aussi esté condanné avec luy, comme nous l'avons dit aprés Evagre.] 'Tous ces Evesques furent apparemment deposez le lendemain de la deposition de Saint Flavien, ou le jour d'aprés, c'est à dire le 9 ou le 10 d'aoust. p.1080.1.a.

ARTICLE LXXVI.

Domnus d'Antioche est deposé, & retourne dans la solitude

'TROIS jours aprés la condannation de Saint Flavien, [& ainsi le 10 ou 11 d'aoust,] on deposa aussi Domnus d'Antioche; 'les chefs de cette miserable assemblée ne pouvant epargner ni ceux qui leur resistoient, ni ceux qui cedoient à leurs violences. 'Dioscore reserva donc seulement Domnus pour le dernier, parcequ'il avoit esté assez lasche pour consentir à tout ce qu'il avoit voulu, & pour prendre part à l'absolution d'Eutyche, & à la condannation des Orthodoxes. Il estoit malade ce jour là, & n'avoit pu se trouver au Concile. Mais Dioscore sans s'arrester à cela, produisit des lettres que Domnus luy avoit écrites, & où il blasmoit les anathematismes de S. Cyrille, comme obscurs [& embaraſſez.] 'Ce fut assez pour le condanner de voir qu'il n'approuvoit pas ces anathematismes. Car le Concile n'en parloit qu'avec respect, & protestoit de les maintenir toujours. 'Et les Orientaux mesmes qui les avoient rejettez si souvent, les c. confirmerent alors. Acac.h.p.114. Leo,ep.75.c.2.p. 576. Liber.c.12.p.74. Thdrt.adJo.t.4. p.703.a.

'On produisit encore contre luy un sermon qu'on pretendoit que Theodoret avoit presché en sa presence dans Antioche, pour insulter à la mort de S. Cyrille, & dont on raportoit mesme des paroles tout à fait Nestoriennes; [mais qu'on croit estre une piece entierement fausse, & une pure supposition des Eutychiens.] 'Theodose en confirmant la deposition de Domnus, dit qu'il avoit merité cette peine par la part qu'il avoit prise à l'aveuglement de l'heresie Nestorienne, [dont il avoit toujours esté ennemi.] 'Theophane dit que Domnus aprés avoir signé par force la condannation de Flavien, estoit revenu à luy, s'estoit op- Merc.t.2.p.276. 2. Conc.t.4.p.863. 864. Thphn.p.87.a. Zon.p.36.d.

Digitized by Google

posé à Dioscore, & aux officiers de l'Empereur, avoit protesté contre tout ce qui s'estoit fait, avoit traité le Concile d'impie, & avoit demandé que l'on effaçast sa signature. [Je voudrois qu'une chose si honorable à Domnus fust mieux attestée. Mais on peut dire que tous les anciens la condannent par leur silence, surtout Liberat & Theodoret. Car c'est inutilement]' qu'on la cherche dans Liberat, en y changeant" un mot, que la suite fait voir ne devoir point estre changé.

Leo, n.p. 608. 5 18.

" remanentem.

Conc. p. 674. 675.
a Leo, n.p. 597.

'De tout ce qui se fit dans le faux Concile d'Ephese, il n'y eut que la deposition de Domnus qui subsista, "soit qu'il n'ait pas demandé son rétablissement, [comme il est certain qu'il ne le demanda point dans le Concile de Calcedoine, soit que des raisons qui nous sont inconnues, aient empesché de le luy accorder.]' La foiblesse qu'il avoit fait paroistre dans ce Concile, meritoit bien qu'il fust deposé: 'Et Lupus croit que ce fut la veritable raison qui fit qu'on ne songea point à le rétablir. [Dieu le permit peut-estre par misericorde, pour le decharger d'un emploi dont il n'estoit pas capable, & luy donner moyen de reparer dans la solitude par la penitence, les fautes qu'il y avoit faites.]' Car estant touché d'un grand sentiment de penitence de ce que sous un faux pretexte de charité il n'avoit pas obei au conseil que Saint Euthyme luy avoit donné de ne point quitter son monastere; il le revint trouver depuis, tout fondant en larmes, & avec toutes les marques d'un cœur affligé & penetré de douleur.

Lup. can. t. 1. p. 515.
p. 983.
Boll. 20. jan. p. 311. § 57.

Bar. 449. § 84| Leo, ep. 72. c. 3. p. 572|573| Thdrt. ep. 113. p. 988. b.

[Cela n'arriva ce semble qu'en l'an 452.]' Car il y a apparence qu'au sortir d'Ephese il fut mené en exil avec les autres que l'on avoit deposez: Et lorsqu'ils eurent esté rappellez par Marcien, [il voulut sans doute attendre le Concile de Calcedoine. Il ne paroist pas qu'il s'y soit presenté.]' Mais Maxime mesme que l'on avoit mis à sa place, "pria le Concile de luy vouloir assigner quelque pension sur les revenus de l'Eglise d'Antioche. 'Le Concile laissa cela à la discretion de Maxime. [b] Anatole semble dire que Domnus ne demandoit que cette pension. 'Ainsi il y a bien de l'apparence que Domnus avoit témoigné qu'il ne demandoit point son rétablissement; & que son unique desir estoit d'expier devant Dieu par la penitence & la retraite, les fautes par lesquelles il avoit merité d'estre deposé, & les autres dont il se sentoit coupable.]

Conc. t. 4. p. 681. e.

" v. la note 54.

p. 682. d. e.
b d.

Leo, n.p. 597. 51| Conc. ap. p. 770. d.

Leo, n.p. 600. 601| Conc. t. 5. p. 717. d.
Leo, n.p. 601. § 8| Conc. t. 5. p. 546. c.

'Justinien & les Evesques du V. Concile ignoroient cet endroit du Concile de Calcedoine, lorsqu'ils écrivoient que ce Concile mesme avoit condanné Domnus aprés sa mort. 'Pour cette con-

Digitized by Google

dannation, elle ne marque autre choſe que ce que le Concile avoit fait pour confirmer l'ordination de Maxime mis en ſa place, par où il avoit autoriſé ſa condannation. [Ce fut peuteſtre la cauſe] de ce que Marcien ne le nomma point avec Saint Flavien, Euſebe, & Theodoret, en caſſant la loy que Theodoſe avoit faite contre eux. Conc.t.4.p.863. 866.

'Je ne ſçay pourquoi Maxime s'adreſſoit au Concile pour donner une penſion à Domnus. Il ſeroit difficile de dire qu'il n'euſt pas de luy meſme l'autorité de le faire. [Eſt-ce qu'il vouloit la faire regler, ou ſe faire donner le droit de la regler, depeur que Domnus n'en demandaſt une trop forte? Ou eſt-ce qu'il eſtoit bien aiſe que cette penſion fuſt autoriſée par le Concile, pour eſtre un nouveau titre contre Domnus, s'il pretendoit un jour luy diſputer l'epiſcopat?] 'Les Legats du Pape en opinant ſur cette penſion, diſent que Domnus ſe contentera de cela, & ſe tiendra en repos. Leo, p.603. § 12. Conc.t.4.p.682. d.

[Ce fut donc apparemment auſſitoſt aprés le Concile de Calcedoine, que Domnus vint retrouver S. Euthyme.] 'Il paroiſt en effet qu'il eſtoit dans la Paleſtine lorſque le moine Theodoſe Eutychien s'empara du ſiege de Jeruſalem en 452; car il eſt marqué qu'il s'enfuit alors dans le deſert. [On voit par ce que nous venons de dire, qu'on n'ignoroit pas abſolument ce que Domnus eſtoit devenu aprés ſa depoſition,] comme Evagre l'a écrit. Thphn.p.92.c. Eva.l.1.c.10.p. 267.b.

NOTE 19. [a]Facundus met cet Eveſque, [nonobſtant ſes fautes,] entre les ſaints Docteurs, [b]les lumieres, les Peres, & les illuſtres maiſtres de l'Egliſe. [c]Il a eu au moins l'honneur de s'oppoſer le premier à Eutyche.

a Fac.l.2.c.1.p. 57.a.
b l.8.c.5.p.340.c] 341.a.b] 342.b.
c l.12.c.5.p.559.a.

ARTICLE LXXVII.

Concluſion du faux Concile d'Epheſe: Mepris & horreur que toute l'Egliſe en a eu.

APRES que Domnus eut eſté depoſé, Dioſcore partit tout d'un coup d'Epheſe. Les autres Eveſques ſe retirerent auſſi: '& l'on termina ainſi ce Concile, ou plutoſt ce brigandage, [qui eſt le nom qu'on luy donne ordinairement,] [d]parceque pour ruiner la foy Catholique, & établir une hereſie deteſtable, des Prelats [vendus à l'iniquité, & agiſſant plus en brigands qu'en Eveſques,] avoient privé les uns de leur dignité, & infecté les autres par la corruption de leur erreur; plus cruels certainement Acac.h.p.114. Leo, ep.75.c.14. 576. d Conc.t.4.p. 1203.d] 1204.c.

Digitized by Google

envers ceux-ci, à qui ils faiſoient perdre [la foy &] l'innocence, qu'ils ne l'eſtoient envers les premiers, dont leur cruauté faiſoit
ep.93.c.4.p.616. d'illuſtres Confeſſeurs. 'Dioſcore, dit S. Leon, taſchant de ravir cette vie mortelle à S. Flavien, s'eſt privé luy meſme de la lumiere de la vie eternelle. En voulant chaſſer les Eveſques de leurs Egliſes, il s'eſt banni luy meſme de la ſocieté des Fideles; en faiſant tous ſes efforts pour engager beaucoup de monde dans l'erreur, il a fait à ſon ame une infinité de plaies. Il a eſté luy ſeul plus coupable que tous les autres, coupable dans tous les autres, & coupable pour tous les autres, parcequ'il a eſté la cauſe de la faute de tous les autres. 'Cette "beſte farouche eſt entrée dans la vigne du Seigneur, en a arraché le meilleur plan qu'il y a trouvé, & y a replanté le bois ſterile qui en avoit eſté arraché. Il a chaſſé de la bergerie ceux qui avoient des ſentimens dignes de veritables Paſteurs, & a abandonné les brebis à ceux qu'il ſavoit bien eſtre des loups.

Conc.t.4.p.836. a. *ſingularis ferus.*

p.57.a. 'L'Imperatrice Placidie appelle ce faux Concile, une miſerable & tumultueuſe aſſemblée; 'Leo,ep.110.c.1. p.661. & S. Leon, le jugement deteſtable du conciliabule d'Epheſe, [a]qui ne merite aucunement, & qui n'aura jamais le nom de Concile; [b]& en écrivant à Theodoſe meſme, [auteur ou protecteur de tout ce qui s'y eſtoit fait:] Il n'y a point, dit-il, de ſacrilege qui egale le crime de cette aſſemblée, qui au lieu d'aſſoupir & de remedier aux troubles qui agitoient l'Egliſe, a non ſeulement excité de plus grands troubles, mais a meſme oſé attenter aux fondemens de la foy qui nous fait Chrétiens. [Car outre qu'ils avoient condanné des expreſſions tres ſaintes, neceſſaires pour exclure l'hereſie d'Eutyche, & qu'ils en avoient établi d'autres ou fauſſes, ou tres obſcures;] 'condanner Flavien, & recevoir Eutyche, c'eſtoit établir que J.C. n'avoit point eu une veritable chair. 'Theodoret reproche particulierement à ce Concile, la maniere dont luy & d'autres y avoient eſté condannez, ſans eſtre ouis, ſi oppoſée à l'exactitude que les juges civils apportent dans des affaires de bien moindre conſequence. [Entre tous les Eveſques de ce Concile, il n'y en avoit guere de plus dignes, & en meſme temps de plus indignes de compaſſion, que ceux de l'Orient, qui ſe voyoient contraints par la violence de leurs confreres, & par leur laſcheté propre, à condanner des veritez qu'ils avoient ſoutenues plus fortement que tous les autres, & à depoſer les Eveſques pour qui ils avoient le plus d'eſtime & d'affection.] 'Aprés avoir condanné [Eutyche peu de mois auparavant,] comme un ſectateur des impietez de Valentin

a ep.65.c.1.p. 564.
b ep.41.c.1.p. 510.
ep.110.c.1.p.661.
Thdrt.ep.119. 138.140.p.992. 1011.1014.
a1 Jo.t.4.p.703. 704.

Digitized by Google

Valentin & d'Apollinaire, ils ſe jettoient par terre à ſes piez, luy demandoient pardon, l'appelloient un pere ſpirituel, & l'environnoient comme un genereux athlete qui venoit de combatre & de vaincre pour la foy. 'Ils taſchoient de couvrir un peu leur chute honteuſe, en pretendant que le Concile n'avoit rien fait de nouveau touchant la foy. 'Mais Theodoret leur montre au contraire, que c'eſtoit la foy & la doctrine qui avoit eſté le ſujet, [ou au moins le pretexte] de tout ce qui s'y eſtoit fait, & qu'on n'y avoit depoſé aucun Eveſque, qu'en l'accuſant d'erreur dans la foy, & non pour aucune faute perſonnelle. p.702.d. p.703.

'S. Leon n'eut jamais d'égard, comme nous le verrons dans la ſuite, à tout ce qui s'eſtoit fait dans ce Concile. [a]Il ſoutint que toute la foy Chrétienne eſtoit ruinée, ſi on ne l'aboliſſoit; [b]que nulle raiſon ne pouvoit permettre qu'on regardaſt la depoſition de S. Flavien comme valable, '& qu'il falloit toujours communiquer avec luy. [c]En un mot, il regarda tout ce qui s'eſtoit fait dans cette aſſemblée, comme nul; '& il travailla à obtenir une loy de Marcien, pour en abolir meſme la memoire. 'Tout le Concile d'Occident rejetta avec luy ces malheureux effets de la haine & de la paſſion de Dioſcore. 'Et S. Leon regarda comme une grande miſericorde de Dieu, que ce jugement deteſtable euſt eſté détruit par l'autorité du ſaint Concile de Calcedoine. 'On en excepta ſeulement la depoſition de Domnus. [Nous verrons que des avant le Concile de Calcedoine, S. Leon avoit receu en ſa communion Euſebe de Dorylée & Theodoret.] Lup.can.t.1.p. 513.5.4. a Leo,ep.40.c.1. p.510. b ep.41.c.2.p.513. p.513|45.c.1.p. 516|47.p.522. c Conc.p.674.b. b.c. p.52.b. Leo,ep.110.c.1. p.661. Conc.p.674.b| 675.a.

Facundus raporte l'exemple de ce Concile, & de celui de Rimini, pour faire voir que des Eveſques opprimez ou par la puiſſance des Princes, ou par celles de leurs confreres, ne peuvent que ſigner des fauſſetez, 'que faire voir la foibleſſe & de ceux qui ſignent, & de ceux qui font ſigner, & de la cauſe qu'on ſoutient par ces ſignatures forcées. Fac.l.11.c.3.p. 544.c. p.545.a.

ARTICLE LXXVIII.

Loy de Theodoſe pour le faux Concile d'Epheſe, & contre S. Flavien.

[DIOSCORE qui avoit eſté le maiſtre de ce Concile, en fit ſans doute auſſi dreſſer les actes comme il luy plut.] 'Euſebe de Dorylée l'accuſe d'y avoir mis des choſes qui n'avoient point eſté dites dans le Concile. [Nous n'en avons que ce qui s'y fit le premier jour 8 d'aouſt, parcequ'on ne relut que cela dans le Conc.t.4.p.382. b.

Digitized by Google

p.129.c[132.d] 224.b. Concile de Calcedoine.]'Durant qu'on le reliſoit, les Eveſques y accuſerent de faux quelques endroits.[Mais ce ne ſont que ceux où l'on marquoit des paroles generales du Concile, qui pouvoient bien n'avoir eſté dites que par quelques uns.]'Ceux d'Egypte avouent en effet en un endroit ce que les Orientaux p.124.b. p. 31.d. deſavouoient.'En un autre, Dioſcore ſoutient que ce que portent les actes, eſtoit veritable.'Et c'eſtoit la maniere ordinaire de p.134 d. ces ſortes d'actes, d'attribuer en general aux Conciles ce qui n'eſtoit dit que par quelques uns, [lorſque les autres ne s'y oppoſoient pas.] 449. de S. Leon 8 & 9.

p.406.b. 'Dioſcore eleva depuis aux dignitez de l'Egliſe "ceux qui luy avoient ſervi de miniſtres dans les meurtres [& les violences] commiſes à Epheſe. V.572.

[Il n'eſt point marqué où il s'en alla aprés ſa ſortie precipitée d'Epheſe. Il y a toute apparence qu'il ſe haſta d'aller à Conſtantinople avec Eutyche, tant pour y jouir au milieu de la Cour des fruits & des applaudiſſemens de ſa victoire, que pour y rendre cette victoire plus complette & plus aſſurée, en la faiſant confirmer par l'Empereur, & en ordonnant un nouvel Eveſque à Conſtantinople.

On ne peut ſans doute attribuer qu'à Dioſcore la loy que Theodoſe publia enſuite, qui eſt la plus injurieuſe à l'honneur de ce prince qu'on ſe puiſſe imaginer. Nous n'en avons point la date.]

p.864.a. 'Il y confirme & y loue en general les decrets du faux Concile p.863.d. d'Epheſe, & en particulier les depoſitions des Eveſques, 'nommément de S. Flavien, d'Euſebe de Dorylée, de Domnus, & p.854.b. de Theodoret.'Il ordonne que les metropolitains feront ſigner le ſymbole de Nicée par tous les Eveſques de leur province, & c. l'en aſſureront par leurs lettres.'Il défend d'oſter ou d'ajouter un ſeul mot à ce ſymbole.

[Mais ce qui fait voir combien ce malheureux prince s'eſtoit p.863.c. laiſſé aveugler,]'c'eſt ce qu'il dit, Que Flavien & Euſebe en ſuivant les pernicieuſes illuſions de Neſtorius, ont diviſé les Egliſes d. par des ſchiſmes,'& y ont repandu l'hereſie.'Il regarde les ſenti- a p.864.b. mens de Neſtorius, de S. Flavien, & des autres Eveſques depob. ſez, comme le venim d'une meſme erreur.'Il ordonne que tous ceux qui les ſuivront, ſeront depoſez par l'autorité des Eveſques c. Orthodoxes,'& qu'on ne donnera aucune retraite ni aux docteurs, ni aux ſectateurs de cette religion, ſur peine de confiſca- Thdrt.ep.40.p. 1014.c.d. tion, & de banniſſement perpetuel.[Et c'eſt peuteſtre]'ce qui a fait dire à Theodoret, qu'on avoit défendu de luy donner ni de

Digitized by Google

logement, ni meſme de l'eau, ni quoy que ce fuſt. La loy rejette nommément la foy condannée & interdite de Theodoret & de Neſtorius, condanne egalement au feu les écrits de l'un & de l'autre, meſme leurs commentaires, leurs homelies, & les autres ouvrages qu'ils avoient faits, ſoit qu'ils portaſſent leur nom, ſoit qu'on pretendiſt les attribuer à d'autres Conc.p.864.d. c. d.

Voilà ce que des ſcelerats obtinrent par ſurpriſe aprés la mort de S. Flavien, & ce que Marcien s'eſtima depuis obligé de caſſer par une autre loy du 6 juillet 452. On produiſit celle de Theodoſe dans le V. Concile, augmentée des noms de Diodore & de Theodore. Mais on en avoit oſté tout ce qui regarde la condannation de S. Flavien, & l'approbation du faux Concile d'Epheſe. p.856.e. p.866.867. t.5.p.472.

Dioſcore ne manqua point de s'appuyer de ſon autorité dans le Concile de Calcedoine. [Si c'eſt par cette loy] que Theodoret dit qu'on l'avoit interdit de tout, il eſt viſible qu'il l'attribue moins à Theodoſe qu'à Dioſcore, & aux autres Eveſques qui l'avoient depoſé. t.4.p.112.b. Thdrt.ep.140. p.1014.c.d.

ARTICLE LXXIX.

Anatole eſt fait Eveſque de Conſtantinople par Dioſcore, & Maxime d'Antioche par Anatole.

Comme Theodoſe prenoit plus de ſoin des affaires de l'Egliſe, que de celles de ſon Etat, [ce qui euſt eſté fort avantageux à l'Egliſe s'il euſt eu autant de lumiere que de zele,] il eut un grand ſoin que la ville de Conſtantinople ne demeuraſt pas longtemps ſans Eveſque. Le peuple de cette ville avoit témoigné par des acclamations publiques, qu'il vouloit toujours demeurer uni à S. Flavien ſon paſteur. Il avoit traité de Manichéens ceux qui nioient que J.C. euſt une veritable nature humaine: & il avoit imploré le ſecours & la protection de l'Egliſe de Rome. [Cela ſe fit apparemment à la premiere nouvelle de la depoſition de S. Flavien.] Il y avoit pluſieurs Eccleſiaſtiques qui demeuroient inſeparablement attachez à ce Saint. Cotel.g.t.1.66.a. a. Conc.t.4.p.48. Leo,ep.19.c.3.p. 554. Leo.c.4.p. 556.

fidelibus officiis.

*Note 30.

[Mais* ce Saint eſtant mort, comme il falloit luy donner un ſucceſſeur,] Theodoſe permit au Clergé de luy marquer ceux qu'on jugeroit les plus capables, ſe reſervant le choix de celui qui luy agréeroit davantage. Cela produiſit de grandes diviſions, [les uns ſans doute voulant exclure ceux qui avoient abandonné S. Flavien, & les autres ceux qui l'avoient ſuivi.] On pretend Cotel.p.66.b. b.c.

Digitized by Google

que ſur cela l'Empereur ordonna qu'on choiſiſt le meilleur de tous les Eccleſiaſtiques des autres Egliſes qui ſe trouvoient alors dans la ville ; & que pour obeïr à cet ordre, le Clergé à qui l'Empereur en laiſſoit le choix, donna ſon ſuffrage à Anatole [Preſtre d'Alexandrie,] lequel fut auſſitoſt ſacré par le Concile des Eveſques qui ſe rencontroient à Conſtantinople. Voilà de quelle maniere Anatole meſme manda à S. Leon que ſon election s'eſtoit faite.

p.67. p.66.67.

Il eſt certain que ceux qui l'ordonnerent rendoient ſon ordination ſuſpecte, parceque c'eſtoient les ennemis de la foy ; y ayant lieu de croire qu'ils ne l'auroient pas ordonné s'il n'euſt eſté ſemblable à eux, & qu'ils ne s'eſtoient pas mis fort en peine de ſuivre les regles des Canons. Ce fut en effet Dioſcore meſme qui l'ordonna, s'eſtant attribué ce droit contre les Canons, dit un hiſtorien, [quoique S. Chryſoſtome ait auſſi eſté ordonné par Theophile d'Alexandrie.] On ajoute qu'Eutyche aſſiſta à cette ceremonie auprés de Dioſcore en fonction [de Preſtre,] & que Anatole dit à l'un des deux par une flaterie [que je n'entens point,] Quelquepart que vous alliez, vous rendez tout ſaint. Cela arriva en cette année 449; [mais apparemment aprés le milieu de novembre,] puiſqu'il ne paroiſt point que les Abbez Martin & Fauſte en aient rien mandé dans la lettre qu'ils écrivirent vers ce temps là à Saint Leon.

Leo, ep. 84. c. 1. p. 687 86. c. 2. p. 611.
a ep. 84. c. 1. p. 609 78. c. 2. p. 594.
b ep. 84. c. 1. p. 687 80. c. 1. p. 599.
c ep. 80. c. 1. p. 599.
d Thdr. L. p. 550.
x ἐπίτυμον,
Leo, ep. 49. p. 537.
v. § 83.

Anatole, comme nous avons dit, eſtoit Preſtre, ou Diacre d'Alexandrie, & il eſtoit à Conſtantinople en qualité de Nonce de Dioſcore, pour prendre ſoin des affaires de l'Egliſe d'Alexandrie. S'il l'en faut croire à ſa parole, il avoit toujours aimé la tranquillité & le repos, eſtoit toujours demeuré dans l'humilité, & s'eſtoit toujours cru obligé de fuir la vanité, la legereté, & le delir de s'agrandir & de s'elever audeſſus des autres. S. Leon a dit de luy, [& avec plus de verité ſans doute,] qu'il n'avoit aucun zele pour la verité & pour la foy Catholique ; qu'il ſe mettoit peu en peine ni du myſtere de noſtre redemption, ni de ſa reputation propre ; & que c'eſtoit un genie fort petit & fort borné. Il eſtoit indubitablement du parti de Dioſcore lorſqu'il fut elu. [Mais l'état des affaires ayant changé par la mort de Theodoſe, il l'abandonna, & fut bien aiſe de paſſer pour Catholique.]

Acac. h. p. 114.
f Liber. c. 11. p. 76.
g p. 76 Acac. h. p. 114. 115.
h Leo, t. 1. p. 654. c. 4.
ep. 86. c. 2. p. 611.
Acac. h. p. 115.
&c.

Aprés ſon ordination, il écrivit à S. Leon ſur ſa promotion, & nous avons encore une partie de cette lettre. Les Eveſques qui l'avoient ordonné luy en écrivirent auſſi. Mais ni luy ni eux

Leo, ep. 53. p. 545.
Conc. l. g. t. 1. p. 60.
i Leo, ep. 53. p. 545.

Digitized by Google

ne luy parloient non plus de la foy, que s'il n'y eust eu aucune difficulté sur cela, ni aucun besoin de faire voir la pureté de leur doctrine. 'C'est pourquoi Saint Leon fut longtemps sans vouloir écrire à Anatole, comme nous le dirons en son lieu. [a]Il ne laissoit pas neanmoins de le reconnoistre pour Evesque de Constantinople. 'Et en effet, il n'y avoit pas de raison de contester son ordination, mais il falloit seulement s'assurer qu'il n'estoit point engagé dans l'erreur de ceux qui l'avoient sacré: à quoy Saint Leon ne manqua pas.

ep.52.p.543|842
c.1.p.607.
a ep.52-54.p. 543.545.546.
n.p.872.

[Une des premieres actions d'Anatole fut sans doute l'ordination de Maxime,]'qui fut fait Evesque d'Antioche à la place de Domnus. [Quand Domnus eust esté legitimement deposé, c'estoit à l'Eglise d'Antioche à luy choisir un successeur, & aux Evesques de l'Orient à l'ordonner.]'Cependant ce fut Anatole qui l'ordonna contre les regles des Canons, & sans estre autorisé par aucun exemple, [soit pour étendre sa jurisdiction jusque sur l'Orient, soit simplement parcequ'on n'eust jamais pu porter les Orientaux à mettre un Evesque à la place de Domnus.]'Le P. Quesnel croit qu'il fut à Antioche avec un pouvoir de l'Empereur pour faire cette ordination; & il se fonde sur ce qu'Estienne d'Ephese dit dans le Concile de Calcedoine, 'Que Maxime avoit esté fait Evesque canoniquement. [Je ne sçay si cette preuve est assez forte, n'y ayant que neuf mois entre l'ordination d'Anatole & la mort de Theodose.]'Il est certain aussi que dans ces neuf mois, Maxime déja Evesque estoit à Constantinople, 'peutestre plus de quatre mois avant la mort de Theodose.

Liber.c.12.p.764

Leo,ep.78.c.5.
p.595|80.c.2.p. 599.
n.p.613.§ 31.
Conc.t.4.p.675. a.
p.546.a.b.
d.

V.S.Cyrille §.137,145.

[Nous ne voyons point qui estoit Maxime: car"ce que nous avons dit autrepart, que ce pouvoit estre ce Maxime Diacre d'Antioche si animé contre les Nestoriens, n'est qu'une simple conjecture,]'quoique Lupus le mette comme un fait constant & certain, [b]en quoy le P. Quesnel & le P. Garnier semblent le suivre. [Il paroist qu'il estoit d'Antioche,][c]puisqu'il connoissoit depuis longtemps Theodoret: [d]Et il luy fut favorable dans le Concile de Calcedoine.

Lup.can.t.1.p. 983.
b Leo,n.p.613.§ 31|Thdrt.G.p. 470.1.b.
c Conc.p.623.a. b.
d b|tc1.c.a

ARTICLE LXXX.

Trouble & confusion de l'Orient: Dioscore regne partout.

[ON ne peut douter du trouble que le malheureux succés du Concile d'Ephese causa dans tout l'Orient,]'& il n'y

Thdrt.ep.119.p. 991.d.

Digitized by Google

eut point d'Egliſe qui ne ſe reſſentiſt de l'agitation de cette
Liber.c.12.p.76. tempeſte.'Liberat dit qu'on y vit alors le plus grand ſchiſme qui y euſt jamais eſté. Ceux de Thrace[qui eſtoient le plus pres de la Cour,]ſuivoient Dioſcore, avec ceux d'Egypte & de Paleſtine; & au contraire ceux de l'Orient, de l'Aſie, & du Pont, s'attachoient à[défendre l'innocence de]S. Flavien. Liberat ajoute que ce ſchiſme dura juſqu'à la mort de Theodoſe.

[Je ne ſçay neanmoins ſi la diviſion alla juſqu'au ſchiſme & à
Conc.t.4.p.57.d. la rupture de la communion.]'Car ſi cela euſt eſté, on n'auroit pas pu abuſer de la ſimplicité de Theodoſe, juſqu'à luy faire écrire à Valentinien, Que la depoſition de S. Flavien avoit fait
Thdrt.ad Jo p.701.c.d. regner la paix & la concorde dans les Egliſes.'Nous voyons auſſi que Theodoret ſe plaint que les Eveſques qui revenoient d'Epheſe, pleuroient ce qu'ils avoient fait par violence & par force; mais ne remedioient point à la faute qu'ils avoient commiſe. Ils ne ſe retractoient point, mais perſiſtoient dans l'injuſtice & l'impieté où ils témoignoient tant de regret d'eſtre engagez:'Et il ajoute que les autres Eveſques"ne ſe ſeparoient point
c[ep.133.134.p.1006.a|1007.a.b. de leur communion, & ne les portoient pas meſme à ſe retracter; parceque chacun preferoit une tranquillité preſente de peu de temps, à celle qui eſt eternelle. V.Theodoret §34.

[Il paroiſt donc qu'encore que les eſprits fuſſent partagez ſans doute entre la juſtice & l'injuſtice, neanmoins c'eſtoit l'injuſtice qui dominoit partout; perſonne ne voulant s'attirer la colere
Liber.p.76. de Theodoſe & de ſes miniſtres.]'En effet, quoique Liberat diſe qu'on n'ordonna point d'Eveſque à la place d'Euſebe[de Dorylée
Leo,ep.59.c.3.p.554. dans le Dioceſe d'Aſie,]'neanmoins S. Leon parle d'un homme qu'on diſoit luy avoir eſté ſubrogé injuſtement, & ravager ſon
ep.61.p.557. Egliſe.'Julien de Cos ſouffrit auſſi beaucoup, & ſe vit pres d'eſtre contraint de ſe retirer à Rome; & S. Leon s'y attendoit. Neanmoins il eut toujours aſſez de liberté pour demeurer chez des perſonnes qui conſervoient encore quelque choſe de la foy de l'Egliſe.[Je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point chez Anatole de Conſtantinople.

Pour le Dioceſe d'Orient, on ne voit point que Maxime ait trouvé d'oppoſition à ſe faire reconnoiſtre Eveſque d'Antioche: Et il y a bien de l'apparence que s'il n'euſt déja eſté dans la poſſeſſion paiſible de ſon autorité, S. Leon ne l'auroit pas toleré & autoriſé comme il fit, au prejudice de Domnus.]

Conc.p.719.d|721.c. 'Sabinien de Perrhe fut contraint par la violence d'abandonner ſon Egliſe à Athanaſe, malgré les larmes de tout ſon peuple.

Digitized by Google

'Il reſſentit en cette occaſion quelque foibleſſe : & pour ſe réta- Thdrt.ep.116.p. blir dans l'epiſcopat, il vouloit avoir recours à ceux meſmes qui 998.
l'en chaſſoient, [c'eſt à dire ſans doute à Dioſcore.] Mais Theodoret luy écrivit pour l'exhorter de penſer davantage à ce qu'il faiſoit ; Qu'il euſt eu bien plus de raiſon de fuir l'epiſcopat, ſi on l'euſt voulu obliger d'y demeurer dans l'état où eſtoient les choſes ; Que les uns publiant hautement des blaſphemes contre ce que l'antiquité nous a appris du myſtere de l'Incarnation, & les autres prenant part aux crimes des premiers par le ſilence avec lequel ils ſouffroient leurs blaſphemes, il ne reſtoit que deux voies à ceux qui aimoient la verité, ou de s'oppoſer fortement à l'erreur, [& s'expoſer ainſi à la perſecution,] ou de fuir, [& d'abandonner les dignitez de l'Egliſe,] pour n'avoir point de communion avec des impies. [Rien ne nous empeſche de croire que Sabinien ſuivit cet avis : & il luy fut bien plus glorieux d'eſtre rétabli par le Concile de Calcedoine, que par Dioſcore, dont il n'euſt pu meriter la faveur qu'en trahiſſant ſa conſcience.]

'On mit auſſi à Edeſſe à la place d'Ibas un autre Eveſque nommé Conc.p.678.c] Nonne. [a] Theodoret écrivit à Ibas pour l'encourager à ſouffrir Liber.p.76. conſtamment les perſecutions, la depoſition, la neceſſité, & tous a Thdrt.ep.132. les autres maux qui eſtoient l'effet de l'injuſtice de leurs enne- p.1005.b.
» mis. Conſiderez, luy, dit-il, ce qui s'eſt paſſé depuis la creation
» de l'homme juſques à nos jours, & vous verrez que ceux qui ont
» voulu ſervir Dieu, ont tous eu beaucoup à ſouffrir, & ont tou-
» jours eſté perſecutez par ceux qui vivoient de leur temps. 'Ne c.
» ſongez donc qu'à pleurer les Eveſques qui commettent ces in-
» juſtices, & à plaindre ceux qui ne ſe mettent pas en peine de s'y
» oppoſer. Gemiſſons en voyant l'Egliſe dans un ſi grand trouble;
» mais rejouiſſons nous de ce que nous avons le bonheur de ſouf-
» frir pour la pieté, & ne ceſſons point d'en rendre gloire à celui
» qui veut bien nous faire une telle grace. Cedons à nos meurtriers
» l'honneur, les delices, les dignitez, la gloire ſi peu eſtimable de
» ce ſiecle. Mais pour nous, qu'il nous ſuffiſe de demeurer atta-
» chez à la doctrine de l'Evangile : 'Souffrons avec elle, s'il eſt ne- d.
» ceſſaire, tous les traitemens les plus faſcheux, & preferons une
» glorieuſe pauvreté à des richeſſes ſujettes à tant de chagrins
» & de peines. 'Il envoya cette lettre par un Preſtre nommé p.1005.1006.
Ozée, qu'il appelle un genereux défenſeur de la verité. 'On pre- Conc.p.674.a.
tend qu'aprés qu'Ibas eut eſté chaſſé d'Edeſſe, un Diacre avoua devant tout le Clergé, qu'il avoit falſifié, pour luy faire plaiſir, un acte important.

Digitized by Google

[Comme Dioſcore eſtoit alors tout puiſſant, ce fut luy apparemment qui obligea l'Eveſque & le Clergé de Mopſueſte " à effacer de la liſte de leurs Eveſques les noms de Theodore & de Melece, pour mettre en leur place celui de S. Cyrille d'Alexandrie.] V. Theodore de Mopſueſte § 4.

Thdr.L.p.581. Et on marque en effet qu'il fit oſter des diptyques des Egliſes les noms de leurs plus illuſtres Paſteurs. On ajoute qu'il fit auſſi bruler leurs images.

ARTICLE LXXXI.

Theodoret a recours à S. Leon : De ceux qui ſoutenoient la vraie foy dans l'Orient.

[THEODORET ne ſe contenta pas de ſavoir qu'on l'avoit condanné à Epheſe.] Il trouva le moyen d'avoir les actes de tout ce qui s'y eſtoit paſſé, [& ſe rejouit d'y voir] a que les Legats de S. Leon s'eſtoient oppoſez aux injuſtices que l'on y avoit commiſes. Il l'avoit ſceu des auparavant [par le bruit public.] Et ayant eu auſſi la lettre de Saint Leon à Flavien, il y vit avec une extreme joie que les veritez qu'il avoit toujours preſchées, y eſtoient tres clairement expoſées, [& tres fortement ſoutenues.]

Thdrt.ad Jo.t. 4.p.703.a. a ep.116.p.989. a.b. p.990.a.b|113.p. 985.c.

p.985.c. Il ſavoit d'ailleurs le zele que S. Leon avoit témoigné en beaucoup de rencontres pour la verité, ſurtout contre les Manichéens.

ep.119.p.991.c.d. Eſperant donc trouver dans l'Occident la juſtice qu'on luy refuſoit dans l'Orient, il ſe reſolut " de deputer à S. Leon, & aux autres Eveſques de l'Occident, quelques uns de ſes Eccleſiaſtiques; & il écrivit par eux une grande lettre à S. Leon, où il le prie de luy faire ſavoir s'il doit acquieſcer à ſa condannation, ou s'il travaillera à ſe juſtifier : & en ce cas il le prie de luy ordonner de venir à Rome, " eſtant reſolu de ſe remettre abſolument au jugement de l'Egliſe Romaine, qu'il reconnoiſſoit eſtre pour pluſieurs raiſons la premiere de toutes les autres. b Il écrivit en meſme temps à l'Archidiacre de Rome, afin qu'il appuyaſt la juſtice de ſa cauſe auprés du Pape, & au Preſtre René l'un des Legats que S. Leon avoit envoyez au Concile d'Epheſe, & qu'il croyoit y avoir aſſiſté avec [Jule & Hilaire, auſquels il écrivit auſſi ſans doute.] Il écrivit apparemment encore aux principaux Eveſques de l'Occident.

ep.113.p.984. V. Theodoret § 35. &c.

p.984.985|116. p.989.c. b ep.118.p.991. ep.116.p.989. ep.117.p.990.a.

[Nous verrons dans la ſuite qu'il obtint de Saint Leon la juſtice qu'il en attendoit ; ce qui n'empeſcha pas qu'il ne fuſt obligé de ſe retirer en un monaſtere pres d'Apamée, bien loin de ſon dioceſe,

Digitized by Google

L'an de J.C. 449. de S. Leon 8 & 9. V. Theodoret §37.

ceſe, & reduit à manquer de tout, ſi la providence divine ne l'euſt aſſiſté" par diverſes perſonnes qui avoient du zele pour la vraie foy.]'Il blaſme ſur ce ſujet la froideur de Theoctiſte Eveſque de Berée.[a]Mais il loue au contraire le zele & le ſoin de Timothée de Dolique, de Jean de Germanicie, & d'Urane d'Emeſe, tous Eveſques de Syrie.[b]Il conſervoit encore quelque union avec Romule de Calcide.[c]Il ſe loue auſſi de la charité d'un Avocat nommé Marane, & de Longin Abbé de Dolique.[d]Il donne des eloges au courage que quelques habitans de Zeugma[ſur l'Euphrate]faiſoient paroiſtre pour la foy.[e]Il parle de la meſme maniere de Job, & de Magnus Preſtres & Abbez, peuteſtre à Conſtantinople.'Mais il releve ſurtout la generoſité avec laquelle S. Marcel Abbé des Acemetes[pres de Conſtantinople,]avoit défendu la foy, ſans eſtre arreſté ni par l'autorité d'un Empereur, ni par le grand nombre des Eveſques qui avoient abandonné la verité.[On a lieu de preſumer la meſme choſe]'d'André moine de Conſtantinople, dont il parle avec des eloges magnifiques.

Thdrt.ep.134.p. 1007.
a ep.123.130. 133.p.995.996. 1001.a]1006.
b ep.135.p.1008.
c ep.124.131.p. 996.1004.
d ep.125.p.996. 998.
e ep.127.129.p. 999.1000.
ep.141.142.p. 1015.1016.
ep.143.p.1016. 1017.

'Saint Leon loue auſſi Fauſte Abbé à Conſtantinople, comme un homme qui avoit de la pieté, & qui conſervoit avec ſoin le threſor de la veritable foy.'Il loue Martin & toute ſa congregation, d'avoir[receu]l'eſprit de la foy dans[une telle plenitude &]une telle force, que toute la tentation de l'hereſie n'avoit pu cauſer dans leurs cœurs le moindre affoibliſſement.'Il écrit encore à pluſieurs autres Abbez de Conſtantinople, & leur recommande le ſoin de ſes Legats, comme à des perſonnes qui avoient & la connoiſſance & l'amour de la verité Catholique.[Mais il preſumoit plutoſt cela d'eux, qu'il ne le ſavoit,]puiſqu'il joint avec les autres un Caroſe,[indigne de cette louange.

Leo,ep.57.p. 550.
ep.55.p.547.
ep.53.p.546.
p.545.

Quoique le grand Saint Euthyme paroiſſe avoir eſté fort uni avec Juvenal de Jeruſalem, il faut dire neanmoins que Dieu l'éclaira beaucoup en cette occaſion.]'Car il eſt marqué qu'il eut un extreme regret de voir[f]Auxolaus ou Auxilaüs[g]Eveſque des Sarrazins[de Parembole,]engagé dans le parti de Dioſcore. [Et c'eſtoit certainement avant le Concile de Calcedoine,] [h]auquel aſſiſta Jean, fait Eveſque des meſmes Sarrazins aprés la mort d'Auxilaüs.

Boll.20.jan.p. 313.§72.
f Conc.t.4.p. 117.e.
g p.168.d]313.d] 321.a]Boll.20. jan.p.313.§72.
h Boll.20.jan.p. 313.§72.

[Voilà ceux que nous trouvons avoir témoigné quelque courage pour la verité, lorſque Dioſcore faiſoit de vains efforts pour vaincre celle qui eſt invincible.]'Mais elle ſouffroit que ſes ennemis euſſent quelque pouvoir ſur la terre, afin que ceux qu'elle rendoit ſes défenſeurs, les vainquiſſent avec plus de

Leo,ep.55.p. 547.

Digitized by Google

gloire. [Et c'eſt ce qu'on peut dire eſtre arrivé à Theodoret, "qui ne paroiſt jamais plus grand que quand il parle de ce qu'il
Thdrt.ep.130.p. 1000.c. ſouffre.] Ainſi Dieu permettoit cette tempeſte pour decouvrir les penſées cachées dans le ſecret des cœurs, pour ſignaler le courage de ceux qui aimoient la verité, & faire voir ou la foi-
ep.135.p.1008. b.c. bleſſe, ou l'impieté des autres. Car il y en a, dit Theodoret, dont le cœur eſt effectivement corrompu par l'impieté "qui regne aujourd'hui. D'autres indifferens à tout reçoivent egalement les ſentimens les plus oppoſez. Quelques uns connoiſſent la verité, mais la retiennent en eux meſmes, & font audehors profeſſion
c. de l'impieté pour ſe conformer au grand nombre. Quelques autres [ſans embraſſer l'hereſie,] la font ſervir de pretexte à l'envie & à la haine qu'ils ont pour d'autres ſujets contre ceux qui défendent la verité, & leur font ainſi tout le mal qu'ils peuvent. [Les moins coupables] ſont ceux, qui conſervant les veritables ſentimens de la foy apoſtolique, [ne veulent pas ſe declarer pour le menſonge; mais] n'oſent auſſi ſe declarer pour la verité, parce-qu'ils redoutent la puiſſance de ceux qui l'attaquent. Ils gemiſſent des maux qu'ils voient inonder la terre, & en ont une vive douleur, mais ils ne laiſſent pas de demeurer unis à ceux qui les cauſent. L'Eveſque Romule [de Calcide] eſtoit du nombre de ceux-
d. ci, dont Theodoret condannoit & excuſoit un peu la timidité. [Il
ep.130.p.1000.d. ſemble qu'on y peut raporter] ceux dont Theodoret dit ces paroles: Ils ont les ennemis [de la foy] en averſion; ils plaignent « ceux qui l'abandonnent; mais ils n'oſent donner du ſecours à « ceux que l'on perſecute à cauſe qu'ils la ſoutiennent. Et ſi ces « deſerteurs qu'ils condannent les preſſoient un peu vivement, « vous les verriez peuteſtre ſe ranger du coſté des perſecuteurs, « & maltraiter ceux qui ont les meſmes ſentimens qu'eux. «

ARTICLE LXXXII.

Saint Leon affligé, mais non abatu, caſſe tout ce qui s'eſt fait à Epheſe, s'unit à S. Flavien, ſe ſepare de ſes juges; demande à Theodoſe un Concile general en Italie.

Leo, ep.45.c.1.p. 516. SAINT Leon apprit, comme nous avons vu, du Diacre Hilaire, le malheureux ſuccés du faux Concile d'Epheſe.
ep.35.p.504. Il avoit toujours attendu avec inquietude l'evenement de cette
ep.45.c.1.p.516. affaire. Mais il euſt eu peine à ſe perſuader que l'injuſtice y euſt regné auſſi hautement qu'elle avoit fait, s'il n'en euſt eſté aſſuré

Digitized by Google

par un témoin oculaire. Il en conceut une extreme douleur, [parcequ'il avoit un grand amour pour l'Egliſe, pour la verité, » & pour la juſtice.] Nous ſommes vivement penetrez, dit-il, de ep.44.p.515.
furioſè. » la conduite impie & barbare de cette aſſemblée : mais nous » elevons nos eſprits vers le Seigneur, & nous eſperons tout de la » verité que nous ſuivons, ſans neanmoins rien omettre de ce que » nous croyons pouvoir eſtre utile avec la grace de Dieu. Demeu- » rons donc fermes dans la verité que nous poſſedons, diſoit-il aux » autres Eveſques ; & que tous les efforts de cette tempeſte ne » ſoient point capables de troubler & d'agiter noſtre foy. Atten- » dons que la verité repande ſes rayons de tous coſtez, & qu'elle » diſſipe les tenebres de la perfidie & de l'erreur.

Il aſſembla, ou trouva déja aſſemblé un Concile[a] d'un aſſez grand nombre d'Eveſques,[b] qui repreſentoient ce ſemble tout l'Occident.[c] Il ſemble dire qu'il les avoit aſſemblez exprés pour cette affaire.[d] Ainſi c'eſtoit apparemment plus que la ſuite & la continuation du Concile qu'il tenoit tous les ans le 29 de ſeptembre. [Ce fut avec le conſeil de ces Eveſques,] qu'il écrivit pluſieurs lettres datées[f] du 13 & du 15 d'octobre.[g] Quelques unes de ces lettres ſont ſeulement en ſon nom ;[h] les autres ſont auſſi au nom du Concile de Rome.

[a] ep.40.p.509.
[b] ep.49.c.1.p. 537.
[c] p.530.
[d] ep.52.c.2.p. 544.
[e] ep.16.c.7.p. 466 Ju.p.854.56.
[f] ep.41-44.
[g] ep.40-45.47.
[h] ep.42-44.
[b] ep.40.41.45. 47.

[i] Comme il ignoroit encore la mort de S. Flavien, il luy écrivit pour luy témoigner ſa douleur, de ce qu'il ſouffroit à cauſe qu'il avoit défendu la foy, & plus encore du crime de ceux qui combatoient la verité. Il l'exhortoit à la conſtance, & luy promettoit qu'il n'omettroit rien de ce qui pouvoit contribuer ſoit à ſon ſoulagement, ſoit au rétabliſſement de la cauſe commune de l'Egliſe, auquel il ſe croyoit obligé de travailler d'abord. Il remettoit au porteur à l'inſtruire plus amplement de ce qu'il avoit deſſein de faire. Cette lettre que le P. Queſnel date du 13 d'octobre, eſt datée par les autres du 29 de ſeptembre. [Et il eſt aſſez probable qu'auſſitoſt aprés l'arrivée d'Hilaire, S. Leon ſe haſta d'écrire ce billet à Flavien pour le conſoler.]

[i] ep.42.p.513. 514.

Conc.t.4.p.38.
d Bar.449.§ 120.

Nous ne pouvons mieux juger du deſſein qu'avoit Saint Leon, que par les autres lettres qu'il écrivit [en meſme temps que celle-ci, ou] fort peu aprés. Car nous avons une lettre tres forte qu'il écrit à Theodoſe du 12 ou 15 d'octobre, où il traite tout ce qui s'eſtoit fait à Epheſe d'impieté, de ſacrilege, & d'un violement ouvert de la foy & des Canons de l'Egliſe. Il proteſte dans une autre lettre, qu'il eſtoit abſolument reſolu à ne recevoir point dans ſa communion ceux qui taſchoient de renverſer les

Bar.449.§ 121.

Not. 31. Leo, ep.40.p. 503-511.

ep.43.c.2.p.515.

Digitized by Google

ep.40.c.1.p.510. anciens fondemens de la doctrine Catholique. 'Il supplie donc l'Empereur au nom de luy & du Concile, & le conjure par tout ce qu'il y a de plus sacré, d'ordonner que toutes choses demeurassent au mesme état qu'elles estoient avant le premier jugement [du Concile de Constantinople contre Eutyche,] jusqu'à ce qu'on eust tenu un nouveau Concile composé d'un plus grand
c.1.p.510. nombre d'Evesques, 'parceque c'estoit ruiner la religion, que de ne pas abolir ce sacrilege.

ep.41.c.2.p.513. 'Il crut avoir declaré par là suffisamment, que les entrepriſes du faux Concile d'Ephese estant veritablement contraires à tous les Canons, il ne pouvoit y avoir aucun égard, & que Saint
p.510. Flavien demeuroit toujours dans sa communion. 'C'estoit en
ep.47.p.522. effet la resolution constante de tout le Concile d'Occident: 'Et l'interest de la foy Catholique ne permettoit pas qu'on en usast
ep.50.c.2.p.555. 556. autrement. 'Il paroist que S. Leon fit encore plus, & qu'il se separa mesme de la communion de tous ceux qui avoient signé à
ep.40.c.3.p.511. Ephese, [comme" Theodoret soutenoit qu'on le devoit faire.] 'Il promet neanmoins que ceux mesmes qui sont les plus coupables de ce qui s'est fait à Ephese, pourront obtenir le pardon de leur faute s'ils la reconnoissent. V. son titre. § 41.

p.511. 'Saint Leon supplie encore Theodose au nom de toutes les Eglises & de tous les Evesques de ces quartiers là, (c'est à dire de l'Occident,) d'ordonner que le Concile se tinst en Italie, puisque c'estoient ses Legats qui s'estoient opposez au Concile d'Ephese,
c.2.p.510. & que Flavien leur avoit donné son acte d'appel. 'Il proteste qu'il ne fait cette demande à l'Empereur que pour decharger sa conscience, & ne se pas rendre coupable par son silence devant le tribunal de J. C.

p.510.511. 'Il le prie aussi de prendre garde à ne se pas charger luy mesme du peché que d'autres avoient commis sous son autorité. Car nous sommes, dit-il, obligez de vous le declarer; nous ap- «
prehendons de voir eclater la colere de celui dont on ruine la «
religion. [Et elle eclata peu de mois aprés par la mort soudaine «
c.3.p.511. de Theodose.] 'Il finit par ces paroles: Laissez [aux Evesques] la «
liberté de défendre la vraie foy, puisque j'ose dire à vostre Ma- «
jesté, avec tout le respect que je luy dois, qu'aucune force & «
qu'aucune terreur du monde ne pourra jamais la détruire. Main- «
tenez l'Eglise dans la paix, si vous voulez que J. C. affermisse & «
protege vostre Empire. [Il avoit d'autant plus de liberté de luy «
parler de la sorte, qu'il n'estoit pas son sujet, mais de Valentinien
III. dont il disposoit beaucoup.]

Digitized by Google

Pour autoriſer le droit qu'il avoit de demander le Concile ſur l'appel de S. Flavien, il envoya à l'Empereur un des Canons de Nicée, c'eſt à dire, comme on croit, le Canon de Sardique qui permet aux Eveſques d'appeller au Pape. On trouve en effet quelquefois aprés cette lettre quelques paroles qui paroiſſent eſtre la défenſe que fit le Concile de Sardique, d'ordonner un Eveſque à la place de celui qui aura appellé à Rome. [Je dis que cela paroiſt; car cet endroit eſt ſi corrompu, qu'à peine y peut-on deviner quelque choſe. On peut dire que c'eſt une choſe inconcevable, qu'aprés ce qui s'eſtoit paſſé entre Rome & l'Afrique l'an 419, Saint Leon ait pu encore attribuer de bonne foy les Canons de Sardique au Concile de Nicée. Mais d'autre part peut-on s'imaginer auſſi qu'il les luy ait pu attribuer de mauvaiſe foy? Quand on pourroit l'en croire capable, c'euſt eſté ruiner entierement ſa cauſe, que de l'appuyer ſur un fondement ſi ruineux, & qui euſt donné une juſte occaſion aux Grecs de l'accuſer d'eſtre un fauſſaire dans une matiere tres importante.] p.511. Conc.p.41.c.

ARTICLE LXXXIII.

Saint Leon écrit à Pulquerie, à l'Egliſe de Conſtantinople, & à Anaſtaſe: Pulquerie l'encourage elle meſme.

SAINT Leon envoya à Pulquerie une copie de ſa lettre à Theodoſe, & luy écrivit en meſme temps ſa lettre 41, pour la conjurer d'employer tous ſes ſoins & toute ſon autorité, afin d'empeſcher que cette guerre que l'on declaroit à la paix & à la foy de l'Egliſe, ne priſt avec le temps de nouvelles forces. Il luy donne meſme pour cela la legation de S. Pierre; car ce ſont ſes termes. Il luy declare plus nettement qu'il n'avoit fait à Theodoſe, qu'il tient pour nul tout ce qui avoit eſté fait à Epheſe, & qu'il demeure toujours dans la communion de Flavien. Il luy renvoya auſſi une copie de la lettre 30e qu'il luy avoit écrite le 13 de juin, ajoutant que ſi cette lettre luy euſt pu eſtre rendue, elle auroit aſſurément remedié aux maux qui eſtoient arrivez. Leo,ep.41.p.512. 513. c.3.p.513. c.2.p.513. c.1.p.512. V.557.

Nous avons depuis peu la traduction greque de cette lettre 41e, auſſibien que celle qu'il écrivit en meſme temps au Clergé, aux perſonnes qualifiées, & au peuple de Conſtantinople. Car jugeant bien que la depoſition de S. Flavien mettoit le deſordre parmi les Fideles de cette Egliſe, il ſe reſolut de les conſoler, & de les encourager à combatre pour la défenſe de la foy contre la Cotel.g.t.2.p. 54. a p.57. Leo,ep.45.c.1.p. 516. *honoratis.*

Digitized by Google

malice des perfides, & à ne ſe point ſeparer de leur Eveſque, quelques menaces & quelque violence qu'on employaſt pour les
c.2.p.517. ebranler; mais à regarder des yeux du cœur en ſa perſonne celui pour l'amour duquel il ſouffroit: [car il le croyoit encore vivant.
c.1.p.516. C'eſt pourquoi] il proteſte que de ſa part, il ne recevra jamais en ſa communion ceux qui voudront s'aſſeoir ſur ſon ſiege tant
c.2.p.517. qu'il vivra. Il les aſſure qu'il ſçait bien que l'Empereur demeure toujours dans la foy ancienne de l'Egliſe. [Je ne ſçay ſurquoi il ſe fondoit pour cela.]

ep.47.p.521.522. Outre cette lettre generale pour tous ceux de Conſtantinople, il en écrivit une autre en particulier à Fauſte, Martin, Pierre, Magnus, Elie, & Emmanuel, Preſtres & Abbez dans la meſme ville, pour les prier par le ſouvenir de leur profeſſion ſainte, qui conſiſte particulierement dans la foy & la charité, de ne ſe ſeparer jamais de leur ſaint paſteur, ni de l'unité de la foy, quelques perſecutions qu'il falluſt ſouffrir pour cela. Il les prie auſſi de repandre autant qu'ils pourront la lettre qu'il écrivoit pour tous
Cotel.p.64. ceux de la ville. La traduction greque de cette lettre ne porte point les noms de Magnus & d'Elie.

Leo,ep.43.p. 514.515. Il écrivit encore alors à Anaſtaſe de Theſſalonique, pour ſe rejouir avec luy de ce qu'il n'avoit pu aller à Epheſe, l'exhorter à entreprendre hautement avec luy la défenſe de la verité, & le conjurer de ne donner aucun conſentement ni à la condannation de Flavien, ni à l'établiſſement de l'erreur; mais de rejetter tout
p.514. ce qu'on luy pourroit envoyer ſur cela. Regardons ce temps-ci, « dit-il, où l'hereſie quitte les tenebres qui la cachoient pour pa- « roiſtre au jour, comme le temps de noſtre epreuve. Ainſi ap- « puyons nous ſur le ſecours du ciel, & diſpoſons nous à demeurer « fermes contre les efforts de nos adverſaires. Car celui qui eſt en « nous, eſt plus puiſſant que celui qui eſt contre nous. »

ep.44.p.515. Il écrivit en meſme temps à Julien [de Cos,] pour luy témoigner ſa douleur de ce qui eſtoit arrivé, & la reſolution où il eſtoit de faire tout ce qu'il pourroit pour y apporter du remede, laiſſant au porteur à luy dire plus particulierement ce qu'il avoit deſſein de faire.

p.530. Le Diacre Hilaire écrivit auſſi de ſon coſté à Pulquerie, pour s'excuſer "ſur les violences de Dioſcore, de ce qu'il n'avoit pu &c. l'aller trouver pour luy rendre la lettre du Pape. Il luy parle avec beaucoup de liberté. Et il ſemble meſme "ſe faire auteur des ge- *à me nuncia-* nereuſes reſolutions que S. Leon avoit priſes. Il marque encore *" ſunt.* aſſez clairement que Pulquerie avoit déja commencé à agir dans

Digitized by Google

cette affaire pour l'Egliſe. La traduction greque de cette lettre ne nous donne point d'éclairciſſement ſur ces deux endroits. Cotel. p. 60. 61.

[Ces lettres furent portées apparemment par Epiphane & Denys;] car ce furent eux qui porterent la lettre à l'Egliſe de Conſtantinople. Le dernier au moins eſtoit Notaire de l'Egliſe Romaine. Leo, ep. 46. c. 1. p. 518.

Il y avoit ce ſemble peu de temps que ces lettres eſtoient portées, lorſque S. Leon apprit les acclamations que l'on avoit faites à Conſtantinople en faveur de la verité, & de l'innocence de S. Flavien. Cela luy donna occaſion d'écrire une ſeconde lettre au Clergé & au peuple de cette Egliſe, pour les exhorter à perſeverer conſtamment dans la foy de l'Incarnation, dont il leur fait une aſſez longue expoſition. Il les prie à la fin de ſolliciter avec humilité & avec ſageſſe, pour obtenir le Concile general qu'il avoit demandé à l'Empereur Theodoſe. Il n'envoya peut-eſtre cette lettre que l'année ſuivante, avec deux autres qu'il écrivit le 17 de mars. p. 517. 518 in. 6. p. 554. V. S 90, 106. ep. 46. p. 517. 518. p. 521. ep. 49. c. 2. p. 537. V. S 85.

En meſme temps que Dieu animoit le cœur de S. Leon pour entreprendre la défenſe de l'Egliſe, il touchoit auſſi celui de Pulquerie, & luy inſpiroit la meſme ardeur. De ſorte qu'elle écrivit elle meſme à S. Leon, afin de luy témoigner ſon amour pour la foy Catholique, & ſon horreur pour l'hereſie, & pour l'exhorter à chercher des remedes aux maux que l'aſſemblée d'Epheſe venoit de faire à l'Egliſe. [Elle envoya apparemment cette lettre avec celle des Abbez Martin & Fauſte,] qui écrivoient de Conſtantinople à S. Leon dans le meſme temps que les lettres du 13 & du 15 octobre y pouvoient arriver, [mais avant qu'elles euſſent eſté receues,] puiſque S. Leon doutoit ſi on ne les avoit point arreſtées. Ce fut apparemment par cette lettre que S. Leon apprit les acclamations du peuple qui imploroit ſon ſecours, [les Catholiques n'ayant peut-eſtre pas trouvé ſitoſt une occaſion de luy écrire:] ou bien il faut dire que Martin & Fauſte luy écrivoient pour luy demander ſon ſecours. Il ne répondit à cette lettre & à celle de Pulquerie que le 17 mars de l'année ſuivante. ep. 48. p. 536. ep. 49. c. 1. p. 537. p. 537 46. c. 1. p. 517. 518. ep. 49. c. 1. p. 537. p. 538 48. p. 536.

[On peut mettre en ce temps-ci, entre le Conciliabule d'Epheſe & le Concile de Calcedoine,] la lettre qui conclud le Synodique du Pere Lupus. [Car elle ne parle point de ce grand Concile,] & marque la mort de S. Flavien, avec les grands troubles que l'hereſie d'Eutyche excitoit dans l'Egliſe, particulierement dans l'Orient. [On n'en ſçait point l'auteur: mais on voit que c'eſtoit Conc. ap. p. 935. p. 932. b.

Digitized by Google

une perſonne eſtimée pour ſa ſcience. Son ſtyle eſt beau, grave, & majeſtueux. C'eſt aſſurément un Latin :]'& il paroiſt en effet qu'il écrivoit dans l'Occident plutoſt que dans l'Orient.

b

p.936.a. 'Un homme de qualité luy avoit envoyé la confeſſion de foy qu'Eutyche avoit adreſſée à S. Leon, pour en avoir ſon avis. Il eut peine à s'engager de le donner, ſachant combien il eſt dangereux de traiter les queſtions de la foy ; & il le fit neanmoins enfin dans l'eſperance du ſecours de Dieu par la lettre dont nous p.935.b. parlons. Il s'y declare hautement pour les deux natures, 'ſoutenuës, dit-il, dans toute la terre ſur l'autorité des Ecritures par p.935.b. les fideles Docteurs de l'Egliſe Catholique ;'& il dit que ſi Eutyche euſt pu ſe reſoudre à les confeſſer, il n'euſt pas fait naufrage lorſqu'il eſtoit preſque dans le port, & n'euſt pas perdu le fruit de cette continence, & de cette longue chaſteté dont il ſe vantoit. p.937. 'Il ne défend pas moins l'unité de la perſonne que la verité des deux natures, ſoutenant que de ne reconnoiſtre dans J.C. qu'une nature, c'eſt faire la divinité paſſible ; & que ſi l'homme y eſtoit ſeparé de Dieu, jamais nous n'adorerions l'homme. Il combat directement la lettre qu'Eutyche attribuoit au Pape Jule, mais qui, dit-il, peut bien eſtre fauſſe.

****

ARTICLE LXXXIV.

Valentinien III. Placidie & Eudoxie, demandent à Theodoſe le Concile general en Italie, & n'obtiennent rien.

L'AN DE JESUS CHRIST 450, DE S. LEON 9 & 10.

Conc.t.4.p.52. d[53.c[56.a.b. [AU commencement de l'année 450,]'l'Empereur Valentinien [quitta Ravenne] pour venir à Rome ; avec l'Imperatrice Placidie [ſa mere, tante de Theodoſe II,]& Eudoxie [ſa p.51.d. femme,]fille du meſme Theodoſe.'Le ſujet de ce voyage eſtoit p.55.c. "d'offrir à Dieu leurs prieres,'& de viſiter les egliſes des Saints, qui eſtant avec Dieu dans le ciel, ne mepriſent pas neanmoins p.51.d. ceux qui ſont encore ſur la terre.'Ils arriverent à Rome la veille d[54.b. "de la Chaire de S. Pierre, [c'eſt à dire le 21 de fevrier,]'& des le lendemain au matin, ils allerent viſiter l'egliſe de ce ſaint Apoſtre.

ad divinitatem placandam.

NOTE 32.

p.51.d[54.c[55.b.c. 'S. Leon avoit alors beaucoup d'Eveſques avec luy, qu'il avoit a p.54.c. aſſemblez de diverſes provinces a d'Italie, ſelon le pouvoir que ſa ſupreme dignité luy en donnoit, [ſoit pour cette occaſion particuliere,

Digitized by Google

culiere, ſoit pour tenir ſon Concile provincial avant le Careſme, conformément au Canon de Nicée,]qu'il paroiſt avoir voulu obſerver.[a]Il avoit ce ſemble paſſé la nuit dans l'egliſe avec ces Eveſques pour y celebrer l'office.[b]Lorſque l'Empereur & les Imperatrices y furent arrivez, & auſſitoſt que la priere fut achevée, 'il les vint aborder dans l'egliſe meſme, accompagné de ce grand nombre d'Eveſques, 'ayant le viſage trempé de larmes, & la voix ſi entrecoupée par ſes gemiſſemens, qu'il ne pouvoit faire entendre ſes paroles.

Leo, ep. 16. c. 7. p. 466.
a Conc. p. 51. d.
b p. 54. b.
c ſ 51. d.
p. 54. c ſ 56 d.

'Enfin neanmoins ſa conſtance ſurmonta ſa douleur, & ayant un peu arreſté ſes larmes, 'il leur repreſenta le danger où ſe trouvoit la foy, "par les violences indignes qui s'eſtoient commiſes à Epheſe, & par la depoſition injuſte de Flavien.' Il les conjura par l'Apoſtre meſme à qui ils venoient rendre leurs reſpects, 'par leur propre ſalut, & par celui de Theodoſe, 'de vouloir écrire à ce prince, 'pour obtenir de luy qu'il fiſt reparer par ſon autorité tout ce qui s'eſtoit fait contre l'ordre, '&" caſſer tout ce qui avoit eſté ordonné par le malheureux Concile d'Epheſe; 'Qu'il fiſt remettre toutes choſes en l'état où elles eſtoient avant le premier jugement [contre Eutyche;] 'Qu'on rétabliſt Flavien, comme le ſaint Siege l'avoit ordonné, dans la pleine jouiſſance de ſa dignité; (car on ne ſavoit pas encore ſa mort à Rome.) 'Et qu'aprés on renvoyaſt le jugement de toute l'affaire au ſiege Apoſtolique, '& à ſon Concile, [c]afin que l'Eveſque de Rome euſt le moyen & le pouvoir de juger de la foy & des Eveſques, [c'eſt à dire] [d]que l'on aſſemblaſt en Italie un Concile [e]de toute la terre, [f]où ſans avoir égard à aucun prejugé, le Pape puſt examiner avec ſoin toute cette affaire dés ſon origine, & prononcer enſuite le jugement que la foy & les regles de Dieu luy preſcriroient; 'Qu'il demandoit cela & à cauſe du rang eminent qu'il tenoit dans l'Egliſe audeſſus de tous les Eveſques, & à cauſe de l'appel de S. Flavien, '& depeur qu'il ne ſe formaſt un ſchiſme dangereux entre les Eveſques & les Egliſes. 'Tous les Eveſques qui accompagnoient S. Leon, joignirent leurs prieres aux ſiennes. 'Et il ſe fit ſur cela des acclamations dont on fit des actes authentiques, par leſquelles [ou ces Eveſques, ou les autres aſſiſtans,] témoignoient avec quelle ardeur ils deſiroient la meſme choſe.

&c.
removeatur.
p. 51. c.
p. 55. d.
p. 57. a.
p. 55. d.
p. 54. c.
p. 57. 58. a.
p. 54. c.
c p. 51. c.
d p. 54. a ſ 55. d.
e p. 54. a.
f a.
p. 51. d. e.
p. 55. a.
c ſ 51. d.
p. 54. a.

'L'Empereur & les Imperatrices joignirent leurs larmes à celles de S. Leon, '& ne luy purent refuſer les lettres qu'il leur demandoit pour obtenir de Theodoſe un nouveau Concile. 'Nous

c.
a.
p. 56-55.

Digitized by Google

avons encore en grec & en latin les lettres que Valentinien & les
Thphn.p.87.b. Imperatrices Placidie & Eudoxie luy en écrivirent. Elles ſont 10.
Liber.c.12.p.78. marquées par Theophane, & par Liberat, qui ajoute que S. Leon 2.
ſe jetta meſme à genoux devant Valentinien pour obtenir cette
Conc.p.55-58. grace. Placidie en écrivit encore à Pulquerie, & la pria de con-
ſpirer avec eux, comme elle avoit toujours fait, pour défendre
Cotel.p.62. la foy Catholique. Nous n'avons que depuis peu le grec de cet-
te derniere lettre. [On y voit comme dans les autres, que Valen-
tinien & les Imperatrices eſtoient extremement portez à rele-
ver l'Egliſe Romaine, & qu'ils en regardoient la grandeur com-
me l'honneur de leur Empire, auquel la ville de Rome avoit
Leo,t.1.p.522. donné le nom & l'origine.] On juge que c'eſt Saint Leon meſme 1.
qui les a dictées, comme il les avoit demandées. [Il écrivit ſans
doute auſſi en meſme temps à Theodoſe. Mais nous n'avons
point cette lettre.]

Conc.p.57-60. Theodoſe répondit à Valentinien & aux Imperatrices, que
le Pape ne pouvoit point l'accuſer d'avoir abandonné en quoy
que ce fuſt la foy des Peres; qu'au contraire il n'avoit travaillé
qu'à la maintenir; Que c'eſtoit pour cela qu'il avoit aſſemblé le
Concile d'Epheſe, où l'on n'avoit condanné que ceux que
l'amour de la verité & de la juſtice avoit obligé de condanner;
Que Flavien avoit merité ce qu'il avoit ſouffert, & que ſa de- &c.
poſition avoit rendu la paix à l'Orient, où l'union & la verité re-
gnoient alors dans toutes les Egliſes, & qu'il ne falloit plus pen-
ſer à examiner de nouveau une affaire jugée & terminée par
l'autorité de Dieu meſme. Cette réponſe [ſi fauſſe, ſi dure, & ſi
Liber.c.12.p.78. indigne] d'un petit-fils du grand Theodoſe a eſté marquée par
Thphn.p.87.b. Liberat, & par Theophane. Les lettres envoyées de part &
a Conc.p.52.c. d'autres, ont eſté recueillies aprés la mort de Theodoſe & de
Placidie, [qui moururent cette année,] & avant celle de Valen-
tinien III, [qui arriva en 455.]

p.57.b|60.c. Theodoſe mande qu'il avoit écrit amplement à S. Leon ſur
toute cette affaire, & d'une maniere qui avoit dû le ſatisfaire ſur
p.57.c. tout ce qu'il pouvoit dire, & meſme qu'on [luy] en avoit écrit
pluſieurs fois. [Mais toutes ces lettres ſont perdues.]

1. On ne peut guere douter qu'elles n'aient eſté écrites originairement en latin. Il faudroit voir ſi le latin que nous en avons paroiſt aſſez naturel pour croire que c'eſt l'original, & aſſez elegant pour l'attribuer à S. Leon.

Digitized by Google

ARTICLE LXXXV.

Dioſcore entreprend d'excommunier Saint Leon: Ce Saint écrit de nouveau à Conſtantinople.

[DIOSCORE plus irrité qu'étonné du courage avec lequel S. Leon s'oppoſoit à ſes malheureux deſſeins,] ſe porta à un nouvel excés qui faiſoit voir qu'il n'y avoit point de crime qu'il ne fuſt capable de commettre. 'Car ne ſe contentant pas d'avoir bleſſé le cœur de S. Leon d'autant de plaies qu'il avoit fait de maux aux autres membres de l'Egliſe, il voulut luy faire un outrage perſonnel, auſſi injurieux qu'il eſtoit incroyable & inoui, mais qui devoit bientoſt retomber ſur la teſte de ſon auteur. Conc.t.4.p.398. b. Leo,ep.93.c.3. p.625.

[Il eſtoit retourné à Alexandrie aprés l'ordination d'Anatole: mais il en eſtoit bientoſt parti, peuteſtre aprés Paſque de cette année, & ſans doute pour retourner à la Cour.] 'Il avoit amené d'Egypte avec luy environ dix Eveſques: Et Theodore Diacre d'Alexandrie ſon accuſateur, dit qu'il n'y en avoit pas eu davantage qui euſſent oſé l'accompagner, à cauſe de ce qui s'eſtoit paſſé à Epheſe. 'Eſtant donc à Nicée avec ces dix Eveſques, il leur fit ſigner un acte, par lequel luy & eux ſe ſeparoient de la communion de S. Leon. 'Theodore dit que les autres ne ſignerent cet acte qu'aprés que Dioſcore les y eut obligez, partie par de fauſſes [promeſſes,] partie par menaces, & qu'ils ne le ſignerent encore qu'en pleurant, & en gemiſſant.

NOTE 33.

αὐτοκρατόρων κελεύσει.

Conc.p.398.b. b.c. c.

'Cette action de Dioſcore fut un des articles ſur leſquels le Concile de Calcedoine fonda ſa depoſition: '& il dit qu'elle eſtoit d'autant plus inſupportable, qu'outre la dignité de celui à qui elle faiſoit cette injure, il pretendoit ſeparer de la communion du corps de l'Egliſe celui qui ne travailloit qu'à l'union de ce meſme corps. 'On croit qu'il s'emporta à cette inſolence, ſur ce qu'il pretendoit que S. Leon violoit les Canons, en entreprenant de juger de nouveau, & de caſſer ce qui avoit eſté jugé par les Eveſques de l'Orient. 'Il ſemble que ſans ce dernier excés Saint Leon euſt ſouffert qu'on luy euſt pardonné les autres: [ce qui explique peuteſtre] ce que dit Anatole, Que Dioſcore n'avoit pas eſté condanné pour la foy, mais pour avoir excommunié Saint Leon.

p.426.b/463.c. p.835.a. Lup.can.t.1.p. 635.893.894. Conc.p.426.b. p.558.c.

[En meſme temps, ou peu de jours aprés, que Valentinien eut écrit à Theodoſe pour S. Leon, & pour l'Egliſe,] 'S. Leon répon-

Leo,ep.48.49. p.536-538.

Digitized by Google

dit le 17 de mars aux lettres que Pulquerie, & les Abbez Martin & Fauſte luy avoient écrites de Conſtantinople*des la fin de l'année precedente. ep.48 p.536. Il remercie Pulquerie de ce qu'elle l'exhortoit à entreprendre la défenſe de l'Égliſe, & il en prend ſujet de l'exhorter à employer de plus en plus ſon autorité pour maintenir la pureté de la foy. ep.49.p.537. Il prie les Abbez Martin & Fauſte de repandre autant qu'ils pourront ce qu'il avoit écrit depuis peu pour inſtruire les Fideles ſur le myſtere de l'Incarnation, [c'eſt à dire apparemment "ſa lettre 46, qu'il pouvoit envoyer avec celle-ci.] p.537.538. Il leur envoie en meſme temps une copie des lettres qu'il avoit écrites [des le mois d'octobre precedent,] depeur qu'elles n'euſſent pas eſté rendues. [C'eſt ainſi qu'il taſchoit de s'acquiter] p.537. de ce qu'il dit dans cette lettre meſme, qu'il ſe ſentoit obligé d'employer tous ſes ſoins & tous ſes efforts en une affaire où il s'agiſſoit du ſalut de toute l'Egliſe.

*V.583. Ibid. &c.

ARTICLE LXXXVI.

Saint Leon juge entre Vienne & Arles; envoie en France ſa lettre à S. Flavien : Elle y eſt receue avec une eſtime extraordinaire.

Leo, ep.50.p.540.541. SAINT Leon receut [vers le commencement de cette année,] des deputez de l'Egliſe de Vienne, qui ſe plaignoient de ce que Ravenne d'Arles avoit ordonné un Eveſque à Vaiſon, au prejudice du droit de metropole que S. Leon avoit donné à Vienne. p.538-540. Mais peu aprés, Petrone Preſtre, & Regule Diacre, luy apporterent une lettre de 19 Eveſques, qui le ſupplioient de rendre à l'Egliſe d'Arles ce qu'il luy avoit oſté. p.541. Il ecouta les uns & les autres, & enfin il ordonna que Vienne & Arles demeureroient metropoles, Vienne "de quatre Egliſes, & Arles du reſte de la province: ["ce qui a depuis eſté confirmé par ſes ſucceſſeurs, & s'obſerve encore aujourd'hui avec quelques changemens que le temps y a apportez.]

V.S. Hilaire d'Arles §13, 14.

p.540.541. Nous avons la lettre qu'il écrivit ſur cela aux 19 Eveſques, ep.51.p.542. datée du 5 de may. Car il retint juſque là Petrone & Regule, les ayant voulu avoir longtemps auprés de luy, tant pour leur témoigner ſon affection, que pour les inſtruire davantage ſur les conteſtations preſentes. Il voulut pour cela qu'ils euſſent une entiere connoiſſance de toute cette affaire, & qu'ils aſſiſtaſſent aux deliberations qui ſe faiſoient, afin que Ravenne en fuſt pleinement informé, & en puſt informer les autres. Il leur don-

Digitized by Google

na ſa lettre à Flavien, & une lettre de S. Cyrille qui y eſtoit toute conforme, c'eſt à dire la ſeconde à Neſtorius, [a] & apparemment encore pluſieurs autres pieces qui regardoient l'hereſie d'Eutyche. [a] Idat.chr. ep.52.p.543.

Il envoyoit toutes ces pieces à Ravenne d'Arles, afin qu'il les communiquaſt à tous les autres Eveſques, & qu'il fortifiaſt les Egliſes des Gaules contre ceux qui pretendoient établir une nouvelle hereſie. Il écrivit en meſme temps à cet Eveſque une petite lettre datée auſſi du 5 de may, où il le prie de s'acquiter de ce ſoin, s'il vouloit ſe rendre conſiderable dans ſa nouvelle dignité, & devant Dieu, & devant toutes les Egliſes. Il luy recommande encore d'executer quelques autres choſes qu'il n'avoit pas voulu confier à une lettre, mais que ſes deputez luy diroient de bouche. Leo,ep.51.p.542. p.542. Ibid.

[Ravenne s'acquita ſans doute avec ſoin de la commiſſion que le Pape luy donnoit de repandre partout les écrits qu'il luy envoyoit; & il les fit peuteſtre paſſer juſque dans l'Eſpagne.] Car Idace remarque qu'on y apporta des Gaules la lettre de Flavien à S. Leon contre Eutyche heretique Ebionite, avec la réponſe de S. Leon, des écrits de Saint Cyrille à Neſtorius, avec des actes & des écrits de quelques autres Eveſques. [Idace marque cela ſur l'an 449, en quoy il ſe trompe d'un an: ou bien il faut mettre à cet article le commencement de l'année ſuivante. Nous ne ſavons point ce qui ſe paſſa ſur cela en Eſpagne,] ſinon que ces pieces y furent envoyées en diverſes Egliſes. Idat.chr.

Mais pour la France, nous ſavons que la lettre à Flavien y fut receue partout avec une joie & une eſtime extraordinaire. Tous ceux qui n'eſtoient pas indifferens pour le myſtere de noſtre redemption, l'embraſſerent comme un ſymbole de foy, & l'apprirent meſme par cœur, afin d'eſtre toujours preſts à repouſſer les erreurs contraires. Beaucoup ſe réjouirent d'y trouver la foy dont ils avoient toujours fait profeſſion; & ceux qui n'avoient pas eu tant de ſoin de s'inſtruire du myſtere de l'Incarnation, y trouvoient la lumiere qu'ils n'avoient pas eue juſques alors, pour preſcher nettement & avec aſſurance des veritez [qu'ils ne connoiſſoient auparavant que confuſément.] Il ne ſe trouva neanmoins perſonne qui euſt beſoin de ce remede pour eſtre degagé de l'erreur. On liſoit publiquement cette lettre dans toutes les Egliſes. Non ſeulement les Eveſques, mais meſme beaucoup de laïques en vouloient avoir des copies. Leo,t.1.p.580.c.2. c.1. c.1. c.2. p.578.c.2. c.1.

Les Eveſques, (c'eſt à dire apparemment Ravenne d'Arles & ep.77.p.582.

Digitized by Google

quelques autres,) promirent à S. Leon de luy envoyer un témoi- 10.
p.583. gnage authentique de l'eſtime qu'ils en faiſoient : ce que S. Leon leur avoit demandé, [& ſans doute pour s'en ſervir à l'égard des
p.582. Orientaux.] Mais divers accidens les empeſcherent d'executer
p.579. ſitoſt leur promeſſe, l'eloignement des lieux, & l'intemperie extraordinaire des ſaiſons, ne leur ayant pas permis de s'aſſembler que vers la fin de l'an 451.

p.577.578. Cependant trois Eveſques des Gaules, Cerece, Salone & Veran, ſe trouvant enſemble, & ayant fait faire une copie de la lettre à S. Flavien, écrivirent à S. Leon pour le remercier de les avoir enrichis d'un ſi grand threſor, & luy envoyerent leur copie, en le priant de la vouloir revoir, d'y corriger de ſa main les fautes que le copiſte y pourroit avoir laiſſées, & d'y mettre les additions qu'il y auroit pu faire, afin que les Eveſques & les laïques qui vouloient avoir cette lettre, la fiſſent copier ſur cet exemplaire, qui ſeroit un veritable original. [Le Pape fit ſans doute
p.585.c.2. ce qu'ils deſiroient.] Car voulant faire approuver ſa lettre par les Eveſques du Concile de Milan, il manda à Euſebe de Milan vers le mois de juin 451, d'emprunter la copie de l'Eveſque Cerece: & Cerece la luy preſta.

n.p.864.1. On croit que Cerece pouvoit eſtre Eveſque dans la province
p.863.1. d'Embrun. On ne doute guere que Salone & Veran ne ſoient les
2|864.1. deux freres, enfans de S. Eucher de Lion, & que le dernier ne ſoit le ſaint Eveſque de Vence, dont on fait la feſte le 9 ou 10 de ſeptembre. [Il y a quelque apparence que Salone eſt auſſi l'Eveſ- v. S. Eucher
que de Geneve, que l'Egliſe honore le 28 de ſeptembre; mais il 57.
n'y a point de certitude.]

ARTICLE LXXXVII.

Anatole demande la communion de Rome: Saint Leon la luy promet à certaines conditions: Il écrit à Theodoſe, & à d'autres par S. Abonde & S. Senateur.

Thdr.L.p.580. Quoiqu'Anatole euſt eſté fait Eveſque de Conſtan-
Leo,ep.52.53.p. tinople des l'année precedente, il ne paroiſt pas neanmoins que S. Leon l'ait ſceu que par les lettres auſquelles il ré-
543.545. pondit le 16 juillet de celle-ci. Anatole luy en avoit écrit luy
ep.53.p.545. meſme, pour demander la communion du ſaint Siege; [a] & nous
ep.84.c.1.p.607. avons encore un endroit de cette lettre. [b] Les Eveſques qui
a Cotel.g.t.1.p. l'avoient ordonné, [dont Dioſcore eſtoit le chef,] luy en avoient
b Leo,ep.53.p. 545.

Digitized by Google

aussi écrit. 'Mais ces deux lettres ne parloient que du fait particulier de l'ordination d'Anatole, sans dire un mot de l'erreur d'Eutyche, ni de tout le trouble qui s'estoit excité dans l'Orient: 'au lieu qu'Anatole eust dû avant toutes choses rejetter l'erreur, & assurer le Pape de la pureté de sa foy. p.545. ep.54.p.546.

'Theodose écrivit en mesme temps au Pape, & fit paroistre davantage de soin pour le bien & pour la paix universelle de l'Eglise. 'Mais cela se reduisit à relever le Concile de Nicée, & à protester, comme il avoit fait souvent, qu'il ne souffroit point que personne s'en écartast. 'Pulqueric qui luy écrivit aussi en ce temps là, l'assura [avec plus de sincerité] qu'elle faisoit tout ce qui luy estoit possible pour rétablir la paix de l'Eglise. ep.53.p.545. ep.52.p.543. ep.54.p.546.

'L'ordination d'Anatole estoit suspecte à S. Leon, à cause de ceux qui l'avoient faite. [Mais comme il n'y avoit point de defaut canonique ni dans sa personne, ni dans la forme de l'election,] 'il ne voulut pas luy refuser sa communion, ni aussi la luy accorder, qu'il n'eust eu quelque assurance de sa foy, & resolut d'attendre à luy écrire, jusqu'à ce qu'Anatole luy eust donné cette assurance. ep.84.c.1.p.607. ep.52.54.p.543. 546.

'Pour abreger cette discussion, il envoya des Legats à Theodose, avec les instructions necessaires; [a] c'est à dire apparemment un formulaire net & abregé de ce qu'il faut croire selon les Peres sur le mystere de l'Incarnation, '& quelques passages des Peres, [b] par lesquels il taschoit de fermer la bouche aux ennemis de la verité. [c] On croit que c'estoient ceux qu'on lit encore à la fin de la lettre à S. Flavien. [d] Et il y a apparence que les Legats portoient cette lettre mesme, avec la seconde de S. Cyrille à Nestorius. [e] On écrit que ces Legats furent envoyez [1] sur la resolution des Evesques d'Italie, 'avec le consentement, & par le choix de S. Leon. p.544.547. [ep.53.p.545.
a p.544.547.
ep.53.68.p.545. 567.568.
b Jo.M.ad Leg. p.433.
c Leo,n.p.847. 848. Conc.p. 357-358.
d Leo,ep.52.54. p.543.546.
e Eo!l.2.apr.p. 92.c.

[f] Ce Saint ne voulut point écrire par eux à Anatole, ni à ceux qui l'avoient sacré: [g] Mais il écrivit à Theodose, & luy manda qu'il estoit prest d'accorder sa communion à Anatole, des qu'il seroit assuré de sa foy; 'Qu'il prioit donc cet Evesque de lire sa lettre à Flavien, la seconde de S. Cyrille à Nestorius, les passages des Peres que S. Cyrille avoit inserez dans les actes du Concile d'Ephese, afin que s'il consentoit de tout son cœur à la doctrine qui y estoit contenue, il en fist une profession solennelle & publique devant le Clergé & le peuple, & qu'il en donnast une declaration signée de sa main, qu'on pust envoyer à luy & aux autres Evesques, pour la publier dans toutes les Eglises. 'Il ne
f Leo,ep.52.p. 543.
g p.543.
p.543.544. [cp. 54.p.546.
ep.52.c.2.p.544.

ex constitutione. 1.

1. & electione dissensionis Leoniana.

Digitized by Google

l'oblige pas nettement à faire cette declaration dans les termes du formulaire qu'il envoyoit, [quoiqu'apparemment ce fuſt ſon intention.] Il vouloit auſſi que ſa declaration portaſt nettement, que ſi quelqu'un tenoit quelque choſe ſur l'Incarnation qui ne fuſt pas conforme à la doctrine de tous les Catholiques, & à celle du Pape, il le ſeparoit de ſa communion. Il ſemble vouloir qu'il rejettaſt expreſſément ou Eutyche, ou le faux Concile d'Epheſe. Voilà les conditions qu'il propoſe à Anatole, & qu'il croit qu'aucun Catholique ne peut refuſer.

p.544. ep.54.p.546. 547. ep.52.p.543.

Il ajoute que s'il y en a qui ne ſe veulent pas rendre à l'autorité des Peres, il prie de nouveau l'Empereur de vouloir accorder le Concile general en Italie, pour réunir toutes les Egliſes dans la confeſſion d'une meſme foy, parcequ'il eſtoit bien aiſé de faire profeſſion en general de ſuivre le Concile de Nicée, quoique dans le fond on en combatiſt la doctrine. Cette lettre à Theodoſe eſt datée du 15 ou 16 de juillet.

p.544. Ibid.

ep.53.p.545.546. Le meſme jour 16 il écrivit à Fauſte & à quinze autres Abbez de Conſtantinople, qui eſtoient, ou au moins qu'il croyoit fort fermes dans la foy, pour les prier de ſe joindre à ſes Legats, & de contribuer avec eux à l'établiſſement de la verité. Il y témoigne que cette affaire luy donnoit beaucoup d'inquietude, dans la crainte qu'il avoit que le mal qu'on auroit dû retrancher dans ſon commencement, ne ſe fortifiaſt avec le temps, & ne s'étendiſt de plus en plus.

p.545.

ep.54.p.546. 547. a p.547.

Le 20 du meſme mois il écrivit auſſi à Pulquerie, & luy manda à peu pres les meſmes choſes qu'à Theodoſe. a Il la prie d'aſſiſter ſes Legats, & de travailler à faire tenir un Concile en Italie, au cas qu'on ne ſe puſt pas accorder ſur la foy.

ep.53.p.545.

Ces Legats que le Pape envoyoit, eſtoient deux Eveſques, Abonde & Aſtere, & deux Preſtres nommez Baſile & Senator. Il les appelle tous quatre des hommes d'un merite ſingulier, dont la probité luy eſtoit connue par experience. [Nous ne trouvons rien de l'Eveſque Aſtere,] qu'un manuſcrit nomme toujours Ethere, [ni du Preſtre Baſile.] Pour Abonde, on croit que c'eſt celui que l'Egliſe de Come dans le Milanès honore comme ſon Eveſque & ſon patron le deuxieme jour d'avril. [b Il y a beaucoup de raiſons de le croire, & il n'y en a point qui oblige d'en douter.] Il eſtoit d'autant plus propre à cet emploi, que l'on pretend qu'il eſtoit Grec, & originaire de Theſſalonique, & qu'il ſavoit fort bien la langue greque & latine. [On peut voir le reſte de ſa vie dans ſon hiſtoire, qui pour n'eſtre

ep.52.p.544. devotio. Boll.2.apr.p.90. b p.92.b. Not 34. p.91.d. p.90.e.

Digitized by Google

n'eſtre pas originale, & n'eſtre pas exemte de fautes, ne laiſſe pas de paroiſtre écrite par une perſonne habile, qui avoit eu de bons memoires.] On marque qu'elle eſt fort conforme en quelques endroits à la chronique d'Adon. p.91.92.n.k.m. On voit par cette vie que S. Abonde ſucceda à S. Amance, que l'Egliſe honore le 8 d'avril. p.90.c.1.a. 8.apr.p.747. Il eſt étrange qu'il ſemble non ſeulement avoir deſigné Saint Abonde pour ſon ſucceſſeur, mais l'avoir meſme ordonné. 2.apr.p.90.§ 2. On met la mort de Saint Abonde vers l'an 468. [a]Mais il vaut mieux avouer que nous en ignorons le temps.] Son corps fut mis dans l'egliſe des Apoſtres, qu'on tient avoir eſté baſtie par S. Amance. Elle porta depuis le nom de S. Abonde: Urbain II. l'ayant, dit-on, dediée ſous ſon nom le 3 juin 1095. Son corps fut trouvé tout entier l'an 1586, dans un tombeau de marbre blanc, & mis ſous le grand autel. p.90.a.b. V. la note 34. a[8.apr.p.747. 2.apr.p.90.b.

NOTE 35. On dit que [a]Senator envoyé en Orient avec S. Abonde, eſtoit Preſtre de Milan, & nous verrons qu'il vint à Milan au retour de ſa legation. Il fut depuis fait Eveſque de la meſme ville; & l'Egliſe l'honore comme un Saint le 28 de may. Ennode en parle fort avantageuſement, & marque ſon voyage en Orient, où il ſe fit admirer, & réunit les membres diviſez de l'Egliſe. [L'eſtime qu'il en fait peut eſtre un ſujet] de croire avec le P. Sirmond, que ce n'eſt pas l'Eveſque de meſme nom à qui Ennode écrit pour luy reprocher [b]un manquement de parole. Le temps pourroit n'y repugner pas. [c]Ughellus dit qu'il gouverna l'Egliſe de Milan depuis 480 juſques en 483. [d]D'autres aiment mieux croire, ſans en vouloir rien aſſurer, que ç'a eſté depuis 477 juſques en 480. [e]Car ſelon les plus anciens monumens de l'Egliſe de Milan, il n'a gouverné que trois ans. Ces monumens ajoutent qu'il fut enterré le 28 ou 29 de may dans l'egliſe de Sainte Euphemie, [f]qu'on tient qu'il avoit fait baſtir. Leo, n.p.868.a. t.1.p.585.c.2. n.p.868.a. Enn.epig.87.p. 616. l.3.ep.1.p.76[n. p.14. &c. Boll.28.may,p. 770.c. a Ugh.t.4.p.75. c. b Boll.28.may, p.770.a. c may,t.6.p.63.b[Mabi.muſ.t.1.p. 110. Boll.28.may,p. 774.c.

ARTICLE LXXXVIII.

Saint Leon écrit à quelques Abbez de Conſtantinople: Marcien ſucceſſeur de Theodoſe ſonge à rétablir la paix de l'Egliſe, & à aſſembler un Concile general.

[L]Es Logats que S. Leon envoyoit à Conſtantinople, trouverent en y arrivant, que Dieu avoit levé le plus grand obſtacle de la paix, en oſtant la vie à Theodoſe pour donner l'Empire à Marcien par le moyen de Pulquerie, qui le choiſit

Digitized by Google

pour ſon epoux ſans intereſſer ſa virginité. Car Marcien fut un des meilleurs princes que l'Empire ait jamais eus, ſoit pour l'Etat, ſoit pour l'Egliſe: Et il fut ſurtout auſſi favorable à Saint Leon, que Theodoſe luy avoit eſté contraire. Une des premieres ſuites de la mort de Theodoſe, fut meſme la punition de V. Marcien & Sainte Pulquerie.

Marc.an.450. Chryſaphe, qui fut executé publiquement.] Avec luy perit ſon avarice, dit Marcellin, [& toute la confiance d'Eutyche & de Dioſcore.

Quoiqu'on mette la mort de Theodoſe des le 28 de juillet au

Leo, ep.55.p.547. 548. pluſtard,] il ne paroiſt point que S. Leon en euſt encore aucune connoiſſance lorſqu'il écrivoit le 13 de ſeptembre à l'Abbé Martin & à ſa communauté. Il avoit ſceu, ſoit par les lettres de cet Abbé, ſoit de quelque autre maniere, la generoſité avec laquelle luy & ſes Religieux ſoutenoient la verité dans Conſtantinople. Il les exhorte à perſeverer, & à ſupporter avec patience les delais, & meſme les peines dont il plairoit à Dieu de les eprouver. Il les prie encore une fois de ſe joindre à ſes Legats, qu'il croyoit eſtre arrivez depuis longtemps.

ep.56.p.548. Il embraſſoit toutes les occaſions qu'il trouvoit pour aſſurer les Fideles de Conſtantinople de ſon ſoin & de ſon zele pour la

p.549. foy. Ainſi s'eſtant rencontré que le Comte Maximin partoit pour Conſtantinople, il luy donna deux lettres ſemblables pour les Abbez Fauſte & Martin, qu'il exhorte à combatre genereuſement contre ceux qui ruinoient egalement le myſtere de l'Incarnation, ſoit par l'erreur d'Eutyche, ſoit par celle de Neſtorius. Il les prie de repandre ſa lettre parmi le peuple, & de luy écrire toutes les fois qu'ils en trouveroient l'occaſion. Ces lettres

Cod.Th.t.6. nov.p.311. ſont du 8 de novembre. Le Comte Maximin [qui les porta] eſtoit grand Chambellan de Marcien, [& pouvoit eſtre venu demander à Valentinien qu'il confirmaſt ſon election.]

Leo, ep.57.p. 550. Saint Leon ayant receu par un nommé Parthene une lettre de Fauſte, l'un de ces deux Abbez dont nous venons de parler, il luy répondit par une lettre courte, mais pleine de témoignages d'eſtime & d'affection, où il l'exhorte à ne point rougir de confeſſer avec l'Evangile, que J.C. a pris une veritable chair. Il l'aſſure que s'il a quelque difficulté à luy propoſer touchant la doctrine, il le peut faire auſſi amplement qu'il voudra par les perſonnes qui doivent luy rendre ſa lettre. [Elle n'eſt point datée.]

ep.56.p.549. Il ſemble que lorſque S. Leon écrivit au meſme Fauſte le 8 de novembre, il n'avoit pas encore receu nouvelle de l'arrivée de

Digitized by Google

ſes Legats à Conſtantinople : mais il ſavoit que les Catholiques y jouiſſoient d'une plus grande liberté qu'auparavant. [a]Car Marcien qui avoit receu l'Empire de la main de Dieu, vouloit reconnoiſtre cette grace[en prince vraiment Chrétien,][b]& établir ſon autorité ſur un fondement ferme & ſolide, en l'établiſſant ſur le zele & l'amour de la pieté. [c]Son plus grand deſir fut d'oſter cette confuſion de langues[& de ſentimens]que l'hereſie avoit introduite, & de réunir tous ſes ſujets en une meſme foy, pour rendre à Dieu d'un meſme cœur & dans les meſmes termes les louanges qui luy ſont dues.[Il falloit que des avant ſon election il euſt donné des preuves de ſon averſion pour l'hereſie d'Eutyche,][d]puiſque Dioſcore eut l'inſolence de faire diſtribuer de l'argent dans Alexandrie, pour faire chaſſer ceux qui y publioient ſolennellement les nouvelles de ſon elevation à l'Empire.

[a] Thdrt.ep.138.p. 1012.b.
[b] ep.140.p.1014.d| Conc.t.4.p.64.b.
[c] Eva.l.2.c.1.p. 285.b.
[d] Conc.p.414.e.

[Ainſi les Legats que S. Leon avoit envoyez à Theodoſe, & qui n'arriverent apparemment qu'aprés l'election de Marcien,][a]furent fort bien receus de luy, & avec beaucoup de joie. [b]Pulquerie leur donna auſſi toute l'aſſiſtance que l'on pouvoit attendre de ſon zele pour la foy, [c]& receut avec reſpect la lettre que le Pape luy écrivoit. [d]Trouvant donc les affaires dans une diſpoſition qui leur eſtoit ſi favorable, ils ne manquerent point de repreſenter à Marcien l'excés de l'injuſtice que Dioſcore avoit commiſe dans le dernier Concile d'Epheſe.

[a] p.64.b.
[b] Leo,ep.59.c.2.p. 554.
[c] p.552.
[d] Eva.l.2.c.2.p. 285.c.

[e]Ceux qui avoient ſouffert cette injuſtice, demandoient un nouveau Concile pour juſtifier leur innocence : Et Euſebe de Dorylée[qui eſtoit alors à Rome]le demandoit[par ſes lettres,] avec encore plus d'inſtance que les autres, repreſentant que tous ces maux n'eſtoient venus, que de ce que Flavien n'avoit pas voulu ſatisfaire l'avarice infame & ſacrilege de Chryſaphe.[Pulquerie qui avoit toujours témoigné beaucoup d'amour pour la verité,][f]ne manquoit point de porter Marcien dans les meſmes ſentimens ;[& des qu'on vit où ſe portoit l'inclination du prince, ceux meſmes qui ſe ſoucioient fort peu de la verité, commencerent pour faire leur cour à ſe declarer en ſa faveur.][g]Car non ſeulement Vincomale[Maiſtre des Offices,]qui n'avoit aucune liaiſon particuliere avec Theodoret, [h]mais meſme le Patrice Aſpar [qui eſtoit un homme de guerre,& Arien de religion,]s'employerent extremement pour obtenir le rétabliſſement de ce grand Eveſque.

[e] c.d.
[f] Thdrt.ep.138.p. 1012.b.
[g] ep.140.p.1014.a.
[h] a|ep.139.p.1013. a.b.

[i]L'Empereur Marcien aſſuré que c'eſtoit la foy veritable & Ca-

[i] Leo,t.1.p.550. 551.

Digitized by Google

tholique qui devoit affermir ſon autorité, écrivit des cette année une petite lettre à S. Leon, où aprés luy avoir mandé que le Senat & l'armée l'avoient choiſi pour Empereur, & aprés s'eſtre acquité de la civilité qu'il croyoit devoir au premier Eveſque de la religion Chrétienne, il l'aſſure ſelon le grec, que ſa diſpoſition eſt de faire regner la paix dans l'Egliſe Catholique, d'en bannir toutes les erreurs, & tout ce qui en paroiſt diminuer la pureté & la beauté, & pour cela d'aſſembler un Concile, [11]dont l'Eveſque de Rome ſeroit maiſtre. Selon le latin, il ſouhaite d'obtenir cette diſpoſition par les prieres du Pape, [11]qui luy avoit luy meſme donné ce conſeil.

[11] eſt maiſtre. [11] te auctore.

Conc.p.612.e. [a] p.611.e. [b] p.614.b. c.d.

[1]Il luy écrivit une autre lettre le 23 d'aouſt, [a]ou[plutoſt]le 22 de novembre, [b]dans laquelle ſuppoſant que S. Leon eſtoit déja informé[par la lettre precedente]de ſon zele pour la foy, [1]il le prie de venir luy meſme en Orient y tenir le Concile, & s'il ne le pouvoit pas, de le luy mander, afin qu'il écriviſt aux Eveſques de tout ſon Empire de s'aſſembler au lieu qu'il leur marqueroit, pour y faire les reglemens neceſſaires pour la paix & la foy de l'Egliſe, en la maniere que le Pape l'avoit déja marqué ſuivant les Canons de l'Egliſe.

ARTICLE LXXXIX.

Le Concile de Conſtantinople, & pluſieurs Eveſques ſignent la lettre de S. Leon, & anathematizent Eutyche, qui eſt banni: Marcien rappelle les exilez, & écrit à S. Leon pour Anatole.

Boll.2.apr.p.92. §6.7.

[1]LA vie de S. Abonde chef des Legats de S. Leon, dit d'aſſez belles choſes ſur la moderation avec laquelle il agit dans cette legation;[mais ce ſont des choſes generales, qui ont moins de raport au temps de ce Saint, qu'au ſiecle de celui qui écrit ſa vie. Ce qu'il y a d'effectif, & qu'on peut appuyer par les lettres de Saint Leon,][1]c'eſt qu'Anatole aſſembla un Concile de tous les Eveſques, les Abbez, les Preſtres, & les Diacres qui eſtoient à Conſtantinople. Et il y avoit beaucoup d'Eveſques, [1]Fauſte, Martin, Marcel, & les autres Abbez Orthodoxes n'y eſtoient apparemment que par deputez. [1]Abonde y preſenta la lettre de S. Leon à Flavien, avec les paſſages des Peres Grecs & Latins qui en appuyoient la doctrine. On la lut devant tout le Concile: Et Anatole declara qu'il en approuvoit de tout ſon cœur la doctrine. Il la ſouſcrivit ſans difficulté, & prononça anatheme à Neſtorius & à Eutyche, à leurs dogmes, & à tous leurs ſectateurs.

p.93.§ 11|Leo,ep. 68.c.3.p.562.

Conc.t.4.p.531. d.

Boll.§ 11|Leo, ep.68.c.3.p.552. 563.

Digitized by Google

Tous les autres Peres qui eſtoient là en grand nombre ; les Eveſques, toute l'Egliſe de Conſtantinople, & tous les Abbez firent la meſme choſe, hormis les Abbez Caroſe, Dorothée, Maxime, & quelques autres Eutychiens qu'on ne put jamais flechir, ni obliger de ſe ſoumettre à l'Egliſe. Conc.p.531.c.d.

Les Legats rendirent graces à Dieu de ce qu'ils trouvoient [preſque] tout le monde uni dans la veritable foy des Peres, & prononcerent auſſi eux meſmes anatheme à Eutyche & à Neſtorius, & à tous ceux qui ſuivoient leurs dogmes, dont ils firent un abregé dans leur diſcours. Ils firent cette declaration, parce-qu'ils ſavoient que tout le monde exigeoit & attendoit cela d'eux : Et ils proteſterent qu'ils la faiſoient au nom d'Euſebe Eveſque de Dorylée ; (car ils luy donnerent cette qualité,) de Flavien de ſainte memoire, & du Pape Leon. On dreſſa un acte de ces ſignatures en preſence des Legats, & on l'envoya au Pape avec les ſignatures neceſſaires. Les Legats luy envoyerent auſſi une relation de ce qu'ils avoient fait, & ils y rendoient témoignage à la foy pure & ſincere d'Anatole. Boll.§ 11. § 11 Leo,ep.61. p.557. a Leo,ep.60.c.1. p.555.

Anatole l'en aſſura luy meſme dans une lettre qu'il luy écrivit par ſes deputez, qui eſtoient le Preſtre Caſtere, & les Diacres Patrice & Aſclepiade. Quelques uns diſent que les Legats avoient pouvoir d'admettre Anatole à la communion, en cas qu'il fiſt ce que le Pape ſouhaitoit de luy. [Je ne voy pas] que l'endroit qu'on cite pour cela le diſe aſſez nettement ; [& l'hiſtoire ne marque point qu'ils l'aient fait. Il paroiſt au contraire qu'Anatole n'obtint la communion de Saint Leon, que par les deputez qu'il luy envoya l'année ſuivante.] p.555. n.p.286.58. ep.52.c.2.p.544. V.§ 91.

On raporte au meſme Concile de Conſtantinople ce qui eſt dit dans celui de Calcedoine ; Que fort peu auparavant quelque peu d'Eveſques s'eſtant aſſemblez à Conſtantinople, on avoit envoyé la lettre de S. Leon à tous les metropolitains pour la ſigner. [Et cela ſe raporte aſſez] à ce que les Grecs diſent dans leurs Ménées, qu'Anatole aprés avoir mis dans les diptyques le nom de S. Flavien, envoya des lettres circulaires à tous les Eveſques, & les exhorta d'anathematizer les chefs des hereſies, [Neſtorius & Eutyche.] Bar.450.§ 20. vii. Conc.p.546.c. 1. Men.3.jul.p.26.

Pour ce qui eſt des Eveſques qui avoient cedé dans le Concile d'Epheſe à la violence de Dioſcore, il y en eut pluſieurs qui témoignerent avoir regret de leur faute, & ſouhaiterent beaucoup de rentrer dans la communion de l'Egliſe Romaine, offrant pour Leo,ep.60.c.2.p. 555.559.c.2.p.554. 61.p.557. ep.61.p.557.

1. 30 ou 40 Eveſques ſont peu ou beaucoup ſelon les differents rapports.

Digitized by Google

ep.60.p.556|n.p. 861. cela de condanner l'erreur avec ſes auteurs. 'Mais les Legats firent ordonner qu'on leur accorderoit ſeulement [la conduite, &] la communion de leurs Egliſes. 'On croit que les Legats avoient auſſi obtenu qu'on omettroit dans la celebration les noms de Dioſcore, de Juvenal, & d'Euſtathe de Beryte, [comme de ceux qui avoient eu le plus de part dans la perſecution de S. Flavien.]

ep.60.c.3.p.556| n.p.287|Bar. 450.522.

Leo,ep.61.p.557. 'Il y avoit quelques Eveſques qui perſiſtoient dans leur endurciſſement.

Conc.p.425.a. 'Dioſcore au moins eſtoit certainement de ce nombre, & ſe glorifioit de ce qu'il avoit fait au lieu d'en rougir.

Leo,ep.60.c.3.p. 556. 'Les deux autres n'abandonnoient point non plus l'impieté.

[Outre l'avantage que l'Egliſe tiroit des decrets de ce Concile,]

ep.59.c.2.p.554| 63.p.560|Conc. p.66.d. 'Marcien & Pulquerie luy donnerent une grande joie, "en faiſant raporter ſolennellement à Conſtantinople le corps de S. Flavien. Mais de plus, ils rapellerent d'exil les Eveſques qui avoient eſté bannis, parcequ'ils avoient la meſme foy que Flavien pour eſtre rétablis dans leurs Egliſes par le jugement du Concile qui ſe devoit tenir, & par les ſuffrages de tous les Eveſques. Cela fut ordonné par une pragmatique, '& une loy qui caſſoit la loy injuſte [de Theodoſe.] [a] Aſpar & Vincomale ſe firent honneur, comme nous avons dit, de ſolliciter cette loy.

v. 573.

Conc.p.66.c.

Thdrt.ep.139.p. 1013.b.

a a.b|140.p. 1014.a.

[Il ſemble que toutes ces choſes ne ſe ſoient faites qu'aprés la lettre de Marcien du 22 novembre, puiſque cette lettre n'en parle point. Mais il faut dire que ce fut bientoſt aprés,] 'puiſque Theodoret parle du rappel des Eveſques, comme d'une des premieres actions du regne de Marcien. 'Et S. Leon répond ſur tous ces articles par ſes lettres du 13 avril 451. [Ainſi on les peut mettre à la fin de 450, ou au commencement de 451.] 'On croit que l'on a mis la feſte de Saint Flavien le 16 ou le 18 de fevrier, parceque c'eſt le jour que ſon corps fut raporté à Conſtantinople.

ep.138.p.1012.b.

Leo,ep.59.c.2.p. 554.

Boll.18.feb.p.78. § 28.33|Bar.18. feb.

'Eutyche fut auſſi banni de Conſtantinople en ce temps là meſme, ou peu aprés, [b] & relegué en un lieu qui n'en eſtoit pas bien eloigné.

Leo,ep.63.p. 563|Conc.p.531. c.

b Leo,ep.64.c.3. p.563.

'Les Eccleſiaſtiques de Conſtantinople [qui apporterent à S. Leon la ſignature d'Anatole,] furent chargez par Julien de Cos d'une lettre où il mandoit "au Pape ce qu'il avoit ſouffert pour &c. la foy.

c ep.61.p.557.

'Ce fut ſans doute par la meſme voie que Pulquerie écrivit auſſi à S. Leon, & luy manda en abregé toutes les choſes dont nous venons de parler. 'Elle y rendoit particulierement un témoignage avantageux à Anatole. [d] Elle prioit auſſi Saint Leon de

p.552.

p.552|59.c.2.p. 554.

d p.552.

Digitized by Google

mander ſa penſée ſur le Concile œcumenique, afin qu'on le puſt aſſembler au pluſtoſt, pour determiner ce qui regardoit la foy, & les Eveſques qui avoient eſté ſeparez[de la communion du Pape.[1]

1.

Il y a apparence que Marcien écrivit en meſme temps à Saint Leon.]Car ce Pape dit qu'il avoit confirmé l'election d'Anatole à cauſe de Marcien qui eſtoit intervenu en ſa faveur, qui luy en rendoit un bon témoignage, & qui promettoit tout au Pape de ſa foy & de ſa correſpondance.[Il faut apparemment raporter à cette lettre de Pulquerie, & à la premiere que Marcien écrivit à S. Leon;]ce que remarque Theodore le Lecteur, que dans les lettres que Marcien & Pulquerie écrivirent à ce Pape, ils le rendoient maiſtre de tout.

ep.78.c.1.p.194.

ep.84.c.1.p.607.

Thdr.L.t.1.p. 551.c.

ARTICLE XC.

La lettre de S. Leon ſignée en Syrie, & par tout l'Empire d'Orient : Changement merveilleux dans les affaires de l'Egliſe.

L'AN DE JESUS CHRIST 451, DE S. LEON 10 & 11.

[LEs Eveſques de Syrie furent ſans doute ceux de tout l'Empire d'Orient qui receurent avec plus de joie les nouvelles de ce qui ſe paſſoit à Conſtantinople, & du rappel des exilez. "La liberté que recevoit Theodoret, ne le put neanmoins porter à quitter le repos dont il jouiſſoit dans ſon monaſtere. On ne voit pas meſme qu'il ait écrit à Marcien & à Pulquerie pour les remercier : Mais il pria quelques uns des principaux de la Cour, d'aſſurer l'un & l'autre de ſa reconnoiſſance, & en meſme temps de ſolliciter puiſſamment l'Empereur à donner la derniere main au ſervice qu'il venoit de rendre à l'Egliſe, en aſſemblant le Concile general, & en s'y trouvant luy meſme en perſonne.]Il écrivit à S. Abonde pour luy témoigner ſa joie, de ce que Dieu faiſoit luire ſa verité dans l'Orient par le moyen des Occidentaux. Il luy envoya en meſme temps une copie de la lettre de S. Leon, qu'il avoit ſignée comme eſtant ſa foy; & il l'aſſura que c'eſtoit auſſi la foy d'Ibas[d'Edeſſe,]& d'Aquilin[de Byblos ou de Barbaliſſe.]Dans une autre lettre qu'il écrivit vers ce temps-ci, il emploie l'autorité de S. Leon avec celle de S. Athanaſe & du Pape Damaſe.

V. Theodoret §. 39, 41, 42.

Boll.2.apr.59.p. 93.

Thdrt.ep.144. p.1120.d.

'Maxime d'Antioche[intrus à la place de Domnus,]ayant en-

Leo,ep.53.c.3. p.568.

1. On lit encore en cet endroit σὺν αὐθεντίᾳ dans le grec, & *te authore* dans le latin.

Digitized by Google

voyé* des lettres circulaires dans les provinces de ſa juriſdiction [pour faire aſſembler les Eveſques,] ils approuverent tous la lettre de S. Leon, & condannerent par leurs ſignatures Neſtorius & Eutyche : Cela ſe fit apparemment dans les premiers mois de cette année ; puiſque S. Leon en avoit appris la nouvelle par Anatole avant le 24 de juin. On ſouſcrivit encore à la lettre de Saint Leon dans les autres provinces [de l'Empire d'Orient,][a] & tous les Orientaux ſignerent des devant le mois de juillet l'approbation de la foy Catholique, & la condannation de Neſtorius & d'Eutyche.

* *tractatoriis.*

p. 548.
Conc. t. 4. p. 546. c.
a Leo, ep. 70. p. 570.

Thirt. ep. 146. p. 1031. a. b.

C'eſt ainſi que le Seigneur contre qui Eutyche repandoit tant de blaſphemes, s'eſtant reveillé, & ayant commandé aux vents & à la mer de s'arreſter, les Egliſes qui avoient eſté agitées par un orage ſi furieux, recouvrerent le calme & la paix : On commença à preſcher partout ſur la mer & ſur la terre les veritez apoſtoliques, & l'erreur ne trouva plus de lieu où elle oſaſt paroiſtre. Le Seigneur plein de miſericorde a fait entendre du ciel, « dit Theodoret, le bruit de ſon jugement. La terre a tremblé & « eſt demeurée dans le ſilence, lorſque Dieu s'eſt levé pour exercer ſon jugement. A peine a-t-on vu les ennemis du Seigneur elevez en honneur & en gloire [par un triomphe apparent,] qu'ils « ont diſparu comme la fumée. L'on bannit le menſonge de la « nouvelle hereſie, & la verité evangelique ſe preſche partout » publiquement : & pour nous, nous nous écrions avec David : Beni « ſoit Dieu qui fait ſeul ces grandes merveilles. «

ep. 134 p. 1007. d.

Leo, ep. 65. p. 566.
Thdrt. ep. 135. p. 1009. a.

La lumiere de la foy Catholique eclatoit donc alors partout. On prononçoit dans toutes les grandes villes des anathemes [contre Eutyche.] Ceux qui biaiſoient auparavant entre la verité & l'erreur, ſe declaroient alors ouvertement pour la verité : & ceux meſmes qui en avoient eſté auparavant les plus grands ennemis, eſtoient contraints d'en emprunter le langage. Theodoret voyoit avec joie ce coup de la toutepuiſſance de Dieu. Et neanmoins il ſavoit bien diſtinguer entre ceux qui ſuivent la verité quand elle triomphe devant les hommes, & ceux qui l'aiment, parceque c'eſt la verité.

Leo, ep. 75. c. 3. p. 576.
Conc. p. 472-507.

Des le mois de juillet de cette année, preſque tous ceux qui avoient eſté ou trompez ou abatus à Epheſe, s'eſtoient condannez eux meſmes, & avoient retracté le conſentement qu'ils avoient donné à l'erreur ; & avoient merité par ce moyen l'abolition de leur faute, & la communion du ſiege Apoſtolique. Preſque tous les Eveſques qui aſſiſterent à la quatrieme ſeance du Concile

Digitized by Google

Concile de Calcedoine, avoient signé des auparavant la lettre de S. Leon, 'mesme Juvenal, Thalasse, Eusebe d'Ancyre, Basile de Seleucie, & Eustathe de Beryte. [Je pense qu'ils l'avoient mesme fait avant le Concile,] 'hors ceux d'Illyrie & de Palestine. [a] Et des la seconde seance les Evesques declarent que generalement parlant ils avoient tous signé cette lettre. p.508.c.509.a. p.492.493. [a] P.338.c.339.b.

ARTICLE XCI.

S. Leon accorde sa communion à Anatole, & peutestre le second rang: Il écrit à Marcien & à divers autres.

[NOUS ne trouvons point que S. Leon ait écrit ni à Marcien ni à aucun autre sur le changement arrivé par la mort de Theodose, jusqu'aux lettres qu'il écrivit le 13 d'avril.] 'Il en avoit seulement touché un mot dans sa lettre du 8 novembre de l'année precedente. [b] Ces lettres du 13 avril furent envoyées par Castere, Patrice, & Asclepiade, deputez d'Anatole, qui apporterent à Rome les nouvelles de ce qui s'estoit fait à Constantinople pour le rétablissement de la foy. 'S. Leon fut satisfait de ce qu'avoit fait Anatole, '& ne trouva point de difficulté à luy accorder sa communion, 'surtout à cause du témoignage que Marcien & Pulquerie luy rendoient. 'Anatole luy parloit dans sa lettre de la reconciliation des Evesques qui avoient signé à Ephese. Ses deputez l'en entretinrent aussi. 'Ils luy presenterent un memoire, dont le sujet n'est pas marqué. Leo, ep.56.c.1.p.549. [b] ep.50.c.1.p.555. f.555.61.p.557. ep.61.c.1.p.557. ep.78.c.2.p.594. ep.64.c.1.p.561. 65.c.1.p.564. ep.55.c.3.p.564.

'Il paroist qu'on agita alors devant le Pape la question de l'autorité que prenoient les Evesques de Constantinople, & qu'Eusebe de Dorylée qui estoit à Rome, y fut favorable aux pretentions de ces Evesques. Il lut au Pape en presence des Ecclesiastiques de Constantinople [1] le Canon du Concile tenu en la mesme ville, qui leur donne la préeminence sur tous ceux de l'Orient; & il assure dans le Concile de Calcedoine en presence mesme des Legats de Saint Leon, que le Pape avoit "approuvé ce Canon. 'Ses Legats en virent en effet l'execution dans le Concile de Calcedoine: & au lieu d'y trouver à redire, ils le regarderent comme la regle qu'il falloit suivre; & se plaignirent de ce que l'Evesque de Constantinople n'avoit eu que la cinquieme place dans le faux Concile d'Ephese. [Cela forme une grande difficulté; Conc.t.4.p.815.b. 1. idem. p.116.d.

1. 'Quelques uns l'entendent d'une profession de foy donnée au Pape par Eusebe. [Je ne voy point d'où l'on a pu prendre ce sens.] Leo, n.p.188.

Digitized by Google

Leo,ep.80.c.5.p. 601;79.c.2.p. 597. n'eſtant pas aiſé d'accorder ces choſes]avec ce que Saint Leon meſme a pretendu depuis, que l'Egliſe Romaine n'avoit jamais donné d'approbation ni de conſentement au Canon de Conſtantinople.

[Saint Leon euſt taſché ſans doute de renvoyer les deputez d'Anatole aſſez toſt pour luy porter avant Paſque la paix & la communion qu'il luy accordoit, s'ils fuſſent venus d'aſſez bonne heure pour cela. Mais ne le pouvant pas, il leur fit paſſer à Rome

ep.60.c.1.p.555. cette grande feſte,]& les renvoya enſuite avec[diverſes]lettres,

ep.61.p.559. datées du 13 d'avril,[qui eſtoit le vendredi d'aprés Paſque.]Il

ep.80.c.1.p.555. ſemble qu'ils eſtoient partis avant le 23 du meſme mois. Il aſſuroit Anatole par la lettre qu'ils luy portoient, qu'il eſtoit ſatisfait des aſſurances qu'il luy donnoit de ſa foy, & qu'il embraſſoit ſa

c.4.p.556. communion. Il luy recommandoit de témoigner une affection particuliere aux Eccleſiaſtiques qui eſtoient toujours demeurez attachez à Saint Flavien, & à Julien de Cos; & il le prioit encore d'avoir ſoin de proteger l'Egliſe de Dorylée, en attendant que l'Eveſque Euſebe qui eſtoit alors à Rome, puſt s'en retourner en

p.557. Orient. Il veut qu'il donne connoiſſance à tout le peuple de ce qu'il luy mande.

ep.84.c.1.p.607. S. Leon dit depuis, qu'en recevant Anatole à ſa communion, il luy avoit recommandé extremement de n'admettre auprés de luy aucun de ceux qui avoient perſecuté S. Flavien, de depoſer un[certain]défenſeur de l'hereſie d'Eutyche, & quand il l'auroit depoſé de luy en donner avis.[Je ne ſçay ſi ce n'eſtoit point le Diacre André, dont nous parlerons en ſon lieu. Nous ne trouvons rien ſur cela ni dans la lettre du 13 avril, ni dans celle qu'il luy écrivit le 7e juin par ſes Legats. Et peuteſtre qu'il s'eſtoit contenté de le luy faire dire de bouche par Caſtere & ſes collegues.]

ep.58.p.551. Il écrivit par Caſtere le 13 avril une lettre aſſez courte à Marcien, ſeulement pour le remercier du zele qu'il témoignoit pour l'Egliſe: le priant pour le reſte d'attendre ce qu'il luy écriroit par ſes Legats[Lucence & Baſile, dont nous parlerons bientoſt.]

ep.59.c.1.2.p. 553.554. Il en écrivit le meſme jour une plus ample à Pulquerie, où il la remercie au nom de toute l'Egliſe Romaine, des grands ſervices qu'elle rendoit à la foy en étoufant l'hereſie d'Eutyche, comme

c.3.p.554. elle avoit étoufé auparavant celle de Neſtorius. Il luy recommande[comme à Anatole,]Julien de Cos, les Eccleſiaſtiques de Saint Flavien, & l'Egliſe de Dorylée.

ep.61.p.557. Il écrivit encore le 13 d'avril par Caſtere à Julien, & luy témoigna qu'il l'euſt receu avec beaucoup de joie, s'il fuſt venu en

Digitized by Google

Italie comme il en avoit eu le deſſein. Il l'exhorte à veiller toujours ſoigneuſement contre les artifices de l'erreur, à quoy il s'aſſuroit que cet Eveſque ſatisferoit tant par déference pour le ſaint Siege, que parceque c'eſtoit ſon inclination propre. Il luy mande qu'il avoit donné ordre à Lucence & à Baſile de prendre ſes avis pour executer les choſes dont il les avoit chargez. p.557.558.

ARTICLE XCII.

S. Leon ne veut point de nouvel examen ſur la foy; veut differer le Concile general; depute à Conſtantinople Lucence d'Aſcoli.

[Peu de jours aprés,] S. Leon receut par Tatien Prefet de Conſtantinople, qui aſſiſta au Concile de Calcedoine, une lettre de Marcien ſur l'aſſemblée du Concile, où il ſemble que Marcien parloit d'examiner tout de nouveau ce qui regardoit l'hereſie d'Eutyche, & la condannation de S. Flavien. C'eſtoit ce que S. Leon ſembloit avoir demandé à Theodoſe aprés le faux Concile d'Epheſe. [Mais la diſpoſition des affaires eſtant changée;] il répondit à Marcien le 23 d'avril, qu'il eſperoit tout & pour l'Egliſe & pour l'Etat, de l'union qu'il avoit faite avec Valentinien, & du zele qu'il témoignoit pour la foy; mais qu'il le prioit de ne point ſouffrir que perſonne fuſt aſſez impudent pour remuer les queſtions impies & deraiſonnables que le Saint Eſprit avoit étoufées des qu'on les avoit emues; & pour vouloir examiner ce qu'il falloit croire, comme s'il y avoit lieu d'en douter. Qu'il n'eſtoit pas raiſonnable de mettre en queſtion ſi les ſentimens d'Eutyche eſtoient impies, & ſi Dioſcore avoit eu tort de condanner S. Flavien; Que ces choſes devoient paſſer pour conſtantes, & que ceux meſmes qui avoient ſigné le contraire par force, reconnoiſſoient la pluſpart qu'ils avoient eu tort, & en demandoient pardon comme d'une faute: de ſorte qu'il n'euſt pas eſté raiſonnable d'entrer dans des conteſtations & des diſputes dangereuſes à cauſe d'un petit nombre de fous & d'ignorans. Pour ce qui eſt du Concile, le Pape prie l'Empereur d'attendre ce que ſes Legats luy en devoient aller dire dans peu de temps. Car il n'eſtoit pas d'avis qu'on le tinſt encore ſitoſt.

Leo, ep.62.p.559 Conc.t.4.p.77.b. ep.40.41.p.510. 511.513. ep.62.c.1.p.559. c.2.p.559.560. p.562. ep.69.p.568|63. c.2.p.561.

[a] Ces Legats, comme nous avons dit, eſtoient Lucence Eveſque, & Baſile Preſtre. Baronius dit qu'il eſtoit Preſtre de Rome, [ce qui eſt aſſez vraiſemblable: mais je n'y voy pas de certitude. Il eſtoit ſans doute different[b] du Preſtre de meſme nom qui avoit

[a] ep.63.p.562. Bar.451.58.

[b] 594.

Digitized by Google

eſté envoyé l'année precedente à Conſtantinople avec S. Abonde, puiſque Saint Leon ne dit jamais que ce fuſt le meſme.] On croit que Lucence eſtoit Eveſque d'Aſcoli dans la Marche d'Ancone, ſur la riviere de Tronto. Il ſemble qu'il ait fait quelque chronique abregée. Saint Leon choiſit ces deux Legats comme eſtant capables des affaires les plus importantes. NOTE 36.

Liber.c.12.p.5.
Leo,ep.65.c.3.p.554.

Il paroiſt avoir eu deſſein de les envoyer auſſitoſt aprés les feſtes de Paſque [avec les deputez d'Anatole.] Et dans ſes lettres du 13 d'avril, il renvoie ſur divers points l'Empereur & Anatole à ce qu'ils apprendroient de ces Legats. Il ſemble meſme qu'il leur euſt déja donné les lettres & les inſtructions qu'ils devoient porter. Cependant il eſt certain qu'ils n'eſtoient pas encore partis le 8 de juin, [de quoy nous ignorons la raiſon.] NOTE 37.

ep.61.p.557.
ep.58-60.p.551. 554-557.
p.551.554.
ep.66.p.565.

Avant qu'ils fuſſent partis, les Eveſques [Abonde & Aſtere, & les Preſtres Baſile & Senator,] eſtoient revenus de Conſtantinople, & avoient ſans doute apporté les lettres de Marcien à Saint Leon, qui l'aſſuroient [de nouveau] du zele de ce prince pour l'Egliſe. Abonde & les autres l'en aſſurerent encore, non ſeulement par leurs paroles, mais par les preuves réelles qu'il en avoit données. Ils aſſurerent encore le Pape du deſir qu'avoient de rentrer dans ſa communion, ceux que la violence de Dioſcore avoit emportez à Epheſe. [Cela determina ſans doute le Pape à faire partir au pluſtoſt Lucence & Baſile.] Car il paroiſt que la cauſe de ces Eveſques eſtoit le principal ſujet de ce voyage.

ep.63.p.560.
p.561.
p.561|64.c.1.p.562.

Abonde & ſes collegues avoient fait ordonner qu'ils demeureroient dans la ſeule communion de leurs Egliſes. Et Saint Leon eſtoit bien aiſe de ce reglement. [Mais il n'eſtoit propre que pour ſuſpendre les affaires, & non pas pour les finir : & apparemment S. Abonde & ſes collegues ne l'avoient fait que parcequ'ils n'avoient pas eu aſſez d'inſtruction du Pape ſur ce ſujet, ayant trouvé les affaires dans un état tout autre que quand ils eſtoient partis d'Italie. Et comme il eſtoit difficile de leur donner ces inſtructions par lettres, ce fut peuteſtre pour cela que le Pape aima mieux les laiſſer revenir, & y envoyer d'autres Legats.]

ep.60.c.2.p.556.

ARTICLE XCIII.

Inſtructions données à Lucence ſur les Eveſques du Concile d'Epheſe.

Leo,ep.64.c.1.p.562.

LA cauſe de ces Eveſques qui avoient conſenti à toutes les violences de Dioſcore, n'eſtoit pas aiſée à regler, & S. Leon

Digitized by Google

jugeoit aſſez[tant par la nature de la choſe,que]par ce qu'il avoit appris des lettres d'Anatole, & de la bouche de ſes deputez, qu'il y avoit en cela beaucoup de meſures à garder pour ne pecher pas"ou par trop d'indulgence, ou par un excés de rigueur. 'Il falloit ſavoir méler la force de la juſtice avec la douceur de la miſericorde, & ne pas accorder une meſme indulgence à des fautes tres inegales, pour ne pas attirer ſur ſoy l'arreſt que Dieu prononça contre Acab, parcequ'il avoit pardonné au Roy de Damas.'C'eſt en ces occaſions, dit Theodoret, qu'on a beſoin de beaucoup de diſcernement & de prudence, puiſqu'il s'y agit d'une choſe auſſi importante qu'eſt noſtre foy, en laquelle conſiſte toute l'eſperance du ſalut.

Thdrt.ep.135.p. 1008.a.b. b.

'Ce fut donc pour terminer cette affaire avec la promtitude & avec la maturité qu'elle meritoit, que S. Leon ſe reſolut d'envoyer Lucence & Baſile à Conſtantinople.'Il les chargea d'examiner avec Anatole la cauſe des Eveſques qui témoignoient avoir regret de leur foibleſſe, & demandoient la communion de l'Egliſe,'de voir ceux dont on devoit ecouter les prieres, & de quelle maniere il les falloit ecouter;'& d'accorder la communion à ceux qui aimeroient mieux accuſer leur action que la défendre, qui ſeroient diſpoſez à reparer leur faute par une pleine ſatisfaction, & qui conſentiroient à prononcer contre la doctrine qu'ils avoient receue, l'anatheme qu'elle meritoit,'à condanner l'erreur avec ſes auteurs,'& à anathematizer Eutyche avec ſes dogmes & ſes ſectateurs, par une profeſſion claire & ſans equivoque.

Leo,ep.63.c.1.p. 561. ep.60.c.2.p.556| 59.c.2.p.554|63. c.2.p.561|64.c.2. p.562. ep.62.p.560. ep.60.c.2.p.555. ep.61.p.557. ep.65.c.1.p.564.

'Auſſitoſt aprés le faux Concile d'Epheſe, il avoit témoigné conſentir que l'on pardonnaſt à ceux meſmes dont la faute eſtoit la plus grande, pourvu qu'ils embraſſaſſent les remedes neceſſaires à leur ſalut.'Mais il falloit ſe conduire avec beaucoup de diſcernement, faire porter aux auteurs du trouble la peine qu'ils meritoient,'& arreſter par une juſte ſeverité ceux qui demeuroient dans leur endurciſſement, ſi la douceur n'eſtoit pas capable de les guerir.'Les Legats devoient prendre ſur cela l'avis de Julien de Cos[auſſibien que celui d'Anatole.]

ep.40.c.3.p.511. ep.60.c.2.p.556. ep.59.c.2.p.554| 61.p.557. ep.61.65.p.557. 558.565.

'Ils devoient encore regler[définitivement]ſi Anatole nommeroit[à l'autel,]Dioſcore, Juvenal, & Euſtathe de Beryte. L'intention du Pape eſtoit qu'ils ne fuſſent point nommez pour ne pas faire tort à la memoire de S. Flavien, & ne pas bleſſer l'eſprit des peuples, parceque ces Eveſques avoient eſté les[principaux]perſecuteurs de leurs freres, & ne témoignoient point

ep.60.c.3.p.556| 65.c.2.p.564.

Digitized by Google

n p.576.54. encore vouloir abandonner leur impieté. C'eſt pourquoi comme ils demeuroient encore Eveſques, & dans la poſſeſſion de leurs ſieges, le Pape vouloit qu'ils euſſent au moins la honte de perdre quelque choſe de l'honneur qu'on avoit accoutumé de leur rendre, afin de leur faire ſentir leur faute, & les porter à ſe preſſer d'en demander le pardon. Il paroiſt que cela s'executa, & qu'ainſi ces Eveſques eſtoient comme hors de la paix & de la communion de toute l'Egliſe. *compunctione aliquâ.*

ep.65.c.2.p.564. S. Leon vouloit qu'on gardaſt cette conduite generalement à l'égard de tous ceux qui s'eſtoient attribuez une autorité particuliere à Epheſe, pour y commettre de plus grands crimes, en

p.564. attirant les autres dans l'erreur par le poids de leur autorité. Il vouloit que ſi ces perſonnes condannoient leur erreur, & offroient de faire une ſatisfaction proportionnée à la grandeur de leur faute, on luy en donnaſt avis, afin qu'il examinaſt & qu'il peſaſt toutes choſes avec maturité, pour regler ce qu'il y auroit à faire

c.3.p.564.565. ſur leur ſujet. Il vouloit auſſi que s'il ſe rencontroit quelques [autres] affaires qui demandaſſent une diſcuſſion plus exacte, Anatole ne manquaſt point de l'en avertir promtement, afin qu'il puſt regler ce qu'il y auroit à faire aprés avoir examiné l'état & la qualité des choſes. [C'eſt ainſi qu'il uſoit du pouvoir abſolu que Marcien ſembloit luy donner alors dans les affaires de l'Egliſe.

Il envoyoit ſes Legats non ſeulement pour la reconciliation

c.1.p.563.564. des Eveſques du faux Concile d'Epheſe,] mais generalement pour regler promtement & d'une maniere nette & claire tout ce qui regardoit l'état general de l'Egliſe; afin que toutes choſes ſe puſſent faire avec tant de moderation, que ni la charité, ni la juſtice n'y ſouffriſſent point, & qu'on ſe propoſaſt en toutes cho- *non dubiè & ſegniter.*

ep.66.p.565. ſes le jugement de Dieu ſans acception des perſonnes. Car le faux Concile d'Epheſe avoit tellement brouillé toutes choſes, qu'il falloit beaucoup de ſageſſe & de diſcretion pour les demé-

ep.65.c.1.p.563. ler, & pour empeſcher que les maux auſquels il avoit donné la naiſſance, ne continuaſſent à troubler l'Egliſe. Il vouloit ce ſemble que ſes Legats agiſſent en toutes choſes conjointement avec Anatole.

Digitized by Google

ARTICLE XCIV.

S. Leon tolere Maxime d'Antioche ; écrit à Marcien, & à d'autres.

[UN des ordres que le Pape donna à Lucence & à Baſile, fut apparemment de laiſſer jouir Maxime de l'epiſcopat d'Antioche.]'Car le deſir de rétablir la foy & la paix dans l'Egliſe, fit qu'il ne voulut point toucher à ſon ordination.[a]Il le receut meſme poſitivement à ſa communion,[b]& jugea qu'il devoit gouverner l'Egliſe d'Antioche : en quoy il fut ſuivi [ſans difficulté] par Anatole ; qui dit que tout le Concile de Calcedoine avoit fait la meſme choſe. [Nous n'en trouvons neanmoins autre choſe, ſinon qu'il aſſiſta toujours à ce Concile, ſans que perſonne s'y oppoſaſt.] 'Les Legats furent auſſi chargez de parler à Marcien ſur le Concile qu'il avoit deſſein d'aſſembler.[c]Ils devoient encore répondre de vive voix à Anatole ſur le memoire que ſes deputez luy avoient preſenté.

Leo, ep. 78. c. 5. p. 599.
[a] Conc. t. 4. p. 673. b | 674. c.
[b] p. 674. c. d.

[Ils furent ſans doute les porteurs des lettres que Saint Leon écrivit le 7 & le 8 de juin à Marcien, à Puſquerie, à Anatole,] '& à Julien de Cos ; quoique cela ne ſoit marqué bien poſitivement que de la derniere. 'Aprés avoir loué Marcien des grands ſervices qu'il avoit déja rendus à l'Egliſe, 'il luy recommande ſes Legats, le priant de les appuyer de ſon autorité dans toutes les occaſions où ils en auroient beſoin, pour s'acquiter des commiſſions qu'il leur avoit données, & pour rétablir la paix dans
» l'Egliſe ; afin, dit-il, que vous ne regniez pas ſeulement aude-
» hors ſur les autres hommes, mais que vous meritiez d'avoir en
» vous meſme le regne de Dieu. 'Il luy témoigne en un mot ſa penſée ſur la convocation d'un Concile general, remettant aux Legats à l'inſtruire plus amplement ſur cela, & ſur tout le reſte. 'Il eſperoit tout de la protection de Marcien, comme il le marque en divers endroits, & eſtoit perſuadé que ce prince & Pulquerie ſe tenant plus honorez d'eſtre les ſerviteurs de J. C, [que les maiſtres de la terre,] & ayant une pieté non de ſimples Chrétiens, mais d'Eveſques, eſtoient preſts d'accorder tout ce qu'on leur pouvoit demander pour l'utilité de l'Egliſe.

ep. 66. p. 565.
ep. 63. p. 560.
p. 561.
c. 2. p. 561.
ep. 65. c. 3. p. 564.

'La lettre à Pulquerie eſtoit auſſi pour luy recommander les Legats. 'Mais S. Leon la prie de faire relèguer Eutyche plus loin de Conſtantinople, & de faire donner à ſon monaſtere un Abbé Catholique, qui puiſſe delivrer ſa communauté de l'erreur,

ep. 64. p. 562. 563.
p. 563.

Digitized by Google

& la nourrir de la doctrine de la verité.

ep.55.p.563. 'Il prie Anatole de ſe joindre à ſes Legats pour procurer la paix 11.
p.564. de l'Egliſe, 'luy parle de la reconciliation des Eveſques, & de
c.3.p.564. quelques autres affaires, '& l'aſſure du zele de l'Empereur pour la foy, [voulant peuteſtre luy faire comprendre, que ſi les choſes ne ſe faiſoient pas comme elles devoient eſtre faites, on n'en pourroit attribuer la faute qu'à luy.]

ep.66.p.565. 'La lettre à Julien de Cos eſt fort tendre. Il le prie par l'amitié qui les uniſſoit, de joindre ſa diligence & ſes travaux à ceux des Legats, & de faire en ſorte que les choſes pour leſquelles il les avoit envoyez puſſent s'executer heureuſement. Cette lettre eſt du 8 de juin: [les trois autres ſont du 7.]

ep.67.p.566. 'Les Preſtres Baſile & Jean, qui apparemment "eſtoient de V.592.
l'Egliſe de Conſtantinople, eſtoient alors à Rome, ou y vinrent
t.2.p.192. auſſitoſt aprés. 'Le P. Queſnel croit qu'ils eſtoient ſuſpects d'he-
Bar.451.§10. reſie. 'Baronius les appelle des Preſtres heretiques, mais peni-
Leo,ep.57.p. tens. 'Neanmoins on marque ſeulement que pour eviter les er-
566. reurs oppoſées de Neſtorius & d'Eutyche, ils eſtoient venus chercher la paix, & une doctrine aſſurée dans Rome. Ils donnerent une declaration de leur foy, où ils condannoient Neſtorius & Eutyche, & faiſoient profeſſion de ne recevoir ſur le myſtere de l'Incarnation que ce que le Pape enſeignoit. Saint Leon les renvoya à Anatole, avec une lettre datée du 19 de juin, par laquelle il les luy recommandoit comme des perſonnes qui eſtoient dans la foy, & dans la communion de l'Egliſe Romaine.

ARTICLE XCV.

Le Concile de Milan, & les Eveſques de France, approuvent la lettre de S. Leon à Flavien.

Leo,ep.63.p. 560. [SAINT Abonde & les autres,] 'que S. Leon avoit envoyez à Conſtantinople l'an 450, eſtoient revenus à Rome, comme nous avons vu, avant le depart de Lucence, & avant le 7e juin de cette année. [Abonde Eveſque de Come, & Senator qui eſtoit Preſtre de Milan, voulant s'en retourner à leurs Egli-
p.585.c.1.2. ſes,] 'S. Leon leur donna une lettre pour S. Euſebe Eveſque de Milan, par laquelle il luy mandoit l'heureux ſuccés que Dieu avoit donné aux Legats, le priant d'aſſembler les Eveſques [de ſa juriſdiction,] & d'y faire lire en leur preſence ſa lettre à Saint
c.3. Flavien, afin que le Concile y donnaſt ſon approbation, '& qu'il anathematizaſt

Digitized by Google

anathematizaſt ceux qui avoient combatu le myſtere de l'Incarnation, en quelque maniere que ce puſt eſtre. Il luy mandoit c.2.
d'emprunter de Cerece Eveſque [des Gaules,] la copie qu'il
V.§86. avoit de ſa lettre à Flavien, ["parceque cette copie eſtoit extremement exacte.]

Abonde & Senator ayant apporté à Euſebe la lettre du Pape, c.1.2.
il travailla à y ſatisfaire. Il avertit ſes ſuffragans de ſe trouver au c.2.
Concile, & Cerece luy envoya la copie de la lettre à Flavien. [On ne marque point le lieu du Concile. Mais nous ne laiſſerons pas de l'appeller le Concile de Milan, y ayant bien de l'apparence qu'on le tint dans la metropole. Pour le temps, on le peut mettre par conjecture vers le mois d'aouſt, ou de ſeptembre. Durant qu'il s'aſſembloit, S. Abonde alla apparemment viſiter ſon Egliſe de Come, & eut occaſion d'y voir Aſinion Eveſque de Coire, dont le dioceſe n'eſtoit pas eloigné du ſien.] Car on voit qu'il p.586.
ſigna dans le Concile de Milan au nom d'Aſinion qui eſtoit abſent.

Il ſe trouva 20 Eveſques à ce Concile, en y contant cet Aſi- p.586.587.
nion, pour qui S. Abonde portoit la parole, & Euthaſe d'Aouſt qui y avoit envoyé un Preſtre pour tenir ſa place, & meſme ſon rang. Entre ces Eveſques, il y en a pluſieurs que l'Egliſe honore n.p.869.870
aujourd'hui comme Saints, ſavoir Euſebe de Milan le 12 d'aouſt, Bar.451.§13-15.
V. ſon titre. Criſpin de Pavie le 7 de janvier, "Maxime de Turin, qui eſt meſme celebre par ſes écrits, le 25 de juin, Abonde de Come [le 2 d'avril,] Optatien de Breſſe le 14 de juillet, Juſtien de Verceil [le 21 de mars.] On y joint Cyriaque de Lodi; mais on ne Leo, n.p.870.
marque point le jour de ſa feſte: [& je ne le trouve point dans Ferrarius.]

Aprés qu'on eut lu dans le Concile la lettre du Pape à Euſebe, t.1.p.585.c.2.
Abonde & le Preſtre Senator firent leur rapport [de ce qu'ils avoient fait & vu dans l'Orient.] On lut enſuite la lettre de Saint Leon à Flavien, & on reconnut aiſément qu'elle eſtoit pleine de la ſimplicité lumineuſe de la foy, qu'elle eſtoit toute appuyée ſur la doctrine des Prophetes, des Evangeliſtes, & des Apoſtres, & qu'elle s'accordoit parfaitement avec les ſentimens de Saint Ambroiſe. Aprés donc qu'on eut approuvé cette lettre, comme c.3.
entierement conforme à la foy que l'Egliſe avoit receue de l'ancienne tradition, on convint auſſi d'anathematizer, ſuivant le ſentiment du Pape, tous ceux qui s'eſtoient anathematizez eux meſmes, en ſuivant une doctrine impie ſur l'Incarnation.

On dreſſa enſuite une lettre au Pape pour luy faire ſavoir la p.585.586.

Digitized by Google

resolution de l'assemblée, & comment on avoit tasché d'y suivre ses intentions : Et cette lettre est pleine de témoignages d'estime & de respect pour S. Leon. Elle ne porte en teste que le nom d'Eusebe ; mais elle fut signée aussi par tous les autres, qui declarent tous qu'ils consentent à tout ce qu'elle porte, & prononcent anatheme à tous ceux qui ont eu des sentimens impies sur le sacrement de l'Incarnation. Cyriaque de Lodi fut choisi pour l'aller porter au Pape.

p.585.c.3. p.586.587.

Enn.epig.84.p. 625.

Saint Eusebe de Milan dont nous venons de parler, estoit un homme d'une charité extraordinaire, qui regardoit comme une perte de ne pas donner sans cesse, "parcequ'il esperoit tout de la bonté de Dieu, & que s'appropriant les joies, les souffrances & les larmes de ses freres, il ne pouvoit les voir dans l'indigence sans que sa compassion luy en fist sentir une vraie douleur. C'est ce qu'Ennode nous apprend de luy, en nous assurant encore que c'estoit un homme plein de pieté & de douceur, "reglé dans toutes ses actions, inflexible pour la justice. Il ajoute que sa reputation l'ayant fait connoistre par toute la terre, attiroit de toutes parts les peuples [à son tombeau.] Il n'estoit pas d'Italie, mais de Grece, ou encore de plus loin. Ennode le qualifie l'ami de Dieu. Ughellus luy attribue un miracle. La ville de Milan ayant esté "prise [l'année suivante par Attila,] on marque qu'Eusebe eut grand soin de rétablir les eglises qu'ils avoient détruites. Cela semble marqué par quelques vers, qui nous apprennent particulierement qu'il rebastit l'eglise de Sainte Thecle, qui avoit esté brulée. Quelques uns le font assister au Concile de Rome tenu le 17 novembre 465. ["Mais cela est peu fondé.] Il peut estre mort, ou avoir esté enterré à S. Laurent le 9 aoust de la mesme année ou de la suivante, aprés avoir gouverné 17 ans, depuis l'an 439. On fait neanmoins sa feste le 12 d'aoust.

audax. *compositus, integer.* V. Attila § 20. Ugh.t.4.p.72.c.d. Enn.n.p.95. Ugh.t.4.p.72.d. Boll.may,t.7.p. 62.f. NOTE 38. Ferr.it.p.505.

Il avoit succedé à Lazare, & Lazare à Glycere successeur de Martin ou Martinien "dont il est parlé dans le Concile d'Ephese. Ennode qui donne à Glycere le titre de venerable, loue sa pudeur & sa modestie pleine de douceur. Il gouverna peu, [a] & seulement quatre ans, selon Bollandus, depuis l'an 435 ou environ, jusqu'en 438. Sa mort est marquée le 15 de septembre. L'Eglise de Milan l'honore aujourd'hui comme un Saint le 20 du mesme mois. Ce que Ferrarius & Ughellus ajoutent pour son histoire [n'est point fondé.]

Boll.may,t.7.p. 62. V. S. Cyrille § 86. Enn.epig.82.p. 624. [a] Boll.may,t.7. p.62.d. Ferr.it.p.606 Ugh.t.4.p.71.

Ennode donne à Lazare le titre de Saint, & loue beaucoup sa vigueur & sa severité contre les méchans : mais elle n'empes-

Enn.epig.83.p. 624.

Digitized by Google

choit pas qu'il n'euſt de la douceur pour les bons. On marque qu'il gouverna onze ans, depuis 438 juſqu'en 449, ſelon Bollandus, & qu'il fut enterré à Saint Nazaire le 14 de may. Bollandus croit qu'il faut lire le 14 de mars: & que comme ce jour tombe en Careſme, l'Egliſe de Milan a pris le 11 de fevrier pour l'honorer. On dit aſſez d'autres choſes de ce Saint, [mais qui ne ſont point prouvées. Boll.may,t.7.p. 62.c.f. 11.feb.p.121-123| Ugh.t.4.p.720

Nous avons dit que] S. Senator ſucceda à Saint Euſebe, mais aprés Geronce & Benigne. Car Geronce fut le ſucceſſeur immediat de S. Euſebe, dont il eſtoit le diſciple, & dont il fit revivre en luy la vertu. Il eſtoit vigilant, laborieux, charitable. ["Il peut avoir eſté ordonné le 26 decembre 465,] & on luy donne ſix ans d'epiſcopat, que Bollandus finit neanmoins en 470. [Ainſi ce fut luy qui ordonna "S. Epiphane Eveſque de Pavie vers l'an 468.] Il fut enterré dans l'egliſe de S. Simplicien le 7e de may, ou plutoſt le 5e, puiſque c'eſt le jour auquel l'Egliſe de Milan l'honore. On dit pluſieurs autres choſes de luy, mais fauſſes ou incertaines. Boll.may,t.7.p. 63. Enn.epig.85.p. 625. V. la note 38. Boll.may,t.7.p. 63. V. ſon titre. 5.may,p.44.

Le venerable Benigne, comme l'appelle Ennode, avoit la douceur marquée par ſon nom; & ſon Egliſe l'honore encore aujourd'hui le 20 de novembre. On ne luy donne que huit ans d'epiſcopat, finis ſelon Bollandus en 477 vers le 19 [ou le 22] de novembre, auquel on marque qu'il fut enterré à S. Simplicien. Et ſelon ce qu'en dit Ennode, [je ne ſçay ſi ces huit ans ne ſe devroient point reduire à huit mois.] Ferrarius & Ughellus diſent encore pluſieurs choſes de ce Saint, qui paroiſſent peu aſſurées, hors ſa tranſlation par Saint Charle en 1582. Enn.epig.86.p. 625.626. Enn.p.626. Ferr.it.p.617| Ugh.t.4.p.74.

S. Leon avoit apparemment deſiré de voir ſa lettre à Flavien approuvée par le Concile de Milan, pour la pouvoir envoyer aux Orientaux, & leur aſſurer avec plus de fondement que les Occidentaux avoient tous la meſme foy & la meſme doctrine que luy. Car il ſouhaitoit pour le meſme ſujet d'avoir avant le depart des Legats qu'il envoya, comme nous verrons, au Concile de Calcedoine, une pareille approbation "que les Eveſques des Gaules luy avoient promiſe. [Ce fut peuteſtre en leur écrivant pour la leur demander,] qu'il adreſſa une petite lettre à Ravenne d'Arles, où il l'aſſure qu'il falloit faire Paſque [l'année ſuivante] le 23 de mars, & le prie de le faire ſavoir aux autres [Eveſques.] Leo,ep.77.p.581. c.1.p.583. p.582. V.559,86, 111. ep.76.p.577.

Mais les Eveſques de France ne purent pas s'aſſembler pour approuver ſa lettre auſſitoſt qu'il le ſouhaitoit, [& ils ne le firent p.579.582.

Digitized by Google

ep.77.p.583. apparemment que ſur la fin de cette année; puiſque S. Leon ne répondit que le premier fevrier 452, à la lettre qu'ils luy écrivirent. [Le lieu où ils s'aſſemblerent n'eſt point marqué. Nous
p.579-582. ſuppoſons que ce fut à Arles,] puiſque Ravenne d'Arles eſt nom-
ep.51.p.542. mé le premier, comme ayant preſidé à ce Concile. Et c'eſtoit à luy que S. Leon avoit envoyé ſa lettre à Flavien, afin qu'il la
Conc.t.4.p. communiquaſt aux autres. Quelques uns croient meſme que le V.S.Hilaire
1819.d.e. ſecond Concile d'Arles dont nous avons 56 Canons, eſt celui-ci. d'Arles 5 1.

Leo,t.1.p.579. Il ſe trouva dans cette aſſemblée 44 Eveſques. Le P. Queſnel
a n.5.p.567.53. croit qu'ils eſtoient tous des ſept provinces, [qui formoient la
p.564-806. Narbonoiſe & l'Aquitaine. Je ne ſçay ſi cela eſt aſſez fondé.] On y peut remarquer Ravenne d'Arles, Saint Ruſtique de Narbone, Venere de Marſeille, S. Maxime de Riés, S. Valere ou Valerien de Cemele, Conſtance d'Uzés, Ingenuus d'Embrun, Julien Pomere de Cavaillon.

t.1.p.579.580. Nous n'avons rien de ce Concile que la lettre qu'ils écrivirent au Pape, toute pleine d'eloges, tant pour ſa perſonne, que pour
p.580.c.4. ſa lettre à Flavien. Ils y reconnoiſſent la providence de Dieu, qui avoit permis que l'hereſie d'Eutyche aprés s'eſtre nourrie ſi longtemps dans le ſecret, fuſt venue à eclater ſous un Pape ſi zec.4. lé, ſi éclairé, & ſi capable d'en arreſter le progrés. Ils avoient eu la penſée d'écrire à l'Empereur [Marcien,] pour luy témoigner leur joie de ce qu'il embraſſoit la veritable foy, & l'inquietude que leur donnoit à tous, auſſibien qu'au Pape, [l'état des affaires de l'Egliſe.] Mais les nouvelles qu'ils receurent de l'Orient, leur
ep.77.p.582.583. firent juger que cela n'eſtoit pas neceſſaire. Ingenuus [d'Embrun] porta leur lettre à Saint Leon.

ARTICLE XCVI.

Marcien indique le Concile œcumenique à Nicée, & promet de s'y trouver.

Leo,ep.77.p. 582. Non ſeulement S. Leon ſouhaitoit d'avoir l'approbation des Eveſques des Gaules [& du Concile de Milan, & peut-eſtre encore des autres d'Occident,] afin que les Legats qu'il vouloit envoyer au Concile œcumenique, y portaſſent ces preu-
ep.63.65.70.73. 75.p.561.568. ves de la foy des Occidentaux. Il vouloit meſme convoquer un
570.573.575. grand nombre d'Eveſques de toutes les provinces de l'Occident les plus eloignées, afin que le Concile qu'on aſſembleroit, fuſt veritablement un Concile general. [Je ne voy pas bien ſi c'eſtoit ſeulement afin que ces Eveſques envoyaſſent un conſentement

Digitized by Google

plus authentique par les Legats qu'ils deputeroient en leur nom au Concile general,]'ou s'il pretendoit qu'ils s'y trouvaſſent tous eux meſmes.[Le dernier n'eſt point hors d'apparence.] 'Car il vouloit toujours que le Concile general ſe tinſt en Italie, & il marque meſme aſſez que c'eſtoit afin que tous les Eveſques d'Occident s'y puſſent trouver. Lup.t.1.p.631. Leo,ep.74.p. 574[75.c.1.p.575.

'Il falloit du temps pour faire cette convocation,[a]& de plus il eſtoit difficile de la faire en cette année[b]à cauſe[11]des guerres. [c]C'eſt ce qui avoit porté S. Leon à ſouhaiter que Marcien remiſt le Concile à un temps plus favorable.[d]Et il ſemble dire auſſi que c'eſtoit afin que les eſprits fuſſent plus calmes, & moins agitez par le ſouvenir des troubles paſſez.[Il en avoit pu témoigner quelque choſe ou par les deputez d'Anatole, ou par Tatien, ou par d'autres, s'il avoit écrit par d'autres; de quoy nous ne voyons point de marque.]'Il reſervoit neanmoins à informer à fond Marcien de ſes intentions ſur ce point par ſes Legats Lucence & Baſile.'Mais avant qu'ils fuſſent partis de Rome, Marcien avoit déja fait la convocation du Concile. V. Attilas ep.70.p.570. a ep.63.69.74.p. 561.568.574. b ep.63.70.73.p. 561.570.573. c Ibid.74.p.574. d ep.73.p.573. ep.62.p.560[63. c.2.p.561. ep.52.p.561[Conc.t.4.p.68. c.

[S. Leon avoit demandé, comme nous avons vu, le Concile œcumenique à Theodoſe, comme la ſuite neceſſaire de l'appel de Flavien, & comme le veritable remede des maux de l'Egliſe. Il le luy avoit fait demander par Valentinien III, & par les Imperatrices Placidie & Eudoxie.]'Les Eveſques depoſez le demandoient avec inſtance à Marcien,[e]& Theodoret l'en faiſoit ſolliciter par les perſonnes les plus puiſſantes de la Cour.[f]Marcien meſme avoit pris tout d'abord la reſolution de l'aſſembler. [Soit donc qu'il ne ſceuſt pas que le Pape deſiroit qu'on le differaſt, ſoit qu'il ne jugeaſt pas que ce delai fuſt avantageux à l'Egliſe,]'il preſſa la tenue du Concile, comme une choſe egalement importante au bien de l'Egliſe & de l'Etat.[g]Il paroiſt que Anatole la preſſoit auſſi.[h]S. Leon ſemble l'attribuer particulierement à Pulquerie,[i]& elle paroiſt l'avouer elle meſme, ſi la lettre qu'elle envoya à Strategе, eſtoit écrite en ſon nom,[k]comme Baronius le ſuppoſe,[quoiqu'il ſoit difficile de le croire.] Eva.l.1.c.2.p. 255.c.d. e Thdrt.ep.138. 140. f Conc.p.61.d. Leo,ep.73.c.1. p.573. g ep.70.p.570. h ep.75.c.1.p. 575. i Conc.p.69.b.c. k Bar.451.§ 25. 27.

NOTE 39. 'Marcien adreſſa donc à Anatole &[11]à tous les metropolitains, une lettre datée du 17 de may, par laquelle aprés leur avoir témoigné ſon regret de voir l'Egliſe agitée de divers troubles, il leur declaroit qu'il avoit reſolu pour les terminer, d'aſſembler le Concile pour le premier de ſeptembre.'Il n'ignoroit pas ſans doute que le Pape ſouhaitoit que le Concile ſe tinſt en Italie.[l]Et Pulquerie le ſavoit auſſi fort bien.[m]Neanmoins il ordonna que ce Conc.t.4.p.65. 68. Leo,ep.74.p. 574. l ep.75.p.575. m Conc.p.68.a.

Digitized by Google

ſeroit à Nicée, & que les metropolitains s'y rendroient avec les Eveſques [de leurs provinces,] & les [Eccleſiaſtiques] de leurs Egliſes, qu'ils choiſiroient comme les plus habiles dans la connoiſſance de la doctrine. Il declare que toutes les brigues & les factions ſeront bannies de cette aſſemblée, & que ceux qui en rejetteront l'autorité, eprouveront les effets de ſon indignation, auſſibien que ceux de la colere de Dieu. Il promet d'y aſſiſter en perſonne, à moins que les affaires de l'Etat ne le contraignent de s'éloigner.

a. p.67.b. p.68.b.

If.P.l.1.ep.311. p.83.b. a Thdrt.ep.138. p.1012.b.c.

Saint Iſidore de Peluſe avoit autrefois conſeillé à Theodoſe le jeune de ſe trouver au premier Concile d'Epheſe. a Theodoret écrivant au Patrice Anatole ſon ami, luy mande que ſi Marcien veut achever ce qu'il a commencé de faire pour l'Egliſe, il faut qu'il aſſemble un Concile rempli, non de gents ramaſſez, qui ne cherchent que le bruit & le trouble, comme [les moines de Barſumas] dans le precedent, mais où l'on n'admette que ceux qui ſavent eſtimer les choſes de Dieu, & qui preferent la verité à tout ce qui eſt ſur la terre. Mais s'il veut, & il le veut ſans doute, « ajoute Theodoret, rendre à l'Egliſe une entiere paix, conjurez « ſa pieté de vouloir aſſiſter à ce qui ſe fera, afin que ſa preſence « arreſtant la hardieſſe des ennemis [de la foy,] la verité ne trouve « perſonne qui luy reſiſte, & decide elle meſme des dogmes qui « doivent paſſer pour apoſtoliques, & de toutes les autres choſes « qui auront à ſe regler. «

[Il falloit que Theodoret fuſt bien aſſuré, non ſeulement de l'amour de Marcien pour la juſtice, mais encore de ſa moderation & de ſa ſageſſe; eſtant bien difficile qu'un prince paroiſſe ainſi dans une aſſemblée, ſans qu'on ait lieu de dire que ç'a eſté ſon autorité qui en a formé les decrets, plutoſt que la liberté des ſuffrages & l'amour de la verité; ce qui rend les meilleures cauſes odieuſes & ſuſpectes: Et il faut chercher à juſtifier des decrets qui devroient eſtre regardez comme la regle de la juſtice. Mais l'Egliſe prend d'ordinaire entre les voies legitimes, celle qu'elle juge en chaque occaſion la plus favorable, ou la plus neceſſaire pour le bien qu'elle veut procurer aux ames, laiſſant à la toutepuiſſance divine de permettre ou d'empeſcher les abus qu'on en peut faire, comme on voit qu'Huneric abuſa & de la grande Conference de Carthage contre les Donatiſtes, & des loix d'Honoré contre eux.] Nous verrons que les Legats du Pape ſouhaitoient ſi fort que Marcien fuſt preſent au Concile, qu'ils ne vouloient pas meſme y aller ſans luy. [Et il vaut mieux

Conc.p.73.b.

Digitized by Google

au moins que les Princes voient les choſes par eux meſmes plutoſt que par leurs miniſtres. Ils ont preſque toujours moins de paſſion, & plus de juſtice.]

'Quand les lettres de l'indiction du Concile furent expediées, on envoya de toutes parts un grand nombre de couriers pour les porter dans les provinces, & aſſembler les Eveſques à Nicée. Eva.l.2.c.2.p. 285.d.

'Marcien ne manqua point de mander au Pape la convocation du Concile, [a]& il luy témoigna[une ſeconde fois]ſouhaiter qu'il y puſt eſtre preſent. [b]Anatole luy en écrivit auſſi, le priant beaucoup d'agréer le Concile. Il luy mandoit comment tout l'Orient avoit ſigné la condannation de Neſtorius & d'Eutyche, '& avoit approuvé ſa lettre à Flavien. Leo,ep.74.p. 574. a ep.73.c.1.p. 573|71.p.571. b ep.70.p.570. ep.68.c.3.p.568.

ARTICLE XCVII.

Saint Leon depute Paſcaſin & Boniface pour aſſiſter au Concile general, avec les deux Legats qui eſtoient en Orient: Il leur joint Julien de Cos.

'SAINT Leon eut ſans doute quelque peine de voir ainſi ſes meſures rompues; & il le témoigne aſſez dans les lettres qu'il écrivit ſur ce ſujet. 'Il eſtoit encore faſché de ce qu'on donnoit ſi peu de temps pour aſſembler les Eveſques, qu'à peine avoit-il le loiſir d'y envoyer ſes Legats. 'Neanmoins il ne voulut pas s'oppoſer au deſſein de Marcien, qui n'avoit rien que de ſaint & de louable; & il ſe reſolut meſme de le ſeconder autant qu'il pourroit. 'La coutume & l'état des affaires[de l'Empire]ne luy permettoient pas de ſe trouver au Concile: Mais il voulut y eſtre preſent par l'union de ſa foy, & y preſider meſme par ſes Legats. Leo,ep.73-75.p. 573-575. ep.70.p.569.570|74.p.574. ep.73-75.p.573-575|70.p.570. ep.72.p.571.

[Lucence & Baſile ne faiſoient preſque que de partir: Mais comme ils n'avoient pas de commiſſion pour aſſiſter au Concile,] 'il leur écrivit pour cela. [c]Il ſe reſolut d'y envoyer encore deux autres Legats, ſavoir Cœlius Bonifacius Preſtre de Rome, & Paſcaſin Eveſque de Lilybée ville de Sicile, [d]qui donne le nom au cap le plus meridional de cette iſle, & qu'on appelle aujourd'hui Marſala. 'S. Leon [e]ſe tenoit tout à fait aſſuré de la ſage conduite de Paſcaſin. 'C'eſtoit aſſurément un homme d'erudition. S. Leon [f]l'avoit déja conſulté en 442, ſur la feſte de Paſque de l'an 444, 'comme un homme habile en ces ſortes de difficultez, '& luy avoit en meſme temps envoyé quelques preſens pour le remettre dans la neceſſité où il ſe trouvoit, ayant eſté pris par ep.74.p.574. c ep.70.p.570| Conc.t.4.p.423. d|448.d. dBaudr.p.425.2. *nobis probabilem.* Leo,ep.70.p.570. V.S 3. Leo,p.413. ep.68.c.4.p.568. p.412.

Digitized by Google

ep.16.c.7.p.466. les Vandales qui avoient ravagé la Sicile. 'Il l'avoit chargé en 447, de faire ſavoir aux Eveſques de Sicile ce qu'il demandoit d'eux, & de luy mander s'ils l'obſervoient avec toute la reverence qu'ils devoient. 'On luy donne pluſieurs autres grands eloges, dont je ne voy pas encore aſſez le fondement.

n.p.192.

ep.68.p.568. 'Saint Leon luy écrivit encore cette année pour le prier d'examiner & de faire examiner par d'autres perſonnes habiles, la difficulté qui ſe rencontroit en la Paſque de l'an 455. 'Paſcaſin & dans cette difficulté, & dans celle de l'an 444, appuya le calcul des Alexandrins contre celui des Latins, & contribua à le faire ſuivre par l'Occident, [qui l'a toujours ſuivi depuis. Cette ſcience donne lieu de juger qu'il ſavoit le grec; & il ne paroiſt pas dans le Concile de Calcedoine qu'il y ait d'ordinaire parlé en latin : c'eſt ce qui le rendoit plus propre pour cette legation.] 'S. Leon ne marque point qu'il euſt eu d'autre raiſon de le choiſir, ſinon que la Sicile eſtoit alors plus paiſible que les autres provinces de l'Occident. 'Il le choiſit nommément pour preſider au Concile. [Et il eſt toujours nommé devant Lucence, eſtant peut-eſtre auſſi plus ancien Eveſque que luy.]

p.413.

p.569.

ep.68.p.567.568. 'Afin qu'il fuſt mieux inſtruit des matieres qui eſtoient alors en diſpute, S. Leon luy envoya le 24 de juin ſa grande lettre à Flavien, avec les paſſages qu'il y avoit ajoutez depuis : '& dans la lettre par laquelle il la luy envoya, il traite de l'expreſſion des Eutychiens, *Une ſeule nature incarnée du Verbe*. [Je ne ſçay s'il la traite aſſez à fond, ni s'il ſavoit qu'elle fuſt de Saint Cyrille, &

c.1.p.567.

c.4.p.568. qu'on l'attribuaſt à S. Athanaſe.] 'C'eſt dans cette lettre qu'il le prie d'examiner & de conſulter quand il faudroit faire Paſque l'an 455. Il ne luy dit pas un mot ni du Concile, ni du choix qu'il faiſoit de luy pour y aller : "ce qui marque ou que cette lettre n'eſt pas entiere, ou qu'il luy en avoit déja écrit une autre ſur ſa legation.

NOTE 40.

ep.71.p.570. 'Outre ces quatre Legats qu'il envoyoit au Concile, Paſcaſin & Lucence Eveſques, & les Preſtres Boniface & Baſile, il crut qu'il eſtoit de l'intereſt public de l'Egliſe d'y ajouter encore Julien de Cos, parce [qu'ayant eſté preſent à tout,] il avoit plus de connoiſſance qu'eux de tout ce qui s'eſtoit paſſé dans l'affaire de

ep.69.p.569. l'Eutychianiſme. 'C'eſt pourquoi il le joignit avec les autres,

ep.70.p.570. 'afin qu'il euſt part avec eux dans tout ce qui ſe feroit. "Il luy

a ep.71.p.570.571. écrivit pour cela le 26 de juin, le priant de vouloir joindre en toutes choſes ſes ſoins, ſes conſeils, & ſes peines à celles des autres, 'ſuivant le pouvoir qu'il luy en donnoit, afin qu'on ne les ſurpriſt par

1. 1. *autoritate noſtra, præceptionis uſurus.*

Digitized by Google

par aucun artifice, & que tout ce qu'il jugeroit plus à propos pour l'établiſſement de la foy & de la paix, ſe puſt executer heureuſement. [Ainſi on voit qu'il luy donnoit un grand pouvoir :] 'Et il le joint aux quatre Legats dans les lettres qu'il écrit à Marcien & à Anatole. [a]Mais dans la lettre au Concile il n'en parle point, non plus que dans une des lettres à Marcien, & dans celle à Pulqueric. 'On pourroit peuteſtre croire qu'il le regardoit moins comme ſon Legat, que comme le conſeil de ſes Legats. V. § 103. [Mais la ſuite" ne donne point lieu à cette penſée.]

ep. 69. 70. 73. p. 569. 570. 573.
a ep. 72. 74. 75. c. 1. p. 571. 574. 575.
Lup. can. t. 1. p. 633.

ARTICLE XCVIII.

Inſtruction de S. Leon à ſes Legats : Il veut qu'ils preſident au Concile.

[Comme le Preſtre Boniface partoit ſeul de Rome pour le Concile, ce fut luy ſans doute à qui S. Leon donna toutes les lettres qu'il écrivit alors pour l'Orient,]' & l'inſtruction dont le meſme Boniface lut un article dans le Concile de Calcedoine. On voit qu'il y regloit la maniere dont les Legats ſe devoient conduire. 'Boniface apporta peuteſtre auſſi les Canons de Nicée, tels qu'ils eſtoient dans le Code de l'Egliſe Romaine.

Conc. t. 4. p. 810. d. e.
p. 811. a.

'S. Leon recommanda à ſes Legats d'agir avec une telle ſageſſe, que la paix fuſt rétablie dans tout l'Orient, toutes les diſputes aſſoupies, & les erreurs de Neſtorius & d'Eutyche entierement étoufées, de ne ſonger qu'à ruiner l'hereſie, & à faire regner la verité & la juſtice : Et pour les Eveſques qui avoient fait des fautes, d'admettre à la reconciliation tous ceux qui ſe pourroient guerir, ſans agir ni par haine, ni par faveur envers qui que ce fuſt, '& ſans rejetter la ſatisfaction de ceux meſmes qui eſtoient les plus criminels, [b]mais de condanner [& de depoſer] ceux qui ſoutiendroient l'hereſie ; de ne point ſouffrir qu'on donnaſt aucune atteinte à la définition des SS. Peres de l'ancien Concile de Nicée ; ('car il ſuppoſoit que celui-ci ſe tiendroit dans la meſme ville ;) 'de conſerver abſolument en leur perſonne la dignité de celui qui les envoyoit ; de s'oppoſer de toutes leurs forces à ceux qui s'appuyant ſur la puiſſance de leurs villes, voudroient s'attribuer quelques nouveaux droits ; 'de ne point ſouffrir que Dioſcore paruſt dans le Concile que comme accuſé, ni qu'il y fuſt aſſis [comme juge ;] & s'il l'entreprenoit, de le faire chaſſer, ou de
NOTE 41. ſortir eux meſmes ; 'de" demander une loy à Marcien qui défendiſt de donner le nom de Concile à l'aſſemblée d'Epheſe, ou meſme d'en parler jamais.

Leo, ep. 69. p. 569.
ep. 74. p. 574. 575. c. 3. 4. p. 576.
b ep. 75. c. 4. p. 576.
ep. 73. c. 2. p. 573.
ep. 71. p. 571.
p. 726.
Conc. p. 93. c. d. 96. b.
p. 673. b. c. Leo, ep. 73. c. 1. p. 573.

Digitized by Google

Conc.p.818.c. 'Il ordonna que rien ne ſe fiſt dans le Concile qu'en preſence
Leo,ep.72.p. de ſes Legats. 'Comme on avoit mis des Eveſques en pluſieurs
572. lieux à la place de ceux qui avoient eſté depoſez [à Epheſe,] il conſentoit que s'ils abandonnoient l'erreur, ils puſſent conſerver l'honneur de l'epiſcopat; mais il vouloit que ceux qui avoient eſté depoſez pour la foy, fuſſent avant toutes choſes rétablis
p.572. dans leurs droits & dans leurs ſieges. 'Il vouloit que l'on conſervaſt inviolablement les decrets du premier Concile d'Epheep.73.c.1.p.573. ſe, 'ſans donner aucune eſperance de rétabliſſement à tous ceux qui perſiſteroient dans les erreurs qui avoient eſté condannées
ep.72.p.572. par ce Concile; 'la condannation d'Eutyche n'eſtant nullement l'abſolution de Neſtorius. [Nous verrons qu'il avoit ſujet de recommander ce point.]

p.571.572. 'Il ne vouloit pas qu'on permiſt aux heretiques de ſoutenir
ep.73.c.1.p.573| leurs erreurs contre les veritez de la foy, 'ni qu'on miſt ces veri-
74.p.574. tez en queſtion dans le Concile pour les examiner comme douteuſes, de peur qu'on ne renouvellaſt [des erreurs] condannées depuis longtemps par les Peres, & que des dogmes établis ſur J. C. meſme, & qui doivent demeurer inebranlables juſques à
ep.70.p.570. la fin des ſiecles, ne paruſſent peu fondez ou meſme douteux. 'Il croyoit qu'il n'y avoit plus de difficulté à faire, ni aucun lieu de diſputer, puiſque tous les Orientaux avoient ſigné la condanna-
ep.72.c.1.p.572. tion des erreurs, '& que la foy de l'Egliſe eſtoit aſſez éclaircie
ep.68.c.3.p.568. par ſa lettre à S. Flavien, 'ſouſcrite par un grand nombre d'Eveſ-
c.1.p.567. ques, '& receue par l'Egliſe univerſelle.

ep.72.p.571. 'Il voulut que ſes Legats preſidaſſent au Concile en ſon nom,
ep.69.p.569. 'nommément Paſcaſin. C'eſt ce qu'il témoigna à Marcien dans la lettre qu'il luy écrivit le 26 de juin, [ayant peuteſtre rencontré quelqu'un qui devoit arriver à Conſtantinople pluſtoſt que le
ep.73.p.572.573. Preſtre Boniface.] Car des le lendemain il luy écrivit par ce Preſtre une lettre un peu plus longue, où il le conjure extreme-
p.573|74.p.574. ment de ne point ſouffrir qu'on diſpute de la doctrine. 'Il luy recommande en un mot ſes Legats qui luy devoient rendre cette lettre.

ARTICLE XCIX.

S. Leon écrit pluſieurs lettres ſur le Concile, & au Concile meſme; reçoit Theodoret à ſa communion.

Leo.ep.72.p.571. 572. a n.p.293|Conc. t.4.p.69.e|Eva. l.2.c.2.p.85.d. 'LE meſme jour 27 de juin S. Leon écrivit une lettre adreſſée au Concile de Calcedoine, [a] ou plutoſt aux Eveſques

Digitized by Google

assemblez à Nicée : car on ne parloit point encore alors de Calcedoine. Il leur marquoit une partie des choses qu'il avoit dessein qu'on suivist dans le Concile, [& que nous avons raportées ci-dessus;] depeur que quelqu'un ne fust assez temeraire pour s'opposer ou à la regle de la foy, ou aux Statuts des Canons, ou à la condescendance par laquelle il jugeoit à propos de remedier aux maux passez. Cette lettre est inserée dans les actes du Concile de Calcedoine. Theodore le Lecteur qui la qualifie une piece admirable, l'avoit mise aussi dans son histoire. Leo, ep. 75. c. 1. p. 575. Conc. p. 69. Thdr. L. p. 551.

S. Leon avoit écrit le 26 de juin à Anatole, & luy avoit témoigné sa peine de ce qu'on pressoit le Concile plus qu'il n'eust souhaité; qu'il cedoit neanmoins à son desir & à la volonté de l'Empereur, " & qu'il y envoyoit ses Legats. Leo, ep. 70. p. 570. &c.

Il se hasta de faire partir promtement Boniface, afin qu'il pust arriver au Concile dans le temps marqué pour sa tenue, [qui estoit le premier de septembre. Il y a apparence qu'Eusebe de Dorylée l'accompagna, s'il n'estoit parti des auparavant. Boniface passa sans doute par la Sicile, pour y prendre Pascasin, & s'en aller à Constantinople:] Car les Legats allerent trouver Marcien avant que de venir au Concile. ep. 74. p. 574. Conc. p. 73. b. 673. b.

[Aprés qu'ils furent partis, S. Leon receut apparemment des lettres de Marcien & de Pulquerie,] qui l'obligerent de leur récrire le 19 & le 20 de juillet, par Theoctiste Magistrien, [c'est à dire courier de l'Empereur.] Il rend conte à Marcien de la fidelité avec laquelle il avoit suivi ses intentions pour le Concile, le prie encore d'empescher les disputes, & luy recommande ses Legats. Leo, ep. 74. 75. p. 574. 575. ep. 74. p. 574.

Il paroist que Pulquerie témoignoit dans sa lettre ne pas approuver que S. Leon empeschast de reciter à l'autel comme on avoit accoutumé, les noms de Dioscore, & des autres principaux chefs du faux Concile d'Ephese. Saint Leon luy répond sur cela qu'il n'avoit pu moins faire pour obliger ces Evesques à reconnoistre leur faute: Que s'ils le font, il consent tres volontiers qu'on leur pardonne, n'ayant point d'autre desir que de voir la foy & la paix regner dans l'Eglise, & tous les coupables meriter
» le pardon par leur repentir. Nous gemissons, luy dit-il, avec ceux
» qui gemissent: nous pleurons avec ceux qui pleurent: & quoique
» nous employions la severité de la justice, nous n'oublions pas d'y
» joindre les remedes que nous prescrit la charité. Il luy dit aussi quelque chose sur le Concile, dont il paroist qu'elle luy parloit dans sa lettre. Le mot de Calcedoine s'est glissé dans cette let- ep. 75. c. 4. p. 576. p. 575. 576. c. 3. p. 576. c. 1. p. 575. Bar. 451. § 31.

Digitized by Google

tre, où assurément Saint Leon ne l'avoit pas mis.

[Je ne sçay s'il n'auroit point écrit aussi par la mesme occasion une seconde lettre au Concile.] Car nous ne trouvons point dans celle du 27 de juin, ce qu'il dit qu'il avoit mandé aux Evesques d'Orient, Que toutes les disputes qui s'estoient elevées parmi eux, n'avoient pu ebranler la foy des Occidentaux, ni les porter à s'eloigner en quoy que ce fust de ce que l'Eglise Romaine avoit appris sur l'Incarnation de la doctrine des saints Peres, & de l'autorité immuable du symbole de la foy; mais qu'ils n'avoient tous qu'une mesme croyance & un mesme langage sur ce mystere. Il mandoit cela avant que d'avoir eu le sentiment du Concile des Gaules sur sa lettre. Et il fut bien aise lorsqu'il receut la lettre de ce Concile, d'y voir la confirmation d'une verité dont il s'estoit tenu asseuré par avance.

Leo, ep. 77. c. 2. p. 583.

c. 1. p. 583.

Les Legats que Saint Leon envoyoit au Concile estoient aussi déja partis, lorsqu'il jugea l'affaire de Theodoret: [ce qui donne quelque lieu de croire que les deputez & les lettres que Theodoret avoit envoyées en Occident des l'an 449, avoient esté arrestez en chemin.] Theodoret avoit depuis écrit à S. Abonde pour luy rendre témoignage de sa foy; & luy avoit en mesme temps envoyé une copie de la lettre de Saint Leon, aprés l'avoir signée de sa main. [Il est aisé de croire qu'Abonde estoit déja parti de Constantinople lorsque cette lettre y arriva, & qu'ainsi elle fut apportée à Rome avec les lettres de la convocation du Concile general, ou mesme depuis. Quoy qu'il en soit,] le Pape receut Theodoret à sa communion, le rétablit dans le rang & la dignité d'Evesque, & en écrivit à Pascasin & à ses autres Legats. [Nous verrons en son lieu comment ce jugement fut confirmé par le Concile de Calcedoine.]

Conc. p. 622. c.

Boll. 2. apr. p. 93. 59.

Conc. p. 622. c. e. p. 101. b. d. p. 622. c.

v. Theodoret § 41.

ARTICLE C.

Les Nestoriens & quelques Abbez Eutychiens brouillent à Constantinople: Marcien travaille à y maintenir la paix.

Bar. 451. § 24. 25.

DURANT que l'on estoit en suspens dans l'attente du Concile, l'Eglise de Constantinople n'estoit pas sans trouble. Il y avoit encore des personnes qui aimoient Nestorius, [& qui s'imaginant pouvoir tout obtenir d'un prince ennemi declaré des Eutychiens,] eurent l'insolence de demander qu'on raportast [d'Egypte] les restes du corps de cet heresiarque. Ils continuerent depuis à faire du bruit durant le Concile, se plaignant

Evag. l. 2. c. 2. p. 486. a. b.

Digitized by Google

de ce qu'on y anathematizoit, diſoient-ils, des innocens & des Saints. De ſorte que l'Empereur indigné de cette inſolence, ordonna aux ſoldats de les chaſſer de là.

[D'autre part les Eutychiens, quoiqu'abatus, ne ſe rendoient pas.]'Ils eſtoient encore aſſez puiſſans pour faire craindre meſme leurs violences aux Eveſques.[Il ſemble qu'il faille raporter à ce temps-ci,]'ce qui eſt dit dans le Concile de Calcedoine, qu'Eutyche avoit fait afficher partout des placards, où il proteſtoit qu'il eſtoit Orthodoxe, & qu'on le calomnioit. Conc.t.4.p.76. c. p.534.a.

'Ses moines ayant abandonné la foy Catholique, ſoutinrent toujours ſon parti;'& meſme pluſieurs Abbez[de Conſtantinople,]comme Caroſe, Dorothée,'& Maxime que l'on qualifioit le maiſtre d'Eutyche,'& quelques Eccleſiaſtiques ou moines titulaires de diverſes chapelles.'Ils reconnoiſſoient tous Caroſe pour leur pere, ſans lequel ils ne vouloient rien faire.'Et Saint Leon nous apprend quel eſtoit ce Caroſe, en le qualifiant un *perverſum.* moine parfaitement ignorant & entierement corrompu.'Le celebre Abbé Barſumas, & un Preſtre eunuque nommé Calopode, s'eſtoient unis avec eux. p.535.b|870.c.d. p.535.b. p.517.c. e|522.a. p.526.c. Leo,ep.107.c.4. p.658. Conc.p.522.c.e.

'Ils refuſerent abſolument de ſigner la foy de l'Egliſe & des Peres,[lorſque les autres la ſignerent dans le Concile où eſtoit S. Abonde.]'Anatole les en preſſa pluſieurs fois: Les autres Eveſques & les Preſtres les y exhorterent: On leur lut les deciſions & les paſſages des ſaints Peres. Mais tout cela fut inutile.'Anatole depoſa Calopode, & un autre Preſtre nommé Geronce, comme heretiques.'Il ſemble que tous ces Eutychiens avoient quelque lieu ſecret & quelque caverne où ils ſe retiroient,[apparemment pour celebrer les Myſteres, qu'on ne leur permettoit pas de celebrer avec les Catholiques.]'Et il eſt dit en effet, qu'aſſez longtemps avant le Concile de Calcedoine ils s'eſtoient ſeparez de l'Egliſe Catholique, &[d'Anatole]leur Eveſque. p.531.c. d. p.522.d. p.531.e. p.538.b.

'Comme les Abbez Fauſte, Martin, Marcel, & divers autres eſtoient fort zelez pour la verité,'il ſe formoit diverſes conteſtations entr'eux, & les moines du parti d'Eutyche.'Les Abbez Orthodoxes au nombre de 19, qui eſtoient tous Preſtres, preſenterent une requeſte à Marcien, par laquelle ils demandoient que pour empeſcher le progrés de l'impieté d'Eutyche, il leur fuſt permis de ſoumettre à la diſcipline monaſtique les moines qui eſtoient ouvertement rebelles à la foy, afin de travailler à leur correction, ou s'ils demeuroient incorrigibles, les ſoumettre aux peines qu'ils meritoient. Ils demandoient auſſi qu'on p.531.b. p.535.c.d. p.531.

Digitized by Google

miſt en leur diſpoſition la caverne où les Eutychiens ſe retiroient pour blaſphemer contre J.C.

p.523.c. 'Caroſe & les autres Eutychiens de leur coſté, preſenterent auſſi une requeſte, par laquelle ils prioient Marcien de faire aſſembler le Concile œcumenique, comme il l'avoit déja ordonné, d. 'de faire par ſon autorité que juſqu'au jugement du Concile, perſonne ne fuſt chaſſé ni de ſon monaſtere, ni de ſa chapelle, ni e. de l'Egliſe, '& d'empeſcher les ſeditions & les perſecutions que les Eccleſiaſtiques [d'Anatole] excitoient tous les jours contre p.534.d. eux pour extorquer d'eux des ſignatures forcées. 'Une autre fois ils allerent trouver l'Empereur, & le prierent inſtamment que le Concile confirmaſt la foy des Peres de Nicée, [comme ſi on en euſt douté.

Nous ne voyons point ce que Marcien répondit aux uns & aux d. autres;]'mais ſeulement qu'il envoya aux Eutychiens les principaux officiers, & les plus illuſtres du Senat: & ces moines leur declarerent [encore] qu'il falloit que le Concile confirmaſt la foy c. de Nicée. [On n'eut pas de peine à le leur promettre:] 'Et ils promirent auſſi de leur part de ſe ſoumettre aux deciſions du Concip.535.c.d. le. 'Ils pretendirent depuis que Marcien leur avoit promis de les mander eux & tous les autres moines, & de leur donner audience pour terminer les pretentions qu'ils avoient les uns contre les autres. Mais Marcien leur dit que s'il euſt eu ce deſſein, il n'auroit pas donné la peine à tant d'Eveſques de venir de ſi loin: & il les renvoya au Concile. [Ils n'eſtoient pas ſans doute plus p.527.a. veritables, lors] 'qu'ils pretendoient que Marcien leur avoit promis qu'on ne feroit rien dans le Concile, qu'aprés qu'on y auroit confirmé le ſymbole de Nicée. [Nous verrons en ſon lieu l'inſolence & l'obſtination qu'ils y firent paroiſtre.]

Leo, ep.112.p. 664. 'Caroſe & Dorothée eſtoient encore à Conſtantinople en 445, & y corrompoient beaucoup de monde. S. Leon obtint alors de Marcien qu'ils fuſſent mis hors des monaſteres qu'ils gouvernoient, & envoyez en des lieux où ils ne pouvoient faire de tort, [ſoit à Conſtantinople, ſoit ailleurs; car cela n'eſt pas marqué. J'aimerois mieux neanmoins dire qu'ils ne ſortirent pas de la ep.113.p.665. ville.] 'Car il eſt marqué que Caroſe auſſitoſt aprés abjura ſon hereſie, ſans neanmoins communiquer avec Anatole, à cauſe Conc.p.530.a. de quelques differens particuliers. 'Il ſe glorifioit fort d'avoir re- p.232.c. ceu le batteſme de S. Theotime de Tomes. 'Il y a un Caroſe Abbé entre ceux qui ſignerent en 448 la condannation d'Eutyche. [Je douterois fort que ce fuſt le meſme.]

Digitized by Google

'Ces diviſions des Eccleſiaſtiques & des moines ne pouvant manquer de paſſer juſques au peuple, Marcien travailla à y apporter le remede par une loy datée du 13 juillet de cette année. Bar.451.§ 24.25.

» Nous enjoignons, dit-il, à toutes perſonnes de ne point exciter » de ſeditions, de clameurs, de remuemens, de tumultes, & de » troubles dans les egliſes, & dans les autres lieux ſaints, où il » faut rendre à Dieu ſes vœux avec un eſprit tranquille & calme; » & qu'aucun n'entreprenne de ſe faire un parti, & de former » des aſſemblées particulieres en quelque lieu de la ville que ce » ſoit. Que ſi quelqu'un croit qu'on viole la juſtice à ſon égard, il » peut s'adreſſer au juge, & luy demander la protection des loix. » Qu'on ſache donc que quiconque oſera contrevenir à cet edit, » ſera puni du dernier ſupplice.

ARTICLE CI.

Le Concile eſt differé d'un mois, & transferé à Calcedoine : Nombre des Eveſques.

[LE mois de ſeptembre que l'Empereur avoit deſtiné pour le Concile, approchant,] 'les Eveſques s'aſſemblerent à Nicee : & il ſemble que tous ceux qui ſe trouverent au Concile y eſtoient déja. 'Mais durant qu'ils s'aſſembloient, il arriva que l'Illyrie fut agitée de divers troubles 'par les ennemis, ["& apparemment par quelques courſes des Huns;] 'ce qui obligeoit l'Empereur à marcher de ce coſté là, 'ou au moins à ne pas s'eloigner de Conſtantinople: 'de ſorte que quelque deſir qu'il euſt de terminer promtement les affaires de l'Egliſe pour luy procurer la paix, il luy eſtoit neanmoins impoſſible d'aller à Nicée. 'D'ailleurs les Legats du Pape qui eſtoient arrivez à Conſtantinople, ſouhaitoient extremement qu'il fuſt preſent au Concile. Ils l'en ſupplioient, & proteſtoient meſme qu'ils ne s'y trouveroient point qu'avec luy. 'Il écrivit donc dans le mois de ſeptembre un billet aux Eveſques, pour les prier d'excuſer la neceſſité où les affaires de l'Etat le mettoient; de vouloir bien attendre un peu juſqu'à ce qu'il puſt les aller trouver, & d'obtenir de Dieu qu'il luy en donnaſt bientoſt le moyen.

V. Marcien § Conc.t.4.p.69. c. p.76.a. p.73.d. p.76.b. p.73.a.b. p.69.70.a. p.73.b Liber.c. 13.p.85. Conc.p.69.70. a Lup.can.t.1.p. 634.

'Cependant non ſeulement tous les Eveſques [que l'on attendoit] eſtoient arrivez à Nicée; mais on y voyoit auſſi venir divers Clercs, moines & laïques, accoutumez à renverſer l'ordre, & à mettre le trouble partout. Ils commençoient déja à y exciter du Conc.p.69.c.

Digitized by Google

tumulte,& à y former des disputes & des querelles malgré les ordres de l'Empereur. Cela obligea Pulquerie d'envoyer un ordre
d. à Stratege"gouverneur de la Bithynie[où est Nicée,]'par lequel il luy est ordonné de chasser de la ville & des environs les moines & les laïques[étrangers,]puisque rien ne les obligeoit d'estre au Synode, & mesme tous les Ecclesiastiques depotez ou non, qui n'y seroient point appellez par ordre de l'Empereur ou par leur Evesque, afin que rien ne pust troubler l'ordre & la paix.[Pulquerie ne se chargea apparemment d'envoyer cet ordre, que parceque Marcien estoit absent: Et il est difficile de se persuader qu'il fust au nom de cette Princesse,]'quoique Baronius pa-
Bar.451.§16.17. Conc.p.69.c.c. roisse l'avoir cru.'La promesse qu'y fait la personne qui y parle, d'aller bientost trouver les Evesques qui l'attendoient,[ne convient assurément qu'à Marcien.]

p.73.a.b. 'Les Evesques s'ennuyoient de ce delai, & beaucoup d'entre
p.81.b|:80.d. eux tomboient malades,'comme Vigilance metropolitain de La-
p.73.a. riisse en Thessalie:'De sorte qu'ils écrivirent à Marcien,'pour le
a Bar.451.§30. prier sans doute de leur permettre de tenir le Concile, s'il ne
Conc.p.73.b. pouvoit pas encore y venir.'L'Empereur avoit peine à s'y resoudre, en partie à cause de la difficulté que faisoient les Legats du
a.b. Pape d'aller au Concile sans luy.'D'autre part les affaires de l'Etat ne luy permettoient pas de quitter le lieu où il estoit.

c. 'Ainsi comme il souhaitoit autant que les Evesques que le Concile se tinst promtement, il leur proposa dans la reponse qu'il leur fit, de venir à Calcedoine, où il pourroit aisément aller de
Baudr. Constantinople,'qui n'en est separée que par le Bosphore, large
Conc.p.73.b. en cet endroit de moins d'un mille;'puisque quelques affaires qu'il pust avoir, il prefereroit toujours l'interest de la foy, & la
c. tranquillité de l'Eglise, aux affaires de l'Etat.'Il esperoit que les Evesques se porteroient d'eux mesmes à venir à Calcedoine, tant par cette raison, que parcequ'ils y pourroient estre plus commodément qu'à Nicée, qui estoit petite[pour un si grand nombre d'Evesques, au lieu que quand Calcedoine n'eust pas esté plus grande que Nicée, la proximité de Constantinople leur y pouvoit fournir toutes sortes de commoditez.]

Leo,n.p.294. 'Neanmoins il semble que les Evesques aient fait quelque
Conc.p.76.b.c| difficulté de quitter Nicée:'& ils témoignoient craindre que
Liber.c.13.p.85. Calcedoine estant si proche de Constantinople, ce ne fust une occasion aux Eutychiens ou à d'autres, d'exciter des seditions & des tumultes. Attique[ou plutost Aece] Archidiacre de Constantinople, avoua à l'Empereur qu'ils avoient cette crainte.[Et veritablement

veritablement ils avoient ſujet de tout craindre du deſeſpoir des Eutychiens, s'il eſt vray que Dioſcore ait eu alors l'impudence de declarer S. Leon ſeparé de la communion de l'Egliſe.] 'Car il y en a qui croient qu'il le fit "en ce temps-ci, lorſqu'il eſtoit à Nicée pour le Concile. 'Mais l'Empereur leur écrivit d'Heraclée le 22 de ſeptembre, qu'ils n'avoient rien à craindre de ce coſte là; '& qu'ainſi il les prioit, & leur "ordonnoit de venir ſans aucun delai à Calcedoine, afin que les affaires de l'Egliſe eſtant terminées, ils puſſent s'en retourner promtement à leurs Egliſes, & qu'il puſt auſſi aller où les beſoins de l'Empire l'appelleroient.

'On avoit receu alors des nouvelles de l'Illyrie que les affaires y eſtoient en meilleur état, & que neanmoins elles demandoient la preſence de l'Empereur. 'Mais il prefera à ce beſoin les neceſſitez de l'Egliſe, comme plus importantes, & remit ſon voyage juſqu'à ce que le Concile fuſt terminé.

[Les Eveſques vinrent donc de Nicée à Calcedoine dans les derniers jours du mois de ſeptembre;] '& s'y trouverent en plus grand nombre qu'on n'en euſt encore vu dans aucun Concile; & ſelon l'expreſſion d'une loy, il y en avoit un nombre preſque infini. 'Le Concile meſme mande à Saint Leon qu'il y en avoit eu 520. ["On en conte meſme d'ordinaire juſques à 630, en y comprenant peuteſtre] 'divers Eveſques qui eſtoient abſens; mais au nom deſquels leurs metropolitains ſignerent la définition qui y fut faite de la foy. [Tous ces Eveſques eſtoient de l'Empire d'Orient, hors les Legats de Saint Leon,] '& deux Eveſques d'Afrique, Aurele d'Adrumet, & Reſticien, [qui apparemment eſtoient plutoſt en Orient par rencontre, ou parceque les Vandales les avoient chaſſez, que comme deputez de leur Egliſe. Car ils ne prennent point la qualité de deputez: & l'Afrique n'eſtoit guere en état d'en envoyer, gemiſſant preſque toute ſous la tyrannie des Vandales, & ſe contentant de ſervir l'Egliſe par la conſtance avec laquelle elle ſouffroit pour la divinité de J. C.

'Baronius dit que Jean de Meſſine en Sicile eſtoit au Concile: 'mais c'eſt de Meſſene en Acaïe, [c'eſt à dire dans le Peloponneſe.] Il y avoit un Eveſque de Perſe. "Il y avoit peu d'Eveſques d'Egypte: & on en reduit le nombre à dix. "Neanmoins il y en eut 13 qui ſignerent une requeſte aprés la depoſition de Dioſcore, '& quatre autres qui avoient reconnu auparavant l'innocence de Saint Flavien. 'Un auteur Neſtorien nommé Zacarie, a écrit qu'on avoit rappellé Neſtorius pour ſe trouver au Concile: ce qui eſt tout à fait ridicule. [Il y en a qui croient que cette imagi-

V. la note 33.

Note 41.

Lup.can.t.1.p. 635.
Conc.p.75.d.
b.c.d.
a.b.
b.
Fac.l.12.c.6.p.88.
Conc.p.868.2.
p.834.d.
p.602-606.
p.91.a.
Bar.461.§ 63.
Conc.p.91.c.
p.459.e.
a p.515.b.
b p.509.c[512.2.b.
p.180.b.c.
Eva.l.2.c.2.p. 28:.a.

Digitized by Google

Conc.p.180.c. nation venoit]'de ce qu'il y avoit dans le Concile un Neſtorius Eveſque de Phragonée en Egypte.

ARTICLE CII.

On regle diverſes choſes avant le Concile, touchant Maxime d'Antioche, Euſebe de Dorylee, & Theodoret: Marcien y envoie ſes officiers en ſa place.

[IL ſe tint ſans doute d'abord"diverſes conferences, & entre les Eveſques, & avec l'Empereur, pour regler pluſieurs difficultez qui euſſent pu arreſter dans la ſuite.]'Car nous trouvons que Maxime parut des la premiere ſeance du Concile comme Eveſque d'Antioche, ſans qu'on trouve qu'on ait deliberé ſur cela.'Et neanmoins il eſt dit qu'Anatole & tout le Concile avoit confirmé ſon election.[Il ſemble auſſi qu'il faille raporter à quelque deliberation qui avoit precedé le Concile, le rétabliſſement d'Euſebe de Dorylée. Car on ne voit point qu'il ait eſté rétabli dans le Concile:]'Et il y paroiſt des l'entrée comme accuſateur de Dioſcore, & avec la qualité d'Eveſque de Dorylée, ſans que perſonne s'y oppoſe,[ce qu'on eut bien de la peine d'accorder à Theodoret, qui avoit eſté rappellé d'exil par l'Empereur,]'& rétabli dans ſa dignité par Saint Leon.

V. la note 33.

Conc.t.4 p.8c.a. p.674.d|675.a. p.96.c|145.c.d. p.101.d.e. p.622.a. c|619.a.b. p.623.a. p.619.a. p.101.d. a b.d|622.c.e. p.101.e. b.

[Theodoret le plus illuſtre, le plus eloquent, le plus ſavant, & peuteſtre auſſi le plus ſaint Prelat qui fuſt alors dans l'Egliſe greque,]'eſtoit venu[à Conſtantinople,]moins pour obtenir d'eſtre rétabli dans ſon eveſché, que pour juſtifier ſa foy contre les calomnies dont on avoit voulu le noircir.'Il preſenta une requeſte aux Legats du Pape,'où apparemment il prononçoit anatheme à Neſtorius & à Eutyche.'Il en preſenta auſſi une à Marcien,'ſur les injuſtices & les violences qu'il avoit ſouffertes.[a]Sa cauſe eſtoit alors bien favorable, puiſque le Pape l'avoit déja receu dans ſa communion, & rétabli dans la dignité epiſcopale. 'Maxime d'Antioche rendoit auſſi un témoignage avantageux à la pureté de ſa foy.'Ainſi Marcien ordonna qu'il aſſiſteroit au Concile.

[L'on voit qu'au lieu que ce prince avoit voulu eſtre luy meſme preſent aux deliberations des Eveſques, il ne s'y trouva neanmoins qu'une ſeule fois. Dans les autres ſeances il envoya en ſa place les principaux officiers de l'Empire,]'ſavoir le Patrice "Anatole, Conſul[en l'an 440,]Pallade alors Prefet du Pretoire

Conc.t.4.p.77. b.

V. Theodoſe II.§

[d'Orient,] Tatien Prefet de Conſtantinople, Vincomale Maiſtre des offices, 'Martial qui avoit eu la meſme dignité [en 449,] 'Sporace Comte des Domeſtiques, & Genethle Comte ou Intendant du domaine particulier du Prince. p.78.b. p.77.b.

'Les actes portent que le Senat s'y trouva auſſi, c'eſt à dire pluſieurs perſonnes illuſtres qui avoient paſſé par les premieres dignitez de l'Empire, comme 'Florent qui avoit eſté [ſix fois] Prefet d'Orient, Conſul [en l'an 429,] & Patrice, 'Senator autrefois Conſul [en l'an 436,] & Patrice, Nomus autrefois Maiſtre [des Offices,] Conſul [en 445,] & Patrice, Protogene autrefois Prefet d'Orient, Conſul [en l'an 449,] & Patrice, Zoïle autrefois Prefet d'Orient, Theodore autrefois Prefet de Conſtantinople, 'Apollone autrefois Prefet d'Orient [en 442 & 443,] Romain autrefois grand Chambellan, 'Theodore autrefois Prefet d'Illyrie, [a] Conſtantin autrefois Prefet d'Orient, Artaxe ou Artaxerxés autrefois grand Chambellan, & Eulogе autrefois Prefet d'Illyrie. [Nous marquerons ordinairement toutes ces perſonnes ſous le nom d'officiers.

V. Theodoſe II. § 17. b.c. c. d. [a] p. 77.d.

Ils ont toujours Anatole pour chef, de quoy je ne voy pas de raiſon, ſinon que la dignité de Patrice eſtant la premiere de l'Empire, 'il eſtoit ſeul de ces officiers qui la poſſedaſt actuellement. 'Il eſt vray qu'à la teſte de la ſeconde & de la quatrieme ſeance, on donne le meſme titre à Florent, à Nomus, & à Senator. 'Mais dans la premiere ils ſont appellez 'anciens Patrices, '& ils ſont toujours mis dans le corps du Senat, c'eſt à dire, comme il paroiſt par les endroits meſmes, parmi ceux qui avoient paſſé par les charges, & n'y eſtoient plus, & diſtinguez des magiſtrats qui eſtoient alors actuellement en charge: C'eſt pourquoi ils n'ont rang qu'aprés des officiers beaucoup inferieurs aux Patrices. [Le latin ne diſtingue point entre ceux qui eſtoient alors Patrices, & ceux qui l'avoient eſté.]

b.c.d. p.326.c]465.d. p.77.e. 2. b.c]326.465. 574.575.

ARTICLE CIII.

La preſidence du Concile donnée aux Legats de Saint Leon: Rang de Julien de Cos.

[ON avoit ſans doute auſſi reglé avant la ſeſſion du 8 d'octobre, qui fut la premiere, ce qui regardoit le rang des Eveſques, & ſurtout la preſeance: car on ne voit point qu'il y

2. ἀπὸ συγκλ., c'eſt à dire qui avoient eſté Patrices, & qui ne l'eſtoient plus.

Digitized by Google

Leo, ep. 72. p. 571. ait eu de conteſtation ſur cela dans cette ſeſſion.] S. Leon dans ſa lettre au Concile, l'avoit prié de croire qu'il preſideroit & qu'il ſeroit à la teſte de leur aſſemblée en la perſonne de ſes quatre Legats, les Eveſques Paſcaſin & Lucence, & les Preſtres Boniface & Baſile. Il avoit mandé plus nettement à Marcien, qu'il eſtoit à propos que Paſcaſin preſidaſt au Concile en ſon nom, à cauſe qu'il y avoit quelques Eveſques qui n'avoient pas eu aſſez de fermeté contre les efforts du menſonge.

ep. 55. p. 569.

[Ces paroles peuvent ſignifier ou que pour remedier aux maux qui eſtoient arrivez dans l'Orient, il falloit à la teſte du Concile un homme ferme & incapable de flechir au prejudice de la verité; ou que tous ceux qui euſſent pu pretendre à preſider, s'en eſtoient rendu indignes & incapables, par le peu d'amour qu'ils avoient fait paroiſtre pour la juſtice & pour la foy. Ce dernier eſtoit viſible en conſiderant tous les principaux Eveſques de l'Orient. Car Dioſcore, Juvenal, & Thalaſſe de Ceſarée, eſtoient les plus coupables de tous. Eſtienne d'Epheſe avoit cedé avec les autres: & ſon epiſcopat eſtoit ſi peu affermi, que nous le verrons depoſé dans le Concile. Maxime d'Antioche avoit beſoin d'une grande indulgence pour eſtre conſervé dans l'epiſcopat, où il n'eſtoit entré que par la depoſition de Domnus, reconnue de tout le monde pour injuſte. Anaſtaſe de Theſſalonique n'avoit pris aucune part que nous ſachions aux fautes des autres. Mais je ne ſçay ſi l'on euſt accordé à ſon ſiege l'honneur de preſider à un Concile œcumenique. D'ailleurs il vouloit bien reconnoiſtre tenir ſa principale autorité de l'Egliſe Romaine en qualité de ſon Vicaire. Mais quelle qu'euſt pu eſtre ſa pretention, il ne ſe trouvoit pas au Concile, & ainſi il n'avoit garde d'y preſider. Il n'y avoit qu'Anatole de Conſtantinople qui par ſon ſiege pouvoit demander la preſeance: & pour ſa perſonne il ſe pouvoit dire innocent, ſon election ayant eſté canonique & legitime. Les Legats ne luy conteſtoient point le rang ſur tous les Eveſques aprés le Pape. Mais ayant eſté autrefois à Dioſcore, & ayant eſté ordonné par luy, il eſtoit fort à craindre qu'il ne le favoriſaſt.

Ainſi la conjoncture du temps ſembloit demander que les Legats du Pape preſidaſſent. Marcien & Pulquerie avoient une tres grande déference pour le merite de S. Leon:] & comme un hiſtorien grec l'a fort bien remarqué, ils vouloient qu'il fuſt le maiſtre de tout. Que ſi les Legats menaçoient de ne ſe point trouver au Concile, à moins que l'Empereur n'y fuſt preſent, [a] & que Dioſcore ne quittaſt le rang d'Eveſque pour prendre celui d'accuſé;

Theodr. L. 2. c. 1. p. 551. c.

Conc. t. 4. p. 73. b.

a p. 93. c.

Digitized by Google

[il eſt à preſumer aprés ce que Saint Leon avoit écrit ſur cela, qu'ils euſſent fait la meſme choſe en cas qu'on leur euſt refuſé la preſeance ; ce qui euſt rejetté l'Egliſe d'Orient dans la confuſion & dans le trouble : & c'eſt ce que Marcien craignoit extremement, & comme Chrétien, & comme Empereur.]

'On donna donc la preſeance aux Eveſques Paſcaſin & Lucence, & meſme au Preſtre Boniface, 'en la perſonne deſquels Saint Leon conduiſit le Concile, comme la teſte conduit les membres. 'Et les choſes s'y firent par ſon autorité, dit Marcien, "auſſibien que ſelon "ſon deſir. [Le Preſtre Baſile eſtoit apparemment à Conſtantinople avec eux au mois de ſeptembre,] 'puiſque Marcien parle dans une lettre des Eveſques & des Preſtres Legats du Pape. 'Mais il ne paroiſt point dans tout le Concile: ce qui donne lieu de juger qu'il eſtoit mort ou malade. [b]Car de pretendre qu'Anatole vouluſt bien ſouffrir trois Legats audeſſus de luy, mais non pas quatre ; [c'eſt une penſée qui a peu de ſolidité & d'apparence.

Il y auroit plus de raiſon] 'de croire qu'Anatole [& Eſtienne d'Epheſe] ne purent ſe reſoudre à ceder le rang à Julien de Cos, parceque c'eſtoit un Eveſque d'Orient & de leur juriſdiction. [Car quoique le Pape ne l'euſt pas nommé avec les autres Legats dans la lettre au Concile" & dans quelques autres,] '& que le Pere Lupus pretende qu'il n'eſtoit pas tant Legat du Pape, que conſeiller des Legats, 'il paſſoit neanmoins pour Legat dans le Concile: [c]il en prenoit le titre; [d]& il opinoit quelquefois conjointement avec les autres Legats, n'eſtant neanmoins nommé qu'aprés le Preſtre Boniface. [Auſſi comme on ne luy donna pas le rang des autres Legats, ſoit pour la raiſon que nous avons dite, ſoit pour quelque autre, on luy en donna neanmoins un beaucoup plus elevé que celui qui luy eſtoit dû comme ſimple Eveſque de Cos, & on le plaça entre les premiers metropolitains.]

'Il ſe trouve meſme quelquefois nommé avant Jean de Rhode ſon metropolitain. ["Mais c'eſt que Jean n'eſtoit pas preſent, Tryphon de Chio qui tenoit ſa place, parlant & ſignant pour luy, quelquefois ſans que cela ſoit marqué.]

'Euſtathe de Beryte dit dans le Concile, que c'eſtoient S. Leon & Anatole qui preſidoient. 'Le Concile de Rome ſous Gelaſe dit que celui de Calcedoine a condanné les hereſies de Neſtorius & d'Eutyche, "par les ſoins de l'Empereur Marcien & d'Anatole de Conſtantinople.

pro votis & orationc.

V. 597.

Notæ 43.

mediante.

p. 80.
p. 834. d.
p. 866. d.
a Leo, t. 1. p. 592. c. 2.
Conc. p. 73. b.
Lup. can. t. 1. p. 632.
b Marc. conc. l. 5. c. 6. p. 20. 1.
2.
Lup. p. 635.
Conc. p. 80. c] 37. a. & c] 519. c.
c p. 582. c.
d p. 622. c.
p. 371. d] 374. a.
p. 539. d.
p. 562. d.

Digitized by Google

ARTICLE CIV.

Pouvoir des officiers de l'Empereur dans le Concile : Ordre des ſeances : Dioſcore eſt obligé de paroiſtre comme accuſé.

[QUOIQUE les Legats du Pape euſſent le premier rang entre les Eveſques, on pourroit neanmoins dire en quelque ſorte que c'eſtoient les officiers de l'Empereur qui preſidoient. Ils ſont toujours nommez les premiers, ils reglent quantité de petites choſes, ils propoſent les matieres, ils forment les avis, rejettent meſme quelquefois les reſolutions que le Concile
p.623.d. ſembloit prendre, & en ouvrent d'autres,]' & concluent les matieres aprés que les Eveſques ont donné leurs ſuffrages. [Les officiers n'eſtant pas preſens à la troiſieme ſeance, où l'on condan-
p.372.b. na Dioſcore,]' les Legats repreſenterent, que puiſque le Pape leur avoit ordonné de preſider au Concile, c'eſtoit à eux à faire lire les requeſtes que l'on preſentoit, [& ils firent de meſme les autres fonctions que faiſoient les officiers quand ils ſe trouvoient
p.539.e. au Concile.]' Marcien ordonna que le Concile examineroit en preſence de ſes officiers les cauſes des Eveſques qui auroient
p.543.c. quelque plainte à faire les uns contre les autres,' & qu'on les jugeroit non ſuivant les reſcrits & les loix imperiales, mais ſuivant les Canons établis par les ſaints Peres.

p.834.d. [Le Concile ſemble avoir voulu rendre raiſon de ceci,]' lorſqu'il écrit au Pape : Vous nous avez témoigné voſtre affection, par « le ſoin que vous avez pris de conduire noſtre aſſemblée en la per- « ſonne de ceux qui tenoient ici voſtre place : Et les Princes fide- « les, imitant le zele de Zorobabel qui s'unit au Pontife Jeſus pour « rebaſtir Jeruſalem,' ont reglé tout ce qui regardoit l'ordre & la « police, dans le deſir qu'ils ont eu de rétablir dans l'Egliſe la pu- « reté de la foy. «

p.94.d|178.a.b. 'Il eſt aſſez ſouvent marqué dans le latin, que Beronicien ou Conſtantin ſecretaires du Conſeil de l'Empereur, interpretoient en grec ce que les officiers & les Legats avoient dit ; [ce qui pourroit marquer que les officiers meſmes parloient ſouvent en
p.379.b|383.d| 472.b|513.c|515.c.d. latin.]' Cela n'eſt preſque jamais dans le grec,[a] & il y a auſſi beaucoup d'endroits où le latin ne le marque pas.

[b]On choiſit pour tenir le Concile l'egliſe de l'illuſtre Martyre Ste Euphemie,[c]' qui avoit ſouffert à Calcedoine ſous Diocletien.] V. ſon titre.
[c]Evagre fait une ample deſcription de cette egliſe, & de ſa ſitua-

[a] p.94.95|186.d.e|115.d|181.d|393.397.c|405.416. &c.
[b] p.77.a.
[c] Eva.l.2.c.3.p.286.287.

1. εἰς ἐνθρονίαν ἐξηγεῖται.

Digitized by Google

tion agreable, à deux ſtades ſeulement du Boſphore, & à la vue de Conſtantinople. [a]Elle eſtoit hors de la ville. [a]Lupus dit neanmoins que c'en eſtoit la cathedrale, [mais ſans rien citer.]

[b]Les Diacres Domnin & Cyriaque alloient avant les ſeances avertir les Eveſques de ſe trouver au Concile.

[Toutes choſes eſtant donc reglées,] [c]le [lundi] 8 d'octobre de l'an 451, les officiers de l'Empereur, & les Eveſques ſe trouverent dans l'egliſe de Sainte Euphemie. [d]Dioſcore, Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſe de Ceſarée, & les autres du faux Concile d'Epheſe, y eſtoient placez en leur rang. [e]Au contraire Theodoret, [Ibas, & les autres Eveſques depoſez à Epheſe,] n'y entrerent point d'abord, [f]hormis Euſebe de Dorylée.

Note 44. [g]Les officiers de l'Empereur prirent ſeance au milieu, [h]devant le baluſtre qui fermoit [le chœur &] l'autel. A leur gauche eſtoient les Legats du Pape, Anatole, les Eveſques d'Antioche, de Ceſarée en Cappadoce, d'Epheſe, & les autres des Dioceſes de l'Orient, du Pont, de l'Aſie, & de la Thrace, à la reſerve de ceux de la Paleſtine: & à la droite eſtoient Dioſcore, Juvenal, Quintille d'Heraclée en Macedoine Legat d'Anaſtaſe de Theſſalonique, & les autres Eveſques de l'Egypte, de la Paleſtine, & de l'Illyrie. [Ce fut la difference des ſentimens, comme on le verra par la ſuite, qui partagea ainſi les Eveſques. Si les officiers eſtoient au haut de l'egliſe & auprés du baluſtre, comme il me ſemble qu'il y a plus d'apparence, les Legats eſtoient du coſté de l'Epiſtre, ſelon noſtre maniere de parler.]

[i]Le ſaint Evangile eſtoit au milieu [de la place où l'on eſtoit aſſemblé: ce qui n'eſt pas neanmoins marqué dans la pluſpart des ſeances: Et il paroiſt qu'on ne l'y mettoit pas toujours,] [j]puiſque dans une des ſeances, les officiers demanderent qu'il fuſt apporté: & on l'apporta alors.

[k]Il y avoit pluſieurs autres Eccleſiaſtiques outre les Eveſques, [l]particulierement ceux de Conſtantinople, [m]entre leſquels on remarquoit l'Archidiacre Aece, qui ſe ſignala beaucoup dans le Concile pour la grandeur de ſon Egliſe. [n]Dioſcore y avoit deux Notaires.

[o]Aprés que les Eveſques eurent pris ſeance, les Legats du Pape ſe leverent, & s'avançant vers le milieu, demanderent que l'on fiſt ſortir Dioſcore, ou qu'ils ſortiroient eux meſmes, parceque le Pape chef de toutes les Egliſes ne vouloit point qu'il euſt ſeance dans le Concile: Et comme les officiers demandoient de quoy on l'accuſoit en particulier, [p]les Legats dirent qu'il falloit

[a] Bar. 451. § 54. Soz. l. 4 p. 761. d. Zoſ. l. 5. p. 794. c. Lup. can. t. 1. p. 889.
[b] 6 Conc. p. 382. d.
[c] p. 77. a.
[d] p. 80. a. b.
[e] p. 101. b.
[f] p. 81. b.
[g] p. 93. a. b. c.
[h] p. 116. d.
[i] p. 702. e.
[j] p. 116. e.
[k] p. 171. a.
[l] p. 116. a.
[m] p. 116. a.
[n] p. 116. e.
[o] p. 93. c. d.
[p] p. 96. a.

Digitized by Google

qu'il rendiſt raiſon du jugement qu'il avoit prononcé[à Epheſe,] où il avoit uſurpé la qualité de juge,*& avoit entrepris de tenir
b. un Concile ſans la permiſſion du ſaint Siege. Lucence ajouta que c'eſtoit une honte de voir aſſis[comme juge]un homme qui eſtoit là pour eſtre jugé.

*&c.

b. Les officiers luy répondirent, que s'il pretendoit luy meſme eſtre juge, il ne devoit pas agir comme partie : & ils inſiſterent encore à demander s'il y avoit quelque faute particuliere dont on accuſaſt Dioſcore ;[n'eſtant pas juſte de l'accuſer ſeul d'une
c. faute dont beaucoup d'autres eſtoient coupables.] Neanmoins
p.145.d. ils ordonnerent enfin à Dioſcore de s'aſſeoir au milieu en qualité d'accuſé,[peuteſtre vers la porte de l'egliſe vis à vis d'eux. Il
Bar.451.§ 69. ſemble que les Legats demandaſſent qu'il ſortiſt tout à fait,] &
Conc.p.69.c. Baronius paroiſt le croire. Neanmoins ils furent ſatisfaits quand ils le virent hors de ſa place, & ils allerent s'aſſeoir à la leur.

ARTICLE CV.

On lit les actes d'Epheſe : Theodoret eſt receu dans le Concile, mais comme accuſateur.

Conc.t.4.p.69. c. [DIOSCORE ayant donc eſté reduit de l'état de juge à celui d'accuſé,] Euſebe de Dorylée s'avança au milieu de l'aſſemblée,& demanda qu'on luſt une requeſte qu'il avoit adreſſée à l'Empereur contre Dioſcore. Il l'avoit preſentée à Marcien ; mais ce prince l'avoit renvoyée au Concile :[& on pratiqua la meſme formalité en quelques autres rencontres, où l'on adreſſoit les requeſtes à Marcien, & il les renvoyoit au Concile.]
c. Les officiers ordonnerent au ſecretaire Beronicien de prendre la requeſte pour la lire, & Euſebe par ordre de toute l'aſſemblée
p.145.d. s'aſſit au milieu, comme[n'eſtant plus juge, puiſqu'il ſe declaroit]accuſateur.
p.96.97. Par cette requeſte, Euſebe demandoit juſtice à l'Empereur des maux que Dioſcore avoit faits & à luy, & à Saint Flavien, & à toute l'Egliſe, & il le prioit de mander au Concile qu'on luſt les actes de ce qui s'eſtoit fait dans le malheureux Concile d'Epheſe, par leſquels il eſperoit montrer que Dioſcore les avoit depoſez injuſtement Flavien & luy ; qu'il avoit une doctrine contraire à celle de l'Egliſe, & qu'il avoit établi l'hereſie impie d'Eutyche. Il demandoit donc que Dioſcore fuſt obligé de luy répondre ſur cela, que le Concile œcumenique les ecoutaſt l'un

&

Digitized by Google

& l'autre, & qu'il fiſt enſuite raport de tout à ſa Majeſté, afin qu'elle fiſt ce qu'elle jugeroit plus à propos. Dioſcore aprés avoir demandé auſſi de ſon coſté qu'on luſt les actes du dernier Concile d'Epheſe, vouloit qu'on diſcutaſt auparavant ce qui regardoit la foy. [Mais comme il s'eſtoit oppoſé luy meſme à une demande ſemblable dans ſon Concile d'Epheſe,] les officiers voulurent qu'il ſe juſtifiaſt d'abord, & qu'on luſt les actes d'Epheſe. p.97.d.e.

On commença par la lettre de Theodoſe pour la convocation du Concile; & comme il y eſtoit parlé de Theodoret d'une maniere tres injurieuſe; les officiers le firent entrer ſuivant l'ordre qu'ils en avoient receu de l'Empereur, afin qu'il priſt part aux [deliberations] de l'aſſemblée. Mais des qu'on le vit entrer, les Egyptiens & tous ceux qui eſtoient de ce coſté là, crierent que c'eſtoit violer les Canons, renverſer la foy, chaſſer S. Cyrille. Ceux de l'autre coſté au contraire crioient qu'on chaſſaſt Dioſcore avec tous ſes homicides & ſes Manichéens. Les officiers favoriſoient aſſurément Theodoret, [le Patrice Anatole le premier d'entre eux eſtant ſon ami particulier.] Et ils avoient pour luy le jugement de S. Leon, le témoignage de Maxime d'Antioche, & l'ordre meſme de l'Empereur. [Cependant ils n'oſerent forcer abſolument la repugnance de la moindre partie des Eveſques,] & ils demanderent ſeulement que Theodoret demeuraſt en qualité d'accuſateur, juſqu'à ce qu'on euſt examiné ſon affaire. Ainſi Theodoret prit place au milieu des Eveſques, avec Euſebe de Dorylée. p.100.101. p.101.b. b.c. c. d.e. e. a p.145.d.

Les Orientaux & les autres du coſté gauche ne purent s'empeſcher de le recevoir avec des témoignages d'eſtime & de joie: [ce qui ayant irrité les autres,] auſquels Baſile de Trajanople en Thrace ſe joignit, ils recommencerent à crier qu'on le chaſſaſt, qu'il ne luy eſtoit pas permis de parler [dans cette aſſemblée,] aprés avoir eſté depoſé par tout un Concile; Que c'eſtoit un heretique, un ennemi de Dieu, un blaſphemateur de J. C. Les Orientaux leur répondirent dans le meſme ſtyle, les traitant de ſeditieux, & d'aſſaſſinateurs. Enfin les officiers les obligerent tous de garder le ſilence & la modeſtie, en leur repreſentant que cette maniere d'agir eſtoit plus digne de la legereté d'une populace, que de la gravité des Eveſques: & qu'aprés tout, toutes ces crieries ne leur ſervoient de rien. Ils eurent encore aſſez de peine à arreſter la chaleur des Egyptiens, qui ſoutenoient qu'il y alloit de la foy: & Dioſcore pretendit depuis que l'on violoit tous les Canons en ſouffrant Theodoret dans le Concile. p.101.e. p.104.b. a.b. &c. &c. b.c. c. p.145.c.d.

p.104. 'On continua donc la lecture des actes du faux Concile d'Epheſe, dans leſquels eſtoit inſeré tout ce qui s'eſtoit fait à Conſtantinople en 448 & 449, au ſujet d'Eutyche. [Cette lecture eſtoit quelquefois interrompue tantoſt par les uns, tantoſt par les autres, ſelon que chacun y croyoit trouver quelque choſe à
p.111.a.b. ſon avantage.]'Dioſcore pretendit y faire remarquer qu'on ne pouvoit point le rendre coupable de ce qui s'eſtoit paſſé à Epheſe, qu'avec Juvenal & pluſieurs autres. [Les Orientaux ſe mirent
p.111.113.129. 140.a]. 51.2. peu en peine de le refuter ſur cela.]'Mais ils firent de grandes plaintes des violences qu'ils avoient ſouffertes, ſoit de Dioſcore ſeul, ſoit des autres qui avoient aprés luy le plus d'autorité dans le Concile d'Epheſe.

p.116.c.d. 'Comme on remarqua tout d'abord qu'on n'avoit donné à S. Flavien à Epheſe que la cinquieme place, les Orientaux & ceux qui eſtoient de leur coſté s'en plaignirent comme d'une injuſtice viſible: Et Paſcaſin appuya leur plainte par le rang que tenoit
p.121.124. alors Anatole, qui eſtoit le premier aprés les Legats. On ſe plaignit auſſi beaucoup de ce qu'on n'avoit point lu à Epheſe les lettres de S. Leon: & les officiers ayant voulu examiner ce point, trouverent que Dioſcore ne l'avoit pas voulu, quoiqu'il l'euſt
p.145.a. promis pluſieurs fois avec ſerment.'Euſebe de Dorylée ſe plaignit en particulier, de ce qu'eſtant accuſateur d'Eutyche, on
p.156.b. n'avoit point voulu qu'il entraſt dans le Concile.'Les officiers re-
p.145.b.c. leverent eux meſmes cette faute comme fort importante,'& ſe moquerent de l'obeïſſance pretendue aux ordres de l'Empereur, "ſur laquelle Dioſcore s'excuſoit. V. S 52.

p.136.a. 'Eutyche ayant dit dans ſa requeſte que le Concile œcumenique d'Epheſe défendoit de rien ajouter au ſymbole de Nicée;
b.c. 'Euſebe de Dorylée ſoutint que cela eſtoit faux. Dioſcore offrit de le prouver par pluſieurs copies. [Mais comme c'eſtoit une matiere"d'une diſcuſſion aſſez longue & aſſez difficile, où il euſt V. S. Cyrille fallu examiner encore plus le ſens, que les termes du decret, S 72.
c.d. Euſebe aima mieux ne point repartir,]'& ſe contenta de faire remarquer avec Diogene de Cyzic, qu'on n'avoit pas dû recevoir Eutyche ſur la ſimple profeſſion de ſuivre le ſymbole de Ni-
p.137.a.b. cée, puiſqu'Apollinaire faiſoit la meſme profeſſion;'qu'Eutyche diſoit bien que le corps de J. C. ne venoit pas du ciel, mais qu'il ne vouloit pas dire d'où il venoit; & qu'on n'avoit pas voulu à Epheſe qu'on le preſſaſt ſur ce point.

Digitized by Google

ARTICLE CVI.

Saint Flavien eſt juſtifié, & Dioſcore abandonné de preſque tous les Eveſques : Inſolence de luy & de ſes Egyptiens.

APRES qu'on eut lu dans les actes du Concile de Conſtantinople la ſeconde lettre de S. Cyrille à Neſtorius, & celle que ce Saint avoit écrite aux Orientaux, tous les Eveſques en general, & Theodoret en particulier, declarerent que c'eſtoit là leur foy & leur doctrine : Et les Egyptiens ſe trouverent enfin d'accord en ce point avec les Orientaux. Flavien avoit approuvé ces deux lettres dans ſon Concile, & avoit enſuite témoigné aſſez amplement quelle eſtoit ſa croyance ſur l'Incarnation. Les officiers prierent les Peres de dire quel eſtoit ſur cela leur ſentiment. Et auſſitoſt Paſcaſin, Anatole, Lucence, Maxime d'Antioche, & meſme Thalaſſe de Ceſarée & Euſtathe de Beryte, proteſterent qu'ils trouvoient la croyance de Flavien parfaitement conforme aux regles de la foy, & aux lettres de S. Cyrille. Les Orientaux & tous ceux de leur coſté declarerent d'une commune voix, que le Martyr Flavien avoit fort bien expliqué la foy de l'Egliſe. Et Dioſcore meſme fut reduit à dire qu'il falloit continuer à lire les actes, parcequ'on verroit par la ſuite que Flavien ſe contrediſoit. [Mais il ne put jamais montrer cette contradiction.]

Juvenal reconnut auſſi la pureté de la foy de Flavien, & en meſme temps il paſſa du coſté droit au coſté gauche où eſtoient les Orientaux, qui le receurent avec joie, & luy donnerent meſme la qualité d'Orthodoxe, [quoiqu'il ne la meritaſt guere.] Les autres Eveſques de la Paleſtine le ſuivirent, [témoignant ainſi qu'ils abandonnoient le parti des Egyptiens, auſſibien que le coſté où ils s'eſtoient aſſis d'abord avec eux.] Pierre de Corinthe [ſucceſſeur d'Eraſiſtrate qui avoit aſſiſté au faux Concile d'Epheſe,] ſe declara auſſi pour Flavien, & paſſa de meſme du coſté des Orientaux, où il fut ſuivi non ſeulement par ceux de l'Acaïe, [dont il eſtoit metropolitain,] mais encore par Quintille [Legat d'Anaſtaſe de Theſſalonique,] par tous ceux de la Macedoine & de l'iſle de Crete, & par Conſtantin de Demetriade en Theſſalie. Ceux de l'ancienne Epire firent la meſme choſe, nonobſtant l'abſence d'Attique de Nicople leur metropolitain. Il avoit aſſiſté au commencement de cette ſeance, mais il venoit

Conc. t. 4. p. 172.
p. 176. c. d. e.
e.
p. 177. a. b. c.
c.
c. d.
d. e.
d.
d. e.
p. 81. a.
p. 180. e.
vñs inedits.
p. 180. a. b.

Digitized by Google

d'eſtre obligé de ſe retirer par un mal violent[qui ne dura pas
p.327.c[378 b. neanmoins ;]Car il aſſiſta deux jours aprés à la ſeconde ſeance.

[Mais ce qui fut ſans doute le plus ſenſible à Dioſcore, fut de
p.182.b.c. ſe voir abandonné par quatre Eveſques d'Egypte,]'Athanaſe de Buſiris dans la Libye Tripolitaine, Auſone ou Auxone de Sebennyte, Neſtorius de Phragonée, & Macaire de Cabaſſes. Ces quatre Eveſques reconnurent hautement l'innocence du tres
c. ſaint Flavien,(car ils le qualifierent ainſi,)'& paſſerent de l'autre
p.251.2.c. coſté,'de ſorte que Dioſcore ne ſe trouvoit plus avoir pour luy
p.512.a.b. que ſix Eveſques,'ou peuteſtre treize.[a]Il ne laiſſoit pas de con-
a p.251.2.c. ſerver toute ſa fierté,[b]& lorſque tout le monde ſe declaroit pour
b p.181.a. Saint Flavien, il ſe plaignit qu'on banniſſoit les Peres, & que l'on condannoit S. Athanaſe,S.Gregoire[de Nazianze,]& S.Cyrille.

p.322.c. 'C'eſt ainſi que l'innocence de Flavien, & en meſme temps celle d'Euſebe de Dorylée fut univerſellement reconnue par le Concile,[ce qui emportoit en meſme temps la condannation du
p.140.c. faux Concile d'Epheſe.]'Auſſi tous les[a]Eveſques qui avoient eu part à ce qui s'y eſtoit fait, ne chercherent point à ſe défendre : mais ils avouerent tous d'une voix qu'ils avoient eu tort, & de-
p.141.a[176.b. manderent qu'on leur pardonnaſt leur faute.'Euſtathe de Beryte,
p.141.a[323.a. 'Thalaſſe de Ceſarée, & Euſebe[d'Ancyre,]le firent en particu-
p.140.a. lier,'& Baſile de Seleucie avec encore plus de franchiſe que les autres.

[On ne pouvoit pas pretendre qu'ils fuſſent forcez à cela.Car
p.181.c. quelque perſuadé que l'on fuſt des crimes de Dioſcore,]'on luy laiſſoit neanmoins la liberté de dire tout ce qu'il vouloit, ſans conſiderer qu'il en avoit uſé d'une maniere bien differente à l'égard de S. Flavien. Mais on vouloit que la juſtice regnaſt dans ce Concile,[comme la violence avoit regné dans celui d'Epheſe.]
p.251.2.c. 'Et quoiqu'il n'euſt preſque plus aucun Eveſque pour luy, il uſoit de cette liberté d'une maniere qui fait aſſez juger avec quel emportement il agiſſoit lorſqu'il ſe trouvoit le maiſtre.[Il parle preſ-
c. que partout avec une hauteur & une fierté ſurprenante,]'&
p.137.b. troubloit[autant qu'il pouvoit]tout le Concile.'Il dit en ſon ſtyle ordinaire, que ſi Eutyche avoit des ſentimens contraires à ceux de l'Egliſe, il eſtoit digne non ſeulement d'eſtre puni, mais d'eſtre puni par le feu ; Que pour luy il ne s'attachoit qu'à la foy Catholique & Apoſtolique, & non à un particulier quel qu'il fuſt ; Qu'il ne regardoit pas les hommes, mais Dieu ſeul ; & qu'il ne ſe mettoit en peine d'aucune autre choſe que de ſon ame & de la veritable foy.

Digitized by Google

'Il dit en un endroit qu'il anathematizoit ceux qui admettoient dans l'Incarnation une confuſion, un changement [de la nature divine,] ou un mélange [des deux natures.] 'Car il admettoit [comme Eutyche,] que J. C. eſt 'de deux natures; mais il ne vouloit pas dire "qu'il euſt deux natures,' & il avouoit que c'eſtoit pour cela qu'il avoit depoſé S. Flavien. 'Comme Julien de Cos s'eſtoit ſervi de cette expreſſion, il dit nettement qu'il le condannoit pour cela. 'Il pretendoit eſtre autoriſé par les écrits de S. Athanaſe, de S. Gregoire, & de Saint Cyrille. C'eſt pourquoi il crioit qu'on le condannoit avec les Peres; Qu'il défendoit leurs ſentimens; Qu'il ne les abandonneroit jamais en la moindre choſe, '& qu'il vouloit bien que la liberté avec laquelle il eſtoit contraint de parler, paſſaſt pour une impudence, puiſqu'il y alloit de ſon ame. [Un Chryſoſtome n'en auroit pas dit davantage: mais il l'auroit dit avec plus de verité, & l'auroit mieux ſoutenu par toute la ſuite de ſa vie & de ſa conduite.]

ex duabus vel de.

p. 173. d. p. 185. d. p. 181. a. p. 188. b. c. p. 181. a. p. 185. d.

'Les Eveſques de ſon parti ſe plaignirent plus d'une fois des Eccleſiaſtiques qui eſtoient preſens, pretendant qu'ils faiſoient du bruit, & demanderent qu'on les chaſſaſt. Ils s'eleverent auſſi contre Baſile de Seleucie, qui confeſſoit J.C. en deux natures, criant que c'eſtoit eſtre Neſtorien. 'Lors meſme qu'ils eſtoient reduits à treize ou environ, 'ils eurent encore l'impudence d'avouer qu'ils avoient dit à Epheſe, qu'il falloit bruler Euſebe de » Dorylée, parcequ'il avoit ſoutenu les deux natures; Nous l'a» vons dit, dirent-ils, & nous le diſons encore.

p. 112. q 116. d. p. 137. d. e. p. 512. b. p. 224. a. b.

ARTICLE CVII.

Le Concile ſe ſouleve contre Euſtathe, anathematize Dioſcore pour avoir depoſé S. Flavien: On parle de le depoſer avec Juvenal & quatre autres.

QUAND on eut lu l'endroit du faux Concile d'Epheſe, où Euſtathe de Beryte avoit dit qu'il ne faut point croire en J.C. deux natures, mais une ſeule nature incarnée, tout le Concile s'écria que ces paroles n'eſtoient dignes que d'Eutyche & de Dioſcore. 'Les officiers demanderent ſi les Peres les trouvoient conformes aux lettres de Saint Cyrille que l'on avoit lues, [& il eſt aiſé de voir ce que le Concile alloit répondre.] 'Mais Euſtathe le prevint, & ayant en main un livre qu'il diſoit eſtre de Saint » Cyrille, il le jetta au milieu des Eveſques, en diſant, Que l'on

Conc. t. 4. p. 173. d. d. e. e.

Digitized by Google

anathematize donc S. Cyrille, & que l'on m'anathematize avec luy, à quoy les Evesques d'Egypte applaudirent. Il lut ensuite
p.176.a. dans ce livre les mesmes paroles dont il s'estoit servi, & il ajouta, Qui confesse une seule nature pour nier la verité de la chair de J. C. qui nous est consubstantielle, qu'il soit anatheme; Et qui confesse deux natures pour diviser le Fils de Dieu, qu'il soit ana-
a. theme. Il pretendoit que S. Flavien avoit parlé comme luy en
p.176.d. propres termes. Et ce Saint avoit dit effectivement qu'il ne rejettoit pas en un certain sens l'expression d'une seule nature incarnée: [Mais au lieu de condanner comme Eustathe] l'expression des deux natures, il l'avouoit & la soutenoit positivement.
p.176.b. Mais le Concile ne s'arresta point à cela: & on continua à lire le
p.228.a.b. faux Concile d'Ephese. Eustathe sembla approuver en un autre endroit, que l'on confessast les deux natures pourvu qu'on ne les separast pas.
p.225.228. Quand on eut lu la confession d'Eutyche approuvée par Dioscore & par son Concile, Qu'il y avoit deux natures avant l'union, & une seule aprés l'union; tous les Peres prononcerent anatheme à ces paroles, & declarerent que cela suffisoit pour condanner
p.306.a.b. Dioscore. Mais lorsqu'on eut lu la sentence qu'il avoit prononcée contre Flavien, on luy prononça anatheme à luy mesme, & on demanda qu'il fust deposé à la mesme heure. [Ces sortes d'anathemes ne passoient point pour des condannations juridiques: & il falloit une condannation plus reguliere & plus dans les formes.

On ne lut ce jour là que la premiere seance du faux Concile
p.109.e. d'Ephese,] & on avoit mesme allumé les flambeaux longtemps
p.321.323. avant que de l'achever. Ainsi aprés que cette lecture fut finie, les officiers crurent que c'estoit assez pour lors d'avoir verifié l'innocence de Flavien & d'Eusebe par l'aveu mesme de plusieurs de ceux qui avoient eu le plus de part à leur condannation. Ils remirent au lendemain à examiner ce qui regardoit le
p.321.e. dogme, & prierent les Evesques de mettre chacun leur croyan-
p.323.c. ce par écrit, sans avoir que Dieu seul devant les yeux, declarant
d. que pour ce qui estoit de l'Empereur, il estoit resolu de ne se separer jamais de la foy du symbole de Nicée, de celui de Constantinople, des SS. Peres de l'Eglise, S. Gregoire, S. Basile, S. Athanase, S. Hilaire, & S. Ambroise, & des deux lettres canoniques de S. Cyrille lues & confirmées par le premier Concile
d.e]Eva.l.1.c.18. d'Ephese. Ils ajouterent que Saint Leon mesme n'avoit écrit son
p.314.b. epistre à Flavien, que pour soutenir cette foy contre les nouveautez d'Eutyche.

Digitized by Google

L'an de J.C. 451, de S. Leon 10 & 11.

[Ce fut apparemment par inadvertance, & non à deſſein, qu'au lieu de la lettre de S. Cyrille aux Orientaux que le Concile de Calcedoine avoit embraſſée, ils mirent les deux lettres lues à Epheſe, dont la derniere ne peut eſtre que la troiſieme à Neſtorius, où eſtoient les anathematiſmes. Je penſe auſſi que c'eſt la premiere fois qu'on ait cité le ſymbole de Conſtantinople.] Diogene de Cyzic ſembloit l'avoir déja marqué, mais obſcurément.

V. S. Greg. de Nazianze 578.

p. 136. c.

[Les officiers avancerent encore une choſe qui étonna ſans doute bien des gents.] Car ils declarerent que pour eux leur ſentiment eſtoit, ſi l'Empereur le trouvoit bon, qu'il falloit que le Concile depoſaſt de l'epiſcopat ceux qui avoient eu la principale autorité dans le faux Concile d'Epheſe, ſavoir Dioſcore, Juvenal, Thalaſſe, Euſebe d'Ancyre, Euſtathe de Beryte, & Baſile de Seleucie. Ils remettoient leur depoſition aux Eveſques, comme à ceux à qui Dieu en avoit donné le pouvoir. Ceux d'Illyrie & de Paleſtine demanderent que comme la faute avoit eſté generale, le pardon auſſi fuſt general. Au contraire les Orientaux & les autres, [c'eſt à dire ceux du Pont, de l'Aſie, & de la Thrace,] s'écrierent que l'avis des officiers eſtoit tres juſte; Que J.C. depoſoit Dioſcore. [Mais ils ne dirent rien des autres.] Ils mélerent à ces cris le Triſagion, [* & c'eſt la premiere fois qu'il ſe trouve dans l'hiſtoire de l'Egliſe. Comme la depoſition de tant d'illuſtres Eveſques demandoit une plus longue deliberation,] l'Archidiacre Aece dit que la ſeance eſtoit finie, [& ainſi chacun ſe retira] qu'il eſtoit fort tard.

p. 322. a. b. c.

ἐκ τῶν κοινῶν

&c.

1. *V. Saint Procle.

p. 314. c.

p. 379. a.

ARTICLE CVIII.

Le Concile refuſe de faire aucune nouvelle deciſion ſur la foy; approuve la lettre de S. Leon, qui eſt enfin ſignée par ceux de l'Illyrie & de Paleſtine.

[ON ne voit point s'il ſe fit quelque choſe le lendemain 9 d'octobre,] auquel les officiers avoient dit qu'on ſe raſſembleroit pour traiter de la foy, & il y a meſme apparence qu'on ne fit rien. [Mais le jour d'aprés, qui eſtoit le mecredi] 10 d'octobre, les officiers & les Eveſques ſe trouverent dans l'egliſe de Sainte Euphemie, [Dioſcore, Juvenal, Thalaſſe, Euſebe d'Ancyre, & Baſile de Seleucie, ne ſont point marquez dans le

p. 322. c.

p. 338. b. c.

Note 45.

p. 326. a.

1. Ils crierent ἐκ πάντων ἐπὶ φέρεται, à quoy je ne voy guere de ſens. Ne faudroit-il point ἐκ βυζαν, Que l'impie Dioſcore ſoit exilé pour jamais. M. Baluze ne marque rien de l'ancienne verſion ſur cet endroit. Conc. ap. p. 1266.

Digitized by Google

p.370.371. denombrement des Eveſques de cette ſeance.]'Et il paroiſt qu'effectivement ils avoient eu ordre de ne ſe point trouver au
p.381.d.e. Concile.'Peuteſtre meſme qu'on leur avoir donné des gardes.
p.327.c. 'Mais Euſtathe de Beryte y eſt marqué.[Je penſe qu'on ne trouve aucun Eveſque d'Egypte, ni dans cette ſeance, ni dans les ſuivantes.]

p.338.b. 'Quand chacun fut aſſis devant le baluſtre de l'autel, les officiers repeterent en un mot ce qui s'eſtoit fait dans la premiere
c.d. ſeance,'& prierent les Eveſques de vouloir decider ce qui regardoit la foy, tant pour la ſatisfaction de tous ceux qui vouloient comme eux recevoir de leur pieté les inſtructions qui leur eſtoient neceſſaires, que pour faire connoiſtre la verité à ceux qui avoient des ſentimens particuliers, & les porter à ſe réunir
d.e. aux autres.'Les Eveſques répondirent à cette propoſition, Que les Peres nous ont laiſſé des expoſitions de la foy qu'il faut ſuivre; Que s'il y avoit quelque choſe de nouveau à éclaircir ſur l'hereſie d'Eutyche, le Pape l'avoit fait ſuffiſamment dans ſa lettre, à laquelle ils avoient tous ſouſcrit; Qu'ils s'attachoient à ces regles; Qu'ils n'oſoient pas, & qu'il ne leur eſtoit pas meſme per-
p.339.a. mis de faire de nouvelles expoſitions de la foy.'Qu'il y avoit meſme un Canon qui le défendoit,[c'eſt à dire apparemment'la dé- V.S.Cyrille 572.
finition du Concile d'Epheſe.]

p.338.339. 'Les officiers propoſerent que les Patriarches[ou chefs]des Dioceſes priſſent chacun un Eveſque ou deux de leur departement, & deliberaſſent enſemble pour convenir de quelque deciſion ſur le dogme, afin de la propoſer au Concile, & voir s'il y
p.339.a.b. en avoit d'autres qui fuſſent d'un autre ſentiment.'Mais on perb. ſiſta à dire qu'il ne falloit point faire de nouvelle deciſion.'Florent de Sardes dit que s'il y avoit quelque choſe à dire ſur le dogme, ce qu'il ne jugeoit nullement neceſſaire, il falloit prendre du temps pour le faire avec plus de maturité.[Mais on ne ré-
b|338.e. pondit rien alors ſur cette propoſition.]'Celui qui s'oppoſa le plus
Geo.ſac. à faire aucune deciſion de foy, fut Cecrops de Sebaſtople'en la premiere Armenie.

Conc.p.339.c. 'Cet Eveſque ayant enfin demandé qu'on luſt le ſymbole de
c.d. Nicée & la lettre de S. Leon, les officiers l'ordonnerent.'Eunop.242.b. me de Nicomedie lut le ſymbole de Nicée.'Aece Archidiacre
p.343.a.b. de Conſtantinople lut enſuite le ſymbole de Conſtantinople,'la ſeconde lettre de S. Cyrille à Neſtorius, & celle du meſme Saint
d. aux Orientaux.'Et enfin le ſecretaire Beronicien lut la lettre de
p.358. Saint Leon traduite en grec,'avec les paſſages des Peres'que S. V.S. Leon

Digitized by Google

Leon y avoit joints depuis. [a]Toutes ces pieces furent receues avec une approbation generale de tous les Eveſques. [a]Ceux d'Illyrie & de Paleſtine arreſterent ſeulement en trois endroits de la lettre de Saint Leon, ſur leſquels ils trouvoient de la difficulté. Mais Aece & Theodoret ayant juſtifié ces endroits par des paſſages de S. Cyrille, ils en demeurerent ſatisfaits; [a]de ſorte que les Eveſques declarerent tout d'une voix que perſonne n'y trouvoit aucune difficulté.

[Je n'entens pas bien ce qui ſuit dans le Concile.] [b]Il ſemble que les Eveſques d'Illyrie n'eſtoient pas encore entierement perſuadez. C'eſt pourquoi Attique de Nicople [en Epire,] demanda pour eux qu'on leur donnaſt quelques jours pour deliberer paiſiblement ſur la foy, & en mettre quelque choſe par écrit. Ils vouloient avoir pour cela la troiſieme lettre de S. Cyrille avec ſes anathematiſmes. [On ne leur répondit point ſur cette lettre, qui pouvoit alors former quelques obſcuritez.] [c]Mais les autres Eveſques dirent que ſi on avoit à deliberer ſur le dogme, il falloit que tout le Concile en deliberaſt en commun.

[Les officiers n'oſant peuteſtre pas demander de nouveau qu'on fiſt une deciſion, à cauſe de l'oppoſition que les Eveſques y témoignoient,] [d]& qu'ils firent encore paroiſtre alors, [voulurent ce ſemble prendre un milieu;] [d]& dirent qu'on ſuſpendroit [d]ſi dingoient. "les ſeances pour cinq jours, durant leſquels on s'aſſembleroit chez Anatole, pour deliberer ſur la foy, & éclaircir toutes les difficultez que ceux [d'Illyrie ou d'autres] y pourroient trouver; qu'il n'eſtoit pas neceſſaire que tout le monde fuſt à ces aſſemblées, mais qu'Anatole pourroit choiſir entre ceux qui avoient ſigné [la lettre de S. Leon,] ceux qu'il jugeroit les plus propres pour éclaircir les doutes des autres. [d]Il paroiſt que leur deſſein eſtoit d'en venir par ce moyen à une deciſion ſur la foy.

[L'on commençoit peuteſtre à ſe lever pour finir cette ſeance,] [e]lorſque les Eveſques d'Illyrie & [de Paleſtine] demanderent avec inſtance qu'on pardonnaſt aux chefs du faux Concile d'Epheſe, & qu'on les fiſt venir au Concile, depeur qu'il n'arrivaſt quelque ſchiſme: & ils le demandoient meſme nommément &c. pour Dioſcore. Les Orientaux "ne dirent rien ſur les autres. Mais pour Dioſcore au lieu de conſentir à ſon rétabliſſement, ils demanderent ſon exil, le traitant meſme d'heretique: Et ils eſtoient ſoutenus par les Eccleſiaſtiques de Conſtantinople, qui en parloient comme d'un homme déja depoſé. [Les officiers ne répondirent point ſur cela,] [f]& ils dirent ſeulement qu'on executeroit

[a] p.342.a.d|343.c| 367.b. [a] p.367.370.
[b] p.370.b.
[c] b.c.
[d] c.
[d] d.
[d] d.
[e] p.469.d.e.
[e] p.370.371.
[f] p.371.

Digitized by Google

p.469.c. ce qui avoit eſté reglé pour les cinq jours de delai, & les conferences qui ſe devoient tenir chez Anatole.

p.492.d. On tint chez Anatole les conferences que les officiers avoient
p.493.d.e. ordonnées. Les Legats Paſcaſin & Lucence s'y trouverent, avec
p.492.d. le Preſtre Boniface, [& pluſieurs autres Eveſques;] ce qui formoit une eſpece de Concile autour d'Anatole. Les Eveſques
p.493.d. d'Illyrie y vinrent, & auſſi ceux de Paleſtine. a Ils trouvoient la
a d. lettre de S. Leon conforme à la doctrine de l'Egliſe preſque en tous ſes points. Mais il y avoit des endroits que quelques uns d'eux croyoient marquer une ſeparation, [& non une ſimple
c. diſtinction des natures.] Les Legats leur éclaircirent ces endroits, leur firent voir qu'ils ne marquoient aucune ſeparation,
p.492.d.e. anathematizerent tout homme qui ſeparoit la chair de J.C. de &c.
d. ſa divinité, & leverent parfaitement tous leurs doutes. b Ainſi ils
b c. demeurerent aſſurez que S. Leon eſtoit entierement Orthodoxe, & conforme aux Peres, c & ils ſouſcrivirent à ſa lettre.
e.
c c.493.c.

ARTICLE CIX.

Euſebe de Doryłée & d'autres demandent juſtice au Concile contre Dioſcore: Il eſt cité, & refuſe de venir.

[SOIT que le delai de cinq jours qu'on avoit pris ne fuſt que pour ce qui regardoit le dogme, ſoit, comme il nous paroiſt plus probable, que nonobſtant cette reſolution, on jugeaſt plus
Conc.t.4.p.459. c.461.b. à propos de terminer promtement l'affaire de Dioſcore,] il eſt certain qu'elle fut terminée le ſamedi 13 d'octobre. d Dioſcore
d p.419.e. eſtoit déja en quelque ſorte condanné des le premier jour par les officiers de l'Empereur. Mais le Concile crut qu'il eſtoit de ſon honneur de luy donner encore quelques jours, [& d'examiner ſa
p.371.e. cauſe avec plus de ſoin.] Les Eveſques s'aſſemblerent pour cela dans l'egliſe de Ste Euphemie, & dans ſon Martyre, comme porte
Eva.l.2.c.3.p. 287.a.b. le grec; [ce qui marque peuteſtre] le lieu ou la chapelle ſeparée où eſtoit le corps de la Sainte, comme on le voit dans Evagre.
Conc.p.371-378. La liſte des Eveſques qui ſe trouverent à cette ſeance, ne ſe monte qu'à 201; [ce qui eſt bien peu. e Mais il ne faut pas s'arreſter v. les notes
ap.p.1174. abſolument à ces liſtes;] & il n'y en avoit aucune en cet endroit 42, 43.
des le VI. ſiecle dans les exemplaires latins; ce qui ſe trouve encore dans les plus anciens manuſcrits. [Je penſe que dans celle que nous avons, il n'y a aucun Eveſque d'Egypte, ni aucun des
t.4.p.391.a.b.c. chefs du faux Concile d'Epheſe.] Il eſt viſible que ces derniers

Digitized by Google

au moins n'aſſiſterent pas à cette ſeance. 'Les Diacres Domnin & Cyriaque eſtoient allez par ordre du Concile chez tous les Eveſques pour les avertir de s'y trouver, & chez Dioſcore meſme. Dioſcore avoit répondu qu'il eſtoit preſt d'y venir, mais qu'on luy avoit donné des gardes qui l'en empeſchoient. 'C'eſtoient "des officiers de [Vincomale] Maiſtre des Offices. 'On le gardoit apparemment depeur qu'il ne s'enfuiſt. p.382.d.e. p.386.b. *Magiſtriani & ſcholares.* Bar.451.§ 77.

'Les officiers de l'Empereur ne ſe trouverent point non plus à la ſeance, [afin ſans doute qu'on n'euſt aucun pretexte de dire, que les Eveſques n'eſtoient pas libres dans le jugement qu'ils rendoient ſur Dioſcore.] 'Il paroiſt que ce fut l'Empereur qui jugea que cela eſtoit plus à propos. [a] Et en effet, "s'agiſſant de crimes canoniques, on jugeoit qu'il ne falloit point que ni les officiers, ni d'autres laïques y fuſſent preſens. Eva.l.2.c.18.p. 314.b. Conc.p.387.c] 418.b. *κανονικῶν ἐξεταζομένων* [a] p.391.c.

[I n leur abſence,] 'les Legats de S. Leon dirent en latin, que le Pape n'ayant pu venir au Concile comme l'Empereur l'en avoit prié, & les ayant envoyé pour y preſider en ſon nom, c'eſtoit à eux à faire examiner ce qui ſe rencontreroit. 'Ainſi Aece ayant dit qu'Euſebe de Dorylée luy avoit mis entre les mains une nouvelle requeſte contre Dioſcore, ils luy ordonnerent de la lire. 'Cette requeſte eſtoit adreſſée au Concile; & Euſebe y parloit encore pour l'intereſt de la foy Catholique, & pour Flavien, auſſibien que pour luy meſme. 'Il y repreſentoit ce qui s'eſtoit paſſé dans la premiere ſeance, & de combien de crimes Dioſcore y avoit eſté convaincu par la lecture du faux Concile d'Epheſe: 'aprés quoy il prioit le Concile de caſſer tout ce qui avoit eſté fait contre luy dans cette aſſemblée, de declarer que cela ne luy pourroit porter aucun prejudice, de le reconnoiſtre comme Eveſque legitime, de confirmer auſſi la veritable doctrine, d'anathematizer le dogme impie de Dioſcore, & de faire ſouffrir à cet Eveſque la juſte punition qu'il meritoit. 'Evagre pretend qu'il demandoit generalement que l'on caſſaſt tout ce qui avoit eſté fait à Epheſe. p.379.b. a.b.c. c. d.e]382. p.382.c. Eva.l.2.c.18.p. 314.c.

'Aprés qu'on eut lu cette lettre, Euſebe demanda que Dioſcore fuſt appellé pour eſtre preſent, [& pour luy répondre.] 'Aece raporta la réponſe que Dioſcore avoit faite à Domnin & à Cyriaque. 'Paſcaſin ayant dit qu'il falloit que quelques Eccleſiaſtiques allaſſent voir s'il n'eſtoit point là autour, les Preſtres Epiphane & Elpide l'allerent chercher, & vinrent dire qu'ils ne l'avoient point trouvé. Conc.p.382.d. d. e]383.a.

'Anatole propoſa donc d'envoyer quelques Eveſques en ſon p.383.a.b.

logis pour l'avertir de venir au Concile,& de l'accuſation d'Euſebe: ce que tout le Concile ayant agreé,on y envoya Conſtantin metropolitain de Boſtres[en Arabie,]Acace d'Ariarathe[en la 2e Armenie,]Attique de Zeles[dans l'Helenopont,]& Himere Lecteur & Notaire. 'Ils avoient un ordre par écrit. [a]La réponſe que Dioſcore leur fit, fut qu'il eſtoit tout preſt d'aller au Concile,ſi les officiers qui le gardoient le vouloient permettre. 'Comme les deputez du Concile deſcendoient avec cette réponſe, ils rencontrerent Eleuſine,'qui commandoit apparemment les gardes donnez à Dioſcore. 'Ils remonterent avec luy,[b]& il dit à Dioſcore qu'il pouvoit aller au Concile. [c]Mais il répondit qu'il avoit ſceu que les officiers de l'Empereur n'eſtoient pas à cette ſeance, & qu'il n'y pouvoit aller s'ils n'y venoient. 'Ce n'eſtoit qu'une défaite,[ou un pretexte qu'il cherchoit pour revenir un jour contre ſa condannation, comme faite par violence & par des laïques. Car les officiers ne luy auroient pas ſans doute eſté favorables.]'Himere eut ſoin d'écrire tout ce qui ſe dit dans cette citation: & ce fut ſur ſon memoire qu'il en fit le raport au Concile. 'C'eſt pourquoi on inſera ce memoire dans les actes.

a c]586. p.386.b. e]387.a. p.386.a.b]Eva.l.2.c.18.p.315.a. b Conc.p.387.a. c a]586.c.d.e. p.387.b. p.383.d. p.387.a.b.

d. [Aprés qu'on eut entendu le raport d'Himere,]'Amphiloque de Side[en Pamphylie,]demanda qu'on differaſt d'un jour ou deux la ſeconde citation de Dioſcore. Mais un autre Eveſque répondit qu'il n'eſtoit pas raiſonnable de demeurer là trois mois pour un ſeul homme qui avoit depeuplé & troublé toute la terre. 'Ainſi on envoya Pergame[metropolitain]d'Antioche en Piſidie, Cecrops de Sebaſtople, Rufin de Samoſates, & Hypace Lecteur & Notaire, avec''un billet, par lequel le Concile l'exhortoit d'obeir à cette ſeconde citation, & de venir ſans differer ſe juſtifier des choſes dont Euſebe le chargeoit. NOTE 46.

e]390.

'Les deputez luy ayant lu cette citation, il pretendit avoir declaré qu'il eſtoit malade: ce que Cecrops luy nia. 'Ainſi laiſſant là ſa maladie,il continua à dire qu'il falloit que les officiers y fuſſent avec Juvenal, Thalaſſe, Euſebe, Baſile, & Euſtathe, puiſque l'accuſation qu'Euſebe de Dorylée formoit, ne les regardoit pas moins que luy; 'qu'il avoit demandé à l'Empereur que ces Eveſques fuſſent preſens au jugement de ſa cauſe avec les officiers. 'Les deputez ne luy voulurent point dire ſi Juvenal & les autres eſtoient au Concile, 'mais ils luy repreſenterent que la requeſte d'Euſebe eſtant contre luy ſeul, & le Concile luy mandant de ſe venir juſtifier, il ne pouvoit y manquer ſans trahir ſa cauſe, & deſobeir aux Canons.

p.390.d.e. p.390.391. p.391.b.c.d. a. p.391.

Digitized by Google

'Hypace eut ſoin auſſi d'écrire ce qui fut dit en cette ſeconde citation, & en fit la lecture au Concile, 'aprés quoy Eufebe pour empeſcher les chicanes, proteſta qu'il ne ſe plaignoit que de Dioſcore, & qu'il n'accuſoit que luy, diſant meſme que les autres ne luy avoient fait aucun tort, [parcequ'ils n'avoient fait que ſuivre l'autorité & la paſſion de Dioſcore.] 'Il preſſa enſuite qu'on citaſt Dioſcore pour la troiſieme [& derniere fois.] 'Mais avant que de le faire, Acce demanda qu'on ecoutaſt quelques Eccleſiaſtiques & laïques d'Alexandrie, qui avoient preſenté des requeſtes contre Dioſcore, & qui ſupplioient avec inſtance qu'on leur fiſt juſtice. p.390.c. p.391.394. p.394.a. a.b.

'C'eſtoient Athanaſe Preſtre, neveu de S. Cyrille, Theodore & Iſquyrion Diacres, & Sophrone laïque. Leurs requeſtes eſtoient preſentées à S. Leon, qu'ils qualifioient Archevеſque œcumenique & Patriarche de Rome, & au Concile œcumenique. [Nous avons marqué *autrepart les crimes horribles dont ils accuſoient Dioſcore, tant ſur la foy que ſur ſon adminiſtration, & meſme pour ſa vie particuliere.] Ils s'engageoient à perſiſter dans leur denonciation, & de la prouver par les principaux miniſtres de Dioſcore. Le Concile fit lire & enregiſtrer ces requeſtes. 'Athanaſe avoit encore preſenté une autre requeſte à l'Empereur. p.394-416.c. V. 5 105. p.394.b.c.

ARTICLE CX.

Dioſcore eſt condanné & depoſé.

'LE Concile reſolut enfin de faire faire la troiſieme citation à Dioſcore, pour le preſſer de venir répondre, non plus à Eufebe ſeul, mais aux quatre accuſateurs qui venoient de ſe declarer contre luy. Le billet du Concile luy fait voir que toutes ſes excuſes eſtoient vaines; que s'il avoit demandé à l'Empereur que Juvenal & les autres fuſſent preſens, l'Empereur le luy avoit refuſé, puiſqu'il laiſſoit au Concile une entiere liberté de decider cette affaire; & qu'ainſi s'il differoit de venir aprés cette derniere citation, on ne pouvoit pas ſe diſpenſer de le traiter ſelon la rigueur des Canons. 'Les Prelats comme diſciples de celui qui veut que tous les hommes ſoient ſauvez, faiſoient citer Dioſcore, non pour avoir lieu de le condanner, mais par un deſir ſincere qu'il vinſt ſe juſtifier de tant d'accuſations que l'on formoit contre luy. L'aimant comme leur frere, ils euſſent voulu le Conc.t.4.p.418. p.835.b.c.

Digitized by Google

pouvoir declarer innocent, & ils euſſent eu bien de la joie de terminer le Concile, ſans donner au demon l'avantage de ſeparer de leur corps aucun de ſes membres.

p.418.d. 'On envoya pour cette troiſieme citation Francion [metropo-
p.80.b. litain] de Philippople [dans la Thrace,] Lucien de Byzie, 'Legat
p.418.d.e. de Cyriaque d'Heraclée en Thrace, '& Jean de Germanicie en Syrie. On leur donna pour Notaire Pallade Diacre de l'Eveſque
p.419.a.b. Patrice, [apparemment de celui de Tyanes.] 'Les deputez s'acquiterent de leur commiſſion, firent lire à Dioſcore la lettre du
p.419.422. Concile, 'le preſſerent extrémement d'y ſatisfaire, [a] & luy repre-
a p.422.c. ſenterent que meſme pour l'honneur de l'Egliſe & de l'epiſcopat, il ne devoit pas ſouffrir qu'on accuſaſt un Eveſque de crimes auſſi grands qu'eſtoient ceux qu'on luy reprochoit, ſans en
p.419.422. faire voir la fauſſeté. 'Mais ils ne purent jamais tirer de luy d'autre réponſe, ſinon qu'il n'avoit rien à ajouter à celles qu'il avoit
p.835.c. déja faites. 'Se voyant convaincu par les reproches de ſa conſcience, il n'eut pas la hardieſſe de ſe venir juſtifier, & aima mieux en refuſant de comparoiſtre, ſe declarer coupable des crimes dont on l'accuſoit.

p.422.c.d. 'Lorſque les deputez eurent fait leur raport au Concile, Paſcaſin demanda aux Peres ce qu'il y avoit à faire aprés cela. Le Concile répondit que Dioſcore témoignant un ſi grand mepris
d.e 423. pour les Canons, eſtoit digne d'en eprouver la ſeverité. 'Paſcaſin repeta pluſieurs fois la meſme demande, & receut autant de fois la meſme réponſe, tantoſt du Concile en corps, tantoſt de divers Eveſques en particulier.

p.423.d. 'Enfin Maxime d'Antioche & d'autres l'ayant aſſuré que tout le Concile eſtoit preſt de ſuivre ce que luy & les autres Legats
d.e. auroient prononcé; 'Paſcaſin, & avec luy Lucence & Boniface, repreſenterent en peu de mots les crimes dont Dioſcore ci-devant Eveſque d'Alexandrie (ce ſont leurs termes) eſtoit convaincu, comme d'avoir receu Eutyche à ſa communion des devant le Concile d'Epheſe, [de quoy neanmoins je ne trouve pas qu'on
p.426.a. euſt parlé;] 'd'avoir eſté cauſe de tous les maux qui eſtoient arrivez, en empeſchant contre ſon ſerment la lecture de la lettre de
b. Saint Leon à Flavien; 'd'avoir prononcé une excommunication
c. contre le Pape, [de quoy on n'avoit pas parlé non plus;] 'd'avoir receu contre les loix des perſonnes depoſées par des Conciles,
b.c. [de quoy je ne voy point non plus qu'on euſt rien dit:] '& d'avoir refuſé de ſe venir juſtifier de pluſieurs autres crimes dont on
a. l'accuſoit, quoiqu'il euſt eſté cité par trois fois. 'Ils ajouterent,

Digitized by Google

que Dioſcore s'eſtant donc condanné luy meſme en violant les Canons en tant de manieres ; le Pape Leon avec Saint Pierre le depouilloit par eux & par le Concile de l'epiſcopat, & le privoit de toutes les dignitez eccleſiaſtiques. 'S. Leon envoya dans les Gaules ce diſcours de ſes Legats, comme la ſentence du Concile. [Il y a quelque choſe de different, & peuteſtre par la ſeule faute des copiſtes.] Leo, ep. 81. p. 603. 604.

ψηφίσασθαι. 'Les Legats aprés avoir dit leur avis, "prierent le Concile d'ordonner ce qui eſtoit conforme aux Canons. 'Anatole de Conſtantinople dit que ſuivant en tout les ſentimens de Rome, il condannoit auſſi Dioſcore, puiſqu'il n'avoit point obeï au Concile aprés avoir eſté cité trois fois. 'Maxime d'Antioche le condanna de meſme, parcequ'il n'avoit pas comparu, '& fut ſuivi en cela par Diogene de Cyzic, 'Romain de Myres [en Lycie,] Cyr d'Anazarbe [en Cilicie,] 'Patrice de Tyanes, Amphiloque de Side en Pamphylie, Epiphane de Perge en la meſme province, 'Oneſiphore d'Icone, Florent de Sardes, 'Critonien d'Aphrodiſiade [en Carie,] '& quelques autres, qui ne fondent ſa depoſition que ſur le refus qu'il avoit fait de comparoiſtre. Conc. p. 426. d. d. e. p. 427. b. p. 428. a. b. c. p. 429. c. d. e. p. 430. b. c. p. 431. e. p. 437. e | 438. a. d. e | 439. c | 440. d | 441. a | 443. d | 445. c. d | 446. b.

[a] Il y en a qui y ajoutent en general les crimes dont il s'eſtoit rendu coupable, [b] comme Julien de Cos, [c] & Pergame d'Antioche en Piſidie. [d] Theodore de Tarſe luy reproche qu'il avoit receu Eutyche à ſa communion. [e] D'autres le condannent parcequ'il avoit condanné S. Flavien, [f] ou parcequ'il avoit ſuivi l'impieté d'Eutyche. [g] C'eſt ſans doute à cauſe du meurtre de Saint Flavien que Sabbas de Palte l'appelle un nouveau Caïn. [h] Julien de Cos & quelques autres avouent que ce n'eſt qu'en pleurant qu'ils retranchent de leur corps l'un de leurs membres. [i] Beaucoup d'Eveſques témoignent qu'ils ſuivent dans cette condannation le jugement du ſaint Siege & d'Anatole. [k] Callinique d'Apamée [en Bithynie] y joint Maxime d'Antioche. [La pluſpart ſe contentent de dire qu'ils condannent Dioſcore pour ſuivre le ſentiment du Concile.] [l] A la fin des ſuffrages il y a, Que tous ont parlé "en ſuivant Anatole de Conſtantinople. [Je ne ſçay ce que cela veut dire.]

[a] p. 439. b | 442. a | 444. d | 446. b.
[b] p. 427. c.
[c] p. 431. c.
[d] p. 427. e.
[e] p. 435. a | 439. d | 442. b.
[f] p. 434. d. e.
[g] p. 439. c.
[h] p. [illegible]27. b | 428. c. d | 433. e | 429. c. d. e.
[i] p. 426. e | 427. b.
[k] p. 428. a. b. d. e | 429. a. b. c | 430. d | 431. a. b. c | 431. c | 435. a. b | 439. c | 440. c | 447. c | 448.
ὑγιῶς. [k] p. 445. d.
[l] p. 448. a. b. &c.

'Aprés que les Eveſques eurent condanné Dioſcore de vive voix, ils le firent encore par écrit, & ſignerent ſa depoſition, comme l'ayant définie avec le Concile. 'Le Preſtre Boniface Legat dit qu'il l'a définie avec l'Egliſe Romaine. 'Juvenal & quelques autres qui ſignent hors de leur rang, diſent qu'ils conſentent à la depoſition de Dioſcore, ſuivant le ſentiment de ceux

p. 448. d. p. 458. d. e | 459. e.

Digitized by Google

qui l'avoient depoſé. [C'eſt qu'ils ne ſignerent ſans doute qu'aprés cette ſeance; ce qu'il faut dire encore apparemment d'une partie, au moins de ceux qui ſignent aprés Juvenal. Toutes ces ſignatures ne ſe montent pas à 300, de quoy je ne ſçay pas la raiſon.] p.836.c. C'eſt ainſi que le loup fut depouillé de l'habit, & de la dignité de paſteur, dont il avoit démenti l'un, & deshonoré l'autre par tant de crimes. p.508.d. Cette action ſi importante ſe fit ſans que l'Empereur ni les officiers en euſſent eu connoiſſance.

p.459.d.e. Le Concile dreſſa enſuite un acte adreſſé à Dioſcore, pour luy ſignifier la ſentence rendue contre luy, à cauſe de l'inſolence avec laquelle il avoit mepriſé les Canons, & ajouté aux autres crimes dont il avoit eſté convaincu, une deſobeïſſance formelle aux p.461.a.b.c. trois citations que le Concile luy avoit envoyé faire. Le dimanche 14 octobre, le Concile aſſemblé encore dans l'egliſe de Ste Euphemie, manda la depoſition de Dioſcore à Carmoſyn Preſtre & œconome d'Alexandrie, à Euthale Archidiacre, & aux autres Eccleſiaſtiques de la meſme ville, qui eſtoient à Calcedoine, leur recommandant de conſerver avec ſoin tout ce qui appartenoit à leur Egliſe, pour en rendre conte à celui qui en ſeroit fait Eveſque par l'ordre de Dieu, & avec le conſentement de l'Empereur.

[On fit ſans doute le pluſtoſt que l'on put une copie des actes p.464.c. du Concile pour Marcien.] Tout le Concile la ſigna, & l'envoya p.463.464. à ce prince, avec une lettre, qui contenoit les raiſons pour leſp.413.416. quelles on avoit eſté obligé de depoſer Dioſcore. C'eſt preſque mot à mot l'avis ou la ſentence que les Legats du Pape avoient p.464. prononcée. Le Concile prioit l'Empereur d'agréer cette depoſip.463. tion, & le remercioit du ſoin qu'il prenoit de remedier aux maux p.464-466. de l'Egliſe. Il écrivit ſur le meſme ſujet une lettre pleine d'eloges à Pulquerie, comme à celle à qui l'Egliſe devoit tous les avantages, & toutes les proſperitez dont Dieu la combloit alors. p.465.a. Ces deux lettres peuvent bien n'avoir eſté écrites qu'aprés la ſeance du 17 octobre, où Juvenal & les autres obtinrent leur grace.

p.461.d.e. Dioſcore auſſi turbulent aprés ſa depoſition qu'auparavant, faiſoit courir le bruit qu'il ſeroit rétabli dans ſa dignité. Le Concile crut qu'il falloit étoufer ce bruit, & fit afficher un acte adreſſé aux Fideles de Conſtantinople & de Calcedoine, par lequel il declaroit que la depoſition de Dioſcore eſtoit une choſe entierement irrevocable. Dioſcore fut ensuite relegué à Gan- Eva.l.2.c.3.p. 295.b. V. ſ 153] note 62. gres en Paphlagonie, où il mourut l'an 454.

ARTICLE CXI.

Digitized by Google

ARTICLE CXI.

La lettre de S. Leon à Flavien eſt approuvée ſolennellement par tout le Concile : Juvenal & les quatre autres obtiennent leur grace.

'LA quatrieme ſeance du Concile ſe tint le[mécredi] 17 d'octobre dans l'egliſe de Sainte Euphemie.[a] Les officiers ſe trouverent à cette ſeance ,[b] & les ſaints Evangiles y furent placez au milieu par ordre des Peres.[c] Les officiers firent lire d'abord la concluſion de la ſeconde ſeance , où ils avoient donné cinq jours aux Eveſques pour examiner la deciſion qu'ils ſouhaitoient fort qu'on fiſt ſur le dogme.[Comme ces cinq jours eſtoient paſſez ,] 'ils prierent les Evéſques de dire ce qu'ils avoient conclu ſur cela. Mais Paſcaſin prenant la parole pour les autres Legats , declara que puiſque le Concile de Nicée avoit fait un ſymbole confirmé par les Peres de Conſtantinople , & embraſſé par le premier Concile d'Epheſe ; & puiſque S. Leon avoit ſuffiſamment éclairci dans ſa lettre à Flavien , ce qui regardoit les hereſies de Neſtorius & d'Eutyche ; le Concile embraſſoit cette foy, & ne vouloit ni en retrancher , ni y ajouter quoy que ce fuſt.

'Tout le Concile en corps appuya ce ſentiment : [De ſorte que les officiers voyant que les Eveſques perſiſtoient dans l'oppoſition qu'ils avoient témoignée le 10 d'octobre pour faire aucune nouvelle deciſion ſur la foy ;] 'ils ſe contenterent de demander ſi l'on jugeoit la lettre de Saint Leon conforme aux ſymboles de Nicée & de Conſtantinople. 'Anatole parla le premier, les Legats enſuite ; '& aprés eux plus de 150 Eveſques en particulier.[d] Et tous les autres enſemble declarerent qu'ils recevoient & qu'ils approuvoient la lettre de Saint Leon, comme conforme aux decrets de Nicée , de Conſtantinople , & d'Epheſe , & aux lettres de Saint Cyrille. Preſque tous dirent qu'ils l'avoient déja ſignée. C'eſtoit apparemment avant le Concile , 'hors les Eveſques d'Illyrie & de Paleſtine qui l'avoient ſignée enſuite de la ſeconde ſeance.

[Il ne ſe pouvoit rien de plus glorieux pour S. Leon , qu'une approbation ſi authentique & ſi generale de ſa lettre.] 'Ce jugement de tout le monde Chrétien luy fut une aſſurance entiere que ce qu'avoit fait le Siege apoſtolique venoit de l'Eſprit de Dieu. Il eut ſujet de ſe conſoler du mepris que l'on avoit fait de

Conc. t. 4. p. 465. c.
a c.d.
b p. 468. c.
p. 472. b.
c p. 469. d.
e [472. a b.
b.
c.
c.d.
p. 473-508.
d p. 408. b. c.
p. 485-495.
Leo, ep. 93. c. 1. p. 624.

Digitized by Google

luy & de ſa lettre dans le faux Concile d'Epheſe, & des travaux qu'il avoit endurez pour maintenir la foy de l'Egliſe : Et il admira depuis l'ordre de la providence divine, qui avoit permis que l'on doutaſt de ſes deciſions[& à Epheſe & à Calcedoine meſme,]afin qu'on fuſt aſſuré que c'eſtoit l'autorité de la verité qui les avoit fait approuver enſuite, & non la déference & le reſpect qu'on devoit au premier Siege, ni aucune autre conſideration humaine.

Conc.p.508.c. 'Aprés que la lettre de S. Leon eut ainſi eſté receue de tout le monde, tous les Eveſques demanderent d'une commune voix qu'on leur rendiſt leurs Peres, c'eſt à dire les cinq Eveſques'Juvenal, Thalaſſe, Euſebe d'Ancyre, Baſile de Seleucie, & Euſtathe de Beryte.[On peut dire que Juvenal au moins meritoit bien d'eſtre depoſé, ayant eu une tres grande part à tout ce que Dioſcore avoit fait à Epheſe : Et on ne voit pas meſme qu'il ſe ſoit jamais humilié à reconnoiſtre ſes fautes,& à en demander pardon,
p.509.a. comme les autres avoient fait.]'Il avoit ſeulement ſigné la lettre de S. Leon : ce que les quatre autres avoient fait auſſi :[Mais on
Liber.c.13.p.89. crût qu'il ſuffiſoit d'avoir depoſé Dioſcore,]'& qu'il ne falloit pas aller plus loin, depeur de cauſer un ſchiſme encore plus grand que celui qu'on venoit d'éteindre.

Conc.t.4.p.370. 371. 'Des la ſeconde ſeance une partie des Eveſques ayant demandé la grace des cinq, les autres ne s'y eſtoient point oppoſez.[a]Les Legats du Pape en prononçant contre Dioſcore, avoient excuſé generalement tous les autres Eveſques du faux Concile d'Epheſe, comme ayant moins agi de leur gré,[que forcez par la violence de Dioſcore.]C'eſt pourquoi, dirent-ils, le Siege apoſtoli- «
a p.423.426. que leur a pardonné, & les a receus dans ſa communion, comme « unis avec luy par la meſme foy : D'où vient que nous voyons « qu'ils ſuivent le ſaint Archeveſque Leon,& le ſaint Concile œcu- «
Leo,ep.81.p. 603. menique.'S. Leon ſemble pretendre que ces paroles des Legats « les avoient déja effectivement rétablis.

Conc.p.508.c. 'Tous les Eveſques s'eſtant donc declarez pour leur abſolution dans cette ſeance, & ayant aſſuré que ces cinq ſuivoient la
d. meſme foy que le Concile & que Saint Leon;'les officiers dirent qu'ils en avoient demandé le ſentiment de l'Empereur, & qu'ils attendoient ſa réponſe.[Ils venoient apparemment de luy man-
d. der le deſir du Concile.]'Ils proteſterent cependant que comme c'eſtoient les Eveſques qui condannoient Dioſcore, qui rapelloient les autres, & qui decidoient toutes choſes,[puiſque l'Empereur les en laiſſoit les maiſtres ;]ce ſeroient eux auſſi qui en répondroient devant Dieu.

Digitized by Google

'On fut quelques heures à attendre la réponſe de l'Empereur, e. [& on ne marque point ce qui ſe fit durant ce temps là.] Enfin on receut cette réponſe, qui remettoit aux Peres à examiner comment il falloit agir à l'égard de ces cinq Eveſques. 'Sur cela les e|509.a. officiers exhorterent le Concile à examiner beaucoup ce qu'il y avoit à faire. 'Mais ſans deliberer davantage, Anatole demanda p.509.a. qu'on fiſt entrer Juvenal & les autres : & tout le Concile ſe joignit à luy. Les officiers les firent donc entrer. On les fit aſſeoir, '& a.b. en meſme temps tout le Concile s'écria, Que Dieu ſeul avoit fait cette œuvre, Qu'enfin l'union eſtoit parfaite, Que la paix des Egliſes eſtoit conſommée. S. Leon témoigna depuis beaucoup de joie de ce que tant de troubles avoient eſté appaiſez, & les ennemis de l'Egliſe vaincus, ſans qu'on euſt perdu qui que ce fuſt, hors Dioſcore.

ARTICLE CXII.

Requeſte de treize Eveſques d'Egypte à Marcien : Le Concile les diſpenſe de ſigner pour lors la lettre de Saint Leon.

'APRES qu'une affaire ſi importante eut eſté achevée, les Conc.p.509.b.c. officiers parlerent d'une requeſte que treize Eveſques d. d'Egypte avoient preſentée la veille à l'Empereur. 'Ils adreſſoient cette requeſte à Valentinien & à Marcien [ſelon la coutume.] 'Ils y pretendoient faire une expoſition de leur croyance, b. '& proteſtoient tenir la meſme foy qu'ils avoient receue de Saint c. &c. Marc, de S. Pierre d'Alexandrie, "& du Concile de Nicée. 'Ils p.511.a. anathematizoient quelques heretiques, ſans parler d'Eutyche, ni meſme d'Apollinaire. 'Ils rejettoient ſeulement ceux qui diſoient que la chair de J. C. vient du ciel, & non de la Sainte a. Vierge, "& qu'elle n'eſt pas ſemblable à la chair des autres hommes, hors le peché. 'Ils parloient au nom de tous les Eveſques p.509.c. d'Egypte. [Et neanmoins leur requeſte n'eſtoit pas meſme ſignée] 'des quatre de cette province qui s'eſtoient declarez pour p.180.b.c. la verité, quoiqu'ils fuſſent alors à Calcedoine.

'Marcien renvoya cette requeſte au Concile, auquel les offi- p.509.b.c. ciers en ayant parlé le lendemain dans cette quatrieme ſeance, on y fit entrer ces Eveſques, & on y lut leur requeſte. 'On remar- p.511.c.d. qua auſſitoſt qu'ils ne condannoient point Eutyche, ni l'erreur d'une ſeule nature, ce qui fit dire qu'ils eſtoient des impoſteurs. On les preſſa de condamner l'un & l'autre, & de ſigner la lettre

Digitized by Google

p.512.513. de S. Leon, comme tous les autres avoient fait. Ils répondirent à cela qu'ils eſtoient obligez d'attendre qu'ils euſſent un Patriarche, ſans lequel il n'eſtoit point permis aux Eveſques d'Egypte, meſme ſelon le Concile de Nicée, de faire quoy que ce fuſt;

p.516.517.a. Qu'Anatole pouvoit dire ſi ce n'eſtoit pas là l'ordre de l'Egypte;

p.516. Que s'ils violoient cet ordre, les autres Eveſques ne les ſouffriroient jamais dans le pays, qu'on leur oſteroit meſme la vie.

Lup.can.t.1.p. 938. Il eſt certain que les Eveſques d'Egypte vivoient dans une grande dependance de leur Patriarche. a Et on pretend que ceux qui eſtoient de la metropole de Rome, en avoient une pareille à l'égard du Pape. [Mais quelque reſpect qu'on doive aux premiers Eveſques, les autres doivent toujours ſe ſouvenir qu'ils ſont Eveſques, & qu'ils tiennent leur autorité de J. C. & de l'Egliſe, & non de ceux qui les ont ordonnez. Le Concile de Nicée n'autoriſe en aucune maniere cet aviliſſement de l'epiſcopat.]

a p.938.939.

Conc.p.513.a. C'eſt pourquoi lorſque les Eveſques d'Egypte en allegguerent l'autorité, Euſebe de Dorylée dit [avec ſon zele ordinaire,] que c'eſtoient des menteurs.

p.513.516. Tout le reſte du Concile ſe moqua auſſi de leurs raiſons, & dit qu'il n'eſtoit pas raiſonnable qu'ils preferaſſent les coutumes pretendues du pays à l'autorité d'un Concile œcumenique; Qu'il eſtoit bien étrange que des Eveſques, & agez comme ils eſtoient, attendiſſent qu'ils euſſent un Patriarche pour ſavoir ce qu'ils devoient croire; Qu'ils n'eſtoient guere en état d'en ordonner un, s'ils ignoroient, ou s'ils combatoient la foy de l'Egliſe.

p.513.c. Ils conſentirent enfin, nonobſtant leur coutume pretendue, à prononcer anatheme contre Eutyche & contre ceux qui ſuivoient ſes ſentimens. Mais jamais on ne les put faire reſoudre à ſigner la depoſition de Dioſcore & la lettre de S. Leon, quoique tout le Concile s'écriaſt que c'eſtoient des heretiques, & qu'il

p.514.b. les falloit ſeparer de la communion. Ils ſe jetterent par terre en

d. demandant qu'on euſt pitié d'eux, Que le Concile leur ordon-

p.517.a naſt s'il vouloit un Archeveſque, ou qu'ils attendroient, ſans ſortir de Calcedoine, qu'on en euſt ordonné un [à Alexandrie;]

a.514.e. Qu'ils ne refuſoient point d'obeïr au Concile, mais que de les contraindre de violer la coutume de leur pays, c'eſtoit leur oſter

p.517.b.c. la vie. Enfin les officiers intercederent pour eux, dans la croyance qu'ils ſouhaitoient de pouvoir faire ce que demandoit le Concile; & obtinrent qu'on leur permettroit d'attendre à Conſtantinople qu'il y euſt un Eveſque à Alexandrie, pourvu qu'ils donnaſſent caution, ou qu'ils fiſſent ſerment de ne point ſortir de la ville.

Digitized by Google

'Liberat ſemble croire que c'eſtoient des fourbes. [Et veritablement je ne voy pas qu'on puiſſe raporter à d'autres] ce que dit S. Eulogе d'Alexandrie, Que les Egyptiens eſtant revenus du Concile, remplirent toute la terre de trouble, en publiant contre la verité, que ce Concile avoit rejetté Saint Cyrille, & receu Neſtorius. [Ils ne retournerent en Egypte, comme ils l'avoient promis, qu'aprés que S. Protere eut eſté ordonné à la place de Dioſcore.] 'Car on marque que ce Saint fut ordonné par les quatre Eveſques qui avoient abandonné Dioſcore des le commencement du Concile. Liber.c.13.p.89. Phot.c.230.p. 877. Liber.c.14.p.97.

ARTICLE CXIII.

Requeſtes inſolentes de quelques Abbez Eutychiens: Ils ſont condannez s'ils ne ſe ſoumettent dans un mois au Concile.

V. 5100. [NOUS avons parlé" ci-deſſus de Caroſe, Dorothée, & Maxime Abbez à Conſtantinople, & de quelques autres Preſtres ou moines Eutychiens qui avoient refuſé de ſigner la lettre de S. Leon, s'eſtoient ſeparez de l'Egliſe, & avoient preſenté une requeſte à Marcien, pour demander qu'on ne les inquietaſt point juſqu'à la tenue du Concile, auquel ils promirent de ſe ſoumettre.] 'Le Concile les ayant mandez dans quelqu'une des ſeances precedentes, ils répondirent que l'Empereur avoit défendu à Caroſe de venir au Concile, à moins qu'il n'y fuſt preſent luy meſme; & que comme Caroſe eſtoit leur chef, ils n'y pouvoient venir ſans luy. 'Ils s'adreſſerent pour cela à Marcien, pretendant qu'il avoit promis de les juger luy meſme. 'Mais il leur ordonna à eux & à Caroſe de ſe ſoumettre au Concile; 'Qu'il n'euſt pas donné la peine à tant d'Eveſques de venir de ſi loin, s'il euſt voulu juger luy meſme leur affaire, [& les autres de cette nature;] Que toutes les reſolutions que le Concile auroit priſes, & qu'il luy auroit fait ſavoir par écrit, il les embraſſeroit, & les prendroit pour les regles de ſa foy & de ſa conduite. 'Ainſi les moines ſe preſenterent en la ſeance du 17 d'octobre. Conc.t.4.p.526. c. p.535.c.d. d|526.a. p.535.e. p.512.b.c|Eva.l. 2.c.18.p.325.d| Liber.c.13.p.92. Conc.p.517.d.

'Avant que de les faire entrer, on appella Fauſte, Martin, Marcel, & pluſieurs autres Abbez Catholiques de Conſtantinople. On les fit aſſeoir; [car] ils eſtoient Preſtres; & on leur demanda qui eſtoient ceux qui avoient preſenté cette requeſte. 'Ils aſſurerent que de 18 qui prenoient la qualité d'Abbez, il n'y en avoit que trois" qui le fuſſent effectivement, Caroſe, Dorothee, & Ma- e|512.a. &c.

Digitized by Google

p.522.b.c. d. xime qui eſtoit le maiſtre d'Eutyche. On fit enſuite entrer Caroſe & toute ſa compagnie, parmi leſquels Anatole ayant remarqué deux Preſtres qu'il avoit depoſez comme heretiques, nommez Calopode & Geronce; il leur envoya dire par Aece ſon Archidiacre, de ſortir, & qu'il ne leur eſtoit pas permis de ſe preſenter au Concile. [Il n'eſt point dit s'ils ſortirent.]

e. p.523.e. Barſumas qui s'eſtoit rendu ſi celebre dans le faux Concile d'Epheſe, eſtoit entré avec les autres, quoiqu'il ne fuſt point nommé dans la requeſte de Caroſe. On s'eleva auſſitoſt contre p.526.a. luy, & on cria que c'eſtoit le meurtrier de Saint Flavien, qu'il le falloit chaſſer, & l'envoyer en exil, ou l'expoſer aux beſtes dans l'amphitheatre.

p.523. Les officiers ſans s'arreſter à cela, aprés avoir fait lire la requeſte de ces moines à l'Empereur, firent lire encore un autre p.526.a.b. papier qu'ils preſentoient. C'eſtoit une requeſte adreſſée *Au ſaint Concile aſſemblé en ce lieu*, où ils demandoient d'abord que c. d. toutes choſes ſe fiſſent dans l'ordre, & que le tres ſaint Archeveſque Dioſcore fuſt preſent au Concile, avec les Eveſques [venus d'Egypte] avec luy. Cette inſolence excita contre eux l'indi- d.e. e] 527.e. gnation de tout le Concile, & on ne vouloit pas laiſſer lire le reſte de leur requeſte, ſi les officiers ne l'euſſent emporté ſur le zele p.527.a.b. des Eveſques. Ce n'eſtoit qu'une ſuite de la meſme inſolence: Car ils ſoutenoient qu'on avoit eu grand tort de depoſer Dioſcore; Qu'il falloit le rappeller ſi on vouloit empeſcher les ſchiſmes & les ſcandales, & que ſi on ne le faiſoit pas, ils ſecoueroient leurs vétemens, & ſe ſepareroient de la communion du Concile.

c. d. e. La réponſe qu'on leur fit à cela, fut que 5e Canon d'Antioche, qui fut lu alors & confirmé par le Concile, ordonnoit que les Eccleſiaſtiques qui ſe ſeparoient de la communion de leur Eveſque, fuſſent degradez ſans pouvoir jamais eſtre rétablis, & punis comme ſeditieux par la puiſſance ſeculiere. [Autant que ce Canon eſtoit injuſte dans ceux qui l'avoient fait pour perſecuter les Catholiques d'Antioche qui ne ſe vouloient pas ſoumettre à des Eveſques Ariens, autant eſtoit-il juſte dans l'application que le Concile en faiſoit à des Eutychiens obſtinez.]

c. Les officiers leur parlerent avec plus de douceur, & leur demanderent s'ils vouloient ſe ſoumettre aux ordonnances du p.534.c. Concile, comme ils s'y eſtoient engagez. [a] Mais ils répondirent a p.530.a.b. qu'ils ſuivoient le Concile de Nicée, & qu'ils n'avoient rien à y b. ajouter. Barſumas répondit la meſme choſe en ſyriaque. [b] Aece b c.d.e. les preſſa de la part du Concile de dire s'ils condamnoient Eury-

Digitized by Google

che : A quoy ils répondirent que l'Evangile nous défend de juger. 'Ils ſoutinrent meſme aſſez ouvertement qu'Eutyche avoit eſté condanné ſur des calomnies, & qu'il eſtoit Orthodoxe. 'Ils ajouterent ſeulement, qu'ils croyoient en J.C. incarné de la Sainte Vierge. p.534.a. b.

[On ne les preſſa pas davantage ſur Eutyche.] 'Mais tout le Concile leur demanda s'ils vouloient ſigner la lettre de S. Leon: à quoy ils répondirent nettement qu'ils n'en feroient rien. 'Les officiers leur reprocherent qu'ils manquoient à la parole qu'ils avoient donnée de ſe ſoumettre au Concile, '& neanmoins ils leur offrirent de leur obtenir des Eveſques deux ou trois jours de delai, pour penſer à ce qu'ils avoient à faire. 'Ils répondirent qu'ils n'avoient que faire de delai, & que le Concile pouvoit ordonner deſlors tout ce qu'il voudroit; 'qu'on les pouvoit bannir, "qu'on les pouvoit depoſer, "mais qu'on ne les pouvoit pas faire changer. c. c. d.e. e. p.530.531. &c.

'Les officiers terminerent la ſeance, en diſant que le Concile decideroit cette affaire. 'Le Concile ne voulut pas neanmoins le faire ſans avoir ſceu la volonté de l'Empereur. 'Car les moines pretendoient qu'il les vouloit juger luy meſme. 'C'eſt pourquoi les Peres & les officiers luy deputerent Alexandre Preſtre & Viſiteur [ou Coreveſque.] 'Mais l'Empereur luy dit la réponſe qu'il avoit déja faite aux moines pour les obliger de ſe ſoumettre au Concile; & le chargea luy & un Decurion [ou officier de ville] nommé Jean, de la leur faire, [de nouveau, & d'en aſſurer le Concile. p.534.c. p.535.b. c. b c. c.

NOTE 47. ἐν τῷ κοιμητηρίῳ. 'Les officiers "& les Eveſques s'eſtant donc aſſemblez, "le [ſamedi] 20 d'octobre "dans la chapelle de Sainte Euphemie, [b] & Alexandre y ayant raporté la réponſe de Marcien, 'on lut [de nouveau] la requeſte que Caroſe & les autres moines avoient preſentée à ce prince, 'ou peuteſtre une nouvelle requeſte, où ils demandoient que Marcien ordonnaſt que Dioſcore ſeroit preſent au Concile. p.539.b.c. [a] p.535.a. [b] b.c.d.e. c. p.538.a.

'Aece fit remarquer l'inſolence avec laquelle ils demandoient la preſence de Dioſcore, & lut les Canons d'Antioche qui ordonnoient une depoſition abſolue, & ſans aucune eſperance de rétabliſſement, contre ceux qui font les fonctions eccleſiaſtiques "ou en ſe ſeparant de leur Eveſque, ou aprés avoir eſté depoſez par luy. 'Et aprés cette lecture le Concile ordonna un mois de temps, juſqu'au 15 de novembre, à Caroſe & aux autres pour ſe reſoudre à obeir au Concile: 'Qu'au bout de ce temps, des Ec- a.b.c.d. &c. e. p.539.a.b.

Digitized by Google

cleſiaſtiques iroient ſavoir s'ils ſe vouloient ſoumettre ; ou s'ils le refuſoient, leur declarer qu'ils eſtoient privez eux & leurs moines de toutes les fonctions & de toutes les dignitez eccleſiaſtiques, de la conduite de leurs monaſteres, & de toute communion [avec l'Egliſe ;] Qu'on demanderoit le ſecours de l'autorité ſeculiere pour executer cet ordre ; & que ceux qui s'en ſeroient enfuis [avant la fin du terme,] y ſeroient compris comme les autres. [Nonobſtant cette reſolution, "Caroſe & Dorothée demeurerent encore longtemps à Conſtantinople ; perſiſtant dans leur hereſie, & y attirant meſme les autres. V. 5 Leo.

Eva.l.2.c.5.p. 196.a.b. 'Evagre dit que divers moines [qui eſtoient apparemment de la Paleſtine,] & particulierement Theodoſe qui fit peu aprés tant de bruit à Jeruſalem, cauſerent du trouble dans le Concile, & refuſerent d'en ſuivre les ſentimens. [Je penſe qu'ils pouvoient eſtre joints à Caroſe.]

ARTICLE CXIV.

Beryte erigée en metropole honoraire : Euſtathe qui en eſtoit Eveſque, s'attribue juriſdiction ſur les villes voiſines, & eſt ſoutenu par Anatole.

Conc.t.4.p.539.a. 'LE meſme jour "20 d'octobre, le Concile jugea l'affaire de Photius de Tyr, & d'Euſtathe de Beryte, [importante en elle meſme, & plus importante encore pour ſes conſequences.] Notes 48.

p.542.b. 'L'Egliſe de Tyr eſtoit de tout temps la metropole de la premiere Phenicie. [Euſtathe de Beryte dans la meſme province, qu'on voit avoir eu beaucoup de credit durant le regne de Dioſcore & des Eutychiens,] & qui avoit ce ſemble fait baſtir une nouvelle egliſe dans ſa ville, & une nouvelle maiſon epiſcopale,

p.638.e|Lup.can. t.1.p.648.951. 'obtint par le moyen de quelques perſonnes qui le favoriſoient,

Conc.p.542.b.c. une loy de Theodoſe II, '& les expeditions neceſſaires des grands

Cod.J.lib.1.tit.21.p. 547. officiers, pour eriger Beryte en metropole. 'Nous avons encore

a Lup.p.951. cette loy, qui egale Beryte en dignité à celle de Tyr, [a]mais ne parle point de diviſer la province ; ce qui fait juger que l'intention meſme de Theodoſe n'eſtoit point de luy attribuer aucune juriſdiction, mais le ſimple titre de metropole honoraire.

[Cette loy n'eſt point datée. On croit qu'elle eſt poſterieure

Conc.p.627.e|658.c. au jugement d'Ibas rendu au commencement de 449,] 'parce-

p.627.c. qu'Euſtathe y cede toujours à Photius le premier rang, ſoit à Be-

p.117.b|148.c|318.c|319.d. ryte, ſoit à Tyr, '& Photius ſe qualifiant Eveſque de la metropole de Tyr, Euſtathe ſe contente d'appeller Beryte *la belle ville*. 'Dans le

le faux Concile d'Epheſe [tenu auſſitoſt aprés,] il eſt nommé parmi les metropolitains, [mais ſans ſe qualifier metropolitain, comme quelques autres. Ainſi il peut bien n'avoir pris ce rang que parce-que Theodoſe l'avoit établi comme l'un des chefs de cette aſſemblée. Il eſt vray que cette commiſſion convenoit peu à un ſimple Eveſque : mais Chryſaphe & Dioſcore ne ſe mettoient pas tant en peine des regles de l'Egliſe.] 'Auſſi il y en a qui croient que ce fut aprés ce faux Concile qu'on ſatisfit ſa vanité, en luy accordant le vain titre de metropolitain, comme la recompenſe du zele qu'il y avoit témoigné pour Dioſcore & pour Eutyche : [& cette conjecture eſt au moins mieux fondée] 'que ce qu'a cru le meſme auteur, qu'il l'avoit obtenu du temps qu'Irenée eſtoit Eveſque de Tyr avant Photius, & mal venu à la Cour. Lup.p.950. ep.p.95.96.

[Mais ne ſe contentant pas du ſimple titre de metropolitain,] 'il vouloit en avoir la juriſdiction ſur quelques villes de la dependance de Tyr. 'En effet Anatole ayant eſté fait Eveſque de Conſtantinople [ſur la fin de 449,] & ayant fait enſuite Maxime Eveſque d'Antioche, 'les Eveſques qui ſe trouvoient à Conſtantinople, firent un decret par lequel ils demembrerent de la metropole de Tyr, & ajugerent à celle de Beryte les Egliſes de Byblos, Tripoli, Antarade, & trois autres : & Anatole ſigna ce decret [avec les autres Eveſques.] 'Maxime d'Antioche qui eſtoit alors à Conſtantinople, ne ſe trouva pas neanmoins à cette aſſemblée, [où l'on traitoit une choſe ſi importante, à laquelle il devoit prendre part plus que perſonne :] 'Mais comme on luy eut apporté le decret ſigné par Anatole, il le ſigna auſſi [ſans autre façon. C'eſt ainſi qu'on traitoit alors les affaires les plus importantes à la diſcipline & à la paix de l'Egliſe. Conc.p.542.c. p.546.a.b. p.543.546. p.546.b. a.b.

Photius qui ignoroit ce decret, ou ne croyoit pas y devoir avoir égard,] 'ordonna un Eveſque ſelon l'ancien droit de ſon Egliſe [dans une des villes qu'Euſtathe vouloit uſurper.] 'Mais Anatole avec ſon Concile luy envoya ſignifier qu'il eſtoit ſeparé de la communion [de l'Egliſe.] Anatole fut obligé depuis d'avouer une conduite ſi deraiſonnable. Mais il pretendit ſe juſtifier, en diſant ſans rien ſpecifier, que Photius avoit fait certaines choſes contre l'ordre. 'Photius demeura ainſi "environ quatre mois ſeparé de la communion [d'Anatole.] Il ne laiſſa pas neanmoins d'ordonner encore deux Eveſques [malgré les pretentions d'Euſtathe :] 'mais Euſtathe les depoſa, les reduiſit au rang des Preſtres, '& en ordonna d'autres [en leur place.] d. d.e. 122 jours. d. d.e. p.547.d.e.

'Enfin on ſignifia à Photius un decret d'un ſynode, qui le me- p.542.e.

Digitized by Google

naçoit de le depoſer s'il ne ſignoit ce decret meſme, [qu'Anatole luy envoyoit ſans doute pour autoriſer toutes les pretentions
c.d. d'Euſtathe. Comme c'eſtoit alors le regne de la laſcheté,] Photius eut peur quand il ſe vit menacé de la depoſition, & ſigna le decret, ajoutant neanmoins qu'il le faiſoit parcequ'on le luy commandoit. Il crut que cette maniere de ſigner luy donneroit lieu de revenir un jour contre ſa ſignature; s'eſtant perſuadé que les choſes qui ſe font par contrainte nous lient auſſi peu devant Dieu que devant les hommes.

ARTICLE CXV.

Le Concile de Calcedoine examine l'affaire de Beryte; condamne Euſtathe.

Conc.t.4.p.543. a. a p.541.d. 'LORSQUE Marcien eut aſſemblé le Concile de Calcedoine, [a]Photius preſenta une requeſte à ce prince, eſtant perſuadé, dit-il, par l'experience de tout le monde, que les ſollicitations les plus puiſſantes ne pouvoient rien ſous ce regne contre la juſtice, & qu'on n'obtenoit rien de luy au prejudice de
c. l'ordre ancien. 'Il le pria par cette requeſte de conſerver ſon Egliſe dans ſes anciens droits, de caſſer tout ce qu'Euſtathe avoit obtenu contre elle, de declarer nul le conſentement que quel-
p.543.a.b. ques Eveſques, & luy meſme y avoient donné, 'n'eſtant pas juſte que la foibleſſe des Prelats faſſe perdre aux Egliſes leurs droits
a. ſacrez, '& d'envoyer pour cela les ordres neceſſaires tant au Prefet du Pretoire, au General d'Orient, & au Maiſtre des Offices,
p.539.c.c. qu'au Concile de Calcedoine. 'Marcien ordonna que cette affaire & les autres de meſme nature ſeroient examinées & reglées par le Concile en preſence de ſes officiers.

c. 'Ce fut donc ſur cela que Photius vint demander juſtice en la
d.e. ſeance du 20 d'octobre. 'Euſtathe qui ſavoit bien que cela le regardoit, demanda qu'on differaſt cette affaire juſqu'à ce qu'on euſt ſigné la définition de foy, [dont nous parlerons bientoſt:] & témoigna neanmoins que ſi on le jugeoit plus à propos, il eſtoit preſt de répondre ſans differer. Les officiers voulurent qu'on
p.542.543. examinaſt cette affaire. 'Ainſi on lut la requeſte de Photius.

p.543. 'Euſtathe luy demanda d'abord ſi c'eſtoit par les Canons de l'Egliſe qu'il vouloit agir, ou par les loix imperiales. Photius dit qu'il demandoit l'execution des Canons. Les officiers declarerent que Marcien meſme vouloit qu'ils ſerviſſent de regle dans

Digitized by Google

les affaires des Eveſques, ſans qu'on euſt égard aux reſcrits de la Cour: Et le Concile proteſta que les reſcrits ne pouvoient rien contre les Canons, & que c'eſtoit un violement viſible des Canons, qu'un Eveſque uſurpaſt les droits qui appartiennent d'antiquité à un autre Eveſque. 'Euſtathe vit bien qu'il eſtoit trop p.543.d. foible pour ſe défendre par cette voie. Il avoua aſſez nettement que Photius avoit raiſon de ſe plaindre. 'Et la ſeule grace qu'il d.546.b.c. demanda, fut qu'on fuſt perſuadé qu'il n'avoit pas ſollicité ce qui avoit eſté fait en ſa faveur. Il le demanda pluſieurs fois, [mais jamais perſonne ne luy répondit qu'on l'en croyoit.

Ainſi l'affaire ne fut pas difficile à vider. On convenoit que les pretentions d'Euſtathe eſtoient une innovation faite au prejudice des anciens droits de l'Egliſe de Tyr.] 'Et le 4e Canon de p.547.d.e.550.a. Nicée qu'on produiſit, montroit aſſez que chaque province ne devoit avoir qu'un metropolitain. 'Ainſi il fut arreſté que l'Eveſque de Tyr auroit ſeul le droit d'ordonner tous les Eveſques de la premiere Phenicie; Que celui de Beryte nonobſtant la loy de Theodoſe, ne pourroit rien pretendre audeſſus des autres Eveſques de la province, '& que les Eveſques depoſez par luy, ſeroient c.d. rétablis dans leur dignité, & meſme dans leurs ſieges, comme ordonnez legitimement par le metropolitain. 'Ce dernier point p.550.551. fut decidé plus ſolennellement que les deux autres. Les Legats du Pape, Juvenal, Thalaſſe, & les autres principaux Eveſques opinerent en particulier; & dirent la pluſpart que c'eſtoit une choſe inſoutenable, & meſme un ſacrilege, de reduire un Eveſque au rang des Preſtres; ceux qui n'eſtoient pas dignes d'eſtre Eveſques, ne l'eſtant pas auſſi d'eſtre Preſtres. [Neanmoins le Concile de Nicée fait voir qu'il y a des occaſions où cela peut eſtre legitime. On ne parla point des Eveſques ordonnez par Euſtathe.]

'Cecrops de Sebaſtople témoigna ſouhaiter qu'il y euſt un re- p.551.c.d. glement general pour faire obſerver partout l'ordre des Canons, ſans avoir égard aux reſcrits que l'on obtenoit des Empereurs, 'puiſque ces reſcrits renverſoient ce que les Peres avoient p.550.a. établi dans la vue de Dieu, & par le mouvement de ſon Eſprit; 'Que c'eſtoit le moyen de maintenir la foy, & de conſerver le p.551.d. repos dans les Egliſes. Tout le Concile ſe joignit à Cecrops, & pria les officiers "de leur faire accorder ce reglement. 'Ils y con- d.e. ſentirent, & promirent meſme [au nom de l'Empereur,] que ce que le Concile demandoit, ſeroit executé partout. [On ne marque pas neanmoins que Marcien ait fait aucune loy pour confirmer leur promeſſe.]

μεῖ ἐμὲν γίνεσθαι.

Digitized by Google

p.762.b.c. 'Le Concile fit ſur cela ſon douzieme Canon, où l'on voit qu'il ne pretendoit pas toucher aux nouvelles metropoles erigées dans les provinces diviſées en deux en conſequence des loix des Empereurs, lorſqu'elles eſtoient déja établies par l'uſage, [comme celle de Tyanes & beaucoup d'autres.]' Il vouloit bien auſſi ſoutfrir qu'on donnaſt à des villes le titre de metropole, & que les Eveſques de ces villes priſſent la qualité de metropolitains, pour en avoir le rang & l'honneur, mais ſans juriſdiction. 'Il conſentit peu de jours aprés que Marcien fiſt cet honneur à la ville de Calcedoine.

p.762.c] Lup.can. t.1.p.956.

Conc.p.611.b.

[Ce qui ſeroit plus important, ce ſeroit de voir ſi lorſque les princes diviſoient une province en deux, & faiſoient ainſi une nouvelle metropole pour le civil, les Eveſques ſouffroient la meſme diviſion dans la police eccleſiaſtique. On ne peut pas dire que cela fuſt contre le Concile de Nicée; mais cela eſtoit bien contraire à la paix & à la tranquillité de l'Egliſe. Saint Baſile s'y oppoſa autant qu'il put à l'égard de Tyanes.]' Le 12e Canon de Calcedoine ordonne meſme de depoſer les Eveſques qui auront procuré ces diviſions. [Mais il ne dit point que nonobſtant la diviſion, l'ancienne metropole ſeule aura la juriſdiction.]

p.762.b.c.

p.554.c. 'Dans la ſeance du 22 d'octobre, c'eſt à dire deux jours aprés le jugement de l'affaire de Beryte, Euſtathe eſt encore placé entre les metropolitains. 'Dans celle du 25, il ſigna la profeſſion de foy comme Eveſque de la metropole de Beryte, mais parmi les ſimples Eveſques. 'Il eſt nommé dans la liſte de ceux de cette ſeance, aprés quelques autres qui n'avoient que le meſme rang: 'Dans la lettre à l'Empereur Leon, il ſigne entre les Eveſques de la premiere Phenicie; mais le premier aprés Dorothée de Tyr. 'On pretend que dans la ſuite Beryte eſt toujours demeurée metropole honoraire.

p.586.a.

p.570.c.

p.921.c.

Lup.p.951.

[Comme on remarqua dans la diſcuſſion de l'affaire d'Euſtathe, qu'Anatole de Conſtantinople y avoit pris beaucoup de part avec ſon Concile des Eveſques de la Cour,]' les officiers meſmes témoignerent trouver étrange qu'on regardaſt l'aſſemblée de ces Eveſques comme un Concile. Tryphon de Chio dit que c'eſtoit l'uſage, '& Anatole ſoutint fortement cette pratique, [qui faiſoit la principale partie de la dignité, & du pouvoir de ſon ſiege. [On ne pouſſa pas cette affaire plus loin.]' Mais tous les Eveſques s'eleverent contre la temerité de cette aſſemblée, qui avoit oſé condanner un Eveſque abſent.

Conc.p.546.c.

c]547.a.

p.546.c.

Digitized by Google

ARTICLE CXVI.

Decret ſur la foy preſenté au Concile & accepté : Les Legats de S. Leon s'y oppoſent.

[QUOIQUE les Eveſques euſſent témoigné dans les ſeances du 10 & du 17 octobre une repugnance entiere à faire aucune nouvelle définition ſur la foy, ils ſe reſolurent neanmoins enfin d'en faire une, [ſans qu'on marque comment cela ſe fit, ni ſi ce fut l'autorité de l'Empereur, ou quelque autre] nouvelle raiſon qui l'emporta ſur le deſir qu'avoient les Eveſques de s'arreſter au ſymbole de Nicée, aux deux lettres de S. Cyrille, & à celle de S. Leon.] 'On delibera durant pluſieurs jours, & avec une tres grande attention ſur ce qui ſe pouvoit faire pour l'éclairciſſement de la foy. Les Eveſques adreſſerent à Dieu beaucoup de prieres pour obtenir ſa lumiere, & la connoiſſance de la verité; '& on taſcha de ſuivre exactement ce qui avoit déja eſté decidé par les Conciles & par les Peres. 'Le Concile ne ſouffrit point que le raiſonnement humain, ni les artifices de l'eloquence fuſſent ecoutez en cette occaſion, ni qu'ils puſſent renverſer le fondement de la foy que Dieu meſme nous a inſpirée. 'On ne prit pour regle que les oracles de l'Ecriture, & les ſentimens des ſaints Docteurs.

Leont.act.5.p. 515.c.

Conc.t.4.p.842. b.c.

c.

Leo,ep.77.c.2.p. 582.

Boll.14.feb.p. 777.b.

'Leonce dit que les principaux du Concile s'eſtoient aſſemblez en particulier pour dreſſer cette définition de la foy. [a]Baronius croit qu'Anatole en eſtoit auteur: [b]& il s'intereſſa aſſurément beaucoup pour la maintenir. 'Nous avons vu que dans la ſeance du 20, Euſtathe de Beryte avoit demandé qu'on remiſt l'examen de ſon affaire juſqu'à ce que cette deciſion fuſt ſignée. 'Le [dimanche] 21, on la lut devant les Eveſques, [quoiqu'elle ne ſoit pas inſerée dans les actes:] & on marque qu'ils l'approuverent tous. 'Elle contenoit neanmoins ſeulement que J. C. eſtoit *de deux natures*, & non *en deux natures*, comme l'avoit mis S. Leon; [ce qui n'eſtoit pas fort different dans le fond.] 'Mais comme Dioſcore admettoit le premier, & non pas l'autre, [il eſtoit important de ne laiſſer aucun lieu de douter de la foy du Concile, & de ſe ſervir des termes que les heretiques avouoient ne ſe pouvoir accorder avec leur erreur. Et c'eſt ce qui avoit obligé autrefois le Concile de Nicée de ſe ſervir du mot de Conſubſtantiel.] 'Comme Dioſcore n'avoit fondé la condannation de S. Flavien, que

Leont.act.6.p. 515.c.

a Bar.451.§ 101.
b Conc.p.555.b.c.

Conc.p.539.d.e.

p.555.c]558.a.

p.558.c]559.c.

p.559.c.

p.558.c.

p.553.c.

Digitized by Google

ſur ce que ce Saint diſoit qu'il y a deux natures[en J.C,]c'eſtoit autoriſer la condannation de S. Flavien, que de ne ſe pas ſervir de ce terme.

Leont.p.516.a.b| Lup.can.p.98. 'La définition ne contenoit donc rien que de veritable, mais elle eſtoit imparfaite en ce qu'elle ne condannoit point l'erreur, & ne diſoit rien que les Eutychiens ne puſſent recevoir auſſi-bien que les Catholiques.[Cependant on ne s'apperceut pas d'abord de ce defaut, où les Eveſques qui le pouvoient mieux remarquer, ne ſe trouverent pas à la lecture que l'on en fit; ce qui eſt aſſez peu probable des Legats; ſi l'on ne veut dire qu'ils attendirent à s'y oppoſer dans une ſeance ſolennelle, où ils pourroient eſtre appuyez par les officiers de l'Empereur contre l'effort de tant d'Eveſques qui vouloient que cette définition paſſaſt.]

p.554.a. 'Quoy qu'il en ſoit, le lendemain 22 d'octobre on tint la ſeance [que nous appellons la cinquieme, pour ne pas troubler l'ordre ordinaire des ſeances,"quoique ce ſoit effectivement la ſixieme au moins.]'On la tint comme les autres dans l'egliſe de Sainte Euphemie.'Il ne s'y trouva que trois officiers de l'Empereur, le Patrice Anatole, Pallade Prefet d'Orient,& Vincomale Maiſtre des Offices.'Aſclepiade Diacre de Conſtantinople lut la définition de foy.'Les Legats du Pape, & quelques Eveſques du Dioceſe d'Orient témoignerent auſſitoſt qu'ils y trouvoient de la difficulté: & Jean de Germanicie[ami particulier de Theodoret,]dit hautement qu'elle n'eſtoit pas comme il falloit.'Tous les autres au contraire s'écrierent qu'elle eſtoit fort bien; Que qui croyoit autre choſe eſtoit anatheme;"Qu'on chaſſaſt les Neſtoriens.'Sur cela les Legats Paſcaſin, Lucence, & Boniface parlerent, & dirent que ſi on ne vouloit pas s'accorder avec la lettre de S. Leon,'ils demandoient acte de leur oppoſition pour s'en retourner à Rome, & y faire tenir le Concile.

a. V. la note 48.
b.
p.555.a.
b.
b.c.
d.
&c.
Ii

ARTICLE CXVII.

Les officiers de l'Empereur obtiennent avec beaucoup de peine qu'on delibere de nouveau ſur le decret de la foy.

[LEs officiers qui ſavoient de quelle importance il eſtoit pour l'Etat auſſibien que pour l'Egliſe, que la définition

1. κελεύσατε ἡμῖν ποιήσασθαι ἔκθεσιν. Seroit-ce une copie de ce qui s'eſtoit fait juſqu'alors dans le Concile, ou de la ſeule deciſion de foy?

Digitized by Google

de foy fuſt agreée de tout le monde,]'appuyerent ceux qui demandoient qu'on l'examinaſt de nouveau.[a]Mais les Eveſques ne vouloient point entendre parler d'y rien changer. Ils crierent que c'eſtoit le S. Eſprit qui l'avoit dictée; qu'il la falloit ſigner en preſence des ſaints Evangiles;[b]Que qui le refuſoit, eſtoit heretique.[c]Et comme ils virent Jean de Germanicie aller parler aux officiers,ils dirent encore qu'il falloit chaſſer les Neſtoriens, & qu'on voyoit enfin qui ils eſtoient.

Conc.t.4.p.555. d.e. [a] p.558.a.b.c. &c. a.

[c]Les officiers repreſenterent qu'il eſtoit important de ſe ſervir de l'expreſſion des deux natures, comme avoit fait Saint Leon, [d]à quoy les Eveſques répondirent,Qu'ils recevoient tous la lettre de S. Leon, mais qu'il ne falloit rien changer dans la définition, &c. [b]& qu'elle contenoit toutes choſes.[d]Euſebe de Dorylée meſme ſe joignit à eux, & dit qu'il ne falloit point d'autre définition. [e]Comme les officiers repreſentoient que Dioſcore n'avoit depoſé S. Flavien que ſur l'expreſſion des deux natures, Anatole fit cette réponſe celebre, Que Dioſcore n'avoit point eſté condanné à cauſe de la foy, mais pour avoir declaré le Pape excommunié, & pour n'avoir pas voulu venir au Concile lorſqu'on l'avoit cité.[C'eſt ainſi qu'il abandonnoit la reputation de ſon predeceſſeur, pour diminuer l'horreur qu'on avoit des crimes de Dioſcore.] [f]Les Eutychiens n'ont point manqué d'objecter cette parole à l'Egliſe, diſant que ſi Dioſcore n'avoit point eſté condanné pour la foy, eux qui n'avoient que la meſme foy que luy, ne devoient pas eſtre non plus condannez.[g]On y apporte diverſes explications,[dont la meilleure eſt peuteſtre][h]que cette parole ne porte aucune conſequence pour les ſentimens du Concile, non plus que beaucoup d'autres choſes que diſent les particuliers, ſouvent ſans y avoir penſé, & auſquelles les autres ne font point d'attention.[i]Il eſt vray encore que Dioſcore fut proprement condanné pour ne s'eſtre pas preſenté au Concile: Mais il eſt vray auſſi que s'il s'y fuſt preſenté, on l'euſt condanné à cauſe de ſon hereſie,[& pour bien d'autres raiſons.]

c. c.d. d. e. Leont.act.6.p. 511.b.c. Fac.n.p.100.l.f. c.3.p.200.201.c] n. [h] c.1.p.182.b. Leont.p.516.a.

[k]Enfin les officiers envoyerent ſavoir la volonté de l'Empereur par le ſecretaire Beronicien, qui revint peu aprés,[l]& declara que l'Empereur ordonnoit, comme les officiers l'avoient déja propoſé, que l'on choiſiſt trois Eveſques de chacun des Dioceſes du Pont, de l'Aſie, de la Thrace, & de l'Illyrie, & ſix de celui d'Orient, qui conferoient enſemble avec Anatole & les Legats du Pape, pour convenir d'une définition qui agreaſt à tout le monde, & qui ne laiſſaſt aucune difficulté; ou que tous les

Conc.p.558.e. [l] p.559.a.b.

Eveſques expoſaſſent chacun leur croyance par la bouche de ſon metropolitain ; ou que ſi les Eveſques ne vouloient point s'accorder, on tiendroit le Concile en Occident.

b.c. 'Cette declaration ne gagna rien encore ſur les Eveſques : Ils dirent que le decret paſſeroit, ou qu'ils s'en iroient ; Que ceux qui s'y oppoſeroient eſtoient Neſtoriens, & qu'ils s'en allaſſent à Rome. 'Cecrops de Sebaſtople l'une des plus grandes lumieres de ce Concile, [a]dit hautement [à ſon ordinaire,] que puiſque tout le monde eſtoit d'accord du decret, il falloit le ſigner, & que ceux qui ne le voudroient pas, n'avoient qu'à ſe retirer.

Lup.can.t.1.p. 960.
a Conc.p.559.c.

c.d. 'Enfin neanmoins les officiers ayant repreſenté que Dioſcore admettoit que J.C. eſtoit de deux natures, comme on l'avoit mis dans le decret ; que S. Leon diſoit qu'il y a en luy deux natures "unies, & qu'ainſi il s'agiſſoit de voir lequel on vouloit preferer de S. Leon ou de Dioſcore ; les Eveſques ſe rendirent, & conſentirent qu'on deliberaſt de nouveau ſur ce ſujet. &c.

a.c;555.c. 'Ainſi les officiers s'en allerent 'en la chapelle de Ste Euphemie, [c'eſt à dire apparemment dans la chapelle où eſtoit ſon tombeau,] 1.

p.559,562. 'avec Anatole, & les quatre Legats du Pape, emmenant avec eux [du Dioceſe d'Orient] Maxime d'Antioche, Juvenal de Jeruſalem, Theodore de Tarſe, Cyr d'Anazarbe, Conſtantin des Boſtres, & Theodore de Claudiople en Iſaurie : [Du Dioceſe du Pont,] Thalaſſe de Ceſarée, & Euſebe d'Ancyre ; [De l'Aſie] Diogene de Cyzic, Leonce de Magneſie, Florent de Sardes, & Euſebe de Dorylée ; De la Thrace, Francion [de Philippople,] Sebaſtien [de Berée,] & Baſile [de Trajanople :] Et de l'Illyrie, Quintille [d'Heraclée,] Attique [de Nicople en Epire,] & Sozon [de Philippes en Macedoine. On mettoit plus d'Eveſques de l'Orient, que des autres Dioceſes, pour egaler davantage les deux partis, ce Dioceſe ſe trouvant ſeul contre les quatre autres. Il ſemble que Juvenal, Thalaſſe, & Euſebe ne meritoient guere d'eſtre de ce nombre. Mais peuteſtre choiſit-on exprés ceux qui pouvoient eſtre les plus favorables aux Eutychiens, afin qu'on fuſt aſſuré qu'on avoit cherché le juſte milieu de la verité, & meſme ce qui eſtoit le plus propre à y ramener ces heretiques.

On n'y mit point d'Eveſques d'Egypte : & il ſemble meſme que ni les quatre qui avoient pris le parti du Concile, ni les 13 autres qui ſembloient favoriſer encore Dioſcore, mais qu'on avoit neanmoins conſervez dans leur dignité, n'aient eu aucune part à tout ce qui ſe fit aprés la premiere ſeance. Ce n'eſtoit pas

1. ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ τῆς ἁγίας μάρτυρος.

neanmoins

Digitized by Google

neanmoins ce ſemble un moyen bien favorable pour les faire entrer dans l'union des autres, & dans les ſentimens de l'Egliſe. Eſt-ce qu'on craignoit que treize Eveſques ne brouillaſſent le Concile?] 'Liberat aſſure que les quatre premiers, Athanaſe, Neſtorius, Auxone & Macaire, avoient anathematizé Eutyche & ſes dogmes, & avoient ſigné la condannation de Dioſcore, & la lettre de S. Leon. Liber.c.14.p.97.

ARTICLE CXVIII.

Le decret eſt reformé, & approuvé de tous: Il ne parle point des anathematiſmes: Ce n'eſt point un ſymbole.

'LES 22 Eveſques qui eſtoient entrez dans la chapelle, ayant examiné enſemble le decret de la foy en preſence des officiers, le mirent en la forme que nous l'avons encore aujourd'hui. 'Car pour celui qu'on avoit propoſé d'abord, on ne jugea pas à propos de l'inſerer dans les actes du Concile. 'Ainſi tout le monde convint enfin de la verité aprés beaucoup de difficultez & de diſputes, & l'on ſuivit entierement la lettre de Saint Leon, auſſibien que la regle de la verité; 'à quoy les Legats de Rome ne manquerent pas de contribuer de tout leur pouvoir. Conc.t.4.p.562.b. p.555.a. Leo,t.1.p.592.c. a|ep.77.c.4.p.584. ep.77.c.2.p.583.

'Ce decret n'eſt point un ſymbole court & abregé, mais un diſcours aſſez étendu. Les ſymboles de Nicée & de Conſtantinople y ſont inſerez, & établis pour regle de la foy. 'On y joint contre Neſtorius les deux lettres de S. Cyrille, l'une à Neſtorius meſme, (c'eſt à dire la ſeconde,) l'autre aux Orientaux, '& on y ajoute enfin celle de Saint Leon à Flavien, comme tres propre à confirmer la foy contre les erreurs de Neſtorius & d'Eutyche. 'Le Concile y fait auſſi de luy meſme un abregé de la foy de l'Incarnation. 'Il condamne ceux qui refuſent à la Ste Vierge la qualité qu'il luy donne de Mere de Dieu. 'Il rejette aſſez fortement l'expreſſion d'une nature [nonobſtant l'autorité de S. Cyrille,] '& établit partout la verité des deux natures. [a]Cependant dans l'endroit où on s'attendroit de trouver en propres termes que J.C. eſt en deux natures, le texte grec qui eſt l'original, porte ſeulement qu'il eſt de deux natures. ["Mais il y a bien des raiſons qui obligent de croire] 'que c'eſt une pure faute qui s'eſt gliſſée dans le texte. [b]Leonce de Byzance aſſure poſitivement que le Concile s'eſt ſervi de la premiere expreſſion, [c]& qu'il n'a point parlé de l'autre, parcequ'il ne vouloit ni la rejetter, ni s'en contenter. [d]Il p.562-566. p.566.c.d. d.e. p.567.a.b. p.566.a|567.a. p.566.b.c. p.566,567. a p.559.d|567.b. Nota 49. Lup.can.t.1.p.521.962. b Leont.act.4.9. p.511.b|529.a. c act...8.p.516.b|524.d. d p.524.5.5.

Digitized by Google

rend la meſme raiſon de ce que le Concile n'a point employé le terme d'union hypoſtatique, dont il établit partout la croyance.

Conc.p.323.d. 'A la fin de la premiere ſeance, les officiers avoient marqué entre les regles de la foy les deux epiſtres canoniques de Saint Cyrille, approuvées par le Concile d'Epheſe, [c'eſt à dire la ſeconde & la troiſieme à Neſtorius, dont la derniere contenoit les

p.370.c. celebres anathematiſmes.]'Attique de Nicople en Epire avoit demandé particulierement celle-ci, comme une des principales

p.562.e]1767.c. regles de la foy.'Neanmoins le Concile ſe contenta de l'approuver tacitement, par l'approbation generale qu'il donna" à tout ce *rès minus.* que le Concile d'Epheſe avoit ordonné ſur la foy, [& par l'eſtime qu'il témoigne en divers endroits pour S. Cyrille & pour ſes

p.1767.1768. écrits.]'Et il ne jugea pas à propos de l'autoriſer nommément, & en particulier, parcequ'eſtant contre une hereſie toute oppoſée à celle d'Eutyche, les expreſſions n'en eſtoient pas entierement conformes à celles dont le Concile avoit cru ſe devoir ſervir.

p.1768.a. 'Ainſi cela euſt pu donner occaſion d'accuſer le Concile d'eſtre

Lup.t.1.p.520. oppoſé à luy meſme,'& de dire qu'il favoriſoit[non]les Neſtoriens,[mais les Eutychiens qu'il avoit particulierement en vue.]

p.917. 'Je penſe auſſi que les Orientaux,[& ſurtout Theodoret,]auroient eu peine à ſouffrir qu'on approuvaſt les anathematiſmes. Ainſi cela auroit pu cauſer de la diviſion dans l'aſſemblée.

Conc.p.567.c. 'Le Concile finit ſon decret en défendant de compoſer, ni de

Phot.c.229.p. 819. ſuivre aucune autre foy" ni aucun autre ſymbole, 'que celui de &c.

a Lup.p.522. Nicée, 'renouvellant ainſi l'ordonnance du Concile d'Epheſe, [quoiqu'on viſt l'abus que Dioſcore en avoit fait.]

Conc.p.562.b. 'Le decret eſtant dreſſé, les officiers & les 22 Eveſques revin-

p.567.d. rent au Concile, où Aece en fit la lecture. Il fut auſſitoſt receu de tout le monde ſans aucune difficulté; & l'on demanda meſme qu'il fuſt ſigné à l'inſtant par les metropolitains, [eſtant peuteſtre

d. trop tard pour le faire ſigner à tous les Eveſques.]'Mais les officiers finirent la ſeance, en diſant qu'ils montreroient ce decret à

Liber.c.13.p.90. l'Empereur.'Car ils ſouhaitoient qu'il le viſt avant que les Eveſques le ſignaſſent.

Conc.p.935.d.c] 947.b. 'Ce decret ne fut pas fait pour eſtre donné aux catecumenes, comme le ſymbole de la foy: c'eſtoit un honneur reſervé au ſymbole de Nicée: mais pour éclaircir la foy de l'Egliſe, & la

p.935.e. faire diſtinguer des erreurs de Neſtorius & d'Eutyche; 'de ſorte qu'il eſtoit plutoſt pour les Prelats qui avoient à combatre con-

p.971.d. tre les heretiques, que pour le peuple. 'Il ſemble neanmoins qu'il ait eſté lu publiquement à Calcedoine devant le peuple,

Digitized by Google

& meſme avant que d'eſtre ſigné par les Eveſques, pour eſtre la confuſion des heretiques, & la conſolation des Fideles.

[Quelque ſoin qu'on euſt pris de le rendre precis & clair,]'il y avoit neanmoins quelques paroles dont les heretiques & les perſonnes malicieuſes pouvoient abuſer, en leur donnant un faux ſens: de quoy il ne faut pas s'étonner, puiſqu'ils font la meſme choſe des paroles ſacrées de l'Ecriture.[Les Conciles de tout l'Orient qui défendirent en 458 le reſpect dû à ce decret, remarquent qu'il n'avoit changé quoy que ce ſoit à l'ancienne doctrine de l'Egliſe: & c'eſt particulierement ſur cela qu'ils fondent ſon autorité.]'Le titre qu'on y lit à la teſte tant dans cette ſeance que dans la ſuivante, donne à Calcedoine la qualité de metropole, 'qui ne luy fut neanmoins accordée qu'à la fin de la 6e ſeance. [Ainſi il ſemble qu'on laiſſoit en blanc les titres, & peuteſtre d'autres choſes de cette nature, pour les mettre à loiſir aprés les ſeances; ou qu'en mettant au net ce qu'on avoit d'abord écrit en notes, on y changeoit quelquefois de petites choſes.]

p.947.c. p.562.b|579.d. p.611.b.

ARTICLE CXIX.

Marcien vient au Concile: Tous les Eveſques ſignent le decret de la foy; acceptent divers reglemens propoſez par Marcien.

NOTE 50. 'LE[jeudi ſuivant]"25 d'octobre, les Eveſques eſtant aſſemblez dans l'egliſe de Sainte Euphemie, [a]l'Empereur Marcien voulut ſe trouver au Concile, [b]accompagné d'un grand nombre d'officiers qui ſont nommez principalement dans le latin.'La meſme traduction latine porte que Pulquerie y vint auſſi.

Conc.t.4.p.567.e. [a] p.574.c. [b] p.574.575. p.574.d.

NOTE 51. 'C'eſt une"erreur qui peut eſtre ancienne[& celebre;]mais qui ne laiſſe pas d'eſtre une erreur.

ap.p.1264.

'Marcien parla aux Eveſques, premierement en latin & puis en grec, 'pour leur témoigner que ſon premier deſir depuis que Dieu l'avoit appellé à l'Empire, avoit eſté de remedier aux troubles qui s'eſtoient elevez depuis quelques années dans l'Egliſe contre la foy des Peres, par l'avarice[de Chryſaphe,]ou par les mauvais deſſeins de quelques particuliers; Que c'eſtoit pour cela qu'il avoit aſſemblé le Concile; & qu'il avoit voulu y eſtre preſent; (car eſtant à Conſtantinople, il eſtoit comme preſent,) pour y favoriſer l'union & l'établiſſement d'une meſme foy, ou comme porte le grec, pour appuyer les reſolutions du Concile, & non pour dominer[ſur les Eveſques.]'Il parla fort honorable-

t.4.p.575.c. p.576.578|Bar. 451.§ 111. Conc.p.576.b.

Digitized by Google

ment de la lettre de S. Leon. [Le texte latin paroiſt mieux écrit
Leo, t. 2. p. 103. que le grec, & pouvoit ainſi paſſer pour l'original. 'Il ſe trouve auſſi dans l'ancien Code de l'Egliſe Romaine.

Conc. p. 579. b. 'Aprés les acclamations ordinaires à Marcien & à Pulquerie, [comme on faiſoit auſſi dans les autres ſeances,] 'Aece demanda
b. c. permiſſion à Marcien de lire le decret du Concile ſur la foy, '&
d. e. & c/ Liber. c. 13. p. 91/ Eva. l. 2. c. 18. p. 328. a. aprés qu'il eut eſté lu, il fut ſouſcrit par tous les Eveſques [preſens] [a] ſans aucune difficulté, [b] & par pluſieurs metropolitains au
a Liber. c. 13. p. 91. nom de leurs ſuffragans qui eſtoient abſens. [c] Theodoret le ſigne
b Conc. p. 502-606. auſſi en qualité d'Eveſque de Cyr. [d] Ibas meſme & Sabinien le
c p. 590. a. font auſſi avec le titre d'Eveſques d'Edeſſe & de Perrhe, [quoi-
d p. 586. d/602. d. qu'ils ne fuſſent pas encore rétablis,] [e] & que Nonnus & Athanaſe
e p. 582. e/590. a. qui poſſedoient leurs Egliſes, ſignaſſent auſſi avec la meſme qualité. [Eſt-ce que Theodoret & les deux autres ajouterent depuis leurs ſignatures, non à la fin, mais dans le rang qu'ils euſſent dû
Fac. l. 5. c. 3. p. 193. 194. tenir?] 'Facundus ſoutient qu'Ibas ne ſigna qu'aprés la 8e ſeance où il fut rétabli. Mais la preuve qu'il en allegue [ne le montre
p. 579. 580. e. pas.''] 'Les trois Legats du Pape ſignerent les premiers, qualifiant Not 52.
S. Leon le Pape, ou ſelon le grec l'Eveſque de l'Egliſe univerſelle 1.
de la ville de Rome. [Ce n'eſt pas ici le lieu de chercher le ſens de ces titres, qui ne ſignifient peuteſtre autre choſe ſinon, que l'Egliſe Romaine eſtoit une partie de l'Egliſe univerſelle & Catholique, ou que le Pape eſtoit Eveſque de l'Egliſe Catholique de Rome, & non d'aucune des ſectes heretiques qui pouvoient y eſtre.

Marcien ne ſe contentant pas d'avoir vu ſigner tous les Eveſ-
p. 607. d. e. ques,] 'demanda encore ſi le decret avoit eſté fait par un conſentement unanime, de quoy tous les Eveſques l'aſſurerent, proteſtant qu'ils l'avoient ſigné ''parce qu'ils croyoient que c'eſtoit &c.
* e/607. a. b. c. la foy des Apoſtres. 'Ils mélerent à cela de grands eloges de Marcien & de Pulquerie, [de quoy jamais les Grecs ne furent chi-
d/612. a. ches.] 'Ils y joignirent des anathemes, non ſeulement contre Neſtorius & Eutyche, mais auſſi contre Dioſcore.

p. 607. b c. 'Marcien rendit graces à Dieu de l'union qu'il avoit rendue à l'Egliſe, & dit qu'il eſperoit des prieres des Eveſques qu'il don-
c. neroit auſſi bientoſt la paix à l'Etat. 'Il ajouta que pour conſerver cette tranquillité dans l'Egliſe, il jugeoit à propos de punir ſeverement ceux qui feroient des diſcours en public ſur la foy [hors les aſſemblées de l'Egliſe,] qui amaſſeroient les peuples, & qui exciteroient quelques troubles; que les ſimples particuliers

a Lucence dit ſelon le grec, *Eveſque de toute l'Egliſe.*

Digitized by Google

fuſſent bannis de Conſtantinople, & que ceux qui ſeroient dans les charges ou dans le Clergé, fuſſent privez de leurs dignitez.

'Tout le Concile ayant approuvé cet avis, [a]Marcien fit lire quelques articles qu'il ſouhaitoit d'eſtre reglez par l'autorité de l'Egliſe plutoſt que par la ſienne. 'Le premier que Baronius approuve extremement, regardoit la ſoumiſſion des moines aux Eveſques, & vouloit qu'on leur défendiſt [c]de ſe méler des affaires de l'Egliſe, ſi leur Eveſque ne le leur permettoit dans de grands beſoins. 'Le ſecond, eſtoit qu'il fuſt défendu aux Eccleſiaſtiques de prendre des fermes ou des recettes, hormis pour les biens de l'Egliſe. 'Le troiſieme, eſtoit pour leur défendre de paſſer d'une Egliſe en une autre, & aux Eveſques de les recevoir, ſur peine d'eſtre ſeparez de la communion; [ce qui a toujours eſté condanné & toujours pratiqué; parceque toutes les loix de l'Egliſe ne peuvent pas arreſter l'avarice & l'ambition des hommes.] 'Ces articles furent mis entre les mains d'Anatole, [b]& le Concile en fit enſuite le 3, le 4, le 5, & le 20[e] de ſes Canons, en y changeant ce qu'il jugea à propos.

'L'Empereur donna enſuite avec l'approbation du Concile, le ſimple honneur de metropole à la ville de Calcedoine, en conſideration tant de Sainte Euphemie, que du Concile. [Eleuthere Eveſque de cette Egliſe avoit toujours eſté mis des les premieres ſeances entre les principaux metropolitains; de quoy je ne voy pas la raiſon.] 'Mais il ne prit le titre de metropolitain que depuis cette ſeance.

'Aprés cela, les Eveſques demanderent à l'Empereur la permiſſion de s'en retourner à leurs Egliſes. Mais il les pria d'attendre encore trois ou quatre jours pour terminer les affaires qui ſe preſenteroient, & dont chacun voudroit demander la deciſion; & que perſonne ne ſe retiraſt que tout ne fuſt achevé; leur promettant de les appuyer de ſon autorité, & que ſes officiers aſſiſteroient à leurs deliberations. 'C'eſt ainſi que finit cette ſeance, que quelques uns ont regardée comme la fin du Concile, parcequ'on y termina tout ce qui regardoit la foy. Et on marque que beaucoup d'Egliſes n'avoient dans leurs copies que ſix ſeances, avec les Canons, 'qui furent faits enſuite: [ce qui n'empeſche pas que les autres choſes qui furent reſolues par tous les Eveſques aſſemblez, n'appartiennent de meſme au Concile.]

[a] Ibid. p.610.a.
[b] p.611.a.
[c] Bar.451.§ 113.
[d] Conc.p.610.c.d.
[e] p.611.b.
[f] p.611.c.
[g] p.755.758.766.
[h] p.798.d.
[i] Lup.can.t.1.p. 647.
[k] Eva.l.2.c.18.p. 318.b.

Digitized by Google

ARTICLE CXX.

Le Concile autorise le nouveau Patriarcat de Jerusalem, reçoit Theodoret, examine l'affaire d'Ibas, demande l'abolition de tout ce qu'avoit fait le faux Concile d'Ephese.

Conc.t.4.p.611. d.e. 'DEs le lendemain 26 octobre, les Evesques se rassemblerent dans l'eglise de Sainte Euphemie, avec les trois officiers de l'Empereur, Anatole, Pallade, & Vincomale, [qui

p.614-618. assisterent seuls aux seances suivantes.] 'Le Concile y confirma l'accord que Maxime d'Antioche & Juvenal de Jerusalem avoient fait entre eux, par lequel la Phenicie & l'Arabie demeurerent sous la jurisdiction de l'Eglise d'Antioche, & Juvenal fut reconnu superieur des trois Palestines, [sans qu'on parlast seulement de l'Evesque de Cesarée en Palestine, dont on violoit ouvertement le droit établi si positivement par le Concile de Nicée.] "C'est ainsi que Juvenal enfanta sa nouvelle dignité, dont son ambition luy avoit fait concevoir le dessein tant d'années auparavant.] V. Juvenal.

p.619-623. 'Le mesme jour on traita l'affaire de Theodoret, "qui fut enfin V. Theodoret § 41, 42.

Leo, ep.93.c.15. p.624.627. rétabli dans son siege par le Concile, '& S. Leon eut ainsi la joie de voir le jugement qu'il avoit prononcé en faveur de ce grand Evesque, confirmé pour jamais par le consentement de tous les Prelats.

Conc.p.623.d.e. 'Quand cette affaire fut achevée, le Concile demanda que Sophrone de Constantine & Jean de Germanicie, [tous deux Evesques d'Orient,] anathematizassent Nestorius & Eutyche:

e. ce qu'ils firent sans difficulté. 'Amphiloque de Side [en Pamphylie,] anathematiza de mesme Eutyche sur la demande du Con-

e. cile, 'aprés quoy le Concile témoigna qu'il ne falloit plus avoir personne pour suspect, mais ne plus songer qu'à garder l'union.

Phot.c.52.p.40. 'Amphiloque estoit Evesque des devant l'an 426. [Il assista au Concile general d'Ephese, "qui luy donna une commission ho- V. S. Cyrille § 47, 48, 74.

norable contre les heretiques Messaliens. Nous ne voyons point qu'il ait esté au faux Concile d'Ephese. Mais il falloit qu'il eust donné d'autres sujets plus considerables de douter de sa foy:] 'Et

Eva.l.2.c.10.p. 304.a.b. il confirma mesme encore ce soupçon aprés la mort de Marcien.

Lib.r.c.13.p.91| Conc.t.4.p.625. a. 'On passa "le mesme jour, [& non pas] 'le lendemain à l'affaire Note 53.

a Conc.p.626.a. d'Ibas d'Edesse. [Il avoit esté, comme nous avons vu, "deposé V. § 75. dans le faux Concile d'Ephese sans estre present, & mesme em-

Digitized by Google

priſonné par la faction d'Eutyche & de Dioſcore. Marcien luy avoit rendu*la liberté comme aux autres ; mais il avoit voulu qu'il ne fuſt rétabli que par le Concile.]'Il vint donc à Conſtantinople ; & l'Empereur à qui il s'adreſſa d'abord, l'ayant renvoyé au Concile, il ſe preſenta dans cette ſeance, ſe plaignit des violences qu'il avoit ſouffertes, & demanda à eſtre rétabli dans ſon ſiege, conformément"au jugement que Photius & Euſtathe avoient rendu en ſa faveur[au commencement de 449.]'On lut donc l'acte de ce jugement,'dont Photius & Euſtathe atteſterent la verité.'Les Legats du Pape demanderent ſur cela le ſentiment du Concile : mais aucun Eveſque ne répondant, de quoy on ne marque point la raiſon, les officiers remirent l'affaire au lendemain.

*V.§ 89.

V.§ 29.

p.626.627.

p.627-631.

p.631.d.

d.e.

'Les Eveſques & les meſmes officiers ſe trouverent donc le lendemain"27 octobre au meſme lieu;'& Ibas ayant repreſenté comment on l'avoit condanné en ſon abſence, & ſans l'entendre,'les Eveſques s'écrierent des que les officiers leur eurent demandé leur avis, Qu'un jugement rendu ſans entendre les parties eſtoit nul, & qu'il falloit rétablir Ibas dans ſon ſiege.

V. la note 53.

p.633.a.

p.634.b.

c.d.

'Quelques Eveſques dirent neanmoins qu'ils s'oppoſoient à cela, & qu'il y avoit des denonciateurs contre Ibas.'C'eſtoient un Theophile Diacre,[apparemment d'Edeſſe,]& trois autres à qui on ne donne point de qualité.'Theophile refuſa de prendre la qualité d'accuſateur, à cauſe qu'il n'avoit pas là les témoins neceſſaires pour prouver ce qu'il avanceroit, & qu'il connoiſſoit la violence de la ville.[Je ne ſçay s'il veut dire que ceux d'Edeſſe craignoient ſi fort les violences d'Ibas, que perſonne n'oſoit ſe declarer accuſateur, ni témoin contre luy.]'Il ajouta qu'on connoiſſoit ſes accuſateurs, mais qu'ils n'eſtoient pas preſens.'Ainſi il ſe reduiſit à dire qu'on luſt ce qui s'eſtoit paſſé à Beryte ſur l'affaire d'Ibas,[dont ce qu'on avoit lu la veille n'eſtoit que la fin & la deciſion.]'Photius en fit un abregé favorable à Ibas.*Et neanmoins on jugea à propos de lire la piece toute entiere,[b]qui finiſſoit par la lettre celebre d'Ibas à Maris.

d.

e.

p.635.a.

p.634.c.

e|635.a.

p.635.

*p.638.a-666.

b p.662-666.

'Aprés qu'on eut lu cette lettre, Ibas fit lire l'atteſtation que le Clergé d'Edeſſe avoit donnée en ſa faveur.'Les officiers vouloient qu'on luſt auſſi le jugement rendu contre Ibas par le faux Concile d'Epheſe,'comme Theophile l'avoit demandé.[c]Mais les quatre Legats du Pape prierent qu'on ne parlaſt plus de cette malheureuſe aſſemblée; Qu'ils devoient aller demander une loy à l'Empereur pour en abolir entierement la memoire, & que

p.666-671.

p.674.a.

p.635.a.

c p.674.b.

Digitized by Google

Saint Leon tenoit pour nul tout ce qui s'y eſtoit fait, hors ce qui regardoit Maxime d'Antioche : c'eſt à dire la depoſition de Domnus, qui avoit donné lieu à l'ordination de Maxime. Anatole ſuivit le ſentiment des Legats en tous ſes points. Juvenal & divers autres Eveſques dirent qu'ils s'en remettoient à tout ce que l'Empereur jugeroit à propos d'ordonner, touchant la caſſation de l'aſſemblée d'Epheſe. Eſtienne d'Epheſe appuya davantage la caſſation, Pierre de Corinthe ſe joignit auſſi aux Legats. D'autres dirent qu'ils approuvoient ce qu'avoit fait le Concile de Calcedoine, ou ce qu'il feroit. Cecrops de Sebaſtople, & aprés luy tout le Concile, dit que l'aſſemblée d'Epheſe eſtoit indigne d'eſtre appellée un Concile.

p.675.a. p.674.c.d. d.e|675.b.c. e. f.675.a. b.c. d.

ARTICLE CXXI.

Ibas d'Edeſſe eſt rétabli : Penſion accordée à Domnus.

ON reprit enſuite l'affaire d'Ibas, & les officiers ayant demandé l'avis du Concile, les trois Legats opinerent à rétablir Ibas dans ſon ſiege, croyant qu'il avoit ſuffiſamment juſtifié la pureté de ſa foy, & de ſa conduite. Anatole les ſuivit; témoignant que juſque là il avoit eu Ibas pour ſuſpect. Juvenal en parla comme d'un homme qui avoit eſté dans l'hereſie, mais qui l'abandonnoit, & dont l'age meritoit qu'on euſt pitié de luy. Tous les autres Eveſques opinerent auſſi pour ſon rétabliſſement. Anatole remarque qu'il avoit ſigné la définition de foy du Concile, & meſme la lettre de S. Leon. [a] Quoiqu'il euſt déja anathematizé Neſtorius, [b] neanmoins les Eveſques ne le rétablirent qu'à la charge qu'il l'anathematizeroit de nouveau ; [c] & il le fit effectivement, y ajoutant Eutyche, & quiconque ne ſuivroit pas la foy du Concile : aprés quoy les officiers promirent que la reſolution du Concile ſeroit executée : & Ibas prit ſon rang dans les ſeances ſuivantes.

Conc.t.4.p.675. d.e. p.678.a.b. c. p.678.682. p.678.a|686.d. p.678.a. a c|650.b. b p.678.679.a.c. c|680.c|682.a. c p.682.b. b. p.793.b|799.b.

Aucun Eveſque ne témoigna trouver à redire à la lettre d'Ibas à Maris, hors Eunome de Nicomedie, qui blaſma ce qui y eſt dit d'abord contre S. Cyrille : mais il ajouta qu'Ibas s'en retractoit [en quelque ſorte à la fin,] en confeſſant la verité de la foy. Au contraire les Legats du Pape & Maxime d'Antioche declarerent que c'eſtoit cette lettre meſme qui leur faiſoit juger qu'Ibas eſtoit Orthodoxe. Ainſi ce n'eſt pas ſans fondement que l'on a ſoutenu que le Concile l'avoit approuvée, [d] non dans tout

p.680.c. p.675.c|678.b. Fac.l.5.c.1.p.177. Liber.c.13.p.92. d Fac.l.6.c.1.2. p.225.232.

cc

Digitized by Google

ce qu'elle contient, mais en la prenant en general.[Et il eſt encore plus difficile de répondre à ce que Facundus & d'autres ont ſoutenu, qu'on ne pouvoit pas la juger digne d'anatheme, comme on fit dans le ſiecle ſuivant, ſans intereſſer l'honneur du Concile de Calcedoine, & ſans en affoiblir l'autorité dans les eſprits.]

'Dans la lettre de Saint Gregoire à Secondin, [celebre par les falſifications qu'on y a faites,] on lit qu'Ibas deſavouoit dans le Concile ſa lettre à Maris. 'Juſtinien avoit auſſi pretendu qu'Ibas l'avoit deſavouée dans l'aſſemblée de Beryte. Facundus montre fort bien que c'eſt une pure imagination. [Il eſt certain encore qu'il n'y a pas un mot de ce deſaveu dans le Concile de Calcedoine.] 'Auſſi on n'oſa jamais en parler dans le V. Concile.

'On avoit établi Nonnus à la place d'Ibas. [Et comme ſon election avoit eſté legitime de ſa part, puiſqu'il ſuccedoit à un Eveſque depoſé par l'autorité apparente de l'Egliſe,] 'les Legats & Anatole remirent à la diſcretion de Maxime d'Antioche d'ordonner de luy ce qu'il jugeroit à propos. 'Maxime promit de luy conſerver l'honneur de l'epiſcopat; & que pour le ſurplus il en delibereroit avec les Eveſques de ſon Departement. Il ne paroiſt point que Nonnus ait rien fait pour s'oppoſer au rétabliſſement d'Ibas, 'quoiqu'il fuſt preſent au Concile. [On le rétablit ſans doute dans l'Egliſe d'Edeſſe aprés la mort d'Ibas, arrivée vers l'an 457.] 'Car en cette année là l'Empereur Leon ayant écrit à Ibas, 'ce fut Nonnus qui luy répondit en qualité de metropolitain d'Edeſſe.

'Les Eutychiens faiſoient depuis un crime au Concile de Calcedoine, de ce qu'il avoit receu Theodoret & Ibas, ſans les obliger d'anathematizer l'un les écrits qu'il avoit faits contre S. Cyrille, l'autre Theodore de Mopſueſte, dont ſa lettre à Maris faiſoit tant d'eloges. 'Mais il n'y avoit pas de raiſon qui obligeaſt le Concile à faire ce que S. Cyrille meſme n'avoit pas fait dans la reconciliation des Orientaux, '& lorſqu'on avoit remué la queſtion de Theodore. 'Il fit meſme plus que S. Cyrille. Car ce Saint s'eſtoit contenté [pour faire la paix, "qu'on anathematizaſt les dogmes de Neſtorius, &] que l'on conſentiſt à ſa depoſition. 'Mais le Concile voulut qu'en ſa preſence Theodoret & Ibas anathematizaſſent Neſtorius de leur propre bouche, & que cet anatheme fuſt inſeré dans les actes.

V. S. Cyrille §§ 55, 56, 145.

'Ce fut le [meſme] jour 27 d'octobre, que le Concile remit à la diſcretion de Maxime d'Antioche la penſion qu'il falloit "donner à Domnus ſon predeceſſeur. 'Nous n'avons cette action qu'en

NOTE 54.

Greg. l. 7. ep. 54. p. 818. d.
Fac. l. 6. c. 2. p. 184-186 [n.
n.
Conc. p. 678. b. c.
b [675. e.
p. 678. c.
p. 582. c. &c.
p. 591. a.
p. 917.
Leont. act. 6. p. 516. d. e.
d [Fac. l. 6. c. 1. p. 217.
p. 517. a.
Conc. p. 1777. b.
c [Leont. p. 516. c.
Conc. p. 681. 682.
p. 612. c.

Digitized by Google

Bar.451.§ 125. 125. latin ; & le grec dont elle a eſté tirée eſt perdu. Il faut dire meſme que Juſtinien ne la connoiſſoit pas, puiſqu'il pretend que Domnus eſtoit déja mort. 451, de S. Leon 10 & 11.

ARTICLE CXXII.

Baſſien demande à eſtre rétabli en la place d'Eſtienne d'Epheſe : Le Concile les depoſe tous deux.

Conc.t.4.p.683-692. 'LE[lundi]29 d'octobre on tint la neuvieme ſeance, où l'on examina les plaintes de Baſſien, qui demandoit à rentrer dans l'eveſché d'Epheſe, qu'Eſtienne avoit uſurpé ſur luy. [Nous avons vu ci-deſſus ce que c'eſtoit que cette affaire, & comment Baſſien ayant eſté fait Eveſque d'une maniere peu legitime, avoit eſté depoſé en l'an 448, d'une autre maniere qui ne l'eſtoit guere plus. Eſtienne qui avoit eu beaucoup de part à ſa perſecution fut mis à ſa place, & s'y eſtoit maintenu juſques ici.] 'Enfin le Concile de Calcedoine ayant eſté aſſemblé, Baſſien preſenta une requeſte à Marcien pour le prier d'écrire au Concile, afin qu'on y jugeaſt les plaintes qu'il avoit à faire contre Eſtienne & contre les autres qui l'avoient maltraité, ou celles que d'autres auroient à faire contre luy ; de défendre à qui que ce fuſt de luy faire aucune violence durant la pourſuite de ſon affaire, & de luy accorder une perſonne pour executer ce que le Concile auroit ordonné. [Cette requeſte eſt conceue en des termes bien bas pour un Eveſque.] V.§ 22,23. p.683 &686.

p.683.c. 'Marcien en ayant écrit au Concile, [a]Baſſien s'y preſenta dans la ſeance du 29 d'octobre avec le Preſtre Caſſien, [b]qui ne l'avoit point abandonné, & qui avoit beaucoup ſouffert avec luy. 'On entendit ſes raiſons, & les réponſes d'Eſtienne preſent au Concile, dont le ſtyle eſt plus ardent & plus imperieux que celui de Baſſien : 'aprés quoy deux Eveſques témoignerent au nom de tous ceux qui eſtoient aſſis auprés d'eux, qu'ils ne trouvoient point qu'on euſt eu raiſon de depoſer Baſſien. 'Ce qui eſt dit à l'honneur de Flavien, ſemble eſtre une voix de tout le Concile pour depoſer Eſtienne, comme perſecuteur de ce Saint [dans le faux Concile d'Epheſe.] 'En effet, les officiers de l'Empereur ayant prié le Concile de dire ſon ſentiment, les Eveſques s'écrierent que les Canons & la juſtice demandoient le rétabliſſement de Baſſien.

a c.
b p.695.b.c. p.687-695.
p.695.c.d.e.
p.598.a.b.
b.
b.c. 'Neanmoins les officiers ayant declaré qu'il leur ſembloit plus

Digitized by Google

à propos de depoſer & Baſſien & Eſtienne, puiſque l'un & l'autre s'eſtoit fait Eveſque par violence, & ayant prié le Concile d'en ordonner; tous les Eveſques applaudirent à cette propoſition, [qui aſſurément eſtoit juſte.] 'Les Legats du Pape, & Anatole la confirmerent chacun en particulier, '& les autres tout d'une voix. Euſebe de Dorylée le fit auſſi en particulier, & demanda qu'on eluſt un autre Eveſque, dont la foy & les mœurs répondiſſent à cette grande dignité. d.e. p.699.a.

'Les Eveſques d'Aſie témoignerent qu'ils euſſent ſouhaité qu'on leur euſt conſervé Baſſien: 'Mais ils demanderent avec inſtance qu'on n'en ordonnaſt point un nouveau hors d'Epheſe; parceque c'eſtoit pour ruiner la ville, & faire mourir les enfans. [Veulent-ils dire les Fideles battizez par eux?] 'Tous les Eveſques, hors Diogene de Cyzic, dirent que ſelon les Canons, il falloit que l'Eveſque fuſt ordonné dans ſa province. 'Les Eccleſiaſtiques de Conſtantinople vouloient au contraire qu'on l'ordonnaſt dans leur Egliſe: de ſorte que les officiers remirent la deciſion de cette affaire au lendemain. b. a.b. b.c. c.d.e.

'Ainſi le 30 d'octobre les officiers ayant demandé de nouveau les avis des Eveſques ſur l'affaire d'Epheſe, Anatole de Conſtantinople opina le premier pour y établir un nouvel Eveſque, & fut ſuivi des Legats du Pape. [Je ne ſçay pourquoi] 'les officiers au lieu de laiſſer continuer les avis, les demanderent une ſeconde fois, en conjurant chacun d'opiner avec liberté, & ſelon ſa conſcience, ayant meſme fait apporter les ſaints Evangiles. 'Anatole perſiſta dans ſon avis, ajoutant que le nouvel Eveſque ſeroit choiſi par tous ceux dont il devoit avoir la conduite. 'Paſcaſin l'un des Legats de Rome perſiſta auſſi dans ſon avis; & pluſieurs autres Eveſques opinerent à oſter Baſſien & Eſtienne. 'Mais Maxime d'Antioche alla à laiſſer aux Eveſques de l'Aſie la liberté de choiſir celui des deux qu'ils voudroient, '& Julien de Cos Legat du Pape revint à cet avis, 'qui fut ſuivi par Diogene de Cyzic. p.702. p.702,703. p.703.a. b.c.d. c. c. d.e.

'Quelques autres metropolitains ayant encore opiné enſuite à oſter tous les deux, 'les officiers qui vouloient terminer promtement l'affaire, 'demanderent ſi c'eſtoit là generalement l'avis du Concile. Tout le monde s'y rendit: Et ainſi on conclut que ni Baſſien, ni Eſtienne ne ſeroient Eveſques d'Epheſe, 'ni en titre, ni en effet, qu'ils conſerveroient neanmoins l'honneur de l'epiſcopat, & auroient 200 pieces d'or [par an] des revenus de cette Egliſe, [ce qu'Anatole avoit toujours demandé.] 'Baſſien eut permiſſion de pourſuivre ſuivant les formes des loix, ſoit Eſtien- e. p.701.b. p.706. p.706.d.e.

Digitized by Google

ne, ſoit tout autre qu'il voudroit, pour ſe faire rendre ce qu'il diſoit luy avoir eſté oſté.

[On ne regla point où ſe feroit l'election & l'ordination d'un nouvel Eveſque: Et peuteſtre qu'on jugea plus à propos d'attendre le reglement general qu'on vouloit faire ſur les droits
p.699.c. de l'Egliſe de Conſtantinople.]'On contoit alors 27 Eveſques d'Epheſe depuis Saint Timothee, tous ordonnez à Epheſe, hors un ou deux. Il paroiſt qu'il y en avoit eu pluſieurs"qui avoient Note 55. eu peu de reputation & de merite.[Et en effet, il y en a peu qui
p.718.d|793.a. ſoient celebres dans l'hiſtoire,quoique ce fuſt un des principaux
p.891.b. ſieges de l'Egliſe. Je ne ſçay pourquoi]'Eſtienne paroiſt encore comme Eveſque d'Epheſe dans les ſeances ſuivantes.'Jean rempliſſoit ce ſiege en l'an 457.

ARTICLE CXXIII.

Baſilinople eſt ſoumiſe à Nicomedie, & non à Nicée; Sabinien de Perrhe rétabli.

Conc.t.4.p.707.a. [APRES que l'affaire d'Epheſe commencée le 29 d'octobre, eut eſté terminée le lendemain,]'le meſme jour 30 d'octobre, on examina celle de Baſilinople en Bithynie.ª Cette ville
ª p.710.c. eſtoit autrefois une dependance de celle de Nicée,[& un bourg de ſon territoire.]Julien[l'apoſtat]en avoit fait une ville,[& luy avoit donné le nom de Baſilinople à cauſe de Baſiline ſa mere.] Elle commença apparemment en meſme temps à avoir des Eveſques, entre leſquels on connoiſt"Alexandre, qui ayant eſté V. Syneſe 5 depoſé parcequ'il ſoutenoit l'innocence de S. Chryſoſtome, ſe 19. retira à Ptolemaïde en Libye lorſque Syneſe en eſtoit Eveſque.
p.711. 'Comme cette Egliſe avoit donc eſté tirée de celle de Nicée, Anaſtaſe qui eſtoit Eveſque de Nicée en ce temps-ci, pretendit qu'elle en devoit encore dependre, & la reconnoiſtre comme ſa
p.714. metropole;'la ville de Nicée ayant meſme le titre de metropole
p.711.c. que Valentinien & Valens luy avoient donné:'Et il avoit entrepris d'excommunier quelques Eccleſiaſtiques de Baſilinople,
p.710.c.d. ce que l'Eveſque de Conſtantinople avoit caſſé.'Comme Nicomedie eſtoit l'ancienne metropole de la Bithynie, Eunome qui la gouvernoit, ſoutenoit que l'Egliſe de Baſilinople eſtoit de ſa
e|711.d. juriſdiction comme les autres de la province.'Anaſtaſe avoit porté cette affaire devant l'Eveſque de Conſtantinople, qui
p.89.d|711.e. avoit témoigné en vouloir prendre connoiſſance,'ce qui n'avoit

Digitized by Google

pas empeſché Eunome de citer Geronce de Baſilinople ſur les plaintes que ſon Clergé faiſoit contre luy.

'Le Concile de Calcedoine ayant eſté aſſemblé ſur cela, Eunome luy preſenta une requeſte contre Anaſtaſe. Mais comme on differoit de l'examiner, & qu'Eunome craignoit que le Concile ne ſe ſeparaſt ſans l'entendre, il en adreſſa une autre à l'Empereur, afin qu'il luy fiſt avoir audience. 'L'Empereur ordonna que ſes officiers jugeroient l'affaire avec le Concile : & ainſi on l'examina. [Anaſtaſe qui ne s'eſtoit pas trouvé aux premieres ſeances,] 'eſtoit preſent à celle-ci. p.710.a.b. p.707.e. p.710.

'Ils alleguerent chacun divers faits longs à prouver, & qui n'euſſent peuteſtre pas decidé l'affaire. 'Ainſi les officiers coupant court, & allant au fond à leur ordinaire, demanderent ce que portoient les Canons. 'On lut celui de Nicée qui établit le pouvoir des metropolitains. 'Anaſtaſe repartit qu'il eſtoit metropolitain. 'Mais enfin les officiers declarerent & d'eux meſmes, & par le ſentiment de tout le Concile, que le Canon de Nicée ne vouloit qu'un metropolitain dans chaque province ; Qu'ainſi celui de Nicomedie l'eſtant de toute antiquité dans la Bithynie, & Baſilinople & Nicée meſme le devoient reconnoiſtre comme toutes les autres villes. 'Les Eveſques du Pont parlerent en particulier pour appuyer cette deciſion, [parceque la Bithynie faiſoit partie de ce Departement.] p.710.711. p.711.e. p.714.a. b. p.715.718. p.715.e.

'Aece demanda que l'on conſervaſt le droit de l'Egliſe de Conſtantinople, qu'il pretendoit eſtre en poſſeſſion d'ordonner l'Eveſque de Baſilinople : Mais le Concile répondit qu'il falloit obſerver les Canons, & ſatisfaire à ce qu'ils ordonnent. 'Les officiers dirent qu'il falloit que l'Eveſque de Nicomedie fuſt metropolitain de toute la province comme le Concile l'avoit ordonné : & que pour ce qui regardoit les droits de l'Egliſe de Conſtantinople, le Concile l'examineroit en ſon temps. d.e. e.718.a.

'On tint une onzieme ſeance le [mécredi] 31 d'octobre, "& l'on y rétablit "Sabinien que le faux Concile d'Epheſe avoit depoſé de l'eveſché de Perrhe dans l'Euphrateſienne. p.718.b. " p.718-754. V. S. Cyrille §. 149, 150.

ARTICLE CXXIV.

Des dix premiers Canons du Concile de Calcedoine.

'C'EST aprés cette action du 31 d'octobre, que les actes du Concile mettent les Canons, [ſans qu'on voie comment ils Conc.t.4.p.755.

Digitized by Google

furent ni ordonnez, ni dreſſez, ni lus, ni approuvez : ce qui eſt ſurprenant dans un Concile où l'on a eu ſoin de marquer avec tant d'exactitude des choſes bien moins importantes : Et c'eſt apparemment ce qui a donné la hardieſſe] d'avancer que cette collection pouvoit bien n'avoir eſté faite dans aucune ſeſſion du Concile, mais tirée depuis par d'autres de pluſieurs actions du Concile, & des reglemens qu'il avoit faits en differentes occaſions, & dont on avoit fait une action particuliere. 'Evagre ſemble dire qu'ils furent faits auſſitoſt aprés la ſixieme ſeance, [a] & M' Valois l'a cru de la ſorte. 'Quelques anciens manuſcrits latins les mettent en effet aprés cette ſeance, & en font la 7e action. Mais on voit auſſi qu'ils paſſent la 15e, à laquelle ils appartiennent ſelon le grec. [Dans l'affaire de Baſilinople traitée le 30 d'octobre, on ne cita point le 12e Canon qui la decidoit nettement : ce qui prouve ce me ſemble que ce Canon n'eſtoit pas encore autoriſé par le Concile.] 'Liberat dit qu'ils ne furent faits que dans la onzieme ſeance [du 31 d'octobre,] aprés l'affaire de Perrhe, [qui eſt l'ordre où ils ſont placez aujourd'hui.]

Du Pin, t. 4. p. 873. 874.

Evag. l. 2. c. 18. p. 328. b.

a n. p. 79. b.

Du Pin, p. 814| Conc. ap. p. 1346.

Liber. c. 13. p. 93.

'Le premier Canon confirme generalement ceux qui avoient eſté faits juſqu'alors par les ſaints Peres dans differens Conciles, 'ce qu'on explique du Code des Canons de l'Egliſe univerſelle, ou plutoſt de l'Egliſe greque, donné au public par Juſtel, [b] qui contenoit 170 Canons tirez des Conciles de Nicée, d'Ancyre, de Neocesarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, & de Conſtantinople. 'Le Concile de Calcedoine avoit déja cité quatre Canons de ce Code. 'Un ancien manuſcrit l'attribue à Eſtienne Eveſque d'Epheſe, 'qui eſt apparemment celui dont nous venons de voir la depoſition. On ajouta depuis à ce Code les Canons des Conciles d'Epheſe & de Calcedoine. 'Quelques uns croient que ce que fit Eſtienne d'Epheſe, fut ſeulement d'ajouter les Canons du Concile d'Epheſe à l'ancien Code.

Conc. t. 4. p. 755. b.

Lup. can. 2. t. 1. p. 522.

b Juſtel, t. 1. p. 29-58| prol.

t. 1. p. 15.

prol.

Lup. p. 522.

Juſtel, p. 16.

'Le ſecond Canon punit de la depoſition ceux qui ordonnent ou qui ſont ordonnez par ſimonie, & ceux meſmes qui ſe rendent mediateurs d'un ſi infame commerce ; Que ſi ce ſont des laïques ou des moines, il veut qu'ils ſoient anathematizez. Et il étend cette regle juſques aux ſimples fonctions d'œconome, & de défenſeur, & aux [1] manſionaires que quelques uns prennent pour les ſimples fermiers & receveurs des biens de l'Egliſe : Mais il ſemble qu'ils euſſent quelque ſoin de ce qui regardoit l'Egliſe meſme, [peuteſtre comme aujourd'hui les marguilliers & les

Conc. p. 755.

Lup. p. 523. 524.

1. οἰκονόμους ou παραμονάριους.

Digitized by Google

bedeaux. Et le terme grec ſemble marquer qu'ils y demeuroient toujours.]

'Le troiſieme Canon défend à tous les Eccleſiaſtiques & aux ſimples moines, de prendre la recette ou l'intendance des biens des laïques, ſelon la demande que Marcien en avoit faite. 'Il leur permet neanmoins de prendre ſoin des affaires des orfelins, des veuves, & des autres perſonnes qui ſont obligées de recourir à l'aſſiſtance de l'Egliſe, lorſque l'Eveſque les en chargera. 'Il leur permet auſſi les tuteles dont ils ne pourront s'exemter ſelon les loix, 'ce que S. Cyprien regardoit neanmoins comme ſi oppoſé au degagement où les Eccleſiaſtiques doivent vivre, qu'il excommunioit meſme aprés leur mort les laïques qui les engageoient dans ces ſoins. [Mais encore avec cela il n'en diſpenſe pas ceux que les loix civiles y obligeoient.] 'Les loix des Empereurs les en ont enfin dechargez, & en ont meſme exclu abſolument les Eveſques & les moines.

Conc. p. 758. c. d] 755. 758. p. 758. a. p. 755. e. Cyp. ep. 66. p. Juſtel, t. 1. p. 92. & Lup. p. 526. 527.

'Le quatrieme Canon recommande l'honneur dû aux veritables moines. Mais comme il y en avoit beaucoup qui allant de ville en ville, [comme Barſumas,] troubloient & l'Egliſe & l'Etat; il ordonne que tous les moines ſeront ſoumis à leur Eveſque, lequel prendra d'eux le ſoin qu'il en doit avoir; Qu'ils ne quitteront point le repos de leur monaſtere, ſi leur Eveſque ne le leur ordonne pour de grands beſoins; Qu'on ne fera aucun monaſtere, ni aucun oratoire qu'avec la permiſſion de l'Eveſque; Et qu'on ne recevra aucun eſclave à la profeſſion monaſtique ſans le conſentement de ſon maiſtre. 'Marcien avoit demandé que l'on compriſt dans cette ordonnance "toutes les perſonnes obligées au ſervice d'autrui. [Je penſe que ce ſont ceux qui eſtoient obligez de travailler comme ſerfs dans les fermes de la campagne,] '& que le Pape Gelaſe appelle Originaires, ou ſerfs d'origine, lorſqu'il défend de les recevoir dans les monaſteres non plus que les eſclaves. [Le Concile a peuteſtre cru qu'il ſuffiſoit de les comprendre ſous le nom general d'eſclaves. Mais je ne ſçay pourquoi il n'a point mis] 'ce que Marcien vouloit, Qu'on ne puſt faire un monaſtere ſans la permiſſion de celui à qui le lieu appartenoit.

Conc. p. 758. c. συνοχέας p. 610. e. Lup. p. 533. 534. Conc. p. 610. b.

'Le cinquieme Canon renouvelle ceux qui avoient déja eſté faits [en grand nombre] contre les Eveſques & les Eccleſiaſtiques qui paſſent d'une ville à une autre. 'Le ſixieme défend d'ordonner aucun Eccleſiaſtique ſans l'attacher à un titre; & il défend meſme à ceux qui n'en ont point, de faire aucune fonction.

p. 758. d. d. e.

Digitized by Google

Lup.p.536.537. 'Lupus remarque que juſques au XII. ſiecle tous les Eccle-
p.537. ſiaſtiques titulaires s'appelloient auſſi Cardinaux, 'ce que l'uſage du peuple a enſuite reſtreint au premier titulaire des Egliſes,
p.539. hors quelques exceptions. 'Il dit auſſi que les ordinations de S. Jerome & de S. Paulin eſtoient des abus contre l'ordre, [ce qui ne tomboit pas ſur ces Saints, qui ne furent ordonnez que malgré eux.]

Conc.p.759.a. 'Le ſettieme Canon défend ſur peine d'anatheme à ceux qui ſont engagez dans l'état eccleſiaſtique ou monaſtique, de quitter l'état qu'ils ont embraſſé à cauſe de Dieu pour s'engager dans
a.b. la milice ou dans des charges ſeculieres. 'Le huittieme ſoumet à l'Eveſque tous les Eccleſiaſtiques des hoſpitaux & des monaſteres, & auſſi tous ceux qui demeuroient en ces lieux, comme on le peut juger de la fin.

c.d. 'Le neuvieme ordonne que les Eccleſiaſtiques qui auront des differends entre eux, ne cherchent point d'autre juge que leur Eveſque, ou celui qu'ils auront choiſi de ſon conſentement; Que les differends qu'ils auront avec un Eveſque, ſeront jugez par le Concile provincial; & que ceux d'un metropolitain avec un Eveſque, & meſme avec un Eccleſiaſtique, ſeront jugez par l'Exarque du Departement, ou par l'Eveſque de Conſtantinople
Lup.p.547. 'avec ſon Concile: les Canons ne permettant point de terminer
Leo,t.2.p.109. 111. les affaires des Eveſques autrement que dans les Conciles. 'Cette alternative [qui rendoit l'Eveſque de Conſtantinople maiſtre de toutes les grandes affaires de l'Orient, & qui ſe trouve encore dans le 17e Canon,] ſe lit de meſme dans l'ancien Code de l'Egliſe
Lup.t.1.p.549. Romaine. 'Neanmoins les Grecs meſmes l'ont reſtreinte aux trois Departemens ou Dioceſes du Pont, de l'Aſie, & de la Thrace,
Mar.prim.c.13-18.p.105-111. que ce Concile ſoumit ſeuls à l'Egliſe de Conſtantinople. 'Mr de Marca ſoutient que le Concile pretendoit l'étendre ſur tout l'Orient, [ſans en excepter apparemment l'Illyrie:] mais que l'établiſſement de la juriſdiction ordinaire de Conſtantinople ſur les trois Departemens, abolit peu à peu celle-ci qui eſtoit extraordinaire, & que Juſtinien l'éteignit entierement par ſes loix, qui ſoumirent uniquement les metropolitains à leur Pa-
David,p.162-164. triarche. 'Mr David pretend que ce Canon & le 17e ne regardent que les affaires civiles des Eccleſiaſtiques. [Mais le 17e Canon eſt fait expreſſément ſur les bornes & l'étendue des dioceſes, qui eſt un cas tout Eccleſiaſtique.]

Conc.p.759.e] Lup.p.550. 'Le dixieme Canon défend abſolument la pluralité des benefices, en défendant d'immatriculer aucun Eccleſiaſtique en deux Egliſes

Egliſes en meſme temps. Il veut que ceux qui le ſont, ſoient renvoyez à l'Egliſe où ils ont eſté ordonnez; ou que s'ils ont eſté transferez [legitimement] en une autre, ils ne ſe mélent plus du tout de ce qui regarde la premiere, ce qui condanne auſſi une grande partie des penſions. Le Concile ordonne que ſi à l'avenir quelqu'un retombe dans cette faute, il ſera meſme depoſé. Lup.p.551. Conc.p.762.a.

ARTICLE CXXV.

Des vingt derniers Canons du Concile.

LONZIEME Canon du Concile de Calcedoine ordonne qu'on ſe contentera de donner des lettres de paix & de communion aux pauvres & aux autres qui ont beſoin de ſecours, ſi on reconnoiſt [qu'ils ſont effectivement Catholiques:] & qu'on reſervera les lettres de recommandation pour ceux qui ſont d'une condition plus relevée, ſelon que Denys le Petit traduit cet endroit aſſez obſcur dans le grec; ou [plutoſt] ſelon l'ancien Code Romain, pour ceux qui ſont d'une bonne reputation, ce qu'Iſidore ſemble avoir ſuivi. [Ainſi le Concile veut que pour les perſonnes que l'on connoiſt peu, on ſe contente d'atteſter qu'ils ſont fideles & dans la communion, & qu'on ne faſſe des recommandations particulieres, qui ne pouvoient manquer d'eſtre accompagnées de quelques éloges, que pour ceux dont on connoiſſoit davantage la pieté & la probité. Conc.t.4.p.762.a.b. p.771.c. p.999-1001 Leo, t.2.p.110. Conc.p.781.c.

Pour le douzieme Canon qui regarde l'erection des nouvelles metropoles,] nous en avons aſſez parlé au ſujet de celle de Berythe, qui donna ſans doute ſujet de le faire. Le treizieme défend de laiſſer faire aucune fonction aux Eccleſiaſtiques étrangers que l'on ne connoiſt point, s'ils n'ont des lettres de recommandation de leur Eveſque, ce qui a eſté une diſcipline obſervée partout. Le quatorzieme porte, qu'eſtant permis en quelques endroits aux Lecteurs & aux Chantres de ſe marier, il leur eſt neanmoins défendu d'epouſer des femmes payennes, Juives, ou heretiques, ſi elles ne promettent de ſe convertir; ni de ſouffrir que leurs enfans ſoient battizez par des heretiques. Et pour ceux qui l'ont déja eſté, le Concile ordonne à leurs peres de les faire entrer dans la communion de l'Egliſe. V. ſ 115. p.762.b.c. c.d. Lup.can.t.1.p. 561. a Conc.p.762.d. e.

Le quinzieme défend d'ordonner par l'impoſition des mains une Diaconiſſe qu'elle n'ait 40 ans, & aprés l'avoir beaucoup eprouvée; & veut que ſi une Diaconiſſe vient à ſe marier, elle p.763.a.

Digitized by Google

Lup.p.572-584. Conc.p.763.a.b. soit anathematizée elle & son mari. Lupus en commentant ce Canon, parle amplement des Diaconisses. Le seizieme Canon ordonne que les Vierges, qui aprés s'estre elles mesmes consacrées à Dieu, s'engageront dans le mariage, seront separées de la communion autant de temps que l'Evesque le jugera à propos: Et il ordonne la mesme chose pour les moines s'ils se marient.

b.c. Le dixsettieme Canon ajuge pour toujours à un Evesque les paroices de la campagne dont il aura joui sans contradiction durant 30 ans. Que si dans les 30 ans il se forme quelque difficulté, le Concile la renvoie au Concile provincial; & si le metropolitain est partie, il ordonne qu'on ira à l'Exarque du Departement,

c.d. ou à Constantinople. Pour les nouvelles villes que les Empereurs erigeoient, il ordonne que l'Eglise se conformera à l'état civil,

Lup.p.584. c'est à dire qu'on donnera un Evesque à cette nouvelle ville,

p.585. [dont le diocese comprendra tout le territoire que l'Empereur y aura attribué.] Mais quand l'Empereur ostoit à un lieu le droit de ville, l'evesché déja établi ne laissoit pas de subsister.

Conc.p.763.d. Le dixhuittieme Canon condanne à la deposition [& à l'excommunication,] les Ecclesiastiques & les moines qui feront des

Lup.p.586. unions & des ligues contre leur Evesque ou leurs confreres. On croit que la persecution d'Ibas par ses Clercs, & les violences que Barsumas & ses moines avoient faites en Orient, peuvent avoir donné lieu à ce Canon.

Conc.p.763.766. Dans le dixneuvieme, le Concile se plaint de ce qu'on ne tenoit pas deux fois l'année les Conciles provinciaux, comme les Peres [de Nicée] l'avoient ordonné: ce qui faisoit que beaucoup de fautes demeuroient sans estre punies & corrigées. Il renouvelle donc l'ancienne ordonnance, & veut que les Evesques qui auront manqué de se trouver au lieu que le metropolitain aura marqué, sans avoir eu d'empeschement legitime, en soient repris par leurs confreres.

p.766.b. Le vintiéme veut, que si un Evesque reçoit un Clerc d'un autre Evesque, & luy & le Clerc soient separez de la communion, jusqu'à ce que le Clerc soit retourné à son Evesque. Il excepte neanmoins de la défense generale de changer d'Eglise,

c. ceux qui y sont contraints par la ruine de leur pays. Le vingtunieme défend de recevoir personne à accuser un Ecclesiastique, qu'on n'ait examiné quelle reputation il a.

c.d. Le vingt-deuxieme défend aux Ecclesiastiques sur peine de deposition, d'emporter les biens des Evesques qui estoient

t.2.p.172. morts, afin sans doute qu'ils pussent estre conservez pour l'Egli-

Digitized by Google

ſe, ou pour ſes parens, ſelon que le marque le 24e Canon d'Antioche. Le Concile témoigne qu'on avoit déja défendu la meſme choſe; [& on peut dire qu'elle l'eſt par le Canon d'Antioche.] On l'a encore ſouvent défendue depuis, ſans neanmoins avoir pu arreſter l'avarice des Patriarches, des Archidiacres, & des autres qui ſe ſont trouvez les plus puiſſans. t.4.p.766.c. Lup.p.590-592.

Le vingt troiſieme Canon veut, que le Défenſeur de l'Egliſe de Conſtantinople chaſſe de la ville les Clercs & les moines étrangers qui y venoient ſans y eſtre envoyez par leur Eveſque, & qui ſouvent n'y cauſoient que du trouble. Lupus traite aſſez amplement des Défenſeurs ſur ce Canon, [mais il n'a pas dû en tirer] qu'ils ne fuſſent pas laïques. Le vingt-quatrieme Canon ordonne qu'on ne ſouffrira point que les monaſteres établis avec l'autorité des Eveſques, & les biens qui leur appartiennent, changent jamais d'état, & tombent entre les mains des laïques. Conc.t.4.p.766. d.e. Lup.p.592-597. p.596. a Conc.p.767.a.

Le vingt-cinquieme ſoumet à la cenſure des Canons un metropolitain qui aura differé plus de trois mois à ordonner un Eveſque ſans une entiere neceſſité. Il ajoute que le bien des Egliſes vacantes ſera conſervé par l'œconome, ſans que le metropolitain ni aucun autre en puiſſe diſpoſer. a.b. b. Lup.p.602.

Le vingt-ſixieme ordonne que dans tous les dioceſes il y aura un œconome pris du Clergé, qui gouvernera les biens de l'Egliſe ſuivant l'ordre de l'Eveſque. [C'eſtoit un ordre déja établi preſque partout, au moins dans l'Orient.] Mais il y avoit des Eveſques qui ne vouloient point avoir d'œconomes, ni de témoins de la maniere dont ils adminiſtroient leurs revenus; ce qui cauſoit ou la diſſipation de ces revenus, ou au moins des ſoupçons, [& des murmures faſcheux.] Ibas fut obligé pour ce ſujet de promettre qu'il prendroit des œconomes. Conc.p.767.c. c.d. p.631.a.

Le vingt-ſettieme Canon anathematize non ſeulement ceux qui ſont coupables de rapt & d'enlevement, & ceux qui y contribuent, mais ceux meſmes qui y conſentent: & ſi c'eſt un Clerc, ils le depoſent. [Nous parlerons en ſon lieu du vingt-huit.] Le vingt-neuf & le trentieme, ne ſont que des avis particuliers ou des Eveſques, ou meſme des officiers, qui ayant eſté approuvez par le Concile, ont donné lieu aux Grecs d'en faire des Canons. L'ancien Code de l'Egliſe greque marque le 29e. Celui de l'Egliſe Romaine n'a ni l'un, ni l'autre, [b]non plus que Denys le Petit, [c]& quelques anciens manuſcrits. [d]Theodore le Lecteur meſme ne donne que 27 Canons au Concile. p.767.d. Spond.451.§ 30. David,p.150. Juſtel,t.1.p.68. Leo,t.2.p. b Juſtel,p.107. 137. c Conc.p.767.e. d Thdr.L.l.1.p. 552.b.

[e]Liberat dit que les Canons de ce Concile furent faits en l'ab- e Liber.c.13.p.93.

Jaffel,t.1.p.310. Leo,n.p.547. Thom.diſc.1.1.c. 6.§ 13.p.240. fence des Legats du Pape. Il y a neanmoins des manuſcrits où ils ſouſcrivent les 27 premiers. Et on croit que c'eſt S. Leon meſme qui les a fait inſerer dans le Code de l'Egliſe Romaine. Le Pere Thomaſſin ſuppoſe qu'ils furent faits avec l'agréement des Legats, meſme le 9 & le 17e. [S'ils ont eſté faits dans l'ordre qu'on les a mis, les Legats ne s'eſtant retirez que lorſqu'on propoſa le 28e, il y a aſſez d'apparence que les autres furent faits avant qu'ils ſortiſſent.]

ARTICLE CXXVI.

Preſeance de l'Eveſque de Conſtantinople ſur tous ceux de l'Orient.

Liber.c.13.p.93. Conc.t.4.p.718. b. a Liber.c.13.p. 93. Conc.p.795.c. p.718.a. p.795.c. c. a.c. c. Thom.diſc.1.1.c. 6.§ 1.p.22. LA cauſe d'Athanaſe de Perrhe ayant eſté terminée dans la onzieme ſeance, tenue le 31 d'octobre, en preſence des officiers de l'Empereur & des Legats du Pape; & les [27 premiers] Canons ayant enſuite eſté ou faits, [ou ſi l'on veut, lus & confirmez;] le meſme jour, l'Archidiacre Acce repreſenta qu'il y avoit quelque choſe à regler touchant l'Egliſe de Conſtantinople, & pria les officiers & les Legats d'aſſiſter à la deliberation qu'il demandoit qu'on fiſt ſur cela. Les officiers avoient dit la veille qu'on examineroit en ſon temps ce qui regardoit les droits de cette Egliſe. Neanmoins ils ne voulurent pas demeurer, & dirent que le Concile pouvoit examiner la choſe ſans eux. Pour les Legats, ils dirent qu'ils n'avoient point d'ordre du Pape ſur cela; & ils ſortirent avec les officiers. [Ils croyoient peut-eſtre qu'ils arreſteroient par là le deſſein des Orientaux, & qu'ils n'oſeroient rien faire ſans eux.] Mais ceux-ci demeurant ſeuls, examinerent entre eux cette affaire, [qui ſembloit ne regarder qu'eux.]

La ville de Byzance n'eſtoit autrefois qu'un ſimple eveſché ſoumis à la metropole d'Heraclée. [Conſtantin l'ayant rendu la premiere ville de l'Empire d'Orient en luy donnant ſon nom, y établiſſant ſa reſidence ordinaire, y transferant une partie du Senat, & l'egalant autant qu'il pouvoit à celle de Rome; les Eveſques du lieu eurent part à cet agrandiſſement temporel de leur ville, tant par l'inclination naturelle qu'on a à conſiderer davantage ceux qui ſont au deſſus des perſonnes les plus illuſtres, que parceque la pieté inſpirant alors un grand reſpect pour les Eveſques, ceux-ci ſe trouvoient d'ordinaire avoir beaucoup de pouvoir ſur ceux qui eſtoient les plus puiſſans à la Cour, & ſur

Digitized by Google

L'an de J.C. 451, de S. Leon 10 & 11.

les Empereurs meſmes. Ainſi ſe trouvant en état d'obliger & de deſobliger ceux qu'ils vouloient ; & l'Empereur les rendant maiſtres des principales affaires de l'Egliſe, par les avis qu'il leur demandoit pour les regler ; les autres Eveſques ſe ſoumettoient volontairement à eux, ſoit pour dominer les autres, ſoit pour ſe défendre de l'oppreſſion des plus puiſſans.

Auſſi nous voyons que des le vivant de Conſtantin, Euſebe s'efforça de quitter l'Egliſe metropolitaine de Nicomedie, alors l'une des plus illuſtres de tout l'Orient, pour paſſer à Conſtantinople : Et peu d'années aprés, Eudoxe qui ſavoit fort bien juger des ſieges les plus propres à ſatisfaire ſon ambition, prefera celui-ci à Antioche meſme, où les Empereurs reſidoient fort

V. ſon titre 586.

ſouvent en ce temps là. Il paroiſt que S. Gregoire de Nazianze eſtant Eveſque de Conſtantinople, preſida au ſecond Concile œcumenique, au moins aprés la mort de S. Melece ; ce que ce grand Saint, ennemi plus qu'aucun autre de l'ambition & du faſte, n'euſt jamais entrepris, ou plutoſt il n'y euſt jamais conſenti, ſi l'uſage ordinaire & le conſentement des Eveſques ne luy euſſent déferé cet honneur.

Ainſi ce meſme Concile ne fit que confirmer ce qui eſtoit déja établi, lorſqu'il ordonna par un Canon exprés, Que l'Eveſque de la nouvelle Rome auroit une preference d'honneur ſur tous les autres, aprés celui de l'ancienne. [On ne voit point que Timothée d'Alexandrie qui eſtoit preſent à ce Concile, ait formé meſme aucune oppoſition à ce decret, ni qu'il ait diſputé la preſeance à Nectaire [qui fut elu aprés la demiſſion de Saint Gregoire.

Conc.t.4.p.814. a.

p.816.c.

Je ne ſçay pas comment on peut expliquer] ce que dit Saint Leon, Que ce Canon eſtoit demeuré ſans execution & ſans effet. [Il falloit qu'il ſceuſt peu ce qui s'eſtoit paſſé en Orient. Car pour laiſſer beaucoup de metropolitains preſider par les Eveſques de Conſtantinople, & ne parler que des Patriarches & des Exarques,] Nectaire preſida l'an 394, à un Concile où eſtoient Theophile d'Alexandrie, Flavien d'Antioche, Hellade de Ceſarée en Cappadoce, & Paul d'Heraclée. [On ſçait que Theophile ne manquoit ni de ſcience, ni de courage, ni d'ambition pour ſoutenir ſon rang : & on ne preſumera pas qu'il ait cedé ce qu'il euſt pu diſputer.]

Leo, ep 79. c.1. p. 597. 80. c.2. 5. p. 599. 601.

Conc.t.2.p.1151. b.

1. 1. Blondel qui raporte encore d'autres preuves du rang & de la juriſdiction des Eveſques de Conſtantinople, dit que le VI. Concile de Carthage nomme Attique avant S. Cyrille & Theodote. Je ne ſçay s'il marque le § 4, p. 1590. e, qui n'eſt rien. En d'autres endroits Attique eſt mis le dernier des trois, & Theodote le premier.

Blond. pri. p. 388. 389. 4 p. 388. b Conc. t. 2. p. 1141. cf 1149. b. 1592. e.

Digitized by Google

Phot.c.52.p.40. 'En 426, Siſinne qui venoit d'eſtre elu Eveſque de Conſtantinople, [& qui ne paroiſt point dutout avoir eſté un eſprit ambitieux & entreprenant,] preſida à un Concile où eſtoit Theodote
Conc.t.3.p.1059. c. d'Antioche. 'Maximien de Conſtantinople dont on loue auſſi beaucoup la modeſtie, eſt nommé avant Juvenal de Jeruſalem,
ap.p.887.b. Arcade & Philippe Legats du Pape, & Firme de Ceſarée. 'Hellade de Tarſe en ſe réuniſſant à l'Egliſe, dit qu'il veut ſuivre les Eveſques de Rome, de Conſtantinople, d'Alexandrie, & d'An-
t.4.p.735.738. tioche. 'Dans le Concile d'Antioche ſur Athanaſe de Perrhe, où il eſt ſouvent parlé de S. Cyrille & de S. Procle, celui-ci eſt preſque toujours nommé le premier, [quoique beaucoup poſterieur pour l'ordination. "On croit qu'il ſe fit quelque choſe vers V. Theodo-ret 5 22. l'an 445, pour maintenir cet ordre contre l'ambition de Dioſco-
p.234.a.b. re.] 'Dans l'aſſemblée du 13 avril 449, Flavien preſida audeſſus du Patrice Florent & de Thalaſſe de Ceſarée, quoique l'un & l'autre euſt un ordre particulier de l'Empereur pour y aſſiſter,
p.116.c.e. & que Flavien y fuſt preſque regardé comme partie. 'Dans le faux Concile d'Epheſe où l'on fit paſſer S. Flavien aprés les Eveſques d'Alexandrie, de Jeruſalem, & d'Antioche, on le mit neanmoins avant ceux d'Epheſe & de Ceſarée.

[Mais ce qui autoriſe plus que tout le reſte la poſſeſſion où ils eſtoient du ſecond rang, c'eſt le Concile meſme de Calcedoine,]
p.80.a.&c. 'où Anatole eſt toujours le premier aprés les Legats, avant ceux
p.116.d|Leo,n.p. 304.§ 4. d'Alexandrie, d'Antioche, & tous les autres. 'Et comme on ſe fut plaint que Dioſcore n'avoit pas donné à Flavien le rang qui luy appartenoit, Paſcaſin le premier des Legats de S. Leon appuya cette plainte, par le rang plus elevé qu'Anatole tenoit alors. C'eſt, dit Diogene de Cyzic à Paſcaſin, parceque vous ſavez les Canons.

ARTICLE CXXVII.

Les Eveſques de Conſtantinople s'attribuent la juriſdiction ſur tout l'Orient.

[LEs Eveſques de Conſtantinople ne pretendoient pas avoir receu un ſimple rang d'honneur par le Canon du
Conc.t.4.p.699. d.e|814.c.e. ſecond Concile œcumenique.] 'Ils vouloient encore que ce Canon leur donnaſt une juriſdiction particuliere, & le droit d'or-
p.311.814|Leo, n.p.303.§ 3. donner des Eveſques à Epheſe & ailleurs. 'Le Canon n'en dit rien neanmoins: Et meſme en ordonnant que les Eveſques de

Digitized by Google

chaque Departement termineroient les affaires qui naiſtroient parmi eux, ſans qu'il fuſt permis aux autres de s'en méler s'ils n'y eſtoient appellez, [il avoit exclu en quelque ſorte l'Eveſque de Conſtantinople de tout ce qui eſtoit hors du Departement de la Thrace.]

'Mais comme on recouroit à l'Empereur en une infinité d'occaſions, l'Empereur ne pouvoit manquer de conſulter ou ſon Eveſque, où tous les Eveſques qui ſe trouvoient à Conſtantinople. [Ils s'aſſembloient ſur cela, & tenoient des Conciles, où l'Eveſque de Conſtantinople preſidoit ſans difficulté par le rang que le ſecond Concile luy avoit donné. Il y avoit toujours beaucoup d'Eveſques à Conſtantinople à cauſe de la Cour; ce qui faiſoit comme un Concile continuel. On avoit une grande facilité de s'y adreſſer; & on le faiſoit volontiers, ſoit parceque ces Eveſques ramaſſez de tout l'Empire, eſtoient moins ſuſpects de faveur ou d'averſion, ſoit parceque les affaires qu'on leur raportoit eſtant eloignées d'eux, il eſtoit plus aiſé de les ſurprendre. Leo, n. p. 304. 55.

L'autorité des Eveſques de Conſtantinople eſtant ainſi extremement étendue, & par ces Conciles où ils preſidoient, & par le credit qu'ils avoient à la Cour, il ne faut pas s'étonner ſi le deſir ou le pretexte de procurer le bien public les a portez à entreprendre meſme pluſieurs choſes qui dependoient de la juriſdiction ordinaire des autres Egliſes, puiſque la regle generale de la charité, eſt de faire le bien & d'empeſcher le mal autant qu'il eſt en noſtre pouvoir. Ils firent donc paroiſtre leur autorité principalement dans les Departemens du Pont, de l'Aſie, & de la Thrace, qui eſtoient plus proches d'eux, & qui n'avoient pas des chefs auſſi autoriſez & auſſi puiſſans pour leur reſiſter, qu'eſtoient les Eveſques d'Alexandrie & d'Antioche.]

'Des l'an 383 ou environ, S. Gregoire de Nazianze avoit trouvé bon que Nectaire jugeaſt l'affaire d'un Eveſque de Cappadoce, en meſme temps qu'il s'elevoit contre la juſtice civile qui en vouloit prendre connoiſſance. 'Ce fut auſſi à Nectaire que "Saint Ambroiſe s'adreſſa pour faire depoſer Geronce, qui ayant abandonné l'Egliſe de Milan, s'eſtoit fait ordonner Eveſque de Nicomedie. Mais il n'y eut que le courage de S. Chryſoſtome qui en put venir à bout à cauſe de l'oppoſition du peuple. Naz. ep. 127. p. 913. 914. v. ſon titre §. 84. Soz. l. 8. c. 6. p. 765.

'Theodoret dit que ce Saint gouvernoit les 28 provinces qui compoſoient ces trois Departemens, [& il ne faiſoit ſans doute en cela que ce qu'il trouvoit déja établi par les déferences volontaires des Eveſques de ces provinces, ou par l'uſage de fon Thdrt. l. 5. c. 28. p. 742. b. c.

Digitized by Google

Egliſe.*Il paroiſt qu'il ordonna pluſieurs Eveſques, meſme pour le pays des Gots.] Il avoit ordonné Alexandre Eveſque de Baſilinople dans la Bithynie. Il avoit écrit à l'Eveſque de Nicée pour l'exhorter à aller corriger quelque choſe dans cette Egliſe. [Mais ce peut eſtre un ſimple effet de ſa charité. On ne peut rien conclure non plus] de ce qu'il ordonna Serapion Eveſque d'Heraclée en Thrace, [& dans la meſme province d'Europe où eſtoit Conſtantinople.] Nous n'alleguons point auſſi ce que fit le meſme Saint Chryſoſtome à l'égard d'Antonin d'Epheſe & de quelques autres Eveſques d'Aſie, [puiſqu'il ſemble y avoir moins agi comme un juge ſuperieur & ordinaire, que comme un arbitre dont les parties eſtoient convenues, & enſuite comme un ami que les Eveſques d'Aſie avoient appellé pour terminer cette affaire conjointement avec eux.

*V. ſon titre § 54.

Synef. p.56.

Conc.t.4.p.711. a.

Socr.l.6.c.17.p. 326.a.

Thom.l.1.c.6.§ 5.p.13.

Il eſt certain que cette autorité continua dans ſes ſucceſſeurs.] Et il paroiſt qu'Attique obtint meſme une loy de l'Empereur qui luy attribuoit quelque droit pour les ordinations. [a]Dans l'affaire [l]d'Agapet de Synnades il agit moins en ſimple conſeiller qu'en ſuperieur, & preſque en maiſtre. On s'adreſſa à Saint Procle pour la nomination & l'ordination d'un Eveſque de Ceſarée en Cappadoce. Il choiſit pour cela Thalaſſe & l'ordonna. [On voit par le Concile de Calcedoine, que les Eveſques de Conſtantinople avoient ordonné pluſieurs Eveſques d'Epheſe, [Euſebe d'Ancyre & ſon predeceſſeur Theodote, [b]quatre Eveſques d'Amaſée [dans le Pont,] [c]quatre de Gangres [en Paphlagonie,] pluſieurs de Synnades [en Phrygie,] [d]& d'Aphrodiſiade [dans la Carie,] & Romain de Myres [en Lycie, tous metropolitains.] [f]En un mot, le Concile de Calcedoine aſſure que la coutume leur avoit déja attribué l'ordination de tous les metropolitains des trois Departemens.

Socr.l.7.c.28.p. 369.d.

a c.3.p.340.d.

l.

V. Attique § 3,5.

Conc.t.4.p.595. c.d.

p.818.a.

b p.814.c.

c c.d.

d.c.

d p.815.a.

e p.814.b.

f c.p838.a.

[Ils ſe méloient meſme des ſimples Eveſques.] Car ils pretendoient avoir droit d'ordonner ou faire ordonner l'Eveſque de Baſilinople, & peuteſtre auſſi les autres de la Bithynie. Attique avoit fait Saint Silvain Eveſque de Troade [dans l'Helleſpont;] ceux de cette Egliſe luy eſtant venu demander un Eveſque. Il l'avoit auparavant fait Eveſque de Philippople [metropole] de la Thrace. Ils alleguoient pour raiſon les troubles qui s'excitoient ſouvent dans les villes [pour l'election des Eveſques,] [g]& qu'on elevoit à cette dignité des gents qui en eſtoient indignes; [d'où l'on peut juger qu'ils pretendoient non ſeulement ordonner les Eveſques, mais auſſi les nommer de leur autorité: Et on en voit divers exemples.

p.715.d.e.

Socr.l.7.c.37.p. 382.a.b.

p.381.d.

Conc.t.4.p.838. a.

g p.699.c.

Ils

L'an de J.C. 451, de S. Leon 10 & 11.

Ils ne ſe renfermoient pas toujours dans les trois Departemens du Pont, de l'Aſie, & de la Thrace, croyant peuteſtre ou voulant qu'on cruſt qu'ils imitoient le zele de S. Chryſoſtome, qui avoit étendu ſes ſoins & ſa charité juſqu'aux Egliſes de la Phenicie, mais ſans qu'on y remarque aucun acte de juriſdiction. Attique avoit travaillé" à s'aſſujettir l'Illyrie Orientale. Mais l'autorité de l'Egliſe Romaine qui l'avoit prevenu, appuyée de celle de l'Empereur Honoré, avoit arreſté les effets de ſon ambition.] S. Flavien dont S. Leon loue ſi fort l'humilité & la retenue, donna neanmoins lieu de ſe plaindre" dans l'affaire d'Ibas, qu'il bleſſoit les droits de l'Egliſe d'Antioche." Anatole fit encore plus: Car il ordonna Maxime d'Antioche. Et dans le temps meſme que cet Eveſque eſtoit dans Conſtantinople," il entreprit ſans luy de partager en deux la Phenicie l'une des principales provinces de ſon patriarcat, ſepara de la communion le metropolitain de Tyr, quoiqu'abſent, parcequ'il ne vouloit pas conſentir à ce demembrement, & le menaça meſme de le depoſer.

V. Bonifac. l. 5 9.

V. § 17, 28.

V. § 79.

Leo, ep. 79. p. 597.

V. § 129.

[Ce qui favoriſoit le plus l'ambition de ces Patriarches, eſtoit la facilité des Eveſques meſmes,] qui s'oppoſoient peu à leur elevation, ou parcequ'ils trouvoient leur avantage propre à contribuer à leur grandeur, comme pluſieurs le declarerent, ou parcequ'ils ne vouloient pas ſe faire d'affaire avec eux.

Conc. t. 4. p. 814. 815.

p. 815. c. d.

[Ils ne laiſſoient pas neanmoins de trouver quelquefois de l'oppoſition à leurs deſſeins.] Nectaire ne put depoſer Geronce de Nicomedie. [a] On marque que l'autorité que prenoit S. Chryſoſtome dans l'Aſie & dans le Pont, excita contre luy divers murmures, & fut un des pretextes de ſa depoſition. [b] On l'accuſa effectivement d'avoir ordonné des Eveſques dans des provinces "où il n'avoit pas de juriſdiction. [Mais je ne voy pas qu'on ait inſiſté ſur cela. Je ne ſçay auſſi ſi l'on oſeroit dire que c'eſt ce qui luy auroit attiré l'inimitié de Pharetre de Ceſarée, & de Leonce d'Ancyre, duquel l'hiſtoire loue la pieté.] On aſſure que tous ceux qu'il avoit ordonnez en Aſie, quoiqu'accompagné par les Eveſques de ce Departement, furent depoſez par ſes ennemis. [Mais cela ne ſe regarde que comme une preuve de leur haine & de leur injuſtice.] Theophile declara qu'il ne le vouloit point avoir pour juge, s'appuyant ſur le Canon de Nicée [ou plutoſt de Conſtantinople,] qui defendoit aux Eveſques de ſe meler de ce qui eſtoit hors de leur Departement: & le Saint qui ne cherchoit que la paix [& l'avantage de l'Egliſe,] conſentit ſans peine & à n'eſtre point ſon juge, & à ne ſe point meler du tout des accuſa-

Soz. l. 8. c. 6. p. 765. d.

a Thom. diſc. l. 1. c. 6. § 5. p. 22. 23.

Soz. p. 766. b.

b Phot. c. 59. p. 57. b.

Sozomenus.

Thom. § 6. p. 23.

Pall. dial. p. 62.

tions formées contre luy, [quoiqu'il previſt bien ſans doute que Theophile n'en uſeroit pas de meſme à ſon égard.]

Socr.l.7.c.28.p. 369.c.d. 'Ceux de Cyzic ſe donnerent un Eveſque à eux meſmes, & le maintinrent contre Saint Procle que Siſinne leur avoit ordonné, pretendant que la loy qu'Attique avoit obtenue, n'eſtoit que

Conc.t.4.p.699. pour luy ſeul, & non pour ſes ſucceſſeurs. 'Dans le Concile de Calcedoine les Eveſques d'Aſie demanderent avec de grandes inſtances, qu'on les maintinſt dans le droit d'ordonner l'Eveſque d'Epheſe [leur chef.] Et le Concile en corps declara que c'eſtoit

p.715.e. l'ordre des Canons, & qu'il le falloit obſerver. 'Tout le Concile declara de meſme que l'ordination de l'Eveſque de Baſilinople appartenoit à l'Eveſque de Nicomedie, nonobſtant les preten-

p.718.a. tions de Conſtantinople, ſurquoi Eunome de Nicomedie dit qu'il reſpectoit beaucoup le throne de Conſtantinople, pourvu que les Canons fuſſent obſervez.

ARTICLE CXXVIII.

Le 28e Canon de Calcedoine ſoumet à l'Eveſque de Conſtantinople la Thrace, l'Aſie, & le Pont.

[ON voit donc que l'Eveſque de Conſtantinople eſtoit dans une pleine poſſeſſion de preceder tous les Eveſques de l'Orient; qu'il s'eſtoit acquis une grande autorité dans les Departemens de l'Aſie, du Pont, & de la Thrace, & qu'il étendoit meſme cette autorité juſque dans celui de l'Orient. La preſeance luy eſtoit aſſurée par le Canon du ſecond Concile: mais le reſte pouvoit paſſer pour une uſurpation; & on avoit vu en quelques occaſions que le ſentiment du Concile de Calcedoine alloit à l'en depouiller entierement. Il pouvoit craindre que cela n'arrivaſt dans la ſuite des temps par les revolutions ordinaires des choſes; & un Eveſque d'Epheſe ou de Ceſarée puiſſant à la Cour euſt eſté capable de le faire.

Il eſtoit donc de l'intereſt d'Anatole de faire confirmer ſa juriſdiction par une aſſemblée auſſi illuſtre qu'eſtoit celle de Calcedoine, & d'abandonner plutoſt pour cela une partie des choſes qu'il pretendoit, afin de ſatisfaire en quelque ſorte ceux qui

Conc.t.4.p.838. c.d. témoignoient du zele pour les Canons.] 'Il avoit pour luy l'inclination du Senat, des officiers de l'Empire, & de l'Empereur meſme, qui eſtoient tous bien aiſes qu'on elevaſt l'Egliſe de

a. Conſtantinople. 'Il croyoit auſſi avoir témoigné aſſez de correſ-

Digitized by Google

pondance & de déference à tout ce que le Pape avoit deſiré, pour obtenir qu'il conſentiſt à ce que le Concile pourroit faire en ſa faveur.

'Les officiers & les Legats eſtant donc ſortis, ſans vouloir prendre de part à la deliberation qu'on vouloit faire ſur ce ſujet, les autres examinerent entre eux une affaire ſi importante. 'On lut le Canon du Concile de Conſtantinople; on le confirma; '& on y ajouta que l'Eveſque de Conſtantinople ordonneroit les metropolitains des trois Departemens du Pont, de l'Aſie, & de la Thrace: mais qu'il ne les ordonneroit qu'aprés qu'ils auroient eſté elus dans leurs Egliſes, & qu'on luy auroit envoyé le decret de leur election non conteſté, mais arreſté par un conſentement unanime; Qu'il les ordonneroit ſeuls, & que les autres Eveſques ſeroient ordonnez par leur metropolitain aſſiſté de ſes ſuffragans. On luy accorda d'ordonner encore les Eveſques des pays barbares[ſoumis à l'autorité des meſmes Departemens,]'au lieu que le Canon de Conſtantinople portoit ſeulement que ces Egliſes ſeroient gouvernées ſelon leurs anciennes coutumes.

p.795.e. d.e. p.798.a. p.814.a.

'On comprit cette reſolution dans le 28e Canon du Concile, qui ſemble ne reconnoiſtre aucune autorité particuliere dans l'Egliſe de Rome, que celle que les Peres luy avoient accordée comme au ſiege de l'Empire. Et il attribue nettement à Conſtantinople autant qu'à Rome, à la reſerve de la preſeance.[Cependant je ne voy pas que les Papes aient relevé une choſe ſi injurieuſe à leur dignité, & d'une ſi dangereuſe conſequence pour l'Egliſe.]'Car ce que Lupus cite de la lettre 78 de S. Leon, ſe raporte plutoſt à Alexandrie & à Antioche, qu'à Rome. [a]S. Leon ſe contente de ruiner le fondement ſur lequel on appuyoit l'elevation de Conſtantinople, ſoutenant qu'une choſe toute eccleſiaſtique comme l'epiſcopat, ne ſe devoit point regler ſur la dignité temporelle des villes,[ce que l'on a neanmoins preſque toujours ſuivi dans l'établiſſement des metropoles, conformément au Concile de Nicée.]

p.795.e. Lup.can.t.1.p. 615|Leo,ep.78. c.3.p.594.595. a Leo,ep.78.c.3. p.594.

'Saint Leon ſe plaint auſſi de ce que le Canon de Calcedoine violoit les decrets du Concile de Nicée, la pratique de l'antiquité, & les droits des metropolitains.[C'eſtoit aſſurément une innovation odieuſe de voir un Eveſque établi chef non d'un Departement, mais de trois: de quoy on ne trouvoit point d'exemple que dans l'autorité que les Papes prenoient dans l'Illyrie, où ils ne s'attribuoient pas neanmoins le pouvoir d'ordonner aucun Eveſque.]

c.2.p.594|79.c.2. p.597|80.c.2.p. 599.

Digitized by Google

Conc.p.811.815. 'Le Concile de Conſtantinople meſme ordonnoit bien nettement que les ordinations ne ſe fiſſent point hors du Departement. [Le Concile de Nicée ſemble auſſi vouloir que les metropolitains ſoient ordonnez dans leur province, puiſqu'il ne les excepte point de la regle generale qu'il établit ſur ce ſujet. Et c'eſt peut-eſtre pour cela qu'il confirme auſſitoſt aprés la coutume de Thom.l.1.c.3.§ 5.p.9.10. l'Egypte, comme une exception de cette regle.] 'Car on pretend que l'Eveſque d'Alexandrie ordonnoit les metropolitains, & meſme tous les Eveſques de ſon Departement. On croit que le Pape faiſoit la meſme choſe dans les provinces qui luy eſtoient immediatement ſoumiſes: [mais où l'on ne voit point qu'il y euſt alors d'autre metropole eccleſiaſtique que Rome meſme.]

p.9. 'Quelques uns y ajoutent Antioche pour les quinze provinces qui compoſoient l'Orient. [Mais ſans parler de la Paleſtine & de l'iſle de Cypre qui n'ont peuteſtre jamais reconnu ſa juriſdiction,] Conc.t.1.p.1269.b. 'le Pape Innocent dit nettement que l'Eveſque d'Antioche n'ordonnoit que les metropolitains. Il luy conſeille de ſe reſerver auſſi les ſimples Eveſques proches de luy, & d'empeſcher les metropolitains d'ordonner les autres qu'aprés en avoir eu ſa permiſſion & ſes lettres. [Mais il ne cite rien pour autoriſer ce conſeil formellement contraire au Concile de Nicée. Et auſſi t.4.p.746-750. nous ne trouvons point qu'on l'ait ſuivi.] 'Dans l'affaire de l'Egliſe de Perrhe, le Concile de l'Orient en depoſant Athanaſe, renvoie à l'Eveſque d'Hieraple metropolitain & à ſes ſuffragans p.719.c. l'ordination de ſon ſucceſſeur. 'Ce furent eux en effet qui ordonnerent Sabinien, p.722.b. '& il prouve par là qu'il avoit eſté ordonné canoniquement. p.754.a. 'Les officiers le prouvent de meſme. [Et jamais on ne cite les lettres ni l'approbation de l'Eveſque d'Antioche.]

Thdrt.l.5.c.4.p.709.b. 'Pour ce qui eſt meſme des metropolitains, Theodoret dit que ce fut S. Euſebe de Samoſates qui ordonna Theodore d'Hieraple [ſon metropolitain,] & qu'on luy attribuoit encore l'ordination Conc.t.4.p.658.b. d'Euloge d'Edeſſe metropole de l'Oſrhoene. 'Domnus vint à Hieraple pour inthroniſer Eſtienne. [Ainſi on voit qu'il ordonnoit au moins quelquefois les metropolitains.

Ce n'eſtoit donc pas une choſe entierement hors de l'uſage de l'Egliſe, de donner à Conſtantinople l'ordination des metro-p.699.a.b. politains.] 'Mais neanmoins les Eveſques de l'Aſie regardoient l'ordination de l'Eveſque d'Epheſe comme un droit qui leur appartenoit, & une choſe neceſſaire à la paix de leurs Egliſes, d. '& tout le Concile jugea qu'ils eſtoient autoriſez en cela par les p.815.818. Canons. 'On ſe plaignoit de plus, que les ordinations qui ſe fai-

Digitized by Google

soient à Constantinople, ruinoient les Eglises par les depenses qu'il falloit faire contre les loix & les Canons. Anatole avoit purifié les autels, & osté cet abus: mais il estoit aisé de croire que cette reforme ne dureroit pas bien longtemps. 'On fondoit le Canon de Calcedoine sur les defauts des elections qui se faisoient dans les provinces. [Mais on ne remedioit pas à ce defaut, puisqu'on laissoit à chaque Eglise le droit ancien des elections, & qu'on ne donnoit à Constantinople que celui de l'ordination.] p.838.a

ARTICLE CXXIX.

Divers defauts remarquez dans le vingt-huittieme Canon de Calcedoine: Raisons que les Evesques peuvent avoir eues de le faire, ou d'y consentir.

'SAINT Leon paroist avoir cru que le vingt-huittieme Canon de Calcedoine soumettoit mesme Alexandrie & Antioche à la jurisdiction de Constantinople, [ce qui n'estoit pas neanmoins.] 'Il ne peut seulement souffrir qu'on donnast le rang à Constantinople audessus de ces deux Eglises. [Mais c'estoit une chose déja trop établie & par l'autorité du second Concile, & par l'usage de tout l'Orient.] 'Et pour le Concile de Nicée qu'il pretend qu'on viole en cela, [on ne touchoit point à la jurisdiction que ce Concile attribue à Alexandrie & à Antioche sur les provinces de leur ressort.] Leo, ep.80.c.2. p.599. p.599. p.599. p.599.&c.

'Ainsi ce qu'il y avoit de plus fascheux dans cet agrandissement, c'est qu'il estoit un effet assez visible de l'ambition, [a] & qu'il pouvoit causer des divisions & des troubles dans l'Eglise. 'Anatole s'excusa de l'ambition dont on l'accusoit sur son Clergé, & sur le consentement general des Evesques; assurant que pour luy il n'avoit aucune part à cette affaire. [Le Prestre Philippe, & particulierement l'Archidiacre Aece, font en effet paroistre partout un grand zele pour l'elevation de leur Eglise.] 'Mais S. Leon répond fort bien à Anatole, que ses Ecclesiastiques n'auroient pas entrepris une chose de cette nature sans sa permission, [& quelque moderé qu'Anatole paroisse d'ordinaire,] 'il ne laisse pas de parler quelquefois sur cette matiere avec assez de chaleur. [b] Liberat luy attribue cette usurpation, à laquelle la deposition de Dioscore luy ouvrit, dit-il, une occasion favorable. ep.78.p.594. 595. a c.2.4.p.594. 595 & c.3.p.600. p.654.c.4. ep.106.c.3.p.656. Conc.t.4.p.547. a 818.a. b Liber.c.13.p. 93.

[Pour ce qui est des troubles que le Canon pouvoit causer dans l'Eglise, nous ne voyons point qu'il en ait causé dans l'O-

Digitized by Google

rient, quoiqu'il y euſt aſſez ſujet de le craindre. Mais on peut dire que le ſchiſme qui depuis a diviſé l'Orient d'avec l'Occident, eſt le fruit tant de cette grandeur donnée à l'Egliſe de Conſtantinople, que l'on egaloit à celle de Rome, à la ſeule reſerve du rang, que du principe que l'on ſembloit poſer que Rome n'avoit que ce que les Peres luy avoient donné comme à la premiere ville de l'Empire.

Je ne ſçay ſi Rome meſme ne fut point cauſe de ce Canon auquel elle s'oppoſa ſi fort. Car il ſemble qu'on peut juger par divers endroits du Concile de Calcedoine, que l'on n'eſtoit point bien aiſe d'y voir preſider les Legats du Pape,]'& les officiers ſemblent en pluſieurs rencontres leur avoir voulu preferer Anatole. [Il eſt certain d'ailleurs qu'il y avoit depuis longtemps de la jalouſie entre l'Orient & l'Occident; & Saint Gregoire de Nazianze ſe plaint beaucoup de ce que les Orientaux ſe faiſoient une gloire de ne point ceder aux autres. Comme donc la puiſſance de S. Leon ſe trouvoit alors extremement grande par l'appui de Marcien & de Pulquerie, & par la gloire qu'on ne luy pouvoit refuſer, d'avoir arreſté par ſon oppoſition & par ſon zele l'hereſie des Eutychiens, la fierté de Dioſcore, & les ſuites malheureuſes du faux Concile d'Epheſe; il eſt peuteſtre aſſez probable que les Orientaux furent bien aiſes pour ſe ſoutenir, d'augmenter la puiſſance du ſiege de Conſtantinople, qui eſtoit le plus propre à empeſcher que celui de Rome ne s'elevaſt de plus en plus.

Blond.p.388.

Antioche & Alexandrie luy ayant une fois cedé le rang, ne perdoient rien à ce que le Canon de Calcedoine luy accordoit. Et au contraire ce Canon ſembloit tacitement interdire à Conſtantinople ce qui eſtoit hors des trois Departemens qu'il luy accordoit, & reſtreindre à cela ce qui luy avoit eſté attribué par les Canons 11 & 17;]'comme en effet l'uſage les y a reſtreints. [Les Eveſques de ces trois Departemens perdoient aſſurément quelque choſe en ſe ſoumettant à Conſtantinople. Mais ils eſperoient recompenſer cette perte par la protection d'un chef ſi puiſſant,]'comme quelques uns d'eux le reconnoiſſent: [a]& la coutume avoit déja donné preſque partout à Conſtantinople ce que le Canon luy accordoit.

Lup.can.t.1.p.

Conc.p.814.d] 815.a.

a p.814.

'Ainſi le Canon paſſa avec le conſentement meſme des principaux Eveſques d'Aſie, '& fut auſſitoſt ſigné par Anatole meſme, [qui pouvoit bien s'en diſpenſer,]par Maxime d'Antioche, Juvenal de Jeruſalem, Lucien de Byzie Legat de Cyriaque d'He-

p.814.

p.798.b.

Digitized by Google

raclée Exarque de la Thrace, & par environ 180 autres Evesques de la Thrace, de l'Asie, du Pont, & de l'Orient. Photius de Tyr, Diogene de Cyzic, Estienne d'Hieraple [dans l'Euphratesienne,] & Nuneque de Laodicée [en Phrygie,] signent pour leurs suffragans absens. Theodoret y signa avec les autres, [a] comme Eusebe de Dorylée. p.798-810. p.803.e/810.b.c. p.807.c. a p.799.a.

[Mais je ne croy pas qu'on trouve dans ces signatures aucun Evesque d'Illyrie;] & nous voyons qu'un an aprés, Anatole les sollicitoit encore pour signer. [b] Thalasse de Cesarée [Exarque du Pont,] & Eusebe d'Ancyre, ne voulurent point signer non plus, ni peutestre encore plusieurs autres. [L'Eglise d'Ephese qui estoit l'exarcat de l'Asie, estoit vacante, ou si Estienne passoit encore pour en estre Evesque, il ne signa point.] Leo, ep.88.c.5.p. 615. b Conc.p.815.b. c/818.a.b.

ARTICLE CXXX.

Les Legats en s'opposant au Canon, le font confirmer: Des seances du Concile.

LEs Legats avertis de ce qui s'estoit passé, demanderent que le Concile s'assemblast encore, & que les officiers y fussent. Ainsi le lendemain [qui estoit [a] le jeudi premier jour de novembre,] on tint la douzieme seance. [c] Les officiers s'y trouverent avec les Legats, & les Evesques d'Illyrie, & tous les autres. Liber c.13.p.93. Nota 56. p.93/Conc.t.4.p. 795.a. c Conc.p.791.e.

Quand on fut assis, Pascasin parla, aprés en avoir demandé la permission aux officiers, & dit qu'il s'étonnoit de ce que la veille on avoit fait des choses en leur absence qui estoient contraires aux Canons & à la paix de l'Eglise, & à laquelle l'Empereur travailloit avec tant d'application & tant de zele. Il demanda qu'on fist la lecture de ce qui s'estoit passé la veille. Et Aece aprés avoir dit que c'estoient les Legats mesmes qui n'avoient pas voulu assister à la deliberation, donna à lire le Canon que l'on avoit dressé avec les signatures des Evesques. [Il ne donna point les actes de ce qui s'estoit fait pour dresser ce Canon, soit qu'on n'en eust point fait, soit qu'il y eust des circonstances peu avantageuses pour Constantinople: Et les Legats ne l'en presserent point, peutestre parcequ'ils se trouverent engagez dans d'autres discours.] p.794.a. p.795.a. b. c.d.

Aprés qu'on eut lu les souscriptions, Lucence dit qu'on avoit surpris les Evesques, & qu'on les avoit contraints de signer. C'est ce que S. Leon repeta souvent dans les lettres qu'il écrivit con- p.809.c. Leo, ep.79.c.2.p. 597/80.c.3.5.p. 600.601/87.c.1. p.613.

Digitized by Google

tre ce 28e Canon, accuſant Anatole d'avoir extorqué les ſignatures des Eveſques, ou de les avoir ſurpris par ſes artifices. Cependant ſur le reproche qu'en fit Lucence, tous les Eveſques s'écrierent que perſonne n'avoit eſté forcé. Ils proteſterent encore depuis, & tous en commun, & les principaux en particulier, qu'ils avoient ſouſcrit de leur pleine volonté. Anatole ſoutient auſſi à Saint Leon que les Eveſques s'eſtoient portez d'eux meſmes à cette reſolution.

ep.80.c.3.p.600. 4 Conc.p.809.c. p.816.b. p.813.816. Leo,t.1.p.654.5 4.

Les Legats continuerent à s'oppoſer au Canon, & firent voir qu'ils avoient un ordre exprés du Pape pour cela. Ils alleguoient que le Canon eſtoit contraire au Concile de Nicée, dont ils lurent le 6e Canon avec la teſte celebre, Que l'Egliſe Romaine a eu toujours la primauté, ce qu'on trouve auſſi ajouté dans l'ancien Code Romain. On lut enſuite le meſme Canon comme il eſt dans les originaux grecs, & le Canon du ſecond Concile œcumenique, [à quoy les Legats ne répondirent rien.]

Conc.p.809. c.d.e. p.812.a. Leo,t.1.p.23. Conc.p.812.813.

Les officiers ayant enſuite prié les Eveſques qui n'avoient point ſigné [la veille,] de dire leur ſentiment, Euſebe d'Ancyre repreſenta avec beaucoup de douceur & de modeſtie, qu'il eſtoit plus utile à l'Egliſe que les ordinations ſe fiſſent ſur les lieux par le Concile de la province. Thalaſſe parla enſuite en un mot: mais je ne ſçay ce qu'il veut dire.

p.816.b. p.816.817. p.817.a.

[Les officiers n'attendirent pas davantage, ſoit qu'ils craignifſent une trop forte oppoſition, ſoit pour quelque autre ſujet.] & conclurent pour l'execution du Canon, y ajoutant ſeulement que quand le metropolitain ſeroit elu, & qu'on auroit apporté le decret de ſon election à l'Eveſque de Conſtantinople, celui-ci auroit le choix ou de faire venir l'elu à Conſtantinople pour l'ordonner, ou de donner pouvoir aux Eveſques de la province de le faire. Ils demanderent ſi c'eſtoit là le ſentiment du Concile; & les Eveſques répondirent que ce l'eſtoit; & que puiſque tout eſtoit reglé, on leur permiſt de s'en retourner.

b.c.d. d.

Les Legats ſe plaignirent qu'on autoriſaſt un decret fait en leur abſence, & demanderent acte de leur oppoſition, afin que le Pape viſt ce qu'il auroit à faire ſur ce violement des Canons, & ſur le mepris que l'on faiſoit de ſon ſiege. Cela n'empeſcha point les officiers de conclure, en diſant que le Concile avoit confirmé tout ce qu'ils avoient propoſé, [& ils finirent ainſi cette ſeance.] On raporte au 28e Canon ce que dit S. Gregoire, que l'Egliſe de Conſtantinople avoit falſifié un endroit du Concile de Calcedoine. [Je ne me ſouviens pas neanmoins que S. Leon reproche

e|818.2. p.819.2. Gr.l.5.ep.14.p. 657.650.b.

Digitized by Google

reproche à Anatole aucune falſification, ni ſur ce Canon dont il ſe plaint tres ſouvent, ni ſur aucun autre endroit du Concile. Les Legats pretendirent que l'on avoit forcé les Eveſques à ſouſcrire le Canon; mais ils ne dirent point que l'on euſt rien falſifié.]

'La ſeance[du premier novembre,]où ils s'oppoſerent au 28e Canon, eſt la derniere du Concile de Calcedoine.[a]Liberat la conte pour la douzieme,[quoiqu'elle ſoit en effet la 13e, n'y ayant pas de raiſon de ne point conter celle du 20 d'octobre. Nous avons mieux aimé ne la pas conter, pour ne pas brouiller l'ordre ordinaire. D'autres ont diviſé le Concile en 16 actions, ou affaires differentes terminées par le Concile; car on en terminoit quelquefois deux ou trois dans une meſme ſeance. Mais cette diſtribution paroiſt moins juſte, y ayant eu des affaires qui ont tenu plus d'une ſeance, & qu'on a diviſées pour ce ſujet en deux actions: ce qui peut brouiller.]'Facundus cite les ſeances. Liberat les appelle *Secretaria*:[b]ce que fait encore[c]un autre auteur qui écrivoit un peu avant Liberat.

Liber.p.93|Eva. l.2.c.18.p.329.b.
[a] Liber.p.93.

Trifolius.

Fac.l.5.c.3.p.198.b.
[b] Conc.p.1591.e.

ARTICLE CXXXI.

Relation du Concile à Marcien pour la lettre de Saint Leon: Le Concile écrit auſſi à Saint Leon.

[QUOIQUE le Concile paroiſſe avoir eſté terminé par la douzieme ſeance,]'il adreſſa neanmoins encore un diſcours à l'Empereur Marcien,& une lettre à Saint Leon,[c]& cette derniere au moins eſt faite aprés la douzieme ſeance.[d]Le diſcours à Marcien s'adreſſe auſſi à Valentinien,[ſelon l'uſage ordinaire de l'Empire.]'Le titre l'attribue à tout le Concile,[e]auſſi-bien que Saint Leon.[Je ne ſçay s'il n'auroit point eſté compoſé d'abord en latin par les Legats du Pape, & traduit en grec. Car le ſtyle du latin paroiſt plus elegant & plus naturel que celui du grec.

Conc.t.4.p.819.-834.
[c] p.838.c.
[d] p.827.c.
p.819.b.
[e] Leo.ep.93.c.4.p.626.

Il n'eſt que pour juſtifier la lettre de S. Leon. Car comme on avoit un grand reſpect pour le ſymbole de Nicée, & que le Concile d'Epheſe ſembloit condanner tout ce que l'on y euſt voulu ajouter ſur la matiere de la foy;]'ceux qui voyoient leurs erreurs détruites par cette lettre, pretendoient que S. Leon avoit violé ce decret, & qu'il falloit rejetter ſa lettre comme une nouveauté. Le Concile demeure donc d'accord que nous devons recon-

Conc.p.819.d.

Digitized by Google

noiſtre pour unique ſymbole de noſtre foy celui de Nicée; (& il n'excepte pas meſme celui de Conſtantinople;) que l'on n'en doit point propoſer d'autre à ceux que l'on reçoit au batteſme; & qu'il contient tout ce qu'il faut croire à l'égard de ceux qui reçoivent avec ſoumiſſion & ſimplicité ce que l'Egliſe leur enſeigne: Mais que pour ceux qui abandonnant cette ſimplicité, attaquent les veritez de la foy par des raiſonnemens captieux; ç'a toujours eſté la pratique de l'Egliſe de leur oppoſer des écrits plus étendus, & meſme de nouvelles expreſſions, qui ne contenant que les meſmes veritez qui ſont compriſes dans le ſymbole de Nicée, les mettoient neanmoins davantage dans leur jour, & éclairciſſoient les equivoques dont les heretiques ſe couvroient; Que c'eſt ce que S. Baſile, le Pape Damaſe & d'autres ont fait autrefois; & ce que S. Leon a eſté contraint de faire contre la nouvelle hereſie d'Eutyche.

'Que ſi l'on pretend que [depuis le Concile d'Epheſe] il eſt abſolument défendu d'écrire ſur la foy, cette défenſe n'a eſté faite que pour ceux qui combatent la foy, & non pour ceux qui la ſoutiennent, comme les loix ne ſont faites que pour empeſcher les crimes, & non pas pour défendre aux juges de les punir; 'Que S. Cyrille a éclairci la foy [depuis ce temps là] dans ſa lettre aux Orientaux, S. Procle dans celle aux Armeniens, & le tres ſage Jean d'Antioche 'dans celles qu'il a écrites au meſme Procle & à Theodoſe [ſur le ſujet de Theodore de Mopſueſte.] V. S. Cyrille § 142-145.

'On ne peut donc blaſmer S. Leon, dit le Concile, ni d'avoir traité de la foy, ni de l'avoir fait par une lettre. 'On ne peut point non plus l'accuſer de l'avoir fait ſans neceſſité, ce qui ſeroit la marque d'un eſprit [leger &] preſomptueux. 'Il faudroit donc dire qu'il s'eſt écarté de la doctrine des Peres & de l'Ecriture: '& le Concile montre que cela ne peut eſtre, par divers paſſages des Peres joints à ce diſcours, qui prouvent qu'ils ont cru auſſi bien que S. Leon que J. C. a deux natures, & qu'eſtant conſubſtantiel au Pere ſelon ſa divinité, il s'eſt fait conſubſtantiel à nous ſelon ſon humanité. 'Ces Peres ſont S. Baſile, S. Ambroiſe, S. Gregoire [de Nazianze] le Theologien, S. Athanaſe, [S.] Amphiloque, Antioque de Ptolemaïde, S. Flavien d'Antioche, Saint Jean ſurnommé Chryſoſtome dans le grec, Attique, S. Procle, Saint Cyrille. 'Saint Leon cite ce recueil d'autoritez des Peres.

[Il ſemble que ce diſcours ait eſté compoſé avant la 4e ſeance qui confirma ſolennellement la lettre de S. Leon, ou auſſitoſt aprés. Il n'y a pas un mot de l'expoſition que le Concile meſme

fit ſur la foy dans la 5e ſeance, & qu'il auroit fallu condanner auſſibien que la lettre de S.Leon, s'il n'euſt pas eſté permis de rien écrire de nouveau pour l'éclairciſſement de la foy & de la doctrine de l'Egliſe.] [1]Quelques uns doutent ſi ce diſcours fut adreſſé par écrit à Marcien, ou s'il fut prononcé de vive voix. [Mais il n'y a ce me ſemble aucune apparence qu'il ait eſté prononcé.] [1]Facundus meſme *in allocutione* qui ſemble en faire une harengue, dit que le Concile l'écrivit à Marcien. [a]Juſtinien le cite dans une loy, & l'appelle une relation du Concile. [b]Facundus en cite auſſi divers endroits.

n.p.301.§ 16.

Fac.l.2.c.2.p.58.c.

a p.99.a.b.

b p.80.l.1.c.1.4. p.4.7.24.

[1]La lettre du Concile à S. Leon eſtoit pour accompagner les actes de tout ce qui s'eſtoit paſſé, que le Concile luy envoyoit pour le prier de les confirmer, & d'y donner ſon conſentement. [1]Elle parle particulierement de la condannation de Dioſcore. [1]Elle marque en general les jugemens que le Concile avoit rendus ſur diverſes affaires, & les Canons qu'il avoit établis pour la diſcipline. [1]Mais elle s'étend beaucoup ſur le 28e. Le Concile taſche de perſuader au Pape qu'il eſt utile aux Egliſes meſmes dont il ſembloit diminuer les droits; Que c'eſt le deſir commun de l'Empereur & de tous les grands de l'Empire; Qu'il eſt de ſa generoſité de ne point envier ce droit à Conſtantinople; Que l'Empereur, qu'Anatole, que tout le Concile ayant eu tant de déference pour les deciſions qu'il avoit faites, il eſtoit raiſonnable qu'il euſt auſſi égard au deſir commun de toutes ces perſonnes, & que la teſte autoriſaſt ce qui avoit eſté fait par les membres, comme les membres avoient ſuivi leur chef dans toutes les bonnes reſolutions qu'il leur avoit inſpirées; Et qu'ainſi ils eſperent que l'oppoſition que ſes trois Legats ont faite à ce Canon, n'aura eſté que pour luy donner l'honneur de l'établir le premier, afin qu'on doive à ſa ſageſſe les reglemens de la diſcipline auſſibien que ce qu'on avoit fait ſur la doctrine.

Conc.p.838.c.

p.834.835.

p.835.c.

p.838.

[Anatole marquoit ſans doute cet endroit,] [1]lorſqu'il écrivoit à S. Leon, que toute la force & la confirmation de ce qui avoit eſté fait pour Conſtantinople, avoit eſté reſervée à ſa Sainteté. [Car le Concile en ſoutenant ſon decret contre l'oppoſition des Legats, n'avoit point dutout parlé d'attendre la confirmation du Pape. Et meſme en la demandant par cette lettre, il n'en fait point dependre la validité de ſon ordonnance. Auſſi nous voyons que quoique S. Leon ſe ſoit elevé contre ce Canon juſqu'à rompre preſque la communion avec Anatole, le Canon ne laiſſa pas neanmoins de ſubſiſter.] [1]Le commencement de la let-

Leo,t.1.p.674.c. 4.

Conc.p.834.

Digitized by Google

tre eſt encore tout plein d'eloges & de déferences pour S. Leon. [Mais ce Saint qui eſtoit un eſprit ſolide & eminent, vouloit des raiſons & non pas des complimens.]

ARTICLE CXXXII.

Concluſion du Concile : Grand reſpect que toute l'Egliſe a eu pour luy : Il ſe reconnoiſt redevable à l'interceſſion de Sainte Euphemie.

Thdr.L.2.c.1.p. 552.b|Thphn.p. 91.b.c.

'TOUTES choſes eſtant conclues, l'Empereur & l'Imperatrice, aprés avoir rendu toutes ſortes d'honneurs & de marques d'amitié aux Prelats, leur permirent de ſe retirer : Et ainſi ils s'en retournerent chacun à leur Egliſe avec la paix [& la joie d'une ſi heureuſe concluſion. C'eſt ainſi que ſe termina cette grande aſſemblée, qui a eſté non ſeulement la plus nombreuſe, mais auſſi la plus paiſible, & peuteſtre la plus reguliere de tous les Conciles œcumeniques : Et on peut dire qu'elle euſt établi une entiere paix entre les Catholiques, ſi elle ne put pas la donner à quelques heretiques obſtinez, ſans le Canon qu'on y fit en faveur du ſiege de Conſtantinople.]

Conc.t.4.p.838. c. 'Auſſi les Peres y travaillerent à faire voir qu'ils n'agiſſoient ni par affection, ni par averſion pour perſonne, mais qu'ils eſtoient

p.842.b.c. gouvernez par le Saint Eſprit. 'Ils attirerent en eux cet Eſprit divin par beaucoup de prieres, afin qu'il leur fiſt connoiſtre la

p.835.d.e. verité. 'Et ils attribuerent l'heureux ſuccés de leurs deliberations à l'operation de Dieu qui avoit agi dans eux, & aux prieres de Sainte Euphemie dans l'egliſe de laquelle ils s'aſſembloient. Cette illuſtre triomphante, diſent les Peres, ayant receu de nous la définition de la foy, & l'aimant comme ſon ouvrage propre, elle l'a preſentée à J. C. ſon epoux par les mains de noſtre pieux Empereur, & de l'Imperatrice [Pulquerie:] Elle a empeſché nos ennemis de nous cauſer aucun trouble : Elle a confirmé la doctrine de la verité que nous avons confeſſée, parcequ'elle l'aimoit, & "luy a donné une nouvelle lumiere, en uniſſant ſa langue & ſa main à ce grand nombre d'Eveſques qui l'ont appuyée par leurs ſuffrages & par leurs ſouſcriptions.

[Ces expreſſions ne ſont que des metaphores par leſquelles le Concile a voulu reconnoiſtre l'obligation qu'il croyoit avoir aux prieres & à l'interceſſion de Sainte Euphemie. Mais elles ont bien pu donner lieu]' à ce que diſent les nouveaux Grecs, Que dans les diſputes qui s'eleverent touchant la foy ou

Sur.1.jul.p.166. 551|Zon.t.3.p.391| Glyc.p.263.c.d| Nphr.l.15.c.5.p. 488.b.c.

Digitized by Google

durant le Concile ſelon les uns, ou aprés ſelon les autres, les Catholiques & les Eutychiens ayant chacun fait un abregé de leur foy, mirent ces deux écrits ſur le corps de Sainte Euphemie; Qu'ayant enſuite fait beaucoup de prieres, ils ouvrirent le tombeau de la Sainte, où ils trouverent l'Ecrit des Eutychiens à ſes piez, & celui des Catholiques entre ſes mains, & qu'elle étendit meſme la main pour le donner à Marcien & à Anatole.

'Baronius rejette avec raiſon ceux qui pretendent que le Concile a voulu autoriſer la foy & la tradition de l'Egliſe par ces voies extraordinaires; & il ſoutient que s'il y a en ce fait quelque choſe de veritable, il ne le faut mettre qu'aprés le Concile. Bar.451.§ 118. 119.

[Mais comme Evagre ni aucun autre ancien ne parle de ce miracle, il y a bien de l'apparence que ce n'eſt qu'une fiction des nouveaux Grecs, ou une tradition populaire, fondée tant ſur les paroles que nous venons de citer, & ſur ce que nous avons vu que le decret de la foy avoit eſté conclu dans la chapelle de Sainte Euphemie, & avoit eſté lu & ſigné dans ſon egliſe; que ſur ce que nous apprenons de Conſtantin Eveſque de Teie, qui écrivoit au commencement du IX. ſiecle;]'Que les peintres[pour marquer un evenement ſi honorable à la memoire de Sainte Euphemie,]la repreſentoient toujours avec un papier à la main. Sur.11.jul.p.166. 59.

[L'Egliſe a toujours témoigné un reſpect extraordinaire pour le Concile de Calcedoine, & un grand zele à en maintenir les decrets. Nous allons voir les loix que Marcien publia pour ce ſujet,]'& ce que fit Saint Leon pour aſſurer toute l'Egliſe qu'il s'uniſſoit de ſentiment avec les Eveſques de ce Concile, non ſeulement par le conſentement que ſes Legats y avoient déja donné en ſon nom, mais auſſi par une approbation formelle de ſes decrets. Leo,ep.87.c.1.p. 613.

'L'Egliſe Romaine, dit le Preſtre Trifole qui écrivoit en 519, n'a jamais ſouffert qu'on ajoutaſt, ni qu'on retranchaſt une ſyllabe à ce Concile. Conc.p.1592.c.

'Nous verrons auſſi que les Eutychiens demandant un nouvel examen aprés la mort de Marcien ſur le myſtere de l'Incarnation, S. Leon s'y oppoſa tres fortement, & ne put ſouffrir qu'on miſt en queſtion aucune des choſes qui avoient eſté decidées par le Concile de Calcedoine; '& qu'on euſt la temerité d'attaquer par des nouveautez ce qui avoit eſté compoſé par une inſpiration divine. Leo,ep.117.c.2. p.669.&c. ep.118.p.671.

V.§ 163, 166. ["Tous les Eveſques de l'Empire d'Orient que l'on conſulta alors ſur ce ſujet, ſe declarerent auſſi pour l'autorité du Concile, 'qu'ils appuyoient principalement ſur ce qu'il n'avoit introduit aucune nouvelle doctrine dans l'Egliſe, mais avoit ſuivi Conc.p.934.c.d.&c.

Digitized by Google

exactement celle que le Concile de Nicée & les Peres avoient
c. enſeignée.] Ils remarquoient auſſi que perſonne n'y avoit eſté
p.943.d. obligé ni de parler, ni de ſigner contre ſon ſentiment; Marcien
qui n'avoit dans le cœur que l'amour de Dieu, & le deſir de voir
confirmer [non ſes ſentimens,] mais ceux des Apoſtres, n'ayant
point voulu que perſonne y fuſt epouventé par l'eclat de ſa puiſ-
ſance.

d. On eſtoit perſuadé que celui qui a fait toutes les creatures,
s'eſtoit rendu preſent par une puiſſance inviſible dans un Conci-
p.961.d. le compoſé d'un ſi grand nombre d'illuſtres Eveſques, venerables
par leur ſageſſe auſſi bien que par leur age, & qui ſe faiſoient ad-
p.943.d. mirer par toutes ſortes de graces ſpirituelles; dans une aſſemblée
ſanctifiée par la preſence des ſaints Evangiles, & en meſme temps
c. par de frequentes prieres. Et c'eſt pourquoi l'on ſoutenoit que
c'eſtoit J.C. meſme qui en avoit formé les decrets.

p.907.c. Nous nous attachons à ce Concile, diſent les Eveſques, com- « ſervamus.
me à une anchre ferme & ſalutaire, puiſqu'il a eſté un bouclier «
impenetrable, & une armée invincible contre la tyrannie des « &c.
p.911.b.c. heretiques. Il doit nous ſuffire tout ſeul, puiſqu'il renferme en «
ſoy par la vertu du S. Eſprit tous les anciens Conciles des Ortho- «
a. doxes. Ceux qui y ont eſté condannez, ont eſté condannez par «
la ſentence du grand Dieu, dont la juſtice puniſſoit leur impie- «
té: & ceux à qui on y a fait grace, l'ont receue par le decret « qui ſuſce-
p.969.c. du Saint Eſprit. Entre les Eveſques qui le compoſoient, aucun « pi-
ne s'eſt trouvé d'un ſentiment different des autres: & le peu «
que des neceſſitez particulieres avoient retenu dans les provin- «
ces, s'y ſont tous unis; parcequ'ils ont reconnu qu'il conſervoit «
d. les anciens dogmes de l'Egliſe. Ainſi c'eſt veritablement un «
Concile de toute [l'Egliſe,] auquel il eſt impoſſible de s'oppoſer, «
p.974.d. ſans ſe ſeparer de tous les Eveſques du monde. Et l'union de tant «
de perſonnes en une meſme foy, eſt une preuve que le S. Eſprit «
p.941.a.b. y eſtoit preſent pour y défendre la verité. Preſque tous les «
Eveſques de l'Occident avoient auſſi confirmé d'un conſente-
ment commun le Concile de Calcedoine en ce qui eſtoit de la
foy, & y avoient ſouſcrit avant l'an 458. Les Eveſques qui refu-
ſerent dans le ſiecle ſuivant de condanner les trois Chapitres, ſe
défendent particulierement par ce Concile, dont ils croyoient
qu'on bleſſoit le reſpect par cette condannation; & ceux qui les
condamnoient, s'efforçoient ſurtout de perſuader aux autres
qu'ils avoient une entiere veneration pour ce Concile.

Imp.can.t.1.p. 655. Pall.11.jan. p.695.552. On croit que c'eſt particulierement à cauſe du Concile de

Digitized by Google

Calcedoine, que l'on a comparé les quatre premiers Conciles aux quatre Evangeliſtes, & que les Grecs les ont mis ſous Juſtin dans les diptyques de l'Egliſe, [a]pour en faire une memoire ſolennelle dans le Sacrifice, [b]eſtant bien juſte que comme on honore les Saints chacun en particulier, on honore auſſi en commun ceux qui ſe ſont unis pour défendre la foy, & combatre les heretiques, afin que rendant d'une part ce qu'on doit à leur merite, on encourage de l'autre leurs ſucceſſeurs à imiter leur zele & leur pieté. [c]Baronius dit que les Grecs font le 16 de juillet la feſte du Concile de Calcedoine, & des 630 Peres qui le compoſoient. [Il veut ſans doute marquer] [d]ce qu'on trouve ce jour là dans les Ménées, Que le dimanche[1] d'aprés le 16 de juillet il faut faire la memoire des ſix premiers Conciles, à la teſte deſquels il met neanmoins celui de Calcedoine.

a Fac.l.5.c.4.p. 212.c.
b Conc.p.1774. 1775.
c Bar.451.§ 160.
d Men.p.143.

ARTICLE CXXXIII.

En quoy S. Leon a confirmé le Concile: Il en a fait traduire les actes: Du titre de Patriarche qui luy fut offert: De la condamnation d'Eutyche par le Concile.

[CE que nous diſons du profond reſpect qu'on a eu pour le Concile de Calcedoine, ne regarde proprement que la cauſe de la foy.] [a]C'eſt à ce ſeul point que S. Leon reduit ſon approbation, [b]& qu'il autoriſe ſes Legats comme ayant agi en ſon nom, [c]pretendant que c'eſtoit le ſeul ſujet pour lequel les Empereurs avoient ordonné le Concile, & pour lequel l'Egliſe Romaine l'avoit agreé. [d]Il paroiſt que dans la cauſe de la foy il comprenoit non ſeulement le decret du Concile ſur la foy, mais auſſi la condamnation des heretiques qui n'avoient point voulu ſe corriger, [comme Dioſcore,] [e]& tout ce qui regardoit l'extinction de l'hereſie.

a Leo,ep.87.c.2.p. 613.
b ep.92.c.5.p. 623.
c ep.87.c.2.p. 613|80.c.3.p. 600.
d ep.87.p.612. 613.
e ep.80.c.2.p.599.

[Il y comprenoit auſſi ſans doute le rétabliſſement des Eveſques condamnez par le faux Concile d'Epheſe.] [f]Car c'eſtoit certainement une des raiſons pour leſquelles les Empereurs avoient aſſemblé le Concile.] [g]Il eſt certain qu'il approuva le jugement que l'on avoit rendu en faveur de Theodoret. [h]Il ſe rejouit en diverſes lettres non ſeulement de ce que l'erreur avoit eſté condamnée, mais auſſi de ce que l'Egliſe avoit recouvré tous ſes

V.574-76.
f ep.93.c.5.p.627.
g ep.78.c.1.p.593| 79.c.1.p.596|&c. p.603.

1. Je ne ſçay ſi une autre rubrique ne veut point dire qu'on faiſoit cette feſte le dimanche qui tomboit depuis le 13 juſqu'au 19. Men.15.jul.p.113.

Digitized by Google

membres, (ce qui marque le rétabliſſement des Eveſques,) à la reſerve des chefs de l'erreur; [c'eſt à dire d'Eutyche & de Dioſcore.

Mais pour le reſte, nous avons vu & nous verrons encore combien il s'oppoſa au 28e Canon:]'& il declare generalement que jamais il ne conſentira à tout ce qui peut eſtre contraire au Concile de Nicée, [auquel le nouveau patriarcat de Jeruſalem eſt viſiblement contraire; & il eſt difficile d'y accorder le 9e & le 17e Canon.]'Pour les autres choſes qui avoient eſté arreſtées dans le Concile, S. Leon témoigne y conſentir, ſans neanmoins les vouloir autoriſer formellement.

ep.91.p.622.623.

e.5.p.623.

Conc.t.4.p.953. d.e.

'Alype de Ceſarée paroiſt n'avoir ni receu, ni connu, que la deciſion ſur la foy; Thalaſſe ſon predeceſſeur n'ayant rien apporté davantage:'& il dit que ſi le Concile a decidé d'autres choſes, il ſuffit que l'Empereur examine ſi elles ſont contraires au Concile de Nicée, & qu'il les faſſe corriger ſi cela eſt, ſans aſſembler pour cela tous les Eveſques. [Il n'y a point d'apparence qu'il ignoraſt le 28e Canon: mais il n'euſt pas ſans doute eſté faſché qu'on y euſt donné atteinte.]'Le Pape Pelage aſſure que la pluſpart des anciens manuſcrits grecs ne contenoient que les ſix premieres actions [ou ſeances] avec les Canons.

f.954.c.

Lup.can.t.1.p. 647.

[Autant que les Catholiques témoignoient de reſpect pour le Concile de Calcedoine, autant les Eutychiens en témoignoient d'eloignement & d'averſion: Et ceux meſmes qui abandonnoient une partie de leurs erreurs, conſpiroient toujours avec eux pour rejetter ce Concile comme eſtant tombé dans les egaremens de Neſtorius. C'eſt ce que nous verrons par toute la ſuite de l'hiſtoire. [Mais quand on n'auroit point d'autres raiſons pour refuter cette impoſture, il nous ſuffit de voir que les Neſtoriens ne l'approuverent guere davantage que les Eutychiens meſmes.]'Car durant que le Concile ſe tenoit, les Neſtoriens voyant qu'on y anathematizoit partout Neſtorius, ſe mirent à s'en plaindre, & à crier avec tant de fureur contre les Eveſques, que l'Empereur fut contraint d'envoyer ſes gardes pour les diſſiper & les chaſſer bien loin de là.'On marque auſſi qu'un Preſtre Neſtorien nommé Jean Egeſte, accuſoit le Concile d'eſtre tout Cyrillien, [c'eſt à dire en leur langage qu'il eſtoit Eutychien.]

Eva.l.2.c.2.p. 186.a.b.

Leont.act.9.p. 928.d.

Conc.p.838.c.

'Le Concile meſme avoit envoyé à S. Leon les actes de ce qui s'y eſtoit paſſé.'Mais comme ils eſtoient en grec, on y trouvoit à Rome beaucoup d'obſcurité.*C'eſt pourquoi Saint Leon pria & meſme commanda en 453, à Julien de Cos d'en ramaſſer toutes les

Leo,ep.85.c.4. p.612.
* p.612.

Digitized by Google

les ſeances en un ſeul corps, & de les traduire en latin d'une maniere claire & nette, afin qu'on n'y puſt plus trouver de difficulté. [a]Le P. Queſnel croit que Julien fit ce que le Pape ſouhaitoit, & que c'eſt ſa traduction qui eſt venue juſques à nous. [a] n.p.888.

[b]Elle fut revue ſur les manuſcrits des Acemetes de Conſtantinople, & ſur pluſieurs autres, par Ruſtique Diacre de Rome, celebre ſous le Pape Vigile dans l'affaire des trois Chapitres, [c]qui marque à la fin de pluſieurs actions l'indiction, le jour du mois, & celui de la ſemaine, auquel il a achevé de la revoir. Mais la pluſpart de ces chifres ont eſté corrompus par les copiſtes. [d]Il marque qu'aprés avoir revu les prolegomenes, il commença la premiere action le 20 fevrier de l'indiction 12[e], [qui eſt celle de l'an 549. Mais dans la pluſpart des autres endroits il marque l'indiction 13[e].] [e]Et on croit en effet qu'il faiſoit ce travail en 550, [ou en 565, ſelon quelques perſonnes fort habiles. Je ne voy point que l'on ait eu aucun fondement] de croire que Ruſtique n'avoit revu que la premiere ſeance. [f]Son nom & ſa maniere paroiſſent encore dans d'autres. [g]Le P. Queſnel remarque que toutes les editions & divers manuſcrits portent le nom de ce Ruſtique; ce qui luy fait croire qu'elles ont eſté priſes de ſa copie: & il ajoute qu'il ne paroiſt point que l'Egliſe de France ait eu les actes du Concile avant ce temps là, & avant la diſpute des trois Chapitres. [b] 2. [c] Vig.T.n.p.100. [d] Conc.t.4.p.75.e. [e] Vig.T.n.p.100. [f] Leo,n.p.889.1. [g] Conc.p.464.c. & ſ[ap.p. [g] Leo,t.2.p.889. 2. 1.a.

[Outre les actes originaux du Concile, il y a bien de l'apparence que divers Eveſques en firent des memoires & des relations particulieres.] [a]Evagre cite une lettre qu'Euſtathe de Beryte avoit écrite à un Eveſque, & à un Preſtre nommé Jean, ſur ce qui s'eſtoit paſſé dans le Concile. [a] Eva.l.2.c.1.p. 286.a.

[On ne trouve point dans les actes] ce que dit Saint Gregoire, Que le Concile offrit au Pape le titre d'Eveſque œcumenique ou univerſel. [b]Baronius s'eſt perſuadé [trop] facilement que ce grand titre ſe devoit trouver dans l'inſcription de la lettre du Concile au Pape. [c]D'autres ont cru avec plus d'apparence que S. Gregoire n'avoit pas diſtingué ce qui s'eſtoit fait dans le Concile de ce qui avoit eſté fait par le Concile; & qu'il marquoit les inſcriptions de quelques lettres, & les ſignatures des Legats, [d]où Saint Leon eſt appellé Archeveſque œcumenique, [e]Patriarche œcumenique, [f]& Eveſque de l'Egliſe œcumenique ou de toute l'Egliſe. [a] Greg.l.4.ep. 36.38.p.608.d.e[615.d[621.c.d. [b] Bar.451.§ 144. [c] Lup.t.1.p.964[Greg.ep.n.p. 610.a. [d] Conc.p.395.a[359.a[411.d. [e] p.406.d. [f] p.579.e[582.a.

[g]S. Gregoire aſſure qu'aucun de ſes predeceſſeurs ne s'eſtoit ſervi de ce titre profane & temeraire. Le Pape Leon IX. l'aſſure particulierement de Saint Leon, [h]ce qui ſuffit] pour ne pas douter qu'il n'y ait faute dans l'inſcription de ſa lettre 78, où les editions [g] Greg.l.4.ep. 32.p.608.c.&c. &c. [h] n.p.[10.e. Leo,n.p.870.2[Laun.ep.4.p.15.

ordinaires luy font prendre la qualité d'Eveſque de l'Egliſe Romaine & univerſelle. Mais cette faute ſe verifie encore par les anciennes editions, & par les meilleurs manuſcrits.

Conc.p.842.c.d. 'Marcien ſemble dire dans ſa loy du 13 mars 452, qu'aprés la deciſion ſur la foy, le Concile avoit prononcé quelque condannation contre Eutyche.[Mais je croy que le ſens de cet endroit eſt que le decret du Concile, eſtoit l'entiere condannation d'Eutyche. On ne voit point que le Concile ait cru devoir examiner ſa cauſe, ni le faire venir pour l'entendre. Ayant eſté examiné & condanné legitimement par S. Flavien ſon Eveſque; & le faux Concile d'Ephefe qui avoit caſſé ce jugement, & condanné S. Flavien, eſtant rejetté de tout le monde, ſa condannation ſubſiſtoit ſans aucun nouvel examen. La doctrine qu'il avoit rejettée eſtoit clairement celle de la Tradition: elle eſtoit embraſſée par tous les Eveſques du Concile; & ils avoient tous ſigné la lettre de S. Leon qui autoriſoit la condannation de ſa doctrine & de ſa perſonne.

p.866.c. Je penſe que c'eſt en cette maniere qu'il faut expliquer]'ce que Marcien dit encore, Qu'Eutyche avoit eſté condanné tout p.851.a.b. d'une voix par tous les Eveſques avec ſes paroles impies,'& que p.867.c. le Concile l'avoit jugé indigne du nom d'Orthodoxe.'Il dit autrepart qu'Eutyche a receu"dans le Concile la ſentence qu'il *ἐφ' ἑαυτοῦ λάβοι* meritoit. Mais il joint auſſitoſt aprés cette ſentence avec celle par laquelle on avoit rejetté le Concile tenu à Epheſe en ſa faveur.[On ne trouve point qu'Eutyche deſavouaſt les ſentimens pour leſquels il avoit eſté condanné, ni qu'il témoignaſt s'en repentir. Ainſi il n'eſtoit pas beſoin d'entrer dans aucun nouvel examen de ce qui regardoit ſa perſonne.

Comme il ne paroiſt point dans le Concile de Calcedoine, quel- Leo,ep.105.c.2. p.652. ques uns ont cru qu'il eſtoit mort alors.]'Mais il vivoit encore en 454.[a]Marcien des le commencement de ſon regne l'avoit banni a ep.65.c.3.p. 563. de Conſtantinople, mais en un lieu qui n'en eſtoit pas bien eloigné, & où"il recevoit aiſément les viſites & les autres aſſiſtances *frequentiora ſolatia.* de ceux qu'il avoit entrainez dans ſon erreur. C'eſt pourquoi S. Leon pria Pulqueric le 7 juin de cette année de le faire releguer ep.105.c.2.p.652. plus loin.[Si Marcien le fit,]'S. Leon trouva qu'il eſtoit encore trop pres[de Conſtantinople.] C'eſt pourquoi en écrivant à Marcien le 15 avril 454, il le prioit de le releguer plus loin, & Conc.p.867.c. dans des lieux plus deſerts.'Marcien par ſon edit du 28 juillet 452, défend de luy donner la qualité de Preſtre, dont il avoit p.885.c. eſté depouillé, parcequ'il s'en eſtoit rendu indigne.'S. Leon dit

Digitized by Google

dans ſa lettre du 15 avril 454, que l'impie Eutyche qui avoit eſté banni comme il le méritoit, continuoit dans le lieu de ſon exil à combatre en deſeſperé la verité Catholique par ſes blaſphemes, & à vomir avec plus d'impudence que jamais le poiſon de ſes impietez qui l'avoient rendu l'horreur & l'execration de tout le monde. Il y avoit alors un Abbé Catholique dans ſon monaſtere [de Conſtantinople.] On ignore ce que cet hereſiarque devint depuis ce temps là. p.886.a. Lup.can.t.1.p. 655.

ARTICLE CXXXIV.

Loix de Marcien pour faire obſerver le Concile, empeſcher les diſputes, punir les Eutychiens, & rétablir la memoire de Saint Flavien.

L'AN DE JESUS CHRIST 452, DE S. LEON 11 & 12.

[LE Concile de Calcedoine ayant eſté achevé au commencement de novembre 451,] Marcien qui avoit promis dans la 6e ſeance d'empeſcher les entretiens & les diſputes ſur la religion, qu'on voyoit avoir eſté la cauſe de l'origine & du progrés des hereſies, s'acquita de ſa promeſſe par une loy datée du [vendredi] 7 fevrier de l'an 452, adreſſée au peuple de Conſtantinople. Il y témoigne ſa joie de voir les diſputes appaiſées par l'autorité & la deciſion du Concile, comme il l'avoit deſiré & procuré avec une extreme ardeur. Il ordonne donc que tout le monde obſervera les decrets de ce Concile, dont il confirmoit par là l'autorité, & défend aux Eccleſiaſtiques auſſi bien qu'aux laïques, ſous les peines que nous avons marquées, de parler & de diſputer des choſes de la foy en preſence du peuple, puiſque c'eſtoit profaner nos myſteres en les decouvrant aux Juifs & aux payens; qu'il falloit eſtre un impie & un ſacrilege pour aimer mieux chercher la verité par ſes propres raiſonnemens, que par le ſentiment & les deciſions d'un ſi grand nombre d'Eveſques, ou pour eſperer de decouvrir quelque choſe que tant de grands hommes n'euſſent pas trouvé; & que c'eſtoit faire injure au Concile d'examiner de nouveau ce qu'il avoit examiné. Conc.t.4.p.607. d.e. p.839.e. p.842.a. p.829.a. a.b. e. p.842.d. d.e.839.b.c. p.839.c.

[Cette loy ne regarde point ſans doute ce qui ſe paſſoit dans les aſſemblées legitimes de l'Egliſe:] Et elle ſemble meſme ne défendre proprement que les diſcours qui ſe faiſoient dans les places, & les autres lieux publics. Baronius en refute un grand titre que nous n'avons point dans les Conciles. Juſtinien a inſeré une grande partie de cette loy dans ſon Code. [a] On la trouve p.842.843.a. Bar.452.§ 1.22 Cod. J.1.1.1.l.3. p.56. a Bar.452.§ 2.3.

Digitized by Google

quelquefois datée de l'an 459. [Et peutestre que l'Empereur Leon la fit publier alors de nouveau.] Facundus en raporte une partie. [a]S. Leon appuya par son consentement ce que Marcien avoit ordonné contre ceux qui disputeroient sur les choses decidées par le Concile.

Fac.l.12.c.2.p. 534.
a Leo,ep.132.c. 2.p.693.

Conc.p.842.d.e. [1]La severité avec laquelle Marcien avoit défendu les disputes, n'en put pas arrester le cours. Il y eut des gents qui continuerent toujours à parler publiquement des mysteres devant une foule de peuple assemblée, sans considerer ni l'autorité du Concile, ni le respect mesme qu'on doit à des choses qu'il vaut mieux reverer, que discuter & approfondir. [1]Baronius soutient qu'il eust fallu employer envers ces personnes la severité de l'edit, [1]& ils le meritoient assurément. [Neanmoins Marcien qui voyoit les choses de plus pres,] [1]crut que la douceur estant plus propre dans les choses de la religion, il valoit mieux differer encore.

Bar.452.§ 4.
Conc.p.842.c.
p.843.a.

a. b. [1]Il se contenta donc de renouveller son edit par un second, [1]daté du 13 de mars, & adressé aux Prefets d'Orient, d'Illyrie, & de Constantinople, Pallade, Valentinien, & Tatien, & à Vincomale Maistre des Offices, designé Consul [pour l'année suivante. Il vouloit peutestre qu'il fust general partout l'Empire, à cause des troubles que les Eutychiens commençoient à exciter dans la Palestine & dans l'Egypte. Il declare dans cet edit qu'il faut suivre l'autorité du Concile de Calcedoine, où tout a esté examiné avec soin, & dont les decisions sont conformes aux trois Conciles precedens, [1]de Nicée, de Constantinople, & d'Ephese. [1]Il y rejette nommément Eutyche avec ses erreurs.

p.841.b.c.
d.

p.866.867. [1]Le 6 de juillet, il adressa aux mesmes officiers un rescrit, par lequel il cassoit la loy de Theodose II. contre Saint Flavien, [Domnus,] Theodoret, & Eusebe de Dorylée. [1]Ce rescrit est proprement pour rétablir la memoire de S. Flavien, auquel il donne de grands eloges. [1]Il y joint Eusebe & Theodoret; [mais il n'y parle point de Domnus, parceque le Concile ne l'avoit point rétabli; ni d'Ibas, parcequ'il n'estoit pas marqué nommément dans la loy de Theodose.]

Ibid.
p.866.c.

p.867-871. [1]Le 28 du mesme mois, il adressa encore aux mesmes officiers une loy tres severe contre les moines & les sectateurs d'Eutyche. [Il la faudroit copier presque toute entiere pour en marquer le detail.] Il y ordonne de nouveau l'observation entiere du Concile de Calcedoine, [1]qui a, dit-il, rejetté les egaremens du synode tenu à Ephese en faveur d'Eutyche. [Il condanne ainsi cette assemblée: mais je ne trouve point qu'il ait fait de loy expresse

p.867.d.
e.

Digitized by Google

pour l'abolir entierement, quoique les Legats & tout le Concile euſſent témoigné le ſouhaiter. Si l'on ne veut dire qu'il le fait en quelque ſorte par le reſcrit du 6 de juillet.

ARTICLE CXXXV.

Marcien, Pulquerie, Anatole, Julien de Cos écrivent à S. Leon ſur le Concile de Calcedoine, & pour le 28e Canon: S. Leon mande en France la depoſition de Dioſcore.

'LEs Legats de Saint Leon qui avoient aſſiſté au Concile de Calcedoine, n'eſtoient point encore arrivez à Rome le premier fevrier de cette année. [Il y a aſſez d'apparence qu'ils attendirent que le primtemps euſt rendu les chemins moins incommodes & moins dangereux. Ainſi ils peuvent bien n'eſtre partis qu'avec]'Lucien Eveſque [de Byzie en Thrace,] & le Diacre Baſile, qui apportoient à S. Leon diverſes lettres auſquelles il ne répondit que le 22 de may, 'aprés le retour de ſes Legats. [Puiſqu'il répondit ſi tard, on a lieu de juger que Lucien n'eſtoit arrivé qu'aſſez tard,] 'quoique la lettre de Marcien, qu'il apporta [avec les autres,] ſoit datée du 18 decembre de l'année precedente.

Leo, ep. 77. c. 5. p. 584. ep. 78. p. 595. 596. ep. 88. c. 1. p. 614. p. 593. c. 4.

'Marcien témoigne à Saint Leon par cette lettre la joie qu'il reſſentoit de ce que les troubles de l'Egliſe eſtoient appaiſez, & » qu'il ne reſtoit plus de doutes ſur la foy. 'Les ames religieuſes, dit- » il, ſont aſſurées maintenant quelle doit eſtre leur foy: de ſorte que » les ennemis de la religion nous ont procuré l'avantage de chercher Dieu avec plus de ſoin, & de le voir avec plus de clarté que » nous ne faiſions. L'on boit avec plus de plaiſir quand on a ſouffert » la ſoif, & l'on trouve le repos plus doux lorſque l'on eſt beau- » coup fatigué. 'Il parle particulierement du 28e Canon de Calcedoine, mais ſeulement en ce qui regardoit le rang de l'Eveſque de Conſtantinople. 'Il prie le Pape de le confirmer, nonobſtant l'oppoſition de ſes Legats, 'remettant à l'Eveſque Lucien & au Diacre Baſile qui luy devoient rendre ſa lettre, à luy en parler plus amplement de ſa part. 'Sa lettre porte auſſi en teſte le nom de Valentinien III. 'Cette lettre ſe trouve inſerée dans un Concile de Rome ſous Boniface II. 'On nous l'a donnée depuis peu en grec ſur un manuſcrit d'Angleterre: [Mais le latin paroiſt bien plus eſtre l'original.]

p. 592. c. 1. 2. c. 1. c. 3. p. 592. c. 3. p. 593. c. 3. 4. c. 4. p. 592. Col. 1. t. 1. p. 103. Arb. oct. p. 34.

'L'eveſché de Lucien n'eſt point marqué. Mais on croit que

n. p. 891. 893.

Digitized by Google

c'eſt celui de Byzie, qui tenoit dans le Concile de Calcedoine la place de Cyriaque Exarque d'Heraclée en Thrace, au nom duquel il y avoit meſme ſigné le 28e Canon. [a]Il paroiſt qu'il eſtoit particulierement deputé pour obtenir du Pape qu'il approuvaſt ce Canon. C'eſtoit l'ordre que luy & Baſile avoient receu d'Anatole. Il ſemble que Pulquerie euſt auſſi écrit par eux une lettre conforme à celle de Marcien.

Conc.t.4.p.798. b. a Leo,ep.78.79. p.596.598. ep.80.c.6.p.601. ep.79.c.4.p.598.

Anatole écrivit en meſme temps à S. Leon, [b]& luy parla de la deciſion du Concile ſur la foy en des termes dignes d'un Eveſque vraiement Catholique. [c]Il luy marquoit ce ſemble le ſoin qu'il avoit eu de ſuivre en ce point ſes intentions, de travailler à corriger ceux qui eſtoient dans l'erreur, & de ſe ſeparer de ceux qui avoient voulu perſiſter dans leur ancien egarement. Mais il ſe plaignoit de ce que les Legats du Pape s'eſtoient oppoſez à ce que le Concile avoit ordonné en faveur de ſon Egliſe.

ep.80.c.6.p.601. b ep.84.c.1.p.607. c ep.80.c.1.p.599. c.3.p.600|78.c.4.p.595.

Julien de Cos écrivit auſſi au Pape par Lucien, & crut pouvoir luy demander comme les autres l'approbation de ce qui avoit eſté fait pour Conſtantinople: Il le luy demanda comme une choſe qu'il croyoit avantageuſe, & dont il luy auroit une obligation tres particuliere. [Pour la lettre du Concile au Pape, & les actes de ce qui s'y eſtoit paſſé, il eſt plus naturel de croire que les Legats meſmes en avoient eſté chargez.]

ep.81.p.602.

Des devant le mois de fevrier, avant que les Legats fuſſent retournez à Rome, & que S. Leon euſt eu une entiere connoiſſance de ce qui s'eſtoit paſſé dans le Concile, ce Saint avoit déja eſté informé, [& ſans doute par les lettres de ſes Legats,] que l'on y avoit condamné Eutyche & Dioſcore avec leurs dogmes impies, & qu'on y avoit approuvé ſa lettre. [d]Il ſe rencontra qu'Ingenuus Eveſque d'Embrun eſtoit alors à Rome, où il avoit apporté au Pape la lettre que le Concile des Gaules luy avoit écrite. Saint Leon ſe haſta de le renvoyer pour porter à ſes confreres une ſi agreable nouvelle, & il luy donna la réponſe qu'il leur adreſſoit datée du premier jour de fevrier. Il les prie de faire ſavoir aux Eveſques d'Eſpagne ce qu'il leur mandoit du Concile de Calcedoine. Il leur témoigne qu'il eſt entierement ſatisfait de la maniere dont ſes Legats s'eſtoient conduits dans le Concile. Les plaintes que luy en fit Anatole au ſujet du 28e Canon, leur furent une nouvelle recommandation auprés de luy. [Ainſi il ne faut pas douter qu'ils n'aient eſté fort bien receus.] Quand ils furent revenus, S. Leon écrivit de nouveau aux Eveſques des

ep.77.c.5.p.584. p.583.584. c.2.4.p.583.584. d c.1.p.583. c.5.p.584. p.584. &c. c.2.p.583. ep.80.c.3.p.600. ep.82.p.603.

Digitized by Google

Gaules, pour leur mander en un mot ce qui s'eſtoit paſſé dans le Concile ſur l'affaire principale; & il leur envoie ce que ſes Legats y avoient prononcé contre Dioſcore, comme la ſentence du Concile. Ruſtique[de Narbone]eſt nommé dans cette lettre avant Ravenne[d'Arles.]

ARTICLE CXXXVI.

Saint Leon refuſe abſolument de confirmer le 28. Canon, & ceſſe meſme d'écrire a Anatole.

LUCIEN & Baſile s'acquiterent avec ſoin de la commiſſion qu'ils avoient receue, de faire approuver à S. Leon le 28e Canon de Calcedoine, mais avec peu de ſuccés; le Pape n'ayant jamais pu agréer cet agrandiſſement de l'Egliſe de Conſtantinople. C'eſt ce qu'il témoigne dans les quatre lettres qu'il écrivit le 22 de may, pour répondre à celles que Lucien & Baſile luy avoient rendues. [Il commence les trois premieres par l'approbation de ce qui avoit eſté fait dans le Concile ſur la foy, ſur la condannation de Dioſcore, & ſur le rétabliſſement des autres: mais il y paſſe auſſitoſt à l'affaire d'Anatole dont il fait le corps de ces lettres. Nous avons vu ci-deſſus les raiſons qui luy firent rejetter ce Canon.] Leo, ep. 80. c. 6. p. 601. &c. V. § 131.

Il les marque en partie dans ſa lettre à Marcien, & il s'y plaint de ce que l'eſprit d'ambition vouloit continuer le trouble que le Concile venoit d'appaiſer. Il y parle contre ceux qui meritent de perdre leurs droits legitimes en voulant uſurper les droits des autres, & s'elever par l'abaiſſement de leurs freres. Il proteſte qu'il ne ſouffrira jamais que les privileges attribuez aux Egliſes par les Canons des ſaints Peres, ſoient violez par aucune nouveauté. C'eſt à quoy, dit-il, je ſuis reſolu avec la grace de J. C, » d'apporter une vigilance continuelle & une fidelité inviolable. » C'eſt à quoy je ſuis engagé par le miniſtere dont je ſuis chargé, & » je me rendrois coupable d'un grand crime, ſi les decrets du Concile de Nicée eſtoient violez par ma negligence & par ma faute. [Voilà la regle à laquelle les Papes ont ſouvent reconnu qu'ils eſtoient obligez de ſe tenir. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner de » quelle maniere ils l'ont obſervée.] Si tous les Eveſques, dit encore S. Leon, obſervoient exactement les decrets de ce Concile, comme ils y ſont obligez, on verroit regner dans toutes les » Egliſes une paix profonde & une union conſtante: Il n'y auroit ep. 78. c. 2. p. 594. p. 594. 595. &c. c. 3. p. 595. &c. ep. 79. c. 2. p. 597.

Digitized by Google

point de differends pour l'étendue des honneurs, point de dif- « 12.
putes pour les droits des ordinations, point de difficultez sur «
les privileges dus à chacun, point de procés pour l'usurpation «
des droits d'autrui. Tous garderoient & en leur particulier & à «
l'égard des autres l'ordre legitime que la loy de la charité leur a «
prescrit. Celui là seul sera vraiement grand, qui n'aura aucune «
ambition. «

ep.79.80.p.596. 'Il dit à peu pres les mesmes choses dans les réponses qu'il fit à
ep.79.c.3.p.598. Pulquerie & à Anatole mesme. 'Il dit à Pulquerie qu'il n'a aucun égard à tout ce qu'ont pu faire des Evesques en quelque grand nombre qu'ils soient, s'ils ont ordonné quelque chose de contraire à ceux de Nicée, qu'il l'annulle & le casse par un decret general, de l'autorité de S. Pierre, & appuyé par la pieté de l'Im-
c.4.p.598|78.c. peratrice. 'Il la prie elle & Marcien d'arrester eux mesmes l'am- &c.
5.p.595. bition d'Anatole. [a]Dans celle à Anatole dont Facundus cite di-
a Fac.l.2.c.3.p. vers endroits, [b]il parle plusieurs fois de l'amour que les Evesques
714.a|5.c.4.p. doivent avoir pour l'humilité & la modestie. [c]Il luy proteste de
203. son amitié, & qu'il seroit prest de luy accorder ce qu'il souhaite,
b Leo, ep.80.p. s'il n'estoit persuadé que cette facilité seroit prejudiciable & à
600.601. toute l'Eglise & à Anatole mesme. 'Mais ne se contentant pas de
c c.5.p.601. ne point approuver le Canon de Calcedoine, il menace Anatole
c.6.p.601|78.c.5. que s'il continue dans ses pretentions, il se verra retranché de la
p.595. paix & de la communion de l'Eglise universelle.

ep.81.p.602. 'Il répondit à Julien de Cos comme à son intime ami. Mais il le prie de ne le point importuner d'une chose qu'il ne pouvoit obtenir, & que luy ne pouvoit accorder sans qu'ils fussent tous deux coupables; Que quoiqu'il l'aimast beaucoup, neanmoins ni ses prieres, ni ses conseils ne le feroient jamais consentir à une chose qu'il regardoit comme la ruine de la police de l'Eglise; Qu'il n'auroit point dû se charger de luy parler de cette affaire;
p.617. mais que s'il aimoit 'Anatole, il falloit qu'il le portast à ne point
ep.89.c.1.p.617. tenter l'impossible. 'Ce fut l'Evesque Lucien qui porta ces lettres en Orient.

ep.86.c.2.p.611| 'Il semble que c'est à cette affaire qu'il faut raporter la priere
84.p.610. que fit Saint Leon le 11 mars de l'année suivante, à Marcien & à Pulquerie, de faire une forte reprimende à Anatole, sur les
ep.89.c.1.p.617. fautes qu'il avoit commises. 'Marcien récrivant aussi sur ce sujet à S. Leon, luy témoigna qu'il approuvoit l'exactitude avec la-
Fac.l.5.c.4.p.111. quelle il s'attachoit à l'observation des Canons des Peres. 'Et c'est
a|Conc.p.1207. c. apparemment cet endroit que marque le Pape Gelase dans une lettre.

Pour

Digitized by Google

'Pour Anatole, il ne montra point la lettre que Saint Leon luy avoit écrite. [a]Il n'y fit aucune réponſe. [b]Et bien loin d'abandonner ſes pretentions, il travailla à les faire ſigner par les Eveſques de l'Illyric. [Il arriva encore]''quelques autres affaires, qui donnerent ſujet à S. Leon de n'eſtre pas ſatisfait de ſa conduite:]'De ſorte qu'il ſe reſolut de ne luy point écrire dutout. [d]Il ſe plaignit meſme & de ſon ambition, & de ce qu'il avoit ſupprimé ſa lettre, dans l'epiſtre circulaire qu'il adreſſa à tous les Eveſques du Concile de Calcedoine, ou en meſme temps qu'il confirma ce que le Concile avoit fait ſur la foy, 'il ſe plaint de ce qu'on y avoit violé les reglemens établis par le Concile de Nicée pour les droits & les privileges des Egliſes: 'de ſorte que Julien de Cos ayant fait lire cette lettre à Conſtantinople en preſence des Eveſques & du Clergé, on n'en lut que l'approbation generale qu'il donnoit au Concile, & non la reſtriction qu'il y faiſoit pour le 28e Canon. 'Il rendit auſſi ſa lettre à Anatole la plus publique qu'il put. [e]Il l'envoya à Maxime d'Antioche, afin qu'il la repandiſt partout, [f]& l'exhorta à ſe maintenir dans le troiſieme rang contre la preſeance accordée à Conſtantinople. [g]Il declara à Theodoret qu'il s'oppoſoit à ce qu'on avoit fait à Calcedoine au prejudice du Concile de Nicée.

V. §147, 168.

Leo, ep. 88. p. 614.

a ep. 101. p. 642 | 108. c. 1. p. 657.

b ep. 88. c. 5. p. 615.

c p. 616 | 101. p. 642 | 106. c. 1. p. 655.

d ep. 87. c. 1. p. 613.

c. 2. p. 613.

ep. 100. c. 3. p. 641.

ep. 87. c. 2. p. 613 | 88. p. 616.

e ep. 92. c. 5. p. 623.

f c. 3. p. 622.

g ep. 93. c. 6. p. 627.

ARTICLE CXXXVII.

S. Leon à la priere de Marcien ſe ſatisfait des ſoumiſſions d'Anatole, mais ne peut empeſcher que le 28e Canon n'ait lieu.

[POUR achever tout de ſuite ce qui regarde le 28e Canon, nous dirons par avance] que ſur la fin de l'an 453, Marcien pria Saint Leon de ſe vouloir reconcilier avec Anatole, luy promettant qu'il ſe corrigeroit, & qu'il le ſatisferoit ſur toutes les choſes qui regardoient la foy. 'Saint Leon luy répondit le 9 mars 454, que c'eſtoit le ſilence meſme d'Anatole qui l'obligeoit de ne luy point écrire, ſans rien diminuer de l'affection qu'il avoit pour luy, & pour le ſalut de ſon ame; Qu'ainſi il eſtoit tout preſt de luy écrire, pourvu qu'il ſatisfiſt aux Canons, qu'il promiſt de conſerver l'union avec les autres Eveſques par un eſprit de paix & d'humilité, & qu'il l'aſſuraſt par ſes lettres qu'il renonçoit à l'ambition qui l'avoit rendu coupable. [Il n'avoit point encore receu cette aſſurance] 'lorſqu'il écrivoit à Marcien le 15 avril de la meſme année, que ſi Anatole perſiſtoit''dans la meſme

Leo, ep. 100. c. 3. p. 641.

ep. 101. p. 642.

ep. 105. c. 3. p. 651.

&c.

Digitized by Google

conduite, il ſeroit obligé d'agir contre luy avec plus de force, & de s'unir pour cela à tous les Eveſques, dont il défendoit les intereſts.

p.653.c.1. [Mais il receut peu aprés]une lettre d'Anatole meſme, qui luy témoignoit qu'il avoit eſté extremement affligé de ne point recevoir de ſes lettres; Qu'il ne ſouhaitoit que d'executer tou-
p.654.c.1. tes les choſes qu'il luy ordonneroit;'Qu'il l'avoit meſme fait lorſque l'Empereur luy avoit fait connoiſtre ce qu'il deſiroit de
c.2. luy;'Qu'il avoit rétabli Acce,"& depoſé André;°Qu'ainſi il le v.s
a c.3. prioit, & pour la ſatisfaction de l'Empereur, & pour celle de toute l'Egliſe, qui ſe trouvoit par ce moyen dans une parfaite union, & pour celle de J.C. meſme, qui a voulu eſtre la paix des
c.4. hommes, de luy vouloir accorder la grace de luy écrire;'Que pour ce qui regardoit le Canon de Calcedoine, c'eſtoient les Eccleſiaſtiques de Conſtantinople qui avoient tout fait;"Que &c. pour luy il n'avoit jamais cherché que le repos & l'humilité. Et qu'aprés tout on avoit reſervé à ſon ſiege"la validité & la confir- vir. mation de tout ce qui s'eſtoit fait.

[Ces dernieres paroles ſemblent emporter un deſiſtement de ſes pretentions, au moins de ce que le Canon de Calcedoine avoit ajouté à celui de Conſtantinople, eſtant certain que le Pa-
ep.106.c.2,p.656. pe refuſoit abſolument de le confirmer.]'S. Leon prit en effet en ce ſens la maniere dont Anatole parloit du Canon de Calcedoi-
ne, & il la regarda comme une correction, comme un aveu que
c.1.p.655. ce Canon luy déplaiſoit,'comme une reconnoiſſance que c'eſtoit
ep.107.c.3.p.657. 658. un violement des Canons[de Nicée,]'& comme une promeſſe par laquelle il s'engageoit à ne plus faire d'injures aux Peres,
ep.106.107.p. 655-658. & à ne point violer leurs regles.'Ainſi il écrivit à Anatole le 29 de may, & témoigna tant à luy qu'à l'Empereur qu'il eſtoit ſa-
Conc.p.1207.d. tisfait de ſa conduite, & qu'il vouloit oublier le paſſé.'Le Pape
Leo,n.p.901.1. Gelaſe a pris ſes paroles en la meſme maniere.'Le Pere Queſnel pretend neanmoins qu'Anatole ſe contenta de ſatisfaire le Pape par quelques paroles de ſoumiſſion, mais qu'il ne pretendoit nullement ſe deſiſter de rien.[Ce qui paroiſt certain, c'eſt que ſoit qu'Anatole ſe ſoit deſiſté du Canon de Calcedoine, ſoit
Bar.454.§ 12.13. qu'il ait pretendu le maintenir,]'ſoit que Marcien ait aboli le meſme Canon"par une loy de l'an 454, comme le veut Baronius, v.§ 153.
Liber.c.13.p.93. 94. [ſoit que cette penſée ſoit ſans fondement;]'ce Canon ſubſiſta, & fut executé, malgré l'oppoſition de S. Leon & de ſes ſucceſ-
Lup.can.t.1.p. 622. ſeurs, parceque les Empereurs l'appuyoient.'Lupus avoue que l'oppoſition de S. Leon n'eut quelque effet que juſqu'à la mort

Digitized by Google

de Marcien, [c'eſt à dire juſqu'au commencement de 457.] 'L'Eveſque de Conſtantinople conſerva toujours la preſeance ſur Alexandrie & Antioche, & exerça une grande juriſdiction ſur l'Aſie, le Pont, & la Thrace. Thom.l.1.c.5 20.p.26.

[Auſſitoſt aprés la mort de Marcien, & du vivant meſme de S. Leon,] 'les Eveſques Catholiques d'Egypte donnent le rang à Anatole avant l'Eveſque d'Antioche. [a]Environ 24 ans aprés, Timothée Elure[autoriſé par Baſiliſque qui avoit uſurpé l'Empire ſur Zenon,]rendit à l'Egliſe d'Epheſe, dit Evagre, les droits patriarcaux que le Concile de Calcedoine luy avoit oſtez. 'Soit que ces droits ſoient l'ordination des metropolitains de l'Aſie, [ſoit que ce ſoit le droit d'ordonner ſon Eveſque; on voit que le Canon de Caleedoine avoit ſubſiſté juſqu'alors. Et le meſme Baſiliſque qui le viola, le rétablit auſſitoſt,]'rendant à l'Egliſe de Conſtantinople les provinces dont elle avoit eu l'ordination. 'On voit auſſi par la ſuite de l'hiſtoire que les Eveſques de Conſtantinople ont plutoſt paſſé audelà des bornes du Canon de Calcedoine, que d'en avoir rien retranché, 'ce qu'ils faiſoient avec encore plus de liberté lorſqu'ils eſtoient ſeparez de l'Egliſe Romaine. 'Des le temps de S. Gregoire, les Papes meſmes eſtoient obligez de leur donner rang entre les Patriarches. Conc.p.891.e] 896.c. [a] Eva.l.3.c.4.p. 339.c. n.p.82.2.b. c.7.p.340.d. Thom.p.26.27. Lup.p.613. Thom.§ 21.p.27.

ARTICLE CXXXVIII.

George moine trouble la Cappadoce, & Theodoſe la Paleſtine, où il ſe fait ordonner Eveſque de Jeruſalem.

[LE Concile de Calcedoine ne donna pas tellement la paix à l'Egliſe, qu'il n'y reſtaſt encore des troubles en quelques endroits: Dieu ne veut pas que les Chrétiens trouvent leur paix en ce monde, afin qu'ils n'oublient pas celle qu'ils attendent dans le ciel, & qu'ils ne prennent pas le lieu de leur exil pour leur patrie.] 'S. Leon ſe plaint en 453, d'un moine nommé George, qui troubloit[la Cappadoce]par ſes predications & par ſes écrits. 'Il eſt viſible qu'il parloit contre la foy, [b]ſe rendant par ſes entrepriſes criminelles indigne du nom & de la profeſſion de moine. 'Thalaſſe Eveſque de Ceſarée en Cappadoce [c]luy avoit donné quelque permiſſion d'écrire & de preſcher; de quoy S. Leon fut ſurpris; & il mande à Julien de Cos, que s'il juge que cela ſoit à propos, il en écrira à cet Eveſque. Leo,ep.91.p.620. p.619. [b] p.620. n.p.892.1. [c] 1.p.620.

[Nous ne voyons point que cette affaire ait eu de ſuite. Mais

Digitized by Google

les troubles que d'autres moines exciterent dans la Paleſtine & dans l'Egypte, furent bien plus conſiderables & plus dangereux.] Thphn.p.92.b| Cotel.g.t.1.p. 415.416|Anal.g. p.55. Ceux de la Paleſtine commencerent avant meſme que les Eveſques de cette province qui avoient aſſiſté au Concile de Calcedoine, fuſſent retournez en leurs Egliſes, [& ainſi apparemment des la fin 451.] Eva.l.2.c.5.p. 296.b. L'auteur de ce trouble fut un moine nommé Theodoſe, que ſon Eveſque avoit autrefois chaſſé du monaſtere où il eſtoit, à cauſe des crimes dont on l'avoit convaincu. Anal.g.p.55. Il ne laiſſa pas de continuer à porter l'habit de moine. Eva.p.296.c. Il vint un jour à Alexandrie, où parcequ'il blaſmoit la conduite de Dioſcore, cet Eveſque violent le fit battre outrageuſement comme un ſeditieux, & promener ſur un chameau par toute la Thphn.p.92.a. ville comme un malfaiteur. Anal.g.p.64. On le qualifie un homme pernicieux. Saint Symeon Stylite dit que c'eſtoit un organe du malin eſprit, dont ſon cœur eſtoit rempli, & une peſte publique. [C'eſt λοιμικὸν ce que la ſuite ne juſtifiera que trop.]

Eva.l.2.c.5.p. 296.2.b. Il ſe trouva au Concile de Calcedoine avec quelques autres moines, a Cotel.p.415.a. ayant eſté chaſſé de ſon pays, comme un homme qui ne Eva.p.296.b. a. cherchoit qu'à faire du trouble: & meſme il y excita du tumulte [à ſon ordinaire.] Luy & les autres moines ne purent ſe reſoudre Thphn.p.92.a. à ſuivre le ſentiment du Concile; de ſorte que des qu'il fut ache- a|Eva.p.296.2.b. vé, ils accoururent en Paleſtine, & Theodoſe le premier de Eva.p.296.a. tous, & commencerent à y ſoulever tous les moines, en ſe plai- Anal.g.p.55| Cotel.p.415.a. gnant que le Concile avoit trahi la foy; qu'il autoriſoit & qu'il faiſoit rentrer dans l'Egliſe le dogme impie de Neſtorius; b qu'il b Conc.t.4.p. 851.b|871.d|875. violoit le ſymbole de Nicée; qu'il obligeoit à adorer deux Fils, c|878.d. deux Chriſts, & deux perſonnes, en établiſſant la croyance des p.878.d. deux natures. Theodoſe pour appuyer ces calomnies, inventa de fauſſes pieces, dont il n'y avoit que le diable qui puſt eſtre auteur.

p.875.c. Il accuſoit des meſmes erreurs l'Imperatrice Pulqueric, & p.871.e. étendoit ſa calomnie juſqu'à l'Empereur Marcien, comme on le p.861.b. peut juger du ſoin que prit ce prince de juſtifier ſa foy. Il vouloit donc qu'on anathematizaſt & le Concile de Calcedoine, & Leo,ep.88.c.3.p. 615|97.c.1.p.632. S. Leon, dans la lettre duquel il pretendoit trouver des obſcuritez. [Et il ne faut pas s'en étonner,] c puiſque luy & ſes ſectateurs c ep.97.c.3.p. 637. ſoutenoient que J. C. n'avoit point eu une chair veritable & ſemc.6.p.635. blable à la noſtre, (d'où vient que S. Leon les appelle des Phanc.8.p.637. taſmatiques,) mais que c'eſtoit l'eſſence meſme du Verbe qui Conc.p.858.c. avoit ſouffert la croix & la mort. Cependant quoique Theodoſe ſuiviſt toutes les folies d'Eutyche, ceux de ſon parti ne laiſſoient pas d'anathematizer cet hereſiarque.

Digitized by Google

'Ce fourbe impie eſtant arrivé à Jeruſalem, y gagna d'abord tous les moines par ſon faux zele[pour la foy,]'& avec eux l'Imperatrice Eudocie veuve de Theodoſe II, qui demeuroit alors dans la Paleſtine.'Il la trompa d'autant plus aiſément, qu'elle avoit de l'inclination pour Dioſcore depoſé par le Concile.[Et c'eſtoit le parti que l'Empereur Theodoſe avoit tenu juſqu'à la mort.]Il trompa enſuite les autres par ſon moyen.[a]Et ainſi il ſe trouva ſuivi non ſeulement de ceux qui s'eſtant déja donnez au demon,[meritoient bien d'eſtre abandonnez à l'eſprit d'erreur,]'mais encore d'un grand nombre de perſonnes ſimples, peu capables de reconnoiſtre la fauſſeté de ſes calomnies contre le Concile,'& ce qui eſt de plus deplorable, de tous les moines & anacoretes de la Paleſtine,[b]emportez par Eudocie[dont les richeſſes les nourriſſoient,][c]S. Geraſime meſme dont le nom eſt celebre entre les Saints,ſe laiſſa d'abord entrainer par ce torrent.

Cotel.p.415.c. Thphn.p.92.a| Anal.g.p.55. Thphn.p.92.a. a Conc.p.878.d. d|851.b. p.878.d|Anal.g. p.55. b Anal.p.63| Cotel.g.t.2.p. 60. c Anal.p.60.

'Il n'y eut[guere]que S. Euthyme & ſes diſciples qui demeurerent fermes dans la verité.'S. Euthyme avoit vu tout d'abord le decret du Concile ſur la foy,''que Jean Eveſque des Sarrazins, & Eſtienne de Jamnia ſes diſciples s'eſtoient haſtez de luy apporter. Il l'avoit approuvé: & tous les ſolitaires ſavoient que le grand Euthyme ſe declaroit pour le Concile:'de ſorte qu'ils euſſent tous ſuivi ſon autorité, ſi Theodoſe ne les euſt trompez par les faux bruits qu'il repandit contre le Concile.

p.54.55. V. la note 52. p.55.

'Cependant Juvenal revint à Jeruſalem.[d]Mais il n'avoit pas aſſez d'autorité pour reſiſter aux heretiques, & pour obliger les autres à rejetter des erreurs qu'il avoit luy meſme approuvées, en appuyant contre S. Flavien la faction d'Eutyche & de Dioſcore. 'On crut meſme le pouvoir forcer à retracter ce qu'il avoit fait [à Calcedoine,]& à anathematizer les decrets qu'il y avoit ſouſcrits. [Neanmoins ou la honte d'une ſi grande laſcheté, ou la grace de Dieu le ſoutint, & l'empeſcha de ſuccomber à cette tentation.]

Eva.l.2.c.5.p. 296.2. d Leo,ep.110.p. 660.661. Eva.p.296.a.b.

'Les ennemis du Concile prirent donc une autre voie,'& s'eſtant tous aſſemblez,'ſans en excepter ceux qui s'eſtoient conſacrez à la retraite & aux ſaints exercices de la ſolitude,[e]qu'on accuſe meſme d'avoir ramaſſé pour cela des troupes de voleurs & de ſcelerats,'ils attaquerent Jeruſalem comme une ville ennemie, s'en rendirent maiſtres,'mirent le feu aux maiſons, exciterent des ſeditions, tuerent des perſonnes venerables par leur pieté, ouvrirent de force les priſons, & donnerent la liberté à ceux qui y eſtoient retenus pour les crimes les plus enormes,

b. Conc.p.858.a| 878.d. e p.878.e. p.858.a. a|851.b.c|878.d. e.

Digitized by Google

& dont quelques uns eſtoient déja condannez à mort; de ſorte qu'ils ſembloient vouloir accorder une entiere impunité à tous les crimes. p.851.c. Mais comme s'ils euſſent voulu attaquer encore directement la majeſté du prince, & ſe declarer les ſouverains de la ville, c|858.a. ils en fermerent les portes, & mirent des gardes ſur les murailles, p.851.d. [pour empeſcher d'une part] que Juvenal qui eſtoit alors dans la ville, [ne puſt ſe ſauver, ou chercher ailleurs du ſecours, & de l'autre que perſonne ne vinſt de dehors troubler leurs deſſeins.]

p.878.e. Car ne ſe contentant pas encore de tout ce qu'ils avoient fait, Eva.l.2.c.5.p. 296.b. ils voulurent mettre un Eveſque à Jeruſalem, & choiſirent pour cela Theodoſe meſme le chef & l'auteur de tout le trouble. Ils l'elurent ou l'ordonnerent dans l'egliſe de la Reſurrec- Nota 57. tion, [qui eſtoit la principale de Jeruſalem.] Anal.g.p.55| Cotel.p.415.c. C'eſt ainſi que par un crime deteſtable, par des meurtres & par des voies toutes barbares, Conc.p.878.d. Theodoſe s'empara du ſiege de Jeruſalem, p.851.c.d. & du throne de S. Jacque, & que contre tous les Canons, il ſe donna à luy meſme le nom d'Eveſque dans une Egliſe dont l'Eveſque legitime vivoit encore, & eſtoit actuellement dans la ville. Thphn.p.92.b| Cotel.p.415.c. a Anal.g.p.63. Il fut beaucoup aidé en cela par Eudocie & par ſes officiers. a Car cette princeſſe s'eſtant une fois ſeparée de la communion Catholique, employoit contre les Orthodoxes tout ce qu'elle avoit de forces & de credit. p.55|Conc.p. 871.c. Et il paroiſt que preſque tous les habitans de Jeruſalem trompez par les faux bruits que Theodoſe repandoit, le ſuivoient aſſez volontairement. [Il faut dire qu'il ſe fit Eveſque des la fin de 451,] Anal.g.p.55| Cotel.p.416.a. puiſqu'il en avoit déja ordonné pluſieurs autres, lorſqu'une partie des veritables Eveſques eſtoient encore au Concile, ou qu'au moins ils n'eſtoient pas encore revenus en Paleſtine à leurs Egliſes.

ARTICLE CXXXIX.

Violences & tyrannies de Theodoſe dans Jeruſalem & toute la Paleſtine: Il maſſacre S. Severien de Scythople, & S. Athanaſe Diacre: Juvenal echape à peine.

Conc.t.4.p.851. d|858.b. LA ſuite de l'epiſcopat de Theodoſe répondit parfaitement à ce commencement de crimes, par des crimes encore plus grands. p.851.e|879.a. Comme il ne pouvoit ſe tenir aſſuré dans ſon uſurpation tant que Juvenal vivroit, p.858.b. il donna à une perſonne la charge de [le chercher &] de le tuer, p.851.c|879.a. ordonnant à beaucoup d'autres

Digitized by Google

d'aider & de ſoutenir le chef de cette malheureuſe entrepriſe. [p.858.b.]
[On aſſure qu'il vouloit faire tuer en meſme temps pluſieurs autres Eveſques.] [p.851.c|879.a.]
Mais Juvenal echapa, défendu par la Trinité ſainte, & par la fermeté de ſa foy, dit Marcien, [qui luy fait apparemment plus d'honneur qu'il ne merite.] [Thphn.p.92.c.]
Il ſe ſauva dans le deſert, avec Domnus autrefois Eveſque d'Antioche, [Eva.l.2.c.5.p.296.b.] & [de là] il ſe retira à Conſtantinople.

[Ceux qui vouloient le tuer ayant donc manqué leur coup, [Conc.p.851.c|858.b|879.a.] & ne voulant pas qu'on diſt qu'ils n'avoient rien fait, ils tuerent Severien Eveſque de Scythople, avec pluſieurs perſonnes qui ſe trouverent auprés de luy, [Thphn.p.92.b.] parcequ'il ne vouloit pas ſe ſoumettre à embraſſer leur impieté. Theophane dit que Theodoſe le fit mener hors de la ville, où il fut executé. [Nous ne trouvons point qu'il ait aſſiſté au Concile de Calcedoine, ni à aucun autre.] [Boll.21.feb.p.246.247.] Le martyrologe Romain en marque la feſte le 21 de fevrier, [qui peut eſtre le jour de ſa mort.] [a Anal.g.p.76.] Olympe de Scythople qui mourut ſur la fin de 466, [fut apparemment ſon ſucceſſeur.] Coſme ſucceda à Olympe, & gouverna cette Egliſe durant 30 ans.

[Theodoſe crut que ſon intruſion luy donnoit auſſibien le droit, [Cotel.g.t.1.p.161.] que le pouvoir de faire toutes ſortes de crimes. [b Thphn.p.92.b.] Il perſecuta dans Jeruſalem tous ceux qui evitoient ſa communion. Il fit ſouffrir aux uns de cruels tourmens. Il fit bruler les maiſons des autres; en ſorte qu'il ſembloit que la ville euſt eſté priſe de force [par des barbares.] [b.c.] Entre ceux qui eprouverent ſa cruauté, ſoit en ce temps-ci, ſelon Theophane, [Conc.p.858.a.] ſoit des avant ſon intruſion, ſi nous voulons nous attacher à l'ordre des paroles de Marcien, [Thphn.p.92.b.c.] on nomme Athanaſe Diacre de l'egliſe de la Reſurrection, qu'il fit tuer, parcequ'il s'elevoit contre ſon impieté, & luy en faiſoit des reproches. [Conc.p.858.a.] Mais n'eſtant pas ſatisfait par ſa mort, il voulut pour faire honte à la nature, qu'on trainaſt ſon corps en pompe [Thphn.p.92.c.] par les rues de la ville, & qu'on le jettaſt enſuite aux chiens. [Conc.p.858.a.] Marcien attribue particulierement aux moines cette cruelle inhumanité. [Le martyrologe Romain a mis Athanaſe au nombre des ſaints Martyrs le 5 de juillet.]

[Nicephore dit que lorſque le deſordre commença, Dorothée [Nphr.l.15.c.9.p.601.a.] gouverneur de la Paleſtine eſtoit dans le pays de Moab, [c'eſt à dire dans l'Arabie,] [b] où il faiſoit la guerre aux barbares. Mais ayant ſceu ce qui ſe paſſoit à Jeruſalem, il y accourut en diligence avec des troupes conſiderables. Il en trouva les portes fermées par les miniſtres de Theodoſe & d'Eudocie; & ne put obtenir

V. Marcien 5

d'eſtre receu dans la ville, qu'aprés avoir donné parole de ſuivre le parti que tous les moines & tout le peuple de la ville avoit embraſſé. [Nous ne voyons point d'où Nicephore a tiré cette particularité.] Mais il eſt certain que le Comte Dorothée commandoit en ce temps-ci les troupes dans la Paleſtine : [& ce que nous allons raporter de Theodoſe, montre qu'il n'y avoit perſonne aſſez puiſſant pour s'oppoſer à ſa fureur.]

Conc p.863.a.

p.851.d. 'Car ne ſe contentant pas des maux qu'il avoit faits à l'Egliſe de Jeruſalem, il n'en fit pas de moindres à toutes les autres de la Paleſtine. 'Luy & ſes moines par une fureur & une barbarie toute oppoſée à leur profeſſion, excitoient des ſeditions dans les villes, mettoient le trouble dans les Egliſes, & y commettoient les plus grandes cruautez. 'Les moines ayant ramaſſé une troupe de voleurs & de ſcelerats, portoient leurs armes contre ceux qui ne ſongeoient qu'à vivre dans la paix & la diſcipline, & rempliſſoient tout le pays de deſolation, d'embraſemens, de meurtres, & de divers autres malheurs, n'y ayant rien de plus deteſtable qu'un méchant moine qui a violé la ſainteté de la foy & de ſa profeſſion.

Leo, ep. 97. c. 8. p. 637.

Conc. p. 858. c.

Bar. 452. § 18.

Anal. g. p. 59. [Ce fut par ces voies] 'que Theodoſe maiſtre de tout dans la Paleſtine, 'depoſa & chaſſa des villes les Eveſques qu'il voulut, quoiqu'ils en fuſſent en poſſeſſion depuis longtemps, ſelon toutes les regles de l'Egliſe, '& que ce fuſſent des perſonnes ſages, moderées, & d'une vie ſainte. 'Il ne rougit pas meſme non ſeulement d'outrager, mais de tuer des Preſtres & des Eveſques, 'de tremper ſes mains ſacrileges dans le ſang des Pontifes du Seigneur.

Conc p. 851. d. e] 879. a.

Boll. 20. jun. p. 313. § 73. a § 73] Conc. p. 851. d] Leo, ep. 97. c. 8. p. 637. b Boll. § 73.

Conc. p. 879. a. b. 'En la place de ceux qu'il avoit chaſſez ou tuez, il mettoit ceux qui ſuivoient ſes impietez, 'c'eſt à dire les gents les plus dignes de luy, & 'les plus indignes de l'epiſcopat, 'violant pour cela ſans crainte toutes les loix des Canons. [Il n'oublioit pas ſans doute ſes moines,] 'qui ne l'avoient fait Eveſque par de tant de crimes, que par le deſir ambitieux de s'elever eux meſmes à l'epiſcopat. [Mais ce qui eſt étrange, c'eſt que les peuples eſtoient ſi abuſez par ce faux zele, 'que beaucoup de villes de la Paleſtine venoient [d'elles meſmes] prier cet uſurpateur de leur donner des Eveſques. 'Entre ceux qu'il ordonna de la ſorte, on marque un Theodote Eveſque de Joppé, '& un Pierre d'Iberie qu'il fit Eveſque de Maïume auprés de Gaza, '& qui fut l'un des deux qui impoſerent enſuite les mains au malheureux Timothée Elure. Marcien reproche aux moines qu'ils avoient employé l'épée & toutes ſortes de

Boll. § 73.

Anal. g. p. 59. &c.

Conc. p. 858. c.

Eva l. 2. c. 5. p. 296. c.

l. 3. c. 6. p. 339. d. l. 2. c. 5. p. 296. c. c. 8. p. 299. d.

Conc. p. 851. b.

de violences, & fait meſme des outrages à des dames illuſtres & venerables, pour contraindre tout le monde à recevoir leur doctrine corrompue, & à anathematizer le Concile de Calcedoine & S. Leon, tantoſt par des cris publics, tantoſt par des ſignatures, quoique leur veritable but fuſt de s'elever par tant de crimes aux premieres dignitez de l'Egliſe. p.858.c.

ARTICLE CXL.

Saint Euthyme ſe retire plutoſt que de ceder à Theodoſe: Hiſtoire de l'Abbé Gelaſe.

THEODOSE regnoit donc abſolument dans la Paleſtine: Anal.g.p.55.59.
& de tous les ſolitaires il n'y avoit [guere] que S. Euthyme p.55.
& ſes diſciples qui fuyoient ſa communion. Il fit prier ce Saint p.56.
de luy venir parler: & comme il ne pouvoit pas ſe reſoudre à aller à Jeruſalem, Theodoſe luy envoya deux Abbez celebres de
&c. la Paleſtine. Mais le Saint leur parla ſi fortement en faveur du p.56.59.
Concile de Calcedoine, que l'un d'eux nommé Elpide en demeura perſuadé; & n'eut pas neanmoins aſſez de courage pour renoncer à la communion de Theodoſe, juſqu'à ce qu'il le fiſt p.66.
avec beaucoup d'autres lorſqu'Eudocie abandonna ce parti [en 455, ou 456.] Cependant comme Theodoſe ne ceſſoit point de p.59.
ſolliciter le Saint d'entrer dans ſa communion, & luy envoyoit tous les jours quelqu'un pour l'en preſſer; le Saint laſſé de ſes importunitez, quitta ſa laure & s'en alla avec une partie de ſes diſciples dans le deſert; d'où il ne revint point qu'aprés que Theo- p.60.
doſe eut eſté chaſſé. Sa retraite fut utile à pluſieurs ſolitaires qu'il degagea du parti de Theodoſe, & particulierement à Saint Geraſime, qui aprés avoir eu avec luy quelques conferences, pleura le malheureux engagement qu'il avoit eu avec les here- Cotel.g.t.2.p.
tiques, & purgea ſa faute par une ſevere penitence. 266.a.

Quoique la vie de S. Euthyme nous repreſente ce Saint & ſes Anal.g.p.55.59.
diſciples comme ayant eſté les ſeuls entre les ſolitaires du deſert qui ne ſoient point entrez dans le ſchiſme de Theodoſe, nous le Cotel.g.t.1.p.
trouvons neanmoins encore d'un autre Abbé nommé Gelaſe, 415.416.
& avec des particularitez ſi conformes à l'hiſtoire, [que nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de conteſter ce qu'on en dit.] Ce p.416.c.
Gelaſe avoit embraſſé d'abord la vie des anacoretes, & une
κοινόβιον. pauvreté toute entiere. Depuis il forma un monaſtere: & il ſem- p.417.a.b.
ble que Dieu ait marqué d'une maniere particuliere que c'eſtoit

par ſa volonté & par ſon ſecours. [C'eſtoit aſſurément dans la Paleſtine,] & ce ſemble vers Nicople [ou Emmaüs.]

p.412. 'Il gouvernoit ce monaſtere, p.415.a. a p.416.b. [a] & eſtoit fort celebre juſque dans Jeruſalem, b p.415.a. [b] lorſque Theodoſe vint d'abord de Calcedoine en Paleſtine: & il fut un des premiers que cet heretique attaqua.

b. 'Il le vint trouver pour cela dans ſon monaſtere; mais Gelaſe connut la corruption de ſon cœur, & par la ſageſſe que Dieu luy

b.c. avoit donnée, & par l'exterieur meſme de Theodoſe. 'Ainſi il luy dit d'un air grave & ſerieux, que s'il vouloit s'entretenir ſur la foy, il pouvoit s'adreſſer à un enfant qu'il avoit auprés de luy, parceque pour luy il n'avoit pas le loiſir de l'entendre; de ſorte que Theodoſe plein de confuſion fut obligé de s'en aller.

p.416.a. 'Cependant lorſqu'il eut uſurpé le throne de Jeruſalem, il manda Gelaſe, & l'ayant fait entrer juſque dans l'enceinte de l'autel, il luy propoſa d'anathematizer Juvenal. Mais Gelaſe luy declara genereuſement qu'il ne connoiſſoit point d'autre Eveſ-

b. que de Jeruſalem que Juvenal meſme. 'Theodoſe le fit auſſitoſt chaſſer de l'egliſe, depeur que ſa fermeté n'ebranlaſt les autres. Ses partiſans menacerent meſme l'Abbé de le bruler, & dreſſoient déja effectivement un bucher autour de luy. Mais comme rien ne luy faiſoit peur, la crainte d'irriter le peuple, fit qu'ils le laiſſerent aller avec le merite d'un Martyr.

[Puiſque nous n'avons pas d'autre occaſion de parler de ce ſaint Abbé, nous raporterons ici en peu de mots ce qu'on en

p.415.c. trouve dans les paroles remarquables des ſaints Peres,] 'écrit

p.413.c|414.c. lorſque la memoire de ſes actions eſtoit encore aſſez recente, 'ſur ce qu'on en avoit appris de ſes diſciples, & de beaucoup d'autres qui le frequentoient. [Je ne ſçay s'il n'eſtoit point encore ſimple

p.416.c. anacorete] parmi beaucoup d'autres qui faiſoient profeſſion de

p.417.c. la meſme vie, 'lorſqu'il ſe ſentit tourmenté par des penſées qui

p.418.a. le portoient à s'en aller vivre dans le fond du deſert 'ſans cellule, ſans couvert, ſans autre nourriture que les herbes ſauvages, [comme les paſtres de la Meſopotamie.] Il voulut donc paſſer quelques jours à faire à peu pres les meſmes exercices dans la cour

b. de ſon ermitage: 'Et comme cela le fatiguoit beaucoup, il ſe dit à luy meſme: Puiſque tu ne peux pas porter les travaux du de- « ſert, demeure en repos & en patience dans ta cellule à pleurer « tes pechez, & ne te laiſſe point emporter à l'egarement de tes « penſées. «

p.417.a. 'Comme il eſtoit chargé du ſoin de ſon monaſtere, il recevoit avec ſimplicité ce que la providence luy envoyoit, & meſme

Digitized by Google

diverſes terres qu'on luy offroit. [p.411.b] Il avoit des beſtes de ſommes, des vaches, des domeſtiques pour en avoir ſoin. [p.416.c] Un de ceux qui avoient eſté autrefois ſes compagnons dans la vie anacoretique, qu'il avoit toujours continuée depuis, [q417.a] qui pratiquoit & aimoit extremement la pauvreté, & qui eſtoit d'ailleurs un homme fort ſimple, craignit que ſon cœur ne fuſt attaché à tant de differentes choſes qu'il poſſedoit. Et comme il l'aimoit beaucoup, il luy en dit ſincerement ſa penſée. Gelaſe luy répondit avec la meſme ſincerité, [ſur le témoignage que ſa conſcience luy en rendoit:] Croyez moy, mon Pere, mon cœur n'eſt pas plus attaché à toutes ces choſes, que le voſtre à l'aiguille dont vous travaillez [à vos nates.]

[p.411.d] Une des terres qu'il poſſedoit luy avoit eſté laiſſée par un moine d'auprés de Nicople à qui elle eſtoit, & qui y avoit demeuré juſqu'à ſa mort. [p.412.a] Un payſan parent du moine crut que c'eſtoit à luy à heriter de ſa terre, & pria Bacate à qui il appartenoit, & qui eſtoit le premier de la ville de Nicople, de l'en vouloir faire jouir. Bacate qui eſtoit un homme violent, pretendit s'en mettre hautement en poſſeſſion. [b.] Mais Gelaſe ne crut point la luy devoir abandonner. Comme il en faiſoit un jour tranſporter les fruits en ſon monaſtere, Bacate ſe ſaiſit des beſtes qui les portoient, les fit conduire chez luy où il les fit decharger, & puis les renvoya avec peine, aprés avoir maltraité ceux qui les menoient. Gelaſe ne ſongea point dutout à luy redemander ſes fruits, mais ſe maintint toujours en poſſeſſion de la terre.

[c.] Bacate qui eſtoit un grand plaideur, ſe reſolut d'aller pour cela à Conſtantinople, où il avoit encore d'autres affaires: & eſtant arrivé à Antioche, il alla viſiter S. Symeon Stylite, [p.413.a] à qui il dit qu'il alloit à la Cour pour ſes affaires, ſans luy parler de celle qu'il avoit contre l'homme de Dieu. Mais le Saint luy en parla luy meſme, & luy en fit de grands reproches, [b.] & luy ordonna de retourner demander pardon à Gelaſe, pourvu encore qu'il ne mouruſt pas en chemin. En meſme temps la fievre prit à Bacate: on le mit dans une litiere pour le mener à Gelaſe; mais il n'alla pas juſque là: car eſtant arrivé à Beryte, il y mourut. [c.] C'eſt ce que l'on avoit ſceu de ſon propre fils nommé Bacate comme luy.

[d414.] Pluſieurs diſciples de Gelaſe aſſuroient que le Celerier de ſon monaſtere ayant tué par imprudence un enfant de la maiſon, alla auſſitoſt ſe jetter aux piez de l'Abbé, & luy confeſſer ſa faute. L'Abbé luy dit d'apporter l'enfant devant l'autel le ſoir quand tout le monde ſeroit retiré, & de l'y laiſſer. Le Celerier

Digitized by Google

l'ayant fait, & s'en eſtant allé, l'Abbé alla prier devant l'autel, reſſuſcita l'enfant, & ſortit avec luy lorſqu'on s'aſſembloit pour l'office de la nuit : de ſorte que perſonne ne ſceut ce miracle tant qu'il vécut, hors le Celerier.

[Quelque grand que ſoit ce miracle, il paroiſtra peuteſtre encore moins grand aux perſonnes ſpirituelles, qu'une action du meſme Abbé beaucoup moins eclatante aux yeux des hommes.]

p. 410.411 Vit. P. l. 3. c. 30. p. 503 ſ. c. 16. § 1. p. 630.

'Il avoit un manuſcrit entier de l'ancien & du nouveau Teſtament, fort beau, & de grand prix, qu'il laiſſoit dans l'egliſe pour tous ceux qui en vouloient lire. Un moine étranger eſtant venu au monaſtere, en eut envie, & l'emporta. Le Saint s'en apperceut, & ne voulut pas neanmoins qu'on le pourſuiviſt, craignant qu'à ſon vol il n'ajoutaſt encore le parjure. Ce moine chercha à le vendre dans la ville la plus proche, [qui pouvoit eſtre celle de Nicople,] & trouva une perſonne qui luy en offrit ſeize pieces d'argent, mais voulut l'avoir auparavant pour l'examiner. Il le porta à [1]Gelaſe meſme qui luy dit qu'il pouvoit l'acheter, & qu'il valoit bien ce qu'on luy en demandoit. Cet homme alla dire au moine qu'il l'avoit montré à l'Abbé Gelaſe, [2]& qu'il le trouvoit trop cher. Au nom de Gelaſe le moine ſurpris, demande ſi cet Abbé ne luy en avoit rien dit autre choſe. L'autre aſſura que non. Et auſſitoſt le moine reprit ſon livre, diſant qu'il ne le vouloit plus vendre, & l'alla reporter à Gelaſe, en luy avouant ſa faute avec de grands ſentimens de penitence. L'Abbé ne vouloit pas meſme reprendre ſon livre ; mais le moine l'y obligea, en luy proteſtant que ſans cela ſa conſcience ne pouvoit pas eſtre en repos. Et il demeura enſuite toujours avec luy, "ayant eſté ſanctifié par la patience de l'homme de Dieu. [Je ne trouve point que ce Gelaſe ſoit honoré par l'Egliſe. Mais il y en a bien d'autres dont Dieu reſerve à manifeſter la gloire dans l'eternité.] 1. 2. ἀφελησίς.

ARTICLE CXLI.

Les moines ſchiſmatiques de Paleſtine adreſſent une requeſte à Pulquerie, qui leur répond.

Leo, ep. 86. c. 3. p. 611.

SAINT Leon ſavoit au commencement de 453, que les moines de la Paleſtine s'eſtoient ſoulevez il y avoit déja long-

Vit. P. P. 505. Ibid.

1'. On lit quelquefois Anaſtaſe dans toute cette hiſtoire au lieu de Gelaſe.
2'. D'autres raportent cet endroit un peu autrement.

Digitized by Google

temps, contre Juvenal: Mais il ne ſavoit pas ſi ces moines eſtoient Eutychiens & ennemis de la foy, ou ſi au contraire ce n'eſtoit point que par un zele exceſſif ils ne puſſent ſouffrir qu'on euſt pardonné à Juvenal aprés qu'il s'eſtoit declaré pour cette hereſie. Eva.l.2.c.5.p. 296.b.c.

[Marcien en fut ſans doute mieux informé, par le raport que luy en fit Juvenal.] Mais il ſemble qu'il ſe ſoit contenté d'uſer de menaces, & d'autres voies de douceur;]ayant ſeulement fait mettre une garniſon dans Jeruſalem, commandée par le Comte Dorothée, afin qu'on n'y puſt plus cauſer de trouble, & en inquieter les habitans. Il n'ordonna rien contre les moines, [a]quoiqu'ils meritaſſent bien d'eſtre punis ſeverement. [b]Il voulut ſeulement qu'on puniſt les perſonnes qui ſe trouveroient avoir eſté cauſe des embraſemens & des meurtres. [Il eſt difficile de douter que Theodoſe n'ait eu ordre au moins de ſortir de Jeruſalem: & il ſemble qu'y ayant garniſon dans la ville, on ne doit pas preſumer qu'il ait eu la hardieſſe ou le pouvoir d'y demeurer. Il pourroit s'eſtre retiré aux environs] juſqu'à la fin des 20 mois qu'on donne à ſa tyrannie, [& avoir meſme maintenu ſon autorité dans tout le reſte de la Paleſtine contre les ordres de l'Empereur & contre les foibles forces de Dorothée, par le credit que ſes calomnies luy avoient acquis ſur l'eſprit des peuples. Cependant nous avons] des preuves ſi fortes qu'il n'a quitté Jeruſalem qu'en quittant la Paleſtine, que nous nous croyons obligez] de dire avec Baronius qu'il s'y maintint en qualité d'Eveſque juſqu'à la fin de l'an 453, [ou au moins juſqu'au mois d'aouſt.]

V. la note 58.

Conc.t.4.p.858. d|862.863.

p.858.d|863.a.

a p.859.a.

b a.

Note 58.

Bar.452.§31.

[Il eſt certain que la garniſon qui eſtoit dans Jeruſalem n'empeſchoit pas que les moines de cette ville & des environs ne ſe tinſſent toujours ſeparez de la foy & de la communion Catholique,] & ne demeuraſſent unis à Theodoſe.

Conc.p.862.d.e. p.858.c.

[Il eſt aiſé de croire que les ſoldats ne gardoient pas à leur égard toutes les meſures & tout le reſpect dû à la ſainteté de leur profeſſion, qu'ils violoient les premiers par leur conduite.] Ces moines ſe plaignirent en effet que l'on faiſoit loger des ſoldats chez eux; (ce que Marcien n'avoit point dutout ordonné,) & que les ſoldats de la garniſon venoient faire des inſolences juſque dans leurs oratoires.

p.863.a. a|862.c.

Ils firent ces plaintes dans une requeſte qu'ils adreſſerent à Pulquerie, où ils parloient moins en ſupplians, qu'en ſeditieux, & en ennemis des loix de Dieu & de l'Etat. Car au lieu de vivre dans le repos de leur profeſſion, & ſe rendre les diſciples des Prelats, ils s'erigeoient en docteurs, & en maiſtres ſouverains

p.855.d. d.e|859.a.

p.855.d. de la doctrine de l'Egliſe. Ils avoient encore l'impudence de ſoutenir contre la verité, qu'ils n'eſtoient point coupables de tous les deſordres qui s'eſtoient faits, mais que c'eſtoient les habitans de Jeruſalem, & quelques étrangers. Ils accuſoient auſſi les Samaritains d'avoir commis des meurtres, & des choſes horribles contre les Egliſes, & d'avoir fait de grandes pilleries tant ſur les Egliſes, que ſur les particuliers, [à quoy je penſe qu'on peut raporter] ce qu'on dit de S. Daniel Stylite, que voulant venir viſiter les ſaints lieux, il ſceut qu'on ne pouvoit traverſer la Paleſtine ſans eſtre en danger de la vie, à cauſe de la guerre que les Samaritains y faiſoient aux Chrétiens. Ces moines anathematizoient Eutyche; & neanmoins il eſt viſible qu'ils ſoutenoient encore le parti de Theodoſe. Ils diſoient que l'expreſſion des deux natures les avoit troublez & epouventez, & qu'il ne falloit point parler dutout de la nature [divine,] quoique pour le mot de nature, ils s'en ſerviſſent eux meſmes pluſieurs fois dans cette requeſte. Ils continuoient encore à accuſer le Concile de Calcedoine d'avoir obligé à croire deux Chriſts & deux Fils. [J'ay peine à croire] qu'ils eſperaſſent pouvoir ſeduire Pulquerie par cette requeſte, comme l'écrit Baronius.

p.855.d. c. c|858. p.862.d.e. p.859.b. p.858.d.e|862.b. p.859.b.c. c|862.a. p.862.d. p.863.a|878.a. Bar.452.§37. Sur.11.de 3.p. 221.§ 7.8. Conc.p.858.c. p.859.b. e. d. e|862.a. Conc p.862.e|874.e.

[Quelque indignes que fuſſent ces moines de trouver de la protection dans l'Egliſe;] neanmoins Juvenal meſme s'employa pour eux auprés de Marcien, & le ſupplia inſtamment de leur écrire avec douceur. Marcien cedant donc à ſa priere, leur écrivit une grande lettre que nous avons encore, ſur la requeſte qu'ils avoient adreſſée à Pulquerie. Il leur reproche avec beaucoup de force l'inſolence de cette requeſte, & les crimes dont ils s'efforçoient inutilement de s'excuſer. Il veut bien neanmoins leur pardonner le paſſé, pourvu qu'ils ſe tiennent chez eux occupez à la priere, comme leur profeſſion les y oblige, qu'ils ne tiennent point d'aſſemblées ſchiſmatiques, & qu'ils ne cauſent plus de troubles, en ſe mélant de dogmatizer ſur des choſes qu'ils n'eſtoient pas ſeulement capables d'entendre. Il laiſſe à Dieu qu'ils avoient offenſé par tant de blaſphemes & de crimes, à leur faire ſouffrir la juſte punition qu'ils meritoient.

Il ſe rabaiſſe juſqu'à leur expliquer ce que ſignifie le mot de *nature*, & à leur rendre raiſon de ſa foy, pour leur montrer que ni luy, ni le Concile de Calcedoine ne tomboient point dans les impietez [dont Theodoſe les accuſoit,] & leur oſter ainſi tout pretexte de ſe ſeparer de l'Egliſe. Il voulut bien meſme envoyer un ordre exprés au Comte Dorothée d'empeſcher qu'on ne leur

Digitized by Google

fiſt aucun tort, eſperant que cette douceur ſerviroit à les faire rentrer dans leur devoir. Il manda au meſme Comte d'informer de ce qu'ils accuſoient les Samaritains d'avoir fait, de faire rendre tout ce qu'ils auroient pillé, & de punir ſelon les loix ceux qui ſe trouveroient avoir cauſé le deſordre. p.861.c|878.a.

Pulquerie fit auſſi réponſe à la requeſte que les moines luy avoient adreſſée. [C'eſt comme un abregé de celle de Marcien, ſinon qu'elle n'entre pas dans le particulier des deſordres que les moines avoient faits.] Elle s'étend principalement ſur la declaration de ſa foy, & la juſtification du Concile de Calcedoine. p.874-878. p.875.

V. 5 148. V. 5 146. [Nous verrons ſur l'année ſuivante les eloges que S. Leon donna à ces deux lettres, avec l'expulſion de Theodoſe, & le rétabliſſement de Juvenal.

Je ne ſçay ſi c'eſt à ces lettres, ou à quelques autres adreſſées particulierement aux habitans de Jeruſalem, qu'il faut raporter] ce que nous trouvons, que ces peuples trompez d'abord par les calomnies que Theodoſe repandoit contre la foy de Marcien & de Pulquerie, ayant ſceu depuis quelle eſtoit leur veritable croyance, en rendirent de grandes actions de graces à J.C, & à ces princes, proteſterent qu'ils ne vouloient point avoir d'autre doctrine, & demanderent pardon pour les fautes où ils s'eſtoient engagez; ſur les fauſſes impreſſions que Theodoſe leur avoit données. Marcien donna ſur cela un reglement qu'on aſſure avoir eſté digne de ſa pieté, & de ſa bonté ordinaire. [Mais nous ne ſavons point ce qu'il portoit.] p.871.e. c|874.a.

Ce fut aprés cela que Pulquerie voulant détruire de plus en plus les fauſſes impreſſions que la calomnie avoit repandues contre la pureté de ſa foy, & contre le Concile de Calcedoine, elle écrivit une ſeconde lettre adreſſée à une Abbeſſe nommée Baſſa, qui conduiſoit un monaſtere dans Jeruſalem. La vie de S. Euthyme nous apprend, que la bienheureuſe Baſſa fonda une egliſe [& un monaſtere] ſous le nom de S. Menne Martyr, dont elle donna le ſoin & la conduite à André diſciple de S. Euthyme. [C'eſtoit apparemment un monaſtere d'hommes different de celui qu'elle conduiſoit elle meſme.] Nicephore dit qu'elle preſſoit ſans ceſſe Eudocie de ſe réunir à l'Egliſe. [a] Elle connoiſſoit mieux que perſonne le zele qu'avoit Pulquerie pour la veritable foy. Mais cette ſage princeſſe craignant que les calomnies de Theodoſe ne fiſſent encore impreſſion dans l'eſprit de pluſieurs perſonnes, elle écrivit cette lettre à Baſſa, où elle fit une ample declaration de ſa foy, & juſtifia en meſme temps celle du Con- p.871.b.c.d. Anal.g.p.67. Nphr.l.15.c.13. p.506.a. a Conc.t.4.p. 871.c. p.871.874.

p.374. cile de Calcedoine, priant Baſſa d'en aſſurer toutes les femmes de pieté. [Cette lettre ne fut apparemment écrite qu'en 453, peu de temps avant la mort de Pulquerie.]

ARTICLE CXLII.

S. Protere eſt fait Eveſque d'Alexandrie au lieu de Dioſcore : Les Eutychiens ſe ſoulevent contre luy.

[JE ne ſçay ſi les troubles de l'Egypte firent d'abord autant de bruit que ceux de la Paleſtine : Mais ils eurent des ſuites bien plus faſcheuſes. Voici quelle en fut l'origine. Dioſcore, comme nous avons vu, avoit eſté depoſé par le Concile de Calcedoine. "Des 17 Eveſques qui l'avoient ſuivi, quatre l'abandonnerent v. § 106, 107. devant ſa condamnation, ſavoir Athanaſe de Buſiris, Auxone de Sebennyte, Neſtorius de Phragonée, & Macaire de Cabaſes,]

Liber.c.14.p.97. '& ſignerent enſuite ſa condannation, avec la lettre de S. Leon,

Conc.t.4.p.509-517. & l'anatheme d'Eutyche & de ſes dogmes. 'Les 13 autres témoignerent plus d'attache à Dioſcore, & ne voulurent jamais ſigner ni ſa depoſition, ni la lettre de S. Leon, "pretendant ne le pouvoir faire qu'ils n'euſſent un Patriarche. Ils conſentirent que le Concile en ordonnaſt un, ou qu'ils demeureroient à Conſtantinople juſqu'à ce qu'on en euſt ordonné un à Alexandrie, & le dernier fut accepté. v. § 112.

Liber.c.14.p.97. [Le Concile eſtant donc terminé,]'& Dioſcore banni à Gangres en Paphlagonie, Athanaſe, Neſtorius, Auxone, & Macaire revinrent à Alexandrie, pour y elire & y conſacrer un Eveſque avec le conſentement de tous les citoyens, [ſans en exclure ſans doute les autres Eveſques qui eſtoient demeurez en Egypte, &

p.98. encore moins les Eccleſiaſtiques d'Alexandrie.]'Marcien écrivit pour cela à Theodore Prefet d'Egypte, recommandant qu'on eluſt une perſonne dont la vie & la capacité fuſſent dignes d'une

Ibid. charge ſi eminente. 'Les perſonnes qualifiées de la ville ayant donc eſté aſſemblées pour cela, refuſerent quelque temps de proceder à l'election, ne pouvant point, diſoient-ils, nommer un

Leo, ep.99.p. 639.640. nouvel Eveſque tant que Dioſcore vivroit. 'Car quoique Dioſcore euſt eſté un ennemi cruel de la foy & des bonnes mœurs, les Alexandrins ne laiſſoient pas de le regarder, & de l'aimer

Liber.c.10.p.50. encore comme leur paſteur ; '& nous avons vu qu'il ſe ſervoit de ſes violences meſmes pour faire des liberalitez au peuple : de ſorte qu'il en eſtoit extremement aimé. [Il ne faut pas douter auſſi

Digitized by Google

auſſi que ſes fauteurs ne repandiſſent dans Alexandrie les meſmes calomnies contre le Concile de Calcedoine, & contre Marcien, dont Theodoſe ſe ſervoit pour ſoulever la Paleſtine.]

'Ainſi il y eut beaucoup de conteſtations ſur ce ſujet. Enfin neanmoins Protere fut elu par un conſentement general, &[en meſme temps]ſacré & inthronizé en preſence des quatre Eveſques que nous avons nommez.'Il avoit du bien de patrimoine. 'Quand il fut tué en 458, il eſtoit tout blanc de vieilleſſe.[a]Dioſcore l'avoit fait Archipreſtre d'Alexandrie, & luy avoit confié le ſoin de l'Egliſe["en s'en allant à Calcedoine :]& il paroiſt que cela contribua à le faire elire.'Mais d'autre part, Marcien rendit de luy un témoignage fort avantageux à S. Leon,[b]& Saint Leon meſme ſe rejouit qu'on euſt donné à Dioſcore un ſucceſſeur, dont la foy & les mœurs eſtoient dignes des anciens Eveſques d'Alexandrie.'Les Eveſques Catholiques d'Egypte le qualifient un homme irreprehenſible,[c]qui vivoit ſelon Dieu.[d]Le Concile de Cyzic l'appelle un homme dont l'ame eſtoit digne d'eſtre aimée de Dieu, & reverée des hommes.'Zonare reconnoiſt qu'il eſtoit"tres digne du ſacré miniſtere, & tres Orthodoxe.'Il y a bien de l'apparence que[des]qu'il fut Eveſque, il oſta des dyptyques le nom de Dioſcore, comme d'un homme condanné de Dieu, & anathematizé par le Concile de toute l'Egliſe.

Note 59.

c.14.p.98[Eva.l. 2.c.8.p.298.b.

Conc.p.901.b.

p.899.c.

a Liber.p.98.

Leo,ep.104.c.1. p.650.

b p.650[103.p. 646.

Eva.l.2.c.8.p. 301.d.

c Conc.p.900.a.

d p.945.c.

Zon.p.39.c.

'Iſquyrion Diacre d'Alexandrie ſe plaint dans le Concile de Calcedoine des violences d'un Protere Preſtre & œconome de la meſme Egliſe;[mais ce n'eſt pas celui dont nous parlons,] 'puiſqu'il eſtoit Eveſque des avant la depoſition de Dioſcore.

p.403.b.

b.

'Quoique l'election de S. Protere fuſt tout à fait conforme aux regles,[& qu'elle paroiſſe s'eſtre faite avec aſſez d'union & de paix,]'elle ne laiſſa pas d'eſtre ſuivie d'un grand trouble & d'une grande diviſion, à cauſe de l'amour que l'on conſervoit pour Dioſcore. Car les uns demandoient avec inſtance qu'on le leur rendiſt, & les autres ſoutenoient avec chaleur le parti de Saint Protere.'Les Egyptiens,[c'eſt à dire les 13 Eveſques qui devoient demeurer à Conſtantinople tant qu'Alexandrie ſeroit ſans Eveſque,]eſtant de retour du Concile, augmenterent le trouble par leurs calomnies impies, en publiant que le Concile avoit rejetté S. Cyrille, & receu Neſtorius.'Les Eutychiens pour tromper les ſimples, produiſoient une traduction greque de la lettre de Saint Leon, où ils trouvoient l'erreur de Neſtorius, ſoit par ignorance, ſoit par malice, ſoit qu'effectivement la traduction ne fuſt pas fidele.

p.900.a.

Liber.c.15.p. 100[Eva.l.2.c.5. p.295.b.c.

Phot.c.230.p. 877.

Leo,ep.101.c.1. p.643.

Digitized by Google

Eva.l.2.c.5.p. 295.b.c. a c.5.p.299.b.c. b c.5.p.295.c.

'Il ſe paſſa dans cette diviſion des choſes tout à fait triſtes & faſcheuſes :[a]Et cela n'eſt pas ſurprenant dans des eſprits auſſi legers & auſſi ſeditieux qu'eſtoient ceux d'Alexandrie.[b]Priſque l'hiſtorien qui revenoit alors de Thebaïde,['' où il avoit accom-

c.

pagné Maximin,]'fut ſpectateur d'une partie de ces troubles. Il nous repreſente le peuple uni contre les magiſtrats,[leſquels

c.'

aſſurément ſoutenoient le parti de S. Protere.]'Les ſoldats voulurent arreſter la ſedition : mais le peuple ſe jetta ſur eux à coups de pierres, les mit en fuite, les pourſuivit juſque dans l'ancien temple de Serapis,[où l'on avoit baſti une egliſe de Saint Jean Battiſte,]les y aſſiegea, les força, & enfin les brula tout vifs.

d]n.p.68.69.

'Marcien ayant ſceu ce deſordre, retrancha le blé qu'on avoit accoutumé de donner au peuple, défendit les ſpectacles, ordonna de fermer les bains, & priva encore la ville de pluſieurs autres

Thphn.p.91.d.

privileges.'Theophane dit que les partiſans de Dioſcore & d'Eutyche ayant menacé d'arreſter le blé qu'on amenoit à Alexandrie pour Conſtantinople, Marcien ordonna qu'on meneroit le

Eva.l.2.c.5.p. 295.c.d.

blé à Peluſe : ce qui mit la famine dans Alexandrie.'Marcien [pour faire executer ces ordres]envoya deux mille hommes des nouvelles levées, pour agir ſuivant les ordres de Florus,[qu'il fit peuteſtre en meſme temps]Prefet d'Egypte[à la place de

d.

Theodore,]& General des troupes.'Ces 2000 hommes ayant eu le vent favorable, arriverent en ſix jours à Alexandrie, où ils commirent des deſordres ſcandaleux, & encore plus grands que ceux qui s'eſtoient faits juſques alors.

d.

'Enfin le peuple ſe ſoumit, & pria Florus d'interceder pour eux

Thphn.p.91.a.

auprés de l'Empereur, afin qu'il leur rendiſt leurs privileges.'Ils firent la meſme priere à S. Protere, particulerement pour le blé

Men.28.feb.p. 299.

que l'on menoit à Peluſe,'& les Grecs dans leurs Ménées diſent

e Eva.l.2.c.5.p. 296.a.

que ce fut à ſes inſtances que Marcien accorda leur grace.[e]Florus par le conſeil de Priſque, ſe montra au peuple, & promit de faire pour eux ce qu'il pourroit.[S. Protere fit ſans doute la meſme choſe.]

ARTICLE CXLIII.

Elure & Mongus font ſchiſme contre S. Protere, avec quelques Eveſques & quelques moines : Quel eſtoit Elure : S. Protere écrit au Pape.

Eva.l.2.c.5.p. 296.a]Thphn.p. 92.a. d Liber.c.15.p. 100.

'LA ſedition des Alexandrins fut donc enfin appaiſée, mais ne le fut que pour peu de temps, dit Evagre.[d]Car S.Protere

Digitized by Google

ſe trouva pluſieurs fois en danger d'eſtre maſſacré: ce qui le contraignit d'avoir longtemps des ſoldats pour le garder, & ce ne fut qu'avec peine qu'il conſerva ſa vie tant que Marcien vécut. 'On voit qu'en 459, il avoit beſoin d'eſtre fortifié & encouragé, pour ne ſe pas laiſſer abatre à la contradiction qu'il trouvoit dans beaucoup de perſonnes, qui n'ayant pas de lumiere, [ni de ſoumiſſion,] ſe laiſſoient aller aux perſuaſions d'un petit nombre d'heretiques. 'Il paroiſt auſſi que les Eveſques d'Egypte ne luy rendoient pas encore toute l'obeïſſance qu'ils luy devoient.

Leo, ep. 104. c. 1. p. 650.

ep. 103. p. 646.

'Dans ſon Clergé meſme, Timothée Elure, & Pierre Mongus, qui ont depuis fait tant de bruit, & dont le premier eſtoit alors Preſtre, & l'autre Diacre, aimerent mieux ſe ſeparer du corps de l'Egliſe, que de Dioſcore qui les avoit ordonnez. Protere fit tout ce qu'il put pour les rappeller; mais voyant que c'eſtoit inutilement, il les condanna. [C'eſt peuteſtre pour cela] 'que Theophane dit qu'Elure n'eſtoit pas meſme Preſtre. [a] Il fit ſchiſme auſſitoſt aprés le Concile de Calcedoine. [b] La raiſon qui porta ces [deux] Eccleſiaſtiques à troubler l'Egliſe, fut d'une part leur attachement aux mauvais ſentimens [de Dioſcore,] & de l'autre le deſir de ſe faire Eveſques d'Alexandrie. 'On le remarque particulierement de Timothée: Et on aſſure que le depit de voir cette charge remplie par un autre aprés la depoſition de Dioſcore, fut ce qui l'engagea à faire tout ce qu'il put contre l'Egliſe, dans l'eſperance que ce trouble luy ouvriroit quelque porte pour ſatisfaire ſon ambition, & pour arriver à une dignité qu'il euſt dû fuir, s'il euſt eu quelque lumiere, & quelque ſentiment de religion.

Conc. t. 4. p. 1080. d | Liber. c. 15. p. 100.

Thphn. p. 95. b | Conc. p. 893. c.

[a] Conc. p. 893. a | 898. d.

[b] p. 898. b.

c. d | 893. b.

p. 893. b.

NOTE 60. 'On luy donne le ſurnom [m] d'Elure, [qui dans la langue greque ſignifie un chat, mais peuteſtre qu'il ſignifioit autre choſe dans l'egyptienne,] 'puiſqu'on écrit que ce nom luy convenoit tout à fait à cauſe de ſa fureur. [Nous nous en ſervirons plus ſouvent que de celui de Timothée, pour ne le pas confondre avec d'autres Timothées qui ont vécu en meſme temps que luy dans l'Egypte meſme.] 'Au lieu du nom d'Elure, Eutyque met Janure. 'Il eſtoit frere d'Anatole, [qui apparemment eſtoit quelque perſonne conſiderable & puiſſante.] [c] Elure avoit eſté moine avant que d'eſtre elevé à la preſtriſe. [d] Mais la continence [& l'auſterité] dont il faiſoit profeſſion audehors, n'eſtoit qu'une hypocriſie. Son cœur eſtoit plein de malignité, il n'avoit rien de bon, mais eſtoit tres propre pour ſervir d'inſtrument à la malice de l'ennemi.

Eva. l. 2. c. 8. p. 299. d.

Conc. p. 898. c.

Euty. t. 2. p. 103.

p. 103 | Chr. or. p. 119.

[c] Eva. l. 2. c. 8. p. 299. d.

[d] Conc. p. 898. c.

p. 893. b.

a. a[898.d]850.d. a p.896.d. b Corei.g.t.1.p. 415. c Anal.g.p.56. Leont.sect.5.p. 511.d.

'Quatre ou cinq Evesques seulement entrerent dans le parti qu'il formoit, 'avec un petit nombre de moines d'Alexandrie & des environs, infectez de l'heresie d'Apollinaire, [a] & qui s'estoient separez de l'Eglise avec Elure. [b] Ces schismatiques estoient unis avec ceux du parti de Theodose, [c] puisque quand ceux-ci revenoient à l'Eglise Catholique, on disoit qu'ils se separoient de la communion de Dioscore. 'Leonce dit que tout le peuple d'Alexandrie & de l'Egypte se separa de l'Eglise Catholique pour s'unir avec Dioscore, en sorte qu'aucun Alexandrin ne communiquoit avec S. Protere. [Mais assurément il exagere beaucoup.]

Conc.p.1440.b. 'Le Pape Hormisda donne pour une preuve du grand pouvoir qu'ont les princes pour soutenir la verité, de ce que Marcien avoit pu arrester les efforts seditieux des Alexandrins.

p.850.d.e. 'Marcien voulant bien croire que c'estoit par simplicité & par ignorance que les moines d'Egypte s'estoient engagez dans ce parti, il leur écrivit une lettre pour les assurer de la pureté de sa foy, & que le Concile de Calcedoine n'avoit rien innové dans la doctrine de l'Eglise. 'Il fit encore afficher quelque chose sur ce sujet dans Alexandrie. 'Mais comme le mal ne cessoit pas pour cela, il écrivit de nouveau sur la fin de l'an 454, comme nous le verrons alors. 'Ce prince nous apprend que pour tromper les simples, on repandit parmi le peuple divers ouvrages d'Apollinaire, en les attribuant aux saints Peres. [Nous avons encore plusieurs traitez dans Saint Athanase, qu'on croit estre d'Apollinaire.

&c. p.855.a.b. b. 6i V.s 153.

Ce fut apparemment aussitost que Protere jouit de quelque repos, 'qu'il tint un Concile de toute l'Egypte, où il condanna par écrit Elure, Pierre Mongus, les quatre ou cinq Evesques du mesme parti, & les moines Apollinaristes: & l'Empereur suivant le jugement du Concile, les envoya en exil, [c'est à dire les Evesques, & les principaux des autres.] 'Les Evesques furent anathematizez, & entierement separez de la communion de l'Eglise. Les deux qui ordonnerent Elure en 457, sont mis de ce nombre. 'Neanmoins l'un d'eux estoit Pierre de Maïume en Palestine: l'autre estoit Eusebe de Peluse. [Je ne voy rien qui nous empesche de croire que c'est cet Eusebe si celebre dans Saint Isidore, dont les actions meritoient bien d'estre couronnées par ce dernier crime. Ce fut apparemment dans le mesme Concile,]

p.893.a[899.d] 1880.c. p.899.a. Eva.l.2.c.8.p. 899.d. Conc.t.4.p.945. e.

'que S. Protere [en recevant le decret du Concile de Calcedoine,] confirma avec les Evesques d'Egypte le Concile œcumenique de Constantinople tenu en 381.

Digitized by Google

L'an de J.C. 452, de S. Leon 11 & 12.

'Il ne manqua point d'écrire à S. Leon des l'an 452, avec les Eveſques & les Eccleſiaſtiques qui l'avoient elu.[a]On croit qu'il écrivit de meſme aux autres Patriarches.[b]Il manda à Saint Leon & à[Anatole]de Conſtantinople la ſentence qu'il avoit rendue contre Mongus[& les autres ſchiſmatiques.]'Il paroiſt que Saint Leon ne fut pas bien ſatisfait de cette lettre, & ne la trouva pas aſſez claire ſur la foy.'Il luy répondit neanmoins à luy & à ceux qui l'avoient elu, au commencement de l'an 453 au pluſtard. [Cette lettre n'eſt pas venue juſques à nous.]

'Protere luy écrivit en 453 une autre lettre, où il exprimoit plus nettement ce qu'il croyoit,'faiſant voir quel eſtoit ſon zele pour la veritable foy, & qu'il combatoit les heretiques ſans deguiſement, & avec un cœur tres ſincere.'Il declaroit qu'il recevoit de tout ſon cœur la doctrine que l'Egliſe Romaine avoit receue par la tradition des Apoſtres & des ſaints Peres,'particulierement la lettre celebre de S. Leon à Flavien.[c]Il témoignoit ſa douleur de voir la dureté de tant de perſonnes qui fermoient les yeux à la lumiere de la veritable foy.'Il paroiſt qu'il faiſoit quelque excuſe de l'obſcurité de ſa premiere lettre.[d]Ce fut l'Eveſque Neſtorius[ou Neſtor de Phragonée]qui apporta cette lettre.[e]S. Leon en fut pleinement ſatisfait,& crut avoir ſujet d'eſperer qu'il ſeroit auſſi utile à ſon Egliſe par la foy pure qu'il y preſcheroit, que par le bon exemple de ſes mœurs.'C'eſt pourquoi il ſe reſolut de ſe declarer le protecteur de l'honneur & des droits de ſon Egliſe.["Nous verrons en ſon lieu la réponſe qu'il luy fit le 10 mars de l'an 454.]

V. S 152.

a Boll. 28. feb. p. 731. S 8.
b Conc. p. 1080. a.
Leo, ep. 100. c. 1. p. 640.
ep. 86. c. 3. p. 612.
ep. 100. c. 1. p. 640.
ep. 102. c. 1. p. 643.
ep. 103. c. 1. p. 645.
ep. 104. c. 1. p. 650.
c ep. 103. c. 1. p. 645.
ep. 100. c. 1. p. 640.
d ep. 103. c. 1. p. 644.
e ep. 102. c. 1. p. 643.
ep. 100. c. 1. p. 640 | 103. c. 3. p. 645. 646.

ARTICLE CXLIV.

S. Leon répond à Theodore de Frejus; arreſte Attila.

V. Saint Ruſtique de Narbone.

'LE dixieme juin de cette année,"S. Leon répondit à Theodore Eveſque de Frejus en Provence.[f]Cet Eveſque luy avoit propoſé quelques difficultez ſur ceux qui demandent à la mort la penitence & la reconciliation, & ſur ceux qui ayant eſté mis en penitence, tombent malades, ou meurent avant que d'avoir receu l'abſolution de l'Egliſe. S. Leon le ſatisfait ſur ſes doutes, '& luy recommande de montrer ſa réponſe à ſon metropolitain, afin qu'elle puiſſe ſervir à ceux qui auront les meſmes difficultez. 'Il luy dit meſme qu'avant que de luy écrire, il auroit dû conſulter ſon metropolitain, qui auroit peuteſtre pu l'éclaircir ſur

Leo, ep. 83. c. 6. p. 606.
f p. 604-606.
c. 6. p. 606.
c. 1. p. 604. 605.

Digitized by Google

une partie de ce qu'il luy demandoit, & conſulter avec luy le ſaint Siege, ſur ce qu'ils auroient ignoré tous deux : parceque dans les choſes qui concernent la diſcipline publique & generale, il ne faut, dit-il, rien demander qu'avec ſon ſuperieur. [Je ne ſçay ſi cette regle paroiſt avoir eſté obſervée ni avant ni aprés S. Leon : mais elle eſt utile pour conſerver l'union & la ſubordination entre les metropolitains & leurs ſuffragans.]

n.p.876. 'Quelques uns croient que Theodore ne s'eſtoit pas adreſſé à ſon metropolitain, ſoit parcequ'il ne vouloit pas reconnoiſtre l'Eveſque d'Aix, comme Saint Leon le pretendoit, ſoit parceque Ravenne d'Arles [qu'il reconnoiſſoit pour metropolitain,] ne luy eſtoit pas favorable en d'autres choſes. [Ces conjectures paroiſſent aſſez incertaines, & peu neceſſaires.] p.875.876. 'On marque que cette lettre a eſté citée par le Pape Vigile, & par les Eveſques d'Iſtrie ; & qu'il ſemble neanmoins que Pelage II. & Saint Gregoire ne l'aient pas connue.

[Ce fut apparemment auſſitoſt aprés cette lettre, que S. Leon quitta pour quelque temps la ville de Rome, & entreprit un voyage qui a rendu ſon nom fort celebre. Attila eſtoit alors deſcendu en Italie avec une puiſſante armée de Huns, qui mettoit tout à feu & à ſang. Il avoit déja pris Aquilée, Pavie, & Milan meſme, & ſembloit eſtre preſt de venir fondre ſur Rome. Valentinien ſans forces & ſans cœur demeuroit renfermé dans Ravenne : & Aece meſme ce grand General des Romains, ne voyoit point de ſureté que dans une honteuſe fuite. Dans cette extremité, le Prince, le Senat, & le peuple Romain jugerent qu'ils ne pouvoient rien faire de plus avantageux, que d'avoir recours à S. Leon pour faire quelque accord avec ce barbare. S. Leon alla donc le trouver juſque vers Mantoue, accompagné de deux des principaux officiers de l'Empire. "Attila le receut v. Attila 5 fort bien, témoigna beaucoup de joie de le voir : Enfin il luy accorda la paix ; & au lieu de paſſer le Po pour venir à Rome, il repaſſa les Alpes, & ſe retira audelà meſme du Danube.]

Prof. L. 'C'eſt ainſi que l'Italie fut delivrée de ce redoutable ennemi Conc. t. 4. p. 1307. c. d. par la foy de Saint Leon, 'qui ne jugea pas indigne de luy d'aller trouver un barbare pour empeſcher qu'il n'emmenaſt en captivité les corps des Chrétiens, & meſme ceux des payens, & des Juifs. Que n'euſt-il donc pas voulu faire pour tirer les ames de la Ibid. captivité du demon ? 'Auſſi les Eveſques de l'Orient ſe ſervirent depuis de cet exemple pour animer le zele & la charité du Pape Symmaque, & ils le conjurerent de faire quelque effort pour

Digitized by Google

ſauver les ames d'un nombre infini de Chrétiens en danger de perir pour l'eternité par la diviſion & le ſchiſme.

[Saint Leon revint bientoſt à Rome; où au lieu d'entrer en triomphe, il ne ſongea qu'à y faire triompher J. C,]'voulant qu'on attribuaſt l'heureux ſuccés qu'il avoit eu, [non à ſa ſageſſe, mais]à la grace de Dieu qui avoit adouci les cœurs & la fureur des barbares,'& à l'interceſſion des Saints, dont les prieres avoient flechi la juſtice divine & obtenu le pardon pour ceux qui ne meritoient que le chaſtiment.'Le peuple de Rome alloit tous NOTE 61. les ans en foule''le jour de ſon chaſtiment & de ſa delivrance, rendre graces à Dieu de cette faveur'dans les egliſes des Apoſtres & des Martyrs.[Ce jour qui eſtoit ſans doute celui auquel la paix avoit eſté arreſtée, ſe rencontroit dans l'octave de S. Pierre & de S. Paul.]'Car cette devotion du peuple commençant à ſe refroidir, S. Leon l'en reprit dans un ſermon qu'il fit le dernier jour de l'octave[6 de juillet,]où il dit que ce refroidiſſement du peu-
» ple l'avoit extremement touché. Car il eſt fort dangereux, dit-il,
» de ſe rendre ingrats envers Dieu, & que l'oubli de ſes faveurs
&c. » ''nous oſte le ſentiment de ſa colere & de ſes miſericordes.'Il nous apprend que les payens eſtoient aſſez fous pour attribuer cette delivrance aux conſtellations des aſtres.

Leo, t.1.c.1.p. 340. c.1.p.340. p.339. p.340. p.339. c.2.p.340.

'Julien de Cos écrivit d'Orient à S. Leon pour luy témoigner la douleur que ſa charité luy faiſoit reſſentir des maux que l'Italie avoit ſoufferts par les ravages[des Huns.]Surquoi S. Leon
» luy répondit le 11 mars 453. Plaiſe à Dieu que les maux dont il a
» permis ou voulu que nous fuſſions affligez, ſervent à corriger
» ceux qu'il en a delivrez, & que le deſir de voir la fin de nos mi-
» ſeres, nous faſſe mettre fin à nos pechez. L'un & l'autre ſera
» l'effet de la grande miſericorde de Dieu, ſi en retirant ſes fleaux
» il veut bien rappeller à luy les cœurs de ſes ſerviteurs.

ep.86.c.1.p.663.

'Baronius dit que ce qui obligea Attila à accorder la paix, fut &c. qu'il vit à coſté de S. Leon''une perſonne ou deux d'une majeſté plus qu'humaine qui le menaçoient, s'il refuſoit ce que S. Leon luy demandoit. Il ne fonde cela que ſur le breviaire Romain, & ſur l'hiſtoire mélangée qu'il attribue à Paul Diacre,'écrivain du VIII. ſiecle, & ainſi trop recent pour faire foy. On ſoutient que ce Paul n'eſt point auteur de l'hiſtoire mélangée, dont meſme toutes les editions ne diſent rien de cette viſion, hors celle de Gruter, qui l'a ajoutée ſeulement dans une note, avec pluſieurs autres choſes certainement fauſſes, tirées avec celle là d'un ſeul manuſcrit.'En effet, aucun des anciens n'en parle, non pas meſme

Bar.452.57-59.

Leo, t.2.p.309-311.

p.309.

Digitized by Google

Saint Prosper qui l'eust dû sçavoir des premiers, [& qui l'eust dit avec joie, estant secretaire de Saint Leon.] Selon ce que nous
p.311. verrons dans l'histoire d'Attila, ce prince n'avoit nullement besoin d'un miracle pour consentir à la paix.

ARTICLE CXLV.

Saint Leon loue les lettres de Marcien & de Pulquerie aux moines schismatiques de Jerusalem, & leur écrit luy mesme : Il travaille à retirer Eudocie du mesme schisme.

L'AN DE JESUS CHRIST 453, DE S. LEON 12 & 13.

Leo, ep.99.100. p.635.640.

'LEs troubles de la Palestine estoient terminez [en partie,] & Juvenal rétabli dans son siege avant la fin de l'an 453. [Ce
Anal.g.p.55. ne fut neanmoins qu'assez tard,] puisqu'il est certain que Theodose a tenu 20 mois le siege de Jerusalem, qu'il avoit usurpé [vers
Leo, ep.86.c.3.p. 611. le mois de decembre 451.] 'Saint Leon par sa lettre du 11 mars 453, prie Julien de Cos de luy mander la veritable cause du soulevement des moines contre Juvenal, afin qu'il pust travailler à y
ep.88.c.2.p.615 89.c.1.p.617. apporter le remede. 'Il l'avoit apprise desavant le 21 de mars, soit par les lettres de Julien, soit par celles de l'Empereur, qu'un nommé Paul luy apporta.

ep.896.2.p.617 90.c.4.p.618. 'Il apprit particulierement de Julien que "les moines [de la Pa- V.S 142.
lestine] avoient écrit [à Pulquerie;] & que non seulement elle, mais encore Marcien, leur avoient fait de tres belles réponses, où joignant la douceur avec les menaces d'une juste severité, ils taschoient d'instruire l'ignorance de ces moines, & d'arrester
ep.89.c.2.p.617. leur faux zele; 'afin, dit S. Leon, que si la misericorde de Dieu ne les a pas entierement abandonnez, ils se rejouissent d'avoir appris ce qu'ils devoient croire, & d'avoir connu le peril où ils
ep.90.c.1.p.618. estoient de se perdre; '& que si Dieu leur fait la grace de convertir [entierement] leurs cœurs par les sentimens de la penitence, ils expient par l'abondance de leurs larmes, les horribles meurtres & les blasphemes impies où l'erreur les a fait tomber.

p.618. 'Les deux réponses de Marcien & de Pulquerie sont appellées
ep.88.c.2.p.615. des commandemens & des ordonnances. 'On donne à celle de
p.615. Marcien le titre d'edit, '& on parle de celle de Pulquerie qui est appellée une reprimende, comme si elle s'adressoit particulierement aux Abbez. 'S. Leon à qui Julien en avoit envoyé des co-
ep.90.c.1.p.618. ep.89.c.2.p.617. pies, 'les appelle d'excellens ouvrages de leur foy, 'pour lesquels
a ep.90.c.1.p. 618. il ne pouvoit se lasser de rendre graces à Dieu; [b] n'ignorant pas
b ep.88.c.2.p.615. que

Digitized by Google

que c'eſtoit Dieu qui leur avoit inſpiré ce zele pour la foy, afin de rehauſſer leur gloire en réuniſſant en eux la ſainteté du ſacerdoce avec la majeſté imperiale. Ils n'avoient point voulu mander à S. Leon une choſe qui leur eſtoit ſi avantageuſe. [Nous ne voyons rien qui nous empeſche] de croire avec Baronius que ces deux lettres ſont les réponſes de Marcien & de Pulquerie à la requeſte des moines, deſquelles nous avons parlé ci-deſſus, & qui ſe trouvent dans les Conciles.

V. la note 58. V. §. 141.

ep. 89 c. 2. p. 617. Bar. 452. §. 37-38. 41.

Paul qui avoit apporté à Saint Leon les lettres de l'Empereur, avoit un ordre ſecret de prier ce Saint d'écrire à Eudocie, & de travailler à la retirer de l'état où elle s'eſtoit engagée. S. Leon ne manqua point de le faire avant le 21 de mars, & de repreſenter à cette princeſſe combien il luy ſeroit avantageux de défendre plutoſt la foy Catholique que l'hereſie. [Cette lettre eſt perdue. Car pour celle que nous avons de luy à Eudocie, il faut que c'en ſoit une ſeconde,] puiſqu'elle eſt datée du 25 de juin. [a] Il porta meſme Valentinien III. gendre d'Eudocie à luy écrire ſur le meſme ſujet. [b] Il ne doutoit pas que ces lettres ne fiſſent leur effet, & qu'Eudocie ne travaillaſt meſme à la converſion des moines, en leur faiſant apprehender la colere du Souverain, s'ils n'eſtoient pas encore capables de comprendre les raiſons de la doctrine de l'Egliſe. Il pria Julien de Cos de luy mander quel ſuccés Dieu auroit donné à ſes ſoins.

Leo, ep. 88. c. 3 p. 615.

[a] ep. 96. p. 632.

[a] ep. 88. c. 3. p. 615.

[b] p. 616.

p. 615.

[Ce fut peuteſtre ſur ſa réponſe, ou ſur celle d'Eudocie, ſi elle luy en fit quelqu'une, qu'il écrivit encore à cette princeſſe] le 25 de juin. Il l'exhorte à travailler de tout ſon pouvoir pour ramener les moines à la croyance Catholique, & leur faire faire penitence des blaſphemes & des cruautez dont ils s'eſtoient rendu coupables. Il veut bien pour elle la ſuppoſer innocente, afin qu'elle euſt moins de honte de la devenir. [Nous ne verrons neanmoins ſa converſion que ſur l'an 456,] aprés que Dieu l'eut fait plier ſous la force de ſon bras, en la frapant par la mort honteuſe de Valentinien ſon gendre, & par la captivité de ſa fille unique & de ſes enfans.

ep. 96. p. 631. 632.

Bar. 453. §. 12.

§. 83.

[Saint Leon qui louoit Marcien & Pulquerie d'avoir écrit aux moines de la Paleſtine, prit luy meſme part à leur zele :] & nous avons encore une grande lettre de luy ſur ce ſujet, [c] écrite certainement en cette année, aprés le 11 de mars, [quoique nous n'en ſachions pas le jour, parcequ'elle n'a point de date.] Il y refute amplement l'hereſie d'Eutyche, pour montrer qu'elle n'eſt pas moins digne d'anatheme que celle de Neſtorius. Il y reproche

Leo, ep. 97. p. 632-638.

[c] ep. 86. c. 3. p. 611 | 99. p. 639.

ep. 97. c. 2-7. p. 633-637.

c. 8. p. 637.

encore fortement à ces moines les crimes & les cruautez où leur pretendu zele les avoit fait tomber.

[Il faut ce ſemble raporter aux troubles de la Paleſtine, & peuteſtre encore à ceux de l'Egypte,] ce que S. Leon nous apprend dans ſa lettre du 2 avril, que Julien de Cos gemiſſoit avec beaucoup de douleur des maux que faiſoient les heretiques; ſurquoi le Pape luy répond qu'on ne pouvoit accuſer ni luy, ni le Concile, d'avoir manqué à rien de ce qui ſe pouvoit pour l'extinction des hereſies. Que s'il y en a quelques uns, dit-il, qui ſoient « tellement endurcis dans leur erreur, & dans leur aveuglement, « qu'ils aiment mieux s'abandonner à leur fureur, que d'embraſſer le remede de leur mal; c'eſt à l'autorité imperiale à reprimer « ces ennemis de la paix de l'Egliſe & de l'Etat, puiſque l'Empire eſt aſſez heureux pour avoir des Princes Chrétiens. Agiſſez donc, mon frere, ajoute-t-il, auprés du tres pieux Empereur, « lorſque vous en trouverez occaſion, & obtenez de luy des ordres qui ne peuvent manquer de plaire à Dieu, afin qu'on reprime avec ſoin les auteurs des ſeditions & des maſſacres, & « qu'on puniſſe non ſeulement ceux qui ſont les executeurs des « crimes; mais auſſi ceux qui ſe ſervent de la fureur de ces malheureux. Que ſi les informations & l'aveu des criminels chargent des perſonnes dont on auroit dû attendre toute autre choſe, & qu'on voie que ce ſont eux qui ont conſeillé de ſi grands « excés, & qui y ont porté les autres, il ne faut leur faire aucune « grace. Car plus on a cru de bien d'eux, plus on doit les deteſter, « lorſqu'on decouvre l'impieté que leur hypocriſie avoit cachée. « S. Leon ajoute neanmoins auſſitoſt, qu'il eſpere que la lumiere de Dieu éclairera l'Empereur, pour le porter à punir de telle ſorte ces miſerables, dignes des peines les plus rigoureuſes, qu'il arreſte leurs crimes, mais ſans repandre le ſang.

ep. 21. c. 1. p. 519.

ep. 22. p. 520.

ARTICLE CXLVI.

Marcien chaſſe Theodoſe de Jeruſalem: Juvenal y revient, & tient un Concile.

[SAINT Leon ne fut pas trompé dans l'eſperance qu'il avoit de voir finir les maux de l'Egliſe par l'autorité de l'Empereur Marcien.] Car avant la fin de cette année, la vigilance de ce prince, ou plutoſt ſa foy & ſa pieté, avoit appaiſé les troubles de la Paleſtine, rétabli Juvenal dans ſon ſiege, retiré [une partie]

Leo, ep. 99. 100. c. 1. p. 639. 640.

Digitized by Google

des moines de l'erreur où ils s'eſtoient engagez, & réuni les cœurs des peuples dans la verité d'une meſme foy & d'une meſme doctrine.[Tout ce que nous ſavons de particulier ſur cela,] 'c'eſt que Marcien fut inſtruit de tout ce qui s'eſtoit paſſé dans la Paleſtine par les relations exactes qu'on luy en envoya, & par les procés verbaux faits devant differens magiſtrats, & dont il ſe fit faire auſſi la lecture : Et il aſſure que l'on y verifioit des crimes encore plus grands que tous ceux dont nous avons parlé ci-deſſus. Il avoit vu tout cela avant que d'écrire aux moines [en 452; & il en eut peuteſtre encore enſuite de nouvelles aſſurances,]'particulierement de ce qu'avoit fait Theodoſe. Car il aſſure que des qu'il en fut inſtruit[pleinement & juridiquement,] il envoya un ordre pour le punir, non comme ſes crimes le meritoient, mais avec une ſeverité, qui eſtant mélée de douceur, pouvoit autant ſervir à le corriger qu'à le punir.[Il envoya peuteſtre en meſme temps de nouvelles forces à Dorothée, afin qu'il fuſt en état de faire executer ſes ordres,]'comme il en avoit envoyé l'année precedente à Alexandrie.

Conc.p.548.a.b. p.879.b. Eva.l.2.c.5.p. 295.c.d.

'L'ordre de Marcien commandoit[à Dorothée]de chercher Theodoſe quelquepart qu'il fuſt, luy & les complices de ſes crimes,'de ſe ſaiſir de luy,[a]& de le luy faire amener.[b]Mais des que Theodoſe en eut avis, il s'enfuit ſecrettement de Jeruſalem, abondonna toute la Paleſtine,[c]s'en alla en divers endroits, en taſchant partout de troubler les Egliſes, de tromper les ſimples, & de repandre ſa fauſſe doctrine;[d]& enfin il alla ſe cacher ſur la ſainte montagne de Sinaï, avec un petit nombre de ceux qui avoient eu le plus de part à tout ce qu'il avoit fait, dans la penſée de revenir quand l'occaſion s'en preſenteroit, & de combatre la verité par de nouveaux crimes.

Conc.t.4.p.851. c. Nphr.l.15.c.9.p. 601.a.b. a Eva.l.2.c.5.p. 295.c. b Conc.p.879. b] Anal.g.p.60. c Conc.p.854.a. d a]879.c.

'Aprés que Marcien eut fait chaſſer Theodoſe, il renvoya Juvenal à Jeruſalem pour y reprendre ſon throne, & remettre toutes choſes dans l'ordre où elles devoient eſtre.[e]Et il y fut receu non en ennemi,[comme deux ans auparavant;]mais comme un Prelat que ſon peuple deſiroit de revoir.

Eva.l.2.c.5.p. 295.c.d]Anal.g. p.63.64. e Leo,ep.99.p. 639.

[Un des premiers ſoins de Juvenal fut ſans doute de tenir un Concile, ſoit des cette année, ſoit en la ſuivante,]'& d'aſſembler les Eveſques des trois Paleſtines. Irenée de Ceſarée, Paul de Parale, & pluſieurs autres s'y trouverent.'Ils écrivirent une lettre ſynodique aux Preſtres, aux Abbez, & à tous les moines de la Paleſtine,'où ils proteſterent contre les calomnies[de Theodoſe,]que le Concile de Calcedoine n'avoit fait quoy que ce ſoit

Conc.p.889.d. a. a.b.c.

qui puſt prejudicier à l'autorité & à la doctrine du Concile de Nicee. [Ce fut apparemment dans ce Concile que] Juvenal depoſa ceux qui avoient eſté ordonnez par Theodoſe, [a] & Marcien avoit commandé qu'on les chaſſaſt tous, [b] ce qui ne manqua pas d'eſtre executé. [Nous verrons l'année ſuivante que Juvenal manda ſon rétabliſſement à S. Leon. [c] Evagre ſe plaint que ſon retour avoit eſté ſuivi de beaucoup de maux; l'un & l'autre parti n'oubliant aucune des violences que leur fureur leur ſuggeroit. [d] Car quoique beaucoup de moines fuſſent rentrez dans la verité, [nous verrons neanmoins] qu'il y en eut encore pluſieurs, qui eſtant ſoutenus par Eudocie, perſevererent dans l'erreur & dans le ſchiſme. Nicephore dit qu'on maltraita extremement un grand nombre de perſonnes de ceux du parti de Theodoſe, tant des moines que du peuple.

Nphr.l.15.c.9.p. 601.b.

a Eva.l.2.c.5.p. 293.d.

b Thphn.p.92. c.

c Eva.l.2.c.5.p. 295.d.

Leo,ep.100.p. 640.

d Anal.g.p.63.

Nphr.l.15.c.9.p. 601.b.

Marcien ayant appris que Theodoſe eſtoit retiré ſur la montagne de Sinaï, il écrivit à Macaire Eveſque [du lieu,] & à tous les Abbez & les moines de cette ſainte montagne, pour leur apprendre quelles eſtoient les impietez de cet heretique, & les crimes qu'il avoit commis dans la Paleſtine, & les exhorter de ne ſe pas laiſſer ſurprendre à ſes calomnies & à ſon erreur, de le chaſſer de chez eux depeur qu'il ne les infectaſt, ou meſme de le remettre luy & ſes miniſtres entre les mains du Gouverneur de la province, pour eſtre renvoyez au tribunal [d'Ardabure] General de l'Orient, non pour eſtre puni comme ſes crimes le meritoient, mais afin qu'il ne puſt plus aller infecter tantoſt un lieu tantoſt un autre, & ſeduire les ames ſimples, moins éclairées ſur la foy, & ſurtout depeur qu'il ne revinſt en Paleſtine, & n'y fiſt les meſmes deſordres qu'auparavant. Il leur fait encore une declaration de ſa foy, & de celle du Concile de Calcedoine.

Conc.p.879.d.

p.851.871.

p.854.c.

p.879.a.

p.854.c.d.e.

Il écrivit vers le meſme temps au Concile, (c'eſt à dire aux Eveſques) de la Paleſtine, & aprés avoir deploré les maux que Theodoſe avoit faits à leurs Egliſes, il les avertit de prendre bien garde qu'il n'y revinſt, & d'inſtruire fort bien les peuples, afin qu'ils ne fuſſent plus ſi faciles à ſurprendre. Il leur recommande beaucoup d'aſſurer tout le monde, & ſurtout les Abbez qui eſtoient dans la veritable foy, de la pureté de ſa croyance, & de celle du Concile, dont il leur fait encore une nouvelle declaration. [Nous avons voulu joindre ces lettres à l'expulſion de Theodoſe, à cauſe de la liaiſon qu'elles y ont, quoiqu'elles puiſſent bien n'avoir eſté écrites que l'année ſuivante.

p.879.d.e.

p.878.879.

p.879.e.

e.881.

Nous ne trouvons point ce qui arriva de Theodoſe. Mais ſon

Digitized by Google

parti ſubſiſta encore aſſez longtemps,]'meſme aprés qu'Eudocie, en ſe réunifſant à l'Egliſe[en 455 ou 456,]y eut ramené beaucoup de moines & de laïques que ſon exemple en avoit ſeparez.'Lorſque Baſiliſque uſurpa l'Empire & ſe declara ennemi du Concile de Calcedoine[en 476,]ceux qui reſtoient de cette faction à Jeruſalem prirent pour'leur chef & leur Abbé un nommé Geronce, qui ne fit guere moins de maux que Theodoſe.'Mais peu d'années aprés tous ceux de ſon parti ſe réunirent à l'Egliſe, hors deux Abbez, qui furent auſſitoſt chaſſez.[C'eſtoient les moines qui ſoutenoient ce parti.]'Car on oppoſe la communion des moines à celle des Eveſques,'& on donne à leur chef, comme nous venons de voir, le titre d'Abbé.

Anal.g.p.65.67. p.86. *d'exarq. d'extw.* Cotel.g.1.p. 306.307. p.306.c. p.297.c.

ARTICLE CXLVII.

Anatole eleve à la preſtriſe Acce ſon Archidiacre, & fait André Archidiacre au lieu de luy: Saint Leon l'en blaſme.

[OUTRE l'affliction que cauſoient à Saint Leon les troubles que les heretiques faiſoient dans la Paleſtine & dans l'Egypte, il trouvoit encore des ſujets de douleur parmi les Catholiques meſmes. Nous avons vu'qu'il avoit reſolu de ne plus écrire à Anatole, pour punir par cette eſpece d'excommunication l'ambition de cet Eveſque qui eſtoit bien aiſe de s'elever audeſſus de tous ceux qui eſtoient ſes confreres dans l'Orient. Anatole ſoit pour ſe venger du Pape, ſoit par d'autres raiſons bonnes ou mauvaiſes, fit une action dans laquelle Saint Leon crut avoir un nouveau ſujet de ſe plaindre.

V. 5136.

Il avoit pour Archidiacre Acce dont nous avons parlé pluſieurs fois. Il n'eſtoit encore'que ſimple Diacre & Notaire en 448 & 449, lorſqu'il défendit avec beaucoup de vigueur la ſincerité des actes de la condannation d'Eutyche qu'il avoit écrits, & dreſſez avec quelques autres Notaires. Ainſi ce fut ſans doute Anatole qui l'eleva à la dignité d'Archidiacre,]'laquelle luy donnoit le ſoin & l'intendance de toutes les affaires de l'Egliſe.[a]Il parut en cette qualité dans le Concile de Calcedoine,[& il y parle ſouvent, y faiſant ce ſemble comme la fonction de promoteur.]'Il y ſoutint avec chaleur les droits ou les pretentions de l'Egliſe de Conſtantinople.'Ce fut meſme luy qui demanda au Concile le Canon qui y fut fait pour cette Egliſe;'& il le ſoutint enſuite contre les Legats.[Cependant le zele que S. Leon fit pa-

V. 514.

Leo,ep.84.c.1.p. 607[n.p.883.1. a Conc.t.4.p. 116.a. p.715.d.e. p.795.c. e.d.

Digitized by Google

roiſtre pour luy, donne lieu de croire que les Legats en avoient remporté une idée avantageuſe & favorable.] Leo,ep.84.c.2.p. 607. S. Leon loue ſon amour pour la foy orthodoxe qu'il avoit toujours ſoutenue contre les Neſtoriens & les Eutychiens. Conc.p.242-245. Il paroiſt qu'il eſtoit un peu trop habile dans la chicane du bareau.

Leo,ep.86.c.2. p.611. Soit donc qu'Anatole ne s'accommodaſt pas de luy dans la conduite des affaires de l'Egliſe, [ſoit pour quelque autre raiſon;] ep.84.c.2.p.607. il l'ordonna Preſtre un vendredi, [apparemment ſur la fin de l'an 452,] & luy commit le ſoin d'un cimetiere hors de la ville, ep.85.p.610. le dechargeant ainſi de ſon archidiaconat. [Car on n'eſtoit pas encore accoutumé, ni plus de 700 ans depuis, à voir des Archidiacres Preſtres, & qui pretendiſſent que des Preſtres n'ont ep.88.c.4.p.615. point de juriſdiction devant eux.] Il eſt viſible qu'Acce ne re- ep.84.c.2.p.607. ceut la preſtriſe que malgré luy, & avec regret. Mais il ſemble que ce fuſt moins par le reſpect & l'eſtime de cette dignité ſacrée, que parcequ'il regardoit ſon elevation qui le dechargeoit du ſoin de ſes affaires, comme une degradation, & ſon attachement à une Egliſe de la campagne comme un exil. [Et il eſt vray qu'eſtant dans ces ſentimens, aſſez peu dignes du ſacerdoce, Anatole avoit eu tort de l'y elever.

Il ſemble meſme qu'Anatole l'euſt fait effectivement pour le ep.100.c.3.p. 641. rabaiſſer.] Car Acce fut accuſé ſur quelques points: mais l'affaire ayant eſté examinée, il fut declaré entierement innocent ſur ep.84.c.1.p.607 n.p.312.313. la fin de 453. Pour ce que S. Leon ſemble dire qu'Anatole l'avoit ordonné à deſſein, non [un dimanche] comme le vouloit la tradition Apoſtolique, mais un vendredi, pour avoir un jour occaſion de le depoſer, [il ſemble que la mauvaiſe opinion qu'il avoit ep.84.c.2.p.607. d'Anatole luy ait ſeule inſpiré cette penſée.] Car comme il remarque fort bien, ſi on euſt voulu faire un crime à Acce de ce defaut, le crime fuſt encore plus tombé ſur Anatole que ſur ep.11.c.1.p.436. Acce. Et la verité eſt que ce que Saint Leon pretendoit eſtre une tradition Apoſtolique, ne s'obſervoit pas en Orient.

ep.84.c.2.p.607. Mais ce qui fit le plus de tort à la reputation d'Anatole, fut qu'il donna la charge d'Archidiacre à un André que Saint Leon ep.85.c.2.p.611. appelle un Eutychien; un miſerable heretique, [a] qui s'eſtoit declaré à Rome meſme défenſeur de cette hereſie, [b] qui s'eſtoit rendu denonciateur contre S. Flavien, [c] qui avoit eſté depoſé à cauſe de ſon union avec les heretiques, [d] & par Anatole meſme. [Cela n'empeſche pas que ce ne puiſſe eſtre cet] [e] André Diacre de Conſtantinople, qui en 448 alla ſignifier à Eutyche l'ordre que le Concile luy donnoit de ſe venir juſtifier, [f] & en raporta la ré-

a ep.85.c.1.p. 609.
b ep.86.p.610; 106.c.2.p.654.
c ep.86.p.610; 88. c.4.p.615.
d ep.85.c.1.2.p. 609.
e Conc.p.156.a. b;192.c.
f p.192-196.

Digitized by Google

ponſe au Concile. 'André avoit demandé pardon de ſon engagement avec Eutyche, & avoit ſigné la lettre de S. Leon. [a]Mais S. Leon dit fort bien, que quand il euſt eſté veritablement digne de l'indulgence de l'Egliſe, & euſt ſatisfait pour le paſſé, Anatole ne devoit pas neanmoins le preferer à ceux qui eſtoient toujours demeurez fermes dans la foy. Leo, t.1.p.654 c.2. [a] ep.84.85.c.1.p.608.609.

'C'eſt pourquoi il regarda cette action d'Anatole comme une preuve aſſurée qu'il eſtoit changé; qu'il ne donnoit le ſoin des affaires de l'Egliſe à un heretique, que parcequ'il aimoit luy meſme l'hereſie, '& pour faire un affront aux Catholiques. [b]Il craint qu'il ne ſoit indigne du témoignage que Marcien & Pulquerie luy avoient rendu. [c]Il ſe plaint qu'il perſecutoit les Catholiques, qu'il opprimoit ceux que S. Flavien avoit aimez, [d]& qu'au contraire il honoroit ſes accuſateurs, [e]qu'il n'avoit ni vigueur pour ſoutenir la verité, ni aucune prudence de l'eſprit de Dieu, qu'il ſe mettoit peu en peine & des plus importans articles de la foy, & de ſa propre reputation. 'Anatole pretendoit qu'il n'avoit pas tant elevé André à l'archidiaconé, qu'il y avoit eſté elevé par ſon rang, [eſtant ſans doute le plus ancien des Diacres. Mais quoy qu'il diſe, il pouvoit bien ne luy pas donner cette dignité,] 'puiſqu'il put bien la luy oſter peu de temps aprés. ep.85.c.1.p.609. ep.86.c.1.p.610. [b] ep.84.85.c.1.p.607-609. [c] ep.84.86.p.608-610. [d] ep.86.c.1.p.610. [e] c.2.p.611. t.1.p.654.c.2. ep.105.c.2.p.655.

'Aece ſe conſola dans ſon affliction, de trouver de la faveur & de la protection auprés de Marcien & de Pulquerie. [f]Mais pour eſtre encore appuyé de S. Leon, il ſe plaignit à luy avec larmes de l'injure qu'il pretendoit avoir receue. 'Il luy mandoit qu'Anatole luy devoit écrire ſur cette affaire, & ſur d'autres, '& luy parloit encore de quelques pieces qu'il luy avoit envoyées. 'Julien de Cos [qui apparemment eſtoit alors à Conſtantinople,] écrivit auſſi à S. Leon ſur l'affaire d'Aece, '& luy manda qu'il luy envoyoit un abregé de la foy, 'que l'on croit eſtre le decret du Concile de Calcedoine. 'S. Leon l'avoit déja ſans doute avec le reſte des actes du Concile; mais confus, & en grec, ou mal traduit, [& peuteſtre que Julien luy en envoyoit une traduction qu'il avoit faite. ep.84.c.2.p.608. ep.85.c.2.p.609. [f] ep.85.c.1.p.609. ep.86.c.1.p.610. c.3.p.611.612. c.1.p.610. c.3.p.612. n.p.887.n.5 2. ep.86.c.4.p.612.

Quoique les plaintes d'Aece ſemblent peu ſacerdotales, & peu dignes de l'eloignement qu'un Eccleſiaſtique doit avoir pour l'embaras des affaires; neanmoins comme Saint Leon eſtoit déja mecontent d'Anatole ſur le 28e Canon de Calcedoine, & que la perſonne d'André ſubſtitué à Aece, eſtoit odieuſe, il prit feu ſur cette affaire: '& ſans attendre les lettres d'Anatole, il en c.1.p.610.

r. *Catholicus vigor non eſt . . . ſi quid illi meſſet ſpiritalis induſtria.*

ep.8, 85.p.607-609. écrivit le 11 de mars à Marcien & à Pulquerie avec assez de chaleur, jusqu'à sembler leur reprocher le témoignage qu'ils luy avoient rendu en faveur de cet Evesque. Il proteste qu'il ne le peut traiter de frere, s'il n'eloigne de luy André, & ne le depose; p.608.609. p.609.c.2. s'il ne cesse de persecuter Acce; s'il ne se rend digne, dit-il, de c.2[84.p.608[86. p.611. l'execration des ennemis de la foy. Il les prie de travailler à le faire rentrer dans son devoir [tant sur ce point, que sur le Canon de Calcedoine,] & à luy faire pour cela de severes reprimendes.

ep.85.c.1.2.p. 610.611. Il écrivit encore sur ce sujet le mesme jour à Julien de Cos, qui luy avoit écrit tant sur l'affaire d'Acce, que sur les maux que V. Attila. c.1.p.610. les barbares avoient fait souffrir à l'Italie l'année precedente. Il ne crut pas neanmoins que ce fust encore là traiter Anatole selon son merite. Mais il jugea qu'il falloit attendre les lettres qu'Acce luy mandoit qu'il luy devoit écrire. [Nous ne savons ep.101.108.c.1.p. 642.657. point ce qu'Anatole écrivit,] & il semble mesme bien probable qu'il n'écrivit point dutout. [Nous ne trouvons point non plus si S. Leon écrivit à Acce.]

n.p.313. Il semble que S. Leon des que sa premiere chaleur fut passée, ait fait reflexion qu'on ne pouvoit trouver dans la promotion d'Acce aucun violement exterieur des Canons; & qu'ainsi c'estoit une de ces choses dont les Evesques n'ont à rendre conte qu'à Dieu seul, & dont il leur faut laisser la disposition libre. Car ep.86.c.2.p.611. a ep.88.c.4.p. 615. écrivant à Julien le 21 de mars, il luy mande qu'il prend beau- &c. coup de part à la douleur d'Acce; mais qu'il luy doit suffire pour lors d'avoir la faveur des princes, & qu'il faut cependant souffrir ces choses avec patience, depeur, dit-il, qu'il ne semble que nous voulions passer les bornes de nostre pouvoir legitime 1. & ordinaire. [Nous verrons neanmoins l'année suivante qu'Anaep.106.c.2.p.655. tole tascha de le satisfaire sur ce point,] ensuite de quoy S. Leon consentit qu'André & un autre aussi coupable que luy, fussent mesme ordonnez Prestres; [de quoy nous n'entreprenons point de rendre raison.]

ARTICLE CXLVIII.

Saint Leon fait Julien de Cos son Nonce à Constantinople; confirme le Concile de Calcedoine par une lettre circulaire.

Leo, ep.84-86. p.608.609.611. Les lettres du 11 de mars nous apprennent encore la commission que S. Leon donna à Julien de Cos, de reſider de

1. *mensuram solida..onis solita.*

Digitized by Google

ſa part auprés de Marcien pour y prendre ſoin des affaires publiques de l'Egliſe. 'Les principales Egliſes de l'Orient avoient pris la coutume d'avoir toujours quelque Eccleſiaſtique à Conſtantinople pour y prendre ſoin de leurs affaires. C'eſt ce qu'on appelloit Apocriſaires ou Répondans, parcequ'ils faiſoient les reponſes neceſſaires de part & d'autre. Nous pouvons les appeller Nonces. On remarque que les Empereurs ne ſouffroient point qu'on employaſt des Eveſques en ces commiſſions; en quoy ils ne faiſoient que ſuivre les Canons & l'intention de l'Egliſe. n.p.314.

'Les Papes n'avoient point accoutumé d'envoyer de ces Nonces ordinaires. 'Mais S. Leon crut qu'il le falloit faire en cette occaſion pour les intereſts, non de l'Egliſe Romaine en particulier, mais de l'Egliſe univerſelle, à cauſe du peu de zele que témoignoit Anatole contre les heretiques. Il choiſit pour cela Julien de Cos, [en qui nous avons vu qu'il avoit une confiance entiere.] 'Le P. Queſnel croit meſme qu'il faiſoit déja cette fonction depuis l'an 448 au moins, par un ordre ſecret du Pape. [Quoique ſa qualité d'Eveſque l'obligeaſt à reſider en l'iſle de Cos, neanmoins S. Leon crut luy devoir donner cet emploi plutoſt qu'à quelque Eccleſiaſtique de Rome,] 'ſoit qu'il cruſt qu'un membre de l'Egliſe greque ſeroit moins odieux aux Grecs, & meſme plus propre à traiter avec eux, [ſoit parceque Julien eſtoit plus incapable que perſonne d'eſtre ſurpris par leurs artifices, & qu'il avoit une pleine connoiſſance des affaires de l'Egliſe.] p.314. ep.86.c.2.p.611. n.p.885.886. p.885.1.

'S. Leon exigea donc de luy qu'il ne quittaſt point la Cour de Marcien, 'a & la ville de Conſtantinople, [a]afin qu'il y agiſt en ſon nom pour y maintenir la paix & les intereſts des Egliſes contre les hereſies de Neſtorius & d'Eutyche, & qu'il puſt ſolliciter auprés de l'Empereur tout ce qu'il jugeroit eſtre utile pour le bien public. 'Il luy commit generalement tout ce qui regardoit la foy & la diſcipline de l'Egliſe. 'On pretend qu'il eſtoit chargé particulierement d'avoir l'œil ſur les deſſeins & les actions de l'Eveſque de Conſtantinople, pour en avertir le Pape, & empeſcher que cet Eveſque ne s'attribuaſt de nouveaux droits. ep.84.p.608. ep.86.c.2.p.611. [a] p.611|84.p.608|89.c.2.p.617|105.c.2.p.623|107.c.3.p.658. ep.85.c.2.p.609. n.p.884.2.

'S. Leon l'exhorte à le conſulter ſur toutes les difficultez qu'il rencontrera, l'aſſurant qu'il ne manquera point de le ſatisfaire. Il l'avertit de ne ſe pas méler des choſes que chaque Eveſque doit regler dans ſon dioceſe, & neanmoins il l'oblige en meſme temps de ſe méler de l'affaire d'Acce, & de faire ceſſer le tort pretendu que luy faiſoit ſon Eveſque. 'On croit que la commiſſion de Julien dura juſqu'en 457, aprés la mort de Marcien, & ep.86.c.2.p.611. n.p.886.2.

Digitized by Google

qu'il obtint enfin alors l'agrément du Pape pour ſe retirer en ſon 453, de S. Leon 12 & 13.
Conc t.4.p. dioceſe, où il paroiſt qu'il eſtoit l'hiver ſuivant.

Leo,ep.84.85.p. 608.609. S. Leon le recommanda par ſes lettres du 11 mars 454, à Marcien & à Pulquerie, en les priant l'un & l'autre d'agréer qu'il
ep.85.c.3.p.612. s'acquitaſt de la commiſſion qu'il luy donnoit. Il envoya des copies de ces lettres à Julien meſme, auſſibien que de celles qu'il V.S 152.
p.611.612. écrivoit en Egypte. Il luy demande en meſme temps des nouvelles aſſurées de l'état de cette province, auſſibien que de la Paleſtine, particulierement des moines.
c.4.p.612. C'eſt encore par cette lettre qu'il le prie de faire mettre en ordre & de traduire en latin les actes du Concile de Calcedoine, & de les luy envoyer.

c.3.p.611.612. Il luy mande auſſi qu'il n'avoit point encore receu ce que luy & Acce luy envoyoient. Ce qu'il attendoit de Julien eſtoit un
n.p.887. abregé de la foy, que le P. Queſnel croit n'eſtre autre choſe que
Lep.p.73/pr.p.2. le decret fait ſur la foy par le Concile de Calcedoine. Le Pere Sirmond avoit cru que ce pouvoit eſtre un écrit aſſez long qu'il nous a donné, intitulé Abregé de la foy contre les Ariens, ſuppoſant que cet écrit eſtoit plus ancien que S. Eugene de Car-
Ful.F.pr.p.11. 12. thage. Mais le P. Chifflet remarque qu'il ſe trouve ſous le nom d'Alcuin, dans un manuſcrit auſſi ancien peuteſtre qu'Alcuin meſme.

[Peu de jours aprés que ces lettres du 11 mars furent écrites,]
ep.88.89.p.614. 616. S. Leon en receut d'autres de la part de Marcien & de Julien de
a ep.88.c.3.p. 615. Cos, [ſans doute par le meſme] a Paul, qui avoit ordre de Mar- V.S 145.
b Ath.oct.p.48. cien de le prier en ſecret d'écrire à Eudocie. b Nous avons depuis
p.51/Leo,ep.89. c.1.p.617. peu celle de Marcien [traduite] en grec, & datée du 15 de fe- 1.
c Leo,p.617. vrier. Il y approuve le zele de S. Leon pour garder l'ordre ancien & les Canons de l'Egliſe. c Il y parloit auſſi de la foy de Nicée qui
Ath.p.51. devoit demeurer inviolable, [ce qui ne ſe lit point aujourd'hui dans ſa lettre: mais il devroit peuteſtre ſe trouver dans un endroit de la fin qui paroiſt corrompu. Au moins je n'y voy point de ſens.]

p.51.52. Le principal ſujet de cette lettre eſtoit pour prier le Pape de confirmer le Concile de Calcedoine par une lettre publique.
p.51/Leo,ep.88. c.1.p.614. Car il y avoit des ſectateurs d'Eutyche, ennemis de ce Concile, qui vouloient qu'on doutaſt ſi le Pape en approuvoit les decrets, & qui alleguoient pour couvrir leur malice, que ſes decrets ne pouvoient pas avoir beaucoup d'autorité, n'ayant point eſté confirmez par le conſentement de S. Leon. Marcien manda donc à S. Leon qu'il jugeoit neceſſaire qu'il écriviſt à tous les Eveſques

1. donnée par André Arnould, & imprimée à Paris en 1685, in octavo, avec quelques ouvrages attribuez à S. Athanaſe &c.

Digitized by Google

qui avoient assisté au Concile, pour les assurer qu'il approuvoit ce qu'ils avoient fait; que cette lettre estant repandue & lue par toutes les Eglises, elle pourroit achever de ruiner les restes de l'Eutychianisme; & qu'il y avoit mesme quelque sujet de s'étonner qu'il ne l'eust pas encore fait, aprés que le Concile luy avoit écrit pour luy faire part de tout ce qui s'estoit resolu dans leur assemblée. [Si l'on pouvoit avoir quelque égard au Pontifical de Bollandus,] l'on y pourroit trouver que 45 Evesques se joignirent à Marcien, [& firent au Pape la mesme priere.]

Leo, ep. 89. c. 1. p. 616 | Ath. p. 51. | Ath. p. 51. | Boll. apr. t. 1. pr. p. 33. 2.

S. Leon avoit déja donné assez de preuves qu'il estoit dans les mesmes sentimens que le Concile sur la foy, soit par sa lettre à Flavien souscrite par tous les Evesques, soit par la signature de ses Legats, soit par la lettre qu'il avoit écrite à Anatole l'année precedente. Mais comme Anatole n'avoit pas voulu montrer cette lettre, qui n'estoit pas favorable à son ambition, [a] il fit avec joie ce que Marcien souhaitoit, [b] & écrivit une lettre circulaire adressée *Au saint Concile tenu a Calcedoine*, datée du 21 de mars, pour protester à tous les Evesques qu'il approuvoit entierement leurs decrets sur la foy, & sur la condamnation des heretiques, mais non pas ce que l'ambition de quelques uns, & nommément d'Anatole, pouvoit avoir obtenu d'eux contre les Canons de Nicée. Il cite pour cela sa lettre à Anatole du 22 may 452. Il envoya mesme à Julien deux copies de sa lettre au Concile, à l'une desquelles cette lettre à Anatole estoit jointe, afin qu'il les presentast ainsi toutes deux ensemble à l'Empereur s'il le jugeoit à propos.

Leo, ep. 89. c. 1. p. 616. | ep. 87. c. 1. p. 613. | ep. 89. c. 1. p. 617 | 87. p. 513 | 88. c. 1. p. 614 | 90. c. 2. p. 618. | a ep. 88. c. 1. p. 614. | b ep. 87. p. 612. | p. 613. | ep. 88. p. 616.

Il répondit le mesme jour à Marcien, pour se rejouir de son zele, particulierement sur ce que luy & Pulquerie avoient écrit aux moines de la Palestine. Il l'assure qu'il a écrit au Concile, comme il l'avoit souhaité, estant obligé en toutes manieres d'obeïr à sa volonté, & il le prie de donner ordre que cette lettre fust envoyée à tous les Evesques. [c] Il luy recommande encore Julien son Nonce. [d] Quoiqu'il n'eust point receu de lettre de Pulquerie, il ne laissa pas de luy écrire en mesme temps, & à peu pres les mesmes choses qu'à Marcien.

ep. 89. p. 616. 617. | p. 617. | p. 617 | ep. 87. c. 1. p. 613. | c ep. 89. c. 2. p. 617. | d ep. 90. p. 618.

Il écrivit encore le mesme jour à Julien, le remercia de sa vigilance & de son application aux affaires de l'Eglise, le pria d'avoir soin que l'Empereur envoyast sa lettre circulaire aux Evesques, & qu'il leur écrivist luy mesme. Il luy parle d'Aece, d'Eudocie, des réponses de Marcien & de Pulquerie aux moines, que Julien mesme luy avoit envoyées. [e] Julien l'avoit prié

ep. 88. c. 1. p. 614. | p. 615. | ep. 90. c. 1. p. 518. | e ep. 88. c. 5. p. 615. 516.

Digitized by Google

d'écrire à Anatole : Mais il dit qu'il ne le peut pas, puiſqu'au lieu de ſe corriger, ſon ambition luy faiſoit faire de nouvelles fautes.

p.616. 'Il y avoit alors un nouvel Eveſque à Theſſalonique : [& c'eſt
ep.119.p.671. ſans doute] 'Euxithée, à qui Saint Leon écrivit le 23 aouſt 457. [Il avoit apparemment ſuccedé à Anaſtaſe dont nous avons parlé
Conc.p.1094.c. pluſieurs fois ; comme il peut avoir precedé André,] 'qui gouver-
Leo,ep.88.c.5.p. noit cette Egliſe vers l'an 484. 'Ce nouvel Eveſque envoya un de
616. ſes ſuffragans porter au Pape la nouvelle de ſon election.

ep.100.c.3.p. 'Julien manda depuis à S. Leon, que ſa lettre au Concile avoit
641. eſté lue [à Conſtantinople] devant les Eveſques & le Clergé, mais ſeulement pour le point qui regarde l'approbation du Concile ſur la foy : & que pour le reſte, ſurtout pour le [2e chapitre,] où il condannoit toutes les innovations, on n'en avoit point parlé : de quoy Saint Leon fut fort faſché, ſouhaitant beaucoup que tout le monde ſceuſt ſon ſentiment ſur cet article, auſſibien que ſur le premier. [Il y a bien de l'apparence que ce fut Marcien qui le voulut ainſi, & qu'il n'envoya non plus aux Eveſques que le premier article de la lettre. Et c'eſt la ſeule choſe qui puiſſe ex-
Fac.l.5.c.4.p. cuſer Facundus de mauvaiſe foy, 'lorſqu'il cite cette lettre pour
201.203. montrer que S. Leon avoit approuvé generalement tout ce qui s'eſtoit fait dans le Concile, [ſans prendre garde à l'exception qui ſuit immediatement les paroles qu'il en cite, & qui ruinoit
p.204. ſa conſequence. 'Mais cependant Facundus meſme cite deux pages aprés, l'article meſme de cette lettre qui eſtoit contre Ana-
Conc.p.942.a.b. tole. 'Agapet Eveſque de Rhode témoigna en 457 ou 458, que S. Leon avoit confirmé de ſa propre bouche, & ſouſcrit par ſes
a.b. lettres ce qui avoit eſté decidé à Calcedoine ſur l'Incarnation. 'Il dit la meſme choſe de preſque tous les Eveſques de l'Occident, [& il ſe peut bien faire que Marcien pour convaincre davantage les Eutychiens, ait prié S. Leon de leur demander leurs ſignatu-
Leo,ep.121.c.2. tures : mais nous n'en avons point d'autre marque. 'Nous verrons
p.673. "dans la ſuite que S. Leon envoya en Orient l'an 457, des lettres V.§ 160. des Eveſques des Gaules & d'Italie, qui confirmoient la verité du myſtere de l'Incarnation.

ARTICLE CXLIX.

Il répond à Maxime d'Antioche, & à d'autres ; écrit pour regler la feſte de Paſque en 455.

Leo,ep.91.c.1.p. 'SAINT Leon avoit déja écrit ſes lettres du 21 de mars, lorſ-
619. qu'Heſyque qualifié illuſtre luy en apporta une nouvelle de

Digitized by Google

la part de Julien, qui luy témoignoit ſa juſte douleur des maux que les heretiques faiſoient à l'Egliſe [dans la Paleſtine & dans l'Egypte.] 'Il luy parloit ce ſemble auſſi de "George moine de Cappadoce. 'S. Leon ne manqua point de luy écrire auſſi de nouveau le 2 d'avril, par la commodité que luy offroit [le meſme Heſyque,] 'ou un nommé Rodane qualifié Souſaide, domeſtique d'un Aſparace qu'il appelle ſon fils; [ce qui nous empeſche de croire que ce ſoit le Patrice Aſpar qui eſtoit Arien. Ce ſeroit plutoſt Sporace Conſul en 452.] 'Il écrivit par le meſme Rodane à l'Empereur. 'Il recommanda fort à Julien de porter Marcien à employer contre les auteurs des troubles une juſte ſeverité, qui n'allaſt pas neanmoins juſqu'à repandre le ſang des coupables.

c.2.p.620. c.1.p.619. ep.98.p.638. p.639. ep.91.c.1.2.p. 619.620.

'Le 10 de juin, S. Leon répondit à Maxime d'Antioche qui luy avoit écrit par Marien & Olympe, l'un Preſtre, & l'autre Diacre [apparemment de ſon Egliſe.] 'Maxime luy témoignoit ſa joie de l'union & de la paix dont l'Egliſe jouiſſoit alors, 'à l'exception de quelques perſonnes qui aimoient leurs tenebres, & ne connoiſſoient point de milieu contre les erreurs de Neſtorius, & celles d'Eutyche. 'Il ſemble qu'il ſe plaignoit ou par ſa lettre, ou par ſes deputez, qu'on avoit bleſſé les droits de ſon Egliſe, '& que meſme les Legats du Pape y avoient conſenti; 'ce qu'on croit ſe devoir raporter à l'erection du patriarcat de Jeruſalem. 'Et en effet, il envoyoit au Pape une lettre de S. Cyrille qui regardoit cette affaire. 'On croit qu'il n'en parloit qu'en des termes generaux & aſſez obſcurs, depeur de bleſſer l'Empereur qui avoit autoriſé cette creation, [& il luy eſtoit honteux à luy meſme de revenir contre une choſe à laquelle il avoit conſenti ſolennellement dans un Concile.]

ep.92.c.1.p.521. p.620. p.621. c.3.p.622. c.1.p.623. n.p.893. ep.92.c.4.p.622. n.p.893.

'S. Leon luy promet nettement qu'il ſera tres diſpoſé à maintenir ſes droits, ſoit contre l'Eveſque de Jeruſalem, ſoit contre celui de Conſtantinople, des qu'il aura dit clairement en quoy il ſouhaite qu'il l'appuie; eſtant reſolu de ne donner jamais ſon conſentement à tout ce qu'on pourroit avoir fait à Calcedoine contre les Canons de Nicée. 'Il l'exhorte meſme à ſe maintenir dans le troiſieme rang [contre Conſtantinople, dont l'elevation ne luy laiſſoit que le quatrieme.] 'Pour le mieux aſſurer de ſon ſentiment, 'il luy envoya ſa lettre à Anatole [du 22 may 452,] & le pria de la repandre partout, [jugeant bien qu'elle ne ſe publieroit pas du coſté de Conſtantinople.]

Leo, ep.93.c.3.4. 5.p.622.623. c.5.p.623. c.3.p.622. c.5.p.623.

1. 'Il exhorte auſſi Maxime à s'oppoſer de tout ſon pouvoir aux

c.2.p.621.

1'. Facundus cite tout cet endroit. F.c.l.5.c.4.p.109.

Digitized by Google

herefies de Neſtorius & d'Eutyche, à veiller pour cela non ſeulement ſur les Egliſes de ſa juriſdiction, mais generalement ſur toutes celles[de l'Empire]d'Orient; & à luy envoyer ſouvent des relations de ce qui s'y paſſeroit. Il luy recommande auſſi d'empeſcher que tous ceux qui ne ſont pas dans le ſacerdoce, laïques ou moines, ne prennent la liberté d'inſtruire & de preſcher : Car encore, dit-il, qu'il ſoit à ſouhaiter que tous les enfans de l'Egliſe ſachent [diſcerner] la vraie & ſaine doctrine [d'avec la fauſſe;] il ne faut pas neanmoins permettre que ceux qui ne ſont pas dans l'ordre du ſacerdoce prennent la qualité de Docteurs, & en faſſent les fonctions, parcequ'il faut que dans l'Egliſe de Dieu tout ſe faſſe ſelon l'ordre. [Cela ne regarde pas tant les troubles que les moines cauſoient alors dans la Paleſtine ou ailleurs, que ceux qu'ils avoient cauſé des avant le Concile de Calcedoine, & qui avoient donné occaſion au 4, 18 & 23e Canon de ce Concile.] Car il luy écrit cela ſur l'avis qu'il en avoit receu de Theodoret [l'année precedente] par ſes Legats. Il n'y a aucune apparence que S. Leon veuille exclure les Preſtres en cet endroit du miniſtere de la parole.

c.3.p.622. c.6.p.623. ep.93.c.6.p.627. n.p.895.1.

Fac.l.3.c.2.p. 204.205.

Facundus cite cette lettre contre ceux qui diſoient de ſon temps que Saint Leon avoit appellé Theodore de Mopſueſte le maiſtre de Neſtorius. [Nous ne voyons pas qu'on puiſſe tirer de cette lettre qu'il ne l'ait pas fait.] Mais il eſt vray qu'on ne trouve point qu'il ait jamais parlé de ce Theodore. [Il n'ignoroit pas ſans doute avec quelle chaleur les Grecs parloient pour & contre. Mais il eſtoit de ſa ſageſſe de ne ſe point engager dans une queſtion ou difficile, ou odieuſe, ou peu neceſſaire. On ne voit point non plus qu'il ait jamais parlé des anathematiſmes de Saint Cyrille,] quoiqu'on pretendiſt ſous Juſtinien qu'il les avoit confirmez expreſſément.

p.100.b. b. *definita vocat.*

Leo,ep.93.4.6.p. 618. a p.617.

Le meſme jour [10 de juin,] ou le lendemain, il écrivit à Theodoret, a l'exhorta à travailler avec luy pour éteindre les reſtes de l'Eutychianiſme & du Neſtorianiſme, & le pria de luy mander en quel état eſtoient les Egliſes de l'Orient, afin qu'il les puſt aſſiſter dans toutes les choſes où elles avoient beſoin de luy.

V. Theodoret 5 43.

ep.94.95.p.628-630.

La charge que Dieu avoit commiſe à S. Leon, l'obligeant auſſi-bien de veiller pour l'avenir que de regler le preſent, il taſcha d'empeſcher qu'il n'arrivaſt du trouble dans l'Egliſe ſur la feſte de Paſque de l'an 455. Theophile d'Alexandrie avoit marqué dans ſon cycle, que Paſque devoit eſtre cette année là le 24

Digitized by Google

d'avril. Cela ne s'accordoit point avec les regles des Latins, qui ne croyoient pas que cette feſte ſe duſt faire pluſtard que le 21, ou tout au plus que le 23 d'avril. C'eſt pourquoi ils l'avoient marquée pour [le dimanche precedent, qui eſtoit] le 17 du meſme mois. [S. Leon qui ne ſavoit pas que S. Ambroiſe avoit ſoutenu avec les Alexandrins, que Paſque ſe devoit faire en 387 le 25 d'avril,] le regardoit comme une choſe ſans exemple, & meſme comme une grande faute, de la faire le 24. Et ſe doutant bien neanmoins que les Alexandrins, qui avoient le principal ſoin de cette diſcuſſion, & de faire ſavoir aux autres Fideles le jour qu'il falloit faire Paſque, s'attacheroient à Theophile. La crainte qu'il eut de voir arriver de la diviſion ſur ce ſujet, l'avoit obligé d'en écrire des avant le Concile de Calcedoine à Paſcaſin de Lilybée, & de le prier d'examiner avec ſoin cette difficulté.

V. ſon titre § 49.

ep.94.p.629. p.628. ep.95.p.630. ep.82.c.4.p.568.

[Nous ne ſavons point ce que Paſcaſin luy répondit,] mais ſeulement que S. Leon en écrivit à Marcien meſme le 16 juin de cette année. Il le pria de faire examiner cette difficulté par des Egyptiens, & d'autres perſonnes habiles en ces ſupputations; de les aſſembler pour cela, & de faire en ſorte que les Egyptiens ne s'opiniatraſſent pas à ſoutenir une choſe qui luy paroiſſoit inſoutenable. Il pria meſme l'Empereur de luy mander quel auroit eſté le ſuccés de cet examen. [a] C'eſtoit preſumer beaucoup de la bonté de ce prince. [b] Il en écrivit le meſme jour à Julien de Cos, afin qu'il ſollicitaſt cette affaire auprés de l'Empereur. [Il en écrivit en meſme temps à Saint Protere d'Alexandrie, s'il ne l'avoit fait des auparavant,] lorſqu'il luy écrivit avant le 11 de mars. Car Saint Protere avoit receu un memoire de luy ſur cela aſſez longtemps avant que Marcien luy en écriviſt.

ep.95.p.530. ep.94.p.628. ep.95.p.630. p.630 [ep.94.p.629.] a ep.94.p.628. b ep.95.p.630. ep.86.c.3.p.612. p.646.

Il écrivit encore à Julien le 25 du meſme mois par le Comte Rodane, pour luy faire un reproche d'amitié de ce qu'il ne luy écrivoit pas aſſez ſouvent, & ſurtout de ce qu'il ne luy avoit pas répondu aux lettres qu'il luy avoit envoyées par [l'autre] Rodane Souſaide. Il ſemble qu'il ait écrit par le meſme Comte à l'Empereur, ſur quelque matiere qui regardoit la paix de la foy, & l'obſervation des Canons. [Nous n'avons point cette lettre, ni toutes les autres qu'il peut avoir écrites dans le reſte de cette année. Car il ne faut pas douter qu'il n'ait au moins écrit à Marcien ſur la mort de Pulquerie, qui arriva au mois de juillet.]

ep.98.p.638. p.539.

Des que Marcien eut receu la lettre de S. Leon ſur la feſte de Paſque, il envoya un officier en Egypte, avec une lettre [c] adreſ-

ep.105.c.3.p.653. ep.102.c.2.p.643. c p.646.

Digitized by Google

p.646|105.c.3.p.653. a p.646|100.c.2. p 641. p.640. fée à S. Protere d'Alexandrie, pour l'avertir de l'erreur que le Pape trouvoit dans le cycle de Theophile, & il ordonnoit que l'on examinaſt cette queſtion avec toute l'exactitude poſſible. Il en aſſura le Pape par la réponſe qu'il luy fit. Julien luy répondit auſſi ſur cela ; mais il n'avoit pas ſeulement compris la difficulté ; de ſorte qu'il fallut que S. Leon la luy expliquaſt de nouveau dans ſa lettre du 9 janvier 454. 13.

ARTICLE CL.

Saint Protere ſoutient contre S. Leon le cycle de Theophile : S. Leon ſe rend : De Victorius, & de ſon cycle.

L'AN DE JESUS CHRIST 454, DE S. LEON 13 & 14.

Leo, ep.102.c.2. p.643. SAINT Leon recommanda encore à Julien de Cos le 9 de mars 454, le ſoin de faire regler promtement le jour qu'il faudroit faire Paſque en 455. Il n'avoit point encore eu d'éclairciſſement ſur ce ſujet le 15 d'avril.

ep.105.c.3.p.643. p.646. S. Protere ne manqua pas neanmoins d'examiner la difficulté des qu'il en eut receu le memoire du Pape : Et il trouva qu'il n'y avoit aucune faute ni en cet endroit, ni dans tout le reſte du

p.646-649. cycle de Theophile. Il en écrivit une grande lettre à Saint Leon,

p.647.c.1. où il luy mande reſolument qu'à Alexandrie, dans l'Egypte, &

p.647.c.2-6. par tout l'Orient on feroit Paſque le 24 d'avril. Il en rend la raiſon, qui eſtoit que le dimanche 17 d'avril n'eſtoit que le 14 de la lune, auquel on avoit toujours obſervé avant & aprés Theo-

p.648.c.4. phile, de ne point faire Paſque : Que c'eſtoit ce qui avoit obligé

c.6. de differer cette feſte l'an 387 juſqu'au 25 d'avril ; & que cela

p.648.649.c.7.9. arriveroit encore en 482. Il montre auſſi que ce n'eſtoit pas le ſecond mois, comme quelques uns le pouvoient pretendre, mais le premier. [Je n'en conçois pas le raiſonnement.]

p.649.c.10. Ainſi il prie le Pape d'aſſurer les Occidentaux, que le jour de Paſque ſelon les regles des Peres & de l'Egliſe, ſeroit le 24 d'avril ; Qu'il ſe haſte de le luy mander, comme ſes predeceſſeurs avoient fait en de ſemblables rencontres, afin qu'il n'arrivaſt

p.646.647.c.1. point de diverſité dans la celebration de cette feſte ; Qu'on pouvoit bien ſoupçonner quelque faute de copiſte dans le cycle de Theophile, mais non pas aucune erreur de calcul, ni aucun

p.649 c.10. manquement d'exactitude. Il envoya cette lettre en grec ſans la traduire, parcequ'il n'avoit perſonne qui puſt bien traduire en

p.646.649. latin. Et neanmoins nous ne l'avons aujourd'hui qu'en latin parmi

mi celles de S. Leon. [S. Protere l'envoya apparemment à Marcien pour la faire tenir à ce Pape,] puiſque c'eſtoit par cette voie que S. Leon avoit toujours attendu ſa réponſe.

'Il eſt certain que S. Leon avoit receu la lettre de S. Protere avant le 29 de may, [a] & qu'il en avoit receu une de Marcien ſur le meſme ſujet avant le 28 de juillet. Il paroiſt que Marcien appuyoit le ſentiment de S. Protere: [& il ajoutoit peuteſtre que tout l'Orient eſtoit reſolu de le ſuivre,] puiſque S. Leon l'appelle la définition des Orientaux, '& S. Proſper dit qu'ils ſuivirent tous le ſentiment que l'Eveſque d'Alexandrie ſoutenoit avec opiniatreté.

'S. Leon ne fut pas tout à fait convaincu des raiſons de S. Protere; [b] mais l'amour extreme qu'il avoit pour l'unité le fit reſoudre à s'y rendre. [c] Il en aſſura Marcien le 29 de may, le priant ce ſemble de le faire ſavoir à S. Protere, [d] à qui il paroiſt n'avoir pas eu deſſein de faire d'autre réponſe. [e] Ainſi le 28 de juillet il manda aux Eveſques des Gaules & d'Eſpagne de faire Paſque le 24 d'avril. [f] Et il écrivit la meſme choſe aux autres Eveſques de l'Occident.

[Marcien n'avoit pas encore receu la lettre que S. Leon luy avoit écrite le 29 de may,] 'lorſqu'il écrivit une ſeconde fois à ce Saint ſur le meſme ſujet du jour de Paſque. Ce qui obligea Saint Leon de l'aſſurer de nouveau au commencement de l'an 455, qu'il ſe rendoit au ſentiment de Saint Protere, paſſant pardeſſus les raiſons contraires pour le bien de l'union & de la paix. 'On fit donc Paſque l'année ſuivante le 24 d'avril: mais ce ne fut pas ſans que Saint Proſper & d'autres Latins [attachez à leur ſupputation] en fuſſent extremement choquez.

'On croit que cette difficulté obligea S. Leon à faire examiner plus exactement qu'on n'avoit fait juſqu'alors, les regles & les ſupputations par leſquelles il falloit trouver tous les ans la feſte de Paſque. [Nous trouvons en effet que S. Proſper "compoſa un cycle paſcal,] '& nous avons encore celui que fit Victorius à la priere d'Hilaire alors Archidiacre, & peu aprés Eveſque de Rome. 'Hilaire qui pouvoit avoir receu cette commiſſion de Saint Leon, 'ayant lu beaucoup d'écrits faits ſur ce ſujet par les Grecs & par les Latins, reconnut bien qu'il n'y avoit pas moyen de les accorder, & que pour luy il n'avoit pas aſſez de lumiere pour trouver la verité parmi ces opinions differentes & oppoſées. Ainſi il s'adreſſa à Victorius, & le pria d'examiner à fond cette difficulté, pour taſcher de trouver un moyen d'accorder l'Orient-

V. ſon titre §

[a] ep.108.c.1.p. 659. [a] ep.109 p.660.
Prof.L.
[b] Leo,ep.108,c.1. p.659. [b] p.659|109.111. p.660.664.
[c] ep.108.c.1.p. 658.659. [d] n.p.899.1. [e] ep.109.p.659. 660. [f] ep.112.c.1.p. 664.
p.664.
Prof.L.
Leo,n.p.328. 329.
Buch.cycl.p.1. &c|Genn.c.68.
Leo,n.p.329.
Buch.p.1.

Digitized by Google

avec l'Occident, afin qu'il n'arrivaſt plus de trouble dans la celebration du premier de nos myſteres.

Gen.c.33. a Buch.p.90. 'Victorius eſtoit d'Aquitaine,[a] de la ville de Limoges, s'il en faut croire Paul de Middelbourg. Il y a bien de l'apparence qu'il demeuroit à Rome, Bucherius veut meſme qu'il y ait eſté elevé à l'état eccleſiaſtique, parcequ'Hilaire l'appelle ſon ſaint, honorable, & tres cher frere. [Neanmoins Gennade & les autres qui en parlent, ne luy donnent aucune qualité : de ſorte que ce pouvoit eſtre un ſimple laïque, occupé aux lettres & à l'étude.] p.1. 'Hilaire

Gen.c.88. luy parle avec quelque autorité : 'Il s'adreſſa à luy, parcequ'il eſtoit fort habile & fort exact dans les ſupputations. [Victorius travailla donc ſur ce ſujet ; & quelque temps aprés il envoya à Hilaire un cycle paſcal de 532 ans, qu'il commençoit l'an 28 de

Buch.p.7. l'ere commune.] 'Il y marque les Conſuls juſqu'à Conſtantin & Rufe, [qui ſont ceux de l'an 457. Ainſi l'on voit qu'il achevoit alors cet ouvrage.]

p.92. 'Ce cycle eut beaucoup de reputation. [Le Concile d'Orleans en 541, ordonna qu'on le ſuivroit pour la celebration de Paſque ; & on voit par Saint Gregoire de Tours qu'on le ſuivoit effective-

pr.p.29-32. ment dans la pluſpart des Egliſes de France.] 'Gennade, Saint Gregoire de Tours, S. Iſidore, Scaliger meſme en parlent avec eſtime : Beaucoup d'autres le citent auſſi : Il n'eſt pas neanmoins ſans fautes : & outre les defauts que l'exactitude des derniers temps y a trouvez, Victor de Capoue fit un livre dans le ſiecle ſuivant pour en refuter les erreurs. [Ceux qui deſireront en ſavoir davantage, pourront conſulter ce cycle meſme que Bucherius a donné au public, avec un diſcours du meſme auteur adreſſé à Hilaire, & de grands commentaires que Bucherius y a ajoutez.]

Sid.l.5.ep.21.p. 254 [n.p.63. 'Le P. Sirmond ne s'eloigne pas de croire, que Victorius dont nous parlons, eſt celui qui eſtoit oncle de Sacerdos & de Juſtin, & que S. Sidoine appelle un homme diſtingué, & d'une erudition univerſelle, qui entre les beaux ouvrages qu'il avoit faits, avoit ſurtout excellé pour la poeſie. Il eſtoit mort avant l'epiſcopat de Sidoine, [c'eſt à dire avant la fin de l'an 471.]

ARTICLE CLI.

S. Leon ſe rejouit de la paix de la Paleſtine : Sa réunion avec Anatole.

Leo, ep.100.c.1. p.640. 'LE 9 janvier de cette année 454, S. Leon receut une lettre de Julien, qui luy mandoit le rétabliſſement de Juvenal,

Digitized by Google

& la fin des troubles de la Paleſtine.'Il apprit la meſme choſe de deux lettres de Marcien,[qu'il receut apparemment avec celle de Julien,puiſqu'il y répondit le meſme jour.]'L'une de ces deux lettres de Marcien regardoit Anatole de Conſtantinople. [a]Je penſe que S. Leon receut encore avec la lettre de Julien, celle que S. Protere luy écrivoit pour l'aſſurer entierement de ſa foy, & luy faire excuſe de ce que''ſa premiere lettre eſtoit plus obſcure.'Cette lettre fut apportée par l'Eveſque Neſtorius[ou Neſtor de Phragonée en Egypte,][b]qui en apporta auſſi une de Marcien, où ce prince rendoit a Saint Leon un témoignage avantageux de Protere.[Ainſi il paroiſt que Neſtor eſtoit venu d'Alexandrie par Conſtantinople, & avoit apporté toutes les lettres dont nous venons de parler.]'Julien parloit encore à Saint Leon de la difficulté ſur Paſque,[c]de la lecture qu'on avoit faite de ſa lettre au Concile de Calcedoine, & de l'affaire d'Aece.

ep.99.p.639.
ep.100.c.1.p. 641.
a ep.100.c.1.p. 640.
V.S 144.
ep.103.c.1.p. 644.
b ep.104.c.1.p. 650.
ep.100.c.2.p. 640-641.
c c.3.p.641.

'S. Leon eut tant de joie d'apprendre que la Paleſtine eſtoit en paix,'qu'il écrivit à Julien le jour meſme qu'il avoit receu ſa lettre.[d]Il répondit auſſi ce jour là à Marcien pour l'aſſurer de la joie que l'état de la Paleſtine luy avoit cauſée, & l'exhorter à travailler de meſme à la paix de l'Egypte, où les tenebres de l'hereſie chaſſées de toute la terre s'eſtoient renfermées.[Il attendit une autre occaſion pour luy répondre ſur Anatole,]'& il ne le fit que le 9 de mars.[Nous avons vu ci-deſſus''ce qu'il luy répondit ſur ce ſujet, & comment Anatole s'eſtant ſoumis à une partie de ce que le Pape ſouhaitoit de luy, il luy écrivit le 29 de may une lettre de paix & d'amitié.

ep.99.p.639.
ep.100.c.1.p. 640.
d ep.99.p.639. 640.
ep.101.p.641. 642.
V.S 137,147.

Nota 61. 'Anatole pour ſatisfaire le Pape,''avoit depoſé André qu'il avoit fait Ardidiacre, luy avoit oſté à luy & aux autres qui avoient eſté ennemis de S. Flavien, & infectez de l'erreur d'Eutyche, toute la part qu'ils avoient dans la conduite des affaires, ou les avoit meſme ſuſpendus des fonctions de leurs degrez, juſqu'à ce que le Pape en euſt autrement ordonné, & avoit rétabli Aece dans l'état & l'honneur qu'il poſſedoit auparavant, 'non dans ſon archidiaconat, ce qui ne ſe pouvoit pas,[mais dans l'adminiſtration des affaires de l'Egliſe, l'ayant retiré de ſon exil pretendu pour le rappeller auprés de luy,]'& luy donner des marques de bonté & d'affection,'& luy ayant donné le ſoin de répondre aux lettres qu'on luy écrivoit ſur les affaires eccleſiaſtiques.

p.654.§ 2.
n.p.324.§ 9|901. 1.
ep.106.c.2.p.655. p.654.c.2.

'S. Leon fut fort aiſe de cette nouvelle,[e]exhorta Anatole de donner la dignité d'Archidiacre, & toutes les autres principales

ep.105.c.2.p. 655.
e p.656.

*fonctions, à des perſonnes qui n'euſſent jamais eſté ſoupçonnées d'erreur, permit de rétablir dans leurs degrez ceux qui ayant eſté autrefois dans l'hereſie, en auroient demandé pardon, & fait une profeſſion claire & nette de la veritable foy, & conſentit meſme, [ce qui eſt ſurprenant,] qu'André qu'il traite d'heretique, & Eufratas autrefois accuſateur de Saint Flavien, fuſſent elevez à la preſtriſe. Je ne ſçay ſi c'eſt le meſme André dont nous verrons que S. Leon ſe plaignoit en 457 & 458, comme d'un Eutychien qu'il falloit qu'Anatole depoſaſt de ſon ordre; [ce qui montre qu'il eſtoit Eccleſiaſtique, quoiqu'il ne marque pas ſon degré.]

* *officiorum primatum.*

p 655.

ep.126.c.4.p. 683|131.c.2.p. 691.

Ce fut Marcien, qui par l'inſpiration du S. Eſprit dont il eſtoit rempli, procura la reconciliation de Saint Leon avec Anatole, portant ce dernier à faire ce que Saint Leon ſouhaitoit de luy. Il accompagna de ſes lettres la lettre de ſoumiſſion qu'Anatole écrivit au Pape, & pria Saint Leon de luy accorder une réponſe.

ep.106.c.1.p. 655|107.c.1.p. 657.

ep.107.c.1.p. 657.

C'eſt pourquoi S. Leon luy récrivit le meſme jour qu'à Anatole, pour le remercier du ſoin qu'il prenoit de l'Egliſe. Il luy marque ce qu'il attend du zele & de l'affection d'Anatole, luy recommande Julien de Cos, & luy parle du moine Caroſe.

p.658.

c.2.3.p.657.658.

c.3.4.p.658.

V.5100,113, 154.

ARTICLE CLII.

Il écrit à S. Protere: Travaille pour maintenir la foy & la diſcipline à Alexandrie & à Conſtantinople.

Pour revenir au 9 de mars, S. Leon répondit le meſme jour à la lettre de Saint Protere, & luy témoigna la joie qu'il en avoit receue, & la reſolution où il eſtoit de défendre l'honneur & les droits de ſon Egliſe, ſoit contre Anatole, ſoit contre tous ceux qui voudroient luy faire tort. Il l'exhorte à employer avec vigueur toute la lumiere [& toute la force] du Saint Eſprit pour s'oppoſer à l'hereſie, & à ne pas ſouffrir qu'on altere la verité par le changement meſme d'une ſyllabe, qui peut quelquefois eſtre d'une extreme conſequence. Il ajoute enſuite: Je vous « avertis donc, mon tres cher frere, par le ſoin que j'ay de noſtre « foy, que comme les ennemis de la croix de J.C. examinent juſ- « qu'à nos moindres paroles, nous ne leur donnions pas la moin- « dre occaſion de nous accuſer fauſſement d'avoir des ſentimens « Neſtoriens. Il eſt de voſtre devoir en exhortant le peuple, le « Clergé, & tous les freres, à s'inſtruire & à avancer de plus en «

Leo, ep.103.c.1. p.644.

c.3.p.645.546.

c.1.p.644.

e.2.p.645.

Digitized by Google

» plus dans la foy, de les perſuader que vous ne leur enſeignez
» rien de nouveau, mais la meſme doctrine que tous les ſaints
» Eveſques qui nous ont precedez, & avec qui ma lettre [à Flavien]
» s'accorde en tout. Mais il ne faut pas vous contenter de leur
» dire toutes ces choſes : il faut les en convaincre par la lecture
» & l'explication des ouvrages de ces Saints, afin que le peuple
» de Dieu reconnoiſſe que l'on ne leur enſeigne preſentement
» que ce que nos predeceſſeurs avoient appris de leurs peres, &
» ce qu'ils ont enſeigné à leurs ſucceſſeurs. C'eſt pourquoi je vous
» prie de ne faire lire ce que j'ay écrit qu'aprés qu'on aura lu les
» écrits des Eveſques qui ont eſté avant nous, afin que les Fideles
» ſoient aſſurez que nous preſchons la meſme doctrine que nous
» avons receue de la tradition. [a] Ces Peres, de l'autorité deſquels il luy conſeille de s'appuyer, ſont particulierement ceux qui avoient fleuri dans l'Egliſe meſme d'Alexandrie, comme Saint Athanaſe, Theophile, & S. Cyrille. [b] Il luy conſeille auſſi de ne point ſouffrir que les Eveſques d'Egypte luy refuſent l'obeïſſance qu'ils avoient rendue à ſes predeceſſeurs, mais de les obliger de venir à ſon Concile quand il les demanderoit, luy promettant qu'il l'appuyeroit de ſa part autant qu'il luy ſeroit poſſible.

[a] ep.102.c.1.p. 643|104.c.3.p. 651.

[b] ep.103.c.3.p. 646.

[c] Comme les Eutychiens pretendoient trouver l'erreur de Neſtorius dans la traduction greque de ſa lettre à Saint Flavien, [d] il écrivit le meſme jour 9 de mars à Julien de Cos, pour le prier d'en faire une nouvelle traduction fort exacte, & de la mettre entre les mains de l'Empereur, afin qu'il l'envoyaſt ſous ſon ſeau aux magiſtrats d'Alexandrie, & qu'on la luſt dans l'Egliſe devant le peuple pour le détromper, [e] avec les paſſages des Peres [qu'il y avoit joints.]

[c] ep.102.c.1.p. 643|104.c.3.p. 651.

[d] ep.102.c.1.p. 643.

[e] p.643|104.c.3.p. 651.

[f] Il écrivit à Marcien meſme pour le prier de rendre ce ſervice à l'Egliſe. [g] Il le fit par une ſeconde lettre écrite le meſme jour que celle où il luy parloit d'Anatole, ou le lendemain. [h] Il prie encore ce prince d'écrire à S. Protere, & de l'encourager, afin qu'il ne s'abatiſt pas par les contradictions que les heretiques luy faiſoient. [i] Il envoya à Julien des copies de ſes lettres à Saint Protere & à Marcien. [k] Comme l'Eveſque Neſtor avoit apporté à Rome la lettre de S. Protere, [il peut bien auſſi en avoir raporté la réponſe, & meſme les autres lettres du meſme jour, ſi nous voulons qu'il s'en ſoit retourné par Conſtantinople.]

[f] ep.102.c.1.p. 643.

[g] ep.104.c.3.p. 651.

[h] c.2.p.650.651.

[i] ep.102.c.1.p. 643.

[k] ep.103.c.1.p. 644.

[l] S. Leon receut quelque temps aprés une lettre de Julien, qui l'obligea de prier Marcien le 15 d'avril de bannir Eutyche, [m] qui vivoit & blaſphemoit encore, dans quelque deſert bien eloigné

[l] ep.105.c.2.p. 652.653.

[m] c.

c.3 p.653. de Conſtantinople. 'Il luy recommanda en meſme temps les Eccleſiaſtiques de Conſtantinople qu'il craignoit qu'Anatole n'opprimaſt, [n'ayant pas encore receu la lettre qu'Anatole luy
ep.106.p.655. écrivoit pour ſe reconcilier avec luy.] 'Auſſi il ne répondit à cette lettre que le 29 de may.

ep.107.p.657. 658. 'Le meſme jour 29 de may, Saint Leon écrivit deux lettres à
a ep.108.p.658. 659. Marcien, l'une ſur ſa reconciliation avec Anatole, [a]l'autre pour
p.659. luy mander qu'il eſtoit reſolu de ſuivre le ſentiment de Saint Protere touchant le jour de Paſque de l'année ſuivante. 'Il le prie par la meſme lettre d'ordonner que les œconomes de l'Egliſe de Conſtantinople rendroient leurs contes devant les Eveſques, comme cela s'eſtoit toujours pratiqué, & non pas devant les magiſtrats ſeculiers, comme on les vouloit obliger de faire. Il luy avoit déja écrit ſur cela dans une autre lettre [qui eſt perdue.]

Bar.454.§ 12.13. 'Baronius croit qu'enſuite de la ſoumiſſion d'Anatole à Saint Leon, & pour la rendre publique & immuable, Marcien publia une loy, par laquelle il aboliſſoit ce qui avoit eſté fait à Calce-
Cod.J.l.1.t.2.§ 12.p.16.17. doine en faveur de Conſtantinople, & que Juſtinien en a tiré celle qui eſt dans ſon Code, datée de l'an 454, par laquelle Marcien confirme tous les privileges & les graces accordées par ſes predeceſſeurs aux Egliſes Catholiques; caſſe tous les reſcrits accordez contre la diſpoſition des Canons; & recommande particulierement que l'on continue ce que le fiſc avoit accoutumé de fournir en nature aux Egliſes, parce, dit-il, qu'il eſt de noſtre « bonté d'avoir ſoin des pauvres, & de prendre garde qu'ils ne «
Bar.454.§13. manquent des alimens neceſſaires. 'Baronius a raiſon de ſoutenir « que cette loy eſt de Marcien, de la pieté duquel elle eſt tres
§ 12. digne; '& il a encore raiſon de dire qu'elle n'eſt pas entiere, mais qu'elle a eſté tronquée, s'il eſt vray qu'elle oſtaſt ce que le Concile de Calcedoine avoit donné à l'Egliſe de Conſtantinople. Car ce que nous en avons ne dit rien de cela; le ſecond article qui caſſe les reſcrits contraires aux Canons, [ne touchant point du-tout à ce qui avoit eſté fait, non par des reſcrits des Empereurs, mais par les Canons de deux Conciles œcumeniques. Mais je ne ſçay d'où Baronius a ſceu que cette loy contenoit ce que nous n'y liſons point.]

Digitized by Google

ARTICLE CLIII.

Il écrit à Juvenal, Dioſcore meurt : Marcien travaille inutilement pour ramener ſes partiſans à l'Egliſe.

V.S 146. [JUVENAL de Jeruſalem ayant eſté rétabli "ſur la fin de l'année precedente, 'deputa cette année à S. Leon André Preſtre, & Pierre Diacre, avec une lettre qu'il luy écrivoit ſur ce qui luy eſtoit arrivé, '& où il parloit de la lettre de Saint Leon à Flavien. 'S. Leon luy répondit le 4 de ſeptembre, [a]& luy témoigna nettement que ce qui l'avoit le plus touché dans le ſoulevement des peuples contre luy, c'eſt qu'il en avoit luy meſme eſté cauſe par ſes fautes paſſées, 'n'y ayant perſonne en qui l'ignorance du myſ-
1. tere de l'Incarnation fuſt moins excuſable que dans un Eveſque de Jeruſalem. 'Il luy explique encore ce myſtere, afin qu'il en inſtruiſe les autres, que l'ignorance ou la malice retenoit encore dans le ſchiſme, l'exhortant à employer pour cela l'autorité de ceux que Dieu avoit rendu illuſtres dans l'Egliſe par leur ſcience. 'Il le remercie ſelon quelques editions, de luy avoir envoyé des Eulogies, avec un petit morceau de la vraie Croix. 'Mais comme cet endroit ne ſe trouve point dans preſque tous les manuſcrits, on croit qu'il a eſté ajouté.

Leo, ep. 110. c. 1. p. 660. c. 4. p. 662. p. 662. a c. 1. p. 660. 661. c. 1. 2. p. 661. c. 3. 4. p. 662. n. p. 902. § 3. § 3.

[Dioſcore relegué à Gangres en Paphlagonie depuis ſa depoſition,]'mourut "cette année, [b]le 4 de ſeptembre ſelon la chroni-
NOTE 63. que Orientale. [c]Et en effet, S. Leon ne répondit que le 6 de decembre à la lettre par laquelle Julien de Cos luy avoit mandé ſa mort. Il regarda cet evenement comme un effet de la providence divine en faveur de ſon Egliſe, y ayant lieu d'eſperer que le défenſeur du menſonge & le protecteur de la perfidie eſtant mort, ceux qui l'avoient ſuivi dans l'erreur auroient plus de facilité à s'en retirer, & à ouvrir les yeux à la lumiere de la verité.

ep. 111. p. 663. b Chr. ori. p. 218. c Leo, p. 663.

'Il ne doutoit pas que Marcien ne fiſt de ſon coſté pour cela tout ce qu'on pouvoit attendre d'un prince zelé pour le ſalut de ſes ſujets. 'Il paroiſt en effet que ſur la fin de cette année il envoya en Egypte pour les intereſts de la religion un nommé Jean
Vir ſpectabilis celebre pour la pureté de ſa foy, & à qui il donne "une qualité qui le mettoit audeſſus des Senateurs Romains. 'Il n'y a pas lieu de douter que ce Jean ne ſoit le meſme que Jean le Decurion, 'envoyé par Marcien en Egypte pour le meſme effet, & qui

p. 663. ep. 113. c. 1. p. 665. n. p. 902. 2. Conc. t. 4. p. 855. c.

1. [a]Facundus cite cet endroit.

[a] Fac. l. 3. c. 3. p. 108.

Digitized by Google

eſtoit tres capable de rendre raiſon de toutes les choſes qui regardoient la foy. e. Il ſavoit parfaitement tout ce qui s'eſtoit paſſé dans le Concile de Calcedoine, & y avoit aſſiſté, [quoique nous n'y trouvions rien de luy,] p.535.d. ſinon que durant le Concile Marcien l'avoit chargé de porter une réponſe de ſa part à Caroſe & à d'autres moines Eutychiens. [Je penſe qu'il pouvoit eſtre Decurion ou Senateur d'Alexandrie.] Leo, ep.113.p. 665. Mais il falloit qu'il euſt avec cela "quelque qualité qui l'elevoit audeſſus meſme des Senateurs Romains. Conc.p.856.c. Marcien l'envoya donc en Egypte pour lever tous les doutes & toutes les difficultez qui pouvoient empeſcher les moines [& les autres] de ſe ſoumettre à l'autorité & à la doctrine du Concile. *Vir ſpectabilis.*

c]850.c.d.e. Il écrivit en meſme temps "une ſeconde lettre adreſſée aux moines d'Alexandrie, pour les aſſurer encore, comme il avoit déja fait "par la premiere, que le Concile n'avoit innové quoy que ce ſoit dans l'ancienne doctrine de l'Egliſe, mais qu'il s'eſtoit entierement attaché à la doctrine de S. Athanaſe, de Theophile, p.856.a. & de S. Cyrille. Il ſe juſtifie auſſi luy meſme, en proteſtant qu'il ne b. croyoit qu'un ſeul Fils de Dieu, "& une ſeule perſonne en J. C. Il &c. avertit enſuite les moines de s'unir à l'unique Egliſe Catholique [ſous S. Protere,] leur declarant que s'ils tiennent des aſſemblées particulieres contre les Canons, ils en ſeront punis ſelon la rigueur des loix. Nov. t. 2. 64. V. 5143.

L'AN DE JESUS CHRIST 455, DE S. LEON 14 & 15.

[Il paroiſt que Jean le Decurion fit peu d'effet ſur les heretiques d'Egypte.] p.886.c. Car les habitans d'Alexandrie eſtoient tellement infectez du venin d'Apollinaire [& d'Eutyche,] que Marcien fut obligé de renouveller le premier aouſt 455, toutes les ſeveritez qu'il avoit déja ordonnées contre cette ſecte, [par la d.e]887.a. loy "du 28 juillet 452. Il declare donc que tous ceux qui ſuivront la doctrine d'Eutyche & de Dioſcore, au lieu de celle des anciens Peres & des Conciles, autoriſée par le Concile de Calcedoine, ſeront traitez ſelon la rigueur des loix faites par luy & par ſes p.887.a.b. predeceſſeurs contre les Apollinariſtes: Et il y condanne particulierement ceux qui ne communiqueront point avec S. Protere. p.887.888. On voit dans cette loy meſme quelles eſtoient les peines ordonnées contre eux. V. 5134.

p.888.a.b. La loy défend encore de faire ou d'avoir aucun écrit "contre le Concile de Calcedoine, & ordonne de bruler tous ces écrits c. Eutychiens. Elle eſt adreſſée à Pallade Prefet du Pretoire, avec ordre de la faire publier & executer partout, mais principale- &c.

ment

ment à Alexandrie & dans toute l'Egypte. 'Car quoiqu'elle fuſt proprement pour l'Egypte, elle ne laiſſoit pas d'eſtre generale pour tout l'Empire. 'Juſtinien l'a inſerée preſque toute entiere dans ſon Code; & elle y eſt datée du 13 aouſt 457, [auquel elle fut peuteſtre renouvellée par Leon. Car S. Protere qui y eſt ſuppoſé vivant, eſtoit mort alors.

p.886.d|887.a. Cod.J.1.t.5.l.8. p.92.93.

La ſuite ne fera que trop voir que les eſperances de S. Leon & les ſoins de Marcien n'eurent pas le ſuccés que leur pieté ſembloit meriter. Les maux que Dioſcore avoit faits à l'Egliſe, durerent longtemps aprés ſa mort.] 'Les plus purs Eutychiens de l'Egypte, c'eſt à dire les plus corrompus & les plus obſtinez, eſtoient ceux que l'on appelloit le parti de Dioſcore. [a]Ceux qui ſuivoient Theodoſe dans la Paleſtine paſſoient auſſi pour eſtre de la communion de Dioſcore. 'Son impieté luy a fait meriter d'eſtre honoré comme Saint par les ſchiſmatiques juſques à la fin du ſiecle dernier, [s'il ne l'eſt encore à preſent. Mais elle luy a fait auſſi meriter à plus juſte titre,] d'eſtre appellé par Saint Leon un ſecond Pharaon, & un cœur impenitent. 'Il a laiſſé quelques écrits en faveur de l'hereſie Eutychienne. [b]On l'a accuſé d'avoir corrompu quelques ouvrages de Saint Cyrille, pour les rendre favorables à ſon erreur.

Eva.l.3.c.31.p. 359 c|Poſſ.v.t.2. p.501.
a Boll.ad.jan.p. 315.§ 85.
Leo,n.p.326.§ 12.
ep.93.c.2.p.625.
Eva.l.3.c.22.p. 312.c.
b Leont.act.8.p. 527.d.

ARTICLE CLIV.

De l'Abbé Caroſe: Maxime d'Antioche eſt depoſé, & Baſile mis en ſa place.

'SAINT Leon receut [au commencement de cette année] une nouvelle lettre de Marcien ſur la feſte de Paſque, [c]& une autre de Julien de Cos, qui luy mandoit que Marcien avoit mis "Caroſe & Dorothée Abbez Eutychiens en des lieux où ils ne pouvoient nuire à perſonne. 'S. Leon en remercia Marcien par la meſme perſonne qui luy avoit apporté la lettre de ce prince, '& ce fut apparemment des l'onzieme de janvier 455. [S'il répondit en meſme temps à Julien de Cos, comme il y a bien de l'apparence, la lettre eſt perduë.]

Leo,ep.111.c.1. p.664. c c.2.
v.§ 153. c.1.2. n.p.902.24

'Julien manda [peu aprés] à S. Leon que Caroſe "avoit renoncé à l'Eutychianiſme, & que Jean [le Decurion] avoit eſté envoyé en Egypte. S. Leon remercia Julien par un billet daté du 11 mars. Il avoit receu cette lettre de Julien par un nommé Geronce, 'auſſi bien que celle à laquelle il avoit répondu le 6 decembre

ep.113.p.665. ep.111.p.663.

&c.

Digitized by Google

454. [Je ne sçay si ce peut estre le mesme, qui auroit fait si promptement tant de voyages en hiver.] ep.117.p.683. Il est parlé dans la suite d'un Soufaide de ce nom.

[Ce fut apparemment avec la derniere lettre de Julien que] ep.114.p.666. 'S. Leon receut un compliment d'Anatole, dont il le remercia le 13 de mars. Il l'exhorta en mesme temps à témoigner du zele pour arracher de son Eglise ce qui y restoit encore des heresies [de Nestorius & d'Eutyche,] & de ne se pas faire accuser de paresse par un excés de bonté qui pouvoit avoir des suites fort dangereuses.

ep.113.c.1.p. 665. 'Saint Leon dans sa lettre du 11 mars, prie Julien de luy mander quelle seroit l'issue de l'affaire de [Maxime] Evesque d'Antio- n.p.330.56. che, que l'on accusoit de choses fascheuses, 'mais qui ne sont pas exprimées: Et je ne voy pas mesme de fondement à dire que c'estoient des crimes d'Etat plutost que d'autres. [La chronique de Nicephore semble plutost marquer "quelque faute contre la ἀπὸ πάθους pureté:] ep.113.p.665. 'Cette affaire causoit beaucoup de douleur à S. Leon, [& elle ne pouvoit qu'estre tres importante à l'Eglise, regardant p.665. un Patriarche. Il ne parle pas neanmoins de s'en rendre juge.] Il se contente de s'en reposer sur le soin & la vigilance des Evesques, & particulierement sur la justice & le zele de Marcien, qui ne manqueroit pas d'apporter toutes les precautions possibles pour empescher que la surprise n'eust lieu de part ou d'autre dans cette affaire.

n.p.320. 'On ne trouve point dans les anciens si Maxime fut deposé, ou s'il mourut dans ce temps là. [Ainsi il faut nous arrester à la chronique de Nicephore, qui dit qu'il fut deposé.

Il est certain que Basile luy succeda cette année ou la suivante,] ep.118.c.1.p.670. 'puisque ce fut Marcien qui manda sa consecration à Saint Bar.456.530. Leon. 'Baronius pretend montrer que Basile fut fait Evesque au commencement de 456; mais il ne se fonde que sur la chronique de Nicephore, [où il y a bien des fautes.] Theophane le fait commencer des l'an 454. [Ainsi Maxime a pu estre deposé des la fin de cette année là, quoique Saint Leon ne le sceust pas encore au commencement de celle-ci. Mais on ne peut pas dire qu'il l'ait esté plustost: de sorte qu'il faut au moins ajouter plusieurs mois aux quatre ans que Theophane & Nicephore donnent à son episcopat, qu'il faut commencer "avant l'an 450. V.579.

Leo,ep.118.c.1. p.670. 'Basile ni les Evesques de la province [de Syrie] n'avoient point encore écrit au Pape sur son ordination le 23 aoust 457. S. Leon dit que cela eust dû se faire suivant la coutume de l'Eglise. Mais

Digitized by Google

il ajoute qu'il y avoit eu des raiſons qui avoient pu les en empeſcher. Marcien, comme nous avons dit, luy en manda la nouvelle. Saint Leon dit qu'il ne pouvoit pas douter du merite de Baſile, parcequ'il connoiſſoit ſa perſonne. [Nous ne voyons pas en quelle occaſion il l'avoit connu, ſi nous ne voulons que ce ſoit le Diacre Baſile qui apporta à Saint Leon en 452, des lettres d'Anatole de Conſtantinople & de Marcien.]

V. S 135.

ARTICLE CLV.

Saint Leon empeſche Genſeric de bruler Rome : L'Imperatrice Eudocie & Saint Auxent ſe ſoumettent au Concile de Calcedoine.

NOUS n'avons aucune lettre de S. Leon depuis le 13 mars de cette année 455, juſqu'au 9 juin 457. Et on croit qu'il en écrivit aſſez peu durant ce temps là, à cauſe de la mort de Valentinien tué le 17 mars 455, qui fut ſuivie d'une infinité de troubles, & particulierement de la priſe & du pillage de Rome par Genſeric vers le mois de juin, ce qui obligea S. Leon à s'occuper particulierement à la reparation des egliſes. On ne trouve point qu'il ait pris d'autre part à ces malheurs, ſinon qu'eſtant allé au devant de Genſeric, il adoucit un peu cet eſprit barbare, & obtint de luy que les Vandales ne mettroient point le feu dans la ville, qu'ils donneroient la vie aux habitans, & qu'ils ne les mettroient point à la queſtion [pour decouvrir leurs richeſſes.]

Leo, t. 1. p. 666 [n. p. 377. a.

Bar. 455. § 13.

Prof. L. p. 55.

NOTE 65.

a ſuppliciis.

L'AN DE JESUS CHRIST 456, DE S. LEON 15 & 16.

Les malheurs arrivez à Valentinien III, & à ſa maiſon, firent un heureux effet ſur l'eſprit d'Eudocie ſa bellemere. Car outre la mort [honteuſe & malheureuſe] de Valentinien, [Eudoxie] ſa femme, fille d'Eudocie, & leurs filles, avoient eſté priſes à Rome par les Vandales, & emmenées en Afrique. Eudocie meſme avoit eſté [en partie] la cauſe de tant de maux, comme S. Euthyme l'en aſſura, en s'engageant dans le ſchiſme & dans les crimes de l'uſurpateur Theodoſe, & en y perſiſtant juſques alors. Olybre [depuis Empereur,] qui avoit epouſé [Placidie] l'une des filles de Valentinien III, écrivit pluſieurs fois à Eudocie pour la conjurer de faire reflexion ſur des evenemens ſi funeſtes, & de ſe detacher enfin de la communion des Eutychiéns. Valere frere d'Eudocie fit la meſme choſe. Nicephore dit que Pulquerie avoit porté [auparavant] les freres & les filles d'Eudocie à luy écrire ſouvent ſur ce ſujet.

Anal. g. p. 64. p. 66. p. 63. a p. 64. Nphr. l. 15. c. 13. p. 605. a.

Digitized by Google

Anal.g.p.69. 'Ces ſollicitations l'ebranlerent. Mais elle ne vouloit pas que la conſideration du ſang l'emportaſt, [ou paruſt l'emporter] ſur ſa conſcience, & luy fiſt quitter ce que ſon aveuglement luy faiſoit regarder encore comme la vraie foy. Enfin, aprés eſtre demeurée quelque temps dans le doute, la charité [que Dieu commençoit à repandre en ſon cœur,] luy fit prendre la ſage reſolution de s'adreſſer aux Saints, & d'apprendre d'eux de quel coſté eſtoit la foy qu'elle devoit ſuivre. Elle envoya conſulter Saint Symeon Stylite, à qui elle écrivit elle meſme ſa diſpoſition: &

p.65. ce Saint l'exhorta à rentrer dans l'Egliſe, 'ſans" s'abatre trop de &c. s'en eſtre ſeparée, luy conſeillant en meſme temps de s'adreſſer à S. Euthyme qui eſtoit bien plus pres d'elle.

Ibid. 'Elle chercha donc S. Euthyme, l'alla trouver juſque dans ſa

p.66. ſolitude, ſe tint heureuſe de ce qu'il voulut bien luy parler; & par ſon conſeil elle embraſſa la foy du Concile de Calcedoine, auſſi bien que des trois autres Conciles œcumeniques. Ainſi eſtant retournée à Jeruſalem, elle rentra dans la communion de Juvenal, & de l'Egliſe Catholique, & y fit rentrer avec elle beaucoup de moines & de laïques, qui en eſtoient ſortis avec elle. ["Cela arriva apparemment en 456, aprés Paſque.] NOTE 66.

p.63-66. 'Toutes ces choſes ſont raportées plus amplement dans la vie

p.67.72. de S. Euthyme,]'où l'on voit encore quelques autres actions de pieté qu'elle fit durant le reſte de ſa vie. Cette vie en parle toujours fort avantageuſement, & meſme pour ſon ſchiſme, [ſi criminel en luy meſme, & dont les ſuites furent ſi funeſtes,]

p.64.65. 'elle emploie l'autorité de S. Symeon Stylite pour nous le faire regarder" comme une tentation paſſagere, où Dieu avoit permis au &c. demon de la cribler à cauſe du threſor des vertus dont elle avoit enrichi ſon ame, [afin qu'en devenant plus humble, elle acquiſt

Boll.20.jan.p. 316.n.b. une pureté toute nouvelle.] 'Elle alloit quelquefois paſſer du temps dans le deſert, pour y imiter les vertus de S. Euthyme, & y jouir de ſa converſation. [Ce n'eſt pas de la vie de S. Euthyme]

Nphr.l.15.c.13. p.607.b. 'que Nicephore a pris ce qu'il dit, qu'aprés avoir quitté le parti de Theodoſe, elle continua comme auparavant à aſſiſter par ſes liberalitez ceux qui demeurerent dans ce ſchiſme, non qu'elle euſt encore aucune attache pour eux, mais par la ſeule compaſſion de leurs beſoins.

Anal.g.p.73. 'Enfin le temps de ſa mort approchant, S. Euthyme l'en avertit, & l'exhorta à ne ſonger plus qu'à s'y preparer. Elle fit dedier le [mécredi] 15 de juin l'egliſe de Saint Eſtienne, & enſuite les autres qu'elle avoit baſties, pourvut à leur entretien, & mourut

Digitized by Google

quatre mois aprés la dedicace [de l'egliſe de S. Eſtienne,] le 20 octobre de la 14e indiction, & dans la quatrieme année de l'Empereur Leon, ſelon Nicephore, [c'eſt a dire en 460,] a quatre ans aprés qu'elle eut abandonné le parti de Theodoſe, qu'elle avoit ſuivi durant autant de temps. Cet auteur dit qu'elle avoit 67 ans quand elle mourut, [de ſorte qu'elle en auroit eu 28 quand elle epouſa Theodoſe en 421; ce qui n'eſt nullement probable;] & Nicephore meſme dit qu'elle n'en avoit que 20. b Il y a encore d'autres fautes dans le calcul que cet auteur fait de ſa vie.

p.74. Nphr.l.14.c.50. p.559.b. a c. b. b. 6 b.c.

[Il faut peuteſtre mettre en cette année 456, & ſur la fin du regne de Marcien, ce que nous liſons dans la vie de S. Auxent. V. ſon titre. Ce Saint, [dont la pieté avoit beaucoup paru dans la Cour de Theodoſe II,] s'eſtoit retiré depuis dix ans ſur une montagne dans la Bithynie, environ à cinq lieues de Conſtantinople, où il menoit une vie tres penitente, que Dieu rendoit illuſtre par un grand nombre de miracles. Cela n'empeſcha pas neanmoins qu'il ne ſe laiſſaſt prevenir des faux bruits qu'on repandoit contre le Concile de Calcedoine, qu'il eſtoit contraire à celui de Nicée, & qu'il refuſoit à la Vierge le titre de Mere de Dieu. Plus ce Saint avoit d'ailleurs de merite, plus l'erreur où il eſtoit pouvoit faire de tort à l'Egliſe. C'eſt pourquoi Marcien jugea avec les Eveſques de ces quartiers là, qu'il eſtoit à propos de le mander pour le porter à recevoir le Concile. Comme il refuſa d'abord de venir, Marcien le fit emmener preſque par force; & meſme ceux qui l'emmenerent, le traiterent avec aſſez de dureté. Marcien au contraire luy parla toujours avec beaucoup de reſpect, comme à un ſerviteur de Dieu. Il ne gagna neanmoins rien ſur luy la premiere fois qu'il le vit. Mais à la ſeconde, Saint Auxent promit que ſi le Concile n'avoit point enſeigné ce qu'on luy imputoit, il eſtoit preſt de s'y ſoumettre. Marcien l'envoya donc à la grande egliſe, manda à Anatole de luy faire lire les decrets du Concile: Et le Saint les ayant bien conſiderez, declara qu'il n'y trouvoit rien que d'orthodoxe, & qu'il les recevoit tres volontiers.

Boll. 14. feb. p. 774. 522-42.

'Nous trouvons dans un diſcours cité par Photius, qu'en la 7e année de Marcien, c les Samaritains avoient entre eux de grandes diviſions au ſujet du Prophete promis par Moyſe, voulant les uns que ce fuſt Joſué, les autres que ce fuſt Doſthe ou Doſithée, qui avoit formé parmi eux la ſecte des Doſithéens dans le temps de Simon le magicien, [& des Apoſtres.] 'Chaque parti dreſſa" des requeſtes pour ſon dogme, & les preſenta [ſans doute

Phot.c.230.p. 285.a. c p.884.c. p.885.a. λιβελλους.

Digitized by Google

à Marcien. Ce fut luy auſſi apparemment qui leur donna]pour juge Euloge*& ſon Concile,ou ſon aſſemblée compoſée de quelques Eveſques illuſtres[par leur ſcience,]& de diverſes perſonnes de qualité. Euloge à qui on donne le titre de ſacré,[eſtoit ſans doute luy meſme Eveſque: mais je ne voy point d'où il
Geo.ſac.p.305. l'eſtoit, ſi l'on ne veut dire que c'eſtoit]'Euloge de Philadelphie dans l'Arabie Petrée, qui aſſiſta au Concile de Calcedoine, &
Phot.p.885.b. qui pouvoit eſtre metropolitain honoraire. 'Il examina[avec le Concile]tout ce que les Samaritains alleguoient de part & d'autre, leur fit voir qu'ils ſe trompoient tous, & leur prouva par l'Ecriture que le Prophete dont ils diſputoient, n'eſtoit autre que J.C. noſtre Seigneur, & le veritable Dieu. On fit un ouvra-
p.884.c. ge de ce qui ſe paſſa dans cette aſſemblée, 'qu'on joignoit quelquefois[à cauſe du nom]avec les écrits de S. Euloge d'Alexandrie,[qui vivoit vers l'an 600.]Photius nous en a conſervé un
p.885.888. abregé, '& quelques extraits.

* ἐπίσκοπος.

ARTICLE CLVI.

Mort de Marcien: Elure cabale à Alexandrie, & s'en fait Eveſque.

L'AN DE JESUS CHRIST 457, DE S. LEON 16 & 17.

[LE commencement de cette année fut la fin de la vie & du regne de Marcien, auquel 'Leon de Thrace ſucceda le 7 de fevrier par l'autorité du Patrice Aſpar. L'Egliſe ſentit auſſitoſt la perte qu'elle faiſoit en perdant Marcien, par les troubles dont elle ſe vit agitée. Elle jouiſſoit du calme & de la paix ſous la protection de cet excellent prince: La verité de la foy, & le Concile de Calcedoine eſtoient embraſſez de tout le monde.]
Conc.t.4.p.893. a]898.b. 'L'Egypte meſme qui avoit eſté[la derniere]dans le trouble, ſe trouvoit dans une aſſez grande tranquillité. Tout le monde s'y
p.892.c. ſoumettoit au Concile de Calcedoine. 'S. Protere & tout le Concile d'Egypte eſtoient unis & de foy & de communion avec S. Leon, avec Anatole de Conſtantinople, avec Baſile d'Antioche, avec Juvenal de Jeruſalem, & avec tous les Prelats du monde
p.893.c]898.e. Chrétien. 'S. Protere y tenoit ſolennellement les aſſemblées eccleſiaſtiques ſans aucun trouble ni aucune oppoſition: Les Eveſques, le Clergé, les moines, toutes les perſonnes qualifiées s'y trouvoient.
p.893.a. 'Il n'y avoit que Timothée Elure qui perſiſtoit toujours dans le ſchiſme qu'il avoit formé, avec quatre ou cinq Eveſques, & un

V. ſon titre.

Digitized by Google

petit nombre de moines Apollinariſtes [& Eutychiens.] Ces ſchiſmatiques avoient eſté condannez par l'Egliſe, & bannis par l'Empereur. [On ne marque point ſi on avoit manqué à comprendre Elure dans ce banniſſement, à quoy il y a peu d'apparence; ou s'il avoit pris de luy meſme la liberté de retourner à Alexandrie.] Leonce ſemble vouloir que des le temps de Marcien, il fuſt ſecrettement Eveſque de cette ville, [c'eſt à dire regardé des Eutychiens comme leur chef & leur Eveſque, quoiqu'il n'en euſt point receu l'ordination.] Leont.act.5.p. 511.d.e.

Il eſt certain qu'il eſtoit en Egypte auſſitoſt aprés la mort de Marcien. Il regarda cette mort comme une occaſion favorable au deſir qu'il avoit toujours eu de ſe faire Eveſque d'Alexandrie: comme ſi le changement du Prince euſt entierement changé l'Etat & la religion. Il ramaſſa les moines ſeditieux qui s'eſtoient unis à luy des le commencement de ſon ſchiſme, [& n'eut pas de peine à les rendre les fauteurs de ſon ambition.] On marque qu'il alloit la nuit par les cellules des moines, couvert de noir, [pour eſtre moins apperceu,] les appelloit par leur nom, & quand ils répondoient, il diſoit qu'il eſtoit un Ange envoyé de Dieu pour leur ordonner de fuir la communion de Protere, & de mettre en ſa place Timothée Elure. On ajoute qu'il ſe noirciſſoit meſme le viſage avec de la ſuie, [a] qu'il choiſiſſoit des nuits obſcures où la lune ne luiſoit point, [b] & qu'il parloit par une ſerbocane [pour contrefaire ſa voix.] Conc.p.893.c| 898.d| Thdr.L.1. 1.p.552.d. Conc.p.898.e d. Thdr.L.p.552. 553| Thphn.p. 94.c. Nphr.l.15.c.16. p.608. a Boll.18.feb.p. 732.§ 13. b Eva.n.p.162. 1.a.

Il envoya enſuite ces moines à Alexandrie pour y ſoulever le peuple & y exciter des ſeditions, [d] par le moyen des faux bruits & des paroles injurieuſes qu'il repandoit dans la ville contre Marcien, [ſoit par luy meſme, ſoit par ceux de ſon parti,] juſqu'à anathematizer le Concile de Calcedoine. Il pretendoit que S. Protere & tous ceux avec qui il communiquoit, eſtoient des Neſtoriens. L'hiſtoire remarque & en cette occaſion [& en une infinité d'autres,] que le peuple d'Alexandrie eſtoit extremement leger, & toujours preſt à ſe ſoulever pour la moindre choſe. D'ailleurs il n'aimoit pas S. Protere, [ſe ſouvenant encore de Dioſcore.] c Conc.p.898.c. d p.893.b. Genn.c.71. Eva.l.2.c.8 p. 299.b.c| n.p.70. 2.d. Genn.c.71.

Il ſe rencontra meſme alors que Denys qui commandoit les troupes de la province, eſtoit dans la haute Egypte. Elure ſe ſervant donc de l'occaſion, ſouleva toute la ville, la remplit de tumulte & de cris, & le lendemain, lorſqu'à peine le jour commençoit, il s'en alla à la grande egliſe, [e] appellée la Ceſarée, [f] accompagné d'une troupe de toutes ſortes de perſonnes viles & &c. Eva.l.2.c.8.p. 299.c.d. Conc.p.898.899. p.893.c. p.899.a. e Eva.p.299.d. f Conc.p.893.b. c|899.a.

Digitized by Google

seditieuſes, qu'il avoit gagnées,& à qui il avoit donné des armes. [1]Il avoit avec luy les moines de ſon parti, [2]les Eccleſiaſtiques qui avoient eſté les compagnons de ſon ſchiſme, de ſa depoſition, & de ſon exil, [3]& entr'autres Pierre Mongus, [4]& deux Eveſques auſſi depoſez, ſoit par le Concile d'Egypte, [ſoit par celui de Paleſtine.] [5]Car l'un de ces deux eſtoit un Pierre d'Iberie Eveſque de Maïume [6]pres de Gaza [dans la Paleſtine,] ordonné par Theodoſe faux Eveſque de Jeruſalem. [7]L'autre eſtoit Euſebe de Peluſe, [digne de cette fonction, ſi c'eſt celui qui eſt ſi celebre dans les lettres de Saint Iſidore.

p.899.a. a p.893.d. p.1080.d. b p.893|899.a. Eva.p.299.d. c.1.p.195.c. c.8.p.199.d.

Elure eſtant donc dans l'egliſe, y fut proclamé Eveſque par cette troupe de ſeditieux, [1]durant que S. Protere eſtoit actuellement avec tout le Clergé dans la maiſon epiſcopale, [c]& dans la poſſeſſion de faire toutes les fonctions de ſa charge. [d]Elure fut ordonné par les [1]deux Eveſques heretiques & depoſez, [e]preſens à cette ceremonie, [f]& s'alla aſſeoir ſur le throne en qualité de legitime Eveſque de cette Egliſe; [g]comme ſi deux Eveſques ſuffiſoient pour en ordonner un autre, [h]ce qui a fait dire qu'il eſtoit Eveſque ſans avoir receu l'impoſition des mains, [parcequ'il ne l'avoit pas receue canoniquement.] [i]Aucun des Eveſques Orthodoxes de l'Egypte n'y aſſiſta, quoiqu'ils euſſent accoutumé de ſe trouver à l'ordination du Patriarche.

Conc.p.893.c| 899.a.b. c p.893.d|Eva.p. 299.d. d Liber.c.15.p. 1001|Conc.p. 970.b.c|1030.d| Thdr.L.p.553. a. e Eva.p.299.d. f Conc.p.899.b. g p.893.d. h c. i d.

1.

ARTICLE CLVII.

Saint Protere eſt maſſacré dans le Battiſtere par la faction d'Elure.

[1]ELURE commença auſſitoſt à uſer, ou plutoſt à abuſer de ſon pouvoir pretendu, & à faire toutes les fonctions patriarcales. [1]Il donna le batteſme, ordonna des Diacres, des Preſtres, & des Eveſques, [1]qu'il envoya enſuite en diverſes Egliſes d'Egypte & d'Alexandrie, commandant que tous les Preſtres & les Diacres ordonnez par Protere, & meſme par Saint Cyrille & par Theophile, fuſſent depoſez & chaſſez, [s'ils n'embraſſoient ſon parti.]

Conc.t.4.p.899. b. b|893.e. p.899.b.

[1]Le General Denys ayant appris une nouvelle ſi faſcheuſe, revint en diligence au bout de quelques jours pour arreſter la ſedition. [1]Il rendit en effet la paix à la ville en obligeant Elure d'en

p.894.a|Eva.l.2. c.8.p.300.a. Conc.p.894.a.

Genn.c.72.

1. Gennade dit qu'Elure ſouffrit ou voulut eſtre ordonné, quoique par un ſeul Eveſque. [Mais il eſtoit peu inſtruit de ce qui regardoit Elure, comme on le voit par ce qu'il ajoute, que lorſqu'on l'ordonna Eveſque, S. Protere avoit déja eſté tué.

ſortir.

Digitized by Google

sortir. Mais cette paix ne dura que peu de jours. La sedition recommença aussitost; de sorte que S. Protere crut devoir ceder à la fureur des seditieux. 'Les Grecs content qu'il s'enfuit hors de la ville; mais qu'il rencontra le Prophete Isaïe, qui luy dit de retourner à Alexandrie, & qu'il l'attendoit pour le recevoir [dans le ciel.] Tout ce que les anciens en disent, c'est qu'il se retira dans le Battistere, croyant qu'un lieu si sacré, reveré mesme des barbares & des payens sans qu'ils en sceussent la raison, pourroit mettre sa vie à couvert. 'Et c'estoit dans la semaine la plus sainte & la plus auguste de l'année, savoir dans celle qui precede la feste de Pasque, 'où l'on pose partout les armes, dit un Concile, où les tribunaux cessent, où les voleurs mesmes interrompent leurs brigandages, où tous les Chrétiens quittent toute occupation, pour ne s'appliquer qu'à participer au sacrement & au mystere de la passion & de la resurrection du Sauveur par des oraisons [tranquilles &] pures.

Boll.28.feb.p. 732.§ 14.

Conc.p.894.1.b.

b.

p.959.e.

'Mais il estoit d'une trop grande importance à Elure d'achever son premier crime par un second, n'y ayant pas moyen que son faux episcopat subsistast tant que le veritable Evesque seroit en vie. 'Ce fut donc luy, comme la suite le fit assez voir, qui persuada à quelques miserables [a] de sa faction, [b] soit du peuple d'Alexandrie, soit des soldats, de l'aller tuer jusque dans le Battistere.

p.899.b.c.

c] Thdr.L.l.1.p. 551.d.
a Conc.p.894.b.
b Eva.l.2.c.8.p. 300.a.

[c] Toute l'eglise où le Saint s'estoit refugié, estant donc environnée d'une multitude de seditieux, [d] les meurtriers y entrerent, trouverent le Saint dans le Battistere où il prioit, [e] & là le massacrerent cruellement, [f] & six autres avec luy, [g] le ["]jeudi 28 mars,] auquel on celebroit la Cene du Seigneur, trois jours avant Pasque, [h] qui estoit cette année le 31 de mars. [i] Il fut tué d'un coup d'épée qu'on luy enfonça dans le ventre, [k] quoiqu'il ait plu aux nouveaux Grecs de dire qu'on le tua avec des roseaux pointus. [l] Le Pape Hormisda dit qu'Elure le fit massacrer au pié des autels; [ce qui peut estre vray, s'il y avoit un autel dans la chapelle du Battistere.] [m] L'eglise où il fut tué estoit celle de Quirin [celebre dans S. Athanase.] [n] On marque qu'il parut alors dans le ciel une nuée de feu, avec des tonnerres, des éclairs, & un tremblement de terre qui dura 40 jours.

NOTE 67.

c Conc.p.1080.
d] Liber.c.15.p. 101.
d Conc.p.899.c.
e p.894.b] 1080.c. & c] Eva.p.300.a.
f Conc.p.894.b.
g p.1080.d.e] Liber.c.15.p. 101.
h Buch.cycl.
i Eva.l.2.c.8.p. 300.a.
k Boll.28.feb.p. 734.§ 18.
l Conc.p.1442. a.
m Euty.t.2.p. 103.
n p.103.

[o] Aprés que le Saint fut mort, on le pendit avec une corde en un lieu appellé Tetrapyle, pour le faire voir à tout le monde, & on en fit mille railleries, en criant que c'estoit là [l'Evesque] Protere. 'On le perça ensuite de mille coups, & on le traina ignominieusement dans presque tous les coins de la ville, en luy insultant

o Eva.l.2.c.8.p. 300.a.b.

b] 301.302] Conc. p.899.] 960.a] 1080 e] Leo,ep. 125.c.5.p. 480] Euty.p.103.

Digitized by Google

de la maniere la plus outrageuſe, en frapant, & en dechirant en pieces ce cadavre tout inſenſible qu'il eſtoit à leur barbarie. Et pour ne pas ceder à la cruauté des beſtes les plus farouches, ils n'eurent pas horreur de manger des entrailles de celui qu'ils venoient d'honorer comme l'interprete des volontez du Seigneur, & leur mediateur auprés de luy. Enfin, plus inhumains que les beſtes meſmes, ils prirent les reſtes du corps, les brulerent, & Conc.p.960.b. en jetterent les cendres au vent, afin qu'on ne puſt pas rendre à un Eveſque les honneurs de la ſepulture, qu'on ne refuſe pas à a. des impies. Et Dieu le permit ainſi, afin que tous les elemens participaſſent à ſa victoire, [& au triomphe de ſon martyre.]

p.894. Il eſtoit bien aiſé de juger qu'Elure eſtoit l'auteur d'un ſi grand crime, [qui ne pouvoit ſervir qu'à ſatisfaire ſon ambition; & on Enn.p.482. n'a fait aucune difficulté de le luy attribuer.] On l'a accuſé pour ce ſujet d'avoir ſurpaſſé le crime meſme des parricides, parce- Conc.p.938.b. qu'il avoit tué & un pere, & une perſonne ſacrée. Mais afin qu'on doutaſt encore moins de ſon crime, au lieu de témoigner quelque compaſſion pour un Eveſque traité de la ſorte, & quelque colere pour les auteurs de ces violences, il en fit avec eux p.956.b. des rejouiſſances publiques, & ne ſouffrit point qu'on offriſt le Sacrifice pour Protere aprés ſa mort. [Auſſi un Martyr n'en a pas p.900.b. beſoin.] Il briſa toutes les chaires epiſcopales où le Saint avoit pris ſeance, & les brula. Il fit laver avec de l'eau de mer, [à l'imitation des Donatiſtes,] les autels conſacrez à Dieu dans les p.901.a.b. egliſes, [ſur leſquels il avoit celebré.] Il perſecuta toute ſa fap.895.a|900.a. mille, & s'empara de ſes biens patrimoniaux. Il oſta auſſi ſon nom de la liſte des Eveſques, qu'on liſoit dans la celebration des myſteres, pour y mettre le nom de Dioſcore & le ſien.

Bar.457.528. Mais toute la violence des hommes n'eſtoit pas capable d'effacer ſon nom du livre de vie, & ne pouvoit que luy donner un rang plus glorieux dans la liſte des Saints, en joignant au titre Conc.p.907.c. d'Eveſque celui de Martyr. C'eſt celui que luy donna auſſitoſt aprés ſa mort Jean d'Heraclée Exarque de la Thrace, & le Concile de ſa province; declarant qu'ils mettoient le tres ſaint Protere dans l'ordre & dans l'aſſemblée des Martyrs, & qu'ils prioient Dieu par ſon interceſſion de leur vouloir faire miſeri- Bar.457.§28. corde. Baronius dit que toutes les Egliſes du monde ſolenniſent tous les ans ſa memoire avec de magnifiques eloges. [Je ne ſçay comment il a pu dire cela, puiſque le nom de S. Protere ne ſe lit point dans les martyrologes des Latins, ni pourquoi il ne l'a pas mis luy meſme dans le Romain, eſtant ſi fort perſuadé qu'il me-

Digitized by Google

ritoit d'eſtre reveré partout le monde.]'Pour les Grecs ils l'honorent effectivement entre les Martyrs le 28 de fevrier ;[mais ils mélent diverſes fables à la verité de ſon hiſtoire. Boll.28.feb.p. 736.§ 27.

Il faut que Saint Protere ait fait quelques ouvrages que nous n'avons plus,]'puiſque Gelaſe le met, ſelon quelques editions, entre ceux dont l'Egliſe Romaine reçoit & approuve les écrits. Conc.p.1262.c.

V. § 150. [Nous n'en avons que]'la lettre"qu'il écrivit à Saint Leon, ſur le jour auquel il falloit faire Paſque en 455. Leo,t.1.p.646-649.

ARTICLE CLVIII.

Violences que commet Elure dans toute l'Egypte pour y établir l'Euthychianiſme.

[LA maniere dont Elure exerça l'epiſcopat répondit à ſon entrée.]'Il receut à ſa communion, & rétablit dans le miniſtere des Eveſques & des Eccleſiaſtiques qui avoient eſté condannez [ſolennellement &]par écrit,'& au contraire declara nulles toutes les ordinations faites par S. Protere.'On marque neanmoins qu'il receut quelques Eccleſiaſtiques de S. Protere, qui ſe ſoumirent à faire tout ce qu'il voulut. Mais d'autres Eutychiens[plus zelez que luy,]ne purent ſouffrir qu'il les euſt receus, ſe ſeparerent de luy, & formerent un corps à part, ſans ſe joindre à aucune communion. On pretend que ce ſont ceux que l'on a appellez Dioſcoriens.'Et on tient, dit un Timothée Preſtre de Conſtantinople, dont on ne ſçait pas le temps, qu'ils ne ſont point battizez ;[ce qui aſſurément a peu d'apparence.] Conc.t.4.p.899.d. p.895.a|901.a. Auct.2.p.357.d. d|Cotel.g.t.3.p.626.

'Elure ajouta à ſes autres crimes celui d'anathematizer le ſaint Concile de Calcedoine, avec tous ceux qui le recevoient,'& nommément Saint Leon, Anatole de Conſtantinople, & Baſile d'Antioche.'On pretend qu'il le fit dans un Concile qu'il aſſembla pour cela, aprés qu'il eut fait tuer S. Protere.'On aſſure qu'il anathematizoit en meſme temps Eutyche, pour avoir cru que la chair de J. C. n'eſtoit pas conſubſtantielle à la noſtre, & qu'il ſoutenoit que Dioſcore avoit eſté en ce point contraire à Eutyche.'On publioit pour tromper les peuples, que le Concile de Calcedoine avoit condanné S. Cyrille, & approuvé Neſtorius. [Cet anatheme du Concile fit une perſecution generale dans l'Egypte.]'Car il anathematiza, depoſa, & chaſſa tous les anciens Eccleſiaſtiques d'Alexandrie, & meſme les Eveſques d'Egypte, & leurs Eccleſiaſtiques, parcequ'ils ne vouloient pas Conc.p.899.d. p.896.c. p.1008.b. Leont.act.5.p.511.e. Phot.c.230.p.877. Conc.p.894.d.e.

Digitized by Google

renoncer à la foy du Concile, & à la communion de S. Protere, p.895.e. 'toutes ces violences n'ayant pu obliger perſonne durant pluſieurs mois à y renoncer.

p.905.d.e. 'Il chaſſa de meſme des Egliſes un grand nombre de moines & de laïques, qu'il accuſoit d'eſtre heretiques, parcequ'ils ne vouloient pas abandonner le Concile de Calcedoine.

[Ainſi les Eccleſiaſtiques Catholiques d'Alexandrie eſtant tous Leo, ep.115.c.5. p.680. chaſſez, ou n'ayant pas la liberté d'y faire aucune fonction,] 'cette Egliſe qui avoit toujours eſté une maiſon de priere, devint une caverne de voleurs. S. Leon dit qu'il eſt certain que toute la lumiere des ſacremens celeſtes, fut éteinte par cette cruelle & barbare tyrannie. L'oblation du Sacrifice fut interrompue. On ne fit plus la benediction du ſaint Chreſme; & generalement tous les myſteres ſemblerent ſe ſouſtraire à ces mains parricides & impies. 'Elure n'avoit d'abord avec luy que les quatre ou cinq Leo, ep.126.c.2. p.682. Conc. p. 894.d. Eveſques depoſez [par le Concile d'Egypte,] [a] aucun autre des anciens Eveſques d'Egypte n'ayant voulu prendre ſon parti. [b] Mais il en ordonna bientoſt pluſieurs autres qu'il envoya partout pour perſecuter les veritables Eveſques, & prendre leur place. 'Il commandoit partout aux villes & aux monaſteres de recevoir ces uſurpateurs, leur défendant d'avoir aucune communion avec les autres; 'ce qui repandit dans toute l'Egypte une affliction, & une confuſion incroyable.

a Leo, ep.126.c.2. p.682.
b Conc. p.894.d. 900.a.
p.895.a.b.
b.

p.894.d. 'Il uſoit auſſi tres mal du bien de l'Egliſe, & il privoit entierement les pauvres du ſoulagement & de la nourriture qu'ils avoient accoutumé d'en recevoir, pour le donner à des ſcelerats p.896.d. & à des impies, 'appuyer par cette voie ſes entrepriſes illegitimes.

p.897.a. 900.a.b. 'Il troubloit encore, & ruinoit meſme les monaſteres des ſolitaires & des vierges par la terreur de ſa tyrannie, & par les Ecp.898.a.b. cleſiaſtiques heretiques qu'il y établiſſoit. 'En un mot, preſque toutes les Egliſes & les monaſteres de l'Egypte eſtoient dans la deſolation à cauſe du trouble qu'il y cauſoit, & de la perſecuLeo, ep.115.c.5. p.680. tion qu'il faiſoit aux Orthodoxes. 'Ainſi S. Leon a raiſon de le qualifier un tyran furieux & emporté. [c] Ce trouble & ce tumulte c Boll. 20. jan. p. 317. § 94. qui rempliſſoit toute l'Egypte, obligea Martyre & Elie de quitter la montagne de Nitrie, où ils vivoient en ſolitude, pour ſe retirer dans la Paleſtine ſous la conduite de S. Euthyme, d'où enſuite ils furent tirez pour eſtre elevez l'un aprés l'autre ſur le throne de Jeruſalem. [Il y en eut ſans doute beaucoup d'autres qui abandonnerent auſſi l'Egypte pour ce ſujet.]

Digitized by Google

ARTICLE CLIX.

Les Catholiques d'Egypte ont recours à l'Empereur Leon: Le Pape luy écrit en leur faveur: Loy de ce prince pour l'Eglise, & pour le Concile.

LEs Eveſques Catholiques d'Egypte ſe voyant chaſſez de leurs Egliſes, & reduits à tout craindre de la violence d'Elure & de ſes complices, les uns demeurerent cachez, & les autres qui avoient plus de force & plus de ſanté, ſe reſolurent d'entreprendre le voyage de Conſtantinople, pour aller eux meſmes porter leurs plaintes au nouvel Empereur Leon, plutoſt que de ſouiller leur ame par la contagion de l'impieté [d'Elure & d'Eutyche.] Ils avoient d'autant plus ſujet d'eſperer la protection de ce prince, que des le commencement de ſon regne voulant en conſacrer à Dieu les premices, & reconnoiſtre les grands biens qu'il avoit receus de luy, & en meſme temps procurer la paix de l'Etat; il avoit envoyé par tout l'Empire une ordonnance adreſſée à tous les metropolitains, par laquelle il confirmoit toutes les loix que ſes predeceſſeurs avoient faites en faveur de la croyance Orthodoxe, & particulierement tout ce que Marcien avoit ordonné ſur ce ſujet, [a] condamnoit toutes les hereſies, [a] fermoit la bouche à tous ceux qui vouloient blaſphemer contre Dieu, & parler contre l'Egliſe, [b] ſe declaroit le protecteur du Concile de Calcedoine, [b] afin qu'aucun heretique n'euſt la hardieſſe de rien entreprendre contre ſon autorité, [c] & arreſtoit l'inſolence de ceux qui eſperoient qu'on pourroit examiner de nouveau les deciſions de ce Concile.

Conc. t. 4. p. 895. b] 900. c.

p. 892. a. b] 953. a] 964. a] 968. a. b.

[a] p. 946. c] 968. b.

[a] p. 895. b.

[b] Leo, ep. 122. p. 674.

[b] ep. 115. c. 2. p. 667] 116. c. 1. p. 668.

[c] ep. 118. c. 2. p. 670.

[On pourroit croire] que la loy de Marcien datée dans le Code de Juſtinien du 13 aouſt de cette année, [eſtoit inſerée dans cette ordonnance, & que c'eſt ce qui a fait la confuſion de ſa date.] Mais il paroiſt par Saint Leon que l'ordonnance du nouvel Empereur, eſtoit faite aſſez longtemps avant le mois [d] de juin ou de juillet. [d] Leon la fit de luy meſme, [d] ſans y eſtre porté par les ſollicitations ni du Pape, [e] ni d'aucun autre. [f] Il paroiſt qu'il la fit par l'horreur qu'il eut du crime commis en la perſonne de Saint Protere, & pour arreſter les Eutychiens d'Egypte, qui aprés ce crime conteſtoient encore l'autorité du Concile de Calcedoine, & demandoient un nouvel examen ſur la foy.

Cod. J. l. 1. t. 5. 5 8. p. 92. 93.

Leo, ep. 115. 116. p. 667. 668.

Note 61.

[d] ep. 115. c. 2. p. 667.

[d] ep. 118. c. 2. p. 670.

[e] ep. 122. p. 674.

[f] ep. 118. c. 2. p. 670.

[Les metropolitains récrivirent apparemment à l'Empereur, pour le remercier d'un ſervice ſi conſiderable qu'il rendoit à la

Digitized by Google

Conc.p.916. verité & à l'Egliſe.]'Au moins Baſile d'Antioche dans la lettre qu'il luy écrivit au commencement de 458, dit qu'il l'avoit *déja aſſuré de ſon reſpect pour le Concile de Calcedoine, dans une p.935.b.c. lettre ſignée par les Eveſques de ſa province.'Epiphane de Perge dit auſſi en meſme temps, qu'il avoit declaré des auparavant à l'Empereur par ſes lettres "quel eſtoit ſon ſentiment ſur ce Concile. 457, de S. Leon 16 & 17. * *dudum.* &c.

p.946.c.d. 'Il ſemble que l'ordonnance de Leon ait eu de tres bons effets, Leo,ep.115.c.2. p.667. & ait fait revenir à l'Egliſe un grand nombre de perſonnes.'Saint Leon en apprit la nouvelle de pluſieurs perſonnes avant "le 11 de juillet,'& particulierement d'Anatole,[a]qui luy apprit en meſ- ep.116.c.1.p.668. me temps l'état deplorable de l'Egliſe d'Alexandrie.[b]Il paroiſt qu'il en avoit eu des auparavant quelque connoiſſance, mais plus obſcure, par ce que Julien de Cos & le Preſtre Aece luy en avoient mandé.'Anatole le prioit d'écrire ſur cela à l'Empereur, afin qu'il apportaſt les remedes neceſſaires à un ſi grand mal.'Il ſemble qu'il luy mandoit auſſi que l'Empereur ne s'eloignoit pas d'aſſembler un Concile pour examiner de nouveau le myſtere de l'Incarnation;'& Facundus aſſure qu'il en avoit effectivement la volonté. V. la note 68. a p.668|115.c.1. p.667. b ep.117.c.1.p. 669. ep.116.c.1.p. 668. c c.2.p.668. Fac.l.12.c.2.p. 532.a.

[Saint Leon qui apparemment n'avoit point encore écrit à ce Leo,ep.115.c.1. p.667|122.p. 674. nouvel Empereur,]'luy fit d'abord une lettre[qui eſt perdue,] pour le congratuler de ſon elevation à l'Empire: & il y en joignit une ſeconde ſur les affaires de l'Egliſe,'le conjurant d'employer toute ſa foy & ſa pieté pour arreſter la ſuite des deſordres arrivez à Alexandrie, pour rétablir la liberté Chrétienne & la foy Catholique dans cette Egliſe, qui avoit eſté ſi pure & ſi floriſſante juſqu'à Dioſcore,'& pour y faire ordonner par des Eveſques Catholiques un nouveau paſteur, irreprehenſible dans ſa foy & dans ſes mœurs.'Il le conjure ſurtout de vouloir accorder à l'Egliſe univerſelle à ſa priere ce qu'il avoit déja fait de ſon propre mouvement, qui eſtoit de ne point ſouffrir qu'on touchaſt à l'autorité du Concile de Calcedoine, & qu'on miſt de nouveau en queſtion les choſes qui y avoient eſté decidées. ep.115.c.1.p. 667. c.2. c.12.

[On voit par toute la ſuite qu'il craignoit extremement cette diſcuſſion, non ſeulement parcequ'il eſtoit honteux à l'Egliſe qu'on ſemblaſt douter des choſes qu'elle avoit ſi ſolennellement decidées, mais auſſi parcequ'il eſtoit aiſé que les diſputes obſcurciſſent la verité au lieu de l'éclaircir, & qu'ainſi elles ne cauſaſſent de nouveaux troubles. L'Empereur Leon a toujours Thphn.p.96.b. paru fort favorable à la verité & à l'Egliſe.]'Mais nous trouvons

Digitized by Google

qu'Aſpar à qui il devoit l'Empire favoriſoit Elure ;'& on peut bien croire la meſme choſe de Baſiliſque ſon beaufrere, puiſqu'il ſe declara ſi ouvertement pour le meſme parti lorſqu'il uſurpa l'Empire.'Les Eutychiens eſtoient encore appuyez par quelques uns du Clergé de Conſtantinople,[a]de quoy on accuſoit entre autres un Preſtre nommé Attique,[b]& un André.[c]Il y avoit auſſi dans les charges des perſonnes infectées de l'hereſie Eutychienne.

Bar.474.§ 2.

Leo,ep.124.p. 677|125.c.6.p. 680.
a ep.126.c.4.p. 682.
b p.683.
c Sut.11.jun.p. 173.§ 24.

ARTICLE CLX.

Saint Leon écrit partout contre Elure.

V. la note 68.

[Les deux lettres de S.Leon à l'Empereur ſont du 9 de juin, ou du 11 de juillet.]'Le meſme jour il répondit à Anatole, pour le remercier de ſa lettre, le prier de luy mander ſouvent des nouvelles de cette affaire, l'aſſurer qu'il a écrit à l'Empereur comme il l'avoit ſouhaité, & l'exhorter à empeſcher de tout ſon pouvoir que l'Empereur ne fiſt examiner de nouveau les points de foy déja decidez.'Julien de Cos ni Aece ne luy avoient point écrit avec Anatole : Il leur en fit reproche le meſme jour, en les exhortant à ſolliciter puiſſamment l'affaire d'Alexandrie, & ſurtout à maintenir le Concile de Calcedoine dans toute ſon autorité. Il écrivit en meſmes termes à l'un & à l'autre ;'d'où l'on croit pouvoir conclure que Julien avoit reſolu de quitter la Cour & la fonction de Nonce du Pape, pour ſe retirer en ſon dioceſe ; & qu'ainſi dans le doute s'il s'eſtoit déja retiré, S. Leon luy écrivit, & écrivit en meſme temps à Aece, qu'il vouloit ſubſtituer en ſa place.'Il fit encore à peu pres la meſme choſe le premier de ſeptembre.

Leo,ep.116.p. 668.
ep.117.p.669.
n.p.335.§ 7|886, 887.
ep.120,121.p. 672.673.

[On ne voit point que S. Leon euſt rien appris de nouveau ſur les affaires de l'Egliſe,]'mais ſeulement qu'il avoit receu une lettre d'Aece,'lorſqu'il ſe reſolut d'écrire aux metropolitains [de l'Orient, au moins aux principaux,]pour les affermir[dans la foy,]& les animer à s'unir avec luy dans la défenſe du Concile de Calcedoine,'ne doutant pas que pourvu qu'ils fuſſent fermes en ce point, l'Empereur qui s'eſtoit déja declaré pour ce Concile, ni ſes miniſtres, ne ſongeroient point à en permettre une nouvelle diſcuſſion.'Il écrivit pour cela le 23e d'aouſt à Baſile d'Antioche, à Euxithée de Theſſalonique, & à Juvenal de Jeruſalem.'Il paroiſt qu'il n'avoit pas écrit à d'autres avant

ep.121.c.1.p.673.
p.573|120.p. 672.
ep.120.p.672.
673|118.p.671.
ep.118.119.
ep.121.c.1.p.673.

Digitized by Google

le premier de ſeptembre: [& nous ne voyons point s'il le fit depuis.]

ep.119.p.671.671. 'Les lettres à Euxithée & à Juvenal ſont en meſmes termes.

ep.118.c.1.p.670. 'Celle à Baſile contient de plus une petite plainte de ce qu'il ne

p.671.672. luy avoit pas mandé ſon ordination. 'Il prie ces trois Eveſques de communiquer ſa lettre à leurs confreres, [par où il ſemble re-

ep.119.p.672. connoiſtre la juriſdiction de Juvenal ſur la Paleſtine.] 'Il prie Euxithée de la communiquer à tous les Eveſques de l'Illyrie. [Ainſi il ne pretendoit pas écrire generalement à tous les metropolitains, que par les principaux Eveſques, qui devoient faire

Vict.T. envoyer aux autres ce qu'il leur mandoit.] 'Victor de Tune marque la lettre par laquelle S. Leon avoit armé Juvenal de Jeruſalem contre Eutyche & Dioſcore: mais il le met en l'an 459, [auquel Juvenal eſtoit mort.]

Leo, ep.121.p. 673. 'Je ne ſçay ſi ce fut de luy meſme, ou par l'avis d'Aece, que S. Leon écrivit alors à l'Empereur, au Patrice Aſpar, & à quel-

ep.122.p.674. ques autres perſonnes [de la Cour.] 'Nous n'avons de toutes ces lettres que celle à l'Empereur, datée du premier de ſeptembre.

ep.121.c.2.p.673. 674. Il luy parle encore pour le Concile de Calcedoine. 'Il luy envoya toutes ces lettres par Geronce, [qui luy avoit peuteſtre apporté

ep.120.p.672. la lettre d'Aece,] '& qui s'en retournoit alors à Conſtantinople.

ep.121.c.1.p.673. 'Il les adreſſa à Aece, hors celle [à Euxithée &] aux Illyriens, qui devoit eſtre rendue avant les autres, [ſoit en paſſant par le meſme Geronce, ſoit par quelque autre porteur.]

c.1. 'Il écrivit en meſme temps à Aece, pour l'exhorter à continuer de combatre les heretiques, & le pria de faire tenir les lettres qu'il écrivoit à Baſile & à Juvenal, 'ſi luy & les autres avec qui il avoit une correſpondance particuliere, le trouvoient à propos.

c.2.p.674. 'Pour celles qui ſe devoient donner à Conſtantinople, il voulut que luy ou Sporace les preſentaſſent, & les appuyaſſent de vive voix autant qu'il leur ſeroit poſſible. Il en envoyoit des copies à Aece. Parlant de Sporace, il dit, *S'il eſt encore avec vous*; & ne luy donne aucun titre d'honneur. [Ainſi je croirois que c'eſtoit quelqu'un que S. Leon avoit envoyé à Conſtantinople, plutoſt que le Comte Sporace qui eſtoit celebre en ce temps-ci dans l'Orient.]

p.675. 'Saint Leon envoya en meſme temps à Aece des lettres que les Eveſques des Gaules & d'Italie luy avoient écrites, pour luy faire voir que ces Eveſques & luy n'avoient qu'une meſme foy. [Je ne ſçay ſi c'eſtoit quelque choſe de nouveau, ou ſeulement les

Conc.t.4.p.942. a.b. lettres des Conciles d'Arles & de Milan, tenus en 451.] 'Agapet v.595.

1. *Si vobis in commune viſum fuerit*, ce qui comprend aſſurément Julien de Cos, s'il eſtoit encore à Conſtantinople.

de

Digitized by Google

457, de S. Leon 16 & 17.

de Rhode écrit, comme nous avons déja dit, l'hiver ſuivant, que preſque tous les Eveſques d'Occident avoient confirmé par leurs ſignatures la doctrine du Concile de Calcedoine; [ce qui ſemble aſſez marquer quelque choſe de poſterieur à ce Concile: mais nous n'en avons point d'autre connoiſſance.]

'S. Leon écrivit encore le premier de ſeptembre par Geronce &c. à Julien de Cos, qu'il prie "de reſiſter aux efforts des heretiques, & d'avoir ſoin luy ou Aece de faire tenir ſes lettres à Baſile & à Juvenal. 'Il ajoute qu'il s'étonne que des gents trouvent encore ſa lettre à Flavien obſcure. [C'eſtoient ſans doute quelques Eutychiens. Il ne marque pas ſi c'eſtoit Julien qui luy avoit donné cet avis.]

Leo, ep. 120. p. 672.

p. 673.

ARTICLE CLXI.

Les Catholiques d'Egypte viennent à Conſtantinople: Leurs requeſtes à l'Empereur & à Anatole.

[DURANT que S. Leon travailloit ainſi pour toute l'Egliſe, & particulierement pour celle de l'Egypte,] 'les Eveſques Catholiques de cette province, & quelques Eccleſiaſtiques d'Alexandrie arriverent par mer à Conſtantinople. "Ils y furent receus avec la charité due à des Confeſſeurs de J.C, par l'Empereur Leon, '& par l'Eveſque Anatole, qui leur fournirent tous les ſoulagemens dont ils avoient beſoin. 'Ils inſtruiſirent de vive voix Anatole de toute leur affaire, & des violences d'Elure: & enſuite ils preſenterent à l'Empereur une requeſte, 'que nous avons toute entiere en latin, '& Evagre nous a conſervé pluſieurs endroits du texte grec, [dans lequel ſans doute elle fut écrite.]

Conc. t. 4. p. 890. a] 895. b] 900. c. &c.

" Leo, ep. 123. p. 675.

ep. 124. p. 676.

Conc. p. 897. c.

p. 891-897.

Eva. l. 2. c. 8. p. 300-302.

'Elle eſt ſignée de 14 Eveſques, de quatre Preſtres d'Alexandrie, dont deux en eſtoient auſſi œconomes, & de deux Diacres. 'S. Leon dans une lettre qu'il leur écrit, nomme 15 Eveſques. "Neſtor ou Neſtorius de Phragonée eſt [toujours] mis à leur teſte. Les autres ne ſont pas nommez dans le meſme rang; & meſme au lieu d'un ſecond Apollone, d'Iſidore, & d'Elpide marquez par S. Leon, on trouve dans la requeſte Pulſaminon, & un ſecond Athanaſe, dont S. Leon ne parle point: de ſorte que ſi ces noms differens ſont autant d'Eveſques, il en faut conter 17. [Hors Neſtor, je n'y voy aucun des quatre Eveſques qui avoient ordonné S. Protere; ſi l'on ne veut dire] 'qu'au lieu que les deux Athanaſes ſont qualifiez Eveſques, l'un de Troïce, l'autre de

Conc. p. 897. a. b.

Leo, ep. 130. p. 689.

" p. 589 | Conc. p. 897.

Conc. p. 897. a.

Digitized by Google

Thoïte;[l'un des deux doit estre celui de Busiris. Je pense que] 457. de S. Leon 16 &
b. 'Timothée nommé le premier entre les Prestres,[pourroit bien 17.
estre"celui qui succeda à S. Protere lorsqu'on eut chassé Elure.] V.S 172.

Eva.p.300.b.c. 'Ces Evesques & ces Ecclesiastiques parloient dans leur requeste au nom de tous les Evesques d'Egypte, & du Clergé
b. d'Alexandrie,'c'est à dire aussi de tout le Clergé.[a]Ils y repre-
a Conc.p.897. d.c. senterent autant qu'il leur fut possible les excés qu'Elure avoit commis & contre les Canons de l'Eglise, & contre les loix de l'Etat: Et neanmoins ces excés estoient en si grand nombre, qu'ils furent contraints d'en omettre une partie.[Ils s'étendent particulierement sur l'intrusion d'Elure, & la mort de Saint Protere.]

p.896.b. 'Ils declarent que si l'on juge à propos d'assembler un Concile [general,]ce qui ne leur paroissoit nullement necessaire, ils sont prests de soutenir les faits qu'ils avançoient contre Elure, quoiqu'ils fussent si clairs & si publics, qu'ils n'eussent pas besoin de
p.895.d.e. preuve.'Ils supplioient donc l'Empereur d'écrire aux Evesques de Rome, d'Antioche, de Jerusalem, de Thessalonique, d'Ephese, & aux autres qu'il jugeroit à propos, pour leur mander ce qui estoit arrivé à Alexandrie, & savoir d'eux quelle punition meritoit Elure selon les Canons, pour luy faire ensuite souffrir la peine due à ses crimes, le chasser de l'Eglise dont il s'estoit
p.896.a. emparé par une violence tyrannique,'& ordonner que tout le Concile d'Egypte eliroit un Evesque Orthodoxe, vraiement digne par ses mœurs & par sa science d'estre le successeur de S. Marc.

'c.d. 'Comme cela ne se pouvoit pas executer en peu de temps, ils prient l'Empereur d'ordonner cependant qu'Elure ne feroit ni ordination, ni aucune autre fonction episcopale, qu'il ne tiendroit pas mesme les assemblées, qu'il ne disposeroit pas non plus du bien de l'Eglise; mais que les anciens Ecclesiastiques d'Alexandrie, & non ceux qu'Elure avoit ordonnez, auroient l'in-
e. tendance & des revenus, & de toutes les affaires.'Ils demandent aussi que tous ceux qu'Elure avoit chassez de leurs Eglises, y puissent retourner sans rien craindre, & que l'Empereur envoie sur tout cela ses ordres au General Denys, & aux Gouverneurs
Liber.c.15.p. 101. des provinces.'Je ne voy pas qu'ils demandent expressément la vengeance de la mort de S. Protere, comme le dit Liberat.

Conc.t.4.p.897. 900. 'Ils adresserent aussi une requeste à Anatole,[b]qu'ils qualifient
b p.898.c. leur pere,[c]& ils luy donnent des eloges,[dont S. Leon auroit eu
c p.897.c. peine à demeurer d'accord.][d]Aprés luy avoir exposé les mesmes
d p.900.c.d.e. choses qu'à l'Empereur, ils le prient d'avoir pitié du danger où

Digitized by Google

ſe trouvoit la foy Catholique, l'unité de l'Egliſe, & le ſalut des Orthodoxes[de l'Egypte,]& de porter leurs gemiſſemens à S. Leon & aux autres principales Egliſes, afin que tous les Eveſques en euſſent connoiſſance, & puſſent mander à l'Empereur ce qu'ils jugeoient à propos de faire en cette rencontre. Ces deux requeſtes ſe citent l'une l'autre,[& ainſi furent dreſſées en meſme temps.] p.895.c|897.d.

ARTICLE CLXII.

Elure écrit à l'Empereur, & luy envoie des deputez: Leur profeſſion de foy.

[COMME les enfans de ce ſiecle ſont au moins auſſi éclairez pour leurs intereſts que les enfans meſmes de la lumiere,]Timothée Elure ne manqua point d'envoyer auſſi à la Cour des Eveſques & d'autres Eccleſiaſtiques.[Ce ſont ſans doute]ceux qui parloient en ſa faveur lorſque les Orthodoxes preſenterent leurs requeſtes,& ces voleurs impies dont S. Leon ſe plaint dans ſa lettre du 11 octobre 457, qui preſumoient tellement de leur credit, qu'ils oſoient meſme faire paroiſtre leur folie dans Conſtantinople. Conc.t.4.p.890.a. a p.901.c. b b. Leo,ep.124.p.676.

Elure écrivoit à l'Empereur par ſes deputez, & il proteſtoit par ſa lettre que la ville d'Alexandrie eſtoit dans le calme: Que Protere luy meſme eſtoit cauſe de ce qui luy eſtoit arrivé, par les grands troubles qu'il avoit excitez dans la ville; Que meſme ce n'eſtoit pas le peuple qui l'avoit traité comme on avoit fait,mais quelques perſonnes des troupes; Que du reſte non ſeulement Alexandrie, mais toutes les autres Egliſes d'Egypte, & tous les monaſteres eſtoient dans une entiere tranquillité.[C'eſtoit luy ſans doute, & ſes deputez qui publioient que]le peuple d'Alexandrie, les perſonnes de qualité, le corps des bourgeois, & la compagnie de la marine le demandoient pour Eveſque.[Et il pouvoit bien en avoir envoyé des atteſtations ou ſuppoſées, ou arrachées par la force & la violence, comme avoient fait Gregoire & George uſurpateurs du meſme ſiege du temps de Saint Athanaſe.] Conc.p.901.c.1. Eva.l.2.c.8.p.301.a. Conc.p.901.d. p.890.

Il envoya auſſi à ce prince un petit écrit fort adroit, où abuſant malicieuſement des paroles des Peres pour tromper l'Empereur, & établir ſon hereſie, il les tournoit d'une telle maniere, qu'il perſuadoit preſque que S. Leon, & le Concile de Calcedoine, & tous les Eveſques de l'Occident, n'eſtoient que des Genn.c.72.

Digitized by Google

Neſtoriens. C'eſt ainſi qu'il taſchoit d'effacer la honte de ſes premiers crimes par une hardieſſe temeraire [qui eſtoit encore un nouveau crime :] Mais par la miſericorde de Dieu le Concile de Calcedoine s'eſtoit expliqué d'une maniere ſi claire & ſi nette, qu'elle confondoit tous les artifices de ce calomniateur. Gennade qui nous apprend ceci, traduiſit luy meſme en latin cet ouvrage de Timothée à la priere de ſes amis, pour faire voir ce que c'eſtoit : & il ne manqua pas d'avertir tout d'abord des fauſſetez qu'il contenoit. [Il ne dit pas ſi ce fut en ce temps-ci qu'il fut envoyé à Leon, ou ſi ce fut depuis. Je ne ſçay ſi c'eſt] 'cet écrit de Timothée" contre le Concile de Calcedoine, dont les Eutychiens eſtimoient l'exactitude, & qui fut refuté depuis par Saint Euloge d'Alexandrie.

457, de S. Leon 16 & 17.

Phot.c.225.p. 760.2.

V. Acace de C.5 13.

[L'Empereur ne demeura pas ſans doute fort perſuadé de tout ce qu'Elure & ſes deputez luy purent dire.] 'Il voulut avoir une expoſition de leur croyance ſur la foy, '& ſur le Concile de Calcedoine. 'Ils luy preſenterent ſur cela une requeſte [qu'on peut bien avec raiſon traiter de folle & d'impie :] [a] Et ce ſont les qualitez que S. Leon attribue aux Eutychiens dont il ſe plaint, [quoiqu'il n'euſt peuteſtre pas encore vu cette requeſte.]

Conc.p.901.c.d.
p.902.b.
p.901.904 Liber. c.15.p.101.
a Leo,ep.124.p. 676.

'Ils ne diſent autre choſe ſur leur foy, ſinon qu'ils tiennent le ſymbole de Nicée, ſans y ajouter ni en retrancher quoy que ce fuſt, & ſans en admettre meſme aucune explication : Et ils font cette declaration tant pour eux, que pour Elure qu'ils qualifient leur Archeveſque. 'Mais à l'égard du Concile, ils diſent nettement qu'ils reçoivent les Conciles d'Epheſe, 'c'eſt à dire celui que toute l'Egliſe avoit rejetté, auſſibien que celui qui eſtoit receu de tout le monde ; 'Qu'ils ne connoiſſoient point le Concile des 150 Peres, [c'eſt à dire le ſecond Concile œcumenique tenu à Conſtantinople en 381,] 'qu'ils ne pouvoient pas neanmoins manquer de connoiſtre ; 'Et enfin que l'Egliſe d'Alexandrie ne reçoit point celui de Calcedoine, [par où] 'ils demandoient [en quelque ſorte] qu'on l'aboliſt.

ep.127.p.683.1 Conc.p.901.d.e.
p.901.b.
p.931.a.b.
p.902.b.
p.945.b.971.a.b.
p.902.b.
p.1086.e.

'Ils ajoutent qu'ayant ſatisfait à ce que l'Empereur avoit demandé d'eux, ils eſperent qu'il leur permettra de s'en retourner au pluſtoſt, & qu'il fera l'honneur à leur tres ſaint Archeveſque de luy récrire, [ce qu'ils ſouhaitoient, afin que cette lettre fuſt comme une confirmation de l'uſurpation d'Elure.] 'On ſuppoſe que cette requeſte eſt imparfaite. [Neanmoins on ne trouve point qu'elle continſt autre choſe que ce que nous en avons.] 'Et le Concile de Piſidie en la refutant, fait aſſez voir qu'elle ne di-

p.901.a.
b.
p.931.b.

Digitized by Google

soit rien de plus. Il est certain qu'elle ne fut signée de personne, *comme si ceux qui la presenterent eussent eu peur de se condanner en se nommant. Leo, ep. 125. c. 4. p. 679. 680.

[Cette requeste & celles des Catholiques peuvent avoir esté presentées au mois d'aoust,] puisque Saint Leon dans ses lettres du 11 octobre parle de l'arrivée des Evesques d'Egypte à Constantinople, & des insolences qu'y faisoient les heretiques. ep. 124. p. 676.

Il semble que les deputez d'Elure estoient encore chargez d'une lettre des Evesques de leur parti, qui demandoient un nouveau Concile, & qu'ils repandirent des soupçons fascheux contre les Orthodoxes qui estoient venu implorer la protection de l'Empereur. ep. 129. c. 2. 3. p. 682. 125. c. 3. p. 679. ep. 127. p. 684.

ARTICLE CLXIII.

L'Empereur & Anatole demandent les avis de tous les Evesques sur le Concile de Calcedoine & sur Elure: Les seditieux d'Alexandrie sont punis.

[L'Empereur se trouva sans doute fort embaraſſé de ce qu'il avoit à faire en cette rencontre,] dans le desir qu'il avoit de procurer la paix à l'Eglise d'Alexandrie, [a]aussibien qu'à toutes les autres. [b]Il avoit eu d'abord, comme nous avons dit, la pensée & le desir d'assembler un Concile œcumenique, ce qui eust esté inutile, & peutestre mesme pernicieux. Mais le poids des raisons que S. Leon luy opposa avec une liberté digne de son rang & de sa foy, l'arresta, & le fit ceder à la verité comme un enfant [de la verité &] de la paix. Il considera de plus, qu'il n'y avoit pas d'apparence de faire faire encore une fois un si grand voyage à tant d'Evesques, la plusparт incapables de cette fatigue, soit par leur age, soit par leurs incommoditez, soit mesme par leur pauvreté. Conc. t. 4. p. 890. b. c. a p. 819. e. b Fac. l. 12. c. 2. p. 532. a. b. Conc. p. 1080. c.

Voulant neanmoins opposer aux heretiques non son autorité, mais celle de toute l'Eglise, il choisit enfin une voie digne d'un Prince Chrétien, [& celle mesme que les Evesques d'Egypte avoient demandée,] qui fut d'écrire à tous les metropolitains qu'ils assemblassent les Evesques & les Ecclesiastiques de leur province, & qu'ils luy mandassent ensuite leur sentiment, tant sur Timothée Elure, que sur le Concile de Calcedoine, c'est à dire sur le Tome & le decret de ce Concile sur la foy. Il leur envoya pour cela les deux requestes que les Orthodoxes d'Egypte Fac. l. 11. c. 3. p. 541. b. b. c Conc. p. 1081. a. Marc. chr. Conc. p. 890. a.

Digitized by Google

Phot.c.230.p. 877. & les partiſans d'Elure luy avoient preſentées. 'On écrit que pour arreſter les calomnies que les heretiques repandoient contre le Concile, il en envoya partout avec ſes lettres, les actes & les decrets. [Mais cela ne paroiſt nullement par les pieces originales.]

Fac.l.12.c.3.p. 545.a.b. 'Non ſeulement il ne voulut pas forcer les ſentimens des Eveſques, mais il ne voulut pas meſme les prevenir, en leur témoignant par la moindre parole pancher d'un coſté plus que d'un autre, afin que leurs deciſions ne puſſent eſtre ſuſpectes d'aucune violence, & euſſent une entiere force ſur les eſprits, ſachant que la pluſpart des hommes ſuivent bien moins la raiſon p.544.c. que l'autorité des perſonnes puiſſantes. 'Il renvoya la confirmation de la foy à l'examen des Eveſques, à qui il appartient d'en p.545.b. connoiſtre: '& quoique la choſe euſt déja eſté terminée d'une maniere claire & authentique [par le Concile de Calcedoine,] il aima mieux neanmoins attendre leur jugement, afin d'inſpirer aux peuples par cette conduite le reſpect & la déference qu'ils p.542.543. doivent à l'autorité des Eveſques. 'Ainſi bien loin d'employer la terreur de ſa puiſſance pour obliger les Eveſques à ſuivre ſon ſentiment, il taſcha meſme de les fortifier contre cette terreur, les exhortant à craindre non les hommes, mais Dieu à qui ils devoient rendre conte de leurs decrets, & à n'agir ni par l'affection, ni par la haine de qui que ce fuſt.

Conc.p.890.b. 'Il leur recommande de s'aſſembler le pluſtoſt qu'ils pourront, d'examiner toutes choſes avec grand ſoin, & de ſe haſter enſuite de luy mander leurs avis, afin que ſur cela il puſt regler p.889.890|Eva.l. 2.c.9.p.302.303. les affaires de l'Egypte. 'Nous avons encore la lettre qu'il en écrivit à Anatole, à qui il manda d'aſſembler les Eveſques qui ſe Eva.l.2.c.9.p. 302.c. trouvoient à Conſtantinople. 'Il en écrivit de ſemblables à tous les metropolitains, [a] & encore à d'autres Eveſques. [b] Nous avons a c|303.c. b Conc.p.890. 891. encore auſſi une liſte de 58 Eveſques, tous ou preſque tous metropolitains, à qui cette lettre fut adreſſée, [& on l'envoya encore à d'autres,] 'comme à Julien de Cos, à Sebaſtien [de Berée,] p.910.912.919. 943.2. à Marcien d'Abritte, à Dorothée [c] de Tyr, à Evippe de Neoceſarée, & ſans doute auſſi aux trois metropolitains de Paleſtine. c p.957.

p.890.891. 'Entre ces 58, on peut remarquer S. Leon, Baſile d'Antioche, Juvenal de Jeruſalem, Ibas d'Edeſſe, Baſile de Seleucie, Olympe de Conſtancie en Cypre, Euſtathe de Beryte [metropolitain honoraire,] Eunome de Nicomedie, Alype de Ceſarée en Cappadoce, Seleuque d'Amaſée, Jean d'Epheſe, Amphiloque de Side, Etheric de Smyrne, Jean d'Heraclée en Thrace, Euxi-

Digitized by Google

thée de Theſſalonique, Pierre de Corinthe, Lucien de Byzic. 'L'Empereur prioit le Pape non ſeulement de luy écrire, mais meſme de venir à Conſtantinople. [a]Il envoya encore ſa lettre circulaire aux plus celebres d'entre les ſolitaires, [b]& entre autres à S. Symeon Stylite, à S. Baradate, & à S. Jacque[de Cyr] qui vivoient tous trois en Syrie.

Leo, ep. 125. c. 10. p. 678. a Eva. l. 2. c. 9. p. 302. b 303. c. b p. 303. c. d Conc. p. 891. d.

[Ces lettres furent écrites & envoyées au pluſtard ſur la fin d'octobre,] puiſque Saint Leon y répondit le premier decembre. [Elles ne le furent pas auſſi beaucoup pluſtoſt,] [c]puiſqu'Agapet de Rhode & Luc de Duras[qui n'eſtoient pas des plus eloignez,] témoignent ne les avoir receues que vers l'hiver. C'eſt pourquoi nous ne mettrons les réponſes que les Eveſques y firent, [que l'année prochaine,] ſuivant en ce point la chronique de Marcellin, que nous ne pouvons pas ſuivre en tout. On depeſcha divers *magiſtrianos* couriers pour porter ces lettres dans tout l'Orient. Eudoxe les porta à Ethere de Sardes, [d]à Agapet de Rhode, & à [1.] Evopce de Cyzic; [e]Branemond à Pierre de Myres en Lycie, & Eutrope au ſolitaire Varadate. [f]S. Sophrone de Jeruſalem cite entre les Docteurs de l'Egliſe le tres ſaint Pierre de Myres.

Leo, ep. 125. c. 4. p. 679. c Conc. p. 941. b. c 974. a. ap. p. 1405. a. t. 4. p. 1081. a. p. 933. b. d p. 941. c 944. a. e p. 937. b. f p. 976. b. f Phot. c. 231. p. 889.

Comme les Eveſques d'Egypte avoient prié Anatole auſſi-bien que Leon, d'écrire en leur faveur aux principaux Prelats de l'Egliſe, il ne manqua pas de le faire, par le deſir ou de défendre la foy, ou d'étendre ſon autorité. Il en écrivit donc à S. Leon, & à tous les metropolitains[de l'Orient,] leur témoignant ſa douleur de ce qui eſtoit arrivé en Egypte, & leur parlant du Concile de Calcedoine dans les termes que meritoit une ſi ſainte aſſemblée. Aſclepiade Diacre de Conſtantinople qui eſtoit au Concile de Calcedoine, fut le porteur de ſes lettres.

Conc. p. 500. d. Leo, n. p. 334. 55. Conc. p. 505. d. c. p. 555. a. p. 1081. a.

[Ce fut peuteſtre en ce meſme temps, que] l'Empereur Leon envoya Stilas à Alexandrie, pour y punir la mort de S. Protere.

Eva. l. 2. c. 8. p. 302. b.

Note 69. Il eſtoit General d'Egypte en 460. [g]Theophane dit qu'un nommé Ceſaire & un autre eurent la langue coupée, & furent tous deux envoyez en exil, comme ayant eu part à la mort de ce ſaint Eveſque. [Ce pouvoient eſtre deux des principaux habitans d'Alexandrie.] Mais il paroiſt que la ſeverité de Leon s'étendit ſur un bien plus grand nombre de perſonnes. [h]Pour l'impie Elure, ajoute Theophane, Leon ne le punit pas alors, croyant qu'il eſtoit plus à propos d'en laiſſer le jugement aux Eveſques. [Nous ne voyons point s'il luy oſta le pouvoir de faire aucune perſecution aux Catholiques, & d'exercer aucune fonc-

Liber. c. 15. p. 102. g Thphn. p. 95. d. Leont. act. 5. p. 511. d. h Thphn. p. 95.

1. Mr Baluze croit qu'il faut lire Evethe au lieu d'Evopce, & Barane [ou Varane] au lieu de Brauemond. Conc. ap. p. 1437. e. p. 1431. b.

Digitized by Google

tion d'Eveſque, comme les Eveſques Orthodoxes d'Egypte l'avoient demandé.] Leo,ep.127.p. 684. Il eſt certain que ces Eveſques n'avoient pas encore obtenu à la fin de cette année les ſuretez neceſſaires ep.131.c.5.p.697. pour retourner à leurs Egliſes, & que cela n'eſtoit pas meſme encore fait au mois d'aouſt 458.

ARTICLE CLXIV.

Anatole & Agapet de Rhode ſoutiennent le Concile de Calcedoine contre Elure : S. Leon conſole les Catholiques d'Egypte.

Eva.l.2.c.10.p. 303.d. Evagre dit que le Pape fut le premier qui écrivit à l'Empereur pour défendre le Concile de Calcedoine, & condamner l'intruſion d'Elure. [Nous avons vu en effet que S. Leon avoit fait l'un & l'autre des le mois de juin ou de juillet. Mais ſi Evagre l'entend, comme il y a aſſez d'apparence, des réponſes faites à la lettre circulaire de l'Empereur, il n'y a guere lieu de douter qu'Anatole, & peuteſtre quelques autres metropolitains des plus proches de Conſtantinople, n'y aient répondu avant S. Conc.t.4.p.905. 906. Leon. Quoy qu'il en ſoit,] Anatole répondit à l'Empereur que Timothée Elure eſtoit abſolument indigne de l'epiſcopat, & qu'il n'y avoit que des ennemis de l'union & de la paix, dont l'Egliſe Catholique & tous les Eveſques du monde jouiſſoient alors, qui puſſent vouloir changer quelque choſe aux decrets du Concile de Calcedoine. [Il ne marque point s'il avoit aſſemblé les Eveſques qui eſtoient à Conſtantinople, comme l'Empereur le luy avoit mandé : Mais ſans doute il n'avoit pas manp.1008.d.e. qué de le faire.] L'auteur du Synodique dit qu'il l'avoit fait.

[Agapet de Rhode peut bien avoir auſſi répondu des premiers p.941.c.d. à Leon.] Car l'hiver ne luy permettant pas d'aſſembler alors ſes ſuffragans, qui eſtoient les Eveſques des iſles [Cyclades,] & dont quelques uns eſtoient à 150 ou 200 lieues de luy, il écrivit ſeul, & ce ſemble par le meſme courier ou magiſtrien qui luy avoit apporté la lettre de l'Empereur, & qui le preſſoit de luy en don- p.942. ner la réponſe. Il prie l'Empereur de vouloir arreſter l'inſolence des heretiques, qui ne blaſmoient le Concile de Calcedoine &c. que pour mettre le trouble dans l'Egliſe. 3000 ou 4000 ſtades

p.941.d.e. Pour Elure, il dit que s'il eſt coupable des crimes dont les Eveſques d'Egypte l'accuſent, il eſt indigne non ſeulement de l'epiſcopat & de la clericature, mais meſme de la communion laïque. Mais que pour s'aſſurer des faits, comme le demandoient les

Digitized by Google

les loix civiles & canoniques, il eſtoit à propos que l'Empereur luy ordonnaſt de venir à Conſtantinople, pour répondre à ſes accuſateurs en preſence de ſa Majeſté, ou des Eveſques qui ſe trouveroient dans la ville; & que s'il refuſoit de venir, il ſeroit [convaincu d'eſtre coupable,] & digne de l'execration de Dieu, du Prince, & de tous les hommes. Il dit qu'il avoit convoqué ſes b.c.
ſuffragans avant meſme que de recevoir la lettre de l'Empereur, qu'il les avoit encore convoquez aprés l'avoir receue, mais que la ſaiſon les avoit empeſchez de venir: Qu'il les aſſembleroit neanmoins au pluſtoſt, qu'il examineroit encore l'affaire avec eux, & qu'il manderoit leurs ſentimens à l'Empereur. [Il n'eſt pas marqué s'il le fit. p.942.c.d.

Saint Leon, comme nous avons dit, avoit ſceu des le mois de juin ou de juillet l'état deplorable de l'Egliſe d'Egypte.] Lorſque les Eveſques Catholiques qu'Elure en avoit chaſſez furent arrivez à Conſtantinople, Anatole luy en manda la nouvelle par un Olympe, qualifié Souſaide. S. Leon luy répondit par le meſme Olympe[b] le 11 ou 14 d'octobre, [c] le remercia du ſoin qu'il avoit de l'inſtruire de toutes choſes, l'aſſurant qu'il reconnoiſſoit en luy une vigilance paſtorale, & l'exhorta à ſolliciter puiſſamment l'Empereur en ſon nom, de s'oppoſer fortement aux heretiques, & de ne leur accorder aucune liberté. Il avertit Anatole par la meſme lettre, qu'il avoit appris que les heretiques avoient des amis & des diſciples dans ſon Clergé. Il l'exhorte à y veiller beaucoup, "& à punir avec ſeverité ceux qui ſe trouveroient coupables, depeur de tomber dans la malediction du grand Preſtre Heli. Leo, ep.124.p. 676. ep.127.p.683. a p.683. b ep.124.p.677. c p.676. p.676.677. p.677. &c.

Il écrivit en meſme temps à l'Empereur, pour l'animer de plus en plus contre les heretiques, l'exhorter à prendre ſoin de l'Egliſe d'Alexandrie, & le remercier de ce qu'il avoit bien receu les Catholiques chaſſez par Elure. [Nous n'avons point cette lettre.] Il jugea encore à propos d'écrire aux Eveſques Catholiques d'Egypte venus à Conſtantinople, pour les animer à perſeverer dans la défenſe de la foy, & à eſperer que leurs ſouffrances ſeroient un jour glorieuſement recompenſées. Il leur témoigne qu'il prend beaucoup de part à leurs peines, mais qu'elles leur donnoient part à la gloire des Confeſſeurs, "& qu'elles pouvoient meſme eſtre avantageuſes à toute l'Egliſe. Cette lettre eſt datée du 11 d'octobre. p.676. ep.123.p.675. ep.114.p.676. ep.123.p.675. &c. p.675.

ARTICLE CLXV.

S. Leon demande qu'Attique Preſtre de Conſtantinople ſe retracte, ou ſoit banni : Il inſtruit l'Empereur ſur la foy, mais ne veut point qu'on la mette en queſtion, & qu'on l'examine comme douteuſe.

Leo,ep.127.p. 683. [JE ne ſçay ſi S. Leon avoit déja oui parler]'des requeſtes que les Eveſques Catholiques d'Egypte avoient preſentées, [lorſqu'il leur écrivit la lettre dont nous venons de parler.] ep.126.p.681. 'mais il ſemble qu'Anatole ne les luy ait envoyées que depuis, ep.125.c.4.p.679. '& peuteſtre en meſme temps que l'Empereur les luy envoya ep.126.c.1.p. 681[127.p.683. auſſi avec ſa lettre circulaire.'Il fut extremement touché d'apprendre[par le détail]les crimes qui s'eſtoient commis à Alexandrie. Mais comme il ſe croyoit encore plus obligé de remedier à ces maux qu'à les pleurer, il recommanda de nouveau à Anatole de preſſer l'Empereur de faire ce que l'intereſt de la religion demandoit de luy,'& de ne point ſouffrir que les Eveſques ep.126.c.2.p.682. d'Egypte condannez[par S.Protere]euſſent aucun pouvoir dans c.3. l'Egliſe.'Il luy recommande encore de prendre un grand ſoin des Catholiques d'Egypte qui s'eſtoient retirez à Conſtantinople.

c.4.p.682.683. 'Mais il luy fait une forte reprimende de ce qu'il n'avoit point encore ou corrigé, ou puni ſes Eccleſiaſtiques qui favoriſoient l'Eutychianiſme, particulierement le Preſtre Attique, qui en preſchant avoit oſé parler contre la foy Catholique, & contre le Concile de Calcedoine. Il veut abſolument que cet Attique ſoit excommunié, s'il ne preſche publiquement le contraire de ce qu'il avoit dit, & s'il ne condanne devant tout le peuple tous les points de l'hereſie Eutychienne.[Cette lettre qui eſt la 26e n'eſt point datée : Mais on voit par ce dernier article que Saint Leon avoit déja pu avoir réponſe de ſa lettre 124e, datée du 11 ou du ep.128.p.685. 14 d'octobre.]'Il avoit eu réponſe d'Anatole ſur la 126e, avant le 18 ou le 28 mars de l'année ſuivante.

ep.126.c.1.p.681. 'Il marque dans cette 126e qu'il avoit écrit à l'Empereur :[Et ce qu'il dit luy avoir mandé convient tout à fait à la lettre qu'il adreſſa à ce prince le premier jour de novembre, ou[plutoſt de c.3.p.682. decembre,]'hors ce qu'il marque qu'il n'avoit point ceſſé de luy recommander les Eveſques d'Egypte qui eſtoient à Conſtantinople.[Ainſi il faudroit qu'il l'eust fait par une lettre particuliere.]

Digitized by Google

'Quoy qu'il en ſoit, cette lettre du premier decembre, eſt la réponſe à la lettre[circulaire]de l'Empereur,jointe aux requeſtes des Catholiques & des Eutychiens d'Egypte.[S. Leon n'y marque point s'il avoit aſſemble ſon Concile avant que de l'ecrire,] '& je ne ſçay ſi l'auteur du Synodique qui le dit, ſuffit pour nous en aſſurer. ep.125.c.4.p.679. Conc.t.4.p. 1009.a.

'Il s'y étend particulierement à montrer le danger où l'on expoſe l'Egliſe, ſi l'on veut examiner de nouveau ce qui a eſté decidé dans le Concile de Calcedoine,'comme les heretiques le demandoient :'Et comme c'eſtoit pour cela que l'Empereur ſouhaitoit que S. Leon vinſt à Conſtantinople, il le prie de l'excuſer de ce voyage, qui n'eſtoit nullement neceſſaire ; & il en eſt loué par Facundus,'qui cite un grand endroit du commencement de cette lettre. Il conjure ce prince d'appaiſer promtement la colere de Dieu irrité par les crimes commis à Alexandrie, d'en chaſſer les heretiques, & d'y rétablir les Orthodoxes.'Il dit que les requeſtes preſentées par les uns & par les autres, faiſoient aſſez voir ſans autre diſcuſſion, qui eſtoient ceux qui meritoient ou ſa protection, ou ſon indignation ;'& qu'enfin le deſordre & le ſcandale eſtoit trop grand pour ſouffrir aucun delai. Leo,ep.125.c.1. 2.p.678. c.2. c.1;Fac.l.12.c.2. P.531.532. Fac.p.430.431. Leo,ep.125.c.3. P.679. c.4. c.5.p 680.

'Il prie outre cela l'Empereur de vouloir bannir quelques Eccleſiaſtiques de Conſtantinople qui favoriſoient l'hereſie,& il ſe plaint aſſez ouvertement de la negligence d'Anatole en ce point.'Il finit par la recommandation de Julien de Cos, & du Preſtre Aece, priant l'Empereur de recevoir favorablement tout ce qu'ils luy propoſeroient pour la défenſe de la foy. [Il ſemble neanmoins que Julien de Cos euſt quitté Conſtantinople depuis quelque temps,]'puiſqu'il répondit par écrit à la lettre circulaire de l'Empereur. c.5. p.680.681. Conc.t.4.p.943.

'S. Leon jugea à propos de donner encore une inſtruction plus ample à l'Empereur ſur la défenſe de la foy, pour luy faire decouvrir les artifices des heretiques,'& luy faire voir combien leur doctrine eſtoit pleine d'aveuglement & d'ignorance.'Il le fit par une lettre particuliere,[''qui paroiſt eſtre la 134e, puiſque S. Leon y fait tout ce qu'il promet par celle-ci,]'& dans le deſſein de s'acquiter de la promeſſe qu'il luy en a faite.'Outre les raiſons par leſquelles il y prouve fort au long la foy de l'Egliſe, 'il y ajoute pluſieurs paſſages de S. Hilaire, de S. Athanaſe, de S. Ambroiſe, de S. Auguſtin, de S. Chryſoſtome, de Theophile d'Alexandrie, de S. Gregoire de Nazianze, de S. Baſile, de Saint Cyrille d'Alexandrie.[Il avoit déja envoyé un ſemblable ex- Leo,ep.125.c.6. P.680. ep.126.p.681. ep.125.c.6.p.680. NOTE 70. ep.134.c.1.p.698. p.704-715.

Digitized by Google

n.p.906.§ 4. trait des Peres à Theodoſe l'an 450,]'mais celui-ci eſt plus ample. On voit qu'il a eſté fort celebre dans l'antiquité.

t.1.p.678. 'Il eſt remarquable encore que Saint Leon ne fait preſque que repeter mot à mot dans cette lettre, ce qu'il avoit dit dans la 97e aux moines de la Paleſtine.[Il ne cherchoit pas à faire admirer la fecondité de ſon eſprit, mais la verité & l'unité de la foy.]'S. Ephrem d'Antioche s'eſt beaucoup ſervi de cette lettre à l'Empereur Leon.'Il y remarque particulierement l'anatheme prononcé[dans le 2e chapitre]contre Neſtorius, parcequ'il n'avoit pas cru que la Sainte Vierge fuſt mere de Dieu : & il dit qu'aucun Saint ne luy avoit encore donné ce titre d'une maniere auſſi claire, auſſi forte, & auſſi haute.'Un impoſteur n'a pas laiſſé de profaner cette lettre, en y changeant quelques mots pour y faire trouver l'hereſie des Monothelites, & l'attribuer au Pape Agapet.'On en a encore inſeré des endroits en d'autres fauſſes lettres des Papes.'Caſſiodore en cite un endroit du chapitre 5 ſur les Martyrs.

Phot.c.215.p. 776.b.

b]780.b.c.

Leo,n.p.905.2.

p.906.1.

Cald.pſ.50.p. 186.2.

ep.127.p.683. 684. 'S. Leon écrivit encore le premier de decembre aux Eveſques d'Egypte venus à Conſtantinople.[Je ne ſçay ſi par les plaintes dont il parle, il marque leur requeſte à l'Empereur, ou quelque lettre qu'ils luy avoient écrite à luy meſme.]'Il leur parle de ce qu'il avoit déja fait en leur faveur, & de la compaſſion qu'il avoit de leurs ſouffrances. Il les exhorte à les ſupporter avec courage, dans l'attente de la gloire du ciel, & dans l'eſperance que les reſtes de l'Eutychianiſme condanné par toute la terre, ne ſeroient pas difficiles à vaincre. Il les encourage à ne ſe point laſſer de ſolliciter l'Empereur pour les intereſts de l'Egliſe, & pour leur propre retour.

p.683.684.

ARTICLE CLXVI.

Tous les Eveſques de l'Orient s'accordent à défendre le Concile de Calcedoine, & à condanner Elure : Ils ne veulent point de nouveau Concile.

L'AN DE JESUS CHRIST 458, DE S. LEON 17 & 18.

Conc.t.4.p.927. b]933.b. LEs lettres de l'Empereur ayant eſté portées dans les provinces, les metropolitains ſe haſterent pour y obeir d'écrire à leurs ſuffragans, & de les aſſembler dans leur metropole'avec leurs Eccleſiaſtiques.[a]On commençoit ces Conciles par la priere, & on demandoit à J.C. la proſperité de l'Empereur, & l'unité de l'Egliſe.'On liſoit enſuite avec beaucoup d'attention la

p.909.d]955.b] 971.c. a p.964.c.

c]933.b.c]937.e.

Digitized by Google

lettre circulaire de l'Empereur, & les requeſtes qui y eſtoient jointes. 'Mais le recit de tant de crimes commis par Elure & ſes partiſans, remplit de douleur les cœurs des Prelats, & fit fondre leurs yeux en larmes. p.918.d|922.c|934.a|937.c|939.d|943.a.&c.

'Enfin aprés avoir bien peſé toutes choſes, [a]chaque Concile fit ſa réponſe en particulier à l'Empereur: Et tous convinrent qu'il falloit défendre le Concile de Calcedoine juſqu'à repandre ſon ſang plutoſt que de l'abandonner, puiſque ce Concile n'avoit rien changé dans la croyance de l'Egliſe, & n'avoit fait que confirmer [& éclaircir] ce qui avoit eſte établi par le Concile de Nicée. Ils écrivoient chacun de leur province, [& leurs paroles eſtoient differentes,] mais leurs ſentimens & leurs concluſions ſi uniformes, qu'on voyoit bien que c'eſtoit le meſme unique Eſprit de verité qui les faiſoit tous parler. 'Il ſembloit qu'ils ſe fuſſent tous aſſemblez pour convenir de leur réponſe, [ou plutoſt] 'qu'ils n'euſſent eu tous qu'une meſme bouche & la meſme plume. 'Alype de Ceſarée en Cappadoce témoigne ne rien connoiſtre du Concile de Calcedoine, que la définition de la foy. 'Et il croit que s'il y a quelque choſe ſur le reſte qui ne ſoit pas conforme au Concile de Nicée, il ſuffit que l'Empereur l'examine ſur les Canons, & le faſſe corriger, ſans qu'il faille pour cela remuer toute l'Egliſe. 'Mais pour le decret de la foy, il declare comme les autres, qu'il n'y trouve quoy que ce ſoit qu'on puiſſe blaſmer. p.964.c. [a] p.1081.a|Eva.l.2.c.10.p.304.a|Fac.p.542. Fac.l.12.c.3.p.541.542. Vic.T.an.467. Marc.chr. Conc.p.953.d.e. p.954.c. a.b.c.

'Tous les Eveſques s'accorderent de meſme à condanner Elure, & à dire que [s'il eſtoit coupable des crimes dont on l'accuſoit,] il eſtoit indigne non ſeulement de l'epiſcopat, mais du nom meſme de Chrétien, 'qu'il le falloit exclure de la communion laïque, [b]& qu'il falloit depoſer pour jamais & chaſſer de l'Egliſe ceux qui ſachant qu'il avoit eſté condanné [par Saint Protere,] avoient eu la hardieſſe de communiquer avec luy, 'toute l'Egliſe ayant horreur de l'audace inouie de ce parricide. 'Ils remettent à l'Empereur à voir de quelle maniere il le falloit punir pour ſa perſonne, '& à pourvoir en la maniere qu'il luy plairoit à la ſureté & à la vie des Prelats, auſſibien qu'au repos & à la tranquillité des Egliſes. 'Ils demandent ſeulement qu'on pardonne à la ville d'Alexandrie, mais non pas en telle ſorte que ce peuple ſeditieux demeure entierement impuni. p.1081.a|Eva.l.2.c.10.p.304.a. Conc.p.918.c|941.d. [b] p.928.b.c. p.1442.a. p.944.c.&c. p.934.a. p.944.d.

'Pluſieurs de ces Conciles rejettent la propoſition d'un nouveau Concile comme honteuſe, & meſme dangereuſe à l'Egliſe. Ils en parlent comme d'une choſe à laquelle on ſongeoit encore. p.932.c|939.d.e.

Digitized by Google

Fac.l.12.c.1.p.522.d. Ainſi ſi l'Empereur *ayoit déja quitté ce deſſein, comme l'aſſure Facundus, [il falloit qu'il ne s'en fuſt pas encore declaré ouvertement.] Le Pape Hormiſda loue beaucoup le zele qu'Eugene de Nicople & ſon Concile avoient fait paroiſtre en cette rencontre. Nous en avons encore la lettre. *V. § 163.

Conc.p.1442.a.b. p.971.

p.942.943. L'Empereur n'avoit pas ſeulement envoyé ſa lettre circulaire à Julien de Cos, mais luy avoit ordonné particulierement de luy mander ſon ſentiment. Ainſi quoique cet Eveſque euſt reſolu de demeurer dans le ſilence, & d'attendre le ſentiment des metropolitains [ſans écrire en ſon particulier, non plus que les autres ſimples Eveſques,] il crut neanmoins eſtre obligé de le faire. Il ne pouvoit pas manquer de ſoutenir de tout ſon pouvoir l'autorité du Concile de Calcedoine, & de témoigner beaucoup d'horreur & de douleur pour les violences tyranniques d'Elure. Il dit que l'Egliſe n'a point de peines aſſez grandes pour des crimes auſſi grands qu'eſtoient les ſiens; & qu'ainſi c'eſt à la juſtice de l'Empereur à le punir comme il le trouvera à propos. Qu'il doit auſſi obliger les ſeditieux à flechir ſous ſon autorité, & à rentrer dans leur devoir, ſans neanmoins tirer l'épée, ni oſter la vie à perſonne. [Le latin de cette lettre eſt aſſez mauvais, pour ne pas douter que ce ne ſoit une traduction de celle que Julien qui ſavoit les deux langues, avoit écrite originairement en grec.]

p.942.c. p.943.c.d. a.b. a.b.

p.1008.c. Eudoxe [ou plutoſt Euxithée] de Theſſalonique, aſſembla auſſi ſon Concile par ordre de l'Empereur, y anathematiza Eutyche, Dioſcore, & Elure, & y confirma le Concile de Calcedoine. [Mais nous n'en avons pas la lettre.]

ARTICLE CLXVII.

Sentiment des Eveſques de Pamphylie: Du recueil des circulaires: Les ſolitaires écrivent auſſi pour le Concile: De Saint Baradate.

Conc.p.79.b[82.a. *p.935.c.d.e. [LES Eveſques de Pamphylie ſemblent ſeuls ſe ſeparer du ſentiment general des autres. Ils eſtoient diviſez en deux provinces, dont l'une avoit alors pour chef Epiphane de Perge, & l'autre Amphiloque de Side,] qui avoient aſſiſté tous deux au Concile de Calcedoine. *Nous avons la lettre d'Epiphane & de ſon Concile compoſé de 15 Eveſques. Ils proteſtent qu'ils reçoivent le Concile de Calcedoine, comme une inſtruction conforme aux écrits des Peres, & dont les Prelats ſe peuvent ſervir pour

Digitized by Google

reſiſter aux heretiques, non comme un ſymbole qui ſoit pour le peuple, & qu'il faille donner à ceux qui reçoivent le batteſme; ce qui eſtoit uniquement reſervé au ſymbole de Nicée: mais ils p.935.a. ſouhaitent que l'Empereur, que Saint Leon, que tous les autres Eveſques faſſent la meſme choſe, tant ſur le decret du Concile de Calcedoine, que ſur la lettre du Pape à S. Flavien, en declarant que ce ne ſont point des ſymboles; & qu'ils expliquent encore d'une maniere plus claire le terme de deux natures qui faiſoit peine à quelques uns; n'y ayant point, diſent-ils, de difference entre dire que J.C. eſt en deux natures, & dire qu'il eſt de *unitas naturarum.* deux natures, ou que nous reconnoiſſons en luy deux natures unies ſans eſtre confondues, ou une ſeule nature incarnée; & ils *honeſtiori ſermone.* pretendent meſme que ces dernieres expreſſions ſont les meilleures. Ils demandent cela pour remedier au ſcandale de beau- p.935.e. coup de perſonnes ſimples, pour réunir tant de membres ſepa- p.936.b. rez du corps de l'Egliſe, pour faire ceſſer les crimes & les violences, pour fermer la bouche aux heretiques, & pour rétablir la paix & l'union, ſans bleſſer en rien le reſpect dû au Concile de Calcedoine. Pour Timothée, ils le declarent abſolument indi- d.e. gne de l'epiſcopat, s'en remettant neanmoins à ce que l'Empereur & les principaux Eveſques en voudroient ordonner, ce p.908.e. que fait auſſi Lucien de Byzie.

[Nous n'avons point la lettre d'Amphiloque de Side:] Mais Phot.c.230.p. on demeure d'accord qu'il parla autrement que tous les autres, 88c. & que condannant d'une part l'intruſion d'Elure, il rejettoit de Eva.l.2.c.10.p. l'autre le Concile de Calcedoine; ce qu'aucun autre ne fit.[a] Nous 304.b.c. avons vu qu'il avoit témoigné à Calcedoine quelque affection [a] Conc.p.387.d. pour Dioſcore, & qu'on l'avoit obligé en particulier comme une p.623.e. perſonne ſuſpecte, à anathematizer Eutyche. Neanmoins Saint Phot.c.230.p.88. Euloge d'Alexandrie aſſure qu'il revint peu aprés au ſentiment a. des autres, & y ſouſcrivit.

[Ainſi le Concile de Calcedoine ſe trouva confirmé de nouveau par tous les Eveſques de l'Empire d'Orient.] Saint Ephrem c.219.p.801.a. 2. d'Antioche en conte 470, qui le confirmerent par écrit. S. Euloge c.230.p.877. les fait monter juſqu'à ſeize cents. [Le premier nombre paroiſt petit, & le ſecond eſt bien grand.] On oppoſoit leurs ſentimens Fac.l.12.c.3.p. aux heretiques avec d'autant plus de confiance & de liberté, 944.a. qu'on ne pouvoit pas dire que la force ni la violence y euſſent eu aucune part: Et en effet, les Demi-Eutychiens n'y trouvoient p.945.c.

1. Mr Baluze veut qu'il parle de ceux qui ſignerent à Calcedoine. [Cela eſt contre luy, avec ce que Conc.ap.p.1101.a. Saint Ephrem ajoute de S. Symeon &c.]

Conc.p.1071.d| p.1072.d. aucune occaſion de plainte. Le Pape Simplice les cite.

a Liber.c.17.p. 122|Eva.p.304. a. [a]Toutes ces réponſes des Eveſques furent compriſes dans un corps & une collection, qu'on appella les Circulaires, [b]parce-

b Caſſ.inſt.c.17. p.233.c. qu'il comprenoit les ſentimens de tous les Eveſques du monde.

c Conc.ap.p. 1417.a. [c]Et il ſemble que cette collection ait eſté faite par l'ordre de l'Empereur meſme. [d]Caſſiodore la fit traduire en latin par Epi-

d Caſſ.ut ſup. c.23. phane; & il veut qu'on la liſe auſſibien que les actes des Conciles d'Epheſe & de Calcedoine, afin que les heretiques ne puiſſent point nous ſurprendre par leurs artifices. Il nous en reſte encore

Conc.p.901-976. aujourd'hui 37 lettres. Et neanmoins elle n'eſt pas entiere. Car nous n'avons point la réponſe ni du Concile de Theſſalonique, ni d'Amphiloque de Side, & de beaucoup d'autres metropolitains à qui nous ſavons que la lettre de Saint Leon avoit eſté en-

Eva.p.304.a. voyée, & qu'on ne peut pas douter y avoir répondu; ni une lettre d'Elure qui eſtoit auſſi dans le corps des Circulaires: [ce qui nous apprend qu'on y avoit mis ce qui eſtoit meſme contre le Concile.

C'eſt apparemment par un pur oubli des copiſtes qu'on n'y

Conc.t.4.p.890. c. trouve point la réponſe] d'Oreſte d'Anazarbe & d'Eſtienne d'Hieraple, metropolitains de la ſeconde Cilicie & de l'Euphra-teſienne, à qui la lettre de l'Empereur avoit eſté adreſſée, [& qui ne devoient pas eſtre des derniers à ſe declarer contre Elure, & pour le Concile de Calcedoine. La lettre du Concile d'Hie-

ap.p.1404.b. raple nous apprendroit ſi Theodoret vivoit encore.] On a quelque marque qu'elle eſtoit placée aprés celle de la ſeconde Syrie.

p.1451.b. Nous avons meſme dans S. Benoiſt d'Agnane [auteur du IX. ſiecle, un grand endroit de la lettre de l'Eveſque Eſtienne à l'Em-

p.1401.b. pereur Leon, tirée du recueil des Circulaires: [& nous ne trouvons point d'autre Eſtienne que celui d'Hieraple à qui l'on euſt adreſſé la lettre de l'Empereur. Ainſi je penſe qu'il ne ſe faut pas

p.1408.§ 10. arreſter] à un manuſcrit qui qualifie l'auteur de cette lettre Eveſque de Menoude, ville qu'on peut dire inconnue; [mais qui

Caſſ.pſ.76.v.8. p.200. au moins n'a jamais eſté une metropole.] Le commencement du paſſage [1] d'Eſtienne [cité par Saint Benoiſt,] eſt auſſi cité avec eloge par Caſſiodore, & dans les meſmes termes. [Ainſi il eſt ſans doute] de la collection traduite par Epiphane, quoique Mr Baluze ait cru le contraire. 1.

Conc.ap.p.1408. a. Il y a un manuſcrit de cette collection dans la bibliotheque

f p.1402.1131. du Chapitre de Beauvais, [f]& un autre à Saint Germain des Prez, [mais qui ne contiennent rien de plus que ce que nous avons

1. *Stephanus Epus in encyclio ad Leonem principem ſcribens.*

dans

Digitized by Google

dans les Conciles, hors quelques prefaces d'Epiphane,]'comme on le voit par Mr Baluze, qui nous a donné les diverſes leçons de ces manuſcrits.'C'eſt la traduction d'Epiphane que nous avons dans les Conciles, & dont S. Gregoire ſe ſervoit. Facundus & les Eveſques d'Iſtrie en avoient une autre.'On n'a rien du texte grec[hors quelques endroits qui ſont dans Evagre.]Et cette traduction ne laiſſe pas neanmoins d'eſtre un monument conſiderable de l'antiquité. p.1410-1446. p.1408.§ 11. Eva.n.p.72.1.a.b.

[Nous avons dit que Leon en écrivant aux Eveſques, avoit auſſi écrit à S. Symeon Stylite, à S. Baradate, & à S. Jacque de Cyr.]'Il ſemble que Saint Symeon ait receu ſa lettre par Baſile d'Antioche, qui luy en écrivit.'Luy & les deux autres répondirent à l'Empereur,[a]& écrivirent encore, au moins les deux premiers, à Baſile d'Antioche. Toutes ces lettres eſtoient d'un ſtyle fort ſimple, mais pleines de l'Eſprit de Dieu, & de la ſageſſe ſainte du Chriſtianiſme. Non ſeulement ces Saints y faiſoient voir qu'ils eſtoient entierement attachez aux dogmes du Concile de Calcedoine; mais ils animoient encore l'Empereur & le Patriarche à les embraſſer de tout leur cœur, & à les preſcher avec zele.'Ils s'accordoient auſſi avec les Prelats à deteſter Elure comme un homicide & un heretique.'Evagre nous a conſervé une grande partie de la lettre que S. Symeon écrivit à Baſile, en luy adreſſant apparemment celle qui eſtoit pour l'Empereur. Eva.p.304.c. Phot.c.229.p. 801.832|c.230. p.880|Thdr.L. l.1.p.553.b. a Phot.p.832. Thphn.p.96.b. Eva.p.304.305.

'Nous avons encore en latin celle de S. Baradate à Leon.[b]Elle eſt'datée du 27 aouſt de la ſeconde année de ce prince, & il marque auſſi que les metropolitains avoient déja répondu.[c]Ce qui eſt une grande preuve qu'ils répondirent en 458, comme toute la ſuite de l'hiſtoire le demande.[Cette lettre eſt longue, & d'un ſtyle parabolique, plein d'alluſions à l'Ecriture, dont le ſens eſt aſſez obſcur.]'Le Saint y dit qu'Elure a tué l'epoux legitime pour s'emparer de ſon epouſe.'Il dit encore, que puiſque les heretiques mepriſent la voix des paſteurs, il faut que l'Empereur leur faſſe entendre & à eux, & à tous ceux qui s'elevent contre la crainte de Dieu, le rugiſſement terrible du lion. Conc.t.4.p.976-979. b p.979.d. c ap.p.1405.§ 8. t.4.p.977.a. p.876.c.d.

Note 71.

'Nous ne ſavons rien de la vie de ce Saint, que ce que nous en apprenons de Theodoret dans l'hiſtoire qu'il a faite des ſolitaires de Syrie,'du nombre deſquels il eſtoit.[Il en dit en peu de mots de tres grandes choſes.][d]Il nous apprend que ce Saint avoit longtemps pratiqué les exercices les plus penibles de la vie ſolitaire, lorſque Theodote Eveſque d'Antioche,[mort en 428,]l'obligea de ſortir d'une cage de bois où il s'eſtoit enfermé,'ſi baſſe Thdrt.vit.P.c. 27.p.889.890. Eva.l.2.c.9.p. 303.d. d Thdrt.p.890. a. p.889.d.

Digitized by Google

Boll.22.feb.p. 2.c.2. a Ihot.c.228.p. 781.

qu'il n'y pouvoit eſtre que courbé. Les Grecs l'honorent au nombre des Saints le 22 de fevrier. [a] Saint Ephrem dit qu'il eſtoit celebre par toute la terre pour ſa pieté, auſſi bien que S. Symeon & S. Jacque, & qu'ils avoient toujours embraſſé avec reſpect la communion de l'Egliſe.

c.130.p.880. Il ſemble que d'autres ſolitaires aient encore écrit à l'Empereur en faveur du Concile de Calcedoine.

ARTICLE CLXVIII.

L'Empereur ſouhaite une conference: S. Leon n'y peut conſentir, & envoie neanmoins des Legats en Orient: Il traite rudement Anatole à cauſe d'Attique & d'André.

Eva.l.2.c.10.p. 303.d. ON trouve que l'Empereur ayant receu la réponſe de Saint Leon [du premier decembre,] l'envoya à Elure par Diomede le Silentiaire, ſoit à la perſuaſion de Baſiliſque [ou d'Aſpar,] ſoit par quelque autre raiſon. Leo,n.p.337.59. [b] Elure récrivit ſur cela à l'Empereur, & dans ſa réponſe il attaqua non ſeulement la lettre du Pape, mais encore le Concile de Calcedoine: Sa lettre eſtoit inſerée dans le corps des Circulaires. [b] Eva.l.2.c.10.p. 304.a.

Leo,ep.132.c.1. p.691. [Je ne ſçay ſi par cette lettre il demandoit] qu'il ſe tinſt une conference devant l'Empereur entre les diſciples d'Eutyche & de Dioſcore, & une perſonne que le Pape y envoieroit. Il eſt certain qu'on propoſa cette conference. L'Empereur meſme en écrivit au Pape, & luy demanda qu'il luy envoyaſt des deputez c.3.p.693. qui puſſent agir en ſon nom, ep.130.p.689. & ſoutenir la verité de la foy contre ceux qui eſtant aveuglez par le demon, n'en vouloient pas voir la lumiere.

p.689,690. S. Leon avoit receu cette lettre avant le 21 de mars, [& il avoit apparemment receu en meſme temps la réponſe d'Anatole à ſa lettre 126.] Cette réponſe fut apportée par le Diacre Patrice, ep.128.p.684. [qui eſt nommé" dans le Concile de Conſtantinople en 448, & v.531. p.685. "qu'Anatole avoit déja deputé à Rome en 450.] Anatole répon- v.589. doit par cette lettre à la plainte que S. Leon luy avoit faite touchant le Preſtre Attique accuſé d'Eutychianiſme, & luy envoyoit un écrit de cet Attique, par lequel il proteſtoit qu'il p.684,685. n'avoit que de l'averſion pour Eutyche. Anatole témoignoit en meſme temps ne pas trouver bon que le Pape ſe mélaſt ſi fort du gouvernement de ſon Egliſe.

Ibid. S. Leon répondit à cette lettre le 18 ou le 28 de mars, & pre-

Digitized by Google

rendit avoir ſeulement marqué à Anatole ce qu'on luy avoit raporté, afin qu'il y priſt garde, & qu'il s'informaſt de la verité des faits. Cependant il en avoit meſme écrit à l'Empereur comme d'une choſe certaine & averée, & il avoit mandé abſolument à Anatole, qu'il falloit qu'Attique & André ſe retractaſſent, ou fuſſent chaſſez de l'Egliſe. Il l'avoue dans cette lettre meſme, & y continue à parler avec la meſme reſolution, ſe moquant de l'écrit d'Attique, puiſqu'il y a bien de la difference entre avoir averſion d'une perſonne, & ne pas ſuivre la meſme erreur. ep.125.c.6.p.680. ep.126.c.4.p.682. 683. ep.128.p.685.

Il en écrivit meſme aux Eccleſiaſtiques de Conſtantinople le 21 de mars, les exhorta à ne ſouffrir parmi eux aucune perſonne qui fuſt infectée des erreurs de Neſtorius ou d'Eutyche, d'avoir pour cela recours à l'Empereur, & qu'il falloit abſolument qu'Attique & André ſe retractaſſent, ou fuſſent degradez comme Eutychiens; [ſans méler à cela aucune parole qui puſt adoucir le mecontentement qu'Anatole pouvoit aiſément concevoir d'une lettre ſi propre à ſoulever un Clergé contre ſon Eveſque, ou plutoſt qui ſuppoſoit que Conſtantinople eſtoit ſans Eveſque. Nous ne trouvons point ce qui arriva de cette affaire, & la mort d'Anatole qui la ſuivit bientoſt, en arreſta peuteſtre les mauvais effets.] S. Leon ſe rejouit dans la meſme lettre de ce qu'on l'avoit aſſuré que tout ce Clergé eſtoit tres ferme dans la foy. [Il ne dit jamais qui luy mandoit toutes ces nouvelles de Conſtantinople. Si ce n'eſtoit que le Preſtre Aece, un ſeul témoin n'eſt pas recevable, ſurtout contre des Preſtres; & des delations ſecrettes ne s'ecoutent point dans un tribunal où l'on aime la juſtice, & où l'on craint moins de pardonner à un coupable, dont le crime n'eſt pas averé, que de condanner des innocens.] ep.131.c.1.p.691. c.2.p.691. *Vit 169.* c.1.p.690.

Le lendemain 22 de mars, Saint Leon répondit à l'Empereur, pour luy montrer qu'il n'y avoit aucune apparence de vouloir examiner de nouveau ce qui avoit eſté decidé par le Concile de Calcedoine, que pour luy, s'il y conſentoit, il ſe rendroit digne des peines portées par les loix de Marcien, qu'il avoit autoriſées par ſon conſentement. Il promet d'envoyer des Legats, puiſque l'Empereur le ſouhaitoit, non pas neanmoins pour diſputer avec perſonne, mais pour inſtruire les Fideles, pour faire fuir comme heretiques tous ceux qui s'oppoſent aux decrets du Concile de Calcedoine, & pour preſſer l'expulſion d'Elure, & le réta- ep.132.p.692. 1. c.2.p.693. c.3.p.693. c.3.4.p.693. c.4.p.694.

1. Cet endroit eſt cité par Facundus, *l.2.c.5.p.82.83.*

Digitized by Google

ep.131.c.2.p.691. bliſſement des Catholiques d'Egypte. Il témoigne auſſi dans la lettre au Clergé de Conſtantinople, qu'il croit ces diſputes tres dangereuſes, eſtant viſible que les ennemis de la verité ne demandoient que l'on examinaſt les decrets de Calcedoine, que pour en ruiner l'autorité, en les faiſant regarder comme des choſes dont il eſtoit permis de douter. 458, de S. Leon 17 & 18.

ep.130.c.2.p.690. Il dit la meſme choſe dans une lettre qu'il écrivit encore le 21 de mars aux Eveſques & aux Eccleſiaſtiques d'Egypte qui

c.1.p.689.690. eſtoient à Conſtantinople. Il les conſole par cette lettre dans leurs travaux, & les exhorte à ne ſe point laſſer de ſouffrir & de travailler pour la verité, & à demeurer unis dans ſa défenſe, puiſque c'eſtoit elle meſme qui eſtoit leur force dans le temps, & qui ſeroit leur recompenſe dans l'eternité. Quiconque, dit-il, « demeure en Dieu, ne peut ſe plaindre d'eſtre hors de ſa patrie. «

ep.132.p.691. Le titre de la lettre à l'Empereur porte qu'elle fut envoyée par

ep.128.p.684. Philoxene Agent. Nous avons vu neanmoins que le Diacre Patrice eſtoit à Rome vers le meſme temps.

ep.133.p.694. S. Leon n'envoya qu'au mois d'aouſt les Legats que l'Empereur avoit demandez. Il choiſit pour cela les Eveſques Domitien

n.p.339|Bar.458. § 12. & Geminien. Il y en a qui croient que c'eſtoient Saint Geminien de Modene, & S. Domitien de Chalons, parcequ'ils fleuriſſoient, dit-on, vers ce temps-ci, [quoique d'autres les faſſent bien plus anciens. Quand ils auroient vécu du temps de Saint Leon, il faudroit une plus forte preuve pour croire qu'il euſt deputé un Eveſque de Chalons à Conſtantinople.] S. Leon dit qu'il les envoya le plutoſt qu'il luy fut poſſible, [& peuteſtre qu'il eut de la peine à trouver des Eveſques capables de cet emploi difficile & important.] V.S. Jule Pape.

Leo, ep.133.p. 694.

c.5.p.697. Il leur donna une lettre pour l'Empereur datée du 17 d'aouſt, par laquelle il luy proteſte encore qu'il ne les envoie pas pour

p.697|c.1.p.695. diſputer avec des perſonnes déja condannées, mais pour le ſupplier de rétablir dans l'Egliſe d'Egypte la paix [& l'autorité] de la veritable doctrine, la liberté de la foy, & les perſonnes que cet impie parricide en avoit chaſſez; pour procurer que l'on donnaſt à l'Egliſe d'Alexandrie un Eveſque Catholique & pacifique, & pour obtenir qu'on en chaſſaſt ceux qu'on ſavoit non ſeulement eſtre heretiques dans leur doctrine, mais avoir encore fait voir par leurs actions furieuſes & enragées, combien ils eſtoient eloi-

c.4.p.696. gnez de la douceur & de la ſimplicité de J.C. Il paroiſt qu'il craignoit que l'Empereur ne ſe laiſſaſt aller à pardonner à Elure.

c.4.5.p.696.697. C'eſt pourquoi il luy proteſte que cela ne ſe peut, & que ni luy,

Digitized by Google

ni ſes complices ne peuvent eſperer de J.C, & de l'Egliſe, le pardon de tant de crimes, qu'en renonçant à l'état eccleſiaſtique, & en embraſſant les larmes & l'humiliation de la penitence. 'Il montre encore dans cette lettre combien il ſeroit honteux & dangereux de remettre en queſtion les choſes déja decidées par le Concile de Calcedoine. c.1.2.3.p.695, 696.

[Nous ne ſavons point ce que les Legats firent à Conſtantinople,]'mais ſeulement qu'ils y eſtoient encore au milieu de l'an 460, ou ne faiſoient que d'en revenir. ep.138.p.721.

'Nous trouvons quelques paroles de cette derniere lettre à l'Empereur citées d'une lettre à Baſile :[a]ce qui donne lieu de croire que S. Leon avoit écrit ſur cette matiere non ſeulement à l'Empereur, mais encore à Baſile d'Antioche,[qui pouvoit bien eſtre mort des ce temps-ci, ſans que S. Leon le ſceuſt.]'On cite de la meſme lettre à Baſile quelques paroles qui ne ſont point dans la lettre à l'Empereur. 'Nous n'avons point non plus une lettre qu'on cite de Saint Leon au Preſtre Acce, pour empeſcher auſſi qu'on ne changeaſt rien à ce que luy & le Concile de Calcedoine avoient decidé par la revelation du Saint Eſprit. ep.133.c.3.p.696. 725. a p.725.726. p.725. p.726.

'Le Pape Felix III. aſſure que l'Empereur Leon, convaincu par les raiſons de S. Leon, & par le conſentement general des Eveſques de l'Orient, ne ſouffrit point qu'on changeaſt rien aux decrets du Concile de Calcedoine, ni qu'on en fiſt aucun nouvel examen. 'Les hiſtoriens diſent auſſi que voyant tous les Eveſques declarez contre Elure, il le chaſſa d'Alexandrie. [b]Nous venons neanmoins de voir que S. Leon craignoit encore au mois d'aouſt que l'Empereur Leon ne le vouluſt laiſſer dans le gouvernement de l'Egliſe d'Alexandrie,[en luy faiſant ſans doute faire profeſſion de la foy Catholique. Ce qui eſt certain, comme nous verrons[v], c'eſt qu'il ne fut chaſſé qu'en l'an 460,]'s'eſtant maintenu juſqu'alors par la faveur & la protection d'Aſpar. Conc.t.4.p.1056. 2.d.e. Liber.c.15.p.102. Eva.l.2.c.11.p. 305.a. b Leo,ep.133.c. 4.p.696. v.§ 172. Thphn.p.96.b.

ARTICLE CLXIX.

Mort des Eveſques de Conſtantinople, d'Antioche, & de Jeruſalem: de Saint Daniel Stylite.

'ON marque cette année la mort de trois Patriarches, d'Anatole de Conſtantinople, de Baſile d'Antioche, & de Juvenal de Jeruſalem. Nicephore dans ſa chronique donne 8 ans & 8 mois à l'epiſcopat d'Anatole,[à quoy il eſt aiſé de rapor- Bar.458.§ 27.31. 34.

Digitized by Google

Zon.t. p.41.d. ter] 'Zonare qui ne luy donne que huit ans, & Theophane qui va
a Theph.p.94. d. juſqu'à neuf. [Ayant donc eſté fait Eveſque à la fin de l'an 449, il peut eſtre mort vers le mois d'aouſt 458, ou ſi l'on veut des le 3
Bollre jan.p. 611.n.c|2.apr.p. 91.f. de juillet,] auquel les Grecs font ſa feſte. [Au moins il ſeroit difficile de croire que Saint Leon ſceuſt ſa mort lorſqu'il écrivoit à l'Empereur le 17 d'aouſt.]

Sur.11.dec.p.221. § 11. 'La vie de S. Daniel Stylite porte que ce Saint eſtant venu demeurer auprés de Conſtantinople, & y menant de ſlors une vie aſſez extraordinaire, les Eccleſiaſtiques du lieu où il demeuroit en vinrent avertir Anatole, voulant qu'il le chaſſaſt de là, ſans pouvoir dire neanmoins qu'il fiſt rien contre ſon devoir. Anatole fit ce qu'un homme ſage devoit faire en cette rencontre, & leur répondit que ne connoiſſant point cette perſonne, & ne voyant rien de mal en luy, ils avoient tort de le vouloir chaſſer; Qu'il falloit le laiſſer en ſa liberté, pour profiter de ſa vertu ſi elle eſtoit veritable, ou attendre que par ſa mauvaiſe conduite il donnaſt un juſte ſujet de le traiter d'une autre maniere.

§ 12. 'Quelque temps aprés les meſmes perſonnes revinrent, proteſtant qu'ils ne pouvoient plus ſouffrir Daniel; que c'eſtoit un hypocrite & un ſorcier. Anatole l'envoya querir, s'informa de ſa foy & de ſa conduite, & ſe trouvant ſatisfait de ſes réponſes, il l'embraſſa, & l'honora [toujours depuis,] comme eſtant un homme de Dieu. [Il fut bientoſt recompenſé de la juſtice qu'il
§ 13. luy avoit rendue.] 'Car eſtant tombé fort malade, il eut recours à luy, & le pria de le venir voir. Daniel y vint, ſe mit en prieres,
Ibid. & auſſitoſt Anatole ſe trouva gueri. 'Il luy offrit de grands preſens, le preſſa de vouloir demeurer avec luy, ou de ſouffrir qu'il le miſt dans un monaſtere où on prendroit ſoin de tous ſes beſoins. Mais toute la grace que le Saint luy demanda, fut qu'il le laiſſaſt vivre ſelon que Dieu le luy inſpireroit, & qu'il pardonnaſt à ceux qui l'avoient calomnié; ce qu'Anatole ne luy put pas refuſer.

Men.p.26. 'Les Grecs, comme nous avons dit, honorent Anatole au nombre des Saints le 3 de juillet; [& ils en font meſme un Martyr,] voulant qu'il ait eſté tué par les heretiques. [Mais un evenement tel que celui là ſeroit celebre dans les anciens hiſtoriens, où l'on n'en trouve quoy que ce ſoit. Il n'eſt pas aiſé de concevoir
Conc.t.4.p.897. c. comment cela ſe ſeroit pu faire du temps de Leon.] 'Les Confeſſeurs d'Egypte dans la requeſte qu'ils luy adreſſerent, le louent comme un parfait ſucceſſeur du zele de ſes predeceſſeurs, auſſibien que de leur ſiege: Ils diſent qu'il avoit chaſſé de l'Egli-

Digitized by Google

se tous ceux qui s'estoient elevez en divers temps, soit contre sa foy, soit contre sa discipline, & qu'il l'avoit purgée de toutes les erreurs, & de toutes sortes de dissensions. Le Synodique grec l'appelle un Evesque digne d'une eternelle memoire. p.1151.b.

[S. Leon en parle quelquefois assez bien,] & il loue sa vigilance pastorale. [Mais il le blasme bien plus souvent d'ambition, de negligence, de molleſſe, & mesme d'avoir peu de zele & d'affection pour la foy. Il paroist assurément avoir eu plus de douceur que de force, plus d'adresse à s'accommoder au temps, que de vigueur episcopale. Que si son entrée n'avoit pas esté criminelle, elle avoit neanmoins esté fort odieuse.] Mais il vaut mieux reserver à Dieu le jugement de son esprit & de sa conduite, que d'en vouloir rien decider temerairement. Leo, p.124.p.176. Bar.458.§ 31.

Il eut pour successeur S. Gennade, [dont nous pourrons parler plus amplement en un autre endroit.] §31. V. son titre.

V.§ 154. Basile d'Antioche avoit esté elu, comme nous avons dit, à la fin de 454, ou en 455, & ce fut luy qui répondit à la lettre circulaire de l'Empereur Leon. S. Symeon Stylite luy adressa aussi sa réponse pour le mesme prince; [ce qu'on ne peut mettre qu'en 458. Ainsi il faut au moins ajouter un an aux deux que Nicephore & Theophane luy donnent.] Acace, [qui n'a pas esté connu de Theophane ni d'Eutyque,] luy succeda, & il estoit Evesque lorsque la ville d'Antioche fut ruinée par un furieux tremblement de terre le dimanche 14 de septembre de cette année. Cet Acace qui est nommé Alexandre par Victor de Tune, ne gouverna que 16 mois, & eut pour successeur Martyre, [dont le nom est plus celebre.] Conc.p.913. Eva.l.2.c.10.p.304.b.c. Nphr.chr. Eva.c.11.p.305.c. d Nor.epo.p.184.185.186. Nphr.chr.

V. son titre. Pour Juvenal de Jerusalem, on tire de la vie de S. Euthyme, & de diverses autres circonstances de l'histoire, qu'il mourut en l'an 458, avant le mois de juillet. Leon luy avoit adressé sa lettre circulaire à la fin de 457. [Mais nous ne savons pas si ce fut luy qui y répondit, parceque nous n'avons pas cette réponse.] Boll.20.jan.p.318.b; may, t.3.p.23.24. Conc.p.890.c.

Anastase fut mis en sa place au commencement du mois de juillet par les suffrages de tout le peuple. Anal.g.p.70.

Digitized by Google

ARTICLE CLXX.

S. Leon écrit à Nicetas d'Aquilée, & à Neon de Ravenne ſur la diſcipline. Il tient un Concile à Rome : La conſecration des Vierges differée à l'age de 40 ans.

[SAINT Leon n'eſtoit pas tellement occupé à ſoutenir la foy dans l'Orient, qu'il ne ſongeaſt auſſi à maintenir la diſcipline dans l'Occident.] Adeodat Soudiacre de ſon Egliſe, eſtant revenu d'un voyage qu'il avoit fait vers Aquilée, luy raporta que Nicetas Eveſque de cette ville ſouhaitoit d'avoir ſa reſolution ſur quelques difficultez que les ravages [des Huns] avoient fait naiſtre. Car beaucoup d'hommes ayant eſté emmenez captifs, leurs femmes qui les croyoient morts, ou n'eſperoient pas de les revoir jamais, en avoient epouſé d'autres. Cependant pluſieurs de ces captifs furent delivrez, & redemandoient leurs femmes. Saint Leon écrivit donc ſur cela à Nicetas le 21 mars de cette année, & dit qu'on ne pouvoit point blaſmer les femmes qui avoient epouſé un ſecond mari, dans la croyance que le premier eſtoit mort, pourvu qu'elles quittaſſent le ſecond lorſque le premier les redemandoit; mais que celles qui le refuſeroient, devoient eſtre ſeparées de la communion. [Il marque toujours celles que leur premier mari redemandoit, comme s'il euſt ſuppoſé que celles que le premier mari ne redemandoit point, pouvoient demeurer avec le ſecond. Il ne le dit pas neanmoins.]

Leo, ep. 129. c. 1. p. 686.

p. 687.

c. 5. p. 688. Il marque enſuite qu'il faut purifier par la ſatisfaction de la penitence ceux qui auront mangé des viandes immolées, y eſtant contraints ou par la violence des barbares qui les tenoient captifs, ou par la faim, [témoignant ainſi qu'il croyoit, comme S. Auguſtin, qu'il y avoit du peché à manger de ces viandes par

c. 6. quelque raiſon qu'on le fiſt.] Il ſoumet de meſme à la penitence ceux qui par la crainte ou par erreur ſe ſeront fait rebattizer par

c. 5. 6. les heretiques, recommandant toujours que pour juger de la penitence, il y faut moins conſiderer la longueur du temps, que

c. 7. la componction du cœur. Pour ceux qui auront eſté battizez par les heretiques ſans l'avoir eſté auparavant, il veut ſeulement qu'on les confirme, en invoquant le S. Eſprit par l'impoſition des mains, afin qu'ils reçoivent la vertu & la ſanctification du bat-

Ibid. teſme, dont ils n'avoient receu que la forme. Il recommande à Nicetas de communiquer cette lettre à tous les Eveſques de ſa province. [Nicetas

Digitized by Google

[Nicetas peut avoir ſuccedé à Janvier,]' à qui S. Leon écrivoit en 447.'Ughellus veut que ce ſoit le meſme que Nicæas Soudiacre d'Aquilée, dont parle S. Jerome.'Mais outre la difference du nom, ce Nicæas euſt eſté extrememement agé en 458. ep.14.p.446. Ugh.t.5.p.31.a. Leo,n.p.903.2.

NOTE 71. 'Le 24 octobre"de cette année, S. Leon écrivit à Neon Eveſque de Ravenne ſur le meſme ſujet des perſonnes emmenées captives par les barbares. Il luy mande, comme à Nicetas, qu'il faut ſeulement que l'Eveſque impoſe les mains à ceux qui auront eſté battizez par les heretiques.'Mais comme il s'en trouvoit pluſieurs, qui ayant eſté enlevez tout petits, ne ſavoient s'ils avoient eſté battizez, il ordonna que ſi ces perſonnes ne ſont point en danger de mort, on prendra du temps pour s'informer ſi quelqu'un ne ſçait point qu'ils aient eſté battizez, & que ſi on n'en a point de lumiere, on les battizera ſans difficulté. ep.135.c.2.p.716. c.1.p.716.717.

'S. Leon dans toutes les choſes qu'il avoit à reſoudre, conſultoit les regles des Peres & les oracles de l'Ecriture, pour n'inſtruire les autres qu'aprés avoir eſté inſtruit luy meſme par le S. Eſprit.Mais pour celle-ci il l'examina meſme dans un Concile, [apparemment dans celui qu'il avoit accoutumé de tenir à la fin de ſeptembre.]Il voulut que chaque Eveſque en particulier luy en diſt ſon ſentiment, afin de pouvoir trouver la verité avec plus de certitude, & il ſe confirma ainſi dans le ſentiment que Dieu luy avoit inſpiré, en le voyant appuyé par le conſentement de ſes freres.[On produiſit apparemment dans cet examen le Canon d'Afrique qui avoit decidé nettement la queſtion.]'Saint Leon crut devoir faire ſavoir cette reſolution à tout le monde : Et ce fut pour cela qu'il en écrivit à Neon de Ravenne.[Car on ne voit pas qu'il en ait eu de raiſon particuliere.Ainſi l'on peut juger que c'eſt une lettre circulaire qu'il envoyoit de meſme à tous les autres metropolitains. Il n'y parle point de battizer ces perſonnes ſous condition, parceque cette condition eſt toujours enfermée dans l'eſprit & dans la doctrine de l'Egliſe.] p.716. c.2.p.717.

'Neon avoit ſuccedé à S. Pierre Chryſologue. On marque quelques particularitez de ſon epiſcopat.'Il y faut ajouter ce que le Pape Simplice en écrit le 30 may 482 à Jean ſon ſucceſſeur, où il marque qu'il avoit eſté puni, & apparemment par le Pape, pour avoir ordonné Preſtre un homme qui ne le vouloit pas. Ugh.t.2.p.333.a. b. a Conc.t.4.p. 1068.c.

'Le 26 octobre de cette année 458, Majorien qui regnoit alors en Occident, fit une loy celebre, par laquelle il ordonna entre autres choſes, que les filles ne recevront point la conſecration & le voile de la virginité avant l'age de quarante ans; Que les Cod.Th.nov.8. p.36.2.

Digitized by Google

parens qui les feroient conſacrer avant cet age, ou meſme qui le permettroient, perdroient le tiers de leur bien, & que les Diacres meſmes qui contribueroient à violer cette ordonnance, ſeroient proſcrits. Leo,n.p.2.c.6.§ 3.Bal.458.§ 4. On croit que ce fut par le conſeil de S. Leon qu'il fit cette loy, à cauſe que les Pontificaux diſent que S. Leon défendit auſſi de donner le voile de la virginité aux filles, à moins qu'elles n'euſſent eſté eprouvées durant 40 ans. [Cette preuve n'a de force qu'autant que les Pontificaux ont d'autorité. Et meſme ils ne s'accordent pas en ce point.] Car celui de Bollandus [& l'Anaſtaſe du Louvre] portent *ſoixante ans* au lieu de 40. [Je penſe que les Canons d'Afrique ſe contentoient de l'age de 25 ans.] Boll.apr.t.1.p. 33. Le 19e Canon du Concile d'Agde a ſuivi la loy de Majorien. Conc.t.4.p. 1386.c.

Les filles formoient quelquefois la reſolution de demeurer vierges, & prenoient un habit conforme à cette reſolution, avant que de recevoir la conſecration: Et S. Leon declare que ſi c'eſt d'elles meſmes qu'elles ont pris cette reſolution, & non pour obeïr au commandement de leurs parens, elles ne peuvent la changer, ni paſſer au mariage ſans prevarication. Leo,ep.1.c.15.p. 411.

ARTICLE CLXXI.

Saint Leon reſerve le batteſme à Paſque & à la Pentecoſte; ne veut point que la confeſſion ſoit publique; unit les eveſchez de Cemele & de Nice.

L'AN DE JESUS CHRIST 459, DE S. LEON 18 & 19.

LE 6 mars de l'an 459, S. Leon écrivit aux Eveſques de la Campanie, du Samnium, & de la Marche, ſur ce qu'il avoit appris, qu'ils donnoient le batteſme en des feſtes de Martyrs, ſans qu'il y en euſt de neceſſité, & ſans y obſerver les jeûnes, les exorciſmes, & meſme les inſtructions preſcrites par l'ordre de l'Egliſe. Il leur en témoigne une extreme douleur, & menace de la depoſition ceux qui battizeront ſans neceſſité hors les jours de Paſque & de la Pentecoſte. Il les accuſe de le faire par l'amour d'un gain ſordide, [ceux qui vouloient eſtre battizez en des jours extraordinaires achetant peuteſtre cette diſpenſe.] Leo,ep.136.c.1. p.718. p.719. c.2.p.719.

Il ſe plaint auſſi d'une coutume qui s'introduiſoit en quelques endroits, de lire publiquement les pechez de ceux que l'on mettoit en penitence. Il loue la foy & le zele des penitens que la crainte de Dieu empeſchoit de rougir devant les hommes. Mais

Digitized by Google

comme cette pratique pouvoit avoir de faſcheuſes ſuites, il ordonne abſolument de l'abolir, declarant qu'il ſuffit de confeſſer ſes fautes à Dieu, & enſuite *ſacerdoti.* "à l'Eveſque ou au Preſtre ſeul, par une confeſſion ſecrette.

[Comme nous trouvons peu de choſes de ce que Saint Leon a fait en cette année, nous y en mettrons quelques unes qu'on ſçait ſeulement eſtre arrivées dans les dernieres années de ſa vie.] ep.10.p.432.

V. S. Hilaire d'Arles 9, 10. "Il avoit ordonné en 445, conformément au Canon de Nicée, que chaque province ſeroit gouvernée par l'Eveſque de la metropole; que cela s'obſerveroit de meſme à l'égard de la Viennoiſe; que les autres provinces que l'Eveſque d'Arles pretendoit eſtre de ſa juriſdiction, [ſavoir la ſeconde Narbonoiſe & les Alpes Maritimes,] auroient chacune leur metropolitain. 'L'an 450, il avoit ep.50.p.541. reglé ce qui regardoit la province de Vienne, entre les Eveſques de Vienne & d'Arles, qui ſe pretendoient tous deux metropolitains, ſans rien dire des deux autres. 'Ingenuus d'Embrun metropole civile des Alpes Maritimes, ne paroiſt point avoir tenu rang de metropolitain entre ceux à qui S. Leon écrivit en 450 & 452, 'ni dans le Concile tenu ſur l'affaire de Lerins vers 454. [a]Il eſt certain en effet qu'il ne ſoutenoit point ſes droits de metro- *dudum.* politain. Il en fut enfin blaſmé par le Pape, (c'eſt à dire "par Saint Leon,) '& il paroiſt que depuis cela, il taſcha de ſe maintenir dans ſon droit. [Il ſemble auſſi ſelon ce que nous allons voir d'Auxane, que l'Eveſque d'Aix metropole de la ſeconde Narbonoiſe, ſe ſoit porté pour metropolitain.] 'Et neanmoins les Papes meſmes le ſoumettoient encore longtemps depuis à l'Eveſque d'Arles.]

p.540[77.p.582. Conc.t.4.p. 1024.b. [a] p.1038.d. b. p.1310.e[1311.a.

'Le Pape Hilaire ſucceſſeur de S. Leon témoigne que les Eveſques de Narbone & de Beziers avoient cauſé de la douleur à S. Leon par leurs demandes deraiſonnables. [Nous avons marqué ſur Saint Ruſtique alors Eveſque de Narbone, le ſens que nous croyons pouvoir donner à cet endroit aſſez obſcur.] p.1041.d.

'Le meſme Hilaire nous apprend que S. Leon avoit ordonné que les Egliſes de Cemenele ou Cemele, [aujourd'hui Cimiez,] & de Nice [en Provence,] ſeroient unies enſemble, & ſeroient gouvernées par un ſeul Eveſque. 'Cemele portoit alors le titre *civitas.* "de ville, & Nice [qui eſtoit tout auprés] n'eſtoit qualifiée qu'un chaſteau [ou un bourg. Et elle n'eſt point marquée dans toutes les notices que du Cheſne a miſes à la teſte de ſon premier tome.] Il paroiſt que l'un & l'autre lieu avoit eu juſqu'ici ſon Eveſque. [On n'en peut guere douter pour Cemele, puiſqu'elle avoit le

p.1038.e. e.

Digitized by Google

t.5.p.309.b. titre de cité:]'& depuis qu'elle fut unie avec Nice, Magnus prend en 549 le titre d'Eveſque de Cemele & de Nice, mettant le nom
p.782.b. de Cemele comme le plus ancien & le plus illuſtre. 'Une autre fois il le met ſeul en 554, [quoiqu'apparemment Cemele ne fuſt plus conſiderable que par l'ombre de ce qu'elle avoit eſté autre-
p.989.a. fois.]'Car des l'an 585, Catulin eſt ſeulement appellé Eveſque de Nice. [Et je penſe que c'eſt ce qui s'eſt toujours pratiqué de-
Not.G. puis.] Aujourd'hui le nom de Cimiez ſubſiſte encore dans une egliſe, & dans quelques ruines de ſon ancienne magnificence.
Gall.chr.t.3.p. 'On croit que "S. Valerien de Cemele eſtoit Eveſque des 439, [& V.S.Eucher
Conc.t.2.p.979. l'eſtoit encore en 455.]'Pour l'Egliſe de Nice, nous trouvons § 3.
a. Amance ſon Eveſque dans le Concile d'Aquilée en 381.

[Cependant ſoit que la ville de Cemele commençaſt deſlors à ſe ruiner, ſoit que la proximité des lieux engendraſt ſouvent des
t.4.p.1038.e. differends entre les deux Egliſes,]'S. Leon ordonna, comme nous avons dit, qu'elles n'auroient plus qu'un ſeul Eveſque. [Il ſuivit ce ſemble en cela le ſentiment & la reſolution des Eveſques de
b.c. France.]'Car l'Eveſque Veran & les autres Eveſques de la province, luy adreſſerent ſur ce ſujet des relations auſquelles il fit une réponſe, [qui nous fourniroit ſans doute de grands éclairciſſemens ſi elle eſtoit venue juſques à nous. Ce Veran eſt apparemment S. Veran Eveſque de Vence auprés de Nice, fils de S. Eucher de Lion. Il paroiſt ici comme chef d'un Concile: Et peuteſtre que ſon antiquité & ſon merite luy avoient donné ce rang par commiſſion ou au defaut du metropolitain, malade ou occupé à d'autres affaires.]

Ibid. 'S. Leon eſtant mort, cet ordre fut troublé par Auxane dont
Mar.pri.c.73. p.171. nous ignorons le ſiege, 'mais qui ſelon ce que nous allons dire, ſemble avoir eſté Eveſque d'Aix. [a]Il eſt certain au moins qu'il
a Conc.p.1038. d. n'eſtoit pas de la province [des Alpes Maritimes] dont eſtoient
p.1042.a.b] 1044.d.c. Cemele & Nice. 'Cet Eveſque ayant eſté deputé avec Fauſte
b p.1038.b.c. [de Riés] en 462, à Hilaire ſucceſſeur de S. Leon, [b]luy repreſenta qu'un meſme Eveſque ne devoit pas gouverner les deux Egliſes de Cemele & de Nice; qu'il falloit reprimer cette ambition de celui qui pretendoit les poſſeder toutes deux. [Je ne ſçay s'il demanda ſur cela au Pape le pouvoir d'ordonner un Eveſque en l'une des deux Egliſes, & que cette Egliſe le reconnuſt pour me-
b. tropolitain.]'Il eſt certain qu'il ſurprit Hilaire, [c]qu'il en obtint
c b.c. un decret contraire à ce que S. Leon avoit ordonné, [d]qu'il ordon-
d c. na un Eveſque à Cemele ou à Nice, '& que neanmoins il ne vou-
e. lut pas ſe ſervir du decret qu'il avoit obtenu, [ayant peuteſtre

Digitized by Google

renoncé au droit de metropolitain ſur l'Eveſque qu'il venoit d'ordonner.]

'Cependant Ingenuus d'Embrun metropolitain des Alpes Maritimes, écrivit à Hilaire, & ſe plaignit de ce qu'Auxane avoit entrepris à ſon prejudice. 'Hilaire ſur cela examina la choſe "avec ſon conſeil, ſe fit lire ce que S. Leon avoit ordonné, & trouva qu'en effet on l'avoit ſurpris. 'Ainſi quoiqu'Auxane ſe fuſt deſiſté de ce qu'il avoit obtenu de luy; 'il ne laiſſa pas de vouloir faire encore examiner cette affaire par les Eveſques Leonce, Veran & Victure. [Leonce eſt ſans doute celui qui avoit ſuccedé à Ravenne d'Arles; & Veran celui de Vence. 'On ne ſçait pas le ſiege de Victure. Car pour Saint Victure ou Victoire du Mans, il eſtoit trop loin. 'Victure écrivit à S. Leon en 451, pour approuver ſon epiſtre à Flavien.

b. b.c. *in noſtro judicio.* c. c. Leo, n. p. 866. a. t. 1. p. 579.

'Hilaire écrivit donc une lettre à ces Prelats, où il avoue avec beaucoup d'ingenuité la ſurpriſe qu'on luy avoit faite, 'recommande qu'on ne ſouffre rien au prejudice des Canons, du jugement de S. Leon, & des privileges des Egliſes; que l'on conſerve à Ingenuus l'autorité qu'il doit avoir dans ſa province, '& que l'ordination faite par Auxane n'empeſche point que les deux Egliſes de Cemele & de Nice ne demeurent unies ſous un ſeul Eveſque, comme Saint Leon l'avoit ordonné. 'Il y dit cette belle parole: La grandeur & le fruit de noſtre miniſtere n'eſt pas de » gouverner beaucoup de pays, mais d'acquerir beaucoup d'ames [à J. C. pour les ſauver.] 'Le P. Queſnel met cette lettre en 463. [Et on ne peut pas la mettre pluſtoſt.]

Conc. p. 1038. c. c. d. e. d. Leo, n. p. 866. a.

ARTICLE CLXXII.

Elure eſt chaſſé d'Alexandrie, & relegué dans la Querſoneſe: Salofacial tres Catholique eſt mis en ſa place.

L'AN DE JESUS CHRIST 460, DE S. LEON 19 & 20.

'LEs ſouhaits de S. Leon furent enfin exaucez cette année, par l'expulſion d'Elure, & l'election d'un Eveſque Catholique à Alexandrie. 'L'Egliſe doit cet avantage aux ſollicitations de Saint Gennade, qui l'emporta ſur le credit d'Aſpar protecteur d'Elure. 'L'Empereur publia donc un edit contre Elure, "& envoya ordre à Stilas General des troupes à Alexandrie [& en Egypte,] de le chaſſer de la ville par quelque moyen que ce fuſt. 'Stilas, qu'Eutyche appelle le Duc Balaüs, "ayant receu cet ordre

Bar. 460. 52. Thphn. p. 96. b. Leo, ep. 138. p. 721. a Liber. c. 15. p. 102. 103. Euty. p. 103. b Liber. c. 16. p. 105.

Digitized by Google

Chr.ori.p.119| Vict.T. a Eva.l.2.c.11.p. 305.a. b Leo,ep.138.p. 721.

s'en acquita avec ſoin. [a]Ainſi Elure fut chaſſé d'Alexandrie avec Anatole ſon frere, [a]& fut banni à Gangres en Paphlagonie. [b]Mais avant que d'y arriver ou auſſitoſt aprés, il obtint par le moyen de quelques perſonnes, qu'on luy permiſt de venir à Conſtantinople.

p.721. [b]S. Leon avoit appris toutes ces nouvelles avant le 17 de juin, par les lettres de Gennade de Conſtantinople, & [b]par le raport *ſermons.* des Eveſques Domitien & Geminien; [ce qui ſemble marquer ep.137.c.1.p.719. 720. que ces deux Legats eſtoient revenus alors.] [b]Il écrivit donc le 17 de juin à l'Empereur pour le remercier de l'expulſion d'Elure, & l'aſſurer que toutes les Egliſes en avoient une extreme joie, & retentiſſoient de ſes louanges. Il le loue d'avoir agi en cela avec un grand cœur, & une vigueur genereuſe: [d'où l'on peut tirer qu'Elure avoit de grands appuis, ſoit dans Alexandrie, ſoit à la Cour; de ſorte que l'Empereur avoit eu beſoin d'employer contre luy toute ſon autorité, & de s'expoſer au moins au danger de quelque ſedition.]

c.1.p.720. [b]Saint Leon l'exhorte à achever ce qu'il avoit commencé, en donnant les ordres neceſſaires pour faire elire à Alexandrie un nouvel Eveſque, entierement exemt de tout ſoupçon d'Eutychianiſme, c.2.3. [b]& en oſtant à Elure toute eſperance de rentrer jamais dans cette dignité, quelque profeſſion qu'il puſt faire de ſuivre la veritable foy, puiſqu'il s'eſtoit montré entierement indigne de l'epiſcopat, non ſeulement par ſon hereſie, mais encore par les autres crimes & les cruautez dont il s'eſtoit rendu coupable, ep.138.p.721. [b]ayant uſurpé ce ſiege du vivant de l'Eveſque legitime, & ne s'y eſtant confirmé que par le maſſacre de ſon ſaint predeceſſeur.

p.721. [b]Il parloit de la ſorte, parcequ'il croyoit effectivement que le deſſein d'Elure en venant à Conſtantinople, eſtoit de faire une profeſſion apparente de la foy Catholique, & obtenir par ce Ibid. moyen d'eſtre rétabli dans le ſiege d'Alexandrie. [b]Il s'en ouvrit nettement à Gennade le meſme jour 17 de juin, & le pria d'employer tous ſes ſoins, & de n'epargner aucune peine pour s'oppoſer à un deſſein ſi pernicieux à l'Egliſe, pour faire ordonner un Eveſque à Alexandrie tiré du Clergé de cette Egliſe, & pour empeſcher meſme que perſonne n'euſt aucun entretien avec Elure, ſoit en particulier, ſoit en public, & qu'on ne tinſt aucup.720.721. ne conference ſur ſon ſujet ſous pretexte de le corriger. [b]Ces deux lettres furent envoyées par Philoxene.

[La vigilance de Saint Leon & les ſoins de Gennade eurent le ſuccés qu'ils deſiroient. On ne marque point ſi Elure vint à Eva.p.305.a. Conſtantinople, ni ce qu'il y fit.] [b]Mais il eſt certain qu'il fut rele-

Digitized by Google

gué à Gangres. 'Il y demeura quelque temps, y tint des assemblées schismatiques, [a] & y causa divers troubles : ce que l'Empereur ayant appris, il le bannit dans la Quersonese, [b] qui estoit un pays fort ecarté dans le Pont, [c] ou plutost audelà du Pont ; puisque ce ne peut estre que la Quersonese Taurique, appellée aujourd'hui la Crimée ou la Tartarie de Precop, où il y avoit aussi une ville de Quersonese. 'Eutyque l'appelle Marsuphin. [d] Elure fut donc conduit en cet endroit, & gardé fort étroitement, [& il n'en sortit que lorsque Basiliscque usurpa l'Empire en 476.] 'Hormisda l'appelle Timothée de Quersonese.

Thphn.p.96.b.c. a c|Conc.t.4.p.1081.a|Liber.p.105|Vict.T. b Conc.p.1081.a. c Sanson &c. Euty.t.2.p.103. d Liber.p.105. Conc.p.1441.c.

'Lorsqu'il fut chassé d'Alexandrie, Pierre[Mongus le compagnon de son heresie & de ses crimes, [prit la fuite [& se cacha.]

p.1081.a.

'Il n'y avoit point encore d'Evesque à Alexandrie, comme nous avons dit, le 17 de juin, lorsque S. Leon prioit l'Empereur de donner ses ordres pour cela. 'Elle n'en eut que cinq mois aprés l'expulsion d'Elure. 'Mais ce fut au plustard vers le milieu de juillet. [e] L'Empereur envoya donc ordre à Stilas de faire elire par le peuple au lieu d'Elure un Evesque[legitime]& défenseur du Concile de Calcedoine.

Leo,ep.137.c.1.p.720. Vict.T. Leo,ep.139.p.721. e Liber.c.15.p.102.103.

'Toute la ville, le Clergé, le peuple, & tous les Fideles donnerent leurs voix à Timothée [f] surnommé 'Salofacial, [g] c'est à dire le Blanc. [h] Quelques uns l'appelloient Basiliscque, ou le Royal, [soit qu'il eust tous ces trois noms, soit que les Eutychiens l'appellassent ainsi, parceque l'Empereur le soutenoit : Et ils donnoient à tous les Catholiques le nom de Melquites ou Realistes, comme si leur doctrine eust esté fondée sur la puissance des Empereurs, plutost que sur la verité de la parole de Dieu.] 'La chronique Orientale le surnomme *Ansus*, & Eutyque *Surus* : mais il se trompe fort de dire qu'il estoit Jacobite, c'est à dire Eutychien. 'Il avoit autrefois esté solitaire dans le monastere de Canope. [Je ne sçay si ce ne seroit point] 'ce Timothée Prestre & œconome d'Alexandrie qui vint à Constantinople avec les autres Catholiques chassez par Elure. 'S. Leon semble dire en effet que Salofacial avoit souffert la persecution. 'Il estoit digne du sacerdoce non seulement par la pureté de sa foy, mais encore pour la probité de ses mœurs. 'Il estoit plein de bonté & aimé de tout le monde.

Leo,ep.139.141. 2. p.722.724|Eva. p.305.b. f Thphn.p.96.c| Eva. g Liber.c.16.p.105|Nphr.chr| Thphn. h Eva.p.305.b. Chr.ori.p.119. Euty.p.103. Thphn.p.104.c. Conc.p.897.b. Leo,ep.139.c.1.p.722. i ep.141.p.724. Thphn.p.96.c| Liber.c.16.p.107.108.

[k] Il fut ordonné par Theophile & neuf autres Evesques d'Egypte, dont tous les noms hors un Athanase & un Pierre[sont diffe- k Leo,ep.141.p.724.

1. Salophaciole selon Liberat, *ch.16.p.105*, Cedrene, *p.347.d*, & Theophane mesme, *p.104.b*. On lit Salafratare dans Victor de Tune.

Digitized by Google

L'an de J.C. 460, de S. Leon 19 & 20.

rens de ceux qui avoient eſté à Conſtantinople. Et peuteſtre que ceux-ci n'avoient pas cru qu'il y euſt de ſureté pour eux en Egypte qu'aprés qu'il y auroit un Patriarche Orthodoxe.] Il n'y eut ni brigue, ni ſedition, ni aucune autre mauvaiſe voie mélée dans [l'election &] l'ordination de Salofacial : Les Eveſques n'y furent portez que par l'eſtime de ſa ſainteté & de ſon merite, & par le deſir d'avoir pour chef celui à qui tout le monde eſtoit ravi d'obeïr. ep.14.p.723. Ainſi on vit en ſa perſonne un paſteur cheri par ſon ep.139-141.p. troupeau, & plein de tendreſſe pour luy. 723.724. Il manda ſon election à Saint Leon. Les Preſtres & les Diacres d'Alexandrie, & les dix Eveſques qui l'avoient ordonné firent la meſme choſe. Daniel Preſtre & Timothée Diacre furent choiſis pour porter ces lettres : & ils eſtoient arrivez à Rome avant le 18 d'aouſt, auquel S. Leon répondit à ceux qui luy avoient écrit par eux.

ep.139.c.1.p.721. On peut juger de la joie que cette nouvelle donna à S. Leon. Cette joie ne luy fut pas particuliere, & toute l'Egliſe y prit c.2.p.723. part. Dans les réponſes qu'il fit aux trois lettres qu'on luy en avoit écrites d'Alexandrie, il prie Salofacial de luy écrire le plus ep.140.p.723. ſouvent qu'il pourra. Il exhorte les Eccleſiaſtiques d'Alexandrie ep.141.p.724. à s'unir fermement entre eux dans la défenſe de la verité. Il avertit les Eveſques d'Egypte de ſe joindre d'un meſme cœur à leur Patriarche, & de l'aſſiſter de tout leur pouvoir pour bannir p.722-725. tous les ſcandales que l'hereſie avoit cauſez. Et il leur repreſente à tous combien ils eſtoient obligez de travailler à ramener à la verité tous ceux qui s'eſtoient engagez dans l'erreur, à les inſtruire & à leur faire voir leur faute avec un eſprit de douceur & de bonté, à les porter à la guerir par la facilité du pardon, à les faire rentrer dans l'unité de l'Egliſe par les remedes de la ſatisfaction, & à les reconcilier à Dieu par les prieres qu'ils luy offriroient pour eux.

[C'eſt ainſi que l'Egliſe demeura encore une fois victorieuſe de l'hereſie Eutychienne, & que Dieu calma les tempeſtes que cette hereſie s'eſtoit efforcée d'y cauſer. Elle jouit de cette paix durant environ 16 ans, juſqu'à ce que Baſiliſque ayant uſurpé l'Empire, voulut paroiſtre auſſi ennemi de la verité, que rebelle Liber.c.16.p. à ſon Prince legitime.] Salofacial participa à ce calme, & gou- 105. verna paiſiblement ſon Egliſe durant ces ſeize ans, ſans eſtre Thphn.p.104.c. troublé par aucune ſedition. Il eſtoit au contraire aimé de tout Liber.p.107.108. le monde, à cauſe de ſa douceur, qui eſtoit meſme exceſſive. Conc.p.1029.2. [Et elle luy fit en effet faire une faute.] Car il ſe laiſſa forcer par &1031.2.a. timidité à reciter le nom de Dioſcore à l'autel, ce que l'Egliſe Romaine

Digitized by Google

Romaine ne put approuver. Et Dieu l'en punit enfin ſous Baſiliſque, ce qui le corrigea de cette foibleſſe.

ARTICLE CLXXIII.

Mort de Saint Leon : Tranſlations de ſes reliques : Egliſes qu'il a baſties ou ornées.

L'AN DE JESUS CHRIST 461, DE S. LEON 20 & 21.

[SAINT Leon qui avoit contribué autant que perſonne à ſoutenir l'Egliſe durant une ſi dangereuſe tempeſte, & à luy procurer le calme dont elle commença de jouir par l'election de Salofacial, alla luy meſme jouir du repos eternel, & recevoir la couronne due à ſes merites des mains du juſte juge, qui par une bonté toute gratuite luy avoit fait la grace de la meriter.

NOTE 73. "Il mourut certainement en 461, & ſelon l'opinion la plus probable & la mieux fondée, ce fut le 10 de novembre, auquel pluſieurs anciens martyrologes marquent ſa feſte, aprés avoir gouverné 21 an, un mois, & 13 jours. On l'a encore beaucoup honoré le 28 de juin, & on le fait aujourd'hui le 11 d'avril.] 'D'autres le marquent encore le 14 & le 15 de mars. [a]Les Grecs l'honorent auſſi par un decret qu'ils en firent l'an 536, & ils en celebroient la feſte
11 à Conſtantinople dans l'egliſe de Sainte Sophie [1]le 18 de fevrier. [Diverſes tranſlations, ou d'autres cauſes que nous ignorons, peuvent avoir donné lieu à ces differentes ſolennitez.]

Boll.11.ap.54.p. 15.
a 5 6.7.

'Concorde Diacre d'Arles eſtoit à Rome lorſque [Saint Leon mourut, &] qu'Hilaire fut mis à ſa place : Et lorſque Leonce ſon Eveſque eut appris de luy ces nouvelles, il eut beaucoup de douleur de voir la terre privée d'un paſteur ſi vigilant contre les hereſies, & ſi zelé pour arracher l'ivraie du champ du Seigneur.

Conc.t.4.p. 1828.d.

'Anaſtaſe dit que le corps du Saint fut enterré dans l'egliſe de
2 S. Pierre [2] en une cave, [b]au bas du veſtibule, dit Aringhus, qui ajoute que c'eſt le premier Pape non Martyr qui ait eſté enterré dans cette egliſe, où on ne le mit pas neanmoins auprés du corps de l'Apoſtre comme Saint Teleſphore & d'autres [qu'on preſume avoir auſſi eſté] Martyrs. 'Il fut mis en ce lieu, dit le Pape Sergius, parceque d'une part il eſtoit digne d'avoir ſon tombeau dans cette egliſe ſi reverée, & de l'autre afin qu'il fiſt encore aprés

Anaſ.c.85.p.62. 2.
b Arin.l.2.c.8.p. 159.2.

Leo,n.p.351.

1'. Bollandus veut que ce ſoit parcequ'il ſigna ce jour là la lettre par laquelle il approuva le Concile de Calcedoine en 453. 'C'eſt l'epiſtre 87; mais elle eſt datée du 21 de mars.

Boll.pont.p.65.2. Leo,p.613.

1. *In abdito inferioris ſecretarii.*

Digitized by Google

ſa mort ce qu'il avoit fait ſi glorieuſement durant ſa vie, en gardant la porte de l'Egliſe, & veillant comme un bon paſteur ſur le troupeau de J. C. pour empeſcher les loups de luy nuire.

p.351. 'Son tombeau ſe trouvant depuis couvert par celui des autres Papes qui furent mis au meſme endroit, le Pape Sergius qui finit le VII. ſiecle, luy en fit faire un de marbre en un endroit [moins 1.
Arin.p.160.1.2. rempli par d'autres.]'On dit que c'eſtoit dans une chapelle au-
Boll.pont.p.65. prés de l'autel de S. Pierre dans l'aile droite.'Il y fit tranſporter
c.f|Leo,p.351. le corps de S. Leon le 28 de juin, & mit ſur le tombeau une epitaphe qui eſt belle, où il témoigne que Dieu operoit pluſieurs merveilles pour recompenſer les vertus admirables que S. Leon avoit pratiquées durant ſa vie. Sergius ſe contente de dire qu'il avoit fait cette tranſlation par le mouvement de l'amour de
Leo,n.p.351. Dieu,'ſans dire qu'il en euſt eu une revelation, comme le pretend Anaſtaſe.

Arin.p.160.1. 'Les Papes Leon II, Leon III, & Leon IV, furent depuis enterrez dans la meſme chapelle, audeſſus de S. Leon : & on fit un
Boll.pont.p.65. d. autel ſur ces tombeaux.'D'autres pretendent neanmoins que ce fut Paſcal II. qui mit ces quatre Papes enſemble ſous un autel
p.66|11.apr.p.21. 22. qui portoit le nom de S. Leon.'Le 20 may 1607, cet autel ayant eſté demoli, on trouva les corps de ces quatre Papes, & celui de Saint Leon tout entier, mais tout ſec, en os, comme le décrivent Aringhus, & Bollandus qui en a fait graver la figure. Ces corps furent tranſportez le 27 du meſme mois dans la nouvelle egliſe
Arin.p.160.2. de S. Pierre, & mis auſſi ſous un autel.'On marque qu'Innocent X. a fait faire dans cette egliſe une chapelle de S. Leon, pour y faire mettre ſous l'autel le corps de ce Saint.

Boll.11.apr.p. 22.d.c|Leo,n.p. 353.354. 'On pretend avoir à Perigueux le corps de ce ſaint Pape : mais c'eſt apparemment de quelque autre Saint de meſme nom. On ajoute qu'il y a auſſi de ſes reliques à Wirtzbourg en Allemagne, & à Sens [où il y a eu un ſaint Eveſque du meſme nom.]
Bar.461.§ 12. 'Baronius a fait graver une monnoie qu'il pretend eſtre de ce
Leo,n.p.357. Saint : 'mais d'autres ſoutiennent qu'elle eſt plutoſt de Leon III, les Papes ne faiſant point battre monnoie dans le V. ſiecle, & ne ſe faiſant point traiter de ſeigneurs.

Bar.461.§ 10. 'Le Pape Adrien I, dit que Saint Leon a fait baſtir des egliſes, qu'il avoit ornées d'hiſtoires & d'images faites à la moſaique.
§ 9. 'On dit qu'il fit baſtir une egliſe de Saint Corneille Pape pres du cimetiere de Calixte, qu'il fit une voute à celle de Saint Jean de
Leo,n.p.331| Anaſ.p.27. Latran, 'qu'il porta Demetriade ſervante de J. C, à faire baſtir

2. *In fronte ſacræ domus.*

Digitized by Google

une egliſe de S. Eſtienne dans une terre qu'elle avoit à trois milles de Rome, [ce qu'il faut ſans doute entendre de la Sainte Vierge] Demetriade ſi celebre par les eloges des Peres.] Il ſemble qu'il ait fait rebaſtir & augmenter par ordre de l'Imperatrice Placidie l'egliſe où eſtoit le corps de S. Laurent, qui auparavant eſtoit petite & obſcure. Il fallut pour cela couper une montagne.

V. Saint Auguſtin § 236-239.

Bar. 461. § 11. in app.

Il renouvella, ſelon Anaſtaſe, l'egliſe de S. Paul, où le tonnerre eſtoit tombé, & y fit une voute, où il fit repreſenter par un ouvrage de pieces raportées N. S. J. C. accompagné des 24 Vieillars, avec des inſcriptions en vers, que l'on voyoit encore du temps d'Adrien I. Baronius dit qu'une partie de cet ouvrage ſubſiſtoit encore lorſqu'il écrivoit : & il avertit qu'il y a d'autres inſcriptions dans cette egliſe qui ſont non de S. Leon, mais de Leon III. Il raporte une autre inſcription qu'il dit ſe lire ſur la grande voute de cette egliſe. Elle ſignifie que Placidie a fait faire cet ouvrage, & qu'elle a prié S. Leon de l'orner. Mais ſelon que la raporte Gruter, elle dit que Placidie ſe rejouiſſoit de ce que le zele de S. Leon ornoit ou rendoit celebre cette egliſe qui eſtoit l'ouvrage de ſon pere, ayant eſté commencée par Theodoſe, & achevée par Honoré. Nous avons l'epitaphe d'un ſaint Preſtre nommé Felix, mort le 9 may 466, où il eſt dit que S. Leon l'eſtimoit tellement, que lorſqu'il voulut reparer la voute de l'egliſe, il luy en confia le ſoin. [Cela regarde] l'egliſe de Saint Paul, où cette epitaphe a eſté trouvée. Le Pere Sirmond nous a donné une autre epigramme, où l'on apprend que Saint Leon, dont le ſoin paſtoral s'étendoit à tout, avoit fait faire une fontaine devant l'egliſe de S. Paul, afin que l'on s'y lavaſt les mains avant que d'entrer dans l'egliſe.

§ 9. § 10. 449. § 167.

NOTE 74.

Grut. p. 1170. 6.

&c.

Rein. p. 967.

culmina.

Enn. 2. p. 98.

On cite d'Anaſtaſe que S. Leon renouvella l'egliſe de Saint Pierre, & en fit faire la voute avec ſes ornemens. L'edition du Louvre porte ſeulement qu'il embellit cette voute.

Leo, n. p. 343. Bar. 461. § 9. a Anaſt. c. 46. p. 27.

ARTICLE CLXXIV.

Quelques remarques ſur Saint Leon : Ses ordinations.

SAINT Leon deſtina quelques uns des Eccleſiaſtiques de Rome pour garder les tombeaux de S. Pierre & de S. Paul, & ce ſemble pour coucher auprés. Baronius dit qu'on les appelle aujourd'hui Chapellains. Il établit des moines auprés de l'egliſe de S. Pierre, [avec une egliſe] qui fut appellée de S. Jean & de S. Paul.

Bar. 461. § 12.

excubiarios.

Anaſt. p. 2.

Digitized by Google

Greg.l.3.ep.30. p.567.c.d. 'Saint Gregoire le Grand nous aſſure que la coutume generale de l'Occident, & particulierement de l'Egliſe Romaine, eſtoit de ne toucher jamais aux corps des Saints : mais quand on avoit beſoin de reliques, meſme pour la conſecration des egliſes, on ſe contentoit d'un linge ou d'une bande d'étoffe qu'on avoit miſe ſur leurs corps, & que ces linges faiſoient meſme des miracles. Il ajoute qu'on tenoit par tradition que du temps de Saint Leon, quelques Grecs doutant ſi ces linges devoient paſſer pour des reliques, ce ſaint Pape en avoit coupé un morceau avec des ciſeaux, & qu'il en eſtoit ſorti du ſang. 'Sigebert dit de S. Leon, que quand on luy demandoit des reliques des Apoſtres ou bien de quelques Martyrs, il avoit accoutumé d'aller celebrer la Meſſe en l'honneur de ces Saints ſur leur tombeau ou dans leur egliſe, & qu'il diviſoit en pluſieurs parties le corporal qui avoit ſervi à envelopper le corps du Seigneur, & diſtribuoit ces morceaux comme des reliques des Saints dont on luy en demandoit. Que ſi quelqu'un en doutoit, il donnoit un coup de couteau ſur ces linges, dont il faiſoit ſortir du ſang. Par où il montroit à tout le monde que le ſang de J.C, des Apoſtres, ou des Martyrs entroit par une vertu divine dans ces linges qui avoient ſervi à la conſecration des Myſteres, & qu'il avoit raiſon de les donner pour des reliques des Saints en l'honneur deſquels ils avoient eſté conſacrez. 'Baronius mepriſe avec raiſon cette narration, qui n'ayant point d'autre auteur que Sigebert, n'en a point dutour. [Ce n'eſt peut-eſtre qu'une amplification de ce que nous avons cité de Saint Gregoire.]

brandum.

Sig.chr.an.441. p.70.

Bar.461.§ 4.

Boll.11.apr.p.17. 'Bollandus a donné une vie de S. Leon faite par Caniſius. Elle eſt bien écrite, mais toute nouvelle. Elle ne contient que ce qu'il y a de plus commun de S. Leon, avec un eloge general de ſes vertus. 'Bollandus parle de deux autres vies qu'il n'a point voulu donner, l'une parcequ'elle eſt pleine de fables. Pour l'autre, il ſe plaint ſeulement de ce qu'elle met la feſte du Saint le 28 de juin. [Mais nous avons trouvé un grand ſecours dans celle que le P. Queſnel a jointe à l'edition qu'il nous a donnée des ouvrages de Saint Leon.

p.15.§ 3.

Nous ne parlons point ici de ſes ouvrages, n'ayant rien à ajouter à la lumiere & à l'exactitude du P. Queſnel, hors quelques remarques que nous avons miſes dans la ſuite de ces memoires.

On pourroit ramaſſer ici les eloges que l'on a donnez à Saint Leon, s'ils n'eſtoient en ſi grand nombre que cela ſeroit comme

Digitized by Google

infini. Nous laiſſons auſſi à des perſonnes plus capables à recueillir de ſes écrits ce qui peut faire connoiſtre ſon eſprit, ſa conduite, & ſa pieté.] On luy donne aſſez ſouvent aujourd'hui le titre de *Grand*: [ce qu'on ne marque pas neanmoins eſtre fondé ſur les anciens. p.18.c.

Nous ne marquons point ce qu'on lit dans les Pontificaux, des quatre ordinations qu'on dit qu'il a faites, ni combien il a ordonné d'Eveſques, de Preſtres, & de Diacres. Il n'y a rien en cela de fort important, ni d'aſſuré, comme je croy, l'autorité des Pontificaux eſtant toujours fort mediocre, & ſurtout en cet article qu'on lit fort differemment. Mais ce qui peut eſtre plus conſiderable ſur cela, c'eſt ce que nous apprenons d'Amos,] qui fut fait Patriarche de Jeruſalem ſur la fin du VI. ſiecle. [a]Car comme les Superieurs des monaſteres furent venus luy rendre leurs ſoumiſſions, il leur dit en leur demandant leurs prieres, qu'il avoit lu que Saint Leon Eveſque de Rome ayant paſſé 40 jours à jeûner & à prier auprés du ſepulcre de l'Apoſtre Saint Pierre, pour le prier de demander à Dieu de luy remettre ſes pechez, cet Apoſtre luy apparut au bout de ce temps, & luy dit: » J'ay prié Dieu pour vous, & tous vos pechez vous ſont remis; » excepté l'impoſition des mains, qui eſt la ſeule choſe dont Dieu » vous demandera conte, pour ſavoir ſi vous en avez bien ou mal » uſé. Nphr.chr. [a] Moſc.c.149.p. 1120.1121.

[On peut raporter à Saint Leon] ce que nous trouvons dans l'hiſtoire des Martyrs d'Afrique, que quelques Chrétiens laïques ayant converti un grand nombre de Maures en un pays où ils avoient eſté bannis, & où avant eux on n'avoit point ouï parler de J. C, ils envoyerent juſqu'à Rome demander au Pape des miniſtres pour arroſer & cultiver ces nouvelles plantes: ce que le Pape leur accorda avec beaucoup de joie, en leur envoyant un Preſtre & d'autres Eccleſiaſtiques. [Neanmoins, "comme on ne ſçait pas bien en quel temps cela arriva, on ne peut pas dire ſi ce fut à S. Leon qu'ils s'adreſſerent.] Vict.V.Li.p.12.

V.S.Eugene de Carthage

ARTICLE CLXXV.

De Saint Valentin Eveſque de Paſſau.

[a]LA vie de S. Valentin de Paſſau porte que ce fut Saint Leon qui luy donna la commiſſion d'aller preſcher dans la Rhecie, & qui l'ordonna Eveſque pour cela. [Ce que nous avons de [a] Boll.7.jan.p. 1095. 4.

Digitized by Google

8.jan.p.495.§ 10. plus assuré de ce Saint,]'c'est ce que nous en trouvons dans la vie de Saint Severin de Baviere, Qu'en l'an 480, un saint Prestre nommé Lucille déja fort agé, estant avec S. Severin le jour de l'Epiphanie, luy dit que le lendemain il devoit celebrer, comme il faisoit tous les ans, le jour de la mort de S. Valentin son Abbé, autrefois Evesque des Rhecies.[Le reste de ce qu'on dit de luy n'est pas si ancien. Il semble neanmoins qu'on peut avoir quel-
7.jan.p 1094.f. que égard]'à ce qu'un auteur qui écrivoit vers l'an 1120,[a] dit avoir
a p.1095.§ 3. esté écrit sur une lamme de plomb fort ancienne qui estoit en-
§ 2. terrée avec son corps,'au lieu où il avoit esté mis par Tassilon
p.1094.d. 'vers l'an 777.

p.1095.§ 4. 'Nous apprenons donc de cette lamme, que S. Valentin estoit originaire des costes de l'Ocean, d'où il vint prescher l'Evangile
Sanson. dans la ville de Passau,'sur le confluent de l'Inn & du Danube dans la Baviere. Cette ville estoit alors contée dans la Vindelicie, qui faisoit partie de la Rhecie.[On ne dit point ce qui porta
8.jan.p.486.§ 7. S.Valentin à venir en ces pays là, non plus que S. Severin,]'qui y
7.jan.p.1095.§ 4. vint de mesme d'Orient peu de temps aprés.'Les peuples de ces pays estoient alors fort bruteaux. Il y avoit des Ariens,[ce qui n'est pas difficile à croire, Ursace & Valens ayant extrememment infecté l'Illyrie du temps de Constance : Et depuis cela, les Gots Ariens occuperent jusques en l'an 427 la Pannonie, qui n'est pas loin de Passau. La mesme province fut donnée aussitost aprés aux
p.360.c. Huns, qui n'estoient pas Ariens, mais payens.]'Aussi on pretend
p.1095.§ 4. que ce pays estoit plein de payens,'& la lamme le semble marquer, quoiqu'elle ne le dise pas expressément.[Neanmoins selon la vie de S. Severin, il paroist que ce pays avoit encore plus besoin de correction pour les mœurs, que d'instruction pour la doctrine & pour la foy.]

§ 4. 'Saint Valentin prescha quelque temps à Passau, & y fit fort peu de fruit. Il crut que cela venoit de luy mesme, & de ce qu'il prefchoit sans avoir esté envoyé[par les Evesques.]Il alla donc à Rome, où Saint Leon estoit alors Evesque,[mais depuis peu de
Ibid. temps, comme nous verrons par la suite.]'S. Leon le receut avec joie, & mesme avec respect, & le confirma par son autorité dans le dessein qu'il avoit d'aller prescher l'Evangile.[Il y a lieu de croire qu'en luy donnant cette commission, il luy donna aussi l'honneur de la prestrise, s'il ne l'avoit des auparavant.]

Ibid. 'S. Valentin retourna ensuite à Passau, & continua à y prescher la parole de Dieu; mais avec aussi peu de succés qu'auparavant, parceque le temps de la misericorde de Dieu sur cette ville

Digitized by Google

n'eſtoit pas encore arrivé. Il retourna donc à Rome tout decouragé; & voyant le Pape étonné de le revoir ſitoſt, il le pria de l'envoyer en quelque autre endroit, où ſon travail puſt eſtre plus utile & aux autres & à luy meſme. Le Pape l'encouragea à retourner encore, & à faire de plus grands efforts pour la converſion de ces peuples, ajoutant que ſi aprés cela ils rejettoient encore la parole de Dieu, il pourroit l'aller porter en d'autres pays. En meſme temps il l'ordonna Eveſque 'des [deux] Rhecies, ſelon l'expreſſion de la vie de S. Severin. 'Quelques nouveaux l'appellent Eveſque de Paſſau. [Et il ſemble en effet qu'il ait eſté ordonné particulierement pour cette ville,] 'qui l'honore comme ſon patron, '& ſon Eveſque [a] depuis plus de 500 ans. [b] Cependant ſon nom ne ſe trouve point dans le catalogue des Eveſques de Paſſau.

8.jan.p.495.§ 50.
7.jan.p.358.§ 4.
§ 1.
p.369.c.
a p.1095.§ 2.3.
b p.368.§ 4.

'Il retourna donc en diligence à Paſſau, & y preſcha pour la troiſieme fois la parole du ſalut & la foy de la ſainte Trinité. Mais le peuple & les Ariens au lieu de profiter de ſes exhortations, ſe ſouleverent contre luy, le maltraiterent, & le chaſſerent du pays. Alors il ſecoua contre eux la pouſſiere de ſes ſouliez, & quittant la ville, il ſe retira dans les montagnes, où la ſemence qu'il repandit profita au centuple pour les autres & pour luy meſme, & où enfin il acheva heureuſement ſa vie. 'Voilà ce qu'on cite de cette lamme de plomb, 'quoiqu'on diſe qu'elle marquoit comment ſon corps avoit eſté raporté à Paſſau. 'Il fonda un monaſtere, 'puiſqu'il eſt appellé Abbé.

p.1095.§ 4.
§ 4.
§ 3.
§ 2.
8.jan.p.495.§ 50.

'L'auteur qui écrivoit vers l'an 1120, parle amplement de ce qu'il fit dans les montagnes des Alpes depuis qu'il eut quitté Paſſau, '& raporte diverſes circonſtances de ſa mort: mais il ne cite rien de plus ancien. 'Il mourut, comme nous avons dit, le 7 de janvier, 'auquel l'Egliſe de Paſſau celebre encore ſa feſte; [& apparemment avant l'an 454, auquel S. Severin vint en ces quartiers là, puiſqu'il n'eſt point dit que ces deux Saints ſe ſoient vus. C'eſt pourquoi nous croirions aiſément que S. Valentin eſt plus ancien que S. Leon, ſi nous ne trouvions que c'eſt S. Leon qui l'a fait Eveſque. Car Lucille extremement agé en 480, pourroit bien l'appeller ſon Abbé, parcequ'il vivoit dans ſon monaſtere, ſans avoir vécu de ſon temps.] Il paroiſt que la ville de Paſſau, pour laquelle il avoit pris inutilement tant de peines, eſtoit Chrétienne du temps de Saint Severin. 'Elle fut pillée alors par les barbares, & demeura deſerte.

7.jan.p.1095.§ 2.
1096.
p.1096.1097.
8.jan.p.495.§ 50.
7.jan.p.368.§ 3|
1094.
8.jan.p.491.§ 27.
30.
§ 30.35.

'On tient que Saint Valentin fut enterré dans ſon monaſtere, 7.jan.p.1095.§ 2.

Digitized by Google

p.359. baſti en un chaſteau appellé Mages,'& aujourd'hui Matſch pres de Meran & de Tirol, qui ne ſont pas loin de l'Adige, ou Sanſon. Meyenfeld[ſur le Rhein]entre Coire & Feldkirch.'Mais Meyenfeld eſt bien eloigné de la riviere de Paſſeir, ſur laquelle eſt Meran,'& qui paſſoit au pié du chaſteau de Mages.[a]S. Corbinien de Friſingue viſita en ce chaſteau le ſepulcre & l'egliſe de Saint Valentin, à ſon retour de Rome[vers l'an 724,][b]& voulut eſtre enterré dans ſon egliſe.

Sur.8.ſept.p.99. § 38. a p.97. § 18. b p.99. § 29-36.

§ 39. 'Au bout de quelque temps, les Lombars tranſporterent le corps du Saint à Trente, d'où Taſſilon Duc[de Baviere]le fit apporter à Paſſau avec beaucoup de ſolennité'vers l'an 777, dit le breviaire de Paſſau, & le 4 d'aouſt,[c]auquel cette Egliſe en fait encore une memoire ſolennelle,[d]qui eſt marquée en pluſieurs martyrologes.'Il y fut mis devant la porte de l'egliſe, appellée de Saint Eſtienne.'Il y fut trouvé vers l'an 1120,[e]enſuite de quelques revelations, & tranſporté avec beaucoup de ſolennité[f] dans l'egliſe meſme,[peuteſtre le 7 de juin,]'auquel Ferrarius marque la feſte de ce Saint.

Boll.7.jan.p. 1094.c. c p.1097.§ 15. d p.368.§ 4. p.1094.c. f. e p.1097.§ 14. p.1094.c. 1.

e. 'Le breviaire de Paſſau qui ne parle point de cette tranſlation, en marque une autre faite en 1285, auquel ſon corps & celui de Saint Maximilien de Lork furent mis dans un tombeau plus elevé hors du chœur de la meſme egliſe.'On marque que Dieu faiſoit pluſieurs miracles au tombeau de ce Saint.'La ville de Paſſau avoue avoir reſſenti en pluſieurs rencontres les effets de ſa protection,'& avoir eſté delivrée de quelque danger le 29 d'octobre 1265, par les prieres de ce Saint & de Saint Maximilien:[D'où vient que]'le martyrologe Romain & quelques autres marquent ce jour là la feſte & le triomphe de ces deux Saints.

p.1097.§ 14-15. p.1094.c. p.368.§ 14. § 1.

2.jan.p.492.§ 17. n.14. 'Pour le Preſtre Lucille diſciple de Saint Valentin, quelques uns le font Eveſque de Paſſau, & luy donnent le titre de Saint: mais on ne voit point qu'ils en aient d'autorité.[Ferrarius n'en parle point.]

2. *ad ſedem pontificatus*, ce qui ſemble marquer l'egliſe cathedrale.

NOTES

Digitized by Google

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENS

SUR LE QUINZIEME VOLUME DES MEMOIRES pour servir à l'hiſtoire eccleſiaſtique.

NOTES SUR S. GERMAIN D'AUXERRE.

NOTE I.

Pour la page 2. §. 1.

Que Saint Valere & S. Valerien ne ſont apparemment qu'un ſeul Eveſque d'Auxerre.

Boll. 6. may, p. 105. b. [a] L'On honore depuis quelques ſiecles à Auxerre le 6 de may Saint Valere & S. Valerien, comme ayant eſté l'un & l'autre Eveſques de cette Egliſe.

p. 106. a. b. [b] Divers martyrologes manuſcrits les

p. 107. e. f. marquent tous deux. [c] L'hiſtoire des Eveſques d'Auxerre en fait auſſi deux Eveſques differens, Valere le 3e ſous Diocletien, & Valerien le 4e ſous Conſtantin, tous deux morts le 6 de may, & enterrez *in monte Autrico*. [Comme tous ces monumens ſont aſſez modernes,]

p. 106. b. d. [d] une perſonne habile dans l'hiſtoire, n'a pas laiſſé de croire que S. Valere & S. Valerien ne ſont qu'un meſme Saint: [La conformité de leur nom, le temps où on les met l'un aprés l'autre, le meſme jour de leur mort & de leur feſte, donnent en effet aſſez ſujet de le croire. Et il eſt remarquable]

b. [e] qu'on trouve l'un ou l'autre dans tous les exemplaires du martyrologe de Saint Jerome. Mais Bollandus n'en a pu citer aucun où tous les deux fuſſent. On voit la meſme choſe dans le martyrologe de Notker, & dans divers autres. [Valere ne paroiſt point]

Sur. 31. jul. p. 661. c. [f] dans la viſion de Mamertin raportée dans la vie de S. Germain, quoiqu'on y trouve tous les autres qui ont eſté Eveſques d'Auxerre avant ce Saint.

NOTE II.

Pour la page 2. §. 1.

Sur la chronologie des premiers Eveſques d'Auxerre : Epoque de la mort de S. Germain.

[Ce que nous avons de certain pour la chronologie des premiers Eveſques d'Auxerre,] [a] c'eſt ce que dit Conſtance dans la vie de S. Germain, que Saint Amateur auquel il ſucceda, mourut le premier jour de may qui tomboit en un mécredi. [Cela ſe rencontre au commencement du cinquieme ſiecle dans les années 401, 407, 412, 418, & 429.]

Sur. 31. jul. p. 319. §. 6.

p. 365. §. 25. [b] On demeure auſſi d'accord que Saint Germain fut Eveſque trente ans & 25 jours.

1. may. p. 80. §. 10. [c] Il aſſiſta à la condannation de Quelidoine, [d] qui ſe fit en l'année 444, comme le prouve le Cardinal Noris. *V. S. Hilaire d'Arles § 14.* [Ainſi il n'a point eſté fait Eveſque avant 414. Ce n'a point eſté auſſi en 429, puiſqu'il ne ſeroit mort qu'en 459, quatre ans aprés Valentinien III, & neuf ans aprés Placidie,] [e] ſous leſquels il eſt certain qu'il eſt mort. [f] Il faut donc mettre la mort de S. Amateur le premier may 418, & commencer l'epiſcopat de S. Germain le 7 de juillet, qui en 418 tomboit au dimanche, pour le faire finir le dernier juillet 448, [ſans s'arreſter] [g] à l'hiſtoire des Eveſques d'Auxerre, qui fait ordonner Saint Germain 30 jours aprés la mort de Saint Amateur. [h] C'eſt ce que Uſſerius a ſoutenu [peuteſtre le pre-

[d] Nor. h. P. l. 2. p. 253. 254.

Sur. 31. jul. p. 362. § 14. [e] Nor. h. P. l. 2. c. 12. p. 161.

Tal. bib. t. 1. p. 416.

Uſſ. t. 2. p. 382. Poll. 17. mars, p. 628. § 601 Lab. chr. p. 2191 Noris ut ſup

Digitized by Google

mier.]Mais il a eſté ſuivi par Bollandus, par le Pere Labbe, & par le Cardinal Noris. Sld.n.p.131. Noris.'Le P.Sirmond paroiſt avoir eſté dans la meſme penſée.[Cela s'accorde parfaitement]'avec ce que dit Conſtance, que Valentinien eſtoit *jam juvenis*, lorſque S. Germain arriva à Ravenne, où il mourut.[Car ce prince eſtant né au commencement de juillet 419, *V. Honoré § 61*, entroit alors dans ſa 30e année, à laquelle les Romains, commençoient la jeuneſſe,]'quoique le P. Garnier ait pretendu tirer de là qu'il n'avoit que 24 ans, & qu'ainſi Saint Germain eſtoit mort des 443.'L'epoque de l'an 448, s'accorde avec la vie de S. Pierre Chryſologue qui le receut à Ravenne, & mourut, à ce qu'on croit, le 2 decembre 449.

Sur.31.jul.p. 312.§ 2.3. [On peut faire une difficulté]'ſur ce que S. Amateur, peu de temps avant ſa mort, alla trouver à Autun le Prefet des Gaules, qui eſt nommé Jule;[& neanmoins nous avons une loy celebre du 17 avril 418, adreſſée à AgricolePrefet des Gaules. *V. le Pape Zoſime.* Mais il ſe peut faire qu'Agricole euſt auſſi le nom de Jule, ou qu'il n'euſt ſuccedé à Jule qu'en ce temps là meſme.CarConſtance ne nous oblige point]'de dire avec Bollandus, que S. Amateur ne ſoit allé à Autun qu'immediatement avant ſa mort, & aprés le 17 d'avril, auquel Paſque tomboit en 418.

Lab.bib.t.1.p. 413. 'L'hiſtoire des Eveſques d'Auxerre *c. 6*, que nous citons, parceque nous ne trouvons rien de meilleur, donne 30 ans, un mois & cinq jours à l'epiſcopat de S. Amateur.'Il a donc commencé en 388, vers la feſte de l'Annonciation,[le lundi 27 de mars.]

Aut.ep.c.4.p. 413. 'La meſme hiſtoire donne 23 ans à Hellade ſon predeceſſeur.[Il faut donc ce ſemble le faire commencer en 365, & finir en 388. Mais s'il eſt mort le 8 de may, auquel les plus anciens martyrologes marquent ſa feſte, ce n'a pu eſtre en 388. Auſſi Bollandus le fait commencer en 364, & finir en 387:[ce qui laiſſe pres d'un an de vacance entre luy & S. Amateur.]'Et neanmoins la vie du dernier porte qu'il fut demandé par un conſentement unanime de tout le peuple, & conſacré auſſitoſt.[Ainſi je ne ſçay s'il ne vaudroit pas mieux dire que les 23 ans qu'on luy donne, finiſſent non à ſa mort, mais à l'election de ſon ſucceſſeur; & les conter ainſi depuis 365, juſqu'en 388. Cependant dans une choſe tout à fait incertaine, nous aimons mieux ſuivre Bollandus.] Boll.p.55.e.

'On donne 30 ans à Valerien.[Ainſi il doit avoir gouverné depuis 334, juſqu'en 364. S'il faut faire un Eveſque different de Valere, ou joindre]'les 17 ans qu'on luy donne[aux 30 de Valerien, il faudra qu'il ait commencé en 317.] Aut.ep.c.4.p. 413. c.3.p.412.

'Ainſi Marcellien à qui on donne 39 ans, [aura commencé en 279, 25 ans ou environ avant la mort de S. Peregrin ſon predeceſſeur, dont nous ne ſaurions mettre le martyre qu'en 303 ou 304. *V. S. Denys de Paris § 16.* Il y a donc erreur dans le temps que l'hiſtoire des Eveſques d'Auxerre luy donne.] c.2.p.412.

Roll.1.may.p. 51.e. 'Elle ſe trompe encore viſiblement dans les Empereurs & les Papes ſous leſquels elle les met.[Il faut voir ſi nous pourrons tirer quelque lumiere des Conſuls qu'elle marque, ſans dire ſi c'eſt pour leur entrée ou pour leur mort.]'Elle marque neanmoins poſitivement Emilien & Baſſus Conſuls[en 259.]pour le temps du martyre de Saint Peregrin:[Et c'eſt peuteſtre l'année où il vint à Auxerre. Nous ne voyons pas moyen d'expliquer ni]'Aurelien & Marcellin, ni Carus & Carin Conſuls [en 275 & en 283,]qu'elle marque pour Marcellien & pour Valere.[Je ne trouve point]'les Conſuls Conſtance & Voluſien qu'elle attribue à Valerien.[Mais Albin collegue de Conſtance en 335, pouvoit bien avoir le nom de Voluſien. Et il ne ſeroit peuteſtre pas difficile, comme on a dit, de ne faire commen- Aut.ep.c.1.p. 412. c.2.3. c.4.

cer S.Valerien qu'en 335. Il n'y a plus de Conſuls dans la ſuite, & ainſi nous ne voyons point que nous puiſſions tirer aucun éclairciſſement de cette epoque.

Nous ne trouvons pas plus de ſecours dans la chronique de Robert moine de
chr.p.44.1. S. Marien à Auxerre,]'qui met Marcellien du temps de l'Empereur Aure-
p.48.1. lien,'Valerien aprés Valere ſous Conſ-
f.51.2. tantin,'Hellade ſous Conſtance,[a]Saint
a p.55.2. Amateur ſous Gratien[avant 383,]& ſa mort en 421,[ce qui iroit à luy donner 40 ans d'epiſcopat.

La vie de ce Saint fournit encore un
Boll.1.may,p. autre embaras.]'Car aprés avoir rapor-
53.54. té pluſieurs choſes de l'epiſcopat d'Hel-
p.54.f. lade,'elle ajoute qu'un peu aprés cela, S. Martin perſecuté à Milan par Auxence, ſe retira dans l'iſle Gallinaire &c. [On ſçait qu'il y avoit paſſé quelque temps, lorſque S. Hilaire fut renvoyé dans les Gaules par Conſtance en 361.]
p.55.d. 'La meſme vie marque qu'il mourut aſſez peu aprés.[Ainſi elle porte à commencer l'epiſcopat de S. Amateur vers 365. Et ſi elle eſtoit authentique, je croy qu'il le faudroit dire.

On voit donc qu'il n'y a rien de certain pour le temps de ces premiers Eveſques, hors la mort de S. Amateur en 418, & peuteſtre encore l'epiſcopat de S. Valerien en 347. Cependant puiſque Bollandus ſe regle ſur les temps qu'on donne à ces Eveſques, nous le ſuivons en cela, en bornant neanmoins l'epiſcopat de Marcellien entre l'an 304, ſi meſme il peut avoir eſté ordonné avant la paix de l'Egliſe, & l'an 334 auquel nous commençons celui de Valerien.

Il y a meſme de la difficulté ſur l'ordre de ces Eveſques auſſibien que ſur
Sur.11.jul.p. la durée.]'Car dans la viſion de Ma-
861. mertin, Saint Peregrin parut à l'autel ayant à ſa droite S. Amateur & Saint Marcellien, à ſa gauche Hellade & Valerien, *qui beatiſſimo Peregrino*, dit-on, *gradatim ſucceſſerunt*.[Cela ſignifie aſſez naturellement que ces quatre Eveſques luy ſuccederent dans l'ordre où ils ſont nommez. Et comme Saint Amateur eſt conſtamment le dernier, il faudra le faire preceder par Marcellien, & celui-ci par Hellade & par Valerien. Cependant comme la vie de S. Amateur, qui paroiſt eſtre du VI. ſiecle, le fait ſucceder immediatement à Hellade, il vaut mieux ne pas prendre le mot *gradatim* à la rigueur, & croire que l'on a voulu marquer ſimplement ceux qui ont ſuccedé à S. Peregrin, ſans ſe mettre en peine de l'ordre.]

NOTE III.

Pour la page 3.§ 11.

Sur la vie de Saint Amateur.

'L'hiſtoire des Eveſques d'Auxerre
Lab.bib.t.1.p. 413.
cite une vie de S. Amateur predeceſſeur de S. Germain.[Molanus la cite auſſi ſur le 22 de may:]'& Baronius en-
Bar.1.may,g. ſuite ſur ſon autorité. Mais pour ce qu'il dit que Molanus la loue comme écrite avec beaucoup de lumiere, *erudité*,[il luy attribue ce que Molanus dit de celle de S. Marcou. Cette vie de S. Amateur, eſt ſans doute]'celle que Bol-
Boll.1.may,p. landus a tirée de divers manuſcrits, & 7.a.b. dont on voit qu'eſt pris tout ce que les autres ont dit de ce Saint. Bollandus croit qu'elle a eſté écrite par un Eſtienne Preſtre Africain à la priere de S. Aunaire qui eſtoit Eveſque d'Auxerre vers l'an 580. Il nous donne en effet une lettre d'Aunaire à Eſtienne,'pour le prier
e.f. d'écrire en proſe la vie de S. Amateur, & de mettre en vers celle de S. Germain, avec la réponſe de cet Eſtienne, qui ſe regarde comme indigne de ce qu'on exigeoit de luy,'& qui promet
p.51.a. neanmoins d'y travailler.'Ces lettres
Lab.bib.t.1.p. 411.412. ſont tirées de l'hiſtoire des Eveſques d'Auxerre:[& Bollandus ne dit point qu'il les a trouvées jointes avec la vie de S. Amateur. Cependant il me ſemble que l'air de cette vie peut donner lieu

Digitized by Google

de juger qu'elle eſt effectivement de la
p.14.a. fin du V. ſiecle.]'On y voit des pratiques qui ſentent plus les premiers ſie-
p.13.f. cles que les derniers.'L'auteur parle des coutumes Romaines comme paſſées, mais encore comme connues.

[Son antiquité eſt donc aſſez grande pour luy donner quelque autorité; & elle particulariſe aſſez les choſes, pour croire que l'on conſervoit encore des memoires aſſez exacts de l'hiſtoire de S. Amateur. Mais il faut avouer auſſi qu'il y a bien des choſes qui ſe ſentent de l'alteration que le temps apporte à la verité, ſans parler des diſcours, qui aſſurément, ſont tout entiers de l'auteur. Il y a viſiblement une grande hy-
p.13.c. perbole]'dans ce qu'il dit des biens du pere & de la mere du Saint, qui n'eſtoient que des bourgeois. On ne dit point que le Saint, unique heritier de ces biens immenſes, [en euſt diſpoſé
p.16.b. pour les pauvres ou autrement.]'Et cependant quand il veut baſtir une egliſe,
p.12.d. il demande la maiſon d'un autre.'Il ſemble d'abord que le pere & la mere du Saint eſtoient engagez dans les ſuper-
f. ſtitions du paganiſme.'Et cependant lorſqu'ils marient leur fils, *Invitatur de more religioſorum ad introitum thalami illico Valerianus epiſcopus, ut conjunctionis eorum auſpitium dominicis invocationibus confirmaret &c.* [Cela marque au moins que l'auteur n'excelloit pas pour le jugement & pour la conduite d'une piece, comme il eſt certain qu'il n'avoit point dutout le gouſt de la veritable
p.13.a.b. eloquence.]'On voit le meſme defaut dans le diſcours qu'il fait faire à Saint Amateur pour porter ſon epouſe à la continence. Car il commence par ces mots, *Dic, quæro, immortali ſponſo dedita atque inclita virgo &c.* [comme s'il euſt ſceu qu'elle euſt fait vœu de virginité; quoique la ſuite montre le contraire.]

b. 'Valerien appellé pour faire la benediction du mariage, ſe trompe, & leur donne la benediction du diaconat. [C'eſt ce qu'il y a de plus celebre dans cette hiſtoire, & tous les abregez que l'on en a faits, n'ont pas manqué de le bien marquer,]'hors celui de Surius. Sur.1.may.p. 8.
[Mais j'avoue que j'en voudrois avoir un meilleur garant pour le croire.]'La Voll.ib.p.13.a. vie dit qu'aucun des aſſiſtans ne s'apc. perceut de cette bévue, hors Amateur & ſon epouſe. Cependant Hellade ſucceſſeur de Valerien leur en parle clairement. Eſt-ce que Valerien qui avoit eſté fort touché de cette faute, [le luy avoit dit?]

d. 'Amateur & ſa femme ayant reſolu de conſerver leur virginité, s'en vont trouver l'Eveſque, *peractis diebus celeberrimis nuptiarum*, pour demander l'un la tonſure clericale, l'autre la conſecration des vierges: Et cet Eveſque n'eſtoit plus Valerien, mais Hellade. [La maladie & la mort de l'un, l'election & l'ordination de l'autre, tout cela s'eſtoit donc fait en bien peu de temps? Mais le pere du Saint]'qui l'avoit forcé p.12.c. à ſe marier pour avoir de la poſterité, [ne diſoit-il rien à cela? Il y a bien plus ſujet de croire que S. Amateur vécut quelque temps en ſecret dans la continence, & qu'il n'en fit une profeſſion publique qu'aprés la mort de ſon pere, ou aprés en avoir obtenu ſon conſentement.

Je ne ſçay s'il eſt aiſé de croire que] 'le Diacre refuſa le ſang du Seigneur à p.14.a.b. une perſonne qui avoit déja receu l'Euchariſtie. [Mais il y a encore moins d'apparence]'qu'il ait voulu obliger une a. dame à prendre un habit de deuil pour avoir eſté la nuit precedente avec ſon mari, ni qu'il ait traité cette incontinence comme un crime enorme: *ſcelus facinus.*

e. 'Les voix de Dieu qu'Eſtienne fait e,16.c. parler à cette dame & à d'autres, [eſtoient apparemment plus interieures qu'exterieures. C'eſtoient les penſées qu'il formoit dans leur eſprit.

Digitized by Google

p.16.c. [La tranſmigration que l'on fait faire à Beelzebut de l'iſle Gallinaire à Auxerre, [paroiſtra ſans doute à tout le monde digne d'une imagination populaire.

Je ne ſçay ce que veulent dire ces paroles,] p.55.a. [*Sacerdotibus ſancitum eſt ut in clericatu virginibus ſocientur. Poſtquam vero adepti fuerunt honoris præmium, non eis licet ulterius uxoribus jungi*: [ni où on trouve] f. le decret, que perſonne n'oſe accuſer ſon Eveſque. e.f. Mais qu'un ſaint Eveſque ait voulu n'avoir qu'un lit avec ſa femme, & que Dieu ait fait des miracles pour autoriſer une action qui au moins eſtoit tres ſcandaleuſe, [c'eſt ce que nous ne nous perſuaderons pas ſur une hiſtoire telle que celle là.

p.16.b.c. Il y a tres peu d'apparence que] [S. Amateur voulant baſtir une egliſe, ait prié Dieu d'obliger Ruptile par des chaſtimens rigoureux à luy donner une maiſon dont il ne vouloit point ſe défaire. [Je ne croy point non plus que] b. [Ruptile eſtant Chrétien, ait oſé dire que ſa maiſon perdroit l'honneur de ſa dignité, ſi on en faiſoit une egliſe.

p.17.b. [La nuée qui vient éteindre un embraſement, [a bien l'air d'un conte, c. auſſibien que] [l'hiſtoire des payſans qui coupent viſtement les épines pour faire paſſer S. Amateur ſans meſme le connoiſtre, [& ſans qu'on diſe pourquoi on arrachoit ces épines. Car S. Amateur ſuivoit ſans doute le grand chemin.] [L'homme qui devient tout d'un coup aveugle ſans qu'on en voie aucune raiſon, afin d'eſtre gueri par le Saint, [ſent auſſi tout à fait ſa fable.]

p.18.c.d. [Eſtienne fait conſacrer au Saint l'egliſe de S. Symphorien le lendemain qu'il fut arrivé à Autun, f. [& n'aller que le jour d'aprés trouver le Prefet, Sur.31.jul.p. 869.§ 1. au lieu que ſelon Conſtance, il y alla des le lendemain de ſon arrivée: [& Conſtance ne dit rien de tous les miracles qu'Eſtienne raporte du voyage de Saint Amateur à Autun.

Je ne ſçay auſſi s'il eſt bien probable que] [S. Retice ait fait apporter de l'eau du Jourdain, & que l'on en conſervaſt encore cent ans aprés. Conſtance marque que l'ame de Saint Amateur parut s'en aller au ciel ſous la figure d'une colombe: mais il ne dit rien] [des priſonniers delivrez lorſque le corps du Saint paſſa. [Je ne ſçay pourquoi on ne trouve point dans cette vie l'hiſtoire de la tranſlation du chef de S. Juſt, On n'y trouve rien non plus] [du voyage qu'on pretend que S. Amateur fit en Orient.

Bol.1.may,p. 18.d. p.14.d. p.11.f.

NOTE IV.

Pour la page 164 7.

Sur Faſtide.

[Les Benedictins remarquent que Faſtide n'eſt point qualifié Eveſque par Gennade dans un manuſcrit de Corbie, ſelon la main originale; le mot *Epiſcopus* y eſtant ajouté d'une écriture plus nouvelle. [Et veritablement Faſtide meſme dans le commencement de ſon écrit ſe rabaiſſe ſi fort, ſoit pour la ſcience, ſoit pour la vertu, [qu'il paroiſt plutoſt un ſimple particulier & un moine, qu'un miniſtre de l'Egliſe & un Eveſque, obligé par ſa charge à diſtribuer le pain de la parole à ceux qui luy demandent inſtruction. D'autre part il ſemble qu'on n'aura pas donné ſans ſujet le titre d'Eveſque à un homme qui n'eſt d'ailleurs nullement celebre, ſoit que cela vienne de Gennade, dont un copiſte aura auſſibien pu oublier le mot d'*Epiſcopus*, qu'un autre l'ajouter, ſoit que ceux qui ſavoient d'ailleurs qu'il eſtoit Eveſque, l'aient ajouté dans le texte de Gennade.] [Le Cardinal Noris ſuppoſe que l'ancien manuſcrit de la lettre à Fatale, où Holſtenius a trouvé le nom de Faſtide, y ajoutoit auſſi le titre d'Eveſque. [Pour Pitſeus auteur aſſez moderne, qui le fait Eveſque de Londres, [nous attendons qu'il nous en donne des preuves.] [Goduin le ſuit, mais aprés avoir de-

Aug.B.t.6.ap. f. 81. p.183.b.c. Nor.h.P.l.1. c.19.p.124.b. Mir.n.Gen. 56. p.49. Godw.l.p.122. 227.

Digitized by Google

claré qu'il ne veut point jurer de ce qu'il dit ni de luy, ni des 16 autres qu'il fait les premiers Eveſques ou Archeveſques de Londres.

8. 'On lit dans le texte ordinaire de Gennade, que Faſtide a écrit *ad Fatalem quemdam de vita Chriſtiana librum*;
Not.p.124.b. 'ce qui a obligé le Cardinal Noris de dire que Gennade s'eſtoit trompé, eſtant certain que le livre de Faſtide que nous avons ſous ce titre, ne s'adreſſe point à un homme, mais à une femme & une veuve. [J'aimerois mieux dire que c'eſt un ouvrage different de celui que Gennade dit s'adreſſer à Fatal, quoique ſur la meſme matiere, qui eſt commune à tous les traitez de
Aut.ep.c.6. app.p.183. pieté.]'Mais le manuſcrit de Corbie, qui n'a point le mot de *quemdam*, nous laiſſe la liberté de croire que Fatalis eſt le nom d'une femme.

Du Pin,t.4.p. 100. [Je ne ſçay d'où vient]'le nom de Priſcus que Mr du Pin donne à cet auteur.

Pour la page 24.§ 10.

NOTE V.

Si l'egliſe de S. Germain à Auxerre, a toujours eſté une abbaye.

Coint.t.2.p. 726.§ 12. 'Didier Eveſque d'Auxerre mort en 623, ſelon le P. le Cointe, qualifie dans ſon teſtament un Pallade Preſtre & Abbé de la baſilique de Saint Germain où eſtoit le corps de ce Saint. [Ainſi il ſemble que ce fuſt alors un monaſtere,]
'Aut.ep.c.19. p.421. '& neanmoins ſous Aunaire predeceſſeur de Didier, elle n'eſt jamais qualifiée que baſilique, en meſme temps qu'il eſt parlé de pluſieurs monaſteres.
Coint.t.2.p. 726.727. 'Didier meſme dans ſon teſtament paroiſt avoir voulu diſtinguer les monaſteres des baſiliques. 'Il parle du monaſtere que Saint Germain avoit baſti ſur l'Yonne, & où eſtoit le corps de Saint Marien. Neanmoins il marque qu'il y avoit des moines dans la baſilique de Saint Amance en Querci. [Je penſe auſſi que l'on donnoit quelquefois le titre d'Abbé aux Superieurs des egliſes qui
p.727. n'eſtoient ſervies que par des Clercs ſans qu'il y euſt de moines. Ainſi je ne croy pas que l'on puiſſe rien conclure de cet endroit.]'Le P. le Cointe ſuppo- p.314.§ 8. ſe que des le temps de S. Aunaire, il y avoit dans le dioceſe d'Auxerre un monaſtere de S. Germain & un autre de S. Marien. [Mais j'ay peur que ni luy ni Mrs de Ste Marthe n'aient pas aſſez diſtingué le monaſtere de Saint Marien baſti par S. Germain, de l'egliſe de S. Germain où eſtoit ſon corps.]

Pour la page 25.§ 11.

NOTE VI.

Diverſes fautes dans la chronologie des Eveſques d'Auxerre aprés S. Germain.

Aut.ep.c.7.p. 417. 'L'hiſtoire des Eveſques d'Auxerre donnée par le P. Labbe, dit que cette Egliſe fut quatre ans vacante aprés la mort de S. Germain. [On ne voit point de raiſon d'une ſi longue vacance, & il ne paroiſt point qu'il y ait eu aucun trouble extraordinaire en 448 & 449, qui ait pu empeſcher l'election.]'Auſſi Eric.l.1.c.1.p. 51:l.2.c.5.p. 165. Eric qui remarque d'autres vacances, n'a point dutout connu celle-ci, [non plus que la chronique d'Auxerre *p. 61. 2.*]'Alode qui ſucceda à Saint Germain, p.416.417.cd. gouverna, dit-on, 30 ans, un mois & 12 jours, & mourut le 28 de ſeptembre, [en 482 ſans doute, s'il a eſté elu le 16 aouſt 452, quatre ans & quelques jours aprés la mort de S. Germain.]'Le ſiege Ibid. vaqua, dit-on, enſuite durant dix ans à cauſe des ravages des barbares: & S. Fraterne qui avoit eſté elu le 29 de ſeptembre, ayant eſté tué le jour meſme, 'Cenſurius fut elu ſix jours aprés, [en p.417.418. 492 ſelon cette ſuite.]

'Ce fut ce Cenſurius qui obligea le p.418.519. Preſtre Conſtance à publier la vie de S. Germain, [qui par conſequent n'aura eſté faite ou publiée au moins qu'en 493 au pluſtoſt, pres de 50 ans aprés la mort de Saint Germain. Mais nous ne voyons pas moyen d'étendre juſque là la vie de S. Patient. *V. ſon titre,*]'à la Sur.31.jul.p. 318.

Digitized by Google

priere duquel il l'écrivit, & à qui il paroiſt meſme qu'il l'envoya aprés l'avoir faite.

[L'hiſtoire d'Auxerre s'accorde aſſurément mal avec elle meſme,] lorſqu'elle dit que le ſiege vaqua dix ans à cauſe des barbares, qui en effet tuerent Fraterne le propre jour qu'il fut elu, & que cependant Cenſurius ſucceda à Fraterne au bout de ſix jours, [ce fut ſelon cette ſuite le 5 d'octobre.] Il gouverna, dit-on, 38 ans, 3 mois & 6 jours. [Il mourut donc l'onzieme de janvier, & on écrit que ce fut le 10 de juin, [auquel en effet on en fait la feſte. Eric qui au moins eſt plus ancien que l'hiſtoire des Eveſques d'Auxerre,] ne met que 40 ans ou à peu pres entre S. Germain & Cenſurius, donnant 30 ans à Alode, & enſuite dix ans de vacance. [Cenſurius aura donc pu commencer ſelon cet auteur en 488. Mais il eſt difficile d'étendre la vie de S. Patient juſque là,] & ſi c'eſt, comme on le croit, le Cenſorius à qui écrit S. Sidoine, il eſtoit Eveſque des l'an 474 au pluſtard. *V. S. Sidoine.* Il faut bien que le P. le Cointe n'ait pas fait grand état de ce qu'on dit de la chronologie de ces Eveſques d'Auxerre,] puiſqu'il ſoutient que Cenſurius eſt mort des l'an 500, qu'Urſe ſon ſucceſſeur mourut en 506 ou 507; & que Theodoſe ſucceſſeur d'Urſe, aſſiſta au Concile d'Orleans, [au lieu que ſelon l'hiſtoire des Eveſques d'Auxerre, Cenſurius doit avoir vécu juſqu'en 531.] Mrs de Ste Marthe ne marquent rien des années que l'on donne aux Eveſques d'Auxerre.

Lab.bib.t.1.p. 417.

p.42.

Bar.10.jun! Sid.n.p.68.

Coint.t.1.p. 211.§ 3.

Gall.chr.t.2. p.268.c.d.

Pour la page 26.§ 11.

NOTE VII

L'Eveſque Alode diſtingué de l'Abbé Aloge.

Lab.bib.t.1.p. 417.565! Aut. chr.p.61.2.

Eric, l'hiſtoire des Eveſques d'Auxerre, & la chronique d'Auxerre, diſent tous que l'Eveſque Alode ſucceſſeur de S. Germain, avoit auparavant eſté Abbé de ſon monaſtere: & c'eſt particulierement ſur cela qu'ils fondent ſon eloge. Bollandus dit la meſme choſe. [Je ne ſçay s'ils ont cru en cela ſuivre Conſtance,] qui nous aſſure que du vivant de S. Germain Aloge eſtoit Abbé de ſon monaſtere. Mais il dit que Saint Mamertin ſucceda à cet emploi lorſque l'Abbé Aloge fut mort, [& non pas lorſqu'il eut eſté elevé à l'epiſcopat. Son expreſſion, *defuncto Archimandrita Alogio*, ne ſouffre pas meſme qu'on diſe qu'il continua eſtant Eveſque à gouverner ſon monaſtere. Sans cela meſme il y auroit peu d'apparence à dire qu'Alode a gouverné tout enſemble l'eveſché & l'abbaye, puiſque Saint Germain ne l'avoit pas voulu faire;] & ſelon l'hiſtoire de S. Marien, Mamertin eſtoit Abbé durant l'epiſcopat d'Alode.

Boll.ap.t.1. p.759.c.

Sur.31.jul.p. 361.§ 16.

Alt.chr.p.63. 1.

Mrs de Ste Marthe diſent que nous avons un livre de la vie de S. Alode. [Ils l'ont pris ſans doute] de la chronique d'Auxerre, *p. 62.1*, & de l'hiſtoire des Eveſques de cette Egliſe, *c. 8*, qui ne le diſent pas neanmoins de S. Alode, mais de S. Marien qui vint du Berri à Auxerre ſous l'epiſcopat d'Alode, attiré par la pieté qui fleuriſſoit dans le monaſtere que S. Germain y avoit établi. C'eſt pourquoi il demanda d'eſtre aſſocié à cette ſainte congregation.

Gall.chr.t.2. p.268.c.d.

Lab.bib.t.1.p. 417.

NOTE VIII.

Pour la page 27.§ 11.

Sur la vie de S. Marien.

La vie que Bollandus nous donne de S. Marien, eſt tirée du monaſtere meſme de S. Marien à Auxerre, où elle ſervoit de leçons. Ainſi c'eſt apparemment la meſme vie que cite Robert moine de S. Marien dans ſa chronique, *p. 63.1.* Bollandus l'a trouvée encore dans quelques manuſcrits. Je penſe que c'eſt de ces manuſcrits qu'il en a tiré quelques endroits qui n'eſtoient pas dans celui de S. Marien: [car ſans cela il les auroit diſtinguez ſans doute.

Boll.10.apr. p.758.f.

f.761.a.

Digitized by Google

Cette vie n'a rien qui la faſſe juger bien ancienne, ni qui la rende fort recommandable. Il y a meſme pluſieurs miracles aſſez étranges. Mais je ne ſçay ſi la ſimplicité qui paroiſt & dans le Saint & dans ſon hiſtorien, ne peut point les excuſer, & meſme les juſtifier, pourvu neanmoins qu'on puiſſe croire qu'il y euſt alors des ours dans le pays d'Auxerre : car je ne croy pas qu'on y en trouve aujourd'hui.]

p.760.§ 1. 'La vie porte qu'il quitta le Berri à cauſe que les Gots Ariens le poſſedoient. [Et les Gots ne le poſſederent pas avant l'an 473, *V. S. Sidoine*, auquel je ne ſçay ſi S. Mamertin vivoit encore. Mais il eſt aiſé que l'auteur ait confondu les ravages que les Gots y faiſoient des auparavant, avec le temps auquel ils en demeurerent tout à fait maiſtres.]

p.761.a. 'Bollandus en a oſté quelques mots
p.760.f. qui ne faiſoient point de ſens. 'Il y a quelque faute en l'article 7. *Cumque urgeret turba, miſit ad Cœnomenum.*

p.761.a. 'Bollandus croit que Mezicle où S. Marien demeuroit, peut eſtre Merri à trois lieues d'Auxerre du coſté d'Autun. [Je trouve Merri ſur Yonne audeſſus d'Auxerre, mais à cinq ou ſix lieues un peu audeſſus de Mailli, dont le nom approche encore plus de celui de Mezicle, ou Metigle, comme d'autres liſent. Il y a auprés un village de Fontenay, qui peut bien eſtre le mo-
Lab.bib.t.1.p. 421. naſtere où mourut S. Marien.] 'Car ce Fontenay eſtoit dans le dioceſe d'Auxerre.

Fer.p.171. 'Mr du Sauſſay & quelques autres modernes mettent ſa feſte le 29 d'avril, [qui ne peut eſtre le jour de ſa mort,]
Boll.p.718.§2. 'puiſqu'elle arriva le mécredi d'aprés
p.760.f. Paſque. 'L'Egliſe d'Auxerre l'honore
p.718.§ 1.2. 'avec Saint Mamertin le 20 du meſme mois, auquel un grand nombre de martyrologes, & de tres anciens, marquent ſa feſte, les uns de luy ſeul, les autres en luy joignant Saint Mamertin.

'Ce jour ſe rencontre au mécredi d'a- Buch.cycl.
prés Paſque en 466, 477 & 488, & ne s'y rencontre plus enſuite juſqu'en 550. [Je choiſirois pluſtoſt l'an 488.]

'Son hiſtoire donne tout lieu de croi- Boll.20.apr.
re qu'il a eſté auſſi peu Preſtre que Be- p.718.719.
nedictin, quoiqu'on luy donne l'une & l'autre qualité. 'On luy donne auſſi p.760.a.
celle d'Abbé. Et il paroiſt qu'il gouvernoit les moines qui eſtoient avec luy à Mezicle. 'Nous avons des hymnes p.761.
ſur luy fort conformes à ſa vie, [trop bien faites pour n'eſtre pas ou fort anciennes ou fort nouvelles.]

NOTE IX.

Pour la pag 27.§ 11.

Sur l'abbaye de S. Marien.

[Je ne voy pas moyen de douter] Aut.ep.c.20.
'que l'abbaye fondée par Saint Ger- p.416.
main ſur l'Yonne, où repoſoit le corps de Saint Marien ſous l'Eveſque Didier, '& ſous Saint Aunaire ſon prede- c.19.p.421.a.
ceſſeur, [ne ſoit la meſme] que celle b.
qui eſt appellée le monaſtere de Saint Marien dans un acte du meſme Saint Aunaire, [& que ce ne ſoit encore celle qui porte aujourd'hui à Auxerre le nom de Saint Marien.] 'Neanmoins Mrs Gall.chr.t.4.
de Sainte Marthe ne font commencer p.606.1.a.b.
celle-ci que ſous l'Eveſque Vigile vers l'année 688. 'Bollandus ſemble vouloir Boll.20.apr.
marquer cette opinion; & neanmoins p.718.c.
cela ne l'empeſche pas de dire que c'eſt le meſme monaſtere où Saint Marien a eſté receu par Saint Mamertin, & où il a eſté enterré. [Au moins je penſe que c'eſt ſon ſens.] 'Le Pere le Coint.t.2.p.
Cointe rejette ce que l'on dit, que 314.§ 18.
l'abbaye de Saint Marien a eſté fondée par Vigile, ſoutenant que c'eſt celle qui eſtoit du temps de Saint Aunaire, & qu'il ne la faut pas confondre avec celle de Vigile 'dediée en Aut.ep.c.11.
l'honneur de la Sainte Vierge, [& non p.427.Chr.p.
de Saint Marien. Je ne trouve rien 66.2.
de l'abbaye de Saint Marien dans Mr Bulteau.]

NOTES

NOTES SUR SAINT PETRONE.

Pour la page 30.

NOTE I.

Sur ſon pere.

Bar.4.oct.g. 'BARONIUS croit que Petrone Prefet du Pretoire, pere de l'Eveſque de Boulogne, eſt le meſme que Probe Conſul [en 406] avec Arcade, [qu'on peut preſumer avoir eu auſſi le nom de Petrone comme ſon pere. *V. Valentinien I. § 19.* Je ne croy pas neanmoins qu'on trouve de preuve poſitive qu'il ait eu le nom de Petrone: Et quand on en trouveroit, on ne conſideroit plus guere alors que le dernier nom: Ainſi Gennade ne l'euſt pas appellé Petrone, mais Probe, comme font tous ceux qui parlent de ſon Conſulat.] 4.c&. 'Pour la Prefecture de ce Probe que Baronius dit eſtre certaine par divers reſcrits que les Empereurs luy ont adreſſez. Cod.Th.t.6. p.380.2. 'Godefroy n'en marque rien: [ſans doute parcequ'il n'en a rien trouvé. Et Baronius pourroit bien avoir raporté au fils les reſcrits adreſſez au pere.

Genn.c.41. 'Le ſujet du livre que Petrone le pere avoit fait, *De ordinatione Epiſcopi*, [donne quelque lieu de croire qu'il paſſa des dignitez du ſiecle à l'epiſcopat:] Euch.ad Val. p.20. '& ſi Petrone dont parle Saint Eucher [vers l'an 427, *V. S. Honorat § 10.*] & qui eſtoit alors Eveſque en Italie, Bar.4.oct.g. avoit eſté Prefet du Pretoire, 'comme Baronius croit qu'on le peut tirer des paroles de Saint Eucher, [cela convient mieux au pere qu'au fils, qui apparemment n'entra jamais dans les dignitez 416.§ 11. du ſiecle;] 'quoique Baronius croie que c'eſt de luy que S. Eucher parle. [Mais d'autre part ſi celui de Saint Eucher n'eſtoit Eveſque que depuis peu, comme le mot de *nunc* oppoſé à *nuper* ſemble marquer; Petrone dont le fils devoit déja avoir de l'age en l'an 394. n'eſtoit guere en état d'eſtre fait Eveſque 30 ans aprés.]

NOTE II.

Pour la page 31.

Si l'Abbé Iſidore eſtoit Origeniſte.

'S. Jerome accuſe Rufin d'avoir mélé dans ſon hiſtoire des ſolitaires un Iſidore & pluſieurs autres moines condannez comme Origeniſtes par les Eveſques. 'Il ſemble qu'il le faille raporter à Iſidore Abbé en Thebaïde, dont il eſt parlé *au ch. 17. p. 475.* [puiſque c'eſt le ſeul Iſidore dont il ſoit fait mention dans ce livre. Neanmoins il y a peu d'apparence qu'un homme enfermé dans la Thebaïde, en un lieu où perſonne n'entroit, ait pu ſe faire accuſer d'Origeniſme; & j'ay bien de la peine à croire que S. Jerome ait voulu marquer un autre Iſidore que le celebre hoſpitalier: L'equivoque du nom a pu le tromper. Dans la traduction françoiſe où l'on a voulu retrancher tous ceux qui eſtoient notez par Saint Jerome, on a laiſſé cet Iſidore Abbé.]

Hier.ad Cteſ. c.2.t.2.p.252. c.

Vit.P.l.2.n.3. p.438.

NOTE III.

Pour la page 35.

Sur divers monumens nouveaux qui parlent de Saint Petrone.

'On aſſure que c'eſt Galeſinius qui a fait la vie de Saint Petrone que nous avons dans Surius, quoiqu'on l'ait publiée ſous le nom de Sigonius. [Mais l'un & l'autre eſt tout nouveau.] Le titre de cette vie porte qu'elle eſt tirée d'auteurs aſſurez & de monumens anciens. [Mais nous aimerions mieux avoir ces monumens meſmes; & nous verrions ce que c'eſt.] 'Le Pere Garnier avoue que cette piece ne peut avoir d'autorité, & qu'il

Sur.4.oct.p. 39.

Merc.t.2.p. 144.

Digitized by Google

est impossible de soutenir ce qu'elle porte; Sur.p.129.§4.5. /Que l'Empereur Theodose deputa en 430 S. Petrone encore laïque, au Pape Celestin, pour chercher avec luy quelque remede contre l'heresie de Nestorius, & que Celestin promit sur cela de convoquer le Concile d'Epheſe. §4. [Ce ne fut pas aussi sans doute] /au Pape que l'Eglise de Boulogne s'adressa pour demander un pasteur, comme on le lit dans cette histoire, Geog.chr.p. 42. mais à /l'Evesque de Milan son metropolitain.

/Pour ce que Pierre des Noels dit de S. Petrone, Galesinius a bien fait d'en omettre au moins une partie, [& de ne rien dire dutout] /de l'erection de l'Université de Boulogne accordée par Theodose à la priere de ce Saint, selon une piece faite ce semble à plaisir pour y ramasser toutes sortes de faussetez les plus ridicules. /Baronius rejette aussi ce que Vincent de Beauvais & S. Antonin ont dit de ce Saint. Ce que Ferrarius en écrit, *p. 629*, n'a rien de plus assuré. P.de Nat.l.9. c.10.p.176. 177. Ugh.t.2.p.9. 10. Bar.4.06.

NOTES SUR SAINT HILAIRE D'ARLES.

Pour la page 43.§8.

NOTE I.

D'où la seconde Narbonoise a esté tirée.

Pagi,374.§10. /LE Pere Pagi examine si la seconde Narbonoise a esté tirée de la premiere, ou si ç'a esté de la Viennoise. Il est pour le premier sentiment contre Mr de Marca qui est pour le second, Leo,t.1.p.104. avec la pluspart des autres, /& le Pere Pagi,374.§10. Quesnel qui le suit aussi. /Le P. Pagi se fonde sur le nom mesme de cette province. Car si elle a esté detachée de la Viennoise, on devoit l'appeller naturellement la seconde Viennoise. Il remarque encore qu'en partageant l'ancienne Narbonoise, on n'aura laissé, selon l'opinion de Mr de Marca, que neuf villes à celles qui conservoient ce nom, pour en donner vingt à la Viennoise; ce qui ne paroist pas juste; au lieu que dans son sentiment elles auront esté egalement partagées, & auront eu chacune 15 villes. [Il y a quelques fautes dans ces nombres: mais cela ne fait rien.]

§10. /Il s'objecte une difficulté considerable, qui est que la Narbonoise, selon luy, aura esté coupée en deux parties separées l'une de l'autre par Arles, par Avignon, & par d'autres villes de la Viennoise, ce qui a peu d'apparence. Il répond que la Viennnoise qui estoit aussi comme separée en deux parties, se communiquoit neanmoins de l'une à l'autre par le Rhone. [Mais la difficulté est sur les deux parties de la Narbonoise qui n'avoient aucune communication. On répondroit aisément à cette difficulté, si l'on pouvoit dire que la seconde Narbonoise a esté erigée en mesme temps que la Viennoise. Mais Feste conte l'une & non l'autre. On dira peutestre que si Feste n'a pas parlé de la seconde Narbonoise, c'est que n'ayant point de nom particulier, ni de villes considerables, elle se faisoit peu remarquer.] /Ammien oublie en effet Not.G.p.506. quelques unes des provinces marquées 20 par Feste, quoiqu'il ait écrit aprés luy. /Mais Feste veut visiblement faire une Pagi,374.§9. enumeration de toutes les provinces des Gaules; [ce qu'on ne peut pas dire d'Ammien.] Il dit qu'il y en avoit quatorze; & on trouve toutes ces quatorze dans celles qu'il nomme: [de sorte que si la seconde Narbonoise estoit alors, il faut dire qu'il ne l'a pas connue, & c'est ce qui n'a aucune apparence.

Avec tout cela, les deux raisons du P. Pagi pourroient bien l'emporter sur cette difficulté, si elle estoit seule.] /Mais dans le Concile de Turin, Pro- Conc.t.2.p. cule Evesque de Marseille soutient 1155.20 qu'une partie des Eglises de la secon-

Digitized by Google

de Narbonoiſe, avoient eſté des paroices de ſon dioceſe.[Ainſi, puiſque Marſeille eſtoit de la Viennoiſe, il n'y a guere lieu de douter que la ſeconde Narbonoiſe n'en ait fait partie.]

Pour la page 67. § 12.

NOTE II.

Sur quelques ordonnances attribuées au Concile de Riés.

Bal.con.p. 947. [1]Mr Baluze a trouvé un exemplaire du Concile de Riés dans un ancien manuſcrit de la collection d'Iſidore, qui n'a point le 8e Canon ſur l'obligation de tenir les Conciles. Mais au lieu

P. 948. de celui là, il en a deux autres; [1]le premier qui ordonne l'excommunication, & meſme l'exil, pour ceux qui vouloient troubler l'ordre des Canons, & exciter des ſeditions contre l'Egliſe & ſes Pontifes, leur accordant la communion aprés la penitence; mais les excluant du Clergé. Le 2e dit qu'il ſuffit de tenir par an deux Conciles provin-

P. 949. ciaux &c. [1]auſquels les Preſtres, les Diacres, les juges, le corps de ville, *Curiales*, & les particuliers ſeront obligez d'aſſiſter &c.

P. 947. [1]Mr Baluze ne veut point aſſurer que ces Canons ſoient veritablement du Concile de Riés; [& le ſtyle tout à fait barbare du premier convient mieux au VIII. ſiecle qu'au V. Je ne voy point en effet qu'au V. ſiecle les Eveſques s'attribuaſſent l'autorité de bannir perſonne. Pour le 2e Canon, on voit par le 8e de Riés, & par d'autres du meſme temps, qu'on ſe tenoit aſſez heureux parmi les troubles qui regnoient alors, de pouvoir tenir par an un Concile provincial, où je ne voy point que les juges & les particuliers fuſſent obligez d'eſtre preſens.]

P. 949. [1]Ce 2e Canon regle les devoirs des metropolitains. [Ainſi il ſemble eſtre d'un Concile national, au lieu que celui de Riés ne paroiſt avoir eſté compoſé que des Eveſques qui reconnoiſſoient Arles pour leur metropole.]

Pour la page 69. § 13.

NOTE III.

Sur Saint Auguſtal.

Bar.441.§ 14.17. ſept. [1]Baronius croit qu'Auguſtal qui aſſiſta en 441 au premier Concile d'Orange, eſt l'Eveſque de ce nom que le martyrologe Romain met entre les Saints le 7e de ſeptembre, [& Ferrarius le 7e d'octobre, ſuivant le martyrologe attribué à Bede, [1]dont neanmoins quel-

Bed.t.3.p.33.] Fer.7.oct. ques editions le mettent le 7 de ſeptembre. Ce martyrologe le qualifie Eveſque d'Arles. [1]Et comme il eſt cer-

Bar.7.ſept. tain que Saint Hilaire l'eſtoit en 441, Baronius ſuppoſant que c'eſt celui meſme qui aſſiſtoit au Concile d'Orange, a dit que c'eſtoit une faute. [Saint Auguſtal pourroit eſtre different de celui du Concile, & avoir eſté Eveſque d'Arles en un autre temps.] [1]Mais on

Anal.t.3.p. 432.433. ne trouve aucun Auguſtal dans les diptyques de cette Egliſe. [1]Trois anciens

poll.mars,t.2. p.34.d. martyrologes, dont deux l'appellent Auguſtin, le mettent à Bourges le 7 d'octobre, [1]l'un de ces manuſcrits le

p.31.d. met encore à Arles le 7 de ſeptembre, ſans le qualifier Eveſque. [1]Il ſe peut

14.apr.p.251. c. faire que celui dont nous parlons ſoit mort à Arles, & que ſon corps y ſoit demeuré; ce qui aura donné occaſion de l'attribuer à cette ville. [Le Gallia Chriſtiana ne connoiſt point d'Auguſtin ni d'Auguſtal, ſoit à Arles, ſoit à Bourges. Il ne marque meſme aucun Auguſtal.]

Pour la page 69. § 13.

NOTE IV.

Temps du ſecond Concile d'Arles.

Leo.t.1.p.743. § 16. [1]La vie de Saint Hilaire parlant de Quelidoine depoſé [en 444,] parcequ'il avoit epouſé une veuve, dit que c'eſtoit une choſe défendue par les Canons. [C'eſt ce me ſemble une raiſon conſiderable pour mettre avant l'an 444, le ſecond Concile d'Arles,] [1]qui fait cette

Conc.t.4.p. 1016.c. défenſe par ſon 45e Canon, & qui ordonne de depoſer ceux qui l'auront

Digitized by Google

violée.[Car je ne ſçay ſi l'on ſe ſouvenoit encore alors du Concile de Valence tenu en 374, il y avoit 70 ans : outre que ce Concile n'ordonne pas expreſſément de depoſer ceux qui auront eſté ordonnez nonobſtant cette irregularité. Hors cette raiſon, nous ſerions fort portez à ſuivre]'le ſentiment de ceux qui mettent le ſecond Concile d'Arles en 451,[où nous trouvons que Ravenne ſucceſſeur de S. Hilaire preſida à un Concile de 44 Eveſques. Aprés tout, on peut trouver de la difficulté à croire qu'on ait condanné Quelidoine en 444, ſur un Canon fait un an ſeulement auparavant, lorſque ſelon toutes les apparences, Quelidoine eſtoit déja Eveſque. Car on voit dans le texte que le ſecond Concile d'Arles ne peut avoir eſté tenu pluſtoſt qu'en 443. Ainſi on peut regarder ces deux opinions comme aſſez indifferentes.

Conc.t.4.p. 1819.d.e.

'Des perſonnes habiles paroiſſent avoir cru qu'on ne devoit pas mettre ce Concile dans un temps ſi eloigné des perſecutions, à cauſe que les Canons 10 & 11 preſcrivent l'ordre qu'on doit tenir pour impoſer la penitence à ceux que la perſecution avoit fait tomber dans l'idolatrie. [Mais puiſque c'eſt comme une compilation des anciens Canons, il ne faut pas s'étonner qu'on y ait mis des choſes qui n'eſtoient pas ſi neceſſaires en ce temps là.]'Outre la citation du Concile de Vaiſon[tenu en 442,]qu'on lit dans le Canon 47e,'le 17 qui appartient au Concile ſelon tous les manuſcrits,parle des Bonoſiaques,[qui n'ont paru qu'aprés l'an 390, longtemps depuis les perſecutions. Il pouvoit meſme y avoir des apoſtats vers 450,où tout l'Occident eſtoit plein de barbares, partie Ariens, & partie payens.]

Apol.1.de Janſ.§ 20.p. 194.

Conc.t.4.p. 1256.d.

P.1011.b.

NOTE V.

Si Quelidoine eſtoit Eveſque de Beſançon.

Pour la page 70.§ 14.

'Au lieu que les plus habiles de ce temps croient que Quelidoine depoſé par Saint Hilaire d'Arles,& rétabli par S. Leon, eſtoit Eveſque de Beſançon, [Baronius *an.* 445. § 11, le P. Queſnel,] '& Papebrok ſoutiennent qu'il eſtoit de la Viennoiſe,[ſoumiſe alors à la metropole d'Arles.]'On avoue cependant que c'eſt la croyance de l'Egliſe de Beſançon, que ce Quelidoine a eſté ſon Eveſque.[Et ſe ſera-t-elle perſuadée ſans fondement, qu'un de ſes Eveſques a eſté depoſé par l'Egliſe de France, & par S. Hilaire ?]'On voit par diverſes pieces, quoique peu conſiderables en elles meſmes, qu'elle croit avoir eu en ce temps là un Quelidoine pour Eveſque :[& on n'en connoiſt point d'autre du meſme temps.]'On donne pour ſucceſſeur à Quelidoine de Beſançon, un Importun qualifié dans les titres *faux Eveſque, receu, & chaſſé enſuite*.[Cela convient tout à fait à l'hiſtoire dont nous parlons.]

Bol.ſup.p. 196.c.f.

Leo,p.448.

Vet.t.2.p.pl. 115.116.

p.116.

'La vie de S. Romain dit nettement la meſme choſe :'Et le Pere Queſnel ne ſauroit ſe tirer de cette autorité, qu'en pretendant que cette vie eſt ou ſuppoſée, ou falſifiée.[Nous pourrons examiner autrepart ſes raiſons, & nous eſperons de montrer qu'il n'y a point de preuve que cet endroit meſme le plus difficile de tous, ni aucun autre y ait eſté ajouté. *V. S. Romain note 1.* Mais il nous ſuffit de tirer de cet endroit que c'eſt une opinion aſſez ancienne, que Quelidoine depoſé par S. Hilaire, eſt l'Eveſque de Beſançon,& que cela a eſté cru par ceux meſmes qui vouloient relever cette Egliſe, comme fait l'auteur de cet endroit quel qu'il puiſſe eſtre.]

Leo,p.451. p.452.&c.

'Il eſt clair ce me ſemble, que ce fut à Auxerre que Saint Hilaire apprit les plaintes qu'on faiſoit contre Quelidoine.[Et cela convient beaucoup mieux à un Eveſque de Beſançon qu'à un de la province d'Arles.]On le met comme une ſuite des voyages que S. Hilaire faiſoit hors de ſon dioceſe, & un des

Leo,t.1.p.74. 6.116.

Leo,t.2.p.437. 438.

Digitized by Google

avantages que les villes des Gaules en avoient tiré.

t.2.p.444. 'Que s'il eſt vray, comme le Pere Sirmond le dit, qu'il y ait des manuſcrits, où la lettre de S. Leon touchant Quelidoine eſt adreſſée aux Eveſques de la Viennoiſe, & de la province des Sequanois, [c'eſt aſſurément une grande preuve qu'il eſtoit de la derniere, qui eſt celle de Beſançon.] Le Pere Queſnel en appelle à tous les exemplaires manuſcrits & imprimez. p.809.§ 1. 'Mais tous ces manuſcrits ſe reduiſent à trois, & proprement à un.

[Pour les raiſons par leſquelles il pretend montrer que Quelidoine eſtoit de la province d'Arles, nous eſperons que la ſuite de la meſme hiſtoire y ſervira de réponſe.] Boll.ſup.p. 196.f. 'Papebrok remarque qu'il faut dire que la ville dont Quelidoine eſtoit Eveſque, eſtoit ſoumiſe aux Romains. [Mais il n'allegue rien pour montrer que Beſançon n'y fuſt pas encore ſoumiſe: Et on a tout ſujet de croire qu'elle ne tomba entre les mains des Bourguignons qu'aprés la mort de Valentinien, c'eſt à dire aprés l'an 455. Leo,t.2.p.445 §1. 'Que ſi quelques uns avancent, que lorſque Quelidoine fut depoſé elle appartenoit aux Gaulois, (ce que je n'entens pas,) ou aux Bourguignons, [je ne croy pas qu'ils en puiſſent donner aucune preuve. Les Bourguignons eſtoient reduits en ce temps là dans une partie de la Savoie, *V. Valentinien III. 912*, où je ne croy pas meſme qu'ils poſſedaſſent les villes, s'il y en avoit: Et dans leur plus grande puiſſance, Gondebaud & S. Sigiſmond leurs Rois, ſe reconnoiſſoient vaſſaux, & feudataires de l'Empire. On voit par la vie de S. Germain qu'Auxerre eſtoit auſſi aux Romains: Et il faut dire la meſme choſe de Clermont, Bourges & Sens, ſelon S. Sidoine.]

NOTE VI.

Pour la page 90.§ 11.

Quel eſt l'auteur de la vie de S. Hilaire.

Genn.c.99.t. 'Il y en a qui doutent ſi la vie que nous avons de Saint Hilaire, n'eſt point de Ravenne ſon ſucceſſeur, 'à cauſe que dans un manuſcrit elle porte le nom de Reverence ou Riverent ſucceſſeur d'Hilaire. 'Mais elle parle de ce Ravenne meſme en troiſieme perſonne, & en luy donnant le titre de Saint. 'Elle parle des ſucceſſeurs du Saint, comme y en ayant eu plus d'un; [ce qui prouve que Ravenne eſtoit mort;] '& elle ne fut écrite qu'un temps conſiderable aprés la mort de S. Hilaire, *tot annorum ſpatiis evolutis*: 'au lieu que Ravenne eſt mort avant l'an 461. [Il eſt donc certain qu'elle n'eſt point de Ravenne.

Leo,t.1.p.730. p.744.746.c. 17.19. p.749.c.3. p.750.c.24. Gill.chr.t.1. p.38.2.b.

Nous ne voyons pas au contraire qu'il y ait aucune difficulté à croire qu'elle eſt] 'de S. Honorat Eveſque de Marſeille, qui vivoit encore du temps du Pape Gelaſe [en 494,] puiſque Gennade dit qu'il avoit écrit la vie de Saint Hilaire, par lequel il avoit eſté elevé des l'enfance dans la crainte du Seigneur. [Car cela convient tout à fait à l'auteur de la vie,] 'qui eſtoit Eveſque ou Preſtre, [& qui eſtoit certainement diſciple du Saint,] 'puiſqu'il l'appelle *peculiarem patrem*, *inſtitutorem pium*. [On en voit encore d'autres preuves dans le texte.] 'Pour ce que l'on dit que l'article où il eſt parlé d'Honorat ne ſe trouve pas dans quelques manuſcrits de Gennade, [il eſt aiſé que Gennade meſme l'ait ajouté aprés avoir publié ſon ouvrage,] 'ou quelque autre aprés luy, mais auſſi ancien, puiſqu'il ſuppoſe viſiblement que cet Honorat vivoit encore. [Aſſurément il n'y a aucun moyen de dire que cet article ſoit une choſe feinte & ſans fondement.] 'Papebrok dit qu'elle a peuteſtre eſté ajoutée pluſieurs ſiecles aprés. [Mais c'eſt à luy à nous donner des preuves capables de détruire le caractere d'auteur contemporain que porte l'article.] 'Il ſoutient formellement que la vie ne peut point eſtre écrite par cet Honorat, parcequ'il n'a eſté fait Eveſque que vers l'an 490: '&

Genn.c.99. Boll.ſup.p. 194.c. Leo,p.531.c.1. Genn.c.99.a. Du Pin,t.4.p. 52. Boll.ſup.p. 196.d. p.194.§ 2. §§.

il pretend montrer que la vie n'a pas eſté écrite ſi tard.[Je ne ſçay ſi les preuves qu'il en donne ſont fort concluantes : mais il n'en allegue aucune pour montrer qu'Honorat n'ait eſté fait Maſſ.p.187. 189. Eveſque qu'en 490.]'Il eſt vray que[le Gallia Chriſtiana, *p. 644. 1. d.*] & le Pere Gueſnay le mettent ainſi, parcequ'aprés Grec qui eſtoit Eveſque de Marſeille[en 472, le Gallia Chriſtiana met Saint Cannat & Sabinien.]Le Pere Gueſnay ne met que Sabinien; mais il le fait commencer en l'an 481, & aller juſques en 490. Il ne cite aucun monument pour cet Eveſque ni pour le temps qu'il luy donne. Gall.chr.t.3. p.644.1.d. 'Le Gallia Chriſtiana dit ſimplement qu'il fleuriſſoit vers 489.[Nous remarquons ſur S. Proſper § 6, qu'on ne ſçait rien de S. Cannat,] Genn.c.80. 'ſinon que Gennade parle d'un Cannat homme de Dieu,[titre qui marque aſſez que ce n'eſtoit pas un Eveſque.]Gueſnay fait auſſi Saint Cannat Eveſque de Marſeille,mais depuis 621 juſqu'en 647, [ce qui marque au moins qu'on ne ſçait point quand il a vécu. Pour Sabinien, quand on aura de meilleures preuves de ſon epiſcopat que de celui de Salvien,] Maſſ.p.179. 'que Gueſnay fait auſſi Eveſque de Marſeille,[je ne ſçay rien qui empeſche de le mettre vers 475, de dire qu'il a peu vécu, & de faire ainſi commencer Honorat vers 476.]

Leo,t.1.p.711. 'Mais quoique l'auteur de la vie de S. Hilaire s'attribue le ſacerdoce,[qui dans le langage de ce temps là marque plus ordinairement les Eveſques que les Preſtres; je ne ſçay neanmoins s'il faut dire qu'il eſtoit alors Eveſque.] Car dans le meſme endroit il ſemble dire qu'il vivoit dans la congregation de S. Hilaire.[Au moins je ne voy point qu'on puiſſe donner d'autre ſens à ces paroles.] *Ad præſidium noſtram turbam piæ ſodalitatis adſciſcat*[*Hilarius*,]*obtinens ut non actu meo, non ignavia contriſtetur &c.* Au lieu de *ſodalitatis*, le P. Queſnel a *ſoliditatis*,[auquel je ne voy aucun ſens :]'Et Papebrok veut en effet Boll.ſup.p. 600.1.c. qu'on liſe *ſodalitatis*, comme l'avoit mis Henſchenius ſur d'autres manuſcrits. 'Il n'y a donc, comme on a dit, aucune Du Pin,t.4.p. 9. raiſon de douter que la vie que nous avons de S. Hilaire ne ſoit celle qui a eſté écrite par S. Honorat, & tout nous porte à le croire.[Cave *p. 263. 2*, le ſuppoſe comme une choſe ſans difficulté.]

'Comme un manuſcrit porte neanp.154.§ 10. moins qu'elle eſt de Reverent Eveſque d'Arles, Papebrok croit que cela ſe peut ſoutenir, & mettre ce Reverent entre Leonce dont on ne trouve rien, dit-il, depuis l'an 474, & Eone qu'on trouve avoir commencé en 492 ou 494. Mais on verra ſur le Pape Hilaire § 2, que Leonce d'Arles a vécu juſque vers 484, & a eu auſſitoſt Eone pour ſucceſſeur. Les diptyques d'Arles ne connoiſſent aucun Reverent :]'Et l'auteur de Leo,t.1.p.710. c.a.b. la vie de S. Hilaire parle de ſes ſucceſſeurs d'une maniere qui ne permet pas de dire qu'il en fuſt luy meſme. Le Pere Queſnel croit que ce Reverent pourroit eſtre Honorat meſme qui aura voulu ainſi deguiſer ſon nom pour ſe cacher, comme cela eſtoit aſſez ordinaire. Mais ce Reverent eſt qualifié ſucceſſeur de S. Hilaire.[Et comment l'expliquera-t-on? L'auteur de la vie ne paroiſt point dutout avoir ſongé à ſe deguiſer.] 'Et il ne l'a pas pu, s'il a prononcé ſon Boll.ſup.p. 19.a.b. diſcours dans une aſſemblée d'Eveſques, comme le commencement ſemble le marquer.

Digitized by Google

NOTES SUR SAINT ISIDORE DE PELUSE.

NOTE I.

Pour la page 99. § 2.

Si Damiette eſt l'ancienne ville de Peluſe.

Baudr. p. 45. 2 Lloyd. p. 620. 2.

'LEs Latins qui eſtoient en Orient dans le XII. & XIII. ſiecle, croyoient que l'ancienne Peluſe n'eſtoit pas Damiette ville fort celebre de leur temps, & que c'eſtoit une autre ville qu'ils nomment Balbeis ou Belbais; ce qui eſt

Holſt. ad St. p. 91. Geo. p. 176. ſuivi par Ferrarius. 'Holſtenius ſe moque de ceux qui croient que Peluſe eſt Damiette, *inepti ſunt*: mais c'eſt en ſuppoſant que Damiette eſt la Tamiate de

Conc. t. 3. p. 450. d. 451. d. 543. b. l'Arcadie. 'On voit dans le Concile d'Epheſe entre les Eveſques d'Egypte Euſebe de Peluſe, [dont nous aurons ſouvent à parler,] & Heraclite de Tamia-

Baudr. p. 46. 2. 434. a. thide ou Tamiathe. 'Et quelques uns croient que Tamiate & Peluſe, quoique ſeparées par le Nil, eſtant aſſez proches l'une de l'autre, Tamiate ou Damiette s'eſt accrue des ruines de Peluſe; ce qui a fait dire que c'eſtoit la meſme. [Mais cela ne s'accorde pas]

Geo. fac. not. p. 55. 'avec les notices greques, qui placent Tamiate dans l'Arcadie. [Car ce pays n'approche point de la mer où eſt Damiette,] 'Eſtienne le geographe dit que

Steph. p. 632. Tamiathe eſt une ville d'Egypte, & rien davantage.

NOTE II.

Pour la page 106. § 5.

Quand Euſebe a eſté fait Eveſque de Peluſe.

If. P. l. 1. ep. 177. p. 53. c. 'Euſebe eſtoit Eveſque de Peluſe, & depuis quelque temps ſans doute, lorſque Cyrene fut fait gouverneur [de

p. 53. c. l'Auguſtamnique.] 'Saint Iſidore a écrit

ep. 178. p. 53. contre Cyrene à Rufin 'qui gouvernoit les affaires de l'Empire, c'eſt à dire ſans doute à celui qui fut fait Prefet du Pretoire en 392, & qui fut tué en 395. 'Mais ep. 178. p. 53. e. comme il paroiſt que ce Cyrene a eſté deux fois gouverneur du pays de Peluſe, il ſe peut faire qu'Euſebe n'ait eſté fait Eveſque qu'entre ſon premier & ſon ſecond gouvernement. Car ſi Euſebe eſtoit Eveſque des devant 395, il faut que Dieu l'ait laiſſé au moins pres de 40 ans ravager l'Egliſe de Peluſe,] 'puiſ- Conc. t. 3. p. 440. d. 451. d. 543. b. qu'il aſſiſtoit encore au Concile d'Epheſe en 431. 'Mais cela ſe pourra dire Eva. l. 2. c. 8. p. 299. d. abſolument impoſſible, ſi nous voulons qu'il ait vécu juſqu'en l'an 457, comme on peut voir dans le texte qu'il y a au moins beaucoup d'apparence.

NOTE III.

Pour la page 117. § 10.

Sur les lettres de Saint Iſidore.

'Les deux mille lettres de S. Iſidore Fac. II. p. 79. que les Acemetes avoient recueillies, [ſont apparemment les meſmes que nous avons encore aujourd'hui, données à trois fois par l'Abbé de Billi, par Ritherſhuſe, & par Scot Jeſuite. Le premier livre en contient juſtement 500, & quoiqu'en tout on en conte 2012, cette addition n'eſt nullement conſiderable; & il ſeroit aiſé de revenir au nombre de deux mille, en en réuniſſant quelques unes qui ſemblent avoir eſté ſeparées ſans raiſon, comme la 206 & 207 du 4e livre, eſtant la 271 & la 272 du premier livre, qui toutes deux enſemble ne ſont que la 303 citée par Leonce de Byzance;] '& celles qui ſont repetées, com- If. P. p. 1. me le 29e du premier livre, qui eſt la meſme que la 188 du quatrieme.

Digitized by Google

NOTES SUR SAINT EUCHER.

Pour la page 118. § 4.

NOTE I.

En quelle année il eſt mort.

[SAINT Eucher ne paſſa pas l'an 449, ſi nous en croyons Tiro Proſper, qui met ſa mort l'année de devant celle
Genn.c.63. de Theodoſe le jeune.] 'Neanmoins Gennade nous aſſure qu'il mourut ſous Marcien & Valentinien, [c'eſt à dire entre l'an 450, auquel commença Marcien, & 455, auquel mourut Valentinien.]Nous verrons dans la note 4, que dans un de ſes ouvrages, il ſemble attaquer l'hereſie d'Eutyche, qui ne fut guere connue en Occident qu'en 449; mais qu'on ne peut pas faire de fond ſur cela.[Ainſi il n'y a que Gennade qui nous empeſche de mettre ſa mort des
Marc.p.33. 449.]'Car pour Marcellin qui parle de luy ſur l'an 456, comme s'il euſt encore eſté vivant,[ce n'eſt pas une autorité qu'on puiſſe oppoſer à celle de Gennade.

Il y a meſme bien de l'apparence que S. Eucher n'a pas paſſé le 16 novembre, auquel on fait ſa feſte, de l'an 450.]
Leo,ep.76.p. 577. 'Car nous avons une lettre de l'an 450 ou 451 au pluſtard, écrite par les Eveſques Cerece, Salone, & Veran, à Saint
n.p.863.1. Leon ſur ſa lettre à Flavien.'Si Salone & Veran ſont les deux enfans de Saint Eucher, comme il eſt difficile de ne le pas croire,[ils auroient ſans doute écrit avec leur pere s'il n'euſt eſté mort:quoique neanmoins il ſe puiſſe faire qu'ils ſe ſoient rencontrez en quelque endroit
t.1.p.479. trop eloigné de Lion.]'Le nom de Saint Eucher ne ſe trouve point non plus entre les autres 44 Eveſques des Gaules qui écrivirent auſſi à S. Leon, pour approuver ſa lettre à Flavien;'d'où le Car-
Nor.h.P.l.2. c.13 p.264.2. dinal Noris conclud qu'il eſt certain
p.263. qu'il ne vivoit plus en l'an 452.'Il met ſa mort en 449, ſur l'autorité de Tiro Proſper,[ſans ſonger à Gennade qui eſt plus exact.]'Mamert Claudien qui écri- Th.R.t.8.p. 161.
voit avant 475, ſuppoſe que S. Eucher eſtoit mort il y avoit déja quelque temps.

Pour la pag 119.§ 4.

NOTE II.

Quel a eſté ſon ſucceſſeur.

'Les trois catalogues des Eveſques de Paul.ill.p.1.
Lion donnez par le P. Chifflet, mettent apres Saint Eucher, Salone, Veran, & Patient:[ſelon quoy il faut que Saint Eucher ait eu ou ſes deux enfans pour ſucceſſeurs, ou deux autres du meſme nom; nous croirions volontiers que l'amour de l'Egliſe de Lion pour Saint Eucher, auroit tiré ſes deux enfans l'un aprés l'autre, des villes dont ils eſtoient Eveſques des le vivant de leur pere, eſtant certain par Gennade qu'ils ont tous deux eſté Eveſques, ſi ces changemens euſſent eſté communs en un temps où l'on avoit ſoin d'obſerver les regles de la diſcipline. Mais je ne ſçay pas ſi on pourroit trouver un ſeul exemple en France durant ces premiers ſiecles, hormis dans les Eveſques chaſſez de leur ſiege.

[Il paroiſt encore plus aiſé de dire, que Salone & Veran n'eſtoient que Preſtres,]'lorſque Salvien nous les de- Salv.ep.4.p. 214.
peint comme Eveſques des le vivant de S. Eucher,[quelque difficulté qu'il y ait à le croire, comme on le verra dans la note 4. Et en ce cas ils auroient pu eſtre Eveſques de Lion l'un aprés l'autre. Mais on ne peut pas meſme recourir à cette ſolution embaraſſante, puiſque nous venons de voir]'que Salone & Ve- Leo,l.1.p.477.
ran eſtoient Eveſques enſemble en 451, 'outre que la lettre 9 de Salvien eſt bien Salv.ep.9.p. 215.
forte pour montrer que Salone l'eſtoit des 440. *V. Salvien*;'& il paroiſt que ep.4.p.218.
les

les deux freres furent faits Eveſques à peu pres en meſme temps. [Que ſi Salone a eſté Eveſque de Geneve, & Veran de Vence, comme nous le verrons en ſon lieu, il eſt certain qu'ils n'ont pu paſſer de la preſtriſe à l'epiſcopat de Lion.

Il n'eſt guere moins difficile de croire, que l'Egliſe de Lion ait eu aprés Saint Eucher un Salone & un Veran pour Eveſques differens des deux enfans de S. Eucher. Il y a bien plus d'apparence que ce ſont ſes enfans meſmes que l'Egliſe de Lion a mis par honneur dans ſes
Conc.t.5.p.a. diptyques, 'comme on avoit mis Saint Cyrille d'Alexandrie dans celles de
Anal.t.3.p. 432. Mopſueſte, '& comme on lit encore S. Ambroiſe, S. Martin, & S. Auguſtin
Sid.Sav.p.465. dans celles de l'Egliſe d'Arles. 'Savaron les oſte tous deux du nombre des Eveſques de Lion, auſſibien qu'un Didier que d'autres mettent aprés Veran, & fait S. Patient ſucceſſeur immediat de
Poll.3.feb.p. 300.c. Saint Eucher. 'Bollandus veut la meſme choſe, & ſoutient que Salone & Veran ſont les enfans, & non les ſucceſſeurs
Leo,n.p.864. de ce Saint. 'Il eſt viſible que c'eſt auſſi la penſée du P. Queſnel.

Gall chr.t.1. p.294.2. 'Mrs de Sainte Marthe reconnoiſſent, que c'eſt ſans ſujet qu'on fait Salone Eveſque de Lion aprés S. Eucher, mais ils luy font ſucceder S. Veran. [Ils ne rendent aucune raiſon de l'un ni de l'autre; & ils en ont neanmoins une
Flor.ent.p.962. 964. bien forte pour Veran.] 'Car divers martyrologes, & de tres anciens, marquent un Saint Veran Eveſque de Lion l'onzieme de novembre. Uſuard & Adon le font auſſi, quoiqu'Uſuard dans l'edition de 1568, ne parle point de Lion ni de ſon epiſcopat. Mais on lit l'un & l'autre dans l'edition de 1583, *p.161.2.*
Leo,n.t.864. a. 'Le Pere Queſnel dit que les catalogues ſur leſquels on ſe fonde pour mettre un Veran Eveſque de Lion aprés S. Eucher, ne font point de foy parmi les ſavans. [Nous les rejetterions avec luy ſans difficulté, s'il nous avoit fourni une bonne réponſe à ces martyrologes, dont quelques uns ſont écrits il y a plus de 1000 ou 1100 ans. Auroit-on eſté trompé des ce temps là par les diptyques de l'Egliſe de Lion, pour attribuer à cette ville celui que l'on ſavoit eſtre honoré comme un Saint, mais qu'on ne ſavoit peutestre pas avoir eſté Eveſque de Vence? Il eſt vray que tous ceux qui mettent S. Veran à Lion, n'en mettent aucun à Vence. Celui de Vence eſt honoré le 9 ou 10 de ſeptembre. Mais il n'y a rien de plus ordinaire que de voir changer les feſtes des Saints.] On aura pu baſtir des le V. ou VI. ſiecle une egliſe de ſon nom à Lion dediée le 11 novembre; & cela y aura fait marquer ſa feſte.]
p.864.1. 'Le Pere Queſnel dit que le P. Sirmond & Flodoard font S. Veran Eveſque de Lion, [ſans parler ſans doute de Salone, puiſque le P. Queſnel ne le dit pas.

Mrs de Sainte Marthe ont cru viſiblement que ce S. Veran eſtoit le fils de S. Eucher,]'puiſqu'ils diſent que Cennade
Gall.chr.t.1. p.294.2.a. en parle *c. 63.* [Mais ſuppoſé meſme que S. Eucher ait eu un S. Veran pour ſucceſſeur, il vaut mieux dire que ce n'eſt pas ſon fils, qui, comme nous avons vu, eſtoit Eveſque, ſelon toutes les apparences, avant la mort de ſon pere.]
Th.R.t.8.p. 65.1. 'C'eſt le ſentiment de Theophile Raynaud, qui donne pour ſucceſſeur à S. Eucher S. Veran honoré le 11 novembre, mais le diſtingue de S. Veran Eveſque de Vence honoré le 10 ſeptembre, qu'il ſoutient eſtre le fils de S. Eucher. 'Bol-
Boll.3.feb.p. 30.c. landus le diſtingue de meſme: mais donnant S. Patient pour ſucceſſeur immediat à S. Eucher, il fait S. Veran Eveſque de Lion entre Eſtienne & Viventiole, vers l'an 500. Il ſe fonde ſur la vie
3.feb.p.668.a. de S. Avite de Vienne, 'où on lit que ce Saint donna pour Eveſque à ceux de Lion le venerable Abbé Veran ſuperieur d'un monaſtere. [Ce ſeroit donc une choſe ſans difficulté ſi cette vie eſtoit originale:] 'mais Bollandus meſ-
p.562.a. me dit qu'elle eſt poſterieure à Adon,

Digitized by Google

[& au IX. ſiecle. C'eſt aux perſonnes habiles à juger s'il faut ſuivre cette vie, ou s'arreſter aux catalogues des Eveſques de Lion, dont il y en a de plus anciens qu'Adon meſme, & qui ne connoiſſent point tous d'autre Veran, que celui qu'ils mettent aprés Salone, & qui ſelon toutes les apparences, auſſibien que ſelon Bollandus, eſt l'Eveſque de Vence fils de S. Eucher. Auroit-on oublié dans ces catalogues un Eveſque honoré comme Saint, & celebre dans tous les martyrologes ?]

Pour la page 130. § 1.

NOTE III.

Sur le traité des Formules.

Sixt.l.4.p. 281.l.b. 'Sixte de Sienne rejette le traité des Formules, adreſſé ſelon le titre à Saint Veran par S. Eucher ſon pere. Il pretend que c'eſt l'ouvrage de quelque compilateur, qui l'a compoſé de divers paſſages ramaſſez de S. Gregoire, de S. Iſidore, & 1.2. de Bede; '& il dit qu'il en euſt pu remarquer divers endroits tirez de S. Gregoire & de Bede. [Il y a aſſurément quelque choſe de brouillé dans ce livre ſelon l'edition de Rome. Mais d'autre- Salv.ep.2.p. 215. part] 'Salvien marque aſſez clairement que S. Eucher avoit écrit ſur l'Ecriture Genn.c.61. pour ſes deux fils. 'Gennade le dit formellement : & la preface de ces formu- Euch ad Ver. P.112. les 'eſt certainement d'un pere qui écrit à ſon fils. [Il eſt en effet auſſi aiſé que S. Gregoire & Bede aient tiré quelque choſe de cet ouvrage, que de dire qu'il eſt fait ſur les écrits de ces deux Saints.] Du Pin.t.4.p. 413. 'Mr du Pin rabaiſſe fort cet ouvrage ; mais ne laiſſe pas de l'attribuer à Saint Eucher ; [ſans rien dire de ce que pretend Sixte de Sienne.]

Pour la page 131. § 1.

NOTE IV.

Temps des livres de Saint Eucher à ſes enfans.

[Nous ne liſons point que S. Eucher ait fait d'autres ouvrages pour ſes enfans Salone & Veran, que les trois dont nous avons parlé dans le texte, & que nous avons encore. Salvien precepteur des enfans de S. Eucher, les eut ſans doute des premiers. Ainſi il ſemble] 'qu'ils ayent eſté compoſez lorſque Th.R.t.1.p. 51.1. Salone & Veran eſtoient déja Eveſques, 'puiſque Salvien dit qu'ils commen- Salv.ep.1.p. 214. çoient déja à eſtre les maiſtres des Egliſes, *diſpenſatione divina atque judicio.* Il leur attribue la grace & le droit de donner des enfans à l'Egliſe ; *ornent eos quos ipſi ſua inſtitutione generaverint.* [Quoiqu'il fuſt Preſtre,] 'il ſouhaite p.2.§. qu'aprés avoir eſté ſes diſciples, ils ſoient ſes interceſſeurs ; *ſint nunc quotidie oratores mei.* [Toutes ces paroles dans la bouche d'un Preſtre aſſurément ſont bien fortes pour juger que Salone & Veran n'eſtoient pas de ſimples Preſtres comme luy, mais qu'ils eſtoient meſme elevez à l'epiſcopat.]

'Cependant Gennade parlant viſible- Genn.c.61. ment des meſmes ouvrages de Saint Eucher, dit qu'il écrivit ſur l'Ecriture pour ſes enfans qui furent depuis Eveſques ; *ad perſonam filiorum poſtea Epiſcoporum.* [J'avoue que je ne voy pas bien ce qu'il faut dire ſur cela, eſtant difficile de dementir Gennade, & de croire que Salvien ne diſe pas que Salone & Veran eſtoient Eveſques.

La ſeule choſe qu'on pourroit croire ſeroit que Salvien n'auroit vu cet ouvrage que longtemps depuis qu'il eut eſté compoſé.] 'Et le P. Queſnel pretend Leo,t.1.p.77. que S. Hilaire d'Arles l'avoit vu avant que d'eſtre Eveſque, [c'eſt à dire avant 429. Il le tire ſans doute de ce que Saint Hilaire l'avoit voulu reporter à S. Eucher. Car cela convient aſſez bien au temps que S. Hilaire paſſa à Arles en 426 & 427, d'où il retourna enſuite à Lerins : & S. Eucher pouvoit bien eſtre alors à Lero. Mais dans Barrali d'où je penſe que la lettre de S. Hilaire eſt tirée,] 'l'inſcription eſt *Domino beatiſſimo* Leon.t.1.p.6. *Papæ Eucherio Hilarius.* [Saint Eucher

Digitized by Google

eſtoit donc alors Eveſque, & ne demeuroit plus à Lero. Je ne ſçay ſi ce ſeroit ſur ce titre meſme, quoiqu'omis par luy, & ſur ce que S. Hilaire ne prend point la qualité d'Eveſque, que le Pere Queſnel auroit cru qu'il ne l'eſtoit pas. Neanmoins S. Auguſtin ne prend point la qualité d'Eveſque dans ſes lettres. Il la marque ſouvent par le mot de *fratri* ou *conſacerdoti*: Mais je ne croy pas qu'il fuſt neceſſaire que les autres le fiſſent toujours. Ainſi je ne voy pas qu'il y ait preuve que S. Hilaire ne fuſt point alors Eveſque. Mais il n'y a pas lieu d'heſiter Euch.ad Salv. p1.p.341.c. ſur cela,]puiſque Saint Eucher meſme dans la preface de cet ouvrage, nous aſſure que S. Hilaire eſtoit Eveſque: *jam nunc ſummi Pontificis.*

[Quand on en pourroit douter, il ne ſeroit point dutout aiſé de ſe perſuader que Salvien n'ait pas vu des premiers ce que S. Eucher écrivoit, & ce qu'il écrivoit pour ſes enfans. J'aimerois mieux croire que Gennade a voulu ſimplement marquer que Salone & Veran ont eſté Eveſques, ſans examiner s'ils ne l'eſtoient point déja, ne voyant dans l'ouvrage de S. Eucher aucune marque qu'ils le fuſſent.

Il faudra dire neceſſairement que Salone & Veran eſtoient Eveſques, ſi S. Eucher n'a fait ces ouvrages qu'en 449;]]'eſtant aiſé de montrer que l'epiſtre 9 de Salvien à Salone ſon diſciple, & déja Eveſque, eſt écrite au pluſtard en 440. Salv.ep.9.p. 215. Euch.ad Salv. p.362.c. *V. Salvien.*]'Or S. Eucher recommande ſi particulierement en un endroit la diſtinction des deux natures unies en J.C, [quoique ſon ſujet ne l'obligeaſt point dutout d'en parler, qu'il ſemble n'avoir pu eſtre porté à le faire, que par les troubles que cauſoit l'hereſie d'Eutyche: & cette hereſie n'a eſté connue en Occident qu'en 449. Nous n'oſons cependant nous ſervir de cette preuve, voyant que S. Hilaire d'Arles mort des le 5 may Lerin.p.116. 449,]'a vu ces livres de S. Eucher. [Je Salv.ep.8.p. 214. ne ſçay meſme]'ſi Salvien parlant de Salone & de Veran en 449, ſe fuſt ſervi des termes *indoles ſanctæ*, *admirandiſſimi juvenes*, comme il fait dans la lettre où il parle des ouvrages que leur pere leur avoit adreſſez; puiſque Salone qui Euch.ad Salv. p1.p.341.c. avoit environ dix ans lorſque ſon pere ſe retira, [n'en auroit pu avoir alors moins de 45. Nous venons auſſi de voir qu'il eſtoit Eveſque des devant 440:] 'Salvien dans la meſme lettre le repre- Salv.p.214. ſente auſſibien que ſon frere, comme ne faiſant que commencer à entrer dans les fonctions de l'epiſcopat.

NOTE V.

Pour la page 151.l.6.

S'il y a eu deux Euchers Eveſques de Lion: Qu'on ne le peut prouver par la vie de Sainte Conſorce.

'Les plus habiles de ce temps ont Paul.ill.p.84. 85. cru qu'il y avoit eu deux Euchers Eveſques de Lion, l'un dont nous examinons ici l'hiſtoire qu'on fait auteur des actes de S. Maurice donnez par Surius, & qui eſt mort vers l'an 450, l'autre qui vivoit au commencement du VI. ſiecle, puiſque dans cette hiſtoire il parle de S. Sigiſmond Roy de Bourgogne tué en 524, puiſqu'il accompagnoit S. Ceſaire d'Arles dans ſes voyages, puiſque Conſorcie ſa fille vivoit encore ſous Sigebert Roy de France, 'qui ne ſucceda à Clotaire qu'en l'an 561. Coint.561.§ 6.

'De ces trois raiſons la premiere eſt Paul.ill.p.85. 93. tout à fait détruite, par ce que nous croyons avoir montré ailleurs, que cette hiſtoire de S. Maurice où il eſt parlé de Sigiſmond, & qui paroiſt n'avoir eſté écrite qu'aprés l'an 650, [n'eſt point celle de S. Eucher. *V. S. Maurice.*]

'La ſeconde raiſon qui a emporté Ba- Th.R.t.9.p. 52.2. ronius, [n'eſt pas non plus fort conſiderable.]'Car le Pere Sirmond a vu Paul.ill.p.94. des manuſcrits tres anciens de la vie de S. Ceſaire, où cet Eucher n'eſt point appellé Eveſque de Lion. [Les circonſtances de l'endroit font aſſez voir qu'au moins il ne l'eſtoit pas alors. S. Eucher

Digitized by Google

de Lion eſtoit ſi celebre, qu'il ne faut pas s'étonner que des perſonnes voyant le nom d'Eucher dans cette vie, aient ajouté peuteſtre à la marge que c'eſtoit l'Eveſque de Lion, parcequ'ils n'en connoiſſoient point d'autres.] [p.94.95.] Le Pere Chifflet croit que meſme le nom d'Eucher peut eſtre une faute en cet endroit, & qu'il faut lire celui d'Ethere qui a depuis eſté Eveſque de Lion, & qui par corruption eſt aſſez ſouvent appellé Eucher. [Nous pourrons examiner autrepart ſi cette conjecture ſe raporte avec la vie de cet Ethere.]

[p.74.] La troiſieme raiſon eſt plus forte, [puiſqu'aſſurément la vie de Sainte Conſorcie ne peut ſubſiſter, ſi S. Eucher ſon pere eſtoit mort en 450. Cette vie paroiſt d'ailleurs bien authentique,] puiſque l'auteur dit l'avoir compoſée ſur ce [ibid.] qu'il avoit appris d'Urane Preſtre, & de Celſe Soudiacre, qui avoient toujours eſté auprés de Ste Conſorcie durant ſa vie, & du Preſtre Aurelien qui vivoit encore, & ſervoit Dieu au tombeau de cette Sainte lorſqu'il l'écrivoit. [Il eſt viſible que c'eſt de cette hiſtoire qu'Uſuard & Adon ont tiré ce qu'ils diſent de S. Eucher ſur le 16 de [p.66.] novembre.] On ajoute qu'elle eſt citée par Flore de Lion, ce qui eſt une autorité conſiderable, ſi c'eſt le meſme Flore qui écrivoit pour la grace dans le IX. ſiecle.

[p.68.] Neanmoins le Pere Chifflet n'a pas craint de rejetter l'autorité de cette piece. [Son raiſonnement n'eſt pas juſte,] [p.101-103.] puiſqu'il ne la rejette qu'en ſuppoſant qu'il n'y a point eu de ſecond Eucher: [& c'eſt ce qui eſt en queſtion. Mais pour l'examiner, en ſuppoſant [p.69.70.] meſme le ſecond Eucher,] cette conformité de deux Euchers, tous deux Senateurs, qui avoient tous deux epouſé une Galla, qui ont eu chacun deux enfans, [l'un deux garçons, & l'autre deux filles, & qui ont eſté Eveſques d'une meſme Egliſe, a quelque choſe de ſi ſurprenant, qu'il eſt difficile qu'elle ne ſoit pas ſuſpecte. Theophile Raynaud qui s'appuie beaucoup ſur cette piece pour ſon ſecond Eucher,] n'a pu neanmoins [Th.R.t.8.p. 661.] s'empeſcher d'avouer, ſur ce qu'on luy donne auſſi Galla pour femme, qu'on pouvoit bien avoir brouillé ſon hiſtoire avec celle du premier. [C'eſt avouer que la vie de Sainte Conſorcie n'eſt pas originale, & par conſequent qu'elle eſt fauſſe.]

[Paul.ill.p.70. 71.] La conduite du ſecond Eucher, qui en quittant le monde ſe reſoud d'abord de s'enfermer dans une caverne murée, [eſt bien extraordinaire.] [p.71.] Et pour commencer cette vie, il invite ſes parens, & ſes amis, leur fait un grand feſtin, & leur decouvre ſa reſolution. [Ce n'eſt point là la pratique des Saints.]

[p.70.] Il paroiſt qu'en ſe retirant il laiſſa ſes deux filles maiſtreſſes de leur bien. [p.72.] Lorſqu'on luy vient demander l'aiſnée en mariage, il la laiſſe agir d'elle meſme: & elle répond qu'elle ne peut ni conſentir à cette demande, ni la rejetter, parcequ'elle a J. C. pour epoux: Comme on la preſſe, elle demande ſept jours pour penſer à ce qu'elle avoit à faire, quoiqu'elle fuſt toute reſolue à garder ſa virginité. [p.73.] Au bout des ſept jours elle fait dire la Meſſe, & ouvrit le livre des Evangiles, en declarant qu'elle agiroit ſelon ce qui ſe trouveroit à l'ouverture du livre. On y trouva ces paroles: *celui qui aime ſon pere ou ſa mere plus que moy, n'eſt pas digne de moy*: & ſur cela elle remercia celui qui la recherchoit, prit le voile ſacré, & ſe retira avec ſon pere & ſa mere, [ſans qu'il paroiſſe qu'elle leur euſt dit juſque là un mot pour leur demander avis. Tout cela a quelque choſe de peu naturel, & qui ſent la fiction monaſtique.

Il n'eſt pas ſurprenant que Dieu ait appellé des Saints à l'epiſcopat par quelque miracle.] Mais de pretendre qu'une [ibid.] Egliſe attendiſt toujours une revelation pour elire ſes Eveſques, comme

Digitized by Google

cette hiſtoire le dit de celle de Lion, [cela n'eſt pas aſſurément aiſé à croire.
P.74. Je ne ſçay auſſi ſi l'on peut croire,]'que durant la vacance l'Archidiacre prit ſoin de l'Egliſe de Lion,[qui aſſurément ne manquoit pas de Preſtres. Il eſt vray neanmoins que les Diacres, & encore plus les Archidiacres ont bientoſt violé les Canons,qui leur défendent de s'egaler aux Preſtres.]

Ibid. 'Conſorcie s'en alla trouver Clotaire pour obtenir de luy un ordre par lequel elle puſt demeurer en repos, & conſerver ſa virginité.[Falloit-il un ordre du
P.75. Roy pour cela ?]'La maladie de la fille de Clotaire qui vient tout à propos afin que Conſorcie faſſe un miracle, & la viſion de Clotaire,[ne ſentent-elles pas le roman ? Mais la recherche de Sainte Conſorcie par Hecca gouverneur de Provence ſous Sigebert, eſt ce qu'il y a de moins probable dans cette hiſtoire.]

P.70. 'Il faut ſe ſouvenir que Conſorcie eſtoit déja aſſez grande lorſque ſa ſœur Tullie naquit, pour donner des marques de ſon amour pour la pieté; & Tullie eſtoit en age de gouverner ſon bien lorſque ſon pere ſe retira.[S. Eucher fut aſſurément quelques années dans ſa retraite. Il fut auſſi Eveſque durant quelque
Gall.chr.t.1. p.296.2.d. temps.]'Mrs de Ste Marthe luy donnent au moins 5 ans, voulant qu'il ait aſſiſté au Concile IV. d'Arles en 524, & au II.
Paul.ill.p.74. d'Orange en 529.'Il eſtoit mort avant que Conſorcie fuſt à la Cour de Clotaire,'& avant l'an 558, auquel S. Loup
Gall.chr.p. 296.2.b. de Lion preſidoit au III. Concile d'Or-
Paul.ill.p.76. leans :'Et cependant on veut que ſous Sigebert,[c'eſt à dire aprés l'an 561,]cet Hecca voulut l'epouſer à cauſe de ſon extreme beauté.

[Je ne ſçay point ſi c'eſtoit l'uſage de ce temps là, que les Rois donnaſſent des femmes à leurs officiers, ſans s'informer ſi elles y conſentoient ou non,]
P.76.77. 'comme on pretend que Sigebert fit en cette rencontre.[Mais cet uſage ſeroit bien étrange. Que ſi les Vierges qui avoient receu le voile, portoient ſur elles quelque marque de leur conſecration, comme il y a bien de l'apparence, je ne ſçay pas comment Hecca ſongeoit à epouſer Conſorcie.]

'La ſuite de ceci eſt que Hecca ayant P.77. mandé à Conſorcie que le Roy luy avoit accordé de l'epouſer, & qu'elle ſe preparaſt à faire le mariage dans un mois; elle répondit en ces termes: Je ſuis la ſervante du Roy; je ne puis pas reſiſter à ſa puiſſance; je tacheraï d'obeïr à tous ſes commandemens.[Cependant elle n'a pu ſans crime, ni vouloir obeïr au Roy, en violant ſon vœu de virginité, ni promettre de luy obeïr, en ne le voulant pas.]'Mais, dit l'auteur, ce Ibid. Roy à qui elle proteſtoit d'obeïr eſtoit J. C.[C'eſt à dire qu'elle violoit la verité devant Dieu, & promettoit aux hommes de violer la chaſteté.]

'Sur la fin des 30 jours un Ange s'ap- Ibid. parut à Conſorcie, luy dit d'appeller les pauvres,de preparer un grand feſtin, & de faire en meſme temps une foſſe pour ſon pretendu mari, qui mourroit dans trois jours, en arrivant.'Conſorcie P.78. obeït à ces ordres. Au bout de trois jours, on luy vint dire que Hecca arrivoit : Elle va en chantant audevant de luy avec ſes habits de feſte, dit l'hiſtoire, & accompagnée des pauvres qui chantoient avec elle. Hecca qui eſtoit de l'autre coſté de la Durance la voyant venir, & ne ſe ſentant pas de joie, ſe jette avec tant de precipitation dans un batteau, que les piez luy manquent; il s'enferre dans ſa lance, & ſe tue. Tous ſes gents l'abandonnerent auſſitoſt, & coururent à Sigebert, qu'ils trouverent en feſtin, parceque c'eſtoit le jour de ſa naiſſance. Sa ſœur ne manqua pas de s'y rencontrer, & ſe reſſouvint enfin de Conſorcie qui l'avoit guerie autrefois. [Je ne ſçay ce qu'on peut dire avoir l'air d'un roman, & d'un roman auſſi ſcandaleux que mal concerté, ſi cette hiſtoire ne l'a pas.

Digitized by Google

Il faudroit examiner ſi Clotaire & Sigebert eſtoient maiſtres de la Provence, comme toute cette hiſtoire le ſuppoſe. Car s'ils ne l'eſtoient pas, ce ſera une nouvelle preuve de ſuppoſition, à laquelle je penſe qu'il n'y a aucun moyen
P.79. de répondre.] La piece finit enfin par la mort de la Sainte, qui ne manqua pas de luy eſtre annoncée par une viſion.

[Voilà quelle eſt la plus forte preuve qu'on allegue pour le ſecond Eucher. Elle eſt invincible, ſuppoſé que cette hiſtoire ſoit originale. Mais y ayant tant de ſujets d'en douter, il y a lieu d'ecouter les raiſons que l'on a de croire qu'il
Paul.ill.p.82. n'y a qu'un ſeul Eucher.] Car les trois catalogues des Eveſques de Lion donnez par le Pere Chifflet, dont l'un eſtoit avant Agobard qui vivoit ſous Louis le Debonnaire, ne marquent que le pre-
Th.R.t 8.p. 48.ik2.1. mier Eucher. Theophile Raynaud qui a beaucoup travaillé pour établir la diſtinction des deux Euchers, reconnoiſt que tous les catalogues de Lion y ſont contraires. [Si l'on faiſoit ſuivre immediatement ces deux Euchers, on pourroit preſumer qu'on les auroit confondus.]
Gall.chr.t.1. p. Mais ceux qui les reconnoiſſent mettent entre eux cinq Eveſques au moins.
Th.R p.51.t. Il ne ſe trouve non plus aucun martyrologe qui en marque deux: [& ils mettent le ſeul dont il parle le 16 de novembre, auquel Uſuard & Adon, ſans parler des autres, marquent celui qui fut tiré par force de ſa caverne, c'eſt à dire le ſecond, s'il y en a deux; de ſorte qu'il ſe trouvera que le premier, quelque celebre qu'il ſoit par ſes écrits, & par les eloges de ceux de ſon temps, aura eſté oublié par les martyrologes, & apparemment par ſon Egliſe meſme. Car à moins qu'on n'en ait changé l'office depuis 80 ans, je ne penſe pas qu'on y trouve deux Euchers, ni qu'on manque d'y raporter les particularitez de ſon election marquée dans la vie de Sainte Conſorcie.

Le P. le Cointe s'eſt exemté de traiter cette difficulté, en ne commençant à parler des Eveſques de Lion qu'à Saint Loup, qu'on fait ſucceſſeur du ſecond Eucher. Mais la ſuite de ſon hiſtoire l'engageoit à parler du voyage de Sainte Conſorcie à la Cour de Clotaire, & de l'hiſtoire de Hecca. Cependant je ne voy pas qu'il diſe un mot de cette hiſtoire pretendue originale, qui avoit eſté imprimée trois ou quatre ans avant ſon livre. Il y a bien de l'apparence qu'il n'a pas vu le moyen de la ſoutenir, & qu'il ne s'eſt pas voulu arreſter à la refuter.]

Le P. Chifflet qui ſoutient qu'il n'y Paul.ill.p.102. a eu qu'un Eucher, ſe tire de la vie de Ste Conſorcie, en pretendant que Clotaire & Sigebert n'eſtoient pas des Rois de France, comme le porte cette vie, mais des Princes de Bourgogne, ou des Alains qui occupoient alors la Provence & le Dauphiné. [Cette ſuppoſition a peu d'apparence.] Et quoy qu'il en ſoit, elle p.101.102. fait perdre à cette hiſtoire le titre d'originale, [tant par cette fauſſeté, & les autres choſes peu probables que nous y avons remarquées,] que parcequ'elle nous engage neceſſairement, comme avoue le P. Chifflet, à reconnoiſtre que l'auteur a ignoré ce qu'il y a de plus celebre dans la vie du grand Eucher, qui eſt qu'il a eu deux fils tous deux Eveſques, & qu'il s'eſt retiré dans l'iſle de Lero. Comme elle ſuppoſe viſiblement p.70. que S. Eucher n'a point eu d'autres enfans que Tullie & Conſorcie, quelTh.R.t.8.p. 50.51. ques uns ont pretendu que Salone & Veran n'eſtoient que ſes enfans ſpirituels, quoique ce ſoit une choſe tout p.52.2.c. à fait inſoutenable. Il ſemble meſme p.48.2. que cette retraite dans une caverne, ne convient pas au grand Eucher, ſelon ce que nous ſavons de luy. [Nous n'avons pas laiſſé d'en dire un mot, auſſi bien que de cette election miraculeuſe, parceque ce ſont des choſes trop celebres pour les paſſer tout à fait ſous ſilence.] Car il n'eſt pas impoſſible que de p.51.1.b.

Digitized by Google

l'iſle de Lero S. Eucher ait paſſé à la vie encore plus retirée & plus penitente des reclus.

Le peu de certitude que nous trouvons dans l'hiſtoire de Ste Conſorcie, ne doit pas faire dire qu'il n'y a point eu dans la Provence une ſainte Vierge de ce nom, n'y ayant peuteſtre point d'actes, quelque faux qu'ils ſoient, qui n'aient eſté faits ſur un Saint veritable.] ′Divers nouveaux martyrologes marquent le 22 de juin une Sainte Conſorcie vierge à Cluni, où on peut juger que ſon corps a eſté apporté de quelque autre endroit, puiſque l'on y fait encore le 13 de mars une memoire de ſa tranſlation. ′On pretend neanmoins les avoir auſſi *in Ancienſi Eccleſia*, dit Theophile Raynaud, avec celle de Galla ſa mere, & de Tullie ſa ſœur : ce qu'il ne faut entendre, dit-on, que de quelque partie de leurs reliques, puiſqu'on montre celles de Sainte Tullie à Manoſque en Provence, où les peuples les viſitent avec grand concours. ′Il y a en Provence un village de Sainte Tulle. [Ce qui nous paroiſtroit plus fort pour établir un ſecond Eucher,] ′c'eſt la lettre au Preſtre Philon que Theophile Raynaud nous a donnée. Elle eſt d'un Eucher Eveſque, qui prend un ſoin tout particulier du monaſtere de l'iſle Barbe [pres de Lion,] & qui y veut aller paſſer le Careſme &c. [De ſorte qu'on ne peut douter que ce ne ſoit un Eveſque de Lion, comme le porte le manuſcrit dont cette lettre eſt tirée. [Elle eſt digne du grand S. Eucher pour la pieté ; mais elle n'a rien qui marque la beauté de ſon eſprit & de ſon ſtyle. Il y a meſme pluſieurs expreſſions aſſez barbares, comme *ut digneris te fatigare uſque ad monaſterium .... ut nihil egere videantur. . . .Quadrageſimam cum ipſo tenere diſponimus. . . .ordino ipſi dari*. Nous ne voulons point recourir au ſentiment de Mr Valois,] ′qui témoigne que cette lettre ne luy paroiſt pas fort aſſurée, [par-

Poll.13.mars, p.258.2.

Th.R.p.15.2.

Hagi.p.56.

Th.R.t.8.p. 56.2.

Not.G.p.253. 1.

ce que nous ne voyons point de raiſon particuliere qui nous oblige d'en douter. [Nous ne dirons pas non plus] ′avec Mr Bulteau, que Maxime Abbé de l'iſle Barbe, ſelon cette lettre, eſt S. Maxime de Chinon diſciple de S. Martin, qui a demeuré quelque temps dans ce monaſtere. [Cela obligeroit abſolument à dire que la lettre eſt de S. Eucher mort en 450, & leveroit ainſi entierement la difficulté,] ′ſi la maniere dont S. Gregoire de Tours parle du ſejour de ce Saint Maxime dans l'iſle Barbe, ne nous donnoit ſujet de croire qu'il n'en a jamais eſté Abbé. *V. S. Martin § 22.* [Mais les perſonnes qui parlent le mieux ne peuvent-elles pas ſe ſervir des expreſſions communes & ordinaires parmi le peuple, dans des lettres d'affaires comme celle-ci, où il ne s'agit que de ſe faire entendre.] ′Theophile Raynaud raporte cette lettre à ce ſecond Eucher, ′pour lequel il a fait une longue diſſertation. [Mais il ne ſe ſert point du ſtyle ni pour prouver ce ſecond Eucher, ni pour luy donner la lettre.] ′Aubert le Mire aprés s'eſtre donné la peine de copier toute la longue diſſertation de Theophile Raynaud pour les deux Euchers, conclud qu'il y a de grands hommes, qui nonobſtant toutes ſes raiſons ſont perſuadez qu'il n'y en a qu'un. Pour luy il laiſſe la choſe à examiner aux François. Theophile Raynaud dit que c'eſt une petiteſſe d'eſprit. [D'autres en jugeront peuteſtre autrement.] ′Mr Antelmi a fait une diſſertation pour montrer qu'il n'y a eu qu'un Eucher : [mais nous ne ſavons point qu'elle ait encore eſté donnée au public.]

Ba'.occ.t.1. p.51.

Gr.T.gl.C.c. 22.p.282 | Th. R.t.8.p.57.1. a.

Th.R.p.56.57. p.48-52.

p.57.1 Mir.c. 89.p.90.

Ante.ſym.p. 75/mar.p.71.

NOTE VI.

Pour la page 335.§ 7.

Que Salone peut avoir eſté Eveſque de Geneve.

′S. Sidoine ſe plaint dans une lettre, que lorſqu'il venoit à Vienne, il n'y trouvoit ni Salone, ni ſon frere, par-

Sid.l.4.ep.15. p.215.

Digitized by Google

ceque l'un eſtoit toujours à une maiſon aprés de la ville, & Salone dans une terre dont il eſtoit enfin en poſſeſſion. Il ſemble qu'ils fuſſent tous deux Eccleſiaſtiques, *Eccleſiam quam plurimum colitis*, [& c'eſt peutestre ce qui a contribué] à faire croire à Savaron, que c'eſtoient les deux enfans de S. Eucher, & à Sixte de Sienne que ce Salone eſtoit Eveſque de Vienne. Mais Saint Sidoine parle de Salone & de ſon frere, comme de perſonnes qui vivoient dans leurs terres, & qui les faiſoient valoir; [au lieu qu'il y a toute apparence que les enfans de S. Eucher n'ont eſté tirez de Lerins que pour eſtre faits Eveſques; & ils l'eſtoient apparemment depuis pluſieurs années,] lorſque S. Sidoine qui écrit à ce Salone [en 449,] comme à un homme de ſa profeſſion, & à peu pres de ſon age, eſtoit encore tout jeune, *adoleſcens*, *adhuc nuper ex puero*.

Sav.p.48.

Sixt.l.4.p. 342.c.

[Pour ſavoir ſi Salone a eſté Eveſque de Vienne, il ſuffit pour ne le pas croire, que nous n'en trouvions point de preuves, & qu'Adon n'en ait point parlé; y ayant d'ailleurs aſſez d'autres Eveſques pour remplir ce ſiege. *V. S. Irenée note 3.*] Poſſevin dit qu'un manuſcrit de Gennade le qualifie Eveſque de *Verone*, & un autre de Vienne: [mais cet endroit de Poſſevin eſt fort brouillé, & j'ay peur que ces diverſes leçons ne ſe raportent à Claude dont Gennade parle au meſme endroit, plutoſt qu'à Salone.]

Poſſ.t.2.p.38. b.

Sid.Sav.p.469. Th.R.p.5.t. a Adon.p. 88.a.

'D'autres ont pretendu que Salone a eſté Eveſque de Genes, [a] où Uſuard, Raban, & les additions d'Adon, marquent un Saint Salone Eveſque & Confeſſeur le 28 de ſeptembre. 'Et on voit la meſme choſe dans pluſieurs martyrologes tres anciens. 'Baronius veut que ce ſoit S. Salomon qu'on fait premier Eveſque de Genes. 'Ughellus dit en effet qu'on en fait la feſte à Genes le 28 de ſeptembre, que l'on y garde ſon corps & que la tradition eſt qu'il a vécu du temps des perſecutions. 'Mais il reconnoiſt qu'il y a tant de confuſion & d'obſcurité dans ces premiers Eveſques de Genes, [que la difference du nom & du temps ne nous empeſcheroit point de croire que ce S. Salomon peut eſtre le meſme que Salone fils de Saint Eucher, ſi nous ne trouvions plus de ſolidité dans l'autre remarque de Baronius,] 'qui eſt que Salone eſtoit ſans doute Eveſque en France. 'Nous trouvons en effet un Salone dans les Conciles de France en 441, '& vers 455, [a] & celui qui écrit à S. Leon avec Veran, parle comme Eveſque de France. 'D'ailleurs, il eſt certain qu'en 451, l'Egliſe de Genes avoit pour Eveſque un Paſcaſe, 'qui eſt nommé avant pluſieurs autres Eveſques de la Ligurie comme plus ancien.

p.1146.1147.

Bar.28.ſept.

Conc.t.3.p. 1451.c.

t.1.p.1024.b.

a Leo,t.1.p. 1186.

Bar.451.§ 16.

'Mais il ne faut pas oublier que Saint Salone du 28 de ſeptembre, eſt mis par preſque tous les martyrologes dans les Gaules, *Genuæ in Gallia*, [& aucun ne le met dans la Ligurie, ni en Italie. Il y a donc bien de l'apparence que *Genuæ* en cet endroit eſt la ville de Geneve,] 'qui ſe confond en latin avec Genes en Italie: [b] & Florentinius, quoiqu'Italien, ne doute point que ce S. Salone ne ſoit un Eveſque de Geneve: *Genuæ ſive Genevæ in Gallia*. Il y avoit un Salone de Geneve en 567, & 573, comme on le voit par les Conciles de Lion & de Paris. 'Mais Mrs de Sainte Marthe, ni le Pere le Cointe, ne marquent point que perſonne le mette au nombre des Saints. [Ainſi rien n'empeſche que S. Salone du 28 de ſeptembre ne ſoit le fils de Saint Eucher, dont la naiſſance, l'education, & les écrits font preſumer qu'il a merité la veneration de l'Egliſe, quoique les diverſes guerres des Goths, des Bourguignons, & des François, nous aient fait perdre la connoiſſance de ſes actions. Neanmoins il y auroit de la temerité à vouloir rien aſſurer dans des choſes ſi obſcures & ſi incertaines.]

Florent.p.881. c.884.a.

Ugh.t.4.p. 1167.d.

b Florent.p. c.884.a.

Gall.chr.t.2. p.

'Le P. Quesnel croit que le fils de S. Eucher

Leo,t.1.p.864.

Eucher pouvoit eſtre Eveſque devers Vence, à cauſe de la lettre qu'il écrivit à S. Leon avec ſon frere. [Il ſe peut faire auſſi qu'il ſe ſoit rencontré alors avec luy par occaſion.] On pourroit douter ſi un Eveſque de Geneve qui eſtoit de la province de Vienne, ſe ſeroit trouvé au Concile d'Orange aſſemblé par Saint Hilaire d'Arles. [Mais il peut s'y eſtre trouvé par rencontre, de meſme que S. Eucher ſon pere qui y aſſiſta auſſi.] Pollandus fait le fils de S. Eucher Eveſque de Geneve. Mr Chaſtelain n'heſite pas ſur cela, & aſſure que le Salomon de Genes qu'on a fait de ce S. Salone, ne ſe trouve point dans la veritable antiquité. Il doute ſi S. Sauni honoré en Vivarais n'eſt point le meſme S. Salone.

Poll.a.Feb.p. 561. c.

Stagi.p.32.

NOTES SUR M. MERCATOR.

Pour la page 137.

NOTE I.

S'il a eſté Eveſque.

[Il ſemble neceſſaire de dire que Marius Mercator, qui pouvoit n'eſtre que laïque en 418, lorſque S. Auguſtin luy écrivit, a depuis eſté elevé à l'epiſcopat vers l'an 431 au pluſtard, puiſqu'on lit dans Poſſide *ad Mercatorem Epiſcopum*, ce qui ſe trouve dans divers manuſcrits, & dans de fort anciens, auſſibien que dans toutes les editions hors la derniere. Le P. Garnier a cru que c'eſtoit une faute de copiſte, qui au lieu d'*epiſt.* ont pu aiſement mettre *epiſc.* Et les Benedictins ont en effet trouvé *epiſtola* dans divers manuſcrits: de ſorte qu'ils l'ont mis dans leur edition. Il ſemble en effet que Poſſide ſe ſoit contenté de marquer les qualitez qu'avoient les perſonnes lorſque S. Auguſtin leur écrivoit, ſans rechercher celles qu'ils avoient eues depuis. Car quoiqu'il écriviſt ſelon toutes les apparences ſous le pontificat de Sixte III, neanmoins en parlant des lettres que S. Auguſtin luy écrivit, & qu'il met immediatement avant celle à Mercator, il ne le qualifie que Preſtre. [Or il eſt certain que Mercator n'eſtoit point Eveſque quand S. Auguſtin luy écrivit, ni juſqu'en 431.]

Aug ind.P.c. 4.t.10.ap.p. 1ſ5.

Merc.bal.p. 474.

Merc.t.1.pr.p. 7.

Aug.t.10.ap. p.2ſ5.

Merc.t.1.pr. p.7.

p.6. Le Pere Garnier pour prouver qu'il n'eſtoit point Eveſque en 446, cite la fin d'un écrit qu'il fit vers ce temps là, dit-il, ou pluroſt en 449, contre les Neſtoriens, où il citoit l'autorité de Jean Eveſque de Tomes en Scythie, en le qualifiant ſon bienheureux Pere, *beatiſſimi Patris noſtri.* Ce qu'il dit ne convenir ſelon l'uſage de ce temps là qu'aux laïques ou aux Clercs inferieurs. Il ajoute, *particulierement à l'égard d'un Eveſque vivant.* [Et Jean eſtoit mort en l'an 449.] *Noſtri* n'eſt point dans Mr Baluze.

Merc.bal.p. 356.

Pour la page 138.

NOTE II.

Sur un endroit de ſon memoire.

Dans le memoire fait par Mercator contre les Pelagiens en 429, on lit un paſſage de Pelage cité en cette maniere: *Si anima non eſt ex traduce (ſicut nec eſt) &c.* Il eſt certain que S. Auguſtin n'a point lu ce *ſicut nec eſt.* Et cela fait dire au Cardinal Noris que Mercator pourroit bien l'avoir ajouté au texte de Pelage, pour proteſter qu'il croyoit que l'ame ne venoit point par propagation. Mais cette addition paroiſt ſi affectée, ſi peu neceſſaire, & ſi hors de ſon lieu, qu'il eſt plus aiſé de croire ou qu'on liſoit differemment dans les copies de Pelage, ou que cela a eſté ajouté à la marge de Mercator par quelque copiſte, depuis qu'on a regardé comme certain ce que S. Auguſtin & beaucoup d'autres croyoient incertain. Le Cardinal Noris

Merc.bal.p. 137.

Nor.h.P.l.2. c.6.p.206.

Digitized by Google

propoſe luy meſme cette derniere ſolution, & il juge qu'il eſt difficile de croire que Mercator aimant & eſtimant beaucoup S. Auguſtin, ait voulu decider une choſe ſur laquelle ce Saint n'a jamais oſé ſe determiner.

NOTE III.

Pour la page 140.

Sur ce qu'il a traduit contre Neſtorius.

Merc.t.2.p.3. 5. 'Entre les pieces de Neſtorius que Mercator dit avoir traduites, [il faut mettre ſans difficulté] le ſermon *doctrinæ pietatis eſt &c.* par lequel Neſtorius commença à ſe declarer contre la verité. Car ce ſermon ſuit immediatement la preface, où il promet ces traductions; & le titre *ſermo impii Neſtorii*, [porte tout ſon caractere.] 'Aprés ce ſermon t.1.pt.p.10. les manuſcrits en mettent quatre autres, bal.p.66.70. 74.87. 'qui ſont dans le meſme ordre, dans l'edition de Mr Baluze. [a] Le P. Garnier en a fait le 4, le 7, le 12, & le 13 entre les ſermons de Neſtorius qu'il a recueillis. Il les marque tous traduits par Mercator, [& ſans doute avec raiſon.] 'Il attribue encore à Mercator la p 11.65.68. traduction du 3, du 8, du 9, du 10, du 11 de ces ſermons de Neſtorius. [Mais je ne voy pas le fondement qu'il en a. Car je ne trouve point ces ſermons t.1.pt.p.9-3. marquez] 'dans la table des ouvrages de Mercator qui a tirée du manuſcrit de Beauvais. [Je ne ſçay s'il les auroit tirez des fragmens que Mercator donne de pluſieurs autres pieces de Neſtorius.]

bal.p.90. 'Aprés les cinq ſermons, Mr Baluze [qui ſuit l'ordre des manuſcrits,] met la lettre de Neſtorius à S. Cyrille, *Injurias* p.96. *quidem &c.* 'celle de S. Cyrille *Garriunt quidem &c.* à laquelle Neſtorius répon- p.101. doit par la precedente, 'une ſeconde de S. Cyrille auſſi à Neſtorius, *Venera-* p.103. *biles viri &c.* 'une 3e pour ſes Nonces à Conſtantinople, *Legi litteras &c.* 'On p.109. trouve enſuite un extrait fait par S. Cyrille de divers paſſages tirez des p.119. livres ou des ſermons de Neſtorius, '& aprés cet extrait ſont les diſcours de Neſtorius oppoſez aux Pelagiens, avec une preface à la teſte qui commence par *Item ejuſdem contra hæreſim Pelagii &c.* [Ainſi je penſe qu'il faut dire que tout cela fait partie d'un meſme recueil, dont la lettre de Neſtorius à Celeſte fait la concluſion.]

'Mais il ſemble qu'il faut joindre à p.131. ce recueil, 'ce qui ſuit la refutation p.119. des anathematiſmes de Neſtorius, *Cum autem illud ejus &c.* 'Car ce premier ar- t.2.p.130.1. ticle a raport au 5e ſermon de Neſtorius *p. 88. c,* comme l'a remarqué 'le Pere bal.p.161. Garnier. Le ſecond de ceux que Mercator reprend eſt à la teſte de l'extrait de S. Cyrille, *p. 109,* '& le 3e dans le 4e p.164. ſermon, *p. 79. b.* 'Cependant il revient p.161. enſuite aux anathematiſmes de Neſtorius: *In illis ſanè 12 capitulis &c.* [Eſt-ce qu'il faut encore ſeparer ceci de ce qui le precede, pour joindre l'un au recueil, & l'autre aux anathematiſmes? Je voudrois que le Pere Garnier & Mr Baluze euſſent au moins taſché d'éclaircir cette difficulté.]

NOTE IV.

Pour la page 140.

Divers ouvrages traduits par Mercator.

'La refutation des anathematiſmes Merc.bal.p. de Neſtorius eſt ſuivie dans les manuſ- 171. crits de Mercator par la ſixieme ſeance du Concile d'Epheſe, 'que le P. Gar- p.457. nier n'a point miſe dans ſon edition, '& enſuite par la défenſe que S. Cyrille p.219. fit de ſes anathematiſmes contre les Orientaux; 'de celle qu'il en fit contre p.273. Theodoret en particulier, & qu'il adreſſa à Evopce. [Ces trois grandes pieces ne ſont point liées enſemble. Mais on ne doute pas que ce ne ſoient comme les autres traductions de Mercator: & on y voit ſa vehemence ordinaire,] 'en ce qu'il met *reprehenſio hæ-* p.271.&c. *retici*, [où S. Cyrille s'eſtoit contenté de mettre, *t.6. p. 208,* Objection de Theodoret.]

Digitized by Google

p.324. Aprés ces trois pieces ſuit un extrait des cinq livres de Theodoret contre le Concile d'Epheſe, qui commence par *Ejuſdem Theodoreti.* [Ainſi c'eſt une ſuite de l'ouvrage precedent:] p.329-331. & Mercator y parle en divers endroits p.333. contre Theodoret. Il y joint, *Item ejuſdem &c.* diverſes lettres de Theodoret à Neſtorius déja banni & à d'au- p.339. tres, & enſuite un diſcours de Theodoret ſur la mort de S. Cyrille, tiré des actes de la condannation de Domnus d'Antioche. Il y ajoute un extrait des livres de Theodore de Mopſueſte contre Saint Auguſtin &c. afin qu'on p.345. ſceuſt auſſi qui il eſtoit. Aprés cela ſuivent quelques paſſages de Diodore de Tarſe, d'Ibas, & d'Euthere de Tyanes, ſans aucune liaiſon : Neanmoins il eſt aiſé de croire qu'elles entroient dans le meſme corps d'ouvrage que les p.354. extraits de Theodoret. Et cela paroiſt viſiblement par ce que Mercator ajoute pour concluſion aprés le paſſage d'Euthere.

t.1.pr.p.4.5. Cet ouvrage n'a pu eſtre fait avant l'an 449, auquel Domnus fut condanné par le faux Concile d'Epheſe. Mr Baluze & Mr du Pin croient meſme que ce pr.p.12 Du Pin, t.4.p.131. 132. n'a pu eſtre qu'aprés le Concile de Calcedoine, parcequ'il y parle de la folie d'Eutyche, & du nom d'Eutychiens Merc.bal.p. 355. que les Neſtoriens donnoient à ceux qui les combatoient. [Mais je ne voy pas que cela n'ait pu eſtre des l'an 449, puiſqu'Eutyche avoit déja eſté condanné en l'an 448. Il eſt aſſez faſcheux que Mercator ait traité Theodoret comme il a fait,] qu'il l'ait appellé un mé- p.321.324.327. 328.331.339. chant, un heretique, un homme inſ- & p.270.1.21 piré du diable, un execrable, un impie 276.1. &c. [& cela en meſme temps qu'il eſtoit perſecuté & depoſé par Dioſcore, & les autres Eveſques Eutychiens ou laſches du faux Concile d'Epheſe. Mais il ſeroit tout à fait inexcuſable, s'il l'avoit fait aprés le Concile de Calcedoine, où Theodoret avoit eſté receu dans la communion publique de toute l'Egliſe.]

Aprés ce nouveau recueil de Mer- p.355. cator, il n'y a plus qu'une lettre de Neſtorius à Celeſtin, la grande de S. p.357. Cyrille à Neſtorius où ſont ſes anathematiſmes, & les ſcolies du meſme Pere p.370. ſur l'Incarnation. Ces trois pieces n'ont rien qui les lie avec les precedentes, ni meſme entre elles. Mr Baluze & le P. t.1.p.217.218. Garnier les ont miſes parmi les œuvres de Mercator, jugeant que c'eſt luy qui en a fait la traduction. Pour la lettre du t.1.pr.p.9. Pape Anaſtaſe contre Rufin d'Aquilée, & l'écrit d'un autre Rufin ſur la foy, qui ſont à la teſte des ouvrages de Mercator dans le manuſcrit de Beauvais, le P. Garnier qui a mis ces deux pie- t.1.p.109.114. ces dans ſon edition, ne croit pas neanmoins qu'elles viennent en aucune maniere de Mercator : [& la premiere au moins doit avoir eſté écrite originairement en latin. Mr Baluze ne les a point miſes dutout.]

NOTES SUR VINCENT DE LERINS.

NOTE I.

Pour la page 143.

Pourquoi on ne le fait pas frere de Saint Loup.

Sid.n.p.65. Euch.ad Hil. p.40. ON pourroit croire que le celebre Vincent de Lerins, ſeroit Vincent frere de Saint Loup Eveſque de Troies, qu'on voit s'eſtre retiré à Lerins : Mais il en eſtoit ſorti des l'an 427, au lieu que l'auteur du memoire paroiſt y eſtre mort ; puiſque Gennade Genn.c.64. n'en dit autre choſe, ſinon qu'il a eſté Preſtre à Lerins. [Il ſemble meſme que le frere de S. Loup ait eſté Eveſque de Saintes. *V. Saint Loup.*] Ainſi quoique Nor.h.p.1.2.c. celui-ci puiſſe eſtre revenu à Lerins, il 11.p.251.252.

Digitized by Google

vaut mieux neanmoins le diſtinguer de l'auteur du memoire.[Gennade n'auroit pas ſans doute oublié de remarquer, que celui dont il parle eſtoit frere d'un Eveſque auſſi celebre qu'eſtoit
Du Pin,t.4.p. 403. S. Loup.]' M' du Pin qui le ſuppoſe comme une choſe inconteſtable, [euſt pu marquer au moins que le Cardinal Noris en doute beaucoup.]' D'autres fon-
Ante.ſym.p. 48-52. dent ſur cela qu'il ſe retira à Lerins, chaſſé de ſon pays par les François qui ravageoient tous les environs du Rhein; que c'eſt pour cela qu'il a pris le nom de Peregrin, & qu'il a toujours eu commerce à Treves, ſurtout avec Saint Severe diſciple de S. Loup.[Nous aimons mieux nous contenter de ſavoir, & de dire ce que nous trouvons.]

Pour la page 144.

NOTE II.

En quel lieu il a compoſé ſon memoire.

Vinc.L.p.324. 'Vincent de Lerins dit dans la preface de ſon memoire, qu'il avoit quitté le tumulte des villes pour ſe retirer dans une petite terre écartée, *remotioris (villulæ,)* & dans le ſecret d'un monaſtere qui y eſtoit, & que c'eſtoit là
Genn.c.64. qu'il écrivoit.'Gennade nous aſſure qu'il vécut dans le monaſtere de Lerins.
Nor.h.P.l.2. c.11.p.245-252. 'Mais le Cardinal Noris croit que ce ne fut qu'aprés avoir publié ſon memoire; parce, dit-il, que Lerins n'eſtoit point une terre, *villa*, & il veut que Vincent ait demeuré auparavant auprés de Marſeille, à cauſe de ce que
Euch.ad Salo. p.345. dit S. Eucher,'que Salone ſon fils avoit eſté elevé par Salvien Preſtre de Marſeille, & par Vincent.[Je ne voy pas neanmoins que *villa* ne puiſſe marquer toute ſorte de maiſon baſtie à la campagne, ſurtout dans un auteur qui ayant caché ſon nom, pouvoit bien auſſi ne vouloir pas marquer clairement le lieu où il eſtoit.

Pour le paſſage de S. Eucher, nous n'avons point de preuve que Salvien meſme ne [illegible]as à Lerins, lorſqu'il inſtruiſoit Salone. *V. Salvien*, ('& les paroles termes de Saint Eucher nous obligent preſque de le dire;) ni que Salone aprés avoir paſſé quelque temps à Marſeille, ſi l'on veut, ſous Salvien, ne ſoit enſuite venu recevoir les inſtructions de
Ibid. Vincent à Lerins,]'où il eſt certain qu'il avoit eſté elevé d'abord;[ni enfin que Vincent maiſtre de Salone ne ſoit le meſme Vincent de Lerins. N'y ayant donc rien qui nous empeſche de croire que ce Vincent ſe retira d'abord à Lerins, nous avons lieu de juger que Gennade ne parlant de luy qu'à l'occaſion de ſon écrit, & ne nous diſant point qu'il ait demeuré autrepart, il a bien voulu que nous cruſſions que c'eſtoit à Lerins qu'il avoit écrit.]

Ibid. 'Quoiqu'il n'y ait pas de preuve abſolue que Vincent qui acheva d'inſtruire Salone fils de S. Eucher, [ſoit celui dont nous parlons; perſonne neanmoins ne fait difficulté de le croire, & tout y convient.]'M' Antelmi embraſſe
Ante.op.L.p. 419. le ſentiment du Cardinal Noris, ſinon que ſans s'arreſter à l'education de Salone, il croit que Vincent eſtoit retiré auprés de Lerins en un lieu qu'on appelle Cap-Roux, ſur la coſte du dioceſe de Frejus. Il promet d'en donner les preuves dans un autre ouvrage.[En les attendant nous ſuivrons les termes de Gennade.]

Pour la page 144.

NOTE III.

Si cet ouvrage eſt contre S. Auguſtin.

Nor.h.P.l.2. c.11.p.248-249. Voſſ.h.P. l.1.c.9.p.19. 'Le Cardinal Noris[& les autres] qui ſoutiennent que Vincent de Lerins a fait ſon memoire contre S. Auguſtin, S. Proſper, & les autres défenſeurs de la grace, ſe fondent particulierement ſur l'endroit que l'on croit eſtre le plus pour S. Auguſtin, c'eſt à dire ſur la citation qu'il fait de la lettre de Celeſtin. Car ils croient qu'il n'en parle que pour en detourner le vray ſens par une fauſſe ſubtilité, pour montrer que

Digitized by Google

cette lettre voulant qu'on rejette la nouveauté pour ſuivre l'antiquité, condanne effectivement la doctrine de S. Auguſtin, puiſque les Semipelagiens l'accuſoient d'eſtre nouvelle ; ou pour faire voir au moins que Celeſtin avoit eſté ſurpris, & ne s'eſtoit declaré contre ceux qui combatoient S. Auguſtin, que parcequ'on luy avoit perſuadé qu'ils ſoutenoient une doctrine nouvelle, au lieu qu'eux pretendoient ſoutenir l'ancienne doctrine de l'Egliſe. Suppoſant que ſon deſſein general eſt contre S. Auguſtin, il eſt aiſé de juger qu'il a affecté de citer la lettre de Celeſtin pour la détruire. Mais on peut douter ſi cet endroit particulier eſt aſſez fort pour nous faire juger de tout l'ouvrage. Et il ſeroit faſcheux de vouloir que tous ceux qui ſoutenoient une verité tres certaine & tres importante, en ſoutenant qu'il faut preferer l'antiquité à la nouveauté, eſtoient ennemis de Saint Auguſtin & de la grace. [Les autres remarques que Voſſius fait ſur ce ſujet, n'ont rien ce me ſemble de conſiderable, & de bien fort.] 'Ce que dit Vincent de cette grace ſpeciale, & comme perſonnelle, que les heretiques s'attribuent pour faire le bien, ou pour connoiſtre la verité, ſans qu'ils ſe donnent aucune peine, ni qu'ils faſſent aucun effort, convient fort bien, 'comme le remarque le Cardinal Noris, au tour odieux que les Semipelagiens donnoient à la doctrine de la grace pour la décrier dans l'eſprit des peuples. 'Mais Vincent repreſente ces heretiques comme ſeparez viſiblement de l'Egliſe, comme ayant des aſſemblées & une communion particuliere. [Or c'eſt ce que la calomnie la plus effrontée n'a jamais oſé dire contre Saint Proſper, & les autres défenſeurs de S. Auguſtin. Ainſi s'il a voulu les marquer, ce n'a eſté que pour ceux qui ſavoient ſa vue ſecrette, & il a bien voulu que les autres l'entendiſſent de quelques nouveaux heretiques, à qui on a effectivement reproché cette folie.]

Vinc. L. c. 37. p. 368. 369.

Nor. p. 246. 247.

Vinc. L. c. 37. p. 368.

'Le Cardinal Noris fait un grand fort ſur ce que Vincent en expliquant la lettre de Celeſtin, met *quidam*, au lieu de nommer S. Proſper & Hilaire, avec les eloges que ce Pape leur y donnoit. [Il eſt certain qu'on peut juger qu'il a fait ces changemens à deſſein, s'il a voulu attaquer les défenſeurs de Saint Auguſtin. Mais ſuppoſé que ſans ſonger à S. Auguſtin, & ſans vouloir entrer dans les diſputes qui eſtoient alors ſur la grace, il ait voulu établir ſeulement cette verité ; que c'eſt par l'ancienne tradition de l'Egliſe qu'il faut juger de la doctrine, il a dû ne point mettre le nom de S. Proſper, & parler à peu pres comme il a fait.]

Nor. p. 248. 249.

'On a quelque raiſon de ſoupçonner generalement tout ce qui vient du monaſtere de Lerins, de n'eſtre pas favorable à S. Auguſtin, [& à la grace, & de l'eſtre au contraire aux Semipelagiens, à cauſe de l'union de S. Honorat avec Caſſien, à cauſe que S. Hilaire d'Arles eut d'abord quelque peine à entrer dans les ſentimens de Saint Auguſtin, & ſurtout à cauſe de Fauſte qui en fut Abbé durant 25 ans, & qui ſe ſignala le plus dans la défenſe de cette erreur.]

Du Pin, t. 4. p. 9.

'A quoy on peut ajouter, que Vincent n'ayant dû écrire que par l'aveu, ou meſme par l'ordre de Fauſte qui eſtoit alors Abbé de Lerins, il y a auſſi quelque lieu de craindre qu'il ne l'ait fait par ſon eſprit, & dans ſes principes. [Cependant des ſoupçons & des prejugez ne ſont point des preuves. Saint Honorat a pu aimer & eſtimer Caſſien, ſans approuver ſes erreurs ; & rien ne nous oblige de dire que Fauſte ait fait tous ſes moines Semipelagiens. Saint Proſper & S. Hilaire ſe plaignent des Preſtres de Marſeille, non des moines de Lerins. Et cependant ce ſeroit tres mal raiſonner de conclure qu'un hom-

P. 2. 5.

Digitized by Google

me eſtoit Semipelagien, parcequ'il eſtoit Preſtre de Marſeille.

Mais quoy qu'on puiſſe dire pour juſtifier Vincent de Lerins, il faut avouer qu'il eſt aſſez difficile de voir à qui il en vouloit, lorſqu'il preſſoit ſi fort ſur le témoignage de Celeſtin & de Sixte. Car ce n'eſtoit pas aux Neſtoriens, de qui il ne pretendoit pas que ſon livre écrit en latin duſt eſtre vu. Et ces Papes s'eſtant declarez nommément contre eux, il eſtoit aſſez inutile de les citer pour des principes generaux, qui frapent toujours moins que l'application particuliere. Ce n'eſt pas non plus par l'antiquité de la doctrine qu'il falloit combatre les Semipelagiens. Car quoique leur doctrine fuſt effectivement nouvelle dans l'Egliſe, cela ne paroiſſoit pas neanmoins d'abord: Il falloit bien des raiſonnemens pour le montrer. Et S. Auguſtin a moins ſongé à les attaquer ſur cela, qu'à ſe défendre de leurs reproches. Pour les Ariens, les Priſcillianiſtes, les Manichéens, & les autres anciens heretiques, ils ſe fuſſent aſſurément moquez de l'autorité de Celeſtin, & de Sixte. De ſorte qu'effectivement on ne voit guere que S. Auguſtin, & ſes diſciples, que Vincent ait pu avoir en vue, en appuyant ſi fort ſur le témoignage de ces deux Papes. Je ne ſçay auſſi ce qu'on peut répondre]ᶠ ſur ce *ſi ita res eſt*, qu'il explique avec tant de ſoin.ᵃ Car il ſemble vouloir marquer que les reproches de Celeſtin aux Eveſques des Gaules, n'eſtoient fondez que ſur ce qu'on luy avoit dit, & inſinuer qu'on pouvoit bien ne luy avoir pas dit la verité. Ces reproches dans la lettre de Celeſtin ne regardoient que quelques Preſtres. Et Vincent veut qu'ils attaquent des villes & des provinces entieres. Il eſt certain que cela a tout à fait l'air d'une perſonne qui vouloit faire retomber ſur ſes adverſaires le trait dont il ſe ſentoit percé.

Vinc.L.c.43. p.378.
ᵃ Not. p.349. c.

NOTES SUR SAINT PEMEN.

NOTE I.

Pour la page 147. § 1.

Qu'il faut diſtinguer deux ſolitaires de ce nom.

[SAINT Pemen eſt appellé indifferemment Pemen, Paſteur, Pimene, Pimenion, tous ces noms n'eſtant autre choſe que celui de Ποιμὴν que quelques uns ont traduit par celui de Paſteur, s'arreſtant à la ſignification du mot grec, & non au mot meſme.]

Poll. 17. jan. p. 111. § 22.

ᶠQuelques uns ont voulu diſtinguer Pemen de Paſteur; ce qui a eſté regardé comme un ſentiment tout à fait improbable, [eſtant viſible que les meſmes choſes qui ſont dites de Pemen par les uns, ſont attribuées par les autres à Paſteur. Mais il ne faut pas laiſſer de diſtinguer deux ſolitaires d'Egypte de ce meſme nom.]ᶠCar y en ayant un qui ſurvéquit aſſurément S. Arſene, [mort au pluſtoſt en 445, *V. S. Arſene*,]ᶠ & ce ſemble meſme Theodoſe le jeune [mort en 450,] je ne voy pas que nous puiſſions dire que ce ſoit celui à qui on raporte que S. Antoine mort le 17 janvier 356, dit cette excellente parole: ᶠC'eſt une grande vertu à un homme d'avoir toujours ſon peché comme peſant ſur ſa teſte en la preſence de Dieu, & d'attendre la tentation juſques à l'extremité de ſa vie. [Celui à qui il diſoit une verité ſi relevée n'eſtoit pas ſans doute un enfant, & il eſt difficile de croire qu'il fuſt encore en vie cent ans aprés: ſurtout perſonne ne remarquant que S. Pemen ait vécu extraordinairement longtemps. Cette preuve ſeroit moins forte ſi elle eſtoit ſeule: car ſi on lit en deux endroits que Saint Antoine dit

Vit P. l. c. 163. p. 524. c.

c. 19. p. 498. l.

l. 5. c. 17. § 2. p. 620. [Corelt. 5. Loi. p. 341.

Digitized by Google

Cotel.t.p.627. & Eph.t.p.386. 2.d.

cette parole à Pemen,]'on lit en deux autres que Pemen la raportoit comme dite par S. Antoine, ſans qu'on marque à qui il l'avoit dite. Ruf.h.l.2.c.8. p.256. 'Mais Rufin qui viſita les ſolitudes d'Egypte des l'an 375, témoigne qu'entre les ſaints ſolitaires qu'il y avoit vus remarquables par la ſimplicité de leur vie, par la ſincerité de leur cœur, & par les grands miracles dont Dieu honoroit leur vertu, il avoit eu le bonheur de recevoir la benediction des mains de Pemen à Piſpir, [qui eſtoit le monaſtere de Saint Antoine. Cela ſe raporte fort bien au premier Pemen. On luy peut raporter Vit.P.l.4.c.14. §.40.p.625.1. encore ce qui eſt dit, que]'parlant une fois d'Agathon, & l'ayant qualifié Abbé, ceux qui eſtoient preſens s'en étonnerent, parcequ'Agathon eſtoit encore jeune. [Et neanmoins il paroiſt plus ancien que S. Pemen. Tout le reſte convient egalement à l'un ou à l'autre, ou appartient au ſecond, dont les vies des Peres parlent plus que d'aucun autre, parceque ſans doute la memoire en eſtoit encore toute recente lorſqu'elles ont eſté écrites. Nous avons déja parlé de l'ancien ſur S. Antoine *§ 17.*]

Pour la page 551.§ 6.

NOTE II.

Si S. Pemen retourna en Sceté aprés en avoir eſté chaſſé par les barbares vers 395 ou 400.

Cotel.t.1.p. 631.a. 'On lit dans le recueil de Mr Cotelier, que S. Pemen ſe plaignoit que depuis la troiſieme generation de Sceté, & depuis l'Abbé Moyſe, les freres n'avoient plus fait de progrés. [Cela peut ſignifier aſſez raiſonnablement que depuis 30 ans, & depuis la mort de l'Abbé Moyſe qui fut tué par les Maziques, vers l'an 395, les freres de Sceté n'avoient point fait de progrés dans la vertu. Et ſi c'eſt le ſens, il nous donne quelque lieu de juger que S. Pemen demeuroit encore à Sceté vers 425. Mais on pourroit auſſi entendre cet endroit de tous les moines en general, & dire qu'ils n'avoient point fait de progrés depuis 30 ans que Sceté avoit eſté ruiné.

Ce qui donne encore quelque ſujet de croire que S. Pemen eſt retourné à Sceté depuis le premier ravage des Maziques, c'eſt que nous trouvons que]'lorſqu'il vint de Sceté en Egypte, p.587.a. tout le monde commença à courir à luy, & à quitter un ancien ſolitaire qu'on avoit accoutumé de conſulter auparavant. [S. Pemen eſtoit donc des ce temps là dans une grande reputation de pieté & de lumiere : & il eſt difficile de croire que cela fuſt des l'an 395 ou 400, puiſqu'il a ſurvécu S. Arſene, & qu'ainſi il ne peut eſtre mort que vers 450. Neanmoins comme il n'eſtoit pas extraordinaire à ces ſaints ſolitaires de vivre des ſiecles entiers, il pouvoit bien avoir 45 ans des 395, & avoir déja merité l'eſtime & le reſpect de tout le monde.]

NOTES SUR SAINTE PULQUERIE.

Pour la page 571.

NOTE I.

A quel age elle a commencé de gouverner.

Soz.l.9.c.1.p. 792.b. 'SOZOMENE dit que Pulquerie n'eſtoit pas encore dans ſa 15e année, ou au moins qu'elle n'avoit pas encore 15 ans accomplis, lorſqu'elle eut le gouvernement de l'Empire, 'en quoy Suidas l'a ſuivi. [a]Cependant lorſqu'elle fut declarée Auguſte le 4 juillet 414, [elle eſtoit dans ſa 16e année,] 'eſtant née le 19 janvier l'an 399. [Ainſi il faut avouer qu'il y a faute dans les auteurs, & ſans doute dans Sozomene, qui peut s'eſtre aiſément trompé d'un an. Ou dire que

Suid.t.p.577. d. [a] Chr.Al.p. 716. p.712.

Digitized by Google

Pulquerie eut le gouvernement de l'Etat quelque temps avant que d'estre declarée Auguste, ce qui assurément n'est pas aisé à croire. C'est beaucoup mesme qu'on luy ait laissé prendre la conduite des affaires à seize ans, sans vouloir qu'on ait encore prevenu cet age.]

Pour la page 18.

NOTE II.

Méchantes histoires sur l'eglise des Guides.

Cod vi.C.p. 41.b.c. 'Codin dit que l'eglise des Guides à Constantinople, ou du Guide comme il l'appelle, avant que d'estre bastie [de nouveau] par l'Empereur Michel, estoit une chapelle d'un grand nombre d'aveugles, qui s'estant lavez en cet endroit dans une fontaine, avoient recouvré la vue: ce qui avoit fait appeller cette eglise le Guide, ou les Guides, Eva.n.p.161.a. 'parceque ces aveugles gueris, dit Mr Valois, n'avoient plus besoin de guide, [& pouvoient estre eux mesmes les guides des autres.] Mr Valois pretend encore tirer d'un passage obscur de Nicephore, que ce miracle ne s'estoit pas seulement fait une fois, mais qu'il continuoit encore du temps de cet historien, ayant commencé des le vivant de Pulquerie: 'ce que Nicephore attribue au tableau Nphr.l.14.c. 14.p.608.a. de la Vierge qui estoit dans cette eglise, & non à une fontaine. [Je ne voy rien de fondé à tout cela, & j'aimerois mieux croire simplement que cette eglise, aussibien que celle de Calcopratées & de Blaquernes, ont pris le nom des quartiers où elles estoient basties.] 'Mr du Cange se moque de ce que Cang.de C.I. 4.p.69.a. dit Codin. Il raporte d'autres traditions greques [qui ne sont pas mieux fondées.] 'Il conjecture qu'on a appellé b. cette eglise Nostre-Dame des Guides, parcequ'on y alloit demander l'intercession de la Vierge pour les voyages; [ce qu'il ne prouve guere non plus.]

NOTES SUR S. PIERRE CHRYSOLOGUE.

Pour la page 184.

NOTE I.

Qu'il vivoit en 449, & non en 500.

[L'Eglise de Ravenne a eu en assez peu de temps deux Evesques qui ont porté le nom de Pierre.] 'Le premier receut S. Germain d'Auxerre [en Sur.31.iul.p. 568.§ 15.21. 448,] '& écrivit l'année suivante à Eutyche. [L'autre estoit celebre du temps Cor.c.t.4.p.15 b. de Theodoric, & eut beaucoup de part aux Conciles qui se tinrent touchant le Pape Symmaque, vers l'an 500 & 504.] Ugh.t.2.p.332. 333. 'Et on pretend qu'ils ont eu tous Sixt.t.4.p.61. a.c. deux un Jean pour predecesseur. 'C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner si quelques uns ont cru que c'estoit le mesme Pierre qui avoit esté Evesque durant environ 60 ans. [Mais outre qu'il est rare de voir des Evesques gouCor.c.t.4.p. 1376.c. verner durant tant d'années,] '& que Pierre qui estoit Evesque de Ravenne en 504, avoit alors assez de vigueur pour venir à Rome; 'nous avons une lettre Leo,ep.135.p. 1161.n.p.909. de S. Leon à Neon de Ravenne écrite en 451 ou 458, '& une de Simplice à Conc.t.4.p. 1068.1069. Jean Evesque de la mesme Eglise en 482. [Ainsi Pierre qui vivoit en 448 & 449, estoit mort alors.

Je ne voy personne qui doute que ce premier Pierre ne soit celui dont nous avons les sermons, & à qui on donne le surnom de Chrysologue. Le style serré & obscur de ces sermons paroist en effet dans la lettre à Eutyche, où l'on trouve aussi des choses] 'qui sont P.Chry.t.1.c.1. p.100. presque en mesmes termes dans les sermons. 'Dans le 175, il parle d'un res- t.175.p.189. crit d'un Prince Chrétien, pour donner à son Eglise la dignité de metropole: [& je ne croy pas qu'on se fust adressé pour cela à Theodoric Got & Arien. Mais ce qui ne peut en aucune maniere

Digitized by Google

maniere convenir au temps de Theo-
f.130.p.457. doric,]c'eſt qu'il dit que l'Empire avoit alors une Imperatrice Catholique mere de trois enfans,[ſavoir Placidie mere & tutrice de Valentinien III.

f.145.p.500. Il ne faut donc pas s'arreſter]à un endroit où il conte environ 500 ans depuis la naiſſance de J.C.[On ſçait que les anciens eſtoient peu exacts dans ces ſupputations; & cet endroit meſme eſt trop conforme à la lettre à Eutyche, pour ne pas juger que l'un & l'autre eſt du meſme auteur.]

Pour la page 184.

NOTE II.

Que le ſermon 107 n'eſt pas de luy, mais ſur luy.

P.Chry.p.476. [Le ſermon 107 dans S. Chryſologue eſt intitulé *in Divum Petrum Epiſcopum.*[Le mot de *Divus* marque que ce titre n'eſt pas ancien: mais il ne laiſſe pas de nous apprendre que ce ſermon eſt ſur un Pierre Eveſque,honoré comme Saint. Il faut voir ſi ce n'eſt point ſur Saint Chryſologue meſme. Car on méle quelquefois parmi les ouvrages des auteurs, des choſes ou qui leur ſont adreſſées, ou qui leur ſont honorables. Et parmi les ſermons de Saint Chryſologue,nous en remarquons pluſieurs qui ne paroiſſent pas eſtre de luy. Le ſtyle de celui-ci eſt aſſez net & aſſez libre, ſans tours, ſans expreſſions, ſans penſées extraordinaires, qui font
P.Chry.f.107. p.478. le ſtyle de S. Chryſologue.]Pierre qui y eſt loué, eſtoit Eveſque d'une ville, où l'on pouvoit venir voir le ſiecle, & où il falloit combatre des armées de perſonnes declarées pour le vice; ce qui convient fort bien à Ravenne, où depuis 50 ans eſtoit la Cour, & la reſidence ordinaire des Empereurs. Il y a donc grand ſujet de croire que ce ſermon eſt ſur S. Pierre Chryſologue Eveſque de cette ville. Au moins nous n'en connoiſſons point d'autre de ſon temps dont la ſainteté ait eſté celebre.

NOTE III.

Pour la page 185.

Que Corneille qui l'a elevé, n'eſtoit point Eveſque d'Imola.

Sur.2.dec.p. 112.& Ugh.t. 3.p.312.&Fcc. 2.dec.p.747. La vie de S. Chryſologue faite par Rubeus, & les autres modernes qui parlent de luy, s'accordent aſſez à dire que Corneille chez qui il fut elevé, eſtoit Eveſque de la ville appellée alors Forum-Cornelii, & aujourd'hui Imola dans la Romagne, & qu'il avoit elevé S. Chryſologue juſques au diaconat.

P.Chry.f.165. p.518. Cependant S.Chryſologue voulant ordonner Proje& Eveſque d'Imola, *Cornelii*,[ne dit point qu'il fuſt ſucceſſeur de Corneille à qui il avoit tant d'obligation,]& dit qu'il aimoit cette Egliſe, [non pour en avoir eſté membre & Diacre, mais ſeulement]à cauſe qu'elle portoit le meſme nom que l'Eveſque qui l'avoit battizé.[Ainſi je penſe qu'il faut dire que Corneille ſous qui Saint Pierre a eſté elevé, eſtoit Eveſque de toute autre ville, plutoſt que de celle d'Imola; quand meſme on auroit de bonnes preuves que l'Egliſe d'Imola a eu un Corneille pour Eveſque: ce que je ne voy pas dans tout ce qu'en dit Ughellus. On voit au moins qu'elle ne l'honore point comme un Saint.]

NOTE IV.

Pour la page 185.

Fauſſe hiſtoire ſur ſon election à l'epiſcopat.

Sur.2.dec.p. 119.1.& alii. Nous avons une hiſtoire fort ample de la maniere dont on pretend que S. Chryſologue fut appellé à l'epiſcopat par le Pape Sixte III.

Du Pin,t.4.p. 419. Mais outre qu'on ne nous allegue aucun monument ancien & aſſuré pour appuyer cette vocation toute miraculeuſe; [je ne voy pas par quel Canon ce ſaint Pape euſt rejetté un homme déja elu,ſans qu'on luy reproche aucun defaut, pour en mettre en ſa place un autre qui n'eſtoit pas de

Digitized by Google

cette Egliſe, & qu'il ne connoiſſoit que par des viſions. De plus, ſi l'Egliſe de Ravenne n'eſtoit pas encore metropolitaine, comme il y a bien de l'apparence, elle eſtoit ſoumiſe à Milan, & ainſi c'eſtoit à l'Eveſque de Milan, & non au Pape, qu'elle devoit demander la confirmation, & l'ordination de celui qu'elle avoit elu.]'Que ſi Projet Legat du Pape Celeſtin au Concile d'Epheſe, eſt celui d'Imola que S.Chryſologue a ſacré, comme Baronius croit que cela eſt aſſez probable, [il faut avouer que S.Chryſologue eſtoit Eveſque aſſez longtemps avant l'an 431, & avant le pontificat de Sixte,]'& que Baronius ſe contredit lorſqu'il ſuit en un autre endroit les memoires de Rubeus.[Il paroiſt en effet que l'Eveſque de Ravenne eſtoit déja reconnu metropolitain en 431;]'puiſque les Orientaux luy écrivirent alors de meſme qu'aux Eveſques de Milan & d'Aquilée.

Bar.431.§ 22[P. Chry.ſ.165.p. 558.

Bar.431.§ 13.

Thdrt.ep.112. p.985.d.

Pour la page 185.

NOTE V.

Sur Saint Jean ſon predeceſſeur.

'Selon les hiſtoriens de Ravenne, Jean fut predeceſſeur de Saint Pierre Chryſologue, & eſtoit Eveſque de Ravenne en 431. Ughellus dit qu'il mourut le 27 juillet 432. Ferrarius *p.721,* marque ſa feſte le 21 de novembre.'On dit qu'il voyoit ſouvent des Anges, ce qui luy fit donner le nom d'Angelopte; & on en raporte quelques autres choſes[qui ne paroiſſent pas bien fondées.]

'On le fait le premier Archeveſque de Ravenne, ſur une piece que Baronius ſoutient eſtre fauſſe.[Il ne faut que la lire & avoir quelque connoiſſance du ſtyle de ce temps là, pour voir qu'elle n'en peut eſtre. Ainſi elle ne nous empeſchera pas de croire que Saint Pierre Chryſologue a eſté le premier Archeveſque de Ravenne, comme nous le voyons dans le texte, & par conſequent il eſtoit Eveſque aſſez longtemps avant 431. *V. la note 4.*]

Ugh.t.2.p.331. 332.

p.131-312[Fer. it.p.721.] 22.

Bar.431.§ 91-96.

NOTE VI.

Pour la page 194.

Quelques ſermons mélez dans ceux de Saint Chryſologue.

[Nous avons vu dans la note premiere que le ſermon 107 dans S.Chryſologue, pouvoit bien eſtre plutoſt fait ſur luy que par luy. Le 129 ſur S. Cyprien, & le 135 ſur S.Laurent, ſont d'un ſtyle plus naturel, plus net & plus aiſé que le ſien.]'Le ſermon 149 eſt attribué par d'autres à Severien :[& c'eſt apparemment celui que Severien de Gabales prononça à Conſtantinople enſuite de ſa reconciliation avec Saint Jean Chryſoſtome.]'Les ſermons 67, 68, 70, 71, 72, ont eſté attribuez à Pierre Damien par D. Luc ſur l'autorité d'un manuſcrit de plus de 400 ans. Neanmoins il a depuis laiſſé la choſe en doute.'Et ſi ces ſermons ſont dans le recueil de Felix avec tous les 176 autres, comme on le paroiſt dire, [ils ſont faits pluſieurs ſiecles avant Pierre Damien.]'Il y a neanmoins des editions où l'on ne luy donne que 122 ſermons au lieu de 176.

P Chry.ſ.149. p.116.

Spic.t.8.præf. p.15.

Oud.p.90.

Lab.ſcri.t.2. p.191[Sixt.I. 14.p.361.C.

'On en cite un ſous ſon nom, que nous n'avons point, ſur la nativité de la Vierge.[Mais cette feſte ne ſe faiſoit point encore de ſon temps.]'Le 53 eſt le 61 dans l'appendix des ſermons de S. Auguſtin. Mais il y eſt beaucoup augmenté, [& aſſez changé.]'Les Benedictins remarquent le meſme ſtyle de S. Chryſologue dans le ſermon 73 de cet appendix, & dans le 97.[Il faudroit examiner ſi ce ne ſont point en effet des fragmens de ſes ſermons.]'Quelques manuſcrits luy attribuent le ſermon 120 du meſme appendix ſur la naiſſance de Noſtre Seigneur.[Mais ce n'eſt point ſon ſtyle coupé.]

Lab.p.783.

Aug.R.t.5.p. 103.e.

p.134.al172.d.

p.121.d.

NOTE VII.

Pour la page 195.

Sur ce que Rubeus dit de S. Barbatien.

[Outre ce que Pierre Damien dit de S.Barbatien,]'Surius en dit encore plu-

Sur.31.dec.p. 576.

Digitized by Google

sieurs choſes tirées de Rubeus qui a fait l'hiſtoire de Ravenne. [Mais Rubeus eſt un auteur tout nouveau, qui apparemment n'a pas eu de meilleurs memoires que ce ſaint Cardinal, & qui ne l'a pas meſme toujours ſuivi. Car dans ce que Surius tire de luy, on ne
p.158.2.d. trouve point,] 'ce que dit Pierre Damien, que S. Barbatien ſe cachoit dans une cellule pour n'eſtre pas connu des
p.159.c. Princes, '& qu'il gueriſſoit quelquefois
p.160.1.b Sur. 5 in. des malades avec une figue ſeche. 'Il raporte auſſi autrement le premier miracle du Saint. 'Mais ce que dit Rubeus Sur. 55. de la dedicace d'une egliſe de S. Jean l'Evangeliſte, [n'eſt propre qu'à luy oſter toute croyance, & à faire voir qu'il ne ſavoit pas diſcerner les fables d'avec la verité.]

'Cette belle hiſtoire n'a pas eſté oubliée par Ferrarius, ni par Pierre des Noels, 'dont l'erudition ordinaire paroiſt encore en quelques autres choſes qu'il dit ſur ce Saint. Fer. it. p. 82. P. de N. l. 2. c. 23. p. 183.

NOTE SUR JUVENAL DE JERUSALEM.

Pour la page 196.

Quand on a commencé & fini ſon epiſcopat.

Cotelr. g. t. 1. p. 227. b. 'CYRILLE dans la vie de S. Sabas, *c. 6*, dit que ce Saint vint à Jeruſalem ſur la fin du regne de Marcien, & de l'epiſcopat de Juvenal. [Ils ſont donc morts à peu pres en meſme
Anal. g. p. 170. temps, mais Juvenal le dernier;] 'puiſque le meſme Cyrille met ſa mort en
p. 67. 68. la 85e année de S. Euthyme; '& celle de
p. 7. Marcien en la 82e. '5. Euthyme eſt né [ſur la fin] d'aouſt ſous le 4e Conſulat
p. 8. de Gratien, c'eſt à dire en 377, '& il n'avoit pas encore un an, lorſque Valens fut brulé [le 9 aouſt 378. Ainſi ſa 85e année doit commencer au mois d'aouſt 459, & il faudra mettre la mort de Ju-
p. 90. venal en l'an 460,] 'puiſqu'Anaſtaſe luy ſucceda au commencement de juillet. [Mais par la meſme raiſon il faudra differer la mort de Marcien juſqu'en 489. Et cependant il eſt certain qu'il
p. 105. eſt mort ſur la fin de janvier 457.] 'Il faut donc dire qu'il y a faute en ces [deux] endroits de Cyrille, & qu'au lieu de [82 &] 83, on y doit lire [80 &] 81. Ainſi Juvenal ſera mort en 458. [ce qui n'empeſchera pas que S. Sabas arrivé en Paleſtine un peu avant la mort de Marcien, n'y ſoit effectivement venu ſur la fin de l'epiſcopat de Juvenal, 18 mois n'eſtant pas conſiderables ſur 40 ans que Juvenal a eſté Eveſque.] 'Il p. 82. eſt certain que S. Euthyme eſt mort le 20 janvier ſous le 5e Conſulat de Leon, [c'eſt à dire en 453.] 'C'eſtoit en la 15e Cotelr. g. t. 3. p. 234. a. année d'Anaſtaſe, [qui par conſequent doit avoir ſuccedé à Juvenal en 468.] 'On trouve ſa huitieme année jointe Anal. g. p. 103. avec la 9e de Leon ſucceſſeur de Marcien.

[Il eſt plus difficile de dire quand Juvenal a commencé d'eſtre Eveſque, que quand il eſt mort.] 'On lit dans la vie p. 70. Cotelr. de Saint Euthyme que Juvenal mourut g. t. 2. p. 180. a. dans la 44e année de ſon epiſcopat. 'Mais il y a certainement faute. Car il Boll. 20. jan. p. faudroit qu'il euſt commencé au pluſtard en 415, lorſque Prayle meſme ſon predeceſſeur n'eſtoit pas encore Eveſque. D'autres au lieu de 44, liſent 14, ce qui eſt une faute encore plus indubitable. C'eſt pourquoi Bollandus a cru qu'il falloit lire 34, & le faire commencer en 424 ou 425. [Cette conjecture s'accorde aſſez avec l'hiſtoire; mais ce n'eſt qu'une conjecture.] 'Papebrok meſme continuateur de Bollandus, a mieux aimé lire 40, & le faire ainſi commencer en 418. Il pretend raporter à cela Nicephore *p. 308*, Theophane *p. 105*, & Eutyque *p. 451*, qui luy donnent 38 ans, parcequ'ils n'y com- Mur. t. 3. p. 23. f.

Digitized by Google

prennent pas, dit-il, les 20 mois que Theodoſe tint le ſiege de Jeruſalem[en 452 & 453.]Car Nicephore ne laiſſe pas
Lib.pr.§ 22. de conter cet uſurpateur.'Le P.Garnier aſſure que Juvenal a commencé en 424: [mais il ne marque pas ſurquoi il ſe fonde, quoiqu'il promette de le prouver. Nous voudrions qu'il l'euſt fait, & qu'il euſt bien appuyé cette opinion, afin d'avoir quelque choſe de certain. Car on ne peut rien tirer non plus de ce qu'on dit de Prayle predeceſſeur de Juvenal. Tout ce qu'on en ſçait, c'eſt qu'il fut fait Eveſque en 417, qu'il gouverna peu ſelon Idace &c. *V. S. Jerome § 140, 142,* & qu'il condamna Pelage ſur la fin de 420, ſelon quelques uns, mais apparemment des
Idat.p.22.1. 417. *V. S. Auguſtin § 255.*]'L'Eveſque de Jeruſalem écrivit une lettre ſur les prodiges arrivez en 419. *V. S. Jerome § 142.*[On peut preſumer que ce fut Prayle, mais on ne le peut pas aſſurer.

Juvenal peut donc avoir eſté Eveſque des 418, & l'avoir ainſi eſté durant
Anal.g.p.31. 32. 40 ans.]'Il l'eſtoit certainement lorſqu'il dedia l'egliſe de S. Euthyme le 7 may, en la 52e année de Saint Euthyme, [qui marque l'an 429,]auquel le 7 may eſtoit le mardi. Mais on ajoute que c'eſtoit en l'indiction 11,[qui eſtoit finie des le mois de ſeptembre 428. Ainſi
Boll.may,t.3. p.22.d. il y a faute en l'une de ces dates.]'Car pour Papebrok qui pretend les accorder, en voulant que S. Euthyme ſoit né en 377 avant le mois de may,[il n'a pas pris garde]'que Cyrille dit nettement Anal.g.p.7.8.
qu'il eſt né au mois d'aouſt.'Quelque p.29.
temps avant cette dedicace, Juvenal avoit conſacré Pierre Eveſque des Sarrazins;[& cette action où l'on voit qu'il enfantoit déja ſon nouveau patriarcat, donne lieu de croire qu'il y avoit un temps conſiderable qu'il eſtoit Eveſque,

Je ne ſçay ſi l'on peut conclure quelque choſe de Theodoret,]'qui conduiThdrt.v.1.c. ſant ſon hiſtoire juſques en 428, & à c.40.p.243.
la mort de Theodote d'Antioche,'n'y c.28.p.244.c.
parle que de Prayle, & non de Juvenal. Et d'autre part dans le catalogue qu'il joint à ſon hiſtoire, il nomme Juvenal,[& ne parle point de Neſtorius, ni meſme de Jean ſucceſſeur de Theodote, qui ont commencé tous deux en 428; d'où il ſemble que l'on pourroit tirer que Juvenal n'avoit auſſi commencé qu'en 428, & cela s'accorderoit avec Eutyque qui donne 12 ans à Prayle. Mais il y a plus d'apparence qu'il n'a point voulu parler dans ſon hiſtoire de ceux qui vivoient encore lorſqu'il l'écrivoit, depeur d'eſtre obligé de les louer, ou de les blaſmer: & ainſi tout ce qu'on peut tirer de cet endroit, c'eſt que Juvenal eſtoit déja Eveſque en 428.]

NOTES SUR THEODORET.

Pour la page 210.§ 4.

NOTE I.

Quelques faits avant ſon epiſcopat incertains ou faux.

Thdrt.r.c.p. 102.2.b.c. 'LE Pere Garnier dit que Theodoret fut mis à l'age de 7 ans dans le monaſtere de Saint Euprepe pres d'An-
p.113,t.a.b. tioche,'& que ce fut là qu'il contracta une liaiſon étroite avec Neſtorius & Jean depuis Eveſque d'Antioche, qui
c. y demeuroient auſſi; 'Qu'il fut fait Lecteur à l'age d'environ 22 ans par Porphyre intrus dans l'eveſché d'Antioche,'& Diacre par Alexandre ſuc-d.
ceſſeur de Porphyre, ſans quitter ſon monaſtere, & qu'eſtant Diacre, il s'acquit beaucoup de reputation par les diſcours qu'il faiſoit ſur la foy'con-24
tre divers heretiques, particulierement contre les Apollinariſtes. Il avance toutes ces choſes ſans en donner aucune preuve: [& je ne voy pas en

Digitized by Google

effet qu'il en puiſſe donner aucune: je doute meſme qu'on puiſſe dire que Theodoret ait quitté la maiſon de ſon pere & de ſa mere durant leur vie,] v.P.c.4.p.8.d. [puiſqu'il fait dire à S. Pierre de Galacie ſolitaire pres d'Antioche, que leur amour pour cet enfant ne ſouffriroit pas qu'il puſt eſtre un jour ſon diſciple: [ſans quoy nous aurions aſſez d'inclination à croire qu'il s'eſtoit retiré d'abord dans quelqu'un des monaſteres d'Antioche, ou des environs, & qu'aprés la mort de ſon pere & de ſa mere, il s'eloigna davantage, & s'en alla au monaſtere d'Apamée, comme nous le marquons dans le texte, & de quoy je m'étonne que le P. Garnier ne diſe rien. Cet auteur ne luy fait pas auſſi honneur de vouloir qu'il ait eſté appellé à l'état eccleſiaſtique par un auſſi méchant homme qu'eſtoit Porphyre, avec qui ni l'Egliſe Romaine ſuivie de beaucoup d'autres, ni les plus zelez de l'Orient, & d'Antioche meſme, n'ont jamais voulu communiquer. Je douterois auſſi qu'on laiſſaſt dans les monaſteres ceux qu'on elevoit au diaconat pour diſputer contre les heretiques, & par conſequent pour faire *dans le Clergé* les autres fonctions publiques du diaconat.]

Pour la page 217. § 5.

NOTE II.

Temps de ſa naiſſance, & de ſon epiſcopat.

Bar.443.§ 12. Pet.chr.p.776. 'Baronius & le Pere Petau commencent l'epiſcopat de Theodoret en l'an 423, 'parcequ'écrivant à S. Leon [ſur la fin de 449, comme on en convient,] il dit qu'il avoit gouverné ſon Egliſe durant 26 ans. Thdrt.ep.113. p.986.d. 'Il dit de meſme qu'il avoit eſté 26 ans Eveſque lorſqu'il fut depoſé à Epheſe [le 10 d'aouſt 449.] ep.116.p.989. b. 'Dans une lettre [écrite l'année de devant, *V. § 30,*] il dit qu'il avoit exercé 26 ans le miniſtere de la predication, [y ayant peuteſtre un peu plus de 25 ans,] ep.83.p.917. 916. '& p.917.d. qu'il l'avoit exercé ſix ans ſous Theodote d'Antioche, [qui mourut ſur la fin de 428, ou au commencement de 429. *V. Theodore de Mopſueſte note 2.*]

'Il ſe donne encore 25 ans d'epiſcopat dans les epiſtres 80 & 81, [qui paroiſſent écrites à peu pres dans un meſme temps.] ep.80.81.p. 911.d/914.a.1. 'Mais comme la 81e eſt adreſſée, ſelon le titre, *au Conſul Nomus:* p.912.e. '& que Nomus fut Conſul en 445, le P. Garnier veut que ces deux lettres ſoient de cette année là, & qu'ainſi Theodoret ait eſté Eveſque des 420. [Baronius paroiſt avoir vu cette difficulté, & n'avoir pas cru s'y devoir arreſter,] t.5.p.174.1 d. 'lorſqu'il dit que Nomus eſtoit Conſul ou Conſulaire. Bar.421.§ 12. Thdrt.t.5.p. 174.2. 'Il eſt encore plus aiſé de dire que Theodoret luy a donné le titre de Conſul en 449, parcequ'il l'avoit eſté: Et le P. Garnier reconnoiſt que cela peut eſtre; mais il ſoutient que ce n'eſt pas l'uſage de Theodoret. [Cela demanderoit une longue & ennuyeuſe diſcuſſion, aprés laquelle il faudroit encore examiner ſi Theodoret, ou ceux qui ont abregé ces titres, n'ont point pu tantoſt marquer, tantoſt omettre le titre de Conſul, ou le donner à ceux qui n'avoient point de plus grande qualité, & l'omettre dans ceux qui avoient celle de Patrice.]

'On donne l'une & l'autre qualité à Aſpar dans le titre d'une lettre que Theodoret luy écrit en l'an 450, [auquel Aſpar n'eſtoit point Conſul, & il l'avoit ſeulement eſté en 434.] ep.119.p.1011. a. 'Le Pere Garnier decide qu'il y a faute dans le nom d'Aſpar, & qu'il y faut ſubſtituer celuì d'Avienus, puiſqu'il eſtoit Conſul en 450. [Cela eſt hardi, & donne moyen de ſe tirer aiſément de bien des difficultez. Mais puiſque le Pere Garnier n'a point de manuſcrit pour autoriſer ſa correction, il ſeroit bon qu'il montraſt au moins par l'hiſtoire qu'Avienus eſtoit Patrice, & Conſul en Orient. Je ne ſçay ce qu'on trouve pour ſon patriciat. Pour ſavoir où il t.5.p.254.2.b. c.

Digitized by Google

eſtoit Conſul, je penſe que S. Proſper nous l'apprend, lorſqu'il dit que Saint Leon fut trouver Attila en 452, de la part de Valentinien Empereur d'Occident, *cum viro Conſulari Avieno*. Cela ruine encore ce que dit le P. Garnier, qu'Aſpar avoit peuteſtre eſté ſubrogé à Avienus qui eſtoit mort. Et je ne ſçay ſi l'on ſongeoit alors à ces ſubrogations.

Aprés tout, quelque grande que puiſſe eſtre la difficulté qu'on fait ſur le titre de Conſul donné à Nomus, je croy qu'on avouera qu'elle eſt moindre,] p.174.175. que la neceſſité où ſe trouve le Pere Garnier de changer le texte des epiſtres 113 & 116, pour y trouver 22 ans, au lieu de 26. [Il faudra corriger encore l'epiſtre 83 que le Pere Garnier ne s'objecte point, pour y trouver 28 t.1 p.917.d. ans au moins, au lieu de 26.] Theodoret dit dans cette lettre qu'il avoit preſché ſix ans ſous Theodote; [dont il faudra par conſequent mettre la mort en 426 au pluſtard, quoiqu'il ne ſoit mort qu'en 428 ou 429. Je ne croy pas meſme qu'on puſt accorder l'hiſtoire de Theodoret en mettant les epiſtres 80 & 81 des 445. Enfin quand toutes choſes ſeroient egales de part & d'autre, & quand il ſeroit certain que ces lettres ſont de 445, ces lettres en ce cas eſtant contraires aux trois autres, il faudroit encore examiner quelles ſont celles qu'il faut corriger, n'y ayant pas plus de difficulté ou à mettre 22 ou 23 dans la 80 & la 81e, qu'à lire 29 dans les trois t.1.p.473.a.b. autres,] quelque difference que le P. Garnier y puiſſe trouver.

v.p.c.21.p.256.c. d.p.817.a. Theodoret eſtoit déja Eveſque lorſqu'il viſita S. Jacque de Cyr, & eſtoit neanmoins encore jeune, νέος. [Cela nous donne ſujet de croire qu'il avoit eſté fait Eveſque dans un age peu avancé, n'ayant qu'environ 30 ans vers l'an 426; & c'eſt ce qui nous a porté à dire c.12.p.83.d. qu'il eſt né vers 393.] La maniere dont il s'exprime en parlant d'une viſite qu'il rendit à S. Zenon, doit ſignifier naturellement que ce Saint avoit déja paſſé 40 ans dans la ſolitude depuis la p.831.c. mort de Valens: & ſi cela eſt, ce ne fut point avant l'an 417. Theodoret dit p.832.c. que le premier poil ne faiſoit encore que commencer à luy paroiſtre: [ce qui marque au plus l'age de 23 ou 24 ans, & nous obligera par conſequent à ne le pas faire naiſtre avant 393.] Mais il y a aſſez d'apparence qu'il veut marquer ſeulement que Saint Zenon a paſſé 40 ans dans la ſolitude, dont il faut dire neanmoins que ce Saint approchoit lorſqu'il le vit.] Le Pere Garnier veut t.1.p.202.1.d. qu'il l'ait vu des 408. Mais il eſt obligé pour cela de changer les 40 ans marquez par Theodoret en 30; [ce qui eſt une faſcheuſe extremité,] & tout ce qu'il a pour appuyer ce changement de ſon texte, c'eſt ce qu'il ſuppoſe que Theodoret a eſté fait Eveſque des 420, & qu'il eſt né vers 386. Car c'eſt ce p.175.1.c.d. qu'il pretend à cauſe des paſſages où il ſe dit déja vieux en 447 & en 449. [Mais 54 ans qu'il avoit, ſelon nous, en 447, ſuffiſent pour cela. S. Baſile & S. Gregoire de Nazianze ayant encore moins d'age, ſe regardoient déja comme vieux.] L'epiſtre 90 que le P. Garnier met en 447, [peut bien meſme n'eſtre que de 449. *V. § 33.*]

NOTE III.

Pour la page 218. § 5.

Qui fut celui qui le conſacra Eveſque.

Le P. Garnier fait une longue diſ- Thdrt.t.5.p. ſertation pour chercher ſi c'eſt Theo- 1176. dote d'Antioche qui a ordonné Theodoret Eveſque, ou ſi c'eſt Alexandre predeceſſeur de Theodote, [ſuppoſant ſans doute comme indubitable qu'il a eſté ordonné par l'Eveſque d'Antioche. Mais c'eſt de quoy il n'allegue, & ne peut alleguer aucune preuve. Il a peut eſtre cru que l'Eveſque d'Antioche ordonnoit tous ceux de ſon patriarcat.] Mais par la lettre 18 du Pape Conc.t.2.p. Innocent I, on voit que la coutume de 1169.b.

Digitized by Google

la Syrie eſtoit, que les Eveſques dans chaque province eſtoient ordonnez par leur metropolitain, ſans que celui d'Antioche y euſt aucune part. Ce Pape conſeille à Alexandre d'ordonner ceux qui eſtoient les plus pres de luy, & d'interpoſer ſon autorité, *literis miſſis*, dans l'ordination que les metropolitains feroient des autres : mais on ne voit pas meſme que cela ſe ſoit executé. [Ainſi il y a tout ſujet de croire que Theodoret fut ordonné par l'Eveſque d'Hieraple ſon metropolitain, conformément à l'ordre commun de l'Egliſe, établi par le Concile de Nicée.]

Pour la page 227. § 9.

NOTE IV.

A quel Jacque l'Empereur Leon a écrit.

Conc.t.4.p. 890.d. Jacque à qui l'Empereur Leon écrivit, eſt appellé dans le Concile Jacque moine de Niſibe, ce que Nicephore ſemble avoir ſuivi. [Mais il eſt fort brouillé : & je ne ſçay ſi quelque autre n'auroit point ajouté quelque choſe à ſon texte, pour corriger la faute qu'il avoit faite, de confondre S. Cyr avec le grand S. Jacque Eveſque de Niſibe, qui vivoit plus d'un ſiecle auparavant.

Nphr.l.14.c. 21.p.622.d.

Il n'eſt pas impoſſible que S. Jacque de Cyr, ait quitté Cyr depuis que Theodoret eut écrit ſon hiſtoire, & qu'il fut retiré à Niſibe lorſque l'Empereur Leon luy écrivoit. Cela n'eſt pas neanmoins aiſé à croire, puiſque Niſibe appartenoit alors aux Perſes,] & que ce Saint fut enterré dans le tombeau que Theodoret luy avoit fait preparer. On ne peut pas dire non plus qu'il fuſt originaire de Niſibe, & qu'il en euſt retenu le ſurnom. [Car Theodoret qui le compare avec l'ancien Jacque de Niſibe, *c. 21. p. 855. a*, n'euſt pas oublié cette particularité.

Thdr.l.1.c.p. 663.

Eva.n.p.712.

On pourroit peuteſtre croire qu'au lieu de *Niſibenus*, il faudroit lire *Nimuzanus*, & l'entendre] de Jacque reclus auprés du bourg de Nimuzan, dont Theodoret parle avantageuſement. [Il ne le repreſente pas neanmoins comme un homme dont la reputation fuſt aſſez grande pour ſe repandre juſques à Conſtantinople : & il auroit eu au moins 110 ans en 458,] puiſqu'il en avoit plus de 90 lorſque Theodoret parloit de luy [vers 440.] Ainſi Baronius & Mr Valois ont eu raiſon de ne ſe point arreſter à ce Niſibenus, [qu'un copiſte a pu inſerer dans les Conciles,] & de ſuppoſer comme une choſe ſans difficulté, que ce Jacque qualifié Thaumaturge par Theophane, *p. 96. b*, & celebre dans la Philothée de Theodoret, ſelon Theodore le Lecteur, *l. 1. p. 553. b. c*, eſt Saint Jacque de Cyr, dont Theodoret releve ſi fort les vertus & les miracles. [Il eſt certain que nous ne connoiſſons point d'autre ſolitaire de ce nom, qui ait pu meriter une marque ſi particuliere de reſpect & d'eſtime de l'Empereur Leon :] & les extraits de Theodore parlent de luy auſſitoſt aprés avoir marqué la lettre de Jacque à cet Empereur.

c.

Bar.458.§ 11. Eva.n.p.711.

Thdr.L.1.c.p. 553.b.c.

NOTE V.

Pour la page 2 5.§ 14.

Que c'eſt Domnus qui a ordonné Irenée de Tyr, & non pas Theodoret.

Bar.448.§ 6. Baronius dit que Theodoret eſtoit un de ceux qui avoient ordonné Irenée Eveſque de Tyr, en quoy il eſt ſuivi par le Pere Garnier, [& par d'autres. Theodoret pourroit en effet s'eſtre trouvé par rencontre à Tyr, ou à Antioche dans le temps de cette ordination, & avoir pris part à la priere des Eveſques de Phenicie. Mais Baronius ne tire apparemment ce qu'il en dit que de la lettre 110 de Theodoret,] où l'on trouve ces termes, ἐχειροτόνησα τὸν θεοσέβειστον ἱερέα Εἰρηναῖον. En effet cet endroit a paru ſi deciſif à Mr Baluze, qu'il ne craint point d'accuſer de fauſſeté ce qui eſt dit dans le Synodique; Que c'eſt Domnus qui a ordonné

Thdrt.t.4.p. 114.1 a.

ep.110.p.980. a. a Conc.ap.p. 880.n.f.

Digitized by Google

Irenée.[Auſſi, s'il a bien entendu les paroles de Theodoret, elles marquent aſſez clairement, non qu'il a eu part à cette ordination, comme tous les Eveſques qui y eſtoient preſens, mais qu'il y a fait la principale fonction.

Cependant il n'eſt nullement croyable que pour ordonner le premier metropolitain de la Phenicie, on euſt eſté choiſir un ſimple Eveſque de l'Euphrateſienne. Mais c'eſt qu'on n'a pas pris garde que Theodoret parle en cet endroit au nom de Domnus, pour luy marquer ce qu'il pouvoit récrire à Conſtantinople au ſujet de l'ordination. Ainſi il appuie entierement le Synodique, bien loin de le convaincre de faux.]

Lup.ep.n.p. 87-89. [l]Le Pere Lupus qui ſuppoſe Irenée ordonné par Theodoret, s'embaraſſe fort, & avec raiſon, d'une ordination ſi irreguliere. p.88. [l]Il dit qu'on en fit un crime à Irenée: [mais cela ne ſe trouve point.]

NOTE VI.

Pour la page 267. § 25.

Temps de la lettre 110 de Theodoret.

Bar.448.§ 6. [l]Baronius croit qu'on n'avoit pas encore publié l'edit de la depoſition d'Irenée lorſque Theodoret écrivit ſa lettre 110. [Il ſe fonde peuteſtre] Thdrt.ep.110. p.979.c. [l]ſur ce que dit Theodoret, que l'Empereur n'avoit point écrit. Mais ſi l'edit eſtoit déja donné, comme Baronius ſemble ſuppoſer, [l'Empereur avoit autant écrit que s'il euſt eſté publié.] d. [l]Et il ſemble certain qu'il y avoit un ordre donné contre Irenée, puiſqu'on le vouloit: διορθώσασθαι τὰ κατὰ τὸν Εἰρηναῖον. [C'eſt pour cela que nous avons mieux aimé diſtinguer l'edit par lequel l'Empereur entreprenoit de depoſer Irenée, ou plutoſt de le chaſſer de Tyr, de l'ordre verbal qu'on luy attribuoit pour obliger Domnus de mettre un autre Eveſque en ſa place: ce qui eſtoit veritablement le depoſer, & luy oſter le moyen d'eſtre rétabli.

Peuteſtre neanmoins qu'on pouvoit dire que ce qu'on avoit déja fait contre Irenée, n'eſtoit pas encore l'edit public, mais quelque autre ordre moins ſolennel; que ſur cela on vouloit obliger Domnus de le depoſer: & que l'ayant refuſé ſuivant le conſeil de Theodoret, l'Empereur le fit luy meſme par ſon edit. En ce cas il faudra mettre l'epiſtre 110 de Theodoret en 447.]

NOTE VII.

Pour la page 270. § 27.

Que ſes dialogues ne ſont point aprés le Concile de Calcedoine.

Leo,n.p.847. col. 1. [l]Le P. Queſnel veut que Theodoret n'ait écrit ſes dialogues qu'aprés le Concile de Calcedoine, parcequ'il y fait, dit-il, une profeſſion ſi claire & ſi certaine de la doctrine Catholique, qu'on n'euſt pas douté de ſa foy dans le Concile de Calcedoine, ſi ces dialogues euſſent alors eſté publics. [Mais on n'examina pas beaucoup ſa doctrine dans le Concile de Calcedoine, & on luy demanda ſeulement qu'il anathematizaſt Neſtorius; ce qu'il ne fait point dans ſes dialogues: Je ne croy pas non plus que ſes dialogues ſoient une plus grande preuve de la pureté de ſa foy, que la ſouſcription de la lettre de S. Leon, dont on ne voulut pas neanmoins ſe contenter. Des ſix cents trente Eveſques qui eſtoient au Concile de Calcedoine, il y en avoit apparemment bien pres de cinq cents qui n'avoient jamais oui parler de ces dialogues.

Nous marquons dans le texte les preuves qu'on a qu'ils eſtoient faits en 448.] Thdrt.t.1.p. 241.2.b. [l]Le Pere Garnier les croit écrits des 446. Mais c'eſt en ſuppoſant que l'epiſtre 81 à Nomus eſt de 445; [ce que nous ne croyons pas devoir ſuivre.]

NOTE VIII.

Pour la page 270. § 27.

Si les dialogues ſont faits contre S. Cyrille.

Merc.t.2.p. 177.2. [l]Le P. Garnier dans ſes notes ſur Marius Mercator, pretend que l'Eraniſte combatu

combatu par Theodoret dans ſes dialogues, eſt S. Cyrille, quoique ſelon l'opinion commune, cet ouvrage ſoit fait contre Eutyche. [11] Il remarque en effet que Theodoret y rejette l'expreſſion de S. Cyrille, que Dieu a ſouffert ſans ſouffrir. Thdrt.dial.3. p.117.120.121. alit16.dl141 ſpil.p.184-186. Il ne veut pas qu'on diſe non plus que Dieu a ſouffert en ſa chair. Il en avoue nettement le ſens Catholique; mais il ſoutient que c'eſt une expreſſion obſcure & embaraſſée, ſujette à de fort mauvais ſens, & qui n'eſt point autoriſée par l'Ecriture.

dial.pr.p.11. [12] Mais d'autre part il ſemble dire que ſes adverſaires ſeroient demeurez inconnus, s'ils ne s'eſtoient ſignalez en troublant l'Egliſe par de nouveaux dogmes; [ce qui convient aſſez à Eutyche, & ne convient point dutout à S. Cyrille, que ſa dignité & ſes écrits rendoient aſſez connu dans le monde.] dial.1.p.110. 111. Il le cite luy meſme entre les grandes lumieres de l'univers. [Ainſi il n'a point voulu qu'on cruſt que c'eſtoit luy qu'il combatoit comme heretique. Il n'auroit point] allegué cet ouvrage à Dioſcore pour ſa juſtification, [ſi on euſt eu ſeulement la penſée qu'il eſtoit fait ep.83.p.959. 960. contre S. Cyrille.] Car le Pere Garnier reconnoiſt que ce ſont ſes dialogues qu'il cite dans ſa lettre à Dioſcore. t.1.p.238.2.b. dial.pr.p.2.b. Il combat dans cet ouvrage des perſonnes qui ne vouloient donner à J. C. que le nom de Dieu, [& non celui d'homme,] & qui diſoient que le Verbe avoit ſeulement paſſé par la Vierge ſans rien prendre d'elle, [de quoy je ne voy pas qu'on ait accuſé S. Cyrille.]

Lup.ep.11.p. 317.b. [13] Le P. Lupus declare qu'il ne ſauroit entrer ſur ce point dans le ſentiment du P. Garnier. Du Pin,t.4.p. 243. Mr du Pin ſe declare auſſi contre luy. [Je penſe que le Pere Garnier meſme a abandonné cette penſée qu'il n'avoit écrite qu'en paſſant. Car lorſqu'il traite à fond des dialogues, je ne voy point qu'il diſe jamais qu'ils ſont faits contre S. Cyrille.] Thdrt t.4.p. 441.1.6.d. Mais il dit qu'ils peuvent eſtre faits contre les meſmes Armeniens dont parle Liberat, ou d'autres ſemblables qui troubloient l'Egliſe ſous l'habit & l'apparence de moines. [Je ne ſçay s'il a voulu comprendre Eutyche parmi ces moines; mais il ne dit rien contre l'opinion commune, que c'eſt luy particulierement que Theodoret avoit en vue.]

NOTE IX.

Pour la page 271.§ 28.

Que Theodoret a eſté relegué en ſon dioceſe ſur la fin de 447.

Thdrt.ep.80. p.911.d. [1] Eutreque eſtoit Prefet, lorſque Theodoret luy écrivit ſon epiſtre 80, eſtant déja relegué à Cyr, & depuis fort peu. Il eſtoit à Conſtantinople, [& ainſi il n'eſtoit pas Prefet d'Illyrie.] [2] L'autorité que Theodoret luy attribue, [paroiſt auſſi eſtre au deſſus d'un Prefet de Conſtantinople: & il le rend comme reſponſable de ce qui arrivoit dans la Phenicie, dans la Paleſtine, dans l'Euphrateſienne. [Il faut donc dire que ſa Prefecture s'étendoit ſur ces provinces, & par conſequent qu'il eſtoit Prefet d'Orient. Nous ne voyons pas moyen de dire qu'il ait precedé Conſtance ou Conſtantin qui eſtoit Prefet avant la mort de S. Procle, c'eſt à dire au commencement de l'an 446.] [3] Et il avoit encore cette charge en 447. Marc.chr. [Ainſi Eutreque n'a pu eſtre Prefet que ſur la fin de 447. Cela s'accorde fort bien] avec ce que Theodoret dit dans Thdrt.t.p.952. la meſme lettre à Eutreque, qu'il eſtoit [4] Eveſque depuis vingt-cinq ans. [Car n'ayant eſté ordonné qu'en 423, ſa 25e année ne commence qu'en 447. On ne peut pas non plus mettre ſa relegation beaucoup plus tard,] puiſqu'elle a precedé le Concile d'Antioche ſur Ibas [tenu en 448, un peu aprés Paſque. *V. S. Leon note 13.*] ep.11.p.981.

NOTE X.

Pour la page 285.§ 13.

En quel temps les Orientaux ont envoyé à Conſtantinople pour Theodoret.

Bar.449.§ 6. [1] Baronius paroiſt mettre la deputa-

tion des Orientaux en faveur de Theodoret au commencement de 449, à cauſe de la lettre que Theodoret écrivit à Protogene ſur cette deputation, & en meſme temps ſur la nouvelle autorité que Dieu luy avoit donnée; [ce qui peut fort bien marquer le Conſulat qu'il eut en 449.] Il eſt vray que le titre de la lettre le qualifie Prefet, ὑπάρχῳ, [& non pas Conſul, ὑπάτῳ. Mais je ne croy pas que cela doive arreſter.

Thdrt.ep.94. p.968.969.

On peut encore appuyer le ſentiment de Baronius par une autre raiſon. C'eſt qu'il eſt aſſez viſible que la lettre 82 de Theodoret eſt la premiere qu'il ait écrite à Euſebe d'Ancyre depuis ſa perſecution.] 'Et il écrivit au meſme Eveſque la 109e, dans le temps de cette deputation, ou aſſez peu aprés. 'Il dit dans la 82e, que les Eveſques de Syrie gemiſſoient de ſa perſecution; mais que la crainte les retenoit dans le ſilence. [Il paroiſt donc qu'ils n'avoient pas encore deputé des Eveſques à la Cour. Car aprés une deputation ſi ſolennelle pouvoit-on dire qu'ils demeuroient dans le ſilence? Or l'epiſtre 82 n'a eſté écrite qu'en 448,] 'puiſque le General des troupes de l'Orient, [qui ſelon toutes les apparences eſtoit Zenon, *V. § 28.*] eſtoit alors Conſul: [& on ne la peut mettre ſans doute qu'au mois de decembre, à cauſe de ce qu'y dit Theodoret,] 'Que Dieu avoit decouvert les ſentimens impies de ſes calomniateurs. [Car comme nous ne voyons perſonne en ce temps là en qui on ait decouvert hautement des ſentimens impies, hors Eutyche & ceux qui ſe declarerent enſuite pour luy, le ſens le plus naturel de ces paroles ſemble eſtre que l'impieté de cet hereſiarque eſtoit alors connue de tout le monde, par la condamnation que le Concile de Conſtantinople en avoit faite au mois de novembre 448.

ep.109.p.979. a.b.

ep.81.p.955.d.

b.

d.

Nous ne pretendons pas neanmoins que cela ſoit tout à fait certain. Car la nouvelle dignité de Protogene pourroit n'eſtre pas le Conſulat, mais la Prefecture, s'il n'y a point de faute dans le titre. Et meſme pour l'epiſtre 82 nous n'avons pas de certitude entiere que ce qu'il dit de ſes calomniateurs, ſe raporte à la perſonne d'Eutyche: & il falloit que des devant le Concile de Conſtantinople, l'hereſie d'Eutyche euſt éclaté d'une maniere fort viſible,] 'puiſque tous les Eveſques de l'Orient avoient déja écrit nommément contre luy à l'Empereur. 'Le P. Garnier raporte ce que Theodoret dit de ſes calomniateurs aux moines d'Armenie auteurs du trouble, qui furent reconnus Apollinariſtes. [Mais trouve-t-on qu'ils le furent d'une maniere aſſez authentique, pour que Theodoret en puſt tirer avantage? C'eſt ce que je voudrois que Theodoret nous euſt appris.]

Fac.l.11.c.5.p. 579.a.

Thdrt.t.1.p. 2.0.2.b.

NOTE XI.

Pour la page 305. § 40.

Que ſon epiſtre 146 peut regarder l'Egliſe de Cyr.

'Theodoret écrit ſon epiſtre 146 ſur une choſe qui faiſoit beaucoup de bruit dans la ville, ὡς τῆ πόλει, comme il l'avoit appris de quelques uns. 'Il vivoit alors retiré dans un monaſtere, [c'eſt à dire, comme nous croyons, dans celui qui eſtoit auprés d'Apamée. Il ne nomme point la ville dont il parle: mais cette expreſſion dans la ville, ſemble ne pouvoir convenir qu'à celle d'Apamée, auprés de laquelle nous ſuppoſons qu'il demeuroit, ou à celle de Cyr, qui le conſideroit toujours comme ſon Eveſque, ſurtout dans l'eſperance qu'on devoit avoir, qu'il en reprendroit bientoſt le gouvernement. Mais je croy qu'il marque plutoſt Cyr qu'Apamée; parcequ'Apamée ayant alors un Eveſque, qui eſtoit Domnus, il ne devoit pas aiſément ſe méler des affaires de cette Egliſe: Et dans toute cette lettre, il ne parle jamais de l'E-

Thdrt.t.3.p. 1030.d.

c.

Digitized by Google

p.1030.d. veſque,]'ſuppoſant meſme que les Preſtres y faiſoient l'office.

[Ces meſmes raiſons peuvent auſſi empeſcher qu'on ne croie]'qu'il parle de Conſtantinople, comme l'entend le P. Garnier, qui veut que l'Archidiacre contre qui elle eſt écrite, ſoit Acace ſi celebre dans les lettres de S. Leon, & que tout cela ſoit arrivé aprés le Concile de Calcedoine, & aprés que Saint Leon eut écrit à Theodoret en 453.[Ce qui eſt certain, c'eſt que ce ne ſont là que de pures conjectures, dont on ne trouve aucun fondement.]

t.c.n.116.147. Luj.ep.p.570. 571.

NOTE XII.

Pour la page 307.§ 4.

De ce que S. Leon a fait pour ſon rétabliſſement.

Leo,n.p.619. 620. 'Une perſonne fort habile ne croit point que S. Leon euſt fait aucun examen, ni aucune deciſion particuliere de la cauſe de Theodoret; mais que comme il n'avoit eſté condanné que par le faux Concile d'Epheſe, Saint Leon ſouhaitant qu'on n'euſt aucun égard aux decrets de cette aſſemblée, le receut ſans autre examen, comme un Eveſque contre lequel il n'y avoit point eu de jugement.[Il n'eſt pas difficile de croire que Saint Leon ayant receu la lettre de Theodoret, & les deputez qu'il luy envoyoit, s'ils purent arriver juſques à luy; ou quelqu'autre écrit ſigné de luy,]'qui anathematizoit Neſtorius, comme les Legats le ſemblent dire à Calcedoine;[il ait trouvé ſa cauſe aſſez claire pour le juger, & le declarer innocent,ſans aſſembler un Concile pour cela.

Conc.t.4 p. 611.615. Mais je ne voy pas qu'il y ait lieu de dire qu'il n'y eut point d'autre examen, ni d'autre jugement, que le prejugé general contre le faux Concile d'Epheſe.] 'Car outre le terme de jugement, dont S. Leon & le Concile de Calcedoine ſe ſervent,'on voit que S. Leon regardoit ſon honneur engagé à faire voir l'innocence de Theodoret, '& qu'il en avoit écrit à ſes Legats.[a]Ce que dirent les officiers de l'Empereur que S. Leon luy avoit rendu l'epiſcopat, [marque auſſi quelque choſe de bien formel. Le prejugé general contre le faux Concile d'Epheſe, n'eſtoit pas plus pour Theodoret, que pour Ibas, & pour Sabinien: & neanmoins lorſqu'on rétablit ces deux Eveſques à Calcedoine, ni eux, ni le Concile, ni les Legats ne dirent point que le Pape les euſt rétablis. Il n'y a pas non plus d'apparence que S. Leon n'euſt fait pour Theodoret que ce qu'avoient fait les Eveſques de Conſtantinople & d'Antioche, puiſqu'on n'attribue ſon rétabliſſement qu'au Pape.]

Conc.p.621.d. [a] p.101.b.

p.622.d'Leo, ep.52.c.1.p. 617.

Leo,p.617.

NOTE XIII.

Pour la page 315.§ 4.

Temps de la mort de Theodoret.

'Baronius croit que Theodoret ſurvécut peu à la lettre que Saint Leon luy écrivit en 453, parcequ'il ne ſe trouve point nommé entre ceux qui écrivirent l'an 458 à l'Empereur Leon pour défendre le Concile de Calcedoine.[Mais cet argument ne prouve rien, parceque nous n'avons point la lettre que les Eveſques de l'Euphrateſienne écrivirent ſans doute alors. Il eſt certain au moins qu'il vivoit encore en l'an 457,]'s'il faut s'arreſter à Gennade qui met ſa mort ſous Leon,[dont le regne ne commença qu'en 457.]'Et Gennade eſt ſuivi en cela par Bede, & les autres poſterieurs.'Marcellin ſuppoſe meſme qu'il vivoit encore en 466, & qu'il écrivoit alors contre Neſtorius & Eutyche. Mais il eſt à craindre qu'il n'ait voulu placer au hazard, vers le milieu du regne de Leon, ce qu'il avoit à dire de Theodoret, à cauſe de ce que dit Gennade, qu'il eſtoit mort ſous ce prince. Le P. Garnier pretend meſme que l'écrit contre Neſtorius & Eutyche, eſt celui de ſes dialogues, fait avant

Bar.455.§ 32.

Genn.c.89.

Thdrt.G.p. 176.2.b.

p.148.2.c

Digitized by Google

450. [Mais rien n'oblige de dire que ce ſoit le meſme écrit.]

1.b. [1]Ce Pere croit qu'il ne paſſa guere l'an 457, parcequ'on ne parle point de luy depuis ce temps là. [Mais on n'en
d. parle point meſme depuis l'an 455.][1]Ainſi ce qu'il y a de plus fort pour ce ſentiment, c'eſt ce que dit Theodore le
Tillem.t.14.p. 611.c. a b. Lecteur, [1]que Theodoret eſt mort avant S. Jacque de Cyr. [a]Ce Saint vivoit encore [en 458,] lorſqu'il répondit à Leon; [Mais il eſt difficile qu'il ait eſté beau-
Thdrt v.P.c. 21.p.854.d. coup plus loin,] [1]puiſqu'il eſtoit le plus agé de tous ceux dont Theodoret parle
p.86 t.5.p. 148.2.a. aprés luy dans ſon Philothée. [1]Il eſtoit meſme déja dans les plus forts exercices de ſa pieté, & aſſurément dans un age meur, lorſque les Iſaures couroient la Syrie, ce qu'on ne remarque point depuis 405. *V. Arcade § 24.* de ſorte qu'il ne pouvoit guere avoir moins de 90 ans en 458. [Nous n'alleguons point pour ſoutenir ni Blondel, ni Marcellin] l'epi-
Jo.Dam.t.1.or. p.791. thete de πολυχρόνιος, [1]que S. Jean de Damas donne à Theodoret ſelon le latin, *p.522.k, longævi,* [& qui ne luy conviendroit guere, s'il eſtoit mort en 457, puiſqu'il n'auroit eu encore alors qu'environ 64 ans. Mais on ne voit pas à quoy bon S. Jean de Damas euſt parlé en cet endroit de Theodoret. Ainſi il ſemble que ce πολυχρόνιος ſoit plutoſt le nom propre d'un commentateur d'Ezechiel, que S. Jean de Damas cite avec Theodoret. Il eſt certain au moins que le paſſage que ce Saint cite, Εἰ σὺ φοβεῖσθαι &c. n'eſt point tiré de Theodoret ſur cet endroit d'Ezechiel. Entre les auteurs dont la chaine ſur Job eſt compoſée, il y a un
Thdrt.l.5.c. 39 p.755.a. Polychrone.] [1]Theodoret meſme loue Polychrone Eveſque d'Apamée [en Syrie,] frere du celebre Acace de Berée, & luy attribue la grace de la parole, auſſi-bien que celle des mœurs & de l'action.

Pour la page 319.§ 45.

NOTE XIV.

Quand il a écrit ſur Daniel.

[Il faudra dire que Theodoret n'a écrit ſur Daniel que vers l'an 475 au pluſtoſt, ſi l'on veut s'arreſter] [1]à ce qu'il Thdrt.in Dan. 9.p.658.c]666. c. dit, qu'il y avoit alors plus de 440 ans que J. C. eſtoit mort, que les 70 ſemaines de Daniel eſtoient accomplies, & meſme que les Juifs eſtoient diſperſez en punition de la mort de J. C, [ce qui nous meneroit encore 40 ans plus loin. Cependant nous ne pouvons pas dire que Theodoret vécuſt encore en 475. *V. la note 13.* Ainſi je ne voy rien à répondre à cela, ſinon qu'il n'eſtoit pas habile & exact dans la chronologie.]

[1]Cependant le P. Garnier tire de ces t.1.p.188. endroits meſmes qu'il a écrit ſur Daniel à la fin de 426. Mais c'eſt en ſuppoſant qu'il conte les 440 ans depuis la naiſſance de N. S. [ce qui eſt clairement faux,] & que ce ſont des années lunaires, parceque Theodoret dit qu'il faut conter ainſi les 70 ſemaines de Daniel. [1]Mais il le dit parceque l'Ange Thdrt.p.662. parloit à un Juif accoutumé aux années c.b. lunaires. [Ainſi nous n'avons pas ſujet de croire qu'il conte par ces années, lorſqu'il ne s'agit plus des 70 ſemaines, & qu'il parle à des Grecs] accoutumez, comme il le dit luy meſme, aux années ſolaires. [Au moins il auroit dû nous en avertir.] [1]Les 440 années lunaires font t.4.p.188.a. 426 ans & onze mois. [Theodoret dit plus de 440 ans. Ainſi le P. Garnier en ſuppoſant tout ce qu'il veut, devoit mettre le commentaire ſur Daniel un peu aprés 427.]

Pour la page 321.§ 46.

NOTE XV.

S'il a écrit contre les payens en 427.

[1]Le P. Garnier croit que Theodoret Thdrt.t.5.p. écrivit des l'an 427 contre les payens, 268.a.b. ſon grand traité intitulé, *Græcarum affectionum curatio*, parceque [1]Theodo- gr.aff.l.7.p. ret y exhorte les payens à ceder, non 790.c.d. aux loix des Empereurs ou à la crainte de la punition, mais à la force de la verité. [1]Cela montre qu'il y avoit alors t.1.p.247.248. des loix rigoureuſes contre les payens;

Digitized by Google

& le Pere Garnier croit qu'il faut l'entendre de celle qui eſt datée de 426, & adreſſée à Iſidore. [Theodoret pourroit avoir fait alluſion à cette loy, & n'avoir neanmoins écrit que longtemps aprés, puiſque la loy ſubſiſtoit toujours. Nous avons meſme grand ſujet de croire que la loy adreſſée à Iſidore n'eſt que de 435. *V. Theodoſe II. § 20.* Il y avoit neanmoins eu aſſez d'autres loix contre les payens avant 427, pour croire que Theodoret a pu écrire des ce temps là : mais on n'a point de preuve qu'il l'ait fait, & nous ne croyons point devoir dire qu'il ait rien écrit avant l'an 429, à moins que nous n'en voyions de fortes preuves. *V. § 44.*]

NOTE XVI.

Pour la page 317. § 48.

En quel temps il a écrit les vies des Peres.

Thdrt. ep. 81. p. 956. a. b.

[Nous avons marqué *§ 44.*] 'que Theodoret ſemble mettre ſon hiſtoire des vies des Peres, entre les écrits qu'il avoit faits avant la fin de l'an 436; mais qu'il ne le dit pas neanmoins preciſément. [Il ne peut pas en effet l'avoir écrite avant l'an 437.] 'Car parlant d'une maladie de S. Jacque de Cyr arrivée

v. P. c. 21. p. 856. c.

b.

lorſqu'il eſtoit déja Eveſque, 'il dit qu'il y avoit déja 14 ans. [Ainſi quand la maladie de S. Jacque ſeroit arrivée dans la premiere année de ſon epiſcopat, qui eſt l'an 423, il ne pouvoit écrire qu'en 437.

Je ne voy pas de preuve conſiderable qu'il écrivit peu ou beaucoup

ep. 81. in. p. 956. a. b. 957. b. c.

aprés.] 'Neanmoins comme il ne paroiſt vouloir juſtifier ſa foy en 448 & 449, que par des écrits faits aſſez longtemps auparavant, [je croirois aiſément qu'il faut mettre cet écrit l'an 440 au

p. 784. a. 857. d.

pluſtard.] 'Il y parle pluſieurs fois d'Acace de Berée, mort en 437, ſans ajouter *d'heureuſe memoire*, comme on le faiſoit d'ordinaire. Mais je crois avoir remarqué la meſme omiſſion en d'autres endroits. Ainſi on n'en peut pas conclure qu'il écrivoit avant la mort d'Acace.] 'De la maniere meſme dont il

c. 2. p. 777. d. e. 1. p. 192. 2. d.

en parle, je ne croy pas qu'on puiſſe douter qu'il ne fuſt mort. 'C'eſtoit 52 ans

v. P. c. 3. p. 791.

aprés la mort de S. Marcien, [a] qui vivoit encore en 381, [& a pu vivre pluſieurs années depuis.] 'Une partie de l'Armenie eſtoit déja ſujette aux Perſes; ce qui peut aiſément eſtre arrivé l'an 440. [*V. Theodoſe II. § 27.* La vie de S. Symeon Stylite s'y peut auſſi accorder. *V. ſon titre note 5.*] 'quoique le P. Garnier en

[a] p. 789. b.

c. 26. p. 881. d.

t. 1. p. 197. 1. a. b.

tire que Theodoret n'écrivoit ſon hiſtoire qu'en l'an 444, parcequ'il ſe fie trop à Evagre. 'Il tire la meſme choſe

c. d.

de ce que Theodoret dit, que S. Jacque de Cyr avoit déja paſſé 38 ans dans ſes exercices de pieté, & en ſuppoſant qu'il y eſt entré lorſque les Iſaures pilloient la Syrie en l'an 405. 'Mais Theo-

v. P. c. 21. p. 865. b.

doret dit qu'il vivoit alors dans ces exercices, & non pas qu'il n'y ſoit entré qu'alors. Il le repreſente plutoſt comme un homme déja avancé & affermi dans la vie ſolitaire, '& déja ce-

t. 1. p. 148. 2. a.

lebre par ſa pieté, comme le P. Garnier le reconnoiſt en un autre endroit. [Ainſi cet endroit meſme oblige de croire, que Theodoret écrivoit ſon hiſtoire avant 444.]

NOTE XVII.

Pour la page 354. § 50.

Que ce qui eſt dit de Neſtorius dans le traité des hereſies, eſt de Theodoret.

'Le P. Garnier pretend que ce qu'on

Thdrt. t. 1. p. 251. 254.

lit contre Neſtorius dans le 12e chapitre du 4e livre de Theodoret ſur les hereſies, y a eſté inſeré mal à propos, '& eſt veritablement une partie de

p. 251.

l'hiſtoire eccleſiaſtique du jeune Theodoret. *V. dans le texte § 49.* Il allegue un grand nombre de conjectures pour montrer que cet endroit ne peut eſtre du grand Theodoret. 'Mais preſque

Du Pin, p. 543.

toutes ces conjectures ſuppoſent que Theodoret n'a point changé de ſentiment ſur Neſtorius. [Cependant il en a changé, ſi c'eſt ſincerement qu'il l'a

Digitized by Google

anathematizé dans le Concile de Calcedoine : [& nous sommes obligez de le croire, selon les regles de l'Evangile, & de l'Eglise, puisque nous n'avons point de preuve du contraire. Tout le Concile de Calcedoine, & Saint Leon l'ont assurément supposé.]

Thdrt.G.p. 252.1.d. 'Il dit dans le chapitre en question, qu'il ignoroit certaines choses de la premiere vie de Nestorius avant qu'il Du Pin, p.248. vinst à Antioche. 'Et quelle preuve avons nous que Theodoret les ait sceues ? [Je ne sçay pas si l'on peut montrer qu'il ait mesme jamais vu Nestorius avant le Concile d'Ephese. Car pour ce qu'on avance que Nestorius avoit esté battizé à Antioche estant enfant, je n'en trouve quoy que ce Cassn.de Inc.c 6.p.991.&c. soit pour ce qui est de l'age.] 'Cassien dit qu'il y a esté battizé, mais c'est en disant aussi qu'il y est né, [en quoy il est certain qu'il se trompe. *V. Saint Cyrille § 7.* Il pourroit mesme y avoir esté battizé enfant, & avoir ensuite fait divers voyages, dont Theodoret ne s'estoit pas informé.]

Thdrt.G.p. 251.1.d.252.2.b. 'Le Pere Garnier s'étonne de ce que Nestorius, aprés avoir esté hautement traité d'heretique par Theodoret, si l'endroit est veritable, n'est point nommé dans le chapitre 11 du livre suivant, *p. 278*, parmi beaucoup d'autres qui avoient avancé des erreurs sur l'Incarnation. Du Pin, p.248. 'Mais Eutyche n'y est point Thdrt.G.p. 253.1.a. nommé non plus. 'Il pretend que tout le chapitre 12 en question paroist plutost la suite ou le commencement d'une histoire, qu'une partie du livre des Du Pin, p.248. heresies. 'Il y en a certainement d'autres à qui cela ne paroist point, si ce n'est dans les dernieres paroles, par lesquelles il le finit, *Ad id quod historiæ est veniamus.* Mais en lisant *ad historiæ sequentia*, comme porte le grec, ἐπὶ τὰ ἑξῆς τῆς ἱστορίας, cela ne le marquera point point dutout : car Theodoret a pu fort bien appeller une histoire, ce qu'il dit historiquement de Nestorius & d'Eutyche, comme des autres heretiques.

'On demande pourquoi Facundus, Thdrt.G.p. 254.1.c.d. Liberat, Vigile, S. Gregoire, & tout le V. Concile, n'ont jamais allegué cet endroit pour la défense de Theodoret, [comme si nous avions preuve qu'ils eussent jamais vu son livre des heresies.] 'Le Pere Garnier accorde mesme p.252.1.d. que cet endroit s'y lisoit déja du temps de S. Gregoire. [Il n'y a que le V. Concile, où il pouvoit aisément y avoir quelqu'un qui eust vu ce livre. Mais on y vouloit condanner Theodoret sur ses ouvrages contre S. Cyrille, sans se mettre beaucoup en peine de son changement. Dans la conference de 533, les Catholiques avoient interest de citer le livre des heresies, si Nestorius y estoit condanné. Les Severiens avoient le mesme interest, s'il n'y estoit pas condanné ; & Sergius de Cyr qui devoit connoistre plus que personne les ouvrages de Theodoret, estoit à leur teste. Cependant ni les uns ni les autres n'en parlent : ce qui fait bien voir que ces sortes d'argumens qui frapent d'abord, sont dans le fond extremement foibles.]

'Le P. Garnier suppose que ce chapi- p.254.c. tre n'avoit point encore esté ajouté en 553; '& il reconnoist que vers l'an 600, p.251.2.a. Leonce de Byzance l'a receu comme une veritable production de Theodoret. [Est-ce qu'un homme aussi habile que Leonce se seroit laissé surprendre par une falsification faite de son temps, & presque à ses yeux ?]

'Ce Pere qui dit tantost que ses pren- p.253.2.d. ves luy paroissent une demonstration, 'tantost que l'autorité contraire de p.251.2.b.c. Leonce & des autres, [que nous alleguons dans le texte,] fait qu'il n'ose s'en assurer entierement, [a eu apparemment raison] 'de croire qu'il per- p.253.2.d. suaderoit peu de personnes : 'Mr du Du Pin, t.4.p. Pin l'a déja combatu, [& bien d'autres 247-249. apparemment le feront aussi.]

Digitized by Google

NOTES SUR SAINT SYMEON STYLITE.

Pour la page 348. § 1.

NOTE I.

Quelle eſt ſa vie écrite par Antoine.

Boll. 5. jan. p. 264. § 1. 270. § 11. etc.

'NOUS avons deux vies de Saint Symeon Stylite, qui toutes deux, ſi elles eſtoient vraies, ſont écrites par Antoine ſon diſciple. 'L'une qui eſt plus courte, [& auſſi ce me ſemble d'un ſtyle plus ſimple,] ſe trouve en grec dans un manuſcrit du Duc de Baviere, & Bollandus nous l'a donnée le premier, mais ſeulement en latin. 'Leo Allatius en cite quelques paſſages en grec, ayant eu cette vie tirée, dit-il, d'un tres ancien manuſcrit: [& ce manuſcrit peut eſtre different de celui du Duc de Baviere, puiſqu'il en cite des choſes qui ne ſont pas dans Bollandus.]

p. 265. § 16.

All. de sym. p. 8.

Boll. p. 263. § 17. 'L'autre vie qui eſt plus longue ſe rencontre dans divers manuſcrits latins: & on ne dit point qu'on l'ait encore trouvée en grec. 'Bollandus la donne auſſi aprés l'autre; '& c'eſt celle que Roſweide avoit déja donnée dans ſes vies des Peres, ſinon que ce ne ſont pas toujours les meſmes expreſſions. [Ces deux hiſtoires ſe raportent en quelques endroits; mais elles ſont fort differentes en beaucoup d'autres. Il n'eſt pas impoſſible qu'un auteur revoie, change, & augmente ce qu'il a déja donné au public; & l'on en a des exemples. Cela n'eſt pas neanmoins commun. Il ſe peut faire encore que deux diſciples du Saint, Antoine, & un autre qui ne ſera pas nommé, aient écrit ſa vie; & qu'un copiſte ſachant qu'Antoine l'a fait, & n'ayant que l'ouvrage de l'autre, ait cru que c'eſtoit celui d'Antoine, & y ait mis ſon nom en deux endroits.] 'Mais 'Evagre ne parle que d'une ſeule vie du Saint écrite par un de ſes diſciples, [& elle eſt trop conforme à l'autre pour croire que ce ſoit l'ouvrage d'un auteur tout different.] 'Auſſi Bollandus ſans chercher d'autre détour, aime mieux croire que la plus courte eſt celle d'Antoine, & que l'autre eſt l'ouvrage de quelque latin, qui a voulu joindre à Antoine ce qu'il avoit lu ailleurs, ou entendu dire du Saint, [& en a pu retrancher ou oublier auſſi quelque choſe. Entre les choſes qu'elle ajoute, il y en a pluſieurs que nous avons cru devoir omettre: mais il y en a auſſi qui paroiſſent venir d'une perſonne bien inſtruite.]

Evag. l. 1. c. 13. p. 270. a.

Boll. p. 262. § 6. 274. 11. p.

All. p. 8. 101. 'Allatius reçoit auſſi la petite comme l'ouvrage d'Antoine, [& ne parle pas meſme de l'autre; ce qu'il euſt dû faire neanmoins.

Nous les ſuivrons juſqu'à ce que nous en ayons d'autres lumieres, & nous appellerons l'autre hiſtoire, la vie latine, puiſqu'au moins elle ne ſe trouve qu'en latin. Il ſemble que le nom d'Antoine ne s'y liſoit pas dans les premieres editions des vies des Peres, ni peuteſtre meſme la qualité de diſciple du Saint, qui s'y voit en pluſieurs endroits,] 'puiſque Baronius la cite ſimplement comme d'un auteur incertain, ſans en faire aucun eloge. 'Heſſels la condanne meſme, comme contenant des narrations fabuleuſes; & il blaſme ſurtout ce qui y eſt dit, que le Saint faiſoit jurer par ſon nom, [& cela ſe trouve auſſi dans l'autre.] Bollandus ne veut pas qu'on en juge ſi ſeverement; '& on l'a traduite en françois dans les vies des Peres, en ſuppoſant qu'elle eſtoit d'Antoine, [& comme n'ayant rien au moins qu'on puſt rejetter: Cependant ſi elle eſt telle que la croit Bollandus, on n'y peut rien fonder avec aſſurance, ſurtout pour des choſes extraordinaires.]

Bar. 5. jan. c.

Boll. p. 263. § 18.

Vit. P. t. 1. p. 361.

Digitized by Google

NOTE II.

Sur ſa converſion.

Pour la page 511. § 3.

Thdrt.v.P.c. 26.p.877.c.d.

'Theodoret dit que S. Symeon fut touché dans l'egliſe par un paſſage de l'Evangile qu'il raporte : 'Et Antoine dit que ce fut par un paſſage de Saint Paul. [Je prefererois Theodoret, s'il falloit abandonner l'un des deux. Mais on les peut recevoir tous deux, puiſqu'on liſoit ordinairement & S. Paul, & l'Evangile dans l'egliſe : & le Saint peut avoir interrogé, ou la meſme perſonne ſur l'un & ſur l'autre, ou deux perſonnes differentes. Il peut auſſi avoir eſté touché par l'Evangile en un jour, & par Saint Paul en un autre, en huit jours de temps, ou en moins encore.]

Boll.5.feb.p. 264.§ 2.

p.269.§ 2.3.

'La vie latine raporte l'entretien qu'il eut ſur S. Paul d'une maniere un peu differente d'Antoine, [& ne parle

p.264.§ 3.

point] 'de la priere qu'il fit enſuite durant ſept jours, ſelon Antoine. [Nous avons cru que cette priere eſtoit la meſme que celle dont parle Theodoret. On pourroit auſſi les diſtinguer, & mettre l'une aprés l'autre.]

NOTE III.

Qu'il s'eſt retiré chez Timothée, & puis chez Heliodore.

Pour la page 512.§ 3.

Thdrt.v.P.c. 26 p.878.a.b.

'Theodoret eſt le ſeul qui parle diſtinctement du premier monaſtere où Saint Symeon ſe retira, & où il paſſa deux ans. [Antoine meſme & Evagre le confondent avec le ſecond. La vie latine qui les confond auſſi, donne neanmoins lieu de les diſtinguer,] 'en diſant que S. Symeon ſe retira d'abord dans le monaſtere de Timothée. Car puiſque Theodoret nous aſſure que l'Abbé du ſecond monaſtere, où le Saint entra, eſtoit un Heliodore, [nous avons lieu de croire que Timothée eſtoit Abbé du premier, ſans oppoſer cette vie à 'Theodoret,]ni recourir à dire qu'Heliodore ſe nommoit auſſi Timothée.

Boll.t.jan.p. 28.§ 4.

NOTE IV.

Temps de ſes differentes retraites.

Pour la page 513.§ 3.

'Evagre n'attribue que deux demeures à S. Symeon, ſon premier monaſtere où il demeura 9 ans, & le lieu de Mandra où il en vécut 47. [Ainſi puiſqu'il eſt mort en 460, comme je penſe que tout le monde en convient, & apparemment des les premiers jours de l'année, *V. la note 11*, il faudra mettre ſa retraite vers l'an 404. Mais nous avons vu dans la note 3, qu'il fut d'abord dans le monaſtere de Timothée, où il paſſa deux ans, & enſuite dans celui d'Heliodore,] 'où il demeura dix ans, ſelon Theodoret. [Evagre abrege donc la vie du Saint de deux ou trois ans pour ce premier article, & confond deux monaſteres en un. Il fait apparemment la meſme choſe pour le ſecond.]

Evag.l.1.c.13.p. 171.a.

Thdrt.v.P.c. 26.p.878.d.

'Le lieu de Mandra ſelon luy meſme eſt celui où le Saint vécut ſur une colonne au haut d'une montagne. 'Il y avoit une lieue du haut de cette montagne au bas, 'où eſtoit ſelon Theodoret le village de Telaniſſe. [a]Le Saint paſſa trois ans dans ce village avant que de monter ſur la montagne, 'où il vécut quelque temps ſans colonne, dans un ſimple enclos de pierres ſeches. Ainſi il faut diſtinguer ces trois ans du temps qu'il paſſa à Mandra, & dire que s'eſtant retiré chez Timothée vers 401, & chez Heliodore vers 403, il demeura à Telaniſſe depuis 413 juſqu'en 416 qu'il monta ſur la montagne à Mandra.]

Evag.c.13.14.p. 271.a.b.b.272.b.

p.272.c.

Thdrt.p.879. c.

a c.d.

p.881.a.

'Antoine & la vie latine font la meſme faute qu'Evagre, & ne diſtinguent point le temps que le Saint vécut à Thelampſin, [ou Telaniſſe,] de celui qu'il paſſa ſur la montagne dans ſon enclos, & avant que d'avoir une colonne. 'Car Antoine dit que du monaſtere [d'Heliodore,] il vint en un lieu deſert tout auprés de Thelampſin, & y paſſa 4 ans dans un petit enclos, *caſa*,

Boll.t.jan.p. 268.§ 9.10.p. 270.§ 10.

p.269.§ 10.

de

de pierres ſeches, expoſé au chaud & à la pluie, & qu'enſuite il monta ſur ſa colonne. [Ces 4 ans ſont apparemment les 3 ans qu'il paſſa à Telaniſſe ſelon Theodoret; & le reſte appartient à Mandra ſur la montagne.] Car Theodoret dit que ce fut là qu'il fit faire un enclos de pierres ſeches περιγειον: au lieu qu'à Telaniſſe il demeuroit enfermé dans une maiſon, μικρὸν οἰκίσκον ἐνδὸν; [& par ces expreſſions toutes differentes, il nous apprend qu'il ne demeuroit pas à l'air à Telaniſſe. La vie latine ne parle point de Telaniſſe,] mais dit que le Saint vint paſſer trois ou quatre ans dans un enclos de pierres ſeches ſur la montagne.

Thdrt.p.881.a.

p.879.d.

Boll.p.170.§ 10.11.b.

[Nous raportons, dis-je, ces 3 ou 4 ans à Telaniſſe, parcequ'il faut, ſelon Evagre, que S. Symeon en ait paſſé ſix ou ſept au moins dans ſon enclos de Mandra, avant que de monter ſur ſa premiere colonne.] Cet hiſtorien dit qu'il fut 47 ans à Mandra, & les dix premieres années ſans colonne. [Je ne voy pas bien s'il faut comprendre dans ces dix & ces 47 ans, les trois qu'il paſſa à Telaniſſe. Cela ſe peut, ſi nous voulons qu'il ait commencé à eſtre 40 jours ſans manger des qu'il vint à Telaniſſe. Car il y avoit 28 ans qu'il le faiſoit lorſque Theodoret écrivit ſon hiſtoire, c'eſt à dire, comme nous croyons, vers l'an 440. Ainſi il avoit commencé à le faire vers 412 ou 413, qui eſt le temps où il peut eſtre venu à Telaniſſe, & où il faut commencer les 47 ans qu'Evagre dit qu'il demeura à Mandra, s'il eſt mort, comme on le croit, en janvier 460. Comme cela ſe rencontre aſſez juſte, & rend la faute d'Evagre moins importante, nous ſuivons cette opinion, & nous y fondons toute la chronologie de la vie du Saint. Que s'il n'a commencé ſon jeûne de 40 jours que lorſqu'il vint à Mandra, il faut mettre ſa retraite des 398, & avancer ainſi le reſte de trois ans, en ſorte qu'il ſoit monté à Mandra vers 413. D'une maniere ou d'une autre, il ſera monté ſur ſa premiere colonne en l'an 423. Car pour la difficulté que font quelques uns ſur S. Melece mort des 381, c'eſt qu'ils ont confondu ce Saint avec un Coreveſque du meſme nom. *V. § 7.*]

Evag.l.1.c.13.p.471.a.

NOTE V.

Pour la page 553.l.1.

A quel age il s'eſt retiré.

[Ni Theodoret, ni Antoine, ne marquent point quel age avoit S. Symeon lorſqu'il quitta le monde: & on n'en peut pas juger par l'age où il eſt mort, puiſque perſonne ne le marque.] Sa vie latine ſemble dire qu'il avoit alors 13 ans. a Mais au lieu de 13, un manuſcrit lit 27.

Boll.t.jan.p.169.§ 1.2. a n.c.

Selon Antoine au contraire, il n'avoit pas encore 18 ans lorſqu'on decouvrit la corde qu'il s'eſtoit miſe dans le corps; ce qui arriva ſelon luy, trois ans ſeulement avant qu'il ſe retiraſt à Telaniſſe, [& il faut meſme dire que ces trois ans ne furent pas entiers,] puiſque Theodoret, au lieu de trois ans, dit *peu de temps.* b Il s'en alla à Telaniſſe, [comme on a vu dans la note precedente,] 12 ans aprés qu'il ſe fut retiré du monde. [Ainſi ſi trois ans auparavant il n'avoit pas encore 18 ans, il faudroit qu'il euſt quitté le monde à 8 ou 9 ans: ce qui ne ſe peut pas dire.

p.165.§ 6 Alib. de Syn.§ 15.

Boll.p.165.§ 9.

Thdrt.v.P.c.26.p.879.c. b p.878.a.d.

Mais quoique nous ne voyions pas moyen de ſoutenir ces 18 ans, il ſemble neanmoins qu'il n'y en faut pas ajouter beaucoup.] Car ce que veut dire Heliodore ſon Abbé, c'eſt qu'il s'étonne qu'il veuille faire une ſi grande penitence en un age où il ne pouvoit pas avoir encore commis de grands pechez. *Nondum duodeviginti annos natus es; & quæ tandem habes peccata?* [Ainſi il ſemble qu'il faut s'arreſter aux 13 ans, qui ſont la leçon ordinaire de la vie latine, & dire qu'il avoit envi-

Boll.p.165.§ 6.

ron 12 ou 23 ans, lorſqu'on luy oſta ſa corde. C'eſt un age où l'on peut avoir commis de grands pechez : Mais il eſtoit dans ce monaſtere depuis l'age de 15 ans. Il y a de la difficulté à croire
Boll.p.269.§5. qu'un enfant de 13 ans]'ait pu s'accoutumer à ne manger qu'une fois la ſemaine, comme la vie latine le dit de ſa retraite ſous Timothée.[Mais elle confond cette premiere retraite avec la ſeconde ſous Heliodore. *V. la note 3.* Theodoret qui les diſtingue ne met ce grand jeûne que dans la ſeconde, où il entra deux ans aprés : & il ne dit point qu'il l'ait pratiqué des qu'il y entra. S'il s'eſt donc retiré à l'age de 13 ans en l'an 401, ſelon la note precedente, il doit eſtre né vers l'an 388.]

Pour la page 869.§ 7.

NOTE VI.

S'il y avoit 15 lieues de la colonne du Saint à Antioche.

[Je ne ſçay s'il n'y a point de faute]'dans ce que dit Evagre, que la montagne où mourut S. Symeon, eſtoit à 300 ſtades d'Antioche, [c'eſt à dire à 15 lieues communes. Car on voit dans le texte *§ 19,* qu'Antoine ne s'apperceut de la mort du Saint que le troiſieme jour d'aprés, & apparemment meſme ce fut fort tard.]'Il en envoya avertir l'Eveſque d'Antioche, & Ardabure, qui vinrent tous deux avec ſix mille perſonnes au moins.'Quand ils furent arrivez on deſcendit le corps, on prepara les funerailles ; & il eſtoit tout preſt à mettre dans le cercueil des le 4e jour aprés ſa mort.[Je ne conçois pas que cela ſoit poſſible, s'il y avoit 15 lieues de là à Antioche.]'Il eſt dit que tout le peuple d'Antioche courut à luy dans un tremblement.'L'hiſtoire originale de S. Euthyme porte que l'Imperatrice Eudocie envoya de Paleſtine à Antioche vers S. Symeon.'Il eſt toujours certain qu'entre ſa montagne & Antioche, on paſſoit par un village qui eſtoit environ à cinq mille de la ville.

Eva l.1.c.14. p.171.b.

Boll.c.jan.p. 268.§ 27.

§ 27.28.

p.173.§ 30.

Anal.g.p.64.

Boll.p.274.§ 38.

NOTE VII.

Pour la page 871.§ 8.

De ſes differentes colonnes, & du temps qu'il a paſſé ſur chacune.

[Les auteurs ne s'accordent pas ſur le nombre, ni ſur la hauteur des colonnes de S. Symeon, ni ſur le temps qu'il a paſſé ſur chacune.]'Theodoret conte quatre colonnes juſque vers l'an 440, une de ſix coudées [ou 9 piez de haut,] une de 12 coudées, une de 22, & une de 36.'Metaphraſte & Cedrene qui le copient, ont les meſmes nombres.[Ainſi il n'y a pas lieu de ſoupçonner que ſon texte ſoit corrompu.]'On le peut accorder pour le nombre des colonnes, avec la vie latine du Saint, qui met une premiere colonne de quatre coudées, une ſeconde de 12, un troiſieme de 20,'& une quatrieme de 30.[a]Elle y en ajoute une cinquieme de 40 coudées, ſur laquelle il paſſa 16 ans.[Ainſi elle n'aura eſté faite qu'en 444; aprés que Theodoret eut écrit.]'Antoine ne parle que de deux colonnes, l'une de 4 coudées, l'autre de 40.'Evagre marque en general pluſieurs petites colonnes, & une derniere de 40 coudées.'Il aſſure avoir vu luy meſme cette colonne de 40 coudées.

Thlrt.v.P.c. 26.p.882.b.

Boll.c.jan.p. 276.§ 19.Cedr. p.340.b.

Boll.p.270.§ 10.

§ 11.

[a] § 16.

p.165.§ 10.

Eva.l.1.c.13.p. 171.a.b.

c.14.p.172.b, c.

[Il ſemble donc neceſſaire de demeurer d'accord que cette derniere avoit effectivement 40 coudées ou 60 piez de haut, ſoit qu'elle n'ait eſté faite que aprés l'écrit de Theodoret, ſoit que ce ſoit celle à qui il donne ſeulement 36 coudées, parcequ'elle n'en avoit pas tout à fait 40. Mais la premiere ſolution eſt la plus facile :]'& les 15 ou 16 ans qu'il y paſſa ſeulement, ſelon Antoine & la vie latine, [demandent qu'on s'y arreſte. Pour la hauteur des quatre premieres colonnes, j'aimerois mieux ſuivre Theodoret, dont le texte eſt autoriſé par Cedrene & par Metaphraſte.]

Boll.p.165.§ 10.p.171.§ 16.

'Antoine dit que le Saint paſſa 47

Boll.c.jan.p. 268.§ 25.p.273.§ 31.

Digitized by Google

ans ſur diverſes colonnes.[Je ne ſçay s'il ne faudroit point lire 37 pour l'accorder avec Evagre,]qui le fait demeurer ſept ans ſur les petites colonnes, & 30 ſur celle de 40 coudées.[Ce nombre de 37 s'accorde auſſi fort aiſément avec Theodoret, ce qui ſeroit difficile de celui de 47.]La vie de Ste Genevieve dit qu'il avoit eſté pres de 40 ans ſur une colonne.La vie latine du Saint marque en particulier combien il a vécu ſur chaque colonne:& tous ces nombres enſemble font celui de 48 ans ſelon le texte, & de 53 ou de 80 ſelon les diverſes leçons.

Evl.l.1.c.13.p. 271.a.b.

Boll.5.jan.p. 140.§ 26.

5.jan.p.270. 271.§ 10.11.15.

[Ainſi quoiqu'on ne puiſſe rien dire d'aſſuré ſur ce ſujet, il ſemble neanmoins aſſez probable qu'il eſt monté ſur la premiere colonne l'an 423,]qu'il y a paſſé quatre ans, & trois ſur la ſeconde,selon ce que dit Evagre, qu'il a vécu ſept ans ſur les petites colonnes. Mais pour ce qu'il ajoute qu'il en a paſſé 30 ſur la grande de 40 coudées,[nous croyons le devoir entendre de celle-ci, & des deux autres plus grandes. Il aura donc paſſé dix ans ſur celle de 22 coudées, depuis 430 juſqu'à 440,]quatre ſur celle de 30[ou 36,]* & 15 ou 16 ſur celle de 40,[depuis 444 juſques au mois de janvier 460.

p.270.§ 10.

Evl.p.271.a.b.

Boll.p.270.§ 11.

* p.265.§ 101 271.§ 16.

Nous parlerons de ces colonnes comme eſtant differentes les unes des autres, de meſme que les auteurs en parlent d'ordinaire. Il ſe peut faire neanmoins que ce n'eſtoit qu'une meſme colonne que l'on hauſſoit de plus en plus.]

p.266.§ 14.

Et Antoine ſemble favoriſer ce ſens en un endroit.[Mais la choſe n'eſt pas de grande importance.]

NOTE VIII.

Pour la page 371.§ 12.

Sur un miracle du Saint.

Boll.1.jan.p. 166.§ 12.

Antoine raporte entre les miracles de S. Symeon, que quelques perſonnes ayant rencontré une biche qui eſtoit pleine, l'un d'eux la conjura par la vertu du Saint de s'arreſter, afin qu'il la priſt. La biche s'eſtant arreſtée, ils la tuerent, la mangerent, mais demeurerent muets, juſqu'à ce qu'ils fuſſent enfin gueris par le Saint.[On ſuppoſe viſiblement que ces perſonnes avoient peché en tuant & mangeant cette biche.]La vie latine qui raporte la meſme hiſtoire avec plus de particularitez, les accuſe d'une grande iniquité, & meſme d'une temerité tres impie.Cependant on ne voit pas bien quelle eſtoit leur faute, à moins qu'il n'y euſt des circonſtances qui ne ſont pas exprimées,[& qui auroient dû l'eſtre. Si ces perſonnes avoient d'ailleurs de quoy ſe nourrir,on peut dire qu'ils ont abuſé de la puiſſance de Dieu, & de celle qu'il donne à ſes Saints.]

p.271.§ 19.

p.271.a.b.

NOTE IX.

Pour la page 377.§ 14.

Si ce fut un fils ou une fille qu'il obtint à la Princeſſe des Sarrazins.

Boll.5.jan.p. 267.§ 19.

Antoine dit que ce fut une fille que la Reine des Sarrazins obtint par les prieres de S. Symeon,[& non un fils, comme le dit Theodoret. On pourroit croire qu'aprés avoir eu d'abord un fils, elle auroit enſuite eu une fille, qui ſe ſetoit trouvée muette, comme le dit Antoine; de quoy Theodoret ne dit rien:]ou que de deux Princeſſes Sarrazines, l'une auroit obtenu un fils, & l'autre une fille.Et c'eſt le ſentiment de Metaphraſte, qui fait de ces deux recits deux hiſtoires differentes.[Mais il eſt plus naturel de croire qu'Antoine ou ſon traducteur s'eſt trompé, & a pris un fils pour une fille.]La vie latine du Saint[qui copie d'ordinaire Antoine,]dit comme Theodoret que c'eſtoit un fils.

p.279.§ 30.43.

p.272.§ 27.

NOTE X.

Pour la page 381.§ 16.

Que le Saint a eu deux ulceres, l'un au pié, l'autre à la cuiſſe.

[Nous avons cru qu'il eſtoit plus à

Digitized by Google

Poll.c.jan.p. 255.n.54. propos de diſtinguer]/l'ulcere de la cuiſſe dont parle Antoine, arrivé à S. Symeon aprés que le demon eut taſché de le tromper &c./de celui dont parle Theodoret qui eſtoit au pié.[Car outre la diverſité des endroits, les cauſes en ſont toutes differentes. Et Theodoret ne dit point que le Saint fuſt obligé de demeurer ſur un ſeul pié; ce qui eſtoit une choſe trop viſible, & trop importante, pour qu'il puſt l'ignorer, ou oublier de la remarquer.]/Il parle meſme de ce qu'il en dit comme d'une choſe peu connue, & qu'il n'avoit ſceue que par l'occaſion qu'il raporte./Une vie du Saint dit meſme qu'il ne demeura ſur un pié que la derniere année de ſa vie, qui eſt l'an 459.[Et c'eſt déja une choſe aſſez ſurprenante qu'il ait pu demeurer un an dans un état ſi violent, ſans l'étendre à 20 ans & plus,]/puiſque Theodoret dit en 440, que le Saint portoit déja depuis longtemps l'ulcere dont il parle.

Thdrt.c.1.t.c. 2.p.887.c.

a.b.

Poll.p.271.n.

Thdrt.p.887. a.

NOTE XI.

Pour la page 385.§ 16.

Qu'on peut mettre ſa mort le premier Janvier 460.

[Il eſt certain que S. Symeon vivoit encore l'an 458, lorſqu'il répondit à l'Empereur Leon.]/Il mourut lorſque Martyre eſtoit Eveſque d'Antioche, [& il ne le fut qu'à la fin de 459. *V. S. Leon § 169.* Cela ſe raporte aſſez bien]/à Theophane & à Cedrene, qui mettent cette mort en la quatrieme année de Leon,[commencée le 7 fevrier 460.] Mais leur témoignage ſeroit plus conſiderable, ſi Theophane ne joignoit pas la mort de S. Symeon à celle de Juvenal de Jeruſalem arrivée des 458. Nous ne pouvons pas neanmoins nous eloigner de ce temps là,]/puiſque la vie de S. Auxent dit que S. Symeon mourut des les premieres années de Leon.

Eva.l.1.c.13.p. 271.b.

Thphn.p.96. d'c edr.p.348. a.;41.c.

Poll.14.feb.p. 780.§ 16.

/Auſſitoſt aprés ſa mort, S. Daniel monta ſur une colonne,/& Gennade avoit déja ſuccedé à Anatole de Conſtantinople,[mort vers le milieu 458. *V. S. Leon § 169.*]/Il y avoit alors neuf ans que S. Daniel eſtoit à Conſtantinople, /où il eſtoit venu lorſqu'Anatole eſtoit Eveſque,[en 450 au pluſtoſt,]/& apparemment en 452. *V. S. Daniel.*/Saint Daniel avoit déja paſſé quelque temps ſur ſa colonne,lorſqu'Eudoxie delivrée depuis peu de ſa captivité d'Afrique, le vint viſiter: [& elle revint d'Afrique en 462. Ainſi ne pouvant pas mettre la mort de Saint Symeon avant l'an 460, nous ne croyons pas auſſi la pouvoir mettre pluſtard qu'en 461, ſans nous arreſter]/à la chronique d'Alexandrie, qui dit qu'il mourut en 464.

§ 13. § 11. § 7.8. § 21.

Chr.Al.p.741.

Sur.11.dec.p. 223.§ 14.15. & § 16.

/Les Latins font ſa feſte des le temps d'Uſuard. Mais les Grecs la font le premier de ſeptembre.[Ainſi je penſe qu'on ne peut rien conclure du jour de ſa mort.]/Il apparut à S. Auxent durant qu'il veilloit, & qu'il prioit la nuit du ſamedi au dimanche: Et Saint Auxent ſemble avoir cru que c'eſtoit l'heure de ſa mort, *ejus animæ non eſt designata me præteriens ſalutare.*/Mais on voit clairement par ſa vie qu'il mourut le vendredi, quoiqu'on ne s'en ſoit apperceu que le dimanche vers l'heure de None.[Le 5 janvier eſtoit un vendredi en 462, & le premier de ſeptembre en 461.]/S'il eſt vray que l'ulcere qui l'obligea de paſſer la derniere année de ſa vie ſur un pié, luy ſoit venu durant le froid, comme le dit un de ſes hiſtoriens,[il y a apparence qu'il mourut durant l'hiver, plutoſt que le premier de ſeptembre.

Poll.c.jan.p. 161.§ 122.

14.feb.p.780. c.d.

5.jan.p.165.§ 273.§ 32.

p.271.a.

Il nous paroiſt neanmoins difficile d'étendre ſa vie juſqu'au 5 janvier 462. Mais peuteſtre que l'Egliſe d'Antioche que les Latins auront ſuivie, aura fait ſa feſte le cinq de janvier, parceque c'eſtoit le jour que ſon corps y fut apporté. Car il paroiſt que ce fut le mardi d'aprés que le Saint fut mort. Et le 5 janvier eſtoit le mardi en 460. Ainſi le

Digitized by Google

Saint ſera mort le premier jour de la meſme année. Cela s'accorde fort bien avec ce que nous avons vu qu'il n'a vécu que 19 ou 20 ans ſur ſes deux plus hautes colonnes, & qu'il eſtoit déja ſur celle de 30 ou 36 coudées, lorſque Theodoret écrivoit ſon hiſtoire vers l'an 440. Nous avons donc mieux aimé nous tenir à ce dernier ſentiment, & le ſuivre dans la chronologie de la vie du Saint, ſans vouloir rien aſſurer en cela, ſinon qu'on ne peut pas mettre ſa mort pluſtoſt ni beaucoup aprés:]

NOTE XII.

Pour la page 183. § 16.

En quel jour on s'apperceut de ſa mort.

'Antoine dit que le ſecond jour il monta ſur la colonne, & reconnut que le Saint eſtoit mort. [Ce ſecond jour ſe raporte peuteſtre à ce qu'il avoit dit auparavant.] 'Car on croit qu'il y a quelque choſe de paſſé en cet endroit. [Et d'ailleurs le dimanche ſe peut auſſi bien appeller le ſecond jour d'aprés le vendredi que le troiſieme. Quoy qu'il en ſoit, nous avons cru devoir expliquer cet endroit, qui eſt obſcur dans Antoine, par la vie latine où il eſt fort clair.]

Hell. 5. jan. p. 168. § 21.

p. 269. n. b.

NOTES SUR SAINT MAXIME DE RIÉS.

NOTE I.

Pour la page 392.

Correction dans l'homelie de Fauſte ſur ce Saint.

Emeſ. h. 34. p. 92. a.

'DANS l'homelie que Fauſte a faite ſur S. Maxime ſon predeceſſeur, il ſemble y avoir quelque choſe de défectueux avant ces paroles, *Qui tabernaculum illud &c.* Car elles ne ſe lient point avec celles qui precedent. Mais il vaut mieux dire qu'il y a viſiblement une grande tranſpoſition en cet endroit. [Je croy qu'on la peut corriger en mettant aprés, *Tanto magis ingeris deſideriis, p. 22. 2,* l. 19; ce qui ſe lit en la page ſuivante, ligne 23, *Tu ergaste fatigas quidem votum &c.* juſqu'à *ex odore cæleſtis unguenti, p. 93. 2,* l. 27: aprés quoy il faut revenir à *Qui tabernaculum illud, p. 92. 2,* l. 19, juſqu'à *& inediam ſummam duceret, p. 93. 2,* l. 23, en ajoutant *voluptatem*, ou quelque choſe ſemblable qui y manque; & puis reprendre la ſuite de l'homelie à *Quid dicam ejus voluntatem, p. 93. 2,* l. 27. Cela n'empeſche pas qu'il ne manque encore quelque choſe devant, *Qui tabernaculum illud &c.* Ainſi il faut attendre que quelqu'un ait conſulté les manuſcrits pour rendre cet endroit tout à fait correct.]

NOTE II.

Pour la page 393.

Sur le lieu de la naiſſance de S. Maxime.

'Barrali dit que le lieu de Decomer où naquit S. Maxime, eſt celui qu'on appelle aujourd'hui Chaſteau-Redon pres de Digne. [Et veritablement, ſelon Dyname auteur de ſa vie, il ſemble que ſon pays fuſt au moins hors du dioceſe de Riés,] 'puiſqu'il dit que le Saint demanda permiſſion à ſon peuple pour y aller voir ſes parens. Neanmoins eſtant mort en ce lieu, on le raporta à Riés, [ſans que l'on voie que ceux du lieu aient fait aucun effort pour retenir ſon corps, comme ils euſſent fait ce ſemble ſi c'euſt eſté dans une autre province, ou un autre dioceſe.] 'Et il eſt indubitable, ſelon Fauſte, que la ville de Riés eſtoit ſa patrie, [a] & luy avoit donné la naiſſance. [De ſorte qu'on ne peut douter ce ſemble qu'il ne ſoit né au moins dans le dioceſe & le territoire qui en dependoit.

Il pouvoit neanmoins eſtre d'une famille de Riés, attachée meſme au corps de ville, comme ceux qu'on appelloit Decurions, mais qui avoit neanmoins du bien dans le territoire de celle de Digne. Il eſt aiſé que ſon pere fuſt de

Leri. t. 2. p. 1114.

Sur. 27. nov. p. 613. § 11.

Emeſ. h. 34. p. 90 d. 91. a. &c. 91. d.

[a] p. 94. d.

Digitized by Google

Riés, & ſa mere de Digne, & qu'elle fuſt accouchée de luy par rencontre chez ſes parens propres.]Le dioceſe de Riés n'eſt meſme eloigné en quelques endroits de la ville de Digne que de trois lieues :[& ainſi Chaſteau-Redon pourroit eſtre aſſez pres de Digne, & neanmoins dans le dioceſe de Riés. Je ne le trouve point dans la carte de Sanſon. Pour la permiſſion que le Saint demanda d'y aller voir ſes parens, elle n'oblige point abſolument à croire que ce lieu ne fuſt pas de ſon dioceſe.]

Pour la page 391.

NOTE III.

Que c'eſt de Frejus qu'on a voulu faire S. Maxime Eveſque en 432.

[On convient que S. Maxime fut fait Emeſ.h.34.p 92. Eveſque de Riés vers la fin de 433.]'Peu de temps auparavant, *non poſt longum tempus*,[& ainſi vers l'an 432,]on l'avoit voulu faire Eveſque d'une autre ville, qui eſtoit la plus proche de ſon deſert, dit Fauſte, & qui eſtoit entre celle de de Riés & l'iſle de Lerins.[Il n'y a point de ville epiſcopale ſur le chemin de Riés à Lerins; mais pour aller de l'une à l'autre, on ne paſſe que ſur le dioceſe de Frejus, & il en faut traverſer une bonne partie. On voit meſme par la table de Peutinger, que le chemin Romain de Riés à Antibe, & par conſequent à Lerins, qui eſt entre deux, paſſoit par Frejus. Ainſi quoique Lerins ſoit encore plus pres d'Antibe que de Frejus, je ne croy pas neanmoins qu'on puiſſe douter que Fauſte n'entende celle-ci, qui eſtoit la plus proche de Lerins, non par elle meſme, mais par Cone.t.4.p. 1014.d. ſon territoire,]'dans lequel il eſt certain que cette iſle eſtoit compriſe en ce Emeſ.p.92.t. b. temps là.'Auſſi Fauſte ajoute que cette Egliſe demandoit Saint Maxime pour Eveſque comme un membre, & un habitant de ſon dioceſe : *Territorii ac finium ſuorum incolam velut proprium amplectebatur indigenam.*

[Cette ville auroit pu le ſouhaiter pour Eveſque, & marquer meſme ſon deſir durant quelque maladie dangereuſe de celui qui l'eſtoit, & dont il ſeroit neanmoins gueri. Mais Fauſte dit que ſur la nouvelle du deſir de cette Egliſe, il voulut s'enfuir. Il faut donc dire que l'Eveſque de Frejus eſtoit mort, ſans quoy il n'avoit rien à craindre. Et la ſuite le marque encore davantage. Car avant qu'il euſt eu le loiſir de s'enfuir, pluſieurs Eveſques arriverent, *adventu inſiſtentium ſacerdotum*, avec un grand nombre de Fideles. Il ſe cacha ſi bien dans l'iſle, qu'on le chercha durant trois jours ſans le trouver,]'& il evita ainſi l'epiſ- 2.Ac copat.[Je ne voy pas moyen de douter que ces Eveſques ne vinſſent pour l'ordonner, & qu'ainſi l'Eveſque de Frejus ne fuſt mort. Si on n'euſt voulu que l'elire & le declarer ſon ſucceſſeur pour quand il ſeroit mort, ce que nous ne voyons guere avoir eſté pratiqué que par Saint Auguſtin; on le pouvoit faire en ſon abſence, & ſans qu'il y conſentiſt.

Nous croyons devoir établir ce point avec ſoin. Car ſi l'Egliſe de Frejus eſtoit vacante vers l'an 432, ce n'a pu eſtre que par la mort de S. Leonce,] 'qui la gouvernoit lorſque S. Honorat Poll.16.jan.p. 195 15. vint demeurer à Lerins, & lorſque S. Hilaire prononçoit l'eloge de Saint Honorat,[en 429 ou 430, & par conſequent Leonce dont parle Saint Leon en 445, comme du plus ancien Eveſque de la province, n'eſt point celui de Frejus.]'En effet Theodore ſucceſſeur Cone.t.4.p 1024.d. de Saint Leonce de Frejus, eſt appellé vers l'an 454, *antiquus Abbas & Epiſcopus*.'Et nous trouvons un Theodore c.3.p.1189.c) qui ſigne dans le Concile de Riés en 1452.b. 439, & dans celui d'Orange en 441, immediatement devant S. Maxime.'Honorat de Marſeille les nomme dans le Leo,t.1.p.719 c.9. meſme rang, en parlant de la mort de S. Caprais,'que l'ordre de la vie de S. t.2.p.914.2.

Digitized by Google

Hilaire d'Arles porte naturellement à mettre aſſez longtemps avant l'an 445.]

Pour la page 896.

NOTE IV.

Sur un endroit obſcur de Fauſte.

[Fauſte donne quelque lieu de croire, que Saint Maxime aprés s'eſtre caché dans l'iſle de Lerins depeur d'eſtre fait Eveſque, trouva moyen d'en ſortir, & de s'aller cacher dans le lieu meſme pour lequel on le cherchoit, c'eſt à dire dans Frejus.] *Ipſe interim locus dedit latebram qui inquirendi intuleras cauſam.* [Mais je penſe que cela marque plutoſt le monaſtere de Lerins, dont la reputation faiſoit qu'on y venoit chercher des Eveſques. Cela donne quelque ſens aux paroles obſcures qui ſuivent, *& qui collatos exponebat ad gratiam.* Il y a apparemment quelque faute dans le mot *collatos.*]

Emeſ.h.54.p. 92.2.a.

NOTES SUR S. RUSTIQUE DE NARBONE.

Pour la page 401.

NOTE I.

Si c'eſt celui à qui S. Jerome a écrit.

Sal.n.p.410. Leo,n.p.781.2.

'MONSIEUR Baluze, & le Pere Queſnel ne doutent pas que le moine Ruſtique à qui S. Jerome écrit ſon epiſtre 4, ne ſoit le celebre Eveſque de Narbone, qui peut avoir eſté ordonné en l'an 430, *V. la note 2*, parcequ'on voit qu'il avoit eſté Preſtre & moine à Marſeille. Mais on voit en meſme temps qu'il eſtoit fils d'un Bonoſe, & de la ſœur d'Arator auſſi Eveſques; [de quoy S. Jerome ne dit rien: & on peut aſſurer, ce me ſemble, que s'il l'avoit ſçu, il n'auroit jamais oublié de le remarquer. De ſorte que ſi c'eſt le meſme Ruſtique, il faut dire que S. Jerome ne connoiſſoit pas ſon pere ni ſon oncle. Mais il pouvoit auſſi ne les pas connoiſtre, s'il ne ſavoit de Ruſtique que ce que Ruſtique meſme luy en avoit mandé, & ſi Ruſtique s'eſtoit contenté de luy marquer l'état preſent où il eſtoit, pour avoir ſes avis ſur la maniere dont il ſe devoit conduire; à quoy ſon pere & ſon oncle déja morts ne ſervoient de rien.]

Gall.chr.t.1. p.716.1.6.

'Le Gallia Chriſtiana ne marque point de Bonoſe ni d'Arator qui puiſſent eſtre le pere ni l'oncle de Ruſtique. Car pour Bonoſe qu'il met Eveſque de Treves avant Britton, ſans en rien dire davantage, il eſtoit des 374. [Ainſi Ruſtique à qui S. Jerome parle comme à un jeune homme, auroit eu 36 ans au moins en 410.]

Pour la page 40.

NOTE II.

S'il avoit quitté ſon bien.

'S. Jerome en finiſſant l'epiſtre 4 à Ruſtique, l'exhorte s'il avoit du bien de le vendre, & de le diſtribuer aux pauvres; & s'il n'en avoit pas, de s'en eſtimer d'autant plus heureux. [Je ne voy pas bien comment cela s'accorde avec ce qu'il avoit dit au commencement,] 'que Ruſtique avoit commencé à eſtre moine en renonçant à ſon bien, *rei familiari*; à moins qu'il ne l'ait dit en ſuppoſant qu'il l'avoit fait, parcequ'il l'avoit dû faire, & en mettant *cœpiſti* pour *cœpiſſe debuiſti.*

Hier.ep.4.p. 42.d.

p.44.e.

Pour la page 403.

NOTE III.

Temps de l'ordination du Saint.

'Mr Baluze qui croit que S. Ruſtique fut ordonné Eveſque de Narbone le 3 d'octobre en l'an 430, ſe fonde ſur l'inſcription d'une egliſe de Narbone datée de la 19e année de ſon pontificat, *anno quarto Conſule Valentiniano Auguſto ſextum*: ce qu'il explique de la quatrieme année du VI. Con-

Sal.n.p.409. 410.

Digitized by Google

ſulat de Valentinien qui eſt l'an 448, en contant l'année meſme du Conſulat pour la premiere. [Il n'eſt pas extraordinaire dans les medailles que l'on qualifiaſt les Empereurs Conſuls pour la troiſieme fois, par exemple, depuis leur troiſieme Conſulat juſqu'au quatrieme. Il eſt certain que cela s'eſt fait dans de certain temps. La flaterie pouvoit bien faire mettre la meſme choſe dans les inſcriptions & dans les actes, en y ajoutant le nombre de l'année depuis leur dernier Conſulat. Le Concile d'Epheſe date toujours par le Conſulat des Empereurs de l'année precedente, & non par les Conſuls de l'an 431. Pour les particuliers meſmes, Victor de Tune conte les années 486, 487, & 488, par le Conſulat de Longin, quoique les deux dernieres euſſent eu leurs Conſuls.

Pour ſavoir ſi en contant ainſi les années par les Conſuls precedens, on comprenoit dans le nombre l'année qu'ils avoient eſté Conſuls, je voy que Lampade & Oreſte ayant eſté Conſuls en 530, Victor de Tune conte l'an 532 pour la troiſieme année non de leur Conſulat, comme dans l'inſcription de Narbone, mais d'*aprés leur Conſulat* : ce qui aſſurément eſt encore moins naturel, & auſſi moins ordinaire. Il conte de meſme les années d'aprés le Conſulat de Baſile de l'an 541, où il avoit eſté Conſul, au lieu que Marcellin les conte de l'an 542. On voit la meſme choſe pour Beliſaire.]

Leo,t.1.p.784. 'Le P. Queſnel donne un autre ſens à l'inſcription, joignant cet *anno quarto* à ce qui precede, & liſant, *Limen hoc collocatum eſt anno quarto*, c'eſt à dire que l'egliſe avoit eſté achevée la quatrieme année depuis qu'on avoit commencé à la baſtir, & dans le VI. Conſulat de Valentinien, qui eſt l'an 445. Ainſi Ruſtique eſtant alors dans ſa 19e année, doit avoir commencé en 427. [Je ne ſçay ſi cet *anno quarto* ſans addition, marquoit aſſez ce qu'on veut qu'il ſignifie, & j'en voudrois voir des exemples.] 'Mais de plus, le P. Queſnel p.785.786. avoue que pour parler exactement, il euſt fallu mettre *anno quinto*. Car cette inſcription eſt du 29 novembre 445, ſelon luy : & l'inſcription porte qu'on avoit commencé à demolir la vieille egliſe le 13 octobre de la 15e année de Ruſtique, c'eſt à dire ſelon luy de l'an 441, & qu'on avoit mis la premiere pierre à la nouvelle 37 jours aprés, c'eſt à dire le 18 de novembre. [Auroit-on negligé ces onze jours pour faire un conte rond, mais faux, puiſque le premier jour de la cinquieme année, n'eſt plus de la quatrieme ? Il euſt eſté aiſé de mettre *poſt annos quatuor*, qui euſt eſté veritable.

Le 9 d'octobre eſtoit le dimanche en 427, & le jeudi en 430. Mais l'Egliſe de France non plus que celle d'Orient, n'obſervoit pas alors auſſi exactement que la Romaine, de n'ordonner que les dimanches ;]'puiſque S. Leon fut obligé de recommander cette obſervation ep.10.c.6.p. 432. ſur peine meſme de depoſition.

NOTE IV.

Pour la page 407.

Endroit du III. Concile d'Arles corrigé.

'Nous liſons dans la derniere edi- Conc.t.4.p. 1024.a. tion des Conciles, que Ravenne en aſſemblant le Concile d'Arles ſur le monaſtere de Lerins, y convoqua auſſi *eos qui in ipſa inſula ſunt*. [Il faut viſiblement *qui ex ipſa &c.*] '& l'entendre, Leo,t.2.p.783. comme le P. Queſnel, des Eveſques tirez du monaſtere de Lerins. 'Ces ter- Conc.t.4.p. mes qui les regardoient particuliere- 1024.b. ment, *ad eam gratiam quæ nunc in vobis eſt*, marquent aſſurément l'epiſcopat: & c'eſtoit une partie de la lettre 'qui p.1025.a. s'adreſſoit aux Eveſques. [Ravenne n'avoit que faire de mander les moines. C'eſtoit à Fauſte leur Abbé, à amener ceux qu'il jugeroit à propos.]

NOTES

NOTES SUR SAINT LEON.

Pour la page 415. § 1.

NOTE I.

Fables ſur ſon union avec Caſſien.

[NOUS ne nous amuſons point à] Guef.v.C. 'tout ce que Gueſnay invente de l'union qui eſtoit entre Saint Leon & Leo,n.p.248. Caſſien. Pour la Bulle du Pape Benoiſt, qui porte qu'on tenoit que Saint Leon Pape avoit conſacré l'egliſe de S. Victor de Marſeille à la priere de Caſſien, c'eſt une choſe qu'on ne peut pas ſoutenir, non plus que pluſieurs autres faits marquez par cette Bulle. Car perſonne n'oſeroit dire que S. Leon ſoit venu en France depuis qu'il fut Pape: Et on ne trouve point qu'il y ſoit jamais venu qu'en l'an 440, lorſqu'il n'eſtoit que Diacre; & ainſi il n'avoit point le pouvoir de conſacrer des egliſes. [Il y avoit meſme déja pluſieurs années que Caſſien eſtoit mort.]

Pour la page 416. § 2.

NOTE II.

Temps de ſon election & de ſon ordination.

[On commence d'ordinaire le pontificat de Sixte III. à la fin d'avril de l'an 432. Il eſt neanmoins plus probable qu'il n'a commencé que dans les derniers jours de juillet, ou dans le mois Boll.apr.t.1. p.31.d. d'aouſt. *V. S. Celeſtin n. 3.*] 'Le Pontifical donné par Bollandus, dit qu'il gouverna 7 ans & 18 jours. [Ainſi il ſeroit mort l'an 439 au mois d'aouſt. Mais il faut ſans doute lire VIII. ans, au lieu de VII. Car Saint Proſper, Marcellin, Anaſtaſe, *p. 25*, le martyrologe d'Adon,] 18.mart,p. 717.e. '& d'autres luy donnent huit ans. [S. Proſper de l'edition de Scaliger & de Pontac, & Anaſtaſe, y ajoutent 19 jours, qui ne ſont point dans le Saint Proſper du P. Labbe. [Ainſi Sixte a vécu juſqu'en l'an 440, auquel S. Proſper & Marcellin mettent l'ordination de S. Leon ſon ſucceſſeur, & il eſt mort vers le milieu ou la fin d'aouſt, & non le 28 de mars,] 'comme le portent quelques copies d'Anaſtaſe, [2] & auquel ſa feſte eſt marquée dans divers martyrologes, dont le plus ancien paroiſt eſtre celui d'Adon. [Car Bede, Uſuard, Vandelbert, ceux de S. Jerome & de Florentinius, n'en parlent point ce jour là, ni apparemment en aucun autre, puiſque Bollandus ne dit point qu'on mette ſa feſte en aucun autre jour.] Cone.t.1.p. 1259.a. [2] Poſſ.28. mars p.717.e.

'Quelques uns écrivent que S. Proſper Leo,n.p.251. met dans ſa chronique la mort de Sixte 2.14. le premier d'avril. [Je ne le trouve point ni dans l'edition de Baſle en 1566, ni dans celle de Scaliger, ni dans celle du Pere Labbe, ni dans celle de Pontac, qui ne marque pas meſme que cela ſe liſe dans aucune edition, ni dans aucun manuſcrit.]

'Comme les Pontificaux diſent que Boll.11.apr.p. le ſiege vaqua 22 jours aprés la mort de 16.§ 10. Sixte, Bollandus veut que ces 22 jours finiſſent par l'election de S. Leon, enſuite de laquelle il y eut encore, dit-il, plus de 40 jours juſqu'à ſon ordination, parcequ'il fallut l'aller querir dans les Gaules. [Ainſi le ſiege auroit vaqué plus de 62 jours.] 'Neanmoins S. Proſper dit, non qu'on euſt attendu Saint Leon plus de 40 jours, mais que l'Egliſe Romaine fut plus de 40 jours ſans Eveſque: [ce qui comprend viſiblement tout le temps depuis la mort de Sixte juſqu'à l'ordination, ou au moins juſqu'à l'arrivée de Saint Leon. Ainſi il faut abandonner les Pontificaux, n'y ayant pas moyen de dire que S. Leon ne fut elu que 22 jours aprés la mort de Sixte, & que dans les 18 ou 20 jours Proſ.an.441.

Digitized by Google

ſuivans, on le rappella des Gaules par
Boll.p.16.§ 10. une deputation publique :]′& puiſque cette deputation ſeule ne demande guere moins de 40 jours, [il faut dire qu'il fut elu auſſitoſt aprés la mort de Sixte.

Nous verrons dans la note 72, qu'il eſt mort apparemment le 10 novembre 461, aprés avoir gouverné 21 an, un mois, & 13 jours. Ainſi il faut commencer ſon pontificat vers le 28 de ſeptembre, & ſans doute le 29, qui eſtoit le dimanche. Par ce moyen S. Sixte ſera mort le 20 d'aouſt, ou peu de jours auparavant, c'eſt à dire le 18, en mettant ſon ordination le dimanche 31 juillet 432.]

pote.p.63. ′Papebrok met ſon ordination le 7 d'aouſt, & ſa mort le 24 ou 25 juillet, en ne luy donnant pas huit ans entiers
p.64. d'epiſcopat, ′pour mettre l'election de S. Leon le 28 de juillet, ſon ordination le 8 ſeptembre, & ſa mort le 30 octobre, auquel ſa feſte eſt marquée dans un manuſcrit, & luy donnant 21 an, un
p.66.8. mois, ′& 23 jours formez des 13 & des 26 qui ſe liſent dans les manuſcrits. [S'il falloit mettre ſa mort le 30 d'octobre à cauſe d'un ſeul manuſcrit, en abandonnant ceux qui la mettent le 10 de novembre, & mettre 23 jours au lieu de 13, on pourroit croire qu'on a conté ſon pontificat, non du jour de ſon ordination, mais de celui de ſon election, & differer ainſi de quelques jours l'ordination ou l'election, & la mort de Sixte III. ſon predeceſſeur. Car il pourroit n'avoir eſté ordonné que vers la mi-aouſt, & eſtre mort ainſi les premiers jours de ſeptembre : ce qui fera mettre l'ordination de S. Leon le di-
Leo.ep.16.c.7. p.166. manche 12 d'octobre.]′Mais le Concile qu'il tenoit tous les ans le 29 de ſeptembre, [donne grand lieu de croire que l'autre opinion eſt la veritable ;]
t.1.p.105.105. ′ſurtout eſtant certain qu'il aſſembloit beaucoup d'Eveſques pour le jour de ſon ordination.

NOTE III.

Pour la page 41.§ 7.

S'il faut rejetter l'epiſtre 7, ou la 14.

′Le P. Queſnel croit que l'epiſtre 7 de S. Leon, adreſſée à Septime d'Altino, eſt une piece ſuppoſée. Il en allegue diverſes raiſons, dont la premiere & la principale eſt qu'elle eſt toute ſemblable à la 14, quoiqu'écrite en un autre temps, & ſur un ſujet different. Car il n'eſt pas extraordinaire qu'ayant à écrire en meſme temps à diverſes perſonnes ſur le meſme ſujet, on ſe ſerve des meſmes termes. Mais il eſt difficile de croire qu'un Eveſque eloquent comme S. Leon, ait fait ſervir une meſme piece en des temps, & ſur des ſujets differens. Or la 14 eſtant trop autoriſée, dit-il, pour en douter, puiſqu'elle ſe lit dans la collection de Denys le Petit, dans celle de Creſconius, & dans divers anciens manuſcrits ; le ſoupçon de faux tombe neceſſairement ſur la 7e qui nous vient de la collection d'Iſidore.

Leo.n.p.806. t.2.p.807.2.

[Je ne voy pas qu'il ſoit bien aſſuré que l'epiſtre 7 ſoit écrite en 444, trois ans avant la 14, comme le veut le Pere Queſnel. Car cela n'eſt fondé que ſur ce que nous trouvons que Saint Leon agiſſoit en 444 contre les Pelagiens, contre leſquels cette lettre 7e eſt écrite. Mais il peut avoir agi en 444 contre quelques Pelagiens, & en 447 contre d'autres. Ainſi cette raiſon n'eſt pas forte. Mais la difference du ſujet eſt viſible, la 7e eſtant certainement contre les Pelagiens, & la 14 contre des heretiques & des ſchiſmatiques qui rebattizoient ; ce qu'on n'a jamais dit des Pelagiens ; & je ne croy pas non plus qu'on les ait jamais traitez de ſchiſmatiques.

Ce qui ſemble d'une part infirmer cette raiſon, c'eſt que la fin de la 14 eſt tout à fait ſemblable à la fin de la 6, dont le P. Queſnel ne conteſte point la verité, & qui neanmoins eſt écrite

Digitized by Google

contre les Pelagiens, de meſme que la 7e.] Du Pin, t.4.p. 111. On remarque meſme qu'il n'eſt pas extraordinaire à S. Leon de ſe copier, [non plus qu'à S. Ambroiſe. Mais d'un autre coſté la 6e & la 7e, ſi elle eſt veritable, ſont écrites en meſme temps, & par conſequent en 447, comme la 14e. Or la 6e & la 14e ſont toutes deux écrites à l'Eveſque d'Aquilée. Ainſi il ſe trouvera que Saint Leon aura écrit deux lettres en meſme temps à la meſme perſonne, & aura repeté dans l'une ſix lignes de l'autre. Cela eſt-il bien probable?]

Leo, n.p.806. a. 'Le P. Queſnel objecte encore contre la lettre 7e, le terme de metropolitain de la Venetie, & il pretend que l'uſage ancien eſt de joindre la Venetie à l'Iſtrie, ou de nommer l'Iſtrie ſeule. [Cependant ſi la Venetie & l'Iſtrie eſtoient deux provinces jointes enſemble, ou la meſme province qui avoit ces deux noms, je ne voy rien qui empeſche de nommer quelquefois la Venetie ſeule, auſſibien que l'Iſtrie.] 'Et en effet, c'eſt ce que fait S. Ambroiſe en deux endroits, où il le met au plurier, 'ce que Rivet dit eſtre plus rare. [a]Le Concile de Rome en 501, fait la meſme choſe. [b]Mr Du Pin ſoutient [contre Rivet,] qu'on ne trouve nullepart *Venetia* au ſingulier. 'Cependant dans la Notice on lit *Conſulares per Italias octo, Venetia & Iſtria, Piceni &c.* 'Provincia, Italia, Venetia, Æmilia, Piceni &c. [Ce dernier endroit nous fait voir de plus que le mot de Venetie l'emportoit alors quelquefois ſur celui d'Iſtrie, & qu'il ſe mettoit meſme quelquefois ſeul. C'eſtoit fort peu avant S. Leon.]

'Amb. ep. 1. 2. 25. p. 101. d. 137. c.

Riv. crit. l. 1. c. 17. p. 313.

a Conc. t. 4. p. 1313. 1. b.

b Du Pin, p. 313.

Notit. c. 34. p. 58.

c. 31. p. 60.

Leo, n.p.807. 91. 'Le Pere Queſnel remarque encore que dans la 7e l'Eveſque d'Aquilée eſt menacé de depoſition; ce qu'il trouve ne pas convenir au ſtyle, & au temps de S. Leon. [Neanmoins les menaces de ſa colere, qu'on voit dans la 6e & la 14e, ne ſignifient guere moins:] 'Et il pretend faire grace à S. Hilaire d'Arles de ne le pas depoſer, [quoique le ſiege d'Arles ne fuſt pas alors moins conſiderable que celui d'Aquilée, ſans parler des avantages de la perſonne de Saint Hilaire.

ep. 16. c. 7. p. 48.

La quatrieme raiſon du P. Queſnel n'eſt rien, & nous avons joint la cinquieme à la premiere, qui ſeule, ce me ſemble, peut faire de la difficulté. Mais je croy que ſi cette difficulté n'eſt pas aſſez forte pour rejetter abſolument la lettre 7e, elle peut au moins nous la rendre ſuſpecte & douteuſe;] 'à moins qu'on ne veuille entrer dans le ſentiment de Mr Antelmi, qui ſoutient la 7e vraie, & la 14e fauſſe. Il en allegue bien des raiſons, qu'il a cru devoir emporter tout le monde, tant elles luy ont paru convaincantes. 'Cependant Mr du Pin qui ne juge pas celles du P. Queſnel entierement deciſives, dit que s'il falloit neceſſairement rejetter l'une des deux lettres, il ne feroit pas difficulté de ſe declarer en faveur de la 14e. [En effet, Mr Antelmi qui s'étend beaucoup à former des difficultez contre cette lettre, ne répond rien aux autoritez qui l'appuient, quoiqu'elles ſoient fort conſiderables, & n'en parle ſeulement pas, comme ſi ſon intereſt eſtoit de rejetter cette lettre, & non pas de trouver la verité.

Ante. op. I. p. 101.

Du Pin, t. 4. p. 112.

Mais il eſt vray que ſi cette lettre eſtoit moins autoriſée, il me paroiſtroit y avoir plus de raiſon de la rejetter que la ſettieme. Elle eſt aſſurément plus embaraſſée, & ſe ſuit moins. L'article de la rebaptization brouille, & je ne ſçay s'il n'y a point ſujet de craindre qu'on y ait ajouté cet endroit & quelques autres pour faire une regle generale à l'égard de tous les heretiques, de ce que S. Leon n'avoit dit qu'à l'égard des Pelagiens. La concluſion repetée de l'epiſtre 6e au meſme Eveſque, eſt aſſurément quelque choſe de faſcheux. Quoy qu'il en ſoit, nous n'oſons

Digitized by Google

rejetter ni l'une ni l'autre, juſques à ce que quelque nouvelle lumiere nous y oblige. [C'eſt ce me ſemble le parti que prend Mr du Pin] 'aprés le Cardinal Noris, qui croit que toutes ces lettres ſont écrites en 447 contre les Pelagiens; [& je penſe qu'en les ſuppoſant toutes vraies, c'eſt ce qu'il y a de plus probable.]

Nor.h.P.l.2. c.12 p.218.

Pour la page 434. § 15.

NOTE IV.

Que l'epiſtre 12 n'eſt écrite apparemment qu'aprés la 13, & aprés l'an 445.

Leo,n.p.817. 'Le P. Queſnel croit que la lettre de Saint Leon à Anaſtaſe de Theſſalonique ſur l'affaire d'Attique de Nicople, & qu'il met la 12, eſt celle dont il parle dans la 13 du 6 janvier 446, & qu'ainſi cette 12 qui n'eſt point datée, eſt écrite vers la fin de 445. [Neanmoins j'ay peine à croire qu'on la doive mettre ſi-

ep.4.p.419. toſt.] 'Car S. Leon qui n'avoit donné la qualité de Vicaire à Anaſtaſe que le

ep.12.c.1.p. 438. 12 janvier 444, 'luy avoit depuis écrit diverſes fois avant cette lettre 12.

p.440. 'Anaſtaſe avoit fait pluſieurs choſes qui

p.440.c.11.p. 441. n'avoient pas fort plu à Saint Leon, '& quelques autres qui donnoient ſujet de ſe plaindre qu'il abuſoit de ſon pou-

c.1.p.440. voir; '& ce ne fut qu'aprés bien des experiences de ſa mauvaiſe conduite, que S. Leon crut devoir donner par ſon epiſtre 12, quelques bornes à ſon pouvoir, depeur qu'il n'en abuſaſt. [Je ne croy pas qu'un an ou 18 mois ſuffiſent pour cela.

Il ſemble auſſi que S. Leon dans ſa 13e lettre auroit dû dire quelque choſe de l'affaire d'Attique, & des autres plaintes que les Eveſques d'Illyrie faiſoient

2.p.8.7.11. contre Anaſtaſe.] 'Le P. Queſnel marque pluſieurs choſes dans la lettre 13, qui ont quelque raport à ce qui eſt dit dans la 12. [Mais ce ſont des choſes que S. Leon a pu dire pluſieurs fois. Il y a meſme quelque difference à l'égard des Eveſques qui ſe devoient trouver au Concile general de l'Illyrie. 'Car la treizieme dit qu'il ſuffira qu'il s'y en trouve deux ou trois de chaque province, '& la 12 en marque deux preciſément, qui ſeront choiſis par le metropolitain, & qui ne pourront eſtre retenus plus de 15 jours audelà du terme marqué. [Je ne ſçay pourquoi S. Leon écrivant en meſme temps aux metropolitains d'Illyrie, ſelon la ſuppoſition du Pere Queſnel, auroit omis ces conditions qui leur eſtoient favorables.]

ep.13.c.2.p. 445.

ep.12.c.10 p. 443.

Pour la page 447. § 15.

NOTE V.

Sur l'eloignement de Pulquerie.

[Nous raportons ce que Theophane dit de l'eloignement de Pulquerie, ſans pretendre aucunement en répondre. Car il n'y a guere d'apparence] 'qu'on pretendiſt obliger S. Flavien de l'ordonner Diaconiſſe malgré elle: Auſſi Theophane dit que Chryſaphe faiſoit entendre à Theodoſe qu'elle le vouloit. Il pretendoit qu'elle le vouloit pour embraſſer la virginité; [& il y avoit plus de 30 ans qu'elle en faiſoit une profeſſion publique. Quand elle euſt eſté Diaconiſſe, cela l'empeſchoit-il de ſe méler des affaires? Puiſque tout le but de l'intrigue eſtoit de l'en eloigner,] 'pourquoi ſe faſcha-t-on ſi fort contre Flavien, de ce qu'il luy avoit donné occaſion de s'en eloigner elle meſme? 'On veut que Theodoſe agiſſe ſimplement, trompé par l'intrigue des autres: '& puis on le fait auſſi entrer en colere contre Flavien, parce-qu'il a decouvert le myſtere.

Thphn.p.85. b.

c.

b.

c.

[Ce qui eſt plus étrange & plus viſiblement fabuleux,] 'c'eſt qu'on méle à tout cela l'Imperatrice Eudocie, avec Paulin Maiſtre des Offices. [Et neanmoins nous ſommes aſſurez par la chronique de Marcellin, que Paulin eſtoit mort des l'an 440, & qu'en 444, deux ans avant que Flavien fuſt Eveſque, Eudocie eſtoit déja à Jeruſalem.

a.d'Nphr.l. 14.c.47.p.147. 148.

Digitized by Google

releguée en exil pour le reſte de ſes jours. [Je ne ſçay auſſi ce que c'eſt] ′que ce grand Chambellan qu'on fait paſſer de Pulquerie à Eudocie, [comme ſi c'eſtoit un ſceptre ou un diademe, & la marque aſſurée du gouvernement.]

Thphn.p.85.a. b.c.

Nphr.l.14.c. 49.p.554.b.

′On met ſept ans depuis que Pulquerie eut quitté la Cour, ſur l'avis de Saint Flavien, juſqu'à ce qu'elle y fut rappellée par Theodoſe: [& depuis l'ordination de Flavien juſques à la mort de Theodoſe, on ne peut pas ſeulement trouver quatre ans entiers.]

c.50.p.559.b.

′On dit qu'Eudocie paſſa 29 ans depuis ſon mariage ſoumiſe à Pulquerie comme à ſa mere, qu'elle gouverna ſept ans toute ſeule; qu'elle demeura onze ans à Jeruſalem, & qu'elle y mourut en la quatrieme année de Leon, [c'eſt à dire en 460. Elle avoit donc eſté mariée en 413, lorſque Theodoſe n'avoit que 12 à 13 ans.] ′Et nous ſavons par l'hiſtoire qu'elle ne fut mariée qu'en 421.

Marcl.Chr. Al.

Pour la page 450.§ 17.

NOTE VI.

Sur les voyages de Saint Turibe.

Bar.447.§ 21 Leo,n.p.831.c.

′Baronius dit que comme S. Turibe avoit beaucoup de pieté & de ſcience, le zele de la maiſon de Dieu luy fit entreprendre de viſiter toutes les Egliſes d'Eſpagne pour en connoiſtre l'état, & remedier autant qu'il pourroit à leurs maux. [Ce que nous mettons dans le texte ſur ces voyages, tiré de Turibe meſme, ne ſe raporte guere à cela: & je ne voy pas cependant quel autre fondement Baronius peut avoir eu de dire ce qu'il avance.]

Pour la page 452.§ 18.

NOTE VII.

Qu'Idace & Cepone n'eſtoient point Eveſques de Lugo & de Brague.

Leo,n.p.826-828.

′Le P. Queſnel croit qu'Idace & Cepone eſtoient Eveſques de Lugo & de Brague, qu'il croit avoir eſté toutes deux metropoles de la Galice. [Je n'examine point ſi Lugo eſtoit alors metropole. Je me contente de remarquer que l'un des paſſages qu'il allegue pour cela, ſuffit pour montrer qu'Idace le chronologiſte n'en eſtoit pas Eveſque, comme il le pretend.] ′Car on voit par cet endroit qu'Agreſte eſtoit Eveſque de Lugo vers l'an 433, ′& Idace fut fait Eveſque vers l'an 428. Il ſe nomme Eveſque dans ſa chronique ſur l'an 431, & il montre aſſez qu'il eſtoit Eveſque de Chiaves. *V. Valentinien III. § 33.*

p.8.7.§ 1.Idat. Idat.praef.

′Cepone eſt toujours nommé aprés luy. [& ainſi ne peut eſtre l'Eveſque de Brague, premier ou unique metropolitain de la Galice.

Leo,ep.15.p. 458.459.

Il ſeroit donc plus aiſé de dire qu'Idace eſtoit Eveſque de Brague, & Cepone de Lugo, ſi on vouloit diſtinguer cet Idace du chronologiſte. Mais le Pere Queſnel n'a pas cru les devoir diſtinguer. Et veritablement le chronologiſte n'auroit pas dû parler pluſieurs fois de l'Eveſque Idace ſans diſtinction, s'il y en euſt eu en meſme temps un autre que luy, & qui euſt meſme eſté ſon metropolitain. Mais outre tout cela,]′Balcone qui eſtoit Eveſque de Brague en 416, ′l'eſtoit encore aprés ce temps-ci. [Ainſi ſi S. Turibe & S. Leon ſe ſont adreſſez particulierement à Idace & à Cepone pour remedier aux maux de l'Egliſe, c'eſt qu'ils eſtoient elevez audeſſus des autres, non par leur dignité, mais par leur ſcience, leur capacité, leur pieté, & leur zele.] ′Auſſi S. Leon ne les commet pas pour preſider au Concile de la Galice, mais ſeulement pour en preſſer la convocation.

Aug.t.10.p. 630.

Conc.t.5.p. 837.a.

Leo,ep.15.p. 458.

Pour la page 457.§ 20.

NOTE VIII.

Sur le Concile de la Galice ſous S. Leon.

Bar.447.§ 16

′Baronius dit que les anciens monumens, & les nouveaux Eſpagnols conviennent en ce point, que les Eveſques de la Galice tinrent leur Concile, *in*

Digitized by Google

municipio Selenenſi apud Lucenſem urbem.[J'avoue que je n'entens point ce que cela ſignifie. Pour le fond, je ne trouve aucun ancien monument, ni dans Baronius, ni autrepart, qui marque le lieu de ce Concile : & à peine trouve-t-on des preuves obſcures & eloignées qu'il ſe ſoit tenu.]

Leo,n.p.817. §4. 'Le Pere Queſnel marque que quelques uns croient qu'il ſe tint à Celenes, & ne combat point cette opinion. Il ſemble meſme la vouloir appuyer,

Conc.t.2.p. 1225.b. 'par ce qui eſt dit d'Exuperance de *Gallicia Lucenſis conventus, municipii Celenis.* [Mais cet endroit ne parle point du Concile tenu ni à Lugo, ni à Celenes,]

Leo,n.p.817. §6. 'à moins qu'on ne prenne ici *conventus*

a p.818.a. pour un Concile, 'au lieu qu'il ſignifie une ſubdiviſion de province,[& l'étendue du pays qui s'aſſembloit pour la juſtice, ou pour d'autres choſes en une certaine ville, ſelon l'uſage receu alors en Eſpagne,]ou les cinq grandes provinces eſtoient diviſées *in plures conventus.*

Sanſ. 'Sanſon en marque quatre dans la Galice.[Je croy qu'on les pourroit comparer à nos Preſidiaux, ou à nos Generalitez. Je les appelle Audiences, croyant avoir vu qu'on ſe ſert aujourd'hui de ce terme dans l'Eſpagne. Il y a encore quelque difficulté que nous ne touchons que peu ou point, parcequ'elles ſont ſuffiſamment éclaircies dans les notes du P. Queſnel, ſur la lettre 15 de S. Leon.]

Pour la page 818.§ 21.

NOTE IX.

S'il faut dire que l'epiſtre 17 n'eſt point de Saint Leon.

Leo,n.p.817. 818. 'Le P. Queſnel allegue pluſieurs raiſons, pour montrer que l'epiſtre 17 eſt une piece ſuppoſée, ou qu'au moins elle n'eſt point de Saint Leon, mais de quelqu'un des Papes du meſme nom

p.817.§1. qui l'ont ſuivi.[Je m'arreſterois peu]'à ſa ſeconde raiſon, que Saint Leon en avoit écrit une autre la veille au meſme Eveſque de Sicile.[On voit qu'en pluſieurs autres occaſions, il écrivoit deux fois en meſme temps aux meſmes perſonnes, lorſque les ſujets eſtoient differens, quoiqu'il luy fuſt aiſé de les unir, comme à l'Empereur Leon, à Ravenne d'Arles, &c.]

§3. 'Sa troiſieme raiſon eſt, qu'on ne peut pas croire que du temps de Saint Leon deux Eveſques de Sicile aient diſſipé le bien de leurs Egliſes :[Il me ſemble neanmoins qu'il eſt aſſez ordinaire en ce temps là de voir qu'on en accuſaſt des Eveſques. Les precautions qu'on a priſes bientoſt aprés, donnent meſme occaſion de le croire, & ont dû empeſcher que cela ne ſoit arrivé ſi aiſément dans la ſuite, comme effectivement cela ne ſe voit guere aujourd'hui.]

§6. 'Pour empeſcher ce mal, la lettre ordonne que l'Eveſque ne pourra rien donner &c. qu'avec le conſentement du Clergé.[Cela prouve-t-il]que cette lettre ſoit poſterieure à celle d'Hilaire, qui veut le conſentement du Concile?[J'en infererois plutoſt le contraire. Car ces ſortes de precautions augmentent plutoſt que de diminuer.]

§4. 'Pour ſa 4e raiſon, que la lettre parle d'un decret que nous n'avons point, [je ne voy pas pourquoi]un decret fait par deux Egliſes, ſur un cas qui leur eſtoit particulier,[auroit dû eſtre fort celebre, & venir juſques à nous. Et generalement je ne croy pas qu'on puiſſe rendre raiſon pourquoi une piece ſe conſerve, & l'autre ne ſe conſerve pas.]

p.818. 'La 5e raiſon eſt plus conſiderable, qui eſt que les Papes ſuivans qui ont traité la meſme matiere de l'alienation des biens eccleſiaſtiques,ont cité le decret d'Hilaire, & n'ont point parlé de celui de S. Leon.[Il faudroit voir les endroits particuliers, où l'on avoit lieu de le citer, pour bien juger de la force de cette objection. Mais je ne ſçay ſi le P. Queſnel n'y répond point luy meſme]par ſa 6e objection, où il remarque

Digitized by Google

que le decret d'Hilaire eſtoit different de celui de S. Leon.[Car il eſt aiſé que l'experience ou d'autres raiſons ayant fait trouver quelque defaut dans ce que S. Leon avoit ordonné, Hilaire ait pris une autre voie. Et ſi ſes ſucceſſeurs l'ont ſuivi en cela, il ne faudra plus s'étonner qu'ils aient cité ſon decret, plutoſt que celui de S. Leon.

Je laiſſe à des perſonnes plus habiles à juger de ce que le P. Queſnel objecte; 6°, que cette lettre n'a pas le ſtyle de S. Leon; 7°, qu'on n'avoit point accoutumé alors de priver les Eccleſiaſtiques de la communion aprés les avoir depoſez, ſi ce n'eſt pour des crimes tout à fait enormes.

Comme la date du Conſulat d'Alype, ſi elle eſt veritable, eſt une preuve certaine que la lettre eſt de S. Leon,] [a]le P. Queſnel la rend ſuſpecte à cauſe des differentes leçons, dit-il, & de l'omiſſion d'Ardabure collegue d'Alype.[Mais il n'y a rien de plus ordinaire à Saint Leon, que de ne mettre que l'un des Conſuls, & d'omettre celui d'Orient, tel qu'eſtoit Ardabure. Cela ſe voit des la lettre ſuivante à Dorus: & je penſe que depuis la 58e, cela eſt general. Pour les diverſes leçons du nom d'Alype, Calype ou Callepe, c'eſt plutoſt une preuve de verité que de fauſſeté, puiſqu'il faut qu'il y ait pluſieurs manuſcrits de cette lettre, non copiez l'un ſur l'autre, & on a donné tous ces noms, & d'autres encore au Conſul de cette année. *V. Valentinien III. n. 11.*]

[a] Le P. Queſnel ſe reduit enfin à dire que cette lettre n'eſt pas ſuppoſée, mais de quelque autre Leon, puiſqu'elle eſt citée par Gratien.[Je croy qu'on y peut encore ajouter qu'elle a un certain air trop naturel, & trop de faits bien circonſtanciez pour la croire fauſſe. Mais ſi elle eſt veritable, & de Leon II. par exemple, pourquoi y aura-t-on mis une date fauſſe, & qui ne peut convenir qu'à Saint Leon? Je doute qu'on voie bien des exemples ſemblables.]

p. 446. a.

NOTE X.

Pour la page 460. l. 11.

Que Baſſien d'Epheſe a eſté inthronizé en 444, & depoſé en 448.

[a] Nous ne voyons rien qui empeſche abſolument de mettre la depoſition de Baſſien d'Epheſe en 447 avec Baronius, quatre ans avant le Concile de Calcedoine, quoique le paſſage qu'il cite pour cela[ne prouve rien.][a]Car il eſt tres obſcur dans l'original, & je croirois plutoſt qu'il ſignifie que Baſſien avoit tenu quatre ans le ſiege d'Epheſe,[comme cela eſt certain d'ailleurs.] Il paroiſt qu'on le prit de la ſorte dans le Concile de Calcedoine. Et pour le τέτρατον qui fait de la difficulté,[je croy qu'il eſt pris en quelque ſens qui nous eſt peu connu:][a]comme quand le Preſtre Caſſien dit, τέτρατον τετραετίαν ἐν τῷ ἱερᾷ τάγματι, [qui comme je croy ne ſignifie autre choſe, ſinon qu'il avoit eſté 25 ans ſimple fidele avant ſa preſtriſe.

Bar. 447. § 15.

Conc. t. 4. p. 690. c.

p. 595. b.

Ce n'eſt donc pas ce paſſage qui peut porter à ſuivre le ſentiment de Baronius;][a]mais c'eſt ce que dit à Calcedoine ce meſme Caſſien uni avec Baſſien, Qu'il erroit depuis quarante ans en mendiant ſa vie.[Il eſt viſible qu'au lieu de ces quarante ans, τεσσαράκοντα, il faut lire quatre, τέσσαρα, comme porte le latin, & que ces quatre ans doivent commencer à la depoſition de Baſſien pour ſe terminer au 29 octobre 451. Ainſi Baſſien peut avoir eſté depoſé ſur la fin de 447.][a]Neanmoins comme on voit que Baſſien fut arreſté le jeudi d'aprés Paſque,[a]& qu'il demeura trois mois en priſon, on peut mettre aſſez indifferemment ſa depoſition, ou en 447, & dire que les quatre ans eſtoient paſſez de ſix mois; ou en 448, & dire que ces quatre ans n'eſtoient pas encore achevez. Ce dernier peut paroiſtre d'autant plus vraiſemblable, que dans les circonſtances où parloit Caſſien, on augmente plutoſt le temps qu'on ne le

a.

a.

a.

Digitized by Google

diminuë. Et ſi l'on met la depoſition de Baſſien des 447, il faudra dire qu'aprés qu'il fut depoſé, Caſſien ſubſiſta encore quelque mois dans Epheſe avant que d'eſtre reduit à aller durant quatre ans mendier ſa vie, & apparemment celle de ſon Eveſque. Il vaut donc mieux dire que Baſſien fut depoſé en 448 au mois d'avril, & qu'ainſi il fut inthronizé en 444; eſtant certain qu'il a eſté durant quatre ans Eveſque d'Epheſe.]

Pour la page 451. § 24.

NOTE XI.

Sur Daniel Eveſque de Carrhes neveu d'Ibas.

Conc.t.4.p. 645.d. 'Les accuſateurs d'Ibas ſe declarent auſſi accuſateurs de Daniel Eveſque de Carrhes ſon frere, ἀδελφὸν. p.647.a cl650.a. 'Ils parlent en effet pluſieurs fois d'un frere d'Ibas, mais ſans dire neanmoins autre choſe de luy, ſinon qu'Ibas luy faiſoit une trop grande part des biens de l'Egliſe d'Edeſſe. Ils ne le qualifient point p.647.a. non plus Eveſque, '& meſme ils diſent aſſez clairement qu'Ibas luy avoit donné la recette des revenus ordinaires de d.cl650.c.d.el651.a. l'Egliſe d'Edeſſe. 'Au contraire ils parlent beaucoup de Daniel qu'Ibas avoit fait Eveſque, & luy reprochent de tres p.647.d. grands crimes: 'Mais ils l'appellent neveu ou couſin d'Ibas, ἀδελφιδοῦν, & Eveſque d'Helenople, ou de la ville des p.650.c.d. Grecs, τῶν Ἑλλήνων πόλεως, '& marquent qu'il a fait ſon teſtament, [comme s'il euſt eſté mort alors. Ainſi ce ne ſeroit pas Daniel de Carrhes qu'ils accuſoient comme vivant.

Avec tout cela, je penſe qu'il faut dire que c'eſt le meſme que l'Eveſque de Carrhes qui fut depoſé avec Ibas par le faux Concile d'Epheſe. Car il eſt aiſé qu'il euſt eſté malade, & euſt fait ſon teſtament; & que neanmoins il fuſt p.651.a. encore vivant,]'& on l'accuſe de crimes qu'il commettoit encore, ὄψιμα. [Il y a auſſi ſi peu de difference entre ἀδελφεῦ & ἀδελφιδοῦς, qu'il eſt aiſé qu'on ait écrit l'un pour l'autre.]

'La difficulté eſt plus grande pour le lieu de ſon epiſcopat. Il eſt indubitable qu'il y avoit alors un Daniel de Carrhes. Mais on ne trouve point un Daniel d'Helenople, & meſme on ne marque aucune ville de ce nom dans l'Oſrhoene, ni aux environs. Ainſi je croy que c'eſt la ville meſme de Carrhes que les accuſateurs de Daniel appellent la ville des Grecs, ou des payens, c'eſt à dire une ville extremement attachée au paganiſme,]'qui p.647.d. avoit beſoin, comme ils diſent, d'un homme rempli de l'Eſprit de Dieu, dont les actions donnaſſent du reſpect aux payens, & leur puſſent perſuader d'embraſſer enfin la connoiſſance de la verité. 'Or c'eſt ce que Theodoret Tiſdet.v P.c. 17.p.848.b.c. nous apprend de la ville de Carrhes. Il eſt vray qu'il dit que S. Abraham, [dont Daniel pouvoit eſtre le ſucceſſeur,] l'avoit convertie, c'eſt à dire qu'il y avoit converti beaucoup de perſonnes, [comme avoient fait ſans doute avant luy S. Protogene & S. Vite ſes predeceſſeurs. Mais cela n'empeſchoit pas qu'il n'y reſtaſt encore un grand nombre de payens.]'Il paroiſt que les payens Conc.t.4.p. 511.a. offroient encore des ſacrifices dans l'eveſché de Daniel. [Et il faut bien dire qu'ils l'accuſoient de diverſes prevarications, puiſqu'ils luy reprochent pluſieurs choſes, qui n'avoient point de raport particulier à Ibas.]

Pour la page 472. § 27.

NOTE XII.

Que dans le reſcrit contre Ibas, il faut Daniel de Carrhes, & Jean de Theodoſiople.

'Daniel eſt appellé Eveſque de Theo- Conc.t.4.p. doſiople dans le reſcrit de Theodoſe 538.b. contre Ibas: & il n'y eſt point parlé de Jean, 'qui neanmoins y eſtoit auſſi p.639.a. compris. [Ce n'eſt point contre un Daniel de Theodoſiople, qu'on ne connoiſt point,]'que Samuel & les autres p.641.c. avoient preſenté leur requeſte, mais contre Daniel de Carrhes, 'qui vivoit p.728.c[Eva. l.1.c.10.p.267. devant a.

Digitized by Google

devant & aprés ce temps-ci. [Ainſi il faut ſans doute s'en tenir à ce que
Conc.p.637.b.c. porte le latin,] 'où nous liſons Daniel Eveſque de Carrhes, & Jean de Theo-
p.727.c. doſiople. 'Il y avoit en effet l'an 445 un Jean de Theodoſiople entre les Eveſques de l'Orient, nommé devant Da-
p.619.a.b.c. niel comme plus ancien, 'qui eſt le rang qu'on donne d'ordinaire à celui qui
Bar.458.§ 10. eſtoit accuſé avec Ibas. 'Baronius le fait Eveſque de Balnes, [de quoy je ne voy point de fondement. Il eſt vray que
Conc.p.643.c. Balnes eſtoit dans l'Oſrhoene.] 'Mais elle avoit pour Eveſque un Dadas, qui fut l'un des juges d'Ibas en cette année meſme 448.

Pour la page 474.§ 28.

NOTE XIII.

Temps des aſſemblées de Beryte & de Tyr ſur l'affaire d'Ibas.

[Les commiſſaires donnez à Ibas par l'Empereur, tinrent deux aſſemblées, ou deux ſeances, l'une à Beryte, &
Conc.t.4.p. 638.d.e. l'autre à Tyr.] 'Celle de Beryte eſt datée d'aprés le Conſulat de Zenon & de Poſtumien, [c'eſt à dire en 449,] le pre-
p.617.b. mier de ſeptembre, indiction II. 'Celle de Tyr eſt datée de la meſme année le
c. 5 des Calendes de mars, '& un peu aprés on ajoute l'an 574 [de l'ere de Tyr,] le 5 du mois Peritius, ou ſelon les Romains, le 25 de fevrier, indic-
Bar.448.§ 17. tion I. 'Baronius a fort bien jugé, que la procedure faite à Beryte ne pouvoit pas avoir eſté faite le premier
Conc.t.4.p. 638.d.e. ſeptembre de 'l'année d'aprés le Conſulat de Zenon & de Poſtumien, [a] c'eſt
a Not.epo.p. 342.343. à dire de l'an 449, puiſqu'il ſe trouveroit que c'eſtoit aprés la depoſition de S. Flavien & de Domnus, & aprés le faux Concile d'Epheſe; au lieu qu'il eſt indubitable que ç'a eſté avant l'un
Bar.448.§ 17. & l'autre. 'C'eſt pourquoi il a cru que cela s'eſtoit fait l'année de devant, & qu'au lieu de *poſt Conſulatum*, il falloit lire *ſub Conſulatu*, *ἐπὶ τῆς ὑπατείας*, ou *κατὰ τὴν ὑπατείαν*, & non pas *μετὰ*

τὴν ὑπατείαν. 'Et comme l'ordre de l'Em-
Conc.p.636.d. pereur pour cette procedure eſt daté du vingt-ſix d'octobre, & qu'il n'y a pas d'apparence qu'on n'ait executé cet ordre que plus de dix mois aprés, [il ſuppoſe que cet ordre eſt de l'an 447,] 'qu'il fut ſuivi premierement de l'aſ-
Bar.448.§ 18. ſemblée de Tyr tenue le 25 fevrier en 448, comme il croit, en corrigeant de la meſme maniere la date des Conſuls, & enſuite de l'aſſemblée de Beryte tenue le premier ſeptembre de la meſme année. Il fonde tout cela ſur l'indiction, l'acte de Tyr eſtant daté de la premiere que Marcellin & la chronique d'Alexandrie marquent pour l'an 448, & la procedure de Beryte eſtant datée de la ſeconde, commencée le meſme jour premier de ſeptembre.

[Je ne croy pas que cette chronologie ſe puiſſe ajuſter avec le temps de la relegation de Theodoret,] 'qui
Thdrt.ep.111. p.981. eſtoit renfermé dans ſon dioceſe, lorſque Domnus rendit ſon jugement un peu aprés Paſque ſur l'affaire d'Ibas. [Et on ne ſauroit douter que ce n'ait eſté enſuite de ce jugement, que les accuſateurs obtinrent l'ordre du 26 octobre. Ainſi ſi cet ordre eſt de l'an 447. Theodoret eſtoit arreſté cette année là dans ſon dioceſe avant Paſque: & nous ne croyons point qu'il l'ait eſté que ſur la fin de la meſme année. *V. ſon titre note 9.*] 'Il eſt auſſi
Conc.p.627. d.e.630.a. aſſez viſible que la procedure faite à Tyr, cite celle qui a eſté faite à Beryte, '& par conſequent que celle-ci a pre-
Not.p.341. cedé, bien loin d'avoir ſuivi l'autre de ſix mois, comme le veut Baronius. 'Que ſi l'on conſidere ce qui eſt dit
p.630.d. dans l'acte fait à Tyr, qu'Ibas a promis de ſuivre ſur la foy tout ce qui vient d'eſtre fait dans le Concile aſſemblé à Conſtantinople; [on verra qu'il eſt difficile de raporter cela à un autre Concile qu'à celui du mois de novembre 448, où Eutyche avoit eſté condanné, & qu'ainſi cet acte n'eſt

Digitized by Google

point du 25 fevrier 448, comme veut
p.621 l.c. Baronius,]'mais de l'année ſuivante, conformément à ſa date. Cet acte eſt
Not.p.339.340. encore daté de l'an 574; ce qu'il faut viſiblement raporter à l'ere de Tyr; & le Cardinal Noris ſoutient que l'an 574 de cette ere, n'a commencé qu'au mois Hyperberetée, c'eſt à dire en ſeptembre 448.

[Ainſi je croy que la maniere la plus ſimple de corriger la faute certaine qui eſt dans la date de la procedure de Beryte, c'eſt de changer le mois, & au lieu des Calendes de ſeptembre, mettre les Calendes de janvier, ou plutoſt de fevrier, afin de s'eloigner moins de l'acte de Tyr. En ce cas, au lieu de la premiere indiction marquée dans l'acte de Tyr, il faut mettre la ſeconde, comme il eſt dit dans la procedure de Beryte. Il y a faute encore dans le meſme acte au mois Syrien. Car le 10 de Peritius n'eſt pas le 25 de fevrier, mais le premier. Eſt-ce que l'on auroit confondu cette date avec celle
Conc.p.614.b] de l'acte de Beryte?]'La declaration du
664.a]674.a. Clergé d'Edeſſe en faveur d'Ibas, fut faite aſſurément peu avant la procedu-
p.664.c. re de Beryte: 'Et neanmoins c'eſtoit pres du temps où il falloit preparer les catecumenes pour recevoir le batteſme à Paſque.' On voit que cette pre-
Nor.p.344. paration commençoit 40 jours avant Paſque, qui en l'an 449 eſtoit le 27 de mars. [La declaration peut donc avoir eſté faite au mois de janvier, mais nullement au mois d'aouſt.]

Nor.epo.p. 'Le Cardinal Noris refute par les
319. meſmes raiſons l'opinion de Baronius,
p.318.319. '& il montre encore l'erreur de Scaliger, qui a cru que l'année d'aprés le Conſulat de Zenon & de Poſtumien, eſtoit l'an 448, auquel il a attribué ſur cela l'aſſemblée de Tyr, auſſibien que
p.310. ſur la premiere indiction. 'On pourroit ſoutenir cette premiere indiction par l'opinion de Godefroy, Que les indictions ſe contoient un an pluſtard en Orient qu'en Occident. Mais le Cardinal Noris ſoutient que ce ſentiment eſt tout à fait faux, & que la premiere indiction a fini dans la Phenicie le 31 aouſt 448. Ainſi il aime mieux dire que cette premiere date eſt une pure faute, puiſqu'elle eſt contraire & au Conſulat & à l'année de Tyr, [& à l'hiſtoire du temps.]'Il remarque qu'il y a p.341.344. pluſieurs autres indictions mal miſes dans l'hiſtoire. Il doute ſi ce ſont des chifres mis l'un pour l'autre, ou ſi c'eſt que l'indiction y ait eſté ajoutée depuis par des ignorans; & il trouve le dernier plus probable.

NOTE XIV.

Pour la page 478.l 29.

Si l'affaire d'Ibas a commencé à Tyr.

'Le Cardinal Noris croit que l'on Nor.epo.p. s'eſtoit aſſemblé à Tyr ſur l'affaire 143.144. d'Ibas avant que d'aller à Beryte, pour revenir enſuite conclure l'affaire à Tyr. Il fonde cela ſur ces paroles obſcures de Photius, 'προσώπων ἐξωθῆναι αὐτὸς ἀπὸ Conc.t.4.p. Τύρου &c. Mais Photius joint cela avec 636.d. l'accord qui fut la concluſion de toute l'affaire, & Ibas eſtoit alors accuſé non ſeulement par ſes Preſtres, mais encore par des moines, [qui ne paroiſſent neanmoins jamais dans ce qui ſe fit à Beryte. Ainſi nous avons mieux aimé joindre ce προσώπων, à la concluſion de l'affaire que Photius avoit preſſée pour faire viſtement ſortir de Tyr Ibas & ſes accuſateurs.

NOTE XV.

Pour la page 498.l 38.

Que Baſile de Seleucie raporte mal luy meſme ce qu'il avoit dit dans le Concile de Conſtantinople.

'Baſile de Seleucie raportant dans le Conc.t.4.p. Concile de Calcedoine, ce qu'il avoit 157.c.d. dit en 448 dans celui de Conſtantinople, y ajoute divers termes, & ceux-ci entre autres qui ſont importans, *J'adore J. C. en deux natures aprés l'Incarnation;*

Digitized by Google

Et il pretend neanmoins ne rien dire que ce qui eſtoit dans les actes. [Mais il me ſemble qu'on peut remarquer encore par d'autres endroits, que cet Eveſque eſtoit aſſez peu exact à raporter les choſes preciſément comme elles eſtoient. Et cela eſt aſſez ordinaire aux genies de feu & d'imagination, naturellement eloquens, & qui parlent beaucoup, comme on le peut remarquer de Baſile dans les endroits où il
p.140.b.c.139. a occaſion de le faire.] 'Il avoue luy meſme qu'il eſtoit capable de s'étonner & de ſe brouiller.

Pour la page 1.8.§ 46.

NOTE XVI.

Sur la premiere lettre de S. Flavien à S. Leon contre Eutyche.

Conc.t.4.p. 17. 'Quoique la lettre de Flavien à S. Leon ſur Eutyche, qui commence par *Οὐδὲν ἴσμεν ἀφ' &c.* ne ſoit miſe dans
p.37. les Conciles, qu'aprés une autre 'qu'il écrivit encore à S. Leon ſur le meſme
Leo.t.1.p.499. ſujet [vers le mois d'avril 449,] '& que le P. Queſnel ne la place meſme qu'aprés celle que S. Leon écrivit ſur la fin de juin en 449; [je croy neanmoins que pour peu de reflexion qu'on y faſſe, on reconnoiſtra aiſément qu'elle a eſté écrite fort peu aprés le Concile tenu
Bar.448.§ 11. contre Eutyche,] '& que c'eſt la premiere que Flavien ait écrite à Rome ſur cette affaire, comme l'a cru Baro-
Leo.n.p.273.c. 3. nius; 'd'où vient que juſques à la derniere edition de S. Leon, on l'a toujours miſe la premiere. [Il n'eſtoit guere temps à Flavien de prier Saint Leon, de publier la condannation d'Eutyche, depeur que quelqu'un ne luy écriviſt, lorſque tout le monde ſavoit qu'on aſſembloit un Concile œcumenique pour juger de ſon excommunication, ou plutoſt pour la caſſer.]

Conc.p.202. 'Ce qui peut arreſter, c'eſt que dans le grec elle porte que Flavien avoit envoyé il y avoit longtemps ce qui avoit eſté fait contre Eutyche. [Et il ne l'avoit pas ſans doute envoyé ſans écrire. [Ainſi cette lettre n'eſt écrite ni la premiere, ni auſſitoſt aprés le Concile; mais ſeulement aprés celle du mois d'avril,] 'où Flavien mande à S. p.14.d.
Leon qu'il luy envoyoit les actes. 'Mais p.19.a'Leo,t. toutes les trois traductions latines que 1 p.502.c.d. nous avons ſur cet endroit, font dire à Flavien, qu'il a envoyé, (c'eſt à dire qu'il envoie) ce qui avoit eſté fait il y avoit longtemps contre Eutyche. [Ainſi il eſt viſible que dans le grec au lieu de *πάλαι τινὰ ἐπὶ αὐτῷ &c.* on a lu *τινὰ πάλαι ἐπὶ αὐτῷ*. Et ſans cette correction, on fait parler Flavien en cette maniere, aſſurément peu naturelle: Mais depeur « que je ne rende cette lettre trop lon- « gue en ramaſſant tout ce qu'il y a à di- « re ſur cette matiere; il y a longtemps « que je vous en ay envoyé les actes. On « peut s'étonner pourquoi dans la lettre du mois d'avril Flavien ne témoigne point qu'il euſt déja écrit à Saint Leon. [Mais ſi on met l'autre la derniere, on y trouvera la meſme difficulté.

Puiſque S. Flavien dit qu'il n'écrivoit qu'aſſez longtemps aprés la condannation d'Eutyche, *πάλαι*, il faut dire ſans doute que ce fut au pluſtoſt un mois aprés, dans les derniers jours de l'année.] 'Et il eſt certain que Saint Leo.ep.21.p. 4.1. Leon n'avoit point encore receu ſa lettre le premier mars 449.

Pour la page 19.§ 46.

NOTE XVII.

Qu'eſt-ce que S. Flavien envoya d'abord à Saint Leon.

[Il eſt aſſez difficile de dire ce que c'eſtoit] 'que Flavien envoyoit à S. Leon Conc.t.4.p. avec ſa premiere lettre, *πάλαι ἐπὶ αὐτῷ γε- γυμνασμένων πράξεων*, dit-il. [Cela ſemble marquer les actes meſmes du Concile.] 'Mais il dit encore dans ſa lettre du mois p.14. d'avril, qu'il envoie ces actes: *Sicut docebunt veſtram ſanctitatem, omnia quæ ſuper eo ſunt geſta, quaque direximus cum noſtris his litteris*: 'Et le grec que Cotelr.g.t.1. p.52.b.

Digitized by Google

l'on a donné depuis porte de meſme, μετὰ τὸ τὸν πρῶτον τοῦ γράμματος. [Eſt-ce que la premiere lettre ayant eſté perdue, il fallut renvoyer ces actes une ſeconde fois ? ou bien faudroit-il dire, qu'il n'avoit envoyé d'abord qu'une relation de ce qui s'eſtoit fait dans le Concile ; comme on fit dans le Concile d'Epheſe ; ou ſeulement la derniere ſeance, qui contenoit la condamnation d'Eutyche ; & qu'il envoya enſuite les actes entiers ?]

Pour la page 524. § 48.

NOTE XVIII.

Endroit obſcur de S. Pierre Chryſologue.

Conc.t.4.p.36. e. [1]Le texte de la lettre de Saint Pierre Chryſologue à Eutyche, porte *quoniam ſcripſiſti electum judicium*, [ce qui eſt fort obſcur.] Leo,n.p.841. § 2. [2]Le P. Queſnel croit que Eutyche ſe plaignoit qu'on ne luy avoit pas donné ſes juges naturels, qui euſſent peuteſtre eſté les Eveſques de Thrace, mais des juges choſis à deſſein. [Je ne ſçay ſi ce ſens ſe trouve aſſez dans les paroles du texte. Mais il n'y avoit point de juges moins choiſis que ceux d'Eutyche, puiſqu'on avoit ramaſſé ſans choix tous les Eveſques qui ſe trouvoient à Conſtantinople. Et Eutyche qui n'eſtoit que Preſtre n'avoit pas droit de demander d'autres juges que ſon Eveſque. Je ne voy pas non plus que cette plainte d'Eutyche donnaſt lieu au raiſonnement qu'en tire S. Pierre Chryſologue.] t.1.p.477. [3]*Neglectum* que d'autres liſent au lieu d'*electum*, [ſeroit au moins meilleur, en ce qu'il marque en general tous les defauts qui peuvent ſe commettre dans un jugement.] Conc.p.315.e. [4]On a mis dans les Conciles à la marge *f. ablatum*, qui revient au grec, οὐ τῆς ἀκροάσεως τῶν ἀκροάσεων, Que l'on ne vous a pas donné audience. [Ce ſens s'accorde fort bien avec la ſuite. Car Eutychè ſe plaignant qu'on l'euſt condamné ſans l'entendre,] S. Pierre en infere qu'il ne peut donc pas luy demander qu'il l'abſolve, & qu'il condamne ſes juges ſans les entendre. [Cette autorité du grec, & cette conformité avec la ſuite, nous ont porté à prendre ce ſens.]

Pour la page 526. § 49.

NOTE XIX.

Date de deux lettres de Saint Leon ſur Eutyche.

Conc.t.4.p.11. d] 3.d. [1]Les premieres lettres de S. Leon à Flavien & à Theodoſe ſur l'affaire d'Eutyche, ſont datées dans les Conciles, l'une du 20 d'avril, l'autre du premier de may. Bar.449.§ 5. [2]Baronius date celle à l'Empereur du premier de mars, § 6. [3]& celle à Flavien du 20 d'avril, § 3. [4]quoique la premiere cite clairement celle à Flavien. Conc.p.230.t. a.b. [5]Il eſt viſible auſſi que celle à Flavien eſtoit arrivée à Conſtantinople des le commencement d'avril. Leo,n.p.839. 2. [6]Ainſi il faut neceſſairement lire dans l'une & dans l'autre *martii* au lieu de *maii*.

Bar,449.§ 6. 7. [7]Baronius croit que l'une & l'autre fut portée par Panſophe, [8]eſtant certain que Flavien receut la ſienne de ce Comte. Leo,ep.23.p. 476. [9]Saint Leon témoigne le 25 may qu'il avoit écrit à Theodoſe par le Tribun Epiphane : Mais il paroiſt que la lettre portée par cet Epiphane traitoit aſſez amplement de la foy, & condamnoit l'opinion d'Eutyche. [Ainſi ce n'eſt point celle du premier de mars.]

Pour la page 533. § 51.

NOTE XX.

Sur l'aſſemblée du 13 avril 449.

[On ne voit point quand Eutyche preſenta ſa requeſte pour demander qu'on verifiaſt les actes du Concile où il avoit eſté condamné. S'il a fallu aller chercher dans leurs dioceſes les Eveſques qui avoient aſſiſté à ſa condamnation, il faut mettre cette requeſte beaucoup avant l'indiction du Concile d'Epheſe. Mais il y a plus d'apparence qu'on ſe contenta de faire aſſembler les Eveſques qui ſe trouvoient à Conſtantinople, meſme ceux qui n'avoient pas eſté preſens à la condamnation.] Conc.t.4.p. 229.231.234. 236. [En

Digitized by Google

effet, de 34 Eveſques qui furent aſſemblez pour cet examen le 13 avril 449, il n'y en avoit que 15 qui euſſent eſté au Concile qui avoit condanné Eutyche : & des 33 qui y avoient aſſiſté en contant Euſebe de Dorylée, il y en eut 18 qui ne ſe trouverent point à l'aſſemblée du 13 avril. [Ainſi il y a apparence que cette aſſemblée ſe tint peu aprés la requeſte d'Eutyche.] Pour Liberat qui ne met la convocation du Concile que aprés l'aſſemblée du 13 avril, [nous ne voyons pas moyen de l'accorder en ce point avec les actes originaux, non plus] que dans ce qu'il dit, que l'examen des actes ſe fit dans le palais.

Lib.c.11.12.p. 67.72.

p.66.

NOTE XXI.

Pour la page 118.5 11.

Que Jule envoyé par S. Leon au Concile eſtoit Eveſque de Pouzolet ; qu'il a aſſiſté à ce Concile, que René n'y a point aſſiſté, mais eſtoit mort à Delos.

[L'Eveſque que S. Leon envoya au faux Concile d'Epheſe eſt nommé tantoſt Jule, tantoſt Julien, tant dans les actes de ce Concile, que dans les lettres de S. Leon. C'eſt pourquoi il y en a qui ont cru que c'eſtoit Julien Eveſque de Cos, lequel eſtoit Legat de S. Leon dans le Concile de Calcedoine.] Mais S. Leon écrivant à Julien de Cos ſur le Concile d'Epheſe, ne luy donne aucune commiſſion pour y aſſiſter de ſa part, & luy mande à luy meſme qu'il envoie pour cela l'Eveſque Jule. [Ainſi il eſt indubitable par cette ſeule preuve, que Julien de Cos n'eſt point celui que Saint Leon envoya au mois de juin au Concile d'Epheſe.] On en peut voir encore d'autres preves dans le P. Queſnel. Il faut donc dire que ç'a eſté Jule Eveſque de Pouzoles, comme l'appelle l'ancien auteur de l'hiſtoire d'Acace, & S. Proſper dans ſa chronique. [Ce dernier au moins qui eſtoit alors à Rome auprés de S. Leon, ne pouvoit pas confondre Jule de Pouzoles en Italie avec Julien de l'iſle de Cos dans la mer Egée.

Leo,ep.31.c.2. p.497.

n.p.844.

Conc.t.4.p. 10-9/Du Ch.t. 1.p.

Le P. Queſnel croit que Jule eſtant arrivé à Delos, il y mourut ; & que le Preſtre René & le Diacre Hilaire que S. Leon envoyoit avec luy, ſubſtituerent en ſa place Julien de Cos, en vertu d'un pouvoir qu'ils avoient du Pape, parcequ'il eſtoit important que ce fuſt un Eveſque qui fuſt chef de cette legation : & qu'ainſi ce fut Julien de Cos qui aſſiſta au Concile au nom du Pape.] Il fonde cela ſur ce que l'hiſtoire d'Acace dit que le Preſtre René mourut à Delos ; & que cependant Theodoret écrit au Preſtre René aprés le Concile, & le loue de la generoſité qu'il y avoit fait paroiſtre, car il n'y a point d'apparence, comme remarque le Pere Queſnel, à dire que le nom de René qu'on lit à la teſte de cette lettre, [ſoit une faute de copiſte, l'ignorance, ou la negligence des copiſtes allant bien à corrompre des noms, mais non pas à ſubſtituer un nom pour un autre.] Il eſt donc certain, dit ce ſavant homme, que l'un des Legats eſtoit mort à Delos, & que ce n'eſtoit pas René. Il eſt certain auſſi que ce n'eſtoit pas Hilaire. Il reſte donc que ce fuſt Jule, n'eſtant pas extraordinaire qu'un hiſtorien faſſe de ces ſortes de fautes. En effet, ajoute le Pere Queſnel, nous ne voyons point que Theodoret écrive à Jule, ni qu'on parle de ſon retour à Rome, ni qu'il ait fait quoy que ce ſoit depuis le Concile.

Conc.p.109. d.

Thdrt.ep.116. p.959.a.

Leo,n.p.845. a.

1.

2.

2.

p.844.a.

[Ces raiſons ſont aſſurément conſiderables.] Mais je ne ſçay ſi elles le ſont plus que celles qu'on y peut oppoſer. Car dans toute l'hiſtoire du Concile d'Epheſe, jamais il n'eſt parlé du Preſtre René. [On y voit en pluſieurs endroits l'Eveſque Jule ou Julien, & le Diacre Hilaire : & René ne paroiſt jamais.] Dulcice ſimple Notaire y eſt nommé avec le Diacre Hilaire, dans la liſte de ceux qui aſſiſterent à ce Concile. [Ainſi on n'auroit pu manquer d'y met-

Conc.ap.p. 98./Thdrt.G. p.1129.1.c. Thdrt.G.p. 1129.2.a.

Conc.t.4.p. 120.c.

Digitized by Google

Pag. Chr. t. 1. p. 267. c. tre auſſi René s'il y avoit aſſiſté.]'Saint Proſper ne parle point non plus de René, & ſe contente de dire que S. Leon envoya Jule de Pouzoles avec le Diacre Acac. h. p. 120. Hilaire.[Ce ſilence joint]'au témoignage d'un Eccleſiaſtique de Rome, p. 111. 'qui écrivant ſeulement 40 ans depuis, 'nous aſſure que René eſtoit mort à Delos avant que d'arriver à Epheſe, [ne nous laiſſe guere lieu de croire qu'il ait aſſiſté au Concile, & qu'il s'y ſoit ſignalé par ſon courage.

Pourquoi donc Theodoret le dit-il? Il me ſemble qu'on peut répondre aſſez vraiſemblablement qu'il avoit vu quelqu'une des lettres de S. Leon où il par- Thdrt. ep. 16. p. 990. a. b. le des trois Legats.]'Et il avoit vu en effet la grande lettre à Flavien.[Il avoit ſceu que les Legats s'eſtoient oppoſez avec generoſité à la depoſition de Saint Flavien; & on ne luy avoit point marqué en particulier ſi le Preſtre René y eſtoit, ou n'y eſtoit pas. Ainſi ayant raiſon de croire qu'il y eſtoit, il luy écrivit, comme il écrivit ſans doute aux deux autres Legats: Mais les lettres aux deux autres ne ſont pas venues juſques à nous. Que ſi on ne parle point de l'Eveſque Jule aprés le Concile, on ne parle point non plus du Preſtre René; & il ne faut pas s'en étonner, puiſque de quelque maniere que cela ſoit Conc. p. 46. d. arrivé,]'il eſt certain que des trois, Hilaire ſeul revint en Italie.

Leo, n. p. 844. a. 'Le P. Queſnel ſuppoſe que dans les actes du faux Concile d'Epheſe, le Conc. p. 128. b. 149. b. Legat eſt toujours appellé Julien.'Cependant il y eſt auſſi quelquefois appellé Jule dans le grec p. 301. d. '& dans le latin. Du Pin. t. 4. p. 84. 'On aſſure que les manuſcrits de l'ancienne verſion revue par Ruſtique porte *Julius*, & non pas *Julianus*.'Evagre, Eva. l. 1. c. 10. p. 256. d. [& Nicephore aprés luy,] l'appellent Jule. Acac. p. 1079. 'L'hiſtoire d'Acace dit poſitivement que Jule de Pouzoles aſſiſta au Concile,[& pour Saint Proſper, quoiqu'il laiſſe quelque lieu de chicaner, parcequ'il ſe ſert du mot de *deſtinatus*, *envoyé*, neanmoins ſi celui qui avoit eſté envoyé eſtoit mort en chemin, & qu'on luy en euſt ſubſtitué un autre; ce qu'il ne pouvoit pas ignorer, il n'euſt pas pu ſe diſpenſer d'en avertir. Et ce qui marque encore qu'il a moins ſongé à ceux qui eſtoient partis de Rome, qu'à ceux qui avoient eſté effectivement à Epheſe, c'eſt qu'il ne parle point du Preſtre René.

Je croy auſſi que c'euſt eſté une choſe aſſez nouvelle de voir un Legat ſubſtitué par d'autres Legats. Dioſcore & Eutyche qui ne cherchoient qu'à chicaner, & qui les recuſerent, parcequ'ils avoient logé chez S. Flavien, n'euſſent pas paſſé cela ſans difficulté. Si l'on dit que le Pape l'avoit ſubſtitué nommément par un ordre écrit, il ſera bien étrange qu'il n'en diſe pas un mot dans les deux lettres qu'il écrivit à Julien meſme le 13 de juin, dont l'une luy devoit eſtre rendue par les Legats.]'Il ne Thdrt. G. p. 2. 9. 1. 6. d. parle jamais non plus de cette legation dans les lettres qu'il écrivit depuis à Julien, & dans les endroits où il parle de luy.[Il ſeroit difficile que Julien meſme eſtant le ſeul Eveſque qui euſt ſoutenu la verité à Epheſe, n'en euſt pas dit quelque choſe à Calcedoine.]

'Quoiqu'on faſſe un myſtere de ce Lup. can. t. 1. p. que Julien de Cos, qui ne pouvoit pas 496. manquer de ſavoir le grec, parloit neanmoins en latin, pour conſerver, dit-on, la dignité de l'Egliſe Romaine, dont il eſtoit Legat,[il eſt bien difficile de ne pas juger que c'eſt qu'effectivement ce Legat ne ſavoit pas le grec, & qu'ainſi ce n'eſtoit point Julien. Car le meſme Julien, quoique Legat dans le Concile de Calcedoine, y parloit grec, & ſe faiſoit fort bien entendre ſans interprete. Au moins il n'eſt point marqué qu'il en euſt. Et afin qu'on ne diſe point que c'eſt qu'il n'eſtoit pas chef de la legation, Paſcaſin qui en eſtoit chef, parloit preſque toujours de meſme ſans interprete.]

Digitized by Google

Pour la page 439 §. 11.

NOTE XXII.

Si Hilaire eſtoit Archidiacre de Rome en 449.

Aeac.h.p.113. 'L'auteur de l'hiſtoire d'Acace, dit qu'Hilaire envoyé par S. Leon au faux Concile d'Epheſe [en 449,] eſtoit Archidiacre. [Mais j'ay peine à croire qu'il le fuſt deſlors. Car toutes les fois qu'il eſt parlé de luy au ſujet de ſa deputation à Epheſe, il n'eſt jamais qualifié que Diacre.] Ther.ep.118. p.321. 'Et Theodoret écrivant peu aprés le faux Concile d'Epheſe à l'Archidiacre de Rome, il ne luy parle point dutout comme à une perſonne qui euſt aſſiſté à ce Concile, & qui euſt eſté témoin de ce qui s'y eſtoit paſſé: [ce qu'il eſt aiſé de juger, en comparant cette lettre avec la 116 au Preſtre René qu'il croyoit y avoir aſſiſté. Ainſi il y a bien de l'apparence qu'Hilaire a eſté Archidiacre de Rome, mais que ce n'a eſté qu'aprés l'an 449.]

Pour la page 446. § 58.

NOTE XXIII.

En quel temps S. Pierre Chryſologue a écrit à Eutyche.

Leo,n.p.840. a. 'Nous ſuivons le ſentiment du Pere Queſnel, qui croit que S. Pierre Chryſologue marque la grande lettre de S. Leon à Flavien, lorſqu'il exhorte Eutyche à ecouter avec ſoumiſſion ce qui avoit eſté écrit par le Pape. [Il n'eſt pas en effet difficile que S. Pierre ayant receu la lettre d'Eutyche, & voyant de quelle conſequence eſtoit cette affaire, ait voulu avant que de répondre ſavoir le ſentiment de S. Leon: Et comme S. Leon demeura en ſuſpens juſques au mois de may qu'il receut les actes du Concile de Conſtantinople, il n'aura pu faire de réponſe à S. Pierre qu'aprés les avoir lus, & luy aura mandé en meſme temps ce qu'il avoit deſſein d'écrire à Flavien ſur cette affaire.

Mais ſi cela s'eſt paſſé de la ſorte, comment S. Pierre temoigne-t-il qu'il ignoroit les ſentimens de Flavien? *Quid intellexerunt, eorum taciturnitate, neſcimus.* Comment traite-t-il Eutyche comme une perſonne qu'il ne jugeoit ni innocent, ni coupable? Comment le qualifie-t-il, *dilectiſſimum filium, & merito honorabilem Preſbyterum?* S. Leon le traite aſſurément d'une maniere bien differente. Pourroit-on dire qu'il diſſimule de ſavoir ce qu'il ne ſavoit point par une voie authentique, & qu'il menage Eutyche pour ne le point aigrir ſans neceſſité, afin de luy pouvoir ſervir, comme il dit, de mediateur, en cas qu'il ſe vouluſt ſoumettre à l'Egliſe, imitant la douceur de S. Barnabé, pendant que S. Leon agiſſoit avec le zele & la vigueur de Saint Paul? car il eſt quelquefois utile aux pecheurs d'eſtre en meſme temps effrayez par la juſte ſeverité de quelques uns des miniſtres de J.C, & conſolez par la ſage condeſcendance des autres. Mais ne pourroit-on point dire auſſi que Saint Pierre exhorte Eutyche à recevoir avec ſoumiſſion, non ce que S. Leon avoit écrit ſur ſon affaire, mais en general ce que les Papes avoient écrit; c'eſt à dire qu'il l'exhorte à ne ſe point ſeparer de la foy, & des ſentimens de l'Egliſe Romaine? Par ce moyen il aura pu écrire lorſque ni luy, ni S. Leon ne ſavoient point encore ſi Eutyche eſtoit veritablement coupable.] Du Pin,t.4.p. 413. 'Mais il faut remarquer qu'il y a des manuſcrits où ce qui eſt dit du Pape ne ſe trouve point: [Et cela leveroit toute la difficulté.]

Leo t.1.p 835. 841. 'Le P. Queſnel fait encore ſur cette lettre quelques autres remarques que l'on peut voir.

Pour la page 447. § 59.

NOTE XXIV.

Que l'epiſtre 36 eſt du 26 d'aouſt.

Leo ep.36.p. 524. 'L'epiſtre 36 de Saint Leon eſt datée dans le texte du P. Queſnel du 30 aouſt, & la marge porte que d'autres liſent le 26. [Mais l'epiſtre 38, qui eſt plutoſt

Digitized by Google

écrite aprés la 36 que devant, eſt datée du 26, ſans qu'on marque que l'on liſe d'une autre maniere. Ainſi il vaut mieux dire que la 36 eſt auſſi du 26. Pour la 37 qui n'eſt point datée, on ne peut douter qu'elle ne ſoit du meſme jour que la 36.]

Pour la page 149. § 60.

NOTE XXV.

Si Euſebe de Dorylée eſtoit logé chez l'Eveſque d'Epheſe.

Conc.t.4.p. 111.d|112.d.e.

[Il eſt aſſez difficile de juger,] ſi Eſtienne Eveſque d'Epheſe avoit receu chez luy Euſebe de Dorylée, & les Diacres de Saint Flavien &c. ou s'il les avoit ſeulement receus à ſa communion. P.112.e. Neanmoins ce qu'il dit qu'il eſtoit hoſpitalier, ou obligé à l'hoſpitalité, ξενοδόχος εἰμὶ, [ſemble marquer qu'il en avoit au moins logé quelques uns chez luy.]

Pour la page 151. § 61.

NOTE XXVI.

Si les Legats du Pape ont voulu preſider au faux Concile d'Epheſe.

Liber.c.12.p. 71.

Liberat dit que les Legats qui tenoient la place de Saint Leon dans le faux Concile d'Epheſe, ne voulurent point y prendre ſeance, parcequ'on n'avoit pas accordé la preſeance au ſaint Siege qu'ils repreſentoient. [Il a donc cru certainement qu'ils avoient pretendu l'avoir, & qu'ils l'avoient demandée.] Proſ.L.p.13. Saint Proſper ſemble en dire quelque choſe, quoique d'une maniere fort foible. *In quo Concilio Dioſcorus primatum ſibi vindicans, abſoluto Eutyche &c.* [Victor de Tune qui dit *ſibi principatum uſurpans imperiali favore*, eſt bien plus formel, mais a bien moins d'autorité, & pour le temps, & pour le grand nombre de fautes où il tombe. Je ne ſçay meſme ſi l'uſurpation dont il accuſe Dioſcore ne regarderoit point autant S. Flavien que les Legats: car dans la verité, S. Flavien n'eſtoit point partie; & ainſi il devoit y avoir la place due au premier Eveſque de l'Orient. Ainſi tout ſe reduit proprement à Liberat qui eſt exact, mais qui fait neanmoins des fautes. Et ce qu'il dit en cet endroit meſme, que les Legats ne voulurent point prendre ſeance, en eſt une certaine contraire aux actes, comme on le verra dans la note 27. Il a donc bien pu ſe tromper auſſi dans une choſe dont les actes ne parlent point.]

Pour la page 153. § 62.

NOTE XXVII.

Que ces Legats ont aſſiſté au Concile, & y ont pris place.

Conc.t.4.p. 116.b.c.

Aprés qu'en liſant les actes du faux Concile d'Epheſe dans celui de Calcedoine, on eut lu le nom de Julien [ou Jule] Legat du Pape Leon; les Orientaux s'écrierent, On l'a chaſſé: perſonne n'a receu le nom de Leon. Lup.c.11.§ 498. Lupus croit que par ces paroles ils accuſoient les actes de fauſſeté; & il ſemble vouloir que le Legat n'ait point dutout aſſiſté au Concile, mais que Dioſcore ait fait mettre ſon nom dans les actes pour autoriſer ſa procedure, comme il dit que Photius fit depuis. Conc.p.113.b. Cependant il eſt certain que Jule y eſtoit, [& S. Leon ne ſe plaint jamais qu'on l'euſt chaſſé. Il y a donc apparence que les Orientaux entendant nommer S. Leon dans les actes du Conciliabule avec des titres de reſpect & d'honneur, voulurent ſe moquer de cette hypocriſie de Dioſcore, qui feignant d'honorer S. Leon, l'avoit neanmoins comme exclus du Concile, parcequ'il n'avoit eu aucun égard à ce qu'il demandoit, & qu'il n'avoit point voulu qu'on luſt ſes lettres.]

Lib.c.12.p.73. Liberat dit que les Legats de S. Leon, voyant qu'on ne leur donnoit pas la preſeance dans le Conciliabule d'Epheſe, ne voulurent point prendre la place d'auprés de Dioſcore, [qui eſtoit la ſeconde,] ou plutoſt n'y voulurent

Digitized by Google

tent point dutout prendre ſeance ; *aſſidere non paſſi ſunt.* [a.p.81.] Cela eſt directement contraire aux actes. C'eſt pourquoi le P. Garnier pour accorder toutes choſes, croit qu'aprés avoir proteſté du tort qu'on faiſoit à l'Egliſe Romaine en leur refuſant la preſeance, ils prirent la ſeconde place. [Liberat ſe trompe donc en ce fait :] [p.73.] Et en effet, il s'embaraſſe luy meſme, en diſant que les Legats refuſerent la ſeconde place, parcequ'on ne leur donnoit pas la premiere, & parcequ'on ne vouloit pas lire la lettre de S. Leon. [Cette ſeconde raiſon n'eſtoit pas encore, lorſqu'il fallut prendre les ſeances ; & ainſi elle n'y faiſoit rien. Il faut remarquer encore que ſi les Legats n'euſſent point pris de rang, Flavien qui eſt nommé le cinquieme dans les actes, ſe fuſt trouvé le quatrieme.] [Conc.p.116.d.] Et on reconnut à Calcedoine qu'il avoit eſté le cinquieme.

[Marc.conc.l.1.c.1.§ 2.3.p.17.18.] [a] Mr de Marca croit que les Legats ne prirent point de rang tant par la raiſon que marque Liberat, que parceque la lettre qui portoit leur pouvoir, n'ayant point eſté lue, ils ne pouvoient pas agir & prendre rang comme Legats. [Cette opinion tombe dans les meſmes inconveniens que la precedente. Et de plus, elle fait agir les Legats par deux raiſons incompatibles, puiſque s'ils n'eſtoient pas reconnus pour Legats, ils ne pouvoient pas demander la preſeance. 2. Il faudroit voir ſi dans les autres Conciles les Legats faiſoient voir leurs lettres dans le Concile meſme avant que de prendre ſeance : car en ce cas il faut deux Preſidens, l'un pour recevoir les lettres des Legats, & l'autre les Legats meſmes, ſi c'eſtoit à eux à preſider comme Mr de Marca le ſuppoſe. Et il faudroit qu'on euſt pratiqué la meſme choſe à l'égard des Legats des autres Egliſes, auſſibien que de ceux de Rome.] [Core.p.116.117.] Cependant dans ce Concile meſme, Quintille d'Heraclée tint le rang d'Anaſtaſe de Theſſalonique, [ſans qu'on voie qu'il euſt preſenté ſes lettres dans la ſeance. C'eſtoit une choſe qui ſe devoit faire, & qui ſe faiſoit ſans doute auparavant.] 3. [p.149.b.c.] Il eſt viſible que Jule & Hilaire eſtoient reconnus pour Legats de S. Leon dans le Concile d'Epheſe ; [& ainſi il falloit qu'ils tinſſent, ou au moins qu'ils demandaſſent le rang qui leur eſtoit dû en cette qualité.]

[Lup.p.477.] Lupus s'étonne qu'Hilaire Diacre & Legat de S. Leon, ſoit mis aprés tous les Evêſques. [Je voudrois qu'il nous euſt donné quelque preuve poſitive que cela ne fuſt pas ainſi.] [p.498.] Car pour ce qu'il pretend en general, que Dioſcore avoit fait mettre beaucoup de fauſſetez dans les actes, [il en faudroit des preuves beaucoup plus fortes que toutes celles qu'il allegue.]

NOTE XXVIII.

Pour la page 73. § 74.

Sur le temps & le lieu de la mort de Saint Flavien.

[L'expreſſion de S. Proſper, qui dit que S. Flavien mourut entre les bras de ceux qui le menoient en exil, donne aſſez lieu de croire que lorſqu'il mourut à Epipe, il n'eſtoit pas encore arrivé au lieu qu'on luy avoit marqué pour ſon exil ; & qu'ainſi on ne l'avoit pas relegué à Epipe, comme l'écrit Marcellin, mais en quelque lieu plus eloigné, ſur le chemin duquel Epipe ſe rencontroit. La meſme expreſſion de Saint Proſper s'accorde aſſez bien] [Thphn.p.87.a.] avec ce que dit Theophane, que Saint Flavien mourut trois jours aprés ſa depoſition. [Lib.c.12.p.75.] Il y faut joindre encore Liberat, qui dit qu'il mourut des coups qu'il avoit receus à Epheſe dans le Concile. [C'eſt pourquoi il ſemble qu'il faut avoir peu d'égard] [Boll.18.feb.p.78.a.] à ce que diſent les nouveaux Grecs dans leurs Ménées, qu'il mourut de maladie, aprés avoir ſouffert beaucoup d'afflictions dans ſon exil ; [Leo.ep.79.c.3.t.1.p.177.186.c.1.p.210.] quoiqu'ils puiſſent eſtre favoriſez par la ſimple

qualité de Confeſſeur que luy donne S. Leon, au lieu de celle de Martyr. [Bol. p. 76. § 10.] Bollandus croit qu'il mourut dans le mois d'aouſt. Il doute meſme s'il ne mourut point avant que de ſortir d'Epheſe. [Th. hr. p. 88.] Mais Theophane qui dit que l'on alla querir ſon corps à Epheſe pour le raporter à Conſtantinople, [ne ſe doit pas comparer avec l'auteur de l'hiſtoire d'Acace, qui eſt meſme appuyé fort clairement par Saint Proſper.]

[Leo. ep. 41. 42. 43. p. 715. 716.] Il eſt viſible que S. Leon ne ſavoit point encore ſa mort le 13 & le 15 d'octobre. [Et il ne faut pas s'en étonner, puiſqu'il ne paroiſt point qu'il euſt receu aucune nouvelle depuis l'arrivée d'Hilaire qui eſtoit parti des le 9 d'aouſt.] [ep. 49. c. 1. p. 737.] Mais ce qui peut ſurprendre, c'eſt que les Abbez Martin & Fauſte luy ayant écrit lorſque ſes lettres du 15 octobre pouvoient eſtre arrivées à Conſtantinople, [& ainſi vers le milieu de novembre, il ne paroiſt pas neanmoins qu'ils luy aient mandé la mort de S. Flavien. Car S. Leon ne leur en dit rien dans ſa réponſe du 17 mars 450, ne leur donne aucun ordre pour l'election de ſon ſucceſſeur, & ne leur dit point de quelle maniere ils auroient à ſe conduire à ſon égard.] [p. 726.] Placidie dans une lettre qu'elle écrivit de Rome, [apparemment ſur la fin de fevrier 450,] ſuppoſe que Flavien vivoit encore. Eſt-ce que Dioſcore cacha ſa mort durant trois mois, pour diſpoſer les choſes à l'election d'Anatole? Trois mois paroiſſent bien longs pour cela. Car pour les deliberations qu'Anatole dit avoir precedé ſon election, il ſeroit aiſé de croire qu'on n'en faiſoit deliberer le Clergé qu'aprés que la choſe eſtoit reſolue, & pour conſerver un peu les formes.] [Th. Lect. c. 6.] Ce qui eſt certain par Theodore le Lecteur, c'eſt que l'election d'Anatole ſe fit avant la fin de l'an 449. [Et il eſt bien difficile de croire qu'elle ſe ſoit faite avant la mort de Flavien, comme on le verra dans la note 30.]

[Th. m. c. 58. 109.] Le P. Garnier s'étend fort à montrer que S. Flavien n'eſt mort que le 18 fevrier 450. [Mais il ſe contente de faire valoir ſes preuves, & d'indiquer fort foiblement ce qui les combat.

[Lup. chr. t. 1. p. 109.] Marcellin dit que Saint Flavien fut banni par la violence de Dioſcore, & de l'eunuque Saturnin. Je ne ſçay ce que c'eſt que ce Saturnin.] Lupus ſemble croire que c'eſt le meſme que Chryſaphe, [qui auroit donc eu trois noms: car il s'appelloit auſſi Zummas. Mais le meſme Marcellin parle de luy l'année ſuivante ſous ſon nom ordinaire de Chryſaphe, & il n'eſt pas difficile que Chryſaphe ait fait agir un autre eunuque, ſoit à Conſtantinople auprés de l'Empereur, ſoit à Epheſe contre Saint Flavien.]

NOTE XXIX.

Pour la page 765. § 6.

Sur S. Domnus d'Antioche honoré le 2 janvier.

[Flor. p. 1. 2.] Holſtenius croit que S. Syridon ou Iſidore Eveſque d'Antioche, marqué le 2 de janvier dans les plus anciens martyrologes, & dont quelques uns font meſme deux Saints, n'eſt autre choſe que Domnus qu'on ſçait avoir eſté Eveſque de la grande Antioche, où l'on ne trouve ni Syridon ni Iſidore, & qu'au lieu de *in Antiochia Syridoni*, il faut lire *in Antiochia Syriæ Domni*. [Holſt. mart. p. 249.] Et l'on trouve en effet dans un manuſcrit, *Antiochiæ Syriæ Sancti Domni Epiſcopi ejuſdem loci.* [Flor. p. 1. 2.] Il dit que Baronius dans ſes Annales n'eſt pas favorable à la reputation de ce Domnus. [Il paroiſt donc l'entendre de celui qui fut depoſé en 449, par le faux Concile d'Epheſe, & dans lequel il y a effectivement pluſieurs choſes à reprendre. Nous croyons qu'il les a effacées par ſa penitence: de ſorte qu'il peut avoir merité d'eſtre honoré par l'Egliſe. Mais les martyrologes attribuez à S. Jerome, ne marquent guere de Saints poſterieurs à l'an 420. Hors quelques uns

Digitized by Google

d'Occident qui y ont eſté ajoutez par les copiſtes. Ainſi il vaut mieux ſuivre
p.110. Florentinius,]'qui croit que ce Domnus eſt celui qui fut mis à la place de Paul de Samoſates vers la fin de 269. *V. Paul de Samoſates § 5.*

Pour la page 487.§ 72.

NOTE XXX.

Qu'Anatole n'a eſté fait Eveſque de Conſtantinople qu'aprés la mort de S. Flavien.

[Je ne voy point qu'il ſoit marqué nullepart ſi Anatole fut elu du vivant de S. Flavien, ou aprés ſa mort. Je croy neanmoins qu'on peut aſſurer que ce n'a eſté qu'aprés ſa mort. Cela eſt indubitable, ſelon ceux qui diſent que S. Flavien mourut trois jours aprés ſa depoſition. Mais ſans cela meſme, lorſque S. Leon parle des defauts de l'election d'Anatole, il ne dit jamais qu'il euſt eſté intrus à la place de l'Eveſque
Leo,ep.53.p. 545.&p.54.p. 546. legitime.]'Il n'en parle pas meſme lorſqu'il ſe plaint qu'Anatole & les Eveſques qui luy avoient écrit ſur ſon ordination, ne luy parloient point qu'il euſt renoncé aux erreurs qui troubloient l'Egliſe.'Il ne demande que cela de luy, pour luy accorder ſa communion.[Si S. Flavien euſt encore eſté vivant, je doute fort qu'Anatole,& Dioſcore qui l'avoit ordonné, ſe fuſſent mis en peine d'écrire à S. Leon, qui n'euſt pu que les rejetter avec anatheme. Mais ſurtout Anatole n'auroit pas
Conc.t.4.p. 46.a. eſté aſſez impudent,]'pour luy mander, comme il fait, qu'il avoit eſté elu, lorſque l'Egliſe de Conſtantinople eſtoit veuve & ſans paſteur, dans le beſoin d'avoir quelqu'un pour la gouverner.

Pour la page 515.§ 81.

NOTE XXXI.

Que l'epiſtre 39 de S. Leon peut paſſer pour ſuppoſée.

Leo,ep.39.40. p.509.511. 'Les epiſtres 39 & 40 de S. Leon dans l'edition du Pere Queſnel, ſont toutes deux adreſſées à Theodoſe, datées la premiere du 13 d'octobre 449, & l'autre du 12 ou du 15 du meſme mois, toutes deux ſur la meſme matiere,'& fort n.p.851. conformes en divers points, quoique differentes en d'autres.[Cela ſuffiroit pour nous rendre l'une des deux ſuſpecte, eſtant difficile de voir pourquoy Saint Leon auroit écrit l'une & l'autre. Car pour ce que dit le Pere Queſnel, que l'une des deux peut eſtre la copie qu'il avoit envoyée à Pulqueſie, & dans laquelle il avoit changé quelque choſe; il eſt bien plus naturel de croire au contraire qu'il avoit pris ſoin que cette copie fuſt tout à fait conforme à l'original. Mais il eſt viſible que le premier chapitre de la 39e, qui eſt le plus different de l'autre, eſt d'un ſtyle bien plus plat, plus embaraſſé, & moins exact que celui de S. Leon.]'Elle ep.39.c.1.p. 506. porte que S. Leon avoit appris ce qui s'eſtoit paſſé à Epheſe des Eveſques qu'il y avoit envoyez.'Et il n'y en avoit n.p.851.1. envoyé qu'un ſeul, de qui il n'avoit encore rien appris, parcequ'il n'eſtoit pas revenu.'Le mot de *ſupradicti ſacerdotis*, ſuppoſe qu'il a déja parlé de ep.39.c.1.p. 508. Dioſcore,[& il n'y en a pas un mot dans la lettre.]*Tranquilliſſime Principum*,'comme on lit dans les Conciles, c.2.p.10'. Conc.t.4.p. 43.44.c d. [n'eſt point une expreſſion de S. Leon.] 'Ainſi quoique cette 39e ſoit en grec & Leo,n.p.853.1. en latin dans les Conciles, & qu'on la trouve dans d'excellens manuſcrits,[je ne penſe pas qu'on doive faire difficulté de la regarder comme une piece ſuppoſée faite ſur la veritable.]

Pour la page 600.§ 84.

NOTE XXXII.

Que Valentinien eſt venu à Rome en 450 à la Chaire de S. Pierre.

[Il eſt aſſurément difficile de dire quelle eſtoit]'la feſte de l'Apoſtre que Conc.t.4.p.512. d153.b. l'on celebroit le lendemain du jour que Valentinien III. arriva à Rome.[On ne peut pas douter que cet Apoſtre ne ſoit

Digitized by Google

S. Pierre, de l'egliſe duquel il eſt parlé immediatement auparavant. Il eſt certain auſſi que cette feſte n'eſt point le
Bar.449.§ 136. 21 juin de l'an 449.]'Baronius croit que c'eſt le 18 novembre de la meſme an-
§ 137. née ,'auquel on celebre aujourd'hui la dedicace de l'egliſe de S. Pierre.[Cela ne s'accorde pas mal avec l'hiſtoire, ſi ce n'eſt qu'on a peine à voir comment les Eveſques qui eſtoient aſſemblez des le 13 d'octobre au moins, l'eſtoient encore le 18 de novembre.

Mais il faudroit ſavoir ſi l'on faiſoit alors cette dedicace, & en ce jour là, & ſi on la faiſoit avec une feſte ſolennelle, puiſque c'eſt le terme de
Conc.p.51.d. l'Empereur,]'*aprés la nuit venerable de la feſte de l'Apoſtre.* [Et c'eſt ce que Baronius ne marque point ni dans ſes Annales, ni dans ſes notes ſur le 18 de novembre. Je ne voy point non plus que cette dedicace ſoit marquée dans les anciens martyrologes, ni dans le calendrier du P. Fronto, ni dans le Sacramentaire de S. Gregoire. Ce n'eſt pas non plus une expreſſion bien propre, de dire la feſte de S. Pierre pour la feſte de la dedicace de l'egliſe de S. Pierre. Ainſi cette opinion de Baronius ne paroiſt pas aſſez fondée pour s'y arreſter.]

Leo,n.p.281. 282. 'Le Pere Queſnel qui la rejette, croit que Valentinien parle du 29 juin de l'an 450, qui eſt le jour de la grande
p.281Conc.p. 64.c. feſte de S. Pierre & de S. Paul.'Mais 1°, il avoue luy meſme que cette opinion tombe dans une grande difficulté, qui eſt que Placidie qui écrivoit avec Valentinien, ſuppoſe Flavien encore vivant.[Et dans les autres lettres envoyées avec celle-ci, on ne trouve aucune marque qu'on ſceuſt ſa mort. Cependant Anatole ayant eſté elu des l'an 449, aprés la mort de S. Flavien, il n'y a aucune apparence à dire qu'on ne ſceuſt pas cette mort à Rome le 29 juin
Leo,ep.12.p. 440. de l'année ſuivante.]'Et il eſt certain qu'on y ſavoit l'ordination d'Anatole avant le 16 de juillet.[La maniere dont le P. Queſnel taſche de reſoudre cette difficulté, fait voir qu'il eſt difficile d'y bien répondre.]

2°,'Theodoſe répondit à cette lettre Conc.p.67. de Valentinien: [Et il eſt impoſſible qu'il ait répondu à une lettre du 29 de juin,]'s'il eſt mort le 20 du meſme Theophn.p.88. d. mois, comme l'a écrit Theophane. [Cela ſeroit encore difficile,]'quand il ne Thl.L.p.568. c. ſeroit mort que le 28 de juillet, comme on le trouve dans les fragmens de Theodore le Lecteur. [Et perſonne ne dit qu'il ſoit mort pluſtard. *V. ſon titre note 25.* On n'a meſme aucune aſſurance que Valentinien ait écrit des le jour que le Pape luy en vint parler. Un Empereur ne ſe reſout pas ſi promtement à écrire à un autre Empereur, & à luy faire écrire par ſa mere & par ſa femme, ſur une matiere odieuſe; ſurtout ſi l'on conſidere que Valentinien ayant un grand beſoin de Theodoſe, qui eſtoit beaucoup plus puiſſant que luy, avoit un grand intereſt à ne le pas choquer.]

3°,'Il eſt certain que Valentinien Conc.p.51.d. n'eſtoit à Rome que de la veille de la feſte dont il parle.'Or nous voyons par Cod.Theo.6. nov.p.25.2166. deux loix, l'une du 5 mars, l'autre du 24 avril 450, que Valentinien eſtoit à Rome longtemps avant le 29 de juin. [Et je ne penſe pas qu'on veuille dire qu'il s'en ſoit retourné à Ravenne aprés le 24 d'avril, & ſoit revenu à Rome le 28 de juin.

Ainſi le plus probable eſt ſans doute, que la feſte dont parle Valentinien eſt la Chaire de S. Pierre, que l'on a faite à Rome de tout temps le 22 de fevrier.]
'Elle eſt marquée dans tous les plus an- Florent.p.191 Boll.22.feb.p. 22. a Boch.cycl. p.267. b Sacr.p.284 ciens martyrologes,[a]& meſme dans un ancien calendrier qu'on croit avoir eſté fait l'an 354.[b]Elle eſt dans le Sacramentaire de S. Gregoire. [Et on peut juger qu'elle ſe faiſoit avec une grande ſolennité, puiſqu'on voit par un auteur qui écrivoit dans les Gaules vers ce temps-ci meſme, l'an 448 ou

Poll.jan.t.1.p. 44.d.e. 449, *V. S. Eucher § 7,*] qu'on la prenoit quelquefois pour le jour de la mort de S. Pierre & de S. Paul. *V. S. Pierre note 44.*

Conc.t.4.p. 863.e. [On voit par le second Concile de Tours en 567, *can. 22*, qu'on la faiſoit meſme en ce temps là dans la France. [Il n'y a donc rien ce me ſemble qui nous empeſche de croire que c'eſt celle dont parle Valentinien ; & ce

t.4.p.51.d. prince le favoriſe meſme,]puiſqu'il l'appelle la feſte de l'Apoſtre, [comme eſtant particuliere à S. Pierre, & non pas *des Apoſtres*, comme il euſt peuteſtre appellé celle du 29 de juin. Pour ce qu'il faut dire que l'on ignoroit donc encore alors à Rome la mort de Saint Flavien, nous avons remarqué que S. Leon l'ignoroit meſme apparemment lorſqu'il écrivit ſes lettres du 17 de mars. *V. la note 28.*]

Pour la page 603. § 85.

NOTE XXXIII.

Quand Dioſcore a pretendu excommunier Saint Leon.

Lup.can.t.1. p.655. [Lupus met la pretendue excommunication de Saint Leon par Dioſcore, au mois de ſeptembre 451, lorſque les Eveſques aſſemblez à Nicée pour le Concile œcumenique, y attendoient la preſence de Marcien. [Il ne marque point la raiſon de ſon ſentiment. Mais on voit bien qu'il ſe fonde ſur ce que]

Conc.t.4.p. 598.b. [cette excommunication ſe fit à Nicée, & que Dioſcore n'avoit alors avec luy qu'environ dix Eveſques d'Egypte, n'y en ayant pas eu davantage qui euſſent oſé le ſuivre, à cauſe de ce qui s'eſtoit paſſé à Epheſe. [Cela convient aſſurément aſſez bien au mois de ſeptembre 451, où Dioſcore n'avoit avec luy que peu d'Eveſques d'Egypte ; & il eſt aiſé de croire que la conſideration des excés qu'il avoit commis à Epheſe, avoit empeſché les autres de le ſuivre au Concile, où l'on jugeoit bien qu'il en pourroit eſtre puni, au lieu que cette conſideration avoit bien moins de force du vivant de Theodoſe II. Il ſemble meſme peu croyable qu'Anatole demandaſt la communion de S. Leon, en meſme temps que Dioſcore de qui il tenoit l'epiſcopat, & qui eſtoit alors le toutpuiſſant dans l'Orient, y renonçoit ouvertement. Mais d'autre part cet emportement de Dioſcore, déja aſſez grand par luy meſme, deviendra encore plus ſurprenant, & comme incroyable, s'il eſt vray qu'il ait eu cette inſolence à la veille d'un Concile œcumenique, où il pouvoit prevoir qu'on ne l'epargneroit pas, & aux yeux de Marcien & de Pulquerie peu affectionnez pour luy, pour ne rien dire de plus, & extremement ennemis de ſes violences. Ainſi il ſemble qu'il vaut mieux dire que cela ſe fit avant la mort de Theodoſe, & que Dioſcore ſe trouvoit à Nicée par quelque autre rencontre que pour le Concile. Que ſi les excés qu'il avoit commis dans le faux Concile d'Epheſe ne donnoient point encore lieu de rien craindre pour luy, ni pour ceux de ſon parti, ils pouvoient neanmoins l'avoir déja rendu odieux parmi toutes les perſonnes moderées, ſurtout depuis qu'on ſavoit que le Pape ſe declaroit & agiſſoit hautement contre luy : de ſorte que les Eveſques d'Egypte pouvoient ne le pas ſuivre volontiers ; & luy ne les pas preſſer, n'ayant pas beſoin d'eſtre accompagné d'un grand nombre d'Eveſques pour aller faire ſa Cour.

Il n'eſtoit meſme guere en état en 451, de forcer perſonne, comme on dit qu'il fit ces dix Eveſques, ſurtout pour une choſe auſſi odieuſe & auſſi ridicule qu'eſtoit de ſe ſeparer du premier Eveſque, & de pretendre le condanner dans le temps qu'on peut dire qu'il eſtoit le maiſtre abſolu des affaires de l'Egliſe. Il faut remarquer meſme que quoiqu'il euſt eu peu d'Eveſques avec luy au Concile de Calcedoine,]neanmoins il en avoit au moins dixſept,

p.180.b.c.[a.b.

Digitized by Google

[c'eſt à dire pres du double de ceux qui ſignerent l'excommunication de S. Leon. Et ſi l'on dit que les autres avoient refuſé de ſigner; il ſemble que Theodore Diacre d'Alexandrie, qui raporte ce fait, ne l'euſt pas dû omettre, puiſque rien n'eſtoit plus propre à faire voir combien cet emportement eſtoit criminel & odieux.] Le Pere Petau paroiſt le mettre ſous Theodoſe, aſſez peu aprés le Conciliabule d'Epheſe.

Pet.Dog.t.4.l. 2.c.13.p.100.

[Que ſi neanmoins l'opinion de Lupus paroiſt plus probable, il ſemble qu'il faut dire que Dioſcore n'ayant point d'eſperance d'eviter la depoſition, s'il ne ſe ſoumettoit à demander pardon de ſes fautes, & eſtant trop fier & trop ſuperbe pour le faire; il voulut faire un coup de deſeſpoir, s'imaginant que durant que Marcien eſtoit occupé aux affaires de l'Illyrie, il pourroit brouiller le Concile, faire regarder le Pape comme partie, (ce qu'Eutyche avoit voulu faire à Epheſe,) diſputer ainſi la preſeance à ſes Legats, & la faire tomber à Anatole, dont il pouvoit eſperer autant de faveur que la conjoncture du temps le pourroit ſouffrir.

Mais ſi c'eſtoit là ſon deſſein, comment n'en paroiſt-il rien dans les actes du Concile? Comment ſouffre-t-il que les Legats preſident ſans en rien dire? Eſt-ce qu'avant l'action du 8 octobre, il s'eſtoit paſſé diverſes choſes dont on n'a pas tenu d'actes? Car il eſt vray qu'on peut eſtre ſurpris de ce que Marcien ayant toujours écrit au Concile qu'il y vouloit aſſiſter, on y voit paroiſtre tout d'abord au lieu de luy divers officiers de l'Empire. Cela ne ſe fit pas ſans doute, ſans qu'on en fuſt convenu dans quelques conferences precedentes; où l'on pouvoit auſſi avoir terminé la queſtion de la preſeance en faveur des Legats du Pape; l'autorité de l'Empereur ayant eſté plus forte que les emportemens de Dioſcore.]

NOTE XXXIV.

Pour la page 608. § 87.

Que S. Abonde de Come eſt le Legat de Saint Leon.

'Baronius & divers autres croient que l'Eveſque Abonde envoyé par S. Leon à Conſtantinople en 450, eſt le meſme que celui que l'Egliſe de Come dans le Milanés honore comme ſon Eveſque & ſon patron le 2 d'avril. 'Et il eſt certain qu'il y avoit en ce temps-ci un Abonde ou Abondance Eveſque de Come. 'Le P. Queſnel ne croit pas neanmoins que cette opinion ſoit bien aſſurée, tant parcequ'elle ne paroiſt pas autoriſée par les anciens, que parceque l'Eveſque de Come eſt nommé Abondance dans les ſignatures de la lettre du Concile de Milan; au lieu que le Legat eſt toujours nommé Abonde. [Je ne ſçay ſi cette difference de nom peut paroiſtre conſiderable. Mais ce qui l'affoiblit beaucoup en cette occaſion,] 'c'eſt que dans le corps de la lettre du Concile de Milan, il eſt parlé de l'Eveſque Abondance, '& le P. Queſnel reconnoiſt que c'eſt le Legat, comme en effet je ne penſe pas qu'il y ait moyen d'en douter. On voit auſſi que l'Egliſe de Come honore ſon Eveſque ſous le nom d'Abonde.

Bar.450.§ 13.
Leo,t.1.p.486.
n.p.870.1.
t.1 p.481.
n.p.870.1.

[On pourroit faire une difficulté,] 'ſur ce que dans le Concile de Milan Abondance de Come y ſigne au nom de l'Eveſque de Coire. Ainſi il falloit qu'il vinſt alors du coſté de la Suiſſe: ce qui ſemble ne pas convenir à un Eveſque qui revenoit d'Orient.] 'Mais Euſebe de Milan ayant convoqué ſon Concile ſur la lettre du Pape qu'Abonde luy avoit rendue, [il eſt aiſé qu'en attendant que les Eveſques s'aſſemblaſſent, Abonde ſoit allé viſiter ſon dioceſe, & qu'il ait eu occaſion d'y voir l'Eveſque de Coire, dont le dioceſe eſtoit fort proche du ſien.

t.1 p.486.
p.484.

N'y ayant donc rien qui nous empeſche de croire que le Legat Abonde

Digitized by Google

eſt l'Eveſque de Come, la conformité du temps & du nom porte naturellement à cela.] p.1[illegible]. [1]De plus, nous voyons que aprés ſa legation, il s'en va porter les lettres du Pape à l'Eveſque de Milan, a.p.368.1. avec Senator [1]qui eſtoit Preſtre de Milan. Cela marque aſſez qu'il eſtoit de ces quartiers là, puiſqu'autrement, aprés avoir rendu conte de ſa legation au Pape, il euſt dû ſe retirer dans ſon dioceſe. Il eſt difficile de ne pas juger r.1 p 185.c.2. que le Legat aſſiſta [1]& parla dans le Concile de Milan; *Agnitaque eorum narratione.* [il eſtoit donc de la province.]

Boll.1.apr.p. 814.§ 12. [1]Cette legation fait la principale partie de la vie de Saint Abonde de Come, [laquelle aſſurément n'eſt pas tout à fait ancienne, & fait quelques fautes; & je voudrois que le dernier miracle n'y fuſt pas. Mais elle eſt neanmoins d'un homme habile dans l'hiſtoire, & qui avoit de bons memoires, puiſque elle nous a conſervé des monumens de l'antiquité que nous n'avons point autrepart.] p.91.§ 9. [1]Car je ne croy pas que l'on puiſſe conteſter la lettre de Theodoret qu'elle raporte. [Ainſi s'il n'eſt pas abſolument certain que le Legat Abonde ſoit l'Eveſque de Come, on peut dire neanmoins que c'eſt une choſe plus que probable.]

p.91.d. [1]Ce que porte ſa vie, qu'il eſtoit de Theſſalonique, [ne s'accorde pas] Ugh.t.c.p. 240.a.b. [1]avec ce que raporte Ughellus, que l'inſcription qu'on trouva ſur ſon tombeau en 1586, portoit ces mots: *Hic requieſcit Abundius Epiſcopus Comenſis ex urbe Nupſia.* [Seroit-ce Nurſie en Ombrie dont eſtoit S. Benoiſt, ou quelque ville peu connue vers Theſſalonique: [Je m'étonne qu'Ughellus & Bollandus n'aient pas fait d'attention à cela.]

Boll.p.90.b.c. [1]On fait la feſte de S. Abonde le 2 d'avril; [1]& l'hymne de ce jour porte Buch.cycl. qu'il mourut le jour de Paſque. [1]Cependant Paſque ne s'eſt point rencontré au 2 d'avril avant l'an 489, [ce qui Boll.p.90.a.b. eſt bien cloigné de 450.] [1]Ughellus & d'autres mettent ſa mort en 463, auquel Paſque eſtoit le 13 d'avril: C'eſt pourquoi Bollandus aime mieux la mettre en 468, auquel le 2 d'avril eſtoit au moins le mardi de Paſque. [Ainſi le plus ſeur eſt d'avouer qu'on n'en ſçait rien.]

NOTE XXXV.

Pour la page 909.§ 8.

Sur Saint Senator de Milan.

Ugh.t.4.p.75. c. [1]Ughellus dit que S. Senator Eveſque de Milan en 480, fit baſtir auprés de ſa maiſon paternelle une egliſe de Sainte Euphemie, où il fut enterré ſous l'autel. Il ajoute qu'on a trouvé depuis peu ſon corps avec cette inſcription fort ancienne, dit-il: *Ici repoſe le corps de l'Archeveſque S. Senator Septara noſtre patron*: & il aſſure que *Septara* eſt le nom de la famille dont il eſtoit, & qui eſt encore celebre aujourd'hui ſous le nom de Septalia. [Mais comme les familles n'avoient point en ce temps là de nom commun, ou que ce nom ne ſe mettoit point le dernier, & que celui de Septara n'a rien d'un nom Romain du V. ſiecle, je penſe que cette addition, avec le titre d'Archeveſque, & la qualité de noſtre patron, ſont des marques que cette inſcription n'eſt pas plus ancienne ni plus authentique, que ce qu'Ughellus dit encore que Senator fut mis au nombre des Saints par Anaſtaſe II.] [1]Bollandus & d'autres traitent de Boll.28.may, fable & de ſonge non ſeulement l'in- p.770.771. ſcription, mais encore tout ce qu'on dit de la decouverte de ſon corps. [1]Dans p.769.d. la derniere leçon faite pour ſa feſte on avoit mis d'abord, *nobili familia natus*: & on l'a oſté auſſitoſt comme une choſe ſans fondement. [1]On le fait ſucceder à a Ferr.28. may.p.322. Saint Benigne.

NOTE XXXVI.

Pour la page 910.§ 9.

D'où Lucence eſtoit Eveſque.

Conc.t.4.p. 1[illegible].d.128.c.1 5[illegible].e. [1]Lucence eſt nommé en trois endroits du Concile de Calcedoine, [illegible]

Digitized by Google

p.480.e. ἐρκυλάνων. 'Le latin a une fois *Erculanæ*, '& deux fois *Eſculanæ*, ou *Eſculanenſis*. 'Il y a auſſi *Aſculanus* dans le P. Queſnel lorſqu'il raporte la ſentence du Concile. 'Les manuſcrits liſent en un endroit, *Herculanenſis*, *Herclanenſis*, *Arculanenſis*, 'en deux autres, *Arculanæ civitatis*, ou *Eccleſiæ*. 'Dans le Code de l'Egliſe Romaine, il eſt appellé Eveſque de *Tuſculum*. 'On marque une ville d'Herculane ſur la coſte de la Campanie, [& il ſe peut faire qu'elle euſt alors un Eveſque, quoiqu'on n'en trouve pas d'autres veſtiges. On pourroit croire auſſi que l'eveſché de Lucence eſt Eclane, nommée quelquefois *Eculanum*, auſſi dans la Campanie, dont Julien le Pelagien avoit eſté Eveſque. *V. S. Auguſtin § 283.* Mais *Aſculanus* paroiſt le mieux fondé dans les manuſcrits latins, qui doivent eſtre fort conſiderez ſur un nom latin.] 'Auſſi Baronius & le P. Queſnel appellent Lucence *Epiſcopum Aſculanum*. 'Et Ughellus le met entre les Eveſques d'Aſcoli dans la marche d'Ancone.

p.424.d[448. Leo,t.1.p.603. ar.p.1194. p.1109.n.68. t.2.p.107. Baudr.p. par.461.§ 81 Leo,n.p.1291. Ugh.t.1.p. 489.

NOTE XXXVII.

Pour la page 620.§ 92.

Difficulté ſur l'envoi de Lucence.

'S. Leon dit dans une lettre datée du 13 d'avril, qu'il envoiera ſes Legats Lucence & Baſile, aprés le ſacré jour de Paſque. 'Cependant Paſque eſtoit cette année le 8 d'avril, [& ainſi le 13 eſtoit le vendredi d'aprés Paſque.] 'Le Pere Queſnel croit que par le jour de Paſque, ou le jour ſacré, comme portent ſimplement d'autres editions, il entend l'octave de Paſque, qui eſtoit aſſurément un jour fort ſolennel. [Ne pourroit-on point dire que ces lettres avoient eſté dreſſées avant Paſque, & qu'en y mettant la date, on ne ſongea pas à changer ce mot qui n'eſtoit pas d'une grande conſequence?] 'Dans une autre lettre du meſme jour, il parle comme ſi les Legats euſſent déja eſté partis; [ce qui marque apparemment qu'ils devoient partir avec ceux qui portoient ces lettres,] '& qui eſtoient partis avant le 23 d'avril.

Leo,ep.61.p. 517. Buch.cycl. Leo,ep.61.p. 517. ep.18.p.11. ep.62.c.1.p. 159.

NOTE XXXVIII.

Pour la page 626.§ 95.

Temps de la mort de S. Euſebe de Milan: S'il a aſſiſté en 465 au Concile de Rome.

'Ughellus pretend qu'Euſebe de Milan aſſiſta en 465 au Concile de Rome, tenu ſous Hilaire vers le 14 ou le 19 de novembre. 'Bollandus veut que ce ſoit Geronce ſucceſſeur d'Euſebe. Ils ſuppoſent l'un & l'autre que l'Eveſque de Milan aſſiſta à ce Concile,] 'parcequ'aprés Maxime de Turin, & Ingenuus d'Embrun mis Eveſques des Gaules, on lit dans les actes... *Mediolanenſis provinciæ ſuprascriptæ*. [Mais ſans parler de ce qui regarde S. Maxime de Turin, dont nous parlerons ſur le Pape Hilaire, je ne ſaurois me perſuader, ni qu'on miſt alors Milan dans les Gaules, ni que le chef du Vicariat d'Italie priſt place non ſeulement aprés l'Eveſque d'Embrun, mais meſme aprés celui de Turin ſimple Eveſque & ſon ſuffragant.] 'Quoy que puiſſe dire Baronius pour montrer qu'on ſuivoit l'ordre de la promotion plutoſt que de la dignité des Egliſes, [je ne penſe pas qu'il ſe trouve jamais un exemple qui puiſſe juſtifier le rang qu'on veut donner ici à l'Eveſque de Milan. Je ne croy pas non plus,] 'qu'aprés que les Eveſques de Turin & d'Embrun eurent opiné, celui de Milan ſe fuſt tu pour laiſſer parler Paul d'Aquaviva, comme on le lit dans ce Concile. [J'aimerois mieux recourir à la ville de Saintes qui eſt dans les Gaules, '& qui s'appelloit autrefois *Mediolanum*. [S. Vincent frere de S. Loup de Troies, en pouvoit eſtre Eveſque en ce temps là, *V. S. Loup*, & ſe trouver à Rome par occaſion,] 'comme Reſtitute & Octave Eveſques d'Afrique qui aſſiſterent à ce Concile.

Ugh.t.4.p.72. d. Bol.may,t.7. p.63.a. Conc.t.4.p. 160.b. Bar.465.§ 27. Conc.p.1064. a. Notit.G.p. 40.a. Conc.p.1060. d.

Ughellus

Ugh.t.4.p.73. e. 'Ughellus dit que Geronce ſucceſſeur de S. Euſebe, fut ordonné à Rome vers l'an 466, & prit poſſeſſion le 26 decembre de la meſme année. [Cette maniere d'agir & de parler fort commune aujourd'hui, eſtoit apparemment aſſez rare du temps de Geronce. Ainſi ſi les archives de Milan commencent ſon epiſcopat le 26 decembre, il y a lieu de croire que c'eſt le jour meſme qu'il fut ſacré, non à Rome, mais à Milan, & que c'eſtoit le dimanche, Milan obſervant ſans doute ce que Rome taſchoit alors de faire obſerver partout. Ainſi pour nous eloigner le moins que nous pouvons d'Ughellus, il faut dire que Geronce fut ordonné en 465, auquel le 26 decembre eſtoit un dimanche, & que S. Euſebe eſtoit mort le 9 aouſt precedent, ou le 12, ſi l'on veut, puiſqu'on fait ſa feſte ce jour là, plus de quatre mois avant le Concile de Rome, tenu le 19 de novembre. Et ainſi ni luy, ni Geronce n'auront pu aſſiſter à ce Concile.] 'Bollandus veut auſſi qu'Euſebe

Boll.mar.t.7. p.63.a. ſoit mort des 365.

[Cependant hors ce caractere du dimanche 26 decembre, j'aimerois autant dire qu'il ne mourut qu'en 466, ſuppoſé qu'il n'ait commencé qu'en

p.62.f. 449, comme veut Bollandus,] '& qu'il ait gouverné 17 ans, comme portent

p.60.b. les diptyques de Milan. 'Je ſçay bien que Bollandus pretend que dans ces diptyques on conte les années commencées pour entieres, [& depuis le mois de may ou de mars 449, auquel il met la mort de Lazare predeceſſeur d'Euſebe, juſques au mois d'aouſt 466. Il y auroit quelques mois de plus que les dixſept ans. Mais les diptyques peuvent auſſi bien omettre cinq mois pour faire un conte rond, qu'en ajouter ſept, outre qu'Euſebe pourroit n'avoir eſté ordonné que quelques mois aprés la mort de Lazare. Cependant dans des choſes auſſi incertaines que celle là, nous aimons autant ſuivre Bollandus, & ſuppoſer avec luy qu'Euſebe eſt mort en 465, puiſque c'eſt ſur ce pié là qu'il conte le temps de ſes ſucceſſeurs.]

NOTE XXXIX.

Pour la page 629. § 96.

Sur la lettre de Marcien pour aſſembler le Concile œcumenique.

'La lettre de Marcien pour la convocation du Concile œcumenique, eſt adreſſée à tous les Eveſques, τοῖς ἀπανταχοῦ θεοφιλεστάτοις ἐπισκόποις. 'Et neanmoins il leur mande d'amener avec eux les Eveſques qu'ils jugeront à propos; [ce qui ne convient qu'à des metropolitains. Ainſi ſi l'on veut ſoutenir qu'on l'envoyoit auſſi aux ſimples Eveſques, il faut dire qu'on retranchoit ces mots dans celles qui leur eſtoient adreſſées. Il me ſemble qu'on ſe contentoit d'ordinaire d'écrire aux metropolitains.]

Conc.t.4.p. 61.c.

p.68.b.

'Marcien cite une lettre du Pape qui parloit des diviſions de l'Egliſe. 'Il pouvoit bien avoir receu la lettre de Saint Leon du 13 d'avril: [mais elle ne parle point des troubles. Celle du 23 avril en parle un peu plus clairement: Mais je ne penſe pas qu'elle fuſt encore arrivée le 17 de may. L'entendroit-il des lettres que S. Leon avoit écrites à Theodoſe? Ou dirons nous que S. Leon luy avoit déja écrit avant celle du 13 avril?]

a. Leo,ep.75.c. 4.p.176.

NOTE XL.

Pour la page 632. § 97.

Que S. Leon avoit receu cette lettre le 24 de juin.

'Le P. Queſnel croit que Saint Leon n'avoit point encore receu la lettre de la convocation du Concile, & qu'il s'en doutoit ſeulement, lorſqu'il écrivit à Paſcaſin le 24 de juin. 'Mais dans cette lettre meſme, il parle de la lettre qu'il venoit de recevoir d'Anatole, où il apprenoit ce que les Orientaux avoient fait pour la verité. 'Et il eſt aſſez viſible que c'eſt celle à laquelle il répond par

Leo,n.p.1924 § 6.

ep.68.c.3.p. 568.

ep.70.p.570.

Digitized by Google

ſa 70, & où Anatole témoignoit ſouhaiter beaucoup ce Concile.[Je ne ſçay pas comment on peut croire qu'ayant écrit à Paſcaſin le 24 de juin, & ayant enſuite receu les lettres de la convocation du Concile; il ait eu toutes ſes reſolutions, & toutes ſes meſures priſes, & pluſieurs lettres écrites des le 26. Ce n'eſt point ainſi qu'agiſſoit S. Leon, ſurtout dans une affaire de la derniere importance. Et rien ne nous oblige à le dire. Car ſi S. Leon ne parle point à Paſcaſin de ſa legation, il eſt aiſé de répondre ou que la lettre n'eſt pas entiere, ou qu'il luy en avoit écrit une autre auparavant. Il eſt indubitable qu'il luy en a écrit, & que nous n'en avons point la lettre. Ainſi il nous eſt tout auſſi libre de dire que ç'a eſté devant, ou avec la lettre du 24, (puiſque dans ces occaſions on envoie tres ſouvent pluſieurs memoires à la fois,) que de dire que ç'a eſté aprés.]

Pour la page 631. § 98.

NOTE XLI.

Sur les epiſtres 69 & 73 de S. Leon.

[La lettre 69 de S. Leon, & la 73e, qui ſont l'une du 26, & l'autre du 27 de juin, ſont toutes deux adreſſées à Marcien, ſans qu'il paroiſſe aucune raiſon pour laquelle il luy ait dû écrire deux lettres ſi pres l'une de l'autre. Au contraire nous n'avons point de lettre adreſſée alors à Pulquerie, quoiqu'il n'y ait point d'apparence qu'il ait manqué à luy écrire dans une occaſion ſi importante, & où il avoit beſoin de toute ſorte d'appui, quand ce n'euſt eſté que pour faire donner la preſeance à ſes Legats, & empeſcher qu'on ne miſt la doctrine en queſtion. Il faut donc dire ou que la lettre qu'il luy écrivit eſt perdue, ou que l'une des deux qui ſont adreſſées à Marcien, luy doit eſtre adreſſée: Et cela ſe pourroit aiſément croire de la 69e. Mais le mot de *glorioſiſſime Imperator* qui eſt dans l'une & dans l'autre, rend cette conjecture moins probable, ſi l'on ne trouvoit de bons manuſcrits où ce mot ne fuſt point.

Je ne ſçay pourquoi]'le P. Queſnel a mieux aimé ſuivre les manuſcrits qui ont *caſſavit* dans la lettre 73, que ceux qui portent *caſſabit*. Le mot d'*affutura* [ſemble demander que le verbe ſoit auſſi au futur.]'Et on voit dans le Concile de Calcedoine qu'il n'y avoit pas encore de loy contre le faux Concile d'Epheſe, mais que les Legats en devoient demander une; [ce qui revient tout à fait à cet endroit, ſi nous y liſons *caſſabit*.]

Leo.ep.73.c.1 p.173.

Conc.t.4.p. 673.b.c.

NOTE XLII.

Pour la page 641. § 101.

Nombre des Eveſques dans le Concile de Calcedoine.

'On conte 345 ou 353 Eveſques dans la premiere ſeance du Concile de Calcedoine. 'Mais il eſt aiſé qu'on y en ait oublié beaucoup, [dont on pourroit peuteſtre trouver une partie dans les autres ſeances, comme cela ſe voit dans d'autres Conciles, ſi cela valoit la peine de s'y arreſter. On voit par Facundus qu'il ne faut pas trop s'appuyer ſur ces liſtes, & ces ſignatures des Eveſques, & qu'elles eſtoient autrefois ou plus amples, ou dans un autre ordre que nous ne les avons aujourd'hui.] 'Car il marque que dans la liſte de la 2e ſeance Theodoret eſtoit le 111e, [a] & il eſt aujourd'hui le 49e: [b] Qu'il eſtoit le 112 dans la quatrieme; '& il n'y a aujourd'hui que 25 Eveſques de nommez: 'Que Nonnus d'Edeſſe ſignoit le 55 dans la 3e ſeance, & le 51 dans la cinquieme; '& il ſigne aujourd'hui le 37 dans l'une, & le 26 dans l'autre: [c] Qu'Ibas d'Edeſſe ſigna le 119 dans la 5e ſeance, '& il n'y ſigne aujourd'hui que le 287. [Il marque encore quelques autres choſes de cette nature, qui ne s'accordent pas avec noſtre edition; mais cette difference

Bar.451.§ 13.

Conc.t.4.p. 91.92. et Bar. 451.§ 53.

Fac.l.5.c.3.p. 194.b.
[a] Conc.p.350. e.
[b] Fac.p.196.a. Conc.p.467.
Fac.p.195.c] 197.a.
Conc.p.45.d] 48.e.
[c] Fac.p.196.a. Conc.p.450. a.e.

Digitized by Google

Conc.ap.p. 1011. n'eſt que de cinq ou ſix.]'D'autres pourront examiner ſi Facundus s'accorde mieux avec l'ancienne verſion latine du Concile, dont Mr Baluze nous donne les diverſes leçons.

[Ces ſignatures de plus de 350 Eveſques ſuffiſent toujours pour convaincre de faux un Pontifical qu'on pretend eſtre fait des l'an 530,]'qui dit qu'il ne ſe trouva que 266 Eveſques dans le Concile; mais ce qui s'y fit, fut[depuis] ſigné par 405 autres.[Le reſte de ce que ce Pontifical dit du Concile, ne vaut guere mieux.]

Poll.apr.t.1. p.33.a.

Conc.p.834.d. 'Le Concile meſme écrit à S. Leon qu'il eſtoit compoſé de 520 Eveſques.

p.838.d. 'Marcien dit la meſme choſe dans une de ſes loix, ſelon le latin;[ce qui revient]'à ce que dit l'hiſtoire d'Acace,

p.1080.e. qu'il y en avoit 500 & plus.

p.516.d. 'Lucence dans le Concile meſme dit que l'aſſemblée eſtoit de 600 Eveſques.

Leo,ep.77.c. 2.p.583. 'Saint Leon mande auſſi aux Eveſques des Gaules qu'ils eſtoient environ 600.

Conc.p.963.a. 'Seleuque d'Amaſée[qui y eſtoit preſent,]en met 630, en quoy il a eſté ſuivi par Marcellin, par Liberat, *c.13. p.85*, par la chronique d'Alexandrie, *p.740*, par Theophane, *p. 91. b*, par Leonce de

Leo,t.2.p.107. Byzance, *act. 4. 6. p. 511. b | 515. b*, 'par l'ancien Code de l'Egliſe Romaine, *cap. 25*; '& c'eſt l'opinion la plus generale,

Lup.t.1.p.631. Chr.ori.p. 118. 'receue meſme par les ennemis de ce Concile.[Victor de Tunes en met 632,]

Nphr.l.15.c.2. p.589.a. '& Nicephore 636, afin que ce fuſt juſtement le double des 318 Peres qu'on attribue au Concile de Nicée.

Lup.can.t.1. p.633. 'On y raporte Hincmar qui en met plus de 630. Lupus veut que le nombre de 630, ſoit le plus veritable auſſibien que le

Liber.n.p.94. plus commun.'Le P. Garnier dit qu'il ſeroit pour 520, ſi tout le monde n'eſtoit pour 630.

[Je ne ſçay ſi l'on ne pourroit point accorder cela, en diſant qu'il n'y avoit que 520 Eveſques preſens au Concile, & qu'on en a conté 630, en y ajoutant ceux pour qui leurs metropolitains ſignerent la confeſſion de foy, quoiqu'ils fuſſent abſens.]'Car ces derniers font environ 110 Eveſques.[Pour l'endroit où Cecrops de Sebaſtople parle de 1200 Eveſques,[je ne voy pas qu'on puiſſe dire autre choſe, ſinon qu'il y a faute dans cet endroit, ou que Cecrops parle de tous les Eveſques Catholiques, unis de ſentiment avec le Concile.]

Conc.p.662. 60:. 4 p.516.b.

NOTE XLIII.

Pour la page 615. & 103.

Que Julien de Cos n'a point ſigné avant Jean de Rhode ſon metropolitain qui n'eſtoit point au Concile.

Conc.t.4.p. 171.d/174.a. 'Dans la liſte des Eveſques qui aſſiſterent à la troiſieme ſeance du Concile de Calcedoine, Julien de Cos eſt nommé avant Jean de Rhode ſon metropolitain.

p.174.a/430.d. 'Mais quoique ce Jean ſoit marqué dans cette ſeance comme preſent au Concile,[il y a neanmoins apparence qu'il n'y eſtoit que par Tryphon de Chio ſon Legat.]'Cela eſt viſible dans

p.81.b. la premiere ſeance, où Tryphon eſt marqué comme tenant ſa place.[On pourroit dire que Jean ſeroit arrivé

p.183.d. enſuite pour la troiſieme ſeance.]'Mais Tryphon ſigne encore pour luy dans la ſixieme.

p.452.a. 'Dans la troiſieme meſme, Tryphon ſigne la condannation de Dioſcore, & Jean de Rhode immediatement aprés luy;[ce qui eſt contre tout ordre, & donne lieu de croire qu'on a pris la ſignature de Tryphon pour deux,& pour luy meſme, & pour ſon metropolitain: & que quand il eſt dit que Jean eſtoit preſent, ou ſignoit, c'eſtoit toujours par ſon Legat,]'lors meſme qu'ils ſont

p.430.d/437.d. nommez ſeparément.[Et c'eſt ce qui ſe voit particulierement dans la 16e ſeance,]'où Jean ſigne par Tryphon,[b]& Tryphon ſigne encore aprés beaucoup d'autres.[Ainſi il parloit ou ſignoit deux fois, l'une pour ſon metropolitain, l'autre pour luy meſme.]'Car dans

p.799.b. b p.803. p.430.d.e/437.d.

Digitized by Google

la condamnation de Dioſcore, le ſuffrage de Jean de Rhode, & celui de Tryphon ſont dans des termes differens. Ç'auroit donc eſté en quelque ſorte contre l'ordre, ſi Julien avoit eſté placé avant ſon metropolitain. Mais eſtant Legat du Pape, on ne doit pas s'étonner qu'il ait eſté mis devant le Legat de l'Eveſque de Rhode. [sp.p.1174.] Il faut remarquer que dans l'ancienne verſion latine, il n'y a point de liſte des Eveſques [p.1110.] à la teſte de la troiſieme ſeance. Ruſtique Diacre du Pape Vigile qui a revu [Ibid.] cette verſion, remarque que les manuſcrits grecs eſtoient aſſez differens ſur les ſignatures de la condamnation [p.1111.] de Dioſcore. Dans ſon edition Julien y eſt à l'ordinaire entre les premiers metropolitains, & Jean de Rhode enſuite aprés beaucoup d'autres. Il y a encore trois metropolitains entre luy & Tryphon, & pluſieurs autres aprés Tryphon, mélez de quelques ſimples Eveſques. [Mais ce qui eſt une faute [p.1113.] plus viſible,] c'eſt que Tryphon eſt encore repeté dans la ſuite, entre Jean de Germanicie ſimple Eveſque, & Theodore de Claudiople [metropolitain,] quoiqu'on ne luy donne pas cette qualité, non plus qu'à Nonnus d'Edeſſe qui le ſuit.

Pour la page 647. § 104.

NOTE XLIV.

Que le Concile s'eſt tenu dans la nef de l'egliſe plutoſt que dans le chœur.

[Bar.41. § 19.] Baronius croit que le lieu où eſtoient les Eveſques dans l'egliſe de Ste Euphemie, eſt celui que l'on appelloit *ſecretarium*, ou *ingreſſus*, *ſacrarium*, *diaconium*, &c. [Je ne ſçay ſi tous ces termes marquent autre choſe que ce que nous appellons le ſanctuaire, & le lieu où eſt l'autel. Et je penſe qu'il eſt certain que le Concile eſtoit hors de l'enceinte de l'autel,] [Conc.t.4.p. 91.a.] puiſque le texte porte que les officiers eſtoient *devant le baluſtre de l'autel*. [L'ordre de l'Egliſe euſt-il permis que des laïques euſſent pris ſeance, ſoit dans l'enceinte de l'autel, ſoit meſme dans celle du chœur, ſi elle en eſtoit ſeparée? & apparemment elle ne l'eſtoit pas. Il n'y avoit ce me ſemble que l'Empereur à qui les Grecs permiſſent l'entrée du chœur. Je doute fort auſſi que quelque grande que fuſt une egliſe, elle euſt un chœur capable de tenir plus de 500 Eveſques au moins, dont le Concile eſtoit compoſé, ſans parler des officiers & des Eccleſiaſtiques qui y eſtoient auſſi.]

[Bar.451. § 19.] La raiſon de Baronius, c'eſt que Liberat voulant dire que Marcien vint au Concile, dit qu'il vint, *ad ſecretarium*, & que cet auteur appelle les ſeances *ſecretaria*. [Liber.n.p.96.] Le P. Garnier croit que Liberat ſuit en cela la coutume du bareau, qui appelloit *ſecretaria* les lieux où les juges rendoient la juſtice, & l'a pris enſuite pour ce qui ſe faiſoit en ce lieu, & pour la ſeance meſme. [Cela ſuffit pour expliquer meſme l'endroit où il eſt dit que Marcien vint *ad ſecretarium*, s'il faut lire ainſi.] [c.r.p.96.] Car l'edition de Liberat donnée par le Pere Garnier porte *ad Concilium*. [Conc.t.4.p. 1191.c.] Trifole Preſtre qui vivoit avant Liberat vers l'an 520, appelle auſſi les ſeances du Concile *ſecretaria*.

NOTE XLV.

Pour la page 655. § 108.

Que la ſeance contée pour la ſeconde l'eſt veritablement.

[Conc.t.4.p. 325.a] [la.p.p. 1167.] On remarque qu'il y a des manuſcrits qui tranſpoſent la ſeconde ſeſſion du Concile de Calcedoine datée du 10 d'octobre, la mettent aprés celle du 13 octobre, où Dioſcore fut depoſé, & en font ainſi la troiſieme. [Fac.l.5.c.3.p. 194.b] [l.y5.b.c.] Des le temps de Facundus il y avoit quelques copies qui les plaçoient ainſi, [Eva.l.2.c.18. p.318.d] [l.323.c.] & c'eſt l'ordre que ſuit Evagre. [Le jour où elle fut tenue ſe lit en effet differemment,] [Conc.t.4.p. 315.a.] y en ayant qui la marquent le 15 d'octobre, [p.469.d.] d'autres le 14, [qui eſtoit le dimanche.] [p.338.b.] Mais 1°, les officiers y citent d'a-

Digitized by Google

bord ce qui s'eſtoit fait le 8 d'octobre comme fait dans la ſeance precedente, τῇ σεπτῇ, au lieu que s'ils euſſent voulu marquer la premiere, ils euſſent dû dire τῇ σεπτῇ, ou plutoſt τῇ σεσῃ.

Liber.c.13.p. 86.87. a Fac.p.194.b.

[2°, Liberat la met la ſeconde, & avant la condannation de Dioſcore.][a] 3°, Facundus meſme reconnoiſt qu'elle fut

Conc.p.370. 371.

tenue le dixieme d'octobre.[1] 4°, Quoy que l'on puiſſe conteſter ſur la fin de cette ſeance, où il ſemble d'une part que Dioſcore eſtoit depoſé, & de l'autre qu'il ne l'eſtoit pas,[neanmoins en ſuppoſant meſme qu'il ne l'eſtoit pas, il eſt aiſé de concevoir pourquoi les Eccleſiaſtiques de Conſtantinople en parloient comme d'un homme depoſé, puiſqu'il avoit eſté convaincu dans la premiere ſeance d'avoir ſoutenu l'hereſie d'Eutyche, & d'avoir condanné Saint Flavien par une injuſtice toute viſible, puiſqu'il eſtoit déja depoſé par le ſuffrage des officiers, & ſans doute dans l'opinion publique. Mais qu'aprés qu'il eut eſté depoſé par tout le Concile, & par les Eveſques d'Illyrie comme par les autres, ces Eveſques aient oſé demander ſon rétabliſſement, & qu'on l'ait ſouffert ſans le trouver mauvais; c'eſt ce qui ne

Eva.n.p.78.1. b.c.

paroiſt nullement probable.][1] Auſſi cette raiſon a paru convaincante à M^r

Du Pin,t.4.p. 814.

Valois:[1] on aſſure que l'exemplaire des Acemetes dont s'eſt ſervi le Diacre Ruſtique, ſuivoit ſur ce point l'ordre de nos editions.

Liber.c.13.p. 86.

[Pour l'autorité d'Evagre,][1] elle eſt combatue par celle de Liberat, qui ſuit l'ordre que nous avons aujourd'hui,[1] & Facundus croit que quelques uns n'avoient joint la 3e à la premiere,

Fac.p.191.c.

que pour avoir de ſuite toute l'affaire de Dioſcore.[1] Mr Valois cite un endroit des actes du Concile, qui ſemble dire que la ſeance du 13 octobre eſtoit la

Eva.n.p.76.1. a]78.1.b.

Conc.p.386.c.

ſeconde.[Je penſe qu'il marque][1] celui où Dioſcore parlant de la premiere, l'appelle la precedente, τῶν πρὸ τούτων, & celle du 13, τῶν διετίαν. [Mais c'eſt qu'il ne s'agiſſoit alors que de ce qui le regardoit, & point dutout de la ſeconde, à laquelle il n'avoit pas aſſiſté, & où l'on n'avoit proprement rien fait qui le regardaſt.]

NOTE XLVI.

Pour la page 660.§ 102.

Sur la ſeconde citation de Dioſcore.

[1] Le billet de la ſeconde citation faite à Dioſcore, porte que les choſes dont Euſebe l'accuſoit alors par ſa[ſeconde] requeſte, n'eſtoient pas les meſmes que celles dont il l'avoit accuſé dans la premiere ſeance.[Je ne voy pas bien comment cela eſtoit vray. Car il ſemble qu'il ne l'accuſoit dans ſa premiere & dans ſa ſeconde requeſte, que des violences qu'il avoit commiſes à Epheſe, & que meſme la ſeconde n'eſtoit pas tant pour l'accuſer, que pour prier le Concile de tirer les conſequences qui ſuivoient des crimes dont Dioſcore avoit eſté convaincu dans la premiere ſeance.]

Conc.t.4.p. 190.a.

NOTE XLVII.

Pour la page 671.§ 113.

Difficultez ſur la ſeance du 20 octobre.

[1] Nous avons deux actions conſiderables du Concile de Calcedoine datées du 20 d'octobre; la concluſion de l'affaire de Caroſe & des autres moines Eutychiens,[1] & le jugement important rendu contre l'erection de la nouvelle metropole de Beryte.[Cependant cette ſeance ne fait point de nombre ni dans les actes du Concile comme nous les avons, ni dans Evagre, ni dans Liberat. Ces deux auteurs ne marquent meſme rien de ce qui y fut fait;][1] & il ne s'en trouve rien non plus dans les copies latines du Concile revues cent ans aprés par le Diacre Ruſtique ſur les manuſcrits des Acemetes.

Conc.t.4.p. 135-139.

p.139.

ap.p.::35.

[On peut ajouter à cela, que cette concluſion de l'affaire des moines Eu-

Digitized by Google

tychiens, n'eſt point dans le ſtyle du reſte des actes; car aucun Eveſque n'y parle en particulier. Le raport d'Alexandre eſt aſſez embaraſſé, & il y a meſme de la difficulté à le concilier avec l'hiſtoire.] p.538.a. Acce ſuppoſe que la requeſte des moines à l'Empereur parloit de Dioſcore, & demandoit qu'il fuſt preſent au Concile, [ce qui eſt faux de celle qui eſt raportée dans la ſeance du 17 octobre: & ſi c'en eſt une nouvelle, elle devroit donc eſtre raportée comme les autres leſont.

On ne voit point de raiſon qui ait obligé le Concile à donner aux moines un mois de terme pour ſe reſoudre à luy obeïr. Les Eveſques ne pretendoient pas ſans doute demeurer là ſi longtemps: & leur derniere ſeance ſe
8. tint le premier de novembre.] Ils diſent que c'eſt pour entrer dans le ſentiment des officiers de l'Empereur. p.534.d Mais ces officiers n'avoient demandé que deux ou trois jours dans la ſeance du 17. [Ainſi ce delai eſtoit déja expiré le 20,] & meſme les moines avoient refuſé ce delai. Pourquoi auſſi commencer ces 30, [ou plutoſt 31] jour de delai, non au 20 d'octobre où l'on eſtoit, mais au 15? Le Pere Lupus dit qu'on leur Lup.can.p. 550. avoit fait la premiere citation le 15. Mais eſt-ce là une raiſon? [Je ne croy pas meſme qu'on puiſſe dire qu'on ne les Conc.p.524.c. euſt appellez que le 15.] Car puiſqu'ils firent excuſe le 17 de n'eſtre pas venus aprés la premiere citation, [c'eſt une marque qu'ils avoient laiſſé paſſer quelque ſeance du Concile depuis cette citation. Et nous n'en avons aucune entre celle du 13 & celle du 17. Nous marquons les difficultez qu'on peut faire ſur cette action; mais nous n'avons garde de pretendre qu'elles nous obligent de la croire fauſſe.] Du Pin, t.4.p. 846. Mr du Pin la ſoutient veritable, quoiqu'on ait ſouvent negligé de la copier, parceque elle ne contient rien qui ſoit important.

NOTE XLVIII.

Pour la page 673. § 114.

Sur le jugement rendu contre la metropole de Beryte.

[Le ſilence d'Evagre & de Liberat ſur l'affaire de Photius & d'Euſtathe, peut paroiſtre beaucoup plus conſiderable, que ſur la concluſion de l'affaire des moines dont on vient de parler dans la note 47e. Car c'eſt une affaire toute nouvelle, & tres importante en elle meſme. On peut ajouter à cela que dans le differend tout ſemblable qui fut agité dans la 13e ſeance du 30 octobre, entre les Eveſques de Nicomedie & de Nicée, jamais on ne cita ce qui avoit eſté arreſté entre Photius & Euſtathe.

Mais je penſe que tout ce qu'on peut dire à cela, c'eſt qu'on voit ici par un exemple tres remarquable, que les argumens negatifs ne peuvent guere faire par eux meſmes des preuves démonſtratives. Car ces deux raiſons n'ont point empeſché que tout le monde n'ait receu cette action du Concile de Calcedoine pour veritable & authentique; & je ne croy pas que perſonne en puiſſe douter aprés l'avoir lue; rien n'ayant plus le caractere de ſincerité & de verité.] Elle eſt citée fort clairement par Conc.t.4.p. les officiers dans la huitieme ſeance du 631.c. 17 octobre. Ce qu'on peut répondre ſur Du Pin, p.846. ce qu'elle a eſté ſi peu connue, c'eſt que c'eſt une affaire particuliere pour la Phenicie, qui n'avoit point de raport à l'Eutychianiſme pour lequel le Concile eſtoit proprement aſſemblé. [Cela ne ſatisfait pas neanmoins au ſilence de la 8e ſeance, & tout ce que nous y pouvons dire, c'eſt qu'on oublie ſouvent les choſes dont naturellement on devroit le plus ſe ſouvenir. C'en eſt là une belle preuve: mais elle n'eſt pas la ſeule.]

Le Pere Lupus a pretendu que cette Lup.can.t.1.p. action eſtoit poſterieure à la ſeance du 648. 25 octobre, où l'on ſigna la définition de foy, à cauſe que S. Gregoire dit en ge- p.647.648. neral, que les ſix premieres ſeances re-

Digitized by Google

gardent la foy, & les affaires publiques de toute l'Egliſe; & que c'eſt dans les ſuivantes qu'on a reglé les differends particuliers des Eveſques. [Mais ces paroles generales n'empeſchent point qu'il n'y ait eu quelques exceptions: outre que S. Gregoire peut bien n'avoir jamais vu cette action, non plus que Evagre & Liberat, puiſqu'elle n'eſtoit point dans la copie latine revue par Ruſtique Diacre de Rome ſur le manuſcrit des Acemetes; ou l'avoir eue dans un manuſcrit où elle ſe trouvoit placée hors de ſon rang,] comme Balſamon dit qu'elle eſtoit [dans le ſien,] à la fin des actes du IV. Concile. Auſſi Lupus meſme a changé de ſentiment, & a reconnu qu'il eſtoit viſible que cette action avoit precedé la ſixieme ſeance, non ſeulement par ſa date du 20 d'octobre, mais encore plus parcequ'Euſtathe demanda d'abord qu'on differaſt l'examen de cette cauſe juſqu'à ce qu'on euſt ſigné la définition de foy. [On ne peut pas non plus la mettre avant la 4e ſeance du 17 octobre,] puiſque Juvenal, Thalaſſe, & Euſebe d'Ancyre y opinerent.

Balſ.can.p. 552.c.

Lup.p.910.

Conc.p.519.d. 8.

p.511.a&507. 103.

[Il eſt donc certain que la cinquieme ſeance eſt celle du 20 d'octobre, & que celle du 22 que l'on conte la cinquieme eſt veritablement la ſixieme. Neanmoins pour ne pas brouiller la maniere dont on a accoutumé de parler des ſeances du Concile, nous ne conterons point celle du 20, & nous laiſſerons aux autres leur nombre, & leur rang ordinaire.] Trifole Preſtre du temps d'Horſmida citant une choſe faite le 17 d'octobre, dit que cela eſtoit ſur la fin de la quatrieme ſeance, *in quarto ſecretario.*

p.1191.e.

NOTE XLIX.

Pour la page 681. § 118.

Sur ex duabus naturis *qu'on lit dans le decret du Concile ſur la foy.*

[Quoique les Legats du Pape, & les officiers n'euſſent fait tant d'inſtances, pour faire changer le decret ſur la foy preſenté d'abord au Concile, que pour y faire mettre *in duabus naturis*, au lieu qu'il y avoit *ex duabus*, *V. § 116. 117.*] cependant dans celui qui fut reformé & receu ſans difficulté par les Legats, on lit encore ἐκ δύο φύσεων, [& non ἐν δύο φύσεσι.] Mais on a lieu de juger que c'eſt une pure faute qui s'eſt gliſſée dans la ſuite des temps, [quoiqu'il ſoit difficile de voir comment cela eſt arrivé,] & que le texte original ſigné dans le Concile, avoit ἐν δύο φύσεσι. On lit *in duabus naturis* dans les manuſcrits de l'ancienne verſion latine, & dans le Code que le P. Queſnel croit eſtre celui de l'Egliſe Romaine. On le lit de meſme dans Caſſiodore, qui raporte un grand endroit de ce decret.

Cor.t.4 p. 167.b.

Lup.can.t.1.p. 520.962.

Conc.ap.p. 1153.

Leo,t.2.p.106.

Caſſ.pſ.58.p. 194.a.

[Ce qui eſt encore plus fort, puiſqu'il s'agit du texte grec,] c'eſt que le texte de ce decret raporté dans Evagre, qui fait profeſſion de le copier mot à mot, porte ἐκ δύο φύσεων. [Des devant Evagre] la diſpute des Catholiques & des Severiens en 533, prouve que l'on convenoit de part & d'autre, que le Concile n'avoit pas mis *ex duabus*, mais *in duabus*. Auſſitoſt aprés le Concile, S. Euthyme, à qui deux Eveſques s'eſtoient haſtez d'apporter de Calcedoine le decret ſur la foy, y trouve ἐκ δύο φύσεων, & le défendit contre les Eutychiens qui le condannoient, & qui ſuppoſoient auſſi tellement que c'eſtoit l'expreſſion du Concile, qu'ils vouloient qu'on le rejettaſt ſur cela. On voit la meſme choſe dans Leonce de Byzance, *ſect. 4. 9.* & il dit poſitivement, *ſect. 6. 8. 9.* que le Concile n'y parla point du terme *ex duabus naturis*, parcequ'il ne le rejettoit point.

Eva.l.2.c.4.pg 192.c.

p.194.b.

Conc.p.1766. al.1770.a.

Anal.g.p.16. 17.

Bibl.P.t.11.p. 511.b&529.a.

p.616.b&614.d 529.a.

NOTE L.

Pour la page 68,. § 119.

Que le 25 d'octobre n'eſtoit point la feſte de S. Callinique, ni de Sainte Euphemie.

Baronius écrit que le 25 d'octobre, auquel Marcien vint au Concile, on

Bar.451.§ 109.

Digitized by Google

faiſoit la feſte de S. Callinique, & de Sainte Euphemie. Leo.n.p.911 Conc.ap.p. 1263. 'Il a tiré cela de quelques verſions latines, qui diſent à peu pres la meſme choſe, quoique d'autres ſoient conformes au grec, où l'on voit que S. Callinique n'a eſté formé que de l'epithete de νικητικὸν ou *victorieuſe*, qui eſt donnée en cet endroit & en beaucoup d'autres à Sainte Euphemie. Le grec ne dit point non plus qu'on fiſt ce jour là la feſte de Sainte Euphemie. [Et en effet, les Grecs la font le 16 de ſeptembre auſſibien que les Latins.]

Pour la page 683. & 119.

NOTE LI.

Que Pulquerie n'a point aſſiſté au Concile de Calcedoine.

Conc.t.4.p. 174.d. 'La traduction latine du Concile de Calcedoine, porte que Pulquerie aſſiſta comme Marcien à la 6e ſeance du 25 octobre. Leo,t.2.p.102. 'On lit la meſme choſe dans le Code de l'Egliſe Romaine, donné par le P. Queſnel, [qui le pretend auſſi ancien au moins que le Pape Gelaſe.] Eva.l.2.c.4 p. 294.dic.18.p. 327.d. 'Mais on n'en trouve rien ni dans le texte grec, ni dans les deux abregez aſſez amples qu'en a fait Evagre, ni dans Theophane, Conc.ap.p. 1264. *p.* 91, ni dans Nicephore. 'Pluſieurs lettres écrites à l'Empereur Leon, diſent que Marcien ſe trouva au Concile avec ſes officiers, ſans le dire de Pulquerie: [de ſorte qu'on peut dire que ç'a eſté une choſe entierement inconnue aux Grecs.]

p.1164. 'Pour les Latins meſmes, Liberat, & Ferrand Diacres de Carthage, marquent bien auſſi que Marcien vint au Concile avec tous les grands de ſa Cour: mais ils ne parlent point de Pulquerie. [On ne trouve point non plus que Pulquerie ait fait ni dit quoy que ce ſoit dans la ſeance, où l'on pretend qu'elle aſſiſta. Ainſi cet exemple ne peut pas] Lup.can.t.1. p.961. 'ſervir à montrer que les François euſſent grand tort, lorſqu'ils trouvoient étrange que l'Imperatrice Irene ſe fuſt trouvée au ſecond Concile de Nicée. [Mais ces plaintes peuvent ſervir à montrer que les François n'avoient aucune connoiſſance à la fin du VIII. ſiecle que Pulquerie euſt aſſiſté au Concile de Calcedoine.] p.1164. 'Mr Baluze dit en effet que cet endroit du latin manque dans tous les anciens exemplaires. Il eſt vray qu'il ajoute enſuite que c'eſt une erreur ancienne, puiſque cette addition ſe trouve dans de tres anciens manuſcrits: [ce que nous ne voyons pas comment il faut accorder. Mais quoy qu'il en ſoit, ſi l'addition ſe trouve dans des manuſcrits anciens du Concile, comme elle ſe trouve dans ceux dont le Pere Queſnel a tiré ſon Code, ces manuſcrits n'eſtoient pas fort communs en France du temps de Charlemagne, & il y en avoit ſans doute d'autres où elle ne ſe trouvoit pas.]

ibid. 'Mr Baluze veut donc que ce ſoit une erreur de croire que Pulquerie ait aſſiſté au Concile, & il allegue ſur cela l'indecence que les payens trouverent à voir Agrippine recevoir publiquement des ambaſſadeurs avec Neron. [On y pourroit encore ajouter pluſieurs autres raiſons ſemblables, mais nous cherchons moins ici ce qui ſe peut dire que ce qui s'eſt dit. Il ſemble qu'il y ait de la brouillerie ſur ce ſujet dans l'ancien auteur de l'hiſtoire d'Acace.] Conc.t.4.p. 1080.c. 'Car il dit que Marcien fit aſſembler le Concile à Nicée; qu'il s'y trouva avec Pulquerie & tous les officiers; qu'enſuite il transfera le Concile à Calcedoine &c. Il repete encore que Marcien ſe trouva au Concile de Calcedoine avec tous les officiers de l'Empire; mais il n'y parle point de Pulquerie. [Ainſi il y a quelque lieu de douter ſi ce qui y eſt dit de la ſeance tenue à Nicée, n'a point eſté ajouté par quelqu'un moins habile & moins ancien que l'auteur de cette hiſtoire. Car il eſt certain qu'il n'y eut point de ſeance tenue à Nicée, & que Marcien bien loin d'y eſtre venu, fit transferer le

Digitized by Google

le Concile à Calcedoine, parcequ'il ne pouvoit pas venir à Nicée. Ainſi il y a aſſez d'apparence que l'auteur de cette hiſtoire n'avoit point dans ſon manuſcrit que Pulquerie ſe fuſt trouvée au Concile. Sur l'endroit ou il eſt dit qu'elle s'y trouva, le P. Labbe a mis à la marge, qu'il eſt certain par les actes du Concile que cela eſt faux.

Quelques uns pour colorer l'indecence qu'il y a de voir une princeſſe, ou ſeule, ou accompagnée de beaucoup d'autres femmes, au milieu de tant d'Eveſques, veulent qu'elle y ſoit venue *incognito*. Cela n'a donc point dû eſtre marqué dans les actes, & c'eſt une faute, ou meſme une fauſſeté dans les latins. Et par où ſaura-t-on qu'elle y eſt venue? Si elle n'a point voulu qu'on ſceuſt qu'elle y avoit eſté, on peut preſque aſſurer qu'elle n'y a point voulu aller. Au moins nous ſuivons ſon intention, en croyant qu'elle n'y a point eſté.]

Boll.apr.t.1. p.p.33.a. 'Le Pontifical de Bollandus dit, que 42 jours aprés le Concile, 200 Eveſques s'eſtant raſſemblez, Marcien & l'Imperatrice Placidie firent devant eux une declaration. [Mais ce recit ſe détruit par luy meſme, & par ſon auteur.]

Pour la page 684. § 119.

NOTE LII.

Sur la ſignature d'Eſtienne & Jean Eveſques de Paleſtine.

Cotelr.g.t.2. p.260.261. 'La vie de Saint Euthyme Abbé un peu changée par Metaphraſte, porte qu'Eſtienne de Jamnia, & Jean Eveſque des Sarrazins, tous deux diſciples de ce Saint, eſtant venus au Concile, ſe haſterent d'avoir une copie du decret de la foy des qu'il fut conclu, & vinrent le plus promtement qu'ils purent l'apporter à S. Euthyme, pour ſavoir de luy s'ils le devoient approuver.

Anal.g.p.54. 55. 'La vie originale du Saint porte qu'ils craignoient d'eprouver ſa colere, διὸτις μὴ ἀγανακτήσῃ, [ce qui revient à la meſme choſe. [Il ſembleroit donc qu'ils n'euſſent pas ſigné d'abord le decret avec les autres: & neanmoins cela eſt faux.] 'Car ils ſont marquez tous deux, comme ayant aſſiſté à la ſeance du 25 octobre où l'on ſigna le decret, '& Eſtienne eſt mis entre ceux qui le ſignerent ce jour là meſme. 'Bollandus dit la meſme choſe de Jean. [Mais je ne le ſaurois trouver. Ainſi la verité de ce fait eſt apparemment, que quoique ces deux Eveſques euſſent ſigné le decret, ils ne laiſſoient pas d'y trouver encore de la difficulté, ou au moins de craindre que S. Euthyme n'y en trouvaſt: & qu'ainſi des que le Concile fut achevé, ils le vinrent conſulter ſur cela pour ſavoir ſon ſentiment, afin de le ſuivre.]

Conc.t.4.p. 610.d.617.c. p.626. Boll.p.314.b. c.

Pour la page 686. § 120.

NOTE LIII.

Epoque des actions 9 & 10 ſur Ibas.

Conc.t.4.p. 626.a. 'Ce que l'on appelle la 9e action du Concile de Calcedoine, où l'on commença l'affaire d'Ibas, eſt daté dans le grec du 6 des calendes de novembre, [c'eſt à dire du ſamedi 27 d'octobre:] '& dans le latin elle l'eſt du 7 des calendes. 'On cite neanmoins un manuſcrit qui a dans le texte *VI. Kal.* & à la marge *alias VII.* [Ainſi nous ſuivrions naturellement le grec,] 'ſi Liberat ne diſoit poſitivement que cette action appartient, comme les deux precedentes, au 7e ſecretaire, [c'eſt à dire à la 7e ſeance] du Concile; '& les deux precedentes ſont datées dans le grec auſſi-bien que dans le latin du 7 des calendes. 'L'affaire d'Ibas n'ayant pas eſté terminée ce jour là fut remiſe au lendemain: '& l'action 10 où elle finit, eſt datée dans le grec du 5 des calendes, & du 6 dans le latin. [Mais le 5 des calendes eſtoit le dimanche, auquel il y a peu d'apparence que le Concile ait voulu tenir ſeance. Au moins nous n'en avons aucune autre qui ſoit marquée le

p.626.a. ap.p.1291. Lib.c.13.p.91. Conc.t.4.p. 611.d.618.c. p.631.c. p.633.634.a.

Digitized by Google

dimanche. Nous avons donc cru devoir plutoſt ſuivre le latin, en mettant la 9e action le vendredi 26, & la 10e le ſamedi 27.

a. 'Cette 10e commence comme ſi c'eſtoit la ſuite d'une autre ſeance, ὡσαύτως τῇ πρὸ πέντε καλανδῶν &c. '& on cite un manuſcrit où elle oſt datée du vingt-ſix. [Mais on ne peut point s'arreſter à tout cela, puiſque dans la ſeance du 26, on avoit remis expreſſément l'affaire d'Ibas au lendemain.] 'Liberat qui le remarque, aſſure qu'elle fut commencée dans la 7e ſeance, & achevée dans la 8e. [Au lieu que cette 10e action commence comme une ſuite de la ſeance precedente,] 'la 9e au contraire commence comme ſi c'eſtoit une nouvelle ſeance: *ſous le Conſulat &c.* 'Mais la 8e commence de la meſme maniere, 'quoique la date nous aſſure auſſibien que Liberat qu'elle eſt du meſme jour que l'action 7e. 'On voit la meſme choſe dans l'examen des affaires d'Epheſe, de Baſilinople, & de Perrhe. [Ainſi il faut dire que ceux qui ont dreſſé les actes, ont voulu joindre en quelque ſorte les ſeances qui ont traité d'une meſme affaire, & diſtinguer davantage les differentes affaires, quoique traitées dans une meſme ſeance.]

a. p.1196.

Lib.p.91.

Conc.t.4.p. 6.5.a.

p.618.e.

cl.d.Lib.p. 91.

Conc.p.701. 707.718.

NOTE LIV.

Pour la page 689.§ 121.

Sur l'action qui regarde Domnus; Qu'on n'a point de preuve qu'elle ſoit fauſſe.

Leo,t.p.1196-6.5. 'Le P. Queſnel fait une grande diſſertation, pour montrer que cette action du Concile de Calcedoine, qui accorde une penſion à Domnus, eſt une piece fauſſe & ſuppoſée. 'Il montre fort bien qu'elle a eſté inconnue à l'Empereur Juſtinien, & au V. Concile, qui diſent que Domnus fut condanné aprés ſa mort à Calcedoine: au lieu que cette action le ſuppoſe vivant. 'Elle l'a encore eſté à Liberat, & peuteſtre auſſi à Facundus, quoique la preuve qu'on en allegue [ſoit aſſez foible. Il y faut ajouter Evagre,] 'qui dit qu'on ne ſçait point ce que devint Domnus depuis ſa depoſition.

p.600.601.§7. 8.

p.601.§9.

Evs.l.1.c.10. p.267.b.

[Mais je ne ſçay ſi de ce que cette action a eſté peu ou point connue, on en doit inferer qu'elle eſt fauſſe. Nous avons vu dans les notes 47 & 48, que le jugement du Concile de Calcedoine ſur la metropole de Beryte, n'a point eſté connu de Liberat, ni d'Evagre, ni peuteſtre de perſonne dans ces temps là, ſans que l'on puiſſe dire qu'il ſoit faux. Cela eſt beaucoup plus aiſé à croire de l'action ſur Domnus qui eſt extremement courte, & de nulle importance, en comparaiſon de celle de Beryte. Et ce ne ſont pas les ſeules omiſſions de l'hiſtoire, dont il eſt impoſſible de rendre raiſon.

Evagre meſme n'a pas ſceu ce que Juſtinien & le V. Concile diſent, que Domnus eſtoit mort avant le Concile de Calcedoine, ou il a ſceu qu'ils ſe trompoient en ce point, puiſqu'il écrit qu'on ignoroit ce que cet Eveſque eſtoit devenu aprés le faux Concile d'Epheſe. Il faut dire la meſme choſe de Theophane,] 'qui dit que Domnus fut contraint de s'enfuir dans les troubles que le moine Theodoſe excita aprés le Concile de Calcedoine, [ſuppoſant donc qu'il vivoit aprés ce Concile, & qu'il eſtoit alors dans la Paleſtine; ce qui eſt entierement conforme à la vie de Saint Euthyme; & d'ailleurs ce fait n'eſt nullement d'une nature à eſtre inventé.] 'Ainſi le témoignage de Juſtinien, & du V. Concile, qui ſe trompent aſſez ſouvent dans les faits, n'eſtant pas une autorité tout à fait deciſive, il ne paroiſt pas ſuffiſant pour rejetter cette action comme fauſſe.

Thphn.p.96.

Conc.ap.p. 990.§36.

[Le P. Queſnel autoriſe ſa penſée par un grand nombre d'autres raiſons. Mais je penſe qu'il y en a peu auſquelles on ne ſatisfaſſe, en ſuppoſant deux choſes, l'une que Domnus vivoit encore, lorſque Maxime fut fait Eveſque en ſa

Digitized by Google

place; l'autre que Domnus aima mieux ſe retirer auprés de S. Euthyme, que de demander ſon rétabliſſement. Je croy que le premier eſt indubitable par luy meſme, ſi nous conſiderons] p.674.b.c.1671. a. [l'exception faite en faveur de Maxime, lorſqu'on parla dans le Concile de Calcedoine d'abolir entierement le faux Concile d'Epheſe. [Car Domnus n'ayant eſté depoſé que par ce faux Concile, en caſſer generalement les decrets, c'eſtoit caſſer la depoſition de Domnus, le rétablir dans l'epiſcopat s'il eſtoit encore vivant, & en ce cas declarer nulle l'ordination de Maxime. Et ce qui fait voir que c'eſtoit la penſée du Concile, c'eſt ce que dit Eſtienne d'Epheſe, dont le Pere Queſnel s'embaraſſe avec ſujet,] p.671.a. ['qu'il faut caſſer ce qui a eſté fait à Epheſe contre les Canons, excepté ce qui regarde Domnus, puiſque l'election de Maxime ordonné en ſa place a eſté receue par le Pape, & par le Concile. [Que ſi Domnus a eſté banni aprés ſa depoſition, comme il y a toute apparence, il n'a pu venir trouver Saint Euthyme dans la Paleſtine qu'aprés ſon rappel, c'eſt à dire quelque mois aprés la mort de Theodoſe II. Et on demeure d'accord que Maxime a eſté ordonné du vivant de Theodoſe.

Mais ſuppoſant au contraire, comme veut le Pere Queſnel, que Domnus fuſt mort avant l'ordination de Maxime, quel intereſt avoit ce dernier qu'on ne caſſaſt pas la depoſition de l'autre? Quelque injuſte qu'elle fuſt, Domnus eſtant mort, il falloit bien mettre un autre Eveſque en ſa place. Tout le monde reconnoiſſoit la depoſition de Saint Flavien pour injuſte. Mais comme il eſtoit mort avant l'ordination d'Anatole, on n'a jamais dit que cette ordination fuſt illegitime. S. Leon meſme qui fit quelque difficulté de luy accorder ſa communion, ne le dit point, & demanda ſeulement qu'Anatole l'aſſuraſt de la pureté de ſa foy.]

'Mais tout le faux Concile d'Epheſe eſtant caſſé, tous les Eveſques qui y aſſiſtoient, ſont, dira-t-on, declarez criminels, & par conſequent leurs ordinations ſont nulles & illegitimes. [L'Egliſe a nié cette ſeconde conſequence dans l'affaire de Cecilien de Carthage, & en beaucoup d'autres. Mais quoy qu'il en ſoit, cela ne tomboit que de loin ſur Maxime ordonné par Anatole, & tomboit directement ſur Anatole meſme ordonné par Dioſcore. Pourquoi donc excepter Maxime, & ne point excepter Anatole? Toutes les fineſſes qu'on trouve dans les paroles d'Anatole, ne ſatisferont jamais à cette difficulté, & moins encore à Eſtienne d'Epheſe, qui montre que l'exception qu'on demandoit pour Maxime, ne venoit point de ſes ordinateurs, mais de ſon predeceſſeur. Leo, t.1.p.612. §.10.

Il ſemble qu'on puiſſe tirer de cette exception, que Domnus vivoit meſme encore lorſqu'on la faiſoit. Car l'ordination de Maxime ayant une fois eſté confirmée par le Pape, ſoit avant, ſoit aprés la mort de Domnus; & l'ayant eſté par le Concile aprés ſa mort, comme on le ſuppoſe par le Concile; je ne voy pas que Maxime euſt eu rien à craindre, n'ayant plus de competiteur, quand on euſt caſſé la depoſition de ſon predeceſſeur, & qu'on euſt rétabli ſa memoire. Attique ordonné du vivant de S. Chryſoſtome, ne crut point mettre en danger ſon epiſcopat en rétabliſſant la memoire de ce Saint; & il l'affermit au contraire, parcequ'il rentra par ce moyen dans la communion de Rome. Et cette preuve paroiſt encore plus forte en ce que ce ne fut pas Maxime qui demanda l'exception, mais les Legats avec Anatole & Eſtienne d'Epheſe; ce qui marque qu'on la regardoit comme une choſe importante au bien & à la paix de l'Egliſe.

Je ne ſçay ſi cette preuve ne doit

point paroiſtre ſeule auſſi forte que le témoignage contraire de Juſtinien & du V. Concile, quand nous n'aurions point l'autorité de Theophane, & la neceſſité de ne pas abandonner une piece qui paroiſt bonne, contre laquelle il n'y a point de preuve, s'il n'eſt certain que Domnus eſtoit déja mort.

Il reſte donc la difficulté de ſavoir pourquoi Domnus eſtant vivant, n'a point eſté rétabli. Ces ſortes de faits ſi eloignez de nous peuvent avoir eu des raiſons qui ſont demeurées cachées; & il ſeroit bien dangereux de pretendre qu'une choſe eſt fauſſe, parceque nous n'en pouvons pas rendre la raiſon.] [a]Mais pour ce fait-ci, le Pere Queſnel meſme avoue qu'il eſt fort probable que Domnus aprés ſa depoſition, ne ſongea plus à rentrer dans ſa dignité, mais à retourner dans la ſolitude, comme la vie de S. Euthyme nous apprend qu'il fit. [b]Et l'action du Concile de Calcedoine que nous examinons, ſuppoſe en effet que Domnus ne demandoit ni ſon rétabliſſement, ni meſme l'honneur de l'epiſcopat, mais ſeulement d'avoir dequoy vivre, & n'eſtre pas à charge aux lieux où il ſe retireroit: *Praeter ſumtus predicto nihil requirente.* [Or ſi Domnus a eſté dans cette diſpoſition, il ne faut pas demander pourquoi on ne l'a pas rétabli, & pourquoi on a confirmé l'epiſcopat de Maxime, qui eſtoit déja ſans doute reconnu partout l'Empire d'Orient, qui conſentoit à tout ce que le Pape demandoit de luy, & qui s'acqueroit meſme les Eveſques perſecutez en leur témoignant de l'affection, comme on le juge par le témoignage qu'il rendit en faveur de Theodoret.

Le P. Queſnel allegue encore quelques autres raiſons, auſquelles il ne ſeroit pas difficile de répondre ſi cela en valoit la peine. Il faut remarquer,] [c]qu'au lieu que ſelon les editions ordinaires, il peut ſembler que cette action n'a eſté tirée que d'un manuſcrit de deux écoliers de Juliers; [d]le ſens de cette note eſt que le Diacre Ruſtique l'a trouvée dans un manuſcrit de Julie femme d'un Patrice, c'eſt à dire d'une perſonne de la premiere qualité, & que ce manuſcrit avoit eſté copié ſur un autre ancien livre qui appartenoit à Procule & à Albin, deux freres, tous deux Avocats. Auſſi on la trouve dans divers manuſcrits, dont il y en a qu'on croit anciens de mille ans & plus. [e]Ruſtique atteſte qu'elle a eſté traduite du grec. [C'eſt pourquoi il ne faut pas s'étonner] [f]ſi le latin n'en eſt pas fort pur, [ni croire] [g]qu'elle ait eſté feinte par quelque impoſteur latin. [Et veritablement je ne voy pas à quelle fin on l'auroit ſuppoſée;] l'endroit qui a peut-eſtre donné ſujet de le dire, [h]ne contenant rien que de vray, & qui ne ſoit tres bien appuyé d'ailleurs. [i]Mr Baluze s'étend fort pour ſoutenir cette piece contre les raiſons du P. Queſnel. [k]Mr du Pin raporte ce qu'on dit de part & d'autre, & ne veut rien decider.

[a] Leo n.p.597.§ 1169.610.§27.
[b] Conc.p.682. d.
[c] Leo,t.1.p.196.
[d] Conc.ap.p. 987.§ 15.
[e] § 14.
[f] Leo,n.p.602. § 12.
[g] p.596.§ 4.
[h] p.598.§ 3.
[i] Conc.ap.p. 983.1007.
[k] Du Pin,t.4.p. 856-861.

NOTE LV.

Pour la page 692.§ 122.

Sur la mot de Salgamarii.

[a]Diogene de Cyzic qui veut blaſmer les elections que ceux d'Epheſe faiſoient de leurs Eveſques, ſe ſert de ces termes: ἐχεῖ συλγαμαείνς χειροτονῶσι. [*Salgama*, ſelon les dictionnaires, ſignifie toutes les choſes que l'on fait confire ou ſaler pour les conſerver, & *Salgamarii* ceux qui vendent ces ſortes de choſes, qui coutoient fort peu. *Tempore non alio, vili quoque Salgama merce &c.* Ainſi quand Diogene appelle les Eveſques d'Epheſe, *Salgamarios*, il ſemble vouloir marquer que c'eſtoient les derniers du peuple, ſoit par leur naiſſance & leurs premiers emplois, ſoit par la baſſeſſe de leur eſprit & de leur conduite.]

[a]Lupus qui veut que *Salgama* ſignifie

[a] Conc.t.4.p. 699.a.1.
[a] Lup.ean.t.1. p.999.

des habits, des vivres, toutes les choſes neceſſaires à la vie, & meſme de l'argent, pretend que Diogene accuſe les Eveſques d'Epheſe d'eſtre des ſimoniaques, & de ſe faire elire par l'eſperance qu'ils donnoient au peuple de leur faire des largeſſes. [Mais je ne ſçay ſi pour attirer les ordinations à Conſtantinople, on euſt voulu accuſer de ſimonie celles qui ſe faiſoient ſur les
Conc.p.8.8.a. lieux,] puiſque c'eſt ce qu'on reprochoit à celles qui ſe faiſoient à Conſtantinople.

NOTE LVI.

Pour la page 711.§ 130.

Pourquoi on met la 12e ſeance de Calcedoine le premier de novembre.

Conc.t.4.p. 791. [La ſeance où les Legats du Pape s'oppoſent au 28e Canon de Calcedoine, & qu'on conte pour la 16e action, eſt miſe dans le grec & dans le latin le
Lib.c.13.p.93. [dimanche] 28 d'octobre. Mais Liberat nous aſſurant qu'elle fut la 12e ſeance & la derniere de toutes, [ce qu'on voit auſſi par Evagre, il faudroit renverſer les dates de toutes les autres pour ſou-
Conc.p.7.8.a. tenir celle-ci.] Il eſt viſible auſſi que le 30 d'octobre on n'avoit point encore reglé ce qui regarde Conſtantinople par le Canon 28, [ni l'erection des nouvelles metropoles par le 12e, puiſque dans l'affaire de Baſilinople on ne cita
p.791.a. point ce Canon.] Il faut donc ſe tenir au manuſcrit, qui la met, ſelon la main originale, le premier de novembre, au lieu de quoy on a mis enſuite le 28 d'octobre. [Et cela s'accorde par-
Lib.c.13.p.93. faitement] avec ce que dit Liberat, Que le Canon 28 fut fait dans la onzieme ſeance où l'on rétablit Sabinien
Conc.p.718.b. p.791.a. de Perrhe, & qui eſt marquée le 31 d'octobre. Car il eſt certain que la douzieme fut tenue le lendemain que le Canon eut eſté fait.

[Le grec de cette ſeance eſt ſouvent fort obſcur, & paroiſt corrompu. C'eſt pourquoi nous ſommes obligez en beaucoup d'endroits de recourir au latin.]

NOTE LVII.

Pour la page 734.§ 135.

Si Theodoſe a receu l'ordination epiſcopale.

[On ne voit point par qui Theodoſe fut ordonné] Eveſque de Jeruſalem: Conc.t.4.p. 851.c.
& meſme les termes de Marcien, *Qu'il ſe donna à luy meſme le nom d'Eveſque*, [pourroient porter à croire qu'il ne le fut point dutout. Cependant perſonne ne luy reproche un violement ſi viſible des Canons; ce que l'on ne manque pas de faire à Timothée Elure, qui avoit neanmoins eſté ordonné par deux Eveſques.] Les termes d'Evagre, Eva.l.2.c.5.p. 456.b.
χειροτονίαν ἀντὶ τῆς ἁγίας ἀναϛάσεως, ſignifient plus naturellement l'ordination, comme l'a traduit Mr Valois, que la ſimple election, dont on n'a guere accoutumé de marquer le lieu.] Evagre ajoute que beaucoup de villes l'envoyerent prier de leur ordonner des Eveſques. [Auroit-on demandé cela à un homme à qui il manquoit une ceremonie publique pratiquée univerſellement, quand on voudroit dire qu'elle ne paſſoit pas alors pour eſſentielle? Il y a donc apparence qu'il trouva quelques Eveſques aſſez malheureux pour entrer dans ſa faction, & pour commettre encore un plus grand crime en luy impoſant les mains. Et ayant pour luy l'argent & le credit d'Eudocie, il eſtoit difficile qu'il en manquaſt.]

NOTE LVIII.

Pour la page 741.§ 141.

Qu'il n'a eſté chaſſé de Jeruſalem que vers la fin de 453.

[L'hiſtoire de Theodoſe uſurpateur du ſiege de Jeruſalem, n'eſt pas tout à fait aiſée à éclaircir. Marcien en fut aſſurément bientoſt averti:] & il dit Conc.t.4.p. 875.b.
que quand il ſceut les crimes qu'il commettoit, il les fit ceſſer auſſitoſt, διελόθη, par un ordre mélé de miſericorde & de

Digitized by Google

juſtice. Il ajoute que Theodoſe ayant appris cet ordre, ſe retira ſecrettement de Jeruſalem, s'enfuit de la Paleſtine, [a] & s'alla cacher au mont Sinaï. La vie originale de S. Euthyme joint enſemble la fuite de Theodoſe, & le rétabliſſement de Juvenal. [Il ſemble donc que tout cela doive ſe mettre au pluſtard vers le milieu de 452,] puiſqu'on voit que Theodoſe avoit uſurpé l'epiſcopat avant que les Eveſques fuſſent revenus du Concile de Calcedoine, [& ainſi des la fin de 451.

a An. l.g.p.63 64.

p.11.

Cela s'accordera bien] avec ce que nous trouvons, que Marcien ayant fait mettre des troupes dans Jeruſalem, pour y mettre l'ordre & le repos, les moines du parti de Theodoſe pretendirent avoir eſté maltraitez par ces troupes, & s'en plaignirent dans une requeſte adreſſée à Pulquerie, [b] qui leur fit réponſe, [c] & qui enſuite écrivit encore ſa grande lettre à Baſſa. Il y a toute apparence que c'eſt ſa réponſe à la requeſte des moines que loue S. Leon dans ſa lettre du 21 mars 453. [Il faut donc dire que cette réponſe eſt de l'an 452, & la requeſte l'avoit precedée: l'envoi de la garniſon avoit precedé la requeſte: & il ſemble difficile de croire que Theodoſe ſoit demeuré à Jeruſalem depuis qu'il y eut garniſon, ni qu'il ait meſme oſé paroiſtre en aucun endroit de la Paleſtine. Ainſi il faudra mettre la fin de ſa tyrannie, & de ſon faux epiſcopat des le milieu au moins de l'an 452.

Conc.p.852.d. 862.e.

p.862.863.

p.865.d. b p.874.d. c p.871.d.

Fit.452.§ 37. 38.act.20,ep. 90.p.518.

Quand meſme on voudroit dire que S. Leon ne parle pas de la réponſe de Pulquerie à la requeſte des moines, il faut mettre la mort de Pulquerie en 453. Car c'eſt un fait dont nous ne voyons pas qu'on puiſſe douter aprés l'autorité d'Idace, de Marcellin, de la chronique d'Alexandrie. Qu'elle ſoit morte au mois de juillet ſelon Idace qu'il faut apparemment ſuivre, ou le 10 de ſeptembre auquel on marque ſa feſte, il ſera toujours difficile de mettre ou la requeſte des moines, ou au moins l'envoi de la garniſon pluſtard qu'en 452. Ainſi il faudra finir des la meſme année la tyrannie de Theodoſe.

Cependant cela ne ſe peut pas,] puiſque la vie de S. Euthyme nous aſſure qu'il fut maiſtre abſolu durant vingt mois: ce qui a eſté ſuivi par Theophane & par Nicephore, qui luy donnent 20 mois d'epiſcopat. [Et ces 20 mois vont au moins juſques au mois d'aouſt 453. La vie de S. Euthyme porte meſme à mettre la fuite de Theodoſe encore pluſtard.] Car elle porte que ce Saint ſe voyant importuné par les differentes perſonnes que Theodoſe maiſtre de la Paleſtine luy envoyoit pour le ſolliciter de communiquer avec luy, ſe retira dans le deſert de Ruban, où il demeura juſqu'à ce que Theodoſe euſt eſté chaſſé. Et il ne revint qu'au bout de deux ans, διὰ δύο ἐτῶν. [Mais un an & quelques mois paſſent pour deux ans.] S. Leon écrivant à Eudocie le 25 juin 453, ſuppoſe que les moines de la Paleſtine perſiſtoient encore dans leur revolte. [Mais ce qui eſt plus fort,] c'eſt qu'il témoigne n'avoir appris de l'Empereur le rétabliſſement de Juvenal que le 9 janvier 454.

Anal.p.11.

p.13.

p.60.

Leo,ep.96.p. 631.

ep.99.100.p. 639.640.

[La ſeule voie que nous trouvions pour accorder toutes ces choſes, c'eſt de dire que Marcien ayant voulu d'abord agir par la douceur, & par de ſimples menaces à l'égard des moines & de Theodoſe meſme, ordonna vers le milieu de 452, au Comte Dorothée de mettre garniſon dans Jeruſalem, non pour en chaſſer encore Theodoſe par la force, mais pour arreſter ſes violences,] & avoir des preuves juridiques de celles qu'il avoit faites. [Cela laiſſa regner Theodoſe encore environ un an, juſqu'à ce que Marcien ayant les informations faites de ſes crimes;] & croyant alors les ſavoir [comme un juge & un prince les doit ſavoir quand

Conc.p.858.a. b.

p.879.b.c.

Digitized by Google

ſi s'agit de punir, il donna enfin les ordres qui obligerent Theodoſe de s'enfuir au mont Sinaï.

Nous voudrions pouvoir dire que des qu'il y eut garniſon dans Jeruſalem, Theodoſe fut obligé d'en ſortir, mais qu'il demeura encore quelque temps dans la Paleſtine, & qu'il continua meſme d'y agir en maiſtre & en tyran, ayant pour luy l'affection & le faux zele des peuples & des moines, avec l'argent & le credit d'Eudocie. Mais il n'y a aucun paſſage qui diſe qu'il ſoit demeuré dans la Paleſtine aprés eſtre ſorti de Jeruſalem,]′& les paroles de Marcien portent ou plutoſt obligent à croire que Theodoſe quitta en meſme temps & Jeruſalem & toute la Paleſtine. ′S'il demeura vingt mois maiſtre de tout,[il n'y a guere d'apparence qu'il ne le fuſt pas de Jeruſalem dont il ſe qualifioit Eveſque. S'il n'eſtoit pas dans Jeruſalem, & qu'il euſt eſté contraint d'en ſortir, qui empeſchoit Juvenal d'y retourner ?]′Cependant la vie de Saint Euthyme ne met ſon rétabliſſement que comme la ſuite de la fuite entiere de Theodoſe. [Et il ne peut guere s'eſtre fait que ſur la fin de 453,]′puiſque S. Leon ne l'apprit que le 9 janvier 454.

Conc.p.775. b.

Anal.G.p.11. 19.

p.63.64.

Leo,ep.99. 100.p.639. 640.

NOTE LIX.

Pour la page 745.§ 148.

Si Saint Protere a aſſiſté au Concile de Calcedoine, & s'il y a eſté fait Eveſque.

Men.18.feb. p.199.

′Les Grecs diſent dans leurs Ménées que S. Protere fut appellé au Concile de Conſtantinople, (ils veulent dire celui de Calcedoine) avec les autres [Eccleſiaſtiques] d'Alexandrie, qu'il y fit des merveilles pour défendre la foy des SS. Peres contre l'impieté des heretiques. [Je ne ſçay s'il eſt aiſé d'accorder tout cela avec Liberat,]′qui dit que Dioſcore luy avoit recommandé l'Egliſe. [Car cela paroiſt bien marquer qu'en allant à Calcedoine, il l'avoit laiſſé à Alexandrie. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'on ne trouve rien dans le Concile de tout ce qu'on pretend que Protere y fit. Ainſi cela peut bien n'eſtre pas plus veritable]′que ce que ces nouveaux Grecs diſent encore, & d'autres avec eux, qu'il fut ou ordonné, ou au moins elu Eveſque d'Alexandrie par le Concile. Ils l'ont apparemment tiré d'Evagre, dont Chriſtophorſon,′& Mr Valois meſme ont pris les paroles en ce ſens, Que Protere fut fait Eveſque d'Alexandrie par le ſuffrage commun de tout le Concile,′ce qui marque naturellement celui de Calcedoine. Mais Bollandus ſoutient que ſon ſens eſt que Protere fut fait Eveſque par le Concile de l'Egliſe d'Alexandrie,′c'eſt à dire par le Clergé & le peuple de la ville, & par les Eveſques qui y aſſiſtoient. Et les particularitez que Liberat raporte de ſon election, [nous aſſurent que c'eſt le vray ſens d'Evagre, ou que ce le doit eſtre.]

Men.p.199. Bol.18.feb.p. 730.a.

Eva.l.2.c.8.p. 191.b.

Bol.p.730.a. b.

Lib.p.98.

NOTE LX.

Pour la page 747.§ 153.

Sur le nom d'Elure.

′Mr Valois croit que l'on donne à Timothée le ſurnom d'Elure ou de Chat, parcequ'il alloit la nuit comme les chats, pour ſoulever les moines, & leur perſuader de le faire Eveſque. [Mais outre que le mot d'Elure ne ſignifie peuteſtre pas un chat dans l'Egyptien, tous les auteurs luy donnent ce ſurnom, ſans qu'aucun marque qu'on le luy ait attribué par deriſion.]′Et meſme il ſe trouve dans le titre original de la requeſte preſentée pour luy à l'Empereur par ſes deputez. Ainſi il y a bien de l'apparence qu'il avoit toujours eu ces deux noms, l'un Egyptien, & l'autre Grec, comme cela ſe remarque en pluſieurs autres perſonnes de ce temps là.

Eva.n.p.162.c. b.

Conc.t.4.p. 921.c.

Digitized by Google

NOTE LXI.

Pour la page 771.§ 144.

Si le ſermon 81 de Saint Leon regarde Attila ou Genſeric.

Leo,t.1.p.339. 340.

'Le P. Queſnel a cru que les paroles que nous citons du ſermon 81 de Saint Leon pour la guerre d'Attila, & par conſequent tout le ſermon, ſe raportoient mieux à la priſe de Rome par Genſeric en 455, les prieres de S. Leon ayant obtenu de luy, ſelon l'hiſtoire mélangée, qu'il s'abſtinſt de bruler & de tuer. [Il eſt aſſez indifferent de l'entendre de l'une ou de l'autre maniere, pourvu que Genſeric puiſſe eſtre entré à Rome ou en eſtre ſorti dans l'octave des Apoſtres. Et on croit au moins qu'il en peut eſtre ſorti le 29 de juin jour de leur feſte. *V. Valentinien III. note 12.* Neanmoins ces paroles *Quis à captivitate eruit*, ſe raportent-elles bien à Genſeric, qui emmena de Rome une infinité de captifs ?] 'Et Evagre aſſure meſme qu'il mit le feu dans la ville.

Eva.l.2.c.7.p. 298.c.

Leo,t.1.p.340. 'Le P. Queſnel doute encore, ſi ce ſermon a eſté veritablement preſché le jour de l'octave des Apoſtres, comme le titre le porte. Le texte du ſermon ne le marque point. [Mais moins le texte du ſermon le marque, plus il y a lieu de croire qu'on ne l'a mis dans le titre que parceque l'original le portoit ainſi.]

P.340. 'Si nous ne trouvons pas qu'il y euſt en ce temps là des jeux du cirque, [je ne penſe pas qu'on ſache tous ceux qui ſe faiſoient.] 'Et S. Leon ne dit pas qu'il y en euſt eu le jour deſtiné pour rendre graces à Dieu de la delivrance de Rome.

f.81.c.1.p.340.

NOTE LXII.

Pour la page 771.§ 151.

Faute dans une lettre d'Anatole.

Leo.t.1.p.654. c 2.

'Le texte latin de la lettre d'Anatole à S. Leon, porte qu'il avoit ſeparé de l'Egliſe, André, & les autres ſoupçonnez d'Eutychianiſme : *ab Eccleſia ſeparatus eſt cum his &c.* [Cela paroiſt peu croyable & exceſſif,] 'puiſque ces perſonnes avoient renoncé à l'hereſie, & faiſoient profeſſion de la veritable foy. [Auſſi S. Leon n'avoit jamais demandé qu'on les ſeparaſt de l'Egliſe, & ne s'eſtoit jamais plaint de ce qu'on les y avoit receus, mais de ce qu'Anatole les favoriſoit beaucoup, & de ce qu'il avoit donné à André toute la conduite des affaires de l'Egliſe en le faiſant Archidiacre. Et aprés avoir receu la lettre d'Anatole, il ne dit point qu'on euſt ſeparé perſonne de l'Egliſe, j'mais ſeulement qu'on avoit depoſé André de l'archidiaconat. 'Et il permet meſme de l'elever du diaconat à la preſtriſe. [Ainſi il y a bien de l'apparence que dans la lettre d'Anatole, au lieu de *ab Eccleſia ſeparatus eſt*, il faut lire *ab Eccleſiaſticis*, c'eſt à dire qu'on avoit oſté à André & aux autres la conduite des affaires de l'Egliſe, ou tout au plus les fonctions de leurs degrez,] 'puiſque S. Leon permet qu'ils y ſoient rétablis.

ep.106.c.2.p. 655. 107.c.3.p. 517.

p.655.

Ibid.

NOTE LXIII.

Pour la page 775.§ 153.

Faute de la chronique Orientale ſur la mort de Dioſcore.

[La chronique Orientale a ignoré l'année de la mort de Dioſcore,] 'puiſqu'elle porte qu'il fut ſept ans en exil, & qu'elle luy donne 14 ans, & 69 jours d'epiſcopat. [Car Saint Cyrille ſon predeceſſeur eſtant mort en 444 au mois de juin, Dioſcore auroit vécu ſelon ce conte, juſques en ſeptembre 458.] 'Cependant Saint Leon répond le 6 decembre 454, à Julien de Cos qui luy avoit mandé ſa mort. [Et la chronique ne s'accorde pas avec elle meſme,] 'puiſqu'elle reconnoiſt que Timothée [Elure] ne fut fait Eveſque qu'aprés la mort de Dioſcore. [Et il eſt certain qu'il fut ordonné des les premiers mois de l'an 457.]

Chr.ori.p.218.

Leo,ep.111.p. 663.

Chr.ori.p.219.

NOTE LXIV.

Pour la page 776.§ 153.

Deux lettres de Marcien confondues en une.

'Ceux qui ont donné les Conciles au public,

Conc.t.4.p. 850.c.

Digitized by Google

public, ont fort bien remarqué dans la lettre de Marcien aux moines d'Egypte, que ces paroles : ἐξήνοιξε δὲ μοι πύλη Νεφθαλὶμ ἀναπέτασιν, n'avoient point de liaison avec la suite, περὶ ἐκείνων πυθοῦ τοὺς πρεσβυτέρους &c. [Mais il leur eust esté aisé de pousser leur remarque encore plus loin, & de montrer que ces paroles ne se lient pas avec la suite, parcequ'elles sont d'une piece, & la suite d'une autre. Car il est visible que ce commencement est une lettre aux moines d'Egypte : & il se lie tres bien avec la fin d'une lettre de Marcien envoyée en Egypte, qui est
p.855.a. en la page 855 & 856.] 'Et on trouve quelquefois ces deux parties unies ensemble. [Ainsi il n'y a aucune difficulté à reconnoistre qu'elles composent la lettre aux moines d'Egypte.]

a.850.c.e. 'Pour ces paroles, περὶ ἐκείνων πυθοῦ &c. & tout ce qui suit jusqu'à la fin de la piece, on pretend que c'est encore une lettre de Marcien aux moines d'Egypte.

b.854.b.c. 'Neanmoins il est visible qu'elle s'adresse à ceux chez qui Theodose s'estoit
a. caché, '& il est certain par la lettre mesme qu'il s'estoit caché au mont Si-
b.879.b.e. naï. [Ainsi c'est] 'la lettre que Marcien mesme dit avoir écrit à l'Evesque Macaire, & à tous les Abbez & solitaires du mont Sinaï : & tout ce qu'il en dit convient parfaitement à celle-ci. Il ne
b.854.a. faut donc pas traduire, 'τὰ περὶ ὑμῶν. . . *monachos exorta à vobis exorta :* mais prendre περὶ ὑμῶν pour παρ' ὑμῶν, *quæ apud vos sunt*. Car quand il seroit vray que les monasteres du mont Sinaï eussent esté
b. fondez par des moines d'Egypte, Marcien n'eust pas 'commandé à ceux-ci de chercher Theodose caché sur le mont Sinaï, & de prendre bien garde qu'il ne les infectast de ses erreurs. Il n'eust pas non plus loué les moines d'Egypte
b. 'comme trop affermis dans la foy pour se laisser surprendre [par Theodose,]
p.850.c.d. 'puisque ce qu'on veut estre le commencement de cette lettre, s'adresse à des moines d'Egypte qui suivoient comme Theodose les erreurs d'Eutyche. [Il seroit seulement à souhaiter qu'on pust trouver aussi aisément le commencement de la lettre aux moines de Sinaï, que la fin de la lettre à ceux d'Egypte.]

NOTE LXV.

Pour la page 779. § 155.

Si Genseric n'a point pillé les eglises de Latran, de S. Pierre, & de S. Paul.

'Baronius croit que lorsque Genseric saccagea Rome en 455, 'S. Leon obtint de luy que les eglises de Latran, de S. Pierre & de Saint Paul ne fussent point pillées. Il le tire de ce qu'Anastase dit, que les Vandales n'emporterent point six hydries d'argent de cent livres pesant chacune, que Constantin avoit données autrefois à ces eglises. [Mais ces autoritez & ces raisonnemens sont bien foibles.] 'Anastase dit, selon Baronius, que Saint Leon fit fondre ces hydries, & y trouva de quoy renouveller tous les vaisseaux sacrez de toutes les eglises de Rome. [Est-ce que 600 livres d'argent suffisoient pourcela?] 'Anastase selon l'edition du Louvre, semble plutost dire que S. Leon donna aux eglises de nouveaux vases à la place de ceux qui avoient esté fondus, [& emportez par les barbares :] & donna mesme ces six hydries au lieu de celles de Constantin.

Bar.455.§ 10. § 11. Ibid. Anast.p.27.

'Baronius allegue aussi le Pape Adrien I, qui assure qu'on avoit encore une statue d'or que Valentinien avoit donnée à l'eglise de Saint Pierre. [Mais on peut avoir caché cette statue aux Vandales, si elle a jamais esté.]

Bar.455.§ 4.

NOTE LXVI.

Pour la page 780. § 155.

Qu'Eudoxie ne s'est réunie à l'Eglise qu'en 456, aprés Pasque.

'Quand Eudoxie voulut parler à Saint Euthyme pour se reconcilier à l'Eglise, il fallut aller chercher ce Saint dans le

Anal.g.p.65.

Digitized by Google

Cotelr.g t.2. p.272.a. desert de Ruban, où il estoit allé depuis longtemps, dit Metaphraste dans la paraphrase qu'il a faite de la vie de Saint Euthyme. [Cela nous donne l'idée qu'on

Surc.dec.p. 190.j.ij. estoit alors dans le Careſme,] parceque c'estoit la coutume de ce Saint de s'en aller dans le desert le 14 de janvier, & d'y demeurer jusqu'au dimanche des

Anal.g.p.61. Rameaux. Mais sa vie originale porte, μὴ ἐυφόρησε αὐτὸν ἐκπίπτειν καὶ ἐπὶ τοῦ ῥυθὲν ἀναχωρῆσαι, [ce qui nous donne au contraire l'idée qu'il ne s'estoit retiré, que parcequ'il avoit sceu qu'Eudocie luy vouloit parler; & qu'ainsi ce n'estoit point le temps ordinaire de sa retraite.

C'estoit donc aprés Pasque de l'an

p.64. 456.] Car il paroist assez qu'Olybre & Valere ne luy écrivirent qu'aprés que Genseric eut enlevé de Rome Eudoxie & ses filles [en 455, vers le mois de juin. *V. Valent. III. § 31.*] Elle delibera quelque temps sur ces lettres, & envoya ensuite

p.65. consulter Saint Symeon Stylite. Sur son conseil elle s'adressa à S. Euthyme; & pour luy parler, elle fit bastir une tour où elle le pust entretenir. [Quand ce n'eust esté qu'un méchant bastiment de bois, il fallut quelque temps pour le dresser, & pour le couvrir. Ainsi il seroit bien difficile de croire que tout cela ait pu se faire avant le 14 janvier 456.

Nphr.l.14.c. 50.p.459.c. Cela s'accorde] avec ce que dit Nicephore, qu'elle fut quatre ans dans le schisme, & qu'elle mourut [le 20 octobre 460,] quatre ans aprés l'avoir quitté.

Pour la page 785. § 167.

NOTE LXVII.

Que S. Protere a esté tué le jeudi saint.

Conc.t.4.p. 1083.d.e. Lib. p.16.d.e. C'est l'ancien auteur de l'histoire d'Acace, & Liberat ensuite, qui disent que S. Protere fut tué le jeudi saint: & ils designent tellement ce jour, qu'on voit bien qu'ils s'en tenoient entierement assurez. [Les Evesques d'Egypte

Conc.p.959.el Fr.l.12.c.8.p. 301.d. n'y sont point contraires,] lorsqu'ils disent qu'Elure n'avoit point eu de respect pour le temps où l'on estoit alors: *car c'estoit la feste de Pasque.* [Cette expression fait voir ce me semble qu'ils n'ont pas voulu marquer un jour particulier, mais le temps en general, & que c'estoit celui de Pasque; ce qui comprend toute la quinzaine, ou au moins les trois jours solennels qui precedent le dimanche de *Pasque.*] Les Conc.p.899. d. mesmes Evesques dans une autre lettre disent, que cet homicide fut commis au saint temps de Pasque, auquel les demons demeurent en repos, par la frayeur que leur cause la passion du Sauveur. [Victor de Tune met cette mort un jour plustard, savoir le vendredi saint 29 de mars. Mais il est posterieur aux deux autres. Theophane a cru suivre les Evesques d'Egypte,] lorsqu'il la met le premier jour de la Thphn.p.56. b. feste de Pasque. [On ne sauroit rien conclure du jour de la feste de Saint Protere,] puisqu'on la fait le 28 de Boll.28.feb.p. 716.§ 27. fevrier, qui est bien eloigné du jour de sa mort.

Pour la page 789. § 169.

NOTE LXVIII.

Date des lettres 115, 116, 117 de S. Leon.

[La lettre 115 de S. Leon à l'Empereur de mesme nom, est datée du 9e de juin, & la 116e à Anatole l'est du 11 de juillet.] Cependant la lettre à l'Empereur estant écrite sur une lettre d'Anatole, & à sa priere, [il n'y a aucune apparence que S. Leon ait attendu plus d'un mois à répondre à Anatole par sa lettre 116, & à luy mander qu'il avoit écrit à l'Empereur,] surtout ayant be- e.a. soin de prier Anatole de luy écrire souvent. [Il y a si peu de difference entre *V. Idus junii*, & *V. idus julii*, qu'il y a toujours lieu de soupçonner de la confusion. De sorte que je ne croy pas qu'on doive douter que ces deux lettres ne soient d'une mesme date. Pour savoir si c'est de juin ou de juillet, je ne voy rien qui nous determine, sinon que la

Leo,ep.116.& 1.p.568.

117e, qui apparemment fut emvoyée avec les deux autres, eſt auſſi datée du 11 de juillet ; ce qui nous a porté à ſuivre cette date dans le texte, quoique d'ailleurs la 116e & la 117e ne ſoient tirées que d'un manuſcrit, & que la 115e qui a *junii*, ait de meſme dans les editions precedentes, ſans qu'on marque que les manuſcrits liſent autrement. Mais la choſe n'eſt pas d'une grande conſequence.]

Pour la page 729. § 165.

NOTE LXIX.

Sur un endroit de Theophane.

Thphn.p.95. d. 'L'endroit de Theophane qui parle de la punition de ceux qui avoient tué S. Protere, eſt certainement corrompu,

p.176.1639.2. '& on marque qu'il l'eſt de meſme dans les manuſcrits. Les PP. Goar & Combefis luy donnent le ſens qu'ont pris Anaſtaſe, & Cedrene *p. 347. c*, ſavoir que l'Empereur Leon envoya Ceſaire, qui coupa la langue à ceux qui avoient eu part à la mort de Saint Protere, & les bannit. Pour trouver ce ſens, ils oſtent ἀμφοτέρους, & changent ὡς en τοὺς. [Il ne faut pas plus de changement pour le ſens que nous avons ſuivi, puiſque nous ſuppoſons ſeulement qu'il y a un nom propre, & un K oublié devant ou aprés Καισάριον, ſi le K n'eſt enfermé dans Καισάριον. Ce que ce ſens a de plus commode que l'autre, c'eſt qu'il conſerve le mot d'ἀμφοτέρους, qu'un copiſte n'a point ajouté ſans raiſon, & qu'il ne forme point de con-

Eva.l.2.c.8.p. 302.b. tradiction entre Theophane, &]'Evagre qui nomme Stilas celui que l'Empereur envoya. [Et ſi l'on vouloit dire que Leon fit couper la langue, & bannit tous ceux qui avoient eu part à la mort de Saint Protere, cela comprendroit pluſieurs milliers de perſonnes, & une grande partie de la ville d'Alexandrie.]

Thphn.p.95. d. 'Theophane met ceci dans la 2e année de Leon, [c'eſt à dire en 458, ou meſme en 459.]

p.96.a.b. 'Mais il met les lettres circulaires de Leon aux Eveſques encore un an pluſtard, [quoiqu'elles aient eſté certainement envoyées des l'an 457: & il y a bien d'autres endroits où l'on voit que la chronologie de cet auteur n'eſt pas fort exacte.]

Pour la page 803. § 165.

NOTE LXX.

Sur la date de la lettre 134.

Leo,ep.115.c. 6.p.680. 'La lettre 134 paroiſt tout à fait eſtre l'inſtruction plus ample, que S. Leon promet à l'Empereur dans la 125e, comme le P. Queſnel l'a cru. [Mais les dates nous embaraſſent : Car la lettre 134 eſt datée du 20 aouſt 458, & la 125 du premier novembre ou decembre 457. Et nous la mettons le premier decembre, parceque cela nous paroiſt s'accorder mieux avec la ſuite de l'hiſtoire. Cependant il y a peu d'apparence que Saint Leon ait differé plus de huit mois une choſe qu'il ſembloit avoir toute preſte,]

p.680. 'puiſqu'il dit qu'il en fait une lettre ſeparée, depeur que l'autre ne fuſt trop longue. Et s'il faut raporter à cette inſtruction, [comme il y a toute appa-

ep.116.p.681. rence,]'ce qu'il mande à Anatole, Qu'il avoit écrit à l'Empereur, *ut hæreticorum aſſertiones in magna vergere ignorantiæ cæcitate cognoſceret*, [il faut qu'elle ait eſté envoyée ou avec celle du premier decembre, ce qui eſt le plus probable, ou fort peu aprés.]

n.p.901.c. 'Auſſi on remarque que cette date du 20 aouſt 458, ne ſe trouve point dans la pluſpart des imprimez & des manuſcrits.

Pour la page 809. § 167.

NOTE LXXI.

L'indiction mal marquée dans la lettre de S. Baradate.

Conc.t.4.p. 979.d. 'La lettre de S. Baradate à l'Empereur Leon, eſt datée du 27 d'aouſt, en la ſeconde année de ſon regne, [qui eſt l'an 458,] & neanmoins en la 10e indiction, [finie des le 31 aouſt 457. Mais il eſt ſi clair que ſa lettre eſt de 458, qu'il ne faut pas s'arreſter à cette difficulté. Il faut ou lire *indictione undecimâ*, au lieu de *decimâ*, ou dire que l'on contoit en

Digitized by Google

Syrie les indictions d'une maniere differente des autres provinces, & de celle que nous ſuivons aujourd'hui.]

Nor.epo.p. 340-342. [Le Cardinal Noris ſoutient que cela ne ſe peut dire; mais il ſoutient auſſi que les indictions ſont ſouvent mal marquées par la faute des copiſtes. [Je voudrois que] [m] Baluze qui s'eſt ſervi de la date de cette lettre, [en euſt auſſi expliqué la difficulté.]

Conc.ap.p. 1405.a.

NOTE LXXII.

Pour la page 817.§ 170.

Epoque de l'epiſtre 135.

Leo,t.2.p.909. [La lettre 135 de S. Leon, eſt datée d'ordinaire du Conſulat de Marcien, qui eſt l'an 451. Mais le Pere Queſnel ſoutient qu'il faut lire de *Majorien*, pour la mettre en 458. Et il en allegue deux raiſons conſiderables; l'une, que quand S. Leon ne met qu'un Conſul, c'eſt toujours celui d'Occident; l'autre, que dans vingt lettres écrites par luy en l'an 451, auquel Marcien eſtoit Conſul avec Adelphe, il n'y en a pas une qui ſoit datée du Conſulat de Marcien, & elles le ſont toutes de celui d'Adelphe.

Ibid. [Pour ce qu'il ajoute que la province de Ravenne n'avoit point eſté pillée par les barbares juſques en 452, [cela ne prouve rien. Car 1°, je croy que cette lettre eſtoit circulaire, & ne regardoit point la province de Ravenne plus que les autres. 2°, Cette province ne fut pas meſme pillée en 452, perſonne ne diſant qu'Attila ait paſſé le Po, audelà duquel S. Leon l'alla trouver, ni qu'il ait approché de Ravenne. 3°, Il y avoit ſans doute plus de 4 ou 5 ans que les perſonnes dont parle cette lettre avoient eſté priſes, puiſqu'elles l'avoient eſté dans l'enfance, & dans un age où elles n'avoient preſque aucune connoiſſance, & qu'elles eſtoient alors en état de demander inſtamment le batteſme. Ainſi elle ne peut guere ſe raporter à l'irruption d'Attila en 452. Mais il y avoit eu tant d'autres ravages, ſoit en Italie, ſurtout par Genſeric depuis l'an 440, ſoit dans le reſte de l'Occident depuis l'an 407, que l'on ne ſauroit rien conclure de là pour le temps de cette lettre.

Nous avons ſuivi le ſentiment du P. Queſnel, quoique nous y trouvions une difficulté conſiderable, qui eſt que dans la lettre 2 à Saint Ruſtique, miſe par ce Pere vers l'an 442, S. Leon dit qu'il faut battizer ceux qu'on ne ſçait point l'avoir eſté; ſans remarquer que ce fuſt une choſe qui euſt beſoin de quelque examen, comme il fait dans la lettre 135. Ainſi il y a quelque ſujet de croire que la 2e a ſuivi la 135e, écrite aprés un grand examen de cette difficulté dans un Concile. Mais je ne ſçay s'il y a rien qui nous empeſche de differer l'epiſtre à Ruſtique juſqu'en 461, ſi nous voulons.

Si la 135e eſt de 458, il ne faut pas] [n] dire aprés Ughellus que Neon a eſté fait Eveſque en 450, & ne l'a eſté que trois ans.

p.910.§ 1.

NOTE LXXIII.

Pour la page 815.§ 173.

Pourquoi on met ſa mort le 10 de novembre.

[Perſonne ne doute que S. Leon ne ſoit mort en l'an 461, auquel Marcellin marque l'entrée d'Hilaire ſon ſucceſſeur, & cela s'accorde avec les 21 an que le meſme Marcellin, Theophane & Nicephore donnent à ſon pontificat. Anaſtaſe y ajoute un mois & 26 jours,] [o] ou 13 jours ſelon un catalogue des Papes donné par Bollandus, [a] & pluſieurs manuſcrits, [b] entre leſquels ſont les deux de S. Germain des Prez, & un de S. Vanne à Verdun. [Le catalogue de Bollandus & Anaſtaſe mettent ſa mort le 11 d'avril: Ainſi il auroit eſté ordonné vers le milieu de fevrier, & Hilaire qui luy ſucceda aprés une vacance de ſix ou ſept jours ſelon les Pontificaux, auroit eſté ordonné le dimanche 16 d'avril.

Boll.apr.t.1. p.33.2.
[a] Font.p.65.2.
[b] Anal.t.3.p. 427.429.431.

Nous marquons cela pour faire voir

Digitized by Google

Flor.p.961. tout de nouveau,]'combien il ſe faut peu fier à tous ces Pontificaux.[Car nous avons montré dans la note 2,que S.Leon n'avoit eſté ordonné que vers le mois de ſeptembre ou d'octobre : &ſelon toutes les apparences ce fut le 29 de ſeptembre.]'Pour Hilaire, il écrit le 3 decembre 463, ſur le reſultat d'un Concile tenu le jour de ſa feſte,'c'eſt à dire, comme tout le monde en convient, le jour de ſon ordination.'Il écrit de meſme le 30 decembre 465, enſuite d'un Concile ſemblable,'tenu le 17 du mois precedent,'d'autres liſent le 16, le 19, 'ou le 14.[Ainſi il avoit eſté ordonné vers ce temps là, & apparemment le 19, qui eſtoit le dimanche en 461, aprés avoir peuteſtre eſté elu quelques jours auparavant.]

Conc.t.4.p. 1042.a.

p.1036.e.

a.

p.1060.b.

Leo,t.p.345. § 4.

a Bar.461.§ 17.

Leo,n.p.345. § 5.

'S. Leon doit donc eſtre mort ſix ou ſept jours auparavant ſelon les Pontificaux, ou à peu pres.[Et il eſt certain au moins que nous ne trouvons point que le ſiege ait longtemps vaqué.]'C'eſt ce qui nous oblige de conſiderer beaucoup[ce que remarque Henſchenius, que beaucoup de martyrologes manuſcrits fort anciens marquent le 10 de novembre la feſte & la depoſition de Saint Leon.]

Boll.11.apr.p. 15.clmars,t.2. p.38.d.

Flor.p.961. 962.

'Florentinius le cite, & des martyrologes, & de quelques calendriers, & il ne doute point non plus qu'Henſchenius, que ce ne ſoit le veritable jour de la mort de S. Leon.[Je penſe qu'ils ſuppoſent l'un & l'autre que ces martyrologes ſont plus anciens qu'aucun des autres Papes qui ont porté le meſme nom de Leon. Ce 10 novembre eſt neuf jours avant l'ordination d'Hilaire, un mois & 13 jours aprés le 29 de ſeptembre, en contant les deux extremes. Ainſi tout s'y accorde aſſez bien.]'Le manuſcrit de S. Vanne porte qu'il eſt mort *III. Idus*....[Si l'on a voulu mettre *IIII. id. nov.* c'eſt le 10.]

Anal.t.3.p. 431.

Leo,n.p.345. § 4.

'Le F. Queſnel ne s'en eloigne que de quelques jours, voulant que S. Leon ſoit mort le 30 d'octobre, ſur l'autorité du martyrologe, écrit à ce qu'on croit en 826.[Mais ce n'eſt qu'un contre beaucoup d'autres, dont je ne doute point que pluſieurs ne ſoient plus anciens,]'puiſqu'on y conte quatre exemplaires du martyrologe de S. Jerome. [Le manuſcrit de S. Vanne *depoſitus eſt III. id.* ne s'y accommode en aucune maniere, & l'on n'y trouve plus un mois & 13 jours depuis le 29 de ſeptembre. Ainſi je ne ſçay pourquoi]'Papebrok s'eſt determiné à ſuivre cet unique manuſcrit, comme une preuve entierement deciſive,[ſans daigner ſeulement répondre un mot à ceux qui avoient determiné Henſchenius ſon confrere au 10 de novembre.]

Boll.11.apr.p. 15.c.

Pont.p.64.f.

'Pour le 11 d'avril, auquel on fait aujourd'hui la feſte de S. Leon, & auquel elle eſt marquée par Bede, Uſuard, & divers autres,'Bollandus croit que c'eſt le jour auquel ſon corps fut levé & tranſporté par le Pape Sergius vers l'an 700.'Le P. Queſnel croit que c'eſt plutoſt le jour de ſon ordination; [ce que nous ne croyons pas ſe pouvoir ſoutenir,]'& que ſa tranſlation ſous Sergius eſt le 28 de juin, auquel il montre qu'on a honoré autrefois non le ſecond Leon,[mort en 684,]que l'on y honore aujourd'hui, mais le premier; '& que ç'a eſté à cauſe de ſa tranſlation, comme le porte le calendrier Romain donné par le P. Fronto.'Le manuſcrit de Saint Vanne marque preciſément ſa tranſlation ſous Sergius le 28 de juin. [Il peut y avoir eu deux tranſlations de ſon corps, l'une le 11 avril, l'autre le 28 de juin, & toutes deux fort anciennes, puiſque Bede met la feſte de S. Leon en l'un & en l'autre jour.]

Leo,n.p.340.

Boll.11 apr.p 16.§ 11.

Leo,n.p.341.

p.346-350.

p.347-350.

Boll.pont.p. 65.f.

NOTE LXXIV.

Pour la page 827.§ 17.

Sur l'inſcription de l'egliſe de S. Laurent.

[Il n'y a ni ſens, ni meſure au ſecond vers de l'inſcription qui regarde l'egliſe de S. Laurent, comme elle eſt rapor-

Digitized by Google

tée dans Baronius *461. § 11, in app. p. 7*, & dans Gruter, *p. 1137. 1.*

Placidiæ pia mens operis decus omne pater.]

Leo, n. p. 144. [1]Le P. Queſnel au lieu de *pater*, met *paterni* ; [ce qui peut former ce ſens, que le Pere de Placidie, c'eſt à dire le grand Theodoſe, avoit baſti l'ancienne egliſe de Saint Laurent. Mais ce ſens meſme y eſt aſſez embaraſſé : Et de plus on attribue l'ancienne egliſe de Saint Laurent à Damaſe, & non à Theodoſe, qui n'a guere eſté à Rome pour y faire baſtir des egliſes. C'eſt meſme faire un vers hexamettre, où il doit y avoir un pentamettre.] Ainſi je penſe que le plus court eſt d'oſter *pater*, & de mettre,

Placidiæ pia mens operis omne decus.

[Gruter ajoute huit vers à cette inſcription : mais c'en eſt une ſeconde faite du temps du Pape Pelage, ou depuis.]

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

A

ABBAS Sarrazin Abbé de Teledan pres d'Antioche, *p. 216.*

Abibe Eccleſiaſtique, accuſe Ibas d'Edeſſe ou Jean de Theodoſiople &c, *p.467-479.*

Ablave Eccleſiaſtique, accuſe Ibas d'Edeſſe ou Jean de Theodoſiople &c, *p.467-479.*

S. *Abonde* ou *Abondance* Ev. de Come, Legat de S. Leon, *p.179.* Ce qu'on en dit, *p.608.609.910.911*, fait ſigner dans un Concile à Conſtantinople, la lettre de S. Leon à S. Flavien &c, *p.612.613.* Theodoret luy écrit & luy expoſe ſa foy, *p.304.615.636.* Il revient en 451. &c, *p.620* porte une lettre de S. Leon à S. Euſebe de Milan, *p.624*, aſſiſte à ſon Concile ſur la lettre à S. Flavien, *p.625.*

S. *Abraham* Eveſque de Carrhes, continue ſes auſteritez de ſolitaire, *p.219.225.*

Abraham Coreveſque à Cyr, Theodoret le depute à S. Leon, *p.293.*

Abraham Preſtre à Conſtantinople, *p.501*, Theodoret luy écrit en 449, *p.286.*

Abraham Preſtre & Abbé à Conſtantinople, *p.502.* Eutyche le depute au Concile de Conſtantinople contre luy, *p.504.*

Abram voleur, Theodoret luy fait faire ſon procés, *p.224.*

Acace Ev. d'Antioche ſuccede à Baſile, & ne gouverne que 16 mois, *p.815.*

Acace Ev. de Berée; Theodoret le loue trop, *p.221*, le recommande à S. Jacque de Cyr, *p.234.* Il travaille pour la paix de l'Egliſe, *p.249*, ordonne des bigames, *p.265.*

Acace Eveſque d'Ariarathe, cite Dioſcore au Concile de Calcedoine, *p.660.*

Acace Preſtre à Conſtantinople, *p.288.* Theodoret luy écrit en 449, *p.286.*

S. *Acepſime* ſolitaire celebre vers 370 dans le dioceſe de Cyr, *p.225.*

Achée engage Baſile de Seleucie à écrire la vie de Sainte Thecle, *p.346.*

Adelphe Ev. d'Italie, devant qui Saint Pierre Chryſologue preſche, *p.189.*

Adrien Emp. rebaſtit Jeruſalem ſous le nom d'Elie, *p.198.*

Aece Diacre & Notaire de Conſtantinople, écrit les actes du jugement d'Eutyche, *p.509.511.513*, aſſiſte à la verification de ces actes, *p.536.537*, eſt un zelé defenſeur de l'innocence de S. Flavien, *p.575.* eſt fait Archidiacre de Conſtantinople, apparemment par Anatole, *p.757*, repreſente à Marcien la crainte que les Eveſques avoient de s'aſſembler à Calcedoine, *p.640.* Il y aſſiſte & s'y ſignale pour ſon Egliſe, *p.647-757*, marque la fin de la premiere ſeance, *p.655*, lit dans la ſeconde le ſymbole de Conſtantinople &c, *p.656*, juſtifie la lettre de S. Leon &c, *p.657*, lit la ſeconde requeſte d'Euſebe de Dorylée contre Dioſcore, *p.559*, propoſe celle des Eccleſiaſtiques d'Alexandrie, *p.561*, lit le decret de la foy, *p.682*, demande qu'on regle les droits de l'Egliſe de Conſtantinople, *p.700*, repreſente aux Legats le refus qu'ils ont fait d'aſſiſter à la deliberation, *p.711.* Anatole le fait Preſtre pour gouverner une Egliſe de campagne &c, *p.758.* Il s'en plaint à Saint Leon, qui écrit contre Anatole, *p.759.760.* Anatole luy rend le maniement des affaires, *p.771.* Il écrit à S. Leon ſur l'état de l'Egliſe d'Alexandrie, *p.790.791.* S. Leon luy recommande ſes lettres pour Juvenal &c, *p.792.793*, le recommande à l'Emp. Leon, *p.803.*

Aece Patrice, General, & Miniſtre d'Etat ſous Valentinien III, *p.20*, defait les Bourguignons en 435, *p.61*, appuie S. Hilaire d'Arles, *p.76*, & la depoſition de Quelidoine de Beſançon, *p.72.* S. Leon va dans les Gaules en 440 pour le reconcilier avec Albin, *p.416.*

Agapet Pape, on luy attribue une lettre de S. Leon falſifiée, *p.804.*

Agapet Ev. d'Apamée, fondateur de 2 grands monaſteres, *p.216*, donne la conduite d'un à Symeon diſciple de S. Marcien, *p.349.*

Agapet Ev. de Synnades, eſt maintenu par Attique de Conſtantinople, *p.714.*

Agapet Ev. de Rhode en 457 &c, *p.764.* L'Empereur Leon luy écrit ſur Elure &c, *p.799.* Il ſoutient le Concile de Calcedoine, demande qu'on informe contre Elure &c, *p.800.801.*

Aggare Ev. de Mauritanie, S. Leon fait informer de ſon ordination, *p.423.*

S. *Agnan* egal à S. Loup, non inferieur à S. Germain, dit Sidoine, *p.6.*

Agonate chef de voleurs, ſa converſion & ſa mort, *p.369.370.*

Agraſte camerier de Dioſcore d'Alexandrie, *p.437.*

Agrece Ev. d'Antibe, contribue à faire baſtir l'egliſe cathedrale de Narbone, *p.405.*

Agreſte Ev. de Lugo en 433, *p.893.2.*

S. *Agricole* martyr, on apporte de ſes reliques à Clermont &c, *p.35.411.*

Agricole Pelagien infecte l'Angleterre de ſon erreur, *p.15.*

Aix metropole civile de la ſeconde Narbo-

Digitized by Google

noiſe, ne l'a eſté dans l'Egliſe qu'au 5e ſiecle, *p.* 52. 53. L'Eveſque d'Aix eſtoit ſoumis à celui d'Arles, *p.* 58.

Les *Alains* entrent en France en 406 &c, *p.* 20, s'emparent du Valentinois, *p.* 61.

S. *Alban* Martyr : S. Germain & Saint Loup vont rendre graces à Dieu ſur ſon tombeau, *p.* 18. S. Germain baſtit à Auxerre une egliſe de ſon nom, *p.* 25.

Alban riviere d'Angleterre où S. Germain batize, dit-on, divers ſoldats, *p.* 19.

S. *Albin* peuteſtre Martyr à Riés : S. Maxi- baſtit une egliſe ſous ſon nom &c, *p.* 398. 399.

Albin Conſul en 335, s'appelloit peuteſtre auſſi Voluſien, *p.* 834. 2.

Alboin Prefet d'Italie en 446, *p.* 84. S. Leon va le reconcilier avec Aece dans les Gaules, *p.* 416.

Alboin Roy des Lombars, *p.* 24.

Alcuin auteur d'un Abregé ſur la foy contre les Ariens, *p.* 762.

Aldofroy fonde une abbaye de Chanoines Reguliers à Chantoin avant 1199, *p.* 412.

Alexandra Diaconiſſe de Conſtantinople, écrit à Theodoret qui luy répond &c, *p.* 286. 288.

S. *Alexandre* fait Ev. de Comane par S. Gregoire Thamaturge, *p.* 76.

S. *Alexandre* Martyr à Lion &c. *p.* 132.

Alexandre Patriarche d'Antioche ordonne des bigames, *p.* 265, ordonne, dit-on, Theodoret Diacre, *p.* 868. 2.

Alexandre Ev. d'Hieraple ordonne peuteſtre Theodoret Ev. de Cyr, *p.* 218. Il vient avec luy au Concile d'Epheſe, *p.* 245. Theodoret luy adreſſe une relation de ſa deputation vers Theodoſe II. *p.* 247.

Alexandre Ev. de Baſilinople, *p.* 704, depoſé pour S. Chryſoſtome ſe retire à Ptolemaïde, *p.* 692.

Alexandre Ev. de Tomes en Scythie, aſſiſte aux Conciles de Conſtantinople & de Calcedoine, *p.* 142, aſſiſte à la verification des actes de la condannation d'Eutyche, *p.* 534.

Alexandre Coreveſque deputé à Marcien par le Concile de Calcedoine, *p.* 671.

Alexandrie : un Archeveſque ordonné, dit-on, par des Preſtres, *p.* 168. Saint Leon pretend cette Egliſe obligée aux pratiques de Rome, *p.* 418. 442. L'Archeveſque ordonnoit tous les Eveſques de ſon Departement, *p.* 708. Troubles à l'election de Saint Protere, *p.* 744-745. Les Alexandrins legers & ſeditieux, *p.* 745. 783.

Alleluia : les Bretons le chantant, défont les Saxons, *p.* 18. 19.

S. *Alode* Ev. d'Auxerre, ce qu'on en ſçait, *p.* 25. 26. 838. 839.

Aloge Abbé ſous S. Germain d'Auxerre. reçoit S. Mamertin dans ſon monaſtere, *p.* 26. 899.

Alpes greques ou Pennines, c'eſt l'Archeveſché de Tarentaiſe, *p.* 52.

Alpes-maritimes, c'eſt l'Archeveſché d'Embrun, *p.* 52.

Alype Ev. de Ceſarée en Cappadoce, n'a, dit-il, du Concile de Calcedoine que ce qui regarde la foy, *p.* 720. L'Empereur Leon luy écrit ſur ce Concile & ſur Elure, *p.* 798. Il ſoutient le Concile, & condanne Elure, *p.* 805.

Alype Ev. de Bactres ville apparemment de la Paleſtine, aſſiſte au faux Concile d'Epheſe, *p.* 204.

Alype Superieur des moines du dioceſe de Cyr, Theodoret le depute à S. Leon. *p.* 243.

S. *Amable* Preſtre à Riom, ce qu'on en dit, *p.* 413.

S. *Amance* Ev. de Come, deſigne & ordonne S. Abonde ſon ſucceſſeur, *p.* 609.

Amance Ev. de Nice en 381, *p.* 820.

Amanus, mont pres d'Antioche, *p.* 350.

Saint *Amat* Abbé de Luxeuil, ſe fait lire à la mort la lettre de S. Leon, *p.* 543.

S. *Amateur* Ev. d'Auxerre, *p.* 1, depuis 388, juſqu'en 418, *p.* 833-835. S Valerien le porte à renoncer au monde, *p.* 2. S. Hellade l'eleve au Diaconat. *Ibid.* Son hiſtoire, *p.* 2-5. 12. Sa vie pleine de fautes, *p.* 835-837.

S. *Amateur* qu'on fait premier Eveſque de Troies, peut eſtre S. Amateur d'Auxerre, *p.* 12.

S. *Ambroiſe* vend les vaſes ſacrez pour racheter les captifs, *p.* 50, écrit à Nectaire pour faire depoſer Geronce de Nicomedie, *p.* 708. Le Concile de Calcedoine allegue ſon autorité, *p.* 714.

Amaſée metropole de l'Helenopont, *p.* 496.

Amide metropole de la Meſopotamie, *p.* 471. 473.

Ammon ſolitaire convertit des voleurs, *p.* 32.

Ammon jeune ſolitaire que S. Pemen inſtruit, *p.* 165. 166.

Ammonas ſolitaire inſtruit S. Pemen, *p.* 150.

Ammone Ev. de Peluſe loué par S. Iſidore, *p.* 101. 106.

Ammone l'un des grands freres, S. Petrone le viſite, *p.* 34.

Amon Superieur de Tabenne, S. Petrone le viſite, *p.* 32.

Amos Ev. de Jeruſalem ſur la fin du 6e ſiecle, *p.* 829.

S. *Amphiloque* Ev. d'Icone, le Concile de Calcedoine allegue ſon autorité, *p.* 714.

Amphiloque Ev. de Side, veut faire differer la 3e citation de Dioſcore au Concile de Calcedoine, *p.* 660, le condanne, *p.* 663, anathematize Eutyche, fait douter de ſa foy, *p.* 686. L'Empereur Leon luy écrit ſur le Concile de Calcedoine & ſur Elure, *p.* 798. Il condanne Elure, abandonne le Concile, puis y ſouſcrit, *p.* 807.

S. *Anaſtaſe*. V. Annaſe.

Anaſtaſe

Digitized by Google

Anaſtaſe I. Pape, écrit contre Rufin d'Aquilée ; *p.* 859.

Anaſtaſe II. Pape, favoriſe l'Egliſe de Vienne, *p.* 96.

Anaſtaſe diſciple & imitateur de Paſſarion, *p.* 197, Coreveſque de Jeruſalem, deputé à S. Symeon par Eudocie, &c. *p.* 380, ſuccede à Juvenal en 458, *p.* 206. 815.

Anaſtaſe Ev. de Theſſalonique, S. Leon le fait ſon Vicaire dans l'Illyric Orientale &c. *p.* 431. 433, maintient ſon autorité, *p.* 441. 442, dont il abuſe, *p.* 445. Il maltraite Attique Ev. de Nicople, *p.* 443. 444. S. Leon l'en reprend, *p.* 444. 445. Il depute au faux Concile d'Epheſe, *p.* 550. S. Leon le congratule de n'y avoir pas aſſiſté &c. *p.* 598. Il depute au Concile de Calcedoine, *p.* 647. Il eſtoit mort en l'an 453, *p.* 764.

Anaſtaſe Ev. de Nicée, pretend droit de metropolitain ſur Baſilinople, le Concile de Calcedoine l'en exclut, *p.* 692. 693.

Anaſtaſe Ev. d'Ancyre en 458, *p.* 284.

Anatole Preſtre d'Alexandrie eſt fait Eveſque de Conſtantinople par Dioſcore en 449, &c. *p.* 179. 188, aprés la mort de S. Flavien, *p.* 927, ordonne Maxime Eveſque d'Antioche &c. 589. 704. S. Leon luy accorde ſa communion à certaines conditions, *p.* 601-608. Il ſigne la lettre à S. Flavien, & anathematize Neſtorius & Eutyche, *p.* 512. S. Leon luy accorde peutetre le ſecond rang dans l'Egliſe, *p.* 617, charge ſes Legats en 451, de prendre avis de luy, *p.* 621. 622, le prie de s'unir à eux, *p.* 624. Il preſſe la tenue du Concile general, *p.* 629. Il en mande la convocation à S. Leon, *p.* 631 qui luy répond, *p.* 635. Il depoſe deux Preſtres Eutychiens, *p.* 637. Il tient le premier rang dans le Concile de Calcedoine aprés les Legats, *p.* 544. 545, reconnoiſt la purete de la foy de S. Flavien, *p.* 651. On indique des aſſemblées chez luy, *p.* 657. 658. Il propoſe de citer Dioſcore, *p.* 659. 650, le condanne, *p.* 663, ne veut point de nouvelle deciſion de foy, *p.* 665, fait entrer dans le Concile les cinq Eveſques qu'on vouloit depoſer, *p.* 657. Il favoriſe l'Ev. de Berytе contre celui de Tyr, *p.* 673, ſoutient l'autorité de Concile aux Eveſques aſſemblez par luy à Conſtantinople ſans autre convocation, *p.* 676, s'intereſſe fort à la definition de foy du Concile de Calcedoine, *p.* 677, dit que Dioſcore a eſté depoſé, non pour la foy, mais pour avoir excommunié S. Leon, *p.* 673. 679, aſſiſte à la reformation du decret de la foy, *p.* 680, opine pour le rétabliſſement de Theodoret, *p.* 309. 686, & pour celui d'Ibas, *p.* 689, pour la depoſition de Baſſien & d'Eſtienne d'Epheſe, *p.* 691. Il ſe fait ſoumettre par le 28e Canon de Calcedoine la Thrace, l'Aſie, & le Pont &c. *p.* 700. 713, ſe plaint à S. Leon de l'oppoſition de ſes Legats, *p.* 725. Saint Leon ſe plaint de ſon ambition &c. *p.* 728. 729, ſe ſatisfait de ſa ſoumiſſion, & ne peut abolir le 28e Canon, *p.* 729 731. Il fait Aece l'preſtre, André Archidiacre, de quoy S. Leon le blaſme, *p.* 757-760. Il ſatisfait ſur ce point S. Leon qui luy écrit, *p.* 771. 772, & l'exhorte à combatre l'erreur, *p.* 778. Timothée Elure l'anathematize, *p.* 787. Il mande à Saint Leon la loy de l'Empereur Leon pour l'Egliſe &c. *p.* 790. Saint Leon luy répond &c. *p.* 791. Les Catholiques luy preſentent une requeſte contre Elure, *p.* 794-795. Il les reçoit favorablement, *p.* 793. L'Empereur Leon luy demande ſon avis & celui de ſon Concile ſur ce ſujet, *p.* 798. Il écrit avec l'Empereur aux principaux Eveſques, *p.* 799, luy répond ſur ce ſujet, *p.* 800. S. Leon luy écrit là deſſus &c. *p.* 801, demande qu'Attique ſe retracte ou ſoit banni, *p.* 802. Il luy envoie un écrit d'Attique, ſe plaint de ce qu'il ſe méle de ſon Egliſe &c. *p.* 810-812. Il traite favorablement. S. Daniel Stylite &c, *p.* 814, meurt en 458, &c. *p.* 813-815.

Anatole Eccleſiaſtique accuſe Ibas d'Edeſſe ou Jean de Theodoſiople &c. *p.* 457-479.

Anatole frere de Timothée Elure, *p.* 747.

Anatole Patrice, Conſul, & General des armées; *p.* 288. Theodoret luy écrit pour la ville de Cyr, *p.* 262. 263, ſur ſa détention dans ſon dioceſe &c, *p.* 274. 275, ſur les calomnies qu'on repandoit contre luy, *p.* 282. 286, ſur ſa depoſition dans le faux Concile d'Epheſe &c. *p.* 292, ſur ſon rapel par l'Empereur Marcien, *p.* 302, ſur la neceſſité de la preſence de l'Empereur au Concile &c. *p.* 630. Il aſſiſte au Concile de Calcedoine, *p.* 642, y fait entrer Theodoret, *p.* 307, aſſiſte à la leſture de la definition de foy, *p.* 678.

Andibere, Theodoret luy recommande Pierre Preſtre & medecin, *p.* 297.

André Ev. de Theſſalonique en 484, *p.* 764.

André Diacre de Conſtantinople deputé à Eutyche pour le citer au Concile de S. Flavien, *p.* 497. 499. 500, ſe rend, dit-on, denonciateur contre S. Flavien, *p.* 577. Anatole le fait Archidiacre, ce que S. Leon blaſme &c. *p.* 758-760. Anatole le depoſe, *p.* 771. S. Leon conſent qu'on le faſſe Preſtre, *p.* 772. Il continue à favoriſer les Eutychiens, *p.* 791. S. Leon demande ou ſa retractation ou ſa depoſition, *p.* 811.

André moine de Conſtantinople à qui Theodoret écrit ſur Neſtorius, *p.* 303. 593.

André autre moine de Conſtantinople, Theodoret luy écrit ſur la paix de l'Egliſe, *p.* 303.

André Abbé du monaſtere de S. Menno à Jeruſalem, *p.* 743.

André honoré par les Cophtes d'Egypte, *p.* 119.

Antane Diacre engage S. Maxime de Riés à reſſuſciter ſon neveu, *p.* 397.

Digitized by Google

Antibe, dont le ſiege epiſcopal eſt transferé à Graſſe, *p.93.94.*

Antiopl- ville de la Thebaïde, *p.33.*

Antioche, Theodoret y preſche ſouvent &c. *p.240* Dieu la delivre d'un grand danger par les prieres de S. Symeon &c. *p.372.373.*

Antioch- metropole de la Piſidie, *p.179.*

Aviole Ev. compagnon de S. Loup & de S. Maxime à Lerins, *p.395.*

Antioq..s Ev. de Ptolemaïde, le Concile de Calcedoine allegue ſon autorité, *p.714.*

Antonin Ev. metropolitain en Illyrie, écrit en 445, à S. Leon, *p.441.*

Antoque Ev. de Sinope aſſiſte au Concile de Calcedoine, *p.360.*

Antoque ſolitaire du dioceſe de Cyr, *p.228.*

Antoque Preſet, Theodoret luy écrit ſur les calomnies qu'on repandoit contre luy, *p.2..*

S. *Antoine*, maxime qu'il donne à Pemen, *p.862.2.*

Antoine, diſciple & hiſtorien de S. Symeon Stylite, *p.343.390. & 379*, le trouve mort &c. *p.383.384.*

Antonin Ev. d'Epheſe depoſé par S. Chryſoſtome, *p.704.*

Antonin Ev. de Merida fait chaſſer Paſcence Manichéen de la Luſitanie &c. *p.427.451.*

S. *Antonin* Ev. de Florence, fait lire S. Thomas avant Platon, *p.323.*

Antonius Preſtre. V. Magnus.

Antonin ſolitaire du dioceſe de Cyr, *p.228.*

Anub frere de S. Pemen, *p.147.150*, inſtruit ſes freres, *p.152*, ſon union avec S. Pemen, *p.153.155.156.*

Apelle Preſtre & ſolitaire, S. Petrone le viſite, *p.33.*

Apelle. Theodoret luy recommande Pierre Preſtre & medecin, *..297.*

S. *Aphraate*, Theodoret & ſa mere le vont voir, *p.210.214.*

Aphthone bourgeois de Zeugma zelé pour la verité, Theodoret luy écrit, *p.300.*

S. *Apollon* Abbé pres d'Hermopole: S. Petrone le viſite, *p.32.*

S. *Apollone* Martyr ſous Diocletien, *p.34.*

Apollon. Ev. d'Egypte preſente des requeſtes à l'Empereur & à Anatole contre Elure, *p.793.*

Apollone Comte & Preſet d'Orient, Theodoret luy écrit ſur les calomnies qu'on repandoit contre luy, *p.286.* Il aſſiſte au Concile de Calcedoine, *p.643.*

Appellations à Rome inouies en France avant S. Leon, *p.73*, renvoyées encore ſur les lieux, *p.74*

Aquile. Ev. de Biblos ou de Barbaliſſe, eſt depoſé par le Conciliabule d'Epheſe, *p.575.* Theodoret le juſtifie &c *p.304.615.*

Arator Eveſque, oncle de Saint Ruſtique de Narbone, *p.403.857.*

Arcade Ev. de Vence aſſiſte en 439, au Concile de Riés, *p.55.*

Arcade Archeveſque de Cypre écrit la vie de S. Symeon le Thaumaturge, *p.391.*

Arcadie fille de l'Empereur Arcade embraſſe la virginité &c. *p.173.174*, baſtit une egliſe de S. André, *p.175.*

Archenraus Ev. de Chalons dedie en 859, l'egliſe baſſe de S. Germain, *p.25.*

Arconce, S. Iſidore travaille à mettre la paix entre ſes enfans, *p.115.*

Ardabure Patrice & General veut tuer S. Symeon ſur ſa colonne, & eſt puni, *p.380.* Il fait porter ſon corps à Antioche, *p.384.387.*

Arcovinde. V. Martial.

Arcovinde Patrice, Theodoret luy demande quelque remiſe pour ſes fermiers, *p.220*, meurt en 449. *p.535.*

Ariarathe ville de la 2e Armenie, *p.662.*

Ariens, Theodoret convertit ceux de ſon dioceſe, *p.236*, écrit contre eux, *p.324.*

Ariſtolaus Tribun, on prie Eutyche de luy écrire pour S. Cyrille, *p.487.*

Arles ville en 314 de la Vienno-ſe &c. *p.52*, devient vers 306 le ſiege du Preſet des Gaules, *p.54.* L'Eveſque Patrocle ſoumet à ſon ſiege 3 ou 4 provinces, *.54-55.* Etat de cette Egliſe juſqu'à S. Leon, ſon Vicariat, *p.57-60.* La ville aſſiegée & pillée par les Gots, *p.61.* Il s'y tient en 443 un Concile de pluſieurs provinces, *p.69.70.* L'Eveſque conſerve ſon autorité ſur les provinces voiſines, *p.86.92*, contre le jugement de S. Leon rendu en faveur de Vienne, *p.89*, à qui il attribue 4 dioceſes, & laiſſe le reſte à Arles, *p.95-97.*

S. *Armentaire* 1e Ev. d'Antibe écrit à S. Leon en faveur de Ravenne d'Arles, *p.93.94.*

Armentaire Ev. d'Embrun depoſé en 439 dans le Concile de Riés, *p.55.65.66.*

Les *Armoriques* ſe revoltent: S. Germain demande leur grace, *p.20-22.*

Arqu be à qui S. Iſidore écrit, *p.112.*

S *Arſene* S. Pemen le corrige d'une mauvaiſe habitude, *p.147.* Il cite des paroles de ce Saint, *p.165*, qui le felicite ſur ſes pleurs, *p.170.*

Arſaxe ou *Arſaxiés* grand Chambellan, aſſiſte au Concile de Calcedoine, *p.543.*

Aſel p Ev. d'Apt aſſiſte au Sacre de Ravenne d'Arles, *p.93*, écrit pour luy à S. Leon, *p.93.94.* aſſiſte au Concile d'Arles ſur Lerins, *p.407.*

Aſclepe ſolitaire du dioceſe de Cyr, *p.229.*

Aſclepe ſophiſte prie S. Iſidore de Peluſe de moderer ſon zele, *p.102.*

Aſclepiade Diacre de Conſtantinople deputé d'Anatole à S. Leon, *p.513*, luy en raporte des lettres de communion &c. *p.617*, lit la definition de foy dans le Concile de Calcedoine, *p.678*, porte les lettres d'Anatole ſur Elure, *p.799.*

Digitized by Google

Aſcoli ville de la Marche d'Ancone, *p.520.*

Aſmion Ev. de Coire : S. Abonde le voit en 451, & ſigne pour luy au Concile de Milan, *p. 625.*

Aſique bourg du dioceſe de Cyr, *p.225.*

Aſpar Patrice Arien, *p.859.2*, parle à l'Empereur Marcien en faveur de Theodoret, *p.301. 611*, qui l'en remercie, *p. 302. 303.* Il donne l'Empire à Leon, *p. 790.791.* S. Leon luy écrit ſur Elure, *p. 792*, qu'il ſoutient juſqu'en 460, *p. 813.*

Aſparace. V. Sporace, *p.755.*

Aſtere Ev. & Legat de S. Leon à Conſtantinople en 450, *p.508*, revient en 451, *p.620.*

Aſtere Preſtre & Abbé à Conſtantinople, *p. 622.*

Aſtere Preſtre & Notaire, lit la Sentence contre Eutyche, *p.515*, aſſiſte à la verification de ſes actes, *p.535.537.*

Aſturga ville d'Eſpagne autrefois de la Galice, aujourd'hui du royaume de Leon, *p.450.* On en chaſſe les Manichéens &c, *p.427.429.*

S. *Athanaſe*, le Concile de Calcedoine allegue ſon autorité, *p.714.*

Athanaſe Ev. de Buſiris abandonne Dioſcore dans le Concile de Calcedoine, *p. 652*, ſigne la lettre de S. Leon, *p.681*, vient à Alexandrie pour elire & ordonner S. Protere &c, *p.744. 745*, preſente des requeſtes contre Elure, *p.793. 794.*

Athanaſe Ev. de Perrhe, depoſé par le Concile d'Antioche, *p.708*, rétabli par le faux Concile d'Epheſe &c, *p.259.260 578*, peut eſtre l'Eveſque qui agit contre la ville de Cyr, *p. 262.263*, ſigne le decret de la foy à Calcedoine comme Ev. de Perrhe, *p.684.*

Athanaſe Ev. d'Egypte, preſente des requeſtes contre Elure, *p.793*, ordonne Salofacial en ſa place, *p.823.*

Athanaſe Preſtre d'Alexandrie, neveu de S. Cyrille, depoſé par Dioſcore, *p.437*, maltraité par Nomus, *p.438*, preſente une requeſte contre Dioſcore au Concile de Calcedoine, *p.661.*

S. *Athanaſe* Diacre de Jeruſalem eſt maſſacré, & outragé aprés ſa mort par Theodoſe uſurpateur du ſiege de Jeruſalem, *p.635.*

Athanaſe Diacre de Seleucie, aſſiſte à la premiere citation d'Eutyche, *p.499.503.*

Athenais. V. Eudocie.

Athene Ev. depoſé par le Concile d'Orient, rétabli par le Conciliabule d'Epheſe, *p.578.*

Attila : on met ſous luy le martyre de S. Fraterne Ev. d'Auxerre, *p.26.* Il court & ravage l'Empire en 447, *p.264.* S. Leon deputé vers luy en 452, en obtient la paix &c, *p.750.751.928.1.*

Attique Ev. de Conſtantinople, adreſſe aux princeſſes un écrit ſur la foy & la virginité, *p. 173*, ſe fait donner le droit des ordinations par une loy &c, *p.704.* Le Concile de Calcedoine allegue ſon autorité, *p.714.*

Attique Ev. de Nicople en Epire, *p.83*, n'écrit point à S. Leon en 445 &c, *p.442.* Anaſtaſe de Theſſalonique le maltraite &c, *p.443.445.* Il aſſiſte au faux Concile d'Epheſe, *p.550*, à celui de Calcedoine, *p.651.652*, à la reformation du decret de la foy, *p.680*, veut faire approuver les anathematiſmes de S. Cyrille, *p.682.*

Attique Ev. de Zeles, cite Dioſcore au Concile de Calcedoine, *p.660.*

Attique Preſtre de Conſtantinople, favoriſe les Eutychiens, *p.791.* S. Leon demande qu'il ſe retracte ou ſoit banni, *p.802.* Il condanne Eutyche, non ſon erreur, *p.810.811.*

Attique Conſul en 397, *p.177.*

Aulin Ecoſſois, batizé, dit-on, avec toute ſa famille par S. Germain d'Auxerre, *p.28.*

S. *Auguſtal* Ev. des Gaules, aſſiſte en 441 au Concile d'Orange, *p.69.843.2.*

S. *Auguſtin* vend les vaſes ſacrez pour racheter les captifs, *p.50.* Saint Proſper luy écrit ſur Saint Hilaire d'Arles &c, *p. 62. 63.* Mercator le conſulte ſur les Pelagiens, *p.136.138.* Son epiſtre à Caſulan peut eſtre écrite aprés 396, *p. 359.*

Avienus Conſul en 450, *p.869.2*, va trouver Attila en 452 avec S. Leon, *p.870.1.*

Avignon ville de la Viennoiſe, *p.52.*

S. *Avite* Ev. de Vienne, écrit au Pape Symmaque en faveur de ſon Egliſe, *p.95.*

Avite Preſtre, envoie des reliques de Saint Eſtienne à Balcone Ev. de Brague, *p.455.*

Avite Empereur, parent de Priſque Valerien, *p.120*, à qui Sidoine en adreſſe le panegyrique, *p.125.*

S. *Aunaire* ou *Anacaire* Ev. d'Auxerre, fait écrire la vie de S. Amateur, *p.23*, & celle de S. Germain en vers, *p.83.2.*

S. *Aurele* Ev. de Carthage : Sixte Preſtre de Rome luy écrit en 418, *p.415.*

Aurele Ev. d'Adrumet, aſſiſte au Concile de Calcedoine, *p.641.*

Aurelien Ev. d'Arles : Vigile Pape luy donne ſon Vicariat ſur les Gaules, *p.60.*

Aurelien Preſtre, ſert Dieu, dit-on, au tombeau de Sainte Conſorcie, *p.852.1.*

Auſpice Ev. de Vaiſon, aſſiſte en 439 au Concile de Riés, *p.65*, à celui d'Orange en 441, *p. 68*, à celui de Vaiſon en 442, *p. 69*, au ſacre de Ravenne Ev. d'Arles, *p.03.*

S. *Auſtremoine* 1^r Ev. de Clermont, *p.409.*

Autel : on y mettoit les oblations des fideles pour les pauvres, *p.188.*

Autrique montagne pres d'Auxerre, cimetiere de cette ville, *p.3.* S. Amateur en chaſſe les demons, *p.4.* On y baſtit une egliſe ſur ſon tombeau, *p.11.*

Digitized by Google

Auxant Ev. peutestre d'Aix, surprend un decret d'Hilaire Pape, *p.820* puis s'en desiste, *p.821.*

Auxane Ev. d'Arles: Vigile Pape luy donne son Vicariat sur les Gaules, *p.60.*

S. *Auxent* solitaire donne l'habit de Religieuse à Eleuthere, *p.184*, embrasse le Concile de Calcedoine dont on luy avoit inspiré de l'eloignement, *p.781.*

Auxerre ville honorée par plusieurs saint Evesques, *p.1.79c.* S. Amateur y bastit vers 390 une plus grande eglise &c, *p.4.5.* S. Germain la fait decharger d'imposts excessifs, *p.19.*

Auxilaus Ev. de Paremboles, assiste au faux Concile d'Ephese, *p.550.* S. Euthyme deplore son engagement avec Dioscore, *p.593.*

Auxiliaire Prefet des Gaules, modere les imposts de la ville d'Auxerre à la priere de S. Germain qui guerit sa femme, *p.19*, s'entremet pour reconcilier S. Hilaire d'Arles avec S. Leon, *p.84.85.*

Auxilius Ev. repris par S. Augustin, *p.77.*

Auxone ou *Ausone* Ev. de Sebennyte abandonne Dioscore dans le Concile de Calcedoine, *p.652*, signe la lettre de S. Leon, *p.681*, elit & ordonne S. Protere Ev. d'Alexandrie, *p.744.745.*

B

BACATE veut enlever une terre de S. Gelase Abbé, & meurt &c, *p.322.339.*

Bacile Ev. de Sicile, commis par Saint Leon pour envoyer sa lettre à ses confreres, *p.458.*

Balaës, c'est le General Stilas, *p.821.*

Balrone Ev. de Brague en 416, *p.893.2.* Un Concile d'Espagne luy adresse ses decisions &c. *p.455.456.* Il condanne aussi les Priscillianistes dans son Concile, *p.457.*

S. *Barsalate* soût. L'Emp. Zenon luy écrit sur Elure, *p.227.799.* Il condanne Elure & soutient le Concile de Calcedoine &c, *p.809.810. 930.932.*

Barbaliſſe ville de l'Euphratesienne, *p.578.*

S. *Barbatien* Prestre à Ravenne, ce qu'on en sçait, *p.195.866 869.*

Barsumas Abbé fauteur d'Eutyche, excite le trouble contre les Orientaux, *p.483.* Theodose II. veut qu'il soit au rang des juges dans le faux Concile d'Ephese, *p.531.555.* Il y vient avec ses moines, *p.551*, y tient le premier rang aprés les Evesques, *p.554.* y declare sa joie du rétablissement d'Eutyche, *p.553*, bat & fait massacrer S. Flavien &c, *p.559.573*, signe comme les Evesques, *p.571*, se joint en 451 aux Eutychiens de Constantinople, *p.637*, entre dans le Concile de Calcedoine qui l'appelle le meurtrier de S. Flavien, *p.670.*

Barsumas Nestorien de Perse, *p.483.*

S. *Basile* le Grand, cité par le Concile de Calcedoine, *p.714.*

Basile Ev. ami de S. Chrysostome, n'est point Basile de Seleucie, *p.340.341.*

Basile est fait Evesque d'Antioche vers 451, *p.778.779.* De saints solitaires luy écrivent sur Elure, *p.328.381*, qui l'anathematize &c, *p.787.* Il écrit à l'Empereur Leon aprés son elevation à l'Empire, *p.790*, S. Leon luy écrit sur Timothée Elure &c, *p.791.792.* L'Emp. Leon luy écrit sur le mesme sujet, *p.798.* S. Symeon Stylite & S. Baradate luy envoient leur réponse à l'Empereur, *p.809.* S. Leon luy écrit lorsqu'il estoit peutestre mort, *p.813.* Il meurt en 458, *p.813-815.*

Basile fait Evesque d'Ephese vers 434, y entre avec beaucoup de bruits & de meurtres &c, *p.450.*

Basile Ev. de Seleucie en Isaurie. *V. son titre p.340.* Theodoret son ami luy écrit sur ses persecutions sans en recevoir de satisfaction, *p.280.281*, écrit par son avis en Cilicie, *p.480.* Il assiste en 448 à un Concile de Constantinople contre Eutyche, *p.495*, où il se declare pour les deux natures, *p.498.500.511.514*, assiste à la verification des actes de la condannation d'Eutyche, *p.534.* L'Emp. luy donne quelque autorité particuliere dans le faux Concile d'Ephese, *p.533.* Il vient à Ephese, *p.550*, où il devoit, dit-il, estre jugé, *p.552.* On s'éleve contre ce qu'il avoit dit des deux natures, *p.560.* Il abandonne ce dogme, *p.561.562*, opine pour le rétablissement d'Eutyche, *p.563.564*, marque son respect pour les Conciles de Nicée & d'Ephese, *p.567*, prie Dioscore de ne pas obliger les Evesques à condanner S. Flavien, *p.569*, signe la lettre de S. Leon à S. Flavien, *p.617*, avoue sa faute & en demande pardon dans le Concile de Calcedoine &c, *p.652.898 899* Cris des Egyptiens contre luy, *p.653.* Les officiers proposent de le deposer, *p.655.* Il ne paroist point dans la seconde seance, *ibid.* Dioscore demande qu'il y soit cité, *p.660.* On luy accorde sa grace, *p.665.667.* L'Emp. Leon luy écrit sur le Concile de Calcedoine & sur Elure, *p.798.*

Basile Ev. de Trajanople, crie contre Theodoret dans le Concile de Calcedoine, *p.649*, assiste à la reformation du decret de la foy, *p.680.*

Basile Prestre d'Arles, puis Evesque, *p.90.*

Basile Prestre de Rome & Legat de S. Leon en 450, *p.608*, revient en 451, *p.620.*

Basile Prestre de Rome & Legat de S. Leon en 451 à Constantinople, *p.619.620*, ne paroist point au Concile de Calcedoine, *p.645.*

Basile Prestre de Constantinople, S. Leon le renvoie, & le recommande à Anatole, *p.624.*

Basile Diacre de Constantinople, porte à S. Leon une lettre de Julien de Cos, & une de S. Flavien, & en raporte les réponses, *p.545.547*, est deputé à Saint Leon par l'Empereur, pour le

Digitized by Goog

prier d'approuver le 28e Canon du Concile de Calcedoine, *p.725.*

Baſile diſciple de S. Marcien, baſtit un monaſtere à Seleucobele &c, *p.340.341.*

Baſilic Roy des Sarrazins va trouver S. Symeon Stylite & demander ſa benediction &c, *p.382.385.*

Baſiline mere de Julien l'Apoſtat, qui erige une ville de ſon nom, *p.692.*

Baſilinople ville de Bithynie, eſt ſoumiſe à Nicomedie, non à Nicée &c, *p.692.693.*

Baſiliſque Empereur oſte & rend à l'Egliſe de Conſtantinople, les ordinations de quelques provinces, *p.731*, ſe declare contre le Concile de Calcedoine, *p.737.891.*

Baſſe Corevelque & Superieur de Religieux, prend ſoin de S. Symeon Stylite, *p. 355.*

Baſſe Abbeſſe à Jeruſalem, Pulquerie luy écrit pour juſtifier ſa foy &c, *p.180.743.744.*

Baſſien fait Ev. d'Evanes par force, *p.450*, s'empare de l'Egliſe d'Epheſe avec violence en 444 &c, *p.451.891.2.* On écrit en ſa faveur à la Cour, *p.178.* L'Empereur & S. Procle confirment ſon inthronization, *p.451.452.* Eſtienne ſe ſouleve contre luy, & ſe fait ordonner en ſa place en 448, *p.462-454.895* Le Concile de Calcedoine le depoſe avec Eſtienne, luy accorde une penſion & l'honneur de l'epiſcopat, *p. 690.691.*

Batteſme: les Pelagiens veulent que les enfans des battizez n'en ayent pas beſoin, *p.15.* Des Fonts baptiſmaux ſe remplirent d'eux meſmes à Paſque, *p.421.* S. Leon ordonne qu'on ne battize qu'à Paſque & à la Pentecoſte, *p.518.*

Bene ou *Bé* ſaint Abbé entre Tabenne & Oxyrinque, viſité par S. Petrone, *p.32.*

Benece Ev. de Byblos en 445, *p.578.*

Benefices, leur pluralité, les penſions, defendues par le Concile de Calcedoine, *p.695.697.*

S. *Benigne* Ev. de Milan, ce qu'on en dit, *p.627.*

Berée, Theodoret y preſche &c, *p.240.*

Beroaicien ſecretaire de l'Empereur, interprete en grec dans le Concile de Calcedoine, ce que les Legats diſoient en latin, *p.645*, lit la requeſte d'Euſebe de Dorylée, *p.648*, la lettre de Saint Leon à S. Flavien, *p.655*, raporte la volonté de l'Empereur ſur le decret de la foy, *p.679.*

Beryte ville de Phenicie, *p.474*, erigée en metropole honoraire, *p.572-674.* Le Concile de Calcedoine luy oſte toute juriſdiction, *p.674-676.918.919.*

Beſançon eſtoit metropole en 443, *p.70*, dans la province des Sequanois, *p.844.845.* S. Hilaire d'Arles en depoſe l'Eveſque Quelidoine, *p. 71.94.*

Bigames, on en ordonne quelquefois en Orient, *p.265.* On étend la bigamie juſqu'aux mariages avec les veuves, *p.70.71.*

Ste *Blandine* martyre de Lion, *p.132.*

Blaquernes, egliſe de Conſtantinople baſtie par Pulquerie, *p.181.182.*

S. *Boniface* Pape, exhorte Hilaire de Narbone à conſerver ſes droits contre l'Ev. d'Arles, *p.55.*

Boniface Eveſque de Carthage ſoutient l'Abbé Pierre contre S. Fulgence, *p.408.*

S. *Boniface* Ev. de Mayence, les Papes luy donnent leur Vicariat ſur les Gaules, *p.60.*

Boniface Preſtre de Rome, Legat de S. Leon au Concile de Calcedoine, *p.531*, porte avec luy les inſtructions de S. Leon &c, *p.533.534*, a le 3e rang dans le Concile, *p.644.* aſſiſte aux aſſemblées chez Anatole, *p.658*, & à la depoſition de Dioſcore, *p.660*, s'oppoſe à une definition de foy propoſée, *p.678.*

Boſoſe Ev. pere de S. Ruſtique de Narbone, *p.433.887.*

Boſtres metropole d'Arabie, *p.310.*

Boulogne ville d'Italie, S. Petrone y baſtit une egliſe; on y en baſtit une de ſon nom, *p.35.* Son archeveſché demembré de celui de Ravenne, *p.191.*

Les *Bourguignons* maiſtres du haut Rhein, *p.61*, n'occupoient en 443 qu'une partie de la Savoie, *p.845.1.*

Brague premier ſiege de la Galice, *p.455.*

Branemond porte des lettres de l'Emp. Leon aux Eveſques, *p.99.*

Les *Bretons* defont les Saxons par l'Alleluia &c, *p.18.*

S. *Brice* perſecuteur de S. Martin, puis ſon ſucceſſeur, *p.10.*

Byzen General de Theodoſe II, défait les Sarrazins, *p.545.*

C

CAASES ville d'Egypte, *p.487.*

Caiume Eccleſiaſtique accuſe Ibas d'Edeſſe ou Jean de Theodoſiople &c, *p.467-479.*

Calcedoine: le Concile de 451, luy donne le titre de metropole dans le decret de la foy, *p.683.*

Calenpratees, egliſe de Conſtantinople, ce que c'eſtoit &c, *p.182.*

S. *Callinique*, nom formé d'une epithete donnée à Sainte Euphemie dans le Concile de Calcedoine, *p.920.1.*

Callinique Ev. de Gangres, eſt ordonné par Euſebe d'Apamée &c, *p.284.*

Callinique Ev. d'Apamée condanne Dioſcore dans le Concile de Calcedoine, *p.663.*

Calogere Ev. de Claudiople, depute au faux Concile d'Epheſe, *p.551.*

Calopode Ev. d'Arſinoé opine pour le rétabliſſement d'Eutyche, *p.564.*

Calopode Preſtre Eutychien depoſé par Anatole, *p.637.*

Digitized by Google

Les *Calviniſtes* brulent le corps de S. Germain d'Auxerre, *p.25.*

Ste *Camille* vierge diſciple de Saint Germain d'Auxerre, ce qu'on en dit, *p.29.30.*

Candide Preſtre & Abbé, Theodoret l'exhorte à prier pour luy & pour l'Egliſe, *p.300.*

Candidien Ev. d'Antioche en Piſidie accuſé de divers crimes, *p.579.*

Capernaüm bourg ſur le bord de l'Euphrate, du diocеſe de Cyr, *p.218.*

S. Caprais, S. Hilaire d'Arles, Theodore de Frejus, S. Maxime de Riés aſſiſtent à ſa mort, *p.64.65 399.*

Cariatton Soudiacre, raporte une viſion de S. Maxime de Riés & meurt &c, *p.398.*

Carmoſyn Preſtre & œconome d'Alexandrie, le Concile de Calcedoine luy mande la depoſition de Dioſcore, *p.664.*

Caroſe metropolitain en Illyrie, écrit en 445 à S. Leon, *p.441.*

Caroſe Preſtre & Abbé à Conſtantinople. S. Leon le loue, parcequ'il ne le connoiſt pas, *p.393.* Il refuſe de ſe ſoumettre à l'Egliſe & de condanner Eutyche, *p.512.615.* brouille à Conſtantinople en 451 &c, *p.537*, preſente une requeſte à Marcien &c, *p.538.* Il eſt condanné, s'il ne ſe ſoumet dans un mois au Concile, *p.650-672.917.* S. Leon en écrit à Marcien, *p.772*, qui le reſſerre dans un lieu où il renonce à l'Eutychianiſme, *p.777.*

Carus & *Carin* Conſuls en 283, *p.834.2.*

Caſſien Preſtre de Marſeille, excite du trouble, *p.52*, & enſeigne des erreurs ſur la grace, *p.63.* S. Iſidore de Peluſe luy écrit, dit-on, *p.105.* Il adreſſe 7 conferences à S. Honorat & à S Eucher, *p.123*, qui fait un abregé de Caſſien &c, *p.131*, & le corrige, *p.132.* S. Leon Archidiacre de Rome l'engage à écrire contre Neſtorius, *p.415.859.1.*

Caſſien Preſtre d'Epheſe, forcé de faire un ſerment, puis maltraité pour Baſſien ſon Eveſque, *p.452.453*, paſſe 4 ans à Conſtantinople à mendier, *p.454.895.2*, vient au Concile de Calcedoine avec Baſſien, *p.690.*

Caſſiodore fait traduire l'hiſtoire eccleſiaſtique de Theodoret &c, *p.331.*

Caſſius General Romain fait courir aprés S. Hilaire qui fuyoit l'eveſché d'Arles, *p.44.*

Caſtere Preſtre de Conſtantinople, deputé d'Anatole à S. Leon, *p.613*, luy en raporte des lettres de communion, *p.617.*

Caſulan, S. Auguſtin luy écrit &c. *p.357.*

Catalin Ev. de Nice en 585, *p.820.*

Cavila Ev. d'Arles releve l'eloquence de S. Hilaire ſon predeceſſeur, *p.89.*

Cecrops Ev. de Sebaſtople ne veut point de nouvelle decliſion de foy dans le Concile de Calcedoine, *p.656*, cite Dioſcore au Concile, *p.670*, demande qu'on ſigne le decret de la foy, *p.680*, juge l'aſſemblée d'Epheſe indigne du nom de Concile, *p.688.*

Ceiras ou Bayone en Galice, autrefois Aquæ Calidæ Cilinorum, *p.455.*

Celerine Diaconiſſe de Conſtantinople, Theodoret luy écrit, *p.286.*

Celeſtiaque Senateur de Carthage fuit aprés la priſe de cette ville en 439, Theodoret écrit pour luy, *p.259.265.*

S. *Celeſtin* Pape appuie de ſon autorité Saint Germain & S. Loup contre les Pelagiens d'Angleterre, *p.15*, maintient les droits des Egliſes de Vienne & de Narboue contre celle d'Arles, *p.55.* On nourcit dans ſon eſprit les plus ſaints Eveſques de France, *p.62.* Il envoie vers 425 en Afrique Leon Preſtre pour Apiarius, *p.415.*

Celidoine, V. Quelidoine.

Celſe Soudiacre eſt toujours, dit-on, auprés de Sainte Conſorcie, *p.852.*

Cemele ou Cimiez ville ruinée, l'eveſché uni à Nice, *p.125.819.820.*

Cenſurius Ev. d'Auxerre, *p. 838. 839*, prie Conſtance de publier la vie de S. Germain, *p.26.*

Cepone Ev. en Eſpagne, non de Brague, *p. 893.2.* S. Turibe luy écrit contre les Priſcillianiſtes &c, *p.452.453.*

Cerece Ev. des Gaules aſſiſte au Concile d'Orange en 441, *p.53*, écrit à S. Leon avec S. Salone & S. Veran, *p.606*, S. Leon renvoie à luy S. Euſebe de Milan pour avoir ſa lettre à S. Flavien, *p.625.*

Ceſaire Conſul en 397, *p.197.*

Ceſarée metropole de la Paleſtine, *p.198-202*, reduite à peu d'exercice par le nouveau patriarcat de Juvenal de Jeruſalem, *p.205.*

La *Ceſarée* egliſe d'Alexandrie où Timothée Elure ſe fait ordonner Ev. d'Alexandrie, *p.783.*

Chantourgues monaſtere établi par S. Namace de Clermont &c, *p.412.*

Charle le Chauve fait transferer en 859 le corps de S. Germain, *p.24.*

Chaſſe, pratique des chaſſeurs vaine & ſuperſtitieuſe, *p.8.*

Chaſteau-Redon autrefois Decomir prés de Digne, *p.393.*

Chrétien Ev. d'Auxerre dedie en 859 l'egliſe de S. Germain, *p.25.*

Chiaves autrefois Aquæ Flaviæ ville de Portugal, *p.452.*

Chryſaphe eunuque domine Theodoſe II. &c. *p.179.* Sa vie, ſon portrait, *p.438.439.* Il fait depoſer Irenée de Tyr, *p.267*, eſt mécontent de l'ordination & de la conduite de S. Flavien, *p.445.447*, le veut faire depoſer pour mettre en ſa place Eutyche ſon parrein, *p.488*, dont il eſt le principal appui, *p.491*, écrit à Dioſcore en faveur d'Eutyche &c, *p.524*, ſollicite un

Digitized by Google

Concile œcumenique pour luy, *p.528*, eſt puni du dernier ſupplice auſſitoſt aprés la mort de Theodoſe, *p.610*.

Chryſanthe Ev. aſſiſte au Concile d'Arles ſur Lerins, *p.407*.

Cirte village du dioceſe de Cyr, Theodoret y met des reliques des Martyrs de Perſe, *p.223*.

Mamert *Claudien* frere de S. Mamert de Vienne, *p.127*.

Claudien copiſte, Theodoret luy écrit, & le preſſe de ſe faire Catholique &c. *p.285*.

S. *Clement* Pape, le Concile de Vaiſon cite ſa lettre ſuppoſée à S. Jacque, *p.69*.

Clodoſuinde Reine des Lombars; S. Nicet Ev. de Treves luy écrit, *p.24*.

Clotaire I, Sainte Conſorcie luy demande, dit-on, la permiſſion de demeurer vierge &c, *p.853.1*.

Clotaire II. enrichit l'egliſe de S. Germain d'Auxerre, *p.24*.

Sainte *Clotilde* va à Auxerre, & y baſtit une egliſe au tombeau de S. Germain, *p.24*.

Concorde Diacre d'Arles apprend à Leonce ſon Eveſque la mort de S. Leon, *p.825*.

Confeſſion, S. Leon veut qu'elle ſoit ſecrette, non publique, *p.818.819*.

Conrad Seigneur fait baſtir une nouvelle egliſe de S. Germain à Auxerre, *p.24*.

Sainte *Conſorcie* fille de Saint Eucher qui luy laiſſe une partie de ſon bien, *p.112*, l'a ſurvécu, *p.121*, nourrit ſa mere dans une grote, *p.127*. Son hiſtoire eſt un pitoyable roman, *p.852-855*.

Conſtance Ev. d'Uzés aſſiſte au Concile d'Arles en 451, *p.628*.

Conſtance Ev. des Gaules, S. Hilaire d'Arles le depute à S. Leon &c. *p.80*, depute à S. Leon pour Ravenne d'Arles, *p.93*, aſſiſte au Concile d'Arles ſur Lerins, *p.407*.

Conſtance Ev. d'Egypte, S. Iſidore condanne ſon faux zele, *p.492*.

Conſtance Preſtre écrit la vie de S. Germain d'Auxerre &c, *p.6.7*.

Conſtance Prefet d'Orient, *p.873.2*, Theodoret luy écrit pour la ville de Cyr, *p.26*. Il aſſiſte au Concile de Calcedoine, *p.643*.

Conſtance Diacre moine d'Eutyche, va de ſa part au Concile de Conſtantinople, *p.504*, & aſſiſte à la verification des actes de ſa condannation, *p.535*, preſente une requeſte au Conciliabule d'Epheſe, & y eſt abſous, *p.555*.

Conſtancie capitale de l'iſle de Cypre, *p.258*.

Conſtantine ville d'Arabie, *p.258*.

Conſtantin le Grand écrit à S. Macaire de Jeruſalem & aux autres Eveſques de la Paleſtine *p.199*, donne, dit on, ſix hydries d'argent aux egliſes de S. Pierre, S. Paul, & S. Jean, *p.919*.

Conſtantin Eveſque de Melitene ſe trouve à une aſſemblée ſur l'affaire d'Eutyche, *p.534*, depute au faux Concile d'Epheſe, *p.551*.

Conſtantin Ev. de Boſtres aſſiſte au Concile d'Antioche ſur Ibas, *p.471*, cite Dioſcore au Concile de Calcedoine, *p.660*, opine pour le rétabliſſement de Theodoret, *p.310*, aſſiſte à la reformation du decret de la foy, *p.680*.

Conſtantin Ev. de Demetriade aſſiſte au Concile d'Epheſe, *p.441*, à celui de Calcedoine où il ſe joint aux Orientaux, *p.651*.

Conſtantin ou *Conſtantien* Ev. de Die, depute en 439 au Concile de Riés, *p.65*, aſſiſte à celui d'Orange en 441, *p.68*, au ſacre de Ravenne Ev. d'Arles, *p.93*, en faveur de qui il écrit à S. Leon, *p.93.94*. C'eſt luy qui ordonna Ravenne, *p.548*.

Conſtantin Ev. de Teie écrit au 5e ſiecle, *p.717*.

Conſtantin Diacre moine d'Eutyche en veut faire ſigner un écrit par les Abbez de Conſtantinople, *p.521*, va de ſa part au Concile de Conſtantinople, *p.504*, y eſt auſſi cité, *p.505*, dit que la ſentence d'Eutyche eſtoit dreſſée avant ſa venue, *p.515*, aſſiſte en ſon nom à la verification des actes, *p.535*, preſente une requeſte au Conciliabule d'Epheſe, & y eſt abſous, *p.555*.

Conſtantin Secretaire d'Etat aſſiſte au Concile de Calcedoine, *p.626*.

Conſtantin Conſul en 457, *p.70*.

Conſtantine ville de Syrie, *p.258*.

Conſtantinople: preſeance de ſon Eveſque ſur tous ceux de l'Orient, *p.700-702*. Il s'attribue la juriſdiction ſur eux, *p.702-705*. Le Concile de Calcedoine luy ſoumet la Thrace, l'Aſie, & le Pont, *p.705-728*.

S. *Copres* Preſtre fait pluſieurs miracles devant S. Petrone, *p.33*.

S. *Corbinien* Ev. de Friſingue viſite le tombeau de S. Valentin de Paſſau, *p.832*.

Corinthe metropole de l'Acaïe *p.441*.

S. *Corneille* Pape: S. Leon fait baſtir une egliſe de ſon nom, *p.825*.

Corneille Ev. d'Italie forme S. Pierre Chryſologue, *p.184.185*. On le fait Ev. d'Imola, *p.192*, mais à tort, *p.855.2*.

Cos iſle de l'Archipelage, *p.544*.

S. *Coſme*: on dit que le monaſtere de S. Marien en portoit le nom, *p.13*. Son corps eſtoit pres de la ville de Cyr en Syrie, *p.208*.

Coſme Ev. de Scythople depuis 446 juſqu'en 496, *p.735*.

Coſme diſciple de S. Euthyme ordonné Diacre, puis Preſtre de Jeruſalem par Juvenal, *p.197*.

Coſme Ev. d'Hierocæſarée a un different avec Florent ſon metropolitain, *p.496*.

S. *Criſpin* Ev. de Pavie aſſiſte au Concile de Milan en 451, *p.625*.

Criſonien Eveſque d'Aphrodiſiade, condanne Dioſcore dans le Concile de Calcedoine, *p.663*.

Digitized by Google

Crone diſciple de S. Antoine, S. Petrone le viſite, *p.33.*

Cyprien Ev. d'Afrique, Euſebe d'Ancyre le recommande à Theodoret, *p.284*, qui écrit pour luy à Ibas d'Edeſſe, *p.258.*

Cyr ville de la Comagene en Syrie : ce qu'on en dit, *p.217.218.* Theodoret l'embellit &c, *p.224.*

S. *Cyr* Martyr: S. Amateur en apporte, dit-on, le corps d'Orient à Auxerre, *p.6.*

Cyr Ev. d'Anazarbe condanne Dioſcore dans le Concile de Calcedoine, *p.663*, aſſiſte à la reformation du decret de la foy, *p.680.*

Cyr Ev. d'Aphrodiſiade vient à Epheſe pour le Concile de 449, *p.551.*

Cyr Preſtre d'Edeſſe accuſe Ibas ſon Eveſque &c, *p.467.479.*

Sainte *Cyre* ſolitaire d'une auſterité incroyable, *p.242.* Theodoret la viſite &c, *p.243.*

Cyre gouverneur de Peluſe, S. Iſidore écrit contre luy, *p.110.847.*

S. *Cyriaque* Ev. de Lodi, aſſiſte au Concile de Milan en 451, *p.625*, en porte la lettre à S. Leon, *p.625.*

Cyriaque Ev. d'Heraclée en Thrace depute au faux Concile d'Epheſe, *p 551*, & au Concile de Calcedoine, *p.710.*

Cyriaque Diacre avertit les Eveſques de venir au Concile de Calcedoine, *p.647.659.*

S. *Cyrille* d'Alexandrie, S. Iſidore de Peluſe ſon parent, *p.99*, le porte à rétabir la memoire de S. Chryſoſtome, *p.111*, luy écrit avec liberté, *p.112.113.* Il écrit à S. Leon contre le patriarcat de Juvenal, & à Gennade Abbé &c, *p.203.* Theodoret écrit contre luy, *p.246.248*, puis ſe reconcilie avec luy &c, *p.248.251.* S. Cyrille juſtifie la foy de Theodoret, *p.252*, qui ne luy a point inſulté aprés ſa mort, *p.259*, ni écrit les dialogues contre luy, *p.872.873.* Il luy écrit pour Athanaſe de Perrhe, *p.259*; cite ſon autorité dans ſes ouvrages, *p.270.* Il écrit à S. Leon Archidiacre de Rome, *p. 415*, qui eſtant Pape le conſulte ſur le jour de Paſque en 444, *p.420.* Il connoiſſoit & aimoit Eutyche, *p.487.* Le Concile de Calcedoine approuve ſes lettres canoniques, non ſes anathematiſmes, *p.582*, cite ſa lettre aux Orientaux, *p.414.*

Cyrille Diacre de S. Hilaire d'Arles, gueri par les prieres de ce Saint, *p.49.*

Cyrus, liberateur des Juifs, qui baſtiſſent en ſon honneur la ville de Cyr, *p. 217.*

Cyrus Prefet du Pretoire, Chryſaphe ſuccede à ſa puiſſance, *p.438.*

D

DADAS Ev. de Halmes dans l'Oſrhoene, juge l'affaire d'Ibas en 448 &c, *p.897.1.*

Damaſce Secretaire d'Etat envoyé dans l'Oſrhoene pour faire juger Ibas par les Commiſſaires que l'Empereur avoit nommez &c, *p. 473.477.*

S. *Damien* : on dit que le monaſtere de Saint Marien en portoit le nom, *p.13.14.* Son corps eſtoit pres de la ville de Cyr en Syrie, *p.218.*

Damien ſolitaire pres de Niare au dioceſe de Cyr, *p.229*, ſert S. Polychrone, *p.232.*

Damiette, ſi c'eſt la meſme ville que Peluſe, *p.99.847.1.*

Daniel : les Juifs veulent luy oſter le titre & l'autorité de prophete, *p.315.*

Daniel fait Ev. de Carrhes par Ibas d'Edeſſe ſon oncle &c, *p.45.896.899*, eſt accuſé avec luy à Conſtantinople &c, *p.472*, eſt depoſé par le Conciliabule d'Epheſe, *p.573.581.*

Daniel Preſtre, porte à S. Leon la nouvelle de l'ordination de Salofacial, *p.824.*

S. *Daniel* Stylite paſſe 14 jours auprés de S. Symeon &c, *p.375.379.380*, reçoit la coulle de ce Saint aprés ſa mort, *p.389*, veut en faire apporter le corps à Conſtantinople, *p.387*, n'oſe aller à Jeruſalem à cauſe des Samaritains, *p.742.* Il guerit Anatole de Conſtantinople qui le traite favorablement, *p.814* Eudoxie le va viſiter vers 462, *p.884.2.*

Daniel diſciple de S. Arſene, va conſulter S. Pemen &c, *p.157.*

Daniel diſciple de S. Pierre de Galacie qui l'avoit gueri &c, *p.213.*

David Diacre d Edeſſe accuſe Ibas ſon Eveſque &c, *p.470.*

David Abbé de Teledan pres d'Antioche, Theodoret le viſite, *p.216.*

Dedicace des egliſes par les Eveſques, *p.9.*

Demetriade vierge, baſtit une egliſe de Saint Eſtienne pres de Rome, *p.825.827.*

Demetriade ville de la Theſſalie, *p.441.611.*

Demetrius Notaire de Baſile de Seleucie &c, *p.562.*

Denys General d'Egypte en 457, *p.783*, chaſſe Elure d'Alexandrie, mais pour peu de temps, *p.784.*

Denys Notaire de Rome, porte diverſes lettre de S. Leon à Conſtantinople, *p.599.*

Dexien Ev. de Seleucie en Iſaurie, vient au Concile d'Epheſe &c, *p.340.341.*

Diacres, S. Leon veut qu'on ne les ordonne que le ſamedi au ſoir ou le dimanche, *p.81.440.* qu'on n'eleve pas des laiques au diaconat, *p. 423.*

Diaconiſſes : le Concile de Calcedoine ordonne qu'elles aient 40 ans, les excommunie ſi elles ſe marient, *p.697.698.*

Diane divinité payenne, dont on vantoit quelques ſtatues, comme n'eſtant point l'ouvrage des hommes &c, *p.116.*

Dictine Ev. d'Aſtorga, S. Turibe luy ſuccede, *p.450.*

Saint

S. *Didier* Ev. d'Auxerre augmente l'egliſe de S. Eſtienne, *p.4*, enrichit celle de S. Germain &c, *p.24*, meurt en 613, *p.838.1.*

Didion miniſtre des violences de Dioſcore d'Alexandrie, *p.437.*

Didyme ſolit. de Sceté &c. S. Petrone le viſite, *p.34.*

Die, eveſché de la metropole de Vienne, *p.97.*

Dimanche, Saint Leon veut qu'on n'ordonne que le ſamedi au ſoir & le dimanche, *p.81.*

Diodore Ev. de Tarſe, S. Cyrille écrit contre luy &c, *p.256.257.*

Diogene Ev. de Cyzic, vient au Concile d'Epheſe en 449, *p.550*, aſſiſte à celui de Calcedoine &c, *p.650*, cite le ſymbole de Conſtantinople, *p.655*, condanne Dioſcore, *p.663*, aſſiſte à la reformation du decret de la foy, *p.680*, veut y faire ordonner un Eveſque pour Epheſe &c, *p.691*, ſigne le 28e Canon fait en faveur de l'Egliſe de Conſtantinople, *p.711.*

Diolque ville & deſert, *p.34*, vers l'une des bouches du Nil, du coſté de la Paleſtine, *p.156.*

Diomede ſilentiaire, l'Empereur l'envoie porter une lettre de S. Leon à Elure, *p.810.*

Dioſcore eſt fait Ev. d'Alexandrie en 444 &c, *p.434-438.* Theodoret le loue trop, *p.221*, parcequ'il ne le connoiſſoit pas, *p.259.* Il trouble tout en voulant faire recevoir les anathematiſmes de S. Cyrille &c, *p.482.483.* Il fait depoſer Irenée de Tyr, *p.267*, perſecuter Theodoret &c, *p.268*, écrit à Domnus contre Theodoret &c, *p.278*, qui luy écrit pour ſe juſtifier, *p.273.279.* Il prend S. Flavien en averſion, *p.447.* Theodoſe II. luy écrit ſur Baſſien Ev. d'Epheſe, *p.463*, Eutyche luy écrit contre S. Flavien qui l'avoit depoſé, *p.523.* Chryſaphe le ſollicite en faveur de cet hereſiarque, *p.524.* Theodoſe le nomme pour chef du Concile d'Epheſe en 449, *p.528.531.532.* Il y preſide & y agit en tyran, *p.551-555*, fait lire les lettres de l'Empereur, non celles du Pape &c, *p.555-557*, ne veut point que Euſebe de Dorylée ſoit entendu, *p.558*, traite de blaſpheme le dogme des deux natures, *p.560*, fait ſemblant de donner à Saint Flavien la liberté de parler, *p.562*, demande les avis ſur l'abſolution d'Eutyche, *p.563.* On l'appelle l'Archeveſque univerſel, *p.564.* Il abſout les moines d'Eutyche, *p.565*, fait lire le decret du Concile d'Epheſe contre tous les nouveaux ſymboles, *p.565.566*, prononce la ſentence de depoſition de S. Flavien &c, *p.567.568*, oblige tous les Eveſques de le condanner, *p.569*, & à ſigner en blanc pour ſe railler d'eux, *p.570-572*, bat & fait maſſacrer S. Flavien, *p.572-574.* Aprés ſa depoſition il part tout d'un coup d'Epheſe, *p.583*, va apparemment à Conſtantinople faire faire une loy pour autoriſer ſes violences, *p.586.587*, y ordonne Anatole pour Eveſque, *p.588*, regne partout, *p.590-592*, veut excommunier S. Leon, *p.903 909.910.* Il eſt obligé de paroiſtre comme accuſé dans le Concile de Calcedoine, *p.647.648.* Les officiers opinent pour ſa depoſition, *p.665.* Il ne paroiſt point dans la 2e ſeance, *p.655.* Il eſt cité, condanné & depoſé, *p.659-664.* On oſte ſon nom des diptyques &c, *p.614.621.635.* Il meurt en 454 dans ſon exil à Gangres, *p.775.* Ses partiſans l'ont honoré comme un Saint, *p.777.*

Dioſcore Preſtre & Abbé, S. Petrone le viſite &c, *p.33.34.*

Dolique ville de Syrie, *p.298.*

S. *Domitien* Ev. de Chalons n'eſt apparemment pas *Domitien* deputé par S. Leon en 458 à l'Empereur Leon, *p.812*, qui demeure deux ans à Conſtantinople ſans qu'on ſache ce qu'il y fait, *p.813.*

Domitien diſciple de S. Euthyme eſt ordonné Diacre par Juvenal, *p.496.*

Domnin Ev. de Ceſarée, ordonné par Prayle de Jeruſalem, *p.201.*

Domnin Diacre, avertit les Eveſques de venir au Concile de Calcedoine, *p.647 659.*

Ste *Domnine* vierge & ſolitaire au dioceſe de Cyr, *p.230.* Theodoret la viſite, *p.232.*

Domnus diſciple de Saint Euthyme, ordonné Diacre par Juvenal, *p.496*, ſuccede à Jean d'Antioche ſon oncle &c, *p.378.440.441*, confirme la depoſition d'Athanaſe de Perrhe, *p.259.260*, ordonne Irenée Ev. de Tyr, *p.265.871.872.* Theodoret luy conſeille de le ſoutenir, *p.267.* Il viſite S. Symeon Stylite &c, *p.378*, va à Hierapole inthroniſer Eſtienne, & y reçoit des memoires contre Ibas d'Edeſſe, *p.458.708*, aſſemble ſon Concile à Antioche & l'abſout, *p.470.471.* Les accuſateurs d'Ibas le calomnient à Conſtantinople, *p.282.* Il y envoie des deputez pour les refuter &c, *p.285*, ſe decharge de l'affaire d'Ibas, S. Flavien caſſe ſa ſentence, *p.473.* Il écrit à Theodoſe II. contre Eutyche, *p.456.492.493.* Theodoret luy répond ſur la convocation du Concile d'Epheſe en 449, *p.289.529.530.* Il vient à Epheſe, *p.550*, où il n'amene pas de bons Eveſques, *p.551.* Il n'a ſeance dans le Concile qu'aprés Juvenal de Jeruſalem, *p.553*, n'y opine point, *p.554*, ſi ce n'eſt pour le rétabliſſement d'Eutyche &c, *p.563*, ſigne la depoſition de S. Flavien, *p.570*, eſt depoſé luy meſme, *p.578*, & retourne dans la ſolitude avec S. Euthyme, *p.581-583.923.* Le Concile de Calcedoine remet à la diſcretion de Maxime ſon ſucceſſeur, la penſion qu'il luy fera, *p.689.922-924.* Marcien ne parle point de luy en caſſant la loy de Theodoſe, *p.724.* Juvenal s'enfuit auprés de luy pour eviter la fureur du moine Theodoſe, *p.735.922.2.*

Domnus Ev. d'Apamée, *p.874.2.* Theodoret

luy reproche ſon ſilence &c, *p.283.* Il depute au faux Concile d'Epheſe, *p.551.*

Donat Ev. de Salice, autrefois Novatien, S. Leon le tolere &c, *p.423.*

Dorothée Ev. de Neoceſarée, depute au faux Concile d'Epheſe, *p.551.*

Dorothée Ev. de Tyr, écrit à l'Empereur Leon, *p.576*, qui le conſultoit ſur le Concile de Calcedoine & ſur Elure, *p.798.*

Dorothée miniſtre des violences de Dioſcore, *p.437.*

Dorothée Abbé Eutychien, refuſe de ſe ſoumettre à l'Egliſe &c, *p.613*, brouille en 451 à Conſtantinople, *p.637.* Le Concile le condanne, s'il ne ſe ſoumet dans un mois &c, *p.669 672.* Marcien le relegue en 455, *p.777.*

Dorothée Comte gouverneur de la Paleſtine, vient pour appaiſer le trouble de Theodoſe uſurpateur de cette Egliſe, *p.735.736.* Il tient une garniſon dans la ville, *p.741.* Marcien luy ordonne de prendre Theodoſe & de le luy amener, *p.755.*

S. *Dorus* Ev. de Benevent, S. Leon le reprend d'avoir laiſſé mettre un nouveau Preſtre audeſſus des anciens, *p.459.*

Dorylée ville de la Phrygie ſalutaire, *p.494.*

Doſithée forme une ſecte parmi les Samaritains, *p.781.*

Dulcice Notaire de S. Leon, qui l'envoie en 449 au Concile d'Epheſe, *p.539.*

Duras metropole de la nouvelle Epire, *p.441.*

Dyname Ev. peut-eſtre de Beziers, contribue à baſtir l'egliſe cathedrale de Narbone, *p.405.*

Dyname Patrice écrit la vie de S. Maxime de Riés &c, *p.392.393.*

E

ECCLESIASTIQUES, défendu d'elever audeſſus du ſoudiaconat, ceux qui ont eu deux femmes, ou epouſé une veuve, *p.70.422.* On en ordonne en Orient, *p.265.*

Ecriture ſainte, diſpoſitions neceſſaires pour l'entendre & l'expliquer, *p.316-318.*

Edeſſe metropole de l'Oſrhoene, *p.455.*

Eleuſine Diacre moine d'Eutyche, en veut faire ſigner un écrit par les Abbez de Conſtantinople, *p.501*, va de ſa part au Concile de Conſtantinople, *p.504*, y eſt auſſi cité, *p.506*, aſſiſte au nom d'Eutyche à la verification des actes de ſa condannation, *p.535*, preſente une requeſte au Conciliabule d'Epheſe, & y eſt abſous, *p.565.*

Eleuſine officier commande apparemment les gardes de Dioſcore, *p.660.*

Eleuthere Religieuſe du monaſtere de Gyrete pres de Calcedoine, *p.185.*

Elie quitte la montagne de Nitrie, & ſe met ſous la conduite de S. Euthyme &c, *p.788.*

Elie Preſtre, vient viſiter Theodoret, *p.283.*

Elie Preſtre & Abbé à Conſtantinople, S. Leon l'exhorte à demeurer ferme dans la foy, & uni à S. Flavien, *p.598.*

Elie ſolit. en Thebaide agé de 110 ans : Saint Petrone le viſite, *p.33.*

Elie Avocat, Theodoret luy envoie un voleur pour examiner ſon affaire, *p.224.*

Elpide Ev. d'Egypte, preſente des requeſtes contre Elure, *p.793.*

Elpide Preſtre de Conſtantinople vient au Concile d'Epheſe &c, *p.549*, va chercher Dioſcore pour venir au Concile de Calcedoine, *p.659.*

Elpide Abbé en Paleſtine ſucceſſeur de Paſſarion ſuit le ſchiſme de Theodoſe &c, *p.197.*

Elpide Conſeiller d'Etat envoyé au faux Concile d'Epheſe, *p.531*, ſe plaint d'Eſtienne qui avoit receu chez luy les Eccleſiaſtiques de S. Flavien, *p.550*, aſſiſte au Concile, & y fait valoir l'autorité du Prince pardeſſus les loix de l'Egliſe, *p.554.557*, y preſente la lettre de l'Empereur contre S. Flavien, *p.556*, à qui il fait un crime d'oſer parler, *p.557*, intimide les Eveſques qui refuſoient de condanner S. Flavien, *p.569.*

Elure uſurpateur du ſiege d'Alexandrie. V. Timothée Elure.

Embrun, ſon archeveſché comprend les Alpes Maritimes, *p.52*, eſtoit ſoumis à la metropole d'Arles, *p.59.65.* Les Bourguignons en deviennent les maiſtres vers 438, *p.61.*

L'*Emilie* ſoumiſe d'abord à la juriſdiction de Ravenne, *p.191.*

Emmanuel Preſtre & Abbé à Conſtantinople, S. Leon l'exhorte à demeurer ferme dans la foy, & uni à S. Flavien, *p.598.*

Ennemis, les aimer, c'eſt une vertu eminente, *p.104*, non impoſſible, *p.105.*

Eocaric Roy des Alains, le meſme que Requaire, Jutrique, ou Vitrique, eſt envoyé en 448, contre les Armoriques, *p.20.*

Eone Ev. d'Arles ſe plaint de ce qu'Anaſtaſe II. avoit fait en faveur de l'Egliſe de Vienne, *p.96.*

S. *Eparce* Ev. de Clermont en Auvergne. *V. ſon titre*, *p.412.413.*

Epheſe : 27 Eveſques y ſont ordonnez depuis S. Timothée juſqu'au Concile de Calcedoine, *p.691.692.*

S. *Ephrem* Ev. d'Antioche cite l'autorité de S. Iſidore de Peluſe, *p.98.*

S. *Ephrem* Diacre d'Edeſſe n'a apparemment point connu de Stylite, *p.362.*

Epicarpe Preſtre de Benevent prend un rang ſuperieur dont S. Leon le degrade, *p.459.*

Epire dans la Lydie : S. Flavien y meurt de ſes bleſſures, *p.573.*

Epiphane Ev. de Perge ne peut croire qu'on veuille depoſer S. Flavien au Conciliabule d'Epheſe où il aſſiſte, *p.506*, condanne Dioſcore

Digitized by Google

dans le Concile de Calcedoine, *p.663*, marque à l'Empereur Leon ſon reſpect pour ce Concile, *p.790*, luy écrit avec ſon Concile pour ſoutenir ce Concile, & condanner Elure, *p.806.817*.

S. *Epiphane* Ev. de Pavie ordonné par S. Geronce de Milan, *p.627*.

Epiphane Preſtre de Conſtantinople chargé de citer Eutyche pour la 3e fois, *p.503.505*, va chercher Dioſcore pour venir au Concile de Calcedoine, *p.659*.

Epiphane Archidiacre d'Alexandrie ſous S. Cyrille &c, *p.437*.

Epiphane Tribun envoyé à Saint Leon pour l'affaire d'Eutyche, *p.526*.

Epiphane porte diverſes lettres de S. Leon à Conſtantinople, *p.590*.

Epiphane traduit pour Caſſiodore l'hiſtoire eccleſiaſtique de Theodoret &c, *p.331*.

Epiphanie : en Sicile on donnoit le batteſme dans cette feſte : S. Leon le défend, *p.458*.

S. *Epipode* Martyr à Lion &c, *p.132*.

Erajiſtrate Ev. de Corinthe n'écrit point à S. Leon en 445 &c, *p.442*, aſſiſte au faux Concile d'Epheſe en 449 &c, *p.441.555*.

Eric ou Heric moine d'Auxerre vers 880, écrit en vers la vie de S. Germain &c, *p.7*.

Eſpagne diviſée en 5 provinces, *p.455*, & les provinces en pluſieurs audiences, *p 894.1*.

S. *Eſtienne* : S. Amateur n'a pu avoir de ſes reliques &c, *p.4*. On en apporte un bras à Conſtantinople, *p.177*.

Eſtienne Preſtre d'Epheſe communique avec Baſſien ſon Eveſque durant 4 ans &c, *p.452*, ſe fait violemment ordonner en ſa place, *p.463.464*, exerce l'hoſpitalité durant le faux Concile d'Epheſe &c, *p.549.904.1*, où il aſſiſte, *p.550*. Il y avoit deux notaires &c, *p.555*. Il demande qu'on liſe le decret du Concile d'Epheſe contre les nouveaux ſymboles, *p.566*, anathematize quiconque dit quelque choſe de plus que ce qui a eſté défini, *p.567*, ſigne & fait ſigner un papier blanc &c, *p.571.572*, demande dans le Concile de Calcedoine la caſſation du faux Concile d'Epheſe, *p.688*, y eſt depoſé, avec penſion & le titre d'Eveſque, *p.690.691*. On luy attribue une collection des Canons, *p.694*.

Eſtienne Ev. d'Hieraple intronizé par Dom nus d'Antioche, *p.708*, ordonne Sabinien Ev. de Perrhe, *p.260*, reçoit les lettres de l'Empereur pour le faux Concile d'Epheſe, *p.530*, où il aſſiſte, *p.550*, & opine pour le rétabliſſement d'Eutyche, *p.563*, declare ſon reſpect pour les Conciles de Nicée & d'Epheſe, *p.567*. Il ſigne le 28e Canon du Concile de Calcedoine fait en faveur de l'Egliſe de Conſtantinople, *p.711*. On n'a point ſa réponſe à Leon ſur le Concile de Calcedoine & Elure, *p.808*.

Eſtienne diſciple de S. Euthyme, ordonné Diacre par Juvenal, puis Ev. de Jamnia, *p.197.204*, aſſiſte au Concile de Calcedoine dont il apporte les decrets à S. Euthyme, *p.733.921*.

Eſtienne Preſtre d'Afrique écrit la vie de S. Amateur, *p.3.831-837*.

Eſtienne Gobar heretique Tritheïte écrit vers 580 &c, *p.98.99*.

Ethere Ev. de Sardes, on luy porte les lettres de l'Empereur & d'Anatole ſur Elure, *p.709*.

Ethere Ev. de Lion confondu quelquefois & appellé Eucher, *p.852*.

Etheric Ev. de Smyrne aſſiſte en 448 au Concile de Conſtantinople ſur Eutyche, *p.499*, à celui d'Epheſe en 449, *p.550*, où Dioſcore taſche de le prevenir en faveur d'Eutyche, *p.553*. Il pretend qu'on avoit alteré ſes paroles dans le Concile de Conſtantinople, *p.560*, opine pour le rétabliſſement d'Eutyche, *p.564*. L'Empereur Leon luy écrit ſur le Concile de Calcedoine & ſur Elure, *p.798*.

Evazes ville d'Aſie, *p.450*.

S. *Eucher* Ev. de Lion. *V. en titre*, *t.120.848*, eſtoit fort uni avec S. Hilaire d'Arles &c, *p.42*, à qui il envoie ſes livres d'inſtructions pour ſes enfans, *p.45*, aſſiſte au Concile d'Orange en 441, *p.68*. Ruſtique luy demande les inſtitutions &c, *p.415*.

Eudocie Imperatrice femme de Theodoſe II. s'appelloit Athenaïs, *p.176*, apporte à Conſtantinople un bras de S. Eſtienne, *p.177*, envoie, dit-on, à Pulquerie le portrait de la Sainte Vierge, *p.181.182*, veut, dit-on, l'eloigner du gouvernement de l'Etat, *p.892.893*. Chryſaphe l'engage dans le parti d'Eutyche, *p.524*. Elle ſe laiſſe entrainer dans le ſchiſme par le moine Theodoſe &c, *p.181.733*. Ses officiers ferment les portes de Jeruſalem au Gouverneur de la Paleſtine, *p.735*. Baſſa Abbeſſe la preſſe de ſe réunir à l'Egliſe, *p.743*. S. Leon luy écrit pour ce ſujet, *p.753*. Elle demeure dans le ſchiſme aprés meſme l'expulſion de Theodoſe, *p.735*, conſulte S. Symeon qui la renvoie à S. Euthyme & la conſole &c, *p.380.381*, rentre dans la communion de l'Egliſe, & meurt dans la pratique de la vertu, *p.775-781 929*.

Eudoxe Ev. de Boſphore aſſiſte en 448, au Concile de Conſtantinople ſur Eutyche, *p.499*.

Eudoxe porte des lettres de l'Empereur Leon ſur Elure, *p.799*.

Eudoxie Imperatrice vient à Rome en 450, *p.600.917.908*, où S. Leon l'engage à demander à Theodoſe un Concile general contre le brigandage d'Epheſe, *p.601.602*, ce que Theodoſe refuſe, *p.602*. Elle eſt emmenée captive en Afrique par Genſeric, *p 779.930*. Elle viſite S. Daniel Stylite au retour de ſa captivité en 462, *p.884.2*.

Eveſques : conduite de S. Germain dans l'epiſcopat, *p.13*, de S. Hilaire d'Arles, *p.44-52*, de

Theodoret, *p.219-225*, de S. Leon Pape, *p.417-420*. S. Leon ne veut pas qu'on ordonne des laïques Eveſques, *p.423*. Irregularitez, *p.422*. La dedicace des egliſes leur eſt reſervée, *p.9*. De ſaints Eveſques tirez du cloiſtre gardoient leur ancien inſtitut dans l'epiſcopat, *p.52*. Si l'Ev. peut ſe ſeparer de la communion d'une perſonne pour une faute à luy ſeul connue, *p.69*. Leurs devoirs dans l'exemple de Jacob, *p.244*. Pourquoi l'on eſt Eveſque &c, *p.245*. C'eſt une charge tres peſante, *p.292.293*. Qui quitte un eveſché pour en prendre un autre, eſt privé des deux, *p.445*. On n'a jamais exigé le ſerment des Eveſques, *p.535*. Il leur eſt honteux de ſigner ſans ſavoir ce qu'ils ſignent, *p.577*. Le Concile de Calcedoine regle la poſſeſſion de leurs paroiſſes, la conſervation de leurs biens, leur ordonne de prendre des œconomes, *p.698.699*. Leur grandeur conſiſte non dans l'étendue de leur juriſdiction, mais des ames qu'ils gagnent à Dieu &c, *p.821*.

Enfratas Diacre de Conſtantinople accuſateur de S. Flavien, *p.577*. S. Leon conſent qu'on le faſſe Preſtre, *p.772*.

Eugene Ev. de Nicople ſoutient le Concile de Calcedoine avec zele en 457, *p.505*.

Eugene tyran eſt défait en 394, par Theodoſe I. *p.31*.

Eupe Ev. de Neoceſarée : l'Empereur Leon luy écrit ſur le Concile de Calcedoine & ſur Elure, *p.758*.

Eulale Ev. d'Armenie à qui Theodoret écrit durant la perſecution de Perſe &c, *p.244.245*.

Euloge Ev. d'Edeſſe ordonné par S. Euſebe de Samoſates, *p.708*.

S. *Euloge* Ev. d'Alexandrie, *p.669*, apprend de S. Gregoire le Grand une hiſtoire ſur la lettre de S. Leon à S. Flavien, *p.541*. On luy attribue mal la conference des Samaritains devant Euloge, *p.782*.

Euloge Ev. de Ceſarée preſide en 415 au Concile de Dioſpolis, *p.199*.

Euloge à qui Marcien renvoie les Samaritains, peut eſtre Euloge de Philadelphie &c, *p.782*.

Euloge Preſtre d'Edeſſe accuſe Ibas ſon Eveſque &c, *p.457-479*.

Euloge Preſtre & ſolitaire, S. Petrone le viſite &c, *p.3*.

Euloge Diacre de Conſtantinople porte la lettre de S. Flavien aux Commiſſaires d'Ibas &c, *p.474*, aſſiſte à l'examen de cette affaire, *p.475.479*.

Euloge œconome de Conſtantinople, Theodoret luy écrit en 449, *p.286*.

Euloge Prefet d'Illyrie aſſiſte au Concile de Calcedoine, *p.643*.

Euloge Secretaire d'Etat envoyé au faux Concile d'Epheſe, *p.531*, reproche à Eſtienne d'avoir logé les Eccleſiaſtiques de S. Flavien, *p.550*, aſſiſte au Concile, *p.554*, intimide les Eveſques qui refuſoient de condanner S. Flavien, *p.559*.

Eunome Ev. de Nicomedie depute au faux Concile d'Epheſe, *p.551*, lit le ſymbole de Nicée dans le Concile de Calcedoine, *p.656*, parle contre la lettre d'Ibas à Maris, *p.668*. Le Concile de Calcedoine luy ſoumet Nicée & Baſilinople, *p.692.693.706*. L'Empereur Leon le conſulte ſur le Concile de Calcedoine & ſur Elure, *p.798*.

Eunomiens, Theodoret écrit contre eux, *p.324*.

Eupre Ev. de Cyzic, l'Empereur Leon le conſulte ſur le Concile de Calcedoine & ſur Elure, *p.798*.

Sainte *Euphemie* Martyre ſous Diocletien à Calcedoine : On tient dans ſon egliſe le Concile general, *p.646.647*, qui ſe reconnoiſt redevable à ſon intercеſſion &c, *p.716.717*. Sa feſte ſe celebroit non le 25 octobre, mais le 16 ſeptembre, *p.919.920*. S. Senator baſtit une egliſe de ſon nom à Milan &c, *p.609*.

S. *Euphrone* Ev. d'Autun en 453, *p.410*.

Euphrone officier demande à Theodoret ſa ſoumiſſion à l'ordre de l'Empereur, *p.274*.

S. *Euprepe*, on dit que Theodoret fut elevé dans ſon monaſtere pres d'Antioche, *p.868.1*.

Eupſyque porte une lettre de S. Leon à S. Flavien, *p.547*.

S. *Euſebe* Ev. de Samoſates fait Iſidore Ev. de Cyr en 379, *p.218*, ordonne Theodote Ev. d'Hieraple & Euloge d'Edeſſe, *p.708*.

Euſebe de Ceſarée, S. Macaire de Jeruſalem l'excommunie &c, *p.201*.

Euſebe Ev. d'Ancyre ordonné par S. Procle, *p.284.701*. Theodoret luy écrit en 448, *p.252*, luy envoie un écrit ſur l'Incarnation à examiner, *p.282*, ſa moderation, ſon amour pour la paix &c, *p.284*. Theodoret luy écrit en 449, &c, *p.288*. Il aſſiſte à la verification des actes de la condannation d'Eutyche, *p.534*, reçoit de l'Empereur quelque autorité particuliere dans le faux Concile d'Epheſe, *p.533 552*, vient à Epheſe, *p.550*, demande qu'on y liſe le decret du Concile d'Epheſe contre les nouveaux ſymboles, *p.566*, ſigne avec peine la depoſition de S. Flavien, *p.570*, ſigne la lettre de S Leon à S. Flavien, *p.617*, demande pardon de ſa faute dans le Concile de Calcedoine, *p.652*. Les officiers opinent pour ſa depoſition, *p.655*. Il ne paroiſt point dans la 2e ſeance, *p.655*. Dioſcore demande qu'il y ſoit cité, *p.660*. Le Concile luy pardonne & le reçoit, *p.656.667*. Il aſſiſte à la reformation du decret de la foy, *p.680*, refuſe de ſigner le 28e Canon en faveur de l'Egliſe de Conſtantinople, *p.711*, repreſente qu'il eſt plus

Digitized by Google

utile que les ordinations ſe faſſent par le Concile de la province, *p.711.*

Euſebe Ev. d'Armenie, Theodoret luy écrit dans la perſecution de Perſe, *p.244.245.*

S. *Euſebe* Ev. de Milan, ce qu'on en ſçait, *p.626.912.913.* S. Leon le prie d'aſſembler ſon Concile, & d'y faire approuver ſa lettre à S. Flavien &c, *p.624.625.*

Euſebe Ev. de Dorylée ne pouvant corriger Eutyche, porte S. Flavien à le juger, *p.493-495*, le denonce à ſon Concile, *p.497*, y fait une declaration de ſa foy &c, *p.498*, pourſuit le jugement d'Eutyche &c, *p.505.506.509*, aſſiſte à la verification des actes de la condannation d'Eutyche, *p.534*, vient au Concile d'Epheſe & loge chez Eſtienne Ev. d'Epheſe, *p.549.* Il ne paroiſt point dans le Concile, *p.554*, où on ne le voulut point ecouter, *p.559.* On le juge digne du feu à cauſe des deux natures, *p.560.* On prevoit ſa depoſition, *p.566.* Dioſcore fait lire ſa ſentence contre luy, *p.567.* Tous les Eveſques la ſignent, *p.569.570.* Il eſt arreſté, ſe ſauve, & s'enfuit à Rome, *p.574.* On met un intrus en ſa place, *p.590.* Les Legats de S. Leon anathematizent en ſon nom Neſtorius & Eutyche, *p.613.* S. Leon recommande ſon Egliſe à Anatole & à Pulqueric, *p.618.* Il accompagne ou precede ſes Legats au Concile de Calcedoine &c, *p.635*, y paroiſt d'abord comme un accuſateur de Dioſcore, *p.642.647.648*, fait voir la reception criminelle d'Eutyche, *p.650.* Son innocence y eſt reconnue, *p.654.* Il preſente une 2e requeſte contre Dioſcore & preſſe ſon jugement, *p.659.661*, s'eleve contre quelques Eveſques d'Egypte, *p.668*, ſoutient le decret de la foy propoſé dans le Concile, *p.679*, aſſiſte à ſa reformation, *p.680*, demande la depoſition de Baſſien & d'Eſtienne d'Epheſe, *p.691*, ſigne le 28e Canon en faveur de l'Egliſe de Conſtantinople, *p.711.* Marcien caſſe la loy de Theodoſe contre luy, *p.724.*

Euſebe Ev. de Peluſe, *p.847*, fort blaſmé par S. Iſidore, *p.101*, qui s'eleve contre luy avec force, *p.106*, & prie S. Cyrille de luy donner un curateur &c, *p.108.* S. Protere le condanne &c, *p.748.* Il ordonne Timothée Elure Ev. d'Alexandrie, *p.784.*

S. *Euſebe* ſolit. à Aſique au dioceſe de Cyr &c, *p.225*, aimoit à voir Theodoret, *p.231.*

S. *Euſebe* Abbé de Teledan, Theodoret viſite ſon monaſtere, *p.226.*

Euſebe Avocat, Theodoret luy écrit ſur ſa perſecution, *p.283.*

Euſebe miniſtre des violences de Dioſcore d'Alexandrie, *p.437.*

Euſtache femme de S. Germain d'Auxerre, *p.8.*

Euſtathe Ev. de Beryte, nommé Commiſſaire pour juger Ibas d'Edeſſe, l'abſout & le reconcilie avec ſes accuſateurs &c, *p.474-479.* reçoit de l'Empereur quelque autorité particuliere dans le faux Concile d'Epheſe, *p.533 s.t.* vient à Epheſe, *p.550*, veut qu'on explique les lettres de S. Cyrille par de plus obſcures &c, *p.559*, ne veut pas qu'on diſe que le Verbe a pris l'homme, *p.560*, opine pour le rétabliſſement d'Eutyche, *p.564.* On oſte ſon nom des diptyques, *p.614.621.* Il juſtifie la foy de S. Flavien dans le Concile de Calcedoine, *p.651*, y demande pardon de ſa faute, *p.652*, ſoutient par S. Cyrille ſa propoſition d'une ſeule nature incarnée, *p.653.654.* Les officiers opinent pour ſa depoſition, *p.655.* Il aſſiſte à la 2e ſeance, *p.656*, & Dioſcore veut qu'il ſoit cité, *p.660.* Il obtient ſa grace du Concile qui le reçoit, *p.666.667.* Il s'attribue une juriſdiction de mettropolitain, *p.672-674*, que le Concile de Calcedoine luy oſte, *p.674-676.* Il atteſte la verité du jugement rendu en faveur d'Ibas, *p.787.* Il fait une relation du Concile de Calcedoine, *p.521.* L'Emp. Leon le conſulte ſur le Concile de Calcedoine & ſur Elure, *p.798.*

Euſtathe Diacre de Peluſe, fort blaſmé par S. Iſidore, *p.107.*

Euſtathe ſilentiaire, examine l'entrée de Baſſien dans l'Egliſe d'Epheſe, *p.463*, rend ſon jugement contre luy, *p.464.*

Euthale Archidiacre d'Alexandrie, le Concile de Calcedoine luy mande la depoſition de Dioſcore, *p.664.*

Ethere Ev. de Tyanes auteur de 27 diſcours attribuez à Theodoret, *p.248.*

S. *Euthyme*, né au mois d'aouſt 377, *p.877.2.* Juvenal dedie en 428 ou 429 l'egliſe de ſa Laure, *p.196.868.* Il ne peut detourner Domnus d'aller à Antioche, *p.480.481*, luy predit les fautes où on l'engageroit, *p.563*, deplore l'engagement d'Auxilaus avec Dioſcore, *p.595.* Domnus depoſé revient auprés de luy, *p.581-583.923.* Deux Eveſques le conſultent ſur le Concile de Calcedoine, *p.684.733.921.* Il ſe declare d'abord pour ce Concile, *p.733*, ſe retire dans le deſert pour eviter la communion & les violences de Theodoſe uſurpateur du ſiege de Jeruſalem, *p.737.* Il ramene à l'Egliſe l'Imperatrice Eudocie qui le conſulte &c, *p.779.780.* Il meurt le 20 janvier 473, *p.867.2.*

Eutone Diacre de Peluſe, S. Iſidore l'aime & le défend, *p.114.115.*

Eutreque Preſet d'Orient en 447, *p.873.2*, fait beaucoup eſperer de ſa ſageſſe & de ſa pieté, *p.275.* Theodoret luy écrit ſur ſa détention dans ſon dioceſe, *p.275.275.* Eutreque luy répond, *p.676.* Il luy récrit en 449, *p.286.*

Eutrope porte une lettre de l'Empereur Leon à S. Baradate, *p.799.*

Eutyche Preſtre & Abbé à Conſtantinople, ſa vie, ſon eſprit &c, *p.486-488*, ſon hereſie, *p.488-492*, ſon orgueil, *p.491*. Chryſaphe dont il eſtoit le patricin, *p.539*, veut faire depoſer S. Flavien & le mettre en ſa place, *p.488*, eſt ſon principal appui, *p.491*. Il excite le trouble contre les Orientaux, *p.481-482*, qui écrivent contre luy à l'Empereur, *p.874*. Il fait depoſer Irenée de Tyr, *p.257.481*, perſecuter Theodoret, *p.258.269*, chaſſer Ibas d'Edeſſe, & mener en divers exils, *p.530.531*. Euſebe de Dorylée ne pouvant le corriger, porte S. Flavien à le juger, *p.492-495*. On le cite deux fois au Concile de Conſtantinople, & il refuſe de comparoiſtre, *p.495-503*. Il depute au Concile, & promet d'y venir, *p.504-506*. Il y vient accompagné d'officiers & de ſoldats, *p.507.508*. On l'interroge ſur la foy, & il refuſe de condanner l'erreur, *p.509.514*. S. Flavien le condanne & le depoſe, *p.115.116*. Les Eveſques d'Orient, les Abbez de Conſtantinople ſignent ſa condamnation, ſes moines la rejettent, *p.517-520*. Il en appelle au Concile œcumenique, *p.517*, & l'obtient de l'Empereur, *p.520.521*. Il écrit partout contre S. Flavien, *p.522.524*, qui fait connoiſtre ſes fourberies à S. Leon, *p.525.527*. Il accuſe S. Flavien d'avoir falſifié les actes de ſa condannation, *p.533*, obtient de l'Empereur qu'on les faſſe verifier &c, *p.534.538*. S. Pierre Chryſologue luy répond, *p.545*. Il vient à Epheſe pour le Concile &c, *p.551*, y eſt receu, & y preſente ſa requeſte &c, *p.555.557*, recuſe les Legats de S. Leon comme ſuſpects, *p.549.558*. Sa profeſſion de foy approuvée par ce Conciliabule, *p.561*. Il pretend que les actes de ſa condannation ſont falſifiez, *p.562*. Il eſt abſous par ce faux Concile, *p.553.564*. Baſſeſſes des Eveſques d'Orient à ſon égard, *p.564.565*. S. Leon exige d'Anatole qu'il le rejette, *p.608*. Il l'anathematize, *p.612*. Tout l'Orient le condanne, *p.616.617*. Il eſt exilé pres de Conſtantinople, *p.614*. S. Leon prie Pulquerie de le faire reléguer plus loin, & mettre un Abbé Catholique en ſa place, *p.623*. Il fait afficher à Conſtantinople des proteſtations, *p.537*. Sa profeſſion du ſymbole de Nicée inſuffiſante, *p.650*. Sa confeſſion receue par Dioſcore, rejettée, *p.654*. Il eſt condanné ſans paroiſtre dans le Concile de Calcedoine, *p.722*. On n'entend plus parler de luy depuis 454, *p.743*. Marcien le condanne avec ſes erreurs, *p.724*, défend de luy donner la qualité de Preſtre &c, *p.722*.

Eutyche Diacre ſert S. Cyrille dans le Concile d'Epheſe, *p.487*.

Eutychiens, Theodoret refute quelques moines Eutychiens, *p.304*. Ils brouillent à Conſtantinople en 451, *p.637.638*.

Euxithée Ev. de Theſſalonique mande ſon election à Saint Leon, *p.674*, qui luy écrit ſur Timothée Elure, *p.791*. L'Empereur Leon le conſulte ſur le Concile de Calcedoine, & ſur Elure, *p.708*. Il ſoutient le Concile, & condanne Elure, *p.806*.

Exuperance Ev. de Celenes en Galice, *p.894.1*.

S. *Exupere* Ev. de Toulouſe vend les vaſes ſacrez pour racheter les captifs, *p.50*.

F

SAINT *Fabien* deſigné Pape par une colombe, *p.44*.

Fard, peché des perſonnes qui en uſent, *p.209.210*.

Faſtide Ev. d'Angleterre apparemment Pelagien : ce qu'on en ſçait, *p.16.17.837.838*.

Fatale veuve : Faſtide luy adreſſe quelques traitez, *p.16.17.838*.

Fauſte Ev. de Riés, honneurs que luy rend S. Hilaire d'Arles quoique ſimple Preſtre, *p.64.65*. Eſtant Abbé de Lerins aprés S. Maxime, *p.399*, il a quelque different avec Theodore de Frejus, *p.125*, terminé par le Concile d'Arles vers 455, *p.406.407*. Vincent de Lerins a pu écrire par ſon ordre & par ſon eſprit, *p.861*. Quelques homelies de luy, *p.132*. S. Eucher luy fait la deſcription de la Paleſtine, *p.133*. Il fait l'eloge de S. Maxime &c, *p.392.393.885*.

Fauſte Preſtre & Abbé à Conſtantinople, Eutyche veut luy faire ſigner un écrit, *p.501*. S. Leon luy écrit ſur cet hereſiarque, *p.544.593*, l'exhorte à demeurer ferme dans la foy & uni à S. Flavien, *p.595*, répond en 450 à ſa lettre, *p.604*, luy écrit encore par ſes Legats, *p.608*, & par le Comte Maximin, *p.610*. Il preſente en 451 une requeſte à Marcien contre les Eutychiens, *p.637*. Le Concile de Calcedoine le fait entrer &c, *p.669*.

S. *Felix* Ev. de Boulogne predeceſſeur de S. Petrone, *p.36*.

Felix Ev. de Ravenne recueille vers 708 les ſermons de S. Pierre Chryſologue, *p.194*.

Femmes excluſes de l'enceinte de S. Symeon Sylite, *p.365.375.376.377*, & de ſon egliſe aprés ſa mort, *p.388*. Une femme deguiſée & punie, *p.389*.

Ferrare, on y transfere le ſiege epiſcopal de Vicovenza, *p.191*.

Firme Ev. de Ceſarée en Cappadoce meurt en 439, *p.533*.

Flaccille fille de l'Empereur Arcade embraſſe la virginité &c, *p.173.174*.

La *Flaminie*, erection de ſa metropole civile & eccleſiaſtique, *p.190*.

Flavien d'Antioche cede la preſeance à Nectaire de Conſtantinople, *p.701*.

S. *Flavien* eſt fait Ev. de Conſtantinople en 446, &c, *p.446.447*. Il caſſe la ſentence du Concile d'Antioche en faveur d'Ibas, & luy

Digitized by Google

donne des Commiſſaires &c, *p.472-477.704.* Euſebe de Dorylée le porte à juger Eutyche &c, *p.494-495.* Il juge une affaire de Florent de Sardes dans ſon Concile, & y reçoit la denonciation contre Eutyche, *p.497*, fait une declaration de ſa foy, *p.498*, fait citer Eutyche, *p.497-499*, fait informer d'un écrit qu'Eutyche faiſoit ſigner, *p.501.502*, veut qu'il ſe preſente au Concile, non par deputez, *p.504*, raſſure Euſebe de Dorylée ſon denonciateur, *p.505*, differe ſa condannation, *p.506*, conſent avec peine que Florent Patrice aſſiſte à ſon jugement, *p.507*, le preſſe de reconnoiſtre la verité, *p.509-515*, fait lire ſa ſentence où il le condanne & le depoſe, *p.516*, la fait ſignifier aux moines d'Eutyche, *p.517*, la publie & la fait ſignet par les Eveſques d'Orient &c, *p.518.519.* Theodoret l'en congratule, *p.283.284.520*, luy expoſe ſa foy, *p.285*, ſe plaint à luy de Dioſcore d'Alexandrie, *p.280-484.* Eutyche irrite l'Empereur contre luy, *p.520.521.* Ce prince veut le reconcilier avec Eutyche, *p.521.522*, écrit contre luy aux principaux Eveſques, *p.523.* Chryſaphe & Dioſcore ſe liguent contre luy, *p.524.525.* Il informe S. Leon de l'erreur, de la condannation, & des fourberies d'Eutyche, *p.524.525.899.* L'Empereur écrit contre luy au faux Concile d'Epheſe, *p.532.* Eutyche l'accuſe d'avoir falſifié les actes de ſa condannation, *p.532*, ce qu'il ne peut prouver, *p.534-538.* S. Leon luy écrit un billet, *p.536*, puis ſa grande lettre ſur l'Incarnation &c, *p.539-543*, & diverſes autres lettres, *p.545-547.* Il reçoit à Epheſe les Legats de Saint Leon, *p.549.* On ne luy donne que le 5e rang, *p.553*, n'y a point de voix, *p.554*, demande en vain qu'Euſebe de Dorylée y ſoit receu, *p.557.* On luy donne d'abord des louanges dans la lecture des actes de ſon Concile ſur Eutyche, *p.559.* Il en ſoutient la verité, *p.552.* On prevoit ſa depoſition, *p.566*, dont Dioſcore fait lire la ſentence, *p.567.* Il en appelle, *p.568.* Son martyre, honneurs rendus à ſa memoire, *p.572-577.905.906.* S. Leon s'unit à luy, & luy écrit ignorant ſa mort, *p.595*, luy demeure & veut qu'on luy demeure uni, *p.695-601.* Ses Legats anathematizent en ſon nom Eutyche & Neſtorius, *p.613.* Il eſt juſtifié dans le Concile de Calcedoine, *p.651.654.* Marcien rétablit ſa memoire & caſſe la loy de Theodoſe contre luy, *p.724.*

S. *Flavien* Ev. & Confeſſeur dans l'Abruzze, *p.576.*

Flore Ev. peut-eſtre de Lodeve aſſiſte au Concile d'Arles ſur l'affaire de Lerins, *p.407.*

Flore de Lion écrit pour la grace au IX. ſiecle, *p.852.1.*

Flore impoſteur puni & chaſſé de la Campanie &c, *p.432.*

Florent Ev. de Sardes a un different avec deux de ſes ſuffragans &c, *p.495.496*, reglé par le Concile de Conſtantinople en 448, *p.497*, ſert d'interprete aux Legats du Pape dans le Conciliabule d'Epheſe, *p.555*, opine pour le rétabliſſement d'Eutyche, *p.564*, condanne Dioſcore dans le Concile de Calcedoine, *p.663*, aſſiſte à la reformation du decret de la foy, *p.680.*

Florent Ev. d'Occident à qui Theodoret écrit en 449, *p.294.*

Florent Patrice Prefet du Pretoire, Theodoret luy écrit en 449, *p.286.* Il aſſiſte en 448 au Concile de Conſtantinople ſur Eutyche, *p.507-517*, & à la verification des actes, *p.534-537*, au Concile de Calcedoine, *p.643.*

Florus Prefet & Comte d'Egypte en 451 &c, *p.746.*

Fonteie Ev. de Vaiſon ordonné par Ravenne Ev. d'Arles, *p.93.*

Fontenai monaſtere où mourut S. Marcien d'Auxerre, *p.27.*

Fraucion Ev. de Philippople cite Dioſcore au Concile de Calcedoine, *p.652*, aſſiſte à la reformation du decret de la foy, *p.681.*

S. *Fraterne* Ev. d'Auxerre, ce qu'on en ſçait, *p.26.838.839.*

S. *Fulgence* tiroit des monaſteres ceux qu'il jugeoit propres à l'Egliſe, *p.408.*

G

GABALES ville petite, mais agreable de la Syrie, *p.242.*

Gaien laïque miniſtre des violences de Dioſcore d'Alexandrie, *p.437.*

Galla femme de S. Eucher, *p.120.852*, l'accompagne dans ſa retraite, *p.122*, finit, dit-on, ſa vie dans la grote de S. Eucher, *p.127.*

Gangres metropole de la Paphlagonie, *p.284.*

Le P. *Garnier* Jeſuite donne la premiere edition entiere de Mercator, *p.137.142*, eſt le plus grand adverſaire de Theodoret; *p.251-253*, dont il interprete mal ce qu'il y a de meilleur, *p.339.340.*

Gelaſe Abbé en Paleſtine, Bacate puni pour luy vouloir enlever une terre, *p.372.* Ce qu'on ſçait de ce ſaint Abbé, *p.737-740.*

Gemellin Ev. d'Erythres opine pour le rétabliſſement d'Eutyche dans le Conciliabule d'Epheſe &c, *p.564.*

S. *Geminien* Ev. de Modene n'eſt apparemment pas *Geminien* deputé en 458 par S. Leon à l'Empereur Leon, *p.812*, qui demeure deux ans à Conſtantinople ſans qu'on voie ce qu'il y fait, *p.813.*

S. *Genés* Martyr à Arles, *p.88.* L'hiſtoire de ſon martyre peut eſtre de S. Hilaire, *p.92.*

S. *Genés* Eveſque de Clermont vers 650, fonde à Chantoin un monaſtere de filles, *p.412.*

Digitized by Google

Genethle Intendant du Domaine assiste au Concile de Calcedoine, *p.643.*

Geneve, S. Leon soumet cette Eglise à celle de Vienne, *p.95.*

Sainte *Genevieve*: Dieu revele à S. Germain sa saintеté &c, *p. 16.* Ce Saint la justifie contre ses calomniateurs, *p. 19*, & luy envoie des eulogies en mourant, *p. 22.* S. Symeon Stylite se recommande à ses prieres &c, *p.374.*

S. *Gennade* Ev. de Constantinople succede à Anatole, *p. 815.* Jean de Germanicie signe sa lettre synodique en 458, *p.295.* Il reçoit des reliques de Saint Symeon Stylite, *p.387.* Il fait chasser Elure d'Alexandrie &c, *p.822.*

Gennade Prestre & Abbé scandalizé de ce que S. Procle communiquoit avec Juvenal de Jerusalm &c, *p.203.*

Gennade peu instruit des ouvrages de Theodoret, *p 332.*

Genseric prend Carthage en 439 &c, *p.258.* S. Leon l'empesche de bruler Rome en 455, *p.770. 928*, mais il la pille, *p. 929*, & emmene captives l'Imperatrice Eudoxie & ses filles, *p.930.1.*

George moine trouble la Cappadoce en 451, *p.731.*

S. *Gerasime* anacorete se laisse surprendre par les Eutychiens, *p.733.*

Le P. *Gerberon* donne le premier quelques ouvrages de Mercator, *p.137.*

S. *Germain* Ev. d'Auxerre. *V. son titre p.1. 853.* Son union avec S. Hilaire d'Arles, *p. 64.* Il reçoit avec luy les accusations contre Quelidoine, *p.71.72.* S. Pierre Chrysologue le reçoit avec honneur à Ravenne, & herite de sa coule & de son cilice, *p.193.*

S. *Germain* Prestre Ecossois & martyr, ce qu'on en dit, *p.27.*

Germain Diacre de Constantinople chargé de citer Eutyche pour la 3e fois, *p.503.505.*

Germanicie ville celebre de l'Euphratesienne, *p.245.*

Germanille mere de S. Germain d'Auxerre enterrée à Epponiac, *p.8.*

S. *Geronce* Ev. de Milan, ce qu'on en dit, *p. 627.912.913.*

Geronce Ev. de Nicomedie, S. Ambroise écrit contre luy, *p.703.* Nectaire ne le peut deposer, *p.705.* S. Chrysostome le depose, *p.703.*

Geronce Ev. de Basilinople cité par Eunome de Nicomedie son metropolitain, *p.693.*

Geronce chef des Eutychiens de Jerusalem en 476, *p.757.*

Geronce Prestre de Constantinople, Eutychien deposé par Anatole, *p.637.*

Geronce Soulaide, *p. 778.*

Geronce, par qui Julien de Cos écrit à Saint Leon, *p.777*, qui écrit par luy diverses lettres, *p. 792.*

Gigance, S. Isidore écrit contre luy, *p.110.*

Gortyne metropole de Candie, *p. 442.*

S. *Glycere* Ev. de Milan, ce qu'on en dit, *p. 626.*

Les *Gots* assiegent & pillent Arles, occupent le Languedoc & l'Aquitaine, *p. 61.88.*

Grasse, on y transfere le siege episcopal d'Antibe, *p. 93.94.*

Grec Ev. de Marseille vivoit encore en 475, *p. 91.*

S. *Gregoire* Thaumaturge fait S. Alexandre Ev. de Comane, *p. 76.*

S. *Gregoire* Ev. de Nysse consulte S. Isidore de Peluse, *p. 97.110.*

S. *Gregoire* Pape donne à Virgile d'Arles son Vicariat sur les Gaules, *p. 60*, raconte à Saint Euloge d'Alexandrie une histoire sur la lettre de S. Leon à S. Flavien, *p. 541.* Sa lettre à Secondin falsifiée, *p. 689.* Il accuse l'Eglise de Constantinople d'avoir falsifié le Concile de Calcedoine, *p. 712*, dont il confond quelque chose, *p. 721*, copie peutestre Saint Eucher, *p. 850.1.*

Grenoble, S. Leon soumet cette Eglise à celle de Vienne, *p.95.*

L'eglise des *Guides* à Constantinople bastie par Pulquerie, *p. 181.* Contes qu'on fait sur cette eglise, *p.864.*

Guillaume d'Auvergne Ev. d'Auxerre en rebastit l'eglise cathedrale en 1215, *p.4.5.*

H

HARPOCRATION Diacre ministre des violences de Dioscore d'Alexandrie, *p. 437*, maltraite S. Flavien, *p. 573.*

Hebed-Jesu Ev. d'Orient vient à Rome sous Jule III. *p. 339.*

Hecta Gouverneur de Provence, veut, dit-on, epouser Sainte Consorcie, & se tue, *p. 843.*

Helene Ev. de Tarse preside au Concile contre Paul de Samosates, *p. 500.*

Sainte *Helene* vierge d'Auxerre, illustre par sa vertu & par ses miracles, *p. 11.*

Heliodore Abbé pres de Teledan, Theodoret le visite souvent, *p. 242.* S. Symeon Stylite se retire chez luy, *p.853.859.* Il le renvoie de son monastere & l'y rappelle, *p. 355.*

S. *Hellade* Ev. d'Auxerre, *p.1.* Ce qu'on en sçait, *p. 2.3.883-885.*

Hellade de Cesarée en Cappadoce cede la preseance à l'Ev. de Constantinople, *p. 701.*

Heracle payen gueri & converti par Saint Amateur, *p. 4.*

Heraclee metropole de la Thrace, *p. 551.*

Heraclée ville de la premiere Macedoine, *p. 550.*

Heraclite Ev. de Tamiathe assiste au Concile d'Epheſe, *p.847.1.*

Heribaud Ev. d'Auxerre transfere en 841 le corps de S. Germain, *p. 24.*

Herme Diacre de Narbone fait travailler à l'eglise

Digitized by Google

l'egliſe cathedrale, *p.* 405, eſt fait Eveſque de Beziers, puis de Narbone, *p.* 408. 409.

Hermocrate Preſet du Pretoire en 444, *p.* 260. Theodoſe II. luy adreſſe la Novelle 33, *f.* 263

Hermogene Ev. de Rhinocorure fort loué par S. Iſidore, *p.* 108, qui luy écrit ſouvent, *f.* 113, meurt avant luy, *p.* 116.117.

Hermopole la grande, pres d'où eſtoit le monaſtere de S. Apollon, *f.* 32.

Heſyque Preſtre de Jeruſalem aſſiſte à la dedicace de l'egliſe de S. Euthyme, *p.* 496.

Heſyque pere pe S. Symeon Stylite, *p.* 350.

Heſyque Seigneur, par qui Julien de Cos écrit à S. Leon &c. *f.* 764.765.

Hieraple metropole de la Syrie Euphratefienne, *p.* 217.218.

Hierocefarée ville de Lydie, *p.* 496.

S. *Hilaire* d'Arles. *V. ſon titre*, *p.* 36. 842, eſtoit fort uni avec S. Germain Ev. d'Auxerre, *p.* 13, qu'il reçoit à Arles avec honneur &c, *p.* 19. S. Eucher eſtoit fort uni avec luy, *p.* 122. 123, & il reſpectoit fort S. Hilaire, *p.* 126.

Hilaire Ev. de Narbone ne peut empeſcher Patrocle d'Arles d'uſurper ſa juriſdiction, *p.* 55, S. Ruſtique luy ſuccede, *p.* 403.

Hilaire Diacre de Rome, Legat de S. Leon au Concile d'Epheſe en 449, *p.* 538. 539, y tient le dernier rang, *p.* 554, s'oppoſe à la condannation de Saint Flavien, *p.* 567.568, s'enfuit d'Epheſe, & ſe retire à Rome, *p.* 577, apprend à S. Leon tout ce brigandage, *p.* 594, écrit à Pulquerie &c, *p.* 178.598.599, engage Victorius à faire ſon cycle paſcal, *p.* 769.770, n'a eſté Archidiacre de Rome qu'aprés 449, *p.* 903.1, ſuccede à S. Leon en 461, *p.* 825, ſoutient l'Egliſe de Narbone contre celle d'Arles, *p.* 55, donne à Leonce d'Arles le pouvoir d'aſſembler les provinces, *p.* 58, renvoie aux Eveſques des Gaules l'examen des ceſſions de S. Hilaire, dont ſe plaignoit Leonce, *p.* 77, écrit contre S. Mamert de Vienne, *p.* 86.135, loue la moderation de Leonce d'Arles, *p.* 46, ſe plaint qu'Herme ſe fuſt emparé de l'Egliſe de Narbone, *p.* 408.409, fait peindre le martyre de S. Flavien, *p.* 576, fait baſtir deux chapelles à Saint Jean de Latran, *p.* 577.578, repare par un nouveau decret ce que Auxence avoit ſurpris, *p.* 820, 821.

Hilaire ami de S. Proſper, diſciple de Saint Auguſtin &c, *p.* 63.64.

S. *Hilarion* viſite le tombeau de S. Antoine, *f.* 99.

Himere Ev. à qui le Pape Sirice écrit, *p.* 71.

Himere Lecteur & Notaire cite Dioſcore au Concile de Calcedoine, *p.* 660.

Himeres ville de l'Oſrhoene, *p.* 468.

S. *Hippolyte* Evelque & Martyr explique Daniel, *p.* 320

Hodegos, egliſe de Conſtantinople baſtie par Pulquerie, *p.* 181.

Heloſerique fait inthroniſer par force Baſſien Ev. d'Eppeſe, *f.* 461.

Honeie village du dioceſe de Cyr, *p.* 226.

S. *Honorat* fondateur du monaſtere de Lerins y reçoit S. Maxime depuis Ev. de Riés, *p.* 394. Il eſtoit parent de S. Hilaire ſon ſucceſſeur, *f.* 36, qu'il gagne à Dieu par ſes prieres, *p.* 38. 40, l'emmene dans la ſolitude de Lerins, *f.* 41, d'où S. Hilaire le ſuit à Arles dont il eſt fait Eveſque, *p.* 42. Il l'y ramene en 428 ou 429, & le deſigne pour ſon ſucceſſeur, *f.* 43, ne laiſſe rien à ſes parens, *f.* 62. S. Hilaire prononce ſon panegyrique, *f.* 54, eſt enterré auprés de luy, *f.* 88. S. Eucher fort uni avec luy le propoſe pour modele, *f.* 122. S'il tint le Concile des Gaules ſur les Pelagiens d'Angleterre, *f.* 15.

S. *Honorat* Ev. de Marſeille; ce qu'on en ſçait, *f.* 90.91. Il eſt auteur de la vie de S. Hilaire d'Arles, *p.* 845.846.

Honoré Empereur fait achever de rebaſtir l'egliſe de S. Paul à Rome, *p.* 827.

Hor Abbé dans la Thebaide: S. Petrone le viſite, *p.* 32.

Hormiſdas Preſet du Pretoire, Theodoſe II. luy adreſſe un edit contre Ireneé de Tyr, *p.* 266.

Hubald payen, tué, dit-on, S. Germain Preſtre Ecoſſois &c, *p.* 28.

Humbles, leur parler avec douceur, *p.* 103.

Huns appellez Scythes &c, *f.* 372.

Hymenee Ev. de Jeruſalem aſſiſte au Concile contre Paul de Samoſates, *p.* 200.

Hypace Coreveſque de Cyr, Theodoret le depute à S. Leon, *p.* 293, explique l'Octateuque à ſa priere, *p.* 337.

Hypace Lecteur de Conſtantinople, *f.* 337, porte en Orient la condannation d'Eutyche en 448, *p.* 283.219, cite Dioſcore au Concile de Calcedoine, *p.* 660.

Hypepe ville de l'Aſie, *p.* 574.

Hyrcanes ville de la Lydie, *p.* 496.

J

SAINT *Jacque* Ev. de Tarentaiſe ordonné par S. Honorat d'Arles. *p.* 56.

Jacque Preſtre & moine, Theodoret luy écrit, *p.* 227.

S. *Jacque* de Cyr, ce qu'on en dit, *p.* 226. 229. Son union avec Theodoret &c, *p.* 233. 236, qui a recours à luy pour extirper l'hereſie &c, *p.* 237.239. L'Empereur Leon le conſulte ſur le Concile de Calcedoine & ſur Elure, *p.* 799.871. Il ſoutient le Concile & condanne Elure, *p.* 809. On le confond mal avec S. Jacque de Niſibe, *p.* 871. Il eſt mort vers 458, *p.* 876.1.

Jacque ſolitaire à Nimuzan au dioceſe de Cyr, *p.* 229. Theodoret le va voir deux fois, *p.* 232.

Iamblique Preſtre raporte à Theodoret le zele du Comte Sporace, *p.* 288.

Digitized by Google

Janvier ou Julien Ev. d'Aquilée, *p.459*, Saint Leon luy écrit contre les Pelagiens &c, *p.430.431.458*, ce qui souffre de la difficulté, *p.459*.

Ibas Ev. d'Edeſſe &c, *p.455*. Theodoret luy écrit en faveur de Cyprien Ev. d'Afrique, *p.258.457*. Il eſt ſoupçonné de Neſtorianiſme, *p.455.457*. Il eſt accuſé de blaſphemes & de crimes devant Domnus d'Antioche, *p.457-459*. Le Concile d'Antioche juge en ſa faveur, *p.470.471*. Ses accuſateurs luy font donner trois Commiſſaires par l'Empereur & par S. Flavien &c, *p.472-477.198*. Ibas eſt renvoyé abſous & ſe reconcilie avec ſes accuſateurs, *p.478.479*. Il promet de ſuivre le Concile de Conſtantinople apparemment de 448, *p.517*. Il eſt chaſſé d'Edeſſe & envoyé en divers exils, *p.530.531*, depoſé par le Conciliabule d'Epheſe, *p.578.580*. Nonnus eſt mis en ſa place, *p.591*. Theodoret l'exhorte à ſouffrir conſtamment la perſecution, *p.299.591*, juſtifie ſa foy auprés des Legats de S. Leon, *p.304.615*. Il n'entre pas d'abord au Concile de Calcedoine, *p.647*, ſigne le decret de la foy en qualité d'Eveſque d'Edeſſe avant ſon rétabliſſement, *p.684*. Le Concile examine ſon affaire, *p.686-688*, le rétablit dans ſon ſiege &c, *p.688.689*. L'Empereur Leon le conſulte ſur le Concile de Calcedoine & ſur Elure, *p.798*.

Iberiens, leur reſpect pour S. Symeon Stylite, *p.367*.

Idace fait Ev. de Chiaves vers 428, *p.451.893*, va trouver vers 431 Aece dans les Gaules, *p.450*, pourſuit vers 445 les Priſcillianiſtes, *p.429*. S. Turibe luy écrit contre eux, *p.452.453*.

S. *Jean* Batiſte modele que S. Iſidore ſe propoſe, *p.100*. On en envoie des reliques à Theodoret, *p.223*, qui reçoit de grands ſecours par les prieres de ce Saint pour la converſion des heretiques, *p.239*.

S. *Jean* l'Evangeliſte patron de la ville d'Epheſe, *p.578*. Hilaire Pape en baſtit une chapelle, *p.577.578*.

S. *Jean* Chryſoſtome écrit à Symeon & à Maris Preſtres & moines, *p.349*. depoſe Geronce de Nicomedie, *p.704*, ordonne pluſieurs Eveſques en diverſes provinces, *ibid.* de quoy on luy fait un crime, *p.705*. On raporte ſon corps à Conſtantinople en 438, *p.176*. S. Iſidore le revere & le fait reverer, *p.110.111*. Theodoret en fait des panegyriques, *p.338.339*, le ſuit & l'abrege ſur S. Paul, *p.326*. Le Concile de Calcedoine allegue ſon autorité, *p.714*.

S. *Jean* Ev. de Ravenne predeceſſeur de Saint Pierre Chryſologue, *p.185.866.1*.

Jean Ev. de Ceſarée ordonne S. Porphyre Ev. de Gaza, *p.190-201*.

Jean Ev. d'Antioche, Sixte III, luy écrit en 431, *p.144*. Abregé de ce qu'il fit au Concile d'Epheſe &c, *p.245.250*. Le Concile de Calcedoine cite les lettres à S. Procle & à Theodoſe, *p.714*.

Jean Ev. d'Epheſe en 457, *p.92*. L'Empereur Leon le conſulte ſur le Concile de Calcedoine & ſur Elure, *p.798*.

Jean Ev. de Damas, vient au Concile d'Epheſe en 431, *p.313*.

Jean Ev. de Tomes en Scythie, combat Eutyche avant ſa condannation, *p.141.142.493*. Il eſtoit mort en 449, *p.857.2*.

Jean Ev. de Germanicie, *p.291*. Theodoret l'exhorte à rompre avec les Eveſques du faux Concile d'Epheſe &c, *p.295.295*. Il entretient toujours commerce avec luy, *p.298.593*, luy propoſe un voyage aprés la paix rendue à l'Egliſe par Marcien, *p.302*. Theodoret commente à la priere le Cantique des Cantiques, *p.318*. Il cite Dioſcore au Concile de Calcedoine, *p.662*, trouve la définition de foy propoſée inſuffiſante &c, *p.678*, anathematize Neſtorius & Eutyche, *p.686*.

Jean Ev. d'Heraclée, honore S. Protere auſſitoſt aprés ſa mort comme un Martyr, *p.786*, l'Emp. Leon le conſulte ſur le Concile de Calcedoine & ſur Elure, *p.798*.

Jean Ev. d'Hieraple, ſuccede à Panolbe &c, *p.259*.

Jean Ev. de Sebaſte, aſſiſte au Conciliabule d'Epheſe &c, *p.567*.

Jean Ev. d'Hepheſte, opine pour le rétabliſſement d'Eutyche dans le Conciliabule d'Epheſe, *p.564*.

Jean Ev. de Rhode, ſigne la depoſition de S. Flavien, *p.571*, n'aſſiſte pas au Concile de Calcedoine, *p.645*. Tryphon de Chio y ſigne & y parle en ſon nom, *p.915.916*.

Jean Ev. de Theodoſiople, accuſé avec Ibas à Conſtantinople, *p.472.895.897*.

Jean Ev. d'Hyrcanes a quelque differend avec ſon metropolitain, *p.496*.

Jean Ev. de Meſſene en Acaie aſſiſte au Concile de Calcedoine, *p.641*.

Jean Ev. des Sarrazins ſuccede à Auxilaüs *p.593*, apporte à S. Euthyme dont il eſtoit diſciple, les decrets du Concile de Calcedoine, *p.735.921*.

Jean Ev. retracte le dogme des deux natures au nom de Baſile de Seleucie, *p.562*.

Jean Ev. de Ravenne vers 481, *p.864*. Simplice Pape luy écrit, *p.817*.

Jean Preſtre & défenſeur de Conſtantinople, deputé à Eutyche pour le citer au Concile de 448, *p.497.499.500*.

Jean Preſtre de Conſtantinople, S. Leon le renvoie & le recommande à Anatole &c, *p.624*.

Jean Preſtre d'Orient à qui Euſtathe de Bery-

Digitized by Google

re écrit ce qui ſe paſſe au Concile de Calcedoine, *p.721.*

Jean Eccleſiaſtique de l'Oſrhoene, accuſe Ibas d'Edeſſe, *p.468*, ou peut-eſtre Jean de Theodoſiople, *p.475.*

S. *Jean* de Lycople : S. Petrone le viſite en 394 &c, *p.31.33.*

Jean Abbé, Theodoret luy écrit ſur la paix rendue à l'Egliſe par Marcien, *p.303.*

Jean ſolit. du diocele de Cyr, *p.228.*

Jean ſolit. d'Acoris, Apelle en fait l'eloge à S. Petrone, *p.33.*

Jean ſolit. de Syrie, vient conſulter S. Pemen, *p.168.*

S. *Jean* le ſilentieux avoit avec luy le Preſtre Thalelée, *p.242.*

Jean Decurion, Marcien l'envoie au Concile de Calcedoine, *p.671*, puis à Alexandrie pour deſabuſer le peuple trompé ſur ce Concile, *p.775.776.*

Jean Preſtre & Notaire, miniſtre des violences de Dioſcore d'Alexandrie, *p.437*, fait la propoſition du faux Concile d'Epheſe, *p.555*, lit les lettres de l'Empereur, la requeſte d'Eutyche, *p.555.556.*

Jean Egeſte Preſtre Neſtorien, appelle le Concile de Calcedoine, Cyrillien, *p.720.*

Jean le Vandale General aſſaſſiné par ordre de Chryſaphe, *p.439.*

Jean Eucaïte poete grec du XI. ſiecle, *p.253.314.*

S. *Jerome* écrit à Ruſtique jeune homme des Gaules, *p.402-403.* Le Concile de Calcedoine cite ſa lettre à Nepotien, *p.69.* Theodoret rejette ſon explication du diapſalme, *p.521.*

Jeruſalem, dignité de ſon ſiege, ſon patriarcat formé par Juvenal, *p.198-205.*

Immai bourg du dioceſe d'Antioche, *p.350.*

Importun fait Ev. de Beſançon en la place de Quelidoine depoſé, *p.72*, eſt chaſſé quelque temps aprés, *p.85.*

Ingenuus fait Eveſque d'Embrun en 439, *p.67*, aſſiſte au Concile d'Orange en 441, *p.56.68*, ſe ſoumet à l'Eveſque d'Arles, *p.57*, aſſiſte au Concile d'Arles ſur Lerins, *p.407*, à celui de 451 qui le deputé à S. Leon, *p.628.* S. Leon le renvoie apprendre dans les Gaules l'heureux ſuccés du Concile de Calcedoine, *p.726*, le blaſme de ce qu'il ne ſoutient pas ſes droits de metropolitain, *p.819.* Il ſe plaint au Pape Hilaire de la ſurpriſe d'Auxane, *p.821*, aſſiſte au Concile de Rome en 465, *p.912.2.*

Innocent Ev. d'Italie, commis par Saint Leon pour executer ſes decrets dans les provinces ſuburbicaires, *p.424.*

Job ou *Jeb* ou *Jeur* Preſtre & Abbé à Conſtantinople, *p.501.* Theodoret le congratule ſur ſon zele pour la verité, *p.300.593.*

Joſeph le Patriarche, on en envoie des reliques à Theodoret, *p.223.*

Joſeph de Panepho inſtruit S. Pemen, *p.148.149.*

Joſeph ſolitaire conſulte S. Pemen, *p.168.*

Jourdain fils du General Jean le Vandale, venge la mort de ſon pere, *p.439.440.*

Irenée Comte eſt ordonné Eveſque de Tyr par Domnus, *p.871.872*, ce qu'on en dit, *p.264.265.* Il eſt depoſé par ordre de l'Empereur, *p.266-268.485.872.* Theodoret luy écrit ſur ſes dialogues, *p.272*, ſur la convocation du faux Concile d'Epheſe, *p.259.550*, où il eſt depoſé, *p.578.579.*

Irenée Ev. de Ceſarée en Paleſtine aſſiſte à un Concile de Jeruſalem en 453, *p.755.*

S. *Iſaac* Ev. de Geneve raconte à S. Eucher le martyre de la Legion Thebéenne, *p.181.*

Iſaac Diacre envoyé à Theodoret par Longin Abbé de Dolique, *p.298.*

Iſaac ſolitaire voit S. Pemen en extaſe, *p.167.*

Iſaie prophete, ſon corps apporté à Conſtantinople, *p.184.*

Iſaie ſolitaire conſulte S. Pemen, *p.168.*

Les *Iſaures* ravagent l'Iſaurie vers 441, *p.341.342.*

Iſidore Ev. d'Egypte preſente des requeſtes contre Elure, *p.793.*

Iſidore Ev. de Cyr depuis 379, juſqu'en 423, *p.217.218.*

S. *Iſidore* de Peluſe Preſtre & Abbé. *V. ſon titre*, *p.97.847*, blaſme fort Theodore Prefet d'Egypte, *p.436*: condanne le faux zele de l'Eveſque de Conſtance, *p.492.*

Iſidore Diacre d'Alexandrie miniſtre des violences de Dioſcore &c. *p.435.*

Iſidore Abbé en Thebaïde &c. S. Petrone viſite ſon monaſtere, *p.33.841.2.*

Iſidore Prefet d'Orient en 436, *p.281.* Theodoſe II. luy adreſſe une loy contre les payens, peut-eſtre en 435, *p.879.1.*

Iſidore payen ami de Serapion ſolitaire payen, *p.116.*

Iſle-Barbe dans la Sône pres de Lion; Saint Eucher y entretient des moines, *p.128.*

Iſmaelites ou Sarrazins, Symeon l'ancien en convertit beaucoup, *p.243.350.* Pluſieurs vont à S. Symeon Stylite, *p.361.*

Iſocaſe ſophiſte embraſſe la foy Chrétienne en 467, *p.346.*

Iſquyrion Diacre d'Alexandrie preſente au Concile de Calcedoine une requeſte contre Dioſcore, *p.561*, ſe plaint du Preſtre Protere œconome, puis Eveſque, *p.745.*

S. *Juconde* Ev. de Boulogne, ſuccede à S. Tertullien, *p.35.*

Les *Juifs* baſtirent, dit-on, la ville de Cyr en memoire de Cyrus leur liberateur, *p.217.* S.

Symeon fait revoquer des ordres donnez en leur faveur, *p.375.*

Jule Ev. de Pouzoles, Saint Leon luy adreſſe des ordres ſur l'Egliſe de Benevent, *p.459*, le depute au Concile d'Epheſe en 449, *p.538.539. 901.902.* Il tient le ſecond rang, *p.553*, demande en vain qu'on examine d'abord la foy, *p.556*, & qu'on liſe les lettres de S. Leon, *p.558.* Eutyche le recuſe comme ſuſpect, *p.540.558.* Il s'oppoſe à la condannation de S. Flavien &c, *p.567. 568.* On ne ſçait plus ce qu'il devint, *p.577.*

Jule Preſet des Gaules, reçoit avec reſpect S. Amateur, & luy accorde l'ordination de S. Germain, *p.9.*

Jule ou *Julien* Ev. de Cavaillon, aſſiſte en 439 au Concile de Riés, *p.65.*

Julie femme d'un Patrice; Ruſtique revoit le Concile de Calcedoine ſur ſon manuſcrit, *p. 924.2.*

S. *Julien* Martyr à Brioude: le jour de ſon martyre revelé à S. Germain, *p.14.19.*

Julien Ev. d'Aquilée. V. Janvier.

Julien l'apoſtat erige la ville de Baſilinople du nom de ſa mere, *p.692.*

Julien Ev. de Cos, aſſiſte en 448 à un Concile de C P. contre Eutyche, *p.495*, s'y declare pour les deux natures, *p.498*, deſavoue un fait important, *p.511*, écrit à S. Leon qui luy répond &c, *p.544.545.* Dioſcore condanne ſa confeſſion des deux natures, *p.550.* Il défend conſtamment l'innocence de S. Flavien, *p.595*, mande ſes ſouffrances à S. Leon, *p.614*, qui le recommande & luy écrit, *p.618.619*, charge ſes Legats en 451 de prendre avis de luy, *p.621.622*, luy écrit par eux une lettre tres tendre, *p.624*, le fait ſon Legat & le conſeil des autres Legats au Concile de Calcedoine, *p.632.* Il n'y aſſiſte pas neapmoins dans leur rang, *p.645.915.2*, condanne Dioſcore qui rejettoit les deux natures en J.C, *p.653. 663*, veut laiſſer aux Epheſiens le choix de Baſſien ou d'Eſtienne pour leur Eveſque, *p.691.* S. Leon le charge de traduire en latin le Concile de Calcedoine, *p.720.721. & 773.* Il prie S. Leon d'aprouver le 28e Canon en faveur de l'Egliſe de Conſtantinople, *p.626.* S. Leon ſe plaint à luy de ce qu'il luy fait cette priere, *p.728.* Il lit en preſence des Eveſques, une partie de la lettre de S. Leon &c, *p.729.* S. Leon luy écrit ſur le moine George qui troubloit la Cappadoce, *p. 731.* Il écrit à S. Leon ſur les maux de l'Occident, *p. 751*, ſur les troubles de la Paleſtine, *p.752.754*, ſur Anatole qui avoit fait André Archidiacre de Conſtantinople au lieu d'Aece, *p.759.760.* S. Leon le fait ſon Nonce à Conſtantinople, *p. 750.761*, le recommande à Marcien & à Pulqueric, *p.762.763.* S. Leon luy écrit par Heſyque &c, *p.764.765*, par le Comte Rodane &c, *p.767.768.* Il écrit à S. Leon par Neſtorius Ev. de Phragonée, *p.771*, par Geronce, *p.777*, ſur l'état de l'Egliſe d'Alex. *p.790.* Il ſemble vouloir ſe retirer dans ſon eveſché, *p.791*, d'où il répond à l'Empereur Leon, *p.803.805.*

Julien Ev. d'Hypepe, aſſiſte au faux Concile d'Epheſe, *p.574*

Julien Pomere Ev. de Cavaillon, aſſiſte au Concile d'Arles en 451, *p.628.*

Julien le Pelagien, Mercator le combat, *p. 130.140.* S. Leon empeſche ſon rétabliſſement, *p.429.430.*

Julien officier du General Ardabure, veut arracher S. Symeon de ſa colonne, *p. 380.*

Ste *Juliite* Martyre; S. Amateur en apporte, dit-on, le corps d'Orient a Auxerre, *p.6.*

S. *Juſt* ou *Juſtin* enfant Martyr: ſon chef apporté à Auxerre y eſt enterré par Saint Amateur &c, *p.5.*

Juſte Ev. aſſiſte au Concile d'Arles ſur Lerins, *p.407.*

S. *Juſtien* Ev. de Verceil, aſſiſte au Concile de Milan en 451, *p.625.*

Juſtin Emp. écrit au Pape en faveur de l'Egliſe de Jeruſalem, *p.199.*

Juſtinien Empereur fortifie & embellit la ville de Cyr, *p.215.*

Juſtique. V. Eocatic.

Juvenal Ev. de Jeruſalem. *V. ſon titre, p. 195. 867*, uni avec S. Euthyme Abbé, *p.503*, ordonne Domnus Diacre, *p.450.* Theodoſe luy écrit ſur la convocation du Concile d'Epheſe en 449, *p.528*, l'établit un des chefs de ce Concile, *p. 532.* Il vient à Epheſe, *p.550*, où S. Leon dit qu'il ſignala ſon ignorance, *p.552.* Il y tient le 3e rang, *p.553*, approuve le rang donné à Barſumas par l'Empereur, *p.556*, ne veut point qu'on ecoute Euſebe de Dorylée &c, *p.558*, opine pour le rétabliſſement d'Eutyche, *p.563*, ſigne le premier la depoſition de S. Flavien, *p.570*, fait ſigner un papier blanc aux Eveſques, *ibid.* On oſte ſon nom des diptyques, *p.614.621.* Il ſigne la lettre de S. Leon à S. Flavien, *p.617.* Sa ſeance dans le Concile de Calcedoine, *p.647.* Il abandonne Dioſcore & paſſe du coſté des Orientaux, *p.651.* Les officiers opinent pour ſa depoſition, *p.655.* Il ne paroiſt point dans la 2e ſeance, *ibid.* Dioſcore demande qu'il y ſoit preſent, *p.660.* Il ſigne la depoſition de Dioſcore, *p.663.664.* Le Concile luy pardonne & le reçoit, *p.666.167.* Il aſſiſte à la reformation du decret de la foy, *p.680.* Le Concile luy donne juriſdiction ſur les trois Paleſtines, *p.686.* Il opine pour le rétabliſſement de Theodoret, *p. 309.685*, s'en raporte à l'Empereur pour la caſſation du faux Concile d'Epheſe, *p.688*, ſigne le 28e Canon fait en faveur de l'Egliſe de Conſtantinople, *p.719.* Il revient à Jeruſalem où le moine Theodoſe s'empare de ſon ſiege & l'oc-

Digitized by Google

blige de ſe cacher, *p.733-734.* Il ſe ſauve dans le deſert, puis à Conſtantinople, *p.735.* Saint Euthyme & l'Abbé Gelaſe luy demeurent attachez, *p.737-738.* Il revient à Jeruſalem aprés l'expulſion de Theodoſe &c, *p.755-756.* Il depute à S. Leon qui luy répond, *p.775.* Ce Saint luy écrit ſur Timothée Elure, *p.791-792.* L'Emp. Leon luy écrit ſur le meſme ſujet, *p.798.* Il meurt en 458, *p.813-81..*

L

Laman village à 9 lieuës d'Arles, ou peut eſtre S. Hilaire, chaſſe le demon &c, *p.44.*

Larijſe metropole de la Theſſalie, *p.441.*

S. *Laurent*, Pulquerie en baſtit une egliſe à Conſtantinople, *p.177.* & Placidie orne celle de Rome, *p.936.*

S. *Lazare* Ev. de Milan, ce qu'on en dit, *p.626.627.*

Les *Laxes*, S. Symeon Stylite en convertit beaucoup, *p.368.*

Lecteurs enfans, *p.213.*

Legitime Ev. en Italie, commis par S. Leon pour executer ſes decrets dans les provinces ſuburbicaires, *p.424.*

S. *Leon* Pape. *V. ſon titre*, *p.414.* rétablit Quelidoine de Beſançon depoſé par S. Hilaire d'Arles, *p.72-74.* donne à Vienne le droit de metropole, écrit contre Saint Hilaire, *p.80-82.* écrit à Pulquerie contre Eutyche, *p.178.* Theodoret appelle à luy de ſa depoſition, *p.292-294.* S. Leon le rétablit &c, *p.306.875.* luy écrit avec eſtime & confiance, *p.311-312.* Il encourage S. Ruſtique de Narbone, *p.403.404.* le porte à uſer d'indulgence envers deux Preſtres, *p.404.* répond à ſes difficultez, *p.405.*

S. *Leon* Ev. de Vicovenza, *p.191.*

Leon Preſtre de Rome envoyé en Afrique vers 415 &c, *p.415.*

Leon Preſtre de Narbone accuſe un adultere & ne peut le prouver, *p.404.*

Leon Empereur ſuccede à Marcien, *p.782.* fait une loy pour autoriſer la verité & le Concile de Calcedoine, *p.789.790.* S. Symeon luy laiſſe ſa coulle, *p.383.* Serge la luy porte, *p.389.* Leon veut en faire apporter le corps à Conſtantinople, *p.387.* S. Leon luy écrit ſur Elure, *p.792.* Les Catholiques d'Alexandrie & d'Egypte luy preſentent des requeſtes contre Elure, *p.793-795.* Elure luy depute, *p.795-797.* Il demande à tous les Eveſques leurs avis ſur le Concile de Calcedoine & ſur Elure, *p.206.; 9;-800.* & à divers ſolitaires celebres, *p.227 22.. 381.709* S. Leon l'inſtruit ſur la foy, mais ne veut pas qu'on l'examine de nouveau &c, *p.803.804* Tous les Eveſques d'Orient luy répondent, ſoutiennent le Concile de Calcedoine, condamnent Elure &c, *p.804-810.* Il demande une Conference, S. Leon la refuſe, luy envoie des Legats, *p.810-812.* Il relegue Elure à Gangres &c, puis fait ordonner un Eveſque en ſa place, *p.821-824.*

S. *Leonce* Ev. de Frejus mort en 432, *p.81.* exerce à Lerins la juriſdiction epiſcopale, *p.405.*

Leonce Ev. des Gaules, à qui S. Leon donne droit d'aſſembler le Concile de pluſieurs provinces, *p.81.886.2.*

Leonce Ev. d'Arles, ſuccede à Ravenne, *p.96.* eſt fort touché de la mort de S. Leon, *p.825.* le Pape Hilaire luy donne le pouvoir d'aſſembler les provinces voiſines, *p.53.* Il ſe plaint que S. Hilaire avoit cedé quelques paroices, *p.77.* Hilaire luy renvoie l'examen des plaintes d Ingenuus d'Embrun contre Auxane, *p.821.*

Leonce Ev. d'Ancyre, loué pour ſa pieté, *p.705.*

Leonce Ev. de Magneſie, aſſiſte à la reformation du decret de la foy dans le Concile de Calcedoine, *p.680.*

Leonce Ev. à qui S. Iſidore de Peluſe écrit ſur Eutone, *p.114.*

Leonce de Byzance écrit contre les Neſtoriens & Eutychiens, *p.98.*

Leonce officier, S. Iſidore le reprend de parler contre les autres, *p.109.*

Lerins monaſtere fondé par S. Honorat d'Arles, *p.38.* d'où ſortent pluſieurs ſaints Eveſques, *p.44.396.&c.* Differend de Theodore de Frejus avec ce monaſtere terminé par le Concile d'Arles vers 455, *p.406.407.*

Libanius loue fort S. Chryſoſtome, *p.111.*

Licin Archidiacre d'Auxerre calomnie Saint Amateur ſon Eveſque, *p.3.*

S. *Lidoire* 2e Ev. de Tours, *p.409.*

Lilybée ville de Sicile, *p.631.*

Lodeve, Patrocle d'Arles y ordonne un Eveſque, *p.55.*

S. *Limnée* ſolitaire, diſciple de S. Maron &c, *p.228.* n'ouvre ſa porte qu'à Theodoret, *p.231.*

Longin Ev. de Querſoneſe aſſiſte au Concile de Conſtantinople ſur Eutyche, *p.514.*

Longin Abbé de Dolique envoie à Theodoret dans ſon exil &c, *p.298.393.*

S. *Louis* jure en Chrétien avec les infideles qui juroient à leur maniere, *p.115.*

Lot Abbé forme Pierre ſon diſciple, *p.149.*

Lothaire Abbé de S. Germain fait écrire la vie de S. Germain d'Auxerre &c, *p.7.*

S. *Loup* Ev. de Troies avoit epouſé Pimeniole ſœur de S. Hilaire d'Arles, *p.37.* eſt relevé par les eloges de S. Sidoine, *p.6.* ami de S. Germain d'Auxerre, *p.13.* va avec luy combatre les Pelagiens d'Angleterre, *p.15-18.* Ils font remportee par les Bretons la victoire ſur les Saxons en chantant Alleluia, *p.18.19.*

Loup Eveſque de la haute Bourgogne va à

Auxerre avec Sainte Clotilde, *p.24.*

S. *Luc* Evangeliſte, fait, dit-on, le portrait de la Sainte Vierge &c, *p.181.*

Luc Ev. de Duras écrit à S. Leon en 445. &c, *p.441*, l'Empereur Leon luy écrit ſur Elure &c, *p.799.*

Luce Archidiacre de Peluſe fort blaſmé par S. Iſidore, *p.107.*

Lucent. Ev. d'Aſcoli, *p.911-912.* Legat de S Leon au Concile de Calcedoine &c, *p.307.518-622.632*, y preſide au nom du Pape, *p.544*, fait prendre à Dioſcore la place d'accuſé, *p.648*, reconnoît la pureté de la foy de S. Flavien, *p 651*, aſſiſte aux aſſemblées chez Anatole, *p.658*, depoſe Dioſcore, *p.662*, s'oppoſe à la definition de foy propoſée dans le Concile de Calcedoine, *p.678*, aſſiſte à la reformation de ce decret, *p. 680*, demande qu'on ne parle point du faux Concile d'Epheſe, *p.687*, juſtifie la foy d'Ibas par ſa lettre à Maris, *p.688*, pretend qu'on a forcé les Eveſques de ſigner le 28e Canon, *p.711.712.*

Lucien Ev. de Bizye cite Dioſcore au Concile de Calcedoine, *p. 662*, ſigne le 18e Canon de ce Concile fait en faveur de l'Egliſe de Conſtantinople, *p.710*, eſt deputé par l'Empereur pour le faire approuver par S. Leon, *p.725*, dont il raporte les réponſes, *p.728.* L'Empereur Leon le conſulte ſur le Concile de Calcedoine & ſur Elure, *p.799.* Il ſoutient le Concile & condanne Elure, *p.807.*

Lucille Preſtre accompagne S. Severin de Baviere, & luy apprend le jour de la mort de S. Valentin de Paſſau, *p.830.831.*

S. *Lupicin* fonde le monaſtere du mont Jura, *p.72.*

Lupice ou *Lupicin* Maiſtre des offices, Theodoret luy écrit en 449, *p.686*, l'exhorte à agir pour l'Egliſe, *p.299.300.*

M

SAINT *Macaire* Ev. de Jeruſalem, Conſtantin luy écrit, *p. 199*, excomunie Euſebe de Ceſarée & Patrophile de Scythople &c, *p. 201.*

Macaire Ev. de Cabaſes abandonne Dioſcore dans le Concile de Calcedoine, *p. 652*, ſigne la lettre de S. Leon, *p.681*, elit & ordonne S. Protere Ev. d'Alexandrie, *p.744.745.*

Macaire Ev. Marcien luy écrit contre Theodoſe retiré à Sinai &c, *p.756.*

Macaire Senateur d'Alexandrie enleve la femme de Sophrone &c, *p.435.*

S. *Macedoine* ſolitaire oblige la mere de Theodoret à moderer ſes auſteritez &c, *p.210*, luy obtient de Dieu ce fils, *p.211.212*, qui le viſite ſouvent &c, *p.213.214.*

Macedoine Tribun & Referendaire chargé de faire verifier les actes de la condannation d'Eutyche &c, *p.534-538.* On lit ſa depoſition dans le Conciliabule d'Epheſe, *p.562.*

Macedoniens, Theodoret convertit ceux de ſon dioceſe, *p.236*, écrit contre eux, *p.324.*

Les *Mages* de Perſe, Theodoret refute leur theologie, *p.325.* Ils calomnient S. Symeon Stylite, *p.358.*

Mages Chaſteau pres de Tirol où S. Valentin eſt enterré, *p.831.832.*

Magie, les Marcionites l'emploient contre Theodoret, *p.237.*

Sainte *Magnence* vierge, diſciple de S. Germain d'Auxerre, ce qu'on en dit, *p.29.30.*

Magnus Ev. de Cemele & de Nice en 549, *p. 820.*

Magnus Antoninus Preſtre & Abbé à Conſtantinople, Theodoret loue ſon zele pour la verité, *p.300.303.* S. Leon l'exhorte à demeurer ferme dans la foy & uni à S. Flavien, *p.598.*

Magnus Silentiaire accompagne Eutyche au Concile de Conſtantinople &c, *p.507.508.515.* Ou lit ſa depoſition dans le Conciliabule d'Epheſe, *p.562.*

Majorien Empereur fixe la conſecration des vierges à l'age de 40 ans, *p.817.818.*

S. *Malchus* ſolitaire, puis Curé dans le dioceſe de Cyr, *p.225.*

Maras Preſtre de Conſtantinople cite Eutyche pour la 2e fois au Concile de Conſtantinople, *p.501.502.503.*

Marais Comte aſſiſte à la verification des actes de la condannation d'Eutyche, *p.534.*

S. *Mamert* Ev. de Vienne, le Pape Hilaire écrit contre luy, *p.96.* Il ordonne un Eveſque à Die en 463, *p.96.* Hilaire le fait ſommer de n'y plus rien entreprendre, *p.135.*

S. *Mamertin* converti par S. Germain d'Auxerre, *p.141*, embraſſe la vie monaſtique ſous l'Abbé Aloge à qui il ſuccede &c, *p.26.27.839.2.*

Mandra ou bergerie, nom donné aux monaſteres, *p.319.*

Les *Manichéens*, S. Leon decouvre & publie leurs abominations, *p.424-427.* les fait chaſſer de Rome, les denonce aux autres Eveſques &c, *p.427-429.*

Manoſque au dioceſe de Siſteron, pres d'où eſt la grote de S. Eucher, *p.127.*

Manuel Preſtre & Abbé à Conſtantinople refuſe de ſigner un écrit d'Eutyche, *p.500.501. 502.*

Marane avocat écrit à Theodoret qui luy répond, *p.298.303.*

Sainte *Marane* ſolitaire d'une auſterité incroyable, *p.242.* Theodoret la viſite, *p.243.*

Maras Diacre d'Edeſſe accuſe Ibas ſon Eveſque &c, *p.467-479.*

S. *Marcel* Abbé des Acemetes à Conſtantinople ſe ſignale par ſon zele pour la verité, *p. 300.622.* Theodoret le loue & luy demande ſes

Digitized by Google

prieres, *p.303.304.593.* Il preſente une requeſte à Marcien contre les Eutychiens, *p.637.* Le Concile de Calcedoine le fait entrer &c, *p.667.*

Marcel Preſet du Pretoire des Gaules en 444, *p.71*, appuie S. Hilaire d'Arles, *p.76*, fait baſtir l'egliſe cathedrale de Narbone, *p.405.*

S. *Marcellien* Ev. d'Auxerre, *p.1*, entre 304 & 334, *p.834.835.*

Marcellin Ev. de Vicovenza ordonné par S. Pierre Chryſologue, *p.190.191.*

Marche Armorique & Nervicane; ce qu'elle comprenoit, *p.8.*

Marcianople metropole de la Meſie, *p.445.*

S. *Marcien* Abbé, on fait Baſile de Seleucie ſon diſciple, *p.340*, & Symeon d'Apamée, *p.349.*

Marcien Empereur choiſi par Pulquerie, *p.609.610*, l'epouſe & la laiſſe vierge, *p.179.* Dioſcore d'Alexandrie veut faire tuer ceux qui publient ſa promotion, *p.436.511.* Il travaille auſſitoſt à rétablir la paix dans l'Egliſe &c, *p.301.612.* Il reçoit favorablement les Legats de S. Leon, *p.611*, à qui il écrit, *p.612.615*, fait raporter à Conſtantinople le corps de S. Flavien, *p.576.614*, écrit à S. Leon ſur l'aſſemblée d'un nouveau Concile, *p.619.* Ce Pape luy recommande ſes Legats, *p.623.* Il indique le Concile general à Nicée, promet de s'y trouver, *p.628-631.913.2.* S. Leon luy répond par Theoctiſte magiſtrien, *p.635.* Il fait une loy pour appaiſer les troubles des conteſtations &c, *p.638.639*, transfere le Concile de Nicée à Calcedoine, *p.639-641.* Le Concile luy mande la depoſition de Dioſcore, *p.664.* Treize Eveſques d'Egypte luy preſentent une requeſte qu'il renvoie au Concile, *p.667.* Il y vient à la 6e ſeance, propoſe divers reglemens &c, *p.683-685.* Le Concile luy adreſſe un diſcours ou relation de ce qu'il a fait, *p.713-715.* Il leur permet de ſe retirer, *p.716*, fait des loix pour faire obſerver le Concile, rétablit la memoire de S. Flavien &c, *p.311.723-725.* Il écrit à S. Leon & le prie de confirmer le 28e Canon en faveur de l'Egliſe de Conſtantinople, *p.725.* S. Leon luy répond qu'il ne peut y conſentir &c, *p.727.* Il reconcilie Anatole avec S. Leon, *p.729.* Theodoſe moine uſurpateur du ſiege de Jeruſalem, calomnie la foy de ce prince, *p.732*, qui fait mettre garniſon dans Jeruſalem contre luy, *p.741*, juſtifie ſa foy, *p.742.* Il écrit aux moines d'Egypte ſur ce ſujet &c, *p.748.* S. Leon loue ſa réponſe aux moines de la Paleſtine, & luy écrit &c, *p.752-757.* Il fait chaſſer Theodoſe de Jeruſalem &c, *p.755.756.* S. Leon luy écrit contre Anatole qui avoit fait André Archidiacre au lieu d'Aece, *p.758-760.* Il engage S. Leon d'approuver le Concile par une lettre circulaire &c, *p.762-764.* S. Leon le prie de faire examiner le jour de la feſte de Paſque en 455 &c, *p.767.768.* Il appuie avec S. Proterе le cycle de Theophile, *p.709*, écrit à S. Leon pour Anatole &c, *p.771.772.* S. Leon le prie d'envoyer à Alexandrie une copie authentique de ſa lettre à S. Flavien, *p.773*, luy écrit ſur ſa reconciliation avec Anatole &c, *p.774.* Il envoie Jean le Decurion à Alexandrie pour diſſiper les doutes ſur le Concile de Calcedoine, *p.775.776*, relegue Caroſe & Dorothée, *p.777* fait embraſſer le Concile de Calcedoine à S. Auxent, *p.781*, renvoie les Samaritains à Euloge, *p.781.782.* Il meurt au commencement de 457, *p.782.* On dit qu'il viſita inconnu S. Symeon Stylite, *p.381.*

Marcionites: Theodoret en convertit beaucoup dans ſon dioceſe, *p.236-239*, écrit contre eux, *p.324.*

Mariage: coutume de recevoir la benediction nuptiale, *p.3.* Des femmes remariées croyant leurs premiers maris morts, obligées de retourner avec eux, *p.816.*

Sainte *Marie* mere de Dieu, S. Luc en fait, dit on, le portrait, *p.181.*

Marie dame de Carthage reduite en ſervitude, Theodoret écrit pour elle, *p.258.*

Marien Preſtre d'Antioche porte à S. Leon une lettre de Maxime ſon Eveſque, *p.765.*

S. *Marien* moine d'Auxerre: ce qu'on en ſçait, *p.27 839.840.*

S. *Marien* ſolitaire en Berry, *p.28.*

Marine fille de l'Empereur Arcade embraſſe la virginité &c, *p.173.174.*

Marinien Ev. de Synnade aſſiſte à la verification des actes de la condannation d'Eutyche, *p.534.*

S. *Maris* ſolitaire à Homere dans le dioceſe de Cyr &c, *p.226*, n'ouvre ſa porte qu'à Theodoret, *p.231.*

S. *Marius* Abbé dans le dioceſe de Siſteron, Dyname écrit ſa vie, *p.392.*

Maron Preſtre œconome de l'Egliſe de Peluſe fort blaſmé par S. Iſidore, *p.107.*

S. *Maron* ſolitaire du dioceſe de Cyr, *p.225.228.*

Marſala autrefois Lilybée, *p.638.*

Marſeille ville de la Viennoiſe, *p.52.*

Marſias riviere qui paſſoit auprés de la ville de Cyr, *p.217.* Theodoret y fait faire un canal, *p.224.*

Marſile Ficin, S. Antonin luy fait lire S. Thomas avant Platon, *p.323.*

Martbe femme de S. Amateur vit avec luy dans la virginité &c, *p.3.*

Areovinde *Martial* Maiſtre des offices reçoit une declaration de Magnus le Silentiaire, *p.515.538*, aſſiſte au Concile de Calcedoine, *p.643.*

S. *Martin* Ev. de Tours, *p.6*, deſigne Brice ſon ſucceſſeur, *p.10.*

Martin Preſtre & Abbé à Conſtantinople,

Digitized by Google

refuſe de ſigner un écrit d'Eutyche, *p.501.* S. Leon luy écrit ſur cet hereſiarque, *p.544 593.* l'exhorte à demeurer ferme dans la foy & uni à S. Flavien, *p.598.* répond à ſa lettre en 450, *p. 604,* l'anime & le conſole &c, *p.610,* depute au Concile de Conſtantinople en 450, *p.612,* preſente une requeſte à Marcien en 451, contre les Eutychiens, *p.637.* Le Concile de Calcedoine le fait entrer &c, *p.669.*

Martinien Preſtre de Peluſe fort blaſmé par S. Iſidore, *p.107.*

Martyre Ev. d'Antioche, y fait apporter le corps de S. Symeon Stylite &c, *p.384-387.*

Martyre Ev. de Gortyne n'écrit point à S. Leon en 445 &c, *p.442.*

Martyre quitte la montagne de Nitrie, & ſe met ſous la conduite de S. Euthyme &c, *p.788*

Les 40 *Martyrs*, Pulquerie en trouve des reliques &c, *p.177.*

S. *Maſſe*, c'eſt S. Maxime &c, *p.421.*

Mathane mere de S. Symeon Stylite, *p.350,* vient pour le voir & meurt, *p.375.375.*

Sainte *Matrone*, Severe femme du Comte Sporace luy baſtit un monaſtere, *p.336.*

Matthieu Diacre envoyé à Theodoret par Longin Abbé de Dolique, *p.208.*

S. *Maure*, c'eſt S. Maxime &c, *p.402.*

S. *Maurelle* Ev. de Vicovenza vers l'an 634, *p.191.*

Maurienne eveſché ſoumis à la metropole de Vienne, *p.97.*

Maxime eſt fait Eveſque d'Antioche aprés la depoſition de Domnus, *p.582,* & ordonné par Anatole de Conſtantinople, *p 705.* S. Leon tolere ſon epiſcopat, & luy accorde la communion, *p.623.* Le Concile de Calcedoine confirme ſon election, *p.642.688.* Il y reconnoiſt l'orthodoxie de S. Flavien, *p.651,* s'unit aux Legats pour depoſer Dioſcore, *p.662.663,* favoriſe l'Ev. de Beryte contre celui de Tyr, *p. 673,* aſſiſte à la reformation du decret de la foy, *p.680,* juſtifie la foy d'Ibas par ſa lettre à Maris, *p.688,* celle de Theodoret, *p.252.253,* opine pour ſon rétabliſſement, *p. 309.310,* cede à Juvenal la juriſdiction ſur les trois Paleſtines &c, *p.204.205.* Le Concile de Calcedoine confirme cet accord, *p.686,* remet à ſa diſcretion la penſion de Domnus &c, *p. 581. 582. 689.* Il veut laiſſer au choix des Epheſiens de garder Baſſien ou Eſtienne pour Eveſque, *p.691.* Il ſigne le Canon fait en faveur de l'Egliſe de Conſtantinople, *p.716,* ſe plaint à S. Leon qu'on violoit les droits de ſon Egliſe, *p. 765.* Il eſt depoſé ou meurt vers 455, *p 778.*

S. *Maxime* Ev. de Turin aſſiſte au Concile de Milan en 451, *p.625,* au Concile de Rome en 461, *p.912.2.*

S. *Maxime* de Riés. *V. ſon titre*, *p.392.885.* S. Hilaire d'Arles le tire de ſa ſolitude pour le faire Eveſque en 433, *p.64,* aſſiſte avec luy à la mort de S. Caprais, *p. 64,* au Concile de Riés en 439, *p. 651,* à celui d'Orange en 441, *p. 56. 68,* écrit à S. Leon en faveur de l'Egliſe d'Arles, *p.93.94,* aſſiſte au Concile d'Arles ſur Lerins, *p.407.408,* à celui de 451, ſur la lettre de S. Leon à S. Flavien, *p.628.*

Maxime Ev. d'Avignon aſſiſte peuteſtre au Concile d'Arles ſur Lerins, *p.407.*

Maxime Ev. de Valence, *p.57.*

Maxime Ev. de Mauritanie, autrefois Donatiſte, S. Leon le tolere, *p.423.*

S. *Maxime* Abbé, de ſes ouvrages attribuez à Theodoret, *p.324.339.*

Maxime Abbé maiſtre d'Eutyche, *p.486,* peut eſtre l'Abbé *Maxime* Diacre d'Antioche trop zelé, *p. 490. 491.* Il eſtoit preſent à la 2e citation d'Eutyche, *p.502,* eſt luy meſme cité au Concile, *p.505,* refuſe de ſe ſoumettre à l'Egliſe & de condanner Eutyche, *p. 613,* brouille à Conſtantinople en 451, *p.637.*

Maxime 8e Abbé de l'Iſle-Barbe, S. Fucher l'encourage &c, *p.128.*

Sainte *Maxime* vierge diſciple de S. Germain d'Auxerre, ce qu'on en dit, *p.29.30.*

Maximien Ev. de Conſtantinople, Epiphane Archidiacre d'Alexandrie luy envoie une inſtruction vers 432 ou 433, *p.487.*

Maximin Comte grand Chambellan de Marcien, S. Leon écrit par luy à Conſtantinople, *p.510.*

Mazabane Ev. de Jeruſalem mis par S. Denys entre les principaux Eveſques d'Orient, *p.199.*

Mazices peuple barbare qui pille le deſert de Scete &c, *p.152.*

Mecenas Preſtre & Abbé va prier Theodoret d'écrire aux défenſeurs de la verité à Zeugma, *p.300.*

Melece Ev. de Neocesarée dans l'Euphratefienne, *p.360.*

Melece Ev. de Mopſueſte veut que pour la paix on s'en tienne au ſentiment de Theodoret, *p.325.* Dioſcore oſte ſon nom des diptyques, *p.592.*

Melece Corevеſque d'Antioche viſite S. Symeon Stylite, & luy fait oſter une chaine du pié, *p.300.*

Meliphthongue Ev. de Juliople aſſiſte au Concile de Conſtantinople ſur Eutyche, *p.511,* au faux Concile d'Epheſe, *p.550.*

Memnon Ev. d'Epheſe ordonne par force Baſſien Ev. d'Evazes &c, *p.460.*

Memnon Preſtre de Conſtantinople chargé de citer Eutyche pour la 3e fois, *p. 503.505.*

Menas Preſtre d'Alexandrie miniſtre des violences de Dioſcore, *p.437.*

Mena

Mene Abbé pres d'Alexandrie du temps de S. Euloge, *p.541.*

S. *Menne* Martyr, ſon egliſe à Conſtantinople, *p. 183*, Balla fonde un monaſtere de ſon nom à Jeruſalem, *p.743.*

Menſonge jamais permis pour quelque bonne raiſon que ce ſoit, *p.31.*

Meſſe : Theodoret la celebre ſur les mains des Diacres, *p.231.* S. Leon veut qu'on en celebre autant qu'il eſt neceſſaire &c, *p.440.*

Marius *Mercator* défenſeur de la grace. *V. ſon titre*, *p.136.857.*

Merobaud Conſul en 383, *p.35.*

Metaphraſte, jugement qu'on doit porter de ſes ouvrages, *p.391.*

S. *Mexme* Irlandois, ſuit, dit-on, S. Germain d'Auxerre, & meurt à Tonnerre &c, *p.29.*

Milan metropole du Vicariat d'Italie : on en demembre celle de Ravenne &c, *p.190.*

Moines : le Concile de Calcedoine leur défend de ſe méler des affaires de l'Egliſe, ſi les Eveſques ne les y appellent, *p.585.605.*

Mold ville d'Angleterre pres laquelle les Bretons défont les Saxons &c, *p.18.*

Montan Ev. de Tolede en 531 &c, *p.452.*

Montan Soudiacre fait travailler à l'egliſe cathedrale de Narbone, *p.405.*

Jean *Moſe* apprend une hiſtoire de l'Abbé Mene, *p.541.*

S. *Moſſe* ou Maxime Martyr d'Aquigny, *p.400.*

Moyſe ſolitaire à Rama au dioceſe de Cyr, *p.228.*

Moyſe ſolitaire pres de Niare au dioceſe de Cyr, *p.229*, ſert S. Polychrone, *p.232.*

S. *Moyſe* chef des voleurs, puis ſolitaire, inſtruit S. Pemen, *p.194.150.*

N

SAINT *Namace* Ev. de Clermont. *V. ſon titre*, *p.409-412.* S. Paternien Ev. de Boulogne luy envoie des reliques, *p.36.*

Nanterre pres de Paris : S. Germain & S. Loup y paſſent en 429 &c, *p.16.*

Narbone : Son Eveſque gouvernoit les archeveſchez de Narbone & de Toulouſe comme unique metropolitain, *p.52.53.* Elle n'eſt ſoumiſe aux Gots qu'aprés la mort de S. Ruſtique, *p.403.*

La Gaule *Narbonoiſe*, ancienne province des Romains, diviſée en 5 provinces civiles & en 2 eccleſiaſtiques, *p.52.53.* La 2e Narbonoiſe a eſté tirée de la Viennoiſe, *p.842.*

S. *Narciſſe* Ev. de Jeruſalem preſida peutetre avec Theophile de Ceſarée au Concile de la Paleſtine vers 200, *p.199.*

Narſe Preſtre & moine d'Eutyche, *p.502*, eſt cité au Concile de Conſtantinople, *p. 505*, preſente une requeſte au Conciliabule d'Epheſe, & y eſt abſous, *p. 565.*

Narſe grand Chambellan de Juſtinien &c, *p.439.*

Nectaire Ev. de Conſtantinople preſide à un Concile où eſtoient les Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche &c, *p. 701.* S. Ambroiſe luy écrit pour depoſer Getonce de Nicomedie, *p. 703*, ce qu'il ne put faire, *p.705.*

Nectaire Eveſque de Vienne, aſſiſte, dit-on, au Concile de Vaiſon en 442, *p.69.*

Nectaire Ev. de Digne aſſiſte en 439 au Concile de Riés, *p. 65*, à celui d'Orange en 441, *p. 68.* S. Hilaire d'Arles le depute à S. Leon, *p.84.* Il aſſiſte à l'ordination de Ravenne ſucceſſeur de S. Hilaire, *p.93*, écrit à S. Leon en faveur de l'Egliſe d'Arles, *p.93.94*, aſſiſte au Concile d'Arles ſur l'affaire de Lerins, *p. 407.*

Neon Ev. de Ravenne, ſuccede à S. Pierre Chryſologue, *p.193.932.2.* S. Leon luy écrit ſur la diſcipline, *p.817.864.2.*

Neſteros ou *Neſtheros* Religieux, ſa vertu, *p. 154.155.*

Neſtorius hereſiarque, S. Iſidore de Peluſe combat ſon erreur, *p.113.* Il appuie les Pelagiens &c, *p.138.* Mercator le combat, *p.139. 140.* Jean d'Antioche luy écrit une belle lettre, *p.245*, que Theodoret compoſa peutetre & ſigna, *p.252.* Ses ſectateurs demandent en 451, qu'on raporte ſon corps à Conſtantinople, *p. 636.*

Neſtorius Ev. de Phragonée, aſſiſte au Concile de Calcedoine, *p.642*, on le confond avec l'hereſiarque, *p.641.* Il abandonne Dioſcore, *p.651*, ſigne la lettre de S. Leon, *p.681*, elit & ordonne S. Proterre Ev. d'Alexandrie, *p.744. 745*, qui le depute à S. Leon &c, *p.749*, qui répond par luy &c, *p.773.* Il preſente des requeſtes contre Elure, *p. 793.*

Niare ville du pays de Cyr, *p.229.*

Nicandre Stylite, n'eſt point apparemment contemporain de S. Nil &c, *p.362.* Il aimoit à parler aux femmes, *p.365.*

Nice en Savoie, le dioceſe de Cimiez luy a eſté uni, *p.125.126.135 819 820.*

Nicæas Soudiacre d'Aquilée, n'eſt point Nicetas Ev. d'Aquilée à qui S. Leon écrit, *p.817.*

Nicertes bourg du dioceſe d'Apamée, Agapet y baſtit 2 monaſteres, *p.349.*

S. *Nicet* Ev. de Treves écrit à la Reine des Lombars, *p.24.*

Nicetas Ev. d'Aquilée, S. Leon luy reſoud quelques difficultez &c, *p.816.*

Nicolas Preſtre de Theſſalonique, deputé à S. Leon par Anaſtaſe, *p.432.433.*

Nicople metropole de la premiere Epire, *p. 442.*

Nicople ou *Emmaüs* ville de Paleſtine, *p.372.*

S. *Nil* n'eſt apparemment pas auteur des

Digitized by Google

lettres à Nicandre Stylite, *p.362.*

Nimuzan village du diocese de Cyr, *p.229.*

La *nobleſſe* des Chrétiens conſiſte à mepriſer celle du monde, *p.37.*

Noel, Juvenal inſtitue cette feſte au 25 decembre, *p.205.*

* *Nomus* Conſul, Patrice, & Maiſtre des Offices, *p.267.438.* Theodoret l'entretient & luy écrit, *p.268*, luy repreſente ſon injuſte détention à Cyr, *p.276*, luy écrit en 449, *p.285.869.* 2. Il aſſiſte au Concile de Calcedoine, *p.643.*

Nomus officier ſavant, mais corrompu, *p.438.*

Nonnus eſt fait Ev. d'Edeſſe en la place d'Ibas, *p.501*, aſſiſte au Concile de Calcedoine, *p.914.2*, ſigne le decret de la foy, *p.684*, conſerve l'honneur de l'epiſcopat aprés le rétabliſſement d'Ibas à qui il ſuccede, *p.689.*

Les *Normans* donnent leur nom à la Normandie au X. ſiecle, *p.29.*

S. *Noſtrien* Ev. de Naple, pourſuit & chaſſe Flore impoſteur, *p.432.*

Nub, *Anub* ou *Nuph* frere de S. Pemen, *p.147.* V. Anub.

Nunneque Ev. de Laodicée, conjure Dioſcore de ne pas depoſer S. Flavien, *p.569*, ſigne le 28e Canon du Concile de Calcedoine en faveur de l'Egliſe de Conſtantinople, *p.711.*

O

OBLATIONS des Fideles pour les pauvres, ſe mettoient ſur l'autel, *p.188.*

Octave Ev. d'Afrique, aſſiſte au Concile de Rome en 465, *p.912.2.*

Octodure ſiege epiſcopal transferé à Sion en Valais, *p.131.*

Office de l'Egliſe : S. Germain & Saint Loup chantent None & Veſpres à Nanterre, *p.16.*

Olybre gendre de Valentinien III, & depuis Empereur, exhorte Eudocie à rentrer dans l'Egliſe, *p.779.*

Olympe Ev. d'Evazes, aſſiſte en 449 au faux Concile d'Epheſe, *p.461*, opine pour le rétabliſſement d'Eutyche, *p.564.*

Olympe Ev. de Conſtancie capitale de l'Iſle de Cypre, *p.258*, aſſiſte au faux Concile d'Epheſe, *p.550.* L'Emp. Leon luy écrit ſur le Concile de Calcedoine & ſur Elure, *p.798.*

Olympe Ev. de Theodoſiople, eſt forcé d'inthronizer Baſſien à Epheſe &c, *p.461.*

Olympe Ev. de Scythople ſuccede apparemment à S. Severien tué en 452, & meurt ſur la fin de 466, *p.735.*

Olympe Diacre d'Antioche, porte à S. Leon une lettre de Maxime ſon Eveſque, *p.765.*

Oneſiphore Ev. d'Icone, prevoit la depoſition de S. Flavien dans le Conciliabule d'Epheſe où il aſſiſte, *p.566*, conjure Dioſcore de ne pas depoſer ce Saint, *p.569*, ſigne ſa depoſition, *p.571*, condamne Dioſcore dans le Concile de Calcedoine, *p.653.*

S. *Optarien* Ev. de Breſſe aſſiſte au Concile de Milan en 451, *p.625.*

Orange ville autrefois de la Viennoiſe, *p.52.* Il s'y tient un Concile provincial en 441, *p.56.58.*

Ordination : S. Leon veut qu'on ne la faſſe que le ſamedi ou le dimanche, *p.81.* Les Eveſques celebroient l'anniverſaire de leur ordination, *p.417.* S. Leon veut que l'Eveſque qui ordonne & ceux qui ſont ordonnez ſoient à jeun depuis le vendredi, *p.440.*

Oreſte Ev. d'Anazarbe, conſulté par l'Emp. Leon ſur le Concile de Calcedoine &c, *p.808.*

Orgueilleux, leur parler avec force, *p.103.*

Origene diſciple de S. Antoine, S. Petrone le viſite, *p.34.*

Oroſe apporte des reliques de S. Eſtienne &c, *p.455.*

Ortige Ev. de Celenes, aſſiſte au premier Concile de Tolede en 400, *p.455.*

Oſcilla, ſuperſtition payenne, ce que c'eſtoit, *p.8.*

Oxyrinque, ville preſque toute peuplée de moines qui vont audevant de Saint Petrone, *p.32.*

Ozée Preſtre, zelé défenſeur de la verité, Theodoret écrit par luy à Ibas d'Edeſſe, *p.299.591.*

P

PAESE ou *Payſe* frere de S. Pemen, *p.147.* qui ne peut le detacher de quelque perſonne, *p.150*, s'eleve à une grande vertu, *p.151.*

Ste *Palais* vierge, la meſme que Ste Palladie, *p.30.*

Palence : on y honoroit Priſcillien, *p.452.*

Palerme, l'Eveſque y aliene du bien de l'Egliſe, de quoy on ſe plaint à S. Leon &c, *p.458.*

Pallade Ev. d'Helenople, S. Iſidore luy écrit, dit-on, *p.105.*

S. *Pallade* premier Eveſque d'Hibernie, eſtoit Diacre en 429 auprés de S. Celeſtin, *p.15.*

Pallade Preſtre de Peluſe, fort blaſmé par S. Iſidore, *p.107.*

Pallade Preſtre & Abbé de la baſilique de S. Germain d'Auxerre vers 620, *p.838.1.*

Pallade Diacre, cite Dioſcore au Concile de Calcedoine, *p.662.*

S. *Pallade* ſolitaire au dioceſe d'Antioche, viſite Symeon l'ancien, *p.350.*

Pallade Preſet d'Orient, aſſiſte au Concile de Calcedoine, *p.642.678.* Marcien luy adreſſe une loy pour l'obſervation de ce Concile, *p.724.*

Ste *Palladie* vierge, diſciple de S. Germain d'Auxerre, ce qu'on en dit, *p.29.30.*

Palladie dame d'Auxerre, repriſe de ſon

Digitized by Google

luxe &c, par S. Amateur Diacre, reconnoist la faute, *p.*3.4.

S. *Pambon* Prestre des Cellules, mort vers 385, *p.*147.

Pancarte officier, Theodoret luy écrit en 449, *p.*286.

Pabole Ev. d'Hieraple : Athanase de Perrhe est accusé devant luy, *p.*259.

Pansophe Archidiacre de Peluse, fort blasmé par S. Isidore, *p.*107.

Pansophe Comte, rend des lettres de S. Leon à S. Flavien & à l'Empereur, *p.*526.900.2.

Paphnuce. V. Anub.

S. *Paphnuce* Abbé : S. Petrone visite son monastere, *p.*33.

Parthene, par qui S. Leon reçoit des lettres de Constantinople, & y répond, *p.*610.

Pascase Ev. de Genes en 451, *p.*856.2.

Pascasin Ev. de Lilybée, S. Leon le consulte sur la feste de Pasque en 444 &c, *p.*420.421. 767, luy adresse une lettre pour les Evesques de Sicile, *p.*458, le fait son Legat au Concile de Calcedoine, *p.*631.632.913.914, où il veut qu'il preside, *p.*634, & il y preside en effet, *p.*644. Theodoret luy presente sa requeste, *p.*307. Il remarque S. Flavien maltraité des sa seance dans le Conciliabule d'Ephese, *p.*650, reconnoist la pureté de sa foy, *p.*651, assiste aux assemblées chez Anatole, *p.*658, prononce la sentence de deposition contre Dioscore, *p.*662, ne veut point de nouvelle decision sur la foy, *p.*665, s'oppose à celle qu'on propose, *p.*678, assiste à sa reformation, *p.*680, demande qu'on ne parle plus du faux Concile d'Ephese, *p.*687, justifie la foy d'Ibas par sa lettre à Maris, *p.*688, s'oppose au 28e Canon fait en faveur de l'Eglise de Constantinople, *p.*711.

Pascence Manichéen, s'enfuit de Rome, est chassé d'Astorga & de la Lusitanie &c, *p.*427.

Passarion Corevesque & Abbé &c, assiste à la dedicace de l'eglise de S. Euthyme, *p.*496, meurt en 428 ou 429, *p.*197.

S. *Paternien* Ev. de Boulogne, succede à S. Petrone, *p.*35.36.

S. *Patient* Ev. de Lion, *p.*849, engage le Prestre Constance à écrire la vie de S. Germain d'Auxerre, *p.*607.

S. *Patrice* Apostre d'Hibernie, demeure, dit-on, 4 ans auprés de S. Amateur d'Auxerre, *p.*5, & plusieurs années auprés de S. Germain, *p.*14.

Patrice Ev. de Tyanes, assiste à une assemblée sur Eutyche, *p.*534, depute au faux Concile d'Ephese, *p.*551, assiste au Concile de Calcedoine, *p.*662, condanne Dioscore, *p.*663.

Patrice Diacre de Constantinople, informe contre Eutyche, *p.*501. Anatole le depute à S. Leon en 450, *p.*615. Il luy en raporte des lettres de communion &c, *p.*619. Anatole le renvoie à S. Leon en 458, *p.*810.812.

Patrocle Ev. d'Arles, emporte le droit de metropolitain contre celui de Vienne &c, *p.*54. 55. Zosime ordonne que tous les Ecclesiastiques prendront de luy des lettres formées, *p.*58.59, le confirme dans ses pretentions sur diverses paroisses, *p.*78.

Patrophile Ev. de Scythople, S. Macaire de Jerus. l'excommunie &c, *p.*201.

S. *Paul* : S. Leon rebastit & orne son eglise, *p.*827.

Paul Ev. d'Heraclée, cede la preseance à Nectaire de Constantinople, *p.*701.

Paul Ev. d'Apollonie, assiste au Concile de Constantinople sur Eutyche, *p.*511.

Paul Ev. de Parale, assiste à un Concile de Jerusalem en 453, *p.*755.

Paul Ev. d'Aquaviva, assiste au Concile de Rome en 465, *p.*912.2.

Paul Prestre de Benevent se plaint à S. Leon du rang donné à un nouveau Prestre, *p.*459.

Paul Diacre à qui S. Isidore renvoie Simon son ami &c, *p.*100.

Paul Diacre du VIII. siecle, n'est point, dit-on, auteur de l'histoire mélangée, *p.*751.

Paul laïque, porte à S. Leon des lettres de l'Empereur Marcien &c, *p.*752.753.

S. *Paulin* Ev. de Nole : Anastase Pape l'invite à l'anniversaire de son ordination, *p.*417.

Pauvreté, pourquoi Dieu permet qu'il y ait des pauvres, *p.*220.

Pelage I. Pape, donne son Vicariat à Sabaudus d'Arles, *p.*60.

Pelage II. Pape, écrit aux Evesques d'Istrie, *p.*143.

Pelage originaire d'Angleterre, *p.*15, sa priere superbe, *p.*17.

Pelagiens : Ils infectent l'Angleterre, *p.*15-17.

Peluse metropole de l'Augustamnique &c, *p.* 59. Si Damiette est l'ancienne Peluse, *p.*847.1.

Pemen de Pispir, Rufin l'y voit en 375, *p.* 873.1.

S. *Pemen* Abbé en Egypte. *V. son titre*, *p.*147. 862.

S. *Peregrin* 1r Ev. d'Auxerre & Martyr. *p.*1.

Pergame Evesque d'Antioche en Pisidie, cite Dioscore au Concile de Calcedoine, *p.*660, le condanne, *p.*663.

Pergame Gouverneur d'Orient, sa femme est guerie par S. Pierre de Galacie, *p.*209.

Peristerie dame, laisse une grande somme aux pauvres d'Egypte, Dioscore l'envahit, *p.*437.

S. *Perpetue* Ev. de Tours en 461, *p.*410.

Perrhe ville de l'Euphratesienne, *p.*259.

Persa ville sur l'Euphrate pres de Samosates, *p.*226.

Digitized by Google

La *Perſe* l'Egliſe y eſt perſecutée & y a beaucoup de Martyrs depuis 420, *p.244.* On y revere S. Symeon Stylite, *p.353.*

Perſecutions, avantage qu'on y trouve, *p.289.* Il vaut mieux les ſouffrir injuſtement qu'avec juſtice, *p.290.*

Perſique Diacre d'Aſtorga, porte à S. Leon les écrits de S. Turibe contre les Priſcillianiſtes, *p.453*, en raporte la réponſe, *p.454.457.*

Petra ville metropolitaine en Paleſtine, *p.205.*

S. *Petrone* Ev. de Boulogne en Italie. *V. ſon titre*, *p.30.841.*

Petrone Preſtre des Gaules, deputé à S. Leon pour l'Egliſe d'Arles, *p.94* S. Leon le retient longtemps, & le renvoie à Ravenne d'Arles, *p.604.605.*

Petrone Preſet du Pretoire, pere de S. Petrone Ev. de Boulogne : ce qu'on en dit, *p.30.841.*

Pharetre Ev. de Ceſarée en Cappadoce, ennemi de S. Chryſoſtome, *p.705.*

Philadelphie en Lydie, on y propoſe une profeſſion de foy Neſtorienne, *p.566.*

Philippople metropole de la Thrace, *p.662.*

Philon Preſtre de Lion ſous S. Eucher &c, *p.128.*

Philoxene agent, par qui Saint Leon écrit à l'Emp. Leon, *p.812.*

Photius fait Ev. de Tyr en la place d'Irenée depoſé &c, *p.268.485*, eſt nommé Commiſſaire pour juger Ibas d'Edeſſe, l'abſout & le reconcilie avec ſes accuſateurs, *p.474-479.891.2*, aſſiſte au faux Concile d'Epheſe, *p.550.551*, opine pour le rétabliſſement d'Eutyche, *p.563.* Il accorde un partage de ſa juriſdiction à l'Ev. de Beryte, *p.672-674*, dont il ſe releve dans le Concile de Calcedoine, *p.674-676*, où il opine pour le rétabliſſement de Theodoret, *p 310*, atteſte la verité du jugement rendu en faveur d'Ibas &c, *p.687*, ſigne le 28e Canon fait en faveur de l'Egliſe de Conſtantinople, *p.711.*

Les *Pictes* viennent contre les Bretons, qui les mettent en fuite par l'Alleluia, *p.18.*

Pience Preſtre, Mercator luy adreſſe quelque ouvrage, *p.139.*

S. *Pierre* Apoſtre apparoiſt, dit-on, à Saint Leon, & corrige ſa lettre à S. Flavien, *p.541.542.*

S. *Pierre* Chryſologue Ev. de Ravenne. *V. ſon titre*, *p.184.864*, reçoit S. Germain d'Aux. *p.21*, partage ſes depouilles aprés ſa mort, *p.22.* Eutyche luy écrit contre S. Flavien qui l'avoit depoſé, *p.524.* Ce Saint luy répond, *p.546.900.903.*

Pierre Ev. de Corinthe, ſe declare pour S. Flavien dans le Concile de Calcedoine, *p.651*, demande la caſſation du faux Concile d'Epheſe, *p.688.* L'Emp. Leon le conſulte ſur le Concile de Calcedoine & ſur Elure, *p.709.*

Pierre premier Ev. des Sarrazins à Parembole, ordonné par Juvenal, *p.495.503.868.2.*

Pierre Ev. de Myres, l'Emp Leon le conſulte ſur le Concile de Calcedoine & ſur Elure, *p.799.*

Pierre Ev. de Gangres, ordonné par S. Procle, *p.284.*

Pierre d'Iberie, ordonné Ev. de Maïume, par Theodoſe uſurpateur du ſiege de Jeruſalem, *p.736*, eſt, dit-on, condanné par S. Protere, *p.748.* Il ordonne Timothée Elure Ev. d'Alexandrie, *p.784.*

Pierre Ev. d'Egypte, ordonne Saloſacial Ev. d'Alexandrie, *p.823.*

Pierre Ev. de Ravenne en 500 & 504, *p.864.*

Pierre Mongus, maſſacre à Epheſe S. Flavien, *p.573*, s'eleve contre Saint Protere qui le condanne &c, *p.747.748.* Il ſe joint à Timothée Elure, *p.784.*

Pierre Preſtre, informe contre Eutyche, *p.501.*

Pierre Preſtre & Abbé à Conſtantinople, S. Leon l'exhorte à demeurer ferme dans la foy & uni à S. Flavien, *p.598.*

Pierre Preſtre & medecin, Theodoret le fait venir à Cyr, *p.223.224*, le recommande durant ſon exil à des amis charitables &c, *p.296.297.*

Pierre Diacre d'Alexandrie, miniſtre des violences de Dioſcore, *p.437*, maltraite S. Flavien, *p.573.*

S. *Pierre* de Galacie guerit miraculeuſement pluſieurs perſonnes de la famille de Theodoret, *p.208*, & ſa mere qu'il gagne à Dieu, *p.209.210*, & guerit d'une maladie mortelle, *p.212.* Theodoret le viſitoit toutes les ſemaines &c, *p.213.869.1.*

Pierre Abbé d'Afrique, veut ſe ſouſtraire à ſon Eveſque &c, *p.408.*

Pierre ſolitaire d'Egypte, diſciple de Lot, s'entretient avec S. Pemen, *p.149.*

Pierre Avocat, Theodoret luy écrit pour la ville de Cyr, *p.263.*

Pierre Damien, on luy attribue quelques ſermons de S. Pierre Chryſologue, *p.856.2.*

Pimeniole ſœur de S. Hilaire d'Arles, epouſe S. Loup depuis Ev. de Troies, *p.37.*

Pityrion diſciple de S. Antoine, S. Petrone le viſite, *p.33.*

Placidie Imperatrice, reçoit avec honneur S. Germain d'Auxerre en 448, *p.21*, le viſite dans ſa maladie &c, *p.22*, baſtit une egliſe de S. Jean à Ravenne, à la priere de S. Barbatien &c, *p.195*, vient à Rome en 450, *p.600.907.908*, où S. Leon l'engage à demander à Theodoſe un Concile contre le brigandage d'Epheſe, *p.601.602*, ce que Theodoſe refuſe, *p.602.* Elle n'a pas fait rebaſtir l'egliſe de S. Paul, *p.827.*

Placidie fille de Valentinien III. epouſe

Digitized by Google

Olybre depuis Empereur, *p* 779.

Polychrone Ev. d'Apamée, frere d'Acace de Berée, *p.876.1.*

S. *Polychrone* solitaire du dioceſe de Cyr, *p. 227-229*, refuſe une trop belle tunique de peau, *p. 227.* Theodoret le viſite ſouvent, *p. 232.* On le vient prier de demander à Dieu la ceſſation d'une ſechereſſe extreme, *p.329.*

Sainte *Porcaire* vierge diſciple de S. Germain d'Auxerre, ce qu'on en dit, *p.29.30.*

S. *Porphyre* Ev. de Gaza ordonné par Jean de Ceſarée, *p.202.*

Porphyre Ev. d'Antioche, Theodoret le loue trop, *p.222.* On dit ſans preuve qu'il fit Theodoret Lecteur, *p.868.869.*

Poſidoine Preſtre d'Alexandrie deputé à S. Leon par Dioſcore &c, *p.440.*

Poſſidius Ev. par qui S. Leon écrit en 443, aux Eveſques de Mauritanie &c, *p.422.*

Praile Ev. de Jeruſalem gouverne peu de temps, *p.195. 867 868*, avec douceur & moderation, *p.201*, ordonne des bigames, *p.255.*

Pr ſtres, S. Leon veut qu'on ne les ordonne que le ſamedi au ſoir ou le dimanche &c, *p. 81. 440*, qu'on n'eleve pas des laïques tout d'un coup à la preſtriſe, *p.423.* Un Preſtre ne doit point faire de ſerment, *p.463.*

Principe Ev. apparemment depoſé par ordre de l'Empereur, *p.267.*

Les *Priſcillianiſtes* ſe fortifient en Eſpagne durant les ravages des barbares, *p. 448.449.* S. Turibe écrit d'Aſtorga contre eux, *p. 452.453.* S. Leon écrit auſſi contre eux, *p.454.* Ils ſont condannez dans le Concile de Tolede, *p. 455. 456*, & par le Concile de Galice, *p.455.459.*

S. *Priſque* Martyr : ſes reliques revelées à S. Germain d'Auxerre, *p.14.* qui baſtit une egliſe pour y en mettre le chef &c, *p.25.*

Priſque. V. Valerien.

Priſque l'hiſtorien paſſe par Alexandrie lorſqu'on elit S. Protere, *p 745.*

S. *Prix* Ev. de Clermont à la fin du 7e ſiecle, *p.413.*

Anicie *Probe* Conſul en 406, on le croit le meſme que Petrone Prefet &c, *p.10.*

S. *Proclе* ordonné Ev. de Cyzic & rejetté, *p. 705*, gouverne l'Egliſe de Conſtantinople depuis 434 juſqu'en 446, fait l'eloge de Puſquerie &c, *p.177* S. Cyrille approuve ſa condeſcendance envers Juvenal, *p. 203.* Il écrit en faveur d'Athanaſe Ev. de Perrhe, *p.259.* Theodoret luy écrit pour la ville de Cyr, *p.262*, ſigne ſa lettre ſynodique, *p.268*, ordonne Pierre Ev. de Gangres &c, *p.244.* Baſile Eveſque d'Epheſe, *p.450*, conſent à l'inthronization de Baſilieu ſucceſſeur de Baſile, *p.451*, écrit en Armenie & à Jean d'Antioche contre le Neſtorianiſme &c, *p.456 467*, ordonne Thalaſſe Prefet d'Illyrie Eveſque de Ceſarée en Cappadoce, *p.533.* Le Concile de Calcedoine cite ſa lettre aux Armeniens, *p.714.*

Procle Proconſul d'Aſie, Theoloſe luy ordonne de fournir des troupes pour le Concile d'Epheſe, *p.531*, où il entre avec ſes ſoldats pour intimider les Eveſques &c, *p.559.*

Proclide bourgeois d'Auxerre engage S. Amateur ſon fils dans le mariage, *p.3.*

Proculе Ev. de Marſeille obtient du Concile de Turin vers 400, de gouverner pendant ſa vie la 1e Narbonnoiſe, *p.53*, ſe maintient contre le jugement du Pape Zoſime, *p.75.* S. Jerome renvoie Ruſtique à ſes avis, *p.402.*

S. *Projecte* fait Ev. d'Imola par S. Pierre Chryſologue, *p.865.2*, Legat au Concile d'Epheſe &c, *p.191.192.866.1.*

Projecte Ev. d'Italie vers 470 ou 482, *p.192.*

Projecte Ev. S. Hilaire d'Arles luy ordonne un ſucceſſeur durant ſa maladie &c, *p.78.*

Projecte Ev. de Die, *p.78.*

S. *Proſper* écrit à S. Auguſtin ſur S. Hilaire d'Arles, *p.62.63.* Le poeme de la Providence n'eſt ni de luy, ni de S. Hilaire, *p.92.* Il refute Vincent de Lerins, *p.144*, qui l'attaque dans ſon memoire, *p.860-862.* S. Leon le fait venir auprés de luy, *p 419.* Il agit & écrit contre les Pelagiens, *p.431.* On luy attribue la compoſition de la lettre de S. Leon à S. Flavien &c, *p. 540.*

S. *Protere* eſt fait Eveſque d'Alexandrie en la place de Dioſcore &c, *p.744-746*, aprés le Concile de Calcedoine où il n'a point aſſiſté, *p.927.* Il condanne des Eveſques & des Eccleſiaſtiques brouillons & heretiques, *p 747.748*, écrit à S. Leon, *p.749.771*, qui le conſulte ſur le jour de la feſte de Paſque en 455, *p.767.* Marcien luy en écrit auſſi, *p.767.768.* Il ſoutient le cycle de Theophile, & oblige S. Leon de s'y rendre, *p.768.769.* Il écrit à ce Pape pour l'aſſurer de ſa foy, *p.771.* S. Leon luy répond & l'encourage &c, *p.772.773.* Timothée Elure cabale contre luy & uſurpe ſon ſiege, *p.782-784*, le fait maſſacrer & outrager aprés ſa mort, *p. 784-787. 929.930.* Sa mort donne ſujet à l'Empereur Leon de faire une loy pour le Concile de Calcedoine, *p 789.*

Protere œconome d'Alexandrie, puis Eveſque, *p.945.*

Protogene Prefet, Conſul & Patrice, Theodoret luy écrit en 449, *p.286.874.* Il aſſiſte au Concile de Calcedoine, *p.643.*

Les *Pſeaumes*, Theodoret les ſuppoſe tous de David ſans l'aſſurer, *p.320.*

Ptolemée Roy d'Egypte fait mourir les ouvriers d'une ſtatue de Diane, *p.116.*

Sainte *Puiquerie* vierge & Imperatrice. *V. ſon ire*, *p.171.863*, écrit peutetre à S. Iſidore de Peluſe, *p.115.* Theodoret luy écrit pour la ville

Digitized by Google

de Cyr, *p.263.* Chryſaphe veut, dit-on, la faire ordonner Diaconiſſe &c, *p.417.492.893.* Elle écrit en faveur de Baſſien Ev. d'Epheſe, *p.452.453,* S. Leon luy écrit une lettre ſur Eutyche qu'elle ne reçoit pas &c, *p.543.544.* la luy renvoie & luy écrit pour obtenir un Concile general &c, *p.597.* Elle luy écrit & l'encourage &c, *p.599.* Il luy répond & la preſſe d'agir pour la foy, *p.604.* Elle l'aſſure qu'elle fait tout ce qu'elle peut, *p.607.* S. Leon luy recommande ſes Legats en 450, *p.508.* Elle luy écrit par les deputez d'Anatole, *p.614.615,* fait raporter à Conſtantinople le corps de S. Flavien, *p.576.614.* S. Leon luy recommande Julien de Cos, Euſebe de Dorylée &c, *p.618,* ſes Legats, & la prie de faire releguer Eutyche plus loin &c, *p.623.624.* luy écrit par Theoctiſte magiſtrien, *p.535.* Elle envoie un ordre de chaſſer de Nicée les moines & les laïques étrangers, *p.640.* Le Concile de Calcedoine luy mande la depoſition de Dioſcore, *p.664.* Apparemment elle n'eſt point allée au Concile, *p.920.921.* Elle écrit à S. Leon ſur le 28e Canon de ce Concile, *p.726.* Ce Saint luy répond qu'il ne peut le recevoir, *p.728.* Theodoſe moine uſurpateur du ſiege de Jeruſalem calomnie la foy de cette Imperatrice, *p.732.* Les moines de la Paleſtine luy adreſſent une requeſte, *p.741.742.* Elle leur répond, écrit à Baſſa &c, *p.743.744.* S. Leon loue ſa réponſe en luy écrivant &c, *p.752-754.* luy écrit contre Anatole qui avoit fait André Archidiacre au lieu d'Aece, *p.758-760,* luy recommande Julien de Cos ſon Nonce, *p.762.*

Pulſaminon Ev. d'Egypte preſente des requeſtes contre Elure, *p.793.*

Pureté de cœur: Plus on eſt pur, plus on ſe croit au deſſous des autres, *p.154.*

Q

QUATRE TEMPS, d'où S. Leon en tire l'origine &c, *p.418.*

Quelidoine ou Celidoine Ev. de Beſançon, *p.844.845,* eſt depoſé par S. Hilaire d'Arles, S. Germain d'Auxerre &c, *p.19.71.72.* S. Leon le rétablit, *p.72-75,* & il meurt Ev. de Beſançon, *p.85.*

S. *Quentin* ville: on y porte des reliques de S. Germain l'Ecoſſois, *p.28.*

Quercmon Preſtre de Peluſe fort blaſmé par S. Iſidore, *p.167.*

Querſoneſe ville de la Querſoneſe Taurique, *p.832.*

Quintien pere de S. Leon, *p.414.*

Quintille Ev. d'Heraclée aſſiſte pour Anaſtaſe de Theſſalonique au faux Concile d'Epheſe, *p.550.* & à celui de Calcedoine, *p.647,* où il paſſe du coſté des Orientaux, *p.651,* aſſiſte à la reformation du decret de la foy, *p.680.*

R

RABULA Ev. d'Edeſſe vient au Concile d'Epheſe, s'unit aux Orientaux, puis à S. Cyrille, *p.455.466,* meurt apparemment à la fin de 436, *p.465.*

Raina village du dioceſe de Cyr, *p.228.*

Ravenne ville où eſtoit la Cour imperiale en 448, *p.20.* S. Germain y eſt receu avec de grands honneurs, *p.21,* & y meurt, *p.22.* Elle eſtoit metropole civile des 408, *p.190,* puis metropole eccleſiaſtique ſous S. Pierre Chryſologue, *p.189-191.*

Ravenne Ev. d'Arles, *p.59,* ſucceſſeur de S. Hilaire qui le depute eſtant Preſtre à S. Leon, *p.84,* & le deſigne pour ſon ſucceſſeur, *p.88.* Il eſt elu & conſacré par 12 Eveſques, *p.92.93,* ordonné, non par S. Ruſtique de Narbone, *p.405,* mais par Conſtantin Ev. de Die, S. Leon luy répond &c, *p.547.548.* Il ordonne Fontée Ev. de Vaiſon, *p.93,* invite S. Ruſtique au Concile d'Arles ſur l'affaire de Lerins &c, *p.406.407.* S. Leon regle ſa juriſdiction, luy envoie ſa lettre à S. Flavien pour la repandre &c, *p.604.605,* luy écrit en 451 ſur la feſte de Paſque en 452, &c, *p.627.* Il tient un Concile où il fait approuver la lettre à S. Flavien, *p.628.* Le Pape le nomme aprés S. Ruſtique de Narbone, *p.727.* On le croit avoir eſté peu favorable à Theodore de Frejus, *p.750.*

Rechila Roy des Sueves en Galice y meurt en 448, *p.445.*

Regule Diacre des Gaules deputé à S. Leon pour l'Egliſe d'Arles, *p.94.* S. Leon le retient longtemps & le renvoie à Ravenne d'Arles, *p.604.605.*

René Preſtre de Rome, Legat au faux Concile d'Epheſe meurt en chemin à Delos, *p.538.549.901.902.* Theodoret luy écrit, *p.294.*

Requaire. V. Eocaric.

Reſticien Ev. d'Afrique aſſiſte au Concile de Calcedoine, *p.641.*

Ruſtique Ev. d'Afrique aſſiſte au Concile de Rome en 465, *p.912.2.*

S. *Retice* Ev. d'Autun fait, dit-on, apporter de l'eau du Jourdain, *p.837.2.*

Reverent ou Riverent qu'on fait Ev. d'Arles & auteur de la vie de S. Hilaire, *p.845.846.*

Rhinocorure: l'Egliſe y eſt gouvernée par de grands hommes, *p.108.*

Ribemont au dioceſe de Làn: où l'on conſerve les reliques de S. Germain l'Ecoſſois &c, *p.28.*

Riés: Il s'y tient en 439 un Concile provincial où S. Hilaire d'Arles preſide, *p.56.65-68.*

Robert moine de S. Marien d'Auxerre, fait la chronique d'Auxerre, *p.7.*

Rolane Comte par qui S. Leon écrit à Julien de Cos & à l'Empereur Marcien, *p.767.*

Digitized by Google

Rodane Souſaide par qui S. Leon écrit à l'Empereur & à Julien de Cos, *p.761.*

Rodane, S. Leon écrit par luy un billet à S. Flavien de Conſtantinople, *p.539.*

Rogat Diacre d'Aſtorga calomnie S. Turibe & en eſt puni &c, *p.451.*

Romain Ev. de Myres ordonné par S. Procle, *p.704*, condanne Dioſcore dans le Concile de Calcedoine, *p.660.*

S. Romain fondateur du monaſtere du mont Jura, ordonné Preſtre par S. Hilaire d'Arles, *p.71.*

Romain grand Chambellan aſſiſte au Concile de Calcedoine, *p.643.*

Rome. Juſqu'à S. Leon l'Egliſe Gallicane n'a point admis d'appel à Rome, *p.73*; eſt en poſſeſſion encore qu'on en renvoie l'examen ſur les lieux, *p.74.* Il eſt faux que les Papes ne preſchaſſent point, *p.417.* Etendue de la metropole de Rome, *p.419.* On ne celebre point en 444 la fondation de Rome, *p.432.*

Romule Ev. de Calcide, Theodoret excuſe ſa timidité, *p.291.593*, luy écrit ſur les Eveſques du faux Concile d'Epheſe, *p.593.*

Vieux-*Rouen* près d'où S. Germain Preſtre Ecoſſois eſt martyrizé, *p.28.*

Ruſe Comte ſignifie à Theodoret l'ordre de demeurer dans ſon dioceſe, *p.274.*

Ruſe Conſul en 457, *p.770.*

Ruſin Ev. de Samoſates, *p.579*, opine pour le rétabliſſement d'Eutyche dans le Conciliabule d'Epheſe, *p.563*, cite Dioſcore au Concile de Calcedoine, *p.660.*

Ruſin Ev. de Byblos en 451, *p.578.*

Ruſin Preſtre d'Aquilée écrit les vies des ſolitaires au nom de S. Petrone de Boulogne, *p.31.34.* voit Pemen à Piſpir en 375, *p.863.1.*

Ruſin Preſet du Pretoire; S. Iſidore luy écrit avec force, *p.110.*

Ruptile ou *Rutile* bourgeois d'Auxerre refuſe, puis accorde ſa maiſon pour en faire une egliſe &c, *p.4.5.837.1.*

S. *Ruſtique* Ev. de Clermont, ce qu'on en ſçait, *p.409.410.*

S. *Ruſtique* Ev. de Narbone. *V. ſon titre, p.401. 887.* écrit à S. Leon ſur l'ordination des Eveſques de ſa province, *p.55.420.* S. Leon luy répond &c, *p.549.* Il aſſiſte au Concile d'Arles en 451 &c, *p.628.* Le Pape le nomme avant Ravenne d'Arles, *p.727.*

Ruſtique Diacre de Rome revoit à Conſtantinople la traduction du Concile de Calcedoine, *p.721.*

Ruſtique Soudiacre de S. Maxime de Riés, viſite avec luy les egliſes, *p.397.*

Ruſtique pere de S. Germain d'Auxerre enterré à Epponiac, *p.8.*

Ruſtique prend copie des livres de S. Eucher &c, *p.139.*

S

SABAUDUS Ev. d'Arles, Pelage I. luy donne ſon Vicariat ſur les Gaules, *p.60.*

Sabbas Ev. de Palte, promet pour les Orientaux qu'ils marqueront la pureté de leur foy, *p.283*, ſe trouve aux Conciles de Conſtantinople, *p.285*, contre Eutyche, *p.511*, taſche en vain de luy faire confeſſer la verité, *p.512.513*, aſſiſte à la verification des actes de la condannation d'Eutyche, *p.534*, condanne Dioſcore dans le Concile de Calcedoine, *p.663.*

S. *Sabas*, Elpide l'envoie à S. Euthyme &c, *p.197.*

Sabinien eſt fait Ev. de Perrhe, par Eſtienne Ev. d'Hieraple, *p.260.708*, eſt depoſé par le faux Concile d'Epheſe, *p.578*, & Athanaſe remis en ſa place, *p.590.* Theodoret l'exhorte à ne pas demander ſon rétabliſſement aux auteurs de ſa depoſition, *p.299.591.* Il ſigne à Calcedoine le decret de la foy, comme Ev. de Perrhe, avant que d'eſtre rétabli, *p.584.* Le Concile le rétablit dans ſon eveſché, *p.593.*

Sabinien qu'on fait Ev. de Marſeille, *p.91.*

Sabinien Preſtre de Narbone, accuſe un adultere & ne peut le prouver, *p.404.*

Saide Ev. de Pheno en Paleſtine, reconnoiſt l'Ev. de Jeruſalem pour ſon Archeveſque, *p. 203.*

S. *Salamon* ſolitaire & Preſtre au dioceſe de Cyr, *p.225.226.*

Salgamariu: que veut dire ce mot dans le Concile de Calcedoine, *p.924.925.*

S. *Salomon* premier Ev. de Genes &c, *p.856.*

S. *Salone* fils de S. Eucher, *p.120*, eſt elevé à Lerins par S. Hilaire d'Arles, *p.41.122*, & par Vincent de Lerins, *p.144.* S. Eucher écrit pour ſon inſtruction, *p.45.129.850.* Il eſt fait Ev. de Geneve &c, *p.134.135*, non de Lion, *p.849. 856*, quoique l'Egliſe de Lion le mette au nombre de ſes Eveſques, *p.129.* Il aſſiſte au Concile d'Orange en 441, *p.68*, à celui d'Arles ſur Lerins, *p.407*, écrit à S. Leon ſur ſa lettre à Flavien, *p.606.*

Salone Ev. de Geneve en 567 & 573, *p.856.2.*

Salofacia. V. Timothée.

Salvien Preſtre de Marſeille: S. Eucher luy envoie ſes inſtructions pour ſes enfans, *p.45. 130.850.851*, qu'il elevoit & inſtruiſoit, *p.122*, & luy écrit ſouvent &c, *p.127.128.*

Salvius. V. Silvius.

Saluſte Ev. de Jeruſalem, fait S. Sabas & S. Theodoſe ſuperieurs des moines de ſon dioceſe, *p.197.*

Saluſte Gouverneur de l'Euphrateſienne, Theodoret luy écrit &c, *p.260.*

Les *Samaritains* font en 452 des meurtres & des pillages dans la Paleſtine, *p.742.* Marcien donne des ordres contre eux, *p.743.* Il les rem-

voie à Euloge ſur le Prophete promis de Dieu, p.781.782.

Samedi, S Leon veut qu'on n'ordonne que le ſamedi au ſoir ou le dimanche, p.81.440. L'Office de la Vierge au ſamedi, ſon origine, p.183.

Samuel Preſtre d'Edeſſe, Ibas ſon Eveſque luy fait expliquer quelques paroles d'un ſermon, p.458. Il ſe rend accuſateur d'Ibas, p.457. 459, preſente des requeſtes à Domnus d'Antioche &c, p.470, s'en va à Conſtantinople & fait nommer des Commiſſaires contre Ibas &c, p. 471-474, qui jugent en faveur d'Ibas, & le reconcilient avec Samuel, p.475.

Sardes metropole de la Lydie, p.405.495.

Sardique metropole de la Dace, p.442.

Sarmate ſolit. fait ſouvent 40 jours de retraite & de penitence, p.169.

Sarrazins, S. Symeon l'ancien en convertit beaucoup, p.350. Leur reſpect pour S. Symeon Stylite, p.24.367 qui obtient un fils à une de leurs Reines &c, p.377.378.

Saturne Preſtre d'Auxerre, apprend la mort de Saint Germain la nuit meſme qu'il mourut à Ravenne, p.22.

Saturnin Ev. de Marcianople, aſſiſte en 448 au Concile de Conſtantinople ſur Eutyche, p. 496, non à la verification des actes, p.534.

Saturnin Conſul en 383, p.35.

Saturnin eunuque, qu'on dit avoir fait bannir S. Flavien, p.905.2.

Les *Saxons* viennent contre les Bretons, qui les mettent en fuite par l'Alleluia, p.18.

Scodres metropole de la Prevalitaine, p.442.

Scupi metropole de la Dardanie, p.442.

Scythople metropole en Paleſtine, p.205.

Sebaſtien Ev. de Berée, aſſiſte à la reformation du decret de la foy dans le Concile de Calcedoine, p.680.

Secondin à qui S Gregoire écrit, p.689.

Segece Ev. en Italie, commis par Saint Leon pour executer ſes decrets dans les provinces ſuburbicaires, p.424.

Seleucie metropole de l'Iſaurie, p.340.

Seleucobele en Syrie, Baſile y baſtit un monaſtere, p.341.

Seleuque Ev. d'Amaſée &c, aſſiſte en 448 à un Concile de Conſtantinople, p.495, s'y declare pour les deux natures, p.498, opine pour la depoſition d'Eutyche, p.512, aſſiſte à la verification des actes de ſa condannation, p.534, deſavoue un fait important, p.511, vient au faux Concile d'Epheſe, p.550, on s'y eleve contre ſon ſentiment des deux natures, p.560 Il le retracte, p.562, & opine pour le rétabliſſement d'Eutyche, p.564. aſſiſte au Concile de Calcedoine, p. 915.1. L'Emp. Leon luy écrit ſur Elure, p.798.

Senator Preſtre apparemment de Milan, Legat de S. Leon en 450, p 608, revient en 451, p.620, porte une lettre de S. Leon à S. Euſebe de Milan, p.624, eſt depuis Ev. de cette ville &c, p.509.617.911.2.

Senateur Ev. de Lion, avant S. Eucher, p.127.

Senateur Preſtre d'Arle, ami de S. Germain, qui loge chez luy en 448, p.20.

Senator Patrice, Theodoret luy écrit pour la ville de Cyr, p.262, pour ſe défendre contre les calomniateurs, p.286. Il aſſiſte au Concile de Calcedoine, p.643.

Senecion Ev. de Scodres metropole de la Prevalitaine, écrit à S. Leon en 445, p.441.

Senerpont, pres d'où S. Germain l'Ecoſſois eſt martyrizé, p.28.

Septara ou *Septalia* famille celebre en Italie, p.911.2.

Septime Ev. d'Altino, écrit à S. Leon contre les Pelagiens &c, p.430 431.

Serapion ordonné Ev. d'Heraclée par Saint Chryſoſtome, p.704.

Serapion ſuperieur de pluſieurs monaſteres, S. Petrone le viſite, p.33.

Serapion ſolitaire payen, p.119.

Serene Tribun, S. Iſidore luy recommande le Diacre Eutone, p.115.

Serge diſciple de S. Symeon Stylite, p.383, porte la coulle à l'Emp. Leon &c, p.389.

Sergius Ev. de Cyr, fait une feſte de Theodoret &c, p.313, eſtoit peutestre Eutychien ou Severien, p.314.873.2.

Sergius Pape fait une tranſlation du corps de S. Leon, p.826.938.

Serment, un Preſtre n'en doit pas faire, p.463, moins encore un Eveſque, p.535.

S. *Severe* Ev. de Treves va avec S. Germain combatre les Pelagiens en Angleterre, p.19.

Severe Eutychien uſurpateur du ſiege d'Antioche veut decrier S. Iſidore, p.119.

S. *Severe* Preſtre Indien établi à Vienne, ce qu'on en dit, p.23.

Severe officier maltraite Athanaſe neveu de S. Cyrille, p.438.

Severe femme de Sporace baſtit un monaſtere à Sainte Matrone, p.336.

S. *Severien* Ev. de Scythople eſt maſſacré par la faction de Theodoſe uſurpateur du ſiege de Jeruſalem, p.735.

Severien Ev. de Gabales, un de ſes ſermons entre ceux de S. Pierre Chryſologue, p.586.2.

Severin Ev. Pelagien d'Angleterre, p.15.

Severin vient d'Orient preſcher dans la Baviere, p.830.831.

Sida ville de la Pamphylie, p.660.

Sidoine Apollinaire adreſſe à Valerien ſon panegyrique d'Avite, p.125, ſuccede à S. Namace Ev. de Clermont, p.412.

Sigebert roy de France ſuccede à Clotaire en 561,

561, *p.861*, veut, dit-on, faire epouser Sainte Conforcie à Hecca gouverneur de Provence &c, *p.853*.

S. *Sigismond* Roy de Bourgogne tué en 524, *p.851*.

Signatures forcées, preuves de la foiblesse de ceux qui signent & qui font signer, & de la cause qu'on soutient, *p.585*.

S. *Silvain* Ev. de Troade ordonné par Attique Ev. de Constantinople, *p.704*

Silvain ou *Silan* Diacre de Palerme, porte à Pascasin une lettre de S. Leon, *p.421*.

Silvius ou *Sanctus* Ev. d'Octodure, S. Eucher luy adresse l'histoire de S. Maurice &c, *p.131*.

Polemius ou Anneus *Silvius* adresse un ouvrage à S. Eucher, *p.134*

Simon ami de S. Isidore de Peluse, *p.100*.

Simonie, jusqu'où l'étend le Concile de Calcedoine qui la condanne, *p.694*.

Simplice Ev. de Vienne veut maintenir son droit de metropolitain contre celui d'Arles, *p.54.55*.

S. *Simplice* Ev. d'Autun, reçoit S. Amateur, luy fait dedier une chapelle &c, *p.9*.

Simplice Pape écrit en 482 à Jean de Ravenne, *p.817.864.2*.

Simplice gouverneur de l'Augustamnique loué par S. Isidore, *p.101*.

Sinope fameuse courtisane, *p.560*.

Sion en Valais, le siege d'Octodure y est transferé, *p.131*.

Sirice Pape écrit à l'Evesque Himere, *p.71*.

Sisan bourg sur les confins de l'Euphratesienne & de la Cilicie, *p.350*.

Sisinne Ev. de Constantinople preside en presence de Theodote d'Antioche, *p.702*.

Sisoi solitaire admire les paroles de S. Pemen, *p.161*.

Sixte Prestre de Rome, puis Pape, écrit contre les Pelagiens, *p.415*.

Sixte III. Pape n'a point ordonné S. Pierre Chrysologue, *p.865.866*, écrit à Jean d'Antioche en 433, *p.144*. Procedure de sa justification apparemment fausse, *p.416*. Il meurt en 440. *Ibid.*

Soleme Ev. de Constantine assiste au Concile de Calcedoine, *p.258*.

Sophrone Ev. de Constantine, Theodoret luy écrit pour Cyprien Ev. d'Afrique, *p.258*. On fait quelque chose contre luy dans le Conciliabule d'Ephese, *p.579*. Il anathematize Nestorius & Eutyche dans le Concile de Calcedoine, *p.686*.

S. *Sophrone* Ev. de Jerusalem, *p.799*.

Sophrone insulté par Macaire Senateur d'Alexandrie maltraité par Dioscore, & pillé par Theodore &c, *p.435*, presente au Concile de Calcedoine une requeste contre Dioscore, *p.661*.

S. *Sosie* Martyr sous Diocletien, son corps estoit à Misene dans la Campanie, *p.432*.

Soudiacres : Ils ne gardoient pas tous la continence du temps de S. Gregoire le Grand, *p.445*.

Soxon Ev. de Philippes assiste à la reformation du decret de la foy dans le Concile de Calcedoine, *p.680*.

Sperance travaille à la collection du Code Theodosien, *p.335.336*.

Sporace, Asporace, ou *Sphorare* Comte des Domestiques, la pieté &c, *p.335*. Theodoret luy écrit en 449, *p.286*. Il luy répond &c, *p.288*. Il prie Theodoret d'écrire sur les heresies, *p.333*. Il assiste au Concile de Calcedoine, *p.643*. Rodane son domestique porte des lettres à S. Leon, *p.765*, qui le veut engager à appuyer sa lettre à l'Empereur Leon, *p.792*.

Statues, parole mal attribuée à S. Isidore sur les statues dans les eglises, *p.118*.

Stilas General en Egypte, envoyé par l'Empereur Leon à Alexandrie pour punir les meurtriers de S. Protere, *p.799*, chasse Elure & le relegue à Gangres, *p.821.822*, fait elire un Evesque en sa place, *p.823*.

Storace Patrice & Prefet de Rome en 443, *p.336*.

Strategе gouverneur de la Bithynie en 451, reçoit ordre de chasser de Nicée les moines & laïques étrangers &c, *p.640*.

Les *Sueves* occupoient la Galice en 447, *p.455*.

Symeon Ev. d'Amide assiste au Concile d'Antioche sur Ibas &c, *p.471*, au faux Concile d'Ephese sur Eutyche, *p.550*.

S. *Symeon* Stylite. *V. son titre*, *p.347.879*. Il avoit passé dix ans dans un monastere pres de Teledan, *p.242*. Theodoret le visite souvent &c, *p.243.244*. L'Empereur Leon le consulte sur le Concile de Calcedoine & sur Elure, *p.227.799*. Il soutient le Concile & condanne Elure, *p.809*. L'Imperatrice Eudocie le consulte, *p.780.930*. Il la console & la renvoie à S. Euthyme, *p.780*.

S. *Symeon* l'ancien solit. auprés d'Antioche &c, *p.349.350*, la mere de Theodoret le visite, *p.210*, entretient son fils de ses vertus, *p.214*.

Symeon Prestre & solit. à Apamée &c, *p.349*.

S. *Symeon* le Thaumaturge, *p.391*.

Symmaque Pape, *p.864.1*, se declare en faveur de l'Eglise d'Arles contre celle de Vienne, *p.96*, attribue à S. Cesaire d'Arles une autorité sur les Gaules & l'Espagne, *p.59*. Les Evesques d'Orient l'excitent par l'exemple de S. Leon, *p.750*.

S. *Symphorien* Martyr à Autun : S. Amateur consacre la chapelle de son tombeau, *p.9*.

Synnade metropole de la Phrygie salutaire, *p.494*.

Digitized by Google

T

TADORMINE, l'Evesque y fait quelque alienation des biens de l'Eglise, de quoy on se plaint à S. Leon, *p.* 458.

Tamiata, *Tamiathide*, ou *Thamiathe* ville voisine de Peluse &c, *p.* 847. *t.*

Tarentaise, son archevesché, *p.* 97, comprend les Alpes-Grecques ou Pennines, *p.* 52. S. Leon soumet cette Eglise à Vienne, *p.* 95.

Targalas village du diocese de Cyr, *p.* 228.

Tassilon Duc de Baviere fait apporter le corps de S. Valentin à Passau, *p.* 832.

Tatien heresiarque, Theodoret oste de son diocese plus de 200 de ses Concordes, *p.* 222. 223.

Taticius Prefet de Constantinople apporte à S. Leon des Lettres de Marcien Empereur, *p.* 519, assiste au Concile de Calcedoine, *p.* 543. Marcien luy adresse une loy pour l'observation de ce Concile, *p.* 724.

Taurus Patrice, Theodoret luy écrit en 449 &c, *p.* 285.

Telanisse bourg où S. Symeon demeure 3 ou 4 ans, *p.* 357. Il monte sur la montagne, *p.* 359, y demeure 37 ans sur une colonne, *p.* 361.

Teldas bourg au diocese d'Antioche, *p.* 353, où S. Eusebe fonde un monastere, *p.* 216.

S. *Tertullien* Ev. de Boulogne succede à S. Paternien, *p.* 36.

Tetere historien inconnu, *p.* 5.

Tetrade Ev. de Bourges en 512, *p.* 28.

Le *Tetrapyle* à Alexandrie: Timothée Elure y fait pendre le corps de S. Protere, *p.* 785.

Thalasse Prefet d'Illyrie est fait Ev. de Cesarée en Cappadoce par S. Procle en 439, *p.* 535. 704. Theodose II. le mande au Concile d'Ephese en 449 &c, *p.* 525. Il est établi un des chefs du faux Concile d'Ephese, *p.* 532, est chargé de verifier les actes de la condamnation d'Eutyche &c, *p.* 534-538. Il vient à Ephese &c, *p.* 550-552, demande que le Concile examine d'abord la foy &c, *p.* 555, qu'on lise le decret du C d'Ephese contre les nouveaux symboles, *p.* 555, condamne ceux qui ajoutent ou retranchent au symbole de Nicée, *p.* 557. Il signe la lettre de S. Leon à S. Flavien, *p.* 517. Sa seance dans le Concile de Calcedoine, *p.* 647. Il y reconnoist l'orthodoxie de S. Flavien, *p.* 651, avoue la faute qu'il avoit faite dans le Conciliabule d'Ephese, *p.* 652. Les officiers proposent de le deposer, *p.* 656. Il ne paroist point dans la 2e seance. *Ibid.* Dioscore demande qu'il y soit present, *p.* 656. Le Concile le reçoit & luy fait grace, *p.* 666. 667. Il opine pour le rétablissement de Theodoret, *p.* 310, assiste à la reformation du decret de la foy, *p.* 580, ne veut point signer le 28e Canon en faveur de l'Eglise de Constantinople, *p.* 711. On ne sçait ce qu'il veut dire sur ce sujet, *p.* 712. Il n'apporte de ce Concile à son Eglise que ce qui regarde la foy, *p.* 720. Il donne permission d'écrire & de prescher au moine George qui trouble la Cappadoce, *p.* 731.

S. *Thalasse* solitaire à Tilime au diocese de Cyr, *p.* 225, forme S. Limnée, *p.* 228. Theodoret le visite souvent, *p.* 231.

S. *Thalelée* Martyr sous Numerien, *p.* 242.

S. *Thalelée* solitaire pres de Gabales, *p.* 242.

Thalelée Abbé de Cilicie, avoit un grand don de larmes, *p.* 242.

Thalelée Prestre, estoit vers 557 dans la Laure de S. Sabas &c, *p.* 242.

Thalelée matelot, puis solitaire, *p.* 242.

Sainte *Thecle* vierge & martyre, Sainte Marane & Sainte Cyre vont à son tombeau, *p.* 242. 243. Basile de Seleucie en fait des contes impertinens, *p.* 341. 345. S. Eusebe rebastit son eglise à Milan, *p.* 525.

Theodote Ev. de Berée oublie Theodoret son ami dans la persecution, *p.* 298. 592. Theodoret le luy reproche aprés la paix de l'Eglise, *p.* 307.

Theodote Ev. de Pelusiote depute au faux Concile d'Ephese, *p.* 511.

Theodote magistrien par qui S. Leon récrit à Marcien & à Pulqueric, *p.* 635.

S. *Theodore* Ev. d'Octodure raconte à S. Isaac de Geneve le martyre de S. Maurice &c, *p.* 131.

Theodore Ev. de Mopsueste, Mercator le combat & l'anathematize, *p.* 141. Theodoret le défend contre S. Cyrille, *p.* 251, le combat dans son commentaire sur les Cantiques, *p.* 318, & sur les Pseaumes, *p.* 320. Ibas traduit & repand ses écrits, *p.* 479. Les Orientaux refusent de condamner des propositions tirées de luy, *p.* 457. On les traite de Nestoriens pour ce sujet, *p.* 480. Dioscore le fait oster des diptyques de Mopsueste, *p.* 592. On ne voit point que S. Leon ait parlé contre luy, *p.* 766.

Theodore Ev. de Pouzoles mort en 435, *p.* 539.

Theodore Ev. de Claudiople abandonne la verité dans le faux Concile d'Ephese, *p.* 561, assiste à la reformation du decret de la foy dans le Concile de Calcedoine &c, *p.* 680. 916. *t.*

Theodore Ev. de Tarse assiste au Conciliabule d'Ephese, *p.* 558, condamne Dioscore dans le Concile de Calcedoine, *p.* 663, assiste à la reformation du decret de foy, *p.* 680.

Theodore fait Ev. de Frejus en 432, *p.* 58. 64, assiste à la mort de S. Caprais, *p.* 65. 886. *a* au Concile de Riés en 439, *p.* 65, à celui d'Orange en 441, *p.* 68, a quelque different avec Fauste Abbé de Lerins &c, *p.* 125. 399, terminé dans le Concile d'Arles vers 455, *p.* 406. 407. S. Leon luy resoud quelques questions &c, *p.* 749. 750.

Theodore Diacre d'Alexandrie, *p.* 601, deposé par Dioscore, *p.* 437, presente une requeste contre luy au Concile de Calcedoine, *p.* 661.

Digitized by Google

Theodore Prefet d'Illyrie aſſiſte au Concile de Calcedoine, *p.643.*

Theodore Prefet de Conſtantinople aſſiſte au Concile de Calcedoine, *p.643.*

Theodore Prefet d'Egypte loué & blaſmé &c, *p.439.* Marcien luy écrit ſur l'election de l'Eveſque d'Alexandrie en la place de Dioſcore, *p.744*, nomme Florus en ſa place, *p.746.*

Theodore officier de l'Empereur pille Sophrone d'Alexandrie &c, *p.435.*

Theodoret Ev. de Cyr &c. *V. ſon titre*, *p. 207. 868.* Il écrit à Pulquerie en faveur de ſon dioceſe, *p.178.* S. Symeon Stylite luy predit ſa delivrance d'un perſecuteur, *p.371.* Il écrit en Cilicie pour y faire la recherche des Neſtoriens, *p. 480.* Hypace Leſteur de Conſtantinople le voit aprés le Concile ſur Eutyche, *p.519.* Il loue fort S. Flavien, *p. 519. 520.* Theodoſe l'exclud du Concile d'Epheſe en 449 &c, *p. 529.* Il écrit & donne de bons avis à Domnus ſur ce Concile, *p.529.530.* Il eſt depoſé par ce Conciliabule, *p. 57.-581*, a recours a S. Leon, *p. 592*, mande à Anatole que la preſence de l'Empereur eſt neceſſaire dans le Concile general de 451, *p.630.* S. Leon le reçoit à ſa communion, & le rétablit, *p.536.* Marcien ordonne qu'il aſſiſte au Concile, *p.542.914.2.* Il n'y entre pas d'abord, *p. 647*, y eſt admis, mais obligé de prendre la place d'accuſateur, *p.649*, juſtifie la lettre de S. Leon, *p. 657*, ſigne le decret de la foy en qualité d'Ev. de Cyr avant ſon rétabliſſement, *p.684*, eſt rétabli par le Concile, *p.686*, ſigne le 28e Canon en faveur de l'Egliſe de Conſtantinople, *p. 711.* S. Leon approuve ſon rétabliſſement, *p.719.* Marcien caſſe la loy de Theodoſe contre luy, *p.724.* S. Leon luy écrit le 10 juin 453, *p. 766.* Mercator le combat & le maltraite, *p.141.*

Theodoret Ev. d'Alindes en Carie aſſiſte au Concile de Conſtantinople en 536, *p.332.333.*

Theodoſe I. Emp. défait en 394 le tyran Eugene, *p. 31*, fait rebaſtir & orner l'egliſe de S. Paul, *p.827.*

Theodoſe II. Empereur, Pulquerie ſa ſœur fut chargée de ſa conduite, *p. 173.* Comment elle l'eleve, *p.175*, le marie &c, *p. 176.* Il viſite inconnu un ſolitaire pres de Conſtantinople, *p. 170.* écrit à S. Iſidore de Peluſe, *p.115*, qui le prie d'aſſiſter au Concile d'Epheſe &c, *p.111.* Il publie un edit contre divers Eveſques de Syrie comme Neſtoriens &c, *p. 484. 485*, fait depoſer Irenée de Tyr, *p.266*, donne ordre à Theodoret de demeurer dans ſon dioceſe, *p.273.274*, convoque le faux Concile d'Epheſe & l'en exclut, *p. 289*, le relegue dans ſon monaſtere, *p.296*, revoque des ordres donnez en faveur des Juifs d'Antioche, *p.375*, écrit à S. Symeon pour la paix de l'Egliſe, *p. 377*, veut faire aſſaſſiner Attila, *p. 439*, & ordonner, dit-on, Pulquerie Diaconiſſe, *p.447.892.893*, approuve l'inthronization de Baſſien à Epheſe, *p.462*, la fait enſuite examiner, *p. 463*, juge pour ſa depoſition, *p. 464*, donne des Commiſſaires à Ibas &c, *p.473-477*, donne à Eutyche un Patrice, des officiers, & des ſoldats pour aſſiſter à ſon jugement dans le Concile de Conſtantinople, *p. 507*, luy accorde un Concile œcumenique, *p.520-522*, écrit à S. Leon ſur ce ſujet, *p.521*, convoque le Concile à Epheſe pour le premier aouſt 449 &c, *p. 527-529.* S. Leon luy répond, *p. 539.* Il regle ceux qui auront liberté de parler dans le Concile, *p. 554.* Il confirme par une loy toutes les violences & les impietez de ce brigandage, *p.586.587.* S. Leon luy demande un Concile general en Italie &c, *p. 594-597*, le luy fait demander par Valentinien III, & par les Imperatrices, *p.600. 601*, ce qu'il refuſe durement, *p.602.* S. Leon luy envoie des Legats en 450, *p.607.* Il erige Beryte en metropole, *p.672.*

Theodoſe moine de la Paleſtine brouille dans le Concile de Calcedoine, *p.672*, vient enſuite dans la Paleſtine où il ſe fait ordonner Eveſque de Jeruſalem, *p.197.731-733.925.2*, oblige Juvenal à ſe retirer, *p. 205.* S. Symeon Stylite l'appelle inſtrument du demon &c, *p.380.732.* Il remplit la Paleſtine & Jeruſalem de violences & de meurtres, *p.734-737.* Il s'enfuit de Jeruſalem à Sinaï, & on ne ſçait ce qu'il devient, *p. 754-756.925.926.*

Theodoſe Ev. d'Auxerre, *p.839.1.*

Theodoſe Preſtre de Conſtantinople ſignifie aux moines d'Eutyche la depoſition de cet hereſiarque, *p.517.*

S. Theodoſe Abbé en la Paleſtine vient s'inſtruire auprés de S. Symeon &c, *p. 579*, eſt fait ſuperieur des moines de Jeruſalem, *p.197.*

Theodoſe Abbé fait quelques écrits, *p.253.*

Theodoſiople ville apparemment de l'Oſrhoene, *p.472.*

Theodote Ev. d'Hieraple ordonné par S. Euſebe de Samoſates, *p.708.*

Theodote Ev. d'Antioche cede la preſeance à Siſinne de Conſtantinople, *p.702*, meurt en 428 ou 429, *p.869.2.*

Theodote Ev. d'Ancyre ordonné par S. Procle, *p.704.*

Theodote fait Ev. de Joppé par Theodoſe uſurpateur du ſiege de Jeruſalem, *p.736.*

Theodote Preſtre de Conſtantinople, *p. 288.* Theodoret luy écrit en 449, *p.286.*

Theodule Ev. metropolitain en Illyrie écrit à S. Leon en 445, *p.441.*

Theon Ev. d'Heraclée : S. Iſidore luy donne divers avis &c, *p.102.105.106.*

Theonas ſolit. S. Petrone le va voir, *p.32.*

Theopempte Ev. de Cabaſes deputé à Conſtantinople pour S. Cyrille &c, *p.487*, opine dans

le Conciliabule d'Epheſe pour le rétabliſſement d'Eutyche, *p.554*, ſigne la depoſition de S. Flavien comme Neſtorien, *p.570*.

Theophile Ev. d'Alexandrie, on dit S. Iſidore de Peluſe ſon parent, *p.99*, le Saint blaſme hautement ſa conduite envers S. Chryſoſtome, *p.111*. Theodoret le cite dans ſes ouvrages, *p.270*. Son cycle different de celui de Rome & meilleur, *p.420*. Il cede la preſeance à l'Ev. de Conſtantinople, *p.701*.

Theophile Ev. de Ceſarée preſide vers 200, au Concile de la Paleſtine, *p.199*.

Theophile Ev. de Cleopatride opine pour le rétabliſſement d'Eutyche, *p.554*.

Theophile Ev. d'Egypte ordonne Salofacial Ev. d'Alexandrie &c, *p.823*.

Theophile Preſtre, *p.502*, cite pour la ſeconde fois Eutyche au Concile de Conſtantinople en 448, *p.502.503*.

Theophile Diacre ſe plaint au Concile de Calcedoine des violences d'Ibas d'Edeſſe &c, *p.458. 469.587*.

Theotime Ev. de Tomes en Scythie en 458, *p.142*, avoit battizé Caroſe Abbé Eutychien, *p.638*.

Theſpie ville de l'Acaïe, *p.442*.

Theſſalonique: ſon Vicariat des Papes, *p.59*, n'eſtoit point attaché à cette Egliſe, *p.432*.

S. *Thyrſe* apparoiſt à Pulqueric &c, *p.177*.

Tiberien Ev. de Mauritanie: S. Leon fait informer de ſon ordination, *p.423*.

Tillime village du dioceſe de Cyr, *p.226*, plein de Marcionites, *p.255*.

S. *Timothée* avoit eu 27 Eveſques pour ſucceſſeurs à Epheſe juſqu'en 451, *p.692*.

Timothée d'Alexandrie cede la preſeance à Nectaire de Conſtantinople, *p.701*.

Timothée Ev. de Tomes en Scythie aſſiſte au Concile d'Epheſe en 431, *p.141*.

Timothée Elure, *p.927.2*, Preſtre d'Alexandrie, s'eleve contre S. Protere qui le depoſe &c, *p.747.748*, cabale & ſe fait Ev. d'Alexandrie en 457, *p.782-784*, fait maſſacrer S. Protere, l'outrage aprés ſa mort &c, *p.784-786*, s'efforce par toutes ſortes de violences d'établir l'Eutychianiſme, *p.787.788*, rend, dit-on, à l'Egliſe d'Epheſe les droits uſurpez par l'Eveſque de Conſtantinople, *p.731*. S. Leon écrit partout contre luy, *p.791.792*. Les Catholiques d'Alexandrie & d'Egypte preſentent des requeſtes contre luy, *p.793-795*. Il depute à l'Empereur &c, *p.795-797*, qui conſulte tous les Eveſques ſur ſon ſujet &c, *p.797-800*. Tous le condamnent, *p.800-810*. Il écrit contre Saint Leon & contre le Concile de Calcedoine &c. *p.810*. Il eſt relegué à Gangres & à Querſoneſe, *p.821-823*.

Timothée. Salofacial Preſtre d'Alexandrie preſente des requeſtes contre Elure, *p.794*, eſt elu en ſa place, écrit à S. Leon &c, *p.823.824*.

Timothée Ev. de Balanée ſouſcrit au faux Concile d'Epheſe, *p.298*.

Timothée Ev. de Dolique, *p.291*, écrit à Theodoret dans ſon exil &c, *p.298.593*. Theodoret luy écrit ſur l'Incarnation, *p.301*.

Timothée Ev. Theodoret luy écrit ſur l'Incarnation &c, *p.282*.

Timothée Preſtre & ſolit. convertit une pechereſſe, *p.170*.

Timothée Preſtre de Conſtantinople, on n'en ſçait pas le temps, *p.787*.

Timothée Diacre d'Alexandrie, porte à S. Leon la nouvelle de l'ordination de Salofacial, *p.824*.

S. *Timothée* Abbé, reçoit chez luy S. Symeon Stylite, *p.352.353.880*.

Tite Comte, S. Symeon luy écrit en faveur de Theodoret, *p.377*.

Le *Triſagion* marqué pour la premiere fois dans le Concile de Calcedoine, *p.655*.

S. *Trophime* Ev. d'Arles, *p.54*. Zoſime le fait la ſource de la religion & de la foy dans les Gaules, *p.78*, ce que Patrocle repandoit pour étendre ſa juriſdiction, *p.64*.

Tritheme ſes eloges ſuſpects, *p.17*.

Tryphon Ev. de Chio, aſſiſte au Concile de Conſtantinople contre Eutyche, *p.511*, & à celui de Calcedoine &c, *p.645*, y ſoutient que les Eveſques aſſemblez à Conſtantinople, y ont autorité de Concile &c, *p.676*, ſigne & parle au nom de Jean de Rhode ſon metropolitain, *p.915.916*.

Tullie fille de S. Eucher qui luy laiſſe une partie de ſon bien, *p.122*. meurt avant luy, *p.121*, luy apparoiſt, dit-on, & predit ſon epiſcopat *p.127*.

S. *Turibe* Ev. d'Aſtorga, ce qu'on en dit, *p. 449-451.893.1*. Il pourſuit les Manichéens &c, *p.427.429*, écrit contre eux, *p.452.453*. S. Leon le commet pour convoquer un Concile contre eux &c, *p.454.455*. Sa mort &c, *p.457*.

Turibe notaire de Rome porte des lettres de S. Leon aux Eveſques de la Galice, *p.457*.

Tutele défendue aux Eccleſiaſtiques, *p.695*.

Tyr metropole de la premiere Phenicie, *p.672*. Beryte veut en partager la juriſdiction, *p.672-674*. Le Concile de Calcedoine juge en faveur de Tyr, *p.674-676*.

V

VAISON ville autrefois de la Viennoiſe, *p.52*. S. Hilaire d'Arles y tient un Concile en 442, *p.69*. Ravenne d'Arles y ordonne un Eveſque, *p.93*.

Valence en Eſpagne, il s'y tient un Concile en 524, *p.67*.

Valence en Dauphiné, S. Leon ſoumet cette Egliſe à celle de Vienne, *p.95*.

Digitized by Google

S. *Valentin* Ev. de Paſſau, ce qu'on en dit, *p.829-832.*

Valentinien III. Emp. fait une loy en faveur de S. Leon contre S. Hilaire en 445, *p.83-84*, en fait une contre les Manichéens, *p. 429*, vient à Rome en 450, *p.900.907.908*, où S. Leon l'engage à demander à Theodoſe un Concile general contre le brigandage d'Epheſe, *p. 601*, ce que Theodoſe luy refuſe, *p.602.* Il donne, dit-on, une ſtatue d'or à l'egliſe S. Pierre de Rome, *p. 929*, eſt tué le 17 mars 455, *p.779.*

Valentinien Prefet d'Illyrie, Marcien luy adreſſe une loy pour faire obſerver le Concile de Calcedoine, *p.724.*

S. Valere moine de Lerins, peut eſtre le meſme que *S. Valere* de Cemele, *p.125.*

Valere frere d'Eudocie, l'exhorte à rentrer dans l'Egliſe, *p.779.*

S. Valere ou *Valerien* Ev. d'Auxerre, *p.1. 833-835.* Ce qu'on en ſçait, *p.2.3.836.837.*

S. Valerien Ev. de Cemele ou Cimiez, *p.58. 820*, aſſiſte en 439 au Concile de Riés, *p.65*, écrit à S. Leon pour l'Egliſe d'Arles, *p.93.94.* Ce qu'on en ſçait, *p.125.126.* Il aſſiſte au Concile d'Arles en 451, *p.628.*

Priſque *Valerien* Prefet des Gaules &c, parent de S. Eucher de Lion, *p.120*, qui travaille à le convertir, *p.124.* Sidoine luy adreſſe le panegyrique de l'Empereur Avite, *p.125.*

Vandales : Saint Pierre Chryſologue deplore leurs ravages, *p.192.*

Varadate. V. Baradate.

Vararane V. Roy de Perſe ; ſon reſpect pour S. Symeon Stylite, *p.368.*

S. *Venerand* Ev. de Clermont, mort vers 410, *p.409.410.*

Venere Ev. de Marſeille, vécut dans le monaſtere avec S. Ruſtique de Narbone, *p.403*, contribue au baſtiment de l'egliſe cathedrale de Narbone, *p.405*, aſſiſte au Concile d'Arles en 451 &c, *p.628.*

S. Veran Ev. de Vence, fils de S. Eucher, *p. 120*, qui écrit pour ſon inſtruction, *p.45.130. 850*, eſt elevé à Lerins, *p.122.144.* L'Egliſe de Lion le met au nombre de ſes Eveſques, *p.129. 849.* Ce qu'on en ſçait, *p.154-136.* Il écrit à S. Leon ſur ſa lettre à S. Flavien &c, *p.605*, juge ce ſemble qu'on doit unir Cemele à Nice &c, *p.820.* Hilaire luy renvoie l'examen des plaintes d'Ingenuus d'Embrun, *p.821.*

Verine femme de l'Emp. Leon I. baſtit, dit-on, l'egliſe de Calcopratée, *p.182.*

La *Verité* eſt aſſez belle pour aimer à ſouffrir pour elle, *p.283.* Il eſt glorieux d'eſtre humilié pour elle, *p.287.*

La *Vertu* meſme couverte d'opprobres, porte avec elle ſa recompenſe, *p.104.*

Le *Vice* meſme couronné de gloire, porte avec ſoy ſon ſupplice, *p.104.*

Vicovenza ſiege epiſcopal transferé à Ferrare, *p.191.*

Victor Ev. de Capoue écrit contre le cycle de Victorius, *p.770.*

Victorius auteur d'un cycle qu'il fait à la priere d'Hilaire Diacre de Rome, ce qu'on en dit, *p.769.770.*

Victorius Gouverneur de l'Auvergne depuis 475 juſqu'à 484, *p.413.*

Victure Ev. en France à qui le Pape Hilaire renvoie quelque affaire, *p.135.821.*

Vienne metropole de la Viennoiſe, *p.54*, qui comprenoit les archeveſchez de Vienne, d'Arles, d'Avignon, d'Embrun, & Tarentaiſe, *p. 52.* L'Eveſque de Vienne veut maintenir ſon droit contre celui d'Arles, *p.54*, qui l'emporte par le moyen du Pape Zoſime, *p.54.55.* Etat de cette Egliſe juſqu'à S. Leon, *p.56-58*, qui luy donne le droit de metropole, *p.80*, & en écrit aux Eveſques de cette province, *p.82.* Elle ne jouit pas neanmoins de ce droit, *p.85.86*, où l'Egliſe d'Arles ſe maintient, *p.93.94.* S. Leon luy attribue quatre dioceſes, *p.95-97.604.*

Vierges violées par force, S. Leon leur conſeille de quitter le rang des vierges, *p.423.* Celles qui ſe marient, privées de la communion &c, *p.698.* Majorien fixe leur conſecration à l'age de 40 ans, *p.817.818.*

Vigilance Ev. de Lariſſe en Theſſalie, écrit à S. Leon en 445 &c, *p.441*, tombe malade à Nicée en 451 &c, *p.640.*

Vie, comment la ſouhaiter longue dans les troubles qui l'agitent, *p.220.*

Vigile Pape, donne ſon Vicariat aux Eveſques d'Arles, *p.60.*

Vigile Ev. d'Auxerre vers 688, *p.840.2.*

S. *Vincent* Ev. de Saintes, frere de S. Loup de Troies, aſſiſte peuteſtre au Concile de Rome en 465, *p.912.2*, n'eſt point Vincent de Lerins, *p.859.860.*

Vincent Preſtre & moine de Lerins. *V. ſon titre*, *p.143.859*, eleve les enfans de S. Eucher, *p. 122.*

Vincent Prefet des Gaules en 397, Conſul en 401, n'eſt point Vincent de Lerins, *p.143.*

Vincomale Maiſtre des Offices, parle à Marcien en faveur de Theodoret, *p.301.311*, qui l'en remercie, *p.302.303*, aſſiſte au Concile de Calcedoine, *p.678*, donne des gardes à Dioſcore, *p.659.* Marcien luy adreſſe une loy pour faire obſerver le Concile de Calcedoine, *p.724.*

Virgile d'Arles, reçoit de S. Gregoire Pape ſon Vicariat ſur les Gaules, *p.60.*

S. *Vital* Martyr, on apporte de ſes reliques à Clermont &c, *p.36.410.*

Vitalien Pape en 657, *p.191.*

Vitrique ou Jutrique. V. Eocaric.

Digitized by Google

Viventiaque Prestre & Abbé à Constantinople.

Viventiole Ev. de Lion au VI. siecle, *p.849.2.*

Viviers, evesché soumis à la metropole de Vienne, *p.97.*

Volterre ville de Toscane, s'attribue mal la naissance de S. Leon, *p.414.*

Volusien Consul, peutestre le mesme qu'Albin, *p.834.2.*

Vrane Ev. d'Emese, *p.291*, envoie des presens à Theodoret, *p.220.293*, luy écrit & en reçoit des réponses, *p.298.299*, met le chef de S. Jean dans une nouvelle eglise, *p.299.*

Vrane Ev. d'Himeres, suscite une accusation à Ibas, *p.463*, va peutestre à Antioche, *p.471*, puis à Constantinople, où il se fait nommer Commissaire pour la juger, *p.472*, n'assiste pas au jugement, *p.477*, vient au faux Concile d'Ephese, *p.550*, anathematize quiconque cherche quelque chose de la foy hors le symbole de Nicée, *p.567*, signe la deposition de S. Flavien, & le condanne à la mort, *p.570.*

Vrene Prestre, est toujours, dit on, auprés de Sainte Consorcie, *p.852.1.*

Vrbique second Ev. de Clermont, *p.409.*

Vrbique Ev. de Riés, prie Dyname d'écrire la vie de S. Maxime &c, *p.392.395.*

Vrse Ev. de Senés, écrit à S. Leon pour l'Eglise d'Arles, *p.93.94.*

Vrse Ev. d'Auxerre, mort en 506 ou 507, *p.835.*

Vrse Prestre, fait travailler à l'eglise cathedrale de Narbone, *p.405.*

Vrsicin Ev. de Scupi, n'écrit point à S. Leon en 445 &c, *p.442.*

S. *Vrsicin* disciple de S. Germain d'Auxerre, *p.25.*

Vrsiciole mere de S. Amateur, *p.3.*

Y

YANCE Ev. des Gaules, assiste au Concile d'Arles sur Lerins, *p.407.*

Z

ZACARIE solit. de Sceté, consulte S. Pemen, *p.151.*

Zacarie auteur Nestorien, *p.641.*

S. *Zebin* solitaire, mort avant 423, *p.225*, donne à Jacque de Cyr son premier cilice, *p.227.*

Zele, en avoir pour les interests de Dieu, non pour les nostres, *p.102.103.*

Zenon Prestre, envoie un habit neuf à S. Isidore de Peluse, *p.100.*

S. *Zenon* solitaire pres d'Antioche, Theodoret enfant le visite, *p.214.870.1.*

Zenon General & Consul en 448, *p.874.1*, reçoit ordre de faire demeurer Theodoret dans son dioceſe, *p.273.274.*

Zeugma ville de l'Euphratesienne sur l'Euphrate, *p.300.*

Zeumace solitaire du dioceſe de Cyr, celebre vers 370, *p.225.*

Zoile Prefet d'Orient, assiste au Concile de Calcedoine, *p.643.*

Zosime Pape écrit pour Patrocle d'Arles contre Simplice de Vienne, *p.54.55*, veut en vain s'attribuer le jugement de Procule Ev. de Marseille, *p.73*, confirme Patrocle dans ses pretentions sur quelques paroices, *p.78*, condanne les Pelagiens &c, *p.415.*

Zosime Ev. de Sardique, n'écrit point à S. Leon en 445 &c, *p.442.*

Zosime Prestre de Peluse, fort blasmé par S. Isidore &c, *p.107.*

Zotique Ev. assiste au Concile d'Arles sur Lerins, *p.405.*

FAUTES A CORRIGER.

Page 7, ligne antepenultieme, Steri, *lisez* Heri. *p.11, l.38*, c'est, *l.* c'est que, *p.23, l.34*, six, *l.* dix. *p.48, l.2* les, *l.* Les. *p.70, l.22, 474, l.374 p.78, l.14*, fait, *l.* faite. *p.103, l.17*, n'estimant, *l.* n'estiment. *p.135, l.8*, ou, *l.* & *p.142, l.30*, qu'il, *l.* qui. *p.159, l.30*, coure, *l.* court. *p.173, l.19*, eut, *l.* eu. *p.185, l.33*, conservoit, *l.* gouvernoit. *p.196, l.29*, ferons, *l.* avons fait. *p.205, l.5*, aisé, *l.* aise. *p.223, l.* derniere, λοιπῆ, *lis.* λοιπῆ. *p.227, l.27, effacez* nom. *p.239, l.21*, il y dit, *l.* il dit. *p.263, l.18*, porroit, *l.* portoit. *p.265, l.24, eff.* luy. *p.270, l.27*, avoir, *l.* avoit. *p.282, l.19*, effet, *l.* effort. *p.284, l.34, 448, l.458. p.286, l.17, 440, l.449. p.315, l.13*, les, *l.* ces. *p.339, l.11*, dicours, *l.* discours. *p.441, l.22*, Anastasse. *l.* Anastase. *p.451, l.19*, toutes, *l.* à toutes. *p.462, l.9*, à *l.* en. *p.466, l.18, 430, l.436. p.469, l.25*, la, *l.* sa. *p.497, l.5*, entrentien, *l.* entretien. *lb. l.20*, revenir, *l.* venir. *p.498, l.24*, extrement, *l.* extremement. *p.499, l.23*, pouvoit, *ajoutez* pas. *p.501, l.4. eff.* qui. *p.516, l.32*, son ame, *l.* sa vie. *p.522, l.15, eff.* à. *p.523. l.11.* Ils pretendoient, *l.* Il pretendoit. *p.524. l.15*, cetre, *l.* certe. *p.530, l.35*, avoient, *ajoutez* fait. *p.537. l.6*, peut, *l.* put. *p.451, l.29*, Mosc, *l.* Mene. *p.542, l.26*, écrit, *l.* écrite. *p.549, l.18*, furent, *l.* allerent. *p.553, l.6*, &, *ajoutez* pour. *lb. l.13*, soldars, *l.* soldats. *p.553. l.33*, un, *l.* sur un. *p.560, l.16*, au, *l.* un. *p.567, l.25*, d'Ancyre, *l.* de Seleucie. *p.635, l.36*, leut, *l.* leur. *p.638, l.30, 445, l.454. p.643, l.14, 15.* Constantin, *l.* Constance. *p.655, l.25*, qu'il, *l.* Il. *p.670, l.27*, 5e, *l.* le 5e *p.684, l.11*, font, *l.* signent. *p.709, l.16*, peut, *l.* put. *p.711, l.25*, & à, *eff.* &. *p.732, l.6, 451, l.* de 451. *p.747, l.4. 459, l.454. p.758, l.17*, de ses, *l.* des. *p.765, l.18*, contre, *l.* entre. *p.802, l.27, 26, l.* 126. *p.809, l.13*, Saint Leon, *l.* l'Empereur Leon. *p.823, l.25*, Realistes, *l.* Royalistes. *p.845, colonne 2. l.4*, Reverence, *l.* Reverent. *p.857, 1. l.14, eff.* on. *lb. l.35, 489, l.459. lb. col. 2. l.18, 453, l.473. lb. l.20, 468, l.458. p.871, 1. l.25*, S. Cyr, *l.* S. Jacque de Cyr. *p.875, 1. l.15*, son, *l.* sa. *p.887, 2. l.13*, estoit, *l.* l'estoit. *p.890, 2. l.27, 26, l.10. p.902, 2. l.42*, porte, *l.* portent. *p.917, 1. l.5*, ϖοιητ, *l.* ϖοιητ.

Digitized by Google

APPROBATION.

J'Ay lu *le quinzieme volume des Memoires pour ſervir à l'hiſtoire eccleſiaſtique, compoſé par feu Monſieur l'Abbé de Tillemont*; dans lequel je n'ay rien trouvé de contraire à la Foy Catholique, ni aux bonnes mœurs. Fait à Paris ce 12 Decembre 1710.

PH. DE LA COSTE,
Docteur de Sorbonne, & Curé de S. Pierre des Arcis.

De l'Imprimerie de CHARLES HUGUIER, rue de Hu.hette. A Paris, 1710.

Digitized by Google

10.3.128

Digitized by Google

00565514

Digitized by Google

Digitized by Google